Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Univers

PITTORESQUE

HISTOIRE et DESCRIPTION

DE TOUS LES PEUPLES

de leurs

Religions

Mœurs

COUTUMES INDUSTRIE &

PUBLIÉ par FIRMIN DIDOT FRÈRES

Rue Jacob 56

01
F
24

Digitized by Google

L'UNIVERS.

HISTOIRE ET DESCRIPTION
DE TOUS LES PEUPLES.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE
DE
LA FRANCE.

Tome Dixième.

Digitized by Google

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, N° 56.

Digitized by Google

FRANCE.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE,

PAR

M. PH. LE BAS,

MEMBRE DE L'INSTITUT (ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES),
MAITRE DE CONFÉRENCES A L'ÉCOLE NORMALE, ETC.

TOME DIXIÈME.

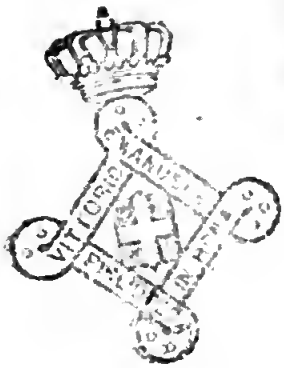

PARIS,

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'INSTITUT DE FRANCE,

RUE JACOB, n° 56.

M DCCC XLIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'UNIVERS,

OU

HISTOIRE ET DESCRIPTION

DE TOUS LES PEUPLES,

DE LEURS RELIGIONS, MOEURS, COUTUMES, ETC.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE

DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

PAR M. PH. LE BAS,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

L.

LA MARCHE (Olivier de), poëte et chroniqueur, né en 1426, dans le comté de Bourgogne, fut élevé à la cour du duc de Bourgogne, Philippe le Bon ; devint capitaine des gardes du duc Charles le Téméraire ; suivit ce prince dans la guerre de Lorraine ; fut fait prisonnier à la bataille de Nancy; paya sa rançon; rejoignit en Flandre l'héritière de Bourgogne Marie, et mourut à Bruxelles en 1501. On a de lui des *Mémoires* (de 1435 à 1492), publiés pour la première fois par Denis Sauvage, Lyon, 1562, in-fol., et insérés dans les différentes collections de *Mémoires pour servir à l'histoire de France*; *le Chevalier délibéré* (en rimes), Schiedam en Hollande, 1483, in-4°, goth., fig., Paris, 1488, 1493, 1495, in-4°, Lyon, sans date, in-4° ; *le Parement et le Triomphe des dames d'honneur*, Paris, 1510, in-8°, ibid., sans date, in-8°, publié par P. Desray ; *la Source d'honneur pour maintenir la corporelle élégance des dames*, etc., Lyon, 1532, in-8°, fig., très-rare ; *Cy commence un excellent et très-proufitable Livre pour toute créature humaine, appelé le Miroir de la mort*, sans date, in-fol., goth. et rare ; *Traités et advis de quelques gentilshommes françois sur les duels et les gages de bataille*, assavoir : d'Olivier de la Marche, Jean de Villiers, sire de l'Ile-Adam, Hardouin de la Jaille, etc., Paris, 1586, in-8°. On conservait plusieurs autres ouvrages manuscrits du même auteur dans la bibliothèque de l'Escurial : on en peut voir les titres dans les bibliothèques de Duverdier, de Papillon et autres.

Olivier de la Marche appartient, comme chroniqueur, à l'école de Froissard. Il a écrit ses mémoires en chevalier, et avec tous les préjugés de son état ; cependant il considère les événements auxquels il a pris part, d'un point de vue plus élevé que maints chroniqueurs de son époque, et ses mémoires sont surtout utiles pour la connaissance des usages militaires ; il les avait dédiés au petit-fils de Charles le Téméraire, Philippe d'Autriche, dont il était gouverneur.

LAMARCHE (Joseph Drouot), né à

Wiche (Vosges) en 1733. Entré au service, en 1758, dans le régiment de Frise (dragons), il passa successivement par tous les grades inférieurs, devint colonel d'un régiment de hussards en 1791, commanda l'année suivante, en qualité de maréchal de camp, l'avant-garde de l'armée des Ardennes, et battit les Prussiens dans plusieurs rencontres, notamment en avant de Namur, aux affaires de Tongres et de Tirlemont. Nommé général de division en 1793, il battit les Autrichiens à Goizenhoven, le 16 mars, l'avant-veille de la bataille de Nerwinden, et se distingua également à cette dernière bataille; mais quelques jours après, au combat de Pellemberg, il se retira derrière la Dyle, en deçà de Louvain, au lieu de seconder Champorin, et par ce mouvement obligea ce général à battre en retraite devant Clairfayt, et à perdre les avantages qu'il venait d'obtenir. (Voy. l'art. DUMOURIEZ, t. VI, p. 790.)

Chargé peu de temps après du commandement en chef de l'armée des Ardennes, Lamarche s'empara du camp de Famars, défendu par des forces supérieures, et rallia les débris de l'armée après la défection de Dumouriez. A la mort de Dampierre, il reçut l'ordre d'aller le remplacer provisoirement à l'armée du Nord, se distingua encore à la reprise des redoutes du camp de Famars; et lorsqu'il fut forcé d'abandonner ses positions, se replia sur Maubeuge, en disputant pied à pied le terrain à l'ennemi. Suspendu, peu de temps après, par un arrêté du comité de salut public, il se retira à Épinal, d'où il sollicita vainement le Directoire de lui donner de l'emploi. Cependant, le premier consul le nomma, en l'an VIII, chef de la 9e demi-brigade de vétérans, et lui conserva le grade de général de division. Il est mort en retraite.

LAMARCK (Jean-Baptiste-Antoine-Pierre Monnet de), membre de l'Académie des sciences, et professeur de botanique au Jardin des Plantes, né à Bazentin en Picardie, en 1744, mort à Paris, le 19 décembre 1829. Il avait publié, en 1778, la *Flore française* en 3 volumes, et rédigé pour l'*Encyclopédie méthodique*, le dictionnaire de botanique (4 vol. in-4°). Nommé, pendant la révolution, professeur de zoologie, il développa, dans son cours, des systèmes bizarres, qu'il exposa dans un *Extrait*, 1812, in-8°, et dans l'*Histoire des animaux sans vertèbres*, 1815-1822, 7 vol. in-8°. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons l'*Histoire naturelle des végétaux classés par familles*, Paris, 1802 et 1826; *Philosophie zoologique*, 1809, 2 vol. in-8°; *Recherches sur l'organisation des corps vivants*, 1802, in-8°; *Tableau encyclopédique et méthodique de la botanique*, etc., 1791-1823, 3 volumes in-4°.

LA MARE (Nicolas de), procureur, puis commissaire au Châtelet, né en 1639, à Noisy-le-Grand, près de Paris, ville où il mourut en 1723. Le président Lamoignon, qui avait conçu le projet de réunir en code les règlements de police du royaume, l'employa à ce travail, et lui facilita les moyens de l'exécuter. Mais la Mare perdit son protecteur avant l'achèvement de son ouvrage, dont l'impression avait absorbé presque toute sa fortune. Les deux premiers volumes parurent en 1705, sous le titre de *Traité de la police, où l'on trouve l'histoire de son établissement*, etc., in-fol.; les t. III et IV, avec une réimpression des premiers, où divers suppléments ont été refondus, furent publiés par Leclerc du Brillet, qui y mit la dernière main, et plaça en tête du dernier l'*éloge* de l'auteur, Paris, in-fol., 1722-1738. Ce grand ouvrage a été refondu par Desessarts dans son *Dictionnaire universel de police*, et il en existe un extrait par Freminville, sous le titre de *Traité de la police*. La Mare rendit les plus grands services pendant la disette de 1693, et rétablit l'ordre en Champagne, où avaient éclaté des soulèvements.

LA MARK (maison de). C'est en 1424 que cette ancienne famille westphalienne commença à avoir des possessions sur le territoire de la France actuelle, par l'acquisition de la seigneurie de Sedan (voyez ce mot).

Jean Ier DE LA MARK, fils d'*Évrard*, l'acquéreur de Sedan, fut chambellan de France sous Charles VII, et mourut en 1480. *Robert Ier*, son second fils, hérita de la seigneurie de Sedan, et y joi-

gnit par un mariage celles de Fleuranges et de Jametz.

Ce fut *Guillaume*, frère de Robert Ier, qui mérita par sa férocité le surnom de *Sanglier des Ardennes*. Chassé du palais de l'évêque de Liége, pour avoir assassiné un des officiers de ce prélat, G. de la Mark vint chercher un asile à la cour de Louis XI, offrit à ce prince de faire révolter les Liégeois, reçut de l'argent et des troupes pour cette entreprise, parvint à attirer l'évêque, Louis de Bourbon, dans une embuscade, et le tua de sa propre main. Il contraignit ensuite le chapitre de Liége à nommer son fils évêque de Liége, et son frere Robert, gouverneur ou châtelain de Bouillon (voy. ce mot). Ainsi, par les la Mark, la France agitait à volonté les États du duc de Bourgogne et cette petite France wallone conquise entre le Brabant et le Luxembourg. Quoique Louis XI n'avouât pas ouvertement son alliance avec *le Sanglier*, l'assassinat de l'évêque de Liége épouvanta tellement les peuples, qu'il amena la paix d'Arras.

Robert Ier DE LA MARK périt en 1489, au siege d'Ivoy (voyez ce mot), dans la guerre qu'il avait entreprise contre l'empereur et contre l'évêque de Liége, pour venger son frère massacré en 1485, par ordre de Maximilien.

Robert II DE LA MARK, fils aîné de Robert Ier, reçut le même surnom que son oncle : celui de *grand Sanglier des Ardennes*. Né vers 1480, il était maître d'une partie du pays de Liége, du duché de Bouillon et de la principauté de Sedan, lorsqu'il s'unit à son frère, l'évêque Everard, pour faire la guerre à Maximilien. Allié ensuite avec la France, il fit partie de l'expédition de Naples, commandée par le maréchal Trivulce, alla encore en Italie, en 1513, avec le titre de lieutenant général, et se distingua à la bataille de Novarre.

François Ier renouvela d'abord l'alliance que son prédécesseur avait contractée avec la maison de la Mark. Ces valeureux seigneurs, placés entre la France et l'Allemagne, et parlant les langues des deux pays, étaient d'utiles auxiliaires. C'etaient eux qui avaient amené à Louis XII et à François les lansquenets, auxquels on avait dû les dernières victoires de l'armée française. Cependant, lorsque le roi eut renouvelé les traités avec les Suisses, il commença à négliger les auxiliaires allemands, et fit donner à l'archevêque de Bourges le chapeau de cardinal, qu'il avait promis à Everard de la Mark, évêque de Liége. Bientôt après, il cassa la compagnie d'hommes d'armes du duc de Bouillon à cause de son indiscipline. D'un autre côté, Marguerite d'Autriche faisait des avances magnifiques aux la Mark. Enfin, Fleuranges seul resta fidèle à la France. Les autres s'allièrent avec Charles-Quint (1519), à l'élection duquel ils contribuèrent puissamment. Robert éprouva néanmoins, à la cour de ce prince, des injustices qui le déterminèrent à changer encore une fois de parti. En 1521, il vint remettre entre les mains du roi sa personne et ses places, le suppliant de l'aider à avoir justice du tort qu'on lui faisait. De retour chez lui, il envoya audacieusement un défi à l'empereur en pleine diète, à Worms, et envahit le Luxembourg. Mais il licencia bientôt ses troupes sur la demande de François Ier, qui cédait lui-même à une remontrance de Henri VIII d'Angleterre. Charles-Quint n'en chargea pas moins le comte de Nassau de punir l'insolence de Robert, dont les villes furent prises, les terres dévastées, et les sujets livrés à de cruels supplices. Ainsi commença la longue guerre entre François Ier et l'empereur. Robert fut rétabli dans ses possessions par le traité de Madrid, dans lequel François Ier stipula ses interêts, et il mourut en 1536. Brantôme lui a consacré un article dans ses *Vies des capitaines français*. Robert eut pour successeur son fils Fleuranges.

Robert DE LA MARK, seigneur de *Fleuranges*, maréchal de France, né à Sedan en 1491, fut l'un des hommes de guerre les plus remarquables de son temps. Envoyé de bonne heure par son père, le *grand Sanglier des Ardennes*, à la cour de Louis XII, il fut très-favorablement accueilli de ce prince, qui l'attacha aussitôt à la personne du duc d'Angoulême, depuis François Ier. Fleuranges, qui venait d'epouser (1510) la nièce du cardinal d'Amboise, fit ses premières armes dans le Milanais, sous

les ordres de la Trémoille; défendit Vérone contre les Vénitiens, contribua puissamment à la prise de la Mirandole, fut chargé en 1512 d'aller lever de nouvelles troupes en Flandre, s'empara l'année suivante d'Alexandrie, reçut quarante-six blessures au siége de Novare, et se retira à Lyon pour se remettre de ses fatigues. François Ier, lors de son avénement au trône, ayant fait revivre les prétentions de son prédécesseur sur le Milanais, Fleuranges reparut de nouveau en Italie, et, après la bataille de Marignan, le roi, qui venait de recevoir l'ordre de chevalerie des mains de Bayard, voulut le conférer lui-même à son tour au valeureux Fleuranges. Celui-ci continua de se signaler par d'éclatants services; fut fait prisonnier avec le roi à la bataille de Pavie, en 1525, et conduit au château de l'Écluse, en Flandre, où il demeura pendant plusieurs années. Promu au grade de maréchal de France pendant sa captivité, il fut, lorsqu'elle eut cessé, chargé de la défense de Péronne, assiégée, en 1536, par le comte de Nassau, et succomba l'année suivante aux suites de ses glorieuses fatigues.

Il avait écrit l'*Histoire des choses mémorables advenues aux règnes de Louis XII et de François Ier, depuis* 1499 *jusqu'en* 1521, ouvrage précieux qui fut publié par l'abbé Lambert, avec des notes historiques et critiques, Paris, 1753, in-12, et que l'on inséra encore dans le tome XVI de la collection des *Mémoires historiques*, à la suite de ceux de Martin et Guillaume du Bellay; et dans le tome V de la nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France, par MM. Michaud et Poujoulat. Ces récits tout français et empreints d'un naïf patriotisme, sont remarquables par la candeur et la véracité de l'écrivain, qui n'affirme que ce qui lui est parfaitement connu; on y trouve les impressions d'un témoin oculaire, et elles y sont tracées d'un style vif, piquant et coloré.

Robert IV DE LA MARK, fils de Fleuranges, épousa en 1538, Anne de Brezé, fille de Diane de Poitiers; aussi reçut-il, en 1547, de Henri II, le bâton de maréchal de France, et rentra-t-il l'an 1552 en possession du duché de Bouillon, dont son père et lui n'avaient plus eu que le titre. Après avoir été fait prisonnier par les Espagnols à Hesdin, il revenait en 1556 à Sedan lorsqu'il mourut « par sujet, dit Brantôme, que je « ne dirai pas, pour fuir scandale, et em- « poisonné pourtant par ses plus pro- « ches. »

Henri-Robert, son fils et son successeur, se déclara pour les religionnaires; combattit, en 1573, au siége de la Rochelle, et mourut l'année suivante. Il avait épousé Françoise de Bourbon, fille de Louis II de Bourbon, duc de Montpensier, dont il laissa, entre autres enfants, *Guillaume-Robert*, prince de Sedan et duc de Bouillon.

Celui-ci commanda l'armée du roi de Navarre, après la bataille de Coutras, et se retira ensuite à Genève, où il mourut sans postérité, en janvier 1588. Par son testament, il avait institué *Charlotte* DE LA MARK sa sœur, âgée de 12 ans, son héritière en tous ses biens, spécialement « en ses terres et seigneuries souveraines de Bouillon, Sedan, Jametz et Raucourt. » En 1591, Charlotte épousa *Henri de la Tour d'Auvergne*, vicomte de Turenne, et donna ainsi naissance à la *seconde maison de Bouillon*. (Voy. LA TOUR [famille de].)

LAMARQUE (François), naquit dans le Périgord en 1756. Élu en 1791, membre de l'Assemblée législative, il fut un des premiers à demander la déchéance du roi dans la journée du 10 août. A la Convention, il prit place parmi les montagnards les plus prononcés. Lors du procès du roi, il rejeta l'appel au peuple, opina pour la peine de mort et vota contre le sursis. Il fit partie du comité de sûreté générale, et eut part à la création du tribunal révolutionnaire. Dans la séance du 27 mars, il se prononça en faveur du duc d'Orléans, que Robespierre, d'accord cette fois avec Buzot et Henri Larivière, voulait faire comprendre dans le décret de bannissement perpétuel porté contre les Bourbons. Il prit deux fois la parole dans cette discussion, où il obtint un triomphe complet. La Convention ayant conçu des inquiétudes sur la fidélité de Dumouriez, Lamarque fut l'un des commissaires envoyés pour requérir des explications et l'arrê-

ter au besoin. On sait quelle fut l'issue de cette mission. Arrêtés eux-mêmes et livrés aux Autrichiens, Lamarque et ses collègues restèrent prisonniers jusqu'à la fin de 1795, époque où ils furent échangés contre la fille de Louis XVI. A son retour, Lamarque entra au Conseil des Cinq-Cents, et s'y distingua parmi les adversaires du parti Clichien. Il se prêta avec zèle au coup d'État de fructidor. Exclu lui-même au 22 floréal comme démocrate, il se soumit avec une résignation excessive peut-être, et fut ensuite nommé ambassadeur en Suède. Réintégré, en 1799, au Conseil des Cinq-Cents, il y recouvra la confiance du parti patriote; toutefois son nom ne figure pas parmi ceux des députés opposants au 18 brumaire. Nommé alors à la préfecture du Tarn, il y resta jusqu'en 1804, puis entra à la cour de cassation, dont il cessa de faire partie à la restauration. Il fut au nombre des bannis de 1816.

Lamarque (Maximilien, comte), né à Saint-Sever (Landes) en 1770, s'enrôla comme simple soldat en 1792, et devint, au bout de quelques mois, capitaine des grenadiers de la Tour-d'Auvergne. Il fit la campagne de 1793 à l'armée des Pyrénées-Orientales, et reçut deux blessures graves en arrêtant, le 3 février, une colonne espagnole avec une seule compagnie. Plus tard, il s'empara de Fontarabie à la tête de 200 grenadiers, ce qui lui valut le grade d'adjudant général. Employé ensuite aux armées d'Angleterre et du Rhin, il fut nommé général de brigade en 1801, et se distingua en cette qualité à la bataille de Hohenlinden. Après la paix de Lunéville, il commanda une division en Espagne sous les ordres de Leclerc, fit la campagne d'Espagne en 1805, puis rejoignit les troupes qui marchaient sur Naples, et contribua à la prise de Gaëte. Il fut chargé, en 1807, de réduire les insurgés calabrois, et mérita par ses services le grade de général de division. Le roi Joseph le nomma son chef d'état-major. Joachim, qui succéda à Joseph, le chargea de prendre Caprée, nouveau Gibraltar, où commandait le futur geôlier de Sainte-Hélène, sir Hudson Lowe. Appelé, après cette conquête, dans la haute Italie, il y eut le commandement d'une division dans l'armée du vice-roi, puis se distingua dans de nouvelles campagnes, surtout à Wagram, où il eut quatre chevaux tués sous lui. Envoyé à Anvers, il y rendit de nouveaux services, fut employé en 1812 dans la campagne de Russie, puis, rappelé en Espagne, et jusqu'à la fin de la guerre de la Péninsule, il s'honora par son désintéressement et son humanité non moins que par sa brillante valeur.

Au retour de l'île d'Elbe, Napoléon lui donna le commandement de Paris, puis celui d'une division sur les frontières de la Belgique. Enfin, dans le mois de mai, il fut nommé général en chef de la Vendée, et écrivit aux Vendéens : « Je « ne rougis pas de vous demander la « paix; car, dans les guerres civiles, la « seule gloire est de les terminer. » Après avoir obtenu quelques succès à la Roche-Servière, il réussit à opérer la pacification de Chollet.

Le général Lamarque fut de ceux que frappèrent les rancunes de la seconde restauration. Il se retira d'abord à St-Sever, sous la surveillance de la police, puis il chercha un refuge à Bruxelles, où il publia sa *Défense du lieutenant général Lamarque*, 1815. Rappelé en 1818, il publia successivement les ouvrages suivants : 1° *Nécessité d'une armée permanente, et projet d'une organisation de l'infanterie plus économique*, Paris, 1820; 2° *De l'esprit militaire en France; des causes qui contribuent à l'éteindre; de la nécessité et des moyens de le ranimer*, Paris, 1826.

A la fin de 1828, le général Lamarque fut élu par le département des Landes membre de la chambre des députés. Il prit place à l'extrême gauche, et figura parmi les 221.

Réélu après la révolution de 1830, qu'il avait complétement approuvée et secondée, il fut envoyé de nouveau dans les départements de l'Ouest. Mais rappelé presque sur-le-champ, il revint siéger à la chambre, sur les bancs de l'opposition. Il prit surtout la parole dans les questions de politique étrangère, se prononça avec force contre le maintien des traités de 1815, prêta à la cause polonaise l'appui le plus chaleureux, et en général se montra l'adversaire constant

et énergique du système qui a prévalu. Il mourut du choléra en 1832, après avoir signé le fameux compte rendu de l'opposition. Ses funérailles devinrent l'occasion des sanglantes journées des 5 et 6 juin.

LAMARTINE (Alphonse de), est né à Mâcon en 1790. Sa famille tenait un rang distingué dans la noblesse de la province. Son père était major d'un régiment de cavalerie sous Louis XVI; sa mère était petite-fille de madame des Rois, sous-gouvernante des princes d'Orléans. Il passa ses premières années dans le château de Milly, où sa famille s'était retirée après avoir traversé, non sans danger, les orages de la révolution. Son éducation, commencée sous le toit paternel, s'acheva au collége de Belley, sous les PP. de la Foi. Quand elle fut terminée, il vint à Paris et y fit son entrée dans le monde, sans trop savoir de quel côté il porterait ses pas. Grâce à la position aisée de sa famille, rien ne le pressait d'abréger cette incertitude. Son penchant était pour les lettres et la poésie. Il jetait sur le papier des vers qu'il trouvait sans peine, et pour lesquels il recevait des encouragements sincères de la part de ses amis; il rêvait la gloire poétique sous plusieurs formes; car, tandis qu'il écrivait des fragments d'odes, il ébauchait une tragédie de Saül. En 1813, il se rendit en Italie, et son imagination, déjà fort active, le devint bien plus encore par l'effet des impressions qu'il ressentit sous le ciel de Naples, en présence de la mer de Baïa, ou au milieu des ruines de Rome.

Cependant il ne se décida point encore à embrasser la poésie comme occupation unique et comme profession. Car, revenu en France au moment de la chute de l'empire, il alla offrir ses services aux princes envers lesquels sa famille lui donnait l'exemple de la fidélité, et il entra dans une compagnie des gardes du corps. Il en sortit quelque temps après les cent jours. Il s'était épris d'une passion violente pour une personne dans laquelle il trouvait les perfections rêvées par son âme de poëte. Tout céda pour lui au besoin de consacrer sa vie au culte de cette Elvire tant de fois chantée dans ses vers. Affranchi des devoirs de la carrière militaire, il vécut tout entier pour l'amour et la poésie. Son bonheur fut de courte durée; une mort prématurée enleva l'objet de cette passion si vive. Mais cette perte, en déchirant le cœur du poëte, devint un nouvel aliment pour son imagination, et l'amertume des regrets prêta à sa muse un mélodieux accent de plus. En 1820, il recueillit une partie des vers que lui avaient inspirés, dans la solitude, des impressions diverses, mais profondes : l'admiration enthousiaste des beautés de la nature, l'adoration religieuse d'un être infini, la rêverie du doute, la contemplation mélancolique des ruines antiques du passé ou des ruines récentes de la veille, l'ivresse de la jeunesse et de l'amour, l'incurable et douloureux souvenir d'une perte cruelle. Ce recueil, intitulé *Méditations*, fut repoussé par bien des libraires : ils voulaient bien y trouver de beaux vers; mais le public, disaient-ils à l'auteur, est aujourd'hui las de poésie, et, d'ailleurs, le livre est signé d'un nom inconnu. Enfin un éditeur plus intelligent que les autres se chargea de publier les *Méditations;* et quoique le public eût alors, en effet, peu de goût pour la poésie, dont l'école de l'empire l'avait lassé, son attention fut aussitôt vivement excitée par ce talent qui se présentait à lui sans titres et sans patronage, appuyé de ses seules forces. Les premiers lecteurs furent saisis d'une admiration qui se communiqua avec une rapidité extrême. Bientôt le nom de Lamartine fut populaire; et il fut reconnu, d'un consentement unanime, que la France du dix-neuvième siècle comptait un poëte de plus, un poëte digne de ce nom, et que notre littérature poétique était enrichie d'un genre presque entièrement nouveau.

L'éclat d'un tel succès procura à M. de Lamartine de hautes relations; des offres brillantes lui furent faites; la carrière diplomatique se conciliait avec son goût pour les voyages, et lui promettait assez de loisir pour qu'il pût continuer ses travaux poétiques. Il accepta les fonctions d'attaché à la légation de Florence; puis, il passa à Naples comme secrétaire d'ambassade, et alla pendant quelque temps résider à Londres ;

même titre; de l'Angleterre il revint en Toscane comme chargé d'affaires. On raconte que, pendant son séjour en Italie, au milieu d'une fête, il entendit murmurer à son oreille par une voix tendre et mélodieuse, ces vers d'une de ses *Méditations :*

> Peut-être l'avenir me gardait-il encore
> Un retour de bonheur dont l'espoir est perdu.
> Peut-être dans la foule une âme que j'ignore,
> Aurait compris mon âme et m'aurait répondu.

C'était une âme aimante qui lui répondait ; c'était la voix d'une jeune et riche Anglaise qui s'étant éprise du poëte, le lui déclarait poetiquement. M. de Lamartine partagea bientôt le sentiment qu'il avait inspiré, et au bout de quelques mois cette passion aboutit à un heureux mariage.

C'est pendant qu'il était à Naples que M. de Lamartine acheva ses *Secondes Méditations*, qu'il fit suivre bientôt après du poëme de *Socrate* et du *Dernier chant* du pèlerinage de Childe-Harold. Ces nouvelles publications mirent le sceau à sa réputation.

Déjà son nom commençait à être connu à l'étranger : en Angleterre, en Italie, ses vers enchantaient les amateurs de poésie. Toutefois, l'indignation presque méprisante avec laquelle il s'était apitoyé dans plusieurs de ses vers sur l'esclavage apathique et résigné des Italiens, blessa vivement ceux d'entre eux qui avaient conservé quelque étincelle de patriotisme. Un officier napolitain se fit le champion de l'honneur national offensé, et demanda raison à M. de Lamartine au nom de l'Italie. Notre poëte n'avait pas eu dessein d'insulter une nation malheureuse pour laquelle il éprouvait plus de sympathie que personne, sans doute; mais un défi lui était adressé, il y répondit en homme de cœur. La rencontre qui eut lieu entre les deux adversaires fut sérieuse : M. de Lamartine y reçut une large blessure qui mit longtemps ses jours en danger. Il revint en France en 1829. Au mois de mai de la même année, il fit paraître les *Harmonies religieuses*, et, quelque temps après, fut appelé au fauteuil académique. En 1830, il allait partir pour la Grèce avec le titre de ministre plénipotentiaire, quand la révolution de juillet éclata.

Il s'était rangé, en 1814, parmi les serviteurs de la monarchie restaurée : il avait deux fois dans ses poésies exprimé de vives sympathies pour la fortune des Bourbons, d'abord, en chantant dans une ode la naissance inespérée de l'enfant du miracle, et ensuite en racontant dans une sorte de poëme la solennité du sacre de Charles X. Cependant, malgré ces hommages hautement rendus dans deux circonstances à la légitimité, on peut dire qu'il avait gardé pendant la restauration une attitude digne et indépendante. Il n'avait point pris place parmi les poëtes courtisans, et aucune complaisance adulatrice, aucune promesse de dévouement quand même, ne l'obligeait de rester fidèle à une famille devenue parjure envers la nation. Il put donc, en 1830, sans s'exposer au reproche de versatilité et d'ingratitude, prendre rang parmi les admirateurs et les soutiens de la révolution qui s'était accomplie pour le maintien des lois. Il paya d'ailleurs un tribut de regrets à la monarchie déchue, dont il déplorait l'infortune, tout en la jugeant irréparable, et salua d'un adieu touchant le drapeau blanc partant pour un dernier exil.

Toutefois, lorsque quelques mois après la révolution, on apprit que l'auteur des *Méditations* allait briguer un mandat de député, on en douta d'abord ; on ne s'attendait pas à voir le mélancolique amant d'Elvire, le chantre de la solitude, le poëte accoutumé à fuir et à prendre en pitié, dans ses vers, le bruit des cités et la stérile agitation des passions humaines, descendre tout à coup des cimes infréquentées, séjour ordinaire de sa muse, aborder l'arène tumultueuse des conflits politiques et solliciter de quelques industriels enrichis le droit de donner son avis en prose sur les affaires et les intérêts de chaque jour. Rien n'était plus vrai cependant : M. de Lamartine se présentait aux électeurs de Toulon et de Dunkerque ; il annonçait qu'en prenant cette détermination, il croyait s'acquitter d'un devoir ; il répétait que, dans tous les temps de crise sociale, c'est une obligation pour toutes les intelligences éclairées de prendre part au labeur social, d'apporter leur tribut d'efforts dans la grande œuvre d'amélioration entreprise au profit des peu-

ples, et qu'en pareil cas, il n'est pas permis au poëte lui-même de se tenir éloigné du foyer des discussions politiques. Ces sentiments étaient fort beaux, sans doute. Étaient-ils absolument sincères? et l'ambition de s'illustrer dans une nouvelle voie, le désir de joindre, comme M. de Chateaubriand, les lauriers de la tribune aux palmes poétiques, n'entraient-ils pas dans la démarche de M. de Lamartine pour une aussi grande part que la conscience des obligations du citoyen et le dévouement au pays? Il est rare qu'on s'oublie complétement soi-même, et il est probable que le sacrifice que fit M. de Lamartine, en jetant son nom dans l'urne électorale, ne lui fut pas trop pénible. Quoi qu'il en soit, ses premières tentatives furent malheureuses : les électeurs de Toulon et de Dunkerque méconnurent le dévouement du poëte citoyen et lui refusèrent leur vote.

Alors M. de Lamartine résolut de mettre à exécution un projet formé depuis longtemps, celui d'un voyage en Asie. Il s'embarqua, en 1832, avec sa femme et sa fille, et aborda sur les côtes de Syrie, où il visita en détail toute la contrée du Liban. Il ne voyageait pas aussi modestement que l'illustre pèlerin qui l'avait précédé sur les mêmes rivages. M. de Chateaubriand chevauchait accompagné d'un guide et d'un domestique dans ces contrées inhospitalières, où il eut quelquefois à craindre pour sa vie. M. de Lamartine était suivi d'une magnifique escorte de vingt cavaliers à lui : les scheiks des tribus venaient à sa rencontre; toutes les villes lui ouvraient leurs portes; les gouverneurs répondaient de sa sûreté sur leur tête. Les réceptions qu'on lui faisait partout eussent été dignes d'un prince. Les Arabes, étonnés du luxe de son escorte et des hommages qu'il recueillait sur sa route, frappés de la noblesse imposante de sa figure et de son maintien, l'appelaient l'*émir frangi* (*). C'est ainsi que M. de Lamartine parcourut la chaîne du Liban, les rives du Jourdain, les plaines de la Judée, et s'avança dans l'intérieur de la Syrie jusqu'aux ruines de Balbeck. Mais ce beau voyage, où tant de sublimes spectacles se déroulèrent tour à tour sous ses yeux, réservait à son cœur une amère douleur. Sa fille bien-aimée, trésor de grâce et de jeunesse, qu'il avait laissée à Beyrouth, atteinte d'un mal inconnu sous le ciel ardent de l'Asie, languit et mourut. Son père et sa mère inconsolables ne ramenèrent en France qu'un cercueil.

Peu de temps après son retour, M. de Lamartine rassembla les notes qu'il avait prises chaque jour, dans ses haltes au milieu du désert, ou sous le toit hospitalier des Arabes, et en forma le livre intitulé *Voyage en Orient*, qui fut avidement accueilli par le public. Avant de quitter l'Asie, il avait reçu des habitants de Dunkerque ce mandat de député qu'il avait une première fois sollicité en vain. Au mois de janvier 1834 il débuta à la tribune dans la discussion de l'adresse; et, depuis ce temps, il n'a pas cessé de siéger à la Chambre.

Nous n'essayerons pas d'apprécier le système politique de M. de Lamartine. Mais il est une de ses erreurs que nous ne pouvons passer sous silence; c'est celle qui consiste à donner une trop grande extension à ce principe : *l'humanité au-dessus des nationalités*. Oui, sans doute, toutes les nations doivent se préserver de cet esprit de haine qui isolait complétement les uns des autres les peuples du monde antique, et chercher, par de bons procédés mutuels, à former la grande famille humaine; mais ce devoir a ses limites. Ce n'est pas en vain que le sentiment si vif de l'amour de la patrie a été mis dans nos cœurs, et toutes les fois que l'honneur national, ou les intérêts nationaux sont en jeu, un peuple doit savoir se replier sur lui-même : le principe dominant de sa conduite doit être alors ce penchant qui l'attache de préférence à son pays. M. de Lamartine est à la tribune un orateur brillant et fécond, mais il y a trop souvent oublié que si un philosophe peut quelquefois pousser l'impartialité jusqu'à confondre tous les intérêts de l'humanité en un seul, cela n'est pas permis à un député qui est citoyen de la France avant de l'être de l'univers. Quand M. de Lamartine, dans sa réponse en vers à la provoca-

(*) Le prince français.

tion du poëte prussien Bekker, a fait bon marché de nos légitimes prétentions sur le Rhin, et opposé, à l'insulte que nous faisait un étranger, l'inaltérable mansuétude de son utopie humanitaire, il a soulevé autour de lui un sentiment de réprobation universel. Tout, au reste, était également malheureux dans cette pièce de vers, le fond et la forme : les expressions qui traduisaient les blasphèmes du poëte étaient forcées, incorrectes, bizarres, ridicules même, comme pour servir de preuve que l'inspiration poétique est incompatible chez nous avec un sentiment qui n'est pas français.

Au milieu des travaux de la vie politique, M. de Lamartine n'a pas rompu avec les muses. Il a publié, depuis 1830, outre le *Voyage en Orient*, le poëme de *Jocelyn*, celui de *la Chute d'un ange*, et des pièces diverses rassemblées sous le titre de *Recueillements poétiques*. Les *Méditations* sont restées de beaucoup son meilleur ouvrage; c'est même de tous ses livres le seul dont le succès nous paraisse être à l'épreuve du temps. Tout n'y est point parfait sans doute : les lecteurs exercés y découvrent encore assez de marques d'affectation dans les sentiments et les idées, assez de négligences et d'inégalités dans la forme, pour ne pas oser le classer parmi les chefs-d'œuvre; mais c'est l'ouvrage inspiré et original d'un homme que *son astre en naissant* avait *fait poëte*. C'est là de la poésie fraîche, souple, et vivante : c'est de la poésie beaucoup plus digne du nom de poesie lyrique, que celle de Malherbe et de Jean-Baptiste Rousseau. Il n'a manqué, à M. de Lamartine, qu'un degré de plus de précision et de correction pour se mettre incontestablement au-dessus de ces deux écrivains, et pour égaler les accents de la muse lyrique de Racine. Malherbe ne s'était servi de l'ode que comme d'un prétexte pour donner à ses contemporains des leçons de langue et de goût : Rousseau ne l'avait prise que comme une forme métrique dont il revêtait de brillants panégyriques ou d'ingénieuses dissertations. Ni l'un ni l'autre n'avait fait ce qu'un poëte lyrique doit surtout faire, c'est-à-dire exprimer des sentiments intimes, raconter en son propre nom des émotions vraies et touchantes. M. de Lamartine traduisit toutes les joies et toutes les souffrances de sa jeunesse dans des vers auxquels l'émotion de l'accent, la hardiesse inspirée des tours et des images, l'incroyable mélodie du rhythme donnaient quelque chose d'enchanteur. On ne fit pas attention à ce que le goût sévère pouvait reprendre dans son livre. La poésie, que l'on disait morte, renaissait tout à coup jeune, passionnée, rêveuse, brillante; on salua son retour avec bonheur; et les âmes tendres, saisies de reconnaissance pour celui qui leur apportait ce rafraîchissement inespéré, redirent secrètement les vers :

> Tale tuum nobis carmen, divine poeta,
> Quale super.....

Pourquoi faut-il que M. de Lamartine, dans ses productions postérieures, soit tombé si au-dessous de ce qu'il avait été d'abord? Malgré les beautés de détail qu'on trouve dans *Jocelyn*, dans *la Chute d'un ange*, dans les *Recueillements poétiques*, on ne peut s'empêcher d'apercevoir dans le talent du poëte une décadence de plus en plus marquée. Ces ouvrages ne seront préservés d'un entier oubli que parce qu'on y lira sur la première page le nom de l'auteur des *Méditations*. Autrement, la postérité n'aurait pas un regard pour des compositions aussi irrégulières et aussi défectueuses, pour des vers aussi négligés, aussi remplis d'incorrections de toute espèce, pour des pensées aussi vagues et aussi nuageuses. Comment se fait-il qu'un talent si naturel, si riche, si souple, ait aussi tristement dégénéré? Le travail est la condition des vrais succès, même pour les natures les mieux douées, et M. de Lamartine qui, même dans le temps de ses premiers essais, ne s'assujettissait point assez à la loi du travail, a fini par y substituer le procédé commode de l'improvisation. Dès l'époque où parurent les *Harmonies poétiques*, il avait déjà, par un excès de confiance en ses forces, et par une fausse théorie sur le naturel en poésie, pris la funeste habitude de s'en tenir au premier jet, et de ne faire aux inspirations du moment que de rares corrections. Depuis qu'il est lancé dans les mille soucis de la vie politique, cette habitude s'est encore fortifiée. Depuis

plusieurs années, il improvise tous les vers qu'il publie ; il suffit de le lire pour s'en apercevoir.

Mais lui-même en convient, et déclare qu'il croirait manquer à ses devoirs de citoyen et de représentant, s'il donnait plus de temps aux occupations de ce genre. Il prévient ses lecteurs qu'il ne cherche plus aujourd'hui dans la poésie qu'un delassement; qu'il n'ignore pas les imperfections de ses nouveaux essais, mais qu'il réserve les forces de son intelligence et la sévérité de sa conscience pour des choses plus graves et plus utiles. Cet étrange aveu se retrouve dans presque toutes ses dernières préfaces. Il vient à l'esprit de tout le monde de répondre : Si la poésie n'est plus pour vous qu'un delassement, si vous reconnaissez vous-même que vos productions actuelles ne sont guère autre chose que des ébauches; alors gardez vos vers en portefeuille, apres qu'ils auront servi à l'amusement de vos heures perdues : tout au plus montrez-les à vos amis intimes ; ou bien encore faites usage de votre fécondité poétique pour écrire des impromptus sur les albums ou les écrans des femmes élégantes de votre société. Mais pourquoi offrir au public ce que vous avez écrit moins pour lui que pour vous-même ? Pourquoi exiger qu'il lise des essais inachevés, et presque informes encore ? Il nous semble que M. de Lamartine serait fort embarrassé pour trouver à cela une réponse satisfaisante. Comment pourrait-il échapper au reproche d'en user cavalièrement avec le public ? Voilà des vers peu soignés qui ont servi à me distraire ! prenez-les, nous dit-il. C'est agir sans façon avec nous.

Mais peut-être M. de Lamartine n'est-il pas aussi franc qu'on pourrait le croire, quand il juge lui-même avec une sévérité dédaigneuse ses dernières poésies. Il y reconnaît des imperfections sans doute; mais peut être les regarde-t-il en secret comme de magnifiques ebauches que la postérite sera heureuse de posseder, comme des statues de Michel-Ange auxquelles il ne manque que le dernier coup de ciseau. Alors il est dans la plus grande erreur où puisse tomber un auteur aveuglé par les illusions de la paternité littéraire. Quoi qu'il en soit, nous souhaitons que ses amis, s'il en a d'assez sincères pour lui donner un tel conseil, l'engagent sérieusement à travailler avec plus de conscience ce qu'il publie, ou bien à ne plus rien publier. Il est temps que M. de Lamartine opte décidément entre la poésie et la politique. L'alliance qu'il a essayée est impossible. Des poëmes de plusieurs milliers de vers, tels que *Jocelyn* et *la Chute d'un ange*, ne se composent pas dans un petit nombre d'heures perdues. L'inspiration ne vient pas toujours à heure dite, au sortir d'une discussion sur la question des sucres ou sur la rente.

La Martinière (Antoine-Augustin Bruzen de), compilateur laborieux, né à Dieppe en 1662, mort à la Haye en 1746, a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont le principal est le *Dictionnaire géographique, historique et critique*, la Haye, 1726-30, 10 vol. in-folio, plusieurs fois réimprimé.

Lamartinière (Thomas Mignot, baron de), géneral de division, né à Machecoul (Loire-Inférieure) en 1768. Entré au service, comme sous-lieutenant, en 1791, il fit avec une grande distinction toutes les guerres de la révolution, et passa rapidement par tous les degrés de la hiérarchie militaire. Sa conduite remarquable pendant la guerre d'Allemagne de 1807, et particulièrement au siége de Dantzig, lui mérita les plus grands éloges ; il y dirigea avec beaucoup d'habileté les batteries incendiaires et de brèche contre les fortifications de la place. En 1809, il défendit vaillamment pendant 51 jours la ville de Tuy, assiégée par un corps de 12,000 Portugais. Cette place, qui n'était pas fortifiée, renfermait le grand parc d'artillerie de l'armée de Portugal. La brillante défense du général Lamartiniere sauva ce matériel, et permit au maréchal Soult d'envoyer le général Heudelet pour le débloquer. L'ennemi fut battu et dispersé. Lamartinière contribua aussi puissamment au succès de la bataille de Cubiry, au déblocus de Saint-Sébastien et à la défaite de l'ennemi devant Irun. Il fit avec éclat une partie de la campagne de 1813, et fut tué, le 1er septembre, à l'affaire de Berra, à la tête de sa division.

Lamballe, ville ancienne du dépar-

tement des Côtes-du-Nord, arrondissement de Saint-Brieux. Populat. : 4,390 habitants.

Quelques auteurs considèrent cette ville comme l'ancienne capitale des *Ambiliates*. En 1084, Geoffroi, comte de Penthièvre, y fonda un prieuré sur une montagne, et donna aux moines un terrain nommé *vetus Lamballia*. Cette *vieille Lamballe* était la cité armoricaine qui avait été detruite, au neuvième siècle, par les Normands; ce terrain porte encore ce nom de nos jours. En 1121, le prieuré devint une paroisse, dont le petit-fils de Geoffroi Ier déterminа les limites en donnant aux moines haute justice, four et moulin. En 1213, la duchesse Alix leur donna les hommes mêmes du bourg. Cependant un château fort avait été bâti sur la hauteur opposée à celle de la *vieille Lamballe*, par Conan le Fort, duc de Bretagne. La ville nouvelle se forma à l'abri de cette forteresse, et fut entouree de murailles. Elle existait déjà en 1084; car l'acte de donation de Geoffroi Ier comprenait toute la terre qui etait entre la nouvelle Lamballe et la rivière de Gouessan : *Inter novam Lamballiam et aquam quæ vocatur Goissan* (*).

Lamballe fut, depuis 1317, le chef-lieu de la seigneurie de Penthièvre, et la résidence ordinaire des princes qui la possédaient; aussi eut-elle à souffrir d'un grand nombre de siéges. En 1420, le duc de Bretagne l'enleva à cette ambitieuse famille, et en détruisit les fortifications; mais elles se relevèrent dans la suite, et pendant la ligue, la place fut prise et pillée quatre fois par l'armée royale, en 1589 (17 septembre), en 1590 (14 juillet) et en 1591 (21 janvier et 16 juillet). Quant au château, il résista presque toujours, et dejoua les efforts des assiégeants pendant que la ville était livrée à toutes les horreurs de la guerre. Mais en 1626, M. de Vendôme, seigneur de Penthièvre, ayant pris parti contre Richelieu, le cardinal fit raser ce redoutable manoir.

Lamballe était représentée aux états de la province dès 1451, où elle y envoya deux députés jusqu'en 1665.

(*) Premier volume des preuves de l'Histoire de Bretagne de dom Morice, col. 458.

LAMBALLE (Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, princesse de), née à Turin en 1749, épousa en 1767 le prince de Lamballe, fils du duc de Penthièvre, et devint veuve en 1768. Bientôt après, eut lieu le mariage du dauphin avec l'archiduchesse Marie-Antoinette d'Autriche; et la conformité de position et de caractère établit entre elles une vive amitié. Lorsque le dauphin devint Louis XVI, madame de Lamballe fut nommée surintendante de la maison de la reine. Lors de la fuite du roi, elle quitta aussi la France et se rendit en Angleterre, se proposant de rejoindre plus tard la famille royale; mais lorsqu'elle apprit l'arrestation du roi à Varennes, elle se hâta de revenir en France pour partager le sort de cette famille à laquelle elle était sincèrement attachée. Enfermée au Temple, puis à la Force, elle fut assassinée, le 3 septembre 1792, par des scélérats, qui se firent des trophées de sa tête et de ses membres, et les promenerent ensuite dans tout Paris. Le meurtre de la princesse de Lamballe est un des épisodes les plus horribles des affreuses journées de septembre; c'est un de ces crimes que la justice est incapable, dans un moment de trouble et de tumulte, de prévenir et de punir, et dont il lui est souvent difficile de reconnaître les auteurs. Des bruits qui circulèrent à cette époque, mais qui paraissent aujourd'hui peu fondés, donnèrent à penser que des interêts privés d'une haute importance n'étaient pas étrangers à cet assassinat, que déplorerent sincèrement les vrais amis de la révolution.

LAMBERT (Michel), musicien et maître de chant, naquit à Vivonne, près Poitiers, en 1610, et vint fort jeune à Paris. Le cardinal de Richelieu l'admit près de sa personne, et lui fit avoir plus tard la charge de maître de musique de la chambre du roi. Lambert eut alors une vogue incroyable à la cour; c'était à qui l'aurait; on se l'arrachait; ne pouvant satisfaire à toutes les demandes, il finit par prendre le parti, quoique bon convive et agréable causeur, de promettre à tout le monde et de ne tenir à personne. On connaît ces vers de la satire du festin ridicule de Boileau :

Et Lambert, qui plus est, m'a donné sa parole.
Quoi! Lambert? — Oui Lambert: à demain. — C'est assez.

Benserade, Bois-Robert, Perrin et Quinault lui fournissaient les paroles de petites cantates et de chansons qui faisaient les délices des amateurs. Sa musique se distinguait par une grande élégance et beaucoup de variété. Mais Lully, son gendre, le fit oublier, et il en conçut, dit-on, quelque chagrin. Toutefois, ce chagrin ne paraît pas avoir influé sur sa santé, car il ne mourut qu'en 1696, à l'âge de 86 ans. Il fut inhumé dans l'église des Petits-Pères, à côté de Lully, que la mort avait frappé avant lui. On a de Lambert un recueil d'airs et de brunettes publié en 1666.

Lambert (Anne-Thérèse Marguenat de Courcelles, marquise de), naquit à Paris vers 1647. Son père, qui était maître ordinaire en la chambre des comptes, mourut en 1650. Bientôt après, sa mère épousa en secondes noces Bachaumont, l'ami de Chapelle. Celui-ci ne tarda pas à reconnaître dans sa belle-fille une haute intelligence et de belles qualités, et il se plut à les cultiver lui-même.

Mariée à 19 ans au marquis de Lambert, gouverneur de Luxembourg, elle resta veuve après vingt ans de mariage, avec deux enfants, un fils et une fille, tous deux fort jeunes, et une succession des plus embarrassées. Heureusement pour ses enfants, elle était femme de tête aussi bien que femme de cœur et d'esprit; elle se tira de tous ces embarras, et se vit bientôt à la tête d'une fortune honorable, qu'elle administra parfaitement.

Le dix-septième siècle était l'époque des salons; mais dans presque tous, on passait au jeu la plus grande partie du temps. « Sa maison, dit Fontenelle, était la seule, à peu près, qui se fût préservée de la maladie épidemique du jeu, la seule où l'on se trouvât pour se parler raisonnablement les uns aux autres, et même avec esprit, selon l'occasion. »

Aussi modeste que bonne, madame de Lambert ne songeait nullement à la gloire littéraire. Ce fut véritablement pour ses enfants qu'elle écrivit les *Avis d'une mère à son fils* et les *Avis d'une mère à sa fille*. Elle avait communiqué à quelques amis l'un et l'autre de ces écrits, on en prit copie et on les imprima. Sa désolation fut grande à cette nouvelle; elle redoutait par-dessus toutes choses une publicité à laquelle trop souvent les femmes n'arrivent qu'aux dépens de leur bonheur; il lui semblait, et elle l'a exprimé à plusieurs reprises dans les *Avis d'une mère à sa fille*, que la modestie est une des premières vertus des femmes; et la réputation littéraire lui paraissait tout à fait contraire à cette modestie; enfin on était au lendemain des *Femmes savantes* et des satires de Boileau, et cette âme, courageuse et forte sur tant d'autres points, craignait d'une façon presque puérile le ridicule, cette arme redoutable, qui pourtant n'a jamais tué que ce qui n'était pas viable. Les suffrages d'amis éclairés, parmi lesquels nous citerons Fénelon, qui, dans plusieurs lettres, a exprimé la haute estime que lui inspiraient les écrits aussi bien que la personne de madame de Lambert; l'approbation du public qui, en peu de temps, épuisa plusieurs éditions; l'honneur d'être presque immédiatement traduite en plusieurs langues, ne suffirent pas à rassurer madame de Lambert sur le mérite de ses écrits, et elle retira à prix d'argent des mains d'un libraire toute l'édition d'un autre ouvrage qu'on avait également publié sans son consentement.

Aux précieuses qualités de l'esprit que dénotent les ouvrages de madame de Lambert, se joignaient une âme aimante et pleine de bienveillance pour tous, une bonté qui jamais ne se démentit, malgré les nombreux ingrats qu'elle rencontra, enfin un caractère supérieur à son talent. En lisant aujourd'hui les *Avis d'une mère à sa fille*, ce code de vertu dont presque rien n'a vieilli, parce que tout y est pris dans le fond et non dans la forme des choses, on sent que celle qui donna la règle de ces vertus des femmes, qu'elle déclare *difficiles, parce la gloire n'aide pas à les pratiquer*, n'eut qu'à tracer l'image de sa propre vie pour donner le parfait miroir de celle d'une femme sage et forte.

Madame de Lambert mourut en 1733, à l'âge de 86 ans. Outre les deux ouvra-

ges cités, on a d'elle un *Traité de l'amitié*, qui montre qu'elle était capable de la ressentir et digne de l'inspirer; un *Traité de la vieillesse*; des *Réflexions* sur les femmes, sur le goût et sur les richesses; des *Discours* sur divers sujets, des *Portraits*, et une *nouvelle* intitulée *la Femme ermite*. Les œuvres de madame de Lambert ont été réunies en 2 volumes in-12 (Paris, 1748), avec un abrégé de sa vie. Les qualités distinctives de tous ses écrits sont la pureté de la morale, celle du style, l'élévation des sentiments et la finesse des idées. Fontenelle a écrit une *Vie* de cette femme véritablement remarquable dont il fut longtemps l'ami.

Lambertie, ancienne seigneurie du Périgord, érigée en comté en 1644, en faveur de Jean de Lambertie, baron de Montbrun.

Lambesc, *Lambiscum*, chef-lieu de canton du département des Bouches-du-Rhône. Popul. : 3,900 habitants.

Cette ville, dont le nom paraît pour la première fois en 996, dans les titres de propriété de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, a succédé probablement à l'*oppidum amboliacense*, bâti par les Grecs Massaliotes. L'importance de Lambesc s'accrut rapidement, ses députés siégèrent aux états généraux de la Provence, et depuis 1644 jusqu'en 1786, les assemblées des états s'y tinrent régulièrement. La principauté de Lambesc appartenait à la maison de Lorraine-Brionne.

Lambesc (Charles-Eugène de Lorraine, duc d'Elbeuf, prince de), né en 1751, était, au commencement de la révolution, colonel-propriétaire du régiment Royal-Allemand. Assez proche parent de Marie-Antoinette, et entièrement dévoué à sa personne, il fut un de ceux qui embrassèrent avec le plus d'ardeur le parti de la cour. Le 12 juillet 1789, à la tête de son régiment, il se porta sur la place Louis XV, franchit le Pont-Tournant, et entra dans les Tuileries, en chargeant le peuple qui était devant lui, et en frappant de son sabre un malheureux vieillard qui n'avait pu se retirer à temps. Cet acte étrange et violent excita contre lui l'indignation publique, et il fut obligé de battre en retraite pour sauver sa vie. Traduit par le comité des recherches de l'Assemblée constituante, devant le tribunal du Châtelet, il fut acquitté, et bientôt après, il quitta la France pour se retirer auprès de la cour de Vienne. Il y prit du service dans les armées impériales, et combattit, en qualité de major général et de feld-maréchal, les armées françaises, jusqu'à la restauration. Il n'en fut pas moins alors nommé pair de France, sous le nom de *duc d'Elbeuf*, et il reprit son titre de grand écuyer. Cependant, il ne siégea jamais à la chambre et ne quitta point Vienne, où sa qualité de prince du sang le mettait au premier rang. Il y mourut en 1825. Il était le dernier rejeton de la branche mâle de la maison de Lorraine, qui s'est éteinte en lui.

Lambin (Denis), un des hommes qui, par leur vaste savoir, ont le plus honoré la France au seizième siècle, naquit à Montreuil-sur-Mer vers l'an 1516. Après avoir professé quelques années avec éclat au collége d'Amiens, et avoir visité les savants et les bibliothèques d'Italie, il vint s'établir à Paris, où l'appelait son infatigable ardeur à augmenter toujours le trésor de ses connaissances. Bientôt le célèbre Amyot et les cardinaux de Lorraine et de Tournon le tirèrent de sa studieuse retraite, et lui firent obtenir la chaire de langue grecque au collége royal (1561).

De toutes parts accoururent des auditeurs avides d'entendre ses savantes leçons. Mais l'éclat de sa renommée excita bientôt contre lui des collègues envieux; des plagiaires lui disputerent les fruits de ses veilles. La peste, qui ravagea Paris, fit ensuite déserter son école; et comme si la fatalité, qui depuis a dépouillé son nom d'une gloire si bien méritée, eût voulu dès lors le poursuivre à outrance, il se vit enlever par la mort un neveu sur lequel reposaient toutes ses affections. Le malheureux Lambin alla chercher pendant quelque temps, loin de la capitale, des distractions à sa douleur. Il n'y rentra que pour être témoin des malheurs de la guerre civile, dont il gémissait en secret. Le massacre des protestants fit sur cette noble âme une impression terrible. Enfin, la nouvelle de la mort affreuse de son ami Ramus lui porta le

dernier coup. Il mourut de chagrin un mois après la Saint-Barthélemy.

Voilà l'homme dont le nom ne s'est perpetué hors du cercle des savants que pour devenir un humiliant reproche! C'est que, malheureusement, Lambin, dont la douceur et la modestie étaient exemplaires, donnait parfois prise à ses ennemis, par un défaut commun d'ailleurs à presque tous les savants de son époque. Doué d'un esprit vif et subtil, mais scrupuleux jusqu'à la minutie, dans ses doctes commentaires sur les auteurs grecs ou latins, il épluchait gravement son texte, s'appesantissait sur la moindre vétille. Ainsi on le vit soutenir contre un autre érudit une querelle des plus animées, sur la question de savoir s'il fallait écrire avec ou sans *p*, le mot latin *consumptus*. Des flots d'encre furent versés de part et d'autre dans cette importante discussion; de violentes injures furent échangées, et les deux adversaires s'échauffèrent tellement, que des injures ils finirent par en venir aux coups. Ce fut ce zèle ardent pour de sérieuses bagatelles, cette consciencieuse lenteur dans le travail et dans le style, que les ennemis de *Lambin* caractériserent par le fameux verbe *lambiner*, lequel, comme on sait, est resté dans la langue.

Néanmoins, le savant docteur a composé de savants ouvrages, des traductions, des dissertations, des lettres et des commentaires encore fort estimés.

Lambrechts (Charles-Joseph-Matthieu, comte), né à Saint-Tron (Pays-Bas) en 1753, consacra sa jeunesse aux études du droit civil et canonique; fut nommé professeur à Louvain en 1777, et, en 1788, chargé par Joseph II de visiter les diverses universités d'Allemagne. Lors de la conquête de sa patrie par les armées françaises, il dut à son haut mérite d'être appelé à plusieurs emplois importants, et remplaça Merlin de Douai au ministère de la justice. Nommé sénateur au 18 brumaire, Lambrechts se prononça aussitôt contre les envahissements de Bonaparte, et fut l'un des trois membres du sénat qui refusèrent leur vote à l'erection du trône impérial. Aussi se trouva-t-il, en 1814, à la tête de la minorité opposante; ce fut lui qui rédigea les considérants de l'acte de déchéance de Napoléon. En 1819, deux départements le portèrent à la chambre des députés, où sa santé ne lui permit que rarement de paraître. Il mourut en 1823, laissant une partie de sa fortune à divers établissements de bienfaisance. Il avait légué à l'Institut une somme de 2.000 fr. pour un prix à décerner au meilleur ouvrage en faveur de la *liberté des cultes*. Le ministre de l'intérieur n'autorisa pas l'acceptation de ce legs.

La Meilleraie (Charles de la Porte, duc de), petit-fils d'un apothicaire de Parthenay, obtint, par la protection du cardinal de Richelieu, dont il était le cousin germain, un rapide avancement, justifié d'ailleurs par son propre mérite. En 1629, il se signala à l'attaque du pas de Suse, et, l'année suivante, au combat de Carignan. Nommé grand maître de l'artillerie de France après le siége de la Mothe en Lorraine, il servit en cette qualité dans les guerres du comté de Bourgogne et des Pays-Bas, et, en 1639, reçut le bâton de maréchal des mains de Louis XIII, sur la brèche de Hesdin. En 1640, il battit le marquis de Fuentes; prit Aire, la Bassée et Bapaume l'année suivante; soumit, en 1642, la plus grande partie du Roussillon; et, après avoir servi encore (1644) dans les Pays-Bas, fut (1646) envoyé en Italie, où il s'empara de Porto-Longone et de Piombino. Nommé surintendant des finances en 1648, il abandonna, en 1649, cette charge, où il avait montré, dit Voltaire, la probité de Sully. Il mourut à Paris en 1684. Son fils unique épousa la fameuse Hortense Mancini, nièce du cardinal Mazarin, dont il prit le nom et les armes.

Lamennais (Félicité-Robert de) est né à Saint-Malo, le 19 juin 1782, d'une famille d'armateurs riche et considérée. Son père, négociant intègre, destina d'abord son fils au commerce; mais le jeune homme opposa à ce désir une volonté opiniâtre; il ne voulut pas être commerçant; même enfant, on ne put soumettre sa vie à aucune obligation, à aucun de ces devoirs qui courbent et étiolent la jeunesse. Il n'aimait que trois choses, l'indépendance, la solitude et l'etude, mais l'etude libre, qui obéit à l'inspiration et au caprice plutôt qu'à

la règle. M. de Pressigny, évêque de Saint-Malo, rassura sa famille inquiète, en prédisant l'avenir qui attendait l'enfant indomptable.

M. de Lamennais perdit, fort jeune encore, sa mère; et pour quiconque a suivi dans son développement et dans ses orages cette grande et sévère existence, il est facile de reconnaître que la douce intervention d'une femme, et d'une mère surtout, n'avait pas modifié cette nature orgueilleuse, adouci les angles de ce caractère ardent et passionné.

Son père, absorbé par les soucis de sa fortune, confia l'éducation de son fils aux soins d'un vieil oncle, qui, trouvant dans son affection la prévenante tendresse d'une mère, réussit à faire accepter au jeune homme sa direction. Ce ne fut toutefois qu'en respectant ses goûts d'indépendance, auxquels, du reste, l'époque était favorable, car la révolution avait fermé les colléges. Le jeune Lamennais se livra avec ardeur à l'étude; il lut beaucoup, et apprit le latin dans Horace et Tacite, ses auteurs favoris parmi les anciens, comme Rousseau et Malebranche l'étaient parmi les modernes.

On pourra se faire une idée de la variété des travaux et des connaissances qu'il poursuivait ainsi, quand on saura qu'à vingt-deux ans, il professait publiquement les mathématiques dans sa ville natale.

Mais le moment approchait où sa voix éloquente allait retentir, calme et sévère, au milieu du bruit et des splendeurs de l'empire. En 1808, il publia son premier ouvrage, sous le titre de : *Réflexions sur l'état de l'Église en France*. La police impériale, si sottement soupçonneuse, fit saisir cet écrit, qui était cependant un plaidoyer énergique en faveur du principe d'autorité que Napoléon s'était donné pour mission d'établir et de faire dominer en France.

M. de Lamennais se tut devant ce brutal argument; fidèle à son principe, il respecta l'autorité, alors même qu'elle était injuste et aveugle. Vivant dans l'éloignement et dans la solitude sous les beaux ombrages de la Chesnaye, propriété paternelle située près de Dinan, il y mûrit son génie, et travailla avec son frère à un ouvrage d'érudition qui fut publié en 1812, sous ce titre : *Institution des évêques*. Il vint à Paris en 1814. Au retour de Bonaparte, il quitta la France, et se rendit à Londres, auprès de l'abbé Carron. Il habita le petit village de Kensington; et on raconte que les difficultés de sa position l'obligeant à chercher une place de précepteur dans une famille anglaise, il se présenta chez lady Jerningham, belle sœur de lord Stafford, qui aurait pu servir utilement ses intérêts. Il fut accueilli d'abord avec cette morgue hautaine de l'aristocratie anglaise, et madame Jerningham l'éconduisit, ajoute-t-on, sous prétexte qu'il avait *l'air bête*. Si, depuis lors, la noble dame a pu entendre le retentissement qu'a produit dans le monde la parole de ce jeune homme à *l'air bête*, elle a dû concevoir une assez pauvre idée de sa pénétration physiognomonique.

En novembre 1815, Lamennais rentra en France avec ce même abbé Carron qu'il était allé rejoindre en Angleterre, et s'établit avec lui dans la maison des Feuillantines, qu'il quitta bientôt pour aller à Saint-Sulpice. Il fut ordonné prêtre en 1816, dans la cathédrale de Rennes, revint à Paris après son ordination, et publia en 1817 le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence*, qui fit une sensation profonde, et attira sur lui l'attention publique. Le second et le troisième volume de cet ouvrage parurent en 1820 et 1823.

Lancé dans le mouvement politique de son époque, l'abbé de Lamennais se lia aux hommes éminents de la restauration, qui étaient appelés à le diriger. De concert avec Chateaubriand, de Bonald, Frayssinous, Castelbajac, Fiévée, de Villèle, il contribua à fonder le *Conservateur*, qui attaqua l'administration de M. Decazes, et détermina la chute de ce ministre.

M. de Villèle arriva alors au pouvoir. Mais M. de Lamennais n'était pas, ne pouvait pas être un homme de coterie et de parti. Il pouvait bien s'enfermer un instant dans la cage étroite des débats quotidiens; mais l'aigle en brisait bientôt les barreaux d'un coup d'aile, et prenait son essor dans les hautes régions de la pensée et de la philoso-

phie. Ses instincts d'indépendance se révoltaient contre toute soumission. Si sa vaste intelligence défendait les grands principes de l'autorité, si elle rêvait pour le rajeunissement et le bonheur des sociétés une théocratie généreuse, on peut dire que son cœur l'emportait dans un apostolat différent, et indiquait à son esprit des moyens nouveaux pour un but semblable. M. de Lamennais attaqua successivement M. de Villèle dans *le Drapeau blanc*, puis dans *le Mémorial catholique*. On essaya de le dompter; on tenta son ambition; on lui offrit les grandes dignités ecclésiastiques; il les refusa avec un désintéressement qui ne surprit aucun de ses amis.

En 1824, il fit son premier voyage à Rome, où Léon XII l'accueillit avec distinction. A son retour (en 1825), il attaqua, avec cette puissance entraînante qui lui est familière, une ordonnance qui venait de modifier l'enseignement dans les séminaires; et, posant la question sur le terrain du gallicanisme et de l'ultra-montanisme, il développa hardiment ses tendances théocratiques. Il fut cité pour la première fois, à cette occasion, en police correctionnelle, et ce fut à ce propos qu'on lui prêta cette parole grosse de vengeance: *Vous saurez ce que c'est qu'un prêtre.* Il fut condamné à 36 francs d'amende; mais il acquit une très-grande popularité.

Dès ce moment, l'abbé de Lamennais entra dans une voie nouvelle, mais où nous ne pouvons suivre chacun de ses pas : sa lutte avec le corps épiscopal de France et avec le saint-siége exigerait à elle seule beaucoup plus d'espace qu'il ne nous en est donné.

Tour à tour en paix ou en guerre avec le clergé et avec le pouvoir temporel, il s'émut et se passionna pour les souffrances du peuple; et, dans cette direction nouvelle, sans abdiquer sa haute raison, il déploya les ressources d'une éclatante poésie; notre génération gardera longtemps le souvenir de l'émotion universelle qu'y produisit cette page brûlante intitulée *les Paroles d'un croyant*. Mais, nous le répétons, l'espace nous manque pour raconter la lutte courageuse du noble ami de l'humanité, pour apprécier les magnifiques ouvrages de l'illustre écrivain; contentons-nous d'énumérer ici la liste bibliographique de ses travaux si variés et si étendus :

1° *Réflexions sur l'état de l'Église en France pendant le dix-huitième siècle, et sur sa situation actuelle*, 1808, 1 vol. in-8°; 2° *Mélanges religieux et philosophiques*, ajoutés à l'édition de l'ouvrage précédent publiée en 1820; 3° Traduction de l'ouvrage du vénérable Louis de Blois, intitulé *le Guide spirituel*, ou *le Miroir des âmes religieuses*, 1809, 1 vol. in-12; 4° *Droit du gouvernement sur l'éducation*, sans nom d'auteur, 1817, 1 vol. in-8°; 5° *Observations sur la promesse d'enseigner les quatre articles de 1682, exigée des professeurs de théologie*, sans nom d'auteur, 1818, 1 vol. in-8°; 6° *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, 1817 à 1823, 4 vol. in-8°; 7° *Lettres sur les missions*, 1819, 1 vol. in-8°; 8° *Prières diverses et traductions de l'Ecriture sainte et des Pères*, en société avec l'abbé Letourneur et M. E. Genoude, 1820, 1 vol. in-32; 9° *Quelques réflexions sur la censure et sur l'Université*, 1820, in-8°; 10° Diverses traductions, dialogues, etc., 1820, in-32; 11° *Réflexions sur la nature et l'étendue de la soumission due aux lois de l'Eglise en matière de discipline*, 1820, in-8°; 12° *Défense de l'essai sur l'indifférence*, 1821, in-8°; 13° *Du devoir dans les temps actuels*, 1823, in-8°; 14° Traduction de *l'Imitation*, avec des réflexions à la fin de chaque chapitre, 1824, in-8°; 15° *Manuel du chrétien*, 1824, in-8°; 16° *Défense de la vénérable compagnie des Pasteurs de Genève*, 1824, in-8°; 17° *Du projet de loi sur le sacrilége*, 1825, in-8°; 18° *Du projet de loi sur les congrégations religieuses de femmes*, 1825, in-8°; 19° *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, 1825, in-8°; 20° *Quelques réflexions sur le procès du Constitutionnel*, 1825, in-8°; 21° *Nouveaux mélanges*, t. Ier, 1826, in-8°; 22° *Lettre de l'abbé de Lamennais sur les attaques dirigées contre lui*, 1826, in-8°. Nous n'avons pu nous procurer d'une manière exacte les dates de publication des ouvrages dont les titres suivent : 23° *Premiers, seconds*

et troisièmes mélanges, 3 vol. in-8°; 24° *Progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église*, 1 vol. in-8°; 25° *le Livre du peuple*, 1 vol. in-8°; 26° *Première et seconde lettres à monseigneur l'archevêque de Paris*, 2 brochures in-8°; 27° *Sommaire d'un système des connaissances humaines*, broch. in-8°; 28° *De la servitude volontaire*, broch. in-8°; 29° *Lettres d'Atticus*, 1 vol. in-12; 30° *Esquisse d'une philosophie*, 3 vol. in-8°; 31° *Discussions critiques et pensées diverses sur la religion et la philosophie*, 1 vol. in-8°; 32° *Affaires de Rome*, 1 vol. in-8° et 2 vol. in-32; 33° *Paroles d'un croyant*, 1 vol. in-32; 34° *Politique à l'usage du peuple*, 2 vol. in-32; 35° *De l'esclavage moderne*, 1 vol. in-32; 36° *Du passé et de l'avenir du peuple*, 1 vol. in-32; 37° *De la religion*, 1 vol. in-32; 38° *Le pays et le gouvernement*, 1 broch. in-8°; 39° *Amschaspands et Darvands*, 1 vol. in-8°. Une édition des œuvres de M. de Lamennais, formant 12 vol. in-8°, a été publiée en 1837, par MM. Paul Daubrée et Cailleux; mais cette édition, fort incomplète aujourd'hui, était déjà bien loin alors de renfermer toutes les productions connues de l'illustre écrivain.

Il est, on le voit, peu de plumes aussi fécondes que celle de M. de Lamennais; et cependant, il ne paraît pas que cette verve inépuisable, cette facilité prodigieuse doive jamais nuire à la forme saisissante de son talent, à l'éloquente majesté de son style. Sa production la plus récente, *les Amschaspands et Darvands*, confirme cette prévision. On peut différer d'avis sur la forme dont il a revêtu cette amère et mordante satire; on peut approuver ou blâmer l'énergique ressemblance de ses portraits, la verve incisive et peu ménagée de son indignation; mais il faut rendre justice à l'écrivain, à ce style vigoureux, élégant, soutenu, qui fait de M. Lamennais un des maîtres de notre belle langue.

La Mesnardière ou la Menardière (H. J. P. de), littérateur médiocre, né à Loudun vers 1610, mort à Paris en 1663, étudia la médecine à Nantes, et devint le médecin du cardinal de Richelieu et du duc d'Orléans, frère de Louis XIII, pour avoir écrit, dans le but de justifier la condamnation d'Urbain Grandier, un *Traité de la mélancolie*. Devenu par la suite maître d'hôtel et lecteur ordinaire du roi, la Mesnardière fut reçu à l'Académie française en 1655. On peut distinguer parmi ses nombreux ouvrages : *Traité de la mélancolie : savoir si elle est la cause des effets que l'on remarque dans les possédées de Loudun*, la Flèche, 1635, in-8°; *Raisonnement sur la nature des esprits qui servent au sentiment*, Paris, 1638, in-12; *Poésies françaises et latines*, Paris, 1656, in-folio.

Lameth (Théodore) naquit à Paris en 1756; enseigne de vaisseau, puis capitaine de cavalerie, il se distingua en Amérique dans la guerre de l'indépendance, à laquelle il alla prendre part en qualité de volontaire. En 1791, il fut nommé maréchal de camp. Député du Jura à l'Assemblée législative, il y siégea au côté droit, parmi les constitutionnels. En 1793, il se retira en Suisse.

Rentré en France à la fin de la crise révolutionnaire, il se tint à l'écart jusqu'en 1815. Élu membre de la chambre des cent jours, il fut l'un de ceux qui protestèrent contre la violation du territoire. Depuis cette époque, M. Théodore Lameth n'a plus pris aucune part aux affaires publiques.

Charles de Lameth, frère puîné du précédent, né à Paris en 1757, servit aussi en Amérique dans la guerre de l'indépendance, sous le général Rochambeau. Une blessure qu'il reçut à la prise d'York-Town lui valut le grade de colonel en second des chasseurs d'Orléans. De retour en France, il fut nommé colonel du régiment des cuirassiers du roi et gentilhomme d'honneur du comte d'Artois; mais, en 1789, ayant été élu député aux états généraux, il résigna ce titre, et fut l'un des premiers de son ordre à se réunir au tiers état. Il soutint constamment de sa parole et de ses votes le parti constitutionnel, fut porté à la présidence de l'Assemblée, le 5 juillet 1791, se prononça, après le voyage de Varennes, contre la déchéance de Louis XVI, et appuya les mesures rigoureuses qui furent prises contre les pétitionnaires du Champ de Mars. A l'ouverture de la campagne de 1792, il prit du service à l'armée du Nord, où il

commanda une division de cavalerie en qualité de maréchal de camp; mais immédiatement après la révolution du 10 août, étant alors en congé, il fut arrêté sur la route du Havre et detenu à Rouen. Relâché au bout de quarante-sept jours, sur la réclamation de son frère Théodore, il se vit bientôt menacé d'une nouvelle arrestation, et se réfugia à Hambourg. Rentré en France en 1801, il vécut dans la retraite jusqu'en 1809, époque où il reçut l'ordre de rejoindre l'armée d'observation à Hanau. Il fut successivement investi du gouvernement du grand-duché de Wurtzbourg et de celui de Santona en Biscaye. A dater de 1814, il se tint de nouveau éloigné de la vie publique, où il ne reparut qu'en 1827, comme député de Pontoise. En cette qualité, il figura dans l'opposition des deux cent vingt et un; et, après 1830, il fut de ceux qui, pensant qu'on avait assez fait pour la liberté, se firent les soutiens du système de la résistance.

Alexandre de LAMETH, frère des précédents, né à Paris en 1760, embrassa aussi, dès sa jeunesse l'état militaire; il fit ainsi que ses frères la guerre d'Amérique, en qualité d'aide de camp du général Rochambeau, et commanda comme adjudant l'attaque dirigée sur la Jamaïque. A son retour en France, il fut nommé colonel du régiment d'artillerie *Royal-Lorraine*. Élu par la noblesse de Peronne député aux états généraux, il y suivit le parti constitutionnel, dont il soutint chaudement la cause. En 1790, il présenta un plan d'organisation militaire qui obtint le suffrage unanime de l'Assemblée. Après la fuite de Varennes, il tourna ses efforts vers la défense de la royauté, se rapprocha de Louis XVI, et, se déclarant hautement pour le système d'une monarchie limitée, proposa qu'après l'acceptation de l'acte constitutionnel, l'Assemblée constituante continuât de sieger comme législature. En avril 1792, il alla servir à l'armée du Nord en qualité de maréchal de camp, d'abord sous le maréchal Luckner, puis sous la Fayette, avec lequel il fut décrété d'accusation, et dont il partagea l'exil et la captivité. Au bout de trois ans et demi, il fut remis en liberté, tandis que la Fayette était transféré des cachots de Prusse dans ceux d'Autriche. Il se rendit en Angleterre; mais sa présence inquiétant Pitt, il dut se retirer à Hambourg, auprès de son frère. Après le 18 brumaire, Alexandre de Lameth, rentré en France, fut successivement appelé à la préfecture des Basses-Alpes, en 1802; à celles de Rhin-et-Moselle, en 1805; de la Roër, en 1806, et du Pô, en 1809. Le gouvernement de la restauration le nomma, en 1814, lieutenant général et préfet de la Somme. Au retour de Napoleon, il accepta la pairie, et se prononça contre toute mesure de rigueur. Il fut, à la seconde restauration, exclu de la chambre des pairs, exclusion dont le département de Seine-et-Oise le dédommagea en 1819, en le nommant à la chambre des députés. Durant quatre sessions qu'il y siégea, il fit constamment partie de l'opposition constitutionnelle. Élu de nouveau député en 1828, par le département de Seine-et-Oise, il mourut bientôt après (mars 1829) à Paris.

LAMETTRIE (Julien Offray de) naquit à Saint-Malo en 1709. Porté vers la médecine par un goût décidé, après avoir pris à Reims ses premiers degrés, il alla, en 1733, étudier à Leyde, sous l'illustre Boerhaave, dont il traduisit en français quelques ouvrages.

Nommé, en 1742, médecin du régiment des gardes françaises, à Paris, il fut atteint du typhus après la bataille de Dettingen; et, d'après les observations qu'il prétendit avoir faites sur lui-même durant sa maladie, il écrivit et publia son *Histoire naturelle de l'âme*, la Haye, 1745, où il chercha à démontrer que l'âme est un simple résultat de l'organisme. Ce livre, aussi pauvre de science physiologique que d'intelligence philosophique, le fit considérer comme un fou; tandis que sa *Politique du médecin de Machiavel*, Amsterdam (Lyon), 1746, ouvrage satirique, qui fut condamné au feu par le parlement, lui faisait la réputation d'un méchant homme.

Obligé de se réfugier à Leyde en 1746, il y publia contre ses confrères une nouvelle diatribe sous ce titre : *la Faculté vengée*, Paris (Hollande), 1747, comédie satirique en trois actes. A cette publication succéda *l'Homme machine*,

Leyde, 1748, que Lamettrie eut l'impudence de dédier au religieux Haller.

Poursuivi à raison de cet ouvrage et chassé de la Hollande, Lamettrie ne savait, comme le dit un biographe, où reposer sa mauvaise tête, lorsque Frédéric, par l'intermédiaire de Maupertuis, lui offrit un asile à Berlin, et l'admit au partage de cette familiarité dédaigneuse qu'il affectait avec les philosophes, familiarité qui ne faisait disparaître le roi que pour mieux faire sentir le maître. Lamettrie était donc comme le Brahmane du drame indien, sans gêne avec son royal hôte. « Il entrait, disent les Souvenirs de Berlin, dans son cabinet comme chez un ami, en tout temps; il se jetait et se couchait sur les canapés; quand il faisait chaud, il ôtait son col, déboutonnait sa veste, et jetait sa perruque par terre (*). »

Cependant il ne tarda pas à sentir la chaîne. « Lamettrie, écrivait Voltaire, brûle de retourner en France. Cet homme si gai, qui passe pour rire de tout, pleure comme un enfant d'être ici; il me conjure d'engager M. de Richelieu à lui obtenir sa grâce... Il voudrait s'en retourner à pied (**). »

Voltaire poursuivait depuis deux mois cette négociation, lorsque tout à coup Lamettrie mourut (1751) dans la maison du ministre de France, le comte Tyrconnel. Sa fin fut digne de sa vie : « Ce Lamettrie, cet homme-machine, ce jeune médecin, cette vigoureuse santé, cette folle imagination, tout cela, écrivit Voltaire au duc de Richelieu, vient de mourir pour avoir mangé par vanité tout un pâté de faisan aux truffes. » Le roi de Prusse honora son favori d'un éloge qu'il fit lire à l'Académie par le secrétaire de ses commandements.

Lamettrie continua à Berlin ses élucubrations philosophico-physiologistes. Après *l'Homme-machine*, parut *l'Homme-plante*, Potsdam, 1748; *Réflexions sur l'origine des animaux*, Berlin, 1750; *l'Art de jouir*, ib., 1751; *Vénus métaphysique* ou *Essai sur l'origine de l'âme humaine*, ib., 1751 (***).

Les ouvrages de Lamettrie ne sont qu'un dévergondage d'esprit, digne tout au plus de pitié; les contemporains même en ont jugé ainsi. Voltaire n'en parle que comme de *rogatons*, de *folies incohérentes*. D'Argens dit que ses raisonnements sont d'un frénétique. C'est, selon Diderot, un auteur sans jugement, « dont on reconnaît la frivolité de l'esprit dans tout ce qu'il dit, et la corruption du cœur dans ce qu'il n'ose dire...., dont le chaos de raison et d'extravagance ne peut être regardé sans dégoût..... Tête troublée, idées décousues.... Lamettrie, dissolu, impudent, bouffon, flatteur, était fait pour la vie des cours et la faveur des grands; il est mort comme il devait mourir, victime de son intempérance et de sa folie. »

LAMOIGNON, nom d'une ancienne famille du Nivernais, distinguée dans les armes depuis le treizième siècle, et qui s'ouvrit, dans le seizième, la carrière de la magistrature.

Charles de LAMOIGNON, seigneur de Basville, né à Nevers en 1514, étudia le droit à Ferrare sous Alciat, et parut ensuite avec éclat au barreau de Paris, où il devint successivement conseiller à la table de marbre et au parlement, maître des requêtes et conseiller d'État; il mourut en 1572. Il avait été désigné pour remplacer, en cas de mort, le chancelier de l'Hôpital.

Chrétien Ier de LAMOIGNON, son fils, né en 1567, étudia le droit sous Cujas, devint conseiller au parlement en 1595, puis président aux enquêtes, conseiller de la grand'chambre, et, enfin, président à mortier en 1633. Il mourut en 1636.

Guillaume Ier de LAMOIGNON, fils de Chrétien, né en 1617, conseiller au parlement de Paris, fut nommé maître des re-

(*) Tome V, p. 405.

(**) Lettre à madame Denis, 1751.

(***) Au milieu de ces hautes méditations, Lamettrie n'avait point perdu de vue sa querelle avec les médecins, et, sous le titre de *Pénélope* ou *Machiavel médecin*, Berlin, 1748, il avait publié une troisième satire, plus sanglante encore que les deux premières, où les hommes les plus remarquables dans la médecine et dans les sciences naturelles, tels que Haller, Linné et Boërhaave lui-même n'étaient point épargnés.

quêtes en 1644, et premier président en 1658. Il se conduisit avec une grande générosité dans l'affaire du surintendant Fouquet, avec lequel il était brouillé depuis quelques années. Chargé de présider la chambre de justice qui devait prononcer sur le sort de ce ministre, il lui fit donner un conseil; et, sondé par Colbert sur ses propres dispositions, il répondit: « Un juge ne dit son avis qu'une « fois, et sur les fleurs de lis. » Colbert engagea Louis XIV à lui témoigner son mécontentement. Lamoignon le sut; il offrit sa démission; mais elle ne fut point acceptée. Fouquet, apprenant la noble conduite du magistrat, le fit prier d'oublier ses torts; Lamoignon répondit à l'intermédiaire : « Je me souviens « seulement qu'il fut mon ami, et que « je suis son juge. » Considérant ensuite l'acharnement que l'on montrait contre l'accusé, qu'au fond il trouvait coupable, mais qu'il voyait menacé de condamnations peut-être trop sévères, il se retira de la commission, en alléguant la nécessité de sa présence au parlement, et répondit à quelques amis qui le pressaient de reprendre son poste : « *Lavavi manus meas, quomodo inqui-* « *nabo eas?* » Mais sa conduite fut moins noble dans l'affaire du malheureux Fargues, qu'il fit pendre, et dont il ne rougit pas de recevoir ensuite les biens. (Voyez FARGUES.) Il mourut en 1677, laissant deux fils, *Chrétien-François* et *Nicolas*, auxquels il laissa ses terres de *Basville* et de *Launai-Courson*, qu'il avait fait ériger, la première en marquisat, la seconde en comté, par lettres de décembre 1670.

Chrétien-François Ier de LAMOIGNON, marquis de Basville, naquit à Paris en 1644, et fut nommé, en 1666, conseiller au parlement, puis maître des requêtes, avocat général, et enfin président à mortier en 1690.

Lié, comme son père, avec Bourdaloue, Boileau, Racine, Regnard, il les réunissait souvent à sa terre de Basville; et ce fut à lui que Boileau adressa sa 6e épître. Il était membre de l'Académie des inscriptions. Il mourut en 1709, laissant aussi deux fils : *Chrétien II* et *Guillaume*.

Chrétien II de LAMOIGNON, marquis de Basville, devint, en 1706, président au parlement, et mourut en 1729, laissant un fils unique,

Chrétien-Guillaume Ier de LAMOIGNON, marquis de Basville, baron de Saint-Yon, né le 1er octobre 1712, fut nommé, en 1730, président à mortier au parlement, et conseiller ordinaire du roi.

Chrétien-François II, son fils, né en 1735, fut, en 1758, nommé président à mortier du parlement, avec lequel il fut exilé en 1772, et obtint, pendant la tenue de l'assemblée des notables en 1787, la place de garde des sceaux en remplacement de Miromesnil. Il travailla, de concert avec le principal ministre, Loménie de Brienne, aux édits du timbre et de la subvention territoriale, dont le refus d'enregistrement occasionna l'exil du parlement à Troyes. Il donna sa démission en octobre 1788, trois mois après de Brienne, et se retira dans sa terre de Basville, où il mourut en 1789.

Guillaume de LAMOIGNON, seigneur de *Malesherbes*, 2e fils de Chrétien-François Ier, naquit en 1683, et fut successivement avocat général, président du parlement de Paris, premier président de la cour des aides, et enfin chancelier de France en 1750, mais sans avoir les sceaux de l'État. La famille Maupeou, soutenue par une intrigue de cour en 1763, désirait la place de chancelier; Lamoignon, ayant refusé de donner sa démission, fut exilé (*), et remplacé

(*) Un écrit de l'époque parle en ces termes de l'exil du chancelier : « M. de Lamoignon avait de douloureux reproches à se faire sur sa trop grande complaisance à se prêter au despotisme de la cour. Chef de la justice, il avait vu pendant dix ans des orages persévérants s'élever sous son influence contre ses ministres; il avait fait infliger des exils consécutifs, des mandats, des emprisonnements, à Paris, à Bordeaux, à Aix, à Rouen, à Rennes, à Besançon, à Grenoble, à Toulouse; il avait livré des attaques générales ou particulières aux cours de magistrature, tantôt par l'établissement d'une chambre royale, tantôt en excitant les gens du grand conseil contre toutes les classes du parlement, tantôt en jetant des semences de division entre les états et le parlement d'une même province. Mais il avait reconnu l'abîme... il avait été effrayé, et dans ses remords

Digitized by Google

par Maupeou, que le parlement refusa de reconnaître, sous le titre de vice-chancelier. Mais, plus tard (1768), le titulaire, ayant enfin cédé aux persécutions et aux obsessions, et s'étant démis, Maupeou lui succéda avec le titre plein et entier. Guillaume de Lamoignon mourut en 1772.

Chrétien-Guillaume de LAMOIGNON DE MALESHERBES, fils du précédent, né à Paris en 1721, exerça d'abord les fonctions de substitut du procureur général et de conseiller au parlement, puis succéda à son père dans la présidence de la cour des aides, et fut en même temps chargé de la direction de la librairie (1750). Parvenu jeune encore à de si hauts emplois, il y apporta l'amour le plus pur de l'humanité et de la justice, et se fit le protecteur des lettres et des citoyens opprimés. Les mêmes sentiments l'inspiraient lorsqu'en qualité de chef d'une des premières cours du royaume, il adressait à Louis XV les courageuses *remontrances* de 1770 et de 1771. Les parlements venaient d'être supprimés; la cour des aides éprouva bientôt le même sort, et Malesherbes, qui, depuis 1760, n'était plus directeur de la librairie, fut exilé.

Louis XVI, en montant sur le trône, rétablit les anciens parlements; et Malesherbes, rappelé à ses fonctions, obtint la plus grande popularité. Une disgrâce momentanée n'avait point changé ses principes; il continua de faire entendre la vérité à la cour, et de proposer les réformes qu'il croyait justes et convenables. Louis XVI l'appela, en 1775, au ministère, et lui confia le département de Paris et de la maison du roi. Ce vertueux magistrat était entré au ministère avec Turgot, dont il avait embrassé le système. Lorsque ce dernier fut renvoyé, il se crut obligé de donner sa démission.

Membre de l'Académie des sciences depuis 1750, et plus tard de celle des inscriptions, il avait été reçu à l'Académie française, en 1775, à la place de Dupré de Saint-Maur. Il composa, pendant son éloignement des affaires, plusieurs ouvrages de morale et de politique, et parcourut à pied, sous le nom de *M. Guillaume*, la France, la Suisse et la Hollande. A son retour (1787), Louis XVI l'appela de nouveau au ministère; mais la situation du royaume avait empiré; les avis de Malesherbes ne furent point écoutés, et, fatigué d'être inutile, il donna de nouveau sa démission.

Bientôt les événements amenèrent avec la chute du trône, le procès du monarque; Malesherbes se dévoua pour la défense de Louis XVI, et ne l'abandonna qu'au dernier moment. Arrêté lui-même un an après, et traduit au tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort et exécuté le 22 avril 1794.

Outre ses fameuses *Remontrances*, on a de lui : *Mémoire sur le mariage des protestants*, 1785-87, in-8°; *Observations sur le Mélèze*, etc.; *Mémoire sur les moyens d'accélérer les progrès de l'économie rurale en France*, etc., 1790, in-8°; *Idées d'un agriculteur patriote*, etc., 1791, in-8°; *Mémoire pour Louis XVI*, 1792; *Observations sur l'histoire naturelle de Buffon*, 1798, 2 vol. in-8° ou in-4°; *Mémoire sur la librairie et sur la liberté de la presse* (publié par Barbier), 1809, in-8°.

Nicolas de LAMOIGNON *de Basville*, second fils de Guillaume Ier, naquit en 1648, et fut de bonne heure destiné à la magistrature. Conseiller au parlement en 1670, maître des requêtes en 1675, il suivit ensuite la carrière administrative, fut successivement intendant de Montauban, de Pau, de Poitiers, de Montpellier, resta dans cette dernière ville pendant trente-trois ans, et y acquit une triste célébrité par les cruautés qu'il exerça contre les protestants; chargé par la cour de les forcer à se convertir, il outrepassa souvent les ordres cruels qui lui étaient donnés, et fit périr, pendant le cours de son ministère, plus de dix mille personnes. Il quitta l'intendance du Languedoc en 1718, et mourut à Paris en 1724.

Son fils, *Urbain-Guillaume de* LA

s'était refusé à laisser regagner le principe de dissolution qu'il avait trop fait valoir, le commandement substitué à la loi. Dans son exil il gémissait des maux dont il devait pourtant se regarder comme le principal auteur. » *Histoire du siècle de Louis XV.*

BIBLIOTECA NAZIONALE ROMA

MOIGNON, comte de Launay-Courson, né en 1674, fut intendant de Rouen en 1704, de Bordeaux en 1707, et conseiller d'État ordinaire en 1717. Duclos cite de lui des traits étonnants d'arbitraire et de despotisme.

LA MONNOIE (Bernard de), né à Dijon en 1641, débuta au barreau de cette ville en 1662; mais bientôt, emporté vers la littérature par une insurmontable vocation, il renonça à tout pour s'y livrer. Après s'être longtemps borné aux modestes succès de société que lui offrait sa ville natale, il obtint, en 1671, le premier prix de poésie qu'ait décerné l'Académie française, et cinq fois depuis lors il sortit vainqueur de ces concours poétiques. En 1672, à la sollicitation de sa famille, il acheta une charge de conseiller-correcteur en la chambre des comptes. Cette charge, qu'il garda huit ans, ne ralentit point sa verve poétique.

Du naturel et de la vivacité, une gaieté un peu grivoise forment les qualités saillantes de son talent. Ces qualités ont fait le succès de ses contes, de ses épigrammes, et surtout de ses *Noëls* écrits en patois bourguignon, et qui ont joui d'une grande popularité. Érudit aussi bien que poète, la Monnoie composa aussi avec succès des vers grecs, latins, espagnols, italiens. En 1713, il fut élu membre de l'Académie française à l'unanimité. Ruiné par le système de Law, une pension de 600 livres que lui fit le duc de Villeroi, et une autre d'égale somme que lui fut assurée par les libraires, lui permirent d'atteindre doucement le terme de sa vie; il mourut en 1728.

Poëte médiocre, c'est moins à ce titre que comme érudit et philologue que la Monnoie a gardé quelque réputation. Les *Acta eruditorum* de Leipzig le qualifient de *vir omnis elegantiæ peritissimus* et *studiosissimus;* a cette appréciation il faut, pour être juste, en joindre une autre moins avantageuse, mais également méritée, celle de Burman, qui appelle la Monnoie *indefessus nugarum indagator*.

LAMORLIÈRE (Alexis Magallon, comte de), né à Grenoble (Isère) en 1707, entra de bonne heure au service, parcourut tous les grades inférieurs et parvint à celui de lieutenant général; il fit avec éclat les différentes campagnes d'Allemagne, se trouva à presque tous les sièges importants, se distingua particulièrement aux batailles de Fontenoy, de Rocroy, et ce fut lui qui enleva sur le territoire de la Savoie le fameux Mandrin. Il fit, avec le même zèle et le même talent, dans un âge très-avancé, les guerres de la révolution; obtint, en 1791, un commandement dans l'intérieur, passa ensuite à l'armée de la Moselle, et de là à la 15e division militaire. Il est mort après avoir reçu sa retraite.

Un fils du général Lamorlière (*François-Louis*) suivit avec distinction la même carrière que lui. Aide de camp de son père en 1791, il devint plus tard général de division, et eut, jusqu'en 1806, le gouvernement général des îles de France et de la Réunion; il commanda ensuite la 15e division militaire, et fut admis à la retraite en 1815.

LA MOTHE-LE-VAYER (François de), né à Paris en 1588, fit de profondes études dans les lettres, l'histoire et le droit : éloigné par goût des affaires publiques, il se démit d'une charge au parlement que lui avait transmise son père, pour se livrer entièrement à ses recherches favorites. Toutefois il avait près de cinquante ans lorsqu'il mit au jour ses premiers écrits; l'un d'eux, qui traitait de l'instruction à donner au dauphin (Louis XIV), lui mérita d'être désigné par le cardinal de Richelieu comme précepteur de ce prince; mais ce ne fut qu'après avoir dirigé les premières études du jeune duc d'Orléans que la Mothe obtint ce poste éminent. Il avait été nommé membre de l'Académie française en 1639. Après le mariage de son auguste élève (1660), il termina l'éducation de Monsieur, frère de Louis XIV. La Mothe, que Naudé a surnommé le *Plutarque de la France*, mourut en 1672, à l'âge de 85 ans. L'histoire était son étude favorite; frappé de l'infinie variété des opinions et des mœurs, il y puisa ce scepticisme qui forme le caractère général de ses écrits. Ses ouvrages, fort nombreux et tous remarquables par l'érudition, ont été réunis plusieurs fois; l'édition la plus complète est celle de Dresde, 1756-59,

Digitized by Google

14 vol. in-8°; seulement nous citerons, parmi ceux qu'elle contient les suivants : *Discours de la contrariété d'humeurs qui se trouve entre certaines nations*, 1636; *Considérations sur l'éloquence française*, 1638; *de l'Instruction de M. le dauphin*, 1640; *de la Vertu des païens*, 1642; *Jugement sur les anciens et principaux historiens grecs et latins*, 1646; *Petits Traités en forme de lettres*, 1659; *Hexameron rustique*, 1670; *Dialogues faits à l'imitation des anciens*, 1698. On a publié l'*Esprit de la Mothe-le-Vayer*, 1763, in-12, par Montlinot, et 1783, par Alletz.

La Motte (Antoine Houdar de), né à Paris le 17 janvier 1672. Il n'y a, dans la vie de cet homme de lettres, d'autres événements que la publication de ses ouvrages. Ami de son repos, réservé, discret, prudent et doux comme son ami Fontenelle, il s'arrangea de manière à mener la vie la plus égale et la plus dépourvue de toute espèce d'incidents. Il fit, à l'âge de vingt ans, son début dans les lettres; ses premiers ouvrages furent des opéras. Il aborda ensuite successivement presque tous les genres de poésie, la tragédie, l'épopée, l'ode, la fable. On n'avait pas encore vu un poëte de profession attaquer la poésie comme inutile et les vers comme une contrainte préjudiciable au génie; c'est ce que fit la Motte : il passa sa vie à soutenir ce paradoxe, tout en continuant à versifier. Dans cette étrange entreprise, il avait pour auxiliaire et pour guide Fontenelle. On leur répondait de tous côtés que, s'ils jugeaient la poésie inutile, c'est qu'ils ne la sentaient pas, et que si les vers leur paraissaient faire tort aux sentiments et aux pensées par la contrainte qu'ils imposent à l'écrivain, c'est qu'ils étaient incapables eux-mêmes de surmonter cette contrainte et de porter ces entraves. Il est évident que c'était là la vraie origine de leur paradoxe; cependant leur erreur avait un côté de vérité. En tant qu'ils reprochaient à la langue française d'être plus rebelle sous la main du poëte que les langues anciennes et que quelques langues modernes, ils voyaient malheureusement trop juste. On peut dire aussi qu'au fond de leurs attaques contre la poésie, il y avait un secret pressentiment de la décadence où elle allait tomber et de l'importance que les nouveaux besoins des esprits allaient donner à la prose dans le dix huitième siècle. Comme on répétait sans cesse aux représentations des tragédies de la Motte, le mot de Boileau : *Que n'écrit-il en prose?* il entreprit de faire voir au public que ce souhait ironique, pris au sérieux, renfermait l'avenir de la tragédie : il mit en prose sa tragédie en vers d'*OEdipe*. Elle tomba sous cette nouvelle forme comme sous la première; mais la Motte n'en voulut pas démordre. Cet homme, d'un caractère doux et circonspect, portait dans les questions de littérature et de goût un rare entêtement et une indépendance singulière d'esprit. Dans ses essais de critique sur le théâtre, il attaqua le système des trois unités et devança, dans sa révolte hardie contre ces classiques entraves, la plupart des principes énoncés par nos modernes novateurs. Enfin, il s'enrôla dans la brigade de ces critiques étourdis et peu hellénistes qui avaient déclaré, au nom de la décence et de ce qu'ils appelaient le bon goût, une espèce de guerre à Homère et au génie grec.

On sait qu'affligé des familiarités, des longueurs et des grossièretés dont Homère lui paraissait plein, il entreprit de l'épurer et de l'aviver dans une espèce de traduction abrégée, et qu'en tête de cet étrange ouvrage il plaça, en manière de préface, une ode où il se faisait remercier par l'ombre d'Homère. On se moqua de l'ode et de la traduction; mais les lecteurs impartiaux admirèrent, dans le discours en prose qui précédait le tout, la finesse ingénieuse des idées, l'art de la discussion, l'habileté du développement, l'élégance facile et piquante du style. Ces qualités se retrouvent dans beaucoup d'écrits en prose de la Motte qu'on lit avec plaisir malgré les erreurs qu'il s'est efforcé d'y faire triompher. On peut dire que souvent, en partant d'un point de vue faux ou contestable, la Motte raisonne à merveille, et que, dans la critique, personne n'a su mieux que lui mettre en relief les côtés spécieux d'une opinion paradoxale, ou les côtés piquants d'une opinion neuve. Ses écrits polémiques se

distinguaient aussi par une politesse, par un ton de modération et d'urbanité que les critiques savent garder rarement, et qui lui donnèrent tout l'avantage dans sa lutte avec la fougueuse et virile madame Dacier. On ne lit plus aujourd'hui les opéras d'*Issé* et de *Sémélé*, la tragédie d'*Œdipe* et même celle d'*Inès de Castro*, quoique bien supérieure à tout ce que fit la Motte pour le théâtre; mais on lit avec intérêt, et on consulte avec fruit, ses *Réflexions sur la critique*, ses discours sur la tragédie, l'ode, la fable; etc. Cet homme d'esprit honnête homme mourut en 1731. Il avait perdu la vue depuis l'âge de quarante ans et avait passé ses dernières années dans des souffrances continuelles causées par de graves infirmités; mais ce triste état n'altéra jamais l'égalité de son âme, la douceur de son caractère, et n'affaiblit point son esprit, qui, toujours avec la même finesse, la même froideur, et la même élégance, se déploya jusqu'au bout dans mille productions diverses.

La Mothe-Houdancourt (Philippe de), duc de Cardone, né en 1605, fit ses premières armes à l'âge de 18 ans, sous le duc de Montmorency, et se distingua dans un grand nombre de combats en France, dans les Pays-Bas et en Piémont. Il reçut en 1641 le titre de vice-roi de Catalogne, et se mit à la tête de l'armée française qui agissait dans cette province. Vainqueur à Tarragone, à Villefranche, où il gagna le bâton de maréchal, et à Lérida, il fut défait dans un second combat livré près de cette ville, eut 2,000 hommes tués, 2,000 prisonniers, et se retira avec le reste de ses troupes sur Balaguer. Désespéré de cet échec, il essaya de recruter une nouvelle armée en Catalogne et dans le Roussillon; mais les Catalans avaient perdu toute énergie; ils accusaient les Français de leurs malheurs, et engageaient journellement avec eux des rixes sanglantes; ceux-ci, ainsi harcelés, souffrant de la faim et des privations de toutes sortes, désertèrent en foule. La Mothe, privé ainsi de soldats et abattu par la perspective d'une défaite prochaine, s'éloigna en abandonnant Lérida, qui capitula le 28 juillet 1644. Ses ennemis, prompts à saisir l'occasion de l'éloigner du commandement, l'accusèrent de négligence coupable. Enfermé au château de Pierre-Encise, il se vit traîner devant les tribunaux, jusqu'à ce qu'enfin le parlement de Grenoble le déchargea de toute imputation, et le rendit à la liberté après une détention de quatre ans.

La Mothe ne prit qu'une faible part aux troubles de la fronde; l'injustice dont il avait été victime l'aurait rangé dans le parti des mécontents; mais ses talents, tout militaires, ne le destinaient pas au rôle de chef de faction. Les progrès des Espagnols dans la Catalogne le rappelèrent sur le terrain où il avait déjà triomphé, et où il soutint de nouveau l'honneur des armes françaises, surtout dans sa belle défense de Barcelone. Revenu à Paris en 1657, il y mourut la même année, âge de 52 ans.

La Motte d'Argencourt (mademoiselle de). Avant son attachement pour Marie de Mancini, « Louis XIV parut quelque temps captivé par une fille de la reine, mademoiselle de la Motte d'Argencourt, qui, sans être douée ni d'une éclatante beauté, ni d'un esprit fort extraordinaire, était une personne tout aimable. Pendant quelque temps le roi en fut passionnément épris : la reine et son ministre craignirent que cet amour ne le portât à quelque folie ; la reine, pour l'en dissuader, employa tout le credit que lui donnaient l'affection de son fils, sa confiance et ses sentiments religieux ; Mazarin recueillit de la bouche de la mère de mademoiselle de la Motte quelques propos que le roi lui avait adressés, puis il les répéta à Louis XIV, comme s'il les tenait d'un amant de la jeune personne. Il lui fit ainsi croire qu'il était trahi, et la pauvre fille fut enfermée dans le couvent de Chaillot (*). »

La Motte-Piquet (le comte Toussaint-Guillaume de), né à Rennes en 1720, entra au service en 1735, et, durant 46 ans, soutint dignement l'honneur du pavillon et l'intérêt du commerce français : il fit 28 campagnes, de 1737 à 1783 ; les plus remarquables sont

(*) Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXIV, p. 500.

celles d'Amérique, où il fut nommé chef d'escadre; celle de 1779, signalée par le combat de Fort-Royal, où il eut à soutenir, avec 3 vaisseaux, le feu de 10 vaisseaux anglais; et celle de 1781, où il causa les plus grands dommages aux Anglais. Né sans fortune, la Motte recevait depuis 1775 une pension de 800 livres; le roi lui en accorda une autre de 3,000 livres en 1781. Ce brave marin mourut en 1791.

La Motte-Valois (comtesse de). Cette femme, devenue si célèbre par le scandaleux procès du collier, naquit le 22 juillet 1756, à Fontette, en Champagne, sous le chaume et dans l'indigence. Elle descendait de la royale race des Valois par Henri de Saint-Remi, bâtard de Henri II, et de Nicole de Savigni. Laissée orpheline en bas âge par un père mort à l'Hôtel-Dieu, elle mendiait, lorsque les soins charitables de la marquise de Boulainvilliers firent constater son origine. En 1780, un mauvais sujet, un comte de la Motte, servant alors dans la gendarmerie, l'épousa par spéculation. Parmi les grands seigneurs dont elle obtint des secours, des présents à différents titres, se trouva le cardinal Louis de Rohan, évêque de Strasbourg et grand aumônier de France, prélat ambitieux, debauché, crédule, inepte et orgueilleux. Elle comprit aisément le parti qu'elle pouvait tirer d'un tel homme. D'abord, elle lui persuada qu'elle était au mieux auprès de la reine, avec laquelle elle espérait le réconcilier; car il avait encouru la complète disgrâce de Marie-Antoinette. Elle lui conseilla ensuite d'acheter un certain collier de diamants, évalué 1,600,000 liv., que deux joailliers avaient fabriqué pour madame du Barry, et qu'après la mort de Louis XV, ils avaient inutilement essayé de vendre à la reine. Le cardinal devait envoyer le fameux joyau à la reine, en laissant à Sa Majesté la faculté de le payer en petites sommes, à différents termes. Que ne pouvait-il pas attendre de la reconnaissance de la reine pour un tel service! Or, on sait que madame la Motte n'avait d'autre but que de s'approprier le fameux collier. Elle parvint à son but.

Le prélat fasciné fut la dupe d'un billet fabriqué, et signé *Marie-Antoinette de France*, billet qui l'autorisait à conclure l'acquisition; le collier acheté (1er février 1785), madame la Motte monte une nouvelle scène de mystification; le cardinal, caché au fond d'une alcôve, dans une auberge de Versailles, voit sa confidente remettre le précieux dépôt à un homme couvert de la livrée de la reine, et la Motte va aussitôt vendre en Angleterre une partie des débris du collier dépecé. Cependant, l'habile intrigante faisait entendre au prélat que si la reine le traitait encore froidement, c'était pour déguiser des sentiments très-différents; de petits billets consolateurs entretenaient l'illusion. Mais ces lettres n'étaient pas des lettres de change, et l'échéance du premier terme de payement approchait. Pour dissiper les inquiétudes de Monseigneur, madame la Motte fait alors jouer dans le parc de Versailles une farce nocturne, où le cardinal croit entendre une voix auguste lui permettre le plus doux espoir, et presse sur son cœur une rose qu'on a laissé tomber. Mais les joailliers, dont un retard de payement compromettait la fortune, s'adressèrent, à l'insu du cardinal, à la reine elle-même, le 12 juillet 1785. Tout fut alors découvert. Madame la Motte, arrêtée dans sa maison de Bar-sur-Aube, et conduite à la Bastille, le 20 août, nia sa participation à ce chaos d'iniquité. Les révélations les plus accablantes ne purent modérer le cynisme de ses réponses. Enfin, un arrêt du parlement la condamna à être, ayant la corde au cou, fouettée nue, marquée par le bourreau d'un fer chaud en forme de V (vol) sur les deux épaules, puis enfermée à l'hôpital de la Salpêtrière pour le reste de ses jours.

Le roi et la reine, tout en accusant de partialité et d'irrévérence pour la couronne les juges qui avaient acquitté le cardinal, trouvèrent l'arrêt trop sévère contre la descendante des Valois. Louis XVI eût commué la peine si ses ministres ne lui eussent représenté que sa clémence accréditerait des bruits injurieux pour la reine : le jugement reçut son exécution dans la prison

même de la Conciergerie, parce qu'on craignait que la fureur du désespoir ne portât la condamnée à proférer en public des calomnies atroces.

> Lamotte, on n'en peut douter,
> Des Valois est bien la fille,
> Puisque l'on lui fait porter
> Les armes de la famille.

Cette épigramme courut tout Paris. Ainsi ce célèbre procès flétrit à la fois l'honneur de deux dynasties royales. La femme la Motte parvint au bout de deux ans à s'évader de sa prison, et alla rejoindre son mari à Londres, où elle publia contre la reine un infâme libelle, sous le titre de *Mémoires justificatifs*. Elle mourut à Londres, le 23 août 1791.

Lance, Lanciers. La lance, dans les temps féodaux, était une arme noble. D'abord très-longue et armée d'un fer aigu et tranchant, elle fut raccourcie et redevint plus épaisse sous Philippe de Valois, vers l'an 1300 : l'on y ajouta aussi une forte poignée. La forme du fer varia également à cette époque. Considérée comme instrument de tournoi, elle reposait sur un faucre ou avait un point d'appui contre la selle d'armes. Sa hampe était en partie creuse, afin d'être plus légère, et on l'ornait d'une banderole. Cette espèce de lance se nommait *bourdonasse*.

Lorsqu'en 1425 et 1445, Charles VII forma la gendarmerie en compagnies d'ordonnance, chacune d'elles fut composée de cent *lances fournies* (complètes), c'est-à-dire de cent gentilshommes armés de lances, ayant chacun un écuyer, un page ou un varlet (valet), deux ou trois archers.

Le combat avec la lance durait peu. On était presque toujours forcé de l'abandonner après le premier choc. Alors les gendarmes mettaient pied à terre pour combattre avec l'épée.

Devenu moins commun un quart de siècle après l'introduction des armes à feu, l'usage de la lance commença à disparaître des tournois après la mort de Henri II, et des armées sous Henri IV. On le reprit sans succès vers le milieu du siècle dernier, et on l'abandonna presque aussitôt. Mais, pendant les premières guerres de l'empire, Napoléon ayant reconnu la nécessité d'opposer aux hulans et aux cosaques des troupes également armées de lances, créa, au commencement de 1807, un régiment de lanciers polonais. Ce corps, formé à Varsovie, fut incorporé dans la garde impériale, sous le nom de *chevau-légers-lanciers*. Un second régiment fut créé en 1810; il était composé de Français, et vulgairement désigné sous le nom de *lanciers rouges*. Enfin, un 2e régiment de lanciers polonais entra, en 1812, dans la composition de la garde impériale, qui eut alors 3 régiments de cette arme. Le 1er et le 3e régiment portaient le kurska (habit-veste) bleu de roi; les couleurs distinctives et le pantalon cramoisis, à bandes de drap bleu; le schapski (schako) carré, cramoisi, avec un soleil en cuivre portant une N couronnée; les épaulettes et les aiguillettes en fil blanc; les boutons blancs. Le 2e régiment avait le kurska écarlate, les couleurs distinctives bleu de roi, le pantalon écarlate, bordé d'une bande bleue; le schapski rouge; les boutons, les épaulettes et les aiguillettes jaunes.

Un décret du 25 novembre 1811 attacha un régiment de *chevau-légers-lanciers* à chaque division de cavalerie. Ces corps furent armés de carabines à baïonnettes, de lances, de sabres et de pistolets. En 1812, il existait, outre la garde, 9 régiments de lanciers, dont 6 français, qui portaient les couleurs tranchantes écarlate, aurore, rose, cramoisi, bleu céleste, rouge garance; les régiments polonais, les couleurs tranchantes jaunes et chamois. Les premiers avaient l'épaulette verte, les Polonais l'épaulette bleue.

La lance aujourd'hui en usage est du modèle de 1806; la lame est en acier et a trois faces évidées; la douille et le sabot sont en fer; la hampe en bois de frêne noirci. La longueur totale de l'arme est de 2 mètres 842 millimètres. Un petit *fanion* est fixé au haut de la hampe. Ce n'est point comme ornement que cette flamme figure là : dans les combats, elle sert à effrayer les chevaux ennemis, et dans les exercices elle sert de contre-poids au sabot. Le reste de l'armement des lanciers consiste dans

Digitized by Google

le fusil à baïonnette, le sabre à la hussarde et les pistolets.

A la restauration, on ne conserva que le seul régiment des lanciers français de la garde, qui prit alors la dénomination de *chevau-légers-lanciers de France;* les lanciers polonais rentrèrent dans leur pays, et les autres régiments furent incorporés dans ceux de cavalerie légère. Après les cent jours et le second retour des Bourbons, il n'y eut plus qu'un seul régiment de cette arme, celui des lanciers de la garde. Cependant, les derniers escadrons des régiments de chasseurs à cheval conservèrent la lance. Ces escadrons furent composés des cavaliers les plus agiles et des meilleurs chevaux. Une ordonnance du 14 août 1830, qui supprima les lanciers de la garde, établit un nouveau régiment de cavalerie, sous le nom de *lanciers d'Orléans*. En vertu d'une autre ordonnance du 9 février 1831, les 5 premiers régiments de chasseurs formèrent, avec celui d'Orléans, 6 régiments de lanciers. Enfin, les 13e et 14e régiments de chasseurs, transformés, par ordonnance du 27 novembre 1836, en 2 régiments de lanciers, portèrent cette dernière arme à 8 régiments, et réduisirent celle des chasseurs à 12.

Les lanciers de la création de Napoléon cueillirent leur part de lauriers dans les dernières guerres de l'empire, et l'histoire conservera le souvenir de leur brillante conduite en Espagne, à Fleurus et à Waterloo.

LANCELOT (Antoine), membre de l'Académie des inscriptions, né à Paris, en 1675, mort en 1740, est auteur des ouvrages suivants : *Mémoires pour les pairs de France avec les preuves*, Paris, 1720, in-fol.; *Amours de Daphnis et de Chloé*, ibid., 1731, in-8°; plus un grand nombre de savantes *Dissertations* insérées dans le *Recueil de l'Académie des inscriptions*, etc.

LANCELOT (dom Claude), grammairien et religieux de Port-Royal, naquit à Paris en 1615, où son père était tonnelier. Élève du fameux abbé de Saint-Cyran (Duverger de Hauranne), il partagea toutes ses opinions, et fut enveloppé dans les persécutions qu'elles lui attirèrent. Parmi ses disciples, il compta Tillemont et Racine, et parmi ses collègues, Nicole, Arnauld et de Sacy. Après la dispersion des religieux de Port-Royal en 1660, Lancelot se retira au monastère de Saint-Cyran, au diocèse de Bourges. Les mêmes opinions ayant amené la ruine de cette maison en 1678, il fut envoyé en exil à Quimperlé, et y mourut en 1695.

C'était un homme doux et pacifique, d'une érudition profonde, et dont la modestie égalait le savoir. Après avoir indiqué seulement ses *méthodes* pour apprendre *l'italien, l'espagnol*, etc., nous citerons comme étant encore estimées aujourd'hui, sa *Nouvelle méthode pour apprendre la langue latine*, Paris, 1644, in-8°, souvent réimprimée; sa *Nouvelle méthode pour apprendre la langue grecque*, Paris, 1655, in-8°, souvent réimprimée, ainsi que son *Jardin des racines grecques*, Paris, 1657, in-8°, etc.

LANCE-PESSADE ou ANSPESSADE, de l'italien *lancia spezzata* (lance rompue). Au moyen âge, on plaçait dans l'infanterie le cavalier dont le cheval avait été tué, ou qui avait cassé ou perdu son arme dans un combat; il y conservait la paye de cavalier, et y restait jusqu'à ce qu'il eût été remonté. Il prenait rang immédiatement après le lieutenant.

Plus tard, on donna le même rang à des soldats qui devinrent les aides des caporaux, et le rang d'anspessade devint la récompense de l'ancienneté.

Ces soldats ayant une solde un peu plus forte que celle des soldats, les commissaires des guerres les désignèrent, dans leurs revues, par l'expression d'*appointés*, nom qui finit par remplacer celui d'anspessade, et fut lui-même supprimé, ainsi que le grade qu'il exprimait, en 1793.

LANCOME, ancienne seigneurie du Vendômois (aujourd'hui comprise dans le département de Loir-et-Cher), érigée en baronnie en 1631, puis unie à d'autres fiefs, et érigée en marquisat en 1738.

LANCRET (Nicolas), peintre de genre, né à Paris en 1690, appartient à cette école distinguée par son afféterie et son mauvais goût, et dont Watteau est le chef. Camarade de ce dernier, avec lequel il avait étudié dans l'atelier de Gillot, il suivit en tout point ses conseils; et, aveuglé sans doute par le succès qui

accueillait les œuvres de son ami, il les étudia, et s'identifia tellement avec sa manière, que, dans une exposition publique, on prit un tableau de Lancret pour un Watteau. Du reste, ce succès amena la brouille entre les deux artistes.

On aura une idée du talent et du genre de Lancret, quand on saura qu'il est au-dessous de Watteau, et qu'il fut reçu à l'académie de peinture en 1719, sous le titre de peintre des fêtes galantes, titre vraiment incroyable, si l'on ne savait dans quel état étaient tombés les arts à l'époque de la régence. Lancret est mort le 14 septembre 1743.

Landau (siéges de). — Le marquis d'Aumont, l'un des lieutenants du duc d'Enghien, commença le siége de Landau, en 1644, avec 1,200 hommes d'infanterie et 1,500 chevaux; le prince apprit, en arrivant, que la tranchée était ouverte, mais que d'Aumont, en allant visiter le travail, avait été dangereusement blessé. Turenne alla continuer le siége, et poussa si vivement la tranchée, qu'en trois jours on fit une batterie et un logement dans la contrescarpe; deux jours après, les Lorrains qui se trouvaient dans la place, l'abandonnèrent et vinrent se joindre à l'armée française. Cependant, le brave Mélac, commandant de la garnison, ne s'en défendit pas moins longtemps avec le plus grand succès. Le canon détruisait bien quelques ouvrages; mais les fortifications étaient si multipliées qu'à chaque pas il fallait former un nouveau siége. La ville ne se rendit qu'au bout de quatre mois, le 11 septembre, faute de munitions et de vivres.

Elle fut encore assiégée l'année suivante par le maréchal de Tallard, qui servait à l'armée du Rhin, sous les ordres du duc de Bourgogne. Les Impériaux, commandés par le prince de Hesse-Cassel, vinrent, le 14 novembre 1703, pour attaquer le général français dans ses lignes. Tallard marcha au-devant d'eux, les attaqua à la baïonnette sur les bords de la Spirbach, les mit en fuite, et écrivit à Louis XIV: *Sire, nous avons pris plus de drapeaux et d'étendards que Votre Majesté n'a perdu de soldats.* Le lendemain Landau ouvrit ses portes.

Le lieutenant général Labaine en fut nommé gouverneur, et trouva bientôt une occasion de faire briller son courage. Louis de Bade et le prince Eugène, commandant chacun une armée et soutenus par Marlborough, vinrent l'assiéger en 1704. Malgré l'inégalité de la lutte, il refusa de capituler, et protesta qu'il se défendrait comme Mélac. En effet, quoique aveuglé par une bombe, il tint longtemps contre les ennemis. Cependant le courage devait finir par céder au nombre, et il capitula enfin aux conditions les plus honorables.

Le prince Eugène, vaincu à Denain en 1713, s'était porté vers Landau. Cette place était défendue par le duc de Wurtemberg; mais le courage des Français avait été singulièrement relevé par la victoire qu'ils venaient de remporter. Les grenadiers passent, sans attendre que l'ordre leur en soit donné, la rivière de Queich à la nage, attaquent un ouvrage très-considérable, en chassent les Impériaux, et y restent trente-six heures, en attendant l'établissement d'un pont de communication. Le siége dura deux mois, et la place se rendit seulement le 20 août.

Cédée à la France par le traité de Bade en 1714, Landau jouit, depuis cette époque jusqu'à la révolution, d'un repos complet.

La première opération du maréchal de Luckner, en prenant, en 1792, le commandement de l'armée du Rhin, fut de cantonner un corps de dix à douze mille hommes entre Wissembourg, Landau et Lauterbourg. Cette manœuvre avait un double but; elle devait opposer des forces à celles que les émigrés et les Allemands accumulaient sur les bords du Rhin, et contenir dans une exacte neutralité l'électeur Palatin.

Le prince de Hohenlohe passa, le 1er août 1792, le Rhin au-dessus de Manheim, et vint, dans la nuit, s'établir à Rehutte, entre cette ville et Spire. Averti de l'émigration du général Martignac, commandant de Landau, le général Biron, qui commandait l'armée du Rhin, détacha Custine à la tête de 3,000 hommes, avec ordre de marcher sur cette place, et de faire une reconnaissance du côté de Spire. Rien n'égala la surprise qu'éprouva Custine en arri-

vant à Landau; il trouva la place entièrement démantelée; les chemins couverts n'étaient point palissadés; les poternes étaient ouvertes, une garnison de quatre mille hommes sans chef, sans commandants, sans lieu de ralliement en cas d'attaque; rien n'avait été prévu pour résister à l'ennemi. Il se fit rendre compte des dispositions prises pour la défense; on lui avoua qu'on n'en avait pris aucune. Sur-le-champ il fit murer les poternes, indiqua les lieux de rassemblement, marqua à chacun sa place pour le combat, posa lui-même les pièces de canon, et les garnit de cartouches. Le lendemain, les ennemis se trouvaient à cent cinquante toises des fortifications. Un officier de l'artillerie, ayant lâchement abandonné son poste, les avait instruits des dispositions du nouveau commandant. Résolu de tout tenter pour sauver la place, Custine marche contre eux, les charge avec vigueur, et les met dans une déroute complète. Les Impériaux crurent pouvoir obtenir de la trahison ce qu'ils n'avaient point eu par la force. Le baron de Fumel écrivit à Custine, et lui offrit de magnifiques récompenses et la conservation de son grade dans l'armée des princes, s'il voulait livrer la place. Custine fit imprimer et distribuer cette lettre, et envoya l'original au gouvernement. Mais il n'entrait pas dans le plan des alliés de suivre alors une attaque régulière contre Landau; le prince de Hohenlohe ne tarda pas à se retirer.

Quelques mois plus tard, après la reprise de Mayence et le rappel de Beauharnais, les coalisés se disposèrent à bloquer Landau; l'armée du duc de Brunswick se porta sur le versant occidental des Vosges, et le sommet de la chaîne fut occupé par le prince de Hohenlohe, pendant que Wurmser se déployait dans la plaine entre les montagnes et le Rhin.

L'armée du Rhin, qui occupait la rive gauche de la Queich, gênait considérablement Wurmser, en s'opposant, au moyen des camps de Bodenthal et de Nothweiler, à un investissement complet de la ville; il avisa au moyen de s'emparer de cette clef du système défensif, et la trahison le servit admirablement. D'Arlande, commandant de Nothweiler, indiqua lui-même à un corps d'Impériaux les points vulnérables des positions françaises; les généraux républicains firent des efforts désespérés pour reprendre leurs retranchements; ils furent repoussés, et durent se retirer en laissant quatre mille hommes sur le champ de bataille.

Les généraux ennemis investirent alors Landau, mais sans pouvoir l'assiéger; ils avaient assez de mal à contenir les deux armées françaises qui correspondaient par Hombach, Bitche et Lembach. Ils firent d'ailleurs de vaines tentatives pour engager Gilot et son successeur Laubadèse à se rendre; les deux commandants tinrent bon, et ne se laissèrent effrayer ni par la supériorité du nombre, ni par les ravages de l'artillerie.

Cependant, à la nouvelle de la perte des lignes de Weissembourg, le comité de salut public avait envoyé sur les lieux les représentants Saint-Just et Le Bas, pour y réorganiser les armées, et les confier à des chefs capables de réparer ces échecs. Pichegru fut choisi par eux pour commander l'armée du Rhin, et Hoche, celle de la Moselle. Nous avons parlé ailleurs des dispositions de ces deux généraux. Le combat de *Kayserslautern*, quoique défavorable, fournit à Hoche l'occasion de profiter d'une faute commise par Brunswick, qui regardait la campagne comme finie. L'affaire de *Woerdt* présagea le succès définitif qui attendait l'armée française; enfin Wurmser, assailli de front et pris à revers, fit sa retraite sur la Lauter, tandis que les deux armées républicaines se joignaient à Sulz. Leur tâche n'était cependant pas encore finie, il leur fallait rentrer dans les lignes ennemies, et écraser Wurmser avant que Brunswick pût le secourir; Hoche, qui sollicita le commandement en chef et l'obtint des représentants, ne put cependant empêcher la marche des Prussiens sur la Lauter; mais ce fâcheux contre-temps fut une gloire de plus.

Ce fut en avant de la montagne du Geisberg que les quatre armées se rencontrèrent; le combat s'engagea du Rhin aux gorges de Bodenthal; Lauterbourg et le Geisberg furent enlevés immédiatement par les réoublicains, qui

s'étaient élancés au cri de : *Landau ou la mort;* la gauche tourna les positions de Brunswick par Bodenthal; et, pour s'assurer une retraite, le général dut se frayer un chemin par Weissembourg et Bergzabern, en sacrifiant beaucoup de soldats. L'armée ennemie fut entièrement culbutée; les Impériaux se hâtèrent de passer le Rhin à Philipsbourg, et les Prussiens prolongèrent leur retraite jusqu'à Mayence, après avoir recueilli à Neustadt et à Turckheim des divisions qu'ils avaient laissées en arrière sur leur droite. Landau fut ainsi débloquée, et les Français furent maîtres de Frankenthal et de Worms, où ils trouvèrent des magasins immenses, qui les aidèrent à passer leurs quartiers d'hiver sur le territoire conquis. (Voyez HOCHE.)

LANDERNEAU, ville du département du Finistère (arrondissement de Brest). Population : 5,000 habitants.

D'après la table de Peutinger, dont l'origine remonte au temps d'Alexandre Sévère (vers 230), Landerneau, encore simple *mansio,* se trouvait au deuxième siècle sur la voie de *Vorganium* (Carhaix) à *Gesocribate* (Brest).

Les vicomtes de Léon possédèrent Landerneau jusqu'au quatorzième siècle, époque où l'unique héritière de Hervé de Léon, mort en 1344, porta cette seigneurie à son mari Jean, vicomte de Rohan. En 1373, du Guesclin y mit une garnison française, qui deux ans plus tard fut passée au fil de l'épée par les Anglais, auxiliaires du duc Jean de Montfort. Landerneau subit d'ailleurs toutes les vicissitudes de la fortune de ses seigneurs. En 1592, le ligueur Fontenelle s'en empara par surprise, et y commit ses brigandages accoutumés.

L'office de maire fut créé à Landerneau en 1694. Cependant depuis fort longtemps la ville avait une communauté dont les assemblées semblent avoir été assez populaires, « puisque, « dit un document du dix-septième siè« cle, elles étoient fréquemment trou« blées par le désordre et mutinerie de « parties de jurats et habitans, lesquels, « au lieu de délibérer posément et cha« cun à son ordre, s'efforçoient chacun « de faire prévaloir son avis, causoient « du tumulte, venoient aux invectives, « et par ce moyen empêchoient la réso« lution des choses proposées. »

Le commerce de Landerneau, qui a un port dans la rade de Brest, à l'embouchure de l'Élory, prit un grand accroissement sous le ministère Fleury. Les toiles en étaient, comme aujourd'hui, le principal produit, et s'expédiaient en grande partie en Espagne et en Portugal.

Avant 1789, Landerneau était capitale de la principauté de Léon, qui donnait à son propriétaire le droit de présider alternativement avec le baron de Vitré aux états de Bretagne. Elle était le siége d'une juridiction haute, moyenne et basse.

L'importance commerciale de Landerneau est bien déchue depuis un demi-siècle. Cependant les travaux considérables exécutés dans son port, et la rectification des grandes routes qui y aboutissent, doivent augmenter sa prospérité.

LANDES (département des). — Ce département, formé du démembrement de l'ancienne province de Guienne, est baigné à l'ouest par l'Océan. Il a pour limites au nord le département de la Gironde; à l'est, les départements de Lot-et-Garonne et du Gers; au sud, le département des Basses-Pyrénées. L'Adour le divise en deux régions bien différentes : d'une part, les Landes, dont le département a tiré son nom; de l'autre, la Chalosse, contrée fertile et agréable. La superficie du département est de 915,139 hectares, dont 392,113 en landes, pâtis, bruyères, 226,645 en bois et forêts, 168,044 en terres labourables, 26,594 en prairies, 20,679 en vignes, 38,087 en landes ou bois considérés comme improductifs et non imposés. Son revenu territorial est évalué à 1,537,000 fr. Il a payé à l'État, en 1839, 1,052,991 fr. d'impositions directes.

Le littoral n'offre que des dunes de sable sans aucun port. Les rivières navigables sont l'Adour, la Midouze, le gave de Pau et le Leny. Les grandes routes sont au nombre de dix-huit, dont sept routes royales et onze départementales.

Ce département est divisé en trois arrondissements, dont les chefs-lieux sont: Mont-de-Marsan, Dax et Saint-Sever. Il

renferme 28 cantons et 334 communes. Sa population est de 284,918 habitants, parmi lesquels on compte 1,103 électeurs. Il envoie à la chambre 3 députés. Il forme un diocèse épiscopal, dont le siége est à Aire. Il appartient à la 20e division militaire, dont le quartier général est à Bayonne. Il est compris, pour l'administration judiciaire, dans le ressort de la cour royale de Pau; pour l'administration universitaire, dans le ressort de l'académie de cette même ville; et il fait partie de la 31e conservation forestière, dont le siége est à Bordeaux.

Parmi les hommes illustres ou recommandables qui ont vu le jour dans ce département, on doit surtout citer saint Vincent de Paule, et, de nos jours, le général Lamarque.

LANDIT. Voyez FOIRES.

LANDOIS OU LANDAIS (Pierre), favori du duc de Bretagne, François II, était fils d'un tailleur d'habits de Vitré. Tailleur lui-même, puis valet de garde-robe du prince, il parvint à gagner la confiance de son maître, homme faible, dominé déjà par le Gascon Lescun et par Antoinette de Villequier. Avide comme un parvenu, reportant toutes ses faveurs sur les siens, traitant cruellement quiconque ne pliait pas devant lui, il résista à la noblesse qu'il méprisait, sut contenir le clergé, brava Louis XI, et porta continuellement le duc à se jeter dans l'alliance de l'Angleterre. Quant au peuple, il n'eut pas à se plaindre de l'administration de Landois. Soit haine des nobles, soit sympathie pour les hommes de sa classe, soit conscience instinctive de l'avenir, il favorisa la représentation des bourgeois aux états, protégea le commerce, fit abolir beaucoup de droits féodaux, et encouragea l'imprimerie. Cependant, les nobles, impatients de se venger de ses insolences, prirent les armes et tentèrent de l'assassiner. Une première fois, il déjoua leurs complots, et son crédit en devint plus grand que jamais. Il en profita pour engager son maître à donner asile au duc d'Orléans. Tous les ennemis de Landois crièrent contre son système politique. Une nouvelle ligue de nobles, soutenue par Charles VIII, l'attaqua alors, et cette fois, elle réussit à soulever contre lui le peuple de Nantes. Il fut livré par le duc lui-même, dans la chambre duquel il avait cherché un asile. François II, il est vrai, exigeait qu'on épargnât ses jours. Mais les six commissaires qui instruisirent son procès y mirent une diligence telle, qu'en peu de jours, les exactions, les abus du pouvoir, les trahisons, les assassinats, furent ou parurent suffisamment constatés. Le prévenu fut appliqué à la question, condamné à être pendu et exécuté sur-le-champ (1485), sans l'aveu du duc, qui fit aussitôt choix de nouveaux favoris.

LANDRECIES, petite ville du département du Nord (arrondissement d'Avesnes). Population : 3.726 habitants. Cette place n'est pas très-ancienne, et doit toute son illustration aux siéges qu'elle a soutenus à diverses époques.

Elle fut assiégée, prise et pillée en 1423, par Jean de Luxembourg.

Charles-Quint vint en 1543, à la tête de 50,000 hommes, en former le siége; mais toutes ses ressources échouèrent contre cette bicoque, dont il foudroya en vain les remparts pendant six mois, avec 50 pièces de canon.

Les Français, commandés par le cardinal de la Valette et par la Meilleraie, s'en rendirent maîtres le 26 juillet 1637.

Dix années après, les Espagnols la reprirent (16 juillet 1647), parce qu'elle ne put être secourue à temps. Ils en demeurèrent maîtres jusqu'au 14 juillet 1655, où elle céda aux efforts des maréchaux de la Ferté et de Turenne, après dix-huit jours de tranchée ouverte. Ces officiers la prirent à la vue de l'armée espagnole, commandée par le prince de Condé.

En 1713, le prince Eugène s'approcha de Landrecies avec 90,000 hommes. Villars ne put l'empêcher d'en former le siége; mais la victoire de Denain dégagea cette place.

Condé, Valenciennes et le Quesnoy étaient, en 1794, au pouvoir des coalisés. Leurs mouvements indiquaient que leurs premières opérations devaient être d'attaquer l'armée française postée entre Guise et Landrecies, pour cerner ensuite cette dernière ville. Le 17 avril, malgré la résistance opiniâtre des Français, elle fut investie entièrement. Le

prince d'Orange en commença le siége. La garnison, forte de 4 à 5,000 hommes, ne montra pas moins de constance que celles de Valenciennes et de Condé, quoique le bombardement fût terrible. Pichegru n'essaya pour la dégager que des mouvements décousus, et qui n'eurent aucun succès. Enfin, la place, à demi ruinée, capitula le 30 avril. On sait qu'au mois de juillet suivant, la Convention décreta que les troupes étrangères, occupant les places frontières du nord de la France, seraient passées au fil de l'épée si elles ne se rendaient pas à discrétion, vingt-quatre heures après la première sommation. Landrecies obéit le 19 juillet à la sommation de Schérer; le commandant se rendit à discrétion avec 1,500 Autrichiens.

Landshut (combat de). — La bataille d'Abensberg ayant découvert le flanc de l'armée autrichienne et tous les magasins de l'ennemi, l'empereur marcha sur Landshut, le 21 avril 1809. Le général Mouton fit marcher au pas de charge sur le pont les grenadiers du 17e, formant la tête de la colonne. Ce pont était embrasé, mais ne fut point un obstacle pour notre infanterie qui pénétra dans la ville. Les troupes autrichiennes, chassées de leur position, furent alors attaquées par Masséna qui débouchait par la rive droite. Landshut tomba au pouvoir de l'armée française, qui y trouva trente pièces de canon, neuf mille prisonniers, six cents caissons du parc, attelés et remplis de munitions, trois mille voitures portant les bagages, trois magnifiques équipages de pont, enfin des hôpitaux et des magasins.

Langeac, ancienne capitale du petit pays du Langeadois, aujourd'hui comprise dans le département de la Haute-Loire (arrondiss. de Brioude).

Langeac ou Langhac (Jean de), évêque de Limoges, de 1533 à 1541, dut à l'amitié de François Ier les plus riches bénéfices, et fut chargé de missions importantes en Pologne, en Portugal, en Hongrie, en Suisse et surtout à Rome, où il soutint avec une égale habileté les droits du roi et les libertés de l'Église gallicane. C'est à lui qu'Étienne Dolet a dédié ses trois livres : *de Officio legati; de Immunitate legatorum; de Legationibus Joannis Langiachi*, Lyon, 1541, in-4°.

Langeron, ancienne seigneurie du Nivernais (aujourd'hui comprise dans le département de la Nièvre), érigée en comté en 1656.

Langlès (Louis-Matthieu), membre de l'Institut, né en 1763 à Péronne, mort le 28 janvier 1824, professeur de persan et de malais à l'école spéciale, et conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque royale. Après avoir commencé sa réputation par la traduction française des *Instituts politiques et militaires de Tamerlan*, etc., Paris, 1787, in-8°, il fut chargé de la publication du *Dictionnaire tartare-mandchou-français* (Paris, Didot aîné, 1789-90, 3 vol. in-4°), du Père Amiot, qui en avait envoyé de Chine le manuscrit à M. Bertin, trésorier des parties casuelles; et ce fut sur ces mêmes manuscrits qu'il composa son *Alphabet tartare-mandchou* (Paris, 1787, in-4°, ibid., 1807, in-8°, 3e édition), qui lui valut tant d'éloges outrés, et lui attira le reproche, injuste sans doute, de s'être approprié l'alphabet de Deshauterayes, gravé vingt ans auparavant dans les planches de l'*Encyclopédie*. Langlès a consacré sa laborieuse carrière à populariser en France l'étude des langues orientales; sa vaste érudition philologique tourna au profit des sciences, et elle lui a servi à éclaircir une foule de points d'histoire, de géographie et de statistique des diverses contrées de l'Asie. On peut voir la nomenclature de ses nombreux ouvrages dans le *Dictionnaire des Anonymes* et la *France littéraire*.

Langlois (Charles), peintre de batailles, est né à Beaumont (Calvados) en 1789 : il a été élève de Girodet, puis d'Horace Vernet. Son début aux expositions de peinture fut la *Bataille de Sédinam*, qui parut au salon de 1822 et lui valut une médaille d'or. Déjà dans ce tableau on pouvait voir une composition bien ordonnée, des épisodes pleins d'intérêt et vivement tracés. Depuis cette époque, le talent de M. Langlois n'a fait que gagner, et, à chaque exposition, de nouveaux tableaux sont venus attester ses progrès. Il a donné successivement : la *Bataille de Larsobispo*,

du 8 août 1809; la *Prise de la grande redoute de la Moscowa*, en 1812; le *Passage du Lech en* 1792. Mais celui de ses tableaux qui a le plus marqué et que la gravure a rendu le plus populaire, c'est le *Passage de la Bérésina*, exposé au salon de 1827. Largement composé et largement exécuté, ce tableau donne une parfaite idée du désordre inséparable d'une retraite malheureuse au milieu d'un climat rigoureux et après une sanglante bataille. Le *Panorama de Navarin* mit ensuite le sceau à la réputation de M. Langlois; celui de *Moscou*, que l'on voit maintenant dans un local que M. Langlois a fait construire exprès dans les Champs-Élysées, n'est pas moins saisissant. En présence de cette peinture si vraie, si frappante, et sous l'impression du récit que fait de ce triste événement un témoin oculaire, on se croirait transporté sur les lieux mêmes, et assister aux derniers moments de l'ancienne capitale des czars.

LANGLOIS (Eust.-Hyacinthe), peintre, dessinateur, graveur et antiquaire, né au Pont-de-l'Arche en 1777, entra en 1793 dans l'atelier de David; puis, désigné pour entrer à l'école de Mars, il le quitta pour y revenir en 1798; mais alors de nouveaux obstacles vinrent encore entraver sa carrière; incarcéré par suite de calomnieuses dénonciations, il faillit perdre la vie, et, lorsqu'il eut échappé à ce danger, grâce à l'intervention de M. Dupont (de l'Eure), il fut enlevé par la conscription. Il dut à la protection de Joséphine un congé pendant lequel il reprit ses études artistiques. Mais ce fut en 1816 seulement qu'il fut entièrement libre de se livrer à ses goûts. Une carrière si tourmentée ne lui a pas permis de prendre parmi les artistes le rang auquel il avait aspiré. Mais antiquaire passionné, Langlois a fait tourner ses études au profit de l'archéologie. La commission des antiquités du département de la Seine-Inférieure possède beaucoup de dessins et de croquis de cet artiste, d'après les monuments antiques de la Normandie. Il a exécuté aussi au crayon ou à la plume un grand nombre de paysages composés, des sujets historiques, des costumes, des monuments. Comme graveur, on a de lui des frises allégoriques et une infinité de traits dans des ouvrages archéologiques, fruits de ses études favorites, et parmi lesquels nous citerons : 1° *Monuments, sites et costumes de la Normandie*, in-4°, fig.; 2° *Mémoire sur la calligraphie des manuscrits du moyen âge*, 1821, in-8°, fig.; 3° *Description historique des maisons de Rouen les plus remarquables par leur décoration extérieure et par leur ancienneté, etc.*, Rouen, 1821, in-8°; 4° *Mémoire sur la peinture sur verre, et sur les vitraux les plus remarquables de quelques églises de la Normandie*, Rouen, in-8°; 5° *Notice sur le tombeau des énervés, et sur l'abbaye de Jumièges*, in-8°, fig.; 6° *Essai historique et descriptif sur l'abbaye de Saint-Wandrille*, Paris, 1827, in-8°, fig. Il a encore publié plusieurs autres mémoires dans des recueils de sociétés savantes. Il est mort en 1837.

LANGLOIS (Jérôme-Martin), peintre d'histoire, né à Paris, en 1779, élève de David, remporta, en 1805, le 2e prix, et en 1809, le grand prix de peinture. Pendant son séjour à Rome, il fortifia par l'étude des grands maîtres les leçons qu'il avait reçues de David, et l'on retrouve, dans plusieurs de ses compositions, le caractère de ce grand peintre. Ses ouvrages les plus importants sont : *Cassandre aux pieds de la statue de Minerve*, 1817; *Alexandre cédant Campasse, sa maîtresse, à Apelles*, 1817; *Diane et Endymion*, et *la Mort d'Hyrnetho*. Admis à l'Institut en 1838, il mourut la même année.

LANGLOIS (Simon-Alexandre), orientaliste, né à Paris, le 2 août 1788, et voué dès sa première jeunesse à l'instruction publique, a parcouru les divers degrés de l'enseignement et professé pendant 18 ans la rhétorique dans les colléges de l'Académie de Paris, où il est aujourd'hui inspecteur des études. Il a profité des loisirs que lui laissait son enseignement, pour se livrer à l'étude de la langue sanscrite, et a enrichi la philologie orientale de travaux importants. Il a fait paraître, en 1827, *Monuments littéraires de l'Inde*, 1 vol. in-8°, où l'on trouve un tableau de la littérature sanscrite, telle qu'on la connaissait à cette époque; en 1828, *Chefs-*

d'œuvre du théâtre indien, traduits de l'anglais de Wilson, 2 vol. in-8°, avec un dictionnaire des individus et des lieux mentionnés dans l'ouvrage; en 1835, *Harivansa* ou *Histoire de la famille de Hari*, poëme formant un appendice du *Mahabharata*, et traduit sur l'original sanscrit, avec des notes, 2 vol. in-4°. A ces publications, il faut ajonter plusieurs Memoires lus à l'Institut sur les antiquités indiennes.

LANGON, ancienne seigneurie du Dauphiné, érigee en baronnie en 1857; c'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département de la Gironde; on y compte 3,500 hab.

LANGRES, ville de l'ancienne Bourgogne, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du departement de la Haute-Marne, était du temps de César la métropole des *Lingones*, et s'appelait *Andematunum* ou *Antomatunum*. Comprise d'abord dans la Belgique, elle fit ensuite partie de la Gaule celtique, puis de la première Lyonnaise.

Prise et brûlée par Attila, elle fut saccagée par les Vandales en 407, rebâtie peu de temps après, et enclavée dans le royaume de Bourgogne; après avoir appartenu à Charles le Chauve, elle eut des comtes particuliers jusqu'à Louis VII, qui érigea le comté en duché-pairie, et réunit la ville à la couronne.

Les habitants de Langres se défendirent courageusement, au quinzième siècle, contre les Anglais, qu'ils forcèrent à lever le siege de leur ville. Pendant les guerres de religion de la fin du seizieme siecle, elle se montra hostile aux ligueurs, et proclama Henri IV.

En 1814, l'armée coalisée marcha sur Langres, occupée par le maréchal Mortier. Celui-ci se retira vers Bar-sur-Aube avec les 10,000 hommes qu'il commandait, et abandonna la défense de la ville à 50 soldats de la garde impériale et aux habitants sans armes et sans munitions. Il fallut capituler; les 50 soldats n'eurent que le temps de jeter leurs armes et de se cacher dans des maisons; mais l'un d'eux ne pouvant se résoudre à fuir devant ces Autrichiens, qu'il avait peut-être poursuivis de bataille en bataille, depuis Marengo jusqu'aux champs de Lutzen, aima mieux mourir que de reculer; immobile sous la porte dont on venait de livrer les clefs, il attendit, la baïonnette croisée, les premiers escadrons qui accouraient. Ils ne purent entrer dans la ville qu'en passant sur son cadavre.

Le monument le plus remarquable de Langres est l'église cathédrale (*), dont le chœur paraît être le reste d'un ancien temple païen. On remarque encore à Langres un arc de triomphe romain, enclavé dans la ville. Cette ville est la patrie de Julius Sabinus et de Diderot. On y compte aujourd'hui 7,490 hab.

LANGRES (bataille de). — Constance Chlore voulant, en 301, repousser les Allemands, qui venaient de renverser la grande muraille élevee par Probus sur la lisière des champs decennates, et se précipitaient dans la Sequanie, fut surpris aupres de Langres par un corps de ces barbares qui taillèrent en pièces sa faible avant-garde; il se fit hisser par-dessus les murs par les habitants, qui n'osaient ouvrir leur porte, et quelques heures après, se mettant à la tête des légions gallo-romaines qui arrivaient, il tomba sur ses ennemis, et, suivant Eutrope, il en tua ou prit 60,000. Les prisonniers furent distribués aux riches proprietaires des environs d'Amiens, Beauvais, Cambrai, Langres.

LANGRES (monnaie de). — On ne connaît aucune pièce frappée à Langres sous la première race. Il faut descendre jusqu'à Charles le Chauve pour y trouver des deniers marqués au coin de cette ville. Ces pièces ne diffèrent d'ailleurs en rien des autres deniers de cette époque; on y voit, d'un côté, le monogramme royal, entouré de la légende GRATIA DI REX; et de l'autre, une croix à branches égales, avec le nom de la ville, LINGONIS CIVI. Du reste, Charles le Chauve, en 863, et Charles le Gros, en 887, accordèrent à l'évêque de Langres le droit de battre monnaie.

Les deniers frappés à Langres, dans le moyen âge, présentent trois types distincts:

(*) L'évêché de Langres date du troisième siècle. L'évêque Albéric y reçut Louis le Débonnaire et Lothaire, et tint en leur présence un concile pour la réformation du clergé. Les évêques de Langres avaient depuis Philippe-Auguste le titre de ducs et pairs de France.

1° Une croix emmanchée et accostée d'une espèce de bande —R, une croix à branches égales. Avec ces types, on trouve les deux légendes HLVNOVICVS — LINCONIS CIVIS. *Lingonis civis*, et HVGO EPISCOPVS — LINCONIS CIVIS. La première de ces deux pièces a été attribuée à *Louis d'Outre-mer*. La seconde est certainement de l'évêque *Hugues Ier*, qui vivait entre les années 1031 et 1050.

2° Une croix accostée à dextre d'un astre, à senestre d'un croissant, — une croix à branches égales, cantonnée d'une croisette au 2e canton, et d'un croissant au 3e; légendes, +LVNOVICVS REX — +VRBS LINGONIS. Ces pièces ont été attribuées à *Louis VII*. Sautoir cantonné de quatre fleurs de lis, — croix à branches égales; le sautoir est quelquefois enfermé dans un écu. Légendes, GVILLELMVS EPISC — LINCONINSIS, ou GV. EPISCOPVS — LINGONENSIS. Ces pièces appartiennent certainement à Guillaume II, qui occupa le siége épiscopal de Langres, de 1306 à 1318.

Le premier type est celui qui fut en usage pendant tout le onzième siècle, et peut-être au commencement du douzième. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucune des pièces frappées à Langres au nom de Louis, et découvertes jusqu'ici, ne peut appartenir ni à Louis IV, ni à Louis V. Le nom de Louis se trouve là comme sur les pièces de Nevers, de Bourbon, d'Angoulême, de Charenton en Berry, de Saintes; et, soit parce que, par un privilége dont la connaissance n'est pas parvenue jusqu'à nous, Louis IV ou Louis V aient confirmé le droit accordé par Charles le Chauve à l'évêque de Langres, soit parce que le peuple de cette ville était accoutumé à voir circuler des pièces à ce nom, toutes celles que nous avons vues appartiennent au onzième siècle. Comme Langres était une ville épiscopale, elle imposa son type à Dijon. Les monnaies de Hugues prouvent que ce prélat essaya un instant de remplacer par son nom celui du roi; mais le second type montre que, dans la suite, on fut contraint de revenir au nom royal.

Les pieces du second type appartiennent bien au douzième et au treizième siècle; mais, quoique contemporaines de rois de France nommés Louis, elles ne peuvent raisonnablement être attribuées à des princes de ce nom, puisque le droit de battre monnaie appartenait aux évêques, et que, d'ailleurs, on retrouve le même nom, *Hludovicus*, sur les monnaies des siècles précédents.

3° Il n'y a rien à dire des pièces du troisième type, sinon qu'elles représentent les armes de l'évêché.

Le chapitre de Langres fit encore frapper des méreaux de cuivre, sur quelques-uns desquels on voit, d'un côté, une main, et, de l'autre, la légende *capitulum lingonin* en deux lignes; tandis que les autres présentent une croix et la légende *cap ling*, également en deux lignes. La main figure sans doute une relique révérée dans le pays.

LANGUE FRANÇAISE. — La question de la formation de notre langue a longtemps soulevé de vives et nombreuses controverses; tandis que certains savants, comme Barbazan, voulaient la faire dériver uniquement du latin, et niaient qu'il s'y fût introduit aucun élément étranger, d'autres, comme Levesque de la Ravallière, cherchaient à établir que le gaulois s'était conservé jusqu'à nous, que le français n'avait rien emprunté du latin, et que s'il existait quelques rapports entre les deux langues, cela provenait de ce que les Romains avaient enrichi la leur d'une foule de mots dérobés au celtique. Mais on a bien vite fait justice de ces deux systèmes exagérés, lorsque l'étude de la philologie eut commencé à prendre les développements qui en font aujourd'hui une science si importante.

Il y a quelques années, le savant M. Raynouard a émis un autre système qui a eu un grand retentissement. Il a été réfuté complétement par M. Fauriel, dans le cours professé par ce savant à la faculté des lettres de Paris, en 1839, et dont un extrait, malheureusement trop succinct, a été inséré dans le t. II de la *Bibliothèque de l'école des chartes*. Nous allons donner un exposé de cette importante controverse.

M. Raynouard partait de ce point inadmissible, que la langue latine devait s'être, sous l'empire romain, répandue également dans toutes les provinces, et que dans chaque province elle devait

être parlée partout, dans les campagnes et dans les villages, comme dans les grandes villes. Il semble même dans ses écrits ne pas soupçonner qu'il pût rester quelque part le moindre vestige des anciens idiomes nationaux, ni même que le latin eût eu quelque lutte à soutenir contre ces langues. Il ne fait, en outre, aucune mention d'un latin provincial, rustique, populaire, entremêlé d'éléments étrangers au latin grammatical, et susceptible d'être distingué de ce dernier. « Voulant, dit M. Fauriel, expliquer la manière dont le latin s'altéra par son mélange avec les idiomes germaniques, pour produire de nouveaux idiomes, M. Raynouard part d'une supposition qu'il ne développe pas, qu'il n'explique pas, qu'il jette en avant, sans daigner, pour ainsi dire, la regarder en face, et si étrange, néanmoins, si peu d'accord avec les faits, qu'il est indispensable de la retirer un peu du vague où il semble que son auteur ait voulu la laisser. Il suppose que le latin s'altéra par son mélange réel ou prétendu avec les langues germaniques, et cela dans toutes les provinces, juste au même degré, de la même manière, dans les mêmes choses; en un mot, que les résultats de l'altération furent partout rigoureusement identiques. Il naquit de ce mélange un idiome nouveau, qui fut partout le même, tant pour le vocabulaire que pour les formes grammaticales. C'est à cette langue que M. Raynouard donne le nom de *langue romane primitive;* c'est d'elle qu'il entreprend de prouver l'existence, l'unité et l'identité, dans toutes les provinces qui avaient fait partie de l'empire romain. Il ne précise pas l'époque à laquelle il la fait commencer; mais il trouve des indices de son existence dès le huitième siècle, et semble placer le temps de sa maturité et de sa plus grande vogue sous le règne de Charlemagne. « La « langue romane, dit-il, était la langue « vulgaire de tous les peuples qui obéis- « saient à Charlemagne, dans le midi « de l'Europe; et l'on sait que sa domi- « nation s'étendait sur tout le midi de « la France, sur une partie de l'Espagne, « et sur l'Italie presque entière. » Il arrive quelquefois à M. Raynouard d'oublier ou d'omettre des faits importants et positifs pour ne pas contrarier des hypothèses aventurées; et c'est ce qu'il a fait ici d'une manière qu'il est difficile de ne pas remarquer. Pour établir l'unité absolue de la langue romane, il lui fallait nécessairement supposer que les idiomes des divers peuples germains établis dans les provinces de l'empire avaient affecté, modifié de même le latin; en d'autres termes, que ces peuples n'avaient tous qu'un seul et même idiome. Or, cela est positivement contraire à l'histoire. Pour ne parler que des Germains de la Gaule, il est constaté par des documents que la langue des Francs différait notablement de celle des Gothis, et que celle des Burgondes se distinguait de toutes deux par des particularités saillantes.

« Ce roman primitif, si vite créé et à si peu de frais, M. Raynouard le fait durer jusque vers l'an 1000. Mais à cette époque, et par des causes inconnues que l'auteur ne révèle pas, cet idiome se démembre tout d'un coup, et produit alors ces innombrables dialectes et sous-dialectes romans, dont les principaux furent le provençal, le français, l'espagnol, le portugais et l'italien. Ces dialectes participèrent plus ou moins des qualités et des caractères du roman primitif dont ils étaient dérivés; et l'ancien provençal, ou l'idiome des troubadours, est désigné par M. Raynouard comme celui de tous qui conserva le plus de ressemblance avec cette langue primitive, source commune de tous les dialectes dérivés. Du reste, l'auteur n'établit aucune distinction régulière et générale entre ceux-ci et la première (*). »

Tel est l'exposé du système de M. Raynouard. Nous ne suivrons pas son adversaire dans la discussion (**) où il démolit pièce à pièce tout l'échafaudage construit pour soutenir l'hypothèse d'une langue romane primitive, identique avec le provençal, d'un type unique, d'où seraient sorties toutes les langues néo-latines. Nous ne citerons qu'un seul argument qui nous semble

(*) Bibliothèque de l'école des chartes, t. II, p. 519 et suivantes.

(**) M. Ampère n'a fait que reproduire les arguments de M. Fauriel dans son *Histoire de la formation de la langue française.*

victorieux : c'est celui que l'on tire de l'existence de l'idiome valaque. Cette langue est analogue, dans tous les points capitaux, aux autres langues néo-latines, et elle s'est formée du latin, sur les bords du Danube, habités par des colonies romaines, précisément comme les autres langues de la même famille se sont formées en Italie, en Gaule et en Espagne; car, certes, il n'est pas permis de supposer que le provençal ait pu, à travers l'Allemagne entière, exercer une influence quelconque jusque sur les rives du Danube.

L'opinion admise aujourd'hui par tout le monde, est celle qui assigne pour cause à la formation des langues romanes, et en particulier de la langue française, l'altération progressive du latin. Les anciens idiomes des peuples soumis à la domination romaine, et les nouveaux idiomes des conquérants barbares, exercèrent sur cette altération une influence qui ne doit pas être négligée, mais dont il ne faut pas, toutefois, s'exagérer l'importance.

« Chez les auteurs latins des Gaules, on rencontre des gallicismes dès le quatrième siècle; ces tournures y sont très-multipliés au sixième, et elles deviennent de plus en plus fréquentes dans les diplômes et autres monuments écrits à l'époque où se formait une langue vulgaire, qui, au septième siècle, différait pourtant assez peu du latin, puisque le peuple chantait encore alors des chansons latines. Plusieurs conciles, à partir de 813, prescrivent aux évêques de prêcher dans la langue vulgaire, afin de pouvoir se faire comprendre du peuple.

« Le monument le plus ancien de cette langue est le serment prononcé en 842, à Strasbourg, par Louis le Germanique. Voici le texte de ce monument curieux, écrit dans un dialecte du Midi, et où dominent les formes du provençal :

« Pro Deu amor et pro christian po-
« blo et nostro commun salvament, dist
« di en avant, in quant Deus savir et
« podir me dunat, si salvarai io cist
« meon fradre Karlo, et in adjuda et in
« cadhuna cosa, si cum om perdreit son
« fradre salvar dist, in o quid il mi al-
« trez. fazet : et ab Ludher nul plaid
« numquam prindrai, qui, meon vol,
« cist meon fradre Karle, in damno
« sit.

« Pour l'amour de Dieu et pour le
« peuple chrétien et notre commun sa-
« lut, de ce jour en avant, en tant que
« Dieu me donnera de savoir et de pou-
« voir, je soutiendrai mon frère Karle
« ici présent, par aide et en toute chose,
« comme il est juste qu'on soutienne son
« frère, tant qu'il fera de même pour
« moi. Et jamais avec Lother je ne fe-
« rai aucun accord qui de ma volonté
« soit au détriment de mon frère. »

« Charles le Chauve répéta après son frère le même serment en langue teutonique.

« Dès le neuvième siècle, le latin commença à devenir langue savante. A la fin du siècle suivant, le roi Hugues Capet ne la comprenait plus.

« Au concile de Mouson-sur-Meuse, en 995, l'évêque de Verdun s'exprima en français, c'est-à-dire dans cette langue que l'on désigne sous le nom de langue d'oil, langue des trouvères par opposition à la langue d'oc, langue des troubadours. Ces deux dénominations de langue d'oc et langue d'oil viennent de l'affirmation *oui* qui se prononçait oil au nord de la Loire, et oc au midi de ce fleuve. Aucun des monuments de la langue d'oil n'est antérieur à la fin du onzième siècle; mais avant cette époque, il existait certainement des compositions en vers et en prose, perdues aujourd'hui.

« On a cru jusque dans ces dernières années que la langue d'oil n'était soumise à aucune règle. Des travaux récents ont démontré la fausseté de cette assertion. Voici un court exposé de son système grammatical, qu'il est indispensable de connaître quand on veut lire les auteurs du moyen âge :

« L'article des langues tirées du latin est dérivé du pronom démonstratif latin *ille*, *illa*. Il se déclinait ainsi dans la langue des trouvères :

« *Sing. masc. nom.* Li, le, el, lo. *Gén.* et *abl.* De lo, del, deu, dou, do. *Dat.* A lo, al, au, el, eu, ou. *Acc.* Lo, le.

« *Sing. fém. nom.* La, li, le. *Gén.* et *abl.* De la. *Dat.* A la. *Acc.* La.

« *Pluriel pour les deux genres. Nom.* et *acc.* Li, les. *Gén.* et *abl.* Dels, des. *Dat.* Als, els, as.

« La déclinaison était très-imparfaite; elle n'avait que deux cas : le nominatif exprimant le sujet, et un autre cas exprimant le régime.

« La loi à laquelle était soumis le régime est fort importante.

« Au singulier, l'*s* final des substantifs masculins, et de la plupart des substantifs féminins qui ne se terminent pas en *e* muet, indique qu'ils sont employés comme sujets, tandis que l'absence de l'*s* indique qu'ils sont employés comme régimes. Cette règle est renversée pour le pluriel. L'*s* indique les régimes, et son absence fait reconnaître les sujets.

« Au singulier, on distinguait aussi fort souvent le régime par le changement de la voyelle finale, ou par une des syllabes *on*, *an*, *in* ou *ain*.

« Ainsi : *Deus* (Dieu) faisait *Dé*, *Deu* ou *Dieu*. *Hugues* ou *Hues* faisait *Hugon* ou *Huon*; *Marie* faisait *Marion*; *bers* faisait *baron*; *lierres*, *larron*; *compains*, *compagnon*; Eve devenait *Evain*; saps, *sapin*; nonne, *nonain*; Jupiter, *Jupin*.

« Il est à remarquer que c'est en conservant, la plupart du temps, la forme du régime, que les mots de la langue des trouvères ont passé dans la langue française.

« Le pronom personnel, entièrement tiré du latin, se déclinait ainsi :

« *Sujet*. 1re *personne*. Ieo, jo, je. — 2e *pers*. Tu. — 3e *pers*. Il, el, elle.

« *Régime*. 1re *pers*. Mi, mei, moi, me. — 2e *pers*. Ti, tei, toi, te. — 3e *pers*. Li, lui.

« Le verbe auxiliaire *être* se conjuguait ainsi :

« *Indicatif présent*. Sui, ies, iest. Sumes ou emes, estes, sunt. *Imparfait*. Ere ou ière. *Parfait*. Fui. *Futur*. Ere ou ière. *Impératif*. Soies. *Subjonctif présent*. Soie ou seie. *Imparfait*. Seroie, sereie. *Parfait*. Fuisse. *Plus-que-parfait*. Sereie ou seroie. *Infinitif*. Estre. *Participe*. Estant.

« La langue des trouvères possédait trois conjugaisons : la première avait l'infinitif terminé en *er*, la seconde en *er*, *eir*, *oir*, *re*, la troisième en *ir*.

« Une règle très-remarquable, et commune à la fois à la langue d'oil et à la langue d'oc, c'est que lorsque plusieurs adverbes termines en *ment* se trouvaient à la suite les uns des autres, le mot *ment* ne se plaçait qu'une fois, soit après le premier mot, soit après le dernier (*).

« Avant la conquête des Normands au onzième siècle, le français était la langue usuelle de la cour d'Angleterre et même de la cour d'Écosse.

« Les nobles envoyaient en France leurs enfants, afin, dit un chroniqueur, qu'ils y perdissent la barbarie de la langue de leur pays. L'écriture française avait remplacé l'écriture saxonne. La conquête de Guillaume le Bâtard rendit notre langue populaire de l'autre côté de la Manche, et ce ne fut qu'au quatorzième siècle qu'elle fut interdite devant les tribunaux et le parlement. Cependant, un assez grand nombre de formules françaises sont encore employées dans les actes parlementaires de la Grande-Bretagne et dans les cérémonies du sacre des souverains.

« Cette langue fut portée dans la Pouille et dans la Sicile par les conquêtes des Normands, puis en Orient par l'établissement du royaume de Jérusalem, en 1099, et d'un grand nombre de principautés, et par la rédaction du code connu sous le nom d'*Assises de Jérusalem*.

« Les croisés de 1202 la transportèrent à Constantinople; elle s'y maintint avec eux pendant 58 ans, et même jusqu'à la fin du treizième siècle. Raymond Montanero, auteur espagnol, rapporte que de son temps, c'est-à-dire, vers 1300, on parlait français dans la Morée, dans la Grèce, et à Athènes aussi bien qu'à Paris.

« Dès le commencement du treizième siècle, l'Italie avait subi l'influence de la langue française. Le Florentin Brunetto Latini en trouvait *la parleure la plus délitable*. Martino da Canale, qui écrivait vers 1275, traduisait en français un morceau d'histoire vénitienne, en donnant pour raison que *la lengue françoise cort parmi le monde et est la plus délitable à lire et à oir que nulle autre*. Les conquêtes de Charles d'Anjou dans le royaume des Deux-Siciles popularisèrent encore plus notre langue, dont les

(*) Cette règle s'est conservée dans l'espagnol.

Italiens se servaient pour écrire en prose, tandis qu'ils employaient parfois la langue provençale pour composer des ouvrages de poésie.

« La langue des trouvères faisait entendre, en général, les deux voyelles des diphthongues : ainsi haine se prononçait *ha-ine*, roine, *ro-ine*, aide, *a-ide*, traître, *tra-itre*, etc ; *femme* rimait avec *sème*. Plusieurs consonnes comme *r*, *n*, *l*, etc., quand elles étaient placées à la fin d'un mot, se prononçaient à peine, si même elles se prononçaient. Des mots terminés en *i* riment avec d'autres mots terminés en *ir* et en *in*. C'est ainsi que dans le latin l'*m* final ne se prononçait pas, et s'élidait dans la poésie. *Oi* se prononçait *oué*, *eu* se prononçait *u*.

« C'est de l'ancien dialecte bourguignon que la prononciation actuelle du français se rapproche le plus (*). »

Ce fut au quinzième siècle que s'accomplit la transformation du français du moyen âge en français moderne ; et il est à remarquer que cette transformation s'accomplit en même temps que la révolution qui anéantit dans nos contrées la féodalité. Au siècle suivant, le français s'épura sous d'habiles écrivains, et enfin il atteignit son plus haut point de perfection sous le règne de Louis XIV, où l'on peut le considérer comme fixé. Pour l'histoire de la langue depuis cette époque, voyez LITTÉRATURE et FRANCE (influence littéraire de la).

Comme nous l'avons dit plus haut, le latin forme la substance même du français. Mais on trouve en outre, dans cette dernière langue, des mots grecs (voyez LANGUE GRECQUE), celtiques, germaniques, ibériens, arabes, espagnols, italiens, etc.

Les mots celtiques introduits dans le français sont assez nombreux ; ils sont presque tous monosyllabes. Mais ce sont les langues germaniques qui, après le latin, en forment l'élément dominant. Un savant allemand porte à mille environ le nombre de mots français tirés des mots germaniques, sans compter les dérivés et les composés. D'ailleurs il est bon de remarquer que notre langue actuelle a perdu un grand nombre de mots à racines germaniques que possédait le français du moyen âge. Les mots arabes sont, pour la plupart, des mots de science, comme *algèbre*, *alchimie*, *almanach*, etc., ou des mots introduits par le commerce et les guerres, comme *amiral*, *câble*, *magasin*, *felouque*, etc. Quant aux mots de provenance ibérienne et hébraïque, ils sont d'un nombre très-restreint. Le français a fait en outre, mais à des époques récentes, de nombreux emprunts à l'espagnol, et surtout à l'italien, qui nous a fourni la plupart des mots relatifs aux arts, et qui, au seizième siècle, a eu une très-grande influence sur la prononciation de notre langue. Ainsi, dit Henri Estienne dans ses *Deux dialogues du nouveau langage françois italianisé et autrement déguisé par les courtisans de ce temps* (1579), « On n'ose plus dire françois, françoise, sur peine d'être appelé pédant ; mais il faut dire *francès*, *francèse*, comme *anglès*, *anglèse*, *j'étès*, *je faisès*, et non pas anglois, angloise, j'étois, je faisois. » Outre les mots anglais que la mode introduit chaque jour dans notre langue, et qui ne sont probablement pas destinés à y rester, nous devons à la langue de nos voisins d'outre-Manche plusieurs de termes de marine; mais nous n'avons fait que reprendre notre bien, car ces expressions avaient presque toutes été portées dans la Grande-Bretagne par les Normands, lorsque ceux-ci, au onzième siècle, firent la conquête de l'Angleterre.

Terminons par deux citations de Voltaire et de Rollin, qui nous semblent résumer admirablement les qualités et les défauts de la langue française.

« Le génie de notre langue, dit Voltaire, est la clarté et l'ordre. Le français n'ayant point de déclinaison et étant toujours asservi aux articles, ne peut adopter les inversions grecques et latines ; il oblige les mots à s'arranger dans l'ordre naturel des idées. On ne peut dire que d'une seule manière, *Plancus a pris soin des affaires de César ;* voilà le seul arrangement que l'on puisse donner à ces paroles. Exprimez cette phrase en latin : *Res Cæsaris Plancus diligenter curavit ;* on peut arranger ces mots de cent vingt manières différentes, sans faire tort au sens et sans gêner la langue. Les verbes auxiliaires,

(*) Extrait de l'encyclopédie qui a pour titre : *Un million de faits*, Paris, J. Dubochet, 1842, p. 1203 et suiv.

Digitized by Google

qui allongent et qui énervent les phrases dans les langues modernes, rendent encore la langue française peu propre pour le style lapidaire. Les verbes auxiliaires, ses pronoms, ses articles, son manque de participes déclinables, et enfin sa marche uniforme, nuisent au grand enthousiasme de la poésie : elle a moins de ressources en ce genre que l'italien et l'anglais; mais cette gêne et cet esclavage même la rendent plus propre à la tragédie et à la comédie qu'aucune langue de l'Europe. L'ordre naturel dans lequel on est obligé d'exprimer ses pensées et de construire ses phrases, répand dans cette langue une douceur et une facilité qui plaît à tous les peuples; et le génie se mêlant au génie de la langue, a produit plus de livres agréablement écrits qu'on n'en voit chez aucun autre peuple.

« La liberté et la douceur de la société n'ayant été longtemps connues qu'en France, le langage en a reçu une délicatesse d'expression et une finesse pleine de naturel qui ne se trouvent guère ailleurs. On a quelquefois outré cette finesse; mais les gens de goût ont su toujours la réduire dans de justes bornes.

« Plusieurs personnes ont cru que la langue française s'était appauvrie depuis le temps d'Amyot et de Montaigne. En effet, on trouve dans ces auteurs plusieurs expressions qui ne sont plus recevables; mais ce sont, pour la plupart, des termes familiers auxquels on a substitué des équivalents. Elle s'est enrichie de quantité de termes nobles et énergiques; et sans parler ici de l'éloquence des choses, elle a acquis l'éloquence des paroles. C'est dans le siècle de Louis XIV, comme on l'a dit, que cette éloquence a eu son plus grand éclat, et que la langue a été fixée. Quelques changements que le temps et le caprice lui préparent, les bons auteurs du dix-septième et du dix-huitième siècle serviront toujours de modèles (*). »

« La langue française, dit Rollin, est destituée de beaucoup de secours et d'avantages qui font leur principale beauté. Sans parler de cette riche abondance de termes et de tours propres à ces deux langues et surtout à la grecque, la nôtre ne sait presque pas ce que c'est que de composer un mot de plusieurs. Elle n'a point l'art de varier à l'infini la force et la signification des mots, soit dans les noms, soit dans les verbes, par la variété des prépositions qu'on y joint; elle est extrêmement gênée et contrainte par la nécessité d'un certain arrangement qui lui laisse rarement la liberté de transposer les mots; elle est asservie aux mêmes terminaisons dans tous les cas de ses noms et dans plusieurs temps de ses verbes, surtout pour le singulier; elle a un genre de moins que les deux autres langues, savoir, le neutre. A l'exception d'un très-petit nombre de mots (meilleur, pire, moindre) qu'elle a empruntés du latin, elle ne connaît ni comparatif, ni superlatif. Elle ne fait guère d'usage non plus des diminutifs, qui donnent au grec et au latin tant de grâce et de délicatesse. La quantité, qui contribue tant au nombre et à la cadence du discours, n'a pu s'y faire admettre; j'entends de la manière dont elle est employée dans les langues grecque et latine, surtout par rapport aux pieds des vers. Cependant, malgré tant d'obstacles apparents, s'aperçoit-on, dans les écrits des bons auteurs, qu'il manque quelque chose à notre langue, soit pour l'abondance, soit pour la variété, soit pour l'harmonie et pour les autres agréments? et n'a-t-elle pas, par-dessus les deux premières, cet inestimable avantage d'être tellement ennemie de tout embarras et de présenter une telle clarté à l'esprit, qu'on ne peut pas ne pas l'entendre quand elle est maniée par une habile main? C'est ainsi que, par d'heureuses compensations, elle se dédommage de ce qui peut lui manquer, et qu'elle devient en état de le disputer aux plus riches langues de l'antiquité (*). »

Ajoutons à l'appui de ces assertions, quelques faits qui en démontreront la justesse. Dès 1678, au congrès de Nimègue, la langue française devint ce qu'elle est restée depuis, la langue de la

(*) Voltaire, Dictionnaire philosophique, article FRANÇOIS.

(*) Rollin, *Traité des études*, t. I, liv. I, chap. I, art. 2.

diplomatie. Elle présente de plus un spectacle unique, c'est celui d'hommes éminents de tous les pays, la choisissant, au mépris de leur langue maternelle, pour être l'interprète de leurs idées. Nous n'avons qu'à citer Leibnitz, Frédéric le Grand, Ancillon, et M. Alexandre de Humboldt. Goëthe lui-même, sur la fin de ses jours, regrettait de n'avoir pas écrit en français.

Notre langue est aujourd'hui la langue de la haute société dans la plupart des États de l'Europe. Les guerres de la révolution et de l'empire en ont laissé partout des traces ineffaçables. Dans les principales villes de Hollande, par exemple, à Amsterdam, à Rotterdam, à la Haye, il est rare de rencontrer une personne ayant reçu quelque instruction, qui ne parle pas français. Parmi les pays dans lesquels le français est exclusivement parlé, ou seulement fort répandu, on peut citer la Belgique, le duché de Luxembourg, l'archipel Anglo-Normand, une grande partie de la Suisse, la Savoie; et, au delà des mers, nos anciennes possessions maritimes, comme l'île de France, les îles du Vent, Sainte-Lucie, Saint-Domingue, et surtout le Canada.

Langue provençale. — Cette langue, connue aussi sous les noms de *langue d'oc*, *lémosine*, *romane*, et *langue des troubadours*, fut la première de celles qui se formèrent de la décomposition du latin; et malgré l'influence qu'ont exercée sur elle le celtique, le germanique, le gothique et l'arabe, elle a gardé un grand nombre des caractères de cet idiome. Il est probable cependant qu'après le latin, le celtique fut la langue qui y laissa les traces les plus profondes.

Le latin, langue officielle du gouvernement et de l'armée, dut sans doute finir par faire disparaître l'idiome des populations indigènes; mais nombre de mots de cet idiome durent de bonne heure s'y infiltrer, et quelques-uns même allèrent jusqu'à Rome; car Cicéron se plaint que les Gaulois étaient venus altérer la langue du Latium jusque dans la capitale de l'empire. Un phénomène qui s'opère aujourd'hui sous nos yeux vient à l'appui de ce que nous venons de dire; le français qui, depuis l'ordonnance de Villers-Cotterets, exerce sur les idiomes des populations du Midi une influence au moins aussi forte que celle que dut avoir le latin, n'a pu encore remplacer le provençal; il l'a modifié, altéré, détruit même entièrement dans quelques localités; mais les populations des montagnes ont gardé leur langue, et dans certaines contrées, aux environs de Nice par exemple, le dialecte populaire est encore le roman du douzième siècle, à quelques légères modifications près. Ainsi, indépendamment d'un fonds de mots communs à la langue d'oc et à la langue d'oil, il existe dans les dialectes du Midi un certain nombre de mots qui, résistant aux étymologies arabes et grecques, doivent appartenir au langage primitif. Nous citerons de mémoire les suivants : *agacin*, cor (durillon); *baceou*, soufflet; *baou*, montagne; *tanquo*, barre; *pos*, planche; *rasquo*, teigne; *derbi*, dartres; *frejaou*, caillou, etc.

Cependant, en reconnaissant que le latin a joué le principal rôle dans la formation de la langue romane, il convient de distinguer la langue latine littéraire de la langue latine usuelle, dont on aperçoit à peine quelques traces dans les auteurs comiques et dans les écrivains qui ont traité des sujets qui n'exigeaient pas un style relevé. C'est de ce latin, parlé par les masses, que s'est formé le roman, qui n'en différait pas autant que pourrait le faire penser la comparaison de cet idiome avec la langue de l'ancienne Rome littéraire. Ainsi, par exemple, on disait *elle*, *ella*; *sos*, *sas*; *tibe*, *sibe*; *voster*, *vostra*; pour *ille*, *illa*, *suos*, *suas*, *tibi*, *sibi*, *vester*, *vestra*, et de ces formes vulgaires sont venus les pronoms méridionaux *el*, *ela* (*lui*, *il*, *elle*), *sous*, *sas*, (ses, leurs), *vostré*, *vostra* (votre); et les pronoms toulousains *tibe*, *tibo* (tien, tienne), *sibe*, *sibo* (sien, sienne). On trouve dans Plaute, *volt* (il veut) pour *vult*, que l'on rend en languedoc par *vôou* et *vol*; *lacruma* pour *lacryma*, d'où le mot languedocien *lagruma* (larme). Les Latins usaient par syncope d'*al* (ail) pour *allium*; d'*ala* (aile) pour *axilla*; de *gau*, qu'ils prononçaient *gaou* (joie, plaisir), pour *gaudium*; de *poplus* (peuple) pour *populus*; et ces

mots, à l'exception du dernier, qui est devenu *poplé*, se retrouvent en languedocien sans le moindre changement.

Après la disparition des Romains, les termes s'altèrèrent peu à peu. Des mots qui, dans la langue mère, désignaient des objets différents, mais ayant quelques rapports entre eux, furent adoptés dans diverses parties du Midi avec une signification identique. Ainsi, là on appela une poêle *sartan*, du latin *sartago*, ici on la nomma *padèna*, de *patena*; plus loin, *padela*, de *patella* (vase à faire cuire les viandes). Une cruche fut désignée tantôt par le mot *ourjoou*, de *urceus*, tantôt par *dourca* ou *dourguo*, de *orca* (vase à deux anses), tantôt par *dourna*, de *urna*. Un piége, au propre, fut appelé par les uns *lèqua*, de *laqueus*, par les autres, *tendil*, de *tendicula*; ici, *sedoù*, de *seduco*, là, *speren*, de *spero*; plus loin, *cepadel*, sans doute de *cepi*, prétérit de *capio*.

Nous pensons que ces exemples suffisent pour mettre sur la voie, et pour faire entrevoir les premières causes qui, jointes au caractère et au génie des peuples qui habitaient les Gaules, purent déterminer la formation synchronique des différents dialectes de la langue romane.

Lorsque la partie méridionale des Gaules se divisa en comtés qui avaient leurs lois, leurs usages et leurs relations particulières, les variétés de langage se multiplièrent en se subdivisant comme le territoire, et il serait impossible de fixer même d'une manière générale, sans suivre l'histoire des principales villes, les causes qui ont agi successivement sur la langue méridionale, et y ont développé ces mille dialectes qui se trouvent aujourd'hui fondus les uns dans les autres par des nuances si légères, que ce serait une entreprise chimérique de vouloir déterminer, non pas dans quelle ville, mais dans quel hameau l'un commence et l'autre finit.

Peu altérée encore sous la domination des Goths et des Arabes (*), la langue romane, dont le plus ancien titre connu (en pur roman) remonte à l'an 1080, prit ensuite un développement rapide, et joua pendant trois ou quatre siècles le rôle le plus brillant. Dès les premiers ouvrages des troubadours, elle se montre fixe et arrêtée, et pendant ces trois siècles elle n'éprouve que des variations insensibles. Portée par les méridionaux dans toutes les cours italiennes et espagnoles, elle exerça sur la poésie de ces deux peuples une influence qui ne fut remarquée qu'après elle, mais qui n'en fut pas moins véritable. La langue d'oïl aussi, et l'anglais lui-même, durent aux Provençaux des inspirations; Chaucer imita plus d'une fois leurs gracieuses poésies.

La décadence de la langue romane commença lors de la sanglante guerre des Albigeois. La croisade de Simon de Montfort détruisit dans sa fleur la civilisation des méridionaux, et dispersa violemment les classes poétiques de la société de ces contrées; les troubadours et leurs jongleurs furent obligés de chercher un refuge à l'étranger; ils emportèrent la langue romane en Italie, en Catalogne, en Aragon et en Castille. Nous dirons à l'article TROUBADOURS quelle fut la destinée de cette langue dans ces contrées (*), et nous insisterons surtout sur l'influence qu'elle exerça au moyen âge; ici, nous nous contenterons de dire qu'après avoir repris un grand éclat au quatorzième siècle, par suite de l'institution des jeux floraux, la langue littéraire du midi de la France retomba et se perdit à jamais. La langue romane vulgaire seule alla toujours luttant contre l'influence envahissante du français. Au siècle dernier, le patois provençal était encore la langue habituelle des nobles mêmes de ces contrées.

(*) Parmi le petit nombre de mots arabes qui se retrouvent dans le provençal (plus particulièrement dans le patois du comtat Venaissin), nous citerons les suivants: *rebailha*, *alizaris*, *foudaou liché*, *mourré*; *merinjano*; *sayin*, *tapa*, dont l'étymologie arabe est *rabah*, *elazhâr*, *fauttâh*, *loukh*, *moukh*, *berendjân*, *chnhem*, *altâb*.

(*) Nos limites ne nous permettent pas de nous étendre ici sur la grammaire de la langue romane; nous renvoyons pour ce sujet à un excellent article publié par M. Guessard, dans le t. Ier de la *Bibliothèque de l'école des chartes*, et aux deux *grammaires romanes* inédites, publiées par lui dans le même volume.

Digitized by Google

L'altération de cette langue, devenue plus rapide depuis la fin du dix-huitième siècle, se fait maintenant sentir jusque dans le peuple des villes. Il suffit de s'adresser, dans cette classe, aux deux extrémités de la génération présente, pour apprecier la difference qu'un demi-siècle a mise dans le choix des mots. Les vieillards disent : *croumpà, barà, bermà, cougnat*, etc., tandis que les jeunes gens emploient de préférence les mots *achetà, fermà, diminuà, beoufrerà*, mots français et qui n'ont que des terminaisons languedociennes. L'altération est moins sensible dans les villages.

Il est d'ailleurs à remarquer que les mots destinés à exprimer des êtres métaphysiques ou des idées abstraites s'altèrent aisément, ou plutôt s'adoptent, tandis que les mots qui désignent des objets reels et d'un usage journalier, traversent les siècles sans éprouver une grande altération. Ces mots sont aussi les seuls qui, dans la langue provençale, offrent à l'étymologiste des traces de langues anciennes.

Nous sommes cependant bien loin de penser que la langue méridionale puisse jamais entièrement disparaître ; nous pensons qu'elle se francisera dans les villes avec rapidité, avec plus de lenteur dans les villages, et qu'arrivée à son dernier point d'altération, elle conservera néanmoins encore ses terminaisons propres, et deviendra en quelque sorte un dialecte de la langue française. Mais de nombreux siècles passeront encore sur les campagnes du Midi, avant que les habitants soient amenés à dire *soc, faou, mancheroun, houetou*, au lieu de *relià* (soc de charrue), de *dalia* (faux), *estéba* (manche de charrue), *bigot* (sorte de hoyau), etc. Cette assertion est justifiée par la manière dont les méridionaux adoptent les mots qui leur sont apportés du Nord ; ainsi, *imprimerie, fonderie, stéréotypie* deviennent chez eux *imprimayé, fondayé, stéréotypayé*, et encore ces mots n'ont éprouvé qu'un changement de peu d'importance. Mais dans les villages où l'oreille se refuse à admettre un son trop rude ou trop insolite, *télégraphe* est devenu *tirographe*, et *kilogramme*, *tilo*.

Le nombre de dialectes qui dérivent de la langue romane, et se parlent encore aujourd'hui, est immense. Ainsi on trouve, en Espagne, le *catalan*, parlé dans la Catalogne, et à Alghero en Sardaigne, le *valencien*, le *mayorquain*; en France, le *languedocien*, parlé dans les départements du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Ariége, de la Haute-Garonne, de Lot-et-Garonne, du Tarn, de l'Aveyron, du Lot et de Tarn-et-Garonne; le *provençal*, dans les départements de la Drôme, de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, des Hautes et Basses-Alpes, du Var, et, en Italie, dans le comté de Nice ; le *dauphinois*, dans le département de l'Isère; le *lyonnais*, dans les départements du Rhône, de l'Ain et de Saône-et-Loire; l'*auvergnat*, dans les départements de l'Allier, de la Loire, de la Haute-Loire, de l'Ardèche, de la Lozère, du Puy-de-Dôme et du Cantal ; le *limousin*, dans les départements de la Corrèze, de la Haute-Vienne, de la Creuse, de l'Indre, du Cher, de la Vienne, de la Dordogne, de la Charente, de la Charente-Inférieure, d'Indre-et-Loire ; le *gascon*, dans les départements de la Gironde, des Landes, des Hautes et Basses-Pyrénées, du Gers, en Suisse, le *roumanche*, qui se divise en *rhétien*, parlé dans une partie du canton des Grisons et du Tyrol, et en *valaisan* ; enfin dans les États sardes, le *savoisien* et le *vaudois*.

Tous ces dialectes peuvent se diviser en deux grandes classes, reconnaissables par les désinences. La première, dont le principal idiome est le *languedocien*, se distingue par ses terminaisons en *a* et en *el*, et s'éloigne davantage du français. Ainsi, les mots que le *provençal* et l'idiome du comtat Venaissin terminent par une sorte d'*e* muet qui ne se trouve pas dans la langue du Nord, et se représente à peu près par un o sourd, comme dans *Franço, dourguo, aventure, fumo*, le *languedocien* les traduira par *França, dorca, aventura, fenna*, etc. ; tandis que les mots *couteou, manteou, vedeou, capeou, beou*, analogues au français *couteau, manteau, veau, chapeau, beau*, se prononcent à Montpellier *coutel, mantel, vedel, capel, bel*, et gardent ainsi quelque chose de la forme latine.

Le *languedocien* est d'ailleurs l'idiome

le plus harmonieux du Midi; il a supprimé, ainsi que la langue du Comtat, qu'il ne faut pas confondre avec le *provençal*, l'*r* final des deux premières conjugaisons, et dit *ama, canta, teisa, fini*, tandis que le provençal dit *amar, cantar, teisar, finir*, etc. Ce dernier dialecte a beaucoup d'analogie avec l'espagnol, comme lequel il brise les o pleins du milieu des mots. Ainsi, au lieu de prononcer comme à Avignon, *boun, por, porto, foro, toro*, les Provençaux disent *buen, pouar, pouerto, fuerò, touero*, comme les Espagnols *bueno, puerco, puerta*. Ajoutons que les différences qui semblent exister entre le langage de chaque ville du Midi, et qui effrayent l'oreille de l'étranger, ne se trouvent souvent que dans la prononciation, et que la langue écrite ne les admet pas toujours. Ainsi, le *j*, qu'on prononce comme le *cz* russe à Marseille et dans toute la Provence, devient à peu près *ts* à Montpellier et *dz* à Avignon; le *ch* devient *ts* dans cette dernière ville; le *b* se prononce en gascon comme un *v*, et à Bordeaux, la confusion des deux lettres *b* et *v* se fait continuellement sentir, comme dans la langue castillane.

Malgré l'influence puissante qu'a exercée le français sur la langue méridionale, celle-ci conserve cependant un caractère particulier dans ses nombreux idiotismes, qui, au lieu de céder la place aux expressions françaises équivalentes, se sont traduits en mots français, et s'emploient même dans les hautes classes de la société, où ils ont en quelque sorte reçu droit de cité; telles sont les tournures toutes patoises, *faire joie* (*faïré gaou*, réjouir), *faire lumière* (*faïré lumé*, éclairer), *donner de l'air à quelqu'un* (*douna d'ayré*, ressembler), *avoir la vanelle* (*avé la vanello*, être indolent), *tâcher moyen* (*tacha mouyen*, essayer). Nous citerons encore, comme un des caractères les plus remarquables des idiomes du Midi de la France, la terminaison du parfait défini, qui affecte une sorte de redoublement pareil à celui du latin (tango, tetigi); ainsi, les verbes *courré, douna, manja, eissuga, adurré*, font, au parfait, *courriguéré, douneré, manjeré, eissuguéré, aduguéré*, etc. Enfin, le provençal a encore, comme l'italien et l'espagnol, l'avantage de prêter à la formation des augmentatifs et des diminutifs; c'est ainsi que *homé* fait *houmenoun, houmenet, houmenas; fumo* fait *fumas;* cette dernière forme a son analogue dans le français *asse, hommasse*.

Ce n'est pas d'ailleurs le seul point par lequel le provençal montre sa supériorité sur le français; les écrivains du Midi étalent avec orgueil de grandes listes de mots qu'on ne peut rendre dans la langue du nord que par une périphrase; tels sont : ESPOUMPI (*se gonfler comme une éponge*, et au figuré, *se pavaner*), PANAMAN (*essuie-main, pannus ad manum*), ÉNÉQUELI (*s'affaiblir graduellement*), BLASINEJA (*pleuvoir à gouttes*), ACABA, GOUSI, ABENA, verbes qui expriment trois nuances du sens de *finir*, et qui pourraient se rendre à peu près par *terminer, user* et *consumer*, etc., etc. Mais les bornes que nous nous sommes imposées ne nous permettent pas de nous étendre davantage sur l'état de la langue provençale actuelle; nous terminerons cet essai, que nous regrettons de ne pouvoir rendre plus complet, par un tableau rapide de la littérature du Midi; nous passerons sous silence les noms les plus connus.

Le premier des poëtes provençaux que nous mentionnerons, *Sage*, vivait en Languedoc au dix-septième siècle. Son langage est d'un siècle au moins plus moderne que l'idiome populaire; il est donc peu intéressant sous le rapport philologique, d'ailleurs son vers est lâche et traînant, malgré les éloges emphatiques que lui donne son éditeur (*). On a cependant retenu de lui une petite pièce intitulée, *lou Testamen daou salgé*, moins pour sa valeur littéraire que parce qu'elle rapporte une tradition curieuse sur le village de Substantion (Sextantio). Suivant une croyance populaire dont nous aurons occasion

(*) En tête de ses œuvres, se trouve ce sixain orgueilleux, que ne justifie nullement le talent de l'auteur :

« Roudas tan qué voudrés Rabasteins ou Toulooza,
Ou ben lou Prouvençaou ou lou boufoun Beziers,
Vaootras oc veyres pas da muza pus pompouza,
Dedins aqueleis liochs que dins oostras fouliers;
Voi nouu se vanta pus la Musa goudoulina,
L'aoutur que lejsses empourta l'églantina. »

de reparler plus loin, un trésor est enfoui dans les ruines de ce village. Voici comment cette tradition est racontée par Sage, dont nous citons les vers comme spécimen du patois languedocien au dix-septième siècle, en avertissant qu'il a constamment fraucisé l'expression :

Mouo ententioun és qu'après sa mort él réndo
A mon fil, ountque sié, lou viel substantinun
Car la nature voóu qu'el n'aje sa pourtioun ;
Et volé qu'as despena de toutei dous se cave.
.....
Josquas qu'aouran troubat lou trésor encaotat,
Et pioy tout lou bahut partignun per mitat;
Car aootrafés cavan dins aquéla mazura,
Yeou trouvère un pergam d'una antica escritura
Qué conutenié l'estat de l'or et de l'arjen
Que fouguet aqui més per una estranja jén.
Pu has, diaié l'escrich, quaou voudra préne péna,
Troubare dins lou roc una crota qué ména,
A la riba daou lés ferroada d'un cledat.....
Dins aquel gaailiau sé troba à man senèstra
Cavat dins lou roubas, lou troou d'una fénèatra
Qué sert de pourtanèl per intrà dins un lioc
Ounte despioy mil ens n'y sgut ul fun ni fioc.
Alius es un geant aus una grand cadièyra,
.....
Qué garda lou coufras dé ferre tout bandat....

Fabré, curé de Celleneuve, vivait à Montpellier au milieu du dix-huitième siècle. Il a laissé de nombreuses poésies qui respirent une franche gaieté, et joignent l'entrain du style à l'originalité du fond. C'est le poëte patois par excellence; il avait compris que sa langue, depuis quatre siècles, en arrière du mouvement des idées ne pouvait s'élever à un sujet supérieur; et il s'est tenu dans le comique qui est de tous les temps. On a de lui : 1° *lou Siéjé dé Cadaroussa*, poëme burlesque et satirique, dirigé contre les Avignonais qu'avait énervés la domination papale; ce poëme est resté populaire à Montpellier; 2° une traduction de l'*Odyssée* et de quelques livres de l'*Énéide*, ouvrages pour lesquels il s'est inspiré de Scarron, qu'il a souvent égalé. Le languedocien se prêtait d'ailleurs bien mieux que le français à la formation des mots bizarres qui ajoutent au piquant de la parodie :

.... Et d'une couleur sinzoline
Enainzolina la marine.

La parodie de l'Odyssée est précédée d'une préface où l'auteur fait intervenir Ulysse qui, ennuyé de se voir si mal traduit en français, se met à apprendre le patois, étude dans laquelle, au bout de deux ans, il a fait de si grands progrès,

Qu'ouyé, dina un besoun
Tengot testo en patois oóu pus fiar poulissoun.

On doit encore à Fabré quelques épîtres en vers : le *Sermoun de moussu sistré*, un conte en prose intitulé *Jan-l'an-Prés*, et deux petites pièces : *l'Opéra d'Aoubays* et le *Trésor dé Substantioun;* le sujet de cette dernière est la tradition dont nous avons déjà parlé, à propos de Sage. Tous les ans, le jour de la Saint-Jean à minuit, le fleuve du Lez, qui coule devant le village de Substantion, s'ouvre et laisse un passage au hardi aventurier qui ose pénétrer dans un rocher placé sur la rive opposée et contenant un trésor gardé par quelque djynn. Cette tradition, qui est sans doute mauresque, a été mise en scène par Fabré. Sa petite pièce est animée, et le dialogue en est spirituel. D'ailleurs, au point de vue de la philologie, les œuvres de Fabré sont un monument précieux du languedocien du dix-huitième siècle, et elles représentent le patois populaire, quoique écrites par un homme instruit. M. Martin de Montpellier, qui s'occupe en homme éclairé de la langue et de la littérature du Midi, en a donné une bonne édition (Uvras Patoezas dé M. Fabré. Mounpeyé, aco dé Virenqué, 1839).

Coye d'Arles vivait un peu plus tard que Fabré, et il lui est bien inférieur sous le rapport du talent. Cependant, malgré sa médiocrité, il est connu par une comédie qui a eu un grand succès, *lou Novy Paré;* cette pièce fit fureur dans sa nouveauté, et elle ne fut remplacée que par *lou Grouyé Belespri*, autre production dramatique du même auteur; elle est d'ailleurs au-dessous de la médiocrité et n'offre aucun intérêt philologique, Coye n'ayant fait qu'habiller du français à la provençale, et donner des désinences patoises à des mots qui n'appartenaient et n'appartiennent même pas encore aux idiomes du Midi. Une autre production de Coye mérite plus d'attention, c'est *lou Delirou*, production informe, il est vrai, et qui n'a aucune valeur littéraire, mais qui peut être intéressante pour l'étude philologique de la langue; l'auteur, en effet, y est resté tout à fait Provençal, et il

a employé un certain nombre de mots qui, inusités aujourd'hui, peuvent servir à établir l'échelle de dégradation des dialectes romans. Coye a encore publié des épîtres, des odes, parmi lesquelles on en distingue une sur la prise de Mahon :

> Tu qu'as su la daublou coulinou,
> Lou fron cencha d'un louzia ver ..

et quelques épigrammes.

Diouloufès d'Aix, supérieur à la Fontaine par le nombre de ses fables, en a quelquefois approché par son talent; il est spirituel, sait trouver le trait, et a fait une étude profonde de sa langue, avantage qui, d'ailleurs, l'a fait tomber quelquefois dans le pédantisme. Cependant, malgré ce travers, Diouloufès est un des poëtes dont le Midi a le plus le droit de s'enorgueillir. Outre un poëme des *Magnans* ou des vers à soie, et des fables, il a composé des contes en vers et des épîtres; l'une de ces dernières, adressée à M. de Lamennais, à propos de son fameux livre sur l'*Indifférence en matière de religion*, a retenti jusqu'à Paris; c'est un modèle pour la forme et pour le fond; en voici les premiers vers :

> Tu qu'oôn mounde saven, conm' un astré nouveou,
> Te levent et lusent, enca mai qu'un souleou,
> Drè lou commençamen deta bella carrièrou
> As tout esbarlugat de ta viva loumieron,
> Célèbre Lamennais, abbé tan renouimat,
> Rara et sublime esprit, de cadun estimat,
> Vooudras ti ben recebré eici moun febla boômagi,
> Diu lou simple parlar mais antiqun lengagi,
> ..... De la gent traubadour.

Nous ne mentionnerons plus, pour clore cette liste, qui représente la littérature du Midi, dans les bornes que nous nous sommes imposées, qu'un seul auteur, *Morel* d'Avignon, qui a écrit de délicieuses poésies dans le dialecte du Comtat, le seul qui puisse rivaliser en mélodie avec le languedocien.

Ainsi que nous l'avons dit, nous avons, dans cet aperçu rapide sur la langue et la littérature du midi de la France, négligé à dessein de mentionner des noms déjà connus, comme *Goudouli, Despourrins, Dézanat, Jasmin, Ranchier, Tandon* et un grand nombre d'autres, qui occupent une place distinguée dans l'histoire littéraire du Midi, et ont obtenu des articles spéciaux dans cet ouvrage. Puissions-nous, par cette esquisse incomplète de l'histoire d'une langue et d'une littérature à leur déclin, mais qui, elles aussi, ont contribué à la gloire de la France, puissions-nous avoir inspiré, à quelque amateur *daou gui saber*, le désir de rassembler ces œuvres éparses, qui se perdent chaque jour, et dont une collection faite avec discernement, et accompagnée de notes et de lexiques, serait si précieuse pour l'histoire et pour la philologie.

LANGUEDOC. — Cette province, qui a pris son nom de l'idiome qu'on y parlait au moyen âge (*Langue d'oc*), se divisait en haut et bas Languedoc, dont les capitales étaient Toulouse et Montpellier. Elle était bornée, au nord, par l'Auvergne; à l'est, par le Rhône; à l'ouest, par la Garonne et les Pyrénées; au midi, par le Roussillon et la Méditerranée; aujourd'hui elle forme les huit départements suivants : l'Aude, le Tarn, la Haute-Garonne, l'Hérault, le Gard, la Lozère, l'Ardèche et la Haute-Loire.

Avant la conquête romaine, le Languedoc, occupé d'abord par les Volces Tectosages et Arecomiques, faisait partie de la Gaule celtique ou Braccata, ainsi appelée des braves que portaient les indigènes; conquis l'an 121 avant Jesus-Christ, par le proconsul Domitius, il prit alors le nom de Province romaine, d'où est venu celui de Provence; mais ses habitants conservèrent leurs lois et leurs libertés. Du reste, Domitius établit à Narbonne (Narbo Martius) une colonie militaire, afin de contenir les peuples vaincus, et de servir d'avant-poste; cette ville était en outre un lieu de station et de passage pour les légions qui se rendaient en Espagne.

Cette colonie parvint, après les conquêtes de César, à un haut degré de prospérité; bientôt, elle eut, comme la métropole, un amphithéâtre, un capitole, des temples, des institutions semblables à celles des municipalités romaines. Auguste donna à la contrée environnante le nom de Narbonnaise, et l'assemblée générale des Gaules fut convoquée dans cette ville, à la prospérité de laquelle Agrippa ajouta encore, en faisant creuser un superbe canal de ses murs à la mer.

Digitized by Google

Au temps des Antonins, Narbonne et Toulouse avaient déjà fourni des martyrs à la religion chrétienne, et elles comptaient des églises où devait se garder, dans toute sa pureté, ce christianisme prêché dans la Gaule méridionale par les apôtres eux-mêmes, s'il faut en croire les traditions. A l'avénement de Constantin, le Languedoc fut compris dans la nouvelle organisation de l'empire, sous le nom de première Narbonnaise, et devint l'une des sept provinces du vicariat de l'Aquitaine. Plus tard, il fut envahi par les Vandales, les Alains et les Suèves, qui venaient de saccager Mayence. Ne pouvant franchir les Pyrénées, où Didyme et Valerien leur fermaient toute retraite, ces barbares parcoururent la Narbonnaise; et, bien longtemps après leur départ, cette province offrait encore de tristes vestiges de leur fureur.

En 412, Narbonne fut pillée par les Visigoths; leur chef Ataulph conclut, dans cette ville, une alliance avec Honorius, en épousant Placidie, sa sœur; mais bientôt il fut forcé de fuir à Barcelone, et son successeur, Vallia, reçut de l'empereur la deuxième Narbonnaise et la Novempopulanie, à la condition de repousser les invasions des Vandales. Toulouse devint alors la capitale de l'empire des Visigoths, qui s'étendit de l'Espagne jusqu'à la Loire; mais la prospérité de ce royaume dura peu.

Odieux aux évêques qu'ils persécutaient, les Visigoths, qui étaient ariens, furent, à l'instigation de l'Église, attaqués par Clovis, et vaincus à la bataille de Vouillé (voyez ce mot); Toulouse, leur capitale, tomba au pouvoir du roi franc; les vaincus furent poussés jusqu'en Espagne, et ils ne conservèrent dans la Gaule que la Septimanie, province de Narbonne, ainsi appelée, suivant quelques auteurs, du nombre des cités qui la composaient. Depuis cette époque, le Languedoc fut en partie compris dans l'Aquitaine. (Voy. GASCOGNE et GUIENNE.)

L'inimitié des deux nations voisines était cependant trop violente pour ne pas amener des combats continuels; la prétendue persécution de Clotilde, par Amalaric, amena une armée de 50,000 Francs sous les murs de Narbonne; la ville fut prise, et le roi visigoth assassiné. Peu de temps après, Récarède le vengea en battant l'armée des princes francs; mais ces guerres eurent enfin un terme; et une alliance de famille, conclue à la satisfaction des deux parties, cimenta la bonne intelligence et l'union. Le roi goth épousa Clodosvinde, mère de Gontran, et abjura l'arianisme en 589.

Alors la Septimanie était habitée par cinq peuples différents : les *Romains*, naturels du pays, et les *Goths*, les *Syriens*, les *Grecs* et les *Juifs*; mais ces trois derniers n'étaient sans doute en Languedoc qu'en qualité de commerçants, et ils devaient résider principalement dans les villes maritimes, telles que Agde et Maguelonne, que leurs richesses et leur importance faisaient alors placer, dans l'énumération des chefs-lieux de la Province, avant Nîmes, Béziers, etc.

Cependant des dissensions intérieures affaiblirent la puissance des Visigoths. En 672, Hildéric, comte de Nîmes, fit, de concert avec l'évêque de Maguelonne, prendre les armes aux habitants de Nîmes, pour secouer le joug du roi Wamba, alors à Tolède. Celui-ci envoya contre eux le duc Paul, qui trahit son maître, se fit couronner à Narbonne, entraîna dans sa révolte les autres peuples de la Septimanie, et s'unit au comte Hildéric.

Wamba marcha contre les rebelles; il reprit Narbonne, Béziers, Agde, Maguelonne et Nîmes, où il eut un double siége à soutenir contre les habitants qui se retirèrent dans les arènes; il parvint cependant à pacifier la Septimanie, qui jouit d'environ soixante années de repos.

La paix fut troublée tout à coup, en 719, par une invasion de Sarrasins, sous le commandement d'Abd-el-Rahman; ils parcoururent tout le territoire de Narbonne et de Carcassonne, en ramassant d'immenses richesses.

A l'époque de cette incursion, l'Aquitaine était, sous le titre de duché héréditaire, un véritable royaume gouverné par des princes mérovingiens descendants de Caribert; Eudes venait de lui donner un nouvel éclat, et défendait courageusement contre l'ambitieux Charles Martel toutes ses possessions situées en

Digitized by Google

decà de la Loire, lorsqu'il apprit l'arrivée d'un nouveau général arabe, El-Samah. Il rassembla une nombreuse armée, alla à sa rencontre, gagna sur lui une sanglante bataille, et El-Samah y fut tué. Les restes de son armée se retirèrent à Narbonne, où ils furent joints par Anbessa, successeur d'El-Samah, qui, à la tête de nouvelles troupes, fit une nouvelle descente en Septimanie, reprit Carcassonne, Béziers, Agde, Maguelonne, Lodève, Nîmes, etc., et mourut peu de temps après, blessé mortellement dans un combat contre Eudes, qui remporta encore une victoire éclatante.

A Narbonne résidait un wali ou gouverneur particulier, tandis que les autres villes étaient présidées par des comtes goths ou gallo-romains; ce qui prouve que l'une des conditions les plus importantes du traité conclu entre les vainqueurs et les vaincus était fidèlement observée; c'était celle qui assurait le libre exercice des lois anciennes, appliquées par des officiers choisis entre les habitants. Les églises chrétiennes de la Septimanie avaient sans doute aussi conservé leur culte aux mêmes conditions que celles de l'Espagne; mais, soit par ordre de l'autorité musulmane, soit par le fait même de son existence, des huit ou neuf églises dépendantes de la métrople, il n'en est pas une dont on puisse produire le moindre acte durant toute la période de la domination arabe.

En 732, Charles Martel sauva la France d'une invasion totale, défit l'armée arabe, dont il tua le chef, Abd-el-Rahman, et, furieux de la résistance qu'il éprouvait, et de deux ou trois soulevements successifs des Maures vaincus, détruisit Béziers, Agde, Nîmes et Maguelonne, dont la ruine commença la prospérité de Montpellier. Charles Martel enleva ensuite les États de celui qu'il était venu secourir; les derniers ducs mérovingiens, Hunald et Waïfre, luttèrent et moururent en héros, et bientôt l'Aquitaine put prévoir ce qu'elle allait devenir sous la main de Charlemagne. En échange de sa liberté politique, le grand homme lui rendit la civilisation romaine, l'organisa en nouveau royaume, et y installa son fils Louis, protégé et soutenu par le duc Guillaume. En 793, ce seigneur eut à lutter contre Abd-el-Melik, qui envahit l'empire naissant à la tête d'une armée arabe, et s'empara de Narbonne, dont les richesses servirent à la construction du pont et de la mosquée de Cordoue.

Guillaume cependant reprit bientôt ce que les musulmans lui avaient enlevé; et, sous Charlemagne et les règnes qui suivirent, le pays fut assez tranquille quant à l'invasion extérieure; car l'excursion des Normands, en 858, n'eut pas de grands résultats. L'Aquitaine et la Septimanie, tantôt révoltées, tantôt soumises, sous Louis le Débonnaire, Charles le Chauve et Louis le Bègue, ne tardèrent pas à se constituer en fiefs indépendants; dès le temps de Charles le Gros, il y avait des comtes de Toulouse (*) et des marquis de Narbonne, qui gouvernaient librement ces villes riches et puissantes, souvent ravagées dans les querelles de ces seigneurs hautains. Mais nous n'avons pas à nous occuper ici de l'histoire détaillée du Languedoc, qui se trouve racontée dans cet ouvrage, aux articles que nous avons consacrés à chaque seigneurie particulière; nous nous contenterons donc d'indiquer les grands traits, en mentionnant seulement les particularités qui jettent quelque jour sur la vie intérieure du pays.

A l'époque de la féodalité, on voit les évêques employer souvent activement leur influence en faveur des bourgeois et des colons, contre le despotisme et l'arbitraire des seigneurs. En 1004, Guy, évêque du Puy, défendit, dans un concile, de troubler à l'avenir la culture des terres et de dépouiller les clercs; un second concile, tenu en 1041, vint fortifier ce premier essai de la trêve de Dieu, en le sanctionnant par une pénalité civile et religieuse; Jean XIX rétablit, par une bulle, le siège archiépiscopal de Maguelonne, qui redevint alors un centre de richesses et de lumières, où se portèrent en foule les plus savants clercs et les plus puissants laïques. A cette époque, les juifs, qui avaient recouvré peu à peu leurs privi-

(*) Voy. Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale.*

léges sous Lothaire, avaient une synagogue à Nîmes, où, en 1164, on voit le rabbin Abraham attirer des disciples des pays les plus éloignés. Urbain II donna, à Maguelonne, le signal de la première croisade; cent mille combattants partirent de cette ville pour la terre sainte, sous les ordres de Raymond de Saint-Gilles.

Tandis que les populations en travail faisaient ressortir les vieilles municipalités romaines, et se groupaient en communes, le pouvoir des seigneurs se réduisit à une sorte de protectorat, qui n'exigeait du subordonné qu'une simple redevance; bientôt, le mouvement d'émancipation imprima au commerce des villes du littoral un essor extraordinaire; Montpellier frétait alors des vaisseaux pour tout l'Orient, et avait ses consuls à Constantinople. (Voyez MONTPELLIER.)

L'hérésie des Albigeois porta la désolation dans ces florissantes provinces. Simon de Montfort, un instant vaincu, ressaisit la victoire au combat de Muret; dès lors la possession du Languedoc lui fut assurée; et, en 1216, Philippe Auguste l'investit du comté de Toulouse, du duché de Narbonne, et des vicomtés de Béziers et de Carcassonne, qui se trouvèrent ainsi inféodés à la couronne (voyez ALBIGEOIS, COMTE DE TOULOUSE, JACOBINS, DOMINICAINS, INQUISITION). En effet, Amaury de Montfort, fils de Simon, fit cession de ces provinces à Louis VIII, pour obtenir son alliance; et bientôt le fils de Raymond, un instant soutenu par les populations du Midi, se trouva réduit au seul domaine de Toulouse. Enfin, après avoir marié sa fille au comte de Poitiers, frère de Louis IX, il mourut sans enfants mâles, et ses possessions furent réunies à la couronne de France, sous la condition expresse que les institutions et les franchises communales seraient respectées par le roi.

Sous ce nouveau pouvoir, le commerce reprit dans ces contrées une nouvelle importance; saint Louis fit creuser le canal d'Aigues-Mortes, qui ouvrit à l'industrie un nouveau débouché; des négociants lombards et toscans, qui parcouraient le Languedoc, s'établirent à Nîmes et à Montpellier, avec des privilèges considérables qui leur furent concédés par Philippe III. Sous Philippe le Bel, la circulation des denrées et des marchandises devint si active, que les commerçants de Nîmes conçurent le projet d'un canal qui devait mener de leur ville à la Méditerranée. A cette époque, les juifs étaient en grande faveur à cause de l'immensité de leur numéraire; on voit, dans un récit du temps, un évêque réclamer des juifs arrêtés comme usuriers par ordre du roi; il prétendait qu'ils étaient ses justiciables, et que, d'ailleurs, ils rendaient au pays d'immenses services; le roi les lui rendit, ainsi que leurs biens. Cependant, malgré cette influence apparente, les juifs étaient assujettis à certaines conditions humiliantes qui les tenaient dans un état d'abaissement, dont les populations chrétiennes ne voulaient pas les laisser sortir, tout en jouissant de leur activité; ceux qui s'étaient établis à Nîmes devaient, chaque fois qu'ils enterraient un mort dans le cimetière dépendant de Saint-Bauzile, payer à l'abbaye deux sous, ou une livre de poivre.

Sous le règne de Jean et plus tard, le Languedoc fut dévasté à plusieurs reprises par les Anglais et les routiers; mais ses habitants supportèrent courageusement leur malheur, et montrèrent le plus ardent patriotisme dans toutes les circonstances où la nation fut en danger; lors de la convocation des états à Toulouse, sous le règne de Jean, on décida d'accorder de grands secours au roi; et la ville de Nîmes, à elle seule, donna 1,300 florins d'or; les sacrifices pécuniaires ne furent pas les seuls que le Languedoc s'imposa, et la bataille de Poitiers vit succomber, parmi les braves qui s'y firent tuer aux côtés du roi, les Languedociens Bernard, de Languirel Rebuffel, Raymond de Nogaret, etc., etc.

En 1358 et 1359, le Languedoc paya des sommes énormes pour la rançon du roi (*); il établit, sur les vignes, un droit nommé souquet, de *souquo* (sou-

(*) Il est curieux de remarquer qu'en 1358, précisément au moment où Nîmes s'épuisait pour racheter le roi, cette ville, chargée de la fourniture des vins de la cour pontificale, était excommuniée par le pape et les cardinaux, mécontents de ce qu'on leur avait fourni cette année-là un vin inférieur en qualité.

che), afin d'avoir des fonds pour résister aux ennemis; mais cela ne l'empêcha pas d'être ravagé par les grandes compagnies.

Un peu après, vinrent les invasions des Bourguignons; ils s'emparèrent de Nîmes, et en furent chassés par le dauphin Charles, qui se réfugia en Languedoc, pendant que sa mère livrait Paris à l'étranger. Enfin, après avoir été, depuis la mort de Charles V, dévasté par les étrangers et les compagnies franches, et avoir passé aux mains du duc d'Anjou, du duc de Berri, et d'autres gouverneurs subalternes, le Languedoc se reposa, et reprit un peu de vie sous Louis XI, malgré les impôts dont ce prince l'accabla; il recouvra ses libertés sous François Ier. Après avoir souffert de la peste et de la famine sous Henri II, il fut, sous les successeurs de ce prince, agité par le protestantisme; l'édit de Nantes lui rendit, pour quelque temps, un peu de repos; mais la guerre civile recommença sous Louis XIII; les protestants traitèrent d'égal à égal avec ce prince; puis ils furent forcés de plier sous la main de fer de Richelieu; le maréchal de Montmorency, gouverneur du Languedoc, paya de sa tête, sous l'administration de ce ministre, sa rébellion d'un jour, et dès lors l'habile cardinal sépara l'autorité civile et le gouvernement militaire de la province; un simple intendant l'administra au nom du roi, et le Languedoc perdant désormais toute personnalité historique, passa sous le niveau commun des autres parties du royaume. Sous Louis XIV, Riquet creusa le magnifique canal qui unit l'Océan à la Méditerranée; le port d'Aigues-Mortes, obstrué depuis longtemps par des ensablements, fut remplacé par celui de Cette; et le commerce s'étendant, sous Colbert, dans toutes ses branches, doubla les revenus du pays. Malheureusement ces grands bienfaits n'étaient qu'une faible compensation pour les dragonnades et la guerre dite des Camisards, qui firent périr un si grand nombre de citoyens et appauvrirent tant le royaume.

Languet (Hubert), publiciste, né en 1518, à Viteaux en Bourgogne, converti à la réforme par le célèbre Camerarius, et engagé au service d'Auguste, électeur de Saxe, puis du prince d'Orange, se fit connaître par plusieurs ouvrages très-importants et très-hardis, entre autres par ses *Arcana sæculi decimisexti*, etc., Halle, in-4°; et par ses *Vindiciæ contra tyrannos, sive de principis in populum populique in principem legitimâ potestate*, Édimbourg (Bâle), 1579, in-8°, publiées sous le nom de *Junius Brutus*, et traduit en français par François Estienne, sous ce titre : *de la Puissance légitime du prince sur le peuple*, 1581, in-8°. Languet mourut en 1581.

Lanjuinais (Jean-Denis), né à Rennes en 1753; d'abord avocat, puis professeur à l'université de sa ville natale, fut, en 1779, élu conseiller des états de Bretagne, et, en 1789, député aux états généraux. Zélé janséniste à l'Assemblée constituante, il combattit, tout en défendant la constitution civile du clergé, le décret qui déclara nationaux les biens ecclésiastiques. Après la session, il devint membre de la haute cour nationale.

Élu, en 1792, député à la Convention, il fut l'un des membres les plus énergiques du parti girondin; appuya Louvet dans sa dénonciation contre Robespierre, et, dans le procès de Louis XVI, après avoir réclamé pour ce prince les garanties ordinaires et combattu l'acte d'accusation, il vota, non comme juge, mais comme représentant, pour la réclusion et le bannissement à la paix. De plus, il demanda que le jugement, quel qu'il fût, ne devînt exécutoire qu'autant qu'il réunirait les deux tiers des suffrages.

Lanjuinais fut compris dans la catégorie des 73 députés qui protestèrent après le 2 mai contre l'arrestation des girondins. Gardé à vue dans sa maison, il s'évada et se rendit à Caen, et de là à Rennes, où il se tint caché durant 18 mois. Le 9 thermidor mit fin à sa proscription. Réintégré (mars 1795) à la Convention, il y réclama la liberté des cultes, l'ouverture des églises, et la modération à l'égard des vaincus, quels qu'ils fussent.

Lors de la création des Conseils, il fut porté par 73 départements au Conseil des Anciens, dont il fit partie jusqu'au mois de mai 1797. Admis au Sé-

nat, après le 18 brumaire, sur une double présentation du Corps législatif, il se prononça contre l'établissement, d'abord du consulat à vie, ensuite du gouvernement impérial. Il n'en fut pas moins nommé comte de l'empire.

En 1814, Lanjuinais fut, comme tant d'autres, loin de comprendre quels étaient les devoirs commandés par un véritable patriotisme. Sacrifiant à des considérations d'ordre éphémère l'intérêt de tous le plus essentiel, il vota la déchéance de l'empereur ainsi que l'établissement d'un gouvernement provisoire, et concourut au projet de constitution qui fut rédigé par le Sénat. Louis XVIII le nomma pair de France le 4 juin. Membre de la chambre des représentants pendant les cent jours, il en fut élu président à la presque unanimité, choix que Napoléon confirma après une hésitation sous quelques rapports bien légitime. A la seconde restauration, il reprit son siége à la chambre des pairs, où il se montra le constant défenseur du système constitutionnel. Il mourut à Paris en 1827.

Philologue et publiciste, Lanjuinais se distinguait par une érudition étendue, et il a laissé, outre ses discours et rapports, de nombreux écrits. Nous citerons entre autres : *Mémoire sur l'origine des différentes espèces de dîmes*, etc., 1786, in-8°; *Rapport sur la nécessité de supprimer les dispenses de mariage, et d'établir une forme purement civile pour constater l'état des personnes*, 1791, 1815; *Mémoire justificatif*, 1815; *Appréciation du projet de loi relatif aux trois concordats*, 1817; *Constitutions de la nation française, précédées d'un essai historique et politique sur la charte*, 1819; *Études biographiques et littéraires sur Antoine Arnauld, P. Nicole et J. Necker, avec une notice sur Christophe Colomb*, 1823; *Fragments historiques sur le 31 mai*, à la suite de l'*Histoire de la Convention* par Durand de Maillane, 1825; *Extrait de la grammaire de la Carniole et du Mithridate d'Adelung*. Lanjuinais devint, en 1808, membre de la 3e classe de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), où il remplaça Bitaubé. Il faisait aussi partie de la Société asiatique.

LANNES (Jean), naquit à Lectoure le 11 avril 1769. Sa famille estimée mais pauvre lui faisait cependant donner une assez bonne éducation, quand une banqueroute vint obliger son père à le mettre en apprentissage chez un teinturier. Sans la révolution, il n'aurait figuré dans le monde que comme un honnête artisan; elle lui ouvrit la carrière des armes, et il la parcourut avec la gloire la plus éclatante. En 1792, lorsque nos frontières menacées réclamèrent les secours de tous les hommes de cœur, Lannes partit des premiers pour l'armée des Pyrénées-Orientales, et son zèle, son intelligence, sa bravoure, lui valurent un avancement si rapide, qu'il était déja chef de brigade, c'est-à-dire colonel, lorsqu'en 1795 la paix de Bâle le renvoya dans ses foyers. Il fut alors destitué comme incapable par l'inepte Aubry, qui venait de remplacer Carnot au comité de salut public; mais bientôt il fut las du repos, et il alla, en 1796, rejoindre comme volontaire cette armée d'Italie, où tant d'hommes encore obscurs, héros depuis, commencèrent avec Napoléon cette suite d'exploits merveilleux qui a duré vingt ans. La valeur de Lannes ne tarda pas à l'y faire distinguer entre tous, et les épaulettes de colonel lui furent rendues sur le champ de bataille de Millesimo. Il cueillit de nouveaux lauriers au passage du Pô, au combat de Bassano, aux siéges de Pavie et de Mantoue. Nommé général de brigade, il se signala encore à Saint-George, à Fombio, à Governolo, et combattit à Arcole, malgré des blessures encore ouvertes. Lorsque l'armée marcha sur Rome, Lannes, qui commandait l'avant-garde, enleva d'assaut les retranchements d'Imola, et ce succès décida la soumission du Vatican. Il revint à Paris, après le traité de Campo-Formio, et quand la volonté de Bonaparte eut imposé au Directoire l'aventureuse expédition d'Égypte, il accompagna ce général au delà des mers. Après l'y avoir secondé vaillamment, il fut un des sept généraux qui revinrent avec lui en France, et il contribua de tout son pouvoir au coup d'État du 18 brumaire.

Nommé, à la suite de cette révolution, au commandement des 9e et 10e divi-

sions militaires, où se trouvait sa ville natale, il sut comprimer les factions que les ennemis du nouveau gouvernement s'efforçaient d'y entretenir, et ranimer la confiance des bons citoyens. Pour récompense, il fut mis à la tête de la garde consulaire, et quand la guerre se ralluma en Italie, personne ne parut plus digne de commander l'avant-garde de l'armée de réserve avec laquelle Bonaparte allait accomplir de si grandes choses. Lannes fut le premier à gravir le mont Saint-Bernard; le premier aussi, il attaqua les Autrichiens et les chassa de la vallée d'Aost. Ce succès le conduisit sous les remparts de la citadelle d'Ivrée, qu'il prit par escalade. Balayant alors les rives du Pô, puis passant le fleuve, il arriva, toujours victorieux, sur ce terrain de Montebello, dont il devait un jour porter le nom. A Marengo, Lannes, qui réunissait au commandement de la garde consulaire celui de deux des principales divisions de l'armée, se surpassa lui-même comme officier général et comme vaillant soldat. Un sabre d'honneur lui fut décerné par les consuls.

A cette distinction toute militaire, le gouvernement tarda peu à joindre une marque signalée de confiance : ce fut de nommer Lannes à l'ambassade de Portugal. L'histoire est obligée de dire que le vaillant capitaine comprit mal le caractère de ses fonctions d'ambassadeur. Il voulut faire entrer pour son compte dans le port de Lisbonne des vaisseaux chargés de marchandises, sans acquitter les droits, traita fort cavalièrement les autorités portugaises qui refusaient d'y consentir, et dut être rappelé. Mais il reçut bientôt, en dédommagement de cette espèce de disgrâce, le bâton de maréchal et le titre de duc de Montebello.

En 1805, dans la guerre d'Autriche, il reprit son commandement et son poste favori d'avant-garde : de combat en combat il arriva toujours victorieux à Vienne, et sortit de cette place pour combattre les Russes venus au secours des Autrichiens. A Austerlitz, il commandait l'aile gauche de l'armée, et contribua considérablement au gain de la bataille. Après l'armistice du 7 décembre, il occupa la Moravie avec ses divisions. A la bataille d'Iéna, sans parler de tous les combats partiels qui remplissent l'intervalle de ces grandes journées, il commandait le centre; un biscaïen rasa sa poitrine et déchira son habit. Il fit la campagne suivante contre les Russes, les battit à Pulstuk, et blessé dans ce combat, se vit forcé de revenir prendre quelque repos à Varsovie. Dès qu'il put remonter à cheval, l'empereur le chargea de seconder Lefebvre dans les opérations du siége de Dantzig. Après la prise de cette place, il commanda de nouveau le centre de l'armée au combat de Friedberg. En 1808, il alla en Espagne battre à Tudela les généraux Castanos et Palafox, et diriger les opérations du second siége de Saragosse; il termina heureusement cette entreprise, puis, à la voix de l'empereur, il revint sur les rives du Danube combattre de nouveau les Autrichiens, qui avaient cru le moment favorable pour entrer en Bavière. Il gagna, le 20 avril 1809, la bataille d'Abensberg, prit, le 22, une part considérable à celle d'Eckmühl, et le jour suivant au combat de Ratisbonne, qui entraîna la reddition de cette ville. Il commanda ensuite l'avant-garde qui marcha sur Vienne, et fit capituler cette ville le 12 mai.

Les 21 et 22, se livra la bataille d'Essling : à la fin de la seconde journée, Lannes fut atteint d'un boulet qui lui enleva la jambe droite entière, et la gauche au-dessus de la cheville. Douze grenadiers le transportaient dans l'île de Lobau sur leurs fusils, lorsque l'empereur, qui se tenait au débouché du pont, l'aperçut, vola à lui, et l'embrassant : « Lannes, s'écria-t-il, c'est moi, Napo- « léon, ton camarade, me reconnais-tu ? » « — Dans quelques heures, » répondit Lannes revenant à lui, « vous aurez perdu « un homme qui meurt avec la consola- « tion et la gloire d'avoir été votre meil- « leur ami. » Ces mots, qu'entendirent tous les assistants, démontrent la fausseté de l'assertion consignée dans certaines biographies, et d'après laquelle Lannes aurait, dans cette entrevue suprême, éclaté en reproches amers contre la folle et meurtrière ambition de l'empereur. Lannes subit le soir même une double amputation, et mourut à

Vienne le 31. Ses restes, d'abord déposés à Strasbourg, furent l'année suivante transportés à Paris, et le 6 juillet, anniversaire de la bataille de Wagram, solennellement inhumés au Panthéon.

LANNION, chef-lieu d'arrondissement du département des Côtes-du-Nord. Population : 5,461 habitants.

L'histoire de cette petite ville maritime se réduit à peu de faits intéressants. Le château de Lannion fut enlevé, en 1346, par les Anglais, qui avaient corrompu deux soldats de la garnison. Les soldats et la plupart des habitants furent tués dans cette surprise. En 1789, la ville sortit un moment de son obscurité par une insurrection qui faillit lui être funeste. Des commissaires du conseil permanent de Brest étant venus à Lannion pour y faire des achats de grains destinés à l'approvisionnement de la grande cité maritime, le peuple de Lannion s'insurgea, à l'instigation des classes privilégiées. Les commissaires n'échappèrent à la mort qu'en signant l'abandon des grains déjà transportés dans les magasins publics. Cet acte odieux amena sous les murs de la ville insurgée toute une armée de volontaires nationaux; et les notables et la municipalité se virent réduits à implorer l'indulgence des patriotes bretons. Les auteurs de la révolte furent punis. En même temps, les volontaires devinrent attentifs à la nécessité d'une alliance plus intime, et cette pensée fut le germe de la fédération bretonne de 1790. Lannion avait jadis une communauté de ville représentée aux états. Ses armes portaient « d'azur à l'agneau couché d'argent, tenant une croix de triomphe d'or, avec une banderole de gueules à deux pointes. »

LANOUE (François de), un des plus ardents défenseurs du protestantisme, et l'un des plus braves serviteurs de Henri IV, naquit aux environs de Nantes en 1531. Jeune, il voyagea en Italie et en Allemagne, et fit son apprentissage de la guerre sous Brissac. Homme d'étude autant que soldat, il embrassa à son retour dans son pays, en 1557, les doctrines nouvelles. Les calvinistes n'avaient rien négligé pour attirer à eux ce guerrier qui, suivant l'expression de Mézeray, valait seul toute une armée. Lorsque son parti recourut à la force, Lanoue s'empara d'Orleans par un coup de main, à la tête de quinze cavaliers; après quoi, il suivit les huguenots en Lorraine. A la paix de 1570, il revint à sa terre de Lanoue-Briord, où il partagea son temps entre l'étude et les conférences des calvinistes. Il reprit les armes lorsque les hostilités recommencèrent, et se trouva au siége de Fontenay, où un coup d'arquebuse l'atteignit au bras; l'amputation fut nécessaire; mais un ouvrier habile lui fabriqua un bras de fer, avec lequel il put diriger son cheval; depuis lors, il fut connu sous le surnom de *Bras de Fer*. A une valeur éprouvée, il joignait un esprit de conciliation et une prudence qui le firent choisir par Charles IX comme médiateur auprès des calvinistes renfermés dans la Rochelle; il contribua à la pacification de 1573. Fatigué enfin de la guerre civile, Lanoue alla combattre dans les Pays-Bas, au service des États-Généraux. Mais il fut fait prisonnier par les Espagnols, et resta en captivité jusqu'en 1585. Ce fut alors qu'il écrivit ses mémoires.

A son retour en France, il se rangea du côté de Henri IV; combattit à Ivry, fut blessé devant Paris, et alla ensuite en Bretagne, tenir tête à Mercœur. Il fut tué, en 1591, au siége de Lamballe. En apprenant sa mort Henri IV s'écria : « Nous perdons un grand homme de guerre, et encore un plus grand homme de bien. On ne peut assez regretter qu'un si petit château ait fait périr un homme qui valait mieux que toute la province. » Peut-être quelque jour Nantes, imitant la petite ville qui a élevé une statue à Latour-d'Auvergne, songera-t-elle à consacrer aussi un monument à Lanoue Bras-de-Fer. Les mémoires de cet homme célèbre, intitulés : *Discours politiques et militaires*, furent imprimés à Bâle en 1587, in-4°, et 1638, in-8°. Il avait écrit aussi des *remarques* sur l'*histoire* de Guichardin : elles sont imprimées en marge de la traduction française de Chomedey, Paris, 1568 et 1577; Genève, 1577 et 1583.

Odet de LANOUE, son fils aîné, l'un

des capitaines de Henri IV, mort entre 1610 et 1620, fut l'officier auquel ce prince répondit, lors de son entrée dans Paris : *Lanoue, il faut payer ses dettes, je paye bien les miennes.*

Le petit-neveu du précédent, *Stanislas-Louis de* LANOUE, comte du Vair, fut tué à la tête des volontaires, dans la guerre de Sept ans.

LANSQUENETS, en allemand *landsknecht*. On donnait ce nom à une sorte d'infanterie allemande introduite en France, comme troupe auxiliaire, sous le règne de Charles VIII, de 1483 à 1498. Ils étaient armés de mauvaises piques, et servaient en qualité de *goujats* ou de palefreniers des reîtres, cavaliers nobles de la même nation, qui avaient chacun deux lansquenets. Ces troupes cessèrent d'être employées en France au commencement du règne de Louis XIII, et furent remplacées, peu de temps après, par des troupes allemandes régulières et enrégimentées.

LANTARA (Simon-Mathurin), peintre de paysages, naquit dans un village près de Montargis, quelques-uns disent en 1745; cependant, des personnes qui l'ont connu affirment qu'il avait près de 67 ans lorsqu'il mourut, et il est mort en 1778. Il eut pour maître un peintre de Versailles, dont on ne sait pas le nom, mais sous lequel Lantara, qui n'avait besoin que de quelques conseils, fit de rapides progrès. Maître de son pinceau, Lantara a réussi à reproduire avec une étonnante vérité les effets du soleil et de la lumière aux différentes heures du jour. Ses *Points du jour* ont toute la fraîcheur de la matinée, et ses *Couchants* sont d'un ton chaud et lumineux qui rappelle souvent Claude Lorrain. Il est fâcheux qu'avec un talent si vrai, si réel, Lantara n'ait pas produit davantage; mais profondément insouciant, il ne travaillait que lorsque la nécessité le pressait, et il se hâtait de reprendre sa vie oisive aussitôt qu'il le pouvait. Simple et naïf comme un enfant, il avait aussi le défaut de l'enfance: il était extrêmement gourmand; et tous ceux qui l'entouraient abusaient de ce défaut et de son insouciance, en lui faisant faire de petits dessins, même des tableaux, pour un dîner, pour des friandises; ceux qui savaient si bien exploiter l'artiste, n'avaient pas honte d'aller revendre ensuite très-cher une œuvre qui ne leur avait presque rien coûté. Le propriétaire de sa maison et un limonadier voisin de sa demeure arrivèrent ainsi à se faire des collections dont ils tirèrent ensuite un beau bénéfice. Lantara, atteint d'une maladie grave, se fit transporter à la Charité, le 22 décembre 1778, et y mourut 6 heures après y être entré. Darcet a gravé, d'après lui, *la Rencontre fâcheuse; le Pêcheur amoureux; l'Heureux baigneur; le Berger amoureux; la Nappe d'eau et les Chasses-marées.* Il n'existe que peu de tableaux et de dessins de Lantara, et ils sont très-estimés.

LANTENAY, ancienne seigneurie de Bourgogne, érigée en marquisat, en 1677, aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département de la Côte-d'Or.

LANTIER (E. F. de), né à Marseille en 1734, débuta dans la carrière des lettres par la comédie de *l'Impatient*, jouée en 1778, et publia, 20 ans après, l'ouvrage qui a fait sa célébrité, *le Voyage d'Anténor en Grèce et en Asie*, médiocre imitation du *Voyage d'Anacharsis*, et qui pourtant a eu quelques succès. Lantier est mort en 1826, à l'âge de 92 ans.

LAON est une des plus anciennes villes de France. Bâtie sur une montagne isolée, au milieu d'une vaste plaine, elle a eu à subir de nombreux sièges contre lesquels sa position favorable ne suffit pas toujours pour la protéger; et, dès l'an 407, époque où, suivant Devismes, elle comptait déjà deux siècles d'existence, elle avait été attaquée et saccagée par les Alains, les Sueves et les Vandales. Elle fut encore assiégée par Attila, qui échoua devant ses murs, défendus cette fois par Aetius et Théodoric.

Bientôt après, elle se soumit à Clovis, par les intrigues de saint Remy, qui engagea ses compatriotes à l'obéissance, et érigea en 500 la petite division de Thiérache en un diocèse, dont Laon fut le chef-lieu. Il dota lui-même l'évêché et

le chapitre, et lui conféra le domaine d'Anisy, donation qui valut aux évêques le titre de comtes, et qui explique la réunion des deux pouvoirs spirituel (*) et temporel que l'on remarque dans l'histoire de ce diocèse. Sous Clotaire, Laon passa du royaume de Soissons dans celui d'Austrasie; Brunehaut l'habita après la mort de Sigebert, et y fit bâtir l'abbaye de Saint-Vincent. En 682, cette ville fut assiégée et saccagée par Gellimer, maire de Neustrie; elle tomba au pouvoir de Pepin en 742, et repoussa une furieuse attaque des Normands en 882.

Après la déposition de Charles le Gros, Eudes mit le siége devant Laon, et s'en empara en 892; mais Charles le Simple la reprit trois ans après. Elle atteignit alors son plus haut point de splendeur, et devint résidence royale et capitale du royaume.

En 920, à la déposition de Charles, Robert s'empara de Laon, qu'il garda jusqu'à sa mort, et en 936 Louis d'Outremer s'y fit sacrer(**). En 940, le comte de Vermandois assiégea inutilement cette place, qui fut cédée à Hugues, duc de France, lequel la convoitait depuis longtemps; elle servit de rançon au roi Louis, fait prisonnier par les Normands, en 944. Enfin, après une vaine tentative, en 947, ce roi recouvra Laon, en 949.

Hugues le Grand était trop habile pour laisser ce refuge aux rois carlovingiens; aussi la première expédition de son fils Hugues Capet fut-elle dirigée contre Laon, qui était alors au pouvoir de Charles de Lorraine, *successeur* de Louis V; cette ville avait été prise par ce prince, malgré la résistance de la reine Emma et de l'évêque Ascelin; il s'y défendit vaillamment quand Hugues vint l'y attaquer; et il fit même une sortie si à propos, qu'il mit l'armée de son rival en déroute; Hugues Capet s'y prit alors différemment : il négocia, et se rendit maître de la ville par trahison.

La ville de Laon fut érigée en commune au commencement du douzième siècle; la lutte des bourgeois et des évêques, qui combattirent deux cents ans, les uns pour obtenir leur liberté, les autres pour maintenir leur pouvoir, a été retracée éloquemment par M. Augustin Thierry, à l'ouvrage duquel nous renvoyons. Nous avons d'ailleurs donné dans les ANNALES un abrégé de l'histoire de la commune de Laon. Enfin, les bourgeois durent céder; Philippe VI se laissa gagner par une grosse somme d'argent que lui donna l'évêque, et la commune de Laon fut supprimée.

Lors des troubles qui suivirent la captivité du roi Jean, Robert le Coq, député et évêque de Laon, porta dans la capitale cet amour des querelles et cette ténacité que les habitants de Laon avaient toujours manifestés pour le bien comme pour le mal; il faillit causer la perte du dauphin; aussi fut-il, à son retour dans son diocèse, renvoyé par les Laonnais et privé de son siége. En 1411, le duc de Bourgogne se rendit maître de Laon, après quelques jours de siége; trois ans après, les troupes royales reprirent cette ville, dont les habitants chassèrent la garnison bourguignonne; en 1418, elle redevint la proie de Jean sans Peur, ligué alors avec Isabeau; il y fomenta le désordre, et dans une émeute, l'évêque Jean de Roucy, deux archevêques, six évêques, et quelques autres personnages d'un haut rang, y furent massacrés. En 1419, Philippe le Bon, fils de Jean sans Peur, livra Laon aux Anglais; mais en 1429, lors du passage de Charles VII, les habitants chassèrent la garnison ennemie et ouvrirent leurs portes au roi de France. Plus tard, Louis XI accorda aux Laonnais un droit d'exemption de tailles,

(*) L'autorité de l'évêque de Laon, déjà immense, s'augmenta encore par la suite; quand Philippe-Auguste réduisit le nombre des pairs de France à douze, l'évêque de Laon fut un de ces douze pairs; il portait la sainte ampoule au sacre des rois, privilége qu'il conserva jusqu'à la révolution.

(**) Il y fit construire une tour qui garda son nom jusqu'en 1832, époque à laquelle elle fut démolie : la destruction de cet édifice donna lieu à une vive polémique dans les journaux de Paris. M. Victor Hugo se fit surtout remarquer parmi les plus ardents défenseurs de la vieille tour. On avait déjà essayé d'abattre ce curieux monument en 1789, mais les réclamations des députés de la Plaine avaient fait avorter la proposition des Montagnards.

qu'ils gardèrent jusqu'à la révolution.

Ce fut à Laon que fut publié, en 1544, le traité de Crépy, qui unit François Ier et Charles V. La réforme fit, en 1560, de grands progrès dans cette ville, qui prit une part active aux guerres de religion. Elle se rangea, en 1589, du parti des ligueurs; le cardinal de Bourbon y fut reconnu roi, sous le nom de Charles X, et des monnaies y furent frappées à son effigie. Henri IV essaya vainement de s'en emparer en 1590; il fut repoussé, et il ne réussit à la prendre qu'en 1594.

Lors des troubles survenus pendant la minorité de Louis XIII, Laon tomba au pouvoir du duc de Vendôme, l'un des mécontents. Elle fut, en 1668, dépeuplée par la peste et par la famine, et dut beaucoup en cette circonstance malheureuse au dévouement de César d'Estrée, son évêque; le 9 mars 1814, une autre calamité la frappa : l'ennemi y entra, à la suite d'une bataille livrée sous ses murs. (Voyez FRANCE [campagne de], tom. VIII, p. 805.) Quoique presque démantelée, elle soutint, en 1815, un siége de quatorze jours contre les alliés.

Laon a gardé un monument magnifique de son ancienne splendeur : c'est sa cathédrale, où se sont mêlés trois genres d'architecture. On ignore la date précise de la construction de cet édifice. Le palais des anciens évêques est devenu le siége des tribunaux; à l'un des murs est adossée la petite maison où prêchait Anselme, le *docteur des docteurs*.

Laon offre encore d'autres curiosités. Une des cavernes de la citadelle a servi de retraite à saint Béat, en 290; près de la promenade extérieure, se trouvent les ruines de l'abbaye de Saint-Vincent, fondée par Brunehaut, et habitée en 886 par les douze chanoines de l'évêque Diden, que douze bénédictins remplacèrent quelques années plus tard; la bibliothèque de ce monastère contenait, en 1359, 20,000 volumes, qui furent brûlés par les Anglais. Cette abbaye avait de nombreux priviléges. C'était là qu'on venait chercher le feu bénit la veille de Pâques; c'était là encore que le vidame de Clacy amenait l'évêque, lorsque celui-ci prenait possession de son diocèse. Il le plaçait sur une haquenée, et le promenait processionnellement de Saint-Vincent à Saint-Michel, où l'évêque revêtait ses habits pontificaux, et jurait de conserver les priviléges reconnus par ses prédécesseurs. Saint-Martin est la seconde église de Laon; elle est ornée de quelques sculptures curieuses, et contient un tombeau musulman, placé à l'extrémité de la nef. L'ancienne abbaye de Saint-Jean, habitée maintenant par le préfet, fut fondée par Saleberge, fille d'un seigneur d'Austrasie; elle renfermait dans son enceinte sept églises continuellement remplies par 300 religieuses, partagées en sept chœurs, et se relayant tour à tour pour chanter le jour et la nuit. On remarque encore à Laon quelques autres monuments; la tour penchée, la prison d'État, réparée en 1207 par Philippe-Auguste, etc. Cette ville est la patrie de Lothaire, de saint Remy, de Bodin, de l'astronome Méchain, et du maréchal Serrurier. On y compte 8400 habitants.

LAON (monnaie de). Laon portait, à l'époque romaine, le nom de *Lugdunum Clavatum*. On y frappa, sous la première race, des tiers de sous d'or; mais ces pièces sont fort difficiles à discerner de celles de Lodun et même de celles de Lyon. Il y en a cependant dont l'attribution ne peut présenter aucun doute; ce sont celles où on lit, d'un côté, autour d'un profil droit : LAVDVNO, et de l'autre, autour d'un oiseau, CLOATO. Laon pourrait peut-être encore réclamer un triens, marqué d'une croix et d'une effigie, avec les légendes LAVOVNO—SIGILLA ICO. L'oiseau, que l'on voit au revers de la première de ces pièces, pourrait faire allusion au nom de la ville, qui, dans la langue des Celtes, signifiait *Montagne du corbeau*.

Pour retrouver ensuite des monnaies frappées à Laon, il faut descendre jusqu'à Charles le Chauve; on en trouve alors avec les types ordinaires de la croix et du monogramme, et les légendes GRATIA DI REX—LVGDVNICLAVATI—LVGDVN. CLAV. MON.

Les monnaies épiscopales de Laon sont très-nombreuses; les plus anciennes que l'on connaisse, sont celles d'Adalbéron ou Aubron, qui joua un grand

rôle politique à l'époque de la chute des Carlovingiens, et occupa le siége de Laon de 977 à 1030. Ses deniers présentent d'un côté le nom et le buste du roi régnant, et de l'autre sa propre effigie. Mais ces pièces sont si barbares et si mal fabriquées, qu'il est impossible d'en produire une légende exacte; on y lit d'un côté le mot ANALBEROERS, et de l'autre le nom de ROBETVS (Robert le Pieux); on a voulu aussi y lire les noms de Hugues Capet et ceux de Henri. Mais ces lectures sont plus que douteuses. Gaultier Ier ou II (de 1151 à 1174) et Roger son successeur (de 1174 à 1207) ont frappé des deniers également à leurs noms et à ceux de Louis VII et de Philippe II, avec leur effigie et l'effigie royale, LVDOVICVS REX—GALTERVS EPC.—PHILIPVS RE+—ROGERVS EPE. Enfin Gason II (de 1307 à 1315) fit marquer les siennes au nom de Louis X, LVDOVICVS REX, tête royale; —GASO EPS. LAVD', tête épiscopale.

La monnaie laonnaise, qu'alors on appelait lovésienne, devait être à 3 deniers 18 grains de loi argent le roi et de 15 sous maille double au marc de Paris, c'est-à-dire que, dans une livre, il devait y avoir 3 parties 18 vingt-quatrièmes de fin et le reste en alliage. L'évêque de Laon figure parmi les prélats nommés dans l'ordonnance de Lagny, datée de 1315, et rendue pour la réforme des monnaies. C'est à cette circonstance que nous devons de connaître le titre des espèces de cette ville. Lorsque saint Louis défendit le cours des monnaies frappées par les barons hors de leurs terres, il excepta momentanément les monnaies lovésiennes, qui devaient être prises à défaut des tournois et des parisis, et concurremment avec eux dans tout le royaume.

LA PALICE. Voy. CHABANNES.

LA PÉROUSE (Jean-François Galaup de), célèbre navigateur, naquit à Albi en 1741. Entré très-jeune dans la marine royale, il avait assisté à un grand nombre d'actions militaires, soutenu de glorieux combats, et pris une place honorable parmi les officiers les plus distingués de la marine française, en accomplissant avec autant de bonheur que d'humanité une mission cruelle, mais importante, celle de détruire les établissements des Anglais dans la baie d'Hudson; à son courage et à son habileté, il joignait le précieux avantage d'avoir navigué sur toutes les mers du globe: toutes ces raisons le firent choisir, en 1785, pour le commandement d'un voyage de découvertes autour du monde. Le gouvernement voulant compléter et continuer les travaux de Cook, avait résolu d'envoyer deux frégates sur les traces du capitaine anglais, pour rechercher le passage qu'il n'avait pas trouvé, faire des découvertes dans le continent austral et dans la mer du Sud, explorer des côtes peu connues, observer des volcans, rechercher des plantes, des minéraux inconnus à l'Europe, étudier enfin de nouveaux peuples, et trouver au commerce de nouveaux débouchés. On fit préparer les frégates *la Boussole* et *l'Astrolabe*, et la Pérouse, alors capitaine de vaisseau, fut nommé chef de l'expédition. Louis XVI, assisté du savant Fleurieu, donna lui-même au navigateur ses dernières instructions.

La Boussole et *l'Astrolabe* partirent de Brest le 1er août 1785. La Pérouse ne donna de ses nouvelles que le 25 juillet de l'année suivante.

Ce fut sur la côte nord-ouest de l'Amérique, l'un des points qu'il devait explorer avec le plus de soin, et d'où Cook avait toujours été repoussé par les gros temps et les courants, que commença la série des malheurs de l'expédition. On avait découvert une baie jusque-là inconnue (le port des Français), il ne restait plus que peu de sondes à y faire. Trois embarcations envoyées pour les terminer furent entraînées au milieu des brisants, qui en engloutirent deux. Vingt et une personnes périrent alors, et parmi elles, six officiers. La Pérouse ne put que fixer la position de quelques points isolés de la côte; il éprouva les mêmes difficultés que Cook, et d'ailleurs il ne pouvait y passer que six semaines. Cette reconnaissance a été refaite depuis par Vancouver, qui ne l'a terminée qu'après trois ans de travaux.

Les résultats les plus importants que la géographie doive à la Pérouse, et qui font encore autorité, sont ceux qu'il obtint sur les côtes de la Tartarie et des

îles adjacentes. La majeure partie de la côte orientale de l'Asie était encore tout à fait inconnue. Le détroit qui porte le nom du célèbre navigateur, lui permit de se rendre (1787) au Kamtschatka, dans le havre de Saint-Pierre et Saint-Paul. Les voyageurs y reçurent des nouvelles de France. Parmi les dépêches, il s'en trouvait une qui élevait la Pérouse au grade de chef d'escadre.

M. de Lesseps qui avait jusqu'alors fait partie de l'expédition, fut, en qualité d'interprète russe, chargé d'apporter en France toutes les notes et tous les plans de la campagne. Il arriva à Versailles le 17 octobre 1788.

Cependant la Pérouse quitta le Kamtschatka le 29 septembre, et fit route vers le sud en passant par les îles des Navigateurs et des Amis. A l'île Maouna, qui fait partie du premier de ces groupes, il éprouva une seconde catastrophe aussi cruelle que celle de la baie des Français. M. Delangle, son ami, capitaine de vaisseau, commandant *l'Astrolabe*, étant entré avec la chaloupe et les canots dans une petite anse entourée de récifs, pour faire de l'eau, fut massacré par les sauvages avec onze personnes de sa suite; la plupart de ses compagnons revinrent blessés grièvement. Le naturaliste Lamanon fut une des victimes.

Après avoir visité quelques autres îles, les deux frégates arrivèrent à Botany-Bay, le 16 janvier 1788. C'est de là qu'est datée la dernière lettre écrite par la Pérouse au ministre de la marine, le 7 février. Depuis cette époque, un voile funèbre est jeté sur la destinée de l'expédition. Les malheureux navigateurs devaient arriver à l'île de France à la fin de 1788; deux ans s'écoulent, et ils ne reparaissent point. L'intérêt qui s'attachait à la Perouse se fit jour au milieu même des agitations de la révolution. La société d'histoire naturelle de Paris éleva sa voix devant l'Assemblée nationale, et Louis XVI fut prié d'ordonner l'armement de deux navires pour aller à la recherche des deux frégates. D'Entrecasteaux, qui fut chargé de cette expédition, reçut en outre des instructions pour compléter les travaux de la Pérouse. La seconde partie de sa mission fut accomplie avec succès; mais aucun indice ne fut découvert sur les malheureux navigateurs. Ce fut seulement en 1827, que le lieu de leur naufrage fut découvert, par le capitaine anglais Dillon, dans l'une des îles Vanikoro; ce lieu fut visité de nouveau, en 1828, par Dumont-d'Urville, qui éleva sur le rivage un monument à la mémoire de ses compatriotes, et acquit des sauvages ou retira du fond de la mer un nombre considérable d'objets, déposés aujourd'hui au musée de la marine, à Paris.

La Peyrère (Isaac de), connu par son système du *prædamisme*, naquit à Bordeaux, en 1594, d'une famille calviniste. Il fit, en 1644, partie de l'ambassade française à Copenhague, puis alla aux Pays-Bas avec le prince de Condé, son protecteur. Étant tombé un jour sur le chapitre 5 de l'épître de saint Paul aux Romains, il crut y apercevoir la preuve qu'il avait existé des hommes avant Adam, et il publia sa découverte dans un ouvrage qui souleva contre lui une foule d'adversaires. Arrêté à Bruxelles, et jeté dans une prison en 1656, il n'en sortit que par le crédit du prince de Condé, mais après avoir promis de rétracter son livre et d'abjurer le calvinisme. Il se rendit ensuite à Rome, et rentra en France en 1659, à la suite du prince de Condé. Il mourut en 1676, au séminaire de Notre-Dame des Vertus, près de Paris. On a de lui une *Relation de l'Islande*, et une autre *du Groenland*, qui offrent des particularités curieuses; les *Præadamitæ*, 1655, in-4°; 1656, in-12, etc.

La Peyronie (François Gigot de), célèbre chirurgien, naquit à Montpellier en 1678. Appelé en Paris en 1714, il y obtint, en 1732, le titre d'associé libre de l'Académie des sciences, et devint en 1736 premier chirurgien du roi, qu'il accompagna à l'armée de Flandre. Il mourut à Versailles en 1747. On ne possède de lui aucun ouvrage étendu; mais il avait converti son château de Marigny en une sorte d'hospice ouvert aux indigents, et il légua sa fortune presque entière aux établissements qu'il avait conservés, augmentés ou créés, et qui tous étaient consacrés à l'enseignement, à l'exercice ou au perfectionnement de la chirurgie.

Son portrait décore un des cinq médaillons du péristyle de l'école de médecine de Paris.

LAPIE (Pierre), né à Mézières en 1777, est l'un de nos plus célèbres géographes, et peut-être celui qui, par l'étendue et la multiplicité de ses travaux, a le plus contribué aux progrès de la géographie en France. Entré à l'école du genie en 1789, il fut admis dans le corps des ingénieurs géographes en 1794, et fit la campagne de 1799 dans les Alpes et en Italie, avec rang de capitaine; celle de l'armée de réserve en 1800, et celle de la grande armée en 1805, avec rang de chef de bataillon. Il fut nommé en 1814 directeur du cabinet topographique du roi, et chargé, en 1819, de la direction des travaux topographiques de la nouvelle carte de France. On lui doit un grand nombre d'ouvrages très-estimés.

LA PLACE (Pierre de), en latin *Plateanus*, jurisconsulte et historien, naquit à Angoulême vers 1520. Nommé par Henri II président de la cour des aides, il ne tarda pas à embrasser la réforme, ce qui le fit plus tard envelopper dans le massacre de la Saint-Barthélemy. Outre plusieurs ouvrages de droit et de morale, on lui doit : *les Commentaires de l'état de la religion et république, sous les rois Henri II, François II et Charles IX*, 1565, in-8°, ouvrage curieux réimprimé plusieurs fois dans les collections de Mémoires relatifs à l'histoire de France. C'est une espèce de journal des principaux evènements arrivés en France depuis 1556 jusqu'en 1561. On peut consulter sur la mort de la Place les *Archives curieuses de l'histoire de France*, tome VII, première série, p. 137 et suiv.

LAPLACE (Pierre-Simon, marquis de), naquit, en 1749, à Beaumont, en Normandie. Chargé, au sortir du collége, de l'enseignement des mathématiques dans sa ville natale, il ne tarda pas à venir à Paris, où d'Alembert le fit nommer professeur à l'école militaire et membre de l'Académie des sciences (1773). Il succéda ensuite à Bezout comme examinateur des élèves du corps royal de l'artillerie. Mais déjà, bien avant cette époque, il avait lu à l'Académie une série de mémoires qui l'avaient placé au rang des premiers mathématiciens de son siècle. Porté par un goût particulier vers l'étude de l'astronomie mathématique, il fit faire de grands progrès à cette partie de la science. Laplace était d'ailleurs d'une ardeur infatigable. Non content de porter ses investigations sur les parties les plus difficiles des sciences mathématiques, il s'associa à Lavoisier pour des *Recherches sur le calorique* et sur la *Théorie des vapeurs et de l'électricité*, et à Condorcet pour des *travaux de statique*.

La révolution ne ralentit pas ses travaux; ce fut même vers cette époque qu'il commença son plus grand ouvrage, la *Mécanique céleste*, lequel ne fut terminé que sous la restauration. Sous le consulat, Laplace, pour lequel Napoléon avait la plus grande estime, fut appelé au ministere de l'intérieur; mais il n'avait ni l'habitude ni l'aptitude nécessaires aux affaires; il fut bientôt après obligé d'abandonner le portefeuille, et entra au sénat conservateur. Sous l'empire, il devint comte et grand officier de la Légion d'honneur; mais ces faveurs ne suffirent pas, à ce qu'il paraît, pour l'attacher à Napoléon, car en 1814, il signa l'acte de déchéance, et protesta de son dévouement pour les Bourbons. Soit reconnaissance, soit calcul, Louis XVIII le comprit dans la nouvelle chambre des pairs, et le nomma marquis. Dès lors, Laplace entra dans le parti royaliste, et il signala son dévouement au nouveau système en différentes occasions, notamment lors de la discussion de la fameuse loi sur la presse. L'Académie française, dont il était président, avait résolu de protester contre le projet; il se retira, et expliqua cette détermination en disant, dans une lettre aux journaux, qu'il croyait ne devoir pas avoir d'opinion politique à l'Académie. Au reste, Laplace ne peut être jugé comme homme politique. Savant avant tout, il ne se passionna que pour la science, et fit de l'étude l'unique occupation de toute sa vie. Il doit être compté au nombre de ces hommes rares qui, par leur génie, honorent l'intelligence humaine, et font rejaillir sur leur pays une gloire immortelle

Il mourut en 1827. Les chambres ont voté, en 1842, des fonds pour réimprimer, aux frais de l'État, ses principaux ouvrages. Ce sont, outre un grand nombre de mémoires lus à l'Académie des sciences : *Traité de la mécanique céleste*, 1799-1825, 5 vol. in-4°; *Théorie du mouvement et de la figure elliptique des planetes*, 1784, in-8°; *Exposition du système du monde*, 2 vol. in-8°, 1796; *Essai philosophique sur les probabilités*, 1814, in-4°.

La Planche (Louis Régnier de), historien sur la naissance et la mort duquel on ne possède aucun renseignement. On sait seulement qu'il naquit à Paris, qu'il mourut de 1520 à 1580, et qu'il fut un des conseillers les plus intimes du connétable de Montmorency. Il a laissé plusieurs ouvrages très-remarquables : 1° *Histoire de l'Estat de France sous le règne de François II*, 1576, in-8°; 2° *le Livre des marchands ou du grand et loyal devoir*, 1565; ces deux ouvrages ont été réimprimés dans la collection du Panthéon littéraire. On lui attribue encore : *Réponse à l'épistre de Charles de Vaudemont, cardinal de Lorraine, jadis prince imaginaire des royaumes de Jérusalem et de Naples*, 1565, in-8°. et *la Légende de Charles, cardinal de Lorraine, et de ses frères de la maison de Guise, décrits en trois livres par François de l'Isle*, réimprimé plusieurs fois.

La Popelinière (Lancelot Voisin de), historien, né vers 1540, dans le bas Poitou, d'une famille protestante, joua un rôle important durant les guerres de religion, et eut, en 1575, le commandement de l'expédition contre l'île de Ré; il y tailla en pièces les troupes catholiques, et, en 1576, rédigea la protestation des religionnaires contre la décision des états de Blois. Exclusivement voué aux travaux littéraires depuis le rétablissement de la paix, il écrivit l'histoire des guerres civiles, et la modération, la franchise qu'il a mises dans ses récits ont fait croire aux uns qu'il avait abjuré la réforme, aux autres qu'il avait vendu sa plume aux catholiques. Quoi qu'il en soit, il mourut très-pauvre à Paris, en 1608, laissant les ouvrages suivants : *la Vraie et entière histoire des derniers troubles, etc.*, Cologne, 1571, in-8°; *Histoire de France, enrichie des plus notables occurrences survenues es provinces de l'Europe et pays voisins, etc., depuis l'an* 1550 (la Rochelle), 1581, 2 vol. in-fol.; *les Trois mondes*, Paris, 1582, in-4°; *l'Amirol de France*, 1584, in-4°; *Histoire des histoires*, 1599, in-8°; *Histoire de la conquête du pays de Bresse et de Savoie*, 1601, in-8°.

La Porte. Voyez la Meilleraye.

La Porte (Arnaud de), né en 1737, parvint à la charge d'intendant général, et déja la voix publique le designait pour le ministère, lorsque la révolution éclata. Il crut devoir se réfugier en Espagne. Mais Louis XVI l'ayant nommé, en 1790, intendant de la liste civile, il revint à Paris, et fut le dépositaire des secrets les plus importants du monarque. Appelé à la barre de l'Assemblée nationale, après la fuite du roi, il refusa de faire connaître la lettre que son maître venait de lui écrire. Arrêté après la journée du 10 août, et condamné à mort, il subit son jugement le 28 du même mois.

La Porte du Theil (François-Jean-Gabriel de), littérateur, naquit à Paris en 1742. Une traduction de l'*Oreste* d'Eschyle, avec des *notes*, publiée en 1770, le fit admettre la même année à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. En 1775, il donna la traduction des *Hymnes* de Callimaque, et l'année suivante, il se rendit en Italie, en qualité de membre du comité des *Chartes*, établi pour la recherche des monuments historiques. Après plusieurs années de séjour, il en rapporta dix-sept à dix-huit mille pièces, la plupart propres à jeter un nouveau jour sur l'histoire générale de l'Europe, dans les treizième et quatorzième siècles. Un grand nombre de ces pièces sont imprimées dans le *Recueil des chartes, actes et diplômes relatifs à l'histoire de France*, dont il a paru, en 1791, 3 vol. in-fol. (les deux derniers sont entièrement dus à du Theil). Ce savant, nommé, en 1795, membre de l'Institut, exécuta encore plusieurs travaux importants, fut nommé conservateur de la bibliothèque nationale, et mourut en 1815. La Porte du Theil a publié, de concert avec Rochefort, une nouvelle édition du *Théâ-*

tre des Grecs, par le P. Brumoy, en y insérant sa traduction des tragédies d'Eschyle, et il a laissé incomplets ou inédits plusieurs autres ouvrages; ainsi la mort l'a empêché de terminer son honorable tâche de la traduction de Strabon, dont il était chargé, en société avec Gossellin et Coray. On a de lui un grand nombre de mémoires dans les recueils de l'Académie des belles lettres et de l'Institut, et dans les notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi.

La Porte (Pierre de), né en 1603, entra dès l'âge de dix-huit ans au service d'Anne d'Autriche, en qualité de porte-manteau ordinaire, et devint bientôt son agent secret. Il fut enveloppé, en 1625, dans la disgrâce de la reine, et il ne reprit qu'en 1631 ses premières fonctions. Pendant l'intervalle, la Porte n'avait pas cessé d'être l'intermédiaire des relations que la reine entretenait avec le roi d'Espagne, la gouvernante des Pays-Bas et la duchesse de Chevreuse. Soupçonné par Richelieu, il fut mis à la Bastille, où l'on mit tout en usage pour lui arracher des aveux qui eussent perdu sa maîtresse; mais les promesses, les menaces, l'appareil de la question, la crainte du supplice, ne purent ébranler sa fidélité. Il sortit enfin de sa prison en 1638, et fut envoyé en exil à Saumur, où il resta jusqu'à la mort de Louis XIII. Il devint alors premier valet de chambre du jeune roi, et il semblait devoir jouir d'une grande faveur auprès de la reine; mais un excès de franchise le perdit dans l'esprit de cette princesse, qui l'éloigna de la cour en 1653. La Porte mourut en 1680. On a de lui des *Mémoires contenant plusieurs particularités des règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, Genève, 1756, in-12; réimprimés dans la deuxième série de la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, publiée par MM. Petitot et Montmerqué.

Gabriel de La Porte, son fils, mourut doyen du parlement de Paris, en 1730.

La Quintinie (Jean de) naquit en 1626, à Chabanais, dans l'Angoumois. Après s'être fait recevoir avocat à Paris, il voyagea en Italie, où il apprit la théorie de l'agriculture et du jardinage, qui étaient ses goûts dominants depuis l'enfance. De retour en France, il y fit des expériences qui le firent connaître, et il ne tarda pas à être appelé par Louis XIV, à Versailles, pour prendre soin des jardins de cette résidence. Il y montra un génie et une habileté qui lui valurent d'éclatantes preuves de la gratitude du monarque, et qui lui ont mérité d'être compté parmi les personnages illustres du grand siècle. La Quintinie mourut à Versailles en 1688, laissant un écrit qui a été longtemps regardé comme le seul guide des jardiniers. Cet ouvrage parut en 1690, sous le titre d'*Instruction pour les jardins fruitiers et potagers, avec un Traité des orangers, suivi de quelques réflexions sur l'agriculture, par le feu sieur de la Quintinie*, 2 vol. in-4°. La meilleure édition est celle de 1730.

Larcher (Pierre-Henri), né à Dijon en 1726, d'une ancienne famille de robe, fit ses études au collége de Pont-à-Mousson, et vint ensuite à Paris, pour s'y livrer au goût exclusif qui l'entraînait vers la culture des lettres et l'étude de l'antiquité classique. Une *traduction de l'Électre de Sophocle* fut son premier ouvrage, mais eut peu de succès. Il fit ensuite passer dans notre langue plusieurs ouvrages anglais qui furent mieux reçus, entre autres le *Martinus Scriblerus de Pope*, satire contre les érudits, que, suivant l'observation du savant M. Boissonade (*), le traducteur aurait peut-être dû laisser à un autre le soin de faire connaître en France.

Larcher traduisit quelque temps après le roman grec de Chariton, et sa traduction, qui parut en 1763, fut réimprimée, deux ans après, dans la *Bibliothèque des romans grecs*, dont elle forme les tomes VIII et IX. Ce fut à cette époque que parut *la Philosophie de l'histoire*, par Voltaire. Larcher entreprit de réfuter cet ouvrage, et publia, en 1767, le *Supplément à la philosophie de l'histoire*, auquel Voltaire répondit par *la Défense de mon oncle*, qui fut suivie d'une réplique de Larcher, intitulée *Réponse à la défense de mon oncle* (1767, in-8°). Cette polémique fit beaucoup de bruit, et l'on recherche

(*) Biographie universelle, art. Larcher.

encore les deux écrits de Larcher, dont on lit, en 1769, une seconde édition, à laquelle l'auteur ajouta une *traduction de l'Apologie de Socrate*, par Xénophon.

Il se chargea, quelque temps après, de revoir pour l'impression une traduction d'Hérodote, laissée manuscrite par l'abbé Bellanger. Mais s'apercevant bientôt qu'il y avait trop à corriger dans cet ouvrage, il entreprit de le refaire, et ce grand travail devint dès lors l'occupation de toute sa vie. Il l'interrompit cependant de temps en temps pour se livrer à des travaux moins importants; c'est ainsi qu'il envoya en 1775, au concours de l'Académie des inscriptions, un *Mémoire sur Vénus*, qui fut couronné, et publia, en 1778 (2 vol. in-12), une *traduction de la Retraite des dix mille*, par Xénophon.

Sa *traduction d'Hérodote* parut en 1786 (7 vol. in-8° et 9 vol. in-4°), et si l'on n'en goûta pas le style, qui n'a en effet aucun mérite, on s'accorda et l'on s'accorde encore à regarder le commentaire historique et géographique dont elle est accompagnée, comme un des plus beaux monuments de l'érudition française.

Larcher était entré, en 1778, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Lors de la création de l'Institut, il fit partie de la classe de *littérature et beaux-arts*, et passa, lors de la seconde organisation de ce corps, dans la classe d'*histoire et de littérature ancienne*. Il fut nommé, lors de la création de l'Université, professeur de littérature grecque à la faculté des lettres de Paris; mais son grand âge ne lui permit pas de remplir les fonctions de cette place; il s'y fit suppléer par M. Boissonade, qui, à sa mort, arrivée en 1812, fut choisi pour lui succéder.

Larcher avait publié, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et dans ceux de l'Institut, un grand nombre de savants mémoires. Une nouvelle édition de sa traduction d'Hérodote, soigneusement retouchée par lui, parut en 1802.

LARCHEVÊQUE, sculpteur français, né en 1721, nommé, en 1755, agrée de l'Académie de peinture et de sculpture. Appelé à Stockholm en 1765, il y fit les modèles de la *statue de Gustave Vasa* et de la *statue équestre de Gustave-Adolphe* revint en France en 1776, et mourut à Montpellier en 1778.

LA RENAUDIE (Godefroi de Barri, seigneur de), dit *la Forest*, gentilhomme périgourdin, chef ostensible de la conjuration d'*Amboise*. (Voyez ce mot.)

LA RÉVEILLÈRE-LEPEAUX naquit à Montaigu (Vendée) en 1753. Destiné au barreau, il ne suivit pas cette carrière pour laquelle il avait peu de goût, et se livra à l'étude de la botanique et à celle des sciences morales. Élu, en 1789, député aux états généraux par la sénéchaussée d'Angers, il s'y fit remarquer par la franchise de ses opinions démocratiques. Membre de la Convention, il y vota la mort du roi sans appel ni sursis; puis se rangea du parti des girondins, et fut, après le 31 mai, obligé de fuir. Il se tint caché jusqu'au 9 thermidor. Rentré alors dans l'assemblée, il vota la déportation de Billaut-Varennes, Collot-d'Herbois et Barrère; et, cependant, ne fut point un des réacteurs les plus fougueux. Il passa, après la session conventionnelle, au Conseil des Cinq-Cents, et fut appelé au Directoire, où il ne se fit guère remarquer que par l'influence qu'il eut sur la formation de la secte des *théophilanthropes*. Attaqué pour ce fait par Boulay de la Meurthe, il fut obligé de donner sa démission, et rentra dans la vie privée. Il mourut à Paris en 1834.

LA REYNIE, premier lieutenant de police de Paris, entra en fonction le 29 mars 1667, après avoir quitté la présidence du parlement de Bordeaux. Son administration ouvrit pour la police parisienne une ère nouvelle. Les lanternes furent posées dans les rues (voy. ÉCLAIRAGE); les voleurs et les spadassins réprimés, ou du moins effrayés, etc. Lors de la révocation de l'édit de Nantes (1685), la Reynie fut chargée de veiller à l'exécution des nouvelles mesures. Mais purement homme de police, il se montra rigoureux et oppresseur; de telle sorte que sa mémoire est entachée du juste reproche de persécution et de tyrannie; c'était, suivant lui, montrer de la reconnaissance pour Louis XIV, qui l'avait, quelques années auparavant, nommé conseiller d'État. Son succes-

seur, le marquis d'Argenson, entra en fonction en janvier 1697.

LARGILLIÈRE (Nicolas), peintre de portraits, né à Paris en 1656, fut de bonne heure envoyé en Angleterre, où il étudia chez un peintre d'Anvers, nommé Antoine Goubeau. Il avait dix-huit ans lorsque cet artiste lui dit qu'il en savait assez, et l'engagea à travailler désormais de lui-même. De retour en France quelques années après, Largillière fut présenté à le Brun par Van der Meulen; et dès lors il se fixa définitivement à Paris. Quoiqu'il peignît également l'histoire, le paysage et le portrait, la réputation qu'il s'acquit dans ce dernier genre l'engagea à s'y livrer presque exclusivement, et il mérita le surnom de *Van Dyck français*.

Largilliere fut chargé par la ville de Paris d'exécuter deux grands tableaux représentant, l'un, le repas donné par la ville à Louis XIV, en 1667; l'autre, le mariage du duc de Bourgogne, en 1697; et en outre, pour l'eglise de Sainte-Genevieve, un grand tableau destiné à acquitter le vœu fait par la ville, en 1694, après deux années de disette. De ces trois tableaux, les deux premiers ont été déchirés et brûlés pendant la révolution; le troisième, passé de Sainte-Geneviève à Saint-Étienne du Mont, aurait éprouvé le même sort, si M. Lenoir ne l'eût à temps placé au musée des Petits-Augustins. Largillière avait été reçu de l'Académie en 1686, et il y fut nommé successivement professeur, recteur, directeur, et enfin chancelier, fonctions qu'il remplissait encore quelque temps avant sa mort.

Les portraits de cet artiste sont largement faits et d'un dessin correct; on en connaît plus de soixante, tous bien conservés. Les plus remarquables sont: *Louis XIV en habit militaire; Charles le Brun, Van der Meulen*, et son propre portrait, qui fait partie de la galerie de Florence. Beaucoup de ces portraits ont été graves. Largillière est mort à quatre-vingt-dix ans, le 20 mars 1746.

LARIBOISSIÈRE (le comte N. de) s'était déjà acquis la réputation d'un des plus habiles officiers de notre artillerie lorsque la révolution éclata. Il en défendit vaillamment la cause sur les champs de bataille; parvenu en peu de temps au grade de général de brigade, il fixa sur lui, pendant la campagne de 1805 en Autriche, l'attention de Napoléon, qui, après l'avoir nommé général de division, lui confia le commandement de l'artillerie au siége de Dantzig. Le comte de Lariboissière remplit encore ces fonctions, en 1809, à Essling et à Wagram. Nommé, en 1811, premier inspecteur général de son arme, il fut chargé de préparer cette artillerie qui fut arrêtée si misérablement dans les glaces de la Russie. Une mélancolie profonde abrégea la vie du général qui, après avoir perdu un de ses fils, atteint sous ses yeux d'un boulet de canon à la Moskova, mourut au delà du Niémen, le 29 décembre 1812.

LARIVE (Jean Mauduit dit) naquit à la Rochelle en 1747, debuta à Lyon, puis entra au Théâtre-Français sous les auspices de mademoiselle Clairon. Le travail assidu auquel il se livra développa bientôt son talent, et le plaça sur la scène immédiatement au-dessous de Lekain. A la mort de ce célèbre acteur, Larive devint le premier comédien du Théâtre-Français. « Quand il paraît sur la scène, dit Dazincourt dans ses Mémoires, je m'imagine voir Baron. Que de noblesse dans sa physionomie! Que d'aisance dans son maintien! La vérité qu'il donne à l'expression de ses traits forme à tous moments des tableaux faits pour servir de modèle aux grands peintres: c'est Bayard, c'est Ninias, c'est Montaigu. » David lui écrivit, au sortir d'une représentation qui l'avait vivement ému: « Vous êtes un grand homme! si je vous survis, je me souviendrai toujours de Larive. » Voltaire le combla d'éloges dans plusieurs de ses lettres.

Larive embrassa avec ardeur les principes de la révolution; cependant, arrêté comme partisan de la Fayette, il fut longtemps détenu, et ne sortit de prison qu'au 9 thermidor. En 1809, il devint lecteur de Joseph Napoléon, alors roi de Naples. Il avait quitté depuis longtemps le théâtre; il y reparut en 1816, pour une représentation à bénéfice. Retiré alors à Monligucon, près de Montmorency, il y employa sa fortune

à faire le bien. Il mourut en 1827. On a de lui : *Pyrame et Thisbé*, scène lyrique, 1784 ; *Réflexions sur l'art théâtral*, 1801 ; *Cours de déclamation*, 1804 et 1810.

Larivey (Pierre de), né à Troyes vers le milieu du seizième siècle, tient un rang distingué parmi les prédécesseurs de Molière, qui n'a point dédaigné, non plus que Regnard, de lui faire quelques emprunts. Larivey s'était beaucoup nourri des comiques grecs, latins et italiens. Sa comédie du *Laquais*, imitée du Ragazzo de Louis Dolce, fut représentée à la recommandation de François d'Amboise, et obtint un grand succès. Nous avons un recueil de ses pièces intitulé : *Comédies facétieuses de P. Larivey, Champenois*. Nous possédons en outre de lui le second livre des *Facétieuses nuits*, traduit de l'italien de Straparole ; et deux livres de *Philosophie fabuleuse*.

La Rivière (famille de). La seigneurie de *la Rivière*, ancienne baronnie du Nivernais, a donné son nom à une famille dont plusieurs membres ont bien merité de la France au quatorzième et au quinzième siècle.

Jean Ier, seigneur de la Rivière, Perchain, Brinon et Champallement, auteur de cette famille, était un serf qui avait été affranchi et anobli en 1171(*). L'aîné de ses petits-fils dans la branche aînée, *Jean III*, fut premier chambellan de Charles V, qui lui temoigna une affection et une confiance particulières. Le frère puîné de Jean III, *Bureau de la Rivière*, eut aussi une grande part à l'amitié du sage monarque. Dans ce conseil où figuraient des hommes peu éminents en naissance, à peine nommés par les historiens, les Dormans, les Savoisy, le fidèle secrétaire se fit remarquer par sa persévérance à établir le système de politique et d'administration suivi par son maître. A l'avénement de Charles VI, Bureau de la Rivière, premier chambellan du feu roi, fut obligé de se cacher ; car les princes auraient saisi avec empressement l'occasion de faire périr un homme qu'ils avaient vu plus avant qu'eux dans l'intimité de leur frère, et sur qui on eût pu confisquer de grands biens. Le connétable de Clisson recommanda cependant son ami, « le doux et aimable sire, » à Charles VI, et par la volonté du roi enfant, Bureau fut rétabli dans sa charge en 1380. Il conserva son crédit, et bientôt désireux de rentrer dans le conseil du roi, il fit parvenir secrètement jusqu'à lui les plaintes des peuples, et lui donna des preuves de la rapacité et du mauvais gouvernement de ses oncles, jusqu'à ce qu'en 1388 les ducs de Bourgogne et de Berry furent renvoyés. Les conseillers de Charles V, les *marmousets* (*), prévalurent à leur tour. Mais quand Charles tomba en démence, ses oncles s'emparèrent de nouveau de sa personne, et Bureau, arrêté comme ses collègues, fut tenu six mois « en prison rigoureuse. » Le peuple cependant plaignait grandement le chambellan du roi, qui avait toujours été doux, courtois et débonnaire aux pauvres gens ; et la duchesse de Berry (Jeanne de Boulogne) arrêta plusieurs fois par ses supplications l'arrêt qu'on allait prononcer contre ce loyal chevalier et vaillant prud'homme (**). Enfin le roi défendit qu'on lui fît aucun mal, non plus qu'à ses compagnons d'infortune, et lui fit rendre ses biens. Bureau de la Rivière mourut en 1400, et fut enterré à Saint-Denis, aux pieds de Charles V, son ancien maître. De sa femme Marguerite, dame d'Auneau, il laissa Perrette de la Rivière, qui épousa le sire de la Roche-Guyon, et se rendit fameuse par la résistance courageuse qu'elle opposa aux Anglais (***).

L'héritier mâle de Jean Bureau fut *Charles*, sire de la Rivière, comte de Dammartin du chef de sa femme, grand maître et général réformateur des eaux et forêts de France, mort en 1427, sans enfants de ses deux femmes, dont l'une fut Blanche de Trie, la seconde, Isabeau de la Trémoille. Un frère de Charles, *Jacques de la Rivière*, périt en 1413 dans la prison où l'avaient jeté les Cabochiens. L'Ano-

(*) Godefroy, *Charles VII*, p. 875.

(*) Parvenus, gens *de petit état*.

(**) Froissard, religieux de Saint-Denis.

(***) Voyez l'art. Femmes, t. VIII, p. 733. D'après ce que nous disons ici on rectifiera l'erreur de la note de cet article (même page).

nyme de Saint-Denis (II, 873) expose en détail les différents bruits auxquels donna lieu cette mort. « Le corps de la victime fut, dit-il, traîné aux halles et décapité. » Alors la postérité fut continuée par la branche cadette, dont l'auteur, *Jacques* de la Rivière, seigneur de Perchain, fut père de *Bureau de la Rivière*, deuxième du nom, chambellan du roi et du comte de Nevers, Philippe de Bourgogne, gouverneur du Nivernois et du Donziois en 1410, tué à Azincourt en 1415.

Le petit-fils de ce dernier fut l'illustre *Jean Bureau*, maître de l'artillerie sous Charles VII et Louis XI, habile homme de guerre qui, le premier, régularisa et réduisit en art l'emploi de l'artillerie de siége. Bureau, avant de faire la guerre, était homme de robe et maître des comptes; mais bientôt une remarquable transformation s'opéra en lui, et il devint l'utile, le vaillant auxiliaire des la Hire, des Richemont et des Xaintrailles. Ses canons battent en brèche, en 1439, les murailles de Meaux; ils décident, en 1441, la prise de Pontoise, « et tellement s'y comporta Jean Bureau, qu'il est digne de recommandation perpétuelle (*). » La Normandie, la Guienne furent ensuite reprises aux Anglais, grâce en bonne partie à son admirable activité. On loua surtout son habileté au siége de la grosse ville de Harfleur (1449), qu'il força en plein hiver (**), à la bataille de Châtillon (voy. ce mot) et à la réduction de Bordeaux (1453). Aussi le peuple disait-il en parlant du grand maître, dont le nom lui semblait venir de *bure* : « *Bureau vaut escarlate.* »

Louis XI n'eut garde, à son avénement, de congédier un pareil serviteur, Avant le couronnement, il voulut recevoir l'ordre de chevalerie de la main du duc de Bourgogne, et aussitôt après il le conféra au directeur de l'artillerie. Celui-ci avait un frère puîné qui s'associa à ses travaux et à sa gloire.

(*) Jean Chartier.

(**) « D'icelles artillerie et mines estoit gouverneur maître Jean Bureau, trésorier de France, lequel estoit fort subtil et ingénieux en telles matières et plusieurs autres choses. » *Ibidem.*

Jean Bureau, seigneur de la Rivière, était en outre seigneur de Champlemis, vicomte de Tonnerre et de Quincy, du chef de sa mère, bailli et gouverneur du Nivernais, chambellan et trésorier de France. Son fils *François Ier* épousa Madeleine de Savoisy, dame de Seignelay, héritière de cette maison. *Jean*, fils de François II, ne laissa que des filles, dont l'aînée porta la baronnie de la Rivière à son cousin *Hubert de la Rivière*, bailli et gouverneur d'Auxerre. Un petit-fils de Hubert eut une fille unique qui épousa François de Choiseul, comte de Chevigny. Le nom de la Rivière fut alors continué par la branche cadette, que représentait au dix-huitième siècle un comte de la Rivière, vicomte de Tonnerre et de Quincy.

La Rivière (l'abbé Louis Barbier de), né à Montfort-l'Amaury, près de Paris, fut professeur au collége du Plessis, et ensuite aumônier de l'évêque de Cahors, qui le plaça auprès de Gaston, duc d'Orléans. Homme fin et adroit, il sut gagner par ses flatteries la confiance du prince, dont il vendit les secrets au cardinal Mazarin. Ses intrigues et ses lâches complaisances lui valurent de riches abbayes, et enfin l'évêché de Langres, qui emportait le titre de pair. Peu satisfait de sa fortune, la Rivière voulut être cardinal; mais il n'y put parvenir. On dit cependant qu'il venait d'être nommé, lorsqu'il mourut à Paris en 1670. Il fut poursuivi d'épigrammes qui attestent le mépris des contemporains. La Monnoie nous en a conservé deux.

La Rivière (Pierre-Joachim-Henri), né à Falaise en 1760, exerçait, dans cette ville, la profession d'avocat, lorsqu'il fut élu député du département du Calvados à l'Assemblée législative. Il s'y rangea parmi les membres de l'extrême gauche, et se joignit à Brissot, le 10 mars 1792, pour demander un décret d'accusation contre le ministre Valdec de Lessart. Nommé, après le 10 août, membre de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés dans l'armoire de fer, et désigné pour en faire le rapport à l'Assemblée, il signala, dans son discours, Barnave et Lameth comme des ennemis du peuple, et des hommes vendus à la cour. Le 4 septembre, au

moment même où s'exécutaient les massacres dans les prisons, il appuya la proposition de Chabot et Dubayet, qui demandaient que l'on exigeât de tous les fonctionnaires publics le serment de haine à la royauté, et il termina son discours en ces termes : « Pour moi, « je le jure par tout ce qu'il y a de plus « sacré ; jamais, de mon consentement, « aucun monarque, ni étranger, ni fran« çais, ne souillera la terre de la li« berté ! »

Réélu à la Convention, il se rangea du parti des girondins ; vota, ainsi qu'eux, dans le procès de Louis XVI, pour la détention jusqu'à la paix, pour l'appel au peuple, et pour le sursis. Nommé, le 21 mai 1793, membre de la fameuse commission des douze, il s'en fit l'orateur dans la Convention, dans les journées du 31 mai et du 2 juin, et fut alors, ainsi que ses collègues, décrété d'arrestation. Il sut se soustraire à l'exécution de ce décret, et alla dans le Calvados, organiser la révolte et la guerre civile. Déclaré alors traître à la patrie, et mis hors la loi, il parvint cependant encore à échapper aux recherches des agents du gouvernement.

Il reparut après le 9 thermidor ; obtint, après une assez vive opposition, d'être réintégré à la Convention, et se montra dès lors l'un des réacteurs les plus fougueux. Nommé membre du nouveau comité de salut public, il ne cessa de poursuivre avec acharnement les députés qui avaient fait partie des anciens comités, et demanda, à plusieurs reprises, leur arrestation en masse. Ce fut lui qui, après la journée du 1er prairial, fit décréter que tous les prisonniers seraient traduits devant une commission militaire.

Compris, à la fin de la session conventionnelle, dans le nombre des députés qui devaient courir les chances d'une nouvelle élection, il fut réélu, entra au Conseil des Cinq-Cents, s'y distingua par la vivacité de son opposition contre le Directoire, et devint un des chefs du parti clichien. Appelé, en 1797, à la présidence de l'Assemblée, il montra, dans l'exercice de ces fonctions, une excessive partialité. Enfin, compromis dans la conspiration de Brotier et la Villeheurnois, il fut inscrit, au 18 fructidor, sur la liste des députés qui devaient être déportés. Il s'enfuit en Angleterre, alla trouver le comte d'Artois, et devint dès lors un des agents les plus actifs des Bourbons.

Rentré en France en 1814, il fut nommé d'abord avocat général, puis conseiller à la cour de cassation. Il eut, en 1819, à soutenir contre Fauche Borel un procès fort scandaleux ; refusa, en 1830, de reconnaître le nouvel ordre de choses, et mourut à Londres en 1838.

La Rivière (Roch le Baillif, sieur de), médecin empirique et astrologue, né à Falaise, mort à Paris, en 1605, dans un âge avancé, comblé des faveurs de la cour, avec le titre de premier médecin de Henri IV, qui eut la faiblesse de lui faire tirer l'horoscope du dauphin son fils, depuis Louis XIII.

Larmessin (Nicolas de), dessinateur et graveur au burin, né à Paris vers 1640, a gravé les portraits d'un grand nombre de personnages célèbres. Les plus recherchés sont ceux de *Balthazar Moret*, de *Jean de Guttemberg*, de *Laurent Coster*, de *Paul Manuce*, du *duc d'Orléans*, frère de Louis XIV ; de *Henriette d'Angleterre*, de *la Reynie*, et de la *duchesse de la Vallière* en habit de religieuse. Il a aussi publié les *augustes représentations de tous les rois de France jusqu'à Louis le Grand*, Paris, 1688, in-4°. On n'a aucun détail sur la vie de Larmessin, et l'époque même de sa mort n'est pas connue.

Son fils, *Nicolas de* Larmessin, né en 1683, fut son élève, et le surpassa bientôt, quoiqu'on ait à lui reprocher un peu de négligence dans son faire. Il exécuta, en 1750, les portraits de *Guillaume Coustou*, le sculpteur, et de *Hallé*, le peintre. Il a gravé un grand nombre de portraits pour le recueil de Crozat. Sur la fin de sa carrière, il consacra son burin à reproduire les œuvres des peintres en réputation à cette époque, et malheureusement la décadence dans laquelle étaient tombés les arts ne lui offrit que des sujets bien peu dignes d'être gravés. C'étaient des tableaux tels que ceux de Watteau, de Lancret, etc. Du reste il n'a cédé au mauvais goût du temps que dans le choix de ses sujets ; car plusieurs de ses morceaux d'après Watteau sont

finement et habilement gravés. Cet artiste mourut en 1755 avec le titre de graveur du roi.

LAROCHE-DUBOUSCAT (Antoine, baron), naquit à Condom (Gers) en 1759. Entré au service, en 1781, dans la légion de Luxembourg, qui servait en Hollande, il fit l'expédition du cap de Bonne-Espérance et celle de l'île de Ceylan. Revenu en Europe en 1788, après avoir éprouvé dans l'Inde les plus grandes vicissitudes, il embrassa avec chaleur la cause de la révolution, et fut nommé lieutenant-colonel du 4e bataillon de volontaires des Landes. Employé plus tard comme adjudant général à l'armée des Pyrénées-Orientales, il devint bientôt général de brigade, puis chef d'état-major de cette armée, et il contribua aux victoires d'Urrugues et de Saint-Jean-de-Luz. Appelé à l'armée de la Moselle en 1796, il servit avec distinction sous les ordres de Moreau, puis passa à l'armée d'Angleterre. Il fut nommé général de division en 1799, et prit le commandement des quatre départements de la rive gauche du Rhin. Il commandait depuis 1815 la 7e division militaire, lorsqu'à la restauration il fut mis à la retraite. On a de lui *les Mémoires du général Laroche*, Paris, 1798, in-4°, où il rend compte de tous les malheurs qu'il a éprouvés dans l'Inde. Le général Laroche est mort en 1831.

LA ROCHEFOUCAULD (famille de). Originaire de la Rochefoucauld, petite ville voisine d'Angoulême, cette famille y était établie avant le onzième siècle; mais on n'a sur elle que des données vagues et incomplètes jusqu'au douzième siècle. Une tradition la fait descendre des Lusignan, maison dont elle a en effet toujours conservé les armoiries.

Parmi ses premiers seigneurs, nous ne mentionnerons que *Foucauld Ier*, qui vivait vers 1026; *Aymar Ier*, mort en 1140; et *Foucauld II*, qui servit Philippe-Auguste dans la guerre contre Richard Cœur de Lion.

François Ier, baron de LA ROCHEFOUCAULD, fut conseiller de Charles VIII et de Louis XII. Il fut le parrain de François Ier, auquel il donna son nom. Arrivé au trône, ce prince le nomma son chambellan ordinaire, et érigea en comté la baronnie de la Rochefoucauld. Le comte de la Rochefoucauld mourut en 1517; après lui, tous les aînés de sa famille prirent le nom de François.

François II, son fils, premier prince de Marsillac, épousa Anne de Polignac, qui reçut dans son château de Vertueil l'empereur Charles-Quint et les enfants de France, en 1539, et acheva ensuite, conformément aux volontés testamentaires de son mari, la magnifique chapelle de la Rochefoucauld, l'un des plus beaux morceaux d'architecture de l'époque. Un des trois fils de François II, *Charles*, servit avec honneur sous Henri III, et fut le fondateur de la branche de *Randan*.

François III, comte de LA ROCHE et de ROUCY, gouverneur et lieutenant général en Champagne, fut fait prisonnier à Saint-Quentin, et paya une rançon de 100,000 livres. Ayant embrassé plus tard le parti des calvinistes, il se distingua aux siéges de Chartres, de Montereau, de Poitiers, etc. La veille de la Saint-Barthélemy, il se trouvait auprès de Charles IX, qui voulut le sauver. « M. de la Rouchefoucauld, selon sa coutume, estant demeuré le dernier en la chambre du roy, et se voulant retirer, le roy lui dit : Foucauld, ne t'en va point, il est desja tard, nous balivernerons le reste de la nuit. » — « Cela ne se peut, luy respondit ledict comte, car il faut dormir et se coucher. » — « Tu coucheras, luy dit-il, avec mes valets de chambre. » — « Leurs pieds puent, luy respondit-il; adieu, mon petit maître. » Le roi fut obligé de le laisser courir à la mort, craignant de compromettre l'exécution de ses desseins par une indiscrétion. François fut en effet assassiné, et son nom figure dans la complainte de 1572 :

> Et, comme le plus fin et plus cault,
> Fut suyvi de Rochefoucault.

François IV, fils du précédent, servit fidèlement Henri IV, et fut tué en 1591 par les ligueurs, qui le surprirent devant Saint-Yrien-la-Perche.

François V, né en 1588, fut gouverneur du Poitou et de Château-Randan; il se laissa convertir au catholicisme, et Louis XIII l'en récompensa en lui donnant le collier de ses ordres, et en érigeant son comté de la Rochefoucauld

en duché-pairie. Le nouveau duc se trouva au siége de la Rochelle, « où il eut ordre d'assembler la noblesse de son gouvernement. En quatre jours, il réunit 1,500 gentilshommes, et dit au roi : « *Sire, il n'y en a pas un qui ne soit mon* « *parent.* » M. d'Estissac, son cadet, lui dit : « *Vous avez fait là un pas de* « *clerc ; les neveux du cardinal ne sont* « *encore que des gredins, et vous allez* « *faire claquer votre fouet ; gare votre* « *gouvernement.* » Dès l'été suivant, le cardinal le lui fit ôter pour le donner à un homme qui n'eût pas tant de crédit; ce fut à Parabelle(*). » Il mourut en 1650 (**).

François VI, duc de LA ROCHEFOUCAULD, prince de Marsillac, né en 1613, se jeta dès sa jeunesse au milieu des intrigues dont la cour était le théâtre sous le cardinal de Richelieu, et fut bientôt éloigné de Paris par l'ombrageux et absolu ministre. Il reparut à la cour dès que le ministre fut mort, et y devint, par sa galanterie, par son esprit, par ses relations avec les chefs du parti des seigneurs, un des personnages les plus considérables. La guerre civile ayant éclaté, on le vit figurer au premier rang parmi les frondeurs. L'ardeur qu'il y portait était encore excitée par la passion dont il brûlait pour la fameuse duchesse de Longueville, une des héroïnes de cette folle guerre. Il signala son courage au siége de Bordeaux et au combat de Saint-Antoine, où il fut blessé au visage d'un coup de mousquet, qui l'aveugla pendant quelque temps et affaiblit sa vue pour le reste de sa vie.

Sous le règne de Louis XIV, il subit la même métamorphose que tous les plus ardents frondeurs. Il ne vécut plus que pour son prince et pour ses amis. Sa maison devint le rendez-vous d'un monde choisi de seigneurs spirituels, d'auteurs de génie, de femmes aimables. Ces cercles étaient souvent présidés par madame de la Fayette, pour laquelle la Rochefoucauld avait conçu une amitié que la mort seule put éteindre. Madame de Sévigné, qui assistait souvent à ces brillantes réunions, nous en a retracé l'aspect dans plus d'un passage de sa correspondance.

Pendant les loisirs de la seconde partie de sa vie, la Rochefoucauld recueillit ses souvenirs, dont il composa ses *Mémoires*, et ses impressions et observations, dont il composa ses *Maximes*. « Les *Mémoires* sont lus, dit Voltaire, et on sait par cœur les *Maximes*. » On sait que le principe sur lequel repose ce second ouvrage tout entier, est la prédominance de l'amour-propre ou de l'intérêt considéré comme le principal et comme l'unique mobile des actions humaines. La Rochefoucauld a été trop loin sans doute, et en décrivant le cœur humain, il lui arrive souvent de le calomnier. Cependant, à mesure qu'on avance dans la vie, on est de plus en plus tenté de reconnaître la justesse et la profondeur du triste coup d'œil qu'il jette sur l'homme. Une chose fâcheuse à dire, mais très-vraie, c'est que ce sont ordinairement les jeunes gens qui réclament contre la Rochefoucauld, tandis que les vieillards acceptent avec un sourire amer toutes ses réflexions. Après tout, la Rochefoucauld ne prétend pas que l'homme n'ait point l'idée de la *vertu complètement désintéressée*, ni qu'il soit incapable d'y atteindre ; seulement, il déclare qu'il a cherché cette vertu autour de

(*) Tallemant des Réaux, t. I.

(**) La société de l'histoire de France a publié, dans le premier volume de son *Bulletin*, une lettre de François V, qui prouve que son fils, le prince de Marcillac, l'auteur des *Maximes*, faisait le commerce des vins pour se consoler de l'exil auquel le condamnait Richelieu ; nous la reproduisons ici :

« Monsieur, il y a deux ou trois ans que « mon fils de Marcillac continue un petit « commerce, en Angleterre, quy luy a reussi « jusqu'à cette heure, et il espère encores « miens soubs vostre protection le succés « qu'il en désire, quy est de pouvoir tirer « des chevaus et des chiens pour du vin qu'il « envoie. Son adresse ordinaire est *à monsieur* « *Graf;* mais dans l'incertitude du lieu où il « sera, il ose prendre la liberté de vous su- « plier par moy, de commender à quelqu'un « des vostres de prendre soin de ce porteur « qu'il envoie pour la conduitte des chevaus « et des chiens qu'il espère tirer du pris de « ses vins....

« A la Rochefoucauld, ce 20 février 1642.

« LA ROCHEFOUCAULD. »

La suscription d'une autre main est : « A « monsieur, monsieur de la Ferté, embasadur « pour le roy en Engleterre. »

lui, et il ne l'a point trouvée. Elle existe sans doute dans le monde, mais elle y est si rare, qu'elle put bien ne pas s'offrir à ses yeux, et que beaucoup d'hommes meurent sans l'avoir découverte. Si donc il y a erreur dans le livre des *Maximes*, l'erreur ne s'étend pas fort loin, et l'humanité n'y reçoit pas une si grande injure, si injure il y a.

Le duc de la Rochefaucauld mourut en 1680.

François VII, fils du précédent, duc et pair, gouverneur du Poitou, marquis de Liancourt, comte de la Roche-Guyon, naquit en 1634. Il suivit Louis XIV en Franche-Comté, et fit, en 1667, la campagne de Flandre. Très-aimé du roi, dont il fut le seul favori, il n'osait un jour lui exprimer son besoin d'argent. « Que ne parlez-vous à vos amis? » dit Louis XIV, auquel on avait appris le dénûment dans lequel se trouvait le duc, et il lui fit présent de 50,000 fr.

Le duc de la Rochefoucauld mourut en 1714, sans avoir perdu la faveur royale.

François VIII, son fils, né en 1663, assista aux batailles de Fleurus, de Nerwinde, etc. Louis XIV érigea en sa faveur le comté de la Roche-Guyon en duché. Il mourut en 1723, laissant huit enfants de son mariage avec la fille de Letellier, marquis de Louvois.

Parmi les membres des branches cadettes de cette famille qui contribuèrent le plus à son illustration, nous citerons les suivants :

François de LA ROCHEFOUCAULD, né à Paris en 1558, fils de Charles de la Rochefoucauld, comte de Randan. Il fit ses études au collége de Clermont chez les jésuites, et fut nommé par Henri III à l'évêché de Clermont à l'âge de vingt-six ans. Nommé cardinal en 1607, il passa, sous le règne de Louis XIII, au siége de Senlis; fut envoyé en ambassade à Rome, y resta quatre ans, et à son retour, assista aux états généraux de 1614. Il proposa et appuya de tous ses moyens la réception des décrets du concile de Trente, toutefois avec la réserve des libertés de l'Église gallicane et des immunités du royaume. En 1618, il succéda au cardinal Duperron dans la charge de grand aumônier de France; fut nommé l'année suivante abbé de Sainte-Geneviève; devint président du conseil d'État en 1622, et se démit deux ans après de cette place et de son évêché de Senlis, pour ne plus s'occuper que de la réformation des ordres religieux, dont Grégoire XV et Louis XIII l'avaient chargé. Il mourut à l'abbaye de Sainte-Geneviève en 1645, sous-doyen du sacré collége. On lui doit l'établissement de la congrégation de Sainte-Geneviève, connue sous le nom de *Congrégation de France*.

Frédéric-Jérôme de Roye de LA ROCHEFOUCAULD, de la maison des comtes de Roucy-Rochefoucauld, naquit en 1701. Archevêque de Bourges et cardinal de Sainte-Agnès, en 1747, il fut, l'année suivante, envoyé ambassadeur à Rome, et réussit dans les négociations dont il était chargé. Il présida l'assemblée du clergé en 1750 et 1755; il fut nommé peu de temps après grand aumônier de France; mais il ne jouit pas longtemps de cette nouvelle dignité, et mourut en 1757.

LA ROCHEFOUCAULD, *duc d'Enville*, né dans les premières années du dix-huitième siècle, entra de bonne heure dans la marine française. En 1745, il fut envoyé dans les mers de l'Amérique septentrionale, avec une escadre de quatorze vaisseaux de ligne, pour essayer de reprendre Louisbourg ou de ruiner la colonie anglaise d'Annapolis. Mais cette expédition fut dispersée par une violente tempête, et le duc d'Enville, déjà malade, mourut accablé de chagrin sur le rivage de Chibouctou, près de l'endroit où les Anglais ont depuis bâti la ville d'Halifax, aujourd'hui capitale de la Nouvelle-Écosse.

Louis-Alexandre de LA ROCHEFOUCAULD, fils du précédent, naquit vers 1735. Possesseur d'une grande fortune, il cultiva dé bonne heure les sciences et les arts, et s'en montra le protecteur. Député de la noblesse de Paris aux états généraux de 1789, il fit partie de la minorité de la noblesse qui se réunit le 25 juin au tiers état. La cause de l'affranchissement des noirs eut en lui un chaleureux avocat. Il devint ensuite membre de l'administration du département de Paris; mais il quitta la capitale, au 10 août 1792, et se retira à Gisors. Il fut massacré le 14 septembre de la même année.

François-Joseph de LA ROCHEFOUCAULD-BAYERS, né en 1735, fut nommé évêque de Beauvais en 1772. Député du clergé du bailliage de Clermont (Beauvoisis) aux états généraux de 1789, il y professa les principes de la majorité de son ordre. Enfermé aux Carmes après le 10 août 1792, il y fut massacré dans les journées de septembre.

Pierre-Louis de LA ROCHEFOUCAULD-BAYERS, frère du précédent, né en 1744, fut évêque de Saintes en 1782. Député aux états généraux de 1789, il fut l'un des signataires de la protestation du 12 septembre 1791 ; alla rejoindre volontairement l'évêque de Beauvais dans la prison des Carmes, après le 10 août, et subit le même sort que lui.

Nicolas de LA ROCHEFOUCAULD, *marquis de Surgères*, né en 1707, se livra à la littérature, et composa une comédie fort spirituelle, *l'École du monde*. Il mourut en 1760.

Dominique de LA ROCHEFOUCAULD, de la branche des comtes de *Saint-Elpis*, naquit en 1713, dans le diocèse de Mende. M. de Choiseul, évêque de Mende, le vit dans une de ses visites pastorales, et en parla à l'archevêque de Bourges, F. J. de la Rochefoucauld, qui appela auprès de lui le jeune Dominique, le plaça d'abord au séminaire de Saint-Sulpice pour faire ses études ecclésiastiques, et le prit ensuite pour grand vicaire. L'abbé de la Rochefoucauld fut nommé archevêque d'Albi en 1747, et archevêque de Rouen en 1759. En 1778, il fut élu cardinal sur la présentation du roi, et il présida les assemblées du clergé de 1780 et de 1782. Député aux états généraux, il y présida la chambre du clergé, soutint les prérogatives de ce corps, et refusa de prêter le serment constitutionnel. Sorti de France après le 10 août 1792, il habita successivement Maestricht, Bruxelles, Munster, et mourut dans cette dernière ville en 1800.

François-Alexandre-Frédéric, duc de LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT, longtemps connu sous le nom de duc de LIANCOURT, naquit en 1747. Attaché comme grand maître de la garde-robe, d'abord à Louis XV, puis à Louis XVI, il fut, lors de la convocation des états généraux, élu par la noblesse du bailliage de Clermont en Beauvaisis, et ne siégea qu'après la réunion des trois ordres. Sincèrement attaché à Louis XVI, il lui donna en plusieurs occasions des preuves de son dévouement. Appelé en 1792 au commandement de la ville de Rouen, il y prépara une retraite pour la famille royale, qui ne voulut pas l'accepter. Destitué après le 10 août, il se hâta de quitter la France, parvint en Angleterre, et se fixa dans la petite ville de Bury, d'où, après un séjour d'environ dix-huit mois, il se rendit en Amérique, où il parcourut, en cherchant à s'instruire, les divers États de l'Union.

Lorsqu'il put rentrer en France, il avait visité l'Amérique et une grande partie de l'Europe, et revenait riche de connaissances variées. Dès 1780, il avait fondé dans sa propriété de Liancourt le noyau de cette célèbre école des *arts et métiers*, transférée à Compiègne, ensuite à Châlons, avec une succursale à Angers, puis enfin à Toulouse, et qui fut si florissante sous sa direction. Rentré en possession de cette partie de ses biens, il y établit des manufactures, devenues bientôt très-importantes. Elles fournirent, ainsi que d'autres établissements qu'il fonda successivement, de l'occupation aux indigents, et un asile aux enfants trouvés que lui-même allait chercher dans les hôpitaux. C'est au château de Liancourt que furent faits les premiers essais de la vaccine, et c'est de là que se répandit dans toute la France cette précieuse découverte.

Appelé à siéger à la chambre des pairs lors de la première restauration, le duc de Liancourt prit le titre de duc de la Rochefoucauld, que lui avait laissé son cousin, mort en 1792. Pendant les cent jours, il fut député du département de l'Oise au Corps législatif, et l'année suivante il reprit sa place à la chambre des pairs, où il continua de signaler l'indépendance de ses principes et la sagesse de ses vues. Son zèle lui fit accepter un grand nombre de places gratuites, où il rendit d'importants services à l'humanité. Mais ses idées libérales bien connues le firent bientôt disgracier, et on lui retira ces diverses fonctions, qui n'étaient pour lui qu'une occasion de faire le bien. Il mourut en 1827, généralement regretté.

Le jour de ses funérailles, les élèves de l'école des arts et métiers voulurent payer un tribut de reconnaissance au fondateur de leur école, et porter son cercueil sur leurs épaules. La police voulut s'y opposer. Les élèves furent chargés dans la rue Saint-Honoré par la gendarmerie; le cercueil tomba dans la boue et se brisa, les insignes de la pairie furent souillés, et le scandale qui résulta de cet acte barbare contribua à fortifier le parti libéral, et à jeter de l'odieux sur celui de la restauration.

Les ouvrages de la Rochefoucauld sont : *Plan du travail du comité pour l'extinction de la mendicité, présenté à l'Assemblée nationale*, 1790, in-4°; *Travail des comités de mendicité*, 1790, in-8°; *Des prisons de Philadelphie*, 1796, in-8°, 4e édition, Paris, 1819; *Voyage dans les États-Unis d'Amérique* (de 1795 à 1798), 8 vol in-8°; *État des pauvres, ou Histoire des classes travaillantes de la société en Angleterre* (extrait de l'ouvrage anglais de Morron), 1800, in-8°; *Notes sur l'impôt territorial de l'Angleterre*, 1801, in 8°; *Notes sur la législation anglaise des chemins*, 1801, in-8°; *Système anglais d'attraction*, par Joseph Lancastre, 1815, in-8°.

Alexandre, comte de LA ROCHEFOUCAULD, fils du précédent, naquit en 1767. Mis hors la loi en 1792, il ne reparut en France qu'après la chute du gouvernement révolutionnaire, et fut nommé successivement, par Napoléon, préfet de Seine-et-Marne, chargé d'affaires en Saxe, et ambassadeur à Vienne et en Hollande. Après la réunion de la France et de la Hollande, il se retira de la carrière politique, et ne s'occupa plus que du soin de répandre des bienfaits sur les malheureux. Il fut porté à la députation en 1822, 1828, 1830 et 1831, nommé pair en 1833, et mourut en 1841.

Son frère, *Frédéric-Gaston*, comte de LA ROCHEFOUCAULD, naquit en 1780. Attaché d'abord au parti aristocratique, il passa à l'opposition en 1827, et se montra depuis un ardent défenseur de la liberté parlementaire. On a de lui quelques brochures, une vie de son père, et une bonne édition des *Maximes* de son aïeul le moraliste.

Michel de LA ROCHEFOUCAULD, *duc de Doudeauville*, pair de France, né en 1765, s'est acquis comme homme privé une grande réputation de bienfaisance par ses soins attentifs et constants à soulager le malheur; il est le fondateur de l'hospice de Montmirail. Comme homme politique, il a été, pendant toute la restauration, un zélé partisan de la monarchie absolue, et un ardent ennemi de la liberté de la presse et surtout de celle des journaux. Dans son opinion, un gouvernement monarchique était incompatible avec les libertés du peuple; on ne pouvait espérer de voir se fermer l'abîme des révolutions qu'à l'aide d'une censure sévère et infatigable. Il ne laissait passer aucune occasion d'attaquer les institutions libérales. La proposition Barthélemy, tendante à modifier la loi électorale du 5 février, fut vivement défendue par lui. Aussi, M. de Villèle, le chef du parti contre-révolutionnaire, à peine arrivé au pouvoir, s'empressa-t-il de lui offrir le portefeuille de la maison du roi. Le duc de Doudeauville conserva ce portefeuille jusqu'au moment où le cabinet de Villèle fut renversé en entier par les élections de 1827. Après la révolution de juillet, il refusa de prêter serment au nouveau gouvernement, et rentra dans la vie privée. Il est mort en 1841.

Sosthènes de LA ROCHEFOUCAULD, *duc de Doudeauville*, fils du précédent, né vers 1782, proposa, en 1814, d'abattre la colonne de la place Vendôme, et vota le premier, en 1815, les cérémonies expiatoires du 21 janvier. Son mandat de député étant expiré l'année suivante, il fut appelé à la direction des beaux-arts; et il y prit des arrêtés qui l'exposèrent justement aux railleries des journaux : le *Mercure* principalement l'accabla de sarcasmes; il crut, en proposant au rédacteur une somme de 1,500 fr. acheter son silence; le journaliste accepta, déposa l'argent dans la caisse de souscription ouverte en faveur des Grecs, et dévoila le lendemain le secret de la négociation, dans un article intitulé : *M. le vicomte Sosthènes de la Rochefoucauld, philhellène malgré lui.*

Digitized by Google

Depuis 1827, le vicomte a publié ses Mémoires et divers opuscules politiques et littéraires.

La Roche-Guyon (famille de). Le bourg de la Roche-Guyon, dans l'ancien Vexin français, avait jadis le titre de duché; il appartint, jusqu'en 1460, à une famille dont les aînés, tous appelés *Gui*, se succédèrent depuis le treizième siècle. *Gui VI*, sire de la Roche-Guyon, Roncheville, etc., fils d'un chambellan du roi, grand pannetier de France, fut conseiller et chambellan du roi, du dauphin et du duc de Guienne, et périt à Azincourt. Sa veuve, fille de Bureau de la Rivière, le célèbre chambellan de Charles V et de Charles VI, éternisa son nom en résistant courageusement aux Anglais. (Voy. Femmes, t. VIII, p. 733). Elle aima mieux se laisser dépouiller de tous ses biens que de prêter serment à Henri V d'Angleterre (1418), qui donna la ville et le château de la Roche-Guyon au traître Gui le Bouteiller. Le roi, pour la récompenser, la fit dame d'honneur de la reine, et lui donna, en 1440, la terre de Saint-Maixent. Elle eut pour fils *Gui VII*, qui laissa pour unique héritière une fille, mariée à Bertin de Silly.

François de Silly, comte de la Roche-Guyon, obtint en 1621 l'érection de son comté en duché-pairie, et mourut sans enfants. Sa mère, remariée à Charles Duplessis de Liancourt, hérita du comté de la Roche-Guyon, érigé de nouveau en duché-pairie en 1643. La petite-fille du premier titulaire porta la Roche-Guyon et Liancourt dans la maison de la Rochefoucauld, et en 1679 il y eut pour cette dernière famille une nouvelle érection de la seigneurie de la Roche-Guyon en duché.

La Rochejacquelein (Henri de), né près de Châtillon-sur-Sèvre (Poitou) en 1775, et élevé à l'ecole militaire, avait 16 ans à l'époque de la révolution. Appelé en 1790 à faire partie de la garde constitutionnelle du roi, il quitta Paris après le 10 août, et se retira dans la terre de Clisson, auprès du marquis de Lescure, son parent et son ami. Unis par les mêmes sentiments, ils s'associèrent à l'idée de relever la monarchie qui menaçait ruine. L'insurrection avait déjà éclaté dans le département de la Vendée, lorsque les habitants des paroisses voisines de Châtillon vinrent demander au jeune la Rochejacquelein de se mettre à leur tête. Il accepta leur offre et alla rejoindre Bonchamp et d'Elbée qui étaient déjà sous les armes. Ayant appris qu'une division républicaine menaçait ses propriétés, il marcha contre elle. Au moment du combat, il harangua ainsi ses soldats : « Je suis encore bien jeune, « sans expérience; mais je brûle de me « rendre digne de vous commander. Al- « lons chercher l'ennemi : si je recule, « tuez-moi; si j'avance, suivez-moi; si « je meurs, vengez-moi. » Après la mort de Lescure, la Rochejacquelein fut nommé généralissime de l'armée vendéenne. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de toutes les affaires auxquelles il prit part. Nous dirons seulement qu'il montra plusieurs fois des talents militaires qui, au service d'une meilleure cause, l'auraient placé au rang des grands capitaines. Henri de la Rochejacquelein fut tué dans une rencontre près du bourg de Nouaillé, en 1794.

Louis, marquis de la Rochejacquelein, frère puîné du précédent, né en 1777, à Saint-Aubin de Beaubigné (Poitou), avait 12 ans lorsque la révolution éclata. Il suivit son père en Allemagne, fit ses premières armes dans le régiment autrichien de la Tour, passa ensuite en Angleterre, entra au service de cette puissance, fit deux campagnes dans l'île de Saint-Domingue, rentra en France en 1801, et épousa la veuve du marquis de Lescure. Retiré dans ses terres, il attendait l'occasion de servir une cause à laquelle toute sa famille s'était dévouée. A la restauration, la Rochejacquelein fut nommé commandant des grenadiers royaux de la garde, et lors du 20 mars 1815, il protégea, avec d'autres serviteurs dévoués, la retraite du roi jusqu'à Gand. De cette ville, il passa en Angleterre, à l'effet d'y solliciter des secours pour la Vendée, obtint des armes, des munitions et quelques subsides, débarqua sur la côte de Saint-Gilles, et souleva une partie des habitants du pays. Dans une réunion qui eut lieu à Palluau, la Rochejacquelein fut reconnu général

en chef. Il était auprès de l'amiral anglais, quand le général Travot s'avança avec un fort détachement de troupes impériales vers Sainte-Croix de Vic, où allait s'opérer un nouveau débarquement d'armes, de munitions, etc., pour l'armée vendéenne. Après le débarquement, la Rochejacquelein marcha au-devant de ses adversaires, qu'il rencontra au village des Mathes. Pendant l'action, il fut atteint d'une balle, et expira sur le champ de bataille. Sa mort acheva la déroute des Vendéens. A son retour à Paris, Louis XVIII créa le fils aîné de la Rochejacquelein pair de France.

La veuve du marquis Louis de la Rochejacquelein, MARIE-LOUISE-VICTOIRE DE BONNISSAN, née à Versailles, en 1772, épousa à 17 ans le marquis de Lescure, son cousin germain. Elle l'accompagna en Vendée, à la suite de la journée du 10 août, et distribua les premières cocardes blanches aux révoltés.

Blessé mortellement à la bataille de Chollet, Lescure expira entre ses bras; mais cette perte cruelle n'empêcha pas sa veuve de rester au milieu de l'armée vendéenne, qu'elle encourageait par son exemple; elle s'échappa au moment de la déroute de Savenay, quitta la France, où elle ne revint qu'en 1795, et épousa sous le consulat le marquis de la Rochejacquelein; elle dut s'expatrier encore en 1815, ne rentra sur la terre natale que pour apprendre la mort de son second époux, et elle vit depuis ce temps à Orléans dans une profonde retraite. Les malheurs qu'a éprouvés cette femme courageuse sont dignes de pitié; mais tout sentiment de compassion disparaît quand on se rappelle qu'elle a contribué à allumer cette guerre vendéenne qui priva la France d'un si grand nombre de ses enfants. La marquise de la Rochejacquelein a publié ses *Mémoires*, Bordeaux, 1815.

LA ROCHELLE, *Rupella*, chef-lieu du département de la Charente-Inférieure, était autrefois capitale de l'Aunis. Ni l'histoire ni les monuments ne nous apprennent l'époque de la fondation de cette ville. Jusqu'en 1154, où Èble de Mauléon, seigneur du lieu, fut obligé de céder la place à Henri Plantagenet, comte d'Anjou, on ne peut rien dire de remarquable de la bourgade de pêcheurs devenue depuis une importante cité. Les Mauléons ayant abandonné à Plantagenet le village de Cougnes, situé sur le revers d'une roche de pierre tendre, qu'on nomma la Rochelle, le nouveau souverain accorda à cette population de marchands certains priviléges, certaines franchises, et la ville prit assez d'extension pour pouvoir armer, en 1188, douze à quinze vaisseaux.

Elle appartint aux Anglais jusqu'au règne de Louis VIII. Pourtant elle semblait supporter impatiemment le joug étranger. Le roi de France étant venu l'assiéger le 15 juillet 1224, s'en rendit maître, malgré la valeur d'un Mauléon qui la défendait. Les Rochelais prouvèrent bientôt qu'ils étaient dignes du nom de Français; en effet, en 1282, ces simples marchands armèrent trente vaisseaux contre le roi d'Aragon, et battirent sa flotte.

Édouard d'Angleterre exigea la Rochelle comme rançon du roi Jean; il connaissait l'importance de cette ville par les pertes journalières qu'elle faisait éprouver aux navires de sa nation. Les députés de la Rochelle, mandés devant le roi pour entendre cette nouvelle funeste, le supplièrent de ne les pas donner à un autre maître; de ne point aliéner une ville si nécessaire et si attachée à la France, et « qu'il ne les voulût mie quitter de leur foi, et mettre ès mains des étrangiers, et qu'ils avoient plus cher à être taillés tous les ans de la moitié de leurs chevances que se ils fussent ès mains des Anglois. » Le roi fut inflexible. « Eh bien, s'écrièrent les députés, nous serons aux Anglois des lèvres, mais nos cœurs ne s'en mouveront. »

Les exactions du prince de Galles pesèrent surtout sur la ville coupable de fidélité. Les habitants en appelèrent à Charles V et à du Guesclin. La flotte de Castille, alliée des Français, battit celle des Anglais sur les côtes mêmes de l'Aunis (voyez, plus bas, LA ROCHELLE [bataille de]). Mais les ennemis tenaient encore dans le château qui dominait la ville. On opposa la ruse à la force. Par une fausse dépêche du roi

d'Angleterre, ordonnant une grande revue, on fait sortir la garnison de la forteresse, tandis que douze cents bourgeois, se tenant embusqués, se rendent maîtres du château et du peu de soldats qui y restent (15 août 1372). Depuis ce jour-là, les Rochelais restèrent Français. Le château de Vauclair, bâti en face du port par Henri Plantagenet, fut rasé, parce qu'il rappelait aux habitants l'oppression de l'étranger. De ses débris, on commença à élever, en 1373, à l'entrée du port, deux énormes tours, destinées à abriter les navires des vents, et à les protéger en temps de guerre. Au commencement du quinzième siècle, des navires de six cents tonneaux arrivaient dans ce port; le commerce de la ville prit un grand développement, surtout après la découverte des Canaries par Jean de Bethencourt.

La Rochelle demeura fidèle à Charles VI, puis à Charles VII. Elle eut, comme Vaucouleurs, sa pucelle inspirée qui exhorta le peuple à soutenir la cause du roi légitime. Ses bourgeois aidèrent plus tard le même prince à réduire Bordeaux qui tenait pour les Anglais, en y envoyant seize vaisseaux. Ils ne cessèrent de combattre leurs éternels ennemis qu'en 1462.

La Rochelle excella pour la fonte des canons, principalement sous Charles VIII. C'est également à cette époque que parurent ses premiers corsaires.

Mais le seizième siècle fut, pour cette ville, une époque de malheurs. Elle avait longtemps prospéré sous la garantie de ses libertés municipales, se gouvernant, pour ainsi dire, en république, sous la direction d'un conseil supérieur de cent citoyens élus par le peuple, et qui, à leur tour, élisaient les échevins. La garde des murailles était confiée aux bourgeois, et ils étaient exempts de garnison et de gabelle. Mais le baron de Jarnac, gouverneur d'Aunis, entreprit de violer les franchises; il remplaça le conseil supérieur et les échevins par un conseil de vingt bourgeois présidés par un maire et un sous-maire, dont il se réservait la nomination. Ce bouleversement des antiques privilèges de la ville ayant causé une fermentation extrême, le gouverneur obtint un ordre du roi pour y introduire une garnison d'aventuriers, qui se conduisit avec une insolence inouïe. Un combat général ayant eu lieu entre les bourgeois et les aventuriers, ceux-ci furent vaincus, et Jarnac dut consentir à leur désarmement et à leur punition. Mais il obtint bientôt du roi une nouvelle garnison, qui entra par surprise dans la ville. François Ier apprenant ces mouvements, que le mécontentement du pays au sujet de la gabelle (voyez ce mot) rendait encore plus dangereux, vint lui-même à la Rochelle, le 30 décembre 1542. Vingt-cinq députés, que les habitants lui avaient envoyés, avaient été mis aux fers, et marchaient devant lui lors de son entrée. Il avait annoncé que lui-même jugerait les coupables. En effet, le 31, il monta, avec un appareil menaçant, sur un trône préparé au milieu d'un amphithéâtre. Les bourgeois et les gens des îles voisines se jetèrent à genoux, implorant sa miséricorde. Alors il leur déclara qu'il oubliait leurs offenses; et la ville, à ce pardon inespéré, retentit de cris de joie.

La Rochelle ayant de fréquents rapports avec l'Allemagne et l'Angleterre, les doctrines de la réforme devaient y être accueillies avec faveur. Depuis longtemps, la cité nourrissait des idées d'indépendance qui portaient ombrage à la royauté; d'un autre côté, la cour songeait à lui enlever ses anciennes franchises. Bientôt la ville, remplie de prosélytes du protestantisme, eut pris parti pour le prince de Condé, proclamé le chef des huguenots. Les seigneurs poursuivis pour le fait de la religion y trouvèrent un asile, et en firent une autre Genève. N'ayant plus rien à faire contre les Anglais devenus leurs alliés, les Rochelais se mirent en révolte ouverte l'an 1568; et, levant vingt mille hommes, attaquèrent les flottes royales, sur lesquelles ils remportèrent de grandes victoires. Latour, gentilhomme poitevin, était à la tête de ces expéditions, non moins profitables que brillantes. Portugais, Espagnols, Français catholiques, en souffrirent tour à tour.

Après la Saint-Barthélemy, les Rochelais furent les premiers des protestants qui reprirent les armes. En 1573, le duc d'Anjou, depuis Henri III, vint les assiéger; mais, après neuf

assauts, il fut obligé de souscrire aux conditions qu'ils lui proposèrent. A ce siége fut tué l'ingénieur italien Scipion Vergano, qui avait puissamment contribué à fortifier la Rochelle, et qui, plus tard, était allé vendre ses services au duc d'Anjou. En 1628, les Rochelais eurent à soutenir un autre siége, un des plus mémorables dont on ait gardé le souvenir. Le cardinal de Richelieu avait apporté dans les conseils du roi deux grandes pensées : il voulait rendre la France prépondérante au dehors, et la royauté absolue au dedans. L'organisation politique du parti protestant mettait obstacle à ces projets. Il fallait renverser, au sein du royaume, cette confédération de petites républiques, armées de toutes pièces pour la révolte, et toujours prêtes à unir leur cause aux prétentions féodales des seigneurs mécontents qu'elles s'étaient donnés pour chefs.

Avec ce ferme génie qui toujours abordait de front les plus redoutables difficultés, Richelieu résolut de détruire du premier coup « le nid d'où avoient accoutumé d'éclore tous les desseins de rébellion, » la ville de la Rochelle. Les Rochelais, tenus en bride par le fort Louis qu'on leur promettait de démolir, et qu'on ne démolissait pas, s'en étaient vengés en faisant au commerce du royaume une guerre de pirates, et en appelant les Anglais dans l'île de Ré. Mais, une fois l'armée et la flotte anglaises éloignées des côtes, le cardinal se mit à l'œuvre pour abattre ce vieux boulevard du protestantisme.

Le siége de la Rochelle commença le 16 novembre 1627. Bassompierre, le duc d'Angoulême, le maréchal de Schomberg commandaient les divers corps d'armée. Le roi, qui était venu devant la place le 12 octobre, donna, dans plus d'une occasion, des preuves d'intrépidité et d'intelligence. Mais le cardinal était le vrai général de l'armée, le vrai directeur des opérations. La résistance des habitants, qui avaient élu pour maire l'énergique Guiton (voyez ce mot), fut opiniâtre et héroïque. Mais la détermination du cardinal était plus forte que la leur; et l'on sait par quel prodige de persévérance il construisit cette fameuse digue qui fermait le port et tenait la ville comme emprisonnée dans son isolement. Cependant Louis XIII s'ennuyait dans le camp; il partit pour Paris le 10 février, mais les travaux du siége n'en furent pas poussés avec moins d'activité; la ligne de circonvallation, qui avait quatre lieues de tour, était achevée et garnie de forts et de redoutes; la digue était fort avancée; les deux rives de la rade étaient munies de batteries, et un grand nombre de vaisseaux occupaient cette rade; tandis que d'autres, liés ensemble, formaient, en avant de la ligne, une barrière flottante. Enfin, l'armée, qui, pour la première fois, était bien approvisionnée et bien payée, comptait vingt-cinq mille hommes sous les armes.

Les magasins des assiégés étaient épuisés quand une puissante flotte anglaise se présenta devant l'île de Ré, le 11 mai 1628. Mais l'amiral manqua de résolution, et remit à la voile au bout de quelques jours. Après cette retraite, les Rochelais n'avaient plus guère d'espoir. Déjà ils étaient réduits aux aliments les plus rebutants et les plus malsains; les magistrats du présidial avaient déclaré que le seul parti à prendre était d'accepter les offres de Richelieu; mais Guiton, avec son énergie sauvage, ne nourrissait qu'une seule idée : celle de résister jusqu'à la mort. Les juges du présidial s'enfuirent dans le camp ennemi. Des malheureux affamés, des vieillards, des enfants, des femmes essayèrent de sortir de la ville; on les y fit rentrer à coups de fouet et de fourche, après avoir mis les hommes tout nus et les femmes en chemise. Ceux qui tentaient de s'échapper la nuit étaient pendus. D'un autre côté, les grands seigneurs huguenots faisaient successivement défaut aux Rochelais. La Trémouille venait bassement au camp royal abjurer sa religion. Le comte de Soissons y faisait sa paix avec le roi et le cardinal; et Rohan était, dans le Languedoc, entouré de forces supérieures.

Quoique seize mille habitants fussent morts de faim et de misère, Guiton était résolu d'attendre la troisième flotte que le roi d'Angleterre envoyait à son secours, et qui arriva le 28 septembre. Les obstacles qui barraient le pas-

sage aux bâtiments de lord Lindsey étaient insurmontables. Le 3 octobre, il essaya vainement de renverser l'estacade par une machine infernale; il tira ensuite, sans plus de succès, contre cette barrière, cinq mille coups de canon. Le lendemain, il recommença à lâcher des bordées; puis, il se retira avec la marée, sans chercher davantage à forcer l'entrée du port. Le 27 octobre, on vit arriver des députés rochelais au quartier du roi, qui, depuis quelque temps, était de retour au camp. Le 29, une grande députation de douze bourgeois implora la miséricorde des vainqueurs; et, le lendemain, les troupes royales entrèrent dans la Rochelle. Le 10 novembre, une déclaration du roi fixa la condition future de cette malheureuse ville, qui perdit, avec ses privileges, tout ce qui pouvait lui fournir les moyens de troubler la paix du royaume. Néanmoins le cardinal se garda d'ensanglanter sa victoire par d'inutiles rigueurs; seulement, Guiton, ce digne successeur des Chaudrier et des Mérichon (*), ce grand homme dont le courage aurait dû trouver grâce devant un ennemi généreux, fut exilé. On dit que, plus tard, il reprit son métier de marin; et quelques papiers trouvés dans ces derniers temps pourraient le faire croire.

On rasa ensuite ce qui restait des fortifications d'une ville dont le siége avait coûté à la France quarante millions; et tous les efforts de la Rochelle se tournèrent vers le commerce. Ils furent couronnés de succès : en 1756, il entrait dans son port trois cent cinquante navires, dont quelques-uns de neuf cents tonneaux. Les bâtiments du roi y venaient faire les vivres.

La ville, telle qu'elle est aujourd'hui, date de Louis XIV. De nouvelles fortifications y ont été élevées sur les plans de Vauban.

Du reste, la Rochelle donna, pendant les guerres de la révolution, des preuves de ce qu'elle pouvait encore. Les marins de ses côtes se signalèrent contre les Anglais dans les combats de la *Bayonnaise* et du *Vengeur*. Les années 1796 et 1797 virent les Levasseur, les Fizel, les Lau, les Knell, les Desperoux et les Giscard sortir de son port, et faire éprouver à l'ennemi de terribles échecs.

Malgré la décadence de son commerce, décadence entraînée surtout par la perte du Canada et de Saint-Domingue, la Rochelle est encore une des cités les plus importantes du royaume, dont elle est une des clefs du côté de l'Océan. Sa population est de 15,000 hab.; elle a été plus forte du double.

La Rochelle est la patrie de plusieurs hommes distingués, tels que Réaumur, Dupaty, René Valin, commentateur de la Coutume de la Rochelle et de l'Ordonnance de la marine; la Faille, l'amiral Duperré, etc.

La Rochelle (bataille navale de). Au mois de juin 1372, le comte de Pembroke, arrivant d'Angleterre avec un renfort destiné à la défense de l'Aquitaine, se trouva arrêté au passage, en vue du port de la Rochelle, par la flotte du roi de Castille, alors allié de Charles V. Les vaisseaux espagnols étaient plus nombreux et mieux armés; cependant il ne refusa pas le combat. On lutta avec une égale intrépidité jusqu'à la nuit, et les deux flottes restèrent à l'ancre l'une à côté de l'autre. Pendant cette interruption, Jean de Harpedane, sénéchal de la Rochelle, pressait les bourgeois de monter sur leurs vaisseaux et de seconder la flotte anglaise; ils ne voulurent rien faire pour tirer leurs maîtres du danger; et, dès que la marée fut venue, le combat recommença. Mais les Castillans gardèrent l'avantage; tous les vaisseaux anglais furent successivement harponnés et pris à l'abordage; le navire qui portait le trésor de Pembroke sombra; enfin, de toute cette flotte, il ne resta pas un bâtiment, pas un chevalier : tout fut pris, tué, coulé à fond. Le jour même, fête de saint Jean-Baptiste, le captal de Buch et Thomas de Percy, sénéchal de Poitou, entraient à la Rochelle pour y joindre Pembroke avec un renfort. Ils arrivaient trop tard; seulement ils empêchèrent les bourgeois de se révolter.

La Rochelle (paix de). On appelle ainsi le traité qui termina la guerre civile allumée après la Saint-Barthélemy.

(*) Maires de la Rochelle aux quatorzième et seizième siècles.

Les siéges de la Rochelle et de Sancerre, et la résistance énergique des huguenots dans plusieurs autres localités, épuisaient l'armée et les trésors de l'État, quand Catherine envoya au duc d'Anjou, campé devant la Rochelle, le secrétaire d'État Villeroi, avec l'ordre d'employer toute son habileté à conclure la paix. Villeroi offrit aux habitants, non pas une capitulation, mais une paix pour tout le parti. Cependant les conditions en furent moins avantageuses que celles qui avaient suivi les autres guerres civiles. Le culte public des huguenots n'était permis que dans les trois villes de la Rochelle, Montauban et Nîmes, qui seules aussi purent envoyer des députés aux conférences de paix. Tous les actes contraires aux lois, commis depuis le 24 août 1572, devaient être oubliés, et les sentences des tribunaux rendues pour fait de religion devaient être abolies. Il était permis aux huguenots de célébrer dans leurs maisons leurs mariages et baptêmes, pourvu qu'ils ne s'assemblassent pas plus de dix pour ces cérémonies, et encore cette faculté leur était refusée à Paris, à la cour et à deux lieues à la ronde. Cette paix fut signée à la Rochelle, le 6 juillet 1573, et confirmée par l'édit de Boulogne. (Voyez ÉDITS.)

LAROMIGUIÈRE (Pierre) naquit en 1756 à Lévignac, petite ville du Rouergue. Après avoir fait ses études chez les doctrinaires de Villefranche, il entra en 1773 dans cette congrégation, où il parcourut les divers degrés de l'enseignement. En 1777, il était répétiteur de philosophie à Toulouse. Il y revint professeur en 1784, et y publia en 1793, sous le titre de *Projet d'éléments de métaphysique*, un programme raisonné de son cours. Cet écrit le fit connaître de Sieyès, qui l'appela à Paris. Mais, bien que Laromiguière fût partisan des tendances régénératrices de la révolution, il n'accepta pas la position politique que lui offrait son protecteur, et nous le retrouvons, en 1794, poursuivant, dans les rangs des auditeurs de l'école normale, les études auxquelles il devait son premier succès. « Il y a ici quelqu'un qui devrait être à ma place, » dit Garat à l'ouverture d'une de ses brillantes séances, puis il donna lecture des observations d'un anonyme sur ses leçons. Cet anonyme était le jeune professeur de Toulouse. A la création de l'Institut, la classe des sciences morales et politiques s'attacha Laromiguière avec le titre de correspondant. En 1797, il fut nommé professeur de logique à l'école centrale de Paris, plus tard examinateur des boursiers, puis professeur de morale et bibliothécaire au Prytanée, et enfin, à l'installation de la faculté des lettres, il occupa la chaire de philosophie. Son enseignement eut un immense succès. Tous les rangs et tous les âges se pressaient pour venir entendre cette parole à la fois si pleine de clarté et de grâce, et dont on devait être trop tôt privé; en effet, dès 1813, Laromiguière cessa d'occuper sa chaire.

Dans la nuance d'éclectisme qu'il avait adoptée, il s'était tenu plus près de l'école dite sensualiste que de l'idéalisme pur, et s'était montré l'adversaire modéré, mais constant, de la philosophie allemande. Pressé par la réaction qui s'opérait contre son maître Condillac, dont il avait, par le fait, défendu la doctrine, bien qu'en en modifiant l'expression, il se retira devant la nécessité d'une lutte peu en rapport avec ses habitudes de bienveillance. En 1815, il fit paraître le premier volume de ses *Leçons de philosophie*, ou *Essai sur les facultés de l'âme*; le second parut trois ans après. Ce livre, qui eut en peu de temps cinq éditions, contribua puissamment à populariser en France l'étude de la metaphysique. Laromiguière distingue trois facultés de l'entendement : *l'attention*, *la comparaison* et *le raisonnement*, auxquelles correspondent, comme facultes de la volonté, *le désir*, *la préférence* et *la liberté*. Voici en quels termes, un peu ambitieux peut-être, il résume lui-même sa doctrine dans sa dernière leçon : « Nous avons dit : *Toutes les idées ont leur* origine *dans le sentiment*, et nous nous sommes séparés de Platon, de Descartes, de Malebranche. Nous avons dit : *Toutes les idées n'ont pas leur* origine *dans la sensation*, et nous avons abandonné Aristote, Locke, Condillac. Nous avons dit encore : *Toutes les idées ont leur*

cause *dans l'action des facultés de l'entendement*, et nous nous sommes trouvés hors de la voie de tous les philosophes. » On a encore de lui les *Paradoxes de Condillac, ou Réflexions sur la langue des calculs*, Paris, 1805. Laromiguière conserva toute sa vie la noble indépendance du philosophe. Il avait été trois ans membre du Tribunat. Il se tint constamment depuis éloigné des hommes du pouvoir, et refusa même, à deux époques différentes, les fonctions de doyen. Il entra à l'Académie des sciences morales et politiques lors du rétablissement de cette classe de l'Institut, en 1832. Une maladie de vessie, dont il souffrait depuis longtemps, l'emporta le 12 août 1837.

LARREY (Dominique-Jean, baron), un des chirurgiens les plus célèbres de notre époque, naquit à Beaudéan, près Bagnères-sur-l'Adour (Hautes-Pyrénées), en juillet 1766. Disciple de Sabatier, il fut envoyé en 1792 à l'armée du général Luckner, comme chirurgien de première classe. Le terrible spectacle du champ de bataille frappa vivement l'âme ardente du jeune Larrey. Il gémit de la déplorable fatalité qui privait la patrie de tant de milliers d'hommes succombant faute de secours administrés promptement. A la prise de Spire, à celle de Mayence, cette vérité se présenta à lui dans toute son horreur. Ce fut alors que le génie de l'humanité lui inspira la création des *ambulances volantes*. A la tête de ces ambulances, Larrey, décoré du titre de chirurgien principal, courait panser et enlever les blessés sous le feu de l'ennemi.

A l'armée des Pyrénées-Orientales, à Toulon, il dirigea le service chirurgical. Enfin, en 1796, il fut nommé professeur à l'école militaire de santé du Val-de-Grâce. Le commandant de l'artillerie de Toulon, devenu général, se souvint ensuite de Larrey et l'appela à l'armée d'Italie. L'infatigable docteur y organisa ses ambulances, et fut chargé de l'inspection des camps et des hôpitaux, dans la plupart desquels il établit des écoles de chirurgie, telles que celles de Padoue, de Milan, d'Udine. A la même époque, il arrêta les progrès d'une épizootie qui ravageait le Frioul vénitien. Les services qu'il rendit ensuite à l'armée d'Égypte lui assurent une gloire aussi durable que celle des braves qu'il secourut tant de fois au péril de sa vie. A Saint-Jean d'Acre, à Jaffa, par combien d'efforts presque surnaturels ne sauva-t-il pas les malades !

Chirurgien en chef de la garde impériale, Larrey fit les campagnes d'Allemagne, de Prusse, de Pologne et d'Espagne. A Austerlitz, il pansa les blessés au milieu même des combattants. Mais son activité et son courage se montrèrent encore avec plus d'énergie et d'abnégation à la journée d'Eylau, où l'intensité du froid rendait son service si pénible et la condition des blessés si déplorable. Une attaque inattendue rendit extrêmement périlleuse la mission du chirurgien en chef et la position des blessés ; il pourvut à leur salut, et fut récompensé par la croix de commandant de la Légion d'honneur. En Espagne, après avoir assuré les secours sous le feu de l'ennemi, aux batailles de la Somma-Sierra, Benevent, etc., il partagea ses soins entre les Français et les prisonniers anglais, au milieu desquels il contracta le typhus. Ses services à Wagram lui valurent le titre de baron et une dotation de 5,000 fr.

De retour à Paris, il publia ses *Mémoires de médecine et de chirurgie militaire* (1812 et années suivantes), recueil de documents précieux qu'il continua ensuite jusqu'à nos jours.

Les champs de bataille de la Russie le virent encore multipliant ses généreux efforts ; et en 1814, nommé par décret premier chirurgien de la grande armée, il ne quitta son poste qu'à Fontainebleau, après l'abdication. A Waterloo, il se dévoua une dernière fois, et fut blessé et fait prisonnier. Son nom, qui se rattache intimement à notre gloire militaire, a reçu en quelque sorte une nouvelle consécration dans le testament de l'empereur : « C'est l'homme « le plus vertueux que j'aie connu, » a dit le captif de Sainte-Hélène.

M. Larrey, entouré de l'estime publique, membre de l'Institut, décoré de tous les ordres de l'Europe, baron de l'empire, membre du conseil supérieur de santé des armées, est mort en 1842.

Larrey (Isaac de), naquit en 1638 à Montivilliers, dans le pays de Caux. Les édits rendus par Louis XIV contre les protestants l'ayant forcé de quitter la France, il se retira à Berlin, où il fut accueilli par l'électeur de Brandebourg qui lui accorda le titre de conseiller de cour et d'ambassade, avec un traitement considerable. Il mourut en 1729. On lui doit : 1° *Histoire d'Auguste*, Rotterdam (Berlin), 1690, in-12 ; 2° *Histoire d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande*, Rotterdam, 1707-13, 4 vol. in-fol.; 3° *Histoire de France sous le règne de Louis XIV*, 1718-19, 1721, 3 vol. in-4°, ou 9 vol. in-12, réimprimée plusieurs fois.

Lartaudière, ancienne seigneurie du Dauphiné, érigée en marquisat en 1729.

La Rue (Charles de), jésuite, prédicateur et humaniste, né à Paris en 1643, mort dans cette ville en 1725. Ses principales publications sont : *Caroli Ruæi S. J. carminum lib. IV*, Paris, 1668; une édition de Virgile, *ad usum Delphini*, 1682, souvent réimprimée; un Horace, avec des notes et une paraphase; des *Oraisons funèbres*, des *Sermons*. Le père de la Rue a aussi composé des pièces de théâtre qui méritèrent l'approbation de Corneille, savoir : *Lysimachus* et *Cyrus*, tragédies latines, et *Lysimachus* et *Sylla*, en vers français. On lui attribue encore l'*Andrienne* et l'*Homme à bonnes fortunes*, comédies publiées sous le nom de Baron, son ami.

Un autre *Charles de* **la Rue**, et son neveu *Vincent de* **la Rue**, savants bénédictins, tous deux nés à Corbie, l'un en 1684, l'autre en 1707, se sont fait connaître par leur coopération à l'édition d'*Origène*, aux *Antiquités ecclésiastiques*, etc.

Laruette (J. L.), acteur et compositeur célèbre, né à Toulouse en 1731, mort en 1792. On peut citer, parmi ses œuvres musicales : *le Docteur Sangrado, le Médecin de l'amour, le Dépit généreux*, et *les Deux compères*. Il s'était acquis une telle réputation dans les rôles de pères et de tuteurs, que son nom servit longtemps, après sa mort, à désigner cet emploi.

La Sablière (Madeleine-Henriette Hesselin de Cheuse Rambouillet de). — On a bien peu de détails sur cette femme charmante, l'une des plus aimables de son temps, et la fidèle amie de la Fontaine. On sait seulement qu'elle naquit vers 1636, et épousa fort jeune encore, un financier, Rambouillet de la Sablière; mais on connaît la tendre amitié des deux époux pour la Fontaine, et les raffinements de délicatesse qu'apporta madame de la Sablière dans la généreuse hospitalité que trouva chez elle l'immortel fabuliste, qui lui a dédié un de ses admirables chefs-d'œuvre.

La Sablière était homme d'esprit et de cœur; il faisait de jolis vers; et, comme sa femme, il jouissait dans le monde d'une réputation d'esprit bien méritée. Leur maison ne tarda guère à devenir le rendez-vous des beaux-esprits de leur temps. Madame de la Sablière était fort instruite; elle connaissait les mathématiques, la physique, l'astronomie, et s'occupait avec fruit d'études philosophiques. Tout cela se faisait avec grâce et sans pédanterie aucune, quoi qu'en ait dit Boileau, qui, dans sa satire des femmes, a prétendu la peindre dans le portrait d'une pédante. Dans ses mémoires, mademoiselle de Montpensier se plaint de « cette petite bourgeoise qui lui enlève la société du duc de Lauzun, et dont les réunions privent souvent la cour des seigneurs les plus aimables. » Bayle nous apprend que madame de la Sablière « était connue partout pour un esprit extraordinaire et des meilleurs. » Madame de la Sablière avait inspiré au célèbre la Fare une vive passion qu'elle partagea, et qui dura bien des années. Lorsque la Fare lui devint infidèle, elle tomba dans une profonde mélancolie contre laquelle elle ne trouva d'autre asile que la religion ; mais la dévotion ne pouvait seule lui suffire; il lui fallait la charité pour occuper son âme active; et les dernières années de sa vie se passèrent à l'hospice des Incurables, où tout son temps était consacré à soigner les malades, à soulager les pauvres, et à consoler les affligés. C'est là qu'elle mourut en 1694, âgée de cinquante-huit ans environ.

Madame de la Sablière, à laquelle on a souvent attribué une partie des madrigaux de son mari, n'a jamais écrit

que quelques *pensées* chrétiennes, qu'on a plusieurs fois imprimées à la suite des pensées de la Rochefoucauld.

Elle eut plusieurs enfants : deux filles, dont l'une fut cette madame de la Mésangère, à laquelle la Fontaine a dédié une de ses fables, et Fontenelle ses Dialogues sur la pluralité des mondes; son fils unique, Nicolas Rambouillet de la Sablière, a fourni des remarques critiques à Bayle, qui souvent le consultait sur des matières littéraires.

La Sale (Antoine de), l'un des romanciers les plus célèbres du quinzième siècle, né en 1398, probablement dans le comté de Bourgogne, fut attaché à la cour de Provence, sous les règnes de Louis III et de René d'Anjou, puis à celle du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, où il se lia avec le dauphin, depuis Louis XI. Il mourut vers 1462. On connaît de lui : l'*Hystoire et Plaisante chronique du petit Jehan de Saintré et de la jeune dame des Belles Cousines*, imprimée avec l'*Histoire de Floridan et de la belle Ellinde*, et l'*Extrait des chroniques de Flandres*, Paris, 1517, petit in-folio, gothique; 1523, in-4°, gothique; 1528, 1533, in-4°; Paris, chez J. Tropperel, sans date, in-4°. Ces éditions sont également rares et recherchées : la *Chronique du petit Jehan de Saintré* a été réimprimée séparément, Paris, 1724, 3 vol. in-12, avec une préface et des notes curieuses par Gueulette; on sait que le comte de Tressan a rajeuni ce roman dans un extrait plusieurs fois réimprimé. *La Chronique et la généalogie des comtes d'Anjou de la maison de France*, par la Sale, Paris (1517), in-4°, a été réimprimée dans l'ouvrage suivant du même auteur : *la Salade, laquelle fait mention de tous les pays du monde*, etc., 1521, in-fol., fig. (ce dernier écrit est un mélange de morale, d'histoire, de géographie et de politique); enfin, son ouvrage intitulé : *La Sale*, est un traité de morale, dont il existe deux copies à la bibliothèque du roi, l'une in-folio sur vélin, l'autre in-4° sur papier.

Lasalle (Antoine-Chevalier-Louis, comte de), né à Metz en 1775, était arrière-petit-fils du maréchal de Fabert. Il montra de bonne heure une inclination prononcée pour l'état militaire; entra en 1786, à onze ans, comme sous-lieutenant de remplacement dans un régiment d'infanterie; se signala à l'armée d'Italie, notamment à la bataille de Rivoli, et passa ensuite à l'armée d'Orient. Sa conduite à la bataille des Pyramides lui mérita le grade de colonel du 22e régiment de chasseurs à cheval. Il donna de nouvelles preuves de valeur à Salahieh, à Samanhout, et dans toutes les affaires auxquelles il prit part. Rentré en France après la convention d'El-Arich, il fit la campagne d'Italie (ans VIII et IX), et fut nommé général de brigade en 1804. Il se distingua de nouveau à Austerlitz, à Prentzlau, et s'empara de la place de Stettin avec deux seuls régiments de cavalerie. Général de division en décembre 1806, il fit la campagne suivante sous les ordres de Murat; passa à l'armée d'Espagne en 1808, et contribua aux victoires de Medina-del-Rio-Secco, de Burgos et de Medelin. Appelé à la grande armée en 1809, il eut part aux victoires d'Essling, de Raab et de Wagram; mais frappé d'un boulet dans cette dernière affaire, il mourut peu d'instants après (6 juillet 1809).

Las Cases (le comte Marin-Joseph-Emmanuel-Auguste-Dieudonné de), auquel Napoléon écrivit : « Votre conduite à Sainte-Hélène a été comme votre vie, honorable et sans reproche : j'aime à vous le dire, » naquit en 1766, au château de Las-Cases, dans la Haute-Garonne. Nommé à vingt et un ans lieutenant de vaisseau dans la marine royale, et destiné à accompagner la Pérouse dans son voyage autour du monde, il échappa par hasard à cette fatale expédition. Lors de la révolution, entraîné par les préjugés de l'éducation, il joignit l'armée de Condé, gagna l'amitié du roi de Suède, Gustave III, et se rendit en Angleterre, après la déroute des Prussiens. Il fit ensuite partie de l'expédition de Quiberon, et il y vit périr plusieurs de ses parents. Mais il comprit alors l'inutilité de l'opposition royaliste à la cause révolutionnaire; et, de retour en Angleterre, il renonça à la politique, pour ne plus s'occuper que d'études scientifiques et de travaux littéraires; ce fut alors qu'il conçut le plan

de son atlas historique. Rentré en France, après le 18 brumaire, il passa plusieurs années dans la solitude, publia son ouvrage qui obtint un brillant succès, et ne sortit de son inaction qu'en 1809, pour marcher contre Flessingue, dans l'armée de Bernadotte. Nommé en 1810 chambellan par l'empereur, il s'ennuya ensuite de cette place inactive, et fut chargé en 1811 de la liquidation de la dette illyrienne. Napoléon lui confia ensuite l'inspection des établissements publics, prisons, hôpitaux, et le chargea de dresser un état exact de tous les ports et stations navales depuis Toulon jusqu'à Amsterdam.

En 1814, le comte de Las Cases, fidèle à l'homme qui l'avait comblé de bienfaits, refusa de signer l'acte de déchéance, reclama vivement contre un journaliste qui avait inscrit son nom dans une liste de quelques gentilshommes qui, la veille de l'entrée des alliés, s'étaient rassemblés sur la place Louis XV, pour aviser ensemble aux moyens de provoquer une manifestation populaire en faveur des Bourbons, et, pour répondre à quelques amis qui s'étonnaient de ne plus le trouver monarchiste, il reconnut franchement qu'il avait eu tort d'émigrer, et qu'il éprouvait un sincère repentir de cette faute. Il passa ensuite en Angleterre, revint en France aux approches du 20 mars, fut nommé conseiller d'État par l'empereur, et après le désastre de Waterloo, supplia Napoléon de l'emmener avec lui dans l'exil.

A Sainte-Hélène, le comte de Las Cases chercha, par les soins les plus empressés, à dissiper la tristesse de l'empereur, il y parvint quelquefois, obtint de Napoléon une confiance sans bornes, et recueillit de sa bouche les profondes méditations connues par le simple titre de *Mémorial*. Séparé ensuite de l'illustre prisonnier par une mesure de la police anglaise, il fut envoyé au Cap, où il fut détenu pendant plus de treize mois.

Depuis 1830, le comte de Las Cases a représenté plusieurs fois l'arrondissement de Saint-Denis à la chambre des députés, où il siégea toujours sur les bancs de l'extrême gauche. Il est mort en 1842.

Emmanuel-Pons-Dieudonné de Las Cases, fils aîné du précédent, né à Vieux-Châtel en 1800, fut, à Sainte-Hélène, le secrétaire de Napoléon, et, à son retour en Europe, alla, en Angleterre, souffleter publiquement sir Hudson-Lowe, le geôlier de l'empereur, qui refusa de se battre en duel avec lui. Il est depuis 1830 membre de la chambre des députés.

Lasne (Michel), dessinateur et graveur au burin, né à Caen en 1596, fut un des premiers artistes français qui se distinguèrent dans la gravure. Sa manière est facile et pleine d'adresse. Il a gravé un grand nombre de morceaux, principalement d'après les maîtres italiens, et ses ouvrages sont très-recherchés. Nous citerons entre autres, *un Christ mort*, d'après sa composition, 1641; *des Paysans qui s'amusent; la Vierge et l'enfant Jésus*, d'après Annibal Carrache; *la Visitation*, d'après Louis Carrache; *la Vierge assise dans les nues*, d'après l'Albane; *Jésus dans sa gloire avec saint Pierre et saint Paul*, d'après Paul Veronèse; *un Ecce homo*, d'après le Titien; *une Sainte famille*, d'après Rubens Lasne mourut à Paris en 1667.

Lasphrise (Marc de Papillon, seigneur de), poëte français, né à Amboise, en 1555, embrassa à l'âge de douze ans l'état militaire, servit sur terre et sur mer, en Asie, en Afrique, en Allemagne, en Flandre, etc., parvint au grade de capitaine, et, après vingt et un ans de service, se retira dans ses terres, couvert de blessures, pour ne plus s'occuper que de littérature. Ses œuvres furent imprimées pour la première fois, en 1590; il en donna une deuxième édition en 1599, et l'on conjecture qu'il mourut peu de temps après.

Les poésies de Lasphrise, incorrectes comme toutes celles qui ont précédé Malherbe, offrent cependant de la verve et de l'imagination dans la pensée, de la grâce et de la facilité dans l'expression. On remarque entre autres les pièces suivantes : *Amours de Théophile, Amours passionnés de Noémie, Délice d'amour, la Nouvelle inconnue*, conte en vers à l'imitation de Boccace; *des Tombeaux, ou Épitaphes de ses amis*, recueil curieux; des poésies chrétiennes, des élégies, *le Carême prenant*, pièce très-gaie, et *le Fléau féminin*, satire contre les femmes.

Lassus, chirurgien distingué, né à Paris en 1741, mort en 1807. Nommé, en 1770, chirurgien ordinaire des filles de Louis XV, qu'il accompagna en Italie, il échappa, plus tard, à la loi contre les émigres, en montrant les travaux utiles dont il s'était occupé à l'étranger et dont il rapportait les fruits dans sa patrie. Dès que les nouvelles écoles furent ouvertes, il fut nommé professeur d'histoire de la médecine à la faculté de Paris, puis, professeur de pathologie externe, et membre de la première classe de l'Institut. On lui doit plusieurs traductions de l'anglais et quelques ouvrages originaux. Les plus importants sont : *Traité élémentaire de médecine opératoire*, Paris, 1795, 2 vol. in-8°; *Pathologie chirurgicale*, ibid., 1805-6, 2 vol. in-8°, etc.

Lastic (Jean Bonpar de), trente-quatrième grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né en Auvergne vers l'an 1371, entra en religion en 1395, et fut élu grand maître en 1437, après la mort d'Antoine Fluvian ou de Larivière. Les circonstances étaient difficiles : Abouzaïd Yacmak, sultan d'Égypte, repoussé avec perte dans une attaque qu'il essaya contre Rhodes en 1440, reparut devant l'île, en 1444, à la tête d'une flotte et d'une armée considérables. Mais après quarante jours de siége, il fut encore obligé de se retirer, et la guerre fut terminée par l'intervention du célèbre argentier de France, Jacques Cœur. Lastic mourut en 1454, au moment où il se préparait à soutenir un nouveau siége dont le menaçait Amurat II, qui l'avait vainement sommé de lui payer un tribut. Jean Lastic est un des héros de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et le premier, à ce qu'il paraît, qui ait porté le titre de grand maître.

La Suze (Henriette de Coligny, comtesse de), fille de Gaspard de Coligny, maréchal de France, et petite-fille de l'amiral de Coligny, naquit en 1618, et épousa en secondes noces le comte de la Suze. Obligée de vivre dans un château de province avec un mari qu'elle n'aimait pas, elle résolut de changer de position; pour atteindre ce but, elle se fit catholique, fit casser son mariage, et vint à Paris, où sa maison devint bientôt une succursale de l'hôtel Rambouillet, dont les beaux esprits, mademoiselle de Scudéry à leur tête, célébrèrent à l'envi ses charmes et surtout ses talents.

Madame de la Suze mourut à Paris en 1673. Les écrits qu'elle a laissés consistent en poésies, à peine aussi nombreuses que les poésies lyriques de madame Deshoulières. Ce sont des élégies, dont Boileau a dit qu'elles étaint d'un agrément infini, des odes, des chansons et des madrigaux, qui, de son temps, lui donnèrent une grande célébrité, et qu'aujourd'hui encore, quand on les lit, on trouve ingénieux et pleins de delicatesse, aussi bien que les élégies vantées par Boileau.

Latil (Jean-Baptiste-Marie-Anne-Antoine de) naquit aux îles Sainte-Marguerite en 1761, fut élevé au séminaire de Saint-Sulpice, et refusa, en 1791, de prêter serment à la constitution civile du clergé. Retiré d'abord en Allemagne, il passa ensuite en Angleterre, et assista, à ses derniers moments, madame de Polastron, maîtresse du comte d'Artois ; il devint bientôt après aumônier, puis confesseur de ce prince, qu'il ne quitta plus depuis; rentra avec lui en France, en 1814; fut nommé, en 1816, évêque *in partibus* d'Amyclee, et appelé, en 1817, au siége de Chartres. Mais il ne put prendre possession de ce siége qu'en 1821. Il cessa alors d'être le confesseur du comte d'Artois; cependant son influence sur l'esprit du prince ne diminua point pour cela; il devint, en 1824, archevêque de Reims; et, bientôt après, il eut à sacrer son royal pénitent. Il reçut, en 1826, le chapeau de cardinal. Après la révolution de juillet, M. de Latil accompagna Charles X dans les différents pays où le roi déchu promena son exil. A la mort de son maître, il vécut quelque temps à Rome, puis rentra en France, et mourut, en 1839, à Géménos, près de Marseille.

M. de Latil était l'un des chefs de ce parti inintelligent et obstiné qui poussait aux mesures arbitraires et violentes, et rêvait le retour de l'absolutisme. Son influence sur Charles X fut très-grande et très-malheureuse pour ce prince. Ce fut à lui que l'on dut le retour des jésuites, et l'influence occulte

que, sous le nom de congrégation, ils exercèrent sur les affaires du pays pendant les dernieres années de la restauration. L'archevêque de Reims contribua puissamment, par ses conseils, aux ordonnances de juillet.

Las Vertientes (combat de). — Au commencement du mois d'août 1811, le maréchal Soult, avec la division Godinot et la cavalerie Latour-Maubourg, se porta dans le royaume de Grenade pour dégager le 4e corps français que l'armée de Murcie tenait en échec. Le 7, le général Godinot reçut ordre de marcher sur Quesada et Pozalcon. Les mesures prises par le maréchal Soult étaient telles, que l'armée ennemie devait être infailliblement placée entre deux feux. Mais l'hésitation du général Godinot fit manquer l'affaire. L'armée espagnole décampa pendant la nuit, et lorsque le maréchal arriva le 10, il ne trouva plus l'ennemi. Il lança aussitôt Latour-Maubourg à sa poursuite. Les lanciers de la Vistule, le 2e de chasseurs et le 27e de dragons, atteignirent l'arrière-garde à Las Vertientes, la chargèrent et la taillèrent en pièces. Le 11, ils s'attachèrent aux pas des autres colonnes ennemies, qui se retiraient dans les directions de Lumbreras, de Vera et d'Almeria, et leur firent encore éprouver de grandes pertes.

Latine (langue). — Au cinquième siècle, le latin, sans avoir anéanti tout à fait la langue nationale des Gaulois, était devenu depuis longtemps la langue usuelle de toutes les classes de la société. Déjà depuis longtemps en décadence, il se transforma bientôt, par le contact avec les idiomes barbares, en un langage bâtard, où chacun des peuples conquérants apporta son contingent, et qui est connu sous le nom de *basse latinité*. Ainsi transformé, il resta, jusqu'au milieu du quatorzième siècle, la langue savante, administrative et ecclésiastique de la France et de la plupart des États de l'Europe; mais il resta beaucoup plus longtemps la langue littéraire. On pourrait former, depuis le siècle d'Auguste jusqu'à nos jours, une liste non interrompue d'écrivains français qui ont composé en latin des poëmes, des épîtres, des odes, des tragédies, des histoires, des romans, des satires, etc. De plus, jusqu'au dernier siècle, le latin a été la langue scientifique de l'Europe.

Le latin fut presque exclusivement employé en France dans les actes publics jusqu'au seizième siècle, et les autorités civiles, surtout les fonctionnaires de l'ordre judiciaire, y étaient si fortement attachés, qu'il fallut plusieurs ordres formels des rois, publiés pendant près d'un siècle et demi (de 1490 à 1629), dans cinq ou six édits, déclarations, etc., pour les contraindre à se servir de la langue française. Charles VIII prescrivit, en 1490, d'écrire en français les dépositions des témoins. Louis XII renouvela, en 1510, l'ordonnance de Charles VIII, et François Ier, en 1539, par une ordonnance rendue à Villers-Cotterets, proscrivit définitivement l'usage du latin dans les actes; mais, comme nous venons de le dire, il fallut plusieurs édits subséquents pour faire exécuter ces ordonnances.

Ainsi que nous l'avons avancé à l'article Langue française, le latin est la base de notre langue. Nous allons expliquer en peu de mots comment s'est opérée sa transformation; nous empruntons à l'*Histoire de la formation de la langue française*, par M. Ampère, la plupart des faits que nous allons exposer.

Dans un grand nombre de cas, la provenance latine des mots français n'est pas douteuse; d'autres fois, elle présente des circonstances particulières assez remarquables; ainsi certains mots ont perdu presque tous leurs éléments constitutifs; d'autres ont été empruntés à l'état de diminutif au lieu de l'être dans leur forme ordinaire (racine, *radicina*, oisel, *avicellus*). Quelquefois ce n'est pas du substantif latin, mais de l'adjectif dont ce substantif est le radical, que le substantif français a été formé (hiver de *hibernum*). Très-souvent les mots français sont pris dans une acception plus ou moins différente du sens qu'avait en latin le mot dont ils proviennent. Des noms qui désignent des personnes ont souvent pour origine un nom qui désigne une chose (témoin de *testimonium*). Ce n'est pas seulement dans le latin usuel qu'il faut chercher l'origine des mots français; ils dérivent souvent de termes ou de formes inso-

lites; ainsi de *frendere* pour *frangere* on a fait *freindre*, que nous n'avons gardé que dans *enfreindre*. Les modifications que subissaient les mots latins dans l'emploi familier, leur donnaient souvent les formes qu'ils devaient conserver dans les langues néolatines. Ainsi *volt* est exactement l'ancien français *volt* dans le cri des anciens croisés : *Diex el volt! Mi* (pour *mihi*) est exactement aussi le *mi* dans notre ancienne langue; *voster* ressemble plus à *vostre* que *vester*. *Volt*, *mi* et *voster*, sont des formes fréquemment usitées chez Plaute. La basse latinité offre d'ailleurs un grand nombre d'expressions qui ont servi de types à divers mots français; et il ne faut pas s'en étonner, puisque, ainsi que nous l'avons dit, le français n'est pas ne dans le siècle de la belle latinité. Ainsi on a fait *oie* d'*auca* et non d'*anser*, *chesne* (caisne) de *casnus* et non de *quercus*, etc., *fontaine* de *fontena*, et non de *fons*, etc.

Il faut d'ailleurs distinguer la dérivation immédiate et spontanée par laquelle un mot latin a passé dans le français primitif, des emprunts savants et tardifs faits plus tard par nous à la langue latine. Le radical des mots qui sont entrés dans notre langue dès l'origine et par l'usage, est, en général modifié, selon les instincts de la langue française primitive. Les mots qui ont été fabriqués plus tard sont, au contraire, calqués sur la forme latine. Enfin, les formes contractées du latin ressemblaient particulièrement aux formes du français. Ainsi spectacle et cercle viennent de *spectaclum* et de *circlus*, et non pas de *spectaculum* et de *circulus*.

La Thaumassière (Gaspard Thaumac de), sieur du Puy-Ferrand, naquit à Bourges vers le milieu du dix-septième siècle, se fit recevoir avocat à Paris, et, de retour dans sa patrie, composa de savants ouvrages historiques et de jurisprudence sur le Berri. Très-versé dans la connaissance du droit français, il a donné des éditions des *Assises de Jérusalem*, des *Coutumes du Beauvoisis*, par Beaumanoir, et des *Coutumes de Berri et de Lorris*, avec des notes. On lui doit encore une *Histoire du Berri et du diocèse de Bourges*, 1689, in-fol., et un *Traité du franc-alleu de Berri*, 1667, 1701, in-fol. Il mourut en 1712.

Latofao (bataille de). En 596, Frédégonde profitant de la confusion qui suivit la mort de Childebert II, pour faire attaquer les deux fils de ce prince, et recouvrer les villes de la Seine, remporta, sur les Austrasiens, une victoire signalée dans un lieu nommé *Latofao*. On croit que ce lieu est le village de *Laffaux*, entre Laon et Soissons, et que la bataille connue sous le nom de *Loizy*, et qui fut livrée en 680, eut pour théâtre les environs du même village.

Latouche (Guimond de). Voy. Guimond.

La Touche-Tréville (Louis-René-Madeleine Levassor de), vice-amiral, naquit à Rochefort en 1745. Devenu commandant de la frégate l'*Hermione*, il se distingua, en 1780, par un glorieux combat contre une frégate anglaise, et, en récompense de sa bravoure, fut nommé capitaine de vaisseau. Destitué et incarcéré comme noble en 1793, il ne rentra dans la marine qu'en 1799; commanda en chef, en 1801, la flottille réunie à Boulogne, puis l'escadre partie de Rochefort pour l'expédition de Saint-Domingue. Nommé vice-amiral en 1804, il alla alors prendre à Toulon le commandement de l'armée navale qui y était réunie; mais à peine y était-il arrivé, qu'il fut attaqué d'une maladie grave. Pressé de se faire descendre à terre, il s'y refusa constamment : « Un amiral, répondit-il, est trop heureux lorsqu'il peut mourir sous le pavillon de son vaisseau. » Il succomba, en effet, le 19 août 1804, à bord du *Bucentaure*.

La Tour (maison de). La baronnie de la Tour en Auvergne appartenait à une ancienne famille dont la branche aînée posséda pendant près d'un siècle le comté d'Auvergne, et dont la branche cadette eut pendant trois cents ans la vicomté de Turenne et ensuite le duché de Bouillon.

Bertrand V, sire de la Tour, épousa, en 1388, Marie, devenue, en 1422, comtesse d'Auvergne et de Boulogne. *Bertrand VI* hérita de ces comtés en 1437, et laissa deux fils. La postérité du puîné, *Godefroi*, *sire de Montgascon*, finit dans la personne de

sa petite-fille *Anne de la Tour*, dite de Boulogne, mariée, en 1518, à son cousin le vicomte de Turenne, François de la Tour, deuxième du nom, aïeul de Henri, premier duc de Bouillon (voyez plus bas).

La branche à laquelle donna naissance le fils aîné de Bertrand VI, mort en 1461, produisit, comme dernier rejeton mâle, *Jean*, fils et successeur de *Bertrand VII*. Jean, mort en 1501, ne laissa de sa femme, Jeanne de Bourbon, que deux filles. L'aînée, *Anne de la Tour*, comtesse d'Auvergne, fut mariée, en 1505, à Jean Stuart, duc d'Albanie en Écosse; se voyant sans enfants, elle légua le comté d'Auvergne à sa nièce Catherine de Médicis, fille de Madeleine de la Tour et de Laurent de Médicis.

La reine Marguerite de Valois, restée seule de la postérité de Catherine, fit donation de la baronnie de la Tour à Louis XIII. Mais Jean-Louis de Rochechouart fit alors revivre, sur la succession de cette baronnie, des prétentions que sa famille cherchait à faire valoir depuis cent ans, et qui furent admises en 1621. Son fils François, qui mourut sans postérité en 1696, vendit la baronnie de la Tour à Victor Maurice, comte de Broglie et maréchal de France. Les Broglie la conservèrent depuis; mais la seigneurie qui était réservée au roi, fut plus tard cédée au duc de Bouillon en échange de la principauté de Sedan.

La branche cadette de la maison de la Tour acquit, en 1445, la vicomté de *Turenne*, par le mariage de l'héritière de cette seigneurie avec *Agne de la Tour*, *seigneur d'Oliergue*, son cousin. *Henri de la Tour d'Auvergne*, vicomte de Turenne, épousa, en 1591, Charlotte de la Mark, qui lui légua les souverainetés de Bouillon, de Sedan et Raucourt (voy. LA MARK). Attaché depuis l'année 1575 au parti calviniste et à la cause du roi de Navarre, il devait ce riche mariage à l'intervention de Henri IV, qui lui conféra encore, en 1592, le bâton de maréchal. Sa reconnaissance ne répondit pourtant pas à tant de faveurs. Depuis la conversion de Henri, le maréchal de Bouillon (c'était le nom qu'on donnait à la Tour d'Auvergne) se regardait comme le chef des réformés. Il s'engagea, en 1602, dans la conspiration de Biron, et se tint prêt à marcher à la tête de ses anciens compagnons d'armes.

Pendant le procès de Biron, et après son supplice, le roi invita Bouillon à venir à sa cour, lui promettant son pardon pourvu qu'il avouât ses torts. Le duc crut qu'il était plus sûr de partir pour le Languedoc, puis pour Genève, et enfin il se retira chez son beau-frère, l'électeur palatin. En 1606, Henri IV résolut enfin de le punir ou de le forcer à s'humilier; il voulut surtout lui enlever sa forteresse de Sedan. Mais cette résolution, sérieusement manifestée, suffit pour déterminer Bouillon à souscrire à un accord. Le 6 avril, il eut une conférence amicale avec Henri, et lui remit pour quatre ans la garde de Sedan. Il revint ensuite à la cour.

Après l'assassinat du roi, son ambition et son humeur inquiète donnèrent tour à tour de l'ombrage à la régente et aux réformés; car, dans l'espoir d'être appelé au ministère, il flotta entre les deux partis opposés et rechercha le rôle de médiateur. Après avoir été l'ami de Concini, il se déclara contre lui, et devint l'âme de toutes les intrigues de Condé et des princes (1614). Mayenne et lui, qui visaient toujours à entrer au conseil, résolurent alors d'exploiter l'impopularité de Concini, et ce furent eux qui, en 1616, conçurent le projet de l'assassiner. Les espérances de Bouillon ne s'étant pas réalisées après le meurtre du maréchal d'Ancre, il se tourna du côté de Marie de Médicis, retirée à Blois, déclarant que la cour était toujours la même auberge, qu'elle n'avait fait que changer de bouchon. Ce fut par son avis que la reine se décida à suivre d'Épernon à Angoulême; enfin ses menées continuelles inquiétèrent gravement de Luynes et Louis XIII, jusqu'à ce qu'il mourut à Sedan, le 25 mars 1623. D'Isabelle de Nassau, sa seconde femme, il laissait : 1° *Frédéric-Maurice de la Tour*; 2° le célèbre *vicomte de Turenne* (voyez TURENNE); 3° la duchesse de la Tremouille et trois autres filles.

Frédéric-Maurice, pendant sa jeunesse, servit avec distinction en Hollande, sous les princes d'Orange, ses

oncles maternels ; mais ayant épousé, en 1634, une femme catholique, il changea lui-même de religion et renonça au service des Provinces-Unies, de sorte que la France devint le théâtre de son ambition. Depuis quatre ans il donnait asile dans Sedan au comte de Soissons, lorsqu'en 1641 il détermina ce prince à accepter les secours de l'Espagne et à commencer la guerre civile. Il combattit à la Marfée ; mais le mauvais succès de cette journée renversa ses espérances; il ne pouvait plus conserver l'espérance que ses amis lui avaient fait concevoir, de succéder à Richelieu ; il songea donc à se réconcilier avec la cour. En effet, le 5 août 1641, il se rendit auprès de Louis XIII à Mézieres, se jeta à ses genoux et lui demanda son pardon, en lui promettant, sur sa foi et sur son honneur, de ne plus manquer à ses devoirs envers lui.

Au mois de janvier 1642 il partit pour l'armée d'Italie comme lieutenant général. Mais il prit ensuite une part active à la conspiration de Cinq-Mars ; on l'arrêta à Casal et on le fit transférer au château de Pierre-Encise. Mais, après l'exécution de Cinq-Mars, Mazarin, qui avait succédé à Richelieu, et qui était lié d'amitié avec le vicomte de Turenne, mit beaucoup de zèle à obtenir la grâce de Bouillon ; il est vrai qu'il la lui fit acheter par l'abandon de la forteresse de Sedan. Le 5 octobre 1642, le prisonnier de Pierre-Encise recouvra sa liberté. Louis XIII étant mort, Bouillon tenta de recouvrer sa principauté, mais ses efforts furent inutiles. Le mécontentement le jeta dans le parti de la Fronde. C'était lui qui, dans le parti des princes, avait le plus d'habileté, mais aussi le cœur le moins français. Il ne songeait qu'à reconquérir Sedan, quoi qu'il en dût coûter au royaume, et sa femme, qui avait un grand empire sur lui, était toute dévouée à l'Espagne. Cependant, n'ayant pas trop à se louer de Condé, il se décida, en 1651, à embrasser la cause de la reine. Alors, par un traité d'échange, on lui donna les comtés d'Auvergne, d'Évreux, et les duchés de Château-Thierry et d'Albret, avec d'autres terres considérables, pour le dédommager de la perte de Sedan. Il mourut en 1652, laissant entre autres fils *Godefroi-Maurice de la Tour*, héritier de ses duchés, *Frédéric-Maurice*, *comte d'Auvergne*, et *Emmanuel-Théodose*, cardinal, grand aumônier de France, ambassadeur à Rome en 1698, mort dans cette ville, en 1715, après avoir été disgracié et avoir mené une vie très-agitée.

Godefroi-Maurice, grand chambellan de France, fit plusieurs campagnes en Hongrie, en Flandre, en Franche-Comté, en Hollande ; recouvra le duché de Bouillon en 1678, et mourut en 1721.

Il avait épousé, en 1662, *Marie-Anne Mancini*, nièce de Mazarin, cette femme qui acquit, comme Hortense, sa sœur, une triste célébrité dans l'affaire des poisons. On a peine à se persuader que la spirituelle amie du bon la Fontaine ait pu concevoir la pensée d'un crime atroce ; il n'est que trop vrai cependant, et sa mémoire est justement flétrie du nom d'empoisonneuse. L'époux de la duchesse était fort débonnaire, et elle ne prenait aucun soin de cacher son amour pour le duc de Vendôme. A la fin elle eut envie de se débarrasser du duc de Bouillon, et s'adressa pour cela à la Voisin, à l'exemple de beaucoup d'autres grandes dames et puissants seigneurs. Neanmoins, traduite devant la chambre ardente, le 23 janvier 1680, elle s'entendit déclarer innocente comme tous les nobles complices de la Voisin; et cette épreuve ne fut pour elle qu'une formalité, tandis que les criminels obscurs subirent le dernier supplice. Cela ne l'empêcha pas de tourner publiquement en ridicule des juges à qui elle devait plus que de la reconnaissance, et il fallut, pour mettre un terme à ce nouveau scandale, un ordre du roi qui l'exila à Nérac. Elle mourut en 1714.

Son fils *Emmanuel-Théodose*, duc de Bouillon, etc., mourut en 1730, et eut pour héritier et successeur *Charles-Godefroi*.

Godefroi-Charles-Henri, fils de ce dernier, lui succéda, en 1771, dans le duché de Bouillon. Peu d'années avant 1789, on vit arriver en France un certain Philippe d'Auvergne, prince de Bouillon, capitaine dans la marine anglaise, qui aspirait à se faire substituer

à la fortune et aux titres du vieux duc. Il y réussit; mais la révolution le força de repasser la mer. Plus tard, il fut envoyé en France par le gouvernement britannique, et chargé d'épier les desseins des chefs de la république. Il fut arrêté, et resta quelque temps incarcéré au Temple. Le traité de Paris lui rendit, en 1814, les titres et les biens que lui avait légués le duc de Bouillon; mais le congrès de Vienne l'en dépouilla, en 1816, en faveur du prince de Rohan-Montbazon.

La Tour d'Auvergne (Théophile-Malo Corret de), naquit à Carhaix en 1743. Il entra, en 1767, en qualité de sous-lieutenant, dans la 2e compagnie des mousquetaires, puis passa au service de l'Espagne, et se distingua au siége de Mahon; il avait 50 ans, en 1793, et comptait 33 années de services effectifs. Il embrassa avec ardeur le parti de la révolution, et servit à l'armée des Pyrénées-Orientales, où il commanda toutes les compagnies de grenadiers formant l'avant-garde, et appelées *colonne infernale*. Il consacrait ses loisirs à des méditations ou à des travaux littéraires. Appelé à tous les conseils de guerre, il fit constamment le service de général sans vouloir jamais le devenir. S'étant embarqué, après la paix avec l'Espagne, pour se rendre dans sa province, il fut pris par les Anglais. On voulut le forcer à quitter sa cocarde; il la passa à son épée jusqu'à la garde, et déclara qu'il périrait en la défendant.

Arrivé à Paris, il apprit qu'un de ses amis, le Brigant, vieillard octogénaire, venait d'être séparé de son fils par la réquisition; il se présenta aussitôt au Directoire, obtint de remplacer le jeune conscrit, qu'il rendit à sa famille, partit pour l'armée du Rhin comme simple volontaire, et fit la campagne de 1799 en Suisse.

Élu, après le 18 brumaire, membre du Corps législatif, il refusa de siéger; « Je ne sais pas faire des lois, » écrivit-il au ministre de l'intérieur, « je sais « seulement les défendre, envoyez-moi « aux armées. » En effet, en 1800, il passa de nouveau à l'armée du Rhin, et y reçut l'arrêté qui le nommait premier grenadier de l'armée française; mais il ne jouit pas longtemps de ce titre; il tomba, au combat de Neubourg, percé au cœur d'un coup de lance, le 28 juin 1800. Toute l'armée le regretta; son corps, enveloppé de feuilles de chêne et de laurier, fut déposé au lieu même où il avait été tué; et l'on y éleva un monument sur lequel on grava cette épitaphe : La Tour d'Auvergne. On sait que son cœur embaumé était précieusement conservé par sa compagnie, et qu'à l'appel, le plus ancien sergent répondait au nom de la Tour d'Auvergne : *Mort au champ d'honneur !* Sa statue en bronze a été inaugurée à Carhaix, le 27 juin 1841.

La bravoure de la Tour d'Auvergne était devenue proverbiale; mais cette précieuse qualité est tellement française, qu'elle ne suffit pas aujourd'hui pour tirer un homme de la foule : des qualités plus rares contribuèrent aussi à le faire remarquer : son inaltérable amour de la patrie, la sensibilité de son âme, l'indépendance de son caractère et son désintéressement.

« J'ai près de 800 livres de rente, « quelques livres, mes manuscrits, de « bonnes armes, disait-il, c'est beau- « coup pour un grenadier en campagne; « c'est assez pour un homme qui ne s'est « pas fait de besoins dans sa retraite. »

Un député lui offrait sa protection : « Vous êtes donc bien puissant? » lui dit la Tour d'Auvergne, qui se trouvait alors dans le plus grand dénûment. — « Sans doute. — Eh bien! demandez « pour moi... — Un brevet de chef de bri- « gade? — Non, une paire de souliers. »

La Tour d'Auvergne a publié une *Notice sur Carhaix*, et les *Origines gauloises*, ouvrage plein d'originalité, mais où l'érudition n'est employée qu'à la défense d'un système erroné. La mort l'a empêché de publier un Dictionnaire polyglotte, où il comparait quarante-cinq langues avec le bas-breton.

La Tour du Pin (maison de). On fait remonter l'origine de cette famille du Dauphiné aux dauphins de Viennois. Les seigneurs de la Tour s'étant éteints à la fin du quatorzième siècle, leur nom passa à une branche collatérale, aux Sassenages.

Les *la Tour du Pin-Gouvernet* tiraient aussi leur nom d'un bourg du Dauphiné. A cette branche appartient

un des chefs du parti protestant de cette province à l'epoque de la ligue; *René de la Tour du Pin-Gouvernet*, né en 1543, étant devenu chambellan de Henri IV, maréchal de camp et conseiller, commanda en bas Dauphiné, fut gouverneur de Die, de Mévouillon, Montélimart, etc., puis reçut de Louis XIII une pension de 10,000 livres. Il mourut en 1619.

Les *la Tour du Pin de la Charce* appartenaient à la même province et à la même famille. La terre de la Charce avait été donnée en dot à une demoiselle de Montauban, mariée à René de la Tour-Gouvernet, en faveur duquel elle fut erigée en marquisat en 1619.

Un *Pierre de la Tour*, marquis de la Charce, fut père de l'illustre *Philis de la Charce*.

La Tour du Pin-Montauban (Hector de), fils puîné de René de la Tour du Pin-Gouvernet et père de René de la Tour du Pin-Montauban, fut le chef des protestants du Dauphiné au commencement du dix-septième siècle, se soumit en 1626, remit au roi les places de Mévouillon et de Soyans, et en reçut le grade de maréchal de camp et 100,000 liv., avec le gouvernement de Montélimart.

René de la Tour du Pin-Montauban, son fils, né en Dauphiné vers 1620, mort à Besançon en 1687, lieutenant général de la Franche-Comté, avait contribué, en 1668, à la conquête de cette province, en qualité de brigadier. Précédemment, il avait combattu avec distinction en Italie, en Allemagne et en Catalogne, et avait fait la campagne de 1664 contre les Turcs, à la tête d'un des corps que Louis XIV envoya au secours des Impériaux. Après la soumission de la Hollande en 1672, à laquelle il avait également eu part, il avait été créé maréchal de camp. Blessé au combat de Senef, et fait prisonnier à la journée de Mulhausen, dont il avait décidé le succès, de l'aveu de Turenne, il fit ensuite, sous les ordres de ce dernier, la belle campagne de 1675, contribua à la victoire d'Altenheim sous le maréchal de Lorges, et fut nommé lieutenant général en 1677; il combattit encore en Sicile, sous le maréchal de Vivonne.

De nos jours, la famille la Tour du Pin a produit *Jean-Frédéric de la Tour du Pin-Gouvernet, comte de Paulin*, né à Grenoble en 1727, lieutenant général, membre de l'Assemblée constituante, ministre de la guerre (d'octobre 1789 à novembre 1790), mort en 1794 sur l'échafaud, ainsi que son cousin, le marquis *Philippe-Antoine-Victor-Charles de la Charce*.

Le marquis de LA TOUR DU PIN, fils de celui-ci, servait, en 1790, en qualité de colonel, dans l'armée de Bouillé; nommé ensuite ministre de France à la Haye, il émigra en 1792, rentra en France en 1814, devint pair de France par ordonnance du roi du 17 août 1815, fut envoyé en 1816, comme ministre de la cour de France, auprès du roi des Pays-Bas, et en 1820 à Turin, avec la qualité d'ambassadeur.

LATOUR-FOISSAC (Philippe-François de), né en 1750, était général de brigade en 1793, et il fut appelé par le général Schœrer au commandement de Mantoue. La place capitula le 28 juillet 1799, et un acte des consuls dépouilla le général de son grade et de tout traitement. Latour-Foissac ne cessa de protester contre cette mesure, et, jusqu'à sa mort (février 1804), il réclama des juges. *Le Mémorial de Sainte-Hélène* contient sur ce sujet les réflexions suivantes : « C'était un acte illégal, tyrannique sans doute (l'acte qui cassait le général), mais c'était un mal nécessaire, c'était la faute des lois. Il était cent fois, mille fois coupable, et pourtant il est douteux que nous l'eussions fait condamner. Son acquittement eût produit le plus mauvais effet; nous le frappâmes donc avec l'arme de l'opinion. Mais, je le répète, c'est un acte tyrannique, un de ces coups de bouloir indispensables parfois au milieu des grandes nations et dans les grandes circonstances. »

Henri-Armand, vicomte de LATOUR-FOISSAC, fils du precedent, était aide de camp de son père lors du siége de Mantoue; il ne rentra au service qu'en 1805. Il surmonta les obstacles que mettait à son avancement la disgrâce de sa famille, et parvint, dans la campagne de 1814, au grade de maréchal de camp. Après la restauration, le général La-

tour-Foissac se dévoua au service des Bourbons, fut nommé lieutenant général, et jouit à la cour d'une faveur constante.

Latour-Maubourg (Marie-Victor Fay, marquis de), né en 1756, d'une ancienne famille du Vivarais, était, en 1789, sous-lieutenant des gardes du corps. Colonel d'un régiment dans l'armée de la Fayette, il émigra avec ce général, et, ainsi que lui, tomba entre les mains des Autrichiens. Mais il fut, au bout d'un mois, rendu à la liberté. Il rentra en France en 1798, et alla en Italie rejoindre Bonaparte, qu'il accompagna dans l'expédition d'Égypte. Il avait obtenu le grade de colonel lorsqu'il fit la campagne d'Austerlitz. Dans cette journée, il reçut le grade de général de brigade; il fit ensuite les campagnes de Prusse et de Pologne, fut blessé au combat de Deypen, reçut, le 10 juin 1807, le titre de général de division, et fut blessé de nouveau à Friedland. En 1808, il commanda en Espagne la cavalerie de l'armée du Midi, et se signala dans diverses affaires. En 1812, il passa à la grande armée de Russie. Chargé, en 1813, du commandement du 1er corps de cavalerie, il se couvrit de gloire à Dresde, et surtout à Leipzig, où un boulet lui emporta la cuisse. A la première restauration, Latour-Maubourg s'empressa d'adhérer à la déchéance de Napoléon. Il fut appelé, le 2 juin 1814, à la chambre des pairs; il ne remplit aucune fonction pendant les cent jours, rentra, sous la seconde restauration, à la chambre des pairs, et, en 1820, fut chargé du portefeuille de la guerre. Il quitta, en 1821, ce portefeuille, pour la place de gouverneur des Invalides, et mourut en 1831.

Marie-Charles-César Fay, comte de Latour-Maubourg, frère du précédent, né à Paris, en 1758, fut envoyé aux états généraux par la sénéchaussée du Puy, servit comme maréchal de camp à l'armée de la Fayette, quitta la France avec ce général, fut proscrit et prisonnier comme lui, et ne revint dans sa patrie qu'après le 18 brumaire. Bientôt, membre du Corps législatif et sénateur, il fut nommé commandant militaire de la division de Cherbourg, et exerça ensuite à Caen les fonctions de commissaire du gouvernement. Appelé, en 1815, à la chambre des pairs, il en fut exclu à la restauration, mais pour y être rappelé le 5 mars 1819. Il mourut en 1831.

L'aîné de ses fils, le marquis de Latour-Maubourg, remplit de hautes missions diplomatiques, et mourut à Rome en 1837. Un autre, le vicomte *Rodolphe de* Latour-Maubourg, est officier général. Un frère des deux précédents, élevé en 1841 à la dignité de pair, est aujourd'hui ambassadeur à Rome.

Les Latour-Maubourg descendent de la famille de Fay, une des plus anciennes du Languedoc. Ils tirent leur nom de la terre de Latour-en-Velai. Un marquis de Latour-Maubourg, né vers 1684, devint maréchal de France en 1757, et mourut en 1764.

La Tour (Maurice-Quentin de), peintre célèbre, né à St-Quentin en 1704. Ce fut la peinture des portraits au pastel qui fit sa reputation; il savait saisir parfaitement la ressemblance, et son travail était d'un fini précieux. Quand ses portraits étaient achevés, pour corriger la mollesse que leur donnait un métier un peu trop caressé, il jetait çà et là, avec une extrême habileté, de hardis coups de crayon qui leur donnaient un nerf et un ressort remarquables. Il fut reçu à l'Académie en 1746. Parmi ses portraits, on cite ceux de Louis XIV, de Restaut, de Louis, dauphin de France; de Fremin, sculpteur du roi. Il mourut à Saint-Quentin en 1788, dans un âge très-avancé, et ayant presque perdu la raison. La Tour avait, par son travail, acquis une assez belle fortune, qu'il employa à faire le bien, et dont une partie fut consacrée à l'encouragement des arts; il fonda à l'Académie un prix de 10,000 francs pour la perspective, et un autre de pareille somme pour récompenser la plus belle découverte dans les arts. St-Quentin lui doit aussi l'établissement d'une école gratuite de dessin.

La Tréaumont. Voyez Rohan.

La Treille (Pierre-André), prêtre, naturaliste, membre de l'Académie des sciences, professeur d'entomologie au muséum d'histoire naturelle, était né à Brives en 1762. Il mourut en 1833. On lui doit un grand nombre d'ouvrages

qui ont eu une grande influence sur les progrès de la science. Nous citerons entre autres : son *Genera crustaceorum et insectorum*, 4 vol. in-8°, 1808-9; son *Histoire naturelle des Salamandres*, in-8°, 1800; son *Histoire naturelle des crustacés et des insectes*, 14 vol. in-18, 1802, 1805, pour faire suite au *Buffon* de Sonnini; la *partie entomologique* du *Règne animal* de Cuvier, etc.

La Trémouille (famille de), ancienne maison du Poitou, et qui a longtemps possédé dans cette province la ville et seigneurie de la Trimoille ou la Trémouille, qui a été le lieu de sa résidence jusqu'à l'époque où elle acquit la vicomté (ensuite duché) de Thouars.

Pierre, seigneur de la Trémouille, vivait sous Henri Ier, vers 1040; il est la souche diplomatiquement prouvée de cette maison.

Gui Ier, son petit-fils, suivit Godefroi de Bouillon dans la terre sainte.

Gui VI, l'un de ses descendants, prit une part active à la guerre contre les Anglais, accompagna Louis II de Bourbon dans sa croisade en Afrique, et figura dans l'expédition de Hongrie, qui se termina par la fameuse bataille de Nicopolis.

George de la Trémouille, comte de Guines, de Boulogne et d'Auvergne, baron de Sully et de Craon, grand maître des eaux et forêts, et favori de Charles VII, commença sa carrière par un crime, et épousa la veuve du sire de Giac, qu'il avait assassiné. Présenté au roi par Richemond, après la mort de Beaulieu, « Beau cousin, vous me le baillez, dit Charles, mais vous vous en repentirez; car je le connois mieux que vous. » En effet, le premier soin du nouveau favori, dès qu'il eut pris quelque ascendant sur l'esprit du roi, fut d'éloigner le connétable, dont la brusque franchise et le patriotisme auraient entravé ses desseins de domination sur le monarque. Il sut habilement empêcher Richemond de se réunir aux comtes de Clermont et de la Marche; parvint à faire supprimer toutes les pensions dont il jouissait, obtint une ordonnance du roi, qui lui défendait d'entrer dans aucune place forte appartenant à la couronne; et donna même ordre à Jean de la Roche de commencer les hostilités contre lui.

Quand Richemond, sacrifiant à l'intérêt du pays le ressentiment qu'il nourrissait contre une cour qui avait à ce point méconnu ses services, vint s'offrir à Charles VII pour combattre les Anglais, la Trémouille essaya d'inspirer au roi des doutes sur la sincérité de cette noble démarche; contre l'avis unanime, il empêcha Charles de se rendre à Orléans, et l'emmena à Gien, après avoir morcelé l'armée. Il essaya d'ailleurs de rebuter par son mauvais accueil les seigneurs qui venaient se joindre aux troupes royales, et leur refusa les subsides nécessaires pour entretenir leurs soldats.

Attaché comme un mauvais génie aux pas de Charles, la Trémouille l'empêcha de s'emparer de Paris en 1429, et le ramena encore à Gien, lui faisant perdre ainsi le fruit de la campagne, et couvrant son mauvais vouloir par de feintes négociations avec le duc de Bourgogne, auquel, pendant ce temps-là, Pont-Sainte-Maxence ouvrit ses portes; cette place importante fut ainsi perdue pour le roi, par la *négligence* de son favori qui poursuivait on ne sait quel plan de pacification, cachant peut-être une trahison.

Feignant, en 1430, de se prêter à une réconciliation avec Richemond, il essaya de le faire assassiner. Cependant l'orage se formait; la femme de Charles, sa belle-mère, les princes, le connétable, et tous les grands, fatigués de la domination hautaine du favori, préparèrent sourdement sa chute, pendant qu'Agnès Sorel, excitée par la reine, le desservait auprès du roi; la prise de Montargis, où commandaient Graville et Guitri, auxquels la Trémouille n'avait pas envoyé les armes et les secours promis, exaspéra enfin Richemond, qui fournit, pour s'emparer de sa personne, une troupe de cinquante Bretons commandés par Rosnieven; ceux-ci se présentèrent une nuit devant Chinon, que le lieutenant de Gaucourt leur ouvrit; ils saisirent le favori qui reçut un coup d'épée dans le ventre, et aurait été massacré sans l'intervention de du Beuil son neveu, l'un des chefs du complot; on l'emmena

paisiblement au château de Montrésor, après lui avoir fait jurer de ne jamais s'approcher de la personne du roi; il paya ensuite une rançon de 4,000 saluts d'or, et disparut de la scene politique sans que Charles le regrettât beaucoup.

Il reparut un moment, en 1439, dans la Praguerie; mais son influence y fut impuissante à renverser le roi, et il mourut, en 1446, près de Sully, où il fut enterré.

Jean, son frère, seigneur de Jonvelle, fut grand maître d'hôtel et chambellan des ducs Jean et Philippe de Bourgogne; il signa, en 1431, une trêve de huit ans entre Philippe et Charles, et mourut vers 1449.

Louis II, sire de LA TRÉMOUILLE, vicomte de Thouars, prince de Talmont, naquit en 1460; à l'âge de vingt-sept ans, il fut envoyé par Charles VIII, à la tête d'une armée, combattre le duc de Bretagne. La Trémouille gagna sur ce prince, en 1488, la bataille de Saint-Aubin du Cormier, et y fit prisonnier le duc d'Orléans, depuis Louis XII. Il revint en Bretagne, en 1491, et assiégea Rennes, ce qui fit hâter la conclusion du mariage de la princesse Anne avec Charles VIII, et amena la réunion de la Bretagne à la France.

Pendant les guerres d'Italie, en 1495, Louis de la Trémouille se distingua encore par sa bravoure aussi bien que par ses dispositions comme général; il fit transporter, avec des peines incroyables, l'artillerie française à travers l'Apennin; se trouva à la bataille de Fornoue, où il commanda le corps de bataille, et contribua beaucoup à la victoire.

Louis XII étant monté sur le trône, quelques courtisans l'engageaient à se venger de l'humiliation que la Trémouille lui avait fait subir, en le faisant prisonnier à la bataille de Saint-Aubin. « Un roi de France, dit Louis XII, ne venge pas les querelles d'un duc d'Orléans. Si la Trémouille a bien servi son maître contre moi, il me servira de même contre ceux qui seraient tentés de troubler l'État. » Et, pour prouver la confiance qu'il avait en lui, il le mit, deux ans après, à la tête de l'armée d'Italie. La Trémouille, dans cette campagne, conquit la Lombardie, et força les Vénitiens à lui livrer le duc Louis Sforce de Milan, et son frère. Louis XII lui donna alors le gouvernement de la Bourgogne, et le fit amiral de Guienne et de Bretagne. Lorsqu'en 1503, on résolut d'entreprendre de nouveau la conquête de Naples, la Trémouille reçut le commandement de l'armée; mais on l'obligea à aller aux environs de Rome, pour favoriser l'élection du cardinal d'Amboise, qui aspirait à la papauté; cette diversion lui fit perdre un temps précieux, et il revint en France sans avoir pu rien faire. Surpris et battu à Novarre par les Suisses en 1513, il sut défendre contre eux la Bourgogne, et les obligea à évacuer cette province; deux ans plus tard, il leur prouva, à Marignan, qu'il n'avait pas oublié l'affront de Novarre. Il défendit ensuite, avec peu de troupes, la Picardie contre les armées combinées de l'Empire et de l'Angleterre. Il fut tué en 1525, à la bataille de Pavie. La Trémouille reçut de ses contemporains le surnom de *chevalier sans reproche;* il avait pris pour devise une roue, avec ces mots : *Sans sortir de l'ornière;* et, en effet, il ne sortit jamais des voies de l'honneur.

François II de LA TRÉMOUILLE, petit-fils de Louis II, épousa, le 25 janvier 1625, *Anne de Laval*, fille de Gui XVI, comte de Laval, et de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, laquelle était fille de Frédéric, roi de Naples. C'est de ce mariage que dérivent les prétentions de la maison de la Trémouille sur le royaume de Naples, prétentions qu'elle crut devoir mettre à couvert par des protestations solennelles à la suite des traités de Munster, de Nimègue, de Ryswick, d'Utrecht, de Bade et d'Aix-la-Chapelle (*). *Louis III*, fils de François,

(*) La descendance de François de la Trémouille et d'Anne de Laval se divisa en trois branches. *Louis III*, l'aîné, forma celle de Thouars qui prit aussi les noms de princes de Talmont et de Tarente; le premier comme héritier de la maison d'Amboise, le second pour indiquer ses droits à la couronne de Naples. C'est la seule branche qui existe encore. *George de la Trémouille*, quatrième fils de François et d'Anne, fut la souche des

obtint, en 1563, l'érection de sa vicomté de Thouars en duché. *Claude*, fils de Louis III, fut créé pair de France en 1595; il dut cette dignité à Henri IV, ce qui ne l'empêcha pas d'entrer dans le complot de Biron. *Henri de la Trémouille*, son fils, homme sans énergie, fut quelque temps à la tête des réformés; et, après avoir fait sa soumission en 1621, à la seule approche de l'armée royale, commit, en 1628, une lâcheté plus grande encore en abandonnant complètement les Rochelais, qui avaient placé sur lui leurs plus grandes espérances, car il était regardé comme chef de la noblesse protestante du Poitou; il s'était séparé d'eux pour donner au cardinal de Richelieu l'*honneur de le convertir*, basse flatterie qui entraîna la ruine des réformes.

Henri-Charles, duc de LA TRÉMOUILLE, prince de Tarente, né à Thouars en 1620, fit ses premières armes en Hollande, sous le prince d'Orange (Frédéric-Louis), son grand-oncle; se distingua dans la campagne de 1640, comme volontaire, et passa ensuite en France, où il ne tarda pas à entrer dans la ligue des princes contre le premier ministre. Il se signala dans les guerres de la Fronde, enleva aux troupes du roi plusieurs villes de Champagne, fut chargé de diriger le siége de Rocroy, et, voyant son parti s'affaiblir, se retira en Hollande. Il revint à Paris en 1655. Malgré l'accueil flatteur que lui firent la reine mère et le roi, il ne put se détacher du prince de Condé, et résista aux sollicitations de Mazarin, qui le tint plusieurs mois au secret dans la citadelle d'Amiens, et le relégua dans ses terres, où il resta jusqu'à la paix des Pyrénées. Dans un voyage qu'il fit en Hollande en 1663, les États lui firent accepter le titre de général, et l'employèrent utilement contre l'évêque de Munster. Enfin il résolut de se fixer en France, lit son abjuration entre les mains de l'évêque d'Angers en 1670, et mourut en 1672. On a de lui des *Mémoires* publiés par Griffet, Liége, 1767, in-12.

Antoine-Philippe de LA TRÉMOUILLE, prince de TALMONT, servit, en 1792, dans les rangs des émigrés, et vint en France, en 1793, pour organiser l'insurrection vendéenne. Jeté en prison à Angers, il gagna ses gardes, parvint à s'échapper, et courut à Saumur, où il fut proclamé général de la cavalerie vendéenne.

Il se distingua à l'attaque de Nantes, en 1793; protégea la retraite de l'armée royaliste refoulée vers la Loire, et contribua puissamment à la victoire qu'elle remporta près de Laval; mais ensuite, découragé par les divisions qui éclataient journellement entre les chefs, il résolut de s'embarquer pour l'Angleterre; conduite qui fut diversement interprétée. Ramené au camp par Stofflet, il répara cette faute par son habile et valeureuse conduite à la bataille livrée entre Dol et Antrain. Mécontent cependant de ses compagnons qui lui avaient préféré Fleuriot dans le commandement, il abandonna l'armée, fut arrêté par les républicains, jeté en prison à Laval, jugé, condamné à mort, et exécuté immédiatement.

Charles-Bretagne-Marie-Joseph, prince de Tarente, duc de LA TRÉMOUILLE, naquit à Paris en 1764. Il émigra avec sa famille en 1790, et servit sous le prince de Condé et dans les armées napolitaines; en 1798, il vint en Vendée pour sonder le terrain; mais tout était tranquille alors, et le prince de Tarente dut attendre patiemment la rentrée de Louis XVIII, qui le nomma pair de France (4 juin 1814). En juillet 1830, il accepta sagement le nouvel ordre de choses, et mourut à Paris le 9 novembre 1839.

L'hôtel de la Trémouille, que l'on admirait à Paris dans la rue des Bourdonnais et qui vient de disparaître pour faire place à des constructions modernes (*), avait été acheté, en 1363, par

marquis de Rohan et comtes d'Olonne, qui s'éteignirent en 1708; enfin *Claude*, cinquième fils de François, fonda la branche des barons de Noirmoutier. Leur baronnie fut érigée en marquisat, et, en 1650, en duché-pairie.

La célèbre princesse des Ursins, *Anne-Marie de la Trémouille*, si connue par le rôle qu'elle joua à la cour de Philippe V, était fille de Louis, premier duc de Noirmoutier. Cette branche s'éteignit en 1733.

(*) Sa tourelle gothique, chef d'œuvre de

Gui de la Trémouille; il était devenu alors la maison seigneuriale du fief de la Trémouille, duquel relevaient encore au dix-huitième siècle une partie des rues des Bourdonnais, de Béthisy et de Thibault-aux-dés (maintenant Thibautodé). Jean de la Trémouille y demeurait en 1421. Cet hôtel fut ensuite vendu, et appartint successivement à divers propriétaires, entre autres à Antoine Dubourg, chancelier, et à Pomponne de Bellièvre, premier président du parlement. A partir de 1738 il fut occupé par des commerçants.

L'Attaignant (Gabriel-Charles de), abbé bel esprit, digne émule de Voisenon, né à Paris en 1697, fut de bonne heure pourvu d'un canonicat à Reims, mais ne quitta point la capitale, et fit longtemps métier d'amuser par de bons mots, impromptus ou couplets satiriques, la joyeuse société qu'il fréquenta jusqu'à l'époque où il se retira dans la maison des Pères de la doctrine chrétienne; il mourut, dans cette retraite, en 1779. L'abbé de la Porte a publié ses œuvres sous le titre de *Poésies de l'abbé de l'Attaignant*, 1757, 4 vol. in-12, auquel il faut joindre un cinquième volume publié en 1779, sous le titre de *Chansons et poésies fugitives*. Millevoye en a donné un choix en 1810, in-18. L'abbé de l'Attaignant est aussi auteur de plusieurs vaudevilles grivois, et il a eu part avec Fleury à l'opéra-comique du *Rossignol*.

Latude (Masers de), l'une des victimes les plus célèbres de l'arbitraire et du despotisme de l'ancienne cour de Versailles, naquit, en 1725, au château de Craisich, en Languedoc, et vint, en 1748, chercher fortune à Paris; il croyait avoir trouvé un moyen infaillible d'arriver promptement au but qu'il poursuivait : il alla prévenir madame de Pompadour qu'un horrible complot était tramé contre elle, et qu'on devait lui adresser un paquet contenant une poudre dont la vapeur seule pouvait ôter la vie à la personne qui l'ouvrirait. Il espérait, par cette révélation, se concilier la faveur de la favorite. Le paquet arriva en effet; mais la poudre qu'il contenait était inoffensive, et l'on découvrit que Latude était l'auteur aussi bien que le révélateur du complot. Arrêté et conduit à la Bastille, il expia cette espièglerie par trente-six ans de la plus dure captivité, et ne recouvra la liberté qu'en 1784. La Convention lui fit adjuger, en 1793, 60,000 fr. de dommages-intérêts sur les biens laissés par madame de Pompadour; mais il mourut, en 1805, avant d'avoir obtenu l'exécution de ce décret.

Laubardemont (Jacques-Martin), dont le nom est devenu synonyme de juge inique, de magistrat sans foi et sans honneur, obtint du cardinal de Richelieu le titre de conseiller d'État. On cite, parmi les procès au jugement desquels il présida, ceux d'Urbain Grandier et de Cinq-Mars. Laubardemont se glorifiait, dit-on, de son habileté à confondre l'innocence. « Donnez-moi, disait-il, une ligne la plus indifférente de la main d'un homme, et j'y trouverai de quoi le faire pendre. » Il ne justifia que trop cette jactance, à en juger par la sentence qu'il fit rendre contre F.-Aug. de Thou. On n'a pas de renseignements sur l'époque de sa mort; seulement les lettres de Guy Patin nous apprennent que son fils fut tué, en 1651, dans une troupe de voleurs dont il faisait partie.

Laubepin, ancienne seigneurie de Franche-Comté, érigée en comté en 1649; c'est aujourd'hui une commune du département du Jura.

L'Aubespine (maison de). Cette famille, illustrée par de hautes charges, était originaire de Beauce (*). *Claude de* L'Aubespine, seigneur d'Érouville, Plancheville, et de la Trousse-Rigault, eut trois fils : l'aîné, *Claude*, devenu secrétaire d'État en 1537, prit part aux principales opérations diplomatiques sous François Ier, Henri II, François II, et Charles IX, et occupa une place importante dans la confiance de la reine mère. Le 10 novembre 1567, jour de la bataille de Saint-Denis, Catherine de Médicis alla le consulter au chevet du lit où il gisait atteint de

grâce et de légèreté, a été démontée et transportée à l'École des beaux-arts.

(*) Et non pas de Bourgogne comme le dit la *Biographie universelle*, qui aura lu quelque part *Beaune* au lieu de *Beauce*.

la maladie dont il mourut. Il lui proposa des mesures utiles pour le bien de l'État et expira le lendemain. Son héritage politique fut partagé par Catherine entre ses plus proches parents : le jeune Villeroy, son gendre, devint secrétaire d'État; son fils *Claude*, nommé maître des requêtes, fut chargé de l'ambassade d'Espagne; son frère puîné, *Sébastien*, le remplaça plus spécialement dans la direction des plus secretes affaires de l'État.

Sébastien de L'AUBESPINE était aussi né en Beauce, en 1518; sa haute aptitude pour les affaires lui avait valu, de la part de François Ier, le don de plusieurs bénéfices ecclésiastiques, notamment de l'abbaye de Basse-Fontaine au diocèse de Troyes. Envoyé en Suisse, il y combattit l'influence de l'Empereur (1543); à la diète de Worms, il prépara la besogne de l'ambassadeur en titre, le comte de Grignan, homme plus illustre par ses aïeux que par son mérite (1545). Henri II le chargea ensuite de négocier avec les Strasbourgeois (1548), et de faire modifier le traité d'alliance avec les cantons helvétiques. L'abbé de Basse-Fontaine, de retour en France, fut chargé d'une ambassade en Flandre, mais il reprit bientôt ses anciennes fonctions en Suisse, et y négocia encore avec habileté et bonheur; puis il fut nommé ambassadeur auprès de Philippe II d'Espagne, et la mort de Henri II ne lui fit pas perdre cette place. Il était, depuis l'année 1558, pourvu de l'évêché de Limoges, ville dans laquelle il possédait déja la riche abbaye de Saint-Martial.

Sous François II, il se montra trop dévoué aux Guises pour conserver son ambassade. Il revint en France travailler à la pacification du royaume; accompagna, en 1564, le maréchal de Vieilleville, en Suisse; après la mort de son frère, Catherine l'initia à tous les mystères de sa politique. Ses nombreux services ne furent pas récompensés par Henri III; son crédit baissa avec celui de la reine mère, et on finit par le congédier brutalement. « La ligue, dit de Thou, fut redevable à Louis de Lorraine, cardinal de Guise, des soins qu'il se donna aux premiers états de Blois pour la faire recevoir; ce fut lui aussi qui fit exiler de la cour l'évêque de Limoges, sous prétexte qu'il etoit honteux qu'un homme élevé comme lui à l'épiscopat depuis tant d'années, n'eût pas encore reçu les ordres sacrés (*), mais, dans le fond, parce qu'il le soupçonnoit de n'être pas favorable au parti qu'il soutenoit. » Quoi qu'il en soit, retiré à Limoges, Sebastien se fit enfin pourvoir des ordres et donna tous ses soins aux œuvres pieuses de l'épiscopat. Il mourut en 1582, et fut enterré dans son église cathédrale.

Tous ses papiers, témoignages écrits de sa vie politique, avaient été légués par lui à son neveu *Guillaume de* L'AUBESPINE, *baron de Châteauneuf, seigneur d'Hauterive*, etc., chancelier des ordres du roi et ambassadeur en Angleterre sous Henri IV et Louis XIII. Ce fonds précieux s'augmenta ensuite de plusieurs autres documents dus à divers membres de la famille. Il se trouvait réuni ou plutôt oublié dans les combles du château de Villebon, lorsqu'en 1833, M. Louis Paris sauva ce qui en restait. La correspondance de Sébastien l'Aubespine a été depuis publiée par ce savant, dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*, imprimés aux frais de l'État, sous le titre de *Négociations, lettres et pièces relatives au règne de François II*.

Charles de L'AUBESPINE, marquis de Châteauneuf-sur-Cher, fils de Guillaume, fut chancelier des ordres du roi, conseiller d'État, abbé de Préaux, de Massay et de Noirlac, gouverneur de Touraine, ambassadeur en Angleterre (1629) et garde des sceaux (1630). Disgracié en 1633, il fut, en 1643, rétabli dans toutes ses charges. Il mourut en 1653, « chargé d'années et d'intrigues, » dit madame de Motteville.

Son frère *François*, marquis d'Hauterive, lieutenant général de Touraine, fut chargé de missions importantes dans les Pays-Bas, et mourut en 1696. *Gabriel*, évêque d'Orléans, auteur de quelques ouvrages de théologie, mort

(*) L'Aubespine était un dignitaire de l'Église à la façon de Montluc, évêque de Valence, de Morvilliers, évêque d'Orléans, de Paul de Foix, archevêque de Toulouse, de Pierre de Bourdeille, abbé de Brantôme, etc.

en 1630, était aussi frère du marquis de Châteauneuf. De *Gilles de* L'AUBESPINE, troisième fils de Claude, seigneur d'Érouville, étaient issus les seigneurs de *Verderonne et de la Poitière* en Beauce.

Charles-François, dit *le comte de* L'AUBESPINE, épousa, en 1743, Henriette-Maximilienne de Béthune-Sully, seule héritière de sa famille, et devint ainsi possesseur du manoir de Villebon où Sully était mort.

Après tant d'illustration sont venus, pour le nom de l'Aubespine, les jours de misère et d'oubli. « Il y a quelques années, pour retrouver les rejetons de cette illustre maison, M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, fut conduit à l'échoppe d'un ouvrier charron : c'était là, qu'à titre d'orphelins recueillis, les derniers descendants des l'Aubespine et des Sully acceptaient de la pitié d'un artisan l'éducation et le salaire d'apprentis menuisiers (*). » En effet, le dernier comte de l'Aubespine, prodigue et malheureux, est mort il y a une vingtaine d'années, après avoir aliéné tous les biens de sa famille, y compris le château de Villebon.

LAUDONNIÈRE (René de), gentilhomme protestant qui conduisit en Floride une expédition malheureuse (voyez FLORIDE); parvint, après de grands dangers, à revenir en France en 1566; fut mal reçu à la cour, et se retira dans sa terre, où il mourut inconnu. Ce brave et infortuné capitaine a laissé l'*Histoire notable de la Floride, contenant les trois voyages faits en icelle par des capitaines et pilotes françois;* publiée par Bazanier, Paris, 1586, in-8°. Crispin de Pas a gravé le *Portrait de Laudonnière*, 1598, in-8°.

LAUFELD ou LAWFELDT (bataille de, 2 juillet 1747). Des conférences avaient été ouvertes à Breda entre la France et l'Angleterre, pour traiter de la paix générale par la médiation de la Hollande; mais les États-Généraux prétendaient toujours être neutres, et n'avoir jusque-là pris part à la guerre que comme auxiliaires, et comme liés par leurs traités avec les Anglais; cette interprétation assez singulière de leur conduite, et les prétentions de lord Sandwich, firent rompre toute négociation. La guerre fut donc déclarée à la Hollande; les maréchaux de Saxe et Lowendal furent chargés d'envahir la Flandre hollandaise. Leurs conquêtes furent rapides; ils soumirent un grand nombre de places, et le maréchal de Saxe résolut enfin d'attaquer Maëstricht. Mais il jugea à propos de gagner une bataille avant de mettre le siége devant cette ville importante. La bataille eut lieu en effet à Lawfeldt, et le maréchal de Saxe la gagna. « L'armée des alliés, à ce qu'on assurait en France, était de 10,000 hommes plus forte que l'armée française. Le duc de Cumberland la commandait; sous lui le prince de Waldeck était à la tête des Hollandais; le nouveau stathouder avait bien essayé de se montrer à l'armée, mais on l'y avait trouvé bien ignorant de l'art militaire, il n'y resta pas. Le maréchal Berthiany était à la tête des Autrichiens. Les alliés occupaient une position formidable en avant de Lawfeldt; des revêtements terrassés, garnis de batteries dont les feux se croisaient, formaient une citadelle de chaque verger de ce village. Cependant le maréchal de Saxe résolut de forcer cette position. Il fit, dans la nuit du 1er au 2 juillet, toutes ses dispositions. Au point du jour, une pluie d'orage présentait partout de nouveaux obstacles à l'ardeur des soldats; le terrain était glissant, la poudre était mouillée. Trois fois le village de Lawfeldt fut attaqué par les Français, trois fois ils furent repoussés. Le maréchal de Saxe manœuvra pour tourner cette position, et tandis qu'il attirait sur lui l'attention et les forces du duc de Cumberland, une quatrième attaque de front rendit les Français maîtres de Lawfeldt; mais ils s'y trouvèrent sous le feu d'autres redoutes qui dominaient ce village. Bientôt ils y furent chargés et rompus par le vicomte Ligonier, fils d'un réfugié français, qui commandait la cavalerie anglaise. Le maréchal rassembla toutes ses forces, enveloppa Ligonier, et le contraignit à mettre bas les armes avec le corps qu'il commandait. Mais pendant ce temps, le duc de Cumberland se retirait en bon ordre par le che-

(*) Notice préliminaire du Recueil de M. Paris.

min de Maëstricht. La bataille était gagnée, il est vrai; mais elle n'était rien moins que décisive. Les Français, épuisés de fatigue, n'essayèrent pas de poursuivre leurs ennemis. La perte, de part et d'autre, fut évaluée à peu près à 6,000 hommes tués ou blessés; la prise de 29 pièces de canon et de 9 drapeaux était presque le seul avantage dont pût se vanter le maréchal de Saxe et féliciter Louis XV, lorsque le soir du même jour ce prince arriva sur le champ de bataille (*). »

LAUGIER (André), naquit à Lisieux en 1770, et fut, en 1832, l'une des victimes du choléra. Suppléant, puis successeur de Fourcroy dans la chaire de chimie du muséum, et professeur d'histoire naturelle à l'école de pharmacie, il se fit, comme professeur, par ses travaux d'analyse chimique et par ses observations en minéralogie, une grande réputation. Ses découvertes ont été consignées dans des mémoires qui, au nombre de trente-six, ont été insérés dans les *Annales* et dans les *Mémoires du muséum*. On lui doit, en outre, un cours *de chimie générale*, en 3 vol. in-8°, 1828.

LAUJON (Pierre), né à Paris en 1727, chansonnier et auteur dramatique, « bel esprit de société, a dit la Harpe, chansonnier de table, composant de petites fêtes pour de grands princes, et faisant de petits vers dans les grandes occasions. » Une pastorale de *Daphnis et Chloé*, d'après le roman de Longus, commença sa réputation, et lui valut les bonnes grâces du comte de Clermont, qui le prit pour secrétaire de ses commandements. A la mort de ce prince, Laujon passa dans la maison de Condé, devint le directeur des fêtes de Chantilly, et succéda en 1775 à l'auteur de *l'Art d'aimer*, dans la charge de secrétaire général des dragons, qui valait 20,000 livres de rente. La révolution lui ôta emplois et pensions. Réduit alors presque à l'indigence, il garda cependant sa tranquillité d'âme, et continua de faire des chansons. En 1807, l'Académie française crut devoir à son âge et à ses qualités morales autant qu'à ses titres littéraires de l'admettre dans son sein. « Laissons-le passer par l'Institut, » dit Delille en lui donnant sa voix; il était octogénaire. Toutefois, il vécut encore jusqu'en 1811. Ses œuvres choisies, consistant en opéras comiques, chansons et autres opuscules, ont été recueillies en 4 vol. (1809 et 1811).

LAULNE (Étienne de), orfèvre, dessinateur et graveur au burin, né à Orléans en 1520 (*), perfectionna la gravure en points, reproduisit avec succès différents morceaux de Marc-Antoine; mais exécuta la majeure partie de ses estampes d'après ses propres dessins. Il maniait le burin avec une grande dextérité et une extrême finesse. Doué d'une grande facilité d'invention, il excellait à faire les figures; son dessin n'est cependant pas toujours très-correct; il travaillait encore à Strasbourg en 1590. Ses ouvrages étaient ordinairement marqués d'un S ou d'un S et d'un F, ou *Stephanus F.*

LAUNAY-COURSON, ancienne seigneurie du Hurepoix, érigée en comté en 1670 en faveur du président de Lamoignon. C'est aujourd'hui une commune du département de Seine-et-Oise.

LAUNAY (Nicolas de), graveur, né à Paris en 1739, était élève de Louis Lempereur. On a de lui des morceaux d'histoire, des paysages, et un assez grand nombre de vignettes. Ses ouvrages sont généralement estimés. Le plus remarquable est *la Marche de Silène*, d'après Rubens. Il faut citer aussi *la Partie de plaisir*, d'après Vœnix; *la Bonne mère et l'Escarpolette*, d'après Fragonard, et *la Première leçon d'amitié fraternelle*, d'après Aubry. Cet artiste mourut à Paris en 1792; il avait été reçu de l'Académie en 1789.

Son frère, *Robert de* LAUNAY, né en 1754, a laissé aussi quelques planches estimées. Nous citerons entre autres: *le Malheur imprévu*, d'après Greuze; *les Adieux de la nourrice*, d'après Aubry; *le Mariage rompu*, d'après le même; *le Mariage conclu*, d'après Borel. Il est mort en 1814.

LAUNAY (mademoiselle de), naquit à

(*) Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXXVIII, p. 43.

(*) Oublié par la *Biographie universelle* de Michaud.

Paris, en 1693, d'un pauvre peintre qui, forcé de s'expatrier, ne laissa à sa femme et à sa fille d'autres ressources que de se retirer dans un couvent. Douée d'un esprit precoce, la jeune de Launay s'attira l'affection de toutes les nonnes, et fut gâtée au point qu'elle put dire plus tard : « Il m'est arrivé tout le contraire de ce qu'on voit dans les romans, où l'héroïne, élevée comme une simple bergère, se trouve une illustre princesse. J'ai été traitée dans mon enfance en personne de distinction, et par la suite je découvris que je n'étais rien.... C'est là l'origine des malheurs de ma vie. » A 14 ans, la jeune de Launay comprenait déjà Descartes et Malebranche; mais elle ne tarda pas à abandonner la lecture de ces philosophes, par scrupule de dévotion. Plus tard, pour se distraire, elle étudia la géométrie.

L'abbesse du couvent où vivait mademoiselle de Launay, et qui était pour elle une seconde mère, étant morte en 1710, la jeune fille dut quitter le monastère, dénuée de ressources, et à peine âgée de 17 ans. Elle dut chercher une position. Une année de démarches et les plus brillantes protections la conduisirent à une place de femme de chambre chez la duchesse du Maine. Trop noble et trop fière pour une telle position, elle se vit dès l'abord méconnue par sa maîtresse, et calomniee par des compagnes jalouses de sa supériorité. Cet état de choses la mettait au désespoir, et elle y eût peut-être succombé, si un incident frivole ne fût venu faire comprendre à la capricieuse duchesse qu'elle avait près d'elle une fille d'esprit et de tête, propre à tout autre chose qu'à la coiffer et à l'habiller. La duchesse avait un jour commandé à mademoiselle de Launay d'écrire pour elle à Fontenelle à propos d'une jeune thaumaturge dont le philosophe s'était engoué. La lettre était difficile à faire ; il s'agissait de plaisanter un des hommes les plus spirituels et les mieux établis de France; la lettre de mademoiselle de Launay fut un modèle de grâce et de fine moquerie; on en causa beaucoup dans le monde, et mademoiselle de Launay devint un personnage.

Les intrigues politiques vinrent ensuite prendre place dans la vie de mademoiselle de Launay; et elle devint la confidente et pour ainsi dire l'âme damnée de l'ambitieuse et remuante duchesse, qui, quoique l'admettant souvent à ses conseils secrets, ne l'en traitait cependant pas moins, à l'occasion, comme une simple femme de chambre. Le fameux *Mémoire des princes légitimés* fut composé en présence de mademoiselle de Launay, qui fut aussi un des principaux agents de la duchesse, agissant seule au nom d'un époux incapable et poltron, dans cette conspiration de Cellamare, découverte si à propos par le régent. Arrêtée en même temps que la duchesse du Maine (19 décembre 1718), mademoiselle de Launay fut cependant séparée de sa maîtresse et se vit conduite à la Bastille, où elle soutint avec une fidélité et une assurance admirables les interrogatoires auxquels on la soumit. Un des ministres chargé de l'interroger lui dit un jour, fatigué de ses dénégations : « Vous savez toute l'affaire, et l'on veut que vous parliez, ou vous resterez toute votre vie à la Bastille. » — « Eh bien, Monsieur, reprit-elle, c'est un établissement pour une fille comme moi qui n'a pas de bien. » Elle y resta effectivement assez longtemps ; car elle ne sortit de prison qu'au bout de deux ans. Elle rentra alors à la cour de Sceaux, où l'esclavage de la domesticité lui fit plus d'une fois regretter la Bastille : « Il est vrai, dit-elle, qu'en prison on ne fait pas sa volonté, mais aussi on n'y fait pas celle d'autrui, c'est au moins la moitié de gagné. » La duchesse du Maine, oubliant l'héroïque dévouement de sa pauvre femme de chambre, ne la traita ni mieux ni pis qu'avant son emprisonnement; ce qu'elle avait souffert pour elle lui semblait faire partie de son service.

Ce fut alors que les amis de mademoiselle de Launay, ceux du moins qui lui restaient, car beaucoup étaient morts, s'occupèrent sérieusement de la tirer d'une position pour laquelle elle était si peu faite. On voulut d'abord la marier au savant Dacier, qui disait que « c'était la seule femme avec laquelle il pût vivre sans offenser la mémoire de madame Dacier. » Mais la duchesse,

dont on sollicitait le consentement, le refusa, et à quelque temps de là, se mit à chercher, comme le dit elle-même mademoiselle de Launay, dans le corps suisse commandé par M. du Maine, un officier qui, sous promesse d'avancement, voulût bien épouser « une femme sans naissance, ni bien, ni beauté, ni jeunesse. » « A peine, ajoute-t-elle, les treize cantons pouvaient-ils suffire à cette découverte. » On trouva cependant le baron de Staal, veuf, et père de deux grandes filles. Le mariage se fit, et mademoiselle de Launay, devenue baronne de Staal, eut toutes les prérogatives des dames de la maison de la duchesse. Le reste de sa vie n'offre plus rien de saillant. Elle mourut en 1750, âgée de 56 ans. On a de mademoiselle de Launay ou madame de Staal, qui jamais n'écrivit pour le public, des *Mémoires* charmants, mais où, selon son expression, *elle ne s'est peinte qu'en buste*; deux comédies, *la Mode* et *l'Engouement*, jouées sur le théâtre de Sceaux, et une volumineuse correspondance. Tout cela a été rassemblé en 2 volumes, et publié en 1821 (Paris, Renouard.)

LAUNAY ou LAUNEY (Bernard-René-Jourdan, marquis de), naquit en 1740, à la Bastille, dont son père était gouverneur. Trop jeune lorsqu'il le perdit pour lui succéder, il ne fut nommé qu'en 1776 à ce poste, qu'il conserva jusqu'en 1789. Lorsque, le 14 juillet, la Bastille fut attaquée par le peuple, Launay, sommé de se rendre, commença par faire feu sur les assaillants. Il consentit ensuite à parlementer, et l'on convint que la garnison se retirerait sans qu'il lui fût fait aucun mal. Les ponts furent abaissés; mais le peuple se précipita dans la forteresse, et Launay, saisi avec quelques officiers, fut conduit à l'hôtel de ville, et presqu'à l'instant décapité.

LAUNOY (Jean de), célèbre docteur de Sorbonne, né en 1603, à Valdéric, diocèse de Coutances, mort à Paris en 1678, a laissé un grand nombre d'ouvrages sur la théologie, la discipline, la critique et l'histoire, réunis et publiés par l'abbé Granet, Genève, 1731-32-33, 10 vol. in-fol. Ecrivain laborieux et plein de courage, Launoy se fit un grand nombre d'ennemis, parce qu'il attaqua sans ménagement l'erreur et la fourberie. Il avançait d'ailleurs peu de choses sans citer ses preuves, et il avait lu à peu près tout ce qui a été écrit sur les matières religieuses depuis l'institution du christianisme. On l'appelait le *dénicheur de saints*, parce qu'il s'occupa de rechercher la vie et les actes d'un grand nombre de ceux que l'ignorance ou la mauvaise foi a fait insérer dans les martyrologes. On a dit de lui qu'il avait plus détrôné de saints que dix papes n'en ont canonisé.

LAURAGUAIS, ancien comté dont Castelnaudary était le chef-lieu, et qui tirait son nom de la petite ville de *Laurac*. Ce pays avait appartenu successivement aux comtes de Carcassonne, à ceux de Barcelone et aux rois d'Aragon, quand un de ces derniers le donna en fief aux vicomtes de Béziers, qui le cédèrent à saint Louis, en 1258. Cette même année, Jacques d'Aragon fit abandon au roi de toutes ses prétentions sur le Lauraguais, qui dès lors dépendit de la couronne jusqu'en 1478. A cette époque, Louis XI le donna à Bertrand II, comte d'Auvergne et seigneur de la Tour. Catherine de Médicis en hérita en même temps que du comté d'Auvergne, du chef de sa tante Anne de la Tour. Après sa mort, ce domaine fut adjugé à sa fille Marguerite, qui, par donation entre-vifs, le remit au dauphin, depuis Louis XIII, à condition qu'il le réunirait inséparablement à la couronne. Au dix-huitième siècle, le Lauraguais était possédé par les Brancas-Villars, qui, en conséquence, prenaient le titre de ducs de Brancas-Lauraguais.

LAURAGUAIS (Louis-Léon-Félicité, duc de Brancas-Lauraguais, plus connu sous le nom de comte de), fut un des hommes les plus originaux du dix-huitième siècle. Il naquit à Paris en 1733, du duc de Villars-Brancas, pair de France et lieutenant général des armées. Possesseur d'une fortune considérable, il se livra aux plaisirs avec une ardeur incroyable, et ne négligea pourtant pas l'étude des sciences; il devint même assez fort pour y faire des découvertes, et on lui doit quelques perfectionnements introduits dans l'art de confec-

tionner la porcelaine. Il étudia beaucoup la chimie, et dépensa en expériences des sommes énormes : les plaisirs et la science le ruinèrent; mais les connaissances qu'il avait acquises profitèrent à son pays. Il fit plusieurs importations utiles, entre autres celle de l'inoculation. Ce fut lui qui débarrassa la scène française des siéges et des banquettes qui la garnissaient des deux côtés, et plaçaient ainsi les acteurs au milieu des spectateurs; enfin il fit adopter le costume historique pour les représentations.

En 1789, le comte de Lauraguais embrassa avec ardeur les principes de la révolution, et cependant combattit dans des brochures assez piquantes la conduite et les idées du ministre Necker. Plus tard, il fut incarcéré comme noble, et ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. A la restauration, il siégea à la chambre des pairs, et mourut en 1824, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Le duc de Lauraguais avait été l'ami de Voltaire et des encyclopédistes; il avait du savoir et beaucoup d'esprit : on raconte de lui une foule d'anecdotes curieuses. Les ouvrages qu'il a laissés ont cependant peu d'importance.

Laure de Noves naquit vers 1307, au bourg de Noves près d'Avignon, fut mariée, en 1325, à Hugues de Sades, d'où l'on croit qu'est descendue la famille de Sades, qui subsiste encore aujourd'hui, et mourut en 1348, de la peste noire, qui enleva les trois quarts des habitants d'Avignon.

Pétrarque, exilé de Florence, étant venu chercher un asile à Avignon, y vit Laure de Noves, fut frappé de sa beauté majestueuse, en devint éperdument amoureux et la chanta pendant vingt ans dans la plupart de ses sonnets. Ces poésies sont même presque l'unique source de renseignements que l'on possède sur cette femme, qu'elles ont rendue célèbre. Il paraît cependant que l'amour de Pétrarque pour Laure fut tout à fait désintéressé, et qu'elle ne fut pour lui que l'idéal de la beauté et de l'amour. Elle était mariée, ainsi que nous l'avons dit; elle fut mère d'une nombreuse famille, et se fit remarquer à la cour corrompue des souverains pontifes, plus encore par ses vertus que par sa beauté. Pétrarque lui survécut et continua jusqu'à sa mort à la chanter. Simon de Sienne avait fait son portrait; on croit en retrouver des copies dans quelques-uns des tableaux de cet artiste.

Laurent (Pierre), graveur, naquit à Marseille en 1739; il grava l'histoire, le paysage et les animaux, mais ce fut dans les deux dernières branches de son art qu'il acquit le plus de réputation; aussi son peintre de prédilection, celui d'après lequel son burin s'exerça le plus souvent, fut Berghens. Il avait entrepris de publier les gravures des principaux tableaux du musée du Louvre; mais il perdit dans ce travail, qui était au-dessus de ses forces, sa santé et une partie de sa fortune. Il ne put en publier que la première série. C'est son fils, Henri Laurent, qui a terminé cet ouvrage. On cite de lui *le chevalier d'Assas*, d'après Casanova, et *le Déluge*, d'après le Poussin. Ce dernier ouvrage est regardé comme son chef-d'œuvre. Laurent mourut à Paris en 1809.

Laurière (Eusèbe-Jacob de), né à Paris en 1659, fut l'un des jurisconsultes les plus distingués de la France, et fit une révolution dans l'étude du droit. Esprit clair et judicieux, il avait compris que l'étude du droit romain, essentielle comme base de science juridique, ne devait point être l'étude unique et principale des jurisconsultes dans un pays où, comme en France, le droit coutumier avait pour le moins autant d'influence que le droit écrit : il se mit donc à étudier le droit coutumier, et il en fit le sujet de plusieurs publications. On lit dans le privilége qui lui fut accordé pour son premier ouvrage : « Notre bien-aimé Eusebe de Laurière, avocat au parlement de Paris, nous a fait remonstrer que l'étude particulière qu'il a faite depuis longtemps de notre jurisprudence françoise, lui ayant fait voir qu'il étoit difficile d'y faire de grands progrès sans remonter jusqu'à la source, il a toujours tâché de l'étudier historiquement; et comme cette méthode l'a convaincu non-seulement qu'il y avoit plus de découvertes à faire dans nostre droit françois, et pour le moins d'aussi belles que dans le droit romain, dont

pourtant tout le monde est si fort prévenu; mais aussi que la plupart des fautes qu'ont faites ceux qui l'ont manié jusqu'ici viennent de ce qu'ils n'en ont pas assez connu l'origine, il a cru qu'il falloit prendre de cette manière chaque matière en particulier, et faire des dissertations de chacune. »

Ces lignes contiennent à peu près l'indication du but auquel tendait Laurière, et qu'il a atteint si glorieusement pour lui et pour la France. On peut dire, avec juste raison, qu'il a été le rénovateur de l'étude historique du droit, et qu'il a fait prendre ainsi à la science juridique une marche nouvelle qui lui a été des plus utiles. Il mourut en 1768, après avoir laborieusement rempli une vie assez longue. On a, en effet, de lui grand nombre d'ouvrages; nous citerons seulement : *Bibliothèque des coutumes*, 1699, in-4°; *les Institutes coutumières de Loiset, avec commentaire et notes d'Eusèbe de Laurière*, 1710, 2 vol. in-12; *Traité des institutions et substitutions contractuelles*, 1715, 2 vol. in-12; *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, 1723, Ier et IIe tomes, etc., etc.

Lauriston (Jacques-Alexandre-Bernard *Law*, comte, puis marquis de), petit-fils du célèbre banquier Law, naquit à Pondichéry, en 1768. Il entra, en 1784, comme élève, dans l'artillerie fut nommé, en 1795, chef de brigade, et devint, en 1800, aide de camp du premier consul. Après avoir rempli, en 1801, une mission diplomatique à Copenhague, et secondé les efforts des habitants de cette ville contre les Anglais qui la bombardaient, il fut chargé de porter à Londres la ratification du traité de paix conclu à Amiens entre la France et l'Angleterre. Vers la fin de 1804, il fut nommé général de division, et reçut le commandement de l'armée embarquée sur l'escadre de l'amiral Villaret-Joyeuse. Envoyé ensuite en Italie, il s'empara, en 1807, de Raguse, malgré les efforts des Russes et des Monténégrins, et fit preuve de beaucoup d'habileté dans cette circonstance. Il concourut aussi à l'attaque de Castelnuovo, et s'y distingua d'une manière particulière. Napoléon lui confia ensuite le gouvernement de Venise.

Le général Lauriston accompagna l'empereur à la conférence d'Erfurth, puis en Espagne, et il contribua à la prise de Madrid. Passé à l'armée d'Italie en 1809, il prit une part active aux batailles de Raab et de Wagram, où il commandait l'artillerie de la garde. Nommé en 1811 ambassadeur à Saint-Pétersbourg, il ne quitta ce poste qu'à la rupture de la paix entre la France et la Russie. Ce fut lui qui, après la prise de Moscou, conclut un armistice avec le général russe Kutusow. Il commanda l'arrière-garde pendant la retraite, et montra dans ces circonstances difficiles les talents d'un général consommé. Arrivé à Magdebourg, il y organisa le 5e corps de la grande armée, à la tête duquel il assista aux batailles de Lutzen, de Bautzen et de Wurtschen. Fait prisonnier à Leipzig, il rentra en France sous la restauration, et devint capitaine-lieutenant des mousquetaires gris. Louis XVIII le nomma pair de France, commandant de la 1re division de la garde royale en 1815, et ministre de la maison du roi en 1820. Il fut élevé à la dignité de maréchal de France après la campagne d'Espagne de 1823, et mourut à Paris en 1828.

Lauterbourg, ville forte du département du Bas-Rhin (arrondissement de Wissembourg), passe pour avoir été bâtie sur l'emplacement d'un fort élevé par les Romains. Lorsque les Français en prirent possession au dix-septième siècle, ils détruisirent ses fortifications, qui furent rétablies dans le siècle suivant. Les Autrichiens s'en emparèrent en 1744.

En 1793, l'armée française avait un camp sur ce point, qui faisait partie des fameuses lignes de Wissembourg. Les Impériaux le forcèrent le 3 octobre. Mais, le 25 décembre, Hoche enleva de nouveau Geisberg (voyez ce mot) et Lauterbourg, où l'ennemi abandonna ses magasins.

Cette ville compte aujourd'hui 3,000 hab.

Lautrec. Voyez Foix (maison de).

Lauzun, ancienne seigneurie de l'Agénois, érigée en comté, en 1570, en faveur de Nompar de Caumont; puis en duché, en 1692, en faveur de Antoine, un de ses descendants. Elle passa, en

1723, à la maison de Biron, par le mariage de Marie-Antonine de Bautru-Nogent avec le maréchal duc de Biron. C'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton, du département de Lot-et-Garonne.

Lauzun (Antonin-Nompar de Caumont, comte, puis duc de), favori de Louis XIV, né en 1633, était un pauvre cadet de Gascogne, lorsqu'il vint à la cour sous le nom du marquis de Puy-Guilhem. Le roi le remarqua chez la comtesse de Soissons. « C'étoit, dit Saint-Simon, son parent, un petit homme blondasse, bien fait dans sa taille, de physionomie haute, pleine d'esprit, qui imposoit... plein d'ambition, de caprices, de fantaisies, jaloux de tout, voulant toujours passer le but, jamais content de rien, sans lettres, sans aucun ornement ni agrément dans l'esprit, naturellement chagrin, solitaire, sauvage, fort noble dans toutes ses façons, méchant et malin par nature, encore plus par la jalousie et l'ambition... courtisan également insolent, moqueur, et bas jusqu'au valetage, et plein de recherches et d'industries, d'intrigues, de bassesses pour arriver à ses fins, etc. » Bientôt la faveur de Lauzun fut complète. Le roi créa pour lui la charge de colonel général des dragons; il lui avait même promis la charge de grand maître de l'artillerie qui vint à vaquer en 1669. Mais Lauzun s'étant vanté de cette promesse, le roi la révoqua. Lauzun, furieux, s'oublia jusqu'à casser son épée devant Louis XIV, en disant qu'il ne servirait plus sous un prince sans foi. Le roi, transporté de colère, ouvrit la fenêtre et jeta sa canne dehors, en disant qu'il aurait trop de regret d'avoir frappé un gentilhomme. Le lendemain, Lauzun fut mis à la Bastille. Il en sortit peu de jours après avec la place de capitaine des gardes; et l'année suivante, il manqua d'épouser mademoiselle de Montpensier, petite-fille de Henri IV. Créé maréchal de France, il commanda l'armée qui, en 1671, accompagna le roi en Flandre. Ce fut alors que madame de Montespan, qu'il n'avait cessé d'insulter depuis qu'elle avait fait manquer son brillant mariage, se réunit à Louvois pour amener sa disgrâce. Jeté dans un cachot à Pignerol, il y passa cinq ans, et fut exilé pendant quatre autres à Angers. C'était mademoiselle de Montpensier qui, inconsolable de la captivité de son cher Lauzun, avait obtenu sa liberté par la donation du comté d'Eu, du duché d'Aumale et de la principauté de Dombes, en faveur du duc du Maine et de sa postérité. Le favori disgracié eut enfin la permission de revenir à Paris, et alors il épousa en secret Mademoiselle; mais il y eut entre les époux des scènes violentes, « tant qu'à la fin, lassés l'un de l'autre, ils se brouillèrent une bonne fois pour toutes, et ne se revirent jamais depuis. » En 1688, Lauzun se rendit en Angleterre, où Jacques II lui confia le soin de conduire la reine et son fils auprès de Louis XIV. Cette circonstance lui rendit ses entrées à la cour, mais il ne recouvra plus la faveur dont il avait joui autrefois. Au mois de novembre 1689, il conduisit six mille hommes en Irlande pour soutenir la cause jacobite. On connaît le mauvais succès de cette expédition. Élevé à la dignité de duc en 1692, Lauzun mourut à Paris en 1723. Comme il n'eut pas d'enfants d'un mariage contracté, en 1695, avec une fille du maréchal de Lorges, son immense fortune passa à son petit-neveu le duc de Biron, dont un neveu porta jusqu'à 1788 le titre de duc de Lauzun.

Lauzun (Armand-Louis de Gontaut, duc de), naquit en 1747, et se rendit fameux dans sa jeunesse par le scandale de ses amours, qui firent rapidement déchoir sa fortune. Ruiné complétement par la banqueroute du prince de Guémené, il alla faire la guerre d'Amérique sous la Fayette. A son retour en France, il prit, après la mort du vieux maréchal de Biron, son oncle, le titre de duc de Biron. En 1789, il embrassa, par rancune contre la cour, les principes de la révolution; fut député de la noblesse du Quercy à l'Assemblée constituante, et y siégea du côté gauche. En 1792, il figura parmi les généraux de la république. L'année suivante, il eut le commandement de l'armée de la Vendée. Mais il fut, le 31 décembre 1793, traduit devant le tribunal révolutionnaire, et condamné à mort comme convaincu d'avoir favorisé ceux qu'il était chargé de combattre.

La Vacquerie (Jean de), premier président du parlement de Paris au quinzième siècle, était un des principaux habitants d'Arras lorsque Louis XI voulut s'emparer de cette place en 1476. Il répondit avec beaucoup de fermeté aux députés envoyés pour déterminer les habitants à la soumission. Après la prise de la ville, Louis XI, contre toute attente, le fit venir à Paris, et le revêtit, en 1481, des fonctions de premier président du parlement. La Vacquerie ne montra pas moins de noblesse de caractère dans cette dignité importante. « Estant pressé par le roy, comme le récite Pasquier en son livre des *Recherches*, d'émologuer un édict qui n'estoit point de justice, et pour ce qu'il ne le vouloit faire estant menacé de la mort, et tout le parlement aussy, s'habilla, et avec luy tous les sénateurs, de robbes rouges, et en cest équipage s'en alla trouver le roy, qui, esmerveillé de les voir en un tel habit hors de saison, les enquit de ce qu'ils cherchoient. Sur quoi la Vacquerie, respondant pour tous: « Nous cherchons la mort (dit-il), sire, de laquelle vous nous avez menacez si nous ne confirmons vostre édict, estans tous appareillez de la souffrir plus tost que de faire chose contre nostre devoir et conscience (*). » Louis revoqua ses édits en présence des magistrats, et les congédia en les priant de continuer à rendre bonne justice. Après la mort de Louis XI, la Vacquerie protesta énergiquement au sujet de la régence. Il mourut en 1497, « beaucoup plus recommandable, dit l'Hôpital, par sa pauvreté, que Rollin, le chancelier du duc de Bourgogne, par ses richesses. »

Laval, ancienne ville du bas Maine, chef-lieu du départem. de la Mayenne. Population 17,000 habitants.

Laval paraît devoir son origine à un château bâti dans le huitième siècle par Charles le Chauve, pour arrêter les courses des Bretons, renversé par les pirates du Nord, et rebâti en 840 par Guyon, troisième fils de Gui-Valla, comte du Maine. Chef-lieu d'une baronnie au douzième siècle, d'un comté au quinzième, et d'un duché sous Louis XI, cette ville était une place importante lorsque Talbot la prit en 1466. Les anciens sires de Laval recevaient les hommages de plus de 140 terres nobles.

Laval a des fabriques importantes de toiles, source de prospérité pour le pays. L'origine de cette industrie est due aux ouvriers flamands, attirés dans la ville après le mariage de Jeanne de Flandre avec un de ses anciens seigneurs.

Le chef-lieu de la Mayenne a vu naître plusieurs hommes distingués dans les sciences et dans les lettres; entre autres, Guillaume Bigot, le sieur de Fleurange, l'anatomiste Tauvri, etc. Ambroise Paré est né dans un village des environs de Laval.

Ce fut dans les campagnes de Laval que la chouannerie prit naissance, et l'armée républicaine, commandée par Léchelle, y éprouva, en octobre 1793, une sanglante défaite. (Voyez l'article suivant.)

Laval (bataille de). — Les Vendéens s'étaient décidés à marcher sur Laval, après avoir traversé la Loire. Le 21 octobre, la Rochejacquelein s'empara de Château-Gonthier; le 24, l'armée royale paraît tout entière en vue de Laval. Les républicains sont mis en déroute. Laval est envahi; cinq à six cents patriotes périssent victimes d'un dévouement inutile. Cependant Westermann, commandant l'avant-garde des républicains, marchait déjà vers la ville, qu'il croyait évacuée par les royalistes. Son petit corps de 4,000 hommes, assailli à l'improviste, dut faire sa retraite après une action très-meurtrière, prélude d'une affaire générale.

L'armée de Léchelle parut le lendemain, forte de 25,000 hommes. Ce général devait ne pas tenter d'attaque sérieuse avant que tous les corps républicains fussent en communication. Mais il voulut livrer bataille, et ses dispositions furent aussi mauvaises que sa décision était inopportune. Les deux armées se rencontrèrent auprès du bourg d'Entrances, à moitié chemin de Laval et de Château-Gonthier (25 octobre).

(*) Tiré d'une relation de la Saint-Barthélemy où la belle résistance de la Vacquerie est comparée à la bassesse du président de Thou approuvant le massacre. Voyez Arch. cur. de l'histoire de France, t. VII de la première série, p. 156.

Beaupuy, Kléber, firent de vains efforts pour soutenir le combat. L'indigne Chalbos abandonna lâchement le champ de bataille, et ses soldats suivirent cet exemple, qui entraîna même les Mayençais. Tout s'enfuit jusqu'à Château-Gonthier. La perte des républicains, en hommes, en bagages, en artillerie, fut immense. Douze jours leur suffirent à peine pour se réorganiser. Léchelle mourut peu après à Nantes, de honte et de douleur.

LAVAL-MONTMORENCY. Voy. MONTMORENCY.

LA VALETTE (famille de). Voy. NOGARET.

LA VALETTE (Jean Parisot de), 48e grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né en 1494, d'une très-ancienne famille qui avait donné des capitouls à Toulouse, était grand prieur de Saint-Gilles de la langue de Provence, et lieutenant général du grand maître Claude de la Sangle, lorsqu'à la mort de ce dernier, en 1557, il fut unanimement élu pour lui succéder. Son premier soin, dès qu'il eut été élevé à la grande maîtrise, fut de forcer les prieurs et les commandeurs d'Allemagne et de Venise de rentrer sous l'obéissance qu'ils lui devaient, et de se soumettre aux taxes imposées par les chapitres généraux. Après avoir ainsi resserré la discipline de l'ordre, qui avait subi de grands relâchements, il songea à tourner ses armes contre les infidèles, et s'unit à Jean de la Cerda pour tenter la conquête de Tripoli, qui ne put réussir; cependant, sous son commandement, les flottes des chevaliers devinrent plus redoutables que jamais, et Soliman, en 1565, vint assiéger Malte, pour détruire le foyer d'où partaient ces terribles adversaires qui ne lui laissaient pas de repos.

On sait quel fut l'héroïque courage du grand maître la Valette, qui soutint 4 mois le siége contre 30,000 Turcs, sans vouloir entendre parler de capitulation; son intrépidité lui fut favorable, et il vit enfin arriver don Garcie avec des troupes fraîches; il était temps, car il ne restait que 600 soldats en état de porter les armes : 3,000 combattants et 250 chevaliers avaient péri.

Non content d'avoir sauvé Malte, il voulut encore la mettre en état de défense pour l'avenir, et bâtit, sur l'emplacement du fort Saint Elme, une nouvelle ville nommée Cité-Valette, dont la première pierre fut posée le 18 mars 1566.

La vieillesse de ce brave chevalier fut troublée par quelques différends avec le pape, blessé sans doute de son refus d'accepter le cardinalat; il eut recours au plaisir de la chasse pour dissiper l'ennui que lui causait ces contrariétés; mais, frappé d'un coup de soleil dans une de ses excursions, il tomba malade, et mourut en 1568.

LA VALETTE (Louis de THOMAS de), supérieur général de la congrégation de l'Oratoire, né à Toulon, en 1678, fut nommé, en 1710, directeur de l'Institut de Paris, puis, en 1730, supérieur de la maison de Saint-Honoré, et en même temps assistant du supérieur général, qu'il remplaça plus tard. Son gouvernement, d'abord assez tranquille, fut un peu troublé par la bulle *Unigenitus*. Le P. la Valette, après avoir résisté longtemps aux instances de Boyer, fit enfin recevoir cette bulle dans l'assemblée de 1746, comme une loi d'économie qui défendait l'usage du livre des *Réflexions morales*. Il mourut en 1772.

LA VALETTE (le P. Antoine), jésuite qui s'est acquis une célébrité honteuse, en figurant comme partie principale dans une banqueroute frauduleuse qui occupa le parlement de Paris, en 1759 et 1760. Il était depuis 1747 supérieur des missions de la Martinique, et associé avec un juif établi à la Dominique, et il faisait le monopole du commerce de ces îles, lorsqu'en 1753, sur la plainte des habitants, le ministère le rappela. Peu après, sa société obtint qu'il fût renvoyé à son poste, moyennant promesse de ne plus se mêler d'affaires commerciales. Il repartit avec le titre de visiteur général et de préfet apostolique; et aussitôt il recommença à équiper des vaisseaux et à accabler les habitants de l'île d'exactions de toute espèce. Cependant ses bâtiments tombèrent aux mains des Anglais, et furent vendus : le P. la Valette saisit avidement ce prétexte, et déclara une faillite d'environ trois millions. Le P. Sacy, procureur des missions de Paris, et qui était le cor-

respondant de la Valette, fut impliqué avec lui dans les poursuites; en vain leurs créanciers obtinrent-ils contre eux deux sentences déclarées exécutoires contre toute la société établie en France; « il était, dit Voltaire, aussi difficile de faire payer la société que d'avoir de l'argent des deux jésuites Sacy et la Valette. » Néanmoins, cette affaire décida l'expulsion des jésuites. Quant au P. Lavalette, il se retira en Angleterre, et fut bien reçu des Anglais, auxquels il avait facilité, en 1760, la conquête de la Martinique. On ignore la date de sa mort.

Lavalette (Marie Chamans, comte de), naquit à Paris, en 1769. Obligé, après le 10 août, de se dérober à la vengeance des républicains, à cause de la part qu'il avait prise à la défense du château des Tuileries, il s'engagea comme simple volontaire dans l'armée des Alpes, s'éleva en peu de temps au rang d'officier, et devint enfin aide de camp de Bonaparte, qui lui confia plusieurs missions confidentielles, se l'attacha intimement, et lui fit épouser mademoiselle de Beauharnais, fille du beau-frère de Joséphine. Nommé directeur des postes sous l'empire, le comte Lavalette dut, en 1814, céder la place à Ferrand; mais il reprit son poste pendant les cent jours, seconda activement la rentrée de Napoléon, et, à la seconde restauration, fut pour ce fait accusé de *trahison*. La peine de mort fut prononcée contre lui et son pourvoi rejeté avec une rapidité barbare. La veille du jour de l'exécution, 23 décembre 1815, il parvint à s'évader, grâce au généreux dévouement de sa femme, qui pénétra dans sa prison, le revêtit d'habits de femme et resta à sa place. La police le fit chercher inutilement pendant plusieurs jours; il quitta Paris le 9 janvier 1816, sous la conduite d'un généreux Anglais, le général Wilson, qui s'était entendu à cet effet avec deux amis, et dut subir à cette occasion un procès, connu sous le nom de procès *des trois Anglais*. (Voy. Bruce.)

Des lettres de grâce, expédiées en 1822, rouvrirent la France au comte de Lavalette; mais un terrible malheur l'attendait à son retour : sa femme était devenue folle de chagrin; il l'entoura des soins les plus tendres, et à sa mort, arrivée en 1830, il voulut qu'un même tombeau les réunît; un bas-relief, qu'on voit sur leur mausolée, au cimetière de Père-Lachaise, rappelle le dévouement héroïque de la comtesse de Lavalette.

La Vallière (Louise-Françoise de la Baume le Blanc, duchesse de).— Née en 1644, mademoiselle de la Vallière perdit son père de bonne heure; et sa mère s'étant remariée à un maître d'hôtel de Gaston, frère de Louis XIV, lorsque ce prince se maria, la jeune la Vallière se trouva naturellement placée comme fille d'honneur auprès de Madame, Henriette d'Angleterre. Cette princesse jeta les yeux sur sa fille d'honneur pour captiver le roi, son beau-frère; elle voulut en faire la maîtresse de Louis XIV, et y parvint facilement, car le roi était épris des charmes de mademoiselle de la Vallière, et celle-ci n'avait pas assez de force pour résister. L'admiration qu'elle avait pour le roi devint de l'amour lorsque celui-ci l'eut remarquée; elle résista pourtant, non par cette déplorable coquetterie qui ne veut que vendre chèrement une défaite, mais par un sentiment d'honneur véritable qui lui avait fait rejeter les offres du surintendant Fouquet, qui, habitué à acheter à prix d'or la faveur des dames de la cour, lui avait offert sans pudeur 200,000 livres.

Pendant deux années, mademoiselle de la Vallière cacha soigneusement sa liaison avec le roi; et peu de gens se doutaient à la cour que ce fût à elle que s'adressassent les fêtes galantes si nombreuses que donnait alors le jeune monarque. Véritablement passionnée, cette femme aimante, loin d'être vaine de l'amour qu'elle inspirait, eût voulu le renfermer au fond de son cœur et de celui de son amant; et son sentiment de justice et de bonté lui faisait craindre plus que tout au monde un éclat qui eût affligé la reine, et dont, après elle, tant de favorites éhontées écrasèrent la vertueuse Marie-Thérèse.

Louis XIV resta fidèle quelque temps à mademoiselle de la Vallière, car il lui était sincèrement attaché. Cependant, quand madame de Montespan eut entièrement conquis le cœur du monarque,

mademoiselle de la Vallière éprouva des dégoûts qui l'engagèrent à quitter la cour. A peine âgée de trente ans, elle allait, après avoir refusé de brillants mariages, parmi lesquels nous citerons Lauzun, qui fit depuis une si étrange fortune, elle allait, disons-nous, s'enfermer pour toujours dans le plus austère des couvents, un couvent de carmélites. Un peu plus d'un an après, mademoiselle de la Vallière recevait le voile noir des mains de la reine, et Bossuet déployait, en s'adressant à cette pauvre recluse, tous les trésors de son éloquence. « Mademoiselle de la Vallière fit cette action, dit madame de Sévigné, comme toutes les autres de sa vie, d'une manière noble et toute charmante. Elle étoit d'une beauté qui surprenoit tout le monde. »

La reine et la duchesse d'Orléans allèrent souvent la visiter dans la prison à laquelle elle s'était condamnée.

Mademoiselle de la Vallière avait deux enfants survivants de quatre auxquels elle avait donné le jour. Sa fille, mademoiselle de Blois, épousa, en 1679, le prince de Conti; et la mère eut à subir, à cette occasion, les compliments de la cour et de la ville. Son fils, le comte de Vermandois, étant mort en 1683, ce fut Bossuet qui lui annonça cette nouvelle. On sut par l'illustre prélat, et madame de Sévigné raconte que, d'abord, la tendre mère versa des torrents de larmes; mais que, les essuyant bientôt, elle dit : « C'est trop pleurer la mort d'un fils dont je n'ai pas encore assez pleuré la naissance. » Mademoiselle de la Vallière mourut en 1710, âgée de quarante-six ans seulement; elle était depuis longtemps en proie aux plus douloureuses infirmités, qui jamais ne la firent se départir de la rigoureuse loi de son ordre, qu'elle accomplissait dans toute son austérité.

On a de madame de la Vallière des *Lettres* et des *Réflexions sur la vie d'une dame pénitente;* mais l'authenticité des dernières est douteuse. On croit généralement que la Madeleine de Lebrun, qu'on voit au Val-de-Grâce, reproduit les traits de la touchante favorite; cependant un portrait authentique de Mignard, que possède la famille de la duchesse, ne ressemble nullement à ce tableau, qui, probablement, fut fait d'après un autre modèle.

Louis-César la Baume le Blanc, duc de LA VALLIÈRE, petit-neveu de la précédente, bibliophile célèbre, né en 1708 à Paris, eut la charge honorifique de grand fauconnier de la couronne, et en consacra en grande partie les loisirs à l'étude et à la société des beaux-esprits. C'est à Montrouge, dans un château somptueux, qu'il rassembla les immenses collections de livres qui ont fait sa célébrité. Le duc de la Vallière, mort le 16 novembre 1780, fut le dernier rejeton mâle de sa famille : il ne laissait d'autre enfant que la duchesse de Châtillon. La bibliothèque qu'il laissa était très-considérable (on en a un *catalogue* en deux parties, la 1re rédigée par MM. Guillaume Debure et Van Praët, Paris, 1783, 3 vol. in-8°, fig.; la 2e, par Nyon, 1788, 6 vol. in-8°). Achetée en 1788, par le comte d'Artois, et payée par le roi, elle fut réunie, à la bibliothèque de l'Arsenal, créée par le marquis de Paulmy d'Argenson.

LAVARDIN, ancienne seigneurie du Maine, érigée en marquisat, en 1601, en faveur de Jean de *Beaumanoir*. C'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département de la Sarthe.

LAVARDIN (famille de). Voy. BEAUMANOIR.

LA VARENNE. — Cet homme, qui s'était fait, pour ainsi dire, auprès du galant Henri IV, une fonction officielle du métier de *pourvoyeur*, avait commencé par être cuisinier de Madame, et excellait à piquer les viandes. Quand Guillaume Fouquet (c'était son nom) eut fait fortune et gagné le marquisat de la Varenne, Madame le rencontrant, lui dit : « La Varenne, tu as plus gagné « à porter les *poulets* de mon frère qu'à « piquer les miens. » Il devint successivement porte-manteau du roi, puis conseiller du roi et contrôleur général des postes. Toutefois, ces diverses charges ne le détournèrent jamais de ses missions amoureuses. Mais l'âge du roi diminuait tous les jours l'importance du rôle du confident. Un jour, que le chancelier de Bellièvre faisait difficulté de sceller l'expédition d'une grâce nouvelle accordée à la Varenne, celui-ci lui dit : « Monsieur, ne vous en faites pas tant

accroire : je veux bien que vous sachiez que si mon maître avait vingt-cinq ans de moins, je ne donnerais pas mon emploi pour le vôtre »

La Varenne était né à la Flèche en 1560. Henri IV le fit gouverneur de cette ville, qui fut redevable de son agrandissement et de sa prospérité au favori du roi. Le marquis, dont le métier n'avait pas été jusque-là de se mêler des affaires du clergé, songea surtout à rendre la ville de la Flèche florissante, en y établissant un collége de jésuites, doté d'un riche revenu ; et il contribua puissamment au rappel des Pères. Aussi la reconnaissance de ses protégés ne lui fit pas défaut ; ils lui élevèrent, dans leur église, un tombeau avec une magnifique épitaphe. Il avait exprimé le désir d'être inhumé sous le cœur de Henri IV, déposé aussi dans l'église des jésuites. Il mourut en 1616 (*).

La Vauguyon (Antoine-Paul-Jacques de Quelen, duc de), né à Tonneins en 1706, fit plusieurs campagnes à la suite desquelles il fut promu, en 1743, au grade de brigadier. Il contribua au gain de la bataille de Fontenoy (1745) par la présence d'esprit qu'il eut de ne point arrêter le feu de sa batterie quand les boulets vinrent à lui manquer, et de faire tirer à poudre sur la redoutable colonne anglaise. Élevé au grade de maréchal de camp pour cette action, il se distingua encore à Rocoux et à Lawfeld, fut créé lieutenant général en 1748, remplit la charge de gouverneur des quatre petits-fils de Louis XV, et mourut en 1772.

Nous rapporterons ici le billet d'enterrement du duc de la Vauguyon, comme un monument curieux des vanités de l'aristocratie :

« Vous êtes prié d'assister au convoi, service et enterrement de monseigneur de Quelen, chef des noms et armes des anciens seigneurs de la châtellenie de Quelen en haute Bretagne ; *juveigneur* des comtes de Porhoet ; substitué aux noms et armes de Stuer de Caussade ; duc de la Vauguyon ; pair de France ; prince de Carency ; comte de Quelen et du Broutay ; marquis de Saint-Mégrin (*), de Callonges et d'Archiac ; vicomte de Calvignac ; baron des anciennes et hautes baronnies de Tonneins, Gratteloup, Villeton, la Gruyère et Picornet ; seigneur de Larnagol et Talcoimur ; vidame, chevalier et avoué de Sarlac ; haut baron de Guienne ; second baron de Quercy ; lieutenant général des armées du roi ; chevalier de ses ordres ; menin de feu monseigneur le dauphin ; premier gentilhomme de la chambre de monseigneur le dauphin ; grand maître de sa garde-robe ; ci-devant gouverneur de sa personne et de celle de monseigneur le comte de Provence ; gouverneur de la personne de monseigneur le comte d'Artois ; premier gentilhomme de sa chambre ; grand maître de sa garde-robe et surintendant de sa maison ; qui se feront jeudi, 6 février 1772, etc. »

Son fils, *Paul-François*, duc de la Vauguyon, né en 1746, succéda à la duché-pairie de son père en 1772. Quelques années après (1776), il fut envoyé en Hollande en qualité d'ambassadeur. A son arrivée, les États étaient en quelque sorte sous l'empire du gouvernement britannique ; lorsqu'il quitta le pays, une députation solennelle, interprète de la reconnaissance publique, le remercia au nom des États, « du zèle constant et éclairé qu'il « n'avait cessé de montrer pour les in- « térêts communs de la France et de la « république, le priant d'être auprès de « son souverain l'organe de leur recon- « naissance, et d'en obtenir l'honneur « d'une alliance défensive. » En 1784, M. de la Vauguyon fut nommé à l'am-

(*) Nous avons tiré ces derniers détails du Dictionnaire des Gaules de d'Expilly, qui a prétendu justifier la Varenne des *pures calomnies de quelques écrivains de libelles et de satires*. [Voyez dans cet ouvrage l'article Fleur (la)].

(*) Il s'est trouvé des gens assez difficiles, dit Grimm dans sa Correspondance, pour disputer à M. de la Vauguyon presque jusqu'au titre de gentilhomme et pour soutenir (chose dont je suis fort loin de convenir avec eux) qu'il descend d'un chirurgien dont le fils a eu assez d'adresse ou de bonheur, ou si vous voulez, de mérite, pour épouser l'héritière de la maison de Saint-Mégrin et pour s'enter sur cette tige illustre, et ils prétendent qu'il n'y a guère plus de cent ans, puisque cela s'est fait pendant la minorité de Louis XIV.

bassade d'Espagne. Cette nouvelle mission lui fournit les moyens de se rendre de nouveau utile à la France. En 1789, il fut rappelé par Louis XVI, pour prendre possession du ministère des affaires étrangères, qu'il ne conserva que quelques jours. Il reprit alors ses fonctions d'ambassadeur. En 1790, des différends s'étant élevés entre l'Angleterre et la cour de Madrid, la cause en fut attribuée aux négociations de M. de la Vauguyon par le ministère britannique. Il fut remplacé par Bourgoing, le 1er juin. Toutefois, il continua de résider à Madrid. Vers la fin de 1795, Louis XVIII l'appela à Vérone en qualité de ministre. Le duc suivit ce prince à Blackembourg. Son ministère finit en février 1797, époque où, par suite des intrigues de quelques courtisans, il encourut la disgrâce du prétendant. Le comte de Saint-Priest le remplaça. La Vauguyon avait rendu de grands services à la cause royale pendant son ministère, et il avait été le principal intermédiaire de Louis XVIII auprès de ses agents en France, notamment lors de la conspiration de la Ville-Heurnois. Dès qu'il eut cessé ses fonctions, il retourna en Espagne, où il demeura jusqu'en 1805. A cette époque, il rentra en France, et y vécut dans une retraite absolue jusqu'à la restauration. Élevé alors à la pairie, il y défendit les principes constitutionnels, et mourut en 1828.

Paul-Maximilien-Casimir, prince de CARENCY, fils aîné du précédent, né à Paris, en 1768, mourut en 1824, dans une maison d'aliénés, après avoir dépensé toute sa fortune dans de honteuses orgies, et s'être fait successivement espion de la police directoriale et impériale, escroc et contrebandier.

Paul, comte de LAVAUGUYON, son frère puîné, né à Paris, en 1777, succéda en 1828 à son père en qualité de pair de France, mais ne put obtenir de siéger à la chambre.

Après avoir servi dans un corps d'émigrés en Espagne, il était rentré en France avec son père, s'était enrôlé dans nos armées, et avait combattu à Austerlitz. Nommé aide de camp de Murat, il avait fait en cette qualité les campagnes de 1806, 1807 et 1808. Lorsque Murat eut été élevé au trône de Naples, il l'avait suivi dans ses États, et avait été du nombre des officiers français qui, s'étant attachés à sa fortune, avaient été élevés aux postes les plus brillants dans sa maison et dans son armée. Il devint général de division, et fut mis à la tête de l'infanterie de la garde. Après les événements de 1815, il rentra en France, et son grade lui fut conservé en vertu de l'ordonnance du roi qui rappelait les officiers français au service de Naples. Il est mort en 1839, perdu de dettes et sans laisser de postérité.

LAVAUR, chef-lieu d'arrondissement du département du Tarn.

En 1211, cette ville était une forteresse redoutable dont les Albigeois avaient fait un de leurs principaux boulevards. Le fanatique Folquet (voyez ce mot), évêque de Toulouse, les évêques de Lisieux et de Bayeux, Simon de Montfort et d'autres seigneurs de distinction, vinrent l'assiéger avec des forces nombreuses. La place appartenait à Guiraude, veuve du sire de Lavaur, l'Aspasie de l'albigéisme, l'Armide de la nouvelle croisade. Au moment de l'agression, les gentilshommes accoururent en foule à son secours, et à leur tête, Aimery de Montréal, frère de la châtelaine. Le siége traîna en longueur, tant par l'adresse que par le courage de la garnison. Aimery incendia lui-même la *cate* (le chat), gigantesque et menaçante machine amenée par les assiégeants au pied des murailles, et déjà l'on parlait de lever le siége, quand un dernier effort tenté par les croisés leur ouvrit une large brèche. Presque tous les habitants furent massacrés ou brûlés vifs *avec une joie extrême*, dit Pierre de Vaucernay. Aimery fut pendu, et le reste de la garnison passé au fil de l'épée. Quant à la belle Guiraude, Montfort la fit jeter dans un puits que l'on combla de pierres. La prise de Lavaur eut lieu le 3 mai 1211.

Un concile s'assembla peu de temps après dans cette ville, à la mi janvier 1213 (voyez l'article suivant). Une autre assemblée de prélats y avait déjà eu lieu en 1168.

Au commencement de l'année 1220, Raymond le Jeune, comte de Toulouse, emporta Lavaur d'assaut; et pour ven-

ger le meurtre de Guiraude et de ses défenseurs, il fit égorger toute la garnison catholique. Plus tard, par suite de son traité avec Louis IX, il remit la place entre les mains du roi pour dix ans, après avoir stipulé que les fortifications en seraient rasées (1229).

En 1316, le pape Jean XXII érigea Lavaur en évêché. En 1462, Louis XI donna à cette ville le titre de comté en faveur de Jean de Foix-Candale; mais ce comté fut, en 1483, réuni à la couronne. Au seizième et au dix-septième siècle, Lavaur souffrit beaucoup des guerres de religion et des troubles du Languedoc. Avant 1789, elle ne comptait guère plus de 4.000 habitants; elle en compte aujourd'hui près de 8,000. De l'ancien château, démantelé par ordre de Henri IV, il ne reste sur le coteau que quelques tours, dont de profonds ravins défendent l'approche. N'oublions pas de dire que Flechier fut évêque de Lavaur.

Lavaur (concile de). Au plus fort de la sanglante guerre des Albigeois, en 1213, un concile provincial s'assembla à Lavaur. Malgré les injonctions formelles du pape Innocent III, les prélats refusèrent d'entendre le comte Raymond et d'admettre aucune de ses justifications. Ils déclarèrent fauteurs d'hérétiques les comtes de Foix et de Comminges et le vicomte de Béarn. Ils insistèrent surtout sur la nécessité de détruire la ville de Toulouse; et dans une lettre qu'ils adressèrent en commun au pape avant de se séparer, on remarque le passage suivant, propre à donner une idée du fanatisme qui les animait : « Armez-vous du zèle de Phinée, seigneur pape; anéantissez Toulouse, cette Sodome, cette Gomorrhe, avec tous les scélérats qu'elle contient. Que ce tyran, cet hérétique Raymond, et même son jeune fils, ne puissent plus relever leur tête, déjà écrasée à demi! Écrasez-la-leur plus fortement encore! » A la suite de cette lettre, Innocent III, croyant avoir montré précédemment trop d'indulgence, confirma l'excommunication des comtes de Toulouse, de Comminges, et de Foix, et du vicomte de Béarn.

Laveaux (Jean-Charles Thibaut de), célèbre journaliste et lexicographe, né à Troyes, en 1749. Nommé par Frédéric II professeur de langue et de littérature française à l'université de Berlin, il quitta l'Allemagne à la mort de ce prince, fut successivement rédacteur du *Courrier de Strasbourg*, membre du tribunal du 17 août, et rédacteur du journal *la Montagne*. Après la révolution de thermidor, il quitta le journalisme pour s'occuper de la rédaction de son *Dictionnaire de la langue française*, 2e édition, 1822, 2 vol. in-4°, le plus célèbre et le meilleur de ses ouvrages. Employé à la préfecture de la Seine, sous le consulat, il devint, sous l'empire, inspecteur général des prisons et des hospices du département, et occupa cette place jusqu'à la seconde restauration. Destitué alors, il consacra de nouveau ses loisirs à la culture des lettres, et mourut en 1827.

On a de lui un grand nombre d'ouvrages : les principaux sont, après son *Dictionnaire*, que nous avons déjà cité, un *Dictionnaire des difficultés de la langue française*, 2e édit., 1822, 2 vol. in-8°; *Dictionnaire synonymique de la langue française*, 1826, 2 vol. in-8; *Histoire des premiers peuples libres qui ont habité la France*, 1787, 3 vol. in-8°; *Vie de Frédéric II, roi de Prusse*, Strasbourg, 1788-1789, 7 vol. in-8°, et un grand nombre de traductions de livres allemands, entre autres de l'*Histoire des Allemands*, de Schmidt, Berlin, 1784, 9 vol. in-8°; et de l'*Histoire des sciences dans la Grèce*, de Meiners, Paris, 1799, 5 volumes in-8°.

Lavedan. La vallée de Lavedan, dont Lourde était la capitale, relevait du comté de Bigorre, et avait eu, dès le dixième siècle, des seigneurs particuliers ayant titre de vicomtes. Au seizième siècle, cette vicomté était échue par les femmes aux héritiers de Charles, bâtard de Bourbon, fils naturel de Jean II, duc de Bourbon. Geusane ou Gaston de Bourbon, vicomte de Lavedan, était un ami fidèle de Marie d'Angoulême, reine de Navarre, et de son mari. En 1610, la famille de Gontaut hérita du Lavedan. Un mariage le fit ensuite passer aux mains de Philippe de Montault, créé, en 1650, duc de Lavedan et pair de France.

LAVERDY (Clément-Charles-François de), né à Paris en 1723, était conseiller au parlement lorsque Choiseul et madame de Pompadour le firent nommer contrôleur général en 1763, à la place de Bertin. Jamais, peut-être, pendant le règne de Louis XV, les finances ne se trouvèrent en de plus faibles mains. Les quelques innovations heureuses introduites par lui sur le commerce des grains, sur l'agriculture, etc., furent l'ouvrage de Choiseul et des encyclopédistes. Mais on reconnut bientôt l'incapacité de Laverdy. Ce personnage, avec son esprit vain, étroit, minutieux, despotique, nourrissait une ambition démesurée sous un air hypocrite et modeste. Afin de rester en place, il s'occupa sans relâche à subvenir par de nouvelles inventions fiscales aux demandes du roi et de son ministre. La cherté des blés excitait des murmures et des soulèvements. « On ne fut pas fâché de détourner les recherches en fixant l'attention sur le contrôleur général, qui, chargé spécialement de la partie des blés, semblait responsable de tous les maux de la disette (voyez FAMINE [pacte de]) ; telle était la politique de la fin du règne de Louis XV. Quand la mesure de l'iniquité était comblée, on en renvoyait l'auteur ; mais son ouvrage subsistait (*). » Des couplets satiriques célébrèrent la retraite de Laverdy (1768), comme des noëls avaient signalé son entrée aux affaires. En 1793, sa complicité dans les infâmes spéculations du monopole des blés le fit condamner à mort. Il fut exécuté le 24 novembre.

LA VICOMTERIE DE SAINT-SAMSON (Louis de), né en 1732, s'essaya dans la poésie et le pamphlet politique sans beaucoup de succès. Il était perdu à Paris dans la foule des écrivains les plus obscurs, lorsqu'il publia, en 1791, *les Crimes des rois de France, depuis Clovis jusqu'à Louis XVI*. Cette compilation, écrite avec toute la verve passionnée de l'époque, procura à l'auteur une certaine célébrité. Enhardi par ce succès, il publia successivement *les Crimes des papes*, 1792; *les Crimes des empereurs d'Allemagne, depuis Lothaire Ier jusqu'à Léopold II*, 1793. Ces productions eurent une grande vogue, et la Vicomterie fut dès lors regardé comme l'un des plus ardents défenseurs de la révolution. *La République sans impôts*, 1792, mit le comble à sa popularité.

Élu député de Paris à la Convention nationale, il y soutint sa renommée révolutionnaire, et, dans le procès de Louis XVI, vota la mort, sans appel ni sursis. Avant même la mise en jugement, il s'était prononcé pour la condamnation dans un discours qu'il avait fait imprimer. Après le 31 mai, il devint membre du comité de sûreté générale, et coopéra aux divers actes de la dictature conventionnelle. Il fut accusé, après le 9 thermidor, de s'être ménagé, par une conduite équivoque, la facilité de se déclarer plus tard pour le vainqueur ; et, en effet, il ne manqua pas de se prononcer énergiquement contre Robespierre ; mais cela n'empêcha pas qu'il ne fût exclu du comité. Peu de temps après, il monta à la tribune pour attaquer le dogme d'une vie à venir, et demander qu'on fondât la morale sur la base des intérêts présents et matériels. Après les journées de prairial, il fut décrété d'accusation ; mais amnistié par la loi du 4 brumaire an IV, et n'ayant point été réélu lors du renouvellement des deux tiers de la Convention, il vécut depuis lors obscurément et d'un emploi subalterne dans la régie du timbre. Il mourut en 1809. C'était une tête ardente et un caractère pusillanime.

LA VIEUVILLE (Charles, marquis de), né à Paris vers 1582, mort dans la même ville en 1653, fut appelé, en 1623, à succéder au surintendant des finances Schomberg ; mais son naturel emporté, brouillon, indiscret, sa dureté et sa présomption, le rendaient peu propre à guérir les plaies de l'État. Il se fit des querelles avec tous les gens de cour, autant par sa sévérité à leur refuser des pensions que par ses imprudences. Ayant fini par sentir la nécessité de s'assurer la protection de la reine, il dut, pour cela, favoriser l'entrée au conseil du cardinal de Richelieu, qu'il n'aimait pas, et qui gagna bientôt toute la faveur du roi. Le 12 août 1624, la Vieuville fut arrêté, et subit une captivité de treize

(*) *Vie privée de Louis XV*. Londres (Paris), 1784, t. IV, p. 112.

Digitized by Google

mois au château d'Amboise, d'où il parvint à s'évader, et se retira sur le territoire étranger. Il obtint cependant en 1626 la permission de rentrer en France; mais, ayant pris part aux intrigues dirigées contre le premier ministre, il crut prudent d'aller rejoindre Gaston à Bruxelles en 1631. Il fut condamné à mort l'année suivante par arrêt d'une chambre de justice établie à l'Arsenal, et ses biens furent confisqués. Il revint à Paris sous le règne suivant, sut se concilier les bonnes grâces de Mazarin, fut réintégré dans ses biens et ses emplois, par un arrêt du parlement (1643), et reçut le titre de duc et pair et la direction des finances en 1649; mais il ne vécut pas assez pour réaliser les plans par lesquels il s'était engagé à rétablir le crédit sans impôts onereux.

Le chevalier de LA VIEUVILLE, de la même famille que le précédent, né en Bretagne vers 1760, émigra en 1790, fit la campagne de l'armée des princes en 1792, et débarqua en Bretagne avec Tinténiac en 1794. Il ne réussit guère dans les diverses entreprises dont on le chargea, et fut tué en 1796, dans une action qui s'engagea entre les républicains et un détachement de royalistes.

LA VILLE-HEURNOIS. Voyez VILLE-HEURNOIS.

LA VIGNE (André de), fut d'abord secrétaire du duc de Savoie, remplit ensuite la même charge près d'Anne de Bretagne, et accompagna Charles VIII, dans son expédition d'Italie, dont il écrivit le *Journal*, par le commandement de ce prince. On ignore l'époque précise de sa mort; mais il est certain qu'il ne vivait plus en 1527, puisque Jean Bouchet le met au nombre de ceux qui reçurent Jean d'Auton aux Champs-Élysées. Il fut le principal collaborateur du *Vergier d'honneur de l'entreprise et voyage de Naples*, etc., *ensemble plusieurs autres choses faictes et composées par révérend père en Dieu, monsieur Octavien de Saint-Gelais, et par maistre Audry de la Vigne, avec aultres*. Cet ouvrage a été plusieurs fois imprimé; toutes les éditions sont rares; mais la plus recherchée est la première, Paris, in-fol. sans date. Den. Godefroy en a donné dans son recueil sur Charles VIII, un extrait assez inexact (*).

LAVOISIER (Antoine-Laurent) naquit à Paris, le 16 août 1743, d'une famille de financiers; il reçut l'éducation la plus brillante et la plus complète. Son père réunissait pour lui, dans sa maison, les hommes les plus distingués dans les sciences; ce fut ainsi que le jeune Lavoisier travailla avec Lacaille, Rouelle et Bernard de Jussieu. Il publia, en 1763, à peine âgé de 20 ans, un mémoire sur le meilleur système d'éclairage pour Paris, et obtint le prix qui avait été proposé sur ce sujet. Un autre *Mémoire sur les couches des montagnes* servit, avec le premier, à le faire entrer à l'Académie des sciences en 1768. Il obtint, en 1769, une place de fermier général. Les recherches qu'il fit alors sur les gaz oxygène et hydrogène, et sur la composition de l'eau, furent suivies de ses *Opuscules de physique et de chimie*, qu'il présenta à l'Académie en 1773. Vers cette même époque, il examina l'air qu'on obtient par la réduction des chaux de mercure dans des vaisseaux clos, expérience que Bayen avait déjà faite, et qui lui fit découvrir que cet air était respirable. « Priestley ayant reconnu, peu de temps après, que c'était la seule partie respirable de l'atmosphère, Lavoisier en conclut que la calcination et toutes les combustions sont le produit de l'union de cet air essentiellement respirable avec les corps, et que l'air fixe, en particulier, est le produit de son union avec le charbon; puis, combinant cette idée avec les découvertes de Blacke et de Wilke sur la chaleur latente, il considéra la chaleur qui se manifeste dans les combustions comme étant dégagée de cet air respirable qu'elle était auparavant employée à maintenir à l'état élastique. Ces deux propositions constituent ce qui appartient absolument en propre à Lavoisier dans la nouvelle théorie chimique, et font en même temps la base et le caractère fondamental de cette théorie. La première fut nettement énoncée, en 1775, dans un mémoire lu à l'Academie

(*) Les auteurs des Archives curieuses de l'hist. de France en ont aussi inséré un dans le premier volume de leur première série.

des sciences; l'auteur développa par degrés la seconde pendant les deux années suivantes, et il les appliqua successivement l'une et l'autre à la théorie de la formation des acides et de la respiration des animaux (*). » En 1783, Cavendish reconnut que, par la combustion de l'air inflammable, on obtenait de l'eau. Monge, qui partageait cette idée, la communiqua à Lavoisier et à Laplace, et tous trois en conclurent que l'eau devait pouvoir se décomposer en air inflammable et en air respirable. Lavoisier fit à ce sujet, avec Meusnier, en 1784, des expériences qui confirmèrent cette théorie.

Les découvertes et les expériences de Lavoisier et des autres savants avaient créé une chimie nouvelle, qu'il fallait coordonner, et pour laquelle il fallait créer un langage nouveau. Lavoisier établit sa nomenclature, et s'entendit avec les savants pour la faire adopter; à cette fin, il publia, en 1782, un dictionnaire de chimie, sous le titre de *Méthode de nomenclature chimique*, substituée aux termes bizarres et mystérieux que la chimie ancienne avait empruntés à l'alchimie. Cette terminologie simple, claire, et qui avait fondu en quelque sorte les définitions dans les noms, contribua puissamment à la propagation de la doctrine nouvelle; mais ce qui y contribua encore beaucoup plus, ce fut le *Traité élémentaire de chimie*, que Lavoisier publia en 1789.

Nommé, en 1788, administrateur de la Caisse d'escompte, il publia un *Traité de la richesse territoriale de la France*, et composa encore, plus tard, un mémoire sur les finances. Mais arrêté en 1794, avec les autres fermiers généraux, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort, et exécuté le même jour.

La Vrillière. Voy. Phélippeaux.

Law (Jean de Lauriston) naquit à Édimbourg en 1671. Sa mere descendait de la maison ducale d'Argyle; son père, William Law, exerçait la profession d'orfèvre, qui équivalait à celle de banquier; celui-ci acquit d'immenses richesses, acheta en Écosse les terres de Randleston et de Lauriston, et mourut en 1685.

(*) Cuvier, *Éloge de Lavoisier.*

Jean avait alors quatorze ans; il reçut une éducation distinguée, et, ne voulant point embrasser la profession de son père, il se mit à voyager. A Londres, il eut quelque succès dans le monde, et employa une grande partie de son temps à étudier le crédit et le commerce. Mais un duel le força bientôt à passer sur le continent. Après avoir parcouru différentes contrées, il s'arrêta à Amsterdam, qui à cette époque était la première place commerciale de l'Europe.

Law avait alors trente ans. Porté par la nature de son esprit vers l'étude des systèmes financiers, il entra comme commis chez le résident anglais, pour pouvoir étudier d'une manière pratique la banque d'Amsterdam, alors la plus florissante du monde. Revenu en Écosse vers 1700, fort riche de connaissances variées, il voulut appliquer à son pays un système de banque qui y aurait fait affluer le numéraire, dont le besoin s'y faisait réellement sentir. Son projet ne fut pas adopté, mais il le mit en rapport avec les premiers personnages du pays. Lorsqu'en 1705, il fut question d'établir une banque territoriale, il exposa de nouveau son système dans un écrit intitulé *Considérations sur le numéraire*. Il ne fut pas plus heureux cette fois, et son projet fut encore rejeté.

De dépit, il quitta de nouveau l'Écosse pour se rendre à Bruxelles, et de là passa à Paris, où Louis XIV ne voulut point entendre parler de lui, quoiqu'il fût très-lié avec le jeune duc d'Orléans, qui l'appuyait. Law se contenta de jouer et de gagner l'argent des seigneurs de la cour; mais il devint bientôt suspect, et d'Argenson lui fit signifier de quitter Paris dans les vingt-quatre heures. Il se rendit alors à Gênes et à Venise, où il gagna également beaucoup d'argent au jeu, mais toujours d'une manière loyale. On évalue à deux millions les sommes qu'il amassa de cette manière. Cependant, toujours engoué de son système, il alla l'offrir au roi de Piémont, qui l'envoya à l'empereur d'Allemagne, lequel n'en voulut pas.

Mais Louis XIV venait de mourir (1715); les finances de la France étaient dans un état déplorable; les

campagnes étaient dépeuplées; le commerce ruiné; les troupes ne touchaient plus de solde; enfin la banqueroute devenait imminente. Le régent prit les moyens qui lui parurent les meilleurs pour remédier à ces maux; mais ces moyens n'étaient que des palliatifs, et par eux la crise n'était qu'ajournée. Law présenta alors son système; le régent ne voulut en adopter qu'une partie, en établissant une banque privée, la première qui ait existé en France; un édit du 2 mai 1716 autorisa cet établissement. Nous n'entrerons pas ici dans le détail du système de Law, de sa fortune inouïe et de sa ruine; aux articles BANQUE, BOURSE et COMPAGNIES DE COMMERCE, le système a été exposé, et l'histoire complète en a été faite. Law, devenu pour le peuple un objet de haine, songea à quitter la France; il partit vers la fin de 1720, dans la voiture de madame de Prie, sans emporter avec lui plus de huit cents louis. Il parcourut encore quelques contrées de l'Europe, et mourut à Venise dans un état voisin de la misère et presque entièrement oublié (1729). (Voy. LAURISTON.)

LAYA (Jean-Louis), né à Paris en 1761, fut le condisciple et l'ami de Legouvé. Ils publièrent ensemble, au sortir du collége, un volume d'héroïdes, qu'ils intitulèrent *Essais de deux amis*. Au commencement de 1793, Laya, déjà connu par quelques opuscules politiques et deux drames en vers qui avaient eu du succès, *les Dangers de l'opinion* et *Jean Calas*, donna au Théâtre-Français la comédie de *l'Ami des lois*, pièce de circonstance, pleine d'allusions politiques, qui, attaquée et défendue avec fureur, eut tout le succès d'une œuvre de parti, et fit à l'auteur une grande réputation. Le journal de Cléry nous apprend que Louis XVI demanda à la lire, et qu'elle lui fut en effet transmise dans sa prison.

Un tel succès, au milieu des luttes civiles, devait entraîner d'inévitables retours. Sous la dictature conventionnelle, Laya fut mis hors la loi, et dut rester caché jusqu'au 9 thermidor. Quelques thermidoriens recherchèrent alors son amitié. C'est par suite de cette liaison qu'il fut chargé de rédiger le rapport relatif aux papiers trouvés chez Robespierre, rapport qui parut sous le nom de Courtois, et que l'abbé Mulot et Courtois renforcèrent ensuite de coups de pinceau de leur façon. On met aussi sur le compte de Laya la motion d'ordre du même Courtois, qui fit fermer le club du Manége, ainsi que l'opinion prononcée à la tribune par ce conventionnel pour la restitution des biens des condamnés.

Laya fit représenter en 1799, à la comédie française, le drame de *Falkland*, tiré du célèbre roman de Lewis, et auquel l'intérêt du fond, joint au talent de Talma, procura un grand succès.

Chargé pendant quinze ans de la critique littéraire dans *le Moniteur*, il fut successivement professeur de belles-lettres au lycée Charlemagne, puis au lycée Napoléon, et enfin, il fut nommé en 1809 professeur d'histoire littéraire et de poésie française à la faculté des lettres, en remplacement de Delille. La faveur dont il jouit sous la restauration, autant que ses titres littéraires, le fit recevoir en 1817 à l'Académie française. Il est mort en 1833.

LAZARISTES, congrégation fondée par saint Vincent de Paule, et établie en France, vers l'an 1632, pour former des missionnaires. Ils ne faisaient que des vœux simples. Leur général devait être Français et résider à Paris. Ils avaient la direction d'un grand nombre de séminaires et desservaient plusieurs cures. Le couvent de Saint-Lazare était aussi une maison de force. On y renfermait les jeunes gens dont la mauvaise conduite paraissait aux parents et aux magistrats ne pouvoir être réprimée que par une détention plus ou moins longue. Quelquefois on infligeait aussi cette correction à des hommes d'un âge mûr; ainsi on la fit subir à Beaumarchais.

LAZOWSKY, Polonais, réfugié en France vers 1784, et nommé alors, grâce à la protection du duc de la Rochefoucauld-Liancourt, inspecteur des manufactures du royaume, fut élu, en 1789, capitaine de la garde nationale de Paris, dirigea, dans la journée du 10 août, l'attaque de l'artillerie des fédérés bretons contre le château des Tuile-

ries, et contribua puissamment à la victoire de la cause populaire. On dit que ce fut lui qui fit monter une pièce jusque dans les appartements du roi. Envoyé à Versailles par Dantou, dans les journées de septembre, il y eut peut-être part au massacre des prisonniers d'Orleans. Nommé, à la même époque, membre de la Commune de Paris, il fut, en mars 1793, décrété d'arrestation, sur la proposition de Vergniaud; mais les jacobins prirent hautement sa défense, et ce décret fut presque aussitôt rapporté. Il mourut presque subitement peu de temps après, et fut inhumé sur la place du Carrousel, au lieu même où ses batteries avaient, au 10 août, décidé la défaite des défenseurs du château.

Le Bailli (Antoine-François), né en 1756, à Caen, prit rang dans la littérature par ses *Fables nouvelles*, Paris, 1784. Ces fables ont de l'élégance et de la bonhomie, et elles ne sont pas sans mérite. On lui doit en outre *le Choix d'Alcide*, opéra-ballet, 1811; quelques autres opéras, et *le Gouvernement des animaux, ou l'Ours réformateur*, poème épisodique divisé en cinq actes, 1816. Le Bailli est mort à Paris, en 1832.

Lebarbier (Jean-Jacques-François), membre de la classe des beaux-arts de l'Institut, né en 1738, à Rouen, mort à Paris, en 1826. Cet artiste, l'un des premiers de la nouvelle école qui s'attachèrent aux règles du bon goût, a produit, outre une quantité prodigieuse de vignettes et de dessins, un nombre assez considérable de tableaux. Nous citerons seulement : *le Siége de Beauvais* (en 1472); *le Siége de Nancy* (hôtel de ville de Nancy); *Jupiter sur le mont Ida* (ancienne galerie de Versailles); *Aristomène* (château de Compiègne); *l'Apothéose de saint Louis*, et *Saint Louis prenant l'oriflamme* (Saint-Denis); un *Christ* (maître-autel de la cathédrale de Sens); *Sully aux pieds de Henri IV* (aux Gobelins); *le Tombeau des Canadiens*, etc.

Lebas (Jacques-Philippe), graveur, naquit à Paris en 1707; élève d'Hérisset, qu'il surpassa bientôt, il fut longtemps un des graveurs les plus connus de France; il est vrai de dire qu'il en est peu qui aient autant produit que lui, et son œuvre est d'autant plus considérable, qu'il a signé beaucoup de gravures entièrement exécutées par ses élèves, mais sous sa direction. Il a su aussi choisir presque toujours, pour exercer son burin, des tableaux de bons maîtres. Berghem, Wouwermans, Van Ostade, et surtout Teniers, trouvèrent en lui un habile et fidèle interprète. Cette bonhomie, cette gaieté si franche, cet entrain, en un mot, qui distingue les tableaux de Teniers, se retrouvent dans les gravures de Lebas, avec toute leur naïveté et tout leur esprit. Lebas a gravé plus de cent sujets d'après Teniers, et au moins trente d'après Vernet, l'un des peintres dont il affectionnait le plus le talent. Il est le premier qui, après Rembrandt, ait fait un grand usage de la pointe sèche. Il dessinait beaucoup; et il a exécuté d'après ses compositions, toutes remarquables par une grande imagination, un grand nombre de gravures d'un burin facile et brillant.

Cet artiste avait été admis à l'Académie de peinture en 1743; en 1771, il en fut nommé conseiller; en 1782, Louis XVI lui accorda le titre de graveur du roi. Il ne jouit pas longtemps de cette dernière faveur : le 14 avril 1783, il fut enlevé par une maladie aiguë. On cite de lui principalement quatre morceaux capitaux : *les Réjouissances flamandes*; *David Teniers et sa famille*; *les Œuvres de miséricorde et l'Enfant prodigue*. Il faut ajouter aussi *la Suite des ports de France*, d'après Vernet, et *les Ruines des plus beaux monuments de la Grèce*. Lebas avait formé un grand nombre d'élèves distingués, tels que Lemire, de Ghendt, Gouaz, Gaucher, Laurent, etc. L'un d'eux, Gaucher, a gravé le portrait de son maître. On a aussi de Lebas quelques gouaches d'une couleur vigoureuse et d'un effet piquant.

Lebas (Jean-Baptiste-Apollinaire), ingénieur de la marine, conservateur du musée naval, est né dans le département du Var, le 13 août 1797. Comme il était d'une constitution délicate, sa mère crut devoir négliger son instruction pour laisser fortifier son corps; ce

moyen lui réussit, les exercices violents qu'il faisait chaque jour le rendirent très-robuste.

Lorsqu'à 15 ans le jeune Lebas fut envoyé à Paris pour commencer son éducation, il ne savait pas lire, et comprenait à peine le français, son oreille n'ayant jamais entendu que le patois de son village. Toutefois, cette même ardeur qu'il avait apportée dans les exercices de son enfance, il l'apporta dans ses études, et en 5 années il les termina, et fut admis le second à l'école polytechnique. Deux ans après, il entrait dans le corps du génie maritime. Dès lors sa carrière fut tracée; il servit tour à tour dans tous les ports de France, et partout il se fit distinguer. Après avoir organisé la flottille qui devait bloquer le port de Barcelone, il fut choisi par l'amiral Duperré, lors de l'expédition d'Alger, pour veiller spécialement aux réparations des bateaux à vapeur de l'expédition; et, après le débarquement des troupes, il organisa un chantier de radoub au camp de Sidi-el-Féruch. Le gouvernement lui confia ensuite la mission d'aller chercher à Thèbes les obélisques du palais de Louqsor. Tout le monde connaît les détails de cette expédition, tout le monde a pu apprécier les difficultés que présentait l'enlèvement d'un monolithe du poids de 250,000 kilogrammes, et cela dans un pays où il n'y avait presque pas de ressources, et sans autres appareils que ceux qui avaient été apportés de France; tout le monde a admiré l'habileté de celui qui, avec huit hommes seulement, avait pu, en moins de vingt-cinq minutes, faire détacher et descendre de sa base cette masse énorme. S'il est quelque chose de plus étonnant encore, c'est le succès avec lequel ce monument, transporté d'Égypte au Havre et du Havre à Paris, fut installé au milieu de la place de la Concorde. Une inscription, et des dessins gravés sur le socle, témoignent de l'habileté de l'ingénieur et de l'admiration de la France. Six mois après, le conservateur du musée naval ayant donné sa démission, M. Lebas fut nommé à cette place où l'appelait sa réputation, et que lui avaient d'ailleurs méritée ses anciens services.

Lebas (Louis-Hippolyte), architecte, né à Paris en 1782, est élève de MM. Vaudoyer, Percier et Fontaine. En 1806, il remporta le second grand prix d'architecture; en 1808, il obtint une médaille d'or; en 1810, il exposa *l'intérieur d'une salle ornée de peinture au quinzième siècle, et servant de musée de sculpture*; en 1817, il publia avec M. Debret quelques planches d'un ouvrage intitulé : *Œuvres complètes de Jacques Barozzi et Vignole*. On lui doit le monument élevé dans le palais de justice à la mémoire de Malesherbes; et c'est lui qui a été chargé de la direction des travaux de l'église Notre-Dame de Lorette, où à force de vouloir être riche on est tombé dans la lourdeur, et de ceux de la prison de la Roquette, monument d'un tout autre genre, et qui n'est pas destiné à figurer parmi les beaux produits de l'art moderne.

M. Lebas, membre de l'Institut, de la commission des beaux-arts de la préfecture de la Seine, et du jury de l'école royale d'architecture, n'a d'ailleurs attaché son nom à aucun des grands monuments de notre époque. On lui doit cependant quelques projets de fontaines, destinées à décorer des places publiques.

Le Bas (Philippe-François-Joseph), né en 1765 à Frévent, département du Pas-de-Calais, où son père exerçait la profession de notaire, fit ses études à Paris, au collége de Montaigu, fut reçu avocat au parlement en 1789, et alla, l'année suivante, s'établir à Saint-Pol, dont il représenta les habitants à la fédération du 14 juillet 1790; ce fut son premier pas dans la carrière politique. Des motifs dont nos lecteurs apprécieront la convenance, nous empêchent de raconter nous-même le rôle qu'il joua dans la révolution; nous nous contenterons de transcrire ici une notice qui lui est consacrée, dans un ouvrage imprimé au commencement de la restauration, pendant la plus grande ferveur de la réaction royaliste. Nous sommes cependant loin d'approuver toutes les expressions de cette notice; celles qui se rapportent à Saint-Just, entre autres, ne sont rien moins qu'exactes. Mais ce n'est pas là, c'est dans l'article que nous consacrerons à ce célèbre membre du comité de salut public, qu'il

faut aller chercher notre opinion en ce qui le concerne.

« Né d'une famille honnête, et jouissant de la considération de ses concitoyens, Le Bas venait d'être reçu avocat, et exerçait cette profession à Saint-Pol, lorsque la révolution, dont il adopta les principes avec enthousiasme, lui fournit l'occasion de faire briller ses talents sur un plus vaste théâtre. D'abord nommé administrateur de son département (*), il fut élu en 1792 membre de la Convention nationale, et y vota la mort de Louis XVI (**). Devenu membre du comité de sûreté générale (***), il fut presque toujours en mission avec Saint-Just, dont le caractère tranchant et les formes despotiques contrastaient singulièrement avec la douceur, les manières bonnêtes et la bonté de Le Bas. Accolé malheureusement à son compagnon dans ses tournées révolutionnaires, il chercha souvent à tempérer sa fougue cruelle, et il y parvint quelquefois. Lié avec Robespierre, dont il était le compatriote et l'ami, il voulut, par un sentiment de générosité peu réfléchi (*), partager des

(*) Le Bas fut nommé, dans le cours de l'année 1791, administrateur du district de Saint-Pol; ce fut au mois de décembre de la même année, et à la suite d'un éclatant succès obtenu par lui, au barreau d'Arras, dans une cause politique, qu'il fut appelé à faire partie de l'administration départementale.

(**) Ami de Maximilien Robespierre, et convaincu de la pureté de ses intentions, il avait, dès son entrée à la Convention, embrassé ses principes, et il y resta constamment fidèle. Il assista aux débats si graves et si animés qui eurent lieu dans l'assemblée, depuis le 21 septembre 1792, jusqu'à la fin d'avril 1793. Il avait prouvé qu'il n'était pas dénué de talents oratoires; il aurait pu comme tant d'autres briller dans la discussion; il se contenta de voter suivant sa conscience; « Trop de grands talents, écrivait-il à son père, « à la date du 3 octobre 1792, se font distin- « guer à la Convention, pour que j'émette une « opinion que d'autres développeront mieux « que moi. L'essentiel est de bien faire, de « bien écouter pour bien opiner et de ne « parler que quand on a à dire une vérité « qui, sans vous, échapperait aux autres. Ce « n'est pas de notre gloriole personnelle qu'il « s'agit aujourd'hui, mais du salut de la ré- « publique. Voilà mes principes, et j'y tiens « d'autant plus fortement, qu'ils sont ceux « de beaucoup de députés à la supériorité « desquels je me plais à rendre hommage. »

(***) Déjà, précédemment, Le Bas avait été envoyé comme représentant du peuple à l'armée de Sambre-et-Meuse. On lui avait donné pour collègue, son parent Duquesnoy, homme loyal et honnête. Cette mission à laquelle furent dus d'importants résultats (voy. DUQUESNOY), était un grand sacrifice que Le Bas faisait à ses devoirs: Robespierre, quelques mois auparavant, l'avait présenté à son hôte Duplay (voy. ce nom); Le Bas avait vu et aimé la plus jeune des filles de ce respectable patriote, et avait demandé sa main qui lui avait été accordée. Le jour du mariage était fixé quand, sur un ordre de la Convention, il dut partir pour l'armée de Sambre-et-Meuse. Il ne revint à Paris qu'à la fin d'août; il se maria alors, fut nommé le 14 septembre, membre du comité de sûreté générale, et partit presque aussitôt pour l'armée du Rhin. Robespierre, qui connaissait sa modération et sa sagesse, l'avait associé à Saint-Just, pour qu'il tempérât, par une prudente opposition, l'ardeur et la sévérité de son collègue. Voyez à l'article SAINT-JUST, l'historique de cette mission, qui eut pour résultat la reprise des lignes de Wissembourg, le déblocus de Landau, et pendant laquelle le tribunal révolutionnaire du département du Bas-Rhin ne prononça aucune condamnation capitale. (Buchez et Roux, *Histoire parlementaire de la révolution*, t. XXXI, p. 30.)

De retour à Paris, au mois de janvier 1794, Le Bas et Saint-Just furent, au mois d'avril suivant, envoyés de nouveau à l'armée de Sambre-et-Meuse, qui reprit alors l'offensive, remporta sur les Autrichiens d'importants avantages, leur enleva Charleroy, dont ils s'étaient emparés, et gagna la bataille de Fleurus. Au retour de cette expédition, Le Bas fut chargé de la surveillance de l'*École de Mars* établie dans la plaine de Sablons.

(*) C'est une erreur; il y avait longtemps que Le Bas prévoyait le sort qui était réservé à ses amis et à lui. D'ailleurs son sacrifice ne fut point inutile; car si son parti, si le parti qui seul, pendant la révolution, voulut sincèrement la gloire et l'affermissement de la république, obtient enfin, dans la mémoire de la postérité, la justice qu'il mérite,

« périls qui n'étaient pas encore les « siens, et on le vit, au milieu de la « séance du 9 thermidor, s'écrier, au « moment où l'on décrétait Robespierre « et Saint-Just d'arrestation, « qu'il ne « voulait pas partager l'opprobre d'un « tel décret, et qu'il demandait aussi « contre lui la même mesure. » Elle fut « en effet portée sur-le-champ (*), et « s'étant ensuite rendu à la Commune, « insurgée contre la Convention, il fut « mis hors la loi à la séance du soir, et « se tua d'un coup de pistolet au mo- « ment où des satellites, conduits par « le féroce Léonard Bourdon, allaient « mettre la main sur sa personne (**).»

Après sa mort, ses ennemis le frappèrent dans ce qu'il avait eu de plus cher. Sa jeune femme, son fils, âgé de six semaines, furent traînés de prison en prison, et y languirent près d'un an comme suspects. Son vieux père, infirme, et qu'un coup si funeste avait privé de la raison, fut enfermé pendant trois mois dans la citadelle de Doullens; enfin tous les membres de sa famille se virent exposés à des persécutions plus ou moins odieuses.

Voyez, dans l'*Histoire parlementaire de la révolution française*, t. XXXI, pag. 34-40, la collection des arrêtes pris par Saint-Just et Le Bas pendant leur mission à Strasbourg, et au t. XXXV, p. 317-365, le recueil des lettres écrites par Le Bas à sa famille et à ses amis.

il le doit sans doute un peu au dévouement de Le Bas.

(*) Arrêté avec Robespierre, Saint-Just, Couthou, etc., il fut conduit avec eux à la Force; mais ils furent bientôt délivrés et conduits en triomphe par le peuple à l'hôtel de ville. Là, Le Bas et Saint-Just pressèrent Maximilien de profiter des offres des canonniers de Paris, et de marcher contre la Convention. Robespierre s'y refusa; il ne restait plus qu'à mourir. Le Bas, auquel des amis avaient fait passer un déguisement et deux pistolets, saisit l'une de ces armes et passa l'autre à Maximilien, qui n'hésita pas un instant. Malheureusement, le coup mal dirigé ne lui ôta pas la vie. La main de Le Bas avait été plus sûre.

(**) *Biographie moderne, ou galerie historique, civile, militaire, politique et judiciaire.* (Paris, Alexis Eymery, 2 vol. in-8°, 1815), t. II, p. 226, 227.

Lebaud (Pierre) doyen de Saint-Tugdual de Laval, aumônier de la célèbre Anne de Bretagne, n'est connu que par une *Histoire de Bretagne*, publiée seulement en 1638, par d'Hozier, Paris, in-fol. Cet ouvrage est encore estimé, à cause des savantes recherches qu'il contient. Anne avait fait expédier à l'auteur, le 4 octobre 1498, l'autorisation nécessaire pour qu'il pût prendre communication de tous les titres déposés dans les chapitres, abbayes, communautés et archives du pays.

Le Be (Guillaume), graveur et fondeur en caractères d'imprimerie, naquit à Troyes, en 1525. Élevé à Paris, dans la maison de Robert-Étienne, il eut part à la composition des caractères employés par ce célèbre imprimeur. En 1545, il passa à Venise, et y grava, pour Marc-Antoine Giustiniani, qui avait établi dans cette ville une imprimerie orientale, des assortiments de caractères hébraïques. De retour à Paris, il y exerça son art jusqu'en 1598, époque de sa mort.

Henri le Bé, son fils, fut imprimeur à Paris, où il donna, en 1581, une édition in-4° des *Institutiones Clenardi in linguam græcam*, ouvrage regardé comme un chef-d'œuvre de typographie. Les fils et petits-fils de Henri se signalèrent aussi dans le même art. Le dernier mourut en 1685.

Le Beau (Charles), né à Paris, en 1701, fut successivement professeur de rhétorique aux colléges d'Harcourt et des Grassins, puis professeur d'éloquence latine au collége royal. Élu, en 1752, membre de l'Académie des inscriptions, il en devint, en 1755, secrétaire perpétuel, et mourut à Paris, le 13 mars 1758. Son *Histoire du Bas-Empire* peut être regardée comme une suite aux histoires de Rollin et de Crévier. Le style en est soigné, et la critique toujours judicieuse. La manière de l'auteur présente, à la vérité, moins d'intérêt que celle de Rollin, mais elle est en général plus correcte et plus savante. La meilleure édition de cette histoire est celle qui a été publiée à Paris, 1829-1833, en 21 vol. in-8°, avec les notes de Saint-Martin.

Les *Œuvres latines* de le Beau, publiées après sa mort, en 1782 et 1785,

sont aussi justement estimées, et ont été souvent réimprimées.

Lebeau servait comme volontaire de la Marne dans l'armée de Hollande, lors de la prise de l'île de Cassandria, en 1794. Il se rendit à la nage, pendant la nuit, avec un de ses camarades, sur une belandre qui se trouvait ensablée, très-près de la redoute du canal d'Ardenbourg, occupée par l'ennemi. La marée remit, ainsi qu'ils s'y étaient attendus, le bateau à flot; ils profitèrent du moment, et se hâtèrent de le diriger vers la rive gauche, à l'emplacement du camp français. On y trouva environ 60 milliers de poudre, dont les deux tiers en état de servir; Lebeau fut nommé sous-lieutenant.

Lebeuf (Jean), chanoine de l'église cathédrale d'Auxerre, né dans cette ville en 1687, y mourut en 1760, après avoir été reçu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. La *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, imprimée dix-huit ans avant sa mort, indique 160 ouvrages ou *Opuscules* de ce laborieux écrivain; et Fontette cite de lui, dans ses *Tables*, 173 pièces, toutes relatives à l'histoire de France. Les plus remarquables de ses ouvrages sont : *Discours sur l'état des sciences dans l'étendue de la monarchie française sous Charlemagne*, 1734, in-12; *Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissements à l'histoire de France*, etc., Paris, 1738, 2 vol. in-12; *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, ib., 1754, 15 vol. in-12; *Dissertation dans laquelle on recherche depuis quel temps le nom de France a été en usage*, Paris, 1740, in-12; *Dissertation sur l'histoire ecclésiastique et civile de France*, 1739-1743, 3 vol. in-12; le second volume renferme une *Dissertation sur l'état des sciences en France, depuis la mort du roi Robert jusqu'à celle de Philippe le Bel*, couronnée, en 1740, par l'Académie des inscriptions; *Histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre*, 1743, 2 vol. in-4°. L'abbé Lebeuf a, de plus, fait insérer 46 mémoires dans le recueil de l'Académie des inscriptions.

Leblanc (François), savant numismatiste, sur la vie duquel on ne possède que fort peu de renseignements. On sait seulement qu'il était gentilhomme dauphinois, qu'il fit un voyage en Italie avec le comte de Crussol, et qu'il mourut à Versailles en 1698, avant d'avoir pu remplir, auprès des enfants de France, l'emploi de professeur d'histoire, auquel il venait d'être nommé. Il est surtout connu par un excellent ouvrage intitulé : *Traité historique des monnaies de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent*, 1690, in-4°, fig. Ce volume ne contient que les monnaies des rois de France; la seconde partie, qui concernait les monnaies des seigneurs, est restée manuscrite. On joint ordinairement à ce traité une excellente *Dissertation sur quelques monnaies de Charlemagne, Louis le Débonnaire, Lothaire et ses successeurs, frappées dans Rome*, 1689, in-4°.

Leblanc de Guillet (Antoine Blanc, dit), membre de l'Institut, né à Marseille en 1730, fit jouer sur le Théâtre-Français, en 1763, *Manco-Capac*, tragédie où l'on remarquait le vers suivant :

« Crois-tu de ce forfait Manco-Capac capable? »

L'Heureux événement, comédie en 3 actes et en vers, jouée en 1763; les *Druides*, tragédie en 5 actes, jouée en 1772; *Albert Ier* ou *Adéline*, comédie héroïque, jouée en 1775, n'eurent guère plus de succès. Toutes ces pièces, qui respirent la haine du despotisme, attirèrent à leur auteur, de la part de la cour, des désagréments qui ne contribuèrent pas peu à lui faire adopter les principes de la révolution; aussi, après avoir, en 1788, refusé une pension du ministère, accepta-t-il de la Convention, en 1795, un secours de 2,000 fr. Leblanc mourut en 1799. Il avait été nommé membre de l'Institut en 1798. On a de lui, outre les ouvrages que nous avons cités, un roman intitulé : *Mémoires du Comte de Guine*, Amsterdam (Paris), 1761, in-12; une traduction en vers du poëme de *Lucrèce*, Paris, 1788-1789, 2 vol. in-8°; une traduction aussi en vers des *Géorgiques* et des *Bucoliques* de Virgile, et plusieurs pièces de circonstance.

Le Blond (Gaspard Michel, dit), ecclésiastique et archéologue, né en 1738 à Caen, mort à l'Aigle en 1809. On a de lui des *Observations sur quelques mé-*

dailles du cabinet de M. Pellerin, in-4°, imprimées à Paris en 1771; la *Description des principales pierres gravées du cabinet du duc d'Orléans*, 2 vol. in-fol., ib., 1780-1784. Il eut pour collaborateurs, dans ce dernier travail, l'abbé Lachau et Coquille.

Lebon (Joseph), né à Arras en 1765, fit ses études chez les oratoriens, et entra dans cette congrégation, où il se fit d'abord remarquer par sa régularité et son exactitude à remplir ses devoirs. Il en sortit au commencement de la révolution, à la suite de vifs démêlés qu'il avait eus avec ses supérieurs, et fut nommé, en 1791, vicaire au Vernoi, près de Beaune, puis curé de Neuville, où il recueillit chez lui son père et sa famille, que des malheurs avaient réduits à l'indigence.

Après le 10 août, il fut appelé par les électeurs d'Arras à la mairie de cette ville. Ses principes étaient alors d'une telle modération, qu'il fit expulser les commissaires envoyés par la Commune de Paris pour appuyer une circulaire destinée à provoquer, sur toute l'étendue de la république, une imitation des massacres de septembre (voyez les Annales, tome II, pag. 252). Ses concitoyens lui donnèrent, peu de temps après, une nouvelle marque de confiance, en le nommant procureur syndic du département, puis député suppléant à la Convention.

Il ne siégea dans cette assemblée qu'après les événements du 31 mai. Envoyé une première fois, en octobre 1793, en mission dans le département du Pas-de-Calais, il s'y montra encore si modéré, que Guffroy (voyez ce nom) l'accusa à la Convention de modérantisme, et le dénonça comme le protecteur des contre-révolutionnaires et le persécuteur des patriotes. Le comité de salut public se hâta de le rappeler; mais, sur sa promesse de travailler à faire oublier son indulgence, il fut presque aussitôt après renvoyé avec les mêmes pouvoirs dans le même département.

En proie dès lors à une sorte de fièvre révolutionnaire, à un délire que l'on ne peut expliquer que par la présence des Autrichiens à quelques lieues d'Arras, il se mit à sévir contre les partisans de l'ancien régime avec une sévérité, avec une cruauté excessives. « Il tint, disent MM. Buchez et Roux, une conduite semblable à celle de Fouquier-Tinville à Paris, il se fit l'instrument aveugle des comités. Guffroy le dénonça alors comme terroriste exagéré; mais le peu de probité du dénonciateur, et le motif connu de son acharnement contre Lebon (*), furent la principale cause de l'inutilité de sa démarche. Cette considération explique même pourquoi Couthon prit parti pour Lebon aux Jacobins. Ce devait être de sa part un acte plutôt contre Guffroy qu'en faveur de Lebon; car Couthon et Robespierre condamnaient pour leur propre compte les excès de Lebon, et ils avaient résolu de l'en punir; du moins ce dernier le déclara-t-il dans sa première défense. « Puisque vous m'accordez la parole, dit-il, je suis plus « heureux qu'au moment où je fus près « d'être victime par Robespierre sans « être entendu; car il faut que vous sachiez, citoyens, que cet homme infâme a voulu me faire périr, il y a « trois décades (**). » Or, à l'époque même où, s'il faut en croire Lebon, Robespierre voulait le faire périr, les comités de gouvernement le défendaient, par l'organe de Barrère, comme un agent dévoué, à qui on ne pouvait reprocher que *des formes un peu acerbes*, et qui d'ailleurs avait sauvé Cambrai, menacé par l'ennemi. En effet, lorsque, dans les premiers jours d'août, Lebon avait appris que cette ville allait être investie par les Autrichiens, il s'était hâté d'aller s'y enfermer, et il y a lieu de croire qu'il ne contribua pas peu à inspirer à la garnison et aux habitants l'enthousiasme et l'énergie avec lesquels ils repoussèrent l'ennemi. (Voyez Cambrai [attaque de].)

Dénoncé de nouveau le 15 thermidor

(*) Guffroy s'était rendu coupable d'un faux; poursuivi pour ce fait par Desmeuniers, accusateur public près le tribunal criminel du Pas-de-Calais, il avait obtenu de celui-ci un désistement, en lui promettant en retour de l'appuyer de l'influence que lui donnait sa position de député. Or Lebon avait destitué Desmeuniers; de là la haine dont Guffroy ne cessa de le poursuivre.

(**) *Histoire parlementaire de la révolution*, t. XXXV, p. 220.

(2 août), Joseph Lebon fut alors décrété d'arrestation. Son affaire occupa ensuite plusieurs fois incidemment la Convention ; enfin, le 18 floréal (7 mai 1795), l'Assemblée chargea une commission de 21 membres d'examiner sa conduite. Quirot, rapporteur de cette commission, fit son rapport le 1er messidor (19 juin) suivant. Il avait divisé en quatre classes les délits imputés à Lebon : 1° *assassinats juridiques ;* 2° *oppression des citoyens en masse ;* 3° *exercice de vengeances personnelles ;* 4° *vols et dilapidations*. Il conclut à l'accusation.

Lebon, admis à présenter à la tribune ses moyens de défense, ne cessa de réclamer trois paniers de papiers qui avaient été enlevés de son domicile, et dont ses ennemis s'étaient emparés. Plusieurs séances furent employées à entendre son plaidoyer ; puis, cette manière de procéder paraissant devoir traîner en longueur et n'aboutir qu'à des divagations, il fut décidé que le rapport de Quirot serait lu article par article, et que l'accusé y répondrait dans le même ordre. Lebon nia la plupart des faits qu'on lui imputait, en atténua beaucoup d'autres (*), et, lorsqu'on fut arrivé au quatrième chef d'accusation, *vols et dilapidations*, l'Assemblée refusa d'entendre la suite du rapport, en déclarant que Lebon s'était pleinement justifié à cet égard (*).

Joseph Lebon n'en fut pas moins traduit devant le tribunal criminel d'Amiens (**), qui le condamna à mort, le 17 vendémiaire (9 octobre) 1795. Ce tribunal jugeait sans appel, en vertu de la loi du 12 prairial ; Lebon demanda à profiter du bénéfice de la constitution qui venait d'être achevée, et à être autorisé à se pourvoir en cassation, la Convention passa à l'ordre du jour, et il fut exécuté.

Le Bouvier (Gilles), dit *Berry*, naquit à Bourges en 1386, et fut premier héraut d'armes de Charles VII. On a de lui une *Histoire de Charles VII, depuis* 1402 *jusqu'en* 1455. Cette histoire, dont la plus grande partie semble appartenir à Alain Chartier, a été plusieurs fois imprimée (***). On trouve de Gilles le Bouvier, une *Description de la France*, dans l'*Abrégé royal de l'alliance chronologique*, du P. Labbe, 1651, in-4°.

Lebreton (Joachim), né en 1760, à Saint-Meen, en Bretagne, d'un simple maréchal-ferrant, fut, dans son enfance, remarqué par quelques personnes généreuses, qui, frappées de son intelligence précoce, lui firent obtenir une bourse dans un collége. Élevé chez les théâtins, où il fit de brillantes études, il abandonna, lors de la révolution, le

(*) Il se défendit surtout en prétendant qu'il n'avait fait qu'exécuter les décrets de la Convention : « Vous vouliez donc que je « fusse de glace, s'écria-t-il, quand vous étiez « tout de feu? vous vouliez donc que je vous « désobéisse, quand vous aviez mis la terreur « à l'ordre du jour? Si j'étais coupable en « exécutant vos décrets, étiez-vous innocents « en les faisant? » Les membres de la commission devaient prévoir qu'il adopterait ce moyen de défense. Ils durent donc surtout choisir, pour composer leur acte d'accusation, des griefs dont la responsabilité ne pouvait retomber sur l'assemblée. Cependant on ne trouve dans leur rapport, rédigé d'ailleurs avec une si remarquable partialité, aucune de ces monstrueuses cruautés, dont on s'est plu à grossir la biographie de Lebon ; et pourtant, quelle accusation eût pu être plus personnelle pour lui, si elle avait pu lui être intentée, que celles d'*avoir fait dresser un orchestre à côté de la guillotine ; d'avoir fait faire le procès à un perroquet, qui criait : Vive le roi*, etc., etc.

(*) Voyez Buchez et Roux, *Histoire parlementaire de la révolution*, t. XXXV, p. 266. Joseph Lebon mourut aussi pauvre qu'il l'était avant d'entrer dans la carrière des emplois publics. Sa veuve, qui lui survécut jusqu'en 1834, était pauvre aussi ; et si elle termina ses jours dans l'aisance, elle le dut à la tendresse de son fils, homme extrêmement honorable, qui occupe aujourd'hui une place importante dans la magistrature. L'article consacré par l'éditeur du *Supplément de la Biographie universelle*, à la veuve de Lebon, est un tissu d'odieuses calomnies ; et l'on ne s'en étonnera pas, quand on saura que l'auteur de cet article avoue lui-même en avoir pris les matériaux dans l'ouvrage de Guffroy.

(**) MM. Buchez et Roux disent que ce fut devant le tribunal criminel d'Arras. C'est une erreur que nous devons relever pour *l'honneur* des thermidoriens.

(***) Voyez Chartier (Alain).

projet de suivre la carrière ecclésiastique, et fut nommé, sous le Directoire, chef du bureau des beaux-arts au ministère de l'intérieur, et ensuite membre du Tribunat.

A la création de l'Institut, Lebreton fut nommé membre de la 3e classe, et secrétaire de la 4e; ces nominations, qui concordaient parfaitement avec ses goûts, lui fournirent les moyens de faire briller son zèle; il concourut puissamment à la formation du grand musée mutilé par Wellington, dont il proclama l'incapacité en fait de beaux-arts, dans la séance de l'Institut du 18 octobre 1815. Cette démarche patriotique le fit priver de ses places, et il se rendit en Amérique, pour y fonder une colonie d'artistes. Accueilli favorablement par l'empereur du Brésil, il commençait à exécuter son projet lorsque la mort le surprit le 9 juin 1819; les artistes qu'il avait réunis regagnèrent la France. Lebreton a publié, outre des notices et des éloges historiques, une rhétorique et un rapport sur l'état des beaux-arts.

Le Brigant (Jacques), fils d'un négociant de Pontrieux, né dans cette ville en 1720, mort à Tréguier en 1804, se laissa entraîner, par sa prédilection pour la langue celtique, qu'il regardait comme la langue mère de toutes les autres, à publier un ouvrage curieux, qui a pour titre: *La langue primitive conservée*. Pour établir son opinion, il cite le mot de la Genèse: « Dieu dit que la lumière soit, et la lumière fut »; et il trouve que cette phrase, dans les langues hébraïque, chaldéenne, syriaque, arabe, persane, grecque, latine et française, offre, sous ces différentes formes, une analogie parfaite avec la langue celtique. Il montre ensuite les rapports qui existent entre sa langue favorite et le chinois, le sanscrit, le galibi ou langue des Caraïbes, et l'idiome de l'île de Taïti.

Ses vingt-deux enfants étaient ou morts ou sous les drapeaux, quand la Tour d'Auvergne consola les vieux jours de le Brigant, son ami, en allant prendre, à l'armée, la place du plus jeune de ses fils.

Parmi les ouvrages de ce savant malheureusement trop systématique, nous citerons encore les *Éléments de la langue des Celtes gomérites ou Bretons; l'Introduction à cette langue, et, par elle, à celle de tous les peuples connus*, Strasbourg, 1779, in-8°; les *Mémoires sur la langue des Français*, Paris, 1787; enfin les *Observations fondamentales sur les langues anciennes et modernes*, ibid., in-4°, etc.

Lebrun (Charles), peintre d'histoire, naquit à Paris en 1619. Il était fils d'un sculpteur qui, de bonne heure, lui inspira le goût des arts, et le plaça dans l'école de Simon Vouet. Lebrun y fit de rapides progrès, et il avait 12 ans à peine lorsqu'il exécuta le portrait de son aïeul. Trois ans plus tard, il peignait pour le duc d'Orléans *Hercule domptant les chevaux de Diomède* et *Hercule faisant les fonctions de sacrificateur*. Quoique l'artiste fût bien jeune encore, il laissait voir déjà cette richesse de composition, cette puissance d'imagination, caractère principal de son talent.

Le premier protecteur de Lebrun fut le chancelier Séguier, qui l'envoya à Rome, l'y plaça en pension chez le Poussin, et l'entretint là pendant six années. Sous un si grand maître, Lebrun vit se développer rapidement les heureuses dispositions qu'il avait reçues de la nature. Lorsqu'il fut de retour à Paris, en 1648, *le Crucifiement de saint André*, *le Martyre de saint Étienne*, *Moïse frappant le rocher*, et quelques autres tableaux, le placèrent promptement au premier rang, et attirèrent sur lui l'attention des amateurs éclairés. Fouquet le chargea des peintures de son château de Vaux, et lui fit en outre une pension de 12,000 livres. Ce fut à cette époque que Lebrun se trouva en rapport avec le cardinal Mazarin; celui-ci, frappé de son talent, voulut le présenter à Louis XIV, et lui ouvrit ainsi la brillante carrière qu'il devait remplir. En 1662, Colbert le fit nommer premier peintre du roi, et obtint pour lui des lettres de noblesse.

Plus tard, le même ministre lui fit attribuer la direction de tous les ouvrages de peinture, de sculpture et d'ornement qui se faisaient dans les bâtiments de la couronne. C'est là un des grands griefs contre Lebrun. On lui a reproché cette espèce de dictature qu'on lui avait con-

fiée sur les arts. Il était, dit-on, despote et orgueilleux avec les artistes, et entravait continuellement leur génie. Il les enfermait dans le cercle de ses idées, et ne leur laissait rien exécuter que sur ses dessins et d'après ses avis. Ces reproches, que nous croyons exagérés, seraient de nature à jeter de l'odieux sur le caractere de Lebrun. Cependant, il faut convenir que sans une direction éclairée comme fut la sienne, on n'aurait pas pu obtenir cet accord intime et parfait qui existe dans toutes les parties des demeures royales de cette époque.

Du reste, la direction qui avait été confiée à Lebrun ne l'empêcha pas de composer des travaux importants. Il peignit de grands tableaux, comme *les batailles d'Alexandre*, le tableau de *la famille de Darius*, chef-d'œuvre de composition simple, noble et riche tout à la fois. Il peignit dans la grande galerie de Versailles *l'Histoire de Louis XIV*, depuis le moment où ce prince prit en main les rênes de l'État, jusqu'à la paix de Nimègue. Dans ces ouvrages, qui occupèrent Lebrun pendant 14 ans, cet artiste montra toutes les ressources de la peinture allégorique, et sut en éviter les écueils. Il faut encore citer de lui *le Christ aux anges*, peint pour l'église Notre-Dame; *le Massacre des Innocents*, *la Mort de Sénèque*, *la Madeleine pénitente*, tableau peint pour mademoiselle de la Vallière dans l'église des dames Carmélites de la rue d'Enfer, ainsi que *la Madeleine aux pieds du Sauveur*. Ce dernier tableau a été échangé en 1815 avec l'empereur Alexandre contre *les Noces de Cana* de Paul Véronèse.

On reproche à Lebrun la faiblesse de son coloris et un dessin quelquefois lourd. Cependant, sans avoir le coloris du Titien, ni la pureté de dessin de Raphaël, Lebrun a su réunir quelques-unes des qualités des plus habiles maîtres, et il n'en reste pas moins un des grands peintres de l'école française. Il est, outre son talent, une chose qui doit lui mériter à jamais la reconnaissance des artistes français. Ce fut lui qui fit créer l'école française à Rome, et donna l'idée d'y faire entretenir aux frais du gouvernement les jeunes gens qui auraient remporté les premiers prix à Paris. Ce service qu'il a rendu aux arts peut bien racheter, ce nous semble, l'espèce de despotisme qu'on l'accuse d'avoir exercé parfois sur leur direction.

Il eut à expier, sur la fin de sa carrière, la brillante protection que lui avait accordée Colbert. Louvois, qui s'était, pour ainsi dire, fait une loi de persécuter tous ceux qu'avait soutenus son prédécesseur, n'épargna pas Lebrun. Il lui opposa Mignard, et ne laissa échapper aucune occasion de lui faire éprouver des dégoûts de toute sorte. On prétend même que les désagréments qu'il avait à subir toutes les fois qu'il reparaissait à la cour, contribuèrent à altérer sa santé. Il tomba dans une maladie de langueur à laquelle il succomba le 12 février 1690.

Outre les tableaux de Lebrun, le musée du Louvre possède de ce maître plusieurs dessins remarquables, et son portrait en pied peint par lui-même. Lebrun s'est aussi exercé dans la gravure à l'eau-forte. On a de lui le buste de *saint Charles Borromée*, *l'Enfant Jésus à genoux sur la croix*, et *les Quatre heures du jour*. Enfin il a laissé deux ouvrages sur son art : 1° *Conférences sur l'expression des différents caractères des passions*, Paris, 1667, in-4°; 2° *Traité de la physionomie*, 1 vol. in-fol. Beaucoup de ses tableaux ont été reproduits par la gravure; Edelinck, Audran et Leclerc sont les graveurs qui y ont le mieux réussi. Edelinck a gravé aussi le portrait en pied de Lebrun peint par Largillière. Lebrun avait été placé à la tête de la manufacture des Gobelins, et nommé successivement recteur, chancelier et directeur de l'académie de peinture. Quoique absent et étranger, il avait été élu prince de l'académie de Saint-Luc à Rome.

Lebrun (Charles-François), duc de Plaisance, naquit en 1739, à Saint-Sauveur-Landelin (Manche). Le premier premier président Maupeou le chargea de diriger son fils dans l'étude du droit, et le fit nommer censeur royal. Lorsque Maupeou, en 1768, devint chancelier, Lebrun fut nommé successivement payeur des rentes et inspecteur général

des biens de la couronne. Sous ces titres divers, il était de fait directeur de la chancellerie. Ce fut lui qui rédigea les divers actes qui firent la célébrité de ce ministere ; il composa même, dit-on, le discours du chancelier, ce qui a fait dire à Louis XV : *Que feraît Maupeou sans Lebrun?* Aussi fut-il enveloppé dans la réprobation que soulevèrent les actes de Maupeou. Il partagea sa disgrâce à l'avénement de Louis XVI ; s'éloigna alors des fonctions publiques, et, retiré dans une terre, il y vécut 15 années, tout entier aux lettres. C'est là qu'il composa ses traductions, souvent réimprimées, de la *Jérusalem délivrée*, et de *l'Iliade*.

La révolution vint l'arracher à cette studieuse retraite, et il publia en 1789 un remarquable écrit politique intitulé *la Voix du citoyen*. Élu député à l'Assemblée constituante, il prit place au côté droit, se déclara pour le système anglais d'une double chambre, et se fit remarquer par ses connaissances et son habileté en finances et en administration.

Arrêté à deux reprises, en 1793 et en 1794, Lebrun reparut sur la scène politique au commencement de l'an III, et entra l'année suivante au Conseil des Cinq-Cents. Après la révolution du 18 brumaire, à laquelle il avait contribué de son influence, il fut désigné comme troisième consul. La réorganisation des finances et la création de la cour des comptes furent en grande partie son ouvrage. Napoléon, devenu empereur, le nomma archichancelier. Chargé en 1805 du gouvernement de la Ligurie, puis en 1806 de l'organisation de l'État de Gênes en départements français, et enfin du gouvernement de la Hollande, en 1810, Lebrun s'acquitta de ces diverses missions avec habileté et sagesse.

L'invasion le ramena en France à la fin de 1813. Il signa en 1814 le rappel des Bourbons. Nommé alors pair de France, il conserva ce titre pendant les cent jours, et Napoléon le nomma de plus grand maître de l'Université. La restauration lui garda rancune d'avoir accepté cette place, et il ne rentra qu'en 1819 à la chambre des pairs, où il vota constamment avec le parti constitutionnel. Il mourut en 1824. Il avait complété, en 1819, sa traduction d'Homère par la publication de *l'Odyssée*.

Lebrun (madame), placée par le sort dans une position favorable, avait en même temps reçu de la nature un esprit capable de comprendre le parti qu'elle en pouvait tirer, et habile à l'exploiter. Son père, M. Vigée, peintre estimé, surtout dans le genre du portrait, lui inspira le goût et lui donna les premières leçons de son art. Par suite de cette position de son père, mademoiselle Vigée était en relation avec presque tous les artistes. Greuze et Vernet, plus particulièrement liés avec son père, lui donnèrent d'utiles conseils, et lui apprirent l'un et l'autre à bien voir la nature. Son mariage avec M. Lebrun, qui faisait le commerce de tableaux, fut encore pour elle une bonne fortune. M. Lebrun possédait un très-beau cabinet ; sa femme put y étudier à loisir les ouvrages des bons maîtres.

Madame Lebrun était née à Paris en 1756. Elle n'avait que 11 ans lorsqu'elle perdit son père. A 15 ans, elle fit le portrait de sa mère, et Joseph Vernet voulait que dès lors elle se présentât à l'Académie. Trop jeune pour y être admise à cette époque, elle ne fut reçue qu'en 1783, sur le portrait de *Joseph Vernet*. En 1787, elle exécuta le portrait de *Marie-Antoinette*, et donna successivement ceux du compositeur *Paësiello*, du peintre *Robert*, du comédien *Caillot*.

A cette époque, madame Lebrun, d'une imagination un peu romanesque, donna une soirée qui, autant par l'originalité que par les personnages marquants qui y jouèrent un rôle, fit une assez grande sensation. Tout le monde a entendu parler du fameux souper à l'athénienne, où elle-même et quelques dames dont la beauté était célèbre, étaient vêtues à la grecque, où Chaudet, Ginguené et quelques autres personnages s'étaient affublés du costume antique, tandis que Lebrun-Écouchard, chargé de représenter Pindare, récitait des odes d'Anacréon, et que M. de Cubières jouait de la lyre antique. Si ce n'était pas ridicule, ce devait être en effet assez gracieux, et il faut croire que telle fut l'impression que produisit cette espèce de folie, car tous les contempo-

Digitized by Google

rains, même ceux qui ne l'ont pas vue, n'en parlent qu'avec des éloges.

Forcée de s'expatrier à l'époque de la révolution, madame Lebrun parcourut l'Europe, et partout laissa des témoignages de son talent agréable et facile ; témoignages brillants, du reste, car ce furent surtout les portraits d'importants personnages que reproduisit son pinceau. A Naples, elle fit celui de lady Hamilton deux fois, en bacchante et en sibylle ; à Saint-Pétersbourg, ceux de Catherine II, des grandes-duchesses Alexandrine et Hélène, du marquis de Langeron ; à Berlin, celui de la reine de Prusse ; à Londres, celui du prince de Galles et ceux de quelques personnages de la cour. De retour en France, madame Lebrun exposa les portraits de madame Catalain, de madame de Staël en Corinne. En 1824, elle donna au salon les portraits de la duchesse de Berry et de la duchesse de Guiche. Elle-même s'est représentée plusieurs fois, et dans différents costumes.

En général, son faire est agréable et facile, et on ne peut que lui reprocher un manque de vigueur qu'on ne peut exiger du reste de la main d'une femme; et puisque les femmes aujourd'hui rivalisent, ou du moins veulent rivaliser avec les hommes en tout et pour tout, que les femmes peintres de nos jours sollicitent et obtiennent des récompenses du gouvernement aussi bien, sinon mieux que les peintres de talent, on peut leur proposer au moins madame Lebrun pour modèle. Madame Lebrun a publié, sous le titre de *Souvenirs*, des mémoires intéressants et écrits avec grâce.

Lebrun (Pierre), auteur de *Marie Stuart*, est né à Paris, le 29 décembre 1785. Dès l'âge de douze ans, une vocation poétique remarquable se révéla en lui. Quelques essais imprimés, et favorablement accueillis par le public, attirèrent sur le poëte de douze ans l'attention du ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau, par les soins duquel le jeune Lebrun fut placé dans le Prytanée français, depuis collége Louis le Grand. Il y réalisa tout ce qu'on attendait de lui, et triompha dans tous les exercices classiques, tout en continuant à cultiver cette faculté poétique qui avait étonné tout le monde par la précocité et l'éclat de ses premiers jets. On trouve citées dans les annales du Prytanée deux pièces de vers dont l'apparition fit événement dans l'université. C'est un petit poëme sur la plantation d'un arbre de la liberté à Vanves, maison de campagne du collége, et une pièce intitulée *Mes Souvenirs*, qui fut lue au milieu des applaudissements dans une distribution de prix que présidaient Ducis et Bernardin de Saint-Pierre.

Le jeune poëte fut du nombre des élèves qu'on envoya en colonie dans les murs de Saint-Cyr, où l'empereur avait ordonné la création d'un nouveau Prytanée. Un jour, son professeur de rhétorique, M. de Guerle, étant malade, on le fit passer des bancs des écoliers dans la chaire du maître, et on le chargea, tant on avait de confiance en son talent, d'enseigner ses propres camarades. Le professeur imberbe s'acquittait avec distinction de sa tâche, lorsqu'un jour l'empereur, visitant l'établissement, entra dans la classe. Étonné de voir un professeur revêtu de l'uniforme des lycéens, il interrogea les chefs de la maison. On lui expliqua les motifs de cette singulière substitution. Alors s'asseyant dans la chaire, à côté du jeune suppléant, il assiste pendant quelque temps à son cours, et prend part lui-même à l'enseignement, interrogeant les élèves sur les tropes, en homme qui n'avait pas perdu tout souvenir de son Dumarsais. Il demanda en sortant au jeune Lebrun à quoi il se destinait : « A chanter votre gloire, » répliqua-t-il. Cette promesse fut fidèlement tenue. Quelques jours après Austerlitz, l'empereur, se faisant lire *le Moniteur* par M. Daru, y trouve une ode à la grande armée, pleine de mouvement, riche en grandes et fortes images, signée du nom de Lebrun. Charmé par la lecture de cette pièce, et trompé par la ressemblance des noms, l'empereur fait expédier à Lebrun-Écouchard un brevet de pension. Les journalistes de Paris tombent dans la même méprise, et déclarent à l'unanimité que jamais le chantre du *Vengeur* n'a été mieux inspiré. Enfin tout se découvre, et au grand mécontentement de l'aîné des deux Lebruns, la pension et les éloges reviennent à qui de droit. L'empereur, éclairé sur le

quiproquo, reconnut avec plaisir dans ce nouveau chantre de sa gloire le professeur-écolier du Prytanée.

Après s'être fait une place brillante dans le genre lyrique par de nouvelles compositions, telles qu'une ode sur la mort de Lebrun (1807), où il ne se souvenait que du talent de son jaloux et peu généreux homonyme; une ode sur la campagne de 1806, une autre adressée *au vaisseau de l'Angleterre*, M. Lebrun aborda le genre dramatique, et y porta cet éclat d'imagination et cette naturelle et sévère élégance qu'il tenait de la nature, et qu'il avait perfectionnée par l'étude. Sa tragédie d'*Ulysse* manque d'action, et devait presque inévitablement en manquer par la nature du sujet; mais les connaisseurs y applaudirent des situations touchantes et des scènes versifiées avec plus de naturel et plus de couleur grecque qu'on n'en trouve en général dans les pièces de l'empire. *Marie Stuart*, représentée en 1820, réussit également et par l'action et par le style, et c'est l'ouvrage capital de M. Lebrun. Cette tragédie, recemment reprise au Théâtre-Français après un intervalle de vingt années, n'a pas été moins goûtée que dans sa nouveauté, et s'est trouvée n'avoir point vieilli. Nous y avons admiré, comme au premier jour, le pathétique des situations, la douceur passionnée du langage, et cet art délicat avec lequel le poëte, s'inspirant à la fois de Racine et de Schiller, sait combiner avec la simplicité régulière et savante de l'ancienne tragédie classique une juste mesure de liberté, de couleur et de mouvement, empruntée au drame moderne.

Un poëme sur la Grèce, où les amis de la correction et ceux du pittoresque trouvaient également à se satisfaire; un poëme lyrique sur la mort de Napoléon; une nouvelle tragédie, *le Cid d'Andalousie*, pleine de détails poétiques et charmants, mais trop peu dramatique, telles furent, après *Marie Stuart*, les principales productions de M. Lebrun sous la restauration. En 1829, il fut appelé par l'Académie au fauteuil vacant par la mort de son ancien protecteur, François de Neufchâteau. On jouait aux *Français*, le jour de sa nomination, *la Princesse Aurélie*. Quand la princesse dit à un homme de lettres qui figure dans sa cour :

> Ah! votre Académie a fait un fort bon choix,
> Le public avec vous a nommé cette fois,

tout le parterre applaudit vivement. Appelé depuis 1830 à un poste élevé dans l'administration, promu à la dignité de pair de France, M. Lebrun a interrompu le cours de ses travaux poétiques, et peut-être, faute de loisir, ne reviendra-t-il jamais à la muse délaissée. Du moins, dans l'ingénieuse et brillante élégance de sa conversation, on retrouve toujours le poëte, et l'intimité révèle tout ce que son esprit a conservé de vivacité et d'éclat, comme elle fait apprécier et aimer en lui la bonté du cœur, le charme du caractère et la douceur des mœurs.

LEBRUN (Ponce-Denis Écouchard), naquit à Paris, en 1729, dans la maison du prince de Conti, dont il devint dans la suite secrétaire des commandements. Poëte dès l'enfance, il trouva dans Louis Racine un guide affectueux et éclairé, qui se plut à l'initier aux traditions du grand siècle. L'ode sur les désastres de Lisbonne (1755) commença sa réputation. Un mariage d'amour qu'il contracta en 1760 exerça sur sa vie une grande influence. Madame Lebrun était belle, pleine d'esprit, poëte elle-même, admiratrice passionnée du talent de son mari, qu'elle excitait et fécondait par ses encouragements et ses éloges. Cette union fut heureuse pendant quatorze ans; puis tout à coup éclata une rupture qui se termina par une séparation judiciaire. C'est là cette Fanny que, dans ses chants élégiaques, le poëte a tour à tour célébrée et poursuivie de vers pleins des ressentiments de l'amour trompé.

La mort du prince de Conti, la banqueroute du prince de Guémenée, cet *escroc sérénissime*, comme Lebrun l'appelle, et enfin l'avidité scandaleuse avec laquelle madame Lebrun profita des avantages que lui avait adjugés l'arrêt de séparation, réduisirent le poëte à la misère. De cette triste époque datent cependant plusieurs de ses plus belles odes, entre autres l'ode à Buffon. Heureusement M. de Vaudreuil vint à son

Digitized by Google

aide, et lui fit accorder par le roi une pension de 2,000 livres.

Il accueillit la révolution avec enthousiasme, et il trouva pour la célébrer de mâles accents. Parmi les pièces qu'il publia à cette époque, nous ne citerons que l'ode sur le vaisseau *le Vengeur*, l'un de ses chefs-d'œuvre. Quand l'Institut fut organisé, il fut appelé naturellement à faire partie de la classe de poésie. La muse de Lebrun ne se piquait point du reste d'une fidélité trop rigoriste. Elle s'éprit de la gloire comme elle s'était éprise de la liberté; et le premier consul, devenu l'objet de ses chants, combla le poëte de bienfaits, auxquels ajouta encore l'empereur.

Lebrun avait une tournure d'esprit extrêmement satirique, disposition qui lui occasionna de fréquents démêlés. Faire des épigrammes était devenu pour lui un besoin, comme lui-même le disait. Ses meilleurs amis et Napoléon lui-même n'étaient point à l'abri de ses traits satiriques, qui parfois lui étaient renvoyés avec bonheur. Il mourut à Paris en 1807.

Lebrun a été surnommé le *Pindare français*. « S'il est permis, dit Chénier, de lui reprocher le luxe et l'abus des figures, l'audace outrée des expressions, et trop de penchant à marier des mots qui ne voulaient pas s'allier ensemble, l'envie seule oserait lui contester une étude approfondie de la langue poétique, une harmonie savante. » La Harpe, plus sévère, a dit de Lebrun qu'il avait souvent de bonnes strophes, mais jamais une bonne ode.

Nous avons de lui six livres d'odes, quatre livres d'élégies, des fragments des *Veillées du Parnasse* et du poëme de *la Nature*, travaux qu'il abandonna lors de la rupture de son mariage, six livres d'épigrammes, etc., etc. Ses œuvres complètes, recueillies en 4 volumes, ont été publiées par Ginguené en 1811.

Lebrun (Pierre-Henri-Marie Tondu, dit), naquit à Noyon, en 1754, et fut élevé aux frais du chapitre de cette ville. Il vint achever ses études au collége Louis-le-Grand, et fut d'abord connu dans le monde sous le nom de *l'abbé Tondu*. Il changea ensuite ce nom pour celui de *Lebrun*, quitta le petit collet, entra à l'observatoire en qualité d'élève du gouvernement; puis se dégoûta de l'astronomie; servit deux ans comme soldat; obtint son congé; passa dans les Pays-Bas, s'y fit ouvrier imprimeur, puis journaliste, et joua un rôle dans la révolution de Liége en 1787. Forcé ensuite de quitter cette ville, il se retira dans le Limbourg, où il rédigea le *Journal général de l'Europe*. Il sut, dans cette feuille, flatter Dumouriez, qui l'appela à Paris, et le fit entrer dans les bureaux du ministère des affaires étrangères. Il fut, après la journée du 10 août 1792, nommé ministre des affaires étrangères. Madame Roland dit de lui « qu'il passait pour un esprit sage, parce qu'il n'avait d'élans d'aucune espèce, et pour un habile homme, parce qu'il était un assez bon commis; mais qu'il n'avait ni activité, ni esprit, ni caractère. » Attaché au parti girondin, auquel il devait sa fortune, il tomba avec ce parti; fut décreté d'arrestation le 22 juin 1793 et mis en accusation le 5 septembre. Le 9, il parvint à s'évader, fut arrêté de nouveau le 24 décembre, et le 27, condamné à mort, par le tribunal révolutionnaire.

Lecamus de Mézières (Nicolas), architecte, né à Paris le 26 mars 1721, est connu par la construction de la halle aux blés. Cet immense monument, dans des proportions gigantesques, avec une seule coupole sans piliers intérieurs, présentait de grandes difficultés à l'architecture; Lecamus de Mézières s'en est habilement tiré. Cependant on lui a reproché de ne pas avoir bien calculé les forces de résistance; car lorsqu'on voulut remplacer l'ancienne coupole par une coupole en pierre, on reconnut qu'il y avait déjà de nombreux déchirements, quoique cette construction ne fût pas encore ancienne. C'est, du reste, le seul monument qu'on cite de cet architecte; mais il a publié un assez grand nombre d'ouvrages de théorie, parmi lesquels nous mentionnerons : *Recueil de différents plans concernant la nouvelle halle aux grains*, Paris, 1769, in-fol.; *le Génie de l'architecture, ou l'analogie des arts avec nos sensations; le Guide de ceux qui veulent bâtir*, etc. Lecamus de Mézières est mort à Paris, à l'âge de 68 ans, le 27 juillet 1789.

LECARLIER (Marie-Jean-François-Philibert) était maire de Laon et l'un des plus riches propriétaires de la Picardie, au moment où la révolution éclata. Élu, en 1789, député du tiers état du bailliage de Vermandois aux états généraux, il devint, en juin 1791, secrétaire de cette assemblée, au côté gauche de laquelle il siégea continuellement, et fut, en 1792, réélu membre de la Convention nationale. Il s'y rangea du parti de la Montagne, et vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis. N'ayant point été réélu à la fin de la session conventionnelle, il fut nommé, en 1797, commissaire plénipotentiaire du Directoire auprès de l'armée d'Helvétie. Appelé, en 1798, au ministère de la police générale, il y fut remplacé la même année par Duval, et alla remplir en Belgique les fonctions de commissaire général. Il revint, en 1799, siéger au Conseil des Anciens, et mourut au mois de mars de la même année. « C'était, » dit un écrivain que l'on n'accuse pas de partialité envers les hommes de la révolution, l'auteur des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, « un homme probe et intègre, d'un patriotisme éprouvé, mais d'un caractère dur et brusque. »

Le fils de Lecarlier fut, sous la restauration, membre de la chambre des députés, où il vota avec l'opposition.

LE CARON (Loys), poëte et jurisconsulte, naquit à Paris en 1536. Après avoir publié en 1554 un volume de poésies qui n'a d'autre mérite que celui d'une grande rareté, il s'adonna au droit, et se fit dans cette nouvelle carrière une réputation méritée. Il mourut en 1617, lieutenant du bailliage de Clermont en Beauvaisis. Ses œuvres ont été recueillies en 2 vol. in-fol., Paris, 1637. Il avait changé son nom en celui de *Carondas*, et signait *Carondas-le-Caron*.

LECARPENTIER DE LA MANCHE (Jean-Baptiste), né en 1760, à Harleville, près Cherbourg, était huissier à Valognes lorsque la révolution éclata. Nommé, en 1792, député de cette ville à la Convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, et fut envoyé, à la fin de juin 1793, dans les départements de la Manche, d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord. Il y dirigea la vigoureuse défense de Granville contre les Vendéens, commandés par la Rochejacquelin, et poursuivit les nobles, les prêtres insermentés et les fédéralistes, avec une ardeur qui le fit, après le 9 thermidor, accuser de cruauté; il est vrai qu'il était resté fidèle à la Montagne. Décrété d'arrestation après les événements de prairial, il fut ensuite amnistié, mais ne rentra point à la Convention, et alla reprendre à Valognes l'exercice de son ancienne profession. Exilé en 1816, il se retira à Jersey; puis, étant rentré en France, il fut arrêté et traduit, en 1819, pour rupture de ban, devant la cour d'assises du département de la Manche, qui le condamna à la déportation. Il mourut en 1828, dans la prison du mont Saint-Michel.

LECAT (Claude-Nicolas), né à Blerancourt en 1700, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Rouen, remporta, de 1734 à 1738, les premiers prix proposés par l'académie de chirurgie, qui l'admit au nombre de ses membres; fit des cours publics d'anatomie qui eurent le plus grand succès, et fonda, en 1744, l'académie de Rouen. Habile lithotomiste, il introduisit en France la méthode de Cheselden pour l'opération de la taille, et la perfectionna. Il mourut en 1768. On a de lui de nombreux ouvrages; les principaux sont: *Traité des sens*, 1740, in-8°, souvent réimprimé et traduit en anglais; *Lettres concernant l'opération de la taille*, 1749, in-8°; *Traité de l'existence de la nature du fluide des nerfs*, etc., Berlin, 1765, in-8°, fig.; *Traité de la couleur de la peau humaine*, etc., Amsterdam, 1765, in-8°; *Traités des sensations et des passions en général, et des sens en particulier*, 1766, 2 vol. in-12. Ce dernier ouvrage et le *Traité des sens* ont été réunis sous le titre d'*Œuvres physiologiques de Lecat*, Paris, 1767, 3 vol. in-8°.

LECCO (combat de). Voyez CASSANO (bataille de), 1799.

LECH (combats sur le). Voyez DONAUWERTH, FRIEDBERG et KAMLACH.

LECHAPELIER (Isaac-René Guy), né à Rennes en 1755, s'était déjà acquis une grande réputation comme avocat

au parlement de cette ville, lorsqu'en 1789 il fut élu député aux états généraux; il prit aussitôt rang parmi les meilleurs orateurs de cette Assemblée et s'y fit remarquer par le zèle avec lequel il attaqua tous les priviléges. Le 13 juillet, veille de la prise de la Bastille, il s'éleva contre les rassemblements de troupes formés autour de la capitale, provoqua l'établissement des gardes nationales, et réclama contre le renvoi de Necker. Le lendemain, il fut nommé membre du comité des recherches. Indépendamment des nombreux projets de loi auxquels il prit part, il contribua beaucoup à faire établir le principe de l'égalité dans les successions; fut l'auteur de la loi sur la propriété littéraire, et le rédacteur du décret portant abolition de la noblesse et des titres féodaux. Il se rapprocha cependant des feuillants, à la fin de 1790, et se retira en Angleterre après la session. Rappelé en France par le décret qui prononçait le séquestre sur les biens des absents, il ne tarda pas à être arrêté; et, traduit au tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort avec Thouret et Duval d'Éprémesnil, le 23 avril 1794.

Lechelle était maître d'armes à Saintes en 1789. Il s'engagea alors comme volontaire, devint peu de temps après chef de bataillon, puis général de brigade et général de division, et fut chargé en cette dernière qualité du commandement de l'armée de l'Ouest. Il remporta sur les Vendéens plusieurs avantages à Mortagne et à Chollet; mais ayant livré ensuite imprudemment et perdu la bataille de Laval (voy. ce mot), il fut arrêté par ordre du représentant du peuple, Merlin de Thionville, et incarcéré à Nantes, où il mourut de chagrin quelques jours après.

Lechevalier (J. B.), né à Trely, près de Coutances, en 1752, fut un des savants qui accompagnèrent le duc de Choiseul-Gouffier à Constantinople, et parcourut avec lui les côtes de l'Asie Mineure et l'archipel de la Grèce. C'est à lui que l'on doit la découverte des tombeaux d'Achille, d'Ajax et de Protésilas. De retour en France en 1790, il dut attendre un moment plus favorable pour publier le résultat de ses recherches scientifiques; mais il fut prévenu par un Anglais, qui, s'étant procuré une copie de son ouvrage, en donna la traduction à Londres en 1791, in-4°. Il fut attaché, en 1795, à la bibliothèque de Sainte-Geneviève. Il en était depuis plusieurs années le premier conservateur, lorsqu'il mourut à Paris, le 2 juillet 1836. On a de lui : *Voyage dans la Troade*, 3e édit., 1802, 3 vol. in-8°, avec atlas; *Voyage dans la Propontide du Pont-Euxin*, 1800, 2 vol. in-8°; enfin *Ulysse-Homère*, ou du véritable auteur de *l'Iliade* et de *l'Odyssée*, publié sous le pseudonyme de *Constant Kolladès*, 1829, grand in-fol., cart. et fig.; traduit la même année en anglais, in-8°.

Le Clerc (Joseph-Victor), né à Paris en 1789, succéda, en 1815, à M. Villemain, comme professeur de rhétorique au collége Charlemagne, fut nommé, en 1821, maître de conférences à l'École normale, et, en 1824, professeur d'éloquence latine à la faculté des lettres de Paris; il devint, en 1832, doyen de cette faculté, et fut admis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1834. On a de lui, entre autres ouvrages, *Chrestomathie grecque*, in-8°, 1812; *Pensées de Platon*, in-8°, 1818; édition de la *Grammaire latine de Port-Royal*, in-8°, 1819; *Traduction des œuvres complètes de Cicéron*, 30 vol. in-8°, 1821-1825; *Des journaux chez les Romains*, in-8°, 1838.

Le Clerc (Perrinet). — En 1418, pendant la lutte sanglante des Armagnacs et des Bourguignons, un jeune bourgeois de Paris, marchand de fer au Petit-Pont, dont le père gardait, en sa qualité de quartenier, les clefs de la porte Saint-Germain des Prés, avait été maltraité par les Armagnacs sans pouvoir obtenir justice du prévôt. S'associant à six ou sept jeunes gens également mécontents, il fit avertir le sire de Lille-Adam, qui commandait, à Pontoise, une petite troupe de Bourguignons, qu'il se faisait fort de lui ouvrir, le 29 mai, à deux heures après minuit, la porte Saint-Germain. En effet, pendant la nuit, il déroba à son père les clefs que celui-ci gardait sous son chevet, monta la garde à la porte Saint-Germain avec ses complices, et l'ouvrit à Lille-Adam dès qu'il se présenta. Les

Bourguignons, au nombre de 800 cavaliers, avancèrent en silence jusqu'au Châtelet, où ils rencontrèrent 400 bourgeois armés, que Perrinet le Clerc avait fait entrer dans sa conspiration. Alors se firent entendre les cris de *Vive Bourgogne!* la population seconda la troupe de Lille-Adam, et le triomphe des Bourguignons fut assuré. Mais d'horribles massacres et d'affreux pillages signalèrent cette révolution.

LECLERC (Sebastien), né à Metz en 1637, était fils d'un orfèvre habile, qui lui donna les premières leçons de dessin. Tout en suivant ses études, Leclerc s'appliqua à la géométrie et à la physique; et c'est à la connaissance de ces deux sciences qu'il faut attribuer le caractère particulier d'étendue et de profondeur qu'il a su donner à ses compositions. Venu à Paris en 1665, après avoir été employé comme ingénieur-géographe, il fit la connaissance de Lebrun, qui l'engagea à se livrer exclusivement à la gravure. Colbert lui procura une pension de 1,800 livres et un logement aux Gobelins, où, plus tard, il fut nommé professeur de dessin. Sébastien Leclerc mourut à Paris le 25 octobre 1714, laissant de nombreux monuments de son talent. Presque toutes ses gravures ont été exécutées d'après des dessins de sa composition. Nous citerons les *Batailles d'Alexandre;* les *Conquêtes de Louis XIV;* les *costumes des Grecs et des Romains;* les *Médailles, jetons et monnaies de France*, etc. Il a publié aussi un traité de géométrie théorique et pratique, un traité d'architecture, et un système sur la vision.

LECLERC (Victor-Emmanuel), né à Pontoise en 1772, entra au service comme volontaire en 1791, et fut nommé capitaine au siége de Toulon, en 1793; il se distingua aux armées des Alpes et d'Italie, et devint général de brigade en 1797. Marié, cette même année, à l'une des sœurs de Napoléon (*Pauline*, depuis princesse Borghese), il devint ensuite successivement chef d'état-major des généraux Berthier et Brune; fut nommé général de division en 1799, et reçut un commandement à l'armée du Rhin; il se fit particulièrement remarquer à Hohenlinden, et reçut le commandement supérieur des 17e, 18e et 19e divisions militaires. Le premier consul lui confia ensuite le commandement d'un corps d'armée destiné pour le Portugal. Cette expédition n'ayant pas eu lieu, Leclerc rentra en France au commencement de 1801, et fut alors nommé général en chef de l'armée d'expédition de Saint-Domingue; il mit à la voile du port de Brest en décembre 1801, et débarqua au cap Français en février 1802. Après quelques succès obtenus sur les noirs, le général fut atteint de la fièvre jaune, et succomba le 1er novembre 1802. Son corps fut rapporté en France, et inhumé dans une de ses terres.

LÉCLUSE (Charles de), en latin *Clusius*, célèbre botaniste, né à Arras en 1526, parcourut, en herborisant, la France, l'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne; fut pendant quatorze ans directeur des jardins de l'empereur Maximilien II, à Vienne; quitta cette place en 1587, pour aller occuper la chaire de botanique à l'université de Leyde, et mourut dans cette ville en 1609. Ses ouvrages sont encore estimés; les principaux sont: *Rariorum plantarum historia*, etc., in-fol., où se trouve la plus ancienne description connue de la pomme de terre; *Exoticorum libri X, quibus animalium, plantarum... historiæ describuntur*, 1605, in-fol.

LECOCQ (Robert), personnage oublié dans toutes les biographies, malgré le rôle important qu'il a joué dans les troubles de la seconde moitié du quatorzième siècle. Il était né à Mont-Didier, d'une famille considérée dans la bourgeoisie, et originaire d'Orléans. Après avoir été avocat du roi au parlement de Paris, puis maître des requêtes, il entra dans les ordres, et devint *précenteur* (celui qui le premier entonne le chant) du chapitre d'Amiens. En 1351, il fut fait évêque de Laon, et c'est avec ce titre que nous le voyons figurer aux états généraux assemblés à Paris, le 5 février 1357. Il avait une profonde connaissance des lois et des affaires, et avait été employé par le roi dans plusieurs négociations. Ce fut lui qui, avec Étienne Marcel, devint le chef et le meneur du grand mouvement populaire qui éclata en 1357, et que nous avons raconté à l'article ÉTATS GÉNÉRAUX.

Digitized by Google

Son influence dura autant que celle d'Étienne Marcel. Mais ce dernier ayant été tué en 1358, sa mort entraîna la ruine de son parti, et força Robert Lecocq à se retirer dans son évêché. Au mois de septembre, le connétable de Fiennes ayant fait mettre à mort six bourgeois de Laon, amis et conseillers de Robert Lecocq, soupçonnés d'avoir voulu livrer la ville au roi de Navarre, l'évêque sachant que l'ordre était donné de l'arrêter lui-même et de le faire périr, se réfugia à Melun, auprès du roi de Navarre, qui lui donna l'évêché de Calahorra, où il termina son orageuse carrière.

Le Cointe (Charles), savant oratorien, né à Troyes en 1611, accompagna en Allemagne l'ambassadeur Servien, qu'il aida puissamment dans les négociations du traité de Munster. Après avoir été employé à quelques autres missions, il fut appelé à Paris, où il termina sa vie en 1681. Le plus important de ses ouvrages a pour titre : *Annales ecclesiastici Francorum*, Paris, 1665-1679, 8 vol. in-fol., depuis l'an 417 jusqu'en 845. C'est un beau monument d'érudition.

Lecointe-Puiraveaux (Matthieu) était homme de loi à Saint-Maixent en 1789. Il fut nommé, en 1791, député du département des Deux-Sèvres à l'Assemblée législative, et y fit décréter d'accusation les anciens ministres Lajard, Duportail et Narbonne. Réélu à la Convention en 1792, il y fit rendre le décret qui défendait de prendre les ministres dans l'Assemblée, accusa Marat d'avoir organisé les massacres de septembre, et, quoique attaché au parti de la Gironde, vota la mort de Louis XVI. Il fut ensuite envoyé en mission dans son département; passa au Conseil des Cinq-Cents après la session conventionnelle; s'éleva, le 1er mai 1796, contre les magistrats qui avaient refusé de prêter serment de haine à la royauté, et appuya la proposition de mettre sous le séquestre les biens des parents des émigrés. Nommé président de l'Assemblée en mars 1797, il en sortit au mois de mai suivant, et passa, en mars 1799, au Conseil des Anciens, où il s'opposa à la mise en accusation des anciens directeurs, Merlin, Larévellière-Lépaux et Rewbell. Il entra au Tribunat après le 18 brumaire; fut chargé ensuite, par le premier consul, de négocier une pacification dans la Vendée, et devint, à la fin de 1801, commissaire général de police à Marseille. Persécuté sous la restauration, il se retira à Bruxelles, où il mourut en 1825.

Lecointre (Laurent), plus connu sous le nom de *Lecointre de Versailles*, naquit dans cette ville en 1750. Il y exerçait la profession de marchand de toiles, lorsqu'au commencement de la révolution, il fut nommé commandant en second de la garde nationale du département. S'étant fait remarquer par ses opinions très-avancées, il fut nommé successivement président du département, député à l'Assemblée législative, puis à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis. Il fut un de ceux qui poursuivirent avec le plus d'ardeur les girondins au 31 mai; et il attaqua avec non moins d'ardeur, après le 9 thermidor, les partisans de la Montagne. Décrété d'arrestation après le 12 germinal, puis amnistié, il ne fut plus réélu à aucune législature à partir de cette époque. Lorsqu'après l'organisation du gouvernement consulaire, des registres furent ouverts pour l'acceptation de la nouvelle constitution, Lecointre fut le seul habitant de Versailles qui y écrivit : Non. Exilé alors, il rentra bientôt après en France, et mourut à Guignes en 1805. On a de lui quelques écrits sur les événements de la révolution.

Lecomte (Louis), jésuite, né à Bordeaux, mort dans cette ville en 1729, fut l'un des six mathématiciens envoyés à la Chine en 1685. Il passa près de deux ans à la cour du roi de Siam, et arriva à Pé-king en 1688. Il prit une part très-active aux discussions qui s'élevèrent entre les jésuites et les autres missionnaires, au sujet de certaines cérémonies que les premiers jugeaient innocentes et que les autres traitaient d'idolâtres; discussions dont le dernier résultat fut de faire expulser du céleste empire les missionnaires chrétiens et d'amener contre leurs prosélytes une violente persécution. On a du P. Lecomte : *Nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine*, Paris, 1696, 3 vol. in-12, fig.;

Lettre à M. le duc du Maine sur les cérémonies de la Chine, Liége, 1700, in-12. Ces deux ouvrages furent condamnés par le pape Innocent XII en 1702, et motivèrent en partie le fameux arrêt du parlement de Paris en 1762.

Lecourbe (Claude-Jacques, comte), naquit à Lons-le-Saulnier en 1762. Fils d'un ancien officier d'infanterie, il abandonna ses études fort jeune pour entrer dans le régiment d'Aquitaine, où il servit pendant huit ans. Rentré au sein de sa famille au commencement de la révolution, il fut bientôt après appelé au commandement de la garde nationale de Ruffey, devint ensuite chef du 5e bataillon de volontaires du Jura, se distingua à l'armée du Rhin, et se fit surtout remarquer aux affaires de Spire, de Worms, et au siége de Mayence. Passé à l'armée du Nord, il y obtint le grade de chef de brigade; se signala au déblocus de Maubeuge, à Watignies, et à Hondscoote. A Fleurus, il soutint pendant sept heures, avec trois bataillons, l'attaque d'une colonne autrichienne, forte de 10,000 hommes. Toute cette campagne fut pour Lecourbe une série continuelle de succès.

Nommé général de brigade, puis général de division, en 1797 et 1798, il se signala aux armées de Rhin-et-Moselle, du Rhin, et du Danube, et déploya, en 1799, pendant la campagne d'Helvetie, des talents militaires qui le placèrent au rang des plus habiles généraux de l'époque. Il pénétra dans l'Engadine, s'avança vers le Tyrol, battit l'ennemi sur tous les points, et enfin, fit sa jonction avec l'armée d'Italie. Sa conduite à Hohenlinden lui mérita les plus grands éloges. Mais, ami de Moreau, Lecourbe se déclara hautement en faveur de ce général lors de sa mise en jugement. Cette circonstance lui attira la disgrâce de Napoléon, et il ne fut remis en activité qu'à l'époque de la première restauration. Louis XVIII lui conféra successivement les titres de grand officier de la Légion d'honneur, de comte et d'inspecteur général d'infanterie. Toutefois, lors du retour de l'Ile d'Elbe, Lecourbe oubliant ses affections ou ses ressentiments, et ne considérant que les dangers de la patrie, accepta le commandement d'un corps d'armée réuni dans le département du Haut-Rhin, sur les frontières de la Suisse; soutint plusieurs engagements contre le corps d'armée de l'archiduc Ferdinand, et se maintint dans le camp retranché qu'il avait établi sous les remparts de Béfort; il mourut de maladie, dans cette ville, en 1815.

Lecourt ou Lecors (Lambert), trouvère fameux du douzième siècle, auteur de l'*Alexandriade*, naquit, vers 1140, suivant les uns à Nantes, suivant les autres à Châtellerault. Pasquier, Ménage et Moréri avaient considéré Alexandre de Bernay ou de Paris comme le principal auteur de l'*Alexandriade*, le premier poëme important où l'on a fait usage en France de vers *alexandrins*. Mais il est prouvé aujourd'hui que cet écrivain n'en fut que le copiste et le continuateur ou le restaurateur. On sait que ce roman poétique eut un grand succès à la cour et dans les châteaux de France. A une époque assez rapprochée de sa composition, il fut traduit en italien et en espagnol.

Les vers de Lambert Lecourt présentent souvent de belles pensées agréablement exprimées, telles que celles-ci :

N'est pas roi qui se fausse et sa rezon dément....
Pire est riche mauvais que pauvres honourez....
Fé le mieulx que tu peux, molt est corte la vie, etc.

Ce dernier vers devint la devise des descendants de Lambert Lecourt, qui habitaient la Bretagne et la Normandie; pendant nos guerres civiles, Irmagor Lecourt l'avait donné comme signe de ralliement à la brigade de partisans qu'il commandait.

Outre le poëme de l'*Alexandriade*, Lecourt a écrit un poëme latin, intitulé *Rivus*, et quelques pièces fugitives, comme *le Vieux refrain français*. Son roman n'a jamais été imprimé en entier; la bibliothèque du roi en possède plusieurs copies.

Lecouvreur (Adrienne), l'une des plus célèbres actrices du Théâtre-Français, naquit en Champagne en 1690. Son père, qui était chapelier, étant venu s'établir à Paris, près de la Comédie-Française, la jeune fille ne tarda pas à désirer de toute son âme de devenir actrice. Admise dès l'âge de 15 ans dans des sociétés d'amateurs, où on jouait la tragédie, elle s'y fit remar-

quer, et le bruit de son talent s'étant bientôt répandu, les acteurs eux-mêmes voulurent voir la jeune merveille, après quoi l'acteur le Grand, alors fameux, ne dédaigna pas de lui donner lui-même des conseils. Après avoir joué pendant quelques années en province, mademoiselle Lecouvreur reçut l'ordre de revenir à Paris, où elle débuta, en 1717, avec le plus grand succès dans le rôle de Monime; elle joua ensuite Électre, Bérénice, etc.; et, un mois après son début, elle fut reçue comédienne ordinaire du roi pour les premiers rôles tragiques et comiques.

Il est difficile d'analyser le talent d'une actrice, quand cette actrice est morte depuis plus de cent ans; cependant, à travers des jugements et des traditions souvent contradictoires, voici ce qu'il est possible de conclure sur le talent d'Adrienne Lecouvreur : joignant à une profonde intelligence beaucoup d'âme et de vérité, elle savait parler naturellement la tragédie, et éviter deux grands écueils des tragédiens : une ridicule emphase ou une familiarité vulgaire. Rompant quelquefois la mesure des vers pour arriver au naturel, elle respectait toujours dans toute sa rigueur l'harmonie de la phrase poétique. Elle n'était pas d'une taille fort élevée, mais elle savait se grandir sur la scène, et son port était si noble, les traits de son visage si imposants, que ce fut pour elle qu'on trouva cette expression, appliquée depuis à mademoiselle Clairon : « C'est une reine parmi des comédiens. » Son organe un peu voilé eût été pour elle un véritable désavantage si elle n'avait pas su en ménager et en varier les inflexions, au point qu'on a pu dire que nulle actrice n'eut au même point qu'elle l'accent tragique.

Elle joua pendant treize ans, avec une incontestable supériorité, les rôles de Jocaste, de Pauline, d'Athalie, de Zénobie, de Roxane, d'Hermione, d'Ériphile, de Mariamne, de Cornélie, et surtout de Phèdre, où elle déployait à la fois toute l'énergie et toute la tendresse de son beau talent. Plus faible dans la comédie, elle y eût quelquefois échoué complétement, si un public constamment bienveillant ne l'eût soutenue avec une touchante indulgence, comme s'il eût craint de décourager une artiste justement chérie.

Comme la plupart des actrices célèbres, Adrienne Lecouvreur eut de nombreux amants dont nous ne citerons que deux : Voltaire et Maurice de Saxe; elle aima ce dernier d'une passion profonde et sincère. On raconte que lorsque le comte de Saxe fut nommé, jeune encore, duc de Courlande, elle mit en gage ses pierreries et sa vaisselle pour une somme de 40,000 fr. qu'elle fit accepter à son amant pour lui aider à supporter les charges de sa nouvelle dignité. Plus tard, les infidélités de Maurice firent, dit-on, mourir de chagrin la grande actrice, qui, selon d'autres, fut empoisonnée par l'ordre d'une princesse, sa rivale. Quoi qu'il en soit, Adrienne Lecouvreur mourut en 1730, âgée d'environ quarante ans; les médecins déclarèrent qu'elle avait succombé à une hémorragie d'entrailles. Le clergé refusa de l'inhumer, et elle fut enterrée de nuit par des portefaix, sur la rive gauche de la Seine.

On ferait un gros volume des vers qu'inspira cette fameuse comédienne. A la clôture du théâtre, qui eut lieu quatre jours après sa mort (24 mars 1730), l'acteur Granval prononça son éloge en public. Aujourd'hui il reste de mademoiselle Lecouvreur, outre la renommée d'un talent supérieur, et une réputation d'esprit, de désintéressement et de bon ton, fort rare chez les actrices, des lettres pleines de grâce et de sentiment, des vers agréables, d'ingénieuses reparties; enfin, un beau portrait de Coypel, où la grande comédienne est représentée dans le rôle de Cornélie. Elle laissa deux filles qui n'héritèrent ni l'une ni l'autre du talent de leur mère.

Lecteurs royaux. C'est la qualification qui était donnée autrefois aux professeurs du collége de France, fondé en 1529. Il ne faut pas confondre cette charge avec la sinécure des *lecteurs* ou *lectrices* de princes et princesses, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans les maisons royales.

Lectoure. Cette capitale des anciens *Lectorates*, cet ancien chef-lieu de la vicomte de Lomagne, résidence des seigneurs d'Armagnac, siége d'une

sénéchaussée, d'un présidial, d'un évêché, est aujourd'hui un chef-lieu d'arrondissement du département du Gers.

Si cette ville ne fut pas une colonie romaine, les monuments qu'on y a découverts attestent du moins son importance à l'époque de la domination des Romains. Vers la fin du seizième siècle on y découvrit une trentaine d'autels votifs ou tauroboles datant des règnes de Marc-Aurèle, Antonin et Gordien III (176, 239 et 240 apr. J. C.). Sur ces monuments, encastrés dans les piliers des halles, elle est appelée *respublica* ou *civitas Lectoratium*. Du reste, peu de cités ont plus souffert des calamités de la guerre. Les Vandales, les Alains, les Goths et les Visigoths, les Normands la prirent successivement; et ces derniers la détruisirent de fond en comble.

Lorsque l'illustre maison d'Armagnac commence à s'élever, l'histoire de Lectoure se personnifie dans celle de cette famille. Sa situation élevée sur un rocher à pic, son immense château, sa triple enceinte de murs, en faisaient une place importante.

Primitivement, le pouvoir y était exercé tantôt séparément, tantôt simultanément, par le seigneur et par l'évêque. Mais cette autorité seigneuriale fut limitée par les coutumes que l'on rédigea par écrit en 1294, et qui remontent néanmoins à des temps bien plus éloignés, puisqu'on y voit les priviléges des habitants obtenus et arrachés peu à peu à force d'obstination et d'adresse.

Lectoure fut une des premières villes de Gascogne qui se donnerent à Charles V, pour se soustraire à la domination anglaise. La preuve en est acquise par la date des lettres patentes que ce prince lui accorda; ces lettres sont du mois de mai 1369. Le roi y reconnaît que les Lectourois se sont soumis à lui volontairement, et approuve, en revanche, leurs franchises, auxquelles il en ajoute de nouvelles en faveur des consuls, bourgeois, marchands et habitants de la ville.

L'importance du titre de *vicomtes de Lomagne*, porté par les Armagnacs (voyez LOMAGNE), grandit en raison de celle qu'acquit la cité de Lectoure, le chef-lieu de la contrée, l'un des plus forts boulevards du Midi. Le vicomte Jean V résidait au château de Lectoure quand sa passion criminelle pour sa sœur Isabelle devint le prétexte de la vengeance de Charles VII. Une armée nombreuse, commandée par Xaintrailles et Lohéac, s'empara de la ville. Louis XI la fit enlever une seconde fois par Chabannes de Dammartin et par l'amiral Louis de Bourbon. Jean V, aidé par Charles, duc de Guienne, rentra bientôt en possession de Lectoure, mais il y fut ensuite assiégé de nouveau et capitula. Déjà les Français étaient rentrés paisiblement dans la ville, quand ils furent surpris, une nuit, par Jean V et ses partisans, et massacrés ou expulsés. En 1473, le cardinal d'Arras, Joffridy, arriva sous les murs de Lectoure, comme ministre de la colère royale. Mais la résistance fut si vigoureuse qu'il offrit une capitulation honorable qui fut signée le 4 mars, puis jurée solennellement. Au mépris de ces conventions, Jean fut assassiné; tout fut mis à feu et à sang dans la ville, qui, pendant longtemps, n'eut pour hôtes que des bêtes féroces.

Rebâtie, repeuplée, et réunie au domaine par Louis XI, dotée d'une sénéchaussée par Charles VIII, rentrée, sauf quelques modifications, dans ses franchises municipales, Lectoure fut encore dévastée par les guerres de religion, tour à tour prise, reprise, pillée, saccagée, tantôt par un parti, tantôt par un autre Henri IV et tous ses successeurs reconnurent ses priviléges. Elle se gouverna toujours par ses propres lois, et ne fut tenue à d'autres charges qu'à un don gratuit annuel converti en abonnement, jusqu'à ce qu'un arrêt du conseil de 1788 changea cet ordre de choses. Alors, la municipalité de Lectoure protesta et se mit sous la protection du parlement de Toulouse. La révolution fut accueillie avec enthousiasme par les habitants de cette ville, qui, entre autres illustres guerriers, a produit de nos jours le maréchal Lannes, et lui a érigé une statue de marbre.

La population de Lectoure s'élève aujourd'hui à 6,495 habitants.

LECUY (J. B.), dernier abbé de Pré-

montré, né en 1748, à Yvoy-Carignan, prit, en 1761, l'habit religieux au chef-lieu de l'ordre, dont il devint, en 1780, le supérieur général. Nommé, en 1787, membre de l'administration provinciale de Soissons, attaché, en 1802, à la cathédrale de Paris comme chanoine honoraire, il devint, en 1804, chapelain de madame Joseph Bonaparte, place qu'il conserva jusqu'à la restauration; fut nommé, en 1824, vicaire général de l'archevêque de Paris, et mourut en 1833. On a de lui plusieurs ouvrages justement estimés.

Le Dain (Olivier), confident de Louis XI, était né à Thielt, près de Courtray. Il se nommait Olivier le Mauvais ou le Diable, mais il changea son nom en celui de le Dain. Louis XI, dont il était le barbier, et dont il avait su gagner la confiance, l'anoblit, et le fit successivement gentilhomme de sa chambre, comte de Meulan, capitaine du château de Loches, gouverneur de Saint-Quentin, et de plus le combla de richesses. Il le chargea plusieurs fois de missions importantes, entre autres en 1477, auprès de l'héritière de Bourgogne. Ce fut grâce aux intrigues de le Dain que Tournay fut livré aux Français. Après la mort du roi, cet homme, qui, comme tous les agents subalternes de Louis XI, était en butte à la haine populaire, fut comme eux sacrifié par les conseillers de Charles VIII. Il fut pendu en 1484, ainsi qu'un de ses valets, sur la plainte d'une femme qui prétendit qu'il lui avait fait acheter, au prix de son honneur, la grâce de son mari, tandis qu'il le faisait étrangler. Tous ses biens, meubles et immeubles, furent confisqués, et donnés plus tard au duc d'Orléans.

Ledoux (Claude-Nicolas), né en 1756, à Dormans, en Champagne, étudia l'architecture sous Blondel, et était déjà connu par la construction de quelques hôtels, tels que ceux d'Uzes, d'Halleville, de Montmorency, de Montesquiou, et enfin celui de Thélusson, lorsqu'il fut chargé d'élever les *barrières de Paris*. Il avait d'abord tracé des plans gigantesques, et dont l'exécution aurait été trop dispendieuse. Forcé de se restreindre, il sut tirer un assez bon parti des ressources dont il pouvait disposer. La barrière de la Villette, celle des Champs-Élysées, celle de Charonne, sont encore des monuments assez remarquables, quoiqu'on puisse avec raison leur reprocher un peu de lourdeur. Mais les plus estimables de ses ouvrages sont, sans contredit, les colonnes triomphales de la barrière du Trône, où, malgré ce qu'on a pu dire, on remarque cette noblesse et cette grandeur qui convient aux entrées principales d'une grande ville. Il fut chargé, en 1771, de construire le pavillon de Lucienne, et il le décora avec beaucoup d'élégance. Ledoux, attaché à l'ancienne cour, subit une longue détention en 1793, et Delille, dans son poëme de l'*Imagination*, lui consacra quelques vers, où il fait l'éloge d'un projet qui paraît cependant un peu inexécutable. Il avait dressé le plan d'une ville, où tous les arts et toutes les branches d'industrie eussent été placés à portée les uns des autres, et de manière à recevoir les plus grands développements. Quoi qu'en ait pu dire Delille, c'est là, selon nous, une utopie architecturale qu'un poëte peut louer, mais que ne saurait approuver un homme pratique. Ledoux est mort à Paris, le 20 novembre 1806. Ses principaux ouvrages ont été gravés dans les *Annales du musée*, par M. Landon.

Ledran (Henri-François), chirurgien célèbre, naquit à Paris en l'année 1685, et mourut dans cette ville le 17 octobre 1770. Il fut chirurgien-major de l'hôpital de la Charité, démonstrateur d'anatomie au même hôpital, et chirurgien consultant des camps et armées du roi, enfin, il fut un des membres les plus distingués de cette académie de chirurgie qui contribua si puissamment à tirer cet art de l'état de barbarie où il languissait depuis si longtemps, et à donner sous ce rapport à notre pays une supériorité qu'il garde encore. Voici la liste de ses principaux ouvrages : 1° *Parallèle des différentes manières de tirer la pierre hors de la vessie*, Paris, 1730, 1740, in-8°, avec figures, ouvrage qui a été traduit en allemand et en anglais : l'auteur y condamne le petit appareil, et se montre partisan du grand; 2° *Observations de chirurgie, auxquelles on a joint plusieurs réflexions en faveur des étudiants*, Pa-

ris, 1731, 2 vol. in-12, recueil qui abonde en faits bien choisis; 3° *Traité des opérations de chirurgie*, Paris, 1761, in-8° : cet ouvrage contient des details pratiques fort intéressants; 4° *Réflexions pratiques sur les plaies d'armes à feu*, Paris, 1737, 1740, in-8° : l'auteur y établit la méthode des grandes incisions et rejette avec raison l'usage d'un premier pansement avec de la charpie trempée d'eau-de-vie; 5° *Suite du parallèle de la taille*, Paris, 1756, in-8°; 6° *Consultations sur la plupart des maladies qui sont du ressort de la chirurgie*, Paris, 1765, in-8°; 7° *Traité économique de l'anatomie du corps humain*; 8° *Récit d'une guérison singulière de plomb fondu dans la vessie, et lettre sur la dissolution du plomb dans cet organe*, Paris, 1749. Outre ces ouvrages, Ledran a encore publié, dans les Mémoires de l'Académie, un grand nombre d'observations intéressantes. Enfin, on lui doit l'invention et le perfectionnement de plusieurs instruments chirurgicaux.

Le Duchat (J.), savant philologue, né à Metz en 1658, mort en 1735 à Berlin, où il s'était retiré en 1700, n'est connu que comme éditeur d'ouvrages qu'il a enrichis de notes grammaticales et historiques. On lui doit ainsi de bonnes éditions de la *Satire Ménippée*, Amsterdam, 1709, 3 vol. in-8°; des *Œuvres de Rabelais*, 1711, 6 vol. in-8°; des *Aventures du baron de Feneste* et de *la Confession de Sancy*, par d'Aubigné, Amsterdam, 1729, 2 vol. in-8°; de *l'Apologie pour Hérodote*, de Henri Estienne, Amsterdam, 1735, 3 vol. in-8°. Formey a publié, sous le titre de *Ducatiana*, Amsterdam, 1737, 2 part. in-8°, les notes dont le Duchat n'avait pu faire usage.

Lefebvre (François-Joseph), duc de Dantzig, maréchal de France, naquit à Rufack, département du Haut-Rhin, le 25 octobre 1755. Son père était meunier. Il le perdit à huit ans; mais il trouva dans un ecclésiastique, son oncle paternel, un tendre protecteur, qui dirigea son éducation. Destiné à l'église, un penchant irresistible l'entraîna vers la carrière des armes, et il s'enrôla dans les gardes françaises, le 10 septembre 1773. Lorsque la révolution éclata, Lefebvre était, depuis le 9 avril 1788, premier sergent de ce corps. Comme tous ses camarades, il fit cause commune avec le peuple; mais, le 21 juillet 1789, il s'opposa courageusement à la vengeance de la multitude contre ses officiers, et facilita leur évasion. Après le licenciement des gardes françaises, incorporé dans le bataillon des filles Saint-Thomas, il fut blessé deux fois, à la tête d'un détachement de son bataillon; la première, en protégeant la rentrée aux Tuileries de la famille royale, qui avait vainement tente de se rendre à Saint-Cloud; la seconde, en facilitant le départ pour Rome des tantes de Louis XVI. En 1792, il sauva la caisse d'escompte du pillage.

Placé, le 3 septembre 1793, dans les rangs de l'armée active, il était successivement devenu, avant la fin de l'année, capitaine, adjudant général, et général de brigade. Général de division après les combats de Lambach et de Giesberg, son nom figure avec éclat dans tous les exploits des armees des Vosges, de la Sarre, de la Moselle et de Sambre-et-Meuse, où presque toujours il commanda l'avant-garde. En 1795, après avoir, seul avec sa division, combattu à Ept et à Ochtrup, il prit une part décisive aux affaires de la Roër et de Velp. Chargé d'effectuer le passage du Rhin, le premier qu'eussent entrepris les armées de la révolution, il se mit à la tête des grenadiers, traversa le fleuve, malgré le feu des Autrichiens, s'établit sur la rive droite, en avant d'Eielkamp, força Spick, Angerbach; se porta sur Augermonde, chassa l'ennemi de Koreum, et poursuivit ses succes jusqu'à la conclusion de l'armistice de 1796.

Lorsque les hostilités reprirent, au printemps de 1797, il préluda, en enlevant Siegberg, à la glorieuse victoire d'Altenkirchen, et cueillit de nouvelles palmes aux journées de Kaldeich, de Friedberg, de Bamberg et de Sulzbach. Dans la campagne de 1798, la mort de Hoche le laissa provisoirement chargé du commandement en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse. Il devait la diriger sur le Hanovre; mais cette expedition n'eut pas lieu, et il fut envoyé, en 1799, à l'armée du Danube, sous les ordres du général Jourdan. Avec 8,000 hommes, il

soutint à Stockach les efforts de 36,000 Autrichiens, mais une blessure grave qu'il reçut au bras le força de quitter l'armée.

Le Directoire le nomma alors commandant de la 17e division militaire, dont le chef-lieu était Paris. Au 18 brumaire, Lefebvre joua, on le sait, un rôle important : à la tête de 25 hommes, il pénétra dans la salle des séances du Conseil des Cinq-Cents, s'avança jusqu'à la tribune, et, malgré les cris, malgré les menaces, entraîna Lucien jusqu'à son frère, qui l'attendait en dehors, au moment où tous les deux allaient être mis hors la loi. A la voix de leur général, les troupes n'hésitèrent plus, et la révolution qui amena le gouvernement consulaire fut consommée. Lefebvre montra dans cette circonstance toute l'inflexibilité d'un soldat. Il avait à un tel point la conviction de la nécessité d'obéir aux ordres de ses chefs, qu'on peut croire qu'ignorant les secrets du complot, il en seconda l'exécution, par le seul instinct de l'obéissance passive. Bonaparte lui conserva le commandement de la 17e division militaire.

Lefebvre concourut ensuite à la pacification des départements de l'Eure, de la Manche, du Calvados et de l'Orne. Le 1er avril 1800, il fut admis au Sénat conservateur, sur la proposition des consuls. Bientôt après, il en devint préteur, fonctions qu'il conserva jusqu'à la dissolution de ce corps, en 1814. Le 19 mai 1804, il fut élevé à la dignité de maréchal de l'empire. En 1805, lors de la reprise des hostilités avec l'Autriche, il fut chargé du commandement en chef des gardes nationales de la Roër, de Rhin-et-Moselle, et du Mont-Tonnerre. En 1806, il commanda, à la grande armée, la garde impériale à pied. Le 14 octobre, il assista avec ce corps à la bataille d'Iéna. En 1807, à la tête du 10e corps, il couvrit et protégea les opérations de la grande armée sur la gauche de la Vistule, et après la bataille d'Eylau, alla gagner le titre de duc de Dantzig, en s'emparant de cette ville. En 1808, il commanda le 4e corps de l'armée d'Espagne. En 1809, il alla prendre, en Allemagne, le commandement de l'armée bavaroise, et se signala à Thaun, Abersberg, Eckmühl, Wagram. L'insurrection du Tyrol avait éclaté dans l'intervalle de ces opérations. Lefebvre parvint à soumettre ce pays, sans perdre l'occasion de participer aux principales actions de la campagne. En 1812, lorsque Napoléon tourna ses armes contre la Russie, Lefebvre eut le commandement en chef de la garde impériale. Il revint avec elle en France, et son courage grandit comme nos malheurs. En 1814, chargé de diriger l'aile gauche, il se montra à Montmirail, à Arcis-sur-Aube, et à Champ-Aubert, où il eut un cheval tué sous lui. Les souvenirs de l'armée de Sambre-et-Meuse semblaient avoir retrempé cette âme sexagénaire; et le dernier rayon de sa gloire fut, comme celui de nos armées, le plus brillant de tous. Il ne quitta l'empereur qu'après son abdication à Fontainebleau.

Le 2 juin 1814, Louis XVIII le nomma pair de France. Au 20 mars 1815, son âge et ses infirmités l'éloignant des champs de bataille, il resta à la chambre haute, et prit part à ses discussions. Après la seconde restauration, le roi le confirma dans son titre de maréchal, mais l'élimina de la chambre des pairs, dans laquelle il rentra toutefois en 1819, pour voter avec les membres constitutionnels. Il mourut à Paris, le 14 septembre 1820. Par une fatalité singulière, père de quatorze enfants, dont douze fils, il n'en laissa aucun pour hériter de son nom et de ses titres. Quelques jours avant de mourir, sentant sa fin prochaine, il était allé lui-même au cimetière du Père la Chaise choisir son dernier asile, et marquer sa place à côté de Masséna, non loin de Pérignon et de Serrurier.

Lefebvre des Noettes (Charles, comte), né à Paris en 1775, entra au service, en 1791, comme volontaire dans l'armée de Dumouriez, et s'éleva rapidement, par ses talents et par sa bravoure, aux premiers rangs de l'armée. Capitaine à Marengo, colonel à Austerlitz, et général pendant la campagne d'Espagne de 1808, il se signala constamment et mérita toujours les éloges de ses chefs. Fait prisonnier en Espagne, il parvint à s'échapper, et alla rejoindre Napoléon à la grande armée, où il fit avec distinction les guerres

d'Autriche, de Russie et de Saxe. Il se distingua au combat de Brienne, où il reçut plusieurs blessures. Mis en non activité lors de la première restauration, il se déclara l'un des premiers en faveur de Napoléon, lors du retour de l'île d'Elbe; aussi fut-il compris dans l'article 1er de l'ordonnance du 24 juillet 1815, et condamné à mort par contumace l'année suivante. Il était parvenu à se soustraire aux poursuites dirigées contre lui, et vivait depuis plusieurs années aux États-Unis, quand, guidé par l'espoir d'obtenir sa rentrée en France, il s'embarqua pour l'Europe sur un paquebot qui vint échouer sur les côtes de l'Irlande. Il périt dans ce naufrage, le 22 avril 1822.

LEFEBVRE (Jean), dit *Toison-d'Or*, seigneur de Saint-Remy, de la Vacquerie, d'Avesne et de Morienne, chroniqueur du quinzième siècle, naquit à Abbeville dans le Ponthieu. Il assista à la bataille d'Azincourt en qualité de poursuivant d'armes au service du duc de Bourgogne, et, suivant ses propres paroles, « y demeura avec les Anglois. » Devenu le confident de la maison de Bourgogne, il la servit dans les plus importantes missions, et vieillit dans cette cour avec le titre de héraut de la Toison-d'Or. Il mourut à Bruges en 1468. Devenu vieux, il avait écrit des *Mémoires* sur les principaux événements de son temps. Quoique ces Mémoires, commençant en 1407 et finissant en 1436, soient pour ainsi dire un abrégé, et souvent un plagiat des chroniques de Monstrelet, ils renferment cependant plusieurs faits omis par ce dernier. Quant à l'impartialité de l'auteur des Mémoires, il est plus Bourguignon encore que Monstrelet.

M. Buchon est le premier qui ait publié tout ce que les bibliothèques de Paris nous ont conservé du chroniqueur picard, dans sa *Collection des chroniques nationales*, à la suite de Monstrelet (t. VII et VIII). Outre ces Mémoires, Lefebvre de Saint Remy avait encore écrit quelques ouvrages peu importants auxquels les devoirs de sa charge l'obligeaient, tels que : *Relations de joutes, Réglements, Procès-verbaux*, etc. (*).

(*) Voyez sur Lefebvre la notice de mademoiselle Dupont dans le Bulletin de la Société de l'histoire de France, première partie du IIe vol.

LEFÈVRE-GINEAU (Louis), né à Authe (département des Ardennes) en 1751, fut nommé, en 1788, professeur de physique expérimentale au collége royal (aujourd'hui collége de France). Électeur en 1789, puis membre de la Commune de Paris, il rendit, dans cette position, d'utiles services, et concourut, en faisant les expériences nécessaires pour fixer l'unité de poids, à l'établissement du système métrique. Nommé membre de la première classe de l'Institut, lors de l'établissement de ce corps, il fut, à la création de l'Université, l'un des quatre inspecteurs généraux des études, et représenta, au Corps législatif, le département des Ardennes en 1807 et en 1813. Il adhéra, en 1814, à la déchéance de Napoléon; fut réélu membre de la chambre des représentants en 1815, et successivement de toutes les chambres des députés depuis la seconde restauration. Il y siégea toujours parmi les membres de l'opposition; aussi fut-il, en 1824, atteint par la mesure qui frappait de destitution ceux des professeurs du collége de France qui ne partageaient pas toutes les idées du gouvernement. Il mourut en 1828.

LEFÈVRE (Jean), astronome, né à Lisieux dans le dix-septième siècle, était fils d'un tisserand, et il apprit lui-même d'abord cet état. Mais quelques livres d'astronomie, que le hasard lui mit entre les mains, déterminèrent ensuite sa vocation. Il vint à Paris, fut reçu à l'Académie des sciences, et se montra le rival de Lahire, qu'il accusa de lui avoir dérobé ses tables astronomiques. Exclu de l'Académie par le crédit du chancelier Pontchartrain, protecteur de Lahire, il mourut à Paris en 1706. On a de lui : *les Éphémérides pour les années* 1684 *et* 1685; et *la Connaissance des temps*, de 1684 à 1701.

LEFÈVRE (Tannegui), en latin, *Tanaquillus Faber*, savant philologue, né à Caen en 1615, fit ses études chez les jésuites de la Flèche, puis fut nommé inspecteur de l'imprimerie du Louvre avec 2,000 livres de pension; il embrassa

ensuite le calvinisme, et vint à Saumur, où il professa la troisième jusqu'à sa mort, arrivée en 1672. On a de ce savant un grand nombre d'éditions d'auteurs grecs et latins, parmi lesquelles celle du *Traité du sublime*, Saumur, 1663, in-12, passe pour la meilleure; des traductions françaises de plusieurs morceaux de Platon, de Plutarque, de Diogène Laërce, et enfin plusieurs ouvrages originaux, parmi lesquels nous citerons : *Epistolarum partes II*, Saumur, 1659 et 1665, 2 vol. in-4°, et *la Vie des poëtes grecs*, Amsterdam, 1700, in-12. Fr. Graverol a publié des *Mémoires pour servir à la vie de Tannegui Lefèvre*, Paris, 1686, in-12, nouvelle édition.

Lefranc (Jean-Jacques), marquis de Pompignan, né à Montauban, en 1709, fut d'abord avocat général à la cour des aides de cette ville; puis, en 1745, il succéda à son père dans la première présidence de la même cour. Mais bientôt emporté vers la littérature par un goût dominant, il renonça à toute fonction pour s'y livrer exclusivement. Il s'était déjà fait connaître, en 1734, par une tragédie de *Didon*, pièce empruntée de Virgile et de Metastase, et qui eut beaucoup de succès dans sa nouveauté; mais c'est surtout sur des *odes* et *poésies sacrées* qu'est fondée sa réputation. Ce recueil, dont la première partie parut en 1751 et la seconde en 1755, sans être digne du haut rang où l'esprit de parti a voulu le placer, offre, malgré un peu de froideur, des imitations parfois heureuses de la poésie biblique.

Voltaire n'épargna pas les railleries et les épigrammes à l'auteur des poésies sacrées. C'était une vieille hostilité qu'accrut encore le discours que prononça Lefranc de Pompignan lors de sa réception à l'Académie française, en 1760. Dans ce discours, il se laissa entraîner par son zèle antiphilosophique jusqu'à attaquer les plus illustres de ceux dont il devenait le confrère. Cette inconvenance attira sur la tête du malencontreux poëte un effroyable déluge de sarcasmes, qui l'obligèrent à se réfugier dans la retraite. Il mourut en 1784. Les œuvres de Lefranc de Pompignan ont été réunies en 1784, 6 vol. in-8°.

Jean-George Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne, frère du précédent, né à Montauban en 1715, écrivit aussi contre l'incrédulite, et devint, comme son frère, l'objet des plaisanteries de Voltaire. Élu, en 1789, député à la Constituante, il entra bientôt après au conseil, où il fut chargé de la feuille des bénéfices. Ce prélat, qui se distinguait d'ailleurs par une piété sincère et profonde, mourut à Paris en 1790. Parmi ses ouvrages, qui sont assez nombreux, nous citerons : *L'incrédulité convaincue par les prophéties*, 1759; *La religion vengée de l'incrédulité par l'incrédulité elle-même*, 1772.

Le Gallois (Antoine-Paul), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né en 1640, à Vire en Normandie, professa la philosophie à l'abbaye de Saint-Wandrille, se livra ensuite à la prédication, et y renonça au bout de vingt ans pour écrire l'histoire de Bretagne, projet que la mort vint, en 1695, l'empêcher d'exécuter. Outre plusieurs oraisons funèbres, et quelques écrits de théologie et de controverse religieuse, on lui doit trois dissertations relatives à l'histoire de Bretagne, et insérées dans le deuxième tome de l'histoire de cette province par dom Lobineau.

Le Gallois (Pierre), bibliographe, né à Paris dans le dix-septième siècle. On n'a sur la vie de ce savant aucun renseignement. Son ouvrage le plus connu est un *Traité des plus belles bibliothèques de l'Europe*, Paris, 1680, in-12, souvent réimprimé, et encore recherché des curieux.

Légat. — Les légats *à latere* étaient autrefois des clercs chargés par le pape de le représenter dans une occasion déterminée; c'étaient ordinairement des évêques; maintenant ce sont des cardinaux du sacré collége envoyés comme ambassadeurs extraordinaires près des cours étrangères. Il y a en outre des *légats nés*, sortes de vicaires apostoliques perpétuels qui tiennent leur dignité du siége archiépiscopal qu'ils occupent. Ainsi, en France, les archevêques d'Avignon, de Reims et d'Arles, sont légats nés du saint-siége. Les légats étaient, chez les anciens Francs, de simples députés qui portaient une *baguette consa-*

crée comme marque de leur mission (*).

LÉGATIONS. Voyez RELATIONS EXTÉRIEURES.

LÉGENDES. C'est le nom qu'on a donné aux recueils contenant les vies des saints, parce que ces vies devaient être *lues* dans les leçons des matines et dans les réfectoires des communautés. Or, quand on n'avait pas les « actes d'un saint pour lire au jour de sa fête, dit Fleury, on en composoit les plus vraisemblables ou les plus merveilleuses qu'on pouvoit. » Cependant il faut observer qu'ordinairement ces récits étaient altérés ou falsifiés avec une bonne foi crédule. Ils se perpétuaient à la manière des chants primitifs et populaires. Il se formait ainsi autour des héros du christianisme un ensemble de faits merveilleux que personne n'avait inventé tout d'une pièce, mais qui était peu à peu amplifié par la tendance involontaire des imaginations à dénaturer et à embellir la tradition. Aussi trouve-t-on souvent, dans les personnages légendaires, des personnages historiques très-dignes d'être étudiés. On sait quel parti des historiens habiles de l'école moderne ont déjà su tirer du recueil des bollandistes et des écrits des anciens hagiographes.

LEGENDRE (Adrien-Marie), savant mathématicien, membre de l'Académie des sciences, né à Toulouse, en 1752. Nommé, en 1774, professeur de mathématiques à l'école militaire de Paris, il s'y lia avec Lagrange et Laplace qui lui confièrent des travaux de la plus haute importance. Après avoir concouru, avec Méchain et Delambre, à la vérification de la longitude des observatoires de Paris et de Londres, il fit paraître, en 1794, un *Mémoire sur les transcendantes elliptiques*, et, dans la même année, publia ses *Éléments de géométrie*, auxquels il joignit plus tard la *trigonométrie*, et la *théorie des parallèles* d'après Euclide. Ce livre, supérieur à tout ce qu'on avait alors, fut traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. Rafaha Effendi en fit même une traduction arabe pour introduire la géométrie dans les écoles égyptiennes. En 1795, Legendre fut nommé membre de l'*agence temporaire des poids et mesures*, et il conserva cette place jusqu'en 1805, époque où l'agence fut réunie au ministère de l'intérieur. En 1808, Legendre, que la modestie avait constamment empêché de convoiter d'autres honneurs que ceux du professorat, fut nommé conseiller à vie honoraire de l'Université, et membre de la commission d'instruction publique. Il fut plusieurs fois chargé d'examiner les candidats pour l'école polytechnique. Ce savant infatigable, et aussi modeste que laborieux, est mort le 9 janvier 1833. Il a été enterré à Auteuil, comme il en avait manifesté le désir. Outre les ouvrages que nous avons mentionnés, on a de Legendre différents traités de mathématiques, parmi lesquels on distingue son *Essai sur les nombres*, 1798, in-8°, plusieurs fois réimprimé, et en particulier en 1830, sous le titre de *Théorie des nombres*, 2 vol. in-4°; sa *Nouvelle méthode pour déterminer l'orbite des comètes*, publiée en 1805; enfin un grand nombre de *Mémoires* dans le recueil de l'Académie des sciences.

LEGENDRE (Gilbert-Charles), marquis de Saint-Aubin-sur-Loire, né à Paris en 1688, mort en 1746. On lui doit : 1° *Traité de l'opinion*, ou *Mémoires pour servir à l'histoire de l'esprit humain*, Paris, 1733, 6 vol. in-12, ouvrage savant et curieux souvent réimprimé; 2° *Des antiquités de la maison de France et des maisons mérovingienne et carlienne*, Paris, 1739, in-4°; 3° *Antiquités de la nation et de la monarchie française*, ibid., 1741, in-4°; 4° *Dissertation sur le temps et l'authenticité de Roricon* (*Mercure* d'octobre 1742).

LEGENDRE (Louis), né à Paris en 1756, exerçait dans cette ville la profession de boucher, lorsque la révolution éclata. Recherché par les Lameth en 1789, on le vit, le 13 juillet, à la tête du rassemblement qui promenait dans les rues les bustes de Necker et du duc d'Orléans; et ce fut lui qui, le 14, décida le peuple à se rendre aux Invalides pour y prendre des armes, et le conduisit ensuite à la Bastille. Il fut un des principaux acteurs de la journée du 5 octobre; se donna ensuite beaucoup de

(*) « Post hæc misit iterum Gundovaldus « duos legatos ad regem *cum virgis conse-* « *cratis*, Zotanum necnon et Zahulfum, juxta « ritum Francorum. » Greg. Turon. VII, 32.

mouvement pour empêcher le départ des tantes de Louis XVI pour Rome, et celui de ce prince pour Saint-Cloud; enfin, après la fuite et le retour de Varennes, il fut, avec Danton, Camille-Desmoulins, Fabre d'Églantine et Marat, l'un des principaux instigateurs du mouvement dont le résultat devait être la signature par le peuple, et la présentation à l'Assemblée nationale, d'une pétition demandant la déchéance du roi.

On sait quel fut le résultat de ce mouvement; ceux qui l'avaient préparé, avertis d'avance des mesures prises par la municipalité, pour empêcher une manifestation populaire qui eût pu forcer la main à l'Assemblée, se hâtèrent d'aller *dîner* à la campagne; tandis que les pétitionnaires, qu'ils ne s'étaient pas même donné la peine de prévenir, étaient sabrés et fusillés au Champ-de-Mars. Quoi qu'il en soit, ce fut vers cette époque que commença la liaison de Legendre avec les hommes que nous venons de nommer, et qu'ils fondèrent ensemble le club des Cordeliers. Legendre fut l'un des principaux acteurs des journées du 20 juin et du 10 août; et ce fut lui qui, dans la première de ces deux journées, présenta le bonnet rouge à Louis XVI.

Élu membre de la Convention, il y siégea sur les mêmes bancs que ses amis; pressa, avec de vives instances, le procès de Louis XVI; vota sa mort sans appel ni sursis, en rappelant qu'il était un de ceux qui avaient été l'attaquer dans son château des Tuileries; et, le 20 janvier, veille de l'exécution, il demanda aux jacobins que le corps de l'ex-roi fût divisé en quatre-vingt-quatre morceaux, afin qu'on pût en envoyer un à chacun des quatre-vingt-quatre départements de la république.

Devenu membre du comité de sûreté générale, il contribua puissamment à la chute des girondins, dans les journées du 31 mai et du 2 juin; et on l'entendit, dans la première de ces journées, menacer Lanjuinais de le jeter en bas de la tribune, s'il persistait à vouloir défendre la commission des douze.

Accusé d'hébertisme, et menacé d'exclusion lors d'une épuration du club des jacobins, en janvier 1794, il se défendit en s'appuyant de l'amitié de Marat, et parvint ainsi à se faire maintenir sur la liste des membres de la société. Lors de l'arrestation de Danton, il essaya d'abord de le défendre, puis, voyant que la majorité de la Convention lui était contraire, il se hâta de se rétracter, et déclara qu'à l'avenir, il ne répondrait du patriotisme de personne, et ne défendrait plus aucun accusé.

Lié avec les Tallien et les Fréron, il joua comme eux un rôle important dans la révolution du 9 thermidor; toutefois, craignant sans doute l'issue de la lutte, il ne se montra que quand la victoire eut été à peu près décidée. Aussitôt que le décret d'arrestation eut été porté contre Robespierre et ses amis, il s'élança à la tribune, déclama contre les vaincus avec une extrême violence; puis, courant à la salle des jacobins, il en fit expulser tous les membres, en ferma les portes, et en emporta les clefs, qu'il remit à la Convention.

A partir de cette époque, Legendre ne cessa de poursuivre le parti démocratique, dont il appelait alors les membres des *terroristes* (*), des *buveurs de sang* (**); il demanda surtout la proscription des anciens membres du gouvernement, « de ces grands coupables, disait-il, qui « obscurcissaient l'horizon des vapeurs « du crime. » Nommé président de la Convention, il prononça le décret d'accusation contre Carrier, et attaqua ensuite Maignet; mais, en même temps, effrayé de la marche de la réaction qui pouvait à la fin l'atteindre aussi, il se prononça avec une grande énergie contre les prêtres, les émigrés, et surtout contre les députés proscrits, à la réintégration desquels il s'opposa de toutes ses forces. Il montra une grande activité dans les

(*) Legendre avait sans doute oublié, lorsqu'il prononçait cette expression, ses motions du 11 décembre 1793 à la Convention, et du 20 janvier aux jacobins.

(**) Envoyé en mission dans le département de la Seine-Inférieure, pendant les premiers mois de 1793, Legendre s'y était conduit de manière à prouver la sagesse des lois anglaises, qui excluent les bouchers des fonctions de juges. On l'avait entendu à Dieppe répondre en plein club, à des gens qui lui demandaient du pain : « Eh bien! *mangez les aristocrates!* »

journées du 12 germinal, du 1er prairial et du 13 vendemiaire; on le vit, plus d'une fois, marcher à la tête des troupes contre les insurgés; et la Convention lui fut en grande partie redevable de son triomphe.

Entre au Conseil des Anciens lors de la mise en activité de la constitution de l'an III, il y joua un rôle moins important qu'à la Convention; cependant on l'y vit encore, le 17 février 1796, monter à la tribune pour se plaindre de l'indulgence du gouvernement pour les émigrés, et menacer Portalis de détruire ses sophismes *avec la hache de la raison*. Il demanda, lors de la conspiration de Babeuf, que tous les ex-conventionnels fussent expulsés de Paris: « Que les conspirateurs, dit-il, ne « vantent pas les services qu'ils ont ren- « dus en d'autres temps; ce n'est point « pour les services passés, mais pour « des crimes présents que Manlius s'est « précipité de la roche tarpéienne. » Ce fut sa dernière motion; il mourut à Paris, le 13 décembre 1797. Il avait légué son corps à la faculté de médecine, « afin d'être encore utile aux hommes, « même après sa mort. »

Legentil de la Galaisière (G. J. H. J. B.), astronome, né à Coutance en 1725, fut l'un des membres de l'Académie des sciences désignés pour aller observer à Pondichéry, en 1761, le passage de Vénus sur le disque du soleil. Les Anglais s'étant emparés des possessions françaises dans l'Inde, ce fut sur le vaisseau qui le ramenait à l'île de France que Legentil put, non pas observer, mais apercevoir le passage de Vénus. L'intrépide astronome résolut d'attendre dans ces contrées un second passage qui devait avoir lieu huit ans après, et passa plus d'une année à tout disposer pour ses observations. Le jour tant désiré arriva; mais le temps se couvrit tout à coup; Legentil ne vit rien cette fois encore, revint en France en 1771, et mourut en 1792. On a de lui: *Mémoire sur le passage de Vénus*, Journal des Savants, 1760; *Voyage dans les mers de l'Inde à l'occasion du passage*, etc., Paris, 1779 et 1781, 2 vol. in-4°.

Léger (saint), en latin *Leudegarius*, né vers l'an 616, abbé de St-Maixent en Poitou vers 650, fut appelé à la cour par sainte Batilde pour former, avec saint Éloi et saint Ouen de Rouen, une espèce de conseil de régence pendant la minorité du roi son fils. L'évêché d'Autun fut la récompense des services de Léger, qui ramena l'ordre et la paix dans son diocèse, jusqu'alors troublé par deux compétiteurs ambitieux. Après la mort de Clotaire III, l'évêque d'Autun contribua puissamment à l'élection de Childéric II: il déjoua d'abord les intrigues d'Ébroïn, dont la biographie nous a déja fourni l'occasion de parler en détail de saint Léger, subit ensuite une longue persécution, fut privé de sa dignité épiscopale, et finit par être décapité en 678, après des tortures inouïes, dans une forêt de l'Artois, qui porte encore son nom. Sa condamnation avait été prononcée par un concile qui l'avait jugé coupable d'avoir trempé dans l'assassinat de Childéric II. En effet, les communications des assassins avec Léger sont bien constatées (*).

Légion d'honneur (ordre de la). La constitution de l'an VIII, art. 87, décernait des récompenses nationales aux guerriers qui se signaleraient par des actions d'éclat. Ces récompenses consistèrent d'abord en armes d'honneur; c'étaient des *fusils*, des *carabines*, des *mousquetons*, des *sabres*, des *haches de sapeurs* et des *haches d'abordage*; ce furent des *grenades*, des *baguettes* de tambour, des *trompettes*... Mais Bonaparte, devenu premier consul, trouva, d'une part, ce mode de rémunération trop peu éclatant, de l'autre, il pensa que, sans appartenir aux rangs de l'armée, on pouvait dans les autres carrières publiques servir l'État assez utilement, ou même, dans les carrières privées, déployer des talents assez remarquables pour que la patrie se montrât reconnaissante, et par une loi du 19 mai 1802, il institua la Légion d'honneur.

Dans la pensée de Bonaparte, et comme l'article premier de la loi l'indique formellement, le but de l'institution est de rémunérer les services civils aussi bien

(*) *Gesta Francorum*, XLV: « *Erantque in hoc consilio B. Leudegarius et Cerinus frater ejus consentientes.* » Voyez aussi les deux biographies de saint Léger dans le premier volume du recueil des Hist. de France.

que les services militaires, le talent aussi bien que le courage. Les fonctions législatives, la diplomatie, l'administration, la justice, le sacerdoce, les sciences, les arts, doivent être d'aussi bons titres d'admission que le métier des armes. Ce point essentiel et fondamental, cette solennelle consécration du mérite civil et du mérite militaire, devint, lors de la discussion du projet de loi par le Conseil d'État, l'objet d'assez vives critiques. Sait-on qui se chargea d'y répondre? Ce fut Bonaparte lui-même, Bonaparte que ses victoires avaient élevé à la suprême puissance, et qui passe aux yeux de la foule pour le génie incarné de la guerre. Écoutons-le donc. « Messieurs, s'écriait-il, dans tous les « pays du monde, la force des armes « cède aux qualités civiles; partout les « baïonnettes s'abaissent devant le prê- « tre qui parle au nom du ciel, devant « l'homme qui impose par sa science. « Moi le premier, ce n'est pas comme « général que je gouverne, mais parce « que la nation croit que je possède les « qualités civiles propres au gouverne- « ment. Si elle n'avait pas cette opi- « nion, mon gouvernement ne se sou- « tiendrait pas. Allez, je savais bien ce « que je faisais quand, général d'armée, « je prenais la qualité de *membre de* « *l'Institut*, j'étais sûr d'être compris « même par le dernier tambour.... Je « n'hésite donc pas à le déclarer : entre « l'homme de guerre et l'homme civil, « au dernier appartient incontestable- « ment la prééminence. Si on distingue « les honneurs en militaires et en civils, « on établira deux ordres en France, « tandis qu'il n'y a qu'une nation. Si on « ne décerne des honneurs qu'aux mili- « taires, ce sera encore pis, car dès « lors la nation ne sera plus rien. Si, au « contraire, on adopte les bases du pro- « jet que nous discutons, les soldats ne « sachant ni lire ni écrire seront fiers, « pour prix d'avoir donné leur sang à la « patrie, de porter la même décoration « que les grands talents de l'ordre civil, « et ceux-ci, de leur côté, attacheront « d'autant plus de prix à cette récom- « pense de leurs travaux, qu'elle sera la « décoration des braves.... Bien des of- « ficiers aussi se trouveront choqués « peut-être de voir leur décoration, non- « seulement orner la poitrine du prêtre, « du juge, de l'écrivain et de l'artiste, « mais descendre jusqu'à celle du sim- « ple soldat. Eh! quoi, le courage n'est- « il pas toujours du courage, et le sang « toujours du sang?... » « Si jamais, di- « sait l'empereur à Sainte-Hélène, on « s'écarte de l'institution première, si « jamais la décoration cesse d'être la « même pour tous les grades, pour le « maréchal et pour le tambour, comme « si jamais on en prive l'ordre civil, « une grande pensée sera détruite, « et ma Légion d'honneur n'existera « plus. »

Voici, d'après la loi du 19 mai 1802, comment la Légion d'honneur était organisée. La Légion se composait de seize cohortes qui correspondaient à seize divisions des départements de la France. Outre un grand chancelier de la Légion, lequel résidait à Paris, chef-lieu général, chacune des seize cohortes avait son chancelier et son chef-lieu. Il n'exista d'abord que quatre degrés hiérarchiques : *légionnaire*, *officier*, *commandant* et *grand officier*. Chaque cohorte comptait 7 grands officiers, 20 commandants, 30 officiers et 350 légionnaires. Ainsi, à l'origine, la Légion ne devait avoir que 6,412 membres. Dès la première année de l'empire, au-dessus des grades déjà existants, il en fut créé un cinquième, celui de *grand cordon*. Peu de temps après, le nombre des chevaliers (titre que les légionnaires reçurent) devint illimité; puis celui des titulaires des autres grades augmenta successivement. Il en est venu, sous la restauration, à être de 2,000 pour le grade d'officier, de 400 pour celui de commandeur, de 160 pour celui grand officier, et de 80 pour celui de grand-croix; et tous ces chiffres ont encore été dépassés depuis. On devait depuis longtemps et on doit toujours y revenir; mais probablement on n'y reviendra jamais.

Tous les officiers, sous-officiers et soldats qui avaient obtenu des armes d'honneur après la constitution de l'an VIII (ils étaient au nombre de 1,854), devinrent de droit membres de la Légion, et furent répartis dans les seize cohortes. Le pouvoir exécutif, comme la loi du 19 mai 1802 l'y autorisait,

Digitized by Google

pourvut immédiatement au surplus des vacances de chaque grade. Mais la même loi établissait pour la suite, qu'on ne deviendrait membre de la Légion d'honneur qu'après 25 années de services militaires ou civils (sauf le temps de guerre, où les actions d'éclat feraient titre pour tous les grades, et des cas exceptionnels à spécifier par ordonnances) ; que, du reste, on ne serait admis dans la Légion qu'avec le titre de légionnaire, et qu'il faudrait rester quatre ans dans ce grade pour passer à celui d'officier, deux ans dans le grade d'officier pour passer à celui de commandant, trois ans dans le grade de commandant pour passer à celui de grand officier, et cinq ans dans le grade de grand officier pour passer à celui de grand cordon. La seule de ces conditions qui ait été modifiée est celle qui stipulait qu'en temps de paix les militaires ne pourraient devenir membres de la Légion qu'après 25 ans de services : une ordonnance du 18 octobre 1829 a réduit ce temps à 20 années.

En 1805 seulement fut réglée la décoration. Tant que dura l'empire, elle consista en une étoile à cinq rayons doubles, surmontée de la couronne impériale; le centre de l'étoile, entouré d'une couronne de chêne et de laurier, présentait d'un côté l'effigie de l'empereur, avec la légende : *Napoléon, empereur des Français*, et de l'autre, l'aigle française tenant la foudre, avec les mots *Honneur et Patrie* pour exergue. Cette décoration était en argent pour les simples chevaliers, en or pour les autres grades. Les chevaliers et les officiers la portaient de même, c'est-à-dire, suspendue à la boutonnière de l'habit par un ruban moiré rouge, seulement les officiers avaient de plus une rosette ; les commandants la portaient en sautoir avec un ruban un peu plus large; les grands officiers portaient la décoration en or à la boutonnière, et de plus au côté droit de l'habit une plaque en argent où étaient répétés les emblèmes de la décoration ; les grands cordons, outre une plaque en argent, semblable à celle des grands officiers mais un peu plus grande, et qui s'attachait au côté gauche de l'habit ou du manteau, portaient un large ruban qui passait de l'épaule droite au côté gauche, et au bas duquel était suspendue l'aigle de la Légion.

Sous l'empire, un traitement était affecté à chaque grade, savoir : 20,000 fr. au grand cordon, 5,000 au grand officier, 2,000 au commandant, 1,000 à l'officier, et 250 fr. au chevalier. Pour servir ces traitements, chacune des seize cohortes avait reçu une riche dotation en domaines nationaux ou en biens situés à l'etranger.

On avait accordé les droits électoraux à tous les membres de la Légion d'honneur.

Enfin l'empereur avait institué plusieurs pensionnats pour l'éducation d'un certain nombre de jeunes personnes unies à des membres de la Légion par les liens de la parenté. Un décret du mois de mars 1809 avait définitivement organisé ces maisons, en les mettant sous la protection d'une princesse de la famille impériale, et sous la surveillance du grand chancelier de la Légion. Le décret précité porte que 600 demoiselles, filles, sœurs, nièces ou cousines germaines de membres de la Legion d'honneur, seront élevées jusqu'à l'âge de 18 ans dans deux maisons établies, l'une à Écouen, l'autre à Saint-Denis; que 200 y seront entretenues aux frais de leur famille : ce seront les nieces et les cousines germaines ; et que 300 jouiront de demi-bourses, 100 de bourses entières : ce seront les filles et les sœurs. Peu de temps après, le nombre des élèves avait été porté à 800; en outre, cinq succursales destinées à recevoir les orphelines des membres de la Légion, avaient été établies à Paris, au mont Valérien, aux Loges dans la forêt de Saint-Germain, à Fontainebleau et à l'abbaye de Pont-à-Mousson.

La restauration, par une ordonnance du 14 juillet 1814, maintint à titre d'*ordre royal* l'institution de la Légion d'honneur, mais (inutile de le dire) elle changea la décoration; à l'effigie de Napoléon, elle substitua celle de Henri IV, et trois fleurs de lis remplacèrent l'aigle impériale. Les commandants prirent le nom de commandeurs, et les grands cordons celui de grands-croix. Puis, comme la plupart des propriétés composant l'apanage de la Légion d'honneur s'en trouvèrent distraites par suite

des événements de 1814 et de 1815, on réduisit de moitié le traitement de tous les membres, et on n'en accorda plus aux nouveaux nommés. Les sous-officiers et les soldats furent seuls exceptés de cette disposition. Les chevaliers dont la nomination est antérieure au 6 avril 1814 reçoivent l'intégralité de leur traitement depuis quelques années; celui des autres grades doit s'accroître successivement à mesure des extinctions, jusqu'à ce qu'il ait atteint la fixation primitive. Quant aux maisons d'éducation, l'ordonnance de juillet 1814 supprimait celle d'Écouen et toutes les succursales. La maison de Saint-Denis était seule conservée, et ne recevait que 400 élèves. Plus tard, ce nombre a été porté à 500, et deux succursales ont été rétablies, l'une à Paris, rue Barbette, l'autre aux Loges. Tel est encore l'état des choses.

Depuis la révolution de juillet 1830, l'institution de la Légion d'honneur est demeurée telle que la restauration l'avait faite. Seulement on a substitué des drapeaux tricolores aux fleurs de lis de la décoration.

Ajoutons qu'à toutes les époques, les membres de la Légion d'honneur, sauf les étrangers, ont prêté serment de fidélité aux lois de l'État, et qu'à toutes les époques aussi la qualité de membre de la Légion s'est perdue par les mêmes causes que celles qui font perdre la qualité de citoyen français.

Voici, d'après un état joint au budget de 1843, le nombre des membres de la Légion d'honneur à l'époque du 15 octobre 1841 :

Grands-croix...	82	dont	6	sans traitement.
Grands officiers.	202	»	41	»
Commandeurs..	799	»	234	»
Officiers.....	4,494	»	2,151	»
Chevaliers.....	44,101	»	25,624	»

Total..... 49,678 membres de l'ordre, dont 21,622 sont rétribués, et 28,056 ne le sont pas.

LÉGIONS DÉPARTEMENTALES. L'armée impériale ayant été licenciée par une ordonnance du 1er août 1816, une autre ordonnance prescrivit bientôt après la formation de 86 légions d'infanterie qui prirent les noms des 86 départements français où elles furent organisées. Chaque légion devait être composée de deux bataillons d'infanterie de ligne, d'un bataillon de chasseurs à pied, de trois cadres de compagnies de dépôt, d'une compagnie d'éclaireurs à cheval, et d'une compagnie d'artillerie.

Chaque bataillon d'infanterie de ligne fut composé de huit compagnies, dont une de grenadiers et une de voltigeurs; chaque bataillon de chasseurs, de huit compagnies de cette arme. La légion ainsi organisée devait comprendre un effectif de 1,687 hommes, dont 103 officiers.

Les compagnies d'éclaireurs et celles d'artillerie qui étaient comprises dans l'évaluation de la force totale de l'infanterie, ne furent point organisées. Les bataillons d'infanterie de ligne avaient l'habit *blanc*, les revers et les couleurs distinctives affectées à chaque légion; les chasseurs portaient l'habit *vert*.

La constitution des légions départementales ne subsista pas longtemps telle que l'ordonnance du 3 août 1815 l'avait établie; une autre ordonnance du 8 avril 1818 réduisit leur effectif à 536 hommes, dont 60 officiers, et ne conserva qu'un bataillon actif et le cadre du second.

Le 19 février 1819, les légions reçurent une nouvelle répartition :

8	départements eurent	2	légions	de 3	bataillons;
3	»	2	»	de 4	»
48	»	2	»	de 3	»
27	»	2	»	de 2	»

Les dix derniers départements de cette dernière catégorie formèrent dix légions d'infanterie légère organisées comme les légions d'infanterie de ligne. On créa par bataillon une compagnie de carabiniers et une de voltigeurs.

Ces 94 légions formaient en tout 258 bataillons.

Enfin une ordonnance du 23 octobre 1820 rendit aux légions le nom de régiments.

LÉGISLATION, LOIS. Il y a peu de pays où le pouvoir chargé de formuler la loi, d'établir la législation, le pouvoir législatif enfin, ait subi des variations plus nombreuses qu'en France.

« Sous les deux premières races, dit Guyot, ce pouvoir résidait dans un corps qui était présidé par le roi, et qui était composé des prélats et des ducs ou comtes que l'on a depuis appelés sei-

gneurs. C'était un reste des usages des anciens Germains, chez qui, selon Tacite, les princes délibéraient sur les petites choses et la nation sur les grandes. »

Ces usages s'étaient conservés chez les Francs après la conquête des Gaules; car on voit, dès les commencements de la première race, les seigneurs se réunir une fois l'an en assemblées connues sous le nom de *champ de mars*, pour traiter des affaires importantes de la nation. Ce qui avait été arrêté dans ces espèces de diètes devenait loi de l'État. C'est ainsi que fut portée la *loi des Allemands*, sous Clotaire Ier, et à peu près toutes celles qui furent promulguées sous la première race, jusqu'à l'époque où les assemblées du champ de mars furent interrompues par l'usurpation des maires du palais.

Ces assemblées furent rétablies sous la seconde race, et elles exercèrent comme auparavant le pouvoir législatif. Sous Pepin le Bref, elles commencèrent à se tenir au mois de mai, et prirent dès lors le nom d'assemblées du *champ de mai*. Elles se continuèrent sous Charlemagne, et ce fut dans ces grandes réunions que furent rédigés les *Capitulaires*, ainsi appelés parce qu'ils avaient été discutés et écrits dans les réunions ou *chapitres* généraux des grands du royaume. L'usage de faire les lois dans les assemblées du champ de mai se continua sous Louis le Débonnaire et sous Charles le Chauve. La féodalité s'établit alors, et ces assemblées disparurent avec la plupart des institutions de la monarchie carlovingienne. Mais l'établissement de ce régime fut long à se faire, et il faut arriver jusqu'à l'avénement de Hugues Capet pour voir le gouvernement féodal complètement organisé.

Il se manifesta alors dans l'application des lois une anomalie singulière, que nous ne pouvons passer sous silence : sous Hugues Capet et ses successeurs, la France se trouvait divisée en *pays de domaines du roi* et en *pays de barons;* les premiers relevaient immédiatement de la couronne, et ne reconnaissaient d'autre autorité que celle du roi, tandis que les seconds, possédés par des feudataires, ne reconnaissaient le roi que comme seigneur dominant. Il en resulta que quand le prince faisait des ordonnances ou rendait des édits pour les pays du domaine royal, ces ordonnances y avaient incontinent force de loi, tandis que pour les pays possédés par les grands vassaux, les ordonnances ou édits émanant de l'autorité royale ne devenaient obligatoires que quand ils avaient été rendus dans des asssemblées générales ou cours plénières, composées des pairs ou barons et présidées par le roi.

Peu à peu, cependant, la distinction entre les domaines du roi et ceux des seigneurs ou feudataires commença à devenir moins tranchée, par rapport à la législation; elle finit enfin par s'effacer complètement, et l'on vit alors se formuler la maxime, « que les ordon- « nances émanées du trône devaient « avoir force de loi dans toute l'étendue « du royaume. » Cette maxime continua d'être en vigueur sous les rois de la troisième race, et reçut son application durant un assez long espace de temps.

On lit néanmoins dans les ordonnances du Louvre, que les actes émanant de l'autorité royale, et destinés à servir de lois dans toute l'étendue du royaume, tels que déclarations, ordonnances, édits, continuèrent de se faire dans le parlement de Paris, qui succéda, sous Philippe le Bel, aux assemblées du champ de mai. Le roi, lorsqu'il voulait rendre une ordonnance, se transportait au sein du parlement convoqué à cet effet, et mettait en délibération la loi qu'il s'agissait de rendre. Dans ces circonstances, le parlement lui servait en quelque sorte de conseil législatif. C'est ce qui a fait dire au chancelier Olivier, dans la harangue qu'il prononça au lit de justice du 2 juillet 1549, que « la plupart des « anciennes ordonnances avoient été « faites au parlement, le roi y séant, « ou autre de pour lui. »

Ainsi, le premier état de la législation en France fut que les lois se faisaient dans les assemblées de la nation, appelées d'abord *champ de mars*, puis plus tard *champ de mai*, de l'avis et avec le consentement des délibérants. Le second état fut que la loi était mise en délibération et formulée dans l'intérieur du

parlement, sous la présidence du roi ou d'un délégué de son autorité.

Plus tard, on ne sait précisément à quelle époque, le pouvoir chargé de faire les lois reçut encore une nouvelle modification; les rois, au lieu de se rendre ou de se faire représenter au parlement, firent rédiger la loi en leur nom, et s'adressèrent à ce corps qui, après une délibération appelée *vérification* sur la loi présentée, en prononçait l'enregistrement pur et simple, indiquait des modifications à faire subir aux dispositions qu'elle contenait, ou se contentait de faire au roi de simples remontrances sur les points qui lui paraissaient susceptibles d'amendement.

C'est ici le lieu de parler succinctement d'un autre élément de législation qui a longtemps régi les diverses provinces du royaume; nous voulons parler des *coutumes*.

« Les coutumes, dit Denisart, sont des lois qui, dans leur origine, n'ont pas été écrites, mais qui se sont établies, ou par le consentement d'un peuple, et par une espèce de convention de les observer, ou par un usage insensible qui les a autorisées. »

Le même auteur attribue la diversité des coutumes des différentes localités du royaume à cette circonstance, qu'elles avaient été formées des divers usages des Romains, des Germains dont les Francs étaient issus, des Wisigoths et des autres peuples qui avaient fait des incursions ou s'étaient établis dans les Gaules. Dans l'origine elles n'étaient point écrites, et elles ne se perpétuaient que par la voie de la tradition; ce fut seulement aux onzième et douzième siècles que Charles VI et ses successeurs les firent rédiger par écrit. La coutume de Paris avait sur les autres la prérogative de servir de règle toutes les fois qu'une coutume locale était muette sur un point de droit.

Toutes les coutumes furent abrogées à l'époque où fut établie la législation qui nous régit aujourd'hui; ou plutôt le code civil est formé de la fusion des principes les plus importants du droit coutumier et du droit romain.

Les coutumes, le droit romain, les ordonnances des rois, furent les bases uniques de la législation française jusqu'à l'époque de la convocation des états généraux de 1789. On sait que cette assemblée, tirant des circonstances une autorité immense, s'empara immédiatement du pouvoir dont avaient joui, sous les deux premières dynasties, les *champs de mars* et de *mai*; par l'article 6 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, elle définit la loi, *l'expression de la volonté générale*; et ajouta que *tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation*.

Ce principe fut développé dans la loi du 1er octobre suivant, dont l'article 1er établissait en principe général, que tous les pouvoirs émanent essentiellement de la nation, et ne peuvent émaner que d'elle. Une autre disposition de cette loi, en conservant en France le gouvernement monarchique, émettait comme condition indispensable du maintien de ce gouvernement, cet autre principe, « qu'il n'y a point en France « d'autorité supérieure à la loi; que le « roi ne règne que par elle, et que ce « n'est qu'en vertu des lois qu'il peut « exiger l'obéissance. »

C'était enlever au roi toute participation au pouvoir législatif. On lui laissait, il est vrai, la faculté de refuser son consentement aux lois nouvelles proposées par la législature; mais ce refus ne devait être que suspensif, et cesser à la seconde des législatures qui devaient suivre celle qui avait proposé la loi. Le roi, dans aucune circonstance, ne pouvait prendre l'initiative d'une proposition de loi; tout ce qu'il pouvait faire, c'était d'inviter l'Assemblée nationale à prendre tel ou tel objet en considération.

Ces dispositions constitutionnelles du pouvoir législatif subsistèrent jusqu'au 10 août 1792. On sait que le trône fut alors renversé, et que l'Assemblée législative resta seule en possession du pouvoir de faire et de promulguer les lois. Elle l'exerça dans toute sa plénitude, et la Convention, qui lui succéda le 21 septembre suivant, alla plus loin; car non-seulement elle se mit en possession du pouvoir législatif, elle le délégua même, dans plusieurs circonstances, à quelques-uns de ses membres.

A cet état de choses succéda la constitution du 5 fructidor an III, en vertu

de laquelle le Corps législatif devait être composé d'un Conseil des *Anciens* et d'un Conseil des *Cinq-Cents*. A ce dernier devait appartenir exclusivement la proposition des lois. Elles y étaient soumises à trois lectures consécutives, qui devaient avoir lieu à dix jours d'intervalle au moins. Après chaque lecture, une discussion devait s'ouvrir. Les propositions adoptées par le Conseil des Cinq-Cents n'avaient cependant point encore force de loi, et n'étaient désignées que par le nom modeste de *résolutions*. Elles étaient ensuite transmises au Conseil des Anciens, auquel appartenait exclusivement le droit de les approuver ou de les rejeter, en un mot de leur donner une sanction définitive.

Le pouvoir législatif établi par la constitution de l'an III subsista jusqu'au 18 brumaire an VIII. La constitution promulguée le 4 nivôse de la même année organisa le pouvoir législatif sur des bases toutes nouvelles. Aucune loi ne pouvait plus être promulguée, si le projet n'en avait été proposé par le gouvernement, communiqué à un corps qu'elle instituait sous le nom de *Tribunat*, et décrété par un autre corps désigné spécialement sous celui de *Corps législatif*.

Un troisième corps, appelé *conseil d'État*, était chargé, sous la direction des consuls, de rédiger les projets de lois et les règlements d'administration publique, et de résoudre les difficultés qui pouvaient s'élever en matière administrative. Les séances du conseil d'État étaient ordinairement présidées par Bonaparte, premier consul, qui prenait souvent part aux discussions, et émettait des aperçus lumineux, bien faits pour étonner de la part d'un homme que l'on devait croire si peu familiarisé avec la science du droit. Quand il ne présidait pas lui-même, il se faisait remplacer par l'un des grands dignitaires de l'État.

Les projets de lois étant ainsi préparés, le Tribunat les discutait; puis il députait au Corps législatif trois de ses membres, chargés de défendre, contradictoirement avec des membres du conseil d'État, le vœu qu'il avait émis sur chaque proposition. Le Corps législatif en votait l'adoption ou le rejet sans discussion; puis, les projets de lois devaient être présentés au sénat conservateur, qui se contentait de voir s'ils étaient conformes à la constitution. Ils étaient alors promulgués.

La forme de la promulgation avait été déterminée par un sénatus-consulte du 28 floréal an XII. Deux expéditions originales des lois devaient d'abord être faites, puis signées de l'empereur, visées par un des titulaires des grandes dignités, chacun suivant leurs droits et leurs attributions, contre-signées par le secrétaire d'État et le ministre de la justice, et enfin scellées du grand sceau de l'État. L'acte de promulgation devait être ainsi conçu : « N....., par « la grâce de Dieu et les constitutions « de la république, empereur des Fran« çais, à tous présents et à venir, salut. « —Le Corps législatif, après avoir en« tendu les orateurs du Conseil d'État et « du Tribunat, a décrété, et nous ordon« nons ce qui suit. » Venaient ensuite les différentes dispositions de la loi, qui se terminait par cette formule : « Mandons « et ordonnons que les présentes, re« vêtues du sceau de l'État, et insérées « au Bulletin des lois, soient adressées « aux cours, aux tribunaux et aux au« torités administratives, pour qu'ils les « inscrivent dans leurs registres, les ob« servent et les fassent observer; et le « grand juge, ministre de la justice, est « chargé d'en surveiller la publica« tion. »

Enfin, la loi était publiée suivant que le prescrivait la formule, et devenait ainsi exécutoire dans tout le territoire français.

La forme de la promulgation des lois est encore la même; il n'y a guère eu de changement que dans les expressions de la formule.

Toutefois, une ordonnance du 18 janvier 1817, qui s'applique aux cas urgents, statue que, dans les circonstances où le roi jugera convenable de hâter l'exécution des lois, en les faisant parvenir sur les lieux extraordinairement, les préfets prendront incontinent un arrêté, par lequel ils ordonneront que lesdites lois et ordonnances seront imprimées et affichées partout où besoin sera. C'est seulement du jour de leur

publication faite dans cette forme que les lois sont obligatoires.

Le pouvoir législatif, ainsi organisé, n'éprouva, jusqu'à la fin de l'empire, d'autre modification que la suppression du Tribunat.

La charte de 1814 porte, article 15, que la puissance législative s'exerce collectivement par le roi, la chambre des pairs et la chambre des députés; l'article 16 ajoute que « le roi propose la loi; » et l'article 18 permet au roi de porter la proposition de loi à la chambre des pairs ou à celle des députés, à l'exception de la loi de l'impôt, qui doit être adressée d'abord à la chambre des députés.

Au roi seul appartient le droit de promulguer et de sanctionner les lois (art. 22).

Ces principes, qui servent de base au pouvoir législatif actuel, ont été modifiés en quelques points assez importants par la charte de 1830, dont l'article 14 statue que la proposition des lois appartient au roi, à la chambre des pairs et à la chambre des députés; et l'article 17, que « si une proposition de loi a été rejetée par l'un des trois pouvoirs, elle ne pourra être représentée dans la même session. »

Telle est aujourd'hui l'organisation du pouvoir législatif en France.

LEGISLATURE. Ce mot indique la durée d'une chambre législative; c'est son acception générale. Cependant on dit aussi *la législature*, pour indiquer la réunion des législateurs, et c'est dans ce sens, très-peu usité d'ailleurs, que l'on dit : Tel projet de loi est soumis à *la législature*. Depuis 1789, il y a eu en France un certain nombre de législatures; nous allons en donner le tableau, en indiquant leur durée par le jour où elles ont commencé leurs fonctions, et celui où elles les ont terminées.

	ouverture.	*clôture.*
Assemblée nationale ou constituante	5 mai 1789	30 septembre 1791.
Assemblée législative	1er octobre 1791	21 septembre 1791.
Convention nationale	22 septembre 1792	26 octobre 1795.
Conseil des Anciens / Conseil des Cinq Cents	28 octobre 1795	20 novembre 1799.
Corps législatif	1er janvier 1800	4 juin 1814.
1re chambre des députés	4 juin 1814	13 mars 1815.
Chambre des représentants	3 juin 1815	13 juillet 1815.
2e chambre des députés (chambre introuvable)	7 octobre 1815	5 septembre 1816.
3e — —	4 novembre 1816	24 décembre 1823.
4e — —	23 mars 1824	5 novembre 1827.
5e — —	5 février 1828	6 mai 1830.
6e — —	3 août 1830	31 mars 1831.
7e — —	23 juillet 1831	25 mai 1834.
8e — —	31 juillet 1834	3 octobre 1837.
9e — —	18 décembre 1837	2 février 1839.
10e — —	4 avril 1839	11 juin 1842.
11e — —	16 juillet 1842	

LEGOUVÉ (Gabriel-Marie-Jean-Baptiste), poëte tragique et élégiaque, né à Paris en 1764.

Son père, avocat distingué, cultiva lui-même la poésie et lui en transmit le goût. Son premier essai fut une héroïde sur la mort des fils de Brutus, pièce qui parut en 1784 avec deux héroïdes de Laya. En 1792, Legouvé débuta au Théâtre-Français par *la Mort d'Abel*, pastorale tragique en 3 actes. Cette pièce, imitée de Gessner et de Klopstock, eut un grand succès auquel contribua le talent de Saint-Prix et de mademoiselle Raucourt, et malgré la critique acerbe de la Harpe, elle s'est maintenue au théâtre jusqu'en 1820. Legouvé donna ensuite successivement au même théâtre : *Épicharis et Néron*, la meilleure de ses compositions dramatiques (1793); *Quintus Fabius, ou la Discipline romaine* (1795); *Laurence* (1798); *Étéocle* (1799); *la Mort de Henri IV* (1806). Aucune de ces pièces, maintenant disparues de la scène, n'est au-dessus de cette honnête médiocrité qui suffit pour donner aux choses dans leur nouveauté un succès de quelques jours.

Trois poëmes élégiaques, *la Sépulture*, *les Souvenirs* et *la Mélancolie*, empreints d'une sensibilité vraie, et publiés de 1798 à 1800, obtinrent un succès plus durable. Mais c'est surtout à son poëme si connu du *Mérite*

des femmes (1801) que Legouvé doit la plus grande et la meilleure part de sa réputation. En effet, ce petit ouvrage, qui empruntait des circonstances une partie de son charme, eut une immense vogue.

Reçu membre de l'Institut en 1798, nommé plus tard suppléant de Delille au collége de France, Legouvé mourut en 1811, laissant un fils, M. *Ernest* Legouvé, l'auteur de *Louise de Lignerolles*, qui a hérité, non-seulement des goûts littéraires de son père, mais aussi des qualités aimables de son caractère.

Legrain ou Legrin (Jean-Baptiste), historien, né à Paris en 1565, mort à Montgeron en 1642, a publié : *Décade contenant la vie et les gestes du roi Henri le Grand*, Paris, 1614, in-folio, Rouen, 1633, in-4°; *Décade contenant l'histoire de Louis XIII depuis l'an 1610 jusqu'en 1617*, Paris, 1619, in-fol. Tallemant des Réaux (*) l'appelle un assez méchant historien; l'auteur de la *Bibliothèque françoise* (Sorel) dit cependant qu'il a mis dans son histoire des particularités qui ne se rencontrent pas ailleurs, et « elle est, ajoute-t-il, écrite de bonne foi par un vrai François. »

Le Grand (Jacques), religieux augustin, plus connu sous le nom de *Jacobus magnus*, naquit à Toulouse vers le milieu du quatorzième siècle, professa la philosophie et la théologie à Padoue, puis vint à Paris, où il acquit bientôt comme prédicateur une grande réputation. Le jour de l'Ascension de l'année 1405, il prononça un discours d'une extrême véhémence contre les désordres de la cour et contre les déréglements d'Isabeau de Bavière, qui assistait à ce sermon. Il renouvela ses reproches dans un autre discours prononcé devant le roi le jour de la Pentecôte, et Charles VI, loin de lui en savoir mauvais gré, lui fit un présent considérable.

Peu de temps après, le duc d'Orléans fut assassiné, et le duc de Bourgogne s'empara du pouvoir. Les princes ligués contre celui-ci envoyèrent alors le Grand demander l'appui du roi d'Angleterre; et en effet ce prince promit d'envoyer des troupes en France. On sait qu'il ne tint que trop bien cette promesse. Ainsi le Grand contribua pour sa part à attirer sur la France les malheurs qui fondirent sur elle pendant la première moitié du quinzième siècle. On croit qu'il vivait encore en 1422. On a de lui : 1° *le Livre des bonnes mœurs*, in-folio de 51 feuillets, 1478; 2° *Sophologium ex antiquorum poetarum, oratorum, sententiis collectum*, Paris, 1475, in-fol.; 3° *Archiloge Sophie*, manuscrit conservé à la bibliothèque du roi. C'est la traduction d'une partie de l'ouvrage précédent.

(*) Historiette du cardinal de Richelieu.

Legrand (Jacques-Guillaume), architecte, né à Paris en 1743, mort à Saint-Denis en 1807, s'associa de bonne heure à Molinos, et construisit avec lui le théâtre *Feydeau*, la *Halle aux blés*, la *Halle aux draps* et *l'hôtel Marbeuf*. On lui doit en outre plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Parallèle de l'architecture ancienne et moderne*, Paris, 1799, in-4°; *les Antiquités de la France par Clérisseau, le texte historique et descriptif par Legrand*, 2 vol. grand in-folio, Paris, Didot l'aîné, 1804; *Galerie antique, ou Collection des chefs-d'œuvre d'architecture, de sculpture et de peinture antique*, Paris, 1806, in-folio (cet ouvrage devait avoir plusieurs volumes, le premier seul a paru); *Essai sur l'histoire générale de l'architecture*, 1 vol. in-folio, Paris, 1809, réimprimé en 1810.

Legrand (Joachim), historien, né à Saint-Lô en 1653, mort à Paris en 1733, a publié un grand nombre d'ouvrages, dont les plus importants sont : *Histoire du divorce d'Henri VIII, roi d'Angleterre, et de Catherine d'Aragon*, Paris, 1688, 3 vol. in-12; *Relation historique d'Abyssinie*, traduite du portugais de P. Jérôme Lobo, Paris, 1728, in-4°; *De la succession à la couronne de France par les agnats, avec un mémoire touchant la succession à la couronne d'Espagne*, ibid., 1728, in-12. Legrand a laissé en outre en manuscrit une *Histoire de Louis XI* en 26 livres, dont Garnier et Duclos ont tiré grand parti.

Legrand d'Aussy (Pierre-Jean-Baptiste), né à Amiens en 1737, et élevé chez

les jésuites de cette ville, entra de bonne heure dans leur ordre, et fut nommé professeur de rhétorique à Caen. Il vint à Paris lors de la dissolution de cette société, fut associé aux travaux de Lacurne de Sainte-Palaye et du marquis de Paulmy, et se livra ensuite tout entier à des recherches sur les antiquités de la France. Il mourut en 1800, membre de l'Institut et conservateur des manuscrits français de la bibliothèque. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, on distingue : *Fabliaux ou contes des douzième et treizième siècles*, traduits ou extraits d'après les manuscrits, etc., Paris, 1779, 3 vol. in-8°, 1781, 5 vol. petit in-12 ; *Histoire de la vie privée des Français*, Paris, 1782, 3 vol. in-8°, ibid., 1815, nouvelle édition revue par Roquefort ; *Vie d'Apollonius de Thyanes*, ibid., 1808, 2 vol. in-8°. On lui doit en outre plusieurs mémoires très-importants insérés dans le recueil de l'Académie des inscriptions, et un grand nombre d'analyses de vieux poëtes français dans les *Notices des manuscrits de la bibliothèque du roi*.

Legras (Louise de Marillac, madame), naquit, en 1591, de Louis de Marillac, frère du célèbre garde des sceaux et du maréchal de ce nom. Elle épousa Legras, secrétaire des commandements de Marie de Médicis, puis, restée veuve de bonne heure, elle renonça pour toujours aux plaisirs du monde, et se consacra tout entière à des œuvres de charité et de piété. Liée avec Vincent de Paul, elle eut une part importante à la création des nombreux établissements de charité qui signalèrent la vie de ce saint apôtre. Ils fondèrent ensemble l'institution des sœurs de charité appelées *sœurs grises*. Mise à la tête d'une communauté de cet ordre établie à Paris, madame Legras, oubliant le luxe et la délicatesse dans lesquels elle avait été élevée, se dévoua pendant quelque temps, avec la plus entière abnégation, au soin des malades. L'œuvre de Vincent de Paul s'étendant ensuite de plus en plus, elle eut à répandre ses bienfaits sur les enfants trouvés, les galériens, les aliénés et même les pestiférés : son héroïque charité pourvut à tout ; partout où il y avait des misères à secourir, elle étendit sa main bienfaisante, sacrifiant ainsi avec bonheur des revenus considérables. Ce serait une criante injustice de ne pas attribuer à cette femme vénérable une partie de l'œuvre de Vincent de Paul, œuvre qui, après avoir étendu ses rameaux bienfaisants sur toute la France, se répandit en Italie, en Espagne, en Pologne, dans les Pays-Bas, et même en Amérique et aux Indes. Les noms des deux saints fondateurs doivent être à jamais unis dans la reconnaissance des hommes. Madame Legras mourut à Paris en 1662, à l'âge de 71 ans. Sa *Vie*, à la suite de laquelle se trouvent ses *Pensées*, a été publiée peu de temps après sa mort.

Legros (Pierre), né à Paris en 1656, reçut de son père, qui était sculpteur, les premières leçons de son art, remporta à vingt ans le grand prix de sculpture, et fut envoyé à Rome comme pensionnaire du roi. Il fit en Italie un long séjour, et quand il revint en France, il n'y reçut pas tout l'accueil que méritait son talent. Il s'était signalé à Rome par la production de plusieurs morceaux remarquables, tels que les statues de *saint Thomas* et de *saint Barthélemy*, et surtout celle de *saint Dominique*, l'un des chefs-d'œuvre de la basilique de Saint-Pierre. L'Académie refusa néanmoins de l'admettre au nombre de ses membres sans qu'il présentât, comme tous les candidats, un ouvrage de réception. Legros ne voulut pas se soumettre à ce qu'il regardait comme une injure faite à son talent, et bien qu'il eût été chargé à son arrivée d'un assez grand nombre d'ouvrages pour le château et les jardins de Versailles, il retourna en Italie et s'y fixa définitivement. Aussi est-ce dans ce pays qu'il faut chercher ses productions. On cite comme les plus remarquables, une *statue en pied du cardinal Casanata*, le *tombeau du même cardinal* à Saint-Jean de Latran, celui du *cardinal Aldobrandini* à Saint-Pierre-ès-Liens, le *Mausolée du pape Pie IV* à Sainte-Marie-Majeure, et enfin le groupe en argent de *saint Ignace et de trois anges*, de neuf pieds de proportion, pour l'église de Jésus. Un de ses plus beaux ouvrages est la *sainte Thérèse* en marbre qu'il exécuta pour l'église des Carmélites à Turin. Nous avons de lui, au jardin des

Tuileries, une statue de femme imitée de l'antique, et connue sous le nom du *Silence*.

Quoique Legros soit un des hommes qui ont le moins cédé au mauvais goût qui, à cette époque, commençait déjà à s'introduire dans les arts, il en ressentit cependant l'influence; et c'est dans les copies de l'antique qu'il fut chargé de faire pour Versailles, que ce défaut est surtout remarquable. Au lieu de s'arrêter à la pureté et à la correction de ses modèles, il voulut y ajouter ce qu'on appelait alors de la grâce, et il les défigura. Cependant, bien que manquant de la sévérité et de la précision que l'on trouve dans les ouvrages des anciens, son exécution est savante et pleine de delicatesse, et il eût été à souhaiter que le mauvais goût n'allât jamais plus loin. Cet artiste mourut en 1719.

Le Hennuyer (Jean), né à Saint-Quentin en 1497, fit ses études au collége de Navarre, fut nommé en 1539 répétiteur du dauphin (Henri II), puis précepteur d'Antoine de Bourbon, père de Henri IV, et des princes Charles de Bourbon et Charles de Lorraine, devenus depuis cardinaux. Il obtint en 1540, au collége de Navarre, la chaire de théologie, qu'il conserva jusqu'en 1556. Depuis longtemps déjà, il s'était fait remarquer à la cour comme directeur de la conscience de Diane de Poitiers, et ensuite de Catherine de Médicis. En 1552, Henri II l'avait nommé son premier aumônier, charge qu'il conserva sous François II, sous Charles IX et sous Henri III, jusqu'en 1575. Nommé d'abord évêque de Lodeve, il le fut ensuite de Lisieux, et prit possession de ce dernier siége épiscopal en 1561. Son animosité contre les calvinistes lui fit faire acte d'opposition au célèbre édit du 17 janvier 1562 qui leur était favorable. C'est cet édit que quelques auteurs ont confondu mal à propos avec l'ordre du massacre de la Saint-Barthélemy, en 1572, attribuant ainsi à le Hennuyer l'honneur d'avoir sauvé malgré la cour les protestants de son diocèse. Aucun document authentique ne justifie cette assertion, et l'on doit reléguer parmi les fables historiques le prétendu dévouement de l'évêque de Lisieux, qui n'était, on l'a vu, rien moins qu'un héros de tolérance. Le Hennuyer mourut à Lisieux en 1578.

Lehyr, capitaine en second du vaisseau *le Vengeur*, reçut, au combat naval du 22 octobre 1796, une blessure dangereuse à la jambe; ses camarades lui voyant perdre beaucoup de sang, le pressaient de descendre pour se faire panser : « Non, dit Lehyr, j'ai juré de « mourir à mon poste; je ne le quitte- « rai pas. » Un moment après, un boulet ramé lui coupa les reins; il mourut en s'écriant : « Courage! mes amis, « vengez-nous! »

Leidrade, archevêque de Lyon, né à Nuremberg vers 736, mort, en 816, dans l'abbaye de Soissons, fut au nombre des *missi dominici* envoyés par Charlemagne dans la Gaule narbonnaise; combattit avec succès les doctrines de Félix et d'Élipand de Tolède, et fonda deux écoles dans son diocèse. On a de lui quatre *Lettres* et un traité intitulé : *Liber de sacramento baptismi, ad Karolum Magnum imperatorem*, imprimé dans les *Analecta* de Mabillon.

Leipzig (batailles de). — Les souverains coalisés contre la France avaient déjà en partie obtenu les résultats qu'ils espéraient : Oudinot, Ney et Vandamme avaient été battus; et ces échecs mettaient Napoléon dans une position désavantageuse; cependant, bien qu'enveloppé de trois côtés par les armées ennemies, l'empereur se tint encore quelque temps derrière l'Elbe. Mais ce ne pouvait être là qu'un moment de halte, et il fallait sortir d'une semblable position. D'un autre côté, les coalisés eux-mêmes étaient impatients d'arriver au but de leur entreprise; et comme ils étaient trois fois plus nombreux que les Français, ils espéraient pouvoir, en leur coupant la retraite, les obliger à combattre dans une position désavantageuse. Ils savaient d'ailleurs que la Bavière, qui combattait avec nous, était prête à faire défection; et ils comptaient pour le moins autant sur les chances qu'un événement de cette nature devait amener en leur faveur, que sur les forces dont ils pouvaient disposer.

Napoléon, au contraire, avait une

entière confiance dans les Bavarois ; ils devaient protéger nos frontières ; il crut qu'ils n'y manqueraient pas, et songea à attirer les coalisés sur la gauche de l'Elbe, afin de passer lui-même ce fleuve, et de se placer entre les ennemis et Berlin. En effet, dans les premiers jours d'octobre 1813, l'armée française manœuvra dans ce but, entre la Saale et l'Elbe. Mais Napoléon apprit, le 14, la défection des Bavarois ; réfléchissant alors que nos frontières étaient dégarnies et pouvaient être envahies, il songea à aller défendre Leipzig et les défilés dont la possession était nécessaire pour pouvoir se rapprocher de la France.

L'armée austro-russe, qui avait débouché des montagnes de la Bohême, attaqua le roi de Naples à Liebertwolkwitz ; Murat soutint un combat meurtrier, mais garda sa position, qui, dès lors, sembla désignée pour être le théâtre d'une grande bataille. « Ce fut là, en effet, que, dans la nuit du 15 au 16, Napoléon déploya son armée. Le centre occupa Wachau et Liebertwolkwitz ; il se composait du corps d'Augereau, du deuxième et du cinquième, appuyés par le quatrième et le cinquième de cavalerie : la droite s'étendit le long de la Pleisse pour en défendre le passage ; elle se composait du huitième corps (Polonais). La gauche se plaça en avant de Holzhausen ; elle était formée par le onzième corps, le premier et le deuxième de cavalerie. La garde impériale avait été placée à Probstheyda pour couvrir et défendre le passage et les défilés de l'Elster et de Leipzig. Le quatrième corps prit position en avant de Lindenau. Ney fut chargé de contenir l'armée du prince de Suede, qui s'avançait ; en conséquence, les sixième et troisième corps prirent position à la droite de la Partha, vers Mœrken, pour couvrir Leipzig avec le cinquième de cavalerie. Le septième (Saxons) devait être placé vers Taucha ; il était destiné à couvrir la lacune qui restait entre les deux moitiés de l'armée.

« L'attaque des villages de Wachau et Liebertwolkwitz fut vive et sanglante ; avant onze heures, les colonnes ennemies avaient été six fois repoussées en désordre. Alors Napoléon pensa à prendre l'offensive à son tour : les deuxième et cinquième corps débouchèrent des deux villages, tandis qu'une partie de la garde marchait plus à gauche, contre le corps autrichien de Klenau. Ces deux attaques réussirent : l'ennemi fut enfoncé partout, et ramené à ses premières positions. Plus tard, le combat se prolongeant par une canonnade meurtrière et sans résultat, Napoléon fit encore déboucher les premier et quatrième corps de cavalerie sur le centre ennemi. Malgré un échec reçu par le quatrième corps, ce centre allait être enfoncé, lorsqu'une partie des réserves ennemies entrèrent en ligne et arrêtèrent nos succès. Peu après, le restant des réserves ennemies étant entré en action, l'attaque des deux villages fut renouvelée sous la protection d'une artillerie formidable. Napoléon, voyant le désastre dont il était menacé, résolut, de son côté, de tenter un dernier effort ; mais la disproportion était trop grande ; tout ce qu'il put faire fut d'arrêter l'ennemi jusqu'à la nuit.

« De l'autre côté de Leipzig, Blücher seul, qui précédait le prince de Suède, entra en action vers midi ; Ney s'était affaibli mal à propos en envoyant vers Wachau deux divisions qu'il rappela mal à propos plus tard, et qui ne combattirent nulle part. Sa défense fut aussi vaillante et aussi opiniâtre qu'on pouvait l'attendre de lui ; mais ayant perdu le village de Mœrken, il fut obligé, vers le soir, de se replier sur la Partha.

« Dans cette journée, qui fut la première de Leipzig, l'honneur des armes nous resta, puisque cinquante mille hommes en continrent cent cinquante mille ; mais ne s'agissait-il alors que de l'honneur des armes ?

« Le 17, les armées restèrent en présence et en repos. On a fait à l'empereur Napoléon un reproche que nous croyons juste : celui de n'avoir pas profité de cette journée, soit pour mettre son armée en retraite dans la nuit du 17 au 18 ; soit, au moins, pour se débarrasser de la plus grande partie de son matériel, et prendre une position concentrée autour de Leipzig. Décidé à combattre, Napoléon laissa subsister, pendant la journée du 17, la grande lacune qui existait depuis Holzhausen

jusqu'à Shœnfeld, entre les deux moitiés de son armée. Elle ne fut à peu près remplie que le 18 au matin, par le septième corps arrivé de Düben, et dont la droite et la gauche se rapprochèrent. La droite, commandée par Napoléon, prit pour centre tactique les hauteurs de Probsthayda; elles furent occupées par les corps d'Augereau et de Victor. Le corps de Poniatowski était à droite contre la Pleisse, appuyé par la cavalerie de Kellermann; à gauche était le corps de Macdonald, appuyé par la cavalerie de Milhaud et de Latour-Maubourg. Les corps d'infanterie de Lauriston, et de cavalerie de Sébastiani, étaient devant Stœlteritz, en première réserve, et disposés pour contenir, au besoin, celui de Reymer vers Paunsdorf. La garde était en seconde réserve à Thonberg. La gauche, commandée par Ney, était repliée derrière la Partha, entre Shœnfeld et Santa-Thecla. La division Dombrowski et la cavalerie d'Arrighi se trouvaient en réserve devant Leipzig. Le corps de Bertrand occupait Weissenfels et le pont de la Saale, couvrant la plaine de Lutzen. L'armée française comptait sur le champ de bataille environ cent trente mille hommes: les coalisés étaient plus de trois cent mille.

« A huit heures du matin, l'armée austro-russe, au nombre de cent cinquante mille hommes, s'ébranla pour attaquer notre droite. Les postes avancés de notre ligne ayant été emportés avec beaucoup de peine et de perte, Schwartzenberg lança successivement les deux corps de Bianchi et de Klenau contre celui de Poniatowski, afin d'emporter Connawitz, et de tourner Probsthayda. L'un et l'autre furent battus et réduits à l'impossibilité d'avancer. En même temps Macdonald, attaqué par Beningsen, reçut l'ordre de se rapprocher de Stœlteritz, dans une position où il fut impossible de le forcer. Le corps de Lauriston se rapprocha alors de Probsthayda. Plusieurs charges qui se succédèrent furent repoussées avec une perte énorme; et, vers cinq heures, Napoléon ayant fait avancer ses réserves d'artillerie, Schwartzenberg fut obligé de replier ses troupes au delà du vallon.

« A notre gauche, les intelligences que l'ennemi avait dans les troupes saxonnes décidèrent le prince de Suède à s'étendre par sa gauche, en passant la Partha, vers Paunsdorf. En effet, à mesure que les troupes coalisées se présentèrent, les deux divisions saxonnes et la cavalerie de Wurtemberg nous tournèrent le dos. Ney, se voyant pris à revers par sa droite, la replia d'abord vers Paunsdorf; mais bientôt il fut obligé de prendre position derrière le ruisseau de Rendnitz; et il ne tarda pas à y être attaqué si vigoureusement, que Napoléon fut obligé d'accourir à son secours avec la cavalerie de la garde. Il parvint cependant à s'y maintenir avec quarante mille hommes, contre cent cinquante mille.

« Ainsi se termina la seconde journée de Leipzig. Nous avions conservé à peu près notre champ de bataille; mais nous avions joué un jeu d'honneur, et avec une énorme disproportion de forces; ce jeu seul était pour nous équivalent à une perte totale. D'ailleurs la ligne était ouverte par la désertion des Saxons. Les munitions étaient consommées, et la dernière réserve se trouvait à trente lieues de là. Il fallait donc songer à la retraite; elle commença dans la nuit du 18 au 19, dans des circonstances beaucoup moins favorables que le 17.

« Leipzig devant servir de tête de pont, l'armée s'y concentra. Dès huit heures du matin, toutes les colonnes coalisées se présentèrent devant les faubourgs qui furent attaqués sur-le-champ. Les magistrats se portèrent au-devant de l'empereur de Russie et du roi de Prusse, pour implorer leur miséricorde pour les habitants; mais il fallait du pillage aux soldats coalisés: les magistrats furent repoussés. Le combat fut long et sanglant; mais la retraite continua en bon ordre sur les ponts. A deux heures, toute l'armée aurait pu passer avec tous les parcs; mais vers midi, quelques tirailleurs russes s'étant glissés le long de l'Elster, le pont qui touche à Leipzig sauta. Le colonel du génie Montfort avait été chargé de le détruire lorsque toute l'armée aurait été à l'autre rive; on dit qu'il en avait chargé à son tour un caporal, qui prit l'épouvante à la vue des premiers ennemis. Mais en admettant tout ce qui n'est pas prouvé,

pourquoi un colonel, fût-il même du génie, quand il a reçu une mission pareille, ne reste-t-il pas à son poste? Il y a bien des questions pareilles à faire sur les événements de 1813, 1814 et 1815.

« Les batailles de Leipzig nous coûtèrent vingt mille morts, trente mille prisonniers, dont les deux tiers blessés; Poniatowski et trois généraux de division furent tués; Ney, Marmont et quatre généraux blessés; dix-sept généraux faits prisonniers. De leur côté, les coalisés eurent quatre-vingt mille hommes hors de combat; huit généraux tués et onze blessés (*). »

Leissègues (Corentin-Urbain de), vice-amiral, naquit, en 1758, à Hanvec (Finistère), devint capitaine de vaisseau en 1793; commanda, après plusieurs campagnes et croisières, la petite division qui reprit, en moins de quatre mois, toute l'île de la Guadeloupe, et gagna, par ce fait d'armes, le grade de contre-amiral. A son retour en France en 1799, il fut chargé par le Directoire de plusieurs missions importantes. Le premier consul l'envoya ensuite dans le Levant, pour rétablir à Alger, à Tunis, à Constantinople, à Alexandrie, la prépondérance de notre pavillon, ou nos relations commerciales et politiques. En 1803, Leissègues commanda une des escadres de l'armée navale de Brest. Trois ans après, il livra, avec ses bâtiments, dans la rade de Santo-Domingo, un combat inégal, mais glorieux, à une escadre anglaise. L'empereur le chargea, en 1809, de pourvoir à la défense de Venise, et en 1811, de protéger l'approvisionnement de Corfou, bloqué par les Anglais.

Leissegues, nommé vice-amiral en 1816, mourut en 1832.

Leissins, ancienne seigneurie du Dauphiné, érigée en comté en 1725.

Lejay (Gui-Michel), avocat au parlement de Paris, né dans cette ville en 1588, mort doyen de Vezelay en 1674, est connu par la *Bible polyglotte*, dont il a été l'éditeur, et qui porte son nom. Elle a pour titre : *Biblia hebraïca, samaritana, chaldaïca, græca, syriaca, latina, arabica, quibus textus originales totius scripturæ sacræ..... integri, ex manuscriptis toto fere orbe quæsitis exemplaribus, exhibentur*, 9 tomes en 10 volumes. L'impression, commencée en 1628, ne fut terminée qu'en 1645. En récompense des immenses sacrifices qu'il avait faits pour l'impression de cet « ouvrage majestueux, consacré à la gloire du règne du roi et de la régence de la reine sa mère, et à l'honneur et à la réputation singulière de la France, » il obtint des lettres de confirmation de noblesse, et le roi le nomma conseiller en son conseil d'État et privé. La Bible de Lejay est, en effet, un chef-d'œuvre d'exécution typographique, mais elle fourmille de fautes.

Lejeune (le baron Louis-François) a marqué sa place dans une double carrière; il étudiait chez Valenciennes avec J. V. Bertin, qui, de nos jours, a donné tant d'éclat à l'école du paysage historique, lorsque, appelé sous les drapeaux, il quitta l'atelier pour se rendre à l'armée, où son instruction le fit bientôt remarquer et lui valut un avancement rapide : il servit d'abord dans l'infanterie, passa ensuite dans l'arme de l'artillerie, et enfin dans celle du génie. Il avait assisté à une foule de siéges et de combats, et avait pris part à plusieurs batailles, lorsqu'il fut fait colonel au siége de Saragosse, et général de brigade à la bataille de la Moskowa. Il se fit particulièrement remarquer au passage de l'Ourte, en Belgique, à la prise de Lints dans le Tyrol, et au siége de Colberg, où il fut chargé par le général Loison d'enlever d'assaut le fort de Volfsberg. Il était, en 1813, général et chef d'état-major à l'armée qui devait marcher sur Berlin. Mis à la retraite à la rentrée des Bourbons, M. Lejeune fut rétabli sur le cadre des officiers généraux, par décision du 26 janvier 1825. Il a été malheureusement mêlé aux événements dont Toulouse fut le théâtre en 1841. Nommé par le ministère maire de cette ville, il vit son nom associé à celui d'hommes qui surent se rendre odieux à la population; mais nous nous abstiendrons de juger la conduite de M. Lejeune dans ces circonstances : des événements si récents encore ne nous permettraient point peut-être d'apporter toute l'impartialité nécessaire; nous

(*) Guillaume de Vaudoncourt.

aimons mieux laisser de côté l'homme politique pour ne nous occuper que de l'artiste.

Ce fut en mai 1801 qu'un tableau de la *bataille de Marengo* vint prouver pour la première fois que M. Lejeune n'avait pas oublié ses pinceaux sur les champs de bataille, et qu'au milieu d'une vie si pleine et si agitée, l'amour des arts ne l'avait point abandonné. La carrière militaire devait doublement influer sur son talent : d'abord, il devait de préférence chercher à représenter des batailles; ensuite, il ne fallait pas demander à l'homme qui vivait au milieu des camps, l'habileté de pinceau, la pureté du dessin, la science du peintre, en un mot, qu'on aurait demandées à un homme voué exclusivement aux arts. Ce qu'on pouvait rechercher dans ses tableaux, c'était la vérité et le dramatique des scènes. Sous ces deux rapports, M. Lejeune a satisfait le public. La *bataille des Pyramides*, celles du *mont Thabor*, d'*Aboukir*, d'*Austerlitz*, de *Sierra-Leone* et de *Salinas*, lui fournirent des sujets de tableaux intéressants et pleins d'animation. La *Bataille de la Moskowa*, qui parut postérieurement, passe pour le meilleur de ses ouvrages, et a vivement excité l'attention des amateurs. Bien que M. Lejeune soit rentré dans la vie publique, comme nous l'avons dit, dans un moment difficile, les préoccupations politiques ne l'empêchent pas de se livrer encore à la peinture, et l'année dernière (1842), il a envoyé de Toulouse à l'exposition deux *vues de Tarascon*, par lesquelles il a voulu rappeler sans doute qu'avant d'être peintre de batailles il avait été élève de Valenciennes.

Lekain (Henri-Louis), célèbre acteur tragique, né à Paris en 1728, débuta sur un théâtre de société; Voltaire l'entendit, et malgré ses désavantages extérieurs, malgré les défauts de son organe, il devina en lui un grand artiste. Après avoir fait au jeune Lekain dans son intérêt quelques représentations pour le détourner d'entrer au théâtre, voyant chez lui une vocation irrésistible, il le prit dans sa maison, se plut lui-même à le former et obtint pour lui un ordre de début au Théâtre-Français.

Ce début eut lieu en 1750, dans le rôle de Titus, de la tragédie de *Brutus*. Des préventions défavorables accueillirent Lekain; mais la puissance de son talent ne tarda pas à en triompher. Ses débuts se prolongèrent dix-huit mois. Au bout de ce temps, un ordre formel de Louis XV, qui avait pleuré en voyant le débutant dans le rôle d'Orosmane, le fit recevoir au Théâtre-Français.

De ce moment, Lekain travailla par des études assidues, à fonder sa réputation, qui grandit de jour en jour. Vendôme, Zamore, Orosmane, Ladislas, Manlius, le Cid, Rhadamiste, Néron, furent ses rôles principaux. Il opéra au Théâtre-Français d'utiles réformes. Jusque-là les grands seigneurs avaient le privilége de se placer sur la scène, même aux côtés des banquettes, ce qui nuisait à l'illusion. Ce fut lui qui, avec l'aide du comte de Lauraguais, les fit retirer, et isola les acteurs comme ils le sont aujourd'hui. Il commença aussi à introduire dans le costume et dans la déclamation, la réforme qu'il était réservé à Talma de compléter dans la suite avec tant de succès.

« La nature, dit Grimm, avait refusé à Lekain presque tous les avantages que semble exiger l'art du comédien. Ses traits n'avaient rien de régulier, rien de noble; sa physionomie, au premier coup d'œil, paraissait grossière et commune; sa taille courte et pesante; sa voix était naturellement lourde et peu flexible. Un seul don de la nature avait suppléé à tous ces défauts : c'était une sensibilité forte et profonde, qui faisait disparaître la laideur de ses traits sous le charme de l'expression dont elle les rendait susceptibles, qui ne laissait apercevoir que le caractère et la passion dont son âme était remplie, et lui donnait à chaque instant de nouvelles formes, un nouvel être... C'est au charme de sa voix qu'il fut redevable de ses plus grands succès; elle était naturellement pesante et même un peu voilée : à force d'étude et de travail, il corrigea tellement ce défaut, qu'il ne lui en était resté que l'habitude d'un ton ferme, grave et soutenu. Je n'ai jamais entendu aucune voix humaine dont les inflexions fussent plus sûres et plus variées, plus fortes et plus tendres, d'un

pathétique plus touchant et plus terrible. En déchirant le cœur, il enchantait toujours l'oreille; sa voix pénétrait jusqu'au fond de l'âme, et l'impression qu'elle y faisait, semblable à celle du burin, y laissait des traces profondes et de longs souvenirs. »

Lekain mourut en 1778. On a publié, sous le titre trop fastueux de *Mémoires de Lekain*, le récit écrit par lui-même de ses premières relations avec Voltaire, ainsi qu'une lettre où il rend compte d'une de ses visites à Ferney.

Le Laboureur (Jean), né à Montmorency en 1623, mort à Paris en 1675, aumônier du roi et prieur de Juigné, est un des écrivains qui ont le plus contribué à éclaircir l'histoire de France. Il a publié: *Tombeaux des personnes illustres, avec leurs éloges, généalogies, armes et devises*, Paris, 1642, in-fol.; *Relation du voyage de la reine de Pologne, et du retour de la maréchale de Guébriant, ambassadrice extraordinaire*, etc., Paris, 1647, in-4°; *Tableau généalogique des seize quartiers de nos rois, depuis saint Louis*, ibid., 1683, in-fol., publié après la mort de l'auteur; *Histoire du comte de Guébriant, maréchal de France*, Paris, 1656, in-fol.; *les Mémoires de Michel Castelnau*, ibid., 1659, 2 vol. in-fol.; *Histoire de Charles VI, roi de France, traduit du latin d'un auteur contemporain, religieux à l'abbaye de Saint-Denis* (voyez Gentien), ibid., 1663, 2 vol. in-fol. On conserve en outre de lui, à la bibliothèque du roi, une histoire manuscrite de la pairie en France.

Lelaé (Claude-Marie), avocat et poëte bas-breton, né en 1745, à Lannilis, près de Brest, mort juge au tribunal civil de Landernau en 1791, a composé plusieurs ouvrages remarquables par le style et la gaieté, entre autres le poëme intitulé *Michel-Morin;* un autre poëme fort plaisant sur la mort d'un chien; des chansons, des satires, et surtout des épigrammes.

Lelong (Jean), prêtre de la congrégation de l'Oratoire, né à Paris en 1665, devint bibliothécaire du séminaire de Notre-Dame des Vertus, près Paris, et professa les humanités dans plusieurs colleges; il mourut en 1721. Il savait l'hébreu, le chaldéen, le grec, l'espagnol, le portugais et l'anglais; avait des connaissances étendues en mathématiques, en philosophie, et était surtout excellent bibliographe. Il a laissé : *Bibliotheca sacra*, réimprimée en 1723, in-fol., par les soins du P. Desmolets; *Discours historiques sur les principales éditions des Bibles polyglottes*, 1713, in-12. Son ouvrage le plus connu a pour titre : *Bibliothèque historique de la France, contenant le catalogue des ouvrages imprimés et manuscrits qui traitent de l'histoire de ce royaume*, 1719, in-fol. Cet ouvrage fort incomplet, mais dont l'idée était excellente, fut depuis corrigé, complété, et entièrement refondu par plusieurs savants et littérateurs, entre autres par Fevret de Fontette et Camus, qui le publièrent en 5 vol. in-fol., de 1768 à 1778. Il serait à désirer qu'on en fît sinon une nouvelle édition, du moins un supplément, qui le conduirait jusqu'à nos jours.

Lelorrain (Louis-Joseph), peintre et graveur à l'eau-forte, né à Paris en 1715, fut reçu académicien, mais ne séjourna presque pas en France; il alla s'établir en Russie, et c'est là que se trouvent la plupart de ses tableaux. On cite, parmi les estampes qu'il a gravées : *le Jugement de Salomon; Esther devant Assuérus;* et *la Mort de Cléopâtre*, d'après de Troy. Cet artiste est mort à Saint-Pétersbourg en 1760.

Lelorrain (Robert), sculpteur, né à Paris le 15 novembre 1666, entra fort jeune chez Girardon, et y fit des progrès si rapides que son maître crut pouvoir, bientôt après, lui confier l'exécution d'une partie du *Mausolée du cardinal de Richelieu*. Il remporta, en 1689, le grand prix de sculpture, et partit pour l'Italie. Il y travailla avec tant d'ardeur, que bientôt sa santé s'altéra, et qu'il fut obligé de revenir en France. Toutefois, ces travaux, exécutés dans la patrie des beaux-arts et près des modèles des grands maîtres, n'eurent pas le résultat qu'on en devait attendre. L'école du Bernin prévalait alors, et Lelorrain n'eut pas la force de se soustraire à sa fatale influence. Toutes ses productions sont empreintes de manière et d'affete-

rie. Il y a certainement de la grâce dans ces statues de faunes et de bacchantes qui faisaient l'admiration des connaisseurs du temps; mais ce n'est pas la grâce noble et naïve à la fois de l'antique. On n'y retrouve pas non plus cette correction, cette pureté qui, seules, donnent à la sculpture une valeur réelle.

Lelorrain exécuta un grand nombre de sujets pour les particuliers et pour les demeures royales. On a entre autres de lui : *un Faune*, exécuté pour la cascade de Marly; *une Vierge* pour la paroisse du roi, à Marly; *un Bacchus* pour le jardin de Versailles; *un Saint Emilien*, aux Invalides; un bas-relief, représentant *Jésus-Christ devant Caïphe*, à la chapelle de Versailles; *un Christ en croix*, à la Chartreuse de Mortefontaine, etc. Mais les principaux ouvrages de cet artiste ont été faits pour la décoration du palais de Saverne. Dans un salon appelé le salon des colonnes, il avait sculpté, au-dessus de l'entablement, quatre figures plus grandes que nature, représentant *la Religion*, *la Charité*, *la Vérité* et *la Vigilance*; et dans les panneaux, quatre cariatides, représentant *la Prudence*, *la Justice*, *la Tempérance* et *la Force*. C'est dans ces ouvrages, dont les sujets étaient nécessairement un peu sévères, que se font le moins sentir les défauts habituels de Lelorrain. Cependant, ce ne sont pas encore de ces types idéals qui frappent et font penser. Il avait aussi exécuté dans ce salon quatre bas-reliefs, qui ont péri dans un incendie, en 1779; c'étaient : *Apollon et Daphné*; *Mercure apportant une lyre à Apollon*; le *Jugement de Midas* et le *Supplice de Marsyas*.

Lelorrain avait été reçu à l'Académie en 1700. Il y fut plus tard nommé professeur, et en 1737, recteur à la place de Hallé. Il mourut à Paris, le 1er juin 1743, d'une attaque d'apoplexie.

Lemaire (Nicolas-Éloi), né à Triaucourt (Meuse) en 1767, devint au sortir de ses études professeur au collége Lemoine. Pendant la révolution, il se fit remarquer par la part qu'il prit à ce que l'on peut nommer, avec Danton, des *momeries* antireligieuses. En 1793, orateur de la section des Sans-Culottes, il présenta à la Convention, avec un discours analogue à la circonstance, huit prêtres qui venaient abjurer, comme ils le disaient, leurs *jongleries* et leur *charlatanisme*. Il remplit successivement les fonctions de juge suppléant au tribunal du sixième arrondissement de Paris, et celles de commissaire du gouvernement près du bureau central de police. Ce fut lui qui, en cette qualité, ferma le Manége et en dispersa les membres.

Repoussé longtemps par le gouvernement consulaire, il finit cependant par rentrer en grâce; fut nommé en 1811 professeur de poésie latine au collége de France, et, la même année, fut pourvu du même titre à la faculté des lettres de Paris. Dès lors, il prodigua à l'empereur tout ce que les muses latines purent lui fournir d'adulations plus ou moins ingénieuses. Mais de toutes ses pièces, la plus remarquable, sans contredit, est celle où, au moyen de vers et de tirades de Virgile, il composa l'histoire, l'horoscope et l'apothéose de Napoléon. Vinrent les Bourbons; et, brûlant tout ce qu'il avait adoré, converti et repentant, Lemaire alla s'agenouiller avec ses muses latines au pied du *trône et de l'autel*, comme on disait alors. Il fut nommé en 1825 doyen de la faculté des lettres, et mourut en 1832, laissant pour titre unique au souvenir de la postérité, sa *Bibliotheca classica latina* (154 vol. in-8°), collection qui n'est recommandable ni par le choix des auteurs qu'elle contient, ni, sauf quelques exceptions, par la bonté des textes et des commentaires; mais qui, hautement protégée par le gouvernement, fut pour l'éditeur une excellente spéculation.

Lemaire de Belges (Jean), historien et poëte, né à Belges (Bavai en Hainaut) vers 1473, fut clerc des finances du roi de France et du duc de Bourbon; passa, en 1503, au service de Marguerite d'Autriche; revint ensuite en France, perdit ses emplois à la mort de Louis XII, et mourut vers le milieu du seizième siècle. On a de lui : *le Temple d'honneur et de vertus*, ouvrage en prose et en vers, Paris, 1503; *la Légende des Vénitiens*, Paris, 1509, in-8°; *la Légende du Désiré*, Paris, 1509, in-

8°; *Épître du roi à Hector de Troyes*, 1511; *le Triomphe de l'amour vert*, Paris, 1535, in-16; *Traits singuliers*, ibid., 1525, in-8°; *la Concorde des deux langages; Traité de la différence des schismes et des conciles*, etc., Lyon, 1511, in-4°; *Promptuaire des conciles de l'Église*, etc., Paris, 1512; Lyon, 1532, in-16; *Trois livres des illustrations des Gaules*, etc., Paris, 1512, in-fol.; et *la Couronne margaritique*, Lyon, 1549, in-fol.

Lemaistre (Jean), président au parlement de Paris, était le neveu de *Gilles Lemaistre*, qui fut revêtu, en 1551, de la même dignité, mourut en 1562, et laissa un recueil de *décisions notables* (Paris, 1566, in-4°, et 1601, in-12), et des *œuvres* réimprimées à Paris en 1680 (in-4°). Jean Lemaistre était premier avocat général au parlement, lorsqu'en 1591, Mayenne le fit nommer président en remplacement de Brisson. Il ne tarda pas cependant à incliner vers le parti royaliste. Lorsque, pour placer l'infante d'Espagne sur le trône, les ligueurs proposèrent l'abolition de la loi salique, Lemaistre convoqua toutes les chambres; et « le lundi 28 juin, dit le journal de *l'Étoile*, fut donné en la cour du parlement un arrest notable contre ceux qui entreprendroient d'esbranler les lois fondamentales du royaume, et surtout la loy salique. Lequel arrest fut imprimé, et l'appelle-t-on encores aujourd'hui *l'arrest du président Lemaistre*, pource qu'il en fut un des principaux conseillers et promoteurs, et qui triompha ce jour d'opiner pour la liberté françoise contre la tyrannie espagnole, etc. » Cet arrêt fut si utile à la cause de Henri IV, que Chiverny l'attribua à une inspiration divine. Lemaistre, accompagné des conseillers, alla le notifier à Mayenne, et en soutint les principes avec beaucoup de fermeté (*). Lemaistre contribua aussi à gagner Brissac, qui ouvrit les portes de Paris à Henri IV. Ce prince, pour récompenser les services du président qui perdait sa charge par le retour des anciens titulaires, créa en sa faveur un office de cinquième président. Ce magistrat mourut en 1596.

(*) M. Aug. Bernard, dans sa publication récente des *États généraux de* 1593 (Documents publiés par les soins du ministre de l'instr. publique) a donné plusieurs pièces et indications relatives à l'altercation qui eut alors entre le duc et le président.

Lemaitre (Augustin-François), graveur, né à Paris en 1797, est élève de Michallon et de M. Lefortier. Il exposa, en 1822, plusieurs gravures d'après Claude Lorrain, et ces premiers travaux le firent remarquer; on y reconnaissait déjà une grande franchise de burin jointe à beaucoup de précision. *Les ruines du théâtre de Taormino*, qu'il grava ensuite d'après M. de Forbin, lui valurent à l'exposition de 1821 une médaille d'or. Mais c'est surtout sa gravure d'après un tableau de Rémond, *l'enlèvement de Proserpine*, tableau qui avait valu à son auteur le grand prix de Rome, c'est surtout, disons-nous, cette gravure qui a rangé M. Lemaître parmi nos meilleurs graveurs. On y remarque une grande habileté dans la reproduction des formes végétales, qui dans la gravure deviennent si facilement lourdes; la feuille y est traitée largement, tous les détails y sont savamment imités et d'une exécution parfaite; enfin l'artiste a su rendre parfaitement l'aspect harmonieux de la composition de M. Rémond. Michallon, comme M. Rémond élève de Bertin, et qui avait le premier remporté le prix de peinture de paysage historique lors de l'établissement de ce prix, a aussi fourni à M. Lemaître le sujet d'une gravure remarquable. Ce tableau, représentant *la mort de Roland*, a été gravé dans une grande dimension, et n'a pas fait moins d'honneur à M. Lemaître que *l'enlèvement de Proserpine*. Enfin cet habile artiste, qui fait aussi la lithographie, a contribué à l'ouvrage de M. Taylor, *le Voyage pittoresque dans l'ancienne France*, ainsi qu'à plusieurs autres publications artistiques.

Lemaître (Pierre-Jacques), né à Magnas vers 1750, était secrétaire général de la commission des finances au moment où la révolution éclata. Il émigra en 1790, alla trouver les princes en Allemagne, et se fit l'agent de leurs correspondances avec l'intérieur. Arrêté à Paris après l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire, à laquelle il avait pris part, il fut traduit devant une commis-

sion militaire, et condamné à mort le 17 brumaire an IV (7 novembre 1795), comme agent de l'étranger, et pour avoir entretenu avec les émigrés et les ennemis de la république des correspondances tendant au rétablissement de la royauté.

Ses papiers compromirent un grand nombre de députés, entre autres Cambacérès, qui se mettait sur les rangs pour être directeur, et dont cette découverte fit échouer la candidature.

LÉMAN (département du). — Réuni à la France en vertu du traité de Lunéville, ce département avait pour chef-lieu Genève, et se trouvait divisé en trois arrondissements : Genève, Bonneville et Thonon. Il était formé du territoire de la république, auquel on avait joint un certain nombre de communes détachées du Mont-Blanc, de l'Ain et du Jura. Ses bornes étaient : au nord, le lac Léman et la confédération suisse; à l'ouest, les départements du Jura et de l'Ain; au sud, celui du Mont-Blanc; au sud-est et à l'est, ceux de la Doire et du Simplon.

LEMARE (Pierre-Alexandre), né à St-Laurent (Franche-Comté) en 1766, fut à 19 ans nommé professeur de rhétorique et principal du collége de St-Flour, puis embrassa l'état ecclésiastique, qu'il quitta bientôt pour entrer dans la carrière politique. Il avait embrassé avec ardeur la cause de la révolution; il fut nommé, après le 31 mai 1793, membre de l'administration du département du Jura, mais perdit cette place peu de temps après, pour avoir fait dissoudre les comités de surveillance du département. Réintégré après le 9 thermidor, il fut encore une fois destitué pour s'être prononcé contre la réaction. Il venait d'être de nouveau réintégré, et présidait l'administration du département, lorsqu'il apprit les événements du 18 brumaire. Il fit déclarer le général Bonaparte *traître à la patrie*, et fut nommé par l'administration départementale, commandant de la force armée qui devait marcher sur Paris pour y rétablir la constitution. Mais traduit pour ce fait au tribunal criminel du Jura, il fut condamné par contumace à 10 années de fer. Il alla aussitôt se constituer prisonnier, fit casser son jugement et fut acquitté.

Il rentra alors dans la carrière de l'enseignement, et vint à Paris fonder l'Athenée de la jeunesse, établissement qui eut pendant huit ans le plus grand succès. Compromis, en 1808, dans les intrigues du général Malet, et forcé de fuir pour échapper aux poursuites de la police, il alla, sous le nom de *Jacquet*, étudier la médecine à Montpellier, obtint, aussi sous ce nom, une place de chirurgien aide-major, et fit en cette qualité plusieurs campagnes, notamment celle de Russie, où il fut nommé chirurgien-major. A son retour à Paris, il vint prendre ses grades à la faculté, et y fut reçu docteur.

Sa haine contre Napoléon le fit, pendant les cent jours, se jeter dans le parti des Bourbons, dont il fut l'un des agents les plus actifs dans les départements de l'Est et du Midi. Mais les Bourbons, ramenés une seconde fois par les armées de la coalition, ne se montrèrent pas plus reconnaissants envers lui qu'envers la plupart de ceux qui s'étaient sacrifiés pour eux. Indigné d'une pareille ingratitude, il quitta encore une fois la carrière politique, et depuis, il se livra entièrement à l'étude. Il mourut en 1835, laissant un grand nombre d'ouvrages dont la plupart sont encore estimés. Les principaux sont : un *Cours théorique et pratique de langue latine*, 3 vol. in-8°, première édition, 1804; quatrième édition, 1831; et un *Cours de langue française*, 2 vol. in-8°, première édition, 1807; deuxième édition, 1817-19. « L'auteur, dit André Chénier, en parlant de son cours de langue française, y fait preuve d'un mérite réel, et joint une saine littérature à l'étude approfondie de notre langue. »

Lemare s'était aussi occupé de physique, on lui doit quelques inventions utiles. Nous ne citerons que celle du *caléfacteur* qui porte son nom, et qui eut une si grande vogue à l'époque de son apparition.

LEMARROIS (Jean-Léonard, comte), né en 1776, élève de l'école de Mars en 1794, entra dans l'armée à l'époque de la suppression de cette école, et devint bientôt l'un des aides de camp du général Bonaparte, qui avait remarqué son intelligence et son courage. Il se distingua particulièrement aux batailles

de Lodi et de Roveredo, et ce fut lui qui, après la bataille d'Arcole, apporta au Directoire les drapeaux enlevés à l'ennemi. Il suivit Napoléon en Autriche en 1805, fit avec éclat cette campagne et la suivante, donna des preuves de la plus grande valeur à Austerlitz, et fut alors élevé au grade de général de division, puis nommé gouverneur de Wittemberg. Sa conduite, lors de l'insurrection de Torgau, lui mérita les remercîments du roi de Saxe, qui, à cette occasion, lui fit remettre son portrait. Après la paix de Tilsitt, il obtint le gouvernement des provinces d'Ancône, et fut élu député au Corps législatif. Resté sans emploi sous la première restauration, il accueillit avec enthousiasme le retour de Napoléon, fut alors nommé pair de France, et reçut le commandement des 14e et 15e divisions militaires. Il fut mis à la retraite sous la seconde restauration, et se retira dans ses terres en Normandie.

Lemercier (Jacques), architecte, naquit à Pontoise à la fin du seizième siècle; le cardinal de Richelieu, qui avait une grande estime pour son talent, lui confia l'exécution du *collége*, et plus tard de *l'église de la Sorbonne*. Lemercier construisit ensuite pour le même ministre le *palais Cardinal*, devenu depuis le Palais-Royal, et *l'église du château de Richelieu*. Il éleva, en outre, les *portails des églises de Ruel et de Bagnolet*. Son dernier ouvrage fut *l'église de Saint-Roch*, commencée en 1653, et que la mort, qui le frappa en 1660, l'empêcha de terminer.

Excepté l'église de la Sorbonne, dont le portail du côté de la cour a un certain aspect de grandeur et de noblesse, les productions de Lemercier pèchent en général par le manque d'ordre et de caractère. Ces défauts sont surtout saillants dans la partie du vieux Louvre qu'il avait fait élever (la partie qui était occupée par l'Académie française); on y sentait quelque chose d'empêtré et d'embarrassé, que ne rachetait pas un ensemble lourd et disgracieux. Lemercier a néanmoins joui dans son temps d'une assez grande réputation, et le titre de premier architecte du roi lui donna une grande autorité, dont il abusa, dit-on, à l'égard du Poussin.

Lemercier (Népomucène-Louis), l'un de nos poëtes les plus féconds et les plus variés, naquit à Paris en 1771. A l'âge de seize ans, il composa une tragédie, *Méléagre*, qui fut jouée au Théâtre-Français en 1784, sur un ordre obtenu par la princesse de Lamballe, qui était la marraine de Lemercier. Les applaudissements que le public accorda à l'âge de l'auteur, plus qu'à l'œuvre même, ne l'éblouirent point; il retira sa pièce après la première représentation.

Le grand drame de la révolution qui survint semble s'être ensuite emparé de toute son âme, et n'avoir laissé aucune place aux travaux poétiques. Ce fut seulement en 1795 qu'il rompit de nouveau le silence : *le Lévite d'Éphraïm*, tragédie en cinq actes, et *le Tartufe révolutionnaire*, comédie en cinq actes, parurent successivement au Théâtre-Français.

Lemercier avait vingt-cinq ans lorsqu'il fit représenter son *Agamemnon* (1797), tragédie où il sut fondre habilement les beautés éparses dans Eschyle, Sénèque et Alfiéri, qui ont traité le même sujet. Aucun ouvrage de l'auteur n'a obtenu ni mérité plus de succès. C'est une des meilleures pièces du théâtre moderne. La tragédie d'*Ophis* (1798), composition toute romanesque, et dont le sujet est pris de l'histoire d'Égypte, dut aux circonstances la meilleure part de son succès; c'était, en effet, le temps où le général Bonaparte venait d'occuper le Caire. Les deux jeunes gens, le poëte et le guerrier, s'étaient liés d'amitié dès 1795. Une lecture de la pièce avait eu lieu devant Bonaparte avant son départ, et le général avait proposé à l'auteur de l'emmener avec lui.

En 1799, parut le poëme des *Quatre métamorphoses*, où l'on retrouve tout le talent et aussi, malheureusement, un peu de la licence de Pétrone.

En 1801, parut la comédie de *Pinto*. Cette pièce et la tragédie d'*Agamemnon* sont, dans des systèmes différents, les meilleurs titres de Lemercier à la célébrité. Le sujet et le but de ce drame d'un genre tout nouveau appartiennent à la tragédie, les détails et les moyens à la comédie. Voici, du reste, en quels termes l'auteur lui-même a expliqué sa

Digitized by Google

conception : « Mon but, dit-il, en composant cette comédie, a été de dépouiller une grande action de tout ornement poétique qui la déguise, de présenter des personnages parlant, agissant comme on le fait dans la vie, et de rejeter le prestige quelquefois infidèle de la tragédie et des vers. Heureux si, après m'être efforcé dans *Agamemnon* de prouver mon respect pour les lois de Melpomène, je pouvais ouvrir une route nouvelle au théâtre, où l'on suit trop souvent les ornières des chemins battus. » Il fallait infiniment d'esprit pour présenter sous un aspect comique la révolution qui mit la maison de Bragance sur le trône de Portugal. Le succès a justifié l'audace de Lemercier.

Il réussit moins quelques années après dans des innovations plus hardies. *Plaute*, malgré le mérite réel de cette composition, eut peu de succès au Théâtre-Français, et *les voyages de Scarmantade* ne furent pas mieux accueillis à l'Odéon. Le vaisseau de *Christophe Colomb*, joué sur le même théâtre en 1809, échoua au milieu des sifflets.

Une des œuvres les plus originales de Lemercier est son poëme philosophique et satirique intitulé *la Pauhypocrisiade*. Tous les défauts et toutes les qualités de l'auteur se retrouvent au plus haut degré dans cet ouvrage, lequel fut d'ailleurs vivement attaqué lors de son apparition (1817).

Bien que les chefs de l'école romantique ne reconnaissent point Lemercier pour leur prédécesseur, qu'ils aient tout à fait manqué de justice envers lui, et que lui-même, dans son cours de littérature, ait désavoué leurs doctrines, il n'en doit pas moins être considéré comme l'initiateur des réformes qui se sont accomplies de nos jours dans les doctrines littéraires. Ses tentatives d'innovation ne furent point toujours heureuses; il pèche souvent par défaut de goût; son style est souvent incorrect, bizarre, sans harmonie; mais une franche et véritable originalité rachète tous ces défauts.

Lemercier fut reçu en 1819 à l'Académie française, en remplacement de Naigeon. Il mourut en 1840. On a dit sur sa tombe : « Nous avons perdu un caractère. » Toute sa vie, en effet, avait été marquée par des actes de loyauté, et l'indépendance de son caractère avait égalé celle de son talent. Il avait, sous le consulat, obtenu la croix d'honneur. A l'avénement de Napoléon à l'empire, il crut son honneur terni s'il s'engageait à de nouveaux services, et il renvoya à l'empereur sa croix en y joignant une lettre pleine d'une honorable franchise. Il garda la même indépendance vis-à-vis de la restauration.

Cet homme, d'un savoir si étendu et si varié, montrait d'ailleurs dans la conversation une bonhomie charmante. « Savez-vous, disait M. de Talleyrand, « quel est l'homme de France qui cause « le mieux? C'est Lemercier. » On a mis sur sa tombe, d'après sa demande, cette simple inscription, qui respire la noble fierté de l'honnête homme : *Il fut homme de bien et cultiva les lettres.* Parmi ses nombreuses productions, dont on trouve une liste très-complète dans *la France littéraire*, il faut distinguer encore, après celles dont nous avons déjà fait mention, *Homère*, *Alexandre*, *l'Alantiade* et *Moïse*, poëmes publiés séparément, et les deux premiers à un assez long intervalle des deux autres, mais qui, dans l'idée de l'auteur, étaient destinés à former un seul ouvrage, où il s'était proposé de peindre la législation, les sciences, la poésie et la guerre, sous les traits des hommes dont la supériorité dans ces différentes carrières est incontestable.

Lemerre (Pierre), avocat au parlement de Paris, né à Coutances en 1644, mort en 1728, travailla presque constamment avec son fils, né en 1687, mort en 1763. Nous citerons seulement, parmi les ouvrages que l'on doit à ces deux jurisconsultes : *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé en France, augmenté et mis en nouvel ordre*, Paris, de 1716 à 1750, 13 vol. in-folio.

Lemery (Nicolas), né à Rouen en 1645, apprit d'abord la pharmacie dans sa ville natale, puis vint à Paris étudier la chimie. Mais bientôt, mécontent de la manière dont cette science, mêlée encore à l'alchimie, lui était enseignée, il quitta la capitale et se mit à voyager. A son retour en 1672, il ouvrit, sur la science qui formait l'objet de ses études

de prédilection, un cours qui eut le plus grand succès. Des auditeurs lui venaient de toutes les contrées de l'Europe. Le prince de Condé lui-même et beaucoup de grands seigneurs voulurent assister à ses leçons. Il publia en 1674 son *Cours de Chimie*, et ce livre est, on peut le dire, le premier où cette science ait été traitée avec méthode. Lemery était protestant; poursuivi pour ses opinions religieuses, il abjura le calvinisme, exerça encore la médecine et la pharmacie pendant plusieurs années, fut nommé membre de l'Académie des sciences, et mourut en 1715. Il a laissé, outre son *Cours de Chimie*, 1675, in-4°, une *Pharmacopée universelle*, 1697, in-4°; une *Explication physique des feux souterrains, des tremblements de terre, des ouragans, des éclairs et du tonnerre*, 1700.

Les deux fils de Lemery se distinguèrent comme lui dans la science, et furent aussi tous deux membres de l'Académie.

Lemierre (Antoine-Marin), né à Paris, en 1723, s'essaya d'abord avec succès dans les concours académiques; puis, entraîné vers le théâtre par un penchant décidé, il fit jouer, en 1758, la tragédie de *Clytemnestre*, qui fut accueillie favorablement. Moins heureux dans plusieurs pièces qu'il donna depuis, il se releva cependant dans *Guillaume Tell* et *la Reine du Malabar;* et ces deux pièces, ainsi que *Clytemnestre*, sont restées au théâtre.

On a retenu de Lemierre quelques beaux vers. « Il se fit remarquer, dit M. de Barante, par une sorte de verve dans l'expression, qui n'est cependant pas la chaleur du sentiment; mais il ne sut ni dessiner un caractère, ni approfondir une situation; toutefois, dans son style barbare, sans être naturel, il se rencontre parfois des moments où la déclamation ne manque pas de force et d'élévation (*). »

Comme la plupart des poëtes de l'époque, Lemierre cultiva le genre didactique. On a de lui la *Peinture*, poëme en 3 chants (1769), et *les Fastes* ou *les Usages de l'année* (1779). Ce sont de médiocres compositions où l'on trouve d'ailleurs les mêmes défauts que dans ses tragédies. A la mort de Voltaire, en 1778, il se mit sur les rangs pour lui succéder à l'Académie, mais on lui préféra Ducis. Il ne fut élu que trois ans après, en remplacement de l'abbé Batteux. Il mourut en 1793.

(*) M. de Barante, *De la littérature française au dix-huitième siècle.*

Lemire (Noël), élève de Lebas, et l'un de nos graveurs au burin les plus estimés, mettait dans ses gravures peut-être plus d'esprit que son maître, mais un peu moins de correction. Il a gravé un grand nombre de vignettes pour les *Contes de la Fontaine*, les *Métamorphoses d'Ovide* et le *Temple de Gnide*, et il était difficile de tirer de ces petits sujets un meilleur parti qu'il n'a fait. La gravure du partage de la Pologne, ou *le Gâteau des rois*, sujet de son invention, est un morceau très-remarquable, et auquel les opinions politiques donnaient une valeur très-grande. Mais à cause de cela même, un ordre supérieur ordonna que la planche fût brisée presque immédiatement après qu'elle eut été terminée. Cependant M. de Sartine, qui estimait Lemire, lui permit d'en user pendant 24 heures; aussi existe-t-il des exemplaires de cette gravure. Lemire a aussi gravé plusieurs sujets d'après les maîtres. On cite comme ses meilleures planches : *Jupiter et Danaé*, d'après le Carrache; *la Mort de Lucrèce*, d'après André del Sarte; et *les Nouvellistes flamands*, d'après Teniers. Lemire, né à Rouen en 1724, mourut à Paris en 1801.

Lemoine (Jean) « nasquit en un petit village du diocèse d'Amiens, près d'Abbeville, que l'on appelle Cressi ou Crezi. Aucuns pensent qu'il estoit fils d'un mareschal, pour ce qu'il a blazonné ses armes de trois cloux. Il est crédible que ce soit plustost en mémoire de la passion de Nostre Seigneur. Quoy qu'il en soit, tout le monde est d'accord qu'il s'avança par ses estudes. Estant allé à Rome, il vint en la cognoissance du sainct-père, qui le fit évesque de Poitiers, puis cardinal, et finalement l'envoya légat en France du temps du roy Philippe le Bel, duquel il obtint de grandes immunitez pour doter son collège (*). Iceluy cardinal ne l'a voulu

(*) A Paris, rue Saint-Victor, n° 76.

fonder que de boursiers théologiens, cognoissant que la pluspart n'estudient en droit canon que pour chicaner des bénéfices. Il y a fondé de son propre quatre estudiants en arts libéraux et deux théologiens, qui doivent estre de la ville ou diocese d'Amiens. Jean Cholet, cardinal, fondateur du collége des Cholets, a fondé dans le collége du cardinal Lemoyne dix boursiers théologiens natifs dudit diocèse, etc. Ledit cardinal Lemoyne décéda à Avignon l'an 1313. Il a eu un frère, André Lemoyne, lequel fut évesque de Noyon (*). »

Lemoine (François), peintre d'histoire, né à Paris en 1688, eut pour maître Galloche, chez lequel il demeura douze ans. Il obtint en 1711 le grand prix de peinture, mais ne put aller à Rome à cause de la guerre. Un amateur riche, et qui lui était attaché, lui fournit en 1723 les moyens de réparer ce malheur; mais alors le talent de Lemoine était formé, et ses études tardives ne purent corriger le défaut de sa première éducation. On a fait à cet artiste un reproche assez étrange : Ce n'était qu'à force de travail, disait-on, et en revenant sans cesse sur ses ouvrages, qu'il parvenait à leur donner un air de facilité. Nous croyons, pour nous, que ce n'est point là un véritable reproche, et qu'en peinture comme dans tous les autres arts, il n'est pas facile de faire facilement. Une accusation plus grave, et malheureusement plus fondée, c'est celle d'avoir donné le signal de la décadence dans la peinture. N'ayant point été formé par l'étude des grands maîtres, et n'ayant pas par lui-même le sentiment de la beauté grande et sévère, il chercha la grâce, se jeta dans l'afféterie, et ses élèves, en exagérant encore ses défauts, tombèrent dans le dernier excès du mauvais goût. Nommer Natoire, Boucher et Nonotte, c'est prononcer l'arrêt de Lemoine.

Quoi qu'il en soit, cet artiste eut de son vivant beaucoup de réputation, et fut chargé d'importants travaux. Il peignit le *plafond de la chapelle de la Vierge à Saint-Sulpice*. Cet ouvrage, que le temps avait presque détruit, a été restauré ou plutôt refait presque en entier, en 1780, par Callet. On ne peut donc le juger aujourd'hui; mais un ouvrage de Lemoine qui subsiste encore, c'est le *plafond du salon d'Hercule* à Versailles. C'était là un vaste cadre où l'imagination pouvait prendre ses aises; il s'agissait de couvrir de peinture un espace de 64 pieds de long sur 54 de large, sans aucune interruption. Lemoine y fit entrer 142 figures. Les groupes sont variés avec intelligence, les figures sont animées; cependant on sent que le talent de l'artiste n'était pas à la hauteur d'une pareille conception. Lemoine se tua en 1737, dans un accès de folie; il avait à peine 49 ans, et était depuis 18 mois premier peintre du roi.

Un autre peintre du nom de *Lemoine* naquit à Rouen en 1740. C'est dans cette ville qu'on trouve le peu d'ouvrages que lui permit de produire une santé très-faible. Le plafond du théâtre des Arts, représentant l'*Apothéose de Corneille*, est cependant une œuvre qui annonçait de l'imagination et une bonne entente de la composition.

Lemonnier (Anicet-Charles-Gabriel), naquit à Rouen en 1743. Ses parents le destinaient au commerce; mais un penchant irrésistible l'entraînait vers les arts. Il fut envoyé à Paris pour y étudier la peinture à l'école de Vien. Il remporta en 1770 le grand prix de peinture, et fit en 1774 le voyage de Rome. Il revint en France en 1779, et exposa, en 1785, *saint Charles Borromée portant les secours de la religion aux pestiférés de Milan*. *Cléombrote*, exposé en 1787, est un des ouvrages les plus capitaux de Lemonnier : il est recommandable par le goût de la composition, l'expression des personnages et la fermeté du pinceau. Louis XVI passant par Rouen en 1786, les notables de la ville lui furent présentés, et la chambre du commerce, voulant perpétuer le souvenir de cet événement, chargea Lemonnier de le retracer sur la toile. Cet ouvrage fut exposé en 1789: l'artiste avait triomphé avec un rare bonheur des difficultés de l'exécution, le portrait du roi était d'une ressemblance parfaite.

Nommé ensuite membre de l'Académie, Lemonnier mit, deux ans après,

(*) Théâtre des antiq. de Paris, par le P. du Breul (1612), p. 654.

le sceau à sa réputation en terminant son allégorie du *Commerce*, acquise par la chambre du commerce de Rouen pour décorer la salle publique de ses séances. L'artiste a su y représenter avec bonheur, et sans cependant tomber dans les données communes, les quatre parties du monde.

Nommé en 1794 peintre du cabinet de l'école de médecine, il conserva cette place jusqu'à ses derniers jours. De 1792 à 1808, son pinceau ne se ralentit pas. Il exposa son tableau des *Ambassadeurs romains venant demander à l'Aréopage la communication des lois de Solon ;* et obtint en 1809 la majorité des suffrages pour la place de directeur de l'Académie de France à Rome ; mais un autre y fut envoyé à sa place. On l'en dédommagea en l'appelant, en 1810, aux fonctions d'administrateur de la manufacture des tapisseries de la couronne, et ce fut sous sa direction que les Gobelins firent paraître un de leurs plus beaux ouvrages, la *Peste de Jaffa*, d'après Gros. Lemonnier fut une des victimes des réactions de 1815 ; il perdit sa place le 4 mai 1816 ; mais ses pinceaux le consolèrent. Quelque temps avant la chute de l'empire, il avait exécuté pour l'impératrice Joséphine son tableau d'une *Soirée chez madame Geoffrin*, œuvre remarquable par la ressemblance des personnages, quoiqu'il les eût peints presque de mémoire. Il entreprit ensuite de lui donner deux pendants, et peignit *François Ier recevant à Fontainebleau, dans la galerie de Diane, le tableau de Raphaël*, et *Louis XIV assistant dans le parc de Versailles à l'inauguration de la statue du Puget.*

Cet artiste estimable mourut en 1824 ; il était âgé de 81 ans.

LEMONNIER (Guillaume-Antoine, l'abbé), né à Saint-Sauveur-le-Vicomte en 1721, nommé en 1795 bibliothécaire du Panthéon (Ste-Geneviève), mort en 1797, a laissé une traduction fidèle et élégante des *Comédies de Térence*, 1770, 3 vol. in 8° ; une autre des *Satires de Perse*, 1771, in-8° ; des *Fables, contes et épîtres*, 1773, in-8°, et quelques pièces de théâtre.

LEMONNIER (Pierre-Charles), astronome, né à Paris en 1715, montra de bonne heure un goût très-prononcé pour l'astronomie, et n'avait pas encore atteint sa seizième année, lorsqu'il fit ses premières observations sur l'opposition de Saturne. Il fut reçu en 1736 à l'Académie des sciences, qui le choisit pour aller avec Maupertuis et Clairaut mesurer sous le cercle polaire un degré du méridien. Il fut nommé ensuite professeur au collége de France, et devint, à la formation de l'Institut, membre de la section d'astronomie de cette compagnie savante. Il mourut en 1799. On a de lui beaucoup d'ouvrages sur lesquels on peut consulter la *Bibliographie astronomique* de Lalande.

LÉMONTEY (Pierre-Edouard), né à Lyon en 1762, suivit dès sa jeunesse la carrière du barreau, et s'adonna en même temps à la culture des lettres. Lors de la convocation des états généraux, il se fit remarquer par quelques écrits politiques. Chargé de la rédaction du cahier de l'assemblée électorale de Lyon *extra muros*, il fut ensuite nommé substitut du procureur de la commune de cette ville, puis député du Rhône à l'Assemblée législative, qu'il présida plusieurs fois. Il se retira à Lyon pendant la dictature conventionnelle, prit part à la rébellion de cette ville, et lorsqu'elle fut tombée au pouvoir de la Convention, se réfugia en Suisse. De retour en France, en 1795, il fut nommé, en 1804, chef de la commission de censure des pièces de théâtre, tâche épineuse qu'il continua de remplir, sous divers titres, pendant les cent jours et sous la restauration. Il remplaça Morellet à l'Académie française, en 1819, et mourut en 1826.

Homme d'une instruction solide et variée, peu d'écrivains ont su présenter sous des formes plus piquantes le langage de la raison et de la vérité. Il est pourtant un grave reproche qu'il faut adresser à son talent, c'est de s'être montré trop complaisant pour le pouvoir. Parmi les nombreux ouvrages qu'a laissés Lémontey, nous citerons surtout le suivant, qui jouit d'une juste estime : *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV*, 1818, in-8°. Ses *Œuvres* ont été réunies en 1829 en 2 vol. in-8°. Il faut y joindre *l'Histoire de la régence et de la minorité de Louis XV*, 1832.

Lemot (le baron François-Frédéric), naquit à Lyon en 1771. Son père, qui était menuisier, n'avait pas porté ses vues plus haut pour son fils, lorsque Dejoux, ayant vu un des dessins du jeune homme, lui proposa d'entrer à son école. Il y fit de rapides progrès, et il n'avait que quatre années d'études, lorsqu'en 1790, à l'âge de 19 ans, il remporta le grand prix de sculpture. Il se rendit à Rome comme pensionnaire du gouvernement, et se formait par l'étude des grands modèles, lorsque, le 13 janvier 1793, la populace romaine, après avoir assassiné l'ambassadeur de la république, se porta à l'Académie de France, y mit le feu, poursuivit et maltraita les élèves qu'elle y trouva. Naples, et ensuite Florence, servirent d'asile à Lemot et à ses confrères. Il se détermina ensuite à se rendre à Paris, pour solliciter du gouvernement une pension qui permît aux élèves de l'Académie d'achever leurs études en Italie. Frappé par la réquisition, il n'eut que le temps d'obtenir l'objet de ses sollicitations, et partit pour l'armée du Rhin. Il y servait aux avant-postes comme artilleur, lorsqu'en 1795 le gouvernement, voulant ériger une statue colossale en bronze, représentant le *Peuple français* sous la figure d'Hercule, lui donna ordre de revenir dans la capitale : cette statue, de 50 pieds de proportion, devait être placée sur le terre-plein du Pont Neuf; elle ne fut point exécutée.

Sous le Directoire, Lemot fut chargé de faire, pour la salle du Conseil des Cinq-Cents, le modèle en plâtre de la statue de *Numa Pompilius*. Sous le consulat, il exécuta pour la salle du Tribunat, au Palais-Royal, une statue en marbre de Cicéron prononçant sa *Catilinaire :* cette statue a 7 pieds de proportion. Il fut encore chargé, à la même époque, du modèle en plâtre d'une statue de *Léonidas aux Thermopyles*, pour la salle des délibérations du Sénat conservateur, et, pour le vestibule du palais, d'un bas-relief en pierre de liais, représentant deux *Renommées*. Sous le gouvernement impérial, il fit, pour la salle des séances du Corps législatif, les modèles en plâtre des statues de *Lycurgue* et de *Brutus*, toutes deux de 6 pieds de proportion. On y remarque un dessin pur et des draperies d'un excellent style. Il fit encore pour la tribune du Corps législatif un bas-relief allégorique en marbre, d'une belle ordonnance. Tant de compositions remarquables ouvrirent, en 1805, à Lemot, les portes de l'Institut.

Lemot est encore auteur du char et des deux figures de la *Victoire* et de la *Paix*, qui accompagnaient sur l'arc de triomphe du Carrousel le célèbre quadrige de bronze du portail de l'église Saint-Marc à Venise. Ces trois morceaux, en plomb doré, furent mis en place sur la fin de l'année 1808. Vers le milieu de 1810, ce sculpteur termina l'immense bas-relief qui remplit le tympan du fronton du Louvre, du côté de Saint-Germain l'Auxerrois. Cet ouvrage, désigné par le jury pour le grand prix décennal, offre 24 mètres de longueur sur 5 de hauteur; on en admire le grandiose et la légèreté. Par décret impérial du 8 septembre 1810, Lemot fut donné pour successeur à Chaudet, que la mort venait d'enlever, et qui remplissait à l'école des beaux-arts de Paris la place de professeur de sculpture. En 1811, il fut chargé de faire la statue de *Murat :* il le représenta dans le costume de grand amiral. Peu de temps après, on lui commanda la sculpture de l'arc de triomphe élevé sur le pont de Châlons-sur-Marne, et qui fut détruit par les alliés en 1814. Il exécuta ensuite le buste colossal de *Jean Bart*, et le modèle en plâtre de la statue du général *Corbineau*.

En 1814, le roi le choisit, sur la présentation de l'Académie des beaux-arts, pour l'exécution de la statue de Henri IV. La ville de Lyon ayant résolu d'élever sur la place Bellecour la statue équestre de Louis XIV, confia aussi ce travail à Lemot. Une *Hébé* en marbre, versant le nectar à Jupiter transformé en aigle; une *Femme* couchée, et plongée dans une douce rêverie, où l'on reconnaît la pose de la figure antique dite la *Cléopâtre*, sont encore sorties du ciseau de cet artiste. Lemot mourut à Paris en 1827. Il avait publié, sous le voile de l'anonyme, en 1817, une *Notice sur la ville et le château de Clisson*, imprimée à Paris, chez P. Didot aîné, et faisant suite au *Voyage*

Digitized by Google

pittoresque dans le bocage de la Vendée, 1 vol. in-4°.

LEMOUTURIER (Antoine), sculpteur, qualifié de *meilleur ouvrier d'imaigeries* de France, et qui, vers 1475, exécuta avec l'Aragonais Jean de la Huerta, et avec Jean de Droguès, le mausolée de Jean sans Peur, à Dijon. Cet artiste a été oublié par toutes les biographies.

LÉMOVICES, peuple voisin des *Pictones*, et mentionné par Strabon, Pline et Ptolémée. On sait exactement la position de leur capitale, c'est *Augustoritum*, aujourd'hui Limoges, appelée aussi *Limofex Augustoritum* par Magnon, auteur contemporain de Charles le Chauve, et *Lémovices* dans la notice de l'empire. Les diocèses de Limoges et de Tulle représentent dans toute son étendue le territoire des *Lémovices*, dont ils déterminent parfaitement les limites.

LEMOYNE (Jean-Baptiste Moyne, dit) naquit en 1751, à Eymet dans le Périgord, et apprit la musique à Périgueux sous la direction de son oncle, maître de chapelle de la cathédrale de cette ville. Après avoir parcouru différentes provinces de la France en qualité de chef d'orchestre, il se rendit à Berlin, où il prit des leçons de composition de Graun et de Kirnberger. Il débuta par une scène d'orage qu'il introduisit dans l'ancien opéra de *Toinon et Toinette*. Cet essai lui réussit, et lui valut du prince royal le cadeau d'une tabatière en or remplie de frédérics.

Lemoyne alla ensuite à Varsovie, où il écrivit *le Bouquet de Colette*, opéra en un acte, et où il se lia avec madame Saint-Huberty, à laquelle il donna des leçons pendant quatre ans; puis, il revint en France, et y fit représenter, en 1782, *Électre*, grand opéra en 3 actes. Il avait cherché dans cette pièce à imiter le style de Gluck, alors fort en vogue, mais il n'imita que ses défauts, et Gluck, dont il s'était annoncé comme l'élève, le désavoua après la chute de sa pièce. En 1786, il fit représenter l'opéra de *Phèdre*, où il avait reproduit la manière de Piccini, sans doute pour se venger de Gluck. Cet opéra eut un grand succès, dû plutôt, du reste, au poëme et surtout au jeu de madame Saint-Huberty qu'au mérite de la musique.

Lemoyne se rendit ensuite en Italie; et depuis son retour à Paris, en 1788, il ne cessa de travailler pour l'Opéra et le théâtre de Favart. Peu des productions de ce musicien sont restées au répertoire; cependant plusieurs eurent beaucoup de succès à leur apparition; nous citerons, entre autres, *Nephté*, opéra en trois actes, représenté en 1789; *les Prétendus*, en deux actes, 1789 : c'est l'ouvrage de Lemoyne qui est resté le plus longtemps au théâtre; il a été joué avec succès pendant trente-cinq ans; *les Pommiers* et *le Moulin*, en 1790; *Elfride*, trois actes, 1792; *le Mensonge officieux*, un acte, 1795, etc. Lemoyne mourut à Paris, le 30 décembre 1796.

Gabriel LEMOYNE, son fils, né à Berlin en 1772, reçut de son père et de Clément des leçons de musique, et devint un pianiste distingué. Il s'associa pendant quelques années avec Lafont, et donna avec lui, en France et dans les Pays-Bas, des concerts qui attirèrent les amateurs. Il n'a donné au théâtre qu'un opéra-comique, *l'Entresol*, joué aux Variétés en 1802; mais il a laissé un grand nombre de sonates et de romances. Il est mort à Paris en 1815.

LEMOYNE (Jean-Louis), sculpteur, né à Paris en 1665, élève de Coysevox, ne fut qu'un artiste de deuxième ordre, et nous n'aurions peut-être pas parlé de lui s'il n'avait exercé une triste influence sur le sort de son fils, sculpteur comme lui, et qui eut une grande vogue. Ce fils ayant remporté le prix de sculpture, Lemoyne, par un amour paternel bien mal entendu, demanda comme une grâce qu'on le dispensât de faire le voyage de Rome. On verra plus loin quel fut le résultat de cette aveugle tendresse. On cite comme les meilleurs ouvrages de Lemoyne père *deux anges adorateurs*, dans l'église des Invalides, et une statue de *Diane*, dans le parc de la Muette. Il mourut à Paris en 1755.

Jean-Baptiste LEMOYNE, fils du précédent, naquit à Paris en 1704. Il avait vingt ans quand il remporta le prix de sculpture. Non-seulement il n'alla pas en Italie étudier les œuvres des grands maîtres, mais il conçut pour l'antique une aversion et un dédain dont on trouve

la cause, mais non l'excuse, dans l'étrange manière dont les arts étaient compris à cette époque. Louis XV protégeait particulièrement Lemoyne. Cet artiste exécuta pour la ville de Bordeaux la statue équestre de ce monarque, qui lui accorda alors une pension de quinze cents francs. Les états de Bretagne, voulant consacrer par un monument la convalescence du même prince, s'adressèrent aussi à Lemoyne, et il composa un monument allégorique d'un assez mauvais goût, qui a été détruit en 1793. Lemoyne fit également *le mausolée du cardinal de Fleury, le tombeau de Mignard* et celui de *Crébillon*. Il exécuta, en outre, un nombre considérable de portraits. On trouve dans tous ses ouvrages des expressions fausses et exagérées, des poses théâtrales, et jusque dans les compositions qui sembleraient demander de la tranquillité et de la simplicité, quelque chose de tourmenté et de guindé. Ses productions sont une triste preuve de la décadence des arts à cette époque. Lemoyne mourut à Paris en 1778. Il était âgé de soixante et quatorze ans.

Lemoyne (Pierre), né en 1602, à Chaumont en Bassigny, entra à l'âge de dix-sept ans chez les jésuites, professa la philosophie au collége de Dijon, et se livra ensuite à la prédication, tout en s'occupant de poésie. La plus connue de ses productions est le poème intitulé *Saint Louis*, ou *la Sainte couronne reconquise sur les infidèles*, en dix-huit chants. « Il y a, dit la Harpe, dans cet ouvrage de la verve et des morceaux dont l'intention est forte, mais l'exécution très-imparfaite. Le P. Lemoyne n'avait ni goût, ni connaissance du génie de sa langue, ni des amis sévères. » On doit encore au P. Lemoyne : *la Galerie des femmes fortes*, Paris, 1647, in-fol., fig.; *la Dévotion aisée*, Paris, 1652, in-8°, ouvrage souvent réimprimé, et que Pascal a vivement critiqué. Il mourut à Paris en 1671.

Lenain (Louis et Antoine), frères, tous deux peintres, naquirent à Laon vers la fin du seizième siècle. Ils travaillèrent toujours ensemble, et le genre qu'ils semblent avoir adopté de préférence, est la représentation des scènes familières telles qu'on les trouve dans les tableaux flamands, dont leurs ouvrages se rapprochent beaucoup. On a conservé peu de leurs tableaux. Le musée du Louvre en possède un, *le maréchal ferrant et sa famille*. Plein de vigueur et de vérité, ce tableau peut soutenir la comparaison avec les meilleurs de l'école flamande. Ces deux frères qui, pour ainsi dire, ne faisaient qu'un seul artiste, furent à peine séparés par la mort : ils moururent à deux jours de distance, au mois de mai 1648.

Un autre frère, *Mathieu* Lenain, était également peintre, et on avait de lui le portrait du cardinal Mazarin, qui se voyait autrefois dans les salles de l'Académie. Mathieu Lenain mourut en 1777.

Lenclos (Anne de), vulgairement appelée Ninon, a ressuscité chez nous les belles courtisanes grecques, les Aspasie, les Laïs, dont, avant elle, la puissance sur les hommes supérieurs de l'antiquité semblait fabuleuse. Née à Paris en 1615 ou 1616, les uns disent d'un joueur de luth, les autres d'un gentilhomme tourangeau et d'une demoiselle noble de l'Orléanais, la jeune Ninon se vit, dit-on, tiraillée en deux sens : par une mère dévote qui voulait lui donner ses principes religieux, et par un père de mœurs assez libres qui prétendait présider seul à son éducation. Le système du père avait prévalu de beaucoup, ce semble, quand la jeune fille se trouva, par la mort prématurée de ses parents, maîtresse à quinze ans de ses actions et d'une fortune assez mince, qu'elle augmenta en la plaçant à fonds perdu. Dès cet âge, Ninon avait, dit-on, renoncé au mariage, duquel l'éloignaient et son besoin d'indépendance et le peu de fixité de ses penchants amoureux; mais dès cet âge aussi elle se livra sans réserve à toutes les inspirations de son cœur et de ses sens, et commença la série de galanteries auxquelles elle doit plus qu'à sa merveilleuse beauté, à son esprit supérieur et aux belles qualités, qu'à l'exclusion de la pudeur on trouve toutes réunies en elle; de telle sorte que, pour qui juge Ninon comme une femme, et d'après la règle imposée aux femmes, elle est la honte de son sexe, tandis qu'elle devient, pour qui la considère

sans distinction de sexe, et comme un être humain, une personne pleine d'honneur, de force, de délicatesse, et de toutes les vertus qui font les grands caractères.

Élevée par un père épicurien, Ninon suivit de tous points les principes de l'épicuréisme, et cette doctrine lui semblait si incontestablement vraie et juste, que jamais, dans tout le cours de sa vie, personne ne s'aperçut qu'elle se crût dans une mauvaise voie, et qu'à l'heure même de la mort, et dans les longues années de la vieillesse, elle ne douta jamais une minute que l'oreiller de roses sur lequel elle avait dormi, ne fût pas une couche aussi sainte et aussi agréable aux yeux de Dieu que le sac de cendres de la carmélite.

Ninon eut, ce semble, une idée peu élevée de l'amour, que toute sa vie elle considéra comme une sensation et non comme un sentiment, sans que, et ceci fait honneur à son goût, mais ne met pas à couvert sa moralité, sans que jamais cette façon matérialiste de sentir la plus spiritualiste de toutes les passions, l'ait fait descendre à des liaisons indignes d'elle. Effectivement, lorsqu'on parcourt la liste si nombreuse de ses amants, qui presque tous devinrent ses amis, on n'y trouve presque aucun nom qui ne se soutienne honorablement à côté des Condé, des la Rochefoucauld, des la Châtre, des Sevigné, des Bannier, tous hommes d'esprit et de bonne compagnie.

Madame de Sévigné a éternisé, dans ses charmantes lettres, la passion de son fils pour Ninon, passion qui, du reste, n'avait rien de cette profondeur de sentiment qu'on ne peut trouver que dans un amour exclusif, dont la pensée ne pouvait même venir auprès de Ninon, puisque sa première déclaration à tout venant était qu'elle ne pouvait être fidèle à aucun, et qu'elle ne voulait prendre nul autre engagement que celui de ne jamais tromper. Dès que la belle courtisane cessait d'aimer, elle le déclarait, et personne, ce semble, ne tombait de ses rêves à cette déclaration; car personne n'avait espéré, peut-être même désiré faire de Ninon une amante fidèle, tant tous la trouvaient charmante ainsi. Un seul de ses nombreux amants se laissa prendre tout de bon, c'était la Châtre, mais la Châtre jeune. Après bien des sollicitations, qui sans doute parurent le comble de la folie à Ninon, laquelle ne comprenait pas cette passion exclusive et profonde, qui de l'être auquel elle s'attache veut non-seulement les joies du présent, mais encore tout le passé et surtout tout l'avenir; enfin, après bien des sollicitations, Ninon se rendit, et, tout en riant aux éclats, signa le fameux billet par lequel elle s'engageait formellement à être fidèle à son jeune amant. C'est peut-être la seule promesse de sa vie qu'elle n'ait pas remplie, et tout le monde sait qu'au moment même où elle la violait d'une manière flagrante, elle ne l'oubliait pas, et qu'elle répéta à plusieurs reprises : *Ah! le bon billet qu'a la Châtre!*

Tous les contemporains de Ninon s'accordent à la peindre comme parfaitement séduisante; tous aussi disent que jusqu'à l'âge le plus avancé elle conserva une partie de ses charmes, et Chaulieu dit que « l'amour s'était retiré jusque dans les rides de son front. » Aussi est-ce à quatre-vingts ans ou du moins à soixante et dix qu'on place l'anecdote de l'abbé Gédoyn ou de l'abbé de Châteauneuf, qu'elle appelait elle-même sa dernière folie.

Mais laissons là la carrière amoureuse de Ninon, que nous n'avons pu parcourir, nous l'avouons, sans une profonde tristesse, malgré l'insouciant bonheur dont elle semble avoir joui toute sa vie; arrêtons-nous un peu sur ce qu'il y a de véritablement beau dans le caractère de cette femme extraordinaire.

Désintéressée au dernier point, sobre, régulière dans ses habitudes, Ninon sut toujours se contenter de sa modeste fortune, dont même elle employait une partie à faire des largesses. Abhorrant plus que tout au monde la vénalité, qui avilit d'ordinaire la vie des courtisanes, elle repoussa avec indignation les riches dons qui lui furent offerts ; on perdait le droit de lui faire rien accepter en devenant son amant. Fidèle en amitié comme le sont peu de personnes, chacun de ses amants, devenu son ami, était aimé d'elle, dans cette nouvelle relation, avec une constance à toute épreuve.

La probité de Ninon était aussi grande

et aussi connue que son inconstance. « Tout le monde sait, dit Voltaire, que Gourville ayant confié une partie de son bien à mademoiselle de Lenclos, et une autre à un homme qui passait pour très-dévot, le dévot garda le dépôt pour lui, et celle qu'on regardait comme peu scrupuleuse le rendit fidèlement, sans y avoir touché. »

Son esprit, formé de bonne heure par la lecture des meilleurs auteurs, puisqu'à dix ans elle avait lu Montaigne et Charron, ces deux charmants moralistes sceptiques et épicuriens, qui sans doute eurent une grande influence sur sa vie; son esprit, disons-nous, était au niveau de son caractère et de sa beauté, et ce fut lui surtout qui attira auprès d'elle, non-seulement les hommes, mais encore les femmes les plus distinguées de son temps, parmi lesquelles nous citerons particulièrement mesdames de la Suze, de Castelnau, de Sully, de Fiesque, de la Ferté, de Coulanges, du Tort, de la Sablière, toutes si distinguées sous le rapport de l'esprit, toutes occupant une si haute position sociale; et, au-dessus de celles-là encore, mesdames de Lambert, de la Fayette et de Maintenon. Lorsque cette dernière, de veuve du cul-de-jatte Scarron, fut devenue femme de Louis XIV, elle employa toutes sortes d'instances pour fixer auprès d'elle son ancienne amie; mais Ninon refusa et d'aller à la cour, et d'apporter aucun changement à sa vie. Quelque dorée que fût une chaîne, elle restait chaîne à ses yeux, et comme telle était repoussée par elle. La reine Christine, après avoir fait de vains efforts pour emmener Ninon à Rome, déclarait n'avoir trouvé en France aucune femme qui lui plût autant que l'*illustre Ninon*.

Ninon donna souvent d'utiles avis à Scarron, à Saint-Evremont, à l'abbé Gédoyn, à Fontenelle et même à Molière. Elle sut aussi deviner l'avenir du jeune Voltaire, qui lui fut présenté à l'âge de treize ans, et auquel, par son testament, elle légua une somme de 2,000 fr., destinée à lui acheter des livres. Instruite sans le moindre pédantisme, elle parlait l'italien et l'espagnol, dansait, chantait à ravir, et jouait agréablement de plusieurs instruments. Elle conserva jusqu'à sa mort, arrivée vers 1706, la sérénité de son âme et les agréments de son esprit. « Si l'on pou- « vait croire, disait-elle quelquefois, « qu'en mourant on va causer avec tous « ses amis dans l'autre monde, il serait « doux de penser à la mort. »

La *Vie de Ninon* a été écrite par Bret. L'abbé Raynal a publié les *Mémoires de mademoiselle de Lenclos*, et Daumevil les *Lettres et Mémoires* pour servir à l'histoire de mademoiselle de Lenclos. Cette femme remarquable a laissé d'ailleurs quelques lettres charmantes, qui se trouvent dans les œuvres de Saint-Evremont; mais celles que Damours a publiées sous son nom sont complétement apocryphes; les véritables lettres de Ninon sont écrites avec plus de délicatesse et d'enjouement, et aussi avec moins d'apprêt.

LENFANT (Alexandre-Charles-Anne), prédicateur célèbre, né à Lyon en 1726, entra de bonne heure chez les jésuites, fit son noviciat à Avignon, et alla professer la rhétorique à Marseille. C'est là qu'il fit son début dans la prédication. Après s'être fait entendre dans les principales villes de France, il prêchait le carême à la cour en 1791, lorsque son refus de prêter serment à la constitution civile du clergé le força d'interrompre la station. Enfermé à l'Abbaye après le 10 août, il périt dans la journée du 3 septembre. Les sermons du P. Lenfant ont été publiés en 1818, en 8 vol. in-12. Ils ne font pas à la lecture l'effet que semblait promettre leur réputation.

LENGLET-DUFRESNOY (Nicolas), savant ecclésiastique, né à Beauvais en 1674, fut nommé en 1705 premier secrétaire pour les langues latine et française à la cour de l'électeur de Cologne, et trouva dans ces fonctions l'occasion de rendre d'importants services à la France. Mais il joua, lors de la conspiration de Cellamare, un rôle peu honorable : lié avec les principaux conjurés, il s'engagea à fournir au ministère des preuves de leur culpabilité, et, pour mieux les tromper, il se fit enfermer à la Bastille comme auteur d'un *Mémoire adressé au nom du parlement au duc du Maine*. Il est juste toutefois d'ajouter qu'il avait obtenu du ministère qu'aucun des individus qu'il lui livrerait ne serait puni de mort.

Perpétuellement en guerre avec les censeurs, Lenglet-Dufresnoy rétablissait quelquefois à l'impression ce qu'ils avaient ravé de ses manuscrits ; aussi fut-il à cinq reprises différentes enfermé à la Bastille, après avoir été déjà détenu six mois dans la citadelle de Strasbourg (1723), et quelque temps à Vincennes (1724). Il mourut à Paris en 1755. Doué d'une mémoire immense, il avait acquis beaucoup d'érudition, mais il n'avait ni critique ni bonne foi : ses nombreux ouvrages fourmillent de fautes grossières, et ne doivent être consultés qu'avec défiance. Les principaux sont : *Méthode pour étudier l'histoire*, etc., 1713, 2 vol. in-12 ; *Méthode pour étudier la géographie*, etc., 1716, 4 vol. in-12 ; *Tablettes chronologiques de l'histoire universelle, sacrée et profane*, 1744, 2 vol. in-8° ; 1778, idem ; Genève, 1808, 3 vol. in-8° ; le *Calendrier historique pour* 1750, 1750, in 12; le *Traité.... sur les apparitions*, etc., 1751, 2 vol. in-12 ; l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, 1753, 3 parties in-12; *Plan de l'histoire générale et particulière de la monarchie française*, 1754, 3 vol.

Lenoble (Eustache), baron de St-George, littérateur du dix-septième siècle, né à Troyes en 1643, fut, très-jeune encore, pourvu de la charge de procureur général au parlement de Metz. Ruiné par de folles dépenses, il se fit enfermer comme faussaire, et fut banni par arrêt du Châtelet de Paris. Il obtint toutefois la permission de vivre dans la capitale, et il y mourut en 1711, dans un tel état de misère, qu'il fut enterré aux frais de sa paroisse. Bayle faisait assez de cas de son talent ; et en effet il écrivait avec autant de légèreté et d'originalité que d'élégance. On a de lui plusieurs romans historiques, des brochures, des dialogues politiques, des fables et contes en vers, une traduction en vers des *Satires de Perse*, fort bizarre, en ce que l'auteur y substitue des noms modernes à ceux des personnages anciens; *l'Hérésie détruite*, poëme en 4 chants sur la révocation de l'édit de Nantes ; beaucoup de *Poésies diverses ; Thalestris*, tragédie, 1717, in-8°, et deux comédies. Les *Œuvres* de Lenoble ont été recueillies en 20 vol. in-12, Paris, 1718.

Lenoir (Alexandre), né à Paris en 1762, est moins connu par ses productions artistiques que par les éminents services qu'il rendit aux arts; il fut en quelque sorte leur providence au milieu de toutes les tourmentes qui sont venues bouleverser le sol de la patrie. Élève de Doven, il cultiva la peinture jusqu'en 1790. La suppression des maisons religieuses lui rappela alors les nombreux monuments des arts qu'elles renfermaient, et lui fit justement craindre pour eux ; afin de les arracher à une destruction presque certaine, il conçut l'heureuse idée de les réunir dans un seul dépôt. Ce projet fut accepté par l'Assemblée nationale, et le comité d'instruction publique nomma Lenoir conservateur des monuments des arts. Il ne tarda pas à justifier ce titre, en s'opposant, au péril de sa vie, à la destruction du mausolée du cardinal de Richelieu : il fut alors blessé d'un coup de baïonnette à la main droite. Depuis ce moment, il rassembla tout ce qu'il put découvrir de tombeaux, de statues, et autres monuments de la monarchie française qui, réunis, montaient à environ 500. Il les restaura, les classa par siècles, au nombre de six, dans autant de salles décorées d'une manière analogue aux siècles qu'elles représentaient.

On lui avait abandonné le couvent des Petits-Augustins, qui avait été érigé en musée des monuments français, le 29 vendémiaire an IV (1796). Lenoir fit, d'un vaste jardin attenant au couvent, une espèce de céramique planté avec goût, où il réunit, dans des sarcophages de sa composition, les restes de Turenne, de Molière et de la Fontaine; il alla aussi exhumer à Nogent-sur-Seine les dépouilles mortelles d'Héloïse et d'Abailard, et fit construire avec les débris du Paraclet une chapelle gothique où il déposa les ossements de ces amants malheureux. Il avait eu le bonheur de sauver de la destruction, en 1793, les beaux mausolées de Louis XII, de François Ier et de Henri II; il les rétablit, et les plaça dans les salles auxquelles ils appartenaient. Tout, dans ce séjour des morts, respirait l'antiquité; les cours qui conduisaient au jardin étaient décorées et formées, en

quelque sorte, avec les démolitions des châteaux d'Anet, de Gaillon, et d'un cloître gothique, qu'il avait achetées à des démolisseurs, reconstruites et restaurées.

Le gouvernement conçut en 1800 le projet d'établir au jardin de Mousseaux une succursale du musée des monuments français; Lenoir en fut encore nommé administrateur, et il eut, en cette qualité, la direction des travaux nécessaires à cette destination.

Mais ce musée subit le sort de celui des Petits-Augustins : tous deux furent supprimés le 18 décembre 1816. L'ordonnance portait que les monuments religieux seraient rendus à leur première destination, et nommait Lenoir administrateur des monuments de l'église royale de Saint-Denis. Lors de la dispersion des monuments rassemblés dans le musée des Petits-Augustins, Lenoir eut le bon esprit de faire transporter à Saint-Denis non-seulement les tombeaux des rois et des reines, des princes et des princesses de la famille royale, mais encore tout ce qui pouvait servir à former un abrégé chronologique des monuments français. Les amateurs d'antiquités regrettent que le projet que Lenoir présenta n'ait pas été adopté complétement; la richesse de l'abbaye de Saint-Denis en monuments aurait surpassé celle de l'abbaye de Westminster.

Ce savant antiquaire est mort à Paris en 1839. Les principaux de ses ouvrages sont : *Description historique et chronologique des monuments de sculpture réunis au Musée*, etc., 1795, in-8°, souvent réimprimé; *Musée des monuments français*, 8 vol. in-8°, 258 planches gravées au trait; *Histoire des arts en France, prouvée par les monuments*, in-4°, avec un atlas in-fol. de 161 planches et le portrait de l'auteur; *Nouvelle explication des hiéroglyphes*, 1809-1822, 4 vol. in-8°, avec 88 planches; *Explication d'un monument égyptien*, avec gravures, 1813, in-8°; *Description du musée royal, d'après les dispositions commencées en 1817 par M. Visconti, et continuées par M. Dévéria, avec des dissertations sur les arts et les antiquités*, 1820-1822, 8 vol. in-8°.

Lenoir (Étienne), habile constructeur d'instruments de mathématiques, né en 1744 à Mer (Loir-et-Cher), reçut en 1786 le titre d'ingénieur du roi, pour avoir exécuté de la manière la plus exacte le cercle de réflexion inventé en 1772 par Borda. Il fut chargé de la confection de tous les instruments nécessaires à la Pérouse, d'Entrecasteaux et Baudin pour leurs voyages autour du monde, et aux savants et marins de l'expédition d'Égypte. En 1792, il construisit les instruments que Méchain et Delambre employèrent pour mesurer un arc du méridien. C'est dans l'établissement de Lenoir que fut construit en 1788 le premier fanal à miroir parabolique, placé sur la tour de Cordouan, près de Bordeaux. Ce savant et habile artiste mourut à Paris en 1832.

Paul-Étienne-Marie Lenoir suivit la même carrière que son père, fut membre de l'Institut d'Égypte, et mourut en 1827.

Lenoir (Jean-Nicolas), bénédictin. Ce savant laborieux, qui n'a encore trouvé place dans aucune biographie, naquit à Alençon en 1721. Il consacra les travaux de toute sa vie à l'histoire de la Normandie. Le dépôt de la chambre des comptes de cette province ayant été transporté à Paris, il l'y suivit pour y continuer ses recherches, et se fixa à l'abbaye de Saint-Germain des Prés. Là, il travailla pendant plus de 25 ans avec une ardeur dont il n'y a pas d'exemple, ne dérobant à son labeur que les heures du sommeil, des repas et des offices divins. Il passait ses journées à la chambre des comptes; et le dépouillement ou la copie de plus de 100,000 titres, la plupart ignorés, et tous relatifs à l'histoire de Normandie, surtout pour les treizième, quatorzième, quinzième et seizième siècles, fut le fruit de cette persévérance extraordinaire. Dom Lenoir travaillait aux tables de son immense recueil, lorsqu'il mourut le 18 mars 1792. Au mois de mai suivant, la communauté de Saint-Maur était dissoute. Lenoir a publié un *Mémoire relatif au projet d'une histoire générale de la Normandie*, 1760, et une collection de titres prouvant l'existence des états provinciaux de Normandie, imprimée en 1790 sous le titre de *la Nor-*

mandie anciennement pays d'états, Didot, in-8° (*).

Lenoir (Jean-Pierre-Charles). Ce magistrat, que l'on place avec raison parmi ceux qui ont acquis le plus de célébrité vers la fin du dernier siècle, naquit à Paris en 1732. En 1759, il était lieutenant criminel au Châtelet; en 1765, maître des requêtes. Membre de la commission chargée du procès de la Chalotais, il se conduisit avec une prudence et une fermeté rares dans cette circonstance difficile. Il venait d'être nommé à l'intendance de Limoges, après s'être acquitté de quelques missions honorables ou délicates, lorsque, en 1774, M. de Sartine, devenu ministre de la marine, le désigna pour le remplacer à la lieutenance générale de police.

Pendant quelque temps, son opposition au projet de Turgot sur les approvisionnements de Paris le força de quitter son poste, où il rentra en 1776. Quoique nous ne puissions faire l'apologie du pouvoir discrétionnaire de ce lieutenant général de police, nous devons tenir compte du temps, des mœurs et des circonstances; or, il paraît que Lenoir s'est rendu réellement utile, a consolé bien des douleurs, et prévenu par sa prudence beaucoup de désordres. Louis XVI le consulta sur l'abolition de la torture, et il contribua beaucoup à faire disparaître de notre code criminel cette trace de barbarie. Il ne se borna pas à la surveillance des malfaiteurs ou à celle qu'exigeait la haute police, il donna ses soins à l'assainissement de Paris; et c'est à lui qu'est due l'exhumation du cimetière des Innocents, ainsi que la construction de plusieurs halles, l'éclairage perpétuel des rues, etc.

Il quitta la police en 1785, et fut nommé bibliothécaire du roi et président de la commission des finances. Il donna en 1790 sa démission de ces différentes charges, puis alla chercher un asile à Vienne. De retour à Paris en 1802, il vécut d'une pension de 4,000 fr. que lui faisait le Mont-de-piété, et des bienfaits d'un homme à qui il avait rendu service. Il mourut dans cette ville en 1807.

(*) Extrait du nécrologe de l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

Lenoir (Nicolas), né à Paris en 1726, élève de Blondel, remporta le grand prix d'architecture, et fit, comme pensionnaire de France, le voyage d'Italie. Au milieu des monuments de l'art antique, Lenoir se sentit pris d'un vif enthousiasme, et s'appliqua à les étudier avec une ardeur qui lui fit donner, par ses camarades, le surnom de Romain. A son retour en France, quelques travaux assez importants le firent connaître, et Voltaire le chargea de construire plusieurs des édifices qu'il élevait à Ferney.

C'est à Lenoir qu'est due la construction de la salle où est établi aujourd'hui le théâtre Saint-Martin, et cette construction fait preuve des solides études de son auteur. C'était en 1787; la salle de l'Opéra venait d'être incendiée; il s'agissait de la remplacer, et de la remplacer promptement. En six semaines, Lenoir éleva la nouvelle salle qui, n'ayant qu'une destination provisoire, ne devait être bâtie que pour 50 ans. Elle existe cependant encore, et on ne peut qu'admirer comment, malgré la rapidité des travaux, l'auteur a su tirer un si bon parti de l'œuvre qui lui était confiée. La salle est vaste, la distribution intérieure est bien ménagée, et les dégagements offrent toutes les facilités que permettait l'emplacement.

Lenoir construisit à ses frais, en 1790, le théâtre de la Cité; ce théâtre ayant été supprimé quelques années après, l'architecte en changea les dispositions, et la salle est devenue une salle de bals et de concerts, connue aujourd'hui sous le nom de *Prado*, dénomination qui paraît un peu choquante, quand on considère le lieu triste et peu élégant où elle est située. C'est encore à Lenoir qu'est due la construction du marché Beauveau. Cet artiste mourut à Paris, le 31 juin 1810.

Lenormant (Charles), l'un de nos plus savants antiquaires, est né à Paris en 1802. Destiné d'abord à la carrière du barreau, il se préparait à l'enseignement du droit romain, lorsqu'un voyage en Italie lui inspira le goût des études archéologiques. A son retour en France, à la fin de 1825, il fut attaché à la maison du roi, avec le titre d'inspecteur des beaux-arts.

Digitized by Google

Ami de Champollion le jeune, il partit avec lui pour l'Égypte en 1828; parcourut, dans toute son étendue, cette contrée célèbre; puis, quittant l'expédition lorsqu'il crut qu'elle ne pouvait plus rien rencontrer de nouveau, il rejoignit la commission de Morée, et prit à ses travaux une part très-active.

Il revint en France en 1830, et fut presque aussitôt nommé inspecteur des monuments d'art dans les résidences royales. La révolution de juillet, qui eut lieu peu de temps après, le fit passer de cette position à celle de chef de la section des beaux-arts au ministère de l'intérieur. Il devint, au mois d'octobre de la même année, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, et fut nommé, en 1832, conservateur-adjoint du cabinet des antiques de la bibliothèque royale. M. Guizot le chargea, trois ans après, de le suppléer dans la chaire d'histoire moderne de la faculté des lettres.

Il succéda, en 1837, à M. Van Praët, en qualité de conservateur des imprimés; fut élu, en 1839, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; enfin, il rentra, en 1841, au cabinet des antiques; mais, cette fois, comme conservateur, et en remplacement de M. Letronne, nommé garde général des archives du royaume.

On a de M. Lenormant : *Des artistes contemporains*, 1833. 2 vol. in-8°; *Musée des antiquités égyptiennes*, 1838, in-fol.; *Introduction à l'histoire orientale*, 1838, in-8°; *Recherches sur Horapollon; Éclaircissements sur le cercueil du roi Mycerinus; Essai sur le texte grec de l'inscription de Rosette;* et deux grands ouvrages qui n'ont point encore entièrement paru : le *Trésor de numismatique et de glyptique*, in-4°; et l'*Élite de monuments céramographiques*, publiée, dans le même format, avec la collaboration de M. Witte.

Lenormant (Marie-Anne) naquit à Alençon en 1772. Élevée au couvent des bénédictines de cette ville, elle y commença son rôle de prophétesse, et se mit à prédire l'avenir à ses compagnes, ce qui lui acquit une certaine réputation. Elle vint à Paris en 1790, et s'établit tout d'abord, rue de Tournon, dans un magnifique appartement; elle continua d'y rendre des oracles; sa réputation s'étendit bientôt, et l'on cite un bon nombre des hommes les plus célèbres de cette époque, parmi ceux qui allèrent la consulter. Ses salons furent fréquentés, sous le Directoire, par la foule des parvenus, désireux, sans doute, de savoir si le bon temps durerait toujours.

Mais l'époque la plus brillante de sa vie fut celle de l'empire. Joséphine aimait mademoiselle Lenormant, et la consultait souvent; il n'en fallut pas davantage pour attirer à la prophétesse les visites des gens de cour. Napoléon lui-même la consulta, dit-on. Cependant, craignant l'influence qu'elle avait prise sur l'esprit de Joséphine, il la fit plusieurs fois emprisonner. Mais ces persécutions ne firent, comme on le pense bien, qu'augmenter la célébrité de la pythonisse.

Sous la restauration, mademoiselle Lenormant continua à tirer les cartes, et à vendre des oracles pour tous les prix, mais sans cependant descendre jamais au-dessous de 6 fr. Elle fut alors visitée, comme elle l'est encore aujourd'hui, par des personnes que l'on devrait croire au-dessus de semblables préjugés.

Du reste, au titre de pythonisse, mademoiselle Lenormant a voulu joindre celui de femme de lettres, et elle a publié, en 1827, les *Mémoires historiques et secrets de l'impératrice Joséphine*, 3 vol. in-8°. Elle a annoncé aussi ses *propres mémoires*, qui ne peuvent manquer de renfermer des choses fort curieuses. Mais, s'ils ne doivent paraître qu'après sa mort, il faudra les attendre longtemps encore, car mademoiselle Lenormant a prédit qu'elle vivrait 124 ans; elle en a maintenant 71.

Lenôtre (André), naquit à Paris en 1613. Son père, qui le destinait à la peinture, le plaça dans l'atelier de Simon Vouet. Mais un goût décidé pour la décoration des jardins changea bientôt la direction de ses études. Dans cette nouvelle carrière, Lenôtre n'avait pas de modèle : il n'eut pas d'imitateurs; personne avant lui, personne après lui, n'a su disposer les jardins avec autant de grandeur et de magnificence. Ce fut au château de Vaux qu'il fit l'essai de

son talent, et cet essai fut si heureux, que Louis XIV, admirant les effets magiques que l'artiste avait créés, lui confia la direction de tous ses parcs et jardins. Lenôtre put alors donner libre carrière à son génie, et créa les merveilles du jardin de Versailles.

Aujourd'hui qu'on est habitué aux décorations mesquines, à l'entortillé des jardins anglais, où l'on croit voir une imitation de la nature, on reproche à ces belles décorations trop de régularité. Où trouver cependant plus de grandeur, plus de majesté, et en même temps une plus sage variété? Quel autre que Lenôtre aurait pu, pour asseoir ces vastes plans, surmonter avec tant d'habileté toutes les difficultés que lui opposait la nature des lieux? Du reste, quoi qu'on en puisse dire, on admire encore aujourd'hui la disposition des jardins des Tuileries, de Trianon, de Chantilly, de Saint-Cloud, dus tous au talent de Lenôtre. La magnifique terrasse de Saint-Germain est aussi l'ouvrage de ce grand artiste, ainsi que le parterre du Tibre à Fontainebleau.

Lenôtre fut royalement récompensé par Louis XIV, qui le combla d'honneurs et de biens. Sa réputation était européenne, et quand il fit un voyage en Italie, le pape l'accueillit de la manière la plus bienveillante. Louis XIV lui donna des lettres de noblesse avec la croix de Saint-Michel, une charge de conseiller et celle de contrôleur général des maisons et manufactures royales. Il mourut à Paris en 1700, à l'âge de 90 ans. Son buste a été sculpté par Coysevox. « Aucun artiste en jardinage, dit M. Quatremère de Quincy, n'a conçu de plus beaux plans, des ordonnances plus simples et plus variées. Aucun n'a mieux connu l'art des terrains, des aspects, des mouvements, qu'on peut introduire d'une manière sage et judicieuse dans les lieux uniformes. Aucun n'a présenté, avec plus de goût et de discretion, aux embellissements de la sculpture en statues, des emplacements plus heureux, et ne les y a disposés d'une façon plus convenable. »

Lens, ville de l'ancien Artois, aujourd'hui comprise dans le département du Pas-de-Calais, arrondissement de Béthune. Longtemps désignée sous le nom d'*Éleux*, cette ville serait, suivant la conjecture d'Adrien Vaulois, le *Vicus Helenæ* des anciens.

Défendue par les Espagnols, elle fut, en 1647, assiégée par les Français; ce siége dura seulement huit jours; mais les Français y perdirent beaucoup de monde. Gassion, qui le commandait, avait ordonné à un sergent d'aller arracher le pieu d'une palissade; voyant ce soldat balancer, il s'exposa au péril avec plus de courage que de prudence, et reçut un coup de mousquet à la tête.

Lens était à peine au pouvoir des Français, que les Espagnols songèrent à la reprendre. L'archiduc Léopold vint en former le blocus en 1648. Le prince de Condé parut seul capable d'arrêter les progrès de l'ennemi. Le 19 août au matin, il parut en vue de Lens. Mais il était trop tard; la ville s'était rendue dans la nuit à l'archiduc. Le prince résolut cependant d'attaquer. Son armée était composée de 8,000 hommes d'infanterie et de 6,000 de cavalerie; il commandait lui-même la droite, Grammont commandait la gauche, Châtillon le corps de bataille, et d'Erlach la réserve.

Les Espagnols comptaient 18,000 combattants et 38 pièces de canon, et se trouvaient placés dans une position formidable; l'aile droite, composée de tout ce qui restait de vieilles bandes échappées au désastre de Rocroi, était appuyée à la ville de Lens, et couverte sur son front de ravins et de chemins creux. Le corps de bataille occupait plusieurs hameaux, naturellement retranchés par des haies vives et des fossés; enfin, l'aile gauche était postée sur une éminence qu'on ne pouvait aborder qu'après avoir franchi quantité de défiles.

Condé eut recours à toutes les ressources de son génie pour arracher Léopold de ce poste avantageux; escarmouches, canonnades furieuses, stratagèmes, tout fut employé sans succès. Mais le lendemain, 20 août, l'armée française ayant fait un mouvement vers Béthune, la réserve attaquée par le général Beck fut mise en déroute. Condé fut sur le point d'être pris avec le marquis de Brancas.

Le succès de Beck entraîna l'archiduc: l'engagement ne tarda pas à devenir général. Le prince de Condé,

voyant que la première ligne faiblissait, s'empressa de la remplacer par la deuxième; mais, voyant l'attitude imposante des troupes qu'il avait à combattre, il fit sonner la charge et marcha en personne contre l'aile gauche des ennemis, commandée par le duc de Lorraine : on se battit longtemps de part et d'autre avec la plus grande intrépidité.

Grammont, commandant l'aile gauche, trouva moins de résistance contre l'aile droite des ennemis, conduite par l'archiduc en personne. Après avoir soutenu à bout portant une décharge terrible, il battit successivement les deux lignes, et poursuivit les vaincus jusqu'au défilé de Lens. Rarement on vit une victoire plus complète. Le général Beck fut blessé à mort et fait prisonnier. Le prince de Ligne, général de la cavalerie espagnole, eut la même destinée, aussi bien que presque tous les principaux officiers allemands et tous les officiers, tant espagnols qu'italiens. Ils laissèrent sur le champ de bataille 38 pièces de canon et 8,000 hommes. On leur prit un grand nombre de canons et d'étendards, et tout leur bagage. Le nombre des prisonniers se montait à 5,000.

Lens fut définitivement réunie à la France par le traité des Pyrénées; on y compte aujourd'hui 2,700 hab.

LÉOBEN (préliminaires de). Après l'immortelle campagne d'Italie de 1796, Bonaparte marchait sur Vienne lorsqu'il conclut, le 7 avril 1797, un armistice avec les généraux autrichiens. Des conférences pour la paix s'ouvrirent le 26 du même mois, à Léoben, ville de la haute Styrie (cercle de Bruck). Les préliminaires y furent signés le 29; ils aboutirent au traité de *Campo-Formio*. (Voyez ce mot.)

LÉON IX (BRUNON d'Egisheim, 155e pape, sous le nom de), naquit le 22 juin 1002, en Alsace, dans le comté de Dagsbourg (Dabo). On y montre encore les ruines du manoir où il vit le jour. Son père était Hugues, comte d'Egisheim, cousin de l'empereur Conrad le Salique; sa mère, héritière des comtes de Dagsbourg, le fit élever avec soin. Brunon était évêque de Toul, lorsque, en 1048, l'empereur Henri III le fit élire pape à la diète de Worms, aucun autre n'en était plus digne. Son pays natal eut une large part dans ses affections et dans ses bienfaits. Plus d'une fois il vint le visiter dans le cours de ses fréquents voyages en Allemagne, en Lorraine et en France, et il y laissa des souvenirs durables, dotant des monastères, bénissant des chapelles et des églises (*), et travaillant à maintenir la paix publique. Il mourut à Rome, en 1054.

LÉONARD *le Limousin*, peintre-émailleur, né à Limoges en 1480. Cet artiste était parvenu, par d'ingénieux procédés, bien au-dessous il est vrai de ce que la chimie produit aujourd'hui, mais qui, à cette époque, étaient une découverte réelle, à donner à ses couleurs un éclat et une transparence vraiment remarquables. Placé par François Ier à la tête de la manufacture de Limoges, avec le titre de peintre-émailleur ordinaire de la chambre du roi, il fit exécuter une quantité considérable de vases, de coupes, d'aiguières, etc., dont la forme élégante fait honneur à son goût; les dessins en étaient empruntés à Raphaël, à Jean Cousin, etc. Ce fut lui qui donna à la manufacture de Limoges l'importance qu'elle conserva longtemps encore sous la direction de Courtois, son élève. Le musée du Louvre possède de Léonard deux tableaux, représentant l'un le *Portrait équestre de Henri II*, l'autre le *Connétable de Montmorency*. On ignore l'époque précise de la mort de cet artiste.

LÉONARD (Nicolas-Germain), poëte français, né à la Guadeloupe, en 1744, fut, en 1773, chargé d'affaires de France à Liége et devint, en 1788, lieutenant général de l'amirauté et vice-sénéchal de la Guadeloupe. Il mourut à Nantes en 1793. Ses *Œuvres*, publiées par les soins de M. Campenon, son neveu, Paris, 1798, 3 vol. in-8°, renferment des *Idylles* es-

(*) Il fit ainsi la dédicace de la chapelle d'Altorf, des églises d'Andlau et de Hohenbourg, de Saint-Pierre-le-Jeune, du couvent d'Ottmarsheim, etc. Au mois de janvier 1050, il visita la cathédrale de Strasbourg; et les indulgences qu'il promit aux ouvriers employés à cet édifice attirèrent dans la ville un grand nombre d'étrangers.

timées; un poëme des *Saisons*; *Alexis*, roman pastoral; un *Voyage aux Antilles*, etc. On y remarque en général de la grâce et une harmonieuse élégance.

Léonor, l'un des deux chefs gaulois qui conduisirent en Asie Mineure les bandes devenues célèbres sous le nom de Galates. (Voyez ce mot.)

Le Paulmier de Grentemesnil (Julien), en latin *Palmarius*, médecin, né en 1520, dans le Cotentin, guerit le roi Charles IX d'une maladie grave, suivit le duc d'Anjou dans les Pays-Bas, et mourut à Caen en 1588, auteur d'ouvrages estimés.

Jacques le Paulmier, son fils, né en 1587, au pays d'Augé, fut un des fondateurs de l'académie de Caen, et mourut dans cette ville, en 1670. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Exercitationes in optimos fere auctores græcos*, Leyde, 1668, in-4°; *Antiquæ Græciæ Descriptio*, 1678, in-4°.

Lepaute (Jean-André), célèbre horloger, naquit en 1720, à Thonne-Lalong, village à une lieue de Montmédy. Son père, ouvrier habile dans la fabrication des instruments aratoires, lui fit apprendre le métier de fondeur en cuivre. Ce fut alors que se développa son génie pour l'horlogerie. Venu à Paris en 1740, il s'y fit bientôt connaître par son habileté; construisit, en 1753, pour le palais du Luxembourg, la première horloge horizontale que l'on eût vue à Paris, et, la même année, présenta à l'Académie des sciences une pendule à une seule roue de son invention. Lalande, chargé d'examiner l'œuvre de Lepaute, contracta alors avec lui une amitié qui tourna au profit de tous deux. « Si j'ai contribué, dit ce savant, à la perfection des travaux de Lepaute, celui-ci a été utile à la science que je cultivais, par les pendules d'une grande perfection qu'il a faites pour la plupart des observatoires de l'Europe. »

On doit à Lepaute les horloges qui décorent les Tuileries, le Palais-Royal, le Muséum d'histoire naturelle, les Invalides, le Luxembourg, l'hôtel de ville. Cet artiste mourut à Saint-Cloud en 1789. Il a laissé un très-bon *Traité d'horlogerie*, Paris, 1755, in-4°, et un *Supplément* à ce traité, ibid., 1760.

Sa femme, *Nicole-Reine-Hortense* Étable de Sabrière, née à Paris en 1723, s'occupa avec succès de l'astronomie, à laquelle elle rendit de véritables services. Elle calcula la table des longueurs des pendules dans le *Traité d'horlogerie* de son époux; concourut en 1757, avec Clairaut et Lalande, au travail que ces deux savants avaient entrepris pour calculer l'attraction de Jupiter et de Saturne sur la comète prédite par Halley, afin d'avoir exactement l'époque de son retour; travailla, de 1759 à 1774, à la *Connaissance des temps*; calcula pour toute l'étendue de l'Europe l'éclipse annulaire du soleil, prédite pour le 1er avril 1764; enfin, les calculs du Soleil, de la Lune et de toutes les planètes, qui se trouvent dans le dix-huitième volume des Éphémérides, publié en 1783, sont de madame Lepaute. Elle mourut à Paris en 1788, âgée de près de 70 ans.

Jean-Baptiste Lepaute, frère de Jean-André, se distingua également par ses talents en horlogerie, et mourut à Paris en 1802. Il a eu part aux ouvrages de son frère.

Joseph Lepaute d'Agelet, leur neveu, né à Tonne-Lalong vers 1752, appelé par eux à Paris en 1768, étudia l'astronomie, et entra en 1785 à l'Académie des sciences. Il avait fait en 1773 un voyage aux terres australes. Il fit partie de la malheureuse expédition de la Pérouse.

Lepautre (Antoine), architecte, né à Paris en 1614, avait le titre d'architecte du roi et de *Monsieur*, frère de Louis XIV, lorsqu'il construisit pour ce dernier les deux ailes du *château de Saint-Cloud*. Il éleva aussi *l'église de Port-Royal*, au faubourg Saint-Jacques. Ce sont là les deux seuls ouvrages qu'il exécuta; mais il publia en 1652 ses *Œuvres d'architecture*, qui contiennent un grand nombre de dessins très-estimés. On y trouve surtout des dessins de décoration pleins de grandeur et de noblesse. Peut-être pourrait-on leur reprocher parfois un peu de lourdeur, mais la composition en est riche et d'un goût sévère.

Madame de Montespan avait désigné Lepautre pour bâtir le château de Clagny; mais Mansard, poussé par Lenôtre, le supplanta, et Lepautre en con-

eut, dit-on, un si violent chagrin, qu'il en mourut en 1691. Il avait été nommé membre de l'Académie de sculpture lors de son institution en 1671.

Jean LEPAUTRE, son frère, né à Paris en 1617, dessinateur et graveur, publia presque exclusivement des dessins d'architecture et d'ornements, et ces dessins sont si variés, si nombreux, et faits d'après de si bons principes, que même encore aujourd'hui que l'étude de l'architecture antique a changé et reculé les limites de cet art, on y peut puiser de bons et utiles enseignements. Lepautre a aussi gravé plusieurs portraits, entre autres celui de Louis XIV, habillé à la romaine, et assis dans son cabinet; quelques paysages, avec des vues de grottes, de jardins, de jets d'eau, etc., et des vues perspectives de Fontainebleau, avec les fêtes du baptême du dauphin. Il avait été reçu à l'Académie en 1677; il mourut à Paris cinq ans après, en 1682.

Pierre LEPAUTRE, fils d'Antoine, naquit à Paris en 1660. Son père l'avait d'abord destiné à l'architecture; mais son goût l'entraîna vers la sculpture. Il remporta le grand prix, se rendit à Rome, et y demeura pendant 15 ans. Ce fut là qu'il exécuta en 1716 le groupe d'*Énée et Anchise* que l'on voit aujourd'hui dans le jardin des Tuileries. Le groupe d'*Aria et Petus*, qui fait pendant à celui-ci, est aussi de lui. Tout en regrettant de ne pas trouver dans ces deux sujets un peu plus de simplicité, il faut y reconnaître de grandes qualités et la connaissance de l'antique. Peut-être n'est-ce pas une preuve de bon goût que d'avoir placé dans le groupe d'*Aria et Petus* la figure allégorique de l'amour qui se couvre les yeux; mais on comprend que cette idée ingénieuse ait pu séduire l'artiste, et on pardonne à l'imagination du poëte de s'être fait sentir dans l'œuvre sévère du sculpteur. On a encore au jardin des Tuileries deux statues de cet artiste, une *Atalante* et un *Faune à la biche*, toutes deux copiées de l'antique. Lepautre a aussi exécuté les sculptures en bois de l'*œuvre de Saint-Eustache*, sculptures bien composées et finement exécutées. La modestie de Lepautre l'empêcha, dit-on, de se présenter à l'Académie, et il mourut en 1744 sans y avoir été admis.

Lepautre a fait plusieurs gravures à l'eau-forte; celle qu'on cite comme la plus remarquable représente la statue de Louis XIV exécutée par Coysevox, et que la ville de Paris fit ériger en 1689.

L'ÉPÉE (Charles-Michel de), fondateur de la première école ouverte aux sourds-muets en France, naquit le 25 novembre 1712 à Versailles, où son père était architecte du roi. Entraîné de bonne heure par une pieuse vocation, il commença à 17 ans l'étude de la théologie; mais ayant refusé de signer le formulaire introduit au sujet de la querelle du jansénisme, il se vit refuser par l'archevêque de Paris les ordres sacrés. Il se consacra alors à l'étude des lois, et fut reçu avocat au parlement. Mais il ne tarda pas à quitter une profession trop peu en harmonie avec ses goûts. Le neveu de Bossuet, qui occupait le siége épiscopal de Troyes, lui conféra la prêtrise et un canonicat dans son diocèse. De l'Épée s'y livrait avec succès à la prédication, lorsque le cardinal de Fleury, qui avait des obligations à son père, lui offrit un évêché; il le refusa; et à la mort du prélat qui l'avait accueilli, il se vit frapper d'interdiction à cause de la conformité de ses principes avec ceux de Soanen. Il vint alors se fixer à Paris, et ce fut là que, vers 1765, la vue de deux sœurs sourdes-muettes que le hasard lui avait fait rencontrer, lui inspira la pieuse entreprise qui devint l'œuvre de sa vie.

Les travaux de ceux qui avaient précédé l'abbé de l'Épée dans cette carrière lui étaient inconnus; il dut à cette circonstance de concevoir une méthode tout à fait nouvelle, et qui lui donne un droit incontestable au titre d'inventeur. Le premier, il comprit l'étendue des ressources qu'offre à l'instituteur de sourds-muets l'expressive pantomime que la nature suggère à ces infortunés. Ce fut l'emploi de ce langage qui lui permit de rendre son enseignement simultané et de fonder une école, tandis qu'avant lui on n'avait formé que des élèves isolés. Disons-le toutefois, l'abbé de l'Épée méconnut le génie particulier de la langue des gestes; en voulant la plier aux

formes grammaticales de nos langues parlées, il dépassa le but et la défigura. Aussi sa méthode, trop mécanique, ne faisait-elle guère des sourds-muets que des copistes; tout en écrivant avec une étonnante exactitude sous la dictée du maître, ses élèves étaient incapables de traduire sans secours leurs propres pensées.

Mais ce qu'on ne saurait trop admirer, c'est le dévouement de l'abbé de l'Épée pour les enfants de son adoption: c'est ce désintéressement qui lui faisait employer les 12,000 livres de rente qui formaient son patrimoine, à payer la pension de ceux de ses élèves dont les moyens ne pouvaient y suffire. Lorsqu'en 1780, l'ambassadeur de Russie vint lui offrir les faveurs de son souverain, il demanda pour toute grâce qu'on lui envoyât un pauvre sourd-muet russe à instruire. Déjà des instituteurs formés à son école avaient porté ses procédés en Italie, en Autriche, en Suisse, en Hollande.

L'abbé de l'Épée mourut le 23 décembre 1789, avant d'avoir vu chez nous son école érigée en institution nationale. Cependant des honneurs publics furent rendus à sa mémoire : l'Assemblée nationale déclara qu'il avait bien mérité de la patrie et de l'humanité. Son oraison funèbre fut prononcée à Saint-Etienne du Mont, le 23 février 1790, en présence d'une députation de l'Assemblée, du maire de Paris et des représentants de la Commune. La Société philanthropique de Paris et le Lycée de Bordeaux étaient cependant les seuls corps qui eussent admis l'abbé de l'Épée dans leur sein. Il a publié le résultat de ses travaux et de ses observations dans trois volumes qui ont paru à quelques années d'intervalle, et qui présentent plusieurs parties semblables. Le premier, imprimé en 1774, et intitulé : *Institution des sourds et muets*, est un recueil des exercices soutenus par ses élèves depuis 1771, avec quatre lettres où il traite les points principaux de sa méthode. Le second parut deux ans plus tard sous le titre d'*Institution des sourds et muets par la voie des signes méthodiques*. Il contient, entre autres développements nouveaux, le projet d'une langue universelle par l'entremise des signes naturels assujettis à une méthode. L'auteur ne voit pas que cette méthode tout artificielle enlève précisément à la pantomime son caractère d'universalité. Dans le troisième : *la Véritable manière d'instruire les sourds et muets, confirmée par une longue expérience*, qui parut en 1784, on trouve, avec les indications du volume précédent sur l'enseignement de la grammaire et de la parole articulée, les pièces d'une polémique que de l'Épée eut à soutenir contre Heinicke, instituteur des sourds-muets à Leipzig, qui avait attaqué la méthode des signes méthodiques.

Au nombre des élèves auxquels l'abbé de l'Épée donna ses soins, il en est un que sa destinée extraordinaire a rendu célèbre. Trouvé sur une grande route près de la capitale, placé par le duc de Penthièvre dans la nouvelle école des sourds-muets, cet enfant donna à son instituteur, dans sa naïve pantomime, des particularités tellement positives sur son enfance, qu'elles firent retrouver à Toulouse la famille à laquelle il appartenait, et qui l'avait repoussé. Une sentence du Châtelet, du 8 juin 1781, mit le jeune Joseph en possession du titre et des biens des comtes de Solar; mais le 24 juillet 1792, ce premier jugement fut cassé, et le jeune sourd-muet, que ne protégeait plus l'imposant témoignage de son instituteur, perdit à la fois sa fortune et son nom.

Le Peletier (Claude), contrôleur général des finances, né à Paris en 1630, remplit d'abord plusieurs charges honorables dans la magistrature, et se distingua surtout comme prévôt des marchands en 1668. Il fit construire à cette époque le quai de Paris que l'on appelle encore *quai Peletier*. Il était conseiller d'État, lorsque le roi l'appela à la difficile mission de remplacer Colbert dans la charge de contrôleur général des finances. Le Peletier était un homme circonspect, complaisant, et, comme il était parent de le Tellier et de Louvois, et leur devait sa place, il ne s'appliqua qu'à leur plaire et à déprécier l'administration de son illustre et habile prédécesseur. Il ne possédait pas les talents qu'exigeait la situation malheureuse du royaume, et quand il désespéra d'arri-

ver au port, il abandonna la conduite du vaisseau. Il se démit en effet de sa charge au bout de six ans, et passa le reste de sa vie dans la retraite. Il mourut en 1711.

On lui doit : le *Corps de droit canon*, l'*Ancien code ecclésiastique*, et des *Observations* sur le Code et les Novelles (d'après les manuscrits de P. Pithou); *Comes rusticus*, Paris, 1692, in-12; 1708, petit in-8°; *Comes senectutis*, ibid., 1709, in-12. Il avait aussi donné des éditions nouvelles du *Comes juridicus* et du *Comes theologus* de P. Pithou.

Michel LE PELETIER DE SOUSI, frère du précédent, né à Paris en 1640, fut successivement conseiller au parlement, intendant de Franche-Comté, puis de Flandre, conseiller d'État, intendant des finances, enfin directeur général des fortifications. Il mourut en 1725.

Son fils, *Michel-Robert* LE PELETIER DES FORTS, *comte de Saint-Fargeau*, né en 1675, fut appelé par le cardinal Fleury au contrôle général des finances, le 14 juin 1726, et ne put agir que selon le bon plaisir du ministre; aussi ne l'accusa-t-on point des mesures funestes qui marquèrent la période de son administration. Cependant, pour effacer l'impression fâcheuse qu'elles avaient produite, Fleury sacrifia le contrôleur général, sur lequel il rejeta tout le mal. Démissionnaire en 1730, le Peletier mourut 10 ans après. Il avait été reçu comme membre honoraire à l'Académie des sciences, en 1727.

C'est à une autre branche de cette famille qu'appartenait *Félix* LE PELETIER DE LA HOUSSAYE, devenu contrôleur général, le 10 décembre 1720, au milieu de la crise financière produite par la banqueroute de Law. Il eût fallu un génie supérieur pour rétablir l'ordre dans les finances, et l'on choisit un homme médiocre. Si quelques mesures importantes furent prises sous son ministère, il y resta pour ainsi dire étranger, laissant toute la direction des affaires aux frères Pâris. Le Peletier de la Houssaye donna sa démission en 1722, et mourut un an après.

Louis-Michel LE PELETIER DE ST-FARGEAU, arrière-petit-fils de le Peletier des Forts, naquit à Paris en 1760. Il était président à mortier au parlement, lorsque la noblesse de la capitale le choisit pour son représentant aux états généraux de 1789. Il parut d'abord hésiter sur le parti qu'il adopterait, et fut un des derniers de son ordre à se réunir au tiers état. Mais une fois ce premier pas fait, il se rangea parmi les députés les plus connus pour leurs principes démocratiques, et leur prêta franchement son appui. Nommé, en janvier 1790, membre du comité de jurisprudence criminelle, il en fut le rapporteur habituel, et vota constamment pour l'abolition de la peine de mort. Il présida l'Assemblée en 1790, et, le 23 mai 1791, présenta une motion tendant à l'abolition de cette peine, de celle des galères, et de toute flétrissure indélébile.

Le conseil général du département de l'Yonne, dont il était membre, le choisit, pendant la session de l'Assemblée législative, pour son président; et il fut élu en 1792 député du même département à la Convention nationale. Il y soutint que Louis XVI pouvait et devait être jugé par l'Assemblée; toutefois, fidèle à ses principes sur la peine de mort, il hésita d'abord à la lui appliquer; mais ensuite la question politique l'emporta dans son esprit sur la question de légalité, il vota avec le parti de la Montagne, et son vote, entraînant celui de ses amis, décida la majorité. Il fut, le jour même, assassiné chez un restaurateur du Palais-Royal, par un ancien garde du corps nommé Pâris.

La Convention lui décerna les honneurs du Panthéon et adopta sa fille (*); sa mort avait fourni à David le sujet de l'un de ses plus beaux tableaux. Ses œuvres, consistant en un *Plan d'éducation publique*, des *discours* et des *rapports*, ont été publiées par son frère, Bruxelles, 1826, in-8°.

Félix LE PELETIER DE SAINT-FARGEAU était, en 1789, aide de camp du prince de Lambesc, dont il semblait

(*) Mademoiselle Lepelletier épousa en 1798, un Hollandais nommé de Will, dont elle se sépara au bout de deux ans, pour épouser, quelques années après, son cousin, le Peletier de Mortefontaine, l'un des partisans les plus zélés de la cause royale. On sait qu'elle fit acheter aux héritiers de David le tableau représentant la mort de son père, afin de le détruire.

partager les opinions, et avec lequel il se compromit l'avant-veille de la prise de la Bastille. Mais la mort de son frère le fit renoncer aux sentiments qu'il avait jusque-là professés, et il figura dès lors parmi les partisans les plus zélés de la démocratie. Persécuté par le Directoire et le gouvernement impérial, et placé successivement sur toutes les listes de proscription qui furent dressées depuis 1796 jusqu'en 1800, il fut élu, en 1815, député à la chambre des représentants, où il se fit peu remarquer, et mourut à Paris en 1817.

Le Père (Jean-Baptiste), architecte, naquit à Paris en 1761. Le goût des voyages le fit partir en 1787 pour St-Domingue, où il construisit, avec le seul secours des nègres, plusieurs grandes habitations. Il revint à Paris en 1790, y continua ses études artistiques, puis s'associa, en 1796, à une réunion d'artistes et d'artisans appelés à Constantinople pour y établir et y diriger une fonderie de canons. Il revint à Paris après deux ans de séjour dans la capitale de l'empire turc, et fut appelé presque aussitôt à faire partie de l'expédition d'Égypte. Membre de l'Institut du Caire, il prit part à tous les importants travaux dont le résultat se trouve consigné dans le célèbre ouvrage publié par ce corps savant; ses compagnons de voyage trouvèrent plus d'une fois dans son portefeuille les moyens de compléter ou rectifier leurs dessins, et lui-même, il y puisa les matériaux des plus belles et des plus importantes planches qui représentent les plans, les élévations géométrales et les vues perspectives des édifices de l'Égypte ancienne.

Connu personnellement du chef de l'expédition, qui appréciait ses talents, M. le Père fut, en 1802, nommé architecte de la Malmaison, et chargé en 1805, avec l'architecte Goudouin, d'ériger sur la place Vendôme la colonne de la grande armée. Il venait de terminer cet immense travail, lorsque l'empereur lui confia la construction d'un obélisque en granit de France, destiné à décorer le terre-plein du Pont-Neuf. Une partie du soubassement de ce monument fut seule exécutée. M. le Père fut depuis chargé de compléter ce soubassement par une construction en pierre, et d'y élever le piédestal de la statue équestre de Henri IV.

Nommé architecte de l'empereur à la résidence de Saint-Cloud, puis, sous la restauration, architecte du roi à Fontainebleau, il perdit cette dernière place en 1830. Depuis cette époque, son activité s'est concentrée dans la construction de l'église de Saint-Vincent de Paul, dont il avait été chargé en 1824, et qu'il achève maintenant avec M. Hittorff, son gendre.

Indépendamment de ces importants travaux, il faut encore citer de M. le Père les dessins de la plupart des médailles exécutées, sous la direction de M. Denon, pour perpétuer le souvenir des grands événements de l'empire; l'ingénieux moyen trouvé par lui pour sculpter le granit aussi facilement que la pierre; les moyens très-simples imaginés pour monter en 1833, au sommet de la colonne de la place Vendôme, la nouvelle statue de l'empereur; enfin un mécanisme pour accorder le piano à l'aide de la vue seule et sans le secours de l'ouïe, invention qui, d'après un rapport de l'Institut, doit être considérée comme le plus grand perfectionnement que cet instrument ait reçu de nos jours.

Le Petit (Charles), avocat au parlement de Paris, s'est fait une célébrité au commencement du dix-septième siècle par ses poésies satiriques. Outre celles qui ont été imprimées dans le recueil ayant pour titre : *Tableau de la vie et du gouvernement de MM. les cardinaux Richelieu et Mazarin et de M. Colbert*, Cologne, 1694, in-12, telles que sa *Chronique scandaleuse* ou *Paris ridicule*, Cologne, 1668, in-12, il avait publié un poëme ordurier et impie qui lui attira le sort de ses livres; il fut brûlé vif en place de Grève. *Paris ridicule*, ouvrage qui est devenu aujourd'hui une rareté bibliographique, peut être consulté, même par des lecteurs sérieux, pour les allusions historiques et les détails topographiques et descriptifs qui s'y trouvent.

Lepic (Louis, comte), né à Montpellier en 1765, entra au service, en 1781, comme simple dragon; obtint un avancement rapide, et était déjà lieutenant-colonel lorsqu'il fut envoyé, en

1793, à l'armée de l'Ouest, où il demeura pendant trois ans. Il y reçut plusieurs blessures et s'y fit remarquer par sa bravoure et par son humanité envers les habitants et les prisonniers vendéens. Envoyé à l'armée d'Italie, à la fin de 1796, il fit avec distinction les campagnes de 1797 à 1799; se signala particulièrement à la bataille de Vérone (1799), et fut nommé colonel après la journée de Marengo; il entra, peu de temps après, avec le grade de major, dans les grenadiers à cheval de la garde consulaire.

Lepic fit, avec le 1er régiment de cette arme, les campagnes de la grande armée, obtint, en 1805, le brevet de colonel-major, se signala à Austerlitz à la tête de son régiment, enfonça, à Eylau, trois lignes ennemies, et contribua, par ce brillant fait d'armes, au succès de cette sanglante journée; l'empereur le nomma général de brigade sur le champ de bataille. Le général Lepic fit ensuite, à la tête du 1er régiment de grenadiers de la garde, la campagne de 1809, et donna encore les plus grandes preuves de valeur à la bataille de Wagram. Envoyé en Espagne en 1810, il y remplit avec talent les fonctions de capitaine général sous les ordres de Murat et du roi Joseph; il se fit remarquer dans toutes les affaires auxquelles il prit part. Il fit, avec la garde impériale, la guerre de Russie en 1812, et obtint, le 9 février 1813, le brevet de général de division.

Placé ensuite à la tête du 2e régiment des gardes d'honneur, il se fit remarquer pendant les campagnes de Saxe et de France, en 1813 et 1814. Après l'abdication de Napoléon et le retour des Bourbons, il fut nommé commandant de la 21e division militaire. Il assista, pendant les cent jours, à la bataille de Waterloo, et fut mis à la retraite sous la seconde restauration. Il est mort le 7 janvier 1827.

Lepicié (Bernard), graveur, né à Paris en 1698, eut pour maîtres Mariette et Duchange. Quoiqu'on ait de cet artiste un assez grand nombre de gravures, il n'a cultivé cet art ni exclusivement ni assidûment. Les lettres et la poésie occupèrent une partie de sa vie. On n'a rien conservé de ses œuvres littéraires; cependant les contemporains prétendent qu'elles n'étaient pas sans mérite. Il fit, au commencement de sa carrière, un voyage en Angleterre, et grava les cartons de Raphaël qui ornent le palais de Hamptoncourt. Admis à l'Académie de peinture en 1737, il en fut, trois ans après, nommé secrétaire historiographe. Ce fut à cette époque qu'il s'occupa de dresser le *Catalogue des tableaux du roi*, qui fut publié en 1752. Il composa aussi un *Recueil des vies des premiers peintres du roi*.

Parmi les estampes de Lepicié, on cite: *Jupiter et Io*, *Jupiter et Junon*, d'après Jules Romain; *Vertumne et Pomone*, d'après Rembrant; le *Philosophe flamand*, d'après Teniers; le *Jeu de Piquet*, d'après Netscher; l'*Amour précepteur*, d'après Coypel; *Charles Ier prenant congé de ses enfants*, d'après Raoux. Le faire de cet artiste est sage et moelleux, son dessin correct sans rudesse. Il mourut à Paris en 1755.

Son fils, *Nicolas-Bernard* Lepicié, né à Paris en 1755, et destiné par son père à la gravure, fut forcé de quitter cet art à cause de la faiblesse de sa vue, et se livra à la peinture. Il eut tous les défauts de son époque; un dessin incorrect et un coloris de convention. Le tableau qu'on cite comme son meilleur ouvrage, est connu sous le nom de *Courage de Porcia*, femme de Brutus; il parut au salon de 1773. Lépicié fit, en 1768, pour le nouveau pavillon de Trianon, *Adonis changé en anémone*; en 1770, *Narcisse changé en fleur*, le *Martyre de saint André* et celui de *saint Denis*. En 1773, il peignit, pour l'École militaire: *Saint Louis rendant la justice sous un chêne*, et une *Descente de croix* qui se trouve encore dans une des chapelles de la cathédrale de Chalon-sur-Saône. On a de lui aussi quelques scènes familières et un assez grand nombre de dessins d'animaux. Il mourut à Paris en 1784.

Le Poulchre (François), seigneur de la Motte-Messemé, né en 1546 à Mont-de-Marsan, fut tenu sur les fonts de baptême par François Ier et Marguerite de Valois, qui prit elle-même soin de sa première enfance. Il se distingua dans

la carrière des armes, devint gentilhomme de la chambre du roi Charles IX, chevalier de Saint-Michel, et mourut vers 1597.

Il a retracé les principaux événements de sa vie dans un petit volume devenu très-rare, à la suite duquel on trouve des poésies diverses, et qui a pour titre : *les Sept livres des honnestes loisirs de M. de la Motte-Messemé*, Paris, 1587. On a encore de lui : *Passe-temps de messire Fr. le Poulchre, seigneur de la Motte-Messemé, chevalier des ordres du roi*, Paris, 1597, p. in-8°.

On trouve dans ces deux ouvrages des détails curieux sur les changements introduits dans la manière de combattre, depuis François Ier jusqu'à Charles IX. Le Poulchre prétendait descendre en droite ligne du consul *Appius-Claudius Pulcher*.

Lépreux. L'horrible maladie connue sous le nom de lèpre n'a pas été, comme on l'a souvent répété, introduite en Europe et surtout en France à la suite des croisades. Elle y était connue bien antérieurement ; seulement, nos expéditions d'Orient la rendirent plus commune dans nos climats, et les malheureux qui en étaient atteints formèrent bientôt une classe vouée au mépris et à l'horreur de leurs semblables, bien que durant la ferveur excitée par les croisades, ils eussent été d'abord un objet de pitié et même de respect pour les fidèles, qui les comblaient d'aumônes. Aussitôt qu'un cas de lepre était constaté par les médecins, ceux-ci devaient le faire connaître immédiatement. Le malade était condamné au séquestre par les juges, et livré aux prêtres qui l'emmenaient à l'église en chantant ; puis, quand il était arrivé devant l'autel, on le dépouillait de ses habits, que l'on remplaçait par une robe noire, et le malheureux *omézel* (lépreux), après avoir entendu, entre deux tréteaux, l'office des morts, était conduit soit dans une léproserie, soit dans une cabane située loin des habitations. On voit en effet dans plusieurs coutumes, et entre autres dans celles de Flandre, qu'on bâtissait quelquefois au lépreux, dans un champ hors des murs, une petite cabane en bois, soutenue sur quatre piliers. Si la misère le forçait à venir mendier son pain sur les grandes routes, il avait à la main une crécelle ou claquette pour avertir les passants de sa présence, mais il devait toujours se tenir éloigné d'eux. Il lui était défendu d'entrer dans les églises, les moulins, les lieux où l'on cuisait le pain ; de se laver dans les fontaines et les ruisseaux ; toujours vêtu de sa robe noire, il ne devait toucher aux denrées ou aux objets qui lui étaient nécessaires, qu'avec une baguette.

D'après *les Assises de Jérusalem*, la lèpre entraînait la dissolution du mariage, et frappait d'une sorte de mort civile le malheureux qui en était atteint. Le concile tenu à Nougarat en 1290 défendit de poursuivre les lépreux devant le juge laïque pour les actions personnelles, « apparemment, dit Fleury dans son *Histoire ecclésiastique*, parce qu'ils étaient sous la protection de l'Église, qui les séparait du reste du peuple par une cérémonie que nous lisons encore dans les rituels. »

On peut juger du nombre immense des lépreux aux douzième et treizième siècles, par celui des léproseries. Louis VII, dans son testament, fit des legs à 2,000 de ces hôpitaux, et Matthieu Pâris porte à 19,000 le chiffre de ceux qui se trouvaient dans la chrétienté. Il faut pourtant ajouter que, sans aucun doute, une foule de vagabonds et de mendiants avaient dû se mêler aux véritables lépreux pour partager avec eux le produit des aumônes des fidèles ; aussi le nombre immense et toujours croissant des lépreux finit-il par exciter contre eux des sentiments de haine et de crainte, qui, au treizième siècle, les rendirent l'objet d'horribles persécutions.

« Au printemps de 1321, raconte le continuateur de Guillaume de Nangis, le roi de France (Philippe le Long), visitant son comté de Poitou, avait convoqué les états généraux à Poitiers pour délibérer sur les affaires du royaume (14 juin), et se proposait de faire un long séjour dans cette ville, lorsque, vers la fête de saint Jean-Baptiste (24 juin), le bruit vint aux oreilles du roi que, dans toute l'Aquitaine, les sources et les puits avaient été ou seraient bientôt infectés de poison par un grand nombre de lépreux. Plusieurs, confessant leur crime, avaient déjà été condamnés à mort et

brûlés dans la haute Aquitaine. Leur dessein était, comme ils l'avouèrent au milieu des supplices, de faire périr tous les chrétiens, ou du moins de les rendre lépreux comme eux, et ils voulaient étendre cet horrible maléfice sur toute la France et l'Allemagne. » Le seigneur de Parthenay, qui lui-même fut poursuivi comme sorcier peu de temps après, écrivit au roi qu'un lépreux de haut rang, arrêté sur ses terres, avouait avoir été excité à ces attentats par un juif opulent qui lui avait remis le poison et offert de grandes sommes d'argent pour corrompre les autres lépreux. Il déclarait que le poison était composé avec du sang humain, de l'urine, et trois herbes dont il ignorait le nom ; on y ajoutait le corps du Christ (c'est-à-dire une hostie consacrée) ; puis le tout, une fois sec, était broyé, réduit en poudre, enfermé dans un sac, et l'on jetait le paquet, attaché à une pierre, au fond des puits et des fontaines. Le chroniqueur anonyme qui rapporte ces details assure avoir vu, dans une ville du Poitou, un sachet abandonné par une lépreuse qui était parvenue à se dérober à la justice. C'était un chiffon contenant une tête de couleuvre, des pieds de crapaud, et des cheveux de femme, imprégnés d'une liqueur noire et fétide. Tout cela, jeté dans un grand feu, ne put aucunement brûler, preuve manifeste que c'était un poison des plus violents.

Le roi apprenant ces faits et d'autres semblables, s'en retourna précipitamment en France, et ordonna, par tout son royaume, d'emprisonner les lépreux, en attendant qu'on décidât de leur sort conformément à la justice. Ces malheureux furent traités avec une horrible barbarie. Les juges royaux voulurent d'abord les soumettre à leur juridiction, parce qu'il s'agissait, disaient-ils, d'un cas royal; mais le roi, « voulant plus promptement laver la terre de la pourriture criminelle et superstitieuse des lépreux qui existaient encore, permit, par lettres datées de Crécy, du 18 août 1321, à tous juges, clercs et laïques, de justicier ceux qui se trouvaient dans leurs districts respectifs, et d'exercer sur eux le plein jugement de la vengeance, d'autant qu'il retirait sa main de dessus lesdits lépreux s'il les avait jamais protégés. » Un second édit vint, il est vrai, modifier un peu ces cruelles instructions ; mais déjà un grand nombre de malheureux avaient été brûlés.

« Le continuateur de la chronique de Nangis, dit M. Henri Martin, explique de la façon la plus étrange les folles et criminelles tentatives des lépreux : il prétend que le roi maure de Grenade avait gagné les juifs pour détruire la chrétienté par maléfice, et que les juifs, à leur tour, avaient engagé les *ladres* à faire mourir ou tomber en ladrerie tous les chrétiens, sous prétexte que tout le monde devenant lépreux, personne ne serait plus déprisé ni tenu en abjection pour cause de léproserie ; c'est pourquoi les principaux des lépreux, se rassemblant de tous les points de la chrétienté, avaient tenu quatre assemblées générales, où chaque ladrerie avait envoyé ses députés ; c'était là qu'avait été prise leur perverse résolution. Tout cela est évidemment absurde : les juifs, selon toute apparence, n'étaient pas moins innocents que le roi de Grenade; la seule chose probable, c'est qu'un certain nombre de lépreux, adonnés aux sciences occultes, avaient réellement tramé d'impuissants complots, et composé de prétendus maléfices, qui n'étaient peut-être pas capables d'empoisonner une seule fontaine, ni de donner la mort à un seul homme, si l'on en juge par le sachet dont parle le chroniqueur. Après avoir frappé les lépreux, on retomba comme de coutume sur les malheureux juifs (*). »

Les lépreux avaient pour patron saint Lazare, frère de Marie et de Marthe, ressuscité par Jesus, parce que, suivant une tradition, il était mort de cette maladie. Le nom de Lazare avait été changé par le peuple en celui de *Ladre*, d'où les lépreux furent appelés *ladres*, et les léproseries *ladreries*, *maladreries*. Le soin des malheureux atteints de cette maladie fut en outre confié aux chevaliers de Saint-Lazare. La plus célèbre de toutes les léproseries de France était celle qui existait à Paris,

(*) Henri Martin, Histoire de France, t. V, p. 264-265.

dès le douzième siècle, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le n° 117 de la rue du faubourg Saint-Denis. Louis VII, avant de partir pour la croisade, visita cette léproserie, composée uniquement d'un assemblage de baraques. « Il y passa quelque temps, dit un chroniqueur, action louable et peu imitée.» Louis VI avait accordé à cette léproserie une foire, que Philippe-Auguste racheta en 1183, et qu'il transféra à Paris.

Au commencement du dix-septième siècle, de graves abus s'étaient glissés dans l'administration des établissements de ce genre. Pour y remédier, un édit royal, rendu en 1612, ordonna que les vrais lépreux, après avoir été visités et séparés du reste du peuple avec les cérémonies accoutumées, seraient reçus dans les léproseries, seulement sur les certificats du grand aumônier de France. Toutes les léproseries furent réunies à l'ordre de Saint-Lazare, par un édit du mois d'avril 1664, vérifié seulement en 1669.

Leprince (Jean), naquit à Metz, en 1733. Peintre doué d'une facilité extrême et en même temps d'un esprit agréable, il attira l'attention du maréchal de Belle-Isle, qui lui fit une pension pour qu'il pût aller étudier à Paris. Aussitôt que Leprince crut être en état de se suffire à lui-même, il renonça à cette pension; mais il avait sans doute trop présumé de ses forces, car on le voit, quelque temps après, épouser une femme plus âgée que lui, et qui avait quelque fortune, afin de se mettre à l'abri du besoin. Toutefois, il avait encore mal calculé; la misère amena le trouble dans le ménage, et Leprince partit pour la Russie. Il peignit quelques plafonds dans le palais impérial, exécuta une *Vue de Saint-Pétersbourg*, qui a été gravée par Lebas, et se mit à faire une foule de dessins d'ornement, de costumes, de voitures, etc., toutes choses qui ne contribuèrent pas à sa gloire, mais qui lui permirent de vivre à son aise.

Cependant, le climat de la Russie était contraire à sa santé; il fut obligé de revenir à Paris, et se fit recevoir académicien en 1764. A chaque exposition, il donnait au salon un nombre considérable de tableaux qui n'étaient pas sans mérite, mais dans lesquels il y avait abus de facilité. Il terminait son tableau des *Frères quêteurs distribuant des agnus à la porte d'un cabaret*, lorsqu'il mourut à Saint-Denis-du-Port, près de Lagny, le 30 septembre 1781. Il avait été nommé conseiller de l'Académie en 1772.

Leprince de Beaumont (Marie), née à Rouen, en 1711, d'une famille bourgeoise, est certainement une des personnes qui, au siècle dernier, ont le plus fait pour l'éducation de la jeunesse. Qui de nous n'a lu *le Magasin des enfants*, et qui n'a senti en le lisant que celle qui l'écrivit était aussi bonne que spirituelle et intelligente? Mademoiselle Leprince, qui était sans fortune, épousa à plus de 30 ans un certain M. de Beaumont, libertin perdu de débauches. Sa santé, compromise dès les premiers jours de son union, lui fit solliciter le divorce, et elle se trouva heureuse qu'un vice de forme vînt, en le facilitant, permettre à sa pudeur de taire les graves motifs qui le lui faisaient demander.

Trois ans après cet événement, madame de Beaumont, désormais obligée pour vivre de recourir à ses talents, publia son premier roman, *le Triomphe de la vérité*. Elle avait alors 37 ans; elle débuta, comme on le voit, assez tard dans la carrière des lettres. Après la publication de ce roman, elle passa en Angleterre, où elle se chargea de plusieurs éducations. Ce fut alors qu'elle commença la série d'ouvrages d'éducation auxquels elle a dû sa réputation. Le succès de quelques publications périodiques anglaises lui inspira le projet d'un journal d'éducation, *le Nouveau magasin français*, qui dura environ 5 ans. Les meilleurs articles de ce recueil, aujourd'hui fort rare, ont été réunis en 2 volumes, sous le titre d'*Œuvres mêlées de madame Leprince de Beaumont*. Pendant les quinze années que dura son séjour à Londres, madame Leprince composa de nombreux livres élémentaires d'histoire, de géographie, et un ingénieux roman d'éducation, *Civan*, histoire japonnaise; enfin, ses fameux *Magasins*, dont le meilleur est, sans contredit, *le Magasin des enfants*.

de mettre les princes en accusation.

Réélu à la Convention, il y vota la mort de Louis XVI, en ajoutant qu'il *regrettait que la sûreté de l'État ne permît pas de le condamner aux galères perpétuelles;* il fut envoyé, en avril 1793, à l'armée du Nord, puis, dans les départements de l'Aisne et de l'Oise, et passa, en septembre, dans les départements de l'Ouest. Il s'y fit le rival de Carrier, qu'il n'égala peut-être pas en cruauté, mais qu'il surpassa par son avidité et ses concussions. Il écrivit, le 17 novembre, à la Convention, « qu'il « avait eu l'avantage de trouver à Ro- « chefort plus de guillotineurs qu'il n'en « voulait; et qu'après en avoir choisi « un, il l'avait fait manger à sa table; » et, peu de temps après, il demanda qu'on ne fît plus de prisonniers vendéens. Il avait jusque-là professé l'athéisme le plus révoltant; il fit cependant, aux Jacobins, le 7 mai 1794, un éloge pompeux du discours prononcé à la Convention, par Robespierre, sur l'immortalité de l'âme; mais Maximilien repoussa ses éloges, et, rapprochant ses anciennes doctrines de celles qu'il venait de professer, il le fit exclure de la société, comme un fourbe et un hypocrite.

Après le 9 thermidor, Lequinio essaya de faire décréter qu'aucun législateur ne pourrait être, en même temps, membre d'une assemblée primaire; mais cette motion, qui donna lieu à de vifs débats, fut repoussée à une grande majorité.

Le 30 décembre, il demanda, en désignant le fils de Louis XVI, que l'*on purgeât le sol de la liberté du dernier rejeton de la race impure du tyran.* Dénoncé comme terroriste, en 1795, il déclara, dans sa défense, qu'*il abhorrait également les buveurs de sang, les ambitieux et les terroristes;* il n'en fut pas moins décrété d'accusation; et le rapporteur de la commission chargé d'examiner sa conduite conclut en demandant qu'il fût traduit devant un tribunal criminel, sous l'accusation d'avoir mangé habituellement avec les bourreaux; d'avoir, du fruit de ses rapines, payé pour douze mille francs de dettes, acheté des propriétés, et envoyé à son frère des sommes considérables; d'avoir fait servir la guillotine de tribune aux harangues; d'avoir forcé des enfants à tremper leurs pieds dans le sang de leur père; enfin, d'avoir lui-même brûlé la cervelle à des détenus. Mais l'amnistie publiée en août 1796 lui rendit sa liberté.

Élu, en 1798, député du département du Nord au Conseil des Cinq-Cents, il en fut exclu par la loi du 12 mai de la même année; exerça, après le 18 brumaire, les fonctions d'inspecteur des eaux et forêts, et fut ensuite envoyé à Newport (États-Unis), comme sous-commissaire des relations commerciales. Il mourut avant la restauration.

Il s'était beaucoup occupé d'agriculture; on a de lui, outre un grand nombre de pamphlets et de brochures politiques, quelques ouvrages estimés sur diverses parties de l'économie rurale.

Le Ragois (l'abbé), précepteur du duc du Maine, mort vers 1683, a composé, sous le titre d'*Introduction à l'histoire de France* (1684, in-12), un mauvais abrégé par demandes et par réponses, destiné à l'instruction de son élève, et qui malheureusement se réimprime encore de nos jours.

Leranbert (Louis), naquit à Paris en 1614; son père était garde des antiques et des marbres du roi Louis XIII. Son goût pour la sculpture le fit de bonne heure placer chez Sarrasin. Mais ce n'était pas le seul art que cultivât Leranbert : poëte et musicien, ayant en outre un extérieur agréable et des manières gracieuses, il sut se faire bien venir du roi et fut admis à figurer dans toutes les fêtes des premières années du règne de Louis XIV. Cependant, en 1663, on lui ôta la place de garde des antiques, dans laquelle il avait succédé à son père. On ne sait pas jusqu'à quel point ce fait peut être considéré comme une disgrâce, car, trois ans plus tard, il était chargé de divers travaux pour les jardins de Versailles, pour lesquels il exécuta un *Dieu Pan*, une *Nymphe jouant du tambour*, une *Hamadryade dansant* et un *Faune*, puis deux *Sphinx* en marbre blanc montés par des enfants en bronze. Il avait fait aussi un buste du cardinal de Mazarin, et deux bas-reliefs représentant *la Mémoire* et *la Méditation*, pour la cathé-

drale de Blois ; enfin, le *tombeau du marquis de Dampierre*, monument dans lequel tout est de sa composition jusqu'à l'inscription en vers. Le travail de Leranbert est riche et plein d'agrément, mais on lui reproche de manquer de style. Il avait été reçu de l'Académie en 1663 ; il mourut à Paris en 1670.

LÉRIDA (bataille et siéges de). Le maréchal de la Mothe-Houdancourt, entrant, au mois d'octobre 1642, dans la Catalogne, avec une armée de 12,000 hommes, rencontra, près de Lérida, le marquis de Leganez à la tête de 25,000 combattants. On se battit avec fureur. Mais la victoire resta aux Français, et 2,500 Espagnols furent tués.

Le 9 mai 1646, le comte d'Harcourt, vice-roi de Catalogne, vint faire le siége de Lérida; un brave officier portugais, don Britto, y commandait une garnison de 5,000 hommes. Les combats furent journaliers, et les Français y perdirent l'élite de leurs officiers. Le siége se prolongea tout l'été, mais, le 27 septembre, Leganez arriva au secours de la ville avec 12,000 combattants; les deux armées furent encore aux prises pendant plusieurs semaines; enfin, le 20 novembre, Leganez parvint à pénétrer dans les lignes des assiégeants et força d'Harcourt à se retirer en sacrifiant une partie de son artillerie.

Un an après, le 12 mai, le prince de Condé investit de nouveau Lérida. Un mur épais, divers bastions, un fossé large et profond, un grand château servant de citadelle, rendaient cette place moins redoutable que sa position sur un roc vif et dur. La défense en était encore confiée à don Britto; la garnison était composée de 4,000 hommes d'élite, et la place était munie d'une artillerie nombreuse, et d'une grande quantité de vivres et de munitions. L'armée française ne montait qu'à 16,000 hommes mal payés. Grammont la commandait sous les ordres du prince; Marsin et le duc de Châtillon remplissaient les fonctions de lieutenants généraux.

Condé s'établit dans les lignes du comte d'Harcourt, que la paresse des Espagnols avait laissé subsister ; il n'eut que la peine de les réparer. Les premières attaques furent dirigées contre la citadelle et la partie la plus forte de la ville; car le prince, suivant son caractère, voulait, comme on disait, prendre le taureau par les cornes. Le 28 mai, le régiment de Champagne, précédé des vingt-quatre violons du prince (*), ouvrit la tranchée en plein jour avec toutes les démonstrations de la joie et de l'espérance; mais le découragement succéda bientôt à cette ardeur, lorsqu'on rencontra le roc impénétrable aux mineurs. « Britto, dit Grammont, avoit autant d'expérience que de valeur, et il étoit d'une politesse achevée; tous les matins il envoyoit au prince des glaces et de la limonade pour le rafraîchir; du reste, fier et intrépide dans sa manière de défendre la place. » Il faisait presque chaque jour des sorties terribles. Plusieurs fois il nettoya la tranchée, détruisit les travaux, massacra les mineurs, encloua le canon. « Le feu, dit encore Grammont, etoit continuel, terrible, et la mortalité très-grande; aussi la pilule fut-elle des plus dures à digérer. » L'infatigable Britto, dangereusement blessé, se faisait traîner en chaise sur les remparts et à la brèche. Son opiniâtre résistance avait tellement découragé l'infanterie française, qu'elle s'enfuyait aussitôt qu'elle entendait le funeste cri d'*alerte à la muraille* qui partait de la place, et était toujours suivi d'un sanglant combat.

Tout à coup Condé apprit qu'une armee espagnole de 12 à 15,000 hommes s'approchait pour le combattre. Il n'y avait pas à délibérer ; il fallait préférer le salut de l'armée à la gloire de persister dans une entreprise qu'on ne pouvait accomplir. La retraite fut accomplie le 17 juin, et Britto, qui était sorti de Lérida avec toute sa garnison, n'osa attaquer l'arrière-garde.

Lérida, depuis cette époque, fut regardée comme l'écueil des plus grands capitaines. Cependant, en 1707, le duc

(*) Cet acte traité plus tard de fanfaronnade n'était qu'une imitation d'un usage depuis longtemps adopté en Espagne. Condé répondait ainsi à la courtoisie dont le commandant espagnol lui donnait des preuves journalières.

d'Orléans et Berwick réparèrent le désastre de Condé, et, le 11 novembre, après six semaines de tranchée, ils entrèrent vainqueurs dans Lérida.

Suchet, à la tête de l'armée de Catalogne, investit Lérida au mois de mai 1810, défit un secours de 6 à 7,000 hommes amené de Tarragone par O'Donnel, et, après quatorze jours de tranchée ouverte, donna l'assaut qui réussit. La garnison, originairement forte de 8,000 hommes, se renferma dans la citadelle, et capitula le 14.

LERINS (îles de). Ces îles, connues sous les noms de *Sainte-Marguerite* et de *Saint-Honorat*, sont situées vis-à-vis de Cannes et dépendent du département du Var, arrondissement de Grasse.

Nous avons déjà dit ailleurs (voyez CLERGÉ, p. 200, et HONORAT) que, dès les premières années du cinquième siècle, saint Honorat établit, dans celle des deux îles qui a gardé son nom, un monastère fameux, devenu plus tard une école de théologie et de philosophie où se formèrent les prélats les plus distingués de la Gaule. Cette période brillante ne dura pas beaucoup plus d'un siècle, car peu à peu la ferveur s'affaiblit, la dissolution des mœurs amena l'anarchie, de violentes dissensions éclatèrent dans le monastère, et la plupart des religieux s'éloignèrent d'une retraite devenue un théâtre de désordres et de meurtres. Cependant la réforme eut lieu, et, vers l'an 700, l'abbé saint Amand y gouvernait plus de 3,000 moines.

Cette communauté devait plus tard éprouver de cruelles calamités : les Sarrasins, maîtres d'Arles et se répandant par toute la Provence, surprirent l'île de Lérins, massacrèrent les cénobites, et rasèrent les églises et les bâtiments. Un petit nombre de moines avaient été envoyés en Italie dans la prévision de ce désastre; ils revinrent et relevèrent le monastère que les barbares pillèrent encore plus d'une fois dans la suite. Ce fut pour se mettre à l'abri de leurs attaques que les moines construisirent la tour qui existe encore à la pointe sud de l'île. Des pirates génois l'escaladèrent et la prirent le 10 mai 1400; mais ils n'y restèrent pas longtemps : les milices et les gentilshommes de Provence vinrent les y attaquer et les firent prisonniers.

En 1544, Lérins fut prise et pillée par une flotte espagnole destinée à seconder les opérations du connétable de Bourbon. André Doria s'en empara en 1566. En 1635, les Espagnols y revinrent et en restèrent maîtres pendant deux ans, au bout desquels ils en furent chassés par Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, et par le comte d'Elbeuf. Le 31 décembre 1746, l'île tomba au pouvoir des Anglais et des Autrichiens, qui la dévastèrent. Le chevalier de Belle-Isle la reprit le 25 mai de l'année suivante.

Pendant la révolution, les îles de Lérins furent vendues par le domaine; elles offrent encore de précieux débris (*).

L'île Sainte-Marguerite, la plus grande des deux et la plus voisine de la côte, dont elle n'est éloignée que d'une demi-lieue, avait aussi été défrichée par les religieux de Saint-Honorat. Richelieu en fit prendre possession au nom du roi en 1637. On y éleva alors un château fort qui subsiste encore et qui renferma des prisonniers d'État de haut rang, notamment le *Masque de fer*.

LERINS (monnaie de). — Les moines de Lerins n'avaient point le droit de battre monnaie dans leur île; mais ils exerçaient cette prérogative en Italie, dans une petite seigneurie qui leur avait été donnée en 954. Cette seigneurie portait le nom de *Sabourg*. Elle était située entre les États du roi de Sardaigne et ceux de la république de Gênes. Il nous en est parvenu quelques pièces d'une époque assez récente; sur l'une, on lit, au droit : MONAST. LERIENSE. P. SEPVL (*monasterium Leriense princeps Sepulchri; Sepulchrum* est le nom latin de *Sabourg*); et au revers : SVB VMBRA SEDI; sur une autre, on lit, après la légende du droit de la pièce précédente : C. CASS. (*congregationis cassiensis*). Il existe un bail de l'atelier

(*) On peut consulter sur le monastère de Lérins la *Chronologia sonctorum et aliorum virorum illustrium sacræ insulæ Lerensis*, etc., Lyon, 1613, in-4°, par Vincent Barral, compilation fort intéressante pour l'étude des antiquités ecclésiastiques.

monétaire de Sabourg, accordé, le 24 décembre 1666, à un particulier, moyennant une rente de 700 livres, et à condition que les monnaies d'or et d'argent seraient frappées au coin et aux armes du monastère.

LEROY (Chrétien), né à Wadelencourt, près Donchery, en 1711, fut très-longtemps professeur au collége du cardinal Lemoine; succéda à Crevier dans la chaire de rhétorique de ce collége, et mourut en 1780. On a de lui de nombreuses pièces de vers latins, des *Éléments de langue grecque*, et un *Choix de fables d'Ésope*. Ces deux derniers ouvrages, qui ont eu un très-grand nombre d'éditions, ont été longtemps, pour la langue grecque, dans nos écoles, ce que les livres de Lhomond étaient pour la langue latine.

LEROY (Étienne), célèbre chanteur qui vivait sous le règne de Charles IX. Voy. FÊTES ROYALES, t. VIII, p. 25.

LEROY (Julien), né à Tours en 1686, horloger du roi en 1739, enrichit la gnomonique de plusieurs découvertes importantes, et mourut en 1759. *Pierre*, son fils aîné, lui succéda; les trois autres, *Jean*, *Julien* et *Charles*, se distinguèrent, le premier comme physicien, le second comme architecte, et le troisième comme médecin.

Pierre LEROY, né en 1717, est connu surtout pour avoir perfectionné des montres marines; il a d'ailleurs publié plusieurs ouvrages remarquables sur son art; les principaux sont : *Mémoire sur la meilleure manière de mesurer le temps en mer*, couronné par l'Académie des sciences; *Précis des recherches faites en France depuis* 1730 *pour la détermination des longitudes en mer*, Paris, 1773, in-4°.

Julien-David LEROY, né en 1728, comprit de bonne heure que c'était sur les lieux mêmes où l'architecture avait produit le plus de chefs-d'œuvre, qu'il fallait aller étudier cet art. Il fit le voyage de Grèce; aucun monument respecté par le temps n'échappa à ses savantes investigations; et il rassembla les fruits abondants qu'il en recueillit dans un ouvrage publié en 1758, sous le titre de *Ruines des plus beaux monuments de la Grèce*. C'est à lui qu'on doit en partie d'avoir ramené l'art dans sa véritable voie, et d'avoir expulsé ces conceptions grotesques, ces contours et ces formes tourmentées qui ont fait trop longtemps l'admiration des prétendus connaisseurs; et les nombreux élèves de Leroy allèrent enrichir la province du fruit de ses inspirations. Quant à lui, les corps savants s'honorèrent de l'appeler dans leur sein. L'Académie des belles-lettres de Paris, l'Institut de Bologne, voulurent le voir au nombre de leurs membres; et l'Institut naissant lui offrit la première place de la classe des beaux-arts. Aux études profondes qu'il avait faites sur l'architecture civile, Leroy joignait des connaissances sur les constructions navales; il fit, sur la Seine, quelques essais de bateaux insubmersibles, qui malheureusement ne réussirent pas. Il mourut à Paris en 1803.

Ses principaux ouvrages sont, outre celui que nous avons déjà cité, *Histoire de la disposition et des formes différentes que les chrétiens ont données à leurs temples*, 1764, in-8°; *Observations sur les édifices des anciens peuples*, 1767, in-8°; *La marine des anciens peuples, expliquée et considérée par rapport aux lumières qu'on peut en tirer pour perfectionner la marine moderne*, 1777, 1 vol. in-8°, fig.; *Les navires des anciens considérés par rapport à leurs voiles et à l'usage qu'on peut en faire dans notre marine*, 1783, in-8°; *Recherches sur le vaisseau long des anciens, sur les voiles latines, et sur les moyens de diminuer les dangers que courent les navigateurs*, 1785, in-8°. Les recueils de l'Institut contiennent de nombreux mémoires de Leroy sur la marine des anciens.

LEROY (Louis), en latin *Regius*, né à Coutances, au commencement du seizième siècle, fut nommé, en 1572, lecteur pour la langue grecque au collége de France, et mourut à Paris, très-pauvre, en 1577. Il fut un des premiers écrivains qui donnèrent du nombre et de l'harmonie à la prose française; on a de lui, en latin : *Guillelmi Budæi vita*, Paris, 1540, in-4°; des discours, etc.; et en français, des traductions de Platon, Aristote, Démosthène, Socrate, Xénophon, etc.; *de la Vicissitude et*

variété des choses, Paris, 1576, in-folio, 1583, in-4° (très-curieux); *de l'Origine et excellence de l'art politique*, etc., Paris, 1567, in-8°; *de l'Excellence du gouvernement royal*, 1576, in-4°, et plusieurs autres ouvrages cités dans le tome 24 des *Mémoires* de Nicéron, et dans l'*Histoire du collége royal* de l'abbé Goujet.

Leroy (Pierre), chanoine de la cathédrale de Reims, est connu par sa collaboration à la *Satire Ménippée*, ce chef-d'œuvre de bonne plaisanterie, que Gillot, P. Pithou, Rapin et Passerat l'aidèrent à composer. On n'a, du reste, aucun détail sur la vie de Pierre Leroy, que de Thou qualifie d'excellent citoyen.

* Lery (Jean de), né à la Margelle (Bourgogne) en 1534, étudia la théologie à Genève; puis alla à Rio-Janeiro, où le chevalier de Villegagnon, qui venait d'établir une colonie protestante, avait demandé qu'on lui envoyât des ministres de l'Évangile. Mais, par suite des dissensions qui éclatèrent dans la nouvelle colonie, Lery fut bientôt forcé de revenir en France. Les guerres de religion avaient éclaté lorsqu'il y arriva. Il se réfugia à Sancerre, et y resta pendant le siége que cette ville soutint. Il mourut en 1611.

On a de lui : *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil*, Rouen, 1578, in-8°, relation très-estimée, et *Histoire mémorable de la ville de Sancerre*, 1574, in-8°, publiée aussi en latin sous ce titre : *de Sacro-Cæsarei, quod Sancerrum vocant, obsidione*, etc., Heidelberg, 1576, in-8°.

Le Sage (Alain-René), auteur de *Gil Blas*, naquit en 1668, à Sarzeau, près de Vannes. Les renseignements recueillis par les biographes sur la première partie de sa vie sont incertains et confus. Tout ce qu'on en sait de positif, c'est que, fils d'un père avocat, il fit la plus grande partie de ses études à Vannes; qu'il vint les achever dans l'université de Paris, où il contracta avec Danchet une amitié qui ne se démentit jamais dans la suite; qu'il suivit d'abord la carrière du barreau, et la quitta d'assez bonne heure pour s'engager dans celle des lettres, dont l'entrée lui fut rendue plus facile qu'elle ne l'est d'ordinaire aux jeunes gens sans fortune, par les bienfaits d'un ami généreux, l'abbé de Lyonne. Le Sage aurait-il, à une certaine époque de sa jeunesse, occupé une place dans les fermes en Bretagne, et en aurait-il été dépossédé par une injustice qui aurait déposé chez lui le premier germe de sa haine contre les traitants et la première idée de *Turcaret?* C'est un point que ses biographes n'ont pu suffisamment éclaircir.

Les premières productions de le Sage furent une traduction des *Lettres d'Aristénète*, une traduction des *Nouvelles aventures de don Quichotte*, par Avellana, et plusieurs comédies imitées de l'espagnol. Une assez grande facilité brillait dans ces premiers essais; mais rien n'y annonçait cependant un successeur de la Bruyère et de Molière; le génie de le Sage se forma lentement. Il se perfectionna par la méditation et par la pratique de la vie; et ce ne fut que vers l'âge de quarante ans qu'il composa les ouvrages qui ont fait sa renommée. La comédie de *Crispin rival de son maître* et le roman du *Diable boiteux* parurent en 1707 : par la comédie, se révéla la spirituelle gaieté, la verve comique de le Sage; par le roman, sa connaissance du cœur humain, son expérience des choses humaines, son rare talent de peintre de la vie. Cependant *Crispin* fut bientôt surpassé par *Turcaret*, et *le Diable boiteux* par *Gil Blas*.

Turcaret ne s'élève peut-être pas jusqu'à la comédie de premier ordre : le grand art de Molière n'y est pas égalé; mais la muse comique a peu de productions où éclate un esprit aussi vif, aussi ingénieux, aussi mordant, aussi entraînant. Ce n'était pas seulement un ouvrage très-divertissant, c'était un vrai service rendu à la société, puisque le personnage de Turcaret était la plus impitoyable et la plus flétrissante satire des exactions, de l'infâme avidité et du sot orgueil de ces traitants qui s'engraissaient du sang de la France. On sait que l'ordre des financiers, effrayés par l'annonce de la représentation de *Turcaret*, et annonçant en quelque sorte leur infamie par leur crainte, firent les plus grands efforts pour fermer à le Sage l'entrée du Théâtre-Français, et

qu'il fallut un ordre de Monseigneur, daté du 13 octobre 1708, pour forcer les comédiens d'apprendre et de jouer la pièce.

Gil Blas vint mettre le sceau à la réputation de le Sage. Dans le vaste cadre de ce roman de mœurs, il put déployer plus librement ce talent d'observation et de récit qui paraît être un peu à la gêne dans *le Diable boiteux*. Cette revue rapide de tant de figures diverses qu'Asmodée fait faire à don Cléophas, ne permet pas d'approfondir ni de développer beaucoup les passions, les caractères; cette lanterne magique morale, où chaque objet ne pose qu'un instant devant nous pour être aussitôt remplacé par un autre, finit par fatiguer un peu l'attention et par causer à l'esprit une sorte d'éblouissement. Obligé de se borner, dans la peinture de chacun de ces nombreux portraits, à saisir les traits principaux, le Sage ne réussit pas toujours à éviter cette monotonie qui résulte ordinairement d'une multitude d'objets retracés sans nuances et sans détails. Malgré la verve, la gaieté et la profondeur de cette comédie humaine si largement crayonnée, *le Diable boiteux* ne peut pas être placé sur le même rang que *Gil Blas*. On peut dire de celui-ci, avec Palissot, que si Molière eût fait un roman, il n'en eût pas fait un plus vrai. C'est le chef-d'œuvre de l'espèce de roman la plus vraie, du roman de mœurs; c'est un de ces livres dont le charme s'augmente à mesure que le lecteur avance dans la vie, et dans lequel on découvre plus à mesure qu'on y creuse. Plus nous nous initions par l'expérience aux secrets de la vie, plus ce tableau si fidèle, si exact, si complet de la vie, a d'intérêt pour nos regards.

Il est faux de dire que le Sage a calomnié l'espèce humaine, ou du moins a mis dans le monde plus d'égoïsme, d'intérêt et de fourberie qu'il n'y en a réellement. Les honnêtes gens ont leur place dans *Gil Blas* aussi bien que les fripons; seulement les honnêtes gens y ont aussi leurs faiblesses; en revanche, les fripons eux-mêmes y ont de bons moments. Le Sage n'oublie rien, ni le bien, ni le mal : il aime l'un, il ne dissimule pas l'autre; il l'excuse parfois avec une aimable indulgence qui ne peut porter aucun ombrage à la vraie morale. Son personnage principal résume en lui tous les bons et tous les mauvais côtés de notre nature. Ce Gil Blas d'abord si confiant, si candide, si dupe, ensuite si éveillé, si prudent, si habile, si fin dans les représailles dont il use à son tour envers ses semblables, si orgueilleux dans son élévation, si faible dans sa chute; ce Gil Blas que l'expérience instruit enfin, à qui l'expérience fait même aimer l'honnêteté, comme le plus sûr de tous les calculs, et qui finit par préférer à toutes les brillantes agitations de la vie, à toutes les chimères de l'ambition, le tranquille bonheur d'une existence aisée auprès du foyer domestique; ce Gil-Blas ce n'est pas un triste et bas échantillon de la nature humaine, comme quelques-uns l'ont pensé; c'est, si cela peut se dire, la moyenne de l'humanité.

Les âmes tendres reprochent à le Sage de n'avoir pas su peindre l'amour dans ce qu'il a de plus passionné et de plus élevé, aussi bien que les autres passions. Il est vrai que ces récits, qu'il intercale dans le roman, et qu'il consacre à la peinture des agitations sérieuses et des malheurs de l'amour, n'ont point le même air de réalité, la même force d'intérêt que le reste; l'amour n'est vrai chez le Sage que lorsqu'il n'est autre chose qu'un appétit ou un caprice, ou une distraction. Mais est-il fréquemment autre chose dans la vie? et ce qui ôte de la vérité à ces récits épisodiques dont nous parlons, n'est-ce pas que le Sage, incapable de mettre les créations idéales de l'imagination à la place de la réalité, ne savait pas trop où chercher alors ses modèles?

Les esprits qui se plaisent à considérer le côté poétique des choses, se plaignent que chez le Sage l'homme se présente sous des dehors continuellement prosaïques. On ne trouve point sans doute dans *Gil Blas* cette poésie touchante, si l'on veut, mais factice, qui est plutôt une impression personnelle qu'une manière de sentir universelle; qui est, en quelque sorte, le vernis dont une imagination riche et active colore les objets. Mais on y trouve assurément, quand on veut bien y regarder, cette poésie dont la nature seule fait les frais, cette poésie simple, invo-

lontaire, imprévue, qui sort de la réalité elle-même, et qui s'exhale des choses même, en quelque sorte, au lieu d'être imposée aux choses par la fantaisie de l'homme. On sentira celle-là chez le Sage, si l'on relit certains passages dans une disposition d'esprit simple et naïve, et en éloignant de soi tous ces besoins factices que se crée notre imagination. Quoi de plus poétique, pour qui lit ainsi le roman de le Sage, que l'entrée de Gil Blas dans la vie, lorsque, monté sur sa mule, au sortir d'Oviedo, et lui laissant la bride sur le cou, il compte et recompte ses quarante ducats, avec lesquels il se croit maître de l'avenir et roi du monde; que la vie intrépide, étrange, aventureuse du capitaine Rolando, et des fripons don Raphaël et Ambroise Lamela; que la rencontre de Melchior Zapata, le pauvre diable philosophe, trempant ses croûtes de pain dans le cristal d'une fontaine; que le retour de Gil Blas, vieilli et éprouvé, dans son pays natal; que ce doux, ironique et mélancolique regard jeté sur les restes du passé, au milieu desquels reparaissent Sangrado, mêlant son eau d'un peu de vin, et Fabrice faisant des vers à l'hôpital; enfin que la peinture du bonheur domestique de Gil Blas couché au milieu de ses enfants sur les vertes pelouses du château de Lirias!

Précisément parce qu'il avait tout dit dans *Gil Blas* sur le cœur de l'homme, le Sage ne put pas faire un second roman semblable. D'ailleurs, il arrive un moment où les plus riches talents s'affaiblissent. On ne retrouve plus que des traits de génie épars çà et là dans *les Aventures de Gusman d'Alfarache* et *le Bachelier de Salamanque*. *Turcaret* fut aussi son dernier succès au théâtre. De plus en plus mécontent des comédiens, dont l'insolence le révoltait, il abandonna le Théâtre-Français, et ne composa plus que pour le petit théâtre de la foire, où l'on ne jouait que des bluettes et des farces. Son génie comique expira par degrés dans ce genre indigne de lui. Il vécut jusque dans un âge très-avancé, et mourut en 1747, à Boulogne-sur-Mer sans avoir été de l'Académie.

Le Sage avait eu trois fils; le second, pourvu d'un canonicat à Boulogne-sur-Mer, y avait recueilli ses parents tombés, sur la fin de leurs jours, dans un état voisin de l'indigence; les deux autres avaient embrassé la profession de comédiens; et l'aîné, *René-André* LE SAGE DE MONTMÉNIL, qui précéda de sept ans son père au tombeau, avait acquis la réputation du premier comique du Théâtre-Français.

LE SAGE (Bernard-Marie), plus connu sous le nom de *le Sage d'Eure-et-Loir*, fut élu, en 1792, membre de la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, avec sursis à l'exécution. Attaché au parti girondin, il en partagea toutes les inconséquences; après avoir manifesté les opinions démocratiques les plus exagérées; après avoir proposé les mesures révolutionnaires les plus excessives, il se hâta de les combattre, aussitôt que le parti de la Montagne commença à avoir le dessus. Ce fut lui qui proposa l'établissement du tribunal révolutionnaire; et il ne tint pas aux girondins que son projet, qui laissait moins de garanties encore aux accusés que celui qui fut rédigé par le comité de législation, ne fût adopté par la Convention.

Décrété d'arrestation, puis mis hors la loi, après les événements du 31 mai, il parvint à se tenir caché jusqu'après le 9 thermidor; rentra alors à la Convention, et s'y fit remarquer parmi les réacteurs les plus fougueux. Il demanda cependant, après les événements de prairial, que l'on ne déférât à la commission militaire que les délits militaires. Il provoqua ensuite la création d'une commission chargée de faire un rapport sur les députés qui, dans leurs missions, avaient répandu le sang innocent, et dilapidé les revenus de l'État. On sait que cette commission, qui se montra si sévère à l'égard des députés qui étaient restés jusqu'au bout fidèles au parti de la Montagne, usa de la plus coupable indulgence envers ceux qui, comme les Tallien et les Fouché, avaient trempé dans la conspiration de thermidor.

Réélu au Conseil des Cinq-Cents, le Sage mourut à Paris le 9 juin 1796.

LE SAGE SENAULT (Jean-Henri) était négociant à Lille au moment où la révolution éclata. Élu, en 1792, député

du département du Nord à la Convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI; fut, en avril 1793, envoyé en mission à l'armée du Nord; fit, l'un des premiers, connaître à la Convention la trahison de Dumouriez, et déjoua, avec son collègue Duhem, les projets que le général transfuge avait formés sur la place de Lille. Il s'opposa de tout son pouvoir, après le 9 thermidor, aux progrès de la réaction; passa, après la session conventionnelle, au Conseil des Cinq-Cents; sortit de cette assemblée en 1797; y rentra en 1798; se montra, au 18 brumaire, l'un des plus zélés défenseurs de la constitution, et fut, en conséquence, porté sur la liste de proscription dressée après la réussite des projets des conspirateurs. Il se retira ensuite à Douai; fut obligé de sortir de France en 1815, et mourut à Tournay en 1823.

Lescar, *Lascura Beneharnum*, ville de l'ancien Béarn, fondée, dit-on, en 980, sur les ruines de l'ancien *Beneharnum*, et sous le nom de *Lescourre*, par Guillaume-Sanche, duc de Gascogne. C'était un évêché avant la révolution; C'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département des Basses-Pyrénées. On y compte 1,800 hab.

Lescot (Pierre), architecte, né à Paris en 1510, n'avait pas plus de trente ans quand il donna les dessins d'après lesquels fut construite la partie du Louvre connue sous le nom de *façade de l'Horloge*. On admire encore aujourd'hui la belle ordonnance, l'harmonie et la richesse de cette composition, que le ciseau de Jean Goujon contribua d'ailleurs à embellir. Les noms de ces deux artistes se trouvent presque toujours associés dans les travaux de cette époque. Ce fut Lescot qui construisit la salle des Cent-Suisses, où Jean Goujon exécuta ses belles cariatides; ce fut encore lui qui éleva la fontaine des Innocents, que Jean Goujon orna de ses délicieux bas-reliefs. Nous ne connaissons pas tous les travaux auxquels Lescot a pris part; mais le petit nombre de ceux que nous venons de citer suffit pour assurer sa gloire, et l'on saluera toujours en lui le restaurateur de l'architecture en France.

La vie de cet artiste célèbre est, du reste, fort peu connue; on sait seulement qu'il était allié à la famille d'Alissy, laquelle tenait un rang distingué dans la noblesse de robe. François Ier, Henri II, François II et Charles IX l'admirent dans leur conseil, et il y eut entre lui et Goujon plus qu'une liaison d'artiste, il y eut une amitié de frères. C'est un bonheur malheureusement trop rare que de voir s'associer ainsi de pareils talents; et, quand on regarde leurs ouvrages, on se demande lequel des deux fut le plus heureux, de Lescot qui eut Jean Goujon pour décorer ses monuments, ou de Jean Goujon qui eut à décorer les monuments de Lescot. Celui-ci mourut en 1571. Son ami le suivit l'année suivante au tombeau.

Lescun, l'une des douze premières baronnies du Béarn, fut possédée jusqu'au commencement du treizième siècle par des seigneurs auxquels elle avait donné son nom. Elle passa depuis dans diverses maisons, entre autres dans celle de Foix, et donna son nom à *Thomas de Foix, maréchal de Lescun* (voyez Foix). C'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département des Basses-Pyrénées. On y compte 1,200 hab.

Lescun (monnaie de). — Cette localité possédait, au moyen âge, le droit de battre monnaie; c'est ce que prouve un acte de 1374, par lequel le duc d'Anjou conféra le même droit au vicomte de Castelbon, mais à la condition de se conformer, dans la fabrication de ses monnaies, au titre et au poids de celles de Lescun. Du reste, on ne connaît aucune pièce sortie de l'un ni de l'autre de ces ateliers monétaires.

Lescun (Odet d'Aydie, sire de), célèbre favori du duc de Guienne, frère de Louis XI, puis du duc de Bretagne, était né en Guienne de parents nobles, mais pauvres, peut-être d'une branche de la famille de Foix; mais, comme le dit Jaligny, auteur d'une histoire de Charles VIII, « il estoit fort adextre, bon homme d'armes et fort bien à cheval, très-entrant, bien parlant, et hardi avec les princes et seigneurs. »

Charles VII apprécia ses talents, et le fit bailli du Cotentin. Dépouillé de cette charge à l'avénement de Louis XI, il s'attacha au duc de Bretagne,

prince faible, à qui il fallait des favoris et des maîtresses. Il le gouverna bientôt entièrement, et sut en même temps s'insinuer dans la faveur du duc de Guienne. Personne ne fut plus employé que lui dans la ligue du bien public, et dans les querelles du roi et des princes; car, d'une part, ceux-ci recouraient en toutes choses à ses avis; de l'autre, il devait agir dans les intérêts de Louis XI, qui l'avait gagné en secret par ses libéralités, et lui avait fait signer, le 6 février 1469, la promesse « de servir désormais le roi comme s'il étoit dans sa maison, et de ne se mêler des faits du seigneur Charles (duc de Guienne) que pour faire service au roi et non audit seigneur. » Lescun suivit Charles en Guienne; puis, quand ce prince fut mort victime peut-être de la politique de Louis XI ou d'une vengeance du favori, dont le crédit commençait à s'effacer devant celui de la vicomtesse de Thouars, il revint en Bretagne.

Louis le gagna alors entièrement à ses intérêts en le nommant (1472) amiral de Guienne, capitaine des châteaux de Bordeaux et de Blaye et comte de Comminges, seigneur de Fronsac et gouverneur de Guienne, et en lui donnant une pension de 6,000 livres, une autre de 2,000 comme amiral, et 24,000 écus d'or comptant. On voit quelle haute idée Louis avait de l'habileté de Lescun. Le favori du duc de Bretagne travailla constamment à bien mériter son salaire, tant que vécut Louis XI, et contribua activement à la ruine de Landois (voyez ce mot), son rival et l'ennemi de l'influence française. Mais il entra dans la ligue de princes formée, en 1486, par le duc d'Orléans, contre Charles VIII. On a douté que son manége en cette occasion fût sincère: cependant Anne de Beaujeu le dépouilla de son gouvernement de Guienne, où il était maître absolu, et, en 1488, le parlement de la régente le condamna à mort comme coupable de lese-majesté. Il resta néanmoins associé au gouvernement de la Bretagne même après la mort du duc François II, et Charles VIII finit par lui continuer les pensions que lui avait accordées Louis XI.

Il ne laissa point de postérité mâle, et à sa mort, en 1498, le comté de Comminges revint à la couronne.

Lescun (Jean-Paul de), de la même famille que le précédent, conseiller à la cour souveraine de Bearn, puis conseiller d'État à la cour de Navarre et zélé protestant, fut décapité à Bordeaux en 1622, comme auteur de plusieurs écrits dirigés contre la réunion du Béarn à la France, et contre le rétablissement des évêchés de Lescar et d'Oleron, dont les dotations étaient assignées sur les biens ecclésiastiques confisqués lors de la réforme. On a de lui : *Généalogie des seigneurs souverains du Béarn*, Paris, 1616, in-4°; *Requête contre le livre intitulé* le Moine, Paris, 1616, in-8°; *Avis d'un gentilhomme*, etc., Paris, 1617, in-8°, etc.; *Mémoire sur les oppositions*, etc., Paris, 1617, in-8°; *Demande des églises de Navarre*, Paris, 1618, in 8°; *Apologie des églises réformées*, Orthez, 1618, in-8°.

Lescure, ancienne seigneurie de Languedoc, avec titre de marquisat; aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département du Tarn.

Lescure (Louis-Marie, marquis de), né en 1766, dans les environs de Bressuire, fut élevé à l'école militaire, et obtint, peu de temps avant la révolution, une compagnie dans le régiment de Royal-Piémont. Émigré en 1791, il rentra bientôt en France, et fut, au 10 août, l'un des défenseurs des Tuileries. Il se hâta de quitter Paris lorsque le triomphe de la cause populaire fut décidé, et alla dans le Poitou organiser la première insurrection vendéenne. Il détermina la Rochejacquelein, son cousin, à prendre les armes, et combina avec lui les opérations de la campagne. Arrêté et enfermé dans les prisons de Bressuire, peu de temps après cette première levée de boucliers, il fut bientôt délivré par les révoltés, dont il devint alors l'un des principaux chefs. Il montra une grande intrépidité à l'attaque du pont de Thouars, à Fontenay, à Saumur et au combat de Torfou; mais il fut blessé mortellement à l'affaire de Tremblaye, et mourut entre Ernée et Fougères, le 3 novembre 1793.

Sa veuve, qui l'avait suivi dans la Vendée, acquit plus tard une assez grande célébrité sous le nom de ma-

dame de la Rochejacquelein (voyez ce mot).

Lesdiguières, ancienne seigneurie du Dauphiné, érigée, en 1611, en duché-pairie, en faveur du connétable de Lesdiguières.

Lesdiguières (François de Bonne, duc de), né, en 1543, à Saint-Bonnet de Champsaur, dans le haut Dauphiné, d'une famille noble et ancienne, mais pauvre, avait été destiné par ses parents à la carrière de la magistrature; et il se fit en effet recevoir avocat au parlement de Grenoble; mais bientôt cette profession l'ennuyant, il emprunta une jument à un aubergiste de son village, et alla chercher fortune. Simple archer en 1562, il devint bientôt l'un des chefs du parti réformé, et fut nommé, en 1575, commandant de l'armée protestante, en remplacement de Montbrun.

La *guerre des Amoureux*, qui eut lieu après l'édit de Poitiers, fournit à Lesdiguières une bonne occasion de déployer ses talents militaires; il soumit à son parti tout le Dauphiné, en payant et en fournissant de ses deniers la paye et les équipages de l'armée. La magnanimité avec laquelle il pardonna à son valet Platel, qui avait voulu l'assassiner, et à l'archevêque d'Embrun, instigateur du complot, augmenta sa popularité et inspira de la jalousie à Henri IV, qui, afin de l'éloigner de la province où il avait acquis une si grande influence, le donna à Guise qui allait combattre les Espagnols en Provence. Le duc regardant Lesdiguières comme un fâcheux surveillant, essaya aussi de s'en débarrasser, et il y réussit en le contre-carrant dans toutes ses démarches. Il alla même jusqu'à engager le parlement d'Aix à refuser d'enregistrer les lettres de lieutenance générale, délivrées par Henri à son ancien favori. Lesdiguières n'éclata point en reproches; il licencia son armée, et se retira dans ses terres en Dauphiné. Toutefois voulant prévenir l'effet d'une disgrâce complète, il ne resta pas inactif, et s'occupa de se faire en Dauphiné un petit empire; entreprise que lui rendaient facile sa libéralité, sa popularité et sa bravoure. N'osant pas s'affranchir ouvertement de la domination royale, il se contenta d'exercer dans ses terres un pouvoir absolu, sous le titre de lieutenant général pour le roi.

Sa présence en Dauphiné fut, du reste, fort utile à la France, et la préserva d'une invasion dont la menaçait le duc de Savoie; non content même de contenir les ennemis, il porta la guerre sur leur territoire. Il fut nommé maréchal de France en 1608, et sa terre fut érigée en duché-pairie.

Après la mort du roi, Lesdiguières continua à faire la guerre en Savoie, sans s'embarrasser des ordres de la régente, qui n'osa pas laisser percer son mécontentement. S'étant engagé, d'après les ordres de Henri, à soutenir le duc de Savoie contre les Espagnols, il *se crut* obligé à remplir ses engagements, malgré les ordres positivement contraires de la nouvelle cour; les Espagnols furent battus sur tous les points par une armée puissante que Lesdiguières leva à ses frais, ou plutôt à ceux du Dauphiné.

En 1621, satisfait vraisemblablement de sa fortune qui était prodigieuse (*), il pensa à se l'assurer solidement; et, jugeant les affaires des protestants en mauvais état, prêta l'oreille aux insinuations de Luynes, qui voulait faire rétablir la charge de connétable, restée vacante depuis la mort de Montmorency; il espérait obtenir cette dignité, et abandonna le parti des réformés. Mais sa désertion fut punie comme il le méritait; de Luynes prit pour lui-même le bâton de connétable, et Lesdiguières fut obligé de marcher sous les ordres de son rival contre les réformés. Frustré ainsi dans ses espérances, il dut regretter d'avoir refusé la proposition des protestants, qui lui avaient offert le titre de généralissime et cent mille écus par mois; mais il n'était plus temps de se repentir; et le meilleur expédient qu'il trouva pour réparer sa faute fut une seconde lâcheté. Il résolut d'abjurer, en tirant

(*) Le connétable de Lesdiguières disait à cet infortuné duc de Montmorency : « N'entreprenez jamais rien que vous n'ayez 600 mille écus dans vos coffres; j'en ai toujours usé ainsi et je m'en suis bien trouvé. » Voltaire, Correspondance, t. II, p. 467.

tout le parti possible de son apostasie, et y mit pour condition cette dignité de connétable qu'il avait convoitée, et qui se trouvait de nouveau vacante par la mort de de Luynes, qu'une fièvre venait d'emporter. La cour accepta sans hésiter; et, le 25 juillet 1622, Lesdiguières, encouragé d'ailleurs par l'exemple de la Force, qui venait de se vendre deux cent mille écus, se rendit en grande pompe à l'église de Saint-André de Grenoble, où le conduisirent plusieurs grands dignitaires, repoussa hypocritement les ministres protestants qui voulaient le voir, et le supplier de ne pas trahir aussi lâchement son Dieu et son parti; et ensuite, mené devant le grand autel, au milieu des trompettes et des fanfares, il fit entre les mains de l'archevêque d'Embrun, abjuration de l'hérésie et protestation de foi; « et la messe dite, ledit seigneur duc fut reconduit en son hostel, où estant monté en une grande salle haute, se présenta à lui monsieur le mareschal de Créqui, qui, de la part du roy, lui présenta les depesches de l'état de connestable de France, lesquelles ledit seigneur accepta très-benignement. »

Cependant, dans la campagne qui eut lieu ensuite contre les réformés, Lesdiguières, mû par un reste de pudeur, traita ses anciens frères avec mansuétude; s'efforça de leur faire poser les armes par la persuasion, et obtint, pour la ville de Montpellier, une capitulation moins rigoureuse que celle que le roi exigeait.

Du reste, comme tous les traîtres, il fut joué par ceux qui l'avaient acheté, et tomba, sur la fin de sa vie, dans une sorte de disgrâce; il mourut le 28 septembre 1626. Tallemant raconte sa mort en ces termes : « Il travailla de fort bon sens, et après, il fit venir son curé. « Monsieur le curé, lui « dit-il, faites-moi faire tout ce qu'il « faut. » Quand tout fut fait : « Est-ce « là tout, dit-il, monsieur le curé? — « Oui, monsieur. — Adieu, monsieur « le curé, en vous remerciant. » Le médecin lui dit : « Monsieur, j'en ai vu « de plus malades échapper. — Cela « peut être, répondit-il, mais ils n'a- « voient pas quatre-vingt-cinq ans comme « moi. » Il vint des moines à qui il avoit donné 4,000 écus, et qui eussent bien voulu en avoir encore autant; ils lui promettoient paradis en récompense. « Voyons, leur dit-il, mes pères, si je « ne suis pas sauvé pour 4,000 écus, je « ne le serai pas pour 8,000. Adieu. » Il mourut comme cela, le plus tranquillement du monde (*). »

LÈSE-MAJESTÉ. — On distinguait, dans l'ancienne législation, deux sortes de crimes de lèse-majesté : celui de *lèse-majesté divine*, comme le blasphème, le sacrilége, etc.; et celui de *lèse-majesté humaine*, qui comprenait l'attentat contre le souverain et les enfants de France, les désertions à l'extérieur, les conspirations, la rébellion.

Ce crime, au premier chef, était puni de mort; et le coupable était roué, écartelé, tenaillé, brûlé ou pendu, selon les circonstances; mais l'écartèlement était la peine la plus ordinaire, lorsqu'il y avait eu attentat contre la vie du souverain.

Le tableau suivant fera voir que le châtiment était souvent disproportionné à la nature du délit.

1523. Le sieur de *Saint-Vallier* est condamné à mort pour n'avoir pas révélé la trahison de Charles de Bourbon.

1536. *Sébastien de Montecuculli*, accusé d'avoir empoisonné François, dauphin de France, est écartelé.

1548. *François de Lavergne*, chef de la conspiration de Bordeaux, est condamné à être tiré à quatre chevaux. Quelque temps après, un gentilhomme, qui dans une maladie dangereuse et probablement dans un accès de délire, s'était confessé d'avoir eu la pensée de tuer le roi, est arrêté sur la révélation du confesseur et décapité (**).

1582. *Salcède* est écartelé pour avoir conspiré contre la vie du duc d'Alençon, frère de Henri III.

1590. *F. Bourgoin*, prieur des jacobins, est condamné à être écartelé pour avoir loué publiquement Jacques Clément.

1591. Un jeune novice carme, à peine âgé de douze ans, est condamné à mort, pour avoir dit, en tenant un couteau, qu'*il pourrait bien un jour être un autre Jacques Clément.*

1595. Un vicaire de Saint-Nicolas-des Champs est condamné à être pendu pour avoir dit qu'*il se trouverait quelqu'un de bien, comme le frère Jacques Clément, pour tuer Henri IV, ne fût-ce que lui.*

(*) Tallemant des Réaux, Historiettes, t. I, p. 24.

(**) Voyez sur le *crime verbal de lèse-majesté*, Montesquieu, *Esprit des lois*, t. XII, p. 12.

1595. *Jean Châtel* est tenaillé, écartelé et brûlé pour attentat contre Henri IV.
1600. La femme *Nicole Mignon* est brûlée vive pour avoir conspiré contre le roi.
1602. *Fontanelle* est condamné à être rompu en place de Grève, comme complice de Biron.
1603. Un jardinier est condamné à être pendu pour n'avoir pas révélé qu'on lui avait offert de l'argent pour tuer le roi.
1604. *Nicolas l'Hôte* est traîné sur une claie et écartelé après sa mort, pour trahison envers le roi.
1610. *Ravaillac* est tenaillé, écartelé et brûlé (*).
1642. *De Thou* est décapité pour n'avoir point révélé le complot de Cinq-Mars.
1757. *Damiens* est tenaillé, et tiré à quatre chevaux, pour attentat sur la personne de Louis XV.

Le code pénal de 1810 nommait crime de lèse-majesté l'attentat contre la personne ou la vie du souverain; depuis, cette expression a été remplacée par celle de parricide.

LESPARRE (A. de Foix, seigneur de). Voy. FOIX.

LESPINASSE (Julie-Éléonore), naquit à Lyon, en 1732, de la comtesse d'Albon et d'un gentilhomme de province. Elle vit le jour clandestinement chez un marchand, et fut portée sur les registres de Saint-Paul de Lyon comme fille légitime de ce marchand, Claude Lespinasse, et de Julie Navarre, son épouse.

La comtesse d'Albon assura à sa fille 300 livres de rente, qui étaient tout ce dont elle pouvait disposer du vivant de son mari, et l'enfant resta chez le marchand jusqu'à la mort du comte d'Albon. Elle entra alors chez sa véritable mère, et s'y vit maltraitée par ses frères et ses sœurs, jaloux de l'affection que leur mère accordait à celle qu'ils considéraient comme une étrangère. Lorsque la comtesse fut sur le point de mourir, elle fit appeler sa fille près d'elle, lui déclara sa naissance, lui remit une boîte contenant des papiers importants et un contrat de rente, puis lui donnant la clef de son secrétaire, elle ajouta qu'il contenait une somme considérable qu'elle l'autorisait à prendre.

Le premier soin de mademoiselle Lespinasse, après la mort de sa mère, fut de remettre la clef au fils aîné de la comtesse : « Je sais, lui dit-elle, que le « secrétaire renferme une somme que « madame la comtesse m'a autorisée à « garder pour moi; mais je n'ai pas « voulu m'emparer de cet argent, qui « ne m'appartient pas aux termes de la « loi. »

La réponse fut dure et brutale. On lui donnait 24 heures pour sortir de la maison. Pendant la nuit, on lui enleva la cassette, dont elle avait imprudemment parlé, et dont elle ignora toujours le contenu; et à partir de ce moment, mademoiselle Lespinasse eut dans les membres de la famille d'Albon d'implacables ennemis, qui craignaient qu'elle ne parvînt à prouver sa naissance, laquelle, ayant eu lieu du vivant du comte d'Albon, l'aurait appelée au partage de la succession de leur père et de leur mère. Cependant, au bout de quelque temps, pour amortir les idées de vengeance qu'on lui supposait, on lui offrit une place de gouvernante des enfants de madame de Vichy, qui était une demoiselle d'Albon. Elle accepta, et fut emmenée en Bourgogne. Elle avait alors 17 ans.

Nul n'avait songé à remarquer les précieuses qualités de la jeune Lespinasse, lorsque madame du Deffant, sœur de madame de Vichy, vint visiter sa belle-sœur. L'ennui dévorait la célèbre marquise; c'était un ennemi dont elle tâchait vainement de se débarrasser; soit désœuvrement, soit véritable sympathie, elle s'éprit pour mademoiselle Lespinasse d'une belle passion, et l'éleva au poste de sa dame de compagnie, non sans s'être préalablement assurée que sa protégée ne tenterait rien contre la vénérable famille d'Albon.

Julie s'était dévouée tout entière à son amie, qui peu à peu s'érigea en véritable despote. Au bout de quelques années, mademoiselle Lespinasse, liée avec d'Alembert, le président Hénaut, etc., s'étant avisée de recevoir ces amis dans sa chambre en attendant le réveil de la marquise, celle-ci, qui l'apprit par une femme de chambre, considéra ces innocents rendez-vous comme une trahison, et accabla de reproches sa dame de compagnie. Un soir, le géomètre d'Alembert, témoin

(*) C'était une opinion commune à la cour de Louis XIV que Ravaillac avait tué le roi pour se venger de ce qu'il avait séduit et ensuite abandonné sa sœur. *Mémoires de la princesse Palatine*, éd. de 1833.

d'une indécente boutade de la marquise, dit tout bas à mademoiselle Lespinasse: « J'ai chez moi, dans un tiroir, 2,000 li« vres dont je ne sais que faire, et qu'un « de ces matins quelque écrivain sans « talent m'empruntera; souffrez que « je vous les prête pour sortir d'ici ho« norablement. » — « Ah! monsieur « d'Alembert, je n'ose accepter de vous « un service dont la fortune ne me per« mettra jamais de m'acquitter. » — « Par ma foi! je mettrais bien à vos « pieds mon amour; mais je conçois « que vous deviez songer au mariage.» « — « Au mariage, monsieur, jamais; « l'idée d'une chaîne éternelle révolte « mon âme. Ne voyez-vous pas qu'au« jourd'hui je me vois forcée à briser « celle de la reconnaissance?» — « Hélas! « alors je suis désolé que vous ne m'ai« miez pas; car moi je vous aime, et « nous serions bientôt d'accord. »

On n'alla pas plus loin pour le moment; mais à quelque temps de là, d'Alembert, atteint d'une dangereuse maladie, demanda à voir mademoiselle Lespinasse. Celle-ci vola près de lui, et de ce moment ils ne se quittèrent plus. Le célèbre géomètre avait alors 38 ans; il était doué d'une âme aimante; sa conversation était charmante; mademoiselle Lespinasse, qui n'avait que 23 ans, avait sa réputation faite comme femme d'esprit; le monde eut bientôt accepté leur relation, et leur modeste demeure devint le rendez-vous de la bonne société aussi bien que des savants indigènes et étrangers. On parla beaucoup de tout cela, mais avec estime, et Louis XV accorda à mademoiselle Lespinasse une pension de 1,500 fr.

Le bonheur de ces deux personnes, qui semblaient créées l'une pour l'autre, dura dix années sans interruption. Mais un jour, mademoiselle Lespinasse annonça à d'Alembert qu'elle aimait un Espagnol, le marquis de Mora, et en même temps elle lui donnait le choix de vivre ensemble comme frère et sœur, ou de se quitter: « Restez! » lui dit d'Alembert, et à quelque temps de là il écrivait à un ami: « La géométrie est « ma femme, et je n'ai plus qu'à me re« mettre dans ce triste ménage. »

Cette nouvelle liaison fut pour mademoiselle Lespinasse, pleine de tourments. Le père de M. de Mora l'obligea de partir pour Madrid, où le jeune homme ne tarda pas à tomber malade d'une affection de poitrine dont il mourut. Mais un homme sans cœur, vaniteux, et privé de tout mérite véritable, devait, en rendant mademoiselle Lespinasse la plus malheureuse des femmes, venger le bon philosophe qui, hélas! ne le demandait pas.

M. de Guibert, auteur de deux médiocres tragédies et d'un ouvrage sur la tactique, rencontra un jour mademoiselle de Lespinasse, et celle-ci se prit pour lui, du vivant même de Mora, d'une de ces passions insensées en dehors de toute explication raisonnable, et que les Grecs attribuaient à la vengeance des dieux. Ce que ce nouvel amour fit souffrir à mademoiselle Lespinasse serait incroyable, si ses lettres n'en portaient un éclatant témoignage. Elle subit tour à tour le dédain, le refroidissement et le mariage d'un homme qui, pour recevoir les admirables lettres qu'elle lui adressait, et qui flattaient sa vanité, traînait dans la fange d'une rupture différée un amour si exalté.

Lorsque mademoiselle Lespinasse ne put plus se faire illusion sur les sentiments de Guibert, elle l'accabla de bienfaits. Il les paya d'une noire ingratitude qui causa enfin la mort de cette femme si remarquable. Mademoiselle Lespinasse termina sa carrière en 1776, à l'âge de 44 ans.

On lui doit une *Suite du Voyage sentimental*, imprimée dans les œuvres posthumes de d'Alembert. Sa *Correspondance*, dont on a retrouvé une partie, est un chef-d'œuvre de passion.

D'Alembert a consigné les regrets que lui causa la mort de son amie, dans deux écrits imprimés avec ses œuvres posthumes; l'un a pour titre: *Aux mânes de mademoiselle Lespinasse*; l'autre: *Sur la tombe de mademoiselle Lespinasse*. On a aussi de lui un *Portrait* de son amie, qu'il lui adressa de son vivant.

Lessart (Antoine de Valdec de), né en Guienne en 1742, vint de bonne heure à Paris, où il se lia avec Necker, qui lui fit obtenir, en 1768, une charge de maître des requêtes. Nommé, en décembre 1790, contrôleur général des finances, en remplacement de Lambert,

il passa le mois suivant au ministère de l'intérieur, qu'il conserva jusqu'au 30 novembre 1791. Il fut alors nommé ministre des relations extérieures à la place du comte de Montmorin. Décrété d'arrestation par l'Assemblée législative, sur le rapport de Brissot, le 9 mars 1792, pour avoir, *par sa lâcheté et sa faiblesse, trahi les intérêts de la nation*, il fut peu de temps après traduit devant la haute cour nationale, et conduit à Orléans, où siégeait cette cour. On sait que les prisonniers de cette ville, ramenés à Versailles sur un ordre signé de Danton, y furent massacrés le 9 septembre 1792 : on dit que de Lessart, qui avait été chargé par la cour de négocier l'achat du Mirabeau de la populace, conservait la preuve des engagements que le nouveau ministre de la justice avait contractés avec Louis XVI, et du prix qui lui avait été payé, et que cette circonstance ne fut pas sans influence sur le sort que lui et ses compagnons éprouvèrent.

Lestang, ancienne seigneurie du Dauphiné, érigée en marquisat en 1643.

L'Estoile (Pierre de), né à Paris en 1546, étudia le droit à Bourges, et acheta en 1569 une charge de grand audiencier en la chancellerie de France. Dépouillé de la plus grande partie de son patrimoine par les guerres de religion, il se trouva bientôt réduit au seul produit de sa charge, lequel, à cette époque, ne devait pas être fort considérable, et, à la fin de sa vie, il était, comme il le dit lui-même, *inops in divitiis;* car il avait dépensé ce qui lui restait à acheter un nombre immense d'antiquités, de médailles, de livres rares, et surtout de ces pamphlets qui, sous les noms de *Pasquils* ou de *Fadezes*, se criaient alors dans les rues ou se vendaient sous le manteau. Cette collection curieuse lui servit à composer son célèbre *Journal des règnes de Henri III et Henri IV*. Cet ouvrage, où se trouvent consignés jour par jour, depuis le 30 mai 1574 jusqu'au 27 septembre 1611, tous les événements qui ont paru à l'auteur avoir quelque importance, est du plus haut intérêt, et c'est peut-être le livre le plus utile à consulter pour l'histoire de cette époque.

L'avocat général Sevin fut l'éditeur de la partie de ce journal qui est relative au règne de Henri III, et on l'en considéra longtemps à tort comme l'auteur. Le journal de Henri IV fut publié pour la première fois par Jean Godefroy, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de France, depuis* 1595 *jusqu'en* 1611, 2 vol. in-8°, 1719. La meilleure édition de l'ouvrage complet est celle qui fait partie de la *Collection des Mémoires sur l'histoire de France*, publiée par MM. Michaud et Poujoulat.

Lesueur (Eustache), l'un des plus grands peintres du dix-septième siècle, naquit à Paris en 1617. Deux ans après, en 1619, naissait Lebrun, cet autre grand peintre du même siècle. Comme lui, Lesueur était fils d'un sculpteur. Comme lui, et en même temps que lui, il eut pour maître Simon Vouet, à la célébrité duquel de tels élèves contribuèrent plus que ses propres ouvrages. Tous deux reçurent des conseils du Poussin; mais ici commence entre eux la différence. Poussin, mal à l'aise au milieu des intrigues qui s'agitent en France, quitte Paris et retourne à Rome; Lebrun trouve un protecteur qui l'envoie à la suite du grand peintre, le place auprès de lui, et lui permet de puiser tous les jours, pendant six ans, à cette source de richesses, sans avoir à s'inquiéter des besoins de la vie; tandis que Lesueur est obligé de se contenter de croquis, de modèles que lui envoie le grand maître, et n'a point d'autre moyen de s'initier au secret des grandes compositions. Du reste, c'est un des caractères des artistes de génie, que, quelle que soit l'influence des talents qui les dirigent ou qui s'élèvent et grandissent autour d'eux, ils sont toujours en dehors de cette influence, et restent constamment eux-mêmes; c'est cette individualité qui donne au génie ce qu'on appelle son cachet. Ce ne fut certainement ni dans les leçons de Vouet, ni dans les œuvres de Lebrun, ni même dans celles du Poussin, que Lesueur puisa cette sensibilité de pinceau qui remuait l'âme d'une manière si touchante, et faisait couler les larmes à la vue de ses tableaux, comme l'auraient pu faire la poésie la plus mélancolique, la musique la plus attendrissante.

C'est que il faut le dire aussi, les grands génies se mettent tout entiers dans leurs œuvres, c'est leur âme qu'ils divisent, en quelque sorte, pour en jeter des parcelles sur la toile ou sur le papier. La nature de leur talent, le cachet distinctif de leurs productions, est empreint du sentiment qui domine en eux. Quelle noblesse, quelle simplicité, quelle candeur dans les œuvres de Lesueur! mais aussi quelle candeur, quelle simplicité, quelle noblesse dans son âme! Lesueur n'est pas un de ces hommes qui s'échauffent par moment et de parti pris; non, dès qu'il a conçu son œuvre, son esprit est incessament absorbé dans la contemplation de son sujet; son âme est tout entière sous l'influence du sentiment qui doit l'animer; et quand l'œuvre est finie, quand on admire ce pinceau si plein de sentiment et de vérité, c'est que, pour nous servir d'une expression devenue commune maintenant et qui n'en est pas moins vraie, c'est que son âme a passé dans ses pinceaux. Que faisait Lesueur pendant les trois années qu'il employa à peindre son œuvre immortelle, l'histoire de saint Bruno? Retiré dans le cloître, au milieu de ces moines qu'il devait représenter, il vivait de leur vie, il priait avec eux; ces moines s'étonnaient qu'un artiste, qu'un homme appelé aux joies du monde, pût avoir une si grande simplicité de caractère, une piété si fervente et si douce; et ils le laissèrent s'en aller à regret quand le dernier coup de pinceau eut été donné à cette pieuse et touchante histoire.

Que Lebrun aille briller à la cour, qu'il achète par ses louanges allégoriques les bienfaits de Louis XIV, qu'irait faire Lesueur au milieu de ce monde à double visage, lui si naïf, qu'on l'a quelquefois comparé au bon la Fontaine? Aimant la vie de famille et les joies intimes, il se marie de bonne heure; mais ce lien lui impose des obligations. Pour subvenir aux nécessités de la vie, il n'a que son pinceau et ses crayons; et pendant plusieurs années, l'auteur de tant de tableaux dont la France aujourd'hui est justement fière, dessina et grava des thèses de théologie, des frontispices de livres, une *Annonciation* pour un office à l'usage des chartreux. Il peignit des portraits de Vierge, des médaillons pour des religieuses. Enfin, tandis que son brillant rival Lebrun offrait déjà à l'admiration royale ses énergiques compositions, Lesueur, qui fuyait et le bruit et l'éclat, Lesueur, modeste et caché, n'avait encore du talent que pour les églises et les communautés religieuses.

Cependant son talent perça enfin malgré lui cette enceinte bornée. Il avait peint huit compositions empruntées au *Songe de Polyphile*, et destinées à être exécutées en tapisserie, et on y avait pressenti cette expression qu'on retrouva plus tard dans ses autres œuvres; puis c'était un *Saint Paul imposant les mains aux malades*, peint pour l'académie de Saint-Luc, qui lui avait mérité l'attention et l'amitié du Poussin; enfin quelques sujets allégoriques et moraux le mettent hors de ligne, et la reine mère le nomme son peintre. Ce fut elle qui le chargea de peindre la collection des tableaux de saint Bruno. Nous avons dit comment il fit ces chefs-d'œuvre, comment il sut trouver en lui-même cette justesse, cette vérité de composition, cette simplicité et cette naïveté de couleur. Mais Lesueur, peintre de la reine, ne sut pas tirer de sa position le parti que Lebrun, peintre du roi, sut tirer de la sienne; il fut à peine payé pour cette riche galerie. Cependant, en 1648, époque où elle fut terminée, l'Académie fut créée, et Lesueur en fut un des douze anciens membres et professeurs. Il fut chargé, la même année, de peindre le tableau que présentait, au 1er mai, le corps des orfèvres de Paris à l'église de Notre-Dame: il peignit *Saint Paul prêchant à Éphèse*, véritable chef-d'œuvre de poésie et de mouvement, et qui est bien supérieur au *saint André* et au *saint Étienne* de Lebrun.

C'était désormais le genre religieux que paraissait avoir adopté Lesueur. Le tableau du *Martyre de saint Gervais et de saint Protais* venait d'ajouter encore à sa réputation en ce genre lorsque le président de Thorigny lui confia des travaux d'un autre genre. Les deux rivaux se trouvèrent alors en présence; tous deux devaient décorer cet hôtel connu depuis sous le nom de l'hôtel Lambert: à Le-

brun la *galerie*, à Lesueur le *salon des Muses*. Que de grâce, de noblesse et de décence dans ces nymphes et ces muses que créa le pinceau de Lesueur! Où avait-il appris cette manière de traiter l'allégorie mythologique? Lebrun, jusque-là, avait bien pu sans crainte voir s'élever son rival : le champ où il glanait n'était pas le sien ; il avait bien pu admirer le saint Bruno ; mais là, dans l'invention allégorique, où lui, Lebrun, prétendait exceller, il trouvait que son rival l'égalait au moins; il conçut de la jalousie; et quand le nonce du pape vint visiter cet hôtel, il le fit passer rapidement dans les pièces peintes par Lesueur; puis, le nonce, voyant le plafond d'*Apollon et Phaéton*, et s'écriant, étonné de la rapidité de sa course : « Voilà pourtant de belles peintures! » il lui permit à peine de s'arrêter.

C'est qu'il fallait qu'il y eût réellement de bien grandes qualités dans cet artiste, pour qu'on l'appelât le *Raphaël français*, et qu'on le crût l'élève du grand Raphaël. Ce ne fut pas son seul point de ressemblance avec le grand maître italien : comme lui, il mourut au milieu de sa carrière. Ses qualités, son talent, lui avaient fait des ennemis. Persécuté, resté veuf et seul, une maladie de langueur détermina sa retraite aux chartreux, où l'attendait le souvenir reconnaissant des moines; et il y mourut en 1655, à l'âge de 38 ans.

La mort ne le mit pas à l'abri des outrages de ses ennemis : une main jalouse alla frapper d'un couteau quelques-unes des plus belles têtes de la collection de saint Bruno, et les moines furent obligés pour préserver ces tableaux de la destruction, de les couvrir de volets fermés à clef. En 1792, quand M. Lenoir retira du couvent trois tableaux laissés en place après que Louis XIV en eut fait enlever la collection, ces trois tableaux, peints sur bois, portaient encore la trace de ces infâmes tentatives.

Il est impossible de citer tous les ouvrages de Lesueur; nous nous contenterons de mentionner ceux qui passent pour ses meilleures productions. C'est d'abord le *Saint Paul prêchant à Éphèse*, dont nous avons déjà parlé; *la Messe de saint Martin; Saint Gervais et saint Protais conduits au supplice*. Ce tableau, qui décorait la nef de Saint-Gervais, est un des plus beaux de Lesueur. Et dans la collection de saint Bruno : *Saint Bruno prosterné devant un crucifix; Saint Bruno distribuant ses biens aux pauvres*; la *Mort de saint Bruno* et son *Apothéose*; enfin, *Phaéton demandant à conduire le char d'Apollon*.

Lesueur (Jean-François), l'un des plus célèbres compositeurs de musique de notre époque, naquit d'un simple cultivateur au Plessiel, près d'Abbeville, le 15 février 1765. A sept ans, il fut admis à l'école de musique de cette ville; et, bientôt après, en 1770, entra comme enfant de chœur à la cathédrale d'Amiens, où il apprit les premiers éléments des langues française et latine. Il en sortit à quatorze ans, et entra au collége de la même ville pour y achever ses études, et y faire sa philosophie.

Maître de musique de la cathédrale de Séez en Normandie à seize ans, il fut nommé, six mois après, sous-maître de l'église des Saints-Innocents à Paris, et, au bout d'un an, maître de musique de la cathédrale de Dijon. Après deux années d'exercice dans cette ville, il fut appelé, en 1782, à la maîtrise du Mans; mais il la quitta l'année suivante, malgré les avantages qui lui étaient offerts, pour celle de l'église Saint-Martin de Tours, qui le conduisait plus directement à celle de Paris.

En effet, appelé dans la capitale en 1784, pour y faire exécuter, au concert spirituel, plusieurs morceaux de sa composition, il fut promu à la maîtrise des Saints-Innocents, sur le rapport de Grétry, Gossec, Philidor, etc. C'est à cette époque qu'il se lia avec Sacchini, qui l'encourageait à travailler pour le théâtre, le guidait par ses conseils, et revoyait ses essais. En 1786, il concourut pour la maîtrise de l'église métropolitaine, et il l'obtint, malgré la règle qui voulait que, pour remplir cette place, il fallût être ecclésiastique, ou âgé de quarante ans. Comme il n'en avait que vingt-trois, il ne put se dispenser de prendre le petit

collet, et il fut connu, jusqu'à la révolution, sous le nom d'abbé Lesueur. Ce fut sur ses instances que l'archevêque de Paris et le chapitre de Notre-Dame établirent une musique à grand orchestre pour les principales solennités, où il fit exécuter les motets qui ont fondé sa réputation. On se souvient encore de la foule qu'attiraient dans cette église, en 1786 et 1787, ses brillantes compositions, parmi lesquelles on distingua un *Regina cœli*, un *Gloria in excelsis*, et l'*ouverture* d'une messe du jour de Pâques. Des éloges, des encouragements lui furent donnés dans plusieurs feuilles périodiques, par Lacépède, Marmontel, Chamfort, l'abbé Aubert, etc.; mais le succès même de cette musique épouvanta les gens rigides et dévots; et ils déclamèrent contre ces innovations profanes, qu'ils appelaient l'*Opéra des gueux*.

Lesueur avait publié quelques écrits où il disait ouvertement qu'il voulait dramatiser la musique d'église. Cette prédilection qu'il manifestait ainsi pour la musique théâtrale, et sa répugnance à céder aux instances de l'archevêque et du chapitre, qui le pressaient d'entrer dans les ordres, et de se consacrer à la musique religieuse, lui aliénèrent une partie des chanoines. Pendant les vacances de 1787, ils profitèrent de son absence pour supprimer la nouvelle musique, comme trop mondaine et trop dispendieuse, et rétablir l'ancien usage des musiques vocales accompagnées de violoncelles, contre-basses et bassons. Lesueur, qui n'était entré à l'église de Paris que sous la condition de pouvoir exécuter ses idées, donna sa démission. Une altercation qu'il eut avec le grand chantre, au sujet du règlement des comptes, aigrit ses ennemis, et la calomnie publia qu'*il avait été chassé comme un brouillon, un homme immoral et un fripon*. Mais un mémoire publié par un conseiller au parlement, ami du jeune compositeur, fit revenir sur son compte l'opinion publique, et lui valut les plus honorables certificats de la part du chapitre.

A la fin de 1788, Lesueur se retira chez M. Bochard de Champigny, où il passa, au sein de l'amitié, les quatre années les plus heureuses de sa vie, uniquement occupé de compositions musicales. Il quitta sa paisible retraite à la mort de son bienfaiteur, et donna successivement, au théâtre Feydeau, en 1793, *la Caverne*, opéra en trois actes, où il introduisit les chœurs syllabiques dont Rameau avait déjà donné l'exemple; en 1794, *Paul et Virginie*, opéra en trois actes, où l'on admira surtout le bel hymne au soleil, qu'on a depuis exécuté dans des concerts publics; en 1796, *Télémaque*, tragédie lyrique en trois actes, composée antérieurement, et qu'il avait été obligé de retirer de l'Opéra, après l'avoir fait admettre, et en avoir vainement sollicité la représentation pendant plusieurs années.

Appelé, en 1794, à faire partie de l'Institut national de musique, il fut nommé, en 1795, un des cinq inspecteurs de l'enseignement dans cet établissement, devenu alors Conservatoire de musique, et y fut maintenu après la nouvelle organisation qui eut lieu en 1800. Bientôt cependant éclatèrent des dissensions entre lui et Sarrette, nommé directeur du Conservatoire. La musique en avait été la première cause; l'aigreur envenima la discussion. Un mémoire publié par un ami de Lesueur, et tout rempli de personnalités mordantes, lui fit un tort immense; et, en 1802, il fut destitué. Ce fut là le moment critique de sa vie; père de famille, il se trouvait sans ressource, et tomba dans la misère et le désespoir. Mais Paisiello, directeur de la musique du palais de l'empereur, se voyant obligé de se retirer à cause de sa santé, le désigna comme le plus capable de lui succéder; et il passa tout à coup de la position la plus malheureuse à la plus heureuse que pût alors désirer un musicien. Ce fut à cette époque qu'il composa son opéra des *Bardes*, représenté avec un succès mérité au mois de juillet suivant, et qui lui valut, de la part de Napoléon, une tabatière en or, avec cette inscription : *l'empereur des Français à l'auteur des Bardes*. En 1807, il donna encore à l'Académie impériale de musique, deux opéras : *l'Inauguration du temple de la Victoire*, et *le Triomphe de Trajan*; et, en 1809, *la Mort d'Adam et son Apothéose*, tra-

gédie lyrique en trois actes, qui, en raison de l'austérité du sujet, n'obtint qu'un succès d'estime.

En 1814, après la restauration, Lesueur fut nommé surintendant et compositeur de la chapelle du roi, et eut pour collègue d'abord Martin, puis Cherubini. Ces fonctions ne cessèrent pour lui qu'après la révolution de juillet. Élu membre de la quatrième classe de l'Institut en 1813, en remplacement de Grétry, il fit ensuite partie de l'Académie des beaux-arts; et, en 1817, il fut appelé au Conservatoire, comme professeur de composition. Membre du jury musical depuis 1806 jusqu'en 1824, il fit aussi partie de celui de l'Opéra-Comique. L'académie royale de musique de Stockholm le nomma l'un de ses membres le 22 janvier 1819; et la Société philharmonique de Vienne se l'associa le 8 août 1827. Enfin, il mourut au mois d'octobre 1837, âgé de 74 ans, comblé d'honneurs et de distinctions. Aux ouvrages de Lesueur que nous avons déjà cités, il faut ajouter trois opéras reçus, mais non représentés : *Tyrtée*, en trois actes, reçu en 1794; *Artaxerce*, en trois actes, reçu en 1801; et *Alexandre à Babylone*, reçu en 1823. On a aussi de lui un grand nombre de morceaux de musique religieuse. Enfin, il a publié une *Notice sur la mélopée, le rhythme et les grands caractères de la musique ancienne.*

Le nom de Lesueur se retrouve souvent dans les arts. Nous mentionnerons encore une famille de ce nom, originaire de Rouen, et dont tous les membres se sont distingués dans la gravure : *Pierre* Lesueur, né à Rouen en 1636, et mort en 1716; *Pierre* et *Vincent* Lesueur, ses deux fils, morts, le premier en 1698, et le second en 1743; *Nicolas* Lesueur, neveu des deux précédents, né à Paris en 1690, qui porta à sa perfection le genre dit *en camaïeu*, et mourut en 1764; et enfin *Élisabeth* Lesueur, sœur de Nicolas, à qui la ville de Rouen, en reconnaissance de son talent, fit une pension de 2,000 fr.

L'Étanduère Desherbiers (Henri-François, marquis de), marin, né à Angers en 1682, mort en 1750, servit sous Ducasse et Duguay-Trouin, et commandait, au mois d'octobre 1747, une escadre de huit vaisseaux, avec laquelle il devait escorter aux colonies d'Amérique un convoi de deux cent cinquante bâtiments chargés de vivres. Attaqué à la hauteur de Belle-Isle par une flotte anglaise de dix-neuf vaisseaux aux ordres de l'amiral Hawke, il n'hésita pas à soutenir le combat pour sauver son convoi; l'engagement dura huit heures, et l'Étanduère parvint, par l'habileté de ses manœuvres, à sauver le convoi, en ne perdant que six vaisseaux. On doit à ce brave officier plusieurs plans des côtes, ports et rades des Indes orientales et des côtes du Labrador, et d'excellents relèvements de la côte du Saint-Laurent.

Le Tellier (famille). — *Michel* le Tellier, qui commença l'illustration de sa maison, naquit le 19 avril 1603, d'un conseiller à la cour des aides. Il fut lui-même d'abord conseiller au grand conseil, puis procureur du roi au Châtelet de Paris en 1631. Nommé plus tard maître des requêtes, il accompagna en cette qualité le chancelier Séguier, lorsque celui-ci alla, par ordre de Richelieu, instruire contre les révoltés de Normandie, connus sous le nom de *Va-nu-pieds* (voyez ce mot), et dut, en 1640, au zèle qu'il avait montré à seconder en cette circonstance les rigueurs et la cruauté du chancelier, la place d'intendant de Piémont. Ce fut alors qu'il se fit connaître de Mazarin, qui le présenta à Louis XIV, et le fit, lors de l'éloignement de Desnoyers, créer secrétaire d'État au département de la guerre. Le Tellier partagea la bonne et mauvaise fortune du cardinal pendant les troubles de la Fronde; il eut la plus grande part au traité de Ruel; Anne d'Autriche le retint auprès d'elle, lorsque Mazarin fut forcé de se retirer pour la seconde fois et de sortir du royaume; et elle lui confia alors le ministère qu'abandonnait son favori. Il contribua puissamment à pacifier le royaume.

Chargé des pleins pouvoirs de la reine, le Tellier empêcha, en 1654, la ville de Péronne de tomber entre les mains des ennemis; il prit ensuite une part très-active aux négociations relatives au mariage du roi, et conserva, après la

mort de Mazarin, la charge de secrétaire d'État.

« Son esprit, dit M. Sismondi, était doux, facile, insinuant; il était modeste sans affectation, et il cachait la faveur dont il jouissait avec autant de soin que sa fortune. Toujours maître de ses passions, il était civil et bienveillant de propos; mais c'était là tout le bien qu'il faisait à ses amis, en même temps qu'il ne laissait jamais échapper une occasion de nuire à ses ennemis. Jamais il ne les croyait assez petits ou assez faibles pour se permettre de les mépriser. Il avait rétabli dans le ministère de la guerre un ordre et une vigueur qui avaient contribué aux succès de la régence. »

Après la mort de d'Aligre, le Tellier fut créé par Louis XIV chancelier et garde des sceaux, et il déploya dans ces hautes fonctions, contre les protestants, un fanatisme qui fit plus de mal à la France que les guerres sanglantes soutenues par elle contre l'Europe entière. On sait qu'en 1685, âgé de quatre-vingt-trois ans, malade et se sentant près de mourir, il demanda au roi de lui accorder la consolation de signer, avant de rendre le dernier soupir, un édit qui porterait révocation de l'édit de Nantes. Il signa, en effet, cet édit le 2 octobre 1685, en récitant le cantique de Siméon, et en appliquant à cet acte impolitique les paroles de joie qui, dans la bouche du vieillard hébreu, se rapportaient au salut du genre humain. (Voy. ÉDIT DE NANTES). Il mourut avant la fin du mois, et on lui érigea un fastueux mausolée dans l'église Saint-Gervais à Paris.

« Michel le Tellier avoit reçu, dit l'abbé Choisi, toutes les grâces de l'extérieur : un visage agréable, les yeux brillants, les couleurs du teint vives, un sourire spirituel qui prévenoit en sa faveur. Il avoit tous les dehors d'un honnête homme, l'esprit doux, facile, insinuant; il parloit avec tant de circonspection, qu'on le croyoit toujours plus habile qu'il n'étoit, et souvent on attribuoit à sagesse ce qui ne venoit que d'ignorance; modeste sans affectation, et cachant sa faveur avec autant de soin que son bien, il promettoit beaucoup et tenoit peu; timide dans les affaires de sa famille, courageux et même entreprenant dans celles de l'État; génie médiocre et borné, peu propre à tenir les premières places, où il payoit souvent de discrétion, mais assez ferme à suivre un plan quand une fois il avoit été aidé à le former; incapable d'en être détourné par ses passions, dont il étoit toujours le maître; régulier et civil dans le commerce de la vie, où il ne jetoit jamais que des fleurs : c'étoit aussi tout ce qu'on pouvoit espérer de son amitié; mais ennemi dangereux, cherchant l'occasion de frapper sur celui qui l'avoit offensé, et frappant toujours en secret, par la peur de se faire des ennemis, qu'il ne méprisoit pas, quelque petits qu'ils fussent. Il ne laissoit pas de sentir les obligations de son emploi et les devoirs de sa religion, à laquelle il a toujours été fidèle. » L'abbé de Saint-Pierre ajoute que c'était un très-habile courtisan, « qui avoit instruit son fils à toujours louer le roi par quelque endroit, et à lui faire croire qu'il étoit le plus sage et le plus habile homme de l'Europe, et que c'étoit par cette raison que le roi se plaisoit plus à travailler avec le Tellier et avec son fils qu'avec les autres secrétaires d'État. »

François-Michel LE TELLIER, marquis DE LOUVOIS, fils aîné du précédent, naquit à Paris, le 18 janvier 1641. En 1654, le roi accorda pour lui à son père la survivance de la charge de secrétaire d'État au département de la guerre. Il n'en eut pas moins une jeunesse fort dissipée. Ramené enfin à une conduite meilleure, par les exhortations et les menaces de son père, il épousa, en 1662, Anne de Souvré, marquise de Courtanvaux, qui lui apporta une dot considérable. Peu de temps après, il alla faire une inspection des frontières, des places fortes, des troupes et de l'administration du royaume, et, à son retour, il signala au roi de nombreux abus, en proposant les mesures nécessaires pour les réformer. De nombreux actes de déférence, ou, pour mieux dire, de flatterie, lui gagnèrent bientôt la faveur de Louis XIV; et lorsqu'en 1666, Michel le Tellier eut définitivement renoncé au titre et aux fonctions de sa charge, il devint tout-puissant, et n'eut plus, dans la confiance du monarque, d'autre rival que Colbert. « La France,

dit Lemontey, se trouva comme le monde des manichéens, gouvernée par deux principes contraires : le peuple de Louvois, oisif, dissipateur, ne respirant que la guerre, n'estimant que la force, récusant l'impôt, harcelant et épuisant l'État par ses prétentions et par ses besoins; le peuple de Colbert, laborieux, économe, ami de la paix et de la justice, payant d'autant plus qu'il produit davantage, et enrichissant l'État par les richesses passées..... et, pour achever par un trait plus singulier ce contraste du ministre des fabriques et du ministre des batailles, Saint-Simon nous apprend que le courage des Colbert et la poltronnerie des le Tellier avaient passé en proverbe à la cour. »

Le succès de la campagne de Flandre, en 1667, fut cependant dû en grande partie à l'habileté de Louvois, et la conquête de la Franche-Comté, en 1668, établit plus fortement encore son crédit. Nommé surintendant général des postes la même année, chancelier des ordres du roi en 1671, et en 1673 grand veneur et administrateur général des ordres de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, il remplit ces différentes places avec le zèle et l'activité dont il avait déjà donné des preuves. Son génie embrassait toutes les branches de la vaste administration qui lui était confiée, et, par la sagesse de ses réformes, la profondeur de ses vues et de ses projets, il créa en France une puissante organisation militaire. La discipline la plus sévère fut rétablie dans l'armée; des écoles furent créées pour le génie et l'artillerie, ces deux armes qui ont porté si loin la gloire de notre patrie; enfin, par ses soins, des académies furent fondées dans les places frontières, et de jeunes gentilshommes, entretenus aux frais de l'État, allèrent s'y former au métier des armes. Ce fut encore Louvois qui donna à l'armée des habits uniformes, et l'on sait quelle heureuse influence cette innovation exerça sur nos troupes. Les instructions savantes données par lui aux chefs des armées montrent à quel degré ce grand ministre possédait la prévoyance, l'esprit d'ordre et de suite, qualités si nécessaires pour la réussite des grandes entreprises. Il fit rendre aux chevaliers de Saint-Lazare des hôpitaux, qui, sous les noms de prieurés et de commanderies, servirent de retraite à plus de 200 officiers que leurs infirmités rendaient incapables de servir; enfin, ce fut par ses soins que l'hôtel des Invalides fut commencé en 1671.

Cependant, lors de la guerre de Hollande, en 1672, Louvois commit une grande faute en rejetant les propositions avantageuses des Hollandais, et surtout en empêchant, contre l'avis de Turenne et de Condé, le roi de marcher directement sur Amsterdam, et en conservant les places fortes que les deux grands généraux voulaient démanteler. (Voy. HOLLANDE.)

En 1674, il accompagna Louis XIV dans la deuxième conquête de la Franche-Comté, que son heureuse prévoyance avait facilitée; mais on doit dire que ce fut contre ses ordres réitérés que Turenne exécuta ses glorieuses campagnes de 1674 et 1675.

Après la paix de Nimègue, il engagea Louis XIV, pour l'occuper, dans les folles constructions de Versailles, de Trianon et de Marly, qui épuisèrent complétement le trésor public. En 1681, il conduisit, avec son adresse accoutumée, une négociation qui eut pour résultat la reddition de Strasbourg, jusqu'alors ville libre impériale.

Son crédit augmenta encore après la mort de Colbert; mais son influence eut alors des conséquences désastreuses pour la France; nous avons dit ailleurs (voyez DRAGONNADES) la part odieuse qu'il prit aux persécutions dirigées contre les réformés, et à leur expulsion du royaume; un autre acte également odieux fut l'incendie du Palatinat, exécuté d'après ses ordres, en 1689.

Louis XIV commençait cependant à se lasser de l'ascendant qu'il lui avait laissé prendre sur lui; l'arrogance du ministre ne ménageait même plus le roi, et sa disgrâce semblait inévitable et prochaine, lorsqu'il mourut presque subitement, en sortant du conseil, le 16 juillet 1691. On prétendit qu'il avait été empoisonné; mais ce bruit nous paraît peu fondé. Quoi qu'il en soit, Louis XIV ne témoigna pas la moindre douleur de cette mort, qui sembla l'avoir débarrassé d'un grand fardeau. « Aucun

homme, dit M. de Sismondi, n'avait encore possédé, à l'égal de Louvois, le génie qui convient au ministère de la guerre. C'était lui qui avait ramené la discipline et l'obéissance dans les armées, l'ordre dans les approvisionnements, l'intégrité parmi les munitionnaires, l'exactitude dans le payement de la solde et dans l'exécution de tous les marchés. Il connaissait, par un système rigoureux d'espionnage, les mœurs, les opinions, les talents comme les actions de tous les officiers de l'armée. Il avait nettement présents à la pensée tous les détails de la géographie et de la topographie de la France, et des pays où pénétraient ses armées. Aussi, pendant son long ministère, faut-il lui attribuer, au moins autant qu'aux généraux, tous les succès de la guerre. Ce fut lui qui supprima tous les brigandages des troupes en France, dans leurs marches et leurs cantonnements ; qui les logea dans des casernes, au grand soulagement des bourgeois et des paysans; qui rendit si redoutables le corps des ingénieurs par son savoir, et les troupes de la maison du roi par l'émulation qu'elles inspiraient à toutes les autres. Mais autant on était forcé d'admirer la puissance de sa tête, autant on devait détester la perversité de son cœur. Sans principes, sans pitié, sans amour pour la France, il avait entraîné le roi dans des guerres sans cesse renaissantes, uniquement pour s'agrandir; il les voulait générales, pour se rendre plus nécessaire. On assure que madame de Maintenon montra au roi deux mémoires, qu'il avait apostillés de sa main, sur les moyens de contraindre le duc de Savoie et les Suisses à se déclarer contre la France, afin que les armées, sur ces frontières, vécussent en pays ennemi.

« Louvois se jouait également de la misère des autres peuples et de celle des Français; c'était toujours lui qui proposait les bombardements, les incendies, les massacres, et qui rendait le roi sourd à la voix de l'humanité et de la pitié. Depuis quelque temps, il était jaloux de madame de Maintenon, qui souvent s'opposait sourdement à ses vues, et faisait rejeter par le roi des conseils qu'il avait donnés. Naturellement hautain, fier de la faveur qu'il avait autrefois possédée, et des grands services que seul il pouvait rendre encore, il souffrait impatiemment toute contradiction. Sa rudesse avait produit chez le roi une aversion qui allait presque jusqu'à l'antipathie. Louis, qui pensait tout faire par lui-même, qui se vantait d'avoir formé Louvois, était scandalisé de ce que ce ministre semblait croire qu'il en savait autant que lui (*). »

Charles-Maurice LETELLIER, second fils du chancelier, naquit à Turin, en 1642. Destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, il parcourut, après avoir pris les ordres, l'Italie, la Hollande et l'Angleterre, et il en rapporta un grand nombre de livres précieux. Nommé, en 1668, coadjuteur de François Barberini, archevêque de Reims, il lui succéda en 1671. Il joua dès lors un rôle important dans les affaires du clergé, et se fit surtout remarquer par la violence avec laquelle il se prononça contre les doctrines ultramontaines. Du reste, les mémoires du temps le représentent sous un jour peu favorable. Il mourut d'une attaque d'apoplexie en 1710, après avoir légué à l'abbaye de Sainte-Geneviève sa bibliothèque, composée de 50,000 volumes, et riche en manuscrits précieux. Il en avait fait dresser, par Nicolas Clément, le catalogue, qui fut imprimé sous le titre de *Bibliotheca Telleriana*, Paris, imprimerie royale, 1693, in-fol.

Louvois avait laissé quatre fils; ce fut le troisième, *Louis-François-Marie* LETELLIER, MARQUIS DE BARBEZIEUX, qui lui succéda. Le jour même de la mort de son ministre, Louis XIV fit appeler Chamlay, l'homme de confiance du défunt, et voulut lui donner la charge de secrétaire d'État et le département de la guerre; mais Chamlay refusa, résista à toutes les instances qui lui furent faites pour le décider à accepter, et fit tant par ses prières, qu'il fit nommer Barbezieux. Celui-ci était né en 1668; il avait d'abord été chevalier de Malte; et, quoiqu'il n'eût pas encore vingt-quatre ans, il travaillait déjà depuis plusieurs années avec

(*) Sismondi, Histoire des Français, tom. XXVI, p. 74.

son père. Guillaume III dit, à propos de sa nomination, que Louis XIV, au rebours des autres princes, choisissait vieille maîtresse (madame de Maintenon) et jeunes ministres. Du reste, la France ne tarda pas à apercevoir toute la distance qu'il y avait du fils au père. Elle avait alors à soutenir la guerre contre l'Europe entière, et Barbezieux ne songeait qu'à ses plaisirs, et négligeait complétement les affaires. Louis XIV essaya vainement de le corriger; n'y pouvant parvenir, il se mit à faire en grande partie les fonctions de ministre de la guerre. Barbezieux, cependant, commençait à se former, lorsqu'il mourut en 1701, épuisé par ses débauches. Il ne laissait que deux filles.

Camille LE TELLIER, connu sous le nom d'abbé de LOUVOIS, dernier frère du précédent, naquit à Paris en 1675. Grâce à la haute position occupée par son père, il fut, à l'âge de neuf ans, pourvu de plusieurs bénéfices considérables, de la charge de grand maître de la librairie, et de la double place de conservateur de la bibliothèque royale et d'intendant du cabinet des médailles. Du reste, il justifia plus tard cette faveur par l'étendue et la variété de ses connaissances; et la bibliothèque prit, sous sa direction, un très-grand accroissement. Il mourut en 1717: il était membre de l'Académie française et de celles des inscriptions et belles-lettres et des sciences; il n'avait pourtant fait imprimer que son discours de réception à l'Académie française.

Michel-François LE TELLIER, marquis de COURTANVAUX, fils aîné de *Louvois*, naquit en 1663, fut reçu en survivance de la charge de secrétaire d'État en 1681, et mourut en 1721, sans avoir exercé cette charge. Il avait épousé, en 1691, la sœur du dernier maréchal duc d'Estrées, et elle lui avait donné deux fils. Nous avons parlé du second à l'article ESTRÉES; l'aîné, *François-Macé* LE TELLIER, marquis de LOUVOIS, mort en 1719, fut le père de *François-César* LE TELLIER, marquis de *Courtanvaux*, auquel nous avons consacré un article sous ce dernier nom. (Voyez COURTANVAUX.)

Louis-Nicolas LE TELLIER, marquis de SOUVRÉ, second fils de LOUVOIS, fut fait, en 1688, maître de la garde-robe, et lieutenant général au gouvernement de Navarre et Béarn, et mourut en 1725. Son fils, *François-Louis* LE TELLIER, marquis de SOUVRÉ, comte de REBENAC, fut aussi maître de la garde-robe et lieutenant général aux gouvernements de Navarre et Béarn. Il laissa plusieurs enfants, dont un seul perpétua la famille, et fut le père de M. *Auguste-Michel-Félicité* LE TELLIER, marquis de LOUVOIS actuellement vivant. Celui-ci est né en 1783; son père, qui était colonel du régiment Royal-Roussillon, mourut en 1785. Emmené par sa mère en émigration, il épousa, à son retour en France, une fille du prince Joseph de Monaco, et devint successivement chambellan de l'empereur, lieutenant des gardes du corps de Louis XVIII, et pair de France.

LE TELLIER (Michel), dernier confesseur de Louis XIV, naquit à Vire en Normandie, en 1643. Il fit ses études chez les jésuites de Caen, et entra dans leur ordre en 1663. Il professa ensuite, pendant plusieurs années, les humanités et la rhétorique, et fut chargé, en 1678, de publier l'édition de Quinte-Curce *ad usum Delphini*.

Il publia ensuite plusieurs mémoires contre la bible de Mons, et prit une part très-active à la polémique soulevée à l'occasion des missions de la Chine; les ouvrages qu'il publia alors pour la défense de sa société furent, ainsi que ceux du P. Lecomte (voyez ce mot), d'abord censurés par la Sorbonne, puis condamnés par le pape. Il se vengea de cet échec sur l'oratorien Quesnel, et sur les jansénistes, contre lesquels il ne cessa d'écrire que lorsqu'il les vit accablés sous le poids de la persécution. Une circonstance vint ensuite lui fournir les moyens de donner carrière à son ambition et à son esprit vindicatif. Le P. la Chaise, en mourant, avait exigé de Louis XIV la promesse de lui choisir un successeur dans la Compagnie de Jésus. Le choix tomba sur le Tellier, qui, uniquement occupé, comme il l'avait toujours été, de l'agrandissement de sa compagnie, et de la ruine de ses ennemis, fit servir à ce double but toute l'influence qui lui fut bientôt

accordée. Heureusement les haines que sa tyrannie excita contre les jésuites leur firent plus de mal que de bien, et ne contribuèrent pas peu à amener la destruction de cette dangereuse société. Lui-même, après la mort de Louis XIV, fut exilé à Amiens par un conseil de conscience présidé par le cardinal de Noailles; puis à la Flèche, où il mourut en 1719.

Letellier, peintre, né à Rouen en 1614, était neveu du Poussin, qui lui donna des leçons. Avec un si grand maître, Letellier, pour peu qu'il eût de dispositions naturelles, ne pouvait manquer de faire, sinon des ouvrages d'un mérite supérieur, du moins de bons ouvrages. Aussi retrouve-t-on, dans plusieurs de ses tableaux, quelques-unes des qualités de son maître: l'entente de la perspective linéaire, la noblesse de l'expression, et un excellent style. C'est à Rouen, sa ville natale, que se trouvent principalement ses ouvrages. Le musée de cette ville en possède dix-sept, entre autres, les *Adieux de saint Paul et de Silas allant au martyre*, et une *Sainte Famille*, tableau d'un fini précieux et d'une grande vérité de couleur. Parmi ses autres tableaux, il faut citer deux *Ascensions*, une *Annonciation* et une *Purification*. Excepté le tableau de la sainte famille dont nous avons parlé, tous ses ouvrages laissent un peu à désirer du côté de la couleur. Ceux des dernières années de sa vie, surtout, sont d'un faire mou et trop caressé. Letellier mourut en 1676.

Lètes. — Il est question des Lètes pour la première fois vers l'an 320 dans l'historien Zosime, qui les donne pour un peuple gaulois. Ammien Marcellin, d'un autre côté, rapporte qu'en 357 les Lètes barbares pénétrèrent au sein de la Gaule et faillirent surprendre Lyon. Le même historien en parle, en 361, comme d'un corps de l'armée romaine. Dans la notice des dignités de l'empire, on voit désignés sous le nom de Lètes plusieurs corps tirés de différents peuples. Ainsi on trouve dans cette notice les *Læti Teutoniciani* cantonnés à Chartres, les *Læti Batavi* à Bayeux et Coutances, les *Læti Gentiles Suevi* au Mans, les *Læti Franci* à Rennes, les *Læti Lingones* dans la première Belgique, les *Læti Acti* ou *Actores* à Ivoy, les *Læti Nervii* à Famars, les *Læti Batavi Nemetacenses* à Arras, les *Læti Batavi Contraginenses* à Noyon, les *Læti Gentiles* à Reims, les *Læti Lagenses* près de Tongres, les *Læti Gentiles Suevi* à Clermont en Auvergne.

Enfin Ausone donne, dans son poëme de *la Moselle*, le nom de Lètes à une tribu de *Sarmates* ou de *Sauromates*, transplantée, par les ordres de Maximien, dans les Gaules, où, suivant l'expression du rhéteur Eumènes, elle vint, avec les Francs, féconder les champs incultes des Nerviens et des Tréviriens.

Honorius et Arcadius avaient porté, en 399, une loi sur la distribution à faire des *terres lètiques* aux barbares qui s'étaient mis au service de l'empire. C'est donc parmi les barbares établis dans plusieurs provinces de l'empire, sous l'obligation de cultiver le sol et de fournir des recrues aux armées romaines, qu'on doit chercher les populations désignées sous le nom de *Lètes*.

Nous lisons dans plusieurs documents que l'Armorique fut aussi appelée *Letavia*. Cette province avait-elle reçu ce nom des Lètes, ou n'était-ce qu'une traduction du breton *Lydaw* (*littoralis*)? La question est aussi peu importante que peu aisée à résoudre. L'étymologie du mot *Lètes* lui-même n'a pas été éclaircie. On croit que les Lètes se transformèrent en *Lides* (voyez ce mot) lors de la grande révolution opérée par les barbares dans le monde romain.

Lethière (Guillaume Guillon), l'un des peintres d'histoire qui ont fait le plus d'honneur à l'école française moderne, naquit à la Guadeloupe en 1760, remporta le grand prix en 1786, fit le voyage d'Italie, revint en France en 1792, fut nommé, en 1811, directeur de l'Académie de France à Rome, entra, en 1815, membre de l'Institut, et mourut à Paris en 1832, âgé de 71 ans.

Ses productions les plus remarquables sont: *Junius Brutus condamnant ses fils*, et *le Christ apparaissant sous la forme d'un jardinier*, tableau placé dans l'une des chapelles de l'église Saint-Roch, à Paris. Il faisait le paysage aussi bien que l'histoire, et il donna dans ses ouvrages la preuve d'une grande flexi-

bilité de talent. On peut, sans doute, lui reprocher des défauts; mais ses tableaux se distinguent en général par une grande énergie et une belle ordonnance.

Letort (Louis-Michel, baron), né à Grandville en 1751, fit avec distinction les premières guerres de la révolution, et devint sous l'empire major dans les dragons de la garde. Il se signala, en 1808, à la bataille de Burgos, et mérita, par sa belle conduite en Russie, notamment au combat de Maloïaroslawtz, le grade de général de brigade. Il se couvrit de gloire à Wachau, et, quoique blessé, n'en voulut pas moins prendre part à la bataille d'Hanau, où il eut un cheval tué sous lui. Il fit, le 2 février 1814, des prodiges de valeur à Montmirail, et fut nommé, le lendemain, général de division. Le 19 mars de la même année, il attaqua avec impétuosité l'arrière-garde ennemie, s'empara d'un parc de pontons, et poursuivit longtemps les alliés l'épée dans les reins. Pendant les cent jours, le général Letort alla offrir son bras à son ancien général. Blessé mortellement à la bataille de Fleurus, le 15 juin 1815, il mourut deux jours après.

Le Tourneur (Pierre), littérateur, né à Valognes en 1736, mort à Paris en 1788, auteur d'un grand nombre de traductions de livres anglais, parmi lesquelles nous citerons seulement : *Nuits et œuvres diverses d'Young*, Paris, 1769-70, 4 vol. in-8° et in-12; *Méditations sur les tombeaux*, par Hervey, ib., 1770, in-8°; *Histoire de Richard Savage, suivie de la vie de Thompson*, ib., 1771, in-12; *Théâtre de Shakspeare*, ib., 1776 et années suivantes, 20 vol. in-8°, version reproduite, avec des *corrections*, par M. Guizot, 1824, 13 vol. in-8°; *Ossian, fils de Fingal*, poésies galliques, ib., 1777, 2 vol. in-8°; *Clarisse Harlowe*, Paris ou Genève, 1784-87, 10 vol. in-8°, fig.

Letronne (Jean-Antoine), géographe, antiquaire, philologue, et l'un des érudits les plus distingués que possède aujourd'hui la France, est né à Paris en 1787. Destiné d'abord à la carrière des arts, il entra dès l'âge de sept ans dans l'atelier de David; mais il en sortit bientôt pour se préparer à l'école polytechnique. Il suivait dans ce but les cours des écoles centrales, lorsque la mort de son père le força de se tourner vers une carrière qui pût lui faire moins attendre les ressources que sa famille réclamait de lui. La connaissance qu'il fit, peu de temps après, de Mentelle, décida sa vocation. Employé par le célèbre géographe à la rédaction de la *Géographie des quatre parties du monde* (4 vol. in-8°, 1806), il en composa presque seul le dernier volume. Il parcourut, de 1810 à 1812, la France, l'Italie, la Suisse et la Hollande, et publia, peu de temps après son retour, en 1813, son premier ouvrage, intitulé : *Essai critique sur la topographie de Syracuse*. Ses *Recherches géographiques sur le livre de Mensura orbis, du moine Dicuil*, parurent en 1814; il fut chargé, en 1815, par le gouvernement d'achever la *traduction de Strabon*, commencée par la Porte du Theil; enfin une ordonnance royale le fit entrer, le 21 mars 1816, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il obtint la même année le prix proposé par cette académie, *sur le système métrique d'Héron d'Alexandrie*.

Nommé, en 1819, inspecteur général des études, M. Letronne fut appelé, en 1831, à la chaire d'histoire du collége de France. Il échangea l'année suivante sa place d'inspecteur général des études contre celle de conservateur du cabinet des antiques de la bibliothèque royale, et devint la même année président du conservatoire de cette bibliothèque. Il fut nommé, en 1838, administrateur du collége de France, et quitta la chaire d'histoire pour celle d'archéologie. Enfin il a succédé, en 1840, à M. Daunou comme garde général des archives du royaume.

On a de M. Letronne, outre les ouvrages que nous avons déjà cités : *Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines, et sur la valeur de l'or et de l'argent avant la découverte de l'Amérique*, in-4°, 1817; *Recherches pour servir à l'histoire d'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains*, in-8°, 1823, ouvrage qui a opéré une véritable révolution dans l'archéologie égyptienne; *Observations sur l'objet des représentations zodiacales qui nous restent de l'antiquité*, in-8°, 1826; *Analyse criti-*

que du recueil d'inscriptions grecques et latines de M. le comte de Vidua, in-8°, 1828; *Matériaux pour l'histoire du christianisme*, in-4°, 1833; *la Statue vocale de Memnon, considérée dans ses rapports avec l'Égypte et la Grece*, in-4°, 1833; *Lettres d'un antiquaire à un artiste, sur la peinture murale*, 1836; *Fragments des poëmes géographiques de Scymnus, de Chio et du faux Dicéarque*, 1840.

M. Letronne a, en outre, inséré un grand nombre de mémoires dans le *Journal des savants*, à la rédaction duquel il prend part depuis 1817; dans le *Bulletin Férussac;* dans la *Revue des Deux-Mondes*, et dans le Recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

La plupart des travaux de M. Letronne ont en l'Égypte pour objet; et il y a, dans cette direction qu'il a donnée à ses études, plus qu'un caprice de savant; il y a une pensée éminemment patriotique. C'est la France qui a été porter sur les bords du Nil les germes de la civilisation qui commence à y renaître; c'est à la France que l'Europe doit presque tout ce qu'elle sait de l'Égypte des Pharaons : M. Letronne a voulu que ce fût aussi la France qui fît connaître au monde l'Égypte grecque et romaine, et c'est le but qu'il s'est proposé en publiant le plus grand nombre de ses ouvrages. Ce but il l'aura certainement atteint, quand la grande publication, dont la première livraison a paru à la fin de l'année dernière, sera arrivée à son terme; nous voulons parler du *Recueil des inscriptions grecques et latines recueillies en Égypte* (5 vol. in-4°, et atlas in-fol.).

LETROSNE (G. F.), économiste et jurisconsulte, né à Orléans en 1728, fut nommé avocat du roi en 1753, remplit cette charge avec distinction pendant vingt-deux ans, et mourut en 1780, laissant un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Discours sur l'état actuel de la magistrature*, Paris, 1764, in-12; *De l'administration provinciale et de la réforme de l'impôt, suivi d'une dissertation sur la féodalité*, Bâle, 1779, in-4°.

LETTRES CLOSES. Voyez LETTRES DE CACHET et LETTRES PATENTES.

LETTRES D'ANOBLISSEMENT. Voyez ANOBLISSEMENT et NOBLESSE.

LETTRES DE CACHET. — C'était le nom que l'on donnait, sous l'ancienne monarchie, à des lettres scellées du sceau particulier du roi. Ces lettres renfermaient l'expression de la volonté personnelle du souverain, et s'adressaient soit à des corps constitués, soit à des particuliers; on les appelait *lettres closes* ou *lettres de cachet*, par opposition à celles dans lesquelles le monarque parlait en législateur, et qui, adressées ouvertes aux différentes cours, étaient, pour cela, désignées par le nom de *lettres patentes*.

Les lettres de cachet donnaient une trop grande latitude à l'autorité du souverain, pour qu'il n'en résultât pas de nombreux abus. Le despotisme s'en servit pour ordonner les choses les plus injustes et les plus cruelles; avec elles, le roi put à son gré interrompre et intervertir l'ordre de la justice, en prononçant, suivant ses caprices ou suivant ceux de ses favoris et favorites, des exils et des emprisonnements, sans formes et sans jugements.

Ce ne fut cependant que par une violation formelle de l'esprit de la législation que les lettres de cachet purent s'établir en France. Le texte suivant, d'une ordonnance du quatorzième siècle, fera voir quelle était déjà à cette époque l'opinion des légistes français sur ce point : « Nous « voulons et nous defendons que aux « *lettres closes*, signées de notre propre « main ou autrement, ni à quelconque « mandement de bouche que nous en « fassions, vous n'y obéissiez en aucune « manière, mais icelles comme injustes, « subreptices, tortionnaires et iniques, « cassiez et annulliez sans difficulté au- « cune, sans de nous avoir ni attendre « aucun mandement sur ce; et nous « icelles lettres audit cas, comme obte- « tenues et impétrées par importunité, « inadvertance, et contre notre cons- « cience, cassons, irritons et annulons « par les présentes. » (Ordonnance du 13 mars 1359.) Cette ordonnance ne frappait cependant pas encore la lettre de cachet proprement dite, telle qu'elle exista sous Louis XIV et Louis XV; elle

s'opposait simplement aux mandats arbitraires des rois, soit verbaux, soit écrits. Il faut, pour trouver la première mention des lettres de cachet, dans le sens odieux que l'on est habitué à donner à ce nom, et de leur usage réglé, descendre jusqu'au seizième siecle; c'était donc un abus comparativement récent, quoi qu'en pussent dire les jurisconsultes, qui, pour sanctionner ces actes par une antiquité respectable, les faisaient remonter jusqu'à Brunehaut (*).

Les états généraux d'Orleans, effrayés de l'extension progressive que prenait l'abus des lettres de cachet, s'appliquèrent à la restreindre, mais ils ne frappèrent que sur un cas particulier : leur ordonnance, en fletrissant simplement le crime de rapt, ne remonta pas à la source du mal, et laissa tout pouvoir à la volonté du souverain; « Et parce « qu'aucuns, abusant de la faveur de nos « prédecesseurs par importunité, ou plu- « tôt subrepticement, ont obtenu quel- « quefois des *lettres de cachet*, en vertu « desquelles ils ont fait séquestrer des « filles, et icelles épouser ou fait épou- « ser contre le gré ou vouloir des pères « et des meres... chose digne de puni- « tion exemplaire, enjoignons à tous « juges de procéder extraordinairement, « et comme en crime de rapt, contre les « impétrants, et ceux qui s'aideront de « telles lettres sans avoir aucun égard à « elles. »

C'était ne voir là qu'une des faces de la question; aussi l'abus des lettres de cachet devint-il de plus en plus criant. Sous Louis XIV et madame de Maintenon, qui répondait aux plaintes qu'on lui adressait contre l'emprisonnement illégal, *qu'on en avoit usé ainsi dans tous les temps*, les jésuites firent servir les lettres de cachet à leur inimitié contre les jansénistes, et les grands seigneurs à leurs haines particulières, et à leur ressentiment contre les gens de lettres qui dévoilaient leurs turpitudes.

Sous le regne suivant, le mal empira encore. On evalue à quatre-vingt mille le nombre des lettres de cachet lancées sous le ministere de Fleury (**). Les victimes étaient arrêtées sans jugement, sans aucune poursuite judiciaire, et allaient pourrir dans les cachots de la Bastille et des autres forteresses de l'État; d'ailleurs, ces arrestations illégales, ces condamnations iniques auxquelles la mort seule pouvait mettre un terme pour la plupart des victimes, étaient la suite d'un trafic infâme; la lâche incurie de Louis XV ne laissait même pas aux juges un principe sur lequel ils pussent appuyer leurs prévarications. L'idée primitive qui avait présidé à l'institution des lettres de cachet, et qui s'appuyait sur la nécessité de sauver l'honneur des familles en leur épargnant l'éclat d'une condamnation publique, n'était plus invoquée; les lettres de cachet étaient devenues simplement une branche de commerce très-lucrative, que des industriels exploitaient habilement.

La marquise de Langeac, maîtresse du duc de la Vrillière, en tenait un bureau où l'on pouvait en avoir à discrétion à vingt-cinq louis la pièce : c'était donné. Ainsi, avec cette modique somme, on avait la faculté de se débarrasser d'un rival gênant ou de punir un écrivain trop hardi; et, à ce propos, nous ferons remarquer que les ordres d'emprisonnement ne tombaient presque jamais sur l'aristocratie, comme l'ont prétendu à tort quelques écrivains, dont le but est facile à voir. Quelquefois l'incarcération n'avait pas de motifs, et le détenu ignorait, aussi bien que le ministre qui avait signé la lettre de cachet, la cause de sa detention; quelquefois aussi ces motifs étaient si absurdes, qu'on ne pourrait y croire, si on ne les voyait imprimés dans les ouvrages contemporains qui reproduisent les registres de la Bastille et qui n'ont jamais été réfutés. Voici quelques exemples de cette dernière sorte :

Année 1732. Marie-Jeanne le Lièvre. Cette femme était sujette à l'épilepsie; ayant malheureusement été prise de son accès dans la rue, on la crut convulsion-

(*) Voy. l'*Encyclopédie methodique*, dictionnaire de jurisprudence, art. CACHET (lettres de).

(**) A cette époque un ministre disait : « S'il n'y avait pas de lettres de cachet, je « ne voudrais pas de ma place. » C'étaient de semblables saillies qui faisaient dire à Voltaire qu'on avait raison de pendre ceux qui signaient de fausses lettres de cachet, en attendant qu'on pendit ceux qui en signaient de vraies.

naire, et on l'enferma. — Même année. Le comte d'Averne. Il avait appris à son fils, âgé de cinq ans, à être convulsionnaire.

Année 1735. Malbay. Il aidait M. le duc de Nivernais à se ruiner. Il a été mis à la Bastille à la sollicitation de M. le duc de Nevers. Ce prisonnier avait une fort belle femme.

Année 1745. Le comte de Thélis. Il avait voulu donner un placet au roi étant à la chasse.

Année 1747. La petite Saint-Père, fille âgée de huit ans, convulsionnaire. Sa détention a duré plus d'un an.

Année 1749. La demoiselle Dupont, soupçonnée d'avoir eu connaissance des auteurs de vers satiriques contre le roi.

Année 1751. La demoiselle Gravelle, pour un Mémoire contre les sieur et dame de Montmartel, et contre le marquis de Béthune; transférée à Vincennes après treize mois de séjour à la Bastille.

Sous Louis XVI, ceux qui avaient intérêt à la prolongation de l'abus des lettres de cachet, répondaient en mettant en avant la nécessité d'éviter le scandale, aux tentatives réformatrices de Malesherbes, qui n'osa qu'à moitié. Cette raison n'était évidemment que spécieuse; car tout accusé a le droit d'être jugé, et l'honneur d'une famille ne peut faire violer la loi naturelle. Aussi le premier cri de la nation, lors de la convocation des états généraux de 1789, fut-il pour l'abolition des lettres de cachet; c'est ce que prouvent les cahiers de Metz (p. 5), de Montfort (p. 24), de la noblesse d'Aunois (p. 8), de Montferrand (p. 6), de Rennes (art. 44), etc. Aussi la suppression de cet abus fut-elle un des premiers actes de l'Assemblée nationale, qui créa un comité spécial pour cet objet, et ordonna, par la loi du 15 janvier 1790, l'abolition des lettres de cachet et la mise en liberté de tous ceux qui en avaient été frappés.

Lettres d'État. On donnait autrefois ce nom aux lettres de grande chancellerie, contre-signées d'un secrétaire d'État, et accordées par le roi aux ambassadeurs, officiers de guerre et autres personnes absentes pour le service de l'État. Munis de ces lettres, ces fonctionnaires pouvaient faire surseoir à toutes poursuites commencées contre eux en matière civile, durant un temps déterminé.

Lettres de marque. Voy. Marque.

Lettres patentes. C'étaient des lettres émanées du roi, scellées du grand sceau, et contre-signées par un secrétaire d'État. Le nom de *patentes* ou *apertæ* leur venait de ce qu'elles étaient ouvertes, contrairement aux *lettres closes*, et n'avaient au bas qu'un simple pli qui n'empêchait pas d'en lire le contenu. Cette dénomination de lettres patentes s'appliquait en général à toutes les lettres scellées du grand sceau, telles que les ordonnances, édits et déclarations qui statuaient d'une manière générale, etc.; mais ordinairement elle désignait une grâce, un privilége ou un droit quelconque accordé spécialement à une province, à une ville ou à un particulier. L'expression *lettres patentes* qu'on trouve encore souvent aujourd'hui dans le Bulletin des lois paraît maintenant réservée aux actes portant création de titres, de majorats, etc.

Leu (Thomas de), dessinateur et graveur au burin, né à Paris en 1570, est célèbre surtout par ses portraits, dont les accessoires sont exécutés avec une extrême finesse et une propreté exquise. On distingue surtout dans son œuvre les portraits de *Henri III*, de *Marie Stuart*, des ducs de *Joyeuse* et de *Mayenne*, et des connétables *de Montmorency* et *de Lesdiguières*.

Leucate, chef-lieu de canton du département de l'Aude, à près de 12 kilom. de Narbonne. Pop. : 1,200 hab.

Leucate est une ville très-ancienne; elle est mentionnée par Pomponius Mela; et son nom, qui est tout à fait hellénique, dérive de la blancheur des rochers qui bordent le rivage. Sa situation dans une presqu'île et sur la frontière du Roussillon, province espagnole, lui donnait au moyen âge une grande importance. Ses fortifications furent démolies en 1664. Elles avaient résisté à plusieurs siéges. Nous avons déjà raconté ailleurs comment une femme, Constance de Cézelli (voyez ce mot), y repoussa, en 1590, les attaques des ligueurs et des Espagnols. Ces derniers reparurent en 1636 devant Leucate. Le fils de Constance de Cézelli y commandait; il fit une résistance opiniâtre. Le

duc d'Halluin, fils du maréchal Henri de Schomberg, vint à son secours, et l'armée ennemie fut battue (*). Louis XIII envoya au duc d'Halluin le bâton de maréchal.

Leuci, peuples de la Gaule, placés par César entre les *Sequani* et les *Lingones*, et auxquels Pline donne le surnom de *Liberi*. Le territoire de ce peuple, dont d'Anville a oublié de faire mention dans sa *Notice de l'ancienne Gaule*, paraît avoir conservé toujours les mêmes limites que le diocèse de Toul, tel qu'il était avant que Louis XV en détachât les diocèses de Nancy et de Saint-Dié. Ptolémée donne aux *Leuci* deux capitales : *Nasium* et *Tullum*, aujourd'hui Naix et Toul.

Leudaste, célèbre comte de Tours, dont la vie et les crimes sont longuement racontés par Grégoire de Tours. Il était né dans l'île de Cracina (Ré), d'une esclave d'un vigneron du fisc. Il fut d'abord employé à la cuisine royale; « puis, dit le chroniqueur, comme il avait dans sa jeunesse des yeux chassieux qui s'accommodaient mal du piquant de la fumée, il passa du pilon au pétrin. » Ayant essayé plusieurs fois de s'enfuir, il fut puni par la perte d'une oreille. Cependant il réussit à se sauver, et se réfugia auprès de la reine Marcovève, femme du roi Charibert, et grâce à la protection de cette princesse, devint successivement comte des étables, puis comte de Tours. Nous renvoyons à l'historien cité plus haut, pour le récit de ses forfaits et des différentes péripéties que subit sa fortune. Nous nous bornerons à dire qu'en 583, au moment où il se croyait rentré en faveur auprès de Chilpéric, il fut saisi par des serviteurs de Frédégonde qui le firent périr dans les supplices.

Leudes. Après que les Francs se furent établis d'une manière définitive dans les Gaules, leurs rapports avec leurs chefs subirent de nombreuses modifications; les concessions de bénéfices remplacèrent les présents d'armes et de chevaux, et les *antrustions*, *leudes* ou *fidèles* succédèrent aux *compagnons* des chefs germains. Les leudes étaient les hommes de leur chef et lui juraient fidélité. Le moine Marculfe nous a conservé la formule par laquelle un homme puissant était reçu avec son *arimannie*, c'est-à-dire, son cortége de fidèles, au nombre des fidèles du roi; nous croyons devoir en donner la traduction : « Il est juste que ceux qui nous promettent une foi entière soient protégés par notre secours. Or notre fidèle N., étant venu, avec l'aide de Dieu, ici, dans notre palais accompagné de son arimannie, a juré *truste* et fidélité en notre main; nous décrétons donc, par le présent acte, et nous ordonnons que ledit N. soit compté au nombre de nos antrustions; et si quelqu'un venait à être assez audacieux pour le tuer, qu'il sache qu'il sera jugé coupable, et payera pour son wehrgeld 600 sous (*). »

« Ce ne fut point, dit M. Guizot, un accident, ni le résultat de l'oppression et de la violence seules, que l'extension toujours croissante de cette classe d'hommes qui, se détachant en quelque sorte de la nation pour s'attacher à un individu, vinrent, sous le nom de leudes, se mettre au service d'un supérieur. Ce fut la conséquence de l'état où se trouvèrent les barbares répandus sur ce pays vaste et dépeuplé... Les grands propriétaires devinrent le centre d'associations nouvelles fondées sur les engagements d'homme à homme; et ce fut par la foi donnée et reçue entre le supérieur et ses leudes, que recommença la société. Aussi, à dater du sixième siècle, voit-on se multiplier et s'étendre de plus en plus les relations de ce genre. Les hommes puissants s'efforcent sans cesse d'accroître le nombre de leurs leudes, les hommes libres de devenir les leudes d'un homme puissant. Gontran et Childebert stipulent, en 587, « qu'ils ne cher- « cheront point à se débaucher réciproquement leurs leudes, et ne recevront « point à leur service ceux qui auraient « abandonné l'un d'entre eux. » Charlemagne veille par des lois expresses à ce que les hommes qui veulent venir à lui pour se placer sous sa foi n'éprouvent en route aucun obstacle. « Que per- « sonne, dit-il, ne se hasarde à leur re-

(*) Cette victoire fut célébrée dans plusieurs ouvrages dont on trouve les titres dans la Biblioth. hist. de France, nos 21896, 21897, 21898 et 21899.

(*) Marculfe, Form. lib., cap. XVIII.

« fuser le logement, et que chacun leur « vende les denrées qui leur seront né- « cessaires, comme il les vendrait à son « voisin. » Et les simples guerriers comme les grands propriétaires, les pauvres comme les riches, sont reçus parmi les leudes du roi; car ses leudes sont presque les seuls hommes qu'il puisse regarder comme les sujets avec qui il soit vraiment en société.

« Les grands propriétaires agissaient dans leur sphère par les mêmes moyens. Eux aussi avaient des bénéfices à distribuer; eux aussi tenaient une cour, et pouvaient donner à leurs fidèles des charges de sénéchal, de maréchal, d'échanson, de chambellan, etc. Leur maison, organisée à peu près comme celle du roi, exerçait dans leur contrée la même puissance d'attraction, et devenait aussi le centre d'une société particulière fondée sur les engagements d'homme à homme et sur les services personnels. Tout concourait donc à attirer vers la condition de leudes tous les hommes de quelque importance. On a laborieusement recherché, surtout pour les leudes du roi, quels avantages y étaient attachés; on a prétendu qu'ils formaient, dès l'origine, une classe distincte, investie de privilèges légaux. C'est une erreur. Leurs avantages, c'étaient les chances de fortune et de pouvoir; leurs privilèges, c'était la supériorité de fait qu'ils acquéraient sur leurs concitoyens. Que fallait-il de plus pour exciter l'ambition des individus? De très-bonne heure, les rois s'efforcèrent de placer leurs leudes au premier rang de la société, et les leudes de s'y placer eux-mêmes; mais, sauf l'élévation du *wehrgeld*, on ne voit pas que cette supériorité ait été légalement consacrée avant le neuvième siècle. Charlemagne est le premier qui l'ait écrite dans ses Capitulaires; encore n'est-ce, à vrai dire, que des honneurs de cour, une prééminence de cérémonie qu'il attribue à ses vassaux, et il paraît même qu'il fut souvent obligé de renouveler à ce sujet ses injonctions.

« Qu'il y eût, parmi les leudes les plus considérables, un grand nombre de Gaulois-Romains, c'est ce dont on ne saurait douter. Grégoire de Tours et les historiens contemporains en fournissent à chaque page des exemples. Non-seulement des Romains riches et libres, mais des affranchis, des esclaves même, prenaient place parmi les leudes du roi. Ainsi se forma la classe des leudes, ne tenant compte ni de l'origine, ni d'aucune condition légale, rassemblant autour d'un chef, roi ou grand propriétaire, tous les hommes que le hasard, leur propre industrie, la faveur, la nécessité, mettaient à portée de le servir en échange de ses bienfaits ou de sa protection (*). »

LEUTHARD. Voyez HÉRÉSIES.

LEUVILLE, ancienne seigneurie du pays chartrain, érigée en marquisat en 1650, en faveur de Louis Olivier, baron de la Rivière.

LEUZE (combat de). « Après la prise de Mons et le départ de Louis XIV (septembre 1691), le maréchal de Luxembourg accorda quelque repos à ses troupes. Louvois l'avait forcé à fournir plusieurs détachements qui l'avaient affaibli, en sorte qu'il se contentait d'observer l'armée du roi Guillaume sans songer à l'attaquer. Il alla prendre ses quartiers du côté de Ninove; peu s'en fallut qu'il ne s'y laissât surprendre. Les alliés s'étant avancés du côté d'Ath, il se vit forcé de se retirer précipitamment vers l'Escaut. Il prit sa revanche deux jours après. Il les chargea avec une partie de sa cavalerie, lorsqu'en se retirant ils étaient occupés à passer le ruisseau de la Cattoire (19 septembre 1691). Ce fut le combat de Leuze, glorieux pour les troupes du roi, puisque 18 escadrons y battirent près de 50 de ceux des ennemis. La perte y fut pourtant assez égale, et la gloire fut la seule utilité qu'en retira le vainqueur (**). »

LEVAILLANT (François), intrépide voyageur et savant naturaliste, né à Paramaribo (Guyane), mort à Sézanne en 1824, a laissé les ouvrages suivants: *Voyage fait dans l'intérieur de l'Afrique par le cap de Bonne-Espérance, dans les années* 1780-1785, Paris, 1790, 2 tomes, 1 vol. in-4°; nouvelle édition, 1798, 2 vol. in 8°; *Second voyage dans l'intérieur de l'Afrique dans les années* 1783-85, Paris,

(*) Guizot, *Essais sur l'hist. de France*, 1824, p. 204 et suiv.

(**) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXVI, p. 71.

an III (1795), 2 vol. in-4°; nouv. édit., avec une table servant aux deux ouvrages, 5 vol. in-8°, an VIII (1800) : ces deux ouvrages ont été traduits dans presque toutes les langues de l'Europe; *Histoire naturelle des oiseaux d'Afrique*, an IV et suiv. (1797-1812), 6 vol. in-4° et in-12; *Histoire naturelle d'une partie d'oiseaux nouveaux et rares de l'Amérique et des Indes*, Paris, 1801-1804, in-fol.; *Histoire naturelle des perroquets*, ibid., an IX et suiv. (1801-1805), 2 vol. in-4° et in-fol.; *Histoire naturelle des oiseaux de paradis*, etc., ibid., 1803-1816, 3 vol. in-fol. en 33 livraisons, figures coloriées.

LEVANT (relations avec le). Dès la plus haute antiquité, le midi de la Gaule entretint avec les pays désignés aujourd'hui sous le nom de Levant, des relations commerciales très-actives, par l'entremise soit de Marseille, soit d'autres villes, comme Arles, Narbonne, Montpellier, Agde, Toulon, Antibes et Fréjus. Ces relations prirent surtout une grande extension lorsque Constantin eut transféré à Constantinople le siége de l'empire. Ralenties nécessairement par les guerres qui suivirent la conquête des Francs, elles redevinrent plus actives sous Charlemagne, grâce à l'amitié qui unit ce prince au calife Haroun-al-Raschid.

Au neuvième et au dixième siècle, les pirateries des Sarrasins, maîtres de l'Espagne, de l'Afrique et d'une partie de l'Asie, durent anéantir notre commerce dans la Méditerranée; mais les croisades le firent bientôt de nouveau refleurir. Les rois de Jérusalem, en récompense des services que leur avaient rendus les Marseillais, leur concédèrent plusieurs priviléges importants; ainsi Amaury, neuvième successeur de Godefroi de Bouillon, accorda aux négociants de Marseille la permission « d'aller et venir, de vendre et acheter toutes sortes de marchandises dans l'étendue de son royaume de Cypre, sans payer aucuns droits ni subsides, en ajoutant à ces prérogatives le don d'une maison aux champs, avec son bétail, ses appartenances et dépendances (*). » Il existe encore une autre charte du mois de septembre 1187, par laquelle Conrad, fils du marquis de Montferrat, permet aux Marseillais d'entretenir dans la ville de Tyr un consul avec juridiction et aux mêmes titres que les consuls établis dans les autres ports du Levant.

Au treizième siècle, les Grecs, qui jusqu'alors avaient apporté eux-mêmes leurs marchandises dans les ports de la Provence et du Languedoc, furent supplantés par les navigateurs marseillais unis à des maisons juives, avec lesquelles ces navigateurs restèrent associés jusqu'en 1300. A cette époque, la navigation française embrassait la côte occidentale de l'Italie, le rivage septentrional de l'Afrique, enfin tous les ports de la Méditerranée occupés par les chrétiens ou même par les Sarrasins. Mais la rivalité des maisons d'Anjou et d'Aragon relativement aux royaumes de Naples et de Sicile commença la ruine de notre commerce dans le Levant, ruine que vinrent achever la guerre de cent ans contre les Anglais et enfin la destruction de l'empire grec par Mahomet II. Pour nos relations, depuis cette époque, avec les contrées du Levant, voyez BARBARIE, JACQUES CŒUR, ÉGYPTE et TURQUIE (*).

LEVASSEUR (Antoine-Louis), *de la Meurthe*, était procureur-syndic du district de Toul, lorsqu'il fut nommé député de ce district à l'Assemblée législative. Réélu ensuite à la Convention, il y vota la mort de Louis XVI, et cependant soutint les Girondins, dont il partageait les opinions, à certains égards. Il défendit, en juin 1793, le général Wimpfen, et s'opposa à ce qu'il fût mis hors la loi. Il prit part à la réaction qui s'opéra après le 9 thermi-

(*) Cet acte est cité, d'après un manuscrit du ministère des affaires étrangères, par M. Pouqueville dans un Mémoire sur le commerce et les établissements français au Levant (Mémoire de l'Acad. des inscript., nouv. série, t. X, p. 513.) Il ne faut lire qu'avec une grande méfiance ce travail, qui est rempli de fautes et d'inexactitudes.

(*) On peut consulter sur ce sujet un Mémoire de de Guignes, inséré dans le tome XXXVII des Mémoires de l'Académie des inscriptions, et deux articles publiés dans les Archives curieuses de l'histoire de France, première série, tom. VI, p. 383, et t. X, p. 175.

dor; fut élu secrétaire de la Convention, et entra au comité de sûreté générale. Éliminé par le sort à la fin de la session, il devint, en 1796, l'un des secrétaires-rédacteurs du Conseil des Cinq-Cents, et fut nommé, en 1799, administrateur des hospices de Paris. Il devint de nouveau secrétaire-rédacteur du Corps législatif après le 18 brumaire, et donna sa démission en 1814. Forcé de s'expatrier en 1816, il se retira en Belgique, et mourut dans l'exil.

Levasseur (René), *de la Sarthe*, né en 1747, dans les environs du Mans, était chirurgien dans cette ville lorsque la révolution éclata. Élu député à la Convention nationale, il s'y rangea du parti des montagnards, avec lesquels il ne cessa de voter jusqu'à la fin de la session. Dans le procès de Louis XVI, il opina pour la mort sans appel ni sursis, et, ensuite, proposa l'établissement d'un tribunal extraordinaire sans appel ni recours. Chargé de plusieurs missions dans les départements, il les remplit avec intégrité. Après le 9 thermidor, il s'opposa de tout son pouvoir au progrès de la réaction; fut décrété d'arrestation après le 12 germinal, et amnistié après le 13 vendémiaire. Il retourna, après la session, exercer la chirurgie dans son pays; fut forcé de se retirer en Belgique en 1816; revint en France en 1830, et mourut au Mans en 1834.

Levassor (Michel), historien, né à Orléans, quitta, en 1675, la congrégation de l'Oratoire dont il était membre, et se retira en Hollande, puis en Angleterre (1697), où il se lia, bien que zélé catholique, avec Bayle, Basnage, Jaquelot et les autres chefs du parti protestant. Il est connu principalement par son *Histoire générale de l'Europe sous le règne de Louis XIII*, Amsterdam, 1700-1711, 10 tomes rel. en 20 vol. in-12, et Amsterdam (Paris), 1757, 7 vol. in-4°. Voici le jugement un peu sévère que Voltaire a porté sur ce livre, d'ailleurs plein de recherches : « Cette histoire diffuse, pesante et satirique, a été recherchée pour beaucoup de faits singuliers qui s'y trouvent; mais Levassor est un déclamateur odieux, qui, dans l'histoire de Louis XIII, ne cherche qu'à décrier Louis XIV; qui attaque les morts et les vivants. Il ne se trompe cependant que sur peu de faits, mais il passe pour s'être trompé dans presque tous ses jugements. »

Levau (Louis). — Hors les dates de la naissance (1612) et de la mort (1670) de cet architecte, on ne sait presque rien de sa vie. Ses travaux cependant, dont beaucoup subsistent encore de nos jours, sont très-connus et très-estimés. Ce fut lui qui construisit, en 1653, *le château de Vaux* pour le surintendant Fouquet. Chargé de continuer *l'église de Saint-Sulpice*, en 1655, il donna les dessins de *la chapelle de la Vierge*, et éleva ensuite, dans l'île Saint-Louis, *l'hôtel Lambert*, rendu célèbre par les chefs-d'œuvre de Lesueur et de le Brun; puis *les hôtels de Pons, de Colbert* et *de Lionne*. En 1664, il travailla à l'agrandissement du château des Tuileries, et y ajouta *les deux pavillons de Flore* et *de Marsan*; enfin, ce fut sur ses dessins que, quelques années après, François d'Orbay, son élève, fit construire *le palais des Quatre-Nations*. Levau fut premier architecte de Louis XIV, et conserva la direction des bâtiments du roi depuis 1663 jusqu'à sa mort.

Levêque (Dom Prosper), bénédictin, né à Besançon en 1713, mort à Luxeuil en 1781, a publié : *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle, premier ministre de Philippe II*, Paris, 1753, 2 vol. in-12, et laissé en manuscrit : *une Histoire du siècle de Charles-Quint, avec des pièces justificatives, curieuses et originales*, 3 vol in-fol. Cet ouvrage se trouve à la bibliothèque de Besançon.

Levêque (Pierre), mathématicien, membre de l'Institut, né à Nantes en 1746, fut successivement professeur de mathématiques à Mortagne, à Breteuil et à Nantes, professeur d'hydrographie dans cette même ville vers 1772, examinateur de la marine en 1786, député à la législature en 1797, et membre de l'Institut en 1801. Il mourut en 1814. Nous citerons seulement parmi ses ouvrages imprimés : *Guide du navigateur*, Nantes, 1779, in-8°; *Examen maritime*, ou *Traité de la mécanique appliquée à la construction et à la manœuvre des vaisseaux*, Nantes, 1782,

2 vol. in-4° (traduction de l'ouvrage espagnol de don George Juan), réimprimé avec additions considérables, Paris, 1792, 2 vol in-4°.

LEVER DU ROI.—Le *Dictionnaire de l'Académie* nous apprend que *lever* se dit du moment où le roi reçoit dans sa chambre après qu'il est levé. Mais il y a bien d'autres détails à donner sur ce chapitre d'étiquette. Le roi (et ici nous prenons pour type Louis XIV, celui des rois de France qui aima le plus à déployer une pompe théâtrale, même dans les actes les plus indifférents), après avoir été réveillé et encore au lit, se lavait les mains avec de l'esprit-de-vin, prenait de l'eau bénite, disait pendant un quart d'heure l'office du Saint-Esprit, et choisissait une des perruques que son barbier lui présentait. Le petit lever commençait. Les personnes admises étaient : le dauphin et les princes ses fils, le duc d'Orléans et le duc de Chartres : pour ceux-là seulement le garçon de la chambre ouvrait les deux battants de la porte. Suivaient les autres princes du sang, les princes légitimés, le grand chambellan, les quatre premiers gentilshommes de la chambre, le grand maître de la garde-robe, les maîtres de la garde-robe, les premiers médecin et chirurgien, le favori (par exemple, le duc de Lauzun), et quelques serviteurs du roi et des princes à qui cette faveur avait été accordée ou conservée.

Sorti du lit, et avant sa robe de chambre et ses pantoufles, le roi demandait la *première entrée*. Étaient alors admis, au moyen d'un *brevet d'entrée*, les ducs de Mazarin, de Villeroi, de Charost, MM. de Grammont, de Dangeau, de Beringhen, les quatre secrétaires du cabinet, les valets de chambre, les tapissiers de semaine (au nombre de ces domestiques de cour était l'auteur du *Misanthrope*), les deux lecteurs, et une douzaine d'individus admis par faveur. Quand le roi était peigné et rasé, il demandait sa *chambre*, et alors commençait le *grand lever*. Sa Majesté prenait un bouillon ou de l'eau rougie, et s'essuyait avec la serviette que lui présentait le dauphin, ou, en son absence, le personnage le plus élevé en dignité. Il en était de même de la chemise, qu'il recevait toujours de la main de ses plus proches ou du seigneur le plus qualifié. Pendant qu'il changeait de linge, deux valets de chambre étalaient sa robe de chambre pour le cacher.

Le petit lever était une sorte d'audience familière où les bruits de la ville et de la cour avaient accès. Le grand lever avait plus d'apparat : après l'introduction de la *chambre*, aumôniers, portemanteaux, porte-arquebuse, etc., les huissiers s'emparaient de la porte, et allaient dire à l'oreille du premier gentilhomme de la chambre les noms des gens de qualité qui attendaient au dehors. Le premier gentilhomme répétait ces noms au roi, qui donnait l'ordre de laisser entrer. L'huissier ne nommait pourtant pas les Conti, les Vendôme et quelques autres : ils étaient introduits sans ordre. Après eux venaient les officiers de la maison du roi et toute la noblesse. L'huissier empêchait qu'on ne parlât trop haut, et veillait à ce qu'on s'écartât sur le passage de Sa Majesté. Il demandait le nom et la qualité de ceux qu'il ne connaissait pas, et personne ne devait le trouver mauvais.

Quand le roi était habillé (*), qu'on lui avait mis ses jarretières, ses boucles de soulier, son cordon bleu, son épée, etc., il retournait dans la ruelle du lit et s'agenouillait, ayant auprès de lui son aumônier, qui disait à voix basse l'oraison *Quæsumus, omnipotens Deus*, etc. Les ecclésiastiques saisissaient ce moment, s'ils avaient quelque chose de particulier à dire au roi. Quand le nonce, des ambassadeurs, des envoyés avaient audience au grand lever, Sa Majesté revenait à son fauteuil, et l'introducteur des ambassadeurs amenait ces personnages, qui s'approchaient en saluant trois fois le roi, lequel se couvrait, ainsi que les princes du sang, pour leur répondre. Dans ces occasions, le tapissier ôtait les housses de taffetas dont les meubles étaient couverts, et jetait une

(*) Nous n'avons pas besoin de dire que tous les levers royaux n'avaient pas la magnificence de ceux de Louis XIV. Ainsi les courtisans de Henri IV étaient souvent fort contrariés d'assister au spectacle du monarque mettant lui-même des braies colorées par l'incurie et par le temps et endossant un pourpoint usé.

courtepointe sur le lit, qui n'était pas fait et dont les rideaux étaient ouverts. C'était ordinairement au lever que ceux que leurs charges obligeaient au serment, le prêtaient entre les mains du monarque. L'heure du conseil terminait le grand lever. (Voyez aussi COUCHER et ENTRÉES.)

LEVESQUE (Pierre-Charles), né à Paris, en 1736, fut, en 1773, sur la recommandation de Diderot, nommé par l'impératrice de Russie professeur de belles-lettres à l'école des cadets nobles, à Saint-Pétersbourg. A peine arrivé dans cette capitale, il prit la résolution d'écrire l'histoire de Russie. Il se mit donc à apprendre le russe et l'ancien dialecte slavon, dans lequel sont écrites toutes les chroniques nationales de ce pays; puis, il consacra tout le temps que lui laissaient ses fonctions de professeur, à compulser les documents que le gouvernement mit à sa disposition. Sept ans d'un travail assidu lui suffirent pour recueillir tous ses matériaux, et achever la rédaction de son ouvrage; mais il ne voulut point le publier en Russie, et résista à tous les efforts de la czarine pour le retenir. Son *Histoire de Russie*, qui parut à Yverdun, 1782-1783, 8 vol. in-12, le fit admettre à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et lui valut, bientôt après, une place de professeur au collége royal. Ses traductions de divers morceaux de *Plutarque*, des *Entretiens mémorables de Socrate, par Xénophon*, des *Caractères de Théophraste*, et surtout de l'*Histoire de Thucydide*, Paris, 1795-1797, 4 vol. in-8°, le firent comprendre, lors de l'organisation de l'Institut, dans la classe d'*histoire et de littérature ancienne*. Il mourut à Paris en 1812, âge de 76 ans. Il avait publié, outre les ouvrages que nous avons mentionnés, *la France sous les cinq premiers Valois*, Paris, 1787, 4 vol. in-12; l'*Histoire critique de la république romaine*, Paris, 1807, 3 vol. in-8°, livre où le scepticisme est souvent poussé un peu loin, mais où l'on trouve plusieurs théories qui, depuis, sous d'autres noms, ont fait une grande fortune; enfin, *des études sur l'histoire ancienne et sur l'histoire de la Grèce*, Paris, 1811, 5 vol. in-8°, excellente introduction à l'étude de l'histoire ancienne, et l'un des meilleurs ouvrages de l'auteur.

LEVESQUE DE LA RAVALLIÈRE (Pierre-Antoine), né à Troyes en 1697, vint de bonne heure s'établir à Paris, où il fut reçu à l'Académie des inscriptions, en 1743. Il mourut en 1762. On a de lui : *Poésies du roi de Navarre* (Thibaut, comte de Champagne), Paris, 1742, 2 vol. in-12. Ce livre, assez rare aujourd'hui, contient des dissertations fort curieuses, entre autres une lettre sur les amours de la reine Blanche avec Thibaut, comte de Champagne, un précis des révolutions de la langue française, et un discours sur l'ancienneté de la chanson française. Levesque inséra en outre de nombreux mémoires, soit dans le recueil de l'Académie, soit dans les journaux; nous nous bornerons à citer: *Doute proposé sur les auteurs des annales de Saint-Bertin*, Mercure, décembre 1736; *Remarque sur la langue vulgaire de la Gaule, depuis Jules César jusqu'à Philippe - Auguste* (Mémoires de l'Académie des inscriptions, XXIII). Il a laissé en manuscrit une *Histoire des comtes de Champagne*, qui pourrait former 3 vol. in-4°.

LEVIEIL (Pierre), né à Paris, en 1708, appartient à l'histoire des arts moins par les travaux qu'il a exécutés lui-même que par l'habile direction qu'il a su donner à une branche importante de la peinture. Son père était peintre sur verre, et lui, devait prendre l'habit de Saint-Benoît; mais, étant l'aîné de onze enfants, et voyant ses parents trop âgés pour donner les soins nécessaires à cette nombreuse famille, il comprit que sa position lui imposait d'autres obligations. Il se mit donc à la tête des ateliers de son père. Il n'avait jamais appris la peinture; mais il fit une étude particulière de la préparation des couleurs et des émaux, et donna une preuve de la connaissance approfondie qu'il avait acquise de cette partie si importante de son art, en restaurant des vitraux du charnier de Saint-Étienne du Mont et ceux de Notre-Dame. Voulant d'ailleurs que les nombreuses recherches qu'il avait faites fussent utiles à l'avenir, il composa une *Histoire de la peinture sur verre, avec*

un Traité de la pratique de cet art. Cet important travail, pour lequel il avait rassemblé des matériaux pendant 15 années, a été imprimé à la suite des descriptions des arts et métiers. C'est le premier ouvrage dans lequel se trouvent des notions certaines sur la manière de composer et d'employer les couleurs. Levieil laissa d'ailleurs en manuscrit : un *Essai sur la peinture* ; des *Recherches sur l'art de la verrerie*, et un *Mémoire sur la confrérie des peintres-vitriers.* Il mourut le 23 février 1772.

Levis (famille). Cette famille, qui a pris son nom d'une terre située près de Chevreuse, remonte à *Guy de* Levis, qui, au douzième siècle, prit part à la croisade contre les Albigeois, fut élu maréchal par les croisés, et reçut de la dépouille des vaincus la terre de *Mirepoix*, et d'autres biens situés en Languedoc. La famille de Levis se subdivisa ensuite en différentes branches, dont les noms suivent : 1° les seigneurs de Levis, *marquis de Gaudiez* ; 2° les seigneurs de Levis-Lerau ; 3° les barons de Levis-Montbrun ; 4° les seigneurs de Levis, vicomtes de *Lautrec* ; 5° les seigneurs de *la Voûte-Pompadour* ; 6° les seigneurs de Levis, barons et comtes de *Charlus* ; 7° les seigneurs de Levis-Chateau-Morand ; 8° les seigneurs de Levis *de Frorensac de Marli* ; 9° enfin, les seigneurs de Levis *de Cousan et de Lagni.*

Les principaux membres de cette famille furent *Gaston de* Levis, dont nous avons parlé à l'article Barthélemy (massacre de la Saint-) ; *François, duc de* Levis, né en 1720, au château d'Ajac, en Languedoc, et qui fut d'abord connu sous le nom de *chevalier de Levis.* On rapporte qu'étant aide de camp du maréchal de *Levis-Mirepoix*, son cousin, ils firent à eux deux prisonniers deux bataillons ennemis, en les effrayant par ces mots : « *Bas les armes ; vous êtes entourés.* » Envoyé au Canada pour y succéder à Montcalm, le chevalier de Levis fut obligé de se retirer dans le haut Canada, et malgré les tentatives qu'il fit, à plusieurs reprises, pour reprendre les possessions perdues, il ne put y parvenir, et dut abandonner le pays faute de munitions et de renforts. De retour en France, il fut employé comme lieutenant général, créé maréchal de France en 1783, et duc l'année suivante. Il mourut en 1787, gouverneur de l'Artois.

Son fils, *Pierre-Marc Gaston, duc de* Levis, naquit en 1755 ; d'abord partisan des idées nouvelles et membre de l'Assemblée constituante, il ne tarda pas à céder aux préjugés de sa caste, et émigra en 1792. Blessé à Quiberon, il parvint cependant à se rembarquer pour l'Angleterre, et ne revint en France qu'après le 18 brumaire. Rentré alors dans la vie privée, il ne s'occupa que de littérature et d'économie politique. La restauration le trouva livré à ces paisibles occupations, dont elle ne le détourna pas. Louis XVIII l'appela cependant à faire partie de son conseil privé, le fit entrer à l'Académie par ordonnance royale, et le créa pair de France. Le duc de Levis est mort en 1830. Ses ouvrages principaux sont : *Considérations morales sur les finances*, 1816, in-8° ; *Des emprunts*, 1818 ; *Considérations sur la situation financière de la France*, in-8°, 1824 ; *Maximes et réflexions sur différents sujets*, 1808, in-12 ; *l'Angleterre au commencement du dix-neuvième siècle*, 1814, in-8° ; *Suite des quatre Farcadins*, 1812, in-8°.

Levoncourt, ancienne seigneurie du duché de Bar, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Meuse, érigée en baronnie en 1721.

Levroux, *Leprosum*, petite et très-ancienne ville de l'ancien Berry, comprise aujourd'hui dans le département de l'Indre, arrondissement de Châteauroux. Population 3,500 habitants.

Le nom primitif de Levroux était *Gabatum.* Les Romains l'ornèrent d'un amphithéâtre, d'un hippodrome, de bains, et d'autres édifices dont on retrouve aujourd'hui à peine quelques vestiges. Ruinée par les barbares, elle acquit au moyen âge une nouvelle importance comme place forte. Un de ses premiers seigneurs ayant été guéri de la lèpre par un miracle, avait voulu, dit-on, que sa ville prît le nom de *Leprosum.* Cette ville fut, d'ailleurs, souvent exposée aux désastres de la guerre ; Philippe-Auguste l'assiégea et

Digitized by Google

la prit après une assez longue résistance. On voit encore de beaux restes de ses fortifications et du château féodal qui la dominait.

Lexovii, peuple gaulois, qui, d'après ce qu'en ont dit César et Ptolémée, peut être considéré comme occupant les territoires de Lisieux et de Bayeux. La capitale des Lexovii est désignée, dans les auteurs anciens, sous les noms de *Civitas Lexoviorum* et de *Noviomagus ;* des ruines, découvertes en 1770, ne permettent pas de douter que la ville actuelle de Lisieux ne soit bâtie sur l'emplacement de cette ancienne cité.

Lézardière (Marie-Pauline de), née en 1753, au château de la Verci, dans le département de la Vendée, est auteur d'un très-remarquable ouvrage, dont une partie seulement a été publiée, et qui porte le titre de *Théorie des lois politiques de la monarchie française.* Ce livre, publié en pleine révolution, à une époque où son auteur était hors de France, fut, à son apparition, à peine connu de quelques hommes distingués, parmi lesquels nous citerons Gaillard, qui, dans le *Journal des savants*, lui consacra un article aussi juste que bienveillant, dans lequel il s'exprime ainsi : « L'auteur ne s'étant pas nommé, nous n'avons pas le droit de le nommer non plus; mais nous ne voulons pas priver nos lecteurs d'une anecdote littéraire qui répand de l'intérêt sur l'ouvrage que nous annonçons et sur son auteur.

« Madame Dacier, fille d'un savant, femme d'un savant, a été, par son érudition, un phénomène dans son siècle. Savoir, et savoir très-bien le grec, traduire et venger Homère, était sans doute un talent rare et singulier dans une femme; mais, outre que les exemples domestiques dont elle était entourée pouvaient avoir dirigé et déterminé son goût, c'était de la plus brillante fleur de la littérature qu'elle s'occupait; c'était une occupation de bel esprit plutôt que de savant: il n'y avait rien là d'étranger au goût et à l'esprit d'une femme; mais qu'une jeune demoiselle, vivant solitairement dans une terre éloignée de toute grande ville, sous les yeux de parents occupés de tout autres objets, montre presque dès l'enfance un goût pour ainsi dire inné pour les monuments de notre ancienne histoire et de notre ancienne législation; monuments utiles sans doute, mais si froids, si arides, et qui parlent si peu à l'imagination; qu'elle s'occupe avec volupté des formules de Marculfe, des Capitulaires de nos rois, des lois des peuples barbares, des canons des conciles, des diplômes, des chartres, des décrétales, etc.; que, combattue d'abord par ses parents, qui avaient d'autres vues sur elle, et qui ne voyaient dans ce goût qu'une sorte de bizarrerie, elle leur arrache par sa persévérance un consentement forcé, et obtienne d'eux le moyen de satisfaire ce goût; qu'elle s'y livre tout entière; qu'elle consume ses plus belles années dans une étude si pénible, mais délicieuse pour elle; qu'en même temps, contente de ses jouissances secrètes, elle n'ait jamais succombé à la tentation d'en faire parade; que ses recherches, ses études, ses travaux, aient été et soient encore un secret renfermé dans sa famille ou dans le cercle étroit d'un petit nombre d'amis, c'est assurément un phénomène très-digne d'attention; mais ce qui doit en inspirer beaucoup encore, et ce qui surtout doit inspirer de la confiance, c'est la pureté des sources ou l'auteur a puisé, c'est l'exactitude parfaite des citations, c'est ce mérite et cet avantage inestimable de marcher toujours la preuve à la main, de ne pas dire un mot qui ne soit fondé sur une autorité légitime et suffisante, de n'avoir aucun système, et de n'être attaché qu'à la vérité, telle qu'elle résulte des titres et des monuments. »

Cependant ce livre, presque oublié en France, comme nous l'avons dit, avait eu plus de retentissement à l'étranger; Savigny, entre autres, lui fit plusieurs fois l'honneur de le citer avec éloge dans son *Histoire du droit romain au moyen âge.* Plus récemment, les deux premiers historiens de notre temps peut-être, MM. Guizot et Augustin Thierry, en ont aussi parlé; et ces deux hommes, dont on ne récusera pas l'autorité, considèrent ce travail comme on ne peut plus digne d'attention.

« Il y avait en 1771, dit M. Thierry,

dans un château éloigné de Paris, une jeune personne éprise d'un goût invincible pour les anciens monuments de notre histoire, et qui, selon le témoignage d'un contemporain, s'occupait avec délices des formules de Marculfe, des Capitulaires, et des lois des peuples barbares. Blâmée d'abord et combattue par sa famille, qui ne voyait dans cette passion qu'un travers bizarre, mademoiselle de Lézardière, à force de persévérance, triompha de l'opposition de ses parents, et obtint d'eux les moyens de suivre son penchant pour l'étude et les travaux historiques. Elle y consacra ses plus belles années dans une profonde retraite, ignorée du public, mais soutenue par les suffrages de quelques hommes de science et d'esprit, et par l'ambition, un peu téméraire, de combler une lacune laissée par Montesquieu dans le livre de *l'Esprit des lois*. Telle fut l'origine de l'ouvrage anonyme imprimé en 1790, sous le titre de *Théorie des lois politiques de la monarchie française*, et publié après la révolution, sous celui de *Théorie des lois politiques de la France*. »

« La destinée du livre de mademoiselle de Lezardière fut triste, dit encore M. Augustin Thierry. Fruit de 25 années de travail il fut, durant ce temps, l'objet d'une attente flatteuse de la part d'hommes éminents dans la science et dans la société; M. de Malesherbes en suivait les progrès avec une sollicitude mêlée d'admiration : tout semblait promettre à l'auteur un grand succès et de la gloire; mais la publication fut trop tardive, et les événements n'attendirent pas. La *Théorie des lois politiques de la monarchie française* s'imprimait en 1791, et elle était sur le point de paraître, lorsque la monarchie fut détruite. Séquestré par prudence durant la terreur et les troubles de la révolution, l'ouvrage promis depuis tant d'années ne vit le jour qu'en 1801, au milieu d'un monde nouveau, bien loin de l'époque et des hommes pour lesquels il avait été composé. S'il eût paru dans son temps, peut-être aurait-il partagé l'opinion et fait secte à côté du système de Mably; peut-être, comme plus près des sources, aurait-il gagné le suffrage des esprits les plus sérieux. »

M. Guizot dit, de son côté : « La *Théorie des lois politiques de la monarchie française*, ouvrage assez peu connu, publié au commencement de la révolution, et composé par une femme, mademoiselle de Lezardière, n'est guère qu'un recueil des textes originaux, soit législatifs, soit historiques, sur l'état, les mœurs, les institutions gauloises et franques du troisième au neuvième siècle; mais ces textes sont recueillis, mis en ordre, et traduits avec une science et une exactitude peu communes. »

Du reste, le livre de mademoiselle de Lézardière, bizarrement composé, divisé en trois sections destinées à être lues collatéralement, est d'une lecture difficile, à cause même de cet artifice de composition. Ajoutons que l'érudition profonde de l'auteur sert de base à un système aristocratique, que, pour notre part, nous ne pouvons adopter, mais qui, parfaitement enchaîné, se soutient à côté de ceux des Mably, des Brequigny, etc. La dernière partie de l'ouvrage de mademoiselle de Lézardière, qui, d'après la préface de 1792, était alors presque terminée, n'a pas été publiée.

Dans son *Dictionnaire des auteurs anonymes*, Barbier fait mourir mademoiselle de Lézardière en 1814; cette demoiselle habitait encore la Vendée en 1830, avec son frère, alors membre de la chambre des députés; elle est morte seulement en 1835.

Lezet, ancienne seigneurie, formée des terres de Montonne, Marnesia, le Châtel, etc., et érigée en marquisat en 1721.

Lhéritier de Brutelle (Charles-Louis), célèbre botaniste, naquit à Paris en 1746. Nommé, en 1772, procureur du roi à la maîtrise des eaux et forêts de la généralité de cette ville, il devint, trois ans après, conseiller à la cour des aides, mais quitta ensuite cette place pour se livrer exclusivement à l'étude de l'histoire naturelle. Chargé de publier la partie botanique des observations recueillies par Dombey au Pérou et au Chili, il avait déjà fort avancé son travail, lorsque, sur les instances de l'ambassadeur d'Espagne, le gouvernement lui enjoignit de suspendre sa publication jusqu'à ce que des

Digitized by Google

savants espagnols, qui avaient aussi voyagé au Pérou et au Chili, eussent fait imprimer leurs observations. On lui ordonnait en même temps de remettre à Buffon l'herbier du voyageur français, qu'on lui avait confié. Au lieu d'obéir, il partit pour Douvres avec son trésor, et ne revint en France qu'en 1789. Nommé, après le 14 juillet, commandant du bataillon de la garde nationale du quartier des Lombards, il se trouvait, en cette qualité, à Versailles le 6 octobre; et il parvint à sauver plusieurs gardes du corps de la fureur du peuple. Il fut, plus tard, élu deux fois juge au tribunal civil du département de la Seine, et obtint ensuite un emploi au ministère de la justice. Il fut assassiné en 1800, sans qu'on ait pu découvrir ni les auteurs, ni les motifs de ce crime.

Lhéritier avait fait partie de l'ancienne académie des sciences. Il fut nommé membre de l'Institut à l'époque de la formation de ce corps. On a de lui : *Stirpes novæ aut minus cognitæ, descriptionibus illustratæ*, Paris, 1784, 7 fascicules in-folio et 96 planches; *Sertum anglicum, seu plantæ rariores quæ in hortis juxta Lundinum excoluntur*, Paris, 1788, in-fol. maxim.; c'est le dernier et le plus beau de ses ouvrages. Il a laissé, en manuscrit, sa *Flore du Pérou*, et une *Flore de la place Vendôme*, catalogue de plusieurs centaines de plantes qu'il avait observées en allant à son bureau. Le catalogue de sa bibliothèque a été publié par Debure l'aîné, Paris, 1802, in-8°; c'était, suivant Cuvier, la collection de livres sur la botanique la plus complète qui existât en Europe, sans même excepter celle de Banks. L'éloquent secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences a publié, dans le tome IV des *Mémoires de la première classe de l'Institut*, l'éloge de Lhéritier.

LHERMINIER(*) (Jean-Louis-Eugène), né à Paris, le 29 mars 1803, se fit connaître dans le monde scientifique par une analyse des idées de M. de Savigny sur la *possession en droit romain* (1827). Un cours volontaire, accueilli pendant deux ans par un vif et honorable succès, le signala au pouvoir (1828-1830) : il fut compris dans une promotion de trois chaires nouvelles au Collége de France, et nommé en 1831 à la chaire *des législations comparées*. M. Lherminier devint l'interprète véhément des préoccupations ardentes de l'époque. Ce fut pendant quelques années un des plus beaux triomphes oratoires. L'enthousiasme excité par le professeur ne se renfermait pas dans l'enceinte du Collége de France : ses leçons, reproduites par la presse, provoquaient partout une attention passionnée. Le bruit courut qu'on avait un jour agité en conseil des ministres la question de fermer une chaire convertie en une inquiétante tribune; M. Lherminier ne fut, dit-on, défendu contre un coup d'État que par la crainte de la popularité dont il jouissait. Toute cette gloire devait avoir un brusque retour.

Des l'année 1836, M. Lherminier, dans son enseignement, laissa entrevoir aux moins clairvoyants de notables modifications; il fut surtout explicite en s'adressant au public comme écrivain (voir, dans *la Revue des Deux-Mondes*, les articles intitulés : *Du nouveau ministère*, t. VI, année 1836; *De l'assassinat politique*, t. VII, même année; *Six ans*, même tome, même année; *Des rapports de la France avec le monde*, t. VIII, 1836, etc.; *Politique d'Aristote*, t. XI, 1837, etc.; *le Livre du peuple*, et la polémique avec George Sand, t. XIII, 1838, etc.). Ainsi que le constatent les écrits précédents, dès 1836, M. Lherminier s'était rallié au *centre gauche*, que M. Odilon Barrot proclamait plus tard le parti de la France entière, et il s'était surtout prononcé pour cette conciliation libérale de toutes les opinions, dont, un an après, le ministère du 15 avril 1837 devait prendre l'initiative. Conformément à la tendance qui pendant deux ans l'avait rapproché du pouvoir, il accepta en 1838, du ministère du 15 avril, deux titres honorifiques, la décoration de la Légion d'honneur et la qualité de maître des requêtes en service extraordinaire. Rien n'était plus évident que la

(*) Afin de faciliter les recherches, nous avons adopté, pour ce nom, une orthographe inexacte, mais qui est communément admise; c'est LERMINIER qu'on doit écrire.

conversion opérée dans les idées et dans la conduite de M. Lherminier; cependant le public ne s'en était pas encore ému.

Au milieu de la *coalition* des partis que le ministère du 15 avril 1837 avait voulu concilier, et qu'il n'était parvenu qu'à rapprocher pour une ligue contre lui-même, vers la fin de 1838, *la Revue des Deux-Mondes* publia une *Lettre sur la presse politique* (t. XVI), dans laquelle M. Lherminier s'indignait contre les alliances et surtout contre la polémique des adversaires du cabinet. Cette *Lettre* n'ajoutait rien à la position de M. Lherminier; elle ne faisait que le montrer servant avec ardeur dans le camp où il s'était établi depuis plus de deux années. Mais l'opinion publique supporta avec impatience l'empressement avec lequel un de ces hommes qui doivent l'exemple de toutes les convenances, se tournait, pour les frapper, contre des partis dont un avait été le sien. Cette disposition, habilement et rapidement exploitée par la vengeance des organes de la *coalition* et par les vieilles rancunes, l'envie et la crainte d'un rival de plus des membres du gouvernement, amoncela sur la tête de M. Lherminier un orage terrible : deux fois il voulut aborder sa chaire; deux fois il en fut arraché par une des émeutes les plus furieuses qui depuis Ramus aient troublé la paix du College de France. A partir de 1839, M. Lherminier n'est plus sorti de la vie privée.

L'homme dont l'existence politique a été ainsi interrompue, occupe dans la science un rang qui ne lui a jamais été contesté. M. Lherminier a le plus vivement réveillé chez nous l'application de l'histoire et de la philosophie à l'étude du droit. Il appartient en philosophie au rationalisme absolu; en histoire, à la doctrine du progrès; en politique, à l'affirmation pure et aristocratique des droits de l'intelligence. Il est remarquable comme orateur et écrivain par le mouvement du style, la vigueur et l'éclat des images, la noblesse de l'expression, et par la puissance singulière de l'ironie sérieuse et de la passion contenue. On lui a reproché le vague dans les idées, la prétention dans la forme, le néologisme germanique dans le langage; mais on convient généralement que, dans ses derniers écrits, ces défauts font place à des qualités contraires. Voici la liste des ouvrages et des travaux de M. Lherminier : 1° *De possessione analytica Savignianæ doctrinæ expositio*, in-8°; 2° *Introduction générale à l'histoire du droit*, deux éditions, 1 vol. in-8°; 3° *Philosophie du droit*, deux éditions, 2 vol. in-8°; 4° *Lettres philosophiques à un Berlinois*, 1 vol. in-8°; 5° *De l'influence de la philosophie du dix-huitième siècle sur la législation et la sociabilité du dix-neuvième*, 1 vol. in-8°; 6° *Au delà du Rhin, ou de l'Allemagne depuis madame de Staël*, 2 vol. in-8°; 7° *Etudes d'histoire et de philosophie*, 2 vol. in-8°; 8° *Cours d'histoire romaine, depuis Auguste jusqu'à Commode*, 1 vol. in-8°; 9° *Dix ans d'enseignement*, in-8°.

M. Lherminier a, en outre, publié dans *la Revue des Deux-Mondes* un grand nombre d'articles, dont il serait trop long de donner le détail, et qui cependant ne sont pas les moins remarquables de ses travaux. Il a coopéré à la fondation de deux recueils quotidiens, *le Droit* et *le Bon-Sens*. Enfin, il rédige depuis quelques années la chronique politique de *la Revue de Paris*.

Lhomond (Charles-François), dont les livres élémentaires ont été entre les mains de tout le monde en France, naquit, en 1727, près de Chaulnes (département de la Somme), et obtint une bourse dans le collége d'Inville, où il fit ses études, et dont il devint plus tard principal. Nommé ensuite professeur au collége du cardinal Lemoine, il s'attacha de préférence à instruire les jeunes enfants, et, malgré les instances réitérées de ses chefs, il ne voulut jamais quitter la classe de *sixième*; il remplit pendant plus de vingt ans ses honorables fonctions, et mourut à Paris le 31 décembre 1794. On a de lui : *De viris illustribus urbis Romæ; Éléments de grammaire latine; Éléments de grammaire française; Epitome historiæ sacræ; Doctrine chrétienne; Histoire abrégée de l'Église; Histoire abrégée de la religion.*

Lhôpital (Michel de), chancelier de France, et le plus grand magistrat des temps modernes, naquit à Aigueperse

en 1505. Son père, qui était médecin du connétable de Bourbon, suivit le prince dans son exil. Arrêté à Toulouse, où il étudiait le droit, et jeté en prison par ordre des commissaires nommés pour instruire le procès du connétable, Michel obtint bientôt sa liberté, et le roi lui permit d'aller rejoindre son père en Italie. Il acheva ses études à l'université de Padoue, et se fit remarquer par son intelligence et son assiduité au milieu des étudiants qui affluaient alors de toutes les contrées de l'Europe à cette célèbre école.

Nommé auditeur de rote à Rome, après la mort du connétable, il put bientôt espérer de revoir la France et d'y faire rentrer son père. Le cardinal de Grammont, alors ambassadeur auprès du pape, s'offrait à négocier avec la cour à ce sujet. Il prenait un vif intérêt au jeune légiste, dans lequel il avait deviné un grand homme, et il l'engagea à se rendre à Paris.

Michel de Lhôpital suivit ses conseils; mais, à peine arrivé en France, il se trouva, par la mort de son protecteur, abandonné absolument à lui-même, et de plus porteur d'un nom suspect à la cour. Il prit le parti de s'attacher au barreau du parlement de Paris. Il ne pouvait y rester longtemps obscur; dès son début, il se fit remarquer par son savoir et sa droiture, et obtint en mariage la fille du lieutenant criminel Morin, avec une charge de conseiller pour dot. Il apporta dans ses fonctions une intégrité sans reproche jointe au discernement le plus profond, et, au bout de neuf ans de judicature, il obtint, par la protection de quelques amis, le titre d'ambassadeur du roi au concile de Trente.

Cette carrière convenait mieux à son génie que les froides occupations de la magistrature, qu'il lui fallut cependant reprendre bientôt; en effet, le chancelier Olivier, son ami et son protecteur, ayant été disgracié, la carrière des emplois publics sembla être fermée pour lui.

Heureusement, la renommée de son mérite et de sa vertu avait fixé sur lui l'attention de Marguerite de Valois, sœur de Henri II. Cette femme remarquable, qui se délassait des études littéraires, qu'elle avait poussées fort loin, par des travaux philosophiques, devait se trouver en harmonie avec un magistrat dont la poésie était la langue usuelle, et qui adressait à ses amis des lettres en vers, où l'on trouve le *molle et facetum* d'Horace uni à l'élévation et à l'énergie de Juvénal; Marguerite arracha Lhôpital à l'ingrate carrière où il végétait, et en fit son chancelier particulier.

Elle ne s'arrêta pas là : insinuant son favori, et certes il n'avait aucune des qualités qu'on recherche dans un favori, auprès du cardinal de Lorraine, qui gouvernait le conseil du roi, elle le fit nommer chef et surintendant des finances du roi à la cour des comptes, charge qu'il remplit avec une inflexible rigidité. Il est facile de concevoir quelles inimitiés durent se déchaîner alors contre lui; tous ceux qui vivaient de la dilapidation des deniers publics se liguèrent, et ils parvinrent à entraîner dans leur parti le parlement, que Lhôpital s'était aliéné imprudemment par sa participation à un édit de section de ce corps.

Cependant, après la mort de Henri II, le cardinal de Lorraine le fit entrer au conseil d'État, et, six mois plus tard, le rappela de Turin, où il avait suivi la princesse Marguerite, mariée au duc de Savoie, pour l'élever à la dignité de chancelier de France.

Au milieu des factions qui divisaient la cour, Lhôpital réunit autour de lui tous ceux qui partageaient ses opinions de modération et de justice, et forma ainsi un tiers parti, qui, sous sa direction, ne voulut reconnaître d'autres ennemis que ceux qui troublaient le repos de l'État et en violaient les lois et la constitution. Déjà assuré de la coopération d'un certain nombre de personnages distingués dans le clergé et la magistrature, Lhôpital voulut s'appuyer encore de l'opinion de la nation entière. Dans une assemblée de notables tenue à Fontainebleau en 1560, et où il avait eu le soin de n'appeler que des hommes dont les intentions et la sagesse lui étaient connues, il fit ordonner la convocation des états généraux, celle d'un concile national, et la suppression des poursuites contre les protestants, dont il avait trouvé la perte résolue à son arrivée à la cour.

La révolte de ces derniers, et la mort de François II ayant changé l'état des choses, le chancelier n'en poursuivit pas moins son système de rapprochement et de conciliation. En voyant la guerre civile sur le point d'éclater, Lhôpital crut que le seul moyen de calmer l'irritation des protestants était de leur accorder une tolérance qu'il n'était plus possible de leur refuser, et il rédigea un édit qui permettait, sous certaines restrictions, la profession publique de la religion réformée.

Enfin sa tolérance, si remarquable dans un siècle où la seule regle de conduite paraît avoir été la loi du plus fort, se manifesta encore dans plusieurs édits subséquents, tels que celui de *Romorantin*, l'*ordonnance d'Orléans*, sorte de code à la fois administratif, judiciaire et religieux; l'*ordonnance du domaine* de 1566, l'*édit de Moulins*, pour la réformation de la justice; l'*établissement des tribunaux de commerce*, sous le titre de juges-consuls. « On pourrait ajouter, dit M. Dupin aîné, auquel nous empruntons ces lignes, *ces lois somptuaires*, en apparence si minutieuses, et en effet si sages et si utiles, surtout pour le temps où elles furent portées; lois incompatibles avec notre délicatesse et notre faste actuel, mais qui s'accordent néanmoins avec les règles de la tempérance, de la pudeur, et d'une exquise moralité. »

Nous avons raconté ailleurs la lutte du catholicisme contre le protestantisme, lutte que Lhôpital essaya d'empêcher; nous ne reviendrons pas ici sur ce sujet; nous dirons seulement que fatigué de dix ans d'efforts, et voyant que sa voix n'était plus écoutée dans le conseil, où il ne cessait de prêcher la paix, il pensa *qu'il était plus expédient de céder aux nouveaux gouverneurs que de combattre avec eux*, et prévint sa disgrâce en se retirant de lui-même (1568) à sa modeste maison de campagne de Vignay près d'Étampes. Quelques jours après, on lui fit demander les sceaux, qu'il rendit sans regret.

Il passa quatre ans dans cette retraite, et l'étude, l'éducation de ses petits-enfants, la société d'une femme digne de lui, y occupèrent ses journées. Cette tranquillité, qu'il avait si péniblement acquise, fut cruellement troublée par la nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy, dont lui-même faillit être l'une des victimes. Les habitants du voisinage s'ameutèrent, dévasterent ses champs, et traînèrent ses fermiers dans les prisons d'Étampes. Heureusement, la reine mère, prévoyant ce mouvement, avait envoyé un parti de cavalerie pour protéger son ancien ministre. A l'apparition de ces cavaliers armés, dont on ignorait les desseins, la famille et les domestiques de Lhôpital lui demandèrent s'il voulait qu'on fermât les portes : « Non, non, dit le vertueux chancelier, « et si la petite n'est bastante, que l'on « ouvre la grande. » Le chef de cette troupe ayant dit au chancelier qu'on lui *pardonnait* : « J'ignorais, répondit-il, « que j'eusse jamais mérité la mort, ni « le pardon. » Il mourut à Vignay, le 13 mars 1573, et fut enterré dans l'église de Champmoteux, sa paroisse.

Son tombeau avait été détruit en 1793. On voulut le restaurer deux ans après, pour le transporter au Panthéon, et le Directoire envoya sur les lieux des commissaires. Ils déclarèrent que le monument était en trop mauvais état pour pouvoir être transféré. Mais, en 1834, une souscription s'ouvrit pour la réparation de la chapelle de Champmoteux et du tombeau de Lhôpital. L'inauguration fut faite le 30 octobre 1836.

Lhôpital a laissé des harangues, des mémoires et de belles poésies latines. Ces ouvrages, réunis et publiés par M. Dufey (de l'Yonne), Paris, 1824, forment 5 vol. in-8°.

L'Hôpital, célèbre famille qui tirait son origine des *Gallucci* de Florence (*). Le premier de ses membres qui s'établit en France fut :

Jean de L'Hôpital, qui fut conseiller du roi en 1376, et épousa Jeanne Bracque, dame de *Choisy*.

Son fils, *François*, *seigneur de Choisy*, fut conseiller et chambellan du roi, maître des eaux et forêts de France, et grand maître d'hôtel de la reine Isabeau de Bavière. Il mourut en 1427.

Adrien, fils de celui-ci, se trouva à

(*) Cette maison n'a rien de commun avec les *Hurault de Lhôpital*; ceux-ci tiraient leur origine du chancelier.

la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier ; il mourut en 1503, laissant *Alof*, qui lui succéda comme seigneur de Choisy, et *Charles*, qui fut le chef de la branche de *Vitry*.

Alof eut de Louise de Poisieu, héritière de la seigneurie de *Saint-Mesme*, deux fils dont le second, *René*, fut le chef de la branche de ce nom.

L'aîné, *Jean III, comte de Choisy*, fut gouverneur de François, duc d'Alençon.

Jacques, marquis de Choisy, fut gouverneur et sénéchal d'Auvergne.

La branche aînée s'éteignit avec l'arrière-petit-fils de ce dernier, *François, marquis de* L'HÔPITAL, gouverneur de Toul, mort en 1702.

Branche des marquis et ducs de Vitry.

Le premier membre de cette branche, qui soit remarquable, fut *Louis de* L'HÔPITAL, *marquis de Vitry*, qui commença par être gentilhomme servant, puis gentilhomme de la chambre du duc d'Alençon. Il passa, après la mort de ce prince (1584), au service de Henri III et il se trouvait à l'armée royale, devant Paris, lors de l'assassinat de ce monarque (1590); il la quitta pour ne pas servir sous les ordres d'un roi protestant, et devint un des plus utiles serviteurs du duc de Mayenne. Il contribua beaucoup à la défense de Paris, et donna au duc de Parme le temps d'arriver et de forcer le Béarnais à la retraite. En 1591, il fut nommé député de la noblesse aux états que Mayenne se proposait de convoquer à Reims, et qui n'aboutirent qu'à la conclusion d'une alliance avec l'Espagne. L'année suivante, il contribua à faire entrer à Rouen un secours qui força Henri IV d'en lever le siége; mais il ne cessait pourtant d'entretenir avec ce prince des relations d'estime et de bonne amitié; ainsi, dans une occasion où il le poursuivait, il lui laissa le temps de s'échapper. Aux états généraux de Paris, en 1593, il se prononça fortement contre la prétention qu'avaient les Espagnols de donner à la France pour reine l'infante Isabelle, et, lors des conférences de Surène, il fut un de ceux qui s'entremirent avec le plus de chaleur dans la grande affaire de la conversion du roi. Quand il apprit qu'enfin Henri était catholique, il s'empressa de lui rendre la ville de Meaux, dont il était gouverneur, et adressa à la noblesse de France un manifeste qui fut très-utile à la cause royale. La cause de ce revirement était que Mayenne lui devait 20,000 écus et ne voulait pas les lui payer. En récompense de ses services, il fut créé chevalier des ordres du roi, capitaine de ses gardes, mestre de camp de la cavalerie légère, lieutenant de la vénerie et fauconnerie, gouverneur de Meaux et capitaine de Fontainebleau, et on lui accorda la permission de mettre une fleur de lis dans ses armes. Il mourut en 1611.

Nicolas de L'HÔPITAL, *marquis*, puis *duc de Vitry*, fils aîné du précédent, né en 1581, lui succéda, en 1611, dans la charge de capitaine des gardes du corps du roi. Lié d'une étroite amitié avec de Luynes, favori de Louis XIII, il travailla à échauffer la colère du roi contre le maréchal d'Ancre, et ce fut lui qui se chargea d'assassiner, dans la cour du Louvre, le protégé de la reine mère (1617); il en fut récompensé par le bâton de maréchal. Toutefois, craignant qu'on ne l'inquiétât un jour sur ce meurtre, il se fit donner une charge de conseiller de robe-courte au parlement de Paris, afin de ne pouvoir être jugé que par les chambres assemblées, si jamais on venait à lui faire son procès.

En 1621, dans la première guerre de religion qui éclata sous le règne de Louis XIII, il contribua à soumettre les villes de Château-Renaud, de Gien, et de Gergeau. L'année suivante, il n'eut pas moins de part à la prise des places de Sancerre et de Sully, et se distingua également à l'attaque de l'île de Ré et pendant le blocus de la Rochelle. Mais ayant été appelé, en 1631, au gouvernement de Provence, il y commit plusieurs abus d'autorité, qui le firent, en 1637, enfermer à la Bastille. Il n'en sortit qu'en 1643, à la mort du cardinal de Richelieu. Il fut créé alors duc et pair, et mourut en 1645.

Son frère, *François de* L'HÔPITAL, *comte de Rosnay, seigneur du Hallier*, capitaine des gardes du corps du

roi, servit d'abord contre les huguenots, puis fit la guerre en Lorraine et en Flandre, fut nommé gouverneur de Lorraine, défit les troupes du duc à Morhange, en 1639, et reçut le bâton de maréchal de France en 1643. Il commanda l'aile gauche de l'armée à la bataille de Rocroi, fut nommé gouverneur de Paris en 1649, et mourut en 1660.

François-Marie de L'HÔPITAL, *duc de Châteauvillain et de Vitry*, fils du précédent, né vers 1620, fut d'abord mestre de camp du régiment de la Reine, entra des premiers dans le parti de la fronde, dont il fut un des généraux, et se montra constamment fort attaché au coadjuteur. Après les troubles, il se jeta dans la diplomatie, fut envoyé, en 1673, comme résident de France auprès du roi de Bavière, et nommé, deux ans après, plénipotentiaire au congrès de Nimègue. Il mourut à Paris en 1679.

Branche des comtes et marquis de Saint-Mesme.

Le personnage le plus remarquable de cette branche, et peut-être de toute la famille de l'Hôpital, fut *Guillaume-François-Antoine, marquis de* L'HÔPITAL, *de Saint-Mesme et de Montellier, comte d'Entremont*, etc. Né en 1661, il avait, pour satisfaire aux obligations de sa naissance, pris du service dans l'armée, comme capitaine de cavalerie. Ayant la vue extrêmement basse, il dut bientôt se retirer; et, dès lors, il s'appliqua tout entier aux mathématiques. Par une heureuse rencontre, Jean Bernouilli vint alors à Paris et lui enseigna le calcul différentiel qui était encore presque un mystère. Le marquis de l'Hôpital ne tarda pas à se faire connaître par divers problèmes, comme il s'en proposait alors entre géomètres. Mais sa renommée repose sur des titres plus considérables. En 1696, il publia son *Analyse des infiniments petits*, ouvrage où, pour la première fois, se trouvaient rassemblés les principes jusque-là épars du calcul différentiel. Ce livre, dont Jean Bernouilli, après la mort de l'auteur, réclama une part sans doute exagérée, fit époque dans la science. *Le Traité analytique des sections coniques*, ouvrage posthume du marquis de l'Hôpital, et travail excellent pour l'époque, a joui aussi d'une excellente réputation. Lié avec Malebranche, avec Huygens, et beaucoup d'autres savants contemporains, l'auteur fut reçu, en 1693, membre libre de l'Académie des sciences. Il mourut en 1704.

L'HOSTE (Jean), célèbre mathématicien, né à Nancy vers la fin du seizième siècle. Doué d'un génie vaste et pénétrant, il enseigna le droit civil et le droit canon, puis les mathématiques à l'université de Pont-à-Mousson, qui jeta, à cette époque, un si vif éclat (*). Henri, duc de Lorraine, le tira ensuite de ses classes, l'appela à Nancy, le fit intendant des fortifications du pays, premier ingénieur et conseiller de guerre. Ce fut l'Hoste qui fortifia Nancy. On a de lui : *le Sommaire de la sphère; la Pratique de géométrie; l'Interprétation du grand art de Raymond Lulle; la Description des principaux instruments de géométrie*, etc.

LIARD, c'est au règne de Louis XI que remonte l'usage de cette monnaie, qui paraît originaire du Dauphiné. On se servait, en effet, dans cette province, dès avant le quinzième siècle, de pièces d'une valeur de trois deniers, et connues sous le nom de *blancs*. Les liards y étaient déjà très-répandus, lorsque les *hardis*, dont la valeur était la même, avaient cours en Guyenne, en Bretagne, et dans les provinces de l'Ouest.

L'empreinte des *liards* était, sous Louis XI, la même que celle des *hardis* : on y voyait, d'un côté, le roi, représenté à mi-corps, tenant une épée de la main droite, la tête couronnée, et abrité d'un dais avec la légende LUDOVICUS REX; de l'autre une croix cantonnée de deux couronnes et de deux fleurs de lis, et autour les mots SIT NOME DNI BENEDICTV.

Sous Charles VIII, l'effigie des liards et des hardis ne changea pas. Leblanc

(*) On y remarquait le géographe Gaspard Mercator, Jean l'Hoste, Jean Thiriot le Mécanicien, qui construisit plus tard la digue de la Rochelle, les érudits Barklay, Jacques Sirmond, etc.; le graveur Callot, le typographe Abraham Fabert, etc.

donne bien le dessin de pièces de billon sur lesquelles on lit KAROLVS FRANCORVM REX, autour d'une croix, et DUPLEX TVRONVS FRANC, autour d'un dauphin; il voit des liards dans ces pièces, mais c'est à tort; ce ne sont que des doubles tournois.

Le type à l'effigie royale fut conservé sous Louis XII; seulement, en Provence, la croix fut potensée et recroisettee au revers, tandis qu'en Bretagne elle était cantonnée d'hermines et de fleurs de lis, et partout ailleurs de fleurs de lis et de couronnes.

François Ier, qui marcha d'abord sur les traces de ses prédécesseurs, supprima dans la suite l'effigie et les cantonnements de la croix, et y plaça tantôt un dauphin, tantôt un F couronné.

Un écusson chargé de deux fleurs de lis et d'un dauphin, ou de trois fleurs de lis, fut le type adopté par Henri II.

Charles IX plaçait sur ses liards soit un K, soit un C couronné, tantôt seul, tantôt accosté de deux fleurs de lis, et entouré du nom du prince, suivi de lettres indiquant la date de la fabrication. Ces pièces portaient d'ailleurs, au revers, une croix fleuronnée et la légende consacrée SIT NOMEN DI BENEDICTV.

La même croix, quelquefois remplacée par la croix de l'ordre du Saint-Esprit, et un H couronné et accosté de fleurs de lis avec des légendes conçues dans le même style, se remarquent sur les liards de Henri III et de Henri IV.

Toutes ces pièces étaient de billon, c'est-à-dire composées d'un alliage d'argent et de cuivre; on en fit de cuivre en 1649, en en taillant soixante-six au marc; et, en 1658, leur valeur fut encore diminuée. On y voyait alors, au droit, l'effigie du roi couronnée et entourée de la légende L. XIII ROY DE FR. ET DE NAV., puis le millésime; au revers, ces mots en trois lignes : LIARD DE FRANCE; et trois fleurs de lis qui accostaient la lettre monétaire, indice du lieu où la pièce avait été frappée. Au reste, tout le monde connaît ces pièces, que l'on continua de frapper sous Louis XV et Louis XVI, et auxquelles on ne renonça que lors de l'adoption du système métrique.

Liamone, nom d'un département formé, en 1790, de la partie sud de la Corse et de l'île d'Elbe. Il avait pour chef-lieu Ajaccio. Les trois arrondissements étaient ceux d'Ajaccio, Vico et Sartène.

Libéralisme. Les principes de liberté proclamés en 1789, appliqués et suspendus alternativement durant la période révolutionnaire, avaient disparu pour ainsi dire, et s'étaient effacés devant l'éclat de l'empire. Napoléon, qui possédait à un haut degré le sentiment de l'égalité humaine, l'introduisit dans la législation; il crut que cela suffisait, et oublia la liberté, à laquelle il devait cependant quelque chose. Les phases douloureuses à travers lesquelles la France venait de passer, les abus qui s'étaient commis au nom de la liberté, et peut-être aussi la conviction intime, qu'il fallait, pour faire de grandes choses, être revêtu d'un pouvoir absolu, portèrent Napoléon à priver la France des libertés pour lesquelles elle avait fait tant de sacrifices. La gloire, peut-être aussi la crainte, imposèrent aux publicistes un silence que nulle voix ne vint interrompre. Mais dès que, par suite d'un enchaînement de circonstances fatales, l'empire vint à s'écrouler, les instincts de liberté qui sommeillaient se réveillèrent tout à coup et firent irruption. Nous n'entrerons pas ici dans le détail des faits et des actes des assemblées législatives de la fin de l'empire et du commencement de la restauration; ces détails trouveront mieux leur place dans un autre article (voyez RESTAURATION). Nous avons dû indiquer seulement notre point de départ.

Le retour des Bourbons, imposés pour ainsi dire à la France par l'Europe coalisée, souleva contre eux, dans la nation, une haine violente; la restauration elle-même, au lieu de chercher à se faire pardonner son origine en se rendant populaire, sembla faire tout ce qui dépendait d'elle pour accroître encore le mécontentement général : elle encouragea les réactions sanglantes du Midi, établit les cours prévôtales, exila les conventionnels, se couvrit du sang de Ney, de Labédoyère, des frères Faucher, de Chartran, de Didier, et tout cela au mépris des droits les plus sacrés, et de cette charte qui, quoiqu'on la dît *oc-*

troyée, n'en avait pas moins été la condition du rétablissement de l'ancienne dynastie, et, comme telle, devait être respectée. Aussi les actes de violence, les lois exceptionnelles, le retour à des usages perdus et oubliés, l'influence renaissante du clergé, toute cette réorganisation du passé féodal, en soulevant d'un côté l'indignation populaire, servit à bien dessiner deux partis qui allaient mesurer leurs forces et engager un combat à mort.

En proscrivant les couleurs nationales, en persécutant avec une rage aveugle les glorieux débris de l'empire, en rejetant enfin comme impie tout ce qui, depuis 25 ans, faisait la gloire et la grandeur de la France, le pouvoir nouveau commença lui-même sa ruine. La nation, qui se sentait jeune et forte, lutta courageusement contre ceux qui voulaient l'envelopper dans les haillons d'un régime décrépit. A ces hommes qui conspiraient contre sa liberté par la violence et l'arbitraire, elle opposa la légalité et quelquefois l'adresse. En face du parti théocratique et féodal de la cour, qui représentait des intérêts étrangers, on vit s'élever un parti populaire autour duquel se groupèrent les intérêts français. Ce parti, qui avait pour mission de défendre et de soutenir les droits acquis par 25 années de tourmente révolutionnaire et par des flots de sang, prit pour devise la liberté, et reçut de ses ennemis même le nom de *libéralisme*.

Le libéralisme dut donc son origine d'une manière directe au sentiment national blessé par la restauration, et d'une manière indirecte à celle-ci, qui le réveilla en le froissant; il se forma des débris de tous les partis, qui sentirent la nécessité de se réunir contre l'ennemi commun; des républicains, qui avaient traversé l'empire, des bonapartistes, qu'on regardait comme des ennemis, enfin, des hommes nouveaux que la charte avait séduits, et qui rêvaient un gouvernement vraiment constitutionnel. Le côté gauche (si nous pouvons nous servir de cette expression) du parti royaliste, s'il n'était pas entièrement libéral, était au moins un auxiliaire utile sur lequel on pouvait compter au besoin. Nous avons dit le côté gauche du parti royaliste; et en effet il y avait dans ce parti, qui datait d'un jour, deux camps parfaitement dessinés. C'étaient, d'un côté, les hommes sages et éclairés, qui voulaient concilier les intérêts de la monarchie avec l'esprit de la nation, et de l'autre, ceux qui, n'ayant ni rien appris ni rien oublié, voulaient reconstruire une monarchie féodale, et ramener le temps du bon plaisir. A la tête de ce côté droit du royalisme se trouvait le comte d'Artois. Esprit léger et imprévoyant, il se fit le centre de la conjuration qui avait pour but le renversement des libertés publiques. Dominé par le parti-prêtre, il se laissa aller à son influence. On organisa en son nom un gouvernement occulte, des comités furent créés dans toutes les provinces, et les jésuites, qui dirigeaient toute la conspiration, le firent avec adresse et persévérance. Le parti ultra-royaliste avait son roi et sa cour.

Pour combattre cette funeste influence, les libéraux firent d'abord des chansons; mais c'étaient des chansons de Béranger; puis ils envoyèrent à la chambre un conventionnel, le vénérable abbé Grégoire; enfin, comme cette protestation ne suffisait pas, ils conspirèrent. Des sociétés secrètes furent organisées sur le plan de la charbonnerie italienne (voyez CHARBONNERIE); mais elles ne purent se tenir si secrètes, qu'il n'en transpirât quelque chose, et des exécutions sanglantes vinrent empêcher leur développement. Alors la jeunesse libérale comprit qu'il fallait savoir attendre; elle se porta vers les études sérieuses, vers les arts et les lettres. Elle s'alimenta et se forma, pour ainsi dire, aux cours de MM. Guizot, Villemain et Cousin qui, chacun dans leur sphère respective, soutenaient les principes libéraux et combattaient le parti théocratique.

Cependant, à la chambre, la lutte entre les deux partis devenait tous les jours plus vive. Le parti libéral y était représenté par de grands orateurs; c'étaient le général Foy, Benjamin Constant, Laffitte, Casimir Périer, Sébastiani, la Fayette, Dupont (de l'Eure). Au barreau, Dupin, Mauguin, Mérilhou, Barthe, Berville, Persil, défendaient avec un rare talent les causes

politiques. La *Minerve* et la *Bibliothèque historique*, et des brochures de tout format, développaient les théories que les journaux quotidiens n'osaient avancer à cause de la censure. On réimprimait Voltaire et les philosophes du dix-huitième siècle; on écrivait des Mémoires sur les temps qui venaient de s'écouler, et tout, livres, brochures, journaux, trouvait des acheteurs. D'ailleurs, la presse quotidienne, quoique muselée, n'en combattait pas moins avec vigueur. Quels services ne rendirent pas à cette époque *le Nain jaune*, *le Journal de Paris*, *le Courrier français*, *le Constitutionnel*, et même *le Conservateur*, journal de la gauche royaliste? Si la contre-révolution faisait tous ses efforts pour envelopper la France dans un vaste réseau dont les fils restaient cachés, le libéralisme combattait au grand jour; il pouvait mesurer ses forces, et il les voyait tous les jours s'augmenter. M. de Chateaubriand, à qui les Bourbons devaient l'illustration de la guerre d'Espagne, qui leur avait donné une sorte de baptême de gloire, M. de Chateaubriand, congédié comme un valet dont les services ne sont plus nécessaires, vint grossir avec le *Journal des Débats* la phalange libérale, et prêter à la cause nationale l'appui d'un talent que grandissait encore sa dignité d'homme blessé.

La mort de Louis XVIII, en laissant aux mains du chef théocratique du parti ultra-royaliste les rênes de l'État, précipita la marche des choses. La congrégation ne se cacha plus, elle marcha le front découvert : les cérémonies religieuses du sacre, les cérémonies expiatoires, ne causèrent que de l'étonnement et de la surprise. Le peuple regardait passer avec une railleuse indifférence ces hommes sans piété qui jouaient aux petites chapelles. Mais lorsque quelque événement imprévu venait faire vibrer la libre nationale, alors il se levait en masse, et l'on pouvait voir de quel côté étaient ses sympathies. Qui ne se rappelle les funérailles du général Foy, et avec quel religieux recueillement fut porté par une foule innombrable, à sa dernière demeure, cet orateur indépendant? Il avait fallu tout le dévouement officiel des fonctionnaires qui mangeaient le budget, pour acheter Chambord au duc de Bordeaux, sur qui reposaient les destinées de la monarchie; et voilà qu'on fait un appel à la générosité nationale pour les enfants d'un soldat mort sans fortune, et les offrandes particulières s'élèvent à un million. C'est que le général Foy était comme l'expression la plus vive de cette union de la gloire militaire de l'empire et des libertés nouvelles vers lesquelles on marchait, et dont le principe était inscrit dans la charte.

A mesure que les événements avançaient, le parti libéral voyait ses forces s'augmenter. La chambre des pairs, en rejetant le projet de loi sur le droit d'aînesse, prit une attitude hostile au ministère. Un de ses membres, M. de Montlosier, dénonça à la tribune le retour des jésuites, les poursuivit avec le vieil esprit des parlements, et la magistrature secondant ses efforts, ces hommes *sortis de dessous terre* furent obligés de se retirer comme corporation. Le scandale qu'ils avaient donné à toute la France par des processions rendues obligatoires, par des missions qui n'épargnaient aucun village, et faisaient de la propagande antinationale un christ à la main; par le jubilé, enfin, qui dépassa tout ce qu'avait imaginé jusque-là l'hypocrisie intéressée, avait soulevé contre eux l'indignation générale. Toutefois, cette indignation ne se pouvait manifester que d'une manière indirecte; dans les grandes villes, on remit au théâtre le *Tartufe*, et la foule s'y porta. C'était une manifestation que le gouvernement ne devait pas permettre, et *Tartufe* fut défendu; mais, quand un pouvoir en est arrivé là, ses ennemis ne sont-ils pas bien forts?

Ainsi le libéralisme triomphait; alors on songea aux grands expédients : on voulut détruire la presse par le projet de loi sur l'imprimerie, par la *loi vandale*, comme la qualifia M. de Chateaubriand. Mais on put voir quel progrès avait fait le parti libéral depuis 1816; de tous côtés la résistance légale fut organisée; la discussion à la chambre des députés fit ressortir tout l'odieux de la loi; l'Académie française présenta au roi une supplique au nom des lettres en danger;

la presse combattit vaillamment; si bien que le projet de loi, mutilé à la chambre des députés, ne fut point présenté à la chambre des pairs, et fut retiré. C'était encore un magnifique triomphe pour le parti libéral. Ce parti était évidemment alors l'expression des sentiments nationaux. A la chambre, il était représenté par la haute bourgeoisie et la banque; dans la presse, par des hommes habitués aux affaires et de jeunes publicistes remplis de talent qui partageaient les idées révolutionnaires; au barreau, par ce qu'il y avait de plus éloquent. Avocats, journalistes, médecins, négociants, bourgeois de toute nature, se rattachaient aux classes inférieures par le sentiment de la dignité nationale. Les *Chansons* de Béranger dans la masse, et, dans un cercle plus restreint, *l'Histoire de la révolution* de M. Thiers, avaient fait avec la presse l'éducation publique. Le parti libéral formait assurément la très-grande majorité de la nation : il pouvait donc oser. Mais que voulait-il? Ce qu'il voulait, c'était de pouvoir s'enorgueillir librement du passé de la France; c'était la liberté de penser et de dire ce qu'il voulait.

Il y eut un moment, à l'avénement du ministère Martignac, où le libéralisme crut n'avoir plus rien à demander, car au fond il n'était point dans les idées de la majorite des meneurs de faire une révolution, et de renvoyer la dynastie régnante. Ils ne voulaient pas d'une révolution, car ils craignaient d'être entraînés eux-mêmes sur cette pente des révolutions; ils voulaient l'amendement, non le renvoi de la dynastie régnante. Mais celle-ci, entraînée fatalement vers sa ruine, dépassa et compromit leurs espérances. On connaît les événements qui suivirent, et comment les chefs du libéralisme, dans la préoccupation de leurs intérêts bourgeois, se crurent sauvés quand ils eurent opéré un changement de dynastie. On sait d'ailleurs qu'à peine portés aux affaires, ils renièrent leur passé, et que, comme ils devaient à leur tour profiter des abus, ils mirent toute leur adresse à les maintenir. Ceux qui réclamèrent le prix légitime des efforts que la nation avait faits pendant quinze ans, et du sang qu'elle avait versé en juillet, furent écartés, et le sillon tracé par la restauration fut exactement suivi. Il en resta cependant un grand enseignement pour la France, à savoir que, sous des couleurs différentes, les hommes sont souvent les mêmes, et que c'est dans les institutions sociales, bien plus que dans les formes politiques, qu'il faut chercher les garanties de la liberté.

Li Bergier (Yves), architecte rémois, qui commença, en 1229, l'admirable église de Saint-Nicaise, et, en 1240, la cathédrale de cette ville. Ce fut Robert de Coucy qui termina ces deux chefs-d'œuvre en 1270 et en 1311. Sans le soin que prirent ces deux grands artistes de signer par leurs épitaphes un coin de leurs ouvrages, il est probable que leurs noms mêmes ne seraient point parvenus jusqu'à nous. On voit aujourd'hui, au milieu de la nef de la cathédrale de Reims, la dalle tumulaire d'Yves Li Bergier. L'artiste y est représenté tenant d'une main une mesure de longueur, et, de l'autre, une église.

Libert (Auguste), né à Sobourg (Nord), le 28 janvier 1774, arracha des mains de l'ennemi un de ses camarades, le 16 germinal an VIII; s'empara, le 28 thermidor de la même année, d'une pièce de canon servie par sept canonniers, et sauva encore, quelques jours après, un hussard blessé que l'ennemi entraînait. En l'an VIII, lors de la reprise de Mondovi, il prit deux officiers autrichiens et leur escorte. Il fit la campagne de Russie en qualité de lieutenant; donna, lors de la retraite, de nombreuses preuves d'intrépidité, et fit partie de l'escadron sacré. Reims, Craone, Montereau, Montmirail, Waterloo, furent ensuite témoins de sa valeur. Il disparut à cette dernière bataille.

Liberté. Sous un régime despotique, comme était celui de la France avant 1789, il ne pouvait exister aucune des garanties qui protégent la liberté du citoyen et sa propriété. Ces garanties ne peuvent se trouver que sous les gouvernements démocratiques, lorsque les lois ne sont plus une fiction, et que les citoyens peuvent se reposer

sur elles du soin de les protéger contre les actes arbitraires du pouvoir ou de ses agents. A aucune époque en France avant la révolution, le citoyen, grand ou petit, ne fut certain de sa liberté. Nous ne parlerons pas de l'époque féodale; le seigneur ayant alors droit de vie et de mort sur son vassal, pouvait, à plus forte raison, attenter à sa liberté; et le seigneur lui-même, s'il n'était indépendant, c'est-à-dire s'il relevait d'un seigneur suzerain, n'avait d'autre garantie de sa liberté que sa propre force. Cet état d'anarchie et de violence subsista en France jusqu'en 1789; la monarchie fit même, dans les derniers temps de son existence, un abus prodigieux du droit qu'elle croyait avoir de violer à son gré la liberté individuelle. (Voy. LETTRES DE CACHET et PRISONS.) Enfin, l'Assemblée constituante posa, dans la déclaration des droits de l'homme, les fondements de la liberté individuelle, mais sans la déterminer d'une manière bien distincte. L'art. 8 de la constitution de 1793 était plus explicite : « *La sûreté*, disait-il, *consiste dans la protection accordée par la société à chacun de ses membres pour la conservation de sa personne, de ses droits et de ses propriétés.* » « *Tout ce qui a été exercé*, disait l'art. 11, *contre un homme, hors des cas et sans les formes que la loi détermine, est arbitraire et tyrannique; celui contre lequel on voudrait l'exercer par la violence, a le droit de le repousser par la force.* »

La liberté individuelle se trouva cependant suspendue, malgré cette proclamation de principe, lors de l'établissement de la dictature des comités de salut public et de sûreté générale, et tant que dura le gouvernement révolutionnaire; mais après la clôture de la session conventionnelle, la constitution de l'an III, qui fut alors mise en vigueur, garantit de nouveau, dans son article 8, la liberté individuelle, d'une manière moins précise cependant que ne l'avait fait la constitution de 1793. Enfin, la constitution de l'an VIII, qui succéda à celle de l'an III, et servit, sur cette matière, de base au Code d'instruction criminelle, garantit, comme ses aînées, la liberté individuelle, et régla, par les articles 77, 78, 79, 80, 81, 82, les formalités nécessaires pour qu'une arrestation ne fût pas illégale.

Sous l'empire, la liberté individuelle, quoique garantie par la constitution, disparut par le fait, car la volonté de l'empereur devint bientôt la loi suprême.

Louis XVIII, voulant donner à la France des gages de sa sincérité, inscrivit, au paragraphe 4 de la charte, que la liberté individuelle était garantie, et que nul ne pouvait être poursuivi et arrêté que dans les cas prévus par la loi, et dans la forme qu'elle prescrit; ce qui ne fut point un obstacle au rétablissement des cours prévôtales, aux arrestations arbitraires, et aux condamnations sanglantes de 1816, et n'empêcha pas qu'alors que la réaction ne pouvait plus rien excuser, le ministère ne présentât, le 10 mars 1820, un projet de loi tendant à suspendre la liberté individuelle.

La charte de 1830 a aussi, comme celle de 1814, consacré dans son art. 4 le principe de la liberté individuelle; cette charte devait être une *vérité*, et cependant, on n'en a pas moins vu le principe de la liberté individuelle plusieurs fois violé, et, plusieurs fois, toutes les garanties détruites ou suspendues par des lois exceptionnelles.

LIBOURNE, chef-lieu d'arrondissement du département de la Gironde. Population : 10,000 habitants.

L'existence de cette ville, située sur la rive droite de la Dordogne, remonte à une haute antiquité. Le poëte Ausone en parle souvent dans ses épîtres. Elle fut rebâtie, en 1286, par Édouard Ier, roi d'Angleterre, à un quart de lieue de l'ancienne *Condates portus*. Vers le milieu du quatorzième siècle, elle faisait partie de la petite république formée par Bordeaux et ses huit *filleules*. Trois grands capitaines, du Guesclin, Dunois et Talbot, l'ont assiégée. La cour des aides de Bordeaux y fut transférée à diverses époques, et y tint ses séances de 1675 à 1690. Le parlement de Bordeaux y fut plusieurs fois exilé.

LIBRAIRES. — Dans les premiers temps du moyen âge, le commerce de

la librairie se trouvait à peu près perdu : les couvents s'occupaient alors presque seuls de copies et d'échanges de livres; ce fut seulement après la fondation des universités, aux douzième et treizième siècles, que cette industrie reprit quelque importance. L'université de Paris s'adjoignit des *clercs-libraires jurés*. Les premiers statuts relatifs à la librairie sont des années 1259 et 1275.

A en juger par ce dernier règlement, le terme de *librarii* était alors plus commun que celui de *stationarii*. Les premiers ne prenaient qu'en commission; les *stationarii* achetaient, vendaient et faisaient copier à leur compte. Aucun libraire ne devait mettre de copie en vente qu'elle n'eût été exposée pendant quatre jours au couvent des dominicains, et revue et approuvée par les membres de l'Université. Une autorisation du recteur et des quatre procureurs de ce corps était aussi nécessaire au copiste pour exercer son métier (édit de 1323); quatre taxateurs fixaient le prix légal des livres, et les contrats de ventes des manuscrits originaux et des copies exigeaient les mêmes formalités que ceux des valeurs immobilières. Un libraire vendait et transportait sa marchandise *sous l'hypothèque de tous ses biens et garantie de son corps*. Il prêtait serment et fournissait un cautionnement de cent livres pour leur sûreté. Enfin, quatre membres de la corporation, choisis par tous, devaient veiller, sous leur responsabilité personnelle, à l'exécution des règlements.

Nous n'avons pas besoin de reproduire ici les traits si connus qui nous apprennent combien le prix des livres était alors élevé. Tout le monde sait que Louis XI ayant désiré emprunter à la faculté de médecine les œuvres d'un illustre docteur, ne les obtint qu'en se soumettant à la consignation d'une somme considérable et au cautionnement d'un bourgeois; que, dans les églises, il était d'usage d'exposer en un lieu clair un bréviaire public, attaché toutefois à une chaînette, ou placé dans une cage de fer, afin que les pauvres prêtres pussent le lire sans dépense (*).

On sait encore que les papes avaient lancé une sentence d'excommunication contre ceux qui emporteraient, même pour quelques heures seulement, les livres de la bibliothèque de la sainte chapelle de Bourges; et que le cardinal George d'Amboise, archevêque de Rouen, légat du saint-siége, ayant besoin des commentaires de saint Hilaire sur les psaumes, eut besoin de toute son autorité pour les obtenir, et fut obligé d'absoudre solennellement les chanoines des censures qu'ils pourraient avoir encourues pour les lui avoir prêtés.

Les libraires, d'ailleurs, ne se bornaient pas à vendre leurs livres, ils les louaient, et, à leur entrée dans la corporation, ils s'engageaient, par leur serment, à ne prendre pour ce loyer qu'un prix modéré.

L'invention de l'imprimerie donna une immense impulsion à la librairie; et, pendant quelque temps, les libraires ne furent plus que de savants imprimeurs s'attachant à reproduire des éditions bien correctes, à l'imitation des écrivains-copistes (voyez ce mot). Ils durent cependant bientôt recourir à la plume des savants pour des commentaires, puis pour des productions originales; il fallut alors traiter avec les auteurs, et la librairie moderne fut créée.

La librairie française prit alors place au premier rang. Au seizième siècle, elle comptait déjà des établissements considérables. On cite un imprimeur de cette époque, qui occupait quatorze presses et deux cent cinquante ouvriers, et livrait aux lecteurs près de deux cents rames de papier par semaine. Louis XII institua les *priviléges* de la corporation, dans le but d'empêcher une concurrence déloyale. Les premiers *priviléges* furent donnés en 1507.

La librairie de Lyon était dès lors entrée en lice avec celle de la capitale, et elle lui fit, pendant deux siècles, une redoutable concurrence. Les Frellon,

(*) En 1415, on remarquait à l'église Saint-Séverin, à Paris, près des fonts baptismaux et scellée dans un pilier, une cage de fer de ce genre appelée *le treillier qui est emmy la nef*. Le bréviaire manuscrit qui s'y trouvait avait coûté 112 sous parisis.

les de Tournes, d'un côté, les Antoine Vérard et les Estienne de l'autre, avaient porté leur industrie à un haut point de développement. Les libraires formaient souvent, pour soutenir leurs frais énormes, des sociétés commerciales, des compagnies, telles que celle de la *Grand'nave* (societas ad signum navis). Ceux qui faisaient partie du corps d'une université jouissaient des immunités de la cléricature. Ceux qui avaient le titre d'imprimeurs-libraires du roi jouissaient des immunités des commensaux de la cour. Toutefois, jusqu'à la fin du seizième siècle, des règlements fort sévères pesèrent sur cette industrie. Les libraires ne pouvaient vendre de livres non inscrits sur les deux catalogues de leur boutique, dont le premier était destiné aux livres approuvés par l'Église, et le second aux autres livres (ordonnance du 27 juin 1551). Les livres relatifs à la religion devaient être préalablement soumis à la censure de la faculté de théologie (ordonnance du 11 décembre 1547); sous aucun prétexte, on ne pouvait en faire venir d'aucun pays séparé de la communion romaine, on ne devait pas en faire venir des autres pays sans appeler, à l'ouverture des balles, l'autorité ecclésiastique (ordonnance du 27 juin 1551). Le catalogue de vente de toute bibliothèque devait être approuvé par cette autorité (ordonnance de septembre 1577, sur la pacification des troubles). Un libraire qui publiait le moindre livre, la moindre gravure sans la permission du roi, était pendu (ordonnance du 10 septembre 1563). *Le père des lettres* eut même, quelque temps après la fondation du collége de France, l'idée de prohiber entièrement le commerce de la librairie, et un édit ordonna la fermeture de toutes les boutiques de libraires, sous peine de la hart. Un édit postérieur en permit la réouverture; mais la peine de mort fut confirmée par Henri II et Charles IX contre ceux qui vendraient ou distribueraient des livres sans permission spéciale. A l'époque du supplice de Dubourg, deux marchands génevois furent pendus pour avoir apporté à Paris des livres de prières à l'usage des calvinistes. L'ordonnance de Moulins, de 1566, modifia les pénalités, mais en abandonna l'application à l'arbitraire du juge; enfin l'avénement d'un prince huguenot sembla devoir être une époque de réconciliation.

En effet, quand les troubles religieux et la guerre civile furent apaisés, le pouvoir mitigea les règlements relatifs à la librairie; cependant la prison fut toujours réservée à celui qui vendait un livre non revêtu de la permission, ou un placard ou libelle diffamatoire. A Paris, il fut défendu aux libraires de s'établir hors du domaine de l'Université, au delà des ponts, ou sur la rive droite de la Seine (*). Puis, dès 1626, la peine de mort fut rétablie contre les auteurs ou distributeurs d'ouvrages contre la religion et les affaires de l'État.

Sous Louis XIV, l'ancienne confrérie se reconstitua en corporation composée des libraires, des imprimeurs et des fondeurs de caractères. Les libraires de Paris étaient alors au nombre de 24. On exigea des preuves de capacité des nouveaux candidats, qui durent être *congrus en langue latine, savoir lire le grec*, et en présenter un certificat du recteur de l'Université. Ils purent nommer avec orgueil les Antoine Vitré, les Duprez, les Cramoisy et beaucoup d'autres. Cependant le gouvernement s'arrogea alors sur cette puissante industrie l'action exercée jadis par l'Université; 79 censeurs royaux furent institués : 10 pour les ouvrages de théologie, 11 pour la jurisprudence, 12 pour les sciences médicales et physiques, 8 pour les mathématiques, 36 pour l'histoire et les belles-lettres, et 2 pour les beaux-arts. Ces chiffres peuvent donner une idée de la répartition des produits de la presse à cette époque.

L'ordonnance de 1723, rédigée par d'Aguesseau pour la librairie parisienne, et ensuite étendue à tout le royaume, conserva force de loi jusqu'à la révolution. Le lieutenant général de police avait commission du conseil de connaître de l'exécution de cette ordonnance. Il prononçait seul et en dernier ressort, sans le recours au conseil d'État. Sans rien changer au système des pénalités, ce règlement apporta d'u-

(*) Rég. du parlement, arrêt du 5 juillet 1629.

tiles réformes dans l'organisation de la librairie et de l'imprimerie. L'édit de 1757 modifia les pénalités; mais elles furent toujours arbitraires, et la librairie compta toujours quelques victimes dans les prisons d'État. Les parlements avaient aussi publié sur le fait de la librairie des arrêts de règlements contradictoires dans leurs principales dispositions. Enfin, l'histoire de cette industrie et sa législation offrent un singulier pêle-mêle d'arbitraire et d'ombrageuse partialité.

Le 30 août 1777, six arrêts du conseil organiserent les chambres syndicales sur un nouveau plan, prescrivirent un nouveau mode de réception dans la corporation, reprimèrent les contrefaçons, maintinrent *à perpétuité* les droits des auteurs qui n'auraient pas cédé à des tiers leur propriété ou privilége, et restreignirent la durée du droit de propriété des libraires à la vie des auteurs. La part du fisc n'était pas oubliée pour l'obtention des privileges; le garde des sceaux réglait le tarif: pour être reçu libraire à Paris (le nombre des libraires était illimité), il fallait être de la religion catholique et de bonne vie et mœurs, et avoir subi un examen en présence des syndics, adjoints et autres préposés. C'était le recteur de l'Université qui faisait expédier les lettres, lesquelles passaient encore par les mains du lieutenant général de police et du garde des sceaux, avant l'arrêt du conseil. La maîtrise de libraire coûtait 1,000 livres, et celle d'imprimeur 1,500. Les uns et les autres prêtaient serment entre les mains du recteur.

Les prohibitions, les restrictions établies par la législation de l'ancien régime, n'opposèrent aux grandes entreprises bibliographiques du dix-huitième siecle que des entraves impuissantes. Les presses étrangères exécutèrent les ouvrages dont la publication eût été légalement impossible en France; et quelques libraires, Coignard entre autres, acquirent par leur fortune une grande célébrité.

La liberté de l'industrie fut proclamée dans la déclaration des droits de l'homme votée en 1789 par l'Assemblée constituante. La même assemblée décreta, en 1791, qu'il était permis à toute personne d'exercer quelque profession que ce fût. Une concurrence illimitée envahit alors la librairie. Il est vrai que la tourmente révolutionnaire qui survint anéantit bientôt toutes les grandes entreprises, et ne laissa plus de place que pour les publications de brochures et de journaux.

La librairie se rétablit avec le calme; et, dès le Directoire, on vit se former de grandes maisons qui subsistent encore aujourd'hui; nous citerons seulement les Panckouke, les Treuttel et Würtz, les Levrault. Bientôt, cependant, de nouvelles entraves vinrent arrêter l'essor de la librairie; mais, le décret du 5 février 1810, en limitant le nombre des libraires, détruisit la concurrence, et contribua à la prospérité de ceux qui continuèrent à exercer leur profession.

Les libraires furent alors assujettis à la double formalité d'un brevet et d'un serment spécial. L'importation des livres imprimés à l'étranger ne put avoir lieu sans une autorisation préalable du directeur général de la librairie, et cette introduction fut d'ailleurs soumise à des droits de douane. Un décret du 14 octobre 1811 créa un journal officiel de la librairie, et rétablit la plupart des prohibitions existant avant 1789.

La restauration alla plus loin encore dans cette marche rétrograde, et remit en vigueur, dans ses dispositions les plus sévères, le règlement de 1723. La révolution de juillet n'a rien fait pour la librairie.

Licence, Licencié, nom d'un grade conféré, après certaines épreuves, aux élèves des facultés de droit, de théologie, des sciences et des lettres. Les épreuves que doivent subir les candidats sont déterminées par les règlements universitaires.

Dans la hiérarchie des grades académiques, le licencié se trouve placé entre le bachelier et le docteur. Dans la carrière du droit, il suffit d'être licencié pour exercer la profession d'avocat. Depuis la révolution de juillet, la licence confère des droits politiques et classe les licenciés des différentes facultés dans la liste des capacités.

Lides. — La loi salique parle d'hommes appelés *liti* ou *lidi*. Cette classe

d'individus, chez les Francs, tenait le milieu entre les derniers des hommes libres et les premiers des serfs. Sa position était à peu près celle des colons romains, et cet état intermédiaire et mixte n'a pas encore pu être défini exactement. Le lide, placé sous l'autorité d'un maître, servait à la fois l'homme et la terre, tandis que le colon n'était que l'esclave de la glèbe. Il sortait de son état comme l'esclave, par l'affranchissement.

Quelle est l'origine de cette condition? qu'était-ce que les premiers *liti?* Probablement des tribus assujetties rendues tributaires. Ce nom, du moins, rappelle involontairement toutes les populations germaniques connues sous le nom de *Lètes,* races barbares établies d'une manière permanente sur le sol romain dans les derniers temps de l'empire, à charge de cultiver et de défendre les frontières. Si les lides ne sont pas des descendants des Lètes par le sang, ils peuvent avoir emprunté d'eux leur nom et leur état. Les premiers étaient des cultivateurs libres et soldats; les seconds des cultivateurs serviles et des valets.

Les deux conditions du lide et du colon se confondirent vers le commencement du neuvième siècle. Le servage du vilain, du mainmortable, succéda à toutes les classes comprises dans l'ancienne servitude (*).

Liége (sièges et bataille de). — Louis XI avait excité ses alliés les Liégeois à se soulever contre le duc de Bourgogne; puis, il s'était imprudemment fait arrêter par le duc dans Péronne. Dans le traité par lequel il fut forcé d'acheter la vie et la liberté, il s'obligea à arborer la croix de Saint-André, et à mener son armée contre les Liégeois. Les assiégés se défendirent avec la rage du désespoir, et Louis combattit bravement contre eux, malgré leurs cris d'exécration contre sa trahison. Huit jours entiers ils tinrent tête, sans murailles, sans artillerie, sans cavalerie, sans alliés, aux deux souverains. Enfin, le 30 octobre 1468, au matin, 40,000 Bourguignons et 300 hommes d'armes du roi de France entrèrent par les brèches que personne ne songeait à défendre (c'était un dimanche). La peuple se réfugia dans les églises; mais rien ne fut respecté par le vainqueur. On pilla, on détruisit, on massacra tout, et l'on finit par mettre le feu à cette malheureuse ville, qui n'offrit bientôt plus qu'un triste monceau de ruines.

Liége tomba entre les mains des Français en 1684 et en 1701. Marlborough les en délogea en 1702.

Au mois de novembre 1792, Dumouriez poursuivait les Impériaux dans leur retraite. Ils s'arrêtèrent sur les hauteurs au-dessus et au-dessous de Liége. Forts encore de 12,000 hommes de vieilles troupes, ils possédaient une artillerie nombreuse. Cependant ils furent repoussés successivement de leurs postes après un vif combat. L'armée autrichienne évacua alors entièrement les Pays-Bas, et Dumouriez entra le lendemain, 29 novembre, dans Liége, où il fut accueilli en libérateur.

La déroute de ce général au printemps suivant, sur les bords de la Roër, fit rentrer Liége sous la domination de son prince-évêque.

L'armée de Sambre-et-Meuse, victorieuse sur tous les points au mois de juillet 1794, s'élançait à la poursuite des Impériaux, et continuait son mouvement vers la Meuse. Jourdan et Lefèvre se rendirent maîtres de Liége. L'armée autrichienne, qui n'avait pas résisté longtemps, se retira sur les hauteurs de la Chartreuse, et y établit quelques batteries, qui dirigèrent un feu violent sur la ville. Mais Jourdan fit mettre sur-le-champ en état les batteries de la citadelle, et leur feu suffit pour faire taire celui de l'ennemi. Les Autrichiens abandonnèrent alors leur poste (27 juillet 1794).

Liége fit partie de la France jusqu'en 1814, comme chef-lieu du département de l'Ourthe. Le pays de Liége était réparti entre les départements de la Meuse-Inférieure, de l'Ourthe et de Sambre-et-Meuse.

Lieutenant, grade militaire créé en 1444, et dont une ordonnance de 1558

(*) Voyez sur les lides, un mémoire de M. Pardessus et un autre de M. Guérard, dont le Journal l'*Institut* a donné une analyse dans ses numéros de janvier, février et juin 1840; et l'*Histoire du droit de propriété,* par M. Laboulaye (1839), p. 444 et suiv.

a défini les pouvoirs, tels qu'ils sont à peu près de nos jours. Dans l'ordre hiérarchique, le lieutenant est le second officier d'une compagnie ou d'un escadron ; il est par conséquent placé sous les ordres immédiats du capitaine. La cavalerie et les armes spéciales ont des lieutenants en premier et des lieutenants en second ; dans l'infanterie, il y a des lieutenants de 1re et de 2e classe.

Diverses fonctions se rattachent d'ailleurs à ce grade ; ainsi, il y a des lieutenants d'état-major, des lieutenants aides de camp, des lieutenants officiers payeurs, des lieutenants porte-drapeau, etc., etc.

LIEUTENANT-COLONEL, second officier d'un régiment après le colonel, qu'il remplace en cas d'absence ou de maladie. L'origine de ce grade remonte à 1665 dans l'infanterie, et à 1668 dans la cavalerie. Cependant, dès l'année 1582, on désignait, sous le titre de lieutenant-colonel, l'officier supérieur chargé de la police et de l'administration d'un régiment. En 1791, on plaça un lieutenant-colonel dans chaque bataillon d'infanterie et dans chaque escadron de cavalerie ; mais le grade de colonel ayant été supprimé en 1793, ces officiers furent remplacés par des chefs de bataillon ou d'escadron. (Voyez ces mots.) Les majors créés en 1803 avaient à peu près les mêmes fonctions que les lieutenants-colonels institués en 1582 ; les majors de la création de Napoléon reprirent, en 1815, la dénomination de lieutenants-colonels, qui est encore en usage de nos jours ; les majors actuels n'ont plus que le grade de chefs de bataillon ou d'escadron. (Voy. MAJOR.)

LIEUTENANT DE ROI. On désignait autrefois, sous ce titre, deux sortes d'emplois militaires bien distincts : les lieutenants de roi commandant, au nom du prince, des armées ou des provinces, et les lieutenants de roi préposés au commandement des places de guerre. Remplacé en 1791 par celui de *commandant temporaire*, et, sous le Directoire, le consulat et l'empire, par ceux de *commandant d'armes* et de *commandant de place*, il fut recréé en 1814, et définitivement supprimé en 1828. Il n'y a plus aujourd'hui que des commandants de place. Les titulaires actuels se divisent en 3 classes : ceux de la 1re ont le grade de colonel ; ceux de la 2e les grades de lieutenants-colonels, de chefs de bataillon ou d'escadron et de majors ; enfin, ceux de la 3e, le grade de capitaine. En temps de guerre, on nomme dans les places des commandants supérieurs. (Voyez ce mot.)

LIEUTENANT GÉNÉRAL, grade intermédiaire entre ceux de maréchal de camp et de maréchal de France. L'origine de ce grade remonte à l'année 1430 ; mais il n'était alors que temporaire ; l'officier qui en était revêtu commandait l'armée immédiatement après le connétable ou le maréchal. La création du grade de lieutenant général, avec ses attributions actuelles, ne date que de 1638 (d'autres disent de 1631 ou 1633). Les fonctions de cet officier consistent d'ailleurs à commander une division active aux armées, ou une division territoriale dans l'intérieur. (Voyez GRADES MILITAIRES.)

LIEUTENANTS GÉNÉRAUX DE POLICE. Voy. POLICE.

LIEUTENANT GÉNÉRAL DU ROYAUME. A diverses époques, cette dignité temporaire investit de hauts personnages de tout ou partie de l'autorité royale. Ainsi le duc de Guise en fut revêtu en 1558, après le désastre de Saint-Quentin, et en 1560, après la conjuration d'Amboise. Condé insista, en 1563, pendant la minorité de Charles IX, pour obtenir ce titre, qui avait été accordé au roi de Navarre, et ce fut pour ne pas se donner un collègue à la régence que Catherine déclara le roi majeur devant le parlement de Rouen. (Voy. LITS DE JUSTICE.) Le duc d'Anjou (depuis Henri III) fut nommé en 1567 lieutenant général du royaume. Le *conseil de l'union* donna le même pouvoir au duc de Mayenne en 1589 ; et, pendant la minorité de Louis XIV, le duc d'Orléans se contenta de ce titre, laissant la régence à Marie de Médecis.

De nos jours, un décret du Sénat du 14 avril 1814 déféra le gouvernement provisoire de la France au comte d'Artois, sous le nom de lieutenant général du royaume ; et, en 1830, après la révolution de juillet, Louis-Philippe se vit déférer cette dignité à la fois par une

ordonnance de Charles X et par ce qu'on appela alors le gouvernement provisoire.

Lièvre (chevaliers du). On créait quelquefois, au moyen âge, des chevaliers, quand on était sur le point de livrer une bataille, et que les deux armées étaient près d'en venir aux mains; et alors, on pouvait se dispenser de la plupart des cérémonies avec lesquelles ce titre était ordinairement conféré. On voit dans Froissart et dans Monstrelet plusieurs exemples de cet usage ; on lit même à ce sujet, dans le premier de ces historiens, une anecdote assez plaisante : nous ne croyons point déroger à la gravité du sujet que nous traitons en la rapportant ici.

« Philippe de Valois et Édouard III, roi d'Angleterre, étant à la tête de leurs armées à Vironfosse, en Thiérache, un lièvre se leva sur le front de l'armée française. Les soldats ayant poussé de grands cris à la vue de cet animal, on crut à l'arrière-garde que l'on commençait à se battre; aussitôt, chacun prit les armes, et plusieurs chevaliers furent créés; le comte de Hainaut, pour sa part, en créa quatorze. Cependant, la bataille ne se livra point, et les chevaliers faits à cette occasion furent appelés depuis les *chevaliers du lièvre.* »

Ligauni, peuple gaulois mentionné par Pline, et qui, suivant M. Walckenaer, occupait les environs de Saint-Vallier, de Caillan et de Fayen.

Lignerac, ancienne baronnie de la Marche limousine, aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département de la Corrèze.

Lignery, ancienne seigneurie, formée de la réunion des terres de Bouricourt, Beaulevrier, Sully, Hincourt, Fromericourt, Saiut-Quentin, Hunecourt, etc., et érigée en marquisat en 1617.

Ligny, petite ville du département de la Meuse, arrondissement de Bar-le-Duc. Population 3,500 habitants.

Seigneurie de l'ancien Barrois, avec titre de comté, Ligny existait dès le dixième siècle, et était au moyen âge une place forte assez importante. La république de Metz tenta vainement de s'en emparer en 1467. Le duc Charles de Lorraine se l'appropria pour quelque temps lors des troubles de la fronde.

En 1814, les armées étrangères menacèrent Ligny; des conscrits y étaient rassemblés; livrés à eux-mêmes et sans chefs, ils s'y défendirent pendant deux jours contre une division russe, et 1,100 hommes de cette division y furent tués avec leur général.

Ligny (comtes de). La seigneurie de Ligny appartenait aux anciens comtes de Champagne. Thibaut le Grand, en mariant sa fille à Renaud II, comte de Bar, lui donna en dot cette châtellenie, qui fut ainsi unie au Barrois. Un petit-fils de Renaud maria sa fille avec le premier comte de Luxembourg, et lui constitua aussi Ligny en dot. De ce mariage naquirent deux fils, Henri et Galeran. Le puîné, seigneur de Ligny, est l'auteur de la famille qui subsista en France, sous le nom de Luxembourg, jusqu'au règne de Louis XIII. Ligny resta toujours dans cette famille, et passa dans celle de Luynes, puis dans celle de Montmorency, par les alliances des héritières des Luxembourg. En 1719, le comté de Ligny fut vendu à Léopold duc de Lorraine. (Voy. Luxembourg [maison de].)

Ligny (monnaie de). Les comtes de Ligny avaient le droit de battre monnaie; on en a une preuve palpable dans de nombreuses et belles pièces marquées à leur nom. Comme tous les princes dont les États étaient voisins de la Lorraine et de la Flandre, ils s'appliquèrent à imiter les monnaies qui avaient le plus de cours dans ces contrées, et même dans toute l'Europe; c'est ainsi qu'ils copièrent les *francs à pied* de France, les *cavaliers* de Hainaut, les pièces d'or de Brabant, et les *esterlins* d'Angleterre.

Aucune des pièces de ces seigneurs connues jusqu'ici n'est antérieure au quatorzième siècle. Les plus anciennes paraissent appartenir à Galleran II, qui vivait vers 1350; ce sont des *esterlins* (voyez ce mot), avec les légendes MONETA SERAINE — et GVALER DE LVCEMB, ou G. DOMINVS DE *Liny*, ou enfin G DOMINVS DE LINY. Ces pieces sont du reste en tout semblables à celles d'Angleterre et d'Irlande. On connaît aussi de Galleran II de Ligny, un *cava-*

lier armé (voy. ce mot et l'article VALENCIENNES), avec la légende MONETA NOVA SERENENSIS. (Serin est une petite ville des Pays-Bas, qui appartenait aux sires de Ligny. Duby ignorait quel endroit on entendait par le mot SERENENSIS.) Guy VI, qui vivait entre les années 1360 et 1370, s'attacha surtout à copier les *francs à pied* de Charles V; nous possédons de lui une pièce de ce prince, qui ne diffère du *franc* français que par la légende GVIDO DE LVCEMBOVRC COS (*comes*) D (*de*) LINI. Enfin, les pièces d'or de Brabant à l'effigie de saint Pierre ont été calquées par Jean, qui y inscrivait ces mots : IONS DE LVCENBOVRC COM : LINEI. — PAX XPI MANET SIMPER NOBISCVM.

LIGNY, village de Belgique, rendu célèbre par la dernière victoire remportée par Napoléon sur les coalisés. Cette victoire est aussi connue sous le nom de *bataille de Fleurus*.

Le quartier général de Blücher, qui commandait les Prussiens, était à Namur; celui de Wellington à Bruxelles; Napoléon avait le sien à Avesnes. Le 14 juin 1815, on ignorait encore à Namur, comme à Bruxelles, les mouvements de l'armée française, ce qui donnait l'espoir à l'empereur de séparer les deux armées ennemies, et de les attaquer l'une après l'autre. Mais ce même jour, le général de Bourmont passa à l'ennemi, avec le colonel Clouet et le chef d'escadron Wellontrey, et donna l'alerte au général prussien, qui, aussitôt, le temps lui manquant pour se joindre à l'armée anglo-batave, prit ses mesures pour s'en rapprocher le plus possible. Cependant, le 15, au point du jour, l'armée française se mit en marche. Elle culbuta les avant-gardes prussiennes, passa la Sambre, entra à Charleroi, que l'ennemi venait d'évacuer précipitamment, et le repoussa jusqu'au delà de Gilly. Les Prussiens s'étant retirés dans la direction de Fleurus, le maréchal Ney reçut l'ordre de s'avancer vers les Quatre-Bras avec l'aile gauche de l'armée, forte de 40,000 hommes, et de s'assurer de cette position, qui était le point de jonction naturel entre les deux armées ennemies.

Le 16, les Français et les Prussiens se trouvèrent en présence. Appuyée sur Bry, sur Saint-Amand, sur Ligny, l'armée prussienne présentait un front formidable. Elle comptait 96,000 combattants et 288 pièces de canon. Napoléon n'avait que 67,000 hommes et 204 bouches à feu. Avant le commencement de la bataille, l'empereur expédia en toute hâte au maréchal Ney l'ordre de venir à son secours et d'envelopper le corps prussien réuni à Bry. L'action s'engagea à trois heures. Vandamme enleva d'abord Saint-Amand; bientôt des forces supérieures l'obligèrent à se retirer; mais la division Gérard étant venue à son secours, il reprit aussitôt l'offensive, et rentra dans Saint-Amand. Ce succès coûta la vie au général Gerard.

Au centre de la ligne ennemie appuyée sur Ligny, la bataille était devenue terrible; nos troupes, conduites par le comte Gérard, avaient pris et perdu jusqu'à quatre fois ce village. Le carnage était horrible de part et d'autre. Cependant, les Prussiens commençaient à mollir, et Napoléon était sur le point de commander l'attaque décisive, lorsqu'on vint lui annoncer l'apparition, vers la gauche des Prussiens, d'un corps ennemi d'environ 20,000 hommes. L'empereur, à cette nouvelle, suspendit l'attaque, et fit ses dispositions pour recevoir ces nouveaux assaillants. Une heure après, il apprit qu'on s'était trompé, et que cette colonne, que l'on croyait être le corps prussien du général Bulow, était le 1er corps d'armée commandé par Drouet, lequel, détaché de l'aile gauche par l'ordre de Napoléon lui-même, venait se joindre à lui. Mais les manœuvres commandées par suite de cette erreur avaient fait perdre un temps précieux. Ce ne fut que vers les 7 heures que l'attaque projetée put s'effectuer, et encore sans le corps de d'Erlon, qui, au moment d'entrer en ligne, rebroussa chemin pour retourner vers Ney, qui, étant aux prises aux Quatre-Bras avec Wellington, le redemandait avec instance. Néanmoins, le village de Ligny fut emporté, et les Prussiens furent complétement battus. Malheureusement, leur déroute arriva à une heure trop avancée. La nuit, qui survint, préserva d'une des-

truction totale l'armée vaincue et favorisa sa retraite. Sans le retard occasionné par la fausse alerte donnée par l'apparition inattendue de Drouet, l'affaire eût été décidée avant la fin du jour, et la victoire eût eu, pour les jours suivants, des résultats que ces contre-temps lui enlevèrent. Toutefois l'ennemi laissa sur le champ de bataille 20,000 hommes, 40 canons et 8 drapeaux. Les Français de leur côté eurent à regretter 6,200 hommes.

Ligue (histoire de la). — Les historiens modernes ne sont pas d'accord sur l'époque précise à laquelle il faut faire remonter l'origine de la ligue. Nous croyons que c'est simplement une question de mots. Car, s'il est vrai que la ligue qui chassa Henri III de Paris ne reçut toute son extension que vers l'année 1584, il est certain, d'un autre côté, que déjà, longtemps auparavant, des associations pareilles, et ayant le même but, s'étaient organisées dans plusieurs provinces et à différentes reprises. C'est l'histoire complète de ces associations que nous allons tracer ici brièvement.

Dès l'année 1562, le cardinal de Lorraine avait conçu le projet d'une ligue de catholiques, dont l'objet principal eût été de placer sur le trône son frère, François, duc de Guise; mais l'assassinat de ce dernier par Poltrot empêcha qu'on ne donnât suite à ce projet. En 1568, Henri, fils de François, et gouverneur de Champagne et de Brie, reprit l'idée de son oncle, et fit composer une formule de serment, par laquelle les signataires s'engageaient à sacrifier leurs biens et leur vie à la défense de la religion catholique envers et contre tous, excepté contre la famille royale et les princes de son alliance. Cette formule fut signée par la noblesse de son gouvernement, et ensuite, le 25 juillet 1568, par l'évêque et le clergé de l'église de Troyes. Cette association, nommée dans la formule, *sainte ligue, ligue chrétienne et royale*, fut tenue secrète, et ne paraît pas s'être étendue au delà de la Champagne; mais il s'en forma d'autres à peu près semblables en Guienne et en Bourgogne, à la suggestion de Montluc et de Tavannes. Enfin, en 1576, après la paix dite de *Monsieur*, Jacques d'Humières, gouverneur de Péronne, de Roye et de Montdidier, ardent catholique et dévoué aux Guises, proposa aux catholiques de Picardie de former entre eux une association de même nature, pour empêcher que, suivant les conditions du traité, on ne livrât Péronne au prince de Condé. Les jésuites rédigèrent un manifeste qu'un gentilhomme de la province, nommé Haplincourt, se chargea de faire signer; cet acte a été publié par d'Aubigné (liv. III, c. 3); et nous en avons donné un extrait dans les Annales, t. I, p. 382.

Ce fut d'abord avec quelque mystère que la ligue chercha à recruter des partisans dans la capitale et dans les provinces. Néanmoins, au bout de quelques mois, elle possédait déjà un trésor, et avait à sa disposition une armée de cinq mille cavaliers et de vingt-cinq mille fantassins. Quoique son but secret fût l'anéantissement de l'autorité royale, ses agents se prétendaient autorisés par le roi; un parfumeur, nommé Pierre la Bruyère, et son fils, qui était conseiller au Châtelet, furent les premiers qui la propagèrent à Paris.

La ligue se répandit dans toutes les provinces avec une rapidité qui effraya le roi. Il voulut en arrêter les progrès, comme le prouve une instruction du 30 août 1576, adressée au duc de Montpensier, gouverneur de Bretagne (mémoires de Nevers). Mais il se laissa circonvenir par des conseillers perfides; et, le 11 décembre 1576, il autorisa la ligue dans les provinces de Champagne et de Brie. Bientôt après, étant aux états de Blois, il signa lui-même cette association avec un grand nombre de seigneurs, puis il s'en déclara le chef. On dressa un nouveau formulaire, d'où l'on retrancha toutes les phrases ambiguës au sujet de l'autorité royale. Le monarque le jura, le fit accepter aux états, et donna ordre qu'il fût signé dans toute la France. Après cette déclaration, il envoya à Paris, à la fin de janvier 1577, Nicolas Lhuillier, prévôt des marchands, pour faire signer la ligue à tous les habitants de cette ville. « Le premier février 1577, dit l'Estoile, les quarteniers et les dixainiers de Paris, alloient par les maisons des bourgeois

porter la ligue, et faire signer les articles d'icelle. Le président de Thou et quelques autres présidents et conseillers la signèrent avec restriction; les autres la rejetèrent tout à plat, la plupart du peuple aussi. » Le roi fut mieux avisé, lorsque, par l'article 56 du traité de Bergerac, conclu en 1577, il abolit toutes les ligues formées par les protestants ou les catholiques.

Pendant plusieurs années, la ligue se borna à des menées sourdes et à des pamphlets contre Henri III. Mais en 1585, elle éclata de nouveau, et, cette fois, d'une manière terrible pour la royauté; elle prit alors le nom de *sainte-union*. Le duc de Guise en était toujours le chef réel; mais il avait eu la prévoyance de mettre en avant le cardinal de Bourbon. A la fin de mars de cette année, parut un manifeste donné à Péronne, sous le nom seul du cardinal de Bourbon (voy. les ANNALES), et sa publication fut suivie d'une prise d'armes générale. Henri III fut encore obligé de céder, et le traité conclu à Nemours le 7 juillet consacra le triomphe de la ligue et l'abaissement de la royauté. Par ce traité, le roi « approuvoit toutes les pratiques et levées de gens de guerre faites par la ligue; il s'engageoit à défendre l'exercice de toute autre religion que la catholique; à reprendre aux protestants leurs places de sûreté; à casser les chambres mi-parties; à ordonner aux ministres de sortir sur-le-champ du royaume, ne laissant que six mois aux calvinistes qui ne voudroient pas changer pour en faire autant; à payer les troupes soldées par la ligue; à donner aux chefs onze places de sûreté, des gardes, des pensions, etc. » Après ce traité humiliant, on conseillait à Henri III de se jeter à corps perdu dans la ligue, et de reprendre le rôle de persécuteur contre l'hérésie; c'était le seul moyen de sauver sa couronne : il ne le voulut pas. Cependant la guerre avec les huguenots était inévitable. Il essaya de l'empêcher, en demandant de l'argent au clergé et aux bourgeois. Ce fut en vain, et bientôt on vit commencer la huitième guerre civile, qui devait durer treize ans.

La ligue alors supplia le pape Sixte-Quint de porter de tels coups aux calvinistes, qu'il fût impossible à Henri III de s'allier avec eux, car tout faisait prévoir qu'il prendrait un jour ce parti. Après quelque hésitation, le pape céda et lança, le 10 septembre 1585, une bulle par laquelle les deux Bourbons étaient déclarés déchus de leurs droits de princes du sang, et indignes de succéder à la couronne et de posséder aucune souveraineté; les sujets du roi de Navarre étaient déliés de toute fidélité envers lui, et il était enjoint au roi de France de le dépouiller de ses domaines, et de le poursuivre à toute extrémité. Cette bulle, qui légitimait toutes les prétentions de la ligue, produisit un grand effet, et fut regardée, avec raison, comme un attentat à la majesté royale. Le roi de Navarre fit afficher par des émissaires, aux portes du Vatican, une protestation dans laquelle il invitait les rois à s'unir à lui pour venger la majesté royale, et appelait de la sentence du pontife à un concile général.

On trouvera ailleurs (voy. les ANNALES, CALVINISME, GUISE, HENRI III, etc.) les détails de la guerre civile, dont les deux premières années furent signalées par une victoire de Henri IV à Coutras, et par une défaite que le duc de Guise fit éprouver aux Reitres. Cette victoire et cette défaite furent un coup mortel pour Henri III. Lorsque ce prince, qui avait été forcé par une sédition de se mettre à la tête de son armée, rentra dans Paris, la ligue l'accueillit par des moqueries et des injures. « La Sorbonne, dit M. Lavallée, osa décréter qu'on pouvait ôter le gouvernement aux princes qu'on ne trouvait pas tels qu'il fallait; on demandait le bannissement ou la mort des mignons et des ministres, infâmes politiques qui se gorgeaient des biens du peuple et pactisaient avec les huguenots; on voulait qu'on poursuivît la guerre dans le Midi, où le Béarnais n'avait plus que quelques châteaux et venait de perdre son cousin, le prince de Condé. Il y avait dans les discours, les écrits, les agitations de la multitude, l'annonce et le desir d'une révolution. Enfin, le duc de Guise, au mois de janvier 1588, rassembla, à Nancy, ses frères et les principaux chefs de la ligue; et là, il fut

résolu d'adresser au roi une requête dans laquelle il était supplié ou plutôt sommé de se déclarer ouvertement en faveur de l'union, en publiant les décrets du concile de Trente; en établissant l'inquisition; en donnant des villes de sûreté aux chefs de la ligue; en faisant la guerre à outrance aux hérétiques, etc. Cette requête audacieuse formulait nettement le but de la ligue, et donnait de l'unité à ses mouvements; elle tendait à débarrasser le roi de tout son entourage, à lui lier les mains, à le rendre l'esclave et l'instrument du parti. Henri ne s'en effraya pas, pensant qu'on n'en voulait qu'à ses favoris, et surtout à d'Épernon, qui était devenu grand amiral, gouverneur de Provence, de Normandie, d'Angoulême, de Metz, etc., et qui semblait le seul ministre du roi et le moteur de toute sa conduite. Il négocia avec les Guise, discuta seulement sur les garnisons des places de sûreté, et promit d'accorder le reste. Mais pendant que le roi cherchait à gagner du temps, les ligueurs de Paris étaient impatients; ils trouvaient Guise lent et irrésolu; ils le sommaient de tenir sa promesse, et de ne pas différer davantage. Ils ajoutaient que leurs gens étaient prêts, forts et en bon nombre, et que rien ne leur manquait que sa présence. Les *Seize* (voyez ce mot) avaient fait la revue secrète de leurs forces, qui s'élevaient à trente mille hommes. Déjà ils avaient tramé, pour emprisonner ou assassiner le roi, plusieurs complots qui n'avaient échoué que par la trahison de l'un d'eux; ils étaient maintenant résolus à s'emparer de sa personne, à tuer ses favoris, et à mettre le gouvernement entre les mains de la ligue. Guise hésitait; pourtant il envoya devant lui des gens pour commander les milices bourgeoises; « ce qui, dit une relation manuscrite, fortifia davantage le peuple téméraire en son courage, par l'appui de personnes de qualité en armes et équipage, qui entroient par divers endroits en cette grande ville, et s'y fondoient sans être de prime abord aperçues, ni autrement recognues que par leurs partisans (*). »

(*) Th. Lavallée, *Histoire des Français*, t. II, p. 544.

Ce fut à la suite de ces intrigues que le roi, effrayé de la fermentation qui régnait dans Paris, voulut y introduire des troupes. Cette mesure amena la journée des *Barricades* (voyez ce mot); et Henri III, sorti en fugitif de sa capitale, jura de n'y rentrer que par la brèche. Il se retira à Chartres, où s'établit bientôt le gouvernement royal.

Une révolution eut lieu à Paris après son départ, qui avait déconcerté les projets ambitieux du duc de Guise. Le prévôt et les échevins, partisans du roi, furent déposés et remplacés par des ligueurs ardents. Les nouveaux magistrats changèrent les colonels, capitaines et quarteniers suspects d'attachement à la cause de Henri; les huguenots et les *politiques* (voyez ce mot) furent proscrits. En même temps, toutes les villes du royaume furent invitées à suivre l'exemple de Paris; et cette ville, affranchie de l'autorité royale, devint, pendant six ans, le centre de la république catholique qui essaya de se former en France.

Le roi, qui ne rêvait que vengeance, prêta pourtant l'oreille aux ouvertures qui lui furent faites par le duc de Guise et les Seize. Il congédia ses ministres, ôta à d'Épernon le gouvernement de Normandie, et, au mois de juillet 1588, signa un traité connu sous le nom d'*édit d'union*. Par cet acte, il jurait de ne poser les armes qu'après la destruction des hérétiques; déclarait déchu de ses droits au trône tout prince non catholique; nommait le duc de Guise lieutenant général du royaume; donnait des places de sûreté à la ligue; confiait deux armées destinées à agir contre les huguenots aux ducs de Nevers et de Mayenne; et, enfin, convoquait les états à Blois. Il espérait trouver son salut dans cette dernière mesure: il se trompait grandement: les élections, d'où les protestants étaient exclus par la révocation des édits de tolérance, se firent toutes sous l'influence des ligueurs. Nous avons raconté ailleurs (voyez BLOIS, GUISE, ANNALES) comment le roi, désabusé et abreuvé d'outrages, fit assassiner le duc de Guise et son frère le cardinal de Lorraine. A la nouvelle de ces meurtres, Paris tout entier se souleva, et la Sorbonne décréta « que le peu-

ple françois étoit délié du serment de fidélité prêté à Henri de Valois; et que, en assurée conscience, ledit peuple pouvoit s'armer, s'unir, lever argent, et contribuer pour la défense de la religion catholique contre les conseils pleins de méchanceté et efforts dudit roi. » Le parlement, *épuré* par Bussy-Leclerc qui conduisit le président Harlay et soixante conseillers à la Bastille, prêta serment à la ligue, confirma le décret de la Sorbonne, et légitima ainsi l'insurrection.

Presque tous les parlements, presque toutes les villes du royaume suivirent l'exemple donné par la capitale, « où l'on parloit déjà, dit l'Estoile, de se gouverner en république, sans rois, ni princes d'aucune sorte. » Bientôt il ne resta au roi et aux huguenots que la Guienne et le Dauphiné.

Le duc de Mayenne ayant rassemblé une petite armée tirée de Bourgogne et de Champagne, arriva à Paris le 12 février 1589, et créa à l'hôtel de ville un gouvernement provisoire, sous le nom « de conseil général de l'Union pour le bien et conservation de l'État, tant au fait de la guerre que des finances et police du royaume, en attendant la tenue des états généraux. » Ce gouvernement, dont Mayenne était président, se composait de quarante membres, dont vingt-deux bourgeois, neuf gentilshommes, six curés et trois prélats. Les ordres de ce conseil portaient : « De par le conseil général de l'Union des catholiques, attendant l'assemblée des états généraux. » L'un des premiers actes de ce gouvernement fut de décréter la diminution des tailles, la convocation des états généraux à Paris, la nomination de Mayenne comme lieutenant général du royaume, avec les prérogatives royales, et celle du duc d'Aumale comme gouverneur de Paris.

Mayenne remplit avec habileté les fonctions qui lui étaient confiées, et se mit en relation avec Philippe II, qui lui promit des hommes et de l'argent, tandis que Henri III, au lieu d'agir avec promptitude et résolution, comme sa mère mourante le lui avait recommandé, était retombé dans ses habitudes de nonchalance. Pourtant, entraîné par d'Épernon et ses autres conseillers, il se tourna enfin vers le roi de Navarre, qui, dans un manifeste adroit, s'était déjà, au mois de mars 1589, proposé comme médiateur entre la ligue et la royauté. Les deux rois, après avoir conclu un traité d'alliance, eurent, le 30 avril 1589, une entrevue au Plessis-lez-Tours. La lutte changea alors de face, et les protestants, abdiquant toutes les idées républicaines, qui d'abord avaient été la base de la réforme, devinrent les soutiens de l'autorité royale; tandis que la ligue, au contraire, adopta pour sauver la religion et les institutions nationales toutes les idées démocratiques des réformés.

L'alliance du roi de Navarre releva la cause de Henri III, qui fit éprouver plusieurs échecs à Mayenne et au duc d'Aumale, et vint bloquer Paris le 30 juillet 1589. Bientôt la terreur fut dans cette ville, que rien ne semblait pouvoir sauver; déjà le jour était fixé pour l'assaut, lorsque l'attentat de Jacques Clément (1er août 1589) vint faire perdre à la cause de la royauté tout le terrain qu'elle avait gagné. L'armée refusa presque tout entière de reconnaître le roi de Navarre comme successeur de Henri III; elle se débanda; et le Béarnais, devenu Henri IV, resta sans vivres et sans argent avec dix mille hommes, reste des quarante mille qui, quelques jours auparavant, étaient autour de lui dans le camp de Saint-Cloud.

Cependant, le duc de Mayenne, devenu chef de la ligue par la mort de son frère, et n'osant encore réaliser les ambitieux projets de la maison de Lorraine, fit proclamer roi, le 7 août 1589, le vieux cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X; et, bien qu'il conservât tout le pouvoir, ce fut une grande faute; car il consacrait ainsi la légitimité des Bourbons.

La guerre recommença avec plus d'acharnement. Henri IV, que l'on se flattait d'anéantir en une campagne, se rendit maître de Dieppe, battit Mayenne à Arques; et, grâce aux secours qui lui furent envoyés par Élisabeth, put, par un coup de main hardi, s'emparer des faubourgs de Paris, dont le pillage tint lieu de solde à ses soldats. Ces succès le firent reconnaître à l'extérieur par l'Angleterre, les Provinces-Unies, la

Suède, le Danemark, et même par des puissances catholiques, telles que Venise et les ducs de Mantoue et de Ferrare. Le pape lui-même commençait à montrer du repentir de sa conduite envers lui. Ce changement de politique, joint aux menées du clergé et des politiques, et aux intrigues de Philippe II, qui voulait faire monter sa fille sur le trône de France, jeta des éléments de discorde dans la ligue; Mayenne d'ailleurs avait peine à lutter contre les Seize et les membres du conseil d'Union, « tous gens, dit Palma Cayet, qui ne tendoient qu'à la ruine de la monarchie et de la noblesse, et à réduire l'État de France en une république. »

L'année 1590 fut fertile en événements; le cardinal de Bourbon mourut; la victoire d'Ivry, dont Henri IV ne sut cependant pas profiter, le rendit maître des places voisines de Paris, devant lequel il vint enfin camper au mois de mai; après deux mois de siége, les faubourgs furent enlevés, et la ville se trouva si étroitement bloquée, que bientôt la famine y fut excessive (voy. PARIS). Trente mille personnes moururent de faim; et, cependant, le peuple, soutenu par l'éloquence fougueuse des prédicateurs, par l'activité des Seize, du duc de Nemours et des duchesses de Nemours, de Mayenne et de Montpensier, ne songeait pas à se rendre. Enfin, le duc de Parme quitta les Pays-Bas, sur les injonctions de Philippe II, et, par l'habileté de ses manœuvres, vint forcer Henri IV de lever le siége, et emporter d'assaut la ville de Lagny; puis, après avoir ravitaillé la capitale, il s'en retourna promptement sans avoir pu être entamé.

Ces revers, en ranimant la ligue, jetèrent le découragement et la désunion parmi les partisans de Henri. Mais, l'année suivante, des renforts qu'il reçut d'Allemagne, d'Angleterre et de Hollande, lui permirent de reprendre l'offensive et de s'emparer de Chartres et de Noyon. Pourtant il sentait lui-même que rien ne serait fait tant que Paris ne lui appartiendrait pas. Les Parisiens eux-mêmes commençaient à se lasser d'une guerre dont personne ne pouvait prévoir le terme; une assemblée, composée de magistrats, d'échevins, de quarteniers et autres bourgeois, proposa (octobre 1591) de sommer le roi de Navarre de se faire catholique. Les Seize, effrayés de cette manifestation, firent bannir la plupart de ceux qui y avaient participé; puis, s'emparant du pouvoir, firent pendre, dans une salle basse du Châtelet, le premier président Brisson et les conseillers Larcher et Tardif. Nous avons raconté ailleurs (voy. ANNALES, t. I, p. 416 et suiv.) comment Mayenne, accouru en toute hâte à Paris, punit et renversa les Seize. Avec ces ardents ligueurs tombèrent l'exaltation et le dévouement du peuple, et Mayenne, en les détruisant, donna gain de cause au parti modéré, qui ne soupirait qu'après le retour de l'ordre et de la paix.

L'année 1592 ne fut marquée que par des événements militaires. Rouen, assiégé par Henri et vivement pressé, ne put être sauvé que par l'arrivée du duc de Parme. Celui-ci, après avoir failli s'emparer du roi au combat d'Aumale, prit Caudebec, ravitailla Paris, et, trompant le roi par une marche habile, regagna encore promptement les Pays-Bas. Mais cette campagne, en paraissant reculer l'issue de la guerre, ne fit que fatiguer davantage les esprits; et les partisans d'une transaction commencèrent à devenir chaque jour plus nombreux. Les chefs de la ligue songèrent bientôt eux-mêmes à négocier ouvertement; Mayenne fit à Henri des propositions; mais elles étaient tellement exorbitantes, que celui-ci crut devoir les rendre publiques. D'un autre côté, le trône, se trouvant vacant depuis le 9 mai 1590, Mayenne se vit obligé de convoquer les états généraux, qui, comme nous l'avons dit (voyez ÉTATS GÉNÉRAUX), s'ouvrirent le 26 janvier 1593, et rejetèrent la demande faite par l'ambassadeur de Philippe II de donner la couronne à l'infante d'Espagne. Cette assemblée devint bientôt l'objet du mépris universel, et rapprocha les modérés de tous les partis, qui la ridiculisèrent par le célèbre pamphlet de la *Satire Ménippée* (*). Néanmoins, sans s'en

(*) Les procès-verbaux des états généraux de 1593 viennent d'être (1842) publiés par M. A. Bernard dans la grande collection des *Documents inédits sur l'histoire de France.*

douter, elle servit utilement la cause du roi, en proclamant que la couronne de France ne pouvait tomber ni entre les mains d'une femme, ni entre les mains d'un étranger.

Enfin, Henri voyant qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'en finir, abjura le 25 juillet 1593; et le 31 du même mois, il conclut avec la ligue une trêve qu'il étendit à tout le royaume, et qui ne fit que redoubler chez le peuple le désir de la paix. Lorsque les hostilités recommencèrent, au mois de janvier 1594, tous ceux qui tenaient au nom de la ligue des places ou des provinces, ne songèrent qu'à traiter avec le roi le plus avantageusement possible. Cossé-Brissac lui livra Paris, le 22 mars 1594; Villars-Brancas, Rouen, le 27 mars; d'autres chefs lui vendirent successivement les principales villes de Picardie et de Champagne. Le duc de Guise, fils du Balafré, fit son traité le 29 novembre. Joyeuse, qui tenait une moitié du Languedoc; Mayenne et le duc de Nemours, se soumirent le 24 janvier 1596; le duc de Mercœur ne livra la Bretagne que le 20 mars 1598; enfin, le traité de Vervins, signé le 2 mai de la même année, étouffa les derniers restes de la ligue. Néanmoins, l'esprit démocratique de cette puissante association subsista longtemps dans les masses; et on le vit plus d'une fois reparaître, surtout lors des troubles de la fronde; seulement, à cette dernière époque, il ne s'agissait plus de haines religieuses, et le peuple n'avait qu'un seul but, l'abaissement de la royauté (*).

Ligue (monnaies de la). La guerre civile avait opéré une perturbation complète dans l'administration du royaume. Les chefs de parti, presque rois dans les provinces qu'ils avaient conquises, y firent pour la plupart frapper monnaie, afin de subvenir aux besoins de leurs armées et de remplir leurs coffres, sans cesse vidés par les dépenses continuelles de la guerre. Ce fut ainsi qu'en 1583, le duc Henri de Montmorency, plus connu sous le nom de sire de Damville, établit à Béziers un atelier monétaire, où il fit battre des pièces de six blancs, et qu'il ne supprima qu'une année après, moyennant 15,000 écus que lui payèrent les directeurs de l'atelier de Montpellier; et il agit de même à Beaucaire, à Villeneuve et à Bagnols. Le duc de Joyeuse suivit, en 1589, à Narbonne et à Toulouse, l'exemple de Henri de Montmorency. Après tout, en agissant ainsi, les ducs de Montmorency et de Joyeuse ne faisaient qu'user de la prérogative que donne momentanément à un chef le droit de la guerre; car les pièces de six blancs sorties de leurs ateliers n'étaient, jusqu'à un certain point, que des monnaies obsidionales. Mais d'autres seigneurs allèrent plus loin; Mayenne qui, ainsi que nous l'avons vu dans l'article précédent, avait reçu des ligueurs le titre de lieutenant général du royaume, ratifia, en cette qualité, l'érection d'un hôtel de monnaies à Arles, hôtel qui avait été établi en 1591 par les consuls de cette ville. Charles-Emmanuel, duc de Savoie, avait, de son côté, établi à Martigues, en Provence, un atelier où l'on aurait frappé des monnaies à son coin et à son nom, si le parlement de la province ne s'y était opposé. Du reste, les protestants et les politiques (voyez ces mots) agirent à peu près de même, et l'on a vu à l'article Charles X, titre sous lequel Mayenne avait fait proclamer le cardinal de Bourbon comme successeur de Henri III, que même après la mort de ce fantôme de roi, on continua à frapper des quarts d'écu en son nom.

Ligue du bien public. Louis XI s'était, dès son avénement, attiré par ses actes tyranniques, la haine universelle. Il s'était aliéné la noblesse par ses projets avoués d'absolutisme et par le peu de confiance qu'il lui montrait; le clergé, par l'abolition de la pragmatique sanction; le peuple, par les impôts. Les mécontents, qui trouvaient un appui dans le duc de Bretagne et la maison de Bourgogne, ne tardèrent pas à former une ligue, qui prit le nom de *ligue du bien public*, « pour ce qu'elle s'entreprenoit, dit Comines,

(*) On peut consulter les ouvrages suivants: l'*Histoire de la ligue*, par Capefigue; *Les procès-verbaux des états de* 1593, et le livre intitulé *De la démocratie chez les prédicateurs de la ligue*, par M. Ch. Labitte. L'auteur de ce dernier ouvrage nous semble, du reste, avoir méconnu toute la portée des idées démocratiques de la ligue.

Digitized by Google

sous couleur de dire que c'étoit pour le bien du royaume. » Louis XI commença enfin à s'inquiéter. Il convoqua à Tours, le 18 decembre 1464, une grande assemblée de seigneurs, et chercha, par de belles paroles, à calmer le ressentiment de la noblesse. Il exposa ses griefs contre le duc de Bretagne, et déclara que c'était par les princes, et uniquement avec les princes qu'il voulait gouverner; tous les seigneurs protestèrent de leur dévouement; mais tous étaient déjà entrés dans la ligue.

A la fin du même mois, les agents des princes se donnèrent rendez-vous à Paris, probablement le jour de Noël, dans l'église Notre-Dame; pour se reconnaître au milieu de la foule, ils portaient une aiguillette rouge brodée à leur ceinture. Plus de cinquante princes, chevaliers, écuyers, dames et demoiselles, étaient engagés dans le secret; mais parmi eux il ne se trouva pas un traître. Le connétable de Saint-Pol, qui périt plus tard sur l'échafaud, était l'âme de toutes ces intrigues; il avait négocié l'alliance entre le duc de Bretagne et le comte de Charolais. De la cour du premier partaient sans cesse des émissaires déguisés en cordeliers, en franciscains, etc., qui trouvaient moyen de se rendre auprès des seigneurs que Louis XI faisait le plus surveiller. « A peine, dit M. Lavallée, l'assemblée de Tours était-elle dissoute, que la ligue se déclara. Le duc de Berry, qui en était le chef nominal, s'enfuit tout à coup auprès du duc de Bretagne, et de là appela le comte de Charolais au secours de la noblesse et du royaume de France. En même temps, Chabannes s'échappa de la Bastille, et se refugia auprès du duc de Bourbon. Celui-ci publia, dans un manifeste (mars 1465), les intentions des princes pour la réforme de l'État et le bien du peuple, et commença les hostilités.

Le plan des confédérés était redoutable. Le duc de Bourbon devait marcher sur le Berry, donnant la main d'un côté aux princes d'Armagnac, qui faisaient révolter le Languedoc et la Guienne, de l'autre aux troupes des deux Bourgognes; le duc de Bretagne arrivait par l'Anjou avec 10,000 combattants, et le comte de Charolais par la Picardie, avec les forces de la Flandre et de l'Artois; enfin le duc de Calabre amenait par la Champagne une armée de Lorrains et d'Italiens; de sorte que Louis XI devait se trouver enfermé vers Paris par plus de 60,000 ennemis. Il ne s'épouvanta pas. Autant il avait montré d'imprudence en laissant se former cette ligue, autant il mit d'activité et de sagesse à la détruire. Il dévoila nettement le but des seigneurs, et résuma en quelques mots tout le plan de son règne, en répondant au manifeste du duc de Bourbon : « Si j'avais voulu, dit-il, augmenter leurs pensions et leur permettre de fouler leurs vassaux comme par le passé, ils n'auraient jamais pensé au bien public. »

« Cependant, abandonné de tous les princes, et haï même du peuple, il comptait moins sur ses forces pour se tirer de ce pas dangereux que sur le manque de concert des confédérés. Pensant qu'il pouvait battre et soumettre ceux du Midi avant que ceux du Nord fussent arrivés, il chargea le comte de Foix de maintenir le Languedoc et d'arrêter le prince d'Armagnac, opposa le comte du Maine, dans l'Anjou, au duc de Bretagne, et confia les Marches de Picardie au comte de Nevers : c'étaient les seuls seigneurs qui lui fussent restés fidèles; encore étaient-ils incertains. La garde de Paris fut donnée à Charles de Meulan, au cardinal Balue, et surtout aux bourgeois : de leur fidélité dépendait tout. Puis il entra lui-même dans le Berry, et marcha contre le duc de Bourbon; il fit observer à son armée la discipline la plus rigoureuse, traita bien toutes les villes, pardonna à tout le monde, donna capitulations, grâces, promesses à qui en voulait, et, à force d'habileté et d'activité, ramena à pleine soumission le Berry et le Bourbonnais (*). »

Cependant le comte de Charolais avait passé la frontière avec une armée, et, par la faute ou la trahison du comte de Nevers, il s'était avancé sans trouver de résistance jusqu'à Saint-Denis. Le rendez-vous général des confédérés était devant Paris. Louis XI, après avoir forcé les princes de Bourbon et d'Ar-

(*) Th. Lavallée, *Histoire des Français*, t. II, p. 198.

magnac à conclure une trêve, revint à marches forcées vers la capitale, que les princes cherchaient vainement à entraîner dans leur parti. Les deux armées se choquèrent à Montlhéri (voyez ce mot), et, à la suite de cette bataille, Louis XI se retira sur Corbeil. Il ne lui restait plus que Paris et la Normandie. Une absence qu'il fit pour hâter les secours qu'il attendait de cette province pensa lui être fatale. La haute bourgeoisie parisienne voulut se donner aux princes; mais le peuple prit les armes, et fit échouer cette trahison, qui aurait entraîné, non-seulement la perte du roi, mais celle de l'État. Enfin, le roi revint; des négociations s'ouvrirent; et, après deux mois de combats et de pourparlers, Louis, résolu à ne pas tenir ses engagements, conclut le traité de Conflans, « par lequel, dit Comines, les princes butinèrent le monarque et le mirent au pillage. » Dans ce traité, où, suivant l'expression de Jean de Troyes, chacun emporta sa pièce, il ne fut pas dit un mot du *bien public*, le prétexte de la guerre (Voyez CONFLANS).

LIGUE DU RHIN. La mort de Ferdinand III, empereur d'Allemagne, arrivée en 1657, avait ouvert carrière aux prétentions de différents compétiteurs à l'empire. Leurs intrigues durèrent 15 mois, puis, Léopold, fils de Ferdinand, ayant atteint sa dix-huitième année, âge fixé pour l'éligibilité par les constitutions de l'empire, fut unanimement élu, le 18 juillet 1658.

Cependant les négociateurs français de Lionne et de Gramont, qui avaient été envoyés en Allemagne aussitôt après la mort de Ferdinand, pour y proposer la candidature de Louis XIV, avaient du moins réussi à faire insérer dans les capitulations acceptées par le nouvel empereur, l'obligation d'observer scrupuleusement le traité de Munster, de ne prendre aucune part à la guerre de l'Espagne contre la France, et de ne fournir aucune aide à la première de ces puissances, même comme souverain de ses États héréditaires. « Ces stipulations furent garanties par la signature, à Mayence, le 15 août 1658, d'une alliance défensive, qu'on nomma *la ligue du Rhin*, entre la France et les trois électeurs ecclésiastiques, l'évêque de Munster, le roi de Suède, comme duc de Bremen et de Verden, le duc de Neubourg, les princes de la maison de Brunswick et le landgrave de Hesse. Ce traité acheva d'isoler l'Espagne de l'Allemagne, et donna à la première de nouveaux motifs pour désirer la paix (*). »

LIGUE SAINTE. C'est le nom qui fut donné à la coalition formée en 1511 contre la France, par le pape Jules II, Ferdinand le Catholique, Henri VIII, les Vénitiens et les Suisses. Gaston de Foix gagna sur les alliés la bataille de Ravenne (1512); mais il y fut tué, et Louis XII, vaincu d'ailleurs à Novarre et à Guinegate, fut forcé de demander la paix (1515).

LIGURES, dénomination générale qui servait à désigner la plupart des populations de la Gaule méridionale. (Voy. pour les *Ligures*, considérés comme étant une branche de la famille ibérienne, l'article BASQUES.)

LILLE, en flamand *Ryssel*, en basse latinité, *Isla*, *Illa*, *Castrum Illense*, *Lilla*, *Insula* ou *Insulæ*, doit son nom à sa position sur la Deule. Ce ne fut d'abord qu'un village entouré d'eau, qui devait lui-même son origine à un château bâti par les Romains. Baudouin IV le fit fortifier en 1007. Sa population s'accrut rapidement, et en 1066, Lille se divisait en deux parties, dont la plus ancienne formait la paroisse St-Étienne, et l'autre, qui seule était entourée de murailles, la paroisse Saint-Pierre. En 1147, la ville entière avait une enceinte que représentent encore actuellement les canaux de Poissonceaux, des Ponts-de-Comines et des Sœurs-Noires.

Lille fut prise plusieurs fois en 1213, d'abord par Philippe-Auguste, après un siége de trois jours, puis par le comte de Flandre, Ferrand, en faveur duquel elle s'était révoltée, et ensuite par le même Philippe-Auguste, qui, irrité de sa rébellion, la réduisit en cendres. Reconstruite après ce désastre, son enceinte fut alors augmentée du double (**).

(*) Sismondi, *Histoire des Français*, tom. XXIV, p. 550.

(**) C'est à cette époque que la comtesse Jeanne donna à Lille la loi échevinale, dont le diplôme, daté de 1235, se conserve encore dans les archives du département du Nord,

Philippe le Bel l'assiégea au commencement de septembre 1297, et la prit par capitulation après onze semaines de siége; mais les habitants ouvrirent, en 1302, leurs portes à Jean de Namur, comte de Flandre, qui venait de gagner sur les Français la bataille de Courtray. En 1308, après la bataille de Mons-en-Puelle, Philippe le Bel vint de nouveau attaquer Lille; et un traité la lui abandonna bientôt, ainsi que Douai et Orchies. Cette ville fut alors de nouveau entourée de murailles et de fossés. En 1314, Robert de Béthune, comte de Flandre, tenta sans succès de s'en rendre maître. Un incendie la consuma presque entièrement en 1382.

Rendue à la Flandre par Philippe le Hardi, Lille passa, en 1476, à la maison d'Autriche, et vingt ans après, les Pays-Bas ayant été réunis à la couronne d'Espagne, elle fut soumise à la domination de cette puissance, qui la conserva pendant deux siècles. Louis XIV l'assiégea, en 1667, avec une armée considérable, et la prit le 27 août, après neuf jours de tranchée ouverte. Il en agrandit l'enceinte, et y fit construire par Vauban de nouvelles fortifications et une citadelle qui passe pour l'une des plus belles de l'Europe.

Pendant la guerre de la succession d'Espagne, Lille fut reprise par les alliés, le 23 octobre 1708, après un siége de quatre mois, et cédée définitivement à la France par le traité d'Utrecht, en 1713 (*). Elle soutint encore, en 1792, un siége mémorable contre les Autrichiens, qui furent forcés de se retirer après l'avoir longtemps bombardée.

et explique pourquoi Lille ne figure pas dans l'histoire des communes révoltées contre les seigneurs; le seul chapitre de Saint-Pierre avait une seigneurie particulière dans l'enceinte de la ville, et n'exerçait sa juridiction que dans un ressort très-borné. Il est aussi à remarquer que sous le règne de Marguerite qui succéda à Jeanne, la langue française devint usuelle à Lille, et que les actes s'y rédigeaient dans cet idiome, longtemps avant que cet usage fût adopté à Paris.

(*) Les habitants célébrèrent par de grandes fêtes leur réunion à la France; le corps municipal fit frapper, à cette occasion, une médaille avec ce chronogramme :

LVDoVICo Magno LIberatorI.

On compte aujourd'hui à Lille environ 70,000 habitants. On y rencontre peu de monuments remarquables; nous mentionnerons seulement l'église Saint-Maurice, dont la construction remonte à l'an 1022; l'église Saint-Paul, le palais de Rihoret, élevé par Jean sans Peur, en 1430, et l'arc de triomphe connu sous le nom de *Porte de Paix*; c'était par là qu'entraient les rois qui, en retour du serment de fidélité prêté par les magistrats, devaient jurer à leur tour que *les bourgeois, manans et habitans, conserveroient leurs anciens priviléges, et ne seroient traitables ni actionnables que par la loi et échevinage*. La ville gardait dans ses archives les actes de prestation de ces serments réciproques.

Le titre de comte de Lille, adopté par Louis XVIII, pendant son émigration, lui appartenait véritablement par suite de la transmission de la dignité de châtelain de Lille dans la maison de Bourbon, lors du mariage de Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Pol, avec François de Bourbon, aïeul d'Antoine de Bourbon, père de Henri IV; la châtellenie datait de Saswialo qui avait, en 1039, fondé l'abbaye de Phalempin, sur une terre de ce nom qu'il possédait à 12 kilom. de la ville.

LILLE (monnaie de). — La ville de Lille jouissait, dès le douzième siècle, comme toutes les grandes villes de la Flandre, du droit de battre monnaie. Ce fait est attesté par de petites pièces frappées au nom de cette ville, et qui sont conçues tout à fait dans le système usité alors dans cette province. Ces petites pièces sont anépigraphes du côté droit; elles représentent soit le toit d'un châtel tournois cantonné de trois fleurs de lis à pieds nourris, soit une fleur de lis entourée de croissants et d'annelets. Au revers, on lit la légende LILA entre deux grenetis, et coupée en quatre par les branches de la croix qui, dépassant le champ, débordent dans la légende; quatre besants cantonnent cette croix.

Lorsque la ville de Lille eut été conquise par la France, on y établit un hôtel des monnaies, auquel on donna un w pour lettre monétaire. Cet hôtel fut en activité de 1685 à 1772. Fermé à cette dernière époque, il fut ouvert de

nouveau en 1795, et fonctionna encore jusqu'en 1834. Il fut alors définitivement supprimé.

Lille (siéges de).—Louis XIV voulant, en 1667, effrayer les États-Généraux, et hâter les négociations que les plénipotentiaires cherchaient à traîner en longueur, se mit à la tête de l'armée, et, le 10 août, se présenta devant la ville. « Cette grande ville était forte par elle-même; elle était défendue par un brave officier, le comte de Brossai (*), qui commandait une garnison de 3,000 hommes; la milice bourgeoise était nombreuse et passait pour très-bonne, enfin le comte de Marcin avait réussi à rassembler à Ypres une armée de 15,000 hommes qui pouvait venir troubler les assiégeants. Mais quand le gouvernement est faible et lâche, il ne doit pas espérer de trouver longtemps des hommes qui se dévouent pour le défendre. Les Français poussèrent rapidement leurs ouvrages, et s'emparèrent successivement des principaux dehors de la place; au lieu de 15,000 hommes de milice, le comte de Brossai put à peine en assembler 8,000, son artillerie fut mal servie, ses sorties ne furent point soutenues avec vigueur, et, le 27 août, les bourgeois soulevés le forcèrent à capituler. Dès le soir, une porte de Lille fut livrée aux Français (**). » Louis XIV s'efforça de s'attacher les habitants en les traitant avec une extrême douceur.

Quarante et un ans après, en 1708, Lille fut assiégée par le prince Eugène, qui déploya la plus grande habileté et ne put s'en rendre maître qu'après un blocus de trois mois. Les Lillois s'étaient tellement habitués au bruit du canon, qu'on donnait dans la ville des spectacles aussi fréquentes qu'en temps de paix. Boufflers, qui y commandait pour le roi, fut obligé de capituler le 8 décembre; il ne consentit à se rendre que sur l'ordre de Louis XIV; et, lorsqu'il envoya demander les conditions de la reddition : *Envoyez-moi les articles pour que je les signe*, répondit Eugène, qui avait été émerveillé de sa belle défense (*).

Cinq ans après, le traité d'Utrecht rendit Lille à la France, et cette ville, devenue décidément française, jouit d'une prospérité non interrompue jusqu'en 1792. Elle eut alors à soutenir un siége plus terrible que ceux qu'elle avait encore éprouvés; mais nous devons reprendre les choses de plus haut.

Tandis que l'armée prussienne occupait la Champagne, le duc de Saxe-Teschen semblait se préparer à quelque grande tentative sur la Flandre française; tous les ingénieurs autrichiens qui se trouvaient répandus dans les différentes places de la Flandre, avaient reçu ordre de se réunir à l'armée active. Des canons, des munitions de guerre et des mortiers, les mirent à même, sur divers points, d'attaquer une ou plusieurs places françaises, et découvrirent leur intention de faire une diversion avantageuse, au moment où la France portait toutes ses forces dans la Champagne, sur Châlons et Sainte-Menehould.

Les Autrichiens partagèrent en trois colonnes les divisions qu'ils avaient cantonnées aux environs de Mons, et les firent marcher, la première, commandée par le général Beaulieu, sur Bosne, par les routes de Quiévrain et de Valenciennes; la seconde, aux ordres du général Lisien, sur Maubeuge; et la troisième, dirigée par le général Array, sur Philippeville. Le général Latour paraissait, de sa position, menacer également Lille et Douai.

(*) Cet officier fit pendant le siége, tout en se défendant courageusement, un échange continuel de politesses avec le roi. Il lui envoyait de la glace tous les jours; car il savait qu'on en manquait dans le camp. « *Je suis bien obligé à M. de Brossai de sa glace*, » dit un jour le roi au gentilhomme qui la lui apportait, « *mais il devrait bien m'en envoyer un peu davantage.* » « *Sire*, répondit l'Espagnol, *il croit que le siége sera long et craint qu'elle ne vienne à manquer.* » Il s'en allait lorsque le duc de Charost lui cria : « *Dites à Brossai qu'il n'aille pas faire comme le commandant de Douai qui s'est rendu comme un coquin.* » Louis se retourna et lui dit en riant : « *Charost, êtes-vous fou ? — Comment, sire*, reprit celui-ci, *Brossai est mon cousin !* »

(**) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXV, p. 130.

(*) Voyez l'article Nationalité, où nous citons quelques circonstances de ce siége mémorable.

Dès le 10 septembre, le général Buault, qui commandait à Lille, se prépara à repousser les efforts des Autrichiens; il distribua les 10,000 hommes qui formaient sa garnison, sur les diverses positions de la haute Deule, telles que le Haut-Bourdin et l'abbaye de Loos, et de la basse Deule, telles que Lambrechies et le Quesnoy. Mais la discipline était alors fort relâchée parmi les troupes, et les généraux avaient de la peine à s'en faire obéir. Le 17 septembre, le duc de Saxe-Teschen transporta son quartier général à Tournay, où se replièrent aussi les colonnes qui menaçaient auparavant Valenciennes, Maubeuge et Philippeville; et toute l'armée ennemie, forte de 24 à 25,000 hommes, vint, le 24, établir son camp à Helemmes, près de Lille. Le lendemain, la ville fut bloquée, depuis la Madeleine, sur la basse Deule, jusqu'à la hauteur du Haut-Bourdin, sur la haute Deule. N'ayant pas assez de monde pour compléter le blocus, les Autrichiens avaient été forcés de laisser libre le côté de la porte d'Armentières, qui ménageait à la place une communication avec Dunkerque. Le duc fit répandre le même jour une proclamation; il s'était flatté qu'en faisant éclater sur la ville une forte pluie de boulets rouges et de bombes, il en serait bientôt maître. Mais les Français commencèrent par brûler les faubourgs de Fives et de Saint-Maurice, qui pouvaient favoriser aux ennemis l'approche de la place, et le général la Bourdonnaye eut ordre du ministre de la guerre de ramasser des troupes dans les plaines de Lens, afin d'interrompre les communications des Autrichiens.

Les ennemis avaient reçu d'Ath une nombreuse artillerie et des provisions considérables de poudre, de bombes et de boulets; ils commencèrent leurs travaux dans la nuit du 25 au 26, du côté des portes de Fives et des Malades; mais ils furent delogés de ces positions par les assiégés, qui firent une sortie dès l'après-midi, se jetèrent sur la tête de leurs ouvrages, et les obligèrent de les abandonner. Les deux jours suivants, les Autrichiens s'étendirent sur la gauche et sur la droite, à l'abri des masures du faubourg de Fives, et y placèrent de formidables batteries avec des grils pour rougir les boulets.

Quand ils eurent achevé leurs travaux et reculé à Aspes leur quartier général, ils envoyèrent au commandant et à la municipalité un parlementaire avec deux sommations; ils promettaient aux habitants de les traiter avec la plus grande modération s'ils voulaient oublier la cause qu'ils avaient jusqu'alors servie, et se livrer à l'Autriche, et les menaçaient de tous les fléaux de la guerre s'ils opposaient quelque résistance. Le parlementaire fut renvoyé sans avoir rien obtenu; les Lillois avaient juré de s'ensevelir sous leurs murailles plutôt que d'ouvrir leurs portes à l'ennemi. Les premières bombes lancées ne firent que ranimer ce noble dévouement. 24 pièces de canon de gros calibre, chargées à boulets rouges, tiraient sur la ville sans discontinuer. Les habitants oubliaient leurs intérêts particuliers pour ne songer qu'à se défendre et à veiller à l'intérêt général; ils agissaient dans le plus grand ordre : des surveillants étaient postés dans tous les quartiers pour arrêter les ravages des bombes; des vases pleins d'eau étaient prêts à toutes les portes. Un canonnier bourgeois servait une pièce sur les remparts, on vient l'avertir qu'un boulet rouge a incendié sa maison; il se retourne, voit les flammes qui la dévorent, et continue de charger sa pièce en disant : *Je suis ici à mon poste, rendons-leur feu pour feu.*

La fureur des assiégeants était encore excitée par l'archiduchesse Christine, gouvernante des Pays-Bas, qui les dirigeait elle-même en raillant les malheureux Lillois. Ceux-ci répondaient vivement de leurs remparts au feu de l'ennemi; mais ce n'était qu'un faible secours pour la ville. L'incendie avait consumé l'église Saint Étienne et plusieurs maisons voisines; le quartier de la paroisse Saint-Sauveur était encore plus endommagé. Le 1er octobre, l'ennemi continua un feu très-vif; des incendies partiels se manifestèrent à l'hôpital militaire et à l'hôtel de ville. Le même jour, le général Lamorlière entra dans la place avec huit bataillons. Le feu, qui avait paru se ralentir dans la journée du 2, reprit le lendemain

avec une telle violence, que les pompes de la ville ne furent plus suffisantes, et qu'on accueillit avidement celles de Béthune, d'Aire, de Saint-Omer et de Dunkerque. Le bombardement et la canonnade duraient depuis 144 heures sans interruption; 6,000 bombes et 30,000 boulets étaient déjà tombés dans la ville, lorsque la garnison fut encore augmentée de deux bataillons de volontaires et d'un bataillon de troupes de ligne. Le feu des Autrichiens diminua dès lors sensiblement jusqu'au 6 octobre, et il cessa alors tout à fait.

Des traits d'une rare fermeté se multiplièrent durant ce mémorable siége. Un boulet, tombé dans le lieu des séances du conseil de guerre, y fut déclaré en permanence comme l'assemblée; et l'on vit un barbier ramasser un éclat de bombe, puis, avec cette gaieté naturelle aux Français, même au milieu des plus grands dangers, s'en servir comme d'un bassin pour raser ses pratiques.

Fatigué enfin de la résistance des Lillois, averti d'ailleurs des avantages obtenus par les Français en Champagne, le duc de Saxe-Teschen songea enfin à se retirer. L'armée du camp de Lens augmentait de jour en jour, et Dumouriez était près de s'y réunir; de sorte que le général autrichien courait risque de se trouver entre deux armées, l'une enfermée dans la place, l'autre venant de Champagne vers Valenciennes, et se portant entre Tournay et ses derrières pour le couper; il se retira donc prudemment par Pont-à-Tressin, et aussitôt les Lillois se mirent à détruire ses travaux. Il avait perdu dans ce siége un grand nombre d'affûts et d'attirails d'artillerie, et avait eu environ 2,000 hommes tués ou blessés; la perte fut à peu près égale du côté des Français.

L'héroïque défense de Lille excita l'enthousiasme de la France entière; la Convention vota, aux braves citoyens qui avaient si bien combattu pour la patrie et pour leurs foyers, une somme de 2 millions comme secours provisoire, et une bannière d'honneur, avec cette légende: *A la ville de Lille, la nation reconnaissante.* Un monument commémoratif, dont la première pierre a été posée en septembre 1842, rappellera aux Lillois le courage de leurs pères et la défaite des Autrichiens.

LILLE-ADAM (Villiers de), nom d'une ancienne et noble famille dont l'origine remonte à *Jean*, seigneur de Villiers, qui vivait en 1324. Les plus célèbres de ses descendants furent:

Pierre Ier, seigneur de *Villiers* et de LILLE-ADAM, qui fut conseiller et chambellan du roi, lieutenant général en basse Normandie, grand maître de l'hôtel du roi, et porte-oriflamme de France, sous le règne des rois Jean, Charles V et Charles VI.

Jean de Villiers, seigneur de LILLE-ADAM, son petit-fils, né vers 1384. Il se trouvait à Honfleur en 1415, lors du siége de cette ville par les Anglais, et y fut fait prisonnier; rendu à la liberté après une courte captivité, il fut chargé de la garde de plusieurs places fortes; mais, mécontent du comte d'Armagnac, qui l'avait traité avec hauteur, il livra au duc de Bourgogne le passage de l'Oise, et s'attacha à ce seigneur, qu'il servit ensuite fidèlement. Nommé gouverneur de Pontoise, il favorisa puissamment la cause de son nouveau maître, se ménagea dans Paris des intelligences qui lui ouvrirent la porte de cette capitale, et se fit rendre la Bastille après en avoir chassé Tanneguy-Duchâtel; loin d'exciter les massacres du parti bourguignon, comme on l'a répété dans toutes les biographies, il ne les toléra que parce qu'il ne put les empêcher; il fit même tous ses efforts pour calmer l'effervescence du parti populaire, et sauva la vie à l'abbé de Saint-Denis, que le peuple voulait égorger sur l'autel même de son église.

Lorsque le roi d'Angleterre, appelé en France par les princes, se fut mis à la traiter en maître, en remplaçant tous les officiers du duc de Bourgogne par ses créatures, et en *lançant de ces paroles qui*, suivant l'expression de George Chastellain, *tranchaient comme rasoirs*, Lille-Adam sentit fermenter en lui le vieux levain bourguignon; il se présenta devant Henri V pendant le siége de Melun; il était vêtu d'une robe de gros drap gris; le roi d'Angleterre le railla sur ce costume peu seant à un maréchal de France; Lille-Adam lui répondit sur le même ton, en le regar-

dant en face. *Adonc*, lui dit le roi, *comment osez-vous regarder ainsi un prince au visage quand vous parlez à lui?* Et le sire de Lille-Adam répondit : *Sire, la coutume des François est telle que, si un homme parle à un autre, de quelque état ni autorité qu'il soit, la vue baissée, on dit que c'est un mauvais homme, et qu'il n'est pas prud'homme, puisqu'il n'ose regarder celui à qui il parle en la chère* (au visage).

Henri V, irrité, dissimula pour le moment; mais quelques jours après il donna l'ordre d'arrêter Lille-Adam, sous prétexte de trahison, « et le fist prendre le duc d'Eneester de par le roy d'Engleterre, dont le commun de Paris fut fort esmeu, et s'assemblèrent bien mille ou douze cens pour rescourre le seigneur de Lilladam. Mais le duc d'Encester avait environ six vingt combatans, et vint fraper sur eux, en eux commandant, de par le roy, qu'ilz se traizissent et que on feroit justice au seigneur de Lilladam. Et en y eut assez de blechiés ; mais enfin le seigneur de Lilladam fut mené prisonnier en la Bastille Saint-Antoine, et là fut tant que le roy Henry vesquit. Moult se gouverna le duc d'Encester en ceste besoingne hautement dedans Paris contre le commun (*). »

Rendu à la liberté à la mort du roi (1422), Lille-Adam, loin de se montrer partisan du dauphin, comme on l'en avait accusé, rejoignit le duc de Bourgogne, et prit part aux siéges de la Ferté-Milon et de Pont-sur-Seine. Il revint à Paris en 1429, après une expedition dans le Hainaut, reçut la lieutenance de cette ville, et fut décoré de l'ordre de la Toison d'or. Au traité d'Arras, il fut confirmé dans sa charge de maréchal de France (1435). Embrassant avec ardeur la cause nationale, lorsqu'il put le faire, sans trahir son seigneur, il reprit Pontoise aux Anglais; puis se dirigea sur Paris, qui ouvrit joyeusement ses portes pour laisser entrer pêle-mêle Armagnacs et Bourguignons. La garnison ennemie s'enfuit au milieu des huées de la populace.

(*) Mémoires de Pierre de Fenin, éd. de mademoiselle Dupont, p. 156.

Un an après, Lille-Adam se laissa surprendre dans son gouvernement de Pontoise par Talbot, qui, profitant d'un temps de neige, était parvenu à faire entrer ses soldats dans la ville en les couvrant de sacs blancs. Il n'eut que le temps de fuir, en abandonnant à l'ennemi les immenses magasins de blé qu'il avait formés pour secourir les Parisiens en cas de disette. Il se rendit ensuite en Flandre avec le duc de Bourgogne, et fut massacré à Bruges, dans une émeute, le 22 mai 1437.

Philippe de Villiers de LILLE-ADAM, arrière-petit-fils du précédent, quarante-troisième grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, était, depuis plusieurs années, ambassadeur de son ordre en France, lorsque, en 1521, il fut élevé à la dignité suprême. Il partit aussitôt pour Rhodes, dont il savait que Soliman méditait de faire le siége, et travailla avec une ardeur infatigable à mettre cette île en état de défense. Il vit bientôt (1522) paraître une flotte turque, composée de 400 bâtiments de différentes grandeurs, et portant, outre 140,000 hommes de guerre, 60,000 paysans destinés aux travaux du siége. Rhodes n'avait pour tous défenseurs que 600 chevaliers, 4,500 soldats, et quelques habitants qui demandèrent à prendre les armes. Ces faibles secours ne purent suffire à repousser les Turcs; et, après avoir combattu jusqu'à la dernière extrémité, Lille-Adam fut enfin forcé d'accepter une capitulation honorable : les chevaliers purent emporter, en quittant l'île, outre leurs armes, les reliques, les vases sacrés, et tous les objets relatifs au culte.

La flotte chrétienne sortit de Rhodes le 1er janvier 1523, sans savoir où elle trouverait un asile. Elle s'arrêta à Candie, puis à Messine, d'où elle fut chassée par la peste, et alla enfin se réfugier dans le golfe de Bayes : là, Villiers de Lille-Adam fit construire, non loin des ruines de Cumes, une espèce de camp retranché où se logèrent les chevaliers, tous atteints de la contagion, et les Rhodiens qui s'étaient attachés à leur sort. Il obtint ensuite, non sans peine, la permission de se rendre à Rome auprès d'Adrien VI, qui mourut avant d'avoir pu rien faire

pour l'Ordre; mais il trouva un protecteur et un ami dans Clément VII, qui assigna Viterbe pour résidence aux chevaliers, et le grand maître put entamer avec Charles-Quint les longues et difficiles négociations qui amenèrent enfin la cession definitive de Malte et des îles adjacentes à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1530).

Villers de Lille-Adam prit possession de sa nouvelle souveraineté le 26 octobre de la même année ; et, aussitôt il s'occupa des moyens de s'y affermir, revisa, modifia les anciens statuts, et s'efforça d'apaiser les divisions sanglantes qui avaient éclaté entre les différentes langues; mais ces divisions ne diminuèrent pas, et le chagrin qu'il en conçut hâta sa fin. Il mourut en 1534.

Lillebonne, petite ville de l'ancienne Normandie, aujourd'hui chef-lieu de canton du departement de la Seine Inférieure. Population 3,000 habitants.

C'était, du temps de César, la capitale des *Calesi*, dont le nom s'est transmis au pays de Caux. L'empereur Auguste l'agrandit et l'appela *Juliobona* (*), en l'honneur de sa fille Julie.

Guillaume le Conquérant y fit bâtir un château où il résida fréquemment.

On a découvert en 1812, à Lillebonne, l'enceinte circulaire d'un théâtre romain qui est maintenant presque entièrement déblayé. On a trouvé, en face du théâtre, des bains antiques enclavés dans des ruines de remparts. Cet édifice, décoré avec un certain luxe, contenait deux belles statues en marbre, divers ustensiles, des médailles de Tétricus, de Claude, de Licinius, de Constantin, de Guillaume le Roux. Contre le théâtre s'appuyait un mur en fortes pierres assemblées à sec, enlevées à des monuments antiques, principalement à des tombeaux. Ce mur aura servi à relier le théâtre changé en forteresse, à la citadelle romaine qui y touche presque et dont on peut encore suivre le tracé (*).

Le château de Lillebonne, appelé aussi château d'Harcourt, est un des monuments les plus curieux et les mieux conservés de la Normandie.

Limbourg (batailles et prises de). La ville de Limbourg, située sur une montagne presque isolée et dans un pays triste et aride, a été le théâtre de plusieurs combats glorieux pour les armées françaises. Le duc d'Enghien s'en rendit maître en 1675, après onze jours de tranchée ouverte. Le général Houchard la prit aux Prussiens, en 1792, après un combat assez vif. En 1795, l'armée du général Jourdan soutint devant cette place un combat sanglant et opiniâtre, et dut cependant céder le terrain au général autrichien Clairfait, dont l'armée était de beaucoup supérieure en nombre. Les Français revinrent devant Limbourg le 9 juillet 1796. Les grenadiers culbutèrent l'infanterie allemande et s'emparèrent des débouchés du pont sur la Lahn. Ce pont et la ville furent emportés à la baïonnette, malgré le feu meurtrier de l'artillerie de la place, et le passage de la Lahn se trouva ainsi forcé. Ce fait d'armes, en facilitant la jonction des corps combinés sur le Rhin, prépara le succès du reste de la campagne.

Limites de la France. — Nous avons fait voir, dans l'article *Bassins géographiques*, quelles sont les limites naturelles de la France; ce sont les limites de l'ancienne Gaule : le Rhin, les Alpes, les Pyrénées, et la mer. Aujourd'hui cependant la France n'a pas ces limites; elle les possède au sud incomplétement, car tout le versant français des Pyrénées n'est pas à nous; les Alpes ne nous bornent pas entièrement; enfin, nous ne touchons au Rhin que par un seul point, l'Alsace; nos limites sont donc artificielles sur tous les points. Nous allons les étudier en détail.

§ 1er. *Frontière du nord-est ou du Rhin.*

(Bassins du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut; départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, de la Moselle, de la Meuse, des Ardennes, de l'Aisne et du Nord.)

(*) Voyez dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XIX, p. 633 (édit. in-4°), une dissertation sur *Juliobona*, par Belley. Il a été en outre publié à Évreux, en 1821 (in-8°), un Mémoire sur les ruines de Lillebonne.

(*) Voyez le Journal de l'Institut historique, t. IV, p. 68 et V, 39.

Cette frontière est marquée par le Rhin, depuis Huningue jusqu'au confluent de la Lauter; par la Lauter jusqu'à Schlettenbach. A partir de ce point elle suit une ligne arbitraire qui coupe perpendiculairement tous les cours d'eau sortant de notre territoire, savoir : la Schwolb, la Blide, la Sarre, la Moselle, la Semoy, la Meuse, la Sambre, le Haine, l'Escaut, la Lys, l'Yser, et la Colme; cette ligne se termine à la mer un peu au nord de Dunkerque. Toutes ces rivières sont autant de routes ouvertes à l'ennemi pour pénétrer chez nous; et comme la capitale n'est distante que de 19 myriamètres de cette frontière, la nécessité de la couvrir nous oblige à entretenir une armée considérable sur ce point, qui n'est pas cependant le plus vulnérable de notre territoire.

Examinons maintenant quels sont les autres défauts de cette frontière et quels obstacles on a élevés pour la défendre contre l'ennemi :

1° *De Huningue à la Lauter*, la limite étant tracée par le Rhin, défendue par Strasbourg, et ayant en arrière l'Ill, les Vosges, la Moselle, la Meuse, les Ardennes, qui forment autant de lignes de défense contre un ennemi qui attaquerait la France par l'Alsace, cette limite serait bonne si elle n'était pas annulée 1° par la destruction d'Huningue, qui permet de tourner Strasbourg par le sud, en franchissant le Rhin à Bâle (*); 2° par la perte de Landau, qui permet de tourner Strasbourg par le nord (**). En effet, la route de Mayence à Strasbourg, autrefois défendue par Landau, ne l'est plus aujourd'hui que par Weissembourg, place trop faible pour résister longtemps. De plus, toutes nos opérations contre Mayence, sur le Rhin et sur le Mein, sont rendues impossibles par la perte de Landau, qu'il faudrait prendre avant de rien tenter (***).

Les places fortes qui défendent cette partie de la frontière, sont Brisach, Schelestadt, Strasbourg, Lichtemberg, et Weissembourg.

2. *De la Lauter à la Meuse.*—Cette partie de la frontière, comprise entre les Vosges et les Ardennes, est ouverte au milieu par la Moselle et présente deux points particulièrement faibles; l'un entre Thionville et les Vosges, l'autre entre Thionville et Montmédy. Les Vosges, sinon par leur hauteur, du moins par la largeur de leur massif et par le développement de leurs contre-forts, présentent un obstacle réel à l'ennemi. A l'ouest des Vosges, les contre-forts de ces montagnes et la place de Bitche, et en deuxième ligne la Petite-Pierre, Phalsbourg et Marsal, défendent suffisamment la frontière jusqu'à la Sarre. Là la frontière est ouverte; et les traités de 1815 ont détruit tout ce que Louis XIV avait fait pour boucher cette trouée. Notre limite, depuis Sarreguemines jusqu'à Sierck sur la Moselle, était couverte, dans tous les points vulnérables, par le cours de la Sarre, et par l'importante place de Sarrelouis; la frontière passait même à 2 myriamètres au nord de cette ville; aujourd'hui elle passe à 8 kilomètres au sud de la Sarre, et Sarrelouis appartient à la Prusse.

La vallée de la Moselle est défendue par Thionville et Metz en deuxième ligne. Il est difficile d'y pénétrer, et d'ailleurs l'ennemi irait se jeter dans un cul-de-sac. Mais, à l'ouest de la Moselle, entre cette rivière et Montmédy, il existe une trouée défendue seulement par Longwy, Verdun en deuxième ligne, et l'Argonne en troisième (*). Louis XIV avait conquis Luxembourg pour assurer cette partie de la frontière. Luxembourg appartient depuis 1815 à la confédération germanique.

A l'ouest de Montmédy, la frontière est défendue par les Ardennes et leurs ramifications, et par les places de Sedan, Mézières, Givet et Rocroi.

3° *De la Meuse à la mer.* — A l'ouest de la Meuse, entre cette rivière

(*) On va fortifier Thann pour couvrir Strasbourg de ce côté.

(**) On va fortifier Haguenau pour soutenir Weissembourg.

(***) Voyez la campagne de Hoche en 1793, dans ce pays; Hoche était, après la prise de Landau par les alliés, dans une position semblable à celle où se trouverait un général de notre temps.

(*) C'est par là que les Prussiens envahirent la France en 1792.

et la Sambre, la limite n'a plus de défense naturelle; on peut pénétrer sans obstacle des Pays-Bas en Champagne, comme les Espagnols le firent en 1643. Louis XIV avait occupé Philippeville et Marienbourg qui couvraient cette trouée. Ces deux places nous ont été enlevées en 1815; les sources même de l'Oise, c'est-à-dire, la tête de la vallée de cette rivière qui conduit droit à Paris, ne nous appartiennent plus; et Rocroi est aujourd'hui, comme au temps du grand Condé, notre seule défense de ce côté. Depuis les sources de l'Oise jusqu'à la mer, la frontière est entièrement artificielle; cependant les canaux et les marais, et surtout un grand nombre de places fortes, défendent de ce côté les approches de Paris. Ainsi Guise, Laon, Soissons, la Fère, ferment la vallée de l'Oise; Maubeuge et Landrecies défendent le cours de la Sambre, et sont appuyées à droite sur Avesnes; le Quesnoy couvre le pays entre Sambre et Escaut; Condé, Valenciennes, Bouchain, Cambrai, ferment la vallée de l'Escaut; Douay et Arras, la vallée de la Scarpe; enfin Lille, Bergues et Dunkerque, l'espace compris entre l'Escaut et la mer, espace entrecoupé d'ailleurs par une infinité de canaux dont la défense peut tirer un excellent parti.

En arrière de ces trois places viennent Béthune, Aire, Saint-Omer, Gravelines, Ardres et Calais; puis deux cours d'eaux parallèles à la frontière, la Canche et l'Authie, avec Bapaume, Doullens, Hesdin, Montreuil et Boulogne, pour places fortes; enfin la Somme, avec Péronne, Amiens et Abbeville.

Si la capitale était au centre du pays, par exemple à Bourges, où les Anglais ne purent pénétrer au quinzième siècle, ou bien à Orléans, à Blois, enfin dans l'une de ces villes de la Loire où nos grands hommes d'État du seizième siècle l'avaient rationnellement placée, notre frontière telle qu'elle est cesserait d'être mauvaise, en ce sens que la Seine, dont la direction est parallèle à la frontière, pourrait servir de ligne de défense à la capitale; mais, dans l'état actuel des choses, la capitale est sans défense naturelle. Que l'on jette, en effet, les yeux sur une carte, et l'on verra que la Seine coule du sud-est au nord-ouest; qu'elle reçoit sur sa rive droite l'Aube, la Marne, l'Oise, l'Aisne, et sur sa rive gauche l'Yonne; que toutes ces rivières coulent d'abord parallèlement à la Seine, et convergent sur un point pour se jeter dans le fleuve. Or, ce point est Paris; et toutes ces vallées, bien loin d'être un obstacle pour l'ennemi, sont au contraire des routes toutes naturelles qui lui sont offertes. Les alliés, en 1814, pénétrèrent en France par Bâle, traverserent la trouée de Béfort, franchirent le plateau de Langres, et débouchèrent sur Paris, par toutes les vallées que nous venons de citer; et les héroïques efforts de Napoléon ne purent les en empêcher. De telle sorte que dans ce plan d'invasion, si habilement conçu (*), notre frontière et nos places du Nord avaient été tournées et réduites à néant pour la défense du sol.

Depuis 1830, on s'est occupé de prévenir le retour de pareils événements. Béfort et Langres ont été rendues redoutables. Béfort, déjà fortifiée par Vauban, par sa position à l'intersection des routes de Bâle, de Strasbourg, de Nancy, de Langres et de Besançon, est une position de la plus haute importance. Elle est aujourd'hui couverte de fortifications formidables, et protégée par un camp retranché qui peut contenir 30,000 hommes. Cette place couvre Paris contre une invasion venant de la Suisse, rend à Strasbourg une partie de la sécurité que le démantèlement d'Huningue lui avait enlevée, et à Besançon celle que lui avait fait perdre le retrait de Porentruy. En arrière de Béfort, et sur la route de Paris, se trouvent Langres et les hauteurs connues sous le nom de plateau de Langres, dans lesquelles sont les sources de la Seine, de la Marne et de l'Aube, c'est-à-dire, où sont les têtes des vallées convergentes sur Paris dont nous parlions tout à l'heure. Langres a été fortifiée, et rend la défense de son plateau redoutable à l'assaillant.

Certes, les approches du bassin de la Seine sont bien défendues; mais, dans l'hypothèse de la chute de Befort et de

(*) C'était avec les excellentes cartes topographiques de Cassini, que les alliés avaient pris une idée si nette du relief de la France.

Langres, qu'est-ce qui couvre Paris? Paris fortifié, dit-on, se défendra lui-même. Il y a dans cette proposition du vrai et du faux. Paris doit être à l'abri d'un coup de main; Paris doit pouvoir résister à l'ennemi, afin que celui-ci, averti qu'il y aura résistance, ne néglige pas de s'emparer de toutes les places qui pourraient, en cas de revers, lui couper la retraite; de sorte que Paris fortifié donne une valeur réelle aux places de la frontière. Tout cela est évident. Mais, pour obtenir ce résultat, il n'était pas besoin d'enceindre Paris et d'une muraille et d'une ligne de forteresses. Quelques forts à gauche et à droite de la Seine suffisaient. Car Paris attaqué pourra-t-il soutenir un siége efficace comme Lille en a soutenu un en 1792? et si toutes les ressources de la France sont épuisées (on doit supposer ce malheur arrivé, puisqu'on suppose Paris investi), Paris forcera-t-il l'ennemi à lever le siége et à quitter le sol de la France? Cela est possible, mais n'est pas certain.

Il nous aurait paru meilleur d'élever à Paris quelques fortifications sur les hauteurs du voisinage, au confluent de la Marne, à Saint-Denis; plus loin, à Lagny, à Corbeil, points si importants pour assurer les arrivages à Paris; et cela fait, de rendre inexpugnable la zone de terrain comprise entre l'Aisne et l'Yonne. Cette thèse a été soutenue avec le plus grand talent par un habile officier (*), à l'opinion duquel nous n'hésitons pas à nous ranger, tant elle nous paraît vraie et basée sur une connaissance parfaite de l'histoire et de la géographie de la France.

Ce sera toujours, comme le démontre l'écrivain que nous venons de citer, par la zone comprise entre l'Aisne et l'Yonne que l'ennemi fera les plus grands efforts pour s'emparer de Paris; car c'est la seule voie qui lui permette de garder ses communications avec l'Allemagne, et par conséquent d'assurer sa retraite.

Or, cela admis (et il n'est pas possible de ne pas l'admettre), toute la question se réduit à la défense de cette zone qui s'étend de Soissons à Nogent et Montereau. Fortifier Soissons, Montmirail, Nogent-sur-Seine, joindre à chacune de ces places un camp retranché pour 100,000 hommes, établir une tête de pont à Montereau et une autre à Château-Thierry, enfin relier ces cinq points par une route stratégique, tel est le plan de M. Rocquancourt, tel est le seul plan qui nous paraisse de nature à résoudre réellement cette question : fortifier la frontière, défendre Paris, rattacher le centre et les extrémités par une série d'obstacles qui donnent à la frontière la force qu'elle n'a pas.

(*) M. Rocquancourt, dans une brochure intitulée : « *Considérations sur la défense de Paris*, » 1840.

§ II. *Frontière de l'Est ou des Alpes.*

(Bassins du Rhône et du Var; départements du Haut-Rhin, du Doubs, du Jura, de l'Ain, de l'Isère, des Hautes et Basses-Alpes et du Var.)

Notre limite de l'Est est tracée par une ligne conventionnelle qui longe le Var et l'Esteron, son affluent, puis laisse ces deux rivières, les coupe perpendiculairement, suit quelques hauteurs jusqu'aux sources de la première, et, à partir de ce point, la crête des Alpes jusqu'à l'Aiguille-Noire : cette seconde partie est la seule qui soit naturelle. Nous devrions posséder tout le bassin du Var, et être couverts de ce côté par les Alpes maritimes; nous n'avons, au contraire, qu'une partie de ce bassin, et le fleuve est loin d'être pour nous une bonne ligne de défense.

A partir de l'Aiguille-Noire, la limite cesse d'être naturelle. Au lieu de continuer à suivre la crête des Alpes au nord-est jusqu'au mont Furca, et de revenir à l'ouest, par les Alpes vaudoises et le mont Jorat, rejoindre le Jura au mont Tendre, ce qui nous donnerait tout le bassin du Rhône (Savoie, Valais, Vaud et Genève), elle suit une ligne conventionnelle qui va au nord-ouest joindre le Rhône au confluent du Guiers. Cette ligne est tracée par des hauteurs entre l'Aiguille-Noire et l'Isère, et, depuis l'Isère jusqu'au Rhône, par des hauteurs d'abord, puis par le Guiers jusqu'au Rhône. Le Rhône vient ensuite jusqu'à son confluent avec le London. A partir de ce point jusqu'à la Dôle (*), la limite est

(*) L'un des sommets du Jura.

artificielle. Entre la Dôle et le saut du Doubs, le Jura nous sépare de la confédération helvétique : c'est la meilleure partie de la frontière de Suisse. Depuis le saut du Doubs jusqu'au coude que forme cette rivière, la limite suit tantôt la rive droite, tantôt la rive gauche; de sorte qu'elle est très-mauvaise.

Au coude du Doubs, elle suit une ligne courbe, dont la concavité regarde d'abord la Suisse, puis la France, et qui se dirige jusqu'à Huningue; cette ligne n'a aucune défense naturelle. Ainsi tracée, notre frontière est complétement ouverte; de sorte que Strasbourg peut, comme nous l'avons vu, être tourné par le sud, et Besançon par le nord. Béfort est seul chargé de couvrir cette immense trouée. Telle n'était pas notre limite en 1814 Elle partait alors d'un point situé entre Bâle et Huningue sur le Rhin, allait au sud atteindre l'Aar près de Bienne, contournait la principauté de Neufchâtel (qui, possédée par un Français, donnait pour limites à la France les lacs de Bienne et de Neufchâtel), puis se rattachait au Jura, le suivait jusqu'aux sources du London; de là, atteignait le lac de Genève à Copet, suivait ce lac et le Rhône jusqu'à Saint-Maurice, et de là la crête des Alpes jusqu'au col de Tende, où elle nous séparait de l'Italie. Voilà la limite que les traités de Bâle, de Campo-Formio et de Luneville avaient donnée à la France. Nous avions fait de nos nouvelles acquisitions les départements des *Alpes-Maritimes* (aujourd'hui comté de Nice, à la Sardaigne), du Mont-Blanc (aujourd'hui Savoie, à la Sardaigne), du Léman (aujourd'hui Savoie, à la Sardaigne et canton de Genève), et l'arrondissement de Porentruy dans le Haut-Rhin (aujourd'hui partie du canton de Soleure).

De toutes les pertes que nous avons faites sur cette frontière, la plus grave est celle de Porentruy, parce que le retrait de cette ville se liant avec la démolition d'Huningue, ouvre entièrement le pays à l'ennemi. Nous avons vu que Béfort et Langres couvraient Paris, que Thann couvrait Strasbourg, et qu'ainsi le mal était en partie réparé; mais l'enlèvement de Porentruy, qui appuyait la défense de l'extrémité nord du Jura et couvrait au nord Besançon, le centre de la défense du Jura, a ôté à cette place sa sécurité de ce côté, comme l'enlèvement de Genève lui a ôte sa sécurité au sud. De sorte que Besançon devenant une place de première ligne, pouvant être tournée par le sud et par le nord, et bloquée dès le début de la campagne, ne peut plus servir de place de dépôt, de base d'opérations.

Tel était le but des auteurs des traités de 1815. Depuis 1830, on a cherché à remédier au mal, en élevant Béfort qui couvre Besançon, en ce sens au moins qu'un ennemi assez audacieux pour marcher sur cette ville, en laissant Béfort sur sa droite, s'exposerait à être pris de flanc pendant sa marche. Au sud, sur la route de Genève à Besançon, on a fortifié le plateau des Rousses qui commande la route.

Lyon, la seconde ville du royaume, était découvert par l'enlèvement de Genève et de la Savoie; on l'a fortifié de manière à le rendre inexpugnable; d'ailleurs, les approches en sont défendues par le fort de l'Écluse, par celui de Pierre-Châtel, qui commandent le Rhône, et par les lacs de la Bresse. La vallée de l'Isère est couverte par le fort Barraux et par Grenoble, centre de la défense du Dauphiné et place de premier ordre aujourd'hui. De plus, comme le fait remarquer un géographe (*), « les grandes vallées de l'Isère, de la Durance et de leurs affluents, quoiqu'elles aient leur origine dans les Alpes et donnent entrée en France, ne sont pas favorables à une invasion dans ce pays; car elles descendent d'un arc de montagnes excentrique à la France, et, au lieu de converger sur un même point (**), viennent, presque parallèles entre elles, tomber dans le grand fossé du Rhône, perpendiculairement à son cours; le pays est d'ailleurs couvert de montagnes impraticables, de nombreuses places et

(*) M. Lavallée, *Géographie militaire*, p. 149.

(**) Nous citerons pour exemple, toutes les vallées du versant italien des Alpes qui convergent sur Turin. De ce côté, notre offensive est redoutable et facilitée par la nature. Aussi n'atteignons-nous les Alpes que sur un espace très-restreint que Louis XIV nous avait donné dès 1713.

d'une population belliqueuse. L'invasion semble plus facile du côté du rivage, où d'ailleurs elle a pour but une grande ville, Marseille; mais suffisamment empêchée par la nature montueuse du pays, et par les places d'Antibes et de Toulon, elle n'a jamais réussi. Ainsi les expéditions du connétable de Bourbon et de Charles-Quint en Provence ont échoué, et de même celle du duc de Savoie en 1707. Suchet couvrit très-bien la France par le Var en 1800; et, en 1814, les alliés n'ont pas essayé cette route trop indirecte. C'est par le Rhône supérieur qu'est le côté vulnérable du bassin, où d'ailleurs l'on a pour objet la deuxième ville de France; c'est aussi par là que les alliés pénétrèrent en 1814 et en 1815, certains que la possession de Lyon rendait inutiles toutes les places de l'Isère et de la Durance. »

Ainsi notre frontière a été ouverte, à l'est comme au nord, par les traités de 1815, aux armées de l'étranger; et à l'est comme au nord, c'est en défendant l'intérieur que l'on a pu rendre aux frontières les forces qu'elles avaient perdues. Les places fortes qui défendent cette frontière sont, en allant du nord au sud, du Doubs au Var :

1° Sur la route de Bâle à Paris..... Béfort et Langres.

Limite naturelle. — Le Jura, le Doubs.

2° Sur la route de Bâle à Besançon, par Altkirch ..... Montbéliard, Besançon.
3° — — — par Porentruy ..... Blemnot, Besançon.
4° — de Neufchâtel — par Pontarlier ..... fort de Joux (*), Besançon.
5° — — à Dijon..... Salins.
6° — de Genève à Besançon ..... } les Rousses.
7° — de Nyon à Besançon ..... }

Limite naturelle. — Le Rhône.

8° — de Genève à Lyon, par Bourg..... fort l'Écluse, Lyon.
9° — de Genève à Grenoble, par Belley..... fort de Pierre Châtel.

Limite naturelle. — Les Alpes.

10° — de Chambéry à Grenoble, par la vallée de l'Isère : fort Barraux, Grenoble.
11° — de Turin à Lyon..... Briançon, Grenoble, Lyon.
12° Les diverses vallées des Alpes, entre la route de Turin à Lyon, au nord, et celle de Nice à Marseille, au sud, sont couvertes par Queyras, Montdauphin, Embrun, Seynes qui défendent, avec Briançon, la vallée de la Durance; par Glaiaolles, qui ferme la vallée de Barcelonnette; par Colmars, qui ferme celle du Verdon

Limite naturelle. — Le Var.

13° Sur la route de Nice à Marseille..... Antibes, Toulon.

En arrière de cette première ligne nous trouvons deux cours d'eau, le Rhône et la Saône, qui forment une seconde ligne de défense importante. La Saône peut permettre de résister encore à un ennemi qui aurait triomphé des obstacles de la première ligne. Les Autrichiens auraient pu y être arrêtés en 1814 par un adversaire intelligent; Lyon, Châlon et Auxonne en défendent le cours, soutiennent les places de première ligne, et couvrent Paris au sud-est.

Le Rhône est un fossé assez redoutable pour se défendre lui-même, et d'ailleurs l'invasion n'est pas à craindre de ce côté. Ce ne serait que dans l'hypothèse d'une retraite au delà de la Loire, que le Rhône, ayant derrière lui les Cévennes, la Loire, l'Allier et les montagnes de l'Auvergne, deviendrait pour la France une barrière importante, qui couvrirait complétement le flanc droit des derniers défenseurs de l'indépendance nationale, et leur donnerait toute liberté d'agir contre un ennemi venant de Paris sur Orléans ou Nevers.

Notre frontière de Suisse, telle qu'elle est, serait excellente, si, comme le proclament les traités de 1815, la Suisse était réellement neutre. En effet, si l'ennemi, respectant la neutralité de ce pays, ne peut envahir la France par Bâle ou par Genève, qui sont, comme on l'aura remarqué, les deux clefs de cette frontière, il sera obligé de franchir ou le Rhin au nord, ou les Alpes au sud de la Suisse, et dans l'un et l'autre cas, il a peu de chances de succès. Mais les alliés ont, sous de vains prétextes, violé

(*) Toutes les routes qui traversent le Jura peuvent être facilement défoncées et rendues impraticables.

la neutralité de la Suisse en 1814; ils retrouveront toujours de semblables raisons pour la violer de nouveau quand ils le jugeront à propos, surtout s'ils sont victorieux. Les avantages immenses qui résulteraient pour nous de cette neutralité ne nous seraient acquis que dans le cas où la Suisse voudrait défendre son territoire menacé, pour nous en faire un rempart. Mais en arriverait-il ainsi dans le cas d'une nouvelle coalition victorieuse? Nul ne peut répondre à cette question.

§ 3. *Frontière du Sud ou des Pyrénées.*

(Bassins de l'Adour, de la Garonne, de l'Aude. — Départements des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, de l'Ariége, des Pyrénées-Orientales.)

Notre meilleure frontière est, sans contredit, celle des Pyrénées; mais comme on le sait, le danger qui nous menace de ce côté est nul, à moins que l'Espagne, notre alliée naturelle, ne soit, comme en 1814, entraînée par nos fautes à se déclarer contre nous.

Cette limite est en général indiquée par la crête des Pyrénées. Elle est tracée par une ligne qui part du cap de Cerbère sur la Méditerranée, et suit la crête de ces montagnes (d'abord appelées monts Albères) jusqu'aux sources de la Sègre (*). Là, au lieu de suivre le faîte de la chaîne, elle va un peu au sud, coupe la Sègre au-dessus de Puycerda, et rejoint à l'ouest de cette ville la crête des Pyrénées, qu'elle suit jusqu'aux sources de la Garonne. A ce point, elle va à l'ouest, et laisse la vallée d'Arran et le cours de la Garonne, pendant 30 kilom., à l'Espagne. Après avoir coupé la Garonne, elle redescend vers le sud pour rejoindre le faîte des montagnes, et le suit, ou à peu près, jusqu'aux sources de la Nive. Là, les Pyrénées courant à l'ouest pour suivre la côte septentrionale de l'Espagne sur le golfe de Biscaye, les Pyrénées, disons-nous, ne servent plus de limites à la France. Divers contre-forts se détachent de la chaîne principale et courent au nord-ouest. Entre ces contre-forts, se trouvent divers bassins, ceux de la Nive (affluent de l'Adour), de la Nivelle et de la Bidassoa. La limite, à partir des sources de la Nive, suit un moment le contre-fort qui sépare le bassin de la Nive de celui de la Bidassoa, puis tournant à l'ouest, elle suit une ligne arbitraire et contourée qui va rejoindre la Bidassoa à 14 kil. environ au-dessus de son embouchure, et longe cette rivière jusqu'à la mer (*). Cette ligne est assez mauvaise; car la vallée de Bastan, où sont les sources de la Bidassoa, est à l'Espagne, ainsi que toutes les vallées où naissent la Nive, la Nivelle et quelques-uns de leurs affluents, de sorte que la chaîne principale des Pyrénées, l'important contre-fort du mont Atchiola, avec les cols qui les traversent, sont à l'Espagne.

Cependant, malgré tout, cette limite, par la nature accidentée du terrain, permet de défendre pas à pas le sol national. Sous la république, elle a résisté aux efforts des Espagnols; et si, en 1814, elle a été si facilement forcée par Wellington, cela tient à un ensemble de circonstances qui, sans nul doute, ne se représenteront jamais (**).

Après l'indication du tracé de cette limite, nous devons étudier sa nature et ses divers moyens de défense. On est convenu de diviser les Pyrénées françaises en trois parties : 1° les Pyrénées orientales, du cap de Cerbère au pic de Corlitte; 2° les Pyrénées centrales, entre le pic de Corlitte et le mont Cylindre; 3° enfin les Pyrénées occidentales, depuis ce point jusqu'au col de Goritty, où la grande chaîne, avant de courir à l'ouest, projette un contre-fort qui va se terminer à la pointe du Figuier.

Les Pyrénées orientales sont traversées par quatre routes principales : 1° celle de Perpigoan à Roses par Col-

(*) Jusqu'aux sources du Tech, selon M. Denaix, *Géographie prototype de la France*, p. 157.

(*) Voyez les cartes des Pyrénées, par Jomini, Guerres de la révolution, avec atlas, pour l'étude de cette frontière.

(**) Voyez l'ouvrage du général Vaudoncourt sur la campagne de 1814. Quoique les jugements de cet écrivain nous paraissent trop sévères à certains égards, on doit le consulter, car il nous paraît avoir bien entendu le système de défense de cette frontière et le rôle que doit jouer Bayonne dans le cas d'une invasion.

lioure et le col de Belistre : elle est défendue par Collioure, Port-Vendres et le fort Saint-Elme; 2° celle de Perpignan à Figuières : c'est la grande route de Paris à Barcelone, Saragosse et Madrid ; de ce côté des Pyrénées, elle est défendue par Bellegarde, qui commande le col de Pertus, et en arrière par Boulou ; 3° celle de Perpignan à Campredon : elle est défendue par Pratz de Mollo, Fort-les-Bains, Arlas, Céret et le Boulou ; 4° enfin, celle de Perpignan à Urgel : elle est défendue par Mont-Louis, Villefranche et plusieurs autres forts.

Mont-Louis et Bellegarde en première ligne, et Perpignan en arrière, sont les principales places fortes de cette partie de la frontière. En cas d'invasion, c'est Perpignan qui est menacé, et, en effet, on voit par ce qui précède, que les quatre routes convergent sur cette ville. Cependant le pays est bien disposé pour la défense ; les belles campagnes des généraux de la république contre les Espagnols sont là pour le prouver. Il faut seulement faire attention à une chose : on voit sur la carte que les Pyrénées forment notre première barrière ; en arrière se trouve le Tech, puis les montagnes des Corbières orientales; au delà, la Tet, et enfin Perpignan. Ces deux rivières peuvent très-bien servir à la défense du territoire contre un ennemi qui viendrait par la grande route du col de Pertus ; mais la position peut être tournee par les sources de la Tet, et l'ennemi qui aurait pris ou tourné Mont-Louis s'avancerait sur Perpignan en suivant les rives de cette rivière. Ainsi Mont-Louis est la seule sauvegarde de cette partie faible de la frontière.

Mais en supposant les Pyrénées forcées, et Perpignan pris, la topographie du pays permet d'opposer encore de nombreux obstacles à l'ennemi : la Gly, l'Aude, le canal du Midi, sont autant de lignes de défense dont on pourrait tirer parti pour couvrir Lyon, qui devient alors le point objectif d'une invasion.

Les Pyrénées centrales se défendent elles-mêmes : leur nature âpre, leur large base de 120 kil., ne permettent point à une armée de s'aventurer dans ces régions, et Toulouse est à l'abri de tout danger de ce côté. Nulle route praticable à l'artillerie ne traverse le massif des Pyrénées centrales ; c'est à peine si les contrebandiers osent en parcourir les sentiers. Napoleon avait formé le projet d'y tracer une grande chaussée qui aurait uni Paris à Madrid par Saragosse et Toulouse. Ce projet n'a jamais été exécuté, et ne le sera sans doute jamais.

Les Pyrénées occidentales ne couvrent pas entièrement notre frontière. On a déjà vu quels étaient les vices de la limite au sud-ouest. Ouverte à l'invasion, elle n'est défendue que par les accidents du pays et quelques mauvaises places mal situées. Bayonne et l'Adour, les Landes et la Garonne en arrière, sont les vrais gardiens de cette partie de notre territoire. Il est d'autant plus à regretter que cette limite soit aussi mauvaise, qu'en cas d'une retraite derrière la Loire, on pourrait être inquiété de ce côté ; il est vrai que dans ce cas, la Garonne serait une ligne de défense très-importante.

On conçoit que, frappé des vices de cette partie de la frontière, Louis XIV ait cherché à y remédier. En effet, dans le traité conclu avec Guillaume III pour le partage de la monarchie espagnole, il s'était réservé la province de Guipuscoa, qui lui donnait la crête des Pyrénées depuis les sources de la Nive (où nous la perdons) jusqu'à l'endroit où elle est traversée par la grande route de Paris à Madrid ; de là, la limite, allant au nord, rejoignait le golfe de Biscaye, et donnait à la France les places importantes de St-Sébastien et du Passage. La republique, à la paix de Bâle, essaya, mais inutilement, de réaliser ce projet.

Examinons maintenant quelle est la défense des Pyrénées occidentales. Elles sont traversées par cinq routes : 1° la grande route de Paris à Madrid, par Bayonne, Saint-Jean-de-Luz, Andaye, Irun, Vittoria ; 2° la route de Bayonne à Pampelune par le col de Maya, la vallée de Bastan, Elisondo et le col de Belatte ; 3° la route de Saint-Jean-Pied-de-Port à Pampelune, par la vallée de Baigorry, la vallée des Aldudes et Çubiri ; 4° la route de Saint-Jean-Pied-de-

Port à Pampelune, par Orisson, le col d'Ibagnetta, Roncevaux et Çubiri; 5° la route d'Oloron à Jaca par le col de Canfranc, qui doit être agrandie et améliorée. Toutes ces routes partent ou aboutissent à Bayonne, qui est ainsi le centre de la défense de cette partie de notre territoire. L'Adour et ses affluents, la Nive, la Bayunza, le gave de Pau, le gave d'Oloron, etc., qui coulent tous parallèlement, sont des lignes de défense assez bonnes, à cause des accidents de leurs vallées et de leurs crues très-considérables en hiver.

Bayonne a pour postes avancés : Andaye sur la Bidassoa, le fort du Socoa et le fort Sainte-Barbe, qui défendent Saint-Jean-de-Luz et l'embouchure de la Nivelle ; Saint-Jean-Pied-de-Port, qui couvre la Nive; enfin Oloron et Navarreins, mauvaises places peu en état de défendre les gaves.

Mais ce qui vaudrait mieux pour couvrir notre limite des Pyrénées que toutes les forteresses, ce serait une solide alliance avec l'Espagne. La politique de la France y a toujours tendu depuis Mazarin; et on ne saurait trop le redire, il n'y a plus de Pyrénées (*), c'est-à-dire, l'Espagne et la France sont des alliées naturelles.

§ 4. *Défense des côtes.*

La France possède 500 lieues de côtes, dont 120 sur la Méditerranée et 380 sur l'océan Atlantique et la Manche, de la Bidassoa à Dunkerque. Une telle étendue permettant à l'ennemi d'opérer un débarquement, ou d'incendier nos ports, ou de surprendre nos bâtiments de commerce, il a été nécessaire de fortifier les côtes de la France; car ces limites naturelles ne pouvaient partout se protéger elles-mêmes.

1° *Côtes de la Méditerranée.* Sur les côtes du golfe du Lion, le rivage est bas, marécageux, rempli de lagunes et de bas-fonds qui rendent un débarquement impossible ou bien difficile. Depuis les embouchures du Rhône jusqu'à celles du Var, c'est-à-dire, sur les côtes de Provence, la mer a pratiqué un grand nombre de découpures, golfes et baies, qui permettent au contraire d'y débarquer facilement; ces côtes sont défendues par Port-Vendres, port militaire considérable protégé par quatre forts; par le fort Saint-Elne, par la citadelle Miradoux et par le port de Collioure, qui forment à eux quatre un vaste système de défense; les autres places fortes de cette côte sont la tour du port de la Nouvelle, à l'embouchure du canal de la Roubine; les deux forts et la citadelle qui protégent le port de Cette; Aigues-Mortes, vieille place forte; la tour de Martigues; Marseille, protégé par les forts Saint-Nicolas, Saint-Jean, le château d'If, et les batteries des îles Pomègue et Ratonneau; Toulon, avec ses neuf forts; la citadelle de St-Tropez; Antibes, ville très-forte.

2° *Côtes de l'Océan.* De Dunkerque à l'embouchure de la Somme, les côtes n'offrent que des dunes et des ensablements. Entre les embouchures de la Somme et de la Seine, la côte est formée par des falaises et des rochers. Entre la Seine et la Vire, on ne trouve que des rochers à fleur d'eau et des amas de galets. Depuis la Vire jusqu'à la pointe Saint-Matthieu, la côte est sinueuse, hérissée de rochers et d'îlots rocheux. Sur le golfe de Gascogne, depuis la pointe Saint-Matthieu (rade de Brest) jusqu'à l'embouchure de la Loire, la côte est sinueuse, hérissée de rochers et d'un accès difficile. Entre l'embouchure de la Loire et celle de la Gironde, la côte est basse, sablonneuse, et couverte d'atterrissements. Depuis la Gironde jusqu'à l'Adour, on retrouve les dunes, et derrière elles les Landes.

Ces côtes présentent, dans leur vaste étendue, un grand nombre de ports :

(*) Le lecteur sera bien aise de trouver ici une anecdote relative à l'origine de ce mot si célèbre et si vrai : lorsque Philippe V fut sur le point de quitter Versailles pour aller à Madrid, le marquis de Bedmar, ambassadeur d'Espagne, dit fort à propos que « *ce voyage devenait aisé, et que présentement les neiges des Pyrénées étaient fondues.* » (Mémoires de Dangeau, t. II, p. 208, 16 novembre 1700.) Louis XIV n'a jamais dit : *Allez, mon fils, il n'y a plus de Pyrénées.* Le mot de Bedmar, commenté, agrandi et poétisé par l'intelligence nationale, est devenu « *Il n'y a plus de Pyrénées,* » et si on l'a attribué à Louis XIV, c'est qu'en réalité la grande politique de ce roi était admirablement résumée par ces paroles.

celles de la Manche sont, par leur voisinage de l'Angleterre, une partie importante de nos limites; elles sont défendues par les fortifications des ports et par de nombreuses batteries. Ainsi, nous trouvons successivement Dunkerque lié avec le fort Louis et le fort Français; Bergues; Gravelines; Calais, place forte avec citadelle, forts et redoutes pour garder son port; Boulogne et Dieppe : ces deux ports sont défendus par des châteaux forts; le Havre, avec une citadelle; Honfleur, mal fortifié; la Hougue, petit port fortifié, se reliant avec l'île de Tatihou et la batterie du port Saint-Vaast; Cherbourg, dont la rade est défendue par trois forts, le port par une enceinte bastionnée, et la ville par huit redoutes; Granville, place forte; le mont Saint-Michel, château fort; Saint-Servan, port de guerre; Saint-Malo, défendu par sept forts, une enceinte bastionnée et un château fort : c'est notre place de sûreté contre les îles anglaises de Jersey et de Guernesey, postes avancés de l'Angleterre; Château-Taureau, qui défend la baie de Morlaix; le fort Céson; le château de Berthaume, au cap Saint-Matthieu; Brest; Port-Louis; Lorient; le fort Penthièvre, sur la presqu'île de Quiberon; la ville du Palais et sa citadelle, dans l'île de Belle-Isle; les îles d'Aix, d'Oléron, de Ré, avec leurs forts et leurs batteries; la Rochelle, Rochefort, Blaye, Bayonne. Toutes les embouchures de rivières sont d'ailleurs défendues par des forts et des batteries.

Cette longue énumération est loin d'être complète; nous aurions pu y ajouter beaucoup de noms, mais nous croyons avoir atteint notre but, en indiquant les principaux centres de défense; d'ailleurs, le gouvernement s'occupe en ce moment d'un nouveau système de défense des côtes, et nous aurions risqué, en exposant avec trop de détails l'ancien système, de ne donner qu'une masse de noms peu utiles.

Conclusion. Nous avons étudié avec détail nos frontières; nous les avons trouvées déplorables, et présentant, comme souvenir de nos defaites, de larges trouées que l'ennemi y a pratiquées pour envahir plus à son aise notre territoire. Enfin, nous avons fait connaître les efforts qu'on a faits pour réparer nos pertes et couvrir ces trouées. Après tout, telles qu'elles sont, ces frontières sont moins mauvaises que celles du seizième siècle, de 1643, de 1709, et de 1793; et cependant, celles-là ont suffi à nos pères, pour sauver l'indépendance nationale, quatre fois menacée en deux siècles; si elles ont été impuissantes à défendre la patrie en 1814 et en 1815, cela tient à des causes qui, sans doute, ne se représenteront plus.

LIMOGES, *Augustoritum, Limodia, Lemovices*, est une des plus anciennes villes de la France. Capitale des *Lemovices*, avant la conquête des Gaules par les Romains, elle atteignit, sous la domination de ceux-ci, un haut degré de prospérité. Elle eut un capitole, un amphithéâtre, et des temples nombreux. Elle fut du nombre des soixante cités qui élevèrent à Lyon des statues à Auguste, et qui obtinrent la permission de prendre le nom de ce prince; en effet, elle s'appela dès lors *Augustoritum*, et garda ce nom jusqu'à la fin du quatrième siècle. Les invasions des barbares la firent alors rapidement déchoir. Tombée au pouvoir des Wisigoths avec le reste du midi de la Gaule, elle fut enlevée à ces peuples par Clovis, après la bataille de Vouglé, en 507. Saccagée par Théodebert, vainqueur de Chilpéric, elle fut ensuite une de ces places que Waïfre, duc d'Aquitaine, démantela complétement, pour ne laisser aux Francs aucun poste important où ils pussent s'établir; aussi se soumit-elle à Pepin, en 766. Les Normands la brûlèrent au neuvième siècle.

Quoique Limoges ne fût pas la capitale de l'Aquitaine, c'était cependant dans ses murs que les ducs de cette province étaient proclamés. Besly a, dans son *Histoire des comtes de Poitou*, décrit, d'après un ancien manuscrit, le cérémonial assez curieux qui s'observait dans ces grandes occasions. Louis VII s'arrêta à Limoges, en 1137, en allant à Bordeaux épouser Éléonore de Guienne.

Désolée, au treizième siècle, par des luttes intestines, Limoges fut prise plusieurs fois durant les longues et sanglantes guerres des Français contre les Anglais. Le prince de Galles la ruina

de fond en comble en 1370, de telle sorte qu'elle ne fut plus, suivant un chroniqueur, habitée pendant longtemps que par des meuniers et des pêcheurs. Elle se releva cependant de ce désastre sous Charles VII, et ce prince la visita deux fois; mais, malheureusement, les guerres civiles du seizième siècle vinrent bientôt encore apporter des obstacles à son développement.

Limoges était, avant la révolution, la capitale du Limousin; c'est aujourd'hui le chef-lieu du département de la Haute-Vienne; le siége d'une cour royale et d'un évêché; on y compte 29,700 hab. Le pape Clément VI (Pierre Roger), d'Aguesseau, Dorat, Marmontel, Vergniaud, Ventenat, Dupuytren, le maréchal Jourdan, y sont nés.

LIMOGES (monnaie de). De tout temps, Limoges fut une ville importante, et de tout temps elle dut être en possession du droit de battre monnaie; aussi possédons-nous des pièces frappées dans cette ville, dès le sixième siècle. La plus curieuse de ces pièces est un sou d'or, représentant d'un côté saint Martial, patron de Limoges, tenant d'une main une croix, et de l'autre une crosse, et au revers une croix à branches égales. Cette pièce porte pour légende : LEMOVIX RATIO ECLISIAE — +MARINIANO MONETA; le mot ECLISIAE cantonne la croix du revers. Ce sou est un monument numismatique de la plus haute importance; il prouve que la cathédrale de Limoges, ECLISIA LIMOVIX, avait le droit de battre monnaie (RATIO), droit qu'elle exprimait sur les pièces qu'elle faisait frapper; et qu'elle avait des monétaires qui signaient leurs ouvrages de leur nom absolument comme ceux qui monnayaient pour le roi. On sait, d'ailleurs, que la ville de Limoges possédait, à la même époque, un atelier monétaire exploité par le fisc, et où saint Éloi apprit, sous un maître habile, nommé Ablon, l'art de l'orfévrerie et de la ciselure; ce fait est attesté par saint Ouen, biographe du saint prélat.

On possède plusieurs triens marqués du nom de monétaires, qui ont géré successivement, à Limoges, soit l'officine du fisc, soit celle de l'église. Les pièces frappées par leurs soins présentent, d'un côté, une tête de profil, entourée du mot LEMOVECAS, ou LIMOVICAS FIT, et de l'autre une croix à branches égales, quelquefois cantonnée des lettres LE, ou LEMO, que l'on retrouve non-seulement sur les triens de Limoges, mais aussi sur ceux des villes et bourgades dépendant de l'évêché de cette ville. Autour de cette croix, on lit le nom du monétaire, tel que ASCARICOMONI, ou DAVLFOMONIT, ou SATVRNVS, ou bien VINOALD, etc. Disons en passant que les pièces mérovingiennes du Limousin sont généralement d'un beau travail pour l'époque où elles ont été fabriquées, et qu'elles ont entre elles un air de famille qui permet de les distinguer facilement de celles des autres provinces.

Les deniers d'argent fabriqués à Limoges sous la seconde race, portent les noms de Charlemagne, de Pepin d'Aquitaine, et d'Eudes. Ceux de Charlemagne sont antérieurs à son avènement à l'empire, et conçus dans le style barbare usité à cette époque; on y lit le nom de Charles d'un côté, en deux lignes, $\frac{\text{CARO}}{\text{LUS}}$, dans le champ, et de l'autre le nom de Limoges, $\frac{\text{LEM}}{\text{X}}$ ou $\frac{\text{LEM}}{\infty}$. Ceux de Pepin représentent de chaque côté une croix, autour de laquelle on lit : +LIMOVICAS et PIPINVS REX. Enfin, les deniers d'Eudes présentent, soit les deux croix de Pepin, avec les mots LIMOVICAS — ODO REX, soit le monogramme d'Eudes, et les légendes LIMOVICAS CIV — GRATIA DI REX.

Comme ce monogramme dégénère quelquefois en croiselles, que les légendes qui l'entourent s'altèrent, et qu'enfin le poids et la loi des deniers à ce type s'altèrent aussi sensiblement, on a pensé, et probablement avec raison, que, pendant un certain temps, postérieur à Eudes, la ville de Limoges avait conservé cette empreinte comme type monétaire, ce qui, on le sait, est arrivé dans bien d'autres lieux.

Au douzième siècle, les deniers de Limoges étaient appelés *barbarini*, parce qu'ils représentaient, d'un côté, la tête de saint Martial *barbue*, de face, et autour de laquelle on lisait S. MARTIAL. De l'autre côté, une croix

accostée aux extrémités de huit annelets était accompagnée de la légende LEMOVICENCIS. On ignore qui a frappé cette monnaie; les uns la regardent comme épiscopale, et en effet, les pièces frappées par les évêques portent souvent l'effigie du patron de l'église métropolitaine; d'autres pensent qu'elle appartient à l'ancienne abbaye de Saint-Martial, dont elle porte le nom. Pour nous, nous sommes convaincu que le vicomte de Limoges, après avoir partagé quelque temps avec la commune la jouissance de cette monnaie, la posséda tout à fait à partir de 1276, en la tenant, toutefois, en fief des abbés de Saint-Martial; et que ceux-ci, comme seigneurs, en dirigèrent toujours l'empreinte.

Cependant, dès le douzième siècle, les vicomtes de Limoges, peu satisfaits sans doute du produit qu'ils retiraient de la fabrication des espèces marquées au type local, se mirent à imiter celles des évêques de Vienne; une pièce, où l'on voit d'un côté, dans le champ, les lettres S et M, surmontées d'un trait abréviatif et entourées de la légende LEMOVICENCIS; et de l'autre, autour d'une croix, le mot VICE COMES, en est une preuve évidente; car cet S et cet M, qui ici signifient *sanctus Martialis*, et pouvaient être prises pour les initiales de S. M*auricius*, patron de Vienne, furent fréquemment mises pendant le douzième siècle sur les pièces de cette dernière ville, lesquelles jouissaient d'un grand crédit au moyen âge, et furent, pour cette raison, souvent contrefaites.

En 1211, les bourgeois et les vicomtes de Limoges eurent une discussion à propos de la monnaie. Le vicomte avait changé l'empreinte et fait frapper, au château d'Aix, de nouveaux barbarins, *novos barbarinos*, que les bourgeois ne voulaient pas accepter; le vicomte fut obligé de les retirer; c'étaient sans doute les deniers que nous venons de décrire.

A partir de 1276, la maison de Dreux-Bretagne posséda la vicomté, et par conséquent la monnaie de Limoges, et elle y plaça les armes de Dreux, de Bretagne et de Bourgogne. Artur (1275-1301) est le plus ancien des vicomtes de cette famille dont les espèces aient été retrouvées. Il prenait pour titre, sur ses pièces, ARTVRIVS VICEC. — LEMOVICENCIS, et pour type un écu, soit mi-parti de Dreux, mi-parti de Bourgogne, soit écartelé au 1er et au 4e cantons de Bretagne, au 2e et au 3e de Bourgogne, et au parti de Dreux, enfin, une croix quelquefois cantonnée de deux annelets. Jean (1301-1313), successeur d'Artur, prenait les mêmes titres, et portait les armes de Dreux au franc quartier de Bourgogne, ou au franc quartier de Bretagne, ou écartelées de Bretagne et Bourgogne, parties de Dreux. Gui VII (1313-1317) suivit le même système.

Nous n'avons plus ensuite d'autres monnaies des comtes de Limoges que celles de Charles de Blois, frappées à l'imitation des gros blancs aux fleurs de lis du roi Jean, et qui n'en diffèrent que par la légende KO. DEI. GRACIA — VICEC. LEMOVICEN. Ce n'était pas la première fois que les vicomtes de Limoges calquaient la monnaie royale; des ordonnances datées de l'an 1339 prouvent que ces seigneurs se livraient depuis longtemps à cette espèce de contrefaçon, ce qui leur valut de vertes réprimandes de la part du roi.

Dès 1354, le roi, qui occupait Limoges pour la défendre contre les attaques des Anglais, y faisait frapper des espèces à son coin, tandis que, de son côté, le duc de Bretagne en fabriquait dans le château, en vertu de son droit, lequel lui fut d'ailleurs contesté par le roi. Le duc cessa vraisemblablement bientôt sa fabrication, car, en 1359 et 1360, on trouve des ordonnances pour frapper des monnaies royales à Limoges. Enfin, en 1370, cette ville fut définitivement réunie à la couronne, et on y établit un hôtel des monnaies, qui a été en activité jusqu'à nos jours. La lettre I en était le signe distinctif, et le point secret, un besant, placé sous la 10e lettre de la légende. Cet hôtel des monnaies n'a été définitivement supprimé qu'en 1834.

LIMOGES (vicomtes de). Dès la seconde race, il est fait mention de comtes de Limoges. Ainsi, Adhémar de Chabannais parle d'un *Rathier*, qui fut nommé comte de Limoges en 837, par Louis le

Débonnaire, et tué en 841, à la bataille de Fontenai. Ce seigneur eut pour successeurs deux comtes, *Raymond*, puis *Gérard*. Après ce dernier, il n'est plus question que de vicomtes de Limosin, sous la mouvance du comte de Poitiers. On en comptait plusieurs à la fois, et chacun d'eux avait son district particulier; celui de Limoges était l'un des principaux. On ne peut assigner aucune date bien précise à l'avénement de *Foucher* (Fulcherius ou Fulcardus), seigneur de Ségur (vers 888); d'*Édelbert*, que l'on croit être fils du précédent (vers 904); d'*Hildegaire*, fils du précédent (vers 914); de *Renaud*, probablement fils du précédent (vers 959). Mais à partir de ce dernier, la chronologie des vicomtes de Limoges offre assez de certitude pour que nous puissions donner la liste chronologique de ces seigneurs.

963, au plus tard. *Girard* ou *Géraud*, fils d'Hildegaire, suivant Baluze.

1000, au plus tard. *Gui Ier*, fils de Girard.

1025. *Adémar* ou *Aimar Ier*, fils aîné de Gui, mort dans un pèlerinage en terre sainte.

1036, au plus tard. *Gui II*, fils aîné d'Adémar.

1052, au plus tard. *Adémar II*, frère de Gui.

1090. *Adémar III*, dit le Barbu, fils du précédent. Il s'associa son fils aîné, Gui III, surnommé *Graul* (corbeau).

1139. *Adémar IV* et *Gui IV*, fils d'Archambaud le Barbu, vicomte de Comborn, et de Brunissende, fille d'Adémar III. Ils moururent la même année.

1148. *Adémar V*, d'abord appelé *Boson*.

1199. *Gui V*, fils du précédent.

1230. *Gui VI*, dit le *Preux*, fils du précédent.

1263. *Marie*, fille de Gui VI, et *Artur de Bretagne*.

1301, au plus tard. *Jean de Bretagne*, fils des précédents.

1314. *Gui VII*, second fils d'Artur.

1317. *Isabelle de Castille* et son mari, *Jean III*, duc de Bretagne.

1341. *Jeanne de Penthièvre*, *Charles de Blois*, et *Jean de Montfort*.

1384. *Jean de Blois*, dit de Bretagne, fils de Charles de Blois et de Jeanne de Penthièvre.

1404. *Olivier de Blois*, dit de Bretagne, fils aîné du précédent.

1433. *Jean de Blois*, seigneur de l'Aigle, fils de Jean de Blois.

1454. *Guillaume de Blois*, frère de Jean de Blois.

1455. *Françoise de Blois*, fille aînée du précédent, et *Alain d'Albret*; celui-ci, qui survécut près de 40 ans à sa femme, étant mort en 1522, la vicomté de Limoges passa avec ses autres domaines à son successeur et petit-fils *Henri*, roi de Navarre, mort le 25 mai 1555. Ce prince eut pour unique héritière *Jeanne*, mariée en 1548 à Antoine de Bourbon. *Henri IV*, né de ce mariage, étant monté sur le trône, réunit à la couronne la vicomté de Limoges.

Limours, ancienne seigneurie, réunie à la couronne en 1538, et donnée par François Ier, en 1545, à la duchesse d'Étampes. Celle-ci fit construire à Limours un magnifique château, qui, sous Henri II, passa à Diane de Poitiers. Le cardinal de Richelieu l'acheta en 1623, l'embellit encore, et le revendit, quelques années après, à Gaston frère de Louis XIII. Ce château a été démoli pendant la révolution.

Limours, qui avait été érigé en comté, en 1606, est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département de Seine-et-Oise. On y compte 950 habitants.

Un traité fut conclu à Limours, à la dissolution de la fronde, entre le duc d'Amville et le Tellier d'une part, comme commissaires députés du roi, et Gaston d'Orléans de l'autre. Signé le 28 octobre 1652, ce traité fut ratifié par le roi, le 31 du même mois. On en trouve le texte dans le Bulletin de la société de l'histoire de France, pag. 152 et suiv. de la 2e partie du 1er volume.

Limousin. — Cette ancienne province avait pour limites le Berry au nord, l'Auvergne à l'est, le Quercy au sud, le Périgord, l'Angoumois et le Poitou à l'ouest. Avant l'invasion romaine elle était habitée par les *Lemovices*, surnommés *Armorici*, dont les *Pictones* paraissent avoir été une colonie, et qui, par conséquent, devaient s'étendre jusqu'à l'Océan. Ils opposèrent une vive résistance aux armees romaines, et envoyèrent 10,000 combat-

tants sous les murs d'Alesia. Enclavés, après la conquête, dans la province d'Aquitaine, ils restèrent soumis aux Romains jusqu'aux invasions des barbares dans la Gaule.

Sous les rois wisigoths, le Limousin commença à être gouverné par des comtes particuliers qui, après la victoire de Vouillé, relevèrent des ducs d'Aquitaine; et, dès cette époque, son histoire se confond avec celle de cette province. Quelques faits isolés se présentent cependant, et l'on doit mentionner entre autres le soulèvement général des peuples de Limoges, en 579. Chilpéric avait, cette année, établi un nouvel impôt sur les produits des terres et sur la propriété des esclaves; la multitude, excitée par le clergé, se porta à l'habitation d'un nommé Marc, référendaire royal, saisit les registres de l'imposition et les brûla sur la place publique. Des poursuites sévères furent dirigées contre les auteurs et les complices du soulèvement; plusieurs prêtres furent torturés et condamnés à mort, et beaucoup de laïques décapités; ces exécutions ne firent qu'accroître l'horreur que les habitants de la province éprouvaient pour la domination des Francs.

Éléonore, répudiée par Louis le Jeune, porta, vers le milieu du douzième siècle, le Limousin avec l'Aquitaine au roi d'Angleterre, Henri II. Il passa, en 1275, aux ducs de Bretagne, auxquels il resta plus de deux cents ans; appartint ensuite aux d'Albret, et fut enfin réuni au domaine royal, par Henri IV, vers le commencement du dix-septième siècle.

Limoux, petite ville du département de l'Aude, dont l'origine remonte au neuvième siècle. Simon de Montfort la fit raser en 1209, après la prise de Carcassonne; rebâtie peu après, elle fut érigée en évêché par Jean XXII qui en transféra ensuite le siége épiscopal à Aleth. A la suite des guerres de religion, Limoux fut détruite par ordre du roi de France; reconstruite plus tard, elle tomba au pouvoir des protestants, auxquels elle fut reprise, en 1574, par le maréchal de Mirepois, qui la saccagea encore. On y compte aujourd'hui 6,500 habitants.

Lincoln (défaite de). — Louis, fils de Philippe-Auguste, avait, pendant son expédition d'Angleterre (en 1216), fait un voyage sur le continent; à son retour il s'aperçut que son absence lui avait fait un tort immense dans l'esprit des populations; pour recouvrer une partie de son autorité, il envoya 600 chevaliers et 20,000 hommes de milice urbaine (*) assiéger Montfort. « Le comte du Perche, maréchal de l'armée française; Saher, comte de Winchester, et Robert Fitz Walter, qui étaient demeurés attachés au parti français, apprirent que l'armée de Henri III était déjà écartée; ils marchèrent alors sur Lincoln, qui leur appartenait, quoique le château de cette ville fût toujours aux mains de leurs ennemis. Tandis qu'ils assiégeaient ce château, les barons anglais s'approchèrent pour lui porter secours. Leur armée, grossie en apparence par les chariots de bagage qui la suivaient, parut au comte du Perche trop considérable pour qu'il osât l'attaquer en rase campagne. Il s'enferma dans Lincoln; mais il pourvut si mal à sa sûreté, que les Anglais, assiégés dans le château, ouvrirent à leurs libérateurs la porte dite du Secours, et les introduisirent ainsi dans la ville, où ceux-ci trouvèrent les Français épars et mal en ordre. Le comte du Perche, leur chef, fut tué presque dès la première rencontre; les comtes de Winchester, d'Hereford, de Gand, et un grand nombre de barons français, ou anglais attachés au parti de France, furent faits prisonniers, avec 400 chevaliers; 3 hommes seulement furent tués dans le combat, tellement il était difficile de blesser ces guerriers tout couverts de fer; mais, dans leur fuite (**) jusqu'à Londres, les soldats d'un rang inférieur furent presque tous massacrés

(*) Il y a évidemment exagération dans le texte de Math. Pâris, et ces troupes eurent d'ailleurs peu de part au combat de Lincoln qui décida du sort de Louis.

(**) Ils ne purent s'échapper sans difficulté, car la porte du nord par laquelle ils s'enfuirent était garnie d'un fléau placé en travers; toutes les fois qu'un nouvel arrivant pressé de sortir se présentait, il était forcé de descendre de cheval pour ouvrir la porte qui se refermait aussitôt derrière lui, par suite de la chute du fléau.

par les paysans. La ville fut pillée par les vainqueurs qui donnèrent, par dérision, à ce fait d'armes, le nom de *foire de Lincoln*, à cause de la richesse du butin (*). »

LINDET. Voyez ROBERT.

LINGENDES (Jean de), poëte français, né à Moulins vers 1580, mort en 1616, a laissé des stances, des sonnets, des odes et des élégies, insérés dans la plupart des recueils de son temps. « Lingendes, dit mademoiselle de Scudéry, a, dans ses vers, un air amoureux et passionné, qui plaira à tous ceux qui auront le cœur tendre. » En effet, les vers de ce poëte ne manquent parfois ni d'élégance, ni d'harmonie. On a retenu les suivants :

Si c'est un crime de l'aimer,
On n'en doit justement blâmer
Que les beautés qui sont en elle;
La faute en est aux dieux
Qui la firent si belle,
Et non pas à mes yeux.

LINGONES, peuple gaulois, dont la capitale appelée, par Ptolemée, *Andomatunum*, prit plus tard le nom de *Lingones*. Au moyen âge on la nommait *Langone* ou *Langoinne*; c'est aujourd'hui *Langres*. Le diocèse de cette ville, avant qu'on en eût distrait celui de Dijon (ce qui n'eut lieu que sous Louis XV, en 1721), représentait assez exactement l'étendue de l'ancien territoire des *Lingones*.

LINGUET (Simon-Nicolas-Henri), né à Reims en 1736, étudia à Paris, et, par ses succès universitaires, attira l'attention du duc de Deux-Ponts, qui se l'attacha. Il suivit ce prince en Pologne; puis le quitta pour revenir à Paris. Il y vivait depuis quelques années, livré aux lettres, lorsque le prince de Beauvau l'emmena en Portugal en qualité de secrétaire. Il profita d'un séjour qu'il fit ensuite à Madrid pour étudier Calderon et Lopez de Vega dont il traduisit quelques pièces, qu'il publia. L'*Histoire du siècle d'Alexandre* parut peu de temps après son retour.

Nonobstant ce début, Linguet, âgé de 28 ans, crut devoir se faire un état, et il embrassa celui du barreau. Il ne tarda pas à s'y faire une grande réputation, et devint bientôt un des avocats les plus célèbres de Paris; on cite comme un modèle d'art oratoire ses plaidoyers pour le comte de Morangiés et pour le duc d'Aiguillon. Cependant, les luttes du barreau ne suffisant pas à épuiser l'activité de son esprit, il se fit journaliste, et publia le *Journal politique et littéraire*. Mais il y attaqua sans ménagements à peu près tout le monde, et se fit ainsi de nombreux ennemis qui, lors de l'avénement de Louis XVI, profitèrent du rappel des parlements pour le faire rayer du tableau des avocats et lui enlever son privilége de journaliste; il fut même enfermé pendant deux ans à la Bastille.

Sorti de cette prison, il alla habiter Bruxelles, et de là passa à la cour de Joseph II, qui, après l'avoir fort bien accueilli, le chassa de ses États, parce qu'il avait soutenu, dans ses écrits, les insurgés du Brabant. De retour à Paris, Linguet défendit, en 1791, les droits de l'assemblée coloniale de Saint-Domingue. Traduit au tribunal révolutionnaire, en 1794, il fut condamné à mort et exécuté.

Avant qu'il eût attaqué les philosophes, Voltaire avait dit de lui : « M. Linguet est un avocat de beaucoup d'esprit, auteur de plusieurs ouvrages dans lesquels on trouve des vues philosophiques et des paradoxes. » Il était, en effet, doué d'une rare intelligence, d'un esprit fin et mordant, et eût pu se faire un nom illustre dans les lettres, si sa fougue et son défaut de principes ne lui eussent fait gaspiller en pure perte les belles facultés qu'il avait reçues de la nature. Il écrivit beaucoup, et composa plus de soixante ouvrages. Nous citerons seulement les principaux : *Histoire d'Alexandre*, 1762, in-12; *Socrate*, tragédie en 5 actes, 1764, in-8°; *Dîme royale avec tous ses avantages*, 1764; *Histoire des révolutions de l'empire romain*, 1766, 2 vol. in-12; *Théorie des lois civiles*, 1767, 3 vol. in-12; *Histoire impartiale des jésuites*, 1768, in-8°; *Théâtre espagnol*, 1768, 4 vol, in-12; *Du plus heureux gouvernement*, 1774, 2 vol. in-12; *Plaidoyers divers et discours*, 7 vol. in-12; *Journal politique et littéraire*, 1774-1776.

LINIÈRE (François Payot de), né à Paris en 1628, suivit d'abord

(*) Sismondi, *Hist. des Français*, t. VI, p. 468.

la carrière militaire, puis se fit un nom par ses épigrammes et ses poésies satiriques. Libertin, dans toute l'extension que donnait à ce mot le langage du temps, il fut accusé d'athéisme, reproche dont madame Deshoulières, son amie, essaye de le justifier dans le portrait assez sévère d'ailleurs qu'elle nous a laissé de lui. Boileau, dans sa neuvième satire, cite Linière comme un critique judicieux; mais bientôt la guerre se mit entre les deux satiriques. Cependant, ruiné par son inconduite, le chevalier de Linière ne laissa pas de recourir de temps à autre à la bourse de Boileau, tout en redoublant d'épigrammes contre lui; il mourut en 1704. Ses chansons et épigrammes sont éparses dans les recueils du temps. Suivant Charpentier, la parodie du *Cid*, qu'on lit dans les œuvres de Boileau, parodie dirigée, comme on sait, contre Chapelain, serait de Linière. On cite encore de lui : les *Dialogues en forme de satire, du docteur Métaphraste et du seigneur Albert, sur le fait du mariage.*

Linières (monnaie de). — Linières est une petite ville du Berry, dont les seigneurs eurent, à ce qu'il paraît, pendant le moyen âge, le droit de frapper monnaie. Ce fait n'est cependant attesté que par Catherinot, savant élève de Cujas, et l'on n'a jusqu'ici trouvé aucune monnaie frappée dans cette localité.

Linth (passage de la).—Ce passage, qui fut effectué le 25 septembre 1799 par la division du général Soult, donna lieu à l'un des brillants combats qui précédèrent la victoire de Zurich. Huit bateaux, tirés du lac de Zug, furent traînés sur des madriers depuis Bilten jusqu'au bord de la rivière; et pendant qu'on s'occupait de les mettre à flot, une compagnie d'infanterie, dite des *nageurs*, traversa la rivière; ces braves s'étaient depuis longtemps exercés à nager dans le lac de Zurich, avec des piques, des sabres et des pistolets. Après avoir abordé la rive droite de la Linth, ils repoussèrent les premiers postes ennemis et facilitèrent ainsi le débarquement de six compagnies de grenadiers. Ceux-ci attaquèrent aussitôt le village de Schannis, position qui fut prise et reprise trois fois dans la même journée, et resta enfin aux Français. Les Autrichiens se retirèrent sur le quartier général de Kaltbrun, qui fut enlevé à la baïonnette. Ce succès contribua en grande partie à la célèbre victoire du lendemain.

Lion se trouvait à Wachau, le 13 octobre 1813, en qualité de sergent dans un régiment de la vieille garde. S'étant avancé à vingt pas d'une colonne ennemie pour la reconnaître, il cria à son corps : *Feu!* et lâcha en même temps son coup de fusil; ce fut le signal d'une vive fusillade de part et d'autre, et il se trouva entre deux feux; cependant il fut assez heureux pour revenir à son rang sans avoir été blessé.

Lion (gros au). — Louis de Male et Louis de Crecy, comtes de Flandre, firent fabriquer des *gros au lion*, ainsi nommés parce qu'ils représentaient d'un côté le lion de Flandre. Ce lion était accompagné de la légende MONETA FLANDIÆ, et entouré d'un rang de trèfles placés absolument comme le rang de fleurs de lis sur les gros de France. On y voyait de l'autre côté, outre la légende BNEDICTVM SIT NOMEN DNINRI INS XPI, les mots LVD OVI CVS COMES, coupés en quatre par une croix qui débordait du champ dans la légende. Cette monnaie, destinée à la Flandre, eut cependant un cours très-étendu pendant le quatorzième siècle, et fut imitée non-seulement par les comtes de Loos et les ducs de Brabant, mais encore à Guérande en Bretagne par Jean de Montfort.

Lionne (famille de), noble et ancienne maison du Dauphiné dont les premiers seigneurs figurent avec éclat dans les guerres nationales contre les Anglais.

Pierre de Lionne, fils d'*Humbert*, gardien de la chambre du dauphin, se signala sous les rois Jean, Charles V et Charles VI; il combattit en Picardie, en Bourgogne, en Auvergne, en Périgord, et montra la plus grande valeur à la journée de Rosebecque, en 1382.

Claude de Lionne, son fils aîné, refusa de reconnaître le dauphin Louis, au préjudice du roi Charles VII, son père, et suivit ce dernier à Lyon; ar-

rêté par ordre du dauphin, il fut emprisonné au fort de Coruillon, et y mourut en 1455.

Sébastien de LIONNE, arrière-petit-fils du précédent, contribua beaucoup à réduire le Royanais sous l'autorité de Henri IV.

Artus de LIONNE, deuxième fils de Sébastien, fut conseiller au parlement de Grenoble, puis prit les ordres et fut élevé au siége épiscopal de Gap, en 1637. Il donna sa démission en 1661, et mourut à l'abbaye de Solignac, en 1663. Il possédait des connaissances assez étendues en géométrie, et on a de lui un ouvrage intitulé : *Amœnior curvilineorum contemplatio*, publié par le P. Léotaud, Lyon, 1654, in-4°.

Son fils *Hugues de* LIONNE naquit à Grenoble en 1611. Attaché d'abord à Abel de Servien, son oncle, qui l'initia dans tous les secrets de la politique, il se rendit ensuite en Italie où il fit la connaissance de Mazarin (1636). Celui-ci apprécia immédiatement le génie diplomatique du jeune Lionne, et, lors de son élévation au ministère, il le plaça comme secrétaire auprès de la reine mère, espérant sans doute avoir en lui un instrument docile et intelligent, dont il pourrait utiliser les talents à son profit. Mais une fois en faveur, Lionne commença à travailler pour lui-même; il s'empara adroitement de tous les secrets de la cour; se servit de la reine pour deviner Mazarin, de Mazarin pour deviner la reine, et alla même jusqu'à supposer une lettre du cardinal, afin de savoir quel était le crédit dont jouissait le Tellier (*). Il sut ainsi se rendre trop puissant pour qu'on osât l'arrêter, et se montrer trop capable pour qu'on pût se priver de ses services.

Éloigné un moment de la cour par une influence étrangère, il y fut bientôt rappelé et on l'envoya, en 1655, à Rome, en qualité d'ambassadeur extraordinaire; il assista, en cette qualité, au conclave dont le résultat fut l'élection d'Alexandre VII, et parvint à faire embrasser au nouveau pape les intérêts de la France, malgré les intrigues du cardinal de Retz. Il se rendit ensuite à Madrid pour négocier le mariage de Louis XIV avec une infante, et assurer la cessation des hostilités entre la France et l'Espagne. N'ayant pu réussir dans cette double mission, il détermina les princes allemands à s'allier avec la France, et effraya ainsi l'Espagne, qui consentit enfin à conclure la paix.

Appelé, en 1661, au ministère des affaires étrangères, à la place de Mazarin, Lionne se montra digne de cette haute position, et déploya, pendant les dix années qui suivirent sa nomination, une capacité diplomatique qui lui assure une des premières places parmi nos plus grands hommes d'État. « Il « créa, dit un historien, ce que Louis « XIV ne fit qu'exécuter. »

« La période pendant laquelle il gouverna fut une négociation continuelle : négociation avec l'Espagne, pour obtenir d'abord qu'elle révoquât l'acte de renonciation, ensuite qu'elle consentît au droit de dévolution; avec la Hollande, pour lui faire admettre les prétentions générales de Louis XIV sur la monarchie espagnole et ses projets particuliers sur les Pays-Bas, quoiqu'elle fût la puissance la plus exposée par l'agrandissement de la France; avec l'empire d'Allemagne, pour faire proroger la ligue du Rhin; avec la diète de Ratisbonne, pour l'empêcher de prendre sous sa garantie le cercle de Bourgogne; avec les électeurs de Mayence, de Cologne et de Brandebourg, le duc de Neubourg et l'évêque de Munster, pour qu'ils fermassent à l'empereur la route des Pays-Bas, s'il voulait y aller au secours de l'Espagne; avec le Portugal, pour qu'il attaquât l'Espagne dans la Péninsule, lorsque Louis XIV lui prendrait la Flandre; avec la Suède et l'Angleterre, pour les maintenir dans l'alliance du roi ou dans l'inaction; enfin, négociation et traité secret et éventuel de partage de la monarchie espagnole avec l'empereur Léopold; tels furent les grands actes diplomatiques qui remplirent cette époque.

« Presque toutes ces négociations réussirent. On n'en est pas surpris lorsqu'on

(*) *Lettres de Mazarin*, p. 64. Cette collection publiée par la Société de l'histoire de France donne une idée peu avantageuse de la moralité de Lionne, et jette un jour extrêmement défavorable sur sa conduite pendant la première année de son séjour à la cour.

connaît la manière dont elles furent conduites par M. de Lionne. La vue de ce ministre embrasse avec aisance le vaste champ des affaires politiques de l'Europe ; et elles lui sont si familières qu'il les traite avec une facilité merveilleuse qui plaît, bien que parfois elle devienne un peu prolixe. Dans les ordres et les directions qu'il donne, il montre la connaissance la plus profonde des hommes et des matières d'État; il prévoit toutes les difficultés probables, et il indique avec abondance les moyens de les vaincre. On le surprend fréquemment à penser, agir, diriger de lui-même, sauf l'approbation du roi qui ne lui manque jamais; il paraît ne pas douter que ses avis seront écoutés, préférés, suivis. On reconnaît qu'il cède volontiers au sentiment qu'il a de sa force, de sa rare prudence, et de son ascendant sur l'esprit de son maître (*).»

Lionne mourut à Paris, le 1er septembre 1671, et avec lui périt la grandeur de la France. « De roi habile, « Louis XIV devint roi passionné. «

Artus de LIONNE, fils du précédent, né à Rome en 1655, fut d'abord chevalier de Malte; puis une passion malheureuse lui fit prendre les ordres. Il alla en Orient en qualité de missionnaire; s'instruisit dans les langues des Indiens; suivit, en 1686, les ambassadeurs envoyés par le roi de Siam à Louis XIV; fut nommé évêque de Rosalie (*in partibus*); retourna dans les Indes; visita de nouveau le royaume de Siam, et de là se rendit en Chine, d'où il revint à Rome en 1703, et enfin à Paris, où il mourut en 1713. Il a eu part à divers écrits des missionnaires *sur les superstitions des Chinois.*

LIONS D'OR. — On donne le nom de *lions d'or* à des pièces que Philippe de Valois fit frapper, et qui n'eurent cours que pendant le règne de ce prince. Les *lions* succédèrent aux écus d'or le 14 novembre 1338. On cessa d'en fabriquer le 15 juin 1339. Cette monnaie fut ainsi nommée à cause du lion qui s'y trouvait placé sous les pieds du roi. En voici la description : PH·DEI·GRA·FRANC·REX; le roi, assis sous un monument gothique, tenant d'une main un sceptre fleurdelisé et de l'autre une main de justice; à ses pieds un lion; ℞—·XPS·VINCIT·XPS·REGNAT·XPS·IMPERAT; dans le champ, quatre tours de compas, cantonnés de quatre couronnes; dans l'intérieur une croix fleuronnée.

On a prétendu que le lion qui figurait sur cette monnaie faisait allusion au roi d'Angleterre, que le roi de France était sensé fouler aux pieds; mais une telle opinion ne s'appuie sur rien.

Les lions étaient d'or fin, et on en taillait 50 au marc: ils valaient 25 sous d'argent.

LIPPE (département de la). — Réuni en 1810, avec les trois autres départements formés dans le Hanovre et la Westphalie, il avait pour chef-lieu Munster. Ses bornes étaient : au nord, les départements de l'Yssel-Supérieur et des Bouches-de-l'Yssel; à l'ouest, ceux des Bouches-du-Rhin et de la Roer; au sud, la confédération du Rhin; à l'est, le département de l'Ems-Supérieur. Son nom lui venait de la rivière de la Lippe, qui le traversait du sud au nord. Il avait été formé de l'évêché de Munster et de diverses parties des anciennes principautés de Gueldres et de Clèves.

LIREY, petit village du département de l'Aube, arrondissement de Troyes, dont nous ne parlons ici que parce qu'il fut, au quatorzième et au quinzième siècle, un célèbre lieu de pèlerinage. Il possédait à cette époque une relique fameuse, le saint suaire, donnée, dans le milieu du quatorzième siècle, à l'église collégiale du lieu, par Geoffroi de Charny, seigneur de Lirey. Cette relique fut transportée, vers 1452, à Chambéry et plus tard à Turin, où on éleva, pour la recevoir, une magnifique église; et sa perte causa la ruine de Lirey.

LIRON (dom Jean), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Chartres en 1665, aida Lenourry à terminer son *Apparatus ad Biblioth. SS. Patrum*, mit en ordre les archives de la célèbre abbaye de Marmoutiers, puis passa au Mans, où il mourut en 1748. On a de lui : *Apologie pour les Armoricains et les églises des Gaules*, Paris, 1708, in-12; *Dissertation sur*

(*) M. Mignet, *Introduction aux documents relatifs à la succession d'Espagne.*

le temps de l'établissement des juifs en France, ibid., in-8°; *Dissertation sur Victor de Vite avec une nouvelle vie de cet évêque*, Paris, 1708, in-8°; *Aménités de la critique*, Paris, 1717, 2 vol. in-12; *Singularités historiques et littéraires*, Paris, 1734-1740, 4 vol. in-12; *Bibliothèque chartraine*, Paris, 1719, in-4°; *Question curieuse si l'histoire des deux conquêtes d'Espagne est un roman*. L'auteur s'y prononce pour l'affirmative. Dom Liron est un des auteurs des premiers volumes de l'*Histoire littéraire de la France*.

LISBONNE (occupation de). — Le 29 novembre 1807, l'avant-garde de l'armée que Napoléon envoyait conquérir le Portugal, atteignit, sous la conduite de Junot, le bourg de Saccavem, qui n'est qu'à 4 kilomètres de Lisbonne. Depuis leur entrée sur le territoire portugais, nos troupes avaient horriblement souffert par suite du manque de vivres, de l'abondance des pluies et du mauvais état des routes, mais elles n'avaient pas eu besoin de brûler une seule amorce; cependant, à la veille de se porter sur la capitale, Junot passa la nuit dans d'assez vives inquiétudes : il savait que le prince régent, sa famille, ses ministres, et presque toutes les personnes de la cour, s'étaient embarqués le 28 pour le Brésil; il avait envoyé au vice-consul de France à Lisbonne, avec ordre de la publier, une proclamation où il annonçait que, pour la deuxième fois, le peuple portugais allait devoir aux Français son indépendance : mais, d'une part, et pour ne pas parler de la présence d'une flotte anglaise à l'embouchure du Tage, Lisbonne renfermait 14,000 hommes de troupes réglées et 350,000 habitants, dont les dispositions étaient inconnues; d'autre part, tandis que l'avant-garde française ne se composait que du 70e régiment d'infanterie de ligne et de quatre bataillons formés des compagnies d'élite des autres régiments de l'armée, on se trouvait, depuis le 27, à cause des inondations qui couvraient le pays, sans nouvelles de l'armée même.

Quoi qu'il en soit, le 30, au point du jour, le général en chef partit de Saccavem, avec les quatre bataillons dont il est parlé plus haut et qui présentaient un effectif de 1,500 hommes. Un plein succès couronna tant d'audace. Bien qu'il eût fait prévenir de son arrivée les membres du gouvernement provisoire institué par le régent, il ne rencontra aucun obstacle devant lui, et, vers huit heures du matin, il entra dans Lisbonne sans cavalerie, sans une seule pièce de canon, presque sans une cartouche en état de faire feu. Une cinquantaine d'officiers de police l'attendaient à la porte de la ville. Ils lui proposèrent de le conduire au logement qu'on lui destinait; mais, avant de s'y rendre, il voulut, pour dissimuler le petit nombre de troupes qu'il avait avec lui, les montrer dans tous les quartiers. Or, grenadiers et voltigeurs étaient tellement fatigués des marches précédentes, que pendant cette promenade à travers les rues de l'immense cité dont ils prenaient possession, promenade qu'accompagnaient des torrents de pluie, le son des tambours ne pouvait pas même régler leur pas. Le 70e régiment les rejoignit à trois heures du soir. La première division de l'armée arriva le surlendemain, et le général Delaborde, qui la commandait, fut nommé gouverneur de Lisbonne. Les autres divisions se succédèrent à un ou deux jours d'intervalle, mais dans un déplorable état. Les compagnies étaient presque désorganisées : à peine restait-il 300 hommes sous chaque aigle. Le nombre des morts avait été immense, et tel était toujours celui des traînards, que l'armée française qui, au départ de Bayonne, s'élevait à 25,000 combattants, n'en comptait encore que 10,000 le 15 décembre.

Le même jour, néanmoins, Junot fit arborer le drapeau français sur les forts, les châteaux, les principales batteries et la flotte, au lieu du drapeau portugais. Cet événement, auquel le peuple de Lisbonne ne s'attendait pas, produisit une sensation extraordinaire. Des attroupements nombreux se formèrent; les places, les quais, les rues, furent bientôt encombrés de monde, et de menaçantes clameurs retentirent. Mais Junot avait pris ses mesures pour arrêter tout mouvement insurrectionnel. La populace fut dispersée, et il voulut que les théâtres donnassent leurs représentations comme de coutume.

Bien plus, il avait réuni à dîner toutes les autorités portugaises, et ne permit à personne de quitter la table qu'au moment où il se rendit avec tous ses convives à l'Opéra. La nuit fut tranquille, mais le lendemain recommença le désordre, et deux Français furent assassinés sur la place du Rocio. On arrêta les coupables; on les fusilla sur-le-champ; le calme se rétablit et il cessa dès lors d'être troublé. Dix mois environ plus tard (30 septembre 1808), nos troupes, par suite de la convention de Cintra, évacuèrent Lisbonne.

Le 11 juillet 1831, vers une heure après midi, une escadre française composée des cinq vaisseaux de ligne *le Suffren*, *le Trident*, *l'Alger*, *le Marengo* et *la Ville-de-Marseille*, et des deux frégates *la Didon* et *la Pallas*, entra dans le Tage. Cette escadre, sous les ordres du contre-amiral Roussin, allait demander compte à don Miguel d'actes tyranniques qu'il avait osé se permettre envers plusieurs négociants français établis à Lisbonne. A quatre heures et demie, toutes les batteries qui protégent l'accès de cette capitale étaient dépassées, et nos marins faisaient amener le pavillon de tous les bâtiments de guerre portugais qui formaient une dernière ligne d'embossage en travers du fleuve. Notre escadre, embossée le même jour sous les quais de Lisbonne, en face du palais, dicta à don Miguel toutes les satisfactions que la France voulait obtenir.

LISBOURG, ancienne seigneurie de l'Artois, érigée en marquisat en 1624; c'est aujourd'hui une commune du département du Pas-de-Calais.

LISIEUX, ancienne ville du département du Calvados, chef-lieu d'arrondissement. Population : 10,500 hab.

Capitale des *Lexovii* (voyez ce mot), Lisieux fut détruite, vers la fin du quatrième siècle, par les Saxons, puis rebâtie avec une grande partie des débris de la cité antique. L'histoire civile est muette sur Lisieux jusqu'au neuvième siècle où les Normands la pillèrent et s'y établirent; mais l'histoire ecclésiastique la mentionne dès l'année 528, époque du troisième concile d'Orléans, auquel assista Théobald, évêque de Lisieux. La ville, devenue tout épiscopale depuis la seconde dynastie, et gouvernée civilement et militairement par des évêques revêtus du titre de comtes, figura fort peu dans les événements politiques de la Normandie. Cependant elle subit neuf fois le pillage ou l'incendie de ses maisons. En 1130, dans une incursion des Bretons, elle fut presque détruite par les flammes; Philippe-Auguste la prit en 1203, les Anglais en 1417; Charles VII les en chassa en 1448; les ligueurs s'en emparèrent en 1571. Jean le Hennuyer était alors évêque de Lisieux. La Saint-Barthélemy n'ensanglanta point cette ville; mais ce ne fut pas à l'humanité du prélat que les protestants furent redevables de la vie (voyez LE HENNUYER). Les registres de l'hôtel de ville de Lisieux démontrent que les huguenots y furent emprisonnés en petit nombre, mais qu'ils furent peu de jours après remis en liberté sur un ordre de la cour, expédié le jour même où leur arrestation avait été opérée. Aucun indice ne fait d'ailleurs soupçonner que le Hennuyer fût alors à Lisieux. Henri IV réduisit cette place en 1590.

Le plus bel édifice de Lisieux est sa cathédrale, édifice du douzième siècle. La chapelle de la Vierge est un monument expiatoire élevé par Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, puis de Lisieux, l'un des juges de Jeanne d'Arc.

LISIEUX (monnaie de). — Les *Lixovii* ont frappé deux monnaies assez importantes, et qui prouveraient, s'il en était encore besoin, que la numismatique n'est pas une science inutile pour l'histoire. En voici la description : CISIAMBOS CATTOS VERGOBRETTOS; aigle les ailes semi-éployées; — ℞ SIMISSOS PUBLICOS LIXOVIOS; dans le champ, une espèce de rosace formée de quatre feuilles, ce qui lui donne l'apparence d'une croix; — CISIAMBOS, tête barbare tournée à droite; — ℞ SIMISSOS LEXOVIOS; aigle les ailes semi-éployées.

César, dans ses Commentaires, ne parle du *vergobret* qu'à propos des *Edui* (Autunois), et il semblerait ressortir du passage où il est question de ce magistrat, que les *Edui* seuls en avaient un de ce nom. La médaille de Lisieux prouve que le chef suprême de tous les petits

États gaulois portaient ce titre; car il n'est pas probable que ce Cisiambos Cattos fût venu d'Autun frapper des *semis* à Lisieux.

Ces semis sont à peu près du même poids que les *moyens bronzes* romains. Il en résulte que les Gaulois ne se contentèrent pas seulement de copier les types des vainqueurs, mais qu'ils adoptèrent entièrement leur système monétaire. Aucun texte ancien ne démontre que les *moyens bronzes* romains étaient des *semis*, et les *grands bronzes* des *as*; si cela était nécessaire, les monnaies gauloises de Lisieux en fourniraient la preuve.

On attribue encore aux *Lixovii* de petites pièces en bronze qui sont copiées des deniers romains, et qui portent d'un côté l'effigie de la déesse Rome, et de l'autre un aigle les ailes semi-éployées. Comme le type de l'aigle se rencontre sur les *semis* cités plus haut, cette attribution est au moins très-plausible. Le monnayage dut cesser à Lisieux, comme dans toutes les cités gauloises, environ quatre-vingts ans après la conquête.

Il faut descendre ensuite jusqu'au règne de Charles le Chauve pour trouver des monnaies de Lisieux; du reste, celles-ci n'ont rien de particulier; on y voit d'un côté la formule ordinaire GRATIA DI REX autour du monogramme, et de l'autre, le nom de la ville HLIXOVIVS CIV. autour d'une croix. Depuis cette époque, on ne connaît plus de monnaie de Lisieux; cette ville appartint pendant le moyen âge aux ducs de Normandie, qui n'y eurent probablement jamais d'atelier monétaire.

LISTE CIVILE. — On appelle ainsi la somme que l'État paye chaque année au roi, et les domaines et objets mobiliers dont il lui abandonne la jouissance, pour la dépense et l'usage de sa maison. Cette institution a pris naissance au moment où les contributions publiques cessèrent d'être considérées comme les revenus du souverain, et furent soumises au vote et au contrôle des représentants de la nation.

La liste civile de Louis XVI, réglée d'abord d'une manière assez confuse par un décret de l'Assemblée constituante, du 9 juin 1790, fut régularisée par un autre décret du 26 mai 1791, dont voici l'analyse :

Il devait être payé par douzième, de mois en mois, sans anticipation ni retard, par le trésor public, une somme annuelle de 25,000,000 de francs, pour les dépenses du roi et de sa maison. Le douaire de la reine était fixé à 4,000,000, pour, le cas arrivant, lui être payés en douze payements égaux de mois en mois.

Le Louvre et les Tuileries étaient destinés à l'habitation du roi, à qui on réservait en outre les maisons, bâtiments, emplacements, terres, prés, corps de ferme, bois et forêts, comprenant les grands et petits parcs de Versailles, Marly, Meudon, Saint-Germain en Laye, Saint-Cloud, Rambouillet et Fontainebleau; les bâtiments et fonds de terre dépendant de la manufacture de porcelaine de Sèvres; les bâtiments et dépendances de la manufacture de la Savonnerie et des Gobelins; enfin, le château de Pau, avec son parc, était pareillement réservé au roi.

La dépense du Garde-Meuble était mise tout entière à la charge de la liste civile; en conséquence, le roi pouvait disposer, pour son usage, du mobilier conservé dans cet établissement. Il avait de plus la jouissance des diamants dits *de la couronne*, ainsi que des perles, pierreries, statues, tableaux, pierres gravées, et autres objets d'arts et de sciences, appartenant à l'État, et dont il devait être dressé un inventaire.

La liste civile fut supprimée par l'Assemblée législative, le 10 août 1792; mais elle fut rétablie avec le gouvernement monarchique, par l'article 15 du sénatus-consulte du 28 floréal an XII, ainsi conçu : « La liste civile reste réglée ainsi qu'elle l'a été par les articles 1 et 4 du décret du 26 mai 1791. » L'art. 15 de la loi du 15 mars 1791, et le sénatus-consulte du 30 janvier 1810, déterminerent la forme suivant laquelle durent être intentées et soutenues les actions relatives aux domaines dépendant de la liste civile. Quant aux actions mobilières, un décret impérial, du 11 juin 1806, les soumit au conseil d'État, et un autre décret, du 12 juillet 1807, régla le mode d'instruction qui devait être suivi en cas de contestation.

La liste civile de Louis XVI et de Napoléon fut attribuée à Louis XVIII, lors de la restauration, avec addition de 8, puis de 9,000,000, pour l'entretien des membres de la famille royale. Pendant tout le temps que dura l'occupation étrangère, le roi fit un abandon annuel de 10.000,000 sur son revenu pour le soulagement des contribuables, et les princes firent également un sacrifice proportionné à leurs moyens. Sous Charles X, les choses se maintinrent sur le même pied, sauf une réduction sur la somme votée pour les besoins des princes, par suite de l'avénement du comte d'Artois à la couronne. M. Laffitte étant ministre, il fut proposé, pour Louis-Philippe, une liste civile de 18,000,000 en argent, plus les domaines qui, jusque-là, avaient fait partie de cette opulente dotation. La loi des finances de 1831 fixa à 12,000,000 la somme annuelle à payer au roi en espèces, et lui attribua les palais, châteaux, domaines, fermes, etc., mentionnés dans la loi du 26 mai 1791, sauf la terre, la forêt et le château de Rambouillet, qui furent laissés en dehors de la nouvelle liste civile. Il fut alloué au duc d'Orléans, héritier présomptif de la couronne, 1,000,000 annuel, pour l'entretien de sa maison, et cette somme fut doublée, conformément à la loi, lorsque ce prince épousa la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin.

Lit de justice. Le roi et les pairs ne venaient assister aux séances des parlements que dans certaines occasions solennelles; ces séances reçurent le nom de *lits de justice*, nom qui, dans l'origine, n'impliquait aucun sens défavorable. Du Bellay, dans son *Discours au roy Charles IX sur les estats de France*, dit, en traçant le portrait d'un bon prince : « Il s'asserra souvent « en son lict de justice. »

Mais quand le parlement se fut attribué une haute puissance politique, les lits de justice changèrent d'objet et leur nom devint synonyme d'*enregistrement forcé*. Alors le souverain ne parut plus au parlement que pour faire fléchir l'autorité des magistrats devant l'appareil imposant de la majesté royale, suivant la maxime *Adveniente principe, cessat magistratus*. Il se jouait alors, au sein de la grave assemblée, une comédie parlementaire qui consistait à supposer que les édits, dont on se bornait à lire les articles et quelquefois le titre aux magistrats, avaient été vérifiés et consentis par eux, après qu'on avait fait le simulacre de recueillir les voix.

Les princes du sang, les pairs et toutes les chambres y assistaient. Le monarque y étalait tout l'appareil de sa puissance. Les gouverneurs de provinces, les maréchaux de France, les quatre capitaines des gardes du corps, le chancelier, le grand chambellan, le grand écuyer, le prévôt de Paris, entouraient le trône royal, couronné d'un dais et formé de cinq coussins, dont un servait de dossier, deux de bras, un autre de siége, et le cinquième de marchepied. Les officiers du parlement étaient en robes rouges; les huissiers, à genoux dans le parquet, tenant leurs masses à la main. Le roi, assis et couvert, disait quelques mots. Ensuite le chancelier, ou à son défaut le garde des sceaux, faisait un discours sur l'objet de la séance. Il disait à la cour, de la part du roi, que si elle avait des observations à présenter à Sa Majesté, elle pouvait le faire. Le premier avocat du roi prononçait son plaidoyer à genoux. Le premier président, tous les présidents et les conseillers, un genou en terre, demandaient par cette posture la permission de parler, et, après l'avoir obtenue, ils faisaient *connaître leur pensée par l'organe du premier président*, tous debout et découverts. Puis le chancelier recueillait les opinions que chacun, suivant le rang qu'il occupait, lui communiquait à voix basse; et, de retour à sa place, assis et découvert, il prononçait : *Le roi en son lit de justice, a ordonné et ordonne qu'il sera procédé à l'enregistrement des lettres sur lesquelles on a délibéré.*

Plusieurs lits de justice sont restés célèbres. Nous les avons déjà signalés, chacun à sa date, dans notre *Résumé chronologique des événements de l'histoire de* France. Nous en rappellerons cependant quelques-uns :

En 1527 (24 juillet), François Ier tint un lit de justice pour venger le chancelier Duprat de l'animosité que le par-

lement avait témoignée contre ce ministre; le 16 décembre, il en convoqua un second pour exposer sa politique à l'occasion du traité de Madrid. Il avait lui-même désigné les notables qui devaient assister à l'assemblée. Leur réponse lui fut rendue dans un troisième lit de justice du 30 décembre.

Le 15 janvier 1537, le même roi vint au parlement pour citer Charles-Quint à comparaître devant ses tribunaux comme détenteur des comtés de Flandre et d'Artois. Peut-être croyait-il obtenir, par cette séance d'apparat, un triomphe sur son rival. Cependant on ne voit pas qu'elle ait eu d'autre effet que de discréditer la justice, et de montrer des juges prononçant à genoux, sous les yeux du roi, ce qu'il leur suggérait, sans ordonner d'instruction, sans permettre de défense.

Si la voie de contrainte des lits de justice fut employée le plus souvent pour faire passer des édits bursaux (voy. ce mot), des actes iniques, elle vint aussi quelquefois en aide à des réformes utiles auxquelles s'opposait l'obstination du parlement; ainsi, le chancelier de l'Hôpital y eut recours, le 17 mai 1563, pour faire prononcer l'aliénation des biens ecclésiastiques, jusqu'à concurrence de 100,000 écus de rente, mesure devenue indispensable pour payer la solde des reîtres et des lansquenets. Lorsque, dans la même année, Condé insista pour être nommé lieutenant général du royaume, pendant la minorité de Charles IX, le chancelier, craignant que cette nomination ne compromît la paix publique, et ne comptant pas sur l'assentiment du parlement de Paris, conseilla à Catherine de Médicis de déclarer la majorité du roi devant le parlement de Rouen (le roi n'avait pas encore atteint sa quatorzième année); elle le fit, dans un lit de justice qui se tint le 17 août 1563.

Pour donner à la régence de Marie de Médicis un commencement solennel, on fit tenir à Louis XIII un lit de justice, le 15 mai 1610. Ce fut encore au milieu de cet appareil que la régente déclara la majorité de son fils, le 20 octobre 1614. Se tenant à la droite du roi, une place vide entre-deux, elle dit qu'elle lui remettait le gouvernement. Le chancelier, le premier président et l'avocat du roi firent chacun un discours. Puis le chancelier ayant recueilli les voix, la déclaration de la reine fut vérifiée. Après quoi, chacun fit semblant de croire que l'enfant de treize ans et quelques jours était devenu l'arbitre du royaume.

La plus haute cour du royaume était souvent traitée, dans ces occasions solennelles, avec une arrogance extrême, et le pouvoir royal exalté avec une impudence révoltante. Ainsi, le 13 août 1631, Richelieu fit tenir par Louis XIII un lit de justice, où le premier président, pour complaire au cardinal, prononça ces paroles : « Sire, les rois sont les dieux « visibles des hommes, comme Dieu est « le roi invisible des hommes. Dieu est « assis en lieu haut pour protéger ceux « qui sont en bas, aussi bien que pour « leur commander; ainsi en est-il des rois « de la terre. » Après avoir dit que Louis XIII était le premier monarque français qui se fût occupé aussi soigneusement du gouvernement de l'État, il continua : « Les rois ont un grand avantage « sur les autres hommes pour s'acquit- « ter dignement de la fonction de leur « charge; Dieu les inspire, etc. » On sait que le parlement, mandé au Louvre le 23 mai précédent, avait vu le roi déchirer de ses mains un de ses arrêts, et lui interdire de s'ingérer à l'avenir des affaires d'État; il fallait, pour souffrir patiemment de telles choses, que cette cour fût bien persuadée qu'en refusant d'enregistrer un édit, elle attentait à la volonté du Dieu qui *inspire* les rois!

Dix ans après (le 21 février 1641), Richelieu crut nécessaire de conduire Louis XIII au parlement, pour désabuser ceux qui auraient pu croire à quelque ressemblance entre le parlement de Paris et celui d'Angleterre. Les gens du roi ne purent même obtenir, cette fois, que l'ordonnance dont le ministre exigeait l'enregistrement leur fût communiquée d'avance. Cette ordonnance, qu'on peut regarder comme le signal de l'établissement systématique du despotisme, annonçait dans son préambule « qu'il n'y avait rien qui conservât et « maintînt davantage les empires que la « puissance du souverain également re- « connue par les sujets. » En preuve de

cette proposition, le roi rappelait les suites funestes des prétentions du parlement de Paris, lorsque, sous la ligue, et pendant sa minorité, cette cour « avait « entrepris, par une action qui n'avait « point d'exemple, et qui blessait les « lois fondamentales de la monar- « chie, d'ordonner du gouvernement « du royaume et de la personne du « roi. » Enfin, de sa pleine autorité, le roi déclara que les parlements n'avaient été établis que pour rendre la justice, et leur fit très-expresses défenses de prendre à l'avenir connaissance d'aucune affaire concernant l'État; il ordonna que tous édits vérifiés en sa présence, lui séant en son lit de justice, fussent immédiatement exécutés; que ceux qu'il envoyait à ses cours sur le gouvernement de l'État fussent publiés et enregistrés sans que la cour en prît connaissance, etc.; enfin, attendu que le parlement avait désobéi à un édit qui créait quelques charges de conseillers, le roi supprimait les charges d'un président et de quatre conseillers qui s'étaient signalés par leur opposition. Omer Talon, second avocat général, eut beau dire au roi : « Sire, les « termes de l'édit dont la lecture a été « présentement faite nous annoncent « les nouvelles de l'indignation de Vo- « tre Majesté, qui surprennent nos sens « et troublent notre imagination de dif- « férentes pensées, dans lesquelles il ne « nous reste autre espérance que l'ob- « servation de ces savants interprètes « de la théologie des Hébreux, qui nous « enseignent que Dieu ne s'est jamais « manifesté aux hommes auxquels il a « fait entendre ses volontés, que d'abord « il ne les ait remplis d'étonnement et « de crainte..... Si Votre Majesté nous « donne de la terreur, d'autant que la « place en laquelle vous êtes assis est « le siége d'une lumière, laquelle nous « éblouit, descendez, Sire, pour consi- « dérer la douleur de la première com- « pagnie de votre royaume; abaissez, « s'il vous plaît, le ciel lequel vous ha- « bitez, et à l'exemple du Dieu vivant, « duquel vous êtes l'image sur la terre, « visitez-nous pour diminuer quelque « chose de la rigueur de vos volontés; » Louis XIII se laissa en silence comparer à la Divinité, et sortit de la salle, sans rien modifier à son ordonnance.

Après la mort de ce prince, ce fut dans un lit de justice que la régente se fit reconnaître par le parlement comme maîtresse absolue du royaume. Ce coup d'État se consomma le 18 mai 1643. Le roi enfant, revêtu d'une robe violette, et porté par son grand chambellan et l'un des capitaines des gardes, fut placé sur son trône. Puis « il dit, avec une « grâce peu commune à ceux de son « aage : Messieurs, je suis venu vous « voir pour vous témoigner mes affec- « tions; mon chancelier vous dira le « reste (*). » Les mêmes conseillers qui, le 21 avril, avaient voté pour la limitation de la régence, votèrent, le 18 mai, en sens contraire, sans même expliquer leur conduite.

Le 27 août 1644, le gouvernement songeant à pourvoir aux besoins du trésor par un emprunt forcé, un secrétaire d'État annonça, le 27 août, à l'avocat général Talon, que la reine conduirait, le 5 septembre, le roi au parlement pour y faire enregistrer devant lui et par son autorité absolue un édit de finance. L'avocat général répondit « que c'étoit chose extraordinaire et « sans exemple qu'un roi mineur pût te- « nir un lit de justice et faire vérifier « des édits par puissance absolue. » Le chancelier, craignant que les chambres ne s'assemblassent pour protester, fit prévenir l'avocat général et ses collègues qu'on renoncerait au lit de justice si le parlement voulait voter l'édit en le modifiant. En effet, l'assemblée enregistra l'édit, après avoir mis à couvert les intérêts personnels de ses membres. L'année suivante, néanmoins, la querelle entre la reine et le parlement s'envenima; mais l'intimidation finit par suspendre la résistance, et la reine profita de la stupeur générale pour faire tenir, le 7 septembre, un lit de justice où figura son fils, âgé de 7 ans, et où furent enregistrés dix-neuf édits fiscaux. Il y avait là violation patente des libertés nationales.

Le 15 janvier 1548, nouveau lit de justice, à l'effet de faire enregistrer cinq édits bursaux (voyez ce mot, tom. VII, pag. 96). L'avocat général Talon, chargé

(*) *Mercure français*, année 1643.

de requérir l'enregistrement, profita de l'occasion pour protester contre l'abus des lits de justice, auxquels le ministère recourait trop souvent, surtout depuis 25 ans, quand il se trouvait dans l'embarras. Il terminait cependant ainsi son discours : « Après ces très-humbles re« montrances, nous sommes obligés par « le devoir de nos charges de requé« rir, etc. » Ensuite l'arrêt fut prononcé. Mais le surlendemain, les conseillers revinrent sur les édits enregistrés *du très-exprès commandement du roi*, et l'opposition parlementaire se prolongea longtemps encore, bien que la reine répétât à ses familiers « qu'elle ne consen« tirait jamais que cette canaille (les « gens de robe) attaquât l'autorité du « roi son fils (*). »

Parmi les lits de justice célèbres, il faut citer encore celui du 8 septembre 1651, où Louis XIV annonça sa majorité, vaine cérémonie qui servit à la reine à éluder sa promesse de convoquer les états généraux ; celui du 22 octobre 1652, tenu dans la grande salle du Louvre, et où Louis XIV entra précédé des cent-suisses, tambour battant, et accompagné d'une garde formidable. Cette séance termina la fronde. Trois ans après, eut lieu cette fameuse incartade du roi, partant de Vincennes à cheval pour gourmander le parlement, et entrant en bottes et le fouet à la main dans l'assemblée. Louis XIV avait alors 17 ans. Cette démarche fut suivie de 60 ans d'obéissance, et la faculté des remontrances fut plus tard entièrement annihilée par l'ordonnance de 1667, enregistrée en lit de justice. Les chambres des enquêtes tentèrent quelques protestations ; mais le premier président Lamoignon empêcha toute délibération, et ne souffrit pas même qu'on lût dans l'assemblée les articles de ce manifeste du despotisme.

Le premier lit de justice qu'on fit tenir à Louis XV enfant, le 12 septembre 1715, servit au duc d'Orléans à faire confirmer l'arrêt rendu par la cour en sa faveur.

Lorsque le roi arriva, le parlement était assemblé dans la salle de la grand' chambre. Louis XV, accompagné du régent et des princes du sang, fut reçu au bas des degrés de la Sainte-Chapelle par la députation, ayant à sa tête le premier président, et conduit jusqu'au trône qui se trouvait dans un angle de la salle. Le premier chambellan, comme grand écuyer, le porta depuis le carrosse jusqu'à la porte de la grand'chambre, où le duc de Tresme le prit et le mit sur son trône. Il servit de grand chambellan, et en eut la place comme premier gentilhomme de la chambre en année, parce que le duc d'Albret, qui ne l'était que de la veille, n'avait pas prêté serment. Le roi étant assis, chacun prit place ;

Le régent et les princes du sang à sa droite ;

Le grand chambellan sur les marches du trône ;

Le prévôt de Paris couché sur les degrés ;

Les huissiers de la chambre du roi, à genoux plus bas, leurs masses de vermeil sur le cou, et les hérauts d'armes en costume avec leur cotte, etc.

La cour portait le deuil ; après les princes venaient, sur les gradins élevés de la salle, et au-dessous du trône, les pairs laïques à la droite, et les pairs ecclésiastiques à la gauche du roi.

Le Conseil d'État sous le gradin des pairs laïques et plus bas.

Devant les pairs ecclésiastiques, les présidents des chambres, en robes rouges avec leurs fourrures. Les conseillers de toutes les chambres, en robes rouges, en face des pairs laïques et plus bas ; et enfin, en retour de la salle et en face des pairs ecclésiastiques, encore les conseillers. Derrière eux, les gens du roi : puis, des spectateurs de marque et de considération.

Les dames de la cour occupaient les lanternes ou loges.

Les lits de justice étaient, comme on voit, un expédient qu'on employait fort souvent. Sous Louis XV, les ministres ne se faisaient aucun scrupule pour recourir à cet appareil toujours odieux, à cet outrage fait aux lois et à la nation. Le dernier et le plus mémorable, c'est-à-dire, le plus désastreux lit de justice de ce règne fut celui du 15 avril 1771, où Maupeou renversa le parlement de Paris. Lomé-

(*) Mémoires de madame de Motteville.

nie de Brienne recourut plusieurs fois aux mêmes coups d'État pendant sa lutte avec les magistrats. Le dernier lit de justice fut celui du 8 mai 1788, où le ministère proposa ces concessions insuffisantes qui témoignèrent d'une manière si éclatante de son incapacité à faire la révolution. (Voyez PARLEMENT.)

LITHOGRAPHIE. Nous n'avons pas à nous occuper ici des principes de cet art, principes du reste bien connus aujourd'hui, quoique chaque jour apporte de nouveaux perfectionnements à sa pratique. Nous ne devons considérer que l'histoire de la lithographie, son introduction en France, et les progrès qu'elle y a faits.

Ce fut Sennefelder, pauvre choriste du théâtre de Munich, qui fit, il n'y a pas encore 50 ans, en 1796, la découverte de la lithographie, ou plutôt de quelques principes qui, plus tard, amenèrent la lithographie. En 1814, cette découverte s'était déjà répandue dans toute l'Allemagne, lorsque M. Manlich demanda au gouvernement français l'autorisation de fonder à Paris un établissement lithographique. Cette autorisation et les encouragements qu'il demandait lui furent refusés. Il avait offert à la classe des beaux-arts de l'Institut un choix d'estampes lithographiées d'après les dessins originaux de Raphaël et d'Albert Durer. La même année, M. Thierch offrit aussi à l'Institut une collection de portraits lithographiés des plus célèbres artistes allemands.

Jusque-là, on ne connaissait en France de la lithographie que les résultats, malgré quelques essais de M. le comte de Lasteyrie qui, dès 1810, était allé en Allemagne étudier les procédés de cet art nouveau. A cette époque, M. Engelmann vint établir ses ateliers à Paris, et les belles lithographies qu'il publia attirèrent bientôt l'attention des amateurs et des artistes; et le gouvernement, poussé en quelque sorte par la voix du public, ne put se refuser à envoyer en Allemagne M. Marcel de Serre, qui eut mission de s'initier dans tous les secrets de cet art nouveau. Bientôt les divers mémoires que fit imprimer ce savant dans les *Annales des arts et manufactures*, firent connaître en France la théorie et la pratique de la lithographie, et on vit de tous côtés s'établir des presses lithographiques.

Aussitôt il y eut des enthousiastes qui virent dans ce nouveau mode de reproduction la chute certaine de la gravure : plus de rapidité dans l'exécution, moins de frais, et des effets parfois plus séduisants, les éblouirent, et leur firent croire que la lithographie allait opérer une révolution dans les arts. Ces prévisions exagérées ont été trompées, et, du moins, jusqu'à présent, rien n'est venu les justifier. Il y a dans la lithographie quelque chose de mou et de lâche qui ne lui permet pas d'entrer en comparaison avec la belle gravure, si nerveuse et si arrêtée. Les effets même brillants qu'on obtient par ce procédé, ne sont que des effets factices et heurtés; il y a loin de là au ressort et à la vigueur. Cependant on ne peut nier que la lithographie, tout en restant, comme moyen de reproduction, au-dessous de ce qu'on avait obtenu jusque-là, n'ait rendu de grands services aux arts. Pour l'enseignement, par exemple, c'était un grand avantage, pour le paysage surtout, que de pouvoir multiplier des modèles où se conservait parfaitement le *métier* du maître, et où l'œil de l'élève pouvait lire facilement et copier sans crainte de s'égarer, comme il arrivait souvent avec des modèles gravés. Les études lithographiées de paysages de Bertin, de Coignet, d'Hubert, ont été d'un grand secours aux élèves, et prouvent encore tous les jours l'excellent parti qu'on peut tirer de la lithographie.

Mais d'un autre côté, nous ne pensons pas que ce soit pour les arts un grand avantage que la facilité de reproduire les dessins originaux, ou plutôt de faire des dessins originaux sur les pierres lithographiques. A part quelques hommes qui ont apporté dans l'exécution de ces planches autant de soin qu'ils en auraient donné sans doute à un dessin, nous trouvons que, sous ce point de vue, la lithographie a plus profité à l'industrie qu'aux beaux-arts; et malgré le talent que recèlent souvent ces compositions futiles dont sont inondés nos marchands d'estampes, nous ne

pouvons regarder que comme une industrie l'immense développement qu'a pris de nos jours la lithographie, s'appliquant à la reproduction des costumes, des caricatures, et même des petits sujets composés, mais où manque, la plupart du temps, le savoir du dessinateur. C'est pourquoi nous croyons que la lithographie a été plutôt une conquête de l'industrie qu'un service rendu aux arts. Elle a, dans beaucoup de cas, remplacé l'impression, trop longue et trop dispendieuse. Mais si déjà nous trouvons qu'on a rendu trop facile la production quasi-artistique, que sera-ce donc lorsqu'on aura assis sur des principes certains ce perfectionnement nouveau qui permettra de faire des lithographies avec un pinceau et une encre limpide, comme on fait un lavis, de telle sorte que l'exécution sera encore considérablement abrégée? M. Lemercier a fait quelques essais de cette nouvelle manière, et déjà il a obtenu des résultats satisfaisants. Certes, nous approuvons les progrès; mais nous craignons qu'à côté des avantages qu'on peut retirer de ces méthodes faciles, il n'y ait l'écueil dans lequel est tombée l'Angleterre par exemple: nous voulons dire l'invasion de l'industrie dans les arts, ou plutôt la fusion des arts dans l'industrie. Que deviendront les études consciencieuses, alors qu'on pourra et qu'il sera même nécessaire aux artistes de faire paraître, pour exister, un nombre considérable de productions; et quel tort n'ont pas fait à nos jeunes artistes tous ces beaux ouvrages illustrés, tout ce luxe de vignettes apporté dans le commerce? Hors certains cas très-restreints, nous ne voudrions pas voir la lithographie appliquée aux arts; nous croyons qu'il y a pour eux plus à perdre qu'à gagner à l'acquisition et à l'adoption de ces méthodes expéditives.

Lits et passerées. C'est le nom que l'on donnait à un ancien privilége particulier au pays de Comminges, lequel consistait dans le droit qu'avaient les habitants de cette contrée de commercer librement avec l'Espagne sur une partie de la frontière, même en temps de guerre, pour toutes les marchandises non prohibées.

Littérature. — L'histoire de la littérature française se partage en quatre époques principales : la première comprend presque tout le moyen âge; elle s'étend de la fin du onzième siècle, où la langue nationale commence à se dégager de l'idiome teutonique et de l'idiome provençal, jusqu'au règne de François Ier : c'est l'âge de la barbarie et des informes essais; la seconde comprend la plus grande partie du seizième siècle et le premier quart du dix-septième : c'est l'âge de la renaissance et des premiers perfectionnements; la troisième se compose de tout le reste du dix-septième siècle et des deux premiers tiers du dix-huitième : c'est l'âge de la perfection; enfin la quatrième achève le dix-huitième siècle, et s'étend jusqu'à nous : c'est l'âge d'affaiblissement et de décadence.

On ne se propose pas ici de donner, en présentant une suite de faits, un résumé de l'histoire de la littérature française; on veut faire connaître le caractère général de chaque époque, montrer comment chacune d'elles s'engendre, et en quoi chacune d'elles se sépare de celle qui l'a précédée, suivre ainsi le mouvement général du génie français, et s'expliquer les causes principales de sa formation, de sa splendeur et de son déclin.

De notre temps, la littérature du moyen âge, si négligée par les historiens et les critiques des deux derniers siècles, a été étudiée sous tous les points de vue et fouillée dans tous les sens. Cet esprit d'analyse, ce goût de recherches et ce besoin du nouveau qui nous distinguent, nous ont fait exhumer, inventorier et classer tous les monuments de cette époque. Malgré quelques illusions où se sont laissé entraîner les plus ardents investigateurs, malgré les admirations enthousiastes de quelques antiquaires amoureux de leurs découvertes, malgré les efforts d'une école littéraire qui avait intérêt à trouver une vraie littérature nationale établie bien avant Pascal et Corneille, aujourd'hui les monuments du moyen âge sont appréciés à leur juste valeur, et il n'y a plus que quelques esprits dominés par un goût bizarre ou par la manie du paradoxe, qui se refusent à reconnaître

que cette époque n'a pas été autre chose qu'une longue barbarie. Les romans de chevalerie, le cycle de Charlemagne, le cycle Breton, le roman de *Brut*, peuvent avoir leur intérêt historique, leur prix et leur attrait comme antiquités curieuses, mais ne sont pas des monuments littéraires. Les romans allégoriques, tels que le *roman de la Rose*, les *mystères* joués sous Charles VI, peuvent amuser quelquefois le lecteur moderne, ceux-ci par leurs subtilités bizarres, ceux-là par leurs naïvetés grotesques, mais ne tardent pas cependant à rebuter quiconque n'a pas de parti pris, par l'incohérence monstrueuse ou l'insipidité des idées, et par la rudesse et la pauvreté du langage. La langue eut dans le moyen âge quatre siècles pour se former : on peut voir combien elle était peu avancée encore à la fin du quinzième siècle, combien sa marche était encore embarrassée, son caractère incertain, ses formes confuses et variables. Enfin, pour apprécier au vrai ce que fut la littérature du moyen âge, il suffit de rechercher les productions les plus remarquables de cette littérature, et d'en faire le compte exact. Ce qu'on trouve, ce qu'on obtient ainsi, forme un ensemble assez pauvre : on en conviendra, si l'on est de bonne foi. Ainsi, avant François Ier, ou du moins avant cet instant du règne de François Ier où Ronsard et son école viennent jeter la littérature dans une voie nouvelle, quels étaient les titres littéraires un peu sérieux de notre nation? quels hommes s'étaient un peu dégagés de la barbarie? On ne peut citer que Joinville, Froissart et Comines, Villon et Clément Marot. Ainsi, pour la prose, deux chroniques dont la naïveté fait tout le prix, une histoire plus sérieuse et plus réfléchie, mais écrite dans un langage souvent illisible par sa platitude; pour la poésie, quelques ballades spirituelles et cyniques, quelques rondeaux gracieux, quelques épigrammes ingénieuses, voilà tout ce qui compose le seul bagage littéraire du moyen âge, que la critique puisse juger digne d'être pesé dans ses balances. Qu'on y ajoute, si l'on veut, quelques fabliaux bouffons, ouvrages d'auteurs inconnus; voilà tout ce que le génie français, abandonné à lui-même pendant quatre siècles, avait produit.

Cela étant posé, regardera-t-on comme un malheur que les prosateurs et les poëtes du seizième siècle se soient jetés dans l'étude et dans l'imitation des littératures grecque et latine, et aient abandonné les traces du moyen âge pour se mettre à suivre celles des grands génies de l'antiquité? Faut-il regretter qu'arrivés à cet instant, nos aïeux n'aient pas conservé la liberté dont ils avaient joui jusqu'alors, et n'aient pas continué à travailler sans modèles? Ce regret a été exprimé plus d'une fois de nos jours; et, en vérité, il suppose chez ceux qui l'éprouvaient ou feignaient de l'éprouver, bien peu de réflexion ou bien peu de lumières. Si, avant le seizième siècle, le génie français avait déjà pris un certain essor, s'il avait donné quelque signe d'une activité féconde et d'une originalité heureuse, on pourrait, jusqu'à un certain point, regretter qu'entraîné, à cette époque, par l'admiration des chefs-d'œuvre antiques, il se soit mis à se modeler sur eux. Mais que l'on songe qu'avant cette époque aucun symptôme de puissance et de force ne se révélât encore en lui; qu'il ne s'était produit que par quelques essais imparfaits dans des genres peu variés; qu'il ne faisait encore que se traîner péniblement et avec une conscience vague de lui-même dans une route à peine tracée, et l'on verra alors que, loin de déplorer la révolution qui s'opéra au seizième siècle dans la littérature, et par suite de laquelle les écrivains français allèrent se chercher des maîtres à Rome et à Athènes, il faut, au contraire, nous féliciter qu'elle n'ait pas tardé davantage, et regarder cette révolution comme la source des progrès qui s'accomplirent dans la suite. Si nos aïeux étaient restés plus longtemps abandonnés à eux-mêmes, sans exemples et sans guide, qui assure que cette triste enfance de quatre siècles ne se serait pas encore longtemps prolongée? L'irruption imprévue des lumières de deux grandes civilisations antérieures vint à temps pour leur découvrir, après tant de tâtonnements, un but et une route : l'intelligence et l'admiration des antiques modèles éveilla en eux le sentiment de leurs propres forces. L'enthousiasme de

l'antiquité les fit imitateurs; mais l'esprit d'imitation soutint et régla leurs premiers pas, sans effacer en eux une originalité qui se révéla de plus en plus, à mesure que leurs forces grandirent et qu'ils s'avancèrent davantage dans la carrière.

Dans les premiers temps, cette alliance intéressée du génie français avec le génie des anciens fut pour le premier un asservissement. L'école de Ronsard, égarée par l'enthousiasme et par l'empressement d'échapper à une barbarie qu'elle avait en horreur, crut que, pour égaler les siècles de Périclès et d'Auguste, il n'y avait qu'à transporter en français tous les procédés de composition et de style dont les écrivains de ces époques immortelles s'étaient servis. C'est alors qu'on vit l'imitation portée jusqu'au fanatisme le plus aveugle et le plus servile; toutes les beautés des anciens pillées sans choix et dérobées sans art; et la langue, surchargée de mots latins et grecs, devenir presque méconnaissable sous ce travestissement bizarre. Boileau a rappelé en quelques traits saillants la folie des projets de ces réformateurs et leur *chute grotesque;* mais Boileau n'a pas rendu justice à ce qu'il y avait de généreux et même de raisonnable au fond de leur erreur, et la part de bien qui se mêle à la ridicule tâche accomplie par eux. Les Ronsard, les du Bellay, les Dubartas, les Dorat, les Étienne Pasquier, avaient la conscience de cette nécessité où était le génie français de renouer avec les littératures anciennes pour vivre et se développer lui-même; et au milieu de leurs excès, que leur rôle de réformateurs doit faire excuser, ils ont rendu des services très-réels. La langue, sur laquelle glissa l'appareil d'idiotismes et de tours grecs et latins dont ils avaient voulu l'affubler, prit entre leurs mains et garda un degré nouveau de noblesse, de sérieux, de dignité. Ils montrèrent ce que c'était qu'écrire sur un ton soutenu, et quelques-uns de leurs ouvrages sont exempts de ce mélange continuel de recherche et de trivialité, d'expressions nobles et de termes bas qui déshonorent les productions du moyen âge. Ils firent connaître à la France des genres nouveaux de poésie, tels que l'ode et l'épopée, où malheureusement ils imitèrent trop servilement Pindare et Virgile; mais du moins, ils eurent le mérite de sentir que des ballades et des rondeaux, si agréables qu'ils fussent, ne constituaient pas pour une nation des titres suffisants à la gloire du génie poétique.

L'érudition et l'imitation mal entendue envahirent, au seizième siècle, la prose comme la poésie. Mais il est à remarquer que dans la prose, cette révolution produisit des effets moins fâcheux. La prose fut préservée en partie des étranges perfectionnements que Ronsard croyait apporter à la langue, par le génie de deux hommes supérieurs qui se nourrirent des anciens, sans renoncer à être eux-mêmes, et sans dédaigner de se rattacher à ce commencement de langue nationale qui avait paru dans Philippe de Comines et quelques autres prosateurs de la fin du quinzième siècle : ces deux hommes sont Rabelais et Montaigne. Grâce à eux, la prose fit dès le seizième siècle un sérieux et véritable progrès; et, au commencement du dix-septième siècle, Balzac eut à accomplir une tâche moins difficile que Malherbe.

Au dix-septième siècle, la théorie de l'imitation, mal entendue par Ronsard et ses disciples, fut réduite à sa juste valeur. On sentit que, pour achever de secouer les restes d'une longue barbarie, il fallait continuer d'avoir recours à l'étude assidue des anciens; mais, en même temps, on comprit que cette étude ne devait point aboutir au plagiat d'idée ou d'expression; qu'elle devait servir surtout à éclairer, à inspirer, à féconder; qu'elle devait non absorber dans le génie des anciens le génie des modernes, mais produire entre eux une fusion heureuse qui laisserait au second son existence propre et son action originale. L'application continuelle de ce principe vivifiant seconda puissamment l'essor que le génie français, parvenu à son heure, prit de lui-même au commencement du dix-septième siècle; et alors, de cette influence heureusement restreinte, et de cet essor libre et fort, commença à sortir cette littérature savante et animée, ingénieuse et vivante, réfléchie et inspirée, qui étonna l'Europe, et fit du siècle de Louis XIV le

troisième grand siècle de l'esprit humain. Les progrès s'accomplirent sans relâche et coup sur coup. Malherbe fixa le ton de la poésie, la débarrassa des restes du déguisement dont l'avait accoutrée Ronsard, régularisa ses formes extérieures, et acheva de promulguer ses lois rhythmiques. Balzac retrancha de la prose tous les accidents capricieux, tous les ornements superflus dont l'avaient surchargée les meilleurs écrivains du seizième siècle; il arrêta les formes de la phrase française, rendit sa marche plus dégagée et plus légère, et lui donna le nombre et la cadence. Corneille vint jeter dans la langue un peu roide et compassée de Malherbe les formes vives et imprévues de son génie impétueux et sublime. Enfin Pascal parut : à partir des *Provinciales*, la langue française est créée, et se montre au monde avec toutes ses ressources et toute sa force. Racine ne tarda pas : avec *Andromaque*, la poésie atteint son plus haut degré de vérité, d'éclat et de charme.

Le principal caractère de cette originalité, que, comme nous venons de le dire, on ne peut méconnaître dans la littérature du dix-septième siècle, c'est la profondeur du bon sens, et l'élévation et la force de la raison. Ce qui distingue en propre nos grands écrivains, c'est qu'ils ont un besoin de clarté et de justesse pour la satisfaction duquel rien ne leur coûte; c'est qu'ils aiment d'un amour profond, dans tous les différents ordres d'idées, la vérité, non pas cette vérité relative, fugitive, accidentelle, que crée et qu'abandonne le caprice de l'esprit humain, mais cette vérité générale, universelle, toujours la même, qui plaît dans tous les temps, et dont l'ascendant est le même dans toutes les transformations de l'humanité, parce qu'elle seule ne se transforme point, et qu'elle fait partie des lois mêmes de la nature humaine; c'est qu'ils ont tous étudié à fond l'esprit humain, et que rien n'est plus instructif, rien ne nous avance plus dans la connaissance de la vie que les peintures qu'ils nous en présentent.

Dans cette littérature éminemment raisonnable, l'imagination a aussi sa part; l'imagination vient prêter ses plus riches couleurs, ses séductions les plus variées à la poésie d'un Racine et d'un la Fontaine, au style d'un la Bruyère, à l'éloquence d'un Bossuet. Mais jamais, dans le travail de l'écrivain, l'imagination ne marche la première : elle se laisse toujours précéder et conduire par la raison. Elle n'égare jamais l'écrivain qui emprunte son secours, parce qu'elle est toujours réglée et contenue par l'ascendant supérieur qu'elle subit. Son vrai rôle, c'est d'embellir, de parer, d'animer la raison.

De nos jours, on a vu des hommes entraînés par une fougue singulière d'esprit et par un excessif besoin d'innovation, faire un crime à la littérature du dix-septième siècle de cette prééminence assurée à la raison, et de ce goût constant de régularité et de vérité qui n'exclut point la passion, mais que la passion ne trouble et n'altère jamais. On a traité de beautés froides et mortes les plus admirables inventions de tant de rares et puissants esprits; on n'a consenti à faire d'exceptions qu'en faveur de quelques-uns d'entre eux; on a presque pris en pitié les autres, pour tout ce qui leur manquait; on a déclaré qu'il était temps d'en finir avec l'empire exclusif et tyrannique de la raison, et de lâcher les rênes à l'imagination trop comprimée.

La réfutation de ces attaques et du nouveau système qui en est sorti trouverait ici sa place, s'il n'était pas inutile de la faire, après que chacun a pu voir et juger le résultat auquel les réformateurs sont arrivés en travaillant d'après leurs propres principes. La nullité incontestable de ce résultat proteste suffisamment contre l'entreprise qu'ils ont tentée. Ils ont pu se convaincre eux-mêmes que l'imagination a besoin d'être sévèrement contenue, que plus on lui accorde de liberté, plus elle en exige, et que quand on a commencé à lui céder, il est bien difficile de ne pas se laisser emporter par elle.

On n'a donc point réussi à démontrer que Boileau et Racine se sont asservis à un faux et dangereux système, et que, par la sévère discipline à laquelle leur génie s'est soumis, et que leurs exemples ont consacrée, ils ont contrarié et refroidi l'activité originale du génie

français. Au contraire, on commence à s'apercevoir, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, que cette prééminence de la raison, que ce goût sévère du vrai, sont les instincts essentiels de l'esprit français; que ces instincts existaient, profondément marqués, mais imparfaits encore, dès le temps de Philippe de Comines et de Villon; qu'ils ont grandi et se sont perfectionnés successivement pendant trois siècles; qu'ils ont fait la plus grande force du talent de tous nos écrivains illustres, depuis Montaigne jusqu'à Voltaire, et qu'il n'est pas probable que leur rôle soit achevé, et qu'ils soient destinés dans notre siècle à céder la place à des besoins nouveaux.

Les principes et l'art du dix-septième siècle furent recueillis comme un héritage sacré par les écrivains de toute la première partie du dix-huitième. Cependant, dans cette période même, les premiers symptômes de cette décadence vers laquelle les littératures semblent fatalement entraînées, commencèrent à éclater au milieu des témoignages de force et de richesse que notre littérature donnait encore. Cet affaiblissement se déclara surtout dans la poésie. Au milieu des progrès d'une civilisation de plus en plus brillante et raffinée, au milieu d'une société qui devenait de jour en jour plus ironique, la poésie manquait d'aliments : l'imagination et la sensibilité étaient desséchées par l'esprit. Le seul poëte de l'époque c'est Voltaire; et encore, ce qu'il a laissé de plus remarquable en fait de poésie, ce sont ces pièces légères, ces vers badins et faciles qu'il consacrait à la peinture des habitudes et des besoins de la société du temps, et dont, par conséquent, l'*esprit* est encore la véritable inspiration.

La prose elle-même, malgré l'éclatante perfection qu'elle conserve encore dans cette époque, paraît ne plus se tenir à la hauteur où l'avait portée le siècle précédent. Dans Voltaire, la langue, en restant aussi précise, prend une allure plus leste, se dégage, et s'accourcit en quelque sorte, pour être plus propre à la lutte; mais en même temps Voltaire ne fait-il pas regretter cette ampleur, cette majesté, ces couleurs profondément empreintes, que Pascal, Bossuet, la Bruyère, avaient données à leur style? La facilité, la vivacité et la courte allure de Voltaire ne dégénèrent-elles pas parfois en mobilité trop sautillante et en sécheresse? Montesquieu et Buffon, plus abondants et plus graves dans leur marche que Voltaire, ne laissent-ils pas voir dans leur style, si admirable d'ailleurs, un peu d'effort et de préoccupation de l'effet? Ont-ils cette facilité, cette aisance, ce naturel profond et inaltérable que conservent toujours Bossuet et Fénelon, et qui donnent souvent aux *Oraisons funèbres* et au *Télémaque* l'apparence d'une improvisation sublime? Cet effort, ces calculs ingénieux de l'écrivain ne paraissent-ils pas encore davantage dans Rousseau, qui même, il faut le dire, n'a pas toujours évité la recherche et la déclamation?

A mesure que le dix-huitième siècle s'approche de sa fin, la littérature perd de plus en plus ce caractère de calme et de désintéressement qu'elle avait au dix-septième. Molière, Racine, la Bruyère, n'avaient eu d'autre but que de procurer à leurs contemporains des plaisirs délicats, purs, élevés : le culte du beau, inséparable de celui du bien, tel avait été leur but unique. Au dix-huitième siècle, les hommes de lettres employèrent souvent l'éloquence et la poésie comme un instrument d'action sur la société dont ils voulaient réformer les abus et changer les croyances. Souvent, en se passionnant pour le but, ils se préoccupèrent moins consciencieusement des moyens, c'est-à-dire qu'ils apportèrent une attention moins scrupuleuse dans le travail du style. Souvent, dans l'ardeur de la lutte, dans l'impatience de repousser ou de devancer l'attaque, les écrivains oubliaient que la première condition pour faire des ouvrages durables, c'est de mêler à l'inspiration une certaine possession de soi-même, et un certain degré de sang-froid et de recueillement. La vivacité souvent exagérée des passions, et le besoin de singularité dans l'expression, qui se révèle au sein des littératures vieillissantes, substituèrent de plus en plus la déclamation à la véritable éloquence, à la fin du dix-huitième siècle, et commencèrent à déposer dans la

langue des germes profonds de corruption.

Dans notre siècle, ces germes se sont développés, et la décadence a continué. Elle s'est accrue par les efforts même qu'on a faits pour la combattre, par les tentations de réforme qu'on a essayées pour l'arrêter ou la suspendre.

Cependant, s'il est vrai que plus la pensée est libre dans une nation, plus le génie y rencontre d'inspirations heureuses; s'il est vrai que les révolutions politiques qui émancipent les sociétés doivent profiter aux lettres, notre littérature aurait dû trouver dans les événements du demi-siècle qui vient de s'écouler, l'occasion d'un heureux rajeunissement, et se relever de sa décadence au lieu de s'y enfoncer de plus en plus. Comment se fait-il qu'après avoir traversé un révolution qui a brisé les entraves de la pensée et multiplié les horizons de l'esprit humain, elle se retrouve aussi bas et même plus bas encore qu'elle était à la fin du dernier siècle? Faut-il donc croire que le principe par lequel on a proclamé l'influence heureuse de certaines révolutions politiques sur les lettres, est faux et convaincu d'erreur par le démenti que lui donnent les faits?

Ce principe est aussi vrai qu'il est généreux : seulement, comme tout principe, il est soumis, dans son application, à l'influence inégale et variable des circonstances. Oui, en général, il est vrai de dire que la liberté anime et féconde les esprits, et seconde en eux l'inspiration littéraire autant que la servitude les opprime, les flétrit, et les frappe d'impuissance. Mais il faut faire attention à la différence des époques où la liberté vient à éclater, et aux différents caractères des peuples qui la reçoivent. La liberté politique nous a été donnée dans un temps où notre littérature, après un siècle et demi de maturité florissante, était soumise à une loi de déclin dont aucune autre influence ne pouvait peut-être la préserver. En outre, il faut remarquer que notre révolution a eu pour résultat de faire monter au sommet de la société la bourgeoisie et de rapprocher d'elle le peuple. Or, en France, la bourgeoisie et le peuple avaient toujours été, jusqu'à ce siècle-ci, entièrement étrangers aux plaisirs délicats que les lettres procurent. La nouvelle société, il est fâcheux de le dire, n'a point ce qu'on appelle le goût littéraire : elle ne peut pas l'avoir, puisque avant son avénement, encore si récent, elle laissait cette sorte de distraction et de plaisir à la noblesse qui a disparu, et que son éducation n'a pas eu le temps de se faire encore. Cette éducation se fait d'autant plus difficilement, que, le lendemain de son triomphe, cette société s'est jetée à corps perdu dans les travaux et les soucis de la politique et de l'industrie. Le goût littéraire étant donc, pour ces raisons, une chose très-rare aujourd'hui, il n'est pas étonnant que les écrivains, quelque degré de culture qu'ils possèdent eux-mêmes, n'aient pu lutter contre le torrent de la décadence. En effet, tel public, tels auteurs; et quand les lecteurs se contentent aisément, ou bien lisent fort peu, vous ne trouverez chez les écrivains, ni beaucoup de conscience, ni beaucoup d'ardeur. Quand des révolutions politiques éclataient à Athènes ou à Florence, les lettres, l'éloquence, la poésie, en retiraient un profit immédiat : c'est qu'il y avait là des peuples qu'une organisation plus heureuse disposait à mieux comprendre les inspirations du génie, à former et à exciter eux-mêmes le génie par la délicatesse et la sévérité naturelle de leur goût. Chez nous, rien de semblable; et ce n'est qu'avec le temps, à mesure que l'instruction et les lumières se répandront davantage au sein de la bourgeoisie et du peuple, et à la condition que l'industrie et la politique cessent d'absorber les esprits, que nous pourrons voir chez nous les lettres se relever par l'influence des lois et de la constitution, et refleurir au souffle vivifiant de la liberté.

Littré (Maximilien-Paul-Émile), né à Paris le 1er février 1801, s'est fait connaître tout à la fois comme critique, comme écrivain, comme belléniste et comme médecin. C'est cependant vers la médecine qu'il a principalement dirigé ses études. En 1828, il commença, avec MM. Andral, Bouillaud, H. Royer-Collard et plusieurs autres qui depuis se sont aussi rendus célèbres dans la

science, le *Journal hebdomadaire de médecine*. En 1832, il publia un ouvrage sur le *choléra oriental*. En 1838, il fonda un nouveau journal de médecine, *l'Expérience*, dans lequel il inséra, pendant une année environ, des travaux que tous les savants ont remarqués. Il a fourni également d'importants articles au *Dictionnaire de médecine*. Mais, de toutes ses productions, la plus considérable et la plus célèbre est, jusqu'à présent, sa *traduction des œuvres d'Hippocrate*. Enfin, même dans les journaux quotidiens et les recueils periodiques destinés spécialement à recevoir des œuvres littéraires, dans le *National*, par exemple, et dans la *Revue des Deux-Mondes* (*), c'est surtout aux sciences naturelles que se rapportent les articles de M. Littré.

Il a quelquefois critiqué, dans le *National* et ailleurs, des ouvrages de philosophie, d'histoire et de poésie; et, dans ses jugements, il s'est toujours montré compétent, équitable et homme de goût. Par le fond et la forme de ces articles divers, M. Littré avait déjà attiré sur lui l'attention du public, lorsque, en 1838, la première partie de son vaste travail sur Hippocrate lui donna place parmi nos meilleurs critiques et nos meilleurs écrivains. Nous voulons parler de la belle introduction à la collection hippocratique, introduction qui forme à elle seule un ouvrage complet. Ce travail, où l'auteur se distingue tout à la fois par son érudition, sa sagacité et son style, frappa vivement tous les hommes instruits. M. Littré se révélait d'ailleurs encore au public comme un habile philologue et un savant helléniste; il reconstituait, à l'aide des manuscrits et de laborieuses comparaisons faites sur les anciennes éditions, le texte d'Hippocrate, qui, avant lui, avait subi d'innombrables altérations. Il faisait enfin connnaître aux savants le véritable Hippocrate; et, non content de rendre à l'original sa primitive pureté, il l'interprétait, le traduisait en français avec clarté, avec élégance, et aussi avec une merveilleuse fidélité. Dès la publication de ce premier volume, l'Institut voulut donner à l'auteur une marque éclatante d'estime et d'approbation. Il l'appela dans son sein; et M. Littré fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 22 février 1838. Depuis lors il n'a pas, comme tant d'autres, fait évanouir la bonne opinion qu'avait donnée de lui un premier travail : il a poursuivi son œuvre et publié deux nouveaux volumes. Le quatrième est complétement achevé et livré à l'impression au moment où nous écrivons ces lignes.

M. Littré ne s'est pas livré exclusivement à des travaux scientifiques et littéraires. Il s'est encore mêlé en quelque sorte, par ses écrits, aux affaires de notre temps; attaché, depuis 1831, à la rédaction du *National*, il a été réellement, pendant six mois environ, après la mort d'Armand Carrel, le rédacteur en chef de ce journal; et il sut toujours le maintenir, dans la presse, au rang élevé où l'avait placé son illustre prédécesseur.

Enfin, au milieu de tant d'occupations diverses, M. Littré a encore trouvé le temps de traduire de l'allemand la *Vie de Jésus*, du docteur David Frédéric Strauss (2 gros vol. en 4 parties, 1839-1840). « J'ai pensé, dit-il dans l'*avertissement*, qu'un pareil travail méritait d'être mis sous les yeux du public français, et que les personnes qui s'occupent des matières religieuses avaient intérêt à connaître le résultat des dernières recherches de la théologie allemande. » Il se mit donc à l'œuvre, et donna de cet ouvrage très-important une traduction fidèle, et qui est supérieure à l'original pour la clarté.

Tels sont les travaux que M. Littré a accomplis en moins de quinze ans; travaux sérieux, toujours remarqués, et dont le plus considérable, la traduction et l'explication des œuvres d'Hippocrate, fait honneur, suivant le témoignage de tous les hommes instruits, non-seulement à celui qui l'a entrepris et qui le mènera à bonne fin, mais encore à la France, où il a été publié.

LITURGIE. — La liturgie qui a été en usage dans les Gaules jusqu'au mi-

(*) Nous devons encore citer ici la *Revue républicaine* où M. Littré a inséré deux articles très-importants sur les travaux scientifiques de Cuvier et de Fourier.

lieu du huitième siècle, offrait de nombreuses ressemblances avec la liturgie usitée en Orient. Cette conformité provenait de ce que saint Pothin, saint Trophime, saint Irénée, en un mot, les premiers évêques qui prêchèrent le christianisme dans nos contrées, appartenaient à l'église orientale. Ce furent Pepin et Charlemagne, et surtout ce dernier, qui, par déférence pour les papes, introduisirent dans les églises des Gaules le rite et le chant grégorien et le missel de Rome. On rencontre encore néanmoins dans les prières et les offices qui composent les rituels suivis en France, quelques différences avec le rituel romain.

Livre. — Nous ne parlerons ici que de la livre-monnaie, nous réservant de placer tout ce qu'il y a à dire sur la *livre-poids*, dans l'article Poids et mesures.

Constantin, lors de la réforme qu'il opéra dans les monnaies, fixa la valeur de la livre romaine à 72 sous de 24 siliques, ce qui faisait en tout 6,048 grains; or, les sous qui nous sont parvenus de cette époque pèsent, lorsqu'ils sont bien conservés, 84 grains; la *livre-poids* et la *livre-monnaie* étaient donc alors une seule et même chose. On ignore si cette monnaie conserva sous la première race le même poids; ce qui est certain, c'est qu'à partir de la deuxième moitié du sixième siècle, les *aurei* ou sous d'or ne pesaient plus que 21 siliques ou 73 gr. $\frac{1}{2}$. Charlemagne renforça la livre-monnaie, suivant M. Guérard, et la rendit de nouveau égale à la livre-poids. Elle valait alors 7,680 grains; elle se divisait en 20 sous, chaque sou en 12 deniers, et chaque denier en 2 oboles, et on ne faisait pas de distinction entre la monnaie et les poids, car il n'est pas rare de voir dans les Capitulaires des onces, des sous et des deniers confondus dans les mêmes calculs, quoique l'once n'ait jamais été une monnaie.

Les derniers successeurs de Charlemagne et les barons altérèrent, comme on sait, sensiblement les monnaies; ce ne fut pas seulement le titre, mais encore le poids qui souffrit de leurs atteintes; aussi, vers le onzième siècle, la livre-monnaie devint-elle bien distincte de la livre-poids. Elle fut toujours composée de 20 sous; un sou valut toujours 12 deniers, et un denier 2 oboles, et l'obole 2 mailles; mais la livre, les sous, les deniers, les oboles, les mailles de chaque province différèrent entre eux. Cette confusion subsista pendant toute la durée des onzième et douzième siècles; enfin, vers la dernière moitié du règne de Philippe-Auguste, on s'accorda à regarder la livre *tournois* et la livre *parisis* comme deux prototypes auxquels durent être rapportées toutes les livres locales.

Sous les premiers Capétiens, lorsqu'on voulait parler d'argent pur, on comptait, afin de ne pas confondre entre elles la livre-poids et la livre-monnaie, par *marcs* ou *demi-livres;* et, pour exprimer combien on pouvait tailler de pièces dans une livre d'argent, on disait qu'on en taillait tant au marc. Ainsi, en 1140, le marc d'argent valait 40 sous; donc on taillait 4 livres-monnaie ou 80 sous dans la livre d'argent poids. Il valait, en 1158, 53 sous 4 deniers; donc, on taillait 106 sous 8 deniers, ou 5 livres 6 sous 8 deniers dans la livre pesant, etc.

La livre parisis fut plus employée dans le Nord que dans le Midi, et ce fut le contraire pour la livre tournois. La livre parisis valait un cinquième de plus que la livre tournois. Du reste, ces deux livres furent usitées jusqu'à la révolution française, et elles n'ont été remplacées que par les monnaies décimales.

Voyez, sur les variations de la livre-monnaie, la table placée à la fin du *Traité des monnaies de France*, de Leblanc, et le mémoire de M. Leber *sur la fortune privée au moyen âge*, inséré dans le Recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, *Mémoires des savants étrangers*, 1er vol.

Livre rouge. — En novembre 1793, le ministre de l'intérieur faisant exécuter quelques réparations dans le château des Tuileries, fut averti qu'un ouvrier avait découvert une espèce d'armoire pratiquée dans un mur de ce château, armoire fermée par une porte de fer, et recouverte par une boiserie. Il se rendit aussitôt sur les lieux, fit ouvrir la porte de fer, et trouva une quantité considérable de pièces manus-

crites, lettres, mémoires, etc., toutes relatives au règne de Louis XVI pendant la révolution. On trouva, en outre, trois volumes in-4°, reliés en maroquin rouge, où étaient consignés les pensions secrètes, les gratifications mystérieuses et les subsides payés à différents souverains, princes, seigneurs de robe ou d'épée, etc., depuis 1750 jusqu'en 1788. On appela ces trois volumes le *livre rouge*. A l'ouverture du second, et à l'année 1766, on lisait cet article : « A M. l'évêque d'Orléans, à compte de « ce qui lui a été promis par le roi pour « le mariage de ses nièces, *cent mille* « *livres*. » On vit qu'il avait été donné à madame de Lameth 60,000 francs pour l'aider dans l'éducation de ses fils, somme que ceux-ci remboursèrent au trésor public, quand ils eurent connaissance de la libéralité dont ils avaient été les objets. Le livre rouge fut imprimé par ordre de la Convention, pour que le peuple apprît de quelle manière les finances de l'État avaient été administrées sous le régime monarchique, et cette publication mit au jour d'innombrables preuves de dilapidation et de gaspillage.

Livrées. — Il était d'usage immémorial à la cour de France, qu'aux grandes fêtes de l'année, le roi distribuât de sa main, aux bannerets et chevaliers, des capes ou robes fourrées qu'on appelait *livrées*, parce que le monarque les *livrait* lui-même. On sait qu'en 1246, la veille de Noël, Louis IX fit attacher des croix aux livrées des chevaliers signalés comme contraires à la croisade, ce dont les *croisés malgré eux* ne s'aperçurent qu'à la lueur des lampes de la messe de minuit. Ce stratagème valut à Louis la renommée « de s'estre montré bellement « adroict pescheur d'hommes. »

Des traces de cet usage se sont conservées jusqu'en 1789; seulement, au lieu d'habits, les grands officiers de la couronne recevaient de l'argent. La ville de Paris et la chambre des comptes recevaient aussi du roi certaines sommes à titre de robes. Les varlets, chambellans, etc., étaient également défrayés de *livrées* par leur seigneur; de là la signification actuelle de ce mot.

« Les livrées du duc de Bourgogne estoient, dit Olivier de la Marche, le rouge et le noir, si bien qu'à l'entrée de la duchesse Isabelle de Portugal en sa ville de Bruges, outre les serviteurs et varlets, qui furent vestus de drap noir et violet, les gentilshommes de l'hôtel du duc, ses chambellans, escuyers, chefs d'offices, chevaliers et gens du conseil, estoient tous vestus de robes de drap de damas noir, de satin et de velours noirs, et les pourpoints de satin et velours cramoisi, qui estoient les livrées dudit seigneur duc : ainsi dites, parce qu'elles estoient données et livrées en certain temps à tous ceux qui estoient couchés sur l'estat. »

Enfin, le mot *livrées* désignait encore les présents d'amour ou de courtoisie faits par les dames, et dont les champions se paraient dans les tournois.

Livron. — Il est souvent question, dans l'histoire de nos discordes civiles, du bourg de Livron, situé à 19 kilomètres de Valence (département de la Drôme). Brûlé en 1347, dans la guerre entre l'évêque et le comte de Valence, ce lieu fut ensuite fortifié par ses habitants; et, lors des troubles religieux du seizième siècle, c'était une des places les plus importantes du Dauphiné. Il est surtout célèbre par un siége de sept mois que les huguenots, commandés par Dupuy-Montbrun et Lesdiguières, y soutinrent, en 1574, contre l'armée royale, forte de 18,000 hommes. Les femmes mêmes s'y défendirent vaillamment; du haut des murs, elles criaient aux assiégeants, à la tête desquels se trouvait Henri III : « Ho massacreurs, vous ne « nous poignarderez pas dans nos lits « comme vous avez fait de l'amiral et « des autres! Amenez-nous ces mignons « goudrounés, filonnés, parfumés, et ils « apprendront qu'il n'est pas si aisé de « nous ravir l'honneur. » Puis les assiégés placèrent sur les murs de vieilles femmes filant tranquillement leurs fuseaux. Les troupes royales levèrent le siége après trois assauts consécutifs.

Livron est aujourd'hui peuplé de 3,500 hab.

Livry en Launoy, ancienne seigneurie de l'Ile-de-France, érigée en marquisat en 1689.

Llorens (bataille de). — La campagne de Catalogne, en 1645, s'était ouverte par le siège de Roses, dont le comte du Plessis-Praslin s'était emparé le 22 mai. « La prise de cette importante place, dit Quincy dans son *Histoire militaire de Louis XIV*, fut suivie d'une victoire remportée sur les Espagnols en Catalogne, par le comte d'Harcourt, près le détroit de Llorens. Ce général voulait pousser plus loin ses progrès; il avait passé pour cet effet la Sègre sur un pont qu'il avait fait faire, afin de chercher les ennemis et de les combattre. Il les rencontra le 22 juin dans la plaine de Llorens; et, les ayant amorcés peu à peu par des escarmouches, il les engagea insensiblement dans une action générale. Les Espagnols soutinrent les premières attaques avec beaucoup de fermeté; mais, après quelques heures de résistance, ils furent obligés de céder à la valeur des Français, et de leur abandonner le champ de bataille avec quelques drapeaux et étendards. Ils laissèrent 3,000 hommes sur la place et un grand nombre de prisonniers. »

Loano (bataille de). — Au mois d'octobre 1795, une partie de l'armée des Pyrénées fut dirigée sur l'armée d'Italie. A la même époque, Kellermann céda le commandement de cette dernière armée à Schérer, qui, placé sur un terrain difficile qu'il ne connaissait pas, eut le bon esprit de se laisser diriger par Masséna, le plus habile des officiers généraux pour la guerre de montagnes. L'armée austro-russe, forte de 40,000 hommes, tenait une ligne de positions fortifiées et liées les unes aux autres par des retranchements; sa gauche, appuyée à la mer, à Loano, occupait Finale et Brescia; son centre était placé à Roccabarbena, Melogno et Settepani. Ces positions étaient liées à la droite, que formaient les troupes piémontaises, par les places de Ceva, Mondovi et Coni. En arrière, les Austro-Sardes avaient des positions fortes et assurées. La saison était avancée, et l'ennemi croyait nos troupes à la veille d'entrer dans leurs cantonnements. Cependant, malgré leur infériorité numérique, les soldats français, sans pain, sans souliers, manquant de tout, demandaient à grands cris à marcher au combat. La ligne de défense de notre armée s'étendait depuis le rocher de Borghetto, baigné par la Méditerranée, jusque sur la cime des montagnes parallèles aux monts de la Planette et Saint-Bernard. Schérer, songeant à accabler les Autrichiens dans la rivière de Gênes, donna l'ordre de l'attaque, le 23 novembre. Avec 36,000 hommes, on allait en attaquer 45,000.

La division Augereau, à la droite, fut chargée de se porter entre Loano et le Monte-Carmelo, et de faire effort particulièrement de ce côté pour pousser l'ennemi dans le bassin de Loano. La tâche de Masséna, au centre, consistait à enlever les hauteurs de Roccabarbena et de Monte-Lingo avec les divisions Laharpe et Charlet; tandis qu'à la gauche, Serrurier avec 7,000 hommes tiendrait en échec le corps de Colli dans le camp de San-Bernardo et de la Planetta, jusqu'au moment où Masséna, maître des sommités de l'Apennin, pourrait, en lui envoyant du renfort, le mettre en état de prendre l'offensive à son tour, et de forcer le passage des gorges de Garessio. Un brick et neuf chaloupes canonnières durent inquiéter le flanc gauche de l'ennemi.

Le 2 frimaire au matin, le canon français réveilla les Autrichiens, qui s'attendaient peu à une bataille. Augereau attaqua avec vigueur, mais sans précipitation, pour ne pas pousser trop vite l'ennemi sur sa ligne de retraite. Il enleva les trois mamelons retranchés formant les avant-postes autrichiens, malgré la belle résistance du général Roccavina. Pendant ce temps, Masséna, chargé de la partie brillante du plan, avait franchi avec audace et vigueur les crêtes de l'Apennin, et fait attaquer les flancs d'Argenteau par les généraux Laharpe et Charlet. Le premier repoussa de Malsabocco les régiments italiens de Belgiojoso et de Caprara, et fit un grand carnage de deux bataillons piémontais qui voulurent lui résister; l'autre enleva aux Impériaux Banco et toute l'artillerie qui garnissait ce poste. Ces deux opérations terminées, Masséna réunit ses troupes, et marcha en toute diligence sur Bardinetto, où Argenteau avait rallié ses forces, et l'attaqua de front et sur les flancs. Le combat fut

opiniâtre; mais l'ennemi fut chassé de toutes ses positions, et le soir Masséna vint camper sur les hauteurs de Melogno, qui formaient le pourtour du bassin de Loano et en fermaient les derrières. Le 2 au soir, on campa par un temps affreux sur les hauteurs qu'on avait occupées.

Le 3 frimaire (24 novembre) au matin, Schérer continua son opération. Serrurier renforcé se mit à battre vigoureusement Colli, afin de l'isoler de ses alliés; et Augereau, libre enfin de se livrer à tout son élan, poussa et mit en désordre les Impériaux, dont on avait intercepté les derrières; Masséna continua à occuper toutes les crêtes et les issues. Dès lors, l'ennemi battit en retraite par un temps épouvantable et à travers des routes affreuses. Sa droite et son centre fuyaient en désordre sur le revers de l'Apennin; sa gauche, enfermée entre les montagnes et la mer, s'échappait péniblement le long du littoral. Un orage de vent et de neige força les Français de s'arrêter. 5,000 prisonniers, 3 à 4,000 morts, 40 canons, la libre communication avec Gênes et des magasins immenses, furent le prix de cette belle victoire, qui préluda si heureusement à la campagne de 1796, releva les esprits en France et affermit le gouvernement.

Lobau (retraite dans l'île d'In-der-). — Le 22 mai 1809, deuxième jour de la bataille d'Essling, la rive gauche du Danube, en face de l'île que nous venons d'indiquer, présentait à la tombée de la nuit un lugubre spectacle. Le pont qui unissait la rive gauche du fleuve à cette île, et dont la rupture, arrivée le matin, n'avait pas permis à Napoléon, ainsi privé et de munitions et de la coopération des corps qui occupaient la rive droite, de remporter une victoire décisive sur l'armée autrichienne; ce pont, disons-nous, n'était pas encore réparé à neuf heures du soir. Or, en attendant que le travail s'achevât, tous nos blessés, dont le nombre ne s'élevait pas à moins de 10 ou 12,000, s'étaient traînés vers le point du passage, et cherchaient à hâter par leurs plaintes déchirantes l'instant où ils pourraient regagner l'île. Beaucoup d'entre eux s'avançaient dans l'eau; mais, comme le fleuve grossissait toujours, ils se voyaient bientôt contraints de reculer, et comme la foule qui s'amoncelait derrière eux les empêchait de le faire, ils étaient entraînés..... D'autres les remplaçaient sur-le-champ, pour subir le même sort. Fantassins, cavaliers et chevaux, périssaient empêtrés dans les cordages qui retenaient les barques. Dès que le pont fut en état de porter un homme, Napoléon s'y élança. En mettant le pied sur l'île, et voyant quels obstacles la nature opposait au courage de ses troupes et au zèle des travailleurs, il reconnut l'impossibilité du rétablissement immédiat des communications de la rive droite avec la rive gauche. Abandonnant alors l'espoir qu'il avait conservé jusque-là de continuer la bataille pendant un troisième jour, il ne s'occupa plus que des mesures à prendre pour faciliter le transport des blessés; puis, tant que dura cette marche funèbre, il se tint au débouché du pont, presque seul, immobile, abîmé dans les tristes réflexions que les circonstances lui suggéraient. Un moment sa douleur atteignit le comble: ce fut quand, parmi la foule des malheureux qui défilaient devant lui, il aperçut Lannes, Lannes qui avait eu les deux jambes emportées par un boulet de canon, et que douze vieux grenadiers portaient sur leurs fusils. On sait quels adieux touchants échangèrent l'empereur et le maréchal.

Vers onze heures, la plupart des blessés se trouvaient réunis dans l'île d'In-der-Lobau. Alors seulement Napoléon fit préparer une barque pour traverser le grand bras du Danube, et regagner son quartier général sur la rive droite. Avant d'y descendre, il avait envoyé par écrit au maréchal Masséna, qui était demeuré maître du champ de bataille, l'ordre d'alimenter, d'augmenter même ses feux de bivouacs pour donner le change à l'ennemi, et d'opérer sa retraite dans l'île. L'armée française exécuta son mouvement rétrograde et le passage du pont avec un ordre merveilleux, sans que l'ennemi osât y apporter le moindre obstacle. A quatre heures du matin, l'opération était terminée et le pont se repliait; mais, après leur retour sur le sol inculte

de l'île, les braves soldats qui venaient de soutenir pendant près de quarante-huit heures le combat le plus opiniâtre, se trouvèrent livrés à toutes les horreurs de la faim. Ce ne fut qu'au bout de plusieurs jours, et quand ils eurent mangé une partie de leurs chevaux de selle et de trait, qu'ils virent arriver de la rive droite des bateaux chargés de vivres. Hélas! faute de secours, la moitié au moins des blessés du 21 et du 22 avaient déjà succombé!... Heureusement, l'archiduc commit la faute de ne pas profiter des avantages que lui donnaient la retraite et l'isolement d'une partie de l'armée française. Pour Napoléon, il put, grâce à l'inaction du prince, qui dura plus d'un mois, transformer l'île en un vaste camp, la réunir par trois ponts à la rive gauche, et se préparer ainsi à renouveler bientôt la lutte. En effet, le 6 juillet, il remportait la mémorable bataille de Wagram, que suivirent promptement l'armistice de Znaïm et la paix de Vienne.

Lobineau (Gui-Alexis), savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Rennes en 1666, mort à l'abbaye de Saint-Jagut, près Saint-Malo, en 1727, a laissé : *Histoire de Bretagne*, Paris (Rennes), 1707, 2 vol. in-fol : cette histoire a été surpassée par celle de D. Morice; *Histoire des saints de la Bretagne*, etc., ibid., 1724, in-fol.; les trois derniers volumes de l'*Histoire de Paris* (commencée par D. Félibien), Paris, 1725, 5 vol. in-fol. Le P. Lobineau a, en outre, traduit de l'espagnol, de Michel de Luna, l'*Histoire des deux conquêtes de l'Espagne par les Maures*, Paris, 1708, in-12; et laissé plusieurs manuscrits, entre autres, une *Histoire de la ville de Nantes;* une autre *de la chambre des comptes de Bretagne*, et une traduction du *Théâtre d'Aristophane*, traduction dont la préface très-curieuse a été publiée presqu'en entier par Chardon de la Rochette, dans le *Magasin encyclopédique*, deuxième année, t. Ier. D. Lobineau, qui avait d'ailleurs travaillé à la nouvelle édition du *Glossaire* de du Cange (10 vol. in-fol.), n'est point, comme on l'a dit, l'auteur du roman licencieux intitulé *les Aventures de Pomponius, chevalier romain*. Cet ouvrage est de D. Labadie.

Loches, *Lucca*, ville de l'ancien Berry, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département d'Indre-et-Loire; popul. environ 4,800 hab.

Il est question du château de Loches dès les premiers siècles de notre histoire. Lorsqu'en 742, Pepin et Carloman marchèrent contre Hunald, duc d'Aquitaine, l'armée franque entra en Berry, emporta Loches d'assaut; et on lit dans les *Annales de Metz*, que les vainqueurs en *épargnèrent miséricordieusement* les habitants, et qu'au lieu de les massacrer, ils se contentèrent de les réduire en servitude.

De la domination des ducs d'Aquitaine, la ville de Loches passa sous celle des comtes d'Anjou; et le château, agrandi et embelli, finit par devenir un palais qu'habitèrent souvent les rois de France, depuis Charles VII jusqu'à Henri III. Cet édifice servit, en outre, de prison d'État; et le cardinal de la Balue, le duc d'Alençon, Charles de Melun, Philippe de Comines, enfin le duc de Milan, Ludovic Sforza, y furent successivement enfermés. On y voyait, avant la révolution, deux cages en bois garnies de fer, et dont l'une avait pendant quatorze ans servi de prison au cardinal de la Balue. Le tombeau d'Agnès Sorel, qui se trouvait autrefois dans une église située dans l'enceinte du château, a été restauré en 1806, et placé dans l'une des tours de cet édifice, qui sert maintenant de sous-préfecture.

Locmaria, ancienne seigneurie de l'évêché de Tréguier, en Bretagne, érigée en marquisat en 1639. C'est aujourd'hui une commune du département du Finistère.

Locmariaker, village du département du Morbihan (arrondissement de Lorient), avec un port sur le Morbihan. Une ville a existé sur l'emplacement actuel de ce bourg; et, soit qu'elle ait été bâtie par les Vénètes, soit qu'il y ait eu là une forteresse élevée par les Romains pour contenir les vaincus, l'antiquaire y retrouve avec intérêt de petites portions de murs dépassant à peine le sol, des blocs de maçonnerie

épars et recouverts par le gazon, une quantité prodigieuse de fragments de briques, de pierres brisées, les ruines d'un cirque, les vestiges d'une voie romaine. Les légions conquérantes ont fait, sans doute, sur ce point un long séjour; elles s'y fortifièrent; mais l'existence des nombreux monuments druidiques qui environnent ces lieux prouve aussi l'importance de la ville celtique, dont ils étaient pour ainsi dire les gardiens sacrés; ce sont partout des *tumulus*, des *menhir*, des *dolmen* de grande dimension, des *peulvan* renversés et brisés, dont l'un avait jusqu'à 64 pieds d'élévation.

La ville détruite est-elle l'ancien *Dariorigum*, métropole des Vénètes? Cette question, longtemps agitée, est difficile à résoudre. Cependant les trois voies romaines qui aboutissent à Vannes attestent que cette dernière ville a des droits sérieux à faire valoir contre Locmariaker.

Lodève, *Luteva*, est, suivant quelques auteurs, le *Foroneronenses* de Pline. Elle ne prit son nom moderne que sous Louis VIII. De la domination romaine, elle passa sous celle des Goths, qui la ravagèrent, et fut conquise par Pepin en 759.

L'évêché de Lodève prit une certaine importance sous les rois de la troisième race, qui y attachèrent plusieurs prérogatives; Louis VIII accorda au titulaire le droit de régale et le privilége des mines d'argent de son diocèse; et Philippe-Auguste y joignit le droit de connaître des causes civiles et criminelles. Du reste, l'évêque de Lodève était seigneur temporel, et il avait le titre de comte.

Lodève est aujourd'hui l'un des chefs-lieux d'arrondissement du département de l'Hérault, et possède 11,200 habit. C'est la patrie du cardinal Fleury.

Lodève (monnaie de). — Les évêques de Lodève avaient le droit de battre monnaie, et ils en usèrent, suivant Duby, jusqu'au règne de François Ier. On ne connaît pourtant d'autre monnaie de ces prélats qu'un denier de billon, dont voici la description: Au droit, LODOVENS EPS entre grenetis, et dans le champ le buste d'un évêque vu de face; au revers, ✠ FVLCRANNVS entre grenetis autour d'une croix à branches égales.

Cette monnaie, à cause de son style, doit être rapportée au douzième siècle; cependant on a cru longtemps qu'elle avait été frappée par saint Fulcran, évêque de Lodève, à la fin du dixième siècle ou au commencement du onzième; mais c'est à tort; car l'effigie de Fulcran n'y figure que comme celle de saint Mayeul sur les monnaies de Souvigny, et celle de saint Martial sur les monnaies de Limoges; c'est-à-dire, comme l'effigie du patron de la ville; car Fulcran devint le patron de l'évêché qu'il avait fondé. L'absence du mot *sanctus* devant son nom ne prouve nullement que la pièce de Lodève ait été frappée de son temps; car cette épithète était souvent omise, au moyen âge, devant les noms de saints.

Lodi (bataille de). — Maître du Piémont après une campagne de dix-huit jours, Bonaparte s'avançait en vainqueur au sein de l'Italie; il avait franchi le Pô, tourné le Tésin, et refoulait les Autrichiens sur le Tyrol, pressant à chaque marche sur Milan le général Beaulieu, auquel il songeait à faire mettre bas les armes. Arrivé après lui à Lodi, le 10 mai 1796, pour y franchir l'Adda, il attaqua son arrière-garde, la mit en désordre, et le détachement chargé de garder la ville, étonné de l'audace des grenadiers républicains, qui se précipitaient jusqu'au pied des murailles et menaçaient de les escalader, prit le parti de repasser l'Adda sous la protection d'une artillerie nombreuse placée sur la rive gauche. On entra dans Lodi pêle-mêle avec les Autrichiens. Mais l'arrière-garde de Beaulieu rallia de l'autre côté du pont le corps de bataille. Là, 16,000 hommes et 20 canons étaient prêts à recevoir le choc. Une batterie enfilait un pont de 200 mètres de longueur, soutenue à droite et à gauche par de l'infanterie, qui avait crénelé les maisons voisines. Il était jusque-là sans exemple qu'on eût enlevé d'emblée un passage aussi puissamment défendu; mais l'élan était donné: Bonaparte n'hésita pas à en profiter pour frapper de stupeur l'ennemi déjà déconcerté.

La cavalerie courut à une demi-lieue

au-dessus de la ville chercher un gué praticable. Le général en chef ordonna à Masséna de former tous les bataillons de grenadiers en colonne serrée, et de les faire suivre par sa division; celle d'Augereau reçut l'ordre d'accélérer sa marche pour venir prendre part au combat et soutenir les efforts de la première. Cette redoutable masse de grenadiers, ayant le 2e bataillon de carabiniers en tête, s'élança au débouché du pont: une grêle de mitraille l'accueillit, et y causa un moment d'incertitude; le rétrécissement du défilé pouvant changer cette incertitude en désordre, les généraux se mirent à la tête des troupes et les enlevèrent avec enthousiasme. Parvenus au milieu du fleuve, les Français s'aperçoivent que le côté opposé est moins profond et peut presque se passer à pied sec; aussitôt une nuée de tirailleurs se glisse au bas du pont, et, avec autant d'intelligence que de courage, se jette sur l'ennemi pour faciliter la marche de la colonne. Ainsi favorisée, celle-ci redouble d'ardeur et de confiance, franchit le pont à la course, aborde et culbute en un instant la ligne des Impériaux, enlève ses pièces et disperse ses bataillons, que la cavalerie a pris en flanc. L'ennemi perdit, outre son matériel, 2,500 prisonniers.

Ce fut après ce combat que les anciens de la glorieuse phalange de Bonaparte, adoptant l'usage de donner à leur jeune général un grade à chaque victoire, le saluèrent du titre de *caporal*.

Lods et vente, droit pécuniaire que l'on payait au seigneur pour la mutation de la censive, c'est-à-dire, quand l'héritage changeait de mains par une vente ou par un acte équivalent à une vente. Dans ce cas, le vendeur payait d'abord pour vendre et l'acquereur pour acquérir. Mais, dans la suite, l'acquéreur finit par être seul chargé de payer ce droit.

Quant à la quotité de la prestation, elle était en général du douzième pour les rotures. Pour les fiefs, elle variait beaucoup: c'était le quint (la cinquième partie du prix) à Paris, le quint et le requint (cinquième partie du quint) en Champagne et en Picardie, le quart en Nivernais, le sixte en Poitou, le douzième dans le Maine, le treizième en Normandie, etc.

Le nom de cette redevance était, en basse latinité: *laudatio*, *laus*, *laudes*, *laudemia*, *laudemium*, *laudimium*, dérivant de *laudare*, approuver; car le droit de lods était le prix de l'*approbation* que le seigneur donnait à la vente.

Logement des gens de guerre. — Ce fut sous Louis XIII, en 1617, que fut fait le premier essai de casernement des troupes; mais cette mesure ne reçut une grande application que sous Louis XIV. Une ordonnance du 8 décembre 1691 prescrivit l'achèvement des constructions commencées, et l'érection de nouveaux bâtiments dans toutes les places frontières. Plus tard, cette mesure s'étendit à toutes les places fortes et aux villes de garnison situées dans l'intérieur du royaume. Elle n'est devenue générale que depuis le consulat. (Voyez Garnison.)

En route, et dans les lieux d'étape où il n'y a pas de casernes, les officiers et soldats sont logés chez les habitants par billets de logement qu'on leur délivre à la mairie du lieu. Il en est de même en campagne, à moins que l'armée ne soit bivouaquée ou campée. Alors, elle occupe des baraques ou des tentes.

Loir-et-Cher (département de). — Ce département, qui tire son nom de deux rivières, le Loir et le Cher, qui l'arrosent, comprend une partie de l'ancien Orléanais. Il est borné au nord par le département d'Eure-et-Loir; à l'ouest, par ceux de la Sarthe et d'Indre-et-Loire; au sud, par celui de l'Indre; à l'est et au sud-est, par ceux du Loiret et du Cher. Le sol y est généralement uni, et n'offre que des collines basses et des vallées peu profondes. Sa superficie est de 625,971 hectares, dont 369,227 en terres labourables, 80,096 en landes, pâtis, bruyères, 70,210 en bois et forêts, 31,635 en prairies, 26,591 en vignes, etc. Son revenu territorial est évalué à 11,721,000 francs. Il a payé à l'État, en 1839, 1,673,208 francs d'impositions directes.

Les rivières navigables de ce département sont la Loire, dans le bassin de laquelle il se trouve compris, et le Cher. Ses grandes routes sont au nombre de vingt, dont six routes royales et quatorze départementales.

Il est divisé en trois arrondissements,

dont les chefs-lieux sont : Blois, chef-lieu du département, Romorantin et Vendôme. Il renferme 24 cantons et 297 communes. Sa population est de 244,043 habitants, parmi lesquels on compte 1,570 électeurs. Il envoie à la chambre 3 députés.

Il forme un diocèse épiscopal suffragant de l'archevêché de Paris, et dont le siége est à Blois. Il est, pour l'administration judiciaire, du ressort de la cour royale d'Orléans; et pour l'administration universitaire, du ressort de l'académie de la même ville. Il fait partie de la 4e division militaire, dont le quartier général est à Tours, et du 21e arrondissement forestier, qui a aussi Tours pour chef-lieu.

Parmi les hommes remarquables auxquels ce département a donné naissance, nous citerons Ronsard, et Papin, l'inventeur de la machine à vapeur.

Loire (département de la). — Ce département, formé du Forez, d'une partie du Beaujolais et d'une partie du Lyonnais, est borné à l'est par le département du Rhône; au nord, par celui de Saône-et-Loire; au nord-ouest et à l'ouest, par ceux de l'Allier et du Puy-de-Dôme; au sud, par ceux de la Haute-Loire et de l'Ardèche; et au sud-est, par le Rhône, qui le sépare du département de l'Isère. Ses limites sont presque celles de la vallée de la Loire, qui le traverse par le milieu et lui donne son nom. Plusieurs chaînes de montagnes rattachées aux Cévennes, et dont la plus haute, le mont Pilate, est élevée de 1,215 mètres au-dessus du niveau de la mer, s'étendent sur le département. Sa superficie est de 474,620 hectares, dont 248,104 en terres labourables, 85,632 en prairies, 63,462 en bois et forêts, 37,364 en landes, pâtis, bruyères, 13,897 en vignes, etc. Son revenu territorial est évalué à 14,368,000 francs. Il a payé à l'État, en 1839, 2,042,579 francs d'impositions directes.

Ses seules rivières navigables sont la Loire et le Rhône. Il possède un canal assez important, celui de Givors, et trois chemins de fer, les premiers que la France ait eus, celui d'Andrezieux à Saint-Étienne, celui de Saint-Étienne à Lyon, celui d'Andrezieux à Roanne. Ses grandes routes sont au nombre de dix-sept, dont six routes royales et onze routes départementales.

Il est divisé en trois arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Montbrison, chef-lieu du département, Roanne et Saint-Étienne. Il renferme 28 cantons et 318 communes. Sa population est de 412,497 habitants, parmi lesquels on compte 1,983 électeurs. Il envoie à la chambre 5 députés.

Ce département fait partie de la 7e division militaire, dont le quartier général est à Lyon. Il est compris dans le ressort de la cour royale et de l'académie de Lyon. Il forme, avec le département du Rhône, le diocèse de l'archevêché de Lyon. Il appartient à la 23e conservation forestière, dont le siége est à Moulins.

Loire (armée de la). — Après le désastre de Waterloo, l'armée française, sous les ordres de Davoust, se replia sur Paris; et comme son attitude donnait des inquiétudes à la haute bourgeoisie, qui craignait qu'elle n'essayât de défendre la capitale, M. Laffitte fit l'avance de sa solde, et elle fut dirigée vers la Loire. Quoique dépourvue de matériel et démoralisée par la terrible défaite qu'elle venait d'éprouver, elle présentait encore une masse redoutable pour les alliés et pour le gouvernement qu'ils venaient de rétablir. Une ordonnance du 16 juillet 1815 en ordonna le licenciement; et ces vieux débris des glorieuses légions de l'empire se dispersèrent et se retirèrent dans leurs foyers. Dès que les partisans du gouvernement nouveau n'eurent plus à les redouter, ils leur prodiguèrent l'insulte; et, pendant fort longtemps, les journaux royalistes n'eurent pas d'autre expression que celle de *brigands de la Loire*, pour qualifier ces braves qui n'avaient pas compris comme eux le *patriotisme*.

Loire (département de la Haute-). — Ce département comprend, comme l'indique son nom, le cours supérieur de la Loire, qu'il reçoit à peu de distance de sa source. Il correspond au Velay, à une petite portion du Gévaudan et à ce qu'on nommait le Dauphiné d'Auvergne. Il est borné au nord par les départements de la Loire et du Puy-de-Dôme; à l'est, par celui de l'Ardèche; au sud et au sud-ouest, par celui

de la Lozère; à l'ouest, par celui du Cantal. Les montagnes du Vivarais et de la Margeride, qui circonscrivent le bassin de la Loire, font de ce département une grande vallée, qu'ensuite la chaîne du Forez partage en deux vallées secondaires, celle de la Loire et celle de l'Allier. Sa superficie est de 498,560 hectares, dont environ 226,072 sont en terres labourables, 90,239 en landes, pâtis, bruyères, 79,432 en prairies, 74,030 en bois et forêts, 5,855 en vignes, etc. Son revenu territorial est évalué à 10,409,000 francs. Il a payé à l'État en 1839, d'impôts directs, 1,311,044 francs, dont 1,021,234 pour la contribution foncière.

La Loire est la seule rivière navigable de ce département. Ses grandes routes sont au nombre de dix-huit, dont six routes royales et douze départementales.

Il est divisé en trois arrondissements, dont les chefs-lieux sont : le Puy, chef-lieu du département, Brioude et Yssengeaux. Il renferme 28 cantons et 267 communes. Sa population est de 295,384 habitants, parmi lesquels on compte 1,219 électeurs, représentés à la chambre par 4 députés.

Il forme le diocèse de l'évêché du Puy, suffragant de l'archevêché de Bourges. Il est compris dans le ressort de la cour royale de Riom, et dans celui de l'académie de Clermont. Il fait partie de la 19e division militaire, dont Clermont est aussi le chef-lieu, et de la 31e conservation forestière

Loire-Inférieure (département de la). — C'est l'un de nos départements maritimes. Formé en grande partie aux dépens de l'ancienne Bretagne, c'est de sa situation à l'embouchure de la Loire qu'il tire son nom. Il est borné à l'ouest par l'Océan; au nord, par les départements du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine; au nord-est, par celui de la Mayenne; à l'est, par celui de Maine-et-Loire; au sud, par celui de la Vendée. Son sol, légèrement accidenté, n'offre aucune élévation considérable. Sa superficie est de 681,704 hectares, dont 321,602 en terres labourables, 129,352 en landes, pâtis, bruyères, 105,062 en prairies, 33,076 en bois et forêts, 29,346 en vignes, 10,985 en vergers, pépinières et jardins, etc. Son revenu territorial est évalué à 19,000,500 francs. En 1839, il a payé à l'État, en impositions directes, 2,360,528 francs.

Ce département n'a de rivières navigables, outre la Loire, que la Vilaine, qui forme sa limite du côté de Maine-et-Loire et du Morbihan. Il possède un canal, celui de Brest à Nantes. Ses grandes routes sont au nombre de dix-neuf, dont six routes royales et treize départementales. Ses ports principaux sont Nantes et Paimbœuf.

Il est divisé en cinq arrondissements, dont les chefs-lieux sont Nantes, chef-lieu du département, Savenay, Châteaubriant, Ancenis et Paimbœuf. Il renferme 45 cantons et 206 communes. Sa population est de 470,768 habitants, parmi lesquels on compte 2,208 électeurs. Il envoie à la chambre 7 députés.

Le département de la Loire-Inférieure forme le diocèse de l'évêché de Nantes, suffragant de l'archevêché de Tours. Il est compris dans le ressort de la cour royale de Rennes, et dans la circonscription académique dont le chef-lieu est aussi à Rennes. Il appartient à la 12e division militaire, dont le quartier général est à Nantes, et au 25e arrondissement forestier. Il a donné naissance à beaucoup d'hommes remarquables, entre autres, Abailard, le connétable Clisson, le général Cambronne, etc.

Loiret (département du). — Ce département, ainsi appelé de la remarquable petite rivière de ce nom, comprend la majeure partie de l'Orléanais et une petite portion du Berry. Il est borné au nord par les départements de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise; au nord-ouest, par celui d'Eure-et-Loir; à l'ouest et au sud-ouest, par celui de Loir-et-Cher; au sud, par celui du Cher; au sud-est, par celui de la Nièvre; à l'est, par celui de l'Yonne. Son sol est uni, sauf une chaîne d'élévations peu sensibles, qui sépare le bassin de la Loire de celui de la Seine. Sa superficie est de 669,945 hectares, dont 394,591 en terres labourables, 99,475 en bois, 56,820 en landes, pâtis, bruyères (la Sologne), 39,880 en vignes, 24,464 en prairies, etc. Son revenu territorial est évalué à 17,516,000 fr.

Il a payé à l'État, en 1839, 2,496,560 fr. d'impositions directes, dont 1,845,364 pour la contribution foncière.

Ce département n'a de rivière navigable que la Loire, qui le traverse dans toute sa longueur. Il possède trois canaux, le canal de jonction de la Loire à la Seine, le canal de Briare, le canal latéral à la Seine, à partir de Châtillon. Ses grandes routes sont au nombre de vingt-trois, dont neuf routes royales et quatorze départementales.

Il est divisé en quatre arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Orléans, chef-lieu du département, Gien, Montargis et Pithiviers. Il renferme 31 cantons et 348 communes. Sa population est de 342,189 habitants, parmi lesquels on compte 2,693 électeurs. Il envoie à la chambre 5 députés.

Ce département forme le diocèse de l'évêché d'Orléans, suffragant de l'archevêché de Paris. Il possède à Orléans une cour royale et une académie. Il appartient à la 1re division militaire, dont Paris est le chef-lieu, et au 1er arrondissement forestier, dont le chef-lieu est Orléans.

Parmi les hommes remarquables nés sur le territoire de ce département, on doit surtout citer l'amiral de Coligny, le P. Pétau, Girodet-Trioson, et le savant géomètre Poisson.

Lois. Voyez Législation.

Lois barbares. — Les lois barbares se distinguent par trois caractères particuliers : d'abord elles forment une législation purement pénale ; en second lieu elles accordent, par la composition ou *whergeld*, le droit de racheter toute peine à prix d'argent ; enfin elles donnent pouvoir à l'offensé et à l'offenseur de prouver ou de repousser l'accusation par les témoignages d'un certain nombre de leurs parents ou amis qui venaient attester simplement, sans discussion, ni examen, la vérité ou la fausseté de l'assertion. On reconnaît dans ces habitudes l'importance que les barbares attachaient à la dignité de l'homme, l'autorité qu'ils accordaient à sa parole. On peut même trouver, dans cette législation qui entraîne l'aveu du crime par l'offenseur, plus de moralité que dans nos lois modernes, qui frappent sans s'inquiéter si le coupable accepte sa peine, s'il reconnaît son tort. Dans la loi barbare, le coupable peut refuser le whergeld et ne point vouloir de paix entre lui et l'offensé ; mais s'il consent à payer la composition, s'il offre réparation du crime, il use pleinement de sa liberté, il fait abandon de ses sentiments hostiles, il reconnaît qu'il a fait mal, et se punit lui-même.

Nous allons examiner successivement les législations des différents peuples barbares qui s'établirent dans les Gaules, lors du démembrement de l'empire romain.

Loi salique.

Le préambule de cette loi est curieux par sa forme ; il semble, comme l'a remarqué M. Augustin Thierry, être la traduction littérale d'une ancienne chanson.

« La nation des Francs, illustre, ayant Dieu pour germanique fondateur, forte sous les armes, ferme dans les traités de paix, profonde en conseil, noble et saine de corps, d'une blancheur et d'une beauté singulière, hardie, agile et rude au combat, depuis peu convertie à la foi catholique, libre d'hérésie ; lorsqu'elle était encore sous une croyance barbare, avec l'inspiration de Dieu, recherchant la clef de la science ; selon la nature de ses qualités, désirant la justice, gardant la piété ; la *loi salique* fut dictée par les chefs de cette nation, qui en ce temps commandaient chez elle.

« On choisit, entre plusieurs, quatre hommes, savoir : le gast de Wise, le gast de Bode, le gast de Sale et le gast de Winde, dans les lieux appelés canton de Wise, canton de Sale, canton de Bode et canton de Winde (*). Ces hommes se réunirent dans trois mâls (**),

(*) Gast, dans les dialectes actuels de la langue germanique, signifie *hôte*. Il paraît que dans l'ancienne langue il servait à exprimer la dignité patriarcale des chefs de tribu ou de canton. On trouve encore dans la province d'Over-Yssel, antique demeure des Saliens, un canton nommé *Salland*, et un autre appelé *Twente*, peut-être plus correctement *T'wente*, ce qui répond au *Winde* de la loi salique. Le canton de Wise tirait probablement son nom de sa situation occidentale, et celui de Bode rappelle l'ancien nom de l'île des Bataves.

(**) *Hi per tres mallos convenientes....*

discutèrent avec soin toutes les causes du procès, traitèrent de chacune en particulier, et décrétèrent leur jugement en la manière qui suit. Puis, lorsque, avec l'aide de Dieu, Hlodowig le Chevelu, le beau, l'illustre roi des Francs, eut reçu, le premier, le baptême catholique, tout ce qui, dans ce pacte, était jugé peu convenable, fut amendé avec clarté par les illustres rois Hlodowig, Hildebert et Chlother, et ainsi fut dressé le décret suivant :

« Vive le Christ qui aime les Francs; « qu'il garde leur royaume et remplisse « leurs chefs de la lumière de sa grâce; « qu'il protége l'armée; qu'il leur ac- « corde des signes qui attestent leur « foi, les joies de la paix et la félicité; « que le Seigneur Christ Jésus dirige « dans les voies de la piété les règnes « de ceux qui gouvernent, car cette na- « tion est celle qui, petite en nombre, « mais brave et forte, secoua de sa tête « le dur joug des Romains, et qui, après « avoir reconnu la sainteté du baptême, « orna somptueusement d'or et de « pierres précieuses les corps des saints « martyrs, que les Romains avaient « brûlés par le feu, massacrés, muti- « lés par le fer, ou fait déchirer par les « bêtes (*). »

Le texte que nous avons de la loi salique ne semble pas être le texte primitif. Les résultats des savants travaux de M. Wiarda prouvent : 1° que la loi salique a été rédigée pour la première fois sur la rive gauche du Rhin, en Belgique, dans le territoire situé entre la forêt des Ardennes, la Meuse, la Lys et l'Escaut; pays où s'établit et qu'occupa longtemps la tribu des Francs-Saliens, que cette loi régissait spécialement et de qui elle a reçu son nom; 2° que, dans aucun des textes actuellement existants, elle ne paraît remonter au delà du septième siècle; 3° enfin, qu'elle n'a jamais été rédigée qu'en latin. Ceci est reconnu de toutes les autres lois barbares, des lois ripuaire, bavaroise, allemande, et rien n'indique que la loi salique ait fait exception. Les dialectes germains d'ailleurs ne furent point écrits avant le règne de Charlemagne; et Otfried de Weissembourg, traducteur de l'Évangile, appelle encore, au dixième siècle, la langue franque *linguam indisciplinabilem*.

L'on se tromperait étrangement si l'on croyait trouver dans la loi salique un code complet et régulier : c'est une simple énumération de coutumes; tout y est confondu, droit politique, droit civil, police rurale, etc. Mais c'est surtout, comme nous l'avons dit, une loi pénale : sur 408 articles, il y en a 343 de pénalité et 65 seulement sur tous les autres sujets. La société que cette législation révèle est une société grossière et brutale; on sent que la vie et la propriété de chacun devaient être constamment menacées. « Les délits, dit M. Guizot, prévus dans la loi salique, se classent presque tous sous deux chefs, le vol et la violence contre les personnes. Sur 343 articles de droit pénal, 150 se rapportent à des cas de vol; et, dans ce nombre, 74 articles prévoient et punissent les vols d'animaux, savoir : 20, les vols de cochons; 16, les vols de chevaux; 13, les vols de taureaux, bœufs ou vaches; 7, les vols de brebis et de chèvres; 4, les vols d'abeilles. La loi entre, à ce sujet, dans les plus minutieux détails; le délit et la peine varient selon l'âge, le sexe, le nombre d'animaux volés, le lieu et l'époque du vol, etc.

« Les cas de violence contre les personnes fournissent 113 articles, dont 30 pour le seul fait de mutilation, également prévu dans toutes ses variétés; 24 pour violences envers les femmes, etc.

« Cette législation qui, en matière de délits, révèle des mœurs si violentes, si brutales, ne contient point de peines cruelles; et non-seulement elle n'est pas cruelle, mais elle semble porter, à la personne et à la liberté des hommes, un singulier respect. Des hommes libres s'entend, car dès qu'il s'agit d'esclaves, et même de colons, la cruauté brutale reparaît, la loi abonde en tortures et en supplices; mais, pour

Mâl, dans l'ancienne langue teutonique, voulait dire *signe, parole*, et, par extension, *conseil, assemblée*.

(*) *Legis salicæ prologus*, *apud script. rerum francic.*, t. IV, p. 122. Traduction de M. A. Thierry.

les hommes libres, Francs et même Romains, elle est d'une extrême modération. Quelques cas seulement de peine de mort; encore peut-on toujours s'en racheter : point de peines corporelles, point d'emprisonnement. L'unique peine écrite, à vrai dire, dans la loi salique, est la composition, *wehrgeld*, *widrigeld*, c'est-à-dire, une certaine somme que le coupable est tenu de payer à l'offensé ou à sa famille. Au *wehrgeld* se joint, dans un assez grand nombre de cas, ce que les Germains appellent le *fred*, somme payée au roi ou au magistrat, en réparation de la violation de la paix publique. A cela se réduit le système pénal de la loi.

« Quant à la procédure criminelle, au mode de poursuites et de jugement des délits, la loi salique est très-incomplète et presque silencieuse; elle prend les institutions judiciaires comme un fait, et ne parle ni des tribunaux, ni des juges, ni des formes de l'instruction. On rencontre çà et là, sur les assignations, la comparution en justice, les obligations des témoins et des juges, l'épreuve par l'eau bouillante, etc., quelques dispositions spéciales. Mais pour les compléter, pour reconstruire le système d'institutions et de mœurs auquel elles se rattachent, il faudrait porter ses regards fort au delà du texte et même de l'objet de la loi. Parmi les renseignements qu'elle contient sur la procédure criminelle, j'arrêterai votre attention sur deux points seulement, la distinction du fait et du droit, et les conjurants ou *conjuratores*.

« Quand l'offenseur, sur l'assigation de l'offensé, paraissait dans le mâl ou assemblée des hommes libres, devant les juges, n'importe lesquels, comtes, rachimbourgs, barimans, etc., appelés à prononcer, la question qui leur était soumise était celle de savoir ce qu'ordonnait la loi sur le fait allégué : on ne venait point débattre devant eux la vérité ou la fausseté du fait; on accomplissait devant eux les conditions par lesquelles ce premier point devait être décidé; puis, selon la loi sous laquelle vivaient les parties, ils étaient requis de déterminer le taux de la composition et toutes les circonstances de la peine.

« Quant à la réalité du fait même, elle s'établissait devant les juges de diverses manières, par le recours au jugement de Dieu, l'épreuve de l'eau bouillante, le combat, etc., quelquefois par des dépositions de témoins, le plus souvent par le serment des *conjuratores*. L'accusé arrivait, suivi d'un certain nombre d'hommes, ses parents, ses voisins, ses amis, six, huit, neuf, douze, cinquante, soixante-douze, cent même dans certains cas, et qui venaient jurer qu'il n'avait pas fait ce qu'on lui imputait. Dans certains cas, l'offensé avait aussi les siens. Il n'y avait là ni interrogatoire, ni discussion de témoignages, ni examen proprement dit du fait; les *conjuratores* attestaient simplement, sous serment, la vérité de l'assertion de l'offensé ou de la dénégation de l'offenseur. C'est là, quant à la découverte des faits, le grand moyen, le système général des lois barbares : les *conjuratores* sont cependant mentionnés bien moins souvent dans la loi des Francs-Saliens que dans les autres lois barbares, dans celle des Francs-Ripuaires, par exemple; mais nul doute qu'ils n'y fussent également en usage, et ne formassent le fond de la procédure criminelle. »

Loi des Ripuaires.

La loi des Ripuaires, c'est-à-dire des Francs du Rhin, paraît avoir été rédigée dans sa forme actuelle, sous Dagobert, entre 628 et 638. Elle contient 89 ou 91 titres et (selon des distributions diverses) 224 ou 277 articles, savoir : 164 de droit pénal et 113 de droit politique ou civil, de procédure civile ou criminelle. Sur les 164 articles de droit pénal, on en compte 94 pour violences contre les personnes, 16 pour cas de vol, et 64 pour délits divers.

Dans cette loi, les *conjuratores* tiennent, on l'a vu, une plus grande place que dans la loi salique.

« Un autre usage, dit le savant historien que nous avons déjà cité, M. Guizot, un autre usage est aussi plus souvent mentionné dans la loi ripuaire que dans la loi salique; je veux parler du combat judiciaire. Il y en a bien quelque trace dans la loi salique; mais la loi ripuaire l'institue formellement dans six articles distincts. Cette insti-

Digitized by Google

tution, si un tel fait mérite le nom d'institution, a joué dans le moyen âge un trop grand rôle pour que nous ne cherchions pas à la bien comprendre, au moment où elle paraît pour la première fois dans les lois.

« J'ai essayé de montrer comment la composition, la seule peine, à vrai dire, de la loi salique, fut un premier essai pour substituer un régime légal au droit de guerre, à la vengeance, à la lutte des forces. Le combat judiciaire est une tentative du même genre ; il a eu pour but de soumettre la guerre même, la vengeance individuelle, à certaines formes, à certaines règles. La composition et le combat judiciaire sont dans une relation intime, et se sont développés simultanément. Un crime avait été commis ; un homme était offensé : c'était la croyance générale qu'il avait droit de se venger, de poursuivre par la force la réparation du tort qu'il avait subi. Cependant un commencement de loi, une ombre de puissance publique intervenait, et autorisait l'offenseur à offrir une certaine somme pour réparer son délit. Mais, dans l'origine, l'offensé avait droit de refuser la composition, et de dire : « Je veux exercer « mon droit de vengeance, je veux la « guerre. » Le législateur alors, ou plutôt les coutumes, car nous personnifions, sous le nom de législateur, de pures coutumes qui n'eurent longtemps aucune autorité légale ; les coutumes donc intervenaient, disant : « Si vous « voulez vous venger, et faire la guerre « à votre ennemi, vous la lui ferez se« lon certaines formes, en présence de « certains témoins. »

« Ainsi s'est introduit dans la législation le combat judiciaire, comme une régularisation du droit de guerre, une arène limitée ouverte à la vengeance. Telle est sa première, sa véritable source ; le recours au jugement de Dieu, la vérité proclamée par Dieu même dans l'issue du combat, ce sont là des idées qui s'y sont associées plus tard, quand les croyances religieuses et le clergé chrétien ont joué un grand rôle dans la pensée et la vie des barbares : originairement le combat judiciaire n'a été que la forme légale du droit du plus fort, forme bien plus explicitement reconnue dans la loi des Ripuaires que dans la loi salique. »

Loi des Burgondes.

Ainsi que nous l'avons dit à l'article GONDEBAUD, ce fut à ce prince que les Burgondes durent leur code connu sous le nom de *loi Gombette*. M. Fauriel a donné de cette législation, dans son excellente *Histoire de la Gaule méridionale*, un résumé exact et concis, que nous croyons devoir reproduire ici :

« Le code burgondien, tel qu'il nous est parvenu, est composé de deux différentes séries de lois : la première est celle des lois publiées par Gondebaud, vers l'an 502 ; la seconde est celle des lois données, en 519, par Sigismond, le fils et le successeur de Gondebaud. Je fais abstraction de quelques lois additionnelles, qui sont d'une date plus récente. Le recueil entier est précédé d'une préface que l'on a souvent regardée comme ne faisant qu'une pièce d'un seul jet, et du même auteur. C'est une méprise ; cette préface en contient deux tout à fait distinctes, de deux auteurs différents, et de deux diverses époques. L'une appartient au roi Gondebaud, et dut accompagner la publication de la partie du code burgondien donnée par lui. Lorsque, quinze ans plus tard, Sigismond fit des additions à ce code, il conserva en tête du tout la préface de son père, à laquelle il en ajouta une seconde plus développée, plus intéressante, et qui s'en distingue très-aisément.

« Déjà, plusieurs années avant la fin du cinquième siècle, et presque dès le début du second règne de Gondebaud, ce projet d'un code burgondien était divulgué ; on en parlait beaucoup, et il y a tout lieu de présumer que des jurisconsultes gallo-romains étaient intervenus dans son exécution. Sidoine Apollinaire se moque, dans une de ses lettres, d'un certain Svagrius qui avait appris la langue des Burgondes, et se piquait de la parler avec élégance. Ce personnage, au dire de Sidoine, prétendait au titre de Solon des Burgondes, tant il mettait d'intérêt et de soin à discuter des lois pour eux. Aussi le code burgondien se présente-t-il, au premier coup d'œil, comme un étrange amal-

game de lois purement romaines, et de lois germaniques, adoucies et tempérées dans l'intention évidente d'assimiler autant que possible celles-ci aux premières. Ces lois admettent les compensations pécuniaires pour toutes sortes de délits, sans en excepter le meurtre; mais ce système de compensation diffère en un point capital de celui des Francs. Il y a égalité, devant la loi pénale, entre le Burgonde et le Romain du même rang; ils ont droit l'un et l'autre à la même compensation pour les mêmes violences commises envers eux (voy. COMPOSITION). On voit, par les compensations établies pour le meurtre des personnes libres, que la société se composait de trois ordres ou classes, dont chacune n'est caractérisée que par des termes vagues et généraux. Il y a des optimates, c'est-à-dire, des grands et des nobles; il y a des personnes de condition moyenne, et d'autres de condition inférieure. Dans chacun de ces rangs, entrent parallèlement des Burgondes et des Gallo-Romains.

« Quelques-unes des lois burgondiennes, relatives au mariage et à la condition des femmes, sont particulièrement à noter. Une de ces lois porte qu'une femme qui aura abandonné son mari sera étouffée dans la boue. C'est un des supplices par lesquels Tacite nous apprend que les Germains de son temps punissaient les délits infamants. Quant au mari qui a quitté sa femme, il n'est tenu, s'il veut revenir à elle, qu'à lui payer une seconde fois le *morgen-gabe* (voyez ce mot). Ces deux lois, reste marqué des anciens usages germaniques, se trouvent dans le code des Burgondes, à côté d'une troisième qui appartient à des intentions plus morales et plus civiles. D'après cette dernière loi, il y a, pour un mari, trois raisons légitimes de répudier sa femme; il a le droit de la renvoyer pour cause d'adultère, de maléfice et de violation des tombeaux. Il peut aussi, hors de ces trois cas, rompre son mariage; mais alors la loi l'oblige à s'en aller de chez lui, et à y laisser sa femme en possession de tous ses biens.

« Les lois relatives à la propriété foncière sont d'une grande importance chez les peuples germaniques; elles renferment presque toujours des données pour juger de la manière dont s'était fait le partage primitif des terres dans la crise de la conquête, et du plus ou moins d'aptitude du peuple conquérant à devenir cultivateur. Par celles des lois burgondiennes relatives à cet objet, on voit : 1° qu'il y avait beaucoup de terres possédées en commun par l'ancien propriétaire et par l'hôte burgonde à qui en était échue une part; 2° l'un des deux copropriétaires pouvait toujours requérir le partage absolu, la division définitive de la terre commune; 3° les Burgondes avaient peu de goût pour l'agriculture et pour la propriété foncière; ils vendaient facilement les sorts ou parts de terre qui leur étaient échues. C'était, en quelque façon, se détacher de l'État, et se tenir prêt à aller chercher fortune ailleurs. Une loi fut rendue pour prévenir cet inconvénient : à tout Burgonde n'ayant qu'une propriété ou qu'un sort, il fut interdit de le vendre; celui-là seul qui en avait deux pouvait en vendre un; 4° la loi burgondienne donnait la préférence au Romain pour l'achat de la partie vendable des propriétés ou sorts du Burgonde. C'était une occasion qu'elle offrait aux propriétaires dépossédés par la conquête, de rentrer peu à peu dans l'intégrité de leurs anciennes possessions; 5° enfin, une autre de ces lois, et des dernières rendues, fait voir que le partage des terres entre les Burgondes et les Romains n'avait pas été une opération d'un seul jet, entreprise, poursuivie et close dans un délai déterminé, et pour n'y plus revenir ensuite. Le partage était, pour ainsi dire, resté ouvert entre tout Burgonde nouveau venu, et tout Romain n'ayant point encore reçu d'hôte de la nation conquérante. La loi dont je veux parler met un terme à cet état précaire de la propriété romaine; elle ordonne la clôture des partages pour l'avenir, et déclare immeubles les partages faits.

« Dans cette même portion du code burgondien, relative à la propriété foncière, il se trouve des articles où il me semble voir quelque réminiscence de cette époque reculée de la barbarie germanique, où la terre était cultivée en commun, et où ses fruits appartenaient

à tous. Tel est, par exemple, l'article qui permet à tout Burgonde, n'ayant pas de forêt à lui, de couper dans la forêt des autres le bois dont il a besoin pour son usage, sans que le propriétaire ait le droit de l'en empêcher. Il y avait cependant des arbres exceptés de cette espèce de communauté, c'étaient tous les arbres à fruit, ainsi que les pins et les sapins.

« La loi des Burgondes est la seule des lois barbares qui fasse un devoir de l'hospitalité, et qui en punisse le refus comme un délit. Quiconque avait refusé son toit ou son foyer à quelqu'un qui l'avait demandé, était tenu à une amende de trois solidi. C'est là la partie la plus originale de la loi burgondienne, celle où s'est le mieux conservée l'empreinte des mœurs et des idées primitives des Germains. Mais, dans cette partie même, on ne laisse pas de reconnaître l'influence d'un esprit plus civil et plus humain que l'ancien esprit germanique, l'influence au moins vague et générale des idées et des lois romaines. Dans d'autres parties du code burgondien, l'imitation de la loi romaine est aussi évidente que possible. Le législateur barbare s'est borné à copier diverses dispositions plus ou moins importantes du code théodosien, celles, par exemple, qui prescrivent la forme des donations et des testaments; celles qui règlent le douaire des femmes en cas de second mariage, et plusieurs autres qu'il importe peu de marquer (*). »

Loi des Visigoths.

Le code des Visigoths est le plus volumineux des codes barbares. Quelques-unes des lois dont il se compose sont distinguées par la qualification d'*antiques*. Ces lois ont été rendues par Euric et par ses successeurs immédiats, et peut-être même par quelques-uns de ses devanciers. Elles sont nombreuses, variées, et peuvent être considérées comme les bases d'un code civil, d'un code pénal, d'un code de procédure; enfin, d'un code de police rurale.

« La plupart sont une imitation expresse, quelquefois une simple transcription des lois romaines. En divers cas, néanmoins, ces dernières sont modifiées par des réminiscences plus ou moins vives des mœurs et des idées de l'ancienne barbarie. On en trouve même çà et là quelques-unes qui sont purement germaniques dans leur motif. D'autres, enfin, résultent du fait capital de la conquête, qu'elles tendent à limiter et à régler. En tout ce qui concerne les affranchissements, les donations, les testaments, la tutelle des mineurs, les successions, la loi gothique suit la loi romaine. En ce qui tient aux délits et aux peines, il n'y a pas de vestige du système des compensations pécuniaires, qui est celui de tous les autres peuples germains. Le meurtre est puni par la mort; les violences moins graves par des peines afflictives graduées. Les idées barbares, au contraire, percent énergiquement dans la plupart des lois sur le rapt.

« Ces lois sont sévères, nombreuses, et autorisent toutes à supposer que le délit auquel elles s'appliquent exigeait une forte répression. Le ravisseur d'une femme ou d'une fille est puni plus ou moins grièvement, selon les cas. S'il n'a point abusé de sa prisonnière, il n'est puni que par la perte de la moitié de ses biens au profit de celle-ci; mais s'il a abusé d'elle, il est puni d'abord de deux cents coups de fouet; après quoi, il est livré comme esclave, avec tout ce qu'il possède, à la femme outragée. Une femme ne peut jamais épouser son ravisseur; si elle le fait, elle est punie de mort, ainsi que le ravisseur. Le meurtrier d'un homme coupable de rapt n'encourait aucun châtiment; enfin, le frère qui consentait à l'enlèvement de sa sœur était aussi sévèrement traité que le ravisseur lui-même. Le viol était puni à peu près comme le rapt, et l'adultère encore plus rigoureusement. Tous ceux qui étaient offensés par un adultère pouvaient intervenir dans sa punition. Le fiancé ou l'époux avait le droit de tuer les deux coupables; le père, le frère, l'oncle de la femme pouvaient retenir l'adultère comme esclave, s'ils l'avaient surpris chez eux.

« Les lois visigothiques, relatives à la propriété foncière et à la police rurale, offrent quelques vestiges curieux du

(*) Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*, t. I, p. 521 et suiv.

partage primitif des terres entre les conquérants et les Gallo-Romains. On y voit les propriétés rurales particulières désignées par le mot de *sorts* (*sors, sortes*), qui, dans le partage, fut employé pour marquer la part du conquérant nouveau venu dans les terres de l'ancien propriétaire. Le terme de consorts (*consortes*) y marque collectivement les propriétaires fonciers visigoths, ceux qui avaient reçu des sorts; on y nomme hôtes (*hospites*) ceux de la propriété desquels les sorts avaient été détachés. Une loi curieuse, qui est de même relative à ce partage primitif, fait voir que ce partage avait donné lieu à de longs débats entre ceux qui y avaient gagné et ceux qui y avaient perdu. Elle montre que les conquérants, souvent mécontents d'un premier sort, en demandaient un autre, ou tout au moins un nouveau partage de la même terre. C'était le prolongement indéfini des violences du premier jour de la conquête; la loi citée y met un terme, en décidant que tout partage, une fois effectué, ne sera plus refait. Encore un trait des lois rurales des Visigoths, qui paraît une restriction hospitalière assez remarquable du droit de propriété foncière, et qui, pour cette raison, n'a pu être empruntée des lois romaines : les voyageurs, les passants avaient la faculté d'entrer dans les pâturages non clos, d'y faire paître leurs bêtes de somme, d'y couper de la ramée pour leurs bœufs, d'y allumer du feu pour se chauffer ou faire cuire leurs aliments; ils pouvaient, au besoin, prolonger cette halte deux jours entiers.

« On déduit encore plus clairement de ces mêmes lois rurales qu'en acquérant des terres dans le midi de la Gaule, les Visigoths y avaient conservé le genre et le mode de culture qu'ils y avaient trouvés établis, et qu'ils avaient, par conséquent, acquis jusqu'à un certain point le genre et le degré d'industrie qu'exigeait cette culture. Il y est question de celle de la vigne, de l'olivier, du figuier, des arbres à fruit, des arbres résineux. Enfin, par une multitude de règlements qui font également partie de ce code visigoth primitif, bien plus intéressant que le dernier, on voit que l'éducation des troupeaux formait une branche considérable de leur agriculture. Et ce n'était pas seulement à l'industrie agricole qu'ils s'étaient appliqués : une de leurs lois fixe la peine à laquelle doit être soumis quiconque, ayant reçu de l'or pour en faire des bijoux, en aurait soustrait une partie. Entre les dispositions générales des anciennes lois gothiques, qui font honneur à l'équité de leurs auteurs, il y en a deux qui méritent d'être particulièrement remarquées. Par l'une, il est établi, comme principe fondamental de tout l'ordre judiciaire, tant civil que pénal, que le juge ne peut jamais statuer que sur les cas déterminés par la loi. Tout cas nouveau doit être soumis au roi, pour être résolu d'une manière générale, et devenir loi pour tous les cas semblables. L'autre disposition que je voulais citer, c'est que celui qui, ayant une cause par-devant le juge régulier, l'aurait recommandée à un personnage puissant, à un homme en état de le patroniser, avait par là même perdu sa cause, si juste qu'elle pût être d'ailleurs (*). »

Lois somptuaires, luxe. — Tout le luxe des Francs consistait, sous la première race, dans la possession de métaux précieux, de chevaux, d'esclaves, d'armes, etc. Ce fut seulement après les expéditions de Charlemagne en Italie, que le luxe proprement dit commença à s'introduire en France. Ce prince, sur la simplicité duquel le moine de Saint-Gall nous a laissé plus d'une anecdote, fixa, dans un capitulaire de 808, un *maximum* pour la valeur des habits et des fourrures; cette limite ne devait point être dépassée sous peine de soixante sous d'amende; mais cette loi ne put empêcher les progrès du luxe, qui excitait, à la fin du neuvième siècle, les plaintes d'Abbon, l'auteur du *poëme sur le siége de Paris* par les Normands : « Une agrafe d'or, « s'écrie ce chroniqueur, fixe la partie « supérieure de votre habillement. Pour « vous préserver du froid, vous couvrez « votre corps de la pourpre de Tyr, « vous ne voulez d'autre manteau qu'une « chlamyde chargée d'or; la ceinture qui

(*) Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*, t. II, p. 503 et suiv.

« serre vos reins doit être ornée de « pierres précieuses; enfin, il faut que « l'or brille sur votre chaussure et sur « le bâton que vous portez. Telles sont « vos mœurs; les autres nations n'en « ont point d'aussi dépravées (*). »

Trois siècles plus tard, Jacques de Vitry s'élevait également, dans le chapitre III de son Histoire occidentale, contre le luxe des nobles; « c'est, dit-il, « pour fournir à leurs prodigalités, à leur « luxe, à leurs superfluités, à de folles « dépenses, aux vanités du siècle; c'est « pour paraître pompeusement dans un « tournoi, pour payer leurs usuriers, « pour entretenir des mimes, des jon- « gleurs, des parasites, des histrions et « des flatteurs, vrais chiens des cours, « qu'ils dépouillent et torturent les « malheureux. »

Au douzième siècle et au treizième, le luxe devint excessif, malgré la pauvreté qui régnait dans l'interieur des palais. L'argent, l'or, les pierreries couvraient les habits des seigneurs et les harnais de leurs chevaux. Le parquet des maisons et des palais n'était cependant couvert que de simple paille; c'est ce que prouve une charte de Philippe-Auguste, laquelle portait concession à l'Hôtel-Dieu de *toute la paille* qui se trouvait dans sa chambre et dans sa maison de Paris, lorsqu'il quittait cette ville pour aller coucher ailleurs.

Malgré les progrès incessants du luxe, Philippe le Bel fut le premier roi de la troisième race qui songea à le réprimer. Mais peut-être les ordonnances de ce prince n'eurent-elles d'autre but que d'augmenter les revenus du fisc. Il commença par rendre, le dimanche des Rameaux 1294, une ordonnance prescrivant à tous ceux qui possédaient moins de six mille livres de rente, d'apporter leur vaisselle d'or ou d'argent à la monnaie, déclarant qu'il punirait de corps et d'avoir, tant ceux qui cacheraient leur vaisselle, que ceux qui l'exporteraient hors du royaume. Quelques mois plus tard, il rendit une autre ordonnance fixant la dépense qu'il serait permis aux nobles de faire pour leur table et leur garde-robe, et l'état que chacun devait tenir, selon son rang. Voici un court résumé de cet édit, qui peut donner une idée des mœurs de cette époque :

Il était défendu de servir au principal repas, qui était le souper, plus d'un potage au lard et deux mets, ou trois si c'était jour de jeûne, parce qu'alors on ne dînait pas. Au dîner, on pouvait avoir une entrée et un entremets. Aucun plat ne pouvait contenir plus d'une espèce de chair ou de poisson. Les ducs, comtes ou barons, et leurs femmes, ne pouvaient acheter plus de quatre robes par an. Les prélats devaient se contenter de deux habits; les chevaliers de deux ou de trois, suivant leur fortune; les damoiselles, d'une seule robe, à moins qu'elles ne fussent châtelaines, ou dames de deux mille livres en terre. L'étoffe employée par les barons ou les prélats ne devait pas coûter plus de vingt-cinq sous tournois l'aune de Paris. Le prix des robes des bourgeois était fixé à douze sous six deniers l'aune; cependant leurs femmes pouvaient payer les leurs jusqu'à seize sous, si elles avaient deux mille livres tournois en bien. Nulle bourgeoise ne pouvait avoir de char. Aucune ne pouvait se faire accompagner la nuit avec une torche de cire; elles ne pouvaient, non plus que leurs maris, porter vair, gris, hermine, or, ni pierres précieuses.

En 1356, lors de la captivité du roi Jean, les états généraux de la Langue d'oc ordonnèrent que « homme ni femme pendant l'année, si le roi n'étoit auparavant délivré, ne porteroient sur leurs habits or, argent, ni perles, ni fourrures de vair ou de gris, ni robes, ni chaperons découpés, ou autres cointises (ornements) quelconques, et qu'aucun menestrier ni jongleur ne joueroient de leur mestier ou instrument. »

Sous Charles V, et surtout sous Charles VI, au milieu de la misère générale qui accabla la France durant la minorité de ce dernier prince, le luxe des seigneurs fut excessif. Philippe de Mézières dit, dans son *Vieux pèlerin*, « Quand le vieil pèlerin fut né (vers 1320), la robe d'un vaillant chevalier ne coûtoit que trente sous; aujourd'hui un *varlet* despendra en chausses quarante ou cinquante francs. »

(*) *Abbonis de Lutetia a Normannis obsessa*, lib. II, v. 596 sqq.

L'auteur de l'histoire de Jean IV, duc de Bretagne, parle ainsi des Français qui, en 1373, envahirent cette province :

> Grand coup (beaucoup) avoient de perleries
> Et de nouvelles broderies;
> Seulement le derroié (le derrière)
> Estoit de perles tout royé (rayé).

Un des premiers actes du règne de Charles VIII fut une ordonnance somptuaire, donnée, le 17 décembre 1485, à Melun. Il y était fait défense à tous les sujets du roi de porter aucuns draps d'or, d'argent ou de soie, soit en robes ou en doublures, à peine de confiscation des habits, et d'amende arbitraire. Étaient exceptés néanmoins, quant à la soie, les nobles de bonne et ancienne famille, et vivant noblement. Ainsi les chevaliers ayant deux mille livres de rente pouvaient se vêtir de toutes sortes d'étoffes de soie indistinctement; les écuyers ayant le même revenu pouvaient employer une étoffe de damas ou de satin figuré. Le velours et les autres tissus de même qualité leur étaient sévèrement défendus.

François Ier, qui dissipait si follement les trésors de la France (voyez CAMP DU DRAP D'OR, FÊTES), crut aussi devoir mettre un frein aux dépenses excessives faites par les seigneurs de sa cour pour leur habillement; car à cette époque où l'industrie nationale était complétement nulle, l'argent déboursé pour les objets de luxe passait toujours à l'étranger. Une ordonnance, datée du 8 décembre 1543, porte « de très-expresses défenses à tous princes, seigneurs, gentilshommes et à tous autres sujets du roy, de quelque état et qualités qu'ils soient, à l'exception seulement des deux princes enfans de France, le Dauphin et le duc d'Orléans, de se vestir d'aucun drap ou toile d'or ou d'argent; défend aussi toutes parfilures, broderies, passemens d'or ou d'argent, velours ou autres étoffes de sove barrez d'or ou d'argent, soit en robes, sayes, pourpoints, chausses, bordures d'habillemens ou autrement, en quelque sorte et manière que ce soit, surtout sur les harnois; à peine de mille écus d'or sol d'amende, de confiscation et d'estre punis comme infracteurs des ordonnances. » Afin que ceux qui avaient plusieurs de ces habillements eussent le temps de les user, le roi leur donna un délai de trois mois pour les porter ou en disposer comme bon leur semblerait.

Henri II renouvela ces défenses par une déclaration du 19 mai 1547. Il les étendit même aux femmes, dont François Ier ne s'était pas occupé; et il n'établit d'exception que pour les princesses, dames et demoiselles faisant partie de la suite de la reine et de Madame. En 1549, le même prince fut obligé de rendre un nouvel édit, plus ample que le premier. L'or et l'argent sur les habits, à l'exception des boutons d'orfévrerie, furent de nouveau défendus. Les princes et les princesses purent seuls porter des habillements de soie cramoisie. Le velours fut interdit aux femmes des gens de justice, aux gens d'église et aux habitants des villes. Les pages ne purent être habillés que de drap orné d'une simple bande de broderie en soie ou en velours; enfin il fut défendu aux artisans et gens de pareil état, ou d'une condition inférieure, de porter des habillements de soie. Les termes assez vagues de cette ordonnance furent plus tard expliqués et commentés par diverses déclarations royales.

Le luxe passa ensuite des habits à l'ameublement. Louis XII rendit en 1506 une ordonnance concernant l'orfévrerie. « Tous les orfévres, y est-il dit, ne pourront dorénavant faire aucune vaisselle de ciselure d'argent, ny aucuns bassins, pots à vin, flacons et autre grosse vaisselle, sans congé et permission du roi, donnés par lettres patentes; il leur est permis seulement de faire des tasses et pots d'argent du poids de trois marcs et au-dessous, des salliéres, des cuillères, d'autres menus ouvrages de moindre poids, et tous ouvrages pour ceintures et reliquaires d'église. » Mais cette mesure fut révoquée quatre ans plus tard, sur la plainte des orfévres; parce que, pour l'éluder, on faisait venir des pays étrangers la vaisselle qui excédait le poids fixé par l'ordonnance.

Sur les remontrances des états généraux tenus à Orléans en 1560, Charles IX fit défenses à tous les habitants des villes du royaume « d'avoir des do-

rures sur du plomb, du fer ou du bois, et de se servir de parfums apportés des pays étrangers, à peine d'amende arbitraire et confiscation de la marchandise. » Des lettres patentes de 1561 réitérèrent les anciennes défenses relatives aux habits et aux repas. D'autres ordonnances, publiées en 1563, 1565, 1573, 1576, 1577 et 1583, et où l'on trouve sans cesse renouvelées les mêmes prescriptions, montrent seulement le peu de cas que l'on faisait de ces lois somptuaires.

Pendant quelque temps, sous Henri III, les seigneurs ne portant plus d'étoffes d'or et d'argent, s'en dédommageaient en faisant porter aux laquais des livrées de soie. Les dames portaient des robes faites à Milan, sans or ni pierreries, mais dont la façon coûtait cinq cents écus.

Une petite brochure, publiée en 1574, peut donner une idée du luxe qui régnait à cette époque : « Du temps de nos pères, y est-il dit, on ne sçavoit que c'estoit de mettre du marbre ny du porphyre aux cheminées, ny sur les portes des maisons, ny de dorer les festes, les poutres et les solives; on n'achetoit point tant de riches et précieux meubles pour accompagner la maison; on ne voyoit point tant de licts de drap d'or, de velours, de satin et de damas, ny tant de bordures exquises, ny tant de vaisselle d'or et d'argent.... Ceste abondance de vaisselle d'or et d'argent, et des chaînes, bagues et joyaux, draps de soye et brodures avec les passemens d'or et d'argent, a fait le haussement du pris de l'or et de l'argent. La dissipation des draps d'or, d'argent, de soye et de laine, et des passemens d'or et d'argent et de soie, est très-grande; il n'y a chappeau, cappe, manteau, collet, robbe, chausses, pourpoint, juppe, cazaque, colletin ny autre habit, qui ne soient couverts de l'un ou de l'autre passement ou doublé de toile d'or ou d'argent. Les gentilshommes ont tous or, argent, veloux, satin et taffetas; leurs moulins, leurs terres, leurs prez, leurs bois et leurs revenus se coulent et consomment en habillemens, desquels la façou excède souvent le pris des estoffes en broderies, pourfileures, passemens, franges, tortis, canetilles, recameures, chenettes, bords, picqueures, arrière-points et autres pratiques qu'on invente de jour à autre. Et bien qu'on aye fait de beaux édits sur la réformation des habits, si est-ce qu'ils ne servent de rien; car puisqu'à la cour on porte ce qui est deffendu, on en portera partout, car la cour est le modelle et le patron de tout le reste de la France (*). »

La ferveur des ligueurs fut plus puissante que toutes ces lois somptuaires; et, durant cette époque de troubles, le luxe disparut presque complétement. « A Paris, dit une pièce du temps, on voit une si grave réformation au retranchement du luxe, qu'il est impossible de le croire à ceux qui ne le voyent, et semblent plustost que la bombance en soit maintenant du tout bannie que déchassée pour un temps; jusques-là même que, quand une damoiselle porte non-seulement une freze à la confusion, mais un simple rabat un peu trop long, ou des manches trop decouppées, ou quelque autre superfluité, les autres damoiselles se jettent sur elle, et lui arrachent son collet, ou lui deschirent sa robbe. Enfin vous ne voyez plus dedans Paris que du drap au lieu de soye, et de la soye au lieu de l'or, lesquelles choses, à la vérité, y estoient trop prophanées de ceux mesmes à qui il convenoit le moins; ce que le roy n'a jamais peu faire observer, ny par l'interposition de son authorité desloyale, ny par la force de ses édicts pénaux (**). »

Henri IV, à peine monté sur le trône, renouvela, en 1601 et en 1606, les défenses de ses prédécesseurs; l'un de ces édits se fait remarquer par le style caustique et goguenard qui y règne : « faisons defense, y est-il dit, de porter ni or ni argent sur les habits, *excepté aux filles de joie et aux filoux, à qui nous ne prenons pas assez intérêt pour nous inquiéter de leur conduite.* »

Louis XIII rendit aussi plusieurs or-

(*) *Discours sur les causes de l'extrême cherté qui est aujourd'huy en France*, dans les Archives curieuses de l'histoire de France, première série, t. VI, p. 41 et suiv.

(**) *Réponse aux mémoires d'un politique* (janvier 1589) dans les Archives curieuses de l'histoire de France, première série, t. XII, p. 275 et 276.

donnances somptuaires en 1613, 1633, 1634, 1636 et 1640. On voit par celle de 1634 que l'or et l'argent ne formaient plus, comme autrefois, les principaux objets du luxe, qui consistait alors principalement en broderies, presque uniquement tirées de la Flandre. Une chose remarquable, c'est que, dans cette ordonnance, il n'est plus, comme dans les précédentes, fait mention de la distinction des classes de la société. Mais non-seulement cet édit ne fut pas observé, on le tourna même en ridicule dans un grand nombre de caricatures.

Le grand nombre des ordonnances somptuaires rendues par Louis XIV (1644, 1656, 1660, 1661, 1663, 1664, 1667, 1672, 1687, 1689, 1700, 1704) montre à quel point elles étaient méprisées. Il ne pouvait en être autrement; les sujets suivaient l'exemple qui leur était donné par le monarque. Les folles dépenses faites par ce prince dans les années même les plus désastreuses de la fin de son règne ouvrirent, suivant l'expression de Colbert, un gouffre que ses descendants ne purent pas refermer. Le luxe était passé des habits et de la table aux ameublements qui coûtaient des sommes immenses, car la plupart des meubles étaient en argent. (Voyez BALLIN, CISELURE et DONS PATRIOTIQUES.)

Ce fut sous ce règne, pendant la campagne de 1667, que l'on vit, pour la première fois, les officiers se servir de vaisselle d'argent à l'armée. Turenne n'avait eu, pendant longtemps, que des assiettes de fer. A partir de cette époque, il n'est plus question de mesures répressives du luxe, qui pourtant fut loin de diminuer sous Louis XV et Louis XVI. Sous le Directoire et l'Empire, on vit se renouveler les plus folles prodigalités de l'ancien régime. Aujourd'hui, les fortunes sont tellement divisées, que l'aisance et le luxe ont pu sans préjudice s'introduire dans toutes les classes de la société. (Voyez BALS, COSTUMES, COUR, FESTINS, FÊTES, etc.)

LOISEL (Antoine), savant jurisconsulte, né à Beauvais en 1536, fit ses premières études à Paris, sous le célèbre Ramus, qui le nomma son exécuteur testamentaire; il alla ensuite suivre le barreau à Toulouse, où il se lia avec Cujas et Pithou; puis, il se fit recevoir avocat au parlement de Paris. Il devint ensuite substitut du procureur général, s'acquitta avec éclat de plusieurs missions importantes, et mourut à Paris en 1617. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dont les plus importants sont : *Mémoires des pays de Beauvais et Beauvaisis*, 1617, in-4°; *Institutes coutumières*, etc., souvent réimprimées. L'édition de 1783, 2 volumes in-12, est accompagnée du commentaire d'Eusèbe de Laurière. Les Institutes de Loisel sont celui de ses ouvrages sur lequel se fonde surtout sa réputation.

LOIZY ou LOIXI (bataille de). — Les proscrits burgondes ou neustriens, persécutés par Ébrouin et réfugiés auprès des jeunes ducs Pepin et Martin, composèrent en 680 une armée considérable, qui, avec des renforts austrasiens, tenta une invasion en Neustrie. Ils rencontrèrent Ébrouin et ses légions près de Laon, suivant les uns au village de Loixi ou Loizy, suivant les autres à *Latofao*, *Luco-fago*, où s'était déjà donnée une grande bataille en 596 (voyez LATOFAO). L'engagement fut long et sanglant. Enfin Ébrouin resta victorieux, « et poursuivit les Astrasiens avec un cruel carnage. » Il dépêcha ensuite vers Martin, qui s'était réfugié à Laon, deux prélats, saint Reolus et saint Aghilbert, qui, après un serment prêté sur une châsse préalablement vidée de ses reliques, l'invitèrent, en lui promettant la vie sauve, à venir trouver le maire du palais. Martin les crut et fut tué avec tous les siens.

LOMAGNE (vicomtes de). Les vicomtes de Lomagne et d'Auvillars, ou vicomtes de Lectoure, remontent à la fin du dixième siècle. Ils portaient dans l'origine le titre de vicomtes de Gascogne; ce fut seulement en 1073 qu'*Arnaud* céda aux comtes et ducs de Gascogne ses droits à cette vicomté. Les successeurs d'Arnaud à la vicomté de Lomagne furent *Odon I*er, *Vézian I*er, *Odon II*, *Vézian II*, *Arnaud-Odon II*. A la mort de ce dernier, cette vicomté passa à Hélie Talleyrand VII, comte de Périgord, son gendre; et dès lors, elle

se confondit avec le comté de Périgord.

Lomagne (monnaie de). — Les vicomtes de Lomagne possédaient le droit de battre monnaie; leurs deniers s'appelaient *Arnoudins*, et c'était à Lectoure, chef-lieu de leur vicomté, qu'était situé leur atelier monétaire; voilà à peu près tout ce que l'on peut dire de certain sur cette monnaie. Duby a fait graver, dans sa planche CV, quelques pièces qui doivent certainement être attribuées aux vicomtes de Lomagne; mais le dessin en est si mauvais, que, sans les originaux qui ne se retrouvent plus aujourd'hui, il est impossible d'en donner une explication satisfaisante. Nous les décrirons pourtant le mieux possible.

1° + T + V + C + D autour d'un monogramme dans lequel on reconnaît un H, un L et un C au-dessous; — ℞. + LACTOR CIV autour d'une croix. Duby attribue cette pièce à Hélie Tallerand VIII, comte de Périgord et de Lomagne; il voit dans la légende une abréviation des mots *Tallerandus vice comes;* et le monogramme lui paraît être celui de *Helias*. Cette explication nous semble inadmissible.

2° — LACTOR; dans le champ un monogramme composé d'un F et d'un T; — ℞. CIVITAS autour d'une croix. Duby attribue encore cette pièce à Hélie Tallerand. Mais ce seigneur céda ses comtés à Philippe le Bel en 1301, et les pièces qu'on vient de décrire ont, selon nous, une apparence beaucoup plus ancienne; elles doivent être rapportées au douzième siècle, au moins.

3° C'est à Jean d'Armagnac (1311-1373) que Duby attribue le denier suivant : — IOHANNI COMI (*Johannis comitis*) autour d'une croix, cantonnée de quatre besants; — ℞. LATO CIVI (*Latora civitas*) autour d'un monogramme cruciforme, formé d'un A ou d'un V, d'un E ou d'un F, d'un I et d'un D. Mais cette pièce semble être bien plutôt un denier du onzième siècle qu'une monnaie du quatorzième; et, quant au monogramme qu'on y remarque, nous ne chercherons pas plus que Duby à l'expliquer; seulement, nous ferons observer qu'il est presque identique avec un autre monogramme frappé à Namur et au Viret en Belgique, par un Louis carlovingien, monogramme qui, nous le croyons, signifie FRANCORVM REX.

Lombard (Pierre), dit le *Maître des sentences*, né au douzième siècle dans un bourg de Lombardie près Novare, de parents obscurs, étudia à Bologne, puis à Reims et à Paris, où il fut reçu docteur. Il fut, dit-on, le premier qui obtint ce grade à l'université de cette ville. Il succéda (1159) à Thibaut, évêque de Paris, et mourut en 1160, ou peut-être en 1164, s'il faut s'en rapporter à son épitaphe. L'ancienne faculté de théologie de Paris faisait célébrer tous les ans une messe le jour anniversaire de sa mort. Son ouvrage principal est le cours de théologie intitulé : *Sententiarum libri IV*, Nuremberg, 1474, Venise, 1477, 1480, 1486, in-fol., réimprimé un grand nombre de fois, et sur lequel il a été fait près de 500 commentaires, dont les plus célèbres eurent pour auteurs saint Thomas d'Aquin et Estius; on en trouve une analyse très-étendue dans l'*Histoire littéraire de France*, tome 12, et dans l'*Histoire des auteurs ecclésiastiques*, par D. Ceillier, tome 23. Les autres écrits de Pierre Lombard sont une *Glose sur les Psaumes*, Nuremberg, 1478, in-fol.; des *Sermons* et une *Apologie*, inédits.

Lombards. — C'était le nom que l'on donnait, au moyen âge, aux commerçants italiens qui vinrent vers la fin du douzième siècle s'établir en France. Ils ne se bornaient pas du reste à faire le négoce, ils prêtaient sur gages à grosse usure : aussi leur nom devint-il bientôt synonyme de celui d'usurier. Le *Livre de la taille de Paris, sous Philippe le Bel* (*), y mentionne deux cent cinq lombards, dont quarante-neuf seulement sont marqués comme exerçant le métier de changeurs ou de banquiers. Il est à remarquer que l'imposition la plus forte mentionnée dans ce document est payée par un lombard, nommé Gandouffle, qui y est imposé à 114 livres 10 sous; ce qui, en supposant que l'imposition était pour les lombards, de même que pour les autres, le cinquantième du revenu déclaré, donnerait environ 130,000 francs de notre mon-

(*) Publié par M. Géraud, dans la collection des Documents de l'histoire de France.

naie actuelle pour le revenu de cet homme.

Du reste, les rois traitaient les lombards avec autant de rigueur que les juifs; Charles IV les chassa de France, après s'être emparé de leurs biens. Une rue de Paris était presque uniquement occupée par eux : elle conserve encore leur nom (voyez CAHORSINS, CHANGEURS).

On donnait aussi le nom de LOMBARDS aux maisons de prêt sur gages, que l'on a depuis appelées *Monts-de-Piété*. Enfin il y avait autrefois, à Paris, rue des Carmes, un collége dit *des Lombards*, lequel avait été fondé en 1334 par des Italiens.

LOMBARDS (relations avec les). — Ce fut, comme on sait, en 568, que les Lombards, sous la conduite d'Alboin, envahirent l'Italie, et y fondèrent un royaume. Deux ou trois ans plus tard, vers 570 ou 571, une bande de ces barbares passa les Alpes et pénétra en Burgondie, où régnait alors Gonthram. Le patrice Amatus les attaqua; il fut vaincu, et la plus grande partie de son armée détruite. L'année suivante, encouragés par ce premier succès, les Lombards descendirent par le mont Genèvre dans la vallée de la Durance; mais, assaillis aux environs d'Embrun par le plus grand homme de guerre de ce siècle, par le patrice Mummolus, ils furent, cette fois, presque entièrement exterminés.

Au printemps de l'année 576, trois grands corps d'armée lombards, conduits par trois chefs appelés Amo, Zaban et Rhodan, entrèrent dans la Gaule par les Alpes cottiennes. Amo descendit la vallée de la Durance jusqu'à Avignon, tandis que les autres se portaient l'un sur Valence, l'autre sur Grenoble. Le patrice Mummolus accourut de nouveau à la défense des provinces envahies. Rhodan, qui assiégeait Grenoble, fut complétement défait. Zaban, atteint aux environs d'Embrun, au moment où il battait en retraite, éprouva le même sort. L'armée d'Amo, à ces nouvelles, se retira précipitamment vers les Alpes, et ne se sauva qu'en abandonnant son butin et ses bagages.

Ce fut la dernière tentative faite par les Lombards contre la Gaule. Les Francs ne tardèrent pas à aller les attaquer à leur tour. En effet, en 584, par suite d'un traité conclu avec la cour de Constantinople, qui avait payé aux Austrasiens un subside de 50,000 sous d'or, Childebert descendit par les Alpes rhétiques, puis marcha contre les Lombards, alors maîtres de toute la haute Italie, et qui disputaient aux Impériaux le reste de la Péninsule. Les Lombards effrayés se soumirent à un tribut annuel; et Childebert, sans s'inquiéter des promesses qu'il avait faites à l'empereur d'Orient, se hâta de repasser en Gaule.

L'année suivante, cédant encore aux instances des ambassadeurs grecs, il rompit le traité qu'il avait conclu avec les Lombards, et envoya une nouvelle armée au delà des Alpes. Cette fois, la discorde se mit entre ses généraux; l'esprit d'insubordination envahit son armée; les Austrasiens revinrent sans avoir fait aucun butin. Ils retournèrent, trois ans plus tard, en Italie; mais les Lombards les attendaient de pied ferme, et ils firent de leur armée un tel carnage, « que de mémoire d'homme, dit Grégoire de Tours, on n'avoit rien ouï « de pareil. » A cette nouvelle, Garibald, duc des Bavarois, qui voulait s'affranchir de la domination des Francs, s'allia avec Autharis, roi des Lombards, et lui fiança sa fille. Ce dernier, cependant, malgré ses succès, chercha à obtenir la paix, en offrant aux vaincus de leur payer un tribut d'argent et de soldats. Childebert refusa; et, au printemps de 590, il envoya en Italie vingt ducs, avec une formidable armée, qui, après avoir ravagé le Milanais et la Vénétie, fut forcée, par la disette et la maladie, de rentrer en Gaule par petites bandes. Autharis acheta la paix moyennant un tribut annuel de 12,000 sous d'or.

Ce fut la dernière expédition entreprise par les Mérovingiens contre les Lombards. Seulement, en 664, Perthari, détrôné par Grimoald, duc de Bénévent, se retira à la cour de Clotaire III, qui, l'année suivante, lui fournit des troupes pour repasser en Italie. Mais, malgré ce secours, il fut vaincu près d'Asti, et contraint de se

réfugier une seconde fois en France.

Ce furent, on le sait, les démêlés sans cesse renaissants de la papauté avec les rois lombards qui fournirent à Charles Martel, à Pepin et à Charlemagne, l'occasion de s'immiscer dans les affaires de l'Italie; cette intervention amena la destruction de la monarchie lombarde; mais nous ne reviendrons pas ici sur ces événements; ils ont été ou seront racontés ailleurs. (Voy. les ANNALES, tome Ier, CHARLES MARTEL, CHARLEMAGNE, PAPAUTÉ, PEPIN.)

LOMBART (Pierre), graveur, né à Paris en 1612, fut élève de Vouet. Après avoir quelque temps gravé à Paris, il se rendit à Londres, où il trouva, en travaillant pour les libraires, un emploi plus lucratif de son talent. Il ne se borna cependant pas à ces travaux arides; il s'appliqua à la gravure du portrait. Son portrait équestre de *Charles Ier*, d'après Van-Dyck, est très-estimé, et se vend fort cher : il est vrai qu'il est très-rare, parce que lors de la fin tragique du monarque, l'artiste crut prudent de remplacer sur sa planche la tête de ce prince par celle du Protecteur. On a, en outre, de Lombart une suite de douze portraits, d'après Van-Dyck; le portrait de *Cromwell*, d'après Walker; ceux de la *duchesse d'York* et de *Samuel Moreland*, d'après Lely; et aussi plusieurs sujets d'histoire, parmi lesquels nous citerons la *Cène* et la *Nativité*, d'après le Poussin; *Saint Michel*, d'après Raphaël; la *Vierge assise sur un trône*, d'après Annibal Carrache. La gravure de cet artiste est généralement vigoureuse et correcte. Après un long séjour en Angleterre, il revint à Paris, et y mourut en 1682.

LOMBERS, petite ville du département du Tarn, où fut tenu, en 1165, un concile pour juger les hérétiques, qui, sous le nom de *Bons hommes*, prêchaient une réforme religieuse et morale. Ces sectaires étaient peu d'accord entre eux sur leurs doctrines; mais ils avaient un but commun, celui de délivrer l'Église des abus scandaleux qui la souillaient. Ils furent condamnés; et ils devaient s'y attendre, puisqu'ils étaient jugés par leurs adversaires. On compte aujourd'hui, à Lombers, 1,710 habitants.

LOMBEZ, petite ville de l'ancien Armagnac, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du Gers. C'était un évêché avant la révolution; on y compte aujourd'hui 1,550 habitants.

LOMÉNIE, nom d'une famille dont plusieurs membres ont occupé des places importantes dans l'ancienne monarchie.

Martial de LOMÉNIE, seigneur de Versailles, greffier du conseil, fut incarcéré comme protestant à la Saint-Barthélemy, et « contraint par le comte de Retz, dans sa prison, de lui vendre sa terre de Versailles, à tel compte que ce comte voulut, sous espérance qu'il sortiroit de prison, où aussi on le força de résigner son estat de secrétaire. Le contract étant passé, il fut massacré avec quinze autres, par Tanchon (*). »

Antoine, son fils, né en 1560, fut nommé en 1595, par Henri IV, ambassadeur extraordinaire en Angleterre, et devint en 1606 conseiller d'État. Il mourut en 1638. Ce fut lui qui légua à la bibliothèque du roi le recueil de pièces historiques connu sous le titre de *manuscrits Brienne*.

Henri-Auguste de LOMÉNIE, comte de BRIENNE, fils du précédent, obtint, en 1615, la survivance de la charge de son père; fut nommé gouverneur du château des Tuileries en 1622; ambassadeur en Angleterre, pour y régler les articles du mariage de Henriette de France avec le prince de Galles, en 1624; et enfin ministre secrétaire d'État des affaires étrangères pendant la minorité de Louis XIV. Il mourut en 1666, après avoir résigné sa charge à son fils aîné.

On a de lui, entre autres ouvrages : *Mémoires contenant les événements des règnes de Louis XIII et Louis XIV*, 1661, in-fol.; Amsterdam, 1719-1723, 3 vol. in-12; réimprimés avec une *Notice* par Petitot, dans la deuxième série des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, tomes XXXV et XXXVI.

Henri-Louis de LOMÉNIE, comte de BRIENNE, né en 1635, fut pourvu en 1651 de la survivance de la charge de

(*) *Relation de la Saint-Barthélemy*, dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, deuxième série, t. VII, p. 149.

secrétaire d'État qu'occupait son père, et nommé, la même année, conseiller d'État. Il ne commença cependant à exercer ces hautes fonctions qu'en 1663, après avoir parcouru presque toutes les contrées de l'Europe. Il se démit de sa charge en 1665, et se retira à l'Oratoire, pour s'y livrer tout entier au chagrin que lui avait causé la mort de sa femme. Péréfixe donne un autre motif à cette détermination : « Il y fut, dit-il, forcé par le roi, pour avoir *filé la carte*, car il était *un peu filou*. »

Il se fit, au bout de sept ans, chasser de l'Oratoire, pour sa mauvaise conduite : une violente passion qu'il avait conçue pour une dame, que, dans les vers qu'il lui adressait, il nommait la *dixième muse*, lui avait fait commettre des extravagances qui avaient scandalisé les Pères. Il n'en continua pas moins ses folies amoureuses, et bientôt on le vit se déclarer l'amant de la princesse de Mecklembourg. Louis XIV le fit alors enfermer à Saint-Lazare. Il fut interdit comme fou, et ses parents s'emparèrent de ses biens. Il les recouvra cependant quelque temps après, se retira, en 1696, à l'abbaye de Château-Landon, et y mourut en 1698.

On a de lui plusieurs ouvrages et recueils, dont les principaux sont : *Ludovicus Henricus Lomenii Briennæ..... Itinerarium*, Paris, 1660, in-12; une description en vers et en prose (latin) de sa galerie de tableaux, sous ce titre : *de Pinacothecâ*, etc., Paris, 1662, in-8°; *Recueil de poésies chrétiennes et diverses*, Paris, 1671, 3 vol. in-12; *Poésies diverses latines et françaises* (publiées par Gomberville, sans date). On a conservé aussi quelques-uns de ses manuscrits. Les plus curieux sont ses *Mémoires*, et un poëme *sur les fous renfermés à Saint-Lazare*.

Des deux frères du comte de Brienne, l'aîné, *Charles-François*, mourut en 1720, évêque de Constance, et doyen de l'épiscopat français; le second, *Alexandre Bernard*, entra dans l'ordre de Malte, et devint commandeur de la Rochelle.

Louis-Henri de LOMÉNIE, *comte de* BRIENNE, fils de *Louis-Henri*, eut deux fils :

L'aîné fut le cardinal *Étienne-Charles de* LOMÉNIE DE BRIENNE. Né à Paris, en 1727, et destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, il renonça à son droit d'aînesse en faveur de son frère, fut reçu docteur en Sorbonne en 1752, et nommé, en 1760, évêque de Condom, puis, trois ans après, archevêque de Toulouse. Les encyclopédistes, dont il partageait les principes, et avec lesquels il s'était de bonne heure lié, le firent admettre, en 1770, à l'Académie française (*). Une intrigue de cour, dont l'instrument fut l'abbé de Vermand, confesseur de la reine, le porta, en 1787, au ministère, en remplacement de Calonne, et le roi lui donna, bientôt après, l'archevêché de Sens. D'utiles réformes, introduites par lui dans l'administration de l'archevêché de Toulouse, mais surtout ses liaisons avec les économistes et les encyclopédistes, lui avaient valu la réputation d'un habile administrateur. Il la perdit bientôt, lorsqu'il fut devenu contrôleur général des finances et premier ministre. Il ne montra dans cette place qu'une témérité, une faiblesse, une inconstance et une étourderie déplorables. Réduit aux expédients pour se procurer l'argent nécessaire pour faire face aux besoins de l'État et au gaspillage de la cour, auquel il ne songea même pas à mettre un frein, il n'en trouva pas d'autre que les édits sur le timbre et sur la subvention territoriale. Les parlements en refusèrent l'enregistrement; ce fut alors que fut tenu ce fameux lit de justice, qui fut le dernier de l'ancienne monarchie. Les parlements protestèrent; Brienne les fit exiler. Mais la crainte de la guerre civile le força bientôt à signer leur rappel; puis, une intrigue, ourdie par la princesse de Polignac, le força de quitter le ministère. Il crut devoir se poser en victime, et, en remettant au roi son portefeuille, le 25 août 1788, il lui dit que « le talent de « Necker étant devenu indispensable « pour sauver l'État, il devait se sacri- « fier au bien général. » Il conservait cependant, en quittant le ministère,

(*) « On dit que vous nous donnez pour « confrère, dit Voltaire, dans une lettre à « Dalembert, l'archevêque de Toulouse qui « passe pour une bête de votre façon, très- « bien disciplinée par vous. »

678,000 livres de rentes, et le roi lui fit avoir, pour lui, le chapeau de cardinal; pour sa nièce, une place auprès de Marie-Antoinette; pour un de ses neveux, un régiment, et, pour un autre, la coadjutorerie de l'archevêché de Sens.

Lorsque la révolution éclata, il s'en montra d'abord partisan; il prêta le serment constitutionnel, puis refusa le siége de Toulouse, et déclara qu'il ne faisait aucun cas de la constitution. Peu de temps après, il jura de nouveau de l'observer, et renvoya au pape le chapeau de cardinal. Arrêté en 1793, il obtint la permission de rester chez lui, sous la surveillance de l'autorité. Il y mourut en février 1794.

Athanase-Louis-Marie de LOMÉNIE, *comte de* BRIENNE, frère puîné du précédent, qui, ainsi que nous l'avons dit, lui avait cédé son droit d'aînesse, devint lieutenant général, puis (1787) ministre de la guerre, et, dans cette place, donna, ainsi que son frère, les plus grandes preuves d'incapacité. Remplacé en 1788, il périt sur l'échafaud en 1794. Il était âgé de 64 ans.

Pierre-François Marcel, son fils, fut nommé, en 1788, coadjuteur de son oncle à l'archevêché de Sens, et périt aussi sur l'échafaud en 1794.

LONATO (bataille de). Pendant que Wurmser se dirigeait sur Mantoue, dans le dessein d'en faire le siége, Bonaparte se jetait à l'improviste sur l'armée du Tyrol.

Le 3 août 1796, eut lieu la bataille de Lonato; elle fut donnée par les deux divisions de Wurmser, qui passèrent le Mincio sur le pont de Borghetto, et par la division de Bayalowitsch qu'il avait laissée devant Peschiera, ce qui, avec la cavalerie, formait un corps de 30,000 hommes. Les Français en avaient 20 à 23,000. Le succès ne fut pas douteux : Wurmser, avec 2 divisions d'infanterie et la cavalerie qu'il avait conduite à Mantoue, non plus que Quasdanowitch, qui était déjà en retraite, ne purent se trouver à cette action.

D'abord l'avant-garde de la division Masséna qui occupait Lonato fut repoussée; mais le général en chef, qui était à Ponte-di-San-Marco, accourut se placer à la tête des troupes : l'ennemi fut attaqué par le centre, Lonato repris au pas de charge, et la ligne autrichienne coupée. Une partie se replia sur le Mincio, l'autre se jeta sur Salo; mais prise en front par le général Soret qu'elle rencontra, et en queue par le général Saint-Hilaire, tournée de tous côtés, elle fut obligée de mettre bas les armes. Le surlendemain, Bonaparte livra la belle bataille de Castiglione. (Voy. ce mot.)

LONDRES (traités de). — 2 *janvier* 1671. — Louis XIV, au moment d'attaquer la Hollande, mit tout en œuvre pour entraîner l'Angleterre dans son alliance; Charles II, que son goût effréné pour les plaisirs rendait toujours avide d'argent, se laissa séduire par l'offre de sommes considérables. Au mois de mai 1670, Louis XIV se rendit à Calais, et Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, passa à Douvres, y eut une entrevue avec son frère, et acheva de le gagner, en lui donnant pour maîtresse mademoiselle de Kerhouent, qui devint duchesse de Portsmouth. On arrêta, dans cette entrevue, les bases d'un traité, qui fut définitivement signé à Londres, le 2 janvier 1671, par l'ambassadeur français, Colbert de Croissy, qui avait acheté tous les ministres de Charles II. Le roi d'Angleterre y prenait l'engagement de se faire catholique et de réconcilier son royaume avec l'Église. Louis XIV lui promettait 200,000 livres sterl. pour l'aider à aplanir les obstacles que pourrait lui susciter le parlement; il lui assurait en outre son appui pour comprimer les révoltes qui éclateraient dans son royaume : ces articles devaient rester secrets; enfin, les deux monarques s'engageaient à attaquer en commun la Hollande. Charles II devait fournir un corps de 6,000 hommes, qui serviraient sous les ordres du généralissime de l'armée française; de plus, 50 bâtiments de guerre et 6 brûlots, auxquels Louis XIV joindrait 30 vaisseaux et 10 brûlots. Cette flotte combinée devait être sous les ordres du duc d'York. Le roi de France, de son côté, devait payer à Charles II, pendant toute la durée de la guerre, une somme annuelle de 350,000 livres sterl. De toutes les conquêtes futures sur les Provinces-Unies, l'Angleterre ne devait avoir que quelques îles de la Zélande et

de la Hollande, comme Walcheren, Goeree, Voorn, etc. Lord Arlington, le duc de Buckingham, lord Landerdale, et Ashley Cooper, qui avaient signé ce traité, si contraire aux intérêts de l'Angleterre, reçurent de la France de fortes pensions en récompense de leur trahison.

13 *septembre* 1688.—Jacques II avait, pendant toute la durée de son règne, hésité à se compromettre vis-à-vis de l'Europe et de ses sujets par une alliance ouverte avec Louis XIV, tantôt parce que les sommes offertes par le monarque français lui paraissaient insuffisantes, tantôt parce que les conditions de l'alliance qui lui était proposée lui paraissaient trop humiliantes. Cependant, sur les avertissements sans cesse répétés de Louis, qui instruisait Jacques II des préparatifs dirigés contre lui en Hollande, le roi d'Angleterre finit par signer à Londres, le 13 septembre 1688, une convention par laquelle il acceptait, en cas de besoin, l'offre d'une flotte française. Mais, six semaines plus tard, Guillaume débarquait en Angleterre, et détrônait son beau-père.

8 *octobre* 1711.—La sanglante guerre allumée pour la succession d'Espagne durait depuis 10 ans, lorsque la France et l'Angleterre, épuisées toutes deux, signèrent à Londres, le 8 octobre 1711, un double traité pour les préliminaires de la paix. L'un renfermait les conditions particulières stipulées en faveur de l'Angleterre, l'autre les articles qui devaient servir de bases à la pacification générale. Ces conditions furent peu modifiées lors de la paix générale de l'Europe avec la France et l'Espagne, paix qui ne fut conclue que le 11 avril 1713. (Voy. UTRECHT.)

18 *juillet* 1718. — L'Angleterre, effrayée des vastes projets d'Albéroni, se rapprocha de la France, menacée elle-même par l'Espagne. Ces deux puissances, avec l'assentiment de la Hollande, firent un projet de traité entre l'Espagne et l'Autriche, qui devaient être forcées d'en accepter les bases : « quatre articles, formant les préliminaires d'une alliance dans laquelle l'Empereur devait entrer, furent arrêtés dans une convention particulière. L'Empereur devait renoncer à ses prétentions sur l'Espagne et les Indes, et abandonner la Sardaigne au duc de Savoie, en échange de la Sicile, qui lui était rendue pour être réunie au royaume de Naples. Le duché de Parme et le grand-duché de Toscane étaient déclarés fiefs impériaux, et seulement sous cette condition dépendante, devaient passer, après la mort de leurs possesseurs, aux enfants de la reine d'Espagne; des garnisons suisses devaient les occuper jusqu'alors. On laissait à la Hollande et à la Savoie la liberté d'accéder à ce traité; et si l'Espagne refusait de l'accepter, les alliés s'engageaient, dans un délai déterminé, à l'y contraindre par les armes. Dans cet arrangement, tous les sacrifices étaient pour le roi d'Espagne, tous les profits pour l'Empereur. Le premier devait évacuer la Sardaigne, qu'il avait conquise, et renoncer à la réversion de la Sicile; l'indépendance de l'Italie était absolument sacrifiée; la suzeraineté du duché de Parme était déchue de l'état de souveraineté à celui de fief; le duc de Savoie changeait un royaume riche et populeux contre une île pauvre, malsaine, et à moitié déserte; tandis que l'Autriche tenait dans ses chaînes toute la Péninsule, par la possession du Milanais, du Mantouan, des Deux-Siciles, et l'allégeance de Parme et de Florence... L'intérêt de la France l'appelait à s'opposer à ces asservissements de l'Italie, à ne pas permettre qu'un roi bourbon, qu'elle avait mis sur le trône d'Espagne au prix de si grands sacrifices, fût affaibli et humilié; que le duc de Savoie, qu'il lui importait de rendre puissant pour balancer l'Autriche, fût privé du royaume qu'elle lui avait reconnu, et ne reçût qu'une compensation dérisoire. Ces motifs furent appréciés par plusieurs membres du conseil de régence; le duc du Maine soutint que le traité serait aussi funeste à l'État qu'au régent; le duc de Bourbon refusa de s'expliquer; d'Effiat s'absenta sous un vain prétexte; le Pelletier et Villeroy demandèrent un ajournement; le maréchal d'Uxelles déclara d'abord qu'il ne signerait point; mais quelques caresses du régent désarmèrent les plus difficiles; d'Uxelles, le garde des sceaux d'Argenson, et surtout le marquis de Torcy, parlèrent en

faveur des quatre articles, et, le 18 juillet 1718, d'Uxelles, Stanhope, Cheverny et Stairs, signèrent à Paris la convention préparatoire. Puis Dubois signa, le 2 août suivant, à Londres, le traité définitif qui renversa l'ancien système fédératif de la France (*). » Ce traité est connu sous le nom de traité de la *quadruple alliance*.

Il est bon d'ajouter que Dubois, qui fut dans cette négociation le représentant de la France à Londres, avait, pour prix de sa complaisance, obtenu du gouvernement anglais une pension de 40,000 livres sterling.

Londres (siége de). — Louis, fils de Philippe-Auguste, appelé à la couronne d'Angleterre par les barons révoltés contre le roi Jean, avait fixé sa résidence à Londres. Lorsque la mort de Jean eut changé les dispositions des partis, et que le désastre de Lincoln et la défaite de Douvres (voyez Douvres et Lincoln) eurent ruiné les espérances du prince français, le maréchal, gouverneur du jeune roi Henri III et lieutenant général du royaume, se porta avec des forces considérables sur Londres, qu'il assiégea par terre et par mer. Louis, réduit à la dernière extrémité, demanda à capituler avec le reste de son armée. Un traité, signé le 11 septembre 1217, lui accorda des conditions favorables. Le prince renonça à la couronne d'Angleterre, délia les Anglais de leurs serments, et revint en France.

Longchamps. — Il existait jadis au nord du village de Boulogne près Paris, et dans l'enceinte du bois du même nom, une abbaye de religieuses, fondée, au treizième siècle, par Isabelle de France, sœur de saint Louis, laquelle y était morte en 1269. Après la mort de cette princesse, qui passait pour faire des miracles, de puissants personnages voulurent être enterrés à Longchamps; des rois y allèrent en pèlerinage; des princesses de France y prirent le voile. Cependant, à partir du milieu du seizième siècle, les religieuses se relâchèrent de l'austérité de leur règle : Henri IV prit parmi elles une maîtresse (*). Vincent de Paule leur adressa des reproches mérités : « La plupart, dit-il, portent des « vêtements mondains; elles se mon- « trent aux parloirs, brillant de couleurs « empruntées, et portant des montres « d'or. Elles reçoivent des jeunes gens. » Dans la suite, le monastère acquit un autre genre de célébrité. Pendant la semaine sainte, des voix mélodieuses y chantaient en chœur les *ténèbres*, et tout Paris courait entendre ce concert spirituel. L'affluence des auditeurs entraîna des désordres dans l'église, et la musique fut supprimée; mais la promenade resta, et, chaque année, le chemin du couvent devint le rendez-vous de ce que la ville et la cour avaient de plus brillant, le théâtre où l'on allait admirer les modes les plus nouvelles. La révolution interrompit ce pèlerinage; mais il recommença sous le consulat. Il a, depuis, entièrement perdu son caractère primitif.

Longepierre (Hilaire-Bernard de Requeleyne, baron de), né à Dijon en 1659, fut précepteur du comte de Toulouse et du duc de Chartres, depuis régent; puis secrétaire des commandements, et gentilhomme ordinaire de ce dernier prince. Admirateur enthousiaste de la poésie grecque, tout jeune encore, il débuta en publiant des traductions de Sapho, d'Anacréon, de Théocrite, de Bion et de Moschus. Après ces essais assez malheureux, et qui lui attirèrent une épigramme de J. B. Rousseau, il publia de son propre fonds un *Recueil d'idylles* qui n'eut pas de succès.

Longepierre donna ensuite au théâtre trois tragédies, *Médée*, *Sésostris* et *Électre* : *Sésostris* tomba dès la première représentation, comme nous l'apprend une épigramme de Racine; *Médée* seule se soutint, malgré ses défauts, par l'éclat du rôle principal. « Longepierre, dit Voltaire, imita les poëtes grecs dans ses tragédies, en ne mêlant point l'amour à ses sujets sévères et terribles; mais aussi il les imita dans le vide d'action et d'intrigue, et ne les égala point dans la beauté de l'élocution. » Il mourut à Paris en 1721. Ses

(*) De Sismondi, Histoire des Français, t. XXVII, p. 320.

(*) Elle devint ensuite abbesse de Saint-Louis de Vernon.

pièces de théâtre ont été publiées de nouveau en 1826.

Longjumeau, ancienne seigneurie de l'Ile-de-France, érigée en marquisat, en 1626, en faveur d'Antoine Coeffier, marquis d'Effiat. C'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département de Seine-et-Oise.

Longjumeau (paix de). — La seconde guerre civile entre les protestants et les catholiques avait éclaté en 1567, par une tentative faite par les premiers pour surprendre la cour à Meaux. Les hostilités s'étaient successivement étendues dans toute la France, et enfin, le 23 février 1568, les réformés vinrent mettre le siége devant Chartres. Catherine de Médicis, résolue à ne pas combattre, malgré la supériorité de ses forces, fit aussitôt des ouvertures de paix. Elle offrit aux protestants le rétablissement plein et entier de l'édit d'Amboise, en annulant toutes les restrictions et exceptions qu'elle y avait apportées depuis. Elle ne demandait pas autre chose que le renvoi des auxiliaires allemands, la reddition des places déjà prises, et le licenciement des troupes protestantes. La divulgation de ces conditions avantageuses, qui inspiraient quelque défiance à Condé et surtout à Coligny, mit la désorganisation dans l'armée protestante. On vit des cornettes entières de cavalerie repartir sans congé pour la Saintonge et le Poitou. Coligny voyant le moment où il demeurerait sans armée, se soumit à la nécessité, malgré ses répugnances, et la paix fut signée à Longjumeau, le 23 mars 1568. Un nouvel édit du roi remit en vigueur l'édit d'Amboise, et fut enregistré au parlement de Paris, le 27 du même mois. Les huguenots levèrent le siége de Chartres, livrèrent au roi Soissons, Auxerre, Orléans, Blois et la Charité, où ils avaient des garnisons, et renvoyèrent Jean Casimir et ses troupes allemandes, dont les soldes arriérées furent payées par la reine. Cette paix fut surnommée la paix *boiteuse* ou *malassise*, par allusion au boiteux Gontaut de Biron et au maître des requêtes Malassise, qui l'avaient négociée.

Longueil (Christophe de), *Longolius*, né à Malines en 1490, fut à dix-neuf ans professeur de droit à Bourges, et devint chancelier d'Anne de Bretagne. Il voyagea ensuite en Italie, s'y lia avec le cardinal Bembo, et se fixa à Padoue, où il mourut en 1522. On a de lui des *discours* et des *lettres*, dont le recueil parut à Florence en 1524.

Longueil (Richard-Olivier de), naquit vers le commencement du quinzième siècle, d'une ancienne famille de Normandie. Nommé archidiacre de l'église de Rouen, il fut élu évêque de Coutances en 1453, et fut nommé, deux ans plus tard, l'un des commissaires chargés de revoir le procès de Jeanne d'Arc. Charles VII, après l'avoir envoyé en ambassade auprès du duc de Bourgogne, le nomma chef de son conseil, premier président de la chambre des comptes, et enfin obtint pour lui le chapeau de cardinal. Longueil fut ensuite chargé par Louis XI de demander au pape l'investiture de la Sicile pour le duc d'Anjou. N'ayant pas réussi dans cette négociation, il n'osa revenir en France, accepta l'évêché de Porto et la légation de l'Ombrie, et mourut à Pérouse en 1470.

Longuerue (Louis Dufour, abbé de), savant littérateur, né en 1652, à Charleville, mort à Paris en 1733, se livra de bonne heure à l'étude des langues orientales. Après être resté quinze ans au séminaire de Saint-Magloire, il rentra dans le monde. Quoique fort savant, particulièrement dans l'histoire, il ne voulut jamais se mettre sur les rangs pour l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ni faire imprimer ses ouvrages, dont la publication est due à ses amis. Les principaux sont : *Dissertation touchant les antiquités des Chaldéens et des Égyptiens*, ouvrage très-rare, copié par R. Simon dans le t. II de ses *Lettres choisies; Notes sur l'histoire de Justin* (dans une édition de cet auteur, Paris, 1709, in-16, et dans le *Diarium italicum* du P. Montfaucon); *Description historique et géographique de la France ancienne et moderne* (texte d'un atlas de Danville, avec les cartes de ce géographe célèbre), publiée par l'abbé Barraud, Paris, 1719; ibid., 1722, in-fol.; *Annales des Arsacides* en latin, Strasbourg, 1732, in-4°; *Remarques sur l'inscription d'un marbre trouvé à Torigny* (insérées dans *le Mer-*

cure de France, avril et mai 1733); *Recueil de pièces intéressantes pour servir à l'histoire de France*, publié par Rousselot de Surgy, Genève (Paris), 1769, in-12. On trouve une *Notice* des manuscrits de Longuerue, ainsi que de ses autres ouvrages, dans le recueil intitulé *Longueruana*, Berlin (Paris), 1754, 2 part. in-12.

LONGUEVAL (Jean), jésuite, né près de Péronne, en 1680. Ayant été exilé par suite de sa participation aux querelles religieuses qui, au dix-huitième siècle, préoccupèrent si vivement les esprits, il commença à écrire l'histoire de l'Église gallicane, dont il ne put terminer que huit volumes. Il mourut en 1735. Son ouvrage fut achevé par les Pères Fontenay, Brumoy et Berthier, et publié sous le titre de : *Histoire de l'Église gallicane*, Paris, 1730-1749, 18 vol. in-4°; Nîmes, 1782, 18 vol. in-8° et in-12. Cet ouvrage fort érudit contient, dans la partie due au P. Longueval, des détails minutieux, inexacts, et parfois peu dignes de la gravité de l'histoire.

LONGUEVILLE, nom d'une illustre maison, dont la tige fut *François Ier* d'Orléans, fils du grand Dunois, et qui s'éteignit en 1707, dans la personne de *Marie d'Orléans*, duchesse de Nemours. Nous avons fait connaître, à l'article DUNOIS, la descendance de cette famille ; nous ne donnerons ici que la biographie de la célèbre duchesse, sœur du grand Condé, et femme de Henri II, duc de Longueville.

Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, duchesse de LONGUEVILLE, fille de Henri II de Bourbon-Condé, naquit en 1619, au château de Vincennes, où son père était prisonnier d'État. Sa mère fut cette Charlotte-Marguerite de Montmorency, si fort convoitée par Henri IV, et dont la merveilleuse beauté avait failli susciter bien des guerres. La haute naissance de mademoiselle de Bourbon eût suffi à la faire briller à la cour, lorsqu'elle y apporta, comme dit madame de Motteville, « les premiers charmes de cet angélique visage, qui depuis a eu tant d'éclat, et dont l'éclat a été suivi de tant d'événements fâcheux et de souffrances salutaires. » Mais sa beauté, la grâce et la distinction de toute sa personne firent bientôt oublier sa naissance, qui devint, aux yeux de tous, le moindre de ses avantages.

Les premiers penchants de madame de Longueville se tournèrent vers une dévotion mystique, comme il arrive souvent aux âmes ardentes, et, vers l'âge de 13 ans, ayant vu sa tante, la veuve de ce Montmorency que Richelieu fit périr sur un échafaud, abriter son infortune au fond d'un cloître, la jeune fille songea à s'y retirer avec elle, et à offrir à Dieu, dans sa fleur, une vie qui devait être si orageuse. Sans être entrée au couvent, sa vie dévote allait son train, et un jour, madame la princesse ayant résolu de conduire sa fille au bal de la cour, malgré les réclamations de celle-ci, mademoiselle de Bourbon tint conseil à ce sujet avec des religieuses carmélites qu'elle affectionnait particulièrement, et il fut arrêté que, pour affronter les périls du monde, elle revêtirait en secret un cilice sous sa parure de bal. Mais le cilice fut une faible défense; la jeune fille s'enivra des éloges que lui attira sa beauté, et pour longtemps la dévotion fut vaincue par la vanité.

Fiancée à 19 ans au prince de Joinville, fils du duc de Guise, mademoiselle de Bourbon fut, après la mort de ce jeune prince, qui périt en Italie, recherchée par le duc de Beaufort (le roi des Halles), et finit par épouser, à l'âge de 23 ans, le maréchal de Longueville, qui n'en avait pas moins de 47, et dont le cardinal de Retz nous a laissé ce portrait : « Il avoit, avec le beau nom d'Orléans, de la vivacité, de l'agrément, de la libéralité, de la justice, de la valeur et de la grandeur; et il ne fut jamais qu'un homme médiocre, parce qu'il eut toujours des idées infiniment au-dessous de sa capacité. » Quel que soit ce portrait, il ne paraît pas que l'original plut beaucoup à la jeune duchesse, car, peu de temps après son mariage, elle entama une intrigue avec le beau prince de Marsillac, qui fut depuis le duc de la Rochefoucauld, le célèbre auteur des *Maximes*. Mais, au beau milieu de cette passion qui s'annonçait avec tout le romanesque désirable pour une *précieuse*, car madame

Digitized by Google

de Longueville fréquentait alors beaucoup cet hôtel Rambouillet, tant décrié par Molière et Boileau, et où, il ne faut pas l'oublier pourtant, nous retrouvons, avec madame de Longueville, les femmes les plus distinguées du temps, mesdames de Sévigné, des Houlières, de la Fayette, etc.; au beau milieu de cette passion, disons-nous, le duc de Longueville ayant été nommé plénipotentiaire de France au traité de Westphalie, sa femme dut partir avec lui, et elle ne rentra en France que lorsque commençaient à y gronder les orages de la fronde. Nonchalante par caractère, madame de Longueville se trouva, par esprit de famille, appelée à jouer dans la fronde le rôle qu'avait joué dans la ligue l'intrigante et active madame de Montpensier (voy. ce mot); et, sans passion politique aucune, elle se vit à la tête d'un parti politique, où par affection pour ses frères, les princes de Condé et de Conti, elle entraîna avec elle, et son amant le beau Marsillac, dont tout le monde connaît les deux vers qu'il parodia plus tard :

« Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
« J'ai fait la guerre au roi, je l'aurais faite aux dieux. »

et son mari, le duc de Longueville, descendant très-peu chevaleresque de Dunois, et tant d'autres que charmait sa beauté.

Une fois entrée dans la fronde, la duchesse de Longueville, qui, selon l'expression de sa belle-fille, la duchesse de Nemours, « savoit très-mal ce que c'étoit que politique, et en avoit peu, » la duchesse de Longueville, qui jusque-là s'était contentée d'être tout simplement la plus jolie femme de la cour, annonça hautement la volonté de remédier au désordre des affaires; mais tout cela était bien vague, bien indéterminé, et jamais ambition ne fut plus difficile à caractériser que la sienne. Cependant, elle prit séjour à l'hôtel de ville avec une cour de seigneurs frivoles et licencieux, et l'on ne parla bientôt plus dans toute l'Europe que des charmes de sa beauté, de la délicatesse de son esprit, et du crédit qu'elle s'était acquis dans Paris et dans toute la France.

L'influence de la duchesse de Longueville dans les affaires de la fronde fut immense. Ce fut elle qui y attira momentanément Turenne, comme c'était elle qui, par les ambitieuses espérances dont elle les flattait, y retenait son frère, le grand Condé, et son autre frère, le prince de Conti, avec lesquels, dit madame de Motteville, ses relations eurent tout le train et l'apparence orageuse des passions. Le prince de Conti en particulier, dès son entrée dans le monde, s'était mis en train de lui plaire, *plutôt en qualité d'honnête homme que comme frère.*

Les frères de madame de Longueville et son mari lui-même ayant été arrêtés par ordre de la reine et mis à Vincennes, en 1650, la duchesse prit la fuite, se sauva en Normandie, y courut les aventures les plus romanesques, se réfugia en Hollande, et de là à Stenay, où elle séduisit encore Turenne, et le décida à se déclarer lieutenant général pour le roi, à l'effet d'obtenir la liberté des princes.

Lorsque les troubles furent enfin apaisés, la duchesse de Longueville, comme beaucoup d'autres frondeurs, eut grand'peine à faire sa paix avec la cour, elle vécut quelque temps retirée à Bordeaux, ville qui avait vivement embrassé le parti de la fronde. Elle quitta Bordeaux en 1653, par ordre de la cour, et, en s'arrêtant à Moulins, au couvent des Filles de Sainte-Marie, elle s'y sentit prise d'un vif repentir de ses fautes, sentiment qui dura pendant tout le reste de sa vie. Écoutons-la elle-même nous raconter sa conversion : « Un jour, au milieu d'une lecture de « piété, il se tira comme un rideau « de devant les yeux de mon esprit ; « tous les charmes de la vérité, rassem- « blés sous un seul objet, se présentè- « rent devant moi ; la foi, qui avoit de- « meuré comme morte et ensevelie sous « mes passions, se renouvela ; je me « trouvai comme une personne qui, « après un long sommeil, où elle a songé « qu'elle étoit grande, heureuse, hono- « rée et estimée de tout le monde, se « réveille tout d'un coup et se trouve « chargée de chaînes, percée de plaies, « abattue de langueur, et renfermée « dans une prison obscure. »

Cette conversion de madame de Lon-

Digitized by Google

gueville s'opéra lorsque cette femme charmante, ayant à peine 34 ans, était encore dans tout l'éclat de sa beauté; plusieurs circonstances avaient contribué à la jeter dans cette voie vraiment nouvelle, qu'elle ne quitta plus.

Comme nous l'avons dit, la vie de madame de Longueville avait été une suite de galanteries; à la Rochefoucauld avait succédé le duc de Nemours, qui fut tué par M. de Beaufort en 1652, et dès lors madame de Longueville écrivait à ses chères carmélites, qu'elle n'avait jamais complétement délaissées, « Je ne désire rien avec tant d'ardeur « présentement, que de voir cette guerre-« ci finie, pour m'aller jeter avec vous « pour le reste de mes jours..... Si j'ai « eu des attachements au monde, de « quelque nature que vous les puissiez « imaginer, ils sont rompus et même « brisés. »

Après dix mois de séjour à Moulins, madame de Longueville fut rejointe par son mari, qui l'emmena en Normandie; mais dès lors elle était entrée avant dans la route de pénitence, où elle devait marcher le reste de sa vie, et ne se mêla plus d'intrigues d'aucun genre, soit politiques, soit autres. Lorsque le duc de Longueville mourut, en 1663, il y avait dix ans qu'elle menait, au milieu du monde, la vie d'une religieuse, et que, sur le conseil d'un bon Père janséniste, elle s'occupait de réparer par des aumônes et des restitutions dans les provinces, les ravages qu'elle y avait causés en suscitant la guerre civile.

A la mort de M. de Longueville succéda, à quelques années de distance, celle du fils chéri de la duchesse, ce jeune comte de Saint-Paul, dont madame de la Fayette dit : « Je lui trouve terriblement d'esprit, » et qu'on croyait généralement fils de la Rochefoucauld. Madame de Sévigné nous apprend, dans une de ses plus admirables lettres, comment la malheureuse mère reçut cette horrible nouvelle. C'était après le passage du Rhin qu'avait été tué le jeune prince, et mademoiselle de Vertus et le célèbre Arnauld furent chargés de porter à madame de Longueville l'affreuse nouvelle. « Mademoiselle de Vertus n'avoit qu'à se montrer; ce retour si précipité marquoit bien quelque chose de funeste. En effet, dès qu'elle parut : « Ah! mademoiselle, comment se porte « monsieur mon frère? » Sa pensée n'osa aller plus loin. — « Madame, il « se porte bien de sa blessure; il y a eu « un combat. » — « Et mon fils? » On ne lui répondit rien. — « Ah! mademoi-« selle, mon fils, mon cher fils, mon « cher enfant, répondez-moi, est-il « mort? » — « Madame, je n'ai point de « paroles pour vous répondre. » — « Ah! « mon cher fils, est-il mort sur-le-« champ? N'a-t-il pas eu un seul mo-« ment? Ah! mon Dieu, quel sacri-« fice! » Et là-dessus elle tombe sur son lit, et tout ce que la plus vive douleur peut faire, et par des convulsions, et par des évanouissements, et par un silence mortel, et par des cris étouffés, et par des larmes amères, et par des élans vers le ciel, et par des plaintes tendres et pitoyables, elle a tout éprouvé.» Ce fut après cette mort que madame de Longueville entra à Port-Royal, d'où elle ne sortait que rarement, et presque toujours pour faire des séjours aux carmélites de la rue Saint-Jacques, chez lesquelles elle mourut le 15 avril 1679. Son corps fut enterré en ce couvent même, ses entrailles à Saint-Jacques du Haut-Pas, son cœur à Port-Royal, que sa présence semblait avoir protégé. Un mois après sa mort, ce couvent fut sommé de renvoyer ses pensionnaires et ses postulantes, commencement du blocus final où devait succomber Port-Royal.

Tous les Mémoires du temps, ceux de madame de Motteville, du cardinal de Retz, de la duchesse de Nemours, de la Rochefoucauld, sont pleins de madame de Longueville. Ce dernier qui, comme nous l'avons dit, fut son amant, nous a laissé d'elle le portrait suivant, écrit avec la sécheresse qui caractérise l'auteur des *Maximes :*

« Cette princesse avoit tous les avantages de l'esprit et de la beauté en si haut point et avec tant d'agrément, qu'il sembloit que la nature avoit pris plaisir de former en sa personne un ouvrage parfait et achevé; mais ces belles qualités étoient moins brillantes à cause d'une tache qui ne s'est jamais vue en une personne de ce mérite, qui est, que

bien loin de donner la loi à ceux qui avoient une particulière adoration pour elle, elle se transformoit si fort dans leurs sentiments, qu'elle ne reconnoissoit plus les siens propres. »

Retz qui, à son grand regret, ne fut jamais l'amant de madame de Longueville, nous a laissé d'elle cet autre portrait : « Madame de Longueville a naturellement bien du fonds d'esprit ; mais elle en a encore plus le fin et le tout. Elle avoit une langueur dans ses manières qui touchoit plus que le brillant même de celles qui étoient plus belles ; elle en avoit une même dans l'esprit qui avoit ses charmes, parce qu'elle avoit, si l'on peut le dire, des réveils lumineux et surprenants. Elle eût eu peu de défauts, si la galanterie ne lui en eût donné beaucoup. Comme sa passion l'obligea de ne mettre la politique qu'en second dans sa conduite, d'héroïne d'un grand parti elle en devint l'aventurière. »

Nicole, questionné sur le caractère d'esprit de madame de Longueville, dont il avait été directeur, répondait « qu'elle avoit l'esprit très-fin et très-délicat sur la connoissance des caractères des personnes, mais qu'il étoit très-petit, très-faible, et qu'elle étoit très-bornée sur les matières de science et de raisonnement, et sur toutes les choses spéculatives dans lesquelles il ne s'agissoit point de sujets de sentiment. »

Quant à la duchesse de Nemours, belle-fille de madame de Longueville, ses Mémoires ne sont qu'un long factum dans lequel elle n'oublie aucun des écarts de sa belle-mère.

L'ouvrage le plus complet sur cette femme illustre est la *Vie de la duchesse de Longueville*, par Villefare, Amsterdam, 1739.

Longwy, *Longus vicus*, ville forte de l'ancienne Lorraine, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Moselle (arrondissement de Sarreguemines) ; population : 2,500 habitants. Cette ville doit son origine première à un *castrum* romain. Elle appartint successivement à des comtes souverains, aux ducs de Luxembourg, aux comtes de Bar, et aux évêques de Lorraine. Son château était vaste, entouré de hautes murailles, flanqué de tours, et contenait dans son enceinte un palais et beaucoup de maisons. Le maréchal de la Ferté le prit de vive force en 1647, et le marquis de Genlis, en 1670. Sur ses ruines, Louis XIV fit bâtir, en 1682, la ville haute d'après le plan de Vauban.

Les Prussiens prirent Longwy le 22 août 1792, après un bombardement de quelques heures, et s'enorgueillirent fort d'une victoire qu'ils devaient au désordre de la garnison et à la faiblesse, pour ne pas dire à la trahison du commandant.

La nouvelle de ce revers causa à Paris une agitation générale. L'Assemblée législative décréta la peine de mort contre tout citoyen qui, dans une place assiégée, parlerait de se rendre, et, sur la demande de la Commune, il fut ordonné que Paris et les départements voisins fourniraient, sous quelques jours, 30,000 hommes armés et équipés. Les ennemis évacuèrent Longwy après la bataille de Valmy.

En 1815, 15,000 Prussiens se concentrèrent autour de Longwy. Le général Hugo, gouverneur de Thionville, envoya contre eux une colonne de 1,200 hommes, qui les attaqua à l'improviste, les battit, leur prit des pièces, détruisit leurs ouvrages, puis revint à Thionville. Mais les Prussiens reprirent leur position; le bombardement recommença, fut poussé avec acharnement, et après des efforts inouïs, le gouverneur, le général Ducos, fut contraint de capituler. Il quitta les décombres de la place et défila sur les glacis avec une centaine de blessés qui composaient toute sa garnison.

Lons, première des six petites baronnies du Béarn, créée par Jeanne d'Albret, et érigée ensuite en marquisat ; elle est aujourd'hui comprise dans le département des Basses-Pyrénées.

Lons-le-Saulnier, *Ledo-Salinarius*, du nom celtique *Led*, qui signifie flux de la mer, et fait allusion à l'écoulement intermittent de la source salée qui fait aujourd'hui la richesse de cette ville. Lons-le-Saulnier est assez ancien ; il fut pris par les Français en 1395, repris par l'empereur Maximilien en 1500, assiégé de nouveau par les Français en 1572, et pris d'assaut par eux

Google

en 1637. Quoique les propriétés de ses puits d'eau salée fussent connues des anciens, c'est au comte Guillaume de Bourgogne qu'on doit les premières tentatives faites pour les exploiter en grand. Ce seigneur, auquel ce territoire échut en partage, à la fin du dixième siècle, voulut pouvoir se passer du produit des mines de Salins, qui pouvaient lui être enlevées par le mariage de sa nièce Béatrix avec un prince étranger. Ce fut alors qu'il fit construire les salines de Lons-le-Saulnier, de Montmérol et de Groson; l'exploitation de ces salines fut suspendue au quatorzième siècle; mais un arrêt du conseil la rétablit en 1743, et, depuis, elle a pris une extension considérable.

Lons-le-Saulnier, qui était autrefois compris dans la Franche-Comté, est aujourd'hui le chef-lieu du département du Jura. On y compte 8,000 habitants; c'est la patrie du général Lecourbe.

Lons-le-Saulnier (monnaie de). Cette ville jouit pendant le moyen âge du droit de battre monnaie; ce fait est attesté par plusieurs chartes du treizième et du quatorzième siècle; elle appartenait alors aux comtes de Vienne, issus des anciens comtes de Bourgogne. On n'a pu retrouver les espèces fabriquées à cette époque; mais on vient de découvrir une monnaie frappée à Lons-le-Saulnier à une époque beaucoup plus reculée : c'est un denier portant d'un côté une croix autour de laquelle on lit LEDONIS VIL (*Ledonis villæ*); de l'autre, RAINAL DVS C., et, dans le champ, un monogramme composé d'un grand C carré traversé d'une barre, et d'un O. Le comte Renaud, dont le nom figure sur cette pièce, est certainement Renaud Ier, qui vivait au commencement du onzième siècle. Cette pièce est d'autant plus précieuse, que c'est l'unique monument monétaire qui nous reste des comtes de Bourgogne. On pourrait, à la rigueur, expliquer le monogramme du champ par le mot COMES. Pourtant, comme cette pièce est unique, et que jusqu'ici on n'en a pas trouvé d'analogues, il est prudent de ne rien affirmer à cet égard. Cette monnaie, qui est inédite, appartient à M. Duhamel (de Boulogne), qui doit bientôt la faire connaître dans la *Revue numismatique*. Elle prouve que les sires de Vienne jouirent du droit de monnayage à Lons-le-Saulnier, comme successeurs des comtes de Bourgogne, et qu'ils ne l'usurpèrent pas, ainsi qu'on pourrait le croire d'après les démêlés qui s'élevèrent au commencement du quatorzième siècle, entre eux et les archevêques de Besançon. Ces prélats les excommunièrent, et ne levèrent l'interdit qu'ils avaient lancé contre leurs adversaires que lorsque ceux-ci promirent de cesser d'user de leur droit. Toutefois, pendant le douzième siècle, des passages assez fréquents de chartes prouvent que non-seulement les évêques permettaient le cours des monnaies de Lons-le-Saulnier, mais encore qu'ils laissaient les comtes prendre leurs vasseaux à gage comme monnayeurs; et enfin, qu'eux-mêmes acceptaient pour leurs cathédrales des legs en espèces lédoniennes.

Lorenz (Jean-Marie), historiographe, né en 1723, à Strasbourg, où il occupa successivement les chaires d'histoire et d'éloquence, et où il mourut en 1801. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Dissertatio juris publici de antiquo coronæ Gallicæ et Carolingorum Franciæ regum in regnum Lotharingiæ jure*; Strasbourg, 1748, in-4°; 2° *Dissertatio in illustriora feuda trium regnorum Franciæ, Germaniæ, Italiæ*, ibid., 1748, in-4°; 3° *Summa historiæ Gallo-Franciæ civilis et sacræ*, ibid., 1790-93, 4 vol. in-8°. C'est une chronologie de l'histoire de France, qui va jusqu'au 30 mars 1793. Chaque fait y est accompagné de l'indication des documents qui s'y rapportent.

Loret (Jean), versificateur connu surtout par sa *Gazette burlesque en vers*, naquit à Carentan vers le commencement du dix-septième siècle, et mourut en 1605. Nous avons déjà parlé longuement de son œuvre capitale, à l'article Gazette.

Lorges ou Quintin, *Quintinium*, ancienne ville de Bretagne, qui portait autrefois le titre de baronnie, et fut érigée en duché, en 1691, en faveur de Guy de Durfort, maréchal de Lorges, qui obtint, en 1706, des lettres patentes pour faire changer le nom de Quintin en celui de Lorges. Cette ville pos-

sède un château bâti sur le modèle du palais du Luxembourg, et une église collégiale fondée, en 1414, par Geoffroy II, seigneur de Quintin.

C'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département des Côtes-du-Nord; on y compte 4,000 habitants.

Lorient, ville maritime de l'ancienne Bretagne, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département du Morbihan, place de guerre de troisième classe, préfecture maritime; population : 18,322 habitants.

Cette ville qui n'était, au commencement du dix-septième siècle, qu'un village peu considérable, fut donnée, en 1666, à la Compagnie des Indes, dont les armements se faisaient alors au Havre; ce fut de là que lui vint son nom. Cette Compagnie en fit, en 1728, sa place d'armes et son magasin général, et à partir de cette époque, Lorient s'accrut rapidement; on y comptait, en 1738, 14,000 habitants. On commença, en 1741, à l'entourer de fortifications, qui la mirent bientôt en état de repousser une descente opérée par les Anglais (voy. plus loin). En 1784, Lorient fut déclaré port franc, et, en 1796, on y établit un bagne consacré aujourd'hui exclusivement aux militaires coupables d'insubordination.

Lorient (attaque de). — En 1746, les Anglais, dans le but de ruiner le port de Lorient et avec lui la Compagnie française des Indes orientales, dirigèrent une descente contre cette partie de la Bretagne. Elle s'effectua sans résistance le 2 octobre 1746; 8,000 Anglais, commandés par le général Saint-Clair, furent debarqués par une escadre sous les ordres de l'amiral Richard Lestock. Le commandant français, qui était un membre de la famille l'Hôpital, bien qu'il eût quelque artillerie et 12,000 hommes de milices, se laissa lâchement effrayer par les menaces du général anglais, et capitula dès le premier jour de l'attaque, cinq jours seulement après le débarquement; car l'ennemi avait perdu en fausses manœuvres ce temps précieux, dont les Français n'avaient pas su profiter. « Il semblait, dit l'auteur de *la vie privée de Louis XV*, que ce fût un défi à qui ferait le plus de fautes. Au lieu de battre la chamade, les tambours des miliciens, peu instruits, battirent la générale. Saint-Clair ne sait ce que cela veut dire et craint une perfidie. Cependant le vent changeait; l'amiral Lestock en avertit par un signal. Une peur panique saisit l'ennemi, qui croit se voir attaqué sans pouvoir se rembarquer. Il fuit devant les Français qui lui apportent les clefs, et sont étonnés de ne trouver personne dans le camp. Il ne remporte que du ridicule et des huées, et va descendre à Quiberon, petite île déserte et aride. » La flotte ne rentra dans les ports d'Angleterre qu'après avoir inquiété pendant un mois les côtes de France.

Loriol, ancienne seigneurie de Bresse (aujourd'hui comprise dans le département de l'Ain), érigée en comté en 1743.

Loriquet (l'abbé), né à Épernay vers 1770, entra chez les Pères de la foi dès la fondation de cette société. Après avoir été professeur au petit séminaire de l'Argentière, tant que les Pères qui l'avaient obtenu du cardinal Fesch purent le conserver, il devint, à la restauration, supérieur de la maison d'Aix. Les rigueurs qu'il exerça contre quelques élèves ayant soulevé le public contre lui, il alla organiser à Saint-Acheul, près d'Amiens, un établissement qui, sous sa direction, devint bientôt un des plus considérables de l'ordre. C'est le P. Loriquet qui fut chargé par ses confrères de refaire les livres classiques dans un esprit qui secondât les vues de la société. Outre un nombre considérable de petits volumes, où l'histoire tant sacrée que profane est reconstruite par lui sur d'étranges bases, il a encore publié un *Traité de l'élégance et de la versification latine*; un *Dictionnaire classique de la langue française*, etc.

Lorraine. — On désignait, en 1789, sous le nom de Lorraine, la province bornée au nord par le Luxembourg et l'électorat de Trèves; au nord-est, par le bas Palatinat et le duché de Deux-Ponts; à l'est, par l'Alsace; au sud, par la Franche-Comté; et, à l'ouest, par la Champagne. La Lorraine comprenait neuf pays principaux; les *trois évêchés de Metz, Toul et Verdun*, avec

des villes du même nom, réunis à la France par le grand Guise, sous le règne de Henri II, et cédés définitivement par le traité de Westphalie; le *Luxembourg français*, comprenant la partie sud de ce duché, où se trouvent les villes de Thionville, Montmédy, Longwy, conquises par Condé, et cédées par l'Espagne à la paix des Pyrénées; le *duché de Carignan*, capitale Ivoy-Carignan, acquis par le même traité; la *Lorraine allemande*, ou le *pays de la Sarre* (Sargaw), comprenant les rives de ce cours d'eau et les places fortes qui y sont situées; cédée à la France par le traité d'Utrecht en 1713, à l'exception de Sarrelouis, acquis, en 1697, par la paix de Ryswick; le *duché de Bouillon*, enlevé par Louis XIV à l'évêque de Liége; enfin, les *duchés de Bar et Lorraine*, réunis à la France après la mort de Stanislas (1766), suivant les conditions du traité de Vienne (1738). C'est de ces neuf pays qu'ont été formés les départements des Vosges, de la Meurthe, de la Moselle et de la Meuse.

Telle que nous venons de la décrire géographiquement, la Lorraine n'est qu'un débris d'un vaste royaume carlovingien, dont nous allons résumer l'histoire.

Au traité de Verdun (843), les fils de Louis le Débonnaire partagèrent en trois lots l'empire de Charlemagne. Charles le Gros eut la France, c'est-à-dire, le pays situé à l'ouest de la Meuse, de la Saône et du Rhône; Louis eut la Germanie, et Lothaire l'Italie, avec cette zone de territoire français, comprise entre les rivières de l'Escaut, de la Meuse, de la Saône et du Rhône, à l'ouest; le Rhin et les Alpes, à l'est.

En 855, Lothaire partagea son royaume entre ses fils : Louis II eut l'Italie, et les possessions situées en France furent assignées à Charles et à Lothaire. Ce fut alors que se formèrent les royaumes de Lorraine et de Bourgogne, dont la limite était marquée par les monts Faucilles, le plateau de Langres et la souche des Vosges.

Le royaume de Lorraine (*Lotharii regnum*), comme on le disait alors, tire son nom de Lothaire (Lotharius), fils de l'empereur Lothaire, et non pas de celui-ci, comme on l'a écrit quelquefois. De *Lotharii regnum* on a formé *Lotharingia*, d'où *Loherrègne* (vieux français), par contraction *Lorrène*, et enfin *Lorraine*. Ce royaume comprenait les villes d'Utrecht, Cologne, Tongres, Trèves, METZ (capitale), Toul, Verdun, Cambrai, Strasbourg, etc.

Lothaire étant mort sans enfants (869), ses deux oncles, Louis le Germanique, roi de Germanie, et Charles le Chauve, roi de France, se partagèrent ses États; mais il est à croire que ce dernier ne posséda que nominalement sa portion, ou qu'on la lui enleva bientôt, car les historiens disent qu'après la mort de Louis le Germanique, le royaume de Lorraine passa à ses deux fils, Louis III de Saxe et Charles le Gros. Après eux, l'empereur Arnould le posséda jusqu'à sa mort, et le transmit à son bâtard Zuentibold, qui fut mis à mort par ses sujets en 900.

La même année, les Lorrains se donnèrent à l'empereur Louis IV, qui fut roi de Lorraine jusqu'en 911. Charles le Simple, roi de France, fut reconnu roi par les Lorrains, et réunit ainsi à la France une portion considérable de son territoire naturel. Mais l'empereur Henri Ier, dit l'Oiseleur, profitant de la faiblesse de Charles le Simple, dépouillé de toute puissance par ses vassaux, s'empara de la Lorraine vers 923.

Après la mort de Henri Ier, les Lorrains, ennuyés de la domination allemande, se soulevèrent, et appelèrent à leur secours Louis d'Outremer, roi de France (939). Otton le Grand, qui avait succédé en Allemagne à Henri l'Oiseleur, marcha contre Louis d'Outremer, et remit la Lorraine sous sa domination (940).

En 953, l'empereur Otton ayant donné le gouvernement de la Lorraine, devenue province de l'empire, à son frère Brunon, archevêque de Cologne, ce prélat, pour empêcher que les rois de France ne s'emparassent de ce pays, le divisa en deux parties, la haute Lorraine, ou *Mosellane*, et la basse Lorraine.

La Lorraine mosellane (*ducatus Mosellanorum*, ou *ducatus Lotharingorum*) comprenait la Lorraine propre-

ment dite, le Luxembourg, les diocèses de Trèves, Strasbourg, Metz, Toul, Verdun, une partie du Palatinat.

La Lorraine inférieure (*ducatus Lotharingiæ, Ripuariorum, duché de Lothier* ou *de Brabant*) renfermait le Brabant, le diocèse de Cambrai, les évêchés de Liége et de Cologne, et la Gueldre (Bruxelles, Anvers, Nimègue).

Nous ne suivrons pas l'histoire de tous ces fiefs; outre la monotonie, cette histoire présenterait peu d'utilité. Nous nous contenterons de faire l'esquisse de l'histoire de la Lorraine proprement dite, et de présenter la série des efforts faits par les rois de France pour réunir cette province au territoire national. Mais, avant de commencer cette histoire, nous devons parler d'une tentative de Lothaire, fils de Louis d'Outremer, pour ressaisir la Lotharingie. «Après la mort d'Otton le Grand (Ier), le roi Lothaire, dit M. Aug. Thierry, s'abandonnant à l'impulsion de l'esprit français, rompit avec les puissances germaniques, et tenta de reculer jusqu'au Rhin la frontière de son royaume. Il entra à l'improviste sur les terres de l'Empire, et séjourna en vainqueur dans le palais d'Aix-la-Chapelle. Mais cette expédition aventureuse, qui flattait la vanité française, ne servit qu'à amener les Germains, au nombre de 60,000, Allemands, Lorrains, Flamands et Saxons, jusque sur les hauteurs de Montmartre, où cette grande armée chanta en chœur un des versets du *Te Deum.* » Otton II fut battu sur l'Aisne pendant sa retraite; Lothaire, toutefois, lui abandonna ses droits sur la Lorraine; il fit, il est vrai, en 983, une nouvelle tentative sur ce pays; mais il ne put s'en rendre maître.

Les contrées situées entre la Flandre (l'Escaut), la Champagne (la Meuse), la Bourgogne à l'ouest et au sud, et le Rhin et la Hollande à l'est et au nord, furent ainsi annexées à l'Allemagne, et elles se divisèrent en fiefs, selon la loi dissolvante de l'époque; la Gaule perdit pour un temps ses limites naturelles; et des provinces françaises, entraînées dans la sphère de l'Allemagne, prirent cette apparence germanique qu'elles ont encore superficiellement, et qui les ferait passer pour avoir une autre origine.

Histoire de la Lorraine.

Brunon, archevêque de Cologne et archiduc de Lorraine, se donna deux lieutenants, l'un pour la basse Lorraine, l'autre pour la haute Lorraine; celui-ci fut *Ferry* ou *Frédéric* d'Alsace, qui prit le titre de duc de Lorraine. Après lui, nous trouvons :

984. *Thierry,* son fils.

Ferry, son fils, mort sans postérité masculine en 1027.

1027. *Gothelon Ier.*

1044. *Gothelon II,* son fils, déposé.

1046. *Albert,* comte d'Alsace.

1048. *Gérard,* son neveu, qui fut la tige des ducs de Lorraine. Nommé duc par l'empereur Henri le Noir, il sut se faire nommer *avoué* des principales églises de la Lorraine; et ce ne fut pas la moindre cause de l'élévation de sa famille. En effet, à part ses domaines du Sargau et quelques petites possessions dans la Lorraine propre, Gérard ne possédait qu'un petit nombre de seigneuries. Évêques et abbés étaient maîtres du sol.

« Les fréquentes guerres que se faisaient les Allemands et les Français, et dont le pays était souvent le théâtre; les guerres qui s'allumaient entre les différents princes de cette contrée, aussi bien que celles qui s'élevaient quelquefois entre les prélats eux-mêmes, obligèrent ces derniers de chercher des protecteurs, que l'on appelait alors *avoués* (advocati); ils leur donnaient des terres en fief; la continuation de ces guerres obligea aussi les prélats à faire des aliénations considérables en faveur de plusieurs seigneurs qui leur fournissaient de l'argent pour en soutenir les frais.

« Entre les seigneurs qui profitèrent de ces différents événements, les descendants de Gérard d'Alsace en eurent la meilleure part, pour ne pas dire qu'ils profitèrent de tout. Mais ce qui a peut-être le plus contribué à l'augmentation des domaines de cette maison, c'est qu'elle a fourni nombre d'évêques aux trois églises de Metz, Toul et Verdun, et que ces prélats se sont moins embarrassés de la conservation des biens

de leur église que de l'augmentation des domaines de leur famille (*).

Dynastie alsacienne.

1048. *Gérard* d'Alsace.
1090. *Thierry Ier.*
1115. *Simon Ier.*
1129. *Matthieu Ier.*
1176. *Simon II.*
1205. *Ferry Ier* (son neveu).
1214. *Thibault Ier*, blessé à Bouvines.
1220. *Matthieu II* (son frère).
1250. *Ferry II.*
1303. *Thibault II*
1312. *Ferry III*, tué à la bataille de Cassel.
1329. *Raoul*, tué à Crécy.
1346. *Jean Ier*, fait prisonnier à Poitiers.
1382. *Charles Ier* (**), assista à la bataille de Rosebeck et fut fait connétable en 1418.
1430. *Isabelle*, sa fille.

On a pu voir, par quelques circonstances que nous avons notées, quels efforts firent les rois capétiens pour maintenir la Lorraine dans l'alliance de la France. Rien n'était plus utile, en effet, pour le royaume; et la Lorraine d'ailleurs était elle-même tellement française, que, sur quatorze de ses ducs, deux furent tués, un blessé, et un autre pris en combattant pour nous.

Dynastie angevine.

1452. *Jean II.*—Isabelle avait épousé *René d'Anjou*, duc de Bar. Par ce mariage, furent unis les duchés de Lorraine et de Bar; cette princesse, à sa mort, eut pour successeur *Jean II*, duc de Calabre, fils aîné du roi René. Celui-ci poursuivit longtemps, et toujours sans succès, en Italie, les droits de sa maison sur le royaume de Naples. Il fut l'un des chefs de la ligue du bien public; ses successeurs furent :

1471. *Jean III*, son fils.
1471. *Nicolas*, son frère, qui fut l'allié du duc de Bourgogne contre la France.
1473. *Iolande*, sa grande-tante, fille du roi René et d'Isabelle.
1473. *René II*, fils d'Iolande; ce fut lui qui fit la guerre à Charles le Téméraire; on sait que ce prince fut tué en venant l'assiéger dans Nancy.
1508. *Antoine*; ce fut sous le règne de celui-ci que *Claude* de Lorraine vint en France, prendre du service dans les armées de François Ier, et devint duc de Guise. Antoine servit aussi Louis XII et François Ier, et se battit à Agnadel et à Marignan. Il défit, en 1529, les paysans d'Allemagne révoltés.
1544. *François Ier*, son fils.
1545. *Charles II*, son fils.
1608. *Henri*, son fils.
1624. *Charles III*, son neveu, ordinairement nommé Charles IV. Ce prince fut un prince guerrier et turbulent, dont les guerres avec la France eurent une grande importance. Il avait, en 1627, donné asile à la duchesse de Chevreuse, dont il était épris, et qui était l'ennemie du cardinal Richelieu. Pour plaire à cette charmante exilée, il contracta avec les Anglais un engagement qui n'eut pas de suite, mais qui le brouilla avec le roi de France. En 1629, il reçut à sa cour Gaston, mécontent du cardinal, et, en 1631, il prit les armes en sa faveur. Louis XIII se rendit maître de Vic et de Moyenvic, força Charles IV à la paix (*traité de Vic*, 1632), et lui enleva pour trois ans Marsal. — 2e *guerre*, 1632. *Traité de Liverdun* : cession de Stenay et Jametz pour quatre ans, et de Clermont pour toujours. — 3e *guerre*, 1633. *Traité de Nancy* : Charles IV cède cette ville pour quatre ans, et promet d'abandonner le parti de Gaston, devenu son gendre. — 1634. Charles IV cède par collusion ses États à son frère Nicolas-François, et passe au service de l'empereur, avec lequel la France est en guerre. Il prend une part très-active à la guerre de Trente ans.—1641. *Traité de Saint-Germain* : on lui rend ses États confisqués et conquis en grande partie, moyennant l'hommage pour le duché de Bar; la cession de Clermont, Stenay, Jametz, Dun; enfin, la démolition des fortifications de Marsal. Charles recommence la guerre la même année; ses États lui sont de nouveau enlevés. Il fait alors alliance avec l'Espagne et l'Empire, et ne fait pas

(*) *Dict. géogr. de la Martinière*, art. LORRAINE.

(**) Désigné sous le nom de Charles II, à cause de Charles duc de la basse Lorraine.

la paix à Munster, mais seulement après le traité des Pyrénées. Pendant ce temps, il soutient les frondeurs. — 1661. *Paix de Vincennes :* on rend à Charles la Lorraine et Nancy, dont les fortifications sont démolies. Clermont, Moyenvic et Sierk restent à la France ; Sarrebourg et Phalsbourg sont également cédées à la France, ainsi qu'un chemin depuis Metz jusqu'en Alsace. Charles IV conservera le duché de Bar, sous la condition de l'hommage. Il congédiera toutes ses troupes. Ce traité de Vincennes, qui ouvrait la Lorraine à la France, fut la dernière œuvre de Mazarin, qui put croire avoir ainsi abattu la puissance du dernier seigneur féodal. — 1662. *Traité de Montmartre :* Charles IV promet à Louis XIV de lui laisser la Lorraine à sa mort, et de lui donner en gage Marsal, moyennant une rente de deux cent mille écus pour en disposer à son gré. — 1663. Refus de livrer Marsal ; Louis XIV envahit la Lorraine et s'empare de Marsal, qu'il garde. *Traité de Nomény*, confirmatif de celui de Vincennes. — 1668. Charles IV accède à la triple alliance. — 1670. Il veut envoyer des troupes aux Hollandais. Louis XIV fait occuper la Lorraine. Charles IV passe en Allemagne, et commande les armées impériales dans la célèbre campagne d'Alsace contre Turenne. — 1675. Mort de Charles IV.

1675. *Charles V.* — Ce prince était dans l'armée impériale à la mort de son père ; il y resta et continua de combattre contre Louis XIV, qui occupait ses États. — 1678. *Traité de Nimègue avec l'Empire* : Louis XIV acquiert Nancy et sa banlieue, et cede Toul en échange ; il obtient Longwy et sa prévôté ; on lui cède quatre chemins d'une demi-lieue de largeur, coupant la Lorraine en quatre parties, et tous les lieux situés sur ces routes. Charles V ne veut pas accepter ces conditions, et reste en Allemagne. Il se distingue dans les guerres de l'Empire contre les Turcs (1683-1688), et pendant la guerre de 1688 contre Louis XIV.

1690. *Léopold Ier.* — Ce prince fut rétabli, par le *traité de Ryswick*, dans les États de Charles IV, tels que celui-ci les possédait en 1670, sauf Sarrelouis et Longwy, qui ne lui furent pas rendus, et le démantèlement de Nancy, auquel il consentit (1697.) Louis XIV, qui ne perdait pas de vue la réunion de la Lorraine à la France, proposa, en 1698, dans le projet de démembrement de la monarchie espagnole, de donner le Milanais à Léopold, qui céderait en échange son duché au dauphin. Le testament de Charles II en faveur de Philippe V fit échouer cette tentative de réunion.

1729. *François-Etienne*, fils de Léopold. — Ce prince épousa la fille de l'empereur Charles VI, Marie-Thérese. En 1735, au traité de Vienne, qui mettait fin à la guerre de la succession de Pologne, il céda la Lorraine et le duché de Bar à *Stanislas Leczinski*, roi de Pologne, et obtint la Toscane en échange. Stanislas devait, à sa mort, laisser ses États à Louis XV.

1766. — Mort de Stanislas ; réunion des duchés de Lorraine et de Bar à la couronne de France.

LORRAINE (monnaies de). § Ier. *Royaume de Lorraine.* — Ainsi que nous l'avons dit dans l'article précédent, une partie du nord-est de la Gaule avait été, en 855, érigée en royaume indépendant, en faveur d'un fils de l'empereur Lothaire, nommé *Lothaire* comme son père, et à cause de cette circonstance avait pris le nom de *Lotharingia*, d'où est venu celui de *Lorraine*. Placée comme un brandon de discorde entre les rois de France, les rois et les empereurs d'Allemagne, la Lorraine fut successivement possédée par *Lothaire, Charles le Chauve, Louis le Germanique, Louis le Bègue*, un autre *Louis, Charles le Gros, Arnoul, Zuentibold, Louis de Germanie, Charles le Simple, Henri l'Oiseleur, Otton le Grand*, et *Louis d'Outremer*. Tous ces princes firent frapper monnaie dans les villes soumises à leur empire ; mais les pièces sorties de leurs ateliers ne portent aucun caractère particulier ; ce sont purement et simplement des espèces locales, sur lesquelles rien n'exprime la nationalité lorraine.

Lothaire (855-869), à Strasbourg et à Verdun, inscrivait d'un côte son nom HLOTARIVS REX autour d'une croix, et, de l'autre, STRASB-CIVITAS en deux lignes dans le champ, ou VIRDVNVM CIVIS autour d'un temple.

Charles le Chauve (869-870), pendant le peu de temps qu'il posséda la Lorraine, fit frapper des deniers marqués de son monogramme, entouré de la formule ordinaire GRATIA DI REX, à Bar, BARRISCA (*Barris castro*), à Verdun, HVIRDVNVMCIV, à Mouson, MOSOMOMTA (*moneta*), à Metz, METTIS CIVTAS.

Louis le Germanique (877-877), *Louis le Bègue* (877-879), un autre *Louis* (879-882), frappèrent également des deniers en Lorraine; mais il est fort difficile de déterminer celui des trois auquel il faut attribuer les pièces suivantes : † LVDOVICVS REX autour d'une croix, — ℞. — TVLLO (Toul) en une ligne, dans le champ; = GRATIA DI REX LVDOVICVS circulairement dans le champ, autour d'un débris de monogramme carolin; — ℞. — METTIS CIVITAS autour d'une croix cantonnée de quatre besants; = MARSALLOVICO (Marsal), même type que pour les précédents.

Louis de Germanie (900-911) pourrait bien, à la rigueur, revendiquer quelques-unes de ces pièces. Mais à lui seul il faut accorder le denier de Verdun, qui porte d'un côté, LVDOVICVS en légende, REX dans le champ, et au revers, VIRDVNI CIVITAS autour d'une croix.

Quant à *Charles le Gros* (882-887), à *Arnoul* (887-895), à *Zuentibold* (895-900), on n'a encore trouvé aucun denier frappé à leur nom dans les villes de Lorraine.

Charles le Simple (911-922) peut revendiquer les suivants : TVLLO en une ligne horizontale dans le champ; — ℞. KARLVS REX autour d'une croix (Toul); = MARSAL en deux lignes; — ℞. CARLVS REX autour d'une croix; = VIRDVN CIVITAS autour d'une croix; — ℞. †CAROLVS en légende, REX dans le champ.

Henri l'Oiseleur (922-936) employa la même empreinte dans la même ville : HENRICVS en légende, REX dans le champ; — ℞. VIRDVN CIVITAS.

On n'a pas trouvé de pièces d'*Otton le Grand* (936-953). Ce fut sous son règne, en 938, que Louis d'Outremer envahit la Lorraine, et c'est à celui-ci que quelques personnes attribuent les deniers de Metz et de Marsal que nous avons décrits en parlant de Louis le Germanique. La question de savoir auquel de tous ces princes ces deniers appartiennent n'est pas encore parfaitement décidée.

Enfin, c'est au dernier prince de la race carlovingienne, *Charles de France*, qui fut duc ou roi de Lorraine, qu'on attribue généralement le denier suivant : † GRATIA DI REX autour d'un monogramme de Charles; — ℞. † OTTO REX autour d'une croix cantonnée d'un besant au 1er et au 4e canton. Mais cette attribution, quoique généralement admise, est au moins douteuse, car le monogramme de Charles pourrait bien être ici un type ancien, et la pièce elle-même n'être tout simplement qu'un denier d'Otton Ier.

§ II. *Duché de Lorraine.* — A partir de l'an 957, le royaume de Lorraine fut démembré en deux duchés, celui de Lothier et celui de Lorraine propre. C'est de ce dernier seulement que nous allons nous occuper.

Le duché de Lorraine fut pendant près de cent ans gouverné par des ducs électifs; il ne devint héréditaire que vers le milieu du onzième siècle. On ne connaît jusqu'ici aucune monnaie qui puisse être regardée comme appartenant aux ducs électifs; mais il n'en est pas de même des ducs héréditaires. *Gérard*, le premier de ceux-ci, frappa, en sa qualité d'avoué de Saint-Dié et de Remiremont, des deniers où il mit son nom. Voici la description de ceux qu'on peut lui attribuer : DVX GERARDVS, entre grenetis; dans le champ, une croix cantonnée de quatre ou de deux besants. — ℞. SCS PETRVS; dans le champ, un édifice crenelé, symbole de *Remiremont*, dont l'abbaye était dédiée à saint Pierre. = † S DEODATVS; tête de saint Dié tournée à droite. — ℞. — GERARDVS; dans le champ, un temple où se trouve une croix. Le temple qui, sur les deniers carlovingiens, est entouré de la légende XPISTIANA RELIGIO, est certainement placé ici comme emblème du monastère.

Thierry (1070-1115). Les seules monnaies de Thierry qui soient parvenues jusqu'à nous ont été frappées à Saint-Dié; quelques-unes sont au même type que celles de son père, il n'y a de

changé que le nom THEODBAIC... D'autres présentent une S dans le champ. Cette lettre, que l'on retrouve sur un grand nombre de pièces du moyen âge, n'a pu encore être interprétée.

Simon Ier (1115-1139). Le règne de ce prince forme une lacune dans l'histoire monétaire de la Lorraine; on ne connaît aucune pièce frappée à son nom; cependant on sait qu'il a rendu quelques ordonnances contre les faux-monnayeurs.

Mathieu Ier (1139-1176) a fait frapper à Nancy de magnifiques deniers, sur lesquels on voit, d'un côté, le duc coiffé d'un heaume conique, couvert d'un haubert en mailles, et armé d'une épée et d'un écu; autour on lit MAHVS en langue vulgaire; au revers, la croix, cantonnée d'un soleil et d'un croissant, est entourée du nom du lieu NANCEI. Jusqu'en 1139, les deniers lorrains furent frappés sur un flan large, ce qui leur donnait un aspect tout carlovingien; on voit sous Mathieu s'opérer dans ces monnaies un changement considérable : le nom ducal y est écrit en patois, le flan se rétrécit, et la gravure s'inspire évidemment de l'art allemand.

Simon II (1176-1205). M. de Saulcy, dans son bel ouvrage sur *les monnaies de Lorraine*, attribue à ce prince de petites pièces, sur lesquelles on voit, d'un côté, le nom de SAINDIEI (Saint-Dié) autour d'une épée de marquis, accostée de deux S, et de l'autre un cavalier au galop, au-dessous duquel est encore une autre S. Ces pièces nous paraissent trop modernes pour appartenir à Simon II; surtout si on les compare à celles de Berthe, mère de ce prince, qui, étant régente de Lorraine pendant un voyage de son fils en Palestine, fit frapper le denier dont voici la description : †BERTA; femme à mi-corps, tournée à gauche, tenant d'une main un sceptre surmonté d'une fleur de lis; — ℞. NANCEI autour d'une croix. Nous pensons que ces pieces, attribuées à Simon, appartiennent à ses successeurs, qui ont frappé la petite monnaie anonyme de Lorraine.

Ferri Ier (1205), *Ferri II* (1205-1243), *Thibault Ier* (1213-1220), *Mathieu II* (1220-1251), *Ferri III* (1251-1303). Malgré la savante discussion de M. de Saulcy, nous pensons qu'il est bien difficile de distinguer nettement les unes des autres les pièces de ces princes. Une révolution s'était opérée dans la monnaie de Lorraine; le nom du duc était presque toujours absent, ou indiqué seulement par quelques lettres; ce que l'on peut dire de plus certain, c'est que parmi ces deniers, ceux qui portent des noms sont, ou les plus anciens ou les plus modernes de tous. Nous croyons, du reste, devoir décrire rapidement ces pièces : † FERRI; écu de Lorraine; — ℞. NAN CEI cantonnant une croix de Lorraine, accostée de deux fleurs de lis. M. de Saulcy donne cette pièce à Ferri III, parce qu'elle a été trouvée avec d'autres monnaies qui circulaient en 1250; son aspect ancien nous fait croire qu'elle est d'une époque antérieure. Si elle n'est pas de Ferri Ier, nous pensons que nous n'avons pas de pièces lorraines frappées entre les années 1205 et 1230 ou 1240. On a encore de Nancy les pièces suivantes : †NANCEI, écu; — ℞. cavalier anépigraphe; = *id.*, † ℞. FERIC au-dessous du cavalier; = † *id.*, ℞. F au-dessous du cavalier; = NANCEI; épée accostée d'une fleur de lis et d'une croisette, ou du soleil et de la lune, ou de deux roses, ou portée par une main avec les mêmes cantonnements; — ℞. cavalier anépigraphe seul, ou accompagné d'une fleur de lis, ou d'une croisette, ou des mots FERI, FER, ou d'un croissant, ou d'une étoile. M. de Saulcy donne encore ces pièces à Ferri III, et ici nous sommes tout à fait de son avis. = † NANCEI; alérion; — ℞. cavalier, et, au-dessous, un M ou un fleuron. Le même auteur attribue cette pièce, à cause de l'M qu'on y voit, au duc Mathieu II; mais le style nous en paraît trop moderne, si la pièce décrite en premier lieu est réellement de Ferri III. Cet M peut aussi bien ne pas signifier Mathieu II, que S Simon II.

A Sierck, CIERES, l'alerion et le cavalier anonyme se retrouvent encore, ainsi qu'à Lunéville, LINEVILLE; à Neuchâteau, NVEFCH'A, c'est l'épée de marquis qui apparaît avec le cheval, au-dessous duquel on voit une fleur de lis et les lettres A, AI, IA, qui légitiment nos doutes sur la véritable signification de

M et de S dans les pièces que nous avons précédemment mentionnées. On voit encore sur les pièces de la même ville le cavalier avec une étoile, et le nom NOVOCASTRI autour d'une croix, type qui se trouve aussi à TIONVILE (Thionville); enfin à MIRICOVR (Mirecourt) on voit reparaître l'épée de marquis.

Il y a encore de petites pièces sur lesquelles on lit : F DVX LOTH autour d'une croix, avec un cavalier au revers. M. de Saulcy les attribue à Ferri II; nous pensons qu'elles appartiennent plutôt à Ferri III, parce que les légendes sont conçues dans le même style que les suivantes, qu'on ne peut refuser à Mathieu II : † MATEI, cavalier; ℟. NANCEI, alérion; — † M.DVX, alérion; — ℟. NANCEI, épée de marquis. Telles sont les principales monnaies frappées en Lorraine pendant le treizième siècle. L'épée de marquis qu'elles portent presque toutes pour type, leur a fait donner, pendant le moyen âge, le nom de *spadins*. Cette monnaie, très-usitée en Lorraine, y a longtemps circulé.

Thibault II (1303-1312). C'est à partir de la fin du règne de ce prince que cessent les difficultés de classification signalées plus haut : alors le flan des pièces devient plus étendu, et les légendes reçoivent plus de développement. Il est possible que quelques-unes des monnaies anonymes dont nous venons de parler appartiennent à Thibault II, car, lorsqu'il n'était encore que sire de Neuchâteau, Philippe le Bel lui avait accordé le droit de battre monnaie dans ses terres, et M. de Saulcy regarde comme devant lui être données les pièces portant pour légende NOVOCASTRI. Devenu duc de Lorraine, Thibault fit frapper des *spadins*, dont voici la description :

Double spadin : † T. DVX LOTHOREGIE, cavalier armé de la lance et de l'écu; — ℟. MONETA DE NANCEI, épée accostée de deux alérions. Simple spadin : † T. DVX, homme armé à pied; — ℟. NANCEI, épée sans cantonnement.

Thibault rendit plusieurs ordonnances relatives aux priviléges des monnayeurs de Lorraine.

Ferri IV (1312-1328) n'apporta, dans les premières années de son règne, aucun changement à l'empreinte monétaire adoptée par son pere; mais, plus tard, il innova : il fit des spadins au type des doubles-spadins, et des doubles-spadins au type des simples spadins de son père. Ces pièces avaient dans le champ la bande aux trois alérions, placés en pal à côté du duc debout, à pied, et tenant son épée baissée. La légende se lit : F. DVX LOTOR—MONETA DE NANCEI. Il y avait de simples spadins au même type. Toutes les monnaies de Ferri IV proviennent de l'atelier de Nancy; sur toutes, le nom du duc est en abrégé : F. FER; il n'y en a que quelques-unes sur lesquelles on lise en toutes lettres, au revers de la croix, le mot FERICVS.

Ce duc céda d'ailleurs, comme les autres seigneurs de son temps, à la tentation de copier les pièces étrangères; il s'appliqua surtout à contrefaire les *gros tournois* de saint Louis et de Philippe le Bel, les *parisis*, les *bourgeois forts*; enfin, les *esterlins* d'Angleterre. Rien n'est plus curieux que l'étude de ces pièces dont les légendes sont légèrement altérées : ainsi, pour imiter la légende du gros tournois : † PHILIPPVS REX, ou LVDOVICVS REX; — TVRONVS CIVIS, il écrivait : PHIRICVS DEVX, ou LVTOREGIE DEVX; — TVRONVS DVCIS, ou HC MONETA. NRA (*hæc moneta nostra*). Il ne faisait même, sur les bourgeois, que changer le mot PHILIPVS REX en PHIRICVS DEVX, et laissait subsister les mots FRA ODN, PARISIVS CIVIS, et RVRGENSIS FORTIS. Ses esterlins, semblables d'ailleurs à ceux d'Angleterre, portaient pour légende FERICVS DEI GRAS—LONTONRENGIE ou DE LONTORINGIE — SIGN M CRVCIS.

Raoul (1329-1346). Sous le règne de Raoul, l'imitation étrangère cessa, et on ne frappa que des pièces locales; c'étaient des gros de Lorraine, des doubles et simples spadins monnayés à Nancy, portant en légende le nom du duc presque toujours en entier; et, pour type, toujours l'épée accostée soit de l'écu, soit des alérions; ou bien l'écu lui-même, comme empreinte principale; le cavalier et l'homme armé avaient disparu.

Marie de Blois, régente (1346-

1348). Lorsque Raoul mourut, Jean, son fils, était trop jeune pour gouverner le duché; sa mère, Marie de Blois, fut sa tutrice, et frappa des pièces à son coin, comme c'était alors l'usage en pareil cas. Voici la description d'un gros d'argent qui porte le nom de cette princesse : IOHANNES DVX MARCHIO DE LOTHORINGIA, écu écartelé de Lorraine et de Châtillon. — ℞. MARIE DVCHESE MANBOVRS DE LA DVCHE. — MONETA DE NANCEI; croix cantonnée de quatre couronnes. On sait que manbours signifie tuteur.

Jean Ier (1340-1389). Jusqu'au règne de Jean, toutes les pièces lorraines étaient d'argent; ce fut de son temps que le billon y parut pour la première fois. Il fit frapper des pièces de ce metal et d'argent, de toute dimension, à Sierck et à Nancy; ses empreintes les plus remarquables sont celles de sa mère, qu'il conserva, en remplaçant la légende française du revers par la formule BENEDICTVM SIT, etc.; il fit des gros d'argent, où il était représenté à mi-corps, la couronne en tête, l'ecu au poing; d'autres, où il figurait debout, couronné de roses et l'épée à la main; enfin, c'est de son temps qu'on vit paraître cette légende : MONETA FACTAIN NANCEIO. Ses pièces sont trop nombreuses pour que nous entreprenions de les citer toutes; leurs empreintes sont formées par la combinaison des éléments ci-dessus énonces; mais en voici une seule, qui est trop précieuse pour que nous la passions sous silence : IOHANNES ET ROBERTVS DVXS, écu mi-parti de Lorraine et de Bar; ℞. BENEDICTVM SIT, etc. — MONETA DE NANCEIO, croix dans le champ. Ce gros d'argent a été monnayé en 1371, par suite d'une alliance monetaire conclue avec Robert de Bar.

Charles II (1390-1431). Les monnaies de Charles II sont de même nature que celles de son père, et sortent aussi presque toutes des ateliers de Nancy et de Sierck. A Nancy, il se faisait représenter à pied et à cheval sur ses gros et demi-gros d'argent; il frappait aussi dans cette ville des spadins, portant, d'un côté, un écu surmonté d'un alérion; de l'autre, l'épée accostée soit d'étoiles, soit de rosettes, soit d'alérions, soit d'un alérion et d'un Bar. A Sierck, c'est l'écu surmonté du heaume, et l'épée cantonnée de feuilles de houx, qui paraissent le plus souvent; on y voit aussi un lion armé d'une épée et de l'écu de Lorraine. Sur quelques pièces qui ne portent point de noms de villes, Charles a, suivant une coutume allemande, écartelé son écu de celui de Bar, en qualité de beau-père et de tuteur du roi René. Il avait fait, en 1403, une alliance monétaire avec Raoul de Coucy, évêque de Metz; mais on n'a pas encore pu découvrir de pièces rappelant ce fait.

Antoine de Vaudemont (1431-1441). Les monnaies de ce prince, compétiteur de René, sont en tout semblables à quelques-unes de celles de Charles II; elles n'en diffèrent que par le nom de Vezelise, qu'elles portent. C'était en effet dans cette ville qu'Antoine avait établi ses ateliers monétaires.

René Ier (1431-1453). Les pièces frappées au nom de René sortent des ateliers de Saint-Mihiel et de Nancy. Ce prince avait conclu une alliance monétaire avec Louis d'Harcout, évêque de Verdun; mais on n'a pas encore retrouvé de pièces frappées en vertu de cette convention. C'est sous son règne qu'il est pour la première fois parlé du *franc barrois*, monnaie de compte évaluée à douze gros (le *franc* français en valait vingt). Les especes de René, qui sont parvenues jusqu'à nous, sont des gros de Saint-Mihiel, où il s'est fait représenter debout comme Charles II et Antoine, ou qui sont marqués d'une épée sur laquelle broche un écu, au revers de la double croix; ou encore d'une épee accostée d'un alérion et d'un barbeau, au revers écartelé de France et de Bar, avec l'écu de Lorraine, brochant sur le tout. Les spadins de René sont marqués du même type, à peu près.

Jean II (1453-1470) et *Nicolas* (1470-1473). Il n'existe aucune monnaie de Nicolas. Celles de Jean sont rares. Cela tient à ce que, les historiens nous l'attestent, il se servit longtemps des coins de son père. Du reste, ses types monétaires sont en tout semblables à ceux de René Ier.

René II (1473-1508). René II est le premier prince lorrain dont on connaisse des monnaies d'or, et le premier probablement qui en ait frappé. Par un

acte daté du 19 juillet 1486, il ordonna que les florins de Lorraine seraient à l'avenir fabriqués aux mêmes conditions que ceux des quatre électeurs du Rhin. Ces monnaies d'or, frappées à Nancy, représentent, d'un côté, saint Nicolas, avec la légende MONETA AVR. NANCEY; et, au revers, les armes compliquées de la maison de Lorraine-Anjou, avec le nom ducal : RENATVS DEI G. REX SICILI HIERL. LOTH. Il y avait de ces pièces d'or doubles et simples. A Saint-Dié, René II fit monnayer un florin, portant, d'un côté, un saint Georges, tenant, d'une main, un écu mi-parti de Lorraine et de Bar; et, de l'autre, une bannière ornée de la croix; autour, on lit : S. GEORGIVS. 1492; et, au revers, une croix, au centre de laquelle se trouve un écu fleurdelisé; cette croix est cantonnée de quatre autres écus, aux différentes armes du prince; on lit, autour : M. NOVA FACTA SCTO DEODATO.

Les monnaies d'argent de René sont aussi fort belles; il copia d'abord les anciens types de René Ier; fit des spadins aux armes mi-parties de Lorraine et de Bar; enfin, ses graveurs, s'affranchissant du goût gothique qui avait régné jusque-là, produisirent d'admirables monnaies, où il est représenté debout, ou bien sur lesquelles on voit son buste de profil, ou une main sortant des nuages et armée d'une épée; les légendes sont plus étendues; et, sur les pièces de billon, la double croix paraît plus fréquemment; la bande aux alérions se trouve en face, sur l'épée; et, quelquefois, le champ est occupé par un B.

Antoine (1508-1544). On ne connaît aucune monnaie d'or frappée au nom du duc Antoine; quant à ses monnaies d'argent, elles ont à peu près le même type que celles de son père. Ce sont des *testons* marqués, au droit, de son effigie; et, au revers, de la date et de ses armes; des *gros-spadins* représentant une main sortant des nues, et armée d'une épée, avec la légende usitée depuis René II : FECIT POTENTIAM IN BRACHIO SVO, ou le nom de Nancy; ces spadins sont du reste en tout semblables à ceux du règne précédent. Les monnaies d'Antoine ne sont pas rares.

Ce prince a aussi fait frapper de fort belles médailles, où il est représenté en buste de profil ou de face, et à cheval. Au revers se trouvent, dans de petits écussons, les armes des principautés et des royaumes sur lesquels sa famille prétendait avoir des droits. Ces écussons entourent les armes de Lorraine.

François Ier (1544-1545). On a, de ce prince, des *testons* et des *spadins* à peu près semblables à ceux d'Antoine. Ces pièces sont rares.

Nicolas, régent (1545-1555). Pendant la minorité de Charles III, Nicolas de Vaudemont, son tuteur, fit frapper des *testons* à son effigie, et des *spadins* où il inscrivait son titre : NICO (*laus*) C (*omes*) VAVDE (*monis*) ADM (*inistrator*) LOTH (*aringie*).

Charles III (1545-1608). Charles III, mis en possession de ses États en 1571, rendit une ordonnance pour fixer le prix des monnaies lorraines, en 1567; accorda, en 1571, des privilèges aux ouvriers monnayeurs; et, en général, fit une foule de règlements utiles pour l'administration des monnaies de son duché. Les pièces qu'on trouve marquées à son nom sont fort belles; on en connaît d'or, d'argent et de billon. Au commencement de son règne, il se servit à peu près des mêmes empreintes que ses prédécesseurs; ses testons et ses grandes pièces d'argent sont à son effigie et à ses armes, et ils le représentent à tous les âges; on peut en dire autant de ses pièces d'or frappées à Nancy; cependant, sur quelques-unes de ces dernières, on voit encore le type de saint Nicolas, employé par les Ferri.

Henri (1608-1624). On a de Henri des testons et des pièces de billon qui n'offrent rien de bien remarquable. C'est à partir de ce prince que l'épée de marquis, si souvent employée à cette époque, commence à disparaître.

Charles IV et *Nicole* (1624-1625). *François II* (1625). *Charles IV* (1626 à 1634). *Nicolas-François* (1634). Occupation française (1634-1661). (*Charles IV* (1661-1675). Henri, en mourant, avait destiné le duché de Lorraine à sa fille Nicole; François de Vaudemont, qui y avait des droits, et qui était appuyé par les états, contraignit Nicole d'épouser Charles son fils, qui régna

avec elle, et fit frapper des testons marqués de leurs effigies conjuguées, ainsi que des pièces de billon, où l'épée paraît pour la dernière fois sur les monnaies de Lorraine. En 1625, François de Vaudemont s'étant fait reconnaître sous le nom de François II, fit faire des testons où il mit son effigie et son nom; mais il n'avait eu en vue qu'une question de principe; il abdiqua bientôt en faveur de son fils, qui, à partir de cette époque, ne marqua plus ses monnaies que de son effigie et de son nom seul, sans y mettre celui de sa femme.

Lorsque Louis XIII envahit la Lorraine, Charles IV simula une cession en faveur de son père, qui, réfugié à Florence, y fit frapper, sous le nom de Nicolas-François, le curieux teston dont voici la description : N.FRANC.D.G DVX LOTH. MARC (*hio*). D (*ux*). C (*alabriæ*). B (*arri*) C. — ℞. — MONETA NOVA FLORENT CVSA ; les armes de la maison de Lorraine, surmontées d'une couronne ducale. Louis XIII, pendant ce temps-là, faisait frapper des DOVBLES LORRAINS en tout semblables aux doubles tournois de France; on en a de 1635 et de 1638.

Lorsqu'en 1634, Nicolas-François eut abdiqué, Charles IV reprit son titre, et frappa quelques monnaies dans les villes lorraines qu'il parvint à occuper momentanément; on a ainsi des florins de l'année 1639, marqués, d'un côté, des armes de la maison de Lorraine; et, de l'autre, de la croix recroisettée de Jérusalem; dans la légende, le prince fait allusion à sa position fâcheuse; on y lit, au droit : CAROLVS D.G. LOTH M. DC. R. C.; et, au revers : DA MIHI VIRTVTEM CONTRA HOSTES TVOS.

Rentré dans ses États à partir de 1661, Charles IV continua à faire fabriquer des testons, où il imitait la figure de Louis XIII. Il fit également des pièces d'or, calquées de celles de ce prince; on y voit, au droit, une effigie laurée qui ressemble à celle de Louis XIII; et, en légende : CAR. IIII DG DVX LOTHA ET BAR.; et, sous le buste, 1661 ou 1662; au revers : SIT NOM. DOM. BEN., ou CHRIS. REG. VINC. IMP., et une croix formée de huit C couronnés et entrelacés, au centre de laquelle on voit une croix de Lorraine, ou un A. Cet A est évidemment placé là pour imiter l'A de la monnaie de Paris.

On a, de Charles IV, des testons frappés à Remiremont, pendant la guerre malheureuse qu'il soutint contre la France. Ces testons sont en tout semblables à ceux de Nancy, si ce n'est qu'ils portent pour légende MONETA NOVA ROMARTI (*Romarico monti*) CVSA.

Charles V (1675-1690). On n'a aucune monnaie de Charles V, fils et successeur de Charles IV. Ce prince paraît même n'en avoir jamais fait frapper.

Léopold (1690-1719). Léopold s'occupa, comme on sait, beaucoup de l'administration de son duché; aussi avons-nous de lui de nombreux actes relatifs aux monnaies. Les pièces nommées dans ces ordonnances sont des *testons*, des *pièces de deux sous*, des *doubles léopolds d'or*, des *simples* et des *demi-léopolds*, des *léopolds d'argent*, des *demi* et des *quarts de léopold d'argent*, de mêmes aloi, poids et valeur que les monnaies de France; une de ces ordonnances, datée de 1700, porte, en outre, que les espèces lorraines suivront le cours des espèces françaises. En effet, ainsi que Charles IV, Léopold s'efforça toujours de copier, le plus exactement possible, les monnaies de Louis XIV; il faut dire pourtant que le revers de quelques pièces d'or et d'argent est tout à fait différent; mais on a de lui des doubles-léopolds d'or de 1700 et de 1710, qui imitent parfaitement les doubles-louis du roi de France, par la croix formée d'L couronnées et entrelacées; on peut en dire autant des liards de Lorraine, de 1706; des léopolds d'argent de 1725, etc.

François III (1729-1737) fit frapper des testons et des pièces d'or qui n'offrent rien de particulier, si ce n'est qu'ils ferment la série si nombreuse et si variée des pièces frappées par les princes lorrains. En 1737, la Lorraine, échangée contre le grand-duché de Toscane, fut définitivement réunie à la France.

LORRIS, petite ville de l'ancien Gatinais, aujourd'hui comprise dans le département du Loiret popul., 1,700 habitants.

Cette ville possédait jadis un château, qui fut habité par plusieurs rois de France, et dont il reste encore des vestiges dans une enceinte appelée *les Salles*. Elle est célèbre par ses coutumes, qui passaient pour les plus anciennes du royaume, et donnèrent lieu au proverbe que nous avons rapporté à l'article AMENDE (t. I, p. 518). Lorris est la patrie de Guillaume de Lorris, auteur du roman de *la Rose*. Raymond de Toulouse y vint, en 1243, renouveler son hommage à saint Louis, et lui promettre l'extermination des hérétiques de ses États.

LORRIS (Guillaume de). Voyez GUILLAUME.

LOT (département du). — Ce département, traversé par le Lot, qui lui donne son nom, comprend l'ancien Quercy presqu'en totalité. Il est borné au nord par le département de la Corrèze; à l'ouest, par ceux de la Dordogne et de Lot-et-Garonne; au sud, par celui de Tarn-et-Garonne; à l'est, par ceux de l'Aveyron et du Cantal. Sa partie orientale est couverte de montagnes, dont les plus hautes cimes ne dépassent pas 800 mètres au-dessus du niveau de l'Océan. Sa superficie est de 525,300 hectares, dont 232,543 en terres labourables, 87,255 en bois, 71,284 en landes, pâtis, bruyères, 58,627 en vignes, 30,890 en cultures diverses, 25,825 en prairies, etc. Son revenu territorial est évalué à 9,500,000 fr. L'impôt foncier était, en 1839, de 1,256,493 fr., et l'ensemble des contributions directes payées à l'État, de 1,635,521 fr.

Les seules rivières navigables de ce département sont le Lot et la Dordogne. Il possède 24 grandes routes, dont 4 routes royales et 20 départementales.

Il est divisé en 3 arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Cahors, chef-lieu du département, Figeac et Gourdan. Il renferme 29 cantons et 300 communes. Sa population est de 287,003 habitants, parmi lesquels on compte 1,534 électeurs, représentés à la chambre par 5 députés.

Ce département forme le diocèse de l'évêché de Cahors, suffragant de l'archevêché de Toulouse. Il est compris dans le ressort de la cour royale de Toulouse. Une académie universitaire siége à Cahors. Il fait partie de la 10e division militaire, dont le quartier général est à Toulouse, et de la 23e conservation forestière.

Parmi les hommes remarquables qui sont nés sur le territoire de ce département, on doit surtout citer Clément Marot, Fénelon, et de nos jours Joachim Murat.

LOT-ET-GARONNE (département de). — Ce département, ainsi appelé des deux principales rivières qui l'arrosent, comprend l'ancien Agénois, et quelques parties du Condomois et du Bazadois. Il est borné au nord par le département de la Dordogne; à l'ouest, par celui de la Gironde; au sud-ouest, par celui des Landes; au sud, par celui du Gers; à l'est, par ceux de Tarn-et-Garonne et du Lot. Sa superficie est de 530,711 hectares, dont 286,101 environ sont en terres labourables, 69,349 en vignes, 68,613 en bois et forêts, 42,322 en prairies, 39,652 en landes, pâtis, bruyères, 3,996 en cultures diverses, etc. Son revenu territorial est évalué à 20,943,000 fr. Il a payé à l'État, en 1839, 2,596,032 fr. d'impôts directs, dont 2,096,201 fr. pour la contribution foncière.

Les rivières navigables de ce département sont la Garonne, le Lot et la Baïse. Il n'a point de canaux. Ses grandes routes sont au nombre de 22, dont 6 routes royales et 16 départementales.

Il est divisé en 4 arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Agen, Marmande, Nérac, Villeneuve-d'Agen. Il renferme 35 cantons et 354 communes. Sa population est de 346,396 habitants, parmi lesquels on compte 2,771 électeurs, représentés à la chambre par 5 députés.

Ce département forme le diocèse de l'évêché d'Agen, suffragant de l'archevêché de Bordeaux. Il possède à Agen une cour royale, et dépend de l'Académie de Cahors. Il fait partie de la 11e division militaire et du 31e arrondissement forestier, qui ont leur chef-lieu à Bordeaux.

Le territoire de ce département a donné naissance à plusieurs hommes éminents; entre autres, Scaliger, Lacépède, etc.

LOTERIE. — Cette espèce de jeu de

hasard, dont le nom dérive du vieux mot *lot* (qui se retrouve dans les mots alleu, *allodium*, *lods et ventes*, etc.), était connu des Romains; mais l'usage n'en fut introduit en France que vers 1520, à la suite des guerres d'Italie. Ce jeu s'appela d'abord *blanque*, du nom *bianca* (s.-e. *carta*) que les Italiens lui donnaient, parce que les billets non gagnants étaient blancs, et, lors du tirage, désignés à haute voix par le mot *bianca*.

La loterie ne fut primitivement en France qu'une manière de faire le commerce pour des marchands ou des particuliers qui voulaient se défaire de leurs marchandises ou de quelque objet de prix. Plus tard, les guerres désastreuses de François Ier ayant épuisé ses ressources, on lui proposa de créer une loterie, sur les fonds de laquelle il prélèverait un droit. Ce projet fut approuvé; et le roi, par des lettres patentes datées du mois de mai 1529, créa une loterie royale. Il nous a semblé curieux d'extraire de ces lettres le passage suivant :

« Comme de la part de certains bons et notables personnages de notre royaume, nous ait été dit, remontré et donné à entendre que plusieurs nos sujets tant nobles, bourgeois, marchands qu'autres, enclins et desirans jeux et ébatemens, se sont souventefois, à faute de jeux honorables, permis ou mis en usage, appliquez par cy-devant et s'appliquent encore à plusieurs autres jeux dissolus, en telle sorte et obstination que les aucuns y ont consommé et consomment tout leur temps, délaissans par tels moyens toute œuvre et labeur vertueux et nécessaire; les autres tous leurs biens et substances, etc... et que pour faire cesser lesdits inconvéniens, et abolir et éloigner l'usage pernicieux dont ils ont procédé et procèdent, ne se trouveroit meilleur moyen que de permettre et mettre en avant quelques autres jeux et ébatemens, esquels Nous, nosdits sujets et chose publique, ne pussent avoir ne recevoir aucun intérest; nous proposons entre autres celuy de la *blanque*, longtemps permis ès villes de Venise, Florence, Gennes, et autres villes et cités bien policées, fameuses et de grandes renommées, avec conditions honnestes et louables, statuts et ordonnances, et articles utiles et nécessaires pour l'entretenement d'icelle, pour obvier à tous abus et calomnies; nous requérant et suppliant très-humblement... qu'il fust par Nous permis à l'un des habitans de ladite ville de Paris de faire ladite *blanque* en la manière qui s'ensuit. C'est à sçavoir que dorénavant il luy loise, et à tous autres soit inhibé et défendu, de faire crier et publier toutes les fois que bon luy semblera, et qu'il aura des bagues et joyaux d'or et d'argent non monnoyé, or et argent monnoyé et autres marchandises, dont il fera montre publique, qui seront délivrez à toutes personnes ausquelles par sort et bonnes fortunes ils écherront dedans deux mois inclus, à compter du jour de ladite publication, iceux faire priser et estimer par gens à ce connoissans, jurez et à ce députez; que toutes personnes, fors mendians et misérables, seront reçues à bailler leurs devises, en fournissant au facteur et maître d'icelles, pour chacune devise, un teston valant dix sols six deniers pièce, lesquelles devises seront enregistrées par deux personnages aussi à ce connus, et d'icelles seront délivrées ausdits personnages billets de chacune devise cottez par le nombre de leur enrôlement, signez desdits commis et dudit maistre facteur de blanque; lequel, incontinent qu'il aura reçu la valeur desdits joyaux et marchandises, fera extraire dudit registre autant de billets qu'il aura de devises enrôlées, lesquelles il fera signer par lesdits commis, et seront mis en un vaisseau pour ce ordonné, et autant de billets ou partie desquels seront écrits les lots des joyaux et marchandises nommez bénéfices, signez desdits commis et dudit maistre facteur, et le surplus et le reste seront blancs et sans écritures; tous lesquels blancs et bénéfices ensemble seront mis en un autre vaisseau à ce aussi ordonné; et au jour qui aura esté publié, la traite desdits bénéfices en un certain lieu public, et déclaré sur un échafaut élevé de terre de hauteur competente, seront apportez lesdits deux vaisseaux, et en chacun d'eux particulièrement mêlez lesdits brevets et billets au vu du peuple, puis tirez par innocence un brevet d'un vaisseau et un billet de l'autre ensemble-

ment; et à ceux qui auront rencontré bénéfice sur leurs devises, leur seront iceux bénéfices délivrez au jour qui aura esté publié pour ce faire en l'hostel et boutique dudit maistre, en rapportant par eux à iceluy maistre et facteur les brevets extraits de son enrôlement; et que ceux qui n'y viendront ledit jour, leurs bénéfices leur seront perdus jusqu'à un mois après, à compter du jour de ladite traite, etc. »

Cette loterie resta ouverte pendant deux ans; et, comme les billets ne se plaçaient pas, le roi, par une déclaration du 24 février 1541, abaissa le droit royal, qui était de dix sous six deniers pour chaque billet. On ne sait pas si elle fut alors tirée. Quoi qu'il en soit, on ne donna aucune suite à cette institution.

Pendant la minorité de Charles IX, un particulier, qui avait obtenu à cet effet, des lettres patentes, ouvrit une loterie, dont l'objet était la vente d'une montre en or. Mais, par un arrêt du 23 mars 1563, le parlement condamna l'entreprise, et, en 1598, un nouvel arrêt annula tous les priviléges de ce genre. En 1573, le procureur général fut chargé de faire saisir « une loterie permise et ouverte en la ville de Soissons à la ruine des habitans d'icelle. » Diverses autres entreprises du même genre n'eurent pas un meilleur sort, jusqu'au moment où, en 1656, Mazarin accorda des lettres patentes pour l'établissement d'une loterie proposée par l'italien Tonti (l'inventeur des *tontines*), dans le but de reconstruire en pierre le pont de bois qui existait entre les galeries du Louvre et le faubourg Saint-Germain, et qui venait d'être brûlé. Cette loterie n'eut aucun succès. Deux ans plus tard, une société se forma pour la vente de marchandises par loteries; mais les six corps des marchands s'étant opposés à l'enregistrement des lettres patentes obtenues par elle, le parlement, par un arrêt du 16 janvier 1658, fit droit à leur opposition.

Louis XIV mit les loteries à la mode dans les fêtes brillantes qu'il donnait à Versailles. Il se servit de ce moyen pour gratifier ses maîtresses et ses courtisans de lots précieux qui ne lui coûtaient rien. Une loterie publique, qui avait été établie momentanément à l'époque du mariage de ce prince, avait tellement développé le goût des jeux de hasard, chez la nation, que, lorsque cet établissement fut supprimé, on recourut aux loteries étrangères et clandestines. Enfin, en 1700, un arrêt du conseil d'État ordonna l'établissement, à l'hôtel de ville de Paris, d'une loterie royale, « de dix millions de livres de capital, qui devaient produire cinq cent mille livres de rentes viagères au denier vingt, lesquelles seraient distribuées en plusieurs lots, dont les plus forts étaient de vingt mille livres de rente, et les moindres aussi de trois cents livres de rente. »

Depuis cette époque, Louis XIV et Louis XV accordèrent souvent l'autorisation d'ouvrir des loteries à des établissements civils et même religieux, comme pour la construction de Saint-Sulpice en 1721. Ce fut de ce moyen que se servit le débauché lieutenant général de police d'Argenson, pour obtenir des supérieures de couvents la faculté de choisir des maîtresses parmi leurs religieuses.

En 1776, par arrêt du conseil d'État du 30 juin, toutes les loteries furent supprimées; mais on en créa en même temps une nouvelle sous la dénomination de loterie royale de France. Elle se tirait deux fois par mois, et produisait à l'État un revenu annuel de dix à douze millions.

Le 16 novembre 1794, la Convention supprima les loteries comme immorales. Sous le Directoire, le 30 septembre 1797, la loterie fut rétablie, et elle reçut sous l'empire une grande extension. Cinq roues furent successivement établies à Bruxelles, Bordeaux, Strasbourg, Lyon et Paris. A l'époque de la restauration, la roue de Bruxelles fut transférée à Lille. Enfin, après diverses modifications, la loterie fut totalement abolie le 1er janvier 1839.

Lothaire Ier, fils aîné de Louis le Débonnaire et d'Ermengarde, sa première femme, naquit vers 795; fut associé à l'empire et couronné roi d'Austrasie en 817, lorsque Louis le Débonnaire partagea entre ses fils le vaste empire de Charlemagne. Trois ans après, il fut couronné roi d'Italie, et le

pape Pascal Ier le sacra empereur en 820.

Lorsqu'en 829, Louis le Débonnaire voulut revenir sur le partage de 817, Lothaire excita ses frères à la révolte, et il se montra toujours le plus ardent des trois à poursuivre la déposition de son père, qui, deux fois, remonta sur le trône, par suite de l'impossibilité où ses fils furent de s'entendre. (Voyez CAPÉTIENS et CHAMP DU MENSONGE.)

Après la mort de Louis le Débonnaire, Lothaire crut que son titre d'empereur lui donnait sur ses deux frères (Pepin était mort en 838) une suprématie qu'il voulut les forcer à reconnaître. Louis le Germanique et Charles le Chauve se réunirent contre lui, et lui livrèrent la bataille de *Fontanet* ou *Fontenay* (voy. ce mot), la plus sanglante que les Francs eussent encore gagnée ou perdue, et dont le résultat fut le traité de Verdun (843), qui assura à Lothaire le titre d'empereur, avec l'Italie, la Bourgogne et les provinces orientales de la Gaule. Il fixa sa cour à Aix-la-Chapelle, saisit encore toutes les occasions qui lui parurent favorables à ses ambitieux projets; mais il ne put y réussir. Atteint d'une maladie mortelle, il partagea ses États entre ses trois fils, Louis, Charles et Lothaire (celui-ci eut le pays qui, de son nom, fut appelé *Lotharingie* ou *Lorraine;* voyez ce mot), et il se retira au couvent de Prum dans les Ardennes, où il mourut en 855, dans la soixantième année de son âge.

LOTHAIRE (monnaies de). — Nous avons vu que ce prince avait, en 817, reçu de son père le titre d'empereur; il fut dès lors, dit un chroniqueur, associé à Louis, *in omni potestate et honore, et in omni conscriptione et numismate.* On possède, en effet, des deniers sur lesquels on lit d'un côté HLVDOVVICVS IMP. autour d'une croix, et de l'autre, HLOTARIVS IMP. aussi autour d'une autre croix. C'est certainement à ces pièces que fait allusion le chroniqueur que nous venons de citer. Une pièce de Lothaire, frappée à Bordeaux avec le type du temple, pourrait également dater de cette époque; car cette ville n'appartint jamais à cet empereur après le partage de l'empire entre lui et ses frères, partage qui eut lieu en 840.

Lothaire régna encore quinze ans après son père; il mourut en 855. Le cabinet du roi possède une pièce d'or sous son nom frappée à Milan. Ce serait un monument bien précieux s'il était incontestable; malheureusement le Blanc ne s'est pas trompé quand il a dit qu'elle devait être moulée. En effet, elle est fausse; c'est une copie des deniers d'argent de cette ville. Le nom de Milan y est écrit horizontalement en une seule ligne. Cette manière d'écrire le nom des villes fut inventée sous le règne de Louis le Débonnaire, et pratiquée sous celui de Lothaire, à Venise, à Wuck-te-Duerstède (Dorestat), dans le Palais, à Pavie et à Verdun. On employa le type du temple sur les deniers de Bordeaux que nous avons déjà cités; sur ceux de Cambrai, de Milan, de Dorestat, du Palais, de Venise, de Verdun, et sur des triens où le nom de la ville est remplacé par la légende XPISTIANA RELIGIO, légende inventée par Charlemagne, et fort usitée chez tous ses successeurs, tant en France qu'en Allemagne et en Italie.

Lothaire a aussi frappé à Rome des deniers dont la légende est fort curieuse; on y trouve son nom, HLOTARIVS IMP., autour d'un monogramme composé des lettres PIVS ainsi disposées, $P^{V}_{S}I$, et le nom de saint Pierre, SCS PETVS, autour des monogrammes de Grégoire IV, de Sergius II et de Léon IV. Sur le denier de Léon IV, le monogramme de PIVS est remplacé par celui d'IPM. (*imperator*).

Du reste, les légendes des monnaies de Lothaire varient peu dans leur essence : d'un côté, le nom impérial avec son titre, HLOTARIVS IMP. OU INPERAT.; de l'autre, le nom de la ville tantôt seul, tantôt accompagné d'une qualification, VRDVNVN, VIRDVNVM CIVIS, DORESTATVS, DORESTATVS MON., PALATINA MONETA, XPISTIANA RELIGIO, etc.

LOTHAIRE, roi de France, fils de Louis d'Outremer, né en 941, fut associé au trône en 952, et sacré après la mort de son père, en 954. Il fut, pendant tout son règne, aux prises avec les seigneurs. Après avoir fléchi devant la puissance de Hugues Capet, il tenta de lutter contre Richard, duc de Nor-

mandie, et fut obligé de lui demander la paix. Plus heureux contre Arnoul, comte de Flandre, il s'empara de plusieurs villes qui appartenaient à ce seigneur, et conserva, par un traité, une partie de ses conquêtes. Il essaya ensuite de reprendre la Lorraine à l'empereur Othon II; il entra sur les terres de l'Empire, et pénétra jusqu'à Aix-la-Chapelle. Mais ce premier succès fut bientôt suivi de revers; et l'empereur, faisant à son tour une invasion sur les terres du roi de France, s'avança avec une armée de 60,000 hommes jusque sous les murs de Paris (voyez EMPIRE D'ALLEMAGNE, t. VII, p. 230, et LORRAINE). Une seconde tentative de Lothaire sur la Lorraine ne fut pas plus heureuse. Sur la fin de ses jours, il crut devoir associer à la royauté son fils Louis (depuis *Louis V*, dit *le Fainéant*). Il mourut à Reims en 986, empoisonné, dit-on, par sa femme Emma. (Voyez CARLOVINGIENS.)

LOTHAIRE (monnaies de).—Lothaire ne rendit, que l'on sache, aucune ordonnance sur le fait des monnaies; mais on a sous son nom des pièces fort curieuses : ce sont des deniers et des oboles d'argent frappés dans les villes de Bourges, Châlon-sur-Saône, Tournus, Reims et Paris. Les pièces de Bourges portent trois empreintes différentes; sur toutes est écrit, au droit, le nom du roi, LOTHARIVS REX, autour d'une croix, et, au revers, BITVRICE CIVITAS ou BITVRICES; mais la première de ces légendes est disposée circulairement autour soit d'un temple, soit d'un monogramme carolin; tandis que la seconde est en deux lignes (*sic*) BITV / BIGES + dans le champ de la pièce. Les deniers et les oboles de Bourges où l'on voit le monogramme sont fort mal fabriqués, ce qui a fait dire à certains auteurs que ces pièces avaient été frappées après la mort de Lothaire. Comme on n'a aucune preuve positive de ce fait, et que tous les deniers qui nous ont passé sous les yeux peuvent appartenir à la période carlovingienne, on nous permettra de regarder cette opinion comme étant au moins fort hasardée. L'usage d'écrire en deux lignes le nom de la ville dans le champ des pièces fut, ainsi que nous l'avons vu, en parlant des monnaies de l'empereur Lothaire, fort usité sous les derniers rois de la seconde race. Lothaire le pratiqua aussi à Paris. A Reims, il suivit un autre usage, également fort usité de son temps : celui de mettre le nom de la ville autour de la croix, REMI CIVI; et le sien, LOTARII, autour du mot REX, écrit horizontalement dans le champ.

Les deniers de Châlon-sur-Saône et de Tournus sont les plus curieux du règne de Lothaire. En voici la description complète : LOTARIVS REX, B dans le champ. — ℞. CAVILONO CIV, croix dans le champ. = + LOTARII REGIS PNSNE, croix dans le champ. — ℞. + SCI PHILIBERTI MONETA, un monogramme inexpliqué dans le champ. Le B de Châlon est certainement l'initiale du mot *Burgondia;* on le trouve pendant tout le moyen âge comme type monétaire sur les deniers de cette ville; et celui que nous venons de décrire est la pièce la plus ancienne qui en soit marquée. Le denier de saint Philibert est, de tous les deniers frappés en France pendant le moyen âge, le seul sur lequel on lise la singulière légende PNSNE (*permissione*).

LOTHAIRE, roi de Lorraine. Voyez LORRAINE.

LOUBI (combat de). Voyez NAZARETH.

LOUDÉAC, ville de l'ancienne Bretagne, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département des Côtes-du-Nord. Population : 6,736 habitants. Ce n'était, dans le dixième siècle, qu'un rendez-vous de chasse désigné sous le nom de *Loupiat*. Les documents authentiques qui en font mention sous le nom de Loudéac ne datent que du douzième siècle. On voit encore dans les environs, sur une éminence, des traces de fortifications qui remontent au temps de la ligue.

LOUDUN, ancienne capitale du Loudunois, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de la Vienne.

Sous le règne de Hugues Capet, Loudun n'était qu'un simple château nommé *Castrum Lodunum* ou *Laudunum*. Quelques habitations s'élevèrent autour de ce château; leur nombre s'accrut suc-

cessivement, et elles finirent par former une petite ville que Philippe-Auguste réunit à la couronne. Le Loudunois fut détaché du domaine royal sous Charles V; mais Louis XI l'y réunit de nouveau en 1476. Un traité fut signé à Loudun en 1616, entre les calvinistes et le roi; et quelques années plus tard, cette ville fut le théâtre du célèbre procès d'Urbain Grandier. On y compte aujourd'hui 5,078 habitants.

LOUDUN (monnaie de). — Nous croyons qu'il faut attribuer à Loudun le denier suivant, que l'on a pris longtemps pour une monnaie de Laon : LEVDVNO, autour d'une tête de profil tournée à droite; — ℞. SIGIMVNDO, personnage assis sur une chaise. *Sigimundo*, il n'est pas besoin de le dire, est le nom d'un monétaire. Nous attribuons cette pièce à Loudun plutôt qu'à Laon, parce que, sous le rapport du type et de la fabrication, elle ressemble bien plus aux monnaies de l'ouest qu'à celles du nord de la France. On a regarde comme étant sorti de l'atelier de Loudun un triens qui porte également pour légendes LAVDVNO, et SIGILAICO, avec une croix à branches égales, et pour type une tête. Cette attribution peut être vraie, mais elle n'est point démontrée. On ne connaît aucun acte du moyen âge, où il soit fait mention des monnaies de Loudun, et les deux pièces que nous venons de décrire sont les seuls monuments monétaires que l'on possède de cette ville.

LOUDUN (paix de). — Les états généraux de 1614 s'étaient séparés sans avoir pu apaiser le mécontentement général. Le parlement, après avoir fait des remontrances se vit forcé de faire des excuses à la reine. Enfin, le 9 août, comme le mariage du roi avec l'infante d'Espagne allait être conclu, et que la cour projetait de se rendre à Bayonne, les princes publièrent un manifeste contre la reine, et levèrent des troupes dans les provinces du Nord, tandis que, dans le Midi, les calvinistes prenaient aussi les armes. La reine ne perdit pas de temps; une armée, commandée par le maréchal de Bois-Dauphin, mena la cour à Bordeaux, et les rebelles n'osèrent l'attaquer. Lorsque le mariage du roi avec Anne d'Autriche eut été conclu, des négociations s'ouvrirent à Loudun, entre les deux partis, le 13 février 1616. Le maréchal de Brissac, Villeroy, de Thou, de Vic, et de Pontchartrain, y représentaient le roi; le prince de Condé s'y rendit, de son côté, avec les principaux chefs du parti des princes, les ducs de Mayenne, de Longueville, de Bouillon, de Sully, de Rohan, et de Soubise; et bientôt plusieurs seigneurs, qui n'avaient pas pris les armes dès le commencement, se joignirent à eux pour partager les bénéfices du traité.

La paix fut signée le 6 mai 1616 : la reine mère cédait à Condé cinq villes de sûreté, et à ses partisans de nouvelles dignités; elle promettait, en outre, de faire droit aux remontrances des états et du parlement; 6 millions étaient accordés aux rebelles, qui devaient se les partager; enfin, Villeroy, Jeannin et Sillery étaient disgraciés; ce fut alors que Richelieu entra au conseil. L'inexécution de ce traité excita de nouveaux mécontentements, qui furent suivis d'une nouvelle prise d'armes et de la mort de Concini.

LOUIS Ier, dit *le Débonnaire* ou *le Pieux*, naquit à Casseneuil (Agénois), en 778, de Charlemagne et de Hildegarde, sa deuxième femme. Nommé, à trois ans, roi d'Aquitaine, il s'en alla en berceau prendre possession de son royaume, et voyagea de cette manière des bords de la Meuse jusqu'à Orléans; là, ceux qui étaient chargés de le conduire voulurent qu'il fît, sous une apparence guerrière, son entrée dans ses États; ils le revêtirent d'armes proportionnées à sa taille et à son âge, le placèrent sur un cheval de bataille, et l'introduisirent ainsi en Aquitaine. Louis resta dans cette contrée jusqu'en 785, époque où Charlemagne désirant le voir le fit venir à Paderborn. L'empereur craignait, dit un biographe, que son fils n'eût contracté, au milieu des Aquitains, des habitudes étrangères; ses inquiétudes ne se trouvèrent que trop réalisées, quand il le vit arriver sous le costume des Vascons, avec le manteau court et rond, la casaque à manches bouffantes, les braies amples, l'éperon aux bottines et un javelot à la main. Il le renvoya pourtant bientôt après dans son royaume, après avoir

sévèrement puni une révolte qui venait d'y éclater.

Louis quitta de nouveau l'Aquitaine, en 792, pour aller, d'après l'ordre de son père, combattre les Bénéventins. Il alla ensuite en Bavière, et y eut une entrevue avec Charlemagne (*).

Pendant l'absence du jeune souverain, les Arabes avaient dévasté l'Aquitaine. Il tint à Toulouse, au commencement de 798, le plaid général de son royaume, conclut une alliance avec Alphonse Ier, et s'entendit sous main avec le chef musulman Bahlerel, qui, cette année même, passa du parti arabe au parti aquitain, dans lequel il joua un rôle important. Comprenant ensuite combien il lui importait de se fortifier contre les infidèles, il fit relever les murs des principales villes de la Taraconaise orientale, qui avaient été ruinées lors de leurs premières invasions; il y plaça des garnisons, et y appela des populations chrétiennes qui furent organisées en corporations municipales, et investies de divers privilèges, à la condition de faire cause commune contre les musulmans. Ces places, dont les principales étaient Vic (*Ausura*), Caserres (*Castroserra*), Cardone et Girone, formèrent, avec le district qui leur fut attribué, une seigneurie dépendante de la Marche de Gothie; et cette seigneurie, instituée sous le titre de comté, fut confiée à un Franc nommé Borel.

Le roi Louis alla ensuite trouver le chef arabe Zaiderus, qui avait promis de lui rendre Barcelone; celui-ci l'accueillit avec de grandes marques de soumission, mais garda sa forteresse, que Louis se décida à assiéger, d'après une résolution générale prise à Toulouse, au champ de mai de 801. Les chefs amenèrent l'armée aquitaine sous les murs de Barcelone, pendant que Louis restait en Roussillon; ils regardaient ce siége comme une entreprise hasardeuse, et ne voulaient y laisser figurer leur roi qu'au moment où toute chance de revers serait écartée.

Louis vint en effet rejoindre son armée au commencement de l'hiver, et, suivant un auteur de l'époque, il contribua à la prise de la ville en lançant une flèche qui s'enfonça profondément dans un bloc de marbre; ce miracle effraya les Arabes qui se rendirent. Diverses expéditions eurent lieu ensuite, et, dans l'une d'elles, Louis fondit sur Tarragone, dévasta le territoire de cette ville, et alla ensuite investir Tortose; une autre campagne, résolue au plaid de 812, fut faite contre les Vascons, qui entretenaient des intelligences avec les Arabes, et s'étaient de nouveau révoltés; l'armée arriva à Dax, somma les chefs des révoltés de se rendre, et, sur leur refus, dévasta tout le territoire avoisinant; les rebelles firent alors leur soumission, et le roi leur pardonna.

Louis reprit enfin le chemin de ses États, après avoir failli subir le sort de Roland: les montagnards s'étaient embusqués pour le surprendre, mais ils ne purent y réussir et furent défaits après un combat désespéré. Nous nous sommes étendus un peu sur cette époque anté-impériale de Louis, pour montrer qu'il est loin de devoir occuper dans notre histoire le rang qu'on lui a assigné; sa valeur et son habileté apparurent dans ses guerres contre les Sarrasins, dont le peu de succès ne peut lui être attribué; comme administrateur, il déploya une grande humanité qui lui valut l'amour de ses sujets; il déchargea les habitants du comté d'Albi de l'impôt en vin et en blé qu'ils avaient payé jusque-là; un autre impôt, désigné par le terme de *foderum*, et destiné à la subsistance des gens de guerre, fut encore supprimé par lui. S'acquit-

(*) L'astronome, auteur de la vie de Louis le Pieux, rapporte des circonstances intéressantes sur le retour de son héros en Aquitaine: « Au moment de se séparer, le roi père demanda au roi son fils, pourquoi il était d'une telle parcimonie qu'il n'octroyait même pas sa bénédiction, à moins d'en être sollicité. Louis lui apprit alors que tous les grands, sacrifiant l'intérêt public à leur intérêt privé, et s'appropriant à l'envi les biens du domaine, lui, seigneur nominal de toutes choses, était presque réduit à l'indigence. » Charles ne voulant pas mettre son fils personnellement aux prises avec les seigneurs, dépêcha alors en Aquitaine son cousin Rikhard et un autre *missus*, qui firent restituer au fisc les terres du domaine. Quatre grandes métairies, Doué (*Theotadum*), Casseneuil, Audiac et Ébreuil, furent assignées comme résidences d'hiver à Louis.

tant d'ailleurs religieusement de sa tâche royale, l'administration de la justice, il y consacrait trois jours par semaine, et son biographe affirme qu'on eût vainement cherché dans tout le royaume un homme ayant à se plaindre de sa part d'un déni de justice ni d'une iniquité. L'Aquitaine, d'ailleurs, malgré ses dévastations successives, paraît avoir joui d'une certaine prospérité commerciale sous Louis, et ce fait est attesté par l'abondante circulation, qui s'y établit alors, des monnaies italiennes et arabes, et des marchandises étrangères (*).

Associé à l'empire, en 813, Louis quitta, l'année suivante, son petit royaume d'Aquitaine, pour se charger du poids de l'immense empire de son père. C'était un cloître et non un trône qu'il aurait fallu à cette âme tendre; aussi plia-t-il bientôt sous le fardeau.

Le règne de Louis le Débonnaire a été raconté dans le premier volume des ANNALES et a l'article CARLOVINGIENS; nous n'en présenterons ici à nos lecteurs qu'un simple résumé. Le premier acte de son pouvoir fut un acte impopulaire; la rigueur qu'il déploya contre les amants de ses sœurs lui aliéna l'opinion; mais la permission qu'il accorda aux Saxons de retourner dans leur territoire fut une mesure sage; elle lui attacha ces exilés, qui depuis lui restèrent toujours fidèles.

Après avoir, en 816, menacé le pape Pascal Ier, qui avait négligé de faire confirmer par lui son élection, de le faire déposer, il alla lui demander pardon de ses menaces et se prosterner devant lui. Il partagea, en 817, son vaste empire entre ses trois fils : Lothaire devint roi d'Italie, et fut associé à l'empire, Pepin eut le royaume d'Aquitaine, et Louis celui de Bavière. En 818, Bernard, fils de Pepin, s'étant révolté en Italie, fut défait et conduit à Aix-la-Chapelle, où, par les ordres de l'empereur, il eut les yeux crevés, et mourut trois jours après. Cette sévérité fut reprochée à Louis comme un grand crime par le clergé, auquel il avait voulu imposer la réforme, et il fut obligé de faire à Attigny une pénitence publique pour expier la mort de Bernard (822).

Il avait, l'année précédente, épousé en secondes noces Judith de Bavière. En ayant eu un fils, en 823, il revint sur le partage qu'il avait fait de ses États, afin de créer un royaume à cet enfant, qui fut depuis Charles le Chauve. Les trois fils du premier lit se révoltent aussitôt et le relèguent dans un monastère; mais une diète tenue à Nimègue le rétablit la même année. Les trois princes reprennent les armes en 833 et le font déposer solennellement dans la diète de Compiègne, puis condamner à une détention perpétuelle par Ebbon, archevêque de Reims. Mais bientôt la discorde se met entre Lothaire, qui, en qualité d'empereur, prétend à la suprématie, et ses deux frères. Ceux-ci alors délivrent leur père et tiennent à Saint-Denis une assemblée où ils le font rétablir. Lothaire voulut en vain s'opposer à ce rétablissement; il fut vaincu et son père lui pardonna (834).

Louis le Débonnaire mourut six ans après, dans une île du Rhin près de Mayence, du chagrin que lui causa une nouvelle révolte de son fils Louis. « Tandis que son frère, Drogo et les autres évêques accomplissaient autour de lui les rites qui accompagnent le *départ* des morts, il tourna le visage du côté gauche, et rassemblant tout ce qui lui restait de force, il s'écria d'une voix courroucée : *Huz! huz!* ce qui signifie : *dehors! dehors!* comme pour chasser le malin esprit, qui lui était apparu; puis il leva les yeux au ciel en souriant et expira (20 juin 840). » Il était âgé de 62 ans. L'évêque Drogo ramena son corps à Metz, et l'inhuma près de sa mère, la reine Hildegarde, dans la basilique de Saint-Arnulfe (*).

LOUIS Ier (monnaies de). — Un seul monument numismatique nous a conservé le souvenir de Louis comme roi d'Aquitaine; c'est un denier d'argent fort barbare, et exécuté dans le style de ceux que Charlemagne faisait fabri-

(*) Voy. l'*Histoire de la Gaule méridionale sous les conquérants germains*, par M. Fauriel, t. IV.

(*) Henri Martin, *Histoire de France*, t. II, p. 552.

quer avant la conquête de l'Italie. On y lit d'un côté le nom de Louis en deux lignes HLV / DVIG, et de l'autre, en abrégé et circulairement autour d'une petite croix, celui de la ville de Clermont en Auvergne, AR VR NIS, *Arvernis*.

Mais, pendant son règne comme empereur, ce prince fit frapper un grand nombre de monnaies; quelques-unes sont d'or; mais plusieurs numismatistes les regardent plutôt comme des pièces de circonstance que comme de véritables monnaies. Charlemagne et Louis sont en effet les seuls princes de la deuxième race dont on ait des espèces de ce métal. Du reste, le poids de ces pièces est trop variable, et leur nombre trop restreint, pour que l'on puisse rien affirmer à cet égard. Le cabinet du roi possède deux de ces pièces d'or de Louis le Débonnaire; la plus belle a appartenu au président de Peyresc, qui l'ayant perdue en conçut un chagrin si violent qu'il en tomba, dit-on, malade. Il disait qu'il aurait donné, pour la conserver, la moitié de sa fortune. Cette pièce présente, d'un côté, le buste de l'empereur, lauré, tourné à gauche, et orné d'un paludamentum, et de l'autre, une croix contenue dans une couronne de laurier. Pour légende, on lit : DOMINUS NOSTER HLVDOVVICVS IMPERATOR AVGUSTUS—MVNVS DIVINVM. Du temps de Peyresc, cette pièce était unique; depuis on en a trouvé un certain nombre de semblables, et il paraît constant, par le type et la fabrique de plusieurs de ces nouveaux exemplaires, que cette monnaie avait été contrefaite par les Anglo-Saxons et par les Normands (Scandinaves et Danois). M. Le Bigant de Douai possède un *louis I* en electrum, presque aussi beau que celui de Peyresc, et qui a été frappé à Saint-Martin de Tours.

Les monnaies d'argent de Louis le Débonnaire sont des deniers et des oboles. Les plus communes de toutes présentent, d'un côté, un temple, et de l'autre, une croix cantonnée de quatre besants avec les légendes +HLVDOVVICVS IMP et XPIANA RELIGIO (*Christiana religio*). Les plus communes ensuite présentent au droit la même inscription, +HLVDOOVVICVS IMP autour d'une croix, et, au revers, un nom de ville dans le champ en une, deux, ou même trois lignes, comme: VIENNA, PAPIA, GAMA INDV / RACUS, RIAS, STRA / TEBVR / GVS.

Celles qui proviennent de l'atelier monétaire de Rome, atelier probablement exploité par les papes et à leur profit, sont tout à fait différentes des autres : on y voit, d'une part, le nom impérial LVDOVICVS IMP autour d'un monogramme signifiant *Pius* ou *Roma*, de l'autre, le nom de saint Pierre, SCS PETRVS, et le monogramme du pape vivant, Étienne ou Adrien.

Nous avons réservé, pour en parler en dernier lieu, les deniers les plus intéressants qui aient été frappés en France sous ce prince; ce sont ceux où l'on voit, d'un côté, sa tête laurée, et de l'autre, soit une porte de ville flanquée de deux tours, soit un vaisseau, soit enfin deux coins monétaires accostés de deux marteaux. Les premiers de ces deniers se trouvent à Arles, à Orléans, à Strasbourg, à Toulouse, à Tours, et dans quelques autres villes, mais en petit nombre. La porte de ville qui y est figurée est la représentation de la ville elle-même. Elle peut aussi signifier la puissance temporelle, de même que le temple des deniers à la légende *christiana religio* fait allusion à la puissance religieuse; disons, en passant, que souvent, et même à l'époque de Louis le Débonnaire, le temple se rencontre seul sur des monnaies (à Milan, par exemple), sans la formule ordinaire. Le vaisseau ne se trouve qu'à Quentovic et à Dorestat; c'étaient les deux principaux ports océaniens de la période carlovingienne. Quant aux marteaux et aux coins à battre monnaie, on ne les rencontre qu'à Melle en Poitou, METALLVM; et, sans nul doute, il faut y voir une allusion au nom de cette localité.

Les deniers de Louis le Débonnaire étaient d'un titre assez élevé et pesaient de 30 à 32 grains; aussi le nom de ce prince joue-t-il un grand rôle dans l'histoire monétaire du moyen âge. Ses deniers ont servi de type aux pièces du Chablais, à celles de Lausanne, et l'on retrouve des deniers au type du temple

et à la légende *christiana religio* servilement copiés des siens, jusqu'aux dixième, onzième et douzième siècles. Si l'on en croyait Adhémar de Chabannais, ce serait lui qui aurait imposé aux deniers d'Angoulême et de Saintes le nom de Louis, LODOICVS, que portaient ces pièces jusqu'au milieu du treizième siècle. Ce même nom de Louis se retrouve aussi probablement pour la même cause à Langres, à Nevers, à Bourbon, à Charenton, et dans d'autres endroits.

Les Capitulaires contiennent trois ordonnances rendues par Louis Ier relativement aux monnaies; elles avaient pour but de décrier d'anciennes espèces (probablement celles de Charlemagne) qui circulaient de son temps; de forcer le cours de celles qu'il faisait fabriquer, et enfin, de poursuivre les faux monnayeurs. Celui qui avait falsifié les deniers devait, en vertu de ces ordonnances, avoir le poing coupé; ses complices, s'ils étaient libres, devaient composer de 60 sous; s'ils étaient esclaves, ils étaient condamnés à recevoir soixante coups de fouet. Ces deux dernières peines devaient être également infligées à ceux qui refusaient la monnaie légale.

LOUIS II, dit le *Bègue*, fils de Charles le Chauve, né le 1er novembre 846, prit dans sa jeunesse les armes contre son père, à l'instigation des seigneurs d'Aquitaine, jaloux peut-être de la puissance de Robert le Fort, qui dominait le monarque. Une armée que le jeune prince obtint, on ne sait à quelles conditions, de Salomon, roi de Bretagne, entra sous son commandement en Neustrie, et y mit tout à feu et à sang; elle fut ensuite dispersée par le comte d'Anjou, et Louis se reconcilia avec son père, qui lui donna pour prix de sa soumission le comté de Meaux et l'abbaye de Saint-Crispin.

Nommé roi d'Aquitaine en 867, Louis succéda au trône de France en 877. Son père lui léguait un royaume disloqué; soit incapacité, soit insuffisance de moyens, il ne put le reconstruire. Les seigneurs étaient en révolte ouverte contre le pouvoir royal; ils exigèrent du nouveau roi, en échange de leur appui, des concessions énormes. Louis donna tout ce qu'il avait aux plus impudents et aux plus avides; et les abbayes, les comtés et les villages, dit un ancien chroniqueur, devinrent la part de ceux qui furent les premiers à les demander.

Il n'y en eut cependant pas pour tout le monde, et ceux qui n'avaient rien obtenu se soulevèrent, prirent les armes, et sous le commandement de Boson se mirent en campagne contre le nouveau roi; ils forcèrent Louis à confirmer les anciens capitulaires et lui arrachèrent de nouveaux fiefs; ils lui permirent ensuite d'être roi, et il s'intitula : *roi des Français par la miséricorde de Dieu et l'élection du peuple*, après s'être fait sacrer à Compiègne, au commencement de décembre 877, par Hincmar, évêque de Reims.

Mais cette cérémonie, qui n'était qu'une sorte de formalité nécessaire aux seigneurs pour sanctionner leurs usurpations et affermir leur puissance, ne communiqua à Louis aucun pouvoir réel. Le pape Jean VIII vint alors en France, pour prier le roi de chasser les Sarrasins d'Italie; il le trouva faible, dénué de ressources, et, renonçant à sa demande, il se contenta de lui extorquer de nombreuses concessions favorables aux empiétements de la cour de Rome. Louis à son tour le pria de confirmer l'ordonnance par laquelle son père lui avait transmis la couronne; le pape le sacra une seconde fois, mais il refusa de couronner la reine Adélaïde, que Louis n'avait épousée qu'après avoir répudié Ansgarde, sœur d'Adon; toutefois, pour adoucir l'amertume de ce refus, il excommunia les seigneurs qui venaient de se révolter de nouveau.

Après avoir conclu avec ceux-ci un traité honteux, Louis se disposait à aller réprimer la révolte de Bernard, duc de Septimanie, lorsqu'il mourut à Compiègne en 879. Sa première femme Ansgarde lui avait donné deux fils, Louis et Carloman; la seconde, Adélaïde, fut mère de Charles le Simple.

LOUIS II (monnaies de). — Les monnaies de Louis le Bègue sont fort difficiles à distinguer de celles de son fils Louis III. On lui a cependant attribué jusqu'ici quatre deniers; mais deux d'entre eux sont évidemment de la fin

du dixième siècle ou du commencement du onzième : ils ont été frappés dans les villes de Chinon et de Langres. Les deux autres proviennent des ateliers de Tours et de Blois; on y remarque le monograme de Louis et la formule MISERICORDIA DI REX. On sait que Louis II s'est servi de cette formule dans quelques-unes de ses chartes ; il est donc possible que ces deniers lui appartiennent ; mais comme Eudes, le compétiteur de Charles le Simple, marquait ses espèces d'une légende semblable, il se peut que Louis III ait autant de droits que son père à revendiquer ces deniers.

Louis III, fils de Louis le Bègue, lui succéda, en 879, conjointement avec son frère Carloman. Ces deux princes se partagèrent la France en 881 ; Carloman eut, avec la Burgondie, les Marches de Gothie et d'Espagne, le marquisat de Toulouse et l'Aquitaine; le reste échut à Louis III. La bonne intelligence qui régna constamment entre les deux frères n'empêcha pas leur règne d'être extrêmement desastreux : attaqués à la fois au midi et au nord, ils firent des efforts inutiles pour résister à leurs ennemis ; et, pendant que Carloman luttait en vain contre la puissance envahissante de Boson, roi d'Arles, Louis obtenait un faible avantage sur les Normands, mais ne pouvait trouver de gardiens pour des forteresses qu'il élevait afin de défendre ses frontières contre leurs incursions, tant la lâcheté et la dépopulation étaient grandes. Louis III ouvrit, en 882, une négociation avec Hasting, chef de ces redoutables pirates, et il était parvenu à l'amener à signer un traité, lorsqu'un jour, étant à cheval, il rencontra la fille d'un seigneur franc nommé Germond. Frappé de sa beauté, il l'appela, mais la jeune fille, effrayée de ses propos et de ses familiarités, s'enfuit, au lieu de lui répondre, dans la maison de son père. Louis voulut la suivre, et piquant son cheval, il s'élança par une porte, dont il n'avait pas calculé la hauteur, et se fracassa le crâne contre le linteau. Transporté à l'abbaye de Saint-Denis, il y mourut le 5 août 882.

Louis III (monnaies de).—Louis III, comme on vient de le voir, ne régna que fort peu de temps, et il est fort difficile de déterminer au juste quelles sont, parmi les monnaies carlovingiennes, marquées du nom de Louis, celles qui lui appartiennent réellement. Il a, selon nous, autant de droits que son père à la possession des deniers de Blois et de Tours, où l'on remarque la légende MISERICORDIA DEI REX. Quant à ceux où on lit en deux lignes dans le champ LUDO VICUS d'un côté, et de l'autre, XRIANA RELIGIO autour d'une croisette, avec le nom de l'une des villes de Reims, Tours, Quentovic, Melle, etc., il faut, nous l'avons vu, les attribuer à Louis le Débonnaire. Mais il en est d'autres qui appartiennent incontestablement à Louis III ; ils ont été frappes dans les Pays-Bas, à Weset, INVICOVIOSATO, à Maëstricht, INVICO TRIECTO, à Tongres, TVNIERS CIVITAS.

Ces deniers présentent une particularité intéressante : le nom de ville y est inscrit du côté de la croix, tandis que celui du roi entoure un monogramme carolin. Ce dernier fait a beaucoup préoccupé les antiquaires, qui, jusqu'ici, n'ont pu l'expliquer. Rien n'est cependant plus facile : on sait que le monogramme carolin se trouve sur une foule de pièces étrangères, telles que celles des Anglo-Saxons, et qu'il a survécu à la période caroline comme type local des monnaies de la ville de Beauvais. Ce type ne fait donc allusion, sur les pièces où il se trouve, à aucun événement historique; il y joue le rôle que jouèrent, pendant le quatorzième siècle, le châtel tournois, sur toutes les monnaies de l'Europe ; la figure de l'esterlin, en Flandre, en Allemagne et en Lorraine; le monogramme de Foulques, comte d'Anjou, sur les pièces de Gien et de Montluçon ; celui d'Herbert, comte du Mans, sur celles de Châteldon en Auvergne, etc... Le même monogramme de Charles se trouve encore sur une monnaie de Louis, frappée à Arles, monnaie que, pour cette raison, Leblanc a attribuée à Louis IV, ainsi qu'une autre pièce de la même ville portant, d'un côté, une effigie royale, et de l'autre le monogramme de Louis. MM. Fougères et Combrouse ont, dans ces derniers temps, restitué ces monnaies à Louis l'Aveugle, fils de Boson.

Comme il ne paraît pas que Louis III ait jamais été en possession de la ville d'Arles, peut-être ont-ils raison; cependant, ce qui semblerait leur donner tort, c'est qu'on a trouvé des carlomans frappés dans la même ville.

En résumé, nous pensons que Louis III peut avoir fait frapper des pièces à la légende MISERICORDIA DEI REX, parce que la même légende se trouve sur les deniers d'Eudes; que les pièces qui sont marquées du nom de LVDO VICVS doivent être rendues à Louis le Débonnaire, parce qu'on trouve de ces pièces frappées dans la ville de Melle, laquelle ne fut jamais au pouvoir de Louis III; enfin, que celles où l'on remarque le monogramme de Charles, lui appartiennent, parce que ce même monogramme se retrouve sur les deniers de son frère Carloman.

Louis IV, fils de Charles le Simple et d'Ogine, fille d'Édouard Ier, roi des Anglo-Saxons, avait été emmené par sa mère au delà de la Manche, pendant la captivité de son père. A la mort de Raoul, Hugues le Grand et Herbert, comte de Vermandois, s'accordèrent pour renoncer au titre de roi, et pour le donner au fils du dernier prince de la race carlovingienne. Louis fut donc rappelé *d'outre-mer*, et de là le nom qui lui est resté dans l'histoire. Il aborda à Boulogne, où Hugues le Grand vint le recevoir; de là il fut conduit à Laon, et l'archevêque de Reims l'y sacra le 19 juin 936; il avait alors seize ans.

Les vieux politiques, qui venaient de donner le pouvoir au fils du faible Charles le Simple, n'avaient point deviné en lui un prince capable de lutter avec eux de ruse et d'audace; il montra bientôt qu'il eût été capable de relever l'empire de Charlemagne, s'il en eût été temps encore. Dès les premiers mois de l'année 937, il s'affranchit de la tutelle de Hugues, et se réfugia dans la forteresse de Laon, où il essaya de gagner des partisans, tandis que Hugues et les grands de son parti appelaient en France l'empereur Otton, pour les aider à replacer dans leur dépendance le roi qu'ils avaient eux-mêmes appelé. Otton arriva à la tête d'une puissante armée, et poursuivit jusqu'en Bourgogne le jeune roi, que défendait une armée composée de seigneurs aquitains. Hors d'état de résister, Louis céda, et, après avoir laissé à Laon une garnison, il se retira dans le Midi, où, par esprit d'opposition à la race du Nord, on lui fit un accueil empressé. Enfin, le pape intervint en sa faveur, et un arrangement conclu, en 942, entre lui et les seigneurs, apaisa pour quelque temps la guerre civile.

Herbert de Vermandois mourut quelque temps après. N'ayant pu tirer parti de cet événement, Louis se tourna, en 943, contre la Normandie. Il s'empara du jeune duc Richard, sous prétexte de le faire élever dans son palais, comme il convenait à un prince, et proposa à Hugues de partager ses riches domaines. Mais Richard parvint à s'évader. Un de ses partisans, pour priver le roi de l'alliance du duc de France, lui persuada qu'il lui serait facile de conquérir à lui seul la Normandie tout entière. Louis ordonna alors à Hugues de se retirer; celui-ci obéit; mais à peine de retour dans son duché, il leva l'étendard contre le roi, avec les seigneurs de Vermandois et de Senlis. D'un autre côté, les Danois, appelés par les Normands, fondirent sur Louis qui se trouvait à Rouen. Celui-ci essaya de les arrêter par un traité; mais une querelle particulière engagea une mêlée générale, et Louis vaincu fut obligé de chercher un asile dans une île de la Seine. Il y fut pris par les gens de Bernard le Danois, conduit à Rouen, et enfermé dans une tour, d'où il ne sortit que pour être livré au duc de France, lequel le fit emprisonner à Laon.

Otton vint alors au secours de Louis, et s'avança jusqu'à Reims, à la tête d'une armée considérable. Hugues et les seigneurs de son parti n'avaient point eu le temps de s'entendre et de rassembler des forces suffisantes; ils cédèrent, et rendirent à Louis sa liberté et ses domaines; mais ils ne lui pardonnèrent pas d'avoir appelé les étrangers à son secours, et bientôt il se vit menacé d'une nouvelle coalition.

Il se rendit, en 948, à Ingelheim, où les évêques de Germanie venaient, par ordre d'Otton, de se réunir en concile,

pour traiter, entre autres affaires, des griefs du roi de France contre le parti de Hugues le Grand. Louis vint jouer le rôle de solliciteur devant cette assemblée étrangère. Assis à côté du roi de Germanie, après que le légat du pape eut annoncé l'objet du synode, il se leva et parla en ces termes : « Personne « de vous n'ignore que des messagers « du comte Hugues et des autres sei- « gneurs de France sont venus me trou- « ver au pays d'outre-mer, m'invitant « à rentrer dans le royaume qui était « mon héritage paternel. J'ai été sacré « et couronné par le vœu et aux accla- « mations de tous les chefs et de l'ar- « mée de France. Mais, peu de temps « après, le comte Hugues s'est emparé « de moi par trahison, m'a déposé et « emprisonné durant une année entière; « je n'ai obtenu ma délivrance qu'en re- « mettant en son pouvoir la ville de « Laon, la seule ville de la couronne « que mes fidèles occupassent encore. « Tous ces malheurs, qui ont fondu « sur moi depuis mon avénement, s'il « y a quelqu'un qui soutienne qu'ils me « sont arrivés par ma faute, je suis prêt « à me défendre de cette accusation, « soit par le jugement du synode et du « roi ici présent, soit par un combat « singulier. » Il ne se présenta, comme on pouvait le croire, ni avocat, ni champion de la partie adverse, pour soumettre un différend national au jugement de l'empereur d'outre-Rhin, et le concile transféré à Trèves, sur les instances de Leudulf, chapelain et délégué du César, prononça la sentence suivante : « En vertu de l'autorité apos- « tolique, nous excommunions le comte « Hugues, ennemi du roi Louis, à « cause des maux de tout genre qu'il « lui a faits, jusqu'à ce que ledit comte « vienne à résipiscence, et donne pleine « satisfaction devant le légat du souve- « rain pontife. Que s'il refuse de se « soumettre, il devra faire le voyage « de Rome pour recevoir son absolu- « tion (*). »

Ces menaces n'eurent d'autre résultat que de déconsidérer tout à fait Louis aux yeux du parti national. Réduit à la possession du comté de Laon, il passa le reste de sa vie à guerroyer contre les petits seigneurs de son étroit domaine et des contrées environnantes. Enfin, il mourut à Reims, le 10 septembre 954, d'une chute de cheval, et termina ainsi, dit Orderic Vital, à l'âge de 34 ans, *une vie pleine d'angoisses et de tribulations*. Gerberge, sœur de l'empereur Otton, lui avait donné deux fils, Lothaire, qui lui succéda, et Charles, qui reçut en fief de son oncle le duché de basse Lorraine.

Louis IV dit *d'Outre-Mer* (monnaies de). — On a attribué à ce prince un grand nombre de monnaies ; celles qui lui appartiennent réellement ont été frappées à Provins, à Marsal, à Metz, à Paris, à Reims, à Châlon-sur-Saône, et à Verdun. Les deniers de Provins sont servilement imités de ceux de Charles le Chauve ; en voici la description : CASTIS PRVVINIS ; dans le champ, une croix à branches égales — R — GRATIA DI REX ; dans le champ un monogramme cruciforme imitant le monogramme carolin et formé des lettres LUDOVS (*Ludovicus*). Les deniers de Metz, de Marsal, et de Reims, offrent des types analogues ; leurs légendes sont semblables, et l'on remarque au milieu un reste du monogramme cruciforme, autour duquel on lit, en seconde légende, le nom de LUDOVICVS. On rencontre une empreinte semblable sur les deniers de Paris; seulement les mots PARISIVS CIVITAS s'y trouvent écrits en deux lignes dans le champ. Les monnaies de Châlon et de Verdun présentent d'autres variétés ; celles de la première de ces villes portent les mots LVDOVICVS II circulairement autour d'une croix, et CAVILONISCIV circulairement aussi, autour des lettres TAS qui occupent le milieu du champ. Sur les monnaies de Verdun, c'est le mot REX qui occupe le milieu du champ; autour on lit le nom LVDOVICVS. Le nom de la ville, VIRDVNICIVITAS, se trouve du côté de la croix.

On attribue aussi à Louis IV des monnaies de Toul, de Namur, et d'un lieu nommé HADTVREGVM ; et, en effet, ces monnaies peuvent fort bien lui appartenir. On peut en dire autant d'une pièce de Sens, dont le type est un tem-

(*) Aug. Thierry, Lettres sur l'histoire de France, p. 213 et suiv. 4e édition.

Digitized by Google

ple ; celui des monnaies de Namur est un monogramme cruciforme où l'on peut voir l'abréviation de REX FRA ; quant aux pièces de Toul et à celles de HADTUREGVM, elles offrent, d'un côté, une légende horizontale, et de l'autre une croix cantonnée de besants. Du reste, c'est à tort que Leblanc a fait dessiner comme une monnaie de Louis IV un denier de Cologne, et que MM. Fougères et Combrouse ont attribué à ce prince une pièce frappée à Paris sous le règne de Louis VI.

Louis V, dit *le Fainéant*, fils de Lothaire et d'Emma, fut associé au trône par son père en 986, et lui succéda la même année. Sa mère songeait à le faire passer en Allemagne près de l'empereur Otton, pour le mettre à l'abri des entreprises du parti auquel la domination des Carlovingiens était odieuse, quand, en 987, au bout d'un an et deux mois de règne, il mourut, comme son père, empoisonné par sa femme. Charles, son oncle, duc de la basse Lorraine, était appelé, par le droit de sa naissance, à lui succéder ; mais le parti national appela au trône Hugues Capet, et en lui commença une troisième dynastie.

Louis V (monnaies de). — Ce prince ne régna qu'un an, et l'on n'eut probablement pas le temps de frapper monnaie à son nom ; si on l'avait fait, il faudrait chercher les monnaies qui lui appartiennent parmi celles que nous avons décrites plus haut ; nous aimons cependant mieux les laisser à Louis IV. Du reste, on a faussement attribué à Louis V une pièce baroniale de Nevers au nom de LVDOVICVS REX, et une pièce de Sens, que l'on doit restituer à Louis VI.

Louis VI, que les historiens ont généralement surnommé *le Gros*, naquit vers l'an 1078. Il se livra pendant sa jeunesse à de rudes exercices, et rehaussa, en quelque sorte, par son activité, la petite royauté du pays de France, que Philippe Ier, son père, amoindrissait et souillait par son indolence et ses débauches. M. de Sismondi (*) a donné dans les lignes suivantes quelques renseignements sur le caractère, les mœurs et l'éducation du jeune prince : « Louis, fils de Philippe, était âgé de 18 ou 20 ans lorsque son père l'associa à la couronne (*) : le premier, entre tous les Capétiens, il avait reçu cette éducation chevaleresque qui donnait à la jeunesse française un noble caractère, mais que son père et ses aïeux avaient regardée comme trop rude pour leur haute dignité. Il savait, à l'égal d'aucun des jeunes damoiseaux élevés à sa cour, dompter un cheval et manier la lance ou l'épée ; il avait de l'activité, de la loyauté et de la bravoure ; et, sans briller par aucun talent distingué, il gagnait les cœurs par sa franchise, son amour de la justice, et sa ferme détermination de protéger les opprimés. Il développa de bonne heure ses vertus dans la lutte où il s'engagea contre les seigneurs châtelains du duché de France ; son but était de les forcer à renoncer au brigandage et à laisser ouvertes les communications entre Paris et Orléans ; car, durant tout le règne de son père, les principaux barons n'avaient pas cessé de détrousser les marchands et les voyageurs sur les grands chemins et jusqu'aux portes de la capitale. »

Obligé de lutter sans cesse contre des vassaux turbulents, et pour ménager peut-être à son père une vieillesse heureuse et paisible, il eut besoin cependant de résister aux intrigues que l'on employait pour lui aliéner Philippe Ier lui-même, et ravir un jour, au profit des enfants d'une femme adultère, la couronne qu'il savait si bien défendre. Les ruses et la jalousie de Bertrade ne lui laissaient aucun repos, et, plus d'une fois, ainsi que l'attestent des écrivains contemporains, il courut de grands dangers. Ordéric Vital raconte qu'étant allé en Angleterre pour assister aux fêtes qui avaient suivi le couronnement de Henri Ier, et recevoir du troisième fils de Guillaume le Conquérant l'ordre de chevalerie, il courut risque d'être enfermé dans une prison

(*) *Histoire des Français*, t. V, p. 8.

(*) Si M. de Sismondi place entre 1099 et 1101 l'association de Louis à la couronne, il se trompe peut-être ; D. Brial, dans un savant mémoire, prétend que rien n'autorise à reporter cet événement aux années antérieures à 1103.

perpétuelle. Bertrade avait, par des lettres secrètes, engagé le monarque anglais à le retenir prisonnier; Henri Ier ne voulut point se rendre coupable de cet acte de trahison. Une autre fois, Bertrade fit offrir du poison au jeune prince qui guérit, il est vrai, mais qui depuis lors conserva toujours sur son visage une grande pâleur. Toutefois, Louis parvint à punir les révoltes de ses vassaux et à déjouer les ruses de la maîtresse de son père.

En 1108, Philippe Ier mourut, et Louis, malgré le mauvais vouloir de quelques seigneurs, fut reconnu comme roi et sacré à Orléans. Nous avons rapporté ailleurs, dans les *Annales*, ou, sous divers titres, dans le *Dictionnaire*, le détail des luttes que le roi eut à soutenir contre ses grands vassaux; notre intention n'est point de revenir ici sur ce que nous avons déjà dit; seulement nous donnerons en quelques mots une énumération de tous les événements où figura Louis VI, et il suffira de cette nomenclature sèche et aride pour faire apprécier à sa juste valeur le rôle et le caractère de ce prince.

Dans les premières années de son règne, de 1108 à 1115, Louis le Gros ne fut guère occupé qu'à réprimer les révoltes des seigneurs de ses domaines. D'abord il eut à lutter contre le fils de Bertrade, Philippe, qui se mit à la tête d'une ligue où figuraient Amaury de Montfort et Foulques V d'Anjou; Amaury et Philippe furent vaincus, et la ligue dissoute. Les seigneurs de Montmorency, de Rochefort et du Puiset, échouèrent à leur tour contre Louis. Le roi prit Corbeil, et détruisit le château du Puiset. Ce fut alors que se formèrent dans le nord de la France ce que les historiens contemporains ont appelé les *communes populaires*, et qu'éclata dans les villes cette révolution que M. Augustin Thierry nous a si bien racontée. Louis prêta aide et appui aux communes, et ce fut à cette époque qu'il frappa la maison de Coucy, et principalement Thomas de Marle, qui s'était rendu célèbre par sa férocité et ses brigandages dans les diocèses de Reims, de Laon et d'Amiens.

Pendant ces luttes sans cesse renouvelées, Louis était contraint de soutenir une guerre bien plus difficile encore contre le plus puissant de ses vassaux, Henri Ier, duc de Normandie et roi d'Angleterre. Déjà, du vivant de Philippe Ier, il avait combattu Guillaume le Roux, sinon avec un plein succès, au moins avec une grande bravoure. La guerre s'étant renouvelée au temps de Henri Ier, elle fut faite avec une grande activité par le roi de France, qui en plusieurs circonstances montra avec éclat son esprit chevaleresque et son courage personnel. La première période de cette guerre fut close en 1114, par la paix de Gisors. En 1116, il y eut entre les deux rois une nouvelle rupture, et la bataille ou plutôt le tournoi de Brenneville, où Louis fut vaincu (1119), n'aurait point terminé la guerre, si Calixte II n'eût employé son intervention pour réconcilier le roi de France et le roi d'Angleterre. Cependant Henri Ier comprenait si bien les dangers que courait son duché de Normandie devant cette royauté de France qui prenait sans cesse de nouveaux accroissements, qu'il n'accepta la paix proposée qu'avec regret. Il suscita à Louis VI un ennemi terrible dans la personne de l'empereur d'Allemagne, Henri V. Celui-ci s'avança contre la France avec des forces considérables. Mais un vague instinct de nationalité fournit à Louis des ressources inespérées; tous les seigneurs de la terre de France, ceux-là même qui refusaient de se soumettre à son autorité, vinrent se ranger sous l'oriflamme de Saint-Denis; et l'empereur recula, sans même avoir tenté la fortune des combats, devant cette manifestation nationale (1125). Il faut ajouter à ces guerres deux expéditions que Louis fit en Auvergne, et une autre expédition en Flandre, qui avait pour but de venger le meurtre de Charles le Bon.

Si, après avoir parcouru la période qui s'étend de l'année 1108 à l'année 1137, on se reporte, d'un côté, au point de départ de Louis lorsqu'il recueillit l'héritage de Philippe Ier, et de l'autre, au terme de sa carrière, on admire volontiers ce prince, qui fit tant et de si grandes choses avec de si petits moyens. Ce roi de Paris, qui trouvait les limites de son autorité à Corbeil ou au château des Montmorency, parvint en moins de

trente ans à se créer assez de puissance pour marcher librement et en maître, de Flandre en Auvergne et d'Anjou en Lorraine. Le simple énoncé de ce fait en dit plus que toutes les phrases consacrées jusqu'ici à louer l'activité du roi Louis. Son autorité, il est vrai, dans les terres où il règne, est parfois contestée, mais déjà elle est assise sur des bases solides; et, en aidant les villes dans le mouvement révolutionnaire qui éclate au commencement du siècle, il donne à la royauté, dans la bourgeoisie qui s'élève et prend des forces, un utile auxiliaire contre la féodalité. Il faut dire cependant que Louis VI agit quelquefois moins en vertu d'une idée systématique que d'un vague instinct; mais enfin on est forcé de reconnaître qu'il a fallu de grandes qualités personnelles à celui qui fit de l'imperceptible royaume de France, tel qu'il était au commencement du douzième siècle, un des États les plus considérables de la chrétienté, un État que les empereurs redoutaient, et que la papauté elle-même, dans ses luttes, priait et invoquait. Et quand il serait vrai qu'à Suger, son habile et fidèle ministre, il fallût donner beaucoup dans la gloire de ce règne, la part de Louis, aux yeux de la postérité, serait encore assez belle.

Louis avait, dans sa jeunesse, épousé la fille d'un de ses vassaux; ce mariage fut rompu par l'autorité ecclésiastique. De sa seconde femme, Alix de Savoie, il eut plusieurs enfants. L'aîné, Philippe, mourut en 1131, d'une chute de cheval. Le roi choisit alors pour son successeur son second fils, qui, comme lui, s'appelait Louis, et le fit sacrer à Reims par le pape Innocent II. Il mourut en 1137, après avoir ménagé le mariage du jeune prince avec l'héritière du duché d'Aquitaine, Éléonore. Ses derniers moments furent tout empreints de cette vive piété qu'il avait puisée dans l'abbaye de Saint-Denis, où, comme nous l'apprend Suger, il avait passé ses premières années.

Louis VI (monnaies de). — Louis le Gros fit frapper monnaie à Paris, Pontoise, Mantes, Étampes, Senlis, Bourges, Château-Landon, Orléans, Compiègne, Sens, Montreuil et Dreux. Nous allons parler successivement des monnaies sorties de ces différents ateliers : toutes, excepté celles de Compiègne, sont parvenues jusqu'à nous.

Paris. Lorsque Louis VI monta sur le trône, deux empreintes étaient usitées pour les deniers de Paris : 1° l'A et l'ω suspendus par des rubans aux branches de l'X de la légende (cet X servant à la fois de lettre finale au mot REX et de croix pour la légende); 2° le mot REX inscrit horizontalement dans le champ, une + précédant le nom du roi dans la légende. Louis continua d'abord d'employer ces deux empreintes, et nous avons de lui deux deniers gravés d'après ce système; en voici la description : LVDOVICVS REX; ω et A suspendus aux branches de l'X; — ℞ + PARISII CIVI autour d'une croix. = + HLVDOVICVS ou + LVDOVICVS; dans le champ, le mot REX, accompagné ou non de deux annelets. — ℞ + CIVITAS PARISI autour d'une croix, tantôt seule, tantôt cantonnée d'une S au deuxième canton. Mais bientôt l'habitude d'inscrire longitudinalement quelques mots dans le champ l'emporta, et l'on composa de la réunion des deux types que nous venons de décrire, le type suivant, qui est *le type propre* des parisis, lequel persista jusqu'à Charles V, et fut copié par une foule de seigneurs : LVDOVICVS REX; FRA / ODN en deux lignes dans le champ; — ℞. PARISII CIVIS entre grenetis; une croix dans le champ. Quant à l'empreinte de l'A et de l'ω, elle ne paraît que sur un seul denier publié par Leblanc, et qui ne se retrouve plus : ce devait être le type particulier du diocèse de Paris. Aussi, quoique ce type ait cessé de bonne heure d'être gravé sur les monnaies frappées dans la capitale, on le retrouve encore sur les deniers de Pontoise, pendant une bonne partie du règne de Louis VI, et peut-être même pendant celui de Louis VII.

Pontoise. Voici la description des deniers que nous connaissons de cette ville : LVDOVICVS REX; ω et A, ou A et ω, attachés à un V placé au-dessous de l'X de la légende; — ℞ — PONTISAR CASTRI autour d'une croix cantonnée d'un annelet au troisième canton.

Mantes. Les pièces de Mantes ont été longtemps méconnues; on les attri-

buait à Mâcon et à un certain *Castellum Edante*, dont on ne pouvait déterminer la position. En voici la description : + REX LVDOVICVS autour d'une croix cantonnée de deux C opposés ; ℟ — MEDANTE CASTELLVM autour de deux croisettes disposées horizontalement et de deux annelets placés verticalement. = CASTRVM MAT. ; même empreinte au revers, même légende et même empreinte au droit. Ce qui avait fait méconnaître dans la légende MEDANTE CASTELLVM le nom de Mantes, *Medanta*, c'est qu'on ne s'était pas aperçu du double emploi de la lettre M, qui sert à la fois pour MEDANTE, qu'on lisait EDANTE, et pour CASTELLVM. Comme le type des pièces où on lit CASTRVM MAT est le même que celui des autres, il n'y a pas de doute que MAT ou MATA ne soit une forme barbare du nom de Mantes. Quant au type de ces pièces, ce ne peut être qu'une altération du monogramme d'Eudes.

Château-Landon. C'est encore une altération de ce monogramme qu'il faut voir dans les types de Château-Landon et d'Étampes. Les deniers de la première de ces villes portent : + LVDOVICVS REX ; dans le champ, un pal accosté à dextre d'une crosse, à senestre d'une croix qui, elle-même, est accompagnée en tête et en pointe de deux besants. ℟ + LANDONIS CASTA ; croix cantonnée de deux croisettes au deuxième et au troisième canton. Un denier de Philippe Ier, où, à la place de la crosse et de la croix, on voit deux O cruciformes, prouve évidemment que cette empreinte est une imitation du monogramme d'Eudes. En effet, la croix dérive tout naturellement de l'O cruciforme, et la crosse a été substituée à l'autre O, par allusion à la célèbre abbaye de Saint-Sevrin. Quant au pal, c'est évidemment cette grande barre où s'attachent le D et l'A, sur les pièces d'Eudes.

Étampes. Le denier frappé à Étampes sous Philippe Ier, et sur lequel on lit incontestablement en monogramme les mots ODO REX, prouve évidemment que le type local de cette ville, usité sous Louis VI, tire son origine de ce monogramme. Voici la description de cette pièce : — LODOVICVS REX ; dans le champ, un annelet ; au-dessous, un lambel ; et au-dessous encore, une croisette. ℟ — STAMPIS CASTELLVM autour d'une croix cantonnée de deux L opposés, au premier et au quatrième canton. Cette empreinte, avant d'être seule employée, avait lutté pendant quelque temps contre la suivante, qui, fort usitée sous le règne de Philippe Ier, n'était qu'une copie de celle des pièces d'Orléans. + LODOICVS REXI ; portail accompagné des lettres DI SI TA ; ℟ — STAMPIS CASTELLVM ; croix cantonnée de deux S au premier et au quatrième canton.

Orléans : + LVDOVICVS REXI ; portail au milieu duquel on voit quatre points ; au-dessus, un annelet ; à dextre, quelques signes ; à senestre, trois traits ; ℟ — + AVRELIANIS CIVITAS ; croix cantonnée d'un A au deuxième canton et d'un O au troisième. L'I final de la légende et les traits épars dans le champ sont les restes de la légende DI DEXTRA BENEDICTA, que l'on trouve sur les pièces frappées avant le règne de Philippe Ier, et au milieu desquels on intercala successivement le nom de Philippe Ier et celui de son fils. Le portail est un type d'origine carlovingienne, et qui fut toujours très-usité à Orléans (voyez ORLÉANS). Nous venons de voir qu'il le fut aussi pendant quelque temps à Étampes.

Bourges. Acheté par Philippe Ier, l'atelier monétaire de Bourges fut certainement en activité sous le règne de Louis VI ; on en a la preuve dans les deniers suivants : + LVDOVICVS REX ; tête couronnée, de face, et barbue. ℟ — + VRBSBITVRICA ; croix à branches égales, puis à longue queue et fleuronnée. La tête qui figure sur ce denier est peut-être l'effigie d'un roi ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que c'était un type local ; car on la retrouve sur des monnaies frappées dans le même diocèse, avec la légende CAPVT IVLVS CESAR. Quant à la croix fleuronnée, plus moderne que la croix grecque, elle servit de type aux *bourgeois de Philippe le Bel.*

Senlis : + LVDOVICVS REX ; croix accostée de deux fleurs de lis au deuxième et au troisième canton. ℟ — SINELECTIS CIV ; dans le champ, un T renversé (*sic*) ⊥, accosté de deux *rocs ;* au-dessous, un ∞. SINELECTIS n'est pas,

comme on l'a dit, une abréviation du mot SILVANECTIS ; c'est une forme barbare du nom de cette ville. Quant au type, quelques deniers de Philippe Ier prouvent que c'est l'altération d'un monogramme du nom de la ville.

Sens : LVDOVICVS REX ; croix cantonnée de quatre besants ; ℟ + SENONIS VRBS ; temple informe. Ces deniers ont été longtemps attribués à Louis VI ; puis leur barbarie et le peu de relief des lettres ont fait douter de l'exactitude de cette attribution. Enfin, la découverte que l'on a faite depuis, de pièces semblables marquées au nom de Philippe Ier, a prouvé que l'on ne s'était pas trompé. Le temple qu'on y voit est un type carlovingien dégénéré ; c'est un emblème de la *religion chrétienne ;* de même que le portail d'Orléans est le symbole de la ville, *civitas.*

Montreuil : REX LODOVICVS ; temple dégénéré. ℟ + MOS TEROLVM ; croix à branches égales, cantonnée d'un ω et d'un A au premier et au quatrième canton, et de quatre points au deuxième et au troisième.

Dreux : LVDOVICVS REX ; temple dégénéré. ℟. DRVCAS CASTA ; croix cantonnée de l'A et de l'Ω. Quoique le temple figuré sur ces deux deniers représente la même idée que celui qui se voit sur les pièces de Sens, il n'est pas comme celui-ci une copie servile du temple carlovingien ; c'est un temple informe, et qui est conçu dans le goût du siècle où la monnaie a été frappée.

Compiègne. Le P. Mabillon a publié une charte par laquelle Louis le Gros s'engage *à ne point faire frapper dorénavant des deniers à Compiègne, et à y laisser courir les monnaies qui y avaient cours lors de la publication de cet acte.* Les termes de cette charte prouvent évidemment que ce prince a pu faire frapper des monnaies dans cette ville. S'il l'a fait, on n'en a encore trouvé aucune.

Comme on le voit, Louis VI n'a fait fabriquer que des pièces de billon. Le florin et l'écu d'or que lui donne Leblanc ne sont pas de lui : le florin est une monnaie de la fin du treizième siècle ou du commencement du quatorzième, et qui n'est pas même française : il appartient à Louis de Hongrie ; quant à l'écu d'or, c'est à Louis IX qu'il faut le restituer.

Louis VII, qui fut surnommé le *Jeune* et le *Pieux*, était le deuxième fils de Louis VI ; il fut couronné du vivant de son père, après la mort de Philippe, son frère aîné. Il était né vers 1120. Son règne commença en 1137. Il célébrait, dans le midi de la France, par des fêtes brillantes son mariage avec Éléonore d'Aquitaine, lorsqu'il apprit la mort de Louis VI.

La longue période pendant laquelle Louis VII porta la couronne (1137-1180) est remplie d'événements considérables. Le roi prit à tous ces événements une part plus ou moins considérable, c'est pourquoi nous sommes forces de les énumérer rapidement.

Le règne de Louis VII peut se diviser en trois périodes : 1° la croisade ; 2° la lutte contre ses vassaux du continent ; 3° la guerre contre le roi d'Angleterre.

Ce fut saint Bernard qui prêcha la deuxième croisade. Louis prit la croix en 1146, dans l'assemblée de Vezelai, et il partit contre le gré de Suger, qui pendant son absence fut chargé, avec Raoul de Vermandois, de l'administration du royaume. On sait quelle fut l'issue de cette seconde croisade. Trompé par les Grecs, Louis éprouva des pertes considérables en Asie Mineure, s'arrêta longtemps à Antioche, et assiégea Damas, où il fit en vain, comme dans tout le cours de l'expédition, des prodiges de valeur (1147-1149). Il revint en France, où il trouva, grâce à Suger, qu'il devait perdre bientôt (1151), un royaume qui ne s'était guère ressenti de son imprudente absence ; en effet, l'abbé de Saint-Denis, qui avait vécu dans l'intimité de Louis le Gros, n'était pas homme à rendre aux seigneurs le pouvoir de tout faire et de tout oser, que par ses conseils il avait tant contribué à leur enlever.

Cependant, malgré les forces et l'autorité réelle que son père lui avait laissées, Louis VII eut besoin plus d'une fois de guerroyer contre ses vassaux. Dès 1137, il réprima une sédition à Orléans. En 1138, il punit Gaucher de Montjai de ses brigandages. En 1140, il intervint dans les luttes des seigneurs du Midi, et protégea contre

un puissant baron, nommé Taillefer, l'église d'Angoulême. Puis il porta ses armes au nord pour châtier Thibaut de Champagne, qui n'avait point voulu, comme il le devait, suivre son suzerain dans la guerre du Languedoc. Il lui brûla Vitry, après quoi il se réconcilia avec lui en 1144. Il fit aussi, en 1165, une expédition en Auvergne.

Mais ce qui fut pour Louis une cause d'affaiblissement et une source de guerres interminables, ce fut son divorce: Éléonore de Guienne, en se séparant de lui, reprit ce qu'elle lui avait apporté en dot, le midi de la France (1152); puis, elle le donna à son nouvel époux, Henri, fils de Geoffroi Plantagenet et de l'impératrice Mathilde. Henri, duc de Normandie, devenu ainsi seigneur immédiat de l'Aquitaine, fut élevé, en 1154, sur le trône d'Angleterre. Louis fut obligé de combattre presque jusqu'à la fin de sa vie contre ce redoutable ennemi, qui l'occupait à Toulouse (1159) aussi bien qu'en Normandie. Heureusement il trouva aide et appui dans la famille du roi d'Angleterre, chez des fils rebelles qu'il protégea et encouragea, et aussi chez le célèbre archevêque de Canterbury, Thomas Becket, auquel il donna un asile. Par là seulement il parvint à soutenir sans trop de désavantage une guerre sans cesse renouvelée, et qui ne fut interrompue qu'en deux circonstances, à Montmirail en 1169, et une autre fois en 1174. Au 1er novembre de l'année 1179, Louis VII fit couronner roi son fils Philippe, et il mourut peu de temps après (le 18 septembre 1180).

Louis VII laissa de ses trois mariages une nombreuse postérité: Marie et Alix, filles d'Éléonore, épousèrent, l'une, Henri Ier, comte de Champagne, l'autre, Thibaut le Bon, comte de Blois. Il eut de Constance, sa seconde épouse, Marguerite, femme de Henri, dit au Court-Mantel, et Alix, fiancée à Richard, puis mariée en 1195 au comte de Ponthieu. Sa troisième femme, Alix, fille de Thibaut le Grand, comte de Champagne, lui donna Philippe, qui lui succéda, et Agnès, qui alla s'asseoir sur le trône de Constantinople en devenant l'épouse, d'abord d'Alexis le Jeune, puis d'Andronic Comnène.

M. de Sismondi a dit de Louis VII: « Dans sa jeunesse, il avait montré de la bravoure personnelle, de l'activité, du zèle pour ce qu'il croyait droit et honorable, et de la déférence pour les conseils de quelques hommes sages, qui lui avaient fait acquérir, au commencement de son règne, plus d'autorité sur le reste de la France que n'en avait exercé aucun de ses prédécesseurs de la race de Capet. Mais Louis n'avait rien de brillant dans l'esprit ou de vigoureux dans le caractère; il ne s'était distingué que par ces qualités aimables qui plaisent dans la première jeunesse et qui passent avec elle. Dès l'âge de 40 ans, son déclin fut visible; car la maturité des hommes médiocres est bien inférieure à leur adolescence: il n'aimait plus la fatigue ni de corps, ni d'esprit; il n'était plus propre à la guerre, qu'il avait faite comme soldat, non comme général, et dont il n'entendait point les combinaisons. Il ne connaissait ni l'administration, ni les finances; mais, heureusement pour lui, que fort peu de savoir dans ce genre était alors exigé des rois; aussi sa plus grande habileté consista-t-elle toujours à laisser faire. Sa politique n'admettait aucune longue combinaison, aucun projet, aucun calcul de l'avenir, et elle ne reposait sur aucune connaissance historique; mais sa jalousie était momentanément réveillée par la grandeur de son plus redoutable voisin; puis elle s'endormait de nouveau à la première cajolerie, à la première offre que lui faisait Henri II, non point de retourner en arrière, mais de n'aller pas plus avant. Enfin la dévotion était son caractère principal, dévotion toute monastique, tout attachée à de petites pratiques superstitieuses, et qui lui faisait rechercher son salut dans l'obéissance la plus scrupuleuse au pape et aux prêtres. Cette dévotion se trouvant heureusement unie à un caractère doux et humain, ne l'entraîna presque jamais à des actes dénaturés; il ne répandit que rarement, par déférence pour les prêtres, le sang des hérétiques, des infidèles et des juifs; et, lorsqu'il le fit, ce fut sans paraître y prendre plaisir. D'autre part, cette dévotion servit habituellement à diriger sa conduite politique; elle décida presque toujours

de ses guerres ou de ses alliances, et en lui faisant fermer les yeux sur ses goûts et sur ses intérêts les plus immédiats, elle le servit mieux que n'aurait fait la prudence la plus consommée. »

M. de Sismondi ajoute que Louis VII n'était point l'ami de la liberté des villes; et d'autre part, il prétend que ce fut sa trop grande soumission à la papauté qui lui fit accueillir avec quelque éclat l'archevêque Thomas Becket. On peut combattre ces deux assertions. Louis VII, et les documents l'attestent, se montra toujours favorable aux communes, et contribua singulièrement à leurs développements. En cela il suivit l'exemple de son père, qui avait aidé les bourgeois, parce qu'il sentait, vaguement peut-être, que cette classe nouvelle rendrait de signalés services à la royauté. D'un autre côté, on peut croire que ce fut moins par soumissinn envers l'Église que par un sentiment d'inimitié contre Henri II, qu'il donna asile à Thomas Becket. Quoi qu'il en soit, nous ne terminerons point la biographie de ce prince, sans rapporter un jugement porté sur lui par un vieux chroniqueur; ce jugement n'est pas long, mais il nous semble assez complet, et, de plus, il est juste et grave. « C'était, dit Guillaume de Neubrige, un homme d'une dévotion fervente envers Dieu, et d'une extrême douceur pour ses sujets, plein de vénération pour les ordres sacrés, mais plus simple qu'il n'aurait convenu à un prince; car se fiant plus qu'il n'aurait dû aux conseils des grands seigneurs, qui ne se souciaient point de ce qui est honnête ou équitable, il imprima plus d'une tache grave à son caractère louable. »

Louis VII (monnaies de). Les types employés pour les deniers de Louis VI continuèrent probablement à être usités sous le règne de Louis VII; ainsi, sous ce règne, on ne frappa plus à Paris de deniers marqués au type de l'A et de l'ω suspendus par des rubans; il est probable cependant, ainsi que nous l'avons déjà dit, que ce type ne cessa pas d'être employé à Pontoise. Les deniers de Paris avaient pour légendes : LVDOVICVS REX $\frac{\text{FRA}}{\text{ODN}}$; ℞—PARISII CIVITAS; sur ceux d'Orléans, de Château-Landon, de Mantes, d'Étampes, de Bourges, de Senlis, les types monétaires furent toujours ceux des monnaies de Louis VI; seulement Louis VII ne fit frapper à Bourges aucune monnaie à la croix simple, et, sur celles d'Étampes, le portail fut remplacé par le monogramme d'Eudes dégénéré.

On possède de Louis VII quelques actes où il est question du *monetagium*, ou droit de monnayage, que le roi percevait tous les trois ans sur tous les habitants de ses domaines, et en raison duquel il s'engageait à ne point toucher à la monnaie qui avait cours, soit pour en augmenter, soit pour en diminuer le titre légal.

Comme duc d'Aquitaine, Louis VII fit frapper plusieurs pièces fort intéressantes, dont nous avons dit quelques mots en parlant des monnaies de Bordeaux et des ducs de Guienne. Le nom de Louis paraît fort souvent sur les monnaies de cette province. Il ne faudrait pas en conclure cependant que toutes les monnaies qui portent cette légende appartiennent réellement à Louis VII; mais il en est quelques-unes qu'on ne peut lui refuser; tels sont, par exemple, les deniers où le nom d'Éléonore se trouve joint au sien. Voici en outre la description d'une pièce inédite fort curieuse, et qui ne peut être attribuée qu'à lui : LODOICVS entre grenetis, autour d'une croix à branches égales. ℞ — $\frac{\text{R X}}{\text{E}}$, dans le champ; et DVX en légende.

Une preuve que le mot LVDOVICVS ne doit pas toujours être rapporté à Louis VII sur les monnaies de Bordeaux, c'est que le mot $\frac{\text{R X}}{\text{E}}$, qu'on voit sur celle-ci, se retrouve dans le champ d'une monnaie d'un comte de cette ville nommé Geoffroy, et lui sert de type. Cette deuxième pièce est également inédite.

Louis VIII, qui, pendant un règne de trois années seulement, fit assez de choses et montra assez de valeur personnelle pour mériter, aux yeux de ses contemporains, le double surnom de *Cœur de lion* et de *Lion pacifique*, naquit le 5 septembre 1187. Fils de Philippe-Auguste, il descendait de Charle-

Digitized by Google

magne par sa mère, Élisabeth de Hainaut.

Sa première expédition dans le Midi, sa descente en Angleterre, tout infructueuse qu'elle fut, avaient attiré assez vivement sur lui les regards de la nation, pour que Philippe-Auguste jugeât inutile de l'associer de son vivant à la couronne; il s'était borné à lui confier l'ordre de chevalerie. Son mariage avec Blanche de Castille lui donnait pour oncle Jean sans Terre. Ce titre parut suffisant aux seigneurs anglais qui le choisirent pour leur roi. Cette couronne à conquérir le séduisit, et l'empêcha de s'inquiéter de l'inaction de Philippe. Au reste, ne rencontrant d'opposition que dans l'Église et l'astuce des légats du pape, il s'empara de Londres en 1216. Déjà il récompensait les Français qui l'avaient suivi, en dons de terres enlevées aux seigneurs du pays, lorsque Jean mourut. Alors les barons anglais pensant qu'il leur serait plus facile d'acquérir de l'influence et de la puissance sous un roi mineur et enfant que sous le fils de Philippe-Auguste, se tournerent contre ce dernier, et se hâtèrent, par des bruits mensongers, de détacher de son parti et de sa personne ceux d'entre eux qui voulaient lui rester fidèles. Assiégé dans Londres, Louis capitula, promettant de remettre aux Anglais, après la mort du roi de France, tout ce que celui-ci leur avait conquis sur le continent.

Devenu roi en juillet 1223, il fut sacré à Reims au mois d'août de la même année. Alors il fit savoir à Henri III, pour n'être point tenu à remplir une promesse arrachée dans le danger, que la constitution du royaume de France s'opposait aux restitutions des conquêtes de son père, et par conséquent à un démembrement de ses provinces. Il soutint les guerres que fit naître son refus d'acquiescer aux anciens engagements; et ses conquêtes dans le Poitou lui valurent la soumission et l'hommage de tous les seigneurs jusqu'à la Garonne (1224).

Un concile tenu à Bourges en 1225 lui confia le commandement d'une nouvelle croisade contre les Albigeois. Avignon l'arrêta pendant trois mois; il s'en empara toutefois et fit la conquête de tout le Languedoc jusqu'à quatre lieues de Toulouse. Mais les principaux seigneurs l'avaient abandonné, et parmi eux il faut citer Thibaut de Champagne et Pierre Mauclerc de Bretagne; la disette et les maladies avaient affaibli son armée, l'hiver approchait, Louis reprit le chemin de son royaume. Ce fut pendant cette retraite qu'il tomba malade. Les uns ont cru que sa maladie était venue de sa trop grande continence, les autres d'un empoisonnement. Il mourut à Montpensier en Auvergne, le 8 novembre 1226. Il était âgé de 39 ans. Les contemporains, en tenant compte du lieu où le roi était mort, crurent y voir l'accomplissement d'une prophétie de Merlin devenue célèbre, et qui disait : *Le lion pacifique mourra dans le ventre de la montagne* (*Montpensier*).

Louis VIII (monnaies de). Le règne de Philippe-Auguste avait vu s'accomplir une révolution fort importante dans le système monétaire de la France. Ce prince avait établi, vers le commencement du treizième siècle, que le système parisis serait adopté dans les provinces du nord de la France, et que le système tournois, au contraire, prévaudrait dans celles du Midi; mais que, tout en adoptant les empreintes des tournois et des parisis, chaque hôtel des monnaies continuerait à marquer de son nom les deniers qu'il livrerait à la circulation. On peut voir une preuve de la réalité de ce que nous avançons dans deux deniers frappés à Montreuil-sur-Mer et à Arras, et qui ne peuvent appartenir qu'à Louis VIII. On y lit d'un côté : MONTRVEL et ABRASCIVIS, entre grenetis, autour d'une croix à branches égales, sans accessoires à Montreuil, mais accompagnée de deux fleurs de lis à Arras; et au revers, sur les deux pièces : LVDOVICVS REX autour des lettres FRA ODN. Conséquemment, on doit attribuer aussi à Louis VIII quelques-uns des parisis donnés ordinairement à Louis VI et à Louis VII; mais il est très-difficile de décider au juste quels sont ceux auxquels il peut avoir droit. La pièce de Montreuil est inédite, celle d'Arras est très-peu connue. Aucun acte relatif à l'histoire monétaire de France, et émané

de l'autorité de Louis VIII, n'est parvenu jusqu'à nous.

Louis IX, né à Poissy, le 25 avril 1215, n'avait que 11 ans lorsqu'il succéda à son père, Louis VIII, en novembre 1226. Les vassaux ne s'étaient soumis qu'avec peine à l'action toute-puissante de la royauté sous Philippe-Auguste; aussi essayèrent-ils, après la mort de Louis VIII, d'enlever la régence à Blanche de Castille, et de reconquérir, en gouvernant eux-mêmes, une partie de leur ancienne indépendance; leurs tentatives échouèrent; la tutelle du jeune roi et le gouvernement du royaume restèrent à sa mère, et Louis IX, comme Louis XIV, fut élevé par une Espagnole dont l'âme offrait un singulier mélange de religion, de galanterie et de fermeté. La guerre intérieure fut, pour l'un et pour l'autre, une sorte d'éducation prolongée, et l'on peut faire ici un nouveau rapprochement en disant que le trône du saint, comme celui du grand roi, ne dut son maintien, aux temps orageux de la minorité, qu'à la ruse et à l'habileté d'un cardinal romain.

Trois semaines après la mort de Louis VIII, le 29 novembre 1226, Louis IX fut sacré à Reims. En passant par Soissons, Blanche l'avait fait armer chevalier. Les embarras où elle se trouvait ne l'empêchèrent point de faire donner à son fils une éducation aussi complète que le comportait le siècle où il vivait; il fut environné de pédagogues qui avaient tout pouvoir sur lui. Il parvint à lire en latin les Pères de l'Église et les auteurs anciens, et il se livra aussi à l'étude de l'histoire. Sa mère se réserva l'éducation religieuse. Parmi les maximes qu'elle lui répétait souvent, on cite celle-ci : « Mon fils, j'aimerais mieux « vous voir mort que souillé d'un péché « mortel. » Le mariage du roi avec Marguerite, fille du comte de Proveuce, fut encore l'œuvre de Blanche. Elle négocia cette union (27 mai 1234) avant la majorité de Louis. Elle augmenta ainsi la puissance des rois de France dans le Midi. Mais ce mariage eut encore un autre résultat; il consolida l'autorité et l'influence sans bornes que Blanche exerçait sur son fils.

Le passage suivant, que nous empruntons à un contemporain, peut montrer jusqu'à quel point, même dans les cas où il aurait pu résister légitimement, il était soumis à sa mère : « Les duretés que la reine Blanche fit à la reine Marguerite, dit Joinville, furent telles, que la reine Blanche ne vouloit souffrir que son fils fût en la compagnie de sa femme, sinon le soir, quand il alloit coucher avec elle. Les hôtels où il plaisoit mieux au roi et à la reine à demeurer, c'étoit à Pontoise, pour ce que la chambre du roi étoit dessus, et la chambre de la reine dessous; et avoient ainsi accordé leur besogne, qu'ils tenoient leur parlement en un escalier à vis qui descendoit de l'une chambre en l'autre. Et avoient ordonné que quand les huissiers voyoient venir la reine Blanche en la chambre du roi son fils, ils battoient les portes de leurs verges, et le roi s'en venoit courant en sa chambre, pour que sa mère l'y trouvât; et ainsi refaisoient les huissiers de la chambre de la reine Marguerite quand la reine Blanche y venoit, pour qu'elle y trouvât la reine Marguerite. Une fois étoit le roi auprès de la reine sa femme, et étoit en trop grand péril de mort, pour ce qu'elle étoit blessée d'un enfant qu'elle avoit eu. Là vint la reine Blanche, et prit son fils par la main, et lui dit : *Venez-vous-en, vous ne faites rien ici.* Quand la reine Marguerite vit que la reine emmenoit le roi, elle s'écria : *Hélas! vous ne me laisserez voir mon seigneur ni morte, ni vive,* et lors elle se pâma, et on cuida qu'elle fut morte, et le roi, qui cuida qu'elle se mouroit, retourna; et à grand'peine le remit-on en point. »

En 1227, Louis s'étant rendu à Orléans, les seigneurs résolurent de l'y enlever. Blanche, qui apprit leur dessein, s'empressa de le ramener à Paris; mais, arrivée à Montlhéri, elle demanda du secours aux bourgeois de la ville. « Et me conta le saint roi, dit Joinville, que il ni sa mère ne osèrent revenir à Paris jusques à tant que ceux de Paris les vinrent querir avec armes; et me conta que dès Mon le Héri étoit le chemin plein de gens à armes et sans armes jusque à Paris, et que tous crioient à Notre-Seigneur que il lui donnât bonne vie et longue, et le défendît et gardât

de ses ennemis. » Ainsi se manifesta, pour la première fois, l'union qui exista plus tard entre Louis IX et la bourgeoisie.

Il parvint à sa majorité, le 25 avril 1236. Ce fut à cette époque qu'il s'entoura d'une garde. Quelques chroniqueurs mal informés prétendent qu'il prit cette mesure pour se dérober aux assassins envoyés par le Vieux de la montagne. Cette assertion n'a pas besoin d'être réfutée. La première fois que le roi se montra à sa noblesse, ce fut aux fêtes brillantes données à Compiègne, à l'occasion du mariage de son frère Robert avec la fille de Henri II, duc de Brabant. Peu de temps après, il donna un grand exemple de sa profonde piété, par la manière dont il reçut la couronne d'épines qu'il avait achetée aux Vénitiens. Ce fut le 18 août 1229 que cette précieuse relique arriva au bois de Vincennes, à 8 kilom. des murs de Paris; couvert d'une simple tunique et pieds nus, le roi porta sur les épaules, avec son frère Robert, le tabernacle qui la contenait, jusqu'à Notre-Dame, et de là jusque dans l'enceinte du Palais, où il fit construire la Sainte-Chapelle pour la recevoir. Le peuple et le clergé le suivaient en chantant. Mais ce même roi, qui, dans l'accomplissement de ses devoirs religieux, se livra parfois à des pratiques trop minutieuses, sut pourtant se garantir du pouvoir toujours envahissant du chef de l'Église. Il refusa obstinément au pape de le servir dans ses desseins contre Frédéric II, et il établit dans son royaume la première de ces barrières contre lesquelles vinrent toujours échouer dans la suite les tentatives du saint-siége.

Louis était aussi un prince plein de résolution et de courage; et il trouva bientôt l'occasion de donner des preuves de sa bravoure, dans la guerre qu'il eut à soutenir contre la ligue qui, à l'instigation de la comtesse de la Marche, mère de Henri III, s'était formée contre lui dans le Midi (1241), tandis qu'il tenait à Saumur une cour plénière, que sa magnificence fit appeler la *non pareille*. Pendant la guerre qu'il soutint ensuite contre le roi d'Angleterre, il paya de sa personne en plusieurs rencontres, et l'on sait avec quel héroïsme il combattit sur le pont de Taillebourg.

Ce fut à l'époque de cette mémorable campagne (1243) qu'il fut atteint d'une dyssenterie. Elle se ralentit d'abord; mais plus tard (1244), en se renouvelant avec force, elle faillit l'emporter. On doit consigner soigneusement le récit de cette maladie dans la vie de Louis IX, car elle entraîna un des événements les plus graves de son règne. « Il fut si, comme il le disoit, raconte Joinville, à tel méchef que l'une des dames qui le gardoit lui vouloit traire le drap sur le visage, et disoit qu'il étoit mort, et une autre dame qui étoit à l'autre part du lit ne le souffrit mie, ainçois disoit qu'il avoit encore l'âme au corps. Comme il ouït le discord de ces deux dames, Notre-Seigneur opéra en lui, et lui envoya santé tantôt, car il ne pouvoit parler. Sitôt qu'il fut en état, il requit qu'on lui donnât la croix, et ainsi fit-on. Lors la reine sa mère ouït que la parole lui étoit revenue, et elle en fit si grande joie comme plus elle put. Mais quand elle sut qu'il s'étoit croisé, ainsi comme lui-même le contoit, elle mena aussi grand deuil, comme si elle le vit mort.» Louis fit appeler l'évêque de Paris, et voulut recevoir la croix de sa main. Lorsque le prélat fut arrivé, Blanche et Marguerite supplièrent le roi de remettre la cérémonie à sa convalescence. Mais il déclara qu'il ne prendrait plus aucun aliment avant d'avoir la croix, et il fallut obéir. Cette exaltation religieuse du roi ne provenait ni des discours ni des prédications des prêtres, c'était chez lui le fruit d'une pensée qui l'obsédait depuis longues années.

Il eut recours à un moyen assez ingénieux pour enrôler les seigneurs dans la croisade. A cette époque, on appelait la fête de Noël le *jour des robes neuves*, parce que les seigneurs en donnaient alors à leurs vassaux. Il avait fait préparer un grand nombre de robes, et par son ordre, sur chacune d'elles on avait cousu une croix. On les présenta aux seigneurs, qui s'en revêtirent pendant la nuit; quand ils s'aperçurent du stratagème, ils en furent d'abord étonnés; puis ils en rirent, et enfin, ils gardèrent la croix. (Voy. LIVRÉES.)

Cependant on craignait que le roi,

dont la santé était faible, ne pût entreprendre son long pèlerinage. Peut-être aussi se défiait-on de ses talents militaires. Blanche, à la pensée du départ, était plongée dans une vive tristesse; elle insinuait que la promesse de prendre la croix ayant été faite dans un moment de délire, elle était nulle. L'évêque de Paris, de son côté, indiquait au roi divers moyens de se soustraire à son vœu; mais les vives instances de sa mère et du prélat ne purent triompher de sa résolution, et il leur dit : « Puisque « vous croyez que je n'étois pas parfai- « tement en moi-même quand j'ai pro- « noncé mon vœu, voilà ma croix que « j'arrache de mes épaules, je vous la « rends. Mais à présent, vous ne pou- « vez nier que je ne sois dans la pleine « jouissance de toutes mes facultés, « rendez-moi donc ma croix; car celui « qui sait toutes choses, sait aussi qu'au- « cun aliment n'entrera dans ma bouche « jusqu'à ce que j'aie été marqué de nou- « veau de ce signe. » Les assistants virent une inspiration divine dans ses paroles, et ils n'osèrent plus résister.

Le 12 juin 1248, Louis partit de Saint-Denis avec l'oriflamme et le bourdon de pèlerin. « De celui jour en avant, dit Guillaume de Nangis, il ne voulut plus vêtir robe d'écarlatte, ni de brunette, ni de vair, plutôt vêtoit robe de camelin, de noire couleur ou de pers (bleu foncé), et il n'eut plus éperons d'or, ni étriers, ni selle dorée, mais simples choses blanches voulut avoir et user dès lors pour sa chevauchure.» Au reste, c'était plutôt comme simple chevalier que comme roi et chef d'armée que Louis allait à la croisade. Il n'avait point d'hommes à sa solde, seulement il avait fait transporter des approvisionnements dans l'île de Chypre, où les croisés devaient relâcher. Nulle autre pensée ne l'occupait que celle de visiter l'Orient et le tombeau du Christ. Ses seigneurs lui conseillèrent, à son passage dans le midi de la France, de se venger sur Avignon de la résistance que cette ville avait faite au roi son père. Il leur répondit : « J'ai pris la croix « pour venger les injures de Jésus- « Christ, non celles de mon père ou les « miennes. » Sa navigation fut assez heureuse; mais la lenteur que les croisés mirent dans leurs marches en Égypte, amena un grand nombre de malheurs. Cependant le courage n'avait manqué ni aux croisés ni à Louis; à la journée de Mansourah, on avait vu le roi combattre seul au milieu des Sarrasins. Et lorsqu'une affreuse épidémie fut venue se joindre à tous ces maux que souffraient déjà les chrétiens, on le vit encore se porter là où il y avait des malades, et essayer de les soulager au moins par de douces paroles.

Enfin arriva le moment de la retraite; jusque-là Louis n'avait montré que l'humilité d'un pèlerin et le courage d'un soldat; la réponse qu'il fit alors à ceux qui le pressaient de partir et de se placer à l'avant-garde, montra au grand jour cette âme loyale, généreuse et dévouée. « Je suis venu avec eux, dit-il « en regardant ses soldats, je veux me « sauver ou mourir avec eux. » Mais l'armée entière devait tomber aux mains des infidèles; le roi, arrivé à un petit village nommé Kiarcé, se trouva dans un épuisement tel, que ceux qui l'accompagnaient furent forcés de le faire entrer dans une maison; on crut qu'il mourrait avant le soir; il ne pouvait plus se défendre, et ce fut dans ce lieu et dans cet état que les Sarrasins s'emparèrent de sa personne.

Le soudan du Caire craignait que ses prisonniers ne mourussent; il se hâta de proposer au roi la liberté, moyennant une rançon de huit mille besants (7 millions de francs) et la ville de Damiette qui était encore au pouvoir des croisés. Louis courut alors de grands dangers par la révolte des mameluks, qui, après avoir tué le soudan, le menacèrent du même sort. Enfin il traita avec les émirs. Ceux-ci voulaient le faire jurer « que s'il ne tenait pas les conventions, il serait aussi honni que le chrétien qui renie Dieu et sa loi, et qui, en dépit de Dieu, crache sur la croix et marche dessus. » Louis refusa de prononcer ce serment, qu'il considérait comme blasphématoire, et sa fermeté fit dire aux musulmans « qu'il était le plus fier chrétien qu'on eût jamais vu en Orient. »

Après sa délivrance, le 8 mai 1242, il se prépara à lever l'ancre; mais, avant de partir, il fit resti-

tuer aux Sarrasins 10,000 livres, que les barons avaient trouvé moyen de ne pas leur compter. Il alla rejoindre à Saint-Jean d'Acre sa femme Marguerite, et un fils qui lui était né pendant sa captivité, et qu'en raison de cette triste circonstance, on appela Jean Tristan. Pendant les quatre années que le roi passa en Syrie, il se consacra tout entier à administrer la portion du pays qui appartenait encore aux chrétiens. La mort de sa mère, qu'il apprit à Sidon, le détermina à revenir en Europe (1254). Il faillit mourir dans la traversée; à la hauteur de l'île de Chypre, son vaisseau toucha un banc de sable. Prosterné devant l'autel, il croyait qu'il ne lui restait plus que quelques instants à vivre; mais une vague vint remettre le navire à flot. Comme le bâtiment paraissait endommagé, on le pressait de passer sur un autre; il refusa obstinément, parce qu'il eût été contraint de laisser avec ce bâtiment plusieurs centaines de croisés dans l'île de Chypre. Le reste du voyage fut heureux. Il arriva à Vincennes, le 5 septembre 1254, et le 7 du même mois, il fit son entrée solennelle à Paris. Les contemporains remarquèrent qu'il portait sur son visage les traces d'une profonde tristesse. Aucune marque d'affection de la part de ses sujets ne pouvait lui faire lever les yeux. Cependant, depuis la mort de Frédéric II, il était le plus puissant monarque de l'Europe, celui sur qui se portait tous les regards.

Si dans la vie publique il avait toute l'austérité de la dévotion, à en croire Joinville, dans sa vie privée, il redevenait simple et affable. « Quand les ménétriers aux riches hommes venoient léans, et apportoient leurs vielles après manger, il attendoit à ouïr ses grâces tant que le ménétrier eust fait sa cesse; lors se levoit et les prêtres étoient devant qui disoient ses grâces. Quand nous étions purement léans, il s'asseyoit au pied de son lit; et quand les prêcheurs et les cordeliers qui étoient là, lui ramentevoient aucun livre qu'il ouït volontiers, il leur disoit : « Vous « ne me lirez point, car il n'est si bon « livre après manger comme quolibets;» c'est-à-dire, que chacun dise ce qu'il veut. Quand aucuns riches hommes mangeoient avec lui, il étoit de bonne compagnie. »

Cependant, dans une vie dont la plus grande partie s'écoulait en pratiques de religion, il était difficile de maîtriser toujours l'élan de l'âme vers les choses qui n'étaient pas de ce monde, et il pouvait suffire du moindre encouragement donné à cette tendance pour détourner complétement le roi de l'administration de l'État. Ce fut ce qui faillit arriver par les exhortations d'un dominicain. « La Vierge Marie, lui disait ce religieux, est représentée bienheureuse, parce que pendant neuf mois seulement elle a porté le Seigneur Dieu dans son sein; mais sire roi, si tu reçois le caractère sacré de la prêtrise, tu pourras tous les jours de ta vie le tenir dans tes mains. » Pour résister à l'effet que produisirent sur Louis ces paroles mystiques, il ne fallut rien moins que les instances les plus vives de sa femme et les menaces de ses frères contre l'ordre des dominicains. Mais ces transports une fois passés, sa foi reprenait un caractère grave et élevé. Ainsi on vint lui dire un jour que l'image de Jésus-Christ apparaissait sur les mains du prêtre qui élevait l'hostie, et on le pressait de se rendre au lieu où s'accomplissait le miracle : « Que ceux, ré« pondit-il, qui doutent de la présence « réelle dans l'Eucharistie aillent le voir; « moi je n'ai pas besoin de le voir pour « le croire. »

Sa trop grande délicatesse, si l'on peut se servir de ce mot, de loyauté et de conscience, lui fit commettre en politique des fautes graves. Il réalisa, en 1259, un projet qu'il avait conçu depuis longtemps : le 20 mai de cette année, il signa un traité par lequel il restituait à Henri III les conquêtes que son aïeul avait faites sur les rois d'Angleterre. Une année auparavant, agissant par le même principe, il avait dégagé de l'hommage les rois d'Aragon. Ajoutons encore qu'en 1242 il refusa pour un de ses fils la couronne de Sicile. Cependant ce n'était point par indifférence pour les droits de la nation qu'il cédait ainsi tantôt des droits féodaux, tantôt une portion de territoire. Ses paroles et ses actions témoignent du contraire. Il tenait avant tout à la dignité et au bonheur du peuple qu'il

gouvernait. Un jour, se sentant malade à Fontainebleau, il dit à son fils aîné : « Beau fils, je te prie que tu te fasses aimer au peuple de ton royaume; car, vraiment, j'aimerois mieux qu'un Écossois vînt d'Écosse et gouvernât le peuple du royaume bien et loyalement, plutôt que tu le gouvernasses mal apertement. »

La croisade était le rêve constant de saint Louis; il mûrissait cette pensée dans le silence comme toute chose qu'on aime avec passion, et elle semblait croître en lui à mesure que les forces de son corps diminuaient. D'après la connaissance que toutes les actions de sa vie nous donnent de son caractère, on comprend que cette âme ardente avait peu besoin qu'on l'excitât à la réalisation de son projet, quoique Joinville paraisse dire le contraire. « Grand péché firent ceux qui lui louèrent l'allée, à la grande foiblesse là où son corps étoit, car il ne pouvoit souffrir ni le charrier, ni le chevaucher; laquelle foiblesse étoit si grande qu'il souffrit que je le portasse, dès l'hôtel au comte d'Auxerre, là où je pris congé de lui, jusques aux Cordeliers, entre mes bras. Et si foible comme il étoit, si il fut demeuré en France, peut-il encore avoir vécu assez et fait moult de bien. »

Il convoqua à Paris les premiers seigneurs du royaume pour le mois de mai 1267, tenant caché le motif de la réunion; et, le 25 de ce mois, il les appela au Louvre. Là, il se présenta devant eux avec la couronne d'épines; et profitant de l'impression que devait faire sur tous les assistants la sainte relique, « il les admonesta moult de venger la honte et le dommage que les Sarrasins faisolent en dépit de Notre-Seigneur en la terre d'outre-mer (*); » et la croisade fut résolue. Il quitta Vincennes le 16 mars 1270.

On sait quelle fut l'issue de cette imprudente expédition. A Carthage, Louis et ses fils, le prince Philippe et le comte de Nevers, tombèrent malades. Celui-ci mourut le 3 août. Quant au roi, il tira peut-être des consolations de l'état désespéré où il se trouvait lui-même; sa maladie dura vingt-deux jours, et ce fut pendant ce temps qu'il dicta cette fameuse instruction destinée à celui de ses enfants qui devait lui succéder. Entre autres choses, il disait : « A justice tenir sois roide et loyal, sans « tourner à dextre, ni à senestre, et « soutiens la querelle au pauvre jusques à tant que la querelle soit éclaircie. Si aucun a affaire contre toi, « sois toujours pour lui et contre toi, « jusques à tant qu'on sache la vérité..... « Garde de mouvoir guerre sans grand « conseil mesmement contre chrétiens; « et s'il te convient le faire, garde « sainte église et ceux qui n'y ont rien « méfait de tous dommages. Guerres et « contentions quelles qu'elles soient apaise le plus tôt que tu pourras..... « Sois soigneux et diligent d'avoir bons « baillis et bons prevôts, et requiers « d'eux et de ceux de ton hôtel comment ils se maintiennent. »

Dans ses derniers moments, il exigea qu'on le tirât de son lit et qu'on l'étendit sur la cendre. Ce fut ainsi qu'il mourut, le 25 août 1270.

Sa piété, de son vivant, n'avait pas trouvé partout des admirateurs. Une femme, qui avait nom Sarrette, et qui plaidait en la cour du roi, lui dit un jour : « Fi, fi, dusses-tu être roi de France, « moult mieux seroit qu'un autre fust « roi que toi; car tu es roi tant seulement des frères prêcheurs, des prêtres et des clercs : grand dommage « est que tu es roi de France, et que « tu n'es bouté hors du royaume. » Louis écouta bénignement cette rude apostrophe; il alla même jusqu'à l'approuver, et donna quarante sous à cette femme.

On lui reproche d'avoir applaudi trop souvent, malgré sa grande douceur, aux moyens sanguinaires employés contre les infidèles et les hérétiques. Mais on peut dire que ce fut la faute du temps, et non la sienne. Ainsi, il se plaisait à raconter comment un chevalier avait assommé un savant juif, qui, dans une assemblée où se trouvaient des chrétiens, avait trouvé des arguments de nature à faire une vive impression sur ses auditeurs. Il ajoutait : « Aussi vous dis-je que nul, s'il n'est « très-bon clerc, ne doit disputer à eux; « mais l'homme lay, quand il ouït mé-

(*) Guillaume de Nangis.

« dire de la loi chrétienne, ne doit pas « défendre la loi chrétienne de mais que « par son épée, de quoi il doit donner « parmi le ventre dedans, tant avant « comme elle y peut entrer. »

Au reste, ces paroles et cette haine contre l'hérésie s'expliquent par cette grande dévotion qui caractérise avant tout la vie de saint Louis. Les écrivains du treizième siècle nous ont transmis à cet égard de précieux renseignements que nous ne devons point négliger. L'un d'eux nous dit « que le benoit roi disoit ses heures canonicales à grande dévotion avec un de ses chapelains et à droites heures, sans qu'il les dît devant heure, fors le moins qu'il le pouvoit; et avec tout ce, non pourtant il faisoit chanter solennellement toutes les heures canonicales, à droites heures, sans avancer heure, fors le moins qu'il le pouvoit, par les chapelains et par les clercs, et il les oyoit à grande dévotion; et même quand il chevauchoit, il faisoit dire les heures canonicales à haute voix et à noté par ses chapelains à cheval, aussi comme s'ils fussent en l'église, pour que droite heure ne passât. » Il ne manquait jamais de se relever trois fois par nuit pour réciter ses offices; « et ce faisoit le benoit roi, même aux jours et aux nuits qu'il étoit avec la reine sa femme. » Mais c'était surtout dans la fête de l'adoration de la croix qu'il montrait sa vive piété. « Le benoit roi Louis alloit par les églises prochaines du lieu où il étoit alors, nuds pieds en quelque lieu qu'il fût; et avoit une chaussure qui avoit avant-pied sans semelles, pour que l'on ne vît sa chair; mais il mettoit les plantes de ses pieds toutes nues à terre. » Nous terminerons ici ces citations, nous bornant à rappeler, pour mémoire, les rudes privations et les supplices volontaires qu'il infligeait à son corps.

L'intérêt de la royauté, a dit M. Michelet en parlant de Louis IX (*), n'était alors que celui de l'ordre. Ce fut le maintien de l'ordre qui, avant tout, préoccupa le saint roi. Nous n'avons pas besoin de rappeler ici tout ce que les contemporains ont dit de son amour pour la paix intérieure, pour la justice. Nous ne dirons point comment il faisait droit dans sa cour ou sous le chêne de Vincennes aux plaintes des faibles et des pauvres. Quand il rendait un jugement, il ne faisait nulle différence des faibles et des pauvres, du vilain et du baron. Au reste, les documents législatifs qui se multiplient de son temps, ses ordonnances, les *Établissements*, l'organisation de sa cour de justice, sont là pour appuyer nos assertions. Il nous suffit donc de renvoyer ici aux savants ouvrages de MM. Sismondi, Michelet, Villeneuve-Trans, Mignet, Beugnot, etc., qui ont essayé de nous montrer sous des aspects divers le règne de Louis IX. Parmi tous les jugements que l'on a portés sur le saint roi, il en est un que les historiens ont toujours choisi et que nous choisissons à notre tour : c'est celui de Voltaire, qui renferme en quelques mots tous les éloges. « Louis IX paraissait un prince destiné à réformer l'Europe, si elle avait pu l'être, à rendre la France triomphante et policée, et être en tout le modèle des hommes. Sa piété, qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta aucune des vertus de roi. Une sage économie ne déroba rien à sa libéralité. Il sut accorder une politique profonde avec une justice exacte; et peut-être est-il le seul souverain qui mérite cette louange : prudent et ferme dans le conseil, intrépide dans les combats sans être emporté, compatissant comme s'il n'avait jamais été que malheureux. Il n'est pas donné à l'homme de porter plus loin la vertu. »

Louis IX (monnaies de). — Saint Louis, qui introduisit dans l'administration du royaume tant de réformes utiles, prêta une attention particulière à tout ce qui concernait les monnaies; aussi son règne fait-il époque dans l'histoire monétaire de la France. Pour montrer combien il avait à cœur de voir le bon ordre s'établir dans cette branche importante de la fortune publique, il suffit de rappeler que plus tard, pendant les affreuses calamités de la guerre de cent ans, le peuple ne cessait de réclamer la *monnoie de monseigneur saint Louis;* que Louis X eut toujours soin de rappeler, dans ses ordonnances, qu'il n'innovait en rien et se contentait de se

(*) *Hist. de France*, t. II, p. 608.

conformer aux usages adoptés par son bisaïeul, et qu'enfin, longtemps après, les gens du peuple portaient au cou, comme des talismans, les gros deniers tournois ou se lisait le nom du saint roi.

Pour que l'on puisse se faire une idée de la réforme monétaire opérée par saint Louis, il est nécessaire de signaler un fait dont jusqu'ici on ne paraît pas s'être bien aperçu, à savoir : que, jusqu'au règne de Philippe-Auguste, et même jusqu'à l'an 1200, il n'y avait pas, à proprement parler, de monnaies royales. Le roi frappait monnaie à Orléans, à Bourges, à Paris, à Château-Landon, comme seigneur d'Orléans, de Bourges, de Château-Landon, et non comme roi de France. Sous Philippe II, au contraire, on voit tout changer de face ; on voit, vers l'an 1200, s'établir une véritable monnaie de l'État. Alors, ainsi que nous l'avons déjà dit, Philippe ordonna que, dans le Nord, on ne se servirait plus que de parisis, et dans le Midi, que de tournois; et que chaque ville prendrait pour type, dans le Nord, l'inscription bilinéaire FRA / ODN, autour de laquelle serait inscrit le nom du roi LVDOVICVS REX; tandis que le châtel tournois distinguerait les monnaies des villes qui lui appartenaient sur les bords de la Loire. C'est un fait dont on a une preuve évidente dans les monnaies de Montreuil, d'Arras, de Peronne, de Saint-Omer, et de Rennes. Cependant le roi n'avait le droit de faire circuler ses espèces que dans les terres de son domaine ; ce qui le prouve, c'est que Philippe lui-même dut s'entendre avec l'abbé de Corbie pour que ses monnaies eussent cours dans les terres de l'abbaye, et il lui accorda la réciprocité. Mais on devait prévoir que la monnaie royale ne tarderait pas à étouffer la monnaie locale. Toutes les fois que le roi devenait maître d'un domaine ayant droit de battre monnaye, il avait bien soin d'abolir ce droit, et de proclamer que, dorenavant, il n'y frapperait pas des espèces en qualité de seigneur, mais bien des tournois ou des parisis, comme roi de France. Ce fut ainsi qu'agit Louis IX, lorsqu'il confisqua la seigneurie d'Anduse et de Sauve. Il y faisait frapper des tournois, lorsque le baron de Crousse vint lui réclamer un droit qu'il prétendait avoir sur l'atelier de l'ancien seigneur; mais saint Louis le débouta de sa demande par la raison ci-dessus indiquée.

Nous croyons devoir reproduire ici les passages les plus importants d'une ordonnance rendue par ce prince, en 1265 : « Premièrement, que nulle « ne preigne en la terre le roi, que « *purs tournois* et *parisis* et *lou-* « *vesiennes* deux pour un parisis, et « commande, pour que le peuple croie « qu'il ne soit mie assez, de monnoies « de tournois, de parisis, que l'on prei- « gne nantois à l'écu et angevins quinze « pour douze tournois, maurois, un « pour un angevin et esterlins un pour « quatre tournois ; et veut que ces mon- « noies queurent ainsi par sa terre pour « tel prix devant dû, tant comme il « lui plaira,... et veut et commande que « les monnoies qui seront contrefaites « à la sienne, c'est assavoir : poitevins, « provenciaux, tholosins, ne queurent « à nul pris, et commande qu'ils soient « percies.... Et à ceux qui ont propre « monnoie, veut aussi li roi que ils « soient aussi tenus en leur terre. » En 1562, il ordonnait : « Que les esterlins « ne queurussent à nul pris en son royau- « me de la mi-août en avant fors à poids « et à valeur de l'argent..... Que nulle « monnoie ne fut prise au royaume, de « la Saint-Jean en avant, là où il n'y « avoit point de propre monnoie, fors la « monnoie le roi.... et pouvoit et devoit « queure icelle monnoie le roi partout « son royaume, fort contredit de nulli « qui eut propre monnoie au point, etc.»

Ces ordonnances sont fort claires ; elles expliquent pourquoi, à partir du règne de saint Louis, les espèces baroniales deviennent beaucoup plus rares qu'au douzième siècle ; pourquoi l'ordonnance de Lagny, rendue en 1315, par Louis X, frappa mortellement les monnaies des petits seigneurs, et n'épargna que celles des grands feudataires, tels que les ducs de Bourgogne et de Bretagne; enfin, pourquoi on ne trouve plus ensuite le nom du roi sur d'autres monnaies que sur des tournois et des parisis ; c'est que saint Louis avait supprimé le nom local, et qu'à

Tours, à Bourges, à Orléans, à Paris et ailleurs, il ne frappait plus que de *purs parisis* et de *purs tournois*.

Voici la description des seuls deniers de billon que nous ayons de saint Louis : +LVDOVICVS REX, entre grenetis; dans le champ une croix à branches égales. — ℞. — TVRONVS CIVIS; dans le champ, le châtel tournois. = + PARISII CIVIS, entre grenetis; dans le champ, une croix à branches égales; — ℞. — LVDOVICVS REX; dans le champ, FRA ODN. Leblanc donne comme modèle des parisis de saint Louis, une pièce qui est en tout semblable au tournois que nous venons de décrire, et qui n'en diffère que par sa légende PARISIVS CIVIS. Nous avons vu cette pièce en original; elle est évidemment fausse.

Saint Louis paraît être le premier prince qui ait fait frapper une monnaie d'argent pur. Cette monnaie, c'est le *gros tournois*, appelé dans les titres *grossus denarius*, *grossus denarius albus* ou *grossus albus*; son titre était à onze deniers douze grains de fin; il contenait pour environ dix-huit sous d'argent, et valait douze deniers ou un sou. On ne le désigna cependant jamais par le nom de sou, mais toujours par celui de *gros denier blanc*, parce que le mot *denier* pour l'argent, comme le mot *florin* pour l'or, signifiait une espèce réelle, tandis que le mot sou n'était que celui d'une véritable monnaie de compte. Le gros tournois portait à peu près l'empreinte du sou tournois *noir* ou de billon. On y voyait, d'un côté, le châtel entouré d'une bordure de fleurs de lis, et des mots TVRONVS CIVIS; de l'autre, autour d'une croix à branches égales, on lisait en première légende, BENEDICTVS SIT NOMEN DNI. NRI. IHV. XPI, et, en seconde légende, LVDOVICVS REX.

Louis IX paraît aussi être le premier roi de la troisième race qui ait fait frapper des monnaies d'or. Parmi ces monnaies, on remarque les *agnels* ou *moutons à la grande* et *a la petite laine*. Ces pièces pesaient trois deniers cinq grains; on en taillait cinquante-neuf un sixième au marc, et elles avaient cours pour douze sous six deniers. Elles présentent, d'un côté, l'agneau pascal tenant une bannière; au-dessous, ces mots : LVD. REX, et, autour, la légende : +AGN. DI. QVI. TOLL. PECA. MVNDI MISERERE NOB. (*agnus Dei qui tollis peccata mundi, miserere nobis*); au revers, on voit, entre quatre tours de compas, une croix fleuronnée entourée de cette devise ordinaire aux pièces d'or de France : XPC. VINCIT XPC. REGNAT. XPC. IMPERAT.

Il faut probablement aussi donner à saint Louis la pièce suivante, que Leblanc attribue à tort à Louis VI ou à Louis VII : LVDOVICVS DEI GRACIA FRANCOR. REX; écu chargé de fleurs de lis sans nombre, entre huit tours de compas. — ℞. XPC. VINCIT. XPC. REGNAT. XPC. IMPERAT; croix florencée et cantonnée de quatre fleurs de lis. Le même auteur attribue d'ailleurs à saint Louis plusieurs espèces qu'on ne retrouve plus aujourd'hui, et qui, ainsi que celles de la mère de ce prince, la reine Blanche, n'ont probablement jamais existé.

Nous ferons du reste observer, en terminant cette notice, que les pièces de saint Louis sont en général très-difficiles à distinguer de celles de Louis VII et de Louis VIII.

Louis X, né le 4 octobre 1289, succéda, en 1305, à Jeanne sa mère, comme héritier du royaume de Navarre, et il n'avait pas encore dix-neuf ans lorsque, le 1er octobre de l'année 1308, il fut couronné à Pampelune. Au lieu de se préparer à bien régner et à bien gouverner, il se livra tout entier à une vie de plaisirs qui contribua sans doute à lui enlever toutes les qualités que devait avoir un successeur de Philippe le Bel. Après la mort de son père, en 1314, il monta sur le trône de France. Pendant six mois il recula le moment du sacre. Il épousa d'abord Marguerite de Bourgogne, que plus tard il fit mourir au château Gaillard, pour cause d'adultère; puis Clémence de Hongrie. Une expédition contre la Flandre, et qui n'eut d'autre résultat que la perte de tous les bagages; des ordonnances sur les monnaies; quelques priviléges accordés aux villes, dans le but unique de se procurer de l'argent, tels sont les faits principaux du règne de

Louis X. Il mourut à Vincennes, le 8 juin 1316, des suites de son intempérance. Il laissait sa femme enceinte d'un fils qui ne devait vivre que cinq jours.

Le surnom de *Hutin*, que les contemporains ont donné à Louis X, fait assez connaître sa nature et son caractère. C'était un homme brusque, violent parfois, et adonné aux plaisirs; il avait aussi l'esprit chevaleresque. Un siècle plus tôt, un pareil roi n'eût pas été déplacé sur le trône; après Philippe le Bel, il ne pouvait régner impunément de longues années sur la France. Il lui suffit de deux ans pour faire beaucoup de mal; son règne ne fut, en quelque sorte, qu'une réaction de la chevalerie contre l'esprit positif qui, sous son père, avait dominé, à l'aide des légistes. Cette réaction, comme on sait, fut quelquefois terrible : ce fut elle qui emporta Enguerrand de Marigny. Personne n'a mieux jugé Louis X que celui de ses contemporains qui a dit de lui : « *Il étoit violentif, mais pas bien ententif en ce qu'au royaume il falloit.* »

Louis X (monnaies de). Le règne de Louis le Hutin est une des époques les plus importantes de notre histoire monétaire. Philippe *le Bel* ou Philippe *le Faux-Monnayeur*, comme le peuple l'avait surnommé, laissait les coffres de l'État vides et la monnaie considérablement affaiblie. La fin de son règne avait été signalée par des révoltes et des réclamations énergiques; aussi recommanda-t-il en mourant à son fils d'améliorer la monnaie. Louis X suivit ce conseil, et se rendit aux vœux de ses peuples, qui ne cessaient dans leurs réclamations de demander la *monnaie de monseigneur saint Louis*. Le 17 mai 1315, par une ordonnance datée de Lagny, il régla la forme que devaient avoir les monnaies royales, et celles des grands vassaux de la couronne qui jouissaient du droit de monnayage. C'était une mesure que Philippe IV avait déjà résolue, mais qui ne reçut d'exécution qu'à cette époque. Voici les noms des espèces citées dans une autre ordonnance du 15 janvier de la même année : *deniers tournois* et *parisis*, *mailles tournoises* et *parisis*, *bourgeois forts*, courant pour trois mailles parisis; *bourgeois simples*, courant pour un petit tournois; *mailles bourgeoises*, ayant la même valeur que les mailles tournoises; *gros tournois d'argent*, valant douze petits tournois noirs, et enfin *mailles d'argent* ou *oboles tierces*, valant quatre petits tournois.

Les deniers et les mailles bourgeoises de Louis X n'ont pas encore été retrouvés; ils doivent ressembler à ceux de Charles IV et de Philippe le Bel. Quant aux tournois d'argent et de billon, ainsi qu'aux parisis, il est presque impossible de les distinguer de ceux de saint Louis; d'autant plus que, pour contenter le peuple, on dut, autant que possible, imiter ceux du saint roi. Il en fut de même des agnels d'or.

Les princes et seigneurs jouissant du droit de monnayage ne souscrivirent pas tous à l'ordonnance de Louis X; voici les noms de ceux qui consentirent à s'y soumettre : le *comte de Nevers*, le *duc de Bretagne*, le *prieur de Souvigni*, qui devaient faire leurs monnaies au titre de 3 deniers 16 grains de loi, et à la taille de 234 deniers au marc, les 13 valant 12 deniers tournois; — les *comtes* de *la Marche*, de *Sancerre*, de *Charenton*, le *vicomte de Brosse*, le *sire d'Urce*, les *seigneurs* de *Vierzon*, de *Châteauroux*, de *Château-Villain*, de *Mehon*, titre : à 3 deniers 6 grains de loi, taille : 240 au marc, les 15 deniers valant 12 tournois; — l'*archevêque de Reims*, titre : 4 deniers 12 grains, taille : 212 deniers au marc, ayant cours pour la même valeur que celle du roi; — les *comtes* de *Soissons* et de *Saint-Pol*, titre : 3 deniers 12 grains, taille : 276 deniers au marc, les 20 deniers ne valant que 12 parisis; — l'*évêque de Maguelonne*, le *comte de Rhetel*, le *vicomte de Limoges*, titre : 3 deniers 16 grains, taille : 246 au marc, les 13 pour 12 tournois; — le *comte du Mans*, titre : 6 deniers, taille : 192 au marc, les 13 pour 2 sous tournois; — l'*évêque de Laon*, titre : 3 deniers 18 grains; — les *comtes d'Anjou*, de *Vendôme*, de *Poitiers*, de *Blois*, le *seigneur de Châteaudun*, titre : 3 deniers 10 grains, taille : 234 deniers au marc, les 14 pour 12 deniers tournois; — le *comte de Chartres* et l'*évê-*

que de Meaux, titre : 3 deniers 10 grains, taille : 235 deniers au marc; — l'*évêque de Cahors*, titre : 3 deniers 16 grains, taille : 260 deniers 1 tiers au marc, les 20 deniers pour 12 tournois ; — le *seigneur de Faukembergue*, titre : 4 deniers 12 grains, taille : 204 deniers au marc ; — le *duc de Bourgogne*, titre : 2 deniers 18 grains, taille : 240 deniers au marc.

D'après ces ordonnances, le roi avait le droit de faire circuler ses espèces partout le royaume, et leur cours était seul autorisé dans ses terres et dans celles des barons qui n'avaient pas le droit de fabriquer des monnaies. Les barons devaient adopter une empreinte prescrite par l'ordonnance, empreinte qu'ils ne pouvaient, sous aucun prétexte, remplacer par une autre, et il leur était defendu, sous les peines les plus sévères, de copier les types royaux.

Cette réforme, que quelques auteurs prétendent avoir été avantageuse aux seigneurs, et consentie volontairement par eux, fut pourtant la ruine de leurs privilèges monétaires ; car c'était dans la contrefaçon des pièces les plus accréditées qu'ils trouvaient les plus grands bénéfices. Lorsque cette pratique leur fut interdite, ils se virent contraints de céder au roi un droit qui n'était plus pour eux qu'une coûteuse prérogative. Ce fut ce qui arriva aux comtes de Blois, de Chartres et de Poitiers, sous Philippe V. Quant aux autres, ou ils fermèrent leurs ateliers sans avoir pu les vendre, ou ils recommencèrent à contrefaire les pièces royales. Les malheurs auxquels la France fut en proie sous les premiers Valois leur assurèrent l'impunité.

Louis XI, fils de Charles VII et de Marie d'Anjou, naquit à Bourges le 3 juillet 1423. A l'âge de cinq ans, il fut fiancé à Marguerite d'Écosse. Le mariage ne fut pas consommé. Marguerite mourut sept ans après ses fiançailles. La vie de Louis, dès sa première jeunesse, fut occupée tout entière par des intrigues. Une chose surtout devait l'éloigner de son père, c'était sa haine pour Agnès Sorel. Les seigneurs, qui n'ignoraient pas les dissentiments qui, plus d'une fois, avaient éclaté entre le père et le fils, eurent recours à Louis quand ils se soulevèrent, et ils le jetèrent dans la *Praguerie*. Puis, après que cette rébellion se fut apaisée, le dauphin servit la France contre les Anglais. Il se distingua au siége de Pontoise ; plus tard, dans le Midi, à celui de la Réole; enfin, en Normandie, sous les murs de Dieppe. Il débarrassa aussi le pays de ces compagnies de gens de guerre qui, depuis si longtemps, même pendant la paix, portaient en tout lieu le pillage et la dévastation : il les conduisit contre les Suisses. Les succès des compagnies ne firent que hâter leur extermination (1444). Peu de temps après, Louis se retira dans le Dauphiné; et, là, il épousa, contre la volonté de son père, Charlotte, fille du duc de Savoie. Irrité de cette désobéissance, Charles VII le fit assigner à sa cour ; mais Louis ne voulut pas répondre à l'assignation. Il craignait que son père ne le traitât comme le duc d'Alençon, qui était retenu prisonnier au Louvre. Quand il sut que Chabannes s'avançait contre lui, il se sauva en toute hâte du Dauphiné, et se réfugia à la cour de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Là encore, malgré des apparences de soumission, il se livrait à l'intrigue, et du lieu de son exil il sut inspirer au vieux roi tant de crainte, que celui-ci, à la fin, craignant d'être empoisonné, ne voulut prendre aucune nourriture et se laissa mourir de faim.

Louis XI succéda à son père en 1461. Nous ne raconterons point ici tous les événements de son règne, nous leur avons déjà consacré dans ce livre divers articles; nous ne rappellerons d'une manière abrégée que les faits qui peuvent faire connaître l'esprit et le véritable caractère de ce prince.

Dès son avénement, Louis se montra tel qu'il devait être jusqu'à la fin de sa vie, ennemi de tous les pouvoirs et de toutes les influences qui pouvaient contre-balancer son autorité. Ses premières mesures furent des attaques contre la noblesse. Il offense les seigneurs en diminuant leurs droits de justice et en portant atteinte à leurs droits de chasse. Il veut enlever au duc de Bretagne ses droits régaliens. Il irrite aussi le comte de Charolais. Il abolit la pragmatique sanction. Il écarte de sa personne les ministres et les conseillers de son père.

Bientôt le nouveau roi, qui n'avait rien du caractère chevaleresque de ses aïeux, qui aimait les petites gens et s'habillait pauvrement, excita parmi les nobles un mécontentement général, et eut à combattre une formidable coalition. Il avait agi cette fois sans prudence et avec trop de précipitation. Le comte de Charolais, Jean de Calabre, le duc de Bourbon, le duc de Nemours, le sire d'Albret, les comtes d'Armagnac et de Dunois, formèrent entre eux la ligue celebre qui reçut le nom de *ligue du bien public*. Ils se concertèrent par leurs envoyés dans l'église de Notre-Dame, à Paris, et prirent pour signe de ralliement une aiguillette de soie rouge.

Aux nobles, le roi oppose les villes, la bourgeoisie. Il se concilie l'affection des Parisiens. Il s'environne d'un conseil de bourgeois, en reçoit quelques-uns à sa table, et leur confie la reine pour qu'elle fasse ses couches *dans la ville du monde qu'il aime le mieux;* puis il travaille à mettre Paris en état de défense. Mais les confédérés, heureusement pour le roi, attaquèrent avec peu d'ensemble. A Montlhéry, les deux armées prirent la fuite après le combat (1465). Le roi alors se replie sur Paris, et de là va lever des troupes en Normandie. Par d'adroites condescendances, comme nous l'avons dit, il s'était concilié l'affection des Parisiens. « Toutefois, dit Comines, il mit partie de ses gens d'armes ès environs de Paris, la où il voyoit qu'il étoit nécessaire. » On ne devait pas se fier entièment aux marques d'affection des Parisiens; « car, ajoute le même auteur, il y avoit dans Paris plusieurs adhérans aux Bourguignons, espérant que par leur moyen ils pourroient parvenir à quelques offices ou estats..... » Cependant Paris, assiégé pendant l'absence du roi, refusa d'ouvrir ses portes malgré la menace d'un assaut général, et la fermeté des bourgeois conserva le royaume à Louis XI; celui-ci disait plus tard que si les princes s'étaient emparés de sa capitale, il eût été obligé de se sauver à Milan ou en Suisse.

Enfin Louis revint sur Paris avec 12,000 hommes. Ce fut alors qu'il essaya la voie des négociations auprès des chefs de la ligue, qui était prête à se dissoudre. Il traita d'abord avec le comte de Charolais à Conflans (5 octobre 1465), et avec les autres princes (29 octobre) à Saint-Maur. Il leur accorda toutes leurs demandes; il donna à son frère la Normandie, province qui, à elle seule, lui fournissait le tiers de ses revenus; au comte de Charolais les villes de la Somme, et à tous les autres, des villes, des seigneuries, des offices ou des pensions. « Bref, dit la chronique de Jean de Troyes, chascun en emporta sa pièce. » On parla ensuite du bien public. Sous prétexte d'y aviser, il fut decidé que 36 notables seraient appelés à délibérer sur les affaires du royaume. En promettant beaucoup, Louis XI était résolu à ne rien tenir. Il fit annuler les clauses du traité par les états du royaume, assemblés à Tours (1466); il profita de la révolte de Liége et de Dinant qu'il avait suscitée, pour s'emparer de la Normandie; enfin il poussa le duc de Bretagne à renoncer à l'alliance du comte de Charolais, devenu duc de Bourgogne par la mort de Philippe le Bon, arrivée le 15 juin de l'année 1467.

Louis XI espérait néanmoins apaiser le duc de Bourgogne à force de prévenances et de finesse; il alla le trouver à Péronne (1468). Mais à peine fut-il entré dans cette ville, que le duc apprit que la révolte des Liégeois avait été excitée par ses agents. Louis de Bourbon, évêque de Liége, avait été fait prisonnier, l'archidiacre massacré, et, par un jeu horrible, les révoltés s'étaient jeté les uns aux autres les membres de la victime. Le duc entra dans une telle fureur, que le roi craignit un instant pour sa vie. Il apercevait dans l'enceinte du château de Peronne la tour où le duc de Vermandois, Herbert, avait enfermé et fait périr Charles le Simple. Il se rappelait aussi le sang de Jean sans Peur, versé au pont de Montereau. Il resolut de ne rien négliger; par son or, habilement répandu, il disposa en sa faveur ceux qui avaient crédit sur l'esprit de Charles le Téméraire. Toutefois, il ne put se sauver que par un traité ignominieux. Voici quelles furent les clauses de ce traité : le frère du roi, qui avait été dépouillé de la Normandie, devait avoir en échange, comme apanage, la Cham-

pagne et la Brie; tous les articles des traités d'Arras et de Conflans devaient être exécutés; Louis XI devait perdre ses droits de souveraineté sur la Bourgogne; enfin il était obligé de marcher en personne contre les Liégeois révoltés. Il était libre à ces conditions. Mais avant de rentrer en France, il fut témoin de la destruction de la malheureuse cité qu'il avait poussée à la révolte. « Quatre ou cinq jours après cette prise, dit Comines, commença le roi à embesogner ceux qu'il tenoit pour ses amis envers ledit duc, pour s'en pouvoir aller..... Le traité fut relu devant le roi, qui ne voulut rien y changer, mais confirmer tout ce qu'il avoit juré à Péronne. Ledit duc le reconduisit environ une demie lieue, et au département d'ensemble, lui fit le roi cette demande : « Si d'adventure mon frère « qui est en Bretagne ne se contentoit « du partage que je lui baille pour l'a- « mour de vous, que voudriez-vous que « je fisse? » Ledit duc répondit soudainement sans y penser : « S'il ne le veut « prendre, mais que vous faciez qu'il « soit content, je m'en rapporte à vous « deux. » De cette demande et réponse sortit grande chose, comme vous verrez ci-après. Et le roi fit tant, que son frère Charles se contenta du duché de Guyenne au lieu de la Brie et de la Champagne.... » Le duc de Bourgogne, avant de quitter la malheureuse ville de Liége, la fit brûler tout entière, et ne conserva que les églises.

Le roi alla cacher sa honte dans le château d'Amboise, et évita de traverser Paris afin d'échapper aux railleries des habitants. Les chroniques contemporaines ont parlé de l'indiscrétion et du châtiment de ces oiseaux causeurs que les Parisiens habituaient à répéter ce nom de Péronne, et que les archers de la garde écossaise eurent ordre de mettre à mort par les rues, « comme jacassant mots inutiles et inconvenaus à la majesté royale. »

Avant de partir pour Liége, Louis XI avait donné ordre à Danmartin de congédier ses troupes; ce général, pensant avec raison que cet ordre avait été dicté par le duc de Bourgogne, garda ses soldats, et peut-être sauva-t-il ainsi le roi, qui le récompensa de sa désobéissance. Le cardinal la Balue, qui avait conseillé à Louis XI d'aller à Péronne, était surveillé de près; il voulut, pour conserver sa fortune, empêcher la réconciliation du roi et de son frère; sa trahison fut découverte; on eut égard à son caractère de prêtre et de cardinal : il n'eut pas la tête tranchée; mais il fut enfermé dans le château du Plessis-lez-Tours (1469), où il passa 12 ans dans une cage de fer.

Louis XI alla ensuite en Guienne pour presser le mariage de son frère avec Isabelle, sœur du roi de Castille; il voulait d'ailleurs punir le comte d'Armagnac de la part qu'il avait prise à la ligue du bien public. A l'approche d'une armée royale, le comte s'enfuit en Espagne. Nemours, complice de ses violences et de sa rébellion, fut déclaré coupable de lèse-majesté; mais Dammartin intercéda pour lui, et le roi lui fit grâce. Ce fut à cette époque que Louis institua l'ordre de Saint-Michel pour remplacer celui de l'Étoile, qui, créé par le roi Jean, et prodigué dès l'origine, était tombé dans le mépris.

Bientôt une ligue beaucoup plus redoutable que celle du bien public se forma contre Louis. Son frère avait attiré dans cette coalition les ducs de Bretagne et de Bourgogne. Il comptait aussi sur l'alliance du roi d'Aragon, Jean II, et du roi d'Angleterre Édouard IV. Les confédérés ne cachaient pas leurs intentions. « J'aime tant le bien « du royaume de France, disait Charles « le Téméraire, qu'au lieu d'un roi qu'il « y a, j'en voudrois six. »

Louis XI, qui avait accablé les villes d'impôts, n'avait plus à espérer leur appui. La mort seule de son frère pouvait rompre la ligue : son frère mourut. Le roi, qui se faisait exactement instruire du progrès de sa maladie, priait pour la santé du duc de Guienne; mais en même temps il ordonnait à ses troupes de s'avancer pour s'emparer de son apanage. Il arrêta ensuite la procédure commencée contre un moine accusé d'avoir empoisonné le prince; ce moine disparut, et Louis fit repandre le bruit que le diable l'avait étranglé dans sa prison.

Le duc de Guienne étant mort, Louis XI chassa Jean II du Roussillon, Char-

Digitized by Google

les le Téméraire de la Picardie, et s'assura de tous ses ennemis : du duc d'Alençon en l'emprisonnant, du roi René en lui enlevant l'Anjou, du duc de Bourbon en donnant sa fille Anne de France à son frère, le duc de Beaujeu, et en le nommant lui-même son lieutenant dans plusieurs provinces du Midi ; enfin du comte d'Armagnac, de Charles d'Albret, du duc de Nemours et du connétable de Saint-Pol, en les faisant mourir tous quatre. Puis il annula le traité de Péronne, et déclara la guerre à Charles le Téméraire, qui, furieux de se voir le jouet du roi, lança contre lui un manifeste, où il l'accusait d'avoir fait périr son frère par poison, maléfices, sortiléges et invocations diaboliques, et l'appelait homicide, criminel de lèse-majesté envers la couronne, et invitait tous les princes chrétiens à se réunir pour anéantir l'ennemi du genre humain. Le duc entra en Picardie, prit Nesle, fit pendre le capitaine, egorger la plupart des archers, et couper le poing à ceux à qui il laissa la vie ; puis il livra la ville aux flammes. Les habitants se refugièrent dans la grande église ; il les y fit tous massacrer, et, entrant à cheval dans le sanctuaire rempli de cadavres et inondé de sang, il dit, en se signant, qu'il voyait « moult belles choses, et qu'il avoit avec « lui moult bons bouchers. » Beauvais arrêta sa fureur ; un premier assaut avait jeté la consternation dans la ville ; déjà les assiégés fuyaient de toutes parts, et l'étendard du duc de Bourgogne se déployait sur la brèche, quand une femme intrépide, Jeanne Hachette, osa l'arracher. Les femmes suivirent son exemple, et les Bourguignons furent repoussés. Charles se vengea sur le pays de Caux, où il prit Eu et Saint-Valery ; mais il échoua devant Dieppe et devant Rouen. Il rentra ensuite en Picardie, et, s'étant retiré à Abbeville, il accepta une trêve que lui offrit le roi de France (1473).

Charles se tourna alors contre l'Allemagne ; mais, avant de s'engager dans une nouvelle entreprise, il voulut se mettre en sûreté contre les ruses et les attaques de Louis XI. Il fit, à cette fin, avec Édouard IV, roi d'Angleterre, une ligue défensive et offensive. Édouard ayant rassemblé des forces considérables, envoya à Louis XI un héraut, qui le somma de lui rendre son royaume de France. Le roi reçut sans s'émouvoir cette étrange proposition. Il fit au héraut un gracieux accueil, le mit ainsi dans ses intérêts, et l'Anglais lui apprit que la guerre était désapprouvée par tous les conseillers d'Édouard, et que les lords Howard et Stantley, qui accompagnaient ce prince dans cette expédition, étaient partisans de la paix. En débarquant à Calais, Édouard croyait y trouver le duc de Bourgogne ; mais Charles guerroyait en Allemagne. Édouard éclata en reproches. Les envoyés du duc, pour l'apaiser, lui promirent de lui livrer Saint-Quentin, où se trouvait, disaient-ils, un homme dévoué à leur fortune, le connétable de Saint-Pol ; celui-ci fit tirer sur les Anglais. Enfin, Édouard vint à Picquigny, à 4 kilom. d'Amiens ; et là commencèrent des négociations qui se terminèrent par un traité de paix. Louis XI permit à Édouard de prendre le titre de roi de France, et ne garda pour lui-même que la qualification de sérénissime prince Louis de France. Voici comment un témoin oculaire parle de l'arrivée des Anglais à Amiens, de l'aspect de leur armée, et de la conduite de Louis XI dans ces circonstances : « Et étoit, dit Comines, le roi à la porte qui, de loin, les pouvoit veoir arriver : pour ne mentir point, il sembloit bien qu'ils fussent neufs à ce mestier de tenir les champs, et chevauchoient en assez mauvais ordre. Le roi envoya au roi d'Angleterre trois cents chariots de vins, des meilleurs qu'il fut possible de trouver : et sembloit ce charroy quasi un ost aussi grand que celui du roi d'Angleterre ; et, pour ce qu'il étoit trêve, les Anglois venoient largement en la ville, et se montroient peu sages et ayans peu de révérance à leur roi. Ils venoient tous armés et en grande compagnie ; et quand nostre roy y eut voulu aller à mauvaise foi, jamais si grande compagnie ne fut si aysée à desconfire ; mais sa pensée n'étoit autre que bien festoyer, et se mettre en bonne paix avec eux, pour son temps..... Des tables chargées de viandes de toutes sortes, et les vins les meilleurs que l'on put adviser et des gens pour en servir ; d'eau n'étoit point de nouvelle. A chacune de

ces tables avoit fait seoir cinq ou six hommes de bonne maison, fort gros et fort gras, pour mieux plaire à ceux qui avoient envie de boire, et y estoient le seigneur de Cran, le seigneur de Briquebec, le seigneur de Bressure, le seigneur de Villers et autres..... ..... Or, vous oyez comment se traitoient les choses dans Amiens. Un soir, monseigneur de Torcy vint dire au roi qu'il y en avoit largement, et que c'étoit très-grand danger. Le roi s'en courrouça à lui ; ainsi chacun s'en tut. Le matin, étoit le jour semblable celle année que avoient été les innocents ; et à tel jour le roi ne parloit, ni ne vouloit ouïr parler de nulle de ces matières ; et tenoit à grand malheur quand on lui parloit..... Toute fois, ce matin dont je parle, comme le roi se levoit et disoit ses heures, quelqu'un me vint dire qu'il y avoit bien neuf mille Anglais dans la ville. Je me délibérai prendre l'aventure de lui dire, et entray en son retrait, et lui dit : Sire, non obstant qu'il soit le jour des Innocents, si est-il nécessité que je vous die ce que l'on m'a dit : alors je lui contay au long et le nombre qui y étoit, et toujours en venoit, et tous armés, et que nul ne le leur osait refuser la porte, de paour de les mécontenter. Ledit seigneur ne fut point obstiné, mais tôt laissa ses heures ; et me dit qu'il ne falloit pas tenir la cérémonie des Innocents ce jour, et que je montasse à cheval et essayasse de parler au chef des Anglais, pour veoir si les pourrions faire retirer. Le roi envoya après moi monseigneur de Gié, à cette heure maréchal de France, pour cette matière, et entrâmes en une taverne où jà avoient été faits cent et onze écots, et n'etoit pas encore neuf heures du matin.... Enfin, le roi d'Angleterre eut honte de ce désordre et la ville fut évacuée (*). » Par le traité de Picquigny, Louis s'engageait à payer tous les ans 50,000 écus aux Anglais. Pour une somme pareille, Marguerite d'Anjou devait être délivrée ; puis le roi de France distribua 16,000 écus de pension aux officiers anglais, et il se trouva bien heureux de se débarrasser à ce prix d'Édouard IV et de son armée.

Peu de temps après, le connétable de Saint-Pol fut convaincu de trahison. Enfermé dans Saint-Quentin, il avait essayé de rallumer la guerre, dont il espérait tirer profit, et cependant il avait écrit une lettre à Louis XI pour le féliciter de la paix. Il allait plus loin encore : il engageait le roi à mettre sa fidélité à l'épreuve, en lui permettant d'attaquer Édouard, de concert avec le duc de Bourgogne. Le roi lui répondit que, sincèrement réconcilié avec Édouard, il ne souhaitait pas que la paix fût troublée, mais qu'il attendait d'autres services du connétable ; « qu'il étoit empêché en beaucoup de grandes affaires, et qu'il avoit bien à besogner « *d'une telle tête comme la sienne.* » Saint-Pol connut bientôt le sens de ces paroles. Il se réfugia sur les terres du duc de Bourgogne ; mais Louis XI somma le duc de le lui livrer, et quand il fut maître de sa personne, il le jeta en prison. Il le fit ensuite décapiter à Paris.

Cependant, Charles le Téméraire était allé guerroyer contre les Suisses ; ceux-ci le battirent à Granson : Louis suivait de loin tous ses mouvements ; « il fut bientôt adverti (après la bataille) de ce qui étoit advenu, car il avoit maintes espies et messagers par tout pays et en eut très-grande joye, et ne lui déplaisoit que du petit nombre qui avoient été perdus. » A Morat, le duc éprouva une nouvelle défaite, et bientôt René de Vaudemont vint reconquérir la Lorraine, que Charles lui avait enlevée. Charles vint assiéger Nancy. Mais Louis XI, en achetant l'Italien Campo-Bello, lui avait préparé un nouveau désastre. Charles périt sous les murs de Nancy, et avec lui tomba la puissance de la maison de Bourgogne (1477). En qualité de tuteur de Marie, fille de Charles, le roi de France, qui voulait marier le dauphin à l'héritière de la maison de Bourgogne, s'empara des provinces reversibles à la couronne. Les habitants d'Arras s'obstinèrent à rester fidèles à la duchesse, et ils ne se soumirent qu'après un long siége.

La chute de la maison de Bourgogne affermit pour toujours le pouvoir des

(*) Comines, liv. IV, ch. 9, tom. I, page 367, éd. de la *Société de l'hist. de France.*

rois de France. Il y eut, à la fin du quinzième siècle, cela de remarquable, que les possesseurs des trois grands fiefs, Bourgogne, Anjou-Provence et Bretagne, moururent sans enfants mâles. La royauté recueillit la première succession en 1477, la seconde en vertu d'un testament en 1481, et la troisième par un mariage en 1491.

Louis avait espéré se rendre maître de tout l'héritage de Charles le Téméraire en mariant le dauphin à Marie de Bourgogne. Mais Maximilien, en épousant cette princesse, fit échouer les projets du roi de France, et celui-ci fut obligé de se contenter de la Bourgogne et de l'Artois.

Vers la fin de sa vie, Louis XI éprouva de fréquentes attaques d'apoplexie; mais plus il s'affaiblissait, plus il voulait paraître fort, actif et vigilant. En 1481, il visita plusieurs provinces; cependant cette vie agitée le fatiguait trop, et bientôt il fut contraint de se renfermer dans le château du Plessis-lez-Tours. Là, il devint morose, soupçonneux, irascible et cruel, et il passa ses derniers jours dans un complet isolement. Comines a raconté son agonie et sa mort dans d'admirables pages qui jettent sur le caractère de ce prince plus de lumière que toutes les appréciations et les anecdotes des autres contemporains.

« Incessament, dit cet historien, disoit quelque chose de sens : et dura sa maladie depuis le lundi jusques au samedi au soir; pour ce, je veux faire comparaison des maux et douleurs qu'il a fait souffrir à plusieurs, et de ceux qu'il a soufferts avant mourir, pour ce que j'ai esperance qu'ils l'auront mené en paradis, et que ce aura été cause en partie de son purgatoire..... Mais tant avoit été obéi, qu'il sembloit quasi que toute l'Europe ne fût faite que pour lui porter obéissance : par quoi ce petit qu'il souffroit, contre sa nature et accoustumance, lui sembloit plus grief à porter. Toujours avoit esperance en ce bon hermite qu'il avoit fait venir de Calabre, et incessament envoyoit devers lui, disant qu'il lui alongeroit sa vie, s'il vouloit; car, nonobstant toutes ses ordonnances, si lui revint le cœur et avoit bien espérance d'échapper. Et pour cette espérance qu'il avoit audit hermite, fut avisé par certain théologien et autres qu'on lui déclareroit qu'il s'abusoit, et qu'en son fait il n'y avoit plus d'espérance qu'à la miséricorde de Dieu, et qu'à ces paroles se trouveroit présent son médecin, maître Jacques, en qui il avoit toute espérance, et à qui tous les mois il donnoit dix mille écus, espérant qu'il lui alongeroit la vie. Et fut prise cette résolution par maître Olivier, afin qu'il songeât à sa conscience et qu'il laissât toutes autres pensées, et par le saint homme en qui il se fioit, et par ledit maître Jacques, le médecin..... Et ne gardèrent la révérence ne l'humilité qu'il appartenoit au cas, et que eussent pris ceux qu'il avoit longtemps nourris, et lesquels auparavant il avoit éloigné de lui pour ses imaginations. Mais, tout ainsi que deux grands personnages qu'il avoit fait mourir de son temps, dont de l'un fit conscience à son trépas, et de l'autre non : ce fut le duc de Nemours et le connétable de Saint-Pol auxquels fut signifiée la mort par commissaires députés à ce faire, lesquels en briefs mots leur déclarèrent leur sentence et baillèrent confesseurs, pour disposer de leurs consciences en peu d'heures qu'ils leur baillèrent à ce faire, tout ainsi signifièrent à notre roi les trois dessus dits, sa mort en brièves paroles et rudes, disant : « Sire, il faut « que nous nous acquittions. N'ayez plus « d'espérance en cet saint homme, ne en « autre chose, car seurement il en est « fait de vous, et pour ce pensez à votre « conscience, car il n'y a nul remède. » Et chacun dit quelque mot assez brief, auxquels il répondit : « J'ai espérance « que Dieu m'aidera, car, par adventure, « je ne suis pas si malade que vous pen- « sez. »

« Quelle douleur fut d'ouïr ceste parole, car oncques homme ne craignit tant la mort, ni ne fit tant de choses pour cuider y mettre remède : et avoit tout le temps de sa vie dit à ses serviteurs et prié, que si on le voyoit en ceste nécessité de mort, que on ne lui dît fors tant seulement : « Parlez peu; » et que on l'émût seulement à se confesser sans prononcer ce mot cruel de la mort : car il lui sembloit n'avoir jamais cœur pour ouïr une si cruelle sentance. Tou-

tefois il l'endura vertueusement, et toutes autres choses jusques à sa mort, et plus que nul homme que j'aye jamais vu mourir. »

Il donna quelques conseils à son fils, et le pria de laisser le royaume dans la paix pendant cinq ou six ans, afin qu'il pût se remettre des malheurs de son regne.

« Quelque cinq ou six mois avant sa mort, dit ensuite Comines, ledit seigneur avoit suspicion de tout homme..... Il avoit crainte de son fils, et le faisoit étroitement garder..... il avoit doute, à la fin, de sa fille et de son gendre, à présent duc de Bourbon, et vouloit savoir quelles gens il entroit au Plessis quand et eux. A l'heure que sondit gendre et le comte de Dunois revinrent de mener l'ambassade qui étoit venue aux noces du roi son fils et de la reine à Amboise, et qu'ils retournèrent au Plessis, et entrèrent beaucoup de gens avec eux, il fit appeler un de ses capitaines des gardes, et lui commanda d'aller tâter aux gens des seigneurs dessusdits, veoir s'ils n'avoient pas de brigandines sous leurs robes..... Et quelle douleur étoit à ce roi d'avoir ceste peur et ces passions!

« Il avoit son médecin, Jacques Cottier, à qui, en cinq mois, il donna 54,000 couronnes (ce qui est à la raison de 10,000 écus), et 4,000 par dessus, et l'évesché d'Amiens pour son neveu, et autres offices et terres pour lui et ses amis. Ledit médecin lui étoit si très-rude, que l'on ne diroit pas à un valet les outrageuses et rudes paroles qu'il lui disoit..... et lui parloit très-audacieusement : « Je sais bien qu'un matin « vous m'enverrez comme vous faites « les autres; mais (par un grand ser- « ment qu'il juroit) vous ne vivrez pas « huit jours après. » Ce mot l'épouvantoit fort, et tant qu'après ne le faisoit que flatter et lui donner, qui lui étoit un grand purgatoire en ce monde..... Il est vrai qu'il avoit fait de rigoureuses prisons, comme cages de fer, et autres de bois, couvertes de plaques de fer par le dehors et par le dedans, avec terribles ferrures, de huit pieds de large, et de la hauteur d'un homme et un pied de plus. Le premier qui les devisa fut l'évesque de Verdun, qui, en la première qui fut faite, fut mis incontinent, et y a couché quatorze ans. Plusieurs depuis l'ont maudite; et moi aussi qui en ai tâté sous le roi de présent huit mois. Autrefois avoit fait faire à des Allemands, des fers très-pesants et terribles pour mettre aux pieds : et y étoit un anneau pour mettre au pied seul, fort mal aisé à ouvrir, comme à un carquan, la chaîne grosse et pesante, et une grosse boule de fer au bout, beaucoup plus pesante qu'il n'étoit de raison, et aussi les appeloit-on les *fillettes du roi*..... .

« Ledict seigneur, vers la fin de ses jours, fit clore, tout à l'entour de sa maison du Plessis-lez-Tours, de gros barreaulx de fer, en forme de grosses grilles; et aux quatre coins de la maison, quatre moynaux de fer, bons, grands et espais. Lesdites grilles étoient contre le mur, du costé de la place, de l'autre part du fossé (car il étoit à fond de cuve), et y fit mettre plusieurs broches de fer maçonnées dedans le mur, qui avoient chacune trois ou quatre pointes, et les fit mettre fort près l'une de l'autre. Et d'avantaige ordonna dix arbalestriers dedans lesdits fossés, pour tirer à ceux qui en approcheroient avant que la porte fût ouverte; et entendoit qu'ils couchassent dedans lesdits fosses, et se retirassent auxdits moyneaux de fer... La porte ne se ouvroit qu'il ne fût huit heures du matin, et nul n'y entroit que par le guichet, et que ce ne fût du seu du roi, excepté quelques maîtres d'hôtel, et gens de ceste sorte qui n'alloient point devers lui. Est-il donques possible de tenir un roi pour le garder plus honnestement et en plus étroite prison que luy mesme se tenoit? Les cages où il avoit tenu les autres avoient quelque huit pieds en carré; et lui, qui étoit si grand roi, avoit une petite cour de château à se pourmener, encore n'y venoit-il guère, mais se tenoit en la galerie sans partir de là sinon que par les chambres, alloit à la messe sans passer par ladite cour.....

« Après tant de peur, de suspicion, de douleur, Notre-Seigneur fit miracles sur lui, et le guérit tant de l'âme que du corps, comme toujours a accoutumé en faisant ses miracles; car il l'osta de ce misérable monde en grande santé de

sens et d'entendement, et en bonne mémoire, ayant reçu tous ses sacrements sans souffrir douleur que l'on connût, mais toujours parlant jusqu'à une *Patre nostre* avant sa mort. Ordonna de sa sépulture, et qui vouloit qui l'accompagnât par chemin : et disoit que il n'espéroit à mourir qu'au samedy, et que Notre-Dame lui procureroit ceste grâce, en qui toujours avoit eu fiance et grande dévotion et prière et tout ainsi il advint ; car il décéda le samedy pénultième jour d'août 1483, à huit heures au soir, en répétant ces paroles : « Notre-Dame d'Embrun, ma bonne maîtresse, aidez-moi ! » audit lieu du Plessis, où il avoit pris la maladie le lundi de devant. Notre-Seigneur ait son âme, et la veuille avoir reçue en son royaume de paradis (*). »

Louis XI (monnaies de). — Comme monnaies d'or, Louis XI ne fit frapper que des *écus* et des *demi-écus;* mais ces monnaies étaient de deux sortes : les *écus au soleil*, ou *écus sols*, et les *écus a la couronne ;* les uns et les autres étaient au titre de 23 carats $\frac{1}{2}$. On taillait au marc soixante et onze *écus à la couronne*, et soixante-dix *écus au soleil* seulement. Les écus d'or à la couronne avaient cours pour 28 sous et 4 deniers ; enfin, on cessa d'en fabriquer le 2 novembre 1475, et ils furent remplacés par des *écus au soleil*, dont la valeur fut fixée à 33 sous, et qui se maintiurent à ce taux jusqu'à la fin du règne. Du reste, les empreintes de ces deux espèces étaient presque identiques. Voici la description des écus à la couronne : LVDOVICVS ORA DEI FRANCORV REX entre grenetis ; dans le champ, un écu de France couronné et accosté de 2 fleurs de lis également couronnées. — ℞. couronne ; XPC. VINCIT : XPC. REGNAT : XPC. IMPERAT entre grenetis ; dans le champ, une croix fleuronnée cantonnée de quatre couronnes et enfermée entre quatre demi-tours de compas. Ainsi que nous l'avons dit, les *écus sols* différaient peu des écus à la couronne ; seulement, au droit, l'écu de France n'y était point accosté de fleurs de lis, et la couronne y était surmontée d'un soleil.

(*) Philippe de Comines, liv. VI, ch. 11, tome II, p. 266 et suiv.

On a pris pour une monnaie une médaille d'or, connue sous le nom d'*angelot*, et qui représente, au droit, l'archange saint Michel armé, les ailes déployées, tenant l'écu de France, et foulant aux pieds le dragon terrassé ; on y lit pour légende : LVDOVICVS DEI GRA. FRANCOR. REX. La légende et le type du revers sont les mêmes que ceux des monnaies d'or. Cette pièce a été frappée lors de l'institution de l'ordre de Saint-Michel ; il y en a en or et en argent.

Les monnaies d'argent de Louis XI étaient des *gros* valant 2 sous et 6 deniers, et des *demi-gros* d'un prix moitié moindre : ces pièces étaient à 11 deniers 12 grains de fin argent le roi. Le type des gros était le même que sous Charles VII : LVDOVICVS DEI GRA FRANCOR. REX ; dans le champ, trois fleurs de lis surmontées d'une couronne. — ℞. SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM ; croix fleuronnée.

Parmi les monnaies de billon de ce règne on remarque : I. des *blancs* et des *demi-blancs* à la *couronne* et au *soleil*. Les premiers étaient à 4 deniers 12 gr. de fin : on en taillait 78 $\frac{1}{2}$ au marc, et ils valaient 10 deniers ; les seconds, à la même taille et au même titre, étaient pris pour 12 deniers. Les légendes des uns et des autres étaient les mêmes que pour les pièces d'argent ; seulement sur les blancs au soleil une couronne, et sur les autres une croix commençaient ces légendes. Dans le champ des premiers on voyait au droit, entre trois demi-tours de compas, un écu de France, accosté et surmonté de trois couronnes ; au revers, entre quatre demi-tours de compas, une croix cantonnée au 1er et au 4e canton de deux couronnes ; au 2e et au 3e, de deux fleurs de lis. Sur les blancs au soleil, la croix du revers n'était pas cantonnée, et trois fleurs de lis seulement figuraient dans l'encadrement du champ qui était surmonté du soleil.

II. Des deniers parisis, dont on a deux empreintes : 1° couronne ; PARISIVS CIVIS FRANM (Francorum) ; croix florencée dans le champ. — ℞. LVDOVICVS FRA REX ; dans le champ, les lettres FRAN surmontées d'une couronne ; — 2° couronne ; PARISIVS CIVIS ; croix

florencée. — ℟. + LVDOVICVS D. G. FRANC. REX ; couronne dans le champ.

III. Des oboles : + LVDOVICVS REX, couronne dans le champ ; ℟. OBO LVS CIV IS, légende coupée en quatre par une croix. Ces oboles valaient un demi-denier parisis : elles portaient aussi le nom de mailles. Il n'est pas besoin d'indiquer ici le sens de *civis*. Ce mot qui, dans l'origine, avait été mis sur les espèces comme abrégé de *civitas*, n'était plus depuis longtemps qu'une formule comme *parisius* et *turonus*.

IV. Des deniers et des doubles-tournois, portant, d'un côté, trois fleurs de lis enfermées dans trois demi-tours de compas, avec la légende : TVRONVS CIVIS FRANC., et de l'autre le nom du roi, LVDOVICVS D. G. FRAN. REX, autour d'une croix à branches égales, enfermée dans quatre demi-tours de compas.

Maître de la Guyenne par la mort de son frère Charles de France, Louis XI y continua la monnaie qui y était usitée; il y fit frapper des *hardis* et des *deniers bourdelais*. Ces hardis valaient trois deniers, et devaient certainement leur origine aux esterlins d'Angleterre; car, dans le principe, ces dernières pièces étaient prises aussi pour 4 deniers. Voici le type des hardis; c'est une imitation servile de celui des monnaies anglo-aquitoriques : — LVDOVICVS REX ; le roi à mi-corps, couronné, tenant d'une main une épée, couvert d'un manteau, sous un dais gothique. — ℟. couronne; SIT NOME DNI BENEDICTV ; croix cantonnée de deux couronnes et de deux fleurs de lis. Quant au *denier bourdelais*, ainsi nommé parce qu'il n'avait cours qu'en Guyenne, il présente au droit une fleur de lis autour de laquelle on lit + LVDOVICVS REX, et, au revers, la légende SIT NOMEN DNI BENEDIC autour d'une croix.

Louis XI faisait, suivant Leblanc, frapper en Dauphiné les mêmes espèces, mais en y écartelant l'écu de France et de Dauphiné. Nous ne croyons pas qu'on ait jamais rencontré de pièces semblables, et nous ne connaissons de pièces frappées dans cette province, par ordre de Louis XI, que les suivantes : + LVDOVICVS DELPHINVS VIENNENSIS ; écu écartelé de France et de Dauphiné; + ℟. XPC. VINCIT; XPC., etc.; croix fleuronnée, écartelée de dauphins et de fleurs de lis; *écu d'or*.

Dauphin; LVDOVICVS, etc.; écu écartelé de France et de Dauphiné; — ℟. + SIT NOM, etc.; croix simple, cantonnée de dauphins et de fleurs de lis, ou simplement feuillue et florencée; *gros d'argent*.

Louis XI prêta une attention particulière à l'administration de la monnaie; il rendit de nombreuses ordonnances pour régler le cours des espèces frappées du temps de ses prédécesseurs, et de celles qui étaient importées des pays étrangers. Il fit publier, en 1475, un arrêt par lequel il déclarait révoquer les grâces que, par importunité ou autrement, il avait pu accorder aux faux-monnayeurs; enfin, il fit tous ses efforts pour empêcher l'exportation des matières d'or et d'argent.

En cédant la Guyenne à son frère, Louis XI lui avait accordé le droit d'y battre des monnaies d'or, d'argent et de billon. Il octroya, en 1475, un privilége semblable au prince d'Orange. Il ne faudrait pas croire pour cela que les princes d'Orange et les ducs de Guyenne n'aient point frappé de pièces d'or avant cette époque; on a, au contraire, de fort belles monnaies de ce métal frappées antérieurement dans ces deux provinces. Le privilége dont nous venons de parler n'était que la confirmation d'un droit existant. Ce fut de même à tort et pour ménager son amour-propre que Louis XI déclara, après la guerre du bien public, que le duc de Bretagne avait le droit de battre des monnaies d'or. Il lui avait auparavant contesté ce droit, qui déjà, du temps de Charles VI, avait été regardé comme usurpé.

LOUIS XII naquit à Blois le 27 juin 1462. Il était fils de Charles, duc d'Orléans, qui fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, et de Marie de Clèves, et petit-fils de Valentine Visconti et de Louis Ier, duc d'Orléans, assassiné dans la rue Barbette. (Voyez ORLÉANS.) Comme Louis XI, il avait troublé l'État par ses révoltes avant de monter sur le trône. On sait comment il essaya d'enlever la régence à madame de Beaujeu, et comment il prit les

armes contre le jeune roi Charles VIII et contre ceux qui le dirigeaient. Comme Louis XI, il avait donc des haines à satisfaire. Mais Louis XI se hâta de punir; lui, il ne pensa qu'à pardonner. La Trémouille l'avait vaincu, pris à Saint-Aubin du Cormier (1488), et livré à la régente, laquelle lui avait fait subir une longue et dure captivité; Louis s'empressa de calmer les craintes de son ancien vainqueur : « Le roi de France, lui dit-« il, ne venge pas les offenses du duc « d'Orléans. » Il pardonna aussi au parlement qui avait, en 1485, rejeté ses plaintes; il n'excepta pas même de ses pardons généreux Anne de Beaujeu, et il assura à Susanne de Bourbon les apanages de sa famille. George d'Amboise, le compagnon de ses malheurs, partagea sa prospérité : il fut nommé cardinal, et obtint le rang de premier ministre (1498).

Louis sembla avoir réservé toute sa rigueur pour Jeanne de France, son épouse, seconde fille de Louis XI. Il avait, à l'âge de quatorze ans, contracté par crainte cette union; sous Charles VIII, il la supporta par convenance; mais il la rompit dès qu'il fut le maître. Au reste, ce divorce était utile à la France, et il ne faut pas s'étonner qu'Alexandre VI, qui se montra plus entendu en politique qu'en morale et en religion, l'ait approuvé et sanctionné. Louis XII paya à Cesar Borgia, par le duché de Valentinois, les services que lui avait rendus en cette occasion le souverain pontife.

Depuis la mort de Charles VIII, Anne de Bretagne était rentrée en possession de son duché. Le roi contracta donc avec elle un second mariage, qui fut aussi conforme à la saine politique qu'à son inclination; la Bretagne fut ainsi réunie définitivement à la France. Cependant Anne se réserva la souveraineté et les revenus du duché. Le roi ne put prendre dans les actes que le titre de duc de Bretagne, et il fut stipulé qu'à la mort de la reine cette province passerait à son second fils, ou à ses filles si elle n'avait pas de fils; enfin, à défaut d'héritiers directs, à son plus proche parent. Louis XII souscrivit à ces conditions, et il consentit encore à ce que l'administration du duché restât confiée aux états. Le mariage du roi fut célébré à Nantes, le 8 janvier 1499. Anne fut couronnée une seconde fois à Saint-Denis. Des fêtes brillantes accompagnèrent cette cérémonie, et le peuple fut invité à la joie par la diminution d'un dixième sur les impôts, et par l'exemption totale des droits de joyeux avénement.

Louis XII employa les deux premières années de son règne à des réformes utiles (1498-1499). Nous en signalerons quelques-unes, parce qu'elles nous donneront la mesure de la capacité que déploya ce prince, et aussi parce qu'elles nous montreront son véritable caractère.

La licence des gens d'armes était à cette époque, comme dans les temps qui avaient précédé, un horrible fléau; ils pillaient comme pays ennemi toutes les provinces qu'ils traversaient. « J'ai vu moi-même, dit Saint-Gelais, que quand les gens d'armes arrivoient dans un village, bourgade ou ville champêtre, les habitans, hommes et femmes, s'enfuyoient en retirant de leurs biens ce qu'ils pouvoient dans les lieux forts ou dans les églises, tout ainsi que si c'eussent été les Anglois, leurs anciens ennemis : qui étoit chose piteuse à voir. Un logement de gens d'armes qui eussent séjourné ung jour et une nuit dans une paroisse y eust plus porté de dommage que ne leur coustoit la taille d'une année. » Les rois, depuis Charles V, avaient fait de vains efforts pour réprimer ce monstrueux état de choses. Louis XII assigna aux troupes des garnisons fixes, assura leur subsistance, menaça d'un châtiment exemplaire les pillards, et fit rigoureusement exécuter ses ordonnances. « Et par la punition des plus coupables, dit Claude de Seyssel, la pillerie fut tellement abattue, que les gens d'armes n'eussent osé prendre un œuf d'un paysan sans le payer. »

Il réforma aussi l'administration de la justice, confiée souvent jusqu'alors à des hommes incapables ou suspects. Les juges, plus d'une fois, ajournaient indéfiniment les procès, et ruinaient les plaideurs au profit des gens de loi. En outre, les rois, quand il s'agissait de leur domaine, gagnaient les juges, ou même s'ils voulaient punir, dans une cause criminelle, ils confiaient le jugement à

une commission spéciale, composée de créatures vendues à l'avance. Louis régla le cours de la procédure, le nombre des instances, et, ce qui était d'une haute importance, il voulut que les juges, avant d'exercer, fussent soumis à de sévères examens; il garantit aussi leur indépendance et proscrivit les commissions spéciales. « Il ne fit oncques mourir quelqu'un de justice soudaine, quelque délit qu'il eût perpétré, fût-ce contre lui-même; mais il vouloit que tous les crimes fussent punis par les juges ordinaires, en suivant l'ordre de droit et de raison. » (Saint-Gelais.)

Louis opéra encore une autre réforme importante. Des juges pris parmi la noblesse avaient été établis pour recevoir les appels des justices seigneuriales; on appelait ces juges *baillis d'épée*. Ils avaient tous des lieutenants gradués à qui ils laissaient le droit de siéger au tribunal, sans toutefois renoncer à celui de présider les assises quand il leur plaisait. Louis XII les élimina sans violence. Il avait ordonné que quand les baillis ne résideraient pas, le quart de leurs gages serait payé à leurs lieutenants. Les baillis résidants recevaient leurs gages entiers. Le roi décida, en outre, qu'à l'avenir ceux-là seulement seraient exemptés de payer leurs assesseurs sur leurs gages, qui joindraient à la condition de résidence la qualité de lettrés et de gradués. Les nobles aimèrent mieux payer que de devenir lettrés. Ainsi les tribunaux furent délivrés de la barbarie et de la violence des hommes de guerre, et la science y prévalut sur la noblesse. Ajoutons à ce que nous venons de dire de ces réformes judiciaires, que Louis XII créa à Aix et à Rouen deux nouveaux parlements qui furent en tout organisés sur le modèle de ceux qui existaient déjà; puis il soumit l'Université toujours prête à se révolter, et il s'appliqua aussi à faire disparaître bien des abus qui régnaient dans l'Église.

Ce fut au milieu de toutes ses réformes qu'il entreprit, comme héritier des Visconti, la conquête du Milanais, et ces guerres d'Italie que nous avons déjà racontées ailleurs et sur lesquelles nous ne devons pas revenir.

Mais il est un acte politique de la vie de Louis XII sur lequel il importe d'insister; il nous montre tout à la fois que dès les premières années du seizième siècle l'instinct de nationalité se manifesta en France avec une grande vivacité; que Louis XII ne tint pas toujours religieusement ses promesses; enfin que, malgré les fautes que le roi put commettre, il sut acquérir l'estime et l'amour de tous ceux qu'il gouvernait.

Le traité de Blois, qui, en 1504, mit fin à l'une des périodes de la guerre d'Italie, stipulait le mariage de Claude de France avec Charles d'Autriche. Par cette union, la maison d'Autriche eût pu dans la suite prétendre au trône de France, et se mettre en possession, sans lutte, de cette monarchie universelle qu'elle a si souvent rêvée. D'ailleurs, pour le présent, cette union démembrait la France pour former une dot à la princesse. On ne peut guère expliquer ce traité si extraordinaire qu'en disant que le roi n'avait aucune intention de l'exécuter, et qu'enfin ses ennemis l'avaient accoutumé à l'artifice. Quoi qu'il en soit, les états généraux de Tours, en 1506, s'élevèrent contre ce mariage nuisible, et firent remarquer au roi les dangers qui pourraient résulter pour la France de l'union de sa fille avec un prince étranger. Louis accéda à leurs remontrances, et il fut décidé que Claude de France épouserait François, comte d'Angoulême, neveu du monarque et héritier présomptif de la couronne. Claude et François furent fiancés en présence des états; mais leur jeunesse fit différer ce mariage, qui ne fut célébré qu'en 1514, après la mort d'Anne de Bretagne. Ce furent les mêmes états qui exprimèrent au roi les sentiments de reconnaissance que sa bonne et sage administration avait inspirés au peuple. « Lors, par un grand docteur en théologie de l'Université de Paris, nommé Bricot, lui fut remontré les grands biens et honneurs qui, par son bon sens et bonne administration, étoient advenus à son royaume; le grand ordre qu'il avoit mis en la justice, la police sur les gens d'armes, le soulagement de son peuple, le regard qu'il avoit en particulier et en général au bien de tous ses sujets; la tempé-

rance qu'il tenoit en toutes choses; et finalement ledit orateur, de l'opinion de toute l'assemblée qui étoit là, appela le roi père du peuple, qui est le plus doux saint et dévot nom qu'on puisse bailler à seigneur ni prince. » (Saint Gelais.)

Louis XII, comme on sait, ne fut pas heureux dans toutes ses guerres, et si son règne fut illustré par la bataille de Ravenne, il fut marqué aussi par la journée des *éperons*, et par les revers qui expulsèrent les Français de l'Italie. Il y eut même un moment où la France fut menacée de l'invasion étrangère. Les Suisses se jetèrent sur elle, et vinrent, au nombre de 20,000, assiéger Dijon. La Trémouille s'en défit en concluant avec eux un faux traité, qui fut révoqué par le roi. « Sans cette honnête défaite, le royaume de France estoit lors affolé; car, assailly en toutes les extrémites par les voysins adversaires, n'eût sans grand hasard de finale ruine pu soutenir le faix et se défendre par tant de batailles. » (*Mémoires de la Trémouille.*)

La reine Anne mourut le 9 janvier 1514. Cette femme distinguée à plus d'un titre fit régner les bonnes mœurs à la cour, et employa tous ses revenus de Bretagne à soulager les orphelins, et à récompenser les mérites et les services des savants ou des gens de guerre.

Malgré cette perte récente, Louis voulut cimenter son alliance avec Henri VIII en épousant Marie sœur de ce prince. « Trop complaisant pour sa nouvelle épouse, le bon roi, dit l'historien de Bayard, changea en tout sa manière de vivre; car où il souloit dîner à huit heures, il convenoit qu'il dînât à midi; où il souloit se coucher à six heures du soir, souvent se couchoit à minuit. » Cette excessive condescendance acheva de ruiner sa santé, minée sourdement par des infirmités précoces. Une fièvre violente le saisit, et il expira entre les bras du duc de Valois (François Ier), le 1er janvier 1515.

Louis XII fut béni de ses peuples; jamais prince ne fut plus aimé. Cela tient sans doute à ce que la France sortait d'une époque orageuse, et que le souvenir des guerres contre les Anglais, de la dévastation et de la misère du royaume, était encore bien récent. Aussi, quand Louis XII parcourait le royaume, ses voyages ressemblaient à des triomphes : on volait en foule au-devant de lui; on jonchait son chemin de feuillages et de fleurs. « Il y a 300 ans, disait-on, qu'il ne courut en France si bon temps qu'il fait à présent. » « Notre roy est si saige, s'écriaient les laboureurs; il maintient la justice et nous faict vivre en paix, et a ôté la pillerie des gens d'armes, et gouverne mieux que jamais roi ne fit. Prions Dieu qu'il lui doint bonne vie et longue. » Il ne se départit jamais de ses principes d'économie. Raillé un jour sur la scène par ses courtisans, qui le représentaient sous les traits d'un avare, il se contenta de dire : « J'aime mieux voir les courti- « sans rire de mon avarice, que de voir « mon peuple pleurer de mes dépenses. » Il avait, au commencement de son règne, supprimé beaucoup d'impôts; il ne les rétablit jamais. Il aima mieux aliéner le domaine de sa couronne, et deux fois seulement il vendit des offices de judicature.

M. de Sismondi, qui porte quelquefois la sévérité et l'austérité dans ses jugements jusqu'à l'exagération, s'est laissé entraîner à la louange en parlant de Louis XII. Voici le portrait qu'il a tracé de ce prince, portrait qui, par sa gravité, donne un grand poids à ce que nous avons dit précédemment : « Le roi Louis XII avait de beaucoup dépassé ce que les Français avaient attendu de lui. Ils ne le connaissaient, lorsqu'il était duc d'Orléans, que comme un homme de plaisir, occupé tour à tour de tournois et de galanterie, qui avait troublé l'État par son ambition, sans annoncer de grands talents pour exercer le pouvoir qu'il recherchait, et qui, peu capable de se conduire par lui-même, abandonnait toutes ses affaires sérieuses à la direction d'un favori. Ce fut seulement après qu'il fut monté sur le trône, qu'on reconnut que ce favori, s'il n'était pas lui-même un homme de génie, avait du moins un desir sincère du bien du royaume; que le chancelier, auquel le roi accordait également sa confiance, était un grand magistrat, fait pour réformer l'administration de la justice et pour l'honorer dans ses organes; mais

surtout, que Louis XII lui-même était animé d'un ardent désir de faire le bien de son peuple; qu'il s'appliquait avec conscience à étudier l'administration pour la réformer, et qu'il apportait à cette réforme les deux qualités qu'on est le plus heureux de trouver dans un roi : l'habitude de l'ordre et l'amour de l'économie. Aussi réussit-il en peu de temps à réorganiser les finances, tout en diminuant les impôts. Ses prédécesseurs ne jouissaient d'aucun crédit, et n'avaient, en conséquence, pu faire aucune dette, en sorte qu'une meilleure administration des revenus et une modération dans les dépenses produisaient une aisance immédiate. La régularité des payements du trésor fut un des premiers effets de l'ordre nouveau, et celui qui étonna le plus, car on n'avait jamais rien vu de semblable..... Louis XII n'avait réussi à rétablir la discipline parmi les troupes, et à les forcer à s'abstenir du pillage, que parce qu'il avait apporté la plus grande régularité à leur payer leur solde dès qu'elle était due. Il ne lui arriva qu'une seule fois de laisser s'accumuler six mois d'arrérages, et encore trouva-t-il moyen de les solder à la fin de l'année. Les historiens de Louis XII, il est vrai, et surtout Claude de Seyssel et Saint-Gelais, peuvent être accusés de n'avoir songé à écrire qu'un panégyrique; souvent on peut les surprendre à s'écarter de la vérité; mais, alors même, la nature de leurs éloges atteste le bon cœur du roi, auquel ils voulaient plaire : c'était un grand progrès dans la civilisation, d'avoir produit un monarque qui ambitionnait par-dessus tous les autres le titre de père du peuple, déféré à Louis XII. »

Louis XII (monnaies de). Les pièces d'or de Louis XII sont des *écus* et des *demi-écus au soleil* et *au porc-épic*. Ces pieces ont été frappées en France, en Dauphiné, en Provence et en Bretagne. Les *écus sols* frappés en France portent les mêmes légendes que ceux de Louis XI; mais ils en different en ce que le soleil y est surmonté d'une fleur de lis, et que deux fleurs de lis couronnées accostent l'écusson. Sur les écus sols de Provence, une croix de Jérusalem potencee, et recroisetée de quatre croisettes, remplace la croix florencée du revers, et deux L couronnées accostent l'écusson du droit, autour duquel on lit : LVDOVI : D : G : FRAN : REX : COMES : P,VECIE : Le titre de duc de Bretagne paraît également sur ceux qui ont été fabriqués dans cette province; on y lit : LVDOVICVS : D : G : FRANCORVM : REX : BRITONVM : DVX; une hermine y commence les légendes, deux hermines couronnées y accostent l'écu, et au revers, qu'entourent ces mots : DEVS IN ADIVTORIVM MEVM INTENDE, quatre autres hermines cantonnent la croix florencée. C'est encore en Bretagne qu'a été frappé un autre écu sol qui ne diffère de ceux de France que parce que l'écusson y est cantonné d'un A couronné, initiale du nom de la reine Anne. Les écus sols du Dauphiné sont écartelés de France et de Dauphiné.

Les *écus au porc-épic* ressemblent par les légendes aux écus sols, mais ils en different par le type; deux porcs-épics y soutiennent l'écusson du droit, et deux autres animaux semblables y cantonnent avec deux L la croix du revers. On sait que le porc-épic était un emblème de la maison d'Orleans, à laquelle appartenait Louis XII; c'est ce qui explique la présence de cet animal sur ces monnaies.

Du reste, tous ces écus étaient de même titre et de même poids; on en taillait 70 au marc; ils étaient à 23 carats 1/8, et valaient 36 sous.

On fit, pendant les premières années du règne de Louis XII, des *gros d'argent*, et on ne cessa d'en fabriquer qu'en 1513. Ces pièces avaient pour type, au droit, un écu couronné et accosté de deux L également couronnées, et au revers une croix fleuronnée, accostée de deux L et de deux couronnes. Ces empreintes étaient entourées des legendes ordinaires de l'argent : LVDOVICVS, etc. — ℟. SIT NOMEN, etc. Aucune ordonnance ne donne le poids et le titre des *gros* frappés sous le regne de Louis XII; mais il est probable qu'ils valaient, comme sous celui de Louis XI, 2 sous ou 2 sous et demi.

L'apparition des *testons* et des *demi-testons* fit abandonner le monnayage des *gros*. Les testons avaient été im-

portés d'Italie ; ils étaient ainsi nommés parce que l'on y voyait la tête du roi (*testone*, grosse tête). Jamais on n'avait frappé en France d'aussi grosses pièces d'argent. Ils étaient à 11 deniers 6 grains et demi d'argent fin ; à la taille de 25 pièces et demie au marc, et valaient 10 sous tournois ; ils avaient pour type, d'un côté, la tête du roi entourée de la légende LVDOVICVS DEI GRA. FRANCORVM REX, et de l'autre, l'écu de France couronné, enfermé dans seize petits tours de compas, et entouré de la légende XPS VINCIT : XPS REGNAT : XPS IMPERAT.

Les monnaies de billon frappées sous le règne de Louis XII sont des *grands* et des *petits blancs*, des *liards*, des *hardis*, des *deniers* et des *doubles deniers tournois* et *parisis*, des *coronats* et des *patars*.

Les *blancs* portent les légendes usitées du temps de Louis XI pour les pièces d'argent et de billon. Les types sont à peu près les mêmes en Dauphiné et en France ; seulement, quelquefois en France la croix du revers est cantonnée d'hermines couronnées et de fleurs de lis, ou de fleurs de lis et d'L, tandis qu'en Provence on rencontre la croix potencée de Jérusalem. Il faut encore signaler comme s'éloignant du type commun, les deux blancs suivants : 1° légendes ordinaires ; écu de France couronné et porté par un porc-épic, au droit ; au revers, une croix très-simple, cantonnée de quatre fleurs de lis ; 2° légendes ordinaires ; grande L passée dans une couronne et accostée des chiffres X II au droit ; croix fleuronnée cantonnée de deux L et de deux fleurs de lis au revers.

Tous ces blancs étaient à 4 deniers 12 grains de fin, et à la taille de 86 au marc ; ils valaient 12 deniers.

L'empreinte des *liards* et des *hardis*, pièces qui, comme on sait, valaient trois deniers, est à peu près semblable à celle des mêmes espèces frappées sous Louis XI ; seulement le dais gothique qui figure sur ces dernières en a disparu ; une croix potencée et recroisetée s'y voit au revers en Provence, tandis que des hermines couronnées et des fleurs de lis cantonnent les hardis de Bretagne.

Trois fleurs de lis ou deux fleurs de lis et un dauphin, entre trois tours de compas, au revers, lequel est en outre marqué d'une croix, caractérisent les *doubles parisis* ou *tournois*, tandis que deux fleurs de lis seulement, ou une fleur de lis et un dauphin marquent les *simples deniers*. Quant aux *patars* et aux *coronats*, en voici la description :

✠LVDOVICVS FRANCORV. REX ; dans le champ, deux fleurs de lis sur la même ligne ; au-dessous, un P et une ✠. — ℟. SIT NOMEN, etc. ; croix à branches égales, placée sur un P. On a vu, dans ces deux P, l'initiale du mot *patars* ; nous croyons que c'est plutôt celle de *provincia*.

✠LVDOVICVS FRANC. REX ; dans le champ, une L couronnée et accostée des chiffres X II. — ℟. SIT NOMEN, etc. ; dans le champ, une croix cantonnée de quatre besants. Le coronat n'était, comme on voit, que le denier du blanc décrit un peu plus haut, et qui portait une L passée dans une couronne, et accostée des chiffres X II. Nous ferons observer, en passant, que ces deux pièces offrent le premier exemple connu de l'usage adopté depuis, par les rois de France, de joindre à leur nom, sur les monnaies, un chiffre numéral.

La reine Anne, qui apporta à son mari le duché de Bretagne, fit frapper dans cette province des pièces à son nom ; nous ne citerons que ses monnaies d'or. Elles la représentent assise sur son trône, tenant, d'une main, une épée, et, de l'autre, un sceptre. Cette princesse y est revêtue d'une robe armoriée mi-partie de France, mi-partie de Bretagne ; autour, on lit la légende : ANNA : D : G : FRAN : REGINA : BRITONVM : DVCSSA : ou DVCISSA. Une croix fleuronnée, accostée de quatre hermines couronnées, et entourée de la légende : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM, forme le type du revers. On croit que ces pièces ont été frappées pendant le veuvage de la reine Anne. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette princesse en fit fabriquer à cette époque, puisque Louis XII, après son mariage, rendit une ordonnance par laquelle il ordonna que les monnaies frappées en Bretagne pendant la viduité de sa nouvelle épouse auraient cours par toute la France.

Outre le royaume de France, Louis XII possédait plusieurs autres royaumes et principautés; il était de son chef seigneur d'Asti et duc de Milan; et, comme héritier de Charles VIII, protecteur de Gênes, et roi de Naples et de Jérusalem. C'était de Valentine de Milan, son aïeule, qu'il tenait ses droits sur Asti; son père Charles y avait fait frapper des espèces à son nom; et nous avons de lui des *écus d'or*, des *gros* et des *blancs*, trop curieux pour que nous ne les citions pas ici. 1° Les *écus* étaient à deux empreintes; l'une représentait d'un côté un écu de France, chargé du lambel à trois pans, qui est la brisure d'Orléans; et, de l'autre, une croix fleuronnée comme celle des écus d'or. Autour, on lisait : ✠ KAROLVS..... DVX AVRELIANENSIS.—℟. XPC VINCIT, etc.; l'autre portait, au droit, un écu écartelé d'Orléans et de Milan, accosté à dextre d'une fleur de lis surmontée d'un lambel, et à senestre de la guivre; au revers se trouvait la croix fleuronnée, accostée de guivres et de fleurs de lis; autour, on lisait : ✠ KA. DVX AVRELIAN. Z. MED. Z. G. Z. DNS. AST. (*Carolus dux Aurelianensis et Mediolanensis et Genuinensis et dominus Astensis*) — ℟. XPC VINCIT, etc.

2° Les *gros* portaient, au droit, les armes d'Orléans, seules ou accostées des lettres K A., initiales de *Karolus*, avec la légende KAROLVS DVX AVRELIANENSIS; et, au revers, une croix simple, entourée du mot ✠ ASTENSIS, ou florencée, avec ces mots : ASTE NITET MŌDO. S. CVSTODE SDO, qui forment le vers léonin suivant :

Asie nitet mundo sancto custode Secundo:

Saint Second était le patron d'Asti; et l'on sait que les Italiens avaient, au moyen âge, l'habitude d'inscrire, soit sur leurs monnaies, soit sur leurs sceaux, des légendes semblables. Telle est, entre autres, la devise si connue de Rome :

Roma caput mundi tenet orbis frena rotundi.

3° Les *blancs* étaient marqués, au droit, de l'écu écartelé d'Orléans et de Milan, cantonné des lettres A S T, et, au revers, d'une croix feuillue, avec deux légendes semblables à celles des gros.

On a encore du même prince une pièce représentant, au droit, le porc-épic surmonté d'une fleur de lis; et, au revers, une croix florencée; le tout entouré de son nom et de ses titres de duc d'Orléans et de Milan.

Avant de monter sur le trône, et n'étant encore que duc d'Orléans, Louis XII avait exercé, à Asti, le droit qu'il avait de battre monnaie; il y avait fait frapper des *ducats*, des *écus d'or*, des *testons*, des *blancs*, des *demi-blancs*, et des *parpayoles*. Les *ducats* portaient son effigie, l'écu écartelé d'Orléans et de Milan, et les légendes —LVDOVICVS DVX AVRELIANENSIS — ℟. MEDIOLAN. AC ASTENSIS. DNS. Les *écus d'or* étaient identiquement semblables à ceux de Charles d'Orléans; les *testons* avaient le même type et les mêmes légendes que les ducats; seulement la tête y était retournée. Sur les *blancs* paraît, au droit, l'effigie de saint Paul en pied, tenant, d'une main, une épée, et, de l'autre, un modèle de ville; et, au revers, l'écu écartelé, entouré d'un cartouche, dont les ornements débordent dans la légende. Les *demi-blancs* et les *parpayoles* portaient le même écu, et une croix diversement ornée. Toutes ces pièces avaient à peu près les mêmes légendes : LVD : AVRELIAN. MILA — ℟. DVX AC ASTENSIS DOMINVS = LVDOVICVS DVX — ℟. AVRELIAN. MEDIOL. etc. Louis XII fit encore frapper à Asti, après son avénement au trône de France, des *testons* et des *cavalots*; ces monnaies présentaient, d'un côté, les armes de France, avec le nom du roi : LVDOVICVS DG FRANCORVM REX, ou LVD. DG. FRAN. REX. MEDI. D. AC AST. DNS; de l'autre, sur les *testons*, la tête nimbée de saint Second. Sur les *cavalots*, le même saint à cheval, portant un modèle de ville; et autour de ces images, les mots : S. SECONDVS ASTENSIS.

Sur les *doubles ducats* frappés à Milan, on voit, d'un côté, les armes de France; de l'autre, saint Ambroise assis sur une chaise épiscopale, et tenant le fouet dont il fustigea Théodose; ou bien, le portrait du roi; au revers, le même saint à cheval, toujours armé de son fouet, et à ses pieds, l'écu de France, couronné. Les légendes sont :

Digitized by Google

LVDOVICVS FRANCORVM REX. — ℞. MEDIOLANI DVX.

Les *ducatons* portent les mêmes légendes; on y voit l'effigie royale et l'écu écartelé de France et de Milan. Les *parpayoles* ont le même type que celles d'Asti. Quant aux pièces de billon, nommées *bessones*, *saldes*, et connues encore sous d'autres dénominations, il en est qui présentent assez d'intérêt sous le rapport du type : sur les unes, on voit d'un côté une couronne de laurier, et des palmes liées par des rubans et surmontées d'une couronne royale; et de l'autre, soit les armes de France accostées de deux guivres, soit la guivre milanaise accostée de deux fleurs de lis. Sur d'autres, on remarque une croix fleuronnée, au revers d'un écu où la guivre se mêle à deux fleurs de lis; un écu écartelé de France et de Melun, au revers d'un autre écu porté de même; un porc-epic couronné, au revers des armes de France, ou de la tête de saint Ambroise accostée des lettres initiales de son nom, S. A.

Louis XII régnait sur Gênes à deux titres, comme roi de France d'abord, parce que les Génois s'étaient donnés à Charles VI; puis comme duc de Milan, parce que les ducs de cette ville s'étaient arrogé le gouvernement de cette république. Il y fit fabriquer des *ducats*, des *demi-ducatons*, des *écus d'or* et des *gros*. Les ducats et les demi-ducatons portent d'un côté une croix, et de l'autre un portail; autour, on lit : CONRADVS REX ROMANOR...E, ou S. B. — ℞. L. REX FRANCOB. D. IANVE, ou LVDOVIC. REX. FRAC. ET C' (Ciliæ, *de Sicile*) Z (et) IAI (januæ) D. (dux). Ce Conrad, dont le nom paraît ici, est Conrad II, qui, en 1139, accorda aux Génois le droit de battre monnaie. Il n'est pas rare de voir en Italie le nom du concessionnaire de ce privilége persister pendant de longues années sur les espèces, et nous avons eu maintes fois occasion de signaler le même fait en France. Quant à la figure du champ, Leblanc croit y voir un instrument de supplice; Lelewel y reconnaît, avec beaucoup plus de raison, un portail: pour nous, tout en nous rangeant de ce dernier avis, nous dirons que ce pourrait bien être aussi le monogramme d'Otton dégénéré; ce monogramme paraît avec des formes à peu près analogues sur une foule de monnaies italiennes, entre autres sur les anciennes monnaies de Milan.

Gênes se révolta, en 1507, contre l'autorité de Louis XII, qui, après l'avoir soumise, la priva de ses priviléges et ordonna que ses monnaies seraient changées, et désormais marquées seulement à son nom et à ses armes. Ce fut alors, sans doute, que fut fabriqué un ecu d'or, qui par le type est tout à fait semblable aux écus d'or français, et n'en diffère que par la légende LVD. DEI. GRACIA. FRANCOR. REX. IANVE. D. Louis pardonna aux Génois la même année; et ce fut peut-être après leur rentrée en grâce qu'on frappa des gros, portant d'un côté la légende LVD. XII. REX FRAN. IANVE. D., et de l'autre un portail avec une croix sur la même ligne, ou bien un portail surmonté d'une croix et flanqué de deux étoiles, avec ces mots : COMVNITAS IANVE. Les Génois avaient sans doute obtenu, avec leur pardon, la permission de reprendre leurs types locaux.

Louis XII fit frapper, comme roi de Naples, des *doubles ducats*, portant, d'un côté, sa tête et les armes de France, avec les légendes : LVDOVICVS D. G. REX FRANCO. SICIL. IHI (*Hierosolymæ*). — ℞. MILA. DVX ASTENSIS QVE. DOMIN.; des *testons* à la même empreinte; des *parpayoles* semblables à celles que nous avons déjà décrites; enfin des *blancs d'argent*, qu'avec plus de raison on pourrait appeler des *carlins*, car ils n'étaient que la continuation du type inventé par Charles d'Anjou. En voici la description : fleur de lis, LVDO : FRAN : REGNI : Q : NEAP : R. (*Ludovicus Francorum regnique Neapolis rex*); fleur de lis : le roi assis sur un trône à têtes de lions, et tenant un sceptre et une main de justice. — ℞. Fleur de lis : EXVLTENT ET LETENTVR I. ME : ONS (*in me omnes*), croix florencee.

La plus curieuse des pièces italo-françaises frappées sous Louis XII est celle-ci : LVDO : FRAN : REGNIQUE : NEAP : REX; buste du roi couronné et tourné à droite. — ℞. + PERDAM BABILONIS NOMEN; dans le champ, un écu de France couronné. Cette pièce a été

frappée à l'époque où Louis XII avait convoqué un concile à Pise, pour s'opposer à l'ambition et à la mauvaise foi de Jules II, qui, de son côté, s'étant rendu maître de Bologne, y fit faire des ducats où il inscrivit ces mots : BONONIAM. PAPA. IVLIVS. A. TIRANNO. LIBERAT, faisant allusion soit à Louis XII, soit à Bentivoglio, l'un des alliés du roi, qu'il avait chassé de cette ville.

Louis XIII naquit à Fontainebleau le 27 septembre 1601. Quelques mois après la mort de Henri IV, son père, il fut sacré à Reims. Mais sa mère, Marie de Médicis, ne cessa pas de gouverner. En 1614, il fut déclaré majeur, et l'année suivante il épousa Anne d'Autriche, infante d'Espagne. Il alla recevoir la jeune princesse à la frontière. Une armée l'accompagnait ; l'artillerie le précédait quand il entrait dans les villes, et à le voir on eût pensé que c'était un général qui s'avançait à la conquête d'un pays ennemi, plutôt qu'un roi-enfant traversant ses États et les provinces soumises à son autorité. Les factions qui déchiraient le royaume avaient occasionné cet appareil de guerre, auquel la circonstance donnait un caractère bizarre. Ce singulier cortége nuptial s'arrêta à Bordeaux. Dans la matinée du jour où Anne devait entrer dans cette ville, et au moment où elle passait par le bourg de Castres, « le roi, mêlé dans un groupe de cavaliers, vint la regarder sans être connu d'elle... La bénédiction nuptiale fut donnée aux deux époux, quatre jours après, par l'évêque de Saintes, en remplacement du cardinal de Sourdis, et le soir on les fit coucher en même lit, *mais pour la forme seulement*, leurs deux nourrices restant dans la chambre des mariés (*). »

L'enfance du roi fut longue, et il n'en sortit que pour entrer dans une précoce vieillesse. Bassompierre nous a conservé l'histoire de ses occupations à l'âge de 11 ans. « En ce temps-là, dit-il, le roi, qui étoit fort jeune, s'amusoit à force petits exercices de son âge, comme de peindre, de chanter, d'imiter les artifices des eaux de St-Germain..., de faire des petites inventions de chasse, de jouer du tambour, à quoi il réussissoit fort bien. » A seize ans ses goûts n'avaient point changé. Bassompierre nous dit encore : « Un jour je le louois de ce qu'il étoit fort propre à tout ce qu'il vouloit entreprendre, et que, n'ayant jamais été montré à jouer du tambour, il y réussissoit mieux que les autres. Il me dit : « Il faut que je me « remette à jouer du cor de chasse, ce « que je faisois fort bien, et veux être « tout un jour à sonner. » Tous les traits qui se rapportent à l'enfance de Louis XIII prouvent qu'il était d'une humeur douce, et que son imagination était naturellement portée vers la mélancolie. Au moment de l'assassinat de son père, dans la nuit qui suivit ce jour funeste, des songes effrayants l'agitèrent. « Il rêvoit, dit l'Étoile, qu'on vouloit aussi lui donner la mort, de sorte que, pour le calmer, on fut obligé de le transporter dans le lit de la reine. » Cependant Louis XIII ne connut jamais la peur, et déjà, au temps de son enfance, « il déceloit ce courage caché en lui dont il donna dans la suite, à plusieurs reprises, des preuves éclatantes. » C'est ainsi que, prêt à recevoir le connétable de Castille, ambassadeur d'Espagne, et les seigneurs qui l'accompagnaient, il demanda son épée d'un ton impératif très-original, et comme dans l'intention de la tirer incontinent contre les ennemis les plus redoutés du royaume.

Parvenu à l'âge d'homme, sans ambition ni maîtresse, il eut des favoris qui le dominèrent. Le premier fut un petit gentilhomme du comtat d'Avignon, nommé Luynes. Il excellait à dresser des oiseaux de proie pour l'espèce de chasse qu'on appelait la *volerie*, et bientôt on créa en sa faveur une charge de *maître des oiseaux du cabinet*, qui lui donna une grande familiarité avec le roi. C'est dans cette position qu'il osa concevoir le projet de renverser le maréchal d'Ancre. Ce dernier, Italien de naissance, vivait avec la reine mère dans une grande intimité, et tenait Louis XIII dans une dure et humiliante tutelle. « Le roi, dit Pontchartrain, se voyoit réduit depuis plus de six mois à se promener dans les Tuileries, où il avoit pour compagnie un valet de chiens, quelques jardiniers, et

(*) Bazin, t. I, p. 385.

quelque fauconnier, ou autre, ayant charge d'une volière qu'il y avoit fait faire. Il passoit son temps à faire quelques élévations de terre, s'amusoit à en faire porter les gazons et y faire travailler en sa présence, voire lui-même conduisoit et menoit les charrois et tombereaux sur lesquels on portoit de la terre, et faisoit ces vils exercices et passe-temps pendant qu'il méditoit d'autres desseins. Il se voyoit entièrement éloigné et exclu de tous conseils, de toute affaire, et même faisoit-on courir malicieusement des bruits qu'il en étoit incapable; qu'il avoit l'esprit trop foible et trop peu de jugement, et que sa santé n'étoit pas assez forte pour prendre ces soins..... Il étoit tellement abandonné, que même aucuns de ses domestiques qui n'avoient bien, honneur ni soutien que de lui, voire même sa propre nourrice, le trahissoient et rapportoient ce qu'il disoit..... Il méditoit depuis longtemps de s'ôter de cette tyrannie. »

Enfin Louis entra dans les plans de son favori, et le maréchal d'Ancre fut assassiné (1617). M. Bazin, qui a raconté d'une manière très-dramatique les circonstances de cet événement, rapporte certains faits qui peignent assez vivement le caractère du roi. « Ce matin-là, le roi était de bonne heure levé. Il avait annoncé une partie de chasse, pour laquelle on lui tenait un carrosse et des chevaux prêts au bout de la galerie qui mène du Louvre aux Tuileries. Son projet était, dit-on, de s'en servir pour la fuite, si le coup venait à manquer.... Le roi était enfermé dans son cabinet des armes, assez inquiet de l'événement, lorsque le colonel des Corses, Jean-Baptiste d'Ornano, qu'il avait mis du complot et attaché spécialement à la garde de sa personne, vint lui apprendre le succès. Alors il se sentit en merveilleuse envie de guerroyer; il demanda sa grosse carabine, prit son épée, et entendant des cris de *vive le roi!* qui retentissaient dans la cour, il fit ouvrir les fenêtres de la grande salle, s'y montra soulevé par le colonel corse, et criant : « Grand merci à vous, mes « amis, maintenant je suis roi. » Aussitôt il donna l'ordre qu'on allât lui chercher les vieux conseillers de son père. Des gentilshommes partirent à cheval pour les avertir, et pour répandre dans la ville la nouvelle que « le roi était roi, car le mot avait réussi. »

Ce n'est pas ici le lieu de raconter les intrigues auxquelles se livra Marie de Médicis pour regagner le pouvoir qu'elle avait perdu. En 1620, ses partisans ayant repris les armes, le roi déploya une telle activité, qu'il força sa mère à se soumettre. La guerre contre les huguenots commença l'année suivante. Ce fut aussi en 1621 qu'il marcha sur Saint-Jean d'Angély, et qu'il en fit le siége. Devant cette place, Louis montra tout à la fois un héroïque courage et une clémence magnanime. On le vit, l'épée à la main, marcher avec sang-froid sous le feu meurtrier des batteries de la place. Cette témérité effraya sans doute les assiégés; la ville se rendit. Après la capitulation, le duc de Soubise, chef des huguenots, vint se jeter aux pieds du monarque, qui, lui posant la main sur l'épaule, prononça ces quelques mots : « Je serai bien aise que do- « rénavant vous me donniez lieu d'être « plus satisfait de vous que je n'en ai eu « de sujet par le passé. Levez-vous, et « me servez mieux désormais. » Cependant, un an après (1622), Louis XIII se rendit coupable d'un acte de barbarie qu'il faut attribuer à sa piété, quelquefois triste et exagérée. Les habitants de Négrepelisse (Quercy) s'étaient révoltés; le roi, dit-on, voulait leur faire grâce; mais le prince de Condé se servit alors d'un expédient plus d'une fois employé au moyen âge : il ouvrit un bréviaire à l'office du jour, et y trouva les reproches adressés par Samuel à Saül sur sa douceur envers les Amalécites. Le roi obéit à ce qu'il regardait comme une inspiration divine.

Dans la même guerre et à la même époque (1622), il se montra, au siége de Royan, aussi brave qu'à Saint-Jean d'Angély. Son courage inconsidéré répandit souvent dans l'armée la crainte et l'inquiétude. Les seigneurs firent connaître au roi ce qu'ils éprouvaient par Dachau, son aumônier. « Tous vos officiers, Sire, dit le prêtre, seront enfin obligés de vous adresser la même prière que les capitaines de David lui firent autrefois : « *Vous ne viendrez plus à*

la guerre avec nous, de peur que la lumière d'Israël ne s'éteigne avec vous. » Mais rien ne pouvait modérer le courage de Louis XIII. Les efforts même de Richelieu furent vains et inutiles, comme on le vit dans la guerre que la France fit au duc de Savoie. St-Simon nous a laissé de curieux détails sur la part glorieuse que prit le roi à l'affaire du *pas de suze* (7 mars 1629). « Les diverses ruses, suivies de toutes les difficultés militaires que le fameux Charles-Emmanuel avait employées au délai d'un traité et à l'occupation de son duché de Savoie, l'avoient mis en état de se bien fortifier à Suse, d'en empêcher les approches par de prodigieux retranchements bien gardés, si connus sous le nom de barricades de Suse, et d'y attendre les troupes impériales et espagnoles dont l'armée venoit à son secours. Ces dispositions, favorisées par les précipices du terrain à forcer, arrêtèrent le cardinal de Richelieu, qui ne jugea pas à propos d'y risquer les troupes, et qui emporta l'avis de tous les généraux à la retraite. Le roi ne la put goûter. Il s'opiniâtra à chercher des moyens de vaincre tant et de si grands obstacles naturels et artificiels, pour lesquels le duc de Savoie n'avoit rien épargné. Le cardinal, résolu de n'y pas commettre l'armée, empêchoit les généraux d'y donner aucun secours au roi, qui, s'irritant des difficultés, ne chercha plus les ressources qu'en soi-même. Pour le dégoûter, le cardinal y ajouta l'industrie : il fit en sorte que, sous divers prétextes, le roi fût laissé seul tous les soirs, après s'être fatigué toute la journée à tourner le pays pour chercher quelques passages, ce qui dura ainsi plusieurs jours. Mon père, qui s'aperçut que les soirées paraissoient en effet longues au roi, depuis le retour de ses promenades jusqu'au coucher, s'avisa de profiter du goût de ce prince pour la musique, et lui fit entendre Nyest. Il s'en amusa quelques soirs, jusqu'à ce qu'enfin, ayant trouvé un passage à l'aide d'un paysan et plus encore de lui-même, il fit seul toute la disposition de l'attaque, et l'exécuta glorieusement le 9 mars 1629. J'ai ouï conter à mon père, qui fut toujours auprès de sa personne, qu'il mena lui-même ses troupes aux retranchements, et qu'il les escalada à leur tête, l'épée à la main, et poussé par les épaules pour escalader sur les roches et sur les tonneaux et parapets. Sa victoire fut complète, et Suze fut emportée, ne pouvant se soutenir devant le vainqueur. Mais ce que je ne puis assez m'étonner de ne trouver point dans les histoires de ce temps-là, et que mon père m'a raconté comme l'ayant vu de ses deux yeux, c'est que le duc de Savoie, éperdu, vint à la rencontre du roi, mit pied à terre, lui embrassa la botte, et lui demanda grâce et pardon, que le roi, sans faire aucune mine de mettre pied à terre, lui accorda en considération de son fils, et plus encore de sa sœur, qu'il avoit eu l'honneur d'épouser. Ce furent les termes du roi à M. Delange (*). »

Pendant la même campagne, la force d'âme du roi se révéla dans une occasion toute différente. On vint un jour lui annoncer que, dans la maison où il logeait, l'hôtesse était malade de la peste. « Retirez-vous, dit-il, et priez « Dieu que vos hôtesses ne soient pas « attaquées de la peste comme la mienne. « Qu'on tire les rideaux de mon lit, je « tâcherai de reposer, et nous partirons demain, de bon matin. » Louis XIII n'eut pas seulement, au milieu des camps, des moments de valeur et d'intrépidité ; il eut aussi ce courage qui naît de la patience et du dévouement. Cette abnégation devant la volonté forte et nécessaire de Richelieu, qu'on a regardée longtemps comme la marque d'une honteuse faiblesse, a été, depuis quelque temps, mieux appréciée. La postérité a su gré au monarque d'avoir reconnu la supériorité de son ministre. Les historiens ont cité la *journée des dupes* (1630) à l'appui de leur assertion. Les mouvements d'aigreur contre le cardinal, la lettre même de Louis XIII au chancelier Séguier, prouvent seulement que le roi se laissait aller parfois aux suggestions des favoris et à un désir mal éteint du commandement.

Sous Louis XIII, le titre de favori, fut, selon l'expression du président Hénault, *comme une charge* dans l'État.

(*) Saint-Simon, t. I, p. 68 et suiv.

Louis appelait lui-même Luynes, le premier qui parvint à la faveur, *le roi Luynes*. Plus tard, Cinq-Mars, comme on le sait, jouit d'un crédit sans égal. Cependant le roi subordonna toujours ses affections aux intérêts de l'État, et, sous ce rapport, il montra quelquefois une indifférence qui ressemblait à la cruauté. « C'était, dit Voltaire, une anecdote transmise par les courtisans de ce temps-là, que le roi, qui avait souvent appelé le grand écuyer *cher ami*, tira sa montre de sa poche, à l'heure destinée pour l'exécution, et dit : « *Je crois que* cher ami *fait à pré-* « *sent une vilaine mine* (*). »

La charge de grand écuyer passa à Saint-Simon. Voici de quelle manière le père du célèbre écrivain parvint à la confiance de Louis. « Le roi étoit passionné pour la chasse, qui étoit sans suite et sans cette abondance de chiens, de piqueurs, de relais, de commodités, que le roi son fils y a apportés, surtout sans routes dans les forêts. Mon père, qui remarqua l'impatience du roi à relayer, imagina de lui tourner le cheval qu'il lui présentoit, la tête a la croupe de celui qu'il quittoit. Par ce moyen, le roi, qui étoit dispos, sautoit de l'un sur l'autre sans mettre pied à terre, et cela étoit fait en un moment. Cela lui plut, il demanda toujours ce même page à son relais, il s'en informa, et peu à peu il le prit en affection..... Mon père devint tout à fait favori, sans autre protection que la bonté seule du roi, et ne compta jamais avec aucun ministre, pas même avec le cardinal de Richelieu, et c'etoit un de ses mérites auprès de Louis XIII. Il m'a conté qu'avant de l'élever, et en ayant envie, le roi s'étoit fait sourdement et extrêmement informer de son personnel et de sa naissance (car il n'avoit pas été instruit à les connoître) pour voir si cette base étoit digne de porter une fortune, et de ne retomber pas une autre fois. Ce furent ses propres termes à mon père, à qui il le raconta depuis, attrapé comme il l'avoit été à M. de Luynes. Il aimoit les gens de qualité, cherchoit à les connoître et à les distinguer; aussi en a-t-on fait le proverbe des trois places et des trois statues de Paris : Henri IV avec son peuple, sur le Pont-Neuf; Louis XIII avec les gens de qualité, a la place Royale, qui de son temps a été le beau quartier; et Louis XIV avec les maltôtiers, dans la place des Victoires. Celle de Vendôme, longtemps depuis, ne lui a guère donné meilleure compagnie (*). »

La *Biographie universelle* a parlé avec assez de vérité de l'affection du roi pour ses favoris, et de ses amours. « Tous les auteurs contemporains ont beaucoup parlé de la chasteté de Louis XIII. Il paraît certain que la vue d'une belle femme le ravissait; il aimait à se trouver avec elle, à la regarder, à l'entendre. On craignit que celle qu'on lui avait donnée pour épouse n'aspirât tôt ou tard à le gouverner, ne fût-ce qu'en gagnant sa confiance : en conséquence, Richelieu, en cela d'accord avec la reine mère, commença par lui inspirer de l'éloignement pour Anne d'Autriche, et ce prince offrit bientôt le singulier mélange d'un mari ne se souciant plus de sa femme, sans même songer à lui être infidèle. Trop religieux pour avoir ce qu'on appelle une maîtresse, il voulut au moins se faire une amie. Mademoiselle d'Hautefort n'apprécia pas assez cette distinction, et ses indiscrétions multipliées lui en firent perdre les avantages. Il appartenait à l'aimable et vertueuse la Fayette de captiver le monarque et de fixer son attachement. « Mais les amours de Louis XIII, dit un écrivain de cette époque, étoient purement spirituelles, d'âme à âme, et les jouissances en étoient vierges. »

« La reine ayant un jour reçu un billet dont elle avait probablement à faire mystère pour de bonnes raisons, Louis entra dans l'instant où elle achevait de le lire, et où elle le confiait à la garde de mademoiselle d'Hautefort. Le roi témoigna un vif désir d'avoir ce billet entre ses mains; mais le refus étant formel, ils se debattirent assez longtemps sur le ton du badinage : à la fin, mademoiselle d'Hautefort, qui ne pouvait plus se défendre, mit le papier dans son sein, et le jeu en resta là, Louis n'ayant pas osé pousser la curiosité plus loin. En général, il traitait ses maîtresses

(*) Essai sur les mœurs.

(*) Saint-Simon, t. I, p. 55 et 56.

comme ses favoris, il en était jaloux, et c'était là que se bornait la démonstration, peut être aussi la réalité de ses sentiments..... Malheureux par caractère, malheureux au milieu des succès de ses armes, il redouta sa mère, qu'il laissa mourir dans l'exil et dans la pauvreté, n'osant pas, à cette occasion, essayer de résister au cardinal. Il redouta sa femme, son frère, enfin ceux qui jouissaient le plus spécialement de sa confiance et même de sa faveur. La longue stérilité de la reine, et plusieurs circonstances de la naissance de Louis XIV, ont donné lieu à bien des commentaires fâcheux, surtout de la part des écrivains protestants. Voici comment s'expliquent, à cette occasion, quelques historiens. Richelieu, alarmé des entretiens fréquents que le roi avait avec mademoiselle de la Fayette, dont il connaissait l'esprit vif et pénétrant, employa tous les moyens imaginables pour que ce prince se dégoûtât d'elle. A la fin, il en vint à bout. Mademoiselle de la Fayette sollicita et obtint la permission de se retirer au couvent de la Visitation, à Paris. Louis, qui se défiait de quelque intrigue de la part de son ministre, voulut s'expliquer avec son amie, et convint d'un rendez-vous. Il annonça qu'il irait à la chasse du côté de Grosbois; mais s'étant dérobé à sa suite, il se dirigea aussitôt vers la Visitation. L'entretien qu'il y eut sans témoins dura quatre heures : on était alors au mois de décembre, et il n'y avait pas moyen de retourner à Grosbois. Le roi fut donc obligé de passer la nuit à Paris; et il ne se trouva, dit-on, pour lui au Louvre ni table, ni lit, ce qui paraît assez extraordinaire. La reine lui proposa à souper et à coucher. En ce moment, Louis XIII, grâce aux avis de son confesseur, le P. Sirmond, peut-être même à ceux de mademoiselle de la Fayette, et aux sentiments de religion qu'il n'avait jamais cessé d'avoir dans le cœur, était disposé à se rapprocher de sa femme, pour laquelle on avait travaillé de longue main à entretenir son indifférence naturelle. Cette indifférence s'était même changée en aversion, depuis qu'on avait persuadé à ce prince crédule et défiant qu'Anne d'Autriche était entrée dans la conjuration de Chalais. L'embarras où il se trouvait fut cause qu'il accepta de bonne grâce la proposition qui lui était faite; et c'est par cette chaîne d'événements que la reine, après 22 ans de mariage, devint enceinte de Louis XIV, qui naquit dans les neuf mois précis, à compter de cette nuit. En 1638, Louis XIII choisit le 15 août pour mettre sa personne, sa couronne et la France sous la protection spéciale de la Vierge... On a souvent dit que c'était pour remercier Dieu de la grossesse d'Anne d'Autriche (*). »

Louis XIII qui, après la mort de Richelieu, avait chanté les vaudevilles faits contre son ministre (**), le suivit de près dans la tombe. Il mourut à l'âge de 42 ans, le 14 mai 1643. On a laissé sur ses derniers moments des récits bien contradictoires. Nous nous bornerons à citer encore quelques lignes de Saint-Simon. « Tout ce que le roi put défendre pour ses obsèques le fut étroitement, et comme il s'occupoit souvent de la vue de Saint-Denis, que ses fenêtres lui découvroient de son lit, il régla jusqu'au chemin de son convoi, pour éviter le plus qu'il put à un nombre de curés de venir à sa rencontre, et il ordonna jusqu'à l'attelage qui devoit mener son chariot, avec une paix et un détachement incomparables, un désir d'aller à Dieu, et un soin de s'occuper toujours de sa mort, qui le fit descendre dans tous ces détails (***). » On remarqua aussi que, la veille de sa mort, il regarda fixement le prince de Condé, et lui dit ces paroles : « *Filius « tuus insignem victoriam reportavit :* « *Ton fils a remporté une grande vic-* « *toire*, » se servant, comme les prophètes, dit un contemporain, d'un temps passé pour annoncer ce qui devait arriver. En effet, peu de jours après, la bataille de Rocroi fut gagnée.

(*) Biographie universelle, art. *Louis XIII.*

(**) « Il domina par la terreur l'esprit de son maître, qui l'estimoit, qui le craignoit et qui ne l'aimoit, jusque-là qu'il fut le premier à chanter avec ses valets de chambre les vaudevilles que le peuple fit sur la mort de ce grand ministre. » (Mémoires de l'abbé de Choisy.)

(***) Saint-Simon, t. I, p. 74.

Les contemporains remarquèrent aussi avec étonnement « que ce prince termina sa carrière le même jour (14 mai) où il était monté sur le trône, et presque à la même heure où avait eu lieu l'assassinat de son père (*). » On accordait beaucoup d'importance alors à ces coïncidences. C'est à cause d'un rapprochement de ce genre qu'on donna à Louis XIII, dès sa naissance, le surnom de *Juste;* un astrologue avait remarqué qu'il était né sous le signe de la Balance. Comme il tirait au vol avec beaucoup d'adresse, un plaisant changea le sens astrologique et dit : « Juste à tirer de l'arquebuse. »

Louis XIII aimait la musique et les lettres. Mademoiselle de Montpensier nous apprend qu'il composait la plupart des airs de la musique qu'on exécutait chez lui trois fois par semaine, et qu'il en faisait même les paroles. Comme le roi Robert, il s'occupa aussi de musique religieuse; il fit celle de quatre psaumes traduits par Godeau. Il dessinait aussi, et un jour qu'il était à Nancy, il eut la fantaisie de crayonner le portrait du peintre Claude Deruet, ami de Callot. Enfin, nous trouvons dans les Mémoires de madame de Motteville, que « il savoit mille choses auxquelles les esprits mélancoliques ont coutume de s'adonner, comme la musique et tous les arts mécaniques, pour lesquels il avoit une grande adresse et un talent particulier. » Ce passage, si insignifiant en apparence, est la peinture la plus vraie et la plus caractéristique de ce roi qui, couché sur son lit de mort, « publioit enfin à haute voix qu'il ne vouloit plus de maîtres. »

Louis XIII (monnaies de). — Les seules pièces d'or frappées sous le règne de Louis XIII, sont de *écus* et des *louis*. Les écus furent monnayés depuis son avénement à la couronne jusqu'au 3 avril 1640; ils étaient à 23 carats de fin, on en taillait 72 $\frac{1}{2}$ au marc, et leur valeur qui était, en 1610, de 3 livres 15 sous, s'accrut progressivement jusqu'en 1636, époque où elle s'élevait à 5 livres 4 sous. On y voyait, d'un côté, un écu couronné, surmonté d'un soleil et entouré de la légende : LVDOVICVS XIII. D. G. FRAN. ET. NAVAR. REX., et de l'autre, une croix formée d'entrelacs et au centre de laquelle se trouvait la lettre indicative de l'atelier, avec la légende CHRISTUS. VINCIT. REGNAT ET IMP., suivie du millésime.

Le 24 février 1640, on commença à frapper, à l'aide du moulin et du marteau, des *louis* à 22 carats de fin; on en taillait 36 $\frac{1}{2}$ dans un marc, et ils valaient 10 livres. Il y avait des *demi-louis*, des *doubles louis*, des pièces de *quatre*, de *six*, de *huit*, et de *dix louis*, mais ces quatre dernières monnaies n'eurent jamais cours dans le commerce.

Comme pièces d'argent, on fit sous Louis XIII : 1° des *francs*, depuis 1610 jusqu'en 1641; ils valaient 21 sous 4 deniers, et représentaient, d'un côté, le roi couronné de laurier, de l'autre, une croix fleuronnée au centre de laquelle se trouvait une L; 2° des *quarts* et des *demi-quarts d'écus*, qui ne différaient en rien de ceux de Henri IV; 3° des *louis d'argent* nommés aussi *écus blancs*, à 11 deniers de fin. On en taillait 8 $\frac{1}{10}$ au marc, et ils valaient 60 sous; on y voyait, au droit, le buste du roi, et au revers, l'écu du France entouré de la légende ordinaire de l'argent : SIT NOMEN, etc. On fit aussi des *louis* de 30, de 15, et de 5 sous, à la même empreinte.

Comme espèces de billon on ne fabriqua, sous Louis XIII, que des *douzains*, en tout semblables à ceux de Henri IV, et où il n'y avait de changé que l'effigie et les titres. On peut en dire autant des *doubles* et des *simples tournois* de cuivre.

La Catalogne s'étant soulevée contre l'Espagne, se donna à Louis XIII, et l'on frappa, dans cette province, des monnaies au nom de ce prince; en voici quelques-unes des plus remarquables : 1° — LVD. XIII. D. G. FR. ET NAV. REX; tête laurée du roi. — ℞. CATALONIS COMES, 1642; croix formée de quatre L entrelacées, couronnées et cantonnées de quatre fleurs de lis, *louis d'or;* 2° — LVDOVICVS XIII. D. G. FR. ET. NAV. REX, buste du roi. — ℞. CATALONIÆ PRINCEPS, 1642; écu coupé en pointe, parti de France et de Navarre, en pointe d'Aragon, *louis d'argent;*

(*) Biographie universelle.

3°—LUD. XIII. D. G. REX. FRAN. ET.CO. BARCINO; buste du roi accosté des lettres V R. — ℞. BARCINO CIVITAS, 1642; croix portant sur un losange en cœur les armes de Barcelone, et cantonnée indifféremment au 1er et au 4e canton, ou au 2e et au 3e, de deux annelets et de six besants, 1 à 1 et 3 à 3. Les lettres V R prouvent que ces pièces valaient cinq réaux; 4°—LVD. XIII. D. G. R. F. E. C. BA. (*Ludovicus XIII, Dei gratia rex Francorum et comes Barcinonæ*), tête laurée du roi. — ℞. + CIVITAS GERVNDIA, 1642. Dans le champ un losange avec les armes de Gironne, ville dans laquelle cette dernière monnaie a été frappée.

Le règne de Louis XIII fut une époque de régénération pour l'art monétaire en France; non-seulement le gouvernement s'appliqua toujours à régler la valeur des espèces qui avaient cours en France; non-seulement il veillait à ce que les espèces étrangères n'y fussent pas acceptées pour un prix supérieur à leur valeur réelle; à ce que les faux monnayeurs et les rogneurs fussent punis; mais encore la gravure des coins monétaires fut alors confiée à l'un des plus habiles graveurs en médailles que la France ait jamais possédés, à *Varin*. C'est au burin de cet artiste que sont dus les plus beaux monuments de notre histoire numismatique. Un autre, François-Nicolas Briot, tailleur général des monnaies, perfectionna aussi à cette époque le balancier. Longtemps persécuté par la brigue et par l'envie, il eut beaucoup de peine à faire adopter son invention; mais son mérite fut enfin reconnu, et, au commencement du règne de Louis XIV, la frappe au marteau fut définitivement abandonnée; c'est donc avec justice que l'on a frappé plusieurs pièces, sur lesquelles on lit cette inscription : LUDOVICO XIII RESTITVTORI MONETE.

Louis XIV naquit le 16 septembre 1638. Les contemporains, les courtisans surtout, se plurent à voir un présent de la Divinité dans cet enfant qu'Anne d'Autriche mit au monde après vingt-trois ans de stérilité, et on lui donna le nom de Dieudonné. Son instruction fut négligée, et quoiqu'il eût pour précepteur le biographe de Henri IV, Péréfixe de Beaumont, évêque de Rodez, homme d'esprit et de savoir, comme dit Voltaire, il ne parvint jamais à acquérir des connaissances étendues en histoire; il négligea fort l'étude du latin. Colbert, on le sait, partageait, sous ce rapport, l'ignorance de celui qu'il appelait son maître; ce qui n'empêcha ni l'un ni l'autre de faire de très-grandes choses. Il y eut cependant des courtisans assez effrontés pour publier, sous le nom du jeune roi, une traduction des Commentaires de César, que son précepteur lui faisait lire et étudier. Mazarin avait été nommé surintendant de son éducation, et on a blâmé la négligence peut-être volontaire avec laquelle il remplit les devoirs qui lui étaient imposés. Louis, livré presque entièrement à lui-même, passait les années de sa jeunesse à lire les romans de l'époque; il étudiait aussi les grandes scènes de Corneille; et ces lectures, ainsi que l'impression que laissèrent dans sa mémoire les événements qui s'accomplirent sous ses yeux dans son extrême jeunesse, contribuèrent singulièrement à former son caractère. La conversation de sa mère et des dames de la cour lui enleva une certaine rudesse qui lui était naturelle, et ce fut à cette école qu'il acquit cette grâce inimitable qui accompagnait ses paroles et ses actions.

Son amour pour Marie de Mancini, nièce de Mazarin, fut certainement un des événements les plus considérables de sa vie privée; nous en parlerons en peu de mots. Marie n'avait aucun attrait, mais ce qui lui manquait du côté de la beauté, elle le rachetait par un esprit vif et rempli de finesse. Pour elle Louis apprit l'italien, et ses progrès alors furent beaucoup plus rapides que ceux qu'il fit plus tard dans la langue espagnole lorsqu'il voulut épouser l'infante Marie-Thérèse. Il semblait aimer Marie Mancini avec la violence d'un premier amour; on alla jusqu'à craindre un mariage, et Anne d'Autriche se plaignit vivement à Mazarin, qui avait encouragé peut-être cette liaison, mais qui, en définitive, fut obligé d'exiler sa nièce. Avant de partir, elle eut la permission de voir Louis une fois

encore. En le quittant, elle lui dit : « Vous êtes roi, vous pleurez, et ce- « pendant je pars. » Mais ces paroles parurent faire peu d'impression sur le roi ; le sentiment des convenances et de la nécessité triompha de sa passion, et il oublia bientôt Marie au milieu de ses intrigues avec les demoiselles d'honneur de sa mère Anne d'Autriche. Rien, en effet, ne gênait alors ses faciles amours; un jour, pourtant, il éprouva une sorte de mystification ; madame de Navailles, dame d'honneur, fit murer la porte par laquelle il entrait dans l'appartement des filles de la reine, et il trouva *visage de pierre*, comme le dit un contemporain ; mais madame de Navailles fut exilée de la cour.

Cependant les joies ou les douleurs de l'amour ne devaient rien enlever à Louis, pendant sa jeunesse, de sa force morale ou de son énergie; pendant les troubles de la Fronde, son âme avait été trempée plus fortement qu'on ne le croit généralement. Plusieurs scènes de cette époque turbulente avaient fait impression sur son esprit, et entre autres celle du 16 janvier 1649. Plus tard il n'oublia jamais ce moment où Anne d'Autriche, l'enlevant à la hâte et en secret de Paris, s'enfuit avec lui à Saint-Germain. Les résidences royales n'étaient pas meublées alors comme elles l'ont été depuis; le prince, qui devint plus tard le plus riche et le plus magnifique des rois, ne trouva pour tout lit et pour tout mobilier, dans cet asile encore mal assuré, que quelques bottes de paille. Aussi est-il permis de croire que l'impression très-vive qu'il reçut dans un temps où il ne pouvait se venger des auteurs de sa misère, lui laissa l'habitude des longs ressentiments. Le fait suivant le prouvera : un gentilhomme nommé Fargues, qui s'était fait remarquer pendant la fronde par son acharnement contre Mazarin, vivait, depuis plusieurs années, à l'abri de l'amnistie, et complétement oublié, à quelques lieues de Saint-Germain. Il arriva que Lauzun et quelques jeunes courtisans, égarés la nuit, vinrent demander l'hospitalité au château du vieux frondeur; et, le lendemain, ces seigneurs, reconnaissants de la manière polie dont ils avaient été accueillis, s'empressèrent d'en parler à Louis XIV. Le roi, blessé de se trouver dans le voisinage de Fargues, le fit emprisonner, juger sans appel, et condamner à la peine capitale pour le crime imaginaire de prévarications dans les fournitures. On l'exécuta, et ses biens confisqués furent donnés aux juges qui avaient si bien servi le ressentiment du roi. Voyez FARGUES et LAMOIGNON.

Même dans son enfance, et au temps où il n'était pas encore investi de la toute-puissance, son antipathie pour ceux qui cherchaient à amoindrir l'autorité royale se décela plus d'une fois : à la nouvelle de la bataille de Lens, que venait de gagner le grand Condé, Louis, âgé de dix ans, s'écria : « Le « parlement sera bien fâché ! » En 1655, les guerres civiles s'éteignaient, et tout rentrait dans l'ordre; le sacre de Louis était consommé; cependant le parlement, qui se ressentait encore des récentes agitations, voulut se rassembler, au sujet de quelques édits, pour faire des remontrances. Le roi avait alors dix-sept ans. Il part de Vincennes en habit de chasse et en grandes bottes ; sa cour l'accompagne; sa garde l'escorte; il entre au parlement et le fouet à la main, il dit : « On sait les « malheurs qu'ont produits ces assem- « blées ; j'ordonne qu'on cesse celles « qui sont commencées sur mes édits. « M. le premier président, je vous dé- « fends de souffrir ces assemblées, et « à pas un de vous de les deman- « der. »

De telles actions pouvaient annoncer le caractère futur du monarque : mais la France, habituée depuis près d'un demi-siècle à être régie par des ministres, ne prévoyait pas qu'elle dût subir un jour les propres volontés du roi. On crut alors que ces paroles et cette action étaient l'effet d'une fougue qui devait passer avec la jeunesse. Mazarin mourut en 1661. Dès lors, le roi, âgé de vingt-trois ans, pouvait gouverner. Cinq années passées dans la dissipation avaient calmé en lui la soif des plaisirs; il recherchait déjà les occupations sérieuses. Après 1661, l'existence de Mazarin l'eût gêné assurément. « Je ne « sais pas ce que j'aurais fait s'il eût

« vécu plus longtemps, » a-t-il dit lui-même. « Quand on considère, observe Lemontey (*), ce qu'il était la veille de la mort de Mazarin, et ce qu'il fut le lendemain, on lui pardonne d'avoir cru que les monarques participaient de la puissance divine. »

Le jour où mourut Mazarin, les ministres demandèrent au roi : « A qui nous adresserons-nous? »—« A moi, » fut sa réponse. Il n'est peut être pas inutile d'ajouter ici qu'il refusait au même moment les 40 millions que le cardinal lui leguait par testament.

Le mariage du roi avec l'infante Marie-Thérèse d'Espagne, fille de Philippe IV d'Espagne, avait eu lieu dès l'année 1660. Louis avait été chercher la reine à la frontière, et « le lit nuptial, suivant l'expression de Massillon, fut, pour ainsi dire, dressé sur le champ fameux de tant de batailles. » Pendant la plus grande partie de la route, il accompagna sa nouvelle épouse à cheval et chapeau bas. Il fit ainsi son entrée dans Paris. Un char magnifique et d'une invention nouvelle portait la reine. Claude Perrault avait donné le dessin d'un arc de triomphe qui fut placé à Vincennes; et, pour ajouter encore à la magnificence de cette entrée, on avait rebâti la porte Saint-Antoine, sous laquelle défila le cortége. Mazarin fit représenter l'opéra italien *Ercole amante*, dans lequel dansèrent le roi et la reine, et Quinault composa, par ordre de M. de Lionne, *Lysis et Hespérie*, allégorie qui indiquait la nouvelle union de la France et de l'Espagne. Des fêtes brillantes se succédèrent avec rapidité jusqu'à la mort de Mazarin.

Depuis son mariage, Louis s'abandonna à de coupables liaisons que les courtisans, dans leur morale relâchée, ne blâmèrent point, parce qu'elles n'étaient pas aussi dangereuses pour l'État que la liaison du monarque avec Marie de Mancini. Il y eut d'abord une intrigue plutôt d'esprit que de cœur. Madame, duchesse d'Orléans, avait les qualités brillantes et légères de son frère Charles II. Il s'établit entre elle et le roi un commerce de vers assez passionné pour jeter l'alarme dans la famille royale. Cette passion se termina comme elle avait commencé, par de la poésie: les deux *Bérénices* de Corneille et de Racine, composées à cette époque, portèrent le roi à réfléchir sur les dangers de ces relations.

« Ces amusements, dit Voltaire, firent place à une passion plus sérieuse et plus suivie qu'il eut pour mademoiselle de la Vallière, fille d'honneur de Madame. » Mademoiselle de la Vallière, âgée alors de 18 ans, était petite, un peu boiteuse, et n'avait qu'une beauté médiocre, au dire des contemporains. Elle avait dit à plusieurs de ses amies qu'elle aurait souhaité que le roi ne fût pas un grand monarque. Un jour, que le roi était allé chez Madame, le duc de Roquelaure s'écria en plaisantant : « Sire, la Vallière vous aime passionnément, et, ma foi, ce n'est pas un vilain choix qu'elle a fait. » — « Quelle est donc cette fille? » demanda le roi. « La voilà, sire, » dit Roquelaure, en la lui montrant. — Dès ce moment, Louis partagea l'amour de la Vallière. Pendant deux ans leur liaison demeura cachée, et, devant la cour, le roi ne manifesta sa passion que par des hommages indirects; ce fut ainsi qu'il donna en l'honneur de sa maîtresse, sans que personne pût en connaître les motifs, des fêtes brillantes, telles que les fameux carrousels de 1662 et de 1664.

Mais les actions des rois ne sauraient demeurer longtemps secrètes. Le marquis de Vardes, confident des amours royales, les divulgua. Mademoiselle de la Vallière, traitée à la cour avec une sorte de hauteur méprisante, s'enfuit au monastère de Chaillot. A cette nouvelle, le roi monte à cheval, part seul, l'enlève, et la ramène chez Madame. On a prétendu, qu'après cet éclat, il ne fut pas encore satisfait, et qu'il dit à la reine mère, devant un cercle nombreux, « qu'on avait bonne grâce de prêcher la « vertu quand on était sur le retour ; » et à Marie-Thérèse, « qu'il ne faisait « qu'un lit avec elle, et qu'elle n'en pouvait exiger davantage; » à quoi la jeune reine se serait contentée de répondre : « Sire, vous n'êtes guère maître de vos passions! »

Quand la Vallière accoucha de ma-

(*) *Essai sur la monarchie de Louis XIV.*

demoiselle de Blois ; on dit que le roi, la croyant en danger, s'écria avec douleur : « Rendez-la-moi, et prenez tout « ce que j'ai. » La beauté de cette jeune femme consistait en une fleur de jeunesse, que deux couches effacèrent rapidement. Vers ce temps, s'il faut en croire des mémoires contemporains, le roi eut un caprice pour la princesse de Monaco, fille du comte de Grammont, et cette intrigue, qui ne dura qu'un instant, suffit néanmoins pour le détacher de sa maîtresse. On sait que celle-ci se retira à Paris, dans un couvent de carmélites, et chercha dans la religion un remède à son amour et une expiation pour ses fautes.

Après son départ s'éteignirent les amours de cœur de Louis XIV. La marquise de Montespan satisfit sa vanité; mais elle ne lui inspira jamais, comme celle qui l'avait précédée, une vive et sérieuse affection. Elle était l'une des plus belles femmes de France. Elle avait l'esprit si vanté de sa famille, *l'esprit des Mortemart*. Elle brillait par sa vivacité, sa finesse, sa fierté surtout ; c'était *l'altière Vasthi*, dont parle Racine. Elle ne tarda pas à s'apercevoir de l'impression qu'elle produisait sur l'esprit du roi. Elle en avertit, dit-on, son mari, qui resta néanmoins à la cour. Il fallut, pour le faire partir, une lettre de cachet qui l'exilait dans les Pyrénées. Il aimait sa femme, et l'on raconte que, au moment de son exil, il prit le deuil, comme si elle lui eût été ravie par la mort. Non content de ce scandaleux éclat, Louis voulut montrer la favorite aux provinces. Le voyage de Flandre de 1670 fut le triomphe de madame de Montespan. « Le roi, dit Voltaire, qui fit tous ses voyages de guerre à cheval, fit celui-ci pour la première fois dans un carrosse à glaces. Les chaises de poste n'étaient pas encore inventées. La reine, Madame, sa belle-sœur, la marquise de Montespan, étaient dans cet équipage superbe, suivi de beaucoup d'autres, et quand madame de Montespan allait seule, elle avait quatre gardes du corps aux portières de son carrosse. On faisait porter, dans les villes où l'on couchait, les plus beaux meubles de la couronne. Tous les honneurs, tous les hommages étaient pour madame de Montespan, excepté ce que le devoir donnait à la reine. »

Cependant, malgré tout son pouvoir, madame de Montespan n'eut jamais connaissance des affaires de l'État ; la tournure de son esprit ne la portait pas aux choses sérieuses. Son influence ne se fit sentir que sur la cour, qu'elle domina pendant dix ans. Au moment même où le roi devenait épris de mademoiselle de Fontanges, et où madame de Maintenon ne se bornait déjà plus à son rôle de gouvernante des enfants bâtards ou légitimés, il montra toujours pour madame de Montespan des égards et un semblant d'amour que cette femme altière détruisait elle-même chaque jour par ses emportements et les éclats de sa douleur.

Mademoiselle de Fontanges avait eu un fils en 1680. L'enfant et la mère moururent l'année suivante. Deux rivales seulement restaient en présence. Madame de Maintenon prenait patience; elle avait beaucoup de tête, peu de cœur, et point de sens; elle voulait acquérir une puissance durable ; pour cela, elle eut recours aux moyens lents. Elle fonda son crédit sur la confiance qu'elle inspira au roi, et sur les habitudes qu'elle lui fit contracter. Voltaire qualifie ainsi l'espèce d'amour qui unit Louis à cette femme : « Quand les hommes ne sont plus dans leur jeunesse, ils ont presque tous besoin de la société d'une femme complaisante ; le poids des affaires rend surtout cette consolation nécessaire. » Le roi avait alors 43 ans.

Pour réussir sûrement, la veuve de Scarron mit en œuvre une coquetterie dont le secret est tout entier dans ces mots qu'elle écrivit à sa cousine, mademoiselle de Frontenac : « Je le renvoie « toujours affligé et jamais désespéré. » C'était aussi au nom de la morale religieuse qu'elle augmentait sa puissance : Bossuet l'aidait faiblement, indirectement; le P. Lachaise, jésuite et confesseur du monarque, agissait pour elle d'une manière plus ouverte et plus hardie. Mais la nature avait mis en elle un moyen plus sûr encore de gagner le cœur du roi, c'était l'affection qu'elle porta toujours aux enfants de ses anciennes rivales. Au reste, comme le dit Voltaire, « ce commerce étrange de ten-

dresse et de scrupule, de la part du roi, d'ambition et de dévotion de la part de la nouvelle maîtresse, parut durer depuis 1681 jusqu'à 1686, qui fut l'époque de leur mariage. » Ce mariage, dont on a douté quelquefois, eut lieu cependant; et l'on sait aujourd'hui qu'il fut célébré secrètement dans la chapelle du château de Versailles, au mois de janvier, en présence du P. Lachaise et de l'archevêque de Paris. Madame de Maintenon avait alors 52 ans; elle était de quatre ans plus âgée que le roi.

Dès ce moment cesse l'existence brillante de Louis, qui se renferme davantage dans son cabinet, et la cour devient triste : les galanteries font place aux austérités; les disciples de Loyola règnent dans tout le palais; il s'établit à Versailles une sorte de petite inquisition, et, dès 1684, le roi descend jusqu'à ordonner au major de sa maison de lui signaler tous les gens qui causeraient à la messe (Dangeau). Depuis cette époque, la cour ne sortit que deux fois de la triste et cérémonieuse étiquette où elle était plongée; d'abord à l'occasion du mariage des enfants bâtards, et ensuite au moment où parut sur la scène la duchesse de Bourgogne. Cette jeune femme ranima Versailles, et l'on put croire un instant que les fêtes brillantes qui avaient signalé les premières années du règne de Louis XIV allaient recommencer.

Il n'est pas inutile d'insister ici sur le mariage des bâtards du roi; cela rentre dans le cadre que nous nous sommes tracé. La dernière requête de madame de Montespan concernait l'établissement de ses enfants. Elle avait désiré l'union de sa fille, mademoiselle de Nantes, avec le petit-fils du grand Condé. Elle réussit; et, aussitôt après la célébration du mariage, elle se retira de la cour. Saint-Simon parle longuement de la répugnance qu'éprouvait la noblesse à s'allier avec les bâtards. Voici quelques détails que nous empruntons à ce brillant et curieux écrivain : Lorsqu'il s'agit de marier mademoiselle de Blois, Louis XIV fit appeler le jeune duc de Chartres en particulier; il lui représenta que la guerre allumée de tous côtés lui ôtait l'espoir d'obtenir des princesses qui auraient pu lui convenir, et il n'eut pas de peine à lui faire accepter ses désirs et sa volonté. Le duc et la duchesse d'Orléans n'osèrent refuser; cependant ils ne cachaient pas leur chagrin. « Le soir même, dit Saint-Simon, Madame se promenait dans la galerie; elle marchait à grands pas, son mouchoir à la main, pleurant sans contrainte, gesticulant et représentant bien Cérès après l'enlèvement de sa fille Proserpine, la cherchant en fureur et la redemandant à Jupiter. » Et il ajoute que, le lendemain, la duchesse donna un soufflet à son fils en présence de toute la cour. Le mariage eut lieu toutefois, et, dans cette même année 1692, le duc du Maine, autre enfant de madame de Montespan, obtint la petite-fille du grand Condé.

La maladie du roi, en 1686, avait singulièrement assombri la cour; Louis était attaqué de la fistule. Il supporta, dit-on, avec un grand courage les souffrances de l'opération qui fut pratiquée avec succès. Le jour même où il subit cette douloureuse épreuve, il força les ministres de travailler en sa présence dans sa chambre. Il y avait bal à la cour dans la soirée. La dauphine éplorée vint dire à Louis XIV : « Mais, Sire, je « ne puis danser. » — « Je vous l'or- « donne, reprit-il; un roi ne peut être « malade. » Le lendemain, les ambassadeurs étrangers furent reçus en audience. Louis alla, aussitôt après sa guérison, accomplir le vœu qu'il avait fait, d'un pèlerinage à l'église de Notre-Dame; puis il se rendit à l'hôtel de ville, où il dîna.

Depuis ce moment Louis XIV n'alla plus au spectacle, et il se renferma de plus en plus dans l'appartement de madame de Maintenon. C'était là que le conseil des ministres s'assemblait et que l'on délibérait sur les affaires de l'État. Le roi ne quittait madame de Maintenon, pour souper, qu'à dix heures du soir. Ses travaux cependant étaient toujours immenses; le vendredi était le seul jour de la semaine où il s'abstenait de voir les ministres, pour se livrer tout entier aux pratiques de la religion et aux affaires ecclésiastiques. Il s'occupait des affaires publiques pendant douze et quatorze heures par jour. Ma-

dame de Maintenon l'aidait, elle ouvrait les placets, les lisait, écrivait des notes sur les marges; quelquefois aussi, pour distraire le roi, elle formait de petites réunions où aucun homme n'était admis, pas même les premiers en charge. Elle ne viola cette règle qu'en 1712, en faveur de Villeroy, parce qu'elle savait que la société du vieux maréchal plaisait à Louis XIV. Voltaire, en racontant l'histoire du grand siècle, a rapporté quelques traits où l'on voit le monarque redevenir homme. Il se plaisait, dit-il, et se connaissait à ces choses ingénieuses, aux impromptus, aux chansons agréables, et quelquefois même il faisait de petites parodies sur les airs qui étaient plus en vogue, comme celle-ci :

Chez mon cadet de frère
Le chancelier Serrant
N'est pas trop nécessaire ;
Et le sage Boifranc
Est celui qui sait plaire ;

et cette autre, qu'il fit en congédiant un jour le conseil :

Le conseil à ses yeux a beau se présenter,
Sitôt qu'il voit sa chienne, il quitte tout pour elle;
Rien ne peut l'arrêter
Quand la chasse l'appelle.

A la fin de son règne, il ne chassait plus à cheval; on lui avait fait une petite calèche qu'il avait grand plaisir à conduire lui-même; c'était de là qu'il tirait sur le gibier.

Les dernières années de la vie de Louis XIV furent marquées par de grandes infortunes; la mort entra dans le palais et enleva presque toute la famille royale. D'horribles soupçons planèrent sur la branche d'Orléans : déjà, en l'année 1670, on avait accusé Monsieur, frère du roi, d'avoir empoisonné sa femme, Henriette d'Angleterre. En 1711 mourut le fils unique de Louis XIV; bientôt le duc de Bourgogne, sa femme, et leur enfant, le duc de Bretagne, suivirent le dauphin au tombeau (1712). Deux ans après, l'autre petit-fils de Louis, le duc de Berry, mourut presque en même temps que sa fille. Il ne restait de cette grande famille que des bâtards, incapables, par leur naissance, de succéder à la couronne; un neveu du roi, qu'on accusait de la mort de tant de princes et de princesses, et un enfant encore au berceau, et si chétif que personne ne comptait sur sa vie. Cet être si faible fut depuis Louis XV. Le vieux monarque, souffrant dans son ambition et dans son cœur, affecta de ne pas entendre la clameur publique qui avait pénétré jusque dans son palais, et qui appelait empoisonneur le duc d'Orléans. On a dit que la véritable cause de tous ces malheurs était une rougeole pourprée épidémique qui fit périr à Paris, en moins d'un mois, plus de 500 personnes. On ajoute qu'il avait suffi, pour éveiller le soupçon, de ces paroles d'un médecin : « Nous n'entendons rien à de « telles maladies. »

Le duc du Maine et le comte de Toulouse n'avaient jamais quitté la cour, et avaient su, par plusieurs actions, mériter l'affection de leur père. Louis, sentant sa fin prochaine, voulut que, dans le cas où son arrière-petit-fils mourrait, la monarchie, qu'il croyait avoir établie sur des bases inébranlables, ne retombât point dans l'anarchie. C'est pourquoi il accorda le droit de succession aux princes légitimés, mais seulement à défaut des princes du sang. Il y eut, à cet effet, un édit spécial enregistré en 1714.

« Le 25 août 1715, jour de Saint-Louis, le roi, au milieu des hommages qu'il recevait, se sentit grièvement indisposé (*). Le lendemain, en visitant une plaie que ce prince avait à la jambe, le chirurgien Maréchal y découvrit la gangrène; son émotion frappa le monarque : « Soyez franc, dit-il à Maré- « chal, combien de jours ai-je encore à « vivre? » — « Sire, répondit Maréchal, « nous pouvons espérer jusqu'à mardi. » — « Voilà donc mon arrêt prononcé

(*) Voici quel fut; suivant un contemporain, homme léger d'ailleurs, la cause de la maladie du roi. Les Anglais pariaient sur le plus ou le moins de durée de sa vie. Torcy lui lisant en particulier quelques gazettes qu'il n'avait pas parcourues auparavant, vint à s'arrêter court, puis à reprendre comme un homme qui saute. Le roi s'en aperçut et voulut tout voir. C'étaient des paris. Le roi ne fit pas semblant, mais il en fut profondément touché. Il voulut montrer de l'appétit, mais on voyait que les morceaux lui restaient dans la bouche. (Dangeau.)

« pour mardi, » reprit Louis sans témoigner la moindre émotion. Il s'entretint avec le duc d'Orléans, qui allait être appelé à présider le conseil de régence. Le lendemain, il se fit amener le duc d'Anjou, son arrière-petit-fils, âgé de cinq ans, et lui adressa ces paroles, qui caractérisent bien le monarque,

Admirable en sa vie, et plus grand dans sa mort :

« Mon enfant, vous allez être un grand « roi. Ne m'imitez pas dans le goût que « j'ai eu pour la guerre. Tâchez d'avoir la « paix avec vos voisins ; rendez à Dieu ce « que vous lui devez ; faites-le honorer « par vos sujets. Suivez toujours les « bons conseils ; tâchez de soulager vos « peuples, ce que je suis assez malheu- « reux de n'avoir pu faire. N'oubliez ja- « mais la reconnaissance que vous de- « vez à madame de Ventadour ; » et, se tournant vers elle : « Je ne puis assez « vous témoigner la mienne. — Mon en- « fant, je vous donne ma bénédiction de « tout mon cœur. — Madame, que je « l'embrasse. » On approcha de ses bras cet enfant qui fondait en larmes, et il lui donna de nouveau sa bénédiction.

Dans la même journée, Louis XIV s'adressa en ces termes à tous les officiers rassemblés autour de lui : « Messieurs, « vous m'avez fidèlement servi. Je suis « fâché de ne vous avoir pas mieux ré- « compensés que je n'ai fait ; les derniers « temps ne me l'ont pas permis. Je vous « quitte avec regret. Servez le dauphin « avec la même affection que vous m'a- « vez servi. C'est un enfant de cinq ans, « qui peut essuyer bien des traverses ; « car je me souviens d'en avoir beaucoup « essuyé dans mon jeune âge. Je m'en « vais ; mais l'État demeurera toujours ; « soyez-y fidèlement attachés, et que « votre exemple en soit un pour mes au- « tres sujets. Suivez les ordres que mon « neveu vous donnera ; il va gouverner « le royaume, j'espère qu'il le fera bien. « J'espère aussi que vous ferez votre « devoir, et que vous vous souviendrez « quelquefois de moi. » A ces paroles, des pleurs coulèrent de tous les yeux ; peu d'heures après, Louis ayant témoigné qu'il avait besoin de repos, la cour fut comme déserte ; madame de Maintenon, loin d'abandonner le roi, comme le lui reproche Saint-Simon, passa cinq jours dans la ruelle de son lit, presque toujours en prières. Il eut avec elle un entretien touchant, où il lui répéta plusieurs fois : « Qu'allez-vous devenir ? « Vous n'avez rien. » Elle ne partit pour Saint-Cyr, le vendredi, 30 août, à 5 heures du soir, que lorsqu'il eut tout à fait perdu connaissance. « Pourquoi pleurez- « vous ? dit-il à ses domestiques ; m'a- « vez-vous cru immortel ? » Il nomma le dauphin *le jeune roi ;* il lui échappa de dire : *Quand j'étais roi.* Il mourut le 1er septembre 1715, âgé de 77 ans ; il en avait régné 72 (*). »

Il donna tranquillement ses ordres pour ses propres funérailles. Ce soin seul démentirait les motifs qu'on a cru trouver dans la préférence accordée à la résidence de Versailles sur celle de Saint-Germain. En quittant le vieux château de Saint-Germain, il voulut fuir des souvenirs de jeunesse plutôt qu'éviter la pensée de la mort, qu'il ne craignait pas. Ses obsèques furent simples, et les regrets des courtisans s'éteignirent bientôt. Les mémoires de Dangeau nous apprennent que « le cardinal de Rohan porta le cœur du roi aux jésuites de la rue Saint-Antoine, et leur fit certain beau discours en le leur présentant. » A quoi l'annotateur anonyme ajoute : « Quoique rien ne doive surprendre de l'ingratitude du monde, de tant de gens si obligés au feu roi, pour ne pas y ajouter tant d'autres, si empressés autour de lui, il n'y eut pas six personnes de la cour qui se trouvassent aux grands jésuites, hors ceux qui, par fonction nécessaire, assistaient à cette cérémonie. »

Quoique les guerres, les traités, l'administration intérieure, etc., se lient intimement, si nous pouvons nous exprimer ainsi, à la personne de ce roi qui avait dit : *L'État, c'est moi,* cependant les bornes de cet article ne nous permettent pas d'entrer dans des dé-

(*) *Biographie universelle,* art. Louis XIV. Les auteurs de ce recueil ont eux-mêmes emprunté leur récit au curieux livre intitulé : *Journal historique de tout ce qui s'est passé depuis les premiers jours de la maladie de Louis XIV, jusqu'au jour de son service à Saint-Denis.* Paris, 1715, in-12.

tails qui appartiennent plus à l'histoire générale qu'à la biographie. L'action et l'influence de Louis XIV sur les hommes et sur les choses, depuis 1661 jusqu'en 1715, ont été telles, qu'on doit lui accorder une large part dans tout ce qui se fit de glorieux pendant cette longue période. Les événements seuls qui s'accomplirent au temps de sa minorité ne peuvent lui être comptés; il ne gouvernait pas alors. Il avait vingt ans déjà, comme nous l'apprend Voltaire, que Mazarin le tenait encore en tutelle. « Le cardinal, dit l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, ne laissa paraître Louis ni comme guerrier, ni comme roi; il n'avait point d'argent à distribuer aux soldats; à peine était-il servi; il allait manger chez Mazarin ou chez le maréchal de Turenne, quand il était à l'armée. Cet oubli de la dignité royale n'était pas dans le roi l'effet du mépris pour le faste, mais celui du dérangement de ses affaires et du soin que le cardinal avait de réunir pour lui-même la splendeur et l'autorité. » Louis demeura dans cet état d'infériorité jusqu'à la mort du ministre. « Le roi, dit madame de Motteville, depuis qu'il voyoit son ministre pencher vers sa fin, avoit montré qu'il vouloit à l'avenir gouverner son royaume. Il disoit qu'il n'approuvoit point la vie des rois fainéants, et qui se laissent mener par le nez. Il ajoutoit lui-même à cela, qu'on pouvoit lui reprocher qu'il avoit fait ce qu'il blâmoit; mais il attribuoit sa conduite passée à l'estime qu'il avoit eue pour le cardinal, et à cette soumission et dépendance à laquelle son enfance l'avoit accoutumé. »

Il n'y eut pas seulement, dans le règne de Louis, de grandes batailles et de glorieux traités de paix; les lettres et les sciences jetèrent un vif éclat, qui rejaillit en quelque sorte sur le monarque, qui s'était déclaré, non point en France seulement, mais dans toute l'Europe, le protecteur des poëtes, des savants et des artistes. Ainsi on sait qu'il fit des présents ou des pensions aux savants étrangers, à Viviani, à Gratiani, à Huyghens, à Vossius, et à plusieurs autres. La belle poésie n'excitait pas seulement son admiration; elle exerçait encore un grand empire sur son âme : ce fut en entendant ces vers de *Britannicus*

> Pour mérite premier, pour vertu singulière,
> Il excelle à traîner un char dans la carrière,
> A disputer des prix indignes de ses mains,
> A se donner lui-même en spectacle aux Romains,

qu'il renonça à figurer comme acteur dans les fêtes qu'il donnait, et à danser dans les ballets.

Nul n'a contesté à Louis, dans sa vie publique ou privée, la majesté et aussi la grâce des manières. Ses refus même avaient le pouvoir de contenter ceux qu'ils frappaient. « Un simple clin d'œil, » disait la Fontaine dans une occasion semblable, « m'a renvoyé, « je ne dirai pas satisfait, mais plus « que comblé (*). » Il aimait assurément les louanges, mais il ne souffrait pas toujours les flatteries; l'Académie ayant proposé pour sujet de prix cette question : *Quelle est, de toutes les vertus du roi, celle qui mérite la préférence?* il rougit, et ne voulut pas qu'un tel sujet fût traité. Sachant si bien rehausser la majesté royale, il n'était pas moins attentif à environner de respect et de considération tous ceux qui l'approchaient. Un jour, la duchesse de Bourgogne plaisantait sur la laideur d'un officier. « Je le trouve, madame, « dit le roi d'un ton élevé, un des plus « beaux hommes de mon royaume, car « c'est un des plus braves. » Une autre fois, un officier général, qui avait perdu le bras dans une action, disait à Louis XIV : « Je voudrais aussi avoir « perdu l'autre, et ne plus servir Votre « Majesté. » — « J'en serais bien fâché « pour vous et pour moi, » lui dit le roi. On a blâmé quelquefois avec raison le goût de Louis pour la magnificence, les fêtes et les plaisirs; mais souvent aussi, à ce propos, on est tombé dans l'exagération. Voltaire a écrit sur ce sujet quelques lignes que nous devons rapporter. « La principale gloire de ces amusements, qui perfectionnaient en France le goût, la politesse et les talents, venait de ce qu'ils ne dérobaient rien aux travaux continuels du monarque. Sans ces travaux, il n'aurait su que tenir une cour, il n'aurait pas su régner; et si les plaisirs magnifiques de cette

(*) Disc. de réception à l'Académie.

cour avaient insulté à la misère du peuple, ils n'eussent été qu'odieux; mais le même homme qui avait donné ces fêtes avait donné du pain au peuple dans la disette de 1662. Il avait fait venir des grains que les riches achetèrent à vil prix, et dont il fit des dons aux pauvres familles, à la porte du Louvre; il avait remis au peuple trois millions de tailles; nulle partie de l'administration intérieure n'était négligée. Son gouvernement était respecté au dehors, le roi d'Espagne obligé de lui céder la préséance, le pape forcé de lui faire satisfaction, Dunkerque ajouté à la France par un marché glorieux à l'acquéreur, et honteux pour le vendeur; enfin, toutes ses démarches, depuis qu'il tenait les rênes, avaient été ou nobles ou utiles : il était beau après cela de donner des fêtes. »

Du vivant, et après la mort de Louis, on a jugé souvent et diversement son règne et son caractère. Nous ne rappellerons point ici toutes les pages éloquentes qu'on a écrites sur le grand siècle. Nous ne donnerons qu'un seul jugement. Il a existé un homme en France qui s'est trouvé investi d'une puissance plus grande encore que celle de Louis XIV, qui, comme lui, a marqué son règne par de mémorables victoires, et par une admirable administration. Cet homme, que sa propre expérience a dû rendre si bon juge, a résumé ainsi, dans une rapide appréciation, les actions glorieuses et les fautes de son devancier: « Louis XIV fut un grand roi : c'est lui « qui a élevé la France au premier rang « des nations de l'Europe; c'est lui qui, « le premier, a mis quatre cent mille « hommes sur pied, et cent vaisseaux « en mer; il a accru la France de la « Franche-Comté, du Roussillon, de la « Flandre; il a mis un de ses enfants « sur le trône d'Espagne. Mais la révo- « cation de l'édit de Nantes, mais les « dragonnades, mais la bulle *Unigenitus*, « mais les deux cents millions de dettes, « mais Versailles, mais Marly, ce favori « sans mérite, mais madame de Main- « tenon, Villeroy, Tallard, Marsan, « etc., etc.... Eh! le soleil n'a-t-il pas « lui-même des taches!!! Depuis Char- « lemagne, quel est le roi de France « qu'on puisse comparer à Louis XIV « sous toutes ses faces? » (Napoléon.)

Louis XIV (monnaies de). Les *écus* et les *louis* d'or fabriqués sous Louis XIV ne diffèrent de ceux de Louis XIII que par l'effigie et le millésime. Le grand roi fit frapper en outre, au commencement de l'année 1656, des *lis d'or*, qui étaient à 23 carats $\frac{1}{4}$, à la taille de 60 $\frac{1}{2}$ au marc, et avaient cours pour 7 livres. Leur type était, d'un côté, un écu de France, couronné et supporté par deux anges; autour on lisait : DOMINE ELEGISTI LILIVM TIBI, et à l'exergue, le millésime 1656; au revers se trouvaient le nom et les titres du roi, autour d'une croix fleurdelisée. On avait l'intention de substituer cette monnaie aux louis d'or; mais on cessa, au bout de trois mois, d'en fabriquer.

Parmi les monnaies d'argent de Louis XIV, on remarque :

1° Des *quarts* et des *demi-quarts d'écu* et des *louis d'argent*, qui n'étaient que la continuation des espèces de ce nom usitées sous le règne précédent.

2° Des *lis d'argent*, que l'on commença à frapper en 1656, en même temps que les *lis d'or*, et auxquels on renonça aussi au bout de trois mois. Ces lis d'argent étaient à 11 deniers 12 grains de fin; on en taillait 30 $\frac{1}{2}$ au marc, et ils avaient cours pour 20 sous. Il y avait aussi des *demi-lis* et des *quarts de lis*. Sur ces pièces, on voyait, d'un côté, le buste du roi lauré, avec son nom et ses titres; et de l'autre, une croix formée de huit L entrelacées, et cantonnée de fleurs de lis, avec la légende des pièces d'or.

3° Des pièces de 6, 4, 3 et 2 sous, que l'on commença à frapper en 1674, et sur lesquels se trouvent, au droit, l'effigie du roi, et au revers, soit une croix fleurdelisée, soit deux fleurs de lis couronnées. Les légendes se composaient du nom et des titres du roi et du millésime. La lettre monétaire se trouvait au bas des fleurs de lis ou au centre de la croix.

Les pièces de billon et de cuivre de Louis XIV sont trop connues pour que nous en parlions longuement; c'étaient des *douzains* et des *tournois*, semblables à ceux de Louis XIII, ainsi que des *liards de France*, que tout le monde

connaît, et que l'on trouve encore fréquemment dans la circulation.

Louis XIV fit frapper pour le Canada, de 1658 à 1670, des *quarts* et des *douzièmes d'écu blanc*, jusqu'à concurrence de 100,000 livres; il y inscrivit la légende suivante, autour des armes de France : GLORIAM REGNI TVI DICENT. En *Dauphiné*, il faisait graver sur le 12e *d'écu blanc* les armes mi-parties de France et de Dauphiné. En *Flandre*, il écartelait au 1er et au 4e de France, au 2e de Bourgogne moderne, et au 3e de Bourgogne ancienne. Nous avons ainsi une fort belle *pièce de* 6 *livres*. A *Lyon*, il inscrivait sur les *liards* les mots LIARD DE LYON, autour d'une croix échancrée avec quatre lis. En *Navarre*, l'écu était de France, parti de Navarre. A *Strasbourg*, les pièces furent d'abord marquées de l'ancien type, et au nom du roi; sur la fin du règne, on y grava l'effigie et l'écusson.

Louis XIII s'était emparé, vers la fin de son règne, de la Catalogne et du Roussillon; ces deux provinces espagnoles reconnurent l'autorité de la France, pendant quelque temps encore, sous la minorité de Louis XIV. Aussi, avons-nous des espèces fabriquées, au nom de celui-ci, à Barcelone et à Perpignan. Voici la description de quelques-unes de ces monnaies : LVD. XIIII. D. G. REX. FRAN. ET. CO. BAR.; effigie royale, couronnée de laurier, et tournée à droite. — ℞. BARCINOCIVITAS, croix cantonnée, au 1er et au 4e, de deux annelets, au 2e et au 3e de trois besants; dans le cœur de cette croix, un écu catalan. Sur le droit de cette pièce, on voit en contre-marque, un petit écu d'Aragon, et la marque 1652. Ces deux signes y avaient sans doute été placés pour autoriser la circulation de ces pièces pendant le siége que Barcelone eut à soutenir précisément cette année-là. Il existe même une petite pièce de dix réaux, au même type que celle qui vient d'être décrite, mais sur laquelle on lit, au droit : LVD. XIIII. D. G. R. F. C. B. 1652; dans le champ, X derrière, R devant la tête; et au revers, BARCINO CIVITAS OBSESSA. Inutile de dire que les lettres C B signifient *comes Barcinonæ*, et que X. R. expriment la valeur de la pièce. Le même titre de comte de Barcelone, CO. B, paraît, avec le nom de Louis XIV, sur une autre pièce catalane, au revers de laquelle on lit : BARCINO CIVI. 1645, autour d'un type représentant un saint, tenant d'une main une épée, et de l'autre un sceptre, et servant de support à l'écu dont sont marquées, ordinairement, les espèces franco-catalanes. Enfin, il existe des pièces de billon de Perpignan, sans nom royal, mais qui ont été frappées sous la domination française, puisqu'elles portent la date 1645, et quelques fleurs de lis; on peut les décrire ainsi : +INTER NATOS MVLIERVM; saint Jean-Baptiste debout; derrière lui, l'agneau pascal; au bas une fleur de lis. — ℞. PERPINIANIVILE; dans le champ, un écu en losange d'Aragon, timbré d'une couronne à fleurons trefflés et croisetés, et accosté des chiffres 1645, sic: $\frac{16}{45}$.

Louis XV, arrière-petit-fils de Louis XIV, naquit à Fontainebleau, le 15 janvier 1710. Il porta le titre de duc de Bretagne jusqu'au 1er septembre 1715, époque où il fut déclaré roi. Une sorte d'intérêt s'attachait en France à ce jeune enfant, parce qu'ainsi que nous l'avons dit, dans l'article précédent, une triste fatalité l'avait rendu l'unique rejeton de la nombreuse famille de Louis XIV. La conservation de sa vie semblait un miracle aux yeux de la multitude. Peu de temps avant sa majorité, une maladie faillit encore l'emporter; on craignait pour ses jours, lorsque le médecin Helvétius parvint à le guérir par une saignée faite contre l'avis des autres praticiens. Le peuple, qui durant le danger avait manifesté une vive inquiétude, fit, dit-on, éclater une grande joie au moment de la guérison.

Louis XV eut pour précepteur Fleury, évêque de Fréjus, qui obtint plus tard le chapeau de cardinal. Son gouverneur fut le maréchal de Villeroi, qui *avait reçu*, suivant Massillon, *comme vertu héréditaire, la science d'élever les rois*. Mais l'ancien favori de Louis XIV, bien vieux alors, avait un ton imposant, un esprit formaliste, un caractère mystérieux et chagrin qui ne pouvait plaire au jeune roi; aussi ne tarda-t-il pas à être écarté de la cour. Villeroi et Fleury

s'étaient engagés réciproquement à quitter la cour si l'un d'eux venait à perdre sa charge. Pour obéir à cette convention, l'évêque de Fréjus se retira aussitôt après la disgrâce du maréchal. Louis, ne voyant plus son précepteur, se désolait; il ne cessait de pleurer, et se refusait à prendre de la nourriture. On fut obligé de chercher Fleury, et on le força sans peine à revenir auprès de son élève. Orphelin dès son berceau, Louis avait concentré toutes ses affections sur madame de Ventadour, sa gouvernante, qu'il appelait sa mère. Lorsque les usages de la cour l'avaient forcé de s'en séparer, il avait reporté sur son précepteur tout l'attachement qu'il avait eu pour elle.

Il n'avait rien de cette beauté majestueuse qui distinguait son aïeul. Au lieu de la grandeur empreinte dans les traits de Louis XIV, on voyait sur le visage de son successeur une sorte de beauté molle et féminine : c'était l'image d'un caractère doux par faiblesse et indolent par nature. On ne sait pas à quel point il aima le régent, mais il est certain qu'il le pleura. Le duc d'Orléans, trop debauché pour être ambitieux, ne s'était pas vivement préoccupé de l'éducation de son royal pupille, et jamais il n'avait songé à le gêner, en vertu de l'autorité que la parlement de Paris lui avait conférée. Louis lui tint compta peut-être, parce qu'il s'en accommoda, de son oubli et de sa négligence.

Il était déjà majeur au moment où mourut le duc d'Orléans; mais il était bien jeune encore, et il lui fallait un premier ministre. Le duc de Bourbon vint alors s'offrir à lui. « Le roi, dit Voltaire, était avec Fleury, son précepteur. Il consulta, par un regard, ce vieillard ambitieux et circonspect, qui n'osa pas s'opposer par un signe de tête à la demande de ce prince. La patente de premier ministre était déjà dressée par le secrétaire d'État la Vrillière, et le duc de Bourbon fut maître du royaume en deux minutes. »

Le duc de Bourbon succéda donc au duc d'Orléans. Voulant placer sur le trône sa propre sœur, mademoiselle de Vermandois (1725), il signala son entrée au pouvoir par le renvoi de la jeune infante, qui avait été fiancée à Louis XV. Cet acte, injurieux pour l'Espagne, était d'ailleurs agréable au roi, qui ne pouvait avoir aucune inclination pour une jeune fille venue à la cour à l'âge de six ans (1722), et que, suivant Voltaire, *il vit partir comme un oiseau qu'on change de cage*. Le duc de Bourbon avait alors pour maîtresse la marquise de Prie. Ce fut elle qui se chargea d'aller voir mademoiselle de Vermandois à l'abbaye de Fontevrault, où elle était pensionnaire, et de lui faire part des projets du prince. La jeune fille eut l'imprudence de recevoir madame de Prie avec dédain. De ce moment, elle dut renoncer à l'espoir d'être reine, et la favorite songea, pour se venger, à donner à Louis Marie Leczinska.

La fille du roi détrôné Stanislas était un modèle de douceur et de bonté; sa modestie et l'extrême pureté de ses mœurs offrait un contraste frappant avec les désordres des femmes qui vivaient à la cour. Elle fut mariée à Louis XV le 5 septembre 1725. Le roi ressentit aussitôt pour elle un véritable amour; et la jeune reine, par l'ascendant que lui donnaient sa beauté et ses mœurs irréprochables, sut préserver assez longtemps le cœur de Louis de la débauche qui régnait dans le palais. Il jouit pendant six années d'un véritable bonheur domestique.

Cependant les pernicieux conseils dont les courtisans ne lui faisaient pas faute portèrent enfin leurs fruits, et Louis XV se jeta dans la débauche. Il remarqua d'abord madame de Mailly, de la maison de Nesle, qui fut pour lui une sorte de la Vallière; puis il aima une sœur de sa première maîtresse, madame de Vintimille, qui mourut en couche; puis enfin une troisième sœur remplaça les deux aînées dans l'affection du roi : c'était la marquise de la Tournelle, qui, plus belle et plus ambitieuse que celles qui l'avaient précédée, dut à ses complaisances, habilement ménagées, sa fortune et le titre de duchesse de Châteauroux.

Mais nous devons revenir sur quelques événements politiques des premières années du règne de Louis XV. Il avait été solennement sacré à Reims, le 20 octobre 1722. Le 15 février suivant, il entra dans sa majorité, et le régent ne fut plus que son premier mi-

nistre. A ce prince, nous l'avons vu, succéda le duc de Bourbon. Celui-ci était gouverné par madame de Prie; mais les caprices de cette femme et le pouvoir mal affermi de son amant ne devaient pas tarder à céder à l'habileté persévérante de l'évêque de Fréjus. « Pour Fleury, âgé alors de soixante et treize ans, dit Voltaire, il n'était gouverné par personne, et il avait sur le roi son élève un ascendant suprême, fruit de l'autorité d'un précepteur sur son disciple et de l'habitude. »

Voici comment, suivant un contemporain, Fleury parvint, après une lutte longue et sans bruit, à faire exiler le duc de Bourbon, et à le remplacer dans ses fonctions de premier ministre. « La défiance entre M. le duc et le précepteur étant augmentée, la cour ayant formé deux partis, les esprits commençant à s'aigrir, l'évêque déclara enfin au prince ministre que le seul moyen d'en prévenir les suites était de renvoyer de la cour madame de Prie, qui était dame du palais de la reine. La marquise, de son côté, résolut, selon les règles de la guerre de cour, de faire partir le précepteur.

« Une des mortifications du premier ministre était que, lorsqu'il travaillait avec le roi aux affaires de l'État, Fleury y assistait toujours, et que, lorsque Fleury faisait signer au roi des ordres pour l'Église, le prince n'y était point admis. On engagea un jour le roi à venir tenir son petit conseil sur des affaires de peu d'importance dans la chambre de la reine, et quand l'évêque de Fréjus voulut entrer, la porte lui fut fermée. Fleury, incertain si le roi n'était pas du complot, prit incontinent le parti de se retirer au village d'Issy, entre Paris et Versailles, dans une petite maison de campagne appartenant à un séminaire. C'était là son refuge quand il était mécontent, ou qu'il feignait de l'être.

« Le parti du premier ministre parut triompher pendant quelques heures; mais ce fut une seconde *journée des dupes*, semblable à cette journée si connue, dans laquelle le cardinal de Richelieu, chassé par Marie de Médicis et par ses autres ennemis, les chassa tous à son tour.

« Le jeune Louis XV, accoutumé à son précepteur, aimait en lui un vieillard qui, n'ayant rien demandé jusque-là pour sa famille inconnue à la cour, n'avait d'autre intérêt que celui de son pupille. Fleury lui plaisait par la douceur de son caractère, et par les agréments de son esprit naturel et facile. Il n'y avait pas jusqu'à sa physionomie douce et imposante, et jusqu'au son de sa voix qui n'eût subjugué le roi. M. le duc, ayant reçu de la nature des qualités contraires, inspirait au roi une secrète répugnance.

« Le monarque, qui n'avait jamais marqué de volonté, qui avait vu avec indifférence son gouverneur, le maréchal de Villeroi, exilé par le duc d'Orléans régent; ce prince, à qui tout paraissait égal, fut réellement affligé de la retraite de l'évêque de Fréjus. Il le redemanda vivement, non pas comme un enfant qui se dépite quand on change sa nourrice, mais comme un souverain qui commence à sentir qu'il est le maître. Il fit des reproches à la reine, qui ne répondit qu'avec des larmes. M. le duc fut obligé d'écrire lui-même à l'évêque, et de le prier au nom du roi de revenir.

« Le lendemain, Fleury revint. Il affecta de ne se point plaindre; et, sans paraître demander ni satisfaction ni vengeance, il se contenta d'abord d'être en secret le maître des affaires. Enfin, le 11 juin 1726, le roi ayant invité M. le duc à venir coucher à la maison de plaisance de Rambouillet, et étant parti, disait-il, pour l'attendre, le duc de Charost, capitaine des gardes, vint arrêter ce prince dans son appartement, et le mit entre les mains d'un exempt qui le conduisit à Chantilly, séjour de ses pères et son exil. »

Fleury étant devenu premier ministre, les prodigalités du duc de Bourbon firent place à la plus sévère économie. « Richelieu et Mazarin, dit Frédéric II, avaient épuisé ce que la pompe et le faste peuvent donner de considération; Fleury fit, par contraste, consister sa grandeur dans la simplicité. »

Dès lors, la cour changea d'aspect : on en vit disparaître les folles dépenses et la débauche. Quant au roi, il semblait sommeiller, et demeurait complètement étranger, sinon aux affaires de l'État,

au moins au mouvement scientifique et littéraire. Il n'avait rien de cette grâce de Louis XIV, qui non-seulement plaisait et attirait, mais encore créait par son influence les œuvres du génie. Quand il sortait forcément de son repos, il devenait brusque, et ses paroles, pour être pleines de hauteur, n'étaient pas toujours empreintes de la majesté royale. Il répondit un jour par les mots de *Taisez-vous* au premier président du parlement qui lui présentait les remontrances de la cour suprême.

Cependant Fleury trouva des contradicteurs. Les jeunes gens de la cour devaient naturellement faire opposition à l'autorité du ministre; Louis XV lui-même s'ennuyait. Il se plaignit une fois aux ducs de Gesvres et d'Épernon. Ceux-ci, autorisés par les aveux du monarque, et croyant lui plaire, firent un mémoire contre le ministre, et le présentèrent à Louis XV. Le roi eut la faiblesse de le montrer à Fleury, et l'on se contenta de rire de cette intrigue, qu'on appela la *conspiration des marmousets*. Mais le roi fit preuve de plus de fermeté lorsque, malgré Fleury, il suivit les conseils de MM. de Belle-Isle, et s'engagea dans la guerre de la succession d'Autriche. La lutte était déjà commencée lorsque mourut le premier ministre, en 1743. L'année suivante, Louis XV résolut d'aller lui-même sur le théâtre de la guerre. Arrivé à Metz, il y tomba malade. On crut cette fois encore qu'il allait mourir, et on lui administra les derniers sacrements.

Ce fut alors qu'en proie à une terreur religieuse, Louis quitta la duchesse de Châteauroux. La reine et ses enfants entouraient son lit. Mais, au lieu de puiser en cet instant suprême et à la vue de sa famille des sentiments de grandeur, déliant et susceptible par faiblesse de caractère, il n'éprouva qu'un sentiment de jalousie en voyant son fils, qui peut-être allait être appelé à lui succéder.

Il entra cependant en convalescence, et sa guérison fut accueillie à Paris par de vives manifestations de joie; il s'en montra touché; *Qu'ai-je donc fait*, dit-il, *pour être ainsi aimé?* et les courtisans saisirent avidement l'occasion de lui donner le surnom de *Bien-Aimé*.

Mais le *Bien-Aimé* une fois guéri oublia les pieuses résolutions qu'il avait prises devant la mort, ou, s'il parut s'en souvenir, ce fut pour persécuter ceux qui les lui avaient inspirées. Le duc de Châtillon, gouverneur du dauphin, et son aumônier Fitz-James, évêque de Soissons, furent exilés. La duchesse de Châteauroux fut rappelée à la cour; elle était malade, et mourut peu de temps après son arrivée. Le roi fut vivement affligé; mais il trouva bientôt des consolations auprès d'une autre maîtresse.

Madame Lenormand d'Étioles, qui se fit une si grande, mais si honteuse réputation sous le nom de marquise de Pompadour, était de basse extraction. Les richesses de son mari firent oublier qu'elle était fille du boucher Poisson, et lui assurèrent un rang et une place à la cour. Depuis longtemps, elle cherchait à attirer l'attention et l'amour du roi. Dans ce but, elle suivit pendant deux années les chasses royales dans la forêt de Sénar. Elle ne manquait à aucune fête, déployant toujours une grande coquetterie, et sans cesse attaquant le monarque avec des chances de succès d'autant plus grandes, qu'elle employait d'ailleurs d'autres intrigues. Elle acquit enfin ce pouvoir, objet de tous ses désirs; et pour le conserver, même lorsque l'amour du roi se fut éteint, elle conçut l'infâme idée du *parc aux cerfs*. Tout le monde sait ce qu'était ce sérail qui blessa si fortement même la société si corrompue de cette époque. Cet établissement coûta plus de cent millions à la France; mais il assura le crédit de la Pompadour, en lui ôtant la crainte de se voir supplantée par une rivale; et, bientôt, une émeute, qui éclata à Paris, fournit à Louis XV le prétexte de se confiner entièrement dans ce harem (1750).

Cependant madame de Pompadour affectait de protéger les arts et les lettres, et de donner des encouragements aux auteurs et aux artistes distingués. Mais malheureusement son influence ne se borna pas là : séduite par une parole flatteuse de l'impératrice Marie-Thé-

rèse, elle engagea la France dans la désastreuse guerre de sept ans. Dans la querelle entre le parlement et les jésuites, elle prêta aide et appui au duc de Choiseul. L'administration de ce ministre fut, comme on sait, signalée par la suppression de l'ordre des jésuites. Quant à Louis XV, il borna son rôle, dans cette affaire, à ce mot sur son confesseur : « Il sera plaisant de « voir en abbé le P. Perrusseau. » (1764.)

L'année suivante, mourut la marquise de Pompadour. Louis XV parut indifférent à sa perte; et cependant le pouvoir de cette favorite n'avait chancelé qu'un moment, lorsque, blessé par Damiens, le roi avait encore eu à redouter les approches de la mort. Ce François Damiens était un fanatique, qui, le 5 avril 1757, frappa Louis d'un coup de canif, au moment où le roi montait en voiture. Louis, conservant assez de sang-froid pour le reconnaître, dit : *C'est cet homme qui m'a frappé; qu'on l'arrête, qu'on ne lui fasse point de mal.* La blessure n'était pas profonde; mais on crut que l'arme était empoisonnée, et ce fut là la cause de toutes les terreurs. Le roi confia le gouvernement au dauphin jusqu'à sa guérison.

Une basse intrigue donna à Jeanne Vaubernier la place de la Pompadour. C'était une courtisane que, pour l'introduire dans le lit du monarque, on avait fait épouser à un certain comte du Barri. On voulait détruire par elle le pouvoir du duc de Choiseul, qui, au comble de la puissance, venait de conclure le mariage du dauphin avec l'archiduchesse Marie-Antoinette. La chute du ministre, arrivée le 25 décembre 1770, signala l'entrée à la cour de la nouvelle favorite, et marqua un nouveau degré dans l'avilissement de la royauté. Choiseul n'avait pas toujours été un courtisan; il avait dit un jour à Louis XV : *Sire, je puis être condamné au malheur d'être votre sujet, mais je ne serai jamais votre serviteur.* Dans son exil à Chanteloup, il reçut la visite de la partie la moins corrompue de la cour, qui allait, suivant l'expression des contemporains, *se purifier auprès de lui de l'air de Versailles.*

Le scandale devenait de plus en plus grand à la cour. Pour recevoir la nouvelle dauphine, Louis XV avait donné une fête brillante au château de la Muette. Au milieu de la magnificence royale, on le vit tout à coup paraître avec la du Barri. Cette dégradation du roi produisit une vive sensation. Le partage de la Pologne, auquel le cabinet de Versailles ne s'opposa point, fut la dernière tache de ce long et honteux règne. Le monarque se contenta de dire en apprenant cet acte d'iniquité : « Si « Choiseul eût été ici, la partage n'au- « rait pas eu lieu. » Louis XV mourut des suites de ses hideuses débauches, le 10 mai 1774. Le peuple, qui avait montré tant d'attachement à sa personne durant sa jeunesse, accompagna son cercueil de ses malédictions.

Comme son prédécesseur, ce prince avait vu mourir la plupart des membres de sa famille. Le 20 décembre 1765, il avait perdu le dauphin. On assure que cette perte l'affligea réellement. On raconte d'une manière touchante comment il l'apprit. Le duc de la Vauguyon vint avec l'aîné de ses petits-fils, plus tard Louis XVI, et l'on cria : *Place pour M. le dauphin.* Alors Louis XV, vivement ému, articula ces paroles : « *Pauvre France! un roi de* 55 « *ans et un dauphin de* 11. » La dauphine ne survécut pas longtemps à son époux, et la reine, qui s'était fait une amie de sa belle-fille, la suivit de près au tombeau. Toutes deux s'étaient unies pour essayer de tirer le roi de ses débauches; il est inutile d'ajouter que leurs prières et leurs efforts avaient été impuissants.

Il est peu d'actes et peu de mots dans la vie de Louis XV qui puissent tempérer la sévérité des historiens qui ont à juger tout à la fois l'homme privé et le monarque. Toutefois, notre impartialité nous fait un devoir de rappeler les suivants. Après la journée de Fontenoi, il parcourut de nuit le champ de bataille avec son fils; et voyant la terre jonchée de cadavres, il dit au dauphin : « *Méditez sur cet affreux spectacle;* « *apprenez à ne pas vous jouer de la* « *vie de vos sujets, et ne prodiguez pas* « *leur sang dans des guerres injus-* « *tes.* » Dans un autre moment de la guerre de la succession d'Autriche, lorsqu'il était encore à Metz, en danger

de mort, il avait dicté au ministre d'Argenson ces paroles : « *Écrivez de ma* « *part au maréchal de Noailles, que* « *pendant qu'on portait Louis XIII au* « *tombeau, le prince de Condé gagnait* « *une bataille.* » Plus tard, quand on entama les négociations qui devaient amener le traité d'Aix-la-Chapelle, il déclara, en faisant allusion à quelques-unes des parties belligérentes, qu'il voulait faire la paix « *non en marchand, mais en roi.* » On raconte aussi que, par un sentiment d'humanité, il acheta, pour l'anéantir, à l'ingénieur Dupré, un secret qui avait pour but de multiplier à la guerre, dans les combats de mer surtout, les chances de destruction. On cite encore de Louis XV quelques saillies que nous ne rapporterons point ici; ces saillies montrent mieux son esprit que sa moralité. Ajoutons enfin que, sous son règne, furent fondés plusieurs établissements d'utilité publique, entre autres, l'école militaire. Mais les mots qu'on lui a prêtés, et qui méritent louange, ne sont-ils pas effacés par cette seule parole : « *Après moi le déluge !* » qu'il prononça en songeant au malheureux état où son règne déplorable avait réduit la France ? Mais le peu de bien qu'il a fait peut-il être mis en balance avec la perte de nos colonies, l'anéantissement de notre marine, le honteux traité de Paris, l'abandon de la Pologne, la sordide association du monarque avec les marchands de céréales qui spéculaient sur la misère et sur la faim du peuple, enfin avec le funeste exemple de ses crapuleuses débauches ?

Louis XV (monnaies de). On frappa, sous Louis XV, des *doubles louis*, des *louis*, des *demi-louis*, des *quarts de louis* et des *quinzains d'or*. Le dernier type de Louis XIV fut d'abord employé pour les louis ; le roi y était représenté jeune, et au revers se trouvait un écusson royal; autour on lisait, au droit : LVD. XV. D. G. FR. ET NAV. REX, et au revers, CHRS. REGN. VINC. IMP. En 1717, on fit des pièces d'or où l'on voyait, au droit, l'effigie royale couronnée, et au revers, quatre écus royaux, deux de France et deux de Navarre ; ces pièces sont dites de la fabrique de *Noailles*. On en fabriqua d'autres en 1718, et celles-ci furent dites de *Malte*, parce qu'on y voyait au revers une croix de Malte avec trois fleurs de lis en cœur ; le buste du droit était lauré.

Il serait trop long de décrire ici tous les types des pièces d'or frappées pendant le long règne de Louis XV ; les variations de ces types furent d'ailleurs très-peu importantes, et ces pièces ne diffèrent entre elles que par l'arrangement des objets qu'on y voit figurés. Le peuple les affublait de sobriquets tirés, soit de leur aspect, soit du nom des fabricants. Ainsi il nommait *louis à la lunette*, ceux où l'écu de France et l'écu de Navarre étaient accolés. Ces louis jouirent d'un grand crédit, et il n'y a pas longtemps que les paysans de quelques provinces les recherchaient encore de préférence aux autres monnaies. On appelait *mirlitons du card* des louis où se trouvaient deux L entrelacées de deux palmes. Du reste, la valeur des louis varia beaucoup : ils avaient d'abord cours pour 20 livres ; ils en valurent ensuite 30, puis 34, puis 27, puis encore 20, et enfin 24.

En fait de monnaies d'argent, on fit, sous Louis XV, des *écus de quatre livres*, des *demi-écus*, des *quarts* et des *dixièmes d'écu*, des pièces de 10 et de 20 sous, des *louis d'argent*. Nous ne croyons pas devoir décrire toutes ces pièces, dont le type est peu intéressant, et se compose toujours de l'effigie royale, conjugée, soit avec des L en croix, soit avec des fleurs de lis couronnées ; des écus de France et de Navarre accolés ; des écus de France seuls, etc. On ne frappa en billon que des *doubles sous*, qui coururent encore parmi nos pièces de six liards, et sur lesquels on voit d'un côté un L avec trois fleurs de lis, et de l'autre deux L entrelacées.

Ce fut sous Louis XV que l'on fit les les premiers *sous* en cuivre. Nous ne dirons rien de ces monnaies, dont tout le monde connaît l'empreinte et la valeur. Pour le même motif, nous ne parlerons pas des *demi-sous* et des *six quarts de sou ;* ces monnaies sont nos pièces d'un et de deux *liards*, et quelques-unes se rencontrent encore parmi les sous en circulation.

Les colonies françaises réclamaient des espèces qui leur fussent particuliè-

res ; on en fit faire qui devaient y circuler. Ainsi, on a de ces monnaies, frappées sous Louis XV, et destinées à Cayenne, aux colonies françaises en général, aux îles de France et de Bourbon, aux Antilles, aux Indes, à la Martinique et à Pondichéry. Les pièces de *Cayenne* sont en billon ; elles portent d'un côté un C couronné, et de l'autre, deux L entrelacées. Nous avons deux types gravés pour les *colonies françaises*, l'un de 1722, frappé à la Rochelle, ainsi que l'indique la lettre monétaire H, l'autre à Paris, comme le prouve la lettre A. Sur la première de ces pièces, on lit au droit, en trois lignes : COLONIES FRANÇOISES ; sur le revers, on trouve deux L couronnées et enlacées, avec la légende : SIT NOMEN, etc. La seconde a les mêmes légendes, mais avec les initiales L. XV, qui accostent un sceptre et une main de justice liés ensemble ; de sorte que les mots : COLONIES FRANÇOISES sont en deux lignes recourbées. Au revers, la même légende : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM et le millésime 1767, entourent trois fleurs de lis contenues dans une couronne de laurier.

COLONIES
FRANÇOISES
1722.

Les pièces destinées aux îles *Bourbon* et de *France* sont en billon, portent trois lis couronnés, et leur valeur monétaire est indiquée par un chiffre placé dans le champ. Les Antilles étaient alors quelquefois désignées sous le nom d'*îles du Vent ;* de jolies petites pièces d'argent, frappées pour leur usage, portent d'un côté le buste royal, et de l'autre, dans le champ, la légende :

ISLES
DU
VENT
1761.

Les pièces de la *Martinique*, des *Indes* et de *Pondichéry* sont des *gourdes*, des *roupies* et des *fanames*, monnaies en usage dans le pays, mais marquées des armes de France, et conservant pourtant quelques traces de l'ancien type local. Les roupies étaient d'or, et portaient d'un côté des caractères indous, et de l'autre des fleurs de lis. Sur les *fanames* d'argent, on voyait d'un côté une couronne trefflée, et de l'autre cinq fleurs de lis. Les fanames de cuivre portaient des empreintes à peu près semblables. Toutes ces pièces de l'Inde sont barbares, et conçues tout à fait dans le goût des espèces ayant cours dans cette contrée.

Le règne de Louis XV vit aussi naître le papier monnaie, à l'histoire duquel nous avons consacré un article special. Voyez PAPIER MONNAIE.

LOUIS XVI, né le 23 août 1754, et baptisé sous le nom de *duc de Berry*, était le second fils du dauphin, fils de Louis XV. Il avait reçu de la nature une constitution physique vigoureuse, mais une âme faible, et il fut frappé, dès le berceau, d'une stérilité de passions qui le fit manquer, dans toutes les circonstances de sa vie, d'une volonté dominante, et le laissa flotter constamment entre les impulsions qui naissaient de son instinct moral, celles que l'éducation lui avait données, et celles que plus tard ses divers conseillers lui suggérèrent. L'incapable duc de la Vauguyon, son précepteur, loin de modifier les défauts de cette organisation équivoque, les développa et les exagéra en ajoutant à toutes les causes d'hésitation qui en résultaient, tous les scrupules qui accompagnent une probité timide et une piété aveugle. Louis XVI n'avait d'ailleurs en partage aucun de ces dons extérieurs qui sont d'un si grand secours aux princes pour charmer la multitude. La politesse exquise et majestueuse de Louis XIV, la grâce spirituelle de Louis XV, étaient remplacées chez lui par quelque chose de trivial et de bourgeois, par une sorte de bonhomie pleine de brusquerie, par des boutades sans dignité, qui n'avaient rien de commun avec la franche et chevaleresque popularité de Henri IV, et le faisaient appeler, par madame du Barry, *le gros garçon mal élevé* (*). La nature de ses distractions favorites était en harmonie avec ce caractère : il avait cultivé avec succès quelques sciences spéciales, comme l'histoire, telle qu'on la faisait alors pour les princes, et la géographie. Mais un goût plus prononcé l'entraînait vers les arts mécaniques et les travaux à peu

(*) Voy. Droz, *Histoire du règne de Louis XVI*, introduction, p. 117.

près exempts de combinaisons intellectuelles; il maniait avec plaisir la lime du serrurier, le marteau du forgeron, et aimait par-dessus tout la chasse.

La mort de son frère aîné, en 1760, et, en 1765, celle du dauphin son père, l'appelèrent immédiatement sur les marches du trône. Il n'avait pas 16 ans lorsqu'il fut uni (1770) à Marie-Antoinette d'Autriche. Cette princesse fut d'abord accueillie, même par la cour, avec de grandes préventions. Le duc de Choiseul avait beaucoup d'ennemis; le changement de direction qu'il avait imprimé à la politique de la France trouvait de nombreux détracteurs; le mariage du dauphin, qui avait été le sceau de l'alliance avec l'Autriche, était surtout critiqué. Madame Adélaïde, fille de Louis XV, ne dissimulait point combien elle était blessée de voir son neveu s'unir à une princesse autrichienne; enfin, le duc de la Vauguyon était parvenu à inspirer à son élève lui-même de l'éloignement pour cette union, alors même qu'elle était déjà conclue. Aussi Marie-Antoinette fut-elle assez mal reçue par son époux, qui montra longtemps pour elle une grande froideur (*). Mais jeune, belle, vive et légère, elle finit par s'en faire aimer, et par acquérir sur lui un empire absolu. Elle avait moins tardé à devenir le centre de toutes les affections de la cour; et plus tard, véritable représentant de la royauté, plus roi que son époux lui-même, elle fut le but, l'objet, et trop souvent l'instigatrice des complots impuissants qui irritèrent le plus le génie de la révolution.

Louis XVI n'avait pas 20 ans lorsque mourut Louis XV (1774); complétement étranger aux affaires; d'un caractère timide et irrésolu, il eut recours aux conseils de sa tante, madame Adélaïde; et ce furent les avis de cette princesse qui firent appeler Maurepas au ministère. Elle espérait gouverner par lui : elle se trompait; Maurepas ne prit conseil que de lui-même, et jusqu'à sa mort, arrivée en 1781, il fut le maître absolu du royaume. La reine seule (*) balançait l'empire qu'il avait pris sur le roi. Turgot fut appelé au contrôle général des finances en remplacement de l'abbé Terray, Malesherbes eut les sceaux, le comte de Muy le ministère de la guerre, et le comte de Vergennes celui des affaires étrangères. Les premiers actes du nouveau règne furent la remise à perpétuité du droit de *joyeux* avénement, et l'engagement formel d'acquitter la dette de l'État, et de maintenir dans leur intégrité les droits de ses créanciers, qu'agitait une juste inquiétude. Le rappel des parlements, le remboursement de vingt-quatre millions de la dette exigible, de cinquante de la rente constituée, de vingt-huit des anticipations, suivirent de près ces promesses de la nouvelle administration, et leur effet immédiat fut la renaissance du crédit et de tous les signes d'une nouvelle et soudaine prospérité.

Turgot, qui était le principal instigateur de ces premières mesures, osa bientôt porter une main hardie sur l'abus des pensions gratuites et des sinécures, la plaie principale de l'État; le roi lui-même, allant au-devant des plaintes et des réclamations par l'exemple de ses sacrifices personnels, réduisit la dépense du palais au point d'effrayer tous les partisans du luxe; en même temps naissaient d'utiles institutions, telles que le mont-de-piété, une caisse d'escompte, et tombaient toutes les parties de ce régime barbare, qui, jusque-là, avait opprimé le cultivateur. Il n'y eut plus de corvée, la glèbe fut affranchie des restes de la servitude féodale; enfin, pour compléter ce vaste cercle d'heureuses réformes, la révision d'un

(*) Ces préventions n'étaient pas cependant « la seule cause de l'espèce d'éloignement que le dauphin éprouva d'abord pour sa jeune compagne. On sait aujourd'hui qu'il avait une triste infirmité, dont l'art des médecins ne triompha que plusieurs années après son mariage. Ce malheur ajoutait à sa timidité, à son mécontentement de lui-même et des autres : il laissait voir à sa femme de l'indifférence, quelquefois même de l'humeur. » Droz, ouvrage cité, introduction, p. 122.

(*) « L'art des médecins triompha, en 1777, de la triste infirmité de Louis XVI; dès lors sa tendresse pour la reine devint extrême; on le vit aimer à lui complaire. Marie-Antoinette accoucha d'une fille en 1778. » Droz, ouvrage cité, t. I, p. 231.

code pénal dont l'atrocité déshonorait encore la France, et l'abolition de la torture, furent accomplies comme un éclatant hommage rendu aux longs efforts de la philosophie et au progrès de la société. La nation se hâta de bénir le nouveau règne, et Louis XVI recueillit des marques nombreuses de la reconnaissance publique, pendant un voyage qu'il fit à Cherbourg, à la fin de 1786.

Mais les privilégiés, les courtisans, qui d'abord avaient applaudi à la réforme des abus par esprit de mode, et qui, depuis près d'un demi-siècle, avaient donné la consécration du bon ton aux théories philosophiques, se ravisèrent aussitôt qu'ils eurent compris les sacrifices qu'allait exiger l'application de ces théories, et Turgot fut forcé de se retirer devant leurs clameurs.

Necker, son successeur, génie plus flexible, et qui disposait de la confiance des capitalistes, essaya de nouvelles réformes, et conquit la faveur publique en trouvant les ressources financières dont le gouvernement avait besoin pour la guerre d'Amérique. Alors, en effet, commençait la guerre de l'indépendance des États-Unis; leurs députés, venus à Paris pour demander des secours, avaient été accueillis par l'enthousiasme de la nation, et Louis XVI s'était trouvé entraîné malgré lui à prendre part à cette entreprise. De brillants succès, auxquels la marine française contribua puissamment, assurèrent bientôt le triomphe de la cause américaine. Mais Necker avait, en se retirant, laissé le trésor dans la même détresse; et Calonne, qui lui succéda, était beaucoup moins propre que lui à combler l'abîme qui s'agrandissait tous les jours. Après avoir tourné un moment au milieu du cercle des difficultés qui l'environnaient, convaincu que l'établissement de nouveaux impôts était impossible, la suppression des grâces et des pensions insuffisante, il en revint aux idées de Necker et de Turgot, qui consistaient à forcer les classes privilégiées, c'est-à-dire la noblesse et le clergé, de consentir au partage des charges publiques. Pour obtenir ce consentement, il imagina de réunir une assemblée des notables, et Louis XVI suivit son conseil.

Mais cette assemblée, composée entièrement de privilégiés, ne remédia à rien, refusa tout; et Calonne, qui était le prétexte de sa résistance, fut renvoyé, et remplacé par l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne. Plus heureux que ses prédécesseurs, celui-ci emporta d'assaut toutes les concessions qu'ils avaient si vainement tenté d'obtenir. Les notables, qui avaient tout promis sous la condition du renvoi de Calonne, acceptèrent l'impôt territorial, l'impôt du timbre, la suppression des corvées, les assemblées provinciales. Mais malheureusement le ministre victorieux ne se hâta pas de faire confirmer, par l'enregistrement, des édits acceptés, la prise de possession de ces grands avantages si facilement conquis. Les notables, qui avaient des regrets, eurent le temps d'exciter la résistance des parlements, et ils y réussirent d'autant mieux, que la haute magistrature avait à partager le sacrifice des priviléges abandonnés, et était surtout effrayée de la subvention territoriale. Mais comme l'édit qui consacrait cet impôt territorial ne fut présenté à son acceptation que simultanément avec l'édit sur le timbre, celui-ci affectant la masse des contribuables, et spécialement la classe des commerçants, les parlementaires espérèrent déguiser leurs opinions sous le voile de l'intérêt public; ils refusèrent avec opiniâtreté l'enregistrement, et ils récriminèrent contre la cour, dont les dépenses et les prodigalités scandaleuses furent dénoncées en pleine séance. Un lit de justice força l'enregistrement des édits. Les parlements protestèrent, et furent exilés à Troyes.

Cependant, au milieu de ces intrigues et de ces débats qu'eût su prévenir un roi qui eût voulu sincèrement les réformes, et eût eu le courage de faire exécuter ses volontés, Louis XVI figure peu, et toute la sollicitude de l'histoire ne saurait déguiser l'infériorité ou plutôt la nullité de son rôle dans ces événements. On ne le retrouve que dans la séance royale du 20 septembre, dans laquelle il annonça la convocation des états généraux dans cinq ans et la création d'un emprunt de 440 millions, emprunt dit *successif*, parce qu'il était réparti en quatre années. Cependant les

parlements, continuant à résister, étaient menacés d'être remplacés par la création d'une cour plénière; et celui de Paris, rappelé de son exil, ayant consacré, dans une nouvelle protestation, dont le fougueux d'Éprémeuil fut le principal instigateur, le principe que la nation avait le droit d'accorder librement des subsides par l'organe des états généraux, régulièrement convoqués et composés, la cour finit par appeler également à son aide ce tiers état dont l'intervention était invoquée contre elle, et l'ouverture des états généraux fut fixée au 1er mai 1789.

L'archevêque de Toulouse se retira alors, et fut remplacé par Necker, dont la popularité paraissait un secours indispensable contre les résistances et les difficultés avec lesquelles on allait désormais avoir à transiger. Les querelles dont nous venons d'esquisser le récit avaient rempli les années 1787 et 1788; mais la tenue des états généraux allait commencer, l'année suivante, une série d'événements d'une tout autre importance. Le déficit des finances, première cause de leur convocation, se perdait désormais dans le vaste cercle des réformes, dont l'égoïsme seul des privilégiés s'obstinait à nier la nécessité.

Nous avons raconté ailleurs les premières séances de cette grande assemblée; nous ne reviendrons point ici sur les discussions qui s'élevèrent, dès le lendemain de la séance d'ouverture, entre les différents ordres, et qui finirent par amener les communes à se constituer en *assemblée nationale*. Louis XVI, dominé par un conseil où se réunirent les influences aristocratiques, parlementaires et princières, car ses frères en étaient, fit fermer la salle où se réunissaient les députés du tiers, et suspendit leurs séances. Ceux-ci, dès le lendemain, se rassemblèrent dans la salle du Jeu de paume, et ce fut dans cette séance mémorable qu'ils prêtèrent le serment solennel de ne pas se séparer avant l'établissement d'une constitution. Cet acte hardi, par lequel le tiers état s'emparait d'une puissance législative indéfinie, effraya la cour; une séance royale fut annoncée: la cour voulait avoir sa journée, et rompre par un coup d'éclat ce *serment du Jeu de paume*, qui retentissait trop autour d'elle.

En effet, le 23 juin, le roi parut une seconde fois au milieu des trois ordres réunis, et cette fois la magnificence affectée de son entourage, comme le mécontentement sévère de ses paroles, enfin un certain appareil militaire, paraissaient destinés à rehausser les prérogatives attaquées de la couronne. Tout cela pouvait à la rigueur se supporter; mais ce qui excita une irritation profonde, ce fut le manque d'égards que l'on affecta à l'égard des députés des communes. Introduits les derniers dans la salle, après avoir longtemps attendu au dehors, où ils étaient exposés à une pluie battante, ils trouvèrent les deux autres ordres en possession de leurs siéges. Après tout cela, il fallait être bien résolu à se servir des moyens les plus vigoureux pour ne pas fournir à ceux que l'on voulait dompter l'occasion d'une plus éclatante victoire. Le roi enjoignit aux états généraux de délibérer par ordres, cassa les arrêtés pris par les députés du tiers état, déclara que tous les droits féodaux devaient être maintenus, comme propriétés inviolables, et promit cependant l'abolition des priviléges en matière d'impôts, la suppression des corvées, celle des gabelles, l'admissibilité de tous les Français à toutes les charges, des états particuliers pour toutes les provinces, et enfin la convocation périodique des états généraux. Après le détail de ces magnifiques promesses, il ajouta dans un troisième discours, en s'adressant aux députés: « Si vous m'abandonnez, Messieurs, « dans une telle entreprise, je ferai seul « le bien de mon peuple: » paroles pleines de fierté, qui n'eussent point été déplacées dans la bouche de Louis XIV, mais qui allaient mal dans celle de Louis XVI. Il termina son discours en ordonnant aux députés de se séparer sur-le-champ, et de se réunir le lendemain dans leurs salles respectives. Il sortit ensuite avec son cortége. La noblesse et le clergé obéirent; mais les députés du tiers demeurèrent; et ce fut alors que le marquis de Brézé, venant leur répéter l'injonction de sortir, reçut de Mirabeau cette foudroyante réponse: « Allez « dire à votre maître que nous sommes

« ici par la volonté du peuple, et que « nous ne sortirons que par la puis- « sance des baïonnettes. » On sait que l'assemblée décida ensuite qu'elle maintenait tous les arrêtés qu'elle avait pris jusque-là, et que, déclarant inviolable chacun de ses membres, elle proclama traître, infâme, et coupable de crime capital quiconque attenterait à leur personne.

Cependant la cour se félicitait du succès qu'elle croyait avoir obtenu. Instruite tout à coup par les acclamations populaires, qu'elle était au contraire vaincue, elle céda avec précipitation le terrain que peut-être elle aurait pu encore disputer; Necker avait protesté tacitement contre la séance royale, et son absence, remarquée généralement, n'avait pas peu contribué à infirmer l'autorité du discours du roi; il reçut cependant de Louis XVI et de toute la famille royale l'invitation pressante de conserver son portefeuille: on voulait, par cette concession, rentrer en grâce auprès du peuple jusqu'à ce qu'on fût en mesure de le forcer à l'obéissance. En effet, l'ordre de faire avancer des troupes avait été donné par le roi, et, à mesure que des adresses apportaient à l'assemblée l'adhésion des diverses provinces aux actes par lesquels elle venait de se signaler, le bruit se répandait que la cour avait arrêté sa dissolution, et que 36,000 hommes, commandés par le maréchal de Broglie, allaient marcher sur la capitale et sur Versailles. Le renvoi de Necker, qui condamnait cette mesure, vint augmenter l'effet de ces sinistres rumeurs et faire éclater enfin la révolution du 14 juillet, dont les résultats furent la prise de la Bastille, l'organisation de la garde nationale et la formation de la première municipalité parisienne. (Voy. BASTILLE, COMMUNE, GARDE NATIONALE.)

Ces événements arrachèrent un moment Louis XVI aux suggestions de son entourage et à son malheureux système de tergiversation. On voulait qu'il prît dès lors la fuite; le maréchal de Broglie proposait de le conduire à Metz, et ce projet paraissait même arrêté, lorsque la nuit qui suivit la prise de la Bastille, le duc de la Rochefoucauld, grand maître de sa garde-robe, vint le faire changer de résolution en l'éclairant sur les complots et les secrètes espérances de la faction qui convoitait le trône, ou tout au moins la régence pour un prince de sa famille. Dès le lendemain, c'est-à-dire dans la matinée du 15, le roi se rendit à pied au sein de l'assemblée, où les paroles retentissantes de Mirabeau propageaient alors les alarmes et l'irritation, en parlant des dangers de la capitale et des manœuvres insidieuses de la cour. « Le chef de la nation, dit « Louis XVI à l'Assemblée nationale, « qu'il salua pour la première fois de « ce titre, vient avec confiance au mi- « lieu de ses représentants, leur témoi- « gner sa peine des désordres affreux « qui règnent dans la capitale, et les in- « viter à trouver les moyens de rame- « ner l'ordre et la paix. Je sais qu'on a « donné d'injustes préventions; je sais « qu'on a osé publier que vos personnes « n'étaient pas en sûreté. Serait-il donc « nécessaire de vous rassurer sur des « bruits aussi coupables, démentis d'a- « vance par mon caractère connu? Eh « bien! c'est moi qui ne suis qu'un avec « ma nation! c'est moi qui me fie à vous: « aidez-moi dans cette circonstance à « assurer le salut de l'État. » Ces paroles émurent l'Assemblée; elles étaient loin, cependant, d'être l'expression sincère de la pensée du roi, puisqu'il avait signé lui-même l'ordre de faire avancer les troupes sur Paris. Quoi qu'il en soit, reconduit au château par tous les députés, qui voulurent lui servir d'escorte, il fut accueilli sur son passage par de vives acclamations, et la reine elle-même, depuis longtemps objet des imputations les plus odieuses, recueillit des témoignages de l'affection publique en paraissant sur le balcon de son appartement avec son fils.

Nous franchissons l'intervalle de trois mois qui sépare cette séance de réconciliation des journées des 5 et 6 octobre. La réconciliation, de la part de la cour, n'était qu'apparente; elle n'avait point renoncé à ses projets, à l'accomplissement desquels elle travaillait au contraire de toutes ses forces, mais en secret. Un événement inattendu vint bientôt révéler ses véritables intentions, et motiver chez le peuple de Paris une nouvelle et terrible explosion.

Sur la demande de la ville de Versailles, un régiment de ligne, celui de Flandre, avait été adjoint aux gardes du corps pour la défense du château. Une fête fut donnée par ces derniers aux nouveaux venus et aux officiers de la garde urbaine de Versailles. A la fin du repas, on but à la santé de la famille royale et point à celle de la nation, et cette infraction aux convenances de l'époque fut suivie de tumultueux élans de dévouement pour la famille royale. La reine se prêta facilement à l'idée de venir recueillir elle-même les hommages de cet attachement chevaleresque, et elle entraîna le roi avec elle. La présence de la famille royale exalta jusqu'aux larmes l'émotion et l'attendrissement des convives. Des cris d'amour et de joie retentirent : dans son ivresse, cette poignée d'hommes se crut puissante ; les épées furent tirées, et l'on jura de défendre le roi jusqu'à la mort, en se promettant, avec toute la confiance aveugle du courage personnel, de rétablir les prérogatives de son trône sur les débris de la révolution. Les détails de ce repas, racontés avec exactitude, suffisaient à justifier tous les soupçons que le peuple nourrissait contre la cour. « On avait, disait-on, foulé aux pieds la cocarde tricolore ; on avait aiguisé les sabres, et voué à l'extermination l'Assemblée nationale et le peuple de Paris : c'était une véritable conspiration qui allait éclater par la fuite du roi ; son départ pour la frontière d'Alsace était résolu depuis plusieurs jours. »

Bientôt après avaient lieu les journées des 5 et 6 octobre (voyez ce mot), et le peuple de Paris, se portant en masse à Versailles, en ramenait à Paris le roi et sa famille. Louis XVI céda alors aux conseils de ceux qui le pressaient de prendre la fuite, et un projet d'évasion fut combiné avec le marquis de Bouillé, qui attendait le roi à Montmédy ; et celui-ci partit avec la reine et madame Élisabeth, laissant, pour être communiquée à l'Assemblée, une protestation contre tous les décrets votés jusque-là par elle, et qu'il avait cependant sanctionnés par son acceptation.

On sait quel fut le résultat de cette tentative, qu'il fit échouer en s'arrêtant pour dîner à Varennes (voyez ce mot). Avec un élan de la plus commune fermeté, il eût pu, sans aucun doute, renverser l'obstacle qui s'opposait à lui, et joindre le marquis de Bouillé. Il n'en eut pas le courage, et se laissa ramener à Paris avec une résignation que ses partisans eux-mêmes flétrirent d'un autre nom (*). Lorsqu'il fut de retour dans la capitale, l'Assemblée agita la question de savoir si, par son projet de fuite, il ne s'était pas rendu indigne de l'autorité royale. Elle se prononça pour la négative, malgré les nombreuses pétitions qui demandaient la déchéance, et décida qu'il serait investi de l'autorité que lui accordait la constitution. Bientôt après, elle déclara sa session terminée, et fut remplacée par l'Assemblée législative (octobre 1791).

L'une des premières opérations de cette seconde assemblée fut de retirer au roi les noms de Sire et de Majesté, et d'établir un cérémonial d'après lequel il ne devait occuper, lorsqu'il assistait à ses séances, qu'un siége ordinaire à la gauche du président. Elle fit ensuite plusieurs décrets, dont deux, entre autres, prononçaient le bannissement contre les prêtres qui n'avaient point accepté la constitution civile du clergé, et la peine de mort, avec la confiscation des biens, contre les émigrés. Louis XVI refusa sa sanction à ces deux décrets, « et tomba, dit madame Campan, dans un découragement qui allait jusqu'à l'abattement physique. Il fut dix jours de suite sans articuler un mot, même dans sa famille, si ce n'est qu'à une partie de trictrac qu'il faisait avec madame Élisabeth après son dîner, il était obligé de prononcer les mots indispensables à ce jeu. La reine le tira de cette position si funeste dans un état de crise, où chaque minute amenait la nécessité d'agir, en se jetant à ses pieds, en employant tantôt des images faites pour l'effrayer, tantôt les expressions de sa tendresse pour lui.

(*) Lorsque sa déchéance fut prononcée, un personnage illustre écrivait : « Le roi de « France a reçu le coup de sa déchéance, « avec sa ladrerie ordinaire. » Voy. la *Biographie portative des contemporaines*, par Rabbe, Boisjolin, etc., article Louis XVI. Nous avons fait plus d'un emprunt à cet article, pour la rédaction du nôtre.

Elle réclamait aussi celle qu'il devait à sa famille, et alla jusqu'à lui dire que s'il fallait périr, ce devait être avec honneur, et sans attendre qu'on vînt les étouffer l'un et l'autre sur le parquet de leur appartement. »

Stimulé par ces discours, il sortit enfin de sa léthargie, mais ce fut pour invoquer les secours de l'étranger. Après avoir essayé de s'entendre tour à tour avec les divers partis de l'Assemblée législative, et n'avoir pu y parvenir, parce qu'il ne voulait faire aucune des nouvelles concessions qu'on exigeait de lui pour anéantir l'aristocratie religieuse et politique, il prit le parti d'envoyer Mallet-du-Pan en Allemagne, en l'accréditant auprès des souverains étrangers par des instructions écrites de sa main. Il exprimait, dit-on, dans ces instructions, le désir que les princes confédérés s'avançassent avec précaution et observassent les plus grands ménagements envers les habitants des provinces qu'ils traverseraient; qu'ils se fissent enfin précéder par un manifeste, dans lequel ils attesteraient leurs intentions pacifiques et conciliatrices. Mais ce projet d'une invasion pacifique à main armée suffirait à lui seul pour imprimer le cachet de l'imprévoyance et de l'impéritie aux résolutions de celui qui l'avait conçu et qui le mettait à exécution; c'était une trahison véritable et flagrante, qui compromettait l'indépendance, le salut, l'existence tout entière de l'Etat; car Louis XVI, en appelant sur le territoire national les armées étrangères, pouvait-il répondre de la modération des princes qui les commandaient? pouvait-il répondre de l'abnégation des aristocrates proscrits et dépouillés qui allaient revenir dans leurs rangs?

Les journées du 20 juin et du 10 août eurent lieu peu de temps après. « Dans la première, 20,000 hommes armés de piques avaient pénétré dans l'intérieur du château des Tuileries, et porté à force de bras une pièce de canon jusqu'au premier étage. Les portes, dernière et faible barrière qui défendait la famille royale, allaient tomber sous les coups de hache des assaillants, lorsque Louis XVI, auprès de qui restaient seulement quelques serviteurs fidèles, ordonna de les ouvrir. Elles s'ouvrent en effet, et laissent apercevoir une forêt de piques et de baïonnettes. « Me « voici, » dit Louis XVI en se montrant à la foule déchaînée; « je crois n'avoir « rien à craindre au milieu des Fran- « çais. » Ces mots parurent calmer ou du moins suspendre l'ardeur de la multitude. Le roi montra dans ce moment un grand courage; mais il est difficile de ne pas le voir un peu déchu de la hauteur où ce mouvement intrépide venait de le placer, lorsque, en butte aux apostrophes grossières de cette foule menaçante, il laisse couvrir sa tête d'un bonnet rouge, et boit un verre de vin qu'un homme lui présente en le tutoyant. « Un refus, dit M. Thiers, était dangereux, et certes, la dignité, pour le roi, ne consistait pas à se faire égorger en repoussant un vain signe, mais, comme il le fit, à soutenir avec fermeté l'assaut de la multitude. » Nous croyons que les cas où la dignité d'un prince consiste à mourir sont très-nombreux, et que probablement celui-ci en était un. D'ailleurs, il n'est pas démontré qu'un homme autrement organisé que Louis XVI n'eût pu sortir glorieusement de cette crise par un élan d'éloquence et d'indignation. Quoi qu'il en soit, le monarque disparut sous le bonnet rouge, et cette journée ajouta à la dégradation politique de la royauté l'avilissement personnel du roi.

« Quarante jours après, le canon populaire, tonnant contre l'antique demeure des rois, achevait la victoire de la révolution contre l'ancien régime. Dans cette fameuse journée du 10 août, Louis, fuyant son palais assiégé, se rendit, par le conseil de Rœderer, procureur syndic de la Commune, au sein de l'Assemblée législative. Chemin faisant, il entendit retentir autour de lui d'horribles imprécations contre lui et sa famille. En entrant dans l'Assemblée, il prit place sur un fauteuil à la gauche du président, et dit avec une émotion pleine de tristesse : « Messieurs, je suis venu « ici pour prévenir un grand crime. Je « me croirai toujours en sûreté avec « ma famille au milieu des représen- « tants de la nation; j'y passerai la « journée. » Vergniaud, qui présidait l'Assemblée, lui répondit par ces mots :

« Sire, l'Assemblée nationale connaît « ses devoirs; elle regarde comme un « des plus chers le maintien de toutes « les autorités constituées, elle de- « meurera ferme à son poste : nous « saurons tous y mourir. »

« Cependant, sur l'invitation de l'Assemblée, le roi transmit au dehors des ordres pour que toute résistance cessât de la part des Suisses qui défendaient le château, et il livra ainsi ces malheureux à la vengeance des vainqueurs. Obligé de quitter le fauteuil qu'il occupait, et de se placer dans la loge du logographe, pour laisser à l'Assemblée la liberté de délibérer, on le vit, non sans surprise, quelques moments après, oublier en quelque sorte, en faisant un dîner copieux qui lui fut servi dans cet endroit, le sort de ses malheureux défenseurs, son danger personnel, celui de sa famille; et cette sorte d'insensibilité autorisa l'opinion de ceux qui prétendaient que son courage de résignation n'était qu'une passivité molle, peu digne d'estime. Quoi qu'il en soit, le peuple, qui était instruit de toutes les menées de la cour, et des intelligences personnelles de Louis avec l'Autriche et la Prusse, réclamait à grands cris sa déchéance. L'Assemblée législative se borna à le suspendre de ses fonctions, léguant à la Convention, qu'elle appelait à lui succéder, le soin de prononcer sur cette accusation (*). »

Enfermé dès ce moment, avec sa famille, à la tour du Temple (**), il n'en sortit plus que pour paraître à la barre de la Convention, et pour monter à l'é-

(*) *Biographie portative des contemporains*, art. Louis XVI.

(**) On a dit que, dans la prison du Temple, Louis XVI avait été traité avec la dernière inhumanité, et qu'on l'avait laissé manquer même du nécessaire; la citation suivante, empruntée aux procès-verbaux de la Commune, fera voir l'exagération de ces rapports. « Le citoyen Verdier a fait au conseil général un rapport sur les dépenses de la table de la ci-devant famille royale depuis le 13 août jusqu'au 31 octobre 1792; en voici l'extrait : Treize officiers de bouche : 1° un chef de cuisine, un rôtisseur, un pâtissier, un garçon de cuisine, un laveur, un tourne-broche; 2° un chef, un aide et un garçon d'office; 3° un garde de l'argenterie et trois garçons servants.

« Le matin, le chef d'office fait servir pour le déjeuner sept tasses de café, six de chocolat, une cafetière de crème double chaude, une carafe de sirop froid, une cafetière de lait chaud, une carafe de lait froid, une d'eau d'orge et une de limonade, trois pains de beurre, une assiette de fruits, six pains à café, trois pains de table, un sucrier de sucre en poudre, un de sucre cassé et une salière.

« Tout n'est pas consommé par les détenus qui sont très-sobres; mais le restant sert à alimenter trois personnes qui les servent à la tour, et les treize officiers dont nous venons de parler.

« A dîner, le chef de cuisine fait servir trois potages et deux services, consistant, les jours gras, en quatre entrées, deux plats de rôts, chacun de trois pièces, et quatre entremets; les jours maigres, en quatre entrées maigres, trois ou quatre grasses, deux rôtis et quatre ou cinq entremets.

« Le chef d'office ajoute principalement pour dessert une assiette de four, trois compotes, trois assiettes de fruits, trois pains de beurre, deux sucriers, un huilier, une bouteille de vin de Champagne, un petit carafon de vin de Malvoisie ou de Madère, sept pains de table, quatre tasses de café, un pot de crème double, et pour ceux qui dînent ensuite de la desserte, un pain de deux livres et deux bouteilles de vin de table.

« Le souper consiste en trois potages et deux services; les jours gras ils sont composés de deux entrées, de deux rôts et quatre ou cinq entremets; les jours maigres de quatre entrées maigres, deux ou trois grasses, deux rôts et quatre entremets.

« Le même dessert qu'à dîner, excepté le café.

« Le fils de Louis a ordinairement un petit souper à part.

« L'augmentation des mets à dîner et à souper, les jours maigres, vient de ce que Louis observe régulièrement l'abstinence et le jeûne les jours prescrits par l'Église, et de ce que ses convives ne les observent pas. Lui seul boit du vin et sobrement; ses convives ne boivent que de l'eau.

« La desserte de la table est d'abord abandonnée aux trois servants dans la tour, qui font passer le restant à la cuisine et à l'office; on y ajoute quelques plats, du pain et du vin.

« Pendant les vingt premiers jours, le boulanger a fourni pour dix livres de pain par jour, à 4 et 5 sous la livre. Pendant le même

chafaud. La Convention commença sa carrière législative en proclamant dans sa première séance (22 septembre 1792) l'abolition de la royauté et l'établissement de la république. Elle s'occupa ensuite de juger le roi. Nous avons, dans les ANNALES (tome II, pag. 267 et suivantes), raconté tous les détails de ce mémorable procès, pendant lequel la découverte des papiers de l'*armoire de fer* vint fournir des preuves écrites et matérielles de la plupart des faits mentionnés dans l'accusation. Déclaré, le 15 janvier 1793, à la majorité de 693 voix sur 729, *coupable d'attentat contre la liberté, et de conspiration contre la sûreté générale de l'État*, Louis fut, quatre jours après, condamné à la peine de mort par 433 voix contre 288. Ses défenseurs demandèrent un sursis, et en appelèrent au peuple de la décision de l'Assemblée; mais leur demande fut rejetée par 380 voix contre 310, et il fut décidé que l'exécution aurait lieu dans les vingt-quatre heures. Louis reçut avec résignation l'annonce de sa condamnation, et supporta avec un grand courage les apprêts de son supplice. Nous empruntons à une relation contemporaine, remarquable par son impartialité (*), le détail de ses derniers moments : « Après que le ministre de la justice eut notifié à Louis son arrêt de mort, celui-ci rentra dans sa chambre, et à l'instant, appelant par son nom un officier municipal, il l'invita à

temps, le boucher a fourni environ cent livres de viande par jour, à raison de 13 sous la livre. Le charcutier a fourni dans les derniers jours d'août, environ vingt-cinq livres de lard par jour, à raison de 16 sous la livre. Depuis le 16 août jusqu'au 9 septembre, il a été fourni pour treize cent quarante-quatre livres quinze sous de volaille, ce qui fait environ cinquante-six livres par jour.

« La consommation de poisson de mer et de rivière a été d'environ neuf à dix livres par jour.

« Un fruitier a livré à la même époque un mémoire de légumes qui n'en porte la dépense qu'à quatre livres; mais alors et jusqu'à la fin d'octobre, un commissionnaire de Versailles en apportait des potagers du château à raison de quinze livres la voiture. Le même fruitier a fourni, du 13 au 31 août, pour mille livres de fruits, dont quatre-vingt-trois paniers de pêches pour le prix de quatre cent vingt-cinq livres.

« La consommation journalière du beurre, des œufs et du laitage, a été pendant les vingt-sept premiers jours d'environ quarante livres. Les fournitures à cette époque portent quatre cent vingt-huit livres de gros beurre frais, cent soixante petits pains de beurre, deux mille cent cinquante-deux œufs frais du jour et de la semaine, cent onze pintes de crème double et simple, et quarante et une pintes de lait.

« Mémoires pour sucre, café, chocolat, vinaigre, épiceries, mille quatre-vingt-six livres. Trois mémoires portant deux cent vingt-huit bouteilles de vin de Champagne et de table, le premier à quatre livres la bouteille, le second à vingt sous. Il en a été fourni dans le même temps plusieurs bouteilles des caves du ci-devant roi. Un porteur d'eau a fourni pour quatre livres d'eau par jour.

« Il a été fourni à cette même époque pour quinze cent seize livres de bois, deux cent quarante-cinq livres de charbon et quatre cents livres de bougies.

« La dépense pendant le reste du mois de septembre a été moins considérable; le boulanger a continué à fournir pour environ dix livres de pain par jour; mais le boucher n'a plus fourni que soixante-six livres de viande par jour; le charcutier que dix-huit livres de lard; la volaille et le gibier ont peu diminué; la dépense en poisson a été moindre de près de moitié; celle du fruit a diminué des deux cinquièmes, et il n'a été consommé dans tout le mois que quatre-vingt-six paniers de pêches montant à quatre cent trente livres.

« Les fournitures en crème, beurre, etc., ont diminué d'un quart, et la dépense totale environ de moitié.

« Les deux chefs ont présenté quatre bordereaux montant à vingt-huit mille sept cent quarante-cinq livres six sous neuf deniers.

« Le conseil général, après avoir entendu le rapport des commissaires du Temple sur la dépense de bouche des détenus, arrête que les citoyens de Launai, Caron, Murinot et Duval-Destaing sont nommés commissaires à l'effet d'ordonnancer et vérifier les mémoires de la nourriture de la ci-devant famille royale : arrête en outre que copie dudit arrêté sera envoyée à la Convention nationale. » *Histoire parlementaire de la révolution*, par MM. Buchez et Roux, t. XXII, p. 335 et suiv.

(*) *Révolutions de Paris*, n° CLXXXV.

s'approcher de lui, lui prit la main, et la serra en lui disant : « *Vous m'avez prouvé de la sensibilité.* » — Le municipal répondit : « *Je suis homme, et n'ai pu voir indifféremment votre situation.* » — Louis. « *Je suis innocent.* » — Le municipal. « *Je le crois; vous avez été toute votre vie si mal entouré, qu'il est possible qu'on vous ait fait faire beaucoup de choses qui n'étaient pas dans votre cœur; mais il faut un sacrifice. Je vous connais assez de courage pour ne pas douter que vous le remplissiez dignement.* » — Louis. « *Vous me rendez justice. Je vais vous donner une marque de confiance.* » Le municipal, effrayé de ce mot, se retira en arrière. — Louis. « *Ne craignez rien, je ne veux rien vous proposer qui puisse blesser votre délicatesse.* » En disant ces paroles, il tirait de sa poche un morceau de papier qu'il déroulait, ce qui augmentait l'inquiétude du municipal. Louis sortit de ce papier la clef du secrétaire. Voyant l'embarras du municipal augmenter, il lui dit : « *Ce sont les 125 louis de Malesherbes, et l'un de vos collègues que voilà les a vus.* » Il ouvrit le secrétaire, en tira les trois rouleaux, et les remit dans les mains du municipal.

« Les officiers municipaux et le ministre rentrés dans la première pièce, le premier municipal rappela tous ses collègues et le ministre autour de lui, et expliqua devant eux tout ce qui s'était passé entre lui et Louis, en demandant à celui-ci, en leur présence, s'il déclarait de nouveau que cette somme fût à Malesherbes. Louis répondit que oui; le municipal engagea le ministre à constater la remise de cette somme, et il y consentit.

« Le ministre avait amené dans sa voiture le confesseur qui attendait les volontés de Louis pour se rendre auprès de lui; le ministre étant sorti, le confesseur monta : peu après, Louis fit demander sa famille; un municipal monta chez les femmes, et dit à Antoinette : « *Madame, un décret vous autorise à voir M. votre mari, qui désire vous voir, ainsi que vos enfants.* »

« A neuf heures du soir, toute la famille entra; il y eut des pleurs, des sanglots, puis on s'entretint avec assez de calme : la famille sortit à dix heures et demie. Au moment de la séparation, Louis, revenu auprès des municipaux, demanda à celui qui était près de lui, s'il pourrait les faire descendre le lendemain matin; il lui fut répondu que oui.

« On soupa séparément.

« Pendant la réunion de la famille, le confesseur avait été caché dans une tourelle. Après la séparation, il rejoignit Louis. Peu de temps après, le confesseur descendit au conseil, où il dit que Louis désirant entendre la messe et communier, on lui procurât tout ce qui était nécessaire pour cette cérémonie. Le curé de Saint-François-d'Assise envoya le tout, d'après les demandes du conseil du Temple. Louis soupa comme à l'ordinaire, seul; il passa une partie de la nuit avec son confesseur; ils se couchèrent chacun dans une chambre, à deux heures, en donnant ordre à Cléry d'entrer chez Louis à cinq heures; il reposa fort bien. A cinq heures Cléry entra; Louis se fit habiller et coiffer. Pendant qu'on le coiffait, il essaya un anneau d'alliance qu'il détacha de sa montre, et sur lequel sont gravées l'époque de son mariage et les initiales du nom de sa femme. Il entendit la messe à six heures et demie, et communia; il passa le reste du temps avec son confesseur. Sur les huit heures il demanda des ciseaux; les municipaux lui dirent qu'ils allaient en délibérer, sur quoi il fut décidé qu'on ne lui en donnerait pas.

« Au moment du départ, il demanda à se recueillir trois minutes; ensuite il donna à Cléry la petite bague ci-dessus, en lui disant : « *Vous remettrez ceci à ma femme, et lui direz que je ne me sépare d'elle qu'avec peine.* » Il lui donna ensuite, pour son fils, un cachet d'argent, sur lequel est gravé l'écu de France, plus un paquet de cheveux de toute sa famille pour sa femme, en ajoutant : « *Vous lui direz que je lui demande pardon de ne l'avoir pas fait descendre comme je le lui avais promis hier; ce n'est que pour éviter le moment cruel de la séparation.* » Il voulut ensuite donner un papier à un des municipaux, qui crut ne devoir pas s'en charger. Un autre le prit (c'était son

testament). Il pria qu'on laissât Cléry auprès de sa famille, et il partit avec assez de sang-froid, sans être attaché, accompagné du citoyen Lebrasse, lieutenant, et d'un maréchal des logis de la gendarmerie. On observa qu'il demanda à plusieurs reprises son chapeau, qui lui fut donné.

« Louis, près de l'escalier, voulut parler à l'oreille d'un particulier; le lieutenant de gendarmerie l'en empêcha : « *N'ayez pas peur,* » lui dit-il; puis il descendit et traversa à pied la première cour au milieu de gendarmes formés en haie. Arrivé à la voiture, qui était celle du maire, il y monta; son confesseur se mit près de lui, le lieutenant et le maréchal des logis en face; pendant le trajet, il lut les prières des agonisants et les psaumes de David. Le silence le plus profond régnait de tous côtés. Arrivé à la place de la Révolution, il recommanda à plusieurs reprises au lieutenant, son confesseur, et descendit de la voiture. Aussitôt il fut remis entre les mains de l'exécuteur; il ôta son habit et son col lui-même, et resta couvert d'un simple gilet de molleton blanc; il ne voulait pas qu'on lui coupât les cheveux, et surtout qu'on l'attachât : quelques mots dits par son confesseur le décidèrent à l'instant. Il monta sur l'échafaud, s'avança du côté gauche, le visage très-rouge, considéra pendant quelques minutes les objets qui l'environnaient, et demanda si les tambours ne cesseraient pas de battre; il voulut s'avancer pour parler, plusieurs voix crièrent aux exécuteurs, qui étaient au nombre de quatre, de faire leur devoir. Néanmoins, pendant qu'on lui mettait les sangles, il prononça distinctement ces mots : « *Je meurs innocent; je pardonne à mes ennemis; je désire que mon sang soit utile aux Français, et qu'il apaise la colère de Dieu.* » A dix heures dix minutes, sa tête était séparée de son corps, et ensuite montrée au peuple. A l'instant les cris de *vive la république* se firent entendre de toutes parts.

« Les restes de Louis furent enfermés dans une mannette d'osier, conduits dans une charrette au cimetière de la Madeleine, et placés dans une fosse, entre deux lits de chaux vive. On y établit une garde pendant deux jours. »

Louis XVI avait, lorsqu'il monta sur l'échafaud, trente-huit ans sept mois et deux jours.

Outre les instructions données à la Peyrouse, et qui ont été insérées dans la relation du voyage de ce navigateur, on a de lui : 1° *Description de la forêt de Compiègne*, Paris, 1766, in-8° de 64 pages, tiré à 36 exemplaires; 2° *Les maximes morales et politiques tirées du Télémaque, sur la science des rois et le bonheur des peuples*, imprimées en 1766, par Louis-Auguste Dauphin, in-8°, réimprimées en 1814, Paris, Didot, in-18 de 2 feuilles; 3° *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, par Gibbon, Paris, 1777-1795, 18 vol. in-8°. Après avoir traduit cinq volumes de cet ouvrage, Louis XVI, alors dauphin, ne voulant pas être connu, chargea Leclerc de Sept-Chênes, son lecteur de cabinet, de les faire imprimer sous son nom. (*Voyez* à ce sujet Barbier, *Dictionnaire des anonymes*, deuxième édition, n° 7489.) L'ouvrage fut continué par Démeunier et Boulard, et fini par Cantwel et Marinié. On attribue aussi à Louis XVI les *Doutes historiques sur la vie et le règne de Richard II*, traduits de l'anglais d'Horace Walpole, Paris, 1800, in-8°, et un *Supplément à l'art du serrurier*, Paris, 1781, in-fol. Il est certain que la plupart des lettres et correspondances qu'on a fait paraître sous son nom sont apocryphes.

Louis XVI (monnaies de). — On ne frappa, pendant le règne de Louis XVI, d'autre monnaie d'or que des louis de 24 livres; mais ces pièces furent à diverses empreintes. Le type le plus commun représentait le buste du roi habillé, et au revers les écus de France et de Navarre ronds et accolés : c'était ce que le peuple appelait des *louis à la lunette*. On en frappa en 1774, année de son avénement au trône, sur lesquels l'écu était carré et accompagné du sceptre et de la main de justice. En 1786, l'écu était parti de France et de Navarre, et le buste était nu, avec de longs cheveux. Ici nous devons dire en passant, qu'il existe au cabinet du roi un louis, dont le buste porte sur le front de véritables *cornes;* cette monnaie a été frappée à Strasbourg. Est-ce

un simple accident monétaire, est-ce une facétie, comme plusieurs numismatistes l'ont pensé? En 1791, sous l'empire de la constitution votée par l'Assemblée nationale, le type des louis changea; d'un côté on y grava la tête du roi, nue, tournée à gauche, et, autour, les lettres LOUIS XVI, ROI DES FRANÇAIS; de l'autre un génie debout à droite, tenant les tables de la loi, et, autour, les mots : 24 LIVRES — RÈGNE DE LA LOI.

Les pièces d'argent de ce règne sont: des *écus de 6 livres*, des *demi-écus*, des *quarts d'écu*, des *dixièmes d'écu*, des *vingtièmes d'écu*. Les écus de 6 et de 3 livres n'ont été démonétisés que de nos jours : leur type est trop connu pour que nous nous arrêtions à le décrire; il suffit de dire qu'en 1791 ils prirent l'empreinte usitée pour les monnaies d'or. Les *quarts d'écu* circulent encore sous le nom de pièces de 30 sous, et les *demi-quarts* sous le nom de pièces de 15. Les autres espèces d'argent ont été retirées de la circulation; elles avaient à peu près la même empreinte : d'un côté la tête du roi, de l'autre l'écu de France : elles prirent en 1791 le type constitutionnel. Quelques personnes rangent les pièces de 15 et de 30 sous parmi les pièces de billon, et peut-être ont-elles raison, car ces monnaies contiennent beaucoup d'alliage.

Les espèces de cuivre de Louis XVI sont des *sous*, des pièces de *deux sous*, des *demi-sous* et des *liards*, encore acceptés dans le commerce. Nous ne les décrirons donc pas.

On frappa aussi du temps de ce prince des pièces pour les colonies de Cayenne, des îles de France et de Bourbon, et de Pondichéry. Les pièces de Cayenne portent d'un côté l'énonciation de leur valeur monétaire, et le nom de la colonie; de l'autre celui du roi, avec trois lis couronnés. Sur les pièces destinées à courir dans les îles de France

3

et de Bourbon on voit d'un côté, SOUS,

1781

et de l'autre le nom du roi autour de trois fleurs de lis couronnées. Quant aux pièces de Pondichéry, ce sont encore des monnaies globuleuses et d'un aspect tout indien; il en existe en cuivre, portant cinq fleurs de lis et les millésimes 1787 et 1790.

Pour les *assignats* et les *billets de la caisse d'escompte*, voyez PAPIER-MONNAIE.

LOUIS, auquel une faction a donné le nom de *Louis XVII*, quoique, en fait comme en droit, il n'ait jamais été investi de la puissance royale, était fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette d'Autriche. Il naquit à Versailles le 27 mars 1785. On l'appela *duc de Normandie* au moment de sa naissance, et, plus tard, après la mort de son frère aîné, on lui donna la qualification de *dauphin*, qui, comme on sait, était réservée, dans l'ancienne monarchie, à l'héritier présomptif de la couronne. Ce malheureux enfant doit toute sa célébrité à ceux dont il tint le jour, et aux circonstances extraordinaires au milieu desquelles il vécut. Il vit, sans les comprendre, quelques-unes des grandes scènes de notre révolution. Il était encore entre les mains des femmes et des gouvernantes au 5 octobre 1789; il assista au voyage de Varennes, aux journées du 20 juin et du 10 août, et son âge, heureusement, l'empêcha de prévoir et de peser les terribles résultats que devaient avoir sur sa destinée les faits qui s'accomplissaient sous ses yeux. Il fut enfermé avec sa famille dans la prison du Temple. La liberté ne lui fut pas rendue après le 21 janvier 1793; et les tentatives que firent pour le délivrer deux hommes appelés Lepitre et Toulan, forcèrent la Commune à prendre des mesures rigoureuses. Ce fut le 3 juillet 1793 que la garde du fils de Louis XVI fut confiée au cordonnier Simon.

La révolution a fait des choses assez grandes et assez durables pour qu'on puisse, sans nuire à sa gloire, lui reprocher ses fautes et ses erreurs. Le supplice physique et moral que l'on fit subir au malheureux enfant est une de ces actions politiques que la raison d'État n'autorise et n'excuse jamais. Il est vrai que l'esprit de parti a mis beaucoup d'exagération dans ses récits; cependant il existe un assez grand nombre de faits qui rendent justement odieux l'office que remplit Simon. Le

tort de la Commune fut de ne pas exercer une assez grande surveillance sur les actes de son indigne délégué. Nous ne rappellerons point ici tous les efforts que tentèrent Simon et sa femme pour réduire le jeune Louis à un complet idiotisme, soit en lui infligeant les plus dures souffrances de la misère, soit, ce qui est plus hideux encore, en profitant de son inexpérience pour l'amener à une précoce débauche. Le fils de Louis XVI mourut dans sa prison à l'âge de 10 ans. On peut affirmer que les hommes qui succombèrent au 9 thermidor furent étrangers à la conduite de Simon et de ses successeurs, et ce qui le prouve, c'est que la révolution qui s'accomplit alors n'apporta aucun soulagement au malheureux enfant.

Louis XVIII (Louis-Stanislas-Xavier) naquit à Versailles en 1755; il était le second des fils du dauphin, fils de Louis XV, et reçut, en venant au monde, le titre de *comte de Provence*. Comme ses deux frères, le duc de Berry et le comte d'Artois, il eut pour précepteur le duc de la Vauguyon, homme honnête, et dont la rigidité de principes contrastait singulièrement avec la frivolité et la licence de la cour. Les jeunes princes eurent pour maîtres des hommes qui s'étaient fait un nom dans les lettres et les sciences, et le comte de Provence se fit bientôt remarquer par sa prodigieuse mémoire, la finesse de son esprit, et ses goûts tout à fait littéraires. Il était encore enfant qu'on le proclamait un homme d'un rare talent et d'un grand savoir. En faisant la part de l'exagération des courtisans, on peut admettre que le comte de Provence se distingua de bonne heure de ses frères, et qu'il leur devint très-supérieur comme humaniste et comme littérateur. A peine au sortir de l'enfance, il s'était formé une petite cour d'hommes de lettres et de savants, et s'était attaché Ducis comme secrétaire.

En 1771, le comte de Provence épousa Louise de Savoie, fille d'Amédée III; mais ce mariage ne changea en rien ses habitudes littéraires, auxquelles il ajouta alors des études politiques. A l'avénement du dauphin au trône, il prit le titre de *Monsieur*, et s'opposa de toutes ses forces au rappel des parlements, qu'il regardait comme les ennemis de la royauté; il présenta même à ce sujet au roi un mémoire très-énergique, dans lequel il combattait la proposition de Maurepas; il y disait : « Le parlement actuel « a remis sur la tête du roi la cou- « ronne que le parlement en exil lui « avait ôtée, et M. de Maupeou, que « vous avez exilé, a fait gagner au feu « roi le procès que les rois vos aïeux « soutenaient contre les parlements de- « puis deux siècles. Le procès était « jugé, et vous, mon frère, vous cas- « sez le jugement pour recommencer « la procédure. »

Dès cette époque, tous les écrits politiques qui furent attribués à Monsieur, se firent remarquer par une tendance générale à soutenir les priviléges de la couronne contre la bourgeoisie. Cependant, par une bizarrerie assez singulière de l'esprit superficiel de la société d'alors, cet homme qui se montrait si jaloux des droits de sa maison, passait, dans l'esprit de la nation, pour un homme éclairé, pour un prince philosophe. Son voyage dans le midi de la France, où il visita spécialement les établissements littéraires, la société d'hommes célèbres qu'il avait su réunir autour de lui, la fondation du Lycée qui, plus tard, devint l'Athénée royal, toutes ces choses avaient contribué à lui créer de nombreux partisans parmi les philosophes. Lors de l'assemblée des notables, il présida le premier bureau, qui dut à cet honneur le titre de *comité des sages*.

En 1787, lorsque Calonne était au ministère, Monsieur lui fit une rude guerre, parce que de Calonne proposait quelques changements qu'il regardait alors comme trop révolutionnaires. Ces mêmes idées firent qu'il s'opposa vivement à la nomination de Necker. Cependant, en 1788, voyant que la popularité se portait vers le banquier génevois, il changea d'opinion à son égard et se montra son partisan. « Le « vœu de la nation, lui dit-il, vous « rappelle ici, et je vous y vois avec le « plus grand plaisir. En 1781, j'avais « quelques préventions contre vous, « sans jamais cesser de vous estimer.

« Vos ouvrages m'ont réconcilié avec « le ministre des finances. A trente ans « passés, on pense, on juge différem- « ment qu'à vingt-cinq. » Cependant ces paroles ne partaient pas du fond du cœur, car, plus tard, il ne fit rien pour que Necker restât au ministère, et son éloignement lui fit concevoir l'espoir de saisir les rênes de l'État. Monsieur se croyait supérieur à Louis XVI pour les affaires; le caractère indécis de son frère l'avait porté à se persuader que lui seul pouvait et devait gouverner. Il espérait obtenir de Louis XVI une abnégation complète et une retraite tacite qui le laisserait libre de conduire à son gré les affaires du royaume. Louis XVI, pour qui la royauté était un fardeau, mais que le sentiment du devoir empêchait d'abdiquer sa volonté, comme l'aurait désiré Monsieur, ne crut pas devoir se rendre à ses désirs ambitieux et quelque peu remplis de présomption; il l'écarta, au contraire, autant que cela lui fut possible, de sorte que, lorsque celui-ci se tenait pour assuré de la victoire, il se trouva complétement déçu.

La conduite de Monsieur, aux premiers temps de la révolution, eut quelque chose de tortueux et de louche; il louvoyait entre ses sentiments secrets, ses sympathies et ses intérêts; il aurait voulu être le chef de l'opposition, c'était le rôle qu'avaient rempli jusque-là ceux qui approchaient le plus du trône; mais l'opposition consistait avant 1789 à combattre un ministère et attirait à son chef une grande popularité, sans que pour cela rien fût changé dans l'État et que la dignité royale en souffrît le moins du monde. Ce jeu n'était plus possible dans les circonstances où l'on se trouvait. Monsieur avait trop de clairvoyance pour ne pas apercevoir que l'on ne pouvait plus amuser la nation avec des comédies, et qu'un chef de l'opposition devait être un homme essentiellement révolutionnaire; or, être révolutionnaire en 1789, c'était marcher sans savoir où on s'arrêterait, et il ne convenait pas au frère du roi de s'aventurer ainsi. Aussi, dès qu'il vit la tournure que prenaient les événements, se tint-il dans une prudente réserve; il fallut l'affaire Favras pour l'en tirer momentanément.

Le marquis de Favras, qui eut une si triste fin, fut accusé, non sans fondement, d'avoir formé un complot qui aurait eu pour but d'assassiner les principaux chefs du mouvement révolutionnaire, et Monsieur fut dénoncé comme étant à la tête de ce complot. A cette nouvelle l'indignation fut grande dans Paris. Monsieur comprit que le moment était critique, et désavoua sur-le-champ toute participation au projet de Favras. Il se rendit à l'hôtel de ville, et là, en présence des membres de la Commune, il déclara qu'il n'avait pas parlé à M. de Favras depuis 1776; qu'il ne l'avait pas vu; qu'il ne lui avait pas écrit; qu'il n'avait eu aucune communication avec lui; que ce que cet homme avait fait lui était d'ailleurs parfaitement inconnu. Il protesta de son dévouement aux principes de la révolution et aux idées nouvelles, et se disculpa avec tant d'habileté que Bailly crut devoir lui adresser des félicitations sur sa conduite : « Monsieur, dit le maire de « Paris, s'est montré le premier citoyen « du royaume, en votant pour le tiers « état dans la seconde assemblée des no- « tables... Il est le premier auteur de l'é- « galité civile : il en donne un nouvel « exemple aujourd'hui, en venant se « mêler parmi les représentants de la « Commune, où il semble ne vouloir « être apprécié que par ses sentiments « patriotiques. » Le prince répondit : « Le devoir que je viens de remplir a « été pénible *pour un cœur vertueux;* « mais j'en suis bien dédommagé par « les sentiments que l'Assemblée vient « de me témoigner; et ma bouche ne « doit plus s'ouvrir que pour deman- « der la grâce de ceux qui m'ont of- « fensé. »

Cette démarche de Monsieur lui acquit une grande popularité, et il fut ramené chez lui au milieu d'un peuple immense. Cependant il crut n'avoir point fait assez pour prouver son innocence, et il écrivit au président de l'Assemblée constituante : « M. le « président, la détention de M. de Fa- « vras ayant été l'occasion de calom- « nies où l'on aurait voulu m'impliquer, « et le comité des recherches de la ville « se trouvant en ce moment saisi de « cette affaire, j'ai cru qu'il me conve-

« nait de porter à la Commune de Paris une déclaration qui ne laissât aux « honnêtes gens aucun des doutes qu'on « avait cherché à leur inspirer. Je crois « maintenant devoir informer l'Assemblée nationale de cette démarche, « parce que le frère du roi doit se préserver même d'un soupçon, et que « l'affaire de M. de Favras, telle qu'on « l'annonce, est trop grave pour que « l'Assemblée ne s'en occupe pas tôt ou « tard, et pour que je ne me permette « pas de lui manifester le désir que tous « les détails en soient connus et publiés. Je vous serai très-obligé de lire « de ma part cette lettre à l'Assemblée, « ainsi que le discours que je prononçai avant-hier, comme l'expression « fidèle de mes sentiments les plus vrais « et les plus profonds. » Malgré toutes ces protestations, il n'est pas très-clair que Monsieur n'ait pas trempé dans cette conspiration. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne fut rassuré que lorsque Favras fut mort, et qu'il s'intéressa toujours au sort de sa veuve, à qui il fit une pension à son retour (voy. FAVRAS).

L'affaire Favras avait jeté beaucoup de louche sur le patriotisme de Monsieur; la publication du *Livre rouge* le dépopularisa tout à fait. On y voyait comment, sous le ministère de Calonne, à qui il avait fait une si vive opposition, il avait touché 13,824,000 fr. L'entretien seul de ses écuries coûtait 80,000 fr. par an. Ces dépenses excessives, à une époque où le trésor était si obéré, refroidirent beaucoup les esprits à son égard. Monsieur sentit qu'il serait dangereux de feindre plus longtemps, et, comme il ne pouvait résister, il résolut de fuir; on était vers la fin de février 1791 : la nouvelle de son départ s'étant répandue, une foule immense et menaçante entoura le Luxembourg. Monsieur dut se présenter, et protester que son intention n'avait jamais été de se séparer de son frère, ni d'abandonner la France. Cependant, au mois de juin 1791, il mit son projet à exécution, et parvint à franchir la frontière sans obstacle (*). Arrivé en pays étranger, il s'y occupa activement des intérêts de l'émigration, provoqua la déclaration de Pilnitz, et adressa au roi un long manifeste, où il l'engageait à résister au torrent révolutionnaire, lui déclarant que, s'il était assez faible pour céder, les princes de sa famille soutiendraient sans lui les prérogatives de l'ancienne monarchie française. « L'Assemblée, lui disait-il,

(*) Ce fut à l'occasion de ce voyage que Monsieur écrivit la *Relation d'un voyage de Paris à Bruxelles et à Coblentz*, ouvrage qui ne vit le jour qu'en 1823. Nous transcrirons ici le jugement qu'en a porté M. Amédée Renée dans un remarquable article de la *Revue de Paris*, intitulé : *Louis XVIII littérateur*.

« Je m'étonne, en vérité, que le roi-poëte n'ait point procédé en ceci à la manière de Chapelle et Bachaumont dans leur voyage, menant prose et vers du même train; le ton général de l'œuvre s'y fût merveilleusement prêté. Vitellius, faisant retraite devant quelque rival d'empire et poussé du port d'Ostie à celui de Brindes, tout haletant dans sa fuite après ses succulentes étapes, interrogeant du nez les crus et les plages, pâlissant à l'idée de manquer l'heure de quelque arrivage prochain, pourrait fournir aux érudits la matière d'un petit livre d'un intérêt pareil à la relation du voyage de Monsieur. Ce Vitellius de notre monarchie est en proie à un tel souci de comestibles, souci qui monte en chaise et qui roule avec lui, dirait le poëte, qu'il en perd le souvenir de son frère et des siens et le sentiment des terribles angoisses qui, dans ces instants, faisaient blanchir les cheveux de la reine. Ce qu'il y a de plus dur pour Monsieur au fort de cette crise, c'est la maigre chère des auberges flamandes, c'est l'éclanche qu'il lui faut attaquer au pied levé à tous ses relais. Aussi ne manque-t-il jamais de nous initier au menu détail de ses infortunes. C'est surtout quand il lui faut traverser le pays de *Marche en famine*, vrai désert d'Afrique pour un explorateur comme lui, que le récit se fait attendrissant. Tout était perdu, certain soir, dans un de ces coupe-gorges, quand la Providence vint en aide, et députa madame de Balbi avec renfort de bouteilles et de poulets; madame de Balbi, la suivante d'honneur de Madame et l'Égérie du cabinet de Monsieur; madame de Balbi, qui poussa le dévouement en cette occasion jusqu'à céder à Monsieur son propre lit. Mais quoi! n'y a-t-il pas dans le fait du prince un peu trop de cet égoïsme qui lui est assez familier? Ne sont-ce pas là des privautés de sultan?

« vous a présenté, le 3 de ce mois, le ré-
« sumé de son acte constitutionnel. Quel
« serait donc le danger auquel Votre
« Majesté s'exposerait si elle refusait de
« l'accepter? Au dire même de vos plus
« cruels oppresseurs, *vous n'en auriez*
« *d'autres à craindre que d'être desti-*
« *tué de la royauté.* Mais qu'importe,
« Sire, que vous cessiez d'être roi aux
« yeux des factieux, lorsque vous le se-
« riez plus solidement, plus glorieuse-
« ment, aux yeux de toute l'Europe, et
« dans le cœur de tous vos sujets fidè-
« les? Qu'importe que, par une entre-
« prise insensée, on osât vous déclarer
« déchu du trône de vos ancêtres, lors-
« que les forces combinées de toutes les
« puissances sont préparées pour vous
« y maintenir, et punir les vils usurpa-
« teurs qui en auraient souillé l'éclat?
« Le danger serait bien plus grand si,
« vous résignant à n'avoir plus que le
« vain titre d'un roi sans pouvoir, vous
« paraissiez, au jugement de l'univers,
« abdiquer la couronne dont chacun sait
« que la conservation exige celle des
« droits inaliénables qui y sont essen-
« tiellement inhérents. Le plus sacré des
« devoirs, Sire, ainsi que le plus vif at-
« tachement, nous portent à mettre sous
« vos yeux toutes ces conséquences dan-
« gereuses, en même temps que nous
« vous présentons la masse des forces
« imposantes qui doit être la sauve-
« garde de votre fermeté. Mais si des
« motifs que nous ne pouvons apercé-
« voir, et qui ne pourraient avoir pour
« principe que l'excès de la violence,
« forçaient votre main de souscrire une
« acceptation que votre cœur rejette,
« que l'intérêt de vos peuples repousse,
« et que votre devoir de roi vous inter-
« dit expressément, nous devons vous
« annoncer, et même nous jurons à vos
« pieds que nous protesterions à la face
« de toute la terre, et de la manière la
« plus solennelle, contre cet acte illu-
« soire et tout ce qui pourrait en dé-
« pendre..... Nous protesterions pour
« les maximes fondamentales de la mo-
« narchie, dont il ne vous est pas per-
« mis, Sire, de vous départir... Déposi-
« taire usufruitier du trône que vous
« avez hérité de vos aïeux, vous ne pou-
« vez ni en aliéner les droits primor-
« diaux, ni détruire la base cons-
« titutive sur laquelle il est assis. »

Ce manifeste fut bientôt public. L'Assemblée nationale obligea le roi à signifier au comte de Lille (c'était le nom que Monsieur avait pris en terre étrangere) le décret du 31 octobre, qui lui enjoignait *de rentrer en France, dans l'espace de deux mois, sous peine d'être censé avoir abdiqué son droit éventuel à la régence.* Le comte de Lille répondit en ces termes à cette sommation : « Sire, mon frère et seigneur, on
« m'a remis de la part de Votre Majesté
« une lettre dont l'adresse, malgré mes
« noms de baptême qui s'y trouvent, est
« si peu la mienne, que j'ai pensé la
« rendre sans l'ouvrir. Cependant, le
« nom de frère que j'y ai trouvé ne
« m'ayant pas laissé de doute, je l'ai lue
« avec tout le respect que je dois à l'é-
« criture et au seing de Votre Majesté.
« L'ordre qu'elle contient de me rendre
« près de Votre Majesté n'est pas l'ex-
« pression libre de sa volonté, et mon
« honneur, mon devoir, ma tendresse
« même, me défendent également d'y
« obéir. »

Dès que cette réponse fut connue, l'Assemblée législative rendit un décret (18 janvier 1792) par lequel Monsieur était déclaré déchu de ses droits éventuels à la régence, et, de leur côté, les princes se réunirent à Coblentz, et signèrent la déclaration suivante, dont le comte de Lille fut, dit-on, le rédacteur : « Lors-
« que nous prîmes la résolution de sor-
« tir du royaume, ce fut moins pour
« mettre nos jours en sûreté que pour
« préserver ceux du roi, en rendant in-
« fructueuse la scélératesse qui les me-
« naçait, et pour solliciter en sa faveur,
« des secours que sa position ne lui
« permettait pas de réclamer lui-même.
« Lorsque aujourd'hui nous nous dispo-
« sons à y rentrer, c'est avec la satis-
« faction d'avoir rempli ces deux gran-
« des vues, et d'être à la veille de jouir
« de leur succès. Notre expatriation est
« devenue la sauvegarde de Sa Majesté;
« notre retour annonce sa prochaine li-
« bération et celle de ses peuples.... O
« Français trop crédules! ne voyez en
« nous que des compatriotes qui veu-
« lent être vos libérateurs! Les deux
« souverains, avec l'appui desquels nous
« nous avançons vers vous, ont déclaré,

« par l'organe du héros généralissime « de leurs armées, qu'ils ne se proposent « d'autre but que le bonheur de la « France. Ces généreuses, ces magna- « nimes déclarations, que partagent éga- « lement les rois Bourbons, nos augus- « tes cousins; le Nestor des souverains, « notre très-honoré beau-père; l'héroïne « du Nord, notre sublime protectrice, « et le jeune héritier de l'infortuné Gus- « tave, dont nos larmes baignent la « tombe ensanglantée, assurent à ces « illustres confédérés la palme immor- « telle due aux défenseurs d'une cause « qui est à la fois celle des rois, celle du « bon ordre, celle de l'humanité.....Es- « pérons, espérons que l'empire des « chimères va finir, que le bandeau tom- « bera de tous les yeux, que la raison « reprendra tous ses droits. C'est le pre- « mier de nos désirs; nous demandons « au Dieu de justice et de paix que la « soumission des factieux nous épargne « la nécessité de les combattre; mais si « cette nécessité est inévitable, s'il faut « combattre les ennemis de l'autel et du « trône, nous invoquerons avec confiance « le soutien du Dieu des armées. »

Le Dieu des armées, comme on le sait, ne fut guère favorable à celle des émigrés et de leurs alliés; le comte de Lille fut obligé de fuir devant les *factieux*, et de regagner au plus vite la terre étrangère, où, cette fois, il se réfugiait bien pour son propre compte. Après avoir séjourné quelque temps à Neuville, il se retira au château de Ham, en Westphalie, où il apprit la mort de Louis XVI. Il publia alors un manifeste, dans lequel il se déclarait *régent*, pendant la minorité du roi Louis XVII, et conférait au comte d'Artois le titre de lieutenant général du royaume.

Dès le commencement de l'émigration, Monsieur avait envoyé dans toutes les cours des agents diplomatiques, qui, bien que n'étant pas officiellement reconnus, n'en servaient pas moins d'une manière très-utile les intérêts de leur maître. Ils parvinrent, dans un grand nombre de cours, à le faire reconnaître sous le titre qu'il venait de se donner. La cour de Vienne fut la seule qui refusa de le reconnaître en cette qualité, parce qu'elle regardait la régence comme revenant de droit à Marie-Antoinette. Il insista beaucoup, mais ne put rien obtenir, et l'on dit que, lorsqu'il apprit la mort de la reine, il s'écria : « Mainte- « nant, la cour de Vienne me reconnaî- « tra bien pour régent. » On est vraiment saisi de pitié, quand on considère ce à quoi s'arrêtaient des hommes que l'on devait croire sérieux, dans des circonstances aussi graves; et il serait difficile de décider qui était plus ridicule dans ce conflit, ou du comte de Lille se déclarant régent d'un royaume qu'il était obligé de fuir, ou de la cour de Vienne refusant ce titre illusoire à un proscrit, pour le conférer à une malheureuse captive, que quelques jours seulement séparaient de l'échafaud.

A la mort du fils de Louis XVI, le comte de Lille, qui s'était proclamé régent en 1793, se proclama roi, sous le nom de Louis XVIII. Ce qu'il y avait d'avantageux dans ces proclamations, c'est qu'elles se faisaient à peu de frais, et qu'il n'en coûtait rien au peuple pour le droit de *joyeux avénement*. Voici quelques passages de la proclamation publiée alors par le comte de Lille : « Louis, par la grâce de Dieu, roi « de France et de Navarre, à tous nos « sujets, salut : En vous privant d'un « roi qui n'a régné que dans les fers, « mais dont l'enfance promettait le « digne successeur du meilleur des « rois, les impénétrables décrets de « la Providence nous ont transmis, avec « la couronne, la nécessité de l'arracher « des mains de la révolte, et le devoir « de sauver la patrie, qu'une révolution « désastreuse a placée sur le penchant de « sa ruine. Cette funeste conformité en- « tre les commencements de notre règne « et du règne de Henri IV, nous est un « nouvel engagement de le prendre pour « modèle; et en imitant d'abord sa no- « ble franchise, notre âme tout entière « va se dévoiler à vos yeux. Assez et « trop longtemps nous avons gémi des « fatales conjonctures qui tenaient no- « tre voix captive: écoutez-la lorsqu'en- « fin elle peut se faire entendre.... Une « terrible expérience ne nous a que trop « éclairé sur vos malheurs et sur leurs « causes. Des hommes impies et fac- « tieux, après vous avoir séduits par de « mensongères déclamations et par des « promesses trompeuses, vous entraî-

« nèrent dans l'irréligion et la révolte. « Depuis ce moment, un déluge de calamités a fondu sur vous de toutes « parts.... Cette antique et sage constitution dont la chute a entraîné votre « perte, nous voulons lui rendre toute « sa pureté, que le temps avait corrompue, toute sa vigueur, que le temps « avait affaiblie : *mais elle nous a mis « elle-même dans l'heureuse impuissance de la changer ;* elle est pour « nous l'arche sainte; il nous est défendu d'y porter une main téméraire. Votre bonheur et notre gloire, « le vœu des Français, et les lumières « que nous avons puisées à l'école de « l'infortune, *tout nous fait mieux « sentir la nécessité de la rétablir intacte.* »

Ce n'était pas tout que de se proclamer roi, il fallait tâcher d'avoir un royaume; aussi le comte de Lille fit-il les plus grands efforts pour arriver à ce but. On connaît les manœuvres qu'employèrent les émigrés pour rétablir le pouvoir royal; on verra plus loin (art. VENDÉE) quelle fut l'issue de ces malheureuses tentatives. Le comte de Lille insista surtout auprès de l'Angleterre, et il écrivit au comte d'Harcourt la lettre suivante que nous transcrivons, parce qu'elle exprime assez bien la fausse situation dans laquelle se trouvait ce prince, et renferme une grandeur de sentiments qu'on se plaît quelquefois à reconnaître en lui : « Ma situation, dit-il, est semblable à celle de Henri IV, sauf qu'il « avait beaucoup d'avantages que je n'ai « pas. Suis-je comme lui dans mon « royaume? Suis-je à la tête d'une armée docile à ma voix? Ai-je gagné la « bataille de Coutras? Non; je me « trouve dans un coin de l'Italie; une « grande partie de ceux qui combattent « pour moi ne m'ont point vu... Pourrais-je acquérir par là la considération personnelle, qui n'est peut-être « pas absolument nécessaire à un roi « du dix-huitième siècle, mais qui est « indispensable à un roi du seizième, « comme je le suis..... On craint pour « ma vie; mais de quel poids peut être « cette crainte, au prix de mon honneur et de ma gloire?... Si je reste en « arrière, si je n'emploie pas non-seulement ma tête, mais mon bras, pour « remonter sur mon trône, toute considération personnelle, je la perds... « Que me reste-t-il donc? La Vendée. « Qui peut m'y conduire? L'Angleterre. « Insistez de nouveau sur cet article; « dites aux ministres en mon nom que « je leur demande mon trône ou mon « tombeau. »

Cependant les démarches du comte d'Harcourt demeurèrent sans succès; il ne put déterminer l'Angleterre à prêter une assistance ouverte au nouveau roi. Ce prince fut donc obligé d'errer pendant quelque temps par l'Europe, un peu découragé, mais cherchant toujours à entretenir chez ses partisans le culte de sa royauté, dont il semble, pour sa part, n'avoir jamais désespéré. Pendant ses pérégrinations, et lorsqu'il entretenait une correspondance secrète avec les royalistes de la Vendée, il alla se fixer à Vérone. Le gouvernement vénitien eut peur de se brouiller avec la république française en donnant l'hospitalité à un de ses ennemis, et, comme tous les gouvernements faibles, il se montra lâche sans nécessité : il fit signifier au comte de Lille qu'il eût à quitter le territoire de la république. A cet acte d'inhospitalité sauvage, le frère de Louis XVI répondit avec dignité et grandeur : « Je me dispose à partir, dit-« il à l'envoyé du gouvernement vénitien; mais avant je veux rayer de ma « main le nom de ma famille inscrit au « Livre d'or, et je veux qu'on me rende « l'armure dont mon aïeul, Henri IV, « avait fait présent à la république de « Venise. » En quittant Vérone, le comte de Lille se rendit à l'armée de Condé, qu'il fut bientôt après obligé de quitter, poursuivi qu'il était par la haine de l'Autriche, qui ne lui pardonnait point d'avoir refusé de consentir au mariage de sa nièce avec l'archiduc Charles. Comme il passait à Dillingen en Souabe, pour se rendre à Blanckembourg, une balle vint effleurer son front. Se tournant alors vers ceux qui l'accompagnaient : « *Une demi-ligne plus bas,* leur dit-il, *et le roi de France s'appelait Charles X.* »

Il ne séjourna pas longtemps à Blanckembourg et se vit obligé d'ac-

cepter l'asile que lui offrit Paul Ier dans la petite ville de Mittau en Courlande. Lorsqu'il se retira dans ce lieu éloigné, en 1798, il avait à peu près perdu tout espoir de rentrer en France au moyen des intrigues qu'il entretenait avec les royalistes et avec quelques hommes du pouvoir, parmi lesquels il faut compter Barras en première ligne. Ce fut à Mittau qu'eut lieu le mariage de la fille de Louis XVI avec son cousin, le duc d'Angoulême. Ce fut aussi à Mittau que se rassemblèrent autour du prince qu'ils appelaient leur roi, tous les émigrés d'illustres familles; ce qui lui forma une petite cour ordonnée tout comme si ce roi eût eu un royaume.

Cependant Paul Ier entra en négociations avec le gouvernement consulaire; ses sentiments changèrent alors à l'égard des Bourbons, et le comte de Lille reçut l'ordre de quitter le territoire russe. Il se rendit à Varsovie, et ce fut là qu'il reçut un envoyé de Napoléon, qui l'engageait à renoncer à ses prétentions à la couronne. Il répondit à cette proposition par la lettre suivante, qui est devenue célèbre : « Je ne confonds pas M. Bonaparte avec ceux qui l'ont précédé; « j'estime sa valeur, ses talents militaires : je lui sais gré de plusieurs « actes d'administration, car le bien « qu'on fera à mon peuple me sera toujours cher. Mais il se trompe, s'il « croit m'engager à transiger sur mes « droits : loin de là, il les établirait lui-« même, s'ils pouvaient être litigieux, « par la démarche qu'il fait en ce moment. J'ignore quels sont les desseins « de Dieu sur ma race et sur moi, mais « je connais les obligations qu'il m'a « imposées par le rang où il lui a plu « de me faire naître. Chrétien, je remplirai ces obligations jusqu'à mon « dernier soupir; fils de saint Louis, « je saurai, à son exemple, me respecter jusque dans les fers; successeur « de François Ier, je veux du moins « pouvoir dire comme lui : Nous avons « tout perdu fors l'honneur. » A cette lettre adhérèrent tous les princes de la famille des Bourbons, et, lorsque Napoléon se fit empereur, le comte de Lille publia de Varsovie cette protestation : « En prenant le titre d'empereur, « en voulant le rendre héréditaire dans « sa famille, Bonaparte vient de mettre « le sceau à son usurpation. Ce nouvel « acte d'une révolution, où tout, dès « l'origine, a été nul, ne peut sans doute « infirmer mes droits; mais comptable « de ma conduite à tous les souverains, « dont les droits ne sont pas moins lésés que les miens, et dont les trônes « sont ébranlés par les principes dangereux que le sénat de Paris a osé « mettre en avant; comptable à la « France, à ma famille, à mon propre « honneur, je croirais trahir la cause « commune en gardant le silence en « cette occasion. Je déclare donc, « en présence de tous les souverains, « que, loin de reconnaître le titre impérial que Bonaparte vient de se faire « déférer par un corps qui n'a pas même « d'existence légale, je proteste et contre ce titre et contre tous les actes « subséquents auxquels il pourrait donner lieu. »

Cependant, comme malgré cette protestation, tous les gouvernements, à l'exception de celui de l'Angleterre, reconnurent Napoléon comme empereur des Français; comme, d'un autre côté, aucune des tentatives que firent les agents royalistes ne réussit, le comte de Lille comprit enfin qu'il fallait savoir attendre; il engagea ses partisans à se conserver pour des temps meilleurs, et après la mort de Paul Ier, il retourna à Mittau, qu'il ne quitta que lors du traité de Tilsitt, en 1807. A cette époque il alla chercher un asile en Angleterre, et fixa sa résidence au château d'Hartwell. Ce fut là que vinrent le surprendre les événements qui devaient lui frayer le chemin au trône.

En effet, les désastres des armées françaises réveillèrent chez le comte de Lille l'espoir de rentrer en France. Lorsque, en 1814, le sénat l'eut appelé au trône, il quitta l'Angleterre et adressa au prince regent ces paroles qui doivent être conservées par l'histoire : « C'est aux conseils de votre Altesse « Royale, à ce glorieux pays et à la « confiance de ses habitants, que j'attribuerai toujours, après la divine « Providence, le rétablissement de notre maison sur le trône de ses ancêtres. » Le même jour, il débarqua à

Calais, et, le 2 mai, il publia la fameuse déclaration de Saint-Ouen, que nous transcrivons en entier, parce que nous croyons qu'elle contribua beaucoup à grouper autour de Louis XVIII les hommes qui, ayant foi en ses promesses, le regardèrent comme devant être le restaurateur des libertés dont les avait privés le règne glorieux mais absolu de Napoléon.

« Rappelé par l'amour de notre peuple au trône de France, éclairé par les « malheurs de la nation que nous sommes destiné à gouverner, notre première pensée est d'invoquer cette « confiance mutuelle, si nécessaire à « notre repos, à son bonheur.

« Après avoir lu attentivement le plan « de constitution du sénat, dans sa « séance du 6 avril dernier, nous avons « reconnu que les bases en étaient bonnes, mais qu'un grand nombre d'articles portant l'empreinte de la précipitation avec laquelle ils ont été « rédigés, ne peuvent, dans leur forme « actuelle, devenir lois fondamentales « de l'État. Résolu d'adopter une constitution liberale, voulant qu'elle soit « sagement combinée, et ne pouvant « en accepter une qu'il est indispensable de rectifier, nous convoquerons « le sénat et le Corps législatif, nous « engageant à mettre sous leurs yeux le « travail que nous aurons fait avec une « commission choisie dans le sein de « ces deux corps, et à donner pour bases à cette constitution les garanties « suivantes : le gouvernement représentatif divisé en deux corps ; l'impôt « librement consenti ; la liberté publique et individuelle ; la liberté de la « presse; la liberté des cultes ; les propriétés inviolables et sacrées; la vente « des biens nationaux irrévocable; les « ministres responsables ; les juges inamovibles et le pouvoir judiciaire indépendant; la dette publique garantie; la Légion d'honneur maintenue; « tout Français admissible à tous les « emplois ; enfin, nul individu ne pourra « être inquiété pour ses opinions et ses « votes. »

Le 4 mai, cependant, Louis XVIII fit son entrée dans Paris, au milieu de l'enthousiasme de quelques vieux serviteurs et de l'indifférence générale de la population. Le retour des Bourbons avait été l'objet de basses intrigues de la part de ces hommes qu'une certaine habileté d'esprit et une grande lâcheté de cœur rendent indispensables aux gouvernements qui n'ont pour eux que des partis dans la nation. Au congrès des souverains, on n'avait songé aux Bourbons qu'après avoir épuisé toutes les autres combinaisons, et lorsque l'on eut insinué à Alexandre que les vœux de la France les rappelaient. On verra à l'article RESTAURATION et dans les ANNALES comment les choses se passèrent. Qu'il nous suffise de dire ici que les Bourbons ne rentrèrent en France qu'à la condition qui leur fut imposée par les alliés de faire à la révolution des concessions importantes, et d'accepter certains hommes dans le gouvernement. Ils promirent tout ce qu'on exigea d'eux ; mais ni les leçons de l'adversité, ni les conseils des hommes prudents, ne purent avoir aucun empire sur ces princes qu'entraînèrent dans une foule d'erreurs des courtisans aveugles et passionnés.

En effet, la première restauration s'annonça sous de fâcheux auspices ; les vieux usages et les vieilles formules furent remis en vigueur par le gouvernement ; la charte fut appelée par le chancelier Dambray une *ordonnance de réformation ;* Louis XVIII la data de la vingtième année de son règne, et déclara qu'il l'*octroyait* à ses peuples. Ce prince était entouré d'hommes qui, ayant quitté la France en 1790, et ne l'ayant pas revue depuis, y rentraient avec les mêmes idées et les mêmes sentiments qui la leur avaient fait abandonner. Des courtisans qu'avait ramenés la restauration, le plus grand nombre rêvait le rétablissement du régime du bon plaisir et des droits seigneuriaux ; et Louis XVIII commit la faute immense de se laisser entraîner par cette tourbe. Il s'aperçut de son erreur lorsque Napoléon voulut de nouveau tenter le sort des armes ; au nom magique de l'empereur, le roi bourbon se vit abandonné de toute part, et force lui fut de quitter de nouveau la France, et de reprendre la route de la Belgique (20 mars 1815).

Dans une proclamation datée de

Digitized by Google

Gand, où il avait établi son séjour, il reconnut publiquement que son gouvernement avait dû commettre des fautes, et promit de mieux faire à l'avenir. Cependant, après le désastre de Waterloo, lorsqu'il fut revenu s'asseoir pour la seconde fois sur ce trône si glissant du royaume de France, il ne tint guère ses promesses, et les réactions sanglantes du Midi, que son gouvernement ne sut pas réprimer, les exécutions politiques auxquelles il consentit pour satisfaire l'esprit de vengeance du parti qui, grâce aux étrangers, se trouvait le plus fort, les sommes énormes qu'il donna à ceux-ci pour avoir vaincu la France, la liberté individuelle violée, la représentation nationale réduite à la représentation des intérêts et des passions de l'aristocratie, toutes ces choses contribuèrent à jeter sur les premières années de son règne une teinte de deuil, et à exciter la méfiance de la nation contre cette famille des Bourbons, qui n'avait, ni ne voulait avoir aucune sympathie dans le peuple. Du reste, le règne de Louis XVIII a été déjà raconté dans cet ouvrage (voir les ANNALES, les articles RESTAURATION, DECAZES, RICHELIEU, VILLÈLE); les fautes qu'il commit étaient inhérentes à son origine; amené par les étrangers, et leur devant son trône, il n'était pas assez fort pour refuser d'obéir à leurs commandements. Entouré d'hommes qui avaient souffert comme lui et partagé un long exil pour sa cause, il leur devait de la reconnaissance, et il crut devoir les satisfaire en leur donnant de l'or pour les indemniser de leurs pertes, et en envoyant au supplice des enfants de la révolution pour assouvir leur vengeance.

D'ailleurs, lorsque Louis XVIII monta sur le trône de France, il était vieux; ses facultés s'étaient usées dans des conspirations qui appauvrissent l'esprit; et les infirmités physiques venaient encore augmenter cette prostration des forces morales. Ce vieillard d'ailleurs, qui ne demandait que du repos, qui aurait dû compter, pour le peu de jours qu'il avait encore à vivre, sur l'assistance de sa famille, trouvait au contraire des antagonistes et des ennemis dans son frère et dans ceux qui lui étaient le plus attachés par les liens du sang.

Sans avoir été un homme d'Etat très-remarquable, Louis XVIII fut cependant habile et presque toujours prudent; car il faut faire la part des circonstances, et lui tenir compte des difficultés qu'il rencontra sur son passage. Entre lui et Charles X, il y a une différence immense et pour les temps et pour les obstacles; et cependant il réussit à mourir tranquillement dans son royaume, et le second n'a pu maintenir sur sa tête la couronne que lui transmettait un frère dont il avait toujours blâmé et calomnié la politique. A ses derniers instants, Louis XVIII dit au comte d'Artois : « J'ai louvoyé entre les par-« tis, et j'ai fait comme j'ai pu; tâchez « de ménager la couronne à cet en-« fant.» Il mourut le 16 septembre 1824. Avant de le descendre dans les caveaux de Saint-Denis, le clergé devait ajouter un nouveau scandale à tous ceux qu'il avait déjà donnés depuis son rétablissement en France. Napoléon avait pu apprécier le zèle de ces hommes qui lui devaient leur existence; Louis XVIII, qui unissait dans la même pensée le trône et l'autel, fut, comme l'auteur du concordat, abandonné par les prêtres qu'il avait aussi, lui, comblés de bienfaits, et qui refusèrent de veiller son corps dans la chapelle ardente. C'est que, sous son règne, le clergé n'avait pu agir que sourdement et en cachette; il avait trop de lumières pour laisser diriger les affaires de l'État par des hommes chez qui l'ambition tenait seule lieu de capacité. Ils ne lui pardonnèrent jamais cette exclusion, et s'en vengèrent sur un cadavre; vengeance bien digne de la congrégation! Et que faut-il penser aussi de Charles X, le roi très-chrétien, qui toléra un semblable outrage fait au roi son frère, au fils aîné de l'Église?

Nous avons dit quelques mots, en commençant cette biographie, des occupations littéraires du comte de Provence; le récit des événements nous a empêché d'en parler davantage. Louis XVIII eut toute sa vie un goût prononcé pour les lettres; il étudia avec succès la poésie latine, et eut une prédilection marquée pour Horace. Pendant sa jeunesse, on lui attribua beau-

coup d'épigrammes et de pièces fugitives, et on alla jusqu'à dire qu'il aidait Morel dans ses pièces, et que le marquis de Fulvy n'était pour lui qu'un prête-nom. Quoi qu'il en soit de tous ces bruits, il est certain que Louis XVIII a fait beaucoup de vers et écrit beaucoup de prose; et il peut être classé, sous ce rapport, parmi les auteurs médiocres de la fin du dix-huitième siècle. On peut regarder comme étant de lui : *Relation d'un voyage de Paris à Bruxelles et à Coblentz*, Paris, 1823; *Lettres écrites d'Hartwell*, 1824, in-8°; *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI*, 1814, in-8°.

Louis XVIII (monnaies de). Ne pouvant consacrer dans ce livre qu'un espace très-restreint à la numismatique, nous avons cru devoir ne pas parler des monnaies frappées au nom de Louis XVIII. Ces monnaies sont encore en circulation et tout le monde les connaît; nous avons cru que nos lecteurs nous sauraient gré de réserver l'espace que nous aurions pu leur consacrer, pour nous étendre plus longuement sur des sujets plus obscurs et moins faciles à étudier.

Louis, dauphin, dit communément *Monseigneur* ou le *Grand dauphin*, fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche, né en 1661 à Fontainebleau, eut pour gouverneur le duc de Montausier, et pour précepteur Bossuet, ce qui n'empêcha point qu'il n'eût, entre autres défauts, un goût trop vif pour les plaisirs, et qu'il ne fût un des princes les plus médiocres de son temps. Mais peut-être le peu de développement de son esprit provint-il de l'ignorance forcée et de l'état de soumission dans lequel le tint Louis XIV.

Il suivit son père dans plusieurs campagnes, et se signala comme général, en 1688, à la tête de l'armée du Rhin, et en 1694 dans la Flandre, où ses manœuvres habiles firent échouer les projets de l'ennemi sur Dunkerque.

Du reste, il n'eut aucune influence politique, et vécut dans une espèce de retraite à Meudon. Il mourut le 14 avril 1711. Marié en 1681 à Marie-Christine de Bavière, il en eut trois fils : le duc de Bourgogne, qui lui succéda dans le titre de dauphin, le duc d'Anjou, depuis roi d'Espagne sous le nom de Philippe V, et le duc de Berri. Parmi ses maîtresses, on cite mademoiselle de Caumont de la Force, depuis comtesse de Roure, et mademoiselle Choin, qui, selon certains auteurs, lui fut unie secrètement par les liens du mariage, comme madame de Maintenon l'était à Louis XIV.

Louis, dauphin, fils de Louis XV et de Marie Leczinska, naquit à Versailles en 1729, et mourut en 1765 à Fontainebleau. Louis XV le conduisit en 1745 à l'armée de Flandre, et assista avec lui à la bataille de Fontenoi; mais du reste il le tint constamment éloigné des affaires. Ce prince après avoir été marié à Marie-Thérèse d'Espagne (1745), épousa en secondes noces Marie-Josèphe de Saxe, dont il eut quatre fils : le duc de Bourgogne, mort en 1771 à l'âge de 9 ans; Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

« Les mœurs du dauphin, dit un historien remarquable par son impartialité, formaient un contraste touchant avec la corruption dont il était environné. Solitaire au milieu de la cour, il s'était fait dans le château de Versailles une retraite où il vivait avec sa digne compagne et quelques hommes éprouvés. Il s'occupait assidûment d'acquérir des connaissances politiques; *l'Esprit des lois* est un des livres qu'il avait médités. Il aimait les études historiques. *L'histoire*, disait-il, *donne aux enfants des leçons qu'on n'osait pas faire à leurs pères*. Ses défauts étaient ceux qui résultent d'une dévotion exaltée. Son précepteur, l'évêque de Mirepoix, lui avait donné des préjugés; il attachait une extrême importance à de minutieuses pratiques, plus faites pour un cénobite que pour un roi, et l'affliction profonde qu'il ressentit de la chute des jésuites annonce la confiance qu'il leur accordait (*). La plus grande partie du clergé le vantait comme un homme extraordinaire; le parlement et les philosophes craignaient qu'il n'eût un jour les faiblesses d'une dévotion superstiti-

(*) On a répandu plusieurs anecdotes qui, si elles étaient vraies, prouveraient dans le dauphin un asservissement honteux à toutes les volontés ultramontaines. Mais aucune de ces anecdotes n'est bien attestée.

tieuse; les hommes impartiaux attendaient avec incertitude si le mouvement qui s'opérerait en lui en montant sur le trône ferait prédominer ses qualités sur ses défauts. Parmi les conjectures qu'on peut faire sur la manière dont il aurait gouverné, celles qui lui sont favorables ont le plus de probabilité. Mon opinion se fonde particulièrement sur l'estime qu'il vouait à Machault : un prince pieux qui savait apprécier ce ministre, devait offrir, s'il eût régné, des traits de ressemblance avec Louis IX. Il mourut à trente-six ans, et quitta sans effort les grandeurs du monde pour aller recevoir la couronne céleste (*). »

Louis *Bonaparte* naquit à Ajaccio en 1778. Il était le cinquième des enfants de Charles Bonaparte et de Lætitia Ramolino. Élevé sur le continent français, il entra fort jeune au service, suivit son frère dans les campagnes d'Italie et d'Egypte, et lorsque Napoléon devint premier consul, il fut envoyé par lui en ambassade auprès de Paul Ier. Mais la mort de ce prince, et l'état d'incertitude dans lequel se trouvèrent nos relations extérieures par suite de cet événement, le forcèrent de s'arrêter à Berlin. A son retour, Napoléon le nomma colonel, puis général de brigade; puis, en 1802, lui fit épouser Hortense Beauharnais, fille de Joséphine. (Voyez Hortense.)

Il le nomma, en 1804, gouverneur général du Piemont, et, peu de temps après, général de l'armée du Nord. Enfin, le 5 juin 1806, il le fit roi de Hollande. Les motifs qui portèrent l'empereur à élever son frère sur le trône de Hollande sont exprimés dans le decret du 5 juin 1806. « Sous le point de vue militaire, y est-il dit, la Hollande possédant toutes les places qui garantissent notre frontière du Nord, il importait à la sûreté de nos États que la garde en fût confiée à des personnes sur l'attachement desquelles nous ne pussions concevoir aucun doute. Sous le point de vue commercial, la Hollande étant située à l'embouchure des grandes rivières qui arrosent une partie considérable de notre territoire, il fallait que nous eussions la garantie que le traité de commerce que nous conclurions avec elle fût fidèlement exécuté, afin de concilier les intérêts de nos manufactures et de notre commerce avec ceux du commerce de ces peuples. Enfin la Hollande est le premier intérêt politique de la France. Une magistrature élective aurait eu l'inconvénient de livrer fréquemment ce pays aux intrigues de nos ennemis, et chaque élection serait devenue le signal d'une guerre nouvelle. »

Cependant le nouveau roi, voyant que le système imposé par la France à la Hollande préjudiciait aux intérêts de ce pays, qui ne peut vivre que par le commerce, y toléra l'introduction des marchandises anglaises. On le sut bientôt à Paris, et le *Moniteur* publia une note où la conduite du roi Louis était amèrement critiquée. Napoléon fit à son frère les plus vifs reproches, et le menaça, s'il continuait à ne point veiller à l'exécution des traités, de faire envahir la Hollande par les troupes françaises. Louis répondit que le jour où des soldats français mettraient le pied en Hollande, il en sortirait; et en effet, à l'apparition des premiers bataillons français, il abdiqua en faveur de son fils aîné, et se retira à Gratz en Styrie, où il vécut sous le nom de *comte de Saint-Leu*. Il y resta jusqu'en 1814, et ne quitta cette retraite que pour se rendre en Italie, où il dut plaider contre la reine Hortense pour en obtenir son fils aîné. Depuis lors, il n'a plus quitté Florence, où il mène une vie très-retirée. Le comte de Saint-Leu s'est, comme presque tous ses frères, occupé de littérature; il a publié : *Marie, ou les Hollandaises; Documents historiques sur la Hollande*, mémoire; *Nouveau recueil de poésies*, Florence, 1828; *Réponse à sir Walter Scott sur son histoire de Napoléon; Essai sur la versification*. Voy. Blocus continental, Hollande, Napoléon.

Louis-Napoléon-Charles Bonaparte, troisième fils du précédent, naquit à Paris le 20 avril 1808. Le sénatus-consulte de l'an XII, qui fixait le droit d'hérédité dans la famille Bonaparte, l'avait restreint à Napoléon, à ses deux frères Joseph et Louis, et à leur descendance. A l'époque où naquit Louis-Napoléon, l'empereur n'ayant pas de postérité di-

(*) Droz, *Histoire de Louis XVI*, introduction, p. 115 et suiv.

recte, et Joseph de postérité masculine, les enfants de Louis étaient considérés comme les héritiers futurs de la couronne impériale. La naissance de Louis-Napoléon, arrivée un an après la mort de l'aîné de ses frères, fut donc un événement public. Cependant, dès l'année suivante, l'empereur divorçait, et dix-huit mois plus tard, la naissance du roi de Rome mettait un terme aux espérances de succession des branches collatérales de la famille impériale.

Louis Bonaparte ayant abdiqué la couronne de Hollande, le jeune Louis-Napoléon passa sa première enfance à Paris. La proscription qui, en 1815, frappa sa famille, le fit sortir de France au moment où un jugement en séparation de corps et de biens, prononcé entre ses parents, le laissait confié aux soins de sa mère, tandis que son frère devait aller rejoindre son père.

A la chute de l'empire, le jeune Louis-Napoléon et la reine Hortense se réfugièrent successivement en Savoie, en Suisse et dans le grand-duché de Bade; mais la proscription les en chassa tour à tour. Le roi de Bavière, Maximilien, plus généreux ou moins craintif, leur offrit un asile. La mère et le fils se fixèrent donc à Augsbourg. Ce fut là que l'éducation vint developper les heureuses qualités que le jeune Louis Bonaparte avait fait pressentir dès son enfance. La sensibilité de son cœur, et sa générosité surtout, étaient dès lors remarquables. Non-seulement elles le portèrent, tout enfant, à distribuer tout ce qu'il possédait, mais à se dépouiller dans plusieurs occasions de ses vêtements pour les donner à de pauvres prisonniers français qui, revenant de Russie, passaient par Augsbourg.

Confié à l'âge de 12 ans aux soins du fils du conventionnel Le Bas, Louis-Napoléon reçut une éducation libérale, et les principes de son gouverneur le préservèrent du malheur d'être élevé en prince. Il fit ses études classiques au lycée d'Augsbourg. A 19 ans, livré à lui-même en Italie, où la reine Hortense, après avoir quitté la Bavière, avait fixé son séjour d'hiver, il sut résister aux séductions du monde, à l'énervement ordinaire qu'amène une position brillante, à l'indulgence maternelle, et termina tout seul ses études universitaires à Rome. Il entreprit simultanément son éducation militaire, et, profitant du séjour que sa mère faisait l'été en Suisse à dater de 1829, il suivit les cours de l'école d'artillerie de Thoun, sous la direction du savant colonel Dufour, et bientôt se révéla en lui une aptitude marquée pour la science militaire.

La révolution de juillet vint rappeler vivement à Louis-Napoléon sa patrie française, et lui faire concevoir l'espérance de pouvoir y rentrer après 15 ans d'exil. Lui et son frère aîné demandèrent à plusieurs reprises à prendre du service en France. L'autorisation leur en fut non-seulement refusée, mais la proscription qui pesait sur eux et sur leur famille fut même confirmée. Louis-Napoléon résolut alors de se consacrer au service de l'Italie, sa patrie adoptive, sachant que servir la liberté dans quelque coin que ce fût de l'Europe, c'était la servir pour toute l'Europe à venir. Vers la fin de 1830, lui et son frère eurent à Florence des entrevues avec Ciro Menotti. Ils n'hésitèrent pas à entrer dans la conspiration qui avait pour but d'affranchir l'Italie, et de lui donner une existence politique. Lorsque, en février 1831, Modène, Parme et la Romagne commencèrent le mouvement insurrectionnel, les deux frères quittèrent Florence, et rejoignirent les insurgés, qui marchaient sur Rome. Louis-Napoléon, après quelques engagements dans lesquels il se signala, fut nommé capitaine, et chargé de prendre Civita-Castellana, forteresse papale à 15 lieues de Rome. Malgré les faibles ressources en matériel qui avaient été mises à sa disposition, il était sur le point de s'emparer de cette forteresse, lorsque le gouvernement provisoire, qui s'était laissé prendre à l'insidieuse théorie de la non-intervention, et craignait de déplaire au gouvernement français en tolérant la présence de deux Bonaparte dans les rangs de l'armée libérale, rappela les princes à Bologne. Ils obéirent pour ne pas compromettre l'autorité révolutionnaire, et se retirèrent à Forli. Là, l'aîné, Napoléon Bonaparte tomba subitement malade, et mourut au bout de deux jours de convulsions, dans les bras de son frère.

Les Autrichiens venaient d'entrer dans les États révoltés. Bologne, chef-lieu de l'insurrection, était en leur pouvoir. Le gouvernement provisoire, qui, plein de confiance dans le gouvernement français, s'était abstenu d'agir avec vigueur, pris au dépourvu, se retira à Ancône. La révolution italienne était perdue, et ceux qui y avaient pris part n'avaient plus de salut que dans la fuite. Louis-Napoléon qui, après la mort de son frère, s'était rendu à Pesaro, y fut rejoint par sa mère, la reine Hortense. Tous deux se réfugièrent à Ancône. Le prince y tomba dangereusement malade à son tour, et, quelques jours après, le gouvernement provisoire rendit la ville aux Autrichiens. Les perquisitions, les visites domiciliaires, les arrestations qui eurent lieu alors, mirent Louis Bonaparte en un danger presque aussi grave que celui de sa maladie; par un hasard singulier, le général en chef autrichien était venu s'établir dans la maison même où il était caché.

Dès que le prince fut en état de partir déguisé, il quitta Ancône avec sa mère, qui s'était procuré un passe-port étranger; et, dans l'intention de se rendre en Angleterre, il arriva à Paris. Là, il fut de nouveau arrêté par la maladie: le gouvernement français, instruit par la reine Hortense elle-même de la présence cachée du prince fugitif, le força à partir sans délai pour l'Angleterre, malgré la gravité de sa position.

Accueilli de nouveau en Suisse après avoir passé quelque temps à Londres, Louis-Napoleon y reprit sa vie d'études, et publia, en 1833, un ouvrage intitulé: *Considérations politiques et militaires sur la Suisse*, dans lequel il proposait à ce pays une nouvelle organisation militaire. L'année suivante, il fit paraître un *Manuel d'artillerie*, ouvrage estimé des gens du métier. Nommé à cette époque capitaine d'artillerie du canton de Berne, il se fit remarquer par le zèle et la conscience avec lesquels il remplit les fonctions de ce grade. Déjà le canton de Thurgovie, où il résidait, lui avait décerné le droit de bourgeoisie, et il avait répondu à cette distinction par ses efforts à encourager et à soutenir les écoles primaires du canton.

Mais les idées de Louis-Napoléon étaient tournées vers la France. Le gouvernement de juillet n'ayant pas, selon lui, réalisé les espérances et les conséquences de la révolution, l'insurrection lui sembla juste et opportune. Des rapports qui lui représentaient l'armée comme fatiguée du rôle qu'on lui faisait jouer, et peu affectionnée au gouvernement, le fortifièrent dans l'idée qu'il était possible de tenter une révolution militaire. D'après ses proclamations, une assemblée nationale devait ensuite fixer la forme du nouveau gouvernement. Les débats du procès de Strasbourg n'ayant pas fait connaître les ramifications du complot de Louis-Napoléon, il serait difficile d'en mesurer l'importance; mais, s'il faut en croire une brochure publiée par le lieutenant d'artillerie Laity, les conspirateurs étaient nombreux et haut placés. Quoi qu'il en soit, le 30 octobre 1836, Louis-Napoléon, qui s'était rendu secrètement de Suisse à Strasbourg, se mit à la tête du 4e régiment d'artillerie, en garnison dans cette ville, et commandé par le colonel Vaudrey, l'un des chefs du complot; et il se disposa à se faire reconnaître par la garnison tout entière. Dans ce dessein, il marcha, avec une partie de 4e d'artillerie, sur la caserne de la Finckmatte, où se trouvait un régiment de ligne. La précipitation ou la confiance lui firent prendre une rue étroite et sans issues latérales. Les soldats de la ligne, surpris par son arrivée, hésitèrent quelques instants à l'accueillir favorablement; puis, sur l'assurance de leurs officiers, qui leur affirmaient qu'on cherchait à les entraîner à leur perte, et que le jeune homme qui se présentait à eux n'était pas le neveu de l'empereur, ils se jetèrent sur lui et sur ceux qui l'entouraient. La retraite était impossible. Le reste du régiment d'artillerie ne put arriver au secours du détachement qui s'était engouffré dans l'étroite rue qui menait à la caserne; Louis-Napoléon, attaqué de toutes parts, fut pris, et avec lui les officiers qui l'accompagnaient. Renfermé dans la prison civile de Strasbourg, il en sortit au bout de quelques jours, et fut conduit à Paris. Là, malgré la protestation qu'il fit contre son enlève-

ment, malgré sa demande de partager le sort de ses complices, il fut dirigé sur Lorient, et embarqué à bord de la frégate *l'Andromède*, qui fit voile d'abord pour le Brésil, et ensuite pour les États-Unis, où elle le déposa, après six mois de traversée. Durant ce temps, le jury de Strasbourg acquittait les prévenus du complot.

A peine arrivé à New-York, Louis-Napoléon dut en repartir pour revenir en Europe recevoir le dernier soupir de sa mère. La reine Hortense mourut en effet au mois d'octobre 1837. Le prince resta quelque temps encore en Thurgovie sans être inquiété; mais bientôt le gouvernement français, par l'organe du duc de Montebello, fils du maréchal Lannes, demanda à la Suisse l'expulsion du neveu de l'empereur. La diète renvoya la décision de cette affaire au grand conseil de Thurgovie, qui repoussa la demande du gouvernement français. Mais celui-ci s'étant fait appuyer verbalement par les ambassadeurs des grandes puissances, insista plus fortement, et menaça la Suisse d'un *blocus hermétique*; Louis-Napoléon s'éloigna alors de son plein gré, et se rendit en Angleterre.

Ce fut là qu'en 1839 il publia son livre des *Idées napoléoniennes*, dans lequel il explique les vues que pouvait avoir l'empereur dans l'avenir, et les développements que devaient recevoir ses institutions. Cet ouvrage excita une curiosité générale, et fut traduit dans presque toutes les langues de l'Europe.

Cependant la conviction que le gouvernement français méconnaissait les intérêts de la France croissait de plus en plus chez Louis-Napoléon, et les événements diplomatiques du mois de juillet 1840 le déterminèrent à tenter une seconde fois une insurrection. Quelque jugement qu'on puisse porter sur cette entreprise, toujours est-il que Louis-Napoléon ne recula pas devant un immense danger, et que, peu prince dans cette occasion, il se porta courageusement en avant. Sans se laisser avertir par la singulière et ténébreuse affaire de l'arrestation et de l'évasion du comte de Crouy-Chanel, il débarqua près de Boulogne, le 6 août 1840, accompagné d'une cinquantaine d'hommes. Entré dans la ville, il se présenta à la caserne du 42e de ligne, où l'attendait un officier, le lieutenant Aladenize. Mais l'arrivée du capitaine Col-Puygelier prévint la défection du régiment. Repoussés de la caserne, Louis-Napoléon et sa petite troupe se retirèrent vers la colonne de la grande armée. Poursuivi par la ligne et par la garde nationale, le prince, s'appuyant contre la grille du monument, déclara vouloir s'y faire tuer. Ses amis l'enlevèrent de force et l'entraînèrent au rivage, et tous ensemble ils se jetèrent dans une barque : elle chavira. En cet instant, la garde nationale, sans pitié pour des fugitifs désormais inoffensifs, et se débattant dans les flots, fit un feu roulant sur eux. Deux amis de Louis-Napoléon furent tués à ses côtés; un Polonais, le comte Dunin, et le sous-intendant Faure; plusieurs autres furent grièvement blessés. La troupe de ligne fit cesser ce massacre, et le prince, échappé aux balles comme par miracle, fut pris et ramené à Boulogne. Transféré bientôt à Paris, il y fut enfermé à la Conciergerie, dans la chambre de l'assassin Fieschi; sa cause fut déférée à la cour des pairs, et il comparut, le 26 septembre 1840, devant cette cour, avec seize coaccusés pris avec lui à Boulogne.

Malgré le caractère de folle témérité que pouvait avoir aux yeux du public la tentative de Boulogne, que rien ne paraissait appuyer; malgré les détails ridicules qu'on s'était plu à inventer et à répandre sur le prince; malgré les supplications réitérées des avocats qui défendaient sa cause, Louis-Napoléon refusa constamment de se laisser justifier, et de faire connaître les intelligences qui l'avaient appelé en France. A l'ouverture des débats, il prit lui-même la parole, et, dans un discours plein de noblesse, assuma sur lui la pleine et entière responsabilité de sa tentative, représenta ses coaccusés comme ignorant complétement ses desseins; enfin, assura qu'il ne s'était pas présenté comme prétendant, et que s'il avait tenté de renverser le gouvernement, c'était pour fournir au peuple l'occasion de manifester sa volonté souveraine. Il termina par déclarer ne pas reconnaître la juridiction de la chambre

des pairs corps politique, et repoussa sa générosité. Me Berryer, son avocat, qui parla après lui, sut habilement rappeler aux pairs, juges du neveu de l'empereur, leur passé impérial. Le prince renonça au droit de réplique après l'avocat général. Le 6 octobre, la cour le condamna à l'emprisonnement perpétuel dans une forteresse située sur le territoire continental du royaume, et, le 7 octobre, Louis-Napoléon entra au fort de Ham, où il est détenu jusqu'à ce jour.

Depuis son emprisonnement, il se livre à une étude approfondie des besoins de la France, et il consacre les ressources de son esprit supérieur à la défense et à la propagation des idées nationales et démocratiques. En 1842, il a publié un travail remarquable, *Analyse de la question des sucres*, qui a obtenu les louanges des différents organes de la presse indépendante. Une seconde édition en a paru en 1843. Le *Progrès du Pas-de-Calais* contient souvent des articles de Louis-Napoléon sur des questions militaires et d'économie politique. Au mois d'avril 1843, il a fait paraître dans ce journal une déclaration par laquelle il repousse toute amnistie qui changerait sa prison en exil, préférant la captivité en France à la liberté à l'étranger; enfin, au mois de mai 1843, il a envoyé à l'Académie des sciences de Paris une théorie explicative de la pile voltaïque, qui a obtenu les éloges de ce corps savant.

Quelque sort qui soit réservé au captif de Ham, l'adversité qui abat les hommes ordinaires aura fait connaître la grandeur de son caractère et la supériorité de son esprit; elle lui aura permis de prouver, en défendant les idées démocratiques, ce qu'il dit lui-même dans son Analyse de la question des sucres, *qu'il est citoyen avant d'être Bonaparte.*

Louis (Antoine), né à Metz en 1723, fut nommé en 1757 substitut du chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, puis chirurgien-major consultant de l'armée du Haut-Rhin (1761). Il mourut en 1792, laissant un grand nombre de *Mémoires* très-estimés. Nous nous bornerons à citer les suivants : *Recueil sur l'électricité médicale*, Paris, 1763; *Chirurgie pratique sur les plaies d'armes à feu*, ib., 1746; *Six lettres sur la certitude des signes de la mort*, ibid., 1753. Louis est aussi l'auteur des articles de chirurgie de l'Encyclopédie, qui ont été réimprimés séparément.

Louis (Joseph-Dominique, baron), né à Toul en 1755, embrassa l'état ecclésiastique. Nonobstant cela, il acquit une charge de conseiller clerc au parlement de Paris, et s'y fit bientôt remarquer comme rapporteur à l'une des chambres des enquêtes. Membre de l'assemblée provinciale d'Orléans en 1788, il s'y prononça pour les réformes politiques. En 1790, à la fête de la Fédération, il assista l'évêque d'Autun en qualité de diacre. Chargé par Louis XVI de missions confidentielles, il jugea prudent, après l'arrestation de ce prince, de se retirer en Angleterre, dont il étudia les institutions et surtout le système de finances.

De retour en France après le 18 brumaire, il trouva facilement à employer les connaissances qu'il avait acquises, fut chargé de différentes liquidations, et devint un des administrateurs du trésor public.

A la restauration, nommé provisoirement ministre des finances, il fut confirmé dans cette place par Louis XVIII, et, malgré la difficulté des temps, sut trouver les moyens de satisfaire à tout. On peut dire qu'il posa les bases du crédit public.

Le 20 mars, le baron Louis suivit le roi à Gand. Le 9 juillet, il reprit le portefeuille des finances au milieu d'embarras bien plus graves encore que ceux de l'année précédente. Mais n'ayant pu faire prévaloir ses vues, il se retira en 1815, et fut remplacé par Corvetto. Élu membre de la chambre des députés dite *introuvable*, il y vota constamment avec la minorité. Il fit encore partie de la chambre dont l'ordonnance du 5 septembre avait modifié la composition, en écartant les royalistes trop prononcés, et reprit en 1818 le portefeuille des finances dans le ministère Dessoles. Ce fut alors qu'il établit dans les départements les *petits grands-livres*, heureuse innovation dont l'effet immédiat fut d'élever le cours de la rente au pair, et de faire participer les provinces aux

avantages des placements sur l'État. Des modifications faites à la loi électorale ayant amené en 1819 une scission dans le cabinet, il donna sa démission avec la portion libérale du cabinet. Réélu député par le département de la Meurthe en 1821, il cessa de faire partie de la chambre en 1823. Il y rentra en 1827, et fut un des 221 qui votèrent la fameuse adresse contre le ministère Polignac. A la révolution de 1830, il fut nommé, le 31 juillet, commissaire provisoire au département des finances. Malgré son grand âge, il consentit, en 1831, à faire partie du ministère dont Casimir Périer était le président, et sa présence aux finances calma bien des inquiétudes. En 1832, il quitta le ministère pour la dernière fois, et entra à la chambre des pairs, aux travaux de laquelle il prit une part assidue. La mort de l'amiral de Rigny, son neveu, qu'il aimait tendrement, lui causa une profonde douleur. Il mourut en 1837, à Tay-sur-Marne, laissant la réputation d'un des plus habiles ministres que la France ait eus depuis 1789.

Louisbourg (combat de). En juillet 1781, les frégates *l'Astrée* et *l'Hermione* étaient en croisière sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, lorsqu'elles eurent connaissance qu'un convoi escorté par des bâtiments de guerre était dans ces parages. Aussitôt le capitaine la Peyrouse, commandant la croisière, donna ordre de se porter de ce côté. Les deux frégates eurent bientôt à se défendre contre cinq vaisseaux ennemis. Après un combat des plus vifs, le *Charlestown*, alternativement combattu par la Peyrouse et de la Touche, fut obligé d'amener son pavillon ; le *Jack* en fit ensuite autant, et si la nuit ne fût survenue, les autres vaisseaux auraient été également capturés. Cependant, de ces deux vaisseaux, le *Jack* seul put être amariné et conduit à Boston.

Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême et mère de François Ier, naquit à Pont-d'Ain, en 1476, de Philippe, comte de Bresse, puis duc de Savoie, et de Marguerite de Bourbon. Mariée à l'âge de 12 ans, à Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, elle ne lui apporta en dot qu'une faible somme de 35,000 livres ; mais sa beauté était merveilleuse, son esprit, souple et pénétrant, et son caractère, d'une fermeté et d'une hauteur qui déjà faisaient prévoir les orages que devait susciter son ambitieuse soif du pouvoir.

Veuve à 18 ans, « elle étoit, dit Brantôme, très-belle de visage et de taille, si qu'à grand'peine en voyoit-on à la cour une plus riche que celle-là. » Mère d'une fille et d'un fils, Louise de Savoie, qu'éloignait de la cour la sombre politique de Louis XI, vécut retirée dans le château de Cognac, tant que régna l'habile monarque, et même durant tout le règne de son successeur, ce faible et doux Charles VIII, dont *l'affabilité* et l'esprit chevaleresque firent plus de mal à la France que les noirs soupçons et la cruauté de Louis XI. Louise, recluse dans son château, s'occupait beaucoup, dit-on, de l'éducation de ses deux enfants, et on ne peut s'empêcher de remarquer que le libertin François Ier porte à la fois témoignage en faveur de l'esprit et contre la moralité de celle qui l'éleva.

Louis XII n'avait pas de fils ; Anne de Bretagne ne lui avait donné qu'une fille, Claude de France : désespérant de donner le jour à d'autres héritiers, il la maria au jeune comte d'Angoulême, qui, à défaut d'enfants mâles du roi, devait hériter du trône de France. Louise de Savoie fut ramenée à la cour par la faveur de son fils, et cacha soigneusement ses penchants ambitieux, tant que vécut Anne de Bretagne, qui la détestait. Mais enfin, la reine mourut, et on sait comment Louis XII, ayant alors épousé une jeune princesse d'Angleterre, ne tarda guère à mourir lui-même, laissant le trône au mari de sa fille.

Louise de Savoie avait su se faire aimer chèrement de ses enfants, et François Ier fut à peine monté sur le trône, qu'il donna les plus hautes preuves de son amour à sa mère, qui du reste domina, tant qu'elle vécut, l'administration du royaume. Sur le point de partir pour ces malheureuses guerres du Milanais, qui, sous ses prédécesseurs, avaient déjà épuisé la France de sang et d'argent, il la nomma régente du royaume au mépris des droits de sa femme, princesse bonne et

vertueuse, qui n'eut jamais aucune influence sur son volage époux. Ce fut alors seulement qu'éclatèrent à la fois l'ambition et les vices de Louise de Savoie. Elle avait 39 ans, âge où d'ordinaire les femmes abandonnent la route de la galanterie; elle s'y jeta avec fureur, et rien ne lui coûta pour assouvir de brutales passions, parmi lesquelles on doit compter la cupidité, le plus bas de tous les vices peut-être. La soif d'argent de Louise était insatiable; et comme François lui laissait tout le gouvernement, et qu'elle en avait chargé Duprat, le plus pernicieux des hommes, elle puisait à pleines mains dans le trésor, de telle sorte qu'un jour le surintendant Semblançay, le seul honnête homme peut-être qui fût resté dans l'administration, se vit obligé de lui donner 400,000 écus destinés à être envoyés aux troupes qui occupaient le Milanais, sous la conduite de Lautrec, et ces troupes sans solde perdirent, par ce seul fait, la province qu'elles avaient charge de garder. Mais la cupidité n'avait pas été le seul mobile de la duchesse de Savoie dans cette circonstance; sa haine contre la maison de Foix lui avait fait désirer la perte de Lautrec, frère de madame de Châteaubriant, et les plus honteux revers ne lui avaient pas semblé de trop pour assurer sa vengeance. Toute cette affaire fut très-sale pour la reine mère, qui, confondue en présence de son fils, jura au fond de son âme la perte du surintendant. L'occasion se présenta bientôt. Le noble Semblançay ayant eu le courage de refuser à son maître de l'argent pour une seconde campagne du Milanais, encourut sa disgrâce et perdit sa place. Il eut alors l'imprudence de réclamer vivement une somme considérable qui lui était due; on s'étonna de sa fortune, on séduisit des témoins, et on lui intenta, pour cause de péculat, une action judiciaire où il fut condamné. Et Semblançay fut conduit à l'échafaud, en 1527, quoique personne en France, pas même le roi, ne doutât de son innocence. Mais la perte du Milanais et l'épuisement des finances n'étaient qu'une faible partie des malheurs que Louise de Savoie devait attirer sur la France.

Le connétable de Bourbon, l'un des seigneurs les plus riches et les plus renommés de France, auquel elle avait précédemment refusé la main de sa fille Marguerite, et qui depuis avait épousé Suzanne, fille de Pierre II, duc de Bourbon, étant devenu veuf, elle lui fit offrir sa propre main, qu'il repoussa avec dédain. Résolue à se venger d'une insulte qu'elle n'avait que trop méritée, elle songea à le dépouiller d'une partie de ses biens, et aidée du vil Duprat, qui sut lui former des tribunaux serviles, elle ne réussit que trop bien dans son inique projet, qui aboutit à jeter dans les bras de Charles V, le plus grand ennemi de François Ier, le plus habile général qu'eût alors la France.

Cependant le commandement de l'armée d'Italie fut alors confié à Bonivet, libertin sans talents, qui n'avait d'autre mérite que d'être l'amant de Louise de Savoie; et ce misérable général fit tant de fautes qu'en 1524 François Ier fut obligé de se porter lui-même en Italie avec une nouvelle armée. Louise de Savoie se vit alors nommée régente une seconde fois, et cette nouvelle régence devait être témoin d'un événement des plus graves : la bataille de Pavie, où le monarque français fut fait prisonnier. En cette circonstance difficile, la régente se conduisit mieux qu'on n'eût osé l'espérer. Assemblant un conseil dans lequel elle se montra éloquante; proposant et adoptant de bonnes mesures pour la tranquillité intérieure du royaume; s'occupant d'alliances étrangères, et aussi de traiter avec l'Espagne de la rançon de son fils, qui, comme on le sait, recouvra enfin sa liberté à des conditions qui ne furent jamais exécutées. On ne doit pas oublier de dire ici que ce fut à la sage décision de Louise de Savoie que fut due cette prudente mesure, de donner en otage à Charles V les deux fils de François Ier, à la place de plusieurs capitaines qu'avait désignés le monarque espagnol. Le retour de François Ier était, pour sa mère, le signal de sa retraite des affaires. Cependant, en 1529, elle conclut encore le rigoureux traité de Cambrai, qui fut nommé *la paix des dames*, parce que les plénipotentiaires

furent, pour la France, la reine mère, et pour l'Espagne, Marguerite d'Angleterre, régente des Pays-Bas, et parce qu'enfin une troisième femme, Éléonore, reine douairière de Portugal, y eut aussi beaucoup de part.

Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mourut, en 1532, à l'âge de 54 ans, d'une maladie pestilentielle qui désolait alors le royaume.

Cette femme, dont les vices firent pleuvoir tant de calamités sur la France, aimait et protégeait les lettres : aussi a-t-on recueilli un volume de vers composés à sa louange par les poëtes du temps. Totalement dépourvue de véritable piété, elle était extrêmement superstitieuse ; les comètes surtout excitaient sa terreur. Se promenant une nuit dans le bois de Romorantin (1514), elle en aperçut une vers l'occident, et s'écria : « *Les Suisses ! les Suisses !* » persuadée que c'était un avertissement que le roi aurait une grande affaire contre eux. Ce fait, ce pressentiment, peut, s'il est vrai, expliquer la terreur que lui causa, trois jours avant sa mort, la vue d'une autre comète. « Ayant, dit Brantôme, aperçu pendant la nuit une grande clarté dans sa chambre, elle fit tirer son rideau, et, frappée de la vue d'une comète, elle s'écria : « Ah ! voilà « un signe qui n'est pas fait pour une « personne de basse qualité. Dieu le fait « paraître pour nous, grands et grandes. « Refermez la fenêtre. C'est une comète « qui m'annonce la mort : il s'y faut donc « préparer. » Elle demanda son confesseur le lendemain matin, et remplit ses devoirs de *bonne chrétienne ;* ce qui réfute suffisamment tout ce qu'on a dit de son penchant pour la réforme. Les médecins l'assuraient pourtant qu'elle n'en était pas là. « Si je n'avais « vu, dit-elle, le signe de ma mort, je « le croirais ; car je ne me sens point si « bas. »

Après sa mort, on trouva dans ses coffres la somme énorme de quinze cent mille écus d'or, qui aurait presque suffi à payer la rançon de François Ier.

Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, a laissé un *journal en forme d'éphémérides*, qui va de 1501 à 1522, dans lequel on trouve, au milieu de détails domestiques assez curieux, des marques d'une tendresse aussi vive que peu éclairée pour ses enfants. C'est là aussi qu'on a prétendu découvrir quelques velléités de protestantisme ; mais les passages cités sont, ce nous semble, plutôt empreints d'indifférence religieuse que de sympathie pour la réforme.

LOUISIANE. « La Louisiane, que les Espagnols comprenaient autrefois dans la Floride, ne fut découverte par les Français qu'en 1673. Instruits par les sauvages qu'il y avait, à l'occident du Canada, un grand fleuve (le Mississipi) qui ne coulait ni au nord, ni à l'est, ils en conclurent qu'il devait se rendre dans le golfe du Mexique, s'il avait son cours au sud, ou dans la mer du Sud, s'il allait se décharger à l'ouest (*). »

Un habitant de Québec, Joliet, et le P. Marquette, missionnaire vénérable, allèrent à la découverte, atteignirent en effet le Mississipi, et le descendirent jusqu'à l'Arkansas. Manquant alors de vivres, et convaincus que le fleuve se jetait dans le golfe du Mexique, ils se remirent en route pour le Canada. Le gouverneur de la colonie ne paraissait pas se soucier de donner suite à cette découverte, lorsque la Salle, habitant de Québec, qui en comprenait l'importance, s'embarqua pour l'Europe, et obtint du cabinet de Versailles l'ordre de fonder une nouvelle colonie sur le Mississipi. En étudiant la carte, on voit que le bassin de ce fleuve est adjacent à celui du Saint-Laurent, de sorte qu'en rattachant le Canada à ce bassin, par des postes, il était possible aux Français de s'établir en équerre dans le centre de l'Amérique du Nord, et d'y fonder un vaste empire.

La Salle construisit en effet plusieurs postes entre le Canada et le Mississipi, et descendit le fleuve (1682) jusqu'à son embouchure ; mais il échoua lorsqu'il voulut y fonder une ville.

En 1697, un hardi navigateur, nommé d'Yberville, reprit le projet de la Salle ; mais il eut la malheureuse idée de fonder sa colonie à l'île Dauphine, lieu sans importance et malsain ; aussi, en 1702,

(*) Raynal, *Hist. philos. et polit. des établissements des Européens dans les deux Indes*, t. VI, édit. de Maestricht in-8°, 1775.

à la mort de son fondateur, cette colonie était déjà ruinée.

En 1712, Crozat, homme de grandes vues, comprenant les fautes qui avaient été commises, et aussi le parti que l'on pouvait tirer de ce pays, demanda et obtint le commerce exclusif de la Louisiane. Mais toutes ses tentatives pour faire de ce pays le centre d'un commerce considérable avec le Mexique, échouèrent. Enfin, en 1717, une compagnie s'organisa sous le patronage de Law, pour exploiter le commerce de la Louisiane, et surtout les mines de Ste-Barbe, mines d'or où ce métal était aussi rare que la houille le fut depuis dans celles de Saint-Bérain. L'esprit de spéculation invente, on le voit, peu de tours nouveaux.

Law envoya des ouvriers, des soldats, des colons à la Louisiane, mais on les laissa mourir de faim sur les sables du Biloxi; et cinq ans après, lorsque Law fut tombé, lorsqu'on fut désabusé, on apprit les infamies qui s'étaient passées sur le Mississipi, et cette colonie, devenue un séjour d'horreur, ne fut plus dès lors qu'un lieu de déportation pour les criminels et les filles de joie malades ou insoumises.

Cependant, à partir de 1731, on administra un peu mieux la colonie. On avait fondé en 1718 la Nouvelle-Orléans, qui devint importante; on cultiva le pays, on y fit venir des Canadiens, on s'allia avec les indigènes, les Natchez entre autres; enfin, 5,000 Français se trouvaient établis dans la Louisiane au temps de sa plus grande prospérité. Mais jamais la compagnie ne sut tirer parti des ressources de ce magnifique pays. Point d'ensemble entre la compagnie qui résidait à Paris et ses agents d'Amérique; point d'ensemble entre les colons; point de plan général et fixe; lesineries, absence de vues générales et politiques dans les projets égoïstes d'une compagnie privée, telles furent les causes du peu de succès de cette colonie. Au lieu de prendre en main les intérêts et la destinée de la Louisiane, Louis XV se hâta de s'en débarrasser en la cedant en 1763 à l'Espagne et à l'Angleterre. Aux articles INDES et COLONIES, nous avons déjà raconté des faits semblables. Ce furent l'égoïsme des compagnies et l'incurie du gouvernement de Louis XV qui nous firent perdre nos colonies et la Louisiane avec elles. Le peuple français est cependant aussi colonisateur que tout autre à un certain point de vue, celui de l'agriculture et de la politique. De ce que les fautes des compagnies et de l'ancienne monarchie ont perdu les colonies que le génie national s'obstinait à fonder (car toutes furent fondées par des particuliers, et elles sont nombreuses), doit-on conclure que nous ne sommes pas aptes à en établir? Raisonner ainsi serait absurde; mais que l'exemple des fautes passées serve de leçon à l'avenir.

En 1800, l'Espagne rendit à la France la Louisiane, qui, ne pouvant être défendue contre l'Angleterre, fut vendue par Napoléon aux États-Unis pour le prix de 80 millions. Elle forme aujourd'hui l'un des États de l'Union américaine ou États-Unis; c'est un pays riche, fertile, peuplé de 400,000 habitants. Elle forme en outre les vastes territoires des Osages, des Sioux, des Mandanes, de l'Arkansas et l'État du Missouri. Elle a 400 lieues de long sur 200 de large.

LOUP, en latin *Servatus Lupus*, abbé de Ferrières, né vers l'an 805, regardé comme l'un des meilleurs écrivains du neuvième siècle, enseigna les belles-lettres à Fulde, assista au concile de Verneuil en 844, et au deuxième concile de Soissons, en 853. On ne trouve plus de traces de lui dans l'histoire après 862, mais on sait qu'il fonda une bibliothèque très-belle, qu'il fit copier beaucoup de manuscrits, et qu'il fut en correspondance avec la plupart des souverains, des prélats et des savants de son temps. On a de lui des *Lettres* (*Liber epistolarum*) publiées par Papire-Masson, Paris, 1588, in-8°, insérées dans les *Scriptores Francorum* de Duchesne, et publiées de nouveau par Baluze avec notes (cette édition est la meilleure); une *Dissertation sur trois questions théologiques* (la prédestination, le libre arbitre, le prix de la mort de Jésus-Christ), publiée en 1648, in-16 (sans nom de ville), et Paris, 1650, in-8°, par Simond; enfin des *Hymnes*, etc. Pour plus de détails, on peut consulter l'*Histoire littéraire de*

France, tome V. Ses lettres contiennent les renseignements les plus curieux, car elles lui ont été inspirées par l'étude et l'amour de l'antiquité; elles sont pleines des préoccupations philologiques et littéraires, qui étaient la grande affaire de Loup de Ferrières plutôt que les événements politiques ou religieux de son époque.

Loup (saint), *Lupus*, né à Toul vers le commencement du cinquième siècle, fut le successeur de saint Ours au siége épiscopal de Troyes; il alla ensuite dans la Grande-Bretagne avec saint Germain d'Auxerre, pour y combattre les erreurs des Pélagiens, et, à son retour dans les Gaules, sut fléchir Attila, qui menaçait de traiter Troyes avec la même rigueur que les autres cités tombées en son pouvoir. Après la victoire d'Aëtius, saint Loup, qui avait accompagné le barbare dans sa retraite, fut accusé de trahison, et se vit forcé de quitter son évêché. Il y revint toutefois deux ans après, et mourut à Troyes en 478. L'Église honore sa mémoire le 29 juillet. On trouve dans le *Spicilége* de d'Acheri (tome V), et dans le premier volume de la *Collection des conciles*, une *Lettre* de saint Loup à Sidoine Apollinaire.

Loups-garous. On retrouve dans l'antiquité la croyance aux loups-garous, croyance qui fut jadis si populaire dans toutes les parties de la France, et qui aujourd'hui même est encore répandue dans quelques provinces reculées, comme la Saintonge et la Bretagne. Hérodote la mentionne comme existant chez les Scythes; elle se retrouve aussi dans Virgile (églogue 8). Mais il est bon de remarquer que dans la mythologie scandinave, qui au moyen âge a eu tant d'influence sur nos traditions, le loup, qui représente le mauvais principe, tient une grande place. Deux personnages de la race héroïque des Volsungs se changent en loups; ils deviennent *gar-ulfs*, dénomination qui chez nous est devenue *gar-ou, guer-loup, voir-loup* (*). Dans les législations germaniques, être mis hors la loi, c'est être fait loup.

(*) Voy. Ampère, *Histoire littéraire de la France*, t. II, p. 137.

Durant tout le moyen âge, où la foi aux sorciers était si vive, il est à chaque instant question d'hommes faisant un pacte avec le diable, et obtenant de ce dernier le pouvoir de se changer en loups; nous ne pouvons mieux montrer à quel point cette superstition était partagée par les esprits les plus graves et les plus sérieux, qu'en citant l'extrait suivant d'un arrêt rendu en 1574 contre un homme qui confessa s'être changé en loup-garou:

« L'an mil cinq cens soixante et quatorze, en la cause de messire Henry Camus, docteur ès droicts, conseiller du roy nostre sire, en la cour souveraine de parlement à Dôle, et son procureur général en icelle, impétreur et demandeur en matière d'homicide commis aux personnes de plusieurs enfans, dévorement de la chair d'iceux, sous forme de loup-garou, et autres crimes et délictz d'une part; et Gilles Garnier, natif de Lyon, détenu prisonnier en la conciergerie de ce lieu, défendeur, d'autre part. Pour, par ledit défendeur, tost après le jour de faicte Saint-Michel dernier, luy estant en forme de loup-garou, avoir pris une jeune fille de l'âge d'environ dix ou douze ans en une vigne près le bois de la Serre, au lieu dict ès Gorges, vignoble de Chastenoy, près Dôle, un quart de lieue, et illec l'avoir tuée et occise, tant avec ses mains semblans pattes, qu'avec ses dents, et après l'avoir traînée avec lesdictes mains et dents jusques auprès dudict bois de la Serre, l'avoir dépouillée et mangé pourtant de la chair des cuisses et bras d'icelle, et, non content de ce, en avoir porté à Apolline sa femme, en l'hermitage de Saint-Bonnot près Amanges, en laquelle luy et sadicte femme faisoyent leur résidence. » Suit l'énumération de trois autres meurtres commis sur des filles ou garçons, dont, étant comme il le confessait lui-même, en forme de loup, il devorait ensuite la chair. Le malheureux Gilles fut condamné à être brûlé. L'arrêt publié à Sens en 1574, et réimprimé en partie dans le tome VIII des *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, est accompagné d'une lettre de l'éditeur Daniel-d'Ange au doyen de l'église de Sens, lettre dans laquelle on remarque le passage suivant : « Gilles

Garnier, lycophile, ainsi l'appellerai-je, estant hermite, prist depuis femme, et n'ayant de quoi sustenter sa famille, tomba, comme est la coustume des malappris, en défiance et tel désespoir, qu'errant par les bois et désertz en cet estat, il fut rencontré d'un fantosme en figure d'homme qui lui promit monts et miracles, et, entre autres choses, de lui enseigner à bon compte la façon de devenir, quand il le voudroit, loup, lion ou léopard à son choix, et pour ce que le loup est une beste plus mondanisée par deça que ces autres espèces d'animaux, il aima mieux estre déguisé en icelle, comme de faict il fut, moyennant un unguent dont il se frottoit à ceste fin, comme depuis il a confessé avant que mourir avec recognoissance de ses péchés. »

Il est encore de temps en temps question de loups-garous dans nos campagnes; mais le dénoûment de ces histoires a maintenant lieu en police correctionnelle.

LOURDES, ancienne capitale du Lavedan, en Bigorre, auj. chef-lieu de canton du département des Hautes-Pyrénées (arrondissement d'Argelès). Population : 4,000 habitants.

Cette ville est très-ancienne, et doit son origine à un château bâti sur la pointe du rocher qui la domine. Sous Charlemagne, ce château était appelé Mirambel. Il fut possédé successivement par les Goths, les Vandales, les Anglais, les comtes de Bigorre, les vicomtes de Béarn, et la maison de Foix, et on le regarda longtemps comme une des plus importantes forteresses du pays. Simon de Montfort, comte de Leicester, s'en empara, et sa veuve Éléonore le céda au roi de Navarre. Après le traité de Brétigny, il fut occupé par les Anglais. En 1374, le duc d'Anjou et du Guesclin l'attaquèrent; mais tous leurs efforts pour le prendre furent inutiles. Ils s'adressèrent alors au comte de Foix, Gaston Phœbus, pour le prier d'engager son parent, Pierre-Arnaut de Béarn, qui commandait la place pour le roi d'Angleterre, à la leur rendre sous de bonnes conditions. Un traité fut signé, en vertu duquel le comte s'engageait à faire remettre le château au roi, mais à condition que le duc se porterait fort de lui faire restituer le comté de Bigorre. Invité par Gaston à se rendre au château d'Orthez, Pierre-Arnaut refusa de céder aux sollicitations de son cousin. Alors Gaston, furieux, tira sa dague, en frappa le malheureux, puis le fit mettre en la *fosse* où il mourut, car il fut *pourement* soigné de ses plaies (*). Pierre, avant de partir, avait remis la garde du château à son frère Jean, baron des Angles, qui obligea le duc d'Anjou à lever le siége. Celui-ci, pour se venger, réduisit le bourg en cendres.

Tous les anciens titres que l'on conservait à Lourdes devinrent alors la proie des flammes. La nouvelle charte dans laquelle on inséra les libertés et franchises du bourg fut soumise à l'approbation du duc de Lancastre, confirmée en 1406 par le comte Jean, puis par Louis XIII et Louis XIV (**).

Lourdes fut de nouveau incendiée en 1573 par les Béarnais.

LOURSAINT (monnaie de). On attribue à Loursaint, village du département de Seine-et-Marne des triens mérovingiens sur lesquels on lit : LOCO SANCTO ou LOCO SANTCO autour d'une tête de profil tournée à gauche, et DACOALDOMON autour d'une croix tantôt ansée, tantôt cantonnée des lettres C L. L'ancien nom de Loursaint est en effet *Locus sanctus;* mais comme il y a en Normandie et dans d'autres parties de la France plusieurs lieux ainsi dénommés, nous avouons que cette attribution nous paraît très-incertaine. Le savant Hadrien de Valois a dit, il est vrai, que Loursaint possédait sous les rois mérovingiens un palais royal, une *villa regia ;* mais comme il ne s'est fondé, pour affirmer ce fait, que sur l'existence des triens dont nous venons de parler, son opinion n'est pas non plus d'un grand poids. Nous avons cru devoir consigner ici ces observations, parce que, ordinairement, Valois s'est appuyé, pour fonder ses conjectures, et créer en quelque sorte des palais mérovingiens dans un grand nombre de lieux, sur des triens mal attribués. Ainsi tout le monde a répété d'après

(*) Froissart.
(**) Davezac-Macaya, t. II, p. 108.

lui que Caribert Ier possédait à Bagneux, près Paris, un palais royal; et cependant il est démontré maintenant que les pièces sur lesquelles il s'est appuyé pour prouver l'existence de ce palais, et qui portent pour légende : GAVALETANOBAN et BANNACIACO, ont été frappées à Banassac en Gevaudan, du temps de Caribert II, frère de Dagobert. (Voyez CANOURGUE et BANASSAC [monnaies de].)

LOUSTALOT (Armand de), né en 1762 à Saint-Jean d'Angély, fut reçu avocat au parlement de Bordeaux en 1788, vint à Paris en 1789, fonda avec Prudhomme le journal intitulé : *Révolutions de Paris*, dont il rédigea l'introduction et les premiers numéros. Il mourut dans les premiers jours d'octobre 1790. Les cordeliers et les jacobins portèrent son deuil pendant trois jours.

LOUVET DE COUVRAY (Jean-Baptiste), né à Paris, en 1760, d'un marchand papetier, entra dans la librairie, et resta jusqu'en 1789 commis chez le libraire Prault. Il publia, en 1787, les *Amours du chevalier de Faublas*, roman licencieux, écrit cependant avec élégance, et d'autant plus dangereux, que le vice s'y montre à moitié voilé. Ce roman, de la famille de ceux de Crébillon fils, de Laclos, etc., etc., eut un prodigieux succès dans la société corrompue de la fin du dix-huitième siècle. Louvet était connu et presque célèbre quand la révolution éclata; il en embrassa la cause avec chaleur, fut membre du comité de la rue des Lombards, et rédigea une feuille appelée *la Sentinelle*, qu'on affichait au coin des rues. Membre de la société des jacobins, il alla en 1791 demander à la barre de l'Assemblée législative que les émigrés fussent décrétés d'accusation. Le décret fut rendu le 2 janvier 1792.

Le département du Loiret choisit Louvet pour l'un de ses représentants à la Convention. Dans cette assemblée, il se lia particulièrement avec les députés de la Gironde, dont il embrassa les opinions et suivit la destinée. Il vota la mort de Louis XVI, à condition cependant qu'il y serait sursis jusqu'à ce que le peuple eût accepté le pacte constitutionnel. Compris dans la proscription du 31 mai, il chercha son salut dans la fuite, se retira dans le Calvados, puis en Bretagne, puis enfin à Paris, où il resta caché jusqu'au 9 thermidor. Réintégré ensuite, après bien des instances, à la Convention, il en fut nommé secrétaire en 1795. Plus tard, il devint membre du Conseil des Cinq-Cents, où il ne cessa de siéger qu'en 1797.

Louvet s'était marié. Pour réparer le désordre produit dans sa fortune par les orages qu'il venait de traverser, il monta au Palais-Royal un commerce de librairie; mais affaibli par les maux qu'il avait soufferts, il ne put supporter le malheur avec courage; il ne sut pas résister avec dignité aux attaques des ennemis qu'il s'était faits; le dépit, la colère s'en mêlant, il fut enfin attaqué d'une maladie plutôt morale que physique, et mourut le 24 août 1797. Il avait été compris comme membre et classé dans la section de grammaire de l'Institut. Outre les *Amours du chevalier de Faublas*, on a de lui d'autres ouvrages; les principaux sont relatifs aux événements dont il avait été le témoin et souvent l'un des principaux acteurs.

LOUVET (Pierre), avocat et historien, né près de Beauvais en 1559 ou 1574, fut maître des requêtes de la reine Marguerite en 1614, et mourut dans sa patrie en 1646. On a de lui : *Coutumes de divers bailliages observées en Beauvaisis*, Beauvais, 1615-1618, in-4°; *Histoire de la ville et cité de Beauvais*, etc., Rouen, 1613, in-8°; *Histoire et antiquités du pays de Beauvaisis*, Beauvais, 1631, in-8°; *Histoire et antiquités du diocèse de Beauvais*, ibid., 1635; *Anciennes remarques de la noblesse du Beauvaisis*, etc., ibid., 1631 ou 1640, in-8°, et quelques autres écrits moins remarquables.

Un autre Pierre LOUVET, historien, né également à Beauvais en 1617, mais d'une autre famille que le précédent, mourut en 1680, avec le titre d'historiographe du prince de Dombes. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages dont on trouvera la liste dans la *Bibliothèque historique de la France*. Nous citerons seulement les abrégés des *Histoires d'Aquitaine, du Languedoc, de Provence*, etc.; et *le Mercure hol-*

landais, ou Conquêtes du roi (Louis XIV) *en Hollande, en Franche-Comté, en Allemagne*, etc., Lyon, 1673-80, 10 vol. in-12. Les deux premiers volumes du *Mercure* de Louvet ont paru en plusieurs parties, sous les titres d'*Abrégé de l'Histoire de Hollande*, —*de l'Histoire de Franche-Comté*, etc.

Louvetier (grand). Les lois des Bourguignons et les Capitulaires contenaient beaucoup de dispositions relatives à la destruction des loups, et proposaient des prix à ceux qui en prendraient. Charlemagne voulut que chaque comte établît dans son gouvernement deux louvetiers, et lui envoyât tous les ans les peaux des animaux qu'ils auraient tués ou fait tuer; les baillis et sénéchaux prirent plus tard les mêmes mesures; mais les grands louvetiers de France ne datent que du quinzième siècle: Pierre Hannequeau, grand louvetier en 1467, passe pour le quatrième de ces officiers. A la fin du dix-huitième siècle, le comte de Flamarens était pourvu de cette dignité.

Le grand louvetier prêtait serment de fidelité entre les mains du roi; il était surintendant des officiers de louveterie, et avait des lieutenants dans quelques provinces.

Louviers, ville de l'ancien pays d'Ouche, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de l'Eure; population : 9,885 hab.

Cette ville, que l'on appelait aussi autrefois *Loviers*, fut longtemps une forteresse importante. Elle eut beaucoup à souffrir de la guerre de cent ans, et en 1432, soutint contre les Anglais un siége de 23 semaines. Le célebre la Hire, qui s'était enfermé dans ses murs, d'où il s'élançait pour aller au loin ravager la Normandie, fut fait prisonnier dans une sortie. Louviers se rendit au mois d'octobre, en obtenant la liberté de ce vaillant capitaine et une capitulation honorable. Ses fortifications furent complétement rasées; mais en mars 1442, divers priviléges commerciaux lui furent accordés pour récompenser ses babitants de leur fidélité, et les indemniser des maux qu'ils avaient endurés pour la cause royale. Leur ville reçut alors le titre de Louviers-le-Franc, et ils furent autorisés à porter en broderie sur leurs habits une L couronnée.

Louviers (Charles-Joseph de) est l'un des écrivains à qui l'on a attribué avec le plus de vraisemblance le célebre ouvrage intitulé *le Songe du Vergier*. Malgré les recherches dont il a été l'objet, on sait seulement qu'il était fixé à la cour de Charles V, et qu'en 1376, il fut nommé membre du conseil de ce prince. Le Songe du Vergier, qui est un traité de la puissance ecclésiastique et de la puissance temporelle, et a pour but de démontrer que le pape n'a aucun pouvoir sur le temporel des princes, est écrit en forme de dialogues entre un clerc et un chevalier. On ne sait pas encore aujourd'hui s'il a été composé en français ou en latin. La première édition française est intitulée *le Songe du Vergier, qui parle de la disputation du clerc et du chevalier, et de la puissance ecclésiastique et politique*, in-folio, sans nom de lieu ni date; puis Lyon, 1492, in-fol., édition rare, et Paris, 1501, in-fol. Voici le titre de l'édition latine : *Aureus de utraque potestate, temporali scilicet et spirituali, libellus, in hunc usque diem non visus : somnium viridarii nuncupatus*, Paris, 1516, in-4°.

Louville (Charles-Auguste d'Allonville, marquis de), né en 1668 au château de Louville (pays Chartrain), fut chargé par Louis XIV d'accompagner en Espagne le roi Philippe V; mais sa conduite altière et inhabile à l'égard des Espagnols le fit rappeler en France en 1703. Chargé par le régent d'une nouvelle mission à la cour de Madrid, il fut encore rappelé avant d'avoir pu obtenir une audience du roi. Il mourut en 1732.

On trouve une partie de la correspondance du marquis de Louville (lors de sa première mission en Espagne) dans les *Mémoires politiques et militaires pour servir à l'histoire de Louis XIV et de Louis XV*, publiés par l'abbé Millot. Le comte Scipion du Roure a donné les *Mémoires secrets sur l'établissement de la maison de Bourbon en Espagne, extraits de la correspondance du marquis de Louville*, Paris, 1818.

Son frère, *Jacques-Eugène d'Allon-*

ville, chevalier de LOUVILLE, né en 1671, entra d'abord dans la marine, se trouva au célèbre combat de la Hougue, passa ensuite dans le service de terre, et, après la paix d'Utrecht, se consacra exclusivement à l'étude de l'astronomie. Il mourut en 1732. Il était membre de l'Académie des sciences et de la Société royale de Londres. On a de lui des *Observations sur l'obliquité de l'écliptique*, dans les *Mémoires* de l'Académie des sciences, années 1714-16-21; de *Nouvelles Tables du Soleil*, ibid., année 1720; une *Nouvelle méthode de calculer les éclipses*, ibid., 1724, et des *Remarques sur la question des forces vives*, ibid., 1721-28. Dans ce dernier ouvrage, il combat les opinions de Leibnitz.

LOUVOIS, ancienne seigneurie de Champagne, érigée en marquisat en 1624, en faveur de Conflans d'Armantières, puis, plus tard, acquise par le chancelier le Tellier, à la famille duquel elle donna son nom. C'est aujourd'hui une commune du département de la Marne.

LOUVOIS (maison de). Voy. LE TELLIER.

LOUVRE. Voyez PARIS.

LOWENDAL (Ulric-Frédéric Woldemar de), maréchal de France, né à Hambourg en 1700, était petit-fils d'un fils naturel de Frédéric III, roi de Danemark. Après s'être successivement distingué au service de l'empereur d'Allemagne, des rois de Danemark, de Naples et de Pologne, et enfin de la czarine Anne, il fut sollicité par le maréchal de Saxe, depuis longtemps son ami, de venir s'établir en France, et accepta, en 1743, le grade de lieutenant général. Il servit en cette qualité, et toujours avec succès, dans les campagnes de 1744 et de 1745, commanda la réserve à Fontenoi, prit Gand, Oudenarde, Ostende, Niewport, et mit le comble à sa réputation en prenant d'assaut Berg-op-Zoom (16 septembre 1747). Le lendemain de cette glorieuse action, Lowendal reçut le bâton de maréchal, et ce fut en cette qualité qu'il assiégea Maëstricht avec le comte de Saxe. Après la paix conclue à Aix-la-Chapelle (1748), il jouit pendant six ans d'un repos qu'il n'avait pas connu depuis son enfance, et mourut en 1755. Aux talents militaires il joignait des connaissances profondes et variées, et possédait toutes les langues de l'Europe. L'Académie des sciences l'avait admis au nombre de ses membres honoraires.

LOYAUX, ancienne seigneurie de Bretagne, érigée en vicomté en 1492, en faveur du chevalier Gilles de Condest.

LOYSEAU (Charles), savant jurisconsulte, né à Nogent-le-Roi en 1566, devint lieutenant particulier du présidial de Sens, puis bailli de Châteaudun, et mourut à Paris en 1627. Il a laissé un assez grand nombre de traités sur diverses parties du droit coutumier, traités dont le plus célèbre est celui qui est relatif au *déguerpissement et délaissement par hypothèques*. L'édition la plus complète des œuvres de ce jurisconsulte est celle de Lyon, 1701, in-fol.

LOZÈRE (département de la). Ce département, formé de l'ancien Gévaudan, renferme le noyau des Cévennes, dont l'un des pics principaux, le mont Lozère, lui a donné son nom. Il est borné au nord par le département de la Haute-Loire, au nord-ouest par celui du Cantal, à l'ouest par celui de l'Aveyron, au sud-est par celui du Gard, à l'est par celui de l'Ardèche. Le sol, surtout du nord-est à l'est, est couvert de montagnes, les plus hautes du groupe. La superficie du département est de 514,795 hectares, dont environ 208,660 en terres labourables; 179,033 en landes, pâtis, bruyeres; 44,589 en bois et forêts; 35,166 en prairies; 29,026 en cultures diverses, etc. Son revenu territorial est évalué à 5,512,539 fr. Il a payé à l'État, en 1839, 729,931 fr. d'impôts directs, dont 590,701 francs pour la contribution foncière.

La situation géographique de ce département indique assez qu'il n'a point de rivière navigable. Il ne possède non plus aucun canal de navigation. Ses grandes routes sont au nombre de 26, dont 5 routes royales et 21 départementales.

Il est divisé en 3 arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Mende, chef-lieu du département, Florac, et Marvejols. Il renferme 27 cantons et 188 communes. Sa population est de

141,733 habitants, parmi lesquels on compte 712 électeurs. Il envoie à la chambre 3 députés.

Ce département forme le diocèse de l'évêché de Mende, suffragant de l'archevêché d'Alby. Il est du ressort de la cour royale de Nîmes et de l'académie de la même ville. Il fait partie de la 9e division militaire, qui a son chef-lieu à Montpellier, et de la 29e conservation forestière qui siége à Nîmes.

Le département de la Lozère compte, parmi les hommes auxquels il s'honore d'avoir donné naissance, Rivarol et Chaptal.

Lubeck (prise de). Après les victoires d'Iéna et d'Auerstaedt, les débris des armées prussiennes n'avaient pu se rallier nulle part; la plupart avaient déjà capitulé, lorsque Blücher, vivement poursuivi par Bernadotte et Soult, réussit à gagner Lubeck, et chercha à s'y fortifier. On ne lui en donna pas le temps. Après que le général Rivaud se fut emparé de quelques troupes suédoises sur la Trawe, au-dessus de Lubeck, le maréchal Bernadotte fit donner l'assaut à la ville. Le 27e léger, conduit par le général Werlé et le brave colonel Charnattet, attaquèrent le bastion de Trawemund, dont ils s'emparèrent après un combat sanglant. Alors le 94e de ligne s'avança au pas de charge par la grande rue de Lubeck, enleva une batterie prussienne, et culbuta toutes les réserves qui lui furent opposées. Les Prussiens se battirent vaillamment, et, en défendant pied à pied les rues de la ville, parvinrent jusqu'à la grande place. Cependant, malgré leur supériorité numérique, les régiments de la division Drouet, qui avaient successivement pénétré dans Lubeck, les forcèrent d'abandonner ce nouveau champ de bataille, et les repoussèrent jusqu'à l'autre extrémité de la ville, vers la porte de Ratzburg. Là, les Prussiens se trouvèrent en présence des éclaireurs du maréchal Soult, dont l'avant-garde, commandée par le général Legrand, arrivait en ce moment au pas de course; et il ne leur resta d'autre ressource, pour échapper à une destruction certaine, que de se rendre à discrétion. Le combat ainsi terminé, la ville devint le théâtre d'un effroyable pillage. L'avant-garde de Murat, qui arriva presque en même temps que celle du maréchal Soult, ne fit qu'augmenter le désordre, accru encore par 10,000 prisonniers prussiens, qui, abandonnés à eux-mêmes, se joignirent aux vainqueurs pour piller les maisons. Le lendemain, 7 novembre, les Français sortirent de la ville pour se mettre à la poursuite des Prussiens qui n'avaient pas pris de part au combat de la veille. Ils les atteignirent près de Schwartau; mais après une fusillade de quelques instants, Blücher conclut avec Murat une capitulation par laquelle il se rendait prisonnier avec tout ce qui lui restait de troupes et de matériel. La prise de Lubeck et cette capitulation firent tomber au pouvoir des vainqueurs 15,000 prisonniers et 40 pièces attelées, avec leurs caissons et tout l'attirail de campagne.

Luc (Geoffroi de), troubadour, né en Provence, au quatorzième siècle, mort en 1340. Il fonda une sorte de société littéraire, qui s'assemblait tous les jours à l'abbaye de Thoronet, et dont Nostradamus fait connaître les principaux membres. Cet historien nous a aussi conservé quelques fragments d'une pièce de vers, dans laquelle Geoffroi de Luc se plaint de l'ingratitude d'une jeune femme, Flandrine de Flapans, qu'il avait chantée sous le nom de *Blanca flour* (blanche fleur).

Lucas (François), sculpteur, naquit à Toulouse, en 1736. Passionné pour l'antique, il combattit les funestes tendances de Lemoine et de Pigalle, et cependant ne put s'affranchir entièrement de l'influence du goût de son époque. Son père était l'un des fondateurs de l'académie de Toulouse; il reçut de lui les premières leçons de son art, et lorsque plus tard, après avoir eu quelques succès à Paris, il se présenta au concours (en 1761), il remporta le grand prix. Nommé, en 1764, professeur de sculpture à l'académie de Toulouse, il sentit tout d'abord l'insuffisance des modèles qu'on donnait aux élèves, et les remplaça par des figures moulées sur l'antique. Ses travaux lui ayant acquis quelque fortune, il se rendit en Italie, et en rapporta une nombreuse collection d'objets d'art, tant

en sculptures qu'en médailles. Il exécuta alors un grand nombre de modèles et de statues pour la décoration des églises et jardins de Toulouse. Ses principaux ouvrages sont : *les Adorateurs*, groupe de statues qui décore le maître-autel de cette ville ; *la Ville de Toulouse* et *l'Occitanie*, deux statues colossales ; *le Mausolée de Puyvert*, et enfin le grand bas-relief que l'on voit au confluent du canal du Languedoc et de la Garonne. Lucas avait beaucoup de facilité, et tous ses ouvrages denotent une main habile et exercée. Il fonda à Toulouse trois prix annuels pour les élèves qui auraient le mieux sculpté une main, un pied et une tête d'après l'antique. Cet habile artiste mourut en 1813.

Lucas (Paul), célèbre voyageur, né à Rouen, en 1664, se livra de bonne heure au commerce de la joaillerie, alla pour cet objet à Constantinople, en Syrie et en Égypte, prit du service dans les troupes vénitiennes, assista au siége de Négrepont, et revint en France vers 1696, avec des pierres antiques gravées, des médailles et des manuscrits, qui furent déposés au cabinet du roi. L'année suivante, il entreprit un second voyage, puis un troisième en 1699. Dans ce dernier, la maison des capucins de Bagdad, où il demeurait, fut pillée, et il perdit toutes les curiosités qu'il avait ramassées à grand'peine. Il revint à Paris en 1703 ; mais le roi le renvoya bientôt dans le Levant, avec la mission de rechercher les monuments de l'antiquité. Lucas, parti de Marseille en 1705, parcourut de nouveau la Grèce, l'Asie Mineure, la Syrie, l'Égypte, les régences barbaresques, et revint à Paris à la fin de 1708. Louis XIV le renvoya une cinquième fois dans le Levant en 1714. Cette fois encore, il parcourut les mêmes pays, et fut de retour à Paris en 1717. Six ans après, il entreprit un sixième voyage ; à son retour, il se reposa pendant plusieurs années, puis, en 1736, malgré son grand âge, il se rendit en Espagne, où Philippe V, qui l'avait connu en France, le chargea de ranger son cabinet de médailles. Mais il fut atteint, quelques jours après son arrivée à Madrid, d'une maladie dont il mourut au bout de huit mois, en 1737. On a de lui : *Voyage au Levant*, Paris, 1704, 2 vol. in-12, avec cartes et fig. ; *Voyage dans la Grèce, l'Asie Mineure, la Macédoine et l'Afrique*, ib., 1710, 2 vol. in-12, cart. et fig. ; *Voyage dans la Turquie, l'Asie, la Syrie, la Palestine, la haute et basse Égypte*, ib., 1719, 3 vol. in-12, cart. et fig.

Lucas, capitaine, commandant le vaisseau le Redoutable, qui se couvrit de gloire par sa belle conduite à la bataille de Trafalgar. (Voy. ce mot.)

Luce (Louis-René), né à Paris vers la fin du dix-septième siècle, s'adonna à la gravure sur métaux où il se distingua par le bon goût de ses dessins autant que par l'habileté de l'exécution. Nommé graveur du roi pour l'imprimerie royale, il conçut le projet de substituer aux vignettes en bois des vignettes fondues en métal qui pourraient se combiner, s'agrandir ou se rétrécir à volonté, et enfin se composer avec les lettres. Après trente années d'un travail opiniâtre, il dota en effet l'imprimerie royale d'une belle collection de poinçons qui est encore comptée parmi les richesses de cet établissement. Il a été publié, en 1771, chez Barbou, une épreuve in-4° de toutes les vignettes de Luce, sous le titre d'*Essai d'une nouvelle typographie*. Sous le nom de *demi-sedanaise*, Luce avait aussi gravé une fonte de caractères qui n'étaient guère lisibles qu'à la loupe. Il mourut en 1774.

Luce de Lancival (Jean-Charles-Julien), né à Saint-Gobin (Aisne) en 1764, embrassa l'état ecclésiastique, et publia, fort jeune encore, quelques poëmes latins, dont l'un, composé sur la mort de Marie-Thérèse, lui valut les éloges et les présents du grand Frédéric et de l'empereur Joseph II. Professeur de rhétorique à 22 ans au collége de Navarre, il quitta bientôt sa chaire pour s'attacher à M. de Noé, évêque de Lescar. A la révolution Luce de Lancival, renonçant à l'état ecclésiastique, travailla pour la scène tragique, où il ne fut guère heureux. *Hector* (1809) est la seule de ses tragédies qui ait eu un véritable succès. Napoléon aimait beaucoup cette pièce. « Elle est, dit M. Villemain, véritable-

ment homérique et puisée tout entière dans l'*Iliade*. » Luce de Lancival mourut en 1810.

Lucien Bonaparte, troisième fils de Charles Bonaparte et de Lætizia Ramolino, naquit à Ajaccio en 1775. Il ne fut point élevé comme ses deux aînés sur le continent, et se forma par la lecture des auteurs italiens et français. Vers la fin de 1793 il fut obligé de fuir de Corse avec toute sa famille pour échapper au parti opposé à la république. La famille Bonaparte se refugia alors à Toulon, puis s'établit à Marseille. Lucien y fut employé dans l'administration des vivres, et y épousa mademoiselle Christine Boyer, fille d'un aubergiste. Les relations d'amitié qu'il entretenait avec Robespierre le jeune le firent considérer comme terroriste après le 9 thermidor, et il fut emprisonné à Aix; il ne dut son élargissement qu'à l'intervention du représentant Chiappe. En 1796, après le départ des Anglais, il fut envoyé, en qualité de commissaire ordonnateur en Corse. Il déploya dans cette circonstance de l'énergie et de la capacité; et, bien qu'il n'eût pas l'âge fixé par la loi, il fut nommé représentant du département du Liamone au Conseil des Cinq-Cents. Il était président de cette assemblée au 18 brumaire, et on peut lire, dans l'article que nous avons consacré à cette journée célèbre, la conduite qu'il tint en cette occasion. Napoleon le nomma quelque temps après ministre de l'intérieur en remplacement de Laplace, qui ne montrait aucune capacité pour cet emploi, et, plus tard, il le chargea d'une ambassade en Espagne. En 1802 Lucien fut nommé tribun, puis sénateur.

Cependant Lucien ne parcourut pas la carrière brillante qui était destinée aux frères de l'empereur; et cela tint en partie à son caractère indépendant, et un peu aussi à son ambition; il rejeta constamment des offres qui, s'il les eût acceptées, l'auraient mis dans une position secondaire. Son premier mariage n'avait pas plu à Napoléon; le second, qu'il contracta avec madame Jouberthun, veuve d'un agent de change, l'irrita encore davantage. Napoléon ne voyait que la raison d'État; Lucien considérait ses affections, et pensait que tout frère de l'empereur qu'il était il pouvait avoir la liberté de se marier comme un simple bourgeois. Il fut disgracié, et se retira à Rome, où le pape lui fit le meilleur accueil. Il résida dans cette ville jusqu'au voyage de l'empereur en Italie après la paix de Tilsitt. Les deux frères se virent alors à Mantoue, et ne purent se mettre d'accord. Napoleon fut vivement irrité de l'opposition qu'il rencontra chez son frère; et celui-ci, pour éviter de nouvelles instances, partit avec sa famille pour les États-Unis (1810). La mer était en ce moment couverte de vaisseaux anglais; il fut capturé et mené prisonnier de guerre en Angleterre, où le gouvernement britannique, le soupçonnant d'être chargé d'une mission secrète, le retint prisonnier, et lui assigna Ludlow pour résidence. Il acheta dans les environs de cette ville la terre de Toingrave, qu'il habita pendant trois ans. Ce fut là qu'il acheva son poëme de *Charlemagne* et mit la main à d'autres ouvrages littéraires. En 1814 Lucien fut rendu à la liberté et alla se fixer à Rome; et le pape, qui avait de l'affection pour lui, le créa prince romain, en érigeant sa terre de Canino en principauté.

En 1815, Lucien, qui s'était réconcilié avec l'empereur, revint à Paris (9 mai), et siégea à la chambre des pairs. Il défendit vivement, dans cette assemblée, les droits de son frère, et, dans le conseil des membres de la famille Bonaparte, il opina pour que la régence fût donnée à Marie-Louise. Après le désastre de Waterloo, il reprit le chemin de Rome; mais il fut arrêté en Piemont et renfermé dans la citadelle de Turin, d'où il ne sortit que par l'intercession du pape. En 1817 il voulut aller en Amérique avec un de ses fils; les ambassadeurs de toutes les puissances lui refusèrent des passeports, et il fut encore obligé de rester à Rome qu'il ne quitta qu'en 1830, pour faire un voyage en Angleterre. Il est mort à Viterbe, en 1840.

Lucien Bonaparte est un des beaux caractères qu'a produits la révolution française. Républicain de cœur, il conserva toujours ses anciennes convic-

tions, ce qui contribua à le brouiller avec Napoléon. Esprit élevé et plein d'énergie, il refusa un trône de la main de celui qu'il avait contribué à élever au rang suprême. Il ne faudrait cependant pas croire que ce refus provînt uniquement de ses opinions républicaines: sans être un homme de génie, il se sentait néanmoins capable de gouverner par lui-même un royaume; il aurait voulu être roi, mais roi indépendant; devoir la couronne à son frère lui eût été chose agréable, mais n'être que son préfet, voilà ce à quoi il ne pouvait ni ne voulait se résigner. Ne pouvant être roi pour son compte il se fit littérateur; il était membre de l'Institut, et encourageait les arts et les lettres. On sait que, retiré à Rome, il rassembla une très-belle collection d'objets d'antiquité, parmi lesquels on remarquait surtout de magnifiques vases étrusques. On a de lui différents discours; un poëme *de Charlemagne*, 2 volumes in-8°, 1815; *la Tribu indienne*, 2 vol. in-12; *la Cirnéide*, poëme épique, 1820, in-8°. Voyez, sur tous ces ouvrages, un spirituel article publié par M. Amed. René, dans la *Revue de Paris*, 11 octobre 1840.

LUCIENSTEIG (combats de). Voyez GRISONS (guerre des).

LUCKNER (Nicolas, baron de) naquit à Campen (Bavière) en 1722, d'une famille noble. Il entra fort jeune au service de Prusse, et ne tarda pas à se signaler par son courage et ses talents. La réputation qu'il s'acquit pendant la guerre de sept ans, la valeur qu'il montra à Rosbach, fixèrent sur lui l'attention du cabinet de Versailles, qui lui fit des propositions. Il passa au service de France avec le titre de lieutenant général, quelque temps avant la paix de 1763; mais il resta dans l'inaction jusqu'à la révolution. Il s'en montra partisan, et, en 1791, il fut fait maréchal de France, et reçut, lorsque la guerre fut déclarée, le commandement de l'armée du Nord. Il prit alors Menin et Coutray, mais fut obligé ensuite de se replier sur Valenciennes, n'ayant pas été soutenu. Le 19 août, il fut attaqué par 22,000 Autrichiens, et les écrasa du feu de ses batteries. Cependant il fut rappelé, soit qu'on se méfiât de son patriotisme, soit qu'on n'eût plus une grande confiance en ses talents militaires. Relégué alors dans un commandement secondaire à Châlons-sur-Marne, et remplacé dans son commandement de l'armée du Nord par Custines, il fut ensuite appelé à la barre de la Convention pour y rendre compte de sa conduite. Il protesta de son dévouement à la France, et reçut néanmoins l'ordre de ne point s'éloigner de Paris. Il y vécut assez tranquille, jusqu'au commencement de 1794, époque où il fut traduit au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort. Il était alors âgé de soixante et douze ans. Il avait déployé dans sa jeunesse beaucoup de bravoure et toute l'activité d'un bon partisan; mais il est douteux que, dans un grand commandement, il eût ajouté à son ancienne réputation.

LUÇON, petite ville de l'ancien Poitou, aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département de la Vendée; population : 3,786 habitants.

Cette ville doit son origine à une abbaye qui y fut fondée, vers 671, par un disciple de saint Philibert, sous l'invocation de Notre Dame et de Saint-Benoît. Ce monastère, ruiné par les Normands, fut rebâti par Ebles, évêque de Limoges, puis érigé en évêché par le pape Jean XXII, qui, par une bulle du 13 août 1317, en sécularisa les moines. Richelieu fut nommé, en 1606, évêque de Luçon; il n'avait alors que 22 ans (*); il se démit de cette dignité en 1624.

Luçon fut dévasté à diverses reprises durant les guerres de religion du seizième siècle. L'un des chanoines de l'abbaye se fortifia, en 1558, avec une troupe déterminée, dans la cathédrale, et, après y avoir soutenu un long siége contre les protestants, y fut massacré avec ses compagnons. Luçon joua aussi un grand rôle dans les guerres de la Vendée (voy. plus bas).

(*) Tallemand des Réaux rapporte à cette occasion, que Richelieu ayant avoué au pape qu'il n'avait pas l'âge nécessaire pour l'épiscopat, quoiqu'il lui eût juré le contraire avant l'onction, Paul V s'écria : *Questo giovane sara un gran furbo !*

Luçon (combat et bataille de). — Au moment où les Vendéens, maîtres de Saumur et d'Angers, se disposaient à attaquer Nantes, Royrand, qui commandait un corps royaliste, se présenta, le 28 juin 1793, devant Luçon à la tête de 8,000 hommes. L'adjudant général Sandoz, qui défendait cette ville, n'avait sous ses ordres que 1,200 soldats ; néanmoins, après un combat opiniâtre, les Vendéens furent mis en déroute, poursuivis pendant plus d'une demi-lieue, et laissèrent sur le champ de bataille 400 morts et 120 prisonniers.

Luçon fut deux fois la même année fatale aux insurgés, qui après y avoir, le 30 juillet, essuyé une déroute complète, se réunirent, au nombre de 12,000, sous les ordres de Lescure et de d'Elbée, et vinrent de nouveau l'attaquer. Le général Tuncq avait à peine 9,000 hommes; mais l'habileté de ses dispositions fit disparaître l'inégalité des forces; les insurgés se précipitèrent sur lui avec leur désordre et leur impétuosité habituels; il leur opposa un rempart de baïonnettes, et ils vinrent s'y briser. Les ravages de l'artillerie et plusieurs charges vigoureuses achevèrent leur défaite.

Lucotte (Edme-Aimé, comte), né à Pont-sur-Saône en 1770, entra au service comme volontaire dans un bataillon de la Côte-d'Or en 1789; il se signala pendant les guerres de la révolution, et passa rapidement par tous les grades. Il se fit particulièrement remarquer par sa modération et par ses sentiments d'humanité pendant les troubles du Midi, à Lyon et à Marseille, où il remplaça par des voies de conciliation les mesures rigoureuses qui lui étaient prescrites pour comprimer les soulèvements antirévolutionnaires de ces deux villes. Exilé pour ce fait, il fut bientôt rappelé; fut nommé colonel du 60e régiment de ligne en 1795, se distingua en Italie sous les ordres du général Bonaparte, et reçut en 1799 le brevet de général de brigade. Chargé à cette époque de la défense d'Ancône, Lucotte y acquit beaucoup de gloire. Après la prise de Naples, il s'attacha à la fortune du prince Joseph Napoléon, qu'il suivit en Espagne, et par lequel il fut nommé lieutenant général: il se fit encore remarquer dans les différents commandements qui lui furent confiés. Rentré en France à la fin de 1813, il montra beaucoup de valeur pendant la campagne suivante. Au retour des Bourbons, il offrit, l'un des premiers, ses services à Louis XVIII. Ce prince l'avait chargé en 1815 de la défense de Paris, et il ne dépendit pas de lui que sa division ne mît obstacle aux événements du 19 mars. La seconde restauration reconnut mal son dévouement. Lucotte fut mis en disponibilité et mourut à Paris en 1825.

Lucques et Piombino. — Lors de l'invasion des armées françaises en Italie, en 1797, la ville de Lucques tomba en notre pouvoir. La constitution qu'elle s'était donnée fut abolie, et remplacée par une autre. En 1805, Napoléon réunit Lucques et Piombino, et en fit une principauté dont il donna le gouvernement à Bacciochi, son beau-frère. En 1815, les Autrichiens s'en emparèrent, et le congrès de Vienne l'érigea en duché, qui fut cédé en toute souveraineté à l'infante Marie-Louise, fille du roi d'Espagne, Charles IV, et veuve de l'ancien roi d'Étrurie.

Lude, ancienne seigneurie de l'Anjou, érigée en comté en faveur de Jean II de Daillon en 1545; et en duché-pairie en 1675, en faveur de Henri de Daillon. C'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département de la Sarthe; on y compte 3,000 habitants.

Lugo (affaire de). — En 1796, quelque temps après la reddition du château de Milan (28 mai), les habitants de la Romagne, malgré l'armistice demandé et obtenu par le pape, s'insurgèrent contre les Français, et choisirent pour place d'armes la petite ville de Lugo. A cette nouvelle, le général Augereau fit avertir les Lugois qu'il leur donnait trois heures pour poser les armes; les menaçant, en cas de refus, d'un châtiment exemplaire. Pour toute réponse, ceux-ci dressèrent une embuscade à un détachement dirigé sur leur ville, et tuèrent quelques hommes dont les têtes furent portées en triomphe dans la ville. Augereau, ayant encore eu inutilement recours à des voies de conciliation, se décida à employer la force. Le chef de

brigade Pouraillet marcha sur Lugo, à la tête d'un corps d'infanterie et de cavalerie. Le combat s'engagea sous les murs de la ville, et dura près de trois heures. Les Lugois, vaincus, laissèrent deux mille morts sur le champ de bataille, et s'enfuirent dans la ville où les Français entrèrent pêle-mêle avec eux. Tous les habitants trouvés dans les rues ou dans les maisons furent impitoyablement massacrés; le pillage dura plusieurs heures. Cette vigoureuse expédition produisit l'effet qu'on en attendait; et le calme se rétablit complétement dans les légations de Ferrare et de Bologne, et dans la Romagne.

LULLY (Jean-Baptiste de) n'est pas Français de naissance, mais il fut naturalisé; et d'ailleurs, venu en France à l'âge de treize ans, il fut le créateur de la musique française, et toute sa vie se passa à Paris; la France peut donc, à juste titre, le réclamer comme une de ses gloires.

Lully naquit à Florence, en 1633, d'un gentilhomme, selon les uns; d'un meunier, selon les autres. Mais meunier ou gentilhomme, son père ne paraît pas avoir été dans une position très-fortunée, car M. de Guise, qui voyageait alors en Italie, et auquel mademoiselle de Montpensier avait recommandé de lui ramener un joli petit Italien, le détermina à le suivre. Lully, que mademoiselle de Montpensier ne trouva sans doute pas assez joli, fut envoyé à la cuisine, et prit place parmi les marmitons. Cependant, dans ses moments perdus, le jeune Lully s'amusait à jouer du violon, dont il avait reçu quelques leçons d'un vieux cordelier; enfin mademoiselle de Montpensier, à qui on fit remarquer les dispositions du jeune homme, le plaça parmi ses musiciens.

Quelque temps après, il fut congédié pour avoir mis en musique des vers satiriques contre cette princesse. Mais déjà ses talents lui avaient acquis une certaine réputation, et il put se faire recevoir dans la bande des violons de Louis XIV. Quelques airs de violon qu'il composa plurent tellement à ce monarque, qu'il lui donna, en 1652, l'inspection générale de ses violons, et qu'il créa pour lui une nouvelle bande qu'on appela les petits violons; bientôt les petits violons surpassèrent les grands, et Lully composa les airs des ballets où le roi dansait. En 1664, il se lia avec Molière, et composa pour lui la musique de la *Princesse d'Élide*, puis celle des divertissements de l'*Amour médecin*. Enfin Lully, adroit courtisan, et qui gagnait tous les jours dans la faveur du grand roi, qui ne s'amusait pas toujours, et qu'il faisait rire par ses farces, obtint la permission d'établir, à Paris, une académie royale de musique. Ce fut là l'origine de l'Opéra. Alors il donna tous ses soins à l'administration de son théâtre; il forma des acteurs, des danseurs et des musiciens d'orchestre. Tout à la fois directeur, régisseur, maître de ballets, maître de musique, et machiniste de son spectacle, acteur, chanteur et danseur lui-même, il trouvait encore le temps de composer tous les ouvrages qu'on y représentait. Son activité suffisait à tout. Quinault, dont il avait su deviner le talent, et dont il abusait, l'aidait dans cette entreprise, en lui faisant des paroles d'opéra qu'il taillait, coupait, arrangeait à sa guise, sauf au pauvre poëte à rattraper la rime au milieu du massacre, et à toucher, au bout de l'année, 4,000 livres seulement pour les opéras qui faisaient la fortune de Lully. Car, au dire des contemporains, Lully, dont on s'accorde généralement à reconnaître le talent, était d'un assez vilain caractère; courtisan jusqu'à la bassesse, brutal avec ses inférieurs, avide, débauché, sacrifiant tout à son intérêt, il intrigua presque autant qu'il travailla, et il travailla énormément. Comme artiste, c'était un homme remarquable. Aujourd'hui, sa musique n'est plus et ne pourrait plus être goûtée; mais il fallait cependant qu'il y eût dans ses œuvres un talent bien vrai, bien réel, puisqu'on vit le succès de ses opéras se perpétuer pendant plus d'un siècle, et ne céder que devant la musique de Gluck, alors que l'instrumentation avait fait de grands progrès. Il suffit de rappeler ses principaux opéras : *les Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, *Alceste*, *le Carnaval*, *Atys*, *Isis*, *le Triomphe de l'Amour*, et enfin *Armide*, pour rappeler d'écla-

tants succès dont nos pères ont encore vu les dernières lueurs. Sa musique était pleine d'âme et très-dramatique. Si, d'ailleurs, on se transporte au temps de Lully, on voit que rien n'existait en France avant lui; qu'il créa tout, anima tout, et qu'il donna à l'art une vie qu'il n'avait pas. Lully mourut à Paris le 22 mars 1687, et fut inhumé dans la chapelle des Petits-Pères, où sa famille, qui recueillait de lui un très-riche héritage, lui fit élever un superbe mausolée. Il avait épousé la fille de Lambert le musicien, et laissa trois fils, qui, tous trois, suivirent la même carrière que lui, avec moins d'éclat, il est vrai : *Louis*, né à Paris en 1664, qui écrivit, avec son frère *Jean-Louis*, la musique de l'opéra de *Zéphire et Flore*, représenté en 1688; et, avec son frère *Jean-Baptiste*, *Orphée*, joué avec peu de succès en 1690. Trois ans après, il fit représenter *Alcide*, ou le triomphe d'Hercule. Jean-Baptiste, né en 1665, mort à Saint-Cloud en 1701, et Jean-Louis, né en 1667, mort en 1688. Ce dernier avait eu la survivance des places de son père, dont il ne jouit pas longtemps, puisqu'il avait à peine vingt et un ans lorsqu'il succomba à une maladie aiguë.

LUMAGUE (Marie de), fondatrice de la communauté des Filles de la Providence, née à Paris le 29 novembre 1590. Après avoir été obligée, à cause de la faiblesse de sa santé, de sortir de l'ordre des Capucines, où elle n'avait pas encore prononcé ses vœux, elle épousa, en 1617, François de Pallation, résident de France à Raguse. Son mari étant mort peu de temps après, elle fut nommée gouvernante des enfants de la duchesse d'Orléans; puis, en 1630, elle fonda l'institut des Filles de la Providence, qu'elle chargea d'instruire les pauvres enfants de la campagne, et qu'elle distribua dans les villages des environs de Paris; plus tard, elle coopéra, avec saint Vincent de Paule, à l'établissement de la maison des Nouvelles-Catholiques, qui fut dotée par Turenne; et mourut en 1657.

LUMINAIRE, prestation usitée au moyen âge, et qui s'exprimait souvent par le mot *candela*. Les cierges qu'on allumait autour d'un cercueil, ceux que portaient dans leurs mains les fidèles en assistant à un enterrement, restaient à l'église, et formaient une branche importante de ses revenus. Les femmes qui relevaient de couches laissaient également à l'église le cierge qu'elles y apportaient pour leurs relevailles.

Dans quelques coutumes, comme dans celle d'Auvergne, on appelait *luminiers* les marguilliers, parce que c'étaient eux qui prenaient soin de l'entretien du luminaire de l'église.

LUNEL. — Cette ville de l'ancien Languedoc, auj. chef-lieu de canton du département de l'Hérault, était, au dixième siècle, presque entièrement habitée par les juifs. Réunie au domaine avant Philippe le Bel, elle passa, sous le règne de ce prince, à Alphonse de la Cerda, puis à la maison d'Étampes; et, enfin, elle fut vendue à Louis de France, qui la céda, en 1385, à son frère Jean, duc de Berry; le traité de 1400 la réunit ensuite à la couronne. François Ier voulut, en 1517, l'en séparer de nouveau pour la donner à sa maîtresse Marguerite de Foix; mais le procureur général du parlement de Toulouse s'opposa à la vérification des lettres de donation, après avoir fait prouver par une enquête que cet acte était préjudiciable à la couronne.

Lunel fut prise et reprise plusieurs fois pendant les guerres de religion; Richelieu en fit raser les fortifications en 1632.

LUNEVILLE, *Lunaris* ou *Lunæ villa*, ville de l'ancienne Lorraine, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Meurthe. Population : 12,341 habitants.

Avant le dixième siècle, il n'est guère question de cette ville que comme d'un hameau ou d'une maison de chasse. A cette époque, elle devint le chef-lieu d'un comté considérable; prise, en 1476, par Charles le Téméraire, elle fut reprise, la même année, par le prince de Vaudemont. Le duc de Lorraine, Charles III, en augmenta les fortifications en 1587. Elle fut encore prise et reprise plusieurs fois par les Français et les Lorrains, sous le règne de Louis XIII. Les premiers l'ayant emportée d'assaut en 1638, après quinze jours de siége, en firent démolir les fortifications.

C'est à Lunéville que fut signé, en 1801, le premier traité de paix conclu entre la république française et l'Autriche. (Voy. plus bas.)

Cette ville est la patrie du chevalier de Boufflers, du comédien Monvel, de J. B. Girardet, et du général Haxo.

LUNÉVILLE (monnaie de). — Les premiers ducs de Lorraine ont possédé, à Lunéville, un atelier monétaire, qui a produit, pendant la seconde moitié du treizième siècle, quelques-unes de ces petites pièces d'argent, du poids de 11 ou 12 grains, si usitées, à cette époque, dans l'ancienne Austrasie, et qui furent le prototype des *spadins*. Après le treizième siècle, la monnaie de Lunéville disparaît. Ce fut sous le règne de Mathieu II, le 15 juillet 1243, que cette ville fut incorporée au duché de Lorraine. On possède cependant des pièces de Lunéville, postérieures à cette époque; ce qui le prouve, c'est d'abord leur style et leur fabrique; puis, un emblême particulier aux ducs de Lorraine, l'aigle que l'empereur leur avait permis de porter dans leurs armes; en voici la description : cavalier armé d'une épée et d'un écu; grenetis au pourtour. — ℞ — LINIVILE; aigle, les ailes semi-éployées; grenetis au pourtour.

Il existe deux variétés de cette pièce, l'une portant un croissant, l'autre une M sous le cheval du droit. M. de Saulcy attribue ces pièces au duc Mathieu II, et il prétend que ce prince les fit fabriquer pour faire acte de souveraineté. Nous croyons qu'en général il ne faut émettre qu'avec défiance de semblables hypothèses; au moyen âge, la fabrication des médailles était une chose toute d'utilité publique, et dont personne ne cherchait à tirer vanité; nous sommes donc persuadés que les médailles dont il est question ici ont été frappées pour être mises en circulation, et non pour constater un acte de possession. Nous croyons également qu'elles doivent appartenir à la fin plutôt qu'au commencement du treizième siècle. L'M qu'on prétend avoir distinguée sur une de ces pièces, et sur la présence de laquelle on se fonde pour donner ces pièces à Mathieu II, ne serait pas une preuve suffisante; car on trouve, sur les monnaies de ce genre, plusieurs caractères qui, placés au même endroit, n'ont certainement aucun rapport avec le nom ducal.

LUNÉVILLE (traité de). — Après la bataille de Marengo, une suspension d'armes avait été signée entre la France et l'Autriche; mais cette dernière puissance traîna les négociations en longueur, et laissa expirer l'armistice; il fallut, pour lui faire déposer les armes, que Moreau remportât la victoire de Hohenlinden (3 décembre 1800), et que les Français s'avançassent sur Vienne. Un nouvel armistice fut conclu à Steyer, le 25 décembre, sous la condition expresse que l'Autriche traiterait séparément de l'Angleterre; car, jusque-là, le prétexte dilatoire avait été l'attente du plénipotentiaire anglais, désigné pour prendre part au congrès qui devait s'ouvrir à Lunéville, où s'étaient rendus, dès le 7 novembre, le comte de Cobenzel, négociateur de l'Autriche, et Joseph Bonaparte, représentant le premier consul. L'empereur François autorisa alors son ministre à passer outre, et le traité fut signé le 9 février 1801, à six jours de date des préliminaires.

Le traité de Lunéville avait les mêmes bases que celui de Campo-Formio; seulement l'empereur y stipula non-seulement pour ses États héréditaires, mais pour tout l'empire germanique, bien qu'il n'eût aucune autorisation spéciale de la diète. La rive gauche du Rhin et les provinces belges furent de nouveau assurées à la France; l'indépendance des républiques cisalpine, ligurienne, helvétique et batave, fut reconnue. Le pape fut rétabli dans ses États, tels qu'ils étaient limités dans le traité de Campo-Formio; enfin la Toscane fut enlevée au grand-duc, et cédée à la France, qui dut en faire un royaume pour le fils du duc de Parme. Enfin, il fut convenu que le grand-duc et les princes dépossédés de la rive gauche du Rhin prendraient leurs indemnités en Allemagne, sur les souverainetés ecclésiastiques. On ne fit aucune mention du roi de Piémont, dont la dépossession se trouva ainsi légitimée.

Le 21 février 1801, l'empereur fit

Digitized by Google

connaître le traité de Lunéville à la diète, où la Prusse, le 9 mars suivant, s'éleva seule contre le *conclusum*, tendant à ce qu'il fût donné sanction aux stipulations contractées par l'empereur au nom du corps germanique. La décision des questions relatives aux indemnités à accorder aux princes dépossédés fut remise à une commission spéciale qui se réunit à Ratisbonne.

Ce fut la paix de Lunéville qui ouvrit la série des traités que la France conclut successivement avec toutes les puissances de la coalition. (Voyez CONSULAT et ANNALES.)

LUPCOURT, ancienne seigneurie de Lorraine, érigée en comte en 1719. Elle est aujourd'hui comprise dans le département de la Meurthe.

LURE, petite ville de l'ancienne Franche-Comté, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de la Haute-Saône. Population : 2,850 habitants.

Il existait déjà une église dans ce lieu, lorsqu'en 610, saint Deile, disciple de saint Columban, vint y fonder un monastère. Il est question de Lure dans le traité conclu en 870 entre Charles le Chauve et Louis le Germanique. C'était une place forte au quatorzième siècle; Louis XIV la prit en 1674, lors de la conquête de la Franche-Comté.

LURE ET MURBACH (monnaie de). — Lure possédait au moyen âge une célèbre abbaye d'hommes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée en l'an 610, et qui fut souvent réunie à celle de Murbach, qui dépendait du même ordre, et avait été fondée en 724. La première de ces deux abbayes était située en Franche-Comté à 10 lieues nord-est de Besançon, et la seconde en Alsace, à six lieues sud-ouest de Colmar. Toutes deux avaient le droit de battre monnaie, et Duby cite deux pièces appartenant à ces localités; en voici la description :

CAROLVS +V+ROM+IMPERATOR+ AVG. 1547, entre grenetis; dans le champ, un aigle à double tête; au-dessus, une couronne impériale. — ℞. IOES. RVD. D. G. MVRBAC. ET. LVTERAN. ABB. (*Joannes Rudolphus Dei gratia Murbacensis et Luteranensis abbas.*) Dans le champ, les armes de l'abbé, celles du monastère, brochant sur le tout. Cette pièce est un double florin de Jean Rodolphe de Stohrenbourg, élu en 1542 et mort en 1570. Le nom de Charles V, qui s'y trouve, ne doit point étonner; on sait qu'en Alsace on avait coutume d'inscrire sur les monnaies le nom de l'empereur régnant.

LEOPOLD. D. G. ARCH. AVS. ARG. E. PASS. E. (*Leopoldus Dei gratia archidux Austriæ Argentoratensis episcopus Passaviensis episcopus*) entre grenetis; dans le champ, le buste de Léopold tourné à droite. — ℞. ADMINISTRA : MVR : ET : LVD : MON : (*administratoris Murbacensis et Ludensis moneta*). Dans le champ, les armes de l'abbé jointes à celles du monastère. Cette pièce est un florin d'argent.

LUSIGNAN, ancienne seigneurie de l'Agénois, érigée en marquisat en 1618, et comprise aujourd'hui dans le département de Lot-et-Garonne.

LUSIGNAN (maison de). Cette famille, qui acquit pendant les croisades une si grande célébrité, tirait son nom du château de Lusignan ou *Lesignem*, dont les traditions attribuent la fondation à la fée Melusine (*). (Voyez MÉLUSINE.)

Voici la filiation des seigneurs de cette maison :

Hugues Ier, dit *le Veneur*, qui vivait au dixième siècle.

Hugues II, dit *le Bien-Aimé*; une tradition lui attribue la fondation du château de Lusignan.

Hugues III, dit *le Blanc*.

Hugues IV, dit *le Brun*; il soutint une guerre contre Guillaume IV, duc de Guienne.

Hugues V, tué en 1060 par ordre du duc de Guienne.

Hugues VI, dit *le Brun* et *le Diable*, fit le voyage de la terre sainte, où il fut tué en 1110.

Hugues VII mourut à la croisade de Louis le Jeune, en 1148. Il laissait plusieurs enfants, dont l'un lui succéda; l'autre, *Simon*, fit la branche des Lezay.

Hugues VIII, dit *le Brun*, fils de Hugues VII, mourut en 1165. Il eut,

(*) Ces traditions s'appuyaient sur le nom même du château. *Lusignem* est l'anagramme de *Melusine*.

entre autres enfants, *Hugues IX*, qui lui succéda; *Geoffroi*, comte de la Marche et de Jaffa; *Guy*, qui devint roi de Jérusalem (voyez JÉRUSALEM); et *Amaury* ou *Aimery*, qui fut roi de Chypre. Le mariage de Hugues IX avec *Mathilde* ou *Mahault* fit passer la seigneurie de Lusignan aux seigneurs de la Marche (Voyez ce nom).

De la maison de Lusignan sont sortis : 1° les seigneurs de Lezay, issus de Simon, fils de Hugues VII; à cette branche appartenaient les seigneurs des Marais; 2° les comtes d'Eu, issus de Raoul d'Issoudun, mort en 1217; 3° les comtes de Pembrocke, qui commencèrent à Guillaume de Lusignan, par son mariage avec la comtesse de Pembrocke.

LUSSAN, ancienne seigneurie de Languedoc, érigée en comté en 1734. C'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département du Gard.

LUSSAN (Marguerite de), née à Paris vers 1682, dut le jour, selon quelques-uns, à un cocher et à une diseuse de bonne aventure nommée la Fleury, et, selon d'autres, à un commerce de galanterie entre Thomas de Savoie, comte de Soissons, frère du prince Eugène, et une courtisane dont on ne dit pas le nom. Cette dernière origine semble prouvée par l'intérêt que, de bonne heure, le prince témoigna à cette jeune fille, par les soins qu'il prit de son éducation, et enfin par la permission qu'il lui accorda de porter les armes de Savoie.

Louche et brune à l'excès, mademoiselle de Lussan était extérieurement fort mal partagée de la nature. Sa taille dépourvue de grâce et son organe tout masculin faisaient se demander à première vue à quel sexe elle pouvait appartenir; mais elle était richement dédommagée de ces désavantages physiques : sensible, compatissante, généreuse, aimante et bonne, les qualités de son caractère étaient encore rehaussées par les charmes d'un esprit vif, enjoué, avide d'apprendre, et ouvert à toutes les choses intellectuelles. Ainsi douée, et liée avec les princes de Condé, de Conti, et toute la société polie du dix-septième siècle, mademoiselle de Lussan n'avait pas encore, ce semble, songé à embrasser la carrière des lettres, qu'elle cultivait pour sa propre satisfaction, lorsque, à l'âge de 25 ans, elle connut le célèbre Huet, évêque d'Avranches, qui lui conseilla de composer des romans. Le conseil du savant prélat fut suivi; mais ce ne fut qu'en 1731, à l'âge de 48 ans, que mademoiselle de Lussan donna au public l'*Histoire de la comtesse de Gondès*, qui eut un véritable succès. Comme il arrive presque toujours en pareil cas, lorsque l'auteur est une femme, en reconnaissant le mérite de l'œuvre, on nia à mademoiselle de Lussan celui de l'avoir faite, et on attribua l'ouvrage à son amant Laserre, homme de goût et d'esprit, mais parfaitement incapable de composer une œuvre pour laquelle il avait au plus fourni quelques conseils. Il en fut de même de presque tous les autres romans de mademoiselle de Lussan, qu'après la mort de Laserre, qui mourut près de son amie âgé de 100 ans environ, on attribua tour à tour à divers gens de lettres, depuis l'abbé Boismorand jusqu'à l'abbé Baudot de Juilly.

Mademoiselle de Lussan mourut en 1758, âgée de 76 ans. Ses ouvrages sont au nombre de 11, et ne forment pas moins de 40 volumes. Ils se divisent en trois genres : ouvrages de pure imagination (romans et contes), romans historiques, et ouvrages d'histoire, où, il faut bien le dire, le roman domine encore. Les titres de ces ouvrages, qu'on lit encore avec plaisir, sont, outre la comtesse de Gondès, et selon leur ordre de publication : *Anecdotes de la cour de Philippe-Auguste* (le meilleur ouvrage de mademoiselle de Lussan) 1733; *Veillées de Thessalie*, 1741; *Mémoires secrets et intrigues de la cour de France sous Charles VIII*, 1741; *Histoire de la révolution de Naples*, 1747; *Anecdotes de la cour de François Ier*, 1748; *Marie d'Angleterre*, 1749; *Anecdotes galantes de la cour de Henri II*; *Histoire de la vie et du règne de Charles VI, roi de France*, 1753; *Histoire du règne de Louis XI*, 1755; la *Vie du brave Crillon*, 1757.

LUTÈCE. Voyez PARIS.

LUTZELBERG (bataille de). Les Français, maîtres de la Hesse, avaient, en 1758, établi leurs magasins à Cassel; les ennemis se dirigèrent sur cette

dernière ville pour s'en emparer ; mais ils furent prévenus par le prince de Soubise, qui les joignit, le 10 octobre, près du village de Lutzelberg, et la bataille s'engagea aussitôt. « Le prince de Soubise, dit l'auteur des *Campagnes de Louis XV*, devait attaquer le front des ennemis, le duc de Fitz-James leur gauche; le duc de Broglie devait détourner leur attention par des manœuvres et de fausses attaques, tandis que, par un long détour, M. de Chevert, à la tête des Saxons et des Palatins, viendrait les prendre en flanc. Quoique celui-ci eût un long espace à parcourir, il fut le premier aux mains avec les ennemis. Toutes les autres divisions montrèrent beaucoup d'ardeur, leurs chefs un concert parfait ; mais toute l'armée convint que c'était principalement à M. de Chevert que la gloire de cette journée était due. Les alliés y perdirent 3 à 4,000 hommes tués ou blessés et 800 prisonniers. Le baron de Zastrow, neveu du général de ce nom, fut du nombre des derniers. La perte des Français fut très-médiocre en comparaison de celle des ennemis; ils n'eurent pas plus de 600 hommes tués ou blessés. Huit jours après cette bataille, le prince de Soubise fut élevé au grade de maréchal de France, et de son côté, le roi de Pologne envoya à M. de Chevert le cordon de l'Aigle-Blanc. »

LUTZEN (bataille de). L'empereur, après avoir confié la régence à Marie-Louise, avait quitté Paris le 14 avril 1813, et était arrivé le 25 à Erfurth avec toutes ses troupes, moins la cavalerie, dont la formation n'était pas achevée. Son armée, sans compter les forces qu'Eugène avait sous ses ordres, se montait à 110.000 hommes. Elle était divisée en quatre corps, commandés par Ney, Marmont, Bertrand et Oudinot.

« L'empereur Alexandre et le roi de Prusse, qui, dit *le Moniteur*, étaient arrivés à Dresde avec toutes leurs forces dans les derniers jours d'avril, apprenant que l'armée française avait débouché de la Thuringe, adoptèrent le plan de lui livrer bataille dans les plaines de Lutzen, et se mirent en marche pour en occuper la position ; mais ils furent prévenus par la rapidité des mouvements de l'armée française ; ils persistèrent cependant dans leurs projets, et résolurent d'attaquer l'armée pour la déposter des positions qu'elle avait prises.

« La position de l'armée française, au 2 mai et à neuf heures du matin, était la suivante :

« La gauche de l'armée s'appuyait à l'Elster ; elle était formée par le vice-roi, ayant sous ses ordres les 5e et 11e corps. Le centre était commandé par le prince de la Moskowa, au village de Kaïa. L'empereur, avec la jeune et la vieille garde, était à Lutzen.

« Le duc de Raguse était au défilé de Poserna, et formait la droite avec ses trois divisions. Enfin le général Bertrand, commandant le 4e corps, marchait pour se rendre à ce défilé. L'ennemi débouchait et passait l'Elster aux ponts de Zwenkau, Pegau et Zeits. Sa Majesté ayant l'espérance de le prévenir dans son mouvement, et pensant qu'il ne pourrait attaquer que le 3, ordonna au général comte de Lauriston, dont le corps formait l'extrémité de la gauche, de se porter sur Leipzig afin de déconcerter les projets de l'ennemi.

« Le 2 mai, à neuf heures du matin, l'empereur ayant entendu une canonnade du côté de Leipzig, s'y était porté au galop : ce fut le signal de l'action.

« A dix heures du matin, l'armée ennemie déboucha vers Kaïa sur plusieurs colonnes d'une noire profondeur ; l'horizon en était obscurci, l'ennemi présentait des forces qui paraissaient immenses. L'empereur fit sur-le-champ ses dispositions. La bataille embrassait une ligne de deux lieues, couverte de feu, de fumée et de tourbillons de poussière.

« Tout l'effort de la bataille se porta sur Kaïa, qui fut pris et repris plusieurs fois, et enfin enlevé par le général Ricard.

« Cependant on commençait à apercevoir dans le lointain la poussière et les premiers feux du corps du général Bertrand. Au même moment, le vice-roi entrait en ligne sur la gauche, et le duc de Tarente attaquait la réserve de l'ennemi, et abordait le village où l'ennemi appuyait sa droite. Dans ce moment, l'ennemi redoubla ses efforts sur le cen-

Digitized by Google

tre, le village de Kaïa fut emporté de nouveau; notre centre fléchit, quelques bataillons se débandèrent; mais cette valeureuse jeunesse, à la vue de l'empereur, se rallia en criant : *Vive l'empereur!* Sa Majesté jugea que le moment de crise qui décide du gain ou de la perte des batailles était arrivé : il n'y avait plus un moment à perdre. L'empereur ordonna au duc de Trévise de se porter avec seize bataillons de la jeune garde au village de Kaïa, de donner tête baissée, de culbuter l'ennemi, et de reprendre le village. Les généraux Dulauloy, Drouot et Devaux partirent au galop avec 80 bouches à feu placées en un même groupe. Le feu devint épouvantable; l'ennemi fléchit de tous les côtés. Le duc de Trévise emporta sans coup ferir le village de Kaïa, culbuta l'ennemi, et continua à se porter en avant en battant la charge. Cavalerie, infanterie, artillerie de l'ennemi, tout se mit en retraite. »

Cette victoire transporta de joie Napoléon. « Vous avez, dit-il à ses sol« dats dans une proclamation datée du « lendemain de la bataille, vous avez « ajouté un nouveau lustre à la gloire « de vos aigles. Vous avez montré tout « ce dont est capable le sang français. « La bataille de Lutzen sera mise au« dessus des batailles d'Austerlitz, « d'Iena, de Friedland et de la Mos« kowa. »

Cette glorieuse bataille n'eut pas tous les résultats qu'on aurait pu en attendre. Faute de cavalerie, on ne put poursuivre les vaincus, et l'on fit à peine 2,000 prisonniers. La perte de l'ennemi se monta, suivant le *Moniteur*, de 25 à 30,000 hommes. La nôtre s'éleva à 12,000.

LUXEMBOURG (famille de). Cette famille, une des plus puissantes de l'ancienne féodalité, à cause de ses alliances avec les familles royales, et aussi à cause de ses immenses possessions, est originaire des Pays-Bas, où elle possédait les duchés de Limbourg et de Luxembourg. Quatre de ses branches se sont établies en France : 1° les comtes *de Ligny*; 2° les comtes *de Saint-Pol*, issus des seigneurs de Ligny; 3° les comtes *de Brienne*, issus des seigneurs de Saint-Pol; 4° les ducs *de Pinei*.

La première de ces branches commença à Henri le Grand, comte de Luxembourg, et s'éteignit en la personne de

Waleran DE LUXEMBOURG-LIGNY, comte *de Saint-Pol*, lequel naquit en 1355, au château de Saint-Pol, de Gui de Luxembourg et de Mahaut, fille et héritière de Gui V, comte de Saint-Pol. Il suivit son père dans son expédition de Ponthieu, fut fait prisonnier, se racheta par une forte rançon, et entra ensuite au service de la France. Ayant eu à combattre les Anglais, il tomba entre leurs mains, et, pendant sa captivité, devint le mari de Mathilde de Courtenai, sœur utérine de Richard II, roi d'Angleterre. Lorsqu'on connut en France ce mariage, on en fit un crime à Waleran, et il fut obligé de retourner en Angleterre, puis il se retira chez son beau-frère, le comte de Moriamez. A la mort de Charles V, étant rentré en grâce, il accompagna Charles VI dans son expédition de Bretagne. En 1396, il fut envoyé à Londres pour y négocier la paix, et, l'année suivante, le roi le nomma gouverneur de Gênes, qui venait de se donner à la France. Il occupa peu de temps cette position, et, en 1398, il était de retour. Pendant deux ans, il soutint seul, sans aucun secours de la part du roi de France, la guerre contre le roi d'Angleterre, auquel il avait envoyé un cartel pour venger la mort tragique de son beau-frère Richard; mais ayant éprouvé un échec considérable, il fut obligé de renoncer à poursuivre ses projets de vengeance. Le duc de Bourgogne, dont il s'était montré partisan dévoué, le fit nommer grand maître des eaux et forêts de France, et en 1410, gouverneur de Paris. Deux ans après, Waleran fut nommé connétable de France, remporta sur les Armagnacs une victoire complète en Normandie, et s'empara de Domfront. Le duc de Bourgogne ayant été obligé de quitter Paris en 1413, Waleran suivit sa fortune, et refusa de rendre l'épée de connétable que le roi lui avait fait redemander. Il mourut au château d'Ivoy en 1417.

Pierre DE LUXEMBOURG, surnommé *le Bienheureux*, frère du précédent, naquit à Ligny en 1369; il fut fait évê-

Digitized by Google

que de Metz par Clément VII, à peine âgé de 15 ans; mais, comme l'Église était alors partagée entre les urbanistes et les clémentistes, le jeune évêque ne put entrer en possession de son évêché que lorsque son frère Waleran eut, à la tête d'une petite armée, réduit toutes les villes de son diocèse sous l'obéissance de Clement VII. Cependant, le jeune prélat, qui se distinguait par une immense charité, se rendit auprès de Clément VII, et se démit de tous les bénéfices dont on avait accablé sa jeunesse. Il se proposait, dit-on, de parcourir les différentes cours de l'Europe, dont les souverains étaient presque tous ses parents, pour faire cesser le schisme, lorsqu'il mourut, en 1387, à peine âgé de 18 ans. Les miracles qui eurent lieu, dit-on, très-fréquemment sur sa tombe, engagèrent Charles VI à demander à Clément VII sa canonisation; mais les dissensions qui agitaient alors l'Église ne permirent pas de mener à fin cette opération. Cependant Clément VII permit d'exposer le corps du bienheureux Pierre de Luxembourg, et autorisa son invocation. On a publié, sous son nom : *le Livre de clergie nommé l'image du monde, fait par S. Pierre de Luxembourg, et translaté du latin en français.*

Waleran DE LUXEMBOURG étant mort sans postérité masculine, le comté de Saint-Pol passa aux enfants de *Jean* DE LUXEMBOURG son frère, dont l'un était *Louis* DE LUXEMBOURG, d'abord évêque de Thérouenne (1414), puis archevêque de Rouen et cardinal (1436). Ce prince de l'Église se montra constamment partisan dévoué du roi d'Angleterre Henri VI, assista à son couronnement à Saint-Denis en 1431, et fut chargé de ses intérêts pour ce qui regardait la France. En 1436, il se jeta dans la Bastille pour résister à Charles VII; mais, forcé de capituler, il se réfugia en Angleterre, où il mourut en 1443.

Jean DE LUXEMBOURG-LIGNY, comte DE SAINT-POL, frère cadet du précédent, et héritier, pour le comté de Saint-Pol, de Waleran son oncle, se montra très-attaché, comme son frère, aux Anglais et aux ducs de Bourgogne. Henri V le nomma, en 1418, gouverneur de Paris; il fut remplacé deux ans après par le duc de Clarence, et commanda alors différentes expéditions dans le nord de la France; s'empara de Mouzon, de Beaumont, ravagea le Beauvaisis, et vint investir Compiègne, où se trouvait Jeanne d'Arc, qu'il fit prisonnière dans une sortie. Sur les instances des Anglais, il consentit à la leur livrer, moyennant une somme de 10,000 livres. Jean de Luxembourg commit des cruautés inouïes, et ne cessa de porter la haine la plus grande au roi de France. Il chercha à conclure une alliance entre les Bourguignons et les Anglais; n'ayant pu y parvenir, il refusa de signer le traité d'Arras, et, conservant toujours son amitié pour les Anglais, il se détacha du duc de Bourgogne. Charles VI se proposait de faire marcher ses troupes contre lui, lorsqu'il apprit sa mort, en 1440. Comme il n'avait pas d'enfants mâles, ses biens passèrent au fils de Pierre de Luxembourg, comte de Brienne.

Louis DE LUXEMBOURG, comte DE SAINT-POL, naquit en 1418. Il fut élevé par son oncle Jean, qui lui inspira de bonne heure des sentiments hostiles à la France, et le rendit, dit-on, fort cruel. On a vu, dans l'article précédent, que Jean de Luxembourg avait refusé de signer le traité d'Arras, conclu entre le roi de France et le duc de Bourgogne. Louis suivit l'exemple de son oncle, et, en 1440, il enleva un convoi d'artillerie que le roi de France faisait diriger de Tournay à Paris. Le roi irrité fit marcher des troupes contre le comte de Saint-Pol, et donna ordre de ravager ses terres; mais ensuite sur les instances de sa mère, il voulut bien lui pardonner, à la condition qu'il lui ferait hommage de fidélité, et lui céderait la place de Marle. Le jeune comte s'étant rendu à la cour pour l'exécution de ce traité, y fut reçu avec beaucoup de bienveillance, et prit l'engagement d'abandonner l'Angleterre, et de ne plus combattre qu'avec la France. L'amitié qu'il contracta alors avec le dauphin semblait devoir cimenter davantage cette alliance. Ils allèrent ensemble au siége de Dieppe, où ils montrèrent tous deux une grande intrépidité. Le comte de Saint-Pol fut en-

suite chargé de combattre les Anglais en Flandre et en Normandie, leur enleva plusieurs villes, et contribua à la prise de Rouen, Caen et Harfleur.

Cependant l'assistance que le comte de St-Pol donnait au roi de France ne l'empêchait pas d'avoir des relations avec le duc de Bourgogne, et de l'aider au besoin, ce qu'il fit en 1452, en marchant sous ses drapeaux contre les Gantois. Plus tard dans la *ligue du bien public*, il tenait pour la Bourgogne, et commandait l'avant-garde du comte de Charolais à la bataille de Montlhéry. Louis XI fit alors tous ses efforts pour l'attirer dans son parti, et le détacher du duc de Bourgogne; par le traité de Conflans, il lui conféra le titre de connétable de France, plus tard, il lui accorda la main de Louise de Savoie, sœur de la reine; enfin il lui donna le comté de Guines et la seigneurie de Novion. Cependant, en 1466, le comte de Saint-Pol servit encore dans l'armée des Bourguignons contre les Liégeois. A la mort de Philippe, il sembla s'attacher définitivement à la France, et fut chargé par Louis XI de différentes missions auprès de Charles le Téméraire, auquel il enleva, en 1470, la place de Saint-Quentin, qu'il garda pour lui; il détermina ensuite la ville d'Amiens à se donner au roi. Cependant, malgré ces marques apparentes d'hostilité envers le duc de Bourgogne, le comte de Saint-Pol n'en servait pas moins ses intérêts; du moins cherchait-il à le maintenir dans cette persuasion; il en faisait autant pour ce qui regardait Louis XI. Toute sa politique consistait à entretenir la division entre ces deux princes, et à se créer un Etat indépendant entre eux deux. Mais, lorsqu'ils se virent trahis et joués, ces deux princes songèrent à se venger du comte de Saint-Pol, et firent un traité par lequel chacune des parties s'engageait à faire périr le traître aussitôt qu'elle le détiendrait comme prisonnier. Ce premier traité, conclu à Bouvines, fut renouvelé à Soleure en 1475. Saint-Pol, averti de ce qui se passait, chercha à attirer les Anglais en France, promettant de leur livrer Saint-Quentin et les places de la Somme; mais Louis XI ayant traité avec Édouard, l'empêcha d'accepter ces propositions. Le roi d'Angleterre lui livra même la correspondance du connétable. Alors voyant qu'il ne pouvait espérer aucun secours étranger, et connaissant le caractère de Louis XI, le comte de Saint-Pol alla se jeter dans les bras du duc de Bourgogne, qui était son parent. Il espérait que celui-ci ne le livrerait pas; Charles le fit cependant, après avoir un instant hésité. Son procès ne traîna pas en longueur. Le parlement avait en main ses lettres au roi d'Angleterre. Il le condamna, comme *criminel de lèse-majesté, à avoir la tête tranchée sur un échafaud devant l'hôtel de ville*. Cette sentence fut exécutée le 19 décembre 1475.

Le comte de Saint-Pol laissait trois enfants de Marie de Savoie : *Jean* DE LUXEMBOURG, l'aîné, embrassa le parti des Bourguignons, et fut tué à la bataille de Morat en 1476. *Pierre* DE LUXEMBOURG, le second, fut réintégré par Marie de Bourgogne dans les biens et titres de sa famille, en 1477. Il mourut en 1482, laissant trois fils, qui moururent sans postérité, et une fille, *Marie* DE LUXEMBOURG, qui, ayant épousé François de Bourbon, comte de Vendôme, lui apporta les titres et les domaines de la maison de Luxembourg, qu'une ordonnance de Charles VIII lui avait rendus en 1487. *Antoine* DE LUXEMBOURG, *comte de Brienne*, fut le troisième des fils du comte de Saint-Pol, et donna naissance à la branche de *Brienne*, qui s'éteignit en 1608, et à celle de *Pinei*, qui se fondit dans la maison de Luynes en 1620.

Henri DE LUXEMBOURG-PINEI, petit-fils du précédent, étant mort sans enfants mâles, sa succession échut à ses deux filles, *Marguerite-Charlotte* DE LUXEMBOURG, duchesse de Pinei, et *Marie-Louise* DE LUXEMBOURG, princesse de Tingri. La première épousa, en 1621, *Léon d'Albert*, fils d'Honoré d'Albert de Luynes. Le roi, en considération de ce mariage, renouvela, en faveur de Léon d'Albert, plus connu sous le nom de *Brantes*, le titre de duc de Pinei-Luxembourg, aux mêmes conditions des noms et armes, et y ajouta la pairie, qui avait été jointe à ce titre en 1581. Léon d'Albert, qui avait fait

sa fortune à la cour par le moyen de son frere, le connétable de Luynes, et qui avait eu 600,000 écus pour sa part dans la dépouille du maréchal d'Ancre, mourut en 1630, ne laissant qu'un fils,

Henri - Léon d'Albert DE LUXEMBOURG, né quelques mois avant la mort de son pere. Marie-Charlotte de Luxembourg ayant épousé en secondes noces Charles-Henri de Clermont-Tonnerre, en eut une fille, qui épousa le comte de Montmorency-Bouteville. Le prince de Condé, parent assez rapproché des Luxembourg, voyant que le jeune Henri ne donnait pas de grandes espérances, l'engagea ou le força à se démettre de tous ses biens et de son duché de Luxembourg en faveur de sa sœur utérine, qui fit ainsi passer au comte de Bouteville le titre de duc de Luxembourg.

Henri - Léon d'Albert de Luxembourg, après cette renonciation, entra dans les ordres, et ne fut plus connu depuis que sous le nom d'abbé de Luxembourg. Il mourut à Paris en 1697.

François-Henri de Montmorency, duc DE LUXEMBOURG, naquit en 1628, après la mort de son père, le comte de Montmorency-Bouteville, décapité pour son duel avec le marquis de Beuvron. (Voyez BOUTEVILLE [François, comte de].) La princesse de Condé sa tante, qui s'intéressait vivement à lui, chercha à réparer sa fortune, et le donna pour aide de camp au duc d'Enghien son fils. Celui-ci ayant reconnu dans son jeune parent le germe de grands talents, s'attacha à lui avec affection, et le mena en Catalogne en 1647. Lorsqu'il eut été obligé de lever le siége de Lerida et de revenir en France, le jeune Bouteville l'accompagna dans sa retraite, et il se trouva, en 1648, à la bataille de Lens, où il se comporta avec tant de valeur, que la reine Anne d'Autriche lui fit délivrer le brevet de maréchal de camp.

Pendant les guerres de la fronde, Bouteville suivit la fortune de son ami le duc d'Enghien, et, lorsque celui-ci fut enfermé à la Bastille, Bouteville fit ses efforts pour le délivrer; mais il ne put y réussir, et se jeta alors dans la Bourgogne, y leva un régiment, et alla rejoindre Turenne, qui partageait sa haine contre Mazarin.

A la bataille de Rethel, malgré des prodiges de valeur, il fut fait prisonnier, et Mazarin n'ayant pu le détacher du prince de Condé, le fit enfermer dans le donjon de Vincennes. Il ne sortit de cette prison que lorsque le prince de Condé eut recouvré sa liberté. Il alla alors prendre le commandement de Bellegarde, en Bourgogne. Le duc d'Épernon et le marquis d'Uxelles ayant investi cette place avec des forces considérables, Bouteville se défendit le plus longtemps qu'il put, puis finit par accepter une capitulation honorable. Il se rendit, en quittant Bellegarde, auprès du prince de Condé, et lorsque Turenne eut forcé les lignes d'Arras, il se retira avec le prince à Bruxelles. Lorsque, en 1652, le maréchal de la Ferté vint attaquer Valenciennes, Condé, qui défendait cette place, le repoussa, et Bouteville le chargea si à propos avec sa cavalerie, qu'il l'enveloppa et le fit prisonnier ainsi que ses principaux officiers. L'année suivante, Bouteville se jeta dans Cambrai, qu'assiégeait Turenne, et l'obligea à lever le siége. A la bataille des Dunes, il fut fait prisonnier et emmené à Soissons, puis échangé contre le maréchal d'Aumont.

Lorsque, en 1659, Louis XIV eut épousé la fille de Philippe IV, Condé et Bouteville purent rentrer en France, et ce fut alors que ce dernier épousa l'héritière de la maison de Luxembourg, dont il prit les armes et le nom. En 1667, la guerre ayant recommencé entre la France et l'Espagne, Turenne fut envoyé avec une armée en Flandre, et le duc de Luxembourg, qui n'avait reçu aucun emploi, parce que Turenne avait été préféré à Condé, partit comme simple volontaire. Cependant Condé ayant reçu le commandement de l'armée de Franche-Comté, Luxembourg devint un de ses premiers généraux, et prit Salins et Dôle; puis il entra avec un corps d'armée dans les duchés de Limbourg et Luxembourg, et y leva des contributions. Il fut chargé, en 1672, de commencer les hostilités contre la Hollande, prit Grool, Deventer, Coeworden, Zwoll, et défit les Hollandais à Bodegrave et Woerden. Cependant il

fut obligé plus tard d'évacuer la Hollande, et opéra une des plus belles retraites des temps modernes. En effet, sorti d'Utrecht, le 15 novembre 1673, avec 16,000 hommes, il traversa une armée de 70,000 hommes, et arriva le 6 décembre devant Charleroi, sans avoir éprouvé la moindre perte. En 1674, il contribua à la victoire de Senef, et fut fait maréchal de France l'année suivante. En 1677, il investit et prit d'assaut Valenciennes; Cambrai fut obligé de se rendre. A la bataille de Cassel, il commandait l'aile gauche, et contribua beaucoup à la victoire. Ce fut vers cette époque qu'il se brouilla avec Louvois. Ce ministre lui voua dès lors une haine implacable, et chercha à le perdre dans l'esprit du roi. Il commença par le faire éloigner de l'armée, et bientôt après, profitant du trouble qu'avaient jeté dans Paris les empoisonnements de la Vigoureux, de la Voisin et du prêtre le Sage, il chercha à y impliquer le maréchal de Luxembourg. Voici ce que raconte Voltaire à cette occasion : « Un des agents d'affaires du duc de Luxembourg, nommé Bonnard, voulant recouvrer des papiers importants qui étaient perdus, s'adressa au prêtre le Sage pour les lui faire recouvrer. Le Sage commença par exiger de lui qu'il se confessât, et qu'il allât ensuite pendant neuf jours en trois différentes églises, où il réciterait trois psaumes.

« Malgré la confession et les psaumes, les papiers ne se trouvèrent pas. Ils étaient entre les mains d'une fille nommée Dupin. Bonnard, sous les yeux de le Sage, fit, au nom du maréchal de Luxembourg, une espèce de conjuration par laquelle la Dupin devait devenir impuissante en cas qu'elle ne rendît pas les papiers. On ne sait pas trop ce que c'est qu'une femme impuissante. La Dupin ne rendit rien, et n'en eut pas moins des amants.

« Bonnard, désespéré, se fit donner un nouveau plein-pouvoir par le maréchal, et entre ce plein-pouvoir et la signature, il se trouva deux lignes d'une écriture différente, par lesquelles le maréchal se donnait au diable.

« Le Sage, Bonnard, la Voisin, la Vigoureux, et plus de 40 accusés, ayant été renfermés à la Bastille, le Sage déposa que le maréchal s'était adressé au diable et à lui pour faire mourir cette Dupin qui n'avait pas voulu rendre les papiers. Leurs complices ajoutaient qu'ils l'avaient coupée par quartiers et jetée dans la rivière.

« Ces accusations étaient aussi improbables qu'atroces. Le maréchal devait comparaître devant la cour des pairs. Le parlement et les pairs devaient revendiquer le droit de le juger; ils ne le firent pas. L'accusé se rendit lui-même à la Bastille, démarche qui prouvait son innocence sur cet assassinat prétendu.

« Le secrétaire d'État Louvois, qui ne l'aimait pas, le fit enfermer dans une espèce de cachot de six pas et demi de long, où il tomba très-malade. On l'interrogea le second jour, et on le laissa ensuite cinq semaines entières sans continuer son procès, injustice cruelle envers tout particulier, et plus condamnable encore envers un pair du royaume. Il voulut écrire au marquis de Louvois pour s'en plaindre, on ne le lui permit pas. Il fut enfin interrogé. On lui demanda s'il n'avait pas donné des bouteilles de vin empoisonné pour faire mourir le frère de la Dupin et une fille qu'il entretenait. Il paraissait bien absurde qu'un maréchal de France, qui avait commandé des armées, eût voulu empoisonner un malheureux bourgeois et sa maîtresse sans tirer avantage d'un si grand crime. Enfin on lui confronta le Sage et un autre prêtre nommé d'Avaux, avec lesquels on l'accusait d'avoir fait des sortilèges pour faire périr plus d'une personne.

« Tout son malheur venait d'avoir vu une fois le Sage, et de lui avoir demandé des horoscopes.

« Parmi les imputations horribles qui faisaient la base du procès, le Sage dit que le maréchal duc de Luxembourg avait fait un pacte avec le diable, afin de pouvoir marier son fils à la fille du marquis de Louvois. L'accusé répondit : « Quand Mathieu de Montmorency « épousa la veuve de Louis le Gros, il « ne s'adressa point au diable, mais aux « états généraux, qui déclarèrent que « pour acquérir au roi mineur l'appui « des Montmorency, il fallait faire ce « mariage. »

« Cette réponse était fière, et n'était pas d'un coupable. Ce procès dura quatorze mois; il n'y eut de jugement ni pour ni contre lui. La Voisin, la Vigoureux, et son frère le prêtre, qui s'appelait aussi Vigoureux, furent brûlés avec le Sage à la Grève. Le maréchal de Luxembourg alla quelques jours à la campagne, et revint ensuite à la cour faire les fonctions de capitaine des gardes sans voir Louvois, et sans que le roi lui parlât de tout ce qui s'était passé (*). »

Le duc de Luxembourg resta environ dix ans dans cet état, sans qu'on songeât à le remettre à la tête des armées. Enfin, en 1690, le roi lui conféra le commandement de l'armée de Flandre (**). Il partit aussitôt, et le 1er juillet de la même année, il gagna sur le prince de Waldeck la célèbre bataille de Fleurus. L'année suivante, il gagna celles de Leuze et de Steinkerque, la plus meurtrière qu'on eût vue depuis Rocroi. Il battit également le prince d'Orange à Neerwinde en 1693, et envoya une assez grande quantité de drapeaux à Paris, pour que le prince de Conti pût dire avec raison, en accompagnant le maréchal de Luxembourg à Notre-Dame: *Messieurs, laissez passer le tapissier de Notre-Dame*. Le maréchal de Luxembourg termina sa glorieuse carrière par la longue marche qu'il fit, en présence des ennemis, de Vignamont jusqu'à l'Escaut, près de Tournay. Il tomba malade le 31 décembre 1694, et mourut le 4 janvier 1695. Sa mort fut fatale à Louis XIV, elle mit comme un terme à ses victoires. Luxembourg possedait au plus haut degré l'affection des soldats, qui se croyaient invincibles sous lui. « Il avait, dit Voltaire, dans le caractère des traits du grand Condé, dont il était l'eleve: un génie ardent, une exécution prompte, un coup d'œil juste, un esprit avide de connaissances, mais vaste et peu réglé; plongé dans les intrigues des femmes; toujours amoureux et même souvent aimé, quoique contrefait et d'un visage peu agréable; ayant plus de qualités d'un héros que d'un sage. »

(*) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

(**) Lorsqu'il partit, le roi lui dit: « Je vous « promets que j'aurai soin que Louvois aille « droit. Je l'obligerai à sacrifier au bien de « mon service la haine qu'il a pour vous: « vous n'écrirez qu'à moi; vos lettres ne pas- « seront pas par lui. »

Christian-Louis de Montmorency, duc de LUXEMBOURG, quatrième fils du précédent, né en 1675, fut reçu, au berceau, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fit ses premières armes sous les yeux de son père, et se distingua aux batailles de Steinkerque et de Neerwinde. Nommé colonel du régiment de Provence en 1693, et de celui de Piémont en 1700, il suivit le duc de Vendôme au combat d'Oudenarde, en 1708, et mena jusqu'à quinze fois à la charge les troupes qui étaient sous ses ordres. Quelque temps après, il introduisit un convoi dans Lille à travers l'armée ennemie, action d'éclat qui le fit nommer lieutenant général. Lors de la reddition de la ville, il se jeta avec le maréchal de Boufflers dans la citadelle, et dans une sortie tua 800 hommes aux ennemis. Il commandait l'arrière-garde à la bataille de Malplaquet, en 1709. Il eut part, en 1712, aux siéges de Douai, du Quesnoy et de Bouchain, et reprit du service en 1733 dans l'armée d'Allemagne, où il servit sous le nom de *prince de Tingri*, qu'il avait porté dans sa jeunesse. A Ettlingen, il força les lignes ennemies, et il se distingua encore au siége de Philisbourg. Le roi le créa maréchal de France, le 14 juin 1734, et dès lors il ne porta plus que le nom de *maréchal de Montmorency*. Il avait obtenu en 1708 la lieutenance générale du gouvernement de la Flandre française; en 1712, le gouvernement de Valenciennes; et en 1727, celui de Mantes. Il mourut à Paris, le 23 novembre 1746.

Il avait eu deux fils et deux filles de son mariage avec Louise-Madeleine de Harlay. *Charles-François-Christian* de MONTMORENCY-LUXEMBOURG, *prince de Tingri*, l'aîné de ses fils, fut, comme son père et son aïeul, maréchal de France. Le second, qui portait le nom de *comte de Beaumont*, mourut en 1762, lieutenant general. L'aînee de ses filles épousa le duc de Tresme; la seconde le duc d'Havré.

Charles-François-Frédéric de MONTMORENCY-LUXEMBOURG, neveu du pré-

cédent, naquit en 1702. Il servit dans la guerre de 1741, en qualité d'aide de camp de Louis XV, dont il était capitaine des gardes, et se distingua en Bohême et dans les Pays-Bas. Le 22 mai 1756, il se rendit au parlement de Rouen, et fit rayer quelques arrêts rendus par cette cour en opposition aux volontés du roi. Il fut fait ensuite maréchal de France et duc de Normandie. Il avait épousé en premières noces mademoiselle de Colbert-Seignelay, et en secondes noces, mademoiselle de Villeroy. Rousseau, qui demeura quelque temps chez le maréchal de Luxembourg, à Montmorency, donne une idée favorable de son caractère. « Rien de plus surprenant, dit-il dans ses *Confessions*, vu mon caractere, que la promptitude avec laquelle je pris le marechal au mot sur le pied d'égalité où il voulut se mettre avec moi, si ce n'est peut-être celle avec laquelle il me prit au mot sur l'indépendance absolue dans laquelle je voulais vivre. » Il mourut en mai 1764.

Sa seconde femme, *Madeleine-Angélique de Neufville Villeroy*, était petite-fille du maréchal de Villeroy. Née en 1707, elle avait épousé en premières noces le duc de Boufflers, qui mourut à Gênes en 1747. Elle mourut elle même en 1787, laissant à la duchesse de Lauzun, sa petite-fille, une fortune immense. La duchesse de Luxembourg n'est célèbre qu'à cause des rapports qu'elle eut avec des gens de lettres. Elle réunissait chez elle les personnes les plus remarquables de l'époque, et faisait à merveille les honneurs de sa maison. Grimm, madame du Deffant, Horace Walpole, le duc de Lévis, ont parlé avec les plus grands éloges de son amabilité et de son esprit. « A peine l'eus-je vue, dit Rousseau dans ses *Confessions*, que je fus subjugué. Je la trouvai charmante, de ce charme à l'épreuve du temps, le plus fait pour agir sur mon cœur. Je m'attendais à lui trouver un entretien mordant, rempli d'épigrammes. Ce n'était point cela, c'était beaucoup mieux..... Sa conversation ne pétille pas d'esprit, ce ne sont pas des saillies, mais c'est une délicatesse exquise qui ne frappe jamais et qui plaît toujours. »

Luxembourg (siéges et prises de). Après la paix de Nimègue, Louis XIV avait ouvert des négociations de tous les côtés, pour étendre par des interprétations forcées les avantages qu'elle lui avait assurés. En 1683, sous le prétexte que l'Espagne mettrait obstacle à l'exécution de ce traité, il fit entrer deux armées dans les Pays-Bas. L'Espagne alors lui déclara la guerre, et aussitôt les troupes françaises entrèrent dans le Luxembourg, quoiqu'on fût au milieu de décembre. Cependant, par suite de la médiation des Hollandais, le siége de la capitale de cette province fut différé, et le maréchal de Créqui, à la tête de 25,000 hommes, n'ouvrit la tranchée devant la ville que le 8 mai 1684. Le maréchal de Vauban dirigea les opérations avec sa vigueur et son talent accoutumés. Le prince de Chimai, qui commandait dans la place une garnison de 2,500 hommes, fit une glorieuse résistance; mais enfin n'ayant aucun espoir d'être secouru, il capitula le 4 juin suivant. La ville fut livrée le 7, et comme Louis XIV était décidé à la conserver, il chargea Vauban d'en réparer et d'en augmenter les fortifications.

La ville fut rendue à l'Espagne, lors de la paix de Ryswick, en 1697.

— En 1701, au moment où l'Europe tout entière se coalisait contre la France à propos de la succession d'Espagne, les Hollandais tenant des garnisons dans plusieurs places des Pays-Bas espagnols, Louis XIV fit, le 6 février, surprendre ces villes, au nombre desquelles était Luxembourg. Les Français y firent prisonniers 22 bataillons hollandais et plusieurs régiments de cavalerie. Cette ville fut cédée à la maison d'Autriche par la paix de Bade, en 1714.

— A la fin de la campagne de 1794, Luxembourg et Mayence étaient les seules villes du Rhin qui ne fussent pas encore au pouvoir de l'armée française. Aussi la première de ces places fut-elle investie dans les derniers jours du mois de novembre. Elle était défendue par le feld-maréchal Bender, qui n'avait pas moins de 15,000 hommes sous ses ordres, et elle possédait en outre d'immenses approvisionnements, tandis que tout manquait à l'armée française. Le

général Moreau dirigea d'abord les opérations. Il fut ensuite remplacé par le général Hatry, qui prit le commandement de l'armée de siége. Le service de l'artillerie fut confié au général Bollemont. Hatry ayant inutilement sommé la place de se rendre, fit construire sur une hauteur boisée, située vis-à-vis et à une petite distance du fort Saint-Charles, une batterie blindée armée d'un grand nombre de mortiers. On y travailla avec une telle activité, qu'au bout de peu de jours elle fut en état de foudroyer la place. La garnison tenta plusieurs sorties pour détruire les ouvrages des assiégeants; chaque fois elle fut repoussée avec perte, et enfin, le 1er juin 1795, Bender demanda à entrer en accommodement. La capitulation ne tarda pas à être signée, et, le 12 du même mois, la ville était complétement évacuée.

— En 1814, les Prussiens, puis les Hessois, commandés par le général Doernberg, bloquèrent Luxembourg; mais ce fut seulement à l'époque de la paix générale que cette ville ouvrit ses portes à l'ennemi.

LUXEUIL, *Luxovium*, ville de l'ancienne Franche-Comté, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Haute-Saône. Population : 3,570 habitants.

Cette localité était déjà célèbre par ses eaux minérales, avant la conquête des Gaules par César, qui ordonna à Labiénus d'en réparer les thermes; et elle conserva son importance jusqu'à l'invasion d'Attila, qui la détruisit de fond en comble. Elle fut ensuite abandonnée jusqu'au septième siècle, époque à laquelle saint Colomban vint y fonder un célèbre monastère où furent renfermés Ébroïn et saint Léger (voy. ces noms). Détruite au huitième siècle par les Sarrasins, cette abbaye fut rétablie par Charlemagne, et ne tarda pas à devenir célèbre par ses écoles. Elle fut de nouveau dévastée en 888 et en 1201. La ville fut aussi plusieurs fois saccagée, et elle soutint de nombreux sièges, entre autres en 1644, contre Turenne, et en 1674, contre Louis XIV. Tous les deux s'en emparèrent.

LUXEUIL (monnaie de). Dom Carpentier, dans son supplément au Glossaire de Ducange, attribue une monnaie à Luxeuil; mais cette attribution est pour le moins hasardée; nous ne pouvons l'admettre. Aucun texte ne prouve d'ailleurs que Luxeuil ait, à aucune époque, possédé un atelier monétaire.

LUYNES, autrefois *Maillé*, petite ville de l'ancienne Touraine, érigée sous ce nom, en 1619, en duché-pairie, en faveur de Charles d'Albert de Luynes. C'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département d'Indre-et-Loire, et l'on y compte 2,165 habitants. C'est la patrie de Paul-Louis Courier.

LUYNES (maison des ALBERT de). — La famille d'Albert est originaire de Florence, où elle portait le nom d'*Alberti*. Il paraît qu'à la suite des discordes civiles qui agitèrent cette ville, les *Alberti*, qui appartenaient au parti gibelin, furent obligés de s'expatrier et se réfugièrent dans le comtat Venaissin (1413). *Thomas* ALBERTI s'étant attaché au dauphin qui, plus tard, fut Charles VII, fut nommé viguier de Bagnols, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, et gouverneur du Pont-Saint-Esprit (1421). Il fut aussi bailli d'épée du Vivarais et du Valentinois, et mourut en 1455, laissant trois enfants mâles : *Hugues*, *Jean*, qui forma la branche des seigneurs de Boussargue, et *Jean* le Jeune, baron de Montclus, et gouverneur du Pont-St-Esprit, en 1467.

Léon D'ALBERT, petit-fils d'Hugues, épousa, en 1535, Jeanne de Ségur; il acquit, par ce mariage, la terre de *Luynes*, et en fit porter le nom à son fils. Il servit dans les guerres d'Italie, en qualité de capitaine de gens de pied, et fut tué à la bataille de Cérisolles.

Honoré D'ALBERT, son fils, fut seigneur de Luynes, de Cadenet, de Brantes, et, en partie, de Mornas, au comtat Venaissin; il occupa plusieurs charges militaires, fut colonel des bandes françaises et maître de l'artillerie en Languedoc et en Provence. Il se rendit célèbre, par sa bravoure, sous le nom de *capitaine Luynes*. Il eut plusieurs enfants qui parvinrent aux plus hautes dignités sous Louis XIII. 1° *Charles* D'ALBERT, *duc de* LUYNES; 2° *Charles-Honoré* D'ALBERT, *duc de* LUYNES,

de Chevreuse, et *de Chaulnes* (voyez CHAULNES); 3° *Léon* D'ALBERT, *seigneur de Brantes* (voy. LUXEMBOURG), et plusieurs filles qui firent de brillants mariages.

Charles D'ALBERT, *duc de* LUYNES, avait eu pour parrain Henri IV. « Admis, dit Voltaire, avec ses deux frères parmi les gentilshommes ordinaires du roi attachés à son éducation, il s'était introduit dans la familiarité de ce monarque, en dressant des pies-grièches à prendre des moineaux. On ne s'attendait pas que ces amusements d'enfance dussent finir par une révolution sanglante. Le maréchal d'Ancre lui avait fait donner le gouvernement d'Amboise et croyait l'avoir mis dans sa dépendance; cependant ce jeune homme conçut le dessein de faire tuer son bienfaiteur, d'exiler la reine, et de gouverner; et il en vint à bout sans obstacle: il persuada bientôt au roi qu'il était capable de régner par lui-même, quoiqu'il n'eût que seize ans et demi; il lui dit que sa mère et Concini le tenaient en tutelle; et le jeune roi, à qui on avait donné dans son enfance le surnom de *Juste*, consentit à l'assassinat de son premier ministre (*). » (Voy. LOUIS XIII, dans les *Annales* et le *Dictionnaire*, CONCINI, GALIGAÏ, et FAVORIS.)

« Après la mort du maréchal d'Ancre, de Luynes s'empara de ses biens et de ses fonctions. Louis XIII, qui avait dit en apprenant la mort de Concini: « Je « suis maintenant roi, » ne le fut cependant que de nom, et laissa Luynes régner à sa place. Jamais favori ne poussa plus loin la puissance de domination sur un esprit faible et irrésolu; il obtint tout ce qu'il voulut, ou, pour être plus exact, il s'accorda tout ce qu'il voulut. Ses deux frères, qui l'avaient aidé à s'élever, furent largement récompensés; ils s'allièrent aux familles les plus illustres et conservèrent leurs positions même après sa mort. Cependant l'élévation des Luynes et le crédit dont ils jouissaient excitèrent contre eux de grands mécontentements. Le peuple, qui avait crié contre le maréchal d'Ancre parce que c'était un favori, cria pour la même raison contre Luynes et ses frères; des pamphlets et des chansons mirent la cour en émoi. Les auteurs furent *châtiés*, et le duc de Luynes, qui était à peine officier, prit l'épée de connétable; il l'avait cependant promise à Lesdiguières, et Lesdiguières n'osa rien dire. Il joignit bientôt à cette dignité celle de garde des sceaux du royaume. Pour faire taire les Parisiens, et aussi pour occuper l'esprit du roi, de Luynes se résolut à la guerre. L'occasion se présenta bientôt. Par l'édit de réunion du Béarn à la couronne, Louis XIII restituait aux catholiques les églises dont les réformés s'étaient emparés avant le règne de Henri IV, et que celui-ci leur avait conservées. Cette restitution fut le signal de la guerre. Les protestants ayant des chefs habiles, s'organisèrent pour résister. Le roi se mit en marche pour les soumettre. Presque toutes les villes ouvrirent leurs portes; Montauban seul résista. Le connétable de Luynes, qui commandait l'armée royale, ne put forcer la place, et dut se retirer avec le roi. Cet échec, joint à la haine qu'il avait excitée par son faste et sa hauteur, le firent baisser dans l'esprit de Louis XIII. Il était peut-être à la suite d'une disgrâce, lorsqu'il mourut à Monheur, d'une fièvre pourprée. Toute espèce de brigandage était alors si ordinaire, qu'il vit en mourant piller tous ses meubles, son équipage, son argent, par ses domestiques et ses soldats, et qu'il resta à peine un drap pour ensevelir l'homme le plus puissant du royaume, qui d'une main avait tenu l'épée de connétable et de l'autre les sceaux de France. Il était mort haï du peuple et de son maître [14 décembre 1621] (*). » Il avait épousé la fille du duc de Montbazon, dont il avait eu un fils unique:

Louis-Charles D'ALBERT, *duc de* LUYNES, naquit à Paris en 1620, fut nommé grand fauconnier de France en 1643, et se distingua à la défense du camp devant Arras en 1640; il était alors mestre de camp d'un régiment. Ses goûts le portant cependant plutôt vers l'étude et la retraite que vers le métier des armes, il quitta ensuite ce

(*) Voltaire, *Essai sur les mœurs.*

(*) Voltaire, ibid.

métier, se lia avec de Sacy, d'Arnauld et les solitaires de Port-Royal, et s'occupa beaucoup de matières religieuses. Il avait épousé en premières noces Louise-Marie Seguier, et en secondes Anne de Rohan, qui était à la fois sa tante et sa filleule. Ce dernier mariage le brouilla avec Port-Royal, dont les principes austères ne pouvaient admettre une semblable union. Il mourut en 1690. On a de lui un très-grand nombre de livres ascétiques et de piété qui parurent sous le nom de Laval, et une traduction des *Méditations* de Descartes. Il eut beaucoup d'enfants de ses deux femmes; la plupart moururent en bas âge; trois seulement survécurent :

Louis-Joseph D'ALBERT DE LUYNES, qui passa en Allemagne, y fut fait prince du saint-empire, seigneur de Malines, feld-maréchal, et fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire, par l'empereur Charles VII, auprès du roi de France.

Charles ALBERT, *chevalier de* LUYNES, qui mourut chef d'escadre en 1734.

Charles-Honoré D'ALBERT, *duc de* LUYNES *et de Chaulnes*, comte de Montfort et pair de France, fut gouverneur de la Guienne, épousa, en 1667, la fille aînée de Colbert et en eut plusieurs enfants, entre autres :

Honoré-Charles D'ALBERT, *duc de* LUYNES *et de Chevreuse*, maréchal de camp, qui fut tué, en 1704, en revenant d'escorter un convoi qu'il avait fait entrer dans Landau. Il s'était marié, en 1694, avec la fille du marquis Dangeau, et en avait eu :

1° *Paul* D'ALBERT DE LUYNES, né en 1703, qui embrassa la carrière ecclésiastique, et fut d'abord évêque de Bayeux, puis archevêque de Sens. Benoît XIV le nomma cardinal en 1756; il fut aumônier de la dauphine, mère de Louis XVI, et entra à l'Académie française, où il eut Florian pour successeur. En 1755, il fut élu membre honoraire de l'Académie des sciences, qui a inséré dans ses recueils plusieurs Mémoires de lui sur des observations d'astronomie et de physique. Il mourut en 1788.

2° *Charles-Philippe* D'ALBERT, *duc de* LUYNES *et de Chevreuse*, mestre de camp de cavalerie. Il devint, par son mariage avec Louise de Bourbon-Soissons, prince de Neufchâtel et Valengin en Suisse.

Son fils, *Marie-Charles-Louis* D'ALBERT, *duc de* LUYNES *et de Chevreuse*, prince de *Neufchâtel* et de *Valengin*, fut nommé lieutenant général en 1748, et colonel général des dragons en 1754.

Le fils de celui-ci, député de la noblesse aux états généraux de 1789, mourut en 1808, membre du sénat conservateur.

Le *duc de Luynes* actuel, fils du précédent, membre honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et l'un de nos antiquaires les plus distingués, emploie noblement d'immenses revenus à encourager les arts et à protéger les lettres. On lui doit, entre autres ouvrages, *Métaponte*, in-fol., 1833; *Études numismatiques sur le culte d'Hécate*, in-4°, 1835; et de nombreux et savants mémoires dans le *Journal de l'Institut de correspondance archéologique*, dont il est l'un des fondateurs.

LUZARCHES (Robert de), appelé ainsi d'un bourg de l'Ile-de-France, où il était né, l'un des architectes les plus célèbres du moyen âge, florissait sous Philippe-Auguste. On présume qu'il a eu quelque part aux travaux de la cathédrale de Paris ou au plan de celle de Beauvais, dont le chœur offre une grande ressemblance avec la nef de la cathédrale d'Amiens; mais, ce qui est constant, c'est que ce fut lui qui donna le plan de cette dernière cathédrale, dont les fondements furent jetés en 1220, par ordre de l'évêque Évrard de Fouilloy. Bien que l'édifice n'ait été achevé qu'en 1269 (à l'exception des deux tours, qui furent élevées seulement cent ans après), le plan primitif ne fut point altéré, et la gloire de cette belle conception appartient tout entière à Robert. Son effigie, celles des architectes ses successeurs, et celle d'Évrard, sont placées au centre d'un labyrinthe circulaire tracé sur le pavé de la nef; elles sont accompagnées d'une longue inscription que la Morlière a rapportée dans *les Antiquités d'Amiens*.

LUZZARA (bataille de). Le duc de

Vendôme, qui avait remplacé l'inhabile Villeroy, venait, le 26 juillet 1702, de surprendre à Santa-Vittoria un corps de 4,000 cuirassiers allemands, lorsqu'il fut, le 15 août, surpris à son tour par le prince Eugène, près de Luzzara, au milieu des digues et des canaux qui coupent les campagnes d'une partie de la basse Lombardie. Il avait eu, toutefois, le temps de se mettre en bataille. La bataille s'engagea seulement quelques heures avant la fin du jour, avec un grand acharnement. Les deux armées, après avoir perdu chacune environ 3,000 hommes, se séparèrent, et évitèrent toutes deux de renouveler le combat le lendemain. « Mais, dit M. de Sismondi, le général français profita de la bataille de Luzzara comme s'il l'avait décidément gagnée.... Les Français passèrent au midi du Pô, s'emparèrent de tout le Modénois, et contraignirent le duc Renaud d'Este à aller chercher un refuge à Bologne. »

Lycée. Ce mot, emprunté à l'antiquité grecque, a reçu en France différentes applications. En 1787, Pilastre des Rosiers, dont la fin fut si malheureuse, établit à Paris, sous le nom de *Lycée*, une institution littéraire dans laquelle des hommes de savoir enseignaient la littérature et les sciences. Le comte de Provence soutint cet établissement après la mort de Pilastre. Ce fut au Lycée que la Harpe fit son *Cours de littérature*, qui eut tant de succès. Suspendus quelque temps pendant la révolution, les cours du Lycée se rouvrirent en 1795, et la Harpe s'y fit de nouveau entendre. Les sciences y furent enseignées par Fourcroy et Chaptal; Ginguenée y fit plus tard son cours de littérature italienne.

En 1807, un décret impérial, en rétablissant l'Université en France, appliqua aux colléges le nom de *lycée*, nom que ces établissements conservèrent jusqu'à la chute de l'empire. Quant à l'ancien *Lycée*, pour ne pas être confondu avec les colléges, il dut changer de nom, et prit celui d'*Athénée*, sous lequel il subsiste encore. Le mot de lycée n'est appliqué aujourd'hui à aucun établissement.

Lyon, *Lugdunum*, la seconde ville du royaume, fondée, suivant l'opinion la plus générale, par Munatius Plancus, 41 ans avant J. C. Elle atteignit, sous les premiers empereurs romains, un haut degré de prospérité; Auguste, qui y séjourna trois ans, y établit un sénat, un collége de soixante magistrats pour rendre la justice, et un athénée; Agrippa en fit le point de départ des quatre grandes voies militaires qui traversaient les Gaules; Tibère y institua des jeux et des fêtes qui firent augmenter la population; Claude, qui y était né, lui accorda le droit de cité romaine; la harangue qu'il prononça à ce sujet dans le sénat a été conservée sur deux tables de bronze.

Détruite en 58 par un incendie, Lyon fut rebâtie sous Néron, et dut à Trajan, Adrien et Antonin, de nombreux priviléges et de magnifiques monuments. L'établissement de foires annuelles, qui se tinrent dans son enceinte, et qui y firent affluer les marchandises des diverses contrées de l'Europe et de l'Asie, lui rendit bientôt sa première prospérité; mais un nouveau désastre vint encore la frapper; Sévère, irrité contre les Lyonnais, qui s'étaient déclarés pour Albinus, livra leur ville au pillage, et fit passer un grand nombre d'entre eux au fil de l'épée. Survinrent ensuite les persécutions contre les chrétiens; saint Pothin et saint Irénée y succombèrent en défendant leur foi, et 20,000 de leurs disciples périrent, dit-on, dans un massacre, en 202; ces premiers catéchumènes de la religion naissante nous ont laissé un touchant témoignage de leurs souffrances dans une lettre grecque, adressée à leurs frères d'Asie.

Sous les derniers empereurs, Lyon fut encore prise d'assaut et pillée par les peuples du Nord, qui y furent surpris et exterminés par Julien. Vers le milieu du cinquième siècle, Attila la saccagea; et c'est à cette époque qu'il faut reporter la destruction de tous ses monuments romains. En 458, Sidoine Apollinaire la livra à Théodoric, roi des Wisigoths. En 476, Chilpéric, roi des Bourguignons, s'en empara, et en fit la capitale de son royaume; elle fut, vers la fin du sixième siècle, incorporée au royaume des Francs. Une armée de Sarrasins venus d'Espagne s'en empara dans le huitième siècle et la sacca-

gea ; Charlemagne lui redonna une nouvelle vie, et établit une bibliothèque dans le monastère de l'Ile-Barbe. Lors du partage de l'empire entre les enfants de Lothaire, Lyon devint la capitale du royaume de Provence; en 879, elle passa sous la domination de Bozon; enfin vers 965, le roi de France Lothaire II la céda, comme dot de sa sœur Mathilde, à Conrad le Pacifique, roi de la Bourgogne transjurane.

A la mort de Rodolphe III, père de Conrad, l'archevêque de Lyon, Barchard, frère de Rodolphe, s'empara de la souveraineté temporelle de son siége archiépiscopal; et la période de deux siècles qui suivit, fut une lutte continuelle et sanglante entre les souverains ecclésiastiques et les Lyonnais, auxquels on refusait le pouvoir de se constituer en *université, commune, ou collége;* ils ne pouvaient ni s'assembler, ni avoir un sceau (*). Le débat tourna au profit d'un tiers. Philippe le Bel convoitait depuis longtemps Lyon, ville riche, peuplée, commerçante; il sentait quelle était l'importance de cette possession pour la France, et il travaillait depuis quatre ans à s'en rendre maître. Un prévôt, qu'il avait placé dans le bourg de Saint-Just, y fomentait des dissensions entre le peuple et l'archevêque, et les exploitait à son profit. Excités par leur souverain spirituel, qui voyait le moment où le pouvoir allait lui échapper, les bourgeois se révoltèrent subitement, prirent le château de Saint-Just, et chassèrent le prévôt; mais Philippe ne demandait qu'une semblable provocation : il envoya contre Lyon son fils aîné, Louis le Hutin, qui s'en empara, et « ce fut ainsi que l'antique reine de la Gaule romaine rentra dans l'unité gauloise, et que la France prit possession de sa seconde capitale, le Paris du Midi. »

Sous le gouvernement des rois de France, l'industrie et le commerce se développèrent rapidement à Lyon; les guerres civiles d'Italie lui amenèrent grand nombre de familles qui lui apportèrent d'immenses capitaux et des procédés de fabrication qu'elle sut s'approprier. Administrée d'ailleurs par des hommes de son choix, exempte d'impôts, et jouissant d'une entière liberté municipale, elle offrait au commerce cette latitude entière sans laquelle il ne peut atteindre à un haut degré de prospérité; aussi Lyon fut-elle une des villes les plus célèbres de France aux quatorzième, quinzième et seizième siècles, à cause de ses imprimeries, de sa chapellerie, de sa cordellerie, de sa tannerie, et de ses fabriques de draps d'or, d'argent, et de soie.

Vers le milieu du quatorzième siècle, elle eut à souffrir des brigandages des *tard-venus,* qui ravagèrent son territoire. François Ier la fit ensuite entourer de murs et de bastions formidables qui subsistèrent jusqu'en 1793. Au seizième siècle, les guerres de religion et la Saint-Barthélemy la désolèrent, mais sans altérer sa prospérité commerciale. Voici ce qu'en écrivait, en 1528, Adrea Navagero, ambassadeur vénitien en France, à sa république : « La plupart des habitants sont des étrangers, surtout des Italiens, à cause des foires qu'on y tient, du commerce et des échanges qu'on y fait. Le plus grand nombre des marchands est de Florence et de Gênes. Il y a quatre foires par an, et la quantité d'argent qu'on y échange est immense. Lyon est le fondement du commerce italien, et, en grande partie, du commerce espagnol et flamand. Je parle des échanges de l'argent : c'est là la partie du commerce qui donne les plus grands avantages. »

Un autre ambassadeur de Venise, Jérôme Lipperuano, disait quelques années plus tard (1575) : « Lyon, par son ancienneté, sa grandeur, sa position, son commerce, est non-seulement une des principales villes de France, mais des plus célèbres de l'Europe. Elle est placée moitié en plaine, moitié sur une éminence, presque sur les confins de l'Italie et de la France, et en communication avec l'Allemagne par la Suisse; elle est ainsi l'entrepôt des trois pays les plus peuplés et les plus riches, je ne dirai pas de l'Europe, mais du monde. La Saône et le Rhône qui la traversent et s'y joignent, lui apportent les marchandises de l'Angleterre, de la Flandre, de l'Allemagne, et de la Suisse, qui de là sont transportés à dos de mu-

(*) *Olim,* éd. de M. Beugnot, t. XXIV.

let en Savoie ; ou bien par le Rhône elles vont jusqu'à la mer, et sont distribuées en Provence, en Languedoc, et même dans toute la partie orientale de l'Espagne. On sait quel est le crédit commercial de Lyon ; et c'est un dicton populaire en France, que Lyon soutient la couronne par les impôts, et Paris par les dons gratuits (*). »

Sous Louis XIV, elle s'embellit de nouveaux quais et de beaux édifices ; car, jusque-là, elle n'était guère remarquable sous le rapport architectural.

Lyon, comme toutes les villes manufacturières du royaume, accueillit avec enthousiasme les premières reformes opérées par la révolution ; mais de même que les habitants de toutes les villes où dominait la haute bourgeoisie, les Lyonnais ne voulaient pas aller plus loin que la constitution de 1791, et quand les événements du 10 août eurent renversé cette constitution, ils se jeterent dans le parti girondin qui, comme on sait, était celui de la bourgeoisie.

Après la journée du 31 mai, les girondins, auxquels s'allièrent les royalistes, qui nourrissaient, sans les découvrir pourtant, des idées bien différentes, résolurent de résister à la Convention, et de former dans toute la France un vaste federalisme. Beaucoup de villes se soulevèrent contre le pouvoir dictatorial de Paris. De ce nombre fut Lyon. Dans cette ville, les discours de Châlier, en qui on croyait reconnaître un second Marat, avaient excité un sourd mécontentement ; les habitants s'étaient divisés en deux camps, les *jacobins* d'un côté, les *sectionnaires* de l'autre. La Convention, excitée par les plaintes du comité départemental, envoya à Lyon trois commissaires pour y rétablir l'ordre ; c'étaient Bazire, Legendre et Rovère. Ils tentèrent la voie des accommodements ; mais ils furent dénoncés par Châlier, comme modérés à la société des jacobins de Paris et y revinrent en toute hâte pour se justifier. En partant de Lyon, ils y instituèrent un *comité de salut public*. « Cependant la Convention, alarmée de la tournure que prenaient les affaires à Lyon, y envoya les députés Albitte, Dubois-Crancé, Gauthier et Nioche. Leur présence rendit du courage aux jacobins, que les sectionnaires avaient, par la supériorité de leur nombre et par leur attitude hostile, presque dominés. Ils créèrent une armée permanente, et frappèrent la ville d'une contribution de 6,000,000 de fr. La Gironde, de son côté, fit rendre un décret qui suspendait le tribunal révolutionnaire de Lyon, et autorisait les citoyens de cette cité à repousser la force par la force. Ce fut là le signal de la résistance ouverte. Une lutte longue, terrible, et diverse dans ses chances, s'engagea entre les sectionnaires, obéissant à la Gironde, et la municipalité, unie aux jacobins, que soutenaient les commissaires de la Convention. On en vint aux mains. Un bataillon de sectionnaires fut écrasé sur la place des Terreaux, et les jacobins furent d'abord victorieux ; mais les sectionnaires reprirent le dessus, et forcèrent les commissaires Nioche et Gauthier à rendre des decrets contre la municipalité, qui, dans la nuit, se vit abandonnée de ses principaux défenseurs et plongée dans les fers (*). » (29 mai.)

« Châlier, après s'être évadé, fut pris, et au bout de quelque temps, exécuté. Cependant les sectionnaires, n'osant pas encore secouer le joug de la Convention, s'excuserent auprès d'elle de la nécessité où les jacobins et les municipaux les avaient mis de les combattre. La Convention, qui ne pouvait se sauver qu'à force d'audace, et qui, en cédant, était perdue, ne voulut rien entendre. Sur ces entrefaites, les événements de juin survinrent. L'insurrection du Calvados fut connue, et les Lyonnais, encouragés, ne craignirent plus de lever l'étendard de la révolte. Ils mirent leur ville en état de défense ; ils élevèrent des fortifications ; ils formèrent une armée de 20,000 hommes ; ils reçurent les emigrés au milieu d'eux, donnèrent le commandement de leurs forces au royaliste Précy et au marquis de Virieux, et concertèrent leurs opé-

(*) Relations des ambassadeurs vénitiens, dans la collection des Documents inédits relatifs à l'histoire de France, t. I et II.

(*) Tissot, *Histoire de la révolution*, t. IV.

rations avec le roi de Sardaigne (*). »

La Convention resolut, aussitôt qu'elle eut appris ces mouvements, de faire le siége d'une ville dont la rébellion pouvait être d'un funeste exemple au Midi, qu'elle commande par sa position. Dans les premiers jours d'août, Dubois-Crancé, qui venait d'apaiser la révolte fédéraliste de Grenoble, marcha sur Lyon, conformément au décret qui lui enjoignait de réduire cette ville rebelle. Le 8 août, à la tête de 5,000 hommes de troupes réglées et de 7 ou 8,000 réquisitionnaires, il vint se placer entre la Saône et le Rhône, de manière à occuper leur cours supérieur, et à couper les communications des assiégés avec la Suisse et la Savoie. Après une sommation inutile, et à la suite d'une escarmouche où les Lyonnais eurent l'avantage, il commença le feu du côté de la Croix-Rousse, et dès le premier jour, son artillerie exerça de grands ravages dans la ville. Le siége se poursuivit ensuite avec lenteur. Une diversion faite par l'armée piémontaise, qui avait enfin débouché dans les vallées de la Savoie, obligea Kellermann, général de l'armée de siége, de se porter à leur rencontre, en ne laissant qu'un petit nombre de troupes devant la ville. Le représentant Javoques, qui avait été envoyé pour hâter la levée des réquisitions du Puy-de-Dôme, étant revenu avec 7 ou 8,000 paysans, Dubois-Crancé, à la fois représentant et ingénieur habile, les plaça au pont d'Oullins, de manière à gêner les communications de la place avec le Forez. Quelques milliers de réquisitionnaires amenés de Mâcon furent placés sur le haut de la Saône, tout à fait au nord. De cette manière, le blocus commença à être un peu rigoureux. « Cependant, dit M. Thiers, les opérations étaient lentes, et les attaques de vive force impossibles. Les fortifications de la Croix-Rousse ne pouvaient être emportées par un assaut; du côté de l'est et de la rive gauche du Rhône, le pont Morand était défendu par une redoute en fer à cheval, très-habilement construite. A l'ouest, les hauteurs de Sainte-Foy et Fourvières ne pouvaient être enlevées que par une armée vigoureuse; enfin, pour le moment, il ne fallait songer qu'à intercepter les vivres, à serrer la ville et à l'incendier. Depuis le commencement d'août jusqu'au milieu de septembre, Dubois-Crancé n'avait pu faire autre chose, et à Paris on se plaignait de ses lenteurs, sans vouloir en apprécier les motifs. Cependant il avait causé de grands dommages à cette malheureuse cité. L'incendie avait dévoré la magnifique place de Bellecour, l'arsenal, le quartier Saint-Clair, le port du Temple, etc.; les Lyonnais n'en résistaient pas moins avec la plus grande opiniâtreté, et ces braves commerçants, sincèrement républicains, étaient, par leur fausse position, réduits à désirer le secours funeste et honteux de l'émigration et de l'étranger. Leurs sentiments éclatèrent plus d'une fois d'une manière non équivoque. Précy ayant voulu arborer le drapeau blanc, en avait bientôt senti l'impossibilité. Un papier obsidional ayant été créé pour les besoins du siége, et des fleurs de lis se trouvant sur le filigrane de ce papier, il fallut le détruire et en fabriquer un autre (*). »

Cependant, après la défaite des Piémontais par Kellermann, qui fut remplacé au siége de Lyon par le général Doppet, les représentants du peuple entraînèrent de toutes parts contre la ville assiégée, comme à une croisade, les populations des départements voisins. Au milieu du mois de septembre, 35,000 hommes se trouvèrent réunis. La redoute du pont d'Oullins fut prise le 24, et dans la nuit du 28 au 29, trois attaques furent dirigées contre les hauteurs de Sainte-Foy, qui furent enlevées. L'arrivée de Couthon avec 25,000 paysans de l'Auvergne porta enfin le découragement parmi les assiégés; et l'homme qu'ils haïssaient le plus, Dubois-Crancé, ayant été révoqué, ils ouvrirent des négociations le 7 octobre; les pourparlers étaient à peine commencés, qu'une colonne républicaine pénétra jusqu'au faubourg Saint-Just. La ville alors se soumit sans condition, et le 9, l'armée républicaine entra dans ses

(*) Mignet, *Histoire de la révolution*, t. II.

(*) Thiers, *Histoire de la révolution française*, t. V, p. 83 et suiv.

maurs, ayant à sa tête les représentants. Tous les montagnards persécutés sortirent en foule au-devant des troupes victorieuses, et leur composèrent une espèce de triomphe populaire. Pendant ce temps, Précy, avec 2,000 habitants, était sorti par le faubourg de Vaise, pour se retirer en Suisse ; mais depuis longtemps, Dubois-Crancé avait fait garder tous les passages. Les malheureux fugitifs furent poursuivis, dispersés, et tués par les paysans. Un petit nombre seulement parvint, avec Précy, à atteindre le territoire etranger.

La prise de Lyon produisit une joie extraordinaire à Paris ; la Convention ne négligea rien pour en tirer le plus grand parti possible. Elle l'annonça solennellement aux deux armées du Nord et de la Vendée, qu'une proclamation invita à imiter l'armée de Lyon. En même temps, elle rendit un décret présenté par Barrère, et portant : « Il sera nommé une commission extraordinaire, pour juger militairement et sans délai les contre-révolutionnaires qui ont pris les armes dans Lyon. Tous les habitants seront désarmés. La ville sera détruite ; on n'y conservera que la maison du pauvre, les manufactures, les hôpitaux, les monuments publics et ceux de l'instruction. Lyon s'appellera désormais *Commune-affranchie ;* sur ses débris sera élevé un monument où seront lus ces mots : *Lyon a fait la guerre à la liberté, Lyon n'est plus.* » (Voyez sur ce décret, sur la manière dont la Convention entendait qu'il fût exécuté, et sur la conduite des représentants du peuple chargés d'en poursuivre l'exécution, l'article FOUCHÉ, tome VIII, page 243 et suivantes.)

Deux fois, dans ces dernières années, Lyon a été le théâtre d'événements analogues et non moins déplorables.

Vers la fin de 1831, les ouvriers en soie avaient demandé le rétablissement des anciens prix de main-d'œuvre, que les fabricants d'étoffes unies avaient été obligés, depuis plusieurs années, de réduire de 25 p. 100, à cause de la concurrence. On fit droit à cette demande par un nouveau tarif. Mais les fabricants éludèrent autant qu'ils purent leurs promesses ; et les choses s'étaient rétablies sur l'ancien pied, lorsque la stagnation des affaires et la misère qui en est la suite poussèrent les ouvriers à la révolte. Elle commença par ceux de la Croix-Rousse, qui descendirent sur la ville. Des troupes furent envoyées contre eux ; mais ils avaient formé des barricades et dépavé les rues, et les troupes ne pouvant avancer, on commença la fusillade. Cependant le préfet, M. Bouvier-Dumolard, et le général Ordonneau cherchèrent à parlementer, et s'avancèrent avec confiance vers les ouvriers, qui les retinrent prisonniers. Sur ces entrefaites, de nouvelles troupes, dirigées par le général Roguet, marchèrent sur la Croix-Rousse ; elles refoulèrent les insurgés dans les quartiers qu'ils habitaient. Ceux-ci ayant renouvelé leurs ouvertures, le général refusa de rien écouter avant la mise en liberté du préfet et du général Ordonneau. Le premier fut rendu le 21 novembre ; le second ne le fut que le lendemain.

La force armée avait d'abord semblé devoir réussir à renfermer l'émeute et le combat dans la commune de la Croix-Rousse. Mais le 22, les ouvriers reprirent l'offensive ; ils pénétrèrent dans la ville, occupèrent les ponts et coupèrent les communications. Le 23 au matin, après une lutte opiniâtre, ils enlevèrent l'hôtel de ville. Alors les autorités et la garnison, pour arrêter l'effusion du sang et attendre les renforts qui arrivaient de plusieurs points, évacuèrent la ville par le faubourg Saint-Clair.

Les attentats contre les personnes et contre la propriété, que l'on craignait de la part des insurgés, n'eurent pas lieu. Les fabricants eux-mêmes furent étonnés de cette modération. Cependant, comme la révolte n'avait d'autre but que d'amener ceux-ci à une augmentation de prix, les ouvriers se trouvèrent embarrassés de leur victoire. Ils remirent leurs pleins-pouvoirs entre les mains de M. Bouvier-Dumolard, qui était resté dans la ville, et réunirent leurs efforts aux siens pour rétablir l'ordre et la tranquillité.

Cependant, à la première nouvelle qu'on avait reçue à Paris de l'insurrection, M. Prunelle, maire de Lyon, était parti en toute hâte. L'ordre avait été donné à un grand nombre de troupes

de se diriger sur Trévoux. Le duc d'Orléans et le ministre de la guerre s'étaient rendus dans cette ville. Ils firent leur entrée dans Lyon le 3 décembre, sans avoir accédé à aucune transaction, sans avoir consenti aucun engagement. Le tarif et tous les arrêtés qui s'y rapportaient furent supprimés; le désarmement fut prescrit et opéré; la garde nationale, dont une partie avait refusé de se battre contre les ouvriers, fut dissoute, et une forte garnison établie dans la ville; des travaux militaires y furent ordonnés; enfin, quelques jours après, toutes les autorités civiles et militaires avaient repris l'exercice de leurs fonctions, et les affaires leur cours régulier.

Ainsi fut apaisé le premier soulèvement de Lyon; mais le ferment de discorde qui l'avait occasionné subsistait toujours, et il donna lieu, quelques années plus tard, à un second soulèvement. La question du salaire, la seule qui soit importante pour la tranquillité des grandes cités commerçantes, n'était pas résolue d'une manière satisfaisante dans l'intérêt des deux parties, et semblait ne favoriser que les fabricants. Les ouvriers, qui avaient agi sans direction en novembre 1831, comprirent qu'il convenait que leurs intérêts eussent des représentants pour les défendre. La société des *mutuellistes* fut créée; elle se composa de tous les chefs d'ateliers, qui, mieux que tous autres, pouvaient défendre les intérêts généraux de la classe ouvrière.

En février 1834, une diminution faite par quelques fabricants, dans le prix de la main-d'œuvre, excita un vif mécontentement parmi les ouvriers; ils en référèrent à l'association des *mutuellistes;* et cette association, dont les ramifications étaient nombreuses et l'autorité presque souveraine, décréta que, du 14 février jusqu'à nouvel ordre, tous les travaux de fabrication seraient suspendus. Dans la matinée du 14, les vingt mille métiers de Lyon cessèrent de battre. Le but des mutuellistes était d'obtenir une augmentation de salaire. Les fabricants persisterent à s'y refuser; et, comme leurs ressources moins bornées leur permettaient d'attendre plus longtemps, force fut enfin aux ouvriers de se soumettre; l'interdiction fut donc levée, et les travaux reprirent après dix jours environ de suspension. Mais l'autorité judiciaire crut devoir sévir, et neuf membres de la société des mutuellistes furent inculpés comme chefs de la coalition de février. L'ouverture du procès, fixée au 5 avril, fut renvoyée au 9.

« Cependant les autorités civiles et militaires se concertèrent, et prirent les mesures les plus énergiques pour réprimer l'insurrection qu'ils savaient, par leurs agents, devoir éclater.

« Au jour fixé, le tribunal reprit son audience, et quelques heures après toute la ville de Lyon devint le théâtre d'une bataille acharnée qui la désola pendant cinq jours. L'insurrection s'annonça tout d'abord avec les caractères d'une révolte poussée jusqu'à ses dernières conséquences, et d'une opération régulièrement combinée et dirigée. Des proclamations contenant la déchéance du roi et la nomination de Lucien Bonaparte aux fonctions de premier consul étaient répandues de toutes parts; des drapeaux rouges ou noirs, des étendards portant ces mots: *Vivre en travaillant ou mourir en combattant!* étaient arborés comme point de ralliement; le tocsin appelait la population aux armes; bref, la vivacité et l'audace avec lesquelles les insurgés soutenaient le combat indiquaient en eux une résolution désespérée. C'était aussi avec une vigueur terrible que procédait l'autorité militaire exercée par le général Aymard, et les moyens de guerre les plus destructeurs furent employés pour réduire l'insurrection. L'artillerie balayait incessamment les rues, les places et les passages à coups de mitraille, tandis que les boulets, les obus dirigés contre les maisons et les pétards attachés à leur base les renversaient et les incendiaient. Aucun habitant ne pouvait sortir de chez lui ni se montrer à la fenêtre sans être assailli aussitôt d'une grêle de balles.

« Malgré l'ardeur et l'énergie déployées par les troupes, l'insurrection conserva son terrain le 9; et, le lendemain, elle envahit les quartiers qui, restés calmes la veille, entrèrent alors en état de révolte ouverte. Quoique plus

meurtrière et plus désastreuse que la première, cette seconde journée se passa aussi sans amener de résultat remarquable. Si le courage des troupes allait s'échauffant dans l'action et s'exaltant par les pertes qu'elles éprouvaient, la contenance des insurgés ne paraissait pas affaiblie, nonobstant les brèches faites dans leurs rangs; et la malheureuse cité, dont quelques parties étaient déjà ruinées par l'artillerie et l'incendie, devait s'attendre à de nouveaux ravages.

« Moins animé que les deux jours précédents, le combat, la troisième journée, n'avait encore donné à l'autorité que des avantages peu importants; mais la prolongation de la lutte était toute défavorable aux insurgés, qui ne pouvaient pas se recruter, et dont les approvisionnements s'épuisaient; aussi le quatrième jour fut-il décisif contre eux et pour le triomphe de la force publique. L'insurrection, dont la défense se ralentissait, fut attaquée et vaincue dans son foyer primitif et dans ses positions les plus fortes. Cependant deux jours s'écoulèrent encore avant que la révolte fût entièrement comprimée par l'occupation de tous les points où elle s'était montrée (*). »

En 1834, comme en 1831, l'insurrection lyonnaise avait été amenée par la question du salaire. Cependant la seconde fois il s'y était mêlé un caractère politique que n'avait point eu l'insurrection de 1831. Le parti républicain avait fait cause commune avec les ouvriers; il les avait dirigés et s'était battu avec eux. Il fut vaincu alors à Lyon comme à Paris, et dans toutes les villes où s'opérèrent des mouvements à la même époque. Mais il a été à peu près établi par les débats qui eurent lieu l'année suivante devant la cour des pairs, que ni les ouvriers ni les républicains n'en voulaient venir aux mains avec la force publique; qu'ils s'étaient, il est vrai, préparés à la résistance, mais qu'ils ne demandaient qu'une chose, la régularisation du salaire pour la population industrielle de Lyon. L'autorité civile aurait donc pu prévenir l'insurrection, et éviter les malheurs qui en furent la suite. Mais M. Gasparin, qui était alors préfet de Lyon, tint dans cette circonstance une conduite peu franche; il suivit cette politique qui consiste à forcer son ennemi au combat, quand on est sûr d'être le plus fort et de pouvoir l'écraser. Tirons un voile sur cette époque douloureuse, où des Français pleins d'énergie et de courage luttèrent entre eux, et se détruisirent comme ne feraient pas de furieux ennemis.

(*) Lesur, *Annuaire historique*, 1835

Lyon est le chef-lieu du département du Rhône, d'une division militaire et d'une académie universitaire; c'est le siége d'un archevêché et d'une cour royale. Elle possède des facultés de théologie, des sciences et des lettres, une école de médecine, un collége royal, un grand et un petit séminaire, une école des beaux-arts, une école des arts et métiers appelée *la Martinière*, du nom de son fondateur, le major général Martin; une institution des sourds-muets, une célèbre école vétérinaire, une riche bibliothèque publique, un magnifique musée, etc.

Les principaux monuments de Lyon sont l'Hôtel-Dieu, l'hôtel de ville, le palais Saint-Pierre, l'église Saint-Jean et celle de Saint-Nizier, dont le portail est le chef-d'œuvre de Philibert Delorme; la chapelle du collége; enfin, le palais de justice.

On y compte aujourd'hui 135,000 habitants. Un grand nombre d'hommes remarquables y sont nés : nous citerons entre autres les empereurs romains Claude, Marc-Aurèle et Caracalla; Germanicus; Sidoine Apollinaire; saint Ambroise; les architectes Philibert de Lorme, Perrache et Rondelet; les sculpteurs Coustou, Coysevox et Lemot; le peintre Revoil; les naturalistes Rozier, Bernard et Adrien de Jussieu; Bourgelat, le fondateur des écoles vétérinaires en France; les littérateurs Terrasson, Lemontey, de Gerando, Ballanche; le célèbre économiste J. B. Say; les mécaniciens Jambon, Thomé et Jacquart; les généraux Suchet et Duphot; le savant Ampère, etc.

Lyon (bataille de). — Ce fut auprès de la ville de Lyon que le 19 février 197 se rencontrèrent les armées d'Albinus et de Sévère, tous deux compétiteurs à l'empire. Suivant Dion Cassius,

elles se montaient à 150,000 combattants. Après un combat acharné, Albinus vaincu se retira avec le reste de ses troupes sous les murs de Lyon, où les vainqueurs arrivèrent en même temps que lui. La ville fut livrée à l'incendie et au pillage, et Albinus se perça de son épée pour ne pas tomber vivant au pouvoir de son ennemi. Cette victoire assura la couronne impériale sur la tête de Sévère.

LYON (monnaies de). Fondée par Lucius Munacius Plancus, qui y conduisit une colonie romaine, Lyon devint bientôt la capitale des Gaules; elle donna son nom à la Celtique, qui dès lors s'appela Lyonnaise, et obtint, ainsi que l'atteste Strabon, le droit de frapper des monnaies d'or, d'argent et de bronze. Voici la description des espèces gallo-romaines qui portent son nom : 1° tête de la Victoire tournée à droite.—℞. LVGVDVNI, lion marchant à droite; dans le champ, à droite, la lettre A; à gauche, le nombre XL. Quoique dans le moyen âge le lion ait été l'emblème de Lyon, il ne faut pas croire que celui que l'on voit sur cette pièce y ait été mis par allusion au nom de cette ville; le nom latin de cet animal (*leo*) n'avait aucune analogie avec le mot *Lugdunum*. Le chiffre XL indique la quarantième légion, et la lettre A est l'initiale du mot Antonius. On croit, en effet, que cette pièce a été frappée par l'une des légions de ce général; on sait que ces légions ont frappé un grand nombre de monnaies, et qu'elles avaient soin d'y indiquer leur rang numérique; l'image du lion s'y rencontre quelquefois; 2° IMP. CAESAR. DIVI. F. DIVI. IVLI, têtes adossées de Jules César et d'Auguste, l'une laurée, l'autre nue; au milieu une palme. — ℞. COPIA; proue de vaisseau, ornée d'un dauphin; au-dessus, un obélisque et un astre. *Copia* étant un des noms de Lyon, il est impossible de donner cette monnaie à une autre localité; 3° on a décrit encore, comme appartenant à Lyon, une pièce d'Auguste en *petit bronze*, représentant d'un côté la tête nue de ce prince, autour de laquelle on lit le nom de CAESAR. DIVI. F., et au revers un taureau cornupète et le mot COPIA. Si l'existence de cette pièce est bien authentique, son attribution à Lyon est incontestable.

Lorsque les cités gauloises avaient déjà perdu le droit de placer leur nom sur les espèces, c'est-à-dire vers l'an 80 à peu près, on voit encore paraître celui de Lyon sur une pièce d'Albin, où l'on trouve une figure représentant le génie de la ville, avec la légende GENIO LVG.

C'est ici le lieu de mentionner de nombreuses pièces de grand, moyen et petit bronze, d'Auguste et de Tibère, à la légende ROMAE ET AVGVSTO, autour d'un autel, surmonté de deux génies. Cet autel est celui qui fut élevé à Lyon, au confluent du Rhône et de la Saône, par soixante peuples gaulois. Beaucoup de ces pièces ont dû être frappées dans la Gaule. Les initiales de Lyon se trouvent aussi souvent au bas des *aureus* et des *triens* du Bas-Empire.

Après la chute de l'empire romain, et sous la domination des Francs, Lyon frappa des *tiers de sous d'or* et des *deniers d'argent*. Voici les principales de ces monnaies :

1° LVGDVNOFIT; dans le champ, une croix sur un degré, accostée des lettres L V, initiales de *Lugdunum*. — ℞. DOCCIO MO*netarius;* tête barbare. Ce tiers de sou d'or n'offre rien de bien curieux. FIT est un barbarisme qui remplace, sur les monnaies de cette époque, un temps du verbe *facere;* soit *fecit*, soit *faciebat*.

2° LVGDVNVM FIT; croix sur un globe, accostée des lettres L V — ℞. LVCARIVS MO*netarius;* tête barbare.

3° LVDVNO FIT; tête barbare. — ℞. .....MONET; croix sur un degré, accostée des lettres L. V.

4° LEVDVNV FIT; tête barbare. — ℞. VICIRIO...; croix à branches égales dans le champ.

5° LVDVNV CIVITATE autour d'une croix cantonnée des lettres L V — ℞..... MVNITA..; tête barbare.

6° et 7° Monnaies barbares, à caractères indéchiffrables, ayant au revers une croix cantonnée des lettres L V.

Les six dernières de ces monnaies n'offrent, non plus que celles que nous avons décrites en premier lieu, rien d'intéressant. Mais voici un 8e triens

qui a quelque temps occupé les numismatistes : LVGDVNOFIET, autour d'une tête barbare. — ℞. PETRVS GVIRIVSE; dans le champ, une croix accostée des lettres L V, sur un globe et un degré. On lisait, au revers, PETRVS GODVINVS E. que l'on expliquait par *Petrus Godvinus episcopus*. Godvin est, en effet, le nom d'un évêque de Lyon qui vivait au huitième siècle; Pierre serait son prénom. Mais de telles assertions tomberaient d'elles-mêmes si elles n'étaient point ruinées de fond en comble par la lecture véritable de la légende : PETRVS GVIRIVS E; nous n'avons point vu en original cette pièce, qui est conservée au musée de Metz; et nous sommes persuadés qu'il faut y lire GVIRIVS ET PETRVS. Ce Guirius et ce Pierre sont deux monétaires, qui ont signé le même triens. Ce n'est pas le seul exemple que l'on ait de cette singularité, qui se présente aussi sur des pièces frappées à Chalon-sur-Saône.

Pepin, Charlemagne, Louis le Débonnaire et Charles le Chauve, firent frapper monnaie à Lyon. Celles de Pepin sont fort grossières; ce sont des deniers d'argent, marqués d'un côté des lettres R. P. (*rex Pippinus*), et de l'autre du nom de la ville, LVC, en abrégé, et surmonté d'un trait abréviatif. Les deniers de Charlemagne sont en tout semblables à ceux que ce prince faisait frapper dans les premières années de son règne; on y voit, d'un côté, le nom royal $\frac{\text{CARO}}{\text{LVS}}$, et de l'autre celui du lieu $\frac{\text{LVG}}{\text{DVN}}$. Il faut encore mentionner une pièce du genre de celles qu'on ne sait à qui attribuer, à Charlemagne ou à Charles le Chauve, car elles conviennent tout aussi bien à l'un qu'à l'autre; on y voit, d'un côté, LVGDVNVM, autour d'un monogramme carolin, et de l'autre, CAROLVS REX FR, autour d'une croix. Mais il ne peut y avoir aucun doute sur l'attribution des deux pièces suivantes, qui sont bien certainement de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve : $\frac{\text{LVCD}}{\text{VNVM}}$, en deux lignes, dans le champ; HLVDOVVICVS IMP. autour d'une croix. C'est un des types les plus usités sous ce règne. = LVGDVNCIVIS, autour d'une croix; GRATIA $\overline{\text{DI}}$ REX, autour d'un monogramme carolin; on sait que toutes les monnaies qui portent ce type sont regardées comme appartenant à Charles II.

Lyon étant tombé au pouvoir des rois de Bourgogne, devint un de leurs ateliers monétaires; on a des deniers frappés dans cette ville, au nom d'un Rodolphe et de Conrad : LVGDVNVS, autour d'un S — ℞. RODVLFVS autour d'une croix. = LVGDVNVS autour d'un temple; même revers que devant. = LVGDVNVS; RS dans le champ; — ℞. CONRADVS autour d'une croix. Cette dernière pièce pourrait bien aussi appartenir à Conrad II ou à Conrad III, empereurs d'Allemagne, auxquels le royaume de Bourgogne avait été légué. = LVCDVNVS autour d'un S.; — ℞ HENRICVS autour d'une croix; ce denier est certainement de Henri III.

Le type de ces monnaies n'a point encore été expliqué; on sait que l's se rencontre assez souvent sur les monnaies, sur celles de Saint-Dié en Lorraine, par exemple; sur celles de Mâcon, etc., et qu'on a vainement tenté de deviner ce que cette lettre pouvait signifier; on peut en dire autant des lettres RS. Quant au temple, nous avons déjà eu occasion d'en faire connaître la signification.

Lorsque les empereurs n'eurent plus aucun espoir de faire reconnaître leur autorité sur le sud-est de la Gaule, ils distribuèrent les honneurs et les prérogatives à tous ceux de leurs vassaux qui en voulurent; ce fut ainsi que, vers 1175, Frédéric II permit aux archevêques de Lyon de faire battre monnaie dans cette ville. Ces prélats usèrent de ce privilége, et émirent des deniers sur lesquels on remarque, d'un côté, un L barré, tantôt seul, tantôt accosté du soleil et de la lune; autour on lit PRIMA SEDES, et, au revers, GALLIARVM, avec une croix dans le milieu. L est l'initiale de *Lugdunum*; les mots *Prima sedes Galliarum* rappellent les querelles qui, pendant le moyen âge, eurent lieu entre les archevêchés de Lyon et de Vienne. Lyon, comme on vient de le voir, s'intitulait le premier siége des Gaules; Vienne, pour ne pas rester en arrière, répondait en inscrivant sur ses deniers

qu'elle était la plus grande ville de ce pays, MAXIMA GALLIARVM.

L'archevêque de Lyon est un des prelats designes par l'ordonnance de Louis X, datee de Lagny, en 1315. Au quatorzième siecle, l'ancienne empreinte fut un peu alteree; les évêques introduisirent leur nom dans les légendes. Voici la description de trois magnifiques gros d'argent qui datent de cette epoque : PRIMA SEDES; dans le champ, un K accoste de deux fleurs de lis et surmonte d'une mitre, accompagnée du soleil et de la lune; une bordure de fleurs de lis règne au pourtour — ℟. GALLIARVM autour d'une croix; et, en 2e légende, ARCHIEPISCOPVS ET COMES LVG DVN ENSIS. Ce gros d'argent, imitation évidente des pièces de Charles V, appartient à Charles d'Alençon, parent de ce prince. Par cette contrefaçon, ce prélat s'attira l'animadversion du roi, qui le força de renoncer à sa fabrication illicite. Les trois pièces suivantes, qui sont encore des gros, ne sont pas du même genre; elles portent l'ancienne empreinte : PRIMA SEDES; L barre et accosté du soleil et de la lune — ℟. GALLIARVM; croix cantonnée au 3e canton de la lune et au 2e du soleil. = Varieté à la même legende, mais où, du côte du droit, l'L est contenu dans un cartouche, et, au revers, la légende coupée en quatre parties par la croix, qui est cantonnée de deux croissants au 2e et au 3e, et de deux soleils au 1er et au 4e = PRIMA SEDES GALLIARVM, type ordinaire dans un cartouche. — ℟. MONETA LVGDVNENSIS; dans le champ une croix fleuronnée. Ces pièces sont les dernières espèces épiscopales de Lyon qu'on ait retrouvées jusqu'ici.

L'atelier monétaire de Lyon ne fut pas fermé lorsque cette ville fut réunie à la couronne. On reconnaît les pièces qui en sont sorties à la lettre monétaire D. Malgré la longueur de cet article, nous ne pouvons nous dispenser de citer, en terminant, les magnifiques médailles frappées par la ville de Lyon, en l'honneur de Charles VIII et de Louis XII; mais nous n'en donnerons pas la description, qui sera mieux placee à l'article MÉDAILLES.

LYON (traité de). — Les désastres éprouves par les armées françaises en Italie faisaient vivement désirer à Louis XII la fin de la guerre. Lorsqu'il eut appris l'arrivée à Lyon de l'archiduc d'Autriche, Philippe, accompagné de deux ambassadeurs de Castille et d'Aragon, munis de pleins pouvoirs pour traiter de la paix, il se rendit lui-même en toute hâte dans cette ville. La paix était également desirée par les deux monarchies; elle fut assez promptement conclue. La Capitanate avait été l'objet du differend; on convint que l'archiduc serait mis en possession de cette province, et qu'il s'engagerait à la maintenir neutre. En même temps Louis XII cédait tous ses droits sur le royaume de Naples à madame Claude de France, sa fille, et Ferdinand cédait tous les siens à Charles d'Autriche, duc de Luxembourg, son petit-fils. Ces deux enfants, dont le mariage était arrangé, devaient porter dès lors les titres de roi et reine de Naples; mais jusqu'à ce qu'ils eussent atteint l'âge convenable, les vice-rois nommés par Louis XII et Ferdinand devaient gouverner chacun la partie du royaume précédemment assignée aux deux monarques par le traité de Grenade. Cette convention fut signée à Lyon le 5 avril 1502.

LYONNAIS. — Petite province dont Lyon était la capitale, et qui se composait du *Lyonnais* proprement dit, du *Beaujolais* et du *Forez*; elle était bornée au nord par le Mâconnais et la Bourgogne, au nord-ouest par le Bourbonnais, à l'est par le Dauphiné, et au midi par le Vivarais et le Velay; elle forme aujourd'hui les départements du Rhône et de la Loire.

LYONNAIS et FOREZ (comtes de). Voyez FOREZ.

LYONNE (famille de). Voy. LIONNE.

LYONNOIS (F. D. C.). — C'est sous ce titre que l'on désigne le compilateur d'un livre extrêmement rare, intitulé : *Inventaire général de l'histoire des Larrons*, Paris, 1625, et réimprimé depuis plusieurs fois. On sait seulement par ce livre qu'il était négociant, né à Lyon, et qu'il avait voyage en Italie.

LYS (Du). — Nom de famille de Jeanne d'Arc. Jacques d'Arc du Lys, père de la Pucelle, fut anobli en 1429 par Charles VII; sa descendance mâle s'est eteinte en 1760.

LYS (département de la). — Réuni à

Digitized by Google

la France par le traité de Lunéville, avec les huit autres départements formés dans les Pays-Bas autrichiens, ce département comprenait la partie occidentale de la Flandre : il était borné au nord par la mer du Nord, à l'est par le département de l'Escaut, au sud et à l'ouest par ceux de Jemmapes et du Nord. La Lys, l'un des principaux affluents de l'Escaut, lui donnait son nom. Son chef-lieu était Bruges; il était divisé en quatre arrondissements : Bruges, Furnes, Ypres et Courtrai. Perdu pour la France en 1814, il fait aujourd'hui partie du royaume de Belgique.

Lys (fleurs de). Voyez Fleurs de lis.

Lys (fleurs de), monnaie; voy. Louis XIII et Louis XIV (monnaies de).

M.

MABILLON (Jean), né à Pierremont, village du diocèse de Reims, le 23 mars 1632, entra à vingt-deux ans dans l'ordre de Saint-Benoît, fit profession, en septembre 1654, à l'abbaye de Saint-Remy, et fut chargé presque immédiatement de la direction et de l'enseignement des novices. Mais le zèle avec lequel il remplit ces fonctions altéra grièvement sa santé, et ses supérieurs l'en déchargèrent bientôt. Espérant que le mouvement et la distraction amèneraient son rétablissement, ils le firent passer successivement par différentes maisons de l'ordre, pour le fixer enfin dans celle de Corbie, dont le prieur lui confia l'emploi de depositaire, puis celui de cellérier. De Corbie, il fut ensuite envoyé à Saint-Denis, où il fut chargé de montrer aux visiteurs le trésor de cette riche abbaye.

Dom Luc d'Achery rassemblait alors à Saint-Germain des Prés les matériaux de sa célèbre collection de documents historiques, si connue sous le nom de *Spicilége*, et demandait des collaborateurs pour l'aider dans cette vaste entreprise. Mabillon lui fut adjoint, et, sous ce maître savant et laborieux, dépassa bientôt tous ceux de son ordre qui étaient entrés avant lui dans la carrière de l'érudition. Après avoir donné, par ordre de ses supérieurs, une édition des *Œuvres de saint Bernard*, il donna ses soins à la publication des *Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît*, puis, réunissant en un seul corps les connaissances que ses recherches et ses lectures lui avaient fait acquérir en paléographie, il publia son *Traité de diplomatique*, qui établit sa réputation sur des bases inébranlables, et lui valut, de la part de Colbert, l'offre d'une pension de 2,000 francs qu'il refusa.

Il fut présenté au roi par Bossuet, et cet honneur fut l'occasion d'un hommage rendu à sa modestie, ainsi que d'une leçon faite indirectement au prélat, qui ne cachait pas assez le sentiment qu'il avait de sa supériorité : « Sire, dit l'évêque de Meaux à Louis « XIV, j'ai l'honneur de présenter à Vo- « tre Majesté l'homme le plus savant de « son royaume. » — « Et le plus hum- « ble, » ajouta le Tellier.

Mabillon fit deux voyages, par ordre et aux frais du roi : le premier en Allemagne, où il alla seul ; le second, l'an 1685, avec dom Michel-Germain, en Italie, pour rechercher dans les archives et les bibliothèques les pièces les plus intéressantes relatives à l'histoire de la France et à celle de l'Église. Il enrichit, par suite de ces deux explorations, la bibliothèque du roi de plus de 3,000 volumes imprimés ou manuscrits.

Après avoir mis au jour le *Museum italicum*, Mabillon donna une nouvelle édition des *Œuvres de saint Bernard*, augmentée de plusieurs pièces inédites et enrichie de notes ; il publia les premiers volumes des *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*, et mourut à Saint-Germain des Prés, le 27 décembre 1707, à l'âge de 75 ans, laissant, à juste titre, la réputation de l'un des savants les plus consciencieux et les plus honorables qu'ait jamais produits la France. Ses restes, qui avaient été, pendant la révolution, transférés au Musée des monuments français, rue des Petits-Augustins, furent, le 26 février 1819, rapportés en cérémonie à l'église Saint-Germain des Prés, leur ancien asile, et déposés dans la chapelle de Saint-François de Sales, où une inscription sur marbre noir constate l'époque de sa mort et celle de cette translation.

MABLY, ancienne seigneurie du Forez, érigée en comté en 1675 ; c'est aujourd'hui une commune du département de la Loire.

MABLY (Gabriel-Bonnot de) naquit en 1709, à Grenoble, d'une famille de robe, et reçut une éducation libérale. Destiné à l'état ecclésiastique, il vint de bonne heure à Paris, entra au séminaire Saint-Sulpice, et, plus tard, fit son entrée dans le monde chez madame de Tencin, à la famille de laquelle la sienne était alliée. Renonçant alors à la carrière de l'église, pour laquelle il ne se sentait pas de vocation, il se mit à étudier avec ardeur l'antiquité grecque et romaine. Ces études

mûrirent son esprit, et il acquit une réputation de publiciste, que justifia bientôt le *Parallèle des Romains et des Français par rapport au gouvernement*, 2 volumes in-12, Paris, 1740. Madame de Tencin, qui appréciait son mérite, le proposa à son frère, qui venait d'être nommé ministre, et dont la capacité était des plus médiocres. Le cardinal de Tencin ayant obtenu de Louis XV la permission de traiter des questions de politique par écrit, chargea Mably de rédiger des mémoires relatifs aux affaires étrangères, et de négocier avec l'ambassadeur de Prusse un traité contre l'Autriche (1743), traité dont Voltaire avait dû exposer les avantages au roi Frédéric. Ce fut encore Mably qui engagea Louis XV à se mettre à la tête de l'armée des Pays-Bas, et l'on peut dire que, pendant plusieurs années, il dirigea les affaires extérieures du royaume.

Mais, en 1746, il se brouilla avec le cardinal à propos d'un mariage entre protestants. Irrité de ce que le prélat ne voulait pas écouter ses conseils dans cette circonstance, il se retira, et renonça ainsi pour toujours à une carrière où il avait montré de l'habileté, et où il aurait pu rendre des services à son pays. Il tourna alors ses vues vers l'histoire. Dans le *Parallèle des Romains et des Français*, il avait paru soutenir le gouvernement absolu de la monarchie française. Ses idées changèrent bientôt à cet égard, et, prenant pour modèle l'antiquité telle que nous l'ont fait connaître les historiens, il se créa en politique une espèce de beau idéal dont l'application n'était ni possible ni désirable; il se trouvait d'ailleurs à cette époque au milieu des philosophes et des publicistes qui travaillaient à régénérer la société : il fit comme eux, et souvent mieux qu'eux.

Lorsqu'il travaillait pour M. de Tencin, il avait recueilli des notes qui lui servirent plus tard à composer son *Droit public de l'Europe fondé sur les traités*. La publication de ce livre, qui pouvait être regardé comme une nouveauté hardie, éprouva une vive opposition de la part des hommes du pouvoir. « Qui « êtes-vous, monsieur l'abbé, pour « écrire sur les intérêts des nations? « Êtes-vous ministre ou ambassadeur? » Ce fut la réponse que l'on fit à sa demande d'autorisation. Cependant ce livre, imprimé à Genève, eut un grand succès, et plusieurs éditions suivirent la première, qui parut en 1748, 2 vol. in-12. L'année suivante Mably publia ses *Observations sur les Grecs*, 1 vol. in-12; et, en 1751, ses *Observations sur les Romains*, 1 vol. in-12. Les presses françaises lui étant désormais interdites, il dut recourir à la Hollande pour publier ses *Principes des négociations*, 1 vol. in-12, la Haye, 1757, et les *Entretiens de Phocion sur les rapports de la morale avec la politique*, Amsterdam, 1 vol. in-12. Les deux premiers volumes de ses *Observations sur l'histoire de France* parurent à Genève en 1765. Cet ouvrage, dont la suite ne parut que vingt-trois ans plus tard, a été réimprimé en 1823 (3 vol. in-8°), par les soins de M. Guizot. Voici le jugement qu'un homme éminemment compétent en cette matière, M. Augustin Thierry (*), a porté du système dont il contient l'exposé : « Mably, logicien froid, mais intrépide, non content d'attirer les esprits hors de l'histoire nationale, résolut de la transformer elle-même, de lui imposer son langage, et de la faire servir de preuve à ses maximes de gouvernement. Telle fut la tentative qui donna naissance à l'ouvrage intitulé : *Observations sur l'histoire de France*. L'auteur de cette nouvelle théorie historique différa surtout de ses devanciers en se plaçant en dehors de toutes les opinions traditionnelles, et en rappelant les faits sur le terrain de ses propres idées et de sa croyance individuelle. Ne prenant de chaque tradition de classe ou de parti que ce qui lui convenait, il n'en rejeta aucune, et les employa toutes, mutilées et tronquées à sa guise. Son système, formé capricieusement de lambeaux de tous les autres, n'eut rien de neuf que sa phraséologie empruntée à la politique des anciens. Aussi n'entreprendrai-je pas d'en donner le sommaire complet... J'ai pu résumer les systèmes de Boulainvilliers et de Dubos; ils sont tout d'une

(*) *Récits des temps mérovingiens*, t. I, p. 91 et suiv.

pièce, et, dans cette unité, il y a quelque chose d'imposant. Chacun d'eux, en outre, est sorti des entrailles de l'histoire de France; mais il n'en est pas de même pour celui de Mably, fruit d'une inspiration étrangère à notre histoire, composé d'emprunts disparates, faits ou théories précédentes, et de capitulations peu franches et rarement habiles avec la science contemporaine. »

La vie de Mably n'offre rien de bien intéressant; à part ses relations avec le cardinal de Tencin, et celles qu'il eut avec les Polonais, qui lui demandèrent d'être leur législateur, et pour lesquels il publia le livre *du Gouvernement et des lois de la Pologne* (in-12, 1781), il ne fut aucunement mêlé aux affaires publiques. Sa vie fut celle d'un homme d'études sérieuses, d'un esprit chagrin; et les désagréments qu'il éprouva pour la publication de ses ouvrages vinrent en partie de la morosité de son caractère. Il mourut en 1785, dans un âge fort avancé, à la veille de voir s'opérer la révolution à laquelle il avait puissamment contribué par ses nombreux écrits; il était frère utérin de Condillac, qui, comme lui, conserva toute sa vie le titre d'abbé, quoiqu'il n'eût jamais été ordonné prêtre.

MACABRE (danse). Voy. DANSE.

MACDONALD (Étienne-Jacques-Joseph-Alexandre) naquit à Sancerre, en Berry, le 17 novembre 1765, d'une famille irlandaise qui avait suivi Jacques II en France et s'y était fixée. Après avoir fini ses études, il entra comme lieutenant dans le corps irlandais de Dillon, et servit, en 1784, sous M. de Maillebois, dans la légion qui devait appuyer les patriotes de Hollande. Il adopta, en 1789, les principes de la révolution, et la bravoure, l'intelligence, qu'il montra à la bataille de Jemmapes, lui valurent le grade de colonel. Employé peu de temps après comme général de brigade à l'armée du Nord, il s'empara des postes de Commines, de Warneton et de Warwick, et se distingua, en octobre 1793, à la prise de Menin. A la tête de l'avant-garde, il poursuivit l'armée anglaise, et battit le duc d'York en plusieurs rencontres. Le 13 juin 1794, il se trouva au combat de Roulers, puis aida à investir Bois-le-Duc. En 1795, il fit, sous Pichegru, la fameuse campagne de Hollande, et prépara la conquête de cette contrée en exécutant sur la glace, et malgré le feu des batteries ennemies, le passage du Vaal. Cette opération brillante le fit nommer général de division. Il commanda à Cologne et à Dusseldorff, en 1796, et servit ensuite aux armées du Rhin et d'Italie.

En 1798, il eut le commandement des États de l'Église, que l'armée française venait d'occuper, et comprima avec énergie plusieurs insurrections. Mais bientôt le roi de Naples envoya contre lui Mack et 40,000 hommes; Macdonald, qui n'en avait que 6,000, dut se replier; il le fit sans perte notable, battit même les Napolitains près d'Ottricoli, puis, dans les premiers jours de janvier, se dirigea sur Capoue. Sur ces entrefaites, et par suite de mésintelligences survenues entre lui et Championnet, il donna sa démission. Mais bientôt Championnet fut destitué, arrêté même, et il lui succéda dans le commandement en chef de l'armée. Il avait soumis la Calabre lorsque les défaites de Scherer en Italie l'obligèrent d'évacuer entièrement le royaume de Naples. Il se trouva bientôt en présence des Austro-Russes, commandés par Souvarow, et résolut de les attaquer. Il s'établit donc, le 17 juin, sur la rive droite de la Trebia. Le 18 se livra la bataille de ce nom, où, avec 35,000 hommes, il en combattit environ 50,000. Le 19, il recommença l'attaque, et perdit 12,000 hommes. Il voulait livrer un troisième combat; mais un conseil de guerre opina pour la retraite : l'armée se mit en mouvement à minuit, et prit la route de Parme. Il arriva le 23 juin sur les bords de la Secchia, entra le 24 dans Modène, et, quelques jours après, opéra enfin sa jonction avec Moreau. Sa mauvaise santé l'obligea alors de retourner en France.

Il commandait à Versailles lors de la journée du 18 brumaire, et il seconda puissamment Bonaparte. En 1800, après avoir commandé sous Moreau l'aile droite de l'armée du Rhin, il fut nommé, par le premier consul, général en chef

de la seconde armée de réserve, dite armée des Grisons. Il eut à vaincre mille obstacles pour parvenir au sommet du Splugen. Cependant, le 6 décembre, toutes ses troupes avaient passé cette montagne. Après avoir occupé le Val-Canonica, et tenté inutilement de se porter sur Trente par le glacier du mont Tonal, il résolut de pénétrer par le col de San-Zéno, de remonter la Cheiza, et de déboucher dans la vallée de Sarca. Il arriva à Store le 5 janvier 1801, entra dans Trente le 6, et enléva de vive force les positions de la Roca-d'Aufo, de Piève, de San-Alberto. Il manœuvrait habilement pour placer l'ennemi entre deux feux, lorsque l'armistice de Trévise mit fin à cette glorieuse campagne.

Nommé alors ministre plénipotentiaire près la cour de Danemark, Macdonald se rendit à son poste et y resta jusqu'en 1803. Peu après son retour en France, il fut disgracié pour avoir défendu Moreau, et demeura sans emploi jusqu'en 1809. Nous le retrouvons alors en Italie, où il commande la droite de l'armée du prince Eugène. Il concourt à la victoire de Raab, puis va se réunir sous Vienne à la grande armée conduite par Napoléon, et prend une part brillante à la bataille de Wagram. Le lendemain, l'empereur le nomma maréchal sur le champ de bataille, et le créa duc de Tarente. En mai 1810, il remplaça Augereau à la tête du 7e corps de l'armée d'Espagne. En 1812, il reçut le commandement du 10e corps de l'armée de Russie, composé d'une division française et de deux divisions prussiennes, passa le Niémen à Tilsitt le 24 juin, s'empara de Rossiénié, capitale de la Samogitie, de Dunabourg, de Mittau, et battit, le 26 décembre, le général russe Lackow. Quand les Prussiens se furent séparés du 10e corps français, Macdonald opéra sa retraite avec honneur, et arriva à Kœnigsberg le 3 janvier 1813. Après la retraite de Moscou et la réorganisation de l'armée, il commanda le 11e corps, battit le général York le 29 avril, et contribua aux succès des journées de Lutzen et Bautzen. L'empereur l'envoya ensuite avec son corps en Silésie. Macdonald, après avoir beaucoup souffert des inondations, et livré, le 26 août, la funeste bataille de Katzbach, dut évacuer cette province. En octobre, il se signala à Vachau et à Leipzig; il essuya un feu terrible à cette dernière bataille, et commanda avec Poniatowski l'extrême arrière-garde de l'armée, dont il assura la retraite. Le pont de l'Elster ayant été coupé, il passa la rivière à la nage, et assista, le 30 octobre, à la bataille de Hanau. Aussitôt que l'armée française eut repassé le Rhin, Macdonald se rendit à Cologne pour y organiser de nouvelles troupes, mais les alliés le rejetèrent dans l'intérieur.

En 1814, la campagne de France lui donna de nouveau l'occasion de déployer sa bravoure : avec de faibles forces, il tint longtemps tête à Blücher, et se signala principalement sur la Marne. Quand la trahison du duc de Raguse eut rendu inutile toute prolongation de la lutte, Macdonald, dit-on, contribua beaucoup à l'abdication de l'empereur, auprès duquel il se trouvait à Fontainebleau. Il adhéra ensuite aux actes du nouveau gouvernement qui, pour l'en récompenser, l'éleva à la pairie et lui confia le commandement de la 21e division militaire. Au retour de Bonaparte, il commanda l'armée du Gard, sous les ordres du duc d'Angoulême, et rejoignit Monsieur à Lyon le 8 mars. Après la défection des troupes, il revint à Paris prendre le commandement de l'armée royaliste qui se réunissait sous les murs de la capitale. Lorsque Louis XVIII se décida à fuir, dans la nuit du 19 au 20 mars, Macdonald l'accompagna jusqu'à Menin, puis rentra en France; et, refusant tout emploi de Napoléon, se borna à faire le service de grenadier dans la garde nationale parisienne. A la seconde restauration, il fut chargé du licenciement de l'armée de la Loire, puis on le combla des plus hautes faveurs. Il serait trop long de les énumérer toutes ici; disons seulement que la première en date et en importance fut, en juillet 1815, sa nomination au poste de grand chancelier de la Légion d'honneur. Ce poste, où la révolution de 1830 le trouva et le maintint, il le quitta volontairement plusieurs années avant sa

mort, qui arriva le 24 septembre 1840.

MACÉ (Pierre), caporal à la 63e demi-brigade de ligne, né à Dampierre (Charente), venait d'être atteint, le 11 avril 1799, d'une balle dans l'œil gauche. « Je vais prouver à ces coquins-là, s'é« cria-t-il, que les borgnes tirent juste.» Et, en même temps, couchant en joue le commandant ennemi, il le renversa de cheval; il continua ensuite de combattre, jusqu'à ce que, frappé mortellement, il tomba en prononçant ces mots : « En avant, mes amis ! »

MACÉ (René), bénédictin, né à Vendôme, au seizième siècle, succéda, comme historiographe de François Ier, à Guillaume Crestin, dont il continua la *Chronique française*. Ce travail avait été conduit, par son prédécesseur, jusqu'au règne de Hugues Capet, et renfermait cinq livres en vers héroïques. Macé y ajouta deux livres.

MACHAU (Guillaume de), ancien poète français, né dans la Champagne en 1282 ou 1284, mort vers 1370, après avoir été attaché successivement au service de la reine Jeanne de Navarre, puis à celui de Philippe le Bel, époux de cette princesse, et être devenu ensuite secrétaire de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, puis de Bonne de Luxembourg, sa fille, épouse de Jean, duc de Normandie, depuis roi de France. Il était fort âgé quand il inspira une vive passion à Agnès de Navarre, femme de Phœbus, comte de Foix; et ce fut pour obéir à cette dame qu'il composa le *Livre dou veoir dit*, ouvrage qui contient le récit détaillé de leurs amours. La bibliothèque du roi conserve un précieux manuscrit des *Poésies françaises et latines* de Guillaume de Machau, en 2 vol. in-fol. L'abbé le Beuf, le comte de Caylus et l'abbé Rive ont publié des notices sur ce poëte et sur ses ouvrages.

MACHAULT D'ARNOUVILLE (Jean-Baptiste), né en 1701, d'un conseiller d'État, fut nommé, en 1738, maître des requêtes, et, en 1743, intendant du Hainaut. Deux ans après, il devint contrôleur général des finances, en remplacement de Philibert Orry, que madame de Pompadour avait fait disgracier. « De tous ceux, dit M. Droz, qui, sous le règne de Louis XV, furent chargés d'administrer la fortune publique, le seul homme supérieur fut Machault. Si l'on eût suivi les voies dans lesquelles entra ce ministre éclairé, intègre et ferme, son roi eût laissé un héritage bien différent, et, sans doute, le règne de Louis XVI aurait été paisible. Machault, ami de la retraite et de l'indépendance, refusa d'abord les hautes fonctions qui lui étaient offertes; et, quand il les eut acceptées par ordre du roi (décembre 1745), il les remplit avec le plus entier dévouement. L'idée première de son plan de réformes ne lui appartenait pas. Sous le ministère du duc de Bourbon, le financier Pâris Duverney avait déterminé ce prince à établir sur tous les revenus, pour douze ans, une contribution du *cinquantième*, qui devait être employée à l'amortissement de la dette publique (1725). Cet impôt, qui blessait les priviléges, rencontra une vive résistance, et sa suppression fut un des premiers actes du ministère de Fleury. Machault avait été frappé de l'idée de Pâris Duverney; il l'avait méditée avec son esprit étendu; il se l'était appropriée, en découvrant toute l'extension qu'il fallait lui donner, et tous les secours qu'on pouvait en obtenir; une idée isolée était devenue pour lui la base d'un système de finances. Il remplaça le *dixième*, qui cessait à la paix, par un *vingtième* levé sur tous les revenus, et destiné à fonder une caisse d'amortissement. Ce vingtième devait être perpétuel; et, dans la suite, il eût été la source d'une amélioration que son auteur se gardait bien d'annoncer hautement. La nouvelle contribution aurait reçu des accroissements successifs, au moyen desquels on eût fini par remplacer la taille et d'autres perceptions inégales et vexatoires. Le contrôleur général entendit, sans s'émouvoir, les clameurs inévitables excitées par son édit. Le clergé se souleva contre un impôt qu'il jugeait attentatoire à ses droits; les pays d'états réclamèrent leurs privilèges; les parlements refusèrent d'enregistrer. Cependant les parlements, les pays d'états cédèrent, et l'ordre fut donné de constater avec exactitude la valeur des biens du clergé (1749) (*). Louis XV, au milieu de ses

(*) Machault était pieux, et ne confondait

désordres, sentait l'importance des services que voulait lui rendre Machault, et il le soutint pendant quelques années; on vit même ce ministre, au plus haut degré de faveur, réunir les fonctions de garde des sceaux et celles de contrôleur général (1750). Le nouvel impôt était perçu; mais le clergé continuait de pousser des cris : restreindre ses priviléges, c'était porter la main à l'encensoir. Fatigué de clameurs continuelles, et cédant à des considérations dont je parlerai plus tard, Louis XV finit par abandonner un plan qui eût régénéré les finances et assuré la paix du royaume. Machault fut relégué au ministère de la marine (1754), où, sans se plaindre, il continua de servir l'Etat avec le même zèle (*). »

Il avait fait rendre, en 1753, un arrêt sur la liberté du commerce des grains, qu'on n'osa rapporter, mais qui, contrariant les opérations des associés du fameux *pacte de famine*, et par conséquent du roi, puisque ce prince n'avait pas honte de spéculer aussi sur la misère et sur la faim de ses sujets, contribua peut-être plus que les clameurs du clergé à hâter la retraite du courageux ministre.

Son administration, dans son nouveau département, fut plus habile encore, et surtout plus heureuse qu'au contrôle général. La défaite de l'amiral anglais Bing et la prise de l'île de Minorque firent le plus grand honneur à un ministre qui, n'ayant à disposer que de quarante-cinq navires, avait su donner à la marine française cet ascendant presque inespéré. Mais au moment où, par suite de l'attentat de Damiens, on pouvait craindre pour la vie de Louis XV, la marquise de Pompadour fut, par les ordres de Machault, expulsée de la demeure royale; la favorite ne lui pardonna pas cet affront, et dès que le roi, promptement guéri, eut repris ses habitudes, elle le fit envoyer en exil.

Il se retira dans sa terre d'Arnouville, et y passa, sans faire de tentative pour rentrer en faveur, plus d'un tiers de sa longue vie. En 1774, Louis XVI voulut lui confier la direction des affaires; mais une intrigue de cour suffit pour substituer à un véritable homme d'État le vieux Maurepas, courtisan adroit et homme nul. Après l'événement du 14 juillet, Machault se retira chez sa belle-fille, à Choisy; il vint ensuite résider à Rouen. Arrêté comme suspect, en 1794, il tomba malade aux Madelonnettes, où il avait été enfermé, et y mourut, dans sa 93e année.

MACHECOUL (combat et prise de). Après la prise de Saumur par les Vendéens, Charette qui, jusqu'à ce moment, s'était borné à agir pour son compte dans la basse Vendée, résolut d'opérer sa jonction avec les autres chefs royalistes, et dans ce but, il dirigea une attaque sur Machecoul, petite ville de l'arrondissement de Nantes. L'adjudant général Boisguillon y commandait un corps de 2,500 républicains. L'engagement commença le 20 juin 1793, et dura assez longtemps; mais enfin, après une vigoureuse défense, les républicains furent mis en désordre par une charge de cavalerie que Charette dirigea sur leur artillerie. Ils s'enfuirent dans la ville. Les efforts qu'ils firent pour y rétablir le combat furent inutiles, et leur déroute devint bientôt complète. Ils perdirent beaucoup de monde, et laissèrent au pouvoir de l'ennemi 600 prisonniers et 14 pièces de canon.

Machecoul fut attaqué par les républicains, le 1er janvier de l'année suivante. Charette, surpris par le général Carpentier, eut à peine le temps de ranger en bataille les 6,000 hommes qu'il commandait. Les républicains restèrent maîtres du terrain après un combat acharné; mais le général Carpentier eut la sage précaution de ne pas faire occuper Machecoul par ses troupes, et de bivouaquer autour des murs de cette place. En effet, Charette étant parvenu à rallier pendant la nuit une

point avec les intérêts de la religion, les immunités de l'Église. De concert avec d'Aguesseau, il avait fait rendre un édit (1747) qui interdisait au clergé de recevoir ou d'acquérir de nouvelles propriétés, sans y être autorisé par des lettres patentes enregistrées dans des cours souveraines.

(*) Droz, *Hist. du règne de Louis XVI*, introduction, p. 58 et suiv.

partie de ses soldats, recommença le combat le lendemain. Mais, comme la veille, il fut vaincu, et faillit être fait prisonnier; le dévouement de son aide de camp, le jeune la Roberie, qui, à la tête de quelques cavaliers vendéens, retarda la poursuite des républicains, put seul empêcher l'entière destruction des royalistes.

MACKAU (Ange-René-Armand, baron de), amiral, né à Paris, en 1788, entra de bonne heure dans la marine, et ne tarda pas à s'y distinguer. Il rendit son nom célèbre par un brillant combat qu'il soutint en 1811, avec le brick *l'Abeille*, contre le brick anglais *l'Alacrity*, dont il s'empara. Sous la restauration, il fut chargé de plusieurs voyages de découvertes, et de diverses missions diplomatiques, entre autres à Madagascar et à Saint-Domingue. Il a succédé, en 1843, à l'amiral Duperré, comme ministre de la marine.

MACON, *Matisco*, ville de l'ancienne Bourgogne, aujourd'hui chef-lieu du département de Saône-et-Loire. Population : 10,998 hab.

Cette ville, qui existait avant l'invasion des Romains dans la Gaule, était alors comprise dans le territoire des Éduens. Les Romains y établirent une fabrique de flèches et javelots, et l'importance qu'elle acquit, sous leur domination, est attestée par les nombreux débris d'antiquités qu'on y découvre encore de nos jours.

Saccagée en 451 par Attila, elle fut brûlée en 720 par les Sarrasins, et saccagée de nouveau un siècle après par Lothaire, qui se vengea sur elle des comtes Bernard et Guérin. Les juifs y furent reçus sous Charles le Chauve; on leur traça une enceinte qui prit le nom de *Sabbat*, et ils construisirent, au nord de la ville, un pont qui a gardé longtemps leur nom, *Pont Jud*, et n'a été démoli que dans ces dernières années. Louis et Carloman assiégèrent Mâcon en 880, et Bozon s'efforça en vain de la défendre; les Hongrois en 924, et en 1361 les Écorcheurs, la pillèrent et la détruisirent en partie.

Louis XI, dans ses démêlés avec les ducs de Bourgogne, fit assiéger Mâcon par le dauphin d'Auvergne. Cette ville fut prise et reprise plusieurs fois, pendant les guerres de religion, par les troupes des deux partis. Les protestants y commirent de grands dégâts et de grandes cruautés; ils pillèrent et brûlèrent les églises de Saint-Pierre, des Jacobins, de Saint-Étienne; détruisirent les archives de Saint-Vincent et de Saint-Pierre; massacrèrent les prêtres, et précipitèrent, du haut du clocher des Jacobins, le prieur et un frère de cet ordre; les catholiques à leur tour usèrent de représailles; Guillaume de Saint-Point, gouverneur de la ville pour le roi, força ceux d'entre les protestants qui tombèrent entre ses mains, de sauter du haut du pont dans la rivière, et on appela ces horreurs *les farces de St-Point*; aussi la révolution de 1789 fut-elle pour les Mâconnais le signal d'une violente réaction contre le catholicisme; de douze églises qu'ils possédaient autrefois, pas une ne restait sur pied à l'époque du sacre de Napoléon, et le pape, à son passage dans leur ville, fut obligé de célébrer la messe dans ses appartements. L'empereur, pour se les concilier (ils l'avaient brûlé en effigie lorsqu'il s'était fait nommer consul à vie), leur accorda ce qui restait de biens nationaux non vendus dans le département, pour en consacrer le produit à la construction d'un édifice religieux; c'est à cette décision que Mâcon est redevable de la belle église qu'on y admire aujourd'hui. Cet édifice, commencé en 1810, a été consacré en 1816.

Mâcon est la patrie de MM. de Lamartine et Matthieu.

MACON (comtes de). Mâcon eut, sous la deuxième race, des comtes amovibles, dont le premier fut *Warin* ou *Guérin*, à qui Louis le Débonnaire fit en outre don des comtés d'Autun et de Chalon. Il joua un rôle important dans les guerres que ce prince eut à soutenir contre ses enfants, et plus tard rendit de nombreux services à Charles le Chauve. Il contribua puissamment à la victoire de Fontenay, et mourut après l'année 850.

Warin II fut le successeur du précédent. On ignore l'époque de son avénement et celle de sa mort.

Wilbert, fils de Lambert et de Rotrude, supplanta Warin, et fut lui-même déposé par Boson en 879, et

remplacé par Bernard, marquis de Gothie.

Bernard, dit *Plante-Velue*, comte d'Auvergne, fut pourvu, par Louis et Carloman, du comté de Mâcon. Il mourut en 886.

886. *Létalde* ou *Leutalde*. Il vivait encore en 905.

Raculfe, vicomte de Mâcon sous Létalde, vivait encore en 920.

Comtes héréditaires.

Vers 920. *Albéric Ier*, second fils de Mayeul, vicomte de Narbonne et de Rainoldis, épousa Tolosane ou Étolane, fille et héritière de Raculfe, et succéda à son beau-père.

942. *Létalde Ier*, comte de Bourgogne, en 956.

971. *Albéric II*, associé à Létalde Ier son père dès 952.

975. *Létalde II*, fils d'Albéric II, auquel il était associé en 971.

979. *Albéric III*, fils de Létalde II.

995 au plus tard. *Otte-Guillaume* ou *Otton*, comte de Bourgogne, s'empara du Mâconnais comme époux d'Ermeuldad, veuve d'Albéric II, après la mort d'Albéric III, qui n'avait pas laissé d'enfants. Il y eut pendant quelque temps trois comtes de Mâcon, savoir : Otte-Guillaume, Gui son fils, et Guillaume *Barbe-Sale*, oncle d'Albéric III.

1007 au plus tard. *Otton*, fils de Gui.

1049. *Geoffroi*, fils d'Otton.

1065. *Gui*, fils de Geoffroi. Il se retira dans l'abbaye de Cluny en 1078, et mourut en 1109.

1078. *Guillaume Ier*, dit *le Grand* et *Tête-Hardie*, comte de Bourgogne, et parent du comte Gui, lui succéda, et se démit du comté de Mâcon en 1085.

1085. *Renaud*, fils du précédent, et *Étienne le Hardi*, comte de Varasque. Le premier mourut en 1097; le second fut tué à Ascalon, en Palestine, vers 1102.

Guillaume II, dit *l'Allemand*, fils de Renaud, succéda au comté de Mâcon avec ses deux cousins Guillaume III et Renaud II.

Vers 1107. *Guillaume III*, dit *l'Enfant*, fils de Guillaume l'Allemand.

1127. *Guillaume IV*, deuxième fils d'Étienne le Hardi.

Vers 1156. *Girard* ou *Gérard*, second fils de Guillaume IV.

Vers 1184. *Guillaume V*, fils aîné du précédent, comte de Vienne. Son fils, *Girard II*, mort avant lui, avait eu aussi le titre de comte de Mâcon.

1224. *Alix*, petite-fille de Guillaume V et fille de Girard II, épousa Jean de Braine, troisième fils de Robert II, comte de Dreux et de Braine. Jean fit deux voyages en terre sainte, et mourut dans le second, vers 1239 ou 1240. Après la mort de son époux, Alix se retira dans l'abbaye de Maubuisson, et saint Louis réunit le comté de Mâcon à la couronne.

Le comté de Mâcon, donné par le dauphin Charles à son frère Jean, comte de Poitiers, par lettres du mois de mai 1359, fut érigé la même année en pairie, avec tous les droits et prérogatives des anciens pairs. Ce comté revint à la couronne en 1415, après la mort du prince Jean. En 1435, par le traité d'Arras, il fut cédé avec plusieurs autres seigneuries à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, puis réuni de nouveau à la couronne par Louis XI après la mort de Charles le Téméraire. En 1526, François Ier le céda par le traité de Madrid à Charles-Quint; mais on sait que ce traité ne fut pas exécuté. En 1529, le traité de Cambrai assura le comté de Mâcon à la France, ce qui fut confirmé en 1544 par le traité de Crépy.

MACON (monnaies de). — Les premières monnaies de Mâcon, qui soient parvenues jusqu'à nous, datent de la période mérovingienne. Ce sont des tiers de sous d'or, qui, d'abord mal lus et mal expliqués, ont été longtemps attribués à d'autres localités. En voici la description : MATACONECI; tête diadémée tournée à droite, le buste couvert d'un paludamentum. — ℞. IVSE MONETARIVS; dans le champ une croix sur un globe, accostée des lettres M A. Le C de MATACONE étant carré [*sic* E] a été pris pour un L; c'est pour cette raison que Lelewel lisait MATALONE, et voulait voir dans ce mot le nom ancien d'un village nommé Mantelon. Cette opinion ne peut se soutenir, et nous espérons que la nôtre prévaudra, si l'on veut bien remarquer que le travail de ces

monnaies est tout à fait bourguignon, et que, sur les pièces originales que nous avons eu occasion de voir, le C est bien évident. Il faut descendre ensuite jusqu'au dixième siècle pour trouver des monnaies de Mâcon. Voici celles qui ont été retrouvées jusqu'ici :

1° CARLVS REX, autour d'une croix.— ℞. MATISCONCI, autour d'un chrisme dégénéré. Cette pièce est certainement de Charles le Simple.

2° HENRICVS REX, autour d'une croix. —℞. MATISCENSIS, autour d'une croix losangée; *denier de Henri Ier*.

3° PHIPVS REX, autour d'une croix losangée. — ℞. MATISCON; N dans le champ; *denier de Philippe Ier*.

4° PHIPVS REX, même type que devant.— ℞. MATISCON; S dans le champ; *denier de Philippe Ier*.

Les lettres S et l'N que l'on voit sur ces deniers n'ont point encore été expliquées. Lorsque ces pièces furent frappées, Mâcon appartenait à des comtes particuliers; cette ville et Chalon-sur-Saône sont les seules où le nom du roi ait persisté sur la monnaie pendant la période feodale; plus tard, Mâcon revint à la couronne, et on y battit monnaie au nom des rois de France; un point placé sous la douzième lettre indique l'atelier de cette ville.

MACONNAIS. Le comté de Mâcon avait pour bornes, au nord, le Châlonnais; au midi, le Beaujolais; à l'orient, la Saône, qui le séparait de la Bresse; à l'occident, le Charolais et le Briennais.

Compris, du temps de César, dans le territoire des Éduens, et sous Honorius, dans la première Lyonnaise, il fut envahi par les Bourguignons à la fin du quatrième siècle, passa ensuite sous la domination des Francs, eut, sous les rois de la deuxième race, des comtes amovibles, et, après l'usurpation de Boson, des comtes héréditaires, lesquels s'éteignirent avec la postérité de Guillaume II. (Voyez MACON [comtes de].)

MAÇONS (corporation des). Nous avons, à l'article FRANCS-MAÇONS, parlé de l'origine des corporations de ces artisans; nous nous bornerons ici à donner, d'après le *Livre des métiers*, un extrait de leurs règlements : « Il puet estre maçon à Paris qui veut pour tant qu'il sache le mestier, et qu'il œvre es us et coustumes du mestier, qui tel sunt : nus ne puet avoir en leur mestier que j apprentis, et se il a aprentis, il ne le puet prendre à mains de vj ans de service; mès à plus de service le puet-il bien prendre et à argent, se avoir le puet. Et se il le prenoit à mains de vj anz, il est à xx sols parisis d'amende, à paier à la chapèle monseigneur Saint Blesve (Blaise), ce n'estoient ses filz tant seulement nez de loial mariage. Li maçons pueent bien prendre j autre aprentiz si tost come li autre aura acompli v ans, à quelque terme que il eust le premier aprentis prins (*). »

Saint Blaise était aussi le patron des charpentiers; en 1476, les deux corporations établirent leur confrérie sous ce vocable, dans une chapelle de la rue Galande, qui avait dépendu du prieuré de Saint-Julien le Pauvre.

MAÇONS (francs). Voyez FRANCS-MAÇONS.)

MACQUER (Pierre-Joseph), célèbre chimiste, médecin et professeur de pharmacie, membre de l'Académie des sciences, né à Paris en 1718, d'une famille noble originaire d'Écosse, mort en 1784. Ses principaux ouvrages sont : *Éléments de chimie théorique*, Paris, 1741, in-12; *Éléments de chimie pratique*, Paris, 1751, 2 vol. in-12; *Dictionnaire de chimie*, 2 vol. in-4°, ou 4 vol. in-8°. Macquer a inséré en outre dans le *Journal des savants* un grand nombre d'articles et environ quinze Mémoires dans le *Recueil de l'Académie des sciences*.

MACTA (affaire de la). Les conditions de la convention conclue le 26 février 1834, entre le général Desmichels et Abd-el-Kader, n'ayant pas été scrupuleusement observées par ce dernier, les hostilités ne tardèrent pas à recommencer de part et d'autre. L'émir, instruit des négociations du général Trézel avec quelques tribus arabes, leur prescrivit l'émigration du territoire qu'elles occupaient aux environs d'Oran, et leur en désigna un nouveau dans

(*) *Règlements sur les arts et métiers de Paris*, publiés par G. B. Depping, in-4°, p. 107.

l'intérieur de la province : les Douairs et les Zmélas résistèrent à ces injonctions, et réclamèrent la protection de la France. Le général Trézel, jugeant que l'honneur ne lui permettait pas d'abandonner des alliés dont la fidélité ne s'était pas encore démentie, signifia à l'emir qu'il eût à respecter nos amis et le pays couvert de leurs tentes. En même temps, il rassembla les forces dont il pouvait disposer, et se porta, dans les premiers jours de juin 1835, en avant du territoire qu'il fallait couvrir. Cette démonstration fut le signal des hostilités. Les Arabes se montrèrent plus nombreux qu'il n'avait été possible de le prévoir. Enfin, après une suite de combats sans résultats, mais non pas sans gloire, le général Trézel, qui ne pouvait plus tenir la campagne, fut forcé de songer à la retraite. Il ne retrouva plus libre le chemin d'Oran ; et, dans une retraite difficile à travers les bois et les défilés qui avoisinent le cours d'eau formé par la réunion du Sig et de la Macta (l'Habrach), il éprouva des pertes sensibles.

Cet échec essuyé contre un ennemi cinq ou six fois aussi nombreux que les Français, était peu grave en lui-même ; mais il eut une immense portée en ce qu'il ébranla, dans l'esprit des indigènes, la conviction qu'ils avaient de notre supériorité.

MADAGASCAR (établissements français à). — L'île de Madagascar ou Madecasse, située dans l'océan Indien, fut découverte en 1506 par les Portugais, qui lui donnèrent le nom d'île de Saint-Laurent. Les Français changèrent plus tard ce nom en celui d'île *Dauphine*, et s'y établirent d'une manière stable en 1642. En 1665, la compagnie française des Indes y éleva le fort Dauphin. Cette compagnie fut obligée de combattre constamment pendant près d'un siècle les naturels du pays, qui finirent par la forcer à évacuer l'île. Cependant les Français firent quelque temps après, pour reprendre leurs possessions, de nouvelles tentatives, dont la plus importante fut celle que dirigea, en 1774, le comte Beniowski. Cet aventurier, après avoir soumis une partie des indigènes, se fit nommer chef de la nation, et périt en combattant un détachement de troupes françaises envoyées contre lui de l'île Bourbon. A partir de cette époque, nous n'eûmes longtemps que des relations de commerce avec Madagascar, mais point d'établissements dans cette île. En 1814, la France se remit en possession des établissements qu'elle y avait possédés, et en fonda même un nouveau dans un îlot voisin, l'île Sainte-Marie. Mais les indigènes, soutenus par les Anglais, inquiétèrent tellement les colons, que ceux-ci furent forcés d'abandonner encore une fois tous les points de l'île, malgré les efforts d'une expédition qui partit, en 1829, de l'île Bourbon pour les soutenir. Nous dûmes alors nous restreindre à la seule occupation de l'île Sainte-Marie. Aujourd'hui, il semble que les sentiments hostiles des indigènes à notre égard aient changé, et qu'ils tiennent à établir de bonnes relations avec la France. C'est ce que sont venus exprimer, au nom de leur reine, il y a quelques années, des ambassadeurs envoyés par cette princesse à Louis-Philippe. En attendant que la France ait réglé d'une manière définitive ses rapports avec Madagascar, les colons de l'île Bourbon continuent à se livrer au commerce sur les côtes de cette île.

MADAME. Ce titre n'était donné autrefois qu'aux saintes, aux femmes titrées, aux abbesses, aux supérieures, aux prieures, en un mot à toutes les religieuses en charge dans les couvents et dans les chapitres nobles.

La dénomination de *madame*, quand elle n'était pas suivie d'un nom propre, désignait la fille aînée du roi. (Voyez DAME.)

MADEC, aventurier français, né à Quimper en 1736, s'embarqua en 1748, comme élève sur un vaisseau de la compagnie des Indes, puis s'enrôla dans les troupes françaises à Pondichéry. Il passa ensuite successivement au service des différents princes de l'Inde, alors en guerre contre les Anglais, et, par ses brillants faits d'armes, acquit une haute réputation de bravoure et de talents militaires. Après une campagne où, à la tête de quelques milliers d'hommes, il avait résisté à une nombreuse armée de Djats, il fut décoré du titre de nabab de première classe par l'empe-

reur du Mogol, qui le ceignit lui-même de son sabre. « Ces deux jours, dit Madec, dans ses Memoires qui n'ont jamais été publiés, furent les plus beaux de ma vie... Je me disais : Tout ceci est-il un songe ? Hélas! ce n'en était qu'un. » En effet, de nouvelles guerres éclatèrent bientôt, et Madec, toujours au service du grand Mogol, éprouva de nombreuses alternatives de succès et de revers; enfin, ayant perdu toute sa fortune, il rentra en France en 1779, et y mourut en 1784. Outre un brevet de colonel, le roi lui avait accordé la croix de Saint-Louis et des lettres de noblesse.

Madeliniers ou Mazelinniers. — On nommait ainsi, au moyen âge, les ouvriers qui fabriquaient des coupes à boire réservées pour l'usage des grands et des riches. « Ces coupes, dit M. Géraud, étaient appelées *mazelins*, *madelins* et *maderins*, parce qu'elles étaient faites d'une pierre précieuse, à laquelle on donnait le nom de *madre*. Tout porte à croire que le nom de *vases maderins* n'est qu'une corruption de celui de *vases myrrhins*, fameux chez les anciens; mais on n'a pu encore déterminer avec précision la matière qu'on appelait *myrrha* dans l'antiquité, *madre* au moyen âge. Quelques auteurs ont cru que c'était l'agate onyx. Des coupes moins precieuses étaient faites en bois; c'était du platane, du buis, de l'érable ou du tremble. Il y avait des ouvriers crieurs qui parcouraient les rues, et qui reparaient, à la porte des maisons, avec du fil de cuivre ou d'argent, les coupes endommagées. »

Madelonnettes. — Cet établissement, situé à Paris, rue des Fontaines, dans le quartier Saint-Martin des Champs, et qui est devenu, depuis 1795, une maison de detention pour les femmes, était auparavant une maison religieuse. En 1618, Robert de Montry avait retiré dans sa maison deux filles publiques, qu'il avait determinées à quitter leur vie de désordre. Plusieurs autres femmes debauchées suivirent l'exemple des deux premieres, et Robert de Montry continua à pourvoir à leur entretien jusqu'au moment où la marquise de Maignelay, sœur du cardinal de Gondy, acheta, en 1620, pour les y placer, une maison rue des Fontaines, et leur légua 101,600 liv. Le roi ajouta quelque argent à ce legs; et, le 20 juillet 1629, on plaça quatre religieuses de la Visitation de Saint-Antoine à la tête de cette maison, qui fut plus tard divisée en trois classes. La premiere, qui était la plus nombreuse, etait celle des filles mises en réclusion pour y faire pénitence : elles gardaient l'habit séculier. La seconde classe se composait de filles déjà éprouvées par la pénitence, et qu'on nommait la *congrégation* : elles portaient un habit gris. La troisieme classe comprenait les filles qui avaient donné des preuves de la sincérité de leur conversion : elles étaient admises à faire des vœux.

Mademoiselle. — C'était ainsi qu'avant la revolution, les nobles appelaient les bourgeoises et les actrices, qu'elles fussent mariées ou nun. Les filles aînées des princes, frères ou oncles des rois de France, étaient qualifiées de *Mademoiselles*, sans qu'on y ajoutât leur nom propre. Voyez Damoiselle.

Mademoiselle (la grande). Voyez Montpensier.

Madras (prise de). — Le 21 septembre 1740, Labourdonnais se rendit maître de cette ville avec une flotte de neuf vaisseaux et trois mille hommes de débarquement. Il permit aux habitants de se racheter du pillage par une contribution de neuf millions de livres. Mais Dupleix cassa cette capitulation, pilla et brûla la ville; et, accusant son rival de trahir la France par son humanité, le contraignit de s'en retourner à l'île de France. Par le traité d'Aix-la-Chapelle, Madras fut rendue à l'Angleterre; mais les Français ne l'évacuèrent qu'en 1749.

Madrid (traité de). — François Ier, fait prisonnier à la bataille de Pavie, languissait depuis longtemps malade dans sa prison de Madrid, lorsque Charles-Quint, craignant de voir la mort lui enlever son prisonnier, fit tout son possible pour l'amener à consentir à une paix deshonorante. François Ier avait d'abord conçu le projet d'abdiquer en faveur de son fils; mais, abattu par la fièvre, consumé par l'ennui, il ne put soutenir cette magnanime résolution, et, le 14 janvier 1526, il signa avec

Charles-Quint le célèbre traité de Madrid. Seulement, quelques heures avant qu'on le lui apportât à signer et à jurer, il avait appelé dans sa chambre ses trois plénipotentiaires, François de Tournon, archevêque d'Embrun, Jean Selve, premier président du parlement de Paris, et Philippe de Brion-Chabot (qui, plus tard, devint amiral de France), et les secrétaires et notaires. Il leur avait fait promettre le secret; puis, après leur avoir exposé la dureté de l'empereur envers lui, il avait déclaré nul l'acte qu'il allait signer, comme lui étant arraché par la force, et protesté qu'il ne l'exécuterait jamais. « Par ce traité, dit M. de Sismondi, François Ier cédait à l'empereur le duché de Bourgogne, le comté de Charolais, les seigneuries de Noyers et de Château-Chinon, la vicomté d'Auxonne et le ressort de Saint-Laurent, sans réserve de foi, d'hommage, de service et de serment de fidélité. A cette condition, le roi devait être reconduit, le 10 mars, en ses États, et échangé à la frontière contre ses deux fils aînés, qu'il donnerait en otage, ou, à son choix, contre l'aîné seulement, et douze des plus grands seigneurs de France. Ces otages étaient donnés en garantie de l'exécution de la promesse du roi, que si, dans six semaines, la Bourgogne n'était pas livrée à l'empereur, et que, dans quatre mois, les ratifications ne fussent pas échangées, il reviendrait tenir prison là où l'empereur l'ordonnerait. Le roi renonçait en même temps, en faveur de l'empereur, au royaume de Naples, au duché de Milan, aux seigneuries de Gênes et d'Asti, au ressort et souveraineté sur les comtés de Flandre et d'Artois, et aux cités et châtellenies qu'il possédait dans ces comtés. L'empereur, de son côté, renonçait aux villes de la Somme qui avaient appartenu à Charles le Téméraire. François s'engageait à épouser Éléonore, reine douairière de Portugal, sœur de l'empereur; il pardonnait au duc de Bourbon et à tous ses partisans; il les rétablissait dans leurs biens, et s'engageait à leur rendre les fruits perçus pendant leur exil; enfin, il contractait une ligue offensive et défensive avec l'empereur; il promettait de lui fournir une armée et une flotte pour le suivre en Italie à son couronnement, et de l'accompagner en personne lorsque Charles marcherait à une croisade contre les Turcs ou contre les hérétiques (*). »

Ainsi que nous l'avons raconté ailleurs, François Ier, lorsqu'il fut remis en liberté, refusa d'exécuter ce traité déshonorant, et la guerre recommença entre les deux rivaux.

MAESTRICHT (prises de). En 1673, Louis XIV, après avoir placé Condé à la tête de l'armée de Hollande, et chargé Turenne d'aller tenir tête aux Impériaux en Allemagne, réunit entre Courtray et Deinse une armée de 20,000 hommes de pied et de 12,000 chevaux. Il trompa les Espagnols sur ses intentions en menaçant successivement Gand et Bruxelles, et fit, du 5 au 6 juin, filer en secret des troupes qui investirent Maestricht, devant lequel, le 10 juin, il arriva lui-même avec le reste de son armée. Malgré l'importance de cette place, la garnison ne se composait que de 5,000 fantassins et de 2,000 chevaux, sous la conduite d'un brave officier, nommé Farjaux, et d'un pareil nombre de troupes espagnoles. Sept mille paysans furent contraints de travailler sous le feu de la place aux lignes de circonvallation, et la tranchée fut ouverte dans la nuit du 16 au 17 du même mois. Vauban dirigea les travaux avec son habileté ordinaire. Dès le quatrième jour, tous les canons de la place furent démontés. Farjaux continua cependant à se défendre avec la mousqueterie et par de fréquentes sorties; mais la résistance ne pouvait durer longtemps; et, dès le 29 juin, les habitants le forcèrent de capituler. Louis XIV nomma le comte d'Estrades gouverneur de la place, et lui laissa 16,000 hommes.

1748. — Malgré les succès importants des armées françaises, pendant la guerre pour la succession d'Autriche, les négociations pour la paix n'aboutissaient à aucun résultat. Le maréchal de Saxe résolut enfin de frapper un grand coup : « La paix est dans Maestricht, » dit-il; et il fit ses dispositions pour le siége de cette place importante, qui était dans

(*) *Histoire des Français*, t. XVI, p. 275 et suiv.

le meilleur état de défense ; en effet, le duc de Cumberland, avant de disperser son armée dans les quartiers d'hiver, y avait fait entrer des secours considérables, et elle se trouvait parfaitement approvisionnée.

Le siége de Maestricht présentait les plus grandes difficultés : il fallait faire marcher des troupes des deux côtés de la Meuse, « et pendant tout ce temps, dit le baron d'Espagnac (*), chacun de ces deux corps devant être livré à ses propres forces, il convenait d'en concerter les mouvements, de façon que les ennemis fussent accablés par la manœuvre même, et ne pussent, sans un danger évident, se porter sur l'un d'eux : c'était en conséquence qu'il avait été projeté que pendant que le maréchal de Lowendal, chargé du commandement du corps destiné à marcher par la rive droite de la Meuse, traverserait le Luxembourg pour se porter par Limbourg ou Verviers au-dessous de Maestricht, le maréchal de Saxe donnerait de son côté des inquiétudes pour Bréda, afin de retenir les alliés sur la rive gauche, et qu'il se rendrait ensuite le plus tôt possible par Tirlemont et Tongres, au-dessous de Maestricht, sur la même rive de la Meuse. » Les marches furent si bien combinées, que les deux maréchaux arrivèrent à point nommé devant la place.

Elle devait être attaquée par les deux côtés de la basse Meuse ; la tranchée fut ouverte la nuit du 15 au 16 avril, et les travaux du siége furent poussés avec la plus grande vigueur. Enfin, après plusieurs sorties qui toutes furent repoussées, et au moment où le maréchal de Saxe se disposait, le 4 mai, à faire enlever le chemin couvert, la garnison ouvrit des négociations. La capitulation fut signée le 7 ; elle portait que la garnison sortirait avec les honneurs de la guerre et sans chariots couverts ; mais que par considération particulière pour le baron d'Aylwa, commandant de la place, et pour le baron de Marshal, commandant des Autrichiens, ils pourraient emmener, l'un et l'autre, quatre pièces de canons et deux mortiers.

(*) *Histoire du maréchal de Saxe*, t. II, p. 443.

Le lendemain, les hostilités furent suspendues, et la paix, signée le 18 octobre à Aix-la-Chapelle, fut publiée à Paris le 12 février suivant.

1794. — Les Autrichiens, après leur défaite à la Chartreuse de Liége, s'étaient attendus à voir les Français former le siége de Maestricht, aussi avaient-ils jeté une forte division de leurs troupes dans les murs de cette place, où étaient d'ailleurs accumulés de puissants moyens de défense. Kléber, que Jourdan détacha de son armée avec un corps de 35,000 hommes, commença l'investissement dans les premiers jours de septembre. Bientôt il fut rappelé par le général en chef, pour aller avec la moitié de ses troupes contribuer au gain de la bataille d'Aldenhoven, et, pendant son absence, les assiégés firent plusieurs sorties, qui toutes furent repoussées. Enfin, Kléber revint devant la ville, mais seulement avec une partie des troupes qu'il avait emmenées. Le général de brigade Marescot, qui commandait le génie, et le général de division Bollemont, qui dirigeait l'artillerie, redoublèrent d'activité ; et lorsque, par les soins du représentant Gillet, un bel équipage de 200 pièces de canon fut arrivé par la Meuse le 23 octobre, les travaux furent poussés, tant du côté du fort Saint-Pierre que du côté de Wick, avec la plus grande vigueur.

L'artillerie française, servie avec habileté, fit des merveilles : une grêle de bombes et autres projectiles fut lancée sur cette ville, et en réduisit une partie en cendres ; enfin, le prince de Hesse, apitoyé sur le sort des habitants, et désespérant d'obtenir aucun secours, consentit, le 4 novembre, à se rendre et à déposer les armes, à condition que la garnison, forte de 8,000 hommes, serait renvoyée sur parole jusqu'à parfait échange. On trouva dans la place 351 bouches à feu.

MAGDEBOURG (bataille, siége et prise de). Après la bataille d'Iéna, les débris de l'armée prussienne, qui espéraient trouver un abri sous les murs de Magdebourg, vinrent s'y réfugier, sous la double protection de ses remparts et d'un camp retranché construit à la hâte ; bientôt attaqués, ils y furent forcés après cinq assauts successifs et très-

meurtriers, et obligés de fuir en déroute dans deux directions différentes. Pendant que la cavalerie de Murat les poursuivit, le 28 octobre 1806, le maréchal Ney mettait le blocus devant Magdebourg; et, dès le 1er novembre, les assiégés commençaient à ressentir tous les effets de la disette, lorsqu'un bombardement général vint porter parmi eux le découragement et la mort. Plusieurs quartiers de la ville ayant été incendiés, le gouverneur (le prince de Hohenlohe) demanda à capituler; et, le 8, il se rendit. Le lendemain, les postes furent occupés par les troupes françaises, et, le 11, la garnison, forte de 22,000 hommes, dont 20 généraux et 800 officiers, défila devant le vainqueur, aux pieds duquel elle déposa 54 drapeaux et 5 étendards. La place renfermait 800 bouches à feu, un approvisionnement considérable de poudre, un équipage de pont et un immense matériel. La reddition de Magdebourg acheva la désorganisation de l'armée prussienne.

MAGNAC, ancienne baronnie de la Marche, érigée en marquisat en 1650, aujourd'hui comprise dans le département de la Creuse.

MAGNANO (bataille de) (*). — Schérer avait rangé son armée de Villafranca à l'Adige; les Autrichiens, de leur côté, s'étaient déployés jusqu'à Pescaire, dans le but apparent de tourner la gauche de l'armée française et de l'enfermer entre le bas Adige et le Pô.

Schérer les voyant disposés à prendre l'offensive, résolut de les attaquer, et la bataille s'engagea (5 avril 1799). Au premier choc, les deux ailes droites furent victorieuses; celle de Kray enlevait Villafranca, pendant que Victor et Grenier obtenaient de leur côté un succès plus décisif; ils mirent l'ennemi en déroute, et, secondés par Moreau, atteignirent les glacis de Vérone. Le général autrichien, forcé alors de renoncer à son plan d'attaque, dut s'attacher à contenir Moreau, et y réussit après de sanglants efforts. Les réserves heurterent Grenier, qu'elles firent reculer, et elles forcèrent, en s'adossant à l'Adige, les deux divisions à se replier sur le centre. Kray fit alors recommencer une attaque générale; mais Moreau et Serrurier furent encore vainqueurs au centre et à Villafranca. La nuit mit fin à ce combat douteux; et quoique les pertes fussent à peu près égales, puisque chaque armée laissait sur le champ de bataille 2 à 3,000 hommes, le désavantage fut pour l'armée française, qui se vit forcée de se retirer vers le Mincio.

(*) Voyez ITALIE (guerres d'), t. IX, p. 653, col. 1.

MAGNÉTISME ANIMAL. — Ainsi que bien d'autres doctrines médicales fondées sur l'imagination, le magnétisme animal a été importé de l'Allemagne en France. Mesmer, son auteur, dont il a longtemps porté le nom, était imbu des principes d'astrologie et de mysticisme qui se trouvent exposés dans les œuvres de Paracelse, Vanhelmont, Maxwell, Burgravius et Kircher. Son premier écrit fut une dissertation sur l'influence des astres et des planètes dans la guérison des maladies. Il prétendit, dans sa théorie magnétique, que tous les corps renferment un fluide, cause première des phénomènes vitaux. Il affirma que les mouvements de ce fluide pouvaient être changés, augmentés ou diminués par certaines circonstances ou par des manœuvres particulières. Ce fluide, il le nomma *fluide magnétique animal*, pour le distinguer de celui qu'on suppose exister dans les substances minérales. Cette doctrine n'était pas nouvelle, mais Mesmer se l'appropria par l'éclat qu'il sut lui donner et par la singularité de sa pratique médicale. Ce fut en 1778 qu'il quitta Vienne pour venir à Paris.

Quiconque a pu voir de près les charlatans à systèmes, sait qu'en général ils sont presque aussi dupes de leurs propres idées que ceux qui les écoutent. La foi qu'ils ont en eux-mêmes fait leur puissance sur les autres; et c'est par l'emphase de leurs paroles, et par l'exagération de leurs promesses, plutôt que par leur manque de sincérité, qu'ils méritent le nom de charlatans. Il en était ainsi de Mesmer; il employa, pour se mettre en vogue, des moyens propres à frapper les esprits et que la bonne foi reprouve; mais il croyait, très-probablement, à l'efficacité des moyens prestigieux dont il usait. Voici

la description qui a été faite de son fameux baquet, autour duquel vint se ranger toute la haute société d'alors :

Ce baquet était en bois de chêne et avait 4 à 5 pieds de diamètre, 1 pied de profondeur. Des bouteilles pleines d'eau et magnétisées étaient disposées dans son intérieur, et baignaient dans l'eau dont il était rempli; le couvercle était percé de trous pour la sortie de tringles en fer, coudées, mobiles, et plus ou moins longues, afin de pouvoir être dirigées vers les différentes régions du corps des malades qui s'approchaient du baquet. Une corde très-longue, dont les patients entouraient leurs membres infirmes sans la nouer, partait de l'un des anneaux du couvercle. On n'admettait point aux expériences les individus atteints d'affections pénibles à la vue, telles que les plaies, les tumeurs, et les difformités. Enfin, les malades formaient la chaîne en se tenant par les mains; et, pendant ce temps, des symphonies, des chœurs invisibles et analogues à la circonstance, étaient exécutés.

L'assemblée se composait de personnes de haute condition, malades ou se croyant telles, et pour la plupart assujetties plus ou moins à l'empire de leurs nerfs. Après un certain temps, beaucoup d'entre elles éprouvaient les signes précurseurs des attaques de nerfs, tels que des bâillements, de l'agitation; plusieurs avaient des crises réelles manifestées par du malaise, des douleurs dans les membres, des convulsions, des cris, de l'oppression, des gémissements et des larmes abondantes.

Il est permis de croire que quelques affections purement névralgiques furent dissipées ou amoindries par ces effets, qui troublaient le cours de la vitalité. Mesmer fit grand bruit de ces cures; il se posa comme un homme de génie, auquel l'humanité allait devoir un immense bienfait; et la foule du grand monde se porta à ses réunions qui se tenaient dans l'un des hôtels de la place Vendôme. L'Académie des sciences et la Faculté de médecine crurent devoir intervenir. Une commission composée de Borie, Sallin, Darcet, Guillotin, pour représenter la Faculté de médecine; et de Franklin, Leroy, Bailly et Lavoisier, pour représenter l'Académie des sciences, fut nommée. Ces savants cherchèrent à constater l'existence du fluide dont Mesmer affirmait l'existence; ils ne purent y parvenir; ils se soumirent aux expériences du baquet, et ne ressentirent absolument aucun effet; ils examinèrent les observations des malades soi-disant guéris par le magnétisme, et ne virent, dans ces cures, rien qui fût au-dessus des forces de la nature; enfin, ce qui donna à leur examen une valeur toute-puissante, c'est que des personnes ayant été mises en expérience, sans le savoir, n'en éprouvèrent aucun effet, tandis que d'autres, qui étaient sous l'influence de la croyance au magnétisme, tombèrent en convulsion. Le mesmérisme ne se releva jamais des coups qu'ils lui portèrent. Au reste, l'auteur de ce système s'était, en quelque sorte, soustrait d'avance à leur jugement, en déclarant, dans un de ses cours, que la base réelle de toute influence magnétique était la croyance et la volonté.

Jusque-là les magnétiseurs n'avaient encore produit que des effets convulsifs; ils n'avaient fait que déplacer, pour employer leur langage, le fluide nerveux, pour le porter irrégulièrement tantôt sur un point, tantôt sur un autre de l'économie. Le magnétisme, avec toute la puissance qui lui a été attribuée de nos jours, n'était pas encore connu. C'est au marquis de Puysegur qu'il faut rapporter cette découverte. Le marquis de Puységur enseigna qu'au moyen de certaines manœuvres, il était possible de plonger une personne dans un état semblable à celui des somnambules; et il voulut tirer parti de ce désordre physiologique pour la guérison des malades. Il affirma que les personnes magnétisées pouvaient voir les choses qui leur étaient cachées, ou qui se passaient à une grande distance; qu'elles pouvaient lire dans l'avenir; enfin, se mettre en rapport avec les êtres et les choses, sans le secours des sens; enfin, il soutint que, dans cet état, on pouvait voir, dans le corps des malades, les organes altérés, et indiquer les remèdes convenables.

Il opérait en dominant du regard la personne qu'il voulait endormir, et en

lui imposant les mains à plusieurs reprises. Les sujets qu'il choisissait de préférence étaient des hypocondriaques, des mélancoliques, des enfants chétifs, des filles hysteriques; enfin, des êtres chez lesquels l'action du système nerveux prédomine à l'exces. Il exigeait, au contraire, de ceux qui désiraient exercer l'influence magnétique, une volonté puissante, un caractère vigoureux, et qui exerce un empire naturel. La volonté du magnétiseur accumulait, suivant lui, et poussait l'influx vital dans un corps voisin, de la même maniere que la nôtre envoie à nos muscles la force qui les met en action.

Les doctrines et les pratiques des magnétiseurs ne se sont guère compliquées depuis M. de Puységur. Ses disciples ne se lassent point d'annoncer à la foule les effets les plus surprenants, et cependant ils n'ont pu encore réussir à porter la conviction dans les esprits. Il n'y aurait, certainement, dans la supposition de l'existence d'un fluide, de la marche de ce fluide à travers le corps et de son émission au dehors, rien qui répugnerait a la raison; mais de la possibilité a l'existence réelle, il y a un abîme, et l'existence de ce fluide n'a point encore été prouvée. Au contraire, tous les phénomenes magnetiques peuvent tres-bien s'expliquer par la puissance de l'imagination sur le physique. L'epilepsie, l'extase, la danse de Saint-Guy, et tant d'autres phénomènes produits par la puissance de l'esprit d'imitation et par une imagination frappée, sont tout à fait de même nature et ne nous étonnent pas moins. La théorie qui conviendra à ces maladies servira aussi à expliquer le somnambulisme artificiel, qui n'en est qu'une modification. Mais, quant aux paroles et aux actions des personnes plongées dans cet etat, il est de la dernière absurdité d'y attacher plus de sens qu'aux rêves et aux visions des extatiques et des hallucinés.

MAGNIEN (Charles), né à Paris, le 4 novembre 1793, a pris part, de 1824 a 1830, à la rédaction du *Globe*, et, depuis 1830 jusqu'a 1832, à celle du *National*. Nommé alors conservateur des imprimés à la bibliothèque du roi, il a été elu, en 1838, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. On a de lui, outre de nombreux et remarquables articles dans les journaux que nous venons de citer, dans *la Revue des Deux-Mondes* et dans *le Journal des Savants*, un livre qui lui assure une place distinguée parmi les savants et les écrivains qui honorent le plus la France. Ce livre, dont le premier volume a paru en 1838, et le second en 1840, est intitulé : *De l'origine du théâtre moderne*.

MAGON (Charles-René), contre-amiral français, né à Paris en 1763, entra dans la marine comme aspirant, à l'âge de 14 ans; assista, pour son debut, au combat d'Ouessant, et, plus tard, servit avec éclat sous les ordres de Guichen et du comte de Grasse; il fut fait prisonnier en combattant comme enseigne sous les ordres de ce dernier, et conduit en Angleterre; de retour de sa captivité, il reçut diverses missions en Chine, en Cochinchine et au Bengale; en 1795, il fut nommé capitaine de vaisseau, et prit part au combat que soutint si vaillamment le contre-amiral Sercey contre les Anglais, dans le détroit de Malac. En 1801, il commandait le *Mont-Blanc*, faisant partie de l'armée navale sous les ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse, dans l'expédition de Saint-Domingue; et la prise du Fort-Dauphin lui valut le grade de contre-amiral. Enfin, envoyé a Rochefort en 1805, pour y prendre le commandement d'une division sous les ordres de Villeneuve, il montait *l'Algésiras* au combat de Trafalgar, le 21 octobre 1805; après y avoir été blessé grièvement au bras et à la cuisse, sans vouloir un instant quitter le combat, il reçut dans la tête une balle qui l'étendit mort; ce combat était le douzième auquel il prenait part.

MAGUELONE, *Magalona, civitas Magalonensium*. Cette petite île du departement de l'Hérault, où l'on ne voit aujourd'hui que quelques maisons et une église remarquable, était autrefois une ville importante. Maguelone passa, au cinquième siècle, de la domination des Romains sous celle des Visigoths; devint au siècle suivant le siége d'un évêché; et fut prise, en 719, par les Sarrasins, qui n'en furent chassés qu'en 737, par Charles-Martel. Mais ce prince,

pour empêcher les musulmans de s'y établir de nouveau, la ruina de fond en comble, et l'évêché dont elle était le siége fut transféré à Substantion. Cependant elle se releva assez promptement de ses ruines, car, dès 752, il est question d'un comte de Maguelone. Vers 1037, grâce au zèle de l'évêque Arnaud, elle fut entièrement reconstruite, et jouit d'une assez grande prospérité jusqu'en 1536, époque où son évêché fut transféré à Montpellier; enfin, en 1633, après la prise de cette dernière ville, Louis XIII ordonna la destruction de Maguelone, qui depuis n'a plus été relevée.

MAGUELONE (comtes de Substantion, de Melgueil et de). — Ainsi que nous venons de le dire, il est question, en 752, d'un comte de Maguelone, père de saint Benoît d'Aniane; mais on ne sait rien de ce seigneur, si ce n'est qu'il rendit à Pepin d'importants services pendant le blocus de Narbonne.

Vers 792, *Amicus*.

Vers 820, *Robert*, qui fut probablement le successeur immédiat d'Amicus. Depuis cette époque, il n'est plus question des comtes de Maguelone, qui furent remplacés par les comtes de Substantion et de Melgueil, localités situées jadis à peu de distance de Montpellier. Voici la liste de ces comtes d'après *l'Art de vérifier les dates :*

Bernard Ier, pendant les dernières années de Charles le Simple.

Bérenger, probablement fils du précédent, vers le milieu du dixième siècle.

Bernard II, fils et successeur de Bérenger.

Vers 989, *Bernard III*, l'aîné des petits-fils de Bernard II.

Vers 1055, *Raymond Ier*, fils du précédent.

Vers 1079, *Pierre*, fils du précédent.

Vers 1090, *Raymond II*, fils du précédent. Il partit en 1109 pour la croisade.

Vers 1120, *Bernard IV*, fils du précédent.

1132. *Béatrix*, fille unique et héritière de Bernard IV, lui succéda à l'âge de sept ou huit ans; mariée en 1135 avec le comte de Provence; veuve en 1144, elle se remaria en 1146. Sa fille Ermessinde épousa, en 1172, Raymond, fils aîné du comte de Toulouse, auquel elle apporta en dot le comté de Melgueil, qui depuis cette époque appartint à la maison de Toulouse.

MAGUELONE (monnaies de). — Les évêques de Maguelone possédaient le droit de battre monnaie, et leurs espèces circulaient dans tout le midi de la France, où elles étaient connues sous le nom de *deniers melgoriens*, parce que c'était à Melgueil, château qui appartenait à ces prélats, qu'était établi leur atelier monétaire. Par une singularité bien remarquable, ces deniers melgoriens, autrefois si connus et si prisés du peuple, sont aujourd'hui introuvables, et c'est à tort, comme on va le voir, qu'on a cru les reconnaître dans des deniers gaulois, et dans des deniers du moyen âge monnayés à Narbonne par les comtes de Toulouse. Voici ce que les textes nous ont appris sur l'histoire de ces monnaies. En 1197, le pape Innocent III inféoda le comté de Melgueil à Guillaume Raymond, évêque de Maguelone. Peu de temps après, ce prélat vendit aux seigneurs et aux consuls de Montpellier une partie du droit qu'il avait de battre monnaie dans son nouveau domaine; mais la plus grande partie du privilége appartenait encore à ses successeurs à la fin du treizième siècle, puisqu'en 1266, saint Louis, puis le pape Clément IV, reprochaient à l'évêque de faire frapper des monnaies sur lesquelles on lisait le nom de Mahomet écrit en caractères arabes, ce qui était indigne d'un chrétien et d'un catholique. L'ordonnance de Lagny prescrivit aux évêques de Maguelone de faire leur monnaie à trois deniers seize grains argent le roi, de dix-neuf grains de poids; d'en tailler deux cent trente-quatre pièces au marc; enfin de faire les mailles à trois deniers de loi, de douze grains de poids, et d'en tailler deux cent une pièces au marc. Treize deniers de Maguelonne valaient un sou ou douze deniers tournois.

Les médailles attribuées à Maguelone, et qui, comme nous l'avons dit plus haut, ne lui appartiennent pas, sont, 1° une pièce d'argent fort épaisse, et du poids des quinaires romains, présentant, d'un côté, une tête barbare vue de profil et tournée à droite; au re-

vers, une croix cantonnée de quatre croissants, à l'intérieur desquels on voit quatre besants, des fleurs semblables à des fleurs de lis, de petites haches ou d'autres symboles. Il suffit de voir ces pièces pour être convaincu qu'elles sont gauloises; leur type, leur pesanteur, leur travail, le lieu où elles se trouvent le plus communément (dans des ruines romaines, près de Toulouse), tout prouve qu'elles ne peuvent appartenir au moyen âge. Ce sont des quinaires gaulois calqués sur les deniers de la ville espagnole de Rhoda, dont ils reproduisent le type dégénéré. On s'est imaginé, nous ne savons trop pourquoi, que ce type était arabe, sans faire attention que les Arabes ne mettent point de figures sur leurs monnaies; que s'ils ont dérogé à cette coutume, ils ne l'ont fait qu'en Orient; et que les califes d'Espagne y resterent toujours fidèles.

C'est par une erreur non moins extraordinaire qu'on a vu dans les deniers dont la description suit, les pièces décriées par le pape et par saint Louis: légende qu'on ne peut figurer que par le dessin; entre grenetis, dans le champ, quatre annelets au centre desquels se trouve un besant. — ℟. Croix à branches égales, et dont les extrémités transversales sont échancrées; légende aussi bizarre que la précedente. Ces pièces ont été gravées dans l'ouvrage de Duby, pl. XIV, numéros 1, 2, 3, 4. On avait d'abord pensé que les lettres barbares des légendes étaient des caractères arabes; puis, lorsque l'absurdité d'une telle opinion eut été reconnue, on n'en continua pas moins d'attribuer ces deniers à Maguelone, et l'on s'efforça d'y reconnaître le mot MAIDONA, du côté où sont les besants. Le fait est qu'on lit de ce côté : NAIDONA, pour NARBONA altéré, et de l'autre : IA IITVNO, pour RAMVND. Il suffit de jeter les yeux sur les deniers d'Hermengard de Narbonne, publiés par Lelewel, et sur celui d'un vicomte de la même ville, que donne Duby, pour reconnaître qu'il y a, pour le type, le style et le travail, identité parfaite entre ces monnaies et celles dont il est ici question. Il paraîtra peut-être extraordinaire aux personnes peu accoutumées aux bizarreries de la numismatique du moyen âge, que dans les caractères IAIITVNO on puisse lire RAMVND; mais si l'on réfléchit que la légende : ALBIECI — RAMVND d'Alby est devenue plus tard AI'I.O.I'I = CI — I,AMVIVID; qu'à Amiens, AMBIANIS CIVITAS s'est transformé en ICIAMVNAI, on trouvera sans doute que notre explication, dont l'initiative est due à M. de Longperier, n'est pas aussi arbitraire qu'elle le paraît au premier abord. Croyons donc que les pièces attaquées par le pape comme des œuvres du paganisme, portaient réellement en caractères arabes le nom de Mahomet, et que ces pièces sont encore à trouver, ainsi que les véritables deniers melgoriens.

MAHÉ. Voyez LABOURDONNAIE.

MAHOITRE. — C'était le nom qu'à la fin du quinzième siècle on donnait à une espèce de vêtement rembourré qui garnissait les épaules et la moitié du bras. « Et portoient, dit Monstrelet en parlant des seigneurs de son temps, à leur pourpoint gros mahoitres, pour montrer qu'ils fussent larges par les épaules, qui sont choses vaines et par aventures fort haineuses à Dieu. » Comme ce vêtement était porté principalement par les gens de guerre, ceux-ci en tirèrent le surnom de *maheutres*. Il parut, en 1593, pendant la ligue, un petit pamphlet fort curieux, intitulé : *Dialogue d'entre le maheutre et le manant*.

MAHON (prise du port). — Tandis qu'en 1756, les Anglais, absorbés par la crainte de voir une flotte française descendre en Angleterre, ne songeaient pas au danger qui pouvait menacer Minorque, place de première force qui leur donnait l'empire de la Méditerranée, le gouvernement envoyait dans cette île, vers la fin d'avril, une flotte de douze vaisseaux et quelques frégates, commandée par l'amiral la Galissonnière, et portant vingt bataillons, à la tête desquels était le maréchal de Richelieu. La flotte anglaise essaya de les repousser; mais elle fut complétement défaite, et cet échec fit perdre Minorque à l'Angleterre.

« Il restait aux Anglais l'espérance de défendre la citadelle de Port-Mahon (le fort Saint-Philippe), qu'on regardait

après Gibraltar comme la place de l'Europe la plus forte par sa situation, par la nature de son terrain et par trente ans de soins qu'on avait mis à la fortifier. C'était partout un roc uni, c'étaient des fossés profonds de vingt pieds et en quelques endroits de trente, taillés dans ce roc; c'étaient quatre-vingts mines sous des ouvrages devant lesquels il était impossible d'ouvrir la tranchée. Tout était impénétrable au canon, et la citadelle était partout entourée de ces fortifications extérieures taillées dans le roc vif (*). »

Les Français, trouvant trop d'obstacles à attaquer le fort Saint-Philippe à découvert, prirent le parti de s'établir dans le faubourg ou nouvelle ville, et d'y commencer leurs travaux à l'abri des maisons. La défaite de l'amiral Byng avait jeté la consternation dans le fort. M. de la Galissonnière était maître de la mer; le chemin était ouvert à tous les convois; soixante-deux canons, vingt-deux mortiers et quatre obusiers tonnaient continuellement, et détruisaient en détail ces fortifications qu'on croyait indestructibles. Déjà plusieurs brèches semblaient praticables pour des Français; un assaut général fut résolu.

Il eut lieu dans la nuit du 27 au 28 juin; le duc de Richelieu se plaça au centre des attaques. « On descendit dans les fossés malgré le feu de l'artillerie anglaise; on planta des échelles hautes de treize pieds; les officiers et les soldats, parvenus au dernier échelon, s'élançaient sur le roc en montant sur les épaules les uns des autres (**). »

Sur les cinq forts qui défendaient la place, trois étaient déjà emportés lorsque les assiégés demandèrent à capituler.

La garnison sortit avec les honneurs de la guerre le 29 juin, et se retira à Gibraltar; et l'armée française prit possession du fort Saint-Philippe.

Huit ans après, le roi rendait Mahon à ceux auxquels il l'avait enlevé. Ils sentaient tellement l'importance de cette place, qu'ils sacrifièrent plus de trente-sept millions de francs pour en augmenter la force par de nouveaux ouvrages fortifiés. Ces travaux cependant ne leur servirent de rien; car le duc de Crillon, arrivé devant la place en 1782, s'empara immédiatement de la ville et de toute l'île, et accepta au bout d'un mois une capitulation qui laissait en son pouvoir une nombreuse garnison anglaise, cent soixante pièces de canon et cent navires, dont quatorze corsaires en armement.

Quelques années plus tard, la cour de Madrid fit démolir entièrement cette forte citadelle, qui, loin de lui être utile, ne faisait qu'attirer sans cesse de nouveaux orages sur le pays.

(*) Voltaire, *Siècle de Louis XV*, p. 263.
(**) Voltaire, *Siècle de Louis XV*, p. 263.

MAI (plantation du). Voyez FÊTES.

MAI (champ de). Voyez CHAMP DE MAI.

MAI (journée du 31). Voyez GIRONDINS, COMMISSION DES DOUZE, CONVENTION.

MAIGNAN (Emmanuel), né à Toulouse en 1601, entra de bonne heure dans l'ordre des Minimes, fut choisi par ses supérieurs pour enseigner les sciences physiques et mathématiques aux novices, et obtint tant de succès dans son enseignement, qu'il fut appelé à Rome en 1636, pour professer les mathématiques dans le couvent de la Trinité-du-Mont, où, depuis cette époque jusqu'à la fin du dernier siècle, cette chaire fut toujours occupée par un minime français. Il se fit alors connaître par plusieurs découvertes, dont l'une, relative à l'optique, lui fut contestée par le P. Kircher. Il revint à Toulouse en 1650; et, après avoir résigné l'emploi de provincial d'Aquitaine dont ses confrères l'avaient chargé, il se livra complétement à ses études favorites, et refusa même de venir à Paris, lorsque Louis XIV, passant à Toulouse, lui en fit la proposition, en visitant le cabinet de machines qu'il avait formé; il mourut dans cette ville en 1676. On a de lui : *Perspectiva horaria sive de horographia gnomonica, tam theorica quam practica*, Rome, 1648, in-fol.: c'est un traité de catoptrique très-remarquable pour l'époque où vivait l'auteur; *Cursus philosophicus*, Toulouse, 1652, 4 vol. in-8°; *Dissertatio theologica de usu licito pecuniæ*, Lyon, 1673; *Sacra philosophia entis supernaturalis*, Lyon, 1662-1672, 2 vol. in-fol.

MAIGNELERS, seigneurie de Picardie, érigée en marquisat en 1566, et en duché-pairie en 1587.

MAIGNET (Étienne-Christophe) naquit en 1758, à Ambert (département du Puy-de-Dôme). Fils d'un notaire fort estimé dans ce pays, il suivit la carrière du barreau, et il venait de se faire recevoir avocat au parlement de Paris, lorsque la révolution éclata. Il en embrassa la cause avec ardeur, et fut élu, en 1791, député de son département à l'Assemblée législative. Réélu à la Convention en 1792, il vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis; fut chargé, au mois d'avril 1793, d'une mission près de l'armée de la Moselle; puis partit avec Couthon et Châteauneuf-Randon pour son département, afin d'y faire exécuter une levée extraordinaire destinée au siége de Lyon. Il se rendit dans cette ville lorsqu'elle eut ouvert ses portes à l'armée de la Convention; et bien qu'un prompt rappel l'eût empêché d'être témoin des horribles excès qu'y commirent Fouché et Collot-d'Herbois, on en fit plus tard contre lui le texte de violentes accusations.

Envoyé quelque temps après dans les départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, qui étaient alors en proie aux horreurs de l'anarchie, il y fit preuve de modération non moins que de fermeté, et il ne tint pas à lui que l'ordre ne s'y rétablît complétement. A Avignon, il lutta contre le fameux Jourdan Coupe-tête et contre Rovere, qui s'étaient faits les protecteurs d'une association dont le but était de se faire adjuger à vil prix les propriétés nationales. Il dénonça ces honteux trafics dans un mémoire qu'il adressa au comité de salut public, ce qui lui valut d'être persécuté par Rovère après le 9 thermidor.

Mais le département de Vaucluse n'était pas livré seulement à la rapacité des agents révolutionnaires; les passions contre-révolutionnaires y fomentaient incessamment des troubles et des désordres, et des assassinats avaient été commis sur des patriotes. Maignet n'oublia pas, dans son mémoire contre Rovère et ses complices, de peindre aussi ces excès du papisme, et le gouvernement lui répondit par le décret qui instituait la fameuse commission d'Orange. A quelque temps de là, on lui dénonça le bourg de Bédouin comme le foyer de l'agitation et des insurrections antirépublicaines. Un chef de bataillon, depuis maréchal de France, lui écrivit une lettre énergique pour le déterminer à employer les moyens extrêmes contre une population rebelle, si les voies conciliatrices restaient sans résultat. Maignet soumit l'état des choses au comité de salut public, lui transmit toutes les dénonciations qu'il avait reçues contre les habitants de Bédouin, et spécialement la lettre du commandant Suchet. Un ordre d'extermination devait être la conséquence de ce pressant message, dans un moment où la suprême autorité révolutionnaire était décidée à conjurer à tout prix les dangers qui environnaient la révolution au dedans et au dehors de la France.

Maignet voulut encore essayer des moyens de conciliation; il fit faire des sommations aux habitants de Bédouin, les invita à la soumission, au nom de leur propre intérêt, et leur déclara qu'il avait reçu ordre de détruire leur village, s'ils continuaient de se montrer hostiles à la république. Ces exhortations ayant été inutiles, il leur annonça que les vengeances de la république allaient éclater sur l'asile de ses ennemis, et il leur donna néanmoins le temps de se dérober eux-mêmes avec leur mobilier aux coups qu'il allait frapper. Six ou sept maisons devinrent seules la proie des flammes; le reste du village fut préservé par les soins même du chef militaire chargé de cette expédition, lequel, d'accord avec Maignet, avait résolu d'atténuer autant que possible les résultats d'une démonstration dont le but était d'intimider les agitateurs et d'étouffer l'insurrection. Voyez BÉDOUIN.

Tels furent les faits qui, dénaturés par Rovère, après le 9 thermidor, servirent de texte à l'accusation qu'il intenta contre Maignet. « Le parti des terroristes immoraux et cupides dominant alors l'Assemblée, il avait été facile à cet homme, qui, comme les Tallien, les Fréron, les Barras, était devenu réacteur aussi violent qu'il avait été démocrate exagéré, d'obtenir parmi ses

pareils une influence assez grande pour perdre ses ennemis. Il renouvela donc ses attaques contre Maignet, qui était revenu à Paris par suite du décret portant annulation des pouvoirs donnés aux représentants en mission, et parvint à le faire décréter d'accusation, le 15 germinal an III. Maignet ne fut rendu à la liberté que par l'amnistie du 4 brumaire. Il rentra alors dans ses foyers, et y reprit ses fonctions d'avocat. La délicatesse qu'il apporta toujours dans l'exercice de sa profession le fit estimer universellement de ses concitoyens, qui, en l'an VI, lui offrirent encore la députation, qu'il crut devoir refuser. Il fut alors nommé haut-juré, puis maire de sa ville natale. En 1815, pendant les cent jours, le collége électoral de son arrondissement le chargea de représenter encore une fois le Puy-de-Dôme dans nos assemblées nationales. Six mois après, il fut obligé de sortir de France, en vertu de la loi dite *d'amnistie* (*). »

Mailhe (Jean) était avocat à Toulouse, lorsqu'il fut nommé procureur général syndic du département de la Haute-Garonne, puis député de ce département à l'Assemblée législative. Membre du comité diplomatique, il fit au nom de ce comité la proposition que l'amnistie accordée pour les délits révolutionnaires fût étendue aux soldats suisses de Château-Vieux, condamnés aux galères à la suite de l'insurrection de Nancy. Plus tard, il fit adopter le décret portant que les princes allemands possessionnés en France, qui n'auraient pas traité de leurs droits avant le 1er avril 1792, seraient censés avoir renoncé à toute indemnité. Il vota ensuite la mise en accusation des ministres; demanda, le 2 juillet, le licenciement de la garde du roi, et proposa de déclarer la patrie en danger. Ces deux propositions furent décrétées. Dans la journée du 10 août, il sauva un grand nombre de Suisses, et, le 26, il appuya le projet de Jean Debry pour la formation d'une légion de tyrannicides. Réélu à la Convention, il fut chargé du rapport sur la mise en jugement de Louis XVI. Lors de l'appel nominal pour l'application de la peine, il fut désigné par le sort pour voter le premier, et se prononça pour la mort, en demandant, si cette opinion passait, que l'Assemblée discutât le point de savoir s'il convenait à l'intérêt public que l'exécution eût lieu sur-le-champ ou qu'elle fût différée; mais en déclarant son vœu indépendant de cette demande. Vingt-six députés se rangèrent à son opinion.

Il fut, après le 9 thermidor, un des accusateurs de Carrier, et cependant il s'éleva contre les réactionnaires et contre les royalistes; mais ce fut lui qui proposa et fit décréter la dissolution des sociétés populaires. Devenu membre du Conseil des Cinq-Cents, il y défendit la liberté de la presse, demanda que les parents d'émigrés ne fussent plus exclus des fonctions publiques, et consigna ses principes dans un journal intitulé *l'Ami de la constitution*. Sorti du Corps législatif en 1797, il fut proscrit comme journaliste au 18 fructidor; mais ayant eu le bonheur d'échapper aux recherches de la police, il obtint plus tard du Directoire la faveur de se rendre à l'île d'Oléron. Rappelé par le gouvernement consulaire, il fut nommé secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées; mais il refusa cet emploi, et s'étant fait inscrire au barreau de Paris, il devint bientôt l'un des avocats consultants les plus employés de la capitale. Il était avocat à la cour de cassation, lorsque la loi dite *d'amnistie* le força de sortir de France. Il se retira à Liége, où il ouvrit un cabinet de consultations; puis à Bruxelles, qu'il habita jusqu'en 1830. Il put alors rentrer en France, où il est mort en 1839.

Maillane, ancienne seigneurie de Provence, érigée en marquisat en 1647. Elle est aujourd'hui comprise dans le département des Bouches-du-Rhône.

Maillard (Olivier), né en Bretagne, au quinzième siècle, et mort près de Toulouse, selon la *Biographie universelle*, le 13 juin 1502, mais nécessairement plus tard, s'il est vrai, comme le dit Dulaure, qu'il prêcha à Saint-Jean en Grève en 1508, fut docteur en Sorbonne, professeur de théologie dans l'ordre des Frères mineurs, et prédica-

(*) *Biographie portative des contemporains*, par Rabbe, de Boisjolin et Sainte-Preuve.

teur de Louis XI ainsi que du duc de Bourgogne. Le pape Innocent VII, le roi de France Charles VIII, Ferdinand de Castille, et d'autres grands personnages, lui confièrent plusieurs fois des emplois honorables qu'il remplit convenablement, quoiqu'ils l'eussent exposé de temps en temps à des affronts.

En 1501, le légat du saint-siége ayant entrepris de réformer tous les couvents de Paris, chargea Olivier Maillard de préparer celui des cordeliers à accepter les modifications qu'il se proposait d'introduire dans leur régime, et l'éloquence du sermonneur échoua contre l'obstination des enfants de saint François. A la fin pourtant, ces moines, forcés par l'autorité séculière, cédèrent et promirent d'accepter la réforme; mais ils se vengèrent de leur soumission sur Olivier Maillard, et le chassèrent avec violence et huées de leur couvent, comme un faux frère.

Ce qui fit principalement et même uniquement la réputation du cordelier Maillard, ce furent les prédications qu'il fit pendant les années 1494 et 1508, dans l'église de St-Jean en Grève à Paris, et les licences étranges qu'il s'y donna. Jamais on n'attaqua toutes les classes et toutes les professions sociales avec plus de hardiesse, de virulence et de mauvais goût. Chacun de ses sermons est une satire amère et outrageante, revêtue d'un langage grossier, trivial, et de mots empruntés aux mauvais lieux du plus bas étage. Hommes du monde, hommes d'église, bourgeois, marchands, gentilshommes, gens du peuple, personne n'échappe à sa censure aigre et mordante. Les femmes même ne trouvent point de grâce devant lui; il leur reproche leur passion pour la parure, le jeu et la galanterie; il accuse les mères de prostituer leurs filles, etc.

Si l'audace et le cynisme d'Olivier Maillard furent tolérés par les classes moyennes et inférieures, les grands, qu'il n'épargnait pas, et que souvent il montrait du doigt, ne les prirent pas toujours en patience. Ayant un jour glissé dans un sermon des traits piquants contre Louis XI, ce roi, qui ne comptait pas pour beaucoup la vie d'un homme, lui fit dire que, s'il recommençait, il le ferait coudre dans un sac et jeter à la rivière; mais Maillard, faisant allusion aux relais de poste que Louis venait d'établir, répondit au porteur de cette menace : « Allez dire au roi que « j'arriverai plus tôt en paradis par eau, « qu'il n'y arrivera avec ses chevaux de « poste. » Et Louis XI le laissa tranquille, quoiqu'il continuât à prêcher sur le même ton.

Henri Estienne, dans son *Apologie pour Hérodote*, a emprunté aux sermons de Maillard les traits dont il s'est servi pour prouver les dissolutions du clergé pendant les temps qui ont précédé immédiatement la réforme. Sans doute le farouche cordelier a chargé ses tableaux; mais en faisant la part de l'exagération et de la colère, il en reste encore assez pour donner une idée effrayante de la corruption morale des hommes du quinzième siècle.

Maille, ancienne baronnie de Touraine, érigée, en 1619, sous le nom de Luynes, en duché-pairie, en faveur de Charles d'Albert, favori de Louis XIII. (Voy. Luynes et Maillé-Brézé.)

Maillebois, ancienne châtellenie du Thimerais, érigée en marquisat en 1621. Elle est comprise aujourd'hui dans le département d'Eure-et-Loir.

Maillebois (J. Bapt.-Franç. Desmarets, marquis de), maréchal de France, fils de Nicolas Desmarets, contrôleur général des finances, et petit-fils de Colbert, né à Paris, en 1682, mort dans cette ville en 1762, se distingua au siége de Lille en 1708, fut chargé, en 1739, du commandement des troupes envoyées au secours des Génois dans la Corse, et soumit les places maritimes de cette île; enfin, il défit, en 1745, les Autrichiens et les Piémontais entre Valence et Alexandrie, et, après la bataille de Plaisance, exécuta une retraite mémorable. L'*Histoire de ses campagnes en Italie* a été publiée par le marquis du Pezay, Paris, imprimerie royale, 1775, 3 vol. in-4°, et atlas in-fol.

Yves-Marie Desmarets, comte de Maillebois, fils du précédent, lieutenant général, gouverneur de Douay, né en 1715, servit avec distinction sous son père dans la guerre d'Italie. Il se signala en 1748 à la prise de Mahon; mais ayant ensuite publié un mémoire

contre le maréchal d'Estrées, il fut accusé de calomnie et renfermé dans la citadelle de Doullens. Mis en liberté en 1784, et envoyé en Hollande pour y soutenir contre la Prusse le parti démocratique, il fut dénoncé à l'Assemblée nationale en 1790, pour avoir rédigé un plan de contre révolution qui devait être appuyé par la cour de Turin; décrété d'accusation, il se retira dans les Pays-Bas, et mourut à Liége en 1791.

MAILLE-BRÉZÉ, illustre et ancienne maison originaire de la Touraine, où elle possédait la terre de *Maillé*, qui fut ensuite acquise par le connétable de Luynes, et érigée pour lui en duché.

Jacquelin DE MAILLÉ, chevalier du Temple, périt vers l'an 1200, en combattant contre les infidèles.

Simon DE MAILLE-BRÉZÉ, fils de Guy de Maillé, gouverneur d'Anjou, né en 1515, fut abbé de Cîteaux, d'où il fut tiré en 1555 pour occuper le siége archiépiscopal de Tours. Il mourut en 1597, laissant une traduction latine de quelques *Homélies* de saint Basile, Paris, 1558, in-4°, et un *Discours au peuple de Touraine*, ibid., 1574, in-16.

Urbain DE MAILLE-BREZE, capitaine des gardes du roi, maréchal de France, ambassadeur près le roi de Suède, Gustave le Grand, en 1631, ambassadeur en Hollande et gouverneur d'Anjou en 1636, vice-roi de Catalogne en 1642, mourut en 1650 au château de Milly, près de Saumur, après avoir épousé la sœur du cardinal de Richelieu.

Armand DE MAILLÉ, fils du précédent, marquis de Brézé, duc de Fronsac et de Caumont, amiral de France, né en 1619, se distingua dans la guerre de Flandre en 1638, commanda une escadre au siége de Cadix en 1640, et fut tué d'un coup de canon au siége d'Orbitello en 1646; il était âgé de 27 ans. Sa sœur, *Claire-Clémence de Maillé*, avait épousé, en 1641, le grand Condé. Ce fut elle qui vendit à Thomas Dreux sa terre de *Brézé*. (Voy. ce mot et DREUX-BRÉZÉ.)

MAILLERAYE, ancienne seigneurie de Normandie, érigée en marquisat en 1698; elle est aujourd'hui comprise dans le département de Seine-Inférieure.

MAILLERONCOURT, ancienne seigneurie de Franche-Comté, érigée en marquisat en 1740.

MAILLES. Voyez OBOLES.

MAILLET. Au quatorzième siècle, les mails ou maillets étaient, comme arme, d'un emploi habituel. Dans la relation du combat des *Trente*, il est dit que l'Anglais Billefort était armé d'un maillet pesant 25 livres. Deux siècles plus tard, suivant le maréchal de Fleurange, les archers anglais se servaient encore de cette arme.

MAILLEZAIS, petite ville de l'ancien Poitou, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Vendée. Population : 1,202 hab.

Ce n'était primitivement qu'un château qui servait de rendez-vous de chasse aux comtes de Poitiers. Guillaume le Grand fonda, vers l'an 1010, sur l'emplacement de ce château, en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, un monastère, autour duquel se groupa la ville actuelle. Ce monastère fut, en 1317, érigé par le pape Jean XXII en évêché, dont le siége fut transféré à la Rochelle, sous le règne de Louis XV.

La situation de Maillezais dans l'île du même nom, entre l'Antise et la Sèvre niortaise, en avait fait une position militaire très-importante pendant les troubles du seizième siècle. Le célèbre d'Aubigné, aïeul de madame de Maintenon, en fut longtemps gouverneur.

MAILLOC, ancienne seigneurie de Normandie, érigée en marquisat en 1693.

MAILLOTINS. Nous avons raconté ailleurs (voyez IMPÔTS) comment, en 1382, une révolte éclata à Paris, lorsque, le 1er mars, les percepteurs voulurent procéder à la levée d'impôts dont la criée avait été faite la veille de la manière la plus bizarre et la plus illégale. (Voyez IMPÔTS, tom. IX, pag. 648, col. 2.) Le peuple se souleva en masse. Dès le commencement du tumulte, l'évêque, le prévôt, quelques conseillers du roi, et plusieurs riches bourgeois, sortirent de la ville pour n'être pas accusés de connivence avec les rebelles. Ceux-ci forcèrent l'arsenal et l'hôtel de ville, y trouvèrent une grande quantité de maillets en plomb et s'en armèrent,

ce qui leur fit donner le nom de *maillotins*. Après avoir massacré le plus grand nombre des percepteurs, ils pénétrèrent dans l'abbaye Saint-Germain des Près, dans le Châtelet et à l'évêché, et mirent en liberté les prisonniers qui y étaient renfermés.

Au moment où cette émeute éclata, Charles VI était à Meaux avec ses oncles. Après avoir châtié avec la plus grande cruauté une révolte qui venait d'avoir lieu à Rouen, ils se dirigèrent sur Paris. Les états généraux, assemblés à Compiègne, ayant déclaré que le peuple ne voulait plus entendre parler d'impôts, les troupes royales vinrent ravager les environs de la capitale. Alors les bourgeois fermèrent leurs portes, tendirent les chaînes, et se préparèrent à une vigoureuse résistance. « Et étoit alors de riches et puissants hommes armés de pied en cap, la somme de trente mille, aussi bien appareillés de toutes pièces comme nuls chevaliers pourroient être, et disoient, quand ils se nombroient, qu'ils étoient bien gens à combattre d'eux-mêmes, et sans aide, les plus grands seigneurs du monde. » Ces formidables apprêts effrayèrent la cour, qui capitula avec la ville; celle-ci, le 30 avril, consentit à payer un don gratuit de 100.000 livres, sous la condition que les impôts ne seraient pas rétablis. Le roi et ses oncles rentrèrent en dissimulant leur désir de vengeance, qu'ils ne purent satisfaire que lorsque la victoire de Rosebecq eut anéanti du même coup le parti populaire en Flandre et en France.

MAILLY, ancienne seigneurie de Picardie, érigée en comté en 1744.

Cette seigneurie avait donné son nom à une famille dont l'origine remonte à *Anselme de* MAILLY, qui commanda les armées du comte de Flandre vers 1050, partagea plus tard la régence de cette province avec les seigneurs de Coucy, et s'établit ensuite en Picardie, où il devint la tige d'une nombreuse postérité.

En 1200 vivait *Jacques de* MAILLY dit le *Saint-George des chrétiens*.

Guillaume de MAILLY mourut grand prieur de France en 1360.

Colard de MAILLY, qui fut appelé au gouvernement du royaume, sous Charles VI, fut tué, ainsi que son fils, à la bataille d'Azincourt.

La maison de Mailly se divisa en treize branches, dont quatre subsistaient encore à la fin du siècle dernier; c'étaient celles de *Mailly, Nesle et Rubempré, Mareuil et Haucourt*.

Parmi les membres les plus célèbres de ces branches, nous citerons :

Le cardinal *François de* MAILLY, né à Paris en 1658. Il fut nommé, en 1698, archevêque d'Arles, et, en 1710, archevêque de Reims. Les mandements par lesquels il avait ordonné que la bulle *Unigenitus* fût reçue dans son diocèse, ayant encouru l'improbation du régent, qui lui avait imposé silence à ce sujet, il adressa, en 1718, une *lettre de représentations* à ce prince. Des copies de cette lettre s'étant répandues, elle fut déférée au parlement, qui la condamna au feu. Mailly, dans une *circulaire* à son clergé, se félicita de cette condamnation comme d'une faveur, et condamna les *appelants* dans un nouveau mandement. Il fut créé cardinal dans ce même temps par le pape Clément XI; mais le régent, piqué d'une nomination où il n'avait point eu part, lui défendit de porter les marques de sa dignité. Ce fut seulement en 1720 que Louis XV lui donna la barrette. Il mourut, en 1721, à l'abbaye de Saint Thierry, près de Reims.

Louis DE MAILLY, *marquis de Nesle*, prince titulaire d'Orange, commandant de la gendarmerie de France, eut cinq filles, savoir : *Louise-Julie*, née en 1710, mariée en 1726, au *comte de Mailly*, cousin germain de son père, morte en 1751; *Pauline-Félicité*, née en 1712, mariée en 1740, au *comte de Vintimille*, et morte la même année; *Diane-Adélaïde*, née en 1714, mariée au duc de *Lauraguais*; *Hortense-Félicité*, née en 1715, mariée au *marquis de Flavacourt*; enfin *Marie-Anne*, née en 1717, mariée en 1734, au marquis de la Tournelle, créée *duchesse de Châteauroux* en 1744, et morte la même année (voy. CHATEAUROUX).

De ces cinq filles du marquis de Nesle, quatre acquirent une scandaleuse célébrité en se prostituant successivement à Louis XV, dont elles furent les premières maîtresses en titre. M. de Sis-

mondi a raconté d'une manière assez succincte leurs sales intrigues. Nous transcrivons ici son récit :

« Le roi avait, depuis 1732, une intrigue avec la comtesse de Mailly ; mais la liaison n'était pas facile à former, parce que le roi encore sauvage, délicat, dévot, ne recherchait aucune femme s'il n'en était recherché lui-même. Un rendez-vous, dont ses corrupteurs attendaient impatiemment les résultats, se serait terminé avec des respects réciproques, sans l'impudence effrontée du valet de chambre Bachelier (*). Dès lors, la comtesse de Mailly, contente d'aimer secretement le roi, ne désira ni profiter de sa faveur, ni la faire connaître : jamais elle ne demanda de grâces ni pour ses parents, ni pour elle-même ; elle faisait des dettes pour son entretien, qui était fort recherché ; payait elle-même les dépenses des parties de plaisir auxquelles le roi prenait part, et était obligée d'emprunter de ses voisins des flambeaux, des plats d'argent, lorsque le roi venait jouer chez elle. Déclarée favorite en 1735, elle vivait à la cour avec la même modestie, sans se mêler des affaires d'État, et sans demander aucune faveur.

« Mais madame de Mailly ne jouit pas longtemps sans amertume de l'humiliant honneur qu'elle venait de recevoir. Sa seconde sœur, mademoiselle de Nesle, pensionnaire à l'abbaye de Port-Royal, aspirait, en 1739, à le partager avec elle. Alors âgée de 24 ans, elle avait formé le projet de plaire au roi, de le subjuguer, de supplanter sa sœur, de chasser Fleury, et de gouverner l'État. Elle écrivit à sa sœur lettres sur lettres, et obtint enfin d'être appelée auprès d'elle. Mademoiselle de Nesle n'était pas belle, mais elle était pétulante, audacieuse, spirituelle, et se parait d'une tendresse vive et ingénue qui séduisit le roi. Il partagea ses faveurs entre les deux sœurs sans rougir de l'une devant l'autre. Mademoiselle de Nesle fut introduite dans les petits appartements, à Versailles, à Choisy, à la Muette ; mais ce n'était point assez pour elle, elle prétendait à la publicité. Elle obligea le roi à dire à quelques courtisans qu'elle était aimée comme sa sœur ; c'était le déclarer à toute la France. Ce fut le 7 juin 1739 que, pour la première fois, elle soupa avec le roi à la Muette : mesdemoiselles de Charolais et de Clermont, mesdames d'Antin, d'Estrées et de Mailly, n'eurent pas honte de s'y trouver ensemble. Le marquis de Vintimille, petit-neveu de l'archevêque de Paris, consentit à épouser la nouvelle maîtresse, qui se trouvait enceinte, mais à qui le roi donnait 200.000 livres, et le vieil oncle bénit le mariage dans son palais archiépiscopal. Le 5 octobre suivant, Mademoiselle se chargea de présenter à la reine madame de Vintimille dans son cabinet ; madame de Mailly et deux autres de ses sœurs, madame de Flavacourt et madame de la Tournelle, l'accompagnaient.

« Bientôt une troisième demoiselle de Nesle, la duchesse de Lauraguais, se mit sur les rangs avec le même succès, et vint aussi se livrer aux caprices coupables d'un monarque pour qui l'inceste semblait n'être qu'un aiguillon et un charme de plus. Mais la comtesse de Vintimille ne pouvait craindre longtemps la duchesse de Lauraguais, dont la beauté, au moins médiocre, n'était rehaussée ni par l'esprit, ni par les grâces. Madame de Mailly lui semblait plus redoutable, parce qu'à un amour véritable pour la personne du roi, elle joignait le don de converser spirituellement, et d'arranger des parties au gré du prince, qu'ennuyaient également et le sérieux des affaires et la frivolité de l'étiquette (*). » Madame de Vintimille accoucha, en 1741, d'un fils qui reçut le nom de comte de Luc ; et elle mourut presque subitement quelques jours après. Cette mort causa à Louis XV un violent chagrin ; madame de Mailly put seule le consoler : « elle fut appelée au palais, et reçut un appartement au-dessus de la chambre du roi, qui crut se ré-

(*) Cet homme s'était arrangé de manière que la comtesse fût reconnue par deux dames, au moment où il la conduisait, couverte d'un capuchon, dans les petits cabinets du roi. Dès le lendemain madame de Mailly fut déclarée favorite.

(*) *Histoire des Français*, tom. XXVIII, p. 166 et suiv.

former en se bornant à elle seule (*). »

La duchesse de Mazarin mourut en 1742; elle était depuis longtemps brouillée avec la comtesse de Mailly, sa petite-fille, mais elle avait reçu dans sa maison ses deux sœurs, madame de Flavacourt et madame de la Tournelle. Maurepas, son héritier, exigea qu'elles sortissent de chez lui, et Louis XV leur donna un appartement au château.

« Madame de Flavacourt, douce, modeste, fidèle à son mari, ne demandait pas autre chose. Madame de la Tournelle, la cadette des cinq sœurs de Nesle, ambitieuse, orgueilleuse, comptant sur son esprit et sur sa beauté, bien supérieure à celle de ses sœurs, projetait d'être la maîtresse et la seule maîtresse du roi, bien résolue à ne pas admettre de partage avec sa sœur, la comtesse de Mailly. Cependant, alors même elle aimait le beau duc d'Agénois; mais dans le cœur de l'un et de l'autre, l'ambition passait avant l'amour. Madame de Mailly se résigna à céder à sa sœur sa place de dame du palais de la reine, pour la fixer à la cour; bientôt elle lui céda aussi son petit appartement à côté des cabinets du roi; le duc d'Agénois avait été envoyé à l'armée. Le roi était amoureux fou de madame de la Tournelle, il le disait à madame de Mailly elle-même; mais la nouvelle favorite, qui acceptait ses hommages et sa galanterie, résistait toutefois encore; elle excitait même sa passion et sa jalousie en lui parlant du beau d'Agénois; enfin le duc de Richelieu, le confident du roi et son instructeur dans le vice, se chargea du détail de la capitulation, autant pour nuire au cardinal de Fleury et à Maurepas, que pour satisfaire son maître. Le 10 novembre, à sept heures du soir, madame de Mailly fut renvoyée, et partit pour Paris en laissant éclater son désespoir. Le lundi suivant, le roi devait être reçu à Choisy par madame de la Tournelle, qui ne devait pas plus longtemps prolonger sa résistance. Le 10 décembre, elle laissa voir une tabatière que le roi avait oubliée au chevet de son lit, et en plaisanta au lieu d'en rougir.... Les petits soupers de Choisy devenaient chaque jour plus gais et plus libres, et madame de Flavacourt, qui vivait en bonne intelligence avec ses sœurs la Tournelle et Lauraguais, mais qui avait plus de retenue qu'elles, était souvent obligée de s'absenter de ces orgies. Enfin le roi présenta à madame de la Tournelle, dans une superbe cassette, les lettres d'érection de sa terre de Châteauroux en duché, avec 80,000 livres de rentes (*). » (Voy. CHATEAUROUX.)

« Rien ne donne une idée plus rebutante de la dépravation de Louis XV, que la tentative qu'il fit faire par le duc de Richelieu, immédiatement après la mort de madame de Châteauroux, auprès de madame de Flavacourt, pour ranger aussi cette cinquième des sœurs de Mailly au nombre de ses maîtresses. Richelieu fut chargé de lui offrir des richesses, du crédit, les empressements des ministres, les grâces, les emplois qu'elle voudrait distribuer à sa famille. On assure qu'elle répondit : « Voilà « donc tout, M. de Richelieu? Eh bien! « je préfère l'estime de mes contempo- « rains (**). »

Joseph-Augustin, comte de MAILLY D'HAUCOURT, naquit à Paris en 1708. Entré au service en 1726, il fut nommé maréchal de camp en 1745, et fit avec distinction la campagne d'Italie en 1746. Bientôt après, il fut nommé lieutenant général, et commandant en chef du Roussillon. Il se signala à Rosbach en 1757, et dans les campagnes d'Allemagne de 1761 et 1762. En 1771, il reçut la direction générale des camps et armées des Pyrénées, des côtes de la Méditerranée et de la frontière des Alpes. Retiré alors dans son gouvernement du Roussillon, il y établit une université, une bibliothèque publique, et reçut en 1783 le bâton de maréchal de France. Il fut chargé en 1790 du commandement d'une des quatre armées dont l'Assemblée nationale avait décrété la formation; mais il envoya sa démission le 22 juin, et prit part à la défense du château dans la journée du 10 août. Emprisonné, puis mis en liberté, il fut ensuite repris et mourut sur l'échafaud en 1794.

(*) Ibid., p. 172.

(*) Ibid., p. 255.

(**) Ibid., p. 347.

Son fils, *Adrien, comte de* MAILLY, pair de France, a donné sa démission à la suite des événements de juillet 1830.

MAILLY (Jean-Baptiste), historien, né à Dijon en 1744, mort dans cette ville en 1794. On lui doit : l'*Esprit de la Fronde*, Paris, 1772, 5 vol. in-12; l'*Esprit des Croisades*, ibid., 1780, 4 vol. in-12 : cet ouvrage, qui renferme beaucoup de recherches, ne contient que la première croisade; *Fastes juifs, romains et français*, Paris (Dijon), 1782, 2 vol. in-8°; des *Poésies fugitives*, des *Lettres*, des *Discours*, des *Mémoires*.

MAIMBOURG (Louis), jésuite, né à Nancy en 1620, ne commença à écrire qu'assez tard : mais par sa hardiesse dans la défense des libertés de l'Église gallicane, il s'attira l'animadversion du pape, qui lui ordonna de quitter l'ordre des jésuites. Le roi de France lui fit une pension, et lui accorda une retraite à l'abbaye de Saint-Victor, où il mourut en 1686, laissant imparfaite une *Histoire du schisme d'Angleterre*. On a en outre de lui un grand nombre d'ouvrages, dont on trouve la liste exacte dans Joly, *Remarques sur le Dictionnaire de Bayle*. Le recueil de ses *Œuvres* a été publié à Paris, 1686-87, 14 vol. in-4°, ou 26 vol. in-12. Il comprend les *Histoires de l'arianisme, — des iconoclastes, — du schisme des Grecs, — des Croisades, — de la Décadence de l'Empire depuis Charlemagne, — du grand schisme d'Occident, — du luthérianisme, — du calvinisme, — de la ligue*, etc., etc. Bayle, qui a relevé soigneusement les nombreuses inexactitudes, volontaires ou involontaires, échappées au P. Maimbourg, lui trouvait cependant un talent particulier pour écrire l'histoire. « Il y répand, dit il, beaucoup d'agrément, plusieurs traits vifs, et quantité d'instructions incidentes. Il y a peu d'historiens, même parmi ceux qui écrivent mieux que lui et qui ont plus de savoir, qui aient l'adresse d'attacher le lecteur comme il le fait. »

MAIN DE JUSTICE. On appelle ainsi une espèce de sceptre que le roi portait dans la main gauche lorsqu'il était revêtu de ses ornements royaux. Il consistait dans un bâton d'une coudée de haut, terminé par une main en ivoire. Louis le Hutin est le premier roi de France dont le bâton royal soit, sur les sceaux, terminé par une main de justice. Mais il est bon d'observer que sur le sceau de Hugues Capet on voit une main derrière le buste du prince, ce qui se retrouve aussi sur les médailles des empereurs de Constantinople, et, de plus, dans divers monuments de Charlemagne et de Charles le Chauve, on voit, au-dessus de la tête de ces deux monarques, planer une main céleste. C'est à ces emblèmes que les bénédictins rapportent l'origine de la main de justice qui surmonte le bâton royal à partir du règne de Louis X.

MAINE, ancienne province, du territoire de laquelle on a formé en 1790 les départements de la Mayenne et de la Sarthe. Elle était bornée au nord par la Normandie, à l'ouest par la Bretagne, au midi par l'Anjou, à l'est par le Perche.

Anciennement habitée par les *Cenomani*, qui lui donnèrent leur nom (*Cenomania*), elle fut, sous les successeurs de Clovis, gouvernée par des comtes, et forma ainsi un comté qui, compris ensuite dans le duché de France, devint au dixième siècle héréditaire dans la famille de Hugues Ier, qui en avait reçu l'investiture de Hugues le Grand, duc de France. Henri, duc de Normandie, fit passer ce comté sous la domination anglaise; Philippe-Auguste le reprit sur Jean sans Terre; et en 1216, saint Louis le donna à son frère Charles, depuis roi de Sicile, dont les descendants le possédèrent jusqu'en 1481; Louis XI, auquel il échut alors par héritage, le réunit à la couronne de France.

MAINE (comtes du). Le Maine avait, à ce qu'il paraît, des comtes particuliers dès le règne de Louis le Débonnaire. Ainsi l'on trouve un *Roricon*, comte du Maine, frère de Gauzbert, abbé de Saint-Maur des Fossés. Roricon avait épousé Rotrude, fille aînée de Charlemagne. Il mourut vers 841.

Vers 841. *Gauzbert*, nommé par Charles le Chauve, tué par les Nantais en mars 853.

853. *Roricon II*, fils de Roricon Ier, fut aussi comte d'Anjou. Il fut tué en

866, en combattant contre les Sarrasins.

866. *Gotfrid*, donné pour successeur à son frère Roricon II par Charles le Chauve, se révolta contre Louis le Bègue en 877. Depuis cette époque jusqu'à la seconde moitié du dixième siècle, on ne possède aucun renseignement sur les comtes du Maine.

Vers 955. *Hugues Ier*, fils de David, nommé comte du Maine par le duc de France, Hugues le Grand.

1015. *Herbert Ier*, dit *Éveille-Chien*, à cause de ses expéditions nocturnes. Il eut à soutenir une lutte opiniâtre contre Auesgaud, évêque du Mans, contre les comtes du Perche, et contre le comte d'Anjou, Foulques de Nerra, qui s'empara de sa personne par trahison en 1026, et l'obligea de payer une forte rançon.

1036. *Hugues II*, fils du précédent, lui succéda en bas âge. Son tuteur et son oncle, Herbert-Bacon, ayant essayé de le dépouiller, fut chassé par les Manceaux, aidés du comte d'Anjou, Geoffroi-Martel, qui parvint plus tard à tenir Hugues toute sa vie dans une espèce de tutelle.

1051. *Herbert II*, fils du précédent. Il mourut en 1062, léguant son comté à Guillaume le Bâtard.

1062. *Gauthier*, comte du Vexin, gendre d'Herbert Ier, se mit en possession du comté du Maine après la mort d'Herbert II; mais en 1063, il fut vaincu et pris avec sa femme par Guillaume le Bâtard, qui les emmena à Falaise, où ils moururent empoisonnés peu de temps après.

1063. *Guillaume le Bâtard*, duc de Normandie, eut à soutenir plusieurs guerres contre les Manceaux, qui, soutenus par les ducs d'Anjou, s'insurgèrent plusieurs fois contre les Normands. En 1078, Foulques le Réchin conclut avec Guillaume un traité par lequel le comte d'Anjou acquérait la suzeraineté du Maine, dont Robert, fils de Guillaume, lui fit hommage en même temps. En 1086, Guillaume le Bâtard fut encore obligé d'accorder une paix honorable à Hubert, vicomte du Mans, qui lui avait fait une guerre acharnée pendant trois ans. Il mourut en 1087.

1087. *Robert*, dit *Courte-Heuse*, fils aîné de Guillaume le Bâtard, et son successeur au duché de Normandie. En 1089, un soulèvement universel contre les Normands eut lieu dans le Maine, et ne fut apaisé que par le comte d'Anjou, Foulques le Réchin; mais les troubles recommencèrent bientôt après, et Hugues, fils du marquis d'Atton, gendre d'Herbert Éveille-Chien, fut proclamé comte du Maine; mais, l'année suivante, 1090, ce prince vendit son comté pour la somme de 10,000 sous d'or à son cousin Helie, seigneur de la Flèche.

1090. *Hélie Ier*, dit *de la Flèche*. Il eut, après le départ de Robert pour la croisade, une guerre longue et acharnée à soutenir contre Guillaume le Roux; enfin, la mort de ce prince le laissa en possession tranquille de son comté. Il mourut en 1110.

1110. *Foulques*, dit *le Jeune*, comte d'Anjou, fils de Foulques le Réchin, gendre d'Helie de la Flèche. En 1129, il partit pour la terre sainte, en faisant cession de ses comtés d'Anjou et du Maine à Geoffroi, son fils aîné; il fut couronné roi de Jérusalem, le 14 septembre 1131, et mourut le 13 novembre 1142.

1129. *Geoffroi Plantagenet*, comte d'Anjou et du Maine, duc de Normandie en 1149.

1151. *Henri*, duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine, roi d'Angleterre, fils aîné de Geoffroi.

1189. *Richard Cœur de Lion*, second fils de Henri II, roi d'Angleterre.

1199. *Jean sans Terre*, roi d'Angleterre, et *Arthur de Bretagne*. Ce dernier, qui avait fait hommage à Jean, en 1200, du Maine et de l'Anjou, fut assassiné par ce dernier en 1203.

1204. *Bérengère*, veuve de Richard Cœur de Lion. Philippe-Auguste, après la confiscation des provinces anglaises de France, lui accorda, en 1204, la seigneurie du Maine.

1234. *Marguerite de Provence*, épouse de saint Louis, posséda jusqu'en 1246 le comté du Maine, que ce prince lui avait donné en 1234.

1246. *Charles Ier*, comte de Provence, investi des comtés d'Anjou et du Maine par saint Louis.

1285. *Charles II*, dit *le Boiteux*, fils du précédent.

Digitized by Google

1290. *Charles III*, comte de Valois, devint comte d'Anjou et du Maine par son mariage avec Marguerite, fille de Charles II.

1317. *Philippe de Valois*, fils aîné du précédent, comte du Maine par la cession que son père lui en fit en 1317. Il devint roi de France en 1328, et investit en 1332, Jean, son fils aîné, des comtés d'Anjou et du Maine.

1332. *Jean*, roi de France, réunit, à son avénement, les comtés du Maine et d'Anjou à la couronne.

1356. *Louis Ier*, second fils du roi Jean, reçut en apanage les comtés d'Anjou et du Maine.

1384. *Louis II*, duc d'Anjou, fils du précédent.

1417. *Louis III*, fils du précédent.

1434. *René*, duc de Lorraine et de Bar, second fils de Louis II et frère du précédent. Il céda, en 1440, le comté du Maine à son frère Charles.

1440. *Charles IV*, comte de Mortain, troisième fils de Louis II. Il fut nommé gouverneur du Languedoc par Charles VII en 1443. Cette place lui fut enlevée par Louis XI, qu'il avait trahi dans la guerre du bien public.

1472. *Charles V*, fils du précédent. Après sa mort, arrivée en 1481, le comté du Maine fut réuni à la couronne. En 1516, François Ier en fit don à sa mère, Louise de Savoie. En 1666, Henri III n'étant encore que duc d'Anjou, en fut pourvu à titre d'apanage par son frère, et à son avénement le réunit à la couronne.

MAINE (Louis-Auguste de Bourbon, duc du), fils de Louis XIV et de madame de Montespan, né à Versailles, en 1670, legitimé en 1673, et déclaré prince souverain de Dombes en 1682, épousa, en 1692, la petite-fille du grand Condé. Ayant reçu ainsi que les autres princes légitimés le titre et les prérogatives de prince du sang, il en fut privé ainsi qu'eux par le duc d'Orléans, devenu régent du royaume, avec qui pourtant il se réconcilia quelque temps après. Le duc du Maine mourut à Sceaux en 1736, d'un cancer au visage, laissant deux fils, Louis-Auguste et Louis-Charles, qui lui succédèrent, l'un après l'autre, dans la principauté de Dombes. Il avait traduit les premiers chants de l'*Anti-Lucrèce*. Saint-Simon a laissé de ce prince un portrait peu flatteur. Il n'en est pas de même de madame Staal, qui n'avait pourtant pas eu à se louer de lui. « Ce prince, dit-elle, avait l'esprit éclairé, fin et cultivé, toutes les connaissances d'usage, particulièrement celle du monde, au souverain degré; un caractère noble et sérieux... Son goût le portait à la retraite, à l'étude et au travail... Le fond de son cœur ne se découvrait pas; la défiance en défendait l'entrée, et peu de sentiments faisaient effort pour en sortir. » Madame de Maintenon, pour faire sa cour à Louis XIV, avait fait imprimer, sous le titre d'*Œuvres diverses d'un auteur de sept ans*, 1678, in-4°, les lettres et les thèmes du duc du Maine. Ce volume ne fut tiré qu'à un très-petit nombre d'exemplaires.

Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon, petite-fille du grand Condé, née en 1676, n'avait que seize ans lorsqu'elle fut mariée au duc du Maine. C'était dans les dernières années du grand roi, à l'époque où, mari de madame de Maintenon, il donnait à sa cour l'exemple de la plus rigoureuse devotion, tandis que princes et princesses du sang, légitimes et légitimés, faisaient prévoir, dans de fougueuses orgies qu'ils prenaient à peine le soin de cacher, et la régence, et le règne du débauché Louis XV. Dans quelle voie allait s'engager la jeune duchesse du Maine, cette frêle et gentille créature que sa petite taille faisait appeler, par une de ses malignes belles-sœurs, une *poupée du sang?* Madame de Maintenon s'écriait : « J'espère au « moins que celle-là ne m'échappera « pas! » en même temps que la jeune cour s'efforçait de l'entraîner dans ces petits soupers fins où le libertinage était effrené. La jeune duchesse n'entra ni dans l'un ni dans l'autre camp. Vive, entreprenante, ambitieuse, elle se promit de bonne heure de compenser ce que la douceur, la faiblesse et l'indolence du duc du Maine pouvaient apporter d'obstacles à leur élévation commune.

Légitimé dès longtemps, le duc du Maine fut, sur la demande de sa femme, reconnu, ainsi que ses frères, comme ayant les mêmes rangs et honneurs

que les princes du sang, et habile à succéder à la royauté en cas de défaillance de la postérité mâle des princes du sang. Cet acte, enregistré au parlement, non sans une vive opposition, fut, comme on sait, annulé presque immédiatement après la mort de Louis XIV.

La duchesse du Maine ne tarda pas à se former à Sceaux une cour où elle régnait en souveraine, et où le temps se passait en plaisirs et en sourdes intrigues politiques, auxquelles le duc du Maine ne se prêtait que pour leur donner l'autorité de son nom; faible autorité dont son ambitieuse femme ne pouvait se contenter. Impatientée de le voir livré tout entier à des études littéraires quand elle le voulait occupé du soin de s'assurer la régence, elle lui disait parfois : « Un beau matin, vous « trouverez en vous éveillant que vous « êtes membre de l'Académie, et que le « duc d'Orléans a la régence; » ce qui se réalisa, au désespoir de la duchesse, moins l'Académie.

Cependant lorsque cette question de régence fut résolue, la duchesse du Maine n'abandonna pas encore la partie; elle fut l'instigatrice de tous les troubles qui furent suscités au duc, et de ceux qui éclataient entre les princes légitimés et les princes du sang. Cette femme, en apparence si légère, si adonnée au plaisir, tenant bureau d'esprit et jouant la comédie, se mit, pour s'opposer aux prétentions des princes du sang, à faire des recherches historiques dont le labeur eût épouvanté les savants les plus consommés, et qui ne l'amenèrent à rien de plus qu'à composer de lourds mémoires que, ni le régent, ni le parlement, ne daignèrent lire, et dans la rédaction desquels elle fut puissamment aidée par sa spirituelle femme de chambre, mademoiselle de Launay (voyez ce mot), et par Malézieux, ancien précepteur du duc son époux.

Déçue dans ses ambitieuses espérances, la duchesse du Maine sentit s'allumer en elle un implacable désir de vengeance; et, pour cette fois, elle parvint à entraîner véritablement son mari dans ses intrigues. Le plus grand résultat de toutes les sourdes menées auxquelles elle se livra, fut la *conspiration* dite *de Cellamare*, du nom de l'ambassadeur d'Espagne qui y trempa; conspiration dont l'issue amena l'arrestation de la duchesse du Maine, qui fut conduite au château de Dijon en 1718, sans autre société que celle d'une femme de chambre, qui même ne faisait pas partie de son ancienne maison. Transférée à Châlons en 1719, elle passa de cette ville dans une autre, et ne reparut à la cour qu'en 1720, après plus de quinze mois de captivité.

Elle reprit alors à Sceaux sa vie accoutumée, mais sembla renoncer à toute ambition politique, et ne plus chercher qu'un titre, celui de protectrice des sciences, des lettres et des arts, qu'elle aimait avec passion. Parmi les personnes qui composaient sa cour, on remarque : Saint-Aulaire, l'abbé Genest, Lamotte, Fontenelle, et surtout la spirituelle mademoiselle de Launay, depuis baronne de Staal, qui nous apprend dans ses Mémoires que jamais personne n'a, plus que madame du Maine, parlé avec justesse, rapidité, netteté, en même temps qu'avec noblesse et naturel. La même madame de Staal nous montre aussi la duchesse froide, égoïste, princesse de la tête aux pieds, ne comprenant pas que, comme telle, on pût faire les moindres réserves au dévouement qu'elle exigeait de ceux qui l'approchaient immédiatement; enfin, s'imposant à eux, sans savoir s'en faire aimer.

La duchesse du Maine mourut en 1753, dix-sept ans après l'époux dont son caractère altier et remuant avait fait le tourment. On trouve quelques vers de la composition de cette femme célèbre, dans un recueil intitulé : *Divertissements de Sceaux*.

Maine-et-Loire (département de). Ce département, formé de l'ancien Anjou et compris dans le bassin de la Loire, est borné : au nord, par les départements de la Sarthe et de la Mayenne; à l'ouest, par celui de la Loire-Inférieure; au sud-ouest, par celui de la Vendée; au sud, par celui des Deux-Sèvres; au sud-est, par celui de la Vienne; à l'est, par celui d'Indre-et-Loire. Sa superficie est de 722,163 hectares, dont environ 440,166 sont en terres labourables, 80,023 en prairies,

61,838 en bois et forêts, 48,271 en landes, pâtis et bruyères, 38,260 en vignes, 14,396 en vergers, pépinières, cultures diverses, etc. Son revenu territorial est évalué à 24,000,000 de fr.; sa part d'impositions directes, en 1839, a été de 3,237,785 fr., dont 2,532,549 francs pour la contribution foncière.

Les rivières navigables de ce département sont la Loire, qui le traverse dans sa largeur, et la Mayenne, qui, réunie à la Sarthe à partir d'Angers, prend le nom de Maine. Ses grandes routes sont au nombre de 33, dont 9 routes royales et 24 départementales.

Il est divisé en cinq arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Angers, chef-lieu du département, Baugé, Beaupreau, Saumur et Segré. Il renferme 34 cantons et 38 communes; sa population est de 477,270 habitants, parmi lesquels on compte 2,744 électeurs. Il envoie à la chambre sept députés.

Il forme le diocèse de l'évêché d'Angers, suffragant de l'archevêché de Tours; il possède à Angers une cour royale et le chef-lieu d'une circonscription académique. Il fait partie de la 12e division militaire, qui a son quartier général à Nantes, et du 21e arrondissement forestier, dont le chef-lieu est Tours.

Parmi les personnages remarquables qui sont nés sur le territoire de ce département, nous devons citer Ambroise Paré, madame Dacier et Bodin, l'auteur de la *République*.

MAIN-FERME, terme de jurisprudence, dont la signification variait suivant les diverses provinces de la France où il était employé. Bouteiller, dans sa *Somme rurale*, dit qu'une terre en possession de main-ferme est « appelée entre les coutumiers, terre vilaine, et ne doit hommage, service, ost ne chevauchée, fors la rente aux seigneurs, aux termes accoutumés, et à la mort double rente en plusieurs lieux; mais doivent à leur seigneur service d'échevinage. » Suivant du Cange (au mot *Manufirma*), on entendait par main-ferme toute concession à vie ou héréditaire, faite à la charge d'un cens et sous certaines conditions. Maillard, à l'article 314 de sa *Coutume d'Artois*, s'exprime ainsi : « Les héritages de main-ferme étaient proprement ce que l'on nomme à présent des immeubles pris par des baux à vie, soit d'une, soit de plusieurs personnes; aujourd'hui les mains-fermes sont, ou des emphytéoses ou des prises à rente foncière seigneuriale. »

Dans le Cambrésis, le mot main-ferme avait une signification très-différente de celle qu'on lui donnait ailleurs. Suivant la coutume de cette province, c'était un alleu, tandis que dans la Flandre et l'Artois, c'était une véritable tenure censuelle.

MAINMORTE. La mainmorte, dans l'ancien droit coutumier de France, était une espèce d'esclavage, et le *mainmortable* une espèce de serf. « Le nom de *mainmorte*, dit Laurière, vient de ce qu'après la mort d'un chef de famille sujet à ce droit, le seigneur venait prendre le plus beau meuble qui était dans sa maison, ou, s'il n'y en avait pas, on lui offrait la main droite du mort, pour marquer qu'il ne le servirait plus. Il est remarqué dans une chronique de Flandre, qu'un évêque de Liége, nommé *Adalbero*, mort en 1142, abolit une ancienne coutume du pays de Liége, qui était de couper la main droite à chaque paysan décédé, et de la présenter au seigneur envers lequel il était *mainmortable*, pour marquer qu'il ne serait plus sujet à la servitude. »

Suivant d'autres jurisconsultes, le nom de mainmorte serait venu de ce que les biens qui en étaient frappés étaient morts pour le tenancier et appartenaient de droit au seigneur. Quoi qu'il en soit de l'origine et de l'interprétation du mot, la *mainmorte* était, comme nous l'avons dit plus haut, une espèce d'esclavage dans lequel le serf ne possédait rien, où ce qu'il acquérait même ne lui appartenait pas, et ne pouvait être transmis à ses enfants. Si un homme *mainmortable* épousait une femme libre, celle-ci suivait la condition de son mari, et devenait comme lui, et avec ses enfants, *mainmortable*; d'autre part, si un homme franc épousait une femme *mainmortable*, et qu'il allât habiter chez elle, il devenait à son tour *mainmortable*, lui et sa postérité.

« L'héritage *mainmortable*, dit Voltaire (*), est ainsi nommé parce que ce-

(*) *Coutume de Franche-Comté.*

lui qui le tient ne peut en disposer. Son titre de propriété se réduit à une espèce de bail perpétuel, sous la condition de ne pouvoir l'hypothéquer ni l'aliéner, et à charge de retour au seigneur, en cas de mort ou de passage du possesseur à la liberté. L'imperfection de cette tenure n'est pas le seul vice qui affecte l'héritage mainmortable; il a la fatale propriété d'engloutir la liberté de celui qui vient l'habiter; au bout d'un an, l'homme libre meurt esclave. C'est ainsi que ce piége, toujours tendu, renouvelle l'esclavage et le perpétue. »

L'héritage *mainmortable* se perdait par l'absence, c'est-à-dire que le propriétaire d'un héritage *mainmortable* était obligé de l'habiter; c'est ce qui se déduit de l'art. 108 de la coutume de Bourgogne. « Gens de *mainmorte* qui « s'absentent de la seigneurie de main- « morte peuvent y retourner dedans dix « ans, durant lequel temps de dix ans le « seigneur peut mettre des desserveurs « esdits héritages et faire les fruits « siens; et iceux dix ans passés lesdits « héritages demeurent au seigneur pour « en disposer dès lors en avant comme « bon lui semblera. »

La *mainmorte* se retrouvait dans presque toutes les provinces de France. Cependant, elle n'était pas établie dans toutes de la même manière; et, dans le plus grand nombre, elle n'était qu'une exception. Parmi les différentes coutumes, neuf seulement renfermaient, sur ce sujet, un corps de législation et des dispositions combinées. Ces neuf coutumes étaient celles de Bourgogne, Franche-Comté, Chaumont, Troyes, Vitry, Auvergne, la Marche, Bourbonnais et Nivernais. La coutume de Franche-Comté était la plus féodale de toutes. L'abbaye de Saint-Claude, située dans son ressort, se rendit célèbre en exerçant aussi longtemps que possible le droit de *mainmorte*; et l'on peut voir dans Dunod, commentateur de cette coutume, jusqu'où l'abus de ce droit y était porté.

Le droit de *mainmorte* subsista, dans certaines provinces, jusqu'aux derniers temps de la monarchie française. Louis XVI l'abolit dans ses domaines par un édit de 1779, et ce fut un des actes qui contribuèrent le plus à le rendre populaire au commencement de son règne. Nous rapportons ici le préambule de cet édit : il serait difficile de trouver un document qui fît mieux concevoir tout ce qu'avait d'odieux ce droit féodal.

« Louis, etc., à tous présents et à « venir, salut : Constamment occupé « de tout ce qui peut intéresser le bon- « heur de nos peuples, et mettant notre « principale gloire à commander une « nation libre et généreuse, nous n'a- « vons pu voir sans peine les restes de « servitude qui subsistent dans plusieurs « de nos provinces; nous avons été af- « fecté en considérant qu'un grand « nombre de nos sujets, encore ser- « vilement attachés à la glèbe, sont re- « gardés comme en faisant partie, et « confondus pour ainsi dire avec elle; « que, privés de la liberté de leurs per- « sonnes et des prérogatives de la pro- « priété, ils sont mis eux-mêmes au nom- « bre des possessions féodales; qu'ils « n'ont pas la consolation de disposer « de leurs biens après eux; et, qu'ex- « cepté dans certains cas rigidement cir- « conscrits, ils ne peuvent pas même « transmettre à leurs enfants le fruit de « leurs travaux; que des dispositions « pareilles ne sont propres qu'à rendre « l'industrie languissante, et à priver la « société des effets de cette énergie dans « le travail que le sentiment de la pro- « priété la plus libre est seul capable « d'inspirer.

« Art. 1er. Nous éteignons et abolis- « sons dans toutes les terres et seigneu- « ries de notre domaine la *mainmorte* « et la condition servile, ensemble tous « les droits qui en sont des suites et des « dépendances; voulons qu'à compter « du jour de la publication des présen- « tes, ceux qui, dans l'étendue desdites « terres, et seigneuries sont assujettis à « cette condition, sous le nom d'hom- « mes de *corps*, de *serfs*, de *mainmor-* « *tables*, de *mortaillables*, de *tailla-* « *bles*, ou sous telle autre dénomination « que ce puisse être, en soient pleine- « ment et irrévocablement affranchis, « etc., etc. »

Louis XVI aurait voulu pouvoir abolir ce droit dans toute l'étendue du royaume; « mais, dit M. Droz (*), il crai-

(*) *Histoire du règne de Louis XVI*, t. I, p. 285.

gnit d'abuser de son pouvoir, et le parlement n'enregistra l'édit qu'avec cette réserve : *sans que les dispositions du présent édit puissent nuire aux droits des seigneurs.* Quelques-uns s'empressèrent de suivre l'exemple du roi; mais on vit avec indignation le chapitre de Saint-Claude y rester insensible; il aurait, disait-il, perdu 25,000 livres de rente; et, pour affranchir les serfs du Jura, il voulait être indemnisé par le gouvernement. »

L'Assemblée constituante se hâta d'abolir ce droit odieux.

On désignait aussi, et on désigne encore, sous le nom de *mainmorte*, tous les corps et communautés tant ecclésiastiques que laïques, qui sont perpetuels, et qui, par une subrogation de personnes, étant censées être toujours les mêmes, ne produisent aucune mutation par mort. On rangeait aussi dans la même catégorie les personnes ecclésiastiques, par rapport aux bénéfices qu'elles possédaient.

Ainsi, on comprenait sous le nom de mainmorte : 1° les archevêques et évêques, les abbés, prieurs, cures, chapelains, et autres bénéficiers; 2° les communautés régulieres, les chapitres, les religieux et couvents de l'un et l'autre sexe, les commanderies conventuelles et autres gens d'église; 3° les gouverneurs et administrateurs d'hôpitaux, hôtels-Dieu, maladreries, léproseries, aumôneries, commanderies simples, fabriques, confreries, marguilliers, et autres semblables; 4° les communautés séculières, comme celles des prévôts des marchands, maires et échevins, capitouls, jurats et autres, etc. Un édit rendu en 1747, sur le rapport de Machault, interdisait aux gens de mainmorte de recevoir ou d'acquérir de nouvelles proprietés sans y être autorisés par lettres patentes enregistrées dans les cours souveraines. Cet edit est connu dans l'histoire sous le nom d'*édit de mainmorte.*

MAINTENON (*Mesteno*), jolie petite ville du pays chartrain, aujourd'hui chef-lieu de canton du département d'Eure-et-Loir; population : 1,690 habitants.

Cette ville, qui est d'ailleurs bien bâtie, est remarquable par un magnifique château dont l'origine remonte à Philippe-Auguste. Il fut construit en partie par Jean Cottereau, trésorier des finances sous Louis XI et sous Charles VII. Devenu, au dix-septième siècle, la propriété de la veuve Scarron, il fut érigé, en 1688, en marquisat en sa faveur. Louis XIV l'embellit, et l'on y remarque encore aujourd'hui les vitraux de la chapelle et l'appartement de madame de Maintenon, dont le portrait, peint par Mignard, est placé au-dessus d'une cheminée. Non loin du château se voient les ruines imposantes de l'aqueduc de Maintenon, commencé en 1684, et qui devait conduire les eaux de l'Eure à Versailles. On y fit travailler pendant plusieurs années jusqu'à 60,000 hommes de troupes. Cet ouvrage colossal fut démoli en 1754, par Louis XV, et les matériaux servirent à la reconstruction du château de Créey, destiné à madame de Pompadour. A peu de distance de Maintenon, près de Champgé, on aperçoit les restes d'un camp romain et plusieurs monuments druidiques.

MAINTENON (Françoise d'Aubigné, d'abord dame Scarron, puis marquise de), est, sans contredit, une des femmes qui ont joué dans notre histoire les rôles les plus importants; mais sa destinée fut aussi bizarre et aussi imprévue qu'elle fut grande, et rien ne ressemble à un roman arrangé par l'imagination comme le simple récit de cette vie, sur les premières années de laquelle nous passerons cependant rapidement, madame de Maintenon ne devenant un personnage historique que du jour où elle fut l'amie du roi que plus tard elle devait épouser.

Françoise d'Aubigne naquit dans les prisons de la conciergerie de Niort en 1635. Son père, Constant d'Aubigné fils du célèbre Agrippa d'Aubigné, ami et conseiller de Henri IV, était alors détenu dans cette prison pour cause de religion. La rumeur publique l'accusait en outre du crime de fausse monnaie, et d'avoir, dans un accès de jalousie, poignardé sa première femme. La seconde, mère de madame de Maintenon, Jeanne de Cardillac, était le modèle de toutes les vertus de son sexe.

En proie à la misère dès ses premières années, la jeune d'Aubigné fut arrachée à la prison, où elle allait mourir, par une sœur de son père, madame de Villette; mais cette dame était protestante zélée, et madame d'Aubigné, catholique ardente, ne tarda pas à lui reprendre sa fille, qui se vit enfermée de nouveau jusqu'au jour où son père, sortant enfin de prison, l'emmena, avec toute sa famille, en Amérique, où il espérait refaire sa fortune. La petite Françoise faillit mourir dans la traversée, et ne fut sauvée que par la tendresse de sa mère.

D'Aubigné mourut en Amérique, et sa veuve, obligée de revenir en France au bout de quelques années, dut, dit-on, laisser sa fille en gage à un impitoyable créancier, qui bientôt, las de ce gage onéreux, mit à la porte l'enfant, qui fut accueillie par le juge de paix du lieu, et renvoyée en France, où elle vint augmenter la misère de sa mère. Madame de Villette voulut encore une fois se charger de sa nièce, et la garda pendant un temps assez long pour que la jeune fille, qui avait été baptisée catholique, embrassât avec ardeur le culte suivi par une tante qui lui offrait le modèle de toutes les vertus; plus tard, lorsqu'on reconvertit mademoiselle d'Aubigné au catholicisme, elle répondait à ceux qui la catéchisaient : « J'admettrai tout, pourvu qu'on ne « m'oblige point de croire que ma tante « de Villette sera damnée. »

Une parente catholique des d'Aubigné, madame de Neuillant, obtint enfin un ordre de la reine pour faire enlever la jeune Françoise, qui, entrée chez cette femme avare et méchante, y subit toutes sortes d'humiliations. On prétendait, par ce moyen, vaincre la résistance religieuse de la petite-fille d'Agrippa d'Aubigné; on ne fit que la rendre plus vive, et la jeune fille ne consentit à abjurer qu'après avoir été longuement et longtemps prêchée par des ecclésiastiques et par les religieuses d'un couvent où on l'avait mise. Elle avait alors quatorze ans, et sa parente, dans l'espoir de s'en débarrasser en la mariant, la conduisit bientôt dans le monde, où sa beauté devait lui attirer des hommages. Scarron était alors à la mode; madame de Neuillant mena sa parente chez lui, et celui-ci ne tarda pas à remarquer l'aimable jeune fille; son bon cœur lui fit découvrir combien elle était infortunée, et un jour il lui dit : « Vous êtes malheureuse, je le « vois, et il n'y a pas pour vous, petite-« fille d'Agrippa d'Aubigné, d'autre « asile honorable que le couvent ou le « mariage. Voulez-vous vous faire re-« ligieuse? je payerai votre dot. Voulez-« vous vous marier? je ne puis vous « offrir que des infirmités et une for-« tune très-bornée; mais, quelque parti « que vous preniez, je serai content, « sinon heureux, de vous soustraire à « votre malheur présent et aux dan-« gers dont vous menacent pour l'ave-« nir et votre beauté et votre mérite. »

Mademoiselle d'Aubigné accepta la main de Scarron, et quand on dressa le contrat, le gai perclus reconnut à sa future « quatre louis de rente, deux grands yeux fort mutins, un très-beau corsage, et une paire de belles mains. » C'était effectivement tout ce qu'elle possédait, et sa pénurie était telle, qu'une de ses amies dut lui prêter des habits pour le jour de ses noces.

La société de Scarron, où Ninon brillait au premier rang, pouvait offrir de nombreux et dangereux écueils à une jeune femme de seize ans, qui, de son propre aveu, n'était la femme du pauvre infirme que de nom. Il paraît toutefois qu'elle sortit victorieuse de l'épreuve, et qu'il n'y a rien de vrai dans les nombreuses galanteries que lui attribuèrent, après son élévation, les nombreux ennemis que lui suscita cette élévation.

Madame Scarron se montra garde-malade dévouée et secrétaire intelligent de son mari, sous les yeux duquel elle apprit le latin, l'italien et l'espagnol. Plus tard, parvenue au faîte des grandeurs, on l'entendit dire : « Dans ma « jeunesse, quand j'ai été avec ce pau-« vre estropié, je ne connaissais ni le « chagrin ni l'ennui : les femmes m'ai-« maient, parce que je m'occupais plus « des autres que de moi; les hommes, « parce que j'avais les charmes de la « jeunesse. Je voulais être aimée de « tout le monde, et faire prononcer « mon nom avec admiration et respect. »

Scarron mourut après dix années de mariage, sans témoigner aucun regret que celui de quitter et de laisser sans bien sa jeune femme; plus tard, à cinquante ans de distance, nous verrons Louis XIV, *le grand roi*, exprimer le même regret presque dans les mêmes termes.

Retombée dans la misère, la veuve Scarron n'obtint qu'à grand'peine, et après un long temps, la continuation de la pension de son mari, qui lui fut encore enlevée à la mort de la reine mère; et elle était dans cette triste position lorsqu'elle fut présentée à madame de Montespan, alors maîtresse de Louis XIV. Celle-ci sollicita du roi le rétablissement de la pension de la petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, et ne l'obtint qu'avec peine; Louis XIV avait des préventions contre une femme qu'on lui avait peinte comme prude et pédante, défauts qu'il détestait.

Bientôt madame de Montespan donna le jour à un fils qu'elle avait eu du roi. Elle désirait cacher la naissance de cet enfant, et fit offrir à madame Scarron de se charger de l'élever dans la retraite; mais déjà il y avait antipathie entre ces deux femmes, que leur esprit rapprochait en même temps que leur caractère et une sorte d'instinct les éloignaient l'une de l'autre. La veuve refusa de se charger du fils de madame de Montespan, ajoutant que si l'enfant était au roi, et que celui-ci lui exprimât le désir de le voir élever par elle, elle le ferait certainement. Était-ce déjà, comme on l'a dit, un moyen de renverser madame de Montespan pour se substituer à elle? Nous ne le croyons pas, et notre pensée est que, dans toute cette affaire dont les résultats furent si brillants pour madame de Maintenon, elle n'eut d'autre habileté que celle dont elle s'applaudit plus tard, en s'écriant: « Il n'y a rien de plus habile « qu'une conduite irréprochable. » Quoi qu'il en soit, elle éleva successivement, en secret, cinq enfants du roi et de madame de Montespan; celui dont nous venons de parler, qui mourut en bas âge; le duc du Maine, qu'elle aima particulièrement; le comte du Vexin, qui mourut jeune, comme son frère aîné; mademoiselle de Nantes et mademoiselle de Tours. Mademoiselle de Blois, qui devint duchesse d'Orléans, et le comte de Toulouse, ne lui furent point confiés. Madame Scarron soignait ces enfants avec une tendresse véritablement maternelle, qui fit dire au roi: « Elle sait bien aimer; il y aurait du « plaisir à être aimé par elle. » Et, en récompense de ses bons soins, il lui donna, en deux fois, 200,000 francs: elle en acheta la terre de Maintenon, dont Louis XIV lui fit dès lors prendre le nom, et qui, plus tard, fut érigée en marquisat. Il conservait toutefois une sorte d'aversion pour elle; mais cette aversion céda à quelques conversations particulières, après lesquelles, la trouvant aussi simple que spirituelle, il en fit son *amie*, donnant à sa cour l'exemple nouveau pour elle d'une liaison fondée sur le plus profond respect.

Louis XIV n'avait sans doute pas prétendu en rester à la simple amitié avec madame de Maintenon; mais lorsque celle-ci devint son amie, elle avait dépassé la quarantaine. Elle avait une réputation acquise de femme vertueuse, et on ne lui avait sérieusement attribué aucune autre galanterie qu'une liaison fort passagère avec Villarceau, liaison dont la réalité est au moins douteuse; elle avait l'amour excessif de la considération, un cœur assez froid, ce semble, *le goût des choses difficiles*, comme elle le dit elle-même; la résolution de rester vertueuse lui vint tout naturellement, et il lui fut sans doute assez aisé de la mettre à exécution. Quoi qu'il en soit, elle résolut de ramener à la reine le volage monarque dont la vie débauchée n'avait été qu'un long scandale; et, si elle n'y parvint pas d'abord, du moins la reine lui rendit cette justice que, depuis les commencements de la faveur de madame de Maintenon, le roi la traita mieux elle-même; ce qui donna à cette excellente princesse une sorte de vénération pour celle qui, après sa mort, devait la remplacer près du roi.

Madame de Maintenon avait longtemps et vainement catéchisé madame de Montespan, pour lui faire abandonner une liaison coupable; elle se mit alors à prêcher le roi avec une respectueuse audace; et un jour, à une revue des mousquetaires, on l'entendit

lui dire : « Que tous ces mousquetaires « étaient de francs libertins, et que leur « capitaine (Louis XIV) ne valait pas « mieux qu'eux. — Voilà, dit le roi, une « réflexion bien sérieuse ! — Vous les ai- « mez beaucoup, Sire; cependant, si l'un « d'eux avait ravi la femme de son ca- « marade, je suis sûre qu'il ne couche- « rait pas à l'hôtel. » Cependant madame de Montespan, qui n'ignorait pas la conduite de madame de Maintenon, luttait désespérément pour rester maîtresse du terrain, lorque mademoiselle de Fontanges vint compliquer encore un débat si emmêlé déjà ; ce fut alors que la hautaine marquise dit à madame de Maintenon que le roi avait à la fois trois maîtresses : « Moi de « nom, cette fille de fait, et vous de « cœur. » Enfin, madame de Montespan se fit signifier par le roi qu'il ne voulait désormais avoir plus rien de commun avec elle ; et les courtisans nommèrent entre eux *madame de Maintenant*, la nouvelle favorite, qui, de gouvernante des enfants de madame de Montespan, était devenue dame d'atour de la première dauphine. Plus tard, elle refusa la place de dame d'honneur de cette princesse, après la mort de laquelle elle n'eut plus aucune charge à la cour.

La reine, femme de Louis XIV, mourut en 1683, presque entre les bras de madame de Maintenon. La favorite avait alors 48 ans ; mais elle possédait encore, au dire des contemporains, des grâces admirables.

Trois jours après la mort de la reine, Louis XIV partit pour Fontainebleau, où madame de Maintenon le suivit. Que se passa-t-il alors entre eux ? Nul ne le sait ; mais on dit que le bruit s'étant répandu à la cour que madame de Maintenon allait épouser le roi, le ministre Louvois alla se jeter aux pieds de Louis XIV, le conjurant de ne pas donner pour reine à la France la veuve de Scarron; que le roi promit avec serment qu'il n'en serait rien, et qu'il eut ensuite la faiblesse de tout raconter à madame de Maintenon, qui ne le pardonna jamais à Louvois. Ce qui est certain, c'est que madame de Maintenon, après avoir montré des inquiétudes et des agitations extraordinaires, après avoir beaucoup pleuré, devint calme tout à coup, et, comme on rapporte qu'à peu de temps de là, le père Lachaise, confesseur du roi, dit la messe en pleine nuit dans le cabinet du roi, à Versailles, sans doute le mariage avait été résolu dès lors. Rien n'est, du reste, mieux avéré que ce mariage, dont, après la mort du roi, madame de Maintenon anéantit elle-même les preuves, mais auquel assistèrent monseigneur de Harlay, archevêque de Paris, Bontemps, valet de chambre du roi, et M. de Monchevreuil, gouverneur du duc du Maine. On peut conjecturer que ce mariage de conscience ne fut accepté par madame de Maintenon qu'après s'être bien assurée qu'un mariage public était impossible ; elle fut du reste traitée en reine, sauf quelques honneurs publics et un titre que peut-être elle ambitionnait tout bas ; honneurs et titre dont il semble qu'après son mariage elle n'ait jamais plus manifesté le désir au roi, et, à partir de ce mariage, madame de Maintenon occupa Versailles, et, dans les autres résidences royales, l'appartement de la reine, dont elle eut aussi la tribune à l'église. Mais on ne la vit rien changer ostensiblement à sa manière, et toujours elle refusa de prendre le pas, non-seulement sur les princesses du sang, mais encore sur les duchesses qui offraient de le lui céder, quoiqu'elle ne fût que marquise. Une fois seulement elle passa sur cette règle qu'elle s'était imposée. Elle voulait entrer au couvent de Carmélites, et la supérieure lui faisant observer que les grilles ne devaient s'ouvrir que devant la reine, et ajoutant : « C'est à vous de « décider, madame, » madame de Maintenon répondit vivement : « Ouvrez, « ouvrez toujours, ma mère ! » D'autres fois, au contraire, on l'entendit se plaindre d'être traitée avec trop de distinction.

Jamais elle ne consentit à ce que le roi fît pour elle ces dépenses scandaleuses dont on l'avait vu obérer les finances pour des femmes coupables, et on l'entendit dire maintes fois : « Je « lui coûte moins en une année que ses « maîtresses ne lui coûtaient dans un « mois. » Effectivement, elle ne voulut recevoir, en sus de la petite fortune qu'elle s'était créée à Maintenon, qu'une

chétive somme de quatre mille livres par mois, qu'elle dépensait presque toute en bonnes œuvres. On ne la vit pas non plus solliciter pour sa famille des grâces onéreuses à l'État, et les membres de cette famille, qu'elle aimait chèrement pourtant, se plaignirent souvent de sa modération.

Il était important de remarquer quelle fut l'influence de madame de Maintenon sur la politique des dernières années du règne de Louis XIV; et comme cette politique fut presque toujours malheureuse, souvent atroce, on a chargé outre mesure, ce nous semble, la mémoire de madame de Maintenon de fautes et crimes qu'il faut en grande partie attribuer à Louvois, au garde des sceaux Letellier et au père Lachaise, confesseur du roi, qui ne montrèrent à Louis XIV qu'une partie des conséquences de cette importante résolution.

Madame de Maintenon s'était proposé de bonne heure de faire ce qu'elle appelait *le salut du roi*, c'est-à-dire, de le conduire dans des voies véritablement religieuses. C'était une tâche difficile; le *grand roi* avait été on ne peut plus mal élevé; sa religion était de la bigoterie; son cœur était sec, dur, égoïste, son orgueil excessif, sa susceptibilité extrême, son entêtement tel, qu'une fois prévenu rien ne pouvait le faire revenir de ses préventions. Madame de Maintenon était obligée de lui céder presque toujours pour le dominer quelquefois, et son caractère d'ancienne protestante rendait sa position on ne peut plus difficile. Elle doit pourtant être lavée du reproche qui lui a été fait d'avoir, par ses conseils, amené les rigueurs qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes; elle voulut, il est vrai, cette révocation; mais ce fut surtout parce que Louvois fit croire à elle et au roi qu'on pouvait, sans rigueurs, opérer la conversion de tous les protestants, et ramener le royaume à une unité de croyance que la politique rendait désirable, aussi bien que la dévotion. Louis XIV et madame de Maintenon furent abusés dans toute cette affaire par le ministre, qui leur faisait croire que les conversions s'opéraient facilement et sans l'emploi des gens d'armes. Enfin, après la mort de ce même Louvois, on vit madame de Maintenon se réunir au vertueux cardinal de Noailles pour obtenir les différentes modifications, soit tacites, soit exprimées, qui furent apportées à l'édit révocatoire, et qui, pendant dix-sept ans, rendirent le séjour de la France tolérable aux calvinistes qui n'avaient pu la quitter.

Les affaires religieuses firent le tourment de la vie de madame de Maintenon, et, à côté de celles du calvinisme, s'élevèrent celles du quiétisme et du jansénisme, dans lesquelles elle nous semble moins irréprochable, puisque, dans ces dernières affaires, elle abandonna des amis, Fénelon, madame Guyon et le cardinal de Noailles, qu'un peu plus de courage lui eût fait sauver peut-être. Jamais Louis XIV ne comprit rien ni à l'une ni à l'autre de ces deux doctrines, qu'il condamna sur le témoignage des jésuites, entre les mains desquels il se trouvait complétement par l'influence toute-puissante de son confesseur. Madame de Maintenon était une femme sage et raisonnable, bien plus intelligente de ces choses que le roi lui-même; mais ce n'était pas une héroïne; l'idée seule d'affronter la colère du roi la faisait frémir, et elle abandonna presque sans combat les deux saints hommes qu'elle eût dû défendre, puisqu'au fond du cœur elle ne blâmait pas leurs doctrines. Elle se vit aussi obligée de chasser de Saint-Cyr madame Guyon, qu'elle-même y avait introduite, et dont le mysticisme avait fait bon nombre de prosélytes dans cette maison. Voilà à nos yeux, nous le disons hautement, la plus grande des fautes de madame de Maintenon, et cette faute, qui s'explique trop facilement, ne doit pas s'excuser de même: elle est une tache éternelle à la mémoire de cette femme éminente sous tant de rapports. L'abandon de Racine peut également lui être reproché, et eut la même cause.

Sans doute, devenue femme du plus puissant roi de la chrétienté, madame de Maintenon eut souvent lieu de regretter, et le temps où elle vivait auprès de Scarron, et celui où, riche avec sa petite pension de 2,000 livres, elle

vivait si libre, si aimée de tous, si fêtée au milieu d'une société de gens distingués ses égaux. Maintenant, adieu la liberté; Louis XIV, le plus égoïste des hommes, par cela même qu'il aimait chèrement madame de Maintenon, ne lui laissait pas un instant à elle, et passait toute sa vie dans sa chambre, y recevant ses enfants, et souvent la cour entière, y travaillant avec ses ministres, et, lorsque les graves devoirs de la royauté et les devoirs presque aussi graves pour lui de l'étiquette avaient été ponctuellement remplis, demandant à une femme, qu'à force d'entraves il avait rendue triste, de distraire l'ennui qui le dévorait; contrainte qui, un jour, arracha à madame de Maintenon cette réflexion, « qu'il n'est pas de plus « grand malheur que d'avoir à amuser « un homme qui n'est plus amusable, » et qui, une autre fois, lui fit répondre à sa nièce, madame de Caylus, qui lui faisait remarquer l'air de tristesse des carpes que l'on voyait nager dans la belle eau d'un grand bassin à Marly: « Elles « sont comme moi, elles regrettent leur « bourbe. »

Quelles étaient, pour madame de Maintenon, les compensations à cette triste vie que lui avait faite la grandeur? La bienfaisance. En quelque endroit qu'elle se trouvât, elle visitait les malades et les pauvres, leur distribuait de l'argent, des aliments, des remèdes, des habits, et rentrait souvent sans coiffe, sans écharpe et sans mante, pour les avoir données. Elle faisait apprendre des métiers à des enfants pauvres, et en plaçait d'autres dans des couvents, des colléges, des séminaires. Elle avait institué à Versailles une assemblée de charité, et, faisant tourner au profit des malheureux l'envie qu'on avait de lui plaire, elle y avait enrôlé un grand nombre de femmes de la cour; enfin, elle fonda la maison royale d'éducation de Saint-Cyr, à laquelle elle attacha son nom.

Madame de Maintenon avait le goût et le talent de l'éducation, et la pauvreté à laquelle elle avait été réduite dans sa jeunesse lui inspirait une grande pitié pour la pauvre noblesse. Avant sa faveur, elle avait connu une religieuse ursuline dont le couvent avait été ruiné. Cette religieuse, madame Brisson, avait une capacité peu commune pour l'éducation; madame de Maintenon se souvint d'elle dans sa fortune, lui loua une maison et lui donna des pensionnaires, dont le nombre s'accrut rapidement. Trois autres religieuses se joignirent à la première, et formèrent avec elle une petite communauté. Sur ces entrefaites, Louis XIV ayant fait agrandir le parc de Versailles, plusieurs maisons s'y trouvèrent renfermées, et entre elles Noisy-le-Sec, que madame de Maintenon demanda au roi pour y mettre ses religieuses. Elle conçut ensuite la pensée de fonder Saint-Cyr, et en parla à Louis XIV, qui, heureux de complaire au désir d'une femme toujours si modérée dans ses demandes, fit construire de superbes bâtimeots, qui, en moins d'un an, furent en état de recevoir deux cent cinquante demoiselles, trente-six dames pour les gouverner, et tout ce qu'il faut pour servir une communauté aussi nombreuse. Les principales conditions d'admission furent d'être fort noble et fort pauvre.

La première supérieure de Saint-Cyr fut madame Brisson, qui en rédigea les statuts avec madame de Maintenon, laquelle voulut rester seule chargée des affaires temporelles de cette maison, où sa surveillance s'étendait à tout; de telle sorte que non contente d'expliquer ses théories aux institutrices, elle les appliquait elle-même, faisant parfois la classe aux élèves, sans dédaigner même les moins avancées. Ce fut pour former l'esprit et les manières de ces élèves qu'elle imagina de leur faire jouer des tragédies, et Racine fit exprès pour les élèves de Saint-Cyr *Esther* et *Athalie*. Cette communauté devint le lieu de plaisance de madame de Maintenon; tous les jours elle y allait passer une heure, tous les jours elle en revenait plus charmée, et c'est là que de bonne heure elle désira terminer sa vie.

Au mois d'août 1715, Louis XIV étant tombé grièvement malade à un âge avancé (soixante et dix-sept ans), madame de Maintenon, qui n'avait pas moins de quatre-vingts ans, ne le quitta plus, et eut la consolation d'entendre dire à celui auquel elle avait consacré

plus de trente années de son existence, qu'il ne *regrettait qu'elle au monde*. Il lui demanda ensuite pardon de ne l'avoir pas rendue heureuse; enfin il ajouta, comme l'avait fait Scarron, qu'il *regrettait de la laisser sans bien;* puis le duc d'Orléans, qui allait être régent, étant venu, le roi ajouta : « Mon neveu, « je vous recommande madame de Main- « tenon; vous savez l'estime et la consi- « dération que j'ai pour elle; elle ne m'a « donné que de bons conseils; j'aurais « bien fait de les suivre : elle m'a été « utile en tout, mais surtout pour mon « salut. Faites tout ce qu'elle vous de- « mandera pour elle, pour ses parents « et ses amis; elle n'en abusera pas. « Qu'elle s'adresse directement à vous « pour tout ce qu'elle voudra. »

Lorsque le roi eut perdu connaissance, on emmena madame de Maintenon à Saint-Cyr, où elle apprit bientôt la mort de Louis XIV. Cinq jours après, le régent vint la voir, lui assura dans les termes les plus flatteurs et les plus obligeants la continuation de sa pension. Plus tard, on l'entendit dire, en parlant de madame de Maintenon : « Elle « n'a rendu aucun mauvais office à per- « sonne, et elle a toujours tâché d'en- « tretenir la paix et l'union entre tout « le monde. »

Madame de Maintenon, désirant faire du lieu où elle s'était enfermée une véritable retraite, renvoya son carrosse, ne garda que deux domestiques, et renonça à tout le luxe dont elle s'était entourée pour plaire au roi. Soumise comme une simple religieuse à la règle de la maison, elle partagea tout son temps entre les exercices de piété et le soin des jeunes élèves. Quelques parents, le duc du Maine et deux amies intimes, étaient les seules personnes qu'elle reçût d'habitude.

Le czar Pierre, passant en France, eut le désir de voir cette femme qui pendant longtemps avait tant occupé les cours de l'Europe, et madame de Maintenon nous a laissé elle-même le récit de leur bizarre entrevue, qui eut lieu au mois de juin 1717. A moins de deux ans de là, madame de Maintenon, désespérée des malheurs de la France et accablée du chagrin que lui causa l'exil du duc du Maine, tomba malade et sentant sa fin approcher, elle fit son testament : elle avait peu de chose à donner. Elle ordonna qu'on payât d'avance, pour la dernière fois, la pension qu'elle faisait à certains pauvres, et fit distribuer aux autres une somme assez forte. Enfin, après trente-quatre jours de maladie sans vives douleurs, et pendant laquelle elle conserva toute la sérénité de son âme, elle expira doucement, le 15 avril 1719, à quatre-vingt-trois ans et quelques mois.

Telle fut la vie de cette femme, dont on a dit qu'elle fut pendant trente ans la femme de France la plus considérable, la plus respectée et la plus malheureuse.

On a de madame de Maintenon des lettres remarquables, publiées par la Beaumelle, auquel on doit aussi une vie de cette femme célèbre, rapsodie sans valeur, aussi bien qu'un autre ouvrage du même genre, écrit par Caraccioli. Les *Souvenirs*, de madame de Caylus, et les *Entretiens*, recueillis par les dames de Saint-Cyr, sont au contraire d'excellentes sources pour l'histoire de madame de Maintenon. Enfin, on doit à M. Auger une bonne *notice*, et à madame Suard un travail remarquable, intitulé : *Madame de Maintenon peinte par elle-même*, et d'autant plus digne de son titre, que le portrait est quelque peu flatté.

Mainvielle (Pierre), né en 1765, fils d'un riche marchand d'Avignon, embrassa avec ardeur les principes de la révolution, et prit part aux scènes désastreuses qui, de 1789 à 1793, affligèrent le Comtat. Il y commit de telles atrocités dans les diverses fonctions dont il fut revêtu, que, nommé député à la Convention nationale en 1793, le parti de la Montagne l'abandonna, ne voulant pas avoir pour collègue un *assassin*. Décrété d'accusation et traduit devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort le 30 octobre, et exécuté le lendemain.

Mairan (J. J. Dortous de), physicien, mathématicien et littérateur distingué, né à Béziers en 1678, mort en 1771, fut reçu à l'Académie des sciences en 1718, et chargé de trouver pour les navires marchands un nouveau procédé de jaugeage qui prévalut les

fraudes et les réclamations. Il fut, en 1740, nommé secrétaire de l'Académie en remplacement de Fontenelle, donna sa démission au bout de trois ans, et fut reçu la même année membre de l'Académie française. Les nombreux mémoires dont il est l'auteur prouvent la variété et la solidité de ses connaissances. Nous citerons : *Dissertation sur la glace*, Paris, 1749, in-12, traduite en allemand et en italien; *Traité de l'aurore boréale*, Paris, 1731, in-4°; *Lettres au P. Parrenin*, etc., Paris, 1770, in-8°, et sous le titre de *Lettres d'un missionnaire à Pékin*, ibid., 1782, in-8°, *Éloges des membres de l'Académie royale des sciences*, Paris, 1747, in-12. Mairan fut lié avec Voltaire, le prince de Conti, et les plus grands seigneurs de son temps. Le régent lui légua sa montre en témoignage de l'estime qu'il avait pour lui.

MAIRES DES COMMUNES. Voyez MUNICIPALITÉS.

MAIRES DU PALAIS. Les maires du palais étaient, sous la race mérovingienne, les premiers dignitaires du royaume. Ils venaient immédiatement après le roi, à qui ils servaient pour ainsi dire de tuteurs et pour lequel ils gouvernaient le royaume lorsqu'il était enfant. Les historiens ne sont pas d'accord sur les attributions de ces fonctionnaires, et les documents en petit nombre que l'on possède sur cette époque ne sont guère propres à donner sur ce sujet des explications satisfaisantes. Voici ce qu'un grand écrivain, M. de Chateaubriand, dit de ces officiers dans ses *Études historiques* : « Deux origines doivent être assignées à la *mairie*, l'une romaine, l'autre franque ou germanique. Le maire représentait le *magister officiorum ;* celui-ci acquit dans le palais des empereurs la puissance que le *maire* obtint dans la maison du roi franc. Considérée dans son origine romaine, la charge de maire du palais fut temporaire sous Sigebert et ses devanciers, viagère sous Clotaire, héréditaire sous Clovis II. Elle était incompatible avec la qualité de prêtre et d'évêque; elle porte dans les auteurs le nom de *magister palatii, præfectus aulæ, rector aulæ, gubernator palatii, præpositus palatii, provisor aulæ regiæ, provisor palatii.*

« Pris dans son origine franque ou germanique, le maire du palais était ce duc ou chef de guerre dont l'élection appartenait à la nation tout aussi bien que celle du roi : *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt.* J'ai déjà indiqué ce qu'il y avait d'extraordinaire dans cette institution, qui créait chez un même peuple deux pouvoirs suprêmes indépendants. Il devait arriver et il arriva que l'un de ces deux pouvoirs prévalut. Les maires s'étant trouvés de plus grands hommes que les souverains, les supplantèrent. Après avoir commencé par abolir les assemblées générales, ils confisquèrent la royauté à leur profit, s'emparant à la fois du pouvoir et de la liberté. Les maires n'étaient point des rebelles ; ils avaient le droit de conquérir, parce que leur autorité émanait du peuple, ou de ce qui était censé le représenter, et non du monarque : leur élection nationale, comme chefs de l'armée, leur donnait une puissance légitime. Il faut donc réformer ces vieilles idées de sujets oppresseurs de leurs maîtres et détenteurs de leur couronne : un roi et un général d'armée, également souverains par une élection séparée, s'attaquent : l'un triomphe de l'autre, voilà tout. Une des dignités périt, et la mairie se confondit avec la royauté par une seule et même élection. On n'aurait pas perdu tant de lectures et de recherches à blâmer ou à justifier l'usurpation des maires du palais, on se serait épargné de profondes considérations sur les dangers d'une charge trop prépondérante, si l'on eût fait attention à la double origine de cette charge, si l'on n'eût pas toujours voulu voir un grand maître de la maison du roi, là où il fallait aussi reconnaître un chef militaire librement choisi par ses compagnons : *Omnes Austrasii cùm eligerent Chrodinum majorem domûs.* »

M. Guizot, à quelque différence près, est du même avis que M. de Chateaubriand, et combat l'opinion de M. de Sismondi, qui voit, sous le nom de *major domûs*, deux officiers de conditions et de fonctions très-différentes, l'un

simple domestique du roi, chargé de l'administration de sa fortune privée, l'autre grand magistrat public, élu par la nation, et investi d'un pouvoir militaire et judiciaire indépendant du pouvoir royal. « Quand leur roi était enfant, dit M. Guizot (*), les Francs elisaient quelquefois un maire du palais pour les commander, et maintenir l'ordre à sa place. Mais cet officier ne différait des maires du palais ordinaires que par les circonstances dans lesquelles il avait reçu et exerçait le pouvoir... Enfin tout prouve que la nomination des maires du palais appartenait en général au roi, et que lorsqu'il était élu par les Francs, ce n'était point parce qu'il s'agissait d'un office différent et vraiment national, mais à cause de quelque nécessité accidentelle, ou parce que les leudes, en lutte avec le prince, voulaient avoir cette garantie. »

Les maires du palais finirent en la personne de Pepin le Bref (752), qui, lorsqu'il monta sur le trône, confondit la mairie avec la royauté.

Voici, d'après la Chesnaye des Bois, la liste des maires du palais sous les différents rois mérovingiens :

Règne de Clovis Ier, mort en 511.

Lando.

Règne de Clotaire Ier, mort en 562.

Théodoric, Bodegisile, Oondnland, Landregisile.

Règnes de Caribert, mort en 566, et de Chilpéric, mort en 584.

Landregisile, Cuppa, Landry, Chrodin, Gogon, Badon.

Règne de Clotaire II, mort en 628.

Landry, Florentian, Wifoald, Warnachaire, Berthoald, Protadius, Clodius, Licin, Gondebaud, Waraton, Carloman, Gondoald.

Règne de Dagobert Ier, mort en 638.

Gondoald, Sadregisile, Arnoul, Archambaud, Pepin l'Ancien, Gogon Noran, Ega.

Règne de Clovis II, mort en 660.

Archambaud, Bertinoald, Ébroin, Almaric, Flaochal, Martin, Grimoald, Adalgisc.

Règne de Childéric II, mort en 673.

Ébroin, Robert, Wifoald, Saint-Léger.

Règne de Thierry III, mort en 690.

Ébroin, Leudesile, Waraton, Gilimer, Bertaire

Règne de Clovis III, mort en 695.

Pepin d'Héristal.

(*) *Essais sur l'histoire de France*, p. 309.

Règne de Childebert III, mort en 711.

Pepin d'Héristal, Oreux, Grimoald, Nordebert.

Règnes de Dogobert III, mort en 715, et de Chilpéric II, mort en 720.

Grimoald, Théodebalde, Rainfroi, Charles Martel.

Règne de Thierry IV, mort en 736.

Charles Martel.

Règne de Childeric III, rusé et déposé en 750 ou 752, mort en 754.

Pepin le Bref.

MAIRET (Jean), que l'on peut considérer comme ayant composé en France les premières pièces méritant le nom de tragédies, naquit à Besançon en 1604; il venait d'achever sa philosophie, lorsqu'il fit jouer *Chryséide et Arimand*, pièce préférable pour le style et la conduite à toutes celles de Hardy. Il donna l'année suivante (1621) *la Sylvie*, qui eut encore plus de succès. En 1625, il accompagna le duc de Montmorency dans son expédition contre les protestants, maîtres des îles de Ré et d'Oleron, et s'y fit si bien remarquer par son intrépidité, que le duc le retint au nombre de ses gentilshommes, et lui assigna une pension de quinze cents livres. Après la mort de ce seigneur, auquel il resta toujours fidèle, Mairet, loin d'être disgracié par Richelieu, fut protégé par ce ministre, qui lui assura une pension.

Il vit d'un œil jaloux les succès naissants de Corneille et le triomphe du *Cid*; mais ces deux poëtes, précédemment amis, ne tardèrent pas à se réconcilier. Admis à la cour, Mairet profita de son crédit pour obtenir en 1649, et faire renouveler en 1651, un traité de neutralité pour la Franche-Comté. Le parlement de Dôle le nomma en récompense son résident à Paris; mais il n'occupa cette place que peu de temps. Dégoûté du théâtre par l'empire qu'y exerçait Corneille depuis son absence, et par l'oubli presque total où étaient tombées ses pièces, il se retira à Besançon, où il mourut en 1686. On a de lui 12 pièces de théâtre, dont la meilleure est sa tragédie de *Sophonisbe*, 1629. Voici les titres des autres : *la Sylvanire*, ou *la Morte vive*; *les Galanteries du duc d'Ossonne*, comédie; *la Virginie*, tragi-comédie; *Marc-Antoine*, ou *la*

Cléopâtre, tragédie; *le Grand et dernier Soliman*, ou *la Mort de Mustapha*, tragédie; *Athénaïs*, tragi-comédie; *Roland furieux*, tragi-comédie; *l'Illustre Corsaire*, tragi-comédie héroïque. Les autres œuvres poétiques de Mairet ont été imprimées à la suite de *la Sylvie* et de *la Sylvanire*.

Maison du roi. — On comprenait sous ce nom, avant 1789, non-seulement les officiers de la bouche, de la chambre et de la garde-robe, et autres de la maison civile du roi, mais encore les troupes destinées à servir de garde au prince.

Au moyen âge, la maison du roi s'appelait l'*hôtel du roi*. Une ordonnance rendue par Philippe le Long, en 1319, renferme des détails précieux sur la composition de cet hôtel. Nous en extrayons les passages suivants :

« Premièrement, en l'hostel le roy n'aura que six chambres seulement : c'est à savoir, le chancelier, le confesseur, le aumosnier, les chapelains, les maistres de l'hostel, et la chambre aux deniers; et seront ces six chambres hébergées par les fourriers du roy..... Item le roy aura trois chambellans, c'est à savoir : monseigneur Adam Hérout, monseigneur Robert de Bonnes-Mars et le Borgne de Ceriz; et prendra ledit monseigneur Adam quatre prouvendes d'avoine, fer et clou, et cinq sols de gaige par jour pour foin et les gaiges de ses varlets..... Mangera en sa chambre, et les autres en salle, et sera servi le sire de la viande de la bouche, et n'en aura qu'un ou deux au plus à court..... Item le roy aura toujours à court quatre varlets de chambre, et non plus le barbier, l'espicier, le tailleur, et ung autre mangeant à court..... Item une guette, un cordouanier qui mangeront à court, et prendront chascun une prouvende d'avoine, et dix deniers de gaiges pour leurs varlets qui ne mangeront pas à court... Item six sommeillers de l'hostel le roy, qui auront sa chambre, ses armures et ses joyaux, mangeront en salle, et auront chascun cent sols pour robbes et quarante sols pour chauffures.... Notaires suivant le roy, ung secrétaire et deux autres..... Le confesseur le roy mangera en sa chambre, et aura livraison pour soy et son compagnon et sa gent; c'est à savoir potaige et deux paires de mets, et au jour qu'il jeûnera, des harencs avec le potaige et deux souldées de pain, et au jour qu'il ne jeûnera, trois souldées de pain, et pour lui toujours deux pains de bouche, et aura sept quartes de vin le jour, et aura quatre chevaux qui seront en l'escurie.... Le aumosnier sera toujours à court, et doit manger à l'huis de la salle, et sera servi au jour de chair d'une pièce de bouilli, et une de rosti, et au jour de poisson aussi, sans rien doubler.... Physiciens (médecins), dont il y aura ung à court.... Hussiers d'armes, trois, dont il y aura toujours ung à court, et mangera en salle, et aura les gaiges de cinq sols trois deniers. Les sergents d'armes mangeront à court six qui y seront, etc. »

Le personnel des dignitaires, officiers et valets de la maison civile du roi prit un grand accroissement sous le règne de Louis XIV, et ce fut un des moyens les plus puissants dont il se servit pour attirer auprès de lui la noblesse et la tenir dans sa dépendance. Le personnel de la maison de Louis XVI se composait, au moment de la révolution, de ce qu'on appelait la chapelle (c'est-à-dire du grand aumônier, des aumôniers ordinaires, des chapelains, etc.), d'un grand maître (le prince de Condé), d'un grand chambellan (le prince de Bouillon), de quatre premiers gentilshommes de la chambre, d'un grand maître et de deux maîtres de la garde-robe, d'un grand écuyer, d'un premier écuyer, d'un premier panetier, d'un grand veneur, d'un grand prévôt, d'un premier maître d'hôtel, d'un maître d'hôtel ordinaire, d'un grand maître et de quatre maîtres de cérémonies, de quatre secrétaires de la chambre et du cabinet, de deux lecteurs, de deux écrivains et d'un bureau général d'administration.

Quant à la maison militaire du roi, voici comment s'exprime à ce sujet la Chesnaye des Bois dans son *Dictionnaire historique des mœurs des Français* : « Dans l'usage de l'armée, dit-il, on n'entend par la maison du roi que les compagnies qui servent à cheval, c'est-à-dire les gardes du corps, les gendarmes, les chevau-légers, les mousquetaires et les grenadiers à cheval. La gendarmerie,

en campagne, est censée être en quelque façon de la maison du roi, puisqu'elle campe et escadronne avec elle; dans les états de la France, on y comprend aussi le régiment des gardes françaises, celui des gardes suisses, et la compagnie des cent-suisses. Nous ne parlons point ici des gardes de la porte, ni des archers de la prévôté de l'hôtel, parce que ces compagnies ne sont point destinées au service militaire. Ainsi, en ne comprenant pas le corps de milice de la maison du roi, on peut dire qu'ils sont de deux sortes. Les uns font le service à cheval dans les armées, les autres le font à pied. Ceux qui le font à cheval sont les quatre compagnies des gardes du corps, auxquels on joint ordinairement les grenadiers à cheval, la compagnie des gendarmes, celle des chevau-légers, et les deux compagnies de mousquetaires qui servent aussi à pied dans les siéges, mais qui servent ordinairement à cheval en campagne. Ceux qui font le service à pied sont le régiment des gardes françaises, celui des gardes suisses et les cent-suisses.

« Ce n'est que sous le règne de Louis XIV qu'on a proprement parlé de la maison du roi comme d'un corps séparé dans les troupes..... Sous Louis XIII et au commencement du règne de Louis XIV, il s'en fallait beaucoup que les gardes du corps fussent une troupe d'élite, comme aujourd'hui. Ils se composaient en grande partie de gens qui s'y enrôlaient pour être exempts de taille, et jouir des autres priviléges attachés à ce corps. Les capitaines en vendaient même les places. Ces abus ne furent totalement réformés qu'en 1664. Le même désordre régnait dans les autres corps de la maison du roi, et il arrivait souvent qu'on y admettait des officiers qui n'avaient que très-peu de service, et qui d'ailleurs étaient peu instruits de la discipline militaire. On vit encore, en 1667, les gardes du corps, les gendarmes de la garde, les chevau-légers, les mousquetaires mêlés parmi la cavalerie légère. On les mettait alors à la tête des brigades de cavalerie, et ce ne fut qu'en 1671 qu'il fut résolu que ces compagnies feraient un corps séparé, qui fut appelé la *maison du roi*. Quand Louis XIV eut fait dans ces troupes différentes réformes, quand il eut remboursé et dédommagé plusieurs des officiers, et qu'il les eut remplacés par des gens d'expérience et d'une valeur éprouvée, elles furent les meilleures troupes et les plus redoutables qu'il y eût en Europe. Elles se sont signalées partout où elles ont été employées. Le combat de Leuze, entre autres, fut un prodige qui étonna l'Europe. Vingt-huit escadrons, la plupart de la maison du roi, commandés par le maréchal de Luxembourg, en battirent soixante-quinze des alliés, et leur prirent quarante étendards. La bravoure des mousquetaires, dans les fameux siéges qui se sont faits sous ce règne, leur vivacité et leur intrépidité dans les attaques et dans les assauts, ont aussi beaucoup contribué à la gloire et à la réputation que la maison du roi s'acquit alors, et qu'elle conserve encore aujourd'hui. »

Ajoutons encore que ce fut principalement à l'intrépidité de la maison du roi que fut due en grande partie la victoire de Fontenoy, cette dernière bataille gagnée par l'aristocratie.

La maison du roi disparut à la révolution, comme toutes les autres institutions de l'ancienne monarchie. Napoléon eut, dit-on, à la fin de son règne, l'idée de la faire revivre. Ainsi, sans parler des gardes d'honneur créés après la campagne de Moscou, il avait conçu, en 1813, le projet de se former une garde de jeunes officiers, dont la place aurait été toujours auprès de lui. En 1814, un des premiers soins de Louis XVIII fut d'établir sa maison militaire. Le 16 mai, une ordonnance royale rétablit les gardes du corps, les mousquetaires et les gendarmes de la garde. D'autres ordonnances, datées du 15 juin et du 15 juillet, rétablirent les compagnies des chevau-légers, des gardes de la porte, et celle des cent-suisses; mais cette organisation fut modifiée le 1er septembre 1815; la plupart de ces corps furent supprimés, et on les remplaça par la GARDE ROYALE (voyez ce mot).

La maison militaire du roi fut supprimée complétement à la révolution de 1830.

MAISON (Nicolas-Joseph), naquit à Épinay le 19 décembre 1770. Le 22 juil-

let 1792, il s'enrôla dans un de ces bataillons de volontaires qui couraient repousser l'invasion des Prussiens. Capitaine dix jours après, il se signala dans ce grade à la bataille de Jemmapes. Malgré les preuves de bravoure qu'il donna dans la campagne de 1793, il fut dénoncé et destitué; toutefois, il se justifia bientôt, fit la campagne de 1794 à l'armée du Nord, et se trouva à la bataille de Fleurus. Attaché ensuite, jusqu'en 1797, à la division Bernadotte, qui fit d'abord partie de la glorieuse armée de Sambre-et-Meuse, et qui, plus tard, passa successivement en Franconie et en Italie, Maison, bientôt chef de bataillon, déploya partout la même valeur.

Nommé, en juillet 1799, adjudant général et premier aide de camp de Bernadotte, alors ministre de la guerre, il fut chargé, peu après, d'une mission à l'armée du Rhin, et sabra, près de Manheim, les hussards de Szecklers, qui inquiétaient sans cesse la cavalerie française. En 1800, il eut ordre de passer en Hollande, où un corps d'Anglo-Russes venait de débarquer. Blessé presque mortellement en repoussant l'ennemi du village de Schout, il resta plusieurs années loin du théâtre de la guerre, et cependant n'attendit pas que sa guérison fût complète pour rejoindre, en 1805, le 1er corps de la grande armée, et cueillir sa part des lauriers d'Austerlitz. Général de brigade en 1806, il fit la campagne de Prusse et assista à la bataille d'Iéna. Après cette mémorable victoire, lorsque le 1er corps marcha sur Hall, ce fut Maison qui traversa le premier la Saale pour culbuter le prince de Wurtemberg et pénétrer ensuite dans Lubeck. En 1807, il fut nommé chef de l'état-major général de son corps d'armée, et fit, avec ce grade, la campagne que termina la paix de Tilsitt. L'année suivante, il passe en Espagne, et s'y distingua particulièrement à la bataille d'Espinosa-de-los-Monteros. A l'attaque de Madrid, il eut le pied droit fracassé par une balle, ce qui l'obligea de rentrer en France. En 1809, lorsque les Anglais vinrent menacer la Hollande, il fut envoyé au prince de Ponte-Corvo, qui avait pris le commandement d'Anvers; puis, quand les troupes ennemies eurent évacué l'île de Walcheren, il commanda successivement à Berg-op-Zoom, à Rotterdam, et au camp d'instruction établi à Utrecht. Lors de la guerre de Russie, en 1812, attaché au 2e corps, sa belle conduite aux affaires de Zakobowo, d'Oboyarzowa, et de Polotsk, le fit nommer général de division. Dans la retraite, il déploya autant d'habileté que de zèle pour protéger les malheureux débris de l'armée française.

En 1813, lorsque les Prussiens trahirent notre alliance, Maison, envoyé contre eux à la tête du 5e corps, les battit à Mockern, et prit peu après la ville de Halle. Ce fut lui qui, le jour de la célèbre bataille de Lutzen, marcha sur la ville de Leipzig, et, après s'en être emparé, empêcha l'ennemi de détruire les ponts de l'Elster. A la journée de Bautzen, sa division, quoiqu'elle ne fût forte que de deux régiments, repoussa les charges combinées de six colonnes de cavalerie, mit ces six colonnes en déroute, et les rejeta au delà de Michelsdorf. Blessé le 16 octobre à la bataille de Wachau, il le fut encore à celle de Leipzig. En janvier 1814, nommé commandant du 1er corps chargé de couvrir la Belgique, il défendit quelque temps, malgré une grande infériorité numérique, les approches d'Anvers. Son intention était de se porter sur la capitale à marches forcées; et déjà il s'était dirigé sur Valenciennes pour attaquer les Saxons et continuer sa route par Laon, lorsqu'il apprit à Quiévrain l'abdication de l'empereur. Il conclut un armistice avec les généraux ennemis, et gagna Lille, d'où il envoya son adhésion au nouveau gouvernement.

Les faveurs royales ne tardèrent point à pleuvoir sur lui. En peu de mois, il devint chevalier de Saint-Louis, pair de France, grand-cordon de la Légion d'honneur. Au 20 mars 1815, Maison, qui venait d'être nommé gouverneur de Paris, crut devoir accompagner Louis XVIII en Belgique. Après la seconde abdication, il rentra en France, reprit le commandement de la 1re division militaire, et passa, en 1816, à celui de la 8e, ce qui n'était nullement une disgrâce; au contraire, Maison, à dater de cette époque, fut de mieux en mieux à la cour, surtout auprès du comte

d'Artois. L'empereur l'avait successivement fait baron et comte : les Bourbons le firent marquis en 1816, et Charles X, en 1828, lui confia le commandement de l'expédition de Morée. Peu fructueuse pour la France, cette expédition le fut beaucoup pour Maison, qui, à son retour, obtint le bâton de maréchal. Mais, hâtons-nous de le dire, aucune faveur ne porta atteinte à son indépendance ; pair, il vota toujours avec l'opposition chaque fois que le gouvernement essaya d'attenter aux libertés nationales, et la révolution de juillet trouva en lui un chaud partisan ; il accepta même de Louis-Philippe la mission de se rendre, avec MM. Odilon Barrot et de Schonen, auprès des princes déchus, à Rambouillet, pour les décider à quitter la France, et les accompagner jusqu'à Cherbourg.

Nommé ministre des affaires étrangères le 4 novembre, il quitta bientôt ce poste pour l'ambassade de Vienne. En 1833, il passa à celle de Saint-Pétersbourg, d'où il fut rappelé après deux ans pour prendre le portefeuille de la guerre. Il le garda un peu plus d'une année, vécut ensuite dans la retraite, et mourut à Paris le 13 février 1840.

MAISONS, ancienne seigneurie de Normandie, érigée en marquisat en 1736; elle est comprise aujourd'hui dans le département du Calvados.

MAISONS-LEZ-POISSY, seigneurie de l'Ile-de-France, érigée en marquisat en 1658.

MAÎTRE DES ARBALESTRIERS. Voy. ARBALESTRIERS.

MAÎTRE ÈS ARTS.—On appelait ainsi anciennement celui qui avait obtenu de l'université des lettres qui lui donnaient le droit d'enseigner la philosophie, la rhétorique, etc. Il fallait être au moins maître ès arts pour avoir droit à un bénéfice comme gradué, et on n'obtenait ce grade qu'après avoir subi deux examens, dont l'un avait lieu au mois d'août, l'autre au mois de septembre.

MAÎTRE DE FRANCE (grand).—L'officier de la couronne ainsi appelé, ou, plus convenablement, *grand maître de la maison du roi*, fut toujours, dans l'ancienne monarchie, environné d'une grande considération, et, jusqu'à sa suppression, cette charge passa pour une des plus importantes du royaume. Les maires du palais n'étaient d'abord que ce que furent depuis les grands maîtres ; lorsque leur titre fut supprimé, les sénéchaux de France recueillirent l'héritage de leurs fonctions, et furent chargés principalement du soin de la maison du roi. Après les sénéchaux vinrent les grands maîtres, qui étaient souvent appelés *souverains maîtres de l'hôtel et de la maison du roi.*

Le grand maître avait le commandement sur tous les officiers de la maison du roi, sur ceux de la bouche, du gobelet, et même du commun ; tous prêtaient serment entre ses mains, et il avait le droit de disposer de leur charge. Ces attributions avaient donné une telle importance à son office, qu'il fut toujours rempli par des personnes de haute naissance, et même par des princes du sang. Dans les derniers temps, il avait été amoindri : Henri, duc de Guise, surnommé *le Balafré*, grand maître de France, sous Henri III, s'étant aperçu des défiances du roi, se désista, pour le calmer, du droit qu'il avait de disposer des offices de la bouche et du gobelet, et, en 1660, Louis XIV, en conférant cette charge à Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, se réserva la disposition d'une partie des offices qui en dépendaient.

Il est, pour la première fois, fait mention des grands maîtres de France, dans notre histoire, sous le règne de Philippe-Auguste, à la date de 1290. On trouve alors Arnould de Wesemale revêtu de cette charge. Cet officier eut quarante et un successeurs, dont nous donnons les noms après le sien. Les dates mises à la suite ne sont pas toujours celles de la prise de possession de l'office ; quand nous n'avons pu faire mieux, nous nous sommes contentés d'indiquer l'une des années pendant lesquelles le titulaire en a été investi.

Liste des grands maîtres de France.

1. *Arnould de Westmale*, chevalier du Temple, vers 1290 (*).

(*) Vers le même temps, on trouve *Hues* ou *Hugues de Villiers*, qualifié maître d'hôtel du roi, et N...., *seigneur d'Aigreville*, revêtu du titre de grand maître de l'hôtel du roi Philippe le Long.

2. *Mathieu de Trie*, seigneur de Fontenay, vers 1306.
3. *Jean de Beaumont*, chevalier, seigneur de Sainte-Geneviève, en 1321.
4. *Gui de Céris*, dit le *Borgne de Céris*, vers 1339.
5. *Robert III, comte de Dreux*, en 1344.
6. *Jean de Châtillon*, seigneur de Châtillon-sur-Marne, en 1350.
7. *Jean II de Melun*, comte de Tancarville, vicomte de Melun, nommé en avril 1351.
8. *Pierre de Villiers, seigneur de l'Ile-Adam*, de Valmondois et de Macy, avant 1360.
9. *Gui IV de Damas*, seigneur du Cousan ou Cosan en Forez, pourvu en 1386.
10. *Jean le Mercier*, seigneur de Nuviant et de Neuville en Laonnois, est mis au rang des grands maîtres de France par du Tillet, Sainte-Marthe, Jouvenel des Ursins, André Duchesne, et qualifié seulement maître d'hôtel du roi par le père Anselme, sous la date de 1388.
11. *Louis le Barbu, duc de Bavière*, et frère d'Isabelle, femme de Charles VI, en 1402.
12. *Jean de Montagu*, vidame de Laon, 1403.
13. *Guichard II, dauphin*, seigneur de Jaligny, pourvu par lettres patentes du 31 octobre 1409.
14. *Louis de Bourbon*, comte de Vendôme et de Castres, pourvu par lettres patentes du 15 novembre 1413.
15. *Thibaut VIII*, seigneur de Neufchâtel, 1418.
16. *Tanneguy Duchâtel*, vers 1422.
17. *Charles, seigneur de Culant*, sur la fin de 1449.
18. *Jacques Ier de Chabannes*, sire de la Palice, en mai 1451.
19. *Raoul VI, seigneur de Gaucourt*, 1453.
20. *Antoine, sire de Croi*, 1461.
21. *Charles de Melun*, sire de Nantouillet, 1465.
22. *Antoine de Chabannes*, comte de Dammartin, pourvu par lettres patentes du 23 avril 1467.
23. *François, comte de Laval* et de Montfort, vers 1484.
24. *Charles II d'Amboise*, seigneur de Chaumont, 1503.
25. *Jacques II de Chabannes*, seigneur de la Palice, 1511.
26. *Artus Gouffier*, comte d'Étampes et de Caravas, 1515.
27. *René, bâtard de Savoie*, 1519.
28. *Anne, duc de Montmorency*, pourvu par lettres patentes du 23 mars 1525
29. *François, duc de Montmorency*, pourvu par suite de la résignation d'Anne de Montmorency son père, en 1558.
30. *François de Lorraine, duc de Guise* et d'Aumale, prince de Joinville, 1559.
31. *Henri Ier de Lorraine, duc de Guise*, prince de Joinville, 1563.
32. *Charles de Lorraine, duc de Guise* et de Joyeuse, grand maître et survivant de son père Henri Ier de Lorraine, mort à Blois, le 25 décembre 1588, porta, sans en exercer les fonctions, le titre de la charge, jusqu'au 22 octobre 1594, qu'il renonça à ses prétentions par suite d'un traité conclu ce jour-là entre le roi Henri IV et lui.
33. *Charles de Bourbon, comte de Soissons* et de Dreux, 1594.
34. *Louis de Bourbon, comte de Soissons* et de Dreux, fils du précédent, 1612.
35. *Henri II de Bourbon, prince de Condé*, duc d'Enghien, 1642.
36. *Louis II de Bourbon, prince de Condé*, duc d'Enghien, prête le serment de grand maître le 17 janvier 1647.
37. *Thomas de Savoie*, prince de Carignan, pourvu en 1654.
38. *Armand de Bourbon, prince de Conti*, prêta le serment de grand maître le 28 mars 1656.
39. *Henri Jules de Bourbon, prince de Condé*, duc d'Enghien, pourvu avec survivance en faveur de son fils, en 1660.
40. *Louis III de Bourbon, duc de Bourbon* et d'Enghien, reçu en survivance de Henri-Jules, prince de Condé, son père, le 24 juillet 1685.
41. *Louis-Henri de Bourbon, duc de Bourbon*, d'Enghien, etc., succéda à son père Louis III de Bourbon dans la charge de grand maître de France, le 4 mars 1710.

MAÎTRE DES CÉRÉMONIES (grand). — La charge de cet officier était autrefois attachée à celle du grand maître de France, qui l'exerçait par lui-même dans les solennités d'apparat, et, dans celles de moindre importance, commettait pour en remplir les fonctions des maîtres d'hôtel ordinaires. Ce fut Henri III qui institua, en 1585, la grande maîtrise des cérémonies en titre d'office. Il la donna au seigneur de Rhodes, dont les descendants la possédèrent très-longtemps. Le grand maître des cérémonies prêtait serment de fidélité entre les mains du grand maître; il assistait à toutes les solennités royales; c'était à lui d'ordonner les détails du sacre des rois, de la réception des ambassadeurs, enfin des obsèques du monarque, des princes, des princesses. La marque de son office était un bâton couvert de velours noir, dont le bout et le pommeau étaient d'ivoire. Quand il allait porter les ordres du roi aux cours souveraines, il prenait place entre le pénultième et le dernier conseiller, l'épée au côté, le bâton de cérémonie à la main, puis parlait assis et couvert. Aux premières et dernières audiences des ambassadeurs, il les recevait au bas de l'escalier, et les accompagnait en marchant un peu devant à la droite.

La charge de grand maître des cérémonies, supprimée lors de la révolution, fut rétablie par l'empereur Napoléon. Louis XVIII et Charles X la maintinrent. Supprimée de nouveau après la révolution de juillet 1830, elle n'existe plus aujourd'hui.

MAÎTRE DE LA GARDE-ROBE (grand). — Cette charge de la maison du roi fut créée par Louis XIV, en 1669. Celui qui en était revêtu prêtait serment de fidélité entre les mains du roi. Il avait soin des habillements et du linge à l'usage de la personne royale, *rei vestiariæ*

præfectus. Il donnait la chemise au roi en l'absence des princes du sang, du grand chambellan et des premiers gentilshommes de la chambre. Il prenait place derrière le fauteuil du roi, dans les audiences données aux ambassadeurs. Deux maîtres de la garde-robe étaient placés sous son commandement et servaient par année.

MAITRISES. Nom donné aux anciennes corporations des arts et métiers. Avant la révolution, l'industrie était soumise au régime des communautés. Les membres de ces communautés diverses avaient seuls le droit d'exercer l'art ou le métier pour l'exploitation duquel ils se trouvaient réunis. Or, les membres, après leur réception publique, s'appelaient *maîtres*. De là le nom de *maîtrise* attaché par l'usage à leur agrégation. La réception publique des maîtres avait lieu après un apprentissage, la présentation d'un *chef-d'œuvre* et l'accomplissement de quelques autres conditions. En outre, la maîtrise nécessitait une police intérieure pour le maintien des règles et l'observation des droits et devoirs de chacun. On nommait *jurés* ou *syndics*, et partant *syndicats*, mais plus souvent *jurandes*, les maîtres choisis et formant un corps au milieu de la communauté, auxquels était remise, avec l'inspection ou la police intérieure, la fonction de décider sur le *chef-d'œuvre* et sur les autres preuves et conditions de l'admissibilité des nouveaux membres. Établies par un usage immémorial, souvent régularisées par les rois depuis saint Louis, supprimées sous Louis XVI par l'édit de février 1776, puis reconstituées sous le même roi, avec des modifications, par l'édit d'août 1776, les maîtrises et jurandes ont été abolies définitivement par le décret de l'Assemblée nationale du 2 mars 1791.

Quelques détails sur l'institution dont nous venons de donner une idée sommaire ne seront pas inutiles.

On a souvent répété, d'après l'assertion du savant et consciencieux de Lamare (*), que les arts et métiers doivent leur organisation en maîtrises et jurandes à l'administration d'Étienne Boileau, prévôt de Paris, sous le règne de Louis IX. C'est une erreur que dément aujourd'hui, en particulier, la publication textuelle du *Livre des métiers* (*). On a cru que les règlements d'Etienne Boileau, dont on ne connaissait que des fragments, renfermaient toute une législation nouvelle de la matière. Il n'en est rien : ces règlements ne sont, comme les autres lois du temps, qu'un recueil des coutumes établies. Ce qu'on voit en eux, ce n'est pas une nouvelle organisation de l'industrie, mais bien la rédaction par écrit des usages qui depuis longtemps la régissaient.

L'éditeur des *Règlements sur les arts et métiers* rapporte, dans son *Introduction*, quelques preuves de l'existence antérieure au treizième siècle, des maîtrises et jurandes. Entre autres témoignages, une charte de 1162 rétablit les *coutumes* de la corporation des bouchers, en les qualifiant déjà du titre d'*antiquæ*. Nous-mêmes nous trouvons, dans la *Collection du Louvre*, des lettres de Philippe Ier, se référant à la date de 1061, par lesquelles une faveur particulière est accordée aux *maistres chandeliers-huiliers*.

Si, comme on n'en saurait douter, les maîtrises ont précédé le plus ancien règlement général que nous en connaissions, il devient nécessaire de rechercher l'origine véritable et précise qu'elles ont pu avoir.

A cet égard, l'histoire n'a que des conjectures à offrir. Il est certain qu'à Rome, même à une époque antérieure à la rédaction de la loi des Douze Tables, quelques industries existaient à l'état de corporations ou de collèges. Ce fait s'est-il généralisé dans le monde à la suite de la conquête romaine? On doit le croire : méprisée par l'opinion publique, peu protégée par les lois, at-

(*) Traité de la police, par de Lamare, t. I, liv. I, tit. IX.

(*) *Règlements sur les arts et métiers de Paris*, rédigés au treizième siècle et connus sous le nom du *Livre des métiers d'Étienne Boileau*, publiés pour la première fois en entier d'après les manuscrits de la Bibliothèque du roi et des archives du royaume, par G.-B. Depping, Paris, 1837, 1 vol. in-4°, dans la collections des Documents inédits sur l'histoire de France.

taquée souvent par les habitudes et les accidents de la guerre, l'industrie a dû se demander à elle-même les garanties d'ordre, de sûreté, de défense, que tout lui déniait autour d'elle; de là la nécessité de se renfermer dans des associations particulières, comme dans des citadelles, pour résister à toutes les atteintes publiques et privées.

Ce qu'une police insuffisante imposait sans doute à l'industrie contemporaine de Rome, a dû devenir d'une urgence encore plus grande sous les désordres de l'invasion barbare, pendant les déprédations du régime féodal. Et cela pour deux raisons : les maux contre lesquels il s'agissait de se défendre étaient plus nombreux et plus agressifs que jamais. En outre, les Germains avaient apporté avec eux l'habitude toute particulière des associations ou du compagnonnage. Il était tout naturel que les industriels, pour exister, eussent recours à des alliances pareilles à celles qui, dans la recommandation et surtout dans la centurie, garantissaient la sûreté du reste des individus.

Ce qui, dans les époques dont nous parlons, rend peu évidente l'organisation de l'industrie en corporations existant par elles-mêmes, c'est la faible extension des travaux industriels. L'esclavage pourvoyait chaque famille des ouvriers nécessaires à sa consommation. L'affranchi lui-même n'était pas déchargé toujours de l'obligation de fournir à son patron les objets qu'il se trouvait propre à produire ou façonner. Voilà pour Rome et pour les temps où ses mœurs ont prédominé. Quant aux Germains, outre qu'ils ont eu longtemps des esclaves, comme tous les peuples sauvages et héroïques, ils étaient dans l'usage de confectionner par eux-mêmes, ou de demander aux mains et à la diligence des membres divers de la famille, les choses dont ils avaient besoin.

Mais quand l'esclavage domestique a cessé d'être un fait général, quand les raffinements de la vie et les occupations spéciales de chacun ont suscité la nécessité d'une classe particulière d'individus se vouant à la production des objets qu'on ne trouvait plus autour de soi, alors l'emploi de l'industrie a pris un développement qu'on ne connaissait pas encore. En augmentant d'importance, ce qui était inaperçu se montra de lui-même : les corporations des arts et métiers, dont les commencements se dérobent à nos yeux, apparurent dans l'histoire ce qu'elles étaient, des organisations toutes faites et depuis longtemps déjà anciennes.

Le moment auquel a lieu cette apparition est celui de l'affranchissement des communes. Nombreux, ayant acquis dans l'habitude du travail la force et la prudence, qui font le succès des entreprises, pourvus d'ailleurs de cette puissance à laquelle rien ne résiste, celle de l'argent, les membres des communautés industrielles ne voulurent plus se contenter de l'existence précaire qu'ils devaient à des précautions continuelles. Un ordre civil, la garantie d'une société proprement dite, étaient désormais pour eux à la fois nécessaires et possibles. Ils ne manquèrent pas à conquérir le bien qui s'offrait à eux. On peut dire que les corporations industrielles ont été l'âme et le moyen de la ligue et de l'affranchissement des communes. Pour résister aux seigneurs de la féodalité, il fallait plus que des hommes sortis à peine de la glèbe et du servage. Les corporations industrielles ont seules fourni à la révolte des communes ce qui était indispensable pour leur triomphe : des moyens matériels d'action, l'esprit de suite, un commencement d'ordre, l'habitude de la discipline et de l'union. Pour constater tout ce que les communes ont dû à l'énergie des corporations industrielles, on doit considérer le mouvement communal là où il est parvenu à son degré le plus haut de puissance. En Italie, comme dans les Pays-Bas, ce sont les corps des arts et métiers qui délibèrent, rendent des décrets, les font exécuter, et soutiennent l'État dont ils sont tour à tour la prudence et la force.

On a dit que les corporations industrielles furent un effet de l'affranchissement des communes (*). Sans contester tous les avantages que les corporations industrielles ont dû tirer, pour leurs

(*) Voyez le Préambule de l'édit de février 1776, par Turgot.

accroissements, de l'ordre dans lequel elles se sont trouvées placées, on peut, jusqu'à un certain point, prétendre que l'assertion contraire est la vérité. S'il est permis de s'exprimer ainsi, on doit considérer la ligue et le mouvement des communes, dans son premier moment du moins, comme une expansion de l'accord et des forces des corporations industrielles elles-mêmes.

Ayant obtenu cette espèce d'indépendance civile qui leur était nécessaire, les corporations industrielles se sont comportées comme les communes; elles ont demandé aux rois reconnaissance et protection. D'ailleurs, d'après les principes du droit romain qui se développait alors, une corporation ou collége n'avait pas d'existence civile sans une confirmation du pouvoir supérieur. Par un motif d'utilité, ou en vertu d'une règle de droit, les corporations des arts et métiers ont provoqué, de la part de l'autorité royale, cette reconnaissance qui devait être à la fois pour elles un titre d'existence et un gage de sécurité. Les rois, qui tiraient des corporations industrielles des services de plusieurs genres, ne se refuserent pas à leur accorder ce qu'elles sollicitaient; toutes les corporations furent reconnues. La reconnaissance résultait le plus souvent pour elles de la rédaction officielle, ou par intervention des gens du roi, de tout ou partie des statuts coutumiers qui les régissaient.

Mais cette reconnaissance ou confirmation des priviléges industriels par l'autorité royale eut sur l'existence des corporations un effet très-digne de remarque : elle y introduisit une révolution radicale. Les corporations industrielles avaient existé par elles-mêmes. En vertu de la reconnaissance royale, elles tinrent désormais du roi seul leur existence; la confirmation devint un octroi proprement dit; et c'est ainsi que prit naissance la maxime contestée, mais juridiquement vraie, par laquelle on prétendit que le droit de travail était *régalien* ou royal.

Les rois se sont servis de la prérogative qu'ils avaient acquise sur toutes les corporations industrielles, parfois pour les modifier selon les convenances de la justice et de l'intérêt public, et, plus souvent encore, pour leur imposer des sacrifices d'argent, l'obligation de se constituer tour à tour en milices nationales, et de leur fournir des troupes et des munitions pour la guerre. Parmi les effets les plus directs et, en apparence, les plus capricieux du droit que l'autorité royale s'était réservé sur les corporations, on doit compter l'usage en vertu duquel le roi créait par lui-même, en certaines occasions, de nouveaux membres pour les maîtrises. C'était, à la vérité, une forme de l'impôt; mais cette forme se trouvait empruntée à la prérogative du roi sur le travail industriel qui lui appartenait, et, qu'à ce titre, il vendait à son gré.

Ainsi, le 15 janvier 1514, des lettres patentes créent une nouvelle maîtrise pour chaque métier, en faveur de Charles, duc d'Alençon, et de Marguerite d'Orléans, sa femme. Le 4 février de la même année 1514, une déclaration de François Ier, sur les droits de la reine mere, comprend :

« Qu'elle puisse en toutes et chacu-
« nes les cités et villes jurées de notre
« royaume, pays et seigneuries, créer
« de chacun métier juré, un maître
« tout ainsi que faisons à notre nouvel
« avénement à la couronne, et auxdits
« jurés en bailler ses lettres de don et
« création, encore que notredite dame
« et mère ny fist son entrée, jaçoit ce
« que la chose requist mandement plus
« espécial. » Les exemples de créations de maîtres sont très-fréquents dans le recueil des anciens actes publics.

Il serait impossible de donner le détail de toutes les règles des corporations des arts et métiers. Établies d'après des principes uniformes, ces corporations variaient indéfiniment dans l'application qu'elles en faisaient; nous nous efforcerons seulement d'offrir une idée de ce qu'il y avait de général dans la constitution des maîtrises.

Les maîtrises formaient ce qu'on appelle en droit une personne civile. Quelques membres choisis dans leur propre sein les représentaient; elles avaient des fonds, mobiliers et immobiliers, en commun; elles contractaient, s'obligeaient, acquéraient, plaidaient collectivement. Sauf l'inspection de la police royale, les maîtrises avaient le

droit de déterminer elles-mêmes toutes les matières relatives à leur ordre intérieur. Les règles posées par les maîtrises concernaient les contributions aux frais, aux travaux, le partage des dividendes, les relations des maîtres entre eux, avec leur hiérarchie, la durée et les lois de l'apprentissage, les conditions diverses de l'admissibilité à l'apprentissage, à la maîtrise et aux fonctions intérieures, la qualité du *chef-d'œuvre*, les procédés à suivre dans la fabrication; enfin, des préceptes de conduite pour les rapports extérieurs.

Le trait distinctif des maîtrises consistait en ce que seules elles avaient le droit d'exploiter le genre d'industrie qui leur était affectée. Diverses maîtrises cumulaient des industries analogues.

Les maîtrises ont eu leur règlement principal et le plus général dans l'édit de Henri III, à la date de décembre 1581.

Les maîtrises avaient souvent formé des confréries, sous le patronage d'un saint ou d'une sainte qu'elles invoquaient.

Comme nous l'avons dit, à certaines époques, les rois leur ont commandé de se former en milice; elles constituaient alors une véritable garde nationale. En juin 1467, Louis XI fit organiser militairement tous les métiers de Paris sous diverses bannières.

Les maîtrises avaient des assemblées, dans lesquelles tous les maîtres délibéraient et prenaient des mesures pour les affaires et les intérêts communs.

De même qu'elles avaient seules le choix de leurs membres, seules elles prononçaient des exclusions, sauf appel des exclus contre les syndics ou jurés.

Il ne faudrait pas croire que le régime restrictif des maîtrises fût absolument général : par privilége spécial, il y avait des lieux où toutes les industries étaient libres; quelques industries, en particulier, jouissaient partout de la franchise.

Les maîtrises, avant d'être reconnues et garanties par les rois, avaient rendu à la France le service d'aider à l'établissement des communes. Depuis que les rois les avaient prises sous leur protection spéciale, un autre bienfait était sorti de leur institution : elles avaient fait accomplir à l'industrie française les progrès les plus grands auxquels elle soit jamais parvenue. A cet égard, on doit surtout se souvenir de l'administration de Colbert. Cet homme éminent s'était servi du droit que la prérogative royale mettait entre ses mains, pour imposer à la manufacture française l'ordre d'un continuel perfectionnement. Des hommes experts, envoyés par lui dans les contrées industrieuses, lui rapportaient les meilleurs procédés. Colbert les faisait rédiger dans de longues et minutieuses instructions qui nous sont restées; puis ses lettres et ses commissaires pressaient et surveillaient dans tous les ateliers de la France l'exécution de ce qui, dans le dix-septième siècle, a valu à notre industrie d'être la première dans le monde.

Mais, quels que fussent les services et les mérites des maîtrises, de graves reproches s'étaient élevés contre elles.

Comme nous l'avons vu, les maîtrises choisissaient et admettaient elles-mêmes leurs nouveaux membres. Or, les maîtres constitués avaient intérêt à ce que leur nombre ne s'accrût point; ils empêchaient par toutes espèces de moyens la réception de nouveaux maîtres. Ils ne pouvaient pas se perpétuer eux-mêmes dans le métier; ils faisaient qu'en général les nouveaux maîtres ne fussent pris que parmi leurs enfants, parents, alliés ou concitoyens.

En outre, la condition nécessaire de l'apprentissage avait donné lieu à un abus. Les maîtres avaient intérêt à ce que l'apprentissage fût long; car il leur assurait gratuitement des ouvriers et des aides. Ils étendirent donc outre mesure la durée de l'apprentissage. Il arrivait ainsi qu'après une exclusion générale des travailleurs, les maîtrises offraient le spectacle d'une dure exploitation commise sur ceux qu'elles ne se refusaient pas à admettre à l'apprentissage, et que parfois elles n'admettaient pas à l'exercice du metier.

Ce n'est pas tout. Les maîtrises, avons nous dit, avaient seules le droit de pratiquer l'industrie qui leur était propre : par là, bien des progrès se trouvaient empêchés. Naissait-il une

industrie nouvelle? Par les matériaux qu'elle employait, par la manière de les façonner, par la nature des produits qu'elle donnait d'une manière quelconque, elle paraissait empiéter sur le domaine d'une industrie déjà établie; et celle-ci n'avait garde de lui laisser le champ libre : elle invoquait contre elle son droit, des amendes, la confiscation, etc.

Dans le peuple, on allait plus loin encore : on accusait les maîtrises de s'entendre pour élever outre mesure le prix des produits.

Malgré ces inconvénients énormes, deux avantages principaux défendaient les maîtrises.

La loyauté des marchés et des produits offerts par les maîtrises se trouvaient sous la garantie de leur honneur et de leur intérêt bien entendu. Dans nos populations peu industrielles, où le travail n'est qu'un moyen de parvenir rapidement à la fortune, il n'est que trop certain que l'on doit craindre pour la sûreté des achats et ventes, comme pour la sincérité des produits livrés. Or, les maîtrises avaient dans les conditions publiques de leur existence ce qu'exigent et ce que regrettent à la fois la confiance du commerce et la dignité du nom national.

Le second et principal avantage que l'on doit remarquer dans l'institution des maîtrises, c'est qu'en vertu du droit royal qui les reconnaissait et les dominait, il était possible de faire disparaître dans leur exercice tous les abus qui appelaient sur elles la juste haine du peuple. Le roi, l'État avait un droit de contrôle, de surveillance, de direction sur les maîtrises; que ne s'en servait-il pour les surveiller et les diriger conformément au bien de tous? Évidemment, il y avait dans ce droit de la royauté le moyen non-seulement de répondre à tous les arguments qu'on faisait contre les maîtrises, mais encore de préserver la société de tous les maux qui sortent surtout de l'industrie libre.

L'édit de février 1776 donna raison à ceux qui ne voyaient que les inconvénients des maîtrises. Par cet édit, l'industrie fut livrée à une liberté absolue, moins quelques réserves que commandaient les necessités publiques, et quelques mesures ayant pour but de ménager les difficultés de la transition d'un état des choses à un autre tout différent. Toutefois, l'édit de Turgot ne put pas résister à l'opposition des intéressés; quelques mois après, en août 1776, un nouvel édit rétablit les maîtrises et les jurandes, mais avec de notables modifications : les plus grands abus étaient corrigés, et plusieurs métiers conservaient la liberté acquise.

Au reste, le triomphe des anciennes corporations industrielles ne fut pas de longue durée; leur procès était fait devant le public; l'opinion les avait définitivement condamnées. Aussi, quand la révolution éclata, il n'y eut pas même une discussion sur elles. A propos d'un droit à établir sur les capitaux par le moyen des patentes, le rapporteur du *comité des contributions publiques* vint dire, tout incidemment, que l'industrie était libre et que les maîtrises n'existaient plus. C'était dans la séance de l'Assemblée nationale du 15 février 1791 que le représentant Dallarde proclamait ce résultat naturel de l'opinion maîtresse des décrets publics. L'abolition des anciennes corporations industrielles se trouve, entre le deuxième et le septième article, dans le décret du 2 mars 1791, relatif à l'établissement du droit des patentes. Les maîtrises et jurandes ont été supprimées avec indemnité pour ceux qui en avaient acheté les droits. L'indemnité s'élevait à trente-sept ou trente-huit millions, dont vingt-deux pour les maîtres-perruquiers seulement.

Certains métiers sont restés soumis à des conditions de garantie dont l'intérêt public impose le sacrifice au principe de la liberté. Quelques autres, comme les bouchers, les boulangers et les marchands de bois en gros, ont repris ou conservé une organisation analogue à celle des anciennes maîtrises. Sauf ces réserves et exceptions, l'industrie, de nos jours, jouit d'une liberté qui n'a pour condition, en général, que le payement d'un droit de patente.

MAIZEROI (Paul-Gédéon Joly de), savant tacticien, né à Metz en 1719, entra au service à l'âge de quinze ans, fit la campagne de Bohême sous les ordres du comte de Saxe, puis celles de Flandre; assista aux batailles de Raucoux et de

Digitized by Google

Laufeld, parvint au grade de lieutenant-colonel, et fit en cette qualité les campagnes de 1756 à 1763. A la paix, il se livra entièrement à l'étude de la théorie de l'art militaire chez les anciens et chez les modernes. Sa traduction des *Institutions militaires* de l'empereur Leon le fit recevoir à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1776. Il mourut en 1780. On a de lui les ouvrages suivants : *Essais militaires*, Amsterdam (Paris), 1763; *Traité des stratagèmes permis à la guerre*, etc., Metz, 1765, in-8°, fig.; *la Tactique discutée et réduite à ses véritables principes*, etc., ibid., 1773, in-8°; *Traité des armes défensives*, 1767; *Institutions militaires de l'empereur Léon*, traduites en français, etc., Paris, 1770, 1778, 2 vol. in-8°; *Traité des armes et de l'ordonnance de l'infanterie*, ibid., 1776, in-8°; *Théorie de la guerre*, etc., Lausanne, 1777, in-8°; *Traité sur l'art des siéges et les machines des anciens*, etc., ibid., 1778, in 8°; *Tableau général de la cavalerie grecque*, etc., ibid., 1781, in-4°; *Mélanges militaires*, etc., ibid., 1785, in-8°; plusieurs *Mémoires* insérés dans le Recueil de l'Académie des inscriptions et dans le *Journal des Savants*.

MAIZIÈRES (Philippe de), en latin *Mazerius*, chevalier et chancelier du roi de Cypre, né en 1312, au château de Maizières, diocèse d'Amiens, partit, vers 1343, pour la cour de Hugues de Lusignan, roi de Cypre. Après la mort de ce prince, il fut nommé chancelier de Pierre Ier, son successeur. Une croisade ayant été résolue et devant être commandée par Jean, roi de France, Philippe alla recevoir les instructions du pape; mais Jean mourut, et la conduite de la guerre demeura au roi de Cypre. Les succès des croisés se bornèrent à la prise d'Alexandrie. Plus tard, Philippe de Maizières passa au service de Charles V, qui l'employa auprès de sa personne et le combla de biens. Il mourut en 1405. L'abbé Lebeuf a publié une *Notice sur la vie de Philippe de Maizières* dans le Recueil de l'Académie des inscriptions, t. XVII, et le *Catalogue* raisonné de ses ouvrages, même Recueil, t. XVI. Nous nous bornerons à citer son *Livre du viel Pèlerin adressant au blanc Faucon à bec et pieds dorés*, composé vers 1382, et dont on peut voir une analyse dans les *Libertés de l'Église gallicane prouvées et commentées*, de Durand de Maillane.

MAJESTÉ. — Le titre de *majesté* se trouve dès le dixième siècle donné, dans les actes, aux seigneurs, et aux prélats quand ceux-ci sont considérés comme seigneurs temporels. Les seigneurs avaient imité dans leurs chartes les formes de suscription employées dans les diplômes royaux, aussi les termes de majesté, de grandeur et d'excellence, etc., se trouvent-ils à chaque instant dans ces chartes. « Or, tout ainsi que le mot *sire*, approprié à Dieu par nos ancestres, a esté, dit Pasquier dans ses *Recherches sur la France*, communiqué à noz roys, aussi avons-nous employé en leur faveur le mot de *majesté*, qui appartient proprement à notre Dieu; et néanmoins il ne fut jamais que l'on ne parlât de la majesté d'un roi en un royaume, tout ainsi que de celle d'un peuple en un Estat populaire. Vérité est que noz pères en usoient avec plus grande sobriété que nous..... Ceste façon de parler, ajoute-t-il plus loin, s'est tournée en tel usage au milieu de noz courtisans, que non-seulement parlans au roy, mais aussy parlans de luy, ils ne couchent que de ceste manière de dire : *Sa Majesté a faict cecy, Sa Majesté a faict cela;* ayant quitté le masculin pour tomber nostre royaume en quenouille, usage qui commença à prendre son cours sous le règne de Henri II, au retour du traicté de paix que nous fîmes avec l'Espagnol en 1559, en l'abbaye d'Orcan. » Cette dernière assertion de Pasquier est inexacte. Louis XI fut le premier roi de France auquel on donna le titre de majesté; mais ce titre ne devint officiel que sous Henri II.

MAJOR. — Les majors furent créés en 1534, sous le titre de *sergents-majors*, pour diriger la comptabilité des corps et surveiller les écritures qui y ont rapport. Ils prirent, en 1630, le nom de majors, et continuèrent à être chargés du contrôle de la comptabilité du corps. Sous l'empire, ils eurent en outre la police et la discipline des régiments. Ces dernières fonctions, auxquelles on a ajouté la surveillance de l'instruction militaire, appartiennent aujourd'hui aux

lieutenants-colonels. Les majors ne sont plus chargés que du service et du détail de l'administration intérieure des corps; ils ont le grade des chefs de bataillon ou des chefs d'escadron, et prennent rang d'ancienneté parmi eux. (Voyez LIEUTENANT COLONEL.)

MAJOR DE BRIGADE, grade militaire créé en 1665 et aboli en 1793. L'officier supérieur qui en était revêtu transmettait les ordres du major général aux majors des régiments, et en surveillait l'exécution. Ces fonctions avaient quelque analogie avec celles de nos colonels d'état-major. Chaque major de brigade avait la direction de deux régiments.

MAJOR GÉNÉRAL, officier général désigné d'abord sous le titre de *sergent-major général*, et qui était chargé de transmettre les ordres du général en chef aux majors de brigade; il commandait les détachements, assignait aux différents corps de l'armée les postes qu'ils devaient occuper, surveillait le tracé du campement, et faisait la distribution du terrain que chaque brigade devait occuper : il agissait de même dans les batailles et dans les siéges.

Il y avait trois majors généraux par armée : un *major général d'infanterie*, dont la création remontait à 1515; un *major général des drogons*, emploi créé en 1665. et un *major général de la cavalerie*, dont l'origine remontait à 1666 ou 1673. Ces trois charges furent abolies en 1790.

L'emploi de major général fut recréé en 1804 par Napoléon, qui donna aux attributions des nouveaux fonctionnaires beaucoup plus d'extension que n'en avaient eu celles des anciens. Il leur confia, en outre, la haute surveillance de tous les services militaires et administratifs de l'armée.

MAJORAT. — Institution féodale dont le but était de conserver le nom, les armes et la splendeur des maisons nobles; c'était, ainsi que l'indique le mot lui-même, une substitution perpétuelle d'une partie des biens de la famille en faveur de l'aîné.

Les majorats n'étaient généralement usités en France que dans quatre provinces, le Roussillon, l'Artois, la Flandre et la Franche-Comté.

La révolution abolit les majorats, ainsi que tous les priviléges féodaux, et établit un même ordre de successibilité pour tous les enfants d'une même famille; mais Napoléon en rétablit le principe par un sénatus-consulte de 1806, lorsqu'il voulut constituer une féodalité nouvelle. On lit dans le préambule du décret du 1er mars 1808, que l'objet de cette institution était, non-seulement d'entourer le trône de la splendeur qui convient à sa dignité, mais encore de nourrir dans le cœur des sujets une louable émulation en perpétuant d'illustres souvenirs et en conservant aux âges futurs l'image toujours présente des récompenses qui, sous un gouvernement juste, suivent les grands services rendus à l'État. Ce décret établissait deux espèces de *majorats* : 1° *les majorats de propre mouvement*; 2° *les majorats sur demande*. Les premiers étaient formés en entier d'une dotation accordée par le chef de l'État. Les seconds étaient constitués sur les biens personnels des titulaires. Les uns et les autres ne pouvaient se constituer que sur des immeubles libres de tout privilége et hypothèque, et ils étaient, dès leur érection en majorats, déclarés inaliénables et insaisissables. Un autre décret du 3 mars 1810 compléta la législation sur les majorats.

La restauration laissa subsister les majorats tels que les avait établis l'empire; mais, en 1835, les chambres votèrent, sur la proposition de M. Parent, une loi qui prohibe à l'avenir l'institution des majorats, et restreint à deux degrés la durée de ceux qui existaient lorsqu'elle a été promulguée; cette loi ajoute que les dotations ou portions de dotation consistant en biens sujets au droit de retour en faveur de l'État, continueront d'être possédées et transmises conformément aux actes de l'investiture.

MAJORES DOMUS. Voyez MAIRES DU PALAIS.

MAJORITÉ. Dans notre ancien droit coutumier, la majorité n'était pas fixée d'une manière régulière. Dans certaines provinces, on était majeur à 20 ans, dans d'autres à 18; il y avait enfin des coutumes qui déclaraient l'homme majeur à 15 ans. Ce fut sans doute en

s'appuyant sur ces dernières coutumes que Charles V fixa la majorité des rois de France à 14 ans commencés; jusqu'à lui, il n'y avait rien de certain sur l'âge où les rois pouvaient prendre en main les rênes de l'État. Sentant les inconvénients qui pourraient résulter de cette incertitude par rapport à son fils et à ses successeurs, il publia à Vincennes, au mois d'août 1374, un édit par lequel il déclara qu'à l'avenir les rois de France ayant atteint l'âge de 14 ans, prendraient en main le gouvernement du royaume, recevraient la foi et hommage de leurs sujets; enfin seraient réputés majeurs. Cet édit fut vérifié en parlement le 20 mai suivant; et depuis, plusieurs édits furent faits pour publier la majorité des rois; mais aucun ne dérogea à la règle établie par Charles V.

MAJORQUE (relations de la France avec les rois de). — L'île de Majorque ayant été définitivement conquise sur les Maures par Jacques Ier, roi d'Aragon, en 1229, ce prince, en 1262, en fit don à Jacques, son fils aîné, et y joignit la seigneurie de Montpellier et tout ce qu'il possédait en France. Dès lors, les rois de Majorque, dont les possessions furent toujours convoitées par les rois d'Aragon, chercherent naturellement un appui dans les rois de France. Ainsi, ce fut pour avoir livré passage à l'armée de Philippe le Hardi, qu'en 1285 le roi Jacques vit arriver contre lui une flotte envoyée par son frère don Pèdre. L'année suivante, il passa les Pyrénées, à la sollicitation du roi de France, et fit une invasion dans le Lampourdan. Il fut dépouillé de Majorque en 1295, et cette île ne lui fut rendue, en 1298, que par l'entremise de la France.

En 1324, don Sanche, successeur de Jacques, ayant nommé pour héritier son neveu Jacques II, âgé seulement de douze ans, Charles IV fit donner la tutelle à don Philippe, oncle du jeune prince et trésorier de l'église Saint-Martin de Tours. En 1340, Jacques II, comptant sur l'alliance du roi d'Aragon, refusa de rendre hommage à Philippe de Valois pour la seigneurie de Montpellier; mais il se vit, en 1343, forcé de reconnaître la suzeraineté du roi de France. Ce même prince ayant été dépouillé de ses États par Pierre d'Aragon, alla chercher partout des défenseurs en France, et parvint, malgre les ordonnances du roi, à y recruter une armée. Ses tentatives n'ayant eu aucun succès, il prit le parti, en 1349, de vendre à Philippe, pour cent vingt mille écus d'or, les seigneuries de Montpellier et de Lates, seuls domaines qui lui restassent. (Voyez BALÉARES.)

MALAGA (bataille navale de), 24 juillet 1705. On avait fait dans les ports d'Angleterre et de Hollande de grands préparatifs pour soutenir les prétentions de l'archiduc Charles à la couronne d'Espagne. Louis XIV, qui le savait, arma de son côté, et confia le commandement de ses armées navales au comte de Toulouse, grand amiral de France; le maréchal de Cœuvres servit sous ses ordres. Le prince, à la tête d'une flotte de vingt-trois vaisseaux de guerre, partit de Brest le 16 du mois de mai, pour aller à la recherche de l'armée ennemie qui avait quitté Lisbonne quelques jours auparavant pour passer le détroit de Gibraltar. Les vaisseaux de Toulon et les galères ayant rejoint l'armée, le comte de Toulouse se trouva à la tête de trente-deux vaisseaux de guerre, dix-neuf galères, huit galiotes à bombes, six brûlots et plusieurs bâtiments de transport. La flotte anglo-hollandaise ne comptait pas moins de soixante-quatorze voiles; cinquante-six vaisseaux arrivèrent en ligne. L'amiral Scowel commandait l'avant-garde, le corps de bataille était sous les ordres de l'amiral Rook, et l'amiral Calembourg avec les vaisseaux hollandais était à l'arrière-garde. Le 24 de juillet, les deux armées étaient en présence. « Il était alors dix heures, dit Quincy, et le feu commença généralement par toute la ligne. Les armées étaient à onze lieues au nord et au sud de Malaga, les ennemis ayant toujours le vent sur les Français. L'amiral Rook alla attaquer M. le comte de Toulouse; mais il ne soutint pas longtemps son feu. Il fit arriver deux vaisseaux frais pour le relever; et quand il les vit bien battus, il reprit leur place. On n'avait jamais vu un feu pareil à celui de l'amiral de France. M. le comte de Toulouse combattit avec tant de force et de valeur l'amiral d'Angle-

terre, qu'il l'obligea de plier et de quitter prise avec sa division. Le maréchal de Cœuvres eut beaucoup de part à cette glorieuse action et conduisit toutes choses avec autant de prudence que de capacité. Le bailly de Lorraine avait placé son navire le plus près des ennemis qu'il avait pu. Il y fut blessé si dangereusement qu'il mourut à minuit, avec la même constance et la même fermeté qu'il avait témoignées dans le combat. M. de Grand-Pre, qui se trouva commander son vaisseau après lui, se comporta si bien qu'on ne s'aperçut point de sa perte, et ce vaisseau fit tout ce qu'on pouvait désirer. Il soutint le feu de trois frégates de soixante-dix canons jusqu'à quatre heures ; après quoi l'amiral Pook, lassé du feu de M. le comte de Toulouse, passa à lui, et il le reçut de son mieux (*). »

On se battit sur toute la ligne avec un extrême acharnement, et le combat ne fut pas moins vif à l'avant qu'à l'arrière-garde. Il ne cessa qu'à la fin de la journée. Les armées restèrent en présence pendant toute la nuit qui suivit la bataille, et échangèrent des coups de canon; mais le lendemain matin, la flotte anglo-hollandaise se retira. « Sitôt que le roi d'Espagne (Philippe V) eut appris le gain de cette bataille, il voulut en témoigner à M. le comte de Toulouse sa satisfaction, et lui envoya l'ordre de la Toison, aussi bien qu'au maréchal de Cœuvres, à qui il adressa son portrait, enrichi de diamants. »

MALAGA (combat et prise de). — Le 4 février 1810, le général Sebastiani, après avoir eu un engagement très-vif avec les troupes espagnoles, entre Antequerra et Malaga, se dirigea vers cette dernière ville, en chassant les ennemis de toutes les positiuns qu'ils occupaient. Ceux-ci, après avoir inutilement tenté de se rallier sous les murs de la place, furent poursuivis par la cavalerie jusque dans les rues, où vainqueurs et vaincus entrèrent pêle-mêle. L'infanterie française ne tarda pas à arriver, et mit fin au combat. La ville fit sa soumission; et, bien qu'il n'y eût eu préalablement aucune condition stipulée en faveur des habitants, ceux-ci n'eurent qu'à se louer de la modération des Français. Cent quarante pièces de canon de tout calibre, un équipage de vingt-trois pièces de campagne, et des magasins abondamment approvisionnés, tombèrent en notre pouvoir.

(*) Histoire militaire de Louis XIV, t. IV, p. 438.

MALAISÉ (Jacques), caporal à la 66e demi-brigade, né à Sedan (Ardennes), commandait, au combat d'Éverbelle en Belgique, le 19 mars 1793, un détachement de six hommes, retranchés dans une redoute. Il s'y défendit pendant quatre heures contre plusieurs détachements d'infanterie ennemie, et ne cessa de combattre que lorsqu'il eut cessé de vivre.

MALANDRINS. — C'était l'un des noms que l'on donnait à ces soldats d'aventure qui, sous Jean et Charles V, dévastèrent les provinces, et dont la France ne fut délivrée que lorsque Bertrand du Guesclin les eut emmenés en Espagne.

MALARTIC (Anne-Joseph-Hippolyte, comte de), né à Montauban en 1730, avait le grade d'aide-major à l'époque de la guerre du Canada, en 1758. Nommé colonel de Vermandois en 1763, et commandant en chef de la Guadeloupe en 1767, il fut, en 1792, nommé lieutenant général des établissements français à l'est du cap de Bonne-Espérance, et déploya une rare habileté dans ces fonctions importantes et difficiles. Lorsque éclata la révolution française, il sut conserver la paix dans l'île de France, contre laquelle les attaques des Anglais furent toutes infructueuses. Malartic mourut en 1800; et les habitants de la colonie lui élevèrent, au haut du Champ de Mars, un monument avec cette inscription : *Au sauveur de la colonie.*

MALCONTENTS; c'est le nom que prit une des trois factions qui se formèrent dans l'armée du duc d'Anjou, lorsque celui-ci assiégeait la Rochelle, en 1573. Le duc d'Alençon, frère du roi, Henri de Montmorency et le vicomte de Turenne étaient à la tête des malcontents.

MALEBRANCHE (Nicolas) naquit en 1638, à Paris, d'un secrétaire du roi, qui joignait à ce titre celui de trésorier des cinq grosses fermes; il entra en 1660 dans la congrégation de l'Oratoire, et y étudia successivement la théologie et l'histoire sainte, mais sans

goût et sans ardeur ; « il était, dit Fontenelle, dans un état d'incertitude expectative, lorsqu'à l'âge de 26 ans, ayant par hasard rencontré chez un libraire le *Traité de l'homme* de Descartes, il le lut avec un tel transport, que des battements de cœur le forcèrent plusieurs fois à s'arrêter. Il fut frappé comme d'une lumière toute nouvelle qui en sortait, et dès lors il vit la science qui lui convenait (*). »

Ainsi, Malebranche devint tout d'abord un disciple enthousiaste de Descartes. On avait accusé, et l'on accusait encore la doctrine de ce philosophe, d'être contraire à la religion ; il voulut la justifier d'une pareille imputation, et écrivit son traité de la *Recherche de la vérité*, ouvrage dont l'idée mère est que les idées générales n'ont point leur principe dans notre esprit, mais que leur source unique est en Dieu, qui nous les communique par une action intérieure et immédiate. « Toutes nos idées, dit l'auteur, se trouvent dans la substance efficace de la Divinité, qui, en nous affectant, nous en donne la perception : notre volonté n'est que le mouvement que cette substance efficace nous imprime, par les idées, vers le bien (**). » Deux raisons principales avaient porté Malebranche à reléguer en Dieu les idées générales ; la première, c'est que ces idées ayant un caractère d'infinité ne pouvaient, suivant lui, appartenir à l'âme, qui est finie ; la seconde, c'est que les idées générales venant de Dieu devaient nous placer dans la plus grande dépendance vis-à-vis de lui. Ce système, que nous ne pouvons examiner ici, fut combattu vivement, du vivant même de son auteur, par plusieurs philosophes, et entre autres par Arnauld, qui, à l'instigation de Bossuet, soutint quatre années durant une guerre de plume contre Malebranche. Le livre de la *Recherche de la vérité*, imprimé pour la première fois en 1674, eut un succès prodigieux. Plusieurs éditions suivirent en très-peu de temps la première. La plus complète est celle de 1712, 4 vol. in-12.

Comme ce livre, d'une métaphysique subtile et déliée, n'avait pas été compris par tout le monde, et que beaucoup l'avaient assez mal interprété, Malebranche publia, en 1677, à la prière du duc de Chevreuse, ses *Conversations chrétiennes*, où il explique d'une manière plus claire ce qu'il avait dit dans la *Recherche de la vérité*, et rapporte encore plus directement tout son système à la religion ; c'est encore dans ce sens, et toujours pour expliquer son système des idées générales et de la grâce, qu'il publia les *Méditations chrétiennes et métaphysiques* et son *Traité de morale*. Enfin, en 1687, il réunit toutes les parties de son système sur la religion et la philosophie, sous le titre d'*Entretiens sur la métaphysique et sur la religion*.

Après sa guerre avec d'Arnauld, Malebranche eut à soutenir une polémique avec Régis sur des matières scientifiques, et avec le P. Lamy sur l'amour de Dieu. Ce fut pour refuter ce dernier qu'il publia son *Traité de l'amour de Dieu*. Attaqué comme spinosiste par le P. Tournemine, et comme athée par le P. Hardouin, il répondit victorieusement à tous les deux. Il eut, pour ainsi dire, les armes à la main toute sa vie pour défendre ses opinions.

Ainsi que la plupart des élèves de Descartes, Malebranche cultiva les sciences avec succès. Il fut, en 1699, reçu membre honoraire de l'Académie des sciences, et publia, vers cette époque, un *Traité de la communication du mouvement*, auquel il joignit un mémoire sur le système général de l'univers.

Malebranche mourut le 13 octobre 1715. Quoi qu'on ait dit de son système philosophique, qu'il était antireligieux, cependant, lorsqu'on l'analyse sérieusement, on voit que cette imputation, non seulement n'est point exacte, mais qu'elle est même injuste. Bayle, dont le jugement ne peut être suspect de partialité, a dit en parlant de la *Recherche de la vérité* : « On n'a jamais vu aucun livre de philosophie qui montre si fortement l'union de tous les esprits avec la Divinité. On y voit le premier philosophe de ce siècle raisonner perpétuellement sur des principes qui supposent de toute nécessité un Dieu tout sage, tout-puissant, la source unique de tout

(*) Fontenelle, *Vie de Malebranche*.

(**) *Recherche de la vérité*, liv. III, ch. 6.

bien, la cause immédiate de tous nos désirs, de tous nos plaisirs, et de toutes nos idées. C'est un préjugé plus puissant en faveur de la bonne cause que cent mille volumes de dévotion par des auteurs de petit esprit. » La plupart des écrits de Malebranche ont été réunis et publiés en un volume in-12, par M. Simon, 1838.

MALESHERBES. Voy. LAMOIGNON.

MALESTROIT (trêve de). — Au moment où Charles de Blois était assiégé dans Nantes par Édouard d'Angleterre, le fils de Philippe de Valois, Jean, alors duc de Normandie, marcha en toute hâte à son secours, força Édouard de lever le siége, et marcha sur la place de Vannes, devant laquelle le roi d'Angleterre s'était posté. Les deux armées restèrent quelque temps en présence sans oser s'attaquer; puis, en proie aux maladies et à la disette, elles prêtèrent l'oreille aux propositions de trêve faites par les légats du pape; et, le 19 janvier 1343, un armistice fut conclu à Malestroit. Il fut convenu que les rois de France et d'Angleterre enverraient des ambassadeurs à Avignon, pour traiter de la paix en présence du pape. Dans le cas même où les négociations n'amèneraient aucun résultat, les hostilités devaient être suspendues jusqu'à la Saint-Michel de l'année 1346, entre les deux monarques et leurs alliés, c'est-à-dire l'Écosse, la Bretagne, le Hainaut et la Flandre. La trêve ne devait pas cependant être considérée comme rompue s'il éclatait quelque hostilité entre les troupes des deux prétendants au duché de Bretagne, Jean de Montfort et Charles de Blois, à moins, toutefois, que les deux rois ne s'en fussent mêlés. Philippe de Valois, qui s'était avancé jusqu'à Ploërmel pour être à portée de secourir son fils, put apposer sa signature à la trêve.

MALET (Claude-François de), né à Dôle en 1754, embrassa avec ardeur les principes de la révolution, fut élu, en 1789, commandant des gardes nationales de sa ville natale, organisa ensuite plusieurs bataillons de volontaires, devint adjudant général en 1793, et général de brigade en 1799, et fit, avec ce grade, les campagnes du Rhin et celles d'Italie. Appelé de nouveau dans ce dernier pays, en 1805, il y participa aux succès de Masséna, qui le nomma gouverneur de Pavie. Mais, resté républicain, il ne crut pas devoir s'incliner devant Napoléon, ce qui l'arrêta dans la carrière brillante qu'il semblait appelé à parcourir. Disgracié, il revint à Paris, se lia avec les partis opposés au nouveau système, et donna assez d'inquiétude au gouvernement pour qu'on le fît arrêter par mesure de sûreté. Ce fut dans la prison où il était détenu qu'il conçut le projet qui a rendu son nom célèbre. L'appui d'un bataillon de la garde municipale de Paris, des relations avec des hommes influents, et surtout une exécution prompte, tels étaient les moyens sur lesquels il comptait pour renverser le gouvernement impérial. Dans la nuit du 23 au 24 octobre il s'échappe de sa prison, annonce dans les casernes la mort de Bonaparte, met en liberté les généraux Guidal et Lahorie, arme quelques soldats, les dirige sur plusieurs points, et lui-même se rend à l'état-major de la place. Il présente au général Hullin, commandant de Paris, des ordres falsifiés, et, comme ce général hésitait, il lui tire à bout portant un coup de pistolet dans la poitrine. Cet acte imprudent éclaira les assistants, qui se saisirent de lui. Traduits le lendemain devant une commission militaire, Malet et ses complices, Lahorie et Guidal, furent condamnés à mort et fusillés le 29 octobre 1812. L'abbé Lafon, qui avait partagé les dangers de cette conjuration, en a publié une *Histoire avec des détails officiels*, etc., Paris, 1814, in-8°. On peut encore consulter les ouvrages suivants : *Histoire des sociétés secrètes de l'armée*, 1815, et *Malet*, ou *Coup d'œil sur l'origine, etc., des conjurations formées en* 1808 *et en* 1812, etc., Paris, 1814, in-8°.

MALET DE GRAVILLE, nom d'une maison de Normandie qui a produit plusieurs personnages célèbres :

Jean III, sire DE GRAVILLE, servit sous Louis d'Espagne, en 1340; et, en 1352, sous le roi de Navarre, au parti duquel il s'était dévoué; il contribua à la mort de Charles d'Espagne, connétable de France, et, malgré les lettres de grâce qu'il avait obtenues, il eut la tête tranchée à Rouen en 1355.

Jean V, sire DE GRAVILLE *et de Marcoussis*, panetier et maître des arbalétriers de France, défendit la ville de Montargis contre les Anglais, en 1426, et accompagna le roi à Reims, lors du sacre, en 1429.

Louis, sire DE GRAVILLE, *de Marcoussis, de Mortagne*, etc., gouverneur de Picardie et de Normandie, nommé amiral de France en 1486, se trouva à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier en 1488; suivit Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, et se démit, en 1508, de sa charge d'amiral, en faveur de Charles d'Amboise, son gendre; il mourut en 1516.

MALEZIEU (Nicolas de), membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, fut successivement précepteur du duc du Maine et du duc de Bourgogne. Il fut plus tard en grande faveur auprès de la duchesse du Maine, qui le fit l'ordonnateur des fêtes brillantes qu'elle donnait à la cour. Lors des querelles du duc du Maine avec les princes du sang, Malezieu prêta à son bienfaiteur l'appui de ses talents, sans qu'un emprisonnement de plusieurs mois, dû au Mémoire dirigé contre le duc d'Orléans, pût refroidir sa reconnaissance. Il mourut en 1727. On a de lui : *Éléments de géométrie de M. le duc de Bourgogne*, Paris, 1715, in-8°; on lui attribue deux comédies en musique, imprimées dans les *Pièces échappées du feu*, Plaisance, 1717, in-12; ce sont : les *Amours de Ragonde*, et *Polichinelle demandant une place à l'Académie*.

MALFILATRE (Jacques-Charles Louis de Clinchamp de) naquit à Caen en 1733. Quoique appartenant à une famille pauvre, il reçut une éducation libérale, et fit ses études chez les jésuites de sa ville natale. Le succès de ses premiers essais, dont l'un, entre autres, *le Soleil fixe au milieu des planètes*, avait obtenu de Marmontel les plus grands éloges, ayant engagé le libraire Lacombe à le charger d'une traduction de Virgile, il vint à Paris, commença cette traduction, mais eut bientôt dissipé la somme assez considérable que le libraire lui avait payée. Accablé de dettes et poursuivi par ses créanciers, il mourut en 1767, chez une tapissière qui l'avait recueilli. Un an après sa mort parut le poëme de *Narcisse dans l'île de Vénus*, où l'on remarque de grandes beautés. On donna à Paris en 1805, dans un format in-18, une nouvelle édition de *Narcisse*, à laquelle on joignit les premiers essais de Malfilâtre, une imitation du psaume *Super flumina Babylonis*, et ce que l'on connaît de sa traduction de Virgile.

MALHERBE (François de) naquit à Caen, sous le règne de Henri II, en 1555. Après avoir fait ses études, en partie dans l'université de Caen, en partie dans les colléges d'Heidelberg et de Bâle, où son père l'avait envoyé pour rendre son instruction plus complète, il se sépara de sa famille pour suivre en Provence le duc d'Angoulême, fils naturel de Henri II, qui fut bientôt après nommé gouverneur de cette province. Après la mort de ce prince, qui l'avait attaché à sa maison, Malherbe embrassa, pour quelque temps, la carrière des armes, et fit quelques campagnes sous les drapeaux de la ligue, dans le Midi. C'est à cette même époque que sa vocation poétique se décida : du moins, c'est de ces mêmes années, où il devait guerroyer le harnais sur le dos, que sont datés ses premiers vers. Ces essais lui firent une grande réputation de savoir et d'imagination dans la ville d'Aix, où il avait sa demeure, et dans toute la province. On admira surtout l'ode adressée à Marie de Médicis sur sa bienvenue en France. Henri IV ayant fait un voyage à Lyon dans le même temps, le cardinal Duperron lui mit cette pièce sous les yeux, et lui en recommanda vivement l'auteur. Henri IV appela Malherbe à Paris quelque temps après, le nomma son gentilhomme ordinaire, et chargea le duc de Bellegarde de le loger, de lui donner la table, et de lui payer une pension. A partir de cette époque, Malherbe fut le poëte le plus illustre de France et le plus considéré par les grands. Après la mort de Henri IV, il reçut une pension de la reine mère : toutefois, les libéralités de la cour à son égard ne paraissent pas avoir été considérables, ou il ne sut pas en profiter pour s'enrichir; car les détails que son élève et son ami, Racan, nous a conservés sur

sa vie privée, nous peignent son intérieur sous un aspect très-modeste. Selon Racan, il logeait ordinairement dans une chambre garnie, qui n'avait que sept ou huit chaises de paille; en sorte que, quand elles étaient occupées, s'il lui survenait quelqu'un, il criait à travers la porte : « Attendez, il n'y a « plus de chaises. » Malherbe vécut jusque dans un âge avancé. Sa vieillesse reçut un coup cruel de la mort de son fils, tué en duel à vingt-cinq ans. Dans la vivacité de sa douleur, il éprouva un violent besoin de vengeance, et songea un moment, malgré ses soixante-douze ans, à défier le meurtrier de son fils; il mourut peu après cet événement, en 1628. En 1627, il avait composé une de ses plus belles odes, celle qui est adressée à Louis XIII, se préparant à partir pour le siége de la Rochelle.

On sait quelle est la réforme que vint opérer Malherbe dans les lettres; il est le premier poëte français qui ait montré une correction soutenue et un goût sévère. Non-seulement il réforma la poésie par son exemple, mais partout où il était, à la cour, au milieu des gens de lettres, il ne cessait d'attaquer les préjugés littéraires que le nouveau siècle avait hérités du dernier, et de faire la guerre aux irrégularités ou aux singularités de langage qui s'offraient à lui. Il disait lui-même qu'il travaillait à *dégasconner* la cour. L'ouvrier de langage fait tort, sans doute, chez lui au poëte lyrique : ses odes, précises, nobles, fermes, n'attestent pas beaucoup d'imagination ni d'enthousiasme. Mais avant les vrais poëtes devait venir le poëte grammairien et versificateur, comme Balzac devait venir avant Pascal. On a accusé Malherbe d'avoir appauvri la langue; mais il n'y a qu'à lire Ronsard et les poëtes de son école, on verra si quelque chose est à regretter dans ce que Malherbe a retranché du vocabulaire poétique. On lui oppose Regnier : mais, pour deux vers animés et pittoresques dans Régnier, on trouve cent vers languissants, bizarres ou obscurs. Avec tout son esprit, Régnier est lui-même un disciple de l'école poétique du seizième siècle. On retrouve chez lui cette diffusion, cette incohérence, cette abondance indiscrète d'images, cette inégalité de ton que présentent Ronsard et ses imitateurs. Quelques morceaux, où la précision s'unit heureusement au mouvement et à la couleur, ne font pas que la langue de Régnier soit une langue formée et saine. Malherbe en jugeait ainsi, et il exprimait sa pensée, sur le compte de son confrère, avec cette rude franchise qui le caractérisait. Aussi les deux poëtes, qui d'abord s'étaient liés ensemble, ne tardèrent pas à se brouiller complétement. C'est contre Malherbe que Regnier fit la satire intitulée *le Critique outré*. Il y tourne en ridicule ces poëtes exacts et timides dont le savoir, dit-il,

Ne s'étend seulement
Qu'à regratter un mot douteux au jugement,
Prendre garde qu'un *qui* ne heurte une diphthongue,
Épier si des vers la rime est bréve ou longue.
. . . . . .
Nul esguillon divin n'esléve leur courage;
Ils rampent bassement, foibles d'invention,
Et n'osent, peu hardis, tenter les fictions,
Froids *à l'imaginer* : car s'ils font quelque chose,
C'est proser de la rime et rimer de la prose.

Ces vers sont charmants. Mais le poëte *regratteur* de mots comprenait mieux que ses contemporains le vrai génie de notre langue et les conditions de ses progrès.

MALHERBE DE VITRÉ, voyageur français, partit en 1581, et parcourut le Levant, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique pendant vingt-sept ans. A son retour, en 1608, il proposa à Henri IV des moyens de faire divers voyages très-utiles à la France; mais des personnes, qui ne comprenaient rien aux affaires du dehors, détournèrent le roi d'écouter ces propositions. « Malherbe n'a laissé aucuns écrits ni mémoires de ses longs voyages, dont il ne reste que ce qu'il en a dit autrefois à quelques curieux de ses amis (*). »

MALINES (ligue de). Le traité conclu entre la France et l'Espagne, 1er avril 1513, venait à peine d'être ratifié par Ferdinand d'Aragon, que ce prince sut, par ses ambassadeurs, engager le roi d'Angleterre à signer avec lui un traité diamétralement opposé à celui qu'il venait de conclure. Une ligue fut formée le 5 avril à Malines, ligue par laquelle le pape, l'empereur, le roi d'Aragon, le roi d'Angleterre et la reine de Cas-

(*) Bergeron, *Traité de la navigation, etc.*

tille s'engageaient à attaquer la France de tous côtés, excepté dans les Pays-Bas. Chacun des confédérés devait, sous trente jours, déclarer la guerre à Louis XII, et la commencer dans l'espace de deux mois avec des forces suffisantes. Le pape devait l'excommunier et envahir le Dauphiné; le roi d'Angleterre attaquer la Guienne, la Normandie ou la Picardie; le roi d'Aragon le Bearn, la Guienne ou le Languedoc; l'empereur la Bourgogne. Henri VIII devait en outre payer à l'empereur cent mille écus d'or, et ces deux princes s'engageaient à se conformer à la ligue, quand même les autres puissances ne la ratifieraient pas.

Malines (prises de). Après la victoire de Jemmapes, en 1792, l'armée du Nord s'avança dans la Belgique et se presenta devant Malines, dont les habitants, fatigues du joug de la maison d'Autriche, lui ouvrirent les portes avec joie; le général Stengel permit à la garnison de rejoindre le gros de l'armée impériale avec armes et bagages, mais les arsenaux et magasins appartenant à l'empereur demeurèrent au pouvoir des Français (17 novembre 1792).

Malines retourna sans combat dans les mains de l'empereur au printemps suivant, pour retomber bientôt au pouvoir des Français, lorsque les batailles de Hondschoot et de Fleurus eurent changé la face des affaires. L'armée du Nord passa, le 13 juillet 1794, le canal de Welvorden, se dirigea sur Malines, et campa devant cette ville à Hourbecke. Le 15, elle attaqua les armées anglaise et hollandaise, retranchées derrière le canal de Louvain à Malines; elles occupaient cette dernière place, ainsi que le terrain compris entre le canal et la Dyle : l'action fut très-vive, mais l'audace des soldats français déconcerta les ennemis et occasionna leur déroute. Impatients des préparatifs que l'on faisait pour traverser le canal, la plupart le passèrent à la nage et repoussèrent l'ennemi. Le gros de l'armée les suivit dès que le pont fut établi, et arriva à Malines par la porte de Louvain, qu'obstrua un énorme tas de fumier; des soldats escaladèrent les remparts avec des échelles, débarrassèrent la porte, et l'armée y entra au moment même où les ennemis évacuaient la ville par la chaussée d'Anvers. Cette affaire coûta la vie au général Poteau.

Mallarmé (François-René-Auguste), né en Lorraine vers 1756, fut appelé, en 1790, aux fonctions de procureur syndic du district de Pont-à-Mousson. Un an après, il fut élu député du département de la Meurthe à l'Assemblée législative, où il siégea au côté gauche. Réélu à la Convention, en 1792, il se rangea du parti de la Montagne, et, dans le procès de Louis XVI, vota la mort sans appel ni sursis. Il présidait la Convention au 31 mai, lorsque fut rendu le décret d'accusation contre les chefs du parti de la Gironde. Il fut envoyé, au mois d'août 1793, à l'armée du Rhin-et-Moselle, mais Saint-Just et Le Bas l'en firent bientôt rappeler; aussi se ligua-t-il avec les ennemis de Robespierre, aux approches du 9 thermidor, soit pour se venger de ceux qui avaient provoqué son rappel, soit pour prévenir l'épuration annoncée par Robespierre contre les proconsuls qui avaient rempli les départements de sang et de pillage dans leurs missions; car les habitants de la Moselle et de la Meurthe accusèrent bientôt Mallarmé d'avoir fait des proclamations sanguinaires et immolé un grand nombre de leurs concitoyens innocents. Il répondit alors en cherchant à faire considérer comme un acte d'avilissement pour la Convention l'accueil qu'elle faisait trop complaisamment, selon lui, aux dénonciations dirigées contre ses membres. Mais les plaintes continuèrent : on lui reprocha d'avoir arraché lui-même à des femmes les croix qu'elles portaient, sous prétexte que c'étaient des signes de fanatisme; d'avoir mis tout en réquisition pour sa table, ses autres besoins, et même des chevaux de poste, sans jamais rien payer; d'avoir enfin créé des tribunaux de sa propre autorité, et de les avoir composés d'assassins. Il fut décrété d'arrestation, à la suite de la journée du 1er prairial, et amnistié le 4 brumaire suivant. Le Directoire l'envoya, en 1796, dans le département de la Dyle, en qualité de commissaire du pouvoir exécutif, près de l'administration centrale, et lui conféra les mêmes fonctions, en 1798,

près le tribunal de Namur. Sous le gouvernement consulaire, il fut chargé de l'organisation du département du Mont-Tonnerre, puis nommé membre du tribunal d'appel de Maine-et-Loire. Napoléon, devenu empereur, le continua dans ces fonctions, en le faisant entrer comme conseiller dans la formation de la cour d'appel d'Angers, où il resta jusqu'à la réorganisation judiciaire de 1811. Depuis cette époque jusqu'en 1814, il occupa la place de receveur principal des droits réunis à Nancy, et devint, pendant les cent jours, sous-préfet d'Avesnes. Enlevé par les Prussiens, après la bataille de Waterloo, il fut conduit à la citadelle de Wesel, pour y comparaître devant un conseil de guerre, comme coupable d'infraction aux lois de la guerre, à raison de quelques actes de sa dernière administration. Cette accusation n'eut pas de suite; mais à peine délivré des mains de l'étranger, Mallarmé fut obligé de lui demander un asile : la loi du 12 janvier 1816 ferma sur lui les portes de la France.

Malleville (Claude de), l'un des premiers membres de l'Académie française, né à Paris en 1597, accompagna le maréchal de Bassompierre dans son ambassade en Angleterre, et lui rendit, pendant le séjour qu'il fit à la Bastille, de grands services, dont il fut ensuite récompensé par la charge de secrétaire des Suisses et Grisons, que lui fit avoir le maréchal. Il mourut en 1647. Il s'était fait connaître par des poésies entre lesquelles on cite surtout son sonnet sur *la Belle matineuse*. Ces poésies ont été publiées à Paris, 1649, in-4°.

Mallum. C'était le nom que l'on donnait aux grandes assemblées de la nation franque, assemblées que nous avons déjà décrites au mot Assemblées.

On appelait encore ainsi, suivant M. Guizot, les cours ou assemblées tenues dans les différentes divisions territoriales de la Gaule (le comté, la centurie, la décurie) par les comtes ou leurs vicaires, les centeniers et les dizainiers. Ces officiers y rendaient la justice, et l'on y délibérait sur toutes les affaires du district. « Les convocations militaires avaient lieu également dans ces assemblées. Là aussi se faisaient souvent les ventes, les affranchissements et la plupart des transactions civiles, qui n'avaient alors presque aucune autre garantie que leur publicité. Dans l'origine, ces plaids locaux se réunissaient très-fréquemment, quelquefois toutes les semaines, au moins une fois par mois. Tous les hommes libres qui habitaient dans la circonscription étaient tenus de s'y rendre. L'obligation était la même pour les vassaux du roi ou du comte, et pour les hommes libres absolument indépendants. A l'assemblée appartenait le pouvoir; elle jugeait les causes et décidait de toutes les affaires communes. L'office du magistrat, comte, vicaire du comte, centenier, dizainier ou autre, se bornait à la convoquer ou à la présider. La compétence de ces divers plaids locaux n'était pas égale. La cour du dizainier paraît avoir eu peu d'importance; peut-être même cessa-t-elle bientôt de se réunir. Les questions de liberté, les questions capitales et quelques autres ne pouvaient être jugées dans la cour du centenier; celle du comte, et plus tard celle des envoyés royaux (missi dominici), avaient seules le droit d'en décider (*). »

Malmaison (la). Ce château, devenu célèbre par le séjour qu'y fit l'impératrice Joséphine, dépend de la commune de Ruel, et est situé à 12 kilomètres environ de Paris, sur la route de Saint-Germain en Laye. Son nom seul, car ses bâtiments actuels sont modernes, remonte à l'époque de l'invasion des Normands, au neuvième siècle; le manoir, dont il occupe l'emplacement, fut alors dévasté par ces barbares, et pour cela appelé *Mala-Mansio*, dénomination que l'on traduisit plus tard par les mots *Male-Maison* ou *Malmaison*.

A l'époque de la révolution, ce petit domaine appartenait au financier Lecouteulx de Canteleu, qui le vendit à Joséphine; celle-ci, devenue la femme du premier consul, en fit restaurer les bâtiments, décorer l'intérieur et agran-

(*) *Essai sur l'histoire de France*, 1834, p. 257-59.

dir le parc par l'acquisition de nombreux terrains qui y furent enclavés; une salle de théâtre, une bibliothèque, une galerie de tableaux où figuraient quelques chefs-d'œuvre des peintres anciens à côté des plus belles compositions de David, de Gérard, de Girodet, contribuèrent aussi à embellir cette charmante habitation; enfin, la Malmaison dut encore à Joséphine une école d'agriculture, une bergerie destinée au perfectionnement de la race des mérinos, et des serres magnifiques, où la belle créole avait réuni les plantes et les fleurs exotiques les plus rares. Elle s'y réfugia en 1814, y reçut alors la visite de l'empereur Alexandre et du roi Frédéric-Guillaume, et y mourut bientôt après. La Malmaison est aujourd'hui habitée par Marie-Christine, reine douairière d'Espagne.

MALOIAROSLAWICK (combat de). Voyez RUSSIE (expedition de).

MALOUET (Pierre-Victor), né à Riom en 1749, occupa, de 1763 à 1789, différentes places dans l'administration de la marine, et fut chargé de plusieurs missions importantes. Il passa cinq ans à Saint-Domingue, où il fut revêtu des fonctions d'ordonnateur et de commissaire. A son retour de cette colonie, il fut envoyé par le ministre Sartines à Caïenne, pour juger des améliorations qu'il était nécessaire d'apporter dans l'administration de cette colonie. Les plans qu'il proposa à cet égard furent approuvés, et depuis on les a suivis en partie. Peu de temps après, il fut nommé à l'intendance du port de Toulon, place qu'il conserva jusqu'à la révolution. En 1789, le bailliage de Riom le nomma député aux états généraux, où il ne tarda pas à se faire remarquer par les membres du parti *monarchien*. Cependant il vota pour la réunion des trois ordres, et approuva la confiscation des biens du clergé, avec cette restriction toutefois que ces biens seraient exclusivement affectés à l'entretien du culte et des pauvres; mais tout le reste de sa conduite fut complétement contre-révolutionnaire. Il s'opposa à la déclaration des droits de l'homme, vota pour le *veto* suspensif, et chercha à procurer à son parti un moyen de réprimer l'élan populaire en demandant une loi contre les cris séditieux. Il dénonça Marat et Camille Desmoulins, demanda leur mise en jugement, et l'obtint pour ce qui touchait Camille Desmoulins. En 1790, il se joignit à Cazalès et à quelques autres membres de son parti, pour demander que le roi fût temporairement investi du pouvoir dictatorial. Il fonda ensuite le club des *impartiaux*, plus connu sous le nom de club *monarchique*. Enfin, dans les derniers temps, il fut appelé au conseil privé du roi. Mais, après le 10 août 1792, se trouvant grièvement compromis, il passa en Angleterre. Il fit demander ensuite à la Convention, par le ministre de France à Londres, la permission de venir défendre le roi: l'Assemblée ne répondit à cette demande qu'en le faisant porter sur la liste des émigrés.

Il rentra en France après la chute du Directoire, et ne tarda pas à être employé par le gouvernement consulaire dans l'administration de la marine, où il fit preuve de talents et montra une grande activité. Mais, ayant été nommé conseiller d'État en 1810, il déploya, dans cette nouvelle position, un esprit d'opposition qui lui attira la disgrâce de l'empereur et le fit exiler à quarante lieues de Paris. Il se retira en Touraine, où il resta jusqu'en 1814. Le gouvernement provisoire de cette époque le nomma commissaire au département de la marine, et le roi, à son retour, lui conféra le portefeuille de ce ministère. Il ne remplit pas longtemps ces fonctions, usé qu'il était par le travail, et mourut le 7 septembre de la même année. On a de lui plusieurs écrits qui se rapportent presque tous à sa carrière administrative. Voici les titres des principaux: *Mémoires sur l'esclavage des nègres*, 1788, in-8°; *Mémoires sur l'administration du département de la marine*, 1790, in-8°; *Collection de ses opinions*, 1791-1792, 3 vol. in-8°; *Examen de cette question: Quel sera, pour les colonies de l'Amérique, le résultat de la révolution française?* Londres, 1797, 1 vol. in-8°; *Collection des mémoires et correspondances officielles sur l'administration des colonies*, Paris, 1802, 5 vol. in-8°; *Considérations histori-*

ques sur l'empire de la mer chez les anciens et les modernes, Anvers, 1810, in-8°.

MALPLAQUET (bataille de). Tournay venait de se rendre à Marlborough, qui déjà menaçait Mons ; Villars s'avança pour l'empêcher d'investir cette ville; il avait avec lui le maréchal de Boufflers, qui avait demandé à servir sous lui, et auquel il laissa le commandement de l'aile droite.

Dès que les alliés eurent connaissance des premiers mouvements de l'armée française, ils vinrent l'attaquer près des bois de Blangis et du village de Malplaquet; leur armée était d'environ 80,000 combattants, et celle du maréchal de Villars d'environ 70.000. Les Français traînaient avec eux quatre-vingts pièces de canon, et les alliés cent quarante. Le duc de Marlborough commandait l'aile droite, où étaient les Anglais et les troupes allemandes à la solde de l'Angleterre. Le prince Eugène était au centre; Tilli et un comte de Nassau à la gauche avec les Hollandais.

« L'armée française manquait de pain depuis deux jours, et on faisait une distribution de vivres quand le canon ennemi se fit entendre (1709, 11 septembre). Aussitôt les miliciens, tirés la veille de la charrue, jetèrent leur pain avec des cris de joie et coururent au combat. La bataille fut terrible, la plus terrible de toute la guerre. Villars à la gauche, Boufflers à la droite, soutinrent d'abord avec succès toutes les attaques; mais le premier ayant été blessé dans une charge où il enleva trente canons, l'aile gauche commença à plier, et Boufflers, qui prit le commandement de l'armée, dégarnit le centre pour la soutenir. Eugène profita de cette faute : avec trente bataillons, il se précipita sur le centre presque désert, enleva les retranchements, et força ainsi les ailes, coupées en deux, à la retraite. Si l'ennemi se fût mis à la poursuite de ces deux masses isolées de trente mille hommes, il aurait pu détruire l'une et l'autre; mais il avait fait d'énormes pertes; vingt-cinq mille morts couvraient le champ de bataille, dont dix-sept mille alliés. Les Français n'avaient laissé ni artillerie, ni drapeaux, ni prisonniers, et leur retraite se faisait dans le plus grand ordre, sous le canon du Quesnoy et de Valenciennes. Tout l'effort des alliés se porta contre Mons, qui fut forcée de se rendre; mais ils s'arrêtèrent là, et l'invasion de la Picardie, si hautement annoncée, fut abandonnée (*). »

MALSCH (combat de). Voyez ETLINGEN.

MALTE (ordre de). L'origine de cet ordre, le plus ancien des ordres militaires, est fort incertaine. Suivant l'opinion la plus généralement adoptée, il faut la faire remonter à l'établissement d'un couvent et d'un hospice destinés aux pèlerins, et fondés, en 1048, dans le voisinage du saint sepulcre, par des négociants d'Amalfi. Après la prise de Jérusalem par les croisés, les moines de ce couvent, qui avaient pour patron saint Jean-Baptiste, reçurent des princes chrétiens de grandes faveurs, et bientôt ils furent en état de fournir des escortes armées pour protéger et défendre les pèlerins. En 1113, ils obtinrent du pape le droit de choisir eux-mêmes leurs supérieurs. Raymond du Puy, qui l'était en 1118, changea son titre en celui de *maître*, et fixa les statuts de l'ordre. Les chevaliers, qui portaient alors le nom d'*hospitaliers*, furent soumis à la règle de Saint-Augustin, et durent prononcer les trois vœux d'obéissance, de chasteté et de pauvreté. Ils durent en outre concourir de tous leurs moyens à la défense de l'Église et de la terre sainte.

Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem s'acquirent, par leurs exploits, une haute réputation, et la prospérité de leur ordre ne cessa de s'accroître tant que subsista l'empire latin dans la Palestine. En 1185, l'empereur Frédéric Ier leur accorda d'immenses privilèges; mais, deux ans plus tard, la prise de Jérusalem les obligea de changer de résidence. Chassés de la terre sainte en 1291, après la prise de Saint-Jean d'Acre par les Sarrasins, ils s'établirent d'abord en Chypre, puis dans l'île de Rhodes, dont ils s'emparèrent en 1309. Dans cette nouvelle position, ils devin-

(*) Lavallée, *Histoire des Français*, t. III, p. 358.

Digitized by Google

rent la terreur des infidèles, qui dirigèrent contre eux plusieurs expéditions formidables, et ne réussirent à les forcer à la retraite qu'en 1522. Ils se retirèrent alors à Malte, et y restèrent jusqu'en 1798, époque où la prise de l'île par les Français acheva la ruine de l'ordre, lequel était d'ailleurs en décadence depuis plus d'un demi-siècle.

On distinguait cinq classes de membres dans l'ordre de Malte : 1° les chevaliers de justice, qui devaient faire preuve de seize quartiers de noblesse, huit paternels et huit maternels; 2° les chapelains conventuels; 3° les servants d'armes; 4° les prêtres frères d'obédience; 5° les donats, qui ne portaient que la croix à trois branches. Les trois premières classes formaient ce qu'on appelait le *triumvirat*, concouraient à l'élection du grand maître, et composaient les assemblées des *langues* à Malte et des chapitres provinciaux dans les grands prieurés.

L'ordre était partagé en huit *langues* ou provinces, dont trois appartenaient à la France, savoir : la langue de Provence, la langue d'Auvergne, et la langue de France. La langue de Provence était composée des deux grands prieurés de Saint-Gilles, de Toulouse, et du bailliage de Manosque; la langue d'Auvergne, du seul grand prieuré de ce nom et du bailliage de Bourganeuf; la langue de France, des grands prieurés de France, d'Aquitaine, de Champagne; des grands bailliages de Saint-Jean de Latran, dit de *la Morée*, et de la trésorerie lez Corbeil. Parmi les chefs ou *piliers* des huit langues, les trois suivants devaient toujours être pris dans les langues de France, savoir : 1° le *grand commandeur*, dans la langue de Provence; 2° le *maréchal*, dans la langue d'Auvergne; 3° le *grand hospitalier*, dans la langue de France.

Nous croyons devoir donner la liste des grands maîtres français de l'ordre de Malte. Il est à remarquer que, sur les 69 grands maîtres, 37 appartiennent à la France, qui fut en effet le plus ferme soutien de cette institution.

Liste des grands maîtres français de l'ordre de Malte.

1121. Raymond du Puy, gentilhomme de la maison de Puy-Montbrun, en Dauphiné, suivant M. de Valbonnais, ou Languedocien, suivant dom Vaissette, mort vers 1160.

1160. Auger ou Otteger de Balben, Dauphinois, mort vers 1161.

1161. Gerbert d'Assaly, né à Tyr, mais bien certainement d'origine française, donna sa démission en 1169, se retira en Normandie, et mourut en 1183.

1170. Joubert ou Josbert, né en Palestine, mais que son nom fait supposer être d'origine française, mort vers 1177.

1177. Roger de Moulins, d'une ancienne maison de Normandie, qui porta d'abord le nom de Lymosen, puis celui de Moulins, tué dans un combat près de Nazareth, en 1187. Il fut le premier que les chartes qualifient de *grand maître*.

1191. Godefroi de Duisson ou Gausfred de Donjun, mourut ou donna sa démission vers 1202.

1204. Geoffroi le Rath ou le Rat, originaire de Touraine, mort en 1207.

1208. Guérin de Montaigu, originaire d'Auvergne, maréchal de l'ordre, puis grand maître, mort en 1230.

1236. Bertrand de Comps, Dauphinois, prieur de Saint-Gilles, mort vers 1241.

1244. Guillaume de Chateauneuf, maréchal de l'ordre, élu en 1244, mort en 1249.

1259. Hugues de Revel, d'une famille illustre d'Auvergne, mort en 1278.

1289. Jean de Villiers, d'une illustre maison du Beauvaisis, mort vers 1297.

1300. Guillaume de Villaret, grand prieur de Saint-Gilles, en Languedoc, mort en 1307.

1307. Foulques de Villaret, frère du précédent. Ce fut sous son administration que, le 15 août 1310, l'île de Rhodes tomba au pouvoir des hospitaliers, qui en firent le chef-lieu de leur ordre, et prirent dès lors le nom de *chevaliers de Rhodes*. Il fut déposé par les chevaliers, indignés de ses vices et de son despotisme. Cette affaire fut portée devant le pape; mais en 1319,

Villaret ne prévoyant pas une issue favorable à sa cause, donna volontairement sa démission. Il mourut en Languedoc en 1327.

1319. Hélion de Villeneuve, de la maison des barons de Vence, tint, aussitôt après sa nomination, un chapitre général à Montpellier: ce fut dans cette assemblée que l'ordre fut divisé par *langues*. Il mourut vers 1346.

1346. Dieudonné de Gozon, né près de Milhau, dans le Rouergue, donna sa démission en 1353, et mourut la même année. C'est lui que les traditions representent comme le vainqueur d'un dragon monstrueux qui dévastait l'île de Rhodes.

1354. Pierre de Corneillan, de la langue de Provence, mort en 1355.

1355. Roger de Pins, né dans le Languedoc, mort en 1365.

1365. Raymond Bérenger, Dauphinois ou Provençal, commandeur de Castel-Sarrasin, mort en 1365.

1374. Robert de Juillac, grand prieur de France, mort en 1376.

1376. Philibert de Naillac, grand prieur d'Aquitaine, se trouva à la bataille de Nicopolis, mort en 1421.

1437. Jean de Lastic, grand prieur d'Auvergne, mort en 1454. Sous son administration, les sultans d'Égypte firent deux tentatives pour s'emparer de Rhodes, mais ils échouèrent devant la valeur du grand maître et de ses chevaliers.

1454. Jacques de Milly, grand prieur d'Auvergne, mort en 1461.

1476. Pierre d'Aubusson, grand prieur d'Auvergne, mort en 1503. (Voy. Aubusson, tom. I, p. 446.)

1503. Émeri d'Amboise, grand prieur de France, frere du cardinal George d'Amboise, mort en 1512.

1512. Gui de Blancheport, grand prieur d'Auvergne, neveu du grand maître d'Aubusson, mort en 1513.

1521. Philippe de Villers de l'Ile-Adam, grand prieur de France. Ce fut sous son administration que, malgré la plus héroïque résistance, l'ordre fut forcé de rendre Rhodes, le 22 décembre 1522, après un siege de six mois. L'Ile-Adam quitta cette île avec 4 à 5,000 chevaliers, et après avoir erré quelque temps dans l'île de Candie et en Italie, obtint de Charles-Quint la cession de Malte, où il s'établit avec ses chevaliers. Il mourut en 1534. (Voyez l'Ile-Adam.) Sa famille tomba par la suite dans un tel excès de misère, qu'un de ses descendants était, en 1730, obligé de voiturer, pour vivre, des pierres aux environs de Troyes.

1535. Didier de Saint-Jaille, dit Tholon, prieur de Toulouse, mort à Montpellier en 1536.

1553. Claude de la Sangle, né dans le Beauvaisis, de la maison de Montchauvie, près de Beaumont-sur-Oise, mort en 1557.

1557. Jean de la Valette-Parisot, prieur de Saint-Gilles, mort en 1568. Il soutint, en 1565, un long siége contre Mustapha, général de Soliman.

1572. Jean l'Évêque de la Cassière, de la langue d'Auvergne et maréchal de l'ordre, mort en 1581.

1582. Hugues de Loubers de Verdalle, d'une illustre maison de Languedoc, mort en 1595.

1601. Alof de Wignacourt, d'une ancienne maison de Picardie, grand-croix et grand hospitalier de France, mort en 1622.

1623. Antoine de Paule, prieur de Saint-Gilles, mort en 1636.

1660. Annet de Clermont de Chatte-Gessans, bailli de Lyon, mort la même année.

1690. Adrien de Wignacourt, neveu du grand maître Alof de Wignacourt, et grand trésorier de l'ordre, mort en 1697.

1775. Jean-Emmanuel-Marie des Neiges de Rohan-Polduc, de la langue de France, bailli de l'ordre, général des galères en 1757. Ce fut sous son administration que l'ordre de Saint-Antoine fut réuni à celui de Malte. Il mourut en 1797. La prise de l'île par l'armée de l'expédition d'Égypte eut lieu sous son successeur, le 12 juin 1798, et dès lors l'ordre n'exista plus que de nom.

Malte (prise de). Au commencement de l'année 1798, le Directoire, qui n'avait point encore arrêté definitivement le projet de l'expédition d'Égypte, songea néanmoins à s'emparer de Malte, dont la position était d'une haute im-

portance. A cet effet, il envoya dans cette île, dès le mois de janvier, le sieur Poussielgue, secrétaire de la légation française à Gênes, afin de sonder les dispositions des chevaliers et du grand maître de l'ordre qui y résidaient, et même de fomenter une révolution pour faire passer Malte sous la domination de la France. Poussielgue échoua dans ses menées; mais au mois de mars suivant, l'amiral Brueys, venant de Corfou avec l'escadre qu'il commandait dans l'Adriatique, parut devant Malte, dont il reconnut les côtes pendant huit jours entiers. Enfin, le 9 juin, la flotte française, partie de Toulon et se dirigeant vers l'Égypte, parut devant cette île. Après quelques pourparlers, Bonaparte, n'ayant pu obtenir que la flotte entrât dans le port, fit opérer, le 10 juin, à quatre heures du matin, une descente sur sept points différents; à dix heures, la campagne et les petits forts de la côte étaient au pouvoir des Français, et à midi il ne restait au service de l'ordre que 4,000 hommes, sur lesquels il ne pouvait guère compter. Le soir, le conseil de l'ordre décida que l'on capitulerait, et le grand maître envoya au général français plusieurs chevaliers connus pour leur attachement à la France. Bonaparte dicta lui-même les conditions, qui furent acceptées sans difficulté. La convention, conclue le 12 juin, portait en substance: que la ville et les forts de Malte seraient remis à l'armée française; que les chevaliers renonceraient, en faveur de la république, à leurs droits de propriété et de souveraineté, tant sur l'île de Malte que sur celles de Goze et de Cumino. De son côté, Bonaparte promettait au grand maître de demander pour lui au congrès de Rastadt une principauté équivalente en Allemagne, et, en attendant, s'engageait à lui faire accorder une pension de 300,000 fr., et l'avance de deux années de cette pension pour indemnité de son mobilier. Les chevaliers Français de nation reçus avant 1792 devaient être autorisés à rentrer en France, et recevoir une pension de 700 fr., qui serait portée à 1,000 pour les sexagénaires. Immédiatement après la signature de cette convention, Bonaparte fit son entrée dans Malte, où il organisa aussitôt un gouvernement. Il y laissa en partant, le 19 juin, 4,000 hommes de troupes, sous les ordres du général Vaubois.

Après la destruction de la flotte française à la funeste bataille d'Aboukir, un vaisseau et deux frégates qui parvinrent à échapper se retirèrent à Malte, et bientôt quelques vaisseaux portugais, auxquels se joignit peu de temps après l'escadre de Nelson, vinrent bloquer l'île. Le général Vaubois fit tous les préparatifs pour une résistance vigoureuse et prolongée. Malheureusement l'état de la marine française ne permit pas d'envoyer à son secours des forces suffisantes pour forcer la ligne de blocus, et tous les convois furent successivement pris ou dispersés par les Anglais. Enfin, le 4 septembre 1800, le général Vaubois, après avoir épuisé ses vivres et ses munitions, après avoir vu la garnison anéantie par la famine et les maladies, consentit à entrer en négociations avec les Anglais. Ceux-ci lui accordèrent une capitulation honorable, et se mirent ainsi en possession d'une des places les plus fortes de l'Europe, et d'une des positions les plus importantes de la Méditerranée.

Maltôte, en latin *mala tolta*. « Les impôts ou levées extraordinaires d'argent, dit Étienne Pasquier dans ses *Recherches sur la France*, furent anciennement appelés *male-toultes*, comme si le peuple eust voulu dire que ces levées estoient mal prises. Or vient ceste diction du mot *tollir*, du latin *tollere*, enlever, de laquelle nos anciens ont autrefois fait toult et toulte... Chose dont nous pouvons aisément recueillir que male toultes furent comme choses mal tollues et non pas mal taxées, ainsi que quelques-uns le font accroire mal-à-propos. » C'est, à ce qu'il paraît, dans Guillaume de Nangis que se trouve la première mention de la maltôte. « Le peuple de Rouen, dit ce chroniqueur, accablé par l'exaction qu'on nommait la maltôte, se souleva, en 1292, contre les maîtres et les ministres de l'échiquier du roi; il força la maison du collecteur, répandit dans la place l'argent qu'il y trouva, poursuivit jusqu'au château les maîtres de l'échiquier et les y assiégea. Mais bientôt le maire et les plus riches

de la ville, ayant réussi à faire poser les armes aux séditieux, un grand nombre d'entre eux furent arrêtés; les uns furent pendus, et les autres enfermés dans les divers cachots du roi de France. » Le nom de maltôte fut plus tard appliqué à toute espèce d'impôt, et servit même à désigner le corps et l'ensemble des compagnies de finance; c'est ce que prouve l'épigramme suivante, faite au dernier siècle, à propos d'une capitation établie par l'abbé Terray, et qui taxait les gens de finance au même taux que les princes :

Qui, désormais, à la maltôte,
Osera disputer le rang,
Depuis qu'elle va côte à côte
Avecque les princes du sang?

MALTZEN se trouvait, en qualité de capitaine du génie, au siége de Ciudad-Rodrigo; il s'avança à la tête de 150 grenadiers et de 20 sapeurs, jusqu'au couvent de la Sainte-Croix, où 200 Espagnols s'étaient retranchés. Les portes venaient d'être brisées lorsqu'il tomba atteint de deux coups de feu; les grenadiers hésitent à cette vue : « Eh « quoi, leur dit-il, ne voyez-vous pas « que nous avons plus de chemin pour « nous en retourner que pour achever « ce que nous avons entrepris? Puisque « nous ne pouvons nous emparer de ce « repaire, essayons du moins de l'in- « cendier. » L'incendie chassa bientôt les Espagnols du rez-de-chaussée, et ces malheureux, refusant toute espèce de capitulation, devinrent la proie des flammes. Alors seulement Maltzen consentit à se faire panser.

MALUS (Étienne-Louis) naquit à Paris en 1775; doué de dispositions extraordinaires pour les sciences mathématiques, il fut admis à 17 ans à l'école du génie militaire, et il allait obtenir le grade d'officier quand il en fut exclu comme suspect; mais à l'époque de la formation de l'école polytechnique, il fut placé par Monge au nombre des élèves destinés à devenir instructeurs de leurs condisciples, et pendant trois ans il se livra avec une ardeur infatigable à l'étude des hautes mathématiques. Rentré dans le corps du génie, il fit, comme officier, la campagne du Rhin (1797) et celle d'Égypte, et, à son retour en France, reçut la direction de plusieurs travaux importants. Il s'adonna ensuite presque entièrement à des recherches sur les phénomènes de la lumière, et, l'Institut ayant mis au concours la détermination des effets de la double réfraction, il concourut, remporta le prix, et fut conduit par ses recherches à la découverte de la *polarisation de la lumière*, découverte qui a rendu son nom à jamais célèbre. L'Institut l'admit aussitôt parmi ses membres, et la Société royale de Londres, malgré la guerre acharnée que se faisaient alors les deux nations, lui décerna une médaille d'or. Malheureusement Malus ne jouit pas longtemps de sa gloire. Sa santé, que les fatigues de l'expédition d'Égypte avaient déjà ruinée, s'affaiblissait chaque jour par suite de ses continuels excès de travail, il mourut en 1812, à peine âgé de 37 ans. Le détail de ses découvertes se trouve dans les Mémoires de l'Institut, année 1812.

MALZIEU-VILLE (le), petite ville de l'ancien Gévaudan, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Lozère; population : 1,106 habitants. C'était jadis une place forte, qui fut assiégée et prise par les protestants, en 1573 et en 1577, et dont le duc de Joyeuse s'empara en 1586.

MAMELUKS DE LA GARDE. — Corps créé sous le titre de *guides*, pendant le séjour de Napoléon en Égypte, et composé de cavaliers pris parmi les naturels de ce pays. Le premier consul en forma, en 1804, une compagnie de sa garde, forte de 162 hommes, officiers et état-major compris. Ce chiffre fut porté sous l'empire à 250. Les mameluks portaient le costume de leur nation. Un tiers des officiers et sous-officiers était pris parmi les Français. Plusieurs vieillards, des femmes et des enfants, réfugiés près de ce corps, recevaient, à titre de secours, un traitement que leur faisait l'empereur. Les mameluks, qui avaient partagé la gloire et les périls de la garde impériale, eurent une fin déplorable : réunis à leur dépôt, à Marseille, après l'abdication de Napoléon, ils y furent massacrés par les réactionnaires.

MAMEROT (Sébastien), l'un des plus anciens traducteurs français, né à Soissons, fut d'abord clerc et chapelain du

gouverneur du Dauphiné, Louis de Laval, puis chantre et chanoine de l'église de Saint-Étienne de Troyes; il mourut après l'année 1488, à son retour d'un voyage qu'il avait entrepris en Palestine. On lui doit: 1° *Chronique martinienne*, traduite de Martin le Polonais; 2° *Traduction du Romulus*, histoire romaine attribuée à Benevenuti d'Imola; 3° *les Passages d'outre-mer du noble Godefroi de Bouillon*, 1492, in-8° gothique, réimprimés en 1518, in-f°.

MAMERS (*Mamerciæ*), ville du Maine, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Sarthe; population : 5,822 habitants.

Suivant la tradition, cette ville a été bâtie sur l'emplacement d'un temple de Mars, détruit vers le milieu du septième siècle; c'était, au moyen âge, une des places les plus fortes de la contrée; elle soutint, au onzième siècle, un siége contre le comte de Montgommery, et, peu de temps après, les Normands s'en emparèrent et l'entourèrent de fossés qui, au dernier siècle, s'appelaient encore fossés de Robert le Diable. Prise par les Anglais, en 1359, elle fut restituée à la France par le traité de Brétigny. Prise, en 1404, par le connétable de Saint-Pol, elle retomba, en 1417, au pouvoir des Anglais, qui en 1428 en firent raser les fortifications.

MAMERT (saint), archevêque de Vienne, succéda à Simplice, vers l'an 463. Il n'est guère connu que par ses démêlés avec le pape Hilaire, et pour avoir fondé les processions connues sous le nom de *Rogations*. Il mourut vers 477. L'Église célèbre sa fête le 11 mai. On lui attribue deux *Sermons* insérés dans la Bibliothèque des Pères, l'un sur les Rogations, l'autre sur la pénitence des Ninivites.

Claudien MAMERT, son frère, partagea avec lui l'administration du diocèse de Vienne, régla les fêtes, les cérémonies, et composa l'office des Rogations. On ignore l'époque précise de sa mort; on sait seulement qu'elle eut lieu avant celle de son frère. Il paraît qu'il aimait et cultivait avec succès la littérature. On a de lui, outre l'*Office des Rogations*, un *Traité de la nature de l'âme*, deux *Lettres* et des *Hymnes*, parmi lesquelles on distingue le *Pange, lingua, gloriosi prælium certaminis*, faussement attribué à saint Fortunat.

MAMERTIN (Claude), écrivain gallo-romain qui vivait au quatrième siècle, sous l'empereur Maximilien Hercule, à l'honneur duquel il composa deux *Panégyriques* dans la ville de Trèves. Ayant été fait consul par l'empereur Julien, il le remercia par un autre *Panégyrique*, dans lequel il rappelle plusieurs événements relatifs aux Francs, et qui offre, par conséquent, quelques secours aux historiens. Du reste, les circonstances de la vie de ce rhéteur sont inconnues, et les biographes n'ont point parlé de lui.

MANANT. — Ce mot, qui est devenu une injure aujourd'hui, désignait anciennement les paysans. « En ce sens, dit le Dictionnaire de Furetière, on ne le met guère qu'en style de pratique.... On appelle proprement *manants* ceux qui sont originaires du lieu, et *habitants* ceux qui y sont venus demeurer. »

MANCHE (département de la). — C'est l'un de nos départements maritimes, formé de deux districts de l'ancienne Normandie, l'Avranchin et le Cotentin. Il est borné au nord et à l'ouest par la Manche, qui lui donne son nom; au sud, par les départements de la Mayenne et d'Ille-et-Vilaine; à l'est, par ceux du Calvados et de l'Orne. Sa superficie est de 593,776 hectares, dont environ 380,416 sont en terres labourables; 94,056 en prairies; 46,294 en landes, patis, bruyères; 23,958 en bois et forêts; 20,259, en vergers, pépinières et jardins, etc. Son revenu territorial est évalué à 31,813,000 fr. Il a payé à l'État, en 1839, 4,270,861 fr. d'impôts directs, dont 3,357,090 fr. pour la contribution foncière.

Ce département possède plusieurs rivières navigables : la Vire, la Taute, l'Ouve, la Clève, la Madeleine, la Sée et la Celune; mais aucune d'elles n'est importante. Ses grandes routes sont au nombre de trente et une, dont huit routes royales et vingt-trois départementales. Ses ports principaux sont : Cherbourg, Granville et Barfleur.

Il est divisé en six arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Saint Lô, chef-lieu du département, Valognes, Cherbourg, Coutances, Avranches et

Mortain. Il renferme 49 cantons et 645 communes. Sa population est de 594,382 habitants, parmi lesquels on compte 3,385 électeurs. Il envoie à la chambre huit députés.

Ce département forme le diocèse de l'évêché de Coutances, suffragant de l'archevêché de Rouen; il est compris dans le ressort de la cour royale de Caen et de l'académie de la même ville. Il fait partie de la 14e division militaire, dont le chef-lieu est Rouen, et de la 15e conservation forestière. Cherbourg est le chef-lieu du 1er arrondissement maritime.

Parmi les hommes remarquables qui appartiennent à ce département, on doit citer surtout Dacier, Saint-Évremond, le poëte Lebrun, Vicq-d'Azir, l'amiral Tourville, etc.

MANCHE (gentilshommes de la). — On appelait ainsi des gentilshommes qui étaient chargés d'accompagner le dauphin, depuis l'âge de sept ans jusqu'à sa majorité; l'étiquette leur défendait de le tenir par la main; il ne leur était permis de le toucher qu'à la manche.

Les gardes de la manche formaient une compagnie de gentilshommes qui devaient accompagner le roi dans les cérémonies et avoir toujours les yeux fixés sur lui. Ils étaient choisis dans la compagnie écossaise et avaient pour arme une longue hallebarde à lame damasquinée et frangée d'argent.

MANCINI (Laure), l'aînée des nièces du cardinal Mazarin, épousa, en 1651, le duc de Mercœur, fils du duc de Vendôme, et frère de cet audacieux frondeur, le duc de Beaufort, que les Parisiens avaient surnommé *le roi des halles*. Ce mariage ne se fit pas sans de longs pourparlers. Le grand Condé, qu'on nommait alors M. le Prince, s'y était montré fort opposé, et il fallut négocier pour obtenir son consentement, dont on n'osait se passer. N'ayant pu obtenir ce consentement, on passa outre toutefois, et, pendant l'exil du cardinal à Breuil, Laure Mancini devint duchesse de Mercœur. Mais ce mariage ne tarda pas à devenir une véritable affaire d'État, et, comme le cardinal avait été déclaré coupable de haute trahison, le duc fut cité à comparaître devant le parlement pour s'y justifier d'une union qu'on lui imputait à crime. Cependant les amis qu'il avait dans le sein même du parlement assoupirent l'affaire; et lorsque, les troubles de la fronde étant apaisés, le cardinal reprit sa puissance, le duc de Mercœur se trouva fort bien d'avoir épousé sa nièce.

Cette union dura peu de temps toutefois; madame de Mercœur mourut en couche en 1557. Madame de Motteville nous apprend qu'elle était belle, quoique d'une taille peu avantageuse. Ce fut, de toutes les Mancini, celle qui fit le moins de bruit et qui eut la vie la plus sage; aussi est-elle beaucoup moins connue que ses sœurs.

Olympe MANCINI vint à Paris en 1647. Elle était fort jeune encore, et madame de Motteville, qui la vit à son arrivée, nous a laissé d'elle ce portrait : « Elle était brune, avait le visage long et le menton pointu. Ses yeux étaient petits, mais vifs, et on pouvait espérer que l'âge de quinze ans lui donnerait quelques agréments. » En effet, elle n'avait guère dépassé cet âge lorsque Louis XIV remarqua ces agréments, et lui fit une cour assidue. La jeune ambitieuse ne se montra pas farouche; mais, sans s'abandonner à l'amour, elle résolut de faire servir à une grandeur durable la passagère fantaisie qu'elle inspirait au jeune monarque. Sa faveur fut considérée par elle comme un marchepied à l'aide duquel elle pouvait arriver à épouser un grand seigneur, but unique auquel elle tendait dans un âge où d'ordinaire on ne conçoit guère de telles idées. Elle avait d'abord jeté les yeux sur le prince de Conti, et celui-ci ayant épousé une autre nièce du cardinal, mademoiselle Martinozzi, elle en ressentit une jalouse fureur que son union avec le comte de Soissons put seule calmer. Devenue, après son mariage, surintendante de la maison de la reine, charge créée exprès pour elle par le cardinal, et qui lui donnait des prérogatives immenses, elle voulut empiéter sur les droits de la duchesse de Navailles, dame d'honneur de la reine, et il s'éleva entre ces deux femmes antipathiques l'une à l'autre, et que leur service mettait sans cesse en contact, des conflits que l'autorité du roi put seule

terminer. La comtesse fut alors exilée de la cour, ainsi que son mari, qui, embrassant sa cause, avait provoqué le duc de Navailles. Rentrée en grâce au bout de quelque temps, elle vint reprendre sa place à la cour; mais, non avertie par cette première disgrâce, elle voulut, à l'aide de son amant, le marquis de Varde, faire disgracier mademoiselle de la Vallière pour donner au roi une favorite plus accommodante et toute à sa dévotion. Son complot ayant échoué, elle se vit encore exilée, et, cette fois, elle n'obtint sa grâce qu'à la condition de donner sa démission de surintendante, charge qui échut alors à madame de Montespan, qui avait remplacé la Vallière.

C'était le temps des empoisonnements; la comtesse de Soissons se vit, ainsi que plusieurs personnes haut placées, compromises par les déclarations de la Voisin. Citée à comparaître devant la chambre ardente, elle s'évada secrètement, et fut décrétée d'accusation. Sa fuite, qu'avait peut-être causée une folle terreur, accrédita des bruits sinistres déja répandus sur la mort inopinée de son mari, et on lui refusa formellement la dispense d'emprisonnement préventif qu'elle sollicitait avant de venir à Paris subir son jugement. Elle se laissa donc juger par contumace, et se rendit à Madrid, où les charmes de son esprit la mirent bientôt en fort bon point près de la jeune reine, femme de Charles II. On sait comment cette princesse mourut, empoisonnée dans un pâté d'anguilles; sa mort, qui servait les intérêts de l'Autriche, fut, dit-on, commandée par cette puissance, et la comtesse de Soissons fut accusée, sans preuves suffisantes, d'avoir consommé ce crime. Forcée de quitter Madrid après cet événement, elle vécut quelque temps errante en Allemagne, et rentra enfin à Bruxelles, où elle mourut en 1708. Condamnée moralement par tout le monde, elle traîna ses dernières années dans l'abandon le plus complet. Ses enfants eux-mêmes ne la visitaient que rarement, et le prince Eugène, le plus célèbre d'entre eux, ne vint la voir qu'une seule fois dans sa retraite. Outre ce fils, la duchesse de Soissons avait eu encore quatre fils et trois filles.

Marie MANCINI, née à Rome en 1639, y fut élevée jusqu'à l'âge de dix ans dans un couvent, dont elle ne sortit que pour venir à Paris, avec sa sœur Hortense et sa mère, que le ministre tout-puissant appelait près de lui. Maigre et dégingandée en arrivant à l'adolescence, elle promettait d'être belle plutôt qu'elle ne l'était en effet; mais elle était aimable et spirituelle, et, de son origine italienne, elle avait conservé une vivacité et un enjouement qui séduisirent le jeune Louis XIV, à tel point qu'un moment Anne d'Autriche craignit qu'il ne l'épousât. Le cardinal n'était pas homme de résolution, on le sait; jamais on ne lui vit jouer le tout pour le tout; et, au moment même où il semblait, par ce mariage, pouvoir assurer à jamais sa faveur, il prit le parti plus prudent d'éloigner sa nièce en l'envoyant dans un couvent. Voici en quels termes Voltaire raconte cette anecdote : « Madame de Motteville, dit-il, prétend que Mazarin fut tenté de laisser agir l'amour du roi, et de mettre sa nièce sur le trône..... Il pressentit adroitement la reine mère : « *Je crains bien,* dit-il, *que le roi ne veuille trop fortement épouser ma nièce.* » La reine, qui connaissait le ministre, comprit qu'il souhaitait ce qu'il feignait de craindre..... Elle lui dit : « *Si le roi était capable de cette indignité, je me mettrais, avec mon second fils, à la tête de toute la nation, contre le roi et contre vous.* » Mazarin ne pardonna jamais cette réponse à la reine, ajoute Voltaire; mais il prit le parti sage de penser comme elle; il se fit même un honneur et un mérite de s'opposer à la passion de Louis XIV.

Les deux amants pleuraient en se faisant leurs adieux, quand la pauvre jeune fille laissa échapper cette exclamation, qui révèle tout son caractère : « *Vous pleurez, vous êtes roi et je pars.* » Effectivement, Marie Mancini, dans tout le cours de sa vie, s'abandonna de la façon la plus complète à ses passions et même à ses fantaisies, ne s'arrêtant qu'à peine devant d'insurmontables obstacles, et jamais devant la raison. Revenue à la cour après le mariage de Louis XIV, et parée alors de tout l'éclat d'une beauté qu'on n'avait qu'à peine

pressentie, elle épousa, à l'âge de vingt-deux ans, le prince de Colonna, connétable de Naples, auquel elle apportait en dot cent mille livres de rentes. Le bon prince adorait sa femme, pour laquelle il montra toujours une bonté qui allait jusqu'à de la faiblesse, ce qui n'empêcha pas celle-ci de lui déclarer, après avoir donné le jour à un premier enfant, que désormais il devait se résoudre à vivre séparé d'elle. Le prince ne vit d'abord là qu'un caprice de jolie femme, et, amoureux comme un fou, ne se laissa ni rebuter ni irriter par la froideur de son épouse. Ils vivaient ainsi, elle altière et blessante, lui plein de patience et de bonté, lorsque Hortense Mancini, duchesse de Mazarin, vint chercher près de sa sœur un refuge contre le duc de Mazarin, qui était loin d'avoir pour elle les procédés que le prince de Colonna avait vis-à-vis de Marie. Celle-ci confia à la duchesse de Mazarin le projet de quitter son mari, et une belle nuit, toutes deux, déguisées en hommes, quittèrent le palais Colonna, et, s'embarquant sur un misérable bateau, elles abordèrent sur les côtes de Provence dans un état de dénûment tel qu'elles furent fort heureuses que madame de Grignan leur envoyât des chemises, qu'elle accompagna d'un billet où elle leur disait qu'elles voyageaient en vraies héroïnes de roman, avec force pierreries et point de linge blanc. Le motif de cette équipée semble bien indiqué dans une lettre de mademoiselle de Scudéry, où se trouvent ces mots : « Madame Colonna et madame Mazarin sont arrêtées à Aix; l'histoire dit qu'on les y a trouvées déguisées en hommes, qui venaient voir les deux frères, le chevalier de Lorraine et le comte de Marsan. » La fureur de la famille Mancini fut au comble en apprenant cette romanesque aventure ; on ne parlait de rien moins que de faire enfermer les deux étourdies. Hortense gagna la Savoie; mais Marie, qui comptait sur la protection de Louis XIV, vint jusqu'à Paris, où le roi, refusant de la voir, lui fit donner le conseil de se retirer dans un couvent, où il pourvut généreusement à ses besoins. Au bout de quelque temps, Marie, outrée de la froideur que lui montrait son ancien amant, reprit, avec un de ses frères, le chemin de l'Italie; puis, changeant d'idée, la capricieuse femme traversa l'Allemagne et gagna les Pays-Bas, où elle fut arrêtée et gardée à vue jusqu'au jour où elle reçut de son mari la permission de passer en Espagne. Après avoir épuisé tous les moyens de réconciliation qu'il put imaginer, le connétable Colonna consentit enfin à un divorce que sa femme sollicitait, et Marie Mancini entra dans un monastère des environs de Madrid, où elle prit le voile. Ennuyée bientôt de la vie religieuse, elle s'évada de son couvent, et revint en France après douze années d'absence. Elle y était si parfaitement oubliée que nul ne s'occupa d'elle; et, à partir de ce moment, l'histoire perd si bien sa trace, que l'époque de sa mort, qu'on place par conjecture vers 1715, n'est pas même certaine.

Marie Mancini aimait passionnément les lettres, les sciences et les arts; cependant, de plusieurs ouvrages publiés sous son nom, un seul, écrit en italien, *Discorso astrofisico delle mutazioni de' tempi e di altri accidenti mondani dell' anno* 1670 est authentique. Il fut publié à Rome, in-4°, cette même année 1670.

Hortense MANCINI naquit à Rome en 1646; sa merveilleuse beauté, autant que le pouvoir de son oncle peut-être, la fit rechercher en mariage par le roi d'Angleterre et par le duc de Savoie; mais ni l'un ni l'autre ne purent obtenir sa main du cardinal, qui, probablement, avait reçu d'Anne d'Autriche l'ordre de ne jamais s'allier à des princes souverains. Quoi qu'il en soit, la jeune fille fut mariée à l'âge de 15 ans au duc de la Meilleraie, qui reçut une femme charmante et une dot immense, à la seule condition de prendre les armes et le nom de Mazarin. Or, Hortense, jeune, vive et légère, aimait le monde, qui ne lui offrait que des plaisirs ; elle aimait le faste, les lettres et les arts comme une Italienne, tandis que le duc, dévot, avare, jaloux, fuyait la société, qui n'avait pour lui que des écueils où devaient perir et son honneur de mari et sa fortune. Pour se mettre à couvert de tout ce qu'il re-

doutait, le duc de Mazarin n'imaginait rien de mieux que de séquestrer de la cour, en la traînant après lui de gouvernement en gouvernement, une jeune femme faite de tout point pour vivre dans le monde. Hortense se lassa enfin de cette tyrannie, et, aidée de son frère, le duc de Nevers, elle prit la fuite, et se refugia, comme nous l'avons dit, près de sa sœur la connétable. Hortense avait alors 22 ans; il y avait sept années qu'elle languissait sous le joug d'un mari, dont la personne a fait dire à madame de Sévigné : « La duchesse de Mazarin est dispensée des règles ordinaires; on voit sa justification en voyant M. de Mazarin. » Le duc rendit plainte alors contre sa femme et son beau-frère, et obtint un arrêt qui l'autorisait à faire arrêter la duchesse partout où il la trouverait. Au bout de quelque temps, Hortense voyant combien, son mari étant armé de cet arrêt, il lui serait difficile de vivre en paix loin de lui, lui fit demander, de la façon la plus soumise, de vouloir bien lui rendre ses bonnes grâces; ce que le brutal refusa, disant que, lorsqu'elle aurait fait pénitence deux années durant dans un couvent, il verrait ce qu'il aurait à faire. Après avoir épuisé toutes ses ressources, la duchesse prit le parti de solliciter son époux, et il ne fallut pas moins que l'entremise de Louis XIV, qui la protégeait, et qui, disait-on, avait été son amant, pour lui faire obtenir 12,000 liv. comptant et 24,000 liv. de rentes sur les immenses sommes qu'elle avait apportées en dot.

En quittant sa sœur, après leur échauffourée de Provence, la duchesse de Mazarin s'était retirée à la cour de Chambery, où le duc de Savoie, qui jadis avait recherché sa main, lui accorda la plus généreuse protection. A la mort de ce prince, elle passa en Angleterre, où, pour une raison semblable, le roi lui accorda d'abord une égale protection. Cependant, ce n'était ni avec un entier désintéressement, ni sans arrière-pensée, que le libertin Charles II tendait ainsi la main à cette pauvre femme; il voulait remplacer par la jeune, belle, et tout aimable madame de Mazarin, la duchesse de Portsmooth, dont il commençait à s'ennuyer. Cependant la duchesse, qui avait constamment autour d'elle une cour d'adorateurs, parmi lesquels elle avait distingué le prince de Monaco, ne semblait en aucune façon remarquer les avances du roi. Celui-ci s'irrita de ce dédain, et il retira brusquement à la belle fugitive la pension de 4,000 liv. sterling (100,000 fr.) qu'il lui avait assignée. On doit ajouter toutefois qu'à quelque temps de là il la lui rendit sans condition. La maison d'Hortense ne tarda pas à être le lieu de réunion des beaux esprits qui se trouvaient alors en Angleterre; mais, au goût que la duchesse avait montré d'abord pour les lettres, succéda bientôt une passion effrénée pour le jeu, qui, peu à peu, l'entraîna dans toutes sortes de désordres.

Cependant, au prince de Monaco avait succédé un simple gentilhomme suédois, recommandable par son mérite, qui fut tué en duel par le jeune prince Philippe de Savoie, fils d'une sœur d'Hortense, et amoureux fou de sa belle-tante. La désolation de la duchesse fut extrême en apprenant cette catastrophe. Elle fut plusieurs jours sans vouloir prendre de nourriture, fit tapisser sa chambre de noir, comme c'était alors l'usage pour les veuves, prit le deuil le plus rigoureux, et songea à s'enfermer pour le reste de ses jours dans le couvent d'Espagne où vivait déjà sa sœur la connétable. Ce fut une nouvelle édition de ce vieux conte, tant de fois redit, de *la Matrone d'Éphèse*, et, comme toujours, l'histoire se termina par le retour aux plaisirs, dans lesquels la duchesse se replongea avec ardeur au bout de quelque temps.

Cependant, à Jacques II, qui avait continué à la duchesse la pension que lui faisait son frère, avait succédé, par une révolution, Guillaume de Nassau; le duc de Mazarin crut l'occasion favorable pour intenter un nouveau procès à sa femme, qui allait se trouver forcée de revenir près de lui, quoique toujours, quand on lui parlait de réconciliation, elle répétât le mot des frondeurs : *Point de Mazarin! point de Mazarin!* si le roi Guillaume, informé de sa situation, ne lui eût fait assurer une pension, qui, inférieure à celle que

lui faisaient ses prédécesseurs, devait pourtant suffire à ses besoins. Hortense Mancini, duchesse de Mazarin, mourut près de Londres, en 1699. Agée de 53 ans, elle n'avait encore, dit-on, presque rien perdu de son amabilité ni de sa beauté. Les *Mémoires* publiés sous son nom ne sont pas d'elle, mais de Saint-Réal, son ami. On trouve ces mémoires, ainsi que plusieurs autres pièces curieuses sur cette femme remarquable, et notamment une *Oraison funèbre*, composée de son vivant et à sa demande par Saint-Évremont, dans un recueil intitulé : « *Mélange curieux des meilleures pièces attribuées à Saint-Évremont.* »

Marie-Anne MANCINI, née à Rome, en 1649, et la plus jeune des nièces du cardinal Mazarin, fut amenée à Paris quelques années plus tard que ses sœurs. Mariée en 1662, c'est-à-dire à 13 ans, à Godefroy de la Tour, duc de Bouillon, elle ne lui apporta qu'une dot inférieure à celle de ses sœurs, sa fortune ayant été réduite par la mort du cardinal. Charmante et spirituelle comme l'étaient toutes les Mancini, elle fut plus heureuse que ses sœurs, bien que sa vie faillît être horriblement bouleversée par l'imposant interrogatoire qu'elle eut à subir devant cette chambre ardente instituée par Louis XIV pour rechercher et punir ces affreux crimes d'empoisonnement qui désolaient et terrifiaient alors la France. La duchesse était accusée d'avoir eu recours à la sorcellerie pour commettre des crimes et pour lire dans l'avenir, désir puéril qui ne peut être justiciable que du tribunal du ridicule. L'interrogatoire que rapporte madame de Sévigné fut aussi plaisant que la folie qui avait donné lieu à ces graves imputations. « La duchesse de Bouillon alla demander à la Voisin un peu de poison pour faire mourir un vieux et ennuyeux mari qu'elle avoit, et une invention pour épouser un jeune homme qu'elle aimoit. Ce jeune homme étoit M. de Vendôme, qui la menoit d'une main, et M. de Bouillon (son mari) de l'autre; et de rire. Quand une *Mancini* ne fait qu'une folie comme celle-là, c'est donné.... » Et plus loin, madame de Sévigné raconte ainsi l'interrogatoire de la duchesse : « Madame de Bouillon entra comme une petite reine dans cette chambre; elle s'assit dans une chaise qu'on lui avoit préparée, et, au lieu de répondre à la première question, elle demanda qu'on écrivît ce qu'elle vouloit dire; c'étoit: *Qu'elle ne venoit là que par le respect qu'elle avoit pour l'ordre du roi, et nullement pour la chambre, qu'elle ne reconnoissoit point, ne voulant pas déroger au privilége des ducs.* Elle ne dit pas un mot que cela ne fût écrit, et puis elle ôta son gant, et fit voir une très-belle main; elle répondit sincèrement jusqu'à son âge. *Connoissez-vous la Vigoureux? — Non. — Connoissez-vous la Voisin? — Oui. — Pourquoi voulez-vous vous défaire de votre mari? — Moi, me défaire de mon mari! vous n'avez qu'à lui demander s'il en est persuadé; il m'a donné la main jusqu'à cette porte. — Mais pourquoi alliez-vous si souvent chez cette Voisin? — C'est que je voulois voir les sibylles qu'elle m'avoit promises; cette compagnie méritoit bien qu'on fît tous les pas.—N'avez-vous pas montré à cette femme un sac d'argent?* Elle dit que non, pour plus d'une raison, et tout cela d'un air fort riant et fort dédaigneux. *Eh bien, messieurs, est-ce là tout ce que vous avez à me dire?—Oui, madame.* Elle se lève, et en sortant, elle dit tout haut : *Vraiment, je n'eusse jamais cru que des hommes sages pussent demander tant de sottises.* Elle fut reçue de tous ses parents, amis et amies avec adoration, tant elle étoit jolie, naïve, naturelle, hardie, et d'un bon air et d'un esprit tranquille. »

Voltaire ajoute que « la Reynie, un des présidents de cette chambre, ayant été assez mal avisé pour demander à la duchesse de Bouillon si elle avait vu le diable, elle répondit qu'elle le voyait dans ce moment; qu'il était fort laid et fort vilain, et qu'il était déguisé en conseiller d'État. »

Tout allait bien jusque-là; mais la duchesse, non contente d'être sortie triomphante de cet interrogatoire, se vanta encore tout haut d'avoir bafoué ses juges, ce qui la fit exiler à Nérac, par un monarque jaloux de sa dignité et de celle de ses ministres. La duchesse profita du temps de son exil pour

visiter sa sœur en Angleterre, d'où elle revint pour quelque temps à Nérac, et passa ensuite en Italie pour y voir le prince de Turenne, son fils, qui se trouvait à Rome. C'est là qu'elle reçut enfin la permission de rentrer à la cour de France, en 1690. On ne sait plus rien de la vie de la duchesse de Bouillon depuis cette époque, si ce n'est qu'elle mourut à Paris, en 1714, à l'âge de 64 ans.

Les témoignages les plus unanimes de l'amabilité et de l'esprit éclairé de madame de Bouillon nous ont été laissés par ses contemporains. Ce fut elle, dit-on, qui devina le talent de la Fontaine et lui donna le surnom de *Fablier*, si souvent attribué à madame de la Sablière. La Fontaine, qui n'oubliait jamais ses amis dans le malheur, lui adressa de nombreuses lettres dans son exil; et, pendant le séjour de sa protectrice en Angleterre, il écrivait à l'ambassadeur français : « Elle porte la joie « partout; c'est un plaisir de la voir dis- « putant, grondant, jouant et parlant « de tout avec tant d'esprit, que l'on ne « sauroit s'en imaginer davantage. » La duchesse de Bouillon ne fut pas, plus que ses sœurs, exempte de la galanterie, travers trop commun à cette époque. Dans l'âge mûr, elle la remplaça par le goût des lettres et la protection éclairée qu'elle accordait à ceux qui les cultivaient. On a prétendu, sans trop de vraisemblance, qu'elle avait coopéré à la composition de *Mustapha et Zéangir*, tragédie de son bibliothécaire Belin.

MANDELOT (François), né à Paris en 1529, remplaça en 1571 le duc de Nemours dans le poste important de gouverneur de Lyon, et ce fut sous son gouvernement qu'eut lieu le massacre des protestants de cette ville. Il mourut en 1588. Sa correspondance avec Charles IX et Henri III existe à la bibliothèque royale, parmi les manuscrits du fonds Lancelot, n° 39. De curieux extraits en ont été publiés en 1830 par M. Paulin Pâris. (Voyez encore *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1re série, tome VII, pag. 321 et suiv.)

MANDEURE, *Mandubia, Manduria*, village de l'ancienne principauté de Montbéliard, aujourd'hui compris dans le département du Doubs. Il occupe l'emplacement d'une ville romaine mentionnée par César, et désignée sous le nom d'*Epamanduorum* dans les tables théodosiennes et dans la carte de Peutinger. On y remarque les ruines d'un théâtre romain, d'un amphithéâtre, et quelques vestiges de palais et de bains.

MANDRIN (Louis), fameux contrebandier, né à Vienne de Saint-Geoire en Dauphiné, était fils d'un maréchal ferrant. Il embrassa fort jeune le parti des armes et déserta; puis s'étant associé quelques hommes déterminés, il se mit, en 1754, à faire la contrebande. Devenu chef d'une troupe assez considérable, il attaqua à main armée les employés des fermes, les dispersa, et se retrancha dans les montagnes du Dauphiné. Il osa même aller en plein jour attaquer Beaune et Autun, y forcer les prisons pour recruter sa bande, et piller les receveurs des fermes. Il mit également à contribution 19 villes ou bourgs depuis la Franche-Comté jusqu'à l'Auvergne. Trahi par une femme, il fut pris au château de Rochefort, conduit à Valence, et condamné à mort le 26 mai 1755.

MANDUBII, peuples gaulois soumis aux Éduens, et dont la capitale, Alise (*Alesia*), l'une des principales villes des Gaules, soutint contre César un siége célèbre. (Voy. les ANNALES, t. Ier, p. 13.)

MANGEURS. C'était le nom que l'on donnait, au moyen âge, aux sergents que les créanciers envoyaient dans les maisons de leurs débiteurs pour y vivre à discrétion jusqu'à ce que ceux-ci les eussent payés. Un concile tenu à Château-Gonthier, le 23 juillet 1268, défendit aux baillis et autres juges séculiers d'occuper les biens ecclésiastiques, et *d'y envoyer des mangeurs*.

MANGIN (Claude), né à Metz en 1786, embrassa la profession d'avocat, et fut nommé en 1815 procureur du roi dans sa ville natale. Il fut, en 1818, appelé par le ministre de Serres à la direction des affaires civiles au ministère de la justice, et, au mois de mars 1821, il fut envoyé comme procureur général à la cour royale de Poitiers, pour y poursuivre le général Berton, tâche dont il s'acquitta ainsi que le désirait le ministère qui l'en avait chargé, mais de ma-

nière à mériter la réprobation générale. Quoi qu'il en soit, il fut récompensé en 1826 de son zele à poursuivre les partisans des libertes publiques, par un siége à la cour de cassation, qu'il échangea bientôt après contre la préfecture de police. Ce dernier poste lui convenait beaucoup mieux, et jamais la police ne fut plus tracassière et plus provocatrice que sous son administration. Il l'occupait encore en 1830. A la révolution de juillet, il erut prudent de se soustraire à la vindicte publique, et se retira d'abord en Belgique, puis en Allemagne. Il revint en France en 1834, avec l'intention de reprendre ses fonctions d'avocat à Metz ; mais il mourut presque subitement, à Paris, l'année suivante. Il était âgé de 49 ans.

Mangonneau ou Mangan, machine de guerre dont aucune description n'est venue jusqu'à nous, mais qui servait, ainsi que les balistes, les catapultes, etc., à lancer des traits et des pierres. On en faisait usage principalement dans les siéges. On n'abandonna pas sur-le-champ les anciennes machines de jet, lorsque l'on commença à faire usage des armes à feu ; on voit, dans l'*Histoire de la milice françoise* du P. Daniel, qu'on les employait encore à la fin du règne de Charles V, 50 ans après qu'on eut commencé en France à se servir du canon, et que bien avant dans le règne de Charles VI, on les mettait ordinairement en batterie avec les bombardes, les canons, et les autres machines d'invention nouvelle. Il paraît cependant que les mangonneaux furent, avec les catapultes, les balistes, les beliers, les chats, les truies, etc., définitivement réformés sous Charles VII ; car, à partir du règne de ce prince, il n'est plus question que de canons dans les relations de sieges et de batailles.

Le nom de mangonneau s'appliquait aussi bien aux projectiles qu'à la machine qui servait à les lancer. « Là, dit Froissart, fit le duc charrier grand foison d'engins ; et en y eut six moult grands, lesquels gettoient nuit et jour grosses pierres et mangonneaux, qui abatoient les combles et les hauts des tours. »

Manheim (siéges et prises de). Cette ville, située au confluent du Necker et du Rhin, fut prise et détruite par les Français en 1688.

— Les armées françaises et autrichiennes se la disputèrent souvent au commencement de la révolution. L'armée de Sambre-et-Meuse, après avoir passé le Rhin à Neuwied, en 1795, s'approcha de Manheim, qui capitula sans avoir opposé de résistance, le 20 septembre. Cette ville était cependant armée de 371 bouches à feu, et ses magasins renfermaient 350 milliers de poudre, une grande quantité de munitions et 5,000 quintaux de farine. Mais les succès des armées françaises ne furent pas de longue durée. Investie par le maréchal autrichien Wurmser, la place de Manheim se rendit dans le mois de décembre suivant, après un siege honorable et un bombardement de plusieurs jours.

— Le 25 janvier 1798, tandis que les négociations se poursuivaient à Rastadt, les Français attaquerent le fort de Manheim. La canonnade et le feu de la mousqueterie furent très-vifs. Pendant cette attaque, un autre corps passait le Rhin au-dessous de Freisenheim, débarquait à l'île de la Mulhau, et se portait ensuite sur le pont du Rhin pour couper la retraite à la garnison du fort : 600 hommes y furent faits prisonniers. Les hostilités ayant été suspendues en attendant le retour d'un courrier expédié à Rastadt, ce ne fut que le 12 mars 1799 que le général Bernadotte s'empara de la place et y fit son entrée.

Manicheens. Voyez Hérésies.

Mans (le), *Cenomanum*, *Subdinum*, *Vindinum*, ancienne capitale du Maine, aujourd'hui chef-lieu du département de la Sarthe. Fondée dans le deuxième siècle par les Romains, qui en firent une place importante, elle fut entourée par eux d'une muraille que l'on voit encore presque entière dans la partie nord-nord-est de son enceinte, sur une longueur de 4 à 500 mètres, et dont il reste trois tours rondes assez bien conservées. Les Armoricains, apres avoir secoué le joug romain, s'emparerent du Mans en 486. Clovis la prit en 510 ; Thierry, roi de Bourgogne, s'en rendit maître en 598, et Clotaire II s'en empara la même année. Les Bretons et les Normands la prirent

et la saccagèrent en 818, 844, 849, 865 et 866. Les Normands la prirent de nouveau en 905, et en furent chassés par Louis d'Outre-Mer en 937. Les comtes d'Anjou l'assiégèrent et s'en rendirent maîtres en 1036, 1051, 1060 et 1062. Guillaume le Conquérant la prit jusqu'à quatre fois, en 1063, 1064 et 1076. Hélie de la Flèche la prit en 1088, en fut dépossédé par Geoffroy de Mayenne la même année, la reprit en 1096, en fut chassé par Guillaume le Roux en 1098, la reprit une troisième fois en 1099, en fut encore dépossédé la même année, et y rentra en 1100. Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion la prirent sur Henri II, roi d'Angleterre, en 1189. Jean sans Terre la reprit en 1199, et l'abandonna de nouveau à Philippe-Auguste en 1200. Les Anglais la reprirent en 1424, et en furent chassés définitivement en 1448.

Le Mans ayant, dans les guerres de religion du seizième siècle, embrassé le parti de la ligue, Henri IV l'assiégea en personne, et s'en rendit maître par capitulation en 1589. Les partisans du prince de Condé tentèrent en vain de s'en emparer pendant les troubles de la Fronde. Le 10 décembre 1793, eut lieu, sous les murs du Mans, la fameuse bataille qui porta le dernier coup à la cause des Vendéens insurgés. Enfin, le 15 octobre 1797, cette ville fut attaquée à l'improviste par les Chouans, qui l'évacuèrent après l'avoir pendant trois jours livrée au pillage.

Les monuments les plus remarquables du Mans sont sa cathédrale, bel édifice gothique, dont la construction dura près de quatre siècles, et ne fut achevée qu'en 1434; l'église de la Couture, celle de Saint-Julien du Pré, l'hôtel de ville et celui de la préfecture. Cette ville, où l'on compte aujourd'hui 20,000 habitants, est la patrie de Lacroix du Maine et du comte de Tressan.

Mans (bataille du). — La ville du Mans venait d'être occupée par les Vendéens, lorsque, le 10 décembre 1793, Marceau remplaça Rossignol dans le commandement de l'armée de l'Ouest. Le nouveau général concentra aussitôt ses troupes au village de Foultourte, et, le 11, il se disposa à marcher sur le Mans, après avoir confié son avant-garde à Westermann. Ce mouvement était à peine exécuté, que l'armée vendéenne, qui avait reçu de nombreux renforts, se dirigea vers cette colonne et la culbuta. Bientôt ralliée, et soutenue par le gros de l'armée, l'avant-garde attaqua et repoussa à son tour les royalistes, qui allèrent en désordre chercher un abri sous la ville, qu'ils avaient eu la précaution de retrancher, notamment en avant du Pont-Lieu, dont l'accès était devenu formidable. Quoique accueillis par un feu très-vif d'artillerie et de mousqueterie, les grenadiers du régiment d'Armagnac, que dirigeait Westermann, s'avancèrent au pas de charge et à la baïonnette, et, en un instant, le pont et les retranchements furent forcés, et les Vendéens mis en fuite. Le succès de la bataille allait être décidé, lorsqu'une batterie masquée vint arrêter l'élan des troupes républicaines : déjà quelques-unes se débandent; mais les grenadiers d'Armagnac, soutenus par ceux d'Aunis et par les chasseurs du Mont-Cassel, s'élancent de nouveau sur l'ennemi, qui les attend de pied ferme. A ce moment, les royalistes reviennent à la charge; une fusillade terrible s'engage dans l'obscurité (il était neuf heures et demie du soir), bientôt le champ de bataille n'offre plus qu'un effrayant pêle-mêle, qu'une confusion sans exemple. Cependant les généraux vendéens s'aperçoivent que la bataille est perdue; ils font encore d'héroïques efforts pour assurer au moins les dispositions d'une honorable retraite, et parviennent en effet à l'effectuer le 12, à la pointe du jour, dans la direction de Laval. La ville subit le sort d'une place prise d'assaut. (Voyez Marceau.)

Mans (monnaies du). — On possède plusieurs monnaies mérovingiennes frappées au Mans : ce sont des tiers de sou d'or et des deniers. Les tiers de sou n'ont rien de bien remarquable; d'un côté se trouve la tête du roi avec le nom de la ville, CENOMANIS; de l'autre, une croix haussée sur deux degrés, avec le nom du monétaire, ETTONE MONE; AVNVLFVS MONE; FEDOLENVS. Ainsi que nous l'avons dit, ces pièces n'offrent rien de bien remarquable. Mais il existe un autre denier mérovingien du Mans

qui est très-curieux; en voici la description : — CENOMANIS; dans le champ, un objet de forme allongée, enchâssé dans un quadrilatère et surmonté d'une croix; aux deux côtés de cet objet, deux personnages. — ℞. EBRICHARIVS; dans le champ, une croix baussée. Nous pensons, avec M. de Longpérier, que ce type représente les deux patrons de la ville, saint Gervais et saint Protais, auprès de la *pierre de saint Julien*, peulven qui se voit encore près de la porte de la cathédrale, ce qui lui a fait donner le nom qu'il porte encore de nos jours. Si l'on en croit certains auteurs, et entre autres celui d'une chronique locale, les évêques du Mans avaient, dès la fin de la première race, obtenu le droit de battre monnaie, et ce droit leur avait été confirmé par Louis le Débonnaire. On rapporte même la charte émanée de ce prince; mais cette charte, qui a exercé la critique de Mabillon et de plusieurs autres savants paléographes du dix-septième et du dix-huitième siècle, a été arguée de fausseté.

Les seules monnaies carlovingiennes du Mans que l'on connaisse sont : 1° des deniers de Charles le Chauve, offrant, d'un côté, le nom de la ville autour de la croix, CINOMANIS CIVITAS, et, de l'autre côté, la légende ordinaire, GRATIA DI REX, autour d'un monogramme carolin; 2° une pièce anonyme fort curieuse, sur laquelle on lit les mêmes légendes, et qui porte pour type, d'un côté, une croix, et de l'autre quatre petits temples placés en forme de croix, mais sans nom royal. Les deniers de Charles le Chauve, frappés au Mans, sont fort communs. La pièce anonyme est unique et très-curieuse; elle donne l'explication d'un type usité en Normandie pendant le onzième siècle, et prouve que l'empreinte des monnaies normandes n'est rien autre chose que quatre frontons de temples. Quant à l'absence d'un nom de roi sur cette pièce, on observe la même particularité sur les monnaies d'Étampes, et cela vient de ce que les populations de cette époque se préoccupaient plus de l'aspect des monnaies que de leurs légendes, et que par conséquent la correction de celles-ci importait peu aux monétaires.

Pendant le moyen âge, c'étaient les comtes du Maine qui exerçaient dans cette ville le droit de monnayage. Depuis Herbert Éveille-Chien (1010) jusqu'au treizième siècle, l'empreinte des deniers qu'ils y firent frapper ne changea point; d'un côté se voit une croix à branches égales, cantonnée, au premier et au deuxième canton, de deux besants; au troisième et au quatrième, de l'A et de l'ω, liés aux bras de la croix par des rubans; autour, on lit SIGNVM DEI VIVI; de l'autre côté, le champ est occupé par un monogramme qui est entouré des deux mots COMES CINOMANIS. Ce monogramme est celui d'Herbert, qui servit de type local pendant tout le moyen âge, et était encore usité du temps de Charles de France, non-seulement au Mans, mais même à Toulouse et en Proveuce. Il disparut à cette dernière époque. Voici la description des deniers que ce prince fit fabriquer dans cette ville : K. COMES PROVINCIE; monogramme d'Herbert. — ℞. FIL. REGIS FRANCIE, type ordinaire. = CAROLVS REX SICILIE; dans le champ, une croix cantonnée de quatre fleurs de lis. = MONETA CENOM; dans le champ, une couronne, sous laquelle est une fleur de lis. — ℞. SIGNVM DEI VIVI; croix cantonnée de deux ou de quatre fleurs de lis. Les monnaies du Mans valaient le double des tournois et des angevins. Ce fait, attesté par les chartes, l'est encore par un denier de Charles, au type précedent, sur lequel on lit ANGEVIN DORLES autour d'une couronne, et, au revers, FIL. REG FRANCIE, autour d'une croix cantonnée de quatre fleurs de lis.

Lorsqu'au quinzième siècle les Anglais occupèrent momentanément le Mans, ils y frappèrent monnaie au nom de Henri VI. Les écus d'or et les blancs sortis des ateliers de cette ville se reconnaissent, parce qu'ils portent au commencement des légendes des anilles ou fers de moulin.

MANSARD ou MANSART (François) naquit à Paris en 1598, d'une famille d'origine italienne. Né avec le goût des arts, et instruit dans l'architecture par Germain Gauthier, architecte du roi, il fut bientôt capable de voler de ses propres ailes. Ses premiers ouvrages furent la restauration de l'*hôtel de Toulouse*,

et le *portail de l'église des Feuillants*, à Paris. Il est difficile, après deux siècles, de juger un artiste dont nous ne possédons plus aucun monument complet; toutefois, on s'accorde généralement à reconnaître à ces ouvrages de la noblesse et de la majesté, qualités qui, poussées à l'excès, conduisirent quelquefois Mansart à la lourdeur. Il avait déjà élevé le *château de Blois*, le *château de Gèvres* et une partie de celui *de Fresnes*, lorsque la reine Anne d'Autriche le chargea de la construction du *Val-de-Grâce*, qu'elle voulait faire élever pour l'accomplissement d'un vœu. Mais comme artiste et artiste de talent, Mansart avait de nombreux ennemis. L'intrigue l'emporta, et il avait à peine élevé le premier étage de ce monument, qu'on le lui retira pour en charger d'autres architectes. Pour se venger de cette injustice, il construisit la *chapelle du château de Fresnes* sur les plans qu'il avait dressés pour le Val-de-Grâce, en les réduisant au tiers de leur proportion primitive; et l'on put voir combien il était supérieur à ses rivaux. Peu de temps après, il bâtit l'*église des dames de Sainte-Marie de Chaillot*. Son dernier ouvrage fut l'*église des Minimes de la Place Royale*. C'est à lui qu'est attribuée l'invention de cette sorte de couverture brisée, qui, de son nom, a été appelée *mansarde*. Ainsi que cela arrive ordinairement aux grands artistes, Mansart n'était jamais content de ce qu'il faisait; mais cette défiance de soi-même qui conduit et entraîne continuellement à la recherche du bien, était chez lui poussée si loin, que jusqu'au dernier moment il changeait ses premiers projets, et que, chargé par le président de Longueil de construire le *château de Maisons*, près Saint-Germain en Laye, il démolit une aile tout entière qu'il avait élevée pour la reconstruire de nouveau. Cette hésitation lui devint funeste, en le privant de la gloire de construire le Louvre. Colbert ne put jamais obtenir de lui qu'il s'arrêtât à un des nombreux plans qu'il lui avait présentés, et un autre architecte, le Bernin, fut appelé de Rome. Mansart, qui en résumé est resté un de nos premiers architectes, mourut à Paris, en septembre 1666, laissant un neveu pour héritier de son nom et aussi de son talent.

Jules HARDOUIN-MANSART était fils de Jules Hardouin, peintre du cabinet du roi, et d'une sœur de Mansart. Son oncle se chargea de son éducation, et le jeune Hardouin, dans sa reconnaissance pour les leçons d'un si bon maître, voulut en consacrer le souvenir en adoptant son nom. Louis XIV, qui se plaisait à rassembler autour de lui tous les hommes de talent, parce qu'il comprenait que c'était là le vrai, le seul moyen de faire consacrer par la postérité le nom de *grand roi* qu'on lui donnait; Louis XIV prit Mansart en affection, et le fit surintendant et ordonnateur des bâtiments royaux. On a reproché à Mansart de n'avoir pas été à la hauteur de cette place, et des obligations qu'elle semblait devoir lui imposer; mais dans le talent ou plutôt dans les défauts des hommes, il faut faire la part du temps. Quelque génie, quelque indépendance de talent qu'ait un artiste, il lui est impossible de se soustraire absolument à l'influence de l'époque dans laquelle il vit. Or, l'architecture du temps de Mansart n'en était encore qu'à suivre pas à pas l'école d'Italie, et l'école d'Italie à ce moment était sur son déclin : la fièvre d'innovation s'était emparée de ses artistes, qui, ne pouvant faire mieux, voulaient faire autrement que leurs devanciers. Les arts français se ressentirent nécessairement de ces funestes doctrines, et Mansart, tout en se gardant dans son architecture du système de la bizarrerie, ne put cependant rester correct et sévère. Il en résulta pour sa manière quelque chose de vague et d'insignifiant; tranchons le mot, un manque de caractère. On s'en aperçoit surtout dans la construction du *palais de Versailles*, où, si l'on rencontre quelque chose de grand et d'imposant, c'est plutôt à cause de l'immensité des lignes que par suite de la disposition architecturale. La cour de marbre elle-même a quelque chose d'étroit et de mesquin. Toutefois, il y a là une excuse : Mansart était obligé de conserver les bâtiments de Louis XIII, et cette obligation dut lui imposer une gêne réelle. Qu'on voie, en effet, Mansart construisant les Invalides, on sentira tout d'un coup la différence : là, on rencontre une construction et une exé-

cution précises et soignées, des formes sinon pures, du moins régulières et sans bizarrerie, et enfin ce dôme magnifiquement jeté sur le bâtiment, et ne le cédant aux dômes de Saint-Pierre de Rome et de Sainte-Sophie de Constantinople que par la grandeur des dimensions. A l'intérieur, il y a un ensemble de richesse et d'élégance où la légèreté s'unit à la solidité, où la variété ne détruit pas l'unité, et dont l'aspect excite l'admiration. La coupole est disposée de manière qu'en se plaçant à son centre, on jouit d'un des spectacles les plus magnifiques que puisse donner l'architecture. Mansart, en cachant la manière dont la voûte supérieure reçoit la lumière, a su donner à cet aspect quelque chose de féerique.

En sa qualité de surintendant des bâtiments du roi, Mansart dut être chargé de nombreux et importants travaux. Les *châteaux de Marly*, *du grand Trianon* et *de Clagny*, la *maison de Saint-Cyr*, la *place Vendôme*, celle *des Victoires*, la paroisse *Notre-Dame de Versailles*, les *châteaux de Vanvres*, *de Dampierre*, et *de Lunéville*, sont des monuments de son talent et des témoignages de son activité. Décoré de l'ordre de Saint-Michel, honoré de l'amitié de Louis XIV, membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture, il profita de sa faveur pour rendre de nombreux services aux arts et aux artistes; et ce fut lui qui fit renouveler l'usage des expositions, qui était tombé en désuétude. Il mourut presque subitement à Marly, le 11 mai 1708. Il était né en 1645. Son corps, transporté à Paris, fut déposé à Saint-Paul, où le ciseau de Coysevox lui éleva un monument.

Manse. — « Pendant plusieurs siècles, dit le savant M. Guérard, c'est-à-dire depuis la fin de la seconde race au moins, le manse, *mansus*, forma la principale base de la propriété rurale. Il comprenait une certaine étendue de terres, avec une habitation et les bâtiments nécessaires à l'agriculture; toutefois, le manse n'était souvent que l'habitation considérée à part. C'est ainsi qu'aujourd'hui le nom de ferme sert à désigner tantôt les terres avec les bâtiments du fermier, tantôt les bâtiments seuls. Ordinairement le mot *mansus* est employé avec la première signification que nous avons indiquée. Dans le domaine, que nous pourrions aussi appeler le manse seigneurial, *mansus dominicus*, la maison du maître et les autres bâtiments étaient entourés immédiatement de la cour, du jardin, du verger, du clos de vigne, et autres dépendances. Toutes ces parties étaient distinguées par l'adjectif *dominicus*, *dominicatus* ou *indominicatus*, ajouté à leur nom. Ainsi, *casa dominica*, *curtis dominica*, *vinea dominicata*, étaient la maison, la cour, la vigne du domaine. Le manse censuel, *mansus censilis*, ou manse tenu à cens par un colon, un lide ou un serf, était aussi appelé *mansus ingenuilis*, *lidilis* ou *servilis*, suivant la nature des redevances et des services dont il était grevé, et non suivant la condition des personnes qui l'occupaient. Il consistait dans une petite maison, à laquelle étaient attachés des champs, des prés, et souvent des vignes; le tout suffisant pour l'entretien d'une famille de paysans (*). »

Mansourah (batailles de). — Après la prise de Damiette, l'armée de saint Louis, composée de 60,000 hommes, dont 20,000 cavaliers, se dirigea sur le Caire; arrivée à la rivière de Thanis, canal large et profond qui dérive les eaux du Nil à Aschmoun, elle s'occupa de la boucher par une chaussée, en rétablissant la portion rompue de la digue du fleuve, et fut inquiétée dans ce travail par les Sarrasins, qui incendièrent ses machines avec le feu grégeois: « Au bout de cinquante jours, l'entreprise fut reconnue impraticable; les vivres manquaient, les maladies commençaient, l'armée était diminuée d'un tiers. Enfin, l'on vint à découvrir un gué dans le canal. Robert, comte d'Artois, les templiers, et le comte de Salisbury, avec 200 hommes, les seuls Anglais qui fussent venus à la croisade, en tout 1,400 cavaliers, se mirent à l'avant-garde, passèrent le canal, et, au lieu d'attendre l'armée, se jeterent sur le camp des musulmans, les culbu-

(*) Cartulaire de Saint-Père de Chartres, t. I, Prolégomènes, p. XXVIII.

tèrent, et les poursuivirent jusque dans Mansourah; mais, dès qu'ils furent entrés, on ferma les portes, on barricada les rues, et, du haut des maisons, on écrasa les croisés, qui combattirent en désespérés durant sept heures, et périrent tous. Pendant ce temps, l'armée traversait lentement le canal; puis, à la nouvelle du danger de l'avant-garde, elle se précipita sans ordre dans la plaine; toutes ces petites troupes furent séparées les unes des autres, enveloppées par une multitude d'ennemis, et il s'engagea de tous côtés une foule de combats désordonnés qui durèrent jusqu'à la nuit. Enfin, les Français, après des actes d'une valeur qui semble fabuleuse, restèrent maîtres du camp des Sarrasins. On félicita Louis de sa victoire, mais il savait ce qu'elle était, et il répondit : « Que Dieu fut adoré de quant qu'il lui donnoit; et lors commencèrent à lui cheoir grosses larmes des yeux à face. » La joie et la confiance étaient, au contraire, dans l'armée musulmane (8 février 1250) (*).

Une seconde bataille, livrée le 11 février, fut encore plus terrible que la première; et le demi-succès qu'y remportèrent les Français sur Bibars, le nouveau chef des mamelouks, les affaiblit plus qu'une défaite. Force leur fut alors de songer à repasser le canal; la cavalerie était démontée entièrement, l'armée avait été décimée par les fièvres, et la famine ajoutait aux horreurs de sa situation (voy. ÉGYPTE).

MANTAILLE (assemblée de). — En 879, il y eut une réunion de seigneurs laïques et d'évêques présidés par l'archevêque d'Arles, dans la ville de Mantaille, située sur la rive gauche du Rhône, entre Vienne et Valence; Boson y vint recevoir la couronne de Provence, que les évêques le supplièrent d'accepter. Il se conforma pieusement à leur injonction, et jura de régner d'après leurs bons conseils; cette cérémonie n'était qu'une farce qui ne trompa personne, mais qui donna à l'usurpation du nouveau souverain de l'Aquitaine un caractère de légitimité.

MANTES, *Medunta*, ancienne capitale du Mantois, dans l'Ile-de-France, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de Seine-et-Oise; population : 4,148 habitants.

Cette ville, dont l'origine est fort ancienne, joua, par sa position, un rôle important dans le moyen âge. Elle fut prise et brûlée, en 1087, par Guillaume le Conquérant, qui mourut quelques temps après. Les Anglais s'en emparèrent vers le milieu du quatorzième siècle; du Guesclin la reprit en 1364; mais lors des guerres désastreuses du règne de Charles VII, elle retomba au pouvoir des Anglais, qui la gardèrent jusqu'en 1449. En 1591, Henri IV, qui séjourna souvent dans cette ville, y convoqua une assemblée du clergé de France, qui fut plus tard transférée à Chartres. En 1593, il y eut à Mantes une réunion de députés des calvinistes; enfin, en 1641, Richelieu y tint encore une assemblée du clergé de France.

MANTES (monnaies de). — Les seules pièces connues de cette ville datent des règnes de Louis VI et de Louis VII; nous les avons décrites dans les articles que nous avons consacrés aux monnaies de ces princes, et nous y renvoyons le lecteur; elles ont été longtemps attribuées, mais à tort, à la ville de Mâcon.

MANTES (traité de). — Charles le Mauvais, roi de Navarre, ayant fait, le 8 janvier 1351, surprendre et assassiner à l'Aigle le favori du roi Jean et son ennemi personnel, Charles d'Espagne, connétable de France, se retira aussitôt à Mantes, après avoir mis en état de défense toutes les places de Normandie. A la nouvelle de cet attentat, Jean assembla des troupes pour assiéger Mantes et Évreux; mais il fut lui-même bientôt effrayé du sentiment qui éclata partout en faveur du roi de Navarre; et, cédant aux instances de ses conseillers et des reines douairières, Jeanne et Blanche d'Évreux, il fut forcé d'entrer en négociations. Le roi de Navarre réclamait le comté d'Angoulême; on lui accorda en échange le Cotentin entier, le comté de Beaumont-le-Roger, la vicomté de Pont-Audemer, les châtellenies de Breteuil et de Couches, et, de plus, Jean s'engagea « à ne faire « onc vilenie ou dommage » aux compli-

(*) Lavallée, *Histoire des Français*, t. I, p. 451.

ces du meurtre de Charles d'Espagne. Ce traité fut signé à Mantes le 8 janvier 1354. Pour prix de ces concessions, le roi de Navarre consentit seulement à faire à Jean une sorte d'amende honorable, après avoir toutefois reçu en otage le comte d'Anjou, second fils de celui-ci.

MANTOUE (relations avec). — Ce fut seulement à l'époque de l'expédition de Charles VIII en Italie que les rois de France se trouvèrent en rapport avec les marquis de Mantoue. Jean-François II commandait, en 1494, les troupes des Vénitiens, et il signala sa valeur, contre les Français, à la bataille de Fornoue. Louis XII ayant fait son entrée à Milan, en 1498, François alla l'y trouver, et le roi l'ayant décoré de l'ordre de Saint-Michel, lui confia, pendant le reste des guerres d'Italie, plusieurs commandements importants. Son successeur, Frédéric II, après avoir quelque temps servi la cause de la France, s'en détacha pour se joindre à Charles-Quint.

Vincent II étant mort sans postérité en 1627, laissa ses États à son plus proche parent, Charles de Gonzague, duc de Nevers, qui possédait des biens considérables en France, et dont la famille, depuis un demi-siècle, était devenue française. L'Autriche, jalouse de cet héritage, excita le duc de Savoie et le duc de Guastalla à réclamer, l'un le Montferrat et l'autre le Mantouan, et séquestra les États en litige. En même temps, l'Espagne envoya, dans le Montferrat, une armée qui assiégea Casal. Richelieu était alors occupé au siége de la Rochelle, cependant il hésita un instant s'il n'abandonnerait pas son entreprise pour secourir Casal; toutefois, apprenant que cette ville avait des vivres et une bonne garnison, il se contenta de négocier en faveur du duc de Nevers.

Mais lorsque la Rochelle eut succombé, Louis XIII se mit aussitôt en marche vers l'Italie avec son armée. Après un brillant fait d'armes au pas de Suse, le Piémont fut envahi; le duc de Savoie fut obligé de demander la paix; et on la lui accorda moyennant la promesse de ravitailler Casal, et de laisser Charles de Gonzague en possession de ses États (11 mars 1629).

A peine Richelieu eut-il repassé les Alpes, laissant douze mille hommes dans Casal et dans Suse, et ayant organisé pour la défense de l'Italie une ligue entre Venise et les ducs de Mantoue et de Savoie, que l'Autriche envoya trente-cinq mille hommes dans le Mantouan et dix mille dans le Montferrat. A cette nouvelle, le cardinal, triomphant de l'hésitation de Louis XIII et des misérables et lâches intrigues de cour qui mettaient sans cesse obstacle à ses grands desseins, fit résoudre la guerre. « Il partit avec le titre de lieutenant général, représentant la personne du roi; il avait quitté la robe de pourpre pour prendre l'équipement militaire; sous lui étaient le cardinal la Vallette, les maréchaux de Montmorency, de Schomberg et de Bassompierre, et pour lieutenant chargé de l'administration, Sourdis, devenu archevêque de Bordeaux. Le duc de Savoie prétendit rester neutre, et refusa non-seulement de ravitailler Casal, mais de livrer chemin aux Français pour secourir cette place. Le cardinal, décidé à s'emparer, sur cet allié infidèle, des passages de l'Italie, et même de ses États, franchit les Alpes par Suse, feignit de marcher sur Turin, puis se retourna brusquement, assiégea Pignerol et la força de se rendre (10 mars 1630). Spinola accourut à la défense du Piémont, et ses forces supérieures arrêtèrent les progrès des Français. Louis XIII prit alors le commandement et conquit toute la Savoie; mais il tomba malade, et laissa l'armée au duc de Montmorency, qui battit les Espagnols à Veillane (10 juillet), et s'empara du marquisat de Saluces. Cependant Mantoue avait été prise; Casal était vivement pressée; les Français étaient diminués par les maladies; l'on attendait, de l'armée de Champagne, des renforts, et de Paris des sommes d'argent que le maréchal de Marillac et le chancelier, son frère, gagnés par la reine mère, n'envoyaient pas. Richelieu, inquiet des intrigues de ses ennemis, conclut (2 septembre) une trêve par l'entremise de l'abbé Mazarini, envoyé du pape, esprit souple et délié, qui fut distingué dès lors par le cardinal, et de-

vint le continuateur de son œuvre. A l'expiration de cette trêve, des mesures avaient été prises avec tant de soin et de célérité, qu'à l'approche des Français Casal fut délivrée, et que les Espagnols évacuèrent le Montferrrat (*). »

Enfin, en 1630, il fut décidé par le traité conclu à Ratisbonne, entre l'empereur et la France, que le duc Charles serait investi des duchés de Mantoue et de Montferrat.

Charles III, petit-fils de Charles Ier et son successeur en 1637, embrassa d'abord le parti de la France dans les guerres d'Italie qui signalèrent les premières années du règne de Louis XIV; mais en 1652, il s'attacha à l'Espagne. Cependant, en 1658, les Français, commandés par le duc de Modène, vinrent prendre leurs quartiers d'hiver dans le Mantouan, et forcèrent le duc à renoncer à cette alliance. Charles III vendit, en 1659, au cardinal Mazarin, tous les domaines qu'il possédait en France, et son successeur, Charles IV, fut obligé, malgré lui, de prendre part à la guerre de la succession d'Espagne et de vendre Casal à Louis XIV. Après la désastreuse bataille de Turin, qui fit perdre au roi la moitié de l'Italie, le Mantouan fut envahi par le vainqueur, et Charles, dépouillé de ses Etats, se vit réduit à chercher un refuge en France. Après sa mort, arrivée en 1708, l'empereur Joseph Ier s'empara du Mantouan, où il mit un gouverneur, et investit le duc de Savoie du Montferrat. Ainsi finit la dynastie des ducs de Mantoue.

MANTOUE (siéges de).—Le prince Eugène formait depuis 8 mois le blocus de cette place, lorsque, en 1702, elle fut secourue par les Français, qui en firent presque aussitôt lever le siége.

—Après la bataille de Turin (1707), les troupes françaises et espagnoles la rendirent par capitulation.

—Le duc de Mantoue en fit l'investissement en 1734, et il la pressait lorsqu'une suspension d'armes mit fin à ses opérations.

— Bonaparte, que les victoires de Lodi et de Borghetto avaient rendu maître de la Lombardie, tenta, en 1796, de s'emparer de Mantoue par surprise. 600 grenadiers, commandés par le général Dallemagne et le colonel Lannes, reçurent l'ordre de se porter sur le faubourg de Saint-George, tandis que le général en chef se dirigeait sur la Favorite, et envoyait le général Serrurier pour soutenir l'attaque. Cette tentative ayant échoué, Bonaparte résolut, malgré l'infériorité de ses forces, de mettre le siége devant la place. La tranchée fut ouverte le 18 juillet, à quatre-vingts toises des ouvrages avancés, et la ville, immédiatement bombardée, allait bientôt être forcée de se rendre, lorsque Wurmser, descendant des gorges du Tyrol avec une armée de 80,000 hommes, se présenta devant la Corona, et força Masséna à se reployer. Au même instant, un second corps autrichien s'empara de Salo et un troisième de Brescia; cette circonstance força Bonaparte à lever le siége, à repasser le Mincio, et à abandonner son artillerie et ses bagages. Mais il n'ajourna ses projets sur Mantoue que pour aller cueillir des lauriers plus importants; il battit en détail l'armée de Wurmser, et, par la promptitude de ses victoires, força le vieux maréchal à se renfermer dans Mantoue. Enfin, après une brillante série de triomphes, il fit recommencer, le 24 août, le blocus de cette place; et, bientôt après, de nouveaux succès obtenus par les armées françaises forcèrent Wurmser à capituler; le 2 février 1797, les troupes françaises entraient à Mantoue.

—Après le départ de Bonaparte pour l'expédition d'Égypte, Souvarow chargea le général Kray de faire le siége de Mantoue, dont l'investissement commença dans le mois d'avril 1799. Le 15 juin, le général autrichien convertit le siége en blocus, pour se porter au-devant de Macdonald, qui venait au secours de la garnison française. Le succès de la bataille de la Trebia lui ayant permis de revenir sur Mantoue, il fit attaquer la place le 10 juillet, et ouvrit la tranchée dans la nuit du 13 au 14; les travaux des assiégeants se trouvant entièrement achevés le 17, l'attaque générale commença le 23, et 600 bouches à feu tirèrent sur la ville; le général Foissac-La-

(*) Lavallée, *Histoire des Français*, 1839, t. III, p. 84.

tour capitula le 30 juillet, et la garnison, faite prisonnière, sortit par la citadelle avec les honneurs de la guerre. Mais on reprocha au général français de ne s'être pas défendu avec assez d'énergie ; le premier consul lui retira son titre, et lui défendit de porter l'uniforme national.

—La victoire de Marengo (1800) rendit de nouveau Mantoue à la France, qui conserva cette ville jusqu'à la paix de Paris de 1814.

MANUEL (Jacques-Antoine) naquit à Barcelonnette en 1775. Il partit comme volontaire en 1793, et ne tarda pas à obtenir le grade de capitaine ; mais des blessures assez graves le forcèrent alors à quitter le service, et bientôt il fut obligé de donner sa démission pour se livrer à l'étude du droit. Dès son début dans cette carrière, il fit pressentir ce qu'il serait un jour ; et, en peu d'années, sa réputation s'étendit de la Provence aux contrées voisines. Pendant les cent jours, les électeurs d'Aix lui offrirent la députation ; il refusa cet honneur, en les priant de reporter leurs suffrages sur M. Fabri ; mais, pendant qu'il donnait à Aix cette preuve de désintéressement, ses compatriotes de Barcelonnette le choisissaient spontanément pour leur député. Il accepta, et alla siéger à cette chambre des représentants, qui, dans les graves circonstances où allait se trouver la France, devait, par tous ses actes, faire preuve d'une si incroyable imprévoyance, mais dont, il faut le dire aussi, Manuel fut l'orateur le plus distingué et le plus sincèrement patriote. Il se tint à l'écart dans les premiers jours de la session ; mais, après le désastre de Waterloo, quand il vit la chambre divisée, et, après avoir exigé l'abdication de Napoléon, ne savoir plus à quelles mains confier les rênes de l'État, apercevant l'abîme où cet état de chose allait plonger la France, il s'élança à la tribune, et prononça un magnifique discours, dans lequel, après avoir fait sentir les dangers où allait se trouver la patrie, par suite de la division des esprits, il demanda que Napoléon II fût immédiatement reconnu comme empereur des Français, et qu'il termina en proposant que, sur la question de savoir quel serait le souverain que la France devait reconnaître, question qui avait soulevé la discussion actuelle, la chambre adoptât l'ordre du jour, motivé, 1° sur ce que Napoléon II était devenu empereur des Français par le fait de l'abdication de Napoléon Ier et par la force des constitutions de l'empire ; 2° sur ce que les deux chambres avaient voulu et entendu, par leur arrêté de la veille, portant nomination d'une commission de gouvernement provisoire, assurer à la nation la garantie dont elle avait besoin dans les circonstances extraordinaires où elle se trouvait, pour sa liberté et son repos, au moyen d'une administration qui eût toute la confiance du peuple.

Ce discours fut accueilli par des applaudissements presque unanimes, et un vétéran de la révolution, Cambon, s'écria : « Ce jeune homme commence « comme Barnave a fini. » A la séance du 27 juin, Manuel fit prononcer l'ajournement de tout travail étranger à la constitution et au budget ; le 28, il fut nommé membre de la commission de constitution, et, le 3 juin, il présenta, au nom d'une commission spéciale, un projet d'adresse à la nation. Pour ne point réveiller les haines, il avait évité de prononcer des noms propres, et s'était toujours tenu dans les généralités. Ces précautions furent mal interprétées. On reprocha au projet d'adresse de ne pas exprimer avec assez de force et de franchise les intentions et les vœux que l'assemblée avait manifestés en ordonnant l'impression et l'envoi du discours de Durbach contre le rétablissement des Bourbons. Manuel défendit sa rédaction. « Croit-on, dit-il, que sous « cette forme l'adresse soit favorable à « la maison de Bourbon, ramenée par « les Anglais ?... Messieurs, je veux le « bonheur des Français, et je ne crois « pas que ce bonheur puisse exister si « le règne de Louis XVIII recommence. « Vous voyez quelle est ma franchise ; « certes, si je voulais dissimuler, je ne « prendrais pas cette salle pour lieu de « ma confidence. » Le lendemain, l'adresse fut votée d'enthousiasme, après une légère addition proposée par Jacotot. Manuel terminait ainsi cette pièce, devenue historique : « Si les destinées

« d'une grande nation devaient encore « être livrées au caprice et à l'arbitraire « d'un petit nombre de privilégiés, alors, « cédant à la force, la représentation « nationale protestera, à la face du « monde entier, des droits de la nation « française opprimée! elle en appellera « à l'énergie de la génération actuelle et « des générations futures, pour reven- « diquer à la fois l'indépendance natio- « nale et les droits de la liberté civile. « Elle en appelle dès aujourd'hui à la « justice et à la raison de tous les peu- « ples civilisés. »

Dans la séance du 7 juillet, en présence des baïonnettes anglo-prussiennes, auxquelles la trahison de Fouché venait de livrer Paris, Manuel reparut à la tribune comme rapporteur de la commission constitutionnelle, et y fit entendre ces nobles paroles : « Ce qui « arrive, dit-il, vous l'aviez tous prévu; « avec quelque rapidité que se précipi- « tent les événements, ils n'ont pu vous « surprendre, et déjà votre déclaration, « fondée sur le sentiment profond de « vos devoirs, a appris à la France que « vous sauriez remplir et achever votre « tâche. La commission de gouverne- « ment s'est trouvée dans une position « à ne pouvoir se défendre; quant à « nous, nous devons compte à la patrie « de tous nos instants, et s'il le faut, « des dernières gouttes de notre sang!... « Vous avez protesté d'avance, vous « protestez encore contre un acte qui « blessera votre liberté et les droits de « vos mandataires. Auriez-vous à re- « douter ces malheurs, *si les promesses « des rois n'étaient pas vaines?* Eh « bien, disons comme cet orateur célè- « bre, dont les paroles ont retenti dans « l'Europe : Nous sommes ici par la vo- « lonté du peuple, nous n'en sortirons « que par la puissance des baïonnettes! » Le lendemain, il signa la déclaration que cinquante-trois membres de la chambre déposèrent entre les mains de leur président, et qui devait servir de protestation contre leur dispersion par la force militaire.

Pendant la réaction de 1815 et 1816, il se tint éloigné du Midi, ensanglanté et dévasté par des assassins. Fixé à Paris, il voulut s'y faire inscrire sur le tableau des avocats; le conseil de discipline refusa de l'admettre. Mais cette exclusion n'empêcha pas les citoyens d'accourir en foule dans le cabinet de l'avocat que l'on repoussait du barreau. En 1818, il fut nommé à la chambre des députés par deux départements, la Vendée et le Finistère. Il opta pour le premier, et se trouva ainsi le représentant révolutionnaire du pays qui avait le plus vivement combattu la révolution. Possédant au plus haut degré le talent de l'improvisation, il s'en servit avec succès dans toutes les discussions de quelque importance. Finances, législation, politique intérieure, diplomatie, instruction publique, administration militaire, tout était de son ressort. Silencieux et attentif à l'ouverture des débats, il n'entrait dans l'arène qu'au moment décisif, lorsque, excité par les provocations de ses adversaires, comme par le besoin d'appuyer d'arguments irrésistibles les raisonnements de ses amis, il se sentait entraîner au combat, pour remédier à l'insuffisance des uns, et pour mettre à nu la faiblesse des autres, c'est-à-dire pour fixer moralement et irrévocablement la victoire sous le drapeau de l'opposition. Lorsque, accablés sous le poids de sa raison puissante, les députés du centre et de la droite essayaient de s'y soustraire par des murmures ou par d'indécentes apostrophes, Manuel restait calme au milieu de l'orage qui éclatait à ses côtés, et sa puissance d'esprit, réunie à une fermeté inébranlable, faisait bientôt repentir les interrupteurs de lui avoir fourni l'occasion d'un nouveau triomphe.

La session de 1820 fut la plus pénible et la plus glorieuse des campagnes parlementaires de Manuel. Il s'opposa d'abord avec force à l'exclusion de l'abbé Grégoire, et signala les funestes conséquences du principe inconstitutionnel invoqué en cette circonstance. On eut dit qu'il pressentait l'application qu'on lui ferait plus tard de ce principe. Ce fut en 1822, et à l'occasion de la guerre d'Espagne, qu'eut lieu cette nouvelle violation de la représentation nationale. Manuel, en attaquant le projet de loi, s'était exprimé avec franchise sur le compte de Ferdinand VII. Il avait fait entrevoir que ce roi prisonnier

Digitized by Google

pourrait éprouver le sort que l'entrée des étrangers en France avait appelé sur la tête de Louis XVI; ces considérations, dictées par une grande sagesse, excitèrent la fureur des ultraroyalistes; et la Bourdonnaie, le plus fougueux de leurs orateurs, se hâta de demander l'exclusion de Manuel. Celui-ci voulut s'expliquer; il eut une peine extrême à obtenir la parole; sa justification fut noble et pleine de franchise; mais les royalistes avaient un trop grand intérêt à expulser l'orateur de la gauche pour ne pas user de la force que leur donnait la majorité. La proposition de la Bourdonnaie fut prise en considération, dans la même séance, pour être discutée dans celle du 3 mars suivant. Manuel prit encore la parole dans cette séance: « Arrivé, dit-il, dans cette chambre, par « la volonté de ceux qui avaient le droit « de m'y envoyer, je ne dois en sortir « que par la violence de ceux qui n'ont « pas le droit de m'en exclure; et si cette « résolution de ma part doit appeler sur « ma tête de plus graves dangers, je me « dis que le champ de la liberté a été « quelquefois fécondé par un sang gé- « néreux. »

La majorité cependant s'indignait du retard que cette courageuse défense apportait à l'accomplissement de ses desseins; à peine Manuel eut-il cessé de parler, qu'elle demanda vivement à aller aux voix, et le grand orateur fut banni de la tribune et de la chambre. Malgré ce vote, il vint le lendemain à la séance; alors M. Ravez, qui présidait la chambre, lui ordonna de quitter la salle. « Monsieur le président, répon- « dit Manuel, j'ai annoncé hier que je ne « céderais qu'à la violence, aujourd'hui « je viens tenir ma parole. » Les significations par huissier furent en effet inutiles; on appela alors les vétérans et la garde nationale; mais le sergent Mercier refusa de servir d'instrument à un attentat contre la représentation nationale. Force fut alors de recourir aux gendarmes, dont le chef mit fin à toute hésitation par cette injonction laconique : *Gendarmes, empoignez M. Manuel.* A ces mots, l'énergique député se leva, et dit à l'officier qui se trouvait le plus près de lui : « Cela me suffit, « monsieur, je suis prêt à vous suivre; » et il se laissa prendre par le bras, satisfait d'avoir ainsi constaté qu'il n'obéissait qu'à la force.

Les membres du côté gauche se précipitèrent sur son passage, en criant : « Emmenez-nous, nous voulons le sui- « vre! nous sommes tous Manuel, » et ils abandonnèrent l'assemblée, pêle-mêle avec les gendarmes. La population parisienne ne témoigna pas un moindre intérêt à l'illustre victime des contre-révolutionnaires. Une foule innombrable de citoyens, réunis autour du Palais-Bourbon, accueillit Manuel à sa sortie, et le reconduisit en triomphe jusqu'à sa maison. Soixante et trois députés signèrent, ce jour-là même, une protestation contre toutes les délibérations que la chambre pourrait prendre après cette mutilation inconstitutionnelle de la représentation, et cessèrent d'assister aux séances. pendant tout le reste de la session.

Depuis lors, Manuel attendit modestement dans la retraite des temps meilleurs; mais le mal cruel qui le dévorait depuis dix ans devait l'enlever à la France avant qu'elle pût s'acquitter envers lui. La mort le surprit le 20 août 1827.

MANUEL (Pierre-Louis), naquit à Montargis, en 1751, d'un artisan qui lui fit cependant donner une bonne éducation. Après avoir été quelque temps chez les doctrinaires, il vint à Paris, et entra chez le banquier Tourton, en qualité de percepteur. Un pamphlet qu'il publia quelque temps après, lui valut une détention de trois mois à la Bastille: aussi figura-t-il, dès les premiers mouvements révolutionnaires, parmi les plus ardents ennemis de l'ancien régime. Ses discours à la société des *amis de la constitution* appelèrent sur lui l'attention des patriotes et les suffrages des électeurs parisiens, qui, lors du renouvellement des municipalités, en 1791, le nommèrent procureur syndic de la Commune; il contribua, ainsi que Pétion, aux événements du 20 juin, et fut, en conséquence, suspendu de ses fonctions par l'administration départementale; mais il les reprit, le 13 juillet, en vertu d'un décret de l'Assemblée législative. Il se fit de nouveau remarquer, au 10 août, par

son activité et son courage, et présida à la formation de la Commune, qui reçut le nom de cette fameuse journée. Il conserva ensuite la place de procureur syndic, et, le 12, demanda la translation de la famille royale au Temple. Sa proposition fut adoptée, et on le chargea lui-même de veiller à son exécution, ce qu'il fit dès le lendemain. La conduite de Manuel, pendant les journées de septembre, fut purement négative; plongé dans une sorte de stupeur, voisine de la consternation et de l'effroi, il se borna à suivre Pétion et Robespierre auprès de Danton, pour obtenir de lui des explications sur les crimes effroyables dont la capitale était témoin, et pour réclamer des mesures d'ordre, de justice et d'humanité. Mais Danton pensait *qu'il fallait laisser faire la colère du peuple*. Leur démarche resta sans résultat. Manuel mit à profit l'influence que lui donnaient ses fonctions pour sauver quelques prisonniers, parmi lesquels on cite Beaumarchais, son ennemi personnel. Il déclara ensuite à la tribune des jacobins, « que les massacres qui venaient d'épou« vanter la capitale avaient été la « Saint-Barthélemy du peuple, qui « s'était montré aussi méchant qu'un « roi; » et il alla même jusqu'à demander à l'Assemblée législative de décréter que tout Français, sorti de France, après ces massacres, et retiré en pays neutre, ne pût être considéré comme émigré.

Compris dans la députation de Paris à la Convention nationale, il prit la parole, dès la première séance, pour proposer de loger le président de cette Assemblée dans le palais des Tuileries, et de l'environner de toute la pompe convenable à sa dignité. Cette motion, combattue par Chabot et par Tallien, fut rejetée à une grande majorité; cependant son auteur, peu découragé par cet échec, reparut à la tribune dans la même séance, pour y prononcer ces paroles : « Vous venez de consacrer la « souveraineté du peuple; il faut le dé« barrasser d'un rival. La première « question à aborder c'est celle de la « royauté, parce qu'il est impossible « que vous commenciez une constitu« tion en présence d'un roi. Je demande, « pour la tranquillité du peuple, que « vous déclariez que la question de la « royauté sera le premier objet de vos « travaux. » Cette seconde proposition fut mieux accueillie que la première; couverte d'applaudissements, elle amena immédiatement la motion de Collot-d'Herbois, c'est-à-dire l'abolition de la royauté.

Le 5 décembre suivant, le nom de Mirabeau s'étant trouvé compromis par le dépouillement des pièces trouvées dans l'*armoire de fer*, Manuel, admirateur constant de ce grand orateur, et qui avait été l'éditeur de ses *Lettres à Sophie*, entreprit de le défendre, et termina en demandant qu'un comité fût spécialement chargé de l'examen de sa vie. Cette proposition fut adoptée, et, en attendant le rapport du comité d'instruction publique, la Convention décréta que les bustes ou effigies de Mirabeau, qui se trouvaient placés dans la salle de l'Assemblée, seraient voilés. Manuel se fit aussi remarquer, à cette époque, par la violence de son opinion sur la question de la mise en jugement et de la culpabilité de Louis XVI. « Il « fut roi, dit-il, il est donc coupable; « car ce sont les rois qui ont détrôné « les peuples... Sans ces Mandrins cou« ronnés, il y a longtemps que la rai« son et la justice couronneraient la « terre.... Que de temps il a fallu pour « casser la fiole de Reims!... Législa« teurs, hâtez-vous de prononcer une « sentence qui consommera l'agonie « des rois. Entendez-vous les peuples « qui la sonnent? Un roi mort n'est pas « un homme de moins... »

Quelques jours après, Manuel rendit ainsi compte au conseil général de la Commune, d'une visite qu'il avait faite au Temple : « Louis de la tour ignorait « qu'il n'était plus roi. Il paraît que le « décret ne lui avait pas été signifié; « j'ai cru devoir lui apprendre la fonda« tion de la république. Vous n'êtes « plus roi, lui ai-je dit, voilà une belle « occasion de devenir bon citoyen. Il « ne m'a pas paru affecté. J'ai dit à son « valet de chambre de lui ôter ses dé« corations; et s'il a mis un habit royal « à son lever, il se couchera avec la « robe de chambre d'un citoyen. Il est « coupable, je le sais, mais comme il

« n'a pas été reconnu tel par la loi, « nous lui avons promis les égards dus « à un prisonnier. Il est très-possible « d'être sévère et bon... On avait pro- « posé de réduire les vingt plats qu'on « sert sur sa table... Nous sommes con- « venus qu'il ne faut pas tant de pro- « digalité sur sa nourriture ; et, pour « son intérêt comme pour le nôtre, il « faudra l'accoutumer à plus de fruga- « lité... Louis de la tour n'est pas plus « touché de son sort de prisonnier qu'il « ne l'était de celui de roi. Je lui ai « parlé de nos conquêtes ; je lui ai appris « la reddition de Chambéry, Nice, etc., et « je lui ai montré la chute des rois aussi « prochaine que celle des feuilles... »

Le 11 décembre, Manuel interrompit vivement les débats qui s'étaient élevés à l'occasion de l'acte énonciatif des griefs imputés à Louis XVI, et s'écria : « Ces discussions sont oiseuses ! « La journée s'avance : vous savez qu'il « importe que Louis retourne au Tem- « ple avant la fin du jour ; je demande « donc que vous donniez des ordres « pour qu'il soit amené sur-le-champ. « Il attendra vos ordres pour être in- « troduit à la barre. » Il fit ensuite décréter que le président serait autorisé à faire à l'accusé les questions qui pourraient naître de ses réponses, et il ajouta : « Comme la Convention n'est « point condamnée à ne s'occuper au- « jourd'hui que d'un roi, je pense qu'il « serait bon que nous nous occupas- « sions d'un objet important, dussions- « nous faire attendre Louis à son arri- « vée. »

Mais bientôt, un brusque changement parut se faire dans sa conduite et dans ses idées : le 27 décembre, il demanda que la défense du roi et les pièces du procès fussent imprimées et envoyées dans tous les départements ; et cette motion ayant été écartée par la question préalable, il vota pour l'appel au peuple, et s'exprima en ces termes, sur la question de la peine, au moment où le duc d'Orléans venait de se prononcer pour la peine de mort : « Je recon- « nais ici des législateurs, je n'y ai ja- « mais vu des juges, car des juges sont « froids comme la loi, des juges ne mur- « murent pas, ne s'injurient pas, ne « se calomnient pas. Jamais la Conven- « tion n'a ressemblé à un tribunal. Si « elle l'eût été, certes, elle n'aurait « pas vu le plus proche parent de Louis « n'avoir pas, sinon la conscience, du « moins la pudeur de se récuser. » Il vota ensuite pour la détention et le bannissement à la paix ; et, dès que la condamnation à mort fut prononcée, il donna sa démission, et adressa à l'Assemblée une lettre ainsi conçue : « Il est impossible à la Convention, « telle qu'elle est composée, de sauver « la France, et l'homme de bien n'a « plus qu'à s'envelopper de son man- « teau. » Il retourna ensuite dans son pays natal ; mais accusé, après le 31 mai, d'avoir voulu sauver le roi, en abusant du pouvoir que lui donnaient ses fonctions, il fut arrêté et traduit au tribunal révolutionnaire. « Non, s'é- « cria-t-il, en terminant sa défense, le « procureur de la Commune du 10 août « n'est point un traître ! Je demande « qu'on grave sur ma tombe que c'est « moi qui fis cette journée. » Il n'en fut pas moins condamné à mort ; l'énergie et la violence de son caractère firent alors place à un profond accablement, sous le poids duquel il reçut le coup fatal, le 14 novembre 1793 ; il était âgé de 42 ans.

On a de lui, entre autres ouvrages : *L'année française*, 1789, 4 vol. in-12, et avec le titre suivant : *Histoire des hommes illustres qui ont honoré la France par leurs talents ou leurs vertus*, Paris, 1797, 4 vol. in-12. Il avait été l'éditeur des *Lettres écrites par Mirabeau à Sophie Ruffey, marquise de Monnier*, 1792, 4 vol. in-8° ; il s'était emparé du manuscrit, lors de la prise de la Bastille. La famille dirigea contre lui des poursuites, mais son influence empêcha les suites que cette affaire aurait pu avoir.

MANUFACTURES. Voy. INDUSTRIE.

MARABOTINS. — C'était le nom que l'on donnait à des monnaies arabes qui avaient cours en France pendant les onzième et douzième siècles. On les rencontre encore au treizième ; mais elles deviennent assez rares à partir de 1270. Elles étaient d'or, et devaient valoir environ quatorze francs de notre monnaie. Leur type se composait, comme celui de toutes les monnaies arabes, de

légendes en l'honneur de Mahomet, et contenant la date de l'hégire, et le nom du calife qui les avait fait frapper. Il est rarement question de ces monnaies dans les chartes.

MARAIS (théâtre du). Les comédiens de l'hôtel de Bourgogne étaient, depuis plusieurs années, en possession du droit exclusif de jouer des pièces dramatiques à Paris, lorsque, selon les frères Parfait, en 1598, une troupe de comédiens de province, qui, peut-être, était venue dans la capitale pour y jouir des franchises de la foire Saint-Germain (voy. ce mot), forma la résolution de s'y fixer; et il faut croire qu'elle avait de puissants protecteurs, car, malgré une sentence rendue le 28 avril 1599, et défendant à tout bourgeois de louer aucun local pour y jouer la comédie, elle ne laissa pas de paraître, l'année suivante, sur un théâtre qu'elle avait fait bâtir dans le quartier du Marais du Temple. Il faut dire, cependant, qu'elle s'obligea à reconnaître la suzeraineté de l'hôtel de Bourgogne, en lui payant le tribut d'un écu tournois toutes les fois qu'elle donnait une représentation. Vingt ans après, cette nouvelle troupe, qui avait donné au siége de son établissement le nom de *théâtre du Marais*, transporta son domicile dans un jeu de paume, situé en haut de la vieille rue du Temple.

Les comédiens du Marais suivaient paisiblement leur chemin, sans autres encombres que ceux qu'offrait leur profession, froideur du public, jalousies entre les femmes, rivalités entre les hommes, désertion de sujets qui passaient à l'ennemi, toutes choses auxquelles on peut remédier, lorsque, en décembre 1633, un coup funeste les frappa. Un ordre du roi leur enleva, pour les adjoindre à la troupe de l'hôtel de Bourgogne, six de leurs meilleurs camarades : Lespy, le Noir, Jodelet, Jacquemin-Jadot, dit la France, Alison et mademoiselle le Noir, femme ou fille de l'acteur de ce nom. Il y avait de quoi mettre en dissolution la société et l'entreprise; mais Mondory, excellent comédien, homme d'esprit et de tête, directeur de l'une et de l'autre, ne désespéra point de leur salut. Il fit face à l'orage, réunit les sujets qu'on lui laissait, appela des recrues à son aide, et parvint à reconstituer une troupe assez bien organisée pour résister à l'ascendant de l'hôtel de Bourgogne, et soutenir, vingt-quatre ans plus tard, la concurrence de la troupe ambulante de Molière, qui vint aussi, en 1658, se fixer à Paris.

Le créateur de la comédie française étant mort le 17 février 1673, la troupe qu'il soutenait à lui seul, et pour les intérêts de laquelle il avait sacrifié jusqu'à sa vie, tomba en pleine dissolution. Au moment où elle se proposait de jouer *le Malade imaginaire*, quatre sujets, chargés des premiers rôles, s'étaient engagés à l'hôtel de Bourgogne, et ceux qui restaient ne savaient que devenir. Il se fit de part et d'autre des voyages à la cour; chacun y eut ses partisans auprès du roi : le théâtre du Marais, de son côté, se remuait comme un État voisin de deux puissances qui se battent, et cherchait à tirer profit du conflit. Le bruit courut alors que les deux anciennes troupes travaillaient de concert à abattre entièrement la troisième, qui s'efforçait de se relever.

Sur ces entrefaites, le roi, qui avait donné la salle du Palais-Royal à Lulli, pour y jouer ses opéras, et déclaré qu'il ne voulait que deux troupes françaises à Paris, chargea les premiers gentilshommes de sa chambre de ménager les choses conformément à l'équité; de laisser à l'hôtel de Bourgogne les comédiens du Palais-Royal qui s'y étaient engagés, et de réunir les autres à leurs confrères du Marais pour en former une seconde troupe. L'affaire fut entamée; mais elle ne parvint point à bien, parce que les intérêts des comédiens étaient très-difficiles à établir et à concilier pour des hommes qui n'en connaissaient ni la nature ni les détails. Il fallut donc la reporter au roi, et Louis XIV, qui la jugea pour le moins aussi importante qu'un traité de commerce, la renvoya à Colbert. Ce ministre d'État réunit à la troupe du Marais les débris de celle du Palais-Royal, nomma les sujets qui devaient faire partie de la nouvelle association de talents et de fortune, régla les parts, et mit d'accord, autant qu'il le put, les intérêts et les vanités. Cela fait, il parut, le 23 juin 1673, une

déclaration du roi faisant défense aux comédiens du Marais et à tous autres de donner des représentations dans leur salle de la vieille rue du Temple, leur ordonnant de faire transporter leurs loges, leur théâtre et leurs décorations dans le jeu de paume de la rue de Seine, plus tard appelée Mazarine, ayant une issue dans celle des Fossés de Nesles, vis-à-vis la rue Guénégaud; la même déclaration accorda à la nouvelle troupe le nom de *troupe du roi*, et ce fut sous ce titre qu'elle fit graver en lettres d'or, sur un marbre noir placé au-dessus de la porte de son hôtel, qu'elle donna sa première représentation, le 9 juillet 1673.

Ainsi naquit, vécut et mourut la troupe dramatique du Marais. Il paraît que, pendant ses 73 ans d'existence, elle fut en état constant d'infériorité vis-à-vis celle de l'hôtel de Bourgogne; tous les auteurs que nous avons consultés s'étendent avec complaisance sur celle-ci, et ne parlent que brièvement de celle là. Ils ne citent guère que Mondory, parmi ses sujets, comme ayant eu un mérite distingué, et ne nomment aucune pièce de premier ordre dont la représentation ait été confiée au talent de ses acteurs. (Voyez BOURGOGNE [théâtre de l'hôtel de].)

MARAT (Jean-Paul). — Parmi les noms, célèbres à tant de titres, dont le souvenir se lie à celui de notre grande époque révolutionnaire, il n'en est pas de plus difficile à aborder pour le biographe que celui de Marat. Il semble, quand on prononce ce nom, qu'une goutte de sang soulève de dégoût la lèvre et le cœur. Tous les plus terribles souvenirs de cette grande et sombre période se réveillent à ce nom redouté, et cette préoccupation impose à l'écrivain qui veut jeter un regard sur la carrière de cet homme mystérieux, l'obligation d'apporter plus de sévérité dans ses recherches, plus de calme dans son examen, plus de justice dans ses appréciations.

Il est pénible, quand on ne croit pas au mal absolu sur la terre, de voir de loin en loin apparaître dans l'histoire de l'humanité de ces noms maudits qui survivent aux siècles pour épouvanter les générations. Nous avons toujours pensé qu'il y avait dans la vie de ces hommes, dans l'influence fatale qu'ils ont exercée sur leurs contemporains, quelque chose de mystérieux et de providentiel dont l'histoire doit leur tenir compte. N'ont-ils pas été, comme Attila, des *fléaux de Dieu?* Le rôle effrayant qu'ils ont joué parmi les hommes n'a-t-il pas quelque analogie avec celui que le bourreau remplit légalement dans la société? Et si un des plus grands penseurs de notre époque, si de Maistre a expliqué et justifié l'œuvre terrible du bourreau, ces bourreaux, plus formidables encore, qui n'ont pas reçu leur pouvoir de la société, mais de Dieu lui-même, ne trouveront-ils pas aussi un jour quelque grande voix qui explique et justifie leur œuvre, au lieu de n'avoir pour elle que des cris de malédiction et d'anathème?

Marat fut un de ces *fléaux de Dieu* dont nous parlions tout à l'heure. Né en 1746 de parents calvinistes, à Baudry, dans la principauté de Neufchâtel, il consacra sa jeunesse à de sérieuses études. Entraîné par ses goûts vers les sciences physiques et médicales, il les étudia avec cette ardeur maladive qu'il apporta à toutes choses; mais, privé de direction morale et scientifique, sans ordre et sans méthode dans ses travaux, il n'approfondit alors aucune des grandes questions scientifiques ou politiques qu'il aborda dans la suite.

Peu sensible aux douceurs et aux joies de la famille, et poussé déjà par cet esprit inquiet qui troubla toutes ses relations, il quitta de bonne heure sa ville natale, qui lui offrait d'ailleurs peu de ressources, et entreprit de voyager. Il alla en Angleterre, parcourut l'Écosse, vivant de peu, donnant çà et là quelques leçons de langue française, de physique et de chimie, et utilisant pour vivre jusqu'à ses connaissances médicales. Il apprit l'anglais assez bien pour pouvoir publier à Édimbourg, à l'occasion des réélections du parlement, un ouvrage intitulé *the Chains of slavery*, qu'il traduisit plus tard en français sous le même titre : *les Chaînes de l'esclavage*, alors que les circonstances donnaient à ce premier cri de liberté une nouvelle valeur.

Il quitta l'Écosse, revint à Paris,

d'où il partit bientôt pour voyager en Hollande, et il publia à Amsterdam, en 1775, un ouvrage physiologique fort remarquable, intitulé : *de l'Homme, ou des principes et des lois de l'influence de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme*. Cette publication hardie produisit dans le monde savant une sensation assez vive pour que Voltaire lui-même prît la peine de la réfuter dans la *Gazette littéraire*. L'ouvrage de Marat fut traduit en allemand, ainsi que divers mémoires sur l'anatomie et l'électricité.

De retour à Paris, Marat y publia un *Traité d'optique* plein d'idées neuves, et où il réduisait à trois le nombre des couleurs primitives. En 1784, il fit paraître ses *Recherches médicales sur l'électricité*, ouvrage estimé et qui fut couronné par l'Académie de Rouen.

Ce n'était pas seulement en physique et en médecine que Marat apportait un esprit actif et remuant; il sentait bien que la société craquait sous son propre poids, et que tout était à réorganiser dans ce monde qui s'en allait. Il fit paraître, en 1787, un *Plan de législation criminelle*, œuvre pleine de chaleur, de vues généreuses, où Marat, Marat lui-même, déclarait la peine de mort attentatoire à la volonté divine et aux droits de l'humanité, et en réclamait l'abolition.

La réputation que ses travaux lui avaient acquise n'était cependant pas de nature à améliorer sa position; son humeur sombre, son caractère violent, son amour-propre excessif, son esprit chagrin et paradoxal, éloignaient de lui les hommes dont les relations auraient pu le placer convenablement dans le monde. Assistant un jour à la leçon de physique du célèbre professeur Charles, il crut devoir combattre une opinion scientifique que ce professeur avait émise; et il le fit de telle manière qu'il s'ensuivit un duel, où il fut assez dangereusement blessé.

Réduit aux expédients pour vivre; obligé, selon quelques biographes, de vendre lui-même, dans les rues de Paris, un spécifique de sa composition, il fut enfin forcé d'accepter l'emploi fort modeste de médecin attaché aux écuries du comte d'Artois, et il y a lieu de croire que cette triste nécessité, où l'avaient mis les exigences de la vie, dut contribuer, plus que toute autre chose, à aigrir son âme orgueilleuse, son cœur froid et insoumis.

Mais la révolution vint bientôt ouvrir devant lui une nouvelle carrière. Lui qui avait voulu réformer toutes choses, les sciences, les mœurs et la législation elle-même, il crut que le moment était venu de réformer cette société vieillie qui ne lui avait donné en échange de ses travaux que l'obscurité et la misère.

Seul, sans lien politique, étranger à tous les partis, il entra dans la lutte, et y devint bientôt populaire par l'exagération même de ses principes. Convaincu de l'impossibilité d'édifier un monument nouveau avec les éléments du passé, il voulut d'abord détruire ces éléments et raser le sol pour y jeter les bases de l'édifice social.

Logicien impitoyable, logicien jusqu'à l'absurde; impatient de résultats; ennemi de toute transaction qui ne lui semblait qu'un temps d'arrêt inutile; ardent dans ses attaques et dans ses haines; croyant de bonne foi qu'avec des réformateurs tels que lui, la société pouvait être régénérée en un jour; rude et véhément dans son style, il plaisait à la multitude, dont il flattait les passions et l'ignorance. Aucun des chefs politiques surgis de la révolution ne trouvait grâce devant sa verve abrupte et grossière; il les attaquait tour à tour : il reprochait à Danton trop de nonchalance; il accusait Chaumette de modérantisme, Robespierre de mollesse et de tiédeur; il était haï de tous, et tous cependant redoutaient de l'avoir pour adversaire.

Son premier écrit révolutionnaire fut un discours au tiers état de France, qu'il intitula : *Offrande à la patrie;* puis il songea à tirer parti de l'arme nouvelle que la révolution venait de créer, et il fonda un journal sous le titre du *Moniteur patriote;* mais il n'en publia qu'un seul numéro. Il donna plus tard à sa feuille le titre du *Publiciste parisien*, et échangea enfin cette dernière dénomination contre celle de l'*Ami du peuple*, à laquelle son nom fut tellement identifié par la suite, qu'on le distingua lui-même par le titre

de son journal, et qu'aujourd'hui encore, ces deux noms sont inséparables l'un de l'autre.

Cependant, son langage violent, ses attaques brutales contre Mirabeau, Necker, la Fayette, soulevèrent bientôt une réprobation unanime au sein de l'Assemblée constituante, qui, dès le mois de janvier 1790, ordonna son arrestation et le décreta de prise de corps. La Fayette fit cerner son domicile; mais Danton, qui déjà exerçait aux Cordeliers une influence toute-puissante, parvint à le soustraire aux recherches, et lui fit trouver asile chez mademoiselle Fleury, actrice du Théâtre-Français. Il n'y resta pas longtemps cependant, et craignant de compromettre sa bienfaitrice, il se réfugia à Versailles, chez Bassal, curé de la paroisse de Saint-Louis, qui, plus tard, devait être son collègue à la Convention nationale.

Ces poursuites accrurent sa haine et redoublèrent son fanatisme. Martyr, suivant lui, de la sainte cause du peuple et de la liberté, il ne vit dans ses persécuteurs, dans l'Assemblée tout entière, que des traîtres dont il devait faire justice. Convaincu qu'il était appelé à sauver le peuple, et que le sang des intrigants et des traîtres pouvait seul régénérer la France et l'arracher à la fois aux ennemis du dedans et à ceux du dehors, il provoqua les mesures les plus sanglantes, et ne recula jamais devant leur exécution.

L'arrestation de Louis XVI à Varennes redoubla son énergie et son activité. Persuadé que les girondins entraînaient la France dans un abîme, il fut le premier à les attaquer; aussi, sur la proposition de Guadet et de Lasource, l'Assemblée législative fit ce qu'avait fait avant elle l'Assemblée constituante, et décréta de prise de corps l'*ami du peuple*.

Ce fut Legendre, cette fois, qui l'arracha aux poursuites en lui ouvrant sa cave, qu'il quitta bientôt pour se réfugier dans les grottes du couvent des Cordeliers. Il était là, rêvant de sanglantes théories, quand la journée du 10 août renversa la monarchie et ouvrit un nouveau champ aux passions de la multitude.

Danton, nommé ministre de la justice, le fit entrer comme administrateur adjoint au comité de surveillance et de salut public qui venait d'être créé. Les prisons regorgeaient de suspects, l'ennemi était à nos portes, les agents de l'étranger provoquaient dans les clubs, sur les places publiques les plus fougueuses et les plus basses passions, espérant perdre la révolution par ses propres excès. Ce fut du ministère de la justice, du comité dont Marat faisait partie, et du conseil général de la Commune, que partit l'ordre des sanglantes exécutions de septembre. La Commune donna le premier signal; Huguenin, président, et Tallien, secrétaire greffier du conseil général, signèrent le fameux arrêté commençant par ces mots: « Aux « armes, citoyens! aux armes! l'ennemi « est à nos portes! » Cet arrêté ordonnait de fermer les barrières, de désarmer les suspects, de tirer le canon d'alarme, de battre la générale, etc. (*). Les sections des Postes, Poissonnière, du Luxembourg et des Thermes, proposèrent les premières le massacre des prisonniers. La section du Luxembourg, après avoir adopté la proposition de *purger les prisons*, nomma trois commissaires « pour aller à la ville communiquer ce vœu au conseil général, afin de *pouvoir agir d'une manière uniforme*. » Marat, on le voit, ne fut pas le seul instigateur de ces horribles journées, dont il accepta du reste la responsabilité, en signant la lettre adressée par le comité de surveillance aux municipalités de province, où, après avoir annoncé la mise à mort des conspirateurs, le comité exprima le vœu « que la « nation entière *s'empressât* d'adopter « ce moyen si nécessaire de salut pu- « blic. »

Marat, grâce à la position qu'il s'était faite à la Commune, refit son matériel d'imprimerie avec une presse et des caractères appartenant à l'imprimerie royale, et il continua à publier des dénonciations, des écrits, qui, placardés sur les murs de Paris, entretenaient dans les masses une agitation violente. Roland, ministre de l'intérieur, accusé par lui dans un de ces placards, crut devoir se défendre publi-

(*) *Moniteur universel*, n° 247.

quement dans une lettre adressée *aux Parisiens*.

Plus que jamais le nom de Marat était populaire, et chacun tremblait déjà devant la puissance mystérieuse de cet homme, qui se faisait gloire de n'appartenir à aucun parti. Il se présenta aux élections; Chabot et Taschereau, à la tribune des Jacobins, appuyèrent sa candidature; mais Marat n'appartint jamais au club des Jacobins, le seul qui ait eu à cette époque une force d'initiative et une haute valeur politique. Les jacobins ont eu la gloire incontestable de fonder l'unité française, et de sauver le pays du fédéralisme des girondins et de l'invasion étrangère, qui traînait l'émigration dans ses bagages. Marat n'eut jamais d'autre système politique que l'extermination des traîtres, dont il était, sans qu'il s'en doutât, l'instrument le plus actif. Il était bien sincèrement l'ami du peuple; mais le peuple n'était à ses yeux que la multitude désœuvrée dansant *la Carmagnole* et chantant *la Marseillaise*. Toute idée d'ordre, tout projet d'organisation ne lui paraissait qu'une vaine théorie, ou une spéculation des ennemis de la France.

Élu député à la Convention nationale, sa présence y excita sur tous les bancs une répugnance profonde. Seul, sans amis, à la tribune, comme partout, il déploya du calme et du courage. Accusé par Louvet d'avoir invoqué la dictature en faveur de Robespierre, loin de démentir son accusateur, il démontra la nécessité d'une dictature momentanée; mais le dictateur devait être, suivant lui, enchaîné à la patrie, et traîner, comme symbole de cette servitude, un boulet au pied. « Que ceux « qui ont fait revivre aujourd'hui le « fantôme de la dictature, ajouta-« t-il, se réunissent à moi! qu'ils « s'unissent à tous les bons patriotes, « et qu'ils pressent l'Assemblée de mar-« cher vers les grandes mesures qui doi-« vent assurer le bonheur du peuple, « pour lequel je m'immolerais tous les « jours de ma vie. » Ce fut là un noble et généreux appel; et Vergniaud, qui succéda à la tribune à l'*ami du peuple*, au lieu de réveiller plus puissamment encore que lui l'enthousiasme et le patriotisme de l'Assemblée, ne sut trouver pour lui répondre que des paroles de vengeance et de haine.

La lecture d'un écrit de Marat, par le député Boileau, souleva des transports d'indignation et de colère; on proposa de le décréter d'accusation. Mais Marat parvint à détourner l'orage en lisant un fragment du journal *le Républicain*, qu'il venait de fonder, et qui avait paru le jour même. « Je puis ré-« pondre de la pureté de mon cœur, « ajouta-t-il, mais je ne puis changer « mes pensées; elles sont ce que la na-« ture des choses me suggère..... Votre « fureur est indigne d'hommes libres; « mais je ne crains rien sous le soleil. » Et, tirant à ces mots un pistolet de sa poche, puis l'appuyant sur son front, il déclara que si le décret d'accusation était lancé contre lui, il se brûlait la cervelle à la tribune.

La Convention avait raison; la place de Marat n'était pas à la tribune. Agitateur bruyant, étranger à toute idée d'ordre et de gouvernement, il n'avait rien à faire dans une assemblée législative; il était l'aiguillon et la parole du peuple; il devait éveiller et remuer toutes ses passions, tous ses instincts, tant que le tumulte de la place publique était nécessaire au salut de la patrie. Le comité de salut public n'eût pas organisé la défense du territoire, imprimé à l'organisation intérieure une si haute puissance de centralisation, si les masses, profondément remuées, n'eussent pas elles-mêmes provoqué d'énergiques mesures, de terribles remèdes.

La carrière de Marat ne fut qu'une longue lutte, où il vainquit, lui grossier pamphlétaire, tout ce que le pays possédait d'esprits distingués, tout ce qu'il y avait de talents réunis dans cette poétique Gironde, dont la défaite fut cependant, au point de vue politique, un si grand bienfait pour la France.

Après le 31 mai, Marat, atteint d'une maladie inflammatoire, ne parut que rarement à la Convention; mais, quoique obligé de garder le lit, il ne cessa pas d'écrire, et de prendre part aux mesures de l'Assemblée.

Une jeune fille, Charlotte Corday liée au parti girondin, conçut alors le projet de venger la défaite de ce parti,

en immolant l'homme qui avait le plus puissamment contribué à le renverser. Elle quitta la ville de Caen, sa patrie, et vint à Paris, résolue à le tuer partout où elle le trouverait, *même au sein de la Convention*. Elle se présenta chez lui le 13 juillet; il était dans un bain : introduite cependant auprès de lui, elle le tua en le frappant d'un couteau qu'elle portait sous son vêtement.

La mort de Marat fut un malheur public; plusieurs sections se présentèrent le lendemain même à la barre de la Convention pour déplorer cet événement. Son corps fut embaumé et exposé publiquement. David le peignit à ses derniers moments, et ce tableau fut placé dans le lieu des séances de la Convention. L'Assemblée entière assista à ses funérailles; enfin les cendres de l'*ami du peuple* furent portées en grande pompe au Panthéon, le jour même où celles de Mirabeau en étaient exclues.

Un décret du 8 février 1795 les en chassa elles-mêmes à leur tour; et, par une profanation bien digne des violentes réactions de cette époque, elles furent jetées dans l'égout Montmartre, comme si toute cendre humaine n'était pas également respectable, comme si les passions des hommes avaient le droit de fouiller les tombeaux!

MARBEUF (Louis-Charles-René, comte de) naquit vers 1736, aux environs de Rennes. Il entra fort jeune au service, et fut fait maréchal de camp en 1761. Envoyé en Corse en 1764, il y prit le commandement des troupes qui devaient tenir garnison dans les villes maritimes; mais ce commandement fut sans importance jusqu'en 1768, époque où la France obtint de la république de Gênes la cession de ses droits sur la Corse. Marbeuf reçut alors l'ordre de travailler à la conquête de l'île. Il s'empara, en effet, de Capraja, qui était au pouvoir du gouvernement national, à la tête duquel était Paoli, et il s'avança jusqu'à Nonza dans la pointe du cap Corse. Mais ses forces étant insuffisantes pour soumettre l'île entière, Chauvelin fut envoyé avec de nouvelles troupes. Il prit le commandement en chef de l'armée, et Marbeuf en eut le commandement en second. La campagne s'ouvrit bientôt. Paoli avait investi Borgo di Marana, où se trouvait une garnison française. Chauvelin et Marbeuf marchèrent avec leurs troupes au secours de ce village; une rencontre eut lieu entre leurs troupes et celles de Paoli; ils furent complétement battus, et virent la garnison qu'ils allaient délivrer se rendre aux vainqueurs avec vingt pièces de canon. Le mauvais succès de cette entreprise et l'activité déployée par les généraux corses décidèrent alors le gouvernement de Louis XV à envoyer en Corse un plus grand nombre de troupes et un général plus expérimenté. Chauvelin fut rappelé, et Marbeuf chargé du commandement en chef, en attendant l'arrivée du comte de Vaux. Il sut garder à la France les places qu'elle occupait, et s'empara même de Barbaggio, qui était retombé au pouvoir des insulaires. Lorsque le comte de Vaux fut arrivé, Marbeuf l'aida de ses conseils, et concourut avec lui à la conquête de l'île; et lorsqu'elle fut entièrement soumise, on lui en confia le gouvernement militaire, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée à Bastia en 1786. La conduite qu'il tint dans ce pays récemment conquis a été diversement appréciée; les uns l'ont accusé de tyrannie, d'autres ont exalté son gouvernement. Les démêlés qu'il eut avec le général de Narbonne-Pelet lui firent des ennemis et de chauds partisans; du nombre de ces derniers furent les membres de la famille Bonaparte, qu'il protégea, et dont il commença la brillante fortune. Quoi qu'il en soit, le gouvernement de Louis XVI, pour récompenser les services qu'il avait rendus à la France, lui fit une concession considérable de terres dans la partie occidentale de l'île, entre Cargèse et Galeria, et érigea pour lui cette concession en marquisat, sous le nom de *marquisat de Cargèse*.

Son fils mourut pendant la campagne de Russie, colonel d'un régiment de dragons. Napoléon, en mémoire des services que le comte de Marbeuf avait rendus à sa famille, avait constitué en sa faveur un majorat de quinze mille francs de rentes, qui a été reversé à madame Dambrugeac, sa sœur.

Yves-Alexandre de MARBEUF, frère aîné du gouverneur de la Corse, avait embrassé l'état ecclésiastique. Il fut

nommé évêque d'Autun en 1767; devint ensuite archevêque de Lyon, et fut chargé, en 1788, de la feuille des bénéfices. Il émigra à la révolution, et mourut en pays étranger.

MARBOT (Antoine), né en 1750 à Beaulieu, département de la Corrèze, entra avant la révolution dans les gardes du corps du roi, donna sa démission en 1789, devint ensuite administrateur de son département, puis député à l'Assemblée législative, et rentra dans la carrière militaire. Il se signala en 1793 à la conquête de la Cerdagne espagnole, continua d'être employé à l'armée des Pyrénées occidentales en 1794 et 1795. Destitué en 1795, puis rétabli dans son grade de général de division peu de jours avant le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), il fut nommé à cette époque au Conseil des Anciens. En 1799, il demanda que la responsabilité des ministres ne fût plus un vain mot, sortit du Conseil à cette époque, et remplaça le général Joubert dans le commandement de Paris et de la 17e division militaire. Devenu suspect par ses liaisons avec le parti de l'opposition, il fut envoyé avec son grade à l'armée d'Italie, et mourut à Gênes à la fin de 1799.

MARBRE (table de). C'est le nom que l'on donnait à trois juridictions de l'enclos du palais, savoir, la connétablie, l'amirauté et le siége de la réformation générale des eaux et forêts. Cette dénomination venait d'une célèbre table de marbre qui occupait toute la largeur de la grande salle du Palais à Paris, et autour de laquelle siégeaient les trois tribunaux nommés plus haut. C'était sur cette table que, du temps de saint Louis, les vassaux de la tour du Louvre apportaient leurs redevances en nature, et depuis, elle resta comme marque de juridiction. Elle servait dans les grandes solennités aux festins royaux; les rois et les reines avaient seuls le droit de s'y asseoir; les princes et les seigneurs mangeaient sur des tables particulières.

A certaines époques de l'année, cette table servait de théâtre aux clercs de la basoche, qui y montaient et jouaient publiquement des farces, des soties, moralités, etc. Cette table fut détruite en 1618, par un incendie qui consuma une partie du Palais. Néanmoins, la juridiction des trois tribunaux conserva jusqu'en 1790 la dénomination de *table de marbre*.

Tant qu'il n'y eut qu'un seul grand maître des eaux et forêts, il n'y eut qu'un siége de la table de marbre; mais par la suite on en créa, à l'instar de celui de Paris, plusieurs autres près des parlements du royaume. Il y eut jusqu'en 1359, dans la cour du Palais, au pied du grand degré, un bloc de marbre et que l'on désignait aussi quelquefois sous le nom de *table de marbre*. C'était sur ce bloc que se faisaient ordinairement les proclamations.

MARC. Voyez LIVRE.

MARCEAU (François-Séverin des Graviers), né à Chartres en 1769, et destiné par ses parents à la carrière du barreau, allait achever ses études, lorsque, entraîné par un caractère bouillant, il s'engagea à l'âge de 16 ans dans un régiment d'infanterie. Congédié en 1789, il devint en 1791 commandant du 1er bataillon de volontaires du département d'Eure-et-Loire. Il se fit remarquer pendant la campagne de 1792, sous les ordres de la Fayette, et passa ensuite à l'armée de l'Ouest, où, par ordre du représentant Bourbotte, il fut arrêté comme complice de Westermann. Mis en liberté peu de temps après, il eut bientôt après l'occasion de sauver la vie à ce même représentant du peuple, à la bataille de Saumur. Cette conduite généreuse fut immédiatement récompensée par le grade de général de brigade; et, bientôt après, Kléber l'ayant signalé au gouvernement comme le seul homme capable de diriger les deux armées de l'Ouest, il fut appelé à ce commandement à l'âge de 22 ans : les 12 et 13 décembre 1793, il remportait sur les royalistes la sanglante bataille du Mans, où périrent 10,000 républicains et 20,000 Vendéens. Au milieu de ces journées désastreuses, Marceau avait arraché à la fureur des soldats une jeune royaliste. Cet acte d'humanité servit de base à une nouvelle accusation contre lui; mais cette fois, ce fut Bourbotte qui prit sa défense et qui le justifia, charmé de pouvoir s'acquitter ainsi de la dette qu'il avait contractée à Saumur.

Envoyé peu de temps après comme général de division à l'armée de Sambre-et-Meuse, Marceau y commanda l'aile droite à la bataille de Fleurus, où il eut deux chevaux tués sous lui. Sa division ayant été l'une des plus maltraitées, on le vit combattre à pied, à la tête de quelques bataillons, et achever ainsi le succès de cette brillante journée. Il servit avec la même distinction pendant la campagne de 1795, dans le Palatinat et le Hundsdruck. Forcé de lever le blocus de Mayence, qu'il commandait en 1796, il fut chargé par le général en chef de couvrir la retraite de l'armée. Il repoussa dans plusieurs rencontres l'archiduc Charles, qui avait battu le général Jourdan; mais, le 19 août, tandis que pour donner le temps à l'armée française de passer le défilé d'Altenkirchen, il arrêtait la marche du corps ennemi commandé par le général Hotze, il reçut d'un chasseur tyrolien un coup mortel, et fut laissé entre les mains de l'ennemi. L'archiduc Charles, admirateur des talents et des vertus du jeune général, lui fit en vain prodiguer tous les secours de l'art, Marceau succomba à sa blessure, et sa mort, au milieu des soins et des regrets des généraux ennemis, fut encore un nouveau triomphe pour lui. Il fut inhumé dans le camp retranché de Coblentz, au bruit de l'artillerie des deux armées française et autrichienne. Kléber dessina lui-même le monument funèbre qui fut élevé à la mémoire de son émule et de son ami.

Marcel (Étienne). Pendant les guerres qui désolèrent la France au quatrième siècle, la ville de Paris joua un rôle très-important, et se rendit pour ainsi dire indépendante du pouvoir royal. Lorsque Jean le Bon eut été fait prisonnier par le prince Noir et emmené en Angleterre, le dauphin vint à Paris demander les secours que nécessitait la position douloureuse dans laquelle se trouvait le royaume. Il convoqua à cet effet les états généraux, où le tiers eut la majorité, à cause des désastres de la noblesse et de l'éloignement du clergé. A la tête du tiers se trouvait le prévôt des marchands, Étienne Marcel. Avant de consentir aux demandes du dauphin, il exigea des garanties, qui lui furent accordées par l'ordonnance de 1357. Cependant le dauphin, qui ne voulait point tenir ses promesses, quitta Paris, et y rentra bientôt après, ne pouvant trouver un lieu où il fût en plus grande sûreté. Marcel voyant alors qu'il ne pourrait, seul avec les bourgeois, résister au dauphin et aux nobles, crut devoir s'allier à un homme d'épée, qui, de son côté, avait à venger de graves offenses. Il fit enlever de sa prison *Charles le Mauvais*, roi de Navarre (voy. Navarre); mais cette alliance ne fut pas sincère de la part du captif délivré. Il ne fit rien de ce qu'il avait promis, et se contenta de recevoir l'argent des Parisiens pour combattre les bandes armées qui interceptaient les vivres à la ville. Marcel crut alors devoir frapper un coup décisif en attaquant le conseil du dauphin; il alla le trouver avec plusieurs hommes armés, et lui dit qu'il fallait mettre ordre aux affaires du royaume. Le dauphin fit une réponse évasive; alors, sur un signe de Marcel, les hommes qui l'accompagnaient se précipitèrent sur les maréchaux de Champagne et de Normandie et les massacrèrent. Charles, effrayé, implora alors la pitié de Marcel, qui le rassura, lui mit sur la tête son chaperon aux couleurs bleues et rouges de la ville, et le força d'approuver ce qui venait d'être fait.

Cependant, les états de Champagne s'étant assemblés, Marcel ne put empêcher le dauphin d'y aller; et alors, celui-ci se sentant libre, demanda douze bourgeois des plus coupables, assurant qu'il ne les ferait point mourir; Marcel ne s'y fia pas, ne laissa livrer personne, acheva promptement les murs de Paris, s'empara de la tour du Louvre, envoya à Avignon louer des brigands, et, lorsque la Jacquerie commença, il s'allia avec elle, puis fit conférer le titre de capitaine de Paris à Charles le Mauvais (15 juin 1358); enfin, il veilla avec un soin extrême à l'approvisionnement de la capitale, qui, sans lui, aurait été en proie à la famine. Cependant, les vivres étaient devenus très-chers; les bourgeois se plaignaient de ce qu'ils avaient donné et donnaient beaucoup d'argent au roi de Navarre, qui ne les garantissait en aucune façon des bandits et des

pillards qui affamaient la ville. D'autre part, le dauphin était à Charenton avec 3,000 lances, et empêchait les arrivages par la Seine; il s'était du reste entendu avec le roi de Navarre pour qu'il restât dans l'inaction; ainsi celui-ci trahissait à la fois les deux partis.

Marcel, dont la popularité s'était perdue dès que la faim s'était fait sentir dans la ville, ne voyant d'autre salut que dans le roi de Navarre, résolut de lui livrer Paris. Une fois ce prince maître de cette ville, on ne peut dire ce qui serait arrivé. La nuit du 31 juillet au 1er août était fixée pour cette trahison. Marcel, accompagné de quelques-uns de ses partisans, s'en alla à la bastille Saint-Denis; mais quelques échevins, et parmi ceux-ci Jean Maillart, surveillaient ses démarches. Jean Maillart s'étant entendu avec Pepin des Essarts et Jean de Charny, chefs du parti du dauphin, se trouva avec eux à la Bastille vers minuit. Marcel tenait entre ses mains les clefs de la porte, lorsque Maillart, survenant, lui reprocha sa trahison, et lui fendit la tête d'un coup de hache; ceux qui accompagnaient le prévôt périrent également (1er août 1358).

« La carrière de cet homme, dit M. Michelet, fut courte et terrible, et cruellement mêlée de bien et de mal. En 1356, il sauve Paris, il le met en défense. De concert avec Robert le Coq, il dicte au dauphin la fameuse ordonnance de 1357. Cette réforme du royaume par l'influence d'une commune ne peut se faire que par des moyens violents. Marcel est poussé de proche en proche à une foule d'actes irréguliers et funestes. Il tire de prison Charles le Mauvais pour l'opposer au dauphin, mais il se trouve avoir donné un chef aux bandits. Il met la main sur le dauphin, il lui tue ses conseillers, les ennemis du roi de Navarre..... Cette tache sanglante, dont la mémoire d'Étienne Marcel est restée souillée, ne peut nous faire oublier que notre vieille charte est en partie son ouvrage. Il dut périr comme ami du Navarrais, dont le succès eût démembré la France; comme représentant de Paris contre le royaume; comme dernière figure de l'étroit patriotisme communal; il a péri comme tel, mais dans l'ordonnance de 1357, il vit et vivra (*). »

Le parti de Marcel survécut à son chef. Le peuple, qui avait applaudi d'abord à ses meurtriers, qui prétendaient avoir sauvé la ville en le faisant perir, revint bientôt à des sentiments plus justes à son égard; et quelques mois après, il y eut une conspiration pour le venger. Le dauphin fit alors rendre à sa veuve tous les meubles du prévôt qui n'avaient point été donnés ou perdus dans le moment qui avait suivi sa mort. (Voyez CHAPERONS.)

MARCEL (Guillaume), né à Toulouse en 1647, suivit M. de Girardin à l'ambassade de Constantinople, puis fut envoyé, en qualité de commissaire du gouvernement, près du dey d'Alger, avec lequel il conclut le traité de 1677, qui fixa nos relations commerciales dans le Levant et en Afrique. Il mourut à Arles en 1708. On a de lui, entre autres ouvrages, une *Histoire de l'origine et des progrès de la monarchie française*, Paris, 1686, 4 vol. in-12.

Jean-Joseph MARCEL, son petit-neveu, né à Paris en 1776, coopéra, fort jeune encore, avec Suard et Lacretelle, à la rédaction du *Journal des nouvelles politiques*, dirigea ensuite, comme rédacteur en chef, le *Journal des écoles normales*, et fut, en 1798, attaché à la commission scientifique de l'expédition d'Égypte, et chargé d'organiser l'imprimerie qui devait suivre l'armée pour répandre ses bulletins. De retour en France en 1802, il fut nommé en 1804 directeur de l'imprimerie impériale, et conserva ce poste jusqu'en 1815, époque où l'établissement fut donné en régie à Annisson Duperron. Sous son administration, non-seulement l'imprimerie impériale cessa d'être une charge pour le budget, mais les bénéfices qu'elle présenta permirent de lui donner, sans dépense pour l'État, d'importants accroissements. Dix-sept caractères nouveaux furent gravés par ses soins, entre autres les caractères *bengali, sanskrit, coufique, karmatique, arménien* et *russe*. De 1817 à 1820, M. Marcel suppléa Audran dans sa chaire du collége de France. Il publia

(*) Michelet, *Histoire de France* t. III, p. 419 et suiv.

alors, pour l'usage de ses élèves, des *Leçons des langues bibliques*. Pendant son séjour en Égypte, il avait fait paraître : à Alexandrie, en 1798, *Alphabet arabe, turc et persan ;* l'année suivante : *Exercices de lecture d'arabe littéral* à l'usage des commençants, et *Vocabulaire français-arabe vulgaire*, contenant les mots d'un usage journalier ; au Caire, en 1800, des *Mélanges de littérature orientale* et les *Fables de Lokman*, texte arabe et traduction. Il dirigeait la publication de la *Décade égyptienne*, recueil dans lequel il fit paraître un assez grand nombre d'extraits sur l'histoire et sur la géographie du pays, traduits d'auteurs arabes. Il a, depuis, fourni plusieurs mémoires au grand ouvrage de la commission d'Égypte ; à l'ouvrage de Breton, intitulé *l'Égypte et la Syrie*, une *Histoire d'Égypte*, depuis la conquête des Arabes jusqu'à celle des Français, composée d'après les écrivains nationaux, 1813 ; et au *Journal de la Société asiatique de Paris*, divers articles. Disons en passant qu'il est membre par élection de celle de Calcutta. Parmi les nombreuses publications de M. Marcel, il faut citer encore : *Chrestomathies hébraïque et chaldaïque ; Alphabet irlandais ; Notice historique et littéraire sur Djamy*, célèbre fabuliste persan, 1804 ; *Oratio dominica CL linguis versa et propriis cujusque linguæ characteribus expressa*, et un autre chef-d'œuvre typographique, *Allocutio ad pontificem papam Pium VII*, l'un et l'autre de 1805 ; *Paléographie arabe*, in-folio, 1828 ; *Specimen armenum*, 1829 ; les *Dix Soirées malheureuses*, du cheik El-Modhy, 3 vol. in-12, 1828, et des contes du même auteur, traduits sur le manuscrit original, 3 vol. in-4°, 1832. Après avoir donné en 1830 un vocabulaire des dialectes d'Alger, de Tunis et de Maroc, in-16, il a publié en 1837 un nouveau travail plus considérable, sous le titre de *Vocabulaire des dialectes vulgaires africains*, in-8°. Enfin il a commencé en 1842 la publication d'un *Annuaire algérien*, avec la concordance des chronologies chrétienne et musulmane.

MARCHANDS et MARCHANDISE DE L'EAU. Voy. HANSE.

MARCHANGY (Louis-Antoine-François de), naquit en 1782, à Clamecy (Nièvre), où son père exerçait la profession d'huissier. Destiné de bonne heure à la magistrature, il vint à Paris étudier le droit, et se livra en même temps à des études littéraires. Il débuta, en 1804, par un poëme *sur le Bonheur*, et, en 1815, publia les deux premiers volumes de la *Gaule poétique ;* les six autres parurent en 1816. Ce livre, qui ne manque pas d'un certain mérite, eut un grand succès, et fut suivi de *Tristan le voyageur*, 1826, 6 vol. in-8°. Cependant les ouvrages de Marchangy ne sont pas ses titres les plus grands à la célébrité ; c'est comme homme de parti et comme magistrat qu'il s'est surtout fait remarquer. Juge suppléant au tribunal de première instance de Paris dès l'âge de 22 ans, il fut nommé, quatre ans après, substitut du procureur général. Monsieur, comte d'Artois, l'appela, en 1818, à son conseil ; et après avoir rempli pendant quatre ans les fonctions d'avocat général à la cour royale de Paris, il passa, en cette qualité, à la cour de cassation. Accusateur dévoué, personne n'employa plus d'adresse et de talent pour le triomphe de ce système interpretatif qu'on lui reprocha, pour la première fois, en 1818, dans l'affaire de Fiévée. Habile à saisir les moindres circonstances favorables à l'accusation, il les rendait souvent accablantes par le prestige de son éloquence : et c'est ce que l'on put remarquer surtout dans l'affaire des sergents de la Rochelle, affaire déplorable dans laquelle, devançant l'arrêt fatal que des juges seuls étaient appelés à prononcer, l'accusateur s'écria : « *Que nulle puissance oratoire ne pou-* « *vait soustraire les accusés au glaive* « *de la loi*, » paroles désespérantes qui ne montraient plus à la victime que la hache du bourreau, et que l'auditoire n'entendit qu'en frémissant. Avant cette dernière affaire, d'autres causes avaient déjà établi la réputation de Marchangy comme orateur ; entre autres, celles de la *Biographie universelle ;* des *héritiers du maréchal Lannes ;* de *M. Féret, rédacteur de l'Homme Gris*, et d'une collection politique, intitulée le *Père Michel*. En

1823, le grand collége du département du Nord avait élu Marchangy pour son député; mais son admission à la chambre souffrit des difficultés contre lesquelles il ne crut pas devoir lutter, et il se retira. Il mourut le 2 février 1826, âgé seulement de 44 ans. On a de lui, outre les ouvrages que nous avons déjà cités : *Mémoires historiques pour l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, etc., publiés par la commission des langues françaises*, Paris, 1816, in-8°.

MARCHE. — Cette ancienne province de France (*), l'un des trente-deux gouvernements militaires du royaume, formant aujourd'hui le département de la Creuse et une partie de celui de la Haute-Vienne, était bornée au nord par le Berry et le Bourbonnais, à l'est par l'Auvergne, au midi par le Limousin, à l'ouest par l'Angoumois et le Poitou. Elle se divisait en haute et basse Marche qui avaient pour capitales Guéret et Bellac.

Comprise, du temps de César, dans le pays des *Lemovices*, et sous Honorius dans l'Aquitaine première, elle fut ensuite soumise aux Visigoths comme le reste du Limousin, et ne commença à avoir des comtes particuliers que vers 927. Confisquée par Philippe le Bel, elle fut érigée en comté-pairie, en 1316, par Philippe le Long, et appartint successivement à Louis Ier de Bourbon et aux Armagnacs; Louis XI la donna ensuite aux Bourbons-Montpensier; enfin, elle fut définitivement réunie à la couronne, en 1531, par François Ier.

MARCHE (comtes de la). L'origine des comtes de la Marche remonte au dixième siècle. Le premier dont il soit fait mention est *Boson Ier, dit le Vieux*, lequel succéda, en 975, aux enfants de Bernard, comte de Périgord.

Son fils, *Boson II*, eut en partage la basse Marche; sa vie se passa à guerroyer contre ses voisins; en 993, il attaqua Guillaume Fierabras, comte de Poitiers, et lui enleva le château de Gençai. Il combattit ensuite le duc d'Aquitaine, qui vint avec Robert, roi de France, l'assiéger dans le château de Bellac, qui ne put être pris. Boson mourut empoisonné (1006) par sa femme Almadis.

Hélie, son fils aîné, ayant succédé au comté de Périgord, *Bernard*, fils d'Aldebert Ier, comte de la haute Marche, lui succéda au comté de la Marche, et gouverna ce comté jusqu'à sa mort.

1047. *Aldebert III*, son fils aîné, lui succéda, et mourut laissant deux enfants, Boson et Almadis.

1088. *Boson III* succéda à Aldebert et mourut devant le château de Confolens, dont il faisait le siége.

1091. *Almadis*, sa sœur, lui succéda; elle avait épousé Roger II de Montgommeri, comte de Lancastre. Celui-ci, qui d'habitude résidait en Angleterre, en fut chassé par Henri Ier à cause d'une révolte, et vint alors habiter le pays de sa femme; il se fixa au château de Charroux, ce qui le fit surnommer le *Poitevin*. Il eut d'Almadis plusieurs enfants, qui succédèrent à leur mère.

1116. *Aldebert IV, Eudes et Boson IV*, avaient partagé le gouvernement de la Marche avec leur mère; à sa mort, ils gouvernèrent en commun ce pays; mais on n'a d'ailleurs sur eux aucun renseignement précis.

1143. *Bernard II*, fils d'Aldebert, qui succéda à son père et à ses oncles comme comte de la Marche, n'est connu ni par sa vie ni par sa mort, que l'on conjecture être arrivée en 1150.

1150. *Aldebert V*, fils et successeur de Bernard II, vécut dans des agitations continuelles, mais infructueuses, pour défendre ses domaines. Attaqué de tous côtés et presque dépouillé de tous ses domaines, il vendit au roi d'Angleterre ce qui lui restait du comté de la Marche, par un traité passé en 1177 à l'abbaye de Grammont, et moyennant une somme de 15,000 angevins (environ 267,500 fr.). Il se détermina d'autant plus facilement à cette vente, qu'il n'avait pour héritière qu'une fille nommée Marquise, qu'il avait mariée à Gui de Comborn. Il partit, en 1180, pour la terre sainte, et mourut à Constantinople la même année.

1180. *Mathilde et Hugues IX, sire de Lusignan*. La famille de Lusignan

(*) Elle tirait son nom, qui signifie frontière (*Mark, Margo, Margrave, Marchio, Marquis*), de sa position sur les confins de l'Aquitaine.

s'opposa à la vente qu'Aldebert IV avait faite au roi d'Angleterre du comté de la Marche; elle élevait depuis longtemps des prétentions sur le comté à cause d'une Ponce de la Marche qui était entrée dans leur famille. Richard, duc d'Aquitaine, et qui plus tard devint roi d'Angleterre, cédant à ses instances, renonça à la cession que lui avait faite Aldebert, et déclara Mathilde, fille de Wulgrin III, duc d'Angoulême, comtesse de la Marche. Celle-ci épousa plus tard Hugues IX de Lusignan, fils de Hugues VIII, dit le Brun. Hugues IX se déclara partisan de Richard, et, après sa mort, se montra très-zélé pour le roi Jean, et combattit son neveu Arthur. Mais ayant eu lieu de se plaindre des procédés du roi d'Angleterre à son égard, il souleva contre lui la noblesse du Poitou, de l'Anjou, de la Normandie, et fut la première cause de la grande révolution qui fit perdre aux Anglais une grande partie de leurs provinces d'outre-mer. Il mourut dans un âge fort avancé, après son retour de terre sainte. Mathilde, sa femme, mourut en 1208.

1208. *Hugues X de Lusignan*, fils de Mathilde et de Hugues IX, succéda à sa mère dans le comté de la Marche. En 1217, il épousa Isabelle, fille d'Aimar, comte d'Angoulême et veuve du roi d'Angleterre, ce qui fit qu'à la mort de son beau-père, arrivée l'année suivante, il devint comte d'Angoulême. Après avoir pris part au siége de Damiette, il entra dans la ligue des seigneurs contre la reine Blanche, et fut obligé, en 1227, de venir faire satisfaction au roi saint Louis. Lorsque celui-ci eut investi son frère Alphonse du comté de Poitiers, Hugues, après lui avoir rendu hommage comme à son suzerain, excité par sa femme Isabelle, l'insulta publiquement. Saint Louis ne laissa pas impuni un tel outrage; il marcha contre lui, ravagea ses terres, et l'obligea à venir demander pardon, avec sa femme, et à se soumettre *haut et bas* à toutes les conditions qu'il lui plut de lui imposer (1242). Hugues mourut en 1248, laissant neuf enfants de sa femme Isabelle, qui, à cause de son mauvais caractère, avait été surnommée Jézabelle.

1249. *Hugues XI de Lusignan*, dit *le Brun*, succéda à son père dans les comtés de la Marche et d'Angoulême. Il n'est guère célèbre que par la persécution qu'il fit éprouver à son évêque, et par la réparation humiliante qu'il fut obligé de lui faire. Il mourut en 1260; il avait épousé *Yolande de Dreux*, dont il avait eu cinq enfants.

1260. *Hugues XII de Lusignan* succéda à son père, Hugues XI, dans ses titres. Il soutint deux procès qu'il perdit contre Gui son frère, et contre Yolande sa sœur, puis contre la comtesse de Leicester, qui tous réclamaient des droits de succession. Ces procès furent célèbres à cause des points de droit qu'ils établirent. Hugues XII mourut en 1282.

1282. *Hugues XIII de Lusignan*, fils du précédent, naquit en 1259. Il succéda à son père comme comte de la Marche et d'Angoulême, et engagea le premier de ces deux comtés au roi Philippe le Bel (1301). Il mourut sans postérité en 1303. Gui son frère éleva des prétentions sur les successions dont Hugues avait disposé en faveur de son cousin Geoffroi. Mais Philippe prétendit que les comtés de la Marche et d'Angoulême devaient lui revenir par droit de confiscation. En conséquence, il fit condamner Gui à 12,000 livres d'amende, ce qui l'obligea de renoncer à la succession. Philippe transigea ensuite avec les sœurs de Hugues XIII, et, après les avoir indemnisées, demeura seul propriétaire des comtés de la Marche et d'Angoulême.

1316. Le comté de la Marche fut, en 1316, donné en apanage à *Charles*, frère de Philippe le Long, et érigé pour lui en duché-pairie. Charles étant devenu roi de France, l'échangea avec Louis Ier de Bourbon contre le comté de Clermont en Beauvaisis (1327). Philippe de Valois le rendit à Louis de Bourbon (1331).

Nous allons indiquer les ducs qui, depuis lors, l'ont eu en apanage :

1342. *Jacques de Bourbon*, fils de Louis Ier.

1361. *Jean de Bourbon*, fils et successeur de Jacques.

1393. *Jacques II de Bourbon*, fils et successeur de Jean.

1429. *Bernard d'Armagnac*, gendre et successeur de Jacques.

1462. *Jacques d'Armagnac*, fils aîné et successeur de Bernard.

1477. *Pierre de Bourbon*, sire de Beaujeu, successeur de Jacques d'Armagnac (voy. l'art. BOURBON).

MARCHE (monnaies des comtes de la). — Les comtes de la Marche n'ont possédé le droit de battre monnaie que parce qu'ils étaient en même temps comtes d'Angoulême; il faut donc, avant de décrire leurs monnaies, parler de celles de cette ville.

Angoulême a eu des monnaies mérovingiennes; M. de Longpérier doit bientôt en publier une qui est encore inédite. Elle a eu aussi des deniers carlovingiens; mais on ne connaît qu'une seule variété de ces deniers : c'est une pièce de Charlemagne, dans le style de celles que l'on regarde comme étant antérieures au voyage de ce prince en Italie. D'un côté, on y lit EGOLISME, en légende; de l'autre, CARO / LUS en deux lignes. Si l'on en croit Adhémar de Chabanais, moine de Saint-Cybar, abbaye placée dans l'un des faubourgs d'Angoulême, Louis le Débonnaire, en passant par cette ville, avait ordonné qu'à l'avenir toutes les espèces qu'on y frapperait seraient marquées à son nom. Adhémar vivait vers l'an 1030, et il ne raconte ce fait que pour donner l'explication d'une coutume qui aujourd'hui paraîtrait au moins singulière. De son temps, les deniers d'Angoulême portaient le nom de LODOICVS, d'un côté, autour d'une croix, cantonnée quelquefois d'un A et d'un ω ou d'un S, au 2e et au 3e canton; et, de l'autre, EGOLISSIME, autour de cinq ou de quatre annelets, au centre desquels était placée une croix. Ce type était sans doute fort ancien du temps d'Adhémar de Chabanais, et c'est probablement parce qu'il n'en connaissait pas l'origine, qu'il a supposé, pour l'expliquer, le fait que nous venons de mentionner.

Quoi qu'il en soit, on ne connaît aucune pièce d'Angoulême postérieure à Charlemagne et antérieure au onzième siècle. Depuis cette dernière époque jusqu'au treizième siècle, on continua le type que nous venons de décrire; mais alors il commença à dégénérer; un des annelets finit par se transformer en croissant, puis le reste de l'ancien type disparut, et l'on frappa des espèces à l'empreinte suivante : +LODOICUS ENCOL, autour d'une croix; — ℞.+VGO COMESMAR entre grenetis; CHE, accosté de deux croissants dans le champ. Le nom de Hugues désigne l'un des princes de la maison de Lusignan qui possédèrent la Marche. Bientôt l'ancienne légende disparut tout à fait, et fut remplacée par celle-ci : +VGOCOMES, autour d'une croix; — ℞.+MARCHIE*, autour d'une croix accostée de deux annelets et de deux croissants, ou bien, d'un V accosté de trois croissants et d'un annelet. Ces dernières pièces paraissent devoir appartenir à Hugues XII et à Hugues XIII.

En voici une autre qui est fort curieuse, parce qu'elle porte une date, et que c'est peut-être la seule monnaie du moyen âge sur laquelle on ait inscrit un sobriquet : +HVGVOBRVNNI, autour d'une croix cantonnée d'une étoile au 3e canton; — ℞.+C·ENGOLIMEN entre grenetis; SIS dans le champ; un astre (le soleil) au-dessus; un croissant au-dessous. Ce denier appartient au fameux Hugues le Brun, qui vivait entre les années 1249 et 1260. C'est de son temps que dut disparaître le type primitif de l'Angoumois; ainsi, les deniers où se lit encore le nom de Louis et celui d'Angoulême doivent lui appartenir.

A partir de l'année 1303, la Marche fut occupée par des princes de la maison de France. Charles le Bel en fut comte avant de parvenir au trône, et c'est à lui qu'il faut attribuer les espèces dont la description suit : + K. FILius REGis FRANCIE : dans le champ, une croix cantonnée d'une étoile au 2e canton; — ℞. + COMES MARCIE :; dans le champ, un écu fascé. = + * KAR.·. OL†VS ··:·· ; dans le champ, une croix cantonnée d'une fleur de lis au 2e canton. — ℞. + COMES : MARCHIE :; dans le champ, trois croix en faces avec deux croissants formant pal. = + CAOLVS COMES ; dans le champ, une croix; — ℞. MONET MARCHE ; dans le champ, un chatel tournois, dont le fronton est remplacé par une fleur de lis.

Il est souvent parlé dans les chartes des monnaies de la Marche ; on les appelait *marquis*, et on en frappait non-seulement à Angoulême, mais encore à Charroux. Il est probable que ces pièces avaient le même cours. Un acte de 1226, émané du roi, défend au comte de les faire circuler hors de ses terres. L'ordonnance de Lagny porte que la monnaie du comte de la Marche sera à 3 deniers 6 grains de loi, de 20 sous de poids au marc de Paris, à la taille de deux cent quarante au marc, et que les 15 deniers vaudront 12 petits tournois ; que les mailles seront à 12 deniers 16 grains de loi, et de 17 sous 2 deniers.

Depuis l'avénement de Charles le Bel au trône, on ne fit plus de monnaies de la Marche.

MARCHÉ. — Dans l'ancien droit et dans les anciennes coutumes qui régissaient la France avant 1789, il n'appartenait qu'aux seigneurs châtelains et aux seigneurs d'un titre supérieur d'avoir *marché* en leur village. Cependant il fallait encore que ces seigneurs y fussent autorisés par le roi ; car « au roi « appartient seul et pour le tout en son « royaume, et non à autrui octroier et « ordonner toutes foires et marchés (*). » Avant d'établir ces marchés, on faisait une espèce d'enquête comme cela se pratique aujourd'hui pour l'établissement des usines, et cela pour qu'un marché ne nuisît pas à un autre par son trop grand rapprochement. Généralement, on ne donnait d'autorisation pour l'établissement d'un marché qu'autant qu'il n'y en avait point à trois ou quatre lieues dans le voisinage. (Voyez COMMERCE, FOIRES, INDUSTRIE.)

MARCHIENNES, petite ville du Hainaut, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Nord. Population : 2,505 habitants.

Prise par les Normands, en 852 et en 879, Marchiennes fut incendiée par les Anglais, en 1340, et par les Français, en 1477. La riche abbaye qu'elle possédait, et qui avait été fondée vers 643, fut saccagée, en 1566, par les réformés. Les maréchaux Gassion et Rantzau l'enlevèrent aux Espagnols en 1645 ; mais elle retomba, pendant la guerre de la succession d'Espagne, au pouvoir des alliés, qui en firent leur place d'armes, et y réunirent d'immenses approvisionnements ; ce qui n'empêcha pas Villars de la leur enlever, en 1712, après un siége de trois jours. Les Autrichiens la surprirent en 1793, et la conservèrent jusqu'en 1794.

(*) Ordonnance du 3 mai 1372.

MARCULFE, moine français du septième siècle, auteur d'un célèbre recueil de *Formules* (voy. ce mot).

MARDICK, petit village de la Flandre, aujourd'hui compris dans le département du Nord.

Mardick fut autrefois une ville célèbre et importante qui, dit-on, existait du temps des Romains. Elle fut, en 943, réduite en cendres par les Normands ; saccagée, en 1383, par l'évêque de Norwick, elle le fut de nouveau, en 1558, par le maréchal de Termes. Les Espagnols, au pouvoir desquels elle retomba bientôt après, y firent construire un fort en 1622. Prise par les Français en 1646, elle fut bientôt après reprise par les Espagnols, et tomba encore, en 1657, au pouvoir de Turenne, qui, suivant les conventions, la remit aux Anglais. Elle fut définitivement cédée à la France par le traité des Pyrénées ; mais l'importance des travaux exécutés à Dunkerque et à Gravelines la rendant inutile, on en fit démolir les fortifications vers l'an 1664. Cependant, en 1713, après la conclusion des traités d'Utrecht, qui avaient stipulé la démolition de Dunkerque, Louis XIV, pour annuler autant que possible les effets de cette désastreuse concession, fit construire dans ce lieu un nouveau port. Le régent eut la lâcheté de consentir, par le traité de la triple alliance du 4 janvier 1717, à la démolition de ces travaux, qui avaient éveillé la jalousie des Anglais. Cette mesure entraîna la ruine de Mardick, dont la population se trouvait, en 1766, réduite à 120 habitants.

MARÉCHAL DE BATAILLE. — Grade militaire créé en 1614 ou en 1643, et dont les fonctions consistaient à ranger l'armée en bataille, à choisir le terrain d'après l'ordre et le plan du général en chef, à surveiller le déplacement des troupes, etc. Ce grade fut supprimé en 1672. Celui de *major général* paraît lui

avoir succédé (voy. MAJOR GÉNÉRAL).

MARÉCHAL DE CAMP. — Quoique ce grade soit aujourd'hui au-dessous de celui de lieutenant général, il est cependant beaucoup plus ancien, et, dans l'origine, l'étendue de ses pouvoirs était à peu près la même. Maintenant, le maréchal de camp n'est plus que le commandant d'une brigade ou de deux régiments, et reçoit les ordres du lieutenant général. L'origine de ce grade, avec des attributions aussi restreintes, date de 1552. Quelques historiens la placent cependant à l'année 1534 ou 1598 (voy. GRADES MILITAIRES).

MARÉCHAL DE FRANCE. — Cette dignité, la seconde de l'armée après celle de connétable, devint la première après la suppression de celle-ci, en 1626. On attribue l'institution des maréchaux à Philippe-Auguste, et on la fait remonter à l'année 1185. Il n'y en eut sous ce prince qu'un seul; on en comptait deux sous saint Louis, quatre sous Henri II, cinq sous François Ier, et enfin douze sous les successeurs de ce prince.

Ce grade, supprimé en 1792, fut rétabli en 1804, par Napoléon, sous le titre de *maréchal d'empire*. Le nombre de ces dignitaires fut alors porté à dix-huit; mais ce chiffre a été depuis considérablement diminué.

Liste des maréchaux de France depuis la création de ce grade.

Nomination.	*Noms.*	*Mort.*
1185.	Albéric Clément Ier, seigneur du Metz..	1191.
1192.	Bournel	1195.
1202.	Niveloo, ou Nevelon d'Arras	1203.
1204.	Henri Clément II de Metz	1214.
1214.	Jean Clément III de Metz	1216.
1225.	Gauthier II de Nemours	1253.
1226.	Robert de Concy	1260.
1262.	Henri Clément IV de Metz	1265.
1263.	Ferri Panté, seigneur de Chaleranges.	1270.
1265.	Eric de Beaujeu	1270.
1267.	Guillaume de Beaumont	1269.
1270.	Renaud de Pressigny	1270.
1270.	Raoul de Sores, dit d'Estrées	1281.
1270.	Lancelot de Saint-Maard	1278.
1272.	Ferry de Verneuil	1278.
1283.	Guillaume, seigneur du Bec-Crespin..	1283.
1285.	Jean II, sire de Harcourt	1302.
1285.	Raoul le Flamenc	1288.
1287.	Jean de Varennes	1290.
1293.	Simon de Melun	1302.
1295.	Guy de Clermont, dit de Nesle	1302.
1302.	Foucaud de Merle, dit Foulques	1317.
1303.	Miles VI, seigneur de Noyers	1350.
1308.	Jean de Corbeil, dit de Grez	1318.
1315.	Jean de Beaumont, seigneur de Clichi,	1318.
1316.	Renaud de Tria, sire de Mureuil	1320.
1318.	Jean de Barres, sire de Chaumont	1320.
1322.	Mathieu de Trie	1344.
1328.	Robert VII, Bertrand, sire de Briquebec	1347.
1338.	Ancel, sire de Joinville	1351.
1343.	Charles de Montmorency	1381.
1345.	Robert de Waurin, seigneur de Saint-Venant	1350.
1345.	Bernard VI, seigneur de Moreuil	1360.
1350.	Guy II de Nesle, seigneur de Melle	1352.
1350.	Édouard Ier, sire de Beaujeu	1351.
1351.	D'Offremont	1353.
1352.	Roques de Hangest	1352.
1352.	Jean de Clermont, sire de Chantilly	1356.
1352.	Arnoul, seigneur d'Andreham	1370.
1356.	Robert de Clermont	1358.
1362.	Jean le Meingre, dit Boucicaut	1368.
1365.	Jean de Neuville	1369.
1368.	Jean de Mauquenchi, sire de Blainville.	1391.
1369.	Louis de Champagne, comte de Saucerre.	1402.
1391.	Jean le Meingre II, comte de Beaufort, dit le maréchal de Boucicaut II.	1421.
1397.	Jean II, sire de Rieux et de Rochefort.	1417.
1412.	Louis, sire de Loigny	1412.
1412.	Jacques, seigneur de Heilly, dit le maréchal de Guienne	1415.
1417.	Pierre de Rieux, sire de Rochefort	1439.
1418.	Jean de Villiers, seigneur de l'Ile-d'Adam.	1437.
1418.	Claude de Beauvoir, seigneur de Chastellus	1453.
1420.	Jacques, sire de Montberon	1422.
1422.	Antoine de Vergy, comte de Dampmartin.	1439.
1422.	Jean de la Baume, Ier comte de Montrevoil	1435.
1422.	Gilbert Motier, sire de la Fayette et de Pontgibaut	1464.
1423.	Amauri, sire de Séverac	1427.
1424.	Jean de la Brosse Ier, dit le maréchal de Boussac	1433.
1429.	Gilles de Laval, seigneur de Retz	1440.
1439.	André de Laval, sire de Lohéac	1486.
1441.	Philippe de Culant, seigneur de Jaloignes	1454.
1441.	Jean, sire de Talbot	1453.
1454.	Jean de Xaintrailles ou de Saintrailles.	1461.
1461.	Jean, bâtard d'Armagnac, seigneur de Gourdon, dit Comminges	1472.
1461.	Joachim Rouault, sire de Gamaches..	1478.
1464.	Walfard de Borzelle, seigneur de la Vere en Zélande	1487.
1476.	Pierre de Rohan, dit le Maréchal de Giez.	1513.
1488.	Philippe Desgardes, sire de Crèvecœur, seigneur de Curdes	1494.
1488.	Jean de Choiseul, seigneur de Baudricourt	1499.
1500.	Jean Jacques Trivulce, marquis de Vigène	1518.
1504.	Charles d'Amboise II, sire de Chaumont.	1511.
1504.	Jean V, sire de Rieux	1518.
1515.	Jacques de Chabannes, seigneur de la Palice	1525.
1515.	Robert Stoart, seigneur d'Aubigny, comte de Beaumont-le-Roger	1543.
1516.	Odet, comte de Foix, seigneur de Lautrec	1528.
1516.	Gaspard Ier de Coligny, sire de Châtillon	1522.
1522.	Anne de Montmorency	1567.
1522.	Thomas de Foix, dit le maréchal de Lescun	1525.
1526.	Théodore Trivulce, comte de Coria	1531.
1526.	Robert de la Marck III, duc de Bouillon.	1537.
1538.	Claude d'Annebault, baron de Retz	1552.
1538.	Robert, seigneur de Montejean	1558.
1543.	Oudard, seigneur du Biez	1553.

Nomination.	Noms.	Mort.
1543.	Antoine de Lettes, seigneur de Montpezat.	1544.
1544.	Jean Caraccioli, prince de Melphes...	1550.
1547.	Robert IV de la Marck, duc de Bouillon.	1556.
1547.	Jacques d'Albon, dit le maréchal de Saint-André, marquis de Fronsac....	1561.
1550.	Charles de Cossé, comte de Brissac ..	1563.
1554.	Pierre Stozzi, seigneur d'Epernay.. ..	1558.
1558.	Paul de la Barthe, dit le maréchal de Thermes.....	1562.
1559.	François, duc de Montmorency VI....	1579.
1562.	François de Scepeaux, seigneur de la Vieillaville.....	1571.
1564.	Imbert de la Platière, dit le maréchal de Bourdillon.....	1567.
1566.	Henri de Montmorency VIII, duc de Damville.....	1614.
1567.	Artus de Cossé, comte de Secondigny.	1582.
1570.	Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes.....	1573.
1572.	Honorat de Savoie, marquis de Villars.	1580.
1573.	Albert de Gondy, duc de Retz.....	1602.
1574.	Roger de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde	1579.
1574	Blaise de Montluc.....	1577.
1577.	Armand de Gontaut, baron de Biron...	1592.
1579.	Jacques Guyon de Matignon, comte de Thorigny.....	1597.
1579.	Jean d'Aumont, comte de Châteauroux.	1595.
1583	Guillaume II, vicomte de Joyeuse....	1592.
1592.	Henri de la Tour, vicomte de Turenne, duc de Bouillon.....	1623.
1594.	Charles de Gontaut, duc de Biron....	1602.
1594.	Claude de la Châtre, baron de la Maisonfort.....	1614.
1594.	Charles II de Cossé, duc de Brissac...	1621.
1594.	Jean de Montluc, seigneur de Balagny.	1603.
1595.	Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin.....	1614.
1596.	Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, depuis duc de Joyeuse.....	1608.
1596.	Alphonse d'Ornano, dit Corso.....	1610.
1596.	Urbain de Laval, marquis de Sablé, dit le maréchal de Bois-Dauphin.....	1619.
1596.	Guillaume de Hautemar, comte de Grancey.....	1613.
1608.	François de Bonne, duc de Lesdiguières.	1626.
1614.	Concino, marquis d'Ancre	1617.
1615.	Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux....	1625.
1615.	Antoine Roquelaure de Lavardeux....	1625.
1616.	Louis de la Châtre, baron de la Maisonfort.....	1630.
1616.	Pons de Cardaillac, marquis de Themines.....	1627.
1616	François de la Grange, seigneur de Montigny.....	1617.
1617.	Nicolas de l'Hôpital, duc de Vitry....	1644.
1619.	Charles de Choiseul, marquis de Praslin.....	1626.
1619.	Jean François de la Guiche, comte de la Palice, seigneur de Saint-Geran...	1632.
1620.	Honoré d'Albert, duc de Chaulnes....	1649.
1620.	François d'Esparbes de Lussan, vicomte d'Aubeterre..... ..	1618.
1621.	Charles de Créqoy, duc de Lesdiguières.	1638.
1622.	Gaspard de Coligny, dit le maréchal de Châtillon.....	1646.
1622.	Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force.....	1652.
1622	François de Bassompierre.....	1646.
1625.	Henri de Schomberg, comte de Nanteuil.....	1632.
1626.	François-Annibal, duc d'Estrées.....	1670.

Nomination.	Noms.	Mort.
1626.	Jean-Baptiste d'Ornano, comte de Mantlaur.....	1627.
1628.	Timoléon d'Espinay, seigneur de Saint-Luc, comte d'Estelan.....	1644.
1629.	Louis de Marillac, comte de Beaumont.	1632.
1630.	Henri II, duc de Montmorency et de Damville.....	1632.
1630.	Jean de Saint-Bonnet, seigneur de Thoiras.....	1636.
1631.	Antoine Coeffier, marquis d'Effiat....	1632.
1632.	Urbain de Maillé, marquis de Brezé.	1650.
1634.	Maximilien de Béthune, premier duc de Sully.....	1641.
1637.	Charles de Schomberg, duc d'Halloin.	1656.
1639.	Charles de la Porte, duc de la Meilleraye.....	1664.
1641.	Antoine III, duc de Gramont.....	1678.
1642.	Jean-Baptiste Budes, comte de Guebriant.....	1643.
1642.	Philippe de la Motte-Houdancourt, duc de Cardonne.....	1657.
1643.	François de l'Hôpital, comte de Rosnay.....	1660.
1643.	Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne.....	1675.
1643.	Jean de Gassion.....	1647.
1645.	César, duc de Choiseul, comte du Plessis-Praslin.....	1675.
1645.	Josias comte de Rantzaw.....	1650.
1646.	Nicolas de Neufville, duc de Villeroi.	1685.
1651.	Antoine d'Aumont de Rochebaron, duc d'Aumont.....	1669.
1651.	Jacques d'Estampes, marquis de la Ferté-Imbert.....	1668.
1651.	Charles de Monchy, marquis d'Hocquincourt.	1658.
1651.	Henri de Senneterre, duc de Ferté-Senneterre.	1681.
1651.	Jacques Rouxel, comte de Grancey....	1680.
1652.	Armand Nompar de Caumont, duc de la Force.....	1675.
1653.	Louis de Foucaut, comte de Daugnon.	1659.
1654.	César-Phébus d'Albret, comte de Miossens.....	1676.
1654	Philippe de Clérambault, comte de Palluau.....	1665.
1658.	Jacques, marquis de Castelnau.....	1685.
1658.	Jean de Schulemberg, comte de Mondejeu.....	1671.
1658.	Abraham de Fabert.....	1662.
1668.	François de Créquy, marquis de Marines.....	1687.
1668.	Bernardin de Gigaut, marquis de Bellefonds.....	1694.
1668.	Louis de Crevaut, duc d'Humières....	1694.
1675.	Godefroi, comte d'Estrades.....	1686.
1675.	Philippe de Montault de Beuac, duc de Navailles.....	1684.
1675.	Frédéric-Armand, comte de Schomberg.	1690.
1675.	Jacques-Henri de Durfort, duc de Duras.	1688.
1675.	Louis-Victor de Rochechouart, duc de Mortemart.	1688.
1675.	D'Aubusson, duc de la Feuillade.....	1691.
1675.	François-Henri de Montmorency-Luxembourg, duc de Piney.....	1695.
1675.	Henri-Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort.....	1676.
1676.	Gui-Alphonse de Durfort, duc de Lorges.	1702.
1681.	Jean comte d'Estrees et de Tourbes.	1707.
1693.	Claude comte de Choiseul.....	1711.
1693.	François de Neufville, duc de Villeroy.	1730.
1693.	Jean-Armand marquis de Joyeuse....	1710.

Nomination.	*Noms.*	*Mort.*
1693.	Louis-François, duc de Boufflers.....	1721.
1693.	Anne-Hilarion de Cotentin, comte de Tourville.....	1701.
1693.	Anne-Jules, duc de Noailles.....	1708.
1693.	Nicolas de Catinat, seigneur de Saint-Gratien.....	1712.
1702.	Louis-Hector, duc de Villars.....	1734.
1703	Noel Bouton, marquis de Chamilly...	1715.
1703.	Victor-Marie, comte d'Estrées.....	1737.
1703.	François-Louis de Rousselet, comte de Châteaurenaud.....	1716.
1703.	Sébastien le Prêtre, seigneur de Vauban.	1707.
1703.	Conrard de Rosen, comte de Bolweiller.	1718.
1703.	Nicolas Chalon du Blé, marquis d'Huxelles.....	1730.
1703.	René de Froullai, comte de Tessé	1725.
1703.	Nicolas Auguste de la Baume, marquis de Montrevel.....	1716.
1703.	Camille d'Hostun, duc de Tallard.....	1728.
1703.	Henri, duc d'Harcourt.....	1718.
1703.	Ferdinand comte de Marsiaou, de Marchin, et du St. Empire.....	1706.
1703.	Jacques de Fitz-James, duc de Berwick.	1734.
1708.	Charles-Auguste Goyon de Matignon, comte de Gacé.....	1729.
1709.	Jacques Basin de Besons	1733.
1709.	Pierre de Montesquieu-d'Artagnan...	1715.
1724.	Victor-Maurice, comte de Broglie, marquis de Bressolles et de Senonches.	1727.
1724.	Roquelaure (Antoine-Gaston-Jean-Baptiste, duc de).....	1738.
1724.	Medavy (Jacques-Léonor-Rouxel, comte de) et de Grancey.....	1725.
1724.	Dubourg (Léonor-Marie du Mazuz, comte).....	1739.
1724.	Alègre (Yves, marquis d').....	1733.
1724.	Aubusson (Louis d'), duc de la Feuillade.....	1725.
1724.	Gramont (Antoine, duc de).....	1725.
1730.	Coetlogon (Alain Emmanuel, marquis de).....	1730.
1734.	Biron (Armand-Charles de Gontaut, duc de).....	1756.
1734.	Puységur (Jean-François de Chastenet, marquis de), comte de Chessy, vicomte de Buzancy.....	1743.
1734.	Asfeldt (Claude-François Bidal, chevalier, puis marquis d').....	1743.
1734.	Noailles (Adrien-Maurice, duc de), comte d'Ayen.....	1766.
1734.	Montmorency-Luxembourg (Charles-Louis de), prince de Tingri.....	1746.
1734.	Coigny (François de Franquetot, duc de).....	1759.
1734.	Broglie et Revel (François-Marie, duc de).....	1745.
1741.	Brancas (Louis de), marquis de Céreste.	1750.
1741.	Chaulnes (Louis Auguste d'Albert d'Ailly, duc de).....	1744.
1741.	Nangis (Louis-Armand de Brichanteau, marquis de).....	1742.
1741.	Isenghien (Louis de Grand-Villain de Mero de Montmorency, prince d')...	1767.
1741.	Duras (Jean-Baptiste de Durfort, duc de).....	1770.
1741.	Maillebois (Jean-Baptiste-François Desmarets, marquis de), baron de Châteauneuf.....	1762.
1741.	Belle-Isle (Louis-Charles Auguste Fouquet, duc de).....	1761.
1744.	Saxe (Armand-Maurice, comte de)...	1750.
1745.	Maulevrier-Langeron (Jean-Baptiste-Louis Andrault, marquis de).....	1754.
1746.	Balincourt (Claude-Guillaume Testu, marquis de), baron de Bouloire, seigneur de Saint-Cyr de Nopan.....	1770.
1746.	La Fare (Philippe-Charles, marquis de), comte de Laugère.....	1752.
1746.	Harcourt (François, duc d').....	1750.
1747.	Montmorency (Guy Claude Roland de), comte de Laval.....	1751.
1747.	Clermont-Tonnerre (Gaspard, duc de), marquis de Vauvillers, seigneur de Maugevel.....	1781.
1747.	La Motte-Houdancourt (Louis-Charles, marquis de).....	1755.
1747.	Lowendal (Ulric-Frédéric Woldemar, comte de) et du Saint-Empire.....	1755.
1748.	Richelieu (Louis-François-Armand du Plessis, duc de) et de Fronsac, marquis de Pontcourlay, prince de Mortagne..	1788.
1757.	La Ferté-Senneterre (Jean-Charles, marquis de).....	1772.
1757.	La Tour-Maubourg (Jean-Hector de Fay, marquis de).....	1764.
1757.	Lautrec (Daniel-François de Gelas de Voisins d'Ambres, vicomte de).....	1762.
1757.	Biron (Louis-Antoine de Gontaut, duc de).....	1787.
1757.	Luxembourg (Charles-François de Montmorency, duc de Piney et de)...	1764.
1757.	Estrées (Louis-Charles-César le Tellier, marquis de Louvois et de Courtenvaux, comte d').....	1771.
1757.	Thomond (Charles O'Bryan, lord vicomte de Clare, comte de).....	1761.
1757.	Mirepoix (Gaston-Charles-Pierre de Lévis, duc de).....	1757.
1758.	Bercheny (Ladislas-Ignace, comte de)	1778.
1758.	Coaslins (Hubert de Brienne, comte de).	1777.
1758.	Contades (Louis-George-Erasme, marquis de).....	1792
1758.	Soubise (Charles de Rohan, prince de), duc de Rohan-Rohan.....	1787.
1758.	Broglie (Victor-François, duc de)....	1804.
1768.	Lorges (Guy Michel de Durfort, duc de) et de Randan.....	1773.
1768.	Armentières (Louis de Brienne de Conflans, marquis d').....	1774.
1768.	Brissac (Jean-Paul Timoléon de Cossé, duc de).....	1780.
1775.	Harcourt (Anne-Pierre, duc d'), comte de Beuvron de Lillebonne, seigneur de Torneville.....	1784.
1775.	Noailles (Louis duc de) et d'Ayen en Limousin, marquis de Maintenon, comte de Nogent-le-Roi	1793.
1775.	Nicolai (Antoine-Chrétien, chevalier de).....	1777.
1775.	Berwick (Jean-Charles, duc de Fitz-James, chevalier de).....	1787.
1775.	Mouchy (Philippe de Noailles, comte de Noailles, puis duc de).....	1794.
1775.	Duras (Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de).....	1800.
1775.	Mouy (Louis-Nicolas-Victor de Félix d'Olières, chevalier, puis comte).....	1775.
1783.	Ségur (Philippe-Henri, marquis de), seigneur de Pourchat et de Pouquerolles, baron de Romainville.....	1801.
1783.	Mailly (Augustin-Joseph, comte de), marquis d'Haucourt, baron de Saint-Amand.....	1794.
1783.	Aubeterre (Joseph-Henri Boucherd d'Esperbes de Lussan, marquis d')...	1790.
1783.	Beauvau-Craon (Charles-Just, prince de).....	1793.
1783.	Castries (Charles-Eugène-Gabriel de la	

Nomination.	*Noms.*	*Mort.*
	Croix, marquis de)	1801.
1783.	Montmorency-Laval (Guy-André-Pierre, duc de)	1793.
1783.	Croy (Emmanuel, duc de), prince de Solre, de Mœurs, etc	1787.
1783.	Vaux (Noël de Jourda, comte de)	1788.
1783.	Choiseul-Stainville (Jacques, duc de)	1790.
1783.	Levis (François Gaston, marquis, puis duc de)	1788.
1791.	Luckner (Nicolas, baron de)	1793.
1791.	Rochambeau (Jean-Baptiste-Donatien de Vimeux, comte de)	1807.
1804.	Berthier (Louis-Alexandre), prince de Neufchâtel et de Wagram	1815.
1804.	Murat (Joachim), grand-duc de Berg et de Clèves	1815.
1804.	Moncey (Bon-Adrien-Jeannot de), duc de Conégliano	1842.
1804.	Jourdan (Jean-Baptiste), comte	1833.
1804.	Masséna (André), duc de Rivoli, prince d'Essling	1817.
1804.	Augereau (Pierre-François-Charles), duc de Castiglione	1816.
1804.	Bernadotte (Jean-Baptiste-Jules), prince de Ponte-Corvo, aujourd'hui roi de Suède	
1804	Soult (Jean-de-Dieu), duc de Dalmatie.	
1804.	Brune (Guillaume-Marie-Anne, comte).	1815.
1804.	Lannes (Jean), duc de Montebello	1809.
1804	Mortier (Édouard-Adolphe-Casimir-Joseph), duc de Trévise	1835.
1804.	Ney (Michel), duc d'Elchingen, prince de la Moskowa	1815.
1804.	Davoust (Louis-Nicolas), duc d'Auerstaedt, prince d'Eckmühl	1813.
1804.	Bessières (Jean-Baptiste), duc d'Istrie.	1813.
1804.	Kellermann (François-Christophe), duc de Valmy	1820.
1804.	Lefebvre (François-Joseph), duc de Dantzick	1820.
1804.	Pérignon (Dominique-Catherine, marquis de)	1818.
1804.	Serrurier (Jean-Mathieu-Philibert, comte)	1819.
1807.	Perrin (Claude-Victor), duc de Bellune.	1841.
1809.	Macdonald (Étienne-Jacques-Joseph-Alexandre), duc de Tarente	1840.
1809.	Oudinot (Charles-Marie), duc de Reggio	
1809.	Marmont (Auguste-Frédéric-Louis Viesse de), duc de Raguse	
1811.	Suchet (Louis-Gabriel), duc d'Albufera	1826.
1812.	Gouvion-Saint-Cyr (Laurent, marquis de)	1830.
1813.	Poniatowski (Joseph, prince)	1813.
1816.	Coigny (Marie-François-Henri de Franquetot, marquis, puis duc de)	1821.
1816.	Beurnonville (Pierre de Riel, marquis de)	1821.
1816.	Clarke (Henri-Jacques-Guillaume), comte d'Hunebourg, duc de Feltre	1818.
1816.	Viomenil (Charles-Joseph-Hyacinthe du Houx, marquis de)	1827.
1823.	Lauriston (Jacques-Alexandre-Bernard Law, marquis de)	1828.
1823.	Molitor (Gabriel-Jean-Joseph, comte).	
1827.	Hohenlohe (Louis-Aloys-Joseph-Joachim-François-Xavier-Antoine, prince de)	1829.
1829.	Maison (Nicolas-Joseph, marquis)	1840.
1830.	Bourmont (Louis-Auguste-Victor de Ghaisne, comte de)	
1830.	Gérard (Maurice-Étienne, comte)	1842.
1831.	Clausel (Bernard, comte)	1842.
1831.	Mouton (George, comte de Lobau)	1838.
1831.	Grouchy (*) (Emmanuel, marquis de).	
1837.	Valée (Sylvain-Charles, comte)	
1840	Sébastiani de la Porte (Horace, comte).	
1843.	Drouet, comte d'Erlon	
1843.	Bugeaud de la Piconnerie (Thomas-Robert)	

MARÉCHAL GÉNÉRAL DES LOGIS DE L'ARMÉE. — Le titulaire de cet emploi avait pour fonctions de choisir les lieux où l'armée devait camper ou loger, et de distribuer le terrain aux majors de brigade. Il désignait aussi l'emplacement du quartier général, celui de l'artillerie, les quartiers des vivres et des ambulances; il marquait, dans les marches, la route que devaient suivre les colonnes, les bagages, le matériel et les approvisionnements de l'armée. Cette charge, créée en 1644, fut supprimée en 1790. On créa, en 1664 ou 1666, les *maréchaux généraux des logis de la cavalerie;* mais ces deux emplois furent réunis vers la fin du règne de Louis XIV, et, dès lors, ils n'en formèrent plus qu'un.

MARÉCHAL DES LOGIS. — Sous-officier de cavalerie dont le grade correspond à celui de sergent dans l'infanterie. On fixe la date de sa création à l'année 1444.

Le *maréchal des logis chef*, grade supérieur au précédent, ne fut établi qu'en 1776. Ses fonctions sont analogues à celles des sergents-majors dans les troupes à pied.

MARÉCHAUSSÉE. C'était le nom que portait, sous l'ancienne monarchie, un corps de gens à cheval chargés de veiller à la sûreté publique. Le nom de maréchaussée venait de ce que ce corps était immédiatement subordonné aux maréchaux de France. Quant aux hommes qui le composaient, quoiqu'ils fussent munis de sabres et d'armes à feu, on les appelait *archers*. Ce que l'on peut présumer de cette dénomination, c'est que quand les archers (voyez ce mot) cessèrent d'être employés dans les armées, on les chargea d'escorter les voyageurs et d'arrêter les malfaiteurs. Diverses juridictions avaient des archers pour l'exécution de leurs mandats et de leurs sentences; ainsi

(*) Nommé par l'empereur en 1815, il n'a été confirmé qu'à cette dernière date.

il y avait les *archers du grand prévôt de l'hôtel, de la maréchaussée, du prévôt des marchands, de la ville, du guet*, enfin des archers dits *des pauvres*; ceux-ci étaient chargés d'arrêter les fainéants et les vagabonds qui faisaient profession de mendier. Les devoirs de ces différentes catégories d'archers sont aujourd'hui remplis par la gendarmerie, par les sergents de ville, et à Paris, par la garde municipale. (Voyez GENDARMERIE et GARDE MUNICIPALE.)

MARÉCHAUSSÉE DE FRANCE. C'était ainsi que l'on appelait la juridiction que, sous l'ancienne monarchie, les maréchaux de France eurent, dans l'origine, sur les gens d'armes, ainsi que sur tout ce qui avait directement ou indirectement rapport à la guerre, et plus tard, sur certaines classes non militaires. La maréchaussée de France était aussi nommée *connétablie*, parce que le connétable exerçait cette juridiction avec les maréchaux dont il était le chef. Quand cet officier fut supprimé, la juridiction resta à ses assesseurs. Les maréchaux remplissaient rarement par eux-mêmes cette partie de leurs fonctions; ils avaient des prévôts et des officiers par lesquels ils se faisaient remplacer. Il y avait en France 180 maréchaussées, qui étaient autant de siéges de justice d'épée, instruisant les procès des voleurs, des vagabonds et autres malfaiteurs, pour lesquels ils étaient compétents, et les jugeant souverainement avec l'assistance de sept officiers tirés du plus prochain présidial. Leurs sentences étaient en dernier ressort jusqu'à 100 livres; au-dessus de cette somme, les condamnés avaient la faculté d'interjeter appel au parlement. Le prévôt qui tenait à Paris cette maréchaussée s'appelait le *prévôt de l'Ile*.

L'établissement de la maréchaussée de France, ou connétablie, paraît être aussi ancien que l'institution des connétables, et dater du temps où chaque grand officier de la couronne était investi d'une juridiction. Néanmoins, le premier monument écrit qui fasse mention de son existence, est un mémoire dressé en 1655, et portant que cette juridiction subsistait alors depuis 400 ans, ce qui ferait remonter sa création à 1255. Le plus ancien de ses actes est une sentence de 1316 dont il fut fait appel au parlement. Miraulmont rapporte que Charles V ordonna, le 13 février 1374, que les assignations devant les maréchaux de France fussent faites pour comparoir en la ville de Paris, et non ailleurs, afin d'établir la juridiction des maréchaux et du connétable au Palais de cette ville, ce qui se fit en effet. La maréchaussée de France était la première des trois juridictions comprises sous la dénomination générale de *siége de la table de marbre du Palais de Paris*. Voy. MARBRE (table de).

Les connétables, et, après eux, les maréchaux, tenaient leurs pouvoirs judiciaires en fiefs, comme un domaine de la couronne dont la propriété appartenait au roi, et qui leur avait été inféodé à cause de leurs offices. Ils en faisaient hommage lors de leur prestation de serment; mais dans la suite, cette juridiction devint royale, et les officiers eurent le titre de conseillers royaux.

La maréchaussée de France était composée d'un lieutenant général ayant la garde du sceau du premier maréchal destiné à sceller les expéditions des actes; d'un lieutenant particulier, d'un procureur du roi, et d'un avocat du roi, dont la charge fut unie, par lettres du 8 juillet 1563, à celle du précédent. Un greffier en chef, un commis greffier, trois huissiers, et un très-grand nombre d'autres huissiers audienciers répandus dans les différents bailliages du royaume, étaient employés au service de cette juridiction, qui avait des attributions fort étendues sur tout ce qui se rapportait aux troupes et aux fournitures militaires.

Outre la juridiction que les maréchaux de France exerçaient à la table de marbre, ils avaient un tribunal particulier qui se tenait chez le plus ancien d'entre eux, où ils connaissaient par eux-mêmes et sans appel des différends qui naissaient entre gentilshommes et autres faisant profession des armes, pour raison du point d'honneur. Ils s'assemblaient à cet effet tous les jeudis; les requêtes étaient remises au secrétaire du tribunal, et rapportées par un maître des requêtes. Les maré-

chaux avaient en chaque bailliage ou sénéchaussée un lieutenant dont la maréchaussée était tenue d'exécuter les ordres, de même que la connétablie exécutait ceux des maréchaux.

MARÉCHAUX FERRANTS. — La corporation des marechaux ferrants, qu'on appelait indifféremment au moyen âge *marissaux, marischax, marischaux*, avait des statuts communs avec les *greifiers* (fabricants de *greffes*, sorte d'armure pour les jambes), les *haumiers* (fabricants de heaumes), les *vrilliers* (fabricants de vrilles) et les *grossiers* (taillandiers). Tous ces artisans étaient compris sous la dénomination générale de *fèvres* (ouvriers en fer).

Ils furent constitués en *métier* sous l'administration d'Étienne Boileau, au treizième siècle. Voici les principaux articles de leurs statuts :

« ..... Quiconques est del mestier devant dit, il doit chascun an au roy vj deniers aus fers le roy, à paier au hultènes de Penthecoste; et les a son mestre marischal, tant comme il li plera; et de ce est tenuz li mestres marischax le roy au ferrer ses palefroy de sa siele tant seulement, sanz autre cheval nul (*).

« Quiconques veut avoir travail en sa meson, avoir le puet par paiant chascun an iij sols de hauban au roy.

« Quiconques veut avoir travail hore de son hostel, il convient qu'il en ayt le congié du voier de Paris; et se il a le congié du voier, il doit vj sols de hauban au roy, se il met son travail (**) hors de son hostel.

« Quiconques est du mestier desus dit, il puet avoir tant de vallés et d'aprentis comme il li plera.

« Fèvre marischal, grossier et greifier et hiaumiers pueent ovrer de nuiz si leur plaist, et tout li mestier devant dit, hormit serreuriers et couteliers.

« Li mestre des marischax doit semondre son gueit, et doit eslire, chascun an vj preudeshommes, liquel vj home sont ajorné à semondre le gueit, et sont quites de leur gueit; ne nul autre profist li vj home ne li mestres n'en ont.....

« Li mestre des marischaux à la joustice de touz les mestres de mestiers desus diz et de touz leur vallés, de touz les forfais appartenans à leur mestiers, fèvres a autre, et de toutes les clameurs qu'il i font li uns seur l'autre.

« De ces joustices à li mestres usé et use encore paisiblement en toutes les terres aux joustices de Paris, et en la terre l'évesque et en l'autrui, hors mise la terre Sainte-Geneviève et Saint-Martin des Chans, qui li empeechent et destourbent à user en, contre Dieu, contre droit et contre reson, puis v ans en çà par la force de leurs semonses. c'est à savoir que Sainte-Geneviève le semone à Orliens et à Blois tout de une cause, et Saint-Martin des Chans le semone à Hesdig et ailleurs (*). »

Les statuts de la communauté des marechaux ferrants furent augmentés de dix articles, par ordonnance du prévôt de Paris, en 1473, et homologués au Châtelet, en 1651, sous le règne de Louis XIV.

L'apprentissage des maréchaux était de trois ans; le brevet coûtait cent vingt livres, et la maîtrise six cents, avec chef-d'œuvre. Le patron de ce corps était saint Éloi.

MARENGO (campagne et bataille de). — Nos armes, si prospères en Italie pendant les campagnes de 1796 et de 1797, alors qu'elles étaient dirigées par Bonaparte, n'y avaient plus, pendant celles de 1798 et de 1799, tandis que le jeune vainqueur d'Arcole et de Rivoli poursuivait en Égypte le cours de ses victoires, essuyé que des désastres. L'année 1800 ne semblait pas s'annoncer

(*) L'ambassadeur vénitien Lippomana, qui vint en France vers l'année 1577, mentionne ce privilége, dont il rapporte faussement l'origine à Charles VII; mais, ajoute-t-il, « Tutto va in dissuetudine; perche gli officii si vendono, gli officiali sono mal pagati, e per necessità bisogna che servino anco i particolari, se vogliono vivere. » Relation des ambassadeurs vénitiens, publiée par M. Tommaseo, t. II, p. 523.

(**) *Travail* désigne ici la cage en bois de charpente dans laquelle on ferre les chevaux.

(*) Il paraît que les deux abbayes de Paris, pour dégoûter davantage le maître maréchal du roi de venir exercer sa juridiction, le citaient à comparaître devant les juges les plus éloignés qu'ils eussent. Ainsi Sainte-Geneviève lui faisait adresser ses sommations d'Orléans et de Blois, et Saint-Martin l'envoyait à Hesdin. (Note de M. Depping.)

Digitized by Google

mieux : Masséna, qui, au printemps, avait réorganisé sur les Apennins les débris de Joubert et de Championnet, puis inutilement lutté contre les forces quintuples de l'Autriche, se trouvait, au 25 avril, bloqué dans Gênes avec son corps principal; et son aile gauche, repliée sur la ligne du Var, n'opposait qu'un faible obstacle à l'invasion du midi de la France..... Mais Bonaparte avait quitté l'Orient, Bonaparte était devenu le chef de la république; et chargé à ce titre de donner les plans de la campagne, il avait, embrassant d'un seul coup d'œil les deux théâtres de la guerre, c'est-à-dire l'Allemagne et l'Italie, puise dans son génie le secret d'une vaste combinaison stratégique, au moyen de laquelle il allait reparaître inopinément sur la scène de ses premiers exploits, y frapper un coup aussi prompt que terrible, et restituer à la France tout l'éclat de sa gloire militaire, toute sa part d'influence politique. Cette combinaison admirable, dont les revers mêmes de Masséna favorisaient en quelque sorte la réussite, a besoin, pour l'intelligence de notre récit, d'être expliquée en peu de mots.

L'Autriche avait partagé ses troupes en deux commandements : elle avait en Allemagne 120,000 hommes sous Kray; elle en avait 130,000 en Italie sous Mélas. Envoyer directement des renforts à Masséna, qui ne réunissait que trente et quelques mille combattants sous ses ordres, on ne le pouvait; alors Bonaparte avait porté à 150,000 soldats notre armée du Rhin, pour que Moreau, qui la commandait, pût entreprendre à coup sûr de séparer l'extrême gauche de Kray de l'extrême droite de Mélas. Une fois ce but atteint, une fois l'ouverture pratiquée, Bonaparte comptait s'y précipiter lui-même à la tête de l'armée de réserve, et, pour nous servir de l'expression d'une de ses lettres, donner à plein collier en Italie. Or, dès la fin d'avril, la trouée exista. Kray, d'une part, rejeté par Moreau dans l'Allemagne centrale; Mélas, de l'autre, ardent à pourchasser Masséna, laissèrent entre eux un vaste espace, pour la défense duquel ils s'en remirent à quelques points fortifiés, et surtout aux obstacles naturels. Aussitôt, et par des chemins jusqu'alors réputés inaccessibles, Bonaparte y lança 60,000 hommes. Jamais expédition ne fut mieux conçue, ni conduite avec plus de secret. L'existence de l'armée de réserve, dont un arrêté des consuls, en date du 7 mars, avait ordonné la formation, était encore, dans les premiers jours de mai, quand déjà elle s'ébranlait tout entière, un problème pour l'ennemi; car on avait eu soin de ne montrer à Dijon, où elle devait se concentrer, que 7 ou 8,000 recrues. Elle se composait de quatre fractions principales qui étaient venues occuper tout le pied des grandes Alpes, depuis les sources de l'Isère et de la Durance jusqu'à celles du Rhin et du Rhône. Genève était la base et le point central de la ligne d'opération. L'extrémité droite de cette ligne était formée par deux divisions, chacune de 3 à 4,000 hommes, aux ordres du général Thureau et du général Chabran, qui devaient franchir, l'une, le mont Genèvre et le mont Cenis; l'autre, le petit Saint-Bernard. A l'extrémité gauche, un détachement de l'armée du Rhin, aux ordres du général Moncey, et d'un effectif de 10 à 12,000 combattants, s'apprêtait à gravir le Saint-Gothard et le Simplon. Enfin le corps de bataille, dont la force pouvait s'élever à 35,000 hommes, allait déboucher par le grand Saint-Bernard. C'était de ce côté surtout qu'on espérait surprendre l'ennemi; car à peine gardait-il le val d'Aoste, que trois lieues de glaces et de neiges éternelles lui semblaient protéger suffisamment.

Le 6 mai, lorsque tout fut prêt pour l'entrée en campagne, lorsqu'on eut réuni les vivres, les parcs, les munitions, et pourvu aux moyens extraordinaires de transport qu'exigeait la nature des lieux, Bonaparte, quittant Paris, où il était demeuré jusque-là pour mieux cacher ses desseins, alla prendre la direction suprême des opérations. Berthier avait le titre de général en chef, mais ne devait agir que d'après les avis du premier consul, qui privé, aux termes de la nouvelle constitution, du commandement personnel des armées, pouvait néanmoins présider à l'ensemble de tous les mouvements des troupes. Arrivé le 8 à Genève, où il apprit avec la plus vive satisfaction, des ingénieurs

Marescot et Mainoni qui venaient de reconnaître le terrain, que les défilés du grand Saint-Bernard étaient rigoureusement praticables, il donna ordre aux troupes rassemblées sur les deux rives du lac de se mettre en route; puis, se rendant le 11 à Lausanne, il les y passa toutes en revue à mesure qu'elles venaient s'entasser dans le Valais. Voici l'organisation que ces troupes avaient reçue : l'avant-garde, commandée par Lannes, était suivie de deux corps principaux, commandés par Duhesme et par Victor; marchait ensuite une réserve de huit régiments de cavalerie commandée par Murat, et la légion italienne de Lecchi formait l'arrière-garde.

Le 16, Lannes, parvenu à Martigny le jour précédent, s'engagea dans l'étroite vallée de la Drause, et atteignit le village de Saint-Pierre. Nos soldats avaient eu de grandes difficultés à vaincre, car la route est affreuse et fréquemment coupée par des torrents et des précipices, mais encore avaient-ils trouvé une route..... Le lendemain, au sortir du village, quand ils commencèrent à s'acheminer vers la cime du Saint-Bernard, ils ne trouvèrent plus qu'un sentier tortueux et glissant, obstrué par des rocs énormes ou couvert de glaçons, et si étroit que deux hommes n'y pouvaient passer de front. Employer des chevaux ou des mulets de trait au transport du matériel, il n'y fallait pas songer; mais l'obstacle avait été prévu, et le général Marmont, qui commandait l'artillerie de l'armée, se trouvait en mesure de le vaincre. Il était muni d'un grand nombre de traîneaux à roulettes et de troncs d'arbres creusés en forme d'auges, le tout confectionné par ses soins dans des ateliers qu'il avait établis exprès à Dôle et à Auxonne. On démonta les canons et les obusiers, et on les plaça dans les troncs d'arbres destinés à les recevoir; on démonta leurs affûts pièce à pièce, et on les mit sur les traîneaux; on démonta les caissons mêmes, après avoir déposé dans de petites caisses de sapin les munitions qu'ils renfermaient; puis ces caisses furent transportées à dos de mulet, et les caissons à dos de cheval. Quant aux affûts, aux canons et aux obusiers, ils devaient être traînés par des paysans de la montagne mis en réquisition à cet effet; mais comme les paysans ne suffisaient pas, on vit soldats et officiers s'offrir à l'envi pour cette rude corvée. Il ne fallait pas moins de cent hommes attelés à un câble pour hisser ainsi chaque pièce, chaque affût. Quand un obstacle se présentait, quand les soldats, accablés de fatigue ou engourdis par le froid, sentaient leur courage et leurs forces défaillir, ils demandaient qu'on battît la charge, ou bien entonnaient *la Marseillaise;* et c'est au son du tambour, c'est au refrain de l'hymne patriotique, qu'après six heures de la marche la plus pénible ils atteignirent enfin le premier terme de leurs efforts, l'hospice du Saint-Bernard. Là devait les surprendre un soulagement inattendu. A mesure que les divisions atteignaient l'hospice, elles y trouvaient des tables dressées et couvertes de vivres. Bonaparte avait envoyé aux religieux une forte somme, au moyen de laquelle ils s'étaient procuré le pain, la viande, le vin, nécessaires à cette étape, et les bons pères présidaient aux distributions avec autant de patience que de gaieté. A une heure du matin, quand les troupes se furent suffisamment rafraîchies, elles commencèrent à descendre le versant méridional du mont. Cette seconde marche, moins fatigante que la première, était plus dangereuse, en raison de l'extrême rapidité de la pente, et des nombreuses crevasses qui s'ouvraient dans la neige à demi fondue. Pour éviter les accidents dont un simple faux pas rendit plusieurs de leurs camarades victimes, les soldats prirent le parti de se laisser glisser à la ramasse jusqu'au bas de la pente. Les généraux, les officiers, et quelques jours après Bonaparte lui-même, adoptèrent ce moyen de descendre vite et sans danger.

Le 18, à neuf heures du soir, toute l'avant-garde française était concentrée autour du village d'Étroubles. Non loin est située la petite ville d'Aoste, où se trouvaient les avant-postes autrichiens. Sur-le-champ, Lannes, avec quelques bataillons qu'il rallie, y court et s'en empare. Le 19, il se présente devant Chatillon, bourg que défendaient 1,500 Croates; il les culbute, et pousse jus-

qu'aux portes de Bard. Cependant le passage du reste de l'armée s'effectuait sans interruption; il fut terminé le quatrième jour, et il n'avait coûté que la perte d'une pièce de huit et de trois artilleurs entraînés par une avalanche. Pour stimuler l'ardeur des troupes, Bonaparte avait promis une gratification de mille francs par canon amené avec son affût au sommet du Saint-Bernard. Quand, l'armée étant parvenue à Étroubles, il fut question de distribuer aux soldats cette récompense de leur zèle, tous, d'un commun accord, la refusèrent. Le 20, Bonaparte porta le quartier général à Aoste, et envoya lettre sur lettre à Lannes pour qu'il continuât sa marche offensive. Mais Lannes trouvait dans la ville et le château de Bard, qui interceptent la route d'Ivrée, un obstacle infranchissable. Vainement Berthier, puis Bonaparte se rendent sur les lieux, vainement Marmont et Marescot déploient autant de zèle que d'habileté, vainement les troupes de toutes armes rivalisent de courage et de persévérance, le fort tient bon, le commandant refuse de se rendre, et cette difficulté, qu'on n'avait pas prévue, menace de compromettre le succès de l'expédition..... Mais ne pouvant la vaincre, on entreprend de la tourner, et on y parvient. Au prix de quels labeurs, de quels périls, de quels sacrifices même, nous l'avons raconté dans un article spécial, que l'importance du sujet nous a paru réclamer (voir t. Ier, pag. 157, BARD [prise du fort de]), et nous y renvoyons le lecteur. Enfin, le 23, l'armée française débouche dans la plaine d'Ivrée, et Lannes va aussitôt tenter une vigoureuse attaque contre la ville et la citadelle de ce nom.

Jusque-là, ni Mélas ni ses lieutenants n'avaient pénétré les projets de Bonaparte; leurs efforts continuaient à se partager entre le siége de Gênes et l'attaque de la ligne du Var; et le général Kaim, envoyé vers la frontière du Piémont, se persuadait encore que les troupes françaises déjà débouchées ne tendaient qu'à secourir Masséna. Mais le 25, après deux jours de combat, Lannes pénètre de vive force dans Ivrée, et une fois maître de cette place, qui est comme la clef de l'Italie, s'élance sur la route de Turin..... Alors, l'illusion de l'ennemi se dissipe : il songe à couvrir cette capitale, et 10,000 hommes, infanterie et cavalerie, vont prendre position à Romano, derrière la Chiusella. Le 26, Lannes les y aborde brusquement, et obtient une complète victoire. Rompus de toutes parts, les Impériaux s'enfuient à Chivasso, d'où ils se replient sur Turin même. Lannes entrait à Chivasso le lendemain. Bonaparte y arriva le 28, pour passer en revue les troupes de l'avant-garde, qui marchaient de victoire en victoire, et leur témoigner sa haute satisfaction. Toujours habile à stimuler le courage des soldats et à entretenir parmi eux une louable rivalité, il sut, en cette circonstance, tenir non-seulement à chaque division, mais à chaque régiment, à chaque demi-brigade, le langage le plus propre à chatouiller leur orgueil. Voici, par exemple, l'allocution qu'il adressa à la 28e de ligne : « Soldats, leur dit-il, « depuis deux ans vous vous battez dans « les montagnes; souvent privés de tout, « vous avez fait votre devoir sans mur- « murer : c'est la première qualité du « vrai guerrier. Je sais encore qu'il vous « était dû il y a quelques jours huit « mois de paye, et que vous marchiez « à l'ennemi sans proférer une seule « plainte. Soldats, je veux récompenser « votre conduite : à la première affaire, « vous marcherez en tête de l'avant- « garde!... »

Le 28, pour donner le change aux Autrichiens, le premier consul fit jeter un pont sur le Pô. A la même date, Thureau débouchait par le col de Suse. Mélas pensa que le but de ce double mouvement était d'investir Turin par les deux rives du fleuve; il y transporta son quartier général, et se plaça des deux côtés sur la défensive. Mais Bonaparte ne voulait ni assaillir Turin, ni franchir le Pô; la manœuvre qu'il avait conçue était bien autrement importante. L'armée entière fit un crochet, puis, flanquée à droite par Lannes, qui longeait le fleuve, à gauche par la légion italienne qui tenait le pied des Alpes, elle s'avança sur Vercelli. Cette place fut prise le 27. Le 31, on força à Turbigo et à Buffarola le passage du Tésin, vainement défendu par le général Lau-

don. Le même jour, Moncey atteignit Bellinzona. Le 1er juin, Lannes enleva Pavie; le 3 juillet, Bonaparte entra dans Milan, et réorganisa aussitôt la république Cisalpine. Laudon alla se réfugier sous le canon de Mantoue, et se trouva coupé de Mélas, non-seulement par une armée de 60,000 hommes, mais encore par toute une vaste contrée qui se détachait de l'Autriche. Quant à Mélas, pris entre la mer et le Pô, il ne pouvait s'échapper que par la rive droite du fleuve. On courut bientôt à lui, et la délivrance de Gênes, qui succombait en ce moment, mais dont le sort était ignoré, ne paraissait pas impossible.

Dès le 7, Murat marchait sur Plaisance, et Lannes, avec l'avant-garde, partait de Belgiojoso pour longer l'autre rive, et saisir l'importante position de Stradella. L'un et l'autre, ils exécutèrent leur mouvement avec un égal succès, et l'armée française est ainsi en possession des deux points de la rive droite d'où elle pouvait le mieux barrer la retraite à l'ennemi. Le 8, Bonaparte, laissant Moncey à Milan pour surveiller le Tésin, portait son quartier général à Stradella; mais en y arrivant, il apprit que Gênes avait capitulé le 5, que Ott avait confié à Hohenzollern la garde de cette ville, et qu'il descendait lui-même en toute hâte la Bochetta avec 18,000 hommes, pour gagner Plaisance. Effectivement, le lendemain, Lannes fut attaqué par l'avant-garde de ce corps; il la repoussa, prit, avec 8,000 hommes, position à Castoggio et Montebello, et sachant qu'il avait affaire à forte partie, demanda des secours. On lui envoya Victor, et il remporta une victoire complète. Ott se replia sur Tortone, puis sur la Bormida. La situation de l'armée autrichienne devenait de plus en plus critique. Pour gagner Plaisance, il lui fallait écraser le gros de l'armée française, si avantageusement posté à Stradella. Pour s'appuyer sur Gênes, elle devait franchir l'Apennin, dont Suchet, avec 20,000 hommes, gardait tous les défilés. Enfin chercherait-elle à s'échapper par le Tésin et Milan? Mais Thureau, Chabran, Moncey étaient là, prêts à lui disputer chaque pouce de terrain en attendant que le premier consul accourût. Mélas, soit indécision, soit espoir d'attirer son adversaire dans la plaine, et d'utiliser sa redoutable cavalerie, demeura trois jours immobile dans son camp d'Alexandrie. De leur côté, les divisions françaises achevèrent de se former à droite du Pô, et jetèrent deux ponts sur le fleuve. Dans cet intervalle, Desaix, récemment débarqué à Toulon (il avait été pris par les Anglais en revenant d'Égypte, et retenu à Livourne), vint se présenter au quartier général, et sollicita de prendre part aux opérations de la campagne. Le premier consul, juste appréciateur du mérite de Desaix, l'accueillit avec joie, et lui donna le commandement des deux corps de gauche.

Le 12, une étrange inquiétude s'empara de Bonaparte: c'était que les Impériaux ne lui échappassent. Il se porta donc, dans la nuit, sur la Scrivia d'abord, et ensuite à San-Giuliano. De là, ses éclaireurs battirent en tout sens la plaine de Marengo, mais n'aperçurent point l'ennemi. Mélas marchait il donc sur Gênes, ou n'avait-il pas encore quitté Alexandrie? On l'ignorait absolument. Desaix et Victor reçurent l'ordre d'envoyer de fortes reconnaissances, l'un vers Novi, l'autre vers la Bormida. Desaix rencontra à Spinetta un corps de 3 à 4,000 Autrichiens. C'était l'arrière-garde de Ott. Il la mit en déroute, et ses avant-postes la poursuivirent jusqu'à la Bormida même, mais ils ne rapporterent aucune nouvelle de Mélas. Voici les positions que l'armée française occupait dans la soirée du 13: Victor était à Marengo; Lannes, en arrière de ce village, à droite; Desaix, sur la gauche, à une demi-journée de Bonaparte; enfin les réserves à Torre-di-Garofoldo et sur la Scrivia. Le même soir, le général en chef de l'armée impériale, tout entière établie derrière la Bormida, tint un conseil de guerre où il fut arrêté qu'on se frayerait le lendemain la route de Plaisance en passant sur le corps des Français.

Le 14, dès l'aube, les Autrichiens défilèrent sur trois ponts, attaquèrent vigoureusement le village de Marengo, et vers dix heures parvinrent à s'y établir. Victor avait plusieurs fois perdu et repris ce village; mais constamment assailli par des troupes fraîches, il avait

fini par plier, et se retirait en désordre. Bientôt tous les efforts de l'ennemi se concentrerent sur Lannes, qui s'était développé pour soutenir Victor, et que la deroute de son collègue compromettait à son tour. Sa gauche se trouvait découverte, et allait être tournée. Bonaparte, qui reconnut l'imminence du péril, vola à son secours avec un bataillon de la garde consulaire et la 72e demi-brigade. En même temps, il envoyait à Cara-Saint-Cyr, qui commandait la réserve, l'ordre de se porter à Castel-Seriolo, sur le flanc gauche des Autrichiens. L'apparition du premier consul produisit, comme toujours, un effet magique. Les troupes de Victor se rallièrent sur San-Juliano. Les grenadiers de la garde, qui n'étaient qu'au nombre de 900, se formèrent en carré à l'extrême droite, y parurent prendre racine, et aussi inébranlables qu'une colonne de granit, fatiguèrent toute l'aile gauche ennemie. Lannes lui même, poussé par le gros de l'armée autrichienne, et criblé par la mitraille de 80 pièces d'artillerie, se mit à pivoter sur l'héroïque phalange, et refusant sa gauche, effectua sa retraite avec un imperturbable sang-froid. Enfin Desaix, accourant à travers pays, vint s'établir en avant de Victor.

On le voit, la bataille n'était pas encore perdue. Mélas, cependant, faute d'avoir senti la portée des mouvements qui s'opéraient à sa gauche, se croyait déja si sûr de la victoire, qu'à trois heures, fatigué d'être en selle depuis le matin, il rentra dans Alexandrie, et laissa à son chef d'état-major Zach le soin d'achever la défaite des Français. Zach pense qu'il suffit d'enlever San-Giuliano. Il forme 5 ou 6,000 grenadiers en colonne, les guide lui-même vers ce village, et ordonne que le reste de l'armee, sans discontinuer le feu sur toute la ligne, suive de loin l'impulsion. A cinq heures, les Autrichiens arrivent à portée de canon des avant-postes de Desaix. Bonaparte juge le moment décisif. Il parcourt au galop le front de ses soldats, et leur jette ces magnifiques paroles : « Amis, c'est « assez reculer ; marchons en avant ! « Vous savez que je couche toujours sur « le champ de bataille..., » et Desaix commence l'attaque. Hélas ! aux premières décharges, une balle atteint Desaix au cœur. Il tombe roide mort ; mais Boudet le remplace, sa division jure de le venger et s'élance avec rage. Ce choc terrible, non-seulement rompt la tête des Impériaux, mais ébranle la colonne dans toute sa profondeur. Bonaparte, avec son regard d'aigle, voit aussitôt moyen de leur porter le dernier coup. Il jette Kellermann fils, qui se tenait à droite de San Giuliano avec quelques escadrons, sur le flanc des grenadiers de Zach, et l'instant d'après, cette masse, déja vacillante, n'est plus qu'une foule confuse qui dépose les armes. Zach lui-même, et tous les officiers de son état-major, rendent leur épée. Alors celles de nos divisions qui rétrogradaient s'arrêtent et reprennent l'offensive, nos tambours battent la charge d'un bout à l'autre de la ligne, et les Impériaux voient avec terreur notre armée, qu'ils croyaient vaincue, s'avancer partout menaçante. En un clin d'œil, leur déroute devient affreuse, et sauf quelques bataillons qui tinrent jusqu'au soir dans Marengo, les corps de toutes armes, encombrant les trois ponts, cherchent, dans un désordre inexprimable, à se mettre en sûreté derrière la Bormida.

Le lendemain, nos troupes se disposaient à franchir la rivière, quand Mélas envoya demander une suspension d'armes. On la lui accorda, et le même jour fut signée la convention d'Alexandrie, en vertu de laquelle les Autrichiens, évacuant l'Italie jusqu'au Mincio, remirent aux Français la ville de Gênes et toutes les places du Piémont et du Milanais.

Marengo (département de). Réuni à la France en 1802, avec les autres départements formés dans le Piémont, ce département était borné au nord par celui de la Sésia, au sud par ceux de la Stura, de Montenotte et de Gênes, à l'est par celui de l'Agagna, et à l'ouest par celui du Pô. Son chef-lieu était Alexandrie.

Mareschal (George), né à Calais en 1658, vint de bonne heure à Paris, où son assiduité aux leçons de Morel, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, le fit remarquer de ce praticien,

qui lui fit avoir la place de *gagnant-maîtrise* à son hôpital, et auquel il succéda plus tard. Felix, chirurgien de Louis XV, le désigna ensuite pour le remplacer.

Presque tous les établissements qui ont été fondés sous ce roi pour les progrès de la chirurgie et le soulagement des pauvres de la capitale, sont dus à l'influence de Mareschal. Il fit nommer, en 1724, deux maîtres chirurgiens pour traiter les malades à la Charité, et cinq démonstrateurs royaux à Saint-Côme. Il fit instituer plus tard des examinateurs pour tous les ouvrages relatifs à son art. Enfin, en 1731, de concert avec la Peyronnie, qu'il s'était donné pour adjoint, il obtint l'organisation de cette académie royale de chirurgie à laquelle la science est redevable de tant de travaux utiles.

Mareschal avait une grande réputation de praticien. On vantait beaucoup sa dextérité dans les opérations. Il rendit plus simple et plus sûre la *taille* par le haut appareil. Il n'a laissé aucun ouvrage; mais les écrits de Dionis, de Brissot, de Garengeot, ainsi que les deux premiers volumes des mémoires de l'Académie royale de chirurgie, renferment de lui d'excellentes observations.

Marescot (Armand-Samuel, marquis de), né à Tours en 1758, fut élevé au collége de la Flèche, puis à l'école militaire de Paris, entra ensuite dans le corps royal du génie, et était déjà capitaine de cette arme en 1792. Il servit en cette qualité à l'armée du Nord, contribua à mettre Lille en état de défense, et se distingua pendant toute la durée du siége mémorable que soutint alors cette place. L'armée française s'étant ensuite portée sur la Belgique, le capitaine Marescot y suivit le général Champmorin en qualité d'aide de camp, et assista au siége d'Anvers, où il servit comme officier de son arme. La perte de la bataille de Nerwinde, en 1792, le ramena, avec l'armée, sur la frontière du Nord. Il refusa d'imiter Dumouriez dans sa défection, rentra dans Lille, et, parmi les travaux de défense qu'il y fit alors exécuter, on cite la ligne de la Deule et du canal de Lille à Douai, et un camp retranché sous la première de ces places pour un corps de 15 à 18,000 hommes. Dénoncé ensuite par le club des jacobins, il fut appelé à Paris; mais bientôt justifié, il fut envoyé au siége de Toulon avec le grade de chef de bataillon. Il y connut Bonaparte, et eut avec lui, après la prise de la ville, une vive altercation.

Rappelé, en 1794, sur la frontière du Nord, il fut chargé de mettre Maubeuge en état de défense, et, peu de temps après, on lui confia la direction du siége de Charleroi, qu'il poussa avec zèle jusqu'au moment de la retraite des généraux Desjardins et Charbonnier (3 juin 1794). Ce siége fut repris le 18; mais, comme Marescot semblait y mettre peu d'activité, Saint-Just ordonna à Jourdan de l'arrêter et de le faire fusiller. Jourdan refusa d'exécuter cet ordre, et Marescot contribua bientôt après, en poussant ses opérations avec plus de vigueur, au gain de la bataille de Fleurus (26 juin). Ce succès lui mérita les grades de colonel et de général de brigade. Il fut nommé général de division après la prise de Maestricht, dont il s'empara le 8 octobre 1794. Porté sur la liste des émigrés vers cette époque, il en fut rayé par Carnot, et envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales, où il fit démolir les fortications de Fontarabie, et fut nommé commandant des pays conquis. Parti ensuite pour l'Allemagne, il y défendit, avec beaucoup de talent, la place de Landau et le fort de Kehl.

Il commandait en chef le génie à Mayence au moment de la révolution du 18 brumaire. Le premier consul le nomma, le 5 janvier 1800, premier inspecteur général de son arme. Il accompagna ensuite Bonaparte en Italie, et fut chargé d'examiner si le passage du grand Saint-Bernard était praticable. Après la victoire de Marengo, il vint à Paris présider le comité des fortifications. Il fit avec distinction la campagne d'Allemagne de 1805, et assista à la bataille d'Austerlitz. Chargé, en 1808, d'inspecter les places des Pyrénées et celles de la Péninsule occupées par les troupes françaises, il suivit le général Dupont en Espagne, et se trouva ainsi à l'affaire de Baylen. Quoique étranger à la honteuse capitulation signée alors

par Dupont, il fut arrêté et destitué à son retour en France; il subit une détention de trois ans, et fut ensuite exilé à Tours.

Le 8 avril 1814, le gouvernement provisoire le réintegra dans son grade de premier inspecteur général du génie; le comte d'Artois le nomma ensuite commissaire du roi dans la 20e division militaire, et Louis XVIII le rétablit dans tous ses grades et dignités. Pendant les cent jours, il accepta les fonctions d'inspecteur dans l'Argone et dans les Vosges, fut mis à la retraite sous la seconde restauration, et néanmoins entra à la chambre des pairs le 5 mars 1819; il reçut plus tard le titre de marquis, et mourut à Vendôme le 25 décembre 1832.

On a de lui : *Relation des principaux siéges faits ou soutenus en Europe par les armées françaises depuis* 1792, Paris, 1806, in-8°; *Mémoires sur l'emploi des bouches à feu pour lancer les grenades en grande quantité* (collection de l'Institut, 1799); *Mémoires sur la fortification souterraine* (Journal de l'École polytechnique, tome IV).

MARET (Hugues-Bernard, duc de Bassano), né à Dijon en 1763, était avocat au parlement de Bourgogne à l'époque de la convocation des états généraux. Il vint alors à Paris, suivit avec assiduité les séances de l'Assemblée nationale, et écrivit un *Bulletin* de ces séances; mais ce bulletin ne devint public qu'après la translation de l'Assemblée de Versailles à Paris. Jusque-là, il n'avait été communiqué qu'à quelques sociétés choisies, et ce fut sur l'invitation pressante de plusieurs des membres de l'Assemblée que Maret se décida à l'imprimer. Inséré bientôt après dans *le Moniteur*, le *Bulletin* de l'Assemblée devint la base fondamentale de la solide existence du journal officiel. Maret continua ce travail jusqu'à la fin de la session. Ce fut à cette époque que, dans le petit hôtel de l'Union, rue Saint-Thomas du Louvre, où il avait établi son bureau de rédaction, il fit la connaissance du lieutenant d'artillerie Bonaparte, qui vint y loger. Une étroite amitié, qui depuis ne s'est jamais démentie, s'établit bientôt entre eux.

Maret avait marché jusqu'en 1791 avec les *jacobins*. Après les événements du Champ de Mars, qui eurent lieu pendant cette année, il se rangea du côté des *feuillants*, et devint un des fondateurs de leur club. Après le 10 août, il fut appelé par Lebrun à la direction d'une division du ministère des relations extérieures, et bientôt après chargé d'aller à Londres, en remplacement du marquis de Chauvelin, pour tâcher d'obtenir de lord Grenville que l'Angleterre ne se prononçât point encore. Il ne réussit pas, et fut obligé de quitter Londres en même temps que M. de Chauvelin, à qui les ministres anglais ne voulaient plus reconnaître de caractère public. Peu de temps après son retour en France, il perdit sa place au ministère des relations extérieures; mais sa disgrâce fut de peu de durée, et le même ministre qui venait de le destituer le nomma ambassadeur à Naples. C'est en se rendant à sa destination qu'il fut arrêté avec Sémonville, ambassadeur à Constantinople, par les troupes autrichiennes qui occupaient le Piémont. Jeté dans le fort de Mantoue, et bientôt après conduit dans la forteresse de Craun, en Moravie, il eut à subir toutes les rigueurs d'une captivité cruelle, qui dura jusqu'au mois de juin 1795. A cette époque, il fut échangé contre la fille de Louis XVI, avec les prisonniers livrés par Dumouriez. De retour en France après de longues et douloureuses souffrances, et bien qu'une loi spéciale eût déclaré que lui et Sémonville avaient honoré le nom français par leur constance et leur courage, il fut laissé à l'écart. Enfin, le Directoire, après l'avoir oublié pendant dix-huit mois, se ressouvint de lui lors des nouvelles négociations qui s'ouvrirent à Lille avec l'Angleterre, et il fut un des commissaires nommés pour aller négocier la paix avec lord Malmesbury. Il était parvenu à obtenir les conditions les plus favorables à la France, lorsque le 18 fructidor vint encore changer la marche des événements. Maret fut alors rappelé ainsi que Letourneur, et remplacé par Treilhard et Bonnier-d'Arco. En 1798, le grand conseil de Milan lui fit don d'une somme de 150,000 francs en biens nationaux, à titre d'indemnité, pour les pertes occasionnées par sa dé-

tention. Ce lui fut un secours précieux, car toutes ses missions avaient dérangé plutôt que rétabli ses affaires.

A son retour, il fut encore oublié, comme il l'avait déjà été, et ce ne fut qu'après le 18 brumaire qu'il fut de nouveau employé. Présenté à Napoléon dès l'arrivée du général, il en avait été accueilli comme une ancienne connaissance, et c'était lui qui avait tenu la plume dans les conférences qui préparèrent le 18 brumaire. Enfin, au mois de septembre 1799, il fut nommé secrétaire général du gouvernement consulaire, et prit dans les affaires la position qu'il y occupa depuis. En qualité de ministre secrétaire d'État, il suivit Napoléon dans toutes ses excursions conquérantes, participa à ses plus secrètes délibérations, et bientôt la disgrâce de Bourienne le laissa presque seul confident intime des pensées et des desseins de l'empereur. Ils rédigeaient ensemble cette polémique à laquelle Napoléon aimait à se livrer dans *le Moniteur*. Les ministres se réunissaient en conseil une fois chaque semaine; mais leurs portefeuilles étaient remis à Maret pour le travail de la signature. Indépendamment de ses attributions spéciales et officielles comme secrétaire d'État, il avait un département qui était celui des affaires d'urgence, de celles qui n'appartenaient à aucun ministère, ou que la confiance du prince en détachait : celles qui s'élevaient hors du territoire de l'empire, et que suscitait la nécessité de changer les institutions des pays conquis, venaient incessamment agrandir la sphère de son travail. Accompagné seulement de deux secrétaires, il transportait son cabinet partout où Napoléon faisait dresser ses tentes. Il était aussi le secrétaire de la grande armée, rédigeait les bulletins, faisait le travail des titres et des dotations, et correspondait avec tous les chefs d'administration. Partout où il portait ses pas, il devait être prêt à fournir des renseignements sur les hommes et sur les choses qui pouvaient mériter l'attention ou seulement piquer la curiosité de Napoléon. C'était encore lui qui tenait le registre secret sur lequel l'empereur consignait ses notes particulières sur cette foule d'hommes, enfants de la révolution, qui pouvaient servir ou nuire à l'accomplissement de ses desseins. Il est aisé de concevoir qu'en rendant à l'empereur de tels services, Maret devait jouir auprès de lui de toute la portion d'influence que pouvait accorder un génie aussi essentiellement actif et dominateur, et l'on peut dire à sa louange qu'il ne profita de son influence que pour faire le bien.

En 1811, Maret fut nommé ministre des relations extérieures en remplacement de Champagny, et créé duc de Bassano dans le courant de cette même année. Il conclut la paix de Presbourg, négocia les nouveaux traités d'alliance offensive et défensive avec les cabinets de Vienne et de Berlin, traités qui furent signés à Paris en mars 1812, c'est-à-dire peu de jours avant le passage du Niémen; enfin, il négocia aussi l'alliance du Danemark; mais il fut moins heureux du côté de la Suède, dont les dispositions changèrent complétement, par suite de l'occupation de la Poméranie.

Maret accompagna ensuite Napoléon à Dresde, et mit la dernière main aux arrangements de l'alliance qui existait entre les souverains réunis dans cette ville. Les dispositions éventuelles relatives à la Pologne y furent réglées de concert avec lui. Au début de la campagne de Russie, il fut mis à la tête du gouvernement provisoire organisé à Wilna. Investi de pouvoirs extraordinaires, tout ce qu'il pouvait juger utile à l'État rentrait dans ses attributions. Il prit la suprême direction sur les autorités de la Lithuanie et sur toutes les autorités françaises et polonaises; il entretint une correspondance suivie avec les généraux en chef qui agissaient en deçà du Borysthène, et avec les gouverneurs français au delà du Niémen. Ses courriers étaient sur toutes les routes de l'Europe. Jamais homme d'État ne fut chargé à la fois d'affaires aussi multipliées et d'une aussi grande variété. D'immenses magasins avaient été formés par ses soins, et ils auraient pu suffire aux besoins de l'armée sans le désordre de la retraite. Le 3 janvier 1813, il fut chargé de demander au sénat une levée de 350,000 hommes, et il l'obtint.

Remplacé, en 1814, au ministère des

relations extérieures par Caulincourt, et sacrifié aux clameurs des partisans de la paix, il ne tomba point cependant dans une disgrâce complète, et il ne quitta Napoléon qu'au moment de son départ pour l'île d'Elbe. Le 20 mars lui rendit le portefeuille de la secrétairerie d'État. Après la bataille de Waterloo, il refusa de prendre part aux délibérations du gouvernement provisoire. Compris dans l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet 1815, il resta d'abord à Paris sous la surveillance de la police; et plus tard, ayant obtenu des passe-ports, se rendit d'abord à Linz en Bohême, puis à Gratz en Silésie. Il rentra en France après quatre ans d'exil, et y vécut dans la retraite au milieu d'honorables amitiés. A la révolution de juillet, il fut nommé pair de France, et, en 1834, il fit partie du ministère des trois jours. Il est mort en 1839. Comme homme d'État, de quelque manière que la postérité le juge, son nom restera toujours inséparable de celui de Napoléon. Nul n'eut une aussi grande part à la confiance de l'empereur, et ne s'en montra plus digne dans les mauvais jours.

Marey, soldat de l'armée du général Marceau, cherchait à sauver du milieu des Prussiens un officier mortellement blessé, lorsque celui-ci, craignant de tomber vivant au pouvoir de l'ennemi, arracha l'appareil qui couvrait ses blessures, laissa couler son sang, et expira dans ses bras. « Et toi, que fais-tu là? » dit un officier prussien à l'intrépide Marey. « J'apprends à mourir. — Rends « tes armes. » Marey s'enfonce sa baïonnette dans la poitrine, et dit : « Tu peux « les prendre maintenant, je ne te les « rends pas. »

Marfée (combat de la). Les mécontents qu'avait soulevés l'administration rigoureuse du cardinal de Richelieu, réunis en 1641, sous la conduite du comte de Soissons, s'assemblèrent près de Sedan. « Leur armée se composait de 7,000 hommes de pied, 2,500 chevaux et 500 dragons; Châtillon, de son côté, avait 8,000 hommes de pied et 2,500 chevaux. Les princes passèrent la Meuse, et se mirent en bataille sur la rive gauche, un peu au-dessus de Sedan. Ils occupaient une plaine étroite entre la rivière et un petit bois nommé la Marfée. Châtillon mit ses troupes en bataille dès le point du jour pour les attaquer; une grande pluie, qui dura de cinq à huit heures du matin, arrêta son mouvement. Il était fort brave, mais indolent et négligent. Il fit marcher son armée en deux colonnes à dix heures du matin. Il entra dans le bois sans le garnir auparavant de tirailleurs. Comme ce bois avait très-peu de profondeur, il comptait le traverser rapidement, et culbuter l'armée des princes qui lui paraissait resserrée dans une plaine trop étroite. Mais ses soldats étaient mécontents d'une retenue injuste qu'on avait faite sur leur paye; les officiers partageaient la haine que ressentait toute la France contre Richelieu. Quoiqu'ils eussent repoussé les premiers bataillons de l'empereur, une décharge inattendue, venant du bois, leur inspira une terreur panique : la cavalerie, qui marchait en tête, se rejeta sur l'infanterie, la renversa et l'entraîna dans sa fuite. La seconde ligne, en voyant courir les soldats de la première, jeta ses armes et ne songea qu'à se sauver. Châtillon se trouva tout à coup sur le champ de bataille avec sept ou huit personnes, et tous ses efforts pour rallier les fuyards furent vains. Praslin et Chalancé, maréchaux de camp de l'armée du roi, et Senecey, colonel du régiment de Piémont, perdirent la vie. Roquelaure, Uxelles et Person furent faits prisonniers avec 4,000 soldats et près de 700 officiers; toute l'artillerie, le bagage et la caisse militaire, contenant 400.000 livres, tombèrent au pouvoir des vainqueurs (*). » Mais la mort du comte de Soissons, tué dans ce combat, atténua pour Richelieu le mauvais effet de la victoire des princes.

Marguerit, ancienne seigneurie de Normandie, érigée en marquisat en 1731.

Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, née en 1425, était fille du bon roi René, *souverain titulaire des royaumes de Jérusalem, de Naples et de Sicile*, mais qui, dans ces trois royaumes, ne possédait pas un seul château, et était, de plus, criblé de

(*) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXIII, p. 156.

dettes. Pendant longtemps il ne put parvenir à marier sa fille; car il n'était si mince seigneur qui ne se crût le droit ne refuser une princesse qui, au dire des contemporains, était des plus accomplies, mais qui avait le tort irréparable d'être fille du plus pauvre et du moins puissant de tous les princes de la chrétienté. Cependant le temps devait venir où ce qui avait été un obstacle allait devenir la raison de l'élévation de Marguerite. Henri VI, roi d'Angleterre, quoique âgé de 23 ans, n'avait pas cessé d'être sous la tutelle de son oncle, le duc de Glocester; mais ce duc avait dans le conseil de puissants ennemis. Pour combattre son influence, ils songèrent à donner à l'Angleterre une reine qui pût s'emparer de l'esprit du jeune monarque; et, pour avoir cette reine à leur devotion, ils résolurent de faire la fortune de quelque pauvre princesse. Marguerite leur convenait sous tous les rapports. Suffolk alla la demander en mariage de la part de Henri VI; et comme, loin de réclamer une dot du roi René, on lui promit, pour prix de cette union, la restitution de ses comtés du Maine et de l'Anjou, alors encore au pouvoir des Anglais, l'affaire fut promptement arrangée : la jeune fiancée prit, en 1445, avec Suffolk la route de l'Angleterre.

Le reste de la vie de Marguerite appartient à l'histoire de ce pays, et nous ne ferons qu'en indiquer les principaux événements. Habile, fière, courageuse, mais changeante et pleine de caprices, elle voulut s'emparer du pouvoir, et porta, pour atteindre ce but, le trouble dans le royaume.

Après la mort de Glocester, elle crut pouvoir gouverner selon son bon plaisir, et fit nommer premier ministre le marquis de Suffolk, son conseiller, que la rumeur publique accusait d'être son amant, ce qui n'est guère croyable, puisque Suffolk avait alors près de 60 ans, presque trois fois l'âge de la reine. Quoi qu'il en soit, la *guerre des deux roses* éclata. Sans doute l'ambition de Marguerite en fut une des causes principales, et au milieu de cette lutte sanglante, Henri VI, qui toujours s'était montré faible d'esprit, devint complétement fou. Marguerite se mit alors à la tête des armées, en le traînant après elle pour s'en faire un drapeau. Elle avait déjà livré et gagné plusieurs batailles, lorsque la trahison lui fit perdre celle de Northampton, et livra Henri VI à Warwick, qui fit aussitôt donner à la reine, au nom de son époux, l'ordre de se rendre à Londres. Marguerite jura de n'y reparaître qu'à la tête d'une armée, et son fils dans les bras, elle se mit à parcourir l'Angleterre, rassemblant ses partisans, qui bientôt furent nombreux. De nombreuses batailles suivirent, et, dans plusieurs, Marguerite montra un courage viril qui, plusieurs fois, dégénéra en cruauté. Celle d'Exham sembla être le dernier coup porté à ses espérances; et ce fut après cette bataille, que, fugitive, elle tomba au milieu d'une bande de voleurs qui allaient la dépouiller de ses pierreries, lorsque, s'avançant courageusement vers l'un d'eux, elle lui présenta son fils avec ces seuls mots : « *Sauve le fils de ton roi!* » Touché de sa noble confiance, le brigand la prit sous sa protection, et la conduisit au rivage de France, où tous deux s'embarquèrent.

Marguerite, après avoir vainement sollicité des secours de Louis XI, se résignait à n'être plus reine, lorsque le tout-puissant Warwick, abandonnant le parti d'Édouard IV, vint offrir la royauté à celle qu'il avait renversée du trône. Marguerite eut l'imprudence d'accepter, et après la terrible bataille de Tewkesbury, vit massacrer son fils sous ses yeux. La politique engagea seule le vainqueur à épargner les jours de Marguerite, proche parente du roi de France, dont la vengeance était à craindre. Elle fut enfermée dans la Tour, dont elle ne sortit qu'au bout de quatre années. Louis XI s'était enfin décidé à la racheter au prix de 50,000 écus. Marguerite revint alors en France, où elle mourut en 1482, âgée de 57 ans.

MARGUERITE DE BOURGOGNE, reine de Navarre, fille de Robert II, duc de Bourgogne, et petite-fille de saint Louis par sa mère, fut fiancée à Louis le Hutin en 1299, et mariée en 1305. Convaincue d'adultère, ainsi que ses belles-sœurs Blanche et Jeanne (voyez BLANCHE DE BOURGOGNE), elle fut rasée et enfermée au Château-Gaillard, où elle périt étranglée, par ordre de son mari,

à l'âge d'environ 25 ans. Elle avait eu de ce prince une fille qui fut *Jeanne de Navarre*. (Voyez ce mot.)

MARGUERITE D'ÉCOSSE, première femme de Louis XI, fille de Jacques Ier, roi d'Écosse, naquit vers 1425. Fiancée à l'âge de trois ans au dauphin de France, qui n'en avait que cinq, elle fut amenée de bonne heure à la cour de France, où devait se faire son éducation. Elle avait alors douze ans à peine; mais on obtint une dispense, et le mariage fut célébré en dépit du roi d'Angleterre, qui avait vainement essayé de s'y opposer. En grandissant, Marguerite se montra de plus en plus aimable, douce, agréable à tous. Le roi et la reine l'aimaient tendrement, et son soupçonneux mari lui-même vivait avec elle en bonne intelligence. Elle passait les jours et les nuits à faire des lais, des ballades, et toutes sortes de poésies, et son amour pour les poëtes était tel, qu'un jour, voyant endormi, dans une des salles du Louvre, Alain Chartier, l'un des meilleurs poëtes du temps, elle l'embrassa, en disant aux dames qui la suivaient: « *Ce « n'est point a l'homme que j'ai donné « un baiser, c'est a la bouche d'où sor- « tent de si belles choses.* »

Un gentilhomme de la cour, Jamet du Tillet, étant entré par hasard un soir dans la chambre de la dauphine, la trouva, comme c'était assez sa coutume, assise sur son lit, entourée de ses dames, et devisant avec elles sans lumière, comme c'était assez sa coutume. Or, ce soir-là le sire d'Estouteville se trouvait dans la chambre de la dauphine; il n'en fallut pas davantage pour éveiller les soupçons de Jamet du Tillet, et, comme c'était un méchant homme, il se mit à tenir sur Marguerite les propos les plus déshonorants, et finit par animer contre elle le dauphin son mari, qui, dit-on, la traita assez rudement.

Quoi qu'il en soit, la jeune dauphine sembla dès lors en proie à un profond chagrin, et bientôt, atteinte d'une pleurésie, l'agitation de son esprit rendit mortelle une maladie qu'en tout autre temps on eut facilement guérie. Dans son délire, la triste jeune femme révéla, sans s'en douter, la cause de son mal. « *Ah! Jamet, Jamet,* l'entendit-on dire « plusieurs fois, *vous en êtes venu à « votre intention; si je meurs, c'est « par vous, et par les bonnes paroles « que vous avez dites de moi sans « cause ni raison.* » D'autres fois, elle se frappait la poitrine, en disant : « *Sur « mon Dieu, sur mon baptême, je n'ai « pas mérité cela; jamais je n'eus un « tort envers monseigneur le dau- « phin.* » La raison lui étant revenue à l'heure de la mort, et son confesseur l'exhortant à pardonner à ses ennemis, elle en excepta Jamet, auquel, par trois fois, elle refusa de faire grâce. S'y étant enfin décidée, sur les exhortations de son confesseur, on l'entendit s'écrier après, avec amertume : « *Ah! si ce n'é- « tait contre la foi de mon mariage, « je regretterais bien d'être venue en « France.* » Elle expira en 1444, âgée de vingt ans à peine; ses dernières paroles, qui indiquent suffisamment l'état de son âme, furent : « *Fi de la vie! « qu'on ne m'en parle plus.* »

MARGUERITE DE FRANCE, *duchesse de Berri et de Savoie*, née à Saint-Germain en Laye, le 5 juin 1523, de François Ier et de la reine Claude, fut mariée en 1559 à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, et mourut en 1574, à l'âge de 51 ans. Elle protégea les sciences et les lettres, et l'école de Turin devint, sous son règne, la plus florissante de toute l'Italie.

MARGUERITE DE PROVENCE, fille aînée de Raymond Béranger, comte de Provence, fut mariée, le 27 mai 1234, à Louis IX, que l'on a si justement surnommé le *saint*. La reine Blanche avait fait demander pour son fils la main de Marguerite, qui n'était encore qu'une enfant, mais qui, au dire des chroniqueurs, promettait « d'être belle de visage, plus belle de foi, et élevée dans les bonnes mœurs et la crainte du Seigneur. » Le comte de Provence n'avait point d'enfant mâle, et peut-être, en préparant ce mariage, la prudente et politique Blanche avait-elle pour la couronne de France des projets d'agrandissement. Quoi qu'il en soit, l'archevêque de Sens et le sire de Nesle allèrent chercher en Provence la jeune fiancée, et la ramenèrent à Sens où fut célébré le mariage, qui toutefois ne fut consommé que quatre ou cinq ans après,

Digitized by Google

la jeune fille n'étant pas encore nubile. Le roi avait alors 20 ans.

Élevée à la cour la plus polie et la plus lettrée de l'Europe, Marguerite se montra, par ses vertus autant que par la supériorité de son esprit, la digne épouse du grand homme auquel Dieu l'avait unie. Aussi Louis IX aimait-il tendrement sa jeune femme, et leur union eût été des plus heureuses sans l'étrange jalousie que conçut pour sa bru, la reine mère. Cette femme illustre avait bien mérité, par son admirable conduite durant une régence qu'elle sut rendre aussi glorieuse qu'elle était difficile, la déférence que lui montra toujours son fils; mais elle eut le tort de ne vouloir partager avec aucune autre les marques de cette déférence, et Marguerite, dont la douceur et la timidité cachaient une âme devouée et courageuse, eut beaucoup à souffrir du caractère impérieux de sa belle-mère, qui, tant qu'elle vécut, gouverna le royaume et la famille royale. Joinville nous a laissé à ce sujet diverses anecdotes (voy. plus haut, pag. 350).

Plus pieuse et moins politique que la reine mère, Marguerite ne vit pas, ce semble, avec autant de terreur que celle-ci, Louis IX partir pour la croisade, où elle eut même le courage de le suivre. Pendant l'expédition de Mansourah, cette princesse, qui était restée à Damiette avec les autres dames, enceinte, et presque totalement privée des secours que nécessitait son état, se vit assiégée par les Sarrasins, et, dans cette triste situation, apprit, pour comble de malheur, que son époux venait d'être fait prisonnier. Ce fut alors, selon ce que rapporte Joinville, que, craignant plus que la mort de tomber entre les mains des ennemis des chrétiens, elle se jeta aux pieds d'un vieux chevalier de sa suite, et qu'après lui avoir fait promettre d'avance de lui accorder ce qu'elle lui demanderait, elle lui adressa cette héroïque prière : « Seigneur, ce « que je vous demande sur la foi que « vous m'avez engagée, c'est que si Da- « miette est prise par les Sarrasins, « vous me coupiez la tête, et ne me « laissiez pas tomber vivante entre les « mains des infidèles. » La réponse du chevalier ne se fit pas attendre, et dans sa simplicité, elle est peut-être aussi héroïque que la demande de la reine : « Vous serez obéie; j'y avais déjà pensé. »

Trois jours seulement après celui où Marguerite apprit la captivité de son époux, elle accoucha d'un fils auquel, à raison des tristes circonstances dans lesquelles il était né, elle donna le nom de *Tristan*. Quelques heures seulement après sa délivrance, ayant appris que la garnison voulait rendre la ville aux Sarrasins, l'héroïque Marguerite fit venir autour de son lit les principaux officiers, et relevant leur courage, les fit renoncer à une résolution qui, comme elle le prévoyait, devait amener la ruine des croisés. Damiette étant, bientôt après, devenue partie de la rançon de Louis IX, la reine dut quitter cette ville, et alla à Saint-Jean d'Acre attendre, avec les autres dames, le roi, qui devait s'y rendre. Ce fut là qu'elle apprit la mort de la reine Blanche, et qu'elle pleura amèrement celle qui s'était montrée pour elle une injuste et ombrageuse rivale, s'affligeant surtout de la douleur qu'allait en ressentir le roi, et du dommage que pouvait en éprouver le royaume, à la tête duquel Blanche se trouvait comme régente en l'absence de son fils. Les deux époux, décidés par cet événement à quitter l'Égypte et à revenir en France, où la présence de Louis IX était grandement nécessaire, se rejoignirent à Tyr, où ils s'embarquèrent enfin en 1254. Durant la traversée, qui fut longue et pénible, Marguerite ne perdit pas courage un seul instant, et on lui dut le service signalé d'avoir alors empêché son mari d'abdiquer une royauté dans laquelle il déploya de si hautes vertus, mais qu'il regardait comme un obstacle au but qu'il voulait donner à sa vie : la délivrance du saint sépulcre.

A partir de la mort de la reine Blanche, Marguerite devint le conseil secret de son époux; mais jamais cette femme, aussi modeste que distinguée, ne prit aucune part ostensible au gouvernement. Sévère dans ses mœurs, et vivant sur le trône avec la même austérité qu'elle eût pu le faire dans un cloître, la reine Marguerite eut le tort de se montrer parfois quelque peu dragon de vertu, comme, par exemple, dans le cas où elle

répondit aux poésies amoureuses que, selon l'usage, lui avait adressé un poëte de cette Provence où elle était née, et pour les habitudes de laquelle elle eût dû se montrer plus indulgente, en exilant aux îles d'Hyères le galant troubadour. Après la mort de son époux, auquel elle avait donné onze enfants, Marguerite vécut dans la retraite, ne s'occupant plus que d'œuvres de charité et de fondations pieuses. Un moment, dit-on, elle songea à revendiquer la souveraineté de la Provence; mais le pape ayant tranché le débat en faveur de Charles d'Anjou, qui avait épousé une des sœurs de Marguerite, la pieuse reine se soumit sans murmurer à la décision du successeur de saint Pierre.

La reine Marguerite mourut en 1295, au couvent des religieuses de Sainte-Claire, qu'elle avait fondé dans le faubourg Saint-Marcel. Son corps fut transporté à Saint-Denis, où il reçut les honneurs de la sépulture royale qui lui étaient dus.

MARGUERITE DE VALOIS OU D'ANGOULÊME, sœur de François Ier, naquit à Angoulême, en 1492, et fut mariée, à l'âge de 17 ans, à Charles IV, dernier duc d'Alençon. Avant de contracter cette union, elle avait été recherchée en mariage par Charles-Quint, qui n'était encore que roi d'Espagne, et par le connétable de Bourbon, qui eut pour elle une passion durable et profonde, comme la haine qu'il portait à Louise de Savoie.

Marguerite était fort instruite, et parlait couramment l'italien et l'espagnol; mais, outre son aptitude pour les lettres et les sciences, elle en avait encore une assez prononcée, ce semble, pour la politique, et son frère la chargea de plusieurs missions diplomatiques, qu'elle accomplit avec finesse et souvent avec bonheur.

Devenue veuve sans enfants en 1525, c'est-à-dire quand son frère, ayant perdu la bataille de Pavie, se trouvait prisonnier en Espagne, Marguerite apprenant qu'il était tombé malade de chagrin à Madrid, se rendit près de lui, et dans le but de lui prodiguer ses soins, et dans celui de traiter de sa rançon; pour cette dernière mission, la duchesse d'Alençon avait reçu les pleins pouvoirs de Louise de Savoie, sa mère, alors régente du royaume. Ayant complétement échoué près de l'astucieux Charles-Quint, elle revint en France, non sans avoir couru la chance d'être déloyalement arrêtée par ordre du roi d'Espagne.

En 1527, la duchesse d'Alençon, âgée de 35 ans, mais toute charmante encore, se maria en secondes noces avec Henri d'Albret, roi de Navarre. De cette union naquirent deux enfants, dont l'aîné, un fils, mourut dans son enfance; le second fut Jeanne d'Albret. (Voy. ce nom.)

Lorsqu'éclaterent en France les troubles religieux, Marguerite ouvrit, dans ses petits États de Navarre, un généreux asile aux réformés, ce qui l'a fait souvent soupçonner d'hérésie. Parmi eux qu'elle reçut et traita avec distinction, nous citerons Berquin et Étienne Dolet, qui, depuis, furent brûlés comme hérétiques; Calvin, non encore chef de secte, mais déjà zélé protestant; enfin Clément Marot, que souvent on a désigné comme son amant, et qui, on le sait, était véhémentement soupçonné d'hérésie.

Une tolérance si peu ordinaire dans ce temps de fanatisme souleva contre Marguerite, quoi qu'en prétende la *Biographie universelle*, et la Sorbonne et l'Université; Noël Béda, syndic de la faculté de théologie, déféra à cette faculté un poëme de la reine de Navarre, intitulé : *le Miroir de l'âme pécheresse*, prétendant prouver que, parce que dans ce livre Marguerite ne parlait ni des saints, ni du purgatoire, elle ne croyait pas à ces deux dogmes du catholicisme. La reine de Navarre fut acquittée en Sorbonne, et, à quelque temps de là, Noël Béda, glorieux et triomphant tant qu'il ne s'en était pris qu'à des écrivains moins haut placés, comme Érasme et Lefebvre d'Étaples, se vit conduire au mont Saint-Michel, où on l'enferma, pour lui apprendre à calomnier les poésies des reines et princesses de sang royal.

Les professeurs du collége de Navarre jouèrent publiquement sur leur théâtre, en 1533, la reine Marguerite, qu'ils désignaient comme une insensée, égarée par l'esprit de secte. Et le roi

ayant voulu, pour venger sa sœur, faire arrêter les auteurs et les acteurs d'une farce dont l'esprit ne tempérait pas la grossièreté, les écoliers, le principal à leur tête, repoussèrent à coups de pierres les officiers du roi, et l'affaire n'eut pas de suite.

Si on examine aujourd'hui à fond cette terrible accusation d'hérésie lancée par la Sorbonne à la tête de Marguerite, et qui, si cette femme charmante n'eût eu dans les veines quelques gouttes de sang royal, aurait pu lui coûter si cher, on trouvera que, fort sceptique, aussi bien que François Ier, Marguerite n'était au fond ni très-catholique, ni protestante, et que son doute s'étendait bien loin, s'il est vrai, comme on le raconte, qu'un jour, voyant mourir une de ses femmes, et la regardant attentivement au moment de la lutte suprême, à l'heure où tout le monde, frappé de terreur, se détournait de l'agonisante, elle dit à quelqu'un qu'elle épiait le moment où l'âme quitterait le corps, *voulant voir s'il sortirait vent ou souffle.* Mais quoi qu'il en soit de ses croyances religieuses, Marguerite fit, de concert avec son frère et les du Bellay, les plus grands efforts, qui, malheureusement, furent infructueux, pour rapprocher les protestants et les catholiques.

La conduite de Marguerite a été diversement jugée; les uns en ont fait une dévergondée, une sorte de Messaline, digne sœur du libertin François Ier, tandis que d'autres la représentent comme un ange de vertu, dont la calomnie seule a pu attaquer la réputation. Dans le milieu est la vérité sans doute; la spirituelle et gracieuse duchesse d'Alençon eut peut-être des amants, mais sa conduite fut loin d'être un scandale, et l'austère Jean d'Albret eut peu de chose à pardonner à celle dont il avait fait sa femme. En prenant à la lettre ce que dit Brantôme de cette princesse, « qu'en fait de joyeusetés et de galanteries, elle montroit qu'elle savoit plus que son pain quotidien, » on doit se rappeler du moins que *joyeusetés* et *galanteries* ne se prenaient pas toujours alors comme aujourd'hui en mauvaise part. On doit surtout repousser, ce nous semble, le soupçon d'une intimité coupable avec son frère, qui pouvait la chérir tendrement, l'appeler sa *Mignonne* et *la Marguerite des marguerites*, sans que la morale fût aucunement offensée.

Marguerite de Valois mourut dans un château près de Tarbes, en 1549, dans la 57e année de son âge. On a d'elle *l'Heptaméron*, recueil de nouvelles dans le genre du *Décaméron*, livre plein d'imagination dans lequel la reine de Navarre se montre conteuse spirituelle, moitié gaie et moitié sérieuse, vrai génie de la renaissance, à demi chrétien et à demi païen; *le Miroir de l'âme pécheresse*, livre ascétique dont nous avons déjà eu l'occasion de parler; un *Dialogue mystique*; un recueil de *poésies*, publiées après sa mort par un de ses valets de chambre, Sylvius de la Haie, sous le titre de *Marguerites de la Marguerite des princesses* (*); six ouvrages de théâtre, dont quatre *mystères* et deux *farces*; une *Complainte pour un prisonnier*, qu'on croit être François Ier, et d'autres vers; enfin, plusieurs ouvrages restés manuscrits, et une volumineuse correspondance, dont une partie vient d'être publiée par M. Génin, dans la collection de la *Société de l'histoire de France.*

Les *Contes* de la reine de Navarre, qu'on a souvent cités comme preuve de la liberté de mœurs de cette reine, n'ont rien dans leur liberté qui dépasse celle des auteurs contemporains; le style en est même plus décent que celui de quelques prédicateurs du temps. Ils sont le récit fidèle, sous des noms supposés, d'aventures dans lesquelles Marguerite elle-même est souvent en jeu.

Ses *poésies*, où se montre éminemment, par le mélange de pensées mondaines et ascétiques, le caractère de la renaissance, se font remarquer par une grâce et une facilité extrêmes.

Ses lettres, qui achèvent de nous la révéler, la montrent pleine de cœur et de bon sens aussi bien que d'esprit. Il y en a sur tous les tons, et quelques-unes, fort quintessenciées, annoncent de loin l'hôtel Rambouillet : elles sont

(*) Littéralement : *Perles de la perle des princesses.* On sait que *margarita*, en latin, signifie *perle.*

adressées à l'évêque Briçonnet, bel-esprit du temps. Marguerite s'est peinte elle-même, dans une lettre à Montmorency, où elle dit, en parlant d'une de ses amies qu'il s'agissait de convaincre : « Vous connoissez ma condition et la « sienne, si différentes, que ce n'est jeu « bien party; car de défaire l'opinion « d'une femme que personne n'a sceu « gaaigner par une que vous sçavez qui « s'est laissé gaaigner à tout le monde, « si Dieu n'y faict miracle, je n'y voy « nulle bonne issue. » Ailleurs, la reine de Navarre, entourée de toutes les grandeurs, heureuse en apparence, a dit en parlant d'elle-même, qu'elle *avait porté plus que son faix de l'ennui commun à toute créature bien née* : réflexion touchante que rend profonde ce *toute créature bien née*.

Marguerite de Valois, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, naquit en 1552. Douée de tous les charmes de la beauté et de l'esprit, elle fut de bonne heure corrompue par les mœurs de la cour licencieuse au milieu de laquelle elle vivait; aussi, lorsqu'en 1572 elle épousa le prince de Béarn, depuis Henri IV, le libertin Charles IX put dire, avec un révoltant cynisme d'expression : « qu'en donnant sa sœur « Margot au prince de Béarn, il la don- « noita tous les huguenots du royaume. » Peut-être, en effet, la rusée Catherine avait-elle compté sur les charmes de sa fille pour hâter une pacification qu'elle désirait. Quoi qu'il en soit, Marguerite, zélée catholique, et qui, à l'époque de son mariage, avait pour principal amant le duc de Guise, ne sembla guère se tourner du côté des protestants, que sa facile beauté ne séduisit pas, à commencer par Henri IV, dont les mœurs étaient aussi dissolues que les siennes, et qui cherchait ses plaisirs hors d'un mariage où la politique seule avait été consultée, et auquel s'était constamment opposée la vertueuse Jeanne d'Albret.

Les noces de Marguerite et de Henri IV furent comme le signal de la Saint-Barthélemy, dont le roi de Navarre et la reine elle-même faillirent être victimes. Depuis longtemps on prédisait que *la livrée de ces noces serait vermeille*, et qu'il *y serait versé plus de sang que de vin*; cependant la jeune reine de Navarre ignorait le complot, ce semble; et voici comment elle-même raconte ce qui lui arriva dans cette affreuse nuit : « Comme j'étois la plus endormie, dit- « elle, voici un homme frappant des « pieds et des mains à la porte de ma « chambre, criant : *Navarre, Navarre*; « ma nourrice pensant que c'étoit le roi « mon mari, courut vitement à la porte; « un gentilhomme, déjà blessé et pour- « suivi par des archers, entra avec eux « dans ma chambre. Luy se voulant ga- « rantir, se jette dessus mon lit; moi, « sentant cet homme qui me tient, je « me jette à la ruelle, et lui après moi, « me tenant toujours à travers du corps. « Je ne savois si les archers en vouloient « à lui ou à moi, car nous criions tous « deux, et étions aussi effrayés l'un que « l'autre. Enfin Dieu voulut que M. de « Nançay, capitaine aux gardes, vint, « qui, me trouvant en cet état-là, en- « core qu'il eût de la compassion, ne « put se tenir de rire, et se courrouça « fort aux archers, les fit sortir, et me « donna la vie de ce pauvre homme qui « me tenoit, et que je fis coucher et « panser dans mon cabinet, jusqu'à ce « qu'il fût du tout guéri, et changeai « bien vite de chemise, parce qu'il m'a- « voit couverte de sang. » Ce court récit suffit à montrer que du moins la galante Marguerite avait l'âme bonne; elle en donna de nombreuses preuves pendant tout le cours de sa vie, et notamment dans l'affaire de son frère, le duc d'Alençon, où elle déploya en outre un grand courage. Tendrement attachée à ce prince, elle n'eut pas plutôt appris que, à la suite d'un différend survenu entre lui et le roi Henri III, il était détenu prisonnier dans sa chambre, qu'elle vola s'enfermer avec lui. Plus tard, en facilitant l'évasion du captif, elle s'exposa à la colère du roi, qui, incapable de sentir ou même de reconnaître le beau, la punit de sa belle action.

Marguerite, qui, dit-on, n'aima jamais son mari, lui donna pourtant à l'occasion, à lui aussi, des preuves de dévouement, et notamment en sollicitant vivement, quoique vainement pendant longtemps, la permission de l'aller retrouver en Béarn, lorsqu'après le mas-

sacre de la Saint-Barthélemy il fut enfin parvenu à s'échapper de la cour de France. Elle le rejoignit à Pau, malgré la défense de son frère; et, en échange des bons procédés qu'elle avait pour lui, Henri IV lui accorda l'exercice de son culte dans l'intérieur du palais. Les deux époux vécurent en bon accord durant cinq années; mais l'intolérance du protestant Dupin, secrétaire du roi, rompit cette heureuse union. Il fit arrêter et jeter en prison quelques paysans catholiques qui avaient essayé d'entrer à la chapelle pour y entendre la messe. Marguerite n'ayant pas obtenu la satisfaction qu'elle demandait pour un acte arbitraire qu'elle considérait comme un outrage personnel, quitta le Béarn, et revint se fixer à la cour de France, où elle reprit, dit-on, le cours de ses galanteries. Les choses allèrent fort loin, ce semble, car Henri III lui-même en fut scandalisé, et fit subir à sa sœur de tels affronts, que Henri IV, par respect pour lui-même, envoya sommer son beau-frère de déclarer la cause de ses mauvais procédés pour son épouse. Les explications furent peu satisfaisantes, sans doute, car, en retournant en Béarn, la reine de Navarre y fut reçue avec une froideur glaciale par son époux. Bientôt se séparant de lui de nouveau, et n'osant retourner près de son frère, elle s'empara de l'Agénois sous un frivole prétexte, et se mit dans une sorte de révolte vis-à-vis des deux rois, se rendant redoutable par le nombre de serviteurs dévoués que lui attiraient ses charmes séducteurs.

Henri IV, devenu roi de France par la mort du frère de Marguerite, et ne craignant plus désormais ce puissant ennemi, songea à rompre une union si mal assortie; mais Marguerite, s'y refusant obstinément, se retira comme dans une forteresse dans le château d'Uzès en Auvergne, qui faisait partie de son apanage. Il paraît, du reste, qu'elle refusait surtout la séparation par haine pour Gabrielle d'Estrées, que le roi songeait à épouser; car, dès que la duchesse de Beaufort fut morte, elle consentit au divorce, stipulant, pour toute condition, qu'il lui serait assuré une pension convenable et qu'on payerait ses dettes, qui étaient immenses. Le roi consentit à tout, et pleura même, dit-on, en recevant le consentement qui rompait à jamais une union, malheureuse par sa faute peut-être autant que par celle de Marguerite.

Cependant la reine répudiée, qui aimait les lettres et les arts, se trouvait durement exilée au fond de l'Auvergne, quoiqu'elle y fût entourée d'une sorte de cour; elle arriva à Paris sans en avoir fait avertir le roi, ce qui n'empêcha pas Henri IV de l'envoyer complimenter, et d'ordonner qu'elle fût traitée selon son rang. Les Parisiens, qui au fond avaient toujours aimé les Valois, dont les défauts aussi bien que les qualités étaient en parfaite harmonie avec le caractère français, n'avaient pas besoin d'être exhortés à bien accueillir une reine généreuse jusqu'à la prodigalité, et dont la vie entière se passait en fêtes et en plaisirs élégants. Marguerite se fit bâtir un palais dans la rue de Seine; et cette résidence, digne en tout point de l'héritière de ces Valois qui avaient aidé si puissamment le génie éminemment artiste de la renaissance, ne tarda pas à devenir le rendez-vous des plus spirituels, aussi bien que des plus galants seigneurs de France; car dans cette cour, aussi bien que jadis dans celle de François Ier, les vers et l'amour étaient la grande affaire. Henri IV se montra indulgent pour des fautes que son propre libertinage ne lui donnait guère le droit de condamner; mais sa rigide économie ne lui fit pas supporter avec une égale patience les prodigalités de l'épouse répudiée; sans cesse il l'exhortait à être plus ménagère, à quoi elle répondait en badinant, que « la prodigalité était chez « elle un vice de famille. » C'était là la seule excuse qu'elle donnât à des emprunts constants, que presque toujours le trésor royal se voyait enfin obligé de rembourser. Du reste, Henri ne refusa jamais d'assister aux somptueuses fêtes qui l'entraînaient dans ces désordres financiers; et on ne voit pas que jamais il se soit montré rigoureux envers cette princesse, sinon en la forçant d'assister au sacre et au couronnement de Marie de Médicis, qu'il épousa en 1610.

Marguerite mourut à Paris en 1615, c'est-à-dire cinq ans environ après la

mort de son mari; elle avait atteint l'âge de soixante-trois ans sans abandonner sa vie de galanterie. Son corps fut inhumé à Saint-Denis; mais son cœur fut déposé au couvent des Filles-du-Sacré-Cœur, qu'elle avait fondé. Ce fut aussi elle qui fit élever le couvent des Petits-Augustins, sur l'emplacement duquel se voit aujourd'hui l'École des beaux-arts. Lorsqu'en 1820 ce couvent fut démoli, on y trouva et on transporta à la bibliothèque du roi une plaque en marbre noir, qu'on y voit encore aujourd'hui, et sur laquelle on lit, gravée en lettres d'or, une épitaphe de Marguerite, composée, dit-on, par elle-même. On voit aussi à la même bibliothèque, en autographe de sa propre main, un écrit sur *le néant des grandeurs*, lequel semble indiquer que, comme l'autre Marguerite, celle-ci, entourée de plaisirs et de grandeurs, reconnut de bonne heure, au milieu de sa vie dissipée, le néant des joies humaines. On a, en outre, de cette princesse des *poésies* fort agréables et de charmants *mémoires*, qui, sous un style badin et négligé, offrent une peinture fidèle, quoique souvent incomplète, des événements qui se passèrent à la cour de France de 1565 à 1587, époque qu'embrassent ces mémoires.

MARGUILLIERS. — On appelle ainsi les laïques qui sont chargés d'administrer les affaires et les biens des fabriques des paroisses et des confréries. Ce mot vient du nom latin *matriculari*, qui servait à désigner et les pauvres nourris par la paroisse et inscrits sur un registre (*matricula*), et les distributeurs de ces aumônes, dépositaires du registre où étaient inscrits ceux qui devaient y avoir part. Encore aujourd'hui, dans un grand nombre de paroisses de campagne, les marguilliers quêtent eux-mêmes dans l'église, ont soin de parer l'autel, de sonner les cloches, etc. Il n'en était pas ainsi, même autrefois, dans les paroisses des grandes villes. Ainsi, à Paris, il y avait deux classes de marguilliers. Les uns étaient appelés *marguilliers d'honneur* ou *premiers marguilliers;* ils étaient ordinairement au nombre de deux. On choisissait le plus souvent, pour remplir ces places, des magistrats ou d'autres personnes constituées en dignité, et dont la protection pouvait être utile à la fabrique. Les autres marguilliers étaient appelés *comptables*, parce qu'ils régissaient les biens des fabriques. Ils en rendaient compte un an ou six mois après la fin de leur exercice.

Aujourd'hui, les marguilliers sont choisis au scrutin parmi les membres du conseil de fabrique. Ils sont au nombre de trois, sans compter le curé ou le desservant de la paroisse, qui, de droit, fait partie de leur bureau.

MARIAGE. — Chez toutes les nations soumises au joug social, l'union de deux personnes de sexe différent fut considérée comme un acte important, dans lequel les lois se crurent obligées d'intervenir, et qu'elles soumirent à des règles. Mais chez les peuples les plus rapprochés de l'état de nature, on aurait cru attenter au plus précieux des biens, à la liberté, en réglementant cet acte, et en contrariant dans les jeunes gens le sentiment qui les appelle les uns vers les autres. Les jeunes gens jouissaient donc sur ce point de la plus grande indépendance, et étaient eux-mêmes les arbitres de leur sort. Chez les Celtes, quand une fille avait atteint l'âge nubile, c'était elle qui disposait de sa main et choisissait son époux. Conformément aux lois, ses parents accordaient alors l'entrée de leur maison à tous ceux qui la recherchaient, lorsqu'il y avait convenance d'âge, de naissance et de rang. Sitôt qu'elle disait que son inclination était fixée, ils les invitaient à un banquet, et c'était là qu'elle faisait sa déclaration de la manière suivante : elle prenait un vase rempli d'eau pour donner à laver aux prétendants, et celui à qui elle le présentait le premier était celui avec qui elle désirait s'unir en mariage. Justin, en racontant la fondation de Marseille, l'an 600 avant Jésus-Christ, rapporte que les Phocéens, fondateurs de cette ville, ayant abordé sur les côtes de la Gaule, Simos et Protis, leurs chefs, qui s'étaient rendus à la cour du roi de ces contrées pour lui demander un asile, s'y trouvèrent le jour du festin nuptial de Gyptis, fille de ce prince, et qu'y ayant été invités, ce fut à Protis que Gyptis présenta l'eau, déclarant ainsi,

selon la coutume de son pays, que c'était à lui qu'elle voulait s'unir.

Nous ne connaissons rien de la manière dont se contractaient les mariages chez les tribus germaniques, dans les temps où elles habitaient encore au delà du Rhin. Tout ce que nous savons, c'est que quand elles eurent franchi cette barrière et se furent fixées dans la Gaule, elles adoptèrent sur ce point la législation romaine, puis se soumirent aux prescriptions canoniques, par le fait de leur conversion à la religion chrétienne. Mais il faut reconnaître que ces prescriptions ne furent prises qu'en très faible considération par ces hommes ignorants et brutaux qui avaient renié leurs dieux par politique et non point par conviction. Aussi, pendant tout le temps de la première race et au commencement de la seconde, rien ne fut plus fréquemment violé que la défense d'avoir à la fois une femme légitime et une concubine; d'avoir en même temps plusieurs femmes jouissant d'un rang égal, et possédées en vertu du mariage appelé par les Romains *justæ nuptiæ;* enfin de se marier dans des degrés prohibés par l'Église. Clotaire Ier, d'abord roi de Soissons, puis de toute la France, mari d'Ingonde, épousa Arégonde, sœur de sa femme, et plus tard Chunsene, dont il eut un fils. Gontran, roi d'Orleans et de Bourgogne, de 561 à 593, du vivant de sa concubine Vénerande, épousa Marcatrude. Caribert, roi de Paris, de 561 à 567, quitta sa femme Ingoberge pour épouser Marcofève, fille d'un cardeur de laine, et, sans avoir répudié celle-ci, se maria à sa sœur Meroflède, mariage pour lequel saint Germain, évêque de Paris, excommunia les deux époux. Il eut, en outre, pour femme Teutecheilde, fille d'un gardeur de troupeaux, ce qui lui en fit quatre vivantes à la fois. Chilpéric, roi de Soissons, puis de Paris, qui avait déjà eu plusieurs femmes, et entretenait Frédégonde à titre de concubine, demanda et obtint en mariage Galsuinthe, sœur aînée de Brunehaut; et, après la mort de cette reine, qui fut trouvée morte dans son lit, il fit asseoir à côté de lui, par un légitime mariage, Frédégonde, qu'il n'avait point congédiée pendant son union avec Galsuinthe. Dagobert Ier, qui régna de 622 à 638, eut à la fois quatre femmes portant le titre de reine: Nantéchilde, Vulfégonde, Berchilde et Ragnetrade. Il eut, en outre, un nombre de concubines si considérable, que Frédégaire dit qu'il ne pourrait le rapporter dans sa chronique. Enfin, nous terminerons cette nomenclature en disant que le plus grand homme de son siècle, le législateur de son pays, eut à la fois plusieurs épouses, entre autres les deux sœurs (Voyez CONCUBINAGE.)

Ce n'étaient pas seulement les rois qui se permettaient de transgresser ainsi les lois civiles et les ordonnances religieuses; les grands s'en donnaient aussi la licence. Le fils du duc Beppolène, déjà mari de deux femmes vivantes qu'il avait abandonnées, épousa en troisièmes noces la veuve de Villedulf, citoyen de Poitiers; Pepin de Herstal, maire du palais d'Austrasie, épousa, du vivant de sa femme Plectrude, dont il avait deux fils, Drogon et Grimoald, Alpaïde, femme noble et belle, dont il eut un fils appelé Karl, qui fut depuis Charles-Martel; et, ce qu'il y a de remarquable, c'est que Grégoire de Tours et Frédégaire parlent de ces unions comme de faits ordinaires et sans les frapper de blâme, soit qu'ils les considérassent comme des actes permis, ou comme des désordres tellement enracinés, qu'il était inutile de chercher par une flétrissure à y porter remède.

L'âge fixe par l'ancienne législation pour pouvoir contracter mariage était de quatorze ans pour les hommes et de douze ans pour les filles, époque de la vie où les deux sexes étaient censés avoir atteint l'âge de puberté. Mais cette présomption n'était qu'une erreur qu'on reconnut plus tard, et à laquelle on porta remède. La législation actuelle a élevé à dix-huit ans pour les hommes et quinze ans pour les filles l'âge auquel on peut accorder mariage.

Suivant la loi romaine, les mariages des enfants de famille n'étaient valables qu'autant que ceux qui tenaient ces enfants sous leur puissance y avaient donné leur consentement. Il paraît que cet article du code qui avait pour résultat de mettre des entraves à la liberté dont les Francs étaient si jaloux, ne fut point adopté par eux, au moins tout le temps de la première race. Ce

fut sans le consentement, et même contre le gré de son pere, que Mérovée, fils de Chilpéric, roi de Paris, épousa Brunehaut, veuve de son oncle Sigebert. Le jeune époux fut poursuivi et contraint de se donner la mort; mais la légitimité de son mariage, qui avait été béni par Prétextat, évêque de Rouen, ne fut point mise en question.

A mesure que les lois romaines sur la puissance paternelle cesserent d'être exécutées dans le monde chrétien, on s'accoutuma a regarder comme valides les mariages des enfants de famille, même mineurs, quoique contractés sans le consentement de leurs parents, et cette opinion paraît avoir été admise par le concile de Trente. Cependant, avec le temps, on s'aperçut des inconvénients que cette tolérance entraînait après elle; et Henri II, pour y mettre un terme, publia, au mois de février 1556, un edit portant que les fils de famille qui se seraient mariés contre le consentement et vouloir de leurs peres et de leurs mères, pourraient être par ceux-ci frappés d'exhérédation, et, dans ce cas, seraient déchus de tous les avantages que pourraient leur assurer les conventions stipulées dans leurs contrats de mariage, et par eux acquis en vertu des coutumes du royaume. Cependant, pour temperer ce que cette punition avait de trop rigoureux, l'edit ajoute : « N'entendons comprendre les « mariages qui seront contractés par les « fils excédant l'âge de trente ans, et les « filles ayant vingt-cinq ans accomplis, « pourvu qu'ils se soient mis en devoir « de requérir l'avis et conseils de leurs « pères et mères. » Cet article a servi de base à notre légisation actuelle, sauf qu'elle a abaisse a vingt-cinq et à vingt et un ans l'âge requis pour avoir le droit de faire ce que l'on appelle des *soumissions respectueuses*.

Si les nobles et les hommes de condition libre ont eu pendant longtemps le pouvoir de se marier sans avoir à demander le consentement de personne, les serfs ne purent jamais le faire qu'avec une permission de leur seigneur, permission qu'il leur fallait acheter par des services extraordinaires ou de l'argent (voy. ENTERRER VIF). L'église ayant cependant approuvé plus tard les mariages de personnes de condition servile, quoique contractés sans le consentement des seigneurs, ceux-ci finirent par les approuver aussi, mais en établissant un nouvel ordre de choses. Lorsqu'un serf et une serve appartenant à deux seigneurs différents, se mariaient sans leur permission, le seigneur du serf était obligé, lorsque la femme allait habiter avec son mari, de rendre à l'autre une serve en place de celle que le mariage lui avait enlevée; s'il n'en avait point, il etait tenu de donner le meilleur serf de sa terre (*). Les enfants qui naissaient de ces sortes de mariages se partageaient, comme les produits d'un cheptel, entre les deux seigneurs.

Si les seigneurs ne pouvaient plus empêcher leurs serfs de se marier, ils avaient le droit de les y contraindre, qu'ils en eussent ou non la fantaisie, quand ils étaient d'âge à le faire. Un seigneur, qui possédait une terre considerable dans le Vexin-Normand, assemblait tous les ans, au mois de juin, les vassaux de son domaine, parvenus à la nubilité, les mariait comme il l'entendait, puis se mettait à table et faisait la noce avec eux. A partir des croisades, et à mesure que l'on approcha des temps modernes, le besoin d'argent ayant contraint les seigneurs a relâcher les liens dans lesquels ils tenaient leurs sujets, et à leur vendre la liberté qu'ils n'auraient jamais dû perdre, les serfs obtinrent la faculté générale et absolue de se marier, de marier leurs enfants, et furent affranchis de l'obligation d'entrer, eux ou les leurs, dans les liens du mariage, quand il plaisait à leur seigneur de le leur ordonner. Cette double clause fut toujours, comme une des plus importantes, insérée dans les chartes d'affranchissement. On lit dans celle de Ham, que « toutes les fois « qu'un habitant voudra marier son fils « ou sa fille, il aura le pouvoir de le

(*) On lit dans les *Assises de Jérusalem*, ch. 278, qu'en pareil cas, le seigneur du mari était tenu de donner à celui de la femme « une autre villaine en échange de tel âge à « la connoissance des bonnes gens, et, se il ne « trouve villaine qui la vaille, il lui donnera « le meilleur villain qu'il aura d'âge à ma- « rier. »

« faire; » dans celle de Rouen : « qu'au-« cun citoyen de cette ville ne pourra « être contraint de marier son fils con-« tre sa volonté. » Mais si, sur ce point, la condition des hommes qui résidaient dans les cites reçut des améliorations, le sort des gens de la campagne fut, jusqu'aux temps modernes, tout à fait intolérable (voyez MAIN-MORTE).

Lorsque le gouvernement féodal eut chargé les fiefs du service militaire, et que les femmes furent admises à les posséder, tant que les filles n'étaient point encore nubiles, leurs fiefs, comme ceux des mâles même non parvenus à la puberté, étaient desservis par un de leurs plus proches parents qui en avait la garde noble. Mais dès qu'elles étaient nubiles, il fallait qu'elles se mariassent pour sortir de garde et pour qu'il y eût sur le fief un homme capable d'en faire le service. Quand elles devenaient veuves, on exigeait qu'elles contractassent un nouveau mariage, non-seulement pour fournir un homme à leur seigneur, en remplacement du défunt, mais encore pour avoir la garde de leurs enfants mineurs.

Dans l'un et l'autre cas, voici comment on procédait : le seigneur avait le droit de faire sommer la femme de choisir entre trois barons qu'il lui présentait, et si, dans un court délai, elle n'avait pas fait un choix, il pouvait faire saisir le fief et en jouir pendant un an et un jour, après lesquels il renouvelait sa sommation, et ainsi d'année en année, jusqu'à ce que la vassale fût mariée. De son côté, la femme avait le droit de faire *semondre* le seigneur en sa cour de lui nommer trois barons, parmi lesquels elle pût choisir un mari. Si le seigneur se refusait à faire cette nomination, elle pouvait se marier comme bon lui semblait, sans encourir de peine. La vassale ne pouvait se dispenser de cette cérémonie qu'après avoir atteint l'âge de soixante ans.

Dans les premiers temps de la monarchie, on avait une grande latitude pour se marier, et, selon Boulainvilliers, jusqu'au sixième siècle, les canons, pour les degrés prohibés, se réduisaient à la défense d'épouser les deux sœurs. A la vérité, le premier concile d'Arles, tenu en 394, avait défendu aux filles chrétiennes d'épouser des maris païens, sous peine d'être séparées de la communion pendant un temps plus ou moins long; mais le mariage contracté était valide. Le concile d'Agde et le troisième concile d'Orléans étendirent la prohibition à la veuve du frère, à celle de l'oncle, à la sœur de la femme et aux cousins germains. Le concile de Tolède, en 531, défendit le mariage entre parents, tant que la parenté pouvait se connaître. Postérieurement, cette sévérité se modéra un peu; le mariage ne fut prohibé entre parents que jusqu'au septième degré, et l'Église défendit aux veuves d'épouser les parents de leurs défunts maris. Ce fut la doctrine des *Décrétales* et des *Capitulaires* de Charlemagne; mais comme ces obstacles à la plus sainte et à la plus nécessaire des unions donnaient lieu à un grand nombre de plaintes et de désordres, le concile de Latran, tenu en 1215, restreignit, par son cinquantième canon, les degrés prohibés au quatrième; enfin vint le concile de Trente, qui réglementa définitivement la matière.

Le régime du concile de Tolède, de 531, et celui qui le remplaça jusqu'au commencement du treizième siècle, eurent de graves inconvénients : on sait tout ce que le roi Robert eut à souffrir de la part du pape Grégoire V, pour avoir épousé, en 998, Berthe, sa parente à un degré prohibé (voyez ROBERT). D'un autre côté, si ces deux systèmes amenaient quelquefois la dissolution d'une union dans laquelle les deux époux trouvaient le bonheur, ils fournissaient aussi le moyen de rompre des liens devenus trop pesants, car alors il était toujours possible à deux conjoints de prouver, en recherchant un peu loin, qu'ils étaient parents. C'est ce que fit Louis le Jeune, lorsqu'il voulut se séparer d'Éléonore d'Aquitaine, pour des motifs que sa dignité d'homme, de roi et de mari, lui défendait de produire au grand jour (voyez LOUIS VII, et ÉLÉONORE DE GUYENNE).

Si l'Église s'opposait à certains mariages, et si le concile de Trente établit quatorze empêchements dirimants,

le pouvoir temporel empêchait, de son côté, les alliances matrimoniales qui pouvaient contrarier sa politique. Celles de cette nature que les grands vassaux de la couronne voulaient contracter entre eux ou avec les ennemis de l'État, et qui auraient eu pour résultat de leur donner un dangereux accroissement de puissance, rencontrèrent souvent des obstacles dans la volonté des rois. De là vint la clause que le souverain ne manquait jamais de faire insérer dans les traités qu'il faisait avec ces redoutables sujets, *que, eux, ni aucun membre de leur famille, ne pourraient se marier sans le consentement du prince.* Saint Louis veilla avec sévérité à l'exécution de cet article; et il empêcha ainsi le mariage de Jeanne, fille et héritière du comte de Ponthieu, avec le roi d'Angleterre; celui de la comtesse de Flandre, veuve de Ferrand, avec Simon de Montfort, né Français, mais devenu sujet du roi d'Angleterre; plus tard, celui de Mathilde, comtesse de Boulogne, avec ce même Simon de Montfort, Français quand il voulait épouser une étrangère, et étranger quand il voulait épouser une Française. Le roi maria Jeanne de Ponthieu avec Ferdinand de Castille; la comtesse de Flandre avec Thomas, cadet de la maison de Savoie; et Mathilde avec Gaucher IV, chef de la maison de Châtillon.

Le mariage des filles de qualité, et même des princesses destinées au trône, était précédé d'une cérémonie qui devait leur causer un cruel embarras, quoiqu'elle fût faite par des femmes. On les dépouillait de leurs vêtements et on les examinait avec soin, pour reconnaître si elles n'avaient point de vices cachés et si elles étaient aptes à devenir mères. Froissart, en parlant du mariage de Charles VI avec Isabelle de Bavière, dit avec naïveté qu'elle fut soumise à cette visite, parce que, dit-il, « il est d'usage en France, quelque dame ou fille de grand seigneur que ce soit, qu'il convient qu'elle soit avisée et regardée toute nue par les dames, pour savoir si elle est propre et formée à porter enfans. » Le temps et la pudeur publique ont fait justice de cet indecent examen.

Dans les quatorzième et quinzième siècles, un privilége singulier était attaché au mariage. Quand on conduisait un coupable au gibet, s'il se présentait une fille qui demandât à l'épouser, on lui faisait grâce de la punition, on lui pardonnait son crime, on le mariait, et on le mettait en liberté. Voici ce qu'on lit dans des lettres de rémission de 1382 : « Hennequin Doutart a été condempné par nos hommes-liges jugeans à Péronne..... à estre traîné et pendu. Pour lequel jugement enteriner, il a esté traîné et mené en une charrette, par le pendeur, jusques au gibet, et lui fut mis la hart au col, et lors vint illecques, Jehennette Mourchon dite Rebaude, josne fille, née de la ville de Hamaincourt, en suppliant et requerant audit prévost, ou son lieutenant, que ledit Doutart elle pût avoir à mariage, où cas qu'il nous plairoit; pourquoi il fut ramené et remis esdites prisons. Par la teneur de ces lettres, remettons, pardonnons et quittons le fait dessus dit. » D'autres lettres, de 1376 et de 1419, nous font connaître de pareilles grâces accordées en considération de semblables mariages.

Quoique, dès l'origine du christianisme, l'Église se soit occupée de soumettre le mariage des fidèles à des règles de décence et d'honnêteté, elle ne le considérait cependant que comme un acte civil, et la bénédiction religieuse n'était point une condition nécessaire à son intégrité. Il était bien de la demander et de la recevoir, mais elle n'était point indispensable. Le grand nombre d'alliances qui se contractaient en secret, contre le gré des parents et à des degrés prohibés, forcèrent le législateur à modifier les usages et à chercher un moyen de donner de la publicité aux unions conjugales. C'est ce que l'on fit dans plusieurs Capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs, qui, déclarant que la bénédiction nuptiale ferait partie intégrante du sacrement, ordonnèrent que les mariages fussent contractés publiquement dans l'église, en présence d'un prêtre et de tous ceux qui voudraient en être témoins, afin qu'ils fussent connus de tout le monde. Cependant, le

temps s'écoulant, ces lois tombèrent en désuétude, et on en revint encore à ne pas considérer la bénédiction du prêtre et la célébration du mariage en face de l'Église, comme de nécessité absolue pour la validité de l'union. Elle était régulièrement contractée, par cela seul que les parties s'étaient réciproquement promis devant témoins de se prendre pour mari et pour femme; c'était ce qu'on appelait *sponsalia de præsenti*. Ces sortes de mariages furent ensuite déclarés clandestins, et le concile de Latran, sous Innocent III, les défendit, mais ne les déclara pas nuls, quand les parties étaient d'ailleurs aptes à contracter; il se contenta d'ordonner qu'en ce cas on imposât une pénitence aux deux époux.

Le concile de Trente, l'ordonnance de Blois, l'édit du mois d'août 1606, la déclaration de 1639, l'édit de 1697 et plusieurs autres actes de l'autorité souveraine rétablirent et améliorèrent les institutions des rois de la seconde race. Sous peine de nullité, les mariages durent être précédés de publications appelées *bans*, et célébrés dans l'église par le curé de la paroisse ou par un prêtre commis par lui, en présence de quatre témoins et de tous les fidèles que la piété ou la curiosité y amènerait.

Depuis le treizième siècle jusqu'au milieu du seizième, le mariage religieux, quand il avait lieu, se célébrait à la porte de l'église, sans que rien nous apprenne pourquoi. Cela se voit par un décret de Guillaume, évêque de Paris, de 1224; on lit dans Sainte-Foix qu'en 1397, Pernelle, femme de Nicolas Flamel, si renommé pour ses prétendues connaissances hermétiques, légua, par testament, douze sous et demi à cinq pauvres qui avaient coutume de demander l'aumône à la porte de Saint-Jacques la Boucherie, *où l'on mariait*. En 1559, lorsque Élisabeth de France, fille de Henri II, épousa, par procureur, Philippe II, roi d'Espagne, Eustache du Bellay, évêque de Paris, lui donna, *selon la coutume*, la bénédiction nuptiale *sous le portail de Notre-Dame*.

Quand il fut ordonné que la cérémonie religieuse constituerait le mariage et qu'elle aurait lieu dans l'église, il s'introduisit un usage extravagant et sacrilége que des défenses réitérées purent seules abolir; on amenait pendant la messe des épousailles, des bouffons, des baladins, des ménétriers, des chanteurs qui jouaient du violon, de la flûte, du hautbois, chantaient des chansons mondaines, prenaient des postures indécentes, couraient çà et là dans l'église, et accablaient, à haute voix, les mariés de sarcasmes et de railleries. Ces pratiques impies furent fréquemment condamnées par l'Église et défendues par les rituels. Il en fut de même de la coutume qu'avaient ces bouffons de courir, le lendemain des noces, les rues des villes et des villages, avec des broches chargées de viandes et en poussant des cris discordants.

Le mariage, ainsi que le baptême, la confession et les enterrements, se payait autrefois comme il se paye encore aujourd'hui; mais, outre le droit dû au curé pour l'administration du sacrement, il en était un autre appelé le *plat des noces*, dont voici l'origine : le curé ou le prêtre qui avait uni les époux était de droit invité au banquet nuptial et y occupait la place d'honneur, ainsi que cela se pratique souvent encore dans les campagnes; mais, comme plusieurs mariages pouvaient se célébrer le même jour, lorsque la paroisse était fort peuplée, et que le curé ne pouvait s'asseoir à toutes les tables où son couvert était mis, on lui payait en argent le dîner qu'il ne voulait ou ne pouvait prendre en nature; et ces rétributions faisaient partie du revenu des bénéfices ou des fabriques. A Paris, on les payait, avant la bénédiction nuptiale, aux marguilliers de Notre-Dame, et l'abbé de Saint-Germain en percevait une partie. Le doyen de Saint-Germain l'Auxerrois avait la moitié des *plats de noces* de sa paroisse et de celle de Saint-Eustache. Cet usage, qui n'était fondé sur aucun titre, ayant paru abusif, Eudes, évêque de Paris sous Philippe-Auguste, défendit aux curés et aux prêtres de s'en prévaloir, et il se perdit insensiblement.

Une exaction plus abusive encore, et qui n'avait de fondement que la coutume, était celle-ci : lorsqu'un mariage avait lieu, les jeunes gens qui n'avaient point été invités au festin nuptial exigeaient souvent avec violence, des nou-

veaux époux, des mets, de l'argent, ou ils leur enlevaient quelque chose de prix pour se divertir à part entre eux. On appelait ce don ou ce rapt le *caquet de l'épousée*. A Aix, le *prince des amoureux* et *l'abbé des marchands et artisans*, qui étaient les chefs de la jeunesse, ne faisaient grâce à personne de cette contribution. Si on la leur refusait, ils assemblaient leur milice le lendemain des noces vers le soir, et faisaient un charivari pendant toute la nuit par la ville, et spécialement à la porte des mariés. Si on ne se rendait pas à cette sommation bruyante, ils menaçaient de mettre le feu à la maison, et muraient si bien la porte que personne ne pouvait sortir qu'ils ne fussent satisfaits. En Franche-Comté, on en a fait autant jusqu'à la révolution, pour contraindre les nouveaux mariés à donner un bal public, ou à le racheter par une offrande en argent. Ces pratiques ont été souvent condamnées par l'autorité ecclésiastique et le pouvoir séculier. Aujourd'hui, elles attireraient sur leurs auteurs des peines correctionnelles.

Les réjouissances qui suivent les mariages parurent incompatibles avec le recueillement qu'exigent certains jours consacrés par l'Église au jeûne, à la méditation et à la prière, et il fut défendu aux curés d'administrer le septième sacrement à certaines époques de l'année. Cette défense, qui subsiste encore et dont on peut se racheter en payant une dispense, paraît, jusqu'à certain point, fondée en raison. Mais une qui ne l'était pas, c'était celle qui était faite aux mariés d'user de leurs droits d'époux en certaines fêtes, lors de certains anniversaires, et souvent les trois premiers jours de leurs noces, en mémoire des trois nuits pendant lesquelles Tobie avait respecté la chasteté de Sara, à moins d'acheter de leurs curés la permission de le faire. Au commencement du quinzième siècle, les habitants d'Abbeville se mirent en pleine insurrection contre ces entraves. Leurs curés les menacèrent du dragon qui avait étranglé les sept premiers maris de Sara; ils ne s'en effrayèrent pas : le maire et les échevins présentèrent requête au parlement, et le 19 mars 1409, il intervint un arrêt portant défense à l'évêque d'Amiens, et aux curés du diocèse, de prendre ni exiger aucun argent des nouveaux mariés pour leur donner congé de coucher avec leurs femmes la première, la seconde et la troisième nuit de leurs noces, et il fut dit que chacun des habitants pourrait user de ses droits conjugaux sans la permission de l'évêque, de ses officiers et de ses curés. Le concile de Trente, qui traita la matière, invita les mariés à garder la continence en certains jours, mais ne la commanda impérativement à personne, et le droit que certains curés s'attribuaient fut abrogé partout.

L'Église, qui estime tant la continence, et qui, dans ses commencements ne permettait qu'à regret les premières unions, ne dut pas se montrer favorable à celles qui les suivaient, et qu'on appelait mariages réchauffés (*maritagia recalefacta*). Aussi, dès l'an 314, le concile de Néocésarée condamna à un certain temps de pénitence ceux qui se marieraient plusieurs fois. En 920, le concile de Constantinople rendit un décret qui défendit absolument les quatrièmes noces, et assujettit ceux qui se mariaient pour la troisième fois à différentes pénitences. Les secondes, et même les premières noces, étaient aussi déclarées sujettes à la pénitence quand elles avaient pour cause un précédent coupable, comme le rapt ou des habitudes de débauche. Ainsi l'Église, par des prescriptions contraires à son esprit, qui a toujours été de mettre fin au scandale, frappait de réprobation un mariage qui avait pour résultat de réparer une faute ou de légitimer un commerce illégitime. Cette défaveur, qui atteignait les secondes noces, se manifestait même par des actes extérieurs. On donnait la bénédiction nuptiale en plein jour au mariage des filles, tandis que celui des veuves se célébrait de nuit, sans autre témoin que le prêtre qui ne le bénissait pas (*), et le peuple ne manquait jamais de le saluer d'un charivari.

Le concile de Trente réhabilita les

(*) « Sponsalia viduarum debent fieri de « nocte, et non de die, ad differentiam virgi- « num quæ debent desponsari de die, et con- « vocatis amicis. » Boece, *Concil*, 40.

seconds, troisièmes et quatrièmes mariages, et prononça anatheme contre ceux qui diraient qu'ils n'étaient pas aussi saints que le premier.

Sous le régime que réforma ce concile, la continence, après une union dissoute par la mort d'un des deux époux, n'était recommandée à personne plus formellement qu'aux femmes qui avaient appartenu à des hommes d'église. Le concile d'Épone, tenu en 517, fit défense aux veuves des prêtres et des diacres de se remarier; le second concile de Mâcon étendit, en 585, cette défense jusqu'aux veuves des moindres clercs; un concile tenu à Rome, le 5 avril 721, renouvela aux veuves des prêtres l'injonction de garder la continence; enfin, une assemblée nationale convoquée en 753, à Verberie, par le roi Pépin, defendit d'épouser celle qui avait été la femme légitime, et même la concubine d'un prêtre.

Les veuves des rois furent aussi condamnées par le treizième concile de Tolède, tenu en 683, à vieillir dans le célibat; mais elles ne se soumirent point en France à cet arrêt canonique; et plusieurs s'y remarièrent à des vassaux de la couronne, et même à de simples gentilshommes.

Aujourd'hui, on peut se marier autant de fois qu'on le veut, sans encourir même le blâme de l'Église. Le mariage n'est plus qu'un contrat civil, dont le Code a réglé les formalités préliminaires et définitives. Quant à la bénédiction ecclésiastique, elle n'est qu'un acte de religion dont on peut s'abstenir sans que la validité de l'union soit compromise.

Un engagement réciproque des parties de se prendre mutuellement pour mari et pour femme, que l'on appelait *fiançailles*, précédait anciennement, et quelquefois précède encore le mariage. Cet engagement se contractait, dans les temps reculés, par l'offre d'une somme d'argent faite par le futur époux aux parents de la future épouse. Suivant Frédegaire et Marculfe, cette somme était un sou d'or et un denier. Quelquefois on présentait un anneau à la future elle-même; ce fut à Clotilde qu'Aurelien remit celui par lequel Clovis la déclarait sa fiancée. Si la future épouse était veuve, la somme était plus forte. On présentait en justice, et dans une audience solennelle où l'on élevait un bouclier, et où on devait avoir jugé au moins trois causes, jusqu'à trois sous d'or et un denier que le juge distribuait aux parents qui n'avaient point eu de part à l'héritage du mari défunt. Cette espèce d'achat donnait au nouveau mari un pouvoir si grand, que s'il venait à dissiper la dot de sa femme ou les successions qu'elle aurait recueillies, il n'était tenu envers elle à aucune restitution; la femme, son avoir, ses espérances, tout devenait sa propriété. Si la loi exigeait une plus forte somme pour une veuve que pour une fille, c'est que celle-ci, en se mariant, ne changeait point d'état; elle passait de la tutelle de son père sous celle de son mari; tandis que la veuve ayant recouvré la liberté par la dissolution de son précédent mariage, il lui en fallait faire le sacrifice; c'était cette circonstance qui en relevait le prix.

En certaines provinces de la France, les fiançailles des gens du peuple étaient de la plus grande simplicité. Au treizième siècle, dans l'Anjou, un garçon qui aimait une jeune fille et en était aimé, l'emmenait boire dans un cabaret sous promesse de mariage, puis tous deux en usaient ensemble comme s'ils eussent été mariés. Cette pratique fut condamnée par Nicolas Gelant, évêque d'Angers, en son synode de 1277. Dans d'autres localités, jusqu'au seizième siècle, les fiançailles se célébraient indifféremment dans l'église paroissiale, en présence du curé, dans une chapelle, dans une église de réguliers, chez les parents des futurs époux; et en Flandre ainsi qu'en Bretagne, le plus souvent au cabaret, ce qui fut defendu par le concile provincial de Cambrai, en 1565, et par le synode de St-Brieuc de 1606. Mais comme les fiancés, en certains lieux, ne faisaient nulle difficulté de vivre conjugalement ensemble, comme s'ils eussent été dans les liens d'un mariage légitime, on defendit les fiançailles partout où existait cet abus, et on ne les laissa subsister que dans les lieux où elles étaient sans inconvénient, mais en exigeant qu'elles se fissent publiquement à l'église, en pré-

sence du curé, et que le mariage les suivît immédiatement, sans qu'il pût être célébré le même jour. Dès que les fiançailles ne furent plus une occasion de divertissements et de festins, elles tombèrent en désuétude et ne se pratiquèrent plus.

Mariage de conscience. On appelait ainsi, sous le règne de Louis XIV, des unions clandestines qui avaient pour but de concilier les sentiments du cœur ou les besoins des sens avec l'orgueil d'une haute naissance ou d'une grande position, et d'imposer silence aux scrupules religieux. Ces mariages se contractaient par un engagement réciproque, sous seing privé, sans notaire, sans curé, et partout où on le jugeait convenable. Le marquis de la Fare parle, page 289 de ses *Mémoires*, d'un militaire nommé Saint-Ruth, et dit : « La maréchale de la Meilleraye, vieille folle, s'était entêtée de lui du vivant de son époux, dont il était page, et après la mort du maréchal, elle en fit son *mari de conscience*. Ce mariage servit beaucoup à la fortune de Saint-Ruth. » On ne sait quel rang tenaient dans le monde, et quels droits avaient à l'héritage de leurs auteurs, les fruits d'une semblable alliance, que la loi ne reconnaissait pas. Il est fort à présumer que ceux qui la contractaient ne s'en inquiétaient pas le moins du monde.

Mariages des rois de France. Sous la dynastie mérovingienne, si l'on excepte l'union de Clovis avec Clotilde, la politique n'entra pour rien dans les mariages des rois. Il en fut à peu près de même sous les Carlovingiens; car on sait que l'union projetée de Charlemagne avec l'impératrice Irène, union qui aurait pu entraîner avec elle d'immenses résultats, ne fut pas conclue.

On ne remarque aucune pensée politique dans les mariages des premiers Capétiens; car Henri Ier ne chercha dans Anne, fille du grand-duc de Russie Jaroslaf, qu'une femme avec laquelle il fût certain de n'avoir aucun lien de parenté. Son successeur, Philippe Ier, après une guerre contre Robert le Frison, épousa la fille de ce prince, et la remplaca bientôt par Bertrade, femme de Foulques le Réchin, comte d'Anjou. Louis VI épousa Adélaïde ou Alix, fille de Humbert II, comte de Savoie, après que l'on eut repoussé comme disproportionné son mariage avec la fille de Gui le Rouge, sire de Rochefort. Le mariage de Louis VII avec Éléonore de Guienne apportait un notable accroissement au domaine de la couronne de France; mais leur divorce accrut de trois de nos plus belles provinces les possessions du roi d'Angleterre en France (voy. Éléonore). La duchesse de Guienne fut remplacée dans le lit du monarque, par Constance, fille d'Alphonse VIII, roi de Castille.

L'un des trois mariages de Philippe-Auguste, celui qu'il conclut avec Ingeburge, sœur de Canut VI, roi de Danemark, offre une particularité assez remarquable; suivant Guillaume de Neubridge, le roi de France ne demandait pour dot, à son beau-père, que la cession des anciens droits que les rois de Danemark avaient sur l'Angleterre, et une flotte pour les faire valoir. (Voyez Danemark.)

A partir de Louis VIII, une tendance évidente a lieu vers l'alliance de l'Espagne. Déjà, en 1154, Louis VII avait épousé Constance, fille d'Alphonse VIII, roi de Castille. Louis VIII épousa Blanche, fille d'Alphonse IX; Philippe III, Isabelle, fille de Jacques Ier, roi d'Aragon; Philippe le Bel, Jeanne, reine de Navarre, qui lui apporta ce royaume avec les comtés de Champagne et de Brie. Devenu ainsi tout-puissant du côté du midi, ce prince, comme nous l'avons dit à l'art. Empire d'Allemagne, se tourna du côté de l'Allemagne. Son successeur Louis X, veuf de Marguerite, fille de Robert II, duc de Bourgogne, prit pour femme la fille de Charles-Martel, roi de Hongrie. Philippe le Long et Charles IV épouserent les deux sœurs, filles d'Otton IV, duc de Bourgogne, dont les États furent ainsi momentanément réunis à la France. Charles IV épousa, après la mort de sa première femme, Marie, fille de l'empereur Henri VIII.

Depuis Philippe VI jusqu'à Louis XI, sauf le mariage de Jean II avec Bonne, fille de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, et celui de Charles VI avec Isabeau, fille d'Étienne, duc de Bavière-Ingolstadt, les rois de France ne

s'allièrent qu'aux familles des grands feudataires de la France. L'union de Louis XI avec Marguerite, fille de Jacques Ier, roi d'Écosse, resserra les liens qui depuis si longtemps unissaient deux pays également ennemis de l'Angleterre ; et les mariages de ses deux successeurs, Charles VIII et Louis XII, qui furent successivement époux de la duchesse Anne de Bretagne, apportèrent, par la réunion de ce duché, un accroissement considérable à la puissance et à l'unité de la France. Le troisième mariage de Louis XII avec Marie, sœur de Henri VIII, présente cette particularité remarquable, que Marie fut la seule princesse anglaise qui soit devenue reine de France ; car le schisme qui arracha bientôt après l'Angleterre au catholicisme, rendit pour la suite, sauf la période où régnèrent les Stuarts, toute alliance matrimoniale impossible entre les familles royales des deux pays.

La France ne trouva pas de grands avantages dans les mariages de ses rois, depuis François Ier jusqu'à Louis XIV. Il faut en excepter pourtant l'union de François II avec Marie Stuart, union qui, en ouvrant l'Écosse à notre influence, aurait pu causer de graves embarras à l'Angleterre ; malheureusement, la mort prématurée du roi détruisit toutes les espérances que cette alliance avait fait naître dans les deux pays.

La grande ère politique ouverte par Richelieu, et si habilement continuée par Mazarin, eut pour résultat le traité des Pyrénées. En conséquence de ce traité, Louis XIV épousa l'infante d'Espagne, avec laquelle on lui promettait 500,000 écus d'or, qui ne furent point payés. L'infante renonçait d'ailleurs à toute succession aux États d'Espagne ; et « Mazarin, dit M. Michelet, ne disputa pas ; il prévit ce que vaudraient les renonciations. »

Nous avons, à l'article ESPAGNE, développé les conséquences de ces traités. Louis XV fut, pendant plusieurs années, sur le point d'épouser Marie-Anne-Victoire, infante d'Espagne, et cette union n'aurait probablement fait que resserrer les liens, malheureusement bien affaiblis, qui existaient encore entre les deux puissances, lorsqu'une intrigue de cour la fit échouer. L'infante, qui était arrivée à Paris le 29 janvier 1722, fut renvoyée le 5 avril 1725, ce qui interrompit pendant quelque temps les relations entre la France et l'Espagne. Elle fut remplacée sur le trône de France, par Marie Leczinska, fille de Stanislas, roi de Pologne.

Le mariage de Louis XVI avec Marie-Antoinette fut très-impopulaire en France, et on a reproché généralement cette alliance au duc de Choiseul, comme une grande faute politique. « Elle fit, a dit un écrivain, perdre à la France, en l'alliant à son ancienne rivale, cette prépondérance dont le génie de Richelieu et de Louis XIV avait posé les bases dans les transactions politiques si fameuses sur lesquelles a subsisté, près d'un siècle et demi, l'équilibre européen. » Nous croyons que ces reproches ne sont pas fondés, car depuis Richelieu et Louis XIV, l'Europe avait changé de face. L'Espagne n'était plus à craindre pour la France ; tandis qu'une nouvelle puissance, la Prusse, était devenue redoutable, et que déja la Russie avait envoyé ses armées sur le Rhin. Ce fut probablement à cette alliance avec l'Autriche (alliance qui, du reste, à l'époque de la révolution, faillit être si funeste à la cause de la liberté) que la France dut de pouvoir, lors de la guerre de l'indépendance américaine, tourner tous ses efforts contre l'Angleterre.

On sait avec quelle réprobation fut accueillie la nouvelle du mariage de Napoléon avec Marie-Louise ; l'empereur lui-même, qui se vit bientôt si indignement joué et trahi par son beau-père, a déploré amèrement sa faute à Sainte-Hélène. Les mariages des princes de la famille des Bourbons n'ont depuis rien offert de remarquable. L'union du duc de Berry avec la princesse napolitaine Marie-Caroline, ne fut qu'un retour vers la vieille politique des Bourbons ; quant aux mariages de la branche d'Orléans, ils ne semblent avoir eu d'autre but qu'un simple intérêt de famille.

MARIE DE BRABANT, reine de France et seconde femme de Philippe le Hardi, nous présente, au lieu d'une histoire réelle et fortement accusée, une de ces vagues légendes qu'on est obligé de rap-

porter telles quelles ou à peu près, sans pouvoir s'assurer, quelque soin qu'on y apporte, du degré de vérité qu'elles renferment.

Fille de Henri III, duc de Brabant, et d'Alix de Bourgogne, elle fut amenée en France en 1274, et mariée à Vincennes au roi Philippe le Hardi, qui, comme le dit son historien, Guillaume de Nangis, *n'était pas grand clerc.* Marie, au contraire, était fort instruite pour son temps. Belle, gracieuse et spirituelle, elle cultivait les lettres, particulièrement la poésie, et accordait aux poëtes une protection éclairée. Elle était, de ce coté, supérieure, non-seulement à son mari, mais encore à presque toute la cour, où elle ne remarqua qu'une seule personne, une femme de qualité, douée, comme elle, de facultés et de goûts littéraires. Liées de la plus tendre amitié, ces deux femmes passaient presque tout leur temps à faire des vers et à diriger ceux qui en faisaient, comme l'atteste un écrivain contemporain, Adenez le Roi, dans la préface de son roman de *Cléomades.* Ce furent sans doute ces occupations, alors si éloignées des goûts et des habitudes de la cour de France, qui suscitèrent à la jeune reine de nombreux ennemis. Le plus redoutable d'entre eux était Pierre de la Brosse, qui, de barbier et chirurgien de Louis IX, était devenu chambellan et favori de son fils. Cet homme qui, à l'arrivée de la jeune reine, tenait son maître entre ses mains et voyait à ses pieds toute la cour, s'effraya de la supériorité de cette princesse, et, à partir de ce moment, il s'établit entre Marie et le favori une rivalité à laquelle la mort de l'un ou de l'autre devait seule mettre un terme.

Un incident funeste vint compliquer la lutte. Des quatre fils que le roi avait eus de sa première femme, Isabelle d'Aragon, l'aîné mourut inopinément, soit du choléra, soit de toute autre de ces terribles maladies dont les symptômes semblent révéler le poison, et la Brosse, auquel le roi confia ses doutes à cet égard, répandit, dit-on, le bruit que la reine avait commis ce crime, et que si elle le pouvait, elle en ferait autant des autres fils d'Isabelle, pour assurer ainsi e trône à ses propres enfants. Philippe le Hardi, qui n'avait hérité des qualités de Louis IX que le courage, menaça, dit-on, sa femme du dernier supplice, et Marie allait être brûlée vive, lorsque son frère, le duc de Brabant, envoya demander le jugement de Dieu, qui lui fut accordé; mais la Brosse ne put trouver de champion pour soutenir, les armes à la main, l'accusation qu'il avait osé porter contre la reine. Il fut donc condamné lui-même, et pendu comme calomniateur. Mais rien de tout cela n'est avéré, et rien ne le rend plus croyable qu'une autre version, qui met en scène une certaine *béguine de Nivelle*, sorte de sibylle populaire, laquelle, consultée par Philippe le Hardi, répondit, non sans s'être fait beaucoup prier, que la reine était innocente, et que le crime avait été commis par quelqu'un qui vivait constamment près du roi. On reconnut la Brosse sous ces termes ambigus, et le malheureux, qui peut-être n'était pas, du moins en cette circonstance, plus coupable que la reine, fut publiquement condamné et pendu pour crime de haute trahison.

Après cette légende, l'histoire est bien courte; Marie de Brabant mourut en 1321, à Murel, près de Meulan, où elle s'était retirée. Il y avait alors 47 ans qu'elle était reine de France, ce qui fait présumer qu'elle avait atteint un âge avancé.

L'histoire-légende de Marie de Brabant offrait un si vaste champ à l'imagination des poëtes et des romanciers, qu'on ne doit pas s'étonner que les uns et les autres s'en soient emparés. Ce fut d'abord Maugenet, qui, sous l'anagramme de Menegaut, bâtit un roman sur cette donnée. Vint après lui Imbert, qui en tira une tragédie. Enfin, de nos jours, un spirituel académicien, M. Aucelot, a trouvé à la fois, dans Marie de Brabant, le sujet d'un poëme et celui d'une tragédie.

Marie d'Angleterre, troisième femme de Louis XII, fille de Henri VII, roi d'Angleterre, et, par conséquent, sœur de Henri VIII, naquit en 1497. Belle, douce, spirituelle et aimante, elle avait, contrairement à l'usage des filles de sang royal, disposé de son cœur sans consulter son rang; et lors-

que, après l'avoir fiancée à l'infant don Carlos, depuis Charles-Quint, Henri VIII la maria, en 1514, au vieux Louis XII, elle avait déjà donné son cœur à Charles Brandon de Suffolk, favori du roi d'Angleterre. Il ne semble pas, du reste, que la jeune ambitieuse fît la moindre objection à ce mariage qui, en l'unissant, à 17 ans, à un mari qui n'en avait pas moins de 53, lui posait sur la tête une des plus belles couronnes du monde. Elle fut reçue à Boulogne par le brillant comte d'Angoulême, depuis François Ier, qui se montre si galant envers sa belle tante, qu'on craignit quelque temps que les choses n'allassent trop loin, et que des amis dévoués l'avertirent du danger que sa galanterie pouvait faire courir à sa politique. En effet, François, qui avait épousé madame Claude, fille de Louis XII, se trouvait, par sa propre naissance, héritier légitime du trône de France dans le cas où le vieux roi mourrait sans enfants mâles. La naissante passion de François et de Marie n'alla donc pas plus loin, et n'eut d'autre effet que de désoler l'amoureux Suffolk, qui faisait partie du cortége de la nouvelle reine.

Louis XII mourut peu de mois après avoir contracté cette nouvelle union. « Il avoit voulu, dit Fleuranges, faire du gentil compagnon avec sa femme; mais il n'étoit plus d'âge à le faire, » et, de ces quelques mots du chevalier, les historiens concluent que ce mariage fut la cause de la mort du roi. Quoi qu'il en soit, au bout de trois mois de veuvage seulement, la légère Marie, revenant à ses anciennes amours, épousa secrètement son amant Suffolk, et dès que son deuil le lui permit, fit célébrer publiquement en Angleterre cette nouvelle union, de laquelle sortit la malheureuse Jane Gray. Marie d'Angleterre, dont désormais la vie ne se rattache plus à notre histoire, mourut à Londres en 1534, à l'âge de 37 ans.

Marie de Lorraine, reine d'Ecosse, fille de Claude, duc de Guise, naquit en France, le 22 novembre 1515. Mariée à 19 ans à Louis d'Orleans, duc de Longueville, qui la laissa veuve à 22 ans, elle épousa, en 1538, Jacques Stuart, roi d'Écosse, cinquième du nom. Veuve de ce nouvel époux en 1542, elle resta régente du royaume, et tutrice de sa fille Marie Stuart, âgée de quelques mois à peine.

C'était le moment où les guerres religieuses s'agitaient en Écosse avec le plus de fureur. Les presbytériens et les puritains y devenaient chaque jour plus nombreux, lorsque Marie, poussée par l'évêque Pellevé, que le ministère de France lui avait envoyé pour la diriger, fit publier, en 1559, un édit contre les protestants. Rien n'était plus imprudent; la reine Élisabeth le comprit, et comme dès lors elle songeait à réunir l'Écosse à l'Angleterre, elle fomenta sourdement la rébellion qu'avaient soulevée les mesures de la régente. Celle-ci, dans le plus grand embarras, réclama de la France des secours d'hommes, qui, amenés par François de Guise son frère, se trouvèrent, après leur débarquement, assiégées par les troupes anglaises dans la ville de Leith. Sur ces entrefaites, la régente, que l'inquiétude dominait, tomba malade et mourut au château d'Édimbourg en 1560, âgée de 45 ans. Son corps fut, selon son désir, rapporté en France et enterré à Reims.

On serait injuste en jugeant uniquement cette princesse d'après la conduite qu'elle tint pendant sa régence. Cette conduite lui fut inspirée, dictée même par ses fanatiques parents, qui, plus tard, suscitèrent en France la ligue, et peut-être la Saint-Barthélemy. L'historien de Thou, auquel on peut s'en fier, a laissé le portrait suivant de Marie de Lorraine, et comme, dans ce portrait, une pointe de blâme vient corriger l'éloge, on ne doit pas, ce nous semble, douter de sa véracité : « Marie de Lorraine avoit, dit l'illustre historien, le génie élevé et un grand amour de la justice; ennemie de tous les excès, elle avoit toujours penché pour des mesures modérées, et elle croyoit même que le seul moyen de conserver la religion étoit de laisser au peuple une entière liberté de conscience; mais, dominée par ses frères et obligée d'exécuter les ordres de la cour de France, elle ne put pas toujours suivre ses principes, et on la crut dissimulée ou incertaine dans sa conduite, parce qu'elle étoit

forcée de faire plier sa volonté devant celle des autres. »

Ajoutons que Marie de Lorraine, alors même qu'elle fut reine d'Écosse, resta toujours Française par le cœur; ce qui ne peut être un tort à nos yeux, à nous autres Français, mais ce qui certainement dut lui attirer l'inimitié de presque tous les grands d'Écosse, qui se montrerent constamment opposés à son gouvernement.

Marie Stuart, fille de Marie de Lorraine, et de Jacques V d'Écosse, reine d'Écosse et de France, naquit à Édimbourg en 1542. Ainsi que nous l'avons dit, sa naissance ne précéda que de peu de jours la mort de son père. Elle fut sacrée en 1543, à l'âge de huit mois. On remarqua qu'elle versa beaucoup de larmes pendant la cérémonie, et plus tard on ne manqua pas de considerer ces larmes comme un présage des malheurs qui devaient lui arriver.

Une orageuse régence fut le commencement de son regne; sa mère l'avait élevée dans la foi catholique, ce qui dut contribuer à empêcher l'union de cette princesse avec Édouard VI, fils de Henri VIII, union que sollicitait vivement ce dernier, dont le désir le plus cher etait de réunir à son royaume d'Angleterre le royaume d'Écosse. Un traité qui stipulait ce mariage et la remise de la jeune princesse entre les mains du roi d'Angleterre, n'eut d'autre résultat que d'amener entre les deux pays une rupture d'abord, puis une guerre. La reine régente ne trouva rien de mieux que de demander des secours à la France dans ces difficiles circonstances, qui s'étaient encore compliquées dans la guerre civile, et elle chargea secrètement les ambassadeurs qu'elle envoya à cet effet, de faire au roi Henri II, alors régnant, l'ouverture d'un projet de mariage entre Marie et le dauphin François.

Henri II, qui crut acquérir ainsi une nouvelle couronne à son fils, fit mille caresses aux députés, envoya de puissants secours à Marie de Lorraine, et la jeune reine, alors âgée de six ans seulement, fut, non sans une vive opposition de la part de quelques membres du conseil d'Écosse, amenée en France sur les vaisseaux qui avaient servi à porter ces secours. La navigation fut difficile et périlleuse, et la flotte, après avoir été jetée par la tempête sur les côtes de Bretagne, aborda avec peine à Brest. Marie fut conduite de là à Saint-Germain en Laye, où le roi et la cour l'accueillirent avec tous les honneurs dus à son rang.

La jeune reine montrait dès lors les plus heureuses dispositions; elle avait l'esprit vif, la mémoire facile, l'intelligence prompte, et, à l'âge de 12 ans, elle savait le français, l'italien, l'espagnol et le latin; elle composa même, dans cette dernière langue, un discours qu'elle récita en présence du roi et de toute la cour. Ce discours, dont le fond lui appartenait aussi bien que la forme, avait pour but de démontrer que la carrière des sciences est ouverte aux femmes comme aux hommes, ce qu'elle discutait avec esprit et vivacité. Cultivant elle-même les lettres, la jeune Marie se montra de bonne heure la protectrice des poëtes; et, parmi ses courtisans les plus chers, se trouvaient Ronsard et du Bellay. Elle se livrait à la poésie, et on a quelques fragments remarquables de pièces de vers qu'elle composa à cet âge. Tandis que se développaient chez elle à un degré étonnant toutes les qualités de l'esprit, on voyait poindre l'aurore de cette merveilleuse beauté, devenue proverbiale, et qui, lorsqu'elle mourut, à plus de 40 ans, lui donnait encore sur les hommes qui l'entouraient, ce genre de puissance que d'ordinaire les femmes n'exercent que dans la jeunesse.

Cependant, bien que le mariage de la jeune reine d'Écosse avec l'héritier présomptif de la couronne de France parût arrêté dès le jour où elle avait quitté sa terre natale, il se trouva à la cour de Henri II quelques hommes puissants qui tentèrent de l'empêcher. Ces hommes étaient les membres de la famille de Montmorency, l'une des premières de la monarchie française, et qui avait alors pour chef le fameux connétable Anne de Montmorency. Ennemi personnel des Guise, ce seigneur craignit de voir augmenter encore par ce mariage le crédit déjà immense de cette ambitieuse famille; et il rendit incertain pendant quelque temps le faible

Henri II; mais la perte de la bataille de Saint-Quentin compromit à la fois sa réputation et sa liberté, et donna toute puissance aux Guise, qui se hâtèrent de faire conclure le mariage de leur nièce avec le dauphin. Quelques historiens prétendent, mais la chose n'est pas prouvée, qu'avant la conclusion de ce mariage, qui eut lieu en 1558, la jeune reine d'Écosse fit, à l'instigation des Guise, donation de son royaume à perpétuité, au prince qu'elle épousait, soit qu'elle laissât ou non des enfants.

Marie Stuart n'avait, à l'époque de son mariage, qu'environ 15 ans; le dauphin n'en avait pas 16 accomplis, et tous deux allaient en réalité tomber sous la tutelle des Guise, entre les mains desquels la jeune dauphine, que son époux idolâtrait, était destinée à devenir un docile instrument.

Sur ces entrefaites, Marie Tudor, qui avait succédé sur le trône d'Angleterre à son frère Édouard VI, étant venue à mourir, Marie Stuart se porta hautement pour son héritière, au détriment d'Élisabeth, que les catholiques repoussaient en taxant sa naissance d'illégitimité. Ce fut là l'origine de la guerre à mort qui s'éleva entre deux princesses. Leurs droits étaient également contestables, puisque Henri VIII avait lui-même déclaré illégitime la naissance de sa fille. Quant à Marie Stuart, elle était petite-fille d'une sœur de Henri VIII; descendance qui valut à son fils, Jacques VI, la couronne d'Angleterre. Toute la question était donc dans la légitimité de la naissance d'Élisabeth; le parlement décida en sa faveur, et elle fut en conséquence couronnée à Westminster; mais en France on en jugea autrement, et, en attendant que l'on pût faire valoir efficacement les prétentions de la jeune dauphine, on lui fit prendre ostensiblement le titre et les armes de reine d'Angleterre; destinant ainsi sa faible tête à porter trois couronnes à la fois. A partir de ce moment, Marie, qui avait fait donner à son époux la couronne d'Écosse, fit mettre en tête de tous les actes expédiés en son nom : « Au nom de François et de Marie, rois d'Écosse, d'Angleterre, et d'Irlande. » Élisabeth se plaignit vainement de cette conduite à Henri II; mais celui-ci semblait prêt à seconder les projets ambitieux de sa belle-fille lorsqu'il mourut, en 1559, laissant la couronne à son fils, qui prit le nom de François II.

François II était d'une complexion des plus délicates et d'un esprit au-dessous du médiocre : il devait tomber entre les mains de quelques-uns des grands qui s'agitaient autour du trône. La lutte s'établit surtout entre la reine mère Catherine de Médicis, et les Guise. Les derniers l'emportèrent par l'influence de leur nièce, dont, comme nous l'avons dit, le roi était éperdument amoureux, et Catherine dut, pour quelque temps encore, courber la tête devant une influence plus puissante que la sienne.

Après l'avénement de François II, les prétentions de Marie Stuart à la couronne d'Angleterre se manifestèrent de plus belle; elle renouvela son argenterie tout exprès pour la faire marquer aux armes d'Angleterre; elle mit ces armes sur son sceau, sur ses équipages et sur ses meubles, et lorsque l'ambassadeur d'Angleterre s'en plaignit, on lui répondit dérisoirement que c'était la coutume des cadets de France et d'Allemagne de prendre les armes du chef de leur maison, et que, quant au titre de *roi d'Angleterre et d'Irlande*, François II et la reine Marie ne le prenaient que dans l'espérance de forcer Élisabeth à quitter celui de reine de France qu'elle portait. Ainsi repoussée, Élisabeth songea à se venger; elle se mit à susciter des troubles en France et en Écosse, soudoyant sous main les réformés et leur prêtant des armées, de telle sorte que François et Marie résolurent enfin de lui donner satisfaction autant qu'il était en eux; mais la fière princesse ne voulut rien entendre qu'en Écosse, où elle avait des troupes, et là elle exigea, en ce qui regardait ce pays, la déposition de la régente, l'évacuation du territoire par les troupes françaises, à l'exception de soixante hommes, une amnistie générale pour tous les révoltés, la destruction de plusieurs places fortes, et enfin l'institution d'un conseil de régence composé de douze membres, dont sept

seraient nommés par Marie Stuart et cinq par les états du royaume.

Quand on eut fini de régler la partie du traité qui concernait l'Écosse, Élisabeth consentit à traiter avec la France; mais ce fut encore elle qui dicta les conditions, dont les principales furent: le renouvellement et la ratification du traité de paix conclu à Cateau-Cambrésis entre Élisabeth et Henri II, l'engagement, de la part du roi et de la reine de France, de renoncer aux titres et aux armes de rois d'Angleterre et d'Irlande; enfin, que le roi et la reine d'Écosse se réconcilieraient de bonne foi à leurs sujets révoltés, envers lesquels ils garderaient fidèlement les promesses faites en leur nom. Tel fut le *traité d'Édimbourg*, qui ne mérita rien moins que le nom de traité de paix par les contestations qu'il fit naître entre les deux reines. Du reste, quand ce traité fut porté à la cour de France, le roi et la reine refusèrent de le ratifier, et il ne l'était pas encore lorsque François II mourut inopinément, âgé d'un peu moins de 18 ans. Sa jeune épouse avait régné avec lui environ une année et demie.

François II était mort sans postérité; la couronne de France revint à un enfant en bas âge, le misérable Charles IX. Sa mère, Catherine de Médicis, fut nommée régente; et, comme il y avait depuis longtemps une sourde animosité entre les deux reines, Marie comprit bien vite qu'elle n'avait plus à attendre aucuns secours de la France. Elle commença par quitter les armes et le titre de reine d'Angleterre, se dépouillant d'elle-même de prétentions qu'elle n'était plus en état de soutenir; puis elle abandonna une cour où tout était changé pour elle, et se retira à Reims, dans un monastère dont une de ses tantes était abbesse.

Élevée en France et toute Française, Marie Stuart n'avait guère envie de retourner dans son Écosse sauvage, calviniste, et où un farouche religionnaire, Jean Knox, était maître absolu. Mais la politique de ses oncles, qui déjà songeaient à la remarier, exigeait qu'elle y revînt. On lui fit entendre que son propre intérêt aussi bien que celui de sa maison voulaient qu'elle quittât la France; et, ayant fait demander à la reine d'Angleterre un sauf-conduit, que celle-ci refusa, la veuve de François II se disposa à s'éloigner du pays où elle avait été si heureuse, pour passer dans son royaume, où un sombre pressentiment lui disait que l'attendaient tant de malheurs.

Le départ de Marie Stuart, fixé d'abord au printemps de l'année 1561, ne s'effectua qu'au mois de juillet de la même année. Le roi, la reine mère, le duc d'Anjou, frère du roi, le roi de Navarre et le prince de Condé, la conduisirent jusqu'à Saint-Germain, d'où elle se rendit à Calais, accompagnée de plusieurs membres de la famille de Guise et de nombreux gentilshommes, dont quelques-uns devaient la suivre en Écosse. Parmi ces derniers se trouvait le seigneur de Damville, depuis longtemps épris de Marie Stuart, laquelle, disait-on, le payait secrètement de retour.

Au moment de s'embarquer, et au milieu des larmes que faisait verser une séparation douloureuse à tous les assistants, et particulièrement à la jeune reine, le cardinal de Lorraine conseilla à sa nièce de lui remettre ses diamants, qui, disait-il, couraient grand risque d'être perdus, si elle venait à être prise. Elle refusa de s'en dépouiller, disant qu'ils ne valaient pas mieux qu'elle, et qu'ils pouvaient bien courir le même risque.

Toute la flotte se composait de deux galères et de deux vaisseaux de transport. La princesse s'embarqua sur l'une des galères; et Brantôme, qui s'y trouvait avec elle, nous a laissé de touchants détails sur la traversée. Il rapporte que le premier objet qui s'offrit à ses yeux, en quittant le port, fut un vaisseau naufragé, et qu'elle s'écria : « Quel af« freux spectacle! et que m'annonce un « si funeste augure? » Et il ajoute que, penchée sur le bord de la galère, elle ne cessa d'avoir les yeux sur le rivage français, tant qu'elle put l'apercevoir, tantôt immobile et ensevelie dans une rêverie profonde, tantôt fondant en larmes, poussant des sanglots, et criant avec angoisse : « Adieu, France, je te « perds pour toujours! » Parfois demandant au ciel que la tempête, brisant son navire, la rejetât aux bords qu'elle quit-

tait. La nuit même ne put la tirer de sa triste contemplation; et, se faisant dresser un lit à l'arrière du vaisseau, elle recommanda qu'on l'éveillât au point du jour, si on apercevait encore les côtes de France. Le calme qui régna pendant toute la nuit les lui laissa voir au matin, et de nouveau elle fondit en larmes en disant : « Adieu, France! « adieu, France! » cri touchant, dont s'est heureusement inspiré le plus national de tous nos poëtes, quand il a fait dire à la plus Française de toutes nos reines :

Adieu, charmant pays de France,
Que je dois tant chérir!
Berceau de mon heureuse enfance,
Adieu! te quitter c'est mourir.
. . . . . .
Je n'ai désiré d'être reine
Que pour régner sur des Français.

Au bout de six jours de traversée, Marie Stuart aborda à Leith. Un brouillard épais l'avait dérobée à la flotte anglaise. L'accueil véritablement cordial qu'elle reçut dans son royaume ne put lui faire oublier le pays qu'elle venait de quitter. On s'aperçut promptement de ses regrets et de sa répugnance pour le peuple qu'elle allait gouverner, et ces deux sentiments ne tardèrent pas à lui aliéner le cœur de ses nouveaux sujets.

La suite de la vie de Marie Stuart, les malheurs qui l'ont rendue si célèbre ne se rattachant pas à notre histoire, ne doivent obtenir de nous qu'une courte mention; ils sont, du reste, tellement connus, qu'il suffira de les indiquer brièvement pour les rappeler au lecteur.

Jetée à dix-huit ans au milieu d'un peuple en révolte, Marie Stuart ne tarda pas à se chercher un protecteur, et elle épousa Henri Darnley, jeune homme appartenant à la puissante famille de Lennox. La jolie figure de Darnley fit sa fortune; la grossiereté et la brutalité de ses mœurs amena sa perte. Il était déjà devenu odieux à la reine lorsque le meurtre du musicien Rizio, tué sous ses yeux et malgré ses prières, vint combler la mesure. Le comte de Bothwell, par un abominable forfait, débarrassa Marie de son époux; puis il épousa la veuve de celui qu'il avait assassiné; mais cette union scandaleuse révolta les Écossais. Ils se soulevèrent contre leur reine. Longtemps prisonnière de ses sujets, Marie parvint enfin à leur échapper; elle se réfugia alors sur le territoire anglais, et alla demander un asile à sa plus cruelle ennemie. Celle-ci, contre le droit des gens, la retint dix-huit ans prisonnière; et au mois de février 1587, Marie, jugée par une commission anglaise, fut condamnée à perdre la tête sur un échafaud, comme coupable de haute trahison. Le parlement d'Angleterre confirma l'arrêt, et, après d'hypocrites délais, Élisabeth signa enfin une sentence dont l'exécution devait, en la délivrant d'une rivale abhorrée, la combler de joie.

Peu de voix s'élevèrent en faveur de la malheureuse captive. Henri III, se souvenant qu'elle était sa belle-sœur, envoya à Élisabeth un ambassadeur chargé de l'exhorter à la clémence; mais il n'avait pas assez oublié que la femme de son frère était nièce des Guise, qu'il abhorrait; et les instances qu'il fit, suffisantes peut-être pour sauver son honneur, n'étaient pas assez pressantes pour lui faire obtenir ce qu'il demandait.

Marie Stuart monta avec courage sur l'échafaud, qu'on dressa à la hâte dans sa prison de Fotkeringay pour y consommer son supplice. Quelques instants avant de mourir, elle protesta encore de son attachement à la religion catholique, et de son amour pour la France et pour l'Écosse, puis elle adressa au roi de France un touchant mémoire, dans lequel elle réclamait ses pensions échues, et la continuation de son douaire une année après sa mort, afin que de cet argent on pût récompenser ses serviteurs et faire de pieuses fondations pour le repos de son âme.

Dans ses derniers moments, elle montra une admirable fermeté. Les catholiques n'hésiterent pas à la considérer comme une martyre, et ils mirent sur sa tombe une épitaphe latine dont voici le sens :

« Ci gît Marie, reine d'Écosse, fille « de roi, veuve d'un roi de France, « proche parente de la reine d'Angle- « terre et héritière de son trône. Elle « posséda des vertus et une âme vrai- « ment royale; elle réclama en vain les « droits des souverains. On a vu cette

« lumière de notre siècle s'éteindre « par la cruauté des Anglais et par un « jugement barbare. Elle meurt, et avec « elle tous les rois confondus dans la « multitude meurent civilement. Jamais « on n'a vu de tombeau pareil. Les « morts et les vivants y sont également « renfermés. Ci gît, parmi les cendres « de Marie, la majesté de tous les rois, « violée et foulée aux pieds. Passant, je « n'en dis pas davantage : ce monument, « tout muet qu'il est, parle assez, et « apprend aux rois leur devoir. »

Marie de Médicis, reine de France, naquit à Florence, en 1573, de Ferdinand, grand-duc de Toscane, et de Jeanne, archiduchesse d'Autriche. Henri IV l'épousa en 1600, peu de temps après la dissolution de son premier mariage avec Marguerite de Valois. Il avait alors 47 ans. Il n'avait point d'enfants légitimes, et les troubles encore récents, la couronne mal affermie sur sa tête, et toujours menacée par les Guise, rendaient tout à fait désirable qu'un fils de lui assurât la succession du trône d'une manière incontestable. Aussi la France tout entière se réjouit-elle de cette union, qui fut célébrée avec une pompe extraordinaire.

La reine était jeune et belle, ce qui n'empêcha pas son époux, plus âgé qu'elle de 20 ans, de lui donner promptement et toujours de fréquents motifs de se plaindre de sa fidélité. Cependant, lorsque, après un peu moins d'une année de mariage, Marie de Médicis lui donna un fils, il prodigua à cette princesse toutes sortes de marques d'affection. Peut-être, à ce moment, résolut-il intérieurement de se borner à l'amour de sa femme, et de cesser le cours de ces déplorables galanteries qui entachent sa vie; mais Marie avait deux ennemis puissants, l'artificieuse marquise de Verneuil et son propre caractère. Elle se livrait à des emportements qui, éloignant d'elle le roi, le forçaient à se réfugier près de Henriette d'Entraigues; et celle-ci, profitant des fautes de sa rivale, n'avait pas de peine à faire préférer au roi une maîtresse peut être infidèle, mais douce et complaisante, à une épouse dont ni lui ni personne ne soupçonnaient la vertu, mais qui, faisant sonner trop haut cette vertu, semblait croire qu'elle la dispensait de toute autre qualité, et lui donnait le droit de se montrer acariâtre et difficile à vivre. Et ce n'étaient pas seulement les infidélités du roi qui exaspéraient Marie de Médicis : grondeuse, entêtée, altière, irascible jusqu'à la violence, tout lui devenait motif de reproches, et maintes fois les choses allèrent si loin, et furent si publiques, que Sully se vit obligé de s'interposer entre les deux époux pour empêcher une rupture.

Il se forma vite, au sein même du palais, deux partis bien tranchés dans ce qu'on nommait alors la domesticité; la reine repoussant tous ceux qui lui étaient présentés par son époux, et ayant pour unique amie une de ses femmes italiennes, Leonora Dori ou Galigaï, depuis si célèbre et si malheureuse sous le nom de maréchale d'Ancre; pour confident, le mari de cette femme, Concini, Italien aussi, esprit fin et délié, mais homme assez médiocre, si ce n'est dans l'intrigue. Il va sans dire que Concini et sa femme aimaient peu le roi, dont l'indifférence leur semblait du mépris; et on les soupçonnait d'entretenir dans l'âme de la reine le mécontentement que celle-ci ne cessait de montrer à son époux.

Les choses en étaient là quand les amis de la marquise de Verneuil, et notamment son père, parlèrent de poursuivre juridiquement le roi, pour l'obliger à épouser cette dernière, qui avait su lui arracher la promesse de la prendre pour femme aussitôt qu'il leur serait né un fils. Ce fils était né, et les conseillers de la marquise ne parlaient de rien moins que de faire renvoyer l'Italienne, et déclarer bâtard son fils, qui fut depuis Louis XIII. Henri qui, par une déplorable faiblesse, s'était laissé arracher la fatale promesse, la racheta à prix d'or; mais l'ambition des d'Entraigues était trompée, non assouvie, et ils conspirèrent contre le roi, ce qui amena, la reine aidant, l'emprisonnement de la marquise dans un couvent.

Pendant quelque temps, la reine, avertie du danger qu'elle avait couru, se montra plus douce avec le roi, qui se rapprocha d'elle, et sembla véritablement amoureux de sa femme jusqu'au jour où recommencèrent les violences

de celle-ci. Une fois, dit-on, elle se porta à cet excès de lever la main sur le roi pour le frapper; et sans l'intervention de Sully, qui assistait à cette scène déplorable, sans doute cette main serait retombée sur Henri IV.

Un des motifs de querelle entre les deux époux était cette circonstance, que Henri étant monté sur le trône dix ans avant son mariage, la reine n'avait été ni sacrée, ni couronnée. Vaine et fastueuse, elle tenait à une cérémonie que son époux reculait sous divers prétextes, mais, en réalité, parce qu'ayant résolu de faire la guerre à l'Espagne et d'abaisser la trop puissante maison d'Autriche, il craignait toutes les dépenses qui ne concouraient pas à ce but. Employer de l'argent à une vaine montre comme le sacre de la reine, lui semblait donc un véritable gaspillage, une coupable folie. On ajoute que de tristes pressentiments l'assaillaient, et qu'on l'entendit dire : « Ah ! maudit « sacre, tu seras cause de ma mort, car « on m'a dit que je devois être tué à la « première magnificence que je ferois, « et que je mourrois dans un carrosse.» Cependant Marie, quoique superstitieuse comme une Italienne, méprisa les pressentiments du roi, et, enfin, celui-ci céda à ses importunités : elle fut sacrée et couronnée à Saint-Denis, le 13 mai 1610, et tous les assistants remarquèrent sa joie tant que dura la cérémonie.

Le lendemain même du sacre, le roi mourut assassiné dans un carrosse. Il laissait quatre enfants de Marie de Médicis : l'aîné, qui lui succéda sous le nom de Louis XIII, n'avait pas encore neuf ans. Les partis s'agitèrent pour savoir qui aurait la régence, et la reine fut nommée, peut-être surtout parce qu'on sut que le roi, que chacun regrettait, l'avait désignée pour régente pendant la campagne qu'il comptait entreprendre dans les Pays-Bas. Cependant une sourde rumeur accusait cette princesse de n'être pas étrangère à la mort de son époux ; mais Marie était innocente de ce crime, et tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est de n'avoir pas ressenti comme elle le devait la perte de son époux. Remarquons toutefois que la régence lui fut adjugée d'une façon irrégulière par le parlement seul, sans que les états généraux du royaume eussent été assemblés, comme c'était l'usage en pareil cas. Cette première infraction d'une loi sacrée fut le commencement et comme le signal des troubles et des malheurs qui devaient marquer l'administration de Marie de Médicis.

Cette princesse avait une intelligence fort inférieure à son ambition. Capricieuse, inconsidérée, facile à dominer, les rênes de l'État devaient sortir de ses débiles mains, dès qu'une personne assez habile pour flatter sa vanité voudrait s'emparer du gouvernement : cette personne fut Concini (voy. ce mot). Or, l'Italien n'avait pas oublié que jadis les amis de Henri IV avaient été considérés par lui comme des ennemis, et Sully, Villeroi, Jeannin, qui, seuls, eussent pu continuer en France l'habile politique de ce prince, furent écartés, et remplacés dans le conseil particulier de la reine, par le jésuite Cotton, ancien confesseur du roi, le nonce du pape et l'ambassadeur d'Espagne. Le premier était au moins indifférent à l'agrandissement de la France; les deux derniers étaient ses adversaires naturels; tous trois se réunirent pour porter le trouble dans l'État.

Henri IV avait laissé un riche trésor enfermé à la Bastille; la régente le dissipa en folles prodigalités, achetant par des largesses ceux des nobles ou des membres du parlement qui montraient de l'éloignement pour elle. Le but constant de Henri IV avait été l'agrandissement de la France au dehors, son bonheur au dedans; et, pour atteindre ce but, il avait su, aidé de Sully, amasser le trésor dont nous avons parlé en diminuant les impôts. Le but de la régente, plus vulgaire, et en apparence plus facile à atteindre, était d'accroître son propre pouvoir au dedans, quoi qu'il pût advenir au dehors ; et, pour arriver à ce but égoïste, elle écrasa le pays d'impôts qui retombèrent en pluie d'or sur ses favoris ou sur les mécontents dont elle voulait obtenir le suffrage. Les honneurs, les emplois, furent ouvertement prodigués aux ennemis du feu roi; on licencia les troupes qu'il avait levées ; on abandonna les princes avec lesquels il avait fait allian-

ce, et cette conduite imprudente aliéna à la reine et le peuple et les grands.

Les protestants, les princes du sang, se rappelant les orageuses régences de l'autre Médicis, ne tardèrent pas à se soulever sur tous les points de la France, et bientôt la reine se vit à la veille d'être forcée à combattre. Elle résolut de traiter avec les rebelles, et conclut avec eux le traité de Sainte-Menehould (1614), dans lequel elle leur cédait sur tous les points. Puis, ne sachant plus que faire, elle assembla d'abord le parlement, qu'elle obligea à déclarer la majorité du jeune roi (1614), puis les états généraux, qui se réunirent à Paris peu de jours après cette déclaration de majorité.

Cette convocation des états généraux était le remède héroïque de l'ancienne monarchie; on ne l'employait que dans les grands maux; mais, cette fois, elle n'apporta presque aucun soulagement. Les députés étaient arrivés prévenus contre la reine mère, et surtout contre le maréchal d'Ancre. Ils ne se bornèrent pas aux objets pour lesquels ils avaient été appelés, et on les vit faire de hardies remontrances, qui ne firent qu'accroître l'irritation. Remarquons ici que l'orateur choisi par le clergé dans cette assemblée fut Richelieu, alors évêque de Luçon, et à peine âgé de 29 ans, dont on reconnut bien vite la haute capacité.

Les grands, trompés dans les espérances qu'ils avaient fondées sur les états généraux, rallumèrent encore une fois la guerre civile; la reine, qui, en réalité, continuait à être régente quoique le roi eût été déclaré majeur, et le maréchal d'Ancre résolurent de réprimer cette révolte par la force: les princes du sang, notamment le prince de Condé, qui y avaient pris part, furent déclarés criminels de lèse-majesté, et, comme tels, déchus de leurs honneurs et prérogatives.

Au moment même où se publiait cette imprudente déclaration, on s'occupait de conclure le mariage du jeune roi et de sa sœur avec l'infante d'Espagne et le prince des Asturies, et l'état des provinces était tel, que le cortége nuptial dut être armé en guerre, et eut à soutenir au retour un léger combat contre les révoltés (1616).

Les cérémonies de ce double mariage étaient à peine terminées, qu'il fallut songer à traiter encore avec les rebelles; et la reine mère et le maréchal d'Ancre, ne s'occupant plus que d'une chose, conserver leur pouvoir au prix de toutes sortes de concessions, prodiguèrent de nouveau l'or de la France pour obtenir la paix.

Cependant, Louis XIII arrivait à l'adolescence, et sa mère, comprenant l'ascendant que pourrait prendre sur lui sa jeune femme, s'efforçait de l'éloigner de cette princesse, ce à quoi elle ne réussit que trop bien. La jeune et fière Anne d'Autriche vit donc commencer par sa belle-mère le système d'oppression qui devait peser si lourdement sur elle, durant toute la vie d'un époux qui ne l'aima jamais, et qui, du reste, laissant des favoris, hommes ou femmes, dominer constamment sa vie, ne semble avoir véritablement aimé personne.

Mais malgré les soins perfides que prenait la reine mère pour s'assurer la domination du jeune roi, la mésintelligence ne tarda guère à éclater entre elle et son fils. Du reste, Henri IV avait prévu ce qui devait arriver, et, si l'on en croit Richelieu (*Histoire de la mère et du fils*), un jour, dans une de ses querelles avec sa femme, ce monarque aurait dit à Marie de Médicis: « Vous avez raison de désirer que nos « ans soient égaux; car la fin de ma vie « sera le commencement de vos peines... « D'une chose vous puis-je assurer, c'est « qu'étant de l'humeur dont je vous « connais, et prévoyant celle dont votre « fils sera, vous entière, pour ne pas « dire têtue, et lui opiniâtre, vous au- « rez maille à partir ensemble. »

Toujours comprimé, toujours incapable, par manque d'énergie, par paresse, de gouverner lui-même, Louis XIII eut de bonne heure les vices de l'esclave; il maudissait en secret la main par laquelle il se laissait conduire; sa vie presque entière se passa en conspirations contre ceux qui le dominaient; mais jamais on ne le vit aller jusqu'à la révolte ouverte. La première personne avec laquelle il conspira ainsi, fut Albert de Luynes (voyez ce mot), qui s'était attiré ses bonnes grâces en

lui élevant des oiseaux de chasse. Le puissant contre lequel il ourdit sa première conspiration, fut le maréchal d'Ancre.

La reine mère comprit qu'elle même était frappée par les balles qui tuaient son confident. Effectivement, presque aussitôt après la mort de celui-ci, elle fut détenue prisonnière dans son appartement. Plusieurs fois elle fit supplier, mais vainement, son fils de la recevoir; incapable de supporter les reproches de celle qu'il venait d'outrager si cruellement, Louis XIII refusa, sous prétexte d'affaires, de voir sa mère, et lui fit faire cette sèche réponse : « Qu'elle trouverait toujours en « lui les sentiments d'un bon fils; mais « que Dieu l'ayant fait roi, il voulait « gouverner lui-même son royaume. » Désespérant alors de vaincre des refus si obstinés, Marie de Médicis, humiliée de la position qu'elle occupait désormais au milieu de cette cour qui l'avait vue toute-puissante, demanda et obtint la permission de se retirer à Blois. Le peuple, qui la haïssait, l'insulta de sa joie à son départ, et, l'âme navrée, elle gagna cette ville, où elle se vit traitée en captive. Elle en sortit au bout d'un an, enlevée par d'Épernon, son fidèle partisan, qui jadis lui avait fait déférer la régence. Elle s'échappa du château par une fenêtre et à l'aide d'une échelle, et fut conduite à Angoulême, dont d'Épernon avait le gouvernement, et où elle ne tarda pas à devenir un drapeau pour les mécontents.

Le peuple, le Français surtout, est sympathique au malheur ; la haine qu'il avait eue pour la reine mère toute-puissante s'était changée en amour dès qu'il l'avait vue malheureuse et persécutée. Il approuva d'Épernon, dont, légalement, l'action pouvait être qualifiée crime de lèse-majesté, et le roi, et surtout Luynes, qui n'avait pas tardé à devenir odieux, furent sévèrement blâmés.

La reine, qui allait rallumer la guerre civile, se trouva en mesure de faire elle-même les conditions de la paix : on entra en pourparlers, et elle obtint le gouvernement de l'Anjou, un train de maison considérable, une garde armée, et la liberté de fixer sa résidence où bon lui semblerait. Mais on avait à peine rédigé les conditions de ce traité, dit *traité d'Angoulême*, qu'une nouvelle rupture éclata entre la mère et le fils. La guerre civile se ralluma plus violente que jamais. Tous ceux qu'avait mécontentés le gouvernement de Luynes, et ils étaient nombreux, se réunirent en Anjou, autour de la reine. On se battit au Pont-de-Cé (1620), et l'État sembla à deux doigts de sa perte.

Mais au milieu de ce désordre, Richelieu, depuis longtemps introduit aux affaires par Marie de Médecis elle-même, s'était graduellement élevé. Après avoir ménagé entre la mère et le fils un accommodement dans lequel fut confirmé le traité d'Angoulême, on le vit quelque temps louvoyer habilement, favori de la reine plutôt que du roi. Luynes étant mort en 1621, Marie reprit le timon des affaires, et essaya de faire entrer au conseil Richelieu, alors surintendant de sa maison, et depuis peu cardinal par ses soins. Elle y parvint non sans peine, mais échoua d'abord dans son dessein de le faire ministre. Elle avait compté, en sollicitant pour lui ce poste, être en réalité maîtresse elle-même sous le nom d'un homme qui lui devrait tout. Trop vaine pour comprendre la haute ambition de Richelieu, ce fut seulement en 1626 qu'elle s'aperçut qu'en croyant se faire une créature, elle s'était donné un maître. La dissension, longtemps cachée entre elle et le cardinal, se manifesta un jour où la reine s'aperçut que, feignant de suivre en tout ses instructions, il traversait secrètement ses desseins, et lui suscitait mille difficultés imprévues. Enfin, au retour de l'expédition de la Rochelle (1629), la désunion éclata tout à fait, et le roi fut mis en demeure de choisir entre sa mère et son ministre.

Le cardinal obtint les lettres patentes de premier ministre, et la reine mère lui retira la place de surintendant de sa maison. Un an après, elle arrachait au faible Louis la promesse du renvoi du ministre, dont le joug lui semblait bien lourd à lui-même; mais ni Louis XIII, ni Marie de Médicis n'étaient de taille à lutter contre Richelieu, et la reine fut la première victime de la *journée des dupes*.

Marie était furieuse : « Je me donne-

« rais plutôt au diable, dit-elle, que de « ne pas me venger de cet homme-là ! » Et elle continua ses emportements, ses violences, ses correspondances avec l'Espagne, s'aliénant de plus en plus le cœur de son fils, qui perdait toute considération pour elle, se faisant de plus en plus haïr du cardinal, qui la laissait tomber dans le piége. Celui-ci conseilla enfin et fit adopter au roi le projet d'une rupture complète avec sa mère. Louis partit pour Compiègne, et, après deux jours passés là, il s'en retourna en secret, laissant Marie prisonnière sous la garde du maréchal d'Estrées. « Le « bien de mon État, lui écrivit-il, m'or- « donne de me séparer de vous. » Et il lui enjoignit de se retirer à Moulins. « On m'y traînera plutôt toute nue, dit- « elle furieuse. » Puis elle intrigua, menaça, supplia sans rien obtenir : on lui offrit le gouvernement d'une province, des pensions, des châteaux ; mais c'était le pouvoir qu'elle voulait. Alors elle se mit en correspondance avec les Pays-Bas, reçut de l'Espagne le conseil de fuir de France, et projeta de gagner une ville frontière d'où elle pourrait imposer ses conditions au roi. La surveillance était diminuée par l'ordre, dit-on, de Richelieu, qui laissait la malheureuse reine courir à sa perte. Elle s'échappa, voulut se réfugier à la Capelle, qui lui ferma ses portes, et se trouva forcée de se jeter dans Avesnes, d'où elle se retira ensuite à Bruxelles (1631). Elle ne devait jamais rentrer en France.

De Bruxelles Marie de Médicis adressa à son fils et au parlement une supplique conçue dans les termes les plus humbles, et dans laquelle, abandonnant ses ambitieuses prétentions, elle déclarait ne plus demander aucune influence, aucun rang dans l'État. Elle bornait ses désirs à obtenir une somme d'argent pour payer ses dettes, un revenu quelconque, et enfin, au fond de quelque province, qu'elle ne désignait même pas, un château où elle pût fixer sa demeure.

Mais ce projet de retraite en France ne faisait pas le compte de Richelieu ; il voulait hors du pays cette femme, veuve et mère de roi, dont le prestige l'importunait peut-être autant que son esprit remuant. On engagea donc Marie à se retirer à Florence, où on promettait de pourvoir convenablement à son existence. Elle refusa avec aigreur, et, quoiqu'à l'étranger, continua à se mêler à toutes les affaires qui pouvaient contrarier et le ministre et son propre fils, auquel elle ne pouvait pardonner de se laisser diriger par une autre main que la sienne. De son côté, le roi, trop faible, trop indolent, trop désireux de repos pour essayer même de résister un moment à Richelieu, eut d'autant moins de peine à sacrifier sa mère qu'elle était éloignée, et que d'ailleurs il n'eut jamais pour elle ni tendresse ni respect.

Marie de Médicis quitta les Pays-Bas pour l'Angleterre, où elle fut bien accueillie par Charles Ier et par sa fille, épouse de ce monarque. Mais bientôt Charles Ier craignant que la révolution qui commençait en Angleterre ne lui rendît difficile de garder une princesse catholique, entreprit de réconcilier la reine mère avec le roi de France. Louis répondit sèchement qu'il s'en rapportait à son conseil ; et dans ce conseil, dominé comme lui par Richelieu, la seule voix qui osa se faire entendre en faveur de la veuve de Henri IV, proposa de lui ouvrir la ville d'Avignon qui lui serait donnée pour prison. Tous les autres conseillers déclarèrent que Marie de Médicis devait être reléguée en Toscane, et Louis XIII apposa son sceau à cette décision contre laquelle sa mère avait d'avance manifesté une si vive répugnance. La reine, refusant de se soumettre, resta en Angleterre jusqu'à ce que, la révolution l'en chassant, elle se réfugia à Cologne, d'où elle continua à adresser ses plaintes au parlement, et aussi à fomenter des troubles au sein de la France.

Elle mourut dans cette ville, en 1642, âgée de plus de 69 ans. Mère du roi de France, de la reine d'Espagne, de celle d'Angleterre, et de ce Gaston, duc d'Orléans, dont la fille, mademoiselle de Montpensier, fut la plus riche princesse de l'Europe, Marie de Médicis mourut dans un misérable galetas, dans un état de misère presque absolue, et sans domestiques pour la servir.

On dit que Louis XIII, par la dureté

duquel elle était réduite à cette extrémité, pleura amèrement sa mort. Richelieu, sans doute, lui reprocha ces larmes; cependant le nonce du pape, qui assista la reine dans ses derniers moments, fut chargé par le cardinal de solliciter pour celui-ci le pardon de Marie. La reine pardonna; mais on dit qu'au moment suprême, sollicitée de donner pour gage du pardon qu'elle accordait un bracelet orné de son propre portrait, qu'elle ne quittait jamais, elle s'écria : « Ah ! c'en est trop ! » et refusa de plus parler au nonce, dont l'importunité lui avait arraché un pardon qui, sans doute, avait été pour elle un immense effort.

Marie de Médicis, comme toute sa famille, protégea les lettres, et surtout les beaux-arts qu'elle cultivait elle-même. On la vit honorer d'une distinction particulière Philippe de Champaigne et Rubens, qui a éternisé la mémoire de son règne et de sa beauté, par une suite de tableaux allégoriques placés aujourd'hui au musée du Louvre. On lui doit le palais du Luxembourg, commencé en 1615 sur le modèle du palais Pitti à Florence. L'aqueduc d'Arcueil et l'Ancien Cours-la-Reine, qui fait aujourd'hui partie des Champs-Élysées, sont également dus à cette princesse.

Parmi les nombreux ouvrages écrits sur Marie de Médicis et sa régence, nous en citerons particulièrement deux : les *Mémoires d'État du maréchal d'Estrées*, et les curieux *Mémoires de Richelieu*, dont la première partie : *Histoire de la mère et du fils*, longtemps attribuée à Mézerai, est aujourd'hui bien reconnue comme l'œuvre du cardinal.

Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, naquit en Espagne, le 20 septembre 1638, de Philippe IV et d'Élisabeth ou Isabelle, fille de Henri IV et de Marie de Médicis.

A l'époque de son mariage (1661), « la jeune reine était une personne de vingt-deux ans, bien faite de sa personne, et qu'on pouvait appeler belle, quoiqu'elle ne fût pas agréable. Le peu de séjour qu'elle avait fait en France, et les impressions qu'on avait données d'elle avant qu'elle y arrivât, étaient cause qu'on ne la connaissait quasi pas, ou que du moins on ne croyait pas la connaître, en la trouvant d'un esprit fort éloigné de ces desseins ambitieux dont on avait tant parlé. On la voyait toute occupée d'une violente passion pour le roi, attachée dans tout le reste de ses actions à la reine sa belle-mère, sans distinction de personnes ni de divertissements, et sujette à beaucoup de chagrins, à cause de l'extrême jalousie qu'elle avait du roi. »

On comprend, après ces quelques lignes que nous a laissées madame de Caylus, combien, durant une union qui dura vingt-trois années, cette princesse eut à souffrir, et cela sert à expliquer et le peu de part qu'elle prit aux affaires, et l'extrême dévotion qu'elle eut toute sa vie, et qui, peut-être, ne contribua pas peu à éloigner d'elle son époux.

Madame de Caylus nous apprend encore que « le roi parut d'abord agréablement occupé, quoique sans passion, de sa femme, » pour laquelle il eut du reste toujours des égards, respectant en elle celle à laquelle il avait fait *l'honneur* de la choisir pour compagne. Toutefois, ce respect n'allait pas jusqu'à l'engager à éloigner ses maîtresses, ou même à les cacher; et on vit la reine trahie tour à tour pour la duchesse de Mazarin, pour *Madame*, pour la douce la Vallière, pour madame de Montespan, celle de toutes qui la fit le plus souffrir, et pour tant d'autres qu'il est inutile d'énumérer ici.

Marie-Thérèse n'osa jamais ni se plaindre ni manifester la jalousie qu'elle ressentait, et la contrainte qu'elle se fit contribua sans doute à accréditer le bruit qu'elle manquait totalement d'esprit : rien ne rend stupide comme une préoccupation constante, particulièrement quand cette préoccupation est une passion et une douleur. Pour notre part, nous l'avouons, nous nous sentons tout disposé à relever la femme de Louis XIV de la tache d'*idiotisme* dont on a voulu la flétrir; et nous croyons que si elle occupe si peu de place dans l'histoire, c'est que *le roman* en tint une bien grande dans sa vie. Les femmes qui sentent beaucoup sont rarement très-disposées à agir. D'ailleurs Marie-Thérèse craignit toujours extrêmement son époux; et madame de Maintenon racon-

tait qu'un jour le roi ayant envoyé chercher la reine, celle-ci, ne voulant pas paraître seule devant lui, la pria elle-même de la suivre. Madame de Maintenon la suivit en effet; mais elle ne fit que la conduire jusqu'à la porte de la chambre du roi, où elle la poussa par les épaules, non sans remarquer qu'elle tremblait de la tête aux pieds. On sait, du reste, que Louis XIV inspirait cette crainte à la plupart des personnes qui l'entouraient; et madame de Caylus, qui nous a transmis le fait, ajoute que chez la reine « c'était un effet de la passion vive qu'elle avait toujours eue pour le roi son mari. »

Madame de Caylus nous apprend encore que « cette princesse était si vertueuse, qu'elle n'imaginait pas facilement que les autres femmes ne fussent pas aussi sages qu'elle; » et elle rapporte d'elle un mot plein à la fois de naïveté et de fierté royale. Elle avait prié une carmélite de l'aider à faire son examen de conscience pour une confession générale qu'elle avait dessein de faire. Cette religieuse lui demanda si en Espagne, dans sa jeunesse, avant d'être mariée, elle n'avait point eu envie de plaire à quelques-uns des jeunes gens de la cour du roi son père. « Oh! non, « ma mère, dit-elle, il n'y avait point de « roi. » Louis XIV n'était pas si difficile, et on a pu dire que toutes les femmes lui plurent, excepté la sienne.

Marie-Thérèse mourut en 1683, des suites d'une saignée faite mal à propos. Le roi, revenu depuis quelques années de ses galanteries, rendait désormais la reine d'autant plus heureuse, qu'il devenait presque aussi dévot qu'elle. Elle mourut dans les bras de madame de Maintenon. Elle n'avait jamais eu qu'un fils, le grand dauphin, père du duc de Bourgogne et grand-père de Louis XV.

Marie Leczinska (Catherine-Sophie-Félicité) naquit, en 1703, de Stanislas Leczinsky, palatin de Posnanie, qui fut dans la suite roi de Pologne par la grâce de Charles XII. La mère de Marie Leczinska, issue d'une noble famille polonaise, se nommait Catherine Opalinska. Voltaire raconte que peu de jours après l'élévation de Stanislas au trône de Pologne, le roi détrôné, Auguste, ayant tenté un coup de main sur Varsovie, Stanislas envoya sa famille en Posnanie sous la garde d'une troupe fidèle, et que, dans cette fuite, sa seconde fille, Marie, qui devait un jour s'asseoir sur le plus beau trône de l'Europe, fut abandonnée, ou peut-être arrachée à la nourrice qui la portait; enfin, que, perdue quelque temps, elle fut retrouvée par hasard dans l'auge d'une écurie de village.

Rétabli sur le trône de Pologne, dont il fut bientôt chassé de nouveau, Stanislas se réfugia avec sa femme et ses enfants en Suède, puis en Turquie, et enfin en France, où il trouva une généreuse hospitalité, et devint duc de Lorraine. Il vivait depuis plusieurs années dans cette province, s'occupant de littérature, de beaux-arts, et surtout de l'éducation de sa fille, au milieu d'une petite cour élégante et polie; et la jeune princesse avait près de 22 ans, lorsqu'un matin son père entrant dans la chambre où elle se tenait avec sa mère, leur dit, sans autre explication : « Mettons-nous à genoux « et remercions Dieu.—Mon père, vous « êtes rappelé au trône de Pologne! s'é- « cria la jeune Marie. — Ma fille, vous « êtes reine de France! » Et il lui montra les lettres dans lesquelles le duc de Bourbon demandait pour Louis XV la main de Marie, dont le mariage fut célébré à Strasbourg le 5 septembre 1725.

Marie avait sept années de plus que le jeune prince auquel on l'unissait; sa personne était agréable plutôt que belle; sa taille petite, mais pleine de grâce; son esprit élevé, fin et cultivé; son caractère doux et sérieux. D'abord elle prit sur l'esprit de son époux, qui fut fort amoureux d'elle, une influence qui n'eût pu être que bienfaisante; mais il était plus facile de faire faire le mal que le bien à ce prince mal élevé et d'ailleurs égoïste et indolent. Marie Leczinska échoua comme devait échouer après elle madame de Châteauroux qui, elle aussi, s'efforça de rendre Louis XV digne du sceptre qu'il avait hérité du grand roi.

Après une disgrâce momentanée, l'habile Fleury ayant fait chasser de la cour le duc de Bourbon, qu'il devait remplacer au poste de premier ministre, Marie Leczinska, qui avait pris parti

contre l'abbé, perdit pour toujours la confiance d'un époux dont on sut bientôt lui enlever l'amour. On donna des maîtresses au roi, et la faveur publique de madame de Châteauroux (voy. ce mot), qui succédait à ses sœurs, mesdames de Mailly et de Vintimille, vint enfin abreuver la reine de douleurs et d'humiliation. Les courtisans se permirent envers elle toutes sortes d'insolences, au point de lui appliquer, par leurs regards, ce vers de Britannicus,

« Que tardez-vous, seigneur, à la répudier? »

un jour qu'avec le roi elle assistait à la représentation du chef-d'œuvre de Racine.

L'âme fière de Marie ressentit cruellement tant d'outrages; mais on l'entendit rarement se plaindre. Éloignée des affaires d'État comme de l'amour du roi, elle chercha des consolations dans une religion douce et éclairée, dans la protection des lettres, quand par hasard les littérateurs s'adressaient à elle; dans les soins de la maternité, si restreints pour une reine; enfin dans l'exercice de la charité. Elle se fit une société particulière qu'elle appelait ses *honnêtes gens*, de laquelle faisaient partie le président Hénault et le poëte Moncriff, son lecteur ordinaire, et le dispensateur de ses aumônes.

C'est dans cette société qu'ont été recueillis une foule de mots profonds ou charmants de cette princesse, mots dont nous citerons quelques-uns : « Nous ne « serions pas grands sans les petits; « nous ne devons l'être que pour eux. « — Tirer vanité de son rang, c'est aver« tir qu'on est au-dessous. — La misé« ricorde des rois est de rendre la jus« tice; et la justice des reines, c'est « d'exercer la miséricorde. — Les bons « rois sont esclaves, et leurs peuples sont « libres. — Plusieurs princes ont re« gretté à la mort d'avoir fait la guerre; « nous n'en voyons aucun qui se soit « repenti alors d'avoir aimé la paix. — « Les trésors de l'État ne sont pas nos « trésors; il ne nous est pas permis de « divertir en largesses arbitraires des « sommes exigées par deniers du pauvre « et de l'artisan. — Il vaut mieux écou« ter ceux qui nous crient de loin : *Sou« lagez notre misère*, que ceux qui nous « disent à l'oreille : *Augmentez notre « fortune.* »

Croyant au fond de l'âme que dans le seul catholicisme est toute vérité, tout espoir de salut, on la vit presser de se convertir le maréchal de Saxe, pour lequel elle avait une affection profonde; et après la mort de ce grand homme, qui mourut protestant, on l'entendit dire avec une profonde affliction : « Qu'il est triste de ne pouvoir dire un « *De profundis* pour un homme qui « nous a fait chanter tant de *Te Deum!* »

Blessée dans sa dignité par l'élévation de madame de Pompadour au rang de dame du palais, elle la traitait pourtant d'ordinaire avec indulgence. Une seule fois on la vit la maltraiter; mais cette fois elle fut cruelle, et la marquise se vengea avec autant d'esprit que d'à-propos.

Le frère de la favorite avait été nommé surintendant des bâtiments et des jardins, et souvent il envoyait à la reine une corbeille de fruits ou de fleurs que madame de Pompadour offrait elle-même, autorisée par sa charge. Un matin la marquise arrive, et jamais sa beauté ne fut plus éclatante. La reine en fut frappée; elle en ressentit une vive souffrance, et, pour exhaler son dépit, se mit à louer la favorite avec exagération, détaillant ses bras, son cou, ses yeux, les contours de son visage, admirant la grâce avec laquelle elle portait cette corbeille qu'elle lui laissait impitoyablement dans les bras, semblant, en un mot, s'occuper d'une œuvre d'art et non d'une personne vivante et pensante. L'embarras de la marquise était grand, quand la reine vint y mettre le comble en la priant de chanter. « Que j'entende « à mon tour, dit-elle, cette voix dont « toute la cour a été charmée au spectacle « des petits appartements. » La marquise déclina d'abord en rougissant l'honneur que lui faisait la reine; mais enfin celle-ci lui ayant ordonné de chanter, elle fit entendre de sa voix la plus sonore et la plus triomphante le grand air d'*Armide :*

« Enfin il est en ma puissance. »

et ce fut au tour de la reine de changer de couleur, en se voyant bravée par une rivale qu'elle-même avait poussée à cet excès d'insolence.

Ce trait fut une exception dans la vie de Marie, que ceux qui vécurent près d'elle virent constamment pleine de douceur et de bonté.

Elle eut dix enfants, deux princes et huit princesses, qu'elle eut le malheur de voir mourir tous, à l'exception de trois de ses filles. Elle ne put supporter ces pertes réitérées, que lui rendaient plus douloureuses encore l'égoïsme et l'éloignement de son époux, et elle mourut de langueur en 1768, âgée de cinquante-cinq ans.

MARIE-CLOTILDE-ADÉLAÏDE-XAVIÈRE DE FRANCE, reine de Sardaigne, naquit à Versailles, le 23 septembre 1759, du dauphin fils de Louis XV. Elle fut donc la sœur des rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. Élevée, comme tous les enfants du dauphin, dans la plus sévère piété, elle songea d'abord à se faire religieuse, et des raisons d'État purent seules empêcher la réalisation de ce projet. Elle fut mariée en 1775 au fils aîné du roi de Sardaigne. Sur les marches d'un trône, elle mena véritablement cette vie religieuse qu'elle avait voulu embrasser dans toute sa rigueur, et on la vit, fuyant les plaisirs que semblait lui imposer son rang, se livrer sans réserve à des œuvres de dévotion et de piété. Frappée d'une manière terrible par la mort tragique de Louis XVI et de madame Élisabeth, qu'elle aimait tendrement, elle ne s'habilla plus, à partir de ce moment, qu'avec la plus extrême simplicité; et son avénement au trône, où, sous le nom de Charles-Emmanuel, son mari monta en 1796, ne changea en rien ces habitudes.

Le Directoire ayant, en 1797, déclaré la guerre à Charles-Emmanuel, ce prince et son épouse quittèrent leurs États de Piémont pour se réfugier en Sardaigne; puis on les vit pendant quelques années errer en Italie, chassés de ville en ville par les armées françaises.

Marie-Clotilde mourut enfin à Naples, le 7 mars 1802, en odeur de sainteté, et Pie VII la déclara *vénérable*, attendant sans doute les cent ans de rigueur pour la canoniser.

MARIE-ANTOINETTE-JOSÈPHE-JEANNE *de Lorraine-Autriche*, fille de la grande Marie-Thérèse et de François Ier, empereur d'Allemagne, naquit à Vienne, le 2 novembre 1755; elle avait à peine quatorze ans, lorsque le duc de Choiseul, ministre de Louis XV, fit demander sa main pour le dauphin, depuis Louis XVI. L'impératrice désira alors que la jeune princesse se perfectionnât dans la langue française; elle fit demander au cabinet de Versailles un ecclésiastique instruit et qui fût au fait des usages du grand monde; et le duc de Choiseul lui envoya l'abbé de Vermond, intrigant sans mérite, qui cependant prit bientôt un grand empire sur l'esprit de Marie-Antoinette, à laquelle ses conseils firent plus tard commettre plus d'une faute.

Marie-Antoinette fut amenée en France en 1770. Elle arriva le 14 mai à Compiègne, où le roi et le dauphin vinrent la recevoir; et deux jours après elle reçut la bénédiction nuptiale dans la chapelle royale. Des fêtes, auxquelles Louis XV avait voulu que l'on consacrât vingt millions, commencèrent aussitôt à Versailles et à Paris. Celles qui furent données dans cette dernière ville eurent une issue funeste : l'échafaudage d'un feu d'artifice tiré sur la place Louis XV prit feu, une terreur panique se répandit parmi les spectateurs, et douze cents personnes périrent, dit-on, étouffées ou écrasées par la foule.

Nous avons vu, à l'article LOUIS XVI, que la dauphine fut froidement accueillie à la cour, où un parti puissant avait vu avec peine et son mariage et le changement opéré par le duc de Choiseul dans la politique de la France. Marie-Antoinette elle-même, habituée à la simplicité qui régnait à la cour de Vienne, ne put voir sans étonnement, en arrivant à Versailles, cette foule d'usages minutieux et assujettissants dont se composait l'étiquette, et qui, depuis Louis XIV, n'avaient rien perdu de leur rigueur; elle ne s'y soumit qu'en plaisantant, chercha tous les moyens de les éluder, et se fit ainsi de nombreux ennemis parmi les familles puissantes, qui devaient à ces usages des prérogatives, des droits de préséance auxquels elles tenaient comme à un patrimoine.

Reine, Marie-Antoinette conserva l'étourderie, la légèreté de la dauphine; et, dès le jour des révérences de deuil, elle fut accusée d'avoir ri de la figure

des douairières. Le lendemain, la chanson suivante circulait dans Versailles :

Petite reine de vingt ans,
Qui traitez si mal les gens,
Vous repasserez la barrière, etc.

et le parti *anti-autrichien* se plaignit avec si peu de retenue, qu'elle crut devoir en demander justice, et exiger que le duc d'Aiguillon, qui passait pour en être le chef, fût renvoyé du ministère.

Telle fut la première intervention de Marie-Antoinette dans la politique. Bientôt après, elle se prit d'une vive amitié pour la princesse de Lamballe, pour laquelle elle voulut qu'on rétablît la place de surintendante de la maison de la reine; « et cette place inutile et dès longtemps supprimée, fut, dit M. Droz (*), doublement onéreuse : il fallut en payer les émoluments, et consoler par des faveurs les femmes dont les emplois perdaient de leur éclat. Une d'elles donna sa démission; les autres se soumirent à regret. Les ennemis de la reine en devinrent plus nombreux, et le public murmura des prodigalités de la cour. »

Un an s'était à peine écoulé, que la comtesse Jules de Polignac remplaçait la princesse de Lamballe dans la faveur de Marie-Antoinette. Les Polignac n'étaient pas riches; il fallut les mettre en état de paraître honorablement à la cour; la munificence de la reine y pourvut. « La comtesse, dit l'historien que nous avons déjà cité, fut logée au château, son mari fut nommé écuyer de la reine; et alors se forma cette société composée de parents de la favorite et de personnes assez heureuses pour leur plaire, cette société intime qui fut la cause de beaucoup de fautes et de tant de malheurs...

« La reine se forma, dans les soirées qu'elle passait chez madame de Polignac, des habitudes, des goûts qui affaiblirent en elle le sentiment des convenances. Il en est qu'elle aurait dû ne jamais oublier. Louis XVI était jugé sévèrement à la cour; on exagérait ses défauts; c'était à la reine, aux personnes qu'elle honorait de sa bienveillance, à rappeler par leur exemple le respect pour le roi. Leurs imprudences produisirent souvent l'effet opposé. Louis XVI, dont les habitudes étaient très-régulières, se retirait chaque jour à la même heure : un soir, Marie-Antoinette, qui projetait quelque visite, avança furtivement l'aiguille d'une pendule. On croirait que cette espièglerie, dont sa société intime fut seule témoin, resta secrète : le lendemain, toute la cour en riait....

« Entraînée de plus en plus par sa légèreté naturelle et par son goût d'indépendance, Marie-Antoinette dédaigna de veiller sur ses actions, dans un temps où les bruits injurieux pour une femme se répandaient avec facilité. Le vice n'était plus en honneur comme à la cour de Louis XV; mais les mœurs de la haute classe n'avaient pas cessé d'être fort dissolues. Beaucoup de gens étaient intéressés à dire ou disposés à croire que la contagion était universelle, et qu'elle atteignait même le trône. La reine cherchait des plaisirs qui fussent en contraste avec son rang: les bals de l'Opéra l'enchantèrent, elle y fut assidue. Une nuit qu'elle s'y rendait, accompagnée d'une dame de la cour, sa voiture cassa, et ce fut dans un fiacre qu'elle acheva sa course. Cette aventure lui parut si plaisante, qu'elle eut hâte de la raconter aux premières personnes de connaissance qu'elle aperçut dans le bal. Tout Paris en fut bientôt informé... La reine dans les rues de Paris, en fiacre, la nuit, avec une seule femme! On broda sur ce fond vingt histoires scandaleuses et romanesques. Marie-Antoinette, par ses imprudences (*), compromit sa réputa-

(*) *Histoire de Louis XVI*, t. I, p. 225 et suiv.

(*) Ne commit-elle que des imprudences? c'est une question que nous n'essayerons point de résoudre ici, parce qu'il n'entre point dans le plan que nous nous sommes tracé, de pénétrer jusque dans les détails de la vie privée des personnages dont nous écrivons l'histoire. Il nous suffit d'avoir prouvé par le témoignage d'un historien grave, et dont on s'accorde à reconnaître l'impartialité et la modération, que Marie-Antoinette contribua puissamment à faire perdre à la royauté, ce qui pouvait lui rester encore de son ancien prestige, après la régence et le règne de Louis XV. Les lecteurs qui voudront sur la femme de

tion et jeta du ridicule sur le roi. Pendant le cruel hiver de 1776, les Parisiens virent se prolonger sur les boulevards des courses en traîneaux dont la reine avait eu la fantaisie, et pour lesquelles de jeunes seigneurs déployaient un luxe extraordinaire. Ce spectacle excita des murmures; on disait que le froid, cause de tant de misère, était pour la cour un moyen de plaisir. On sut que Marie-Antoinette avait pris à Vienne le goût de ce genre d'amusement, peu connu en France, et c'est alors que le reproche d'être toujours autrichienne, qui d'abord n'avait été fait que dans un certain monde, commença à se répandre dans le peuple. »

L'affaire du collier (*), où le nom de la reine se trouva mêlé, et dont le scandale fut habilement exploité contre elle par les nombreux ennemis qu'elle s'était faits à la cour, acheva de la déconsidérer aux yeux d'une grande partie du public. C'était par elle que Calonne et Loménie étaient arrivés au ministère. Ces choix n'étaient pas heureux; on la rendit responsable des fautes de tout genre que commirent ces deux ministres, et de l'odieux gaspillage qu'ils firent des finances de l'État. Le petit Trianon d'ailleurs, et les fêtes splendides et coûteuses qu'elle y donnait à sa cour particulière; Saint-Cloud, et la fortune subite des divers membres de la famille de Polignac (**), étaient des preuves que non-seulement elle n'avait point cherché à réprimer ce gaspillage, mais qu'elle n'avait pas craint d'y prendre part elle-même.

Entourée des plus violents ennemis de la révolution, elle usa de tout l'ascendant qu'elle avait su prendre sur Louis XVI pour l'empêcher de s'y associer franchement. Nous avons raconté, dans l'article que nous avons consacré à ce prince, le fameux banquet des gardes du corps; nous avons fait connaître l'effet produit sur l'opinion publique, par cette manifestation coupable qui amena les journées des 5 et 6 octobre, et faillit coûter la vie à la reine (*). Marie-Antoinette suivit alors le roi à Paris; elle y continua ses efforts pour triompher de ses hésitations, et l'engager à se mettre à la tête des partisans avoués de l'ancien régime (**); mais elle ne réussit qu'à le décider à ce malencontreux voyage de Varennes (***), qui eut pour eux des suites si funestes.

Ce fut elle qui dirigea les préparatifs qui furent faits aux Tuileries, pour la journée du 10 août 1792; elle harangua, dit-on, les Suisses, qu'on y avait rassemblés, et, la nuit qui précéda cette fameuse journée, présentant à Louis XVI une paire de pistolets, elle chercha, par d'énergiques paroles, à lui inspirer un peu de cette résolution qu'elle avait, et dont lui manquait totalement. On connaît les événements de cette journée. Enfermée au Temple avec sa famille, le 14 août, elle fut transférée à la Conciergerie, le 2 août 1793, et parut devant le tribunal révolutionnaire le 13 octobre suivant. Tronçon-Ducoudray et Chauveau-Lagarde, nommés d'office ses défenseurs, firent pour la sauver de courageux, mais inutiles efforts. Après plusieurs jours consacrés aux débats, le président posa aux jurés les questions suivantes :

1° Est-il constant qu'il ait existé des manœuvres et intelligences avec les puissances étrangères et autres ennemis extérieurs de la république; lesdites manœuvres et intelligences tendant à leur fournir des secours en argent, et leur donner l'entrée du territoire français, et à y faciliter le progrès de leurs armes?

2° Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis Capet, est-elle convaincue d'a-

Louis XVI, des détails plus circonstanciés, pourront consulter les ouvrages suivants : *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI depuis son mariage jusqu'à sa mort*, par Geraud Soulavie. Paris, 1802, 6 vol. in-8°; *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette, reine de France et de Navarre, suivis de souvenirs et anecdotes historiques sur les règnes de Louis XVI*, par madame Campan, 4e édit. Paris, 1823, 3 volumes in-8°; enfin *Mémoires du comte Alexandre de Tilly pour servir à l'histoire des mœurs de la fin du dix-huitième siècle*. Paris, 1828, 3 vol. in-8°.

(*) Voyez LAMOTTE et ROHAN.

(**) Voyez ce mot.

(*) Voyez OCTOBRE (journées des 5 et 6.)

(**) Voyez LOUIS XVI.

(***) Voyez ce mot.

voir coopéré à ces manœuvres, et d'avoir entretenu ces intelligences?

3° Est-il constant qu'il a existé un complot et conspiration tendant à allumer la guerre civile dans l'intérieur de la république?

4° Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis Capet, est-elle convaincue d'avoir participé à ce complot et à cette conspiration?

Les jurés répondirent affirmativement sur toutes ces questions, et le président prononça le jugement qui la condamnait à la peine de mort. Nous extrayons d'un ouvrage contemporain, le récit de ses derniers moments :

« Pendant son interrogatoire, Marie-Antoinette a presque toujours conservé une contenance calme et assurée (*); dans les premières heures de son interrogatoire, on l'a vue promener les doigts sur la barre du fauteuil, avec l'apparence de la distraction, et comme si elle eût joué du *forte-piano*.

« En entendant prononcer son jugement, elle n'a laissé paraître aucune marque d'altération, et elle est sortie de la salle d'audience sans proférer une parole, sans adresser aucun discours ni aux juges, ni au public. Il était quatre heures et demie du matin, le 25 du 1er mois (16 octobre, vieux style). On l'a reconduite au cabinet des condamnés, dans la maison d'arrêt de la Conciergerie.

« A cinq heures, le rappel a été battu dans toutes les sections; à sept heures, toute la force armée était sur pied; des canons ont été placés aux extrémités des ponts, places et carrefours, depuis le palais jusqu'à la place de la Révolution; à dix heures, de nombreuses patrouilles circulaient dans les rues; à onze heures, Marie-Antoinette, en déshabillé piqué blanc, a été conduite au supplice de la même manière que les autres criminels, accompagnée par un prêtre constitutionnel, vêtu en laïque, et escortée par de nombreux détachements de gendarmerie à pied et à cheval.

« Le long de la route, elle paraissait voir avec indifférence la force armée, qui, au nombre de plus de 30,000 hommes, formait une double haie dans les rues où elle a passé. On n'apercevait sur son visage ni abattement ni fierté, et elle paraissait insensible aux cris de *Vive la république! A bas la tyrannie!* qu'elle n'a cessé d'entendre sur son passage; elle parlait peu au confesseur; les flammes tricolores occupaient son attention dans les rues du Roule et Saint-Honoré; elle remarquait aussi les inscriptions placées aux frontispices des maisons. Arrivée à la place de la Révolution, ses regards se sont tournés du côté du jardin national (les Tuileries); on apercevait alors sur son visage les signes d'une vive émotion; elle est montée ensuite sur l'échafaud avec assez de courage; à midi un quart, sa tête est tombée, et l'exécuteur l'a montrée au peuple, au milieu des cris longtemps prolongés de *Vive la république* (*) ! »

Quels que fussent les torts de Marie-Antoinette, quels qu'aient été ses efforts pour combattre la révolution et rétablir l'ancien régime, elle était femme, elle était mère, et nous ne pouvons que répéter ici ce que nous avons déjà dit dans un autre article : à ce double titre, elle avait droit à l'indulgence, et sa mort, qui fut inutile à la cause de la liberté, est un de ces actes cruels que les terribles circonstances où se trouvait alors la république peuvent

(*) Parmi les témoins appelés à déposer contre elle, figurait l'infâme Hébert. Il est maintenant prouvé que les partisans de la reine l'avaient gagné et comptaient beaucoup sur lui pour la sauver. Pour cela il ne trouva rien de mieux à faire que de chercher à la rendre intéressante, en accumulant sur sa tête les plus monstrueuses accusations. C'est ainsi qu'il osa lui reprocher d'avoir attenté à la pudeur de son fils. Cette accusation parut tellement absurde au président et à Fouquier-Tinville lui-même, qu'ils ne prirent pas la peine de la relever; mais un juré ayant interpellé à ce sujet la reine : « Si je « n'ai pas répondu, dit-elle, avec un accent « qui produisit dans l'auditoire une vive « émotion, c'est que la nature se refuse à une « pareille accusation faite à une mère. J'en « appelle à toutes celles qui sont ici, et je « leur demande si cela est possible. »

(*) *Journal du tribunal révolutionnaire*, cité dans l'*Histoire parlementaire de la révolution*, t. XXIX, p. 409 et suiv.

seules expliquer, sans toutefois les excuser entièrement.

Marie-Louise (Léopoldine-Caroline), archiduchesse d'Autriche, impératrice des Français, reine d'Italie, et en dernier lieu duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla, fille aînée de François Ier, empereur d'Autriche, et de Marie-Thérèse de Naples, naquit à Vienne le 12 décembre 1791. Lorsqu'en 1809, Napoléon rendit pour la seconde fois à François Ier son empire, le cabinet autrichien, afin d'obtenir des conditions de paix plus avantageuses, laissa pressentir à son vainqueur qu'en cas de divorce, l'archiduchesse Marie-Louise lui serait accordée. Deux mois plus tard, l'union de Napoléon et de Joséphine était rompue; et l'empereur, que les intrigues secrètes du ministère autrichien avaient poursuivi à Paris de l'offre de la princesse, demanda la main de Marie-Louise. Elle lui fut aussitôt accordée. En s'unissant aussi étroitement à l'empereur Napoléon, l'Autriche se réservait deux chances favorables : celle d'être protégée par lui si sa puissance se maintenait, et celle de le trahir plus commodément sous le manteau de la parenté, si la fortune tournait contre lui. Le 11 mars 1810, le mariage impérial fut célébré à Vienne par procuration, et le 1er avril suivant, il fut définitivement béni à Paris dans la chapelle des Tuileries, malgré l'opposition qu'y forma le pape Pie VII, alors prisonnier en France. Le pontife refusa toujours de sanctionner le divorce de Napoléon, et de reconnaître la validité de son second mariage.

Malgré la pompe dont l'empereur entoura sa nouvelle épouse, malgré l'affection qu'il ne cessait de lui témoigner, malgré un voyage triomphal qu'il lui fit faire en France et en Hollande, il ne réussit pas à gagner son cœur. Elle apporta en France, et pour lui et pour les Français, une indifférence qu'elle ne chercha jamais à dissimuler, ni dans la vie intérieure, ni dans les représentations des Tuileries. Elle se montra constamment douce, soumise, mais froide et dépourvue d'affabilité. La naissance du roi de Rome n'apporta aucun changement à ses sentiments. Durant le travail de l'enfantement, qui fut long et laborieux, dépourvue de tout courage de femme, de mère et de souveraine, elle ne cessa de manifester la crainte la plus extrême qu'on ne la sacrifiât à l'enfant qu'elle allait mettre au monde. C'était tristement commencer sa triple carrière, et la suite de sa vie devait répondre à ce triste début.

En 1812, Marie-Louise accompagna l'empereur à Dresde; elle s'y vit entourée d'une cour de rois et de souverains. Napoléon l'ayant quittée pour entreprendre la campagne de Russie, elle alla revoir Vienne et sa famille, et revint ensuite à Paris. Nommée régente par l'empereur, elle se fit remarquer par son indolence et son dégoût des affaires, se contentant toujours de signer ce que ses ministres lui présentaient, sans examen et sans objection. La conspiration de Mallet, qui fut si près de réussir, lui inspira une terreur et une appréhension profondes qu'elle ne sut pas cacher. Investie de nouveau de la régence en 1814, lorsque l'empereur alla se mettre à la tête de l'armée qui défendait le territoire, Marie-Louise eut ainsi l'occasion de marquer sa place dans l'histoire, et elle la marqua en effet entre la pusillanimité et la trahison. Les armées ennemies marchaient sur la capitale. Napoléon, qui accourait à son secours, écrivit de Reims, le 16 mars 1814, à son frère Joseph, lieutenant général de l'empire : *Si l'ennemi s'avançait avec des forces telles que toute résistance devînt impossible, faites partir dans la direction de la Loire la régente et mon fils. Ne quittez pas mon fils, et rappelez-vous que je préférerais le savoir dans la Seine, plutôt que dans les mains des ennemis de la France.* Les armées coalisées furent bientôt devant Paris; mais la population ne demandait qu'à se battre et à tenir tête à l'ennemi jusqu'à l'arrivée de l'empereur, qui se trouvait près de Fontainebleau. L'avis du conseil de régence était que l'impératrice restât à Paris; l'archichancelier, poussé par Talleyrand qui trahissait, et, il faut le dire, Joseph Bonaparte, qui montra en cette occasion une déplorable faiblesse, conseillèrent le départ. La régente, seule responsable de ses actes, accepta leur conseil avec empressement, et oubliant l'exemple de Marie-Thérèse,

son aïeule, malgré les protestations de dévouement de la population de Paris, et les supplications de la reine Hortense, sa belle-sœur, qui lui représentait que son départ perdait la ville, Marie-Louise, qui ne cessait d'entretenir une correspondance active avec son père l'empereur d'Autriche, abandonna Paris le 29 mars. Le lendemain, la capitale était livrée aux alliés.

La régente se retira d'abord à Chartres, puis à Blois, où elle signa un manifeste adressé à la nation, et qui ne pouvait exercer aucun effet après la pusillanimité de sa conduite. Cependant la retraite derrière la Loire offrait encore quelques chances de salut; les débris de l'armée pouvaient s'y rassembler, et la femme et le fils de l'empereur, couverts et défendus par les troupes restées fidèles, malgré la trahison de leurs chefs, devenaient une puissance avec laquelle il fallait compter. D'ailleurs, c'était obéir aux ordres de Napoléon. Les rois Joseph et Jérôme, frappés des avantages qu'offrait cette dernière ressource, engagèrent vivement Marie-Louise à se mettre en mesure d'en profiter. Elle refusa obstinément, alléguant qu'elle attendait son père. Le roi Jérôme, plus énergique que son frère, lui annonça alors qu'il allait la faire enlever de vive force; mais Marie-Louise, qui savait qu'un corps d'armée ennemi s'avançait sur Blois, fit un appel au nom de l'empereur au dévouement de l'aide de camp général Cafarelli, qui commandait son escorte; et trompé par elle, cet officier s'opposa à l'exécution du projet du roi Jérôme. Deux heures après, le prince Schouvalof entrait à Blois à la tête d'un corps de troupes russes, et emmenait à Orléans l'impératrice et son fils prisonniers des alliés.

Là, Marie-Louise devait attendre l'arrivée de son père à Rambouillet, et aller l'y rejoindre le 16 avril. Cependant Napoléon, qui venait d'abdiquer à Fontainebleau, appelait auprès de lui sa femme et son fils; le général Cambronne, avec deux bataillons de la garde, partit pour Orléans à l'effet d'enlever l'impératrice. Il arriva en effet le 15 à Orléans. Mais l'impératrice, avançant de deux jours son départ pour Rambouillet, était partie le 14. Elle se réunit alors à son père, et ce fut là qu'en présence du prince de Metternich elle déclara, pour la première fois, qu'elle ne se considérait plus *que comme la fille de l'empereur d'Autriche, et qu'elle se remettait entièrement, elle et son fils, entre ses mains.* Elle se décida aussitôt à partir pour Vienne, reçut encore la visite de tous les souverains alliés, et quitta quelques jours après, à tout jamais, la France au moment où Napoléon s'embarquait pour l'île d'Elbe. Pour se rendre en Autriche, elle traversa la Suisse et visita, avec le plaisir d'une touriste, les beaux sites de ce pays. En Tyrol, elle fut accueillie en triomphe par les habitants restés attachés à maison d'Autriche. Elle se montra joyeuse et empressée de recevoir leurs ovations, et, quelques jours après, celles des populations autrichiennes qui fêtaient sa sortie de France.

Une voix pourtant s'éleva contre Marie-Louise à la cour de Vienne; ce fut celle de Marie-Caroline de Naples, sa grand'mère. Cette princesse, ennemie mortelle de Napoléon tant qu'il avait été puissant, ne voyait plus en lui alors que le grand homme malheureux. Elle éclata en reproches contre sa petite-fille, qui avait abandonné et trahi son époux, et ne cessa de l'exhorter à racheter sa faute par la fuite et un retour vers lui. *Attache tes draps à ta fenêtre,* lui dit-elle, *et sauve-toi ainsi.* Le cœur et l'esprit de Marie-Louise étaient au-dessous de ce noble conseil. Laissant son fils à Vienne, elle partit bientôt pour les eaux d'Aix, en Savoie; et le prince de Metternich lui donna pour l'accompagner, en qualité de chambellan, le comte Neipperg, général au service d'Autriche, mais Wurtembergeois de naissance. Ce même homme avait été envoyé jadis à Bernadotte, et avait décidé sa défection; plus tard, il avait rempli la même mission auprès de Joachim Murat. Il était destiné alors à préserver Marie-Louise de toute influence française, de tout retour vers le passé, et à effacer, par des soins assidus, tout vestige du souvenir de l'empereur.

Il eut bientôt réussi dans sa tâche. Six mois après sa séparation de Napoléon, et quatre mois après sa sortie de

France, Marie-Louise passait avec son chambellan favori une saison de plaisirs en Savoie. De retour à Vienne à l'époque du congrès, elle se montra très-empressée à se faire assurer la possession des duchés de Parme et de Plaisance, que lui avait promis le traité de Fontainebleau, avec reversibilité sur la tête de son fils. Mais la cour de France revendiqua ces États pour la reine d'Étrurie, ancienne et légitime souveraine; et Marie-Louise, qui venait de renoncer officiellement à correspondre avec Napoléon, se montrait disposée à abandonner les droits de son fils, à condition d'être mise en possession viagère de la souveraineté de Parme, lorsque la nouvelle du débarquement de l'empereur vint couper court aux négociations du congrès. Marie-Louise fit sur-le-champ une déclaration aux souverains alliés, par laquelle elle *désapprouvait l'entreprise de l'empereur, et se mettait, elle et son fils, sous leur protection*. Elle attendit à Vienne l'issue de la nouvelle lutte engagée entre Napoléon et l'Europe, sans cacher que ses vœux étaient pour les alliés. Ce fut à cette époque qu'elle fit manquer un enlèvement projeté du roi de Rome, et qu'elle remit son fils à la garde de l'empereur François, après avoir éloigné de lui sa gouvernante française, madame de Montesquiou. Après la défaite de Waterloo, tandis que Napoléon était déporté à Sainte-Hélène, Marie-Louise multipliait ses démarches et ses prières auprès des souverains alliés pour être mise en possession de ses duchés; elle alla jusqu'à renoncer solennellement pour son fils à la succession de ses États. Tant d'abnégation maternelle et de misérable égoïsme furent enfin couronnés de succès, et, par acte du 9 juin 1815, elle fut déclarée duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla. Elle ne prit en personne possession de sa souveraineté qu'en 1816. Elle quitta alors Vienne, sans avoir rien stipulé pour l'avenir de son fils, et l'abandonna définitivement à la cour d'Autriche. Ce fut seulement en 1818 que l'empereur François dota son petit-fils du duché de Reichstadt.

Marie-Louise emmena à Parme son chambellan, le comte Neipperg, qui devint son premier et tout-puissant ministre. Trois enfants nés du vivant de l'empereur, élevés soigneusement près de la duchesse de Parme, et portant le nom de Monte-Nuovo, traduction italienne du nom allemand altéré de Neipperg, ont semblé l'indice certain d'une liaison intime entre la princesse et son chambellan-ministre. Un mariage secret, fait au lit de mort du général Neipperg seulement, et non plus tôt, ainsi qu'on l'a avancé à tort, dut être une réparation tardive donnée à ce général du rôle que Metternich lui avait fait jouer.

L'administration du duché de Parme se ressentit de la mort de Neipperg, arrivée en 1829. Le mécontentement public fit de rapides progrès, et en 1831 Parme prit part au mouvement insurrectionnel de Modène et des légations. Marie-Louise fut forcée de fuir de sa capitale; une armée autrichienne la rétablit dans ses États. Elle ne signala cependant pas son retour par des réactions sanglantes; la douceur de son caractère s'opposa à l'emploi de rigueurs extraordinaires, mais le despotisme énervant de l'Autriche s'étendit de plus en plus sur le duché. En 1832, Marie-Louise alla recevoir à Vienne le dernier soupir de son fils. L'oubli complet où elle avait laissé le père, sans élever une seule fois la voix pour tempérer les rigueurs de sa captivité; l'abandon qu'elle avait fait du fils, de son avenir et de son éducation; son peu d'empressement à aller l'assister durant sa longue maladie; enfin, sa vie de plaisirs, qu'elle se hâta de reprendre à son retour à Parme, donnent à croire qu'elle regretta peu le fils de Napoléon.

Depuis que les haines politiques se sont calmées, et que le temps fait chaque jour grandir le souvenir de l'empereur, la déconsidération s'est attachée dans toute l'Europe au nom de Marie-Louise. Vainement Napoléon a-t-il, dans ses *Mémoires* et dans ses conversations de Ste-Hélène, cherché à excuser les fautes de celle qu'il appela à l'honneur insigne d'être sa femme; sa générosité ne saurait valoir à son indigne épouse l'indulgence de l'histoire. Elle dira qu'Isabeau de Bavière et Marie-Louise d'Autriche furent les seules souveraines en

France qui pactisèrent avec les ennemis de leur patrie adoptive; qui abandonnèrent leur époux, et laissèrent dépouiller leur fils de l'héritage paternel, l'une par ambition et méchanceté, l'autre par ineptie et lâcheté. Quant à la France, elle effacera le triste nom de Marie-Louise de son souvenir, et ne se souviendra que d'une impératrice femme de Napoleon, Joséphine.

Marie de France. On sait peu de chose sur cette femme poëte, qui fleurissait vers le milieu du treizieme siècle, et dont bon nombre d'auteurs ont fait une princesse de race carlovingienne, sans attester en aucune façon la légitimité de sa naissance. Son surnom indique qu'elle était née en France, et on pense généralement que c'est en Normandie. Toutefois, elle vécut en Angleterre, et c'est là qu'elle composa ses lais et ses fables, dont une partie nous a été conservée. Ses poésies sont écrites en *langue d'oui;* mais comme Marie de France, qui était savante, connaissait, outre sa langue maternelle, le latin, l'anglo-saxon et le bas-breton, elle se sert souvent de mots de ces diverses langues, et particulièrement de la seconde, pour compléter, soit l'expression d'une idée, pour laquelle les mots français ne lui suffisent pas, soit même la mesure du vers. On sait qu'elle vecut à la cour du roi Jean, et de son fils Henri III, et on croit que c'est à ce dernier que sont dédiés ses *lais*, qui contiennent environ six mille vers, et dont les sujets sont généralement empruntés aux traditions bretonnes. Denis Pyrame, contemporain de Marie de France, fait, dans plusieurs endroits de sa *Vie de saint Edmond*, l'éloge de l'aimable poëte dont nous nous occupons. Il dit, dans un de ces passages, le seul que nous voulions citer ici :

« Kar mult l'ayment, si l'unt mult cher,
Conte, baron et chevaler
Et si en ayment mult l'escrit. »

Un de nos bons critiques dit, en parlant de Marie de France : « Elle saisit en général avec beaucoup de vérité le ton du sujet qu'elle traite; mais son style est d'une inconcevable inégalité. Sa fable de *l'Abeille et les frelons* est un chef-d'œuvre ainsi que huit ou dix autres. »

Les œuvres de Marie de France ont été publiées en 1822, par M. de Roquefort : elles forment 2 vol. in-8°. Les *lais* ont une traduction en regard.

Marienthal (bataille de). — Le 5 mai 1645, le Bavarois Mercy s'avança contre Turenne jusqu'à une petite distance de *Marienthal* ou Mergentheim, ville de Franconie; le général français prit position auprès du village et sur les hauteurs d'Herbsthausen, à une lieue en arrière, et il rappela à lui, par un coup de canon, les régiments les plus éloignés. Il voulait, avant même leur arrivée, aller attaquer Mercy avec ses 9,000 hommes lorsqu'il déboucherait des bois, et avant qu'il pût faire usage de son artillerie; mais ses lieutenants firent beaucoup d'objections à ce projet, et Turenne, sans être persuadé, se rendit à leurs raisons; il attendit ses corps détachés, qui ne le rejoignirent pas et se retirèrent sur le Mein. Le combat fut rude et obstiné, et déjà l'infanterie française criait victoire, lorsqu'elle fut prise en flanc par la cavalerie de Jean de Werth.

Elle se retira dans le cimetière et s'y défendit jusqu'à ce que les murs fussent forcés. Alors le massacre fut terrible. « Les Français perdirent 2,000 morts, 2,000 prisonniers, parmi lesquels on comptait 4 généraux, Rose, Smitberg, le Passage et le vicomte de Lameth. Turenne qui, avec 400 chevaux, s'était retiré jusqu'aux bords du Mein, perdit toute son artillerie, tous ses bagages, sa vaisselle d'argent et ses équipages. Cette déroute fit sur lui une impression profonde; elle n'eut pas cependant les effets désastreux qu'on pouvait en attendre (*). »

Mariette (Jean), dessinateur et graveur, né à Paris en 1634, mort en 1742. — Son œuvre consiste surtout en une foule de petites pièces qu'il grava pour l'ornement des livres, et dont le nombre ne s'éleva pas à moins de 800. On a cependant de lui quelques sujets importants, entre autres : *Jésus dans le désert* et une *Descente de croix*, d'après Lebrun; enfin *Moïse trouvé sur le Nil*, d'après le Poussin. Son faire ne

(*) Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXIV, p. 82 et suiv.

manque pas de correction, quoiqu'on ait quelquefois à lui reprocher un peu de manière. Il avait établi un commerce d'estampes très-étendu, et fait travailler un grand nombre d'artistes.

Son fils *Pierre-Jean*, né en 1694, se donna aussi à la gravure, mais acquit plus de réputation par la connaissance qu'il avait des estampes et des médailles, et par les ouvrages qu'il publia sur ce sujet, que par les produits, du reste peu nombreux, de son burin. Élevé dans le goût et dans la pratique des arts, il vendit la maison de commerce que son père lui avait laissée, pour aller recueillir de tous côtés les objets de sa prédilection : à Vienne où il alla d'abord, et où l'avait devancé sa réputation, il fut chargé de la direction de la galerie impériale. Il se rendit ensuite à Rome, où il put faire une ample moisson de morceaux précieux et se perfectionner encore dans la théorie des arts. De retour en France, il y obtint la place de contrôleur de la grande chancellerie, et mourut à Paris en 1774. Son cabinet, l'un des plus riches de l'Europe, et qui se composait à sa mort de 1,500 recueils de gravures et de plus de 1,400 dessins, fut alors vendu et dispersé dans toute l'Europe. Il avait publié entre autres ouvrages, soit comme auteur, soit comme éditeur : *Traité de pierres gravées*, Paris, 1750, 2 vol. in-folio; *Description des dessins du cabinet de feu M. Crozat*, 1 vol. in-8°, Paris, 1741; *Description du recueil d'estampes de M. Boyer d'Aguilles*, Paris, 1744, 1 vol. in-folio; et gravé à l'eau forte deux *Paysages* du Guerchin, et quelques *Têtes* du Carrache et du Pierino del Vaga.

MARIGNAN (bataille de), dite aussi *bataille des géants*, gagnée par les Français et les Vénitiens sur les Suisses, la première année du règne de François Ier (13 et 14 septembre 1515), et dont les résultats furent l'annulation du traité de Dijon, la conquête du Milanais, que nous avait enlevé la *sainte ligue* formée par Jules II, la conclusion de la *paix perpétuelle* avec la république Helvétique, enfin l'élévation momentanée de la France au premier rang entre les puissances de l'Europe. (Voyez le récit détaillé de cette bataille dans les ANNALES, tome Ier, page 288 et suivantes.)

MARIGNANE, ancienne seigneurie de Provence, érigée en marquisat en 1647; c'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département des Bouches-du-Rhône; on y compte 1,500 habitants.

MARIGNY (Enguerrand de), ministre de Philippe le Bel, descendait d'une ancienne famille de Normandie, dont le nom était *Le portier*. La bravoure dont il fit preuve dans les guerres contre les Flamands révoltés, et l'habileté qu'il déploya dans les négociations qui suivirent, le firent remarquer de Philippe le Bel, qui, trouvant en lui un utile instrument, le créa successivement chambellan, châtelain du Louvre, grand maître de l'hôtel, surintendant des finances et *coadjuteur du royaume de France*.

Participant à toutes les mesures impopulaires de ce prince, soit qu'elles frappassent les nobles qui se liguèrent sourdement contre lui, soit qu'elles atteignissent le peuple auquel il *chut en haine et malveillance*, il se trouva exposé à l'inimitié des deux partis, dont l'un applaudit quand l'autre le frappa. Jusqu'à quel point Enguerrand fut-il coupable des crimes qu'on lui attribue, c'est ce qu'il est difficile de savoir aujourd'hui; cependant, malgré les remords tardifs de son ennemi, Charles de Valois, il est certain qu'il fut l'agent complaisant de Philippe, au nom duquel il dirigea les opérations relatives à l'altération des monnaies; plusieurs impôts établis par lui justifièrent d'ailleurs la haine que lui portait le peuple. Mais ce fut la noblesse qui l'abattit; irritée de voir ses priviléges tronqués par le roi, elle fit porter sur son ministre le poids de sa vengeance, et dès l'avénement de Louis X, Enguerrand, qui se réclama en vain du roi d'Angleterre dont il avait imploré la protection, fut emprisonné à la tour du Louvre, d'où il entendit le comte de Valois « dire à « tous qu'ils vinssent annoncer à la « cour du roi leurs plaintes, et qu'on « leur ferait bonne justice. »

Le procès ne fut pas long; jugé par ses ennemis acharnés, Enguerrand fut, sans aucune forme de justice, condamné

et sans même avoir été entendu. Amené à Vincennes devant le roi, qui n'osa le défendre, il fut accusé de malversation, de concussion et de détournements de fonds : puis, comme ces griefs ne suffisaient pas pour le faire condamner au dernier supplice, on le chargea de l'absurde accusation d'envoûtement (*), et bientôt des juges, gagnés à l'avance, lui lurent la sentence qui le condamnait à la potence. Il fut en effet pendu le 30 avril au gibet de Montfaucon, qu'il avait fait construire lui-même.

Plus tard cependant, le roi se repentit d'avoir donné la main à la condamnation de son ministre; il légua à sa veuve des sommes considérables, et Charles de Valois, ennemi personnel d'Enguerrand, qui avait dirigé le procès de manière à se défaire d'un homme aux concussions duquel il avait peut-être contribué, donna des preuves plus éclatantes encore de son repentir; il ordonna à des crieurs publics de parcourir les rues de Paris, en criant : «*Priez Dieu* « *pour monseigneur Enguerrand de* « *Marigny et pour monseigneur Char-* « *les de Valois,*» et fit transporter le corps du malheureux ministre à l'église collégiale d'Écouis.

MARIGNY, ancienne seigneurie de Champagne, érigée en marquisat en 1754, en faveur de *Poisson de Vandières*, frère de la marquise de Pompadour; elle est aujourd'hui comprise dans le département de la Marne.

MARIGNY (Abraham-Fr. Poisson de Vandières, marquis de), né en 1727, était frère de madame de Pompadour, qui le fit admettre à la cour à l'âge de vingt ans, et nommer à la survivance de Lenormand de Tournehem, directeur et ordonnateur général des bâtiments du roi. Il lui succéda, en 1751, après avoir fait un séjour de dix ans en Italie, et remplit avec un grand zèle les fonctions de sa place. Il ne perdit rien de son crédit à la mort de sa sœur. Nommé conseiller d'État d'épée en 1772, il donna l'année suivante sa démission de directeur général; mais elle ne fut acceptée que six années après, et Marigny conserva toujours les honneurs et le titre des fonctions qu'il avait exercées. Il mourut à Paris en 1781.

MARIGNY (Bernard de). Voyez BERNARD.

MARILLAC (maison de). Cette famille, dont le véritable nom paraît avoir été *Marlhac*, était originaire d'Auvergne; elle a produit plusieurs personnages remarquables.

Charles de MARILLAC, l'un des plus habiles négociateurs de son temps, naquit en 1510, d'un contrôleur général des finances du duc de Bourbon. Il vint de bonne heure à Paris, accompagna, à l'âge de vingt-deux ans, son parent Jean de Laforêt, ambassadeur à Constantinople, et lui succéda peu de temps après, malgré sa jeunesse. De retour en France après quatre ans d'absence, il obtint une charge de conseiller au parlement, puis, en 1588, reçut une nouvelle mission pour l'Angleterre, et fut employé ensuite en Allemagne et dans les Pays-Bas à des négociations qui réussirent complétement. Ses services furent récompensés par un titre de maître des requêtes, puis par l'évêché de Vannes, d'où il fut ensuite transféré à l'archevêché de Vienne. Il mourut en 1560.

Gabriel de MARILLAC, son frère, mourut en 1551, avocat général au parlement de Paris.

Gilbert de MARILLAC, autre frère de Charles, est auteur d'une *Histoire de la maison de Bourbon*, publiée en 1605.

Michel de MARILLAC, neveu des précédents, né à Paris en 1563, entra dans la magistrature, et fut successivement conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes et conseiller d'État. Ayant suivi d'abord le parti de la ligue, il contribua ensuite à faire rendre au parlement l'arrêt qui excluait du trône tout prince étranger, et vota enfin pour que la ville de Paris ouvrit ses portes à Henri IV. Richelieu lui donna, en 1624, la surintendance des finances, et deux ans après la charge de garde des sceaux. Sévère dans l'administration de la justice, Marillac annonça l'intention d'opérer de sages et utiles réformes; il fut compromis, avec le maréchal son frère, dans le complot formé par la reine pour renverser le cardinal-ministre; il présenta, dans un lit de justice tenu en 1629, un code sur la juridiction ecclésiastique, l'administration de la justice,

(*) Voyez ce mot.

le droit civil, le droit criminel, les revenus et le droit maritime; ce code que Marillac avait compilé avec beaucoup de soin, d'après les cahiers des états généraux et des assemblées des notables, était une heureuse amélioration; cependant, il fut repoussé par le parlement, jaloux du pouvoir législatif des assemblées nationales, et Richelieu, qui de son côté n'aimait plus Marillac, parce qu'il le regardait comme le successeur que lui destinait la reine mère, laissa tomber dans l'oubli le *Code Michau*. C'était le nom que, par dérision, on avait donné au recueil de Marillac. Arrêté en 1630 dans sa terre de Glatigny, il fut conduit d'abord au château de Caen, puis à Lisieux, et enfin à Châteaudun, où il mourut le 7 août 1632. On a de lui : *Traduction de l'Imitation de Jésus-Christ*, 1621, in-12, publiée anonyme, et longtemps attribuée au jésuite Rosweyde; *Traduction des Psaumes*, en vers français, 1625; *Examen du livre intitulé : Remontrances.... sur le livre du cardinal de Beltarmin, faussement attribué à l'avocat général Servin*, 1161, in-8°; *Relation de la descente des Anglais dans l'île de Rhé*, Paris, 1628, in-8°.

Louis de MARILLAC, frère du précédent, né en Auvergne en 1572, servit sous Henri IV et pendant la minorité de Louis XIII, et ce fut lui qui donna au maréchal d'Ancre des instructions sur l'ordre et la police de la guerre. Nommé maréchal de camp en 1620, il fut chargé, au siége de la Rochelle, des travaux de la digue; employé ensuite à l'armée de Champagne, puis nommé gouverneur de Verdun, il obtint enfin le bâton de maréchal en 1629. Dévoué à la reine mère, Marillac entra dans le complot formé pour ôter le ministère au cardinal de Richelieu, et, de concert avec son frère, Gaston et le duc de Guise, s'efforça de faire échouer la campagne d'Italie, en entravant l'arrivée des munitions et des soldats; il alla, dit-on, jusqu'à offrir son bras pour frapper celui à qui il devait sa fortune.

Arrêté le 11 novembre 1630, au milieu de l'armée qu'il commandait en Piémont, il fut amené et renfermé au château de Sainte-Menehould. Sa conduite administrative prêtait des armes contre lui; on fit des informations sur les contributions qu'il avait levées en Champagne et sur l'emploi de sommes qu'il avait reçues et qui étaient destinées à la construction de la citadelle de Verdun. « C'est une chose bien étrange, disait-il, qu'on me poursuive « comme on fait; il ne s'agit dans mon « procès que de foin, de paille, de bois, « de pierre et de chaux. Il n'y a pas de « quoi fouetter un laquais. » Quoi qu'il en soit, une chambre de justice, établie pour instruire son procès, le condamna pour crime de péculat, à la simple majorité de 13 voix sur 24, à perdre la tête sur l'échafaud. Cette exécution eut lieu à Paris le 10 mai 1632.

Louise de MARILLAC, nièce des précédents, se rendit, sous le nom de madame Legras, célèbre par sa charité et sa philanthropie. Voy. LEGRAS.

MARIN, bourgeois de Lisieux, né vers le milieu du seizième siècle, inventeur des fusils à vent, dont les expériences furent faites en présence de Henri IV et de Ruzé, secrétaire d'État. « C'étoit, dit David Rivault, sieur de Flurance, son contemporain, un homme du plus rare jugement en toutes sortes d'inventions, de la plus artificieuse imagination, et de la plus subtile main à manier un outil de quel art que ce soit qui se trouve en Europe. Sans avoir appris d'aucun maître, il est excellent maître, rare statuaire, musicien et astronome; manie plus délicatement le fer et le cuivre qu'artisan que je sache. Le roi Louis XIII a, de sa main, une table d'acier poli, où Sa Majesté est représentée au naturel, sans gravure, moulure, ni peinture; seulement par le feu que ce subtil ingénieur y a donné par endroit plus ou moins, selon que la figure le désire, du clair, du brun, ou de l'obscur. Il en a un globe, dans lequel sont rapportés le mouvement du soleil, de la lune, et des étoiles. Il s'est inventé à lui-même une musique, par laquelle il met en tablature, à lui seul connue, tous airs de chansons, et les joue après sur la viole accordant avec ceux qui sonnent les autres parties, sans qu'ils sachent rien de son artifice, ni qu'il entende aucune note de leur science. » Flurance Rivault vit le fusil

de Marin en 1602, et en publia la description dans ses *Eléments d'artillerie*, Paris, 1608, in-8°. On peut encore consulter à ce sujet le *Journal des Savants*, de mars 1779, p. 174.

Marin (François-Louis-Claude Marini dit), littérateur connu par les nombreuses mystifications et plaisanteries dont il fut l'objet, naquit à la Ciotat en 1721. Il vint à Paris vers 1742, fut nommé, en 1763, secrétaire général de la librairie, et plus d'une fois, dans ces fonctions, sacrifia ses devoirs à ses opinions. Il obtint, en 1771, la direction et la rédaction de la *Gazette de France*, mais, malheureusement pour lui, les articles qu'il y inséra ne firent que le rendre ridicule; enfin, le rôle maladroit qu'il joua dans l'affaire de Goezman avec Beaumarchais lui attira, de la part de ce dernier, les sarcasmes les plus piquants. Destitué par Vergennes, en 1774, il acheta, en 1778, la charge de lieutenant général de l'amirauté à la Ciotat, et mourut dans cette ville en 1809. De ses nombreux ouvrages, les seuls qui méritent d'être mentionnés, sont : l'*Histoire de Saladin*, 1758, 2 vol. in-12; l'*Histoire de la ville de la Ciotat*, 1782, in-12; et la *Bibliothèque du Théâtre-Français*, 1768, 3 vol. in-8°.

Marine. — A l'article Commerce, nous avons dit que les Gaulois allaient dans les îles Britanniques et jusque dans les Orcades, recevoir du plomb, de l'étain, des pelleteries, et des chiens de chasse, contre de la poterie commune, des ouvrages de cuivre ou de fer, et des vins d'Italie, qui leur arrivaient par la Méditerranée et qu'ils y portaient avec grand bénéfice. Les voyages que ce commerce nécessitait, tant sur la mer que sur les fleuves, se faisaient dans des barques fragiles, de longs canots d'osier revêtus de peau à l'extérieur, et assez semblables à ceux dont les Groenlandais ont conservé l'usage. On naviguait tant que durait la clarté du jour; à la descente des fleuves, en se laissant entraîner par le courant; à la remonte, en s'aidant de la rame et d'une voile de cuir. Quand venait la nuit, on se rapprochait de la rive et on amarrait la barque jusqu'au lendemain. Sur mer, on allait de havre en havre, et si on osait se risquer la nuit, c'était, lorsque le ciel s'offrait brillant et pur, sur la foi de certaines étoiles, notamment de celle où aboutit au nord l'axe du monde. Quand des nuages cachaient subitement, dans le cours d'un voyage, ces guides incertains, on errait jusqu'au retour de la lumière, et alors on se retrouvait comme on pouvait.

Cette navigation hasardeuse et timide n'avait pas seulement à braver les dangers dont la menaçait un élément formidable, d'autres plus à craindre s'offraient à elle. Sitôt qu'il y eut des voyageurs sur terre, il y eut des voleurs de grand chemin; sitôt qu'il naquit des hommes au cœur revêtu d'un triple airain, selon l'expression d'Horace, pour s'élancer sur les flots, il en surgit d'autres plus audacieux encore qui les attendirent au passage ou s'élancèrent à leur poursuite, pour les attaquer et les dépouiller des objets qu'ils portaient au dehors ou rapportaient chez eux; s'emparer des embarcations, et souvent donner la mort à ceux qui les montaient. C'est ainsi que les Belges, et sous ce nom il faut comprendre les Hollandais d'aujourd'hui; que les Belges, disons-nous, dont les vaisseaux devaient parcourir un jour le monde, et le féconder par le commerce, fidèles à l'esprit de rapine qui les caractérisait, se livraient à une piraterie désastreuse, et allaient s'établir sur les côtes de la Grande-Bretagne, dont ils refoulaient les habitants à l'intérieur, afin de pouvoir plus aisément, et avec moins de dangers, courir sur des barques pacifiques, que l'esprit d'industrie et l'amour du gain avaient décidées à quitter le rivage.

L'exemple qu'offraient les Phocéens, et la fréquentation de la ville de Marseille qu'ils avaient fondée, donnèrent aux Gaulois la connaissance d'une marine bien supérieure à celle dont ils faisaient usage, et l'ambition d'en posséder une semblable. Instruits, et peut-être guidés par ces intelligents étrangers, ils construisirent des bâtiments d'un plus fort tonnage, d'une membrure plus solide et plus en état de résister au choc de la mer; puis se confièrent, avec moins d'appréhension, à

des embarcations qui leur offraient plus de garantie. Ils ne pouvaient, en effet, rester toujours sous l'impression d'une frayeur qu'ils ne connaissaient point à terre, et il leur fallait moins un moyen qu'un prétexte pour lui imposer silence. D'un autre côté, ceux qui habitaient le long des côtes de l'Océan et aux embouchures des grands fleuves, avaient trop d'îles, de caps, de promontoires, de ports, de havres, à leur disposition, pour ne point être tentés d'en profiter; et ils étaient trop souvent spectateurs des grands tableaux qu'offre la mer pour ne pas s'y accoutumer. Tout le long des côtes, et même dans l'intérieur, ils bâtirent des villes maritimes, creusèrent des ports qui se remplirent bientôt de bâtiments, firent des lois de navigation, et leur expérience sur mer leur attira la considération des Romains.

Si les habitants de Marseille étaient puissants sur la Méditerranée, ceux de Vannes ne le devinrent pas moins sur l'Océan. Lors de l'arrivée de César, leur ville, située à 10 kylom. de la mer, tenait sous sa domination toutes les places maritimes, tous les ports situés sur la côte voisine, et elle était liée avec l'Angleterre par un échange continuel de produits. Tant par l'habileté de ses navigateurs que par le grand nombre de ses vaisseaux, elle aurait aisément triomphé des Romains si ceux-ci l'avaient attaquée avec leurs seules forces. Mais, profitant de la désunion qui régnait entre différentes populations rivales, ils menèrent contre elle les navires des peuples de la Saintonge et du Poitou, et il lui fallut succomber.

L'impulsion que la marine avait reçue dans la Gaule ne s'arrêta point sous la domination romaine; mais il paraît que si les navigateurs s'adonnèrent au commerce, ils se livrèrent beaucoup plus à la piraterie, qui leur semblait un moyen d'acquérir plus digne de leur bravoure, et il paraît aussi que ce brigandage continuel donna à ceux qui en faisaient métier une habitude et une audace qu'ils n'auraient jamais acquises par des voyages pacifiques; aussi étaient-ils sur mer d'une intrépidité à toute épreuve. « Chez les Gaulois, dit un illustre prélat du cinquième siècle (*), chaque matelot est aussi adroit et aussi instruit que les meilleurs pilotes des autres nations. Il n'y a point d'ennemis aussi redoutables qu'eux sur la mer. Toujours sur leurs gardes, toujours prompts à attaquer, on ne peut presque jamais les surprendre. S'il faut en venir à un abordage, ils ont plustôt sauté dans le vaisseau ennemi, plustôt renversé ceux qui osent leur résister, qu'on ne s'attendait à les voir. S'ils chassent un vaisseau, quelque bon voilier qu'il soit, ils le prennent infailliblement. S'ils sont obligés de faire retraite, ils manœuvrent avec tant d'audace, d'ensemble et de lenteur, qu'on ne peut leur reprocher la honte de fuir. En un mot, fermes au milieu des tempêtes, sachant y prendre toutes les mesures nécessaires, on dirait qu'ils se jouent des vents, des flots, et de la mort même. »

Tels étaient sur mer les Gaulois du cinquième siècle; mais il faut reconnaître que le besoin de faire le commerce et le goût de la piraterie, ne furent pas les seules causes du développement qu'ils donnèrent à leur marine; il y avait pour eux un intérêt de salut à la tenir sur un pied respectable.

A tout moment descendaient du Nord, sur des bateaux dont les œuvres vives étaient d'un bois très-léger, et les œuvres mortes d'un tissu d'osier couvert de cuir, ces redoutables Saxons qui devaient désoler si longtemps nos provinces maritimes. Aussi intrépides que ceux dont ils venaient ruiner les habitations, non-seulement ils attaquaient les rivages à force ouverte, mais encore ils s'introduisaient dans l'intérieur par les embouchures des fleuves même les moins importants, parce que leurs barques ne tiraient que très-peu d'eau. Remontant sans bruit jusqu'à plus de 16 myriamètres, ils descendaient à l'improviste et en grand nombre dans des campagnes dont leur apparition faisait bientôt trembler les habitants; ils commettaient d'horribles massacres, se gorgeaient de butin qu'ils transportaient rapide-

(*) Sidoine Appolinaire, évêque de Clermont en 472.

ment sur leurs navires; après quoi, ils s'embarquaient pour revenir encore, au premier vent favorable. Pour arrêter les incursions sauvages de ces pillards, à Calais, qui n'était alors qu'une station maritime, à *Ictius* (Witsan), à *Gessoriacum* (Boulogne), et aux embouchures des quatre grands fleuves, la Meuse, l'Escaut, la Somme et la Seine, qui jettent leurs eaux dans l'Océan, on avait élevé des tours fortifiées, creusé des bassins où stationnaient, toujours armés en guerre, de petits bâtiments qui tiraient peu d'eau, et établi des magasins d'armes et de vivres, afin de pourvoir aux besoins de la garnison de ces tours et de l'équipage de ces navires.

Les Francs qui vinrent ensuite chercher des établissements dans la Gaule n'avaient ni moins d'habileté, ni moins de courage, sur les grands fleuves ou sur la mer, que les peuples avec lesquels ils devaient s'incorporer. Ayant succombé contre Probus, dans un combat livré entre l'Elbe et le Rhin, leur vainqueur imagina d'en déporter quelques familles sur les rives du Pont-Euxin. Cette petite colonie se voyant exilée de sa patrie, sans espoir de retour, et oubliée de toute la terre, prit dans son désespoir une résolution qui fit l'étonnement du monde romain par sa hardiesse et son succès. Les Francs se saisissent des vaisseaux qui étaient sur le rivage: ils s'y embarquent avec leurs femmes et leurs enfants; puis, bravant les dangers d'une longue navigation, s'échappent d'abord par les détroits du Bosphore et de l'Hellespont, croisent le long de la Méditerranée, ravagent les côtes de l'Asie, de la Grece et de l'Afrique et de la Sicile. L'opulente Syracuse leur fournit des trésors immenses. Leur audace s'accroissant avec le succès, ils osent franchir les colonnes d'Hercule, bravent le redoutable Océan, et côtoient l'Espagne et la Gaule, toujours pillant et dévastant; et enfin, dirigeant leur course vers le canal britannique, rentrent chez eux par la Batavie.

Deux peuples si ressemblants de goût et d'aptitude devaient, une fois réunis et confondus, porter la marine de leur commune patrie au plus haut degré de puissance et de splendeur. Il n'en fut rien pourtant. Tout le temps du règne des rois de la première race, la France ne fut que continentale, et les fils et petits-fils de Clovis ne furent occupés qu'à se battre entre eux ou contre leurs voisins, et toujours sur la terre ferme. Il n'y eut donc pour eux ni occasion, ni besoin d'équiper des vaisseaux. Ceux qui existaient appartenaient aux habitants des côtes, et n'osaient sortir des ports où ils pourrissaient, tant était grande la frayeur qu'inspiraient les Saxons, qu'on appela alors les Normands. Voici le seul exploit maritime qu'offre cette époque: un essaim de pirates saxons qui s'étaient emparés des bouches de la Meuse, dont on avait laissé tomber les fortifications en ruine, remontèrent ce fleuve avec une flotte nombreuse, désolèrent l'Austrasie, et, après y avoir fait un immense butin, remontèrent sur leurs bâtiments pour rentrer chez eux. Thierry, qui régnait alors sur ce pays, envoya à leur poursuite son fils Théodebert, avec une armée de terre et une de mer. Ce jeune prince, aussi actif que courageux, les atteignit dans leur retraite et leur livra bataille. Les vaisseaux des francs, bien équipés et bien armés pour le temps, tombèrent sur ceux des pirates avec beaucoup de résolution, et les enlevèrent presque tous, ainsi que les prisonniers et les richesses dont ils étaient chargés. Théodebert tua leur chef de sa propre main. C'est la première action où les Francs paraissent s'être signalés sur mer.

Aux pirateries et aux descentes des hommes du Nord, qui ne cessèrent pas le long des côtes de l'Océan tout le temps de la première race, se joignirent, au commencement de la seconde, celles des Sarrasins le long des rives de la Méditerranée. Tant de désordres qui renaissaient chaque jour engagèrent Charlemagne à se faire rendre compte de l'état des ports du royaume, à ordonner que l'on nettoyât les anciens et que l'on en ouvrît de nouveaux. Il s'attacha ensuite, à force de bienfaits, les plus habiles constructeurs et les meilleurs marins qu'il put trouver, et s'en servit pour bâtir un grand nombre de vaisseaux, qui devaient être en tout temps équipés, armés, et prêts à courir

où les appellerait le besoin de la défense publique. Il entreprit plusieurs voyages pour veiller par lui-même à ce que ses ordres fussent exécutés, et empêcher que des ministres infidèles ne les méconnussent. Ainsi, ce grand homme fit lui-même les fonctions d'amiral dans toute l'étendue de son empire, et prescrivit à ses successeurs de les faire avec la même exactitude. Mais ses ordonnances ne furent observées, ni par Louis le Débonnaire, trop occupé à se défendre contre des fils ingrats, ni par ceux qui régnèrent après lui. De leur temps, les côtes de l'occident et du midi furent constamment ravagées, et un grand nombre de villes situées fort avant dans les terres, rançonnées, pillées et incendiées par les Normands et les Sarrasins, sans que la France possédât des navires à opposer, sur la mer ou sur les fleuves qu'ils remontaient, à leurs barques fragiles, mais innombrables.

A partir de cette époque, et jusqu'au temps de Louis IX, la France n'eut point de marine, quoique des particuliers eussent des navires, et qu'en 1066 Guillaume de Normandie en réunît un nombre assez grand pour transporter 60,000 hommes en Angleterre. Les grands vassaux étant maîtres de toutes les côtes maritimes, les rois, réduits à la navigation des fleuves, n'avaient que des barques impuissantes pour les expéditions un peu longues, et les luttes un peu périlleuses contre les éléments et les hommes. Les croisades donnèrent quelque activité à la marine; on équipa alors des vaisseaux; mais la plupart de ceux qui transportèrent en terre sainte les pèlerins armés qui en firent la conquête, avaient été loués aux Génois et aux Catalans, qui, seuls en Europe, possédaient des flottes et connaissaient la mer qu'il fallait traverser. Louis le Jeune se souvint, en 1102, des recommandations de Charlemagne, et prit, pour s'y conformer, quelques mesures que les malheurs de son règne et son inconstance naturelle lui firent bientôt abandonner. Philippe-Auguste, à qui le pape Innocent III avait donné la couronne d'Angleterre, voulant profiter de ce présent magnifique, réunit, à l'aide des grands vassaux des côtes, une flotte de 1,700 voiles, qui fut en partie détruite et prise dans le port de Dam pendant qu'il faisait le siége de Gand, et dont lui-même brûla les restes quand son armée de terre eut forcé l'ennemi à se rembarquer, avec une perte de 2,000 hommes. De cette quantité considérable de vaisseaux, il ne faut conclure, ni que la France eût alors une marine, ni que cette marine fût formidable. D'abord les bâtiments, comme nous l'avons dit, appartenaient à des armateurs qui les louaient au roi; ensuite, les uns n'étaient que des barges, des côtiers, c'est-à-dire, de grandes chaloupes ou barques à trois mâts; les autres ne consistaient qu'en quelques galies ou galées, espèces de vaisseaux de guerre à voiles et à rames que l'on attachait les uns aux autres, pour qu'ils fissent une masse compacte en état de résister, sans être rompue, au choc de l'ennemi. Au surplus, la bataille de Dam et l'incendie de la flotte royale ruinèrent si bien la marine française, qu'en 1216, ce fut sur des vaisseaux prêtés par Eustache le Moine, célèbre aventurier flamand, que Louis, fils de Philippe-Auguste, descendit en Angleterre, où il fut couronné roi.

Louis IX donna une assez vive impulsion à la marine; et en 1242, lorsque Henri III, roi d'Angleterre, tenta la conquête du Poitou, il lui opposa une flotte de 80 galées, fit garder toutes les côtes de son royaume par de nombreux vaisseaux armés, et toujours prêts au combat, enfin désola les rivages anglais au moyen des armements en course qu'il ordonna dans les ports de ses grands feudataires. Dès le temps des dernières croisades, les bâtiments de mer avaient commencé à prendre de plus grandes dimensions. Marin Sanuti (*) parle d'une flotte de 40 galères ainsi composée, savoir : 5 portant 260 hommes, et pouvant au besoin en porter 270; 20 en portant 300, et 5 en portant 400. Ces 20 galères étaient mises en mouvement par 220 rameurs. Joinville (**) fait mention d'un vaisseau dans lequel entraient 800 hommes. Les templiers et les chevaliers de Saint-Jean, qui avaient ob-

(*) Secret. fidél. Crucis., lib. II, p. IV, c. 21.
(**) Vie de saint Louis, p. 130.

tenu des vicomtes de Marseille le privilége exclusif de transporter les pelerins à la terre sainte, faisaient partir deux fois par an un navire qui contenait jusqu'à 1.500 de ces pieux voyageurs, sans compter les marchands et les hommes d'équipage.

Louis IX, qui avait institué en 1270 un amiral de la mer, et fait deux voyages en terre sainte sur des bâtiments français, laissa, à sa mort, la marine de son royaume en assez bon état pour que son fils, Philippe le Hardi, pût envoyer une très-puissante flotte contre l'Aragon. Cet état de choses, au reste, ne dura pas longtemps, car Philippe le Bel fut forcé, pour soutenir une guerre contre l'Angleterre, de recourir à Éric VIII, roi de Danemark; et ce prince, qui lui avait promis de lui fournir, moyennant un prix, 200 galères et 100 autres navires, lui ayant manqué de parole, Philippe dut charger Geoffroi de Cornici, chanoine de Senlis, de faire construire et équiper à Calais plusieurs galères, et de rassembler tous les bâtiments qui se trouvaient dans les ports. Ce fut par ce double moyen qu'il parvint à composer une flotte, qui, sous le commandement de Jean d'Harcourt et de Matthieu de Montmorency, incendia la ville de Douvres, et jeta la consternation dans l'Angleterre. Sous Philippe de Valois, la marine parut reprendre quelque éclat, mais au moyen de navires étrangers. Ce prince, qui avait réuni une grande flotte pour une croisade qui n'eut pas lieu, l'utilisa dans la guerre qu'il soutenait contre Édouard III. Ses vaisseaux, presque tous espagnols et génois, commandés par Tête-Noire, fameux pirate italien, après avoir obtenu quelques succes sur l'ennemi, furent défaits entre Blackemberg et l'Écluse, par les Anglais, qui, pendant le fort de l'action, vinrent renforcer les Flamands. Ce désastre n'empêcha pas, quelques années plus tard, le roi Jean de livrer au vent de nombreuses voiles, et de concevoir le projet d'une expédition maritime qui n'eut pas lieu, mais dont les apprêts inspirèrent une telle frayeur à l'Angleterre, qu'Édouard ordonna que l'on tirât à terre la plupart des vaisseaux de son royaume, et qu'on ne laissât sortir que ceux qui seraient reconnus en état de se défendre.

Charles V, qui ne ceignit jamais l'épée, et causa plus qu'aucun autre roi des défaites à ses ennemis, attaqua les Anglais par mer aussi bien que par terre. Il fit insulter les côtes britanniques, et brûler plusieurs villes, par une flotte franco-espagnole placée sous le commandement de l'amiral de France, Jean de Vienne, et de l'amiral castillan Ferrand de Sausse. Mais Charles VI eut un projet beaucoup plus vaste : il médita, en 1386, une descente en Angleterre; et les préparatifs de cette expédition, ruineux pour la France, necessitèrent la réunion de quinze cents navires que fournirent tous les peuples commerçants, depuis le fond de la mer de la Baltique jusqu'au détroit de Gibraltar. Mais cette flotte immense, qui devait porter 60,000 hommes de débarquement, après avoir couru le danger d'être brûlée dans le port de l'Écluse, par suite de la perfidie des Gantois, devint inutile; le retard volontaire que mit le duc de Berry à se rendre à l'armée, avant la saison mauvaise, ayant forcé le roi de renvoyer l'expédition à l'année suivante, c'est-à-dire d'y renoncer.

Tout ne fut pas perdu cependant. Charles VI, désirant tirer profit de ce qui restait des approvisionnements rassemblés pour sa grande entreprise, ordonna la formation de deux flottes, l'une à Tréguier et l'autre à Harfleur, toutes deux bien équipées et munies du nécessaire pour cinq mois. La première ne fit rien, parce que le duc de Bretagne arrêta le connétable de Clisson qui devait la commander; et la seconde, aux ordres de Jean de Vienne, eût été tout aussi inutile, si elle n'eût rencontré une escadre anglaise à laquelle elle prit cinq navires, avec Hugues Spencer qui les commandait.

La marine languit sous Charles VII et Louis XI, qui ne firent la guerre que sur terre, et n'eurent point l'occasion d'armer des flottes. Elle se réveilla un peu sous Charles VIII et Louis XII, qui eurent besoin de ses secours pour le succès de leurs expéditions d'Italie. On vit à cette occasion, dans les eaux de la Méditerranée, des rassemblements de vaisseaux français ou de vaisseaux étrangers à la solde du roi, lesquels, réunis dans le même but, obtinrent des succès et subirent des revers, en se

mesurant avec ceux de l'Espagne. En 1513, d'autres vaisseaux équipés dans les ports de l'Ocean eurent à combattre ceux de Henri VIII, qui avait pris part à la ligue de Cambrai contre Louis XII, et s'ils ne le firent pas toujours avec avantage, ils le firent constamment avec gloire.

François Ier, héritier des projets de ses prédécesseurs sur l'Italie, entretint ordinairement cinquante à cinquante-cinq galères et quelques vaisseaux dans la Méditerranée, pour seconder ses opérations militaires et écarter les ennemis des côtes de France. Ces bâtiments, commandés par le vice-amiral la Fayette et le Génois André Doria, aiderent à la délivrance de Marseille qu'assiégeaient les troupes impériales, et sauvèrent 2,000 hommes détachés de la garnison de Savone, et enfermés dans Varraggio, petite place sur la côte de Gênes, que Hugues de Moncade avait compté surprendre; mais le plus grand service qu'ils rendirent fut de recueillir, à l'embouchure du Tibre, après la bataille de Pavie, les débris de l'armée française et de les ramener en France.

François Ier ne fit point d'armement maritime dans la guerre qu'il porta de nouveau en Italie, après avoir recouvré la liberté; mais, en 1545, il réunit au Havre cent cinquante vaisseaux de guerre, soixante moindres bâtiments, et vingt galères tirées de la Méditerranée, pour reprendre Boulogne, dont les Anglais s'etaient emparés l'année précédente. Cette flotte, qu'il vint lui-même passer en revue et faire partir, manœuvra pendant toute la saison, sous le commandement de l'amiral d'Annebaut, sans pouvoir attirer l'ennemi en pleine mer pour le combattre, et sans vouloir l'attaquer dans les lieux hérissés de rochers sous-marins et defendus par des forts où il avait jeté l'ancre. Elle rentra donc, après avoir fait trois descentes, et ravagé quelques côtes, mais sans avoir atteint le but de son armement et de sa sortie.

Henri II eut sur l'Océan et sur la Méditerranée des flottes qui le servirent utilement, tant pour sa defense que pour l'exécution de ses projets. La première, commandée par Strozzi, secouda si bien l'armée de terre qui assiégeait Boulogne, et battit si complétement les vaisseaux anglais, que les ministres d'Édouard VI furent forcés à signer la paix et à restituer Boulogne, moyennant la somme de 400,000 fr. Mais le service le plus signalé que, sous Henri II, rendit la marine au pays, fut le concours qu'elle prêta en 1558 à la reprise de Calais. Le duc de Guise, chargé de faire le siége de cette ville, ordonna à tous les armateurs de Saintonge, de Normandie et de Picardie, de se mettre en mer, de donner la chasse aux bâtiments anglais, et de se réunir dans le canal de Douvres au commencement de janvier. Tout cela fut exécuté avec autant de bonheur que d'activité; les corsaires français vinrent se présenter devant le port; ils en foudroyèrent la principale défense, le fort de Risbank, dont la garnison se rendit prisonnière de guerre; et cette perte ayant ôté à la ville tout espoir d'être secourue, la garnison ne tarda pas à subir la loi du vainqueur.

Depuis cet exploit jusqu'au règne de Henri III, l'histoire ne fait mention que de deux expéditions maritimes en France : la première, qui eut lieu en 1513, sous Charles IX, fut le siége de la Rochelle, dont une flotte peu nombreuse bloqua le port, et fut obligée de s'embosser devant soixante voiles anglaises que Montgommery amenait au secours des Rochellois. Mais le baron de la Garde, qui commandait la flotte française, se posta si bien et fit si bonne contenance, avec neuf vaisseaux et six galères manquant des choses les plus nécessaires et n'ayant ni matelots ni pilotes, que ses adversaires, n'osant ni l'attaquer ni envahir la côte, firent voile vers la Bretagne, où ils pillèrent Belle-Isle. La seconde de ces deux expéditions eut lieu en 1583, sous Henri III, à l'instigation de Catherine de Médicis. Elle eut pour but de transporter aux Açores don Antoine, proclamé à Santarem, et reconnu à Lisbonne roi de Portugal, puis chassé de cette ville par les troupes de Philippe II, roi d'Espagne. Soixante vaisseaux et 6,000 hommes furent envoyés pour soutenir les droits de ce prince ivrogne et crapuleux; mais la flotte française, atteinte

et battue par celle de l'Espagne, rentra en désordre après avoir perdu huit vaisseaux et 2,000 hommes, entre autres Struzzi, qui commandait l'armée.

Après la soumission de Paris, Henri IV, excité par l'exemple de la reine Élisabeth, songea à mettre la marine française sur un bon pied. Il ordonna à Jeannin, son ambassadeur près des États-Généraux, de prendre des informations sur ce point, et d'amener avec lui des officiers qui eussent fait des voyages de long cours. On voit dans le recueil des négociations de cet homme d'État, une partie des démarches qu'il fit faire dans ce but; mais ces démarches produisirent si peu de fruit, que lorsque Marie de Médicis dut venir en France pour épouser Henri IV, on fut obligé de se servir de galères de Toscane pour la transporter elle et sa suite. Le roi ayant voulu armer un vaisseau de 300 tonneaux et une patache de 25, fut obligé de recourir à un capitaine marchand de Bordeaux, nommé Jean Lopez, lequel exigea, pour la sûreté de ses bâtiments, le cautionnement du chancelier de Chiverny et de l'amiral Montgommery. Enfin, la disette de vaisseaux où se trouvait Henri IV était si grande, que ce prince n'en laissa pas un seul à son successeur, et que lorsqu'on voulut donner un bâtiment au maréchal de Thoiras, il fallut l'acheter des Hollandais. Mais tout devait bientôt changer sous l'habile et vigoureuse administration de Richelieu.

Désirant ne point interrompre la narration des faits, nous n'avons rien dit des modifications qu'éprouva la marine pendant le long espace de temps que nous venons de parcourir; nous allons, pour combler cette lacune, profiter du moment de halte que nous permet l'époque où nous sommes arrivés.

Jusque vers la fin du quinzième siècle, si on fit des vaisseaux de grandes dimensions et de fort tonnage, comme nous en avons cité plusieurs, ce ne fut que par exception. Les bâtiments de mer, destinés principalement au commerce, étaient larges de flancs, d'une marche pesante, et difficiles à manœuvrer. Cependant, tels qu'ils étaient, on les armait en guerre, même pour un voyage de commerce de peu de durée; car ils avaient à redouter les pirates qui les guettaient au passage, et leur donnaient la chasse. Trois grands événements apportèrent d'importants changements dans la marine : une application mieux raisonnée de la boussole à la navigation, l'invention de la poudre, et l'usage du canon comme arme de combat sur mer, usage qui prit naissance au commencement du règne de Charles VI; enfin la découverte du cap de Bonne-Espérance et celle de l'Amérique, qui, en ouvrant un champ sans limites aux excursions maritimes, opérèrent dans la construction des navires une révolution qui marcha lentement, mais ne s'arrêta point. On les bâtit dans des proportions nouvelles, on donna plus de hauteur et de solidité à leurs bordages, on leur donna une force plus grande pour résister à la fatigue, et une capacité plus ample pour contenir une quantité plus considerable de vivres et de marchandises. L'armement militaire reçut aussi des perfectionnements; quand vint l'idée de placer des canons sur les vaisseaux, on commença par les disperser sur le pont, à l'avant, à l'arrière, le long des côtés, où ils produisaient plus de bruit que d'effet. Sous le règne de Louis XII, on imagina de percer les flancs du navire, de placer l'artillerie sous le pont, et de faire sortir par des sabords les canons, dirigés bien plus contre le bâtiment ennemi que contre son équipage. Plus tard, on doubla, on tripla les ponts, pour avoir deux et trois lignes de canons; puis on en vint à construire ces monstres de la mer qui vomissent le fer et la mort par 80, 100 et 120 bouches enflammées. Mais revenons au récit des événements.

Nous avons dit que Henri IV n'avait pas laissé un seul vaisseau à son fils; et nous ajouterons à cela que les Anglais ayant fait sortir, au commencement du règne de Louis XIII, une flotte pour aider les Rochellois dans leur rébellion, dans l'impuissance où l'on était de protéger le commerce, on ne trouva pas de meilleur moyen de le mettre à l'abri des dangers qu'il avait courus, que celui de défendre la sortie des bâtiments français. On ne croirait pas un fait semblable si l'on n'en avait la preuve; car Louis XI, en 1480, François Ier, en

1517, Henri II, en 1548, Charles IX, en 1562 et 1568, enfin Henri III, en 1584, avaient publié plusieurs édits et ordonnances qui semblaient indiquer que la France avait des vaisseaux. Mais ces actes prouvent bien plutôt qu'on sentait la nécessité d'avoir une marine, qu'ils ne démontrent que l'on en avait une. Tout changea lorsque Richelieu, après avoir supprimé le titre sans fonctions, mais non sans traitement, d'amiral de France, se fut fait nommer, en 1626, grand maître et surintendant de la marine et de la navigation. En moins de deux ans, il parvint à former dans le port de Brest une escadre de vingt-trois navires de guerre, laquelle, renforcée par des bâtiments tirés de Marseille, Saint-Malo, Florence, Venise et Malte, dompta les protestants de la Rochelle et ruina leur flotte, dont ils étaient si fiers, qu'ils se disaient et se croyaient les rois de la mer. En janvier 1629, sur les plaintes des états généraux, réunis à Paris en 1614, et plus tard, sur celles des notables, convoqués à Rouen puis, à Paris en 1617 et 1629, le cardinal ministre publia un code maritime complet, institua des écoles publiques de pilotage, d'artillerie de marine, de science nautique, etc.; rappela tous les marins français à la solde de l'étranger, défendit de prendre du service maritime hors du royaume, d'y travailler à la construction des navires...; enfin, ordonna qu'une flotte de cinquante vaisseaux du port de quatre à cinq cents tonneaux et toujours armés et équipés en guerre, outre des pataches et des bâtiments de moindre port, serait à perpétuité chargée de veiller à la sûreté des côtes et de fournir des escortes aux navires de commerce.

La marine française avait fait un grand pas; mais elle s'arrêta lors de la minorité de Louis XIV, pendant les guerres de la Fronde. A la mort de Mazarin (1661), il n'existait dans les ports que dix-huit navires; et quatre ans après, on eut bien de la peine à en équiper quinze ou seize pour aller attaquer Gigeri sur la côte d'Afrique. Cependant l'accroissement rapide des forces maritimes de l'Europe mettait la France dans la nécessité d'avoir aussi des vaisseaux nombreux. Là, se rencontraient des difficultés effrayantes. La France n'avait ni arsenaux, ni munitions navales, ni bois de construction, ni hommes de mer; on y manquait de pattes d'ancres, de cordages, de voiles, de poudre, et même de mèches. En attendant que l'on pût se procurer ou créer tout cela chez soi, on recourut à l'étranger. La Hollande fournit des approvisionnements, permit à la France d'établir à Amsterdam une fonderie de canons destinés au service de la marine, de faire construire chez elle douze vaisseaux de ligne, et consentit à lui en vendre trente-deux. Pendant ce temps, on organisait l'intérieur. On y appelait des Provinces-Unies, de Suède, de Riga, de Hambourg, de Dantzig, des charpentiers, des forgerons, des cordiers, des tisserands, lesquels formèrent des élèves qui surpassèrent bientôt leurs maîtres. On fit un recensement des hommes propres au service de mer, et soixante mille furent classés; on bâtit cinq arsenaux, et plusieurs vaisseaux furent construits sur les chantiers de France. Grâce à ces efforts gigantesques, Brest vit, en 1667, manœuvrer dans sa rade cinquante vaisseaux de guerre, sous le commandement du duc de Beaufort, et dans ce nombre n'était pas comprise l'escadre du Levant, dont la jonction devait augmenter beaucoup les forces de cet amiral.

Ce grand prodige opéré, il fallut en tirer des fruits. On avait des vaisseaux et des hommes, mais c'était tout. Ce fut à l'école des amiraux anglais que les Français s'exercèrent d'abord aux évolutions navales; et ils y firent tant de progrès, qu'on fut étonné de l'habileté de leurs manœuvres aux célèbres journées de Stromboli et d'Agousta, les 27 février et 22 avril 1676. La suite ne démentit point de si beaux commencements. Pendant plus d'un quart de siècle, la marine royale de France, sous le commandement des d'Estrées, des Duquesne, des Tourville, des Duguay-Trouin, des Jean Bart, des Cassard, etc., humilia plus d'une fois celle de l'Angleterre et des Provinces-Unies, bombarda deux fois les pirates d'Alger dans leur ville, qui devait plus tard devenir une possession française; se signala sous toutes les latitudes: ra-

cheta enfin quelques défaites par d'éclatants succès. Louis XIV, afin que ce qu'il avait fait fût chose permanente, invita sa noblesse à entrer dans le service de mer, combla d'honneurs ceux qui s'y distinguaient, publia un grand nombre d'édits, déclarations, ordonnances sur le fait de la marine, et les résuma tous dans son célèbre code de 1689, dont les Anglais ont si bien reconnu la sagesse, qu'ils en ont inséré la plupart des dispositions dans leurs différents règlements.

Louis XIV avait donné un si énergique élan à sa puissance maritime, qu'en 1696 la flotte française se composait de cent trente-cinq vaisseaux de guerre à deux et trois ponts, et d'un grand nombre d'autres bâtiments. Le total aurait monté à six cent soixante et dix voiles, et on aurait vu reparaître les flottes presque fabuleuses du moyen âge, si l'épuisement des finances n'eût forcé le roi de suspendre la construction de trois cent quatre-vingt-neuf navires, qui restèrent inachevés sur les chantiers. Voyant de plus combien l'entretien de cette immense marine était onéreux à la France, ce prince avait résolu de la diminuer, et de borner à cent vingt le nombre de ses vaisseaux de ligne. Ce chiffre fut encore réduit, tant par les pertes éprouvées à la bataille indécise de Malaga, le 24 août 1704, que par l'état de gêne dans lequel la guerre de la succession avait jeté le trésor royal; et Louis XIV, à son décès, ne laissa que quatre-vingts vaisseaux de ligne mouillés dans les ports.

Pendant tout le temps de la régence, et seize ans encore après la majorité du roi Louis XV, on s'occupa fort peu de marine en France. En novembre 1739, l'Angleterre ayant déclaré la guerre à l'Espagne, ce ne fut pas sans difficulté que le cabinet de Versailles, qui avait pris parti pour cette dernière puissance, parvint à mettre en mer vingt-deux vaisseaux, qu'il envoya, sous le commandement du marquis d'Antin, dans les mers d'Amérique, pour défendre les possessions espagnoles contre l'amiral anglais Vernon, qui, après avoir pris Porto-Bello, menaçait Carthagène. La mort de l'empereur Charles VI ayant ensuite donné lieu à la guerre dite de sept ans, dans laquelle l'Angleterre devint encore une fois l'ennemie de la France, on reconnut combien avait été pernicieuse l'économie du cardinal de Fleury, qui avait laissé périr la marine de France, et persuadé Louis XV que son royaume n'était point appelé à être jamais une puissance maritime. A la mort de ce principal ministre (29 janvier 1743), son successeur Maurepas ne trouva dans les ports que trente-cinq vaisseaux de guerre, et n'eut à sa disposition aucune somme pour en construire de nouveaux et réparer les anciens. Cependant le pavillon français ne parut pas sans quelque honneur sur les mers. En 1744, le 22 février, une escadre française, commandée par de Court, et unie à une escadre espagnole aux ordres de don Navarro, résista avec succès, dans la Méditerranée, à une flotte anglaise commandée par Mathews, et la força à la retraite. En 1746, dans les mers de l'Inde, la Bourdonnaie, gouverneur de l'île Bourbon, s'étant créé une escadre, dispersa celle d'Angleterre et prit Madras. Mais ces succès n'étaient que des piéges tendus par la fortune, et devaient bientôt être suivis de catastrophes. En effet, le 14 janvier 1747, une escadre composée de quatre vaisseaux et de cinq frégates, sous le commandement du marquis de la Jonquière, fut enlevée à la hauteur du cap du Finistère, par une flotte de seize vaisseaux anglais aux ordres de l'amiral Anson. Le 25 octobre de la même année, une autre escadre de huit navires, commandée par Létenduère, attaquée dans les mêmes parages par vingt vaisseaux de première force, sous le commandement du vice-amiral Nawke, fut vaincue et prise tout entière, à l'exception de deux vaisseaux. Cette double défaite donna, pour le moment, le coup de grâce à la marine française.

La paix signée à Aix-la-Chapelle, le 18 octobre 1748, procura un répit pendant lequel on chercha à réparer les fautes passées, et à recréer une marine nationale. Le temps fut mis à profit, et la France, quoique bien éloignée d'avoir un nombre de vaisseaux suffisant, en possédait, en 1756, lorsque la guerre se ralluma avec l'Angleterre, 63, dont 45 pouvaient sur-le-champ entrer en li-

gne. Louis XV ordonna que l'on en formât trois fortes escadres, l'une destinée à l'Amérique, les deux autres devant rester dans les rades de Toulon et de Brest, pour se porter partout où besoin serait. En outre, le maréchal de Belle-Isle fut nommé généralissime des côtes de l'Océan, et le maréchal de Richelieu généralissime des côtes de la Méditerranée.

L'escadre de Toulon sortit pour transporter dans l'île de Minorque, alors occupée par les Anglais, 12,000 hommes, commandés par le duc de Richelieu, et le fit heureusement. Pendant que le général français assiégeait le fort Saint-Philippe, l'escadre dispersa la flotte de l'amiral Bing, qui avait pour destination de secourir la place, et la força de rentrer en désordre à Gibraltar, dont elle était partie. Cet exploit de la Galissonnière, le seul par lequel se signala, pendant cette guerre, l'armée navale de France, fut suivi de fâcheux revers. Duquesne, forcé de lutter avec 3 vaisseaux contre 15, en perdit 2 et fut fait prisonnier; la Clue, commandant 7 bâtiments, et attaqué par 14 le long de la côte de Lagos, ne put en conserver que 2, et s'en vit enlever 5. La même année (1759), l'escadre du maréchal de Conflans, composée de 21 vaisseaux de ligne et de 6 frégates, fut assaillie par celle de l'amiral Hancke, renforcée de tous les bâtiments que les Anglais avaient à la côte de Bretagne; ce combat, livré à la hauteur de Belle-Isle, eut pour résultat la défaite du maréchal, et sa retraite devant des vaisseaux beaucoup plus forts que les siens; enfin, Thurot, qui avait pour mission de jeter un petit corps de troupes en Irlande, fut, en revenant, pris avec sa division par le capitaine Elliot, qui l'attaqua, au sortir de la baie de Carrick-Fergus. Tous ces désastres élevèrent, en 1762, les pertes de la France sur mer, au chiffre de 37 vaisseaux de ligne et de 56 frégates: en tout, 93 bâtiments de guerre, pris par les Anglais, brisés contre les écueils, et détruits par les flots ou l'incendie. Cependant, comme la guerre n'était pas finie, on fit des efforts surnaturels, et des provinces, des villes, donnèrent des sommes suffisantes pour construire 17 vaisseaux de ligne et en réparer quelques autres; mais la paix ne tarda pas à se faire.

Pendant les onze années qui s'écoulèrent depuis le traité de 1763 jusqu'à la mort de Louis XV, arrivée le 10 mai 1774, la France n'ayant point d'ennemis à combattre, laissa sa marine dans un état stationnaire et même de dépérissement. Le roi ne construisit point de nouveaux bâtiments, et ne fit que les réparations d'entretien les plus urgentes à ceux qui existaient. Cependant son successeur trouva, en 1778 et années suivantes, dans les ports de l'Océan et de la Méditerranée, assez de vaisseaux en état de tenir la mer, pour en expédier dans les Indes un certain nombre, en envoyer, sous le commandement de l'amiral d'Estaing, 12 dans les eaux d'Amérique, pour y seconder le mouvement insurrectionnel des colonies anglaises, et en posseder encore en Europe un nombre dont le minimum était de 34, qui, à trois reprises différentes, se réunirent à ceux des Espagnols, en vertu du pacte de famille, et formèrent des flottes de plus de 60 voiles. La destination apparente de ces flottes était de tenter une descente en Angleterre; mais trois fois elles se séparèrent sans avoir fait autre chose que de parader à quelques lieues des côtes de France, de donner la chasse sans pouvoir les atteindre, à 38 navires anglais, commandés par l'amiral Hardy, et de convoyer les bâtiments de commerce qui venaient de Saint-Domingue.

Nous ne parlerons point de ce que firent les troupes de terre pendant les cinq ans que dura la guerre de l'indépendance américaine; mais nous dirons que l'armée navale déploya alors une valeur et une connaissance des manœuvres de mer qui épouvantèrent les Anglais, en leur apprenant qu'ils pouvaient encore rencontrer de redoutables adversaires sur l'élément dont ils se croyaient les rois absolus. Le 27 juillet 1778, 30 navires français, commandés par le comte d'Orvilliers, se mesurèrent toute une journée, en vue des côtes d'Ouessant, contre 30 vaisseaux de la Grande-Bretagne aux ordres de l'amiral Keppel, et soutinrent dignement l'honneur de leur pavillon. Ils se retirèrent sans avantage il est vrai, et sans autre résultat qu'un

dommage causé à leurs ennemis, mais aussi sans perte, ce qui était l'équivalent d'une victoire, par la confiance que cette affaire donna aux Français.

Dans les mers de l'Inde, comme dans celles d'Amérique, les succès furent balancés, et, pendant quatre campagnes non interrompues, les Anglais ne purent se prévaloir d'aucune de ces victoires qui constatent définitivement la supériorité d'un combattant sur l'autre; mais l'année 1782 fut signalée par une défaite que subit une de nos escadres et qui fit pencher la balance en faveur des ennemis. Les 12 vaisseaux du comte d'Estaing étaient passés sous le commandement du comte de Grasse, et avaient été, par suite de plusieurs renforts successifs, portés au nombre de 35. Cet officier général, au moment où il méditait une entreprise contre la Jamaïque, fut forcé, le 12 avril, d'accepter, avec 30 vaisseaux contre 38, commandés par Rodney, un combat dont l'issue fut déplorable. Le vaisseau amiral *la Ville de Paris*, de 110 canons, fut pris, ainsi que 6 autres, et Vendreuil en ramena 19 fort maltraités à Saint-Domingue. Ceux-ci furent conservés avec les 4 formant l'avant-garde, que Bougainville, qui les commandait, avait conduits à Saint-Eustache. Le commandant de l'escadre resta prisonnier et fut conduit en Angleterre.

La défaite du comte de Grasse, comme celle de Thurot, arrivée vingt ans auparavant, fournit aux Français l'occasion de faire preuve de patriotisme et de déployer leur énergie; les particuliers, les corporations et les provinces s'engagèrent, par souscription, à procurer au gouvernement les fonds nécessaires pour construire le double des vaisseaux que l'on avait perdus; mais cet élan généreux n'eut pas plus de résultat que le premier, car la paix se fit l'année suivante.

L'émigration qui eut lieu en 1789, 1790, et années suivantes, fut extrêmement funeste à la marine française, non en diminuant son matériel, mais en lui enlevant tout ce qu'elle possédait d'hommes exercés aux manœuvres de mer, et accoutumés à braver les fatigues et les dangers de la plus rude et de la plus périlleuse des professions. Comme le corps des officiers de marine ne se recrutait que dans la noblesse, la plupart de ceux qui le composaient, depuis les amiraux jusqu'aux derniers enseignes, se crurent obligés d'honneur à abandonner leur poste et à passer à l'étranger; et, quelques années après, l'Angleterre vint les déposer, pour les y faire massacrer, sur la plage de Quiberon. Quand furent allumées les guerres de la révolution, quand la France eut à se défendre contre l'Europe entière coalisée, le comité de salut public se vit dans la nécessité de faire, pour sauver le pays, les efforts surnaturels que l'on connaît, et de hérisser de baïonnettes les frontières de terre. Il ne donna donc à la marine qu'une attention de second ordre. Il s'en occupa pourtant : il ordonna de former des équipages de mer, et trouva pour les composer des hommes remplis de courage, de bonne volonté, mais qui, n'ayant point été préparés au commandement par les études et par l'expérimentation que le commandement demande, ne connaissant point la tactique navale, et qui, de plus, dominés par des idées mal entendues d'indépendance, refusaient de se soumettre à la discipline sévère qu'exige le service de mer. Tout ce que pouvaient des hommes semblables était de combattre courageusement, pour mourir avec gloire, et c'est ce qu'ils eurent plus d'une fois occasion de faire.

Le comité de salut public envoya des navires courir sur les deux mers, et dans toutes les rencontres partielles, où chaque capitaine de vaisseau ne prend conseil que de lui-même, les succès furent balancés; mais dans les affaires générales, où la victoire dépend de la prompte et stricte exécution de la volonté d'un seul homme et de la connaissance des secrets du métier, l'avantage resta toujours à la marine anglaise. Au commencement de l'an III (1794), la Convention fit armer, dans le port de Brest, une flotte de 26 vaisseaux de ligne, dont elle donna le commandement à l'amiral Villaret-Joyeuse, et la direction supérieure à un de ses membres les plus énergiques, Jean-Bon St-André, qui monta le vaisseau amiral *la Montagne*, de 110 canons.

Cette flotte sortit, et rencontra celle de l'amiral Howe, qui croisait sur les

côtes de France avec des forces à peu près égales. Les deux armées manœuvrèrent deux jours en vue l'une de l'autre, et s'abordèrent le troisième. Le combat fut acharné, furieux, et fatal à la république. *La Montagne*, au milieu de 5 navires ennemis, enveloppée de flammes et de fumée, fut, pendant deux heures, invisible au reste de la flotte. Le dénoûment de ce drame de sang et de feu, fut la perte de 7 vaisseaux français pris par les Anglais, et du *Vengeur*, dont l'équipage, qui, après avoir cloué son pavillon au grand mât, s'engloutit dans les flots, au cri de *Vive la république*. La victoire des Anglais fut complète, et jamais, depuis la bataille de la Hogue, notre marine n'avait subi un échec plus considérable.

Le 1er août 1798, 13 vaisseaux de ligne et 8 frégates ayant servi d'escorte aux bâtiments qui avaient transporté l'armée française en Égypte, furent anéantis, à l'exception d'un petit nombre (voyez ABOUKIR, combat naval du 1er août 1798); et sept ans après (21 octobre 1805), une flotte combinée de 28 vaisseaux français et 18 vaisseaux espagnols, à laquelle devaient se réunir dans l'Océan 10 navires hollandais et 8 bâtiments danois, pour appuyer la descente dont Napoléon menaçait l'Angleterre, fut attaquée à Trafalgar, par l'amiral Nelson, et subit aussi une défaite complète et désastreuse. (Voyez TRAFALGAR [bataille navale de].)

Tous ces revers ne détournèrent point Napoléon du projet de doter la France d'une marine redoutable. Il fit bâtir des vaisseaux dans tous les ports de l'Océan, de la Méditerranée et de l'Adriatique, sur lesquels s'étendait sa puissance. Il établit un immense chantier de construction à Anvers, dont il se proposait de faire un port militaire de premier ordre. Il ne mit toutefois que rarement les navires de l'État à la mer, et tant que dura la guerre avec l'Angleterre, ce furent les nombreux corsaires des côtes de l'ouest et de la Manche qui en coururent les chances, et en recueillirent les profits et les désastres. Il ne voulait montrer à ses ennemis le pavillon français que quand il pourrait le faire arborer à cent vaisseaux de haut bord, et à un nombre proportionné de bâtiments de moindre force. Il touchait au but de son ambition, lorsque les événements vinrent arrêter sa marche en le précipitant du trône.

Après la chute du gouvernement impérial, il fut dressé un état des forces navales de la France, et constaté qu'au 1er avril 1814, il existait sur mer, dans les ports, depuis Dunkerque jusqu'à Toulon, à Anvers, Gênes, Venise et Corfou, le nombre de bâtiments qui suit, savoir : à la mer, armés et en armement, 41 vaisseaux, 20 frégates, 8 corvettes, 22 briks, 6 flûtes, 186 bâtiments légers, gabarres, transports, etc., en tout, 284 voiles; désarmés ou en réparation : 24 vaisseaux, 18 frégates, 7 corvettes, 10 bricks, 7 flûtes et 145 bâtiments legers : total 211; en construction, 38 vaisseaux, 17 frégates, 1 corvette, 3 briks, 5 flûtes, 1 bâtiment léger; ensemble, 65. Total général, 559 bâtiments de toute force et de tout rang.

Cette flotte magnifique ne nous resta pas tout entière lorsque la paix fut signée le 30 mai 1814; elle portait trop d'ombrage à l'Angleterre : 51 bâtiments, savoir, 35 vaisseaux, 12 frégates et 4 bricks, armés, désarmés ou en construction, qui se trouvaient dans le port ou sur les chantiers d'Anvers, furent partagés. La France en obtint les deux tiers, et l'autre tiers fut donné au souverain à qui devait appartenir la Belgique, et que l'on n'avait pas encore nommé. Quant à ceux qui, au nombre de 40, existaient dans les ports d'Italie dont nous parlons plus haut, ils furent tous perdus, à l'exception de ceux de Corfou, dont le nombre ne nous est pas connu

Comme on le voit, Napoléon, en tombant, n'avait pas laissé la marine de France dans un mauvais état, et, malgré les pertes qu'elle dut subir, elle était encore respectable lorsque advint la restauration. Dès le 1er juillet 1814, Louis XVIII s'occupa à en réorganiser l'administration et le personnel, dans les proportions rétrécies du royaume que daignaient lui octroyer les étrangers. Deux ordonnances du même jour réglementèrent la composition du corps de la marine, le service, la solde, l'avancement, etc., des officiers ainsi que des

hommes d'équipage, et fixèrent l'état-major général à 10 vice-amiraux, ayant le rang de lieutenants généraux; 20 contre-amiraux, ayant rang de maréchaux de camp; 100 capitaines de vaisseau, 40 de première classe et 60 de deuxième; 100 capitaines de frégate; 400 lieutenants de vaisseau et 500 enseignes, assimilés, pour le rang, aux colonels, chefs de bataillon ou d'escadron, capitaines et lieutenants de l'armée de terre. Les capitaines de vaisseau, anciens chefs de division, prirent rang après les maréchaux de camp et avant les colonels.

Le gouvernement de la branche aînée, pendant les seize ans qu'il subsista, entretint la marine, ordonna la construction de plusieurs vaisseaux, mais usa de ménagements pour ne point porter d'ombrage au cabinet britannique, avec qui il tenait à rester en bons termes. Il n'y eut, pendant cette période, d'autre armement que celui de 100 navires de l'État et de 300 bâtiments de transport, sur lesquels montèrent les troupes chargées de punir le dey d'Alger, qui avait outragé la France dans la personne de son consul de commerce.

Le gouvernement issu de la révolution de juillet, quoique désireux aussi de se concilier la bienveillance de l'Angleterre, suivit avec un peu plus de hardiesse les armements de la restauration, parce que l'opinion publique était là pour l'y contraindre. Il entretint et entretient encore la marine de France sur un pied respectable, et maintient en bon état les navires qui la composent. Il a modifié en quelques-unes de ses parties l'organisation de Louis XVIII, notamment par la création de deux amiraux ayant rang de maréchaux de France. L'événement le plus remarquable dans lequel la marine française ait figuré, depuis la restauration, est la bataille impolitique de Navarin, où les puissances européennes ont commis la faute de détruire des forces navales qu'il était de leur intérêt de maintenir et peut-être d'accroître. (Voyez NAVARIN [bataille navale de].) Quoi qu'il en soit, la valeur et l'habileté françaises y ont brillé du plus vif éclat, en apprenant au monde que nos marins actuels sont les dignes successeurs de ceux qui, sous les Dugay-Trouin, les Jean Bart, les Ducasse, etc., se signalerent par des exploits qui, à plus d'une reprise, donnèrent de sérieuses inquiétudes à l'Angleterre; et que, si le service du pays l'exigeait un jour, ils lui en donneraient de plus sérieuses encore.

MARINE (ministère de la). Ce ministère, créé en 1547, supprimé vingt ans après, puis rétabli en 1588, fut remplacé, en 1715, par un conseil de la marine, rétabli de nouveau, en 1718, réorganisé avec les autres ministères par l'Assemblée constituante, en 1791; remplacé par une commission administrative, en 1794, enfin rétabli tel qu'il est aujourd'hui, en 1795.

Tableau des divisions et bureaux du ministère de la marine.

CONSEIL D'AMIRAUTÉ, composé de six membres présidés par le ministre.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, composé de deux bureaux :

1° *Bureau du secrétariat.*

2° *Bureau des archives.*

DIRECTION DU PERSONNEL : un directeur et un sous-directeur.

1° *Bureau des officiers de marine.*

2° *Bureau des officiers civils.*

3° *Bureau de l'inscription maritime et de la police de la navigation.*

4° *Bureau des corps organisés.*

5° *Bureau des hôpitaux et chiourmes.*

DIRECTION DES PORTS, un directeur et un chef de division.

1° *Bureau des mouvements et de la correspondance générale.*

2° *Bureau des travaux.*

3° *Bureau des bâtiments à vapeur.*

4° *Bureau du materiel d'artillerie.*

5° *Bureau des approvisionnements généraux.*

6° *Bureau des subsistances.*

DIRECTION DES COLONIES, un directeur et un chef de division.

1° *Bureau politique et commercial.*

2° *Bureau de législation et d'administration.*

3° *Bureau du personnel et des services militaires.*

4° *Bureau des finances et des approvisionnements.*

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ DES FONDS ET INVALIDES, un directeur.

1° *Bureau des dépenses de France.*

2° *Bureau des dépenses d'outre mer.*

3° *Bureau de la comptabilité centrale.*

Digitized by Google

4° *Bureau central des invalides de la marine.*

5° *Trésorier général des invalides de la marine.*

6° *Bureau des prises, bris et naufrages.*

7° *Agent comptable des traites de la marine.*

Quatre inspecteurs généraux, 1° génie militaire; 2° travaux maritimes; 3° service de santé; 4° matériel de l'artillerie de la marine.

Conseil des travaux de la marine.

Bibliothèque.

Dépôt général des cartes et plans de la marine et des colonies, un directeur général, un conservateur, un conservateur adjoint et deux historiographes.

Dépôt des fortifications et des colonies, un directeur.

Commission supérieure de l'établissement des invalides de la marine.

Commission pour les affaires relatives à la traite des noirs.

Commission supérieure pour le perfectionnement de l'enseignement à l'école navale.

Commission consultative pour les affaires judiciaires des colonies.

Conseil des délégués des colonies.

Liste des ministres de la marine depuis 1547, date de la création de cette charge, jusqu'au 1er janvier 1843.

Date de l'avénement. — *Date de la cessation des fonctions.*

1547, 31 mars, Classe..... 10 juillet 1558.
1558, 10 juillet, Robert de Fresnes..... octobre 1567.
1567, octobre, Fives ou Fizes de Sauve (Simon)..... 1579.
La charge de ministre secrétaire d'État de la marine, qui avait été supprimée en 1579, fut rétablie en 1588.
1588, 25 septembre, Rusé de Beaulieu (Martin)..... 6 novembre 1613.
1613, 7 novembre, De Loménie de la Ville-aux-Clercs (Antoine)..... 12 août 1615.
1618, 13 août, De Loménie, comte de Brienne..... 23 février 1643
En 1626, Armand Duplessis, duc de Richelieu, nommé grand maître, chef et surintendant de la navigation et du commerce de France, eut, en cette qualité, jusqu'en 1653, la haute administration de la marine.
1643, 23 février, Guénégaud de Plancy (Henri)..... 4 février 1662.
1662, 4 février, De Lyonne (Hugues) marquis de Fresnes..... février 1669.
1669, février, Colbert (Jean-Baptiste)..... 6 septembre 1683.
1683, 6 septembre, Seignelay, fils du précédent..... 6 novembre 1690.
1690, 6 novembre, Phélipeaux (Louis), comte de Pontchartrain..... 5 septembre 1699
1699, 6 septembre, Phélipeaux (Jérôme), comte de Pontchartrain..... 13 novembre 1715.
Le régent établit, le 15 septembre 1715, un conseil de la marine qui remplace le ministère de ce département. Ce conseil a pour chef le comte de Toulouse, grand amiral : il est présidé en son absence par le vice-amiral comte d'Estrées.
Le ministère de la marine est rétabli en octobre 1718.
1718, 22 octobre, Fleurian, comte d'Armenonville (Joseph-Jean-Baptiste)..... 8 avril 1722
1722, 9 avril, Fleurian, comte de Morville (Charles-Jean-Baptiste), frère du précédent. 12 novembre 1723.
1723, 13 novembre, Maurepas (Jean-Frédéric-Phélipeau, comte de)..... 1749.
1749, De Rouillé (Antoine-Louis), comte de Jouy..... 28 juillet 1754.
1754, 28 juillet, De Machault d'Arnouville (Jean-Baptiste)..... 1er février 1757
1757, 1er février, Peirenne de Moiras (François-Maurice)..... 1er juin 1758.
1758, 1er juin, De Massiac (Claude-Louis)..... 1er novembre 1758.
» Lenormand de Mezy, adjoint au précédent..... »
1758, 1er novembre, Berryer de Ravenoville (Nicolas-René)..... 13 octobre 1761
1761, 13 octobre, Choiseul-Stainville (Étienne-François), seigneur d'Amboise, duc de..... 7 avril 1766.
1766, 8 avril, Choiseul Praslin (César-Gabriel), duc de..... 24 décembre 1770.
1770, 25 décembre, l'abbé Terray (Joseph-Marie), par intérim..... 7 avril 1771.
1771, 8 avril, Bourgeois de Boynes (Pierre-Étienne)..... 19 juillet 1774.
1774, 20 juillet, Turgot (Antoine-Robert-Jacques)..... 24 août 1774.
1774, 24 août, De Sartine (Antoine-Raymond-Jean-Galbert-Gabriel), comte d'Alby..... 6 juin 1780
1780, 7 juin, Delsarnix, marquis de Castries..... 24 août 1787
1787, 25 août, De Montmorin (de Sainte-Hérem), comte..... 22 décembre 1787.
1787, 14 décembre, De la Luzerne (César-Henry), comte..... 23 novembre 1790.
1790, 24 octobre, Claret de Fleurieux (Charles-Pierre), comte de..... 15 mai 1791
1791, 16 mai, Thévenard, (Antoine-Jean-Marie), vice-amiral..... 17 septembre 1791
1791, 18 septembre, Delessert, occupe l'intérim..... 20 octobre 1791.
1791, 2 octobre, Bertrand de Molleville (Antoine-François)..... 24 mars 1792.
1792, 15 mars, Lacoste (Jean-Élie)..... 20 juillet 1792
1792, 21 juillet, Dubouchage (François-Joseph-Gratet)..... 10 août 1792.
1792, 12 août, Monge (Gaspard)..... 10 avril 1793.
1793, 10 août, Dalbarade (Jean)..... (13 messidor an III). 1er juillet 1795.
Création (1er avril 1794, 12 germinal an II) de douze commissions qui remplacent les ministères. Dalbarade est conservé en qualité de commissaire de la marine et des colonies.
1795, 2 juillet (14 messidor an III), Redon de Beaupréau (Jean-Claude), commissaire de la marine et des colonies..... (16 brumaire an IV), 7 novembre 1795.
Les ministères sont rétablis le 7 novembre 1795.
1795, 8 novembre (17 br. an IV), Truguet (J.-Fr.), vice-amiral..... (1er fruct. an V), 18 juillet 1797.

Date de l'avènement.	*Date de la cessation des fonctions.*
1797, 19 juillet (2 fruct. an v), Pléville le Pelley (G.-René), contre-am...	(7 floréal an vi), 27 avril 1798.
1798, 28 avril (8 floréal an vi), Bruix (Ét.-Eust.), vice-amiral.....	(13 messidor an vii) 2 juillet 1799.
1799, 3 juillet (15 mess. an viii), Bourdon de Vatry (Marc-Ant.)....	1er frim. an viii), 23 novembre 1799.
1799, 24 novembre, (2 frim. an xiii), Forfait (Pierre-Laurent.).....	(9 vend. an x), 1er octobre 1801.
1801, 1er octobre (10 vend an x), Decrès (Denis), vice-amiral.....	30 mars 1814.
Le 2 avril 1814, des commissions provisoires remplacent les ministères.	
1814, 2 avril, Jurien, commissaire provisoire.....	12 mai 1814.
1814, 13 mai, Malouet (Pierre-Victor), mort en exercice.....	7 septembre 1814.
1814, 8 septembre, Ferrand, occupe l'intérim.....	2 décembre 1814.
1814, 2 décembre, Beugnot (Jacques-Claude).....	19 mars 1815.
1815, 21 mars, Decrès.....	8 juillet 1815.
1815, 9 juillet, Jaucourt (François de).....	22 septembre 1815.
1815, 24 septembre, Dubouchage (François-Joseph).....	23 juin 1817.
1817, 23 juin, Gouvion Saint-Cyr, maréchal de France.....	11 septembre 1817.
1817, 12 septembre, Molé (Mathieu-Louis).....	28 décembre 1818.
1818, 29 décembre, Portal.....	13 décembre 1821.
1821, 14 décembre, Clermont-Tonnerre (marquis de), lieutenant-général.....	3 août 1824.
1824, 4 août, Chabrol de Crussol.....	2 mars 1828.
1828, 3 mars, Hyde de Neuville.....	7 août 1829.
1829, 8 août, de Rigny, vice-amiral. Ce ministre n'ayant pas accepté, le prince de Polignac en remplit l'intérim.....	»
1829, 23 août, d'Haussez.....	27 juillet 1830.
Un arrêté de la commission municipale de Paris du 31 juillet 1830, crée des commissaires provisoires dans les divers départements ministériels	
1830, 31 juillet, de Rigny, commissaire provisoire, n'a pas accepté. L'intérim est rempli par le baron Topinier.....	1830.
1830, 11 août, Sébastiani (Horace), lieutenant-général.....	16 novembre 1830.
1830, 16 novembre, d'Argoot.....	21 mars 1831
1831, 23 mars, de Rigny, vice-amiral.....	4 avril 1834
1834, 4 avril, Roussin, vice-amiral, n'a pas accepté. L'intérim est rempli par M. de Poigny, du 4 avril au 18 mai.	
1834, 19 mai, Jacob, vice-amiral.....	9 novembre 1834
1834, 10 novembre, Dupin (Charles).....	18 novembre 1834.
1834, 18 novembre, de Rigny, ministre des affaires étrangères, remplit l'intérim.....	»
1834, 22 novembre, Duperré, amiral.....	6 septembre 1836.
1836, 6 septembre, Rosamel, vice-amiral.....	31 mars 1839
1839, 31 mars, Tupinier, député.....	12 mai 1839.
1839, 12 mai, Duperré.....	1er mars 1840.
1840, 1er mars, Roussin, vice-amiral.....	29 octobre 1840.
1840, 29 octobre, Duperré, démissionnaire, en.....	1843.
1843, de Mackau, en exercice.	

MARIONNETTES. — Les marionnettes parurent pour la première fois en France sous le règne de Charles IX; la mode était alors pour les hommes de se grossir le ventre, et, pour les femmes, de porter une sorte de paniers. Un charlatan, nommé Marion, s'empara immédiatement de ce ridicule, et en éternisa le souvenir par deux pantins, *Polichinelle* et la *mère Gigogne*, auxquels il laissa son nom.

L'un des successeurs de Tabarin, Jean Brioché, empirique et dentiste en plein vent, perfectionna ensuite les marionnettes en les faisant servir à la satire des mœurs populaires. Sous la Fronde elles jouèrent un rôle politique dont le souvenir nous a été conservé par les chansons du temps. Les théatins qui prêchaient dans les églises de la capitale en faveur de Mazarin, ayant imaginé, pour donner plus de force à leurs exhortations, de placer sur leur chaire, à côté d'eux, des figures de saints, les frondeurs ne craignirent point de donner à ces saintes images le nom de *marionnettes*, et de les associer, dans leurs couplets, à celui du cardinal :

> Adieu, l'oncle aux mazarinettes;
> Adieu, le père aux marionnettes,
> Adieu, l'auteur des théatins.

Les marionnettes reprirent, en 1784, à l'ouverture du théâtre Beaujolais, un nouvel éclat qui s'éteignit bientôt; depuis elles ont perdu tout caractère politique ou satirique, et leur rôle paraît être réduit à l'amusement des enfants et de leurs nourrices.

MARIOTTE (Edme), né en Bourgogne au dix-septième siècle, embrassa l'état ecclésiastique, se fit un nom par ses connaissances en physique, fut membre de l'Académie des sciences dès la création de cette compagnie, et mourut en 1684. Le *Recueil* de ses ouvrages a été publié à Leyde, 1717, la Haye, 1740, 2 tom. in-4°. Son *Traité du mouvement des eaux* a été publié par Phi-

lippe de la Hire, Paris, 1786, in-12.

MARITZ (Jean), célèbre fondeur, né à Berne en 1711, parcourut la Hollande, l'Allemagne, et vint enfin en France où il se fit naturaliser, et obtint la direction de la fonderie de Lyon. Il y fit, vers 1740, la première application d'une machine qu'il avait inventée pour forer les canons, et on lui accorda, en 1744, pour cette invention, une pension de 2,000 francs. Il passa bientôt après à la direction de la fonderie de Strasbourg, puis à celle de Douay; fut nommé ensuite inspecteur général des fontes de l'artillerie de terre et de mer, et reçut en 1758 des lettres de noblesse et le cordon de St-Michel. Ayant plus tard obtenu la permission de se rendre en Espagne, il y fit construire les belles fonderies de Séville et de Barcelone, reçut pour récompense de ses services le grade de maréchal de camp, revint en France, refusa les offres qui lui furent faites, en 1766, de la part de Catherine II pour aller en Russie, obtint en 1768 une nouvelle pension de 12,000 fr., et mourut, en 1790, dans une terre où il s'était retiré près de Lyon.

MARIUS (M. Aurelius Marius Augustus), tyran des Gaules, prit la pourpre après la mort du jeune Victorin, en octobre 267, et fut, quatre mois après, assassiné par un soldat. Il avait été dans sa jeunesse forgeron ou armurier.

MARIUS (le Bienheureux), né à Autun vers l'an 532, fut évêque d'Avenches en 575, assista au second concile de Mâcon en 585, transféra son siége épiscopal à Lausanne en 590 (lorsque la ville d'Avenches fut ruinée par les barbares), et mourut le 31 décembre 596. On a de lui une *Chronique*, qui s'étend de 455 à 581. Elle a été continuée par un anonyme jusqu'en 623, et est insérée dans les *Scriptor. Francor.* d'André Duchesne, et dans le *Recueil des Historiens de France*, de D. Bouquet. On attribue aussi à Marius une *Vie de saint Sigismond, roi de Bourgogne*, imprimée dans le *Recueil* des Bollandistes au 1er mai.

MARIVAUX (Pierre Cablet de Chamblain de) naquit à Paris en 1688, dans une ancienne famille de robe. Après une éducation soigneusement dirigée par son père, il se lança, jeune encore, dans la vie de littérateur et d'homme de salon. Il fut bientôt admis dans le cercle que présidait madame de Tensin, et s'y fit remarquer par son esprit. Ses premiers ouvrages, toutefois, ne révèlent ni originalité ni talent. Il débuta par *le Père prudent et équitable*, comédie froide et médiocre, et par une parodie de *l'Iliade*, intitulée *Homère travesti*. Il avait adopté les idées paradoxales et les erreurs de goût de Fontenelle et de Lamotte, qui lui avaient témoigné de l'amitié, et il se plaisait à insulter comme eux aux dieux de la poésie antique. Il composa dans le même temps une tragédie d'*Annibal*, où l'on voyait le héros carthaginois soupirant tendrement pour la fille de son hôte, le roi Prusias.

Cependant son esprit s'aiguisait tous les jours par la conversation délicate du grand monde : il se familiarisait de plus en plus avec les mœurs élégantes, le langage subtil et raffiné d'une société qu'il observait avec attention, et dont il faisait lui-même partie. Pour réussir au théâtre, il n'eut plus qu'à y transporter ce qu'il voyait et entendait tous les jours autour de lui dans les salons et les boudoirs. Il se fit le peintre de cette société ingénieuse qui discutait, qui commentait, qui analysait si subtilement l'amour et toutes les passions; son pinceau, fin et délicat, acquérait tous les jours une habileté nouvelle : c'est ainsi qu'il devint auteur célèbre de comédies, tout en dégénérant très-fort de la bonne, de la vraie comédie. Du reste, les contemporains de Marivaux, tout en l'applaudissant, ne se faisaient pas complétement illusion sur la valeur du genre qu'il avait adopté. Une femme disait : « C'est un homme « qui se fatigue et me fatigue en me faisant faire cent lieues sur une feuille de « parquet. » L'abbé Desfontaines disait que Marivaux *brodait à petits points sur des canevas de toile d'araignée*. Voltaire d'ailleurs avertissait le goût des spectateurs, en remarquant que Marivaux pouvait connaître les *sentiers* du cœur, mais qu'il en ignorait absolument *la grande route*. Ailleurs, il dit dédaigneusement : *les drames bourgeois du néologue Marivaux*. Toutefois, le succès

de *la Surprise de l'Amour*, de *l'Epreuve*, du *Legs*, des *Fausses confidences*, des *Jeux de l'amour et du hasard*, fut brillant, et s'est prolongé jusqu'à nos jours. On sait très-bien aujourd'hui tous les griefs que la raison et le goût peuvent avoir contre le *marivaudage :* mais ces tableaux, finement tracés, d'une société où l'affectation même de l'esprit ne laissait pas d'être aimable et gracieuse, plaisent encore à notre temps; et la bonne société continue de s'empresser au théâtre quand on joue cet auteur. Elle y courait il y a quelques années, quand une actrice célèbre prêtait à Marivaux le charme de sa coquetterie de bon goût, de son grand art, de sa voix enchanteresse, de ses fins sourires. Marivaux a laissé aussi un ouvrage durable dans le genre du roman. « Dans *Marianne*, dit M. Villemain, Marivaux est peintre moraliste : il est souvent pathétique, et trouve dans un vif sentiment des misères humaines une éloquence naturelle..... » Dans cet ouvrage, « la sensibilité morale de Richardson est égalée, sans dessein de l'imiter. »

MARJOLIN (Jean-Nicolas), l'un des chirurgiens les plus distingués de notre époque, naquit à Ray-sur-Saône en 1780. Il obtint, en 1801, les deux premiers prix de clinique interne et externe à la faculté de Paris; et, plus tard, à la suite de deux autres concours, il fut nommé aide d'anatomie et prosecteur de cette faculté. La mort de Sabatier ayant laissé vacante la chaire de médecine opératoire, M. Marjolin se présenta avec plusieurs autres concurrents pour l'obtenir; et ses efforts, quoique n'ayant pas été couronnés de succès, le firent considérer comme l'un des premiers chirurgiens de la capitale. Enfin, à la suite d'un dernier concours, il fut nommé chirurgien en second de l'Hôtel-Dieu. La faculté de médecine le présenta, en 1819, pour la chaire de pathologie externe, qui lui fut accordée; et il devint membre de l'Académie royale de médecine à l'époque où cette académie fut créée. M. Marjolin n'a cessé depuis 1809 de professer la chirurgie, soit dans des cours particuliers, soit à la faculté. On a de lui, entre autres ouvrages : *Propositions de chirurgie et de médecine*, Paris, 1808, in-4°; *De l'opération de la hernie inguinale étranglée*, Paris, 1812, in-4°; *Manuel d'anatomie*, Paris, 1810, 2 vol. in-8°.

MARLE, *Marla*, ancienne châtellenie de Picardie, qui, après avoir appartenu longtemps aux sires de Coucy (voyez ce mot), fut érigée en comté, en 1413, en faveur de Robert de Bar. C'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département de l'Aisne. On y compte 1,600 habitants.

MARLY-LE-ROI, joli bourg du département de Seine-et-Oise, où l'on remarque les vestiges de la célèbre machine hydraulique, exécutée, en 1676, par Rennequin Sualem, pour amener à Versailles les eaux de la Seine. Dans le parc attenant à ce bourg se trouvait la célèbre maison royale construite par Mansart, pour Louis XIV, et qui devint le séjour de prédilection du grand roi pendant les dernières années de sa vie.

C'était, au moyen âge, une baronnie qui appartenait aux Montmorency.

MARLY (seigneurs de). — 1160. *Mathieu de Montmorency*, premier du nom, fut l'un des personnages les plus importants de son siècle. Il se croisa, en 1189, avec Philippe-Auguste; prit part, en 1202, à l'expédition contre Constantinople, et mourut en 1204.

1204. *Bouchard Ier*, seigneur de Montreuil-Bonnin, de Saissac, etc., fils du précédent, se signala dans la guerre contre les Albigeois.

1226. *Pierre*, fils du précédent.

1240. *Bouchard II*, frère du précédent.

1267. *Mathieu II*, fils de Bouchard II, grand chambellan de France en 1272.

1280. *Mathieu III*, fils du précédent, grand échanson et chambellan de France.

1305. *Louis de* MARLY, fils du précédent, mourut sans enfants en 1305, et les seigneuries de Marly et de Picauville échurent après sa mort à Bertrand et à Thibaud de Levis.

MARMANDE, ancienne et jolie ville de l'Agenois, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de Lot-et-Garonne. Population : 7,345 hab.

L'existence de cette ville remonte, dit-on, à une haute antiquité. Saccagée plusieurs fois par les barbares, elle fut détruite par les Sarrasins dans le hui-

tième siècle. Richard Cœur de Lion la fit reconstruire et la fortifia en 1185. Robert de Mandezin la prit par capitulation en 1212. Les Anglais, alliés du comte de Toulouse, y furent assiegés, en 1214, par Simon de Montfort, qui s'en empara et la livra au pillage. En 1219, Louis, fils de Philippe-Auguste, et Amaury de Montfort assiégèrent encore cette ville, qui fut défendue avec vigueur par Centulle, comte d'Astarac. Mais la garnison s'étant enfin rendue à discrétion, les assiégeants y pénetrèrent et en massacrèrent tous les habitants. Assiégée inutilement par les Anglais en 1424, prise par trahison en 1427, reprise peu de temps après par les seigneurs d'Albret et de Montpezat, elle repoussa, en 1577, les troupes de Henri IV. L'intrépide capitaine Guilbert de Rouen, à la tête de trois cents hommes, y résista, en 1814, pendant plusieurs semaines, à une division anglaise commandee par lord Dalouzy.

Cette ville est la patrie de François Combefis, l'un des principaux éditeurs de la Collection byzantine.

MARMIER, ancienne seigneurie de la Franche-Comté, érigée en marquisat en 1740.

MARMONT (Auguste-Frédéric-Louis-Viesse de), duc de Raguse, ex-maréchal de France, est né à Châtillon-sur-Seine le 20 juillet 1774. Marmont!.... Que de tristes souvenirs ce nom réveille, et sous le poids de quelle félonie l'homme qui le porte se présente au tribunal de l'histoire!... Mais, de même qu'un juge ne prononce que d'une voix émue la sentence qui envoie un criminel à l'échafaud; de même, la tâche que nous entreprenons, l'obligation où nous sommes de proclamer que le duc de Raguse fut traître envers son pays, nous cause une sorte d'épouvante.... Le juge pourtant fait son devoir; nous aussi, nous allons, quoi qu'il nous en coûte, vouer la plus infâme des trahisons aux haines de la postérité. Toutefois, forcés d'être sévères, nous voulons être justes, et nous n'hésitons pas à reconnaître qu'antérieurement à 1814, la vie de Marmont offre plus d'une page glorieuse.

Sous-lieutenant d'infanterie en 1789, il passa dans l'artillerie avec le même grade, au mois de janvier 1791, servit d'abord à l'armée des Alpes, et se distingua beaucoup, en 1795, au blocus de Mayence. Attaché, en 1796, à l'armée d'Italie comme chef de bataillon et comme premier aide de camp de Bonaparte, il eut un cheval tué sous lui, et mérita un sabre d'honneur à Lodi. Il déploya encore, à Castiglione et à Saint-George, autant d'intelligence que de bravoure, et, pour recompense, reçut du général en chef l'honorable mission de porter au Directoire vingt-deux drapeaux pris sur les Autrichiens. Désigné, en 1798, pour faire partie de l'expédition d'Egypte, Marmont, alors chef de brigade, debarqua autour de Malte à la tête de la dix-neuvième, rejeta dans la place la garnison, qui avait tente une sortie, enleva le drapeau de l'Ordre, et fut nommé général de brigade. A l'assaut d'Alexandrie, à la bataille des Pyramides, il cueillit de nouveaux lauriers; mais, lorsque Bonaparte entreprit l'expédition de Syrie, il resta chargé du commandement d'Alexandrie, et n'osa, le 11 juillet 1799, ni s'opposer au débarquement des Anglo-Turcs, ni secourir le fort d'Aboukir. Revenu en France avec Bonaparte, il concourut à la journée du 18 brumaire, entra au conseil d'Etat, et, peu de temps après, commanda en chef l'artillerie de l'armée de réserve. Il mit la plus grande activité dans l'organisation de ce corps et dans la formation d'un équipage de campagne proportionné aux forces de chaque division, déploya les ressources les plus ingénieuses pour transporter le matériel au delà des cimes du mont Saint-Bernard; enfin contribua puissamment à la victoire de Marengo. Général de division après cette memorable campagne, les mesures qu'il prit dans la suivante pour favoriser le passage du Mincio et de l'Adige furent couronnées d'un plein succès. Au mois de janvier 1801, il fut nommé premier inspecteur général de l'artillerie.

En 1805, lors de la rupture entre la France et l'Autriche, il commandait les troupes françaises réunies du camp de Zeist en Hollande; il reçut l'ordre de rejoindre l'armée qui entrait en Allemagne, contribua à la prise d'Ulm, et occupa ensuite la Styrie. Appelé en 1807

au commandement de l'armée de Dalmatie, il fit sommer, au mois de septembre, l'amiral russe Siniavin de remettre aux Français le district des Bouches-du-Cattaro, appartenant de droit à la France en vertu d'un des articles du traité de Presbourg. L'amiral s'y refusa. Alors Marmont, apprenant qu'un corps de six mille Russes et de dix mille Monténégrins s'était réuni à Castel-Nuovo, se décida à l'attaquer, quoiqu'il n'eût pas avec lui plus de six mille hommes. Il battit l'ennemi, et les Russes furent obligés de se rembarquer dans le plus grand désordre.

Au mois de mai 1809, Marmont, qui était toujours en Dalmatie et qui venait d'être créé duc de Raguse, reçut l'ordre de suivre les mouvements de l'armée d'Italie. S'avançant par la Croatie, il défit successivement les Autrichiens à Quitta, Gradchatz, Gozpich et Ottochatz; opéra enfin sa jonction avec la grande armée, et contribua à la victoire de Wagram. Chargé de poursuivre l'ennemi, il l'atteignit à Znaïm, et l'attaqua aussitôt. Mais le prince de Lichtenstein se présenta devant les postes français, et Napoléon fit cesser le feu. Marmont fut proclamé maréchal sur le champ de bataille.

Nommé ensuite gouverneur des provinces Illyriennes, il gouverna avec douceur et sagesse ce pays, qu'il ne quitta qu'en 1811 pour succéder à Masséna dans le commandement de l'armée de Portugal. Pendant quatorze mois, le duc de Raguse se borna à défendre contre Wellington la partie occidentale de l'Espagne. Cependant il parvint, de concert avec Soult, à faire lever le siége de Badajoz au général anglais, et obtint le même succès quelque temps après devant Ciudad-Rodrigo; mais il laissa échapper l'occasion d'attaquer avec avantage son adversaire, dans le camp de Fuente Guinaldo, et commit la faute d'établir ses cantonnements depuis Salamanque jusqu'à Tolède, ligne beaucoup trop étendue pour le corps qu'il commandait. En 1812, Wellington, profitant de son inaction, se présenta de nouveau devant Ciudad Rodrigo, et s'en empara. Il emporta de même Badajoz, sans que le général français fit aucun mouvement. Au mois d'avril, le duc de Raguse parut se réveiller. Il envahit la frontière de Portugal; mais bientôt, revenant sur ses pas pour s'opposer aux progrès de son adversaire, il laissa prendre sous ses yeux Salamanque par les troupes anglaises. Enfin, le 22 juillet, il livra la funeste bataille des Arapiles. Grièvement blessé au bras droit, il dut laisser le commandement au général Bonnet, qui, blessé à son tour, le céda au général Clausel. Ce fut Clausel seul qui sauva l'armée d'une ruine complète. Quant au duc de Raguse, il rentra en France pour y attendre sa guérison.

Appelé par l'empereur, en 1813, il partit pour l'Allemagne, et contribua au gain des batailles de Lutzen, de Bautzen et de Wurchen. Il combattit également sous Dresde, puis à Leipzig, où il soutint tous les efforts de l'armée de Silésie, et rétablit enfin dans cette campagne sa réputation militaire, qu'il avait compromise en Portugal. Quand l'armée française eut repassé le Rhin, Napoléon forma de ses débris trois corps qu'il confia aux ducs de Raguse, de Tarente et de Bellune. Ces trois maréchaux furent chargés de couvrir la ligne du Rhin, entre la Suisse et la Hollande. Au mois de janvier 1814, pressé par Sacken, Marmont se retira successivement, et presque sans coup férir, sur Sarreguemines, Metz, Verdun, Saint-Dizier et Vitry-le-Français. Il se remit en mouvement le 29; et le 1er février assista à la bataille de la Rothière, que Napoléon perdit. Il se trouva à Brienne, puis à Champ-Aubert, où la division russe d'Alsufiew fut complétement defaite; culbuta l'ennemi à Vauxchamps, et surprit le prince Urussow à Étoges.

Vers la fin du mois, alors que déjà Blücher s'avançait sur Paris par la vallée de la Marne, Marmont parvint à opérer, à la Ferté-sous-Jouarre, sa jonction avec le duc de Trévise. Ces deux maréchaux se mirent en retraite sur Meaux, où il y eut un engagement dont l'avantage resta à Marmont. Blücher suspendit sa marche. Le duc de Raguse, réduit à dix mille hommes, demandait vainement des renforts au ministre de la guerre; néanmoins, le 1er mars, il culbuta les

Russes qui avaient passé l'Ourcq. Le 5, il se précipita avec tant d'ardeur sur Soissons qu'il faillit enlever cette ville. Mais, près de Laon, les généraux York et Kleist, accourus au secours des Russes, l'obligèrent à une retraite précipitée sur la Fère-Champenoise. Le 24, lorsque les alliés recommencèrent à marcher sur Paris, Marmont et Mortier se replièrent sur la capitale; et, le 29 au soir, vinrent prendre position sur les hauteurs qui la protégent au nord. Le lendemain 30, avant le jour, douze mille gardes nationaux, quatre mille conscrits, et à peu près mille hommes de la garde impériale, sortirent des murs pour se joindre à la faible armée des deux maréchaux, et à six heures du matin, l'action commença. Jusqu'à onze heures l'ennemi fut constamment repoussé; il y eut alors un moment de relâche pendant lequel le roi Joseph, qui allait abandonner Paris, envoya aux deux maréchaux l'autorisation de capituler. Quand recommença la bataille, l'ennemi, qui avait déployé de nouvelles forces, attaqua avec plus d'ensemble. Partout, cependant, on se défendit encore avec succès. Tôt ou tard, sans doute, il aurait fallu céder au nombre; mais Marmont, qui avait hâte de forfaire à l'honneur, crut devoir devancer cet instant. A la vue de quelques obus qui tombaient sur Paris, il cessa tout effort de résistance, il oublia l'ordre qu'avait dicté l'empereur de s'ensevelir au besoin sous les ruines de la capitale, et, sans se concerter avec son collègue, sans s'inquiéter de savoir si Mortier tenait ou non tête à l'ennemi, il usa de l'autorisation que Joseph lui avait envoyée. Il expédia un aide de camp au généralissime des troupes alliées, demanda et obtint un armistice de deux heures, puis traita de l'évacuation de Paris. Quand Mortier, qui tenait toujours, apprit ces choses vers cinq heures du soir, il ne put, bon gré mal gré, que souscrire au triste parti adopté par Marmont. Tous deux évacuèrent la capitale dans la nuit, et Marmont alla, conformément aux ordres de l'empereur, s'établir à Essonne.

La partie était loin d'être perdue; car, le 2 avril, sur le bruit que Napoléon, à la tête de cent cinquante mille hommes, allait marcher sur Paris, les souverains alliés, effrayés des chances d'une bataille acceptée sous les murs de la capitale, résolurent de l'évacuer par prudence. L'ordre de ce mouvement allait être expédié; et s'il ne le fut pas, c'est uniquement parce que Marmont se hâta d'accomplir la trahison qu'il rêvait depuis le 30 mars. Mû par des motifs que rien ne saurait justifier, le duc de Raguse conclut avec les ennemis de la France un traité en vertu duquel les troupes qu'il commandait devaient quitter Essonne, et se retirer par Versailles hors du théâtre des hostilités. Il avait agi de concert avec le comte de Souham, l'un des plus anciens généraux divisionnaires de l'armée, et tous les autres, à l'exception de Chastel, Ledru, Desessarts et Lucotte, dont les dispositions n'avaient pas paru favorables, avaient été successivement mis dans le secret.

Le 3, l'empereur, à Fontainebleau, abdiqua en faveur de son fils, et chargea Ney, Macdonald et Caulaincourt de porter l'acte d'abdication aux souverains alliés, après s'être adjoint Marmont en passant à Essonne. Combien cette dernière marque de confiance que lui donnait l'empereur, et qu'il n'osa refuser, dut lui être pénible! Et quand il fut admis près de l'empereur Alexandre avec ses collègues, quand il les entendit vanter, de l'accent d'une conviction profonde, la fidélité de l'armée; quand Alexandre, pour toute réponse, leur communiqua l'avis qu'il venait de recevoir, que les troupes cantonnées à Essonne abandonnaient ouvertement la cause de Napoléon, quelle rougeur dut monter au front du traître!.. Marmont, partant pour Paris, avait ordonné à Souham de ne pas bouger avant son retour; mais, mandé à Fontainebleau, Souham craignit que l'empereur n'eût découvert tout, et se décida à exécuter sur-le-champ le traité. Lorsque Napoléon apprit le rôle infâme que le duc de Raguse venait de jouer, il eut d'abord de la peine à y croire; mais lorsque le doute ne fut plus permis, il garda longtemps le silence, et parut livré aux idées les plus sombres, puis il s'écria : « Un fait pareil, de Marmont! Un « homme avec lequel j'ai partagé mon

« pain,... que j'ai tiré de l'obscurité,... « dont j'ai fait la fortune et la réputa- « tion.... L'ingrat ! il sera plus malheu- « reux que moi. — Sans la trahison de « Raguse, ajouta-t-il, les alliés étaient « perdus. J'étais maître de leurs derriè- « res et de toutes leurs ressources de « guerre. Pas un seul ne serait échappé. « Eux aussi, ils auraient eu leur ving- « tième bulletin. »

A la restauration, Marmont se trouva en faveur ; il fut nommé capitaine d'une compagnie de gardes du corps, et, au mois de mars 1815, il prit le commandement de la maison militaire de Louis XVIII, qu'il accompagna à Gand. Puis, excepté du décret d'amnistie que Napoléon donna le 12 mars, et renvoyé devant les tribunaux, il alla passer les cent jours aux eaux d'Aix-la-Chapelle. Au second retour des Bourbons, il entra à la chambre des pairs, et devint un des quatre maréchaux commandant à tour de rôle la garde royale. En 1817, envoyé à Lyon avec les pouvoirs les plus étendus pour rendre la tranquillité à ce pays, il y parvint, nous devons le dire, par un habile mélange de modération et de fermeté. En 1825, à l'avénement de Nicolas au trône de Russie, il alla, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, assister à son couronnement. D'un côté, le choix de l'homme devait être agréable au czar ; de l'autre, la cour vit pour Marmont, dans la somme toujours considérable affectée à de pareilles missions, un moyen de soutenir sa fortune, déjà fort ébranlée par des entreprises industrielles et agricoles.

Après avoir, en 1814, tendu la main aux étrangers qui envahissaient la France, il ne manquait plus au duc de Raguse, pour mettre le comble à son déshonneur, que de combattre contre la France elle-même ; c'est ce qu'il fit en juillet 1830. L'héroïque population de Paris s'était soulevée tout entière, dès le 27, contre les ordonnances rendues la veille par Charles X. Nommé, le 28, au matin, commandant de la 1re division militaire, Marmont, quoiqu'il n'approuvât point le principe des ordonnances, entreprit de comprimer par la force des armes la juste indignation des citoyens. Mais, soit insuccès de ses premiers efforts, soit plutôt, nous devons le dire, conscience de servir une mauvaise cause, il déploya moins d'énergie qu'on ne devait s'y attendre. Le 28 même, il entrait en pourparlers à l'hôtel de l'état-major avec les chefs du mouvement ; il défendait qu'on mît le feu à une pièce de canon braquée rue de Rohan ; il refusait, malgré les instances de M. de Polignac, de faire arrêter MM. Laffitte, Casimir Périer, Gérard, Lobau, et les autres députés influents ; enfin, il écrivait à Charles X pour l'engager au retrait des ordonnances. Aussi les courtisans et les princes eux-mêmes taxèrent-ils, le 29, sa conduite de lâcheté.

Quand la révolution de juillet fut consommée, Marmont se retira à Vienne, où il trouva l'accueil le plus bienveillant, et, au bout de quelques années, il entreprit un long voyage. Il parcourut la Hongrie et la Transylvanie, examina en détail les colonies militaires autrichiennes, pénétra ensuite sur le territoire de la Russie, et visita, avec l'autorisation du czar, les colonies militaires russes ; puis, se rendit à Constantinople, et visita successivement l'Asie Mineure, la Syrie et l'Égypte, pour revoir les champs de bataille où il avait autrefois accompagné Bonaparte. Au Caire, Méhémet-Ali le reçut à merveille, et écouta religieusement les avis que l'ex-maréchal lui donna pour l'organisation de son armée et l'administration de ses provinces. Revenu en Europe, Marmont publia la relation de son voyage, où il traça le tableau le plus avantageux de l'armée égyptienne et des ressources de l'Égypte ; et cet ouvrage contribua plus qu'aucun autre à égarer l'opinion publique sur les moyens de résistance que le vice-roi pouvait opposer en cas d'attaque. On aurait sans doute ajouté moins de foi à la véracité du narrateur, si l'on eût su, comme on a été en droit de le soupçonner plus tard, qu'il avait reçu du pacha de riches présents et des sommes considérables.

Depuis 1830, Marmont n'a point remis le pied sur le territoire français ; il a cependant envoyé son adhésion au gouvernement, qui, bien qu'il ne le fasse plus figurer, dans l'Annuaire militaire, parmi les maréchaux de France,

continue à lui faire toucher le traitement de ce grade, que le duc de Raguse cumule avec la pension de 30,000 fr. dont l'Autriche a payé sa trahison en 1815.

MARMONTEL (Jean-François) naquit, en 1723, à Bort, petite ville du Limousin. Après avoir fait ses études dans un collége de jésuites, à Mauriac, en Auvergne, il vint à Toulouse avec le projet d'entrer dans les ordres et de se faire jésuite; mais sa mère, veuve et sans fortune, lui fit abandonner ce dessein. Il chercha alors une place de professeur, et obtint une chaire de philosophie dans un séminaire que les Bernardins avaient à Toulouse. Il ne tarda pas à se distinguer par le talent avec lequel il s'acquitta de ces fonctions. Mais ce succès ne lui suffisait point : avide de gloire littéraire, il concourut pour l'académie des Jeux floraux. Le sujet du prix de poésie était *l'Invention de la poudre à canon*. L'ode de Marmontel n'obtint pas même les honneurs d'une mention. Persuadé qu'il était victime d'une injustice, il eut l'idée d'envoyer ses vers à Voltaire, en lui demandant son avis. Sa lettre plut à Voltaire, qui lui adressa des consolations, et lui envoya en même temps un exemplaire de ses œuvres, corrigées de sa main. Ainsi commença entre ces deux hommes une liaison d'amitié, à laquelle l'un et l'autre restèrent toujours fidèles.

Après d'autres essais, suivis d'un meilleur succès dans les concours de l'académie de Toulouse, Marmontel vint à Paris. Il s'y fit connaître d'abord par plusieurs pièces de poésie, que couronna l'Académie française; et la protection de Voltaire le mit en rapport avec la plupart des littérateurs, des philosophes et des beaux esprits célèbres du temps. Quelques succès dans le genre dramatique, surtout celui de la tragédie de *Denys le Tyran*, après laquelle il fut demandé par le parterre, le firent compter lui-même par le public au rang de ces esprits d'élite. Toutefois, les tragédies de Marmontel ne sont pas ce qu'il a fait de mieux : leur réussite tint à l'effet théâtral de quelques scènes terribles et à l'illusion produite par des tirades ronflantes, plutôt qu'à la vérité des caractères et au charme du style. Quelquefois même il abusait tellement de ces moyens d'intérêt trop faciles, que le parterre restait froid. Un des spectateurs de *Cléopâtre*, interrogé sur ce qu'il pensait de la pièce, répondit : « Je « suis de l'avis de l'aspic, » faisant allusion par là au dénoûment dans lequel on voyait un aspic automate, fabriqué par Vaucanson, s'approcher de la reine d'Égypte endormie, et la piquer en sifflant. Marmontel s'est assuré des droits plus sérieux à la renommée littéraire par les articles de critique qu'il fournit à *l'Encyclopédie*, et dont il composa plus tard ses *Éléments de littérature*, et par ses *Contes moraux*.

Ses *Éléments* contiennent des définitions justes, des préceptes judicieux et sûrs, et attestent dans leur ensemble un esprit pénétrant et généralisateur, et un goût éclairé par la réflexion en même temps qu'inspiré par l'instinct. Il est fâcheux seulement, qu'à l'article *Satire*, il ait été aussi injuste à l'égard de Boileau, auquel il ne pardonnait pas sans doute, en sa qualité de poëte négligé et prosaïque, les préceptes séveres de *l'Art poétique*. Les *Contes moraux*, qui ne sont pas toujours parfaitement moraux, plurent et plaisent encore aujourd'hui par la finesse des observations, par la douceur des sentiments, et par l'agréable facilité du style. Marmontel ne s'attira pas moins d'applaudissements de la part de ses contemporains par ses romans de *Bélisaire* et des *Incas*. Le quinzième chapitre de *Bélisaire*, où il avait exposé ses principes sur la tolérance religieuse, fut traduit tout entier en russe par Catherine II. Voltaire, dans sa correspondance, ne tarit pas sur le mérite de ce quinzième chapitre. Aujourd'hui, ces romans philosophiques, qui firent alors tant de bruit, sont regardés, à juste titre, comme de froides et monotones déclamations.

En 1783, Marmontel, qui était entré à l'Académie douze ans auparavant, à la place de Duclos, fut appelé à succéder à Thomas dans les fonctions de secrétaire perpétuel; il vécut assez longtemps pour être témoin de tous les événements de la révolution. En 1792, après avoir perdu presque tout ce qu'il possédait, il se retira près de Gaillon,

au hameau d'Ableville, et y vécut plusieurs années dans une chaumière, se consolant de son isolement et de sa pauvreté par les soins qu'il donnait à l'éducation de ses enfants, et par la composition de ses *Mémoires*. En 1795, il fut nommé par les habitants du pays député au Conseil des Cinq-Cents, et prononça dans cette assemblée un discours sur le libre exercice des cultes, qui fut approuvé. Après le 18 brumaire, il retourna dans sa modeste retraite, et y mourut en 1799. On a encore de Marmontel, outre les ouvrages que nous avons mentionnés, un assez grand nombre d'opéras et une foule d'opuscules de divers genres.

MARMOUTIER (*Majus monasterium*), célèbre abbaye d'hommes de l'ordre de Saint-Benoît et de la congrégation de Saint-Maur. Elle était située dans le faubourg de Saint-Symphorien de la ville de Tours, et l'on en attribuait la fondation à saint Martin. Détruite par les Normands en 853, elle fut ensuite rétablie et occupée par des chanoines, puis rendue à l'ordre de Saint-Benoît, à la prière d'Eudes II, comte de Touraine. On y conservait la sainte ampoule. L'église et les vastes bâtiments de cet ancien monastère, reconstruits dans le siècle dernier, furent vendus en 1797, et si complétement détruits qu'il ne reste plus que le vieux portique qui formait la principale entrée au midi.

MARMOUZETS (conjuration des). Louis XV, qui se reposait aveuglément sur Fleury de l'administration du royaume, plutôt par paresse que par suite de la confiance qu'il avait en lui, se permettait souvent de railler avec ses courtisans son vieux précepteur, et de se moquer de son économie et de sa sévérité affectée. « Les ducs de Gèvres et d'Épernon, enhardis par la manière dont il les écoutait, osèrent enfin lui présenter un mémoire qui était la censure la plus amère de l'administration du cardinal. Le ton en était vif et pressant; on crut que le cardinal de Polignac le leur avait envoyé de Rome. Les jeunes ducs, redoutant le ressentiment du ministre, demandèrent au roi sa parole royale qu'il ne les nommerait point; ils obtinrent même de lui qu'il leur rendît le manuscrit après l'avoir copié en entier de sa main. Le cardinal, auquel un secrétaire infidèle fit voir ce mémoire copié de la main du roi, se crut perdu: le roi, avec sa dissimulation habituelle, lui montrait toujours la même docilité, mais aussi aux ducs de Gèvres et d'Épernon la même confiance. Le vieux précepteur, après avoir fait des plaintes à Louis des diffamations dont il était l'objet, déclara qu'il ne pouvait y échapper qu'en rentrant à Issy, dans sa retraite. A cette menace, Louis oubliant l'amitié, la loyauté, et la parole d'honneur qu'il avait donnée, alla chercher le mémoire dans son bureau pour le remettre au cardinal, en lui en nommant les auteurs, et consentit à ce qu'il les exilât chez leurs parents. On nomma cette intrigue la *conjuration des marmouzets*. Elle avait éclaté au mois de septembre 1730, et l'exil des deux jeunes gens ne dura pas deux ans (*). »

MARNAY-LA-VILLE, seigneurie de la Franche-Comté, érigée en marquisat en 1602.

MARNE (département de la). — Ce département, qui tire son nom de la rivière de Marne, comprend, outre le Rémois, une portion de la Champagne proprement dite et la Champagne Pouilleuse. Il est borné au nord par le département des Ardennes; à l'est par le département de la Meuse; au sud-est par celui de la Haute-Marne; au sud par celui de l'Aube; à l'ouest par ceux de Seine-et-Marne et de l'Aisne. Le sol peu accidenté se partage en trois vallées fluviales : la vallée de la Marne, celle de l'Aisne, et celle de la Seine. La superficie du département est de 817,037 hectares, dont 614,825 en terres labourables; 78,901 en bois et forêts; 38,454 en prairies; 18,495 en vignes; 16,961 en landes, pâtis, bruyères, etc. Son revenu territorial est évalué à 16,290,000 fr. Sa part d'impôts directs s'est élevée, en 1839, à 2,569,832 francs, dont 1,841,014 fr. en contribution foncière.

Outre la Marne, les rivières navigables de ce département sont l'Aisne et la Seine, qui en baigne la frontière

(*) Sismondi *Hist. des Français*, t. XVIII, p. 63 et suiv.

dans une petite étendue. Les grandes routes sont au nombre de vingt-trois, dont huit routes royales et quinze départementales.

Il est divisé en cinq arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Châlons-sur-Marne, chef-lieu du département, Epernay, Reims, Sainte-Menehould et Vitry-le-Français. Il renferme 32 cantons et 690 communes. Sa population est de 345,245 habitants, parmi lesquels on compte 2,308 électeurs, représentés à la chambre par six députés.

Il forme deux diocèses : l'archevêché de Reims et l'évêché de Châlons. Il est compris dans le ressort de la cour royale de Paris et de l'Académie de la même ville. Il fait partie de la 2e division militaire, dont le quartier général est à Châlons, et de la 10e conservation forestière.

Parmi les hommes distingués que ce département s'honore d'avoir vus naître, nous citerons le Batteux, Lacaille, dom Ruinart, dom Mabillon, Colbert, le cardinal de Retz, etc.

Marne (département de la Haute-). Ce département, où se trouve le cours supérieur et la source de la Marne, est formé de la partie sud-est de l'ancienne Champagne. Il est borné, au nord, par le département de la Marne; à l'est, par ceux de la Marne et des Vosges; au sud-est, par celui de la Haute-Saône; au sud, par celui de la Côte-d'Or, et à l'ouest, par celui de l'Aube. Le sol de ce département, l'un des plus élevés de France, est montueux, quoiqu'il n'offre point de véritables montagnes. Le plateau de Langres forme le point de partage des eaux entre les grands bassins de la mer du Nord, de la Manche et de la Méditerranée. La superficie du département est de 625,043 hectares, dont environ 335,611 sont en terres labourables, 174,275 en bois et forêts, 35,528 en prairies, 27,970 en landes, pâtis, bruyères, 13,136 en vignes, etc. En 1839, il a payé à l'État 1,793,843 fr. d'impôts directs, dont 1,386,649 fr. de contribution foncière.

Ce département ne possède ni rivières navigables ni canaux. Ses grandes routes sont au nombre de quinze, dont six routes royales et neuf départementales.

Il est divisé en trois arrondissements dont les chefs-lieu sont : Chaumont, chef-lieu du département, Langres et Vassy. Il renferme 28 cantons et 688 communes; sa population est de 255,969 habitants, parmi lesquels on compte 1,064 électeurs. Il envoie à la chambre quatre députés.

Ce département forme le diocèse de l'évêché de Langres, suffragant de l'archevêché de Lyon. Il est compris dans le ressort de la cour royale de Dijon et de l'académie de la même ville. Il fait partie de la 18e division militaire, dont le chef-lieu est aussi Dijon, et du 17e arrondissement forestier, dont Chaumont est le chef-lieu.

Parmi les hommes remarquables qui sont nés sur le territoire de ce département, nous devons surtout nommer Diderot.

Marolles, ancienne seigneurie du Gâtinais français, érigée en marquisat en 1663; elle est aujourd'hui comprise dans le département de Seine-et-Oise.

Marolles (Michel de), abbé de Villeloin, littérateur médiocre et traducteur infatigable, né en Touraine en 1600, embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique, se voua entièrement à la culture des lettres, et mourut à Paris en 1681. On a de lui un grand nombre d'ouvrages (surtout des traductions), presque tous tombés dans un juste oubli, et dont on trouvera la liste complète dans les *Mémoires de Niceron*, tome 32. Nous citerons seulement ceux qui sont encore recherchés des curieux : ses *Mémoires*, 1656, in-folio; *Suite des Mémoires, contenant 12 traités sur divers sujets curieux*, 1657, in-folio; *Dénombrement où se trouvent les noms de ceux qui m'ont donné de leurs livres, ou qui m'ont honoré... de leur civilité* (ces trois ouvrages, devenus très-rares, ont été réimprimés par les soins de l'abbé Gouget, 1755, 3 vol. in-12, avec des notes); *Catalectes*, ou *Pièces choisies des anciens poètes latins, depuis Ennius et Varron, jusqu'au siècle de l'empereur Constantin, traduites en vers*, 1667, in-8°; *Tableaux du temple des Muses*, tirés du cabinet de M. Favereau, *avec les descriptions*,

remarques, annotations, 1655, in-fol., avec 60 fig. gravées par Blomaert; les *Œuvres de Virgile, traduites en vers français*, 1673, 2 parties in-4°; les *Histoires des anciens comtes d'Anjou et de la conspiration d'Amboise*, traduites du latin d'un auteur anonyme, 1681, in-4°; *les* 15 *livres des Déipnosophistes d'Athénée*, 1680, in-4°. L'abbé de Marolles avait formé successivement deux cabinets d'estampes très-nombreux et dont il publia lui-même les *catalogues*, le premier en 1666, in-8°, le deuxième en 1672, in-12. La première de ces collections, achetée au nom du roi par Colbert, en 1667, est aujourd'hui au cabinet des estampes de la Bibliothèque du Roi, où elle forme 224 volumes.

Marot (Clément) naquit à Cahors en 1495. Son père, Jean Marot, poëte distingué et secrétaire d'Anne de Bretagne, l'amena de bonne heure à Paris pour lui faire suivre le cours de l'Université. Mais ennuyé bientôt de l'aridité de ces études, le jeune Clément les quitta pour embrasser une vie vagabonde, et plus en rapport avec ses goûts. Il s'attacha à la troupe des enfants sans souci, puis au barreau; puis enfin il suivit en qualité de page le seigneur de Villeroy. Ce fut dans les camps que s'éveilla son goût pour la poésie. On le vit alors étudier Virgile et les poëtes français, et bientôt il publia son *Temple de Cupido*, qui, dédié à François Ier, lui valut la place de valet de chambre de Marguerite de Valois. (Voyez Marguerite de Valois ou d'Angoulême.) Il accompagna, en 1521, le duc d'Alençon à l'armée, se trouva à la bataille de Pavie, et y fut blessé et fait prisonnier. Toutefois, il recouvra bientôt sa liberté, et revint à Paris; mais de nouveaux malheurs l'y attendaient. Diane de Poitiers, avec laquelle il avait eu, dit-on, des rapports intimes, s'étant brouillée avec lui, le dénonça ou le fit dénoncer comme hérétique. Emprisonné alors au Châtelet, il fut ensuite transféré dans la prison de Chartres, et ce fut là qu'il prépara la nouvelle édition du *roman de la Rose*, qu'il donna en 1527, et composa son poëme de *l'Enfer*, dirigé contre ses ennemis, les gens d'église, la Sorbonne et ses juges. Enfin François Ier revint à Paris, et lui fit rendre la liberté.

En général, ce prince goûtait fort le charme des poésies légères et gracieuses de Marot; il lui témoigna à différentes reprises sa bienveillance, et le tira souvent des mauvais pas où l'avaient entraîné les nombreux ennemis qu'il s'était faits par son humeur satirique.

Marot se trouvait à Blois en 1535, lorsque des placards blasphémateurs furent affichés à Paris. Ses amis furent alors arrêtés, et lui-même fut dénoncé comme calviniste. On fit une visite à son domicile, et l'on saisit ses papiers. Il crut qu'il était prudent de ne point affronter un jugement qui pouvait avoir pour lui des suites fâcheuses, et se sauva d'abord en Béarn, auprès de Marguerite de Valois, puis en Italie, à la cour de Renée de France, duchesse de Ferrare, puis enfin à Venise, d'où il obtint la permission de revenir en France, mais à condition d'abjurer les doctrines calvinistes, ce qu'il fit en 1536, à Lyon, entre les mains du cardinal de Tournon.

Marot se tint ensuite tranquille pendant quelque temps, et il parvint ainsi à échapper à la haine de ses ennemis; mais une traduction en vers des psaumes de David, qu'il avait entreprise à la prière de son ami Vatable, donna de nouveau prise contre lui. Cette traduction eut un succès prodigieux; le roi et tous les gens de cour chantaient les vers de Marot. La Sorbonne s'en émut, les déclara hérétiques, fit au roi des remontrances sur l'autorisation qu'il avait donnée de les imprimer; et le roi, après avoir d'abord soutenu Marot, finit par céder. Marot fut alors forcé de s'enfuir à Genève, auprès de Calvin (1543). Il y continua sa traduction des psaumes, puis passa dans le Piémont, et y mourut quelque temps après, dans l'abandon et la misère (1544).

Marot est un des poëtes les plus remarquables qu'ait produits la France. Venu à une époque où la langue n'était pas encore formée, il sut, tout en la perfectionnant, conserver cette naïveté des vieux temps que les auteurs qui sont venus après lui ont cru, à peu d'exceptions près, devoir abandonner, mais qui donne à sa poésie un caractère particulier.

Digitized by Google

Ses œuvres ont été souvent réimprimées. L'édition la plus complète est celle de Lenglet-Dufresnoy, 4 vol. in-4°, ou 6 vol. in-12, la Haye, 1731. M. Campenon a publié en 1826 les *Œuvres choisies de Clément Marot*, précédées d'un essai sur les services que ce poëte a rendus à la langue.

Marque (lettres de), acte du gouvernement qui autorise un particulier à armer et équiper en guerre un navire pour courir sus aux ennemis de l'État. Les navires ainsi armés en course ont acquis, sous le nom de *corsaires*, une grande célébrité par la hardiesse de leurs entreprises.

On pense que la locution de *lettres de marque* a été admise par suite de la confusion du mot *marque* avec celui de *marche*, frontière. En effet, l'exercice du droit de courir sus s'accorda aussi pour la terre ferme, avant d'être restreint aux courses maritimes.

Marquette (droit de). C'était ainsi que l'on nommait un droit que certains seigneurs du treizième siècle s'attribuaient, et qui consistait à coucher la première nuit avec les nouvelles épousées leurs vassales. On vit des abbés, des évêques même, en jouir comme *barons*. Les monastères de femmes qui en étaient investis le faisaient exercer par leurs avoués, pour ne rien perdre de leurs priviléges. On prétend que ce fut le roi Évène qui l'introduisit le premier en Écosse, d'où il passa en Angleterre, en France, en Allemagne, en Piémont, et dans plusieurs autres parties de la chrétienté.

Ce droit se nommait d'abord *prélibation*. Vers l'an 1090, une reine d'Écosse, femme de Malcolm III, obtint de son mari qu'il pourrait être racheté, moyennant un demi-marc d'argent; et le droit, ainsi que la composition, prirent alors tous deux le nom de *marquette*. Comme l'argent était rare en Écosse, quand le débiteur ne pouvait pas se libérer en espèces, il était admis à payer en bétail. Toute fille noble, serve ou mercenaire, devait subir le droit ou le racheter. Celle de basse condition était taxée à une génisse, ou à 3 sous 3 deniers; la fille d'un homme libre, à une vache, ou à 6 sous 6 deniers; celle d'un baron, à deux vaches, ou à 12 sous, au profit du seigneur dominant; celle d'un comte, à 12 vaches, au profit de la reine.

Cette réforme, si elle fut adoptée en Angleterre, ne le fut point en France, et il est étonnant que Louis IX, qui, par ses *Établissements*, réforma tant d'abus, n'ait rien fait pour réprimer le plus monstrueux de tous. Peut-être n'existait-il pas dans ses domaines, où seulement ses ordonnances avaient force de loi. Quoi qu'il en soit, il se perpétua longtemps après lui dans les provinces placées hors de sa domination directe; car on lit dans un titre de 1517, que le comte d'Eu avait encore alors le droit de prélibation dans la baronnie de Saint-Martin. Boëce dit qu'il a vu plaider à la cour métropolitaine de Bourges, un procès par appel, pour un certain curé qui réclamait en sa faveur le droit de prélibation dans sa paroisse, en vertu d'un usage admis de tout temps. La demande fut repoussée avec indignation, la coutume abolie, et le curé libertin condamné à l'amende.

Mais à mesure que la civilisation gagna du terrain, et que la pudeur entra dans les mœurs publiques, ce droit tomba en désuétude, et fut abrogé par le fait, sans que ceux qui en jouissaient osassent réclamer une indemnité.

Marquis et Marquisat. La garde et la défense des marches ou frontières de l'empire romain étaient confiées à des commandants militaires, appelés d'abord *comites limitanei*, comtes des frontières, et plus tard, en basse latinité, *marchiones*, d'où nous avons formé les mots *marchis* et *marquis*, dont le dernier seul est resté dans la langue. Lorsque les ducs et les comtes, profitant de la faiblesse des rois de la seconde race, s'approprièrent les provinces et les districts dont ils n'étaient que les administrateurs et s'en firent un patrimoine, les comtes des frontières ou marquis s'emparèrent aussi des marches confiées à leur garde; puis, après avoir contraint les descendants dégénérés de Charlemagne à ratifier leurs usurpations, ils les partagèrent en diverses seigneuries qu'ils sous-inféodèrent à des vassaux de second ordre, dont ils furent les suzerains. Telle fut l'origine des marquis et des marquisats.

Après la ruine de la féodalité, le titre de marquis devint une qualification nobiliaire qui fut donnée au gentilhomme propriétaire d'une terre que le souverain avait, par lettres patentes, érigée en marquisat pour ses ancêtres ou pour lui. Suivant un édit de Charles IX, du mois de juillet 1566, il ne devait être fait aucune érection de terres en duché, marquisat ou comté, à moins que ce ne fût à la charge et condition que les propriétaires venant à décéder sans hoirs procréés de leurs corps en loyal mariage, ces terres fussent réunies inséparablement au domaine de la couronne. Cette loi fut confirmée depuis par l'ordonnance de Blois de 1579, et par une déclaration de 1582; mais les rois dérogèrent souvent, dans les lettres d'érection, à ces dispositions trop rigoureuses.

D'après ce que nous avons dit de l'origine des marquisats, il semblerait qu'on ne dût en rencontrer que sur les territoires qui ont été autrefois des marches ou frontières: il en fut bien ainsi dans l'origine; mais avec le temps le titre et les prérogatives de la dignité de marquis ayant stimulé l'ambition et éveillé la vanité d'un grand nombre de seigneurs terriens qui les sollicitèrent, les rois, pour les satisfaire, érigèrent en marquisats un grand nombre de domaines situés dans l'intérieur du royaume et des provinces, sans s'inquiéter si le sol qui les composait avait autrefois fait ou non partie du territoire des frontières.

Tous ceux qui possédaient des terres érigées en marquisat n'avaient pas pour cela le droit de prendre le titre de marquis; ils n'y étaient autorisés que quand ils étaient de race noble, que l'érection avait été faite en leur faveur ou en faveur de leurs ancêtres, ou bien lorsque le souverain le leur avait permis. Hors de là, ils ne pouvaient prendre que le titre de seigneurs du marquisat.

Dans l'ordre des dignités féodales et politiques, on tenait en France, avant la révolution, que le titre de marquis était plus considérable que celui de comte; tel est l'avis de Loyseau, et c'est ainsi que paraissent le décider les articles 153 et 154 de la coutume de Normandie. Suivant ces deux articles, les marquisats devaient pour relief 166 écus et deux tiers, tandis que les comtés ne devaient que 83 écus et un tiers.

Les marquisats furent détruits avec le régime féodal par les lois du 4 août 1789; le titre de marquis fut de plus aboli par la loi du 19 juin 1790, et il ne fut point rétabli par le décret impérial du 1er mars 1808, qui recréa les titres de duc, de comte, de baron et de chevalier. Cependant, sous la restauration, Louis XVIII et Charles X, agissant comme si les lois de l'Assemblée constituante et le décret de 1808 n'existaient pas, conférèrent des titres de marquis à des fils aînés de ducs; c'est ainsi que nous avons un marquis de Dalmatie, un marquis d'Abrantès, et plusieurs autres de création nouvelle.

Mars (mademoiselle Hippolyte Boutet), artiste sociétaire de la Comédie Française, et l'une de ses gloires, est née à Paris, en.... hélas! faut-il le dire? quand naguère encore, appelée en témoignage devant une cour d'assises à l'occasion d'un vol dont elle avait été victime, la célèbre comédienne répondait à l'indiscrète question du président qui lui demandait son âge: Quarante-cinq ans! Et Célimène se vieillissait encore, car, à ce timbre si sonore et si pur, à cette taille si fine, plus d'un envieux s'écria: Pas possible! Oui, sans doute, mademoiselle Mars a à peine quarante-cinq ans, et cependant elle est née en 1778, seconde fille de Monvel, excellent artiste, alors attaché au théâtre Montansier.

Née sur les planches, elle y grandit, et débuta en 1793, en pleine terreur, sous de bien sombres auspices. Mais des arrangements de famille lui firent bientôt quitter la carrière où tant de gloire l'attendait, et elle ne reparut sur la scène que lorsque les acteurs du théâtre Montansier se réunirent à plusieurs sociétaires de la Comédie Française pour former la troupe de Feydeau.

La jeune débutante venait alors d'être présentée à mademoiselle Contat, qui l'avait accueillie avec une bienveillance et par des encouragements dont mademoiselle Mars a été bien avare elle-même envers les jeunes talents

qu'elle a vus plus tard poindre autour d'elle. Toutefois, les conseils de mademoiselle Contat ne pouvaient être mieux placés; l'intelligence vive et nette de la jeune comédienne sut les mettre à profit. Après avoir joué avec succès les *ingénues*, elle fut chargée des rôles de *jeunes amoureuses*, dont l'emploi était tenu alors par deux actrices d'un talent médiocre, mesdemoiselles Mézerai et Lange, qui ne tardèrent pas à quitter le théâtre de Feydeau. Grâce à la faveur du public et à l'appui de mademoiselle Contat, qui avait deviné le talent de son élève et pressenti son avenir, mademoiselle Mars tint en chef l'emploi des jeunes amoureuses, sans abandonner cependant celui des ingénues, auquel la fraîcheur et la nature de son talent la rendaient également propre.

Ce fut peu temps après que les deux administrations du théâtre Feydeau et du théâtre de la République furent réunies en une seule, et que fut organisé le Théâtre Français, tel qu'il l'est aujourd'hui. Mademoiselle Mars fut naturellement appelée à faire partie de cette troupe si complète, si remarquable, où brillaient les noms de Préville, de Molé, de Fleury, de Michot, de Monvel, de Saint-Prix, de Talma, alors inconnu, de mademoiselle Contat et le sien, gloires disparues aujourd'hui, qui rendirent à notre théâtre national, à tous nos vieux chefs-d'œuvre, cet éclat qui, non moins que celui de nos armes, fit alors de la France l'objet de l'admiration et de l'envie de l'Europe. Il est remarquable que ces deux splendeurs, militaire et littéraire, marchèrent toujours de front, et pour ainsi dire côte à côte. A chaque victoire, et dans toutes les capitales de l'Europe, Corneille, Racine, Voltaire, Molière, Régnard, étaient évoqués par le grand empereur; c'était le seul *Te Deum*, c'était le seul délassement qui lui parût digne d'un grand peuple; il semblait dire aux rois qui formaient son cortége : « Nous ferons « la France bien glorieuse et bien grande « par la guerre; mais voyez ce qu'elle « peut par l'intelligence et par la paix ! » A Moscou, au milieu des désastres qui l'entouraient, c'était du Théâtre Français qu'il s'occupait encore, en réorganisant son administration.

Ce fut pendant cette période que se forma et se développa le talent de mademoiselle Mars. En 1812, mademoiselle Contat prit sa retraite, et son élève lui succéda dans l'emploi des *grandes coquettes*, mais sans renoncer cette fois encore à ces rôles d'ingénues, qu'elle jouait avec tant de naturel et d'esprit. Les vieux amateurs se rappellent encore l'inimitable gracieuseté avec laquelle elle jouait le rôle de Betsy dans *la Jeunesse de Henri V*, sa naïveté charmante dans *le Secret du mariage*, alors que déjà son talent s'était élevé aux plus hautes régions de la comédie dans *le Misanthrope* et dans *Tartufe*.

Énumérer ici tous les succès de mademoiselle Mars serait une chose non impossible, mais à laquelle l'espace qui nous est donné ne suffirait pas. Le rôle de *Valérie*, qu'elle créa pendant les dernières années de la restauration, et dans lequel elle déploya tant d'âme, tant de chaleur, et une grâce si touchante, mit le sceau à sa réputation, en montrant toute la souplesse et la puissance de ce talent si merveilleux et si accompli.

L'âge, cet horrible et impitoyable vieillard, sonna enfin pour mademoiselle Mars l'heure de la retraite. Malgré la fraîcheur toujours extraordinaire de sa douce voix, malgré les illusions du théâtre et les mystérieuses ressources de sa toilette, il vint un jour où Valérie, Elmire, Célimène, parurent bien vieillies, même au jour menteur de la rampe. Ce ne fut pas sans effort et sans douleurs que la grande artiste se décida à abandonner ce théâtre qui avait fait sa gloire, où tant d'applaudissements, tant de fleurs, tant de couronnes, avaient accueilli ses triomphes; il fallut se décider pourtant, et dans une soirée mémorable, le public et l'actrice bien aimée se firent de longs et touchants adieux.

Depuis lors, mademoiselle Mars vit dans une somptueuse retraite, et son nom n'a guère retenti qu'à propos du vol de ses diamants et de ses bijoux. Mademoiselle Mars n'a eu, dit-on, dans sa vie, qu'une vive, une violente passion, celle du jeu de la Bourse, qui lui fut amèrement reprochée dans une satire de la *Némésis* de Barthélemy. Les

regrets que lui a laissés le théâtre semblent avoir étouffé dans son cœur tout sentiment de bienveillance et de fraternité pour les artistes qui marchent dans cette voie où elle a recueilli une si belle gloire et une si grande fortune.

MARSAILLE (bataille de la). — La guerre que Louis XIV faisait au duc de Savoie se continuait avec toutes les horreurs imaginables, et Catinat avait été, envers les sujets du duc, l'instrument de vengeances incroyables dans un siècle qui passait pour policé. Tandis qu'il était campé à Fenestrelles, le duc Amédée de Savoie renonça au siége de Pignerolles pour se porter sur Turin; mais il s'aperçut bientôt qu'il ne pourrait passer outre sans combattre, et, dans la nuit du 3 au 4 octobre 1693, il rangea son armée en bataille. Il avait appuyé sa droite au ruisseau de Saugon et au bois de Volvera, qu'il avait garni de troupes; sa gauche au torrent de Chisola. Derrière lui était le village de Marsaille; devant lui et à sa droite celui d'Orbassan; mais il négligea d'occuper les hauteurs de Piozasco qui dominaient sa gauche, et quand il voulut s'en emparer les Français en étaient déjà maîtres. Victor-Amédée avait pris le commandement de la droite; le prince Eugène celui du centre, et le prince de Commercy celui de la gauche.

Le duc de Vendôme et son frère, le grand prieur, servaient sous le maréchal de Catinat. Celui-ci avait donné l'ordre suivant à ses troupes :

« MM. les brigadiers auront soin de faire un peu de halte en entrant dans la plaine qui est devant nous, pour se redresser, et observeront de ne point déborder la ligne, afin que tous les bataillons puissent charger ensemble. Ils ordonneront dans leurs brigades que les bataillons mettent la baïonnette au bout du fusil et ne tirent pas un coup.

« Les compagnies de grenadiers seront sur la droite des bataillons, et le piquet sur la gauche, lesquels on fera tirer, selon que les commandants de bataillon le jugeront à propos, et tout le bataillon marchera en même temps pour entrer dans celui de l'ennemi qui lui sera opposé, s'il l'attend sans se rompre.

« En cas que le bataillon ennemi se rompe avant que le nôtre l'ait chargé, il faut le suivre avec un grand ordre et sans se rompre.

« Catinat, s'étant alors mis à la tête de l'aile droite, fit avertir le duc de Vendôme et tous les officiers généraux qui étoient à la gauche, qu'il alloit faire charger; et toute la ligne s'étant ébranlée en même temps, marcha dans un si bel ordre et avec tant de fierté, qu'elle enfonça tout ce qu'elle trouva devant elle.

« La droite de l'armée françoise tomba sur le flanc gauche de celle des ennemis, et la fit plier. En même temps toute la ligne les chargea de face et les renversa les uns sur les autres. Pendant ce temps-là, la droite de l'armée ennemie marcha sur la gauche de celle de France qu'ils débordoient et la fit plier; mais la gauche de la seconde ligne, que commandoit le grand prieur, les chargea si à propos et les renversa de telle sorte, que les deux armées se trouvèrent mêlées.

« On connut, par la résistance que firent les troupes que les ennemis avoient opposées à notre gauche, et qui vinrent plusieurs fois à la charge, qu'on avoit fait un coup capital en y faisant passer la gendarmerie, qui y fit tout ce qu'on peut attendre d'un corps de cette réputation. Il est vrai que cette gauche fut d'abord repoussée avec quelque perte; mais la gendarmerie, ayant fait ensuite plier leur aile droite, attaqua par le flanc et par derrière leur infanterie, qui n'avoit plus de cavalerie à sa gauche, parce que cette cavalerie étoit engagée avec la nôtre qui l'attaquoit vivement. Cette manœuvre décida l'affaire. Elle dura quatre heures et demie, qui ne furent employées qu'à tuer. La victoire, dès le commencement du combat, s'étoit déclarée pour nous; les charges des troupes du roi furent si vives qu'elles renversèrent tout ce qui leur étoit opposé, de sorte que l'infanterie des ennemis fut presque entièrement ruinée (*). »

L'armée des alliés laissa sur le champ de bataille au moins 6,000 morts, en-

(*) *Histoire militaire de Louis XIV*, par Quincy, t. II, p. 689.

viron 2,000 prisonniers, son artillerie de campagne et de siége, ses munitions, et un grand nombre de drapeaux. Le duc de Schomberg, qui était au nombre des prisonniers, mourut peu de jours après de ses blessures; les meilleurs officiers du duc de Savoie furent tués.

MARSAL, forteresse de l'ancienne Lorraine allemande, qui appartient à la France depuis 1663, et est aujourd'hui comprise dans le département de la Meurthe. Il y avait autrefois à Marsal une saline considérable; on a cessé de l'exploiter en 1699.

MARSAL (monnaie de). — Il existe plusieurs triens mérovingiens frappés à Marsal. Ces triens sont fort remarquables, d'abord à cause de leur style, car ils ressemblent tant à ceux de Vic, de Moyenvic, de Metz et des autres localités circonvoisines, qu'ils prouvent évidemment qu'il y avait en France, au sixième siècle, plusieurs écoles artistiques locales, écoles qui, outre le caractère romain dont elles portent toutes les traces, affectaient un goût provincial bien caractérisé. Ensuite, ils nous fournissent une preuve incontestable de l'utilité de la numismatique pour l'histoire et la géographie historique; en effet, les chartes et les documents écrits ne révèlent l'existence de Marsal qu'à partir du huitième ou du neuvième siècle, tandis que nos monnaies viennent prouver, en ajoutant deux siècles à l'existence historique de cette ville, que dès cette époque elle avait déjà une assez grande importance. Voici la description d'un de ces triens. Comme ils se ressemblent tous, ou presque tous, il suffira d'en décrire un seul, en citant les noms des monétaires qui ont signé les autres.

MARSALLO VICO; tête de profil tournée à droite. — ℞. GISLOALDVS MONETarius; dans le champ, une croix haussée sur un degré et accostée des lettres C. A. Ces lettres sont communes à presque toutes les monnaies d'Austrasie. On ignore leur signification positive; mais tout porte à croire qu'elles sont les initiales des mots *crux amabilis*, ou *admirabilis*, etc.; au moins trouve-t-on des légendes semblables à celle-là sur les pièces anglo-saxonnes. Les autres monétaires de Marsal sont: FATI? GAROALDUS, AUDULFAS et THEUDEMONDAS.

On a en outre deux deniers frappés à Marsal, sous la 2e race; en voici la description.

MAR—SA en deux lignes, dans le champ; — ℞...AR.VS... (*Carolus rex*); dans le champ, une croix cantonnée.

✠ MARSALLO VICO; dans le champ, une croix; — ℞. GRATIA DIREX, entre grenetis; dans le champ, le noyau du monogramme de Charles, aux quatre branches duquel vient s'attacher le mot LVDOVICVS. Cette monnaie doit être attribuée à Louis IV. La persistance du type cruciforme dans le monogramme est une particularité qui mérite d'être remarquée.

MARSAN, *Marsanum*, ancienne vicomté de Gascogne, dont Mont-de-Marsan était la capitale.

Habité du temps de César par les Élusates, il se trouva ensuite compris dans la Novempopulanie, passa sous la domination des Visigoths, eut ses comtes particuliers, et fut réuni au Béarn en 1256.

MARSEILLE, *Massilia*. — Lorsque des navigateurs phocéens, fuyant leur patrie, abordèrent au fond du golfe où s'élève aujourd'hui l'opulente Marseille, l'un d'entre eux, quelque *Vates* inconnu sans doute, remercia les dieux en descendant au rivage, et, d'un air inspiré, prophétisa, sur un rhythme harmonieux, les destinées de la ville dont ses compagnons allaient jeter les fondements, et lui prédit une gloire et une opulence à laquelle l'opulence et la gloire d'aucune cité ne pouvaient être comparées.

Il y avait quelque exagération peut-être dans cette prédiction orgueilleuse; mais les descendants de ces heureux aventuriers n'en ont pas perdu le souvenir, et Marseille est à leurs yeux ce que Médine est pour les fils de l'Islam, une ville sainte qui n'a pas sa pareille au monde. Il est juste de convenir que cette prétention est, sous quelques rapports, fort légitime. Il n'y a pas de ville dont la physionomie extérieure soit aussi animée, active, bruyante, aussi mobile et variée que celle de Marseille: dans ce mouvement incessant

on sent circuler la vie, une vie puissante et laborieuse; dans cette population si remuante et si vive, l'œil n'a pas de peine à retrouver la trace de l'origine, de l'activité, et du type grecs; mais cette vivante empreinte est la seule que Marseille ait conservée; son sol, ses entrailles, ses monuments, n'ont rien gardé de l'art et du génie maternels; le plus ancien souvenir qui y soit debout encore se reporte aux premiers temps du christianisme dans les Gaules, c'est une vieille et majestueuse église bâtie au bord de la mer, bien loin du centre actuel de la population. Cette église qui, malgré cet éloignement, est encore la cathédrale de la ville, a conservé son vieux nom romain : *Major*, la *Majiou*, comme disent encore les habitants du vieux quartier Saint-Jean. Elle s'élève, majestueuse et solitaire, à l'extrémité d'une longue esplanade qui commence à la *Tourette* et qui domine la mer. La Major et la chapelle de Notre-Dame de la Garde, qui s'élève sur une colline d'où l'œil domine Marseille et la vaste mer sillonnée de navires, racontent à elles seules toute la tradition et représentent le génie et le caractère de l'opulente cité. Le marin qui part pour rapporter à sa patrie les produits de toutes les parties du monde, peut s'agenouiller sur le pont de son navire, en présence de la vieille église épiscopale, et prier Dieu de bénir son voyage; à son retour, ce qu'il aperçoit avant toute autre chose, c'est Notre-Dame, la protectrice des marins, à laquelle plus d'une fois, pendant la tempête, il a adressé ses prières et ses vœux.

Le peuple marseillais a conservé toute la ferveur de sa foi chrétienne, surtout en ce qui touche au culte, aux manifestations extérieures : là encore le génie grec se reproduit dans toute sa vérité; la forme a changé, mais, au fond, c'est toujours le même paganisme ardent et crédule, pieux et naïf. Qui n'a pas vu les innombrables *ex-voto* suspendus dans toutes les églises, et surtout à la chapelle de Notre-Dame, autour de la statue de la Vierge; qui n'a pas assisté aux cérémonies de la fête de la *Chandeleur* (jour anniversaire de la *Purification*), ainsi nommée de la prodigieuse quantité de bougies et de cierges brûlés autour de l'image de la bienheureuse Mère; qui n'a pas vu enfin les processions de la Fête-Dieu traversant les rues de la ville jonchées de fleurs, au milieu d'une population joyeuse et parée, au bruit des tambourins et des flageolets; le bœuf gras, accompagné de sacrificateurs païens, portant sur son vaste dos un jeune enfant, gracieux symbole de l'éternel Amour, et précédant de quelques pas seulement le saint sacrement, symbole d'égalité, tenu par l'évêque sous un dais splendide; qui n'a pas vu ces fêtes si émouvantes, ne peut se faire une idée du vrai caractère de cette population si originale, et où se reflètent si bien, après plus de vingt siècles, toutes les qualités et tous les défauts de la race grecque.

Depuis l'an de Rome 154, c'est-à-dire depuis 599 ans avant notre ère, Marseille n'a pas cessé de s'adonner à la navigation commerciale et de voir sa prospérité s'accroître de jour en jour. Bientôt elle devint l'alliée de Rome, à laquelle sa marine prêta un utile secours pendant les guerres puniques. Plus tard, elle facilita au peuple dominateur la conquête des Gaules; mais, dans la longue et ardente lutte qui divisa l'empire, entre les deux partis dont César et Pompée étaient les chefs, elle prit parti pour ce dernier, et Jules-César l'en punit bientôt. Prise par le grand capitaine, après un long siége et une héroïque défense, elle ne put conserver son indépendance; mais elle conserva cependant ses institutions, et redevint bientôt florissante, non-seulement par le commerce, mais encore par les belles-lettres et les sciences; son académie devint un foyer de lumières, *magistra studiorum*, suivant l'expression de Tacite; elle fut, au dire de Cicéron, l'Athènes des Gaules.

De son sein sortirent des savants, des littérateurs, des artistes célèbres. Deux grands navigateurs, Pithéas et Euthymènes, avaient déjà porté au loin la gloire et la réputation de leur patrie; ils eurent pour héritiers, sous la domination romaine, des littérateurs, des artistes, des savants non moins célèbres.

Mais le grand choc de l'Orient et de l'Occident porta un coup terrible à la prospérité de Marseille. Saccagée par les Sarrasins sous le règne de Hugues, comte d'Arles, elle se releva de ses ruines sous Louis le Pacifique, et donna à son indépendance, à ses institutions républicaines, à son activité commerciale, un nouveau développement. Mais elle ne pouvait rester longtemps étrangère à la formation de la nationalité et de l'unité françaises.

Charles d'Anjou, frère de saint Louis, la réunit à la France, en lui conservant toutefois des priviléges importants. Mais Louis XIV, dans un voyage qu'il fit en Provence en 1660, l'en dépouilla, et Marseille entra ainsi dans le droit commun des villes du royaume. Cependant les mœurs, moins faciles à modifier que les institutions, y ont conservé, même après le prodigieux nivellement qui s'est fait de 1789 à 1830, ce caractère de fierté et d'indépendance qui fait qu'aujourd'hui encore les gens du peuple, à Marseille, ne considèrent pas la France comme leur patrie, et qu'ils parlent d'un Parisien, d'un Lyonnais, de tout ce qui n'est pas Marseillais ou tout au moins Provençal, avec ce mépris superbe dont les Grecs et les Romains usaient envers les étrangers, les barbares. « Qu'est-ce que vous venez faire ici? « Allez-vous-en dans *votre Françoi!* » disait dernièrement devant nous, sur la Canébière, un portefaix qui croyait avoir à se plaindre d'un homme qu'à son accent il venait de reconnaître comme étranger au pays. On voit combien est violent encore dans cette population ce sentiment étroit de nationalité qui divisait si profondément les petites républiques et jusqu'aux moindres villes de la Grèce.

Mais les classes instruites, la bourgeoisie, le haut commerce ne partagent plus, depuis longtemps, cette vieille haine pour les barbares. Marseille, malgré la spirituelle critique qu'en a faite récemment le poëte Barthélemy, est devenue une riche et élégante succursale de Paris. Elle est devenue une grande et belle cité française sans perdre le cachet original que lui imprime son peuple si passionné et si indolent, si hardi et si lâche à la fois, si humain et si cruel, suivant le temps, suivant le caprice, suivant la fantaisie. L'étude de cette population vraiment curieuse à observer exigerait à elle seule deux volumes de développements, tant elle offre de contrastes, de grandes qualités placées auprès de vilains défauts. Tel qu'il est, le peuple de Marseille est, pour les étrangers qui se mettent en rapport avec lui, un peuple détestable, odieux, repoussant par sa forme, par ses mauvais instincts, qui, dans les relations ordinaires, ont plus souvent occasion de se développer que ses instincts généreux, que ses qualités aimables. Nous avons vu à Marseille des militaires condamnés à la peine des travaux publics ou du boulet, ramenés de la place d'armes à leur prison au milieu d'un cortége de femmes du peuple implorant à grands cris la pitié publique, *per lei paoureis coundamnas*, pour les pauvres condamnés, et remplissant les bonnets de ces pauvres diables, de pièces de monnaie arrachées par elles à tous les passants; et le même jour, ces mêmes femmes massacraient presque, au quartier Saint-Jean, un malheureux jeune homme portant un béret, sous le prétexte que c'était un saint-simonien ou un républicain.

Ce qui contribue à perpétuer dans les mœurs populaires ce caractère primitif, c'est que le peuple marseillais n'a d'autres rapports avec la bourgeoisie que ceux qui sont créés par les affaires; hors de là, une ligne de démarcation les sépare. Marseille est divisée en deux parts, en deux villes, la ville vieille et la ville neuve. La première, qui s'étend du fort Saint-Jean jusqu'aux environs de l'hôtel de ville, est sombre, sale, tortueuse; la seconde est vaste, opulente, traversée par de belles rues, parmi lesquelles les Marseillais citent avec orgueil la Canébière, et une avenue vraiment merveilleuse qui s'étend depuis l'arc de triomphe de la porte d'Aix jusqu'à un obélisque élevé près de la porte de Rome.

Le port, qui est un foyer pestilentiel, est le centre de tout le mouvement commercial, et il est impossible de donner une idée de l'activité et de la vie qui y règnent. La lazaret, situé hors de la ville, est le plus bel établissement de ce

genre qui existe en Europe : les marchandises y sont à l'aise; mais les voyageurs le redoutent comme le plus triste et le plus ennuyeux séjour qui soit au monde.

Les allées de Meilhan, le cours, la montagne Bonaparte, qui conduit à Notre-Dame de la Garde, rapprochement curieux qui rappelle la fête du 15 août sous l'empire, également consacrée à la Vierge et à l'empereur, les quais, le Prado, offrent d'agréables promenades qui sont envahies le dimanche par les grisettes marseillaises, les plus jolies et les plus agaçantes grisettes de France !

L'hôtel de ville, dont le rez-de-chaussée est consacré à la bourse, le théâtre, semblable à celui de l'Odéon, les deux halles, l'arc de triomphe, quelques belles fontaines, tels sont à peu près les monuments principaux de Marseille; ils sont généralement peu dignes de son opulence. Un musée, un jardin botanique situé loin de la ville, près de l'église des Chartreux, une académie des sciences, belles-lettres, etc., une bibliothèque publique, une école d'hydrographie, un collége royal, une école secondaire de médecine, et des cercles nombreux où se réunissent les diverses classes de la jeunesse marseillaise, et où le goût de la musique et de l'instruction se répand de plus en plus, forment les principales institutions libérales de la ville.

A l'entrée du port s'élève le château d'If, ancienne prison d'État, célèbre par la captivité de Mirabeau.

Le commerce de Marseille a pris un développement considérable, et nos possessions d'Afrique ont ouvert une nouvelle voie à son activité. Marseille a donné le jour à beaucoup d'hommes éminents, parmi lesquels il faut citer Puget, Mascaron, Dumarsais, le pieux Belzunce, dont le dévouement vivra autant que le souvenir de la fatale peste de 1720, les échevins Estelle et Moustiers, l'amiral Paul, Honoré d'Urfé, Barbaroux, etc.; sa population est de 140,000 habitants; elle est éloignée de Paris de 82 myriamètres.

MARSEILLE (monnaies de). Les Phocéens vinrent, environ 600 ans avant J. C., aborder dans la Gaule, et y fondèrent, sur le littoral de la Méditerranée, plusieurs colonies, dont Marseille fut la principale. Ils y apportèrent leurs arts et leurs mœurs; et l'on trouve encore dans le midi de la France de petites monnaies qui sont le produit de leur industrie; voici la description de ces monnaies :

1° Ours à mi-corps, et paraissant dévorer quelque chose; — ℞. carré creux, divisé en 4 parties;

2° Tête tournée à gauche, et d'ancien style; — ℞ carré creux, semblable à celui de la pièce précédente, et ressemblant à une grecque;

3° Tête de chien, tournée à droite; — ℞. creux informe;

4° Tête d'homme, tournée à gauche; — ℞. creux informe.

Ces pièces, qui sont fort rares, sont conçues dans le plus ancien style grec; elles doivent avoir été frappées environ 500 ans avant notre ère.

A la suite de ces monnaies, il faut ranger la suivante : tête de griffon; — ℞. carré creux, dans lequel se trouve une tête de lion. Cette monnaie doit dater d'environ 400 ans avant notre ère. Viennent ensuite les espèces suivantes :

1° Tête à gauche; — ℞. crabe; quelquefois, au-dessous du crabe, se trouve un M, initiale de ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ;

2° Tête casquée, ou coiffée d'un pileus orné d'une roue; — ℞. une roue divisée en quatre rayons, dont l'un est quelquefois marqué d'un M. La tête qui se voit sur cette pièce nous paraît être celle de Vulcain; dans le revers, on a voulu voir un objet sur lequel les anciens avaient coutume de placer les trépieds;

3° ΜΑΣΣ; tête imberbe, tournée à droite; — ℞. type semblable au précédent;

4° Tête à gauche; — ℞. type semblable cantonné des lettres ΜΑ; un type plus barbare avec les caractères ΜΑC. Toutes ces monnaies paraissent être du troisième siècle avant l'ère chrétienne. Les plus communes sont celles où la roue du revers est cantonnée seulement des lettres ΜΑ.

Le port de Marseille s'appelait Lacydon; le cabinet du roi possède une petite pièce, unique jusqu'à présent, où ce nom se lit en entier ΛΑΚΥΔΩΝ. On ignore ce que représente la tête qui se

voit sur la même monnaie; on a cru distinguer une corne au milieu de ses cheveux; ce serait alors la personification d'un fleuve, ou du Lacydon lui-même.

C'est immédiatement après les pièces ci-dessus cataloguées qu'il faut placer les drachmes de Marseille, portant d'un côté une tête de Diane, couronnée de laurier et tournée à droite, et au revers un lion, avec le mot MASSA. Ces drachmes sont d'un style admirable; leur type persista sur les monnaies de Marseille jusqu'à la période romaine; seulement, à cette époque, l'art ayant perdu quelque chose de son ancienne pureté, l'empreinte s'était modifiée un peu; ainsi, Diane y avait le front orné d'une *stephané*, et l'épaule chargée d'un carquois. Quant à la légende du revers, elle s'était allongée, et, au lieu de MASSA, on y lisait MASSAAIIITΩN.

Parmi les pièces de cuivre frappées à Marseille pendant l'autonomie de cette ville, il faut citer les suivantes :

1° Tête d'Apollon, tournée à gauche, derrière un symbole monétaire, tel qu'un flambeau, un vase, etc. — ℞. MASSAAIIITΩN à l'exergue; dans le champ, un taureau carnupète, au-dessus duquel se trouve un symbole monétaire, tel qu'une branche de laurier, une couronne, une victoire couronnée, un caducée, etc. Le même type se trouve sur des espèces plus petites, avec les lettres MA seulement;

2° Tête de Minerve casquée, tournée à droite; — ℞. un trépied, accosté des lettres MA et de quelques symboles;

3° Tête de Mercure casquée; MAΣ en légende; — ℞. Minerve *Promachos*, debout, armée d'une lance et d'un bouclier;

4° Tête à droite; — ℞. MAΣ; lion à droite;

5° Tête à droite, MAΣ;—℞. dauphin, MAC;

6° Tête à droite, MAC. — ℞. olivier, MAC;

7° MAC, tête de Minerve à droite, — ℞. MASSA; aigle, les ailes semi-déployées;

8° Tête de Minerve.—℞. vaisseau.

9° Tête de Minerve.—℞. caducée.

10° Tête de Minerve; —℞. chouette.

Quelque longue que soit cette énumération, elle est cependant encore bien incomplète; mais nous avons dû nous borner, car les monnaies marseillaises sont extrêmement nombreuses. Les Romains, maîtres de la Gaule, laissèrent à Marseille son autonomie, et l'on ignore à quelle époque cette ville fut définitivement incorporée à l'empire, et cessa de fabriquer des espèces à son nom; l'opinion la plus probable la fixe au deuxième siècle de notre ère.

Dès le cinquième siècle, Marseille possédait un des ateliers monétaires les plus importants de la Gaule, et l'on peut citer, parmi les principales pièces qui en sortirent, les *aureus* et les *triens*, fabriqués au nom de l'empereur Maurice, et dont voici la description : DN. MAVR. IMP. AVG., entre grenetis; dans le champ, une tête tournée à gauche. — ℞. VICTORIA AVGG; dans le champ, une croix haussée sur un degré, entée sur un globe, et accostée des lettres MA, initiales de MASSILIA, et des chiffres XXI sur les sous, et VII sur les triens. L'existence de cette monnaie, frappée au nom d'un empereur dans une ville soumise à un roi franc, a beaucoup embarrassé les antiquaires; et il en a été de même de l'explication des chiffres VII et XXI; on a supposé que, du temps de Gontrand, Gondovald, qui se prétendait issu de Clotaire Ier, et revenait de Constantinople à la tête d'une armée pour réclamer ses droits, avait fait frapper ces espèces par reconnaissance pour l'empereur, qui lui avait fourni des secours, et auquel il avait voulu assujettir la Gaule. Cette opinion a encore beaucoup de partisans; nous ne la partageons pas pourtant; longtemps les barbares, et c'est Procope qui nous l'apprend, n'osèrent fabriquer de monnaies d'or à leur nom, parce qu'elles n'auraient point été acceptées dans le commerce: n'est-ce pas là une explication plus naturelle du fait des pièces d'or de Maurice, frappées à Marseille, que celle que nous venons de donner? Il n'est, d'ailleurs, nullement prouvé que Gondovald ait eu la moindre puissance à Marseille, et le même fait se reproduit à Uzès, à Valence et à Vienne; on a des pièces semblables frappées en Gévaudan, au nom de Justin II; enfin,

on en a de Justinien qui sont tout à fait dans le même style, et ont été monnayées dans d'autres localités de la Gaule. Quant aux chiffres VII et XXI, nous pensons qu'il ne faut pas y voir autre chose que des indications pondérales; Constantin avait ordonné que chaque sou pèserait 24 siliques, ce qui équivaut à 84 grains. Or, 21 siliques pèsent 73 $\frac{1}{3}$ grains, ce qui est justement le poids des *aureus*, marqués du chiffre XXI; ce chiffre sert donc à indiquer que ces pièces ont un poids inférieur au poids ordinaire des *aureus*; il en est de même du chiffre VII placé sur les *triens*, car ces triens ne pèsent que 24 grains au lieu de 28. Ces monnaies jouissaient, au cinquième siècle, d'un grand crédit, car elles furent imitées par Reccarade, roi des Goths d'Espagne.

Les rois de la première race frappèrent également à Marseille des sous et des tiers de sou; ces pièces sont presque toujours marquées des mêmes chiffres VII et XXI, et portent presque toutes le nom royal, ce qui est une particularité assez rare. On en a de Clotaire quelques-unes portant la remarquable légende CLOTHARIVS REX — VICTORIA GOTTICA; sur d'autres, le nom royal est répété au revers; sur d'autres enfin, on lit VICTORIA AVGVSTOR. — VICTORA REGIS. — VICTVRIA CHLOTARII — CHLOTARII VICTVRIA; sur celles de Sigebert, le nom de la ville, MASSILIA, se trouve quelquefois autour de l'effigie royale, tandis que le nom du roi, SIGIBERTVS REX, est placé au revers. Quelquefois c'est le contraire qui a lieu.

Il existe des sous et des tiers de sou de Dagobert Ier qui ont à peu près le même aspect, et dont quelques-uns portent le nom du célèbre monétaire ELIGIVS, si connu sous le nom de saint Eloi. Le frère de Dagobert, Chérebert, semble avoir possédé Marseille, outre les parties de la France méridionale que nous savons par l'histoire lui avoir appartenu; car on a des triens frappés dans cette ville, et qui ne peuvent appartenir qu'à lui; on y lit : CHEREBERTVS REX, autour du type déjà signalé, et MASSILIA autour d'une effigie royale.

Nous terminerons la série des monnaies à noms royaux frappées à Marseille pendant les sixième et septième siècles, par les suivantes, dont la première appartient à Clotaire III et Childéric II, et les autres à Childéric II tout seul et à Childéric III : + CHILDRICVS REX, autour d'une tête royale; — ℞ CHLOTARIVS REX, autour d'une croix, accostée des lettres MA; à l'exergue, CONOB. — 2° CHILDR+ICVS REX, autour d'une tête royale. — ℞. MASILIE CIVITATIS; dans le champ, le type ordinaire. — 3° MASSALIA; tête du roi sous un dais; — ℞. + HILDERICVS REX; dans le champ, le type ordinaire. Cette dernière monnaie est fort remarquable, parce que c'est la seule monnaie mérovingienne sur laquelle se trouve un dais; la barbarie de son style nous porte à croire qu'elle est de Childéric III plutôt que de Childéric II. Il est inutile de dire que le mot CONOB, placé sur la première de ces monnaies, n'est autre chose qu'une copie de cette formule, si usitée sur les monnaies romaines du Bas-Empire.

Outre ces espèces à noms royaux, Marseille a frappé des triens portant des noms de monétaires, parmi lesquels on peut citer *Isarnus* et *Craeus*.

M. le marquis de Lagoy a encore publié un grand nombre de petites monnaies d'argent d'un style fort barbare, et sur lesquelles on aperçoit les initiales M. MAS avec des têtes barbares. Ces pièces, qui ne sont autres que les *saigas* de la loi salique, doivent avoir été monnayées à Marseille à la fin de la première race, du temps de Charles-Martel.

Sous Charlemagne et sous Louis le Débonnaire, Marseille a frappé des deniers d'argent qui offrent assez d'intérêt. Ceux de Charlemagne sont antérieurs à la conquête de l'Italie. D'un côté, on y lit : $\frac{\text{CARO}}{\text{LVS}}$ en deux lignes; de l'autre, les quatre premières lettres du nom de Marseille : MASS, disposées autour d'une croix (*sic*) $\frac{\text{M}}{\text{S}}\Big|\frac{\text{A}}{\text{S}}$.

Les deniers de Louis le Débonnaire sont assez rares, et n'offrent d'ailleurs aucune particularité intéressante. On y voit, d'un côté, le nom de l'empereur autour de la croix : HLVDOVVICVS IMP., de l'autre, le nom de la ville en deux lignes, dans le champ. On a encore de

Digitized by Google

Marseille une pièce sur laquelle on lit, d'un côté, la légende CARLVS REX FR. autour d'un monogramme carolin, et de l'autre, MASSILIA autour d'une croix. Elle peut appartenir à Charles le Chauve aussi bien qu'à Charlemagne.

Depuis Charles le Chauve jusqu'au treizième siècle, on ne trouve plus aucun monument monétaire marqué du nom de Marseille; mais à cette dernière époque, cette ville frappa des deniers sur lesquels on voit, d'un côté, une tête nue entourée de la légende COMES PROVENCIE, et de l'autre, l'image d'une ville symbolisée par une porte flanquée de deux tours, avec ces mots : CIVITAS MASSILIA. Raymond Béranger et Charles de Provence ont aussi fait fabriquer des deniers où la même tête se trouve au droit, avec la légende K, ou R. COMES PROVEN; et au revers, une grande croix coupant en quatre parties les mots : CIVITAS MASSILIA. Marseille a eu dans les temps modernes un atelier monétaire, ouvert en 1686 et fermé en 1794, ouvert de nouveau en 1803 et encore fermé en 1834. Cet hôtel avait un M double pour marque monétaire.

MARSEILLE (prise de). Le duc de Guise, qui avait fait sa soumission à Henri IV, ayant été nommé gouverneur de la Provence, ne tarda pas à arriver dans cette contrée, où d'Épernon, qui visait à se rendre indépendant, combattait contre le roi, la ligue et les huguenots. La Provence presque tout entière reconnut sans coup férir l'autorité du roi; Marseille seule résista. Cette ville avait alors à sa tête Charles de Casaux et Louis d'Aix, l'un premier consul, l'autre viguier, qui, depuis plusieurs années, avaient su se faire continuer dans leurs charges sans recourir à des élections. Casaux, inquiet de la soumission du reste de la Provence, offrit sa ville à Philippe II, qui y envoya des galères et des troupes. Alors un des partisans du roi, Nicolas Beaupet, trouva un aventurier corse nommé Pierre Liberta, capitaine à la solde du consul Casaux, qui se chargea de le faire périr et de livrer la ville, moyennant des conditions exorbitantes, dont quelques-unes seulement furent ratifiées au mois de février 1596. Liberta n'attendit pas la réponse du roi. Il avait demandé que le duc de Guise s'approchât avec son armée pour menacer Marseille et déterminer l'un ou l'autre des consuls à sortir de la ville pour faire une reconnaissance. Ce fut Louis d'Aix qui, le matin, se trouvant à la porte Royale, vit avancer les royalistes. Comme leur corps était nombreux et que le temps était fort mauvais, il en conclut qu'ils avaient quelque projet sur la ville, et donna ordre qu'on allât avertir Casaux de venir garder la porte Royale avec la troupe espagnole. En même temps, il sortit avec ses mousquetaires pour faire une reconnaissance. Casaux arriva bientôt de l'intérieur de la ville. Liberta alla au-devant de lui, et lui dit de se presser, parce que ses gens étaient déjà aux prises avec les royalistes. Il l'entraîna ainsi en avant de sa troupe; mais à peine Casaux avait-il passé la seconde porte, que la herse en ayant été abattue, il se trouva pris entre Liberta et quelques soldats vendus. «Qu'est ceci, « mon compère? s'écria-t-il. — Méchant « homme, répondit Liberta, c'est qu'à ce « coup il faut crier vive le roi!» En même temps il le frappa de son épée, et Casaux fut à l'instant achevé par ceux qui l'entouraient... Liberta, maître alors de la porte Royale, fit entrer la troupe du duc de Guise. Les Espagnols, troublés, coururent vers le port, et Louis d'Aix, qui était rentré dans la ville par un autre côté, n'ayant pu se réunir avec les fils de Casaux, ils finirent tous, après une courte résistance, par s'embarquer sur les galères de Doria, qui se hâta de sortir du port et de faire voile pour Gênes, où il déposa tous les fugitifs de Marseille. La soumission de cette ville entraîna celle du duc d'Épernon.

MARSILLAC (prince de). Voyez LA ROCHEFOUCAULD.

MARSIN ou MARCHIN (Ferdinand, comte de), maréchal de France, diplomate, né en 1656, d'une famille liégeoise, entra dans l'armée française à dix-sept ans. Nommé, en 1688, brigadier de cavalerie, il servit en 1690 en Flandre, fut blessé à la bataille de Fleurus, se trouva à celle de Nerwinde, à la prise de Charleroi, et passa ensuite en Italie, où il obtint le grade de lieutenant géné-

(*) Voy. Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXXI, p. 396 et suiv.

ral. Il fut envoyé, en 1701, comme ambassadeur extraordinaire, auprès de Philippe V, roi d'Espagne, et la conduite noble et désintéressée qu'il tint pendant cette mission, lui valut à son retour le cordon bleu. Il remplaça ensuite Villars auprès de l'électeur de Bavière, reçut les lettres patentes de maréchal de France, en 1703, et commanda la retraite, après la bataille d'Hochstett en 1704. Il mourut en Italie, des suites d'une blessure reçue à la bataille de Turin, en 1706.

MARTAINVILLE (Alphonse) naquit en 1777, en Espagne, de parents français. Il fut traduit à dix-sept ans devant le tribunal révolutionnaire; aussi avait-il coutume de dire qu'il avait fait son entrée dans le monde par le guichet de la Conciergerie. Après le 9 thermidor, il devint l'un des chefs de *la jeunesse dorée*. Sous l'empire, il lança à plusieurs reprises, et notamment lors du mariage de l'empereur, de hardies chansons qui compromirent sa liberté.

En 1814, Martainville arbora des premiers la cocarde blanche, et dès lors il ne cessa de se montrer parmi les plus exaltés royalistes. Peu de jours avant le départ du roi, il se signala à la tête d'une compagnie de volontaires; et au moment où la chambre des représentants venait de décreter la peine de mort contre ceux qui provoqueraient le retour des Bourbons, il fit distribuer à la chambre même une *Adresse* signée, dans laquelle il déclarait aux représentants qu'ils n'avaient d'autre parti à prendre que d'aller se jeter aux pieds du roi. Attaché tour à tour au *Journal de Paris*, à *la Gazette*, à *la Quotidienne*, au *Drapeau blanc*, il s'y fit une grande réputation par le tour vif et piquant de ses articles. Martainville mourut à Sablonville, près de Paris, en 1830, un mois après la chute de la dynastie pour laquelle il avait dépensé en vain tant de zèle. Du reste, au milieu de ses travaux de politique et de critique, il trouva encore moyen de faire pour les théâtres du second ordre quantité de pièces pleines de verve et de gaieté, et qui la plupart ont obtenu beaucoup de succès. Les plus connues sont : *le Concert de la rue Feydeau*, *les Suspects et les Fédéralistes*, vaudeville en un acte, 1795; *la Queue du diable*, *l'Intrigue de Carrefour*, *M. Crédule*, *Pataqués*, *le Pied de mouton*, *Taconnet*, *une Demi-heure de cabaret*.

MARTÈNE (dom Edmond), savant et laborieux écrivain de la congrégation de Saint-Maur, né à Saint-Jean de Losne en 1654, mort en 1739. Il employa six ans à visiter les archives de la France et des pays voisins, pour recueillir les monuments relatifs à l'histoire civile de France. Riche d'une abondante moisson de documents historiques et littéraires, il rédigea alors de nombreuses compilations, parmi lesquelles on distingue : *De antiquis monachorum ritibus libri V, collecti ex variis ordinariis*, etc., Lyon, 1690, 2 vol. in-4°; *De antiquis ecclesiæ ritibus libri III*, Rouen, 1700-1702, 3 vol. in-4°; *Tractatus de antiqua ecclesiæ disciplina in divinis celebrandis officiis, varios diversarum ecclesiarum ritus et usus exhibens*, Lyon, 1706, in-4°, Anvers, 1736, 4 vol. in-fol.; *Thesaurus novus anecdotorum*, avec dom Ursin Durand, de la même congrégation, Paris, 1717, 5 vol. in-fol.; *Voyage littéraire de deux bénédictins*, 1724, 2 vol. in-4°, fig.; *Veterum scriptorum et monumentorum historicorum, dogmaticorum et moralium amplissima Collectio*, Paris, 1724-1729-1733, 9 vol. in-fol.

MARTHE (Anne BIGET, plus connue sous le nom de SŒUR), naquit à Thoraise, près de Besançon, en 1748. Elle entra fort jeune dans le couvent de la Visitation de cette ville, où elle remplit longtemps les fonctions de tourière. Pendant la révolution, quoique l'ordre auquel elle appartenait eût été supprimé, elle n'en continua pas moins à porter assistance aux prisonniers sans distinction d'opinion, et fut comme une providence pour eux. Pendant les guerres de l'empire, elle signala son zèle dans les hôpitaux militaires, en soignant sans distinction les malades à quelque nation qu'ils appartinssent. Aussi, en 1815, il lui fut donné une fête dans la prison militaire de Chamars par les soldats de toutes les puissances de l'Europe. Tous les princes, à l'exception du roi d'Espagne, lui témoignèrent leur bienveillance par des présents et des pensions. Cette femme estimable est morte à Besançon en 1824.

Digitized by Google

MARTIAL D'AUVERGNE OU DE PARIS, *Martialis Avernus*, littérateur et poète du quinzième siècle, né à Paris (suivant l'opinion la plus probable) vers l'an 1440, d'une famille originaire d'Auvergne, mort en 1508, après avoir été pendant cinquante ans procureur au parlement, et notaire apostolique au Châtelet de Paris. L'abbé Goujet a dit de lui qu'il était l'homme de son siècle qui écrivait le mieux et avec le plus d'esprit. Il a laissé les ouvrages suivants : *les Arrêts d'amour*, dont la plus ancienne édition connue est celle de Paris, 1528, in-4°, contenant cinquante et un arrêts : une autre édition de Paris, 1544, porte ce titre : *Droits nouveaux et Arrêts d'amour, publiés par MM. les sénateurs du parlement de Cupido*, etc., augmentés de nouveaux arrêts (les cinquante-deuxième et cinquante-troisième), réimprimés à Lyon, 1546, in-8° (ces arrêts sont écrits en prose, mais l'ouvrage commence par soixante et quatorze vers); *les Vigiles de la mort du roi Charles VII, à neuf psaumes et neuf leçons*, etc., en vers, Paris, 1490, 1493, in-fol.; *l'Amant rendu cordelier à l'observance d'Amour*, in-16, gothique, sans date ni pagination, Lyon, 1545; *les Dévotes louanges à la vierge Marie*, Paris, 1489, in-8°. Les *Poésies* de Martial d'Auvergne ont été recueillies et imprimées en 1724, 2 vol. in-8°.

MARTIALE (loi). Le meurtre du boulanger François, et les désordres qui agitaient depuis quelque temps Paris, donnèrent des inquiétudes à la Commune, qui crut y porter remède en demandant à l'Assemblée nationale une loi pour le maintien de la tranquillité (20 octobre 1789). L'Assemblée, convaincue que les circonstances nécessitaient des moyens extraordinaires, décréta, le 21 octobre, la loi martiale, dont les trois premiers articles étaient ainsi conçus :

« Article Ier. Dans le cas où la tranquillité publique sera en péril, les officiers municipaux du lieu seront tenus, en vertu du pouvoir qu'ils ont reçu de la Commune, de déclarer que la force militaire doit être déployée à l'instant pour rétablir l'ordre public, à peine d'en répondre personnellement.

« Art. 2. Cette déclaration se fera en exposant à la principale fenêtre de la maison de ville, et dans toutes les rues, un drapeau rouge, et en même temps, les officiers municipaux requerront les chefs de la garde nationale, des troupes réglées et des maréchaussées, de prêter main-forte.

« Art. 3. Au signal seul du drapeau, tous attroupements, avec ou sans armes, deviennent criminels, et doivent être dissipés par la force, etc., etc. »

La loi martiale fut proclamée le lendemain avec grande pompe dans Paris; mais ce fut seulement le 17 juillet 1791 qu'on en fit usage pour la première fois. Le peuple s'était assemblé au Champ de Mars pour signer une pétition demandant la déchéance de Louis XVI; deux hommes furent surpris de grand matin sous les marches de l'autel sur lequel on devait signer la pétition. Ils furent arrêtés et dirigés sur l'hôtel de ville; mais avant d'y arriver, ils furent massacrés. Le bruit courut alors que le peuple était en insurrection; Bailly et la Fayette se rendirent au Champ de Mars, à la tête de la force publique : la loi martiale fut proclamée, et la Fayette donna l'ordre de faire feu sur le rassemblement (*).

La Convention se hâta d'abroger la loi martiale, qui conférait une trop grande puissance au pouvoir de la Commune. La *loi sur les attroupements*, du 10 avril 1831, n'est autre chose que cette loi, moins les formes solennelles que l'Assemblée nationale avait cru devoir exiger.

MARTIGNAC (Jean-Baptiste-Silvère ALGAY, vicomte de) attacha son nom, comme ministre de l'intérieur, au cabinet qui remplaça celui de M. de Villèle. Député depuis 1821, il s'était déjà distingué à la chambre, non moins par ses opinions modérées et des vues élevées que par une riche et brillante éloquence, lorsqu'il fut, au commencement de 1828, chargé d'un portefeuille. L'administration qu'il dirigea par ses seuls talents et son autorité personnelle, car il n'eut pas le titre de président du conseil, fut sans contredit la plus libérale et la mieux intentionnée de toutes celles dont essaya la restauration. Il fit tous ses efforts pour rapprocher les partis;

(*) Voy. les ANNALES, t. II, p. 220 et suiv.

mais le succès était impossible ; un abîme séparait les partisans de l'ancien régime et les défenseurs des libertés conquises par la révolution. En voulant ménager les différentes fractions de la chambre, garder entre elles un juste milieu, ne contracter exclusivement alliance avec aucune, il les indisposa toutes en peu de temps, et il ne lui resta pour soutien que les centres, propriété immobilière de tous les ministères quels qu'ils soient. D'abord, obéissant à son propre penchant et à l'impulsion du parti national, qui avait triomphé dans les élections de 1827, il fit quelques concessions aux libéraux; mais ce qu'il donnait d'une main, il semblait le retenir de l'autre; de sorte que ceux-ci, auxquels cette avare libéralité inspirait peu de confiance, ne le soutinrent que faiblement. Il inclina alors vers les royalistes, sans toutefois rompre entièrement avec les libéraux; mais il en fut mal accueilli. En effet, parmi les royalistes, les uns, fidèles à M. de Villèle, regrettaient ce ministre, et ne désespéraient pas de le voir remonter au pouvoir; d'autres, plus ardents défenseurs de l'autel encore que du trône, ne pouvaient pardonner à M. de Martignac l'expulsion des jésuites; d'autres, qui n'avaient travaillé à la chute du ministère précédent que dans l'espoir d'hériter de lui, ne pouvaient voir que d'un œil jaloux la place qu'ils croyaient leur appartenir occupée par d'autres que par eux; quelques-uns enfin, dociles instruments de la cour, avaient reçu le mot d'ordre et agissaient en conséquence. Or, Charles X n'aimait pas M. de Martignac; il ne l'avait accepté et ne le tolérait que comme une nécessité imposée par les circonstances; il attendait avec impatience, et on le savait, le moment où quelque grave échec subi par le ministre lui permettrait de le renvoyer, et de composer une nouvelle administration selon son cœur. Ce moment arriva à l'occasion du projet de loi sur l'organisation des conseils de départements et d'arrondissements. Ce que le ministre avait cru propre à faire passer son projet, fut précisément ce qui le fit rejeter. Fidèle expression de la pensée conciliatrice du cabinet, ce projet était à la fois favorable aux deux partis; sous quelques rapports, aux libéraux; sous quelques autres, aux royalistes. Personne ne fut content de son lot, et ne vit sans colère celui qui était fait à ses adversaires. Les libéraux trouvèrent le projet trop aristocratique, les royalistes crièrent bien haut qu'il était non pas seulement libéral, mais même révolutionnaire. Les uns et les autres, également mécontents, formèrent une monstrueuse coalition qui força M. de Martignac à retirer brusquement son projet, avant même que la discussion en fût commencée.

Ce jour même son renvoi fut arrêté dans la pensée de Charles X. Cependant cette mesure fut ajournée. On attendit que le budget fût voté et que la fermeture des chambres fût opérée; et le lendemain, M. de Martignac et ses collègues quittèrent le ministère, où ils furent remplacés par M. de Polignac et autres purs royalistes dont les excès amenèrent la révolution de juillet.

Après cette révolution, M. de Martignac continua de siéger à la chambre, et il y garda ses convictions royalistes. Lors de la mise en accusation des ministres de Charles X, l'empressement avec lequel il prit la défense de M. de Polignac, son adversaire et son successeur, témoigne de la noblesse de son caractère. La dernière fois qu'il parut à la tribune, ce fut dans la séance du 15 novembre 1831, pour combattre la proposition Briqueville contre la famille de Charles X. Atteint dès lors d'une maladie de langueur, il mourut à Paris en 1832, âgé de 54 ans.

« Comme ministre, dit M. de Cormenin, il a rendu à la liberté des services dont elle est reconnaissante, et il a préparé, plus qu'on ne le pense, à son insu et sans le vouloir, la rapide et merveilleuse révolution de juillet. Comme orateur, il aura une place à part dans la galerie des hommes parlementaires. Il captivait plutôt qu'il ne maîtrisait l'attention. Avec quel art il ménageait la susceptibilité de nos chambres françaises! avec quelle ingénieuse flexibilité il pénétrait dans tous les détours d'une question! quelle fluidité de diction! quel charme! quelle convenance! quel à-propos! L'exposition des faits avait dans sa bouche une netteté admirable, et il

analysait les moyens de ses adversaires avec une fidélité et un bonheur d'expression qui faisait naître sur leurs lèvres le sourire de l'amour-propre satisfait. Pendant que son regard animé parcourait l'assemblée, il modulait sur tous les tons sa voix de sirène, et son éloquence avait la douceur et l'harmonie d'une lyre. Si à tant de séductions, si à la puissance gracieuse de la parole il eût joint les formes vives de l'apostrophe et la précision vigoureuse des déductions logiques, c'eût été le premier de nos orateurs, c'eût été la perfection même. »

Ame inoffensive, écrivain élégant et plein d'atticisme, « c'était, dit encore M. de Cormenin, un homme d'une facilité de mœurs agréable et charmante, étincelant d'esprit, ardent pour les plaisirs, laborieux selon l'occasion, et d'une intelligence supérieure dans les affaires. »

M. de Martignac a laissé : *Essai historique sur la révolution d'Espagne*, 1832. Dans sa jeunesse, il avait fait représenter un joli vaudeville : *Ésope chez Xantus*.

MARTIGUES (les), *Maritima*, ville de Provence, aujourd'hui chef-lieu de canton du département des Bouches-du-Rhône. Sa position au milieu des étangs lui avait fait donner le nom de *petite Venise de la Provence;* et, comme la reine de l'Adriatique, elle a bien déchu de sa splendeur, car, en 1750, il lui restait à peine 6,000 habitants des 20,000 qu'elle comptait sous Louis XIV. Elle avait été formée originairement par trois petites villes, Saint-Geniez, Ferrières et Jonquières, qui ne furent réunies qu'assez tard. Louis d'Anjou l'enclava, en 1382, dans le comté de Provence; érigée en vicomté par le roi René, elle passa successivement à Charles du Maine, à François de Luxembourg, puis servit de dot à Marie, fille de Sébastien de Luxembourg, lorsque cette princesse épousa Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur; la fille de celui-ci l'apporta à César de Bourbon, duc de Vendôme, et Henri IV l'érigea en principauté en sa faveur. La seigneurie de Martigues passa enfin au maréchal de Villars, qui l'acheta en 1714, deux ans après la mort du dernier duc de Vendôme. On y compte aujourd'hui 7,000 habitants.

MARTIN IV (Simon de Brion), né au château de Montpensier, en Touraine, succéda, le 22 février 1281, au pape Nicolas III, après avoir été successivement chanoine régulier et trésorier de l'église Saint-Martin de Tours, cardinal du titre de Sainte-Cécile, en 1261, et deux fois légat en France. Son pontificat ne fut signalé que par son intervention dans la lutte de Charles d'Anjou contre Pierre d'Aragon, relativement au royaume de Sicile; mais il ne put rétablir les affaires du prince, et mourut peu de temps après lui, en 1285.

MARTIN (Claude), né à Lyon en 1732, s'enrôla, à l'âge de vingt ans, dans la compagnie des guides du général Lally, qui se rendait dans l'Inde, fit la guerre de 1756, et déserta pendant le siége de Pondichéry. Cette désertion, qu'il pouvait payer de sa vie, fut pour lui la source d'une grande fortune. Chargé par le gouverneur anglais de Madras du commandement d'une compagnie formée de prisonniers français, et envoyé avec ce corps dans le Bengale, il fit naufrage, échappa à une mort qui semblait inévitable, et se rendit à Calcutta, où le conseil général de la Compagnie des Indes lui accorda un guidon de cavalerie. Il devint ensuite favori du nabab d'Aoude, qui le combla de richesses. Établi à Lucknow, il y fit bâtir, sur les bords de la rivière, un palais dont rien n'égalait la magnificence, et y donna au nabab le spectacle du premier ballon enlevé dans le Bengale.

Il mourut en 1800, laissant une fortune de 12 millions, sur lesquels il léguait par testament 700,000 livres à la ville de Lyon, autant à celle de Calcutta, autant à celle de Lucknow, pour établir dans chacune d'elles une maison d'éducation, et sur lesquels en outre il prélevait un capital dont les revenus devaient être distribués aux pauvres de Calcutta, de Chandernagor et de Lucknow. La somme léguée par lui à la ville de Lyon a servi à fonder une école industrielle qui, de son nom, a été nommée *la Martinière*.

MARTIN (François), gouverneur de Pondichéry au commencement du dix-huitième siècle, fut le véritable fonda-

teur de cette colonie, dont le territoire avait été cédé à la France dès 1624. Lorsque Delahaye fut, en 1674, obligé d'évacuer Saint-Thomé, Martin, alors un des agents de la compagnie française des Indes, recueillit les débris des colonies de Ceylan et de Saint-Thomé, et les transporta à Pondichéry, qui était à peine une bourgade. Il sut se concilier la bienveillance des princes indiens, eut ensuite à se défendre contre les Hollandais, dont il obtint, après une belle défense, une capitulation honorable en 1693. Pondichéry ayant été restitué à la France par le traité de Ryswick en 1697, Martin, remis à la tête de son établissement, fut nommé président du conseil supérieur qu'on y forma en 1702. On présume qu'il était mort en 1727.

Martin (dom Jacques), savant bénédictin, né à Fanjaux dans le haut Languedoc en 1684, mort à Paris en 1751. Il a laissé, entre autres ouvrages : *la Religion des Gaulois*, Paris, 1727, 2 vol. in-4°; *Éclaircissements sur les origines celtiques et gauloises*, ib., 1744, in-12; *Histoire des Gaules*, etc., 1752-1754, 2 vol. in-4°.

Martin (Jean-Baptiste), né à Paris en 1659, après avoir cultivé la peinture pendant quelques années, étudia les fortifications, et fut envoyé, en qualité de dessinateur, auprès du maréchal de Vauban, qui le recommanda ensuite à Louis XIV. Martin, nommé alors directeur de la manufacture royale des Gobelins, fut chargé, en cette qualité, de peindre les nombreuses conquêtes du roi, et ces tableaux, destinés à décorer le palais de Versailles, lui valurent le surnom de *Martin des batailles*. On sent dans les ouvrages de cet artiste qu'il a reçu des leçons et qu'il est resté longtemps sous la direction de Vander Meulen. Il mourut en 1735, laissant un nom estimé dans les arts.

Martin (saint), évêque de Tours, né vers l'an 316 dans la Pannonie, d'une famille qui vint se fixer à Pavie, était fils d'un tribun militaire. Il servit d'abord comme soldat sous l'empereur Constance, et au bout de deux ans de séjour à l'armée, se retira auprès de saint Hilaire, évêque de Poitiers; puis, avant d'entrer dans les ordres, voulut revoir sa famille, alors de retour en Pannonie. Tandis qu'il revenait à Poitiers, il apprit l'exil de saint Hilaire, et s'arrêta à Milan, d'où, en l'an 360, il alla rejoindre le saint évêque, rappelé dans son diocèse. C'est de cette époque que date la mission apostolique de saint Martin. Il vivait solitaire dans une retraite qu'il s'était bâtie au lieu appelé Ligugé (*Locociagum*) à deux lieues de Poitiers, lorsqu'on l'en tira malgré lui pour le placer sur le siége épiscopal de Tours (374). Toutefois le pieux prélat ne voulant point renoncer à la vie érémitique, se crea dans les rocs, sur la rive droite de la Loire, une nouvelle retraite où bientôt de nombreux disciples le suivirent. C'est ainsi que s'éleva la célèbre abbaye de Marmoutier, qui, du temps même de son fondateur, comptait déjà quatre-vingts religieux. Saint Martin mourut à Candé en 397 ou 400, le 11 novembre, jour où sa fête a été longtemps célébrée avec une grande solennité. On venait de toutes parts à Tours visiter son tombeau. La garde en avait été confiée dans l'origine à une communauté régulière, qui depuis donna naissance au fameux chapitre de Saint-Martin. Il existe plusieurs vies de ce saint; la plus estimée est celle qu'a donnée Nic. Gervaise.

Martinique. Découverte par Christophe Colomb en 1502, lors de son voyage, le jour de Saint-Martin, d'où elle tira son nom, la Martinique fut d'abord habitée par quelques Français et quelques Anglais qui s'y étaient réfugiés, et qui vécurent en paix avec les Indiens jusqu'au moment où d'Énambuc s'étant emparé de Saint-Christophe en 1625, les nouveaux colons, avertis d'une conspiration formée par les indigènes, prirent les armes et en tuèrent un grand nombre. L'année suivante, la compagnie des îles d'Amérique fut formée, et en 1635, Lothine et Duplessis, que le roi avait nommés commandants de toutes les îles appartenant à la France et non habitées, abordèrent à la Martinique, et cherchèrent à y fonder un établissement. Mais bientôt, effrayés de l'immense quantité de serpents qui s'y trouvaient, ils rembarquèrent les colons qu'ils avaient amenés, et les conduisirent à la Guadeloupe. Un

mois après leur départ, le gouverneur de Saint-Christophe, d'Énambuc, débarqua environ cent Français dans la baie de la Martinique, et construisit sur les bords de la mer un fort qu'il nomma fort Saint-Pierre. Les colons eurent à soutenir plusieurs attaques des Indiens; mais ceux-ci furent enfin obligés de demander la paix, et le commandement de l'île fut donné à Duparquet, auquel la Compagnie envoya successivement une commission de lieutenant général pour trois ans, et une autre de sénéchal, en lui assignant pour les honoraires de cette dernière charge, 30 livres de *petun*, ou de tabac, par habitant.

En 1646, au mois de juin, pendant l'absence du gouverneur, une insurrection éclata, insurrection provoquée par les vexations de la Compagnie; mais elle fut apaisée par la femme de Duparquet. Ce dernier étant revenu en France en 1650, acheta à la Compagnie la propriété et la seigneurie de la Martinique, de Sainte-Alousie, de la Grenade, pour la somme de 60,000 liv., et le roi lui accorda pour 15 ans le titre de lieutenant général de ces îles. En 1655, commença une guerre acharnée avec les Caraïbes, guerre qui, terminée seulement en 1657, l'année de la mort du gouverneur, fut très-préjudiciable aux intérêts de la colonie. L'année suivante, il y eut une sédition contre la veuve de Duparquet, qui, lasse enfin des persécutions dont elle était l'objet, s'embarqua pour la France et mourut dans la traversée. Une nouvelle guerre éclata ensuite avec les Indiens, et ceux-ci, entièrement expulsés de l'île, se réfugièrent à Saint-Vincent et à la Dominique, que, par un traité conclu en 1660, on leur abandonna complétement.

L'année 1665 fut signalée par une insurrection de 400 esclaves noirs fugitifs, sous la conduite de l'un d'entre eux, nommé Franciscque Fabulé; par une sédition contre le gouverneur, et par la prise de possession de l'île par la Compagnie des Indes occidentales, qui l'avait achetée des héritiers mineurs de Duparquet pour la somme de 400,000 écus. Lors de la première guerre de Louis XIV contre la Hollande, Ruyter attaqua la Martinique en 1674, mais il fut repoussé avec perte. Dans les guerres suivantes, deux autres attaques dirigées par les Anglais, l'une en 1693, l'autre en 1759, n'eurent pas un meilleur succès. Mais en 1762, au moment où la marine française était à peu près anéantie, l'île, investie, le 8 janvier, par le contre-amiral Rodney, tomba en son pouvoir le 4 février suivant. Elle fut rendue à la France par le traité de Versailles de 1763.

De 1789 à 1793, la Martinique fut désolée par des révoltes des noirs et des hommes de couleur, par des insurrections militaires et par des dissensions continuelles entre les habitants de St-Pierre, attachés à la cause républicaine, et ceux des paroisses voisines. Au mois de janvier 1793, l'assemblée coloniale se décida, malgré l'opposition du gouverneur, à reconnaître les lois de la république française, et le pouvoir fut confié à cinq personnes. Le 30 du même mois, parut la première ordonnance publiée au nom de la république. Les hommes de couleur prirent le titre de *citoyen*. La Convention nationale, après avoir, le 15 mars, déclaré toutes les colonies en état de guerre, prit des mesures pour les pacifier complétement; et, avant la fin de l'année, elle fut informée que les contre-révolutionnaires de la Martinique avaient pris la fuite, et que les biens qui avaient été confisqués sur eux s'élevaient à la somme de 200 millions.

Le 22 mars 1794, la Martinique, qui avait été, au mois de juin précédent, inutilement attaquée par les Anglais, tomba en leur pouvoir. Elle ne fut rendue à la France que par le traité d'Amiens, et une escadre française en fut mise en possession au mois de septembre 1802. Un arrêté consulaire, du 6 prairial an x, régla que la Martinique serait gouvernée par trois magistrats, savoir : un capitaine général, un préfet colonial et un grand juge. En 1809, une expédition anglaise s'empara de nouveau de la Martinique, et, il faut le dire, les habitants qui, à ce qu'il paraît, avaient conservé un bon souvenir de l'administration anglaise, montrèrent, dès le commencement des hostilités, les dispositions les plus favorables à l'ennemi, et n'opposèrent qu'une bien faible résistance.

Le traité du 30 mai 1814 restitua

cette colonie à la France, qui en fut dépouillée de nouveau à la suite des événements de 1815, et n'en rentra définitivement en possession que le 10 octobre 1818.

Dans le courant de l'année 1822, les noirs, esclaves de la paroisse de Carbet, formèrent un complot qui éclata par l'assassinat de deux colons. Mais avant qu'ils eussent pu se réunir, ils furent entourés de troupes, et 75 d'entre eux furent arrêtés. On instruisit immédiatement cette affaire. Sept insurgés, qui furent jugés les plus coupables, furent décapités après avoir eu le poing coupé; 14 furent pendus, 10 subirent la peine du fouet et de la marque, et furent condamnés aux galères à perpétuité, et 14 autres à des peines moindres. Le reste fut acquitté.

En 1830, on appréhendait que la nouvelle de la révolution de juillet ne fît éclater quelques désordres dans la colonie, soit par l'opposition des blancs aux réformes qu'elle rendait nécessaires, soit par le soulèvement des noirs, qu'elle pouvait provoquer; mais ces craintes ne se réalisèrent pas. Les gouverneurs de la Martinique et de la Guadeloupe rendirent, le 12 novembre, d'après des instructions du ministère de la marine, plusieurs ordonnances abrogeant tous les actes locaux qui, d'après l'ancien code colonial, établissaient des différences ou des prohibitions injustes et vexatoires entre les blancs et les hommes de couleur, libres de naissance ou affranchis. Ces réformes, qui s'opérèrent sans résistance, furent suivies d'un arrêté portant abolition des condamnations prononcées pour délits politiques depuis le 7 juillet 1815. Cependant une insurrection des noirs éclata dans la nuit du 9 au 10 février 1831, et plusieurs maisons de la ville de Saint-Pierre et de sa banlieue furent incendiées; mais les mesures énergiques prises par le gouverneur rendirent bientôt à la colonie une tranquillité qui fut encore grièvement compromise au mois de décembre 1833. Les hommes de couleur libres, en butte depuis quelque temps aux vexations des blancs, se révoltèrent dans le quartier de la Grande-Anse et dans quelques quartiers voisins; ils s'y rassemblèrent en armes au nombre d'environ 300. Mais après avoir, pendant trois jours, incendié un certain nombre d'habitations, ne se voyant pas, comme ils l'espéraient, soutenus par la population noire, ils furent obligés de se soumettre.

La Martinique, où séjourna longtemps mademoiselle d'Aubigné, depuis madame de Maintenon, est la patrie de l'impératrice Joséphine.

Liste des gouverneurs de la Martinique.

1637, 2 décembre. Duparquet, gouverneur et sénéchal de l'île. Il prend le titre de général le 22 décembre 1653.
1658, 15 septembre. Dyel de Vaudroque.
1664, 7 juin. Prouville, chevalier, seigneur de Tracy.
1669, 4 février. Le marquis de Baas, premier gouverneur général pour le roi.
1677, 8 novembre. Le comte de Blenac.
1691, 5 février. Le marquis d'Eragny.
1697, 14 mars. Le marquis d'Amblimont.
1701, 23 mai. Le comte d'Esnotz.
1703, 24 mars. De Marchault.
1711, 3 janvier. De Philippeaux.
1715, 2 janvier. Le marquis du Quesne.
1717, 7 janvier. Le marquis de Lavarenne.
1717, 5 octobre. Le chevalier de Feuquières.
1728, 3 février. Le marquis de Beauharnais.
1761, 7 février. Le Vassor de Latouche.
1762, 21 mai. William Rufane, gouverneur pour les Anglais qui s'étaient emparés de la colonie.
1763, 11 juillet. Le marquis de Fénelon après la remise de l'île.
1765, 20 mars. Le comte d'Ennery.
1771, 2 janvier. Le chevalier de Valière.
1772, 9 mars. Le comte de Rozières.
1776, 25 mars. Le comte d'Argout.
1777, 5 mai. Le marquis de Bouillé.
1782, 2 septembre. Le vicomte de Damas, lieutenant du gouvernement général.
1789, 1er juillet. Le comte de Vioménil.
1790, 26 mars. Le vicomte de Damas.
1791, 31 décembre. De Behague.
1793, 3 février. De Rochambeau.
1794, 23 avril. Robert Prescott, gouverneur anglais après la prise de la colonie. — 22 novembre, sir John Vaughan.
1795, 6 juillet. R. Shore Melnes.
1796, 16 avril. W. Keppel.
1802, 13 septembre. L'amiral Villaret-Joyeuse, capitaine général après la remise de l'île.
1809, Sir George Beckwith, gouverneur civil provisoire.
1810, 27 février. Le major général Joh Brodrick, gouverneur civil.
1811, 24 juin. Le major général Ch. Wale.
1814, 12 décembre. Le vice-amiral comte de Vaugiraud, lieutenant général après la remise de l'île.
1818, 15 janvier. Le lieutenant général comte Donzelot, gouverneur et administrateur pour le roi.
1826, juin. Le maréchal de camp comte Bouillé.
1828, 20 juin. Le maréchal de camp Barré, gouverneur par intérim.
1829, 20 juin. Le contre-amiral baron Desaulses de Freycinet.
1830, 1er février. Le colonel Gérodias, par intérim.
1833, 1er novembre. Le vice-amiral Dupotet.

1834, 6 janvier. Le contre-amiral Halgan.
1836, 7 mars. Le contre-amiral baron de Mackau.

MARTINIQUE (attaques et prises de la). — 1674. L'amiral Ruyter parut cette année devant le Fort-Royal avec 46 vaisseaux de guerre et 3,000 hommes de débarquement. Il fit une descente le 20 juillet; mais le gouverneur de l'île, qui n'avait que 120 hommes sous ses ordres, repoussa deux assauts avec tant de succès, que l'amiral fut obligé de se rembarquer après avoir perdu environ 1,500 hommes.

1693. Le 1er avril, une expédition anglaise, composée de 8 vaisseaux de ligne, 4 frégates et 8 bâtiments de transport, et commandée par Francis Wheeler, mouilla devant l'île. Après l'avoir parcourue et ravagée dans tous les sens, les Anglais attaquèrent la ville de Saint-Pierre; mais ils furent repoussés avec perte de 500 à 600 morts et de 300 prisonniers. Les esclaves noirs se distinguèrent dans les différents combats auxquels donna lieu cette expédition; et le P. Labat raconte qu'ils resserrèrent tellement les Anglais dans leur camp, du côté du quartier du Prêcheur, que les ennemis n'osèrent jamais s'en écarter. Le 14 octobre de l'année suivante, un corsaire anglais qui attaqua le bourg de Marigot, composé seulement de 7 ou 8 maisons, fut contraint par les habitants de se retirer précipitamment.

1759. Le 15 janvier, une forte escadre anglaise, montée par 10,000 hommes, débarqua les troupes au Fort-Royal; mais repoussées au premier choc, elles se rembarquèrent.

1762. Le 5 janvier, le contre-amiral anglais Rodney, avec une flotte de 18 vaisseaux de ligne, plusieurs frégates, bombardes et transports portant 14,000 hommes de troupes, appareilla des Barbades. Une partie de la flotte jeta l'ancre le 8 dans la baie de Sainte-Anne, et une autre dans celle de Fort-Royal. Le 16, toutes les troupes anglaises avaient opéré leur débarquement; et après s'être successivement emparées des mornes *Tartanson*, *Garnier* et *Capucin*, elles investirent Fort-Royal, qui capitula le 4 février. Trois jours plus tard, l'île des Pigeons suivit cet exemple. Le 8 mars suivant, une escadre française arriva pour secourir la colonie; mais le commandant étant instruit de la prise de l'île, fit voile pour Saint-Domingue.

1793. Le 11 juin, une flotte anglaise commandée par l'amiral Gardner, ayant à bord 1,100 soldats, sous les ordres du général Bruce, arriva en vue de la Martinique. Le 16, les troupes débarquèrent, et furent immédiatement renforcées par 800 royalistes qui, là, comme en France, s'étaient organisés, et ne se faisaient pas scrupule d'appeler l'étranger au secours de leur cause antinationale. Mais après une attaque infructueuse contre les forts qui commandent la ville de Saint-Pierre, les Anglais se rembarquèrent.

1794. Au mois de février suivant, une flotte anglaise, sous les ordres de l'amiral sir Jean Jervis, débarqua six mille hommes sur les côtes de la Martinique. Le Fort-Trinité, qui se trouvait sans garnison, fut occupé par les ennemis, qui s'emparèrent en même temps de tous les navires qui se trouvaient dans la rade. Battu en plusieurs rencontres, le général mulâtre Bellegarde ne put empêcher toutes les positions importantes de tomber successivement au pouvoir des Anglais. Saint-Pierre fut évacué le 17 février. Le 18, le général Bellegarde, après avoir essayé en vain de couper les communications entre l'armée anglaise et la flotte, fut défait et contraint de se rendre avec trois cents des siens. Il obtint la permission de se retirer dans l'Amérique du Nord. Le 20 février, les forts Bourbon et Saint-Louis, et la ville de Fort-Royal, furent étroitement bloqués, et le 22 mars, le général de Rochambeau, qui y commandait, capitula. La garnison obtint les honneurs de la guerre et le passage en Espagne. Malgré cette capitulation, Rochambeau fut envoyé en Angleterre comme prisonnier. Les Anglais furent en général bien accueillis des habitants qui avaient été effrayés par les décrets relatifs à la liberté des esclaves.

1809. Une flotte anglaise, composée de six vaisseaux de ligne, sept frégates et treize goëlettes, sous le commandement de l'amiral Cochrane, débarqua à la Martinique 4,500 hommes d'infante-

rie, avec quelques troupes de cavalerie et de l'artillerie. Après avoir, le 1er février, attaqué inutilement le Fort-Bourbon, les Anglais firent publier une proclamation portant que tout blanc pris les armes à la main serait traité comme prisonnier de guerre, que tout homme de couleur pris de même serait renvoyé de l'île, et que tout esclave également armé passerait par une commission militaire. Mais ils étaient tellement sûrs des dispositions des habitants, qu'il leur suffit d'envoyer un corps de 200 hommes pour occuper Saint-Pierre, défendu par des fortifications et contenant plus de 20,000 habitants, dont 6,000 miliciens. Le Fort-Royal capitula le 24 février, après une résistance de quelques jours. Les Français obtinrent de sortir avec les honneurs de la guerre, et furent conduits sur la côte de France à Quiberon, pour y être échangés avec des prisonniers anglais, rang pour rang. Ils étaient au nombre de 2,224. Le chef du gouvernement français n'ayant pas consenti à l'échange, ils furent ramenés en Angleterre.

Marvejols, *Maringium*, petite ville du Gévaudan, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Lozère. Population : 3,000 habitants.

Cette ville eut une certaine importance pendant les guerres contre les Anglais, et les rois Charles V et Charles VII lui accorderent plusieurs privilèges pour récompenser ses habitants du courage qu'ils avaient montré en diverses circonstances contre les ennemis de la France. Elle eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de religion.

Marvejols (monnaies de). Cette ville a possédé un atelier monétaire pendant le premier quart du quinzième siècle. Cet atelier y fut établi par le dauphin, depuis Charles VII. On ignore à quel signe les especes sorties de cet atelier peuvent être reconnues. Dans tous les cas, ce devaient être des blancs, des gros et des deniers de billon, d'un aloi très-bas, car on sait que le malheureux roi de Bourges, pour subvenir aux frais de la guerre contre les Anglais, refondait leurs espèces en en altérant le titre. Lorsque Charles VII eut reconquis son royaume, l'atelier de Marvejols, ainsi que tous ceux qui avaient été provisoirement ouverts à cette époque, cessa de fabriquer.

Marjevols (prise de). Lors de la huitième guerre civile entre les protestants et les catholiques (Voy. Guerre des trois Henri), le duc de Joyeuse, qui joignait la mollesse la plus raffinée à une froide cruauté, entra dans le Gévaudan au mois d'août 1586, et après avoir pris quelques places de peu d'importance, mit, le 13 du même mois, le siége devant Marvejols, la ville la plus florissante et la plus industrieuse de la contrée. Elle se rendit le 22. Mais, au mépris de la capitulation, la garnison fut en partie passée au fil de l'épée; les bourgeois furent pillés, puis massacrés; la ville entière fut brûlée, et il n'y resta qu'un monceau de ruines.

Marzelière (la), ancienne seigneurie de Normandie, érigée en marquisat en 1619.

Mascara, ville de la province d'Oran (Afrique), située sur le versant méridional de la première chaîne de l'Atlas, à l'entrée de la plaine de Ghérès.

Dès le mois d'août 1835, le maréchal Clausel fit ses préparatifs pour une expédition dirigée contre cette place; cette expédition avait été un instant suspendue par le désastre de la Macta. De son côté, Aïd-el-Kader se disposait à une vigoureuse défense. Après s'être emparée, à la fin d'octobre, de l'île de Harchgoun, l'armée française, forte d'environ 8,000 hommes, dont 1,000 indigènes, se mit en mouvement le 26 novembre; et, après quelques affaires d'avant-garde, elle entra le 5 décembre dans Mascara, dont elle prit possession, et qu'elle abandonna le 8, après avoir détruit l'artillerie et le matériel que l'émir y avait laissés. La prise de cette place eut une très-grande influence sur le résultat de la campagne : Mascara fut de nouveau occupée le 30 mai 1841.

Mascarades. — L'histoire des bizarreries de l'esprit humain est celle qui a les plus anciennes racines et celle que les savants ont le plus étudiée. Mais dans cette étude presque toujours on s'est fourvoyé. Les érudits, au lieu de chercher tout simplement dans l'imperfection de notre nature la cause de nos

folies, ont fouillé les vieux livres et se sont creusé le cerveau pour découvrir l'époque à laquelle ces folies se sont manifestées pour la première fois dans les annales de l'humanité, et les circonstances qui ont accompagné leur apparition.

C'est ainsi que l'on a procédé à l'égard des mascarades qui désignent en même temps certains déguisements pris par l'homme pour assurer une entière liberté à ses joies brillantes, et des troupes de gens déguisés et masqués. Les uns les ont fait remonter aux Samoïèdes, qui se couvrent de peaux et de fourrures; les autres en ont reculé l'invention jusqu'à notre mère Ève, dont, suivant eux, le nom était invoqué dans les bacchanales : *Eva! Eva!* Quelques-uns ont vu des mascarades dans la fraude de Jacob, contrefaisant Ésaü; dans celle de Michol, qui mit dans un lit une idole couverte de peaux pour sauver David; dans la manie lycanthropique de Nubuchodonosor; dans l'apparition de Satan, sous la forme d'un ange; dans l'action de David, contrefaisant le fou pour échapper aux Philistins, etc., etc.

Le fait est que les mascarades, dans le sens le plus étendu de ce mot, sont aussi anciennes que le monde. Les masques proprement dits paraissent avoir été inconnus aux Hébreux; mais, malgré les prohibitions du Deutéronome, les juifs se déguisaient, et particulièrement à la fête du *Phurim*, instituée, dit-on, pour rappeler le souvenir de la délivrance des Juifs, menacés par Aman d'un massacre général. On trouve des déguisements chez les Grecs et chez les Romains dès les temps les plus reculés. Dans certaines fêtes, on se cachait le visage avec des feuilles, on se barbouillait de suie ou de lie de vin. Dans les triomphes, pour railler à l'aise les généraux vainqueurs, les soldats se déguisaient avec des feuilles de bardane ou de figuier, et c'est de cet usage, selon quelques anciens, que vient le mot triomphe (*thria*, figuier).

Telle a été la forme primitive des masques. On en a fait d'écorce de bois, de terre et de toile. On a distingué leurs différentes espèces sous les noms de *persona*, de *larva*, de *mormo*, de *mæson*; l'antiquité les a employés dans la représentation des tragédies et des comédies, et leur a donné la ressemblance des personnages qu'on mettait en scène. Mais c'est surtout dans certaines fêtes païennes qu'ils ont été en usage. Pendant les saturnales, les valets prenaient les habits de leurs maîtres; aux fêtes de la mère des dieux on se déguisait, on faisait le fou, et l'on se livrait à mille extravagances. Le christianisme, tout en ramenant les hommes à une grande sévérité de principes et d'habitudes, ne put que suspendre un instant les excès des mascarades païennes. Le monde reprit bientôt son antique gaieté; les Pères de l'Église, Tertullien, saint Cyprien, saint Clément d'Alexandrie, saint Jean Chrysostome, condamnèrent en vain les danses, les plaisirs bruyants, la débauche cherchant l'incognito sous le masque. En vain le pape Innocent III s'écria dans ses saintes colères : « On fait « quelquefois dans les églises des spec- « tacles et des jeux de théâtre, et non- « seulement on introduit dans ces spec- « tacles et ces jeux des monstres de « masques, mais même, en certaines « fêtes, des diacres, des prêtres et des « sous-diacres prennent la liberté de faire « ces folies et ces bouffonneries, etc.... « Nous vous enjoignons, mon frère, « d'exterminer de vos églises la cou- « tume, ou plutôt l'abus et le déréglement de ces spectacles et de ces jeux « honteux, afin que cette impureté ne « souille pas l'honnêteté de l'Église (*). » Les conciles eux-mêmes échouèrent, et ils devaient échouer, car ils s'attaquaient à l'un des besoins de la nature humaine.

Les mascarades reparurent donc. On les retrouve à Constantinople dès les premiers siècles de notre ère. Dans les contrées de l'Occident, le carnaval reproduisit les orgies bruyantes des saturnales, et l'époque de l'année consacrée à la célébration des fêtes païennes fut adoptée par les chrétiens, dont le carnaval commençait primitivement au 15 décembre, et embrassait les fêtes de Noël, du jour de l'an et de l'Épiphanie. Chez les chrétiens comme chez les païens, il y eut, à cette époque, un déplacement

(*) Liv. III, Décrét., t. Ier, ch. *cum decor.*

fictif des conditions, une supposition d'égalité entre les personnes, des jeux, des mascarades, des festins, des rasades, des danses et des chants; il y eut un roi du sort ou roi de la fève; les valets se barbouillèrent le visage avec de la suie; enfin, la ressemblance fut si grande, qu'en 1444 elle était formellement signalée par la Faculté de théologie de Paris.

Au moyen âge, où la religion était partout et dans tout, les mascarades durent être, si l'on peut ainsi parler, hiératiques. La fête des fous et la fête de l'âne furent célébrées dans les églises et par les gens d'église. Aux grandes solennités de l'année, à Pâques, à Noël, les temples servirent de lieu de réunion pour les danses, pour les banquets, pour les jeux de paume, pour les farces des jongleurs; certains cloîtres retentirent du bruit des instruments et des chants bachiques; les mystères, qui forment tout le théâtre de nos pères, furent la mise en scène des histoires du Christ, de la Vierge et des saints. La gaieté antique se réfugia dans les cérémonies et dans les traditions chrétiennes, et cela était nécessaire; en dehors de la religion, l'homme ne devait ni pleurer ni sourire. Cette religion tenait si fortement à tous les actes de la vie, que les docteurs et les conciles essayèrent en vain de les séparer quelquefois. Chaque chose, au moyen âge, se ressent de cette alliance : dans les sculptures de nos cathédrales, le grotesque paraît à côté du terrible, le fou à côté du martyr, le mascaron hideux et grimaçant à côté du type calme et pur de la Vierge.

Cependant, dès le quatorzième siècle, la mascarade se sécularisa. Philippe le Bel se plaisait fort à la joyeuse procession du Renard. La cour de Charles VI mit en vogue les bals masqués, et ce fut à l'une de ces fêtes nocturnes que le royal insensé, déguisé en ours, faillit être brûlé vif sous son incommode costume. L'Italie avait conservé, comme une tradition de l'antiquité, le goût des déguisements; on faisait à Rome, pour solenniser certaines fêtes, de brillantes cavalcades auxquelles le pape lui-même assistait. Dans les provinces de France, aussi bien qu'à Paris, chaque localité avait des jours consacrés à des déguisements particuliers. En Flandre, c'étaient les chars de Cambrai, la procession du grand Géant de Douay; au Midi, la procession de la Tarasque et tant d'autres. Le bon roi René d'Anjou, qui aimait passionnément les mascarades, institua à Aix une fête de plusieurs jours, où figuraient des cavalcades nombreuses, des musiciens, des chars, des personnages déguisés.

L'influence de l'Italie, à la suite des guerres du quinzième et du seizième siècle, donna aux mascarades françaises une nouvelle vie. Du temps de Brantôme les femmes avaient adopté l'usage des masques, et elles en portaient même en dehors des occasions joyeuses. Le masque était devenu presque une partie du costume. Néanmoins, s'il faut en croire l'auteur des *Dames galantes*, les plus sages n'en portaient point. Elisabeth, femme de Charles IX, ne se masqua jamais, ni elle ni ses demoiselles.

Nos pères se souviennent encore de ces mystérieux bals de l'Opéra où, sous la protection du masque, les gens *comme il faut* allaient *s'intriguer* les uns les autres. Ces réunions sont restées célèbres par mille aventures quelquefois plus que galantes, avec ou sans dénoûment; par des duels; par des bons mots; par le caractère un peu sombre de cette gaieté qui allait au bal pour ne point danser. En même temps, il est vrai, la mascarade populaire, plus bruyante, parcourait les rues; le bœuf gras, souvenir des temps antiques, se promenait lourdement, entouré de ses sauvages, de ses chevaliers à panaches, de son cortége, qui fait encore courir la populace sur son passage. Dans les provinces, le carnaval occupait longtemps à l'avance et longtemps après les gens de plaisir; on arrangeait des cavalcades, des réunions masquées; on frondait les ridicules locaux, et l'on riait sans arrière-pensée, comme on savait rire avant notre âge de révolutions.

Aujourd'hui, les mascarades ont à peu près complètement, surtout à Paris, abandonné la rue; elles ont horreur de la boue de l'hiver, il leur faut la lumière des lustres et l'atmosphère

échauffée des salles de spectacle. Après avoir été galantes, allégoriques et frondeuses, elles sont devenues tout simplement bruyantes et dévergondées. Les arlequins, les polichinelles, tous ces types empruntés à l'Italie ont disparu peu à peu ; le *turc* lui-même, qui a si longtemps amusé nos pères, n'existe plus que comme souvenir. Le sceptre de la folie a passé dans d'autres mains, et le *débardeur* a remplacé, dans les sympathies de la foule, les vieilles idoles autrefois si fêtées.

MASCARON (Jules), naquit à Marseille en 1634; et il est à remarquer que quatre des grands orateurs sacrés du dix-septième siècle sont nés dans le Midi : Fléchier, Fénelon, Massillon et Mascaron. Après avoir fait ses études dans l'Oratoire, Mascaron reçut les ordres et fut admis lui-même dans le sein de cette société, à laquelle il fit honneur aussitôt par l'éclat avec lequel il professa dans plusieurs colléges. Ses talents le firent appeler aux fonctions de prédicateur. Il monta pour la première fois dans la chaire à Angers : il attira aussitôt la foule autour de lui par une richesse de langage qui prêtait de nouvelles séductions aux beautés de la morale chrétienne. Il fit entendre successivement sa voix dans les villes du Midi, et recueillit partout les mêmes témoignages d'admiration et de sympathie. En 1666, il prêcha l'Avent devant la cour; en 1669, il reparut encore devant le même auditoire, qu'il avait dès la première fois édifié par sa morale et charmé par son éloquence. Louis XIV lui donna chaque fois les éloges les plus flatteurs; et en 1669, le grand roi eut d'autant plus de mérite à honorer le zèle et les talents du prédicateur, que celui-ci, dans un de ses sermons, avait, en rappelant la punition de l'adultère David, donné au jeune prince une franche et sévère leçon sur ses scandaleuses faiblesses. Jamais Bossuet ne fut aussi chrétiennement hardi : il chercha dans des lettres secrètes à affranchir Louis XIV du joug de madame de Montespan; mais jamais il ne s'éleva dans la chaire contre le scandale des maîtresses. En 1671, les travaux et le génie de Mascaron furent récompensés par l'évêché de Tulle. En 1665, il mit le sceau à sa réputation par son Éloge de Turenne, qui précéda de quelque temps le discours de Fléchier, et qui parut aux contemporains trop beau pour être égalé, jusqu'à ce que Fléchier se fût fait entendre (voir FLÉCHIER). Ce dernier a l'avantage de la pureté et de l'élégance soutenue, mais il n'a nulle part autant de force et d'élévation que Mascaron en montra dans certains passages. L'*Éloge de Turenne* est, des écrits peu nombreux de Mascaron, le plus connu et le plus irréprochable. Ailleurs, cet orateur se montre trop soumis aux habitudes d'affectation et de recherche qui régnaient encore à l'époque où il entra dans la carrière; mais on doit jusqu'à un certain point lui pardonner ces défauts, puisqu'il ouvrit la route. C'est ce qu'il faut se dire pour ne pas être trop choqué de passages tels que celui-ci, où l'orateur rapproche les premiers exploits du duc de Beaufort de l'avénement de Louis XIV, arrivé dans le même temps : « On peut dire avec « vérité, que l'orient de ce beau soleil « fut l'orient de la gloire du duc de Beau- « fort. Le signe du lion n'est jamais « plus brillant ; ses influences ne sont « jamais plus fortes que lorsqu'il est « joint au soleil, et qu'il reçoit un re- « doublement d'ardeur, de lumière et « d'activité, de la jonction de ce grand « luminaire. Jusqu'ici le duc de Beau- « fort vous a paru comme un lion dans « les combats par sa valeur et par sa gé- « nérosité ; mais ce lion, joint à ce so- « leil, brille de son plus bel éclat et est « embrasé de ses plus beaux feux. »

Nommé, en 1679, à l'évêché d'Agen, Mascaron mourut dans cette ville, en 1703. Le recueil de ses *Oraisons funèbres* parut l'année suivante, accompagné de sa *Vie*, par le P. Bordes.

MASQUE DE FER (l'homme au masque de). Vers 1666, un jeune homme, dont on avait grand soin de cacher la condition et la figure, fut amené secrètement dans le château de Pignerol, dont Saint-Mars était gouverneur, et où on lui avait préparé un logement. Pendant le voyage, il portait un masque de velours, et ses conducteurs avaient ordre de le tuer s'il se découvrait. En 1686, Saint-Mars l'emmena, avec les mêmes précautions, le même secret, à l'île Sainte-Marguerite, et resta chargé de sa

garde. Là, ce prisonnier inconnu fut environné du même mystère, et comblé d'égards particuliers. C'était le gouverneur qui mettait lui-même les plats sur la table; il se retirait ensuite en fermant la porte dont il gardait la clef. Louvois vint lui faire visite, et se tint debout et découvert, en lui témoignant une considération qui tenait du respect. On rapporte qu'un jour cette victime du pouvoir arbitraire écrivit avec un couteau, on ne sait quoi, sur une assiette d'argent qu'il jeta par la fenêtre, non loin d'un bateau amarré au pied de la tour où il était enfermé. Un pêcheur la trouva, et se hâta de la rapporter au gouverneur. Celui-ci demanda à cet homme s'il avait lu ce qui était écrit sur l'assiette, et si quelqu'un qui l'aurait vue entre ses mains avait pu le lire. Le pêcheur répondit qu'il venait de trouver l'assiette à l'instant même, que personne ne l'avait vue, et que, pour lui, il ne savait pas lire. Saint-Mars le retint quelques jours, pour s'assurer de la vérité de son dire, puis le renvoya en lui disant : « Va-t'en, et remercie « Dieu de ne savoir pas lire. »

Saint-Mars, nommé en 1698 gouverneur de la Bastille, y amena avec lui son captif, toujours masqué. Celui-ci eut, dans cette nouvelle prison, un appartement plus commode, des meubles plus recherchés que ses compagnons de captivité. Il ne lui était pas permis de paraître dans les cours; il ne pouvait quitter son masque, même devant son médecin, et le gouverneur l'accompagnait toujours lorsqu'il lui était accordé de prendre l'air sur la plate-forme de la forteresse. On lui témoignait d'ailleurs les mêmes égards qu'à Pignerol et à Sainte-Marguerite, et on ne lui refusait rien de ce qu'il demandait. Le médecin de la Bastille, qui lui donna ses soins, rapporte qu'il était bien proportionné et bien fait, avait la peau fine, quoique un peu brune, aimait le linge fin et les dentelles, était fort recherché sur toute sa personne, intéressait par le son de sa voix, et paraissait avoir reçu une éducation très-soignée. Il charmait les ennuis de sa captivité en lisant, ou en jouant de la guitare, ne se plaignant jamais, et ne disant rien qui pût déceler le secret de sa naissance et de sa condition. Cet inconnu mourut le 19 novembre 1703, sur les dix heures du soir, sans avoir eu une grande maladie, et fut enterré le lendemain, à quatre heures de l'après-midi, dans le cimetière de la paroisse Saint-Paul. Il était âgé, dit-on, d'environ 60 ans. Cependant, son acte de décès, dans lequel il fut inscrit sous le nom de *Marchiali*, ne lui en donna que 45. A peine eut-il expiré, qu'on lui mutila le visage pour le rendre méconnaissable. Après son inhumation, on se hâta de brûler tout ce qui avait été à son usage, de faire gratter et recrépir les murailles de la chambre qu'il avait occupée, et on poussa la précaution jusqu'à remplacer les carreaux, dans la crainte qu'il n'en eût soulevé quelques-uns pour y cacher quelque billet qui fît connaître son nom plus tard.

Telle est l'histoire de ce prisonnier mystérieux que l'on appela *l'homme au masque de fer*.

La question de savoir quel était cet infortuné, dont la vie tout entière s'écoula sous les verrous de trois prisons d'État, a vivement occupé le public sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI. Les uns ont vu en lui le duc de Beaufort, le comte de Montmouth, le surintendant des finances Fouquet, d'autres le secrétaire du duc de Mantoue, le comte de Vermandois, un frère jumeau du roi, etc. Louis XV, à qui le régent avait révélé le secret, disait : « Laissez disputer les curieux, « personne n'a encore trouvé la vérité « sur le masque de fer. » Ce même roi disait à Laborde, son premier valet de chambre : « Tout ce que vous saurez « de plus que les autres, c'est que la « captivité de cet homme si malheureux « n'a fait de tort qu'à lui, et a prévenu « de grands désastres. » Ceux qui possédaient le mot de l'énigme, faisaient la même réponse aux questionneurs.

Aujourd'hui qu'il est bien connu qu'Anne d'Autriche était une femme plus que galante, qu'elle eut plusieurs amants, et que ce fut le déréglement de sa conduite qui, pendant 23 ans, éloigna Louis XIII de sa chambre et de son lit, on pense, avec une grande apparence de raison, que l'homme au masque de fer était son fils. Ce qui fortifie

cette idée, c'est qu'on ne fait pas, ainsi qu'on l'a fait pour l'homme au masque de fer, disparaître un individu si l'on n'a des dangers à prévenir ou une faute à cacher, et qu'on ne lui prodigue pas, même en prison, les soins et les marques de déférence, s'il n'y a pas des droits par sa naissance. Ce point admis, quel fut le père de cet être ainsi sacrifié pour sauver l'honneur de sa mère? Ici, se présente un nouveau problème à résoudre. Si le prisonnier avait, comme on le présume, 60 ans quand il mourut, en 1703, il était né en 1643; on ne peut le supposer né de Buckingham, qui vint en 1625 chercher Henriette de France, fiancée de Charles Ier, et rendit à la reine, femme de Louis XIII, des soins que celle-ci ne repoussa pas avec une sévérité bien rigoureuse. On ne peut en attribuer la paternité à Richelieu, mort le 4 décembre 1642, après plusieurs années de langueur et de dépérissement. Il ne reste plus que Mazarin, qui poussa sa carrière jusqu'au 9 mars 1661, avec qui la reine avait des entretiens secrets, fréquents et prolongés, qui donnaient lieu à penser aux femmes de la cour; et c'est sur lui que se sont arrêtés les soupçons, avec grande apparence de fondement, malgré ce que la reine, selon madame de Motteville, disait des goûts ultramontains du prélat, afin de faire taire les langues qui parlaient trop.

Massé (Jean-Baptiste), né à Paris en 1687, s'occupa d'abord de gravure, puis abandonna cet art, et se livra à la peinture en miniature. C'est en raison de ce dernier talent qu'il obtint, sous Louis XV, le titre de peintre et de conservateur des tableaux du roi. Toutefois, on connaît peu d'ouvrages de lui dans ce genre, tandis que ses travaux de gravure lui ont fait une honorable réputation. Il avait entrepris de faire graver les tableaux que le Brun avait exécutés pour la galerie de Versailles. Il en dessina une grande partie lui-même, et les publia, en 1752, sous ce titre : *La grande galerie de Versailles et les deux salons qui l'accompagnent*. On cite encore, parmi les gravures exécutées par lui, *le portrait d'Antoine Coypel*, celui de *Marie de Médicis*, d'après Rubens, et *Mercure envoyé vers Didon pour la disposer en faveur d'Énée*, d'après Cotelle. Massé mourut à Paris, le 26 septembre 1767.

Masse. Voy. Chaise d'or (*).

Masselin (Jean), official de Rouen, dont le nom ne se rencontre nulle part avant l'année 1468. On voit, d'après les registres capitulaires manuscrits de la cathédrale de Rouen, qu'il était à cette époque chanoine de cette métropole. Il était docteur en droit civil et canon, et avait la réputation d'être un homme disert et habile. Il fut, en 1483, lors de la convocation des états généraux à Tours, député par le bailliage de Rouen à cette assemblée, et il y assista pendant tout le temps de la session. « Il s'y montra, dit un chroniqueur contemporain, grand orateur, et prononça, devant le roi et les princes, pour le bien public des discours pleins d'élégance. » Il devint doyen du chapitre de Rouen, en 1488, puis, en 1498, vicaire général de l'archevêque de la même ville, et mourut le 27 mai 1500. Il ne nous est resté de lui qu'un seul ouvrage, intitulé : *Diarium statuum generalium Franciæ, habitorum Turonibus anno* 1484. Ce journal, d'un haut intérêt pour l'étude des idées politiques au quinzième siècle, renferme des détails curieux sur les mœurs et l'état de la France à cette époque. Il a été traduit pour la première fois en français, et publié en 1835, par M. A. Bernier, dans la collection des documents inédits publiés par ordre du gouvernement. Il est à regretter que cette traduction soit souvent infidèle et inexacte.

Masséna (André), duc de Rivoli, prince d'Essling, maréchal de France, naquit à Nice en Piémont, le 6 mai 1758. Orphelin dès l'enfance, il s'embarqua comme mousse sur un navire marchand, et resta dans la marine jusqu'à sa dix-septième année. Il entra alors au service de la France, dans le régiment de Royal-Italien, et en fort peu de temps devint caporal, sergent, puis adjudant sous-officier; mais parvenu là, il vit quatorze ans s'écouler

(*) C'est par suite d'une erreur typographique qu'on lit dans cet article, parmi les différents noms des chaises d'or, les mots *cadire* et *masso*; c'est *cadière* et *masse* qu'il faut lire.

sans meme pouvoir, à une époque où les grades supérieurs étaient le patrimoine exclusif de la noblesse, atteindre à celui de sous-lieutenant. Rebuté d'une telle injustice, il prit son congé en 1786, se retira dans sa ville natale et s'y maria. Il habitait Antibes quand éclata la révolution; il en adopta ardemment les principes, et redemanda à servir dans les rangs des patriotes français.

Adjudant-major au 3e bataillon des volontaires du Var, puis chef de ce bataillon, il se trouva attaché, en 1792, à l'armée du Midi, et, lors de l'envahissement du comté de Nice, fut très-utile au général Anselme qui la commandait, par son exacte connaissance des lieux. En 1793, l'activité, l'intelligence, et aussi la valeur qu'il déploya dans les Alpes Maritimes, le firent, sur un rapport que le général Biron, successeur d'Anselme, adressa à la Convention, nommer général de brigade. En 1794, sous Dubermion, il battit les Austro-Sardes à Ponte de Novo, sur le Tanaro; réduisit Ormea, et concourut puissamment à la prise de Saorgio. Général de division en 1795, il commanda la droite de l'armée d'Italie dans la rivière de Gênes, et rejeta l'ennemi dans les positions de Vado. Schérer, qui vint ensuite prendre le commandent en chef, le chargea de rédiger un plan général d'attaque; et quand des renforts furent arrivés, quand on reprit l'offensive, Masséna, placé à la tête des divisions du centre, détermina, le 23 novembre, le gain de la célèbre victoire de Loano, dont les résultats furent si décisifs. En effet, outre l'occupation de Sarone et le rétablissement des communications avec Gênes, ils préparèrent les grands succès qui signalèrent l'ouverture de la campagne suivante.

En 1796, Bonaparte succède à Schérer, et, comme tous ses prédécesseurs, il entoure Masséna de sa confiance, il lui donne le commandement de l'avant-garde de l'armée; et Masséna, à la tête de ce corps, force le passage du fameux pont de Lodi, enlève Pizzighitone, entre le premier dans Milan. Lonato, Castiglione, Roveredo, Bassano, Coréa, Saint-Georges, la Brenta, Caldiero, Arcole, Rivoli et la Favorite, où, en deux fois vingt-quatre heures, la division Masséna combat sur deux champs de bataille à douze lieues de distance; Longara, San-Daniel, la Chiesa, Tarvis, Villach et Clagenfurth, sont ensuite les théâtres de sa gloire, et vingt-cinq lieues seulement le séparent encore de Vienne quand une suspension d'armes arrête sa marche triomphale. Bonaparte avait, dans le cours de cette campagne, surnommé Masséna *l'enfant chéri de la victoire*, et la France entière lui avait confirmé ce surnom. Aussi, quand Masséna vint chercher à Paris la ratification des préliminaires de Léoben et présenter au Directoire les drapeaux enlevés aux Autrichiens, on l'y reçut avec enthousiasme, le peuple se porta à sa rencontre, et les autorités lui donnèrent une fête magnifique dans la salle de l'Odéon.

Le Directoire, qui craignait tout le monde, et Bonaparte plus que personne, eut, pendant le séjour de Masséna dans la capitale, l'idée de l'opposer au général en chef de l'armée d'Italie. Des ouvertures lui furent faites dans ce but; mais il refusa d'y prêter l'oreille, et se hâta de retourner à son quartier général.

En février 1798, on lui déféra le commandement de l'armée d'Italie, à la tête de laquelle le général Berthier venait de républicaniser Rome et les États de l'Église. D'une part, Rome était alors le foyer de mille intrigues tramées par les ennemis de la France; de l'autre, les soldats français, après tant de merveilleuses victoires, ne supportaient plus qu'impatiemment le joug de la discipline. Disons aussi, pour être justes, que ces soldats, toujours prêts à verser leur sang pour la patrie, étaient en proie à la misère, et que, tandis qu'ils voyaient les exactions les plus impudentes se commettre autour d'eux, ils ne recevaient pas de solde. Accusé à tort ou à raison d'avoir pris part à ces dilapidations, Berthier avait dû demander son remplacement. Lorsque Masséna survint, l'irritation des troupes était au comble, et leur insubordination ne favorisait que trop les secrets desseins des habitants. Il crut devoir, avant tout, rétablir la discipline militaire; mais ses ordres furent méconnus des soldats et des chefs.

Alors, pour prévenir de grands malheurs, il se démit de son commandement en faveur du général Dallemagne, et sollicita du gouvernement le pardon des instigateurs de cette coupable révolte.

Il resta ensuite plus d'une année sans emploi; mais quand la mauvaise foi de l'Autriche eut rallumé la guerre en 1799, on lui confia le double commandement des armées du Danube et de l'Helvétie, et il se trouva ainsi placé à la tête des forces les plus considérables que le Directoire eût osé remettre à un seul homme. On sait que ni son patriotisme ni ses talents ne firent défaut, et qu'au moment où les contre-révolutionnaires levaient la tête dans Lyon, où le Midi était en feu, où le volcan de la Vendée jetait des laves plus brûlantes que jamais, Masséna, par son immortelle victoire de Zurich, arrêta les flots de la deuxième coalition prêts à déborder sur la France.

Envoyé l'année suivante en Italie, où depuis deux campagnes nous n'éprouvions que des revers, Masséna arrêta, sous les murs de Gênes, l'armée de Mélas, destinée à envahir nos provinces méridionales. Ses efforts, pour tenir la défensive autour de cette immense cité, tiennent du prodige. Il céda enfin, mais lorsque déjà sa longue persévérance avait donné à Bonaparte les moyens d'écraser à Marengo l'armée autrichienne. Aussi, quand après cette journée décisive le premier consul retourna prendre les rênes du gouvernement, ce fut à Masséna qu'il remit le commandement en chef des troupes. Toutefois, il le lui retira bientôt pour en investir Brune, soit que les notoires déprédations de Masséna l'eussent mécontenté, soit qu'il eût appris que ce général n'avait pas approuvé le coup d'État du 18 brumaire.

En effet, Masséna, entré au Corps législatif, y fit de l'opposition, ou, si l'on veut, se montra indépendant, ne vota point pour le consulat à vie, et bientôt, trompé comme tant d'autres, se prononça contre les accusateurs de Moreau. Néanmoins, Napoléon inscrivit, en 1804, Masséna sur la liste des maréchaux de l'empire; il l'inscrivit encore, en 1805, sur celle des grands aigles de la Légion d'honneur, et la même année, quand éclata la troisième coalition, il l'appela de nouveau au commandement de l'armée d'Italie. Masséna ouvrit la campagne par la prise de Vérone, au mois de septembre, et, malgré l'issue incertaine de la bataille de Caldiero, atteignit le but qu'il se proposait, c'est-à-dire, empêcha l'archiduc Charles de secourir la capitale de l'Autriche, sur laquelle marchait Napoléon.

Après la signature du traité de Presbourg, quand l'empereur voulut placer son frère Joseph sur le trône de Naples, Masséna fut chargé de conquérir ce royaume. Napolitains, Russes, Anglais se dispersèrent devant lui; Gaëte même, l'imprenable Gaëte, ne put résister à ses efforts; enfin il pacifia les Calabres.

Appelé, en 1807, à l'armée d'Allemagne que Napoléon commandait en personne, Masséna rejoignit l'empereur à Osterode, et prit aussitôt le commandement de l'aile droite. Il devait, à la fois, empêcher les Russes de tourner notre ligne d'opération, et imposer aux Autrichiens, qui, peu distants de Varsovie, menaçaient de prendre l'offensive. Ce double but, il l'atteignit parfaitement, et l'armistice qui amena bientôt après la paix de Tilsitt arrêta seul ses succès. Le titre de duc de Rivoli, avec une dotation considérable, fut la récompense de ses nouveaux comme de ses anciens services. De retour à Paris, Masséna, qui s'était rapproché de la cour impériale, eut le malheur d'en suivre une des chasses, et y reçut de Berthier, qui tira sur lui par mégarde, un coup de fusil qui l'éborborgna. Cet accident ne l'empêcha point de faire la campagne de 1809 contre l'Autriche. Après avoir glorieusement participé aux différentes actions qui eurent pour théâtre la rive droite du Danube, il s'élança sur la rive gauche du fleuve; et, le 22 mai, son sang-froid à la fameuse journée d'Essling sauva en quelque sorte l'armée française. A Wagram, quoique fort souffrant d'une chute de cheval qu'il avait faite la veille, il ne cessa, traîné dans une caleche où la douleur le clouait, de se montrer partout où sa présence était nécessaire, et contribua puissamment au gain de la bataille. Le lendemain, il se mit à

la poursuite du prince Charles qui effectuait sa retraite, le poussa avec vigueur, l'attaqua avec succès à Kornenbourg, Stokeren, Hollabrun. Schongraben, et il allait l'écraser à Znaim, quand une paix toujours sans bonne foi de la part de l'Autriche suspendit encore le succès de nos armes.

La campagne terminée, Masséna joignit au titre de duc de Rivoli celui de prince d'Essling. Mais le repos, qui lui fut alors accordé, et dont il semblait avoir besoin après tant de fatigues, ne fut pas de longue durée. En 1810, Napoléon, voulant chasser les Anglais du Portugal, où Junot et Soult avaient échoué, y envoya Masséna, réputé le plus habile et le plus heureux de ses lieutenants. *L'enfant chéri de la victoire* échoua à son tour..... Nous retracerons ailleurs (voyez PORTUGAL [guerres de]) le détail des faits militaires; ici nous dirons seulement que Masséna, arrivé sur les lieux, ne trouva ni les 80,000 hommes, ni le matériel, ni les munitions qu'on lui avait promis; que les généraux qui devaient servir sous ses ordres se jalousèrent les uns les autres, et le secondèrent mal; que l'armée anglaise fut constamment deux fois plus forte que la sienne; qu'il mit cependant Wellington à deux doigts de sa perte; que forcé enfin de battre en retraite, il retrouva toute sa fermeté, toute l'énergie de son talent, et que la fatalité seule tourna contre lui, au moment où il était vainqueur, à la dernière journée de Fuentes-de-Onoro.

Rentré en France, il fut mal accueilli par Napoléon, qui ne l'employa point dans les fameuses campagnes de 1812 et de 1813; mais, après la bataille de Leipzig, l'empereur lui confera le commandement de la 8e division militaire. Louis XVIII le maintint dans ce poste, le nomma successivement chevalier et commandeur de Saint-Louis, et lui octroya des lettres de naturalisation, comme si vingt années de combats livrés pour la France ne l'eussent pas vingt fois naturalisé Français. Masséna, qui était encore à Marseille quand Napoléon débarqua à Cannes, se montra fidèle aux serments qu'il avait prêtés à la famille des Bourbons, seconda autant qu'il dépendait de lui les efforts du duc d'Angoulême dans la malheureuse expédition de la Drôme, et malgré l'exemple donné par les villes de Bordeaux, Toulouse, Montpellier, et Nîmes, n'arbora le drapeau tricolore que lorsqu'il flottait déjà sur toute la France.

Pendant les cent jours, il resta étranger à tout service militaire. Après la seconde abdication, il reçut du gouvernement provisoire le commandement de la garde nationale de Paris, et sut maintenir l'ordre dans cette immense capitale. Nommé membre du conseil de guerre devant lequel l'infortuné Ney fut d'abord traduit, il se récusa comme les autres maréchaux, et eut bientôt lui-même à défendre son honneur, sinon sa vie. Dénoncé aux chambres pour la prétendue félonie de la conduite qu'il avait tenue au 20 mars, il se justifia complétement par la publication d'un mémoire; mais ces calomnies hâtèrent le terme de ses jours. Il mourut en effet de chagrin plus encore que de maladie, le 4 avril 1817, âgé seulement de cinquante-neuf ans. Tous les braves qu'une police ombrageuse n'avait pas chassés de Paris se pressèrent autour de son cercueil, et le suivirent au cimetière de l'Est. Là, à l'endroit où repose le duc de Rivoli, le prince d'Essling, le vainqueur de Loano et de Zurich, le défenseur de Gênes, le héros de tant d'exploits, s'élève un simple obélisque de marbre blanc sur lequel n'est grave qu'un nom : *Masséna*.

MASSIEU (Guillaume) naquit à Caen, le 13 avril 1665, et y mourut en 1722. Il entra fort jeune dans la société de Jésus, et en sortit au bout de quelque temps, pour se livrer exclusivement à son goût pour les lettres. Il fut nommé vers 1710 professeur de langue grecque au collége de France, et reçu en 1714 membre de l'Académie française, quoiqu'il n'eût encore rien publié. Il a laissé des *Dissertations* sur les boucliers votifs, sur les serments des anciens, sur les grâces, etc., dans le *Recueil* de l'Académie des inscriptions, dont il était devenu membre, et une *Histoire de la poésie française* (publiée avec une préface par de Sacy, fils du célèbre avocat au conseil), Paris, 1734, in-12. Ce dernier ouvrage, écrit d'une manière agréable, a joui longtemps d'une répu-

tation qu'il ne méritait pas, car il abonde en inexactitudes de tout genre.

Massieu (Jean), sourd-muet célèbre, élève de l'abbé Sicard, est né en 1772, à Semens, près de Cadillac (Gironde), de parents pauvres, qui avaient cinq autres enfants ateints de la même infirmité. Placé à treize ans à l'institution que Bordeaux devait aux libéralités de l'archevêque Champion de Cicé, il y reçut les leçons de l'abbé Sicard; et quand cet instituteur fut appelé à la direction de l'institution de Paris, il y amena avec lui son élève favori, qu'un décret du mois de janvier 1795 nomma premier répétiteur de l'école. Tout le monde connaît les deux définitions que Massieu a données de la reconnaissance et de l'espérance : « La reconnaissance est la mémoire du cœur. » — « L'espérance est la fleur du bonheur. » Il en est une moins connue, mais qui, en raison de l'époque où il la faisait, fait encore plus d'honneur à sa sagacité, ou peut-être à celle de son maître, qui ne fut pas toujours étranger à ses inspirations. Dans une séance publique de l'institution pendant les cent jours, on adressa à Massieu cette délicate question : « Quel est le meilleur gouvernement? » — « C'est, dit-il, le gouvernement paternel. » On ne pouvait tourner plus adroitement la difficulté. L'abbé Sicard avait exclusivement cultivé chez Massieu la faculté particulière qu'il avait trouvée chez lui si brillante; mais sur les choses du monde positif, son élève a toujours conservé l'insouciance, l'ignorance même d'un enfant. Certaines peccadilles le forcèrent à quitter, en 1823, le poste qu'il occupait à l'institution de Paris. Il a ensuite été employé comme instituteur de ses frères d'infortune, d'abord à Rodez, où il s'est marié, puis à Lille, où il a, depuis quelques années, pris sa retraite.

Massillon (Jean-Baptiste), naquit à Hières, en Provence, en 1663. Après avoir fait ses études dans le collége que les oratoriens avaient établi dans cette ville, il entra lui-même en 1681 dans la congrégation de l'Oratoire. La vocation qu'il avait montrée de très-bonne heure pour l'éloquence, avait rempli ses maîtres d'esperance, et l'Oratoire comptait sur la gloire que devait lui procurer un tel disciple. Cependant, très-peu de temps après avoir été ordonné prêtre, Massillon fut saisi d'un mouvement de ferveur qui le portait à embrasser la vie solitaire : il craignait, si le succès couronnait ses travaux, de ne pas savoir se défendre contre le plaisir dangereux de se voir applaudi par les hommes. Tout à coup, il renonça aux brillantes destinées qu'on lui promettait, pour aller s'ensevelir dans la solitude de Sept-Fonts. Mais le cardinal de Noailles ne voulut pas que les talents du jeune prêtre fussent perdus pour l'Église; il le tira de sa retraite, le rendit à l'Oratoire, et cette congrégation lui confia, dans les colléges du Midi, plusieurs enseignements importants qu'il remplit avec éclat.

En 1696, il fut appelé à Paris, où on le chargea de diriger les conférences du séminaire de St-Magloire. Dans les discours qu'il composa pour l'instruction de ses élèves, on remarque déjà, sous les formes simples d'un enseignement, toutes les heureuses qualités qui caractérisent son éloquence. En 1698, il alla prêcher le carême à Montpellier, où jadis Bourdaloue s'était fait entendre; et il y excita la même admiration que son prédécesseur, mais en suivant une route différente. En 1699, il commença à prêcher à Paris : son premier discours, prononcé dans l'église de l'Oratoire, à l'ouverture du carême, produisit une émotion profonde. Tout le monde salua en lui une nouvelle gloire de la chaire chrétienne. Bourdaloue lui-même, qui était allé l'entendre, en fut si satisfait, que, le voyant descendre de sa chaire, et le montrant à ceux de ses confrères qui lui demandaient son avis, il leur répondit par les paroles de saint Jean : *Hunc oportet crescere, me autem minui.* Ce fut dans l'avent de la même année que Massillon prêcha pour la première fois devant la cour. Quand la suite de sermons qu'il devait prononcer fut terminée, Louis XIV lui dit ces délicates et nobles paroles : « Mon père, j'ai entendu plusieurs « grands orateurs, j'en ai été content : « pour vous, toutes les fois que je vous « entends, je suis mécontent de moi-« même. »

Après plusieurs années de prédication, marquées par de continuels

succès, Massillon aborda un genre nouveau, celui de l'oraison funèbre, et y fit admirer la riche élegance et l'effusion persuasive de sa parole, sans y mettre toutefois autant de pathétique et d'intérêt que dans ses sermons, et en restant dans ce genre au-dessous de l'énergie sublime de Bossuet et de l'art savant de Fléchier. Après avoir prononcé les oraisons funèbres de ce prince de Conti que Saint-Simon appelle *les constantes délices du monde*, et du fils de Louis XIV, il fut chargé d'élever la voix sur le tombeau de Louis XIV lui-même : magnifique, mais redoutable tâche, au-dessous de laquelle il resta, excepté dans l'exorde si heureusement commencé par ces mots célèbres : *Dieu seul est grand, mes frères.*

En 1717, il fut nommé par le régent à l'évêché de Clermont ; mais avant d'aller se fixer dans son diocèse, il composa pour le roi Louis XV, âgé de sept ans, et prononça, dans la chapelle de Versailles, ce *petit carême*, où les plus hautes vérités de la raison, où les principes les plus salutaires de la morale chrétienne reçoivent comme une nouvelle évidence, attrayante et lumineuse, de la puissance et de l'éclat du langage qui les revêt. Tout le reste de la vie de Massillon s'écoula dans son évêché. Il y fit bénir jusque dans ses derniers jours son zele aussi tolérant et aussi doux qu'il était actif et infatigable ; et il montra encore tout son génie dans ses *conférences épiscopales*, souvent aussi riches que ses sermons en beautés oratoires. Il mourut en 1742.

Massillon est le premier de nos orateurs dans ce genre d'éloquence, qui, présentant la vérité successivement et par degré, et la développant sous toutes ses faces, s'insinue avec une douce, mais irrésistible puissance, dans les esprits éclairés sans éblouissement, et dans les cœurs attendris sans secousse. Ceux qui veulent dans l'éloquence des parties en saillie, une énergie qui oublie de se tempérer, des traits imprévus, des coups de sublime, un désordre saisissant, ne feront pas de Massillon leur lecture de choix ; mais il est l'orateur des âmes douces et tendres, et des esprits calmes et pénétrants qui se plaisent aux décompositions délicates et lumineuses de la pensée. Le génie de l'amplification existe chez Massillon au même degré que chez Cicéron. Le génie du pathétique est chez lui aussi pénétrant que chez Racine. Il est vrai qu'il a, comme il arrive presque toujours, les défauts de quelques-unes de ses qualités. Parfois, il prolonge trop le développement d'une pensée : il s'arrête trop longtemps sur des nuances ; il prodigue les synonymes. Sa sensibilité douce et tendre amollit parfois son éloquence, et lui communique une certaine faiblesse monotone. Mais la critique n'a pas d'autres restrictions à faire à l'admiration qu'il inspire. Elle reconnaît en lui un de ces rares génies qui, en se servant, pour l'expression de leurs grandes idées et de leurs nobles sentiments, de la langue française, en ont fait une des langues les plus faciles, les plus logiques, les plus riches, les plus harmonieuses de l'univers. Voltaire, ce critique des critiques, cet homme d'un goût parfait, qui était en même temps, en fait de religion, le plus sceptique des hommes, avait toujours sur son pupitre *le Petit Carême* ; il le lisait et le relisait sans cesse. Ce fait seul parle plus haut pour la gloire de Massillon que tous les éloges.

Masson (François), statuaire, naquit en 1745, à la Vieille Lyre, en Normandie. Un bénédictin lui enseigna les premiers éléments du dessin, et il entra ensuite à Pont-Audemer, chez un sculpteur nommé Cousin, élève de N. Coustou. Il y fit des progrès rapides, et commença à se faire remarquer par deux portraits en médaillon du maréchal de Broglie et de son frère, l'évêque de Noyon. Il vint ensuite à Paris suivre les leçons de G. Coustou, et fut chargé par l'évêque de Noyon d'exécuter, sur la place de l'Évêché, une fontaine ornée de quatre cariatides et de trois figures. Le prélat, content de cet ouvrage, qui est cependant d'assez mauvais goût, envoya Masson à Rome, et, à son retour en France, le maréchal de Broglie le chargea de la décoration du palais du Gouvernement qui s'élevait à Metz. Cette décoration consistait en un bas-relief de 42 pieds de long, en figures colossales et en trophées d'une forte dimension. La révolution ayant

enlevé à Masson ses grands travaux, il se livra au genre du portrait, et exécuta, soit en marbre, soit en plâtre, les bustes des personnages les plus marquants de l'Assemblée constituante. Il y donna des preuves d'un talent supérieur. En 1792, il exposa au concours deux figures représentant, l'une le *Sommeil*, l'autre *Hector attaché au char d'Achille*, et exécuta le groupe allégorique du *Dévouement à la patrie*, que l'on a longtemps admiré sous le péristyle du Panthéon. En 1797, il obtint la direction de toutes les sculptures des Tuileries, et se chargea, sur la demande du Conseil des Anciens, d'un monument à la gloire de *J. J. Rousseau*. Il fit depuis la statue de *Périclès*, celle de *Cicéron*, celle du général *Caffarelli*, les bustes des généraux *Kléber* et *Lannes*, et le tombeau que le corps du génie a consacré à *Vauban*, dans l'église des Invalides. Il mourut le 14 décembre 1807.

Masson (Jean), ministre protestant et savant distingué, né en France vers 1680 d'une famille protestante, fut conduit en Angleterre à la révocation de l'édit de Nantes, et y mourut vers 1750. On a de lui : *Jani templum reseratum, seu tractatus chronologico-historicus*, etc., Amsterdam, 1700, in-8°; *Lettres critiques* sur le nombre des descendants de Jacob qui passèrent de Chanaan en Égypte, Utrecht, 1705, in-8°; *Notes sur les inscriptions recueillies par Gruter*, dans l'édition de Grævius, Amsterdam, 1707, 4 vol. in-fol. On lui doit encore des *Vies d'Horace, d'Ovide, de Pline, et d'Aristide*.

Masson (Jean-Papire), historien, né en 1544 à Saint-Germain-Laval, bourg du Forez, mort à Paris en 1611, substitut de procureur général, jouit de son temps d'une assez grande réputation; mais ses ouvrages sont aujourd'hui à peu près oubliés; voici les titres des principaux : *Annalium libri IV, quibus res gestæ Francorum explicantur*, Paris, 1577-1598, in-4°; *Libri VI de episcopis urbis*, ibid., 1586, in-4°; *Notitia episcopatuum Galliæ quæ Francia est*, ibid., 1606-1610, in-8°; *Historia calamitatum Galliæ, etc., a Constantino Cæsare usque ad Majorianum*, insérée dans le tome Ier des *Francor. Scriptor.* de Duchesne; *Descriptio fluminum Galliæ*, Paris, 1618-1678, in-12; 1685, in-8°; *Elogia ducum Sabaudiæ*, ibid., 1619, in-8°; *Elogia*, ibid., 1638, 2 vol. in-8°. On lui doit encore des éditions des *lettres* de Gerbert et des *œuvres* de Loup et d'Agobard.

Jean Masson, frère du précédent, mort à Paris en 1630, dans un âge avancé, avec le titre d'aumônier du roi, avait été successivement chanoine, puis archidiacre de Bayeux, et enfin référendaire de la chancellerie. Il publia quelques-uns des ouvrages que son frère avait laissés en manuscrit. On connaît en outre de lui : *Descript. domus quæ Conflans appellatur*, Paris, 1609, in-4°; *Histoire mémorable de Jeanne d'Arc; Vie de Jean, comte d'Angoulême; Vie de saint Exupère*, patron de Bayeux.

Matha (saint Jean de), né en 1169 à Faucon en Provence, reçut à Paris l'ordre de la prêtrise, et bientôt conçut, avec *Félix de Valois*, le plan d'une association destinée au rachat des prisonniers. Cet institut fut approuvé et placé, en 1198, sous l'invocation de la *sainte Trinité*, par Innocent III, qui en fit dresser les statuts par l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Victor. Il fut établi d'abord en France par la protection de Philippe-Auguste. Un seigneur de Châtillon, Gaucher III, ayant abandonné à ses fondateurs un lieu nommé Cerfroid (dans la Brie), ceux-ci y bâtirent un monastère où se réunirent leurs disciples, et dont ils firent le chef-lieu de l'association. Jean de Matha, après avoir fait différents voyages à Tunis, et en avoir ramené un grand nombre de captifs, mourut à Rome le 21 décembre 1213.

Mathes (combat des). — Le 1er juin 1815, le général Travot, envoyé dans les départements de l'Ouest pour y combattre les nouvelles tentatives des Vendéens, apprit qu'une corvette anglaise venait de débarquer sur les côtes de la Rochelle des armes et des munitions qui leur étaient destinées, et que leurs chefs les avaient divisées en deux convois, qui s'avançaient par les routes de Saint-Hilaire de Rié et de Saint-Jean de Monts. Il quitta aussitôt la Roche-sur-Yon, où il se trou-

vait, et, marchant lui-même sur Saint-Hilaire, il dirigea le général Estève sur Saint-Jean. Le 4, au point du jour, Estève atteignit, au delà de ce village, le pont des Mathes, sur la rivière de Vie. Les Vendéens, qui en étaient peu éloignés, reçurent l'ordre de l'attaquer sur-le-champ; mais il les prévint, et, après quelques tirailleries derrière des haies ou dans des fossés, la troupe de ligne perça leur centre et les mit en déroute. Le marquis de la Rochejacquelin, qui se trouvait parmi eux, voulut les rallier, mais tomba atteint d'une balle dans la poitrine. Estève allait tirer grand parti de cet avantage, et s'emparer du convoi qui accompagnait la colonne vendéenne, quand un détachement ennemi, envoyé au commencement du combat pour tourner le pont, parut sur ses derrières. Il jugea alors indispensable de rétrograder sur Saint-Hilaire, emmenant toutefois deux voitures avec lui. Sa perte s'élevait à une quarantaine d'hommes; celle des Vendéens était beaucoup plus forte.

MATHIEU DE VENDÔME, abbé de Saint-Denis en 1259, fut régent du royaume pendant la deuxième croisade de saint Louis, devint le principal ministre de Philippe le Hardi, et mourut en 1286.

MATHURINS. Voyez TRINITAIRES.

MATIGNON, ou GOYON-MATIGNON, nom d'une ancienne famille bretonne qui a produit plusieurs personnages distingués. *Étienne* GOYON est le premier dont il soit fait mention d'une manière certaine. Il était seigneur de la Roche-Guyon et de Plevenon. Il épousa, en 1170, Lucie de *Matignon*.

Bertrand GOYON II, sire de Matignon et de la Roche-Guyon, porta à la bataille de Cocherel, en 1364, la bannière de du Guesclin, qu'il suivit aussi en Espagne. Il fut un des signataires du traité de Guérande, conclu, en 1380, entre Charles VI et Jean le Vaillant, duc de Bretagne.

Jean GOYON prit part à la ligue formée, en 1420, par les seigneurs bretons contre Olivier, comte de Penthièvre. Il mourut en 1456. Son second fils, *Alain* GOYON, grand écuyer de Louis XI, défendit les frontières de Normandie contre les ducs de Berry et de Bretagne, et fut nommé par Charles VIII conseiller d'État et chambellan. Il mourut en 1490.

Bertrand GOYON IV, fils aîné de Jean Goyon, fut chambellan de Charles VII et Louis XI lui conserva cette charge. Il mourut en 1480.

Jacques II, sire de Matignon et de Lesparre, prince de Mortagne, comte de Thorigny, de Gacé et de Selles, fut nommé lieutenant général de la basse Normandie par Catherine de Médicis; fit preuve d'une tolérance remarquable envers les protestants; contribua à la prise de Blois, de Tours et de Poitiers, en 1562; se signala, en 1569, aux combats de Jarnac, de la Roche-Abeille et de Moncontour; pacifia la Normandie soulevée contre la régente, et fut nommé, en 1579, maréchal de France. Le roi de Navarre fut battu par lui dans le Quercy, en 1588; mais, après la mort de Henri III, il fut un des premiers à reconnaître Henri IV. Il mourut au château de Lesparre, en 1597.

« Il est mort, dit Brantôme, le plus riche gentilhomme de France; car de dix mille livres de rente qu'il avait quand il alla en Guienne, il en acquit cent mille en douze ans de temps qu'il en a été gouverneur. »

Charles-Auguste de MATIGNON, comte de Gacé, sixième fils du précédent, se distingua en Hollande, à Candie, au siége de Luxembourg; fut nommé, en 1639, lieutenant général, et chargé de deux expéditions en Irlande (1689 et 1703). Ces expéditions, qui ne réussirent pas, lui valurent cependant le bâton de maréchal. Il mourut à Paris en 1729, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Jacques-François-Léonor de MATIGNON, comte de Thorigny, issu de François de Matignon, fut, en 1715, la souche de la nouvelle maison de Monaco, par son mariage avec Louise-Hippolyte Grimaldi, duchesse de Valentinois, fille d'Antoine, prince de Monaco.

MAUBEUGE, ville forte du Hainaut, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Nord. 4,800 habitants. Cette ville fut prise par Louis XIV, qui chargea Vauban d'en réparer les fortifications.

Au moment où les Prussiens envahis-

saient la Champagne, 4,000 hommes de troupes impériales se présentèrent, le 11 septembre 1792, aux avant-postes français chargés de surveiller et de défendre les approches de Maubeuge. Le général Lauoue, venu au secours de la garnison, fut obligé de se retirer, et l'ennemi se borna à piller un faubourg. Il ne fit d'ailleurs aucune tentative sur la ville, qui n'était défendue que par un seul bataillon.

Le 29 septembre 1794, les Autrichiens, après avoir passé la Sambre sur six colonnes, se présentèrent de nouveau devant Maubeuge. Les Français firent en vain la plus vigoureuse résistance; ils ne purent empêcher l'ennemi de cerner la place et le camp retranché qu'on y avait établi. Mais les opérations ultérieures de la campagne dépendant de la conservation de la ville, le comité de salut public dut songer aux moyens de pourvoir à sa sûreté, et il ordonna au général Jourdan de livrer bataille à l'ennemi. La victoire de Wattignies sauva en effet Maubeuge, qui fut debloquée le 15 octobre.

Maucroix (François de), littérateur, né à Noyon en 1619, suivit d'abord la carrière du barreau; puis se livra tout entier au commerce des lettres, et obtint, par la protection de quelques personnages importants, un canonicat à Reims et un autre bénéfice, qui lui assurèrent une fortune honnête et indépendante. Il mourut à Reims, en 1708. Sa célébrité est moins fondée sur ses ouvrages que sur ses liaisons avec les grands hommes de son siècle, et surtout avec la Fontaine. On a de lui : *Traduction des homélies de saint Chrysostome au peuple d'Antioche*, Paris, 1671-1689, in-8°; *Histoire du schisme d'Angleterre*, traduit de Saunders, ibid., 1675, 2 vol. in-12; *De la mort des persécuteurs de l'Église*, traduit de Lactance, Paris, 1679, in-12; Lyon, 1699; *Ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroix et de la Fontaine*, Paris, 1685, 2 vol. in-12 : le second volume seul est de Maucroix; *OEuvres posthumes de F. de Maucroix*, Paris, 1710, in-12.

Mauguin (François), né à Dijon, le 28 février 1785, ne débuta au barreau qu'en 1813; mais il s'y plaça tout d'abord aux premiers rangs. Pendant la restauration, et tant que le lui permit sa santé, il plaida dans les causes politiques qui fixèrent le plus l'attention publique. Nous ne citerons pas ici toutes celles qu'il défendit, depuis la cause de Labédoyère (1814) jusqu'à celle de M. Mignet (1825). Nous dirons seulement qu'il occupa pendant cette période un rang très-distingué parmi les défenseurs des libertés publiques, et qu'en 1827 il fut envoyé à la chambre par les électeurs des départements de la Côte-d'Or et des Deux-Sèvres. Il prit une part très-active à la révolution de juillet; puis, indigné de voir le gouvernement issu de cette révolution subir les lois de l'étranger, il se rangea dans la nouvelle opposition, et fit à Casimir Périer cette longue et terrible guerre de tribune qui ne se termina que par la mort de cet homme d'État. Depuis lors, M. Mauguin a toujours combattu dans les rangs de l'opposition, mais d'une manière un peu capricieuse. On a prétendu (et que ne prétend-on pas dans les temps de passions politiques ?); on a prétendu que le silence de M. Mauguin dans certaines occasions ne devait point être attribué à une extinction de voix; que sa position de délégué des colonies, que d'autres motifs encore l'avaient empêché d'exprimer librement sa pensée. Nous aimons mieux croire que la conduite de ce brillant orateur tient à ses fantaisies d'artiste, qui ne s'arrêtent que sur les objets qui lui plaisent, pour les analyser à loisir. M. Mauguin est un des orateurs les plus spirituels de la chambre, et cette qualité même doit l'empêcher souvent de chercher à convertir une majorité qui a son parti pris à l'avance. Il se contente de combattre en tirailleur; souvent il se trouve à l'avant-garde et dans les postes les plus dangereux; mais souvent aussi il reste simple spectateur de la lutte sans y prendre part, se reposant sur ses armes bien fourbies. Mais il ne faut pas exiger d'un homme ce qu'il ne peut donner. M. Mauguin a payé son tribut à la cause de la liberté, et quelquefois à la cause de la morale publique, comme dans l'affaire Gisquet. Espérons que si les temps devenaient plus mauvais, on le verrait encore sur la brèche. Quoi qu'il en soit, si sa car-

Digitized by Google

rière devait se terminer au point où il est maintenant arrêté, la France lui devrait encore de la reconnaissance pour les services signalés qu'il lui a rendus.

MAULNE (camp et combat de). — Le maréchal Luckner, commandant l'armée du Nord, ayant été forcé, en 1792, d'évacuer Menin et Courtray, réunit une partie de ses forces au camp de Famars, sous Valenciennes, et plaça 8 à 10,000 hommes dans le camp de Maulde, sur le chemin qui conduit de Condé à Tournay : le commandement de ces troupes fut confié à Dumouriez, qui venait de quitter le ministère des relations extérieures. Devant le camp de Maulde se trouvait celui de Bavay, qui était occupé par un corps autrichien fort de 15,000 combattants, commandé par le duc de Saxe-Teschen. L'ennemi s'étant emparé d'Orchies, les Français marchèrent à lui et reprirent cette ville; puis Dumouriez profita de ce mouvement pour renforcer son camp d'une partie des garnisons voisines, et ce secours le mit en mesure de repousser avec succès les attaques journalières des Autrichiens. Le camp de Maulde devint bientôt le centre d'un corps d'armée qui rendit d'importants services lors de l'invasion de la Champagne par les Prussiens; plusieurs combats, tous à l'avantage des Français, furent livrés dans ses environs. Cependant, par une faute inconcevable et que l'on ne saurait expliquer, cette position fut tout à coup évacuée dans la nuit du 6 septembre 1792; et l'ennemi, profitant de cette manœuvre, s'établit le 8 à Saint-Amand, où il trouva d'amples magasins et beaucoup de fourrages.

MAULE, ancienne baronnie du Mantois, érigée en marquisat, en 1667, en faveur de François de Harlay. Elle est comprise aujourd'hui dans le département de Seine-et-Oise.

MAULEVRIER, ancienne seigneurie de Normandie, érigée en comté en 1671. Elle est aujourd'hui comprise dans le département de la Seine-Inférieure.

MAUPAS, ancienne seigneurie du Berry, érigée en marquisat en 1725.

MAUPAS (Charles Cauchon de), naquit à Reims en 1566. Il embrassa de bonne heure la carrière des armes, et se distingua particulièrement au siége d'Amiens, en 1598. Nommé conseiller d'État par Henri IV, il fut envoyé trois fois en ambassade auprès de Jacques Ier, et rendit dans ce poste des services importants à son pays. Il fut nommé chef du conseil de Lorraine par le duc de Vandemont, et mourut en 1629. Il a laissé quelques poésies imprimées à Reims en 1638.

MAUPEOU (René-Charles de), naquit à Paris en 1688, devint, en 1710, conseiller au parlement de cette ville; épousa, deux ans après, une petite-fille de Lamoignon de Basseville; devint, en 1717, président à mortier, et fut nommé, en 1743, premier président, titre dont il se démit, en 1757, pour devenir, en 1763, garde des sceaux et vice-chancelier de France; son prédécesseur, Guillaume de Lamoignon (voy. ce mot) conservant le titre de chancelier. Enfin, celui-ci donna, en 1768, sa démission, et Maupeou, devenu chancelier, céda le lendemain sa place à son fils. Il mourut en 1775. Engagé dans les querelles qui s'élevèrent entre le parlement et le clergé de Paris, Maupeou ne montra ni la fermeté qui convenait à son caractère, ni les lumières exigées par sa position.

René-Nicolas-Charles-Augustin de MAUPEOU, né à Paris en 1714, succéda à son père, en 1768, dans les fonctions de chancelier du royaume. Pour mettre fin aux désordres qui agitaient l'État, il crut devoir frapper un grand coup. Le parlement de Paris fut exilé; celui de Rouen eut le même sort. Le conseil du roi remplaça les magistrats, et prit le nom de parlement. Cette mesure, considérée comme une violence, souleva l'opinion publique. Les avocats refusèrent de plaider. Le trouble était dans l'État, l'irritation dans tous les esprits. Cependant le chancelier tint bon, et sa persistance parut sur le point d'être couronnée du succès. Les plaintes s'apaisèrent peu à peu, la justice reprit son cours, et le nouveau parlement obtint un moment de crédit. Mais les divisions qui éclatèrent entre le chancelier d'un côté, le duc d'Aiguillon, et une partie de la cour, de l'autre, vinrent ranimer les anciens trou-

bles. Le parti qui tenait pour les anciens parlements reprit de la consistance. La guerre recommença ; d'innombrables pamphlets furent lancés de part et d'autre. Le procès de Beaumarchais contre le conseiller Goezman vint au milieu de ces circonstances, et acheva de rendre méprisable le parlement Maupeou. Enfin, à l'avénement de Louis XVI, les anciens parlements furent rappelés (1774), et Maupeou, disgracié, fut exilé dans ses terres (voy. PARLEMENT). Il mourut au Thuit, près les Andelys, le 29 juillet 1792. Quelque temps avant sa mort, il avait fait à l'État un don patriotique de 800,000 fr.

MAUPERTUIS (Pierre-Louis Moreau de), géomètre et astronome, né à St-Malo en 1698, embrassa d'abord l'état militaire. Mais à peine eut-il obtenu une compagnie de cavalerie, qu'il abandonna la profession des armes pour se livrer entièrement aux mathématiques. Il fut reçu en 1723 membre de l'Académie des sciences, et, quelques années plus tard, membre de la Société royale de Londres. A ces titres, il ne tarda pas à en joindre un autre, celui d'ami des frères Bernouilli, qu'il connut à Bâle. La réputation qu'il s'était acquise le fit placer, en 1736, à la tête des académiciens envoyés dans le Nord par le gouvernement, pour déterminer la figure de la terre, entreprise au succès de laquelle Maupertuis dut en partie son illustration.

En 1740, le roi de Prusse lui offrit la présidence et la direction de l'académie de Berlin; il accepta, et non content de ses travaux académiques, il voulut encore servir ce prince de son épée. Il assista à la bataille de Mollwitz, et y fut fait prisonnier. Rendu bientôt après à la liberté, il retourna en Prusse, où Frédéric ne cessa de le combler de faveurs. Son caractère jaloux lui attira cependant des désagréments : il s'engagea dans une polémique scientifique avec le docteur Kœnig, ami de Voltaire, qui, dans cette circonstance, abandonna Maupertuis, et lui fit une guerre dangereuse en l'attaquant par le ridicule. Cependant Maupertuis resta le favori du roi de Prusse, et n'en fut pas plus heureux. Après avoir fait un voyage en France, pour rétablir sa santé délabrée, il alla mourir à Bâle dans les bras des Bernouilli. On a recueilli ses *Œuvres*, Lyon, 1756, 4 vol. in-8°.

MAUREGARD, ancienne seigneurie du Beauvaisis, érigée en marquisat, en 1651, en faveur de Jacques Amelot.

MAUREPAS, ancien comté du Mantois, compris aujourd'hui dans le département de Seine-et-Oise.

MAUREPAS, voy. PHÉLIPPEAUX.

MAURIAC, petite ville d'Auvergne, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département du Cantal. Population : 3,400 habitants.

Cette ville doit son origine, suivant une vieille tradition, à sainte Théodechilde, fille de Clovis, qui, ayant suivi son frère Thierry en Auvergne, s'y fixa, y fit bâtir l'église de Notre-Dame des Miracles, et fonda un monastère qu'elle dota de biens confisqués sur un seigneur du pays nommé Bajolus, qui avait opposé de la résistance aux Francs.

Les Anglais, commandés par Robert Knolle, s'emparèrent en 1354 de Mauriac, qui fut encore prise et pillée par les protestants en 1574.

MAURON, petite ville de Bretagne, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Morbihan.

Il se donna sous ses murs, en 1352, un combat sanglant où le maréchal d'Offemont, qui soutenait la cause de Charles de Blois, fut tué par Tanneguy du Châtel.

MAURY (Jean-Siffrein), naquit, en 1746, à Vauréas (comtat Venaissin); il vint de bonne heure à Paris, et s'y fit connaître par un *Éloge de Fénelon*, qui obtint, en 1771, l'accessit à l'Académie française. Désigné, en 1772, pour prononcer, devant la même compagnie, le panégyrique de saint Louis, il fut chargé, trois ans après, de faire celui de saint Augustin devant l'assemblée du clergé.

Ses succès oratoires le firent ensuite nommer prédicateur du roi, et lui valurent, en 1786, le riche prieuré de Lions. Élu député du clergé de Péronne aux états généraux de 1789, il s'y fit tout d'abord remarquer par son opposition à la réunion des ordres; puis, effrayé de la marche que prenaient les affaires, il voulut émigrer; mais il fut reconnu à Péronne, et forcé de revenir

siéger à l'Assemblée constituante. C'est de cette époque surtout que date sa renommée; placé bientôt, avec Cazalès, à la tête du parti royaliste, il lutta souvent avec succès contre Mirabeau et les orateurs les plus habiles du côté gauche.

Après la session, il se hâta de quitter la France, et fut chargé par Pie VI de différentes négociations près de divers cercles d'Allemagne. Il se rendit ensuite à Rome, fut créé archevêque de Nicée *in partibus*, et nommé nonce apostolique à la diète qui se tenait à Francfort pour l'élection de l'empereur François II. Cette mission remplie, il fut promu au cardinalat, et mis en possession des siéges unis de Montefiascone et Corneto. Mais l'arrivée des Français en Italie le força bientôt après de se retirer, et il ne reparut que pour l'élection d'un nouveau pontife. Lorsque le sacré collége crut devoir, dans l'intérêt de l'Église, entrer en accommodement avec le chef du gouvernement français, le cardinal Maury, sur l'invitation du souverain pontife, écrivit à Napoléon une lettre dans laquelle il lui adressait des félicitations sur son avénement au pouvoir. Il vint à Paris au mois de mai 1806, reçut le traitement de cardinal français, et fut nommé premier aumônier de Jérôme Bonaparte. A la fin de 1809, lors de la rupture avec le saint-siége, il fut nommé membre d'une commission chargée d'aviser au moyen de régler les affaires ecclésiastiques, et obtint, en 1810, l'archevêché de Paris, dont il prit immédiatement l'administration; et cette conduite lui attira de la part du souverain pontife un bref de réprimandes. Entraîné, en 1814, dans la chute de l'empire, et accusé d'avoir administré le diocèse de Paris sans avoir reçu la consécration pontificale, il allégua que le bref de réprimandes que le pape lui avait adressé ne lui était jamais parvenu; mais Pie VII ne se contenta pas de cette justification, il le manda à Rome; et, sans lui permettre de se justifier, le fit enfermer au château Saint-Ange, où il subit une captivité d'une année. Il mourut en 1817.

L'abbé Maury avait été reçu à l'Académie française avant la révolution, en remplacement de Lefranc de Pompignan. Il succéda à Target, comme membre de l'Institut, en 1807; ses différents ouvrages ont été réimprimés collectivement, pour la plupart, sous le titre suivant : *Œuvres choisies du cardinal Maury, contenant son Essai sur l'éloquence de la chaire, ses éloges, ses panégyriques*, etc., Paris, 1827, 5 vol. in-8°.

MAUVAIS GARÇONS. On désignait autrefois par le mot *garçons* les serviteurs et valets qui, à l'armée, marchaient à la suite des hommes d'armes, des chevaliers et des chefs de corps, pour leur rendre les services qu'exigeaient les circonstances. Ces garçons, que l'on appela plus tard des *goujats*, formaient des bandes de pillards, d'assassins, dont la présence et les actes criminels désolaient les campagnes et ruinaient les habitants; alors on leur donnait le nom de *mauvais garçons*.

Quand venait la paix, la plus grande partie de ces valets étaient licenciés, et au lieu de retourner aux lieux d'où ils étaient partis, ils se dispersaient par troupes dans les provinces, et y commettaient de tels désordres, qu'ils entravaient la circulation des grandes routes, et tenaient les populations dans la terreur et l'asservissement. On lit dans la vie de saint Théodard, archevêque de Narbonne, que ce prélat fut contraint de renoncer à un voyage qu'il avait résolu, par suite de la crainte que lui inspiraient les mauvais garçons dont le territoire de son diocèse était infesté.

Dans tous les temps, la France fut parcourue et ravagée par des bandes de mauvais garçons, mais à aucune époque, ces bandes ne furent plus nombreuses et plus redoutables que vers le milieu du seizième siècle. Comme toutes les hordes de bandits qui surgissaient à la suite des guerres longues et désastreuses, celles-ci étaient un ramas impur de gueux, de mendiants, de coupeurs de bourses, de clercs et d'écoliers débauchés, de Bohémiens et de soldats déserteurs, qui trouvaient des repaires dans les cours dites *des miracles*, dont plusieurs existaient alors à Paris, et dans des rues écartées et infectes qui, de leur nom, s'appelaient, comme elles

s'appellent encore aujourd'hui, rues des *mauvais garçons*. Pendant la nuit, ils se répandaient dans la ville, forçant les boutiques, volant, assassinant et jetant dans la Seine les bourgeois attardés.

Cependant la police, malgré le peu de moyens qu'elle avait à sa disposition, se mit à leur poursuite, et leur fit une guerre assez vive pour les forcer à quitter Paris, au moins pendant le jour. Ils se retirèrent alors à la campagne, et, sous le commandement d'*Esclaireau*, de *Jean Charrot*, clerc de Février, procureur au parlement; de *Jean Lubbe*, tailleur de pierres; de *Guillaume Ogier* et de *Jean de Metz*, ils établirent leur quartier général dans un village voisin du Bourget, et non loin d'un bois qui pouvait leur servir de retraite au besoin.

Là, ils vivaient comme des gens de guerre, toujours prêts à attaquer ou à se défendre avec l'arquebuse, la dague et le coutelas, au cri de *vive Bourgogne! A sac! à sac!* et la terreur qu'ils inspiraient était si grande, que les archers, dans la crainte de tomber sous leurs coups, les avertissaient secrètement toutes les fois qu'ils avaient ordre de marcher contre eux, de sorte qu'il était impossible de les surprendre.

Enfin, au mois de mai 1525, on donna une nouvelle organisation au guet de Paris; on recommanda aux habitants de placer des lanternes allumées devant leurs maisons, et on établit un lieutenant criminel de robe courte pour juger sommairement et faire exécuter de suite les bandits pris en flagrant délit. Mais ces préparatifs effrayèrent si peu les mauvais garçons, que, le 7 juin suivant, une de leurs bandes, conduite par leurs chefs principaux, pénétra de nuit dans Paris, et mit au pillage des bateaux de sel amarrés près du quai des Célestins. Le prévôt des marchands mena le guet contre eux; ils se défendirent à coups d'arquebuse, repoussèrent les assaillants jusqu'au port Saint-Landry, et faillirent tuer le prévôt lui-même. Le 14, ils revinrent au cri de *vive Bourgogne!* et donnèrent une nouvelle alarme à la ville. Alors un capitaine, Louis de Harlay, seigneur de Beaumont, reçut l'ordre de rassembler les deux guets de Paris et de tomber vigoureusement sur eux. Cet officier ne trouva rien la première nuit, mais la suivante il rencontra l'ennemi, et l'affaire s'engagea; il eut de son côté 25 ou 30 blessés et 4 morts, tandis que du côté des mauvais garçons, Guillaume Ogier fut tué, Barbiton, Jean Charrot, Jean Lubbe, pris avec deux autres, et pendus au gibet de Montfaucon.

Si cette correction effraya les mauvais garçons, ce ne fut pas pour longtemps, car en 1541, Paris et les environs étaient plus que jamais ravagés; et, huit ans après, la route d'Orléans étant infestée par des bandits qui trouvaient un refuge dans les profondes carrieres des faubourgs de Notre-Dame des Champs et de Saint-Jacques, le parlement ordonna aux habitants de ces faubourgs d'établir un guet; puis, ce moyen ne suffisant pas, il fit en 1563, sur de nouvelles plaintes, clore les carrières pendant les nuits et les jours de fêtes.

On vit pourtant, à mesure que la police devint plus active, plus intelligente, et eut à sa disposition des moyens plus nombreux, le nombre des mauvais garçons diminuer graduellement. Au dix-septième siècle, ils furent remplacés par les princes du sang royal et les jeunes seigneurs de la cour, qui se donnaient le passe-temps de prendre les maisons d'escalade ou de vive force, pour y mettre tout au pillage; de s'embusquer sur le Pont-Neuf, d'y attendre les passants, de les dépouiller de leurs manteaux, enfin d'attaquer, l'épée à la main, le guet qui venait pour défendre les victimes de cet amusement sauvage. Ils eurent pour successeurs immédiats les troupes de Cartouche et de Mandrin. Mais rien ne donne une idée plus exacte des excès auxquels se portaient les mauvais garçons, que ceux dont, pendant le cours de la révolution, se rendirent coupables les *chauffeurs*. (Voyez ce mot.)

Maximum (loi du). Le 18 avril 1793, le président du département de Paris présenta à la Convention une pétition qui demandait : 1° la fixation d'un maximum du prix du blé dans toute la république; 2° l'anéantissement du commerce des grains; 3° la suppression de

tout intermédiaire entre le cultivateur et le consommateur ; 4° un recensement général du blé après chaque récolte. Le département de Paris avait été porté à faire cette demande par la misère extrême où se trouvait le peuple de Paris, la dépréciation des assignats, et le haut prix des denrées les plus nécessaires ; position critique qui était le résultat de la méfiance inspirée par le nouveau système, et qu'augmentaient et entretenaient les émissaires de l'étranger et les partisans de l'ancien régime.

La discussion sur le maximum commença le 30 avril à la Convention ; Ducos prononça dans cette assemblée un fort beau discours, dans lequel il combattait la mesure proposée et se prononçait pour la liberté absolue du commerce. La discussion, interrompue quelque temps à cause des dissidences nées au sein de la Convention, fut reprise dans les premiers jours de mai, et aboutit à un décret qui ordonnait : 1° un recensement général des grains ; 2° l'anéantissement du commerce des blés en gros ; 3° l'établissement d'un maximum fixé dans chaque département d'après les dernières mercuriales des districts et devant décroître du 1er juin au 1er septembre.

Ces mesures devaient être nécessairement vexatoires dans leur exécution et, ne s'appliquant d'ailleurs qu'à une seule denrée, n'atteignaient nullement le but qu'on s'était proposé.

Après la chute des Girondins, la discussion du maximum occupa de nouveau la Convention. Un décret du 3 septembre 1793 établit pour les grains un maximum uniforme dans toute la république et en prohiba le commerce. Le 29 septembre, un autre décret soumit au maximum les objets suivants, qui furent considérés comme étant de première nécessité : la viande fraîche, la viande salée et le lard, le beurre, l'huile douce, le bétail, le poisson salé, le vin, l'eau-de-vie, le vinaigre, le cidre, la bière, le bois à brûler, le charbon de bois, le charbon de terre, la chandelle, l'huile à brûler, le sel, la soude, le savon, la potasse, le sucre, le miel, le papier blanc, les cuirs, les fers, la fonte, le plomb, l'acier, le cuivre, le chanvre, le lin, les laines, les étoffes de toiles, les matières premières qui servent aux fabriques, les sabots, les souliers, les colza et rabette, le tabac.

Le maximum, ou plus haut prix, fut jusqu'au mois de septembre 1794, celui que chacune de ces denrées avait en 1790, et le tiers en sus, déduction faite des droits du fisc. Par le même décret, tous ceux qui achèteraient ou vendraient au delà du maximum devaient être frappés d'une amende et leur nom inscrit sur la liste des suspects. Quant aux salaires, ils étaient fixés aux taux de 1790, avec addition de moitié en sus.

Le 22 février 1794, un nouveau décret régla l'exécution de celui du 29 septembre, et fixa le prix de transport du lieu de fabrique, lequel devait être ajouté au maximum, ainsi que les bénéfices du marchand en gros et du marchand en détail.

Les lois sur le maximum ont été sévèrement jugées : on a dit qu'elles attaquaient la liberté du commerce et entravaient l'industrie. Il est très-vrai que dans un temps de calme et de prospérité elles eussent été une monstruosité, mais, à l'époque où elles furent rendues, elles étaient nécessaires et pouvaient seules sauver de la misère le peuple qui souffrait. En donnant aux denrées et aux assignats une valeur fixe on parvint à établir les échanges et à pourvoir à la subsistance des masses.

La réaction thermidorienne abolit les lois du maximum ; mais comme elle ne pouvait aviser aux difficultés du moment, la banqueroute s'ensuivit, et alors on reconnut la supériorité du système financier du comité de salut public.

Mayence (siéges de). Les Français étaient maîtres de Mayence en 1689, et le marquis d'Uxelles, l'un des officiers généraux les plus distingués de cette époque, avait été chargé de la défendre contre le prince Charles de Lorraine. Il lui tua plus de 5,000 hommes dans 21 sorties ; puis, n'ayant pu, parce qu'il manquait de munitions, l'empêcher de se loger dans les deux angles du chemin couvert, il signa, après 49 jours de tranchée ouverte, une capitulation d'autant plus honorable, qu'il était par-

venu à cacher à son adversaire la faiblesse de ses moyens de défense. Le prince Charles fit son entrée dans la place le 8 septembre 1689, et d'Uxelles revint à Versailles, où Louis XIV, le voyant honteux de la capitulation qu'il avait été forcé de signer, s'approcha de lui, et lui adressa ces consolantes paroles : « *Marquis, vous avez défendu la place en homme de cœur, « et vous avez capitulé en homme d'esprit.* »

— Le 20 octobre 1792, après plusieurs reconnaissances préparatoires, l'armée de Custine, forte de 24,000 hommes, vint opérer l'investissement de la ville de Mayence, où le général avait eu soin de se ménager des intelligences. Les préliminaires du siége achevés, Custine envoya Houchard sommer le gouverneur de se rendre. Deux conseils de guerre suffirent pour décider cette grave question, et le 21, l'armée française fit son entrée dans la place.

Cette ville, située sur le Rhin, n'avait aucune défense du côté de l'Allemagne ; le général français dut s'occuper immédiatement de fortifier cette partie de la place, qui, après plusieurs mois d'un travail actif et difficile, fut mise à l'abri d'une attaque : 22,000 hommes de garnison et des munitions abondantes semblaient promettre une résistance opiniâtre. Deux commissaires de la Convention, Merlin et Rewbell, s'y renfermèrent ; le général Aubert du Bayet fut chargé d'en diriger la défense ; enfin on n'avait négligé aucune des mesures nécessaires pour assurer la conservation de la place.

Toutes les dispositions étaient prises lorsque, le 5 avril 1793, le feld-maréchal Kalkreuth vint en former l'investissement ; mais le siége ne commença que trois mois après. Il fut fait par l'armée combinée, commandée en personne par le roi de Prusse. Les troupes qui formaient l'investissement de la rive droite du Rhin s'emparèrent du cours de ce fleuve en occupant les îles situées au confluent du Mein, et celles du village de Veissenau. La circonvallation s'étendait sur les deux rives, depuis le village de Budenheim, sur le Rhin, jusqu'à celui de Laubenheim, au-dessus de Mayence, et couvrait ainsi toutes les hauteurs qui dominent la place. De nombreux combats eurent lieu entre les assiégés et les assiégeants, et plus d'une fois la fortune sembla sourire aux héroïques efforts des premiers. La tranchée ne fut ouverte que deux mois après l'investissement. Le front d'attaque embrassa tout le côté de la place où est située la citadelle, depuis le fort du Rhin jusqu'aux ouvrages avancés du fort Saint-Philippe. Les deux armées s'opposèrent longtemps toutes les ressources de l'art. Les travaux des assiégeants furent tenus éloignés des ouvrages de défense, et dans les derniers jours du siége, l'ennemi n'avait pu encore se rendre maître que d'un ouvrage avancé. Cependant la disette se faisait sentir depuis longtemps dans la ville. Beauharnais, qui commandait l'armée du Rhin, avait perdu par ses lenteurs l'occasion de secourir la place ; la garnison fut enfin forcée de signer une capitulation, et d'abandonner la ville aux Prussiens, le 23 juillet, après plus de trois mois d'une héroïque défense. Elle en sortit avec les honneurs de la guerre, et sous la seule condition de ne pas servir pendant un an contre les puissances alliées. Elle fut envoyée dans la Vendée, où elle se distingua par sa bravoure et rendit d'importants services.

— Après les succès des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, Mayence redevint le sujet d'attaques continuelles et opiniâtres. Kléber en forma le siége au printemps de 1795, et plusieurs combats sanglants et sans résultat furent livrés sous ses murs. Le 29 octobre, les lignes françaises ayant été attaquées et enlevées par les Autrichiens, le camp fut immédiatement levé.

— Les armées combinées du Rhin et de Sambre-et-Meuse furent chargées en 1796 d'entreprendre le siége de Mayence ; mais les tergiversations, ou plutôt les intrigues de Pichegru, paralysèrent toutes les opérations de la campagne, et firent échouer cette nouvelle entreprise.

— Depuis longtemps le siége de cette place avait été converti en blocus, sous le commandement du général Hatry, lorsque le traité de Campo-Formio en

ouvrit les portes au général républicain, qui y fit son entrée le 30 décembre 1797. La France la conserva jusqu'au traité de Paris de 1814, qui la donna au prince de Hesse avec une partie de l'ancien département du Mont-Tonnerre.

MAYENNE (*Meduana*), ancienne capitale du bas Maine, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Mayenne. Populat. : 10,000 habitants.

Cette ville, dont la fondation ne paraît pas remonter plus haut que le neuvième siècle, était autrefois une place importante. Elle soutint au moyen âge plusieurs siéges, dont le plus remarquable fut celui de 1424, où elle se défendit pendant trois mois contre une armée anglaise commandée par le comte de Salisbury. Elle ne se rendit qu'après avoir obtenu une capitulation honorable. C'était une baronnie appartenant à la maison de Guise; François Ier l'érigea en marquisat en 1544, et Charles IX lui donna en 1573 le titre de duché-pairie, en faveur de Charles de Lorraine, qui, plus tard, sous le nom de duc de Mayenne, fut le chef de la ligue.

MAYENNE (Charles de Lorraine, duc de), deuxième fils de François de Guise, naquit en 1554, et fit ses premières armes contre les Turcs; sa bravoure lui valut le titre de noble vénitien; mais les guerres civiles lui fournirent bientôt de nombreuses occasions d'augmenter encore sa réputation de grand capitaine. Il se signala à la défense de Poitiers, au siége de la Rochelle, à la bataille de Moncontour, et surtout dans sa campagne du Dauphiné, où il mérita le surnom de *Preneur de villes*.

Dès qu'il eut appris à Lyon, où il se trouvait en 1589, la mort violente de ses deux frères, il rassembla la noblesse de Bourgogne et de Champagne, et entrant à Paris avec sa petite armée, il songea à rendre durable la révolution qui s'opérait, et à changer le soulèvement passager du peuple en un gouvernement régulier et vigoureux. Il organisa le conseil de l'union, dont il se fit nommer président; créé peu après lieutenant général du royaume, il usa énergiquement de son autorité, rassembla des troupes, assura la rentrée des impôts, rattacha les provinces à l'union en leur donnant des gouverneurs dévoués, et sut mettre dans ses intérêts Philippe II, qui lui promit des hommes et de l'argent. Cependant, devenu chef de la ligue, plutôt par la force des circonstances que par ambition, il ne sut pas profiter de la position favorable dans laquelle il se trouvait lors de l'assassinat de Henri III. Modéré, nonchalant et sans inspiration quand l'occasion demandait un de ces coups d'État qui renversent ou relèvent un empire, il crut avoir trouvé un excellent moyen de s'assurer la possession du pouvoir en faisant couronner roi, sous le nom de Charles X, le cardinal de Bourbon. C'était cependant une grande faute, car c'était reconnaître indirectement la légitimité du roi de Navarre, et cet acte imprudent l'empêcha plus tard d'arriver au trône.

Cependant sa situation politique se compliquait, il était mal obéi, il avait à se défendre à la fois contre l'esprit démocratique des seize, qui annonçaient fermement leur intention de ruiner la monarchie et la noblesse et de réduire la France en république, et contre l'ambition de Philippe II, qui réclamait hautement le trône de France pour sa fille; les grands seigneurs tendaient à démembrer le royaume, et le clergé attisait les haines du peuple, auquel il inspirait un admirable courage dans les circonstances difficiles.

Mayenne lutta avec fermeté; il persista dans son but de conserver l'unité monarchique en rejetant la domination des huguenots et des Espagnols, repoussa les propositions de Philippe II et de Henri IV, annula les décisions du conseil de l'union, promit de convoquer les états généraux qui décideraient du vœu de la nation, et s'occupa entièrement de la guerre.

Une fois en campagne, il n'éprouva que des revers. Battu à Arques et à Ivry, il commença à redouter ce roi de Navarre dont il avait rejeté jusque-là toutes les tentatives d'accommodements. Philippe II ne lui laissait d'ailleurs pas de relâche; il déclarait qu'il cesserait d'aider la France si sa fille n'était déclarée reine, et importunait

Mayenne qui voulait bien la conservation de la monarchie, mais à son profit. Les seize embarrassaient d'ailleurs son gouvernement de mille obstacles; ces hommes énergiques, auxquels étaient dues la constance inébranlable des Parisiens et leur défense héroïque au milieu de la famine et de toutes les souffrances que la guerre traîne après elle, avaient deviné l'égoïsme de Mayenne. Ils demandaient le rétablissement du conseil de l'union, l'établissement d'une chambre ardente pour juger les traîtres et les hérétiques, et l'institution d'un comité de finance populaire et d'un conseil de guerre destiné spécialement à conférer avec l'ennemi.

Il sentit qu'il était perdu si le pouvoir retombait aux mains du peuple, et partant rapidement de Laon, où se trouvait son armée, il se porta sur Paris, y fit mettre sur pied les compagnies bourgeoises, et saisir et pendre les quatre principaux membres de l'union, qui fut définitivement dissoute; avec elle tomba la ligue. Mais Mayenne, en sévissant contre les seize, se perdait lui-même; il préparait ainsi une transaction, donnait gain de cause au parti modéré, et annonçait une restauration du pouvoir royal (*).

Il convoqua enfin les états généraux à Paris, en 1593, pour procéder à l'élection d'un nouveau souverain; mais quand il vit que le choix ne tomberait pas sur lui, parce qu'il était marié, et qu'on voulait un roi qui pût épouser l'infante d'Espagne, il détourna adroitement cette entreprise, ce que lui rendait facile le profond sentiment de nationalité de la France, qui ne voulait pas pour roi d'un étranger.

L'arrêt rendu par le parlement, le 28 juin 1593, le confirma dans la lieutenance générale du royaume, et exclut du trône les prétendants par alliance avec la fille de Philippe, et Henri IV, pour cause d'hérésie.

La conversion de Henri vint brusquement ruiner toutes les espérances de Mayenne, qui avait juste assez d'ambition pour désirer une couronne et pas assez d'énergie pour oser la saisir.

(*) Th. Lavallée, *Histoire des Français*, t. II, p. 580.

Après la réduction de Paris, il soutint encore la guerre en Bourgogne à la tête d'une armée composée d'Espagnols et des restes de la ligue; mais il finit par négocier sa réconciliation avec Henri IV, en 1596. Le roi lui rendit biens, offices, dignités, lui donna le gouvernement de Bourgogne, trois villes de sûreté pour six ans, 350,000 écus pour ses dettes, et abolit les arrêts rendus contre lui et ses partisans.

Mayenne vécut, depuis cette époque, dans la plus grande intimité avec le roi, de qui il obtint le titre de gouverneur de l'Ile-de-France, et qu'il servit utilement au siége d'Amiens, en 1597. Il mourut à Soissons en 1611. (Voyez LIGUE et GUISE.)

Son fils *Henri* DE LORRAINE, DUC DE MAYENNE, grand chambellan de France et gouverneur de Guienne, entra dans les factions qui agitèrent le commencement du règne de Louis XIII, et fut tué d'un coup de mousquet dans l'œil, au siége de Montauban, en 1621, à l'âge de 43 ans; il ne laissa pas de postérité.

MAYENNE (combat de). En 1796, les chouans, après avoir vainement essayé de s'emparer de Laval, tentèrent de surprendre Mayenne, où ils entretenaient des intelligences. Le 18 février, à minuit, ils s'avancèrent sur deux colonnes, pour emporter en même temps les portes du château et du collége.

Le commandant de la place, qui avait été averti du complot, n'avait cependant pris aucune mesure pour le faire avorter, et la porte du collége ne dut son salut qu'à la bravoure de cinq hommes qui s'y défendirent avec intrépidité, et donnèrent ainsi le temps à la garnison de leur porter secours. Mais la porte du château ne put tenir; les chouans égorgèrent les sentinelles avancées, s'emparèrent du parc d'artillerie en appelant les habitants aux armes, et un combat horrible s'engagea alors dans les rues entre les républicains et les révoltés; mais enfin ces derniers, malgré leur résistance héroïque, furent chassés la baïonnette dans les reins, et la ville resta aux républicains.

MAYENNE (département de la). A peu près circonscrit dans la vallée de la

Mayenne qui lui donne son nom, et dont il possède presque tout le cours, ce département correspond à une partie de l'ancien Maine et à une partie de l'Anjou. Il est borné au nord et au nord-est par le département de l'Orne, à l'est par celui de Maine-et-Loire, à l'ouest par celui d'Ille-et-Vilaine, au nord-ouest par celui de la Manche. Sa superficie est de 514,868 hectares, dont environ 354,299 sont en terres labourables, 69,339 en prairies, 26,380 en bois et forêts, 24,429 en landes, pâtis, bruyères, 8,596 en vergers, pépinieres et jardins, etc. Son revenu territoriale est évalué à 14,000,000 de francs. En 1839, il a payé à l'État 1,935,000 fr. d'impôts directs, dont 1,547,072 fr. de contribution directe.

Ce département n'a point d'autres rivières navigables que la Mayenne. Ses grandes routes sont au nombre de seize, dont cinq royales et onze départementales.

Il est divisé en trois arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Laval, chef-lieu du département, Château-Gontier et Mayenne. Il renferme 27 cantons et 275 communes. Sa population est de 361,765 habitants, parmi lesquels on compte 1,716 électeurs. Il envoie à la chambre cinq députés.

Le département de la Mayenne forme, avec celui de la Sarthe, le diocèse de l'évêché du Mans, suffragant de l'archevêché de Tours. Il est compris dans le ressort de la cour royale d'Angers et de l'académie de la même ville. Il fait partie de la 4e division militaire, dont le quartier général est à Tours, et du quinzième arrondissement forestier, dont le chef-lieu est Alençon.

Parmi les hommes remarquables qui sont nés sur le territoire de ce département, nous nommerons Ambroise Paré et Volney.

MAZAGRAN (attaque et défense de). Une colonne était partie d'Oran dans les derniers jours d'octobre 1839 pour aller relever la garnison de Mostaganem; les habitants de Mazagran, petit village situé à peu de distance de cette dernière ville, craignant les razias de l'émir, demandèrent du secours, et reçurent cette garnison qui devait ajouter une si belle page à notre histoire militaire. Toutefois, avant la résistance de février 1840, une attaque sérieuse avait déjà donné lieu à une défense, digne prélude de celle qui devait suivre.

Le 15 décembre 1839, les crêtes des mamelons entre Mostaganem et Mazagran se couronnèrent d'Arabes, au nombre de plus de 3,000. 1,800 d'entre eux s'étant détachés, commencèrent le feu sur le poste de Mazagran : la garnison les reçut avec intrépidité, et leur fit éprouver des pertes considérables.

Le 2 février 1840, un des lieutenants d'Abd-el-Kader, Mustapha-ben-Tami, attaqua de nouveau le petit poste de Mazagran, défendu par 123 hommes de la 10e compagnie du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, sous les ordres du capitaine Lelièvre. Ben-Tami avait sous ses ordres 10 à 12,000 hommes, dont 4,000 fantassins. Pendant quatre jours entiers, ces forces imposantes enveloppèrent le réduit de Mazagran, et le séparèrent entièrement de Mostaganem; la garnison de cette dernière place fit plusieurs sorties, qui ne pouvaient produire qu'une diversion momentanée. Le fanatisme des assiégeants, excité par les plus violentes prédications, l'avait été encore, dans cette circonstance extraordinaire, par des promesses de récompenses, auxquelles les Arabes ne sont jamais insensibles; tout se réunissait donc pour rendre plus critique la position de la faible garnison de Mazagran. Un premier assaut fut repoussé par elle avec une froide intrépidité; un dernier assaut, tenté le 6 au matin par 2,000 Arabes, ne fut pas plus heureux; enfin l'ennemi se retira, emportant 5 à 600 tués ou blessés, tandis que la garnison de Mazagran n'avait eu que 3 hommes tués et 16 blessés.

MAZARIN ou MAZARINI (Jules), naquit en 1602 à Rome, ou, selon d'autres, à Piscina, dans les Abbruzzes. Il étudia le droit aux universités d'Alcala et de Salamanque, où il avait suivi le prince Jérôme Colonna, légat du pape en Espagne; puis il abandonna cette étude pour la carrière militaire, et fut envoyé comme capitaine dans l'armée papale de la Valteline. Ce fut là qu'il fut chargé pour la première fois par les généraux romains d'une mission impor-

tante auprès du marquis de Cœuvres. Il s'en acquitta d'une manière satisfaisante; et, de retour à Rome, il abandonna la carrière militaire pour la diplomatie. Depuis cette époque, jusqu'en 1630, où il vit le cardinal de Richelieu à Lyon, il fut chargé à différentes reprises, par la cour de Rome, de missions secondaires. En 1630, il négocia la paix entre la France et l'Espagne, et cette négociation fut confirmée par le traité de Cherasco. Il fit également, à cette époque, passer Pignerol entre les mains des Français; puis il retourna à Rome, haï des Espagnols qu'il avait dupés dans cette dernière affaire, et fort bien avec Louis XIII et Richelieu, dont il avait servi les intérêts. L'influence du cardinal ministre le suivant à Rome, il fut d'abord nommé vice-légat d'Avignon, et quelque temps après, nonce extraordinaire en France. Il fut accueilli avec la plus grande distinction par Richelieu (1634), et fit si bien sa cour à Louis XIII, que celui-ci lui promit de le présenter au cardinalat. Il dut cependant quitter la France à cause des intrigues espagnoles qui le desservaient à Rome. Il retourna dans cette ville (1636), chargé par Richelieu de demander le chapeau de cardinal pour le P. Joseph. Mais celui-ci étant mort sur ces entrefaites, Richelieu présenta Mazarin lui-même. Le pape fut irrité de cette demande; mais Mazarin en conçut pour Richelieu une sincère reconnaissance, et s'attacha irrévocablement à lui (1639). De retour à Paris, il fut envoyé en Piémont avec le titre d'ambassadeur extraordinaire, pour conclure un traité de paix entre les membres de la famille de Savoie. Il y parvint, et en 1642 reçut des mains de Louis XIII la barette de cardinal. En mourant, Richelieu avait recommandé vivement Mazarin au roi. Louis XIII, qui semblait heureux d'être délivré de son premier ministre, ne le remplaça pas en titre; mais Mazarin fut chargé de toutes les affaires. Richelieu avait appesanti sa main de fer sur l'aristocratie, et l'avait comprimée par la terreur. C'était un homme d'un caractère élevé et résolu. Son successeur avait beaucoup de souplesse dans l'esprit, mais manquait de véritable courage et d'énergie. Il suivit un système plus conforme à son caractère, et peut-être aussi plus convenable dans les circonstances où il se trouvait. La mort de Louis XIII était imminente; elle allait laisser le pouvoir à une régence, et les exemples précédents pouvaient faire pressentir la faiblesse où allait se trouver le gouvernement. Mazarin voulut donc se faire des partisans, et se concilier l'amour de tous, en remplaçant par la douceur le système de son devancier. Il fit sortir de la Bastille les maréchaux de Bassompierre et de Vitry, et rappeler plusieurs membres exilés du parlement. Louis XIII mourut. Mazarin, qui avait été nommé membre du conseil de régence avec le titre de conseiller d'État, et qui devait présider ce conseil, en l'absence du duc d'Orléans et du prince de Condé, et régler les affaires ecclésiastiques de concert avec la reine, offrit alors sa démission. Il prévoyait que les dispositions du roi relatives à la régence allaient être annulées, et voulait prévenir une disgrâce. Il annonça publiquement l'intention de quitter la France et de se retirer à Rome; mais en même temps il fit agir ses amis pour être conservé. La reine Anne d'Autriche, qui d'abord avait eu de l'éloignement pour lui, parce qu'il était la créature de Richelieu, mais que, depuis quelque temps, il avait su se rendre favorable, comprit le besoin qu'elle avait d'un homme capable et au courant déjà de la politique, et elle résolut de lui donner sa confiance.

On sait comment les dispositions testamentaires de Louis XIII, relatives à la régence, furent respectées (voyez les ANNALES). Le conseil de régence n'existant plus, l'évêque de Beauvais, homme parfaitement incapable, fut écarté, et Mazarin prit sa place. La reine chargea publiquement le prince de Condé de lui annoncer qu'elle le prenait pour son premier ministre. Elle avait été portée à cette résolution par l'affection qu'elle lui avait vouée, par son indolence naturelle, et aussi par les instances de Gaston d'Orléans et du prince de Condé, que Mazarin avait su gagner à sa cause. Mazarin disait que quand on a le cœur on a tout. Il eut le cœur d'Anne d'Autriche et eut

tout en effet, car il eut le pouvoir. « Il usa d'abord avec modération de sa puissance. Il affecta, dans les commencements de sa grandeur, autant de simplicité que Richelieu avait déployé de hauteur. Loin de prendre des gardes et de marcher avec un faste royal, il eut d'abord le train le plus modeste ; il mit de l'affabilité et même de la mollesse partout où son prédécesseur avait fait paraître une fierté inflexible (*). »

Sa conduite étonna et charma tout à la fois. Pour se créer des partisans, il donnait des places et des récompenses à tout le monde. Il y allait si largement, que les courtisans eux-mêmes se louaient de lui. Mais pour faire face à ces dépenses exorbitantes, pour fournir le nécessaire aux cinq armées que Richelieu avait laissées sur pied, il fallait de l'argent. Or, les finances étaient dans l'état le plus déplorable, et le système de complaisance du nouveau ministre en avait de beaucoup augmenté le désordre. Mazarin crut ne pouvoir mieux faire que de donner la surintendance à Emmery Praticelli, Italien comme lui, et des plus habiles à trouver des expédients. Les mesures que prit Emmery excitèrent l'indignation générale, et soulevèrent la haine du peuple contre lui et contre le premier ministre. On peut dire que ce fut là une des principales causes des troubles de la fronde, qui occupent une place si importante dans l'histoire de la minorité de Louis XIV. Ces troubles ayant été décrits longuement ailleurs (voyez les ANNALES et les articles FRONDE, CONDÉ, MONTPENSIER, RETZ, etc.), nous n'en parlerons pas ici. Mazarin, obligé de s'exiler, alla chercher un refuge à Cologne (février 1651). De là il dirigea par correspondance les affaires de la reine ; et lorsqu'il rentra, vers la fin de cette même année, le roi et son frère allèrent au-devant de lui. Il reprit alors le pouvoir avec un faste et une hauteur qu'il n'avait pas montrés jusque-là. Son humilité n'avait été qu'apparente ; il avait pensé qu'il lui serait plus facile d'arriver ainsi.

La conduite de Mazarin dans les troubles de la fronde donne de lui la plus pauvre idée sous le rapport de la capacité et de la moralité. Sans l'appui tout personnel d'Anne d'Autriche, sans cette ténacité espagnole qui le conserva malgré la haine de tous, Mazarin n'aurait pu se soutenir au pouvoir, et il serait tombé sans qu'on en parlât, comme ces ministres d'un jour. On a dit de lui qu'il avait été un grand homme d'État, on a été même jusqu'à le mettre au-dessus de Richelieu. Cependant quand on examine attentivement les faits, lorsqu'on le voit dans toutes ces misères des guerres civiles, dont il était pour ainsi dire l'auteur, on ne saurait reconnaître en lui les qualités essentielles à un homme d'État. C'était un esprit temporisateur, dont la devise était : *Le temps et moi.* Il avait de la finesse, de l'adresse, beaucoup de souplesse dans le caractère, mais point de vue élevée et grande, point d'amour de la nation, point de sentiment de la dignité de la France ; c'était un homme habile dans une position secondaire ; il eût fait un bon ambassadeur dans une de ces cours où les intrigues cachées, les mensonges, les promesses d'argent, quelquefois les coups de poignard et le poison, jouaient autrefois un rôle important ; mais il ne fut pas à la hauteur de la France, et son long ministère fut une époque désastreuse pour le pays. Quand il fut maître absolu, et qu'il gouverna sans obstacle, il ne songea qu'à amasser des richesses, à marier ses nièces aux premiers seigneurs de la cour, à montrer sa puissance personnelle au dehors. Il fit faire à la France la malheureuse expédition des *presidi*, pour épouvanter le pape. C'était une rancune d'Italien parvenu, qui voulait que sa volonté s'exécutât à Rome ; mais quand il rencontrait un obstacle sérieux, alors il reculait et s'humiliait. Il ne faut pas oublier que c'est lui qui, dans un traité passé entre le roi de France et Cromwell, consentit à ce que l'amiral du roi rendît hommage à celui d'Angleterre, et obligea Charles II, le petit-fils de Henri IV, à quitter la France, où il avait cherché un asile. « On ne pouvait faire, dit Voltaire, un plus grand sacrifice de l'honneur à la fortune. » Lorsqu'après la journée des Dunes, Dunkerque fut obligé de se rendre, ce ne fut pas la France qui profita de la victoire, mais

(*) **Voltaire**, *Siècle de Louis XIV*, ch. IV.

bien l'Angleterre. « Louis n'entra dans Dunkerque que pour la rendre au lord Lockart, ambassadeur de Cromwell. Mazarin essaya si, par quelque finesse, il pourrait éluder le traité et ne pas remettre la place ; mais Lockart menaça, et la fermeté anglaise l'emporta sur l'habileté italienne (*). »

On a fait un grand mérite à Mazarin d'avoir conclu le traité de Westphalie et celui des Pyrénées. Ces titres seraient certainement suffisants à la gloire d'un grand ministre ; mais Mazarin y eut beaucoup moins de part qu'on ne pense. Le traité de Westphalie fut conclu en 1648 ; or, depuis 1635, que Richelieu avait commencé la guerre dans le Nord, les affaires de la France s'étaient considérablement améliorées. Les succès du duc de Weymar, ceux de Guébriant ; les victoires de Rocroy, Nordlingue, Fribourg et Lens ; la prise de Dunkerque et celle de Gravelines ; les victoires des Suédois, d'autre part ; toutes ces choses obligèrent l'Autriche à traiter, ou, pour mieux dire, à accepter les conditions que lui imposaient la France et la Suède. L'honneur du traité de Westphalie doit revenir plutôt à Richelieu qu'à Mazarin, qui ne fit que suivre la marche tracée par son prédécesseur. Ce traité fut surtout le fruit des victoires de la France, sans lesquelles il n'aurait jamais eu lieu. Quant au traité des Pyrénées, il fut amené à peu près par les mêmes causes. L'Espagne avait reçu des coups terribles ; Turenne et Condé avaient anéanti sa puissance, et après la journée des Dunes et la perte de Dunkerque, Philippe IV avait été obligé de demander la paix, malgré sa fierté naturelle. Le roi d'Espagne avait bien pu se persuader qu'il ne pouvait plus lutter contre la France ; car, avec l'appui du grand Condé, qui avait toujours été vainqueur contre lui, il venait cependant d'être constamment battu. On dit qu'en mariant Louis XIV à une infante, Mazarin avait prévu la possibilité pour la France de succéder à la maison d'Espagne ; mais Philippe IV aussi l'avait prévu, et franchement il ne fallait pas avoir un génie bien extraordinaire pour entrevoir la possibilité de cet événement. Cependant le plus grand mérite de Mazarin consiste dans ces deux traités qu'il conclut, il est vrai, mais que l'impulsion donnée par Richelieu et les victoires des armées françaises avaient préparés et rendus possibles.

Quant à son administration intérieure, elle fut des plus malheureuses et des moins habiles. On ne saurait citer de lui aucun monument qui rappelle la grandeur de la nation, aucun acte qui ait affermi ou développé les institutions. Élève et continuateur de Richelieu, il se rappela les vues de son maître, et essaya de les réaliser. Sa politique ne pouvait aller au delà ; mais dans cette réalisation, il en suivit plutôt la lettre que l'esprit, et ne sut être que le continuateur médiocre d'un homme de génie.

Pour ce qui est de l'homme, c'était un égoïste plein de vanité, ingrat envers Anne d'Autriche à qui il devait tout, et laissant manquer du nécessaire le jeune roi, tandis qu'il affichait un luxe et un faste plus que royal. Comme il craignait que le pouvoir ne lui échappât, il n'instruisit point Louis XIV dans le maniement des affaires de l'État, et ne songea qu'à amasser des richesses qui donnent toujours une certaine valeur. Il laissa, dit-on, deux cents millions prélevés sur le pauvre peuple de France dont il recevait les impôts sans en rendre compte à personne. Il termina sa vie en 1661. Avant de mourir, il put voir sa famille alliée aux plus illustres maisons de France, et dans une position qui devait réaliser, et au delà, ses rêves d'ambition.

Mazarin est le chef et comme le créateur de cette école célèbre de diplomates dont le plus grand talent est de savoir attendre que les événements se présentent favorables, pour en profiter ; politique facile qui ne demande pas de grands frais de génie, et qui cependant a été la seule ressource de presque tous les diplomates qui ont acquis une grande célébrité dans notre époque.

Mazarin, nom sous lequel la ville de Rethel en Champagne fut érigée en duché-pairie en faveur du duc de la Meilleraie, époux d'Hortense Mancini,

(*) *Siècle de Louis XIV*, ch. VI.

la troisième des nièces du cardinal. Voyez MANCINI (Hortense).

MAZOIS (François), naquit en 1783, à Lorient. Son père, directeur général des paquebots du roi, l'emmena avec lui à Bordeaux, et le plaça à l'école centrale de cette ville. Mazois se sentait plutôt entraîné vers l'étude des sciences exactes que vers les arts, et ses progrès dans les mathématiques l'engagerent à se faire admettre à l'école polytechnique. De là, son dessein était d'entrer dans la carrière des armes. Mais, frappé de surdité à la suite d'une rougeole, il dut renoncer à ses projets, et, voulant utiliser les connaissances qu'il avait acquises en mathématiques, il résolut de se livrer à l'architecture. Après les premières études, il profita de la facilité que lui donnait sa fortune pour se rendre en Italie, et y aller perfectionner son talent. Le roi Murat l'appela à Naples pour le faire participer aux nombreux travaux qu'il y faisait exécuter. Bientôt les ruines de Pompéi attirèrent l'attention du jeune artiste; il en dessina quelques vues qu'il présenta à la reine, avec un texte explicatif, et cette princesse le nomma dessinateur de son cabinet, avec une pension de 1,000 francs par mois, et l'autorisation de continuer son travail. C'est ainsi qu'il parvint à rassembler les immenses matériaux qui lui ont servi à la composition de son grand et bel ouvrage, intitulé : *les Ruines de Pompéi.* Il quitta ensuite Pompéi pour aller s'établir dans le désert où fut autrefois Pæstum. Il passa plusieurs années à mesurer et à dessiner les ruines de cette ville, et revint enfin à Paris pour y continuer son ouvrage sur Pompéi. Le ministre de l'intérieur l'appela, en 1820, au conseil des bâtiments civils, place qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1826.

Quoique sa carrière ait été ainsi arrêtée de bonne heure, puisqu'il avait à peine 47 ans, il a exécuté de nombreux travaux. Nous citerons seulement, en Italie : la restauration du palais royal de Portici, près de Naples; en France : un grand nombre de maisons élégantes; la restauration du palais de l'archevêché, à Reims, palais où se réunit la cour pour le sacre de Charles X; le passage Choiseul, à Paris, etc., etc. Voici quels sont ses ouvrages littéraires : *les Ruines de Pompéi*, 4 vol. in-fol., Paris, 1812-1827, et *le Palais de Scaurus*, ou *Description d'une maison romaine*, Paris, 1822, in-8°. Il a laissé inédit les *Ruines de Pæstum*, ouvrage qui peut être considéré comme la suite des *Ruines de Pompéi.* Il avait fait lithographier sous ses yeux la plupart des planches nombreuses qu'il devait contenir, et rassemblé toutes les notes nécessaires pour la rédaction du texte. Il préparait encore deux autres grands ouvrages, l'un sur les antiquités de Pouzzoles, le second sur le théâtre d'Herculanum.

MÉANDRE (bataille du). Lors de la deuxième croisade, l'empereur Conrad, vaincu par les Turcs dans les plaines de la Lycaonie, était retourné à Constantinople, laissant à Louis VII tout le fardeau de la guerre. L'armée française, traversant l'Asie Mineure pour se diriger sur la Syrie, rencontra (1248) les infidèles sur les bords du Méandre. « Leurs tentes, dit l'auteur anonyme des *Gestes de Louis VII*, couvraient l'autre rive du fleuve; et lorsque les nôtres voulaient mener boire leurs chevaux, les infidèles les assaillaient de l'autre côté à coups de flèches. Les Français, qui brûlaient d'aller les joindre sur l'autre bord, après avoir longtemps sondé le fleuve, trouvèrent enfin un gué inconnu aux indigènes. Ils s'y précipitèrent en foule, et gagnèrent la rive opposée, repoussant de tous côtés les ennemis qui essayaient à coups de lance et d'épée de les faire reculer. » Un autre chroniqueur, Odon de Deuil, témoin de ce combat, montre dans son récit Louis VII protégeant le passage de son armée, et se lançant à toute bride contre ceux des Turcs qui assaillaient les siens par derrière. Il les poursuivit jusque dans les montagnes, et, selon l'expression du chroniqueur, « les deux rives du fleuve furent semées de cadavres ennemis. »

MEAUX, ancienne capitale de la Brie, aujourd'hui l'un des chefs-lieux d'arrondissement du département de Seine-et-Marne.

L'origine de cette ville n'est pas bien connue. Sous les Romains, c'était déjà une place importante, dont le nom était *Iatinum*, selon Ptolémée, et *Fixituí-*

num, selon la table Théodosienne; c'était la capitale des *Meldi*, petit peuple gaulois, dont le territoire est, sans doute par erreur, placé par Cesar sur les bords de l'Océan. Elle fut ensuite comprise dans la Gaule belgique, puis dans la Gaule lyonnaise, fit partie du royaume d'Austrasie jusqu'au règne de Clotaire II, passa, en 862, sous la domination des Normands, et fut incendiée quelques années après. Comprise, ainsi que la Brie, dans le comté de Champagne, elle fut réunie à la couronne par Philippe le Bel. Dans les guerres de la Jacquerie, une partie de ses maisons et son château furent détruits par le feu.

Les Anglais s'emparèrent de Meaux en 1421, la perdirent en 1436, et la reprirent en 1439. En 1595, elle était au pouvoir des ligueurs. L'Hôpital de Vitry, qui y commandait, la rendit à Henri IV moyennant 20,000 écus et la charge de gouverneur; et cette lâche défection fut regardée comme un acte de patriotisme par les habitants, qui firent graver au-dessus de l'une de leurs portes cette inscription : HENRICUM PRIMA AGNOVI, et élevèrent à Vitry, dans leur cathédrale, un magnifique mausolée.

Meaux est le siége d'un évêché qui a eu pour titulaires Robert Briçonnet et Bossuet. On y compte auj. 7,809 hab.

MEAUX (états de). Voyez ÉTATS GÉNÉRAUX (décembre 1560).

MEAUX (siéges de). 1421. Pendant que le duc de Bourgogne remportait en 1421, sur les partisans du dauphin, la sanglante victoire de Mons-en-Vimeux, le roi d'Angleterre, Henri V, avait pris Dreux et Beaugency, puis était venu mettre le siége devant Meaux. La garnison de cette ville, qui depuis longtemps commettait d'horribles ravages dans les environs, était commandée par de vaillants chevaliers. Le plus renommé était le bâtard de Vaurus, dont le courage et la férocité répandaient au loin la terreur.

Le siége commença le 6 octobre 1421, et ne fut terminé que le 10 mai 1422. L'énergique et prodigieuse résistance de la garnison sauva peut-être la France, en arrêtant pendant si longtemps l'armée anglaise, qu'y détruisirent le froid, la misère et la peste.

« Là, dit Pierre de Fenin, avoit grant puissance d'Englès et autres gens de France. Dedens la ville de Miaux estoient pour le doffin, capitaines le bastard de Vorus et Pierre de Lope, et avecque zeux estoient bonnes gens qui bien vaillamment deffendirent la ville. En tant que le roy estoit devant la ville de Miaux au siége, ceux de la ville disoient moult de vilonnies aux Englès, et en y eut qui menèrent un asne sur les muers, et le faisoient braire par force de coups qu'ils luy donnoient, et puis crioient aux Englès que c'estoit Henry leur roy, et qu'ils le allassent rescourre..... Quant le roy Henry eut esté bien cinq mois devant la ville et le Marchié de Miaux (*), ceux de la ville furent à discention l'un contre l'autre, et par ce perdirent la ville. Et le roy Henry la guengna, et puis se logea, luy et grant partie de ses gens, dedens la ville, par quoy le Marchié fut fort approchié de tous costez d'Englès. Après ce que le roy Henry eut gaigné la ville de Miaux, comme dit est, il guengna une ylle qui estoit assez près du Marchié, et là fist logier plusieurs de ses gens, et avec y fist assoire de grosses bombardes dont la muraille du Marchié fut toute arasée, et n'avoient ceulx de dedens que ung petit d'avantaige à la deffendre contre les gens du roy Henry. Le roy Henry la fist fort assaillir, et dura l'assaut six ou huit heures en ung tenant. Mais les doffinois se deffendirent moult vaillamment, et tant se combatirent, qu'ilz n'avoient plus nules lances dedens le Marchié, sinon bien peu. Maiz ilz se deffendirent de hastiers de fer par faute de lances, et firent tant, que pour ceste fois ilz reboutèrent les Englès hors de leurs fossez. Ainsy par plusieurs fois fist le roy Henry livrer de grans escarmuches aux doffinois qui estoient dedens le Marchié de Miaux, et tant les fist aprouchié, qu'ilz estoient bien en luy de les faire prendre d'assaut; mais il ne le veut point faire pour les avoir en sa voulenté, et aussy pour avoir plus

(*) Ce Marché était une forteresse séparée de la ville, et située sur la rive gauche de la Marne; une île servait à établir la communication entre la ville et le Marché.

grand proffit. Il fut devant Miaux onze mois (*), et au onzième mois, ceux du Marchié se voient en dangier d'estre prins d'assant, comme dit est, requirent de traitier au roy Henry, et finablement falut qu'ilz se rendissent en la vollenté du roy Henry, sans avoir autre grâce, combien qu'ilz avoient encore des vivres dedens le Marchié bien pour trois mois. Après ce que ceux du Marchié de Miaux se furent rendus en la vollenté du roy Henry, il fist pendre le bastard de Vorus, qui estoit l'un des principaux capitaines, et le fist pendre à ung arbre, au dehors de Miaux, lequel arbre on nominoit l'arbre Vorus, et estoit pour ce que ledit bastard y avoit fait pendre plusieurs povres laboureurs. Avec ledit bastard fut pendu son frère, lequel estoit grant seigneur (**). » Quatre autres capitaines furent aussi pendus. Cinq chevaliers rachetèrent leur vie en livrant au roi des forteresses qu'ils possédaient dans différentes provinces. Tous les Anglais, Écossais et Irlandais qui se trouvaient dans Meaux furent aussi pendus. Tous les habitants furent chassés de la ville et jetés en prison; tous leurs meubles et immeubles furent pillés et confisqués.

1439. Pendant que des négociations étaient ouvertes à Gravelines entre les Anglais et les Français, le connétable de Richemont mit, le 20 juillet, le siége devant Meaux, dont la garnison ravageait toute la Brie, arrêtait la navigation de la Marne, et causait une grande cherté de vivres à Paris. « Le connétable avait d'abord établi ses bastilles et ses logements autour de la ville, au nord, sur la rive droite de la Marne, laissant, pour l'attaquer ensuite, l'autre partie de Meaux qu'on nomme le Marché, et qui se trouve sur la rive gauche, du côté de la Brie. Dès que les Anglais surent qu'on voulait leur enlever cette importante place, ils résolurent de tout essayer pour la secourir. Lord Talbot, lord Scales, lord Falconbridge, sous les ordres du comte de Sommerset, réunirent environ 4,000 combattants pour faire lever le siége. Le connétable, prévenu de leur marche par ses espions, se détermina à emporter la ville avant leur arrivée. L'artillerie était dirigée par maître Jean Bureau, qui était un très-habile homme, et qui avait, disait-on, appris d'un juif venu d'Allemagne des choses bien subtiles sur la poudre et les canons. Déjà il avait fait une brèche praticable; l'assaut fut ordonné. Jamais les Français n'avaient eu plus grand courage, ni meilleure espérance. Malgré une vigoureuse défense, la ville fut prise en une demi-heure; mais le pont était rompu, et pour prendre le Marché, qui était une forteresse encore plus redoutable, il fallait un nouveau siége... L'attaque fut pressée vivement. Une forte bastille fut faite du côté de la Brie, et les Français s'établirent aussi dans une petite île de la rivière dont la forteresse était entourée presque de toutes parts. Le 14 août, l'armée anglaise approcha. Plusieurs capitaines de France étaient d'avis qu'il fallait sortir pour la combattre. Le connétable, craignant de se trouver entre les Anglais qui arrivaient et la garnison qui sortirait, s'y refusa absolument, et fit même garder les portes de la ville, pour être mieux assuré de l'obéissance de ses gens. Les Anglais avaient amené des bateaux de cuir sur leurs charrettes; ils assaillirent la petite île, et tous les Français qui s'y trouvaient périrent en se défendant vaillamment. Le sire de Chailli, qui commandait la bastille de la rive gauche, ne se trouvant pas en force, se retira. Les Anglais renforcèrent à leur volonté la garnison du Marché, et la fournirent de vivres. Rien ne put décider le connétable à sortir de la ville. C'était une sage résolution; car les Anglais, apprenant que le roi en personne s'avançait vers Brie-Comte-Robert, furent contraints à se retirer. Le siége recommença; la bastille fut reconstruite, l'île reprise, et la garnison fut contrainte à se rendre dans les premiers jours de septembre. Le connétable, apprenant alors que le sire de la Faille, un de ses gentilshommes, avait eu des intelligences avec les assiégés, et leur avait annoncé l'arrivée des Anglais, lui fit aussitôt trancher la tête (*). »

(*) Fenin se trompe, le siége ne dura que sept mois.

(**) Pierre de Fenin, édit. de mademoiselle Dupont.

(*) De Barante, Histoire des ducs de Bourgogne, liv. VI.

Cette conquête importante, due presque uniquement à l'habileté et à la fermeté du connétable, fit rompre les négociations de Gravelines, où les Anglais avaient mis en avant des propositions inacceptables.

MÉDARD (saint), né à Salency (Picardie) en 457, étudia à Vermand (aujourd'hui Saint Quentin), d'où il passa à la cour de Childéric Ier; mais bientôt il s'engagea dans les ordres, devint en 530 évêque de Vermand; et cette ville ayant été ravagée par les Huns et les Vandales, il transporta le siége épiscopal à Noyon, où il resta depuis. Il fut en même temps chargé d'administrer l'évêché de Tournay, et depuis lui, ces deux diocèses furent réunis pendant 500 ans sous le même chef. Il mourut en 545. Une tradition lui attribue la fondation de la cérémonie connue longtemps sous le nom de couronnement de la rosière de Salency. Ses reliques furent transportées à Soissons, dans une abbaye qui prit son nom. La *Vie* de saint Médard a été écrite en prose et en vers par saint Fortunat.

MEDÉAH, ville d'Afrique entourée d'un faible mur, et située sur un plateau élevé, au delà de la première chaîne de l'Atlas.

En novembre 1830, une expédition fut dirigée sur cette ville par le maréchal Clauzel, pour punir la trahison du bey de Tittery, qui avait tourné ses armes contre nous. La ville fut occupée le 22, après un léger engagement.

— Le 25 juin 1831, une seconde expédition, composée de 4,500 hommes, se porta sur Medéah pour dégager Mustapha-ben-Omar, notre allié, menacé par le fils du bey de Tittery. Nos troupes s'emparèrent de la ville après avoir éprouvé de grandes difficultés dans la marche.

— Une troisième expédition sur Médéah eut lieu en 1840. L'armée, forte de 9,000 hommes, se mit en mouvement le 25 avril. La colonne d'avant-garde était commandée par le duc d'Orléans. Plusieurs engagements eurent lieu pendant cette marche, notamment le 27, à l'Afroun, à Bou-Roumi, et dans la gorge de l'Oued-Djer. Les 16 et 17 mai, de nouveaux combats furent livrés aux Arabes sous les murs de Médéah. Mais enfin l'ennemi ayant été chassé des positions qu'il défendait avec opiniâtreté, la ville fut immédiatement occupée.

— Enfin, après avoir, le 27 octobre 1841, ravitaillé Médéah, une colonne française défit complétement les Arabes, le 30 du même mois, près du bois des Oliviers.

MÉDECINE, voyez ÉCOLES DE MÉDECINE, tome VII, page 42 et suiv., et CHIRURGIE, tome V, page 132 et suivantes.

MEDELLIN (bataille de). — A la fin de février 1809, un des principaux corps de l'armée française d'Espagne, alors cantonné dans la Manche, reçut ordre de se diriger vers le Portugal. Le maréchal Victor, qui le commandait, s'ébranla aussitôt, et trouva en arrivant au pont d'Almaras, sur le Tage, une armée de 25,000 Espagnols, conduite par le général Cuesta, qui venait lui barrer le chemin. A la suite de divers engagements où le succès resta à nos troupes, elles franchirent le Tage et forcèrent l'ennemi à se replier, le 22 mars, derrière la Guadiana. Mais une fois parvenu sur la rive gauche de ce fleuve, Cuesta suspendit son mouvement de retraite pour occuper une position avantageuse dans une plaine qui se trouve en avant de Medellin.

Dans la nuit du 27 au 28, les Français eux-mêmes occupèrent cette ville; puis, à onze heures, ils en débouchèrent pour livrer bataille, et se formèrent dans un ordre à peu près pareil à celui des Espagnols, c'est-à-dire, présentant un arc très-resserré entre la Guadiana et un ravin planté de vignes et d'arbres qui s'étend de Medellin à Mingrabil. Victor forma son aile gauche de la division de cavalerie légère du général Lasalle, son centre de la division allemande du général Leval, et son aile droite de la division de dragons du général Latour-Maubourg. Les divisions Vilatte et Ruffin étaient en réserve, sur une seconde ligne. En outre, de nombreux détachements de cavalerie et de troupes allemandes avaient été laissés sur les derrières pour garder les communications, de sorte que la première ligne française n'opposait guère plus de 7,000 combattants à celle de l'en-

nemi, qui était quatre fois plus forte.

Leval commença l'attaque au centre, et Latour-Maubourg la fit appuyer par une de ses brigades ; mais nos dragons furent vigoureusement repoussés par l'infanterie espagnole, et la division allemande resta seule aux prises. Tandis qu'elle se formait en carré, Victor envoya à son secours une brigade de la division Vilatte, qui parvint à rétablir le combat. Alors la cavalerie espagnole, voulant profiter de l'échec essuyé par deux de nos régiments de dragons, tenta, mais en vain, d'enfoncer notre aile droite ; Latour-Maubourg, qui les avait promptement reformés, paralysa tous les efforts de l'ennemi. Une partie de cette même cavalerie, soutenue par de l'infanterie légère, se porta ensuite contre notre aile gauche. Lasalle, inférieur en nombre et craignant d'être enveloppé, opéra un mouvement rétrograde pour venir s'appuyer à la Guadiana ; mais pendant deux heures, arrêtant de temps en temps ses escadrons et leur faisant présenter un front redoutable, il ne cessa d'imposer à ses adversaires. Enfin, pourtant, Cuesta, moins timide, lança sur l'escadron de hussards qui formait l'arrière-garde de Lasalle six escadrons d'élite en colonne serrée. Mais au moment où cette masse prenait le trot pour fondre sur nos cavaliers, le capitaine qui les commandait fit exécuter au pas par ses quatre pelotons, forts ensemble de cent vingt hommes, un demi-tour à droite. Ce mouvement frappa les cavaliers ennemis d'une telle surprise, qu'ils ralentirent leur marche. Les nôtres en profitèrent pour fondre sur la tête de leur colonne, qui, épouvantée, tourna bride, et culbuta les autres escadrons qui venaient derrière. Bientôt Lasalle arrêta tout à fait son mouvement de retraite, prit à son tour l'offensive, et sabra tout ce qui restait devant lui de la cavalerie ennemie. Sur ces entrefaites, Latour-Maubourg renouvelait contre le centre des Espagnols une charge brillante et décisive ; Vilatte, de son côté, se portait par un mouvement oblique sur leur droite, et les attaquait avec un égal succès. Bientôt toute l'armée ennemie fut dans une déroute si complète, que les soldats jetaient leurs armes pour fuir plus vite.

Cette journée coûta aux Espagnols douze mille morts, sept à huit mille prisonniers, dix-neuf pièces de canon et un grand nombre de drapeaux ; nous n'y eûmes qu'environ quatre mille hommes hors de combat.

MEDINA-DEL-RIO-SECCO (bataille de). — Peu de temps après l'insurrection de Madrid, le maréchal Bessières apprit qu'un corps de 35,000 Espagnols, avec 40 pièces de canon, venait de se réunir à Benavente. Cette armée, commandée par le général Cuesta, s'étant mise en mouvement dans la direction de Burgos, Bessières marcha à sa rencontre avec deux divisions d'infanterie et une division de cavalerie (12,000 hommes), et l'atteignit le 14 juin 1808, à la pointe du jour, en avant de Medina-del-Rio-Secco. Elle occupait l'immense étendue du terrain situé sur les hauteurs qui dominent la ville. La position reconnue, le maréchal ordonna de l'attaquer par sa gauche ; la brigade d'Armagnac commença le mouvement, et l'attaque devint bientôt générale. La division Mouton s'empara de Medina à la baïonnette, malgré la résistance opiniâtre des troupes, des prêtres, des moines et des habitants ; les généraux Lasalle, Ducos et Sabatier enlevèrent les premières redoutes, et l'ennemi, culbuté sur tous les points, fut mis dans une déroute complète. 10,000 hommes restèrent sur le champ de bataille, et 6,000 furent faits prisonniers, avec leurs bagages, leurs munitions et toute leur artillerie.

MÉDITERRANÉE (départ. de la). — Réuni à la France, en 1808, avec les autres départements formés dans la Toscane, il était borné au nord par le petit État de Lucques, à l'ouest par la mer, au sud par la principauté de Piombino, au sud-est et à l'est par les départ. de l'Ombrone et de l'Arno. Son chef-lieu était Livourne, et ses sous-préfectures Pise et Volterra.

MÉDOC, *Medulicum*, *Medulicus Pagus*, petit pays du Bordelais et de la Guienne, habité du temps de César par les *Meduli*, et compris sous Honorius dans l'Aquitaine seconde : il était borné au nord et à l'est par la Garonne, au sud par le pays de Busch et les landes de Bordeaux, et à l'ouest par l'Océan.

Du temps des Romains, on pêchait sur les côtes du Médoc des huîtres excellentes, qu'on portait à Rome pour les servir sur la table des empereurs.

MEDULLI. — Peuple de la Maurienne, qui, suivant Strabon, habitait la partie de la vallée qui se dirige du nord au sud, et avoisine la petite localité de Miolans, désignée au moyen âge sous le nom de *Castrum Medullum*.

MEDUSE (frégate la). — Le 17 juin 1816, la frégate *la Méduse* quitta la France, sous le commandement de M. Duroy de Chaumareys, qui, lieutenant de vaisseau à l'âge de 15 ans, en 1791, avait alors émigré pour aller servir dans l'armée de Condé, était venu ensuite se faire prendre à Quiberon, puis amnistié, avait exercé pendant toute la durée du gouvernement impérial les fonctions de receveur des contributions indirectes à Bellac, et venait, après 24 années d'interruption, de recommencer sa carriere maritime, en montant en grade *par droit d'ancienneté*.

La Méduse, accompagnée de trois autres bâtiments, la corvette *l'Écho*, la flûte *la Loire* et le brick *l'Argus*, placés aussi sous le commandement de M. Duroy de Chaumareys, portait à Saint-Louis (Sénégal) le gouverneur et les principaux employés de cette colonie, que les traités de 1815 venaient de rendre à la France. Il y avait à bord environ quatre cents hommes, marins ou passagers. Tandis que l'équipage se livrait à la folle joie qui signale ordinairement le passage de la ligne, la frégate s'engageait dans le golfe de Saint-Cyprien, et touchait, le 2 juillet, sur la barre d'Arguin, que le capitaine n'avait rien fait pour éviter. Après cinq jours d'inutiles efforts pour remettre le navire à flot, un radeau fut construit, et cent quarante-neuf victimes y furent entassées, tandis que tout le reste se précipitait dans les canots, où le capitaine s'était embarqué le premier, laissant dix-sept hommes ivres à bord de la frégate, que les flots allaient engloutir. Bientôt les canots coupèrent les amarres, et le radeau qu'ils devaient traîner à la remorque resta seul au milieu de l'immensité des mers. Alors la faim, la soif, le désespoir armèrent ces hommes les uns contre les autres; une lutte sanglante s'engagea; puis, les provisions manquant absolument, ils eurent recours à une hideuse ressource : ils s'entre-dévorèrent. Enfin, le douzième jour de ce supplice surhumain, *l'Argus* recueillit quinze mourants : c'était tout ce qui restait des cent cinquante passagers du radeau. Le canot du commandant et celui du gouverneur étaient arrivés à Saint-Louis après trois jours de traversée. Les autres embarcations avaient échoué, mais les hommes qui les montaient avaient pu gagner nos possessions en traversant le désert. Des dix-sept marins laissés sur *la Méduse*, trois furent retrouvés en vie, après cinquante-deux jours d'abandon.

Le gouvernement se contenta de destituer M. Duroy de Chaumareys, dont l'impéritie avait causé cet affreux sinistre.

MEGISSIERS. — Ces artisans formaient déjà depuis longtemps une corporation, à l'époque où Étienne Boileau recueillit leurs statuts. Ils se firent accorder, en 1323, une ordonnance contenant plusieurs dispositions nouvelles, telles que celles-ci : « Que nus du mes-« tier ne mête riens hors de son mestier « au dimanche, se ce n'est à sa fenêtre, « si haut que un home n'i puisse atain-« dre de sa main; quar se il y ataint, les « denrées seroient forfaites.....

« Que nus ne soit si hardi que il face « laine devant la Saint-Jean, quel qu'elle « soit, se ce n'est déliée, fine, etc.....

« Que nus ne soit si hardiz, soit « mestre ou vallez, qui porte ou face « porter par li ne par autres peaus « bleinche de mesgeys, vendre par la « ville, d'ostel en ostel, fors à Saint-« Innocent, à Saint-Sevrin, et au sa-« medi des halles, etc. »

Les valets mégissiers eurent assez de crédit pour obtenir, la même année, du prévôt de Paris, une ordonnance qui était tout à fait en leur faveur. Elle statuait que le samedi et la veille des fêtes fériées par la ville, ils cesseraient leur journée au troisième coup de vêpres sonné à Notre-Dame; qu'en été ils ne seraient tenus à travailler que du soleil levant au soleil couchant; et en hiver, pendant la durée du jour; qu'on ne pouvait les obliger à écorcher des chevaux, etc. Ils obtinrent aussi la no-

Digitized by Google

mination de deux valets jurés, pour veiller à leurs intérêts.

Les statuts proprement dits de la communauté des mégissiers datent de 1407; ils furent confirmés par François Ier et Henri IV. L'apprentissage était de six ans; le brevet coûtait 20 livres, et la maîtrise 600 avec chef-d'œuvre.

MÉHUL (Étienne-Henri) naquit à Givet, en 1763, d'un ancien officier du génie, inspecteur des fortifications de Charlemont. Il apprit la musique d'un aveugle, organiste de cette ville, et, à dix ans, il touchait l'orgue des Récollets. Admis, peu de temps après, en qualité d'organiste adjoint, à l'abbaye de la Valdieu, il y reçut des leçons d'un habile musicien, nommé Guillaume Hauser, que l'abbé avait amené d'Allemagne, et décidé à se fixer dans son monastère.

Il vint à Paris en 1779, y prit des leçons d'Édelman, et fut présenté à Gluck. Trois essais, qu'il composa sous les yeux de ce grand maître, *Psyché*, *Anacréon*, et *Lausus et Lydie*, ne furent point représentés; mais il se fit connaître par une *ode sacrée* de J. B. Rousseau, exécutée au concert spirituel, en 1783, et par un *duo de Zoroastre*, chanté en 1786, à la société des Enfants d'Apollon. Il présenta l'année suivante, à l'Académie royale de musique, l'opéra de *Cora et Alonzo*, qui fut reçu, mais qu'il eut beaucoup de peine à faire représenter.

Rebuté des longs délais que lui faisait subir le premier théâtre lyrique, il travailla pour l'Opéra-Comique, et donna, au théâtre Favart, en 1790, *Euphrosine et Coradin*, ou *le Tyran corrigé*, opéra en trois actes. Ce début fut un chef d'œuvre, et produisit la plus vive sensation. On fut frappé d'entendre une musique où l'instrumentation était beaucoup plus brillante et plus fortement conçue que tout ce qu'on avait entendu jusque-là, un chant noble et gracieux, et un juste sentiment des convenances dramatiques. Grétry regardait le fameux *duo de la jalousie*, dans *Euphrosine*, comme le plus beau morceau d'effet qui existât il y a 25 ans, sans en excepter ceux de Gluck.

Le succès qu'obtint, en 1792, au théâtre italien, le chef-d'œuvre de *Stratonice*, consola Méhul du froid accueil qu'avait reçu *Cora*; dans ce bel acte de *Stratonice*, on trouve une manière large, une noblesse, une entente des effets d'harmonie dignes des plus grands éloges. *Adrien* devait suivre *Stratonice*; mais les allusions qu'il présentait en firent longtemps ajourner la représentation. L'opéra d'*Horatius Coclès*, joué à ce théâtre, en 1793, la musique du ballet du *Jugement de Pâris*, que Méhul y arrangea la même année, ne purent effacer les préventions qu'on avait conçues contre lui. Trois opéras qu'il fit recevoir en 1794, 1795 et 1796, *Arminius*, *Scipion*, *Tancrède et Clorinde*, n'ont jamais été représentés.

Au théâtre Favart, il donna successivement, en 1793, *le Jeune sage et le vieux fou*, dont on n'a retenu que l'air frais et charmant, *le Papillon léger*; en 1794, *Phrosine et Mélidore*, dont l'admirable finale du premier acte suffirait pour établir la réputation d'un grand compositeur, mais qui n'a pu se soutenir à la scène, à cause de la froideur et de la monotonie du poëme; en 1795, *Doria*, qui eut peu de succès, et *la Caverne*, qui ne fit point oublier l'opéra que Lesueur avait donné au théâtre Feydeau, sous le même titre; en 1797, *le Pont de Lodi*; *le Jeune Henri*, pièce tombée, mais à laquelle a survécu la magnifique symphonie de chasse qui lui servait d'ouverture; en 1800, *Bion*, *Épicure* (avec M. Cherubini); en 1801, *l'Irato* ou *l'Emporté*, opéra charmant qui prouva la flexibilité du talent de Méhul. Il avait donné au théâtre Moutansier, vers 1797, *la Taupe et le papillon*; à l'Opéra, en 1799, *Adrien*, dont les beautés, d'un genre trop sévère et déjà passé de mode, furent plus applaudies des gens de l'art que du public, qu'une longue attente n'avait pas disposé à l'indulgence. En 1800, il arrangea pour ce théâtre la musique du joli ballet de *la Dansomanie*; en 1810, celle d'un autre ballet, *Persée et Andromède*; en 1811, il y donna l'opéra d'*Amphion* ou *la Fondation de Thèbes*, qui n'obtint pas le succès qu'il méritait, quoique le compositeur s'y fût conformé au système qui lui avait

si souvent réussi, celui de baser le chant sur l'accent de la nature; en 1814, *l'Oriflamme*, pièce de circonstance. Il avait précédemment composé pour ce théâtre : *les Hussites*, ou *le Siége de Naumbourg*, que, sur le refus de l'administration, il arrangea en mélodrame, et donna, en 1804, à la Porte-Saint-Martin. Après la réunion des théâtres Favart et Feydeau, Méhul poursuivit le cours de ses succès à l'Opéra-Comique. Il donna, en 1802, *une Folie*, ouvrage qui a eu une vogue populaire; *Johanna; le Trésor supposé*, ou *le Danger d'écouter aux portes*; en 1803, *Hélèna*, où le compositeur revient à son genre de prédilection, celui de peindre les passions fortes et les grandes idées; *l'Heureux malgré lui*; en 1804, *le Baiser et la quittance*, avec Nicolo et MM. Kreutzer et Berton; en 1806, *les Deux aveugles de Tolède*, remis au théâtre en février 1828; *Gabrielle d'Estrées; Uthal*, opera en style ossianique, et dont le genre mélancolique est indiqué par la substitution des quintes aux violons; en 1807, *Joseph*, chef-d'œuvre remarquable par la couleur antique et l'onction religieuse, et l'un des ouvrages désignés, en 1810, par la commission pour les prix décennaux; en 1813, *le Prince troubadour*, qui n'eut qu'un faible succès, parce que le compositeur y avait donné trop d'importance à la partie musicale.

La santé de Méhul commençait alors à dépérir, et son talent déclinait sensiblement. En 1816, il donna encore *la Journée aux aventures*, qui en offrit la preuve. Attaqué d'une maladie de consomption, il alla respirer l'air pur des îles d'Hyères. Les honneurs qu'il reçut à Marseille et dans les autres villes qu'il traversa furent les dernières jouissances de sa vie. Il revint mourir à Paris, le 18 octobre 1817. Les regrets qui accompagnèrent sa perte prouvèrent que sa personne était autant estimée que son talent était admiré. Enthousiaste de la gloire, et jaloux de sa réputation, il était étranger à l'intrigue, et son désintéressement était extrême. Quand Napoléon lui fit offrir, en 1804, la place de directeur de sa musique, il demanda à la partager avec Cherubini; et l'empereur, qui n'aimait pas ce musicien, ayant refusé, Méhul ne fut pas nommé. Depuis la création du Conservatoire de musique, en 1795, jusqu'à sa suppression, en 1815, Méhul avait été l'un des cinq, puis l'un des trois inspecteurs de l'enseignement. Membre de la quatrième classe de l'Institut en 1796, et de l'Académie des beaux-arts en 1816, il fut nommé, en 1815, surintendant de la musique de la chapelle du roi, et professeur de composition à l'école royale de musique. Il avait lu à l'Institut deux rapports, l'un *sur l'état futur de la musique en France*, l'autre *sur les travaux des élèves du Conservatoire à Rome*. On doit encore à Méhul une foule d'hymnes et de cantates, romances et chansons de circonstance : nous citerons, entre autres, *le Chant du départ, le Chant de victoire, le Chant du retour, etc.*

MEHUN-SUR-YÈVRE, *Magdunum*, petite ville du Berry, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Cher. Population : 2,500 habitants.

Cette ville est très-ancienne; elle eut des seigneurs particuliers jusqu'à la fin du treizième siècle, époque à laquelle elle passa, par mariage, à Robert de Courtenay; confisquée en 1332, elle fut alors réunie au domaine de l'État.

Charles VII fonda à Mehun une maladrerie et une chapelle, où il voulut que ses entrailles fussent déposées; on voit encore, près de cette ville, les ruines du château où il vécut avec Agnès Sorel, et où plus tard il se laissa mourir de faim.

MEIGRET (Louis), grammairien célèbre par les tentatives qu'il fit pour réformer l'orthographe de la langue française, naquit à Lyon, au commencement du seizième siècle, et vint se fixer à Paris, où il publia, depuis 1540 jusqu'en 1558, divers ouvrages sur notre langue, et plusieurs traductions, soit du grec, soit du latin. On a de lui : *Traité touchant le commun usage de l'escriture françoise, auquel est débattu des faultes et abus en la vraye et ancienne puissance des lettres*, 1542, in-4°, 1545, in-8°; *Trétté de la grammère françoèse, fet par Loys Mégret*, 1550, in-4°; des *Défenses touchant son ortographie françoèze, contre les censures et calomnies de Gloamalis* (Guil-

laume des Autels) *et de ses adhérants*; une *Réponse à la dezesperée replique de Glaomalis de Vezelet transformé en Gyltaome des Aotels; le Menteur* (traduction de *l'Incrédule* de Lucien). 1548, in-4° de 59 p.; une *Translation de langue latine en françoyse des septiesme et huitiesme liures de Plinius secundus, faicte par Loys Meigret*, Paris, 1543, petit in-8°, selon l'ancienne orthographe. Quelques-unes des innovations de Meigret ont été trouvées heureuses, et adoptées plus tard par les grammairiens postérieurs et même par l'Académie.

Meilleraye (la), bourg du Poitou, aujourd'hui compris dans le département de la Loire-Inférieure; érigé en duché-pairie, en 1663, en faveur du maréchal de la Meilleraye (voy. *la Meilleraye*). A 1 kilom. de ce lieu se trouve un ancien monastère de l'ordre de Cîteaux, fondé en 1132, vendu comme bien national en 1793, et racheté en 1816, par d'anciens trappistes, qui y établirent une école d'agriculture.

Méjane, ancienne seigneurie de Provence, érigée en marquisat en 1723.

Méjanes (Jean-Baptiste-Marie de Piquet, marquis de), savant bibliophile, né à Arles, en 1729, mort en 1786, à Paris, où il était syndic et député de la noblesse de Provence, consacra toute sa fortune à se former une précieuse bibliothèque, qu'il légua, à sa mort, à la Provence, en affectant à son entretien une rente perpétuelle de 3,000 liv. Cette bibliothèque, qui se trouve à Aix, ne fut ouverte définitivement au public qu'en 1810. Elle est composée de 75 à 80,000 volumes. Nommé, en 1777, premier consul de la ville d'Aix, le marquis de Mejanes y établit un jardin botanique, un laboratoire de chimie, et une école vétérinaire.

Méjussaume, ancienne seigneurie de Bretagne, érigée en vicomté en 1578.

Meldi. Voyez Meaux.

Mellan (Claude), dessinateur et graveur, né à Abbeville, le 23 mai 1598, eut pour professeurs Thomas de Leu et Léon Gaultier. Il alla ensuite à Rome, où les conseils de Villamena perfectionnèrent son talent. A son retour, Charles II le fit appeler en Angleterre; mais, attaché au sol de sa patrie, Mellan refusa, et pour le récompenser de ce refus désintéressé, Louis XIV lui accorda un logement au Louvre. Mellan avait un burin facile; mais ce qui l'a fait remarquer surtout, c'est une manière nouvelle qu'il avait imaginée pour graver tous les sujets d'un seul trait. On cite de lui une *Sainte face* gravée d'après ce procédé, et où il n'y a qu'un seul trait en spirale qui commence au bout du nez. C'était là une difficulté vaincue et un tour de force plutôt qu'un progrès; car, bien que Mellan ait poussé aussi loin que possible la perfection de cette méthode, on sent que des gravures ainsi exécutées ne peuvent soutenir la comparaison avec celles où l'artiste peut varier sa taille à son gré, suivant l'exigence du sujet. Il faut cependant reconnaître que Mellan a laissé des gravures justement estimées; telles sont, entre autres, un *Saint Pierre de Nolasque*, un *Saint François*, un *Saint Bruno retiré dans un désert*. On a en outre de cet artiste un grand nombre de portraits, tels que ceux du pape *Urbain VIII*, du cardinal *Bentivoglio*, de *Gassendi*, du *maréchal de Créqui*, etc.; des estampes d'après Vouet, Tintoret, le Poussin, Stella, etc. Mellan mourut à Paris en 1688.

Melle, *Mellusum*, petite ville du Poitou, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département des Deux-Sèvres. Population : 1.600 habitants.

Cette ville était autrefois assez considérable; mais ses habitants ayant tous embrassé la réforme, les guerres de religion et la révocation de l'édit de Nantes la dépeuplèrent presque entièrement.

Melot (Anicet), né à Dijon en 1697, fut reçu membre de l'Académie des inscriptions en 1738, et succéda en 1741 à l'abbé Sevin, dans la place de conservateur de la bibliothèque du roi. Il mourut en 1759. Il a publié le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque du roi*, 1739-1744, 4 vol. in-fol., et a rédigé le sixième volume du *Catalogue des livres imprimés* de la même bibliothèque, contenant les livres de *Droit canonique*. Il a en outre inséré plusieurs mémoires intéressants dans le Recueil de l'Académie des inscriptions.

Melun, ancienne ville de l'Ile de

France, mentionnée dans les Commentaires de César sous le nom de *Melodunum*. Elle fut prise par Clovis en 494, et par les Normands en 845, 848, 861, 866 et 883. Dans le dixième siecle, un comte de Troyes s'en empara. Charles le Mauvais s'en rendit maître en 1358. Tombée au pouvoir des Anglais en 1420, elle fut ensuite occupée par les troupes de Charles VII. Enfin Henri IV l'assiégea, et la prit par capitulation en 1590. Elle eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de la fronde, et on a conservé une harangue par laquelle les malheureux habitants supplièrent *le roy et la reyne qu'on voulût bien avoir pitié d'eux* (*). On voit encore à Melun, à l'extrémité orientale d'une île formée par les deux bras de la Seine, les ruines d'un palais royal où la reine Blanche, mère de saint Louis, a tenu sa cour. Près de là est l'église paroissiale de Saint-Aspaïs, remarquable par ses vitraux. Melun est aujourd'hui le chef-lieu du département de Seine-et-Marne, et on y compte 7,000 habitants. C'est la patrie de Jacques Amyot et de Manuel, le procureur général de la Commune du 10 août. Abailard y donna ses premières leçons.

MELUN (maison de), ancienne famille qui a produit de grands guerriers, des prélats, divers officiers de la couronne, et a formé les branches de Villefermoy, de la Borde, de la Loupe-Marcheville, de Château-Landon, de Tancarville, d'Épinoy, de Maupertuis, etc., etc.

Les membres les plus célèbres de cette famille sont : *Guillaume de* MELUN, dit *le Charpentier*, l'un des principaux chevaliers qui aidèrent Godefroi de Bouillon à conquérir la terre sainte, parent de Hugues le Grand, frère du roi Philippe Ier, et comte de Vermandois, avec lequel il se croisa en 1096. Le surnom de *Charpentier* lui fut donné parce que rien ne pouvait résister aux coups de sa hache d'armes.

Adam II, vicomte de MELUN, l'un des généraux les plus célèbres de Philippe-Auguste, fut envoyé en 1208 dans le Poitou, contre Aimery VII, vicomte de Thouars, commandant les troupes de Jean, roi d'Angleterre, et contre Savary de Mauléon, qui avaient fait tous deux une incursion sur les terres du roi de France. Adam de Melun les mit en pleine déroute, et fit le vicomte de Thouars prisonnier.

Il eut part à la victoire de Bouvines, en 1214, et ce fut lui qui, à la tête de l'avant-garde, soutint la première attaque des ennemis. En 1215, il accompagna Louis de France, depuis Louis VIII, en Languedoc, dans sa croisade contre les Albigeois, et l'année suivante il passa en Angleterre avec le même prince, que les barons anglais sollicitaient de s'asseoir sur le trône de leurs rois. Adam de Melun mourut sur cette terre étrangère en 1220. (Voyez la Chronique de Saint-Denys dans le Recueil des historiens de France, tome XVII, page 408.)

Simon de MELUN, maréchal de France, sire de la Loupe et de Marcheville, allié par sa mère, comtesse de Sancerre, au sang royal de France et d'Angleterre. Il accompagna saint Louis en Afrique, en 1270, soumit le roi de Majorque qui s'était révolté, et fut chargé d'arrêter les sires de Narbonne, qui s'étaient ligués avec le roi de Castille contre la France. En 1297, il fut député auprès du roi d'Angleterre pour faire observer la trêve conclue entre ce prince et les Français. Il avait été déjà sénéchal de Périgord et de Limousin, et grand maître des arbaletriers, lorsque Philippe le Bel l'éleva à la dignité de maréchal de France. Il fut tué à la bataille de Courtrai, en 1302.

Charles de MELUN, baron des Landes et de Normanville, grand maître de France en 1465, et lieutenant général du roi. Sa conduite équivoque lors de la guerre du *Bien public*, pendant laquelle il était gouverneur de Paris et de la Bastille, lui fit perdre la confiance du soupçonneux monarque. Cependant ce fut lui qui, avec son frère, *Antoine de* MELUN, signa le traité de Conflans. Louis XI, devenu paisible possesseur du trône, se contenta d'abord de priver son ancien favori de tous ses emplois ; il le fit ensuite mettre en jugement et condamner à mort sur des aveux arrachés par la torture. Il fut décapité sur la place du Petit Andelys en 1468. Un auteur contemporain prétend

(*) Voyez ce curieux document dans le *Journal de l'Institut historique*, VI, 220.

qu'ayant été manqué au premier coup, il se releva pour dire qu'il était innocent.

Sous le règne suivant, d'après une requête présentée à Charles VIII, et rapportée dans les *Manuscrits de Béthune*, sa mémoire fut réhabilitée, et ses biens rendus à ses enfants. La confiscation les avait transmis au comte de Dammartin.

Louis de MELUN, *marquis de* MAUPERTUIS, lieutenant général des armées du roi, né en 1634, mort en 1721, entra fort jeune dans la première compagnie des mousquetaires, se distingua au siége de Candie, dans la campagne de Hollande et dans la guerre contre l'électeur de Brandebourg, sous Turenne. En 1677, au siége de Valenciennes, il commandait une compagnie de mousquetaires comme sous-lieutenant, lorsque ceux-ci eurent la gloire d'enlever la ville avant que l'on fût informé dans le camp de la prise du premier ouvrage. Le roi le créa marquis, sur la brèche même, et brigadier de cavalerie de ses armées. Ce brave officier soutint sa réputation à la bataille de Cassel et au siége d'Ypres, où il renouvela le beau fait d'armes de Valenciennes. En le nommant capitaine-lieutenant de sa compagnie de mousquetaires (1684), le roi dit que, s'il connaissait quelqu'un plus digne que M. de Maupertuis de la commander, il le choisirait. Enfin, après avoir mérité par de nouveaux services le grade de maréchal de camp et celui de lieutenant général, le marquis de Maupertuis fut envoyé, vers 1694, au Havre de Grâce, que les Anglais bombardaient, et qui dut, en grande partie, aux mesures sages qu'il sut prendre, le bonheur de n'être point réduit en cendres comme Dieppe.

MELUN (prise de). — Le roi d'Angleterre Henri V, après s'être emparé de Montereau et de Villeneuve-le-Roi, vint mettre le siége devant Melun, tandis que le dauphin était allé faire reconnaître son autorité dans le Languedoc. La ville était bien fortifiée, bien pourvue de munitions, et défendue par Barbazan, qui commandait une garnison de six ou sept cents hommes d'armes. Le dauphin, à cette nouvelle, rassembla en hâte une armée, et annonça qu'il ne tarderait pas à marcher au secours de la garnison. Mais les intrigues de cour et les rivalités des seigneurs Armagnacs firent avorter ce projet. « Barbazan, qui ne pouvait s'attendre à être ainsi abandonné, défendit Melun avec un grand courage : il repoussa tour à tour les assauts et la mine. Henri V combattit en personne dans les galeries souterraines, où les chevaliers, opposés un à un, se croyaient à un pas d'armes ou à un tournoi. Les vivres commencèrent enfin à manquer dans la ville; mais la faim et les épidémies se faisaient également sentir dans le camp des assiégeants, et une effroyable misère régnait à Paris et dans toute la France. Ce fut seulement lorsque les assiégés furent assurés de la retraite du dauphin qu'ils offrirent de capituler, le 17 novembre. Henri V ne les reçut qu'avec la dureté et la cruauté qu'il manifestait en toute occasion : il ne voulut faire aucune promesse aux bourgeois; et, quant aux soldats, il ne garantit la vie sauve qu'à ceux qui n'avaient pas trempé dans l'assassinat du duc de Bourgogne. En effet, étant entré dans Melun le 18 novembre, il fit couper la tête à plusieurs bourgeois et à deux moines; il fit pendre tous les Écossais de la garnison, et il envoya le reste des gens d'armes dans les prisons de Paris, où presque tous périrent par suite des mauvais traitements et de la misère qu'ils y éprouvèrent (*). »

MEMMINGEN (combat de). — L'aile de l'armée du Rhin, qui n'avait pas pris part au combat brillant de Biberach, quitta, le 10 mai 1800, sa position sur l'Aitrach, pour passer l'Iller et marcher sur Memmingen en Souabe. Montrichard se dirigea immédiatement sur l'Iller qu'il traversa, quoique le pont en fût rompu, et, rejoint bientôt par Lorges, il attaqua l'ennemi qui fut vaincu et abandonna Memmingen; les Bavarois eurent dix-huit cents hommes faits prisonniers.

Au moment où la grande armée s'approchait d'Ulm, sous la conduite de Napoléon, Soult se dirigea, le 11 octobre 1805, sur Memmingen, dont le com-

(*) De Sismondi, Histoire des Français, t. II, p. 604.

mandant capitula avec neuf bataillons de troupes autrichiennes; on y trouva dix pièces de canon, beaucoup de bagages et des munitions de toute espèce.

MÉNAGE (Gilles), érudit bel esprit, que Bayle a surnommé le Varron du dix-septième siècle, naquit, le 15 août 1613, à Angers, où son père était avocat du roi au bailliage. La prodigieuse mémoire à laquelle il dut le succès de ses études était la faculté dominante de son esprit, et peut-être lui fit-elle commettre dans la suite plus d'un plagiat involontaire. Ayant fait son droit, il débuta comme avocat dans sa ville natale en 1632. Il alla ensuite plaider à Paris, puis assista aux grands-jours de Poitiers. Cependant, comme il paraissait se dégoûter du barreau, son père voulut lui ouvrir la carrière de la magistrature, en se démettant de sa charge en sa faveur. Le refus du fils fut l'occasion d'une brouille momentanée entre eux. Ménage aspirait à se livrer sans réserve aux lettres. Il prit l'habit ecclésiastique, et entra dans les ordres assez avant seulement pour posséder des bénéfices. Présenté au cardinal de Retz, il obtint un emploi dans sa maison; mais, au bout de quelques années, son caractère caustique l'ayant brouillé avec les autres commensaux du prélat, il se sépara de son premier protecteur.

Le prince de Conti lui offrit alors une place chez lui, avec une pension de quatre mille livres; mais Ménage refusa d'engager de nouveau son indépendance, alla se loger au cloître Notre-Dame, et fonda dans sa maison des réunions hebdomadaires d'hommes de lettres, qu'il nommait, du jour où elles avaient lieu, *Mercuriales*. Il y étalait avec tant de complaisance les richesses de son érudition, que ses visiteurs le quittaient souvent sans avoir pu placer une parole. Ses bénéfices lui valaient quatre mille livres. Il convertit son patrimoine en une rente viagère de mille écus, et reçut encore du cardinal Mazarin, qui l'avait chargé de dresser la liste des gens de lettres qui avaient droit aux faveurs du gouvernement, une pension de deux mille livres. Il employa une bonne partie de ses revenus à subvenir aux frais de l'impression de ses ouvrages.

Ménage était l'oracle de l'hôtel de Rambouillet, et il ne contribua pas peu à entretenir, par sa galanterie pédantesque, le travers des précieuses, tandis que son caractère irritable lui faisait de nombreux ennemis parmi les hommes de lettres. Il avait desservi Molière auprès du duc de Montausier, en prétendant que c'était ce seigneur que le grand comique avait mis en scène dans le personnage d'Alceste du *Misanthrope*. Molière se vengea en le faisant figurer lui-même sous les traits de Vadius, dans les *Femmes savantes*.

En 1684, Ménage se mit sur les rangs pour entrer à l'Académie, et Racine fut un de ceux qui s'opposèrent le plus vivement à sa candidature. On dit que sa *Requête des dictionnaires*, morceau assez plaisant, mais dans lequel il parlait en termes peu révérencieux des travaux académiques, ne contribua pas peu à l'éloigner. La tournure peu aimable de son caractère ne l'empêcha pas d'éprouver des sentiments tendres pour deux femmes célèbres, mesdames la Fayette et de Sevigné; il avait donné à la dernière des leçons de langue.

Ménage mourut d'une fluxion de poitrine le 23 juillet 1692. On a de lui : 1° *les Origines de la langue française*, Paris, 1650, in-4°; ouvrage bien supérieur, malgré ses défauts, à ceux qui avaient paru jusqu'alors. Il essaya d'y constituer les étymologies en corps de doctrine, et trouva la véritable source d'une foule de mots, bien qu'il bornât ses recherches à cinq langues. Christine de Suède disait que l'auteur voulait savoir non-seulement d'où venaient les mots, mais encore où ils allaient. Malheureusement on le voit trop souvent « inventer des mots qui n'ont pas existé, pour expliquer une liaison de tradition qui n'existe point (*). » Une nouvelle édition, avec les additions de Huet et Caseneuve, parut, sous le titre de *Dictionnaire étymologique*, en 1694; 2° *Diogène Laërce*, grec-latin, Londres, 1663, avec un commentaire estimé; 3° une édition des poésies de Malherbe, avec des notes, 1666; 4° *les Origines de la langue italienne*,

(*) Nodier, Notions élémentaires de linguistique.

1669, ouvrage qu'il entreprit pour justifier le choix de l'académie de la Crusca, qui l'avait admis, quoique étranger, dans son sein; 5° *Observations sur la langue française*, 1672. Un second volume, qui ne parut que quatre ans plus tard, est principalement destiné à répondre aux attaques qu'avait dirigées Bouhours contre le premier. « Ils se disent leurs vérités, et souvent ce sont des injures, » écrivait à propos de cette polémique madame de Sevigné. 6° *Beautés du droit civil* (*Juris civilis amænitates*), 1677; 7° *Histoire de Sablé*, 1686; 8° *Histoire des femmes philosophes*, en latin (*Mulierum philosophorum historia*), Lyon, 1690, qu'il composa pour servir de suite et comme de pendant au Diogène Laërce. 9° *L'Anti-Baillet*, critique des *Jugements des savants*, dans lesquels Baillet l'avait assez maltraité. Bien qu'il avouât n'être point poëte, il faisait cependant des vers, et cela non-seulement en français et en latin, mais encore en grec et en italien. Ses poésies dans ces diverses langues ont été réunies en un volume, sous le titre de *Miscellanea*. On y remarque, après la Requête des dictionnaires, des satires contre Pierre de Montmaur, qui seraient plus piquantes si elles n'étalaient pas une fatigante érudition, et si surtout les emprunts faits aux anciens et aux modernes y étaient moins multipliés. Le *Ménagiana*, qui parut en 1693, est un recueil de traits de sa conversation, qui vaut mieux que la plupart des ouvrages du même genre.

MÉNAGEOT (François-Guillaume), peintre français, né à Londres en 1744, élève d'Augustin, de Deshais, de Boucher et du célèbre Vien, remporta le grand prix de Rome et fut reçu académicien en 1780. Envoyé à Rome, comme directeur de l'Académie de France en cette ville, il remplit ses fonctions avec zèle et habileté. De retour dans sa patrie, il fut nommé membre de l'Institut et professeur de peinture à l'école des beaux-arts; il mourut en 1816. Sans parler de ses nombreux tableaux de chevalet, nous citerons, parmi ses tableaux d'histoire : les *Adieux de Polyxène à Hécube*; la *Mort de Léonard de Vinci*; *Astyanax arraché des bras de sa mère*; *Mars et Vénus*. On a de lui plusieurs petits tableaux et de charmantes esquisses qui rappellent souvent l'Albane.

MÉNARD, capitaine au 122e régiment d'infanterie de ligne, commandait la 2e compagnie de voltigeurs de son régiment sur la droite d'une petite rivière près d'Oviédo (Espagne). Se voyant exposé au feu d'une batterie ennemie postée de l'autre côté, il forme une espèce de radeau avec des branches d'arbres, passe la rivière avec sa compagnie, enfonce l'ennemi à la baïonnette, et s'empare de six pièces de canon, de deux drapeaux et d'un grand nombre de prisonniers. Il fut blessé mortellement peu de temps après.

MÉNARD (Claude), né à Angers en 1580, mort en 1652, s'appliqua à la recherche des antiquités de sa province. Outre plusieurs ouvrages dont il a été l'éditeur, et parmi lesquels on distingue l'*Histoire de saint Louis*, par Joinville, Paris, 1617, in-4°, et l'*Histoire de B. Duguesclin*, ibid., 1618, in-4°, on cite de lui : *Disquisitio novantiqua Amphitheatri Andegavensis Gromanii*, Angers, 1638, in-4°, latin-français; une *Histoire d'Anjou*, manuscrite; une *Histoire de l'ordre du Croissant*, conservée à la Bibliothèque du roi dans le recueil des manuscrits dits de Baluze.

MÉNARD (Léon), né à Tarascon en 1706, mort à Paris en 1767, membre de l'Académie des Inscriptions. Outre un grand nombre de *dissertations* qu'il a publiées dans le recueil de l'Académie, on cite de lui : *Histoire des évêques de Nîmes*, etc., 1737, 2 volumes in-12; *Amours de Callisthène et d'Aristoclée*, 1740, in-12; *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, Paris, 1750-58, 7 volumes in-4°, figures.

MÉNARD (Nicolas-Hugues), savant bénédictin, né à Paris en 1585, mort en 1644, est le premier qui ait fait revivre le goût des bonnes études dans la congrégation de Saint-Maur. A une mémoire prodigieuse, à la connaissance la plus étendue des antiquités ecclésiastiques, il joignait un jugement exquis, et ses vertus surpassaient son savoir. On a de lui : *Martyrologium ordinis sancti Benedicti, duobus observationum li-*

bris illustratum, etc., Paris, 1629, in-8°; *D. Gregorii papæ, cognomento Magni, liber sacramentorum, nunc demùm correctior et locupletior*, etc., ibidem, 1642, in-4°.

MENARS, ancienne vicomté du Blésois, érigée en marquisat en 1676; elle est comprise aujourd'hui dans le département de Loir-et-Cher.

MENDE, *Mimas*, *Mimate*, ville de l'ancien Gévaudan, aujourd'hui chef-lieu du département de la Lozère. Ce n'était qu'un simple bourg, lorsqu'au quatrième siècle, après la ruine de *Gabalum*, on y transféra le siége épiscopal du Gévaudan. Elle devint alors ce qu'elle fut jusqu'en 1790, la capitale de cette province. Saint Privast, évêque de Gabalum, y avait été martyrisé, et on lui avait élevé sur le lieu de son supplice un tombeau, qui devint par la suite un lieu de pèlerinage célèbre. C'est à Adalbert III, qui fut élu, en 1151, évêque du Gévaudan, que l'on attribue la construction des murailles de Mende. Ainsi que les autres localités du Gévaudan, cette ville eut beaucoup à souffrir des guerres de religion; elle fut sept fois prise et reprise par les religionnaires et les catholiques, dans l'espace de sept années. Le duc de Joyeuse s'en rendit maître, en 1595, et y fit construire une citadelle, qui fut détruite en 1597, après le triomphe de Henri IV. Mende est encore aujourd'hui le siége d'un évêché suffragant de Lyon; elle possède un grand et un petit séminaire, un collége communal, une bibliothèque publique, etc. On y compte 5,800 habitants.

MENDE (monnaie de). Voyez GÉVAUDAN.

MÉNESTRIER (Claude-François), né à Lyon, en 1631, entra de bonne heure chez les jésuites, professa les humanités et la rhétorique dans plusieurs colléges, et se distingua au synode de Die; il parcourut ensuite l'Italie, l'Allemagne, la Flandre et l'Angleterre, recueillant partout de nouvelles observations, et revint se fixer à Paris, où il mourut, en 1705. Nous citerons, parmi ses principaux ouvrages : *la Nouvelle méthode raisonnée du blason*, in-12; *De la chevalerie ancienne et moderne*, 1683, in-12; *Traité des tournois, joutes et autres spectacles publics*, 1669, in-4°, fig.; *l'Art des emblèmes*, 1683, in-8°, fig.; des *Ballets anciens et modernes*, 1682, in-12; des *Représentations en musique anciennes et modernes*, 1687, in-12; *Histoire civile et consulaire de la ville de Lyon*, 1696, in-fol.; *Histoire du règne de Louis le Grand par les médailles, emblèmes, devises, jetons, etc.*, 1693, in-fol.; *Dissertations sur l'usage de se faire porter la queue*, 1704, in-12.

MÉNÉTRIERS ET JONGLEURS. Dès la plus haute antiquité, les Gaulois et les tribus germaniques qui vinrent s'incorporer avec eux eurent des annales en vers, ainsi que des poëmes et des chants nationaux; mais aucun de ces monuments ne nous est parvenu, malgré le soin que prit Charlemagne de faire recueillir tous ceux que la tradition avait conservés et transmis jusqu'à lui; ce qui nous reste de plus ancien est en latin, et n'est que de peu de temps antérieur à la domination romaine. Lorsqu'il y eut une langue et une poésie françaises, des hommes d'élite, appartenant à toutes les classes de la société, s'empressèrent, nous n'osons pas dire trop tôt, de leur demander des inspirations que ne devait fournir que plusieurs siècles après, un art encore dans l'enfance. Alors naquirent, dans le Nord, les *trouvères*, dans le Midi, les *troubadours*, et, dans toutes les provinces de France, ces fabliaux licencieux, ces contes dévots, ces sirventes, ces jeux-partis, ces romans chevaleresques, et ces pastourelles, quelquefois pleines de grâce et de naïveté; productions longtemps dédaignées, mais dans lesquelles se retrouvent les mœurs d'autrefois, et qui sont, à juste titre, regardées aujourd'hui comme un sujet profitable de lecture et d'études.

Mais, dans un temps où l'imprimerie ne répandait pas, comme aujourd'hui, avec une rapidité merveilleuse les œuvres de l'esprit, celles des poëtes seraient restées enfermées dans un cercle fort restreint, s'il ne se fût trouvé des hommes qui se donnèrent pour profession de les apprendre par cœur, d'aller les réciter de ville en ville, de château en château, et de propager ainsi la gloire de ceux qui les avaient com-

posées. Ces hommes furent les *ménétriers* et les *jongleurs*.

Ce n'est pas que les auteurs n'allassent quelquefois eux-mêmes reciter leurs vers, et recueillir en personne la louange ou la critique. Mais quand ils appartenaient à la haute aristocratie du temps, ils auraient cru déroger en prenant un soin semblable; alors ils donnaient leurs poésies à ceux qui s'étaient faits les journaux politiques, scientifiques et littéraires de leur époque, leur laissaient le profit matériel, quelquefois très-abondant, qu'elles pouvaient leur valoir, se contentant de la renommée qu'elles leur acquéraient, renommée dont, au surplus, ils ne connaissaient souvent ni la nature ni l'étendue.

Les ménétriers et les jongleurs étaient une véritable providence pour les seigneurs ignorants et brutaux qui n'avaient rien à faire, et que l'ennui étouffait dans leurs donjons crénelés; et il faut reconnaître que, dans les premiers temps, ils méritaient l'estime qu'on leur accordait, leur profession, si décriée depuis, exigeant une telle variété de talents, que, selon Legrand d'Aussi, on ne pourrait les trouver réunis aujourd'hui. Souvent poëtes, les ménétriers récitaient alors leurs productions, et travaillaient à leur propre célébrité; musiciens, ils jouaient de divers instruments dont ils s'accompagnaient quand ils chantaient des rondeaux, des lais ou des chansons amoureuses. Souvent, deux ou un plus grand nombre d'entre eux se rencontraient ensemble à la cour du même seigneur; alors, excités par l'émulation, et plus fréquemment par la jalousie, ils engageaient des luttes poétiques dans lesquelles ils ne s'épargnaient pas les sarcasmes et les injures, mais qui donnaient essor à des mots quelquefois très-spirituels. Les jongleurs, qui les accompagnaient ou voyageaient seuls, étaient une sorte de baladins, de joueurs de gobelets, qui, habiles dans l'escamotage, amusaient la compagnie par leurs tours, pendant que les ménétriers prenaient du repos. Cette classe, la plus nombreuse, gagnait beaucoup d'argent. Selon Roquefort, les uns et les autres étaient sous la conduite d'un chef appelé ménestrel.

Les ménétriers, partout bien accueillis, avaient partout leur place. A l'imitation des scaldes de la Scandinavie, ils marchaient avec les armées pour les exciter au combat, et donnaient souvent des preuves d'une grande bravoure. Chacun sait que le menestrel Taillefer suivit Guillaume de Normandie à la conquête de l'Angleterre, et donna le signal de la bataille d'Hastings. Il fut, après sa mort, remplacé par Berdie. On appelait les ménétriers au couronnement, aux mariages, à l'entrée des rois, aux cours plénières, aux tournois, aux jeux et festins qui les terminaient; leur présence était toujours une des conditions nécessaires de la magnificence des fêtes publiques ou particulières. Dans les banquets royaux et d'apparat, chaque service était apporté en cérémonie, au son des instruments des ménétriers qui l'escortaient. Quand la table était desservie, ils récitaient des romans et des contes, ou faisaient de la musique; les jongleurs, toujours accompagnés de singes et de chiens dressés à faire des tours, faisaient travailler ces animaux, et jouaient eux-mêmes des gobelets; enfin, les deux troupes, réunies en une seule, représentaient des querelles de femmes, d'hommes niais ou ivres, et même des pièces dialoguées qui donnèrent naissance aux compositions dramatiques représentées plus tard par les confrères de la Passion.

Dans les fêtes religieuses, les fêtes patronales, les ménétriers se mêlaient aux processions, et jouaient de leurs instruments autour des statues des saints qui étaient promenées ces jours-là. Quand la statue du saint était à demeure dans une niche, ils allaient jouer devant elle, pour qu'elle eût sa part des plaisirs et des honneurs de la fête. On trouve, dans un compte de 1463, cité par M. Duvernoy, dans ses *Éphémérides de Montbéliard*, l'article suivant : « Payé deux gros blancs à Jacot le ménestrier, pour avoir corne devant M. Saint-Mainbœuf, le jour de la Fête-Dieu. » Pendant longtemps, on les appela aux funérailles. Le poëte Jean Regnier de Guerchi, qui mourut peu après l'an 1463, bailli d'Auxerre, conseiller du duc de Bourgogne Philippe le Bon, et qu'il ne faut pas confondre avec le

satirique Regnier, après avoir ordonné dans son testament les dispositions qu'il veut que l'on suive pour son inhumation, dit qu'il voudrait bien que trois ou quatre ménétriers fussent appelés à jouer de leurs instruments autour de son corps, pour égayer ceux qui assisteront à ses funérailles.

Encore vaoldroye bien avoir
Des menestriers trois ou quatre,
Qui de corner feissent devoir
Devant le corps pour gens esbattre.

Il va sans dire que ces hommes si nécessaires assistaient aux noces des riches bourgeois, et y donnaient le signal des divertissements.

En dehors des solennités religieuses ou profanes, les ménétriers remplissaient auprès des rois et des grands vassaux des fonctions assez semblables à celles que plus tard ont remplies les lecteurs et les bouffons. Le poëte et ménétrier Hélimond, attaché à la personne de Philippe-Auguste, avait pour devoir de distraire ce prince, quand des travaux sérieux l'avaient fatigué, et d'amuser par des récits ou des chants, après un banquet, les convives qu'il avait admis à sa table. L'usage d'avoir auprès de soi des poëtes pour égayer les repas subsista fort longtemps, car, dans sa *Vie de Charles V*, l'abbé de Choisy rapporte que, durant le dîner de la reine, il y avait un *prud'homme* chargé de faire des contes.

L'exaltation générale produite par les croisades, par les conquêtes de l'Angleterre, de la Sicile, de Constantinople, de Jérusalem, et par les tournois qu'imagina la chevalerie, qui venait de prendre naissance, augmenta prodigieusement, dans le douzième siècle, le nombre des poëtes, et, en conséquence, celui des ménétriers qui allaient réciter ou chanter leurs œuvres. On ne rencontrait plus sur les grandes routes que des troupes de conteurs, de chanteurs et de baladins, au-devant desquelles on accourait, qu'on se disputait, et dont on payait les talents par des dons en argent, en chevaux, en habits et en fourrures. Les seigneurs quittaient souvent leurs robes pour en vêtir le ménetrier qui les avait amusés, et celui-ci se faisait un honneur de la porter dans les grandes occasions, pour piquer de générosité ceux qui l'écoutaient. Dans la plupart de leurs compositions, les ménétriers rapportaient les actes de munificence dont ils avaient été les objets ou les témoins, ou ils en attribuaient aux héros dont ils chantaient les exploits.

Le roman de *l'Ane périlleux* nous donne une idée des profusions dont les ménétriers et les jongleurs étaient l'objet. L'auteur, après avoir décrit une fête donnée par le roi Artus, *qui est moult rices*, ajoute :

Au matin quant il fu grant jor,
Farent pale li jougleor,
Li un oreot biax palefrois,
Beles robes, et biaux agrois,
Li autre lonc ce qu'il estoient
Tuit robes et deniers avoient;
Tuit furent paie a lor gre,
Li plus povre orent a plenté.

Le roi Artus, qui n'a vécu que dans les romans, n'a jamais fait ces présents aux jongleurs; mais les seigneurs contemporains de l'auteur en faisaient journellement sous ses yeux de semblables, et voilà pourquoi il les attribue à son héros.

La vie plantureuse et dissipée de ces chanteurs et baladins nomades, les libéralités dont on les accablait, en accrurent le nombre de tout ce qu'il y avait de fainéants et de débauchés, jaloux de mener une existence joyeuse, sans autre travail que celui de courir les grands chemins et d'amuser les châtelains et les bourgeois désœuvrés. Non contents d'exploiter les châteaux, ils faisaient leurs récits, leurs chants et leurs exercices sur les places publiques, et tendaient la main aux assistants. Alors, ils tombèrent dans la dégradation, s'attirèrent le mepris, et les dons que les seigneurs leur accordaient furent blâmés fortement. On lit à cette occasion, dans les *Grandes chroniques de France* (*) :

« Il avient une foiz que jugleor, chanteur, goliardois, et autres manières de ménextériex, s'assemblent aus corz des princes, des barons et des riches homes et sert chascuns de son mestier, au mieuz et au plus apertement que il puet, pour avoir dous ou robes ou au-

(*) Recueil des histor. de France, t. XVII, p. 363.

tres joiaus, et chantent et content noviaus motez et noviaus diz et risiés de diverses guises, et faignent à la loangence des riches homes quanque il puent faindre, pour ce que il leur plaisent mieuz. Si avons veu aucune foiz avenir que aucun riche home fesoient fesse et robes desquisées (*), par grant estude porpensées, par grant travail laborées et par grant avoir achatées, qui avoient par aventure cousté XX mars d'argent ou XXX, si n'es avoient pas portées plus de cinq jors ou six, quant les donoient à un menestrel (**), à la première voiz et à la première requeste. Dont c'est granz doleurs; car du pris d'une tèle robe seroient par an soustenus XX poures persones ou XXX.»

Plusieurs conciles frappèrent d'excommunication les ménétriers, jongleurs, baladins, et firent defense aux fidèles de les appeler à leurs noces; enfin, Philippe-Auguste les bannit du royaume.

S'ils sortirent de France, ils y rentrèrent bientôt; car sous Louis IX, ils formaient une association nombreuse, appelée *ménestrandie*, que l'on soumit à des statuts, et à laquelle on donna un *maître du mestier*, qui reçut le nom de *roi*, selon la coutume alors adoptée de qualifier de ce titre les chefs des corporations (***).

Saint Louis exempta les jongleurs qui arrivaient à Paris du droit qui se payait à l'entrée de la ville, sous le petit Châtelet. L'un des articles porte que le marchand qui entrera un singe pour le vendre payera quatre deniers; que si l'animal appartient à un homme qui l'ait acheté pour son plaisir, il ne donnera rien; que s'il est à un jongleur, son maître le fera jouer devant le péager, et que par ce jeu il sera quitte du péage, tant du singe que de tout ce qu'il aura acheté pour son ouvrage. C'est de là qu'est venu le proverbe *payer en gambades* ou *en monnaie de singe*. La suite du règlement porte que les ménétriers seront quittes de toute redevance en chantant devant le péager (*).

Malgré l'honneur qu'avaient eu les ménétriers et jongleurs de contribuer, en 1237, aux divertissements qui accompagnèrent le mariage de Robert, frère de saint Louis, avec Mathilde, fille du duc de Brabant, quand leur profession eut été assimilée à celle des *cavetoniers* et reglementee comme elle, on n'y accorda plus aucune estime. Ceux qui, autrefois, connaissaient tous les poëtes, leurs contemporains, et leurs ouvrages, qui savaient conter en latin et en roman, réciter les aventures des chevaliers de Charlemagne ou du roi Artus, chanter toute espece de chansons, jouer de tous les instruments, donner des conseils aux amants, qui excellaient enfin dans tous les jeux imaginables, furent mis sur la même ligne que les ouvriers, laboureurs et manouvriers, par une ordonnance du roi Jean II, du 28 décembre 1355, et il fut honteux d'avoir avec eux quelque ressemblance. Le chevalier de la Tour Landry, dans une instruction qu'il adresse à ses filles, vers l'an 1371, fait mention d'un chevalier de son temps qui veillait à la police générale avec tant de sévérité, qu'ayant aperçu dans une assemblée un jeune gentilhomme que l'on aurait pris pour un jongleur ou un ménétrier, à la façon indecente dont il était vêtu, l'obligea d'aller prendre d'autres habits plus convenables à sa naissance et au rang qu'il tenait.

Les ménétriers et jongleurs ayant accepté forcément la condition d'artisans

(*) De diverses couleurs.

(**) Le manuscrit de la Bibliothèque royale ajoute : « A un enchanteur ou a un trufeur « qui les avoit servi de bobes et de trufes; « et quant cil menestreux les avoient eues, « si les dispendoient en gloutonie et en luxure, « que guère de profit ne li fesoit. »

(***) Voyez le curieux mémoire publié par M. Bernhard, dans le tom. III de la *Bibliothèque de l'École de chartes*, sur *la corporation des ménétriers de la ville de Paris*.

(*) « Li singes au marchant doit quatre deniers, se il pour vendre le porte : et se li singes est a homet qui l'ait acheté pour son déduit, si est quites, et se si singer est au joueur, jouer en doit devant la péagier, et por son jeu doit estre quites de toute la chose qu'il achete à son usage, et aussitôt li jougleur son quite pour un ver de chançon. » *Établissement des mestiers de Paris*, par Étienne Boileau.

que leur infligeaient *les Establissements des mestiers de Paris*, d'Étienne Boileau, deux des leurs, Jacques Grure et Hugues ou Huet le Lorrain, pensant avec raison, dès avant 1321, que les dons qui tombaient autrefois sur leurs prédécesseurs ne tomberaient pas sur eux, songerent à assurer une existence à leur corporation et à lui procurer, comme à toutes les autres, des protecteurs dans le ciel. Ils achetèrent d'abord, de l'abbesse de Montmartre, un emplacement rue Saint-Martin, à Paris, puis, par le moyen de quêtes et d'offrandes volontaires, ils réunirent une somme suffisante pour construire un hospice et une chapelle qu'ils dédièrent à saint Julien et à saint Genest, mais qui, du seul nom du premier de ces deux patrons, fut appelée Saint-Julien des Ménétriers. Ces constructions furent terminées en 1335. Les confrères contribuèrent ensuite, par des dons annuels, à l'entretien d'un chapelain. Les ménétriers et jongleurs étrangers, passant par la ville de Paris, étaient reçus et hébergés dans l'hospice tout le temps que durait leur séjour. Ceux qui habitaient Paris se logèrent aux environs de leur chapelle et dans la rue appelée autrefois des *Jongleurs* et aujourd'hui des *Ménétriers*.

La découverte de l'imprimerie, qui eut lieu vers le milieu du quinzième siècle, aurait fait perdre à la corporation les bénéfices qu'elle pouvait se procurer en récitant des poésies, mais il paraît qu'elle avait déjà renoncé à cette partie de ses attributions. Le 22 octobre 1341, elle fit vidimer, par Guillaume Gordon, garde de la prévôté de Paris, de nouveaux statuts obtenus vingt ans auparavant, de Gille Haquin, aussi garde de la prévôté, dans lesquels il n'est plus fait mention des *ménestreux* et *ménestrelles*, des *jongleurs et jongleresses* (car des femmes avaient obtenu l'entrée du métier) que comme des gens qui vont dans les noces et les fêtes patronales, pour amuser et faire danser ceux qui les appellent. Par ces statuts, les seuls ménetriers et jongleurs de Paris avaient le droit de jouer de leurs instruments aux fêtes et aux noces qui se célébraient dans cette ville, et d'y rester pendant toute leur durée. Les ménétriers étrangers ne devaient point s'y présenter, sous peine d'amende. La corporation était gouvernée par un *roi* et par le *prévôt de Saint-Julien*. L'un et l'autre de ces fonctionnaires étaient autorisés à bannir, pendant un an et un jour, de Paris, les ménetriers parisiens qui, n'étant point associés aux autres, et n'ayant point juré d'observer les règlements, tenteraient d'exercer leur métier dans cette ville.

Les ménétriers et jongleurs vécurent sous ce régime tout le temps qu'ils existèrent en corporation, sauf leur royauté, qui, renouvelée par lettres du 15 juin 1741, en faveur du sieur Guignon, fut abolie en mars 1773, par suite de l'abdication de ce titulaire, et sur sa demande, comme nuisible à l'émulation nécessaire au progrès de l'art de la musique.

Lors de la révolution, la corporation des ménétriers fut abolie comme toutes les autres; l'église ou chapelle qu'elle avait fondée, et qui possédait à l'intérieur un crucifix peint par Lebrun, et, en dehors, quelques statues de saints dans leurs niches, entre autres celle de saint Genest, vêtu en ménétrier du quatorzième siècle et dans l'attitude d'un homme qui joue du violon, fut vendue comme bien national et démolie pour être remplacée par une maison particulière.

De nos jours, il ne reste plus de cette association que les chanteurs de foires et de marchés; les joueurs d'instruments qui font danser les jeunes filles de village sous l'ormeau séculaire, les jours de fêtes et de mariages; et les saltimbanques qui jouent du bâton, avalent des lames de sabre, escamotent des muscades sur les boulevards de Paris, tandis que leurs compères, mêlés aux flaneurs qui les regardent, escamotent des montres, des bourses et des mouchoirs. (Voy. TROUBADOURS et TROUVÈRES.)

MENINS. C'est le nom que l'on donnait en France à six gentilshommes attachés spécialement à la personne du dauphin.

MENOT (Michel). On ignore où naquit ce prédicateur, qui vécut sous les règnes de Louis XI, Charles VIII, Louis

XII et François Ier. Tout ce que l'on sait de sa vie privée, c'est qu'il entra chez les cordeliers, professa longtemps la théologie dans leur maison de Paris, et y mourut en 1518.

Quelque étranges que soient les sermons d'Olivier Maillard (voyez ce mot), ceux de Menot, qui jouit en son temps d'une si grande réputation, qu'on l'appelait *langue d'or*, les surpassent encore en grossièretés, en trivialités et en bouffonneries. Il paraît avoir pris son confrère pour modèle, et s'être piqué d'aller plus loin que lui en absence de goût, de décence, et en mépris de toute bienséance religieuse et mondaine. Ses sermons, moitié latins, moitié français, sont parvenus jusqu'à nous sans qu'il les ait publiés lui-même. Ce sont ses auditeurs qui les ont recueillis, ainsi que nous l'apprend une préface de l'éditeur et imprimeur Claude Chevalier. Ce que l'on peut désirer de mieux pour son honneur et celui du temps où on lui accordait une si grande estime, c'est qu'ils aient été dénaturés par des mémoires infidèles.

Henri Estienne a aussi emprunté aux prédications de Menot des citations pour prouver la démoralisation des gens d'église de son époque, et ces citations, comme celles qu'il a extraites des sermons de Maillard, sont déshonorantes pour le corps ecclésiastique, et affligeantes pour les amis des bonnes mœurs.

Menou, ancienne seigneurie du Nivernais, érigée en marquisat en 1697. Elle est comprise aujourd'hui dans le département de la Nièvre.

Menou (Jacques-François, baron de), né à Boussay de Loches (Indre-et-Loire), en 1750, d'une ancienne famille, était déjà parvenu au grade de maréchal de camp, lorsqu'en 1789 il fut député aux états généraux par la noblesse de Touraine. Il fit partie de cette faible minorité de son ordre qui se réunit tout d'abord au tiers état; on le vit souvent paraître à la tribune, et s'il n'y acquit pas une grande réputation d'éloquence, il sut du moins y défendre avec énergie les intérêts populaires. Membre et souvent rapporteur du comité militaire, il fit augmenter de 32 deniers la solde journalière du soldat, et proposa de substituer à l'ancien mode de recrutement une conscription générale de tous les jeunes citoyens, avec la faculté de se faire remplacer; ce projet diffère peu de celui qui fut plus tard reproduit par le général Jourdan et décrété sous le directoire. Ce fut sur une motion de lui que l'Assemblée décréta l'armement des gardes nationales du royaume, et la levée de 100,000 hommes destinés à remplir les cadres de l'armée; il vota ensuite pour que le droit de paix et de guerre fût réservé à la nation.

Après la session de l'Assemblée constituante, il fut nommé commandant en second du camp sous Paris, et envoyé ensuite dans la Vendée, où il montra plus de bravoure que de talents militaires. Aux journées de prairial, il reçut le commandement de la troupe de ligne qui devait marcher contre le faubourg Saint-Antoine, et força les insurgés à capituler. Lors des événements de vendémiaire an III, il eut un commandement semblable; mais, cette fois, il ne montra pas un dévouement aussi entier aux ordres de la Convention : il ne voulut point faire tirer sur la garde nationale qui avait offert de mettre bas les armes; arrêté et mis en accusation, il ne fut acquitté que par l'intervention de Bonaparte.

Ce général l'emmena ensuite en Égypte, et lui confia le commandement d'une division, à la tête de laquelle il déploya beaucoup de valeur. Il épousa dans ce pays une riche musulmane, embrassa, dit-on, la religion de sa femme, et se fit publiquement appeler *Abdallah-Jacob-Menou*. A la mort de Kléber, il prit, comme le plus ancien des généraux, le commandement en chef de l'armée d'Égypte; mais il ne possédait aucun des talents nécessaires à cette haute position; il commit une foule de fautes qui compromirent le salut de l'armée, et nécessitèrent enfin l'évacuation du pays. Attaqué par les Anglais et battu par sa faute, à la troisième bataille d'Aboukir, le 1er mars 1801 (voyez Aboukir et Égypte), les débris de son armée se réunirent auprès d'Alexandrie et offrirent encore quelque résistance. Bientôt cependant, ne pouvant plus tenir, Menou fut obligé de capituler et quitta l'Égypte en 1802. De retour en France,

il fut nommé gouverneur général du Piémont, et envoyé ensuite en la même qualité à Venise, où il mourut en 1810.

MENUET. C'est le nom d'une danse qui était autrefois fort en vogue, et par laquelle la maîtresse d'une grande maison ouvrait ordinairement, avec l'homme le plus distingué de la compagnie, un bal d'apparat. Jusqu'à la révolution, la reine ne manqua jamais d'ouvrir ainsi les bals de cour. Le menuet se dansait ordinairement à deux; mais il y en avait aussi à quatre et à huit. Les airs sur lesquels on les dansait s'appelaient aussi menuets; quelques-uns de ces airs ont fait une espèce de fortune, et sont devenus populaires. Parmi ces derniers, nous ne citerons que celui du menuet d'*Exaudet*, sur lequel il a été fait très-souvent des paroles.

Selon l'abbé Brossard, il se dansait de son temps dans le Poitou un menuet tout différent de celui-ci. Il était fort animé, fort gai, et son mouvement était fort vite. C'était une autre danse appelée du même nom. Peut-être existe-t-elle encore.

Il y avait un troisième menuet appelé de *symphonie*, d'origine allemande, très-gai, qui ne se dansait pas, mais se jouait *allegro* et quelquefois plus vite encore. (Voyez DANSE.)

MENUISIERS. Les statuts de la corporation des menuisiers remontaient à Charles VI (1396), et ils avaient été successivement confirmés et augmentés par Henri III, Louis XIII et Louis XV. Un édit du mois d'août 1776 avait réuni ces artisans aux ébénistes, aux tourneurs en bois et aux layetiers, et de ces quatre corps de métiers, formé une seule corporation dont les affaires étaient dirigées par un principal ou syndic et trois jurés, élus chaque année. L'apprentissage était de six années; le brevet coûtait 24 livres, et la maîtrise 600.

MERCI. L'ordre religieux des *Pères de la Merci*, ou de la *Rédemption des captifs*, prit naissance à Barcelone en 1223, à l'imitation de l'ordre des *Trinitaires*, fondé en France par saint Jean de Matha. Ce ne fut au commencement qu'une congrégation de gentilshommes, qui, excités par le zèle et la charité de saint Pierre Nolasque, gentilhomme français, consacrèrent une partie de leurs biens à la rédemption des chrétiens réduits en esclavage par les infidèles.

Le nombre des chevaliers ou confrères dévoués à cette bonne œuvre augmenta bientôt; aux trois vœux ordinaires de religion, ils joignirent celui d'employer leurs biens, leur liberté et leur vie au rachat des captifs. Le succès rapide de leur ordre engagea Grégoire IX à l'approuver en 1235. Clément V ordonna, en 1308, qu'il serait régi par un religieux et un prêtre. Ce changement causa la séparation des clercs et des laïques; les chevaliers furent incorporés à d'autres ordres militaires, et la congrégation de la Merci ne fut plus composée que d'ecclésiastiques.

Le père Jean-Baptiste Gonzalès, du Saint-Sacrement, mort en 1618, y introduisit une réforme qui fut approuvée par Clément VIII; ceux qui la suivaient allaient nu-pieds, pratiquaient exactement la retraite, le recueillement, la pauvreté et l'abstinence. Outre deux provinces en Espagne, et une en Sicile, les Pères de la Merci en possédaient une en France, où leur ordre fut supprimé par l'Assemblée constituante avec tous les autres.

MERCIER (Barthélemy), dit *de Saint-Léger*, naquit à Lyon en 1734, entra dans le cloître pour satisfaire plus aisément son amour de l'étude, remplaça Pingré, en 1760, dans les fonctions de bibliothécaire de Sainte-Geneviève, et fut pourvu par Louis XV de l'abbaye de *Saint-Léger de Soissons*. Il donna sa démission de la place de bibliothécaire de Sainte-Geneviève, en 1772, fut privé de son bénéfice par la révolution, et tomba dans un état voisin de l'indigence; mais François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, lui fit accorder une pension de 2,400 fr. Mercier mourut à Paris en 1799. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages dont nous indiquerons seulement les principaux : *Supplément à l'Histoire de l'imprimerie*, par Prosper Marchand, 1772, in-4°; *Lettres à M. le baron de H.* (Heiss) *sur différentes éditions rares du quinzième siècle*, 1783, in-8°; *Extrait d'un manuscrit intitulé : le Livre du très-chevaleureux comte d'Artois et de sa femme, fille du comte*

de Boulogne, inséré dans la *Bibliothèque des Romans*, année 1783; *Notice de deux anciens catalogues d'Alde Manuce*, 1790, in-12. Voyez, pour plus de détails, la *Notice* que Chardon de la Rochette a consacrée au savant abbé dans ses *Mélanges de critique et de philologie*.

MERCIER (Louis-Sébastien), né à Paris, en 1740, se livra de bonne heure à la littérature, et se distingua bientôt par ses critiques quelquefois judicieuses et par ses innovations. Le plus remarquable de ses ouvrages est celui qui est intitulé *l'An 2440 ou Rêve s'il en fut jamais*. Dans ce livre, tout d'imagination, l'auteur cherche à entrevoir l'avenir de la France dans les temps futurs, et il y prédit la révolution et les changements qu'elle amènera dans la société. *L'An 2440* fut défendu; mais Mercier ne fut pas autrement inquiété, et, en 1781, il publia, sous le voile de l'anonyme, les deux premiers volumes de son *Tableau de Paris*, qui eurent un succès prodigieux en France et à l'étranger. Ce dernier ouvrage ayant attiré sur quelques personnes les rigueurs de la police, il s'en déclara l'auteur et se retira à Genève, où il en publia les derniers volumes.

Lorsque la révolution éclata, Mercier en embrassa les principes avec ardeur, et revint en France, où il s'associa à Carra pour la rédaction des *Annales patriotiques;* il fut nommé député à la Convention nationale, et, plus tard, il fit partie du Conseil des Cinq-Cents; lors de la formation de l'Institut, il fut compris au nombre de ses membres. Au sortir du Conseil des Cinq-Cents, il devint professeur d'histoire à l'école centrale; il se montra en chaire ce qu'il avait été dans ses écrits, critique violent, et souvent novateur hardi. Il mourut en 1814. On a de lui un très-grand nombre d'ouvrages sur des spécialités très-diverses; nous citerons seulement les plus importants : *l'Homme sauvage*, 1767, in-8°; *l'An 2440*, 1770, in-8°; *Théâtre*, 4 vol. in-8°; *Tableau de Paris*, 12 vol. in-8°; *Histoire de France depuis Clovis jusqu'à Louis XVI*, 1802, 6 vol. in-8°; *Néologie ou vocabulaire des mots nouveaux, ou renouvelés ou pris dans des acceptions nouvelles*, 2 vol. in-8° 1801.

MERCIER, dit *la Vendée*, l'un des chefs de l'insurrection royaliste dans l'Ouest, né à Château-Gontier en 1778, servit comme capitaine jusqu'à la défaite du Mans. Alors il se rendit en Bretagne avec Georges Cadoudal, et se mit, en 1794, à la tête de l'une des divisions insurrectionnelles du Morbihan. Fait prisonnier, il ne tarda pas à s'échapper, et après l'affaire de Quiberon, il commanda, avec Cadoudal, l'insurrection bretonne. Nommé maréchal de camp par le comte d'Artois en 1797, il accepta, quelque temps après, l'amnistie proposée par la république; mais il eut part à la prise d'armes de 1799, se rendit maître de Saint-Brieuc, et fut tué en 1800, près de Loudéac.

MERCIERS. Le commerce des merciers était, au moyen âge, fort différent de ce qu'il est aujourd'hui. Il consistait principalement en objets de luxe, riches étoffes, bourses de soie, chapeaux de soie; et le *Dit des merciers* peut donner une idée de la magnificence des marchandises qu'ils vendaient :

J'ai les mignotes ceinturètes,
J'ai beaux gans à damoiselètes,
J'ai gans forrez, doubles et fangles,
J'ai de bonnes boucles à cengles;
J'ai chainètes de fer bèles,
J'ai bonne cordes à vièles;
J'ai les guinples ensafranées,
J'ai aiguilles encharnelees,
J'ai escrins à metre joiax,
J'ai borses de cuir à noiax, etc.

C'est avec cette faconde, dit M. Depping dans son introduction au *Livre des métiers* d'Étienne Boileau, que le mercier détaille sur sept pages les marchandises qu'il se vante d'avoir. Chez le mercier, le riche se pourvoyait de siglaton et de cendale, deux soieries du Levant et de l'Italie, d'hermine et de vair; chez le mercier, les femmes élégantes trouvaient le molequin, fin tissu de lin; les fraises à col, attachées avec des boutons d'or; les tressons ou tressoirs, qu'elles entrelaçaient dans leurs cheveux; l'orfroi ou la broderie en or et en perles qui, appliquée à la coiffure, rehaussait l'eclat de la parure entière, et servait à broder la robe de soie et de velours. La rue Quincampoix, ou, comme on disait alors, *Qui qu'en poist,*

d'autant plus brillante, que les boutiques d'orfévrerie s'y mêlaient à celles des merciers, devait être le rendez-vous du beau monde, et surtout des dames châtelaines.

Mais ce n'étaient pas seulement les environs de la rue Saint-Martin que les merciers avaient choisis pour leur séjour, ils avaient obtenu la faculté de s'établir aussi au Palais, dans la galerie qui s'appelait encore naguère la *galerie aux merciers*, et dans la *grange de la mercerie*, au faubourg Saint-Antoine, sur la route du château de Vincennes, pour être toujours près de la cour.

La corporation des merciers, qui empiétait déjà, au treizième siècle, sur les attributions de divers commerçants, comme on peut le voir par les ordonnances d'Étienne Boileau, acquit peu à peu une grande importance. Elle obtint, en 1407 et 1412, des statuts qui furent confirmés par Henri II en 1548, 1557, 1558; par Charles IX en 1567 et 1570; par Louis XIII en 1613; par Louis XIV en 1645. En 1557, elle était si puissante, que, dans une revue générale de la milice parisienne faite par Henri II à la foire du Lendit, on compta 3,000 merciers sous les armes. Ces marchands formaient d'ailleurs un corps savamment organisé, dont les ramifications s'étendaient dans les provinces. Ils obéissaient à un *roi des merciers*, qui avait seul le droit d'accorder, moyennant finance, le brevet de marchand mercier. Ce dignitaire, qui avait des lieutenants dans les principales villes, et jouissait d'une grande autorité dans toute la France, fut supprimé par François Ier. Il reparut sous Henri III, pour disparaître irrévocablement en 1597. Cette dernière suppression avait une cause politique : les merciers avaient vaillamment combattu pour la ligue contre Henri IV, et le roi comprit qu'il lui importait de dissoudre une association redoutable par les richesses et par le nombre de ses membres. Les merciers conserverent cependant longtemps encore de nombreux priviléges.

Les conditions d'admission dans ce corps étaient rigoureuses. Pour y être reçu, il fallait être Français, avoir fait un apprentissage de trois ans, et servi les maîtres trois autres années. La maîtrise coûtait 1,000 livres.

Les armoiries de la mercerie étaient d'argent à trois vaisseaux mâtés d'or sur une mer de sinople, et surmontés d'un soleil d'or, avec la devise : *Te toto orbe sequemur* (Nous te suivrons par toute la terre).

Mercœur, *Mercorium*, ancienne baronnie du Limousin, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Corrèze, érigée en duché-pairie en 1569.

Mercœur (Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de), l'un des personnages les plus importants du seizième siècle, fils de Nicolas, comte de Vaudemont, et de Jeanne de Savoie, naquit à Nomeni en 1558. Il épousa Marie, unique héritière de Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre, et fut nommé, peu de temps après, gouverneur de la Bretagne. Après l'assassinat des Guises, Henri III ordonna d'arrêter le duc de Mercœur; mais celui-ci, prévenu à temps, se réfugia en Bretagne, où il leva des troupes, et finit par se déclarer chef de la ligue dans cette province; il traita alors directement avec les Espagnols, leur livra le port de Blavet, et fit la guerre aux royalistes, avec diverses alternatives de succès et de revers; il signa, en 1595, une trêve avec Henri IV, et ne se soumit, en 1598, que lorsque les autres chefs de la ligue avaient déjà fait leur paix particulière avec le roi; il y mit pour condition le mariage de sa fille unique avec le duc de Vendôme. En 1601, il alla commander, en Hongrie, l'armée de l'empereur Rodolphe II, attaqué par les Turcs; et, après quelques succès, il mourut à Nuremberg en 1602.

Mercure. — Sous ce titre, accompagné d'épithètes différentes, il a été publié en France et à l'étranger, par des Français, plusieurs journaux politiques, historiques, scientifiques et littéraires dont voici les principaux :

Mercure de France. Cette collection de pièces et documents fut commencée, sous le nom de *Mercure galant*, en février 1672, et continuée jusqu'au mois de mai 1710, par Donneau de Visé, qui en publia 460 volumes. Dufresny la reprit de lui en juin 1710, la garda

jusqu'en avril 1714, et donna 44 volumes. Lefèvre de Fontenay, qui succéda à Dufresny, changea le titre du recueil, l'appela *Mercure de France*, le rédigea à partir de mai 1714, publia 30 volumes, et l'abandonna en octobre 1716. Après une interruption de trois mois, en janvier 1717, l'abbé Buchet le ressuscita sous le nom de *Nouveau Mercure*, le conduisit jusqu'au mois de mai 1721 inclusivement, et fit paraître 43 volumes. Le mois de juin suivant, de la Roque rendit au recueil son dernier titre de *Mercure de France*, et lui donna un intérêt plus puissant par l'insertion d'un grand nombre de morceaux choisis de littérature, soit en vers, soit en prose, qu'il sollicita et obtint des meilleurs écrivains de son temps. En 1745, Fuzelier en fut chargé jusqu'à sa mort arrivée le 19 septembre 1752. Boissy, de l'Académie française, le remplaça et mourut en 1758. Alors, le *Mercure* passa à Marmontel, qui le commença par le volume du mois d'août de la même année. On le lui ôta au commencement de 1760, pour le donner à de la Place, traducteur des romans de Fielding et de Richardson. En 1789, 1790 et 1791, Marmontel y fit insérer ses *Nouveaux contes moraux*, et la Harpe y travailla jusqu'à la fin de 1793. Pendant cette période, et même un peu après, outre son directeur et les deux écrivains que nous venons de citer, le *Mercure de France* eut pour rédacteurs Bridard de la Garde, Lacombe, Remy, Lacretelle, Garat, Imbert, Gaillard, Framery, Saint-Ange, le Vacher de Charnois, Castera, Mallet du Pan, Champfort, Ginguené, etc. Dans le cours des années III, IV, V et VI de la république, il eut pour directeur Lenoir la Roche, dont les collaborateurs étaient Cabanis, Destutt-Tracy, Lottin jeune, Mongez, Roussel, Alexandre Barbier, et plusieurs autres écrivains.

Dubois-Fontanelle rédigea la partie politique du *Mercure*, depuis 1778 jusqu'en 1784. Il fut, en cette dernière année, remplacé dans cette portion du travail par Mallet du Pan, qui se retira après le 10 août 1792. Pendant les années III, IV, V et VI de la république, la partie politique eut pour rédacteur Geoffroy, qui était, en 1806, secrétaire général de la caisse d'amortissement.

L'habile libraire Charles-Joseph Panckoucke, chargé, de 1736 à 1798, de la partie administrative et financière du journal, y réunit successivement divers autres journaux, savoir : le *Journal de la politique et de la littérature*, le *Journal français*, que rédigeaient Palissot et Clément; le *Journal des dames*, que publiait Dorat; et il conduisit si bien son entreprise qu'il réunit 15,000 abonnés. M. Agasse ayant cessé l'impression du *Mercure* dans les premiers mois de l'an VII (1799), ce journal passa entre les mains du libraire Cailleau, qui en publia 40 numéros, format in-8°.

Au mois de messidor an VIII (1800), Fontanes, la Harpe, les abbés Morellet et Bourlet de Vauxcelles se chargèrent de faire revivre le *Mercure* sous le dernier format. L'impression en fut confiée à Didot le jeune, et la direction à Esmenard. Depuis 1802 jusqu'en 1810, il fut imprimé chez le Normand. MM. Fontanes, de Chateaubriand, Charles Delalot, Petitot, Fiévée, de Wailly; de Bonald, Gueneau, de Saint-Victor, Auger, Guérard, et autres, eurent beaucoup de part à sa rédaction.

La *Revue philosophique*, suite de la *Décade philosophique*, ayant été réunie au *Mercure* en septembre 1807, les principaux auteurs de ces deux entreprises, savoir : Ginguené, Amaury-Duval, etc., devinrent collaborateurs du *Mercure*. A la même époque, Legouvé et Feletz se rallièrent à eux. Après une assez longue interruption, le numéro DCLXIV du *Mercure* parut en octobre 1814, chez A. Bertrand, et fut suivi de deux autres. En janvier 1815, le numéro DCLXVII fut publié, et la continuation de l'entreprise annoncée. Le journal devait paraître tous les samedis, par cahiers de quatre feuilles, ce qui ne s'effectua point.

Après une interruption nouvelle de quatre ans et demi, le *Mercure* fut repris, sous la direction de M. de Roquefort, par MM. Bourg Saint-Edme, Coupé de Saint-Donat, Chaalons d'Argé, Alfred Fayot, Ch. Laumier, etc. L'éditeur était Plancher, et l'imprimeur, Poulet. Le premier numéro que produisit l'association parut le 17 juillet 1819, format in-8°. La marche du jour-

nal fut peu régulière, il y eut des lacunes dans ses apparitions; le 19 février 1820, époque où il prit fin, les abonnés, qui auraient dû recevoir 31 numeros, n'en avaient reçu que 19. Après ce nouveau décès, qui était le quatrième ou le cinquième, le Mercure ressuscita encore une fois par les soins d'une réunion d'écrivains libéraux qui en firent l'organe d'une opposition aussi vive que pouvait l'être l'opposition sous la restauration, et le nommèrent *Mercure du XIXe siècle*. Le premier numéro qui fut imprimé, ainsi que tous les autres, chez Tastu, et signé par M. Tissot, aujourd'hui professeur de littérature ancienne au collége de France, parut le 12 avril 1823. L'entreprise fut continuée pendant les années 1824 et 1825, et finit avec celle-ci. Depuis cette époque, nous n'avons point entendu dire qu'on ait essayé de reprendre la publication d'un journal qui date de loin, auquel ont concouru un grand nombre de célébrités littéraires, dont la lecture faisait le passe-temps le plus agréable des seigneurs de châteaux, et où on trouve une foule de dates, de documents et de pièces fort utiles à ceux qui s'adonnent à l'étude de l'histoire des derniers siècles, soit pour la connaître, soit pour l'écrire.

Mercure français. Ce recueil, contenant le récit des événements publics, les actes du gouvernement, et plusieurs pièces historiques relatives à l'état de l'Europe, fut fondé par Jean Richer qui le commença en 1605, et le continua jusqu'en 1635. Théophile Renaudot le reprit l'année suivante, et le poursuivit jusqu'en 1644, époque où il prit fin. Ce journal se bornait à publier les faits et les actes; mais en les soumettant régulièrement au jugement du public, il fournissait matière aux réflexions qu'il ne lui était pas possible de faire sans exposer ses rédacteurs. Comme on avait promis un volume par an, la collection entière devait en former 39; mais différentes circonstances que l'on ne connaît pas l'ont réduite à 25, format in-8°, que l'on consulte encore pour les événements et les dates.

Mercure historique et politique. Celui-ci, commencé au mois de novembre 1686, continué jusqu'au mois d'avril 1782, et publié à Parme et à la Haye, eut pour rédacteurs Sandras de Courtilz, Bayle, la Brune, Saint-Élier, Guyot, Rousset, Lefèvre et autres. Il forme environ 200 vol. in-12.

Mercure national, ou *Journal d'État et du citoyen*. Cette publication commença le 31 décembre 1789, et finit le 29 mars 1791. Elle se compose de 87 cahiers in-8°. Ses rédacteurs furent : Carra, Masclet, Husson de Basseville, Touron, Robert, Guinemont, de Kéralio, et mademoiselle de Kéralio, depuis madame Robert.

MERCURIALES. — L'origine des mercuriales remonte aux quinzième et seizième siècles; mais ce nom ne désignait pas alors, comme aujourd'hui, la cérémonie annuelle de la rentrée des tribunaux, fixée au mois de novembre, et dont l'acte principal est un discours du procureur général. L'institution des mercuriales, éminemment morale, avait été primitivement établie pour garantir la bonne administration de la justice et le maintien de la discipline intérieure des tribunaux. Tous les quinze jours, *le mercredi après dîner*, chaque grand corps judiciaire s'assemblait en audience secrète. Le ministère public venait alors signaler franchement tout ce qui pouvait porter atteinte à la considération de la cour; il en passait en revue tous les membres et relevait non-seulement les négligences et les fautes que chacun d'eux pouvait avoir eues à se reprocher dans l'exercice de ses fonctions, mais encore tous les actes de l'homme privé qui semblaient peu compatibles avec l'honneur et la gravité du magistrat. La cour délibérait ensuite et devait immédiatement *mettre ordre*, soit par des remontrances, soit même par des peines plus sévères, aux abus qui lui avaient été dénoncés. François Ier ordonna même que les mercuriales et *l'ordre mis sur icelles* fussent envoyés au roi tous les trois mois. A la même époque, ces assemblées devinrent mensuelles : sous Henri II, elles se tinrent tous les trois mois; depuis Henri III, elles n'eurent plus lieu que deux fois par an, après les fêtes de Pâques et de Saint-Martin. Les mercuriales devinrent ainsi plus solennelles, quoique moins salutaires; elles perdirent peu à peu le caractère

Digitized by Google

d'intimité et de surveillance mutuelle qui les avaient d'abord distinguées. L'usage fut admis d'ouvrir la réunion par un discours qui, sans doute, roula d'abord sur les devoirs du magistrat, mais où l'amour-propre et le mauvais goût des orateurs introduisirent bientôt les plus étranges digressions. On en jugera par l'énoncé de quelques sujets que le célèbre Omer Talon traita dans ses mercuriales, au commencement du dix-septième siècle : *Comment on doit user des vacations. — Du temps et des cadrans. — Le carré est le symbole de l'éloquence du barreau. — Du feu. — Des couleurs. — Des anges. — Sur la naissance de Minerve.*

Enfin, l'éloquence et le bon sens de d'Aguesseau firent justice de ces puérilités; on cite ses mercuriales comme des modèles, et de nombreux imitateurs ont suivi la voie qu'il leur avait tracée; néanmoins, le sens de l'institution primitive s'est complétement perdu. Une solennité académique, féconde en lieux communs, un compte rendu plutôt statistique que moral ont remplacé des remontrances intimes et fraternelles, des réunions où, suivant l'expression de d'Aguesseau, le juste venait rendre compte de sa justice même. Il est à souhaiter que, selon la tendance nouvelle que plusieurs procureurs généraux ont essayé de leur donner, dans ces derniers temps, les mercuriales deviennent la profession de foi de la magistrature, le programme des principes qui, chaque année, doivent inspirer ses arrêts.

MÈRE-FOLLE. Voy. FOU.

MÈRES (édit des). Voyez ÉDITS, t. VII, p. 95.

MERGEY (Jean de), gentilhomme protestant, né en 1536 à Sauvage-Mesnil (Champagne). Il fit ses premières armes sous un capitaine nommé Deschenetz, s'attacha ensuite au comte de la Rochefoucauld, lieutenant de la compagnie du duc de Lorraine, fut fait prisonnier avec lui à la bataille de Saint-Quentin (1557), et assista plus tard aux journées de Dreux et de Moncontour. Après avoir échappé, comme par miracle, au massacre de la Saint-Barthélemy, où le comte de la Rochefoucauld avait péri, il s'attacha au comte de Marsillac, fils de son protecteur. Mais dégoûté enfin d'une vie si aventureuse, il se retira en Angoumois, où il se livra tout entier à l'éducation de ses enfants. Il parvint à un âge très-avancé. On a de lui des *Mémoires* datés du 3 septembre 1613, à la suite des *Mélanges historiques* de Nic. Camusat, Troyes, 1619, in-8°, et réimprimés dans les collections de *Mémoires relatifs à l'histoire de France.*

MÉRIC (Jean de), l'un des plus braves officiers des armées françaises, sous Louis XV, né à Metz en 1717, entra dans le régiment de Piémont, en qualité de cadet, à l'âge de onze ans, obtint un avancement rapide, grâce à sa belle conduite au siége de Kehl, à la fameuse escalade de Prague, à la bataille d'Ettingen, et aux siéges de Menin, d'Ypres, de la Knoque. Les maréchaux de Saxe et de Noailles conçurent pour lui la plus haute estime et lui accordèrent la confiance qu'il avait méritée par ses beaux faits d'armes. Méric forma un corps franc de cavaliers, à la tête duquel il fit des prodiges de valeur et rendit d'importants services. Le plus glorieux de ses exploits fut sans doute la prise de Gand, en 1745. Il traversa à la nage, avec ses volontaires, les fossés de cette ville en plein jour, arracha les palissades, tailla en pièces les corps de garde, enfonça les portes, et se trouva bientôt maître de la place, ce qui entraîna la conquête de toute la Flandre. Enfin, après de nombreuses actions d'éclat qui lui valurent le grade de brigadier et le commandement d'un corps franc de cinq bataillons, dont tous les officiers étaient à sa nomination, il s'embarqua, avec ses volontaires, en 1746, pour l'Amérique septentrionale, se distingua encore dans cette expédition malheureuse, revint au bout de six mois à l'armée de Flandre, et fut tué de quatorze coups de fusil au pont de Waleu, entre Malines et Anvers, en 1747.

MÉRIMÉE (Prosper) est fils d'un artiste. Élevé dans un collége de Paris, il fut d'abord destiné au barreau; il fit en effet ses études de droit et fut reçu avocat. Plus tard, il fut secrétaire de M. d'Argout et chef de division au ministère du commerce. Il

avait à peine vingt-cinq ans, lorsqu'en 1825 il débuta dans le monde littéraire par une production tout à fait originale, mais à laquelle on ne fit pas d'abord autant d'attention qu'elle en aurait mérité. C'était au moment de la réaction littéraire, alors que la lutte entre le romantique et le classique était le plus acharnée, et à l'époque aussi où se multipliaient chez nous les traductions des œuvres dramatiques étrangères. *Le Théâtre de Clara Gazul, comédienne espagnole, traduit de Joseph l'Estrange*, tel fut le double pseudonyme sous lequel M. Mérimée fit son début. Il y avait dans cette production une certaine imitation sinon de l'esprit, du moins de la forme dramatique espagnole qui put tromper les lecteurs peu connaisseurs; ceux qui devinèrent le secret, comme ceux qui le savaient, ne le trahirent pas; et M. Mérimée, étranger d'ailleurs à toute espèce de coterie, vit passer presque inaperçue sa première tentative littéraire. Plus tard cependant, quand son nom fut devenu populaire, on revint sur ce recueil de prétendues comédies espagnoles, et on s'étonna de l'avoir si longtemps laissé de côté. Il y avait dans cet ouvrage une vérité, un naturel si frappant, l'esprit qui l'avait dicté était si net, si incisif, qu'il n'y avait pas moyen de n'y pas reconnaître un homme de talent. Certes on pouvait lui reprocher un peu trop de brusquerie, une expression quelquefois un peu crue, mais alors l'auteur se retranchait derrière l'imitation qu'il s'était imposée, quoiqu'en réalité l'imitation fût la dernière chose qui eût préoccupé M. Mérimée. Au contraire, aucun écrivain n'a peut-être un caractère plus personnel et plus original que lui. Sceptique très-porté à la raillerie, mais en même temps décidé, il va droit au but qu'il se propose, et si parfois il lance à droite et à gauche quelque sarcasme amer, il ne s'arrête pas pour cela: c'est, si nous pouvons nous servir de cette comparaison, comme le caillou qu'on rencontre en son chemin et qu'on pousse du pied sans se déranger, sans presque y faire attention.

Au *Théâtre de Clara Gazul* succéda, en 1827, *la Guzla*, prétendue traduction de pièces illyriennes, qui passa encore plus obscurément peut-être que la prétendue traduction espagnole. En 1828 parut *la Jacquerie*, roman historique, qui, bien qu'inférieur au *Théâtre de Clara Gazul*, attira l'attention publique. Ce n'était plus, en effet, une traduction, c'était un roman français et qui traitait un sujet intéressant de notre histoire. En faveur de quelques caractères énergiquement tracés, de quelques scènes vivement esquissées, on passa par-dessus l'absence d'unité d'action qui ôte à ce livre une grande partie de son intérêt. *La Famille Carjaval*, drame qui parut à la suite de *la Jacquerie*, n'est pas un des meilleurs ouvrages de l'auteur; le sujet en est hideux et l'exécution ne rachète pas les défauts du sujet. En 1829, M. Mérimée, gardant toujours l'anonyme, publia une *Chronique du temps de Charles IX*. A ce volume, bien supérieur à *la Jacquerie* et même au *Théâtre de Clara Gazul*, on peut reprocher peut-être un manque d'ordre et d'enchaînement dans la série des aventures; mais ces aventures sont si bien dites, il y a tant d'imagination et en même temps tant de vérité, que ce défaut est bien vite oublié. *Diane de Turgis* est une ravissante création; elle a toute l'énergie, toute la passion de la femme faite, tandis que *de Mergy* a toute la candeur, toute la crédulité et toute la timidité d'un jeune homme amoureux pour la première fois. Dans une préface pleine de verve et d'animation M. Mérimée a présenté sur la Saint-Barthélemy des idées neuves et qui ont soulevé, à cette époque, une polémique assez vive. Après avoir conclu qu'un massacre au seizième siècle n'est pas le même crime qu'au dix-neuvième, il voit, dans la Saint-Barthélemy, non pas une conjuration méditée longtemps à l'avance, mais le résultat d'une émeute contre les protestants. Tous les journaux du temps accorderent de justes et vifs éloges au *Charles IX* de M. Mérimée.

Depuis ce temps, collaborateur de la *Revue de Paris* et de la *Revue des Deux-Mondes*, M. Mérimée a donné sous son nom véritable un grand nombre de *Nouvelles* qui lui ont confirmé la réputation du conteur le plus habile et le plus attachant que nous ayons. Son

Digitized by Google

style est franc, tranchant, rapide; quelquefois, mais rarement, il se laisse entraîner par la poésie de son sujet; il semble plutôt se défier de son inspiration que s'y laisser aller, et on sent qu'il ne perd jamais de vue la devise qu'il paraît avoir prise : *Rien de trop*. Nous citerons encore de lui : *Matteo Falcone; Tamango*, où l'imagination poétique de l'auteur s'est trahie plus que partout ailleurs; *la Partie de trictrac; le Vase étrusque*. Cette dernière composition a valu à l'auteur une vogue très-grande, et il est singulier de remarquer que c'est celle où il a le plus manqué à son caractère ordinaire, et qu'il s'y est laissé aller à une afféterie de mauvais goût, qui lui semble cependant antipathique. Citons encore *la Vénus d'Ile*; et *Colomba*, esquisse ravissante des mœurs corses. Enfin, la littérature n'est pas le seul champ où M. Mérimée se soit plu à moissonner, il est aussi archéologue distingué, et c'est à ce titre qu'il a été nommé inspecteur des monuments de France.

MÉRILHOU (Joseph), né à Montignac (Dordogne) en 1788, s'est acquis une grande réputation sous la restauration, en défendant comme avocat les opinions et les écrits des libéraux que poursuivait un parquet vindicatif. A la première restauration il était conseiller à la cour impériale; il ne fut point compris dans la réorganisation judiciaire qui eut lieu en 1815. Ses défenses les plus célèbres ont été : celle des frères Duclos, accusés d'avoir pris part à la conspiration de l'*épingle noire*, 1817; de M. Scheffer, pour son livre *De l'état de la liberté en France*, 1818; de la *Bibliothèque historique*, 1820; des *sous-officiers de la Rochelle*, en 1822; du *Courrier français*, en 1823; et du *Constitutionnel*, en 1825.

Depuis la révolution de juillet, M. Mérilhou a été appelé au ministère (2 novembre 1830); il a été nommé conseiller à la cour de cassation et membre de la chambre des pairs; et, comme ses anciens collègues MM. Barthe et Persil, il a pris rang parmi les défenseurs les plus zélés du système actuel.

MÉRITE MILITAIRE (ordre du). — La condition essentielle d'admission pour les ordres de chevalerie en France étant la profession du catholicisme, le roi se trouvait dans l'impossibilité d'en décorer les officiers étrangers protestants qui servaient dans ses armées. Pour obvier à cet inconvénient, Louis XV institua, le 10 mars 1759, l'ordre du Mérite militaire, pour récompenser les actions d'éclat à la guerre et les services militaires. La différence de culte l'empêcha d'en prendre la grande maîtrise, mais il en distribuait lui-même les décorations.

L'ordre se composait de quatre grands-croix, de quatre commandeurs, et d'un nombre indéterminé de simples chevaliers. Les dignités se partageaient également entre les Allemands et les Suisses. Les simples chevaliers portaient une croix d'or émaillée à huit pointes et cantonnée de fleurs de lis, sur laquelle il y avait d'un côté une épée en pal avec cette devise : *Pro virtute bellicâ*, de l'autre une couronne de laurier, et ces mots : *Ludovicus XV instituit* 1759. La croix était suspendue à un petit ruban bleu foncé uni, attaché à la boutonnière. Les commandeurs portaient en écharpe la croix suspendue à un large ruban. Les grands-croix, outre la décoration des commandeurs, portaient encore une large croix en broderie d'or sur le justaucorps et sur le manteau.

Lors de leur réception, les chevaliers, après avoir reçu l'accolade, s'engageaient par serment à être fidèles au roi, à garder et à défendre de tout leur pouvoir son honneur, son autorité, ses droits et ceux de sa couronne; à ne point quitter son service pour celui des princes étrangers, sans avoir obtenu de lui une permission par écrit; à lui révéler tout ce qu'ils apprendraient de préjudiciable à sa personne ou à l'État; enfin, à se comporter en toute chose comme de vertueux et de vaillants chevaliers. Cet ordre a été aboli par la révolution française.

MERLE (Mathieu de), baron de Salavas, né à Uzès vers le milieu du seizième siècle, était, suivant de Thou, fils d'un cardeur de laine. Après avoir été successivement garde du baron d'Acier (depuis duc d'Uzès), puis écuyer du vicomte de Peyre, il devint l'un des capitaines les plus hardis et les plus entreprenants du parti protestant, et se

signala par son audace et ses cruautés dans les guerres de religion. Il obtint la confiance de Henri IV, encore roi de de Navarre, aux ordres duquel il ne se soumit pas toujours avec docilité. On ignore l'époque précise de sa mort; l'on sait seulement qu'il vivait encore en 1587, après la bataille de Coutras. Le marquis d'Aubais a inséré dans ses Pièces fugitives, pour servir à l'Histoire de France : *les Exploits faits par Matthieu Merle, baron de Salavas en Vivarais, depuis l'an* 1576 *jusqu'en* 1580. Cet ouvrage a été réimprimé dans les grandes Collections de Petitot et de MM. Michaud et Poujoulat.

Merlin de Douay (Philippe-Antoine), naquit au village d'Arleux (Cambrésis) en 1754. Il se fit recevoir avocat au parlement de Douay, acheta, en 1782, la charge de secrétaire du roi, et obtint la clientèle de la riche abbaye d'Anchin. Nommé député du tiers état de Douay, aux états généraux de 1789, il parla peu à la tribune, mais travailla beaucoup dans les comités, et prit surtout une part active à l'aliénation des biens nationaux, à la suppression des droits féodaux et à la rédaction de l'acte constitutionnel. Après la clôture de l'Assemblée constituante, il fut élu président du tribunal criminel du département du Nord, et il en exerça les fonctions jusqu'au mois de septembre 1792, époque où il fut envoyé, par les électeurs de ce département, à la Convention nationale. Dans cette assemblée, il se déclara pour la Montagne contre la Gironde, fut envoyé en mission dans les départements de l'Ouest, et, à son retour, chargé du rapport sur la loi des suspects, d'où lui resta le sobriquet de *Merlin Suspect*. Après le 9 thermidor, il fit partie du comité de salut public, et se distingua par son zèle réactionnaire. Dans les derniers jours de la Convention, il fut nommé ministre de la justice, et conçut le plan d'une administration générale de la police organisée en ministère.

Plus tard, au 18 fructidor, il fut un des principaux proscripteurs, et fut récompensé de sa coopération à cette journée par une place de directeur en remplacement de Carnot. Pendant quatre ans, il partagea avec Barras les jouissances du suprême pouvoir; mais les revers de la campagne de 1799 mirent fin à son crédit et à sa puissance.

Il resta hors des affaires publiques jusqu'au 18 brumaire. Nommé, à cette époque, commissaire du gouvernement, puis, sous l'empire, procureur général près la cour de cassation, il exerça les fonctions de cette place pendant toute la durée du régime impérial, en y ajoutant celles de conseiller et de ministre d'État. La restauration de 1814 le fit descendre de cette haute position; mais il y fut rappelé au mois de mars 1815 par Napoléon. Fouché le fit porter sur la liste de proscription du 24 juillet. Merlin voulut d'abord, pour plus de sûreté, se retirer en Amérique; mais ayant fait naufrage, il se retira en Belgique; rentra en France, après la révolution de juillet, et mourut à Paris, en 1839. Comme homme politique, Merlin doit être rangé parmi les individus sans caractère, que la peur et le désir de leur conservation rendent les esclaves du pouvoir quel qu'il soit. Comme jurisconsulte, il jouit d'une très grande réputation, et ses ouvrages font encore autorité au barreau. On a de lui : 1° *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence*, 4e édition, 17 vol. in-4°; 2° *Recueil alphabétique des questions de droit*, 13e édit., 6 vol. in-8°; 3° *Consultation sur la demande du sieur Chanceret en cassation d'un arrêt de la cour royale de Caen du* 13 *juillet* 1820, *qui déclare légales des poursuites faites d'office contre lui, pour raison d'un prétendu délit d'habitude d'usure*, Paris, 1820, in-4°; 4° *Extrait de l'Encyclopédie moderne*, Contran, Paris, 1825, in-8°.

Merlin de Thionville (Antoine), naquit vers 1765, dans la ville dont il prit le nom, et il y exerçait la profession d'huissier, lorsqu'il fut nommé officier municipal. Porté à l'Assemblée législative par le département de la Moselle, il s'y fit remarquer par son exaltation démocratique, et se lia étroitement avec Chabot et Bazire. Il figura dans la journée du 10 août, et entraîna Rœderer à toutes les démarches par lesquelles ce dernier parvint à conduire le roi et sa famille dans le sein de l'Assemblée législative. Réélu à la Conven-

tion, il y fut accusé par Narbonne d'avoir, ainsi qu'Albitte et quelques autres, reçu de l'argent de la cour. Merlin chercha à se disculper de cette accusation, ainsi que de celle de royaliste, que portèrent contre lui les girondins.

Parti pour Mayence avec Rewbell avant qu'on eût prononcé sur le sort de Louis XVI, il écrivit, le 6 janvier, pour presser le jugement de ce prince; mais bientôt il se trouva assiégé par les Prussiens dans cette place. Il fit alors des prodiges de valeur, à la tête des volontaires républicains, qu'il dirigea dans toutes les sorties.

La place ayant été forcée de capituler, il suivit la garnison dans la Vendée, où il se battit encore avec courage. Il fut, à cette époque, accusé d'avoir reçu de l'argent du roi de Prusse pour décider la reddition de Mayence. Mais Chabot et ses amis le sauvèrent d'un décret d'accusation. A son retour de la Vendée, il défendit lui-même Westermann, à qui l'on demandait compte de ses défaites dans l'Ouest, et rappela que ce général avait conduit les patriotes du faubourg Saint-Antoine contre les Tuileries, dans la journée du 10 août.

Après s'être renfermé dans la plus stricte neutralité pendant les débats entre Robespierre et les comités, il se prononça violemment pour les réacteurs, dès que le 9 thermidor leur eut livré les rênes de la république; et on le vit alors demander la suppression ou la révocation des décrets révolutionnaires qu'il avait lui-même provoqués. Nommé ensuite au conseil des Cinq-Cents, il s'y attacha plus fortement que jamais à la faction du centre, sur laquelle le Directoire appuya son système de bascule. A la fin de sa mission législative, en 1798, il entra dans l'administration générale des postes, et y resta jusqu'aux événements du 30 prairial an VII. Dénoncé de nouveau à cette époque comme dilapidateur, il quitta entièrement les affaires publiques, et se retira à l'ancien couvent du Calvaire, près Paris, dont il avait fait l'acquisition. Il obtint, en 1814, de n'être point porté sur la liste d'exil dressée contre les conventionnels, et continua d'habiter paisiblement sa campagne; il vint plus tard se fixer à Paris, où il est mort en 1833.

MÉROVÉE, chef des Francs occidentaux, qui a donné son nom aux Mérovingiens. « On ignore quel fut le père de Mérovée ou Mérovigh, successeur de Khlodion. Était-il son fils? Avait-il un frère aîné, lequel implora le secours d'Attila, tandis que Mérovigh se jeta sous la protection des Romains? Il est prouvé que Mérovigh n'était pas ce beau jeune Frank qui portait une longue chevelure blonde, qu'Aëtius adopta pour fils, et que Priscus avait vu à Rome. Les savants ont fort disserté sur tout cela, sans réfléchir que la royauté, ou plutôt la *cheftainerie*, étant élective chez les Franks, il n'y avait rien de plus naturel que de trouver des chefs successifs qui n'étaient pas fils les uns des autres. Roricon dit qu'après la mort de Khlodion, Mérovigh fut élu roi des Franks. Frédégher raconte que la femme de Khlodion, se baignant un jour dans la mer, fut surprise par un monstre dont elle eut Mérovigh, fable mêlée de mythologie grecque et scandinave (*). » Voilà à peu près tout ce qu'on sait sur ce chef franc, qu'Anquetil nomme sérieusement le troisième roi de France. Il s'unit à Aëtius, en 451, pour combattre Attila (**), et mourut en 458, laissant le pouvoir à son fils Childéric.

MÉROVÉE, deuxième fils du roi Chilpéric Ier et de la reine Audovère. Chargé par son père, en 576, de poursuivre les conquêtes neustriennes outre Loire, il négligea d'exécuter ses ordres, s'arrêta à Tours, repassa ensuite la Loire, sous prétexte d'aller voir sa mère dans le Maine, et se rendit à Rouen, où il épousa Brunehaut, sa tante, qui était encore dans tout l'éclat de sa beauté, et dont il était devenu éperdument amoureux pendant qu'elle était captive à Paris. L'évêque Prætextatus, qui avait baptisé Mérovée et l'aimait tendrement, céda à ses instances, et dérogea aux canons de l'Église en mariant le neveu à la veuve de l'oncle.

Chilpéric arriva dès qu'il eut appris cette nouvelle, et avant que son fils se fût déclaré en rébellion ouverte. Il jura aux deux amants, qui s'étaient réfugiés dans l'église de Saint-Martin, de ne pas

(*) Henri Martin, *Hist. des Français*, t. I.
(**) Voy. CHALONS (bataille de).

les séparer ; ceux-ci se fièrent à son serment, mais il le viola peu de jours après, en emmenant avec lui son fils à Soissons.

Excité sans doute par Frédégonde, et regardant Mérovée comme l'instigateur de la révolte des leudes, Chilperic le garda quelque temps prisonnier, puis le fit raser, et l'envoya au monastère d'Aninsula (Saint-Calais), près le Mans. Mérovée parvint cependant à s'échapper, jeta son habit de prêtre, et alla se réfugier dans la basilique de Saint-Martin de Tours, où l'appelait Gontran Boson. Forcé ensuite de quitter cette retraite, il erra longtemps dans diverses provinces, poursuivi toujours par la rage insensée de son père, et finit par tomber sous les coups d'un émissaire de Frédégonde, en 577. Celle-ci fit courir le bruit qu'il avait prié lui-même son ami Gailen de lui plonger son épée dans le sein, pour ne pas le laisser tomber vivant aux mains de ses ennemis.

Un autre *Mérovée, fils de Théodoric*, fut épargné par Clotaire en 613, et envoyé en Neustrie, où il vécut et mourut dans l'obscurité.

MÉROVINGIENS. Il est curieux de voir l'ignorant continuateur de Grégoire de Tours, Fredégaire, s'efforcer, pour illustrer la dynastie des Merovingiens, de faire descendre les Francs des Troyens. Selon un certain poëte appelé Virgile, dit le chroniqueur, Priam fut le premier roi des Francs, et Friga fut le successeur de Priam. Après la prise de Troie, les Francs se séparèrent en deux bandes : l'une, commandée par le roi Francion, s'avança en Europe et s'étendit sur les bords du Rhin. Un autre chroniqueur donne vingt-deux rois aux Gaulois avant la guerre de Troie. Cette ville, dit-il, ayant été prise sous Rémus, le dernier de ces rois, Francus, fils d'Hector, vint épouser dans les Gaules la fille de Rémus. Le peuple dont il devint le chef, ainsi que les Troyens qui l'avaient suivi, portèrent dès lors le nom de Francs. Ainsi tous ceux des souvenirs de la Grèce et de Rome qui avaient pu traverser les ténèbres du moyen âge, étaient confusément évoqués pour donner à la race parvenue des Francs une illustre origine.

Établis d'abord d'une manière fixe entre l'Escaut et la Meuse, les Francs s'étaient peu à peu étendus à l'ouest de ce fleuve. Sous *Clodion*, une de leurs tribus s'avança jusqu'à la Somme, et prit Cambrai. Ce chef, mort vers 449, eut pour successeur *Mérovée*, qui combattit à la bataille de Châlons, et étendit dans la Gaule septentrionale la domination des Francs saliens. Son fils *Childéric* se fit chasser à cause de ses désordres; mais, rappelé sept ans après, il laissa son pouvoir à son fils *Clovis* en 481.

Clovis, alors âgé de quinze ans environ, se trouva chef d'une petite armée de 3 à 4,000 guerriers, et maître de la ville de Tournay. Uni à Ragnacaire, chef des Francs de Cambrai, il défit Syagrius à Soissons (486), le fit décapiter, et se trouva, par la mort du général romain, libre de rançonner les pays situés entre la Loire et la Somme. Après avoir soumis les Tongriens (492), il épousa Clotilde, fille d'un roi des Bourguignons (493). Chrétienne et orthodoxe, Clotilde prépara la conversion de son époux, et obtint de faire baptiser ses deux enfants.

En 496, les Alemans, attirés par l'espoir de partager avec les Francs le pillage de la Gaule, traversèrent le Rhin. Clovis se retourna contre eux et les rencontra près de Tolbiac, à quatre lieues de Cologne. La bataille fut sanglante et d'abord indécise; mais au milieu du danger Clovis invoqua le Dieu des chrétiens, et promit de se convertir s'il remportait la victoire. Les Alemans vaincus, le roi franc tint sa promesse et se fit baptiser. Trois mille de ses soldats suivirent son exemple.

La conversion de Clovis eut d'importants résultats, car, par un singulier hasard, il se trouva parmi tous les princes contemporains le seul dont la foi ne fût pas entachée d'hérésie; aussi le clergé des Gaules seconda-t-il puissamment les progrès de ses armes. Vainqueur des Alemans, maître des provinces centrales, Clovis, dont le renom augmentait chaque jour, voyait les guerriers des autres rois francs établis à Cambrai, à Cologne, à Saint-Omer et au Mans, accourir en foule sous ses drapeaux ; aussi fut-il bientôt

en état de tourner ses armes contre les grandes monarchies des Visigoths et des Bourguignons. Ceux-ci, attaqués les premiers, furent soumis à un tribut annuel.

Puis vint le tour des Visigoths (507). Un jour, Clovis dit à ses soldats : « Je « supporte avec grand chagrin que ces « ariens possèdent la meilleure partie « des Gaules. Marchons avec l'aide de « Dieu, et, après les avoir vaincus, ré- « duisons le pays en notre pouvoir. » Ce discours *ayant plu* à tous les guerriers, l'armée se mit en marche et se dirigea vers Poitiers. Ce fut dans le voisinage de cette ville, à Vouglé, que les Francs en vinrent aux mains avec l'armée d'Alaric. Ce prince fut tué dans le combat, et toutes les possessions des Visigoths dans la Gaule tombèrent au pouvoir de Clovis.

Clovis, maître des provinces entre les Pyrénées et la Loire, voulut, en 508, attaquer la Provence; mais Théodoric battit son armée devant Arles, et le força à lui abandonner la Provence et une partie de la Septimanie (c'est-à-dire le territoire des sept villes épiscopales appartenant au diocèse métropolitain de Narbonne : Béziers, Maguelone, Nîmes, Agde, Lodève, Carcassone et Elne).

Ainsi, Clovis avait porté jusqu'au pied des Pyrénées la domination des Francs; mais derrière lui, dans le nord, restaient toujours des chefs indépendants : les rois francs de Saint-Omer, de Cambrai, de Cologne et du Mans. Clovis s'en débarrassa par des meurtres assez maladroitement déguisés, mais qui lui réussirent; il s'empara de leurs trésors, et il était seul chef de toute la nation des Francs, lorsqu'il mourut, en 511, à Paris, que quatre ans auparavant il avait choisi pour sa résidence. Il fut enterré dans l'église de Sainte-Geneviève qu'il avait fait bâtir, et qui alors était consacrée à saint Pierre et à saint Paul.

Ses quatre fils se partagèrent son royaume. *Thierry*, l'aîné, eut l'ancien pays des Francs sur le bas Rhin, avec les contrées que traversent la Moselle et la Meuse. Metz devint la capitale de son royaume, qui prit bientôt le nom d'Austrasie ou Ostrasie, parce qu'il était situé à l'est des autres provinces conquises par les Francs. Depuis Thierry, le royaume d'Ostrasie eut presque toujours des rois particuliers, et s'étendit peu à peu sur une grande partie de la Germanie. *Clotaire* résida à Soissons, *Childebert* à Paris, *Clodomir* à Orléans. Les trois derniers se partagèrent en outre les cités de l'Aquitaine, de même que Thierry avait joint l'Auvergne à ses possessions. Ainsi, aucun d'eux ne s'établit au delà de la Loire. Tous les guerriers francs étant demeurés au nord de ce fleuve, celui des quatre rois qui aurait voulu prendre Toulouse, ou une autre ville du midi pour capitale, se serait trouvé isolé et sans force au milieu de la population gallo-romaine.

Les fils de Clovis continuèrent ses conquêtes. Clodomir fit prisonnier Sigismond, roi des Bourguignons, et le fit jeter dans un puits; mais il fut tué lui-même par Gondemar, qui avait succédé à Sigismond.

En 520, Childebert et Clotaire assassinent eux-mêmes les enfants de Clodomir, et partagent avec Thierry le royaume de leur père. Celui-ci, avec le secours de Clotaire, se débarrasse par trahison du roi de la Thuringe, et réunit cette contrée à ses États (530). L'année suivante, Childebert, pour venger les outrages faits à sa sœur par le roi des Visigoths qui l'avait prise pour épouse, ravage la partie de la Septimanie que Clovis n'avait pas cédée aux Ostrogoths. Enfin, Clotaire et Childebert préparent une nouvelle expédition contre les Bourguignons, et invitent leur frère Thierry à marcher avec eux contre Gundemar. Mais le roi d'Ostrasie refuse de prendre part à cette entreprise. « Si tu ne veux pas aller en « Bourgogne avec tes frères, lui disent « ses leudes, nous te quitterons, et « nous les suivrons à ta place. » Alors Thierry promet de les dédommager par une guerre contre l'Auvergne qui avait essayé de se soustraire à sa domination. « Suivez-moi en Auvergne, dit-il « à ses fidèles, et je vous conduirai « dans un pays où vous prendrez de l'or « et de l'argent autant que vous en « pourrez désirer, d'où vous enlèverez « des troupeaux, des esclaves et des « vêtements en abondance : seulement « ne suivez pas ceux-ci. » En effet, tan-

dis que ses frères assiégent Autun et occupent toute la Bourgogne, après avoir dispersé l'armée de Gondemar, il ravage l'Auvergne et meurt peu après, laissant son royaume d'Ostrasie à son fils *Théodebert*, qui venait d'enlever aux Visigoths le Velay, le Rouergue et le Gévaudan (534).

Le nouveau roi, le plus belliqueux des princes mérovingiens, jeta de nouveau les Francs dans des entreprises lointaines, et l'Italie, menacée par lui, vit se renouveler pour elle tous les maux des anciennes invasions (539). Les Grecs et les Ostrogoths se disputaient alors cette contrée. Les deux peuples s'efforcèrent d'attirer les Francs dans leur alliance. Théodebert, à qui ils s'étaient adressés, promit tout et reçut de l'argent des deux mains. A sa descente en Italie, il battit les Ostrogoths, qui le croyaient pour eux. Les Grecs s'étant avancés à sa rencontre comme amis et alliés, il en fit un horrible carnage; puis il ravagea toute la Lombardie avec tant d'avidité, qu'il se trouva, au bout de quelque temps, affamé lui-même dans les plaines si fertiles qu'arrose le Pô. Un grand nombre de Francs y périrent; mais ceux qui repasserent les monts rapporterent avec eux tant d'or et tant d'argent, que, sans compter combien il manquait de leurs compagnons au retour, ils ne songèrent plus qu'à entreprendre une expédition nouvelle.

Justinien et Vitiges, qui avaient tour à tour traité avec les Francs, leur avaient abandonné l'un et l'autre tous leurs droits sur les Gaules. « Depuis ce temps, dit Procope, les Francs furent les maîtres légitimes de la Provence et de Marseille. » Déja, après la victoire de Vouglé, l'empereur Anastase avait envoyé à Clovis des insignes de la puissance consulaire. Ces concessions ont souvent été regardées comme les véritables titres des Francs à la possession de la Gaule, par les érudits qui croyaient avoir besoin de légitimer la conquête de ce peuple, et voulaient faire sortir d'une manière légale le pouvoir des conquérants, du pouvoir même des empereurs; mais n'est-il pas évident que tous leurs droits étaient dans leur francisque et dans leur valeur?

L'expédition si heureuse de Théodebert tenta l'avidité de Childebert et de Clotaire. Ils franchirent à leur tour les Pyrénées, marchèrent contre les Wisigoths et assiégèrent Saragosse; mais, repoussés avec perte, ils furent contraints de se retirer (543).

Quatre ans plus tard, Théodebert mourut au moment où il songeait à descendre la vallée du Danube pour aller attaquer Justinien jusque dans Constantinople. Déjà il s'était associé les Gépides, les Lombards et plusieurs autres peuples germains, lorsqu'il fut tué à la chasse par une branche d'arbre qui le renversa de cheval; d'autres disent par un taureau sauvage. Son fils *Théodebald* lui succéda, et régna paisiblement sept années.

La mort de Théodebert termine, pour les Francs, la période des conquêtes lointaines : l'Italie, envahie quelque temps après par les Lombards, allait leur être fermée pour plus de deux siècles; leurs entreprises contre l'Espagne échouaient les unes après les autres; enfin, les plus puissantes tribus germaniques, les Thuringiens et les Saxons, refusaient déjà de leur rester plus longtemps soumis. Toutefois la tentative était prématurée, et Clotaire, qui, après la mort de Théodebald (553), se rendit maître de l'Austrasie, extermina, dans une première guerre, un grand nombre de Saxons, et ravagea la Thuringe parce qu'elle leur avait prêté secours. « Mais, dit Grégoire de Tours, pendant que Clotaire parcourait ses États, il apprit que les Saxons, enflammés de leur ancienne fureur, s'étaient révoltés et refusaient de payer le tribut de cinq cents vaches qu'ils avaient coutume de donner tous les ans. Irrité de cette nouvelle, il marcha contre eux, et, lorsqu'il fut arrivé près de leurs frontières, les Saxons envoyèrent vers lui pour lui dire : « Nous ne refusons pas de te payer « ce que nous avions coutume de payer « à tes frères et à tes neveux, nous te « donnerons même davantage si tu le « demandes, mais nous te prions de de- « meurer en paix avec nous, et n'en « viens pas aux mains avec notre peu- « ple. » Clotaire ayant entendu ces paroles, dit aux siens : « Ces hommes « parlent bien, ne marchons pas contre « eux, de peur de pécher contre Dieu. »

Mais ils lui dirent : « Nous savons bien « que ce sont des menteurs, et qu'ils « n'ont jamais accompli leur promesse : « marchons contre eux ! »

« Alors les Saxons revinrent de nouveau, offrant la moitié de ce qu'ils possédaient et demandant la paix, et le roi Clotaire dit aux siens : « Désistez-vous, « je vous prie, de l'envie d'attaquer ces « hommes, afin que nous n'attirions pas « sur nous la colère de Dieu. » Mais ils n'y voulurent pas consentir. Les Saxons revinrent encore, offrant leurs vêtements et leurs troupeaux, et tout ce qu'ils possédaient, et disant : « Pre- « nez tout cela et la moitié de nos ter- « res, pourvu seulement que nos fem- « mes et nos petits enfants demeurent « libres, et qu'il n'y ait pas de guerre « entre nous. » Mais les Francs ne voulurent point encore y consentir. Le roi Clotaire dit : « Renoncez, je vous prie, « renoncez à votre projet, car le droit « n'est pas de notre côté ; ne vous obs- « tinez pas à un combat où vous serez « vaincus ; mais si vous voulez y aller « de votre propre volonté, je ne vous « suivrai pas. » Alors, irrités de colère contre le roi Clotaire, ils se jeterent sur lui, déchirèrent sa tente, l'accablèrent de violentes injures, et, l'entraînant par force, voulurent le tuer s'il ne consentait pas à aller avec eux. Clotaire, voyant cela, marcha avec eux malgré lui. Ils livrèrent donc le combat, et leurs ennemis firent parmi eux un grand carnage, et il périt tant de gens dans l'une et l'autre armée qu'on ne peut ni l'estimer ni le compter avec exactitude. Clotaire, très-consterné, demanda la paix, disant aux Saxons que ce n'était pas sa volonté s'il avait marché contre eux ; l'ayant obtenue, il retourna chez lui. »

Peu d'années après cette expédition infructueuse, qui nous montre quelle sorte d'autorité les rois mérovingiens exerçaient sur leurs guerriers, la mort de Childebert (558) laissa Clotaire seul maître de tout l'empire de Clovis. Mais il ne jouit pas longtemps de cette vaste puissance, et ses dernières années furent troublées par des chagrins et des crimes domestiques. Dès l'année 556, *Chramne*, son fils, à l'instigation de Childebert, avait levé l'étendard de la révolte. Clotaire marcha contre lui, et le contraignit à chercher un asile auprès de Conobre, duc de Bretagne ; mais bientôt tous deux furent battus, et Chramne, avec son épouse et ses enfants, fut inhumainement brûlé par son père dans une cabane où il s'était réfugié (560).

Un an après, Clotaire mourut en proie à ses remords, et s'écriant, au moment de rendre le dernier soupir : « Quel est donc ce roi des cieux qui tue « ainsi les grands rois de la terre ? »

Après la mort de Clotaire, ses quatre fils, comme les quatre fils de Clovis, se partagèrent la monarchie. *Caribert* régna à Paris, sur le Quercy, l'Albigeois et toute la partie de la Provence située entre la Durance et la mer ; *Gontran* à Orléans, sur la Bourgogne, le Vivarais et les pays situés au delà du Rhône, entre ce fleuve et la Durance ; *Chilpéric Ier* à Soissons, et *Sigebert* à Metz. Ainsi rapproché du Rhin, pouvant appeler à son aide les tribus germaniques restées au delà du fleuve, ce dernier devait tôt ou tard l'emporter sur ses frères. Sous ce prince commença la longue lutte de l'Austrasie et de la Neustrie, représentée par la rivalité de deux femmes, Frédégonde et Brunehaut. Cette longue rivalité ne prit pas seulement sa source dans la haine de ces deux reines, mais dans le caractere et les intérêts différents des deux pays. La Neustrie, en effet, était plus romaine, tendait davantage à reconstruire l'administration impériale ; l'Austrasie, au contraire, conserva plus longtemps la séve barbare, elle resta plus germanique, plus fidele aux mœurs, aux institutions que ses habitants avaient apportées de la rive droite du Rhin. Aussi verrons-nous qu'elle l'emportera sur la Neustrie, comme les Francs l'avaient emporté déjà sur les Wisigoths, sur les Germains *romanisés*.

Dès 563, Sigebert fait la guerre en Germanie contre les Avares. Pendant qu'il les repousse vers le Danube, Chilpéric lui enlève la ville de Reims. Deux ans plus tard, Sigebert épouse Brunehaut, fille d'Athanagilde, roi des Wisigoths. Chilpéric, jaloux de contracter aussi une union avec une femme de sang royal, demande et obtient (567) Galsuinde, sœur aînée de Brunehaut ; mais peu après il la fait assassiner à

l'instigation de sa maîtresse Frédégonde.

Après la mort de Caribert, arrivée en 567, ses frères partagent ses possessions. Chacun d'eux obtient un tiers de Paris. Marseille et d'autres villes ont deux chefs; l'Aquitaine est tellement démembrée, qu'il en résulte des guerres perpétuelles et de nouveaux partages; cependant quelques-uns de ces changements ont une certaine durée. D'un autre côté, la Bourgogne, qui a Gontran pour roi, est attaquée par les Lombards récemment établis en Italie; le duc Mummolus les bat près d'Embrun (569).

Cependant Brunehaut excite Sigebert à venger la mort de sa sœur. Aidé par des peuples germaniques qu'il appelle des bords du Rhin, Sigebert s'empare de presque tout le royaume de Soissons, est proclamé roi des Neustriens, et se prépare à assiéger son frère réfugié dans Tournay, lorsqu'il est assassiné par des émissaires de Frédégonde (571-575). Brunehaut, emprisonnée à Rouen, épouse *Mérovée*, fils de Chilpéric. Celui-ci, irrité de cette union, fait renfermer le jeune prince dans un couvent, d'où il ne s'échappe que pour être persécuté de nouveau par Frédégonde. Cependant *Childebert II*, âgé de cinq ans, succède à son père en Austrasie, et Brunehaut, délivrée, gouverne en son nom. Tout ce qui suit n'est plus qu'une longue série de meurtres et de guerres intestines qui désolent la Gaule. D'abord Frédégonde fait tuer le fils de son mari, qui avait eu, comme nous l'avons dit, l'imprudente audace d'épouser Brunehaut. Elle fait tuer aussi saint Prétextat, évêque de Rouen, qui avait célébré ce mariage; puis c'est une guerre entre la Neustrie et l'Austrasie, qui n'est arrêtée que par l'intervention du débonnaire Gontran. On lui en montra peu de reconnaissance, car Brunehaut s'unit un moment avec Chilpéric pour attaquer la Bourgogne, qui fut sauvée par l'habileté du prince Mummolus. Les troupes de Brunehaut et de Chilpéric furent vaincues; ce dernier périt lui-même bientôt après, assassiné par Landri, amant de Frédégonde, ou peut-être par un émissaire de Brunehaut (576-584). Frédégonde, restée sans défense, fut obligée de recourir au roi de Bourgogne; elle se plaça, elle et son fils, le jeune *Clotaire II*, sous la protection de Gontran.

En 587, Brunehaut conclut avec Gontran le traité d'Andelot, qui fixe les limites de l'Austrasie et de la Bourgogne, et qui renferme les premières traces de l'hérédité des fiefs. Quelques années plus tard (593), Gontran meurt à Chalon-sur-Saône, sa résidence habituelle. Childebert II se met alors en possession de la Bourgogne et menace la Neustrie; mais son armée, trompée par une ruse grossière, est battue près de Soissons. Cependant les Neustriens ne peuvent poursuivre leurs succès, et la mort de Frédégonde (597) empêche son fils de faire de nouvelles conquêtes. L'année précédente, Childebert II était mort, laissant deux fils en bas âge: *Thierry*, qui régna sur la Bourgogne, et *Théodebert II*, qui gouverna l'Austrasie sous la tutelle de Brunehaut.

Si les deux fils de Childebert s'étaient réunis contre Clotaire II, celui-ci aurait pu difficilement résister. Brunehaut y songeait peut-être; mais des injures plus récentes firent bientôt oublier à la vieille reine celles qu'elle avait à venger sur le fils de Frédégonde. Pour mieux régner sous son petit-fils Théodebert, elle l'éloigna des affaires, et ne lui laissa que le soin de ses plaisirs; mais elle en fut bientôt punie: les favoris qu'elle avait elle-même donnés au prince la chassèrent d'Austrasie. Elle se réfugia près de son autre petit-fils, qui régnait en Bourgogne, et obtint sur lui, malgré les grands de cette contrée, l'ascendant qu'elle avait eu jadis en Austrasie. Elle parvint alors à allumer la guerre entre les deux frères. Les commencements n'en furent pas heureux pour les Bourguignons, qui perdirent le Sundgau, le Turgau et l'Alsace. Les Austrasiens étendirent même leurs ravages dans la Champagne et jusqu'aux lacs de Genève et de Neufchâtel. Mais les Bourguignons eurent bientôt leur tour.

Thierry, ayant réuni une armée considérable, battit son frère près de Toul et de Tolbiac, et bientôt après le fit mettre à mort avec ses enfants (612). Maître de l'Austrasie, Thierry se préparait à attaquer Clotaire, quand il mourut à Metz (613) presque subitement. Encouragé par cet événement

inattendu et appelé par les grands, qui craignaient de voir Brunehaut ressaisir encore une fois le pouvoir durant la minorité des fils de Thierry, Clotaire prit les armes. Les Bourguignons et les Austrasiens, sous les ordres de Varnachaire, maire de Bourgogne, et de Pepin, chef d'une puissante famille ostrasienne, marchèrent à sa rencontre jusque sur les bords de l'Aisne. Quand Brunehaut fit donner le signal du combat, ses troupes, que les grands avaient séduites, tournèrent le dos, et la vieille reine, âgée de plus de quatre-vingts ans, tomba aux mains du fils de Frédégonde. Celui-ci lui reprocha la mort de dix rois ou fils de rois, et, après l'avoir livrée pendant trois jours aux outrages de ses soldats, il la fit lier par les cheveux, un pied et un bras, à la queue d'un cheval indompté. Clotaire fit aussi mourir deux des quatre fils de Thierry et raser le troisième. Quant au quatrième, il disparut le jour même de la bataille, sans qu'on pût jamais retrouver ses traces. Les grands avaient fait leurs conditions avant d'abandonner Brunehaut : Varnachaire eut à vie la mairie de Bourgogne, Radon celle d'Austrasie, et Gundeland celle de Neustrie.

En 622, Clotaire donne pour roi aux Austrasiens son fils *Dagobert*, âgé alors de quinze ans, sous la tutelle de saint Arnolphe, evêque de Metz, et de Pepin de Landen, dont les grandes possessions s'étendaient entre la Meuse et le Rhin, dans les pays de Liége et de Juliers. Celles d'Arnolphe comprenaient presque tout le pays Messin. Un fils de ce dernier, Ansigise, épousa une fille de Pepin, et de ce mariage naquit Pepin d'Héristal, qui devait heriter des biens des deux maisons. Clotaire, en donnant un roi à l'Austrasie, détacha de ce royaume la Provence et l'Aquitaine, lui assigna pour limites, au sud et à l'ouest, les Vosges et les Ardennes, mais y laissa réunis les pays des Alemans, des Bavarois, des Thuringiens, des Frisons et des Saxons, dont la dépendance, à l'égard des Francs, n'etait toutefois que précaire.

Cinq ans après (628), Clotaire II mourut. C'était le troisieme des rois mérovingiens qui avait réuni toute la monarchie sous son sceptre. Dagobert lui succéda et, comme son père, posséda tout l'empire des Francs, qui s'étendait alors de l'Elbe aux Pyrénées, et de l'Océan occidental jusqu'aux frontières de Bohême et de Hongrie. La même année, il conféra l'Aquitaine à son frère *Caribert*, qui fit de Toulouse sa capitale. Caribert mourut peu après, et son fils aîné fut reconnu roi. Mais Dagobert le fit empoisonner, et donna l'Aquitaine, comme duché héréditaire, à un autre fils de son frère, *Boggis*, qui devint la tige d'une longue suite de princes qui s'éteignirent en 1503, dans la personne de Louis d'Armagnac, duc de Nemours, tué à la bataille de Cérignole.

Dagobert fut le Salomon des Francs : comme le fils de David, il fut sage et juste; comme lui, il aima la magnificence des palais, et ses nombreuses donations enrichirent l'Église. Sous ce prince, la monarchie des Francs mérovingiens jeta un dernier éclat. Dagobert fut l'allié des empereurs de Constantinople; ainsi que le roi des Ostrogoths Théodoric, il joua le rôle de chef des barbares; comme tel, il intervint dans les affaires des Wisigoths, auxquels il donna un roi, et dans celles des Lombards, qu'il força de respecter leur reine Gondeberge, sa parente, et d'attaquer les Vénèdes, ses ennemis. Enfin, ce fut sur les terres des Francs que les Bulgares fugitifs vinrent chercher un asile.

Cependant, dans la Germanie, plusieurs peuplades se détachèrent des Francs; les Saxons refusèrent encore une fois de payer le tribut de cinq cents vaches auquel ils avaient autrefois été soumis; les Thuringiens voulurent avoir un duc; et, pendant que cette défection avait lieu au nord, au midi, sur les bords du Danube, un État nouveau se formait.

Un marchand franc nommé Samon, qui s'était rendu célebre par son courage, avait été choisi pour chef par les Vénèdes. Samon étendit son royaume sur les bords du Danube, et l'affermit par des guerres heureuses. Dagobert l'ayant attaqué, fut vaincu, et le vainqueur porta ses ravages jusque dans la Thuringe. Dagobert ne vengea point cette défaite; il se contenta de la promesse que lui firent les Saxons de s'opposer avec zèle et courage aux Vénèdes, et de garder de ce côté la frontière des Francs (631).

Digitized by Google

Ainsi ce règne est, pour la monarchie des Francs, comme un moment d'arrêt entre la période des conquêtes et celle de la décadence. Dagobert maintient encore l'unité de l'empire et étend au loin son influence. Il cherche même à organiser son royaume, dont il voudrait être le Justinien. Comme l'empereur grec, il fait rédiger toutes les lois de ses peuples. Mais l'élan est arrêté et l'ambition est éteinte : des soins pacifiques occupent seuls le chef des Francs. Dagobert, faisant le tour de ses royaumes sur un char attelé de bœufs, à pas graves et lents, ne ressemble point à un conquérant, ni même à un roi barbare des temps qui suivirent l'invasion.

Jusqu'à la mort de ce prince, les Mérovingiens ont au moins régné par eux-mêmes : si les conquêtes se sont arrêtées, si des guerres civiles ont désolé le territoire des Francs, leurs princes au moins paraissaient sur les champs de bataille. Nous allons avoir maintenant le spectacle d'une honteuse dégradation. Les rois mérovingiens, renfermés dans leurs demeures, laisseront croître à côté du trône la puissance des maires du palais, qui doit, dans un siècle, les dépouiller. Déjà, en effet, commence la décadence. Clotaire II, père de Dagobert, avait été obligé de remettre le tribut jadis imposé aux Lombards, et les Saxons avaient refusé de payer celui qu'ils devaient aux rois austrasiens ; la monarchie des Vénèdes s'était élevée au sein de l'Allemagne, et leurs chefs avaient battu l'armée de Dagobert ; les Aquitains, enfin, avaient obtenu un chef indépendant dans la personne de son frère Caribert II ; et d'ailleurs, au sein même de l'empire, fermentaient les éléments d'une dissolution prochaine. Clotaire II n'avait pu l'emporter sur Brunehaut qu'avec l'appui des grands de Bourgogne et d'Austrasie. Les maires de ces deux royaumes s'étaient fait confirmer pour leur vie dans leur charge; les évêques et les barons avaient demandé et obtenu la consécration de priviléges étendus, et l'autorité dont le roi de Neustrie jouissait sur les deux autres royaumes francs se trouvait fort limitée par ces concessions. L'Austrasie surtout, qui avait abandonné Brunehaut, comptait bien ne pas se soumettre au bon plaisir du roi de Paris. Entre la Neustrie et l'Austrasie, il y avait une rivalité dont, comme nous l'avons déjà dit plus haut, la lutte de Frédégonde et de Brunehaut n'est que le symbole. La Neustrie, en effet, était plus romaine, plus ecclésiastique ; elle accordait davantage à ses rois qui cherchaient à y rétablir l'administration impériale. L'Austrasie, presque abandonnée des colons romains au moment de la conquête, avait été repeuplée par les tribus germaniques ; là s'était formée une aristocratie plus nombreuse, plus forte, plus inquiète des droits de l'autorité royale, et, ce qui la rendait plus redoutable encore, c'est qu'elle avait un chef dans la personne des maires du palais.

Dagobert avait laissé, en mourant, deux fils encore enfants : le premier, *Clovis II*, qui régna en Neustrie et en Bourgogne, sous la tutelle du maire Æga, puis, en 640, sous celle d'Erchinoald, maire de Neustrie, et de Flachat, maire de Bourgogne; le second, *Sigebert II*, qui régnait en Austrasie depuis 632.

A la mort de Pepin (639), son fils Grimoald hérita de la mairie d'Austrasie par l'appui des grands, et surtout de Leutharis, duc des Alemans. Mais l'affaiblissement du pouvoir royal préparait des révoltes; en effet, en 640, les Thuringiens se soulevèrent. Cependant leur duc, bien que vainqueur des Austrasiens, consentit à reconnaître encore Sigebert pour suzerain. Lorsque ce prince mourut, en 656, Grimoald se crut assez fort pour envoyer en Irlande le jeune fils du roi, *Dagobert II*, et placer la couronne sur la tête de son propre fils. Mais, sept mois après, le nouveau roi fut renversé par les Neustriens, et Grimoald paya de sa tête son ambition prématurée. Clovis II réunit alors encore une fois les trois royaumes francs, mais il mourut deux mois après. L'aîné de ses fils, *Clotaire III*, régna en Neustrie jusqu'en 670, d'abord sous la régence de la pieuse reine Bathilde, puis sous l'administration d'Ébroïn, maire du palais ; l'autre, *Childéric II*, en Austrasie jusqu'en 673, sous la tutelle du maire Wulfoald.

Après la mort de Clotaire III, Ébroïn proclama, sans le concours des grands, *Thierry III*, fils de ce prince, puis

s'efforça de rétablir l'autorité royale dans tous ses droits. Pour abaisser les grands, il refusait de donner les charges de duc et de comte à ceux qui avaient de riches possessions dans les provinces dont ils demandaient le commandement. Aussi les seigneurs de Neustrie, s'alliant secrètement avec ceux d'Austrasie (673), les sollicitèrent de venir les délivrer de la tyrannie d'Ébroïn. L'armée qu'Ébroïn conduisit contre eux l'abandonna au moment de la bataille ; lui-même, fait prisonnier, fut enfermé dans le monastère de Luxeuil. Il est vrai qu'il en sortit bientôt, car le roi d'Austrasie, Childéric II, que les Neustriens avaient accepté après la chute d'Ébroïn, n'ayant pas compris que les grands n'avaient mis sur sa tête une double couronne qu'à la condition qu'il respecterait leurs usurpations, avait fait punir l'un d'entre eux d'un châtiment servile. Peu de temps après, il fut tué, un jour qu'il chassait dans la forêt de Chelles, et l'on n'épargna pas même sa femme, qui était enceinte. A la faveur des troubles qui suivirent, Ébroïn sortit de sa prison. D'abord il opposa à Thierry III, que les Neustriens avaient eux-mêmes rétabli après la mort de Childéric II, un fils supposé de Clotaire III, puis il accepta Thierry, qui lui laissa reprendre son ancien pouvoir en Neustrie. Alors, continuant la politique qu'il avait suivie, il se fit l'adversaire des grands et de Martin, maire du palais d'Austrasie, qui s'était fait déclarer duc et prince des Francs. Cette fois il eut recours à la ruse; Martin, appelé par lui à une conférence, fut assassiné; mais Ébroïn ne put recueillir le fruit de ce meurtre, il fut tué lui-même quelques jours après, par un Franc qui voulait venger sur lui une injure personnelle (681).

Les hostilités continuèrent après la mort d'Ébroïn, mais sans qu'il se passât rien de décisif jusqu'à la bataille de Testry. Pepin d'Héristal, qui avait succédé au pouvoir de Martin, et avait vu son autorité augmenter sans cesse dans cette lutte du parti aristocratique contre la royauté défendue par Ébroïn, fut bientôt en état de trancher la question. Les Neustriens furent complétement battus à Testry (687). « Pepin prit avec lui, dit Frédégaire, le roi Théodoric III (Thierry III) avec ses trésors, et s'en retourna en Austrasie. » Pepin ne dépouilla pas les vaincus; il ne leur prit point leurs terres, et aucun de ses guerriers ne s'établit de force parmi eux; seulement la royauté de Neustrie fut effacée de fait; la domination passa des bords de la Seine aux bords du Rhin. S'il y eut encore des rois mérovingiens, c'est que les maires austrasiens trouvaient utile de pouvoir montrer, de temps à autre, aux peuples, un roi chevelu de la race de Clovis, afin de légitimer en quelque sorte à leurs yeux l'autorité qu'ils exercèrent jusqu'au moment où le vicaire de Dieu vint imprimer sur le front de l'un d'eux un caractère nouveau et sacré.

Depuis la bataille de Testry jusqu'au sacre de Pepin le Bref (752), le titre de roi, mais sans le pouvoir et même sans les honneurs de la royauté, fut encore porté par des princes mérovingiens qui passèrent obscurément sur le trône. Dans cet espace de soixante-huit ans, aucune réclamation ne s'élève en faveur de cette race dégénérée, qui ne se reproduit plus qu'avec peine. Ils meurent, en effet, presque tous adolescents; « il semble que ce soit une espèce d'hommes particulière : tout Mérovingien est père à quinze ans, caduc à trente. La plupart n'atteignent pas cet âge : Charibert II meurt à 25 ans; Sigebert II à 26; Clovis II à 23; Childéric II à 24; Clotaire III à 18; Dagobert II à 26 ou 27, etc. Le symbole de cette race sont les énervés de Jumiége, ces jeunes princes à qui l'on a coupé les articulations, et qui s'en vont sur un bateau, abandonnés au cours du fleuve qui les porte à l'Océan; mais ils sont recueillis dans un monastère (*). »

Nous ne ferons que nommer ces rois fainéants : *Thierry III* (675-691); *Clovis III* (691-695); *Childebert III* (695-711); *Dagobert III*, (711-715) (de 673 à 678, *Dagobert II*, fils de Sigebert, avait été rappelé d'Irlande pour régner sur l'Austrasie); *Chilpéric II* (711-720) (Charles Martel lui oppose (717-719) *Clotaire IV*); *Thierry IV* (720-737). De 737 à 741, interrègne. Pepin proclame, en 742, *Childéric III*, qui meurt dans un monastère en 754. (Voyez CARLOVINGIENS.)

(*) Michelet, *Histoire de France*, t. I, p. 280.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA DYNASTIE MÉROVINGIENNE.

CLODION, † 447.
MÉROVÉE, † v. 458.
CHILDERIC I, † 482.

CLOVIS I (Clodwig, Chlodovæus), n. v. 466, † 511, ép. : 1° une inconnue ou une concubine ; 2° *Clotilde* (Chrotechilde, Chrotildis), fille de Chilpéric, roi de Bourgogne, † 545.

Audofléde, épouse Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths.

THIERRI I (Dietherich), roi d'Austrasie, n. v. 485, † 534.

THÉODEBERT I, roi d'Austrasie, † 547.

THÉOBALD, roi d'Austrasie, † 555.

Théodésile, ép. Rachis, roi des Varnes.

2. CLODOMIR, roi d'Orléans, n. v. 494, † 524. ép. Godingue.

Gontaire et *Théobald*, † 533.

Clodoald (St. Cloud), † v. 560.

2. CHILDEBERT I, roi de Paris, † 558.

2. CLOTAIRE I, roi de Soissons, 511 ; maître de toute la monarchie, 558, † 561, ép. : 1° Ingonde; 4° Chonséna; 6° Valdrade.

2. *Clotilde*, ép. Amaric, roi des Visigoths.

CARIBERT, roi de Paris, † 567.

Berthe, épouse : Éthelbert, roi de Kent.

1. GONTRAN, roi de Bourgogne et d'Orléans, † 593.

1. SIGEBERT, roi d'Austrasie, † 575, ép. *Brunehaut*, † 611.

CHILDEBERT II, roi d'Austrasie, 575 ; de Bourgogne et d'Orléans, 593 ; † 596.

Ingonde, épouse Hermenegilde, prince visigoth.

THÉODEBERT II, roi d'Austrasie, † 612.

THIERRY II, roi de Bourgogne, † 613.

Sigebert II, † 613.

1. *Clotsinde*, ép. Alboin, roi des Lombards.

4. CHILPÉRIC I, roi de Soissons (voy. la suite du tableau.)

4. *Chramn*, † 560.

SUITE DU TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA DYNASTIE MÉROVINGIENNE.

Chilpéric I, roi de Soissons, † 584, épouse : 1° Audovère ; 2° Galeswinthe ; 3° *Frédégonde*, † 598.

- 1. *Théodebert*, † 575.
- 1. *Mérovée*, † 577. ép. : Brunehaut.
- 2. CLOTAIRE II, roi de Soissons, 584 ; maître de toute la monarchie, 613 ; † 628, ép.: 1° Hildetrude ; 2° Bertrude.
  - Dagobert I, roi d'Austrasie, 622; de toute la France, 628 ; † 638, ép.: 1° Nantilde ; 2° Ragnetrude.
    - 1. SIGEBERT III, roi d'Austrasie, 633, † février 656.
      - DAGOBERT II, roi d'Austrasie, 674, † 679.
        - *Ste Hermine*, abbesse d'Œren à Trèves.
    - 2. CLOVIS II, roi de Neustrie et de Bourgogne, 633 ; de toute la France, 656 ; † novemb. 656, ép. *Bathilde* † 685.
      - CLOTAIRE III, roi de Neustrie et de Bourgogne, 656 ; † 670.
        - *Clovis*, supposé par Ebroin.
      - CHILDÉRIC II, roi d'Austrasie, 656 ; de toute la France, 670 ; † 673, ép. Bilichilde.
        - CHILPÉRIC II, autrement appelé *Daniel*, succède à Dagobert III, 715 ; † 720.
          - Childéric III, succède à Thierry IV, 742 ; est déposé, 752 ; † 754.
      - THIERRY III, roi de toute la France, 673, † 691.
        - CLOVIS III, † 695.
        - CHILDEBERT III, † 711.
          - DAGOBERT III, † 715.
            - THIERRY IV, dit *de Chelles*, roi de Neustrie et de Bourgogne, 720 ; † 737.
  - CARIBERT, roi d'Aquitaine, † 630.
    - CHILDÉRIC, roi d'Aquitaine, † 631.
      - *Hubert*, meurt moine.
    - BOGGIS, duc d'Aquitaine, † 688.
      - EUDES, duc d'Aquitaine, 688 ; † 735 ; ép. Valtrude.
        - HUNALD, duc d'Aquitaine, 735 ; se fait moine, 745 ; reprend la couronne, 768 ; est dépossédé, 769 ; † 774.
          - WAIFRE, duc d'Aquitaine, 745 ; † 768.
        - HATTON, † 744.
          - LOUP, duc de Gascogne. (Voy. ce mot.)

MERS EL KEBIR. Voyez ORAN.

MERSEN (conférence de). Après la mort de Louis le Débonnaire, des calamités sans nombre avaient assailli l'empire franc. Aux sanglantes dissensions des fils de l'empereur étaient venues se joindre les ravages des Normands, des Sarrasins et des Slaves. La famine dévastait les provinces, et Charles le Chauve faisait une guerre acharnée à Pepin II, roi d'Aquitaine, qui refusait de reconnaître sa suzeraineté. Pour chercher un remède à tant de maux, les trois fils de Louis se réunirent, au mois de février 847, à Marsna ou Mersen, près de Maëstricht, dans les États de Lothaire. Ils envoyèrent en commun des députés à Horik, roi de Danemark; à Nomenoé, duc de Bretagne, et à Pepin. Ils menacèrent le prince danois de diriger contre lui toutes leurs forces, s'il n'arrêtait les irruptions de ses sujets, et assignèrent Pepin à un plaid où ses différends avec Charles devaient être définitivement réglés. Mais le résultat de ces négociations ne fit que dévoiler l'impuissance des rois confédérés. Le roi Horik ne put arrêter les courses des pirates normands, qui devinrent plus terribles qu'auparavant, et les hostilités recommencèrent entre Charles et Pepin.

En 851, les trois princes eurent une nouvelle conférence dans le même endroit. Là, d'un commun accord avec les grands de leurs États, ils jurèrent d'oublier sans retour leur ancienne discorde, de renoncer à toute intrigue dirigée contre l'un d'entre eux, de refuser un asile à ceux qui seraient poursuivis soit par l'un des rois, soit par la puissance ecclésiastique des évêques; d'étendre enfin leur alliance à leurs enfants, et dans le cas où l'un des trois rois viendrait à mourir, de garantir son héritage à ses fils.

MERSENNE (le P. Marin), savant religieux de l'ordre des minimes, né au bourg d'Oizé, dans le Maine, en 1588, mort à Paris en 1648, a mérité d'être compté au nombre des géomètres du dix-septième siècle, moins par ses propres travaux que par son rôle de correspondant et d'intermédiaire entre les savants de l'Europe. C'était à lui qu'ils proposaient les doutes dont il devait leur obtenir des solutions. Mersenne avait été le condisciple de Descartes au collége de la Flèche; il fut jusqu'à sa mort son partisan le plus déclaré. Ses principaux ouvrages sont: *Quæstiones celeberrimæ in Genesim, cum accuratâ textus explicatione*, etc., 1623, in-fol.; *l'Impiété des déistes et des plus subtils libertins découverte et réfutée par raisons de théologie et de philosophie*, 1624, 2 vol. in-8°; *Questions théologiques, physiques, morales et mathématiques*, etc., 1634, 2 vol. in-8°; *les Mécaniques de Galilée*, trad. de l'italien, 1634, in-8°; *Harmonie universelle, contenant la théorie et la pratique de la musique*, etc., 1636, in-fol.; *la Vérité des sciences contre les sceptiques et les pyrrhoniens*, 1638, in-12; *Cogitata physico-mathematica*, 1644, in-4°; *Universæ geometriæ mixtæque mathematicæ synopsis*, 1644, in-4°; *Novæ observationes physico-mathematicæ, quibus accessit Aristarchus Samius, de mundi systemate*, 1647, in-4°.

MERVILLE (*Meraniacum*), petite ville de la Flandre, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Nord.

Cette ville doit son origine à un monastère de bénédictins, fondé en 674 et détruit au neuvième siècle par les Normands. Elle fut brûlée par les Français en 1347, et saccagée par les calvinistes en 1581. On y compte maintenant 5,864 habitants.

MÉRY, ancienne seigneurie de l'Ile de France, aujourd'hui comprise dans le département de Seine-et-Oise, érigée en marquisat en 1695.

MÉRY-SUR-SEINE, petite et ancienne ville de Champagne, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Aube. Population: 1,362 habitants.

Cette ville fut fortifiée sous le règne de Philippe-Auguste, en 1220; assiégée et prise par les Anglais en 1259; fortifiée de nouveau par Charles V, en 1376; prise et reprise jusqu'à trois fois pendant les troubles de la ligue; ruinée en 1615, pendant les guerres civiles qui désolèrent le règne de Louis XIII; incendiée en 1746 et en 1778, et enfin entièrement brûlée, en 1814, par les Prussiens, après une sanglante bataille livrée sous ses murs.

MÉRY (combat de). Après la victoire

incomplète de Montereau, Macdonald et Oudinot se rapprochèrent de Méry-sur-Seine, où Napoléon réorganisa l'armée pour livrer bataille, non plus, comme il s'y était attendu, à des adversaires déroutés par ses marches habiles, mais à un ennemi qui avait eu tout le temps de se disposer à le recevoir, en lui opposant des forces plus que doubles. « Il forma quatre colonnes, auxquelles il assigna pour but la plaine de Troyes, et qui se mirent en mouvement, Gérard par Sens, Macdonald par Trainel, la garde, sous Ney et Victor, par Nogent et Saint-Martin de Bosnay; enfin Oudinot par Nogent et Châtres. A l'extrême droite, Allix nettoya la vallée du Loing, et chassa les Cosaques de Nemours; à gauche, Marmont occupa Sézanne, d'où il éclaira le cours de l'Aube. Cependant Schwartzenberg concentra autour de Troyes près de 140,000 hommes. Lorsque les trois colonnes de gauche arrivèrent sur le plateau d'où l'on descend à cette ville par Échemines, Orvillers et Saint-Georges, elles aperçurent les lignes austro-russes échelonnées en avant et en arrière de Troyes, sur les deux rives de la Seine. Au même moment, une nouvelle masse, dont l'attitude semblait menaçante, fut signalée sur le flanc gauche de l'armée, à Méry-sur-Seine. Napoléon, surpris de l'apparition de cet ennemi inattendu, ordonna de le reconnaître. On courut au pont de Méry, on l'attaqua vivement, on l'emporta malgré les flammes qui commençaient à l'embraser. Malgré la plus opiniâtre résistance, on passa sur l'autre rive; on allait s'établir l'épée à la main dans la ville, lorsque le feu, s'y communiquant, força de l'abandonner. On se replia sur la rive gauche après avoir achevé la destruction du pont, et l'armée eut le douloureux spectacle d'une ville française dévorée par l'incendie.

Ce combat acharné révéla la présence de l'armée de Silésie. C'était elle, en effet, qui, après s'être rapidement réorganisée, secondée par des événements inespérés, revenait sur la haute Seine, forte de 40,000 hommes (*). »

(*) Tableau des guerres de la révolution et de l'empire.

MÉRY (Joseph), né à Marseille, le 21 janvier 1798, est un des hommes qui ont le plus vivement combattu sous la restauration le système antinational de la branche aînée des Bourbons. Associé à son compatriote et ami Barthélemy, il publia une foule de satires politiques qui eurent un grand succès, et servirent puissamment le parti libéral. En 1820, il avait fondé à Marseille, avec Alphonse Rabbe, le journal *le Phocéen*, que les tracasseries de la police lui firent suspendre en 1822. Alors il vint à Paris, où il débuta par son *Épître à Sidi-Mahmoud*, 1825, in-8°. Il publia ensuite, soit seul, soit en collaboration de Barthélemy : *Épître à M. de Villèle*, 1825, in-8°; *la Villéliade, ou la Prise du château Rivoli*, poëme héroï-comique, en quatre chants, 1826, in-8°; *Malaguti et Ratta, ou les Deux ultramontains*, poëme, 1826, in-8°; *les Jésuites*, épître à M. le président Séguier, 1826, in-8°; *Rome à Paris*, poëme en quatre chants, 1827, in-8°; *la Peyronnéide*, 1827, in-8°; *Une soirée chez M. de Peyronnet*, scène dramatique, 1827, in-8°; *le Congrès des ministres, ou la Revue de la garde nationale*, scènes historiques en vers, 1827, in-8°; *la Corbiéride*, 1827, in-8°; *la Bacriade, ou la Guerre d'Alger*, 1827, in-8° (c'est l'ouvrage de prédilection des deux auteurs); *Étrennes à M. de Villèle, ou nos Adieux aux ministres*, 1828, in-8°; *Napoléon en Égypte*, poëme en 8 chants, 1828, in-8°; *le Fils de l'Homme, ou Souvenirs de Vienne*, Paris, 1829, in-8°; *l'Insurrection, poëme, dédié aux Parisiens*, 1830, in-8°, et une foule d'autres publications de circonstance qu'il serait trop long d'énumérer ici.

MESLAY LE VIDAME, ancienne baronnie du pays Chartrain, érigée en comté en faveur de J. A. de Thou, en 1651; elle est comprise aujourd'hui dans le département d'Eure-et-Loir.

MESMES, ancienne famille de Béarn, dont les membres les plus distingués furent :

Jean-Jacques DE MESMES, seigneur de Roissi, né en 1490. Il s'attacha jeune encore à la maison royale de Navarre, et obtint l'intendance générale des affaires de Catherine de Foix, épouse de

Jean d'Albret. Lorsque Charles-Quint et François Ier traiterent de la paix à Noyon, Mesmes fut chargé de revendiquer, au nom de sa souveraine, la portion de la Navarre dont s'était emparé Ferdinand le Catholique. Il entra ensuite au service du roi de France, et accepta la place de lieutenant civil au Châtelet, à condition qu'il lui serait permis de continuer à servir le roi de Navarre. Il fut chargé de plusieurs ambassades au nom de ses deux maîtres, devint successivement maître de requêtes et premier président du parlement de Normandie. Sous le règne de Henri II, il fut un des premiers membres du conseil d'État qui obtinrent voix délibérative au parlement de Paris. Ce fut lui qui négocia le mariage de Jeanne d'Albret avec Antoine de Bourbon. Il mourut à Paris, en 1569.

Henri DE MESMES, seigneur de Roissi et de Malassise, fils du précédent, né à Paris, en 1532, nommé, en 1552, conseiller à la cour des aides, puis conseiller au grand conseil. La république de Sienne s'étant mise sous la protection du roi de France, Henri de Mesmes fut chargé, en 1557, de rendre la justice dans ce pays. Il y resta deux ans, battit les Espagnols en l'absence du gouverneur du Siennois, Blaise de Montluc, et, à son retour en France, fut nommé par Henri II conseiller d'État, ce qui ne l'empêcha pas d'accepter, sous Charles IX, la place de chancelier de Jeanne d'Albret. Lorsqu'en 1570, Catherine de Médecis offrit aux protestants la paix qui précéda la Saint-Barthelemy, de Mesmes fut envoyé à Saint-Germain avec Armand de Biron, depuis marechal de France, pour traiter avec les chefs du parti qu'on voulait abattre d'un seul coup; mais il n'était pas initié à cet horrible secret. Cette paix fut depuis appelée *paix boiteuse* et *malassise*, parce que Biron était boiteux, et que de Mesmes prenait le nom de sa seigneurie de Malassise. Sous Henri III, il ne resta pas longtemps en faveur, et se retira de la cour. Il mourut en 1596.

Jean-Antoine DE MESMES, *comte* D'AVAUX, ne à Paris, en 1661, mort en 1723, etait entré de bonne heure dans la magistrature. Nommé, dès l'âge de 18 ans, procureur général au parlement de Paris, il obtint une charge de conseiller en 1687, et, l'année suivante, celle de president à mortier.

En 1710, il fut nommé membre de l'Academie française, où il remplaça Louis de Verjus, et, en 1712, succeda à Louis Lepelletier, comme premier president du parlement de Paris. Il montra peu de dignite et de loyauté dans cette place lors de la séance où l'on annula le testament de Louis XIV, et en 1718, quand le régent fit rendre un arrêt pour dépouiller les princes légitimés. Sa conduite fut plus noble en d'autres circonstances, et les remontrances qu'il fit, à l'occasion du systeme de Law, le firent exiler à Pontoise avec tout son parlement. Plus tard, il s'opposa encore, mais sans fruit, à la nomination de Dubois à l'archevêché de Cambrai. D'Alembert a publie l'*éloge* de ce magistrat dans l'*Histoire des membres de l'Académie française*, tom. IV, p. 339-46.

Jean-Jacques DE MESMES (dit *le Bailli de Mesmes*), frère puîné du précedent, mourut en 1741, à l'âge de 61 ans, fut grand-croix de Malte, grand prieur d'Auvergne et ambassadeur de son ordre en France.

Jean-Jacques DE MESMES, *comte* D'AVAUX, neveu de l'habile négociateur de ce nom (voy. AVAUX), né à Paris, vers 1640, mort en 1688, fut président à mortier au parlement de Paris, et membre de l'Académie française.

MESNAGER (Nicolas), habile diplomate français, né en 1665, à Rouen, vint à Paris, en 1700, comme député des négociants de sa ville natale près le conseil de commerce. D'Aguesseau le recommanda à Louis XIV, et lui fit confier deux missions importantes en Espagne. Le roi l'envoya à la Haye, en 1707, pour communiquer aux chefs de la république le projet d'un traité relatif au commerce de toutes les nations de l'Europe avec le nouveau monde; et, si l'adroit négociateur ne réussit pas complétement par suite des prétentions exagerees des Hollandais, il remplit du moins le principal objet de sa mission, celui de dissiper leurs defiances relativement au commerce de l'Inde; et, à son retour en France, en 1708, il reçut beaucoup d'eloges pour sa conduite.

En 1711, il fut envoyé secrètement à Londres pour traiter de la paix avec la reine Anne, qui l'accueillit de la manière la plus flatteuse. Les articles qu'il signa, et qu'il fit agréer à la reine malgré de nombreux obstacles, furent tous approuvés, et servirent de base aux instructions que Louis XIV donna peu de temps après pour les conférences d'Utrecht, où il prit encore une grande part. Il mourut en 1714.

MESPLEZ, ancienne baronnie du Béarn, aujourd'hui comprise dans le département des Basses-Pyrénées, érigée en marquisat en 1732.

MESSIER (Charles), astronome, né en 1730, à Badonvillers, en Lorraine. Il vint à Paris en 1751, entra chez Delisle pour tenir ses registres d'observation, parvint plus tard, par le crédit de ce savant, à être nommé commis du dépôt de la marine. Il fut élu successivement membre des académies de Berlin et de Petersbourg, et, en 1770, de celle de Paris, et astronome de la marine. Devenu académicien-pensionnaire à son tour, il vit supprimer, quelques jours après, l'Académie, sa pension, et le traitement qu'il recevait de la marine : malgré les embarras de sa position, il continua ses travaux, que l'Institut, le bureau des longitudes et la Légion d'honneur récompensèrent avec usure sous le consulat et l'empire : il mourut en 1817. On lui doit : *Grande comète qui a paru à la naissance de Napoléon le Grand, découverte et observée pendant quatre mois*, Paris, 1808, in-4°, et quelques *mémoires* insérés dans les volumes de l'Académie ou dans ceux de la *Connaissance des temps*.

MESSIN (pays), *Melensis Pagus*, province qui, avec le Toulois et le Verdunois, formait le département des Trois-Evêchés (voy. ce mot); ce pays était possédé autrefois en souveraineté par les évêques de Metz; il se divisait en deux parties principales, séparées l'une de l'autre par le bailliage de Dieuze du duché de Lorraine; la première de ces deux parties était bornée au nord par le duché de Luxembourg et par les terres de l'électorat de Trèves; au sud et à l'est par divers bailliages du duché de Lorraine, et à l'ouest par d'autres bailliages du duché de Bar. La seconde était bornée à l'est par l'Alsace, au nord, au sud et à l'ouest par divers bailliages du duché de Lorraine; elle confinait au sud-est avec la principauté de Salm.

MESSINE (siége de). Charles d'Anjou, brûlant de tirer vengeance du massacre des Français qui venaient de périr à Palerme, rassembla son armée, et vint investir Messine, le 6 juillet 1282. Il avait avec lui 5,000 gendarmes; se croyant sûr de vaincre, il refusa toute proposition de capitulation. Les Messinois offraient de rentrer dans le devoir, si le monarque voulait oublier tout le passé, et promettre de ne donner aux Français ni charge ni magistrature dans leur ville. Charles leur répondit qu'ils se préparassent à être traités comme ils avaient traité les Français. Les Messinois, irrités de cette réponse, se défendirent avec une valeur héroïque, et donnèrent à don Pedre, roi d'Aragon, le temps de venir à leur secours. Ce prince, à la tête d'une flotte de 50 galères, qui avait pour amiral Roger Doria, le plus grand homme de mer de son siècle, s'avança dans le détroit de Messine pour enlever la flotte française, qui se trouvait sans défense. Charles, instruit du projet, jugea qu'il se perdrait infailliblement s'il continuait le siége. Il prit donc le parti de se retirer sans vengeance, mais il ne put sauver ses vaisseaux.

MESSINE (soulèvement de). Les magistrats de Messine venaient (en 1674) d'allumer une guerre civile contre leurs gouverneurs, et d'appeler la France à leur secours. Une flotte espagnole bloquait leur port. Ils étaient réduits aux extrémités de la famine. D'abord, le chevalier de Valbelle vint, avec quelques frégates, à travers la flotte espagnole, et apporta à Messine des vivres, des armes et des soldats. Le duc de Vivonne arriva ensuite (le 9 février 1675) avec 7 vaisseaux de guerre de 60 pièces de canon, 2 de 80, et plusieurs brûlots. Il battit la flotte ennemie, et rentra victorieux dans Messine. Cette victoire effraya les Espagnols, qui appelèrent Ruyter à leur secours. (Voyez AUGUSTA [bataille d'].)

MESSIRE, titre qui ne se donnait autrefois qu'aux chevaliers, conjointement

avec celui de monseigneur dont il était l'équivalent, et dont, par déférence et respect, les femmes se servaient souvent en adressant la parole à leurs maris, ou en parlant d'eux. Plus tard, les nobles et les hommes de qualité, d'église et de robe, aussi bien que ceux d'épée, le prirent dans les actes qu'ils passaient, comme les gradués prenaient celui de maître. Avec le temps, ce titre fut plus spécialement affecté aux ecclésiastique, même de l'ordre inférieur.

Mestre de camp, grade militaire qui correspondait, dans la cavalerie, à celui de colonel. Il fut créé en 1568 (d'autres disent en 1544). Les mestres de camp de cavalerie et de dragons quittèrent ce titre en 1788, pour prendre celui de colonel, devenu, depuis ce temps, commun aux deux armes. (Voy. Colonel.)

Mestre de camp général de la cavalerie, officier général remplissant les fonctions du colonel général en l'absence du titulaire. Cette charge fut créée en 1552. On institua, en 1558, un emploi de *mestre de camp général des dragons*, qui avait les mêmes pouvoirs, et marchait immédiatement après le colonel général de cette arme. Ces deux charges furent supprimées en 1791.

Mesuréeurs, mesureurs jurés pour les blés et autres denrées. Ces fonctionnaires, qui formaient autrefois une corporation, assimilée pour ses statuts aux divers corps de métiers, devaient être agréés par le prévôt, et faire serment de ne jamais prévariquer : « Nulz ne puet estre mesuréeur de blé, ne de nulle autre manière de grain, de quelque manière que ce soit, à Paris, se il n'a le congié du prévost des marchands et des jurez de la confrairie. Quiconques a empêtré le congié de mesurer, il convient que il jure sur sainz, avant que il puisse mesurer, que il mesurage fera bien et loyalement à son povoir, de quelque maniere que il mesurera, et que il la droiture à celui vendeur et à l'achapteur gardera bien et loialment (*). » Ils ne devaient d'ailleurs se servir que d'une mesure étalon scellée du sceau royal, et payaient la taille et les autres redevances *que li autre bourgois doivent au roy*.

(*) Livre des métiers d'Étienne Boileau.

Métel ou Metellus (Hugues), poëte et littérateur du douzième siècle, né à Toul vers 1080, mort vers 1157. Après avoir mené la vie la plus licencieuse, il embrassa la vie religieuse dans l'abbaye de Saint-Léon de Toul. A l'en croire, il ne le cédait à personne pour les connaissances en grammaire, philosophie, rhétorique, musique, mathématiques et astronomie. « Je pouvais, dit-il, en me tenant sur un pied, composer jusqu'à mille vers; je pouvais faire des chants rimés de toute espèce; j'étais en état de dicter à trois copistes à la fois sans me troubler. » De ses nombreuses productions il ne nous reste que des *lettres* et des *poésies*, dont on trouvera quelque chose dans le tome 2 des *sacræ antiquitatis Monumenta* de Hugo. Il y a une analyse intéressante des lettres de Metel, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XII, p. 495-510. On peut consulter, sur ce poëte, une brochure publiée par M. de Fortia d'Urban.

Metezeau (Clement), architecte, né à Dreux dans le seizième siècle, s'est rendu célèbre par la construction de la fameuse digue de la Rochelle. En sa qualité d'architecte des bâtiments du roi, il continua la galerie qui règne depuis le vieux Louvre jusqu'au troisième guichet. On lui doit encore le plan de l'église des Pères de l'Oratoire et de l'hôtel du duc de Longueville. Le portrait de Metezeau a été gravé par Michel Lasne; au bas se trouve une vue de la digue de la Rochelle, avec le distique suivant :

Dicitur Archimedes terram potuisse movere;
Æquora qui potuit sistere, non minor est

Métropole. Dans l'acception civile et politique du mot, une ville est la métropole ou ville mère des colonies sorties de son sein pour s'établir ailleurs. Toutes les fois que, dans ce but, ont eu lieu des émigrations, les villes dont elles sont parties se sont toujours réservé, au moins pendant un temps, un droit et des priviléges sur les établissements projetés, en retour de la protection qu'elles accordaient aux enfants qui s'éloignaient d'elles, ainsi que des secours qu'elles leur accordaient jusqu'à ce qu'ils pussent subvenir à tous leurs besoins, et qu'elles leur continuaient

lorsque le sol sur lequel ils s'étaient fixés ne leur fournissait pas les moyens de le faire. C'est ainsi qu'il est défendu aux colonies françaises de se pourvoir ailleurs qu'en France, appelée relativement à elles, et par extension, metropole, des denrées et objets de consommation qui leur sont necessaires, et qu'elle peut leur fournir.

Dans l'acception administrative et géographique, on appelait métropole la ville qui, dans chaque province de l'empire romain, était le centre de l'administration, le siége des autorités supérieures, ainsi que le point où arrivaient et d'où partaient, pour parvenir aux cités, les lois et ordonnances de l'autorité suprême. En ce sens, les métropoles étaient, avec une juridiction plus étendue, ce que sont aujourd'hui nos chefs-lieux de département.

Lorsque César entreprit la conquête de la Gaule, ce vaste pays était divisé en trois parties, la Belgique, la Celtique et l'Aquitaine. Quand il l'eut soumise, il la partagea en sept provinces, qui eurent chacune leur capitale ou métropole. Ces provinces furent : la Germanie, la Belgique, la Lyonnaise, l'Aquitaine, la Viennoise, la Narbonnaise et les Alpes. Constantin, ou, selon quelques auteurs, Honorius, ayant divisé la Gaule en dix-sept provinces, et, pour les désigner, double, triple et quadruplé les anciennes denominations, lorsque les Francs arrivèrent, Lyon, Rouen, Tours et Sens étaient les metropoles de chacune des quatre Lyonnaises; Trèves et Reims l'étaient des deux Belgiques; la Germanie supérieure avait Mayence pour métropole, et la Germanie inferieure ressortissait a Cologne. Besançon était la capitale de la Sequanie; Monstiers en Tarentaise celle des Alpes grecques; la ville d'Arles disputait à celle de Vienne, qui donnait son nom à la province, l'honneur d'être la métropole de la Viennoise; Bourges et Bordeaux étaient les capitales des deux Aquitaines; Eause etait celle de la Novempopulanie; Narbonne et Aix, celles des deux Narbonnaises; enfin Embrun, celle des Alpes maritimes.

Quand l'evêque qui résidait dans la métropole eut acquis la suprématie sur les évêques de sa province, il s'éleva entre l'église d'Arles et celle de Vienne une contestation, sur la question de savoir laquelle des deux était la métropole. Le pape saint Léon, vers l'an 450, partagea le différend entre les évêques de ces églises, en attribuant à chacun le droit de métropolitain sur un certain nombre de diocèses; et il résulta de là qu'en division ecclésiastique, il y a deux Viennoises.

MÉTROPOLITAIN. Lors de l'institution des évêques, tous étaient égaux entre eux et l'ancienneté donnait seule le droit d'exiger quelque déférence. Mais comme l'Église avait suivi la division civile, et que chaque cité était le siége d'un évêché, quand les évêques d'une province avaient besoin de se constituer en synode, c'etait chez le metropolitain et sous sa présidence qu'ils se réunissaient. Plus tard, ce même métropolitain s'attribua le droit de les appeler autour de lui, de recevoir les plaintes que les ministres inférieurs faisaient contre eux, et de les porter devant le concile, qui seul en était juge. Ainsi en très-peu de temps disparut l'égalité qui régnait entre des hommes revêtus du même titre, exerçant les mêmes fonctions, et s'etablit la suprématie des métropolitains.

Cette suprématie, qui prit naissance sur la fin du troisième siècle, paraît avoir rencontré quelque opposition, car il fallut que le concile de Nicée en confirmât l'institution pour que l'on s'y soumît. A partir de cette assemblée, elle fut acceptée par toute l'Église. C'est au metropolitain que furent adressées les ordonnances civiles ou canoniques qui intéressaient la discipline et la foi, et c'est par son intermédiaire que les reçurent les évêques des cités, devenus ses suffragants. Quand il y eut lieu à accusation contre lui, il ne suffit plus d'un concile provincial composé d'évêques seuls pour le juger, il fallut adjoindre à ce tribunal ecclésiastique un métropolitain du voisinage, afin qu'il se rencontrât, parmi ses juges, au moins un prélat d'un rang égal au sien.

La distinction de métropolitain et celle de primat (voy. ce mot) ne fut admise qu'assez tard dans la Gaule. Jusqu'au cinquième siecle, aucun évêque ne s'y attribua le droit de préséance

Digitized by Google

sur ses confrères; mais, à cette époque, l'égalité y fut brisée comme partout ailleurs, et ce fut alors que survint, entre les évêques d'Arles et de Vienne, la contestation dont nous parlons à l'article MÉTROPOLE.

Les métropolitains, une fois placés au-dessus de leurs confrères, tinrent à y rester. Aussi, lorsque saint Boniface, qui fut l'apôtre le plus zélé de la papauté, vint, au huitième siècle, faire connaître au clergé français ce que c'était qu'une légation romaine, et proposa d'en établir une perpétuelle en France, les métropolitains, dont cette dignité suspendait la juridiction, la repoussèrent avec indignation et colère. Le premier évêque que l'on en revêtit fut Drogon, évêque de Metz et fils de Charlemagne. On présenta cette légation perpétuelle sous le nom de *primatie des contrées transalpines*, et l'on se flatta que l'éclat d'une naissance royale imposerait silence aux métropolitains; mais il n'en fut rien. Ils persistèrent dans leur opposition, et Drogon fut forcé de se laisser dépouiller d'un titre dont il lui était impossible d'exercer les fonctions.

Ce fut au quatrième siècle que les métropolitains prirent le titre d'archevêques, et saint Athanase paraît être le premier qui l'ait employé, en l'attribuant à l'évêque d'Alexandrie (voyez ARCHEVÊQUE).

METZ, ville de l'ancienne Lorraine, aujourd'hui chef-lieu du département de la Moselle. Appelée *Divodurum* par les Romains, cette ville prit, au cinquième siècle, le nom de *Metis* (Metz), dérivé, sans doute par corruption, de celui des *Médiomatrices*, ses fondateurs gaulois. Sous les fils de Clovis, elle devint capitale du royaume d'Austrasie. Lors de la décadence de la maison de Charlemagne, elle passa avec son territoire sous la domination des empereurs d'Allemagne. Ces souverains, voulant opposer un rempart aux rois de France, qui convoitaient toujours la Lorraine comme une portion de leur royaume, rendirent Metz puissante et forte en accordant à ses habitants une sorte de liberté politique. Devenue alors redoutable à ses ennemis extérieurs, cette ville fut rarement en paix dans l'intérieur de ses murailles; et l'on vit bientôt s'y élever une lutte acharnée entre les prétentions d'une bourgeoisie turbulente et celles d'un clergé hautain. La convoitise de la France, les agressions des ducs de Lorraine, les ravages des grandes compagnies, la protection chèrement achetée de la cour de Rome et de l'Empire, devinrent d'ailleurs autant de causes qui préparèrent la chute de la république messine.

Metz avait reçu, vers l'an 1180, de l'évêque Bertram, de singulières institutions : « Le *maître échevin*, y était-il dit, ne sera plus, comme par le passé, élu à vie par le clergé et par le peuple, mais annuellement par le *princier* et cinq abbés nobles, ou par les bourgeois libres de la ville. Le fonctionnaire élu rend hommage à l'évêque et lui prête serment de fidélité. Dans chaque paroisse il y aura un tribunal (*institut des amants*) devant lequel toutes les transactions relatives aux ventes ou aux achats, ou à d'autres opérations importantes, seront, sinon rédigées, du moins déposées et renfermées dans une armoire dont la clef est confiée à deux honorables bourgeois. Ce sont ces documents qu'on doit consulter comme preuves dans les affaires judiciaires, et quand ils sont insuffisants, l'on y ajoute le serment, mais jamais le combat. »

Vers l'an 1220, la charge de comte fut abolie, et la noblesse et la bourgeoisie conquirent de nombreux privilèges sur l'évêque.

En 1552, cette ville tomba au pouvoir de Henri II; Charles-Quint vint l'assiéger la même année avec une armée de 66,000 hommes; mais, après d'inutiles efforts pour la prendre, il fut forcé de lever le siége le 1er janvier 1553. Les Français élevèrent, trois ans après, la citadelle, pour contenir la bourgeoisie. Depuis lors, Metz n'a point cessé d'appartenir à la France.

L'industrie messine a été longtemps florissante. Au moyen âge, Metz était une ville de luxe et de plaisirs; de tous les points de l'Allemagne on accourait à ses fêtes. « Si j'avais un francfort, « disait-on, je le dépenserais à Metz. » Les infinies variétés des monnaies de l'Europe y avaient habituellement cours;

soixante changeurs suffisaient à peine au commerce d'argent qui s'y faisait. Metz est une des villes de l'Europe les plus anciennement pavées, et l'une des premières où l'on ait fait usage de l'artillerie; il y avait une artillerie volante dès 1512. L'imprimerie y fut introduite en 1480. Dans le cours du quinzième siècle, on y jouait des comédies de Térence et des mystères; ces dernières représentations eurent lieu à Metz presque aussitôt qu'à Paris (*).

L'étendue et la population de Metz ont singulièrement varié : sous les Romains, cette ville s'étendait entre les rives de la Seille et de la Moselle, dans une étendue d'une lieue et demie. A la fin du quinzième siècle il fallut la resserrer pour résister à Charles VI et au duc de Lorraine René Ier. Resserrée de nouveau en 1552, elle perdit ses faubourgs, ses riches églises, ses monuments somptueux, et devint une ville forte de premier ordre. La révocation de l'édit de Nantes, fatale à son industrie, le fut encore plus à sa population. D'autres événements malheureux la réduisirent à 22,000 âmes de 60,000 qu'elle avait avant l'invasion de Charles-Quint. On y compte aujourd'hui près de 42,000 habitants, dont 10,000 hommes de garnison.

C'est maintenant l'un des plus forts boulevards de la France, à la frontière nord-est; ses fortifications, dues en partie au génie de Vauban, et les établissements militaires qu'elle renferme, lui donnent une grande importance comme place de guerre. Nous nous bornerons à citer son arsenal, l'un des plus vastes et des plus beaux que la France possède, ses magasins de vivres et de fourrages, ses casernes et son école spéciale d'application pour l'artillerie et le génie.

(*) Metz, qui avait joué, comme on le voit, un certain rôle au moyen âge, dans le mouvement artistique et scientifique, est retombée de nos jours dans une nullité complète qui se compense par son activité commerciale; ce peu d'aptitude pour l'art, qui lui a été reproché énergiquement dans l'ancien dicton qui qualifie Metz de *Noverca artium*, et dans la raillerie de Voltaire qui prétend qu'on y trouve vingt rôtisseurs pour un libraire, ce reproche, disons-nous, tombe devant l'illustration des noms que cette ville peut étaler avec un juste orgueil; elle est en effet la patrie de Sébastien Leclerc, de le Duchat, de Fabert, de Custine, de Kellermann, de Pilâtre de Rosier, de Lasalle, de Richepanse, de Barbé-Marbois, de Rœderer, du numismate Marchant, de Lallemant, de M. Poncelet, de madame Tastu, etc.

METZ (monnaie de). Voy. TROIS-ÉVÊCHÉS.

METZ (prise de). — Les Huns ayant fait invasion dans les Gaules, en 451, se dirigèrent vers Metz. « Ils arrivent, dit Grégoire de Tours, la veille même du saint jour de Pâques devant cette ville, en ravageant tout le pays. Ils livrent la ville aux flammes, passent les habitants au fil de l'épée, et tuent les prêtres du Seigneur eux-mêmes au pied des saints autels. L'incendie n'y épargna aucun lieu, si ce n'est l'oratoire du diacre saint Étienne. » Pendant longtemps cet oratoire, miraculeusement épargné, fut le seul indice qui pût faire reconnaître l'emplacement où avait été la ville.

METZ (siéges de). — 1473. Metz avait de tout temps excité la convoitise des ducs de Lorraine. En 1473, Nicolas, excité par le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, qui lui promettait sa fille en mariage, chercha à s'emparer de cette ville, à cette époque libre et impériale. Des soldats déguisés en charretiers surprirent, le 9 avril, malgré la paix, une des portes de cette place; ils avaient déjà égorgé les portiers, et commençaient à se répandre dans les rues en criant *Ville gagnée! Tue! tue!* lorsqu'un bourgeois laissa tomber la herse, et sépara ainsi les assaillants du dehors de ceux qui avaient pénétré dans la ville. Les Messins accoururent en foule au bruit, et attaquant avec fureur les Lorrains, les massacrèrent jusqu'au dernier. Le duc de Lorraine se disposait à venir assiéger Metz, à la tête d'une armée considérable, quand il mourut subitement, le 13 août, après une maladie de trois jours.

— 1552. Henri II, par le traité conclu avec la ligue de Smalkalde, était autorisé « à s'impatroniser au plus tôt des villes qui appartenoient d'ancienneté à l'Empire, et qui n'étoient pas de la langue germanique, c'est-à-dire, de Toul, de

Metz, de Verdun, et qu'il les gardât comme vicaire de l'Empire. » D'après ces conventions, pendant que Maurice de Nassau envahissait la Bavière et manquait de surprendre Charles-Quint à Inspruck, Henri II se mit en campagne, à la tête de 30,000 fantassins, Français, Suisses et Allemands, et de 8,000 chevaux. Le 10 avril, il se présenta devant Metz. Le cardinal de Lénancourt, évêque de cette ville, fut employé pour semer la discorde parmi ses ouailles, et pour gagner par des présents et des promesses les habitants du quartier du Heu. « Le sieur de Tavannes y est envoyé; il les harangue, les intimide, les remplit de promesses, tire parole d'eux de recevoir le connétable avec ses gardes, et une enseigne de gens de pied (c'est-à-dire, moins de 500 hommes). Puisque le roi alloit pour la liberté d'Allemagne, il ne pouvoit moins qu'avoir son logis en leur ville. Il conduit les bourgeois au connétable; soudainement, tous les meilleurs hommes de l'armée (au nombre de 5,000) sont mis sous une enseigne et entrent en la ville de Metz, les deux maréchaux de camp à la tête. Le sieur de Bourdillon s'avance en la place, le sieur de Tavannes demeure à la porte, que les bourgeois vouloient à tout coup fermer, voyant cette enseigne si accompagnée; toujours il les en garde par belles paroles. Un capitaine suisse, à la solde de ceux de Metz, tenant les clefs, ayant vu entrer plus de sept cents hommes, les jeta à la tête du sieur de Tavannes, avec le mot du pays, *tout est choué*, et quitta la porte, que le sieur de Tavannes tint jusques à ce que le connétable arriva (*). » Henri II fit aussitôt son entrée dans la ville, et, pour s'assurer de cette importante conquête, en donna le gouvernement au sieur de Gonnor, frère de Brissac. Cependant les bourgeois, en lui prêtant serment d'obéissance, eurent soin de réserver les droits de l'Empire.

— 1552. Charles-Quint, après avoir signé le traité de Passau, rassembla des troupes en toute hâte dans l'intention de reprendre Metz, Toul et Verdun, qui venaient de tomber au pouvoir de Henri II. Aussitôt que son projet fut connu, François de Lorraine, duc de Guise, vint s'enfermer dans Metz avec l'élite de la noblesse française. La ville était vaste et mal fortifiée. Le duc l'enveloppa de murailles et de fossés, chassa les bouches inutiles, démolit les faubourgs, ramassa des vivres, des armes, des munitions. Il mit une discipline sévère dans la garnison, qui se montait à 10,000 hommes, travailla lui-même aux fortifications avec toute sa noblesse, et se trouva en mesure de résister à Charles-Quint, lorsque celui-ci arriva avec 60,000 hommes, 100 pièces de canon, 7,000 travailleurs et ses plus illustres généraux. Charles-Quint, malade, fut, au bout de peu de jours, obligé de se faire transporter à Thionville, et de laisser la conduite des opérations au duc d'Albe. Mais l'énergie de celui-ci se brisa contre l'héroïque résistance des Français. Chaque brèche ouverte laissait voir une nouvelle muraille élevée par derrière; chaque assaut était repoussé par une jeunesse ardente à se jeter au-devant du péril; le découragement se mit parmi les Impériaux. Alors Charles-Quint se fit porter au milieu du camp; mais des renforts étaient arrivés à la garnison française, et l'armée espagnole commençait à être atteinte par les maladies; les hommes, enfoncés dans une fange glacée, y périssaient par milliers. Charles-Quint reconnut l'arrêt de la fortune, *qui n'aime point les vieillards*, et se décida à lever le siége vers la mi-janvier 1553. Il avait tiré 11,000 coups de canon et perdu 30,000 soldats.

Il laissait derrière lui un nombre considérable de malades, victimes abandonnées à une mort certaine, si l'on eût suivi à leur égard le triste droit de la guerre à cette époque. Mais le duc de Guise donna l'exemple de l'humanité comme il avait donné celui du courage. « Nous trouvions, dit Vieilleville, des soldats par grands troupeaux de diverses nations, malades à la mort, qui étoient renversés sur la boue; d'autres assis sur grosses pierres, ayant les jambes dans les fanges, gelées jusques aux genoux, qu'ils ne pouvoient ravoir, criant miséricorde, et nous priant de les achever de tuer. En quoi M. de Guise

(*) Mémoires de Tavannes, ch. 9.

exerça grandement la charité; car il en fit porter plus de soixante à l'hôpital pour les faire traiter et guérir; et à son exemple, les princes et les seigneurs firent de semblable, si bien qu'il en fut tiré plus de 300 de cette horrible misère; mais à la plupart il fallait couper les jambes, car elles étaient mortes et gelées. » Cette noble conduite contrastait avec la cruauté de la gouvernante des Pays-Bas, qui envahissait alors la Picardie et y brûlait 700 villages.

Metz (traité de). Charles IV, duc de Lorraine, n'ayant pas pu épouser une princesse française, conclut avec Louis XIV, le 6 février 1662, un traité par lequel il lui cédait ses duchés de Lorraine et de Bar moyennant une pension d'un million de livres. Il obtenait en outre pour tous les princes de Lorraine le rang de princes du sang. Ce traité n'ayant point reçu d'exécution, le roi ordonna, en 1663, au maréchal de la Ferté, d'aller assiéger Marsal, et lui-même s'avança jusqu'à Metz pour le secourir. Charles IV, abandonné par l'Europe, dut se résigner à entrer de nouveau en arrangement. Il signa à Metz, le 31 août 1663, un traité par lequel la forteresse de Marsal, la seule qui lui restât dans ses domaines, devait être remise au roi sous trois jours, et être démolie. Mais en même temps, le duc rentrait en jouissance de ses États. Une médaille consacra le souvenir de ce traité. On y voyait un vieillard renversé par un jeune athlète, avec cette souscription : *Marsalium captum*, et cette légende : *Protei artes delusæ*.

Meulan, petite ville de l'Ile de France, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Seine-et-Oise. C'était autrefois une forteresse considérable, et elle opposa, sous la ligue, une telle résistance aux troupes du duc de Mayenne, que celui-ci fut forcé d'en lever le siége. On y compte aujourd'hui 1,850 habitants.

Meulan (mademoiselle de). Voyez Guizot.

Meulent (comtes de). L'établissement du comté de Meulent, situé sur les bords de la Seine, entre Saint-Germain en Laye et Vernon, est, suivant l'*Art de vérifier les dates*, antérieur à l'hérédité des fiefs en France. Du huitième au dixième siècle, ce comté fut possédé la plupart du temps par les seigneurs du Vexin. Le premier qui soit mentionné dans des monuments contemporains est

Waleran Ier ou *Galeran*, seigneur du Vexin, mort vers 965.

Vers 965. *Robert Ier*.

Vers 990. *Robert II*.

Vers 997. *Hugues Ier*, dit *Tête d'ours*, vicomte général du Vexin.

Vers 1015. *Waleran II* ou *Galeran*, frère du précédent. Il prit part en 1037 à la ligue des comtes de Chartres et de Champagne contre le roi, ce qui entraîna, en 1041, la confiscation momentanée du comté de Meulent. En 1060, il soutint le roi de France contre le duc de Normandie, fut pris, et relâché seulement en 1062.

Vers 1069 ou 1070. *Hugues II*, fils du précédent; mourut en 1079 ou 1080.

Vers 1080. *Roger*, comte de Beaumont en Normandie, devint comte de Meulent par son mariage avec Adeline de Meulent, fille de Waleran II. Il fut nommé gouverneur de Normandie pendant que Guillaume le Conquérant était occupé à la conquête d'Angleterre. Il mourut en 1094; mais son fils Robert avait, longtemps auparavant, succédé, dans le comté de Meulent, à sa mère, morte vers 1081 ou 1082.

1082. *Robert III*, dit *le Preudhomme*, fils du précédent, fut créé comte de Leicester par Guillaume le Conquérant, se déclara pour ce prince contre le roi de France, et joua un rôle important dans toutes les guerres soit civiles, soit étrangères qui désolèrent la Normandie à cette époque. Ce fut principalement à lui que Henri Ier, roi d'Angleterre, dut la conquête de cette province. Suivant un chroniqueur contemporain, on avait conçu de lui une si haute estime, que l'on disait qu'il n'avait pas son égal de Paris à Jérusalem, et que tout le monde cherchait à l'imiter dans ses manières et son costume.

1118. *Waleran III*, fils du précédent, né en 1104. Il se révolta en 1123 contre le roi d'Angleterre, fut pris, et resta cinq ans prisonnier; trahit plus tard le roi Étienne en faveur de la princesse Mathilde, et se croisa en 1146 à Vezelay, avec Louis VII. En 1161, il

eut quelques démêlés avec le roi d'Angleterre Henri II, qui lui enleva toutes les places que le comte possédait en Normandie, et le força de se soumettre.

1166. *Robert IV*, fils du précédent. En 1167, il fit un voyage en Sicile, soutint en 1174 Henri le Jeune contre son père Henri II, se joignit d'abord à Philippe-Auguste contre Richard d'Angleterre, embrassa ensuite le parti de Jean sans Terre, ce qui entraîna la confiscation de son comté, qui, en 1203, fut irrévocablement réuni à la couronne.

MEULENT (vicomtes héréditaires de).

Thédevin, fils de Foucher, est le premier que l'on trouve avoir porté le titre de vicomte de Meulent, de 1015 à 1062.

Gauthier Ier, dit *Païen* (*paganus*), fils du précédent, vicomte de Meulent dans les années 1062, 1077, 1096.

Gauthier II, fils du précédent, vicomte de Meulent dans les années 1120, 1133.

Gauthier III, fils du précédent, vicomte de Meulent dans les années 1139, 1162.

Amaury Ier, dit *Hay*, vicomte de Meulent, fils du précédent, vivait encore en 1183.

Etienne, fils du précédent, en 1195.

Hugues, frère d'Etienne, vers 1200.

Jaquelin, fils d'Étienne, de 1207 à 1226. Depuis la réunion du comté à la couronne, le titre de vicomte de Meulent ou de Mézy devint purement honorifique et sans fonctions.

1226. *Eustache Ier*, dit *Hay* ou *Ajou*, fils de Jaquelin.

Amaury II, fils d'Amaury Ier, grand-oncle du précédent.

1238. *Eustache II*, fils d'Ode III, sénéchal de Meulent.

MEUNG ou MEHUN-SUR-LOIRE (*Magdunum*, *Maudunum*), petite ville de l'ancien Orléanais, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Loiret. Population : 4,630 habitants.

Cette ville fut prise par les Vandales en 409, et par Louis le Gros en 1104. Elle resta assez longtemps sous la domination des Anglais pendant la guerre de cent ans, et eut beaucoup à souffrir des guerres de religion.

MEUNG ou MEHUN (Jehan de), surnommé *Clopinel*, naquit à Meung-sur-Loire au milieu du treizième siècle, et mourut à Paris, de 1310 à 1318, ou, au plus tard, vers 1322. Un de ses premiers ouvrages fut la traduction de l'*Art militaire de Végèce* (1284). Vers le même temps, sur la demande de Philippe le Bel, il résolut de donner une suite au *Roman de la Rose*, composé par Guillaume de Lorris, supprima, à cet effet, les 82 derniers vers qui en formaient le dénoûment, et y ajouta environ 18,000 vers. Ce livre, l'un des monuments les plus importants et les plus anciens de notre langue et de notre poésie, acquit à Jehan de Meung le nom de *Père* et d'*Inventeur de l'éloquence*. Clément Marot l'appelait l'*Ennius français*. Parmi les nombreux manuscrits de ce poëme que possède la bibliothèque du roi, les plus curieux sont ceux qui portent les numéros 2739 et 2742, fonds de la Vallière, et surtout le numéro 196, fonds de Notre-Dame. Quant aux éditions, la meilleure est celle que l'on doit aux soins de M. Méon, Paris, Didot l'aîné, 1814, 4 vol. in-8°. Nous avons encore de Jehan de Meung *le Trésor, ou les Sept articles de foi*, imprimés avec ses *Proverbes dorez* et ses *Remontrances au roi ; les loys des trespassez avecque le pelerinaige de maistre Jehan de Meung*, 1481-84, in-8° ; *le Miroir d'alchymie*, 1612, in-8°; enfin *la Vie et les Épîtres de Pierre Abaylard et d'Héloïse sa femme*, dont la bibliothèque du roi possède un manuscrit sous le numéro 7273 *bis*.

MEUNIERS. Les professions relatives à la nourriture des citoyens, dit M. Geraud dans son livre de la *Taille de Paris sous Philippe le Bel*, étaient anciennement, pour le monarque, l'objet d'une attention et d'une considération particulières. Charlemagne avait inséré dans ses *Capitulaires* un règlement portant que le nombre des fourniers nécessaires à la consommation de chaque ville serait toujours complet. Il chargea les juges des provinces de veiller à ce que les fourniers tinssent avec ordre et propreté le lieu de leur travail, et à ce que leur conduite fût toujours irréprochable. Saint Louis fit plus encore : il exempta du service militaire les boulangers et les meuniers, et c'était une grâce bien importante dans un temps où, à moins d'un privilége particulier, tout

citoyen était tenu de prendre les armes à la première réquisition du seigneur suzerain. Les moulins d'où l'on tirait la farine nécessaire à la consommation de Paris étaient autrefois des moulins à eau situés dans la ville même, et la plupart sur le grand et le petit pont (*).

On appelait, du reste, meunier, non-seulement un propriétaire et un tenancier de moulin, mais encore un charpentier, un ouvrier qui construisait les roues du moulin, fabriquait les trémies pour le grain, les récipients pour la farine, perçait les meules et les mettait en place (**).

Meurthe (département de la). Ainsi appelé de la rivière de ce nom, le département de la Meurthe comprend une partie des duchés de Bar et de Lorraine, et de la province des Trois-Évêchés. Il est borné au nord par le département de la Moselle, à l'est par celui du Bas-Rhin, au sud par celui des Vosges, à l'ouest par celui de la Meuse. Son sol est semé de collines dont les plus élevées ne dépassent pas 350 mètres de hauteur. Sa superficie est de 608,922 hectares, dont 303,636 en terres labourables, 116,209 en bois et forêts, 71,851 en prairies, 16,371 en vignes, etc. Son revenu territorial est évalué à 22,400,000 fr. En 1839, sa part d'impôts directs a été de 2,379,469 fr., dont 1,727,547 fr. pour la contribution foncière.

Ce département possède deux rivières navigables, la Moselle et la Meurthe, affluent de la Moselle. Ses grandes routes sont au nombre de 23, dont 8 routes royales et 15 départementales. Il est divisé en 5 arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Nancy, chef-lieu du département; Lunéville, Château-Salins, Toul et Sarrebourg. Il renferme 29 cantons et 714 communes. Sa population est de 424,366 habitants, parmi lesquels on compte 1,703 électeurs, qui envoient à la chambre 6 députés.

Il forme un évêché suffragant de l'archevêché de Besançon, et dont le siége est à Nancy; il possède, à Nancy, une cour royale et une académie; enfin, appartient à la 3e division militaire, dont le chef-lieu est Metz, et au 4e arrondissement forestier, dont Nancy est le chef-lieu.

On compte parmi les hommes distingués auxquels le territoire de ce département a donné naissance : le maréchal Gouvion Saint-Cyr, le maréchal Mouton, les généraux Drouot, Duroc, Favier, Rampon, etc., etc.

Meuse (département de la). Ce département, traversé dans sa longueur par la Meuse, qui lui donne son nom, correspond à une partie de l'ancienne Lorraine. C'est l'un de nos départements frontières. Il est borné au nord par le grand-duché de Luxembourg, à l'est par les départements de la Moselle et de la Meurthe, au sud par ceux des Vosges et de la Haute-Marne, à l'ouest par ceux de la Marne et des Ardennes. Sa superficie est de 620,555 hectares, dont environ 335,190 sont en terres labourables, 137,755 en bois et forêts, 49,472 en prairies, 13,540 en vignes, 11,992 en landes, patis, bruyères, etc. Son revenu territorial est évalué à 14,281,000 fr. En 1839, il a payé à l'État 2,003,254 fr. d'impôts directs, dont 1,531,255 fr. pour la contribution foncière.

La Meuse est sa seule rivière navigable. Ses grandes routes sont au nombre de 21, dont 9 routes royales et 12 départementales.

Il est divisé en 4 arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Bar-le-Duc, chef-lieu du département; Commercy, Montmédy et Verdun. Il renferme 28 cantons et 589 communes. Sa population est de 317,201 habitants, parmi lesquels on compte 1,118 électeurs. Il envoie à la chambre 4 députés.

Le département forme un évêché suffragant de l'archevêché de Besançon, et dont le siége est à Verdun. Il est compris dans le ressort de la cour royale de Nancy et de l'académie de la même ville. Il fait partie de la 2e division militaire, dont le chef-lieu est Châlons, et du 16e arrondissement forestier, dont Bar-le-Duc est le chef-lieu.

Parmi les hommes remarquables nés sur le territoire de ce département, il

(*) M. Depping pense que ces moulins étaient flottants sur la Seine et seulement amarrés aux ponts; cette opinion paraît justifiée par ces mots de l'ordonnance d'Estienne Boileau : « Li meunier de grand pont ne « peuvent deslieuer nullui, etc. »

(**) Johannis de Garlandia, dict. XLVII.

faut surtout citer dom Calmet, le maréchal Oudinot, le maréchal Gérard, etc.

Meuse-Inférieure (département de la). Réuni à la France par le traité de Lunéville, avec les huit autres départements formés dans les Pays-Bas autrichiens, ce département comprenait une partie du pays de Liége et de la Gueldre; il était borné au nord par le département des Bouches-du-Rhin, à l'est par celui de la Roer, au sud par celui de l'Ourthe, et à l'ouest par ceux de la Dyle et des Deux-Nèthes. La Meuse le traversait du sud au nord. Son chef-lieu était Maestricht; il était divisé en trois arrondissements, de Maestricht, Hasselt et Roermunde. Séparé de la France en 1814, il fait maintenant partie du royaume de Belgique.

Mexique (relations avec le). — Depuis la conquête du Mexique par Cortez jusque dans ces dernières années, les relations de la France avec ce pays n'ont offert aucune particularité remarquable. Seulement, comme toutes les autres colonies espagnoles, il eut beaucoup à souffrir des ravages des flibustiers (voyez Campêche). En 1815, plusieurs officiers de l'empire allèrent joindre les insurgés mexicains révoltés contre leur métropole. Parmi eux, nous citerons le général Humbert, le même qui avait commandé l'expédition d'Irlande en 1798. Ce fut dans la province du Texas, faisant alors partie du Mexique, qu'au mois d'avril 1818 le général Lallemand, à la tête de plusieurs centaines de réfugiés français, chercha à fonder un établissement connu sous le nom de *Champ d'Asile*. Les colons s'étant arrêtés à dix lieues à l'ouest de Galveston, entre les rivières del Norte et de la Trinité, se partagèrent une certaine étendue de terres et se déclarèrent indépendants. Mais le vice-roi du Mexique Apodaca ayant envoyé contre eux six à sept cents Espagnols, les Français, déchirés par des dissensions et inquiétés par les Indiens, furent contraints d'abandonner leur établissement au mois d'octobre de la même année.

Le Mexique, qui s'était déclaré république indépendante en 1823, fut, quelques années après, reconnu par la France. Le 13 mars 1831, un traité de commerce fut conclu à Paris entre les deux États sur des bases convenues dès le 8 mai 1827. Mais le congrès mexicain, assemblé en session extraordinaire le 1er août 1831, refusa son assentiment à ce traité de commerce, qu'il disait contenir des conditions incompatibles avec sa constitution politique. De nouvelles négociations s'ouvrirent, mais n'aboutirent à aucun résultat.

L'année suivante, le gouvernement de Mexico rendit un décret qui porta un coup funeste aux opérations commerciales. Il autorisait l'expulsion de la république de tous les étrangers que l'on jugerait dangereux pour la tranquillité de l'État. Ce décret avait principalement en vue les Français, en général partisans de Santa-Anna, et dont les idées libérales effrayaient le gouvernement, tandis que leur activité et leur prospérité commerciales excitaient la jalousie des indigènes. Depuis cette époque, des avanies continuelles et des violations réitérées du droit des gens, commises sur nos compatriotes établis au Mexique, provoquèrent de la part du gouvernement français d'énergiques réclamations. Au printemps de 1838, il fit remettre au président mexicain un *ultimatum* réclamant des indemnités pour toutes les pertes éprouvées par les Français, la destitution de quelques officiers et fonctionnaires mexicains coupables d'actes de violence, enfin la participation pour les Français à la jouissance de tous les avantages commerciaux accordés aux nations les plus favorisées, et la levée de l'interdiction du commerce de détail. En attendant l'expiration du délai fixé, le capitaine Bazoche commença à former, avec quelques bâtiments de guerre, le blocus des ports du Mexique. En octobre arriva une escadre plus forte commandée par l'amiral Baudin, qui, après avoir eu une conférence inutile avec les envoyés du président, attaqua, le 27 novembre, le fort de Saint-Jean-d'Ulloa, dont la garnison se rendit le lendemain. La capitulation ne fut pas ratifiée par le congrès, qui déclara la guerre à la France; et le général Santa-Anna fut envoyé à la Vera-Cruz avec des troupes. Mais cette dernière ville fut surprise, dans la nuit du 5 décembre, par les Français qui détruisirent

toute l'artillerie ennemie, et Santa-Anna ayant voulu les inquiéter dans leur retraite, fut grièvement blessé, et éprouva un rude échec. Enfin la médiation de l'Angleterre fit cesser les hostilités, et, le 9 mars 1839, la paix fut conclue. Le ministère français, par des concessions que blâma sévèrement l'opinion publique, consentit à réduire sa réclamation d'indemnité, de 800,000 à 600,000 piastres, et renonça au droit de commercer en détail.

MÉZERAI (François-Eudes de), célèbre historien, né en 1610 au village de Rye, près d'Argentan, vint de bonne heure se fixer à Paris, où il débuta par quelques pamphlets politiques. Une maladie assez grave, suite d'un travail opiniâtre, lui valut la protection de Richelieu et une petite gratification. Le premier volume de sa grande *Histoire de France* ayant paru, fit tomber dans l'oubli toutes les compilations qu'on avait eues jusqu'alors. Le deuxième et le troisième volume, qui parurent en 1646 et en 1651, ne reçurent pas un accueil moins favorable; mais ce ne fut qu'après avoir lancé une vingtaine de pamphlets contre Mazarin qu'il commença l'abrégé de sa grande histoire, dont la première édition mit le sceau à sa réputation. « Mézerai, dit M. Augustin Thierry dans sa *Quatrième lettre sur l'histoire de France*, fit de l'histoire une tribune pour plaider la cause du parti politique, toujours le meilleur et le plus malheureux. Il entreprit, comme il le dit lui-même, *de faire souvenir aux hommes des droits anciens et naturels contre lesquels il n'y a point de prescription....* Il se piqua d'aimer les vérités qui déplaisent aux grands, et d'avoir la force de les dire : il ne visa point à la profondeur, ni même à l'exactitude historique; son siècle n'exigeait pas de lui ces qualités dont il était mauvais juge. Aussi notre historien confesse-t-il naïvement que l'étude des sources lui aurait donné trop de fatigue pour peu de gloire. Le goût du public fut sa seule règle, et il ne chercha point à dépasser la portée commune des esprits pour lesquels il travaillait. Plutôt moraliste qu'historien, il parsema de réflexions énergiques des récits légers et souvent faux. La masse du public, malgré les savants qui le dédaignaient, malgré la cour qui le détestait, malgré le ministre Colbert qui lui ôta sa pension, fit à Mézerai une renommée qui n'a point encore péri. »

Après la publication des deux premiers volumes de sa grande histoire, il fut reçu à l'Académie, et ensuite il remplaça Conrart dans la place de secrétaire perpétuel. Il mourut en 1683. Voici la liste de ses principaux ouvrages : *Histoire de France*, 3 vol. in-fol., 1643, 1646, 1651; *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, 1668, 3 vol. in-4°, réimprimés en Hollande, 1673, 6 vol. in-12 : la meilleure édition est celle de 1775, 14 vol. in-12; *Traité de l'origine des Français*, Amsterdam, 1688, in-12; traduction de l'*Histoire des Turcs*, de Chalcocondyle, Paris, 1662, 2 vol. in-fol.; traduction du *Traité* de Jean de Salisbury, intitulé : *Vanité de la cour*, ibid., 1640, in-4°; traduction du *Traité de la vérité de la religion chrétienne*, par Grotius, ibid., 1644, in-8° (voyez le n° 18731 du *Dictionnaire des anonymes*); *Histoire de la mère et du fils* (Marie de Médicis et Louis XIII), Amsterdam, 1730, in-4°, ou 2 volumes in-12. (Voyez l'article HISTOIRE DE FRANCE, p. 418.)

MÉZIÈRES, *Maceriæ*, ville de l'ancienne Champagne, aujourd'hui chef-lieu du département des Ardennes. Population : 3,759 habitants.

L'origine de cette ville remonte à l'année 847, époque où Erlebade, comte de Castrice, fit bâtir, sur l'emplacement de son manoir détruit par la foudre, un château auquel il donna le nom de Mézières, et dont l'emplacement s'appelle encore aujourd'hui le Château. Peu à peu des habitations vinrent se grouper autour de ce château, et ainsi naquit la ville de Mézières, qui fut assiégée et prise, en 940, par le comte de Réthel, et en 977, par l'archevêque de Reims. Le siége qu'elle soutint en 1521 contre l'armée de Charles-Quint est un des épisodes les plus remarquables des longues guerres qui signalèrent le règne de François Ier. La guerre s'étant rallumée entre François Ier et l'Empereur, le comte de Nassau, lieutenant de celui-ci, s'empara de plusieurs petites villes, et vint menacer

Mézières; François Ier était d'avis de brûler cette ville, qu'il ne croyait pas en état de se défendre; Bayard offrit de s'y renfermer, en disant « qu'il n'y « a pas de places faibles quand il y a des « gens de bien pour les défendre. » Il se jeta donc dans la place avec 2,000 soldats, et s'y vit bientôt assiégé par plus de 40,000 hommes; mais, quoique les fortifications fussent en mauvais état et que le siége fût poussé avec une vigueur extrême (ce fut la première occasion où l'on fit usage des bombes), il s'y défendit si vaillamment qu'il donna au duc d'Alençon le temps de ravitailler plusieurs fois la place, et de venir enfin avec des forces considérables forcer les Impériaux à lever le siége.

Assiégée, en 1815, par les Prussiens, les Hessois et les Wurtembergeois, Mézières se défendit encore avec une égale opiniâtreté pendant quarante-deux jours, après lesquels la garnison ayant obtenu des conditions honorables, évacua la place. L'ennemi avait perdu à ce siége près de 5,000 hommes.

Mézières, ancienne seigneurie de Touraine érigée en marquisat, en 1566, en faveur de Nicolas d'Anjou; c'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département de l'Indre.

Mézières ou Maizières, ancienne seigneurie de Picardie érigée en marquisat, au dix-septième siècle; elle est aujourd'hui comprise dans le département de la Somme.

Mézières, nom d'une ancienne famille de Picardie, dont la noblesse remontait au onzième siècle, et qui a produit plusieurs personnages remarquables; les plus célèbres sont :

Eugène-Éléonore de Béthizy, marquis de Mézières, qui se signala à la bataille de Fontenoy et dans les guerres de Hanovre, et mourut en 1781, lieutenant général et gouverneur de Longwi. On a de lui plusieurs ouvrages estimés, entre autres : *Effets de l'air sur le corps humain, considérés dans le son*, 1760, in-8°; et *Critique du livre contre les spectacles, intitulé : J. J. Rousseau, etc., à Dalembert*, etc., 1765, in-8°.

Eugène-Eustache, comte de Béthisy, fils aîné du précédent, né à Montière en 1739, était, en 1789, maréchal de camp et commandant temporaire de Toulon. Il émigra en 1791, fit toutes les campagnes de l'armée de Condé, prit ensuite du service dans les armées autrichiennes, rentra en France en 1814, fut nommé lieutenant général, et mourut en 1823, gouverneur des Tuileries.

Charles, son fils, né en 1770, servit avec son père dans les rangs des émigrés et dans ceux des Autrichiens, fut promu, en rentrant en France, au grade de maréchal de camp, siéga à la *Chambre introuvable*, où il se fit remarquer par l'exagération de son royalisme et par sa fureur réactionnaire; fut nommé pair de France, en 1820, et lieutenant général la même année; succéda à son père dans la place de gouverneur des Tuileries, et mourut à Paris, en 1827.

Jules-Jacques-Éléonore, deuxième fils du marquis de Mézières, né en 1747, fit, en qualité de colonel, la guerre de l'indépendance américaine, émigra en 1791, fit toutes les campagnes de l'armée des princes, rentra en France en 1814, fut nommé lieutenant général, et mourut à Paris, en 1816.

Henri-Benoît-Jules, troisième fils du marquis de Mézières, né en 1744, embrassa l'état ecclésiastique, fut nommé, en 1780, évêque d'Uzès, fut élu, en 1789, député du clergé du bailliage de Nîmes aux états généraux, où il se montra défenseur zélé de tous les anciens priviléges de son ordre; émigra en 1792, se retira en Angleterre, et s'y fit remarquer par son opposition au concordat et à toutes les mesures prises par le pape, de concert avec Napoléon et même avec Louis XVIII, relativement à l'Église de France. Il mourut à Londres, en 1817.

Mézin, petite ville du Condomois, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Garonne. Population : 3,000 habit. Elle éprouva de grands desastres pendant les guerres contre les Anglais, et les guerres religieuses ne lui furent pas moins funestes; elle fut prise et rançonnée en 1569 par les protestants.

Méziriac. Voyez Bachet.

Michallon (Claude), sculpteur,

né à Lyon en 1751 de parents peu fortunés, vint à Paris en 1777, où Bridan et Coustou lui donnèrent gratuitement des leçons. Celui-ci l'employa à sculpter des mascarons au Louvre. Envoyé en Italie aux frais du gouvernement, il se lia avec Drouais, et lorsque celui-ci mourut, les élèves de l'école de Rome le chargèrent de lui ériger un mausolée, qui fut placé à Saint-Marc, *in viâ latâ*. Ce monument commença la réputation de Michallon. Obligé de quitter Rome après l'assassinat de Basseville, il revint à Paris, et y fut chargé des statues colossales qu'on montrait à cette époque à toutes les fêtes nationales. Le comité d'instruction publique lui décerna plusieurs prix pour ces travaux. Michallon fut encore chargé de tracer pour le terre-plein du Pont-Neuf un plan qui n'a pas été exécuté, et composa divers modèles de pendules qui ont eu beaucoup de succès, entre autres celui de l'*Amour et Psyché*. Un funeste accident termina ses jours en 1799, et l'arrêta dans une carrière où il n'avait pas encore montré tout ce qu'il pouvait faire. Il mourut d'une chute qu'il fit en travaillant à des bas-reliefs au Théâtre-Français. Le *Tombeau de Drouais* et le *Buste de Jean Goujon* suffisent cependant pour lui mériter une place distinguée dans l'histoire des beaux-arts.

Achille-Etna MICHALLON, fils du précédent, est né à Paris en 1795. Destiné à suivre la carrière des arts, il avait déjà fait quelques études lorsqu'il entra dans l'atelier de J.-V. Bertin. Ses grandes dispositions, son travail assidu, lui méritèrent l'affection de ce maître, aux leçons duquel il dut bientôt cette manière habile et soignée, ce style sévère, cette haute intelligence des lignes harmonieuses qu'on trouve dans ses ouvrages. A cette époque, il n'y avait pas de prix spécial pour le paysage. L'éclat et l'importance que Bertin avait su donner à cette branche de l'art engagèrent le ministre à proposer l'établissement d'un prix de peinture de paysage historique. En 1817 eut lieu pour la première fois la distribution de ce prix. Michallon se mit sur les rangs, et quoique plus jeune que tous ses rivaux, il en triompha sans peine. Envoyé à Rome comme pensionnaire du gouvernement, le jeune artiste perfectionna son talent par l'étude assidue de la belle nature italienne et des pages des grands maîtres. Aussi avait-il déjà pris place parmi nos peintres les plus habiles, lorsqu'une mort prématurée l'enleva, en 1822, à la gloire que lui promettaient ses travaux. Mort si jeune, Michallon n'a laissé que peu de tableaux, mais ce qu'il a laissé suffit pour faire comprendre ce qu'il eût été un jour. Son tableau de la *Mort de Roland à Roncevaux*, placé dans la galerie du Louvre, fut, lorsqu'il parut à l'exposition de 1819, accueilli par les éloges les plus vifs et les plus mérités; c'est son tableau capital. Mais à côté, on peut citer encore avec éloge une *Vue du lac Nèmi*, aussi exposée en 1819; une *Vue de Frascati*, et *OEdipe et Antigone près du temple des Euménides*, exposés en 1822.

MICHAUD (Joseph), né, vers 1770, à Bourg en Bresse, vint à Paris en 1791, et y prit part à la rédaction des journaux royalistes. Forcé de se cacher à la suite du 10 août 1792, il reparut après la terreur, écrivit de nouveau dans plusieurs feuilles contre-révolutionnaires, et y manifesta ses principes monarchiques. A l'époque du 13 vendémiaire (1795), il fut arrêté à Chartres par ordre de Bourdon (de l'Oise), conduit à Paris, et condamné à mort, le 27 octobre, par une commission militaire, comme convaincu d'avoir, dans la *Quotidienne*, dont il était le fondateur, provoqué constamment à la révolte et au rétablissement de la royauté. Il ne dut son salut qu'aux efforts de son compatriote Giguet. Il reprit un an après la direction de la *Quotidienne*, et y manifesta les mêmes sentiments qu'auparavant, ce qui lui suscita de nouvelles persécutions. Condamné, le 18 fructidor (1797), à être déporté à la Guyane, il alla chercher un asile dans les montagnes du Jura, et ne revint à Paris qu'après la révolution du 18 brumaire (1799). Quoiqu'il eût été longtemps chargé d'une correspondance secrète dans l'intérêt des Bourbons, Michaud paya à diverses époques son tribut aux opinions dominantes et au gouvernement de fait, pour servir plus utilement, sans doute, la cause à laquelle il s'était dévoué. C'est à ce motif que l'on

doit son poëme sur *l'Immortalité de l'âme*, publié vraisemblablement en 1794. C'est sans doute dans ce même but qu'il loua le système absolu de Napoléon, dans un poëme allégorique intitulé : *le Treizième chant de l'Énéide, ou le Mariage d'Enée et de Lavinie*, et dans des *Stances sur la naissance du roi de Rome*. Il fut, à cette époque, élu membre de la deuxième classe de l'Institut (1812). La première restauration lui valut la place de censeur général des journaux, dont il n'exerça pas les fonctions, la croix d'officier de la Légion d'honneur, et l'emploi de lecteur suppléant du roi. Pendant les cent jours, en 1815, il quitta Paris. Après le second retour de Louis XVIII, il fut élu, par le département de l'Ain, membre de la chambre des députés. En 1816, il fut maintenu dans l'Académie française, organisée par une ordonnance royale. L'opposition qu'il montra dans la *Quotidienne* contre le ministère Villèle, et surtout la part qu'il prit, en 1827, à la délibération de l'Académie française contre le projet de *loi de justice et d'amour*, lui donnèrent une sorte de popularité qui le releva, sous le rapport politique, dans l'opinion publique. Sa disgrâce finit avec le ministère, et sa place de lecteur du roi lui fut rendue en janvier 1828. Depuis 1830, Michaud ne prit que peu de part à la politique, dont son âge avancé l'éloignait. Il entreprit avec M. Poujoulat un voyage en Orient, et mourut, quelque temps après son retour, en septembre 1839, laissant la réputation d'un homme de bien. On a de lui : *Voyage littéraire au mont Blanc et dans quelques lieux pittoresques de la Savoie, en* 1787, in-8°; *Histoire des progrès et de la chute de l'empire de Mysore, sous le règne d'Hyder-Aly et de Tippo-Saïb*, 1801, 2 vol. in-8°; *le Printemps d'un Proscrit*, 1803, in-18; *Histoire des Croisades*, 1811 à 1819, 7 gros vol. in-8°; *Correspondance d'Orient*, 7 vol. in-8°; *Collection de mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le treizième siècle*, 20 vol. in-8°.

Louis-Gabriel MICHAUD, frère du précédent, quitta le service militaire en 1797, et se fit imprimeur à Paris. Partageant les opinions de son frère, il fut, comme lui, persécuté sous la république et sous l'empire; mais à la restauration il obtint le titre d'imprimeur du roi. Il a publié : *Tableau historique et raisonné des premières guerres de Napoléon Bonaparte*, 1814, 2 vol. in-8°; mais il est plus connu par deux ouvrages dont il est éditeur, et qui ont eu, le premier surtout, un très-grand succès; c'est, 1° la *Biographie universelle, ancienne et moderne*, 1811-1843, 73 vol. in-8°, rédigée par une société de gens de lettres et de savants; 2° la *Biographie des hommes vivants, ou Histoire par ordre alphabétique de la vie publique de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs actions et leurs écrits*, 1816-1818, 5 vol. in-8.

MICHAUD (code). Voyez. MARILLAC et ÉDITS.

MICHAUX (André), voyageur et botaniste français, né à Satory, près Versailles, en 1746, s'appliqua de bonne heure à l'étude de l'agriculture et de la botanique, partit pour la Perse en 1782, parcourut cette contrée pendant deux ans, revint à Paris en 1785, et, à peine arrivé, fut envoyé par le gouvernement dans l'Amérique septentrionale, dont l'histoire naturelle avait été peu explorée jusqu'alors. De retour à Philadelphie en 1792, il fut chargé par le ministère français d'une mission relative à l'occupation de la Louisiane. Il partit pour cette destination au mois de juillet 1793; mais il fut obligé, trois mois après, de retourner à Philadelphie. Il s'embarqua pour la France en 1796, et arriva à Paris vers la fin de la même année. Il partit pour les mers du Sud, en 1800, avec l'expédition du capitaine Baudin, et mourut à Madagascar en 1802. On a de lui : *Histoire des chênes de l'Amérique septentrionale*, Paris, 1801, in-fol., 36 planches dessinées par Redouté; *Flora boreali-americana*, ibid., 2 vol. in-8°, avec 52 figures également de Redouté.

François-André MICHAUX, son fils, a aussi rendu de grands services à la botanique et à l'agriculture. On a de lui une *Histoire des arbres forestiers de l'Amérique septentrionale*, Paris, 1810, 3 vol. in-8°.

MICHELADE. C'est le nom que l'on

Digitized by Google

donne à un massacre des catholiques par les protestants à Nîmes, massacre qui eut lieu le 30 septembre 1567, jour de Saint-Michel, d'où lui vint son nom. Des scènes semblables se passèrent aux environs de la ville. Dans la nuit du 30 septembre, les protestants s'attroupèrent dans la Vaunage, et y égorgèrent plusieurs catholiques. Quatre-vingt-dix Albanais de la compagnie du maréchal de Damville furent mis à mort par les passants, qui se partagèrent leurs armes et leurs chevaux. (Voy. l'*Histoire de l'église de Nîmes*, par M. Germain, 1842, tom. II, pag. 110 et suiv.)

MICHELET (Jules), est né à Paris en 1798. Après avoir achevé au collége Charlemagne de brillantes études, il se voua à la carrière de l'enseignement. Il entra dans l'Université en 1818. En 1821, il obtint au concours le titre d'agrégé, et, peu de temps après, il soutint, devant la faculté des lettres de Paris, deux thèses qui lui valurent le diplôme de docteur ès lettres.

La carrière littéraire de M. Michelet ne commença qu'en 1825. C'est alors que, professeur d'histoire au collége Sainte-Barbe (aujourd'hui collége Rollin), il publia, pour les temps modernes, des *Tableaux chronologiques et synchroniques* qui se font remarquer par une grande précision et une grande clarté. M. Michelet ne tarda pas à développer et à raconter les faits qu'il n'avait qu'indiqués dans ses *Tableaux*; il composa son *Précis de l'Histoire des temps modernes*. Cet excellent livre, où l'on rencontre tout à la fois une grande érudition, une scrupuleuse exactitude dans l'énoncé des faits, un style vif et brillant, sert aujourd'hui, dans nos établissements d'instruction publique, de point de départ et de règle aux maîtres qui enseignent et aux élèves qui étudient l'histoire des temps modernes. Il parut en 1827, et depuis lors il a eu sept éditions. Ce fut aussi en 1827 que M. Michelet fit connaître en France les idées de Vico. L'ouvrage qu'il publia fut recherché autant pour l'introduction du traducteur que pour Vico lui-même; il a été réimprimé en 1835, en 2 volumes, avec de notables additions. De notre temps, il a paru en France divers travaux sur le célèbre philosophe italien; mais ces travaux, où l'on trouve plus de prétentions et d'assertions tranchantes que de vérité et de saine philosophie, ne feront pas oublier la publication de M. Michelet.

Ce fut en 1826 que M. Michelet fut appelé, comme maître de conférences, à l'école normale, qui portait depuis sa récente réorganisation le nom d'école *préparatoire*. Il devait y enseigner tout à la fois deux sciences qui se tiennent par des liens étroits : l'histoire et la philosophie. M. Michelet dut se réjouir sans doute de paraître comme professeur dans cette école où, comme il le dit (*), il avait désiré, quelques années plus tôt, se préparer, comme élève, à la rude et difficile carrière de l'enseignement. M. Michelet, dès son entrée à l'école, se voua avec un zèle sans égal à l'instruction des jeunes professeurs qui lui étaient confiés. Il les dirigea dans leurs études historiques et philosophiques avec une grande prudence; il les entraîna par sa parole vive, brillante, incisive, et leur inspira à tous, par ses leçons, le goût de la vraie science. Parmi les nombreux disciples qu'il a formés, et qui se trouvent disséminés dans nos colléges sur tous les points de la France, il n'en est pas un qui ne se rappelle encore aujourd'hui avec charme les conférences de M. Michelet. En 1837, le mauvais vouloir et l'envie de certains hommes plus dévoués à leurs propres intérêts qu'aux intérêts de la science et à ceux de l'enseignement, éloignèrent M. Michelet de l'école normale. Il quitta avec un vif regret cette école qu'il avait beaucoup aimée, et avec laquelle il s'était, pour ainsi dire, identifié.

Lorsque M. Michelet donna sa démission de maître des conférences, il servait l'Université, depuis vingt ans, avec loyauté, dévouement, et de la manière la plus désintéressée. L'Université, pour le récompenser de ses bons services, cessa de l'employer. Ce ne fut qu'en 1838 que M. Michelet, par le double vote du collége de France et de l'Institut, et sans la participation de

(*) Voyez les notes de l'Introduction à l'histoire universelle.

ceux qui sont préposés à l'instruction publique, fut rappelé dans les voies de l'enseignement. Jusqu'à présent il a obtenu, dans la chaire qu'ont occupée, depuis Ramus jusqu'à MM. Daunou et Letronne, tant de savants et d'illustres professeurs, le plus éclatant succès.

Quelques mois avant d'être nommé professeur au collége de France, M. Michelet avait été appelé à l'Institut, dans la classe des sciences morales et politiques, par un vote presque unanime (*).

Nous ne voulons point juger ici les ouvrages de M. Michelet. Nous nous bornerons à dire que ceux-là même qui les ont critiqués avec sévérité, n'ont point hésité à reconnaître que l'auteur devait être compté parmi les écrivains les plus illustres de notre temps.

Voici la date des ouvrages bien connus que nous n'avons pas mentionnés dans cet article et qui ont fait à M. Michelet, non point seulement en France, mais encore en Allemagne, en Angleterre, en Italie, une brillante réputation : 1° *Histoire romaine*, 2 vol. (1831), 3e édition; 2° *Introduction à l'Histoire universelle*, 1 vol. (1831), 2e édition; 3° *Histoire de France*, 5 volumes, publiés de 1833 à 1841; 4° *mémoires de Luther*, 2 vol. (1835); 5° *Origines du droit français*, 1 vol. (1837). Nous avons déjà parlé des *Tableaux chronologiques*, du *Précis de l'histoire des temps modernes* et des *OEuvres de Vico*.

Des attaques, aussi injustes qu'imprévues, ont tiré récemment M. Michelet du calme de ses études et l'ont forcé d'écrire, avec M. Edgar Quinet, un livre qui, depuis trois mois environ, a été réimprimé plusieurs fois et traduit dans toutes les langues. Les jésuites, dont on ne parlait plus en France, et qui s'étaient cachés depuis la révolution de juillet, essayaient depuis quelques années de regagner peu à peu le terrain qu'ils avaient perdu. Encouragés par la tolérance du gouvernement, ils crurent un instant qu'ils pouvaient reparaître au grand jour et braver l'opinion publique. Ils se montrèrent donc pour faire essai de leurs forces. Dans un but trop visible, ils attaquèrent l'Université, non en haine du monopole qu'elle exerce, mais pour jouir à leur tour de ce monopole. Ils écrivirent d'odieux pamphlets, dans lesquels ils attaquèrent, avec un cynisme révoltant, les hommes les plus honorables. MM. Michelet et Quinet eurent dans ces livres, aussi ignobles par la pensée que par le style, une large part d'injures. Les jésuites firent plus : ils rassemblèrent leurs amis et les envoyèrent au collége de France, pour troubler les cours de MM. Michelet et Quinet. Ils furent démasqués, et le bon sens du public les réduisit à une honteuse impuissance. Aux provocations de leurs adversaires, les deux professeurs ne répondirent qu'en retraçant, chacun à son point de vue, l'histoire de la société de Jésus et en montrant quels pouvaient être aujourd'hui son but et ses désastreuses tendances. Leurs leçons, pleines de vérité, de modération et d'éloquence, furent écoutées avec enthousiasme, et elles ont été réunies en un volume, intitulé : *Les Jésuites*, qui circule aujourd'hui dans toutes les mains.

(*) Nous ne devons pas oublier de dire, pour compléter cette biographie, que M. Michelet fut nommé en 1831 chef de la section historique aux archives du royaume, et qu'il fit en 1834-1835, comme suppléant de M. Guizot, un cours qui a laissé à la Sorbonne de profonds souvenirs.

MICONI (combat de). L'ambassadeur d'Angleterre venait en 1798 d'obtenir un firman qui ne légitimait les prises dans l'Archipel que lorsqu'elles seraient faites sous voiles, et à trois milles au moins des côtes. Quelques mois après, la frégate *la Sybille*, et trois navires marchands qu'elle escortait, sont forcés par le mauvais temps de relâcher dans le port de Miconi. Le vaisseau anglais *le Rodney* fait voile sur *la Sybille*, s'embosse, et somme le commandant français Rondeau de se rendre. En vain celui-ci invoque le droit des nations, sous lequel il se croit en sûreté dans un port neutre; en vain demande-t-il le temps de lever l'ancre pour présenter le combat à la voile, malgré l'inégalité des forces; le commodore anglais lui répond par une décharge de toute son artillerie, qui enlève 50 Français, endommage une mosquée, et renverse plusieurs maisons. Le feu dure une heure

et demie; enfin, après la plus opiniâtre résistance, les Français amènent leur pavillon. Mais par la plus insigne violation des lois de la guerre, le feu des Anglais ne cesse qu'un quart d'heure après; ils foudroient des hommes qui ne se défendent pas. Ce qui restait de l'équipage se précipite à la mer et se sauve à terre; la frégate et les trois bâtiments sont enlevés et conduits en Angleterre.

Miennes, ancienne seigneurie du Nivernais, érigée en marquisat en 1661. Elle est comprise aujourd'hui dans le département de la Nièvre.

Mignard (Nicolas), né à Troyes en 1608, reçut dans sa ville natale les premières leçons de dessin, puis vint à Paris pour terminer ses études. Étant allé visiter le château de Fontainebleau, il y vit les tableaux du Primatice et de Freminest, et la vue de ces ouvrages lui fit sentir quelles nouvelles et puissantes ressources pour son art lui fournirait un voyage en Italie. Il se rendit d'abord à Avignon, et là, il peignit pour un amateur une galerie dans laquelle il représenta les *Amours de Théagène et de Chariclée*. Ces peintures passent pour un de ses meilleurs ouvrages. Arrivé à Rome, il s'y livra à l'étude avec toute l'ardeur d'un véritable artiste. et après deux ans de travaux consciencieux, il revint à Avignon, où il se maria.

Fixé dans cette ville, il ne serait peut-être jamais retourné à Paris, si le cardinal Mazarin, en passant à Avignon, n'eût eu le désir de faire faire son portrait. Le prélat rêvait alors la tiare, et Mignard, qui connaissait son ambition, décora, dit-on, son portrait des insignes de la papauté. Mazarin, de retour à Paris, n'oublia pas cette ingénieuse flatterie, et fit venir le peintre près de lui. Il le présenta au roi, qui voulut bien le charger de faire son portrait. Les courtisans s'empressèrent d'imiter le roi, et Mignard se vit bientôt en grande faveur. Louis XIV le chargea alors de décorer l'appartement du rez-de-chaussée des Tuileries. L'artiste qui, d'un coup de pinceau, avait fait pape un cardinal, ne pouvait pas faire moins pour Louis XIV que de le transformer en astre. Il le représenta sous l'emblème du *soleil guidant son char*; et un accroissement de faveur fut le prix de cette nouvelle flatterie. Les travaux lui arrivèrent en abondance; mais pour y satisfaire il entreprit au-dessus de ses forces, et mourut en 1668, d'une hydropisie produite par l'excès de la fatigue. Il était alors recteur de l'Académie.

Le talent de Mignard est gracieux et séduisant; ses compositions rappellent quelquefois l'Albane. Il s'était aussi occupé de la gravure à l'eau forte, et on a de lui, dans ce genre, cinq morceaux exécutés d'après les peintures d'Annibal Carrache dans la galerie Farnèse.

Pierre Mignard, frère du précédent, naquit à Troyes en 1610. Son père le destinait à la médecine; mais les dispositions de l'enfant pour le dessin, le bonheur avec lequel il attrapait la ressemblance, et l'espèce de réputation qu'il s'était faite ainsi dans sa ville natale, le déterminèrent à ne pas contrarier sa vocation. Il l'envoya à Bourges, chez un peintre nommé Boucher; de là, Mignard vint étudier pendant deux ans à Fontainebleau. De retour à Troyes, il y fit la connaissance du maréchal de Vitry de l'Hôpital, qui le chargea de peindre la chapelle de son château de Coubert en Brie. Ces peintures acquirent à Mignard la protection du maréchal, qui l'amena à Paris et le confia aux soins de Simon Vouet, alors premier peintre du roi. Au bout de quelque temps, Mignard sentit le besoin d'aller visiter l'Italie, et il partit pour Rome, où il arriva en 1636. Il y retrouva Dufresnoy, son ancien condisciple chez Vouet, et dès lors il se forma entre eux une liaison étroite qui dura toute leur vie. Cependant les travaux de Mignard le firent bientôt connaître, et le pape Urbain VIII le chargea de faire son portrait. Ce fut à cette époque aussi que le cardinal du Plessis le chargea de copier la galerie Farnèse, peinte par Annibal Carrache. Le musée du Louvre possède les études que Mignard fit à cette occasion. Ce sont douze grands dessins au crayon noir et blanc sur papier gris.

Mignard quitta ensuite Rome pour aller étudier les tableaux des maîtres vénitiens. Pendant son séjour à Venise, il fit les portraits du doge et

de plusieurs patriciens, puis il revint à Rome faire celui du pape Alexandre VII. Il exécuta aussi plusieurs tableaux religieux, et entre autres celui de *Saint Charles Borromée administrant la communion à des mourants.* Ce tableau, qui était destiné au maître-autel de l'église de Saint-Charles de' Cattenari, est devenu justement célèbre, et passe pour le chef-d'œuvre de notre artiste. Mignard resta 22 ans en Italie; rappelé ensuite en France par Louis XIV, il fut chargé par ce prince de peindre la *coupole du Val de Grâce*, qui venait d'être terminé. Cette vaste composition, qui contenait plus de 200 personnages, était aussi remarquable par la beauté des figures que par celle du coloris. Le temps ne l'a pas respectée, et aujourd'hui, c'est à peine s'il en reste quelques traces. Mais c'était une des plus belles peintures à fresque qui eût été exécutée chez nous, et Molière en a perpétué le souvenir dans une pièce de vers intitulée *la Gloire du Val-de-Grâce*, et adressée à Mignard, son ami.

Mignard, qui s'était beaucoup exercé en Italie à la peinture à fresque, décora aussi, conjointement avec Lafosse, la *Chapelle des fonts* à Saint-Eustache. Ces peintures ont été détruites lors de la reconstruction de la façade de cette église. Un sort fatal semblait attaché aux œuvres de cet artiste, car les peintures dont il avait orné la petite galerie de Versailles et l'ancien cabinet du grand dauphin ont été détruites aussi.

Mignard jouit de toute la faveur de Louis XIV, qui l'anoblit en 1687, et à la mort de Lebrun, en 1690, le nomma son premier peintre. Jusqu'à ce moment, il avait refusé de faire partie de l'Académie, par jalousie, dit-on, contre Lebrun. Il fut alors reçu, en un seul jour, académicien, professeur, recteur, directeur et chancelier. Il mourut à Paris, en 1695.

Après avoir, de son vivant, joui d'une grande réputation, il a été beaucoup décrié après sa mort; on l'a accusé de manquer de naturel, d'être mou et affecté. Ces reproches, fondés lorsqu'ils s'appliquent à quelques-uns de ses ouvrages, cessent de l'être lorsqu'on veut les appliquer à tous. Ses peintures du Val-de-Grâce, celles de Saint-Cloud, ne les méritent pas; et, dans beaucoup de ses portraits, on trouve un grand naturel, une grande vérité d'expression, jointe à un coloris séduisant. Sa *Sainte Cécile chantant les louanges du Seigneur* n'est pas au-dessous des éloges qu'on lui a donnés. On a voulu comparer Mignard à Lebrun; sans doute il y avait chez celui-ci plus de noblesse et de grandeur, mais il y avait moins de grâce; et, comme coloriste, Mignard est resté le plus habile peintre du siècle de Louis XIV.

Nous citerons, parmi ses nombreux tableaux, *Jésus sur le chemin du Calvaire*; le *portrait du dauphin, fils de Louis XIV*; celui de *madame de Maintenon*; la *Vierge* dite *à la grappe*; et enfin son propre portrait en pied, et celui de sa fille, la *marquise de Feuquières*. Le musée du Louvre possède ces six tableaux.

Pierre MIGNARD, fils de Nicolas et neveu du précédent, naquit à Avignon, en 1640, et se livra de bonne heure à l'étude de l'architecture. Après avoir parcouru l'Italie, il vint à Paris se fixer auprès de son père. Le talent avec lequel il avait construit *l'Abbaye de Montmajour*, près d'Arles, lui fit confier plusieurs constructions importantes, entre autres, la *Façade de l'église Saint-Nicolas* et la *Porte Saint-Martin*. Ce monument, malgré ses défauts, passe encore aujourd'hui pour un des plus beaux qui décorent la capitale. Mignard fut l'un des six membres qui fondèrent l'Académie d'architecture en 1671, et il y était professeur lorsqu'il mourut, à Paris, en 1725.

MIGNET est né à Aix, en Provence, en 1796 (*). En 1818, il terminait ses études de droit à la faculté d'Aix par une thèse sur l'*absence*, dont la partie philosophique et les calculs de probabilités qui ont servi au législateur à établir les principes de la matière, sont habilement déduits et exposés. Avocat grâce à cette épreuve, M. Mignet ne paraît pas avoir pris au sérieux sa nouvelle profession. Soit vocation pour les

(*) Nous avons beaucoup emprunté, pour cette biographie, aux excellents articles insérés dans le journal *le Droit*, par M. Charles Vergé, avocat à la cour royale de Paris.

études historiques, soit qu'il ait compris à l'avance les désillusions de cette profession, qui promet plus qu'elle ne peut tenir, il se jeta dans l'étude des vieilles chroniques, de l'histoire de France, et lorsque l'académie d'Aix mit au concours *l'éloge de Charles VII*, il concourut et obtint le prix.

Plus tard, *l'éloge de saint Louis* et l'étude du caractère et de l'influence des institutions de ce prince, proposés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, lui préparèrent également de nouveaux succès. Ces deux ouvrages sont loin, surtout sous le rapport de la forme, d'être à l'abri de la critique. Cependant, au milieu d'une admiration excessive pour la politique de ces deux princes, on est étonné de rencontrer chez un jeune homme de vingt ans une étude aussi complète de la féodalité et des différents systèmes dont elle a été l'occasion de la part de Boulainvilliers, de Montesquieu et de plusieurs autres écrivains. Couronné deux fois, M. Mignet voulut quitter la ville d'Aix pour un théâtre plus vaste.

Il ne prenait pas seul le chemin si désiré de la grande ville. Auprès de lui, et dans une communauté complète de sentiments et d'études, s'était formé à Aix, à l'école de droit et au barreau, un homme que les grandes circonstances et une grande souplesse d'esprit ont appelé depuis à de brillantes destinées, M. Thiers. Tout les rapprochait : leur position présente et leur confiance dans l'avenir; un talent encore dans sa première séve, plein d'espoir; une amitié sincère, qui devait être pour eux un utile secours dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, et dont le lien était bien puissant, puisqu'il devait résister aux épreuves si difficiles de la rivalité littéraire.

Enfin, les circonstances allaient leur venir merveilleusement en aide. La restauration était arrivée au moment où elle exagérait, maladroitement et pour sa ruine prochaine, les dangers de son principe et de ses antipathies. Les événements, aussi imprévus que favorables, au milieu desquels elle s'était substituée à l'empire, lui donnaient de funestes éblouissements. Elle se croyait assez forte pour réagir sans périls contre la grande émancipation de 1789. En face de cet état de choses, il suffisait, pour se ménager l'opinion publique, de combattre, par des souvenirs et des enseignements, le régime nouveau. C'était à la fois une œuvre de raison et d'habileté. Pour cela, il était convenable de dire enfin, avec quelque impartialité, ce qu'avait été la révolution, et d'en retracer la marche et les développements, sans apporter, dans cette appréciation, le fiel du ressentiment comme l'avait fait Montgaillard, ou l'envisager d'un point de vue personnel et d'un horizon restreint, comme cela avait lieu dans un nombre infini de mémoires en grande partie amnistiés par l'oubli; le temps était venu de prendre ce récit de haut et d'ensemble. Par une singulière coïncidence, M. Thiers et M. Mignet choisirent le même sujet. Ce qui, pour d'autres, eût été l'occasion d'une rivalité malheureuse, amena pour eux un succès commun, et qui, pour chacun d'eux, n'enlevait rien à son émule. Loin de là, ils allaient se prêter un secours mutuel, se compléter. Ils le comprenaient bien eux-mêmes, tant ils avaient le sentiment de leur aptitude et de leur vocation différente.

Nous n'avons pas besoin de rappeler ici les brillantes qualités de l'ouvrage de M. Mignet. Son *Histoire de la révolution*, réimprimée six fois en dix ans, traduite dans toutes les langues, doit compter assurément parmi les productions les plus éminentes de l'ecole historique contemporaine.

Six mois environ avant la révolution de juillet, MM. Mignet, Armand Carrel et Thiers, qui s'étaient associés, firent paraître le *National*. M. Mignet fournit au journal, jusqu'au moment où parurent les fameuses ordonnances, de nombreux articles qui fixèrent vivement, ainsi que ceux de ses deux collaborateurs, l'attention du public et celle du gouvernement. Après la révolution de juillet, MM. Mignet et Thiers se séparèrent d'Armand Carrel, abandonnèrent le *National* et se déclarèrent les zélés partisans de la nouvelle dynastie. M. Mignet fut nommé, après la mort de M. d'Hauterive, garde des archives du ministère des affaires étrangères. Il voulut alors arriver à la chambre des

Digitized by Google

députés, et il s'exposa aux chances électorales; mais il échoua.

Malgré son éloignement pour les affaires actives, M. Mignet se laissa enlever une fois à ses études et au calme de la méditation. C'était en octobre 1833. Ferdinand VII venait de mourir, laissant un testament qui modifiait l'ordre de succession au trône, introduit de France en Espagne à l'avénement de Philippe V. La loi salique se trouvait abolie. Comment la volonté des rois, d'habitude si fragile après leur mort, serait-elle accueillie dans cette occurrence par la nation espagnole? En serait-il du testament de Ferdinand VII comme du testament de Louis XIV? Cette question avait une gravité extrême pour la France. Il s'agissait de choisir entre deux prétendants à la couronne et deux systèmes. Il est évident que le gouvernement de juillet devait préférer le prétendant et le système qui pouvaient unir l'Espagne à la France, et la placer dans des voies politiques semblables. Le cabinet du 11 octobre envoya M. Mignet comme ambassadeur extraordinaire pour porter à l'Espagne la reconnaissance des droits de la jeune reine Isabelle.

A son retour, M. Mignet se livra tout entier à ses études de prédilection. Nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1833, et bientôt après son secrétaire, il a pris au sérieux cette dignité littéraire, et le nombre de ses travaux académiques est considérable. On remarque notamment un *Mémoire sur l'établissement de la réforme religieuse et sur la constitution du calvinisme à Genève;* un *Essai sur la formation territoriale et politique de la France, depuis la fin du onzième siècle jusqu'à la fin du quinzième;* un autre mémoire ayant pour titre : *Comment l'ancienne Germanie est entrée dans la société civilisée de l'Europe occidentale et lui a servi de barrière contre les invasions du Nord.* La diversité du talent de M. Mignet s'est révélée surtout dans les éloges de plusieurs membres de l'Académie, qu'il a prononcés dans les réunions publiques annuelles de ce corps savant. Il a su, pour apprécier chacun des hommes qu'il s'était proposés de juger, s'emparer des spécialités de chacun d'eux. Ainsi, en retraçant la vie et les œuvres de Talleyrand, de Rœderer, de Livingston, de Merlin, de Sieyès, de Broussais, de Destutt de Tracy et de Daunou, il s'est montré tour à tour publiciste, administrateur, philosophe, jurisconsulte, physiologiste. Dans chaque portrait il a trouvé l'occasion de présenter une doctrine, et ses peintures réunissent l'attrait d'une biographie à celui des idées générales.

Nous ne devons point oublier non plus, en énumérant les titres littéraires de M. Mignet, de rappeler les discours qu'il a prononcés à l'Académie française, dont il est membre depuis 1837. Tous les travaux académiques de M. Mignet ont été réunis récemment en deux volumes sous le titre de *Notices et mémoires historiques.* Ils ont fixé l'attention de la presse, qui a été unanime pour les louer.

M. Mignet a, en outre, publié dans la *Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France,* les *Pièces relatives à la succession d'Espagne.* Ce recueil forme 4 volumes in-4°, et s'arrête à la paix de Nimègue; et il est accompagné d'introductions qui, à elles seules, suffiraient pour placer M. Mignet au premier rang de nos historiens.

MIGNOT (Jean), architecte français du quatorzième siècle, ne nous est connu que par les archives ducales de Milan, où l'on apprend qu'il fut appelé à concourir à l'érection de la fameuse basilique, dite le *Dôme,* dont les fondements furent jetés en 1386, sous Jean Galéas Visconti, et qui, continuée après une assez longue interruption par Ludovic *il Moro*, ne fut terminée que sous l'empire de Napoléon. Vers 1399, Mignot fut désigné au duc, sur sa réputation d'habileté, comme capable de remplacer le *géomètre* (architecte) français Nicolas Bonaventure, que des contestations avec ses confrères lombards avaient forcé de se retirer. Il partit pour Milan avec deux autres artistes, l'un Normand et indiqué dans les mêmes archives sous le nom de Jean *Compariosi* ou *Compomosie;* l'autre natif de Bruges, et appelé Jacques *Cova.* Il avait terminé la belle sacristie du côté sud de l'église, quand une querelle avec les autres architectes de la basilique le

fit destituer par le conseil de fabrique, malgré la protection déclarée du duc, qui faisait grand cas de ses talents. On n'a plus d'autres détails sur cet artiste, sinon qu'il était de retour en France en 1402.

Milan (relation avec les ducs de). Ce n'est guère qu'au quatorzième siècle que l'on trouve dans les historiens mention de quelques rapports de la France avec les seigneurs de Milan, ville qui, après avoir appartenu à l'empire de Charlemagne comme le reste de l'Italie, passa ensuite sous la domination des empereurs d'Allemagne. En 1360, Jean Galéas, fils de Galéas II Visconti, obtint la main d'Isabelle, fille du roi Jean, moyennant 600,000 florins, dont le roi avait besoin pour payer sa rançon; cette princesse, qui avait apporté en dot à son mari le comté de Vertus, dont il avait pris le titre, mourut en 1372. La même année, une trêve fut conclue par la médiation de Charles V entre Bernabo et Galéas II, qui se faisaient une guerre acharnée. En 1389, Jean Galéas donna Valentine sa fille en mariage à Louis, duc d'Orléans, et lui assigna pour dot la ville d'Asti avec 100,000 florins. Dans le contrat de mariage, il fut stipulé que si les deux fils de Jean Galéas venaient à mourir sans enfants mâles, Valentine ou ses héritiers leur succéderaient au duché de Milan. Ce fut cette clause qui causa les guerres d'Italie sous les règnes de Louis XII et de François Ier. En 1391, le comte d'Armagnac Jean III se ligua avec Charles Visconti contre Jean Galéas; mais battu et fait prisonnier devant Alexandrie, il mourut de ses blessures au mois de juillet de la même année.

En 1408, les Guelfes et les Gibelins s'étant soulevés contre Jean-Marie Visconti, ce prince nomma pour gouverneur de Milan Charles Malatesta, qui, en 1409, fut obligé de se retirer lorsque les Milanais se donnèrent à Boucicaut, déjà gouverneur de Gênes. Mais, l'année suivante, ces deux villes échappèrent au maréchal.

François Sforce, proclamé duc de Milan en 1450, abandonna, par son alliance avec Alphonse, roi de Naples, en 1452, les intérêts de la maison d'Anjou, qu'il avait soutenus jusque-là. En 1464, Louis XI lui céda les droits de la France sur Gênes, dont il se fit reconnaître seigneur. Son fils Galéas-Marie, qui lui succéda en 1466, était au service de Louis XI lorsque son père mourut.

Ce fut Jean-Galéas-Marie, successeur de Galéas-Marie, qui, en 1494, invita Charles VIII à la conquête du royaume de Naples. Les expéditions d'Italie amenèrent, du reste, la ruine du duché de Milan. Ces guerres, que nous avons déjà racontées dans les Annales, eurent pour résultat de donner momentanément à Louis XII, ce duché dont il se fit, en 1505 et en 1508, donner l'investiture par l'empereur Maximilien Ier. En 1512, Maximilien Sforce, fils de Ludovic Sforce, fut proclamé duc de Milan par la ligue formée contre la France entre Jules II et l'Empereur, et fit, le 15 décembre de la même année, son entrée dans la capitale. En 1515, après la bataille de Marignan, François Ier se rendit maître du Milanais, qu'il conserva jusqu'en 1521, époque à laquelle François-Marie Sforce fut remis en possession de l'héritage de son père par les princes italiens ligués avec Charles-Quint contre la France. Mais en 1524 François Ier rentra dans Milan, qu'il perdit encore après sa défaite à Pavie. Peu de temps après cette bataille, les Impériaux déclarèrent le duc de Milan déchu de tous ses droits, et forcèrent les Milanais de prêter serment de fidélité à l'Empereur; ce fut en vain que, le 22 mai 1526, le roi de France conclut à Cognac, avec le pape et les Vénitiens, une ligue, dont le principal objet était le rétablissement du duc de Milan; les opérations des confédérés échouèrent. Cependant, en 1529, François-Marie fut réintégré par l'Empereur lui-même; mais à la mort du duc, arrivée en 1535, le Milanais fut occupé par les Impériaux comme un fief dévolu à l'Empire, et, dès lors, il perdit toute indépendance, et il n'y eut plus d'autres ducs de Milan que les empereurs d'Allemagne ou les rois d'Espagne.

Milan (prises de). Milan reçut sans résistance, le 14 mai 1796, le général en chef de l'armée d'Italie, vainqueur de

Beaulieu. Elle envoya ses clefs à Masséna; Bonaparte y entra ensuite, au milieu de l'allégresse universelle. Forcé d'en partir subitement, à la nouvelle d'une révolte qui venait d'éclater à Pavie, il laisse le commandement au général Dépinay. Trois heures après son départ le tocsin sonne; on répand de fausses nouvelles de revers éprouvés par les Français à Nice, en Suisse et dans le Milanais; les agents de la maison d'Autriche s'agitent, la populace s'échauffe et s'empare de la porte qui conduit à Pavie, pour introduire dans Milan les paysans soulevés contre les Français. Mais le général Dépinay monte à cheval, et quelques patrouilles au pas de charge font rentrer les mutins dans le devoir.

Bonaparte ayant appris ce mouvement, revient à Milan avec 300 hommes de cavalerie et un bataillon de grenadiers, fait arrêter des otages et fusiller les rebelles pris les armes à la main; il déclare au clergé qu'il répondra de la sûreté de la ville, et repart pour Pavie. Cet événement n'avait point interrompu le blocus du château, qui tenait toujours contre les efforts de nos soldats. La tranchée fut ouverte le 18 juin; le 27, toutes les batteries se démasquèrent à la fois, et, pendant 48 heures, elles obtinrent une telle supériorité de feu, que le gouverneur battit la chamade, et capitula le 29, à 3 heures du matin. Les Français firent 2,800 prisonniers, et trouvèrent dans le fort 250 bouches à feu, 200 milliers de poudre, 5,000 fusils, et une grande quantité d'ustensiles de siége.

— L'éloignement de Bonaparte avait été funeste à ses conquêtes en Italie; des armées d'Allemands et de Russes avaient envahi le Milanais; Souvarow venait de gagner la bataille de Cassano (1799), quand il jugea le moment venu de s'emparer de Milan. L'armée française, en pleine retraite, cherchait son salut au pied des Apennins et des Alpes; les places de Mantoue et de Ferrare étaient investies, les postes sur le Pô abandonnés ou forcés, les routes de la haute Toscane et du duché de Parme coupées, et les peuples de l'Italie se soulevaient de toutes parts, à la voix de leurs prêtres, contre les Français. La Lombardie paraissait perdue pour ces derniers. Tout semblait inviter Souvarow à s'emparer de sa capitale; aussi marcha-t-il sur elle, le 28 avril 1799. A son approche, le Directoire, les autorités françaises et l'ambassadeur de France partirent pour Turin. Quelques Cosaques parurent le lendemain; le peuple les accueillit avec des cris de joie, renversa tous les signes de la république, et poursuivit les patriotes. Le château de Milan, défendu seulement par 2,000 Français commandés par le chef de bataillon Bertrand, fut bloqué par 4,000 hommes, sous les ordres de Lattermann. Le 24 mai, le commandant Bertrand, foudroyé par 60 pièces de canon, demanda à capituler, et obtint libre passage pour sa garnison, qui rentra en France avec les honneurs de la guerre, sous la simple condition de ne pas servir d'un an contre les alliés.

Mais la face des choses ne tarda pas à changer; Murat entra à Milan le 2 juin 1800, et les Milanais, fatigués du joug des Autrichiens, firent de nouveau éclater leur joie, ils se précipitèrent au-devant des Français avec une telle ardeur, qu'il y en eut quelques-uns de tués par le canon de la citadelle. Celle-ci fut investie par 4,000 hommes du corps commandé par Murat, et le blocus dura jusqu'après la victoire de Marengo; la garnison autrichienne sortit alors du château de Milan, qui fut remis aux Français le 26 juin.

MILHAUD, *Æmilianum*, ville de l'ancien Rouergue, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de l'Aveyron; population, 9,800 habitants.

Cette ville, qui avait le titre de vicomté, appartint longtemps à la maison des comtes de Barcelone, rois d'Aragon; ce fut une des premières places où se propagea la doctrine de Calvin, qui y fut bientôt adoptée par tous les habitants sans exception : il résulte d'une enquête faite en 1563, qu'il ne s'y trouvait plus alors une seule personne qui demandât la célébration de la messe. Il s'y tint, en 1573, une assemblée générale des députés des protestants, et une autre en 1620, dans laquelle ils se décidèrent à soutenir la guerre contre Louis XIII; Milhaud se soumit au roi, en 1629, et ses fortifications furent démolies. Depuis lors, cette ville

a perdu tout caractère politique pour ne plus s'occuper que de l'industrie, et elle est devenue la plus riche et la plus peuplée de la contrée. C'est la patrie de M. de Bonald.

MILIANAH, petite ville du nord de l'Afrique, à 108 kilomètres d'Alger et 6 myriamètres de Blidah.

Le 1er mai 1841, un convoi chargé de ravitailler cette place rencontra l'ennemi et eut avec lui un engagement sérieux. Une affaire plus sanglante et plus décisive eut lieu, le 3, avec les Kabyles; Abd-el-Kader s'y trouvait avec trois bataillons réguliers et sa nombreuse cavalerie de l'ouest. D'après les rapports, on compta, sur les collines à l'ouest de Milianah, 10 à 12,000 fantassins, flanqués à leur droite par environ 10,000 cavaliers. Le corps expéditionnaire, commandé par le général Bugeaud, se composait de 8,000 hommes de toutes armes. Après un combat opiniâtre, l'ennemi, battu sur tous les points, fut mis en déroute et poursuivi; il laissa 400 hommes sur le champ de bataillle.

Le 2 octobre 1841, un corps de troupes, dirigé encore par le général Bugeaud, ravitailla de nouveau la garnison de Milianah, après avoir eu plusieurs rencontres avec les Arabes.

MILICES BOURGEOISES. — Il faut entendre par ce mot les milices de nos villes au moyen âge; chaque bourgeois, dans la cité, était soldat; *tot cives, tot milites,* était la devise de Saint-Quentin et de toutes les communes de France.

Les bourgeois dans les villes étaient astreints, suivant les circonstances, à un double service. Ils devaient servir hors des murs en cas de guerre, et le temps de leur service était déterminé par la coutume locale; d'autre part, ils devaient prendre les armes à des époques fixes et périodiques pour maintenir, pendant la nuit, le bon ordre dans la cité.

Dans les anciens temps, en vertu du pacte féodal, chaque ville devait à son seigneur le service militaire : c'était ce que l'on appelait *l'ost et la chevauchée.* Quand le pouvoir central se consolida; quand le roi de France eut remplacé les seigneurs, la ville paya en hommes et en argent, au roi, c'est-à-dire à la force publique, au pays, ce qu'elle avait donné jadis à son seigneur.

Les milices bourgeoises cessèrent en réalité d'exister à l'époque où la royauté institua, au milieu du quinzième siècle, les *compagnies d'ordonnance* et les *francs archers*, c'est-à-dire à l'époque où il y eut une armée nationale.

Nous avons parlé incidemment des *milices bourgeoises* aux articles suivants : ARCHERS, ARBALÉTRIERS, ARMÉE, ARMES, BAN, ARRIÈRE-BAN, BANNIÈRES, CHEVAUCHÉE, COMMUNES, etc. L'académie des inscriptions et belles-lettres a couronné, en 1839, sur cet important sujet, un mémoire qui sera prochainement publié.

MILLAS, ancienne seigneurie du Roussillon, érigée en marquisat en 1719; c'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département des Pyrénées-Orientales.

MILLÉSIMO (bataille de), 14 avril 1796. La bataille de Montenotte avait été brillante, mais non décisive. Bonaparte avait vaincu Beaulieu, mais il restait à ce général de grandes ressources. Il pouvait réunir sa gauche à celle des Piémontais et lutter encore avec avantage contre les Français. Il fallait donc séparer ces deux armées l'une de l'autre, pour pouvoir les battre séparément. Une grande rapidité d'exécution pouvait seule faire réussir cette entreprise hardie. Bonaparte porte, aussitôt après la bataille de Montenotte, son quartier général à Carcare; ordonne au général Laharpe de marcher sur Sozzello, puis sur la ville de Cairo, tandis que Masséna occuperait les hauteurs de Dego, Joubert celles de Biestro, et Menard la position de Sainte-Marguerite. Ce mouvement plaçait l'armée au delà de la crête des Alpes, sur les versants qui regardent l'Italie; elle se porta bientôt tout entière vers ce point commun de ralliement.

Bonaparte, cependant, s'avance dans le Montferrat; les gorges de Millesimo sont forcées par Augereau; Menard et Joubert tiennent le général Provera enfermé à Cossaria. Beaulieu, qui voulait aller au secours de ce général, voit sa gauche attaquée et débordée par Masséna non loin du village de Dego. Laharpe a partagé sa division en trois colonnes; celle de gauche, sous les

ordres du général Causse, a passé la Bormida sous le feu des Piémontais et attaqué l'aile gauche des Autrichiens; le général Cervoni, à la tête de la seconde colonne, passe cette même rivière sous la protection d'une batterie française et marche droit aux Autrichiens, tandis que l'adjudant général Boyer, tournant un ravin, coupe la retraite de l'aile gauche des Impériaux. Tous ces mouvements, secondés par l'intrépidité des troupes, remplissent le but désiré. Enveloppés de tous côtés, les Autrichiens n'ont pas le temps de capituler; les colonnes françaises sèment de tous côtés l'épouvante et la mort : Provera se rend prisonnier de guerre à Cossaria. Les Français s'acharnent de tous côtés à la poursuite de leurs ennemis; sept à huit mille Autrichiens sont faits prisonniers; deux mille cinq cents Piémontais ou Allemands demeurent étendus sur le champ de bataille. On leur enlève vingt-deux pièces de canon et quinze drapeaux. Cette victoire était d'autant plus importante, qu'elle procurait à Bonaparte des munitions et des vivres, et facilitait sa prochaine réunion avec le général Serrurier.

Millevoye (Charles-Hubert) naquit à Abbeville en 1782; il vint à Paris à l'âge de seize ans, et, après avoir commencé l'étude du droit, il entra comme commis chez un libraire, qu'il quitta au bout de quelque temps pour se retirer à la campagne, dont le séjour était devenu nécessaire à sa santé. Il y passa ses dernières années à cultiver les lettres et la poésie, et mourut en 1816, à l'âge de trente-quatre ans. Il avait composé un grand nombre de pièces, dont quelques-unes ont été couronnées par l'Institut; M. Charles Nodier a donné une édition à peu près complète de ses œuvres, 1822, 4 vol. in-8°. Millevoye lui-même avait, en 1814, publié en 5 vol. in-18 presque toutes ses poésies : *Poésies diverses*, 2 vol.; *Charlemagne à Pavie*, poëme, 1 vol.; *Élégies*, 1 vol.; *Alfred*, poëme, 1 vol.

Millin (Aubin-Louis), savant archéologue et naturaliste, né à Paris en 1759, prit d'abord l'habit ecclésiastique, puis, renonçant à la théologie, il se livra entièrement aux lettres. Arrêté en 1793, il recouvra sa liberté au 9 thermidor, et succéda bientôt après à l'abbé Barthélemy dans la place de conservateur du cabinet des médailles. Il avait entrepris en 1792, avec MM. Noël et Warens, la rédaction du *Magasin encyclopédique*. Abandonné de ses deux collaborateurs, il continua seul ce travail. Sous le gouvernement impérial, il fit un voyage dans le midi de la France et il en publia la relation en 1807. Quatre ans après, il entreprit celui d'Italie. Il mourut en 1818. On a de lui un très-grand nombre d'ouvrages; nous nous bornerons à citer les principaux : *Mélanges de littérature étrangère*, 1785, 6 vol. in-12; *Discours sur l'origine et les progrès de l'histoire naturelle en France*, 1790, in-4°; *Minéralogie homérique*, ib., 1790; *Antiquités nationales*, ou *Recueil de monuments pour servir à l'histoire de l'empire français*, Paris, 1790-98, 5 vol. grand in-4°, fig.; *Éléments d'histoire naturelle*, 2e édition, 1801, in-8°; *Introduction à l'étude des monuments antiques*, etc., 1796-1811, 4 parties in-8°; *Monuments antiques inédits*, etc., 1802-04, 2 vol. in-4°, fig.; *Dictionnaire des Beaux-Arts*, 1806, 3 vol. in-8°; *Voyages dans les départements du midi de la France*, 1807-11, 5 vol. in-8°, avec un atlas in-4°; *Description des peintures, des vases antiques, vulgairement appelés étrusques*, 1808-10, in-fol.; *Galerie mythologique*, ibid., 1811, 2 vol. in-8°, fig.; *Voyage en Savoie, en Piémont*, etc., 1816, 2 vol. in-8°; *Voyage dans le Milanais, etc., et dans l'ancienne Lombardie*, 1817, 2 vol. in-8°; *Magasin encyclopédique*, journal commencé en 1792 et continué jusqu'en avril 1816, 122 vol. in-8°.

Millot (l'abbé Claude-François-Xavier), naquit à Ornans, petite ville de la Franche-Comté, en 1726. Après avoir fait ses études chez les jésuites, il embrassa l'état ecclésiastique, et, la faiblesse de son organe l'obligeant à s'éloigner de la chaire, il résolut de se livrer au travail de cabinet, pour lequel il se sentait plus de vocation. Il commença par composer des discours académiques et des traductions, puis il suivit à Parme le marquis de Felino,

qui voulait créer dans cette ville un collége pour l'éducation de la jeune noblesse, et l'avait chargé de professer l'histoire dans cet établissement. Des intrigues ayant renversé Felino, Millot se montra fidèle à son protecteur, revint en France avec lui, et fut chargé, en 1778, de l'éducation du duc d'Enghien. Il mourut en 1785; il avait été reçu de l'Académie française en remplacement de Gresset et sur la recommandation de la maison de Noailles.

Comme historien, Millot n'a guère fait que des analyses et des résumés d'auteurs anciens et modernes. Il a traduit des auteurs grecs et latins, et quelques auteurs anglais; et l'on peut dire de lui qu'il a laborieusement occupé une partie de sa vie sans s'être élevé pour cela au-dessus d'une honnête médiocrité. On a publié, en 1819, ses œuvres complètes : *Histoire ancienne*, 3 vol. in-8°; *Histoire moderne*, 4 vol. in-8°; *Histoire d'Angleterre*, 2 vol. in-8°; *Histoire de France*, 3 vol. Indépendamment de ces ouvrages historiques, l'abbé Millot avait publié une foule de discours et de traductions dont la nomenclature ne saurait trouver place ici.

Mimeni, petit peuple de la Narbonnaise, qui, suivant M. Walckenaer, habitait les environs de Carpentras.

Minard (Antoine), magistrat célèbre du seizième siècle, né dans le Bourbonnais. Il fut nommé de bonne heure, par François Ier, avocat général à la cour des comptes, devint ensuite président à mortier au parlement de Paris, et, en 1553, fut nommé curateur et principal conseiller de Marie Stuart. Se trouvant au nombre des magistrats chargés de faire le procès à Anne du Bourg, il continua de siéger malgré les récusations de l'accusé, et fut tué d'un coup de pistolet en sortant du palais pendant la nuit, le 12 décembre 1559. Ce fut à cette occasion que le parlement rendit la fameuse ordonnance appelée *la Minarde*, et portant qu'à l'avenir les audiences de l'après-midi, depuis la Saint-Martin jusqu'à Pâques, finiraient à quatre heures au lieu de cinq. Un nommé Mizauld publia, sur la mort de Minard, un poëme de cent vers intitulé : *In violentam et atrocem eædem Antonii Minardi, præsidis inculpatissimi, nænia*, Paris, 1559, in-4°.

Mincio (passage et bataille du). — Le général autrichien Beaulieu, après sa défaite de Lodi (10 mai 1796), avait profité, pour se mettre à l'abri des poursuites de son vainqueur, des quelques jours pendant lesquels Bonaparte s'arrêtait à Milan. Il s'était replié sur la ligne du Mincio, et, renforcé d'une dizaine de mille hommes, il avait résolu de s'y défendre. Quand Bonaparte, ayant repris l'offensive, arriva le 27 devant le fleuve, il trouva au village de Borghetto, sur la rive gauche, l'avant-garde ennemie, forte de quatre mille fantassins et de deux mille cavaliers. Le gros de l'armée autrichienne était placé à Valeggio, sur l'autre rive; les réserves se tenaient à Villa-Franca, un peu plus en arrière; des corps détachés gardaient le cours du Mincio, au-dessus et au-dessous de Valeggio; enfin Beaulieu, pour appuyer solidement l'extrémité droite de sa ligne, s'était introduit par surprise dans la ville vénitienne de Peschiera, située sur le Mincio, à sa sortie du lac de Garda. Bonaparte, en s'avançant sur cette ligne, avait complétement négligé Mantoue, qu'il avait à sa droite, pour appuyer à gauche vers Peschiera. Il se proposait de franchir le Mincio à Borghetto et à Valeggio; mais, afin de tromper Beaulieu, il avait poussé deux de ses corps sur le haut Mincio, de manière à persuader au général ennemi qu'il voulait ou passer à Peschiera, ou même tourner le lac. Conformément à son dessein, ce fut sur Borghetto qu'il dirigea le 29 son attaque la plus sérieuse.

Depuis le commencement de la campagne, il avait toujours eu de la peine à faire battre sa cavalerie. Elle était peu habituée à charger, parce qu'on en faisait peu d'usage autrefois, et que d'ailleurs la grande réputation de la cavalerie allemande l'intimidait. Bonaparte, qui attachait une extrême importance aux services qu'elle pouvait rendre, voulait à toute force qu'elle se battît. Or, pour marcher sur Borghetto, il la flanqua de ses grenadiers à droite, de ses carabiniers à gauche, plaça l'artillerie par derrière, et quand il l'eut ainsi enfermée, il la lança sur l'ennemi. Soutenue de tous côtés et entraînée par l'impé-

tueux Murat, elle fit des prodiges et culbuta les escadrons autrichiens. L'infanterie aborda ensuite le village de Borghetto et s'en empara. Les Autrichiens, en se retirant par le pont qui mène à Valeggio, voulurent le rompre. Ils parvinrent en effet à en détruire une arche, mais quelques grenadiers, conduits par le général Gardanne, se précipitent dans le fleuve, qui était guéable en plusieurs endroits, et, tenant leurs armes sur leur tête, le franchissent malgré le feu terrible qui part de la rive opposée. L'ennemi croit revoir la terrible colonne de Lodi, et se retire sans achever de détruire le pont. On raccommode aisément l'arche rompue, et l'armée passe..... « Mais, dit Bonaparte dans son rapport au Directoire, nous nous gardons bien de suivre les Autrichiens, qui se rallient entre Valeggio et Villa-Franca, reprennent peu à peu confiance, et rapprochent leurs batteries dans le dessein d'engager une affaire générale. C'était justement ce que je voulais, et j'avais peine à contenir l'impatience ou plutôt la fureur des grenadiers. Le général Augereau passa sur ces entrefaites avec sa division : je lui ordonnai de se porter, en suivant le Mincio, droit sur Peschiera, d'envelopper cette place, et de couper à l'ennemi les gorges du Tyrol. Beaulieu et les débris de son armée allaient se trouver sans retraite. » Malheureusement, instruits de cette manœuvre par leurs patrouilles de cavalerie, ils se hâtèrent de gagner le chemin de Castelnovo, et, protégés par un régiment de hussards qui leur arriva, ils nous échappèrent.

— Dans les premiers jours de février 1814, Eugène Beauharnais, vice-roi d'Italie, allait disputer la célèbre ligne de l'Adige à soixante mille Autrichiens qui, sous les ordres de Bellegarde, avaient débouché des gorges du Tyrol et cherchaient à pénétrer dans la Lombardie, lorsque la défection du roi de Naples vint l'obliger à changer ses plans. Murat, en effet, s'avançant dans la Marche d'Ancône à la tête de vingt-quatre mille Napolitains, menaçait le flanc droit d'Eugène. Le 3, Eugène se replia sur la rive gauche du Mincio, y centralisa ses forces, et appuya sa droite sur Mantoue, sa gauche sur Peschiera; mais l'armée autrichienne suivit ce mouvement rétrograde, et occupa bientôt la rive droite du fleuve. Dès qu'Eugène connut les dispositions de l'ennemi, il dirigea une partie de son armée sur le Pô pour contenir les Napolitains, et se porta au-devant des Autrichiens avec le reste de ses forces pour les rejeter derrière l'Adige. Le 8, au point du jour, les divisions Rouyer et Marcognet, aux ordres du général Grenier, sortirent de Mantoue et se dirigèrent sur Valeggio par Roverbella et Pozzolo. En même temps, la division Quesnel, avec les brigades de cavalerie des généraux Bonnemain et Perreymont, franchissait le pont de Goito et allait prendre à Roverbella la droite de l'armée. Eugène donna le commandement de l'avant-garde de ces trois divisions au général Bonnemain, et marcha lui-même avec elle. D'autre part, la division italienne du général Lucchi marcha vers Isola della Scala pour contenir le flanc gauche de Bellegarde, et la division Freyssinet se porta en avant de Monzambano pour y passer le fleuve et suivre le mouvement général. Enfin la division Palombini devait déboucher de Peschiera, atteindre les hauteurs de Cavalcada et de Falienza, et s'y réunir à la division Freyssinet.

L'avant-garde, soutenue par la division Quesnel, trouva l'ennemi rangé sur les hauteurs de Pozzolo. Bonnemain prit aussitôt l'offensive, et le feu s'engagea sur toute la ligne. Au moment où la droite exécutait son mouvement sur Valeggio, un corps autrichien passait le Mincio à Borghetto et se répandait dans la plaine. D'un autre côté, les troupes opposées à la division Quesnel augmentaient sans cesse, et ce général allait être culbuté dans Roverbella quand la division Rouyer vint le secourir. Alors l'action devint générale, on combattit de part et d'autre avec un terrible acharnement, et la fortune resta longtemps indécise. Enfin l'ennemi fut chassé de Pozzolo. Au moment où il abandonnait ce village, une forte colonne d'infanterie autrichienne, qui s'avançait sur l'extrême droite d'Eugène, fut victorieusement arrêtée par une habile charge de cavalerie. Ce mouvement découvrit la gauche de Bellegarde et précipita sa re-

traite. Pendant qu'un combat opiniâtre qui avait duré sept heures donnait ainsi la victoire à l'aile droite de l'armée franco-italienne, la division Freyssinet, établie sur les hauteurs de Monzambano, était vivement poussée par les troupes qui avaient franchi le Mincio à Borghetto, et que Bellegarde avait vigoureusement soutenues. Les héroïques efforts du général Verdier, qui commandait le corps d'armée auquel appartenait cette division, allaient échouer contre la supériorité du nombre. D'ailleurs les munitions s'épuisaient. Tout à coup on annonce que Pozzolo est pris; cette nouvelle ranime l'ardeur des troupes; des cartouches arrivent; le feu recommence, et une dernière attaque, exécutée avec fureur, fait reculer les masses autrichiennes, qui repassent le pont en toute hâte. Dès lors l'ennemi rétrograda sur tous les points, et la victoire du vice-roi fut complète. La bataille que nous venons de raconter est fort remarquable par la disposition des troupes qui y furent engagées : en effet, chaque armée coupait le Mincio, qui les séparait l'une et l'autre en deux parties de force inégale. Elle coûta aux Autrichiens cinq mille hommes hors de combat et deux mille prisonniers; les Français n'y perdirent pas plus de trois mille combattants.

Minden (bataille de). — Après la défaite de Brunswick par le duc de Broglie, Contades résolut de réunir les deux armées de Hanovre et du Mein, et d'agir sur une seule ligne d'opérations. « Il passa le Rhin, se joignit à Giessen, sur la Lahn, avec l'armée de Broglie, marcha sur Corbach, passa la Dunel, et arriva à Paderborn, à Bielfeld, à Herwarden, en détachant à gauche un corps qui s'empara de Munster; à droite, le duc de Broglie, qui prit Cassel et Minden. Toute l'armée se réunit près de cette dernière ville, sur la rive gauche du Weser. Ferdinand avait rétrogradé jusqu'à Osnabrück, laissant toute la Hesse et la Westphalie au pouvoir des Français; mais alors il se porta sur le Weser, le remonta par la rive gauche en s'appuyant sur la place de Nieubourg, et se trouva en présence des Français, près de Minden. Contades prit de bonnes dispositions en appuyant sa droite au Weser; mais, par la faute du maréchal de Broglie, qui montra une mollesse extrême, il fut battu et ne crut sa retraite assurée qu'en la dirigeant sur Cassel (1759, 1er août). Broglie accusa son général d'ineptie; Contades, son lieutenant de trahison. « Le détail des fautes des généraux, des officiers et de l'armée, fut exposé à nu aux yeux de l'Europe étonnée, et accrut l'humiliation et le dépit des Français. » La cour donna raison à Broglie, et lui confia le commandement suprême; Contades fut disgracié. « Chaque général, dit Duclos, en faisait désirer un autre pour le remplacer, sans qu'on sût où le prendre (*). »

Minéraux (bains). Voyez Eaux minérales.

Mines militaires, Mineurs. — Avant la découverte de la poudre à canon, les mines, dont l'usage remonte à la plus haute antiquité, n'étaient que des galeries souterraines qu'on creusait jusque sous les murs ou les remparts d'une ville assiégée. A mesure que l'excavation avançait, à mesure qu'on retirait la terre ou les pierres de la maçonnerie, on étayait au moyen de madriers; puis, le travail fini, on mettait le feu aux étanconnements, et dès que ces appuis venaient à manquer, tout ce qu'ils soutenaient tombait dans le fossé et le comblait. Il paraît que c'est à cela que se réduisit jusqu'à la fin du quinzième siècle tout l'art des mineurs. Cette manière de miner, qu'on mit en pratique pour s'emparer du château de Boves, près d'Amiens, sous Philippe-Auguste, fut encore celle qui contribua en 1503 à faire perdre aux Français la ville de Naples. Souvent, aussi, les assiégeants ouvraient fort loin des murs un passage souterrain, qu'ils conduisaient jusqu'au milieu de la ville assiégée; puis, lorsqu'ils se jugeaient arrivés à l'endroit où ils le voulaient, ils donnaient jour à leur mine, montaient par cette ouverture, et se rendaient maîtres de la place.

L'usage de charger les mines avec de la poudre commença en 1487. Les Génois assiégeaient Serezanella, ville qui

(*) *Hist. des Français*, par M. Th. Lavallée, t. III, p. 467.

appartenait aux Florentins; un ingénieur entreprit de faire sauter la muraille du château, en plaçant de la poudre dessous; mais l'effet ne répondit point à son attente, et cet art fut regardé comme une chimère. Toutefois, quatorze ans après, un autre ingénieur génois, appelé Pierre Navarre, et qui fut d'abord au service d'Espagne, ensuite à celui de France, reconnut que ce n'était pas la faute de l'art, mais celle de l'ouvrier. Il perfectionna la nouvelle invention, et, en 1501, l'employa contre les Français au siége du château de l'OEuf, qui est comme la citadelle de la ville de Naples. Le commandant de ce château refusant de se rendre, Pierre Navarre ouvrit et mena jusque sous les murs une mine, à l'extrémité de laquelle il enferma une quantité considérable de poudre et qu'il enflamma au moyen d'une *étoupille*. Le rocher sur lequel est bâti le château de l'OEuf s'entr'ouvrit avec un fracas épouvantable, et ses éclats, une partie des murs et grand nombre des défenseurs furent précipités dans la mer.

Malgré la complète réussite de cet essai, l'usage des fourneaux de mine ne se vulgarisa qu'avec une extrême lenteur. En France, sous Henri IV, on ne les employait encore que fort rarement. Nous lisons, en effet, dans l'*Histoire de la milice française*, du Père Daniel, que quand le Béarnais prit Cahors, les habitants, quoiqu'on fût en pleine guerre et qu'ils s'attendissent à être attaqués, s'obstinèrent à prendre l'explosion des premiers pétards attachés à une porte pour le bruit du tonnerre. Mézerai va jusqu'à dire que « c'étoit une « invention dont il ne s'étoit pas en« core vu de mémorable effet. » Enfin, Sully raconte dans ses Mémoires, avec tout le détail qu'on donne à une chose peu usitée, les résultats d'une mine qu'il fit jouer contre la tour de Mantes.

Il semble qu'au moyen des mines aucune place ne devrait être imprenable; mais, aux mines, on oppose les contre-mines, et l'art, toujours prévoyant, met les places fortes en état de ne point redouter la guerre souterraine. Il construit sous le chemin couvert, au pied de la contrescarpe, des galeries qui projettent en avant, jusque sous le glacis, des rameaux au moyen desquels le mineur de l'assiégé va au-devant de son ennemi, l'observe, entend le bruit de son travail, et, quand il s'en est suffisamment rapproché, il lui donne ce qu'on appelle en langage militaire un *camouflet*, c'est-à-dire qu'il fait jouer un petit fourneau de mine, dont l'effet immédiat est d'enterrer le mineur sous les déblais environnants. Il ne faudrait cependant pas croire qu'un bon système de contre-mines rétablisse la balance entre la défense et l'attaque des places. L'attaque, grâce aux progrès de la science moderne, conserve son incontestable supériorité. Elle a recours aux globes de compression, qu'on jette à la surface du sol, et qui, volcans artificiels dont l'éruption ne dure qu'un moment, ébranlent à une grande distance le terrain et la maçonnerie, font écrouler les galeries de l'assiégé, et détruisent irrémédiablement ces savantes constructions où il mettait son espoir de salut.

Le travail des mines militaires exige un apprentissage tout spécial; aussi, le personnel de l'armée compte-t-il un certain nombre de soldats qu'on y exerce tout particulièrement : ce sont les mineurs. Attachés dans l'origine à l'arme de l'artillerie, ils ont passé en 1758 dans celle du génie. Retournés à la première au commencement des guerres de la république, ils sont définitivement revenus à la seconde dès 1793. Aujourd'hui que le génie compte trois régiments à deux bataillons, en tête de chaque bataillon de sapeurs marche une compagne de mineurs.

MINEURE, seigneurie de Bretagne, érigée en marquisat en 1617; elle est aujourd'hui comprise dans le département de la Côte-d'Or.

MINIMES, *franciscains* ou *minorites*, c'est-à-dire frères mineurs, *fratres minores*, ainsi qu'ils se qualifiaient originairement par humilité, est le nom commun donné à tous les membres de l'ordre religieux fondé en 1208 par saint François d'Assise dans l'église de Porticella, non loin d'Assise, près de Naples. La règle de cet ordre, sanctionnée par le pape en 1210 et 1223, donnait aux moines le double caractère de men-

diants et de prédicateurs. Les franciscains ne devaient vivre que d'aumônes; mais ils reçurent d'importantes attributions, telles que le droit de confesser, de dire la messe, de vendre les indulgences. Cet ordre, fondé en Italie, se propagea bientôt en France et dans toute l'Europe; des hommes illustres en sortirent, tels que Bonaventure, Alexandre de Halles, Duns Scott, Roger Bacon, et d'autres qui rendirent à la philosophie scolastique d'éminents services, et parurent avec éclat dans les chaires des universités. Les papes Nicolas IV, Alexandre V, Sixte IV, Sixte-Quint et Clément XIV appartinrent aussi à cet ordre qui, avec les dominicains ses adversaires, fut tout-puissant dans l'Église et dans la politique jusqu'à ce que les jésuites les eurent tous deux supplantés.

L'histoire intérieure de l'ordre des minimes présente de nombreuses variations. La plupart de leurs maisons s'étant éloignées de la règle primitive, une minorité rigoureuse s'organisa pour la maintenir, et fut reconnue par le concile de Constance en 1415, sous le nom d'*observantins* ou *frères mineurs de l'observance*. Les observantins régénérèrent l'ordre et y devinrent dominants. Depuis le temps de Léon X, le général des religieux de l'observance est le ministre général de tout l'ordre, et le supérieur des *conventuels*, ou minorites qui suivent la règle adoucie, lui est subordonné. Par suite du relâchement qui s'introduit dans toutes les choses humaines, les observantins se divisèrent eux-mêmes en réguliers de la stricte et de la très-stricte observance. En France, les réguliers furent appelés *cordeliers*, à cause de la corde à nœud qui leur sert de ceinture. Aux religieux de la stricte observance appartiennent les *récollets*, c'est-à-dire recueillis, livrés au recueillement, qui furent surtout très-répandus en France. Les femmes furent admises dans l'ordre de Saint-François : parmi les différentes branches de *franciscaines*, il faut distinguer les *urbanistes*, qui tiennent leur règle d'Urbain IV; elles honorèrent comme leur mère sainte Isabelle de France, fille de Louis VIII, qui, en 1260, fonda pour elles le monastère de Longchamps, près de Paris. Un tiers ordre de franciscains donna naissance en France à la confrérie des *minorites du repentir*, appelés aussi *plepus*. La totalité des religieux franciscains s'élevait au dix-huitième siècle à 115,000 moines, répartis dans 7,000 couvents. Depuis la révolution, cet ordre a disparu de France et le nombre de ses membres a diminué de plus des deux tiers; c'est en Amérique et en Suisse qu'il en reste le plus. On peut consulter sur les minimes l'ouvrage d'un de ses anciens généraux, François de Gonzague : *De origine seraphicæ religionis franciscanæ*.

Minorque. Voy. Baléares et Mahon.

Miollis (Sextius-Alexandre-François, comte), né à Aix en 1759, entra au service à l'âge de dix-sept ans dans le régiment de Soissonnais infanterie; il y obtint bientôt le grade de sous-lieutenant, et fit avec distinction les dernières campagnes de la guerre d'Amérique, sous les ordres de Rochambeau. Il fut blessé au siége d'York-Town, et devint capitaine après son retour en France. Nommé chef du 1er bataillon des volontaires nationaux du département des Bouches-du-Rhône, en 1792, il se fit remarquer sur le Var et à l'armée des Alpes, et fut promu au grade de général de brigade en 1795. Employé à l'armée d'Italie en 1796 et 1797, il se signala particulièrement à la défense du faubourg Saint-Georges, pendant le siége de Mantoue, et obtint le commandement de cette place lorsqu'elle eut capitulé. Après le traité de Campo-Formio, Miollis fut nommé général de division et chargé d'occuper la Toscane. Il partagea, en 1799, les fatigues et les dangers de la défense de Gênes sous les ordres de Masséna, qui, dans ses rapports, rendit un éclatant témoignage à sa belle conduite. Le premier consul lui confia, en 1803, le gouvernement de Belle-Ile en mer, et l'envoya, en 1806, en Italie pour y prendre le gouvernement de la place de Mantoue. Ce fut par ses soins que fut érigée dans cette ville la place Virgile et le monument consacré à la mémoire du grand poëte. Il commanda l'année suivante les troupes françaises en Toscane, et reçut peu de temps après l'ordre d'aller occu-

per avec une division les États pontificaux et la ville de Rome, que Napoléon réunit à l'Empire. Les mesures politiques qu'il fut chargé d'exécuter à cette époque à l'égard de la reine d'Étrurie et du pape Pie VII, mesures dans lesquelles ses ennemis cherchèrent, sous la restauration, un motif d'accusation contre lui, ne peuvent entacher sa mémoire; car le souverain pontife lui-même rendit justice à sa conduite et à sa modération dans ces circonstances. Après la prise de possession des États romains, l'empereur en donna le gouvernement au général Miollis, qui le conserva jusqu'en 1814. De retour en France vers le milieu de cette dernière année, il reçut de Louis XVIII le commandement supérieur du département des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse. Appelé par Napoléon pendant les cent jours au gouvernement de la place de Metz, il conserva ce poste jusqu'au mois d'octobre 1815, époque où il fut mis à la retraite. Il est mort à Aix en 1828.

Mionnet (Théodore-Edme), né à Paris en 1770, fut reçu avocat au parlement en 1789, partit pour l'armée comme réquisitionnaire en 1795, fut rappelé en 1796 par le comité de salut public, et placé dans les bureaux de l'instruction publique, d'où Barthélemy de Courçay le tira bientôt après pour le placer comme employé au cabinet des médailles dont il avait la direction. A partir de cette époque, Mionnet fit de la numismatique, et surtout de la numismatique ancienne, l'objet des études de toute sa vie. Il fut élu, en 1827, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de Vanderbourg, et mourut en 1842. On a de lui: *Description des médailles antiques, grecques et romaines, avec leur degré de rareté et leur estimation*, 1806-1813, 10 vol. in-8; *de la rareté et du prix des médailles romaines*, 2e édit. 1827, 2 vol. in-8°.

Miot (André-François, comte de Mélito), né à Versailles en 1761, fut nommé, en 1793, secrétaire général du département des relations extérieures, et, après le 9 thermidor, la Convention lui confia le portefeuille de ce département. Le Directoire l'envoya à Florence en 1795, en qualité de ministre plénipotentiaire auprès du grand-duc de Toscane. Il alla ensuite à Rome avec le même titre, et conclut avec le pape le traité d'armistice de 1796. Après avoir, la même année, réorganisé l'administration française dans la Corse, où il avait remplacé Lucien Bonaparte en qualité de commissaire ordonnateur, il fut envoyé au mois d'octobre en qualité d'ambassadeur de France à la cour de Sardaigne. Sa conduite généreuse à l'égard des émigrés le fit rappeler, en 1798, par le Directoire. Employé quelque temps dans le conseil formé au ministère de l'intérieur par François de Neufchâteau, il suivit bientôt après l'ambassadeur de France à la Haye, et ce fut seulement après le 18 brumaire qu'il reparut aux affaires, d'abord comme secrétaire général du ministère de la guerre, puis comme tribun, enfin comme conseiller d'État; et ce fut lui que Napoléon chargea de rayer de la liste des émigrés ceux que la passion y avait fait inscrire. Envoyé de nouveau en Corse comme administrateur général chargé de la haute police, il en fut rappelé en 1802, et se justifia des calomnies dont il avait été l'objet. Il avait repris ses fonctions de conseiller d'État, lorsqu'en 1806, Joseph Bonaparte l'emmenant avec lui à Naples, lui donna le portefeuille de l'intérieur. Il suivit la fortune du nouveau roi, et l'accompagna en Espagne; mais là, il ne voulut prendre aucune part au gouvernement, et n'eut d'autre titre que celui d'intendant de la maison du roi. Après la bataille de Victoria, le comte Miot revint en France et reprit ses fonctions au conseil d'État; à la restauration, il rentra dans la vie privée et s'occupa de travaux littéraires. Il publia, en 1822, une traduction de l'*Histoire d'Hérodote, suivie de la vie d'Homère*, 3 vol. in-8°; et en 1834, une traduction de *Diodore de Sicile*, 7 vol. in-8°. Ces ouvrages, d'un mérite incontestable, ouvrirent à Miot les portes de l'Institut, où il entra comme membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1835. Il est mort en 1841.

Miquelets. Milices espagnoles chargées en temps de guerre du service de partisans dans les montagnes. — Pendant la guerre de 1689 entre la France

et l'Espagne, Louis XIV créa, dans le Roussillon et dans les Pyrénées, cent compagnies de fusiliers de montagnes qui furent utilement opposées aux miquelets de la Catalogne et de l'Aragon. Leur habillement, très-léger, consistait en une veste ou blouse courte, serrée à la ceinture par une large courroie; on les arma de l'épée, d'un petit fusil sans baïonnette, et de deux pistolets. Ils furent en même temps chargés du service de partisans, de l'escorte des convois et des courriers, et de flanquer les colonnes. Ces premiers miquelets français se dispersèrent après la paix de Ryswick. Deux bataillons de ces troupes, créés en 1744, furent licenciés en 1763. De nouveaux essais furent tentés par le gouvernement français au commencement de la révolution, et l'on vit bientôt reparaître des miquelets nationaux sous le titre de *chasseurs des montagnes* et de *chasseurs-bons-tireurs*. La paix de 1795 les fit encore disparaître. Lors de la guerre d'Espagne de 1808, Napoléon institua, sous le nom de *miquelets français*, un corps de partisans qui rendit d'importants services pendant toute durée de cette guerre. Ce nouveau corps fut dissous après l'évacuation de l'Espagne.

MIRABEAU, ancienne seigneurie de Provence, érigée en marquisat en 1686; elle est aujourd'hui comprise dans le département de Vaucluse.

MIRABEAU (Victor RIQUETTI, marquis de), né à Perthuis, en Provence, le 5 octobre 1715, d'une famille italienne (les *Arrighetti*, dont, par corruption, on a fait Riquetti) que les troubles civils avaient chassée de Florence pendant le quatorzième siècle.

Le marquis de Mirabeau serait oublié aujourd'hui comme le sont ses ancêtres, si le grand Mirabeau, son fils, n'eût jeté sur son père un rayon de cette célébrité qui s'est attachée à son nom. Le marquis n'avait cependant rien négligé de ce qu'il fallait faire pour remplir le monde de sa gloire. Il se croyait d'une race « faite pour commander aux hommes, » et il exigeait que les curés placés sur ses terres proclamassent cette supériorité, du haut de la chaire, à ses paysans assemblés.

Ambitieux et persuadé que son génie devait le pousser au pouvoir, il fixa sa résidence à Paris, et s'y occupa de travaux économiques d'après les principes de Quesnay qu'il appelait le *maître de la science*, et qu'il plaçait sans hésiter au-dessus des plus grands noms de l'antiquité. Il n'apporta d'ailleurs dans l'étude de cette science qui naissait à peine, aucune méthode, aucun ordre, aucune idée nouvelle; on a désigné longtemps le recueil de ses études économiques sous le nom d'*Apocalypse de l'économie politique*. Le marquis était beaucoup plus occupé de lui-même et de l'effet qu'il voulait produire que de la science elle-même. Un de ses ouvrages (*la Théorie de l'impôt*) lui valut *les honneurs* de la Bastille; on parla de lui, c'était ce qu'il désirait le plus. La plus remarquable de ses productions, l'*Ami des hommes*, nom sous lequel on le désigna plus tard lui-même, fut traduite en Angleterre et à Florence; elle fit quelque sensation en France, moins par la valeur du fond que par un style bizarre et affecté, par une forme amphigourique et déclamatoire.

Ami des hommes, avocat des paysans dans ses écrits, « il les tourmentait, dit Laharpe, par ses prétentions seigneuriales dont il était extrêmement jaloux; » il était le bourreau de sa famille, qu'il attristait autant par ses déréglements que par ses persécutions. Jaloux de la supériorité de son fils, on sait avec quelle persévérance il le maltraita. Il suffira de dire qu'il obtint de l'amitié des ministres cinquante-quatre lettres de cachet contre sa famille. Avare, désespéré, seul, haï de tous, l'*ami des hommes* mourut à Argenteuil le 13 juillet 1789, la veille du jour où devait tomber cette Bastille où il avait voulu faire enfermer tout ce qui ne s'inclinait pas devant son génie ou devant son caprice.

Gabriel-Honoré RIQUETTI, *comte de* MIRABEAU, naquit le 6 mars 1749 au château de Bignon. Il est peu d'existences aussi pleines, aussi agitées que celle de cet homme extraordinaire. En venant au monde, la grosseur démesurée de sa tête met les jours de sa mère en péril; en mourant, il entraîne avec lui une monarchie de quatorze siècles,

Digitized by Google

et laisse la France, cette autre mère, dans les angoisses et dans les douleurs d'un enfantement gigantesque.

Dès ses premières années, Mirabeau fut un prodige d'intelligence, et aucune de ces promesses hâtives ne fut trompeuse; on sait avec quelle séve et quelle abondance cet arbre vigoureux a plus tard porté les fruits qu'avait fait espérer sa floraison. Atteint, à l'âge de trois ans, de la petite vérole, il en reçut cette magnifique laideur plus puissante que la beauté régulière du visage, qui était héréditaire en quelque sorte dans sa famille. « Ton neveu est laid comme celui de Satan, » écrivait le marquis au bailli son frère, excellent homme qui, plus que l'*ami des hommes*, eût mérité les honneurs de la biographie, par l'heureuse influence qu'il exerça sur la nature ardente de son neveu.

Humilié de la laideur de son fils, jaloux plus tard de sa vaste intelligence et de la hardiesse de son génie, le marquis ne cessa d'éprouver pour cet enfant une haine profonde qui ne contribua pas peu aux désordres et aux égarements dont la jeunesse de Mirabeau fut entourée, et auxquels la brutale sévérité de son père donna un célèbre retentissement.

A douze ans, malgré les injustes rigueurs de son père, Mirabeau avait déjà fait dans toutes les branches de ses études des progrès inouïs; ce qui n'empêchait pas le sévère marquis d'écrire à Lefranc de Pompignan, son ami : « C'est un esprit de travers, fantasque, fougueux, incommode, penchant vers le mal avant d'en être capable. » « C'est un enfant mal-né, écrivait-il plus tard au bailli, qui me paraît ne devoir être qu'un fou, presque invinciblement maniaque, en sus de toutes les *qualités viles* de sa souche maternelle... Je vois le naturel de la bête, et je ne crois pas qu'on en fasse jamais rien de bon. » Les *qualités viles* de la *souche maternelle* étaient, aux yeux de l'*ami des hommes*, l'irrésistible besoin, que Mirabeau avait reçu de sa mère, de faire l'aumône aux pauvres.

En 1764, Mirabeau fut placé par son père dans la pension militaire de l'abbé Choquart, à Paris. Le marquis, ne voulant pas « traîner son nom, habillé de quelque lustre, sur les bancs d'une école de correction, » y fit inscrire son fils sous le nom de *Pierre Buffière*. A dix-sept ans, Mirabeau était sous-lieutenant dans le régiment de Berry-cavalerie; mais ce nouvel état, cette émancipation ne purent l'affranchir des rigueurs paternelles, qui prirent, au contraire, à cette époque un caractère inexplicable d'acharnement et de cruauté. Une perte de quarante louis au jeu, le premier éclat d'une passion amoureuse, la découverte par le marquis du *crime* de sa femme, qui faisait tenir quelques secours pécuniaires au jeune officier, pauvre mère « qui employait ce qu'elle avait et ce qu'elle n'avait pas à débaucher la partie véreuse de la famille (*), » accrurent la haine et la colère du marquis. Le jeune homme fut enfermé d'abord à l'île de Ré; mais là, comme partout, Mirabeau attire à lui tous les cœurs. Le gouverneur de l'île, séduit par les brillantes et solides qualités de son prisonnier, obtient lui-même la révocation de la lettre de cachet, et notre jeune officier est exilé en Corse dans la légion de Lorraine, où il captive l'amitié et la confiance de ses camarades et de ses chefs. « C'est un garçon diablement vif, disait un officier de son régiment à l'abbé Castagny; mais c'est un bon garçon, qui a de l'esprit comme trois cent mille diables, et, parbleu! un homme très-brave. »

L'infatigable activité de Mirabeau s'exerçait sur toutes choses : enfant encore, il faisait en Provence des plans de culture, des projets d'assainissement et de canalisation de la Durance; en Corse, il écrivait une histoire complète du pays; il faisait la topographie de l'île, se livrait à des travaux littéraires, et menait à fin de galantes entreprises. Rentré en France, il fut accueilli comme un fils bien-aimé par le bailli, son oncle, et se fit chérir de tous ceux qui l'approchaient. « Il fait ici la con- « quête de tous ceux qui le voient, » écrivait l'excellent bailli, qui ne cessait d'intervenir entre le fils et le père, et de recommander à celui-ci plus de dou-

(*) Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis de Saillant, son gendre, 31 octobre 1764.

ceur et de bonté, *moins de tension* en un mot.

Mirabeau, toujours sous le nom de Pierre Buffière, fut nommé capitaine; son père exigea alors qu'il renonçât à l'état militaire, et ne consentit à le recevoir chez lui qu'à la condition de s'y livrer aux travaux d'économie politique, que le marquis affectionnait.

Présenté à la cour par son père en 1771, Mirabeau se trouva, au milieu de ce monde qu'il ne connaissait pas, aussi à son aise qu'il l'était partout; son esprit, son assurance, l'originalité, la grâce et la franchise de son langage y firent sensation. Mais l'accueil fait au fils troubla la vanité du père, et Mirabeau fut contraint, au bout de quelques mois bien employés, de retourner en Provence. Il s'y maria, en 1772, à une jeune et belle personne de 18 ans, mademoiselle Émilie de Marignane, dont la dot consista en mille écus de rente; à quoi le marquis en ajouta deux fois autant, et ce fut avec ce revenu insuffisant que Mirabeau dut tenir son rang dans le monde et y vivre comme un honnête bourgeois. Au bout d'un an de mariage, Mirabeau avait fait 100,000 francs de dettes. Son père obtint une lettre de cachet qui l'exilait à Manosque, et fit prononcer, en 1774, une sentence d'interdiction contre lui. De Manosque, Mirabeau fut transféré au château d'If, où les prescriptions et les défenses les plus dures furent ordonnées contre lui. Dans ce château fort, bâti sur un flot, près de Marseille, il n'y avait qu'une femme, une cantinière, Mirabeau s'en fit aimer éperdument; il ne voyait qu'un homme, M. d'Alligre, commandant du fort : il fit si bien, que, là encore, ce fut le gardien qui demanda la liberté de son prisonnier.

Tant de bienveillance effraya le marquis; Mirabeau fut transféré au fort de Joux, où sa femme, influencée par son beau-père, refusa d'aller le rejoindre. Ce refus donna bientôt lieu à l'aventure la plus romanesque et la plus considérable de la jeunesse de Mirabeau.

Le comte de Saint-Maurris, gouverneur de la citadelle de Joux, séduit, comme tout le monde, par l'irrésistible ascendant de son prisonnier, par cette bonté de cœur, cette élévation d'idées, ce tour d'esprit original, cette imagination ardente qui en faisaient un être à part; le comte de Saint-Maurris adoucit les rigueurs de la captivité du jeune comte, et lui donna, sur sa parole, la ville de Pontarlier pour prison.

Présenté chez le marquis de Mounier, vieillard septuagénaire, marié depuis peu à une belle personne de 18 ans, mademoiselle Sophie de Ruffey, Mirabeau conçut pour la jeune femme cette passion profonde qu'il immortalisa lui-même par les lettres brûlantes qu'il lui écrivit plus tard.

Cette intrigue ne put rester longtemps secrète; le gouverneur, qui avait lui-même introduit Mirabeau dans la maison du marquis de Mounier et qui, parce qu'il n'avait que soixante ans tandis que le vieux mari en avait plus de soixante-dix, ne désespérait pas de plaire à la jeune marquise, s'aperçut le premier de la mutuelle inclination des deux jeunes gens et éveilla contre eux la colère du mari. Sophie fut aussitôt renvoyée à Dijon, dans sa famille. Mais le lion enchaîné brisa sa chaîne; Mirabeau parvint à s'échapper; il rejoignit Sophie, et s'enfuit avec elle en Suisse, où la haine de son père pouvait l'atteindre encore. La police était aux trousses des deux fugitifs : après les plus dramatiques péripéties, les plus vives émotions, ils arrivèrent à Amsterdam le 7 octobre 1776, espérant y trouver la liberté et le repos, mais non le repos que donne la richesse.

Mirabeau, en effet, se trouva bientôt aux prises avec la misère, et ne parvint qu'après une persévérance et des efforts inouïs à trouver chez les libraires hollandais un debouché pour les productions de son intelligence. Pendant que, sous le pseudonyme de *Saint-Matthieu*, il publiait des travaux importants et traduisait des ouvrages historiques anglais, le parlement de Besançon confirmait le jugement du bailliage de Pontarlier, qui le condamnait à la peine de mort et Sophie à la réclusion. Mirabeau fut pendu en effigie; mais ce simulacre était insuffisant à la haine du marquis. Par les soins de cet homme, et au mépris du droit des gens, les deux amants furent arrêtés par la police française le 14 mai 1777. Sophie, au désespoir d'être sépa-

rée de l'homme qu'elle aimait avec idolâtrie, tenta de s'empoisonner. « Ma tête et mon cœur, dit Mirabeau, qui n'étaient pas plus calmes que les siens, m'inspiraient comme à elle ce triste projet; mais une voix intérieure me cria qu'elle portait un germe dans son sein. » Sophie était grosse en effet, et elle consentit à vivre; mais elle fixa un terme, au delà duquel, « si elle n'avait nul moyen et nul espoir de recevoir de ses nouvelles et de lui donner des siennes, elle saurait échapper à l'esclavage et à la douleur. »

Sophie, conduite à Paris, y fut déposée dans une maison de discipline, rue de Charonne; « maison affreuse où jusqu'à sept personnes étaient renfermées dans la même chambre. » Mirabeau fut enfermé au donjon de Vincennes, à la grande joie de son père, qui cependant « aurait préféré livrer ce misérable aux Hollandais, pour l'envoyer aux colonies, à Muscade, d'où l'on ne sort pas, et l'y faire pendre *incognito*. » Ce joli projet n'ayant pu être mis à exécution, le marquis se réjouissait du moins « de tenir le scélérat serré et aux fers. » Ce vieil avare, qui avait réduit son fils aux plus dures extrémités en le privant de tout secours, venait de dépenser 20,000 francs « pour faire enlever *ces gens-là* en pays étranger. »

Mirabeau resta enfermé pendant trois ans et demi dans le donjon de Vincennes. Ce fut dans cette affreuse solitude que son génie mûrit et se développa; ce fut pendant cette captivité qu'il écrivit ces lettres à Sophie, chef-d'œuvre d'éloquence passionnée, qui furent publiées par Manuel, en 1792, sous le titre de : *Lettres originales écrites du donjon de Vincennes*. Il y composa aussi son ouvrage des *Lettres de cachet et des prisons d'État*, œuvre éloquente où il flétrit énergiquement les abus du pouvoir arbitraire. Nous ne parlons pas ici des œuvres érotiques que sa captivité, dans toute la force de ses passions, lui inspira. On lui a fait un crime de ces productions sensuelles; nous sommes les premiers à regretter que cette plume éloquente et hardie ait été réduite à tracer de cyniques tableaux, que l'isolement et la bouillante énergie de son sang aient perverti cette imagination fougueuse; mais il serait injuste de ne pas faire retomber sur les vrais coupables la responsabilité de ces égarements du génie.

Mirabeau vit enfin la porte du donjon, où on l'avait littéralement laissé *nu comme un ver* (*), s'ouvrir devant lui le 13 décembre 1780. Sophie fut moins heureuse, et Mirabeau essaya vainement de l'arracher à sa captivité. Il s'occupa de faire révoquer le jugement du tribunal de Pontarlier qui le condamnait à la peine de mort. Ce procès célèbre, où Mirabeau déploya cette activité ardente qui remplissait sa vie, où il publia des mémoires, des notes, plaida sa cause avec cette éloquence qui se révélait déjà en toute occasion, se termina, après bien des lenteurs, par une transaction qui séparait Sophie de son mari, mais l'obligeait à rester au couvent jusqu'au décès du marquis de Mounier; une pension viagère lui fut assurée.

L'année suivante, le 5 juillet 1783, un arrêt du parlement de Paris séparait légalement Mirabeau de sa femme. Fatigué de ces luttes de famille, de la haine de son père qu'il ne cessa de respecter, il fit un voyage à Londres, où il se livra à des travaux aussi variés qu'importants; études sérieuses par lesquelles il se préparait au rôle qu'il devait jouer bientôt. Son ouvrage intitulé: *Doutes sur la liberté de l'Escaut*, fit alors dans le monde politique une sensation profonde.

A son retour de Londres, le désordre des finances publiques appela son attention, et il publia sous le titre de : *la Caisse d'escompte, la Banque Saint-Charles, la Compagnie des eaux de Paris*, des idées neuves et saisissantes. Dès ce moment il prit au mouvement politique une part active, et se lia avec M. de Calonne et tous les hommes éminents de l'époque. Mais sa supériorité les offusqua tous.

Vers la fin de 1785, Mirabeau partit pour l'Allemagne, et se rendit en Prusse, où le vieux Frederic l'accueillit avec bienveillance, nous dirions presque avec

(*) Lettre de Dupont de Nemours à la sœur de Mirabeau.

Digitized by Google

orgueil. Le 15 avril 1786, il prenait congé du grand roi et revenait à Paris; il y arriva le 22 mai suivant, et trouva tous les esprits préoccupés de la fameuse affaire du collier et du procès intenté au cardinal de Rohan.

Cette fois M. de Vergennes et M. de Calonne furent effrayés du voisinage de Mirabeau. Ils le chargèrent d'une mission secrète, et le 3 juillet il reprit le chemin de la Prusse, où il arriva le 12. Il y resta jusqu'au 19 janvier 1787, et, pendant cette période, il écrivit sur la situation de la Prusse et de l'Europe, soixante-six lettres ou mémoires qui étonnèrent surtout les hommes politiques auxquels ces documents étaient adressés. Ce fut peu de temps après qu'il publia son grand ouvrage sur *la Monarchie prussienne* et son livre sur *Moses Mendelsshon*, ou *la Réforme politique des Juifs*, etc. Ce dernier ouvrage, dont le titre seul suffit pour indiquer l'importance si l'on se reporte à l'époque où Mirabeau aborda ce sujet difficile, est un des plus remarquables peut-être qui soient sortis de sa plume.

Rappelé à Paris par les dangers de la situation intérieure, il dénonça publiquement et avec son énergie habituelle l'*agiotage au roi et à l'assemblée des notables*. Il fit de nouveau (mai 1787) un petit voyage à Brunswick, et rentra peu de mois après en France, où tant de gloire l'attendait.

L'heure de l'aristocratie et de la royauté avait sonné. Cet édifice si énergiquement battu en brèche par la réforme, par Richelieu, par les parlements, par les désordres de la Fronde, par les scandales de la régence, par les infamies du règne de Louis XV, cet édifice allait crouler sous un suprême effort dont la convocation des états généraux donna le signal. Mirabeau, qui n'avait *ni propriété, ni fief*, fut repoussé par l'ordre de la noblesse; mais il voulait, « il désirait passionnément, écrivait-il à Cerutti, être aux états généraux; il croyait qu'il n'y serait point inutile, et se flattait de n'avoir pas démérité à son poste de citoyen. »

L'exclusion prononcée contre lui par la noblesse provençale devint pour Mirabeau l'occasion d'un triomphe populaire; les populations d'Aix et de Marseille, aussi ardentes dans leurs sympathies que dans leurs haines, accueillirent Mirabeau en libérateur; « des gardes d'honneur, des cortèges de voitures, des félicitations publiques, dit un contemporain, des feux d'artifice et des fleurs semées sur son passage, la foule des spectateurs dételant sa voiture pour la traîner, cinquante mille âmes répétant les cris de : *Vive Mirabeau! vive le sauveur de la Provence!* et le portant pour ainsi dire à la salle de spectacle, où de nouveaux transports l'attendaient, tels sont les traits principaux de cette pompe solennelle. »

Le tiers état envoya Mirabeau à l'Assemblée constituante, et là commence l'époque la plus brillante de sa vie, celle où va se développer au grand jour son génie actif et remuant comprimé jusque-là dans les bornes étroites de la vie privée. C'est là qu'il va déployer ces facultés merveilleuses, cette audace, cette éloquence entraînante, signes distinctifs de cette grande et belle figure historique qui domine les premiers temps de notre révolution. Mais il serait difficile de suivre, dans un travail aussi borné que celui-ci, la carrière politique de Mirabeau, de constater son influence dans les divisions de l'Assemblée constituante. Il n'est pas une question de l'ordre politique, religieux ou administratif qu'il n'ait abordée et débattue avec cette supériorité de vues, ce magique entraînement du geste et de la parole qui exerçait sur l'Assemblée une irrésistible influence. Mais après avoir fait une si large part au mérite personnel de l'orateur, n'est-il pas juste d'apprécier d'un point de vue élevé l'ensemble de ses opinions et de ses actes? Suffit-il de s'incliner devant le génie, et n'est-il pas juste d'apporter à l'examen de ces glorieuses existences qui ont exercé tant d'empire sur la marche des sociétés, une impartialité plus sévère, une attention plus réfléchie?

Mirabeau, il est triste d'en convenir, aborda sans conviction profonde, sans principes arrêtés, la révolution dont il allait être l'organe le plus passionné. Doué d'une imagination ardente, d'un esprit élevé, d'une intelligence supé-

rieure, ses instincts généreux, la certitude d'un rôle brillant, ses opinions philosophiques, l'horreur que lui avait inspirée la tyrannie paternelle, l'entraînèrent dans les rangs du peuple; mais il ne vit pas d'abord l'immense portée du mouvement que la France accomplissait alors. Il ne crut ni à la liberté ni à l'égalité, il ne crut pas à l'action, à la souveraineté du peuple, ou du moins il ne les rêva que sous la forme qui aujourd'hui encore, après un demi-siècle de luttes violentes, est si loin d'être définitivement assise. Il ne croyait pas que la royauté et l'aristocratie devaient expier durement leurs fautes passées et les monstrueux abus qui avaient signalé leur puissance. Il crut que la nation se contenterait de paroles sonores, d'une proclamation solennelle de ses droits; mais il n'eut foi ni à la sainteté des droits populaires, ni aux devoirs sacrés de la royauté, il ne crut à rien. Ainsi que l'a fait remarquer un de nos plus spirituels écrivains (*), c'est à Mirabeau que remonte la corruption politique, ce fléau des gouvernements constitutionnels. Un ami s'étonnait de le voir payer ses dettes : « On vous calomnie, lui dit-il, on « affirme que vous avez reçu un million « de l'Espagne. » — « Les misérables! « répondit naïvement Mirabeau, ils me « l'avaient bien promis; mais c'est à « peine si j'en ai retiré cent mille écus! »

Que plus tard quand, effrayé de la rapidité du mouvement qui entraînait la révolution, il ait voulu enrayer ce char qu'il avait lui-même lancé de sa main vigoureuse, que plus tard il se soit tourné vers la cour et ait traité avec elle comme il avait traité avec les envoyés de l'Espagne, c'est ce qui ne saurait faire l'objet d'un doute; mais il est juste de dire aussi, qu'en prêtant son appui à la royauté, Mirabeau obéissait à ses plus secrets instincts. Il n'avait jamais cessé d'être royaliste, pas plus qu'il n'avait cessé d'être aristocrate. Peu de temps après la nuit mémorable du 4 août, il se délassait dans un bain de ses fatigues et de ses veilles. « Quelle nuit! disait-il à un de ses amis « intimes, plus de titres! plus de dis- « tinctions!.... Joseph, ajouta-t-il en « se tournant vers son valet de cham- « bre, mets de l'eau chaude dans « mon bain! » Joseph exécute l'ordre, et croyant qu'en vertu de la nuit du 4 août il devait supprimer le titre de Mirabeau, « Monsieur trouve-t-il « que ce soit assez? » — « Monsieur! re- « prit le tribun; j'espère bien, maraud, « que je n'ai pas cessé d'être M. le comte « pour toi! » Et, ce disant, il prend la tête du domestique et la lui lave littéralement en la plongeant dans l'eau.

Mirabeau a prophétisé l'avenir du peuple, il a fait la théorie de ses droits, il a introduit dans la politique les grands principes proclamés sur la philosophie des trois derniers siècles. Mais dans la pratique, hors de la tribune, Mirabeau redoutait le peuple, qui en réalité n'avait pas cessé d'être pour lui la canaille. Il a été le premier chef de la bourgeoisie, c'est lui qui l'a constituée, et si son nom a été entouré d'un si vif éclat, c'est à la bourgeoisie qu'il le doit, car le peuple sait bien que toute la magie de la parole et du talent, que le génie lui-même n'est sanctifié que par l'amour des classes ouvrières et par la foi en leur avenir.

Il faut donc le dire hautement, car ce fut un malheur public à cause de l'influence si considérable que cet homme avait conquise à force de génie; dans sa vie politique comme dans sa vie privée, le sens moral lui manqua; il obéit sans doute à de généreux instincts; bon fils, il n'oublia jamais le respect qu'il devait à son injuste père, de même que bon citoyen il ne cessa d'obéir à la voix d'un généreux patriotisme; mais dans ces deux phases de sa vie, il fut dominé, dégradé quelquefois par ses passions fougueuses, par l'absence de cette moralité éternellement vraie, qui, même aux époques de bouleversement et de doute, soutient les nobles cœurs et les mâles courages.

Mirabeau mourut le 2 avril 1791, âgé de quarante-deux ans; il mourut à propos. La révolution qui, suivant la poétique expression de Vergniaud, devait,

(*) *Lettres politiques*, par Charles Duveyrier, 2 vol. in-8°.

comme Saturne, dévorer ses enfants, aurait certainement jeté un peu plus tard, sous la hache du bourreau, cette tête qu'entourait alors une si éclatante auréole de popularité.

Boniface RIQUETTI, *vicomte de* MIRABEAU, frère du précédent, naquit au Bignon, en Provence, le 30 novembre 1754. Brave jusqu'à la témérité, plein d'esprit, de verve et de gaieté, il prit part, ainsi que beaucoup de gentilshommes français, aux guerres d'Amérique; mais il n'en rapporta pas le goût des principes politiques et des formes de gouvernement dont l'essai devait être si prochain en France. Appelé aux états généraux par la noblesse de la sénéchaussée de Limoges, il fut le plus ardent ennemi politique de son frère et des doctrines libérales que le tiers état et quelques membres de la noblesse défendaient à l'Assemblée. Quant à Mirabeau, il se conduisit toujours envers son frère, qu'un embonpoint excessif avait fait surnommer *Mirabeau Tonneau*, avec autant de générosité que de délicatesse.

Lorsque, le 4 février 1790, le roi jura devant l'Assemblée fidélité à la constitution, le vicomte, au lieu de prêter le même serment, sortit de la salle et brisa son épée, en disant : « Puisque le roi de « France ne veut plus l'être, un gentil- « homme n'a plus besoin d'épée pour le « défendre. » Il émigra bientôt, et sa bravoure naturelle le poussa au premier rang de l'armée de Condé; mais avant de quitter la France, il alla à Perpignan, où était le régiment qu'il commandait, arracha la cravate du drapeau, et s'exposa, par cette action aussi hardie qu'insensée, aux fureurs de la multitude.

Il mourut vers la fin de 1792, persuadé que la révolution n'était qu'une révolte, et que le roi et la noblesse auraient raison de ce soulèvement populaire.

MIRANDA (don Francisco de) naquit à Caraccas, au Pérou, vers 1750; il embrassa de bonne heure la profession des armes, et obtint un commandement dans les troupes du gouvernement de Guatimala. Obligé de s'expatrier par suite de la découverte d'une conspiration qu'il avait ourdie pour soustraire ce pays à l'autorité du vice-roi, il parcourut diverses contrées du nouveau et de l'ancien monde, vint à Paris vers la fin de 1791, et s'y lia avec Péthion, auquel il était recommandé par des membres de l'opposition anglaise. Ajournant alors l'exécution des projets qu'il avait formés pour l'affranchissement de sa patrie, il accepta le grade de général de division dans l'armée française, prit part, sous les ordres de Dumouriez, à la campagne contre les Prussiens en Champagne, et fit ensuite celle de la Belgique en 1793. Accusé par ce général d'avoir causé, par sa désobéissance à ses ordres, la perte de la bataille de Nerwinde, il fut traduit au tribunal révolutionnaire; mais défendu par Tronçon du Coudrai, il fut absous à l'unanimité des voix, et reconduit chez lui en triomphe. (Voy. DUMOURIER ET NERWINDE.) Incarcéré de nouveau quelque temps après, à cause de ses anciennes liaisons avec les girondins, il fut condamné à la déportation, et se sauva en Angleterre. On le vit reparaître en France en 1803; mais le gouvernement consulaire le fit conduire hors du territoire. Ce fut alors qu'il prit le parti de retourner en Amérique; il souleva, en 1811, la capitainerie de Venezelua contre la métropole, organisa un gouvernement républicain à Caraccas, et s'y maintint avec avantage dans le cours de l'année 1812, à l'aide de l'Angleterre et des États-Unis. Il éprouva ensuite des revers, tomba entre les mains des Espagnols, et, transféré à Cadix, mourut dans les prisons de cette ville en 1816. On a de lui : *Ordre de Dumouriez pour la bataille de Nerwinde et la retraite qui en a été la suite*, 1793, in-8°; *Opinion sur la situation de la France*, 1793, in-8°; enfin *Correspondance avec Dumouriez*.

MIRANDE, *Miranda*, petite ville, fondée en 1289 par Centule, troisième comte d'Astarac, pour être la capitale du comté de ce nom; aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département du Gers. On y compte 2,500 habitants.

MIRBEL (Charles-Fr. BRISSEAU de), botaniste, né à Paris en 1776, accompagna, en 1794, le célèbre minéralogiste Ramond dans son voyage au mont Perdu (Pyrénées), fut nommé plus tard

directeur des jardins de la Malmaison, et suivit en Hollande le roi Louis Bonaparte, qui le nomma secrétaire de ses commandements, puis directeur de l'école hollandaise de peinture, à Paris et à Rome. Vers 1806, la classe des sciences de l'Institut, dont il était membre correspondant, le reçut dans son sein, et il fut, vers le même temps, nommé professeur adjoint de physiologie végétale et de botanique à la faculté des sciences de Paris. Au commencement de 1817, il fut appelé au conseil d'État, en qualité de maître des requêtes, et au mois de juin de la même année, il remplaça M. Bertin de Vaux au secrétariat général du ministère de la police, dont M. de Decazes tenait alors le portefeuille. Lorsque M. de Decazes fut nommé ministre de l'intérieur, M. de Mirbel passa au secrétariat général de ce ministère, et à la chute du ministre il se démit de cette place et de celle de maître des requêtes. Depuis cette époque, il n'a plus rempli de fonctions publiques. On a de lui : *Traité de physiologie végétale*, 1802, 2 vol. in-8°; *Exposition de la théorie de l'organisation végétale*, 1808, in-8°; *Eléments de physiologie végétale et de botanique*, 1815, 2 vol. in-8°, et 1 volume de planches.

Madame de MIRBEL, née LIZINKA RUE, est née à Cherbourg en 1799. Elle compte aujourd'hui parmi nos premiers peintres de miniature.

MIRCOURT, *Mirecurtium*, petite ville de l'ancienne Lorraine, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département des Vosges. Population : 5,500 hab. Au quinzième siècle, cette ville avait un château fort, et appartenait aux comtes de Vaudemont. Sous Charles VII, elle fut prise par Lahire; en 1670, le maréchal de Créqui s'en empara, et en rasa les fortifications.

MIREBEAU SUR BÈZE, bourg de l'ancienne Bourgogne, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Côte-d'Or. Population : 1,200 habitants. C'était autrefois une ville assez considérable, que le roi Robert assiégea en 1015, pour en chasser un parti de brigands qui s'y étaient fortifiés et pillaient les environs.

MIREPOIX, *Maripicum*, ville du haut Languedoc, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Ariége. Population : 3,600 habitants. Construite en 1000, sur la rive droite du Lers, et sous la protection d'un château fort dont on voit encore des restes imposants, cette ville fut détruite en 1289 par une inondation. Les habitants se réfugièrent sur la rive droite et y rebâtirent la ville actuelle. Elle fut pillée et incendiée en 1363 par une troupe de maraudeurs commandés par un nommé Jean Petit. Quelque temps après, les habitants l'environnèrent de larges fossés et l'entourèrent de murailles. C'était autrefois le siége d'un évêché, qui avait été érigé en 1318, et fut supprimé par le concordat de 1801. C'est la patrie du maréchal Clausel.

MIREPOIX (marquis de). Voy. LÉVIS.

MIRES. Nom qu'on donnait au moyen âge aux individus qui exerçaient la médecine; les femmes qui pratiquaient cet art s'appelaient *mirgesses* ou *meiresses* (voyez MÉDECINE). Ce nom vient, suivant Huet, de *medicarius;* on disait aussi *mière*, témoin ce proverbe :

> Après le cerf la bière.
> Après le sanglier le mière.

MIRMIDONS (ligue des). On désigne quelquefois par ce nom l'ensemble des individus qui prirent part à la conspiration des *marmousets*. Voyez ce nom.

MIRO ou MIRON (*Gabriel*), médecin, né dans le Roussillon, fut professeur à la faculté de Montpellier, devint, en 1489, premier médecin du roi Charles VIII, et mourut l'année suivante à Nevers. Quoiqu'il n'ait laissé aucun ouvrage, il paraît qu'il avait acquis une très-grande réputation.

Son frère, *François* MIRO, fut conseiller et médecin du même roi Charles VIII, qu'il accompagna dans son expédition de Naples; il mourut à Nancy.

Gabriel MIRO, fils du précédent, fut médecin ordinaire du roi, chancelier de la reine Anne de Bretagne, et ensuite de la reine Claude, femme de François Ier. On a de lui : *de Regimine infantium, tractatus tres*, Tours, 1544, 1553, in-f°.

François MIRO, fils du précédent, fut médecin ordinaire de Charles IX et de Henri III, et laissa la *Relation cu-*

rieuse de la mort du duc de Guise et du cardinal son frère, qui est insérée dans plusieurs recueils, et entre autres dans le tome III du *Journal de Henri III*.

François MIRON, fils du précédent, mort en 1609, fut lieutenant civil, puis prévôt des marchands de Paris, et cette ville lui dut un grand nombre d'embellissements, entre autres la façade de l'hôtel de ville, qu'il fit construire en y consacrant les émoluments de sa place de prévôt. Il donna à Henri IV (sur son projet de réduire les rentes constituées sur la ville de Paris) des *remontrances* que l'on trouve dans les *Œuvres de J. Leschassier*.

Robert MIRON, son frère, mort en 1641, présida le tiers ordre aux états généraux de 1614, fut ensuite ambassadeur en Suisse, puis intendant des finances en Languedoc.

Charles MIRON, frère des précédents, fut nommé par Henri III, évêque d'Angers en 1588, à l'âge de dix-huit ans; se démit de ce siége en faveur de Guillaume Fouquet de la Varenne; y fut replacé après la mort de ce dernier prélat, en 1622, puis transféré quatre ans après à l'archevêché de Lyon, où il mourut en 1628.

MIROITIERS, ou MIROIRIERS, comme on les appelait au moyen âge. Les *marchands* et *fabricants* de miroirs formaient une communauté, dont les statuts étaient de 1581; elle fut augmentée par l'union de celle des bimbelotiers, avant le règne de Henri III, et de celle des doreurs sur cuir, vers le milieu du dix-septième siècle.

L'apprentissage était de cinq années; le brevet coûtait 50 livres et la maîtrise 500 livres.

MIROMÉNIL (*Armand-Thomas* HUE DE), premier président du parlement de Rouen, puis garde des sceaux de France, né en 1723, avait commencé par être conseiller au grand conseil. Ayant d'abord approuvé et appuyé au conseil du roi les plans du ministre de Calonne, il chercha ensuite à les faire avorter. Calonne ayant avancé que le trésor n'avait pas été laissé par Necker aussi riche que ce dernier l'avait prétendu, le roi désira sur ce point le témoignage de Joly de Fleury. Sa réponse, peu favorable sans doute aux assertions du ministre, fut supprimée par lui; mais Miroménil en avait reçu une copie, et il la communiqua à Louis XVI. Le contrôleur général sortit vainqueur de cette querelle, et Miroménil fut remplacé le 8 avril 1787 par le président de Lamoignon. Ce magistrat, homme de peu de caractère, et tout occupé de petites intrigues, mourut complétement oublié en 1796.

On a vanté le désintéressement qu'il montra lors de sa *démission*, en renonçant volontairement à la survivance de la place de chancelier qu'on ne pouvait lui ôter, et en ne réclamant pas les faveurs qui d'ordinaire adoucissaient la retraite des ministres; mais cette impassibilité remarquable chez un homme petit et nul s'explique en songeant qu'il venait de voir mourir sa fille au moment où il reçut l'annonce de sa disgrâce. Un coup si douloureux devait, dit M. Droz, le rendre indifférent à ceux que lui portaient les hommes.

MISON, seigneurie de Provence, érigée en marquisat en 1694; elle est comprise aujourd'hui dans le département des Basses-Alpes.

MISSI DOMINICI. — C'est le nom que l'on donnait aux commissaires envoyés dans les provinces par Charlemagne et quelques-uns de ses successeurs. Les attributions de ces fonctionnaires sont nettement définies dans les Capitulaires : « Nous voulons, y dit l'empereur, qu'à l'égard de la juridiction et des affaires qui jusqu'ici ont appartenu aux comtes, nos envoyés s'acquittent de leur mission quatre fois dans l'année : en hiver, au mois de janvier; dans le printemps, au mois d'avril; en été, au mois de juillet; en automne, au mois d'octobre. Ils tiendront chaque fois des plaids où se réuniront les comtes des comtés voisins. » (Capit., ann. 812, § VIII.) « Chaque fois que l'un de nos envoyés observera, dans sa légation, qu'une chose se passe autrement que nous ne l'avons ordonné, non-seulement il prendra soin de la réformer, mais il nous rendra compte avec détail de l'abus qu'il aura découvert. » (§ IX.) « Que nos envoyés choisissent dans chaque lieu des échevins, des avocats, des notaires, et qu'à leur

Digitized by Google

retour ils nous rapportent leurs noms par écrit. » (A. 803, § III.) « Partout où ils trouveront de mauvais vicaires, avocats ou centeniers, ils les écarteront et en choisiront d'autres qui sachent et veuillent juger les affaires selon l'équité. S'ils trouvent un mauvais comte, ils nous en informeront.» (A. 803, § III.)

Louis le Débonnaire ne fit que confirmer les décrets de son père. « Nous voulons, dit-il, que nos envoyés veillent soigneusement à ce que chacun des hommes que nous avons préposés au gouvernement de notre peuple s'acquitte de son office justement, d'une façon agréable à Dieu, et qui nous soit honorable à nous-mêmes comme utile à nos sujets. Que lesdits envoyés s'appliquent donc à savoir si les ordres contenus dans le capitulaire que nous leur avons remis l'an dernier sont exécutés selon la volonté de Dieu et la nôtre. Nous voulons qu'au milieu du mois de mai, nos envoyés, chacun dans sa légation, convoquent dans un même lieu tous les évêques, les abbés, nos vassaux, nos avocats, les vicaires des abbesses et ceux de tous les seigneurs que quelque nécessité impérieuse empêchera de s'y rendre eux-mêmes; et s'il est convenable, surtout à cause des pauvres gens, que cette réunion se tienne dans deux ou trois lieux différents, que cela se fasse ainsi. Que chaque comte y amène ses vicaires, ses centeniers et aussi trois ou quatre de ses plus notables échevins. Que, dans cette assemblée, on s'occupe d'abord de l'état de la religion chrétienne et de l'ordre ecclésiastique. Qu'ensuite nos envoyés s'informent auprès de tous les assistants, de la manière dont chacun s'acquitte de l'office que nous lui avons confié; qu'ils sachent si la concorde règne entre nos officiers et s'ils se prêtent mutuellement secours dans leurs fonctions. Qu'ils fassent cette recherche avec la plus soigneuse diligence, et de telle sorte que nous puissions connaître par eux la vérité de toutes choses. Et s'ils apprennent qu'il y ait dans quelque lieu une affaire dont la décision ait besoin de leur présence, qu'ils s'y rendent et la règlent en vertu de notre autorité. »

Les citations que nous venons de faire montrent de quelle importance était l'institution des *missi dominici;* institution que M. Guizot appelle le plus vigoureux essai de monarchie administrative qui ait été tenté depuis la fondation des États modernes jusqu'à Charles-Quint en Espagne, jusqu'au cardinal de Richelieu en France. C'était par ces commissaires que Charlemagne surveillait les représentants du pouvoir royal. « Par eux, le système monarchique acquérait autant de réalité et d'unité qu'il en pouvait posséder sur un territoire immense, couvert de forêts et de plaines incultes, au milieu de la barbarie des mœurs, de la diversité des peuples et des lois, en l'absence de toute communication régulière et fréquente, en présence enfin de tous ces chefs locaux qui, prenant leur point d'appui dans leurs propriétés ou dans leurs offices, ne cessaient d'aspirer à une indépendance absolue, et qui, s'ils ne pouvaient se l'assurer par la force, l'obtenaient souvent du seul fait de leur isolement (*). »

Les *missi dominici* cessèrent d'exister à l'époque où l'autorité royale, avilie et sans force, fut impuissante à empêcher l'établissement de l'hérédité des fiefs.

MISSIESSY (le comte Édouard-Th. Burgues de), naquit à Quiès (dép. du Var) en 1754, d'une famille dont plusieurs membres avaient servi avec distinction dans la marine. Il embrassa lui-même cette carrière, et se distingua dans la guerre de l'indépendance américaine. En 1786, il publia un ouvrage sur les signaux des armées navales, et, en 1789, un autre sur l'arrimage et l'installation des vaisseaux. Il fut nommé contre-amiral en 1793, et se trouva associé avec Latouche-Tréville aux opérations de la flotte que commandait alors Truguet dans la Méditerranée. Après la rupture du traité d'Amiens, de Missiessy fut un des amiraux à qui Napoléon confia l'exécution de son grand plan d'invasion des Iles-Britanniques; il fut chargé du commandement de l'escadre de Rochefort, composée de cinq vaisseaux de ligne. Cette escadre et celle de Toulon devaient sortir presque simul-

(*) Guizot, Essais sur l'histoire de France, 1824, p. 282.

tanément et aller se rallier aux Antilles, où la dernière devait se rendre avec l'escadre franco-espagnole de Cadix, après avoir débloqué ce port. L'amiral Missiessy se mit en mer le 11 janvier 1805. Villeneuve, qui commandait l'escadre de Toulon, ne partit que le 18. Le mauvais temps s'étant déclaré, Villeneuve retourna au port de Toulon. Missiessy tint hardiment la mer et effectua son voyage. Mais sa mission ne remplit pas le but que s'était proposé l'empereur, parce que Villeneuve n'exécuta pas les ordres qu'il avait reçus. Quant à Missiessy, ayant reçu l'ordre de revenir en Europe, il ne le fit qu'après avoir porté secours aux possessions françaises de l'Amérique, débloqué Saint-Domingue, et mis à contribution Nièves, la Dominique et Saint-Christophe.

Cependant Napoléon se montra mécontent des résultats de cette expédition. Quant à Missiessy, qui avait la conscience d'avoir rempli son devoir, il réclama de l'avancement, et comme il ne l'obtint pas, il ne voulut reprendre aucun service.

Cependant, en 1808, le ministre Decrès lui ayant confié le commandement de l'escadre de l'Escaut, il y organisa la flotte de manière à ce qu'elle pût servir à la fois et sur mer et sur terre, et l'on sait de quelle utilité furent les marins de cette flotte lors du siége d'Anvers et de la surprise de Berg-op-Zoom en 1814. A la première restauration, Missiessy prit part à la réorganisation de la marine, et fut envoyé à Toulon avec le titre de préfet maritime. Dans ce poste important, il rendit de nouveaux services à l'État, surtout par la manière dont il dirigea nos armements pour les mers du Levant. Il est mort à Toulon, en 1832.

Missions. Quand les peuples de race germanique qui s'étaient établis dans la Gaule se furent convertis au christianisme, ils considérèrent la religion qu'ils venaient d'embrasser comme un moyen, non d'arriver à une civilisation qu'ils ne connaissaient pas, mais d'obtenir une domination incontestée. Ils se hâtèrent donc de faire prêcher aux nations païennes les dogmes d'un culte qui établit en principe que toute puissance émane de Dieu, qui fait un devoir de l'obéissance, et ils les placèrent dans l'alternative, ou d'être anéanties ou d'abandonner les dieux de leurs ancêtres. Ce fut ainsi que Charlemagne, après l'assemblée de 775, ayant déjà battu trois fois les Saxons, leur laissa le choix, ou d'être exterminés, ou de se faire chrétiens.

Depuis cette époque jusqu'aux temps modernes, il ne s'écoula pas un siècle qu'un grand nombre de missionnaires, ne prenant conseil que de leur zèle, ne s'enfonçassent au milieu des nations idolâtres, pour y porter la connaissance de la morale et des préceptes de l'Évangile. Au neuvième siècle, sous le règne de Louis le Débonnaire, les Cimbres, les Danois et les Suédois furent instruits dans la foi chrétienne par saint Ausbert et saint Ansgaire, sans violences matérielles, et par la seule puissance de la parole. Dans le même siècle, les Bulgares, les Bohèmes, les Moraves, les Slaves de la Dalmatie et les Russes de l'Ukraine furent amenés au christianisme par des missionnaires grecs; au dixième, Rollon, chef des Normands qui avaient désolé la France pendant plus d'un siècle, reçut le baptême et engagea ses compagnons à le recevoir aussi; mais il faut attribuer sa conversion, moins à l'éloquence des missionnaires qui le catéchisèrent, qu'au désir de rester paisible possesseur des pays que lui abandonnait Charles le Simple.

Nous ne suivrons point les pas que fit graduellement la religion chrétienne en Europe, où elle finit par s'établir partout, sur les ruines des cultes qui l'avaient précédée. Ce serait la marche que nous aurions à suivre si nous avions à écrire l'histoire de l'établissement du christianisme dans l'Occident, et nous n'avons à considérer, dans notre sujet, que ce qui se lie à l'histoire de France. Sous ce point de vue, nous dirons que l'on peut considérer comme des missions religieuses, les croisades qui commencèrent en 1095 et finirent en 1270; car les hommes qui y prirent part, plus enthousiastes que savants, meilleurs guerriers que bons prédicateurs, ne manquaient jamais de baptiser et de *chrétienner* à leur manière tout autant d'infidèles qu'ils en trouvaient de disposés à racheter leur vie ou leur liberté par le sacrifice de leur ancien culte.

La découverte de l'Amérique et celle du passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance, qui eurent lieu toutes deux au commencement du seizième siècle, fournirent un immense aliment au zèle de ceux que tourmentait le besoin de courir le monde pour y planter le drapeau de la foi chrétienne. Une foule de missionnaires franchirent les mers d'Orient et d'Occident. De ces hommes religieux et entreprenants, les uns pénétrèrent dans les Indes, le Tonquin, la Chine, le Japon; les autres abordèrent au nouveau monde découvert par Christophe Colomb, et se mirent, au milieu de mille périls, à courir, dans les profondeurs des forêts vierges, à la recherche des populations sauvages et vagabondes qu'ils voulaient conquérir à Jésus-Christ.

Ces missionnaires appartinrent d'abord à toutes les nations chrétiennes et à tous les ordres religieux alors connus; et, comme ils ne prenaient conseil que d'eux-mêmes, leurs prédications manquèrent d'abord d'ensemble, et ils n'obtinrent guère d'autres fruits que des persécutions et le martyre. Mais, vers l'an 1540, apparut une corporation nouvelle qui se voua à l'enseignement des vérités chrétiennes; alors les missions eurent une base fixe et des moyens de succès, empruntés à l'autorité temporelle, que n'avaient point eus celles qui les avaient précédées.

Les jésuites, on comprend bien que c'est de leur corporation dont nous voulons parler, les jésuites, que des constitutions admirablement bien combinées devaient faire arriver à un degré de puissance qu'aucun ordre religieux n'avait atteint avant eux, firent des missions, sinon l'unique condition de leur existence, du moins une de leurs plus importantes affaires. Pour ne point envoyer au loin, comme leurs prédécesseurs, des sujets qui n'eussent que du courage et du dévouement, ils voulurent que les missionnaires sortis de leur compagnie joignissent à ces deux vertus capitales une vaste et solide instruction, la connaissance de la langue du pays qu'ils devaient parcourir, et surtout la science du monde et des affaires. Ils formèrent donc dans leurs séminaires des jeunes gens à qui ils avaient reconnu des dispositions, et leur dirent, comme Jésus-Christ à ses apôtres : « Allez, et instruisez les nations. » Pour leur procurer l'appui dont ils avaient besoin, ils dirent au pape, dont ils s'étaient déclarés les serviteurs les plus obéissants, et aux rois dans les États desquels ils vivaient : « Ce sont des sujets que nous allons conquérir pour vous, » et ils intéressèrent ainsi au succès de leurs entreprises, et le prosélytisme religieux, et l'ambition mondaine.

Pour parvenir à établir cette domination dont ils disaient vouloir faire hommage à d'autres, et dont ils comptaient bien prendre leur part, ils envoyèrent, selon le degré de civilisation des pays sur lesquels ils avaient jeté les yeux, des mathématiciens, des astronomes, des médecins, des agriculteurs, des mécaniciens, des architectes, qui, tous, par les moyens mis à leur disposition, marchaient droit au but assigné, avec des fortunes diverses, mais sans jamais se détourner de leur chemin. En Chine, ils faisaient des observations astronomiques, rédigeaient des almanachs, et devenaient mandarins; en Amérique, ils rassemblaient, aux accents de la flûte ou au son du violon, les hommes errants dans les bois, les instruisaient, les réunissaient par familles, les fixaient dans une contrée, leur enseignaient l'art de bâtir des habitations, de cultiver le sol, et fondaient presque un royaume au Paraguay. Quant à l'enseignement religieux, ils le proportionnaient aux habitudes ou à l'intelligence de leurs néophytes. En Chine, où ils trouvèrent un culte établi de toute antiquité, ils ne balancèrent point à transiger avec lui, et à sanctifier, au moyen d'une direction d'intention, des pratiques traditionnelles, impossibles à déraciner. C'est ainsi qu'ils transformèrent le culte des ancêtres en la fête chrétienne des morts, et qu'à l'imitation des premiers apôtres de la Gaule, ils implantèrent des images de la Vierge et des saints dans les objets matériels auxquels les peuples rendaient des hommages, en leur recommandant de diriger, pendant leur prière, leur pensée vers ces représentations. Le cardinal de Tournon leur fit, dans le temps, un

grand crime de ces concessions, et l'Église les condamna. Certes l'Église ne peut avoir tort; mais ce n'est pourtant que par des concessions semblables dont nous retrouvons partout encore des preuves, qu'elle est parvenue à régner sur la plus grande partie du monde.

Tout le christianisme que les missionnaires jésuites enseignaient à leurs catéchumènes américains se bornait à faire le signe de la croix, à prononcer le nom de Dieu, à réciter quelques prières qu'ils ne comprenaient pas. Malgré leur zèle religieux, ils ne pouvaient pas aller au delà. Avant de former des chrétiens, il leur fallait faire des hommes, et leurs néophytes n'en étaient pas.

Les missionnaires de la compagnie de Jésus auraient rendu d'immenses services à la religion et à la civilisation, s'ils eussent pu se borner à la propagation de l'une et de l'autre; mais ils étaient les instruments d'une corporation qui avait des vues d'une autre portée, et auxquelles ils devaient concourir, même sans les connaître, en vertu de leur vœu d'obéissance passive et absolue. En conséquence, soit qu'ils en eussent reçu l'ordre de leur général, soit qu'ils le fissent de leur propre mouvement, ils essayèrent, à diverses reprises, de s'immiscer dans les affaires politiques des États où ils se trouvaient, et s'attirèrent des persécutions. Au Japon, pour avoir voulu changer l'ordre de la succession au trône, ils se firent exterminer, et avec eux un grand nombre d'hommes qu'ils avaient convertis au christianisme. Ils excitèrent ainsi une si violente irritation contre eux dans ce dernier empire, que, depuis leur expulsion, l'entrée en est fermée à tout homme professant le culte que la loi a proscrit.

Pour centraliser les missions et leur imprimer à toutes une marche uniforme, le pape Grégoire XV fonda, en 1622, à Rome, le collége de la Propagande; en 1663, le P. Bernard de Sainte-Thérèse, carme déchaussé et évêque de Babylone, fonda à Paris, avec l'aide de plusieurs personnes pieuses, le séminaire des Missions étrangères; enfin, en 1707, le pape Clément XI ordonna aux supérieurs des principaux ordres religieux de former au travail des missions un certain nombre de leurs sujets, de les rendre propres à prêcher l'Évangile aux nations infidèles, et plusieurs le firent, entre autres les carmes déchaussés et les capucins. Ces trois causes réunies donnèrent lieu au départ d'un grand nombre de nouveaux missionnaires, pris hors de la compagnie de Jésus. Les jésuites, se croyant en droit de dominer partout où ils se trouvaient, accueillirent fort mal ces auxiliaires, qu'on leur envoyait sans qu'ils les eussent demandés; ils les persécutèrent, les dénoncèrent comme espions aux souverains dont ils avaient obtenu la confiance, et les firent chasser toutes les fois qu'ils le purent, ou, s'il les tolérèrent, ce ne fut que lorsqu'ils se fixèrent à plusieurs centaines de lieues de leurs établissements. De leur côté, les expulsés rentrés en Europe accusèrent leurs persécuteurs de profaner la religion, en permettant un mélange impie de cérémonies païennes et de cérémonies catholiques; leurs chefs et leurs confrères les défendirent, et, pendant un temps fort long, eut lieu et se propagea un immense scandale.

Du reste, s'il ne se fût agi que de prêcher la foi et de courir le risque du martyre, les jésuites se fussent montrés accommodants; mais il était question pour eux de défendre leur position politique, et surtout leur position commerciale. Sous prétexte de missions, ils avaient établi partout des factoreries et des comptoirs qui leur procuraient des bénéfices considérables. Ils faisaient avec l'Europe un grand commerce d'herbe du Paraguay, espèce de thé qui croît en Amérique. Le P. la Valette, un des membres de leur état-major, était, à la Martinique, chef d'une maison de banque qui devait faire plus tard une banqueroute déshonorante pour eux et ruineuse pour leurs créanciers, mais que rien ne faisait présager alors, et ces intérêts méritaient d'être pris en considération.

La compagnie de Jésus ayant été supprimée en 1760, les missions furent desservies par ceux des membres du corps ecclésiastique que les jésuites voulaient en exclure. Lors de la révolution, le séminaire des missions étrangères et les ordres religieux ayant été

abolis, le clergé français cessa de prendre part à la conversion des infidèles ; mais le séminaire des missions fut rétabli par Napoléon, et dès lors de nouveaux ouvriers évangéliques en partirent chaque année pour continuer l'œuvre de leurs prédécesseurs.

Tout ce que nous venons de dire se rapporte aux missions qui avaient lieu au dehors ; pour que notre article soit complet, il est de notre devoir de parler le plus brièvement que nous pourrons de celles qui se faisaient et se font encore quelquefois dans l'intérieur du royaume.

Au commencement du dix-septième siècle, plusieurs individus, prêtres et laïques, réunis dans la même pensée par saint Vincent de Paule, s'associèrent pour travailler à l'instruction des habitants de la campagne, et leur association fut, en 1626, approuvée, confirmée, et érigée en congrégation par le pape Urbain VIII, sous le titre de *Congrégation de la mission*. Par les statuts, les prêtres qui faisaient partie de la congrégation ne devaient ni prêcher, ni administrer aucun sacrement dans les villes où il y avait un archevêché, un évêché ou un président, sinon en cas de nécessité absolue. Le siége de leur établissement était à Paris, dans la maison Saint-Lazare, faubourg Saint-Denis, d'où on les appela les prêtres de la mission de Saint-Lazare, ou, plus simplement, les pères de Saint-Lazare. Ils se chargeaient de morigéner et corriger les jeunes gens de famille dont les parents avaient à se plaindre et qu'ils leur amenaient. Cette congrégation, qui avait des maisons dans la plupart des provinces du royaume, en Italie, en Allemagne, en Pologne, fut supprimée en France lors de la révolution, et le siége de son établissement devint un lieu de détention pour les femmes. La restauration, dans l'espoir de réveiller l'esprit religieux et monarchique, fit faire pendant plusieurs années, par les jésuites, des missions intérieures qui nuisirent plus à ses intérêts qu'ils ne les servirent, à cause des réclamations dont elles furent le sujet, et de l'irritation qu'excitèrent les hommes plus ardents que réfléchis qui en furent chargés.

Mistral. C'est le nom que l'on donnait autrefois dans quelques provinces de France, et particulièrement en Dauphiné, à un magistrat chargé de recevoir les droits seigneuriaux, de veiller à l'administration des domaines et à la culture des fonds.

Les *mistralies*, c'est-à-dire, les charges des mistraux, furent souvent aliénées à titre d'engagement, ou même inféodées à titre de récompense, soit dans les domaines du dauphin, soit dans les terres des seigneurs. La plupart de ces offices furent supprimés par Charles V en 1337.

Mitouries. C'est le nom que l'on donnait à des fêtes célébrées à Dieppe, la veille, le jour et le lendemain de l'Assomption, par une confrérie dite de la mi-août. Les Dieppois avaient fondé cette confrérie en l'honneur de la sainte Vierge, pour perpétuer le souvenir de la délivrance de leur ville, assiégée par les Anglais en 1443. Ces fêtes consistaient en jeux, en mascarades, et en représentations de mystères. Louis XIV et sa mère, alors régente, passant à Dieppe en 1647, assistèrent aux mitouries ; mais ces farces scandaleuses ne furent pas du goût de Leurs Majestés, qui donnèrent ordre de les interdire à l'avenir.

Mockern (combat de). Voy. Vachau (bataille de).

Modène (relations avec). Ainsi que nous l'avons dit à l'article Ferrare, ce fut César Ier, duc de Ferrare, qui prit le premier le titre de duc de Modène, en cédant au pape le duché de Ferrare. Son fils François Ier eut l'adresse de se maintenir neutre pendant la guerre de la succession de Mantoue. Il se ligua, en 1636, avec les Espagnols contre la France, et après avoir été battu à San-Lazaro par le marquis de Ville, il obtint quelques succès jusqu'à la paix, qu'il conclut la même année. En 1647, mécontent de la cour d'Espagne, il s'allia avec la France, qui le nomma généralissime de ses armées ; fut obligé par les Espagnols de signer la paix, le 27 février 1649 ; reprit les armes en 1655, et, avec l'aide des troupes françaises, soutint la guerre glorieusement jusqu'à sa mort, arrivée en 1658. Son fils Alphonse IV,

marié avec Laure Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin, succéda à son père dans le titre de généralissime des armées de France en Italie. Grâce à la protection de Mazarin, la paix des Pyrénées, conclue en 1659, lui fut avantageuse. Renaud, successeur et neveu de François II, fut, lors de la guerre pour la succession d'Espagne, chassé de ses États par les Français, et n'y rentra qu'en 1707. En 1734, il fut encore dépouillé par les Français, unis aux Espagnols, et ne rentra dans son duché qu'en 1736.

Son successeur François III, qui avait épousé en 1720 Charlotte-Aglaé, fille du régent, après avoir essayé inutilement de garder la neutralité, se déclara pour la maison de Bourbon dans la guerre pour la succession d'Autriche, et perdit ses États, qu'il ne recouvra qu'à la paix d'Aix-la-Chapelle. Ce fut sous son fils Hercule-Renaud qu'éclata la révolution française. Les victoires remportées en 1796 par les armées de la république dans le Piémont le forcèrent de quitter Modène, et, peu après, de payer une forte contribution. Ce fut en vain qu'il envoya un ambassadeur au Directoire, pour obtenir la paix, les troupes françaises entrèrent dans sa capitale le 6 octobre de la même année. Réuni d'abord à la république Cispadane, le duché de Modène fut, en 1797, incorporé à la république Cisalpine, dont il ne fut détaché que lors de la fondation du royaume d'Italie; il forma alors le département du Panara, tandis que de Reggio et de son territoire on composait le département du Crostolo. Les événements de 1814 et de 1815 firent rentrer dans ses Etats le duc François IV d'Autriche, qui règne encore actuellement. Ce prince n'est guère connu de la France que par l'impuissance de son mauvais vouloir pour la révolution de juillet, et les tracasseries perpétuelles de sa police à l'égard des voyageurs français. Il a refusé constamment, depuis 1830, de recevoir près de lui un chargé d'affaires français; et cette interruption de toutes relations diplomatiques n'a eu pour nous d'autre fâcheux résultat qu'une économie de quelques milliers de francs.

Moeskirck (bataille de). L'armée autrichienne, battue à Enghen, le 8 mai 1800, se retira en bon ordre, et vint attendre les Français sur le plateau de Moëskirck en Souabe. Elle avait encore une nombreuse artillerie et des forces assez considérables pour engager ou soutenir une nouvelle bataille. Le général Moreau, qui s'était mis à la poursuite de l'ennemi, l'atteignit dans cette position. Le 5, à la pointe du jour, le général Lecourbe, commandant l'aile droite, reçut l'ordre de se porter de Stockach à Moëskirck, laissant à sa droite une brigade sur l'abbaye de Salmansweiller, pour éclairer le lac de Constance, et une autre sur Closterwald, pour intercepter les routes de Pfullendorff et de Mengen. Dans le même temps, le corps du général Saint-Cyr avançait sa droite sur Liehtingen, en refusant sa gauche, qui devait s'étendre au delà de Tuttingen. Le corps de réserve marchait en seconde ligne. Au moment où le général Montrichard débouche avec sa cavalerie et de l'artillerie, les Autrichiens, qui avaient couvert le plateau de 25 bouches à feu, tirent sur ces troupes et démontent leurs pièces. Cette brusque attaque jette un instant le trouble dans les rangs français; mais le général Lorges, qui aperçoit le danger, attaque avec sa division le poste d'Endorf, situé au pied du plateau, et défendu par l'élite de l'armée autrichienne. Sa droite allait être debordée par huit bataillons de grenadiers, lorsque le général Goulu s'avançant à la tête de la 38e demi-brigade, sous le feu le plus meurtrier, emporte le village, pénètre dans le bois qui le protégeait, et coupe la ligne ennemie. Cependant les Autrichiens font de nouveaux efforts et reprennent Endorf; alors la 87e s'élance à son tour, rallie la 38e, culbute les grenadiers hongrois et charge la cavalerie autrichienne, qui s'enfuit en désordre. Cette attaque, et l'arrivée du général Vandamme, font rentrer la victoire dans nos rangs. C'est en vain que le général Kray tente un effort désespéré avec un corps de 25,000 hommes; les divisions Delmas, Bastoul et Richepanse venaient d'entrer successivement en ligne; ces renforts, dirigés avec habileté, culbutèrent l'ennemi sur tous les points. La nuit mit fin à

cette bataille, qui durait depuis 8 heures du matin. On remarqua, pendant toute la durée du combat, les brillantes charges exécutées par le 6e régiment de chasseurs à cheval contre des forces triples, et l'impassible courage de la 57e. Le lendemain, le général Moreau s'arrêtant en face de ce régiment, lui dit : « Si votre conduite en Italie ne vous « avait pas, dès longtemps, mérité le « nom de *Terrible*, les Autrichiens « vous l'auraient donné à la bataille de « Moëskirck. »

MOGES, ancienne seigneurie de Normandie, érigée en marquisat en 1725.

MOIGNEVILLE, ancienne seigneurie de Champagne, érigée en marquisat en 1692.

MOINES LAIS. Voyez INVALIDES.

MOINES ET MONASTÈRES. L'établissement des moines en Occident prit, dès l'origine, un caractère différent de celui qu'il avait eu en Orient. Le besoin de la retraite, de la contemplation, et de l'isolement le plus complet avec le monde civil, avait été le principal caractère des moines de cette dernière contrée ; il n'en fut pas de même en Occident, et surtout dans la Gaule méridionale, où furent fondés, au commencement du cinquième siècle, les principaux monastères : là, la vie monastique fut sociale, active, et devint un foyer continuel de développement intellectuel. « Les monastères du midi de la Gaule, dit M. Guizot dans son *Histoire de la civilisation en France*, sont les écoles philosophiques du christianisme. C'est là qu'on médite, qu'on discute, qu'on enseigne ; c'est de là que partent les idées nouvelles, les hardiesses de l'esprit, les hérésies. Ce fut dans les abbayes de Saint-Victor et de Lérins que toutes les grandes questions sur le libre arbitre, la prédestination, la grâce, le péché originel, furent le plus vivement agitées, et que les opinions pélagiennes trouvèrent pendant cinquante ans le plus d'aliment et d'appui. »

La plupart des grands monastères des provinces méridionales de la Gaule furent fondés dans la première moitié du cinquième siècle. Saint Caster, évêque d'Apt vers 422, fonda deux monastères, celui de Saint-Faustin à Nîmes, et un autre dans son diocèse, pendant que Cassien fondait à Marseille celui de Saint-Victor, et saint Honorat et saint Caprais celui de Lérins (voyez LÉRINS), le plus célèbre du siècle.

Cependant, malgré les sages conseils et même malgré les ordres des plus illustres évêques, on vit les ermites et les reclus renouveler en Gaule les pieuses folies des moines d'Orient. Ainsi saint Senoch, barbare d'origine, retiré dans les environs de Tours, se fit enfermer entre quatre murs si serrés, qu'il ne pouvait faire du bas du corps aucun mouvement ; et il vécut plusieurs années dans cette situation, qui l'avait rendu l'objet de la vénération des populations voisines ; d'un autre côté, on peut voir dans Grégoire de Tours, la douleur naïve d'un moine nommé Wulfilaïch, qui avait voulu mener le genre de vie de saint Siméon Stylite, et dont la colonne avait été détruite par ordre de l'évêque de Trèves.

Mais l'indépendance illimitée dont jouissaient les moines ne tarda pas à donner lieu à d'immenses désordres, et cette institution, par l'excès même de sa puissance, se trouvait en danger de périr, lorsque naquit en Italie, vers 480, saint Benoît, qui devait donner aux moines d'Occident ce qui leur était devenu nécessaire, une règle générale. Dans cette règle, où saint Benoît réorganise l'emploi de la journée dans les monastères, le travail tient une grande place, et l'obéissance passive des moines à leur supérieur est rigoureusement prescrite. Mais la modification la plus notable apportée par le réformateur dans l'institut monastique fut l'introduction des vœux perpétuels, car, jusqu'alors, aucun engagement formel n'avait encore été prononcé. Le noviciat, conséquence naturelle de la perpétuité des vœux, fut en même temps établi. Malgré l'obéissance passive à laquelle les moines étaient soumis, le gouvernement des monastères n'en était pas moins électif, et l'abbé était obligé de « prendre l'avis des frères » toutes les fois qu'il se présentait une question importante à décider.

Ce fut en 528 que saint Benoît donna sa règle, et avant 543, époque de sa mort, elle était déjà répandue dans

toutes les parties de l'Europe. Saint Maur, le disciple chéri de saint Benoît, l'introduisit en France. A la demande d'Innocent, évêque du Mans, il partit du monastère du mont Cassin, à la fin de l'année 542, et arriva l'année suivante à Orléans. Le premier monastère qu'il fonda fut celui de Glanfeuil ou de Saint-Maur sur Loire en Anjou. A la fin du sixième siècle, la plupart des monastères de France avaient adopté la même règle, et elle était devenue la discipline générale de l'ordre monastique, si bien que vers la fin du huitième siècle, Charlemagne faisait demander, dans les diverses parties de son empire, s'il y existait d'autres moines que ceux de l'ordre de Saint-Benoît. Ainsi, une fois organisés, les moines ne tardèrent pas à entrer en rivalité, puis en lutte avec le clergé, et les vicissitudes par lesquelles, jusqu'au huitième siècle, passèrent les associations monastiques, dans leurs rapports avec le clergé, ont été résumées ainsi par M. Guizot : « Leur état primitif, dit-il, est l'indépendance ; elles en perdent quelque chose du moment où elles sollicitent et reçoivent du clergé quelques priviléges. Ces priviléges excitent leur ambition ; les moines veulent entrer dans la corporation ecclésiastique : ils y entrent, et se trouvent dès lors, comme les prêtres, soumis à l'autorité mal définie et mal limitée des évêques. Les évêques abusent ; les monastères résistent : à la faveur des débris de leur indépendance primitive, ils obtiennent des garanties, des chartes. Ces chartes sont peu respectées ; ils ont recours à l'autorité civile, à la royauté, qui confirme les chartes et les prend sous sa protection. La protection royale ne suffit pas ; les moines s'adressent à la papauté, qui intervient à un autre titre, mais sans un succès plus décisif. C'est dans cet état de lutte entre la protection des rois et des papes et la tyrannie des évêques que se trouvaient les monastères au milieu du huitième siècle. »

Cependant, à l'époque de l'avénement des Carlovingiens, le désordre qui de la société civile avait passé dans l'Église et le relâchement de la discipline monastique avaient rendu une réforme indispensable. Elle fut l'œuvre d'un autre Benoît qui, vers 780, se fit ermite sur les bords d'un petit ruisseau, l'Aniane, dans le diocèse de Maguelonne; sa célébrité attira autour de lui une foule de disciples et de compagnons, déjà moines ou avides de l'être, et bientôt il se vit obligé de bâtir un grand monastère, où il appliqua dans toute sa rigueur la réforme qu'il méditait depuis longtemps. Cette réforme n'était au fond qu'un retour à la règle primitive de Saint-Benoît, tombée presque partout en désuétude. Benoît d'Aniane la publia de nouveau, et recueillant en même temps les diverses règles données aux monastères, depuis leur origine jusqu'à son temps, il en forma le *Codex regularum*, véritable corps de droit de la société monastique, et le répandit dans la Gaule franque. Puis il entreprit la réforme pratique des monastères; et soit par lui-même, soit par des disciples de son choix, il l'accomplit dans les monastères de Gellone en Languedoc, de l'île Barbe près de Lyon, de Saint-Saven en Poitou, de Cormery en Touraine, de Massay en Berry, de Saint-Mesmain près d'Orléans, de Marmünster en Alsace, et de plusieurs autres. Benoît fut dans cette œuvre pieuse dignement secondé par Charlemagne, et en 817 il présida l'assemblée tenue spécialement à Aix-la-Chapelle, pour la réforme des ordres monastiques, assemblée uniquement composée de moines et d'abbés. Cette assemblée produisit un capitulaire de quatre-vingts articles, qui semble d'abord n'avoir d'autre objet que de remettre en vigueur la règle primitive; mais, dès le quatrième article, on y voit paraître la législation la plus étrangère au texte et à l'esprit de l'ancienne loi; une législation surchargée de détails puérils et de pratiques minutieuses, comme ceux qui sont relatifs à la mesure du capuchon, à l'usage des bains et de la saignée; enfin sur les quatre-vingts articles, vingt sont étrangers à tout sentiment religieux, à toute idée morale. Autant la réforme du sixième siècle avait été large et intellectuelle, autant celle du neuvième fut mesquine et pour ainsi dire matérielle. Depuis cette époque, malgré quelques tentatives inutiles pour le ramener à sa

source, l'institut monastique fut frappé d'un caractère de puérilité et de servilité qui tôt ou tard devait amener sa ruine.

La papauté sentit de bonne heure quel puissant appui sa puissance pourrait trouver dans les moines; aussi chercha-t-elle à se les attacher par tous les moyens possibles. Déjà dès le huitième siècle elle avait, à prix d'argent il est vrai, accordé à quelques abbés des exemptions en vertu desquelles ceux-ci jouissaient d'une autorité à peu près indépendante. Dès le onzième siècle, les papes s'arrogèrent seuls le droit d'autoriser l'établissement de nouveaux ordres, de confirmer leurs règles, de les réformer, de les supprimer, de dispenser des vœux monastiques, etc.

Cependant les couvents qui s'étaient vus plus d'une fois victimes de la cupidité des évêques et des seigneurs laïques formèrent des confédérations appelées *congrégations* ou *ordres*. Cette organisation, qui doublait leur force, fut introduite d'abord à Cluny, couvent de bénédictins réformés par Odon, et ne tarda pas à se répandre partout, malgré le relâchement des mœurs et de la discipline dont on voit les preuves à chaque instant dans les historiens, les poëtes et les écrivains ecclésiastiques, aussi bien que dans les nombreuses réformes dont ils furent l'objet. L'influence et la prospérité des moines ne firent que s'accroître, si bien que, en 1215, le quatrième concile de Latran fut obligé de défendre la fondation de nouveaux monastères (voyez l'histoire de chacun des ordres à leur article spécial).

La réforme exerça sur le monachisme une heureuse influence, d'abord en supprimant un grand nombre de couvents, puis en forçant les moines à mener une conduite plus régulière et à se livrer davantage à l'étude. Cette influence est évidente pour tous les ordres fondés depuis le seizième siècle, comme les théatins, les barnabites, les trappistes, les oratoriens, les bénédictins de Saint-Maur et les jésuites.

Les monastères et leurs habitants, qui depuis l'origine de l'Église jusqu'à nos jours ont été si souvent et parfois avec tant de raison un objet de haine et de mépris, ont trouvé dans M. de Chateaubriand un éloquent panégyriste.

« L'abbaye, dit le grand écrivain, ayant acquis par la loi féodale une sorte de souveraineté, eut sa justice, ses chevaliers et ses soldats; petit Etat complet dans toutes ses parties, et en même temps ferme expérimentale, manufacture (on y faisait de la toile et des draps) et école. On ne peut rien imaginer de plus favorable aux travaux de l'esprit et à l'indépendance individuelle que la vie cénobitique. Une communauté religieuse représentait une famille artificielle toujours dans sa virilité, et qui n'avait pas, comme la famille naturelle, à traverser l'imbécillité de l'enfance et de la vieillesse : elle ignorait les temps de tutelle et de minorité, et tous les inconvénients attachés à l'infirmité de la femme. Cette famille, qui ne mourait point, accroissait ses biens sans les pouvoir perdre, et, dégagée des soins du monde, exerçait sur lui un prodigieux empire. Aujourd'hui que la société n'a plus à souffrir de l'accaparement d'une propriété immobile, du célibat nuisible à la population et de l'abus de la puissance monacale, elle juge avec impartialité des institutions qui furent, sous plusieurs rapports, utiles à l'espèce humaine à l'époque de leur formation.

« Les couvents devinrent des espèces de forteresses où la civilisation se mit à l'abri sous la bannière de quelque saint : la culture de la haute intelligence s'y conserva avec la vérité philosophique, qui renaquit de la vérité religieuse. La vérité politique ou la liberté trouva un interprète et un complice dans l'indépendance du moine, qui recherchait tout, disait tout et ne craignait rien. Ces grandes découvertes dont l'Europe se vante n'auraient pu avoir lieu dans la société barbare sans l'inviolabilité et le loisir du cloître, les livres et les langues de l'antiquité ne nous auraient point été transmis, et la chaîne qui lie le passé au présent eût été brisée. L'astronomie, l'arithmétique, la géométrie, le droit civil, la physique et la médecine, l'étude des auteurs profanes, la grammaire et les humanités, tous les arts eurent une suite de maîtres non

Digitized by Google

interrompue, depuis les premiers temps de Clovis jusqu'au siècle où les universités, elles-mêmes religieuses, firent sortir la science des monastères. Il suffira, pour constater ce fait, de nommer Alcuin, Anghilbert, Éginhard, Téghan, Loup de Ferrières, Éric d'Auxerre, Hincmar, Odon de Cluny, Gerbert, Abbon, Fulbert, ce qui nous conduit au règne de Robert, second roi de la troisième race. Alors naissent de nouveaux ordres religieux, et celui de Cluny n'eut plus le beau privilége d'être à peu près l'unique dépôt de l'instruction.

« On sait tout ce qui avait lieu relativement aux livres : tantôt les moines en multipliaient les exemplaires par zèle ou par ordre, tantôt ils en faisaient des copies par pénitence : on transcrivait Tite-Live pendant le carême par esprit de mortification. Il est malheureusement vrai qu'on gratta des manuscrits pour substituer à un texte précieux l'acte d'une donation ou quelque élucubration scolastique. On voit dans le catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Riquier, en 831, des exemplaires de Cicéron, d'Homère et de Virgile. On trouve au dixième siècle, dans la bibliothèque de Reims, les œuvres de Jules César, de Tite-Live, de Virgile et de Lucain. Saint-Bénigne de Dijon possédait un Horace. A Saint-Benoît sur Loire chaque écolier (ils étaient cinq mille) donnait à ses maîtres deux volumes pour honoraires ; à Montierender, on montrait, en 990, la Rhétorique de Cicéron et deux Térence. Loup de Ferrières fit corriger un Pline mal transcrit ; il envoya à Rome des Suétone et des Quinte-Curce. Dans l'abbaye de Fleury, on avait le traité de Cicéron de *la République*, qui n'a été retrouvé que de nos jours, encore non entier. La musique, la peinture, la gravure, et surtout l'architecture, ont des obligations infinies aux gens d'église. Il y avait des écoles de musique ; les moines connaissaient l'orgue et les instruments à cordes et à vent. Les séquences de la messe étaient fameuses au dixième siècle ; on y poussait le son à toute l'étendue de la voix... L'art de graver sur pierres précieuses n'était pas perdu au huitième et au neuvième siècle : deux chanoines de Sens, Bernelon et Bernuin, construisirent une table d'or, ornée de pierreries et d'inscriptions ; Heldrie, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, peignait ; Tutilon, moine de Saint-Gall, exerçait à Metz l'art de graveur et de sculpteur. Le moine de Gozze était un habile architecte du dixième siècle. Plus tard l'architecture, que nous appelons mal à propos gothique, dut en majeure partie sa gloire à des clercs, des abbés, des moines et des hommes affiliés aux établissements ecclésiastiques.

« Le clergé régulier était encore plus démocratique que le clergé séculier. Les ordres mendiants avaient des relations de sympathie et de famille avec les classes inférieures ; vous les trouvez partout à la tête des insurrections populaires ; la croix à la main, ils menaient les bandes des pastoureaux dans les champs, comme les processions de la Ligue dans les murs de Paris. En chaire, ils exaltaient les petits devant les grands, et rabaissaient les grands devant les petits ; plus les siècles étaient superstitieux, plus il y avait de cérémonies, plus le moine avait d'occasions d'expliquer ces vérités de la nature déposées dans l'Évangile : il était impossible qu'à la longue elles ne descendissent pas de l'ordre religieux dans l'ordre politique. La milice de saint François se multiplia, parce que le peuple s'y enrôla en foule ; il troqua sa chaîne contre une corde, et reçut de celle-ci l'indépendance que celle-là lui ôtait : il put braver les puissants de la terre, aller avec un bâton, une barbe sale, des pieds crottés et nus, faire à ces terribles châtelains d'outrageantes leçons. Le maître, intérieurement indigné, était obligé de subir la réprimande de son *homme de poeste*, transformé en *ingénu*, par cela seul qu'il avait changé de robe. Le capuchon affranchissait plus vite encore que le heaume, et la liberté rentrait dans la société par des voies inattendues. A cette époque le peuple se fit prêtre, et c'est sous ce déguisement qu'il le faut chercher (*). »

Nous avons donné dans les ANNALES, tome I, p. 150-151, en l'accompagnant de quelques réflexions, un ta-

(*) Études historiques, seconde race.

bleau comparé des monastères fondés en France à diverses époques. Nous nous bornons ici à transcrire ce tableau comme complément de notre article.

Siècles.	Monastères fondés.
IV	11
V	40
VI	262
VII	280
VIII	107
IX	251
X	157
XI	326
XII	702
XIII	287
XIV	53
XV	38
XVI	15
XVII	46
XVIII	4

L'Assemblée nationale, comme nous l'avons dit à l'article CLERGÉ, abolit, le 13 février 1790, les vœux monastiques et déclara les biens des couvents propriétés nationales. Depuis la restauration, et même depuis la révolution de 1830, les ordres de femmes ont repris un grand développement. Parmi les couvents d'hommes qui ont été rétablis, nous citerons ceux des bénédictins de Solesmes et ceux des trappistes; ceux-ci sont disséminés dans plusieurs départements.

Quant à l'organisation intérieure des couvents, nous nous bornerons à en dire quelques mots. Chaque couvent était administré par un abbé, qui prenait le titre de *prieur* chez les chartreux, les dominicains, les carmes, les servites, les augustins, et dans quelques congrégations de chanoines réguliers; il s'appelait *ministre* ou *gardien* chez les franciscains, et *recteur* chez les jésuites. Il était ordinairement élu par les moines et consacré par l'évêque diocésain. Il nommait tous les dignitaires et les fonctionnaires du couvent, comme les *doyens*, chargés de surveiller les moines dans leurs travaux et dans leurs exercices; le *cellerier*, qui avait soin des provisions; le *pitancier* ou pourvoyeur; le *chambrier*, qui surveillait les dortoirs; le *trésorier*, *l'infirmier*, le *secrétaire*, et le *chantre*. Les couvents de femmes placés sous l'autorité d'une *abbesse* ou d'une *supérieure*, avaient, outre ces mêmes officiers, un intendant (*præpositus*) spécialement chargé des affaires dont les femmes ne pouvaient pas s'occuper.

MOISSAC, *Mussiacum*, ville de l'ancien Quercy, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement de Tarn-et-Garonne.

Pendant les guerres que se firent Raymond V et le duc d'Aquitaine, elle fut prise par ce dernier, mais il la restitua dans la suite à Raymond VI; les croisés, commandés par Simon de Montfort, envahirent au treizième siècle les domaines du comte de Toulouse, et, le 14 août 1212, vinrent mettre le siége devant Moissac. Après quelques combats, les habitants capitulèrent, malgré l'opposition d'une garnison toulousaine qu'ils avaient appelée à leur secours et qu'ils livrèrent au massacre. En 1214, ils se révoltèrent, et, secondés par Raymond V, attaquèrent le château, où une garnison avait été laissée par Montfort. Celui-ci marcha immédiatement vers Moissac et décima les rebelles.

Par l'article 16 du traité de Paris de 1229, les fortifications de Moissac durent être rasées, et les inquisiteurs y exercèrent bientôt leur terrible ministère. Moissac demeura cependant fidèle à la France pendant la guerre contre les Anglais. Le comte d'Armagnac y convoqua, en 1346, une assemblée des députés de toutes les bonnes villes du Languedoc, pour délibérer sur les moyens de repousser les étrangers. Les fortifications en furent réparées en 1351, ce qui ne l'empêcha pas de tomber au pouvoir des Anglais; mais elle secoua leur joug en 1370.

On y compte aujourd'hui 10,000 hab.

MOITTE (Jean-Guillaume), sculpteur, naquit à Paris en 1747, et étudia successivement sous Pigal et Jean Lemoyne. En 1768, une figure de *David portant la tête de Goliath* lui mérita le grand prix, et il se rendit à Rome avec la pension du roi. Il s'y attacha avec ardeur à l'étude de l'antique, et lui dut le caractère sévère que prirent ses travaux. Nous citerons parmi les nombreux ouvrages qu'il a exécutés, *une Vestale faisant l'aspersion de l'eau lustrale*; une *Ariane*; les *bas-reliefs* de plusieurs barrières de Paris; les figures colossales représentant les provinces de *Bretagne* et de *Normandie*, placées à la barrière des *Bons-Hommes*, et plusieurs *bas-reliefs* et *Sphinx* au château

de l'Ile-Adam; la statue de *Cassini :* c'est une de ses plus belles productions; le *bas-relief* du fronton du Panthéon, représentant *la Patrie couronnant les vertus civiques et guerrières.* Ce bas-relief fut détruit lorsqu'on rendit le monument au culte catholique.

Lors de la création de l'Institut, Moitte fut l'un des deux artistes désignés par le gouvernement pour former le noyau de la classe des beaux-arts. Il fut ensuite chargé d'exécuter les *bas-reliefs* qui devaient orner la *colonne du camp de Boulogne*, et le *tombeau du général Leclerc*, destiné pour le Panthéon. On lui doit encore le bas-relief d'un des cintres de l'attique de la cour du Louvre. Moitte mourut en 1810.

Molai (Jacques de), dernier grand maître de l'ordre des templiers, né en Bourgogne, de la famille des sires ou seigneurs de Longwic et de Raon, fut admis en 1265 dans l'ordre des templiers, et à la mort de Guillaume de Beaujeu, élu grand maître à l'unanimité. En 1299, il se trouva à la reprise de Jérusalem par les chrétiens. Forcé ensuite de se retirer dans l'île de Cypre, il fut appelé en France par le pape Clément V en 1305, et il s'y rendit avec soixante chevaliers et un trésor considérable. Le motif réel de ce rappel était la destruction de son ordre, concertée entre le souverain pontife et le roi Philippe le Bel. Molai fut accueilli avec distinction par le monarque, qui le choisit pour parrain de l'un des enfants de France, et deux ans se passèrent sans que les templiers et leur chef soupçonnassent ce qui se tramait contre eux; mais, le 13 octobre 1307, Molai et tous ses chevaliers furent arrêtés à la même heure dans toute l'étendue du royaume. La veille, le grand maître avait porté le poêle à l'enterrement de la princesse Catherine, épouse du comte de Valois, et héritière du trône de Constantinople. La majeure partie des chevaliers furent voués au supplice comme hérétiques, le 11 mai 1307; ce ne fut qu'environ sept ans après cet événement que Molai, dont on avait différé l'exécution, à cause de ses aveux, que plus tard il rétracta, fut conduit avec Gui, dauphin d'Auvergne, et Hugues de Peralde, au bûcher où ces infortunés expirèrent, le 18 mars 1314, en protestant de leur innocence et de celle de l'ordre entier. Un historien italien (Ferretus ou Feretti de Vicence) prétend que Jacques de Molai, du haut de son bûcher, ajourna le roi et le pape devant le tribunal de Dieu, Clément sous quarante jours, Philippe avant la fin de l'année. Cette tradition fut sans doute arrangée après l'événement.

Molé (Édouard), célèbre magistrat, né à Paris en 1558 et mort dans cette même ville en 1614. Fils d'un conseiller au parlement, et conseiller lui-même, il fut enveloppé dans les persécutions que sa compagnie eut à subir en 1589, et fut quelque temps prisonnier des ligueurs à la Bastille. Rendu à la liberté, il fut forcé d'accepter les fonctions de procureur général, et de prêter serment à la Ligue. Toutefois, il resta toujours fidèle à la cause royale; et Henri IV, pour récompenser ses services et son dévouement, lui donna, en 1602, une place de président à mortier.

Mathieu Molé, fils du précédent, né en 1584, mort en 1656, commença par être, comme son père et son aïeul, conseiller au parlement de Paris. Il devint ensuite successivement procureur général (1614), premier président (1641), et enfin garde des sceaux (1650). Dans sa longue carrière, il déploya une fermeté à toute épreuve, et sut concilier les devoirs du magistrat et du citoyen avec l'obéissance due au pouvoir. On cite de lui une foule de traits qui prouvent que le courage civil ne le cède en rien au courage militaire : un jour, le peuple assemblé devant le palais demandait sa tête; on lui proposa de sortir par les greffes et de se retirer chez lui sans être vu. «*La cour,* répondit-il, *ne se cache jamais,*» et il sortit de la grand'chambre comme si aucun péril ne l'eût menacé. Quand il parut devant le peuple ameuté, les cris et les menaces redoublèrent. Mais il avait l'air si calme, sa démarche était si paisible et si lente, qu'on eût dit qu'il ne s'apercevait pas de ce qui se passait autour de lui. Un bourgeois lui appuya le bout d'un mousqueton sur le front, en disant qu'il allait le tuer. Molé, sans écarter cette arme et sans détourner la tête, lui dit froidement : « *Quand vous m'aurez*

tué, il ne me faudra que six pieds de terre (*). » Pendant la guerre de la fronde, il eut cent fois occasion de montrer le même sang-froid, la même intrépidité; aussi ses contemporains et ses ennemis même ne pouvaient-ils se lasser d'admirer ce grand caractère. « *Si ce n'étoit pas un blasphème*, dit dans ses mémoires le cardinal de Retz, qui était l'auteur de la plupart des séditions qui mirent en danger la vie du premier président; *si ce n'étoit pas un blasphème de dire qu'il y a quelqu'un dans notre siècle de plus brave que le grand Gustave et M. le Prince, je dirois que c'est M. Molé.* »

Ce fut lui, comme on sait, qui, après l'arrestation arbitraire du conseiller Roussel, alla, à la tête du parlement, à travers les barricades et au risque de sa vie, réclamer à la cour la liberté du prisonnier; ce fut lui encore qui, député auprès de la reine Anne d'Autriche pour proposer un accommodement entre la cour et les frondeurs, signa le traité de Ruel, et parvint, du moins momentanément, à rapprocher les partis. Deux fois garde des sceaux, il les résigna une première fois en apprenant que sa présence au ministère était pour quelques-uns un obstacle à la réconciliation; mais on fut bientôt obligé de les lui rendre, et il les garda jusqu'à sa mort. (Voyez FRONDE, et dans les ANNALES, l'histoire de la minorité de Louis XIV.)

Louis-Mathieu, comte MOLÉ, né à Paris en 1780, est fils unique de Molé de Champlâtreux, président au parlement de Paris, mort sur l'échafaud pendant la révolution, et descendant du célèbre Mathieu Molé. M. Molé commença à se faire connaître en 1806 par un écrit intitulé : *Essais de morale et de politique*. M. de Fontanes en fit l'éloge dans le *journal des Débats;* Napoléon voulut le lire, reconnut du talent à l'auteur, et le nomma successivement auditeur au conseil d'État, maître des requêtes (1806), préfet de la Côte-d'Or (1807), conseiller d'État en service extraordinaire (1809), directeur des ponts et chaussées, en remplacement de M. de Montalivet appelé au ministère de l'intérieur, et comte de l'Empire. Plus tard, il le nomma encore, à différentes dates, commandeur de l'ordre de la Réunion, grand juge, ministre de la justice, et enfin président du conseil de régence. Cet avancement extraordinaire prouve incontestablement que le jeune Molé (il n'avait que trente-quatre ans en 1814) avait rempli à la satisfaction de l'empereur les divers emplois que ce prince lui avait confiés. Pendant la première restauration, M. Molé resta étranger aux affaires publiques; pendant les cent jours, soit prudence et prévision de l'avenir, soit tout autre motif plus honorable, il se montra tiède à l'égard de Napoléon. Pressé d'accepter un ministère, il refusa; conseiller d'État, il s'abstint de prendre part à la déclaration du 25 mai; nommé pair de France, il trouva des excuses pour ne point siéger. Il accepta cependant la direction des ponts et chaussées.

Cette conduite équivoque lui valut les bonnes grâces de la seconde restauration. Il fut rappelé par les Bourbons au conseil d'État, maintenu à la direction des ponts et chaussées, et nommé pair de France (17 août 1815). Heureux M. Molé, si son entrée au Luxembourg eût été postérieure à cette sanglante époque de réaction et de vengeances! son nom serait pur de toute tache de sang; sa main n'aurait pas laissé tomber dans l'urne fatale, où se décidait le sort de Ney, une sentence de mort. Coupable ou non, Ney était une des gloires de la France; il avait sauvé des milliers de Français dans les glaces de la Russie, et à ce double titre il avait droit à la clémence.

En 1817, M. Molé reçut le portefeuille de la marine, qu'il garda un an. Il se donna tout entier aux affaires de ce département, et y laissa quelques actes utiles. Depuis sa sortie du ministère jusqu'à la révolution de 1830, il ne prit part aux affaires d'État que comme pair de France; et comme tel, il peut être rangé, par ses discours de tribune et par ses votes, parmi les royalistes constitutionnels.

Après 1830, non-seulement M. Molé, par son expérience des affaires, son élo-

(*) *Notice sur Mathieu Molé*, par le comte Molé, pair de France.

quence et ses opinions conciliatrices, a exercé une grande influence sur la chambre des pairs, et par contre-coup sur le gouvernement, mais il a encore fait partie de plusieurs cabinets où, toujours fidèle à sa politique de conciliation, il s'est efforcé de faire dominer ses idées à la fois libérales et monarchiques. Sous le ministère du 15 avril 1837, dont il fut président du conseil, l'amnistie fut accordée aux condamnés politiques; Constantine fut prise par le général Vallée; des lois importantes sur les attributions des conseils généraux de département, sur l'état-major de l'armée, sur la conversion des rentes, furent votées; le fort de Saint-Jean d'Ulloa tomba entre les mains des Français. Mais violemment attaqué par la chambre des députés pour sa politique extérieure, M. Molé en appela au pays, et le pays le condamna en lui renvoyant une chambre qui le renversa.

Depuis sa sortie du ministère, M. Molé a été élu membre de l'Académie française, et il continue d'exercer une grande influence sur la chambre des pairs, et même sur celle des députés, où il conserve un grand nombre d'amis.

MOLEMGHEM, ancienne seigneurie de l'Artois, érigée en marquisat en 1645.

MOLIÈRE (Jean-Baptiste Poquelin) naquit à Paris, le 15 janvier 1622. Son père, valet de chambre, tapissier chez le roi et marchand fripier, lui fit faire l'apprentissage nécessaire pour qu'il pût lui succéder dans cet état, et ne s'occupa, du reste, qu'à lui apprendre à lire et à écrire; encore, à l'âge de 14 ans, Molière ne savait-il bien faire ni l'un ni l'autre. Il avait heureusement un grand-père qui aimait beaucoup la comédie et qui le menait quelquefois à l'hôtel de Bourgogne. Le jeune homme s'amusait beaucoup aux représentations auxquelles il assistait, et en revenait chez lui tout pensif. Soit que ces visites au théâtre lui révélassent sa vocation, soit que, sans éveiller chez lui aucune idée arrêtée d'avenir, cette première initiation aux jouissances de l'esprit le dégoûtât de la profession à laquelle son père le destinait, et de toute profession du même genre, à partir de ce moment il témoigna un vif regret de ne pas recevoir d'instruction, et pressa tant qu'il put ses parents de lui faire faire ses études.

Après bien des efforts, qu'appuyait son grand-père, il obtint enfin de son père la permission de suivre les cours du collége de Clermont, dirigé par les jésuites. Il eut dans cet établissement pour camarade de classe Armand de Bourbon, prince de Conti, et y contracta avec ce jeune seigneur, tout en observant la distance qui séparait un prince d'un enfant du peuple, une liaison qui se continua hors du collége et lui fut très-utile dans la suite. Une amitié plus familière et plus étroite l'unit à un autre condisciple, à Chapelle, fils naturel du riche magistrat Lhuillier. Chapelle, élevé avec beaucoup de soin et de dépense par son père, avait pour précepteur le célèbre Gassendi. Celui-ci ayant remarqué les dispositions de l'ami de son élève, l'appela à prendre part aux mêmes leçons. Molière en profita avec cette promptitude d'esprit qu'il mettait à tous ses travaux. La philosophie, renouvelée de Leucippe et d'Épicure, qu'enseignait le rival de Descartes, lui devint bientôt familière; mais ce qui lui plaisait surtout dans cet enseignement, c'était la hardiesse d'examen et le libre penser qui en faisaient le fond. L'indépendance naturelle de son esprit trouvait son compte dans la guerre que Gassendi faisait hardiment à plusieurs sortes de préjugés. Cette indépendance s'accrut sous l'influence des préceptes et des exemples du maître : et Molière emporta de cette école, non pas l'incrédulité d'un sceptique absolu, mais la hardiesse de raison d'un libre penseur, qui se tient en dehors ou au-dessus des trois quarts des opinions des croyances humaines.

En 1641, il avait terminé ses études. Son père étant mis par ses infirmités hors d'état de remplir son service à la cour, il fut obligé de le remplacer, et partit avec la suite de Louis XIV pour le voyage que ce prince fit à cette époque dans le Languedoc. Il devait être triste pour l'élève de Gassendi de n'être occupé qu'à transporter des meubles et dresser des tentures; mais il se dédommageait par le plaisir, toujours de plus en plus vif, que lui causaient les représentations de théâtre

données devant la cour. A son retour à Paris, un violent désir de jouer des comédies, au fond duquel était peut-être, dès lors, celui d'en faire, s'empara de lui et lui donna un redoublement de dégoût pour sa profession. Il réunit quelques jeunes gens de ses amis, tourmentés de la même passion que lui, et il établit avec eux un modeste théâtre où ils jouèrent la comédie en amateurs. Cette société, d'abord obscure, attira du monde à ses représentations; Molière et ses camarades prirent au sérieux ce qui d'abord n'était pour eux qu'un essai ou un plaisir. Leur établissement se régularisa : bientôt, cette troupe éclipsa toutes les autres, et se donna ou reçut, à raison de ses succès, le nom d'*Illustre théâtre*. C'est alors que le fils du tapissier, embrassant décidément la profession de comédien, abandonna, par égard pour sa famille, le nom de son père et le remplaça par ce nom de fantaisie qu'il devait rendre immortel. L'*Illustre théâtre* disparut au milieu des guerres de la fronde, sans doute parce que les troubles qui mettaient tous les jours en émoi les Parisiens, lui enlevaient son public.

On ne sait au juste ni ce que devint cette troupe, ni ce que fit Molière pendant tout le temps que dura la guerre; mais au retour de la paix, on le retrouve directeur d'une troupe ambulante, avec laquelle il parcourt les provinces, et à laquelle il fait jouer de petites comédies de sa composition. En 1653, il s'arrêta à Lyon et y donna *l'Étourdi*, ainsi que plusieurs petites pièces bouffonnes, écrites à la hâte au milieu de ses courses d'une ville à l'autre, susceptibles d'être modifiées, dans le détail du dialogue, par les boutades improvisées de l'acteur, et dont il n'est resté que les titres (*). *L'Étourdi*, écrit en vers, eut le plus grand succès. C'est la première pièce régulière de Molière. Ce n'est encore qu'une comédie d'intrigue, où tout roule sur les expédients et les tours d'un valet. Le personnage qui donne son nom à la pièce est malencontreux, et persécuté par un mauvais destin, bien plus qu'étourdi. Mais déjà le génie de Molière apparaît dans l'allure vive et facile du dialogue et dans le franc comique de quelques détails. Le succès des représentations de Molière à Lyon fit tomber en discrédit le théâtre d'une troupe de campagne établie alors dans cette ville. Les meilleurs sujets de cette troupe rompirent leurs engagements pour venir s'offrir à Molière, qui les enrôla dans la sienne; et quand il partit de Lyon, il avait avec lui plusieurs bons acteurs qui, perfectionnés par ses leçons, devaient être célèbres plus tard. C'étaient deux frères appelés Gros René, du Parc, la du Parc, la Béjard et la de Brie. Avec ces utiles recrues, Molière se mit à parcourir les provinces du Midi, et se lança de plus belle, avec la joyeuse audace d'une nature puissante et aventureuse, au milieu des hasards et des travaux de la vie la plus errante et la plus active. Tantôt directeur de théâtre, tantôt acteur, ses forces et sa verve étaient toujours prêtes : sa vive jeunesse, son facile et vigoureux génie suffisaient à tout.

En même temps qu'il affrontait gaiement tous les labeurs et toutes les fatigues de cette vie originale, il ne se faisait pas faute d'en goûter les faciles plaisirs, mais portait toutefois, dans ces intrigues d'amour qui se nouent et se dénouent derrière la toile d'un théâtre, la sensibilité d'une âme aimante et généreuse. Parmi les actrices dont on raconte que Molière fut épris, mademoiselle de Brie fut celle qui lui inspira le penchant le plus fort et le plus durable : on assure qu'elle était digne par son esprit, non moins que par sa beauté, de l'empire qu'elle prit sur son cœur. La troupe de Molière s'arrêta à Béziers à la fin de 1653. Le prince de Conti tenait dans cette ville les états de Languedoc. Molière joua devant son ancien camarade du collége de Clermont la comédie en vers du *Dépit amoureux*. Cette pièce, qui n'était encore, pour le fond, qu'un lieu commun d'intrigue amoureuse, mais qui, pour le style et la vérité des détails, était très-supérieure à *l'Étourdi*, charma le prince de Conti et toute sa cour. Le prince offrit à Molière de le prendre pour secrétaire; mais Molière préférait à tout sa liberté et son art, et il continua ses courses, trans-

(*) *Le Docteur amoureux, les Trois docteurs, le Maître d'école.*

portant de ville en ville ses comédiens, ses oripeaux et ses pièces, vivant au jour le jour, comme les héros de Scarron, mais trouvant dans cette vie libre, hasardeuse et vagabonde, mille jouissances originales, mille sujets d'observations, mille inspirations fécondes. Il voyagea ainsi pendant cinq nouvelles années.

En 1658, il vint à Paris, et, grâce à la généreuse protection du prince de Conti, il y eut bientôt les moyens de faire connaître au public ses acteurs et ses pièces. Recommandé par le prince au frère du roi et au roi lui-même, il obtint de partager le théâtre du Petit-Bourbon avec les comédiens italiens, et de donner à sa troupe le titre de *troupe de Monsieur*. C'est alors qu'il joua *les Précieuses ridicules*. On sait qu'au milieu de la première représentation, un vieillard s'écria du parterre : « Courage, « Molière, voilà la bonne comédie. » Par cette pièce, en effet, Molière commençait à s'élever au-dessus du comique de détails : il atteignait au comique de caractères, en mettant sur la scène l'image à la fois vivante et profondément étudiée d'un travers commun dans les salons du temps, de ce bel esprit précieux qui, parti de l'hôtel de Rambouillet, menaçait de tout envahir. La force de la peinture amena plus d'une conversion. « J'étois, dit Ménage, à la première représentation des *Précieuses ridicules*. Mademoiselle de Rambouillet y étoit, madame de Grignan, tout l'hôtel de Rambouillet, M. Chapelain et plusieurs autres de ma connoissance. La pièce fut jouée avec un applaudissement général, et j'en fus si satisfait en mon particulier, que je vis dès lors l'effet qu'elle alloit produire. Au sortir de la comédie, prenant M. Chapelain par la main : « Monsieur, lui dis-je, « nous approuvions, vous et moi, toutes « les sottises qui viennent d'être criti- « quées si finement et avec tant de bon « sens ; mais, pour me servir de ce « que saint Remy dit à Clovis, il nous « faudra brûler ce que nous avons adoré, « et adorer ce que nous avons brûlé. » Cela arriva comme je l'avois prédit, et dès cette première représentation, on commença à revenir du galimatias et du style forcé. »

Molière revint au comique bouffon et populaire dans *Sganarelle* ou *le Cocu imaginaire*, qui suivit de près. Mais il mettait dans cette espèce de comique, où la nature est nécessairement outrée, tant de vérité et de naturel, tant de mouvement et de verve, que les juges les plus difficiles et les plus délicats se sentaient entraînés et applaudissaient de tout leur cœur. Il n'avait pas encore de théâtre à lui, puisqu'il partageait celui du Petit-Bourbon avec les comédiens italiens. Le duc d'Orléans, dont il était devenu décidément le protégé, lui permit de s'établir sur le théâtre du Palais-Royal, que Richelieu avait fait bâtir pour la représentation de *Mirame*. Molière inaugura la salle nouvelle par la représentation de *Don Garcie de Navarre*, comédie héroïque. Il s'était écarté, dans cette pièce, de son genre ordinaire, espérant donner un démenti à certains auteurs jaloux de ses succès, qui, pour se dispenser d'admirer son talent pour la comédie, le déclaraient incapable de présenter sur le théâtre une peinture de mœurs noble, sérieuse et touchante. Il eût mieux fait de ne pas répondre à cette provocation perfide; car la pièce ne fit que fournir un triomphe à ses détracteurs. Elle fut si mal reçue du public, qu'il la retira au bout de quelques représentations. Lui-même s'était chargé de faire le *prince jaloux*, et il essuya dans ce rôle tous les sifflets et toutes les huées par lesquelles le parterre, et surtout la coterie de ses envieux, accueillirent son ouvrage.

Il se vengea bien par la représentation de *l'Ecole des maris*. Dans cette comédie, Molière dépassait de beaucoup toutes ses premières productions. Tout en s'y servant encore de ce comique de convention qui tient aux rencontres singulières, aux surprises amenées par l'intrigue, aux *aparté*, aux quiproquo, aux monologues bouffons, aux bons mots uniquement destinés à faire rire, il y observait la nature humaine avec un coup d'œil plus sérieux et plus profond; il y mettait des caractères plus vrais, plus naïfs, plus involontaires, et en même temps aussi divertissants que tous ceux qu'il avait déjà tracés. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler son Sganarelle et son Isabelle. *Les*

Fâcheux, qui vinrent ensuite, n'étaient qu'une pièce à tiroir. Il la composa précipitamment pour la fête que le célèbre Fouquet donna en 1661 à Louis XIV dans sa terre de Vaux; fête somptueuse et royale, au sortir de laquelle le roi fit arrêter et emprisonner celui qui la lui avait donnée. En quinze jours, *les Fâcheux* furent composés, appris et joués; mais dans le cadre facile et invraisemblable où il jeta son ouvrage, Molière fit passer une suite de figures de la plus amusante vérité. Le roi rit de tout son cœur; en sortant de la représentation, il exprima sa satisfaction à Molière; puis, voyant passer M. de Soyecourt, un amateur fou de la chasse : « Voilà, « dit-il, un grand original que vous « n'avez pas copié. » Ce caractère fournit une scène à la pièce, celle du chasseur, que Molière ajouta pour la représentation qui eut lieu six jours après à Fontainebleau devant la cour.

Parmi les spectateurs qui avaient applaudi *les Fâcheux* au château de Vaux, se trouvait la Fontaine, ami, comme on sait, du surintendant. Dans une lettre écrite peu de jours après, où il raconte à Maucroix les divertissements dont il a été témoin, la Fontaine exprime ainsi, à propos des *Fâcheux*, son admiration pour Molière :

C'est un ouvrage de Molière :
Cet écrivain par sa manière
Charme à présent toute la cour.
De la façon que son nom court,
Il doit être par de là Rome :
J'en suis ravi, car c'est mon homme.
Te souvient-il comme autrefois
Nous avons conclu d'une voix
Qu'il allait ramener en France
Le bon goût et l'air de Térence?
Plaute n'est plus qu'un plat bouffon,
Et jamais il ne fit si bon
Se trouver à la comédie :
Car ne pense pas qu'on y rie
De maint trait jadis admiré,
Et bon *in illo tempore*.
Nous avons changé de méthode;
Jodelet n'est plus à la mode,
Et maintenant il ne faut pas
Quitter la nature d'un pas.

Molière donna bientôt après un nouvel exemple à l'appui de ce grand principe, par son *École des Femmes*. Cette nouvelle production eut le même succès que *l'École des Maris*, ou plutôt un succès plus grand encore. Et il en devait être ainsi; car Arnolphe est encore plus vrai et plus plaisant que Sganarelle, et Agnès est une figure plus originale et plus finement tracée qu'Isabelle. La pruderie des beaux esprits précieux et la jalousie des auteurs éclipsés par Molière protestèrent en vain contre l'opinion du parterre. Toutes les cabales furent impuissantes, et Molière se donna lui-même le plaisir de les confondre dans cette petite pièce d'à-propos qu'il appela *la Critique de l'École des Femmes*. Sous le nom du pédant Lysidas, il parut y désigner l'auteur de *la Mère coquette*, Boursault, qui s'était mis au nombre de ses censeurs les plus acharnés. Croyant, non sans raison, se reconnaître dans ce personnage, Boursault se vengea en faisant contre Molière la pièce intitulée *le Portrait du peintre*, où la satire la plus violente était à peine dissimulée sous le voile de l'allusion. Molière aurait mieux fait de laisser ces injures sans réponse; mais il ne put retenir son ressentiment, et le satisfit par *l'Impromptu de Versailles*, où, avec une liberté trop semblable à celle d'Aristophane, il nommait hautement et bafouait sans pitié son adversaire. Il remplissait lui-même le principal rôle dans cette pièce, de sorte qu'il plaida sa cause en personne devant le public, et livra lui-même à la risée des spectateurs le nom de Boursault, comme Aristophane, jouant dans ses propres pièces, nommait devant la multitude les citoyens auxquels s'attaquait sa verve hardie. Molière n'eût peut-être pas osé pousser les choses aussi loin sur un théâtre de Paris; mais *l'Impromptu de Versailles*, fait pour amuser le roi, fut représenté à Versailles; et déjà Louis XIV s'était déclaré le protecteur de Molière, et lui avait prouvé son estime et sa bienveillance par d'éclatants témoignages auxquels toute une cour, habituée à se modeler sur les sentiments du maître, s'était empressée de s'associer.

Nous ne dirons rien du *Mariage forcé*, comédie ballet, dans les danses de laquelle figura le roi lui-même, sous un costume d'Égyptien; ni de *la Princesse d'Élide*, comédie galante, accompagnée aussi d'intermèdes de danse; ni de *l'Amour médecin*, « *simple crayon*, dit Molière lui-même, *petit impromptu dont le roi voulut se*

faire un divertissement. » Dans tous ces ouvrages, composés rapidement, Molière ne songeait qu'à amuser son maître et qu'à embellir les fêtes de la cour. Toutefois, dans ces pièces de circonstance, où il lui fallait combiner ses inventions avec celles du machiniste et du chorégraphe, la verve de son génie éclate encore, et, à la finesse originale ou à la forte gaieté de quelques détails, on reconnaît encore la main du grand homme.

Dans *l'Amour médecin,* Molière commença cette guerre violente contre les médecins, qu'il poursuivit sans trêve ni relâche jusqu'à la fin de sa vie. Porté par la nature et par l'éducation à se défier de toutes les sciences humaines, très-enclin au doute sceptique et moqueur, il devait avoir peine à croire aux promesses d'un art qui ne peut, le plus souvent, s'exercer que par divination, et auquel la nature, malgré les plus persévérantes recherches, dérobe toujours la plus grande partie de ses secrets. Il avait d'ailleurs des griefs personnels contre la médecine, qui avait tué à force de saignées son maître Gassendi, et qu'il avait inutilement invoquée lui-même pour l'adoucissement de ses maux. Depuis plusieurs années, sa santé s'était affaiblie par les fatigues de tout genre dont sa vie était pleine. Il avait ressenti les premières atteintes du mal de poitrine qui devait abréger ses jours. Ne pouvant rien obtenir des médecins, il demanda à une vie sobre le soulagement que leur art ne pouvait lui procurer. Mais il ne fit pas à sa santé un sacrifice qui était au-dessus de son courage, et que les circonstances où il était placé lui rendaient d'ailleurs presque impossible. Retenu dans sa charge de directeur de théâtre par ses intérêts de fortune et par ses engagements avec ses comédiens; avide des applaudissements qu'il recueillait lui-même à titre d'acteur; jaloux d'assurer le succès de ses conceptions, en les traduisant lui-même sur la scène, et en animant sa troupe de sa présence et de sa verve, il continua à partager sa vie entre mille soins, mille travaux accablants, qui prolongèrent ses souffrances en les aggravant encore. Mais il en prit son parti avec la courageuse insouciance d'un esprit passionné et d'une âme ferme. Il supportait avec moins de courage et de résignation les chagrins d'un autre genre dont il était assailli dans son intérieur.

Il avait épousé en 1662 la fille de la Béjart, dont la beauté, la gentillesse, l'esprit, lui avaient inspiré une passion violente. Séduit par ses charmes, il s'était trompé sur son caractère. Il avait oublié d'ailleurs quels dangers menacent les unions trop disproportionnées pour l'âge. La coquetterie de sa femme, son indocilité mutine, ses infidélités trop clairement prouvées, le firent bien repentir de son imprudence. Mais cette passion lui tenait si fort au cœur, qu'il ne pouvait l'en arracher, et qu'il ne pouvait s'empêcher d'aimer celle dont il maudissait tous les jours la légèreté et l'ingratitude. Il reconnaissait lui-même sa propre folie, et ne pouvait s'en guérir. Tel est l'état dans lequel il représente son Alceste; et il est probable qu'il a donné à ce personnage quelques-uns des traits qu'en s'observant lui-même il trouvait dans son propre cœur; comme on peut croire qu'en peignant Célimène il se souvenait de sa perfide et charmante épouse.

Cependant le théâtre s'enrichissait chaque année d'une production nouvelle de Molière. En 1665, parut *Don Juan*, où le portrait de la plus profonde scélératesse, revêtue d'esprit, de malice et d'ironie, est si énergiquement tracé. En 1666, la troupe du Palais-Royal représenta *le Misanthrope*. Là, Molière s'élève à la haute comédie. Là, peu ou presque point d'intrigue; point de ces effets de scène qui facilitent l'œuvre du poëte comique; point de ces plaisanteries qui, bien qu'approuvées par le goût et conformes à la nature, renferment cependant une partie d'exagération, et appartiennent à l'auteur aussi bien qu'au personnage. Là, tout l'intérêt porte sur les mœurs; là, tout le comique tient à la vérité fine et profonde des caractères dont le poëte a fait choix. Ces caractères ont été empruntés au grand monde, et sont par là plus riches, et susceptibles d'un intérêt plus étendu et plus varié. En les transportant sur la scène, en les accommodant au point de vue du théâtre, le poëte a su leur conserver toute leur réa-

lité. Ils s'agitent et se développent devant nous avec le mouvement et la liberté de la vie elle-même, dans le cadre le plus simple, et par conséquent le plus vrai, dans une suite de conversations délicates avec abandon, sérieuses avec enjouement, qui portent le spectateur à penser, en même temps qu'elles lui procurent une franche et sincère gaieté. Par ce chef-d'œuvre, Molière avait atteint aux dernières limites de son art. Cependant on sait qu'aux premières représentations du *Misanthrope*, le public resta froid, et que Molière, pour faire écouter son Alceste, fut d'abord obligé d'attirer la foule avec son faiseur de fagots, *Médecin malgré lui*. C'est le sort du génie de n'être pas compris aussitôt par ses contemporains, quand il s'élève au-dessus de tout ce qui l'a précédé et au-dessus de lui-même. Ces injustices de la foule, qui dédaigne d'abord ce qui l'étonne et la dépasse, vinrent plus d'une fois éprouver Molière. Elles lui causaient souvent de douloureuses impatiences. Ce qui les lui rendait plus sensibles, c'était le parti qu'en tirait contre lui la troupe des auteurs jaloux et des critiques malveillants, empressés de saisir dans la froideur ou dans les hésitations du public un argument spécieux à l'appui de leurs injures.

Molière, malgré sa raison et sa philosophie, se laissait par moments attrister et décourager par le tort passager que lui faisaient la sottise des uns et la méchanceté des autres. C'est alors qu'il avait besoin d'être soutenu et consolé par les amis si dignes de lui, si capables de l'apprécier, qu'il s'était faits par son caractère et par son génie. Les plus grands, les meilleurs esprits du siècle, avaient recherché son amitié et la cultivaient assidûment. Leur commerce, leur approbation, leurs conseils, ramenaient dans son âme le repos et la confiance, quand il se laissait trop émouvoir par les attaques de l'envie, ou quand ce besoin de perfection dont les grands génies sont tourmentés sans pouvoir le satisfaire entièrement, le portait à douter de lui-même. Boileau surtout savait le rassurer contre le public et contre lui-même, par les témoignages profondément sentis d'estime et d'admiration qu'il lui donnait dans l'intimité, et qu'il reproduisait tout haut dans ses vers. Il paraîtrait sans doute étrange de compter Louis XIV au nombre des amis dont l'intelligente affection soutint Molière dans les épreuves de sa carrière. Toutefois, il est certain que Louis XIV fut pour lui plus et mieux qu'un protecteur. Il ne se contentait pas de le pensionner, et de donner, quand on jouait ses pièces, le signal des applaudissements, il l'appelait souvent auprès de lui, pour l'entretenir, avec une affabilité gracieuse, avec un affectueux intérêt, sur ses travaux et sur son art. Le grand roi admettait dans sa familiarité le poëte comédien. Plus d'une fois, il mit une attention délicate à le préserver ou à le dédommager des humiliations auxquelles sa naissance et sa condition l'exposaient à la cour.

Boileau rassurait Molière contre les cabales et les fureurs de ses rivaux; Louis XIV le vengeait du dédain ou des railleries des courtisans. Pour beaucoup de seigneurs, le tapissier du roi, devenu poëte comique et acteur, n'était qu'un admirable bouffon, qu'un pauvre diable d'homme de génie chargé d'amuser la cour. Souvent, après l'avoir applaudi sous les yeux du roi, ils s'amusaient dans les antichambres à lui faire essuyer leurs airs de mépris et leurs propos impertinents. D'autres, que la voix publique désignait comme ayant servi de modèles au poëte pour les personnages de seigneurs ridicules introduits dans ses pièces, le punissaient de ces bruits, avant d'en examiner la valeur, par des outrages d'autant plus cruels pour lui, que la bassesse de sa condition lui ôtait tout moyen d'y répondre. C'est ainsi qu'un certain duc qui se croyait l'original du marquis de la *Critique de l'École des Femmes*, l'ayant un jour rencontré, lui saisit la tête des deux mains, et la lui frotta rudement contre sa poitrine en répétant : *Tarte à la crème! Tarte à la crème!* et s'éloigna en riant, sans que le poëte pût rien faire pour son honneur outragé. Mais Louis XIV, par sa généreuse bienveillance, disons mieux, par son amitié, lui ménageait d'éclatantes revanches : témoin ce jour où il le fit asseoir à sa table et déjeuner auprès de lui, sous les yeux des courtisans étonnés et confondus.

Molière eut encore une autre obligation à Louis XIV; il fut protégé par lui contre les dévots, qui s'offensaient de la libre exactitude de son pinceau dans la représentation des mœurs, et surtout des traits énergiques qu'il dirigeait contre l'hypocrisie. Louis XIV ne s'était point encore assujetti à ces scrupules d'une dévotion outrée qui rétrécirent plus tard son intelligence et son bon sens. Il eut le mérite de résister à toutes les tentatives que le faux zèle fit auprès de lui pour inquiéter sa conscience sur la protection qu'il accordait au poëte. Il ne se laissa pas ébranler, même lorsque l'apparition de *Tartufe* souleva contre Molière le plus violent orage. Ce fut par l'ordre du monarque, et malgré les efforts des plus puissants personnages ligués contre la pièce, que ce nouveau chef-d'œuvre se produisit sur le théâtre. C'est en 1667 que *Tartufe* fut représenté pour la première fois.

Il serait difficile de dire si Molière, dans cette pièce, se soutint à la hauteur du *Misanthrope*, ou bien s'éleva encore plus haut; et la raison de cette difficulté, c'est qu'il s'agirait de décider entre deux ouvrages parfaits. Cependant *Tartufe* a peut-être sur *le Misanthrope* l'avantage de présenter une morale plus saisissable et plus universellement utile, et en outre celui d'être aussi intéressant pour la foule que pour le public choisi, pour les ignorants que pour les doctes, et d'offrir aux spectateurs assemblés un divertissement et une instruction dont toutes les intelligences peuvent prendre leur part. *Le Misanthrope* est plus particulièrement la pièce des esprits cultivés et délicats; le *Tartufe* est la pièce de tout le monde, sans être pour cela la peinture d'une vérité moins profonde, l'ouvrage d'un art moins savant et moins élevé. On n'essayera point d'apprécier ici le mérite particulier de chacune des pièces que Molière produisit dans le reste de sa carrière, l'espace manquerait pour cette appréciation. On se bornera à donner la date des principales.

En 1668, Molière imita et surpassa dans *l'Amphitryon* un des chefs-d'œuvre de Plaute. Dans la même année, il fit représenter *l'Avare*, sa première grande comédie en prose, et *Georges Dandin*. En 1670, *le Bourgeois gentilhomme* fut joué à Chambord, devant le roi, qui déclara que l'auteur n'avait jamais rien fait qui l'eût plus diverti. En 1671, parurent *les Fourberies de Scapin*; en 1672, *les Femmes savantes*, pièce égale au *Tartufe* et au *Misanthrope* par l'exécution, sinon par le sujet; en 1673, *le Malade imaginaire*. Depuis quelque temps la santé de Molière s'affaiblissait de plus en plus. Au milieu de l'ardente activité de ses travaux, au milieu des joies de ses triomphes, il sentait la vie lui échapper. Le 17 février 1673, il devait jouer dans *le Malade imaginaire* le rôle d'Argan, qu'il avait déjà rempli plusieurs fois. Comme il souffrait de la poitrine plus qu'à l'ordinaire, on voulut le détourner de paraître sur la scène ce soir-là. « Eh! « que feront, dit-il, tant de pauvres ou- « vriers qui n'ont que leur journée pour « vivre? Je me reprocherois d'avoir né- « gligé de leur donner du pain un seul « jour, le pouvant faire absolument. » Il joua, et dans le divertissement de la pièce, au moment où il prononçait le mot *juro*, il lui prit une convulsion qu'il essaya vainement de cacher sous un ris forcé. On le transporta chez lui. Il se mit à cracher le sang en abondance, et mourut quelques heures après, entre les bras de deux religieuses qui étaient venues quêter à Paris pendant le carême, et auxquelles il avait donné l'hospitalité dans sa maison. Il était âgé de 51 ans. Le monarque qui l'avait soutenu pendant sa vie contre le zèle fanatique des dévots, aurait dû protéger sa cendre contre leurs anathèmes et leurs outrages. Mais le préjugé qui subsistait alors dans toute sa force contre la profession de comédien, ne permit à Louis XIV aucune démarche pour faire respecter les restes du grand homme qui avait illustré son règne. Toutes les églises se fermèrent devant le corps de Molière, et ce ne fut que par grâce qu'on put le conduire sans pompe et sans honneur au cimetière Saint-Joseph. Les anathèmes du clergé avaient attiré le jour du convoi, autour de sa maison, une populace tumultueuse et menaçante, et cette foule eût peut-être insulté son cadavre, si sa veuve, effrayée, n'eût jeté de l'argent par les fenêtres, et

calmé par ce moyen la fureur superstitieuse de ces misérables. Molière n'avait pu être admis à l'Académie française à cause de sa profession d'acteur. Dans le siècle suivant, cette compagnie fit placer dans la galerie des portraits des académiciens, son buste au-dessous duquel on grava ce vers de Saurin :

Rien ne manque à sa gloire : il manquait à la nôtre.

De tous les génies auxquels l'art dramatique a dû son éclat en France, Molière est peut-être le plus puissant et le plus merveilleux. La force d'invention, l'originalité des conceptions, ne se retrouvent chez aucun autre au même degré. Molière n'a imité de ses prédécesseurs que quelques détails : du reste, il a tout créé. La comédie moderne est sortie de lui tout entière, comme le drame est sorti de Shakspeare. Ce qui achève de mettre Molière à part dans le rang éminent qui lui appartient, c'est cette fécondité puissante qui lui permettait de conserver tous les avantages de l'improvisation au milieu des combinaisons réfléchies de l'art ; c'est cette facilité de production qui donne à ses œuvres un air de vie si naturel et si naïf, en même temps qu'elles portent l'empreinte de la méditation, et qu'elles satisfont à toutes les exigences de la raison et du goût. En même temps qu'il est le plus original, Molière est aussi le plus national de nos poëtes. Le peuple et la société polie ont également part aux impressions de gaieté et aux enseignements qui naissent de ses ouvrages. Ses comédies sérieuses ont du charme pour les moins savants : ses farces réjouissent les plus doctes et les plus délicats. On sent que le génie de Molière rentre profondément dans le génie français. Il est peut-être la plus forte, la plus vivante et la plus complète expression de cette finesse moqueuse, de cette gaieté libre et franche, de ce bon sens pénétrant, de cette raison calme et indulgente, de ce scepticisme raisonnable qui apparaissent comme autant de traits distinctifs dans la physionomie morale de notre nation. Un critique a eu raison de remarquer que quiconque en France commence à lire, lit Molière. C'est chez nous le poëte universel, le poëte de tous les temps, celui sur la gloire duquel les changements de mœurs, d'idées, les révolutions du goût auront le moins d'influence, parce que, par ses peintures, il donne en quelque sorte au génie français la conscience de lui-même, et qu'en lui la nation se reconnaît tout entière. A tant de titres, qui méritait plus que Molière un monument dans la grande cité dont il fut un des enfants? Cet honneur, qu'on lui devait depuis si longtemps, va enfin lui être rendu. Mais fallait-il placer sa statue au milieu de la décoration d'une fontaine, et en faire comme l'accessoire d'un monument d'utilité spéciale? Un bronze isolé au milieu d'une de nos places publiques ne lui était-il pas dû aussi bien qu'au roi qui l'a protégé, et dont il est maintenant l'égal en renommée?

Molin (Jacques), plus connu sous le nom de *Dumoulin*, célèbre médecin, né en 1666, dans le Gévaudan, fut nommé professeur d'anatomie au Jardin du roi, devint ensuite médecin en chef de l'armée française en Catalogne, et revint dans la capitale en 1706. Louis XIV l'appela auprès de lui dans les dernières années de sa vie. En 1721, il soigna Louis XV, dont il devint médecin consultant en 1728, et qu'il guérit presque miraculeusement à Metz en 1744. Il mourut à Paris en 1755, avec la réputation du plus habile praticien de son temps. On croit que c'est lui que Lesage a voulu dépeindre, dans son roman de Gil Blas, sous le nom de docteur *Sangrado*.

Molinet (Jean), poëte français du quinzième siècle, né dans un village du Boulonnais, fit ses études à Paris, puis alla s'établir en Flandre, où il se maria. Devenu veuf, il prit l'habit ecclésiastique, devint chanoine de la collégiale de Valenciennes, et mourut en 1507. On a de lui : la traduction en prose du roman de *la Rose* de Jean de Meung (voy. ce nom); *Faits et Dits, contenant plusieurs beaux traités, oraisons et chants royaux*, 1551, in-fol.; *le Temple de Mars, dieu des batailles*, Paris, in-8°; *le Calendrier mis par petits vers*, in-8°; une moralité intitulée : *Vigile des morts, mise en rimes françoises, et par personnaiges*, in-16; *Histoire du rond et du quarré à cinq personnaiges*, etc. Molinet a laissé en manuscrits : *l'Art de*

rimer, conservé à la Bibliothèque du roi sous le n° 1188, et une *Chronique* de 1474 à 1504, qui forme les tomes XLII à XLVII de la collection des chroniques nationales françaises publiées par M. Buchon.

MOLINISME. Voyez JANSÉNISME.

MOLITOR (le comte Gabriel-Jean-Joseph), maréchal de France, naquit à Huningue le 7 mars 1770. Entré au service comme volontaire dès les premiers jours de la révolution, il s'éleva rapidement, du grade de capitaine qu'il occupait en 1791, à celui d'adjudant général en 1793, fit toutes les campagnes de l'armée de la Moselle et du Rhin, et y fut plusieurs fois blessé grièvement. Il commandait une brigade à la bataille de Kaiserslautern, et il s'empara de la position d'Erleberg; il se signala de nouveau à la bataille de Wert le 22 janvier 1794, força le lendemain la position de Lamperslocho, et dirigea, le 26 du même mois, une des colonnes qui gagnèrent la bataille de Wissembourg. Pendant les quatre années suivantes, il prit part à toutes les opérations des armées de la Moselle, du Rhin et du Danube. Promu, le 30 juillet 1799, au grade de général de brigade, il fut employé à l'armée d'Helvétie, sous Masséna, et chargé de défendre la vallée de Glaris et les débouchés du Muttenthal. Après la bataille de Zurich, Suwarow, pressé de toutes parts, résolut de se jeter dans les Grisons; mais Molitor lui barrait le chemin. Le général russe l'aborda bientôt, et le somma de se rendre. « Ce n'est pas moi qui « me rendrai, ce sera vous, » répondit le général français. En effet, il lutta pendant six jours consécutifs, perdit et reprit trois fois le pont et le village de Nœfels, et réussit enfin à se maintenir.

Revenu en 1800 à l'armée du Rhin, sous Moreau, Molitor dirigea, le 1er mai, le passage du fleuve, et contribua au gain de la bataille de Moëskirck; puis, détaché sur la droite de l'armée française pour contenir l'ennemi dans le Tyrol, il y livra une foule de combats, où il eut constamment l'avantage, et mérita ainsi le grade de général divisionnaire.

A la reprise des hostilités, en 1805, envoyé, sous Masséna, à l'armée d'Italie, il commanda la division d'avant-garde à toutes les actions de cette campagne. Après la paix de Presbourg, il passa en Dalmatie comme gouverneur général civil et militaire. Attaqué sur mer, il repoussa une partie de l'escadre russe qui assiégeait Lézina, débloqua cette place, reprit également l'île de Corsola, et le 6 juillet 1806, arriva devant Raguse, qui, défendue par Lauriston avec deux mille Français, était assiégée par les Russes et les Monténégrins. Débusqué de toutes ses positions et pressé vivement, l'ennemi ne trouva de refuge que sur ses vaisseaux et dans les montagnes.

Promu ensuite au commandement en chef de l'armée de la Poméranie suédoise, Molitor attaqua les Suédois à Damgarten, força le passage de la Recknitz, enleva les positions de Lobnitz et de Redeba, et, après avoir pourchassé l'ennemi jusque sous les murs de Stralsund, dirigea la gauche du siége de cette forteresse, où il pénétra le premier. Le gouvernement de cette province et le titre de comte avec un majorat de 30,000 francs de rente furent les récompenses de sa conduite. Dans la campagne de 1809, attaché au corps de Masséna, il poursuivit sur l'Inn les deux corps autrichiens battus à Abensberg et à Landshut, arrêta, sur Neumarck, les progrès de l'ennemi, et dégagea les Bavarois. Le 19 mai, il passa le Danube à Ebersdorff, s'empara de l'île de Lobau, et se couvrit de gloire aux batailles d'Essling et de Wagram. En 1810, il reçut le commandement en chef des villes anséatiques, et l'année suivante, celui de la Hollande, qu'il conserva jusqu'en 1814. Quand la défection des troupes étrangères que nous avions à notre solde ne lui permit plus de se maintenir dans ce pays, il vint combattre sur le territoire français, et prit part aux affaires de Lachaussée, de Châlons et de la Ferté-sous-Jouare. A la première restauration, Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis, inspecteur général d'infanterie et grand-croix de la Légion d'honneur. Pendant les cent jours, Napoléon le chargea d'organiser les gardes nationales de la 15e division militaire, et de les conduire en Alsace. Après le second retour des Bourbons, Molitor resta longtemps sans

emploi; mais en 1823, lors de la guerre d'Espagne, il commanda le deuxième corps de l'armée française qui passa les Pyrénées, et au retour de cette expédition, il fut nommé maréchal et pair de France. En 1830, le comte Molitor a adhéré au nouveau gouvernement, mais a toujours refusé les portefeuilles et les ambassades qui, dit-on, lui ont été plusieurs fois offerts.

Mollet (Claude), jardinier des rois Henri IV et Louis XIII, mourut vers 1615. Il introduisit dans les jardins de Fontainebleau et de plusieurs autres maisons royales des plantes qui y étaient inconnues auparavant, et planta les jardins de Saint-Germain en Laye et une partie du jardin des Tuileries. Après sa mort, ses deux fils, André et Noël Mollet, publièrent un ouvrage qu'il avait composé, sous le titre de : *Théâtre des plans et jardinages*, avec 22 planches; 1652, in-4°.

Mollevaut était avocat à Nancy et maire de cette ville lorsqu'il fut député à la Convention en 1792; dans le procès du roi, il vota pour la détention et le bannissement à la paix. Il faisait partie de la commission des Douze au 30 mai 1793, fut compris dans la proscription des girondins, et mis hors la loi le 28 juillet de la même année. Il ne reparut qu'après le 9 thermidor. En 1795, il devint successivement secrétaire et membre du comité de législation; en cette qualité, il fit le 8 juin un rapport contre les assassinats que faisait naître la vengeance, et s'éleva avec force contre ces réactions sanglantes qui jetaient le trouble dans la société. Il proposa la peine de mort sans recours de cassation contre les assassins. Membre du Conseil des Anciens, puis de celui des Cinq-Cents, il fut élu, en 1799, au Corps législatif, et s'y fit remarquer par son intégrité et ses lumières.

Charles-Louis Mollevaut, fils du précédent, est né en 1777. Très-jeune encore, il fut nommé professeur aux écoles centrales, et enseigna plus tard les langues anciennes au lycée de Nancy. Ce fut à cette époque qu'il entreprit ses traductions de Salluste, de Tacite (vie d'Agricola) et de l'Énéide. Cette dernière traduction, en vers français, attira l'attention du gouvernement, qui la mit au nombre des ouvrages élémentaires. Il avait précédemment traduit du grec les amours de *Héro et Léandre* de Musée le Grammairien; et, plus tard, il concourut avec Millevoye pour l'éloge de Goffin. Nommé membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il fit ensuite paraître des traductions en vers d'Ovide, de Tibulle, de Catulle et de Properce. Cependant ces traductions ne sont pas complètes, c'est plutôt la traduction de morceaux choisis, et M. Mollevaut a sans doute été porté à agir ainsi, à cause des passages par trop libres qui s'y trouvent : d'Ovide il n'a traduit que les *Amours*. Ces traductions, qui se recommandent par une grande élégance, par beaucoup de pureté, et par une connaissance profonde de la langue latine, resteront comme le monument le plus durable de la gloire de M. Mollevaut. Indépendamment de ces travaux et de sa collaboration aux *Annales de la littérature et des arts*, M. Mollevaut a publié différents ouvrages, dont nous citerons les plus récents : *les Fleurs*, poëme, 1818, in-18; *Cent fables de quatre vers chacune*, 1819, in-8°; *Chants sacrés*, 1824, in-18; *Anacréon*, traduction en vers, 1825, in-18; *Ode à la postérité*, in-18.

Monaco (rapports avec la principauté de). Pendant la période française de la guerre de trente ans et la campagne des Français en Italie contre les Espagnols, Honoré II de Grimaldi, prince de Monaco, mit son pays sous la protection de la France par le traité de Péronne du 8 avril 1641; il s'engagea en même temps à entretenir 500 hommes de nos troupes qui l'occupèrent. En retour, et surtout pour indemniser le prince des terres qu'il perdait en Espagne, la France lui donna, tant par l'article 12 du traité de Péronne que par diverses lettres patentes de 1642, 1643, 1647, le duché de Valentinois, le marquisat des Baux et diverses autres propriétés. Lors de la paix des Pyrénées (1659), l'Espagne rendit les biens saisis sur les princes; mais le prince de Monaco préféra et garda l'indemnité qu'il avait reçue. En 1731, la maison de Matignon remplaça la maison de Grimaldi dans la principauté de Monaco, et en 1735, le duché de Valentinois fut de

nouveau érigé en pairie à son profit.

La révolution fit subir de grands changements à la position du prince de Monaco à l'égard de la France. Après avoir commencé par lui accorder, en vertu d'un décret du 21 septembre 1791, une indemnité annuelle de 273,786 livres tournois en échange de la suppression de ses droits féodaux, elle finit par lui enlever sa principauté elle-même par un décret du 18 février 1793. En 1814, les puissances coalisées replacèrent ce petit État, à l'égard de la France, dans les rapports où il se trouvait avant le 1er janvier 1792. Mais, par l'article 2 du traité du 20 novembre 1815, ces rapports furent rompus à perpétuité, et Monaco fut placée, par les alliés, sous la protection et la garde de la Sardaigne, dont elle forme une enclave entre l'intendance de Nice et celle de Gênes. La mort d'Honoré V, prince de Monaco (octobre 1841), a fait cesser l'étrange anomalie qui appelait à participer au pouvoir législatif en France, comme membre de la chambre des pairs, un prince étranger sur lequel une autre puissance exerce une tutelle que nous avions bien achetée et bien payée, parce que ce droit n'était pas sans importance pour nous (*).

Monarchie. — Depuis l'établissement des Francs dans la Gaule jusqu'en 1789, la France a été gouvernée par une suite non interrompue de rois divisés en trois dynasties. C'est le plus antique royaume de l'Europe, et le patriotisme de nos historiens du siècle dernier se complaisait à célébrer la longue perpétuité et la majesté imposante de la monarchie française. Leur admiration allait trop loin sans doute, et n'était pas aussi éclairée que vive et sincère, mais le sentiment qui les animait était louable et généreux; il avait son principe dans un noble orgueil national. Aujourd'hui de nouvelles idées ont produit de nouveaux jugements; l'histoire a pénétré plus loin, la science du gouvernement et de l'organisation sociale a fait des progrès, et l'on sait mieux comprendre la nature et la valeur de cette constitution monarchique si diverse et si permanente, si grande et si défectueuse à la fois. Tout ce qui va suivre sur ce sujet roulera sur l'antique monarchie française, sur celle du passé, la seule encore que puisse revendiquer l'histoire.

Le mot de monarchie, invariablement employé pour désigner la forme du gouvernement de la France depuis la chute de l'empire romain, signifie seulement que la France a toujours été gouvernée par des rois, et qu'avant la révolution le pouvoir n'a jamais été à plusieurs, mais toujours à un seul. Ce terme doit donc être pris dans son acception la plus générale, dans sa définition la plus étendue, pour qu'il puisse s'appliquer à toutes les époques de notre histoire, sans être plus spécialement propre à l'une plutôt qu'à l'autre; autrement, on serait choqué de voir toujours le même mot servant à caractériser des choses aussi différentes entre elles que le pouvoir des descendants de Henri IV et celui des fils de Clovis. La France a toujours eu des rois : elle a donc toujours été une monarchie; mais elle s'est trouvée, malgré l'unité de ce principe, dans les conditions les plus diverses, de telle sorte que le pouvoir a peut-être moins varié depuis Louis XVI jusqu'à nos jours, que depuis Clovis jusqu'au temps de la révolution. Il faut caractériser toutes ces différences pour ne point tomber dans les inconvénients d'un blâme ou d'une admiration uniformes. L'époque mérovingienne, celle des Carlovingiens, la dynastie des Capétiens, ont chacune leurs traits particuliers, qu'il importe de ne point confondre.

Lorsque Clovis eut conquis la plus grande partie du sol gaulois, tous les habitants du territoire qu'il avait subjugué ne lui étaient pas soumis au même titre. Il existait entre les Francs et les Gallo-Romains cette triste et profonde séparation qui est inévitable entre des vainqueurs et des vaincus. De là deux lois, deux sociétés différentes, et la proportion de l'une à l'autre se trouve exprimée nettement dans cet article de la loi salique, qui fixait la compensa-

(*) Ajoutons que l'ancien duc de Valentinois était un homme estimable, qui employait noblement le revenu des biens qu'il possédait en Normandie, à fonder des établissements de bienfaisance et d'instruction.

tion à payer pour la vie d'un Franc à un prix trois fois plus fort que celle qu'on imposait pour un Romain. C'était le temps de la plus grande inégalité sociale : les rapports des Romains et des Francs le prouvent assez, sans parler des esclaves. Mais ce n'était pas le temps du pouvoir absolu des rois. L'autorité des premiers Mérovingiens était précaire, exposée continuellement à de brutales protestations, auxquelles elle répondait aussi par la violence. Le guerrier franc avait un indomptable besoin d'indépendance personnelle ; le bénéfice qu'il recevait de son chef ou roi lui imposait des obligations auxquelles il était impatient de se soustraire, sans rien perdre de ce qu'il avait reçu. Ce fut là l'origine de cette lutte incessante entre les rois et les leudes, pour arrêter ou obtenir l'inamovibilité des bénéfices. Cette lutte fait le fond de l'histoire des Mérovingiens, et son issue funeste décide du sort de leur monarchie, que les leudes avaient enfin dépouillée. Ces rois trouvaient dans les Neustriens, où la population romaine était en majorité, une plus grande obéissance. Cependant, les Gallo-Romains pouvaient se mettre sous le régime de la loi salique, et même devenir convives du roi; mais, tout en se transformant, ils conservaient l'ancien esprit auquel ils avaient été façonnés par la domination absolue des empereurs, et entouraient la royauté de plus de considération et de respect; aussi la Neustrie conservait encore des Mérovingiens, lorsque depuis longtemps les Austrasiens ne les reconnaissaient plus.

Les rois mérovingiens étaient élus ; il en fut de même des rois de la seconde race : l'élection ne se retrouve pas sous la troisième dynastie, et ce n'est pas là une des moindres différences qui la caractérisent. Ces élections, et d'autres délibérations importantes, se faisaient dans des assemblées des hommes libres, et que l'on appelait *champ de mars*, *mallum*, *placitum*, *parliamentum*, mal, plaid, parlement. Les guerriers francs y assistaient seuls, à moins que des raisons particulières n'y fissent entrer quelques Gaulois ou évêques, ministres et amis du roi. Sous les Carlovingiens, le clergé y était tout-puissant. On s'attache ordinairement, quand on étudie l'organisation d'un gouvernement quelconque, à y reconnaître la place et l'arrangement des différentes fonctions du pouvoir, savoir, l'autorité législative, l'autorité exécutive et l'autorité judiciaire. Cette méthode de recherches, appliquée à la monarchie mérovingienne, nous montre combien on était loin alors d'agir d'après des principes certains et examinés d'avance. On se souciait peu d'avoir des lois, et les grandes assemblées ne rendaient la plupart du temps que des décisions temporaires : les rois en faisaient autant par leur propre autorité ; et les uns et les autres paraissaient peu jaloux de s'attribuer l'exercice exclusif de ce que nous appelons la puissance législative. Quant à la justice, on voit qu'elle appartenait à la fois au roi et à la nation, le premier nommant des comtes qui présidaient les assemblées des provinces ; celles-ci envoyant leurs *bons hommes*, leurs *rachimburgi*, dans lesquels on reconnaît l'origine du jury, mais qui étaient en réalité davantage, puisqu'ils prononçaient la sentence. La loi romaine subsistait dans un grand nombre de cités.

Quant au pouvoir exécutif, dans tout État où il y a un roi, ce pouvoir lui appartient toujours en grande partie, à moins que le prince ne soit à la tête d'une république, comme les rois de Sparte. A leur entrée dans les Gaules, Clovis et ses successeurs n'imaginèrent rien de mieux que d'imiter ce qu'ils savaient et ce qu'ils comprenaient de l'administration romaine, en conservant une partie de leurs coutumes nationales. Les rois eurent des registres de finances tenus par des Romains ; c'étaient ordinairement les anciens rôles de l'empire, un grand référendaire, un apocrisiaire, enfin des maires du palais. L'armée, qui était formée exclusivement de Germains, obéissait à des comtes et à des ducs, et ces mots avaient le même sens que dans les derniers temps de l'empire. La division des provinces subsista presque sans altération, conservée qu'elle fut par la division diocésaine qui la reproduisait. Les comtes et les ducs les administraient, et ils avaient entre leurs mains l'autorité militaire et judiciaire,

comme il arrive dans toute administration naissante et grossière encore.

Les Merovingiens avaient essayé de combiner les coutumes germaniques et les traditions du gouvernement romain; mais cette famille de conquérants ne réussit qu'à vaincre; elle languit quand il fallut organiser; et, du sein même de leur monarchie, sortirent tout-puissants les leudes, les évêques et les maires du palais qui la renversèrent. Il n'est pas nécessaire d'aller chercher bien loin la cause de ce changement : depuis plusieurs générations la famille merovingienne était décrépite; un jour vint où elle mourut, ce fut en 752. Le dernier de la race fut enfermé dans un cloître, où il aurait dû toujours vivre, et Pepin le Bref fut roi. Son père, Charles Martel, son aïeul, Pepin d'Héristal, avaient eu pour eux les leudes et les guerriers. Pepin le Bref s'associa étroitement avec l'Église; la nouvelle famille avait donc l'adhésion de tout ce qui était fort en ce temps-là; un bel avenir s'ouvrait devant elle.

La monarchie des Carlovingiens toucha en peu de temps aux extrémités des choses humaines, au comble de la grandeur, à l'excès de l'humiliation. Lorsque Pepin fut sacré et béni avec ses deux fils Charles et Carloman, les grands s'engagèrent, sous peine d'interdiction et d'excommunication, à n'élire jamais personne d'une autre race. « C'était, à proprement parler, dit Montesquieu, plutôt un droit d'exclure qu'un droit d'élire (*). » Ce fut là le principe constitutionnel invoqué désormais; de sorte qu'au temps même de la décadence, les actes du concile de Valence, tenu en 890 pour l'élection de Louis, fils de Bozon, au royaume d'Arles, donnent pour principales raisons de ce choix, qu'il était fils de la famille impériale. Ainsi, la condition du nouveau pouvoir était d'être électif et héréditaire. La royauté carlovingienne présente ceci de nouveau, qu'elle n'est pas seulement un pouvoir militaire comme celui des anciens rois de la Germanie, mais qu'elle se fortifie encore par la sanction religieuse; elle accepte l'élément religieux. Quelque temps après, elle arrive à son apogée de grandeur en s'entourant des traditions impériales. Par la combinaison de tous ces éléments, elle devint le plus fort et le plus imposant de tous les pouvoirs temporels. Nous ne voulons pas retracer un tableau complet de l'administration de Charlemagne. Cependant, comme la Gaule ou France fut pendant quelque temps assujettie au régime impérial, il importe d'en reconnaître les principaux caractères.

Dans l'examen du gouvernement central, il faut distinguer ce qui appartenait au prince et ce qui était attribué à l'assemblée nationale. Sous les derniers Mérovingiens, les champs de mars étaient tombés en désuétude. Le concours public des hommes libres s'était peu à peu retiré de cette monarchie qui s'écroulait. Les Carlovingiens firent revivre les antiques délibérations de la Germanie, en y faisant dominer l'influence ecclésiastique, comme on le voit d'après les lois qui en émanent. Hincmar nous a conservé des détails précis et suffisants sur la convocation, la tenue et les attributions de ces assemblées. On y voit clairement que ce n'était pas réellement un pouvoir représentatif, que le roi avait l'initiative et la sanction, et que les grands et les hommes libres n'étaient consultés que pour approuver et donner hautement leur appui et leur concours, sans avoir le droit de remontrance ni de discussion. Il n'y avait donc pas de véritable liberté, et ce n'était qu'un despotisme, déguisé habilement sous des apparences libérales. La volonté du prince recevait plus de force de cette adhésion générale, sans y trouver les dangers attachés à ce semblant de communication de l'autorité législative. Ainsi, en réalité, les *capitulaires* étaient l'expression pleine et entière de la volonté impériale tant que l'empereur fut Charlemagne. Le pouvoir local était peut-être plus difficile à maintenir, car la tendance universelle des peuples les entraînait vers la séparation et l'isolement. Charlemagne divisa ses États en royaumes, et mit ses fils sur ces trônes secondaires. Les royaumes se divisaient, comme sous les Mérovingiens, en duchés, comtés, centuries et décuries. Les assemblées provinciales, ou *placita minora*, furent

(*) *Esprit des lois*, l. XXXI, c. 17.

plus en vigueur que jamais, et reçurent un élément nouveau dans les *scabini* ou échevins, qui furent les délégués des hommes libres à une époque où ils ne pouvaient plus se rendre tous aux jugements; enfin, l'institution des *missi dominici*, ou surveillants généraux de l'empire, assurait l'exécution des volontés du maître, et la répression du désordre dans toutes les provinces de cette vaste monarchie, dont la France ne formait que le quart. Ces *missi* étaient les bras du prince; par eux il touchait aux extrémités de son empire. Quand la tête vint à faiblir, les membres cessèrent d'agir, les provinces se sentirent dégagées, et la dissolution commença.

L'inamovibilité des bénéfices avait perdu la dynastie mérovingienne; l'inamovibilité et l'hérédité des offices et des fiefs précipita la dynastrie des Carlovingiens. Cette seconde révolution s'opéra à la faveur des guerres civiles de la famille impériale et des invasions de nouveaux barbares qui inondèrent l'empire des Germains, comme ceux-ci avaient inondé l'empire des Césars. Non-seulement les royaumes se désunirent et eurent des rois particuliers, mais, dans leurs limites, ils se morcelèrent à l'infini. Les comtes, les ducs furent assez puissants pour n'être plus révoqués, pour transmettre leur pouvoir à leurs enfants, et la France, comme le reste de l'Europe, se couvrit de dynasties provinciales. Où était alors la monarchie française? Qui représentait l'unité au neuvième et au dixième siècle? Il faut bien ici, en présence de cet abaissement du pouvoir royal, rabattre quelque chose de l'admiration convenue qu'inspira longtemps la prétendue perpétuité de la monarchie. Mais la nation survivait, et le sentiment patriotique qui soutient tout historien de son pays, quoique privé de son ancien objet, ne resta pas pour cela sans aliment.

La monarchie devait renaître du sein de la dissolution féodale. La royauté enlevée aux Carlovingiens passa entre les mains d'un de ces puissants feudataires qui avaient hâté leur chute. Elle se fit féodale pour être de son temps; elle s'unit au duché de France et se fixa dans la dynastie des Capétiens (987). Malgré son apparente faiblesse, elle fit alors un pas immense. D'élective qu'elle avait été jusque-là, elle devint héréditaire. Quoique son action fût bien restreinte, elle devint, par le seul fait de l'hérédité, moins contestée et plus indépendante. De 987 à 1101, les quatre premiers Capétiens ne firent guère que s'assurer la possession et la transmission héréditaire de la couronne; ils n'obtinrent dans cette période, ni l'obéissance des grands vassaux, ni même la soumission des petits barons du duché de France qui vivaient dans le brigandage (*). Louis VI et Louis VII firent beaucoup pour l'autorité royale en la plaçant au-dessus de la société féodale, qui fut dès lors régulièrement organisée dans tous ses membres. Il est vrai que cette nouvelle constitution laissa encore une grande part à la force; qu'elle autorisa dans certains cas les guerres privées et les combats judiciaires; que, dans cette société guerrière, les droits civils, la morale, l'éducation, les délassements même eurent un caractère tout militaire. « Mais, dit M. Mignet, au sortir d'une dissolution si grande, cette organisation du désordre et de la guerre était déjà un grand pas vers la règle et la paix. C'est aussi le temps de l'émancipation des communes. »

Philippe-Auguste fit faire un nouveau progrès à la monarchie en la rendant conquérante. En 1182, il avait réuni à ses domaines l'Amiénois, le Vermandois, le Valois, après l'extinction de la branche capétienne qui les possédait; en 1191, il y ajouta l'Artois, et, en 1204, il détacha de l'Angleterre la Normandie, la Touraine, l'Anjou, le Maine, le Poitou, et disposa de la Bretagne en y établissant un prince de sa maison. Philippe-Auguste institua aussi les pairs et les maréchaux de France. En 1225, son fils, Louis VIII, acquit le Languedoc, et institua pour le gouverner les sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne. Les autres provinces nouvellement acquises étaient divisées en bailliages et prévôtés. A la mort de ce prince commence l'institution des *apanages*, qui furent la part des cadets dans l'hoirie

(*) M. Mignet, *Mémoire sur la formation territoriale et politique de la France*, Acad. des sciences morales et politiques, 2e partie, t. II, 595.

royale (1226). La loi de succession féodale accordait les deux tiers du fief et le manoir seigneurial à l'aîné, et formait de l'autre tiers le partage des cadets. Le testament de Louis VIII, en vertu de cette coutume, distribua l'Artois, l'Anjou, le Poitou comme apanages à Robert, Charles et Alphonse; le reste et la couronne passèrent à Louis IX.

Le règne de saint Louis est marqué par des institutions importantes. Il rattacha entre eux les trois ordres ou classes de la société, et en les rapprochant les uns des autres, prépara les états généraux. Il rendit le clergé national par la pragmatique sanction. Les villes conservèrent l'élection de leurs magistrats et leur administration intérieure, mais il les soumit à ses officiers pour la justice et les armes. Les tribunaux de la noblesse féodale relevèrent de la juridiction royale. Ce fut dans l'ordre judiciaire que saint Louis introduisit les plus utiles réformes. Il institua la *quarantaine le roi,* qui entravait les guerres privées, les *asseurements* devant la justice royale, qui les faisaient dégénérer en procès; il abolit les combats judiciaires dans les tribunaux de la couronne; il prépara la centralisation de la justice par la création des *appels* devant la cour du roi. Alors toutes les cours des grands fiefs et les grands bailliages relevèrent du *parlement*. Le parlement judiciaire dut son origine aux appels. A partir de 1254, où il fut fondé, il augmenta tous les jours en autorité et en importance; les princes, les grands officiers de la couronne, connétable, chancelier, sénéchal, maréchaux, y assistaient à côté des légistes, qui en étaient l'âme, et il devint le conseil souverain de la monarchie. Saint Louis recueillit le fruit de tous ses travaux. « Le royaume, dit Joinville, se multiplioit tellement par la bonne droiture qu'on y voyoit régner, que le domaine, censive, rente et revenu du roi croissoit tous les ans de moitié. »

Philippe le Bel acheva cette révolution judiciaire. Il étendit à tout le royaume la juridiction des baillis. Le parlement fut fixé à Paris, et ses attributions se multipliant de jour en jour, on le divisa en chambre des comptes, chambre des enquêtes, grand'chambre ou chambre de la plaidoirie, et chambre des requêtes. Comme il n'y avait point encore de parlements provinciaux, le roi déléguait quelques-uns des membres du parlement de Paris pour juger les appels des provinces, ceux de la Champagne dans les grands jours de Troyes, ceux de Normandie dans les échiquiers de Rouen, ceux du pays de droit écrit dans la chambre du Languedoc siégeant à Paris. Les divers jours de la semaine furent affectés en outre aux causes des autres provinces, et furent appelés jours du parlement de Vermandois, de Touraine, Maine, Anjou, etc. Le règne de Philippe le Bel est signalé aussi par la naissance du système financier. Jusque-là la couronne n'avait eu que ses revenus domaniaux; mais les charges publiques croissant tous les jours, il fallait augmenter les ressources de l'État. Qu'on se représente l'état financier de la monarchie de cette époque d'après l'examen des mesures fiscales prises par ce prince : 1° il frappa de confiscations et d'amendes arbitraires les juifs et les marchands italiens; 2° il altéra les monnaies; 3° il pilla le riche trésor des templiers; 4° il vendit la liberté aux serfs; 5° il établit des bureaux de douane sous un maître des ports et passages de France, et soumit les denrées exportées au payement de sept deniers pour livre; 6° il mit un impôt sur le sel. Enfin, toujours nécessiteux et toujours impuissant à trouver des ressources, il assembla les trois ordres de la nation et forma les *états généraux*. Telle fut la première occasion de ces assemblées que la monarchie appelait alors à son aide, et qui, quatre siècles plus tard, devaient la renverser.

Charles V, comme dauphin et comme roi, ajouta beaucoup à l'œuvre financière de Philippe le Bel. Il régularisa la gabelle, les aides, la taille; il fixa à un taux invariable le prix de la monnaie; il régla l'administration du domaine royal. Déjà, depuis Philippe le Long, la recette avait été enlevée aux baillis et attribuée à des receveurs. En 1378, Charles V créa trois trésoriers du domaine et quatre conseillers qui formèrent la *chambre du trésor*. Les *élus* et *généraux*, qui devaient leur institution à la tentative insurrectionnelle des

états de 1357, et avaient été chargés par cette assemblée de la perception des impôts dans les provinces, furent maintenus comme officiers royaux et non plus comme députés du peuple. Ils reçurent des gages, ainsi que les grenetiers, les contrôleurs de gabelles, les receveurs et sergents des tailles, etc. Charles V commença aussi la création d'un nouveau système d'armée permanente. En 1373, l'ordonnance de Vincennes créa des compagnies d'ordonnance ou de cavalerie. Enfin, plusieurs points de droit constitutionnel se développèrent alors : déjà l'avénement des Valois avait fait prévaloir ce qu'on a appelé depuis la loi salique ; le domaine fut alors déclaré inaliénable, et Charles V fixa la majorité des rois à quatorze ans révolus.

L'édifice de la monarchie, ébranlé de nouveau pendant les guerres civiles des Armagnacs et des Bourguignons, et pendant la terrible lutte que la France eut à soutenir contre la maison de Lancastre, se consolida entre les mains de Charles VII. La justice, les finances, l'administration des provinces furent réorganisées par ce roi quand il eut reconquis sa couronne. Le parlement de Toulouse fut rétabli, le parlement de Grenoble institué; le grand conseil et la cour des aides définitivement constitués. En 1445 et 1448 parurent les ordonnances qui préparaient l'institution d'une armée régulière en créant les compagnies de gens d'armes et la milice des francs archers. L'Église devint de plus en plus gallicane par la promulgation de la pragmatique sanction de Bourges (1435); enfin à partir de cette époque, la royauté s'élève incontestablement au-dessus de tous les pouvoirs du temps, et la ruine du système féodal devient infaillible.

On voit que l'œuvre de la monarchie se poursuit avec persévérance à travers les siècles; les rois y travaillent avec ardeur, et chaque règne est marqué par des progrès nouveaux. Il faudrait, pour se rendre compte de ce long enfantement, examiner toutes les ordonnances, tous les actes qui ont été dirigés vers ce but. Mais ce travail immense nous est impossible, et nous devons nous contenter de passer en revue les règnes les plus importants, en signalant toute création, toute institution nouvelle, jusqu'au temps où le développement de la monarchie est définitif, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où elle subit un changement radical qui la remplace par un nouvel état de choses.

Louis XI vainquit la nouvelle féodalité, celle qui était sortie de la famille royale elle-même et qui était née de la loi des apanages. Les seigneurs ne furent plus des princes, et les efforts des rois tendirent désormais à en faire de simples courtisans. En 1479, Louis XI rendit un édit portant création *de contrôleurs généraux, de chevaucheurs du roi et aultres tenant postes* ; l'administration des postes commençait. Les états de Tours, en 1484, ne détruisirent rien de ce que Louis XI avait fait, et son fils, Charles VIII, eut un pouvoir illimité, indéfini, qui devint presque absolu sous ses successeurs, et principalement sous François Ier et Henri II. Sous François Ier, le gouvernement de l'Église fut profondément modifié par la conclusion du concordat de Bologne (1517) que le parlement n'enregistra qu'au bout de deux ans. Le parlement était alors le seul contre-poids sérieux opposé à la toute-puissance royale; les états généraux ne représentaient la nation qu'imparfaitement et par intervalles. Sa force résidait dans le droit d'enregistrement et dans celui de remontrance que les cours souveraines s'étaient attribués sous Charles VI. Par là leurs membres, qui étaient dans l'ordre judiciaire les officiers du roi, devenaient souvent ses adversaires dans l'ordre politique. C'était un des vices les plus graves de cet ancien système monarchique. Une lutte sourde et incessante s'établit entre les cours souveraines et la royauté, et dura jusqu'aux derniers temps de la vieille monarchie.

On a dit avec raison que le règne de François Ier fut l'apogée du pouvoir royal avant Louis XIV. Ce prince écarta toute résistance et réalisa presque tout ce que ses prédécesseurs avaient préparé. Il faut remarquer parmi ses ordonnances, celle qui substituait la langue française à la langue latine dans les actes publics; la création des premières rentes sur l'hôtel de ville, c'est-à-dire

le commencement des emprunts et par conséquent de la dette publique; l'institution de la loterie royale; celle d'une nouvelle infanterie, et la réorganisation de la cavalerie des gens d'armes; enfin l'apparition de la marine militaire. Henri II établit les *présidiaux* ou tribunaux intermédiaires entre les parlements et les bailliages; il créa le parlement de Rennes. En 1552, il constitua la chambre des monnaies, qui fut déclarée chambre souveraine; il régularisa les registres de l'état civil; mais, à l'exemple de son père, il s'abstint de ne convoquer les états généraux, et les réclamations des états provinciaux de la langue d'oc et de la Bretagne furent impuissantes à empêcher la dilapidation des finances, à laquelle la vente des offices de judicature ne pouvait remédier : nouveau vice de ce régime absolu, où le prince était aussi libre dans le mal que dans le bien.

La fin du seizième siècle fit rétrograder le pouvoir royal, et l'unité monarchique fut gravement compromise par les tentatives d'organisation républicaine, fédérative et théocratique des huguenots, des grands et des ligueurs. Mais le triomphe de Henri IV fit rentrer le royaume dans la voie d'où il lui eût été funeste de sortir. Alors s'ouvrit le siècle mémorable où parurent Richelieu et Louis XIV, qui achevèrent l'œuvre de tant de rois. Ici un rapprochement naturel se présente à l'esprit et fait mieux comprendre cette nouvelle phase du développement de la monarchie. Après les agitations politiques du règne de Charles VI, l'ordre avait été rétabli par Charles VII, Louis XI et François Ier, qui se partagèrent les rôles et accomplirent chacun une tâche nécessaire. De même, après les agitations religieuses du seizième siècle, Henri IV, Richelieu et Louis XIV opérèrent avec plus de grandeur le triple travail d'une nouvelle recomposition monarchique. Henri IV ressaisit le pouvoir et sauva le principe d'unité, Richelieu en écrasa les adversaires, et Louis XIV en constitua la majestueuse harmonie. Il fut monarque absolu; les grands, l'Église, les parlements, le peuple, tout fut à ses pieds pendant son long règne, si plein de splendeur et de gloire. On peut voir les actes administratifs de ce prince dans le récit de son règne (voir les ANNALES et LOUIS XIV). Nous n'en répéterons pas l'histoire; mais nous ajouterons à ce résumé rapide des développements de la monarchie, le tableau des institutions, fonctions et dignités qui en composèrent le vaste ensemble sous ce prince et pendant tout le dix-huitième siècle jusqu'en 1789.

I. *Administration militaire* comprenant 1° trente gouvernements de provinces et sept gouvernements de villes. En 1789 le nombre en avait été porté à 40. Les gouverneurs avaient sous leurs ordres les lieutenants généraux (*).

2° Six départements maritimes, dont quatre sur l'Océan et deux sur la Méditerranée. Cinquante sièges d'amirauté, non compris celui de Paris, tribunal d'appel, et qu'on appelait l'amirauté de France.

3° Neuf départements d'artillerie.

II. *Administration judiciaire :* douze parlements, auxquels étaient subordonnés les présidiaux, bailliages, sénéchaussées, justices royales et sièges royaux.

Le conseil souverain d'Alsace.

Le conseil souverain de Roussillon.

Le conseil provincial d'Artois.

De plus, en 1789, le parlement de Nancy ou cour souveraine de Lorraine.

III. *Administration des finances*, se divisant en juridiction et perception. La juridiction comprenait : 1° douze chambres des comptes, relevant toutes de celles de Paris.

2° Douze cours des aides; cinq seulement en 1789.

3° Deux cours de monnaie.

La perception, comprenant vingt-quatre généralités et six intendances; en 1789 il y avait huit intendances par l'addition de celles de Nancy et de Trévoux.

Direction des gabelles.

— des domaines.

— des eaux et forêts.

IV. *Administration religieuse.* Dix-huit archevêchés, cent onze évêchés.

Huit bureaux généraux ou chambres ecclésiastiques supérieures, qui jugeaient souverainement et en dernier ressort toutes les causes et procès qui leur étaient portés par appel des dioceses ressortissant à ces huit bureaux.

Chambre souveraine du clergé de France.

V. *Instruction publique.* On peut, malgré la divergence des opinions, compter vingt uni-

(*) Voy. *l'Almanach royal* commencé en 1699; et *la Géographie politique de la France*, par M. Henri Wallon.

versités, y compris celle d'Avignon, qui se trouvait dans les domaines du pape.

Ajoutons les grands corps qui présidaient aux principaux départements de l'administration générale :

Le conseil d'État,
Le conseil des dépêches,
Le conseil royal des finances,
Le conseil royal du commerce
Le conseil d'État privé ou des parties,
La grande chancellerie de France.

De Louis XIV à Louis XVI, la constitution de l'État n'avait subi aucune modification importante; seulement, au dix-huitième siècle, l'opposition systématique du parlement de Paris aux volontés royales en provoqua la suppression temporaire. Louis XV, irrité contre cette compagnie, la cassa en 1771 par les avis du chancelier Maupeou, et installa à sa place, sous le nom de *conseil du roi*, un nouveau corps judiciaire auquel on donna par dérision le surnom de *parlement Maupeou*. Mais Louis XVI à son avénement au trône rétablit l'ancien parlement. Ces vaines agitations, que la nation ressentait à peine, firent place bientôt au grand mouvement révolutionnaire qui devait briser si facilement tous les ressorts usés de la vieille monarchie. Cette machine si savamment construite ayant perdu sa force, le peuple, sur lequel on avait oublié de l'affermir, la renversa, et la souveraineté échappée aux mains débiles du petit-fils de Louis XIV, fut saisie par celles de la nation, qui depuis ce moment travaille par elle-même à se créer une constitution sociale et politique.

MONASTÈRES. Voyez MOINES.

MONCEY (Rose-Adrien-Jeannot), duc de Conegliano, maréchal de France, naquit à Besançon le 31 juillet 1754. A quinze ans, il s'évada du collége de cette ville pour s'enrôler dans le régiment de Conti infanterie; mais au bout de six mois, il sollicita et obtint de sa famille le rachat de son congé. Peu de temps après, il s'engagea de nouveau dans le régiment de Champagne; mais il se racheta une seconde fois, le 27 juin 1773. Dès le 22 avril 1774, il reprit l'uniforme dans le corps des gendarmes de la garde, y resta jusqu'au 20 août 1778, et passa alors comme sous-lieutenant de dragons dans les volontaires de Nassau-Siegen. Lieutenant en second le 30 août 1782, lieutenant en premier le 1er juillet 1785, capitaine le 12 avril 1791, il devint, en 1793, chef de bataillon des *Chasseurs Cantabres*.

Il conduisit ce corps à l'armée des Pyrénées-Orientales, et les talents qu'il déploya, soit au conseil, soit dans l'exécution, le firent nommer général de brigade en avril 1794, et général de division deux mois après. Employé en cette qualité à l'armée des Pyrénées-Occidentales, il concourut à la prise de la vallée de Bastan, du fort de Fontarabie, du port du Passage et de Saint-Sébastien. Chargé, le 17 avril 1795, du commandement en chef de l'armée, il envahissait en octobre la vallée de Roncevaux, battait les Espagnols à Lecumberry et à Villa-Nova, et saisissait, dans différentes fonderies ou manufactures, un matériel estimé 32,000,000 de fr. Poursuivant le cours de ses exploits, il occupa ensuite Castillane et Tolosa, passa la Deva, força les Catalans dans Villa-Réal et à Mont-Dragon, enleva le camp retranché d'Eybar, entra dans Bilbao, força le gouvernement espagnol à demander la paix, et la signa à Saint-Sébastien.

Le 31 août 1796, Moncey, appelé au commandement en chef de l'armée des côtes de Brest, se rendit à ce poste, et, tempérant par sa justice les rigueurs que nécessitaient les circonstances, réussit à éteindre en partie la haine que les habitants de ces contrées portaient au gouvernement républicain. Nommé en 1797 au gouvernement de la 11e division militaire, il passa en 1799, après la journée du 18 brumaire, à celui de la 15e. En 1800, Moncey fut mis à la tête de 12,000 hommes, détachés de l'armée du Rhin, avec lesquels il devait se lier à l'armée de réserve, au moment où elle traverserait les Alpes pour descendre en Italie. Dès le 22 mai, après avoir franchi les glaces du Saint-Gothard, il débouchait sur Bellinzona, à la tête du lac Majeur, se dirigeait de là sur Plaisance, dont il s'emparait, arrivait le 7 juin à Milan, et cinq jours après se trouvait maître de toute la partie de la haute Lombardie, comprise entre l'Adda, le Tesin et le

Pô. Le 14, il contribua glorieusement à la victoire de Marengo, et, après la conclusion de l'armistice, occupa la Valteline. En 1801, employé à la même armée sous les ordres de Brune, il s'avançait avec son corps par les deux rives de l'Adige, et cherchait à opérer sa jonction avec Macdonald, afin d'agir de concert avec lui et d'enfermer dans le pays de Trente les corps autrichiens de Wukussowich et de Landon, lorsque le dernier de ces généraux, se voyant sur le point d'être cerné, fit annoncer à Moncey qu'un armistice venait d'être conclu entre les chefs des armées belligérantes. Cet avis n'était qu'une ruse de guerre. Moncey, qui n'en soupçonnait pas la fausseté, consentit à suspendre son mouvement, et Landon put soustraire ses troupes au péril qui les menaçait. Brune crut devoir retirer le commandement de son aile gauche à Moncey; mais Bonaparte, à qui pourtant la conduite de ce général fut présentée sous le jour le plus défavorable, ne continua pas moins à lui témoigner de la confiance.

A la paix de Lunéville, Moncey, appelé au commandement des départements de l'Oglio et de l'Adda, le garda jusqu'au 3 décembre 1801. Il fut alors nommé premier inspecteur de la gendarmerie nationale. Cette place équivalait à un second ministère de la police. Il s'acquitta de ses nouvelles fonctions avec un dévouement absolu au gouvernement de Bonaparte, et déploya beaucoup d'activité dans l'arrestation des individus impliqués dans les différentes conspirations, vraies ou fausses, qui se succédèrent pendant la durée du consulat. Le 19 mai 1804, Napoléon le comprit dans la première promotion des maréchaux de l'empire, et le 1er février de l'année suivante il le fit grand-cordon de la Légion d'honneur. En 1808, le maréchal Moncey fut envoyé en Espagne, mais n'y demeura que jusque dans les premiers jours de 1809. Rappelé à Paris, il passa en Hollande quand les Anglais descendirent à Walcheren, prit le commandement de l'armée de réserve du Nord, et le conserva pendant les années 1812 et 1813, époque où il ne fut pas appelé à prendre part à des guerres qu'il avait improuvées. Le 8 janvier 1814, il fut nommé major général, commandant en second la garde nationale de Paris, et déploya, le 31 mars, pendant la bataille livrée sous les murs de cette ville, une fermeté de caractère et une présence d'esprit peu communes; mais il adhéra dès le 1er avril au gouvernement provisoire.

Après la rentrée de Louis XVIII, le maréchal Moncey, créé chevalier de Saint-Louis et pair de France, fut en outre maintenu dans ses fonctions de premier inspecteur général de la gendarmerie, et lorsque Bonaparte débarqua au golfe Juan, il adressa aux gendarmes un ordre du jour pour leur rappeler le serment qu'ils avaient prêté au roi. Quand l'empereur rentra à Paris, Moncey se tint à l'écart, malgré les avances qui lui furent faites, mais se laissa, sans réclamation, inscrire sur la liste des pairs impériaux, et, pour ce fait, il se trouva, après la seconde restauration, déchu de la pairie, en vertu de l'ordonnance du 24 juillet.

Ici se présente dans la vie du maréchal Moncey un acte qui l'honore plus que dix victoires, un de ces actes qui suffisent à honorer la mémoire d'un homme, et que l'histoire recueille avec d'autant plus de soin qu'ils sont plus rares. Quand la restauration voulut tuer Ney, elle songea d'abord à l'envoyer devant un conseil de guerre, et la présidence de ce conseil fut attribuée à Moncey, comme doyen des maréchaux. Or, Moncey, non-seulement refusa de siéger, mais osa, dans une lettre qu'il écrivit à Louis XVIII, déclarer les motifs de son refus et prendre ouvertement la défense de Ney. Voici cette lettre :

« Sire, Votre Majesté daignera-t-elle me permettre d'élever ma faible voix jusqu'à elle? Sera-t-il permis à celui qui ne dévia jamais du sentier de l'honneur d'appeler l'attention de son souverain sur les dangers qui menacent sa personne et le repos de l'État?

« Placé dans la cruelle alternative de désobéir à Votre Majesté ou de manquer à ma conscience, j'ai dû m'expliquer à Votre Majesté; je n'entre pas dans la question de savoir si le maréchal Ney est innocent ou coupable; votre justice et

l'équité de ses juges *en répondront à la postérité*, qui pèse dans la même balance les rois et les sujets... Sont-ce les alliés qui exigent que la France immole ses *citoyens les plus illustres?* Mais, Sire, n'y a-t-il aucun danger pour votre personne et votre dynastie à leur accorder ce sacrifice?

« D'abord ils se sont présentés en alliés; mais les habitants de l'Alsace, de la Lorraine et de votre capitale même, quels noms doivent-ils leur donner? Ils ont demandé la remise des armes. Dans les pays qu'ils occupent maintenant et dans les deux tiers de votre royaume, il ne reste pas même un fusil de chasse! Ils ont voulu que l'armée française fût licenciée, et il ne reste plus un seul homme sous les drapeaux, pas un caisson attelé! Il semble qu'un tel *excès* de condescendance a dû assouvir leur vengeance. Mais non; ils veulent vous rendre odieux à vos sujets en faisant tomber, soit parmi les maréchaux, soit dans les armées, les têtes de ceux dont ils ne peuvent prononcer le nom sans rappeler leur humiliation.

« Ma vie, ma fortune, tout ce que j'ai de plus cher est à mon pays et à mon roi; mais mon honneur est à moi; aucune puissance humaine ne peut me le ravir.

« Qui, moi! j'irais prononcer sur le sort du maréchal Ney! Mais, Sire, permettez-moi de le demander à Votre Majesté, où étaient les accusateurs tandis que Ney parcourait les champs de bataille? Ah! si la Russie et les alliés ne peuvent pardonner au vainqueur de la Moskowa, la France peut-elle oublier le héros de la Bérésina?

« Et j'enverrais à la mort celui auquel tant de Français doivent la vie, tant de familles leurs fils, leurs époux, leurs parents! Réfléchissez-y, Sire; c'est peut-être pour la dernière fois que la vérité parvient jusqu'à votre trône; il est bien dangereux, bien impolitique, de pousser des braves au désespoir!

« Ah! peut-être si le malheureux Ney avait fait à Waterloo ce qu'il fit tant de fois ailleurs, peut-être ne serait-il point traîné devant une commission militaire; peut-être ceux qui demandent aujourd'hui sa mort imploreraient-ils sa protection..... »

La réponse à cette admirable lettre ne se fit pas longtemps attendre. Elle arriva au duc de Conégliano sous la forme d'une ordonnance royale, contre-signée Gouvion-Saint-Cyr, qui le destituait de toutes ses dignités, et le condamnait, en outre, à trois mois de prison. Cette peine, il alla, tandis qu'on fusillait Ney, la subir au château de Ham. Mais Louis XVIII s'aperçut bientôt de l'impression fâcheuse qu'un tel acte d'arbitraire avait produite sur l'armée, et le 11 juillet 1816, Moncey fut réintégré sur la liste des maréchaux. Lors de la guerre de 1823 contre les constitutionnels d'Espagne, il commanda le quatrième corps. Rappelé à la fin de la campagne au sein de la chambre des pairs, on le compta parmi ceux qui votèrent le rejet des mauvaises lois du ministère Villèle. Aussi, quand éclata la révolution de juillet, reprit-il avec joie la vieille cocarde de 1792. Nommé en 1834 au poste de gouverneur des Invalides, que la mort venait d'enlever à Jourdan, il a lui-même rendu le dernier soupir au milieu de ses anciens compagnons d'armes, le 20 avril 1842.

MONCHY. Voyez HOCQUINCOURT.

MONCIEL, seigneurie de Franche-Comté, érigée en marquisat en 1740.

MONCLAR (Jean-Pierre-François Ripert de), procureur général au parlement d'Aix, figura activement dans la prise de possession du comtat Venaissin par Louis XV en 1768, et dans la lutte contre les jésuites qu'il poursuivit de réquisitoires fulminants. On a de lui : *Mémoire servant à établir la souveraineté du roi sur Avignon et le comtat Venaissin*, 1769, in-4°; *Mémoire au sujet des mariages clandestins des protestants de France*, 1755, in-8°.

MONÇON (traité). La révolution catholique de la Valteline et l'occupation de ce pays par les Espagnols avaient déterminé la France à entrer en négociation avec l'Espagne pour faire restituer ce pays aux Grisons. La mort de Philippe III avait d'abord retardé ces négociations; elles furent reprises sous Philippe IV, et aboutirent au traité de Madrid, signé par Bassompierre et D. Balthasar de Zuniga le 25 avril 1621, et par lequel l'Espagne et les Grisons s'engageaient à remettre les

choses en leur premier état dans la Valteline, à accorder une entière amnistie, à n'admettre que la religion catholique, enfin à faire garantir le traité par les cantons suisses; mais ce traité ne fut exécuté par aucune des parties; les Grisons reprirent les armes et furent défaits par l'archiduc Léopold d'Inspruck et duc de Feria. La Valteline fut mise à feu et à sang par les Autrichiens. Alors intervint le traité de Paris (1623), entre le prince de Savoie, Victor-Amédée, le roi de France et la république de Venise, par lequel ils faisaient une ligue offensive jusqu'à l'entière restitution de la Valteline et autres lieux occupés, aux Grisons. L'année suivante, de Cœuvres ayant chassé de la Valteline les troupes du pape et rétabli les trois ligues grises dans leur indépendance, les choses restèrent en cet état jusqu'en 1626, où la France annonça à ses alliés que son différend avec l'Espagne était terminé par un traité signé entre Dufargis et le duc d'Olivarès à Monçon, en Aragon, le 5 mars 1626.

« Leurs Majestés, était-il dit dans le § 1er de ce traité, désirant se remettre en bonne amitié et correspondance, si elle étoit tant soit peu altérée par les mouvements arrivés entre les seigneurs grisons et les Valtelins, ont résolu et promettent de remettre les affaires desdits seigneurs grisons et les Valtelins, comtés de Bormio et Chiavenne, en l'état où elles étoient quand les premiers troubles ont commencé parmi eux, ce que l'on présuppose avoir été au commencement de l'année 1617, sans altérer ni innover chose aucune en l'état où elles se trouvoient pour lors, annulant pour cet effet tout traité fait depuis ladite année 1617 avec les Grisons, par qui que ce puisse être, à la réserve des restrictions contenues en la présente capitulation. »

« Par ces restrictions, aucune autre religion que la catholique ne devait être tolérée dans la vallée; le droit d'élire leurs juges et magistrats était abandonné sans partage aux Valtelins; une amnistie sans exception leur était accordée; les Grisons ne pouvaient mettre de garnison dans leurs vallées; les forts de ces vallées devaient être rendus au pape pour être, par lui, immédiatement démolis; enfin les Valtelins, en échange des priviléges qui leur étaient accordés, devaient payer aux Grisons un cens annuel de vingt-cinq mille écus (*). »

Moncrif (François-Augustin Paradis de), naquit à Paris en 1687; son père, qui s'appelait *Paradis*, mourut lorsqu'il était encore bien jeune, et sa mère, fille d'un Anglais, nommé *Moncrif*, fut chargée seule de son éducation; elle en prit un soin tout particulier, et, quand il fut en âge d'entrer dans le monde, elle lui fit prendre le nom de son grand-père. Le jeune Paradis était poëte, musicien, acteur, avait beaucoup d'esprit, une figure agréable et l'humeur enjouée; il n'en fallait pas davantage pour réussir dans le monde, et il eut tous les succès qu'il pouvait désirer. Accueilli et recherché par les jeunes seigneurs, il devint l'âme de leurs réunions par son esprit et son talent à improviser des divertissements. Ce fut dans ces réunions qu'il connut le comte d'Argenson, dont il devint le secrétaire, et qu'il ne quitta que lorsque le comte de Clermont le nomma secrétaire de ses commandements. S'étant, en 1734, brouillé avec ce prince, il fut nommé lecteur de la reine Marie Leczinska, qui lui témoigna toujours la plus grande bienveillance. Le comte d'Argenson, devenu ministre, lui donna l'emploi de secrétaire général des postes, emploi qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1770. Moncrif avait été reçu de l'Académie française en 1733. On a de lui: *Essais sur la nécessité et sur les moyens de plaire*, 1738, in-12; *Histoire des chats*, 1727, 1767, in-8°; *Oracle de Delphes*, comédie, 1722; *Poésies chrétiennes*, 1747, in-8°, etc.; *Œuvres*, 1751, 3 vol. in-16, 1791, 2 vol. in-8°.

Mondovi (bataille de). — Après le combat de Dégo, Colli, forcé d'abandonner toutes les dispositions militaires concertées avec Beaulieu, s'était retranché auprès de Ceva, sur les bords du Tanaro. Poursuivi par Augereau et Serrurier, il leur échappa d'abord par

(*) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXII, p. 582.

Digitized by Google

diverses contre-marches; mais Serrurier, qui suivait tous les mouvements de l'armée piémontaise, ne tarda pas à l'atteindre près de Vico. Colli prit alors position à Mondovi, où il fut bientôt attaqué.

« La brigade Dommartin marcha droit sur le centre au poste de Briquet, défendu par Dichat, qui l'accueillit chaudement. Les bataillons républicains hésitent; Colli se précipite sur eux avec la réserve, et les ramène tambour battant, de manière à faire concevoir des craintes au général Serrurier. Celui-ci ne voit de ressources qu'en rappelant à son secours la brigade Fiorella, chargée d'abord d'attaquer le flanc de l'ennemi, et ce mouvement réussit d'autant mieux que Colli, dans ces entrefaites, était forcé de voler à l'extrême droite où Guyeux menaçait de gagner Mondovi. Dichat, privé de soutien à l'instant où les deux brigades républicaines formées en colonnes profondes allaient se précipiter sur lui, ne s'en défendit pas moins bien; mais ce général ayant été frappé d'un coup mortel, la perte d'un chef si estimé mit la consternation parmi ses soldats, qui se retirèrent en désordre. Forcé ainsi sur le centre, et menacé sur les deux flancs par Meynier et Guyeux, Colli se décida alors à repasser l'Ellero sous Mondovi, où il jeta quelques bataillons, avec ordre de l'évacuer dès que la retraite serait assurée. Il rassembla ses forces à Fossano.

« Le général Stengel, voulant le harceler à la tête de quelques escadrons qui avaient franchi l'Ellero et gagné le flanc gauche, devint victime de sa trop grande impétuosité. Chargé lui-même par les dragons de la Reine, qui le culbutèrent, il tomba expirant aux mains des Piémontais avec une partie de son détachement; le reste ne trouva de salut qu'en repassant le torrent à la hâte. Les Piémontais perdirent dans cette journée environ 1,000 hommes, 8 canons et 11 drapeaux. Le magistrat de Mondovi apporta au vainqueur les clefs de la ville, 22 avril 1796 (*). »

MONESI, petit peuple gaulois, que l'on s'accorde généralement à placer à Moneins entre Pons et Navarreins. On a retrouvé, dit-on, près de Moneins, d'anciens ouvrages de castramétation, qui remontent au temps des Romains.

MONGAUGER, ancienne seigneurie de Touraine, érigée en 1762 en duché-pairie sous le nom de *Praslin*; elle est comprise aujourd'hui dans le département d'Indre-et-Loire.

MONGE (Gaspard), né à Beaune en 1747, fut élevé au collége des Oratoriens de cette ville, et devint à 16 ans professeur de physique au collége tenu par les membres de cette congrégation à Lyon. Il fut ensuite attaché, comme dessinateur et comme élève, à l'école des appareilleurs et conducteurs des travaux des fortifications de Mézières. L'habileté avec laquelle il dessinait attira sur lui l'attention; mais il était peu flatté de cette estime que l'on accordait à un talent manuel, et se sentait porté à de plus hautes destinées. Le directeur de l'école, qui l'avait distingué, le chargea des calculs pratiques d'un cas particulier de *défilement*. Monge abandonna le procédé de tâtonnement suivi jusqu'alors, et découvrit la première méthode géométrique et générale qu'on ait donnée pour cette importante opération. Il n'avait encore alors que 19 ans. Bossut, qui professait les mathématiques à Mézières, voulut l'avoir pour suppléant, et peu de temps après, l'abbé Nollet, qui occupait la chaire de physique, le choisit pour répétiteur de ses leçons. Ensuite il fut nommé titulaire de cette chaire, et dès lors, il s'occupa de nombreuses expériences sur l'électricité, sur les gaz, sur l'attraction moléculaire; il expliqua les phénomènes qui se rapportent à la capillarité, fut le créateur d'un système ingénieux de météorologie, découvrit la production de l'eau par la combustion du gaz hydrogène, et arriva à cette grande découverte sans avoir eu connaissance des recherches un peu antérieures de Lavoisier, Laplace et Cavendish. Appliquant son savoir mathématique à diverses questions d'un genre analogue aux calculs dont il s'était occupé, quand il avait trouvé une méthode plus expéditive dans un cas particulier de défilement, il entrevit la possibilité de géné-

(*) *Histoire des guerres de la révolution*, par Jomini, t. VIII, p. 95.

raliser ces essais, et partant du principe qui rapporte à trois coordonnées rectangulaires la position d'un point quelconque pris dans l'espace, il en fit le fondement d'une doctrine neuve et féconde, très-utile dans tous les arts de construction, et qui, complétée par des développements successifs, a reçu le nom de *géométrie descriptive*. La théorie de Monge et toutes ses innovations furent d'abord repoussées avec une obstination bien propre à décourager les inventeurs. Il se dédommagea des tracasseries qu'il éprouvait, par des recherches d'analyse et de géométrie combinée qui devaient donner un grand éclat à sa réputation.

En effet, il ne tarda pas à se mettre en rapport avec les savants qui habitaient Paris. Il y fit plusieurs voyages, et se trouva bientôt un des membres les plus importants de cette réunion de savants où se trouvaient Condorcet, Berthollet, Lavoisier et d'Alembert. Ce dernier, afin de le retenir plus longtemps à Paris, lui fit donner la suppléance de Bossut au Louvre. Pour concilier les devoirs des deux places qu'il remplissait, Monge passait six mois à Mézières et six mois à Paris. Il était depuis 1780 membre de l'Académie des sciences. Trois ans après, à la mort de Bezout, il fut choisi pour le remplacer comme examinateur de la marine. Il quitta alors l'école de Mézières, où il avait formé d'illustres élèves, parmi lesquels il suffit de citer les Carnot, les Coulomb et les Ferry, et après la journée du 10 août 1792, il fut porté au ministère de la marine. Il se trouva ainsi faire partie du gouvernement que formèrent les ministres sous la dénomination de *conseil exécutif;* mais il quitta le pouvoir au mois d'avril 1793.

Le comité de salut public fit, quelque temps après, un appel aux savants; les fabriques existantes ne pouvaient produire la dixième partie du matériel nécessaire aux armées qu'improvisait le patriotisme; il fallait multiplier les manufactures, répandre et simplifier leurs procédés, diriger les opérations des ateliers, décomposer d'innombrables alliages métalliques pour les besoins de l'artillerie, extraire le cuivre, créer l'acier qui manquait, et tirer des seules ressources du sol une quantité prodigieuse de poudre. Monge se livra avec une activité miraculeuse à ces immenses travaux. Mêlé aux savants dont le comité de salut public avait invoqué les combinaisons, il était comme l'âme de tous les préparatifs pour lesquels leur participation était jugée indispensable. On lui dut la construction des nouvelles machines à broyer de la poudrière de Grenelle, et des foreries établies sur des bateaux de la Seine. Il surveillait tout, il organisait tout, les manufactures d'armes, les fonderies, et mille autres ateliers d'un moindre détail. Le jour, il présidait aux travaux intérieurs, donnait des instructions sur la préparation du salpêtre, et il passait les nuits à rédiger son traité de l'*Art de fabriquer les canons*. Dans un *Avis aux ouvriers en fer, sur la fabrication de l'acier*, rédigé en 1794, in-4°, en commun avec Vandermonde et Berthollet, il exposa les moyens d'obtenir l'acier, en combinant le fer avec le charbon. Vers le même temps, il accomplit, avec ses deux collègues, cette promesse, qui d'abord avait paru si présomptueuse, *de montrer la terre salpêtrée, et trois jours après, d'en charger le canon*.

L'école normale fut instituée, et il y donna pour la première fois ses leçons de géométrie descriptive. Un établissement à peu près du même genre avait précédé cette école dans l'ordre des conceptions : c'était l'école polytechnique. Monge y apporta les résultats de sa longue expérience de Mezières; il y joignit des vues profondes et neuves; il créa le plan des études, indiqua leur filiation, et proposa les moyens scientifiques d'exécution. Sur 400 élèves appelés dès l'origine à l'école polytechnique, les 50 plus instruits furent réunis dans une école préparatoire. Ce fut Monge qui les forma presque seul. Il passait les jours au milieu d'eux; le soir, il écrivait les feuilles d'analyse qui devaient servir de texte à ses leçons prochaines, et le lendemain, impatient de revoir ses élèves, de s'entretenir avec eux, il arrivait le premier à l'endroit de la réunion.

Lorsque Napoléon voulut obliger l'Italie à payer un tribut à la valeur de nos armées, il l'appela pour recueillir sur ses pas les trophées de ses victoires. Monge passa les Alpes avec le sculpteur

Moitte, le peintre Barthélemy, et les savants Berthollet, Thouin et la Billardière, qui partagèrent avec lui les honneurs de cette mission. Il rendit alors de très-grands services, non-seulement en imaginant des procédés mécaniques pour faciliter le déplacement des objets d'art, mais en indiquant les moyens les plus ingénieux de restaurer des chefs-d'œuvre qui périssaient; ainsi, il arracha aux ravages du temps la *Vierge de Foligno* de Raphael et son admirable *Transfiguration*. Des échantillons des trois règnes de la nature, des manuscrits tirés du Vatican, complétèrent les tributs levés en Italie. Monge y ajouta la statue de Notre-Dame de Lorette et quelques autres ornements de la *Santa-Casa*. Lorsque Bonaparte envoya au Directoire le traité de Campo-Formio, ce fut Monge qu'il désigna pour remplir cette mission. Porté deux fois comme candidat au Directoire, il ne fut point élu; on l'envoya avec Daunou, organiser une république à Rome.

Il était dans cette ville lorsqu'il reçut une lettre de Napoléon qui, faisant voile pour l'Égypte, lui enjoignait de mettre en mouvement les bâtiments de transport qui étaient à Civita-Vecchia, et de partir sans délai. Monge s'embarqua avec Desaix, et rejoignit l'expédition à Malte. Il assista, avec Berthollet, à la victoire remportée par la flottille française sur celle des Mamelucks, dont les troupes de terre étaient en même temps mises en fuite au village de Chebreiss. Ce fut pendant une marche pénible dans l'intérieur du désert qu'il trouva la cause de l'étonnant phenomène connu sous le nom de *mirage*. Quand on créa l'institut d'Égypte, sur le modèle de celui de France, il en fut nommé président. Sur la terre des Sésostris, Monge se trouvait en quelque sorte comme en famille. L'école polytechnique avait fourni 41 de ses élèves à la colonie savante que Bonaparte avait emmenée avec lui. Sous la direction de Monge, ils entreprirent la description géodésique et monumentale de cette merveilleuse contrée. Dans un voyage à Suez, entrepris avec Bonaparte, Monge reconnut les vestiges du canal qui communiquait de la mer Rouge, par le Nil, à la Méditerranée. Il visita les ruines de Peluse, et, à deux lieues et demie de Suez, reconnut la fontaine de Moïse. Il suivit encore Bonaparte en Syrie, et fut attaqué devant Saint-Jean d'Acre de la cruelle ophthalmie qui priva de la vue un si grand nombre de Français.

De retour en Europe avec Bonaparte, il s'occupa de préparer les travaux de la commission des sciences et des arts d'Égypte, qu'il devait présider, et qui ne revint en France qu'après l'entière évacuation; et ce fut sous sa direction que furent coordonnés les mémoires où se déroule le tableau de l'Égypte, depuis les Pharaons jusqu'à l'apparition des Français. Il s'empressa aussi de reprendre sa place parmi les professeurs de l'école polytechnique, et insista auprès de Napoléon pour que cette école fût accessible aux jeunes gens sans fortune. N'ayant pu l'obtenir, il fit l'abandon de son traitement aux élèves qui ne pouvaient payer leur pension.. Nommé membre du sénat, à la formation de ce corps, il fut pourvu de la sénatorerie de Liége, avec le titre de comte de Peluse, et le grade de grand officier de la Légion d'honneur et de la Réunion. Plus tard, il eut une dotation en Westphalie, et sur la fin de sa carrière, l'empereur lui fit don de 200,000 francs. Le désastre de Moscou lui causa une affliction profonde; dès lors il put prévoir la chute du grand homme pour lequel il éprouvait la plus sincère amitié. Son imagination, accoutumée à s'exalter aux récits des triomphes de son héros, s'amortit comme par une sorte d'affaissement. Le chagrin que lui causa l'abdication de Fontainebleau, augmenté encore par la dislocation de l'école polytechnique, par le bannissement des conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI, et enfin par sa radiation de l'Institut, en 1816, porta le dernier coup à sa sensibilité. A chacune de ces secousses, des attaques réitérées d'apoplexie avaient ébranlé son tempérament encore robuste. Il cessa de vivre le 24 juillet 1818. Berthollet, son ancien collègue au sénat et à l'Institut, prononça sur sa tombe un éloge qui fut souvent interrompu par ses larmes : il y avait eu entre eux un demi-siècle d'amitié.

Monge a inséré dans le recueil de

l'Académie des sciences un grand nombre de mémoires. Il a enrichi le premier volume du *Journal de l'école polytechnique* d'un cours de stéréotomie, et a répandu divers mémoires dans les tomes IV, VI et VIII. Il a jeté une foule d'articles détachés dans la *Correspondance polytechnique* rédigée par Hachette. Son nom figure entre ceux des collaborateurs du *Dictionnaire de physique*, de l'*Encyclopédie méthodique*; et les *Annales de chimie* contiennent plusieurs mémoires de lui. Il faut ajouter à cette énumération : des *Observations sur la fontaine de Moïse*, dans le premier volume de la *Description de l'Égypte*, et *l'Explication du mirage*, dans le premier volume de la *Décade égyptienne*. Enfin il a publié séparément : *Traité élémentaire de statique*, 1780, in-8°; *Description de l'art de fabriquer les canons*, Paris, an II, in-4°; *Leçons de géométrie descriptive*, 4e édition, 1820, in-4°; *Application de l'analyse à la géométrie des surfaces du premier et du deuxième degré*, 4e édition, Paris, 1809, in-4°.

MONITEUR UNIVERSEL. Ce fut le libraire Panckoucke qui, au retour d'un voyage de Londres, conçut et mit le premier à exécution l'idée d'un journal d'un format plus grand, et contenant beaucoup plus de matières que ceux qui paraissaient alors. Il en confia la rédaction en chef à Marcilly, homme très-versé dans l'étude de la politique et de la diplomatie, lequel eut pour collaborateurs : la Harpe, Garat, les deux frères Lacretelle, Andrieux, Ginguenée, Rabaut Saint-Étienne, Regnier, Lenoir-Laroche, Germain Garnier, Peuchet et d'Eymar.

Le premier numéro du *Moniteur* parut le 5 mai 1789, jour de l'ouverture des états généraux. Il eut, même avant sa naissance, un concurrent dans *les États-Généraux*, journal daté de Versailles, 2 mai, et dont la souscription était annoncée chez Lejay fils, libraire à Paris. Mais il en fut débarrassé sur-le-champ par un arrêt du conseil d'État, en date du 7, qui supprima *les États-Généraux* comme injurieux et portant, sous l'apparence de la liberté, tous les caractères de la licence. Le *Moniteur* continua alors à paraître seul, en mettant entre ses publications un, deux, trois jours d'intervalle, quelquefois même davantage, selon que la matière était plus ou moins abondante. Ce fut ainsi qu'en 93 numéros il concentra tout ce qui s'était passé en 202 jours. Le 24 novembre, et à partir du numéro 94, il devint quotidien, et depuis, il n'a pas cessé de l'être.

Dans cet intervalle, une nouvelle concurrence, dangereuse pour le *Moniteur*, s'était élevée; Maret, depuis duc de Bassano, avait institué, sous le titre de *Journal de l'Assemblée nationale*, un *Bulletin* des travaux de l'Assemblée, et malgré les difficultés dont était alors embarrassée la rédaction des feuilles publiques, il conduisait à bien son entreprise. Mais le 2 février 1790, Panckoucke associa Maret au *Moniteur* pour le compte rendu des débats législatifs, et fondit ainsi dans son journal une feuille dont l'existence pouvait lui porter préjudice. Du mois d'avril 1791 au 10 août 1792, le *Logographe*, journal créé par Valdec-Delessart, ministre des relations extérieures, fit encore concurrence au *Moniteur*, dont il avait emprunté le format; mais ce journal, soutenu par les fonds de la liste civile et les allocations ministérielles, tomba avec le gouvernement royal.

Marcilly ne conserva que peu de temps les fonctions dont l'avait chargé le fondateur du *Moniteur*; la rédaction en chef fut ensuite confiée à Thuau-Granville. Après le 9 thermidor, elle passa à M. Jourdan, qui la garda jusqu'au consulat, où ses talents lui valurent une position éminente dans le gouvernement. A la retraite de M. Jourdan, Maret, devenu ministre secrétaire d'État, appela à la rédaction principale du *Moniteur*, M. Sauvo, qui y était attaché depuis 1795, et cet homme honorable la garda plus de 40 ans.

Cependant en l'an IV (1796) il avait été fait par Thuau-Granville un travail qui donnait au *Moniteur* une grande importance; c'était une *Introduction* contenant une histoire abrégée des anciennes assemblées politiques de France, des états généraux, des assemblées de notables de 1787 à 1788. Cet abrégé est accompagné de la narration des faits qui ont amené la convocation des états

de 1789, et terminé par une liste des députés envoyés par les trois ordres a cette assemblée, et des ministres en exercice lors de la séance d'ouverture du 5 mai.

A dater du 1er nivôse an VIII, le *Moniteur* devint le journal officiel de l'autorité, et fut placé sous la haute surveillance de Maret. Il fut divisé en deux parties, dont l'une, intitulée *Actes du gouvernement*, était officielle, et émanait du cabinet consulaire, et, plus tard, du cabinet impérial. Tous les soirs, les épreuves des articles politiques, des nouvelles de l'intérieur et de l'étranger, étaient soumises à la revision et au contrôle du ministre secrétaire d'État, lequel était remplacé, lorsqu'il accompagnait l'empereur lors de ses voyages politiques ou de ses expéditions militaires, par l'archichancelier Cambacérès, dans les fonctions de censeur et de correcteur de la presse.

Les rédacteurs primitifs du *Moniteur* avaient presque tous changé de position, et étaient pour la plupart parvenus aux sommités de l'administration publique. Leurs successeurs étaient alors MM. de Boufflers, Tissot, Laya, P. David, Amar, Tourlet, Aubert de Vitry, Delécluze, Lachapelle, Ch. Durozoir, de Sénac, Émeric David, Fr. Chéron, auxquels s'adjoignirent successivement plus tard, MM. René Perrin, Corby, Delsart, Lagache, Grosselin, Prevost, Chasseriau, Vieillard, Fabien Pillet et Roquefort. Ceux-ci, à l'exception du dernier, qui est décédé, font encore partie de la rédaction actuelle.

La restauration ayant rétabli la liberté de la presse et de la tribune, ajouta une nouvelle importance à celle que possédait déja le *Moniteur*, en lui fournissant l'occasion de publier les débats de la chambre des députés et les actes du gouvernement, dont il resta le journal officiel. On le jugeait d'une telle utilité à l'action du pouvoir, qu'en 1815, pendant les cent jours, le gouvernement royal, alors à l'étranger avec son chef, en continua la publication ; et ce sont les numéros qui parurent alors qu'on appelle le *Moniteur de Gand*. Au retour de Louis XVIII, en juillet de la même année, le *Moniteur* subit une espèce de disgrâce : on institua une *Gazette officielle* à laquelle le gouvernement envoya ses actes, et ou le *Moniteur* fut obligé d'aller les chercher pour les publier lui-même, comme on peut le voir dans un assez grand nombre de ses numéros. Mais cet état de choses dura peu, et le *Moniteur* rentra bientôt en possession du privilége d'être l'organe avoué de l'administration. Les chambres même prirent à leur compte et porterent à leur budget le payement des sténographes, au nombre de trois ou quatre, nécessaires pour recueillir les discours et rendre compte des séances.

Le gouvernement provisoire de 1830 s'empara de la direction du *Moniteur*. Le gouvernement monarchique de juillet, qui l'a pris sous son patronage, le laisse à la disposition de chaque ministre selon ses attributions, et c'est par cette voie que parviennent à ce journal les communications, les notes, les documents, qu'il imprime dans sa partie officielle, quelquefois dans ses colonnes, et que l'autorité a un intérêt particulier de faire connaître au public.

M. Sauvo a été, le 1er avril 1840, remplacé dans la rédaction en chef du journal par M. Alphonse Grün, avocat à la cour royale de Paris et jurisconsulte distingué. Les rédacteurs ordinaires, outre ceux que nous avons déja nommés, sont MM. Flandin, Loiseau, Vergé, Beaussine, Bignon, Cecconix, Géruzez, de Golbéry, Jamet, Leroux de Lincy, X. Marmier, Matter, G. de Montigny, Pitre-Chevalier, H. Prevôt, Reveillé-Parise, Sauvage, Schnitzler, Théry, etc. Le *Moniteur*, lors de sa création, fut imprimé par Henri Agasse, gendre de Panckoucke. A la mort de celui-ci, arrivée en 1798, il devint la propriété de sa fille, madame veuve Agasse. Le journal appartient aujourd'hui aux héritiers de cette dame, lesquels se sont constitués en une société composée de M. Peyre neveu, architecte ; de MM. Dalloz et Gandolphe, ses gendres, et de M. Henri Agasse neveu. Le directeur gérant est M. Ernest Panckoucke, petit-fils du fondateur.

La collection complète du *Moniteur* formait, à la fin de 1842, 53 tomes ou 105 volumes grand in-folio, auxquels il

faut ajouter 6 volumes de tables. On la réimprime en ce moment format in-4°, et il aura un intérêt bien plus puissant encore, si on rétablit plusieurs numéros que l'on dit avoir été, par plusieurs de nos gouvernements, retirés des exemplaires qui sont dans les bibliothèques publiques, et remplacés par d'autres.

MONNAIE. Après avoir consacré à chaque espèce de monnaie un article spécial, et parlé, à la suite des histoires des villes, des rois et des seigneurs, de toutes les espèces qui ont circulé dans leur territoire ou de leur temps, il nous a paru nécessaire de donner, sous le mot *monnaie*, un article d'ensemble qui puisse bien faire comprendre l'histoire de la numismatique française.

§ I. *Origine de la monnaie.*

Dès que l'homme cessa de vivre en famille, le besoin du commerce se fit sentir. De là les échanges, pour la facilité desquels on inventa bientôt des valeurs non périssables et représentatives, tenant lieu de toute espèce de denrées échangeables, de véritables monnaies en un mot. Des coquillages, des fruits, des pelleteries servirent à cet usage chez certains peuples, tels que les Indiens et les hommes du Nord; les métaux, et surtout l'or et l'argent, furent adoptés par la plupart des autres nations.

Les métaux employés comme valeurs représentatives des denrées furent d'abord livrés au poids, et ce poids n'était pas différent du poids employé à mesurer les denrées elles-mêmes. Mais comme l'unité pondérale se divisait en plusieurs fractions, on finit par donner à des masses déterminées de métal, les noms de ces fractions, et alors on s'habitua à dire que telle chose avait coûté tant de drachmes, tant de deniers, tant de cycles (poids). C'est ce qui explique pourquoi il est question dans la Bible de drachmes et de deniers, bien longtemps avant l'invention de la monnaie réelle.

Mais comme un tel mode de procéder était très-long et très-difficile à exécuter, et que la fraude pouvait facilement se glisser dans les transactions, on imagina de diviser les métaux en petites fractions pesées d'avance, examinées et contrôlées par une autorité compétente qui, en y imprimant une figure, en prenait pour ainsi dire sous sa garantie le poids et la pureté; et telle dut être l'origine de la monnaie.

Les Grecs, qui s'attribuent toutes les inventions utiles, réclament encore celle de la monnaie, et peut-être, en cela, n'ont-ils point tort. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dès le huitième siècle avant notre ère, Phédon d'Argos frappait dans l'île d'Égine de la monnaie d'argent que l'on s'accorde généralement à regarder comme la plus ancienne que l'on connaisse. Peut-être, cependant, quelques-unes des pièces d'or asiatiques, qui figurent dans nos collections sous le nom de chryséides, et que quelques savants attribuent aux premiers Crésus, rois de Lydie, sont-elles encore antérieures à ces monnaies d'Égine.

Quoi qu'il en soit, 600 ans avant Jésus-Christ, une colonie de Phocéens vint aborder sur les côtes méridionales de la Gaule, y apporta les arts qui florissaient alors dans la Grèce, et certainement ces marchands n'oublièrent pas dans leurs importations l'usage de la monnaie.

§ II. *Monnaies frappées en Gaule par les colonies grecques.*

Ce ne sont point seulement des conjectures, ce sont des faits positifs qui prouvent que, dès leur arrivée dans la Gaule, les Massaliotes y frappèrent des monnaies. On découvre tous les jours en Provence, et surtout dans le village de Saint-Remy (l'ancien Glanum), de petites pièces d'argent, évidemment gallo-grecques, et dont le style est celui du cinquième siècle avant Jésus-Christ (voyez l'article MARSEILLE). Ces pièces n'ont d'empreinte que d'un seul côté, de l'autre on remarque un carré creux; et en cela, elles sont tout à fait semblables aux monnaies de la Grèce propre, de l'Asie Mineure, et de tous les peuples de civilisation hellénique, la Sicile et la grande Grèce exceptées.

§ III. *Monnaies gauloises d'imitation grecque.*

L'impulsion donnée par les Massaliotes semble cependant avoir agi assez tard sur les barbares leurs voisins; car il ne paraît pas que les Gaulois aient reconnu l'importance et l'utilité de la

monnaie, avant les grandes invasions des deux Brennus en Italie.

A l'exception des pièces d'or persanes appelées *dariques*, de Darius, et des *chryséides* de Lydie, qui devaient leur nom à leur métal, les monnaies d'or avaient, dans l'origine, été fort rares autre part que dans l'Asie Mineure. C'était à peine si les villes importantes, telles qu'Athènes, Thèbes, Panticapée, frappaient quelques *statères*. Vers la fin du quatrième siècle, Philippe de Macédoine découvrit et exploita les mines d'or du mont Pangée ; il en tira une grande quantité de métal, en frappa des *statères*, sur lesquels il faisait représenter, d'un côté, la tête d'Apollon, de l'autre un bige avec son nom au génitif : ΦΙΛΙΠΠΟΥ ; et cette monnaie, qui était de très-bon aloi, fut bientôt accueillie partout avec une grande faveur. Lorsque les Gaulois firent invasion en Macédoine et en Grèce, les *philippes* (c'était le nom que l'on donnait aux *statères* macédoniens) y circulaient en abondance. Ceux qui regagnèrent leur patrie en rapportèrent une grande quantité dans les Gaules, où ils les firent circuler ; puis, quand, perdues par l'usage, ces pièces primitives commencèrent à disparaître, ils prirent la résolution de les imiter, et telle fut l'origine du monnayage gaulois ; on voit que c'est à la seconde moitié du troisième siècle qu'il faut la rapporter.

L'imitation des *statères* fut d'abord servile ; mais la barbarie des ouvriers et leur impéritie ne tardèrent pas à transformer en objets informes les beaux types grecs. Bientôt la fraude s'en mêla, et les *statères* gaulois ne furent plus que de l'argent mêlé d'un peu d'or ; c'est ce mélange que les antiquaires appellent *electrum*. Enfin à l'électrum succéda le *cuivre pur*. La religion locale contribua aussi à dénaturer le type primitif des *philippes*. Les Grecs avaient l'habitude de placer dans le champ de leurs monnaies un type accessoire plus petit que le type principal, pour désigner le magistrat qui avait présidé à leur fabrication, ou l'atelier monétaire dont elles étaient sorties ; les Gaulois continuèrent cet usage, en remplaçant ce type accessoire par des objets particuliers à leur civilisation ; puis le type principal lui-même s'altéra, et les figures du droit ainsi que celles du revers devinrent des représentations nationales.

Les pièces d'or macédoniennes ne furent pas les seules qui servirent de modèles aux Gaulois ; on trouve aussi quelques rapports entre des pièces de cuivre gauloises et de petits bronzes d'Amyntas, père de Philippe II. Quant à l'influence des colons gallo-grecs et hispano-grecs, elle ne paraît s'être répandue que dans les contrées voisines de la Méditerranée, telles que l'Aquitaine et la Provence, et cela, à une époque postérieure à l'introduction du système macédonien. Ainsi, près de Toulouse, on rencontre des *drachmes* calquées sur celles de Roses ; et chez tous les petits peuples voisins des Massaliotes, tels que les Volces Arécomiques, des copies grossières des monnaies de Marseille (voyez VOLCES ARÉCOMIQUES et TOULOUSE). Les parties septentrionales de la Gaule, telles que la Celtique, la Belgique et la Germanie, ne semblent avoir rien emprunté aux colonies phocéennes.

Tandis que les Gaulois se créaient un système monétaire à eux, ces colonies suivaient l'impulsion de leur mère patrie, et l'art monétaire y était poussé à un point de perfection aussi élevé qu'à Syracuse et à Corinthe (voyez PROVENCE et MARSEILLE). Ainsi, à l'époque où nous sommes parvenus, il y avait dans les Gaules, pour l'art monétaire, deux écoles bien distinctes ; l'une suivant toutes les traditions grecques, et grecque entièrement elle-même, l'autre barbare et inspirée de la première. Un troisième élément allait bientôt venir s'y combiner.

§ IV. *Monnaies gauloises d'imitation gréco-romaine.*

Marseille, trop faible pour résister à ses remuants voisins, appela à son secours les Romains, qui lui firent payer leur intervention par la perte de son indépendance. Dès lors, l'art grec déclina dans les Gaules ; il suivit la même marche que la puissance marseillaise, et l'on vit les belles empreintes disparaître sur les monnaies de Marseille, pour faire place à des types d'une exécution médiocre. Quant aux Romains,

leur influence et leurs mœurs gagnaient au contraire sans cesse du terrain. Les Gaulois n'avaient jamais su la langue grecque, mais ils en avaient emprunté l'alphabet pour l'adapter à leur propre langue; les lettres latines firent alors concurrence aux lettres grecques, et elles finirent par les chasser entièrement; c'est ce qu'on peut observer sur toutes les monnaies gauloises de cette époque. Les Celtes, les Aquitains, la plupart des peuples de la Gaule, calquèrent à l'envi les têtes de *Rome*, de Vénus, d'Apollon, les aigles, les biges, qu'on remarque sur les deniers des familles consulaires, et le système monétaire macédonien ne fut guère conservé que pour l'or. Il faut le dire cependant, toutes ces modifications ne s'introduisirent que peu à peu; car lorsque César passa dans la Grande-Bretagne, les peuples de cette île avaient encore pour monnaies des anneaux de fer et des plaques de métal.

§ V. *Monnaies gallo-romaines.*

L'époque de César fut celle où l'art monétaire gaulois jeta le plus vif éclat. L'or était toujours frappé dans les Gaules à l'imitation du *statère* grec; mais de nombreuses modifications avaient été apportées dans l'empreinte : non-seulement le type avait pris un caractère tout national, mais encore on y voyait des figures et des inscriptions toutes différentes de celles des monnaies grecques. Ainsi, l'on connaît un magnifique *statère* représentant d'un côté une tête d'Apollon, et de l'autre un sanglier appuyé sur un arbre; un autre représentant d'un côté un astre, de l'autre un croissant; un autre sur lequel, au revers d'une tête juvénile imberbe, paraît un cheval ayant sous les pieds un diota. Enfin, les monnaies qui commençaient, dès l'arrivée des Romains, à porter des inscriptions, en portèrent alors généralement, et ces inscriptions nous rappellent des villes et des chefs mentionnés dans les *Commentaires* de César. Sur l'or nous trouvons ...CINGETORIX, peut-être le fameux Vercingetorix, au revers du dernier des *statères* que nous venons de mentionner; ARVDOS, AVLOIB., sur des *statères* de *Solimariaca* Soulosse en Lorraine).

Pour l'argent, au contraire, les *drachmes* grecques ont cédé la place aux quinaires romains; c'est ce dont nous nous sommes convaincus par de nombreuses pesées. Mais sur ces pièces paraît un mélange de types latins et nationaux où dominent les têtes de *Rome casquée*, de Vénus et d'Apollon, avec des représentations d'aigles, de chevaux, de cavaliers, et des noms de chefs et de villes, tels que LITAVICOS, ORCETORIX, DVRATIVS, etc..., SANTONOS, DVRNACOS (Tournay?), SOLIMA (Soulosse).

Pour le cuivre comme pour l'argent, on copiait les empreintes romaines; les types que nous avons signalés sur l'argent s'y rencontrent tous, avec les mêmes noms de peuples et de chefs. On y trouve les noms des habitants de la Touraine, TVRONOS; de ceux du Verdunois, VIROHV.; de Metz, MEDIVM.; de Bourges, AVARIC.; d'Évreux, EBVROVIC.; d'Autun, ÆDVIS, etc.; celui de Tasjet, chef des Carnutes, TASGHTIOS; enfin ceux d'une foule de lieux et de guerriers inconnus : CORIAISSOS, CONTOVTOS, ELKESOOVIX, etc. La valeur de ces pièces de cuivre est inconnue; nous serions portés à croire qu'elles passaient pour le quart de l'*as*.

§ VI. *Autonomie gauloise sous la domination romaine. — Monnaies romaines coloniales.*

César, devenu maître de la Gaule, laissa aux vaincus une apparence de liberté; le droit monétaire, entre autres, paraît leur avoir été conservé; et ce droit dut surtout être exercé dans le Nord; car dans le Midi, les types romains prévalurent, et l'on ne cessa d'y frapper des espèces à l'empreinte des conquérants. Il faut observer pourtant que Marseille paraît avoir conservé son autonomie, c'est-à-dire, le droit de se gouverner elle-même, et de frapper des espèces à son propre coin. Mais à Nîmes, à Lyon, à Vienne, à Cavaillon, il n'en était pas ainsi. Marc-Antoine frappait au nom de ses troupes des pièces d'argent dans la seconde de ces villes; Auguste se faisait représenter vis-à-vis d'Agrippa, sur des pièces frappées dans la première, et au revers desquelles on voyait un crocodile atta-

ché à un palmier, en mémoire de la bataille d'Actium. Enfin, comme soixante peuples gaulois s'étaient réunis pour élever un autel à Rome et à Auguste, à l'embouchure du Rhône et de la Saône, on frappait dans toute la Gaule méridionale des *as* et des *semis* à cette empreinte, et on a de ces monnaies aux noms d'Auguste, de Tibère, de Claude et de Néron.

Mais tandis que la Provence et les colonies romaines de la Lyonnaise frappaient des espèces toutes latines, les Celtes, les Belges et même quelques peuples méridionaux continuaient leur ancien système monétaire; ils assimilaient les dieux du polythéisme italien aux dieux de la Gaule. Ainsi, ils plaçaient l'image d'Apollon au droit de leurs *quinaires*, en inscrivant autour le mot BELINOS, nom d'une divinité correspondante chez eux; et au revers, ils plaçaient un cheval, animal consacré au même dieu chez les Grecs et les Romains, et qui, chez eux, était sous la protection d'une divinité nommée EPONA, de la même famille que ce dieu. Pour flatter les Romains, ils ajoutaient à leurs noms ceux des chefs de la république; ainsi, on lit sur quelques pièces: IVLIOS DVRAT, IVLIOS TOGIRIX; sur d'autres, ils indiquaient la valeur de la pièce, ou le titre de leur dignité : SIMISSOS PVBLICOS LIXOVIOS; CISIAMBOS CATTOS VERGOBRETOS. (Voyez LISIEUX.)

§ VII. *Monnaies romaines frappées probablement dans les Gaules.*

Il serait cependant assez difficile de dire à quelle époque au juste finit cet état de choses; mais on peut être certain qu'il ne dépassa pas l'an 80 de J. C. L'histoire numismatique de la Gaule devient alors fort obscure. On continua à y frapper monnaie, puisque Strabon affirme qu'à Lyon il y avait, de son temps, un atelier monétaire, d'où sortaient des espèces d'or et d'argent; mais il est impossible de dire quelles étaient ces espèces, et de les distinguer des espèces purement latines qui circulaient concurremment avec elles dans les Gaules. Certainement, Lyon n'était point la seule localité possédant alors un atelier monétaire; peut-être Trèves et Arles avaient-elles la même prérogative, ainsi que d'autres villes. Quoi qu'il en soit, depuis cette époque jusqu'à la fin du troisième siècle, on cessa de marquer les monnaies du nom des ateliers gallo-romains dont elles sortaient. Les pièces qui avaient alors cours en Gaule, étaient : des *aureus* ou deniers d'or, des *deniers* et des *quinaires* d'argent, des *as* et des *semis* de cuivre. Toutes ces pièces étaient à l'effigie des empereurs, des impératrices ou de leurs fils, ou encore des membres de leur famille; et au revers se trouvaient des figures allégoriques ou symboliques, se rapportant, la plupart du temps, aux événements du règne de ces personnages aux qualités qu'on leur prêtait, à leurs victoires, à leur consécration après leur mort, aux édifices sacrés qu'ils avaient fait bâtir, aux solennités qu'ils avaient fait célébrer, etc. La terre rend tous les ans une quantité innombrable de ces pièces purement romaines, dont, nous le répétons, l'origine gauloise ne peut être prouvée directement, mais dont l'importation est également difficile à établir, et nous paraît déraisonnable en principe.

§ VIII. *Monnaies romaines frappées certainement dans les Gaules.*

Heureusement, nous ne restons pas toujours dans la même incertitude, et à partir de la seconde moitié du troisième siècle, nous rencontrons des monnaies véritablement frappées dans les Gaules; nous voulons parler de l'époque où les deux Posthume, Tetricus, Victorin, Marius, se disputèrent dans cette contrée les lambeaux de la pourpre romaine. Comme on possède un nombre extrêmement considérable de monnaies de ces princes, et que leur autorité n'a jamais été reconnue autre part que dans les Gaules, il est impossible d'admettre que l'Italie ou l'Espagne, ou d'autres contrées, aient produit ces monnaies. Il y a même de petits bronzes de Posthume qui portent le nom de Cologne, AGRIPPINA.

Pendant cette désastreuse époque, les espèces avaient le même nom qu'à l'époque précédente; toutefois, elles étaient loin d'être d'aussi bon aloi; l'or conservait, il est vrai, son degré de pure-

té; mais l'argent avait totalement disparu. Il avait été remplacé par un billon qui ne contenait que quelques minimes parties de ce métal. Ce n'était même souvent que du cuivre *saussé*, c'est-à-dire, recouvert d'une mince feuille d'argent. L'art monétaire, comme tous les arts en général, était dans une décadence complète. Pourtant, quelques *aureus* de Posthume accusent encore une certaine habileté; ce qui prouverait que la Gaule n'était pas alors tout à fait dépourvue d'artistes distingués.

Quand Aurélien a raffermi le trône impérial si violemment ébranlé, les tyrans de la Gaule disparaissent, et nous nous retrouvons dans la même incertitude qu'auparavant sur l'origine des espèces qui circulent alors dans ce pays. Mais bientôt Diocletien et Maximien Hercule apportent l'usage de graver sur les monnaies des marques qui puissent permettre de distiuguer l'atelier d'où elles sont sorties, et nous trouvons des pieces de ces princes avec les initiales de Treves et d'Arles : P. TR.; P. AR. ou TR. S.; AR. S.; c'est-à-dire, *Percussum* TR*everis; Percussum* AR*elatis*, ou TR*everis signatum;* AR*elatis signatum.*

§ IX. *Monnaies frappées dans les Gaules depuis Constantin jusqu'a Valentinien III.*

Lorsque Constantin parvint au trône, le désordre des monnaies était affreux. Il tâcha d'y apporter remède, et établit un système monétaire qui, à quelques modifications pres introduites par les barbares, subsista jusqu'au neuvième siècle. Il établit que la *livre pesant* d'or se diviserait en 72 *sous*, de 24 *siliques* ou 84 de nos grains, chacun; que chaque sou vaudrait 2 *semis* ou demi-sous, et trois *triens* ou tiers de sou; enfin, pour l'argent, que 12 *deniers* vaudraient un sou. Il réforma également la monnaie de bronze; mais pour faire comprendre cette partie des réformes qu'il opéra, il faudrait entrer dans des details que les bornes de notre cadre nous interdisent.

Les types des pièces de ce prince représentent toujours au droit la tête de l'empereur ou de l'impératrice, et au revers ordinairement une victoire armée d'une croix et d'une couronne, avec la légende VICTORIA AVGG; quelquefois aussi une croix dans une couronne de feuillage; mais ce dernier type ne commence à devenir bien commun que du temps de Gratien et de Théodose. Nous sommes forcés de passer rapidement sur les types employés par Constantin, qui, malgré sa conversion, continua encore à faire usage d'emblèmes païens tels que Rome et Constantinople personnifiées, Romulus allaité par la louve, etc., etc. L'habitude d'inscrire les initiales des ateliers monétaires à l'exergue, prit alors plus de faveur que jamais, et nous retrouvons encore sur des pièces de cette époque les initiales de Lyon, d'Arles et de Trèves. On a de fort belles pièces frappées au nom de Julien l'Apostat dans l'atelier de Lyon. De tous les hôtels des monnaies de l'empire, le plus actif sans contredit était celui de Constantinople; le nom de cette ville s'inscrivait sur les monnaies qui en sortaient, CONS. CON. ou CONOB. Mais, comme les sous d'or ou *aureus* frappés dans cette ville servirent de modeles à ceux que l'on frappait dans les autres villes de l'empire, on prit, dans ces temps barbares, l'habitude de calquer ces *aureus* sans les comprendre, et il arrive souvent que l'on trouve le mot CONOB sur des pièces sorties des ateliers de la Gaule, de l'Italie et des autres contrées qui reconnaissaient l'autorité de l'empereur. Alors les initiales sont transportées dans le champ et accostent le type.

Tel était l'état de la monnaie en Gaule lorsque cette province tomba entre les mains des barbares, Goths, Bourguignons et Francs.

§ X. *Monnaies frappées dans les Gaules pendant la domination des barbares, depuis l'an* 410 *jusqu'à l'an* 550.

Les peuples germaniques qui s'établirent dans la Gaule avaient un tel respect pour la domination romaine, qu'ils ne se croyaient en sûreté sur les terres qu'ils avaient conquises que lorsque Rome avait ratifié leur prise de possession. Ils y étaient les maîtres, mais de fait seulement; le peuple leur payait un impôt, mais ne les reconnaissait pas

pour ses souverains légitimes. Parmi les reproches qu'on leur adressait, figurait en première ligne celui de falsifier les monnaies; aussi se gardaient-ils bien d'imprimer leur nom et leurs images sur les espèces d'or; c'était seulement sur les espèces d'argent qu'ils les plaçaient. Les Suèves en Espagne, les Vandales en Afrique, les Ostrogoths en Italie, en agirent ainsi; mais dans les Gaules, on ne trouve aucun prince de ces temps qui ait osé signer aucune monnaie, soit d'or, soit d'argent. Tout s'y faisait au nom de l'empereur, et rien ne paraissait changé au premier coup d'œil. Toujours au droit des monnaies frappées à cette époque, paraît une tête impériale, au revers la victoire, et au bas le mot CONOB; toujours on y voit dans le champ les lettres initiales du nom de l'atelier monétaire. Mais déjà comme ces lettres changent fréquemment, on a tout droit de penser que le nombre de ces ateliers augmente. En outre, comme on trouve une foule de pièces barbares au type ordinaire dégénéré et altéré, il faut en conclure que les barbares les calquaient sur de véritables monnaies romaines, en les imitant autant qu'ils pouvaient lorsqu'ils ne fabriquaient pas de belles et bonnes pièces au type impérial lui-même. L'histoire nous apprend d'une manière positive qu'ils le firent pendant quelque temps, puisque les lois des Bourguignons parlent d'*aureus de Genève, de Valence, d'Alaric*, etc., tandis que Procope dit en propres termes qu'avant la cession de la Provence aux rois francs *aucun chef barbare* n'avait le droit de mettre son nom sur la monnaie, contradiction qu'on ne peut expliquer qu'en admettant que l'effigie des empereurs était la seule qui figurât sur les espèces d'or avant la cession dont parle l'historien. La falsification des espèces par les Germains est d'ailleurs un fait historique : témoin Clovis qui, après avoir fait tuer le roi de Cambrai, donne des *aureus faux* à ceux qui ont abandonné le parti de ce prince; témoin encore ces Saxons qui, cantonnés en Auvergne par l'ordre de Théodebert, faisaient passer pour de l'or de petits morceaux de cuivre artistement travaillés. On voit, d'après ce que l'on vient de lire, qu'il est impossible de trouver des monnaies d'or au nom des rois bourguignons et francs avant le règne de Théodebert.

§ XI. *Monnaies frappées dans les Gaules depuis l'an 550 jusqu'en 610.*

Les soixante années qui s'écoulèrent depuis la cession de la Provence aux Francs jusqu'à l'avénement de Clotaire II, virent s'opérer dans le système monétaire usité dans les Gaules d'importantes modifications. L'orgueilleux Théodebert ne craignit pas de contrefaire ouvertement la monnaie impériale; il frappa des *sous* et des *triens* sur lesquels, autour d'une tête impériale, il faisait mettre son nom D. N. THEODEBERTVSREX, tandis qu'au revers il laissait subsister le type ancien, mais en y inscrivant les initiales des noms des villes où il les faisait fabriquer $\overset{\text{C}}{\underset{\text{L}}{\overset{\text{O}}{\text{V}}}}$: *Colunia;* LV., *Lugdunum;* BO, peut-être *Bolonia*, et bien d'autres que l'on n'a point encore expliquées. Son exemple était peut-être suivi par ses oncles, car on a des pièces d'Arles et de Marseille qui portent leurs noms, et qui, par leur style, pourraient à la rigueur être de cette époque; nous en doutons pourtant, parce que les pièces de Théodebert sont tout à fait conçues dans le système romain, tandis que les autres sont d'un poids plus faible. Quoi qu'il en soit, l'usage introduit par Théodebert ne paraît pas avoir été longtemps suivi, car on trouve un assez grand nombre de *triens* de cette époque avec les lettres AR., initiales d'Arles, $\overset{\text{A}}{\text{NR.}}$ de Narbonne, etc.. et frappés au nom de Justin ou de Justinien. Il y a plus : une pièce de Justin porte le nom des Gabali, GABALORVM; et, sur un *triens* de Justinien, on trouve. autour d'un monogramme qui occupe le champ du revers, la légende EX OFFICINA MARET (*). Ce nom de monétaire sur une monnaie est un fait tout à fait nouveau pour le temps, et qui signale un grand changement; en effet,

(*) Cette pièce nous paraît avoir été frappée à Lyon.

après Justin et Justinien, on trouve une série de *sous* et de *triens* frappés à Vienne, et toujours avec le nom du monétaire, EX OFFICINA LAVRENTI; à Arles, à Uzès, à Valence, à Marseille, avec les initiales de celui de la ville, MA.; AR.; VC.; VA., et des chiffres indiquant les valeurs : XXI sur les *aureus*, VII sur les *triens*. L'*aureus* qui se maintenait partout ailleurs à 24 siliques, avait ici diminué, et était réduit à 21 (voyez MARSEILLE). Le *sou* mérovingien n'en valait également que 21 ; aussi sommes-nous parvenus au véritable système mérovingien. Nous allons voir maintenant les Francs et les Goths frapper des espèces d'or à leur coin.

§ XII. *Monnaies mérovingiennes et visigothiques.*

Ainsi qu'on vient de le voir, l'époque où les rois barbares qui occupaient la Gaule substituerent définitivement sur les monnaies leur propre effigie à l'effigie impériale, est très-incertaine, puisqu'il n'est pas bien prouvé que l'essai tenté par Théodebert ait été continué, et qu'il paraît au contraire probable que l'image impériale lutta longtemps encore contre l'image royale. A en croire Procope, les rois barbares se seraient cru le droit de frapper des monnaies d'argent ; mais si les Vandales, les Ostrogoths et les Suèves ont en effet frappé des monnaies de ce métal, on n'a pu encore en retrouver une seule des rois francs, bourguignons et visigoths de la Gaule ; on peut même affirmer que les Bourguignons n'en ont frappé d'aucune espèce.

D'ailleurs, à partir de l'an 600 ou environ, l'ancien système monétaire avait subi de nombreuses modifications ; les espèces de la Gaule differaient pour le poids comme pour le type de celles que l'on frappait dans les autres parties de l'empire ; enfin, l'or et l'argent paraissent avoir été alors les seuls métaux monnayés, car on trouve de cette époque à peine deux ou trois monnaies de cuivre, qui nous semblent être des pièces d'argent ou d'or falsifiées.

La plus grosse monnaie d'or que l'on frappât alors se nommait *aureus* ou *solidus* : c'était l'ancien sou d'or romain, diminué de trois siliques, et n'en pesant plus que 21, ou 73 grains $\frac{1}{3}$. Les sous d'or mérovingiens sont fort rares.

Le *semis* ou demi-sou et le *triens* ou tiers de sou étaient les divisions de cette monnaie. Jusqu'ici, on n'a pas retrouvé un seul *semis* ; quant aux *triens*, ce sont les espèces mérovingiennes les moins rares.

Il n'y avait d'autre espèce réelle d'argent que le *denier* ou *saiga*. Il en fallait douze pour faire un *sou d'argent*. Ce sou d'argent était une monnaie de compte, c'est-à-dire, une monnaie fictive. Il fallait quarante *saiga* pour faire un sou d'or. Les deniers d'argent du septième siècle sont fort rares ; on ne commence à les rencontrer un peu fréquemment que vers le huitième siècle; selon M. Guérard, ils pesaient environ 21 grains. Selon le même auteur, un sou d'or équivalait à 100 francs de notre monnaie, ce qui porterait à 2 fr. 50 cent. la valeur de la plus petite monnaie mérovingienne, le *saiga* ; à 33 fr. 33 centimes $\frac{1}{3}$ le *triens* ; et à 50 francs le *semis*. Les calculs du savant académicien sont rigoureux : le résultat nous en parait cependant un peu élevé ; mais nous lui en laissons toute la responsabilité.

Le roi et certaines abbayes avaient alors le droit de frapper monnaie, c'est un fait incontestable ; mais on ignore si quelques particuliers puissants avaient aussi la même prérogative. Les monnaies que l'on possède de cette époque sont à peu pres les seuls monuments qui nous soient parvenus de son histoire numismatique.

Les monnaies mérovingiennes représentent d'ordinaire, au droit, une tête de profil, de face, ou de trois quarts. Les têtes de profil sont assez communes ; les têtes de face assez rares, et nous ne connaissons qu'un seul exemple d'un *trois quart* ; il nous est offert par une pièce frappé à Autun. Cette ville et un autre lieu inconnu, *Teodericiacum*, ont produit des mounaies où l'on voit deux têtes accolées. Quelquefois, mais plus rarement, les effigies sont remplacées par des figures d'hommes ou d'animaux. Au revers, on remarque généralement une croix haussée sur des degrés; lichee sur un globe et accompagnée d'objets

accessoires; terminée par une espèce d'ancre, qui n'est autre qu'un double ρ, reste du chrisme dégénéré; accostée de lettres dont les unes n'ont point encore été expliquées, tandis que les autres sont les initiales du nom de la ville où la pièce a été monnayée; de l'A et de l'ω; enfin des chiffres VII sur les *triens*, et XXI sur les *sous*. Des personnages, des animaux, la figure de la Victoire, des chrismes dégénérés, de grandes lettres initiales, occupent en entier le champ du revers et remplacent la croix.

On y lit des légendes souvent fort simples, surtout à Marseille; le nom du roi et celui de la ville, qui y sont quelquefois remplacés par une acclamation imitée des acclamations romaines: CHLOTARIVS REX — MASSILIA CIVITAS — VICTVRIA CHLOTARII — DAGOBERTVS REX — REX DEVS; quelquefois l'officier monétaire y ajoute son nom: CHLODOVEVS REX. — PARISII IN CIVET, et, dans le champ, ELIGI(*us*). Le nom de ce fonctionnaire et celui du roi sont quelquefois accolés: CHEREBERTVS REX — MAXIMINVS MO(*netarius*). Le plus souvent, le nom du monétaire, placé soit au droit, soit au revers, est accosté à celui de la ville. Quelquefois on rencontre, comme à Chalon et à Lyon, deux noms de monétaires, PETVS ET GVIRIVS. — LVGDVNO FIT. Ce dernier mot, qui se lit quelquefois FIIT, altération évidente de *factum*, est souvent placé avec les mots CIVITAS, VICVS, CASTRVM, à la suite des noms de lieux. Les abbayes inscrivaient sur leurs monnaies, comme celle de Jumiéges, dans le pays de Caux (*), leur nom et celui de leur saint, SCO FILIBERTO-GEMETICO CAL(*etorum*); tantôt leur titre, RACIO BACILICI SCI (*sancti*) MARTINI; et le fisc faisait souvent de même: REDONIS — RACIO FISCI. Enfin on trouve des pièces où on ne lit que le nom du monétaire; et cette pratique paraît avoir été surtout usitée dans le Gévaudan (voy. ce mot). En Bourgogne et dans l'Auvergne, on rencontre deux monétaires signant les espèces l'un au droit, l'autre au revers.

On n'a que des données assez vagues sur les officiers appelés *monétaires*: deux passages de Grégoire de Tours et de la *Vie de saint Éloi*, combinés, prouvent que, quand le roi voulait percevoir un impôt, il envoyait un des officiers de son palais, nommé le *Domestique*, qui, accompagné de cinq ou six cents hommes, parcourait les provinces, recevait les contributions, et, avant de porter au trésor les sommes qui lui avaient été payées par les contribuables, en faisait, à l'aide d'un monétaire, une seule masse, en fondant toutes les monnaies qu'il avait reçues. D'autres textes prouvent qu'il y avait dans chaque ville des monétaires; enfin, on voit par une ordonnance de Pepin, que ceux qui voulaient faire monnayer leur argent devaient s'adresser au monétaire, qui sur une livre frappait 21 sous, et en retenait un pour son salaire. Tout cela ne nous apprend pas s'il y avait un monétaire suivant la cour, comme une pièce au nom de saint Éloi, et sur laquelle on lit MONETA PALATINA, semblerait l'indiquer. Si le domestique était accompagné par un monétaire dans ses tournées, ou s'il se contentait de requérir les monétaires des localités qu'il visitait, c'est une question que paraissent résoudre, dans le dernier sens, des sous frappés par saint Éloi à Paris, au Palais, à Arles et à Marseille; tandis qu'il semble qu'on devait inférer le contraire d'un passage de saint Ouen, qui appelle son maître Abbon, *administrateur de la monnaie du fisc de Limoges*. (qui tunc officinam fisci publici gerebat apud Lemovicos), et de plusieurs textes de Grégoire de Tours, qui, en parlant du monétaire de Tours ou de celui de Paris, les désigne toujours par l'expression *monétaire de la ville* (monetarius urbis). Il résulterait donc de là qu'il y avait des monétaires sédentaires, d'autres monétaires suivant la cour, enfin, d'autres qui accompagnaient les collecteurs d'impôts. Ce qui est moins certain, c'est que les abbayes et les particuliers aient eu aussi de ces officiers.

L'or des monnaies mérovingiennes devait, ainsi que l'or des monnaies romaines, être d'une grande pureté; mais il fut souvent altéré par les monétaires. On voit, à mesure que l'on avance dans le VIIIe siècle, les monnaies d'argent apparaître plus fréquemment, et au contrai-

(*) Voy. JUMIÉGES.

re, les monnaies d'or devenir moins nombreuses. Cela vient vraisemblablement de ce que l'on commençait à se méfier de la bonne foi de ces officiers.

Bientôt, sous la seconde race, nous allons voir l'or disparaître complétement, pour ne plus se montrer qu'au temps de saint Louis.

L'art mérovingien, comme l'art romain, comme l'art de tous les temps, a eu des vicissitudes; et quoique tous les artistes de la Gaule eussent puisé à la même source, cet art ne fut pas le même partout. Les monnaies, qui sont presque les seuls monuments de cet âge qui soient parvenus jusqu'à nous, en fournissent la preuve; et l'on peut avancer hardiment qu'il y avait alors dans les Gaules autant d'écoles artistiques que de diocèses. Un œil exercé reconnaît facilement un triens neustrie, austrasien, limousin, auvergnat, bourguignon, marseillais, belge, etc.; car tout en conservant en général les mêmes principes, les artistes de ces différentes provinces avaient tous un faire particulier. Inutile de dire que cet art mérovingien était extrêmement barbare. Les cinquante premières années du huitième siècle sont celles où il le fut le moins, et ce sont les seules où il soit possible de distinguer les écoles artistiques que nous venons de signaler. Un peu plus tard tout se confond dans la plus affreuse barbarie qui règne jusqu'à Charlemagne; et le commencement du huitième siècle est, pour l'histoire monétaire, comme pour l'histoire politique, l'époque la moins connue de notre période historique.

Les Francs, maîtres de la presque totalité de la Gaule, avaient refoulé les Visigoths dans un coin du sud-ouest de ce pays, où ceux-ci possédaient encore Béziers, Narbonne, Agde, et quelques autres localités. Ils frappaient dans ces localités des pièces d'or et d'argent, et, chose curieuse, ces pièces étaient toutes différentes de celles qui couraient en France. Celles qui sont parvenues jusqu'à nous sont des *triens* d'un flan beaucoup plus large et beaucoup plus mince que celui des monnaies mérovingiennes; elles représentent d'ordinaire deux têtes de face, l'une au droit, l'autre au revers; plus rarement une tête de profil, ou deux têtes affrontées, au revers d'une croix haussée sur des degrés. Ces têtes sont celles du roi et de l'empereur. On se rappelle que l'empereur avait seul, dans l'origine, le droit de signer les espèces d'or; son effigie resta sans doute sur les monnaies visigothiques comme un souvenir de son ancienne suprématie. On n'y voit pas de nom de monétaire; mais on y lit, d'un côté, le nom royal précédé des lettres D. N. (*Dominus Noster*), ou d'autres sigles analogues; au revers, le nom de la ville, suivi d'une épithète honorifique, telle que PIVS : NARBONA PIVS, TOLETO PIVS, etc. Du reste, les pièces visigothiques frappées dans les Gaules sont fort rares, et l'on n'en possède que de Béziers et de Narbonne (voyez NARBONNE).

Avant de terminer ce paragraphe, nous devons signaler une pièce fort curieuse de Reccarede, imitée des pièces de Maurice Tibère frappées à Marseille; elle est unique dans son genre et fort remarquable, parce qu'elle sort tout à fait des habitudes des Goths. Cette circonstance nous fait croire qu'elle a dû être frappée dans une des villes de la Gaule méridionale qui leur appartenaient.

§ XIII. *Monnaies frappées dans les Gaules depuis la chute des Mérovingiens jusqu'à l'avénement de Charlemagne* (768).

On a vu tout à l'heure, qu'à mesure que le huitième siècle marchait, l'or de la monnaie mérovingienne s'altérait et perdait de son crédit dans le peuple; l'argent, au contraire, gagnait et prenait faveur. Du temps de Pepin, l'or avait presque totalement disparu, on ne le prenait probablement plus qu'au poids. Quant à l'argent, on n'en frappait que des *deniers* et des *demi-deniers*. On taillait 24 sous à la livre; mais la livre et le sou étaient des monnaies de compte; les deniers seuls étaient une monnaie réelle.

Un grand changement, comme on le voit, s'était opéré dans les usages monétaires; un autre changement non moins grand avait dénaturé le type ancien : les monétaires n'inscrivaient plus leur nom sur les espèces; celui du roi

y paraissait seul d'un côté, tandis que de l'autre on lisait le nom de la ville où la pièce avait été frappée. Tantôt ces noms étaient inscrits circulairement autour d'un point, tantôt ils étaient disposés en deux lignes ; enfin, quelquefois, ils étaient écartelés entre les branches d'une croix latine. Cette période est d'ailleurs une époque de transition ; on y voit reparaître de temps en temps quelques-uns des anciens types mérovingiens (*), et la barbarie de l'empreinte rend les légendes souvent inintelligibles; enfin de toute cette période, on ne connaît que deux monnaies d'or frappées dans les Gaules; elles sont de Charlemagne, sortent de l'atelier d'Uzez, et présentent le type des deniers; peut-être sont-ce des sous d'or. (Voy. CHARLEMAGNE, PEPIN, UZEZ.)

§ XIV. *Monnaies frappées dans les Gaules depuis l'avénement de Charlemagne jusqu'à la chute de Charles le Gros* (887).

Pendant cette période, l'or fut aussi rare que pendant la précédente. Charlemagne fit bien frapper quelques monnaies de ce métal dans la Gaule cisalpine, à Lucques par exemple, et à Bénévent, où Grimoald était obligé d'inscrire le nom de l'empereur sur les espèces qui sortaient de son atelier; mais nous ne nous occupons ici que de la Gaule transalpine; et ensuite, on ne trouve plus que deux monnaies d'or de Louis le Débonnaire. On peut donc dire que le système monétaire des Mérovingiens était tout à fait abandonné. Les espèces qui couraient étaient le *denier* et le *demi-denier*; on en connaît un grand nombre de cette époque. Le denier pesait environ 31 grains; il en fallait 20 pour un sou, et 12 sous formaient une livre; c'est de là, comme on voit, que date le système duodécimal, système qui règne encore dans une grande partie de l'Europe, et que la révolution française a pu seule détruire chez nous. D'après les évaluations de M. Guérard, le denier carlovingien valait trois francs de notre monnaie.

Nous avons décrit aux articles CHARLEMAGNE, LOUIS LE DÉBONNAIRE, CHARLES LE CHAUVE, LOUIS LE BÈGUE, LOUIS et CARLOMAN, CHARLES LE GROS, les deniers frappés sous les règnes de ces princes; nous renverrons donc pour plus de détails le lecteur à ces divers articles. Charlemagne plaçait sur ses deniers son monogramme, et y inscrivait, soit ses titres de roi des Francs et des Lombards, d'empereur et d'auguste, soit seulement son titre de roi. Ce fut lui qui adopta le premier le symbole de la ville représentée par une porte, et l'image du temple figurant la religion chrétienne. Quelquefois ses monnaies sont difficiles à distinguer de celles de Charles le Chauve, son petit-fils, qui, dans les derniers temps de sa vie, fut aussi empereur.

Celles de Louis le Débonnaire n'offrent aucune difficulté ; elles présentent d'ordinaire le nom impérial autour d'une croix; et, au revers, en deux lignes, le nom de la ville, lorsqu'on n'y voit pas l'emblème de la cité, comme dans cinq ou six villes ; le temple ; le vaisseau, comme à Durestat (Wuck-te Duerstede, près Utrecht), et à Quentovic (Saint-Josse de Canche); les marteaux et les coins monétaires, comme à Melle.

Sous Charles le Chauve, les monnaies sont presque invariablement marquées du monogramme carolin, environné de la formule GRATIA DI REX; tandis que de l'autre côté on voit le nom de la localité écrit circulairement autour de la croix. Pourtant, quelques pièces où on lit CARLVS REX FR, sont douteuses entre lui et Charlemagne.

Quant à Louis le Bègue, ses pièces portent le monogramme de *Ludovicus*, entouré de la légende MISERICORDIA DI REX, et elles sont très-faciles à distinguer.

La dynastie carlovingienne avait alors presque entièrement perdu son ancien prestige; les Francs commençaient à la mépriser; et, chose curieuse à constater, les monnaies commencent aussi alors à prendre une autre tournure; Charlemagne, Louis le Débonnaire et Charles le Chauve avaient eu des empreintes particulières; Louis et Carloman, ainsi que Charles le Gros, dont les espèces sont rares et difficiles à dis-

(*) Voy. PARIS (monnaies de).

tinguer, calquent les deniers de Charlemagne. Carloman et Louis placent dans le champ de leurs espèces le monogramme de leur aïeul; c'est à peine s'ils osent y placer le leur; et quand ils s'y hasardent, ils le font ressembler autant que possible à celui de Charlemagne, lequel apparemment était devenu un type consacré, et que le peuple accueillait avec faveur. A la même époque, le poids des espèces diminuait; les princes avaient donc un grand intérêt à calquer les espèces anciennes.

§ XV. *Monnaies frappées dans les Gaules, depuis la chute de Charles le Gros jusqu'à l'avénement de Hugues Capet* (987).

Charles le Gros tombé, l'empire fut divisé en plusieurs royaumes indépendants. Celui des princes qui portait la couronne impériale, avait, il est vrai, conservé une sorte de suzeraineté sur les autres; mais cette suzeraineté était si faible, qu'en réalité elle n'existait pas. Par la même raison, dans chaque royaume, les grands feudataires méprisaient l'autorité du suzerain et se regardaient comme les maîtres chez eux. Cet état de choses influa beaucoup sur les monnaies.

Rien ne fut changé au système monétaire en lui-même; le *denier* et l'*obole* ou *demi-denier* furent toujours les seules espèces reçues; mais d'autres noms que le nom royal apparurent dans les légendes. Pendant les deux périodes précédentes, quoique le nom royal y fût le seul admis, il n'en est pas moins certain que les abbayes et les églises avaient le droit de battre monnaie; c'est un fait attesté par les légendes de monnaies où se trouvent, dès le temps de Charlemagne, et avant l'an 800, entre autres noms, ceux de Saint-Martin de Tours et de Saint-Maurice en Valais; plus tard, sous Louis le Débonnaire et sous Charles le Chauve, ceux de Chelles, de Saint-Médard de Soissons, et de bien d'autres lieux encore. Les chartes d'ailleurs viennent ici à l'appui des monuments. Mais il est probable que les seigneurs ne jouissaient pas encore d'une telle prérogative; car le domaine utile n'avait pas cessé d'appartenir au roi, et les bénéfices que la monnaie pouvait produire, faisaient partie de ce domaine.

Les choses changèrent de face lorsque Charles le Chauve eut rendu les fiefs héréditaires; tout en conservant des marques extérieures de soumission au prince, les grands vassaux s'approprièrent en réalité toute la puissance; et bientôt, ils voulurent constater sur la monnaie les droits réels dont ils jouissaient; c'est en effet à l'époque où nous sommes parvenus, que les noms seigneuriaux commencent à paraître sur les monnaies. Jetons un coup d'œil sur les diverses parties de la France.

Rois de France. Le premier successeur direct de la famille de Charlemagne, Eudes, ne changea rien au type adopté par ses prédécesseurs; il copia les légendes de Louis le Bègue et se servit d'un monogramme tantôt original, tantôt imitant ceux de Louis; il alla même plus loin, et employa comme type le monogramme carolin; nous avons vu que Louis III et Carloman en avaient déjà fait autant. Sous Robert Ier et Raoul, on imita les pièces de Charles le Chauve; il en fut de même sous Louis d'Outremer et sous Lothaire. Quand on n'adoptait pas alors le monogramme carolin, on se croyait obligé de combiner les lettres du nom royal avec les parties essentielles de ce monogramme. Il y avait pourtant un type original : l'inscription dans le champ du mot REX.

Grands vassaux. Pendant que cela se passait dans les contrées soumises à l'autorité du roi, le plus affreux désordre régnait dans les provinces. Les unes, comme le Poitou, frappaient des monnaies à l'empreinte ancienne purement et simplement. Les deniers si communs aux noms de Charles et de Melle, de Pepin et de l'Aquitaine, et qui n'ont aucune apparence extérieure carlovingienne, n'ont pas d'autre origine. Dans d'autres provinces, le nom royal disparaissait; au Mans, par exemple, et à Étampes, on lisait d'un côté GRATIA DI REX autour d'une croix, et de l'autre CINOMANIS CIVITAS ou STAMPIS autour de quatre temples, ou en deux lignes dans le champ. Cela amenait quelquefois de singulières bizarreries; ainsi les ducs de France, Hugues le Blanc et

Hugues Capet inscrivaient parfois sur les deniers de Senlis la légende ordinaire GRATIA DI REX, puis, dans le champ, circulairement autour d'une croix, HVGO DVX; Guillaume, comte de Bourges, mettait son nom autour du monogramme de Charles; le duc d'Aquitaine respectait le nom royal, et même après la mort de Charles le Chauve, il continuait à placer le nom de ce prince dans la légende, tandis que l'évêque mettait le sien dans le champ de la même pièce: CARLVS REX FR. R.-VG O dans le champ ℞, TOLOSA CIVI., etc.... D'autres seigneurs, tels que les ducs de Normandie (voy. ce mot), mettaient plus franchement leurs noms; et les ducs de France les imitèrent quelquefois, car on possède des deniers de Hugues Capet frappés à Paris, et sur lesquels on lit GRATIA DI DUX autour du monogramme de Hugues. (Voyez HUGUES CAPET.)

Rois de Bourgogne. Les rois de Bourgogne, qui déjà du temps de Charles le Chauve, s'étaient séparés du royaume, frappaient des monnaies dans l'est et le sud-est de la France. Ces monnaies sont fort rares et de la même nature que celles de France; on en connaît de Vienne et d'Arles qui portent les noms de Bozon et de Louis l'Aveugle. Bozon mettait le mot REX dans le champ; Louis l'Aveugle y faisait graver son effigie.

Lorraine et Alsace. Au nord-ouest, c'étaient les empereurs qui dominaient; ils faisaient frapper, à Strasbourg, des deniers et des oboles à leur nom, quoique la monnaie ou du moins les profits de l'atelier monétaire appartinssent à l'évêque. A Metz, à Toul, à Verdun, leur nom était accolé à celui de l'évêque. Ils firent pendant le douzième siècle un grand nombre de concessions monétaires à ces contrées (voyez TROIS-ÉVÊCHÉS; STRASBOURG). Mais il faut glisser rapidement sur ce sujet, et nous nous contenterons de dire que les deniers frappés en Lorraine, à cette époque, ne diffèrent pas essentiellement, sous les rapports du style et de l'empreinte, des espèces frappées dans le reste de la France.

§ XVI. *Monnaies frappées en France depuis Hugues Capet jusqu'à Philippe-Auguste* (1185).

C'est à Hugues Capet que commence réellement la France, c'est à lui que nous devons cesser d'appeler ce pays la Gaule. Cependant la France proprement dite ne se constitue qu'au treizième siècle, et le onzième et le douzième ne sont, en politique comme en numismatique, que deux siècles de transition.

La base du système monétaire n'a pas changé. La *livre* se compose de 20 *sous*, le *marc* ou *demi-livre* de 10, le *sou* de 12 *deniers*, le *denier* de 2 *oboles*. Le denier et l'obole sont les seules espèces réelles. On prend l'or au poids, ou, s'il circule quelques espèces de ce métal, ce sont des espèces étrangères. Cependant, il ne faut pas croire que la monnaie soit réellement la même que pendant la période précédente. Plus on avance, et plus les espèces deviennent légères, plus le flan se rétrécit, plus l'alliage devient considérable; l'argent pur des Carlovingiens fait place au billon, et de l'an 1100 à l'an 1200 il n'y a plus réellement une seule monnaie d'argent.

Le poids des monnaies et celui de la livre varie de province à province, de ville à ville; ainsi, un denier de Paris n'a pas la même valeur qu'un denier manceau, tournois ou tolosain.

Parisis, Orléanais, Picardie, centre de la France. Le centre de la France appartenait au roi, qui frappait des espèces à Orléans, Paris, Étampes, Senlis, Sens, etc., plutôt comme seigneur de ces villes que comme souverain du royaume; aussi avait-il pour chacune d'elles un type particulier, qu'il n'était pas le maître d'altérer. A Orléans, il ne mettait pas même son nom dans l'origine; on y voyait l'image de la ville avec la légende AVRELIANIS CIVITAS—DI DEXTRA BENEDICTA; et c'est ainsi qu'est conçue la légende de toutes les monnaies frappées dans cette ville depuis Philippe Ier jusqu'à Philippe-Auguste. C'était le contraire sur les monnaies frappées à Paris; le roi y inscrivait tous ses titres (voy. HUGUES CAPET, ROBERT, HENRI Ier, PHILIPPE Ier LOUIS VII

et Louis VIII). Souvent il ne pouvait pas toucher à la monnaie sans le consentement des bourgeois. A Paris et à Péronne, l'A et l'ω marquaient les espèces; à Sens, c'était un temple; à Mantes et à Château-Landon, d'autres figures. (Voyez les mots Louis VI et Louis VII.)

Pays chartrain, Touraine. Chartres mettait sur ses espèces une figure très-barbare et couronnée, qui n'était autre que celle de la Vierge; et comme c'était alors l'usage de suivre le type usité dans la métropole, Vendôme, Blois, Châteaudun, et même les vassaux de Blois, à Romorentin, Celles-sur-Cher, et Saint-Aignan, avaient adopté la même empreinte. Du reste, aucun comte de ce pays ne mettait son nom sur ses monnaies. Il en était de même en Touraine, où le chapitre de Saint-Martin avait seul le droit de monnayage; le nom de la ville, TVRONVS CIVIS, autour d'une croix, et le temple défiguré, avec la légende SCS MARTINVS, étaient tout ce qu'on lisait sur les monnaies de cette province.

Maine, Anjou. Dans le Maine et l'Anjou, les comtes avaient placé leurs monogrammes dans le champ des pièces, et, comme alors le peuple tenait beaucoup à l'empreinte, on trouve, pendant toute cette période, le monogramme de Foulques à Angers, celui d'Herbert au Mans, quoique les possesseurs de ces comtés portassent d'autres noms.

Bretagne, Normandie. On n'a encore retrouvé aucune espèce bretonne de cette époque; et on n'en a probablement pas frappé alors en Normandie; en voici la raison: les seigneurs voyaient dans le droit de battre monnaie un moyen de s'enrichir; le peuple de son côté faisait ce qui dépendait de lui pour n'être pas dupé, et souvent il s'abonnait avec le suzerain, en s'engageant à lui payer un droit annuel, pour qu'il n'usât pas de son droit de changer à volonté les monnaies. Les Normands s'engagèrent de bonne heure à payer à leur duc ce droit, qu'on nommait *fouage* ou *monnayage;* or, comme les monnaies perdaient tous les jours de plus en plus de leur bon aloi, les ducs jugèrent à propos de n'en plus frapper, et de se servir d'espèces étrangères.

Nord de la France. Au nord de la Normandie et des possessions du roi de France, une foule de petits princes battaient monnaie: le comte de Boulogne, dont les espèces portent une foule de types variés; l'abbé de Corbie, qui pour type avait une crosse entre l'A et l'Ω; les évêques d'Amiens et de Châlons, dont l'un inscrivait pour légende PAX, dans le champ, et CIVIBVS TVIS en légende, l'autre PAX dans le champ tout simplement; le comte de Vermandois, qui plaçait l'image de saint Quentin sur les deniers de cette ville, avec la légende MARTYR CORONATVS; le comte de Flandre et ses vassaux, qui, dans l'Artois et la Picardie, frappaient, à la fin du douzième siècle, de petites monnaies sur lesquelles on trouve des noms de monétaires. On voit dès lors apparaître à Saint-Quentin et à Amiens quelques monnaies communales, mais qui n'ont pas une longue existence. A Soissons, deux pouvoirs, le comte et l'abbé de Saint-Médard, frappent monnaie simultanément; à Laon, l'évêque marque ses deniers à son effigie d'un côté, et à celle du roi de l'autre; à Noyon, l'evêque, qui possédait le privilége monétaire, rappelait, par les deux crosses qu'il y faisait graver, ses anciens droits sur l'évêché de Tournay; quant à Cambrai, on n'a que de petites pièces flamandes et incertaines à lui attribuer.

Champagne. Dans la Champagne, qui flanquait au nord les domaines du roi, circulaient les monnaies des évêques de Meaux et de l'archevêque de Reims, et celles qui étaient frappées par le comte de Champagne, à Provins et à Troyes. A Meaux, l'empreinte varia souvent: d'abord ce fut une main bénissante, puis une crosse, puis un buste épiscopal; à Reims, on vit d'abord le monogramme de l'évêque, puis l'inscription bilinéaire, comme sur les parisis; à Provins, un peigne, comme pour faire allusion au nom de la province (*Champeigne*); à Troyes, le monogramme de Thibaut.

Bourgogne. Plus loin, les ducs de Bourgogne, les évêques de Langres, les comtes de Chalon, les abbés de Cluny, les comtes de Mâcon, usaient aussi du droit de frapper des monnaies. Celles des ducs se frappaient à Dijon; elles étaient

imitées de celles de Langres pour le type, et présentaient pour empreinte une croix fichée; mais cette empreinte ne tarda pas à se diversifier de bien des façons : à Langres, on voyait une croix fichée avec le nom de Louis, imité des deniers mérovingiens; à Cluny, la clef de saint Pierre; à Mâcon, un S et une croix; à Chalon, un B, initiale de *Burgondia*, avec les noms des rois Henri, Robert et Philippe, qui n'avaient cependant qu'un droit de suzeraineté bien éloigné sur ces contrées; ce qui prouve que toutes les pièces frappées aux noms des rois de la seconde race, après la chute de Charles le Gros, n'étaient point soumises à leur contrôle direct.

Berry, Bourbonnais, Nivernais. Le roi avait acheté en 1100 la seigneurie de Bourges; on ne connaît point de monnaies de cette ville avant cette époque; le roi plaça son effigie sur celles qu'il y fit frapper. Ce fut pour imiter ce type que le seigneur de Sancerre plaça sur les siennes une effigie semblable, avec la légende CAPUT TVLVS CESAR. A Charenton, à Nevers, à Bourbon, le type présente le nom d'un Louis carlovingien, avec le mot REX, dans le champ, mais étrangement défiguré; à Issoudun, c'est un M et un O, abréviation de *Moneta*; à Déoles, près Châteauroux, une étoile à cinq pointes; à Montluçon, à Gien et à Chateldon, l'imitation servile des monogrammes de Foulques et d'Herbert; le calque des Angevins et des Manceaux.

Auvergne, Limousin. La tête de la Vierge sert de type à l'évêque de Clermont; celle de saint Martial au vicomte de Limoges; la monnaie de ce dernier est imitée dans le Berri, à Château-Meillant.

Angoumois, Saintonge, Périgord. Avant d'adopter comme type l'image de saint Martial, le vicomte de Limoges calquait les deniers frappés dans cette ville du temps du roi Eudes. Le monogramme de ce roi, dégénéré et entouré du mot LODOICVS, forma l'empreinte des monnaies à Angoulême et à Saintes. On ne connaît pas de monnaies périgourdines de cette époque.

Guienne et Poitou. A Poitiers et dans tout le Poitou, on imitait l'ancienne monnaie de Melle; on y lisait sur les monnaies, CARLUS au droit, METALO en deux lignes au revers. En Guienne, à Bordeaux, l'inscription porte encore parfois le nom du Louis carlovingien, et le type paraît être une imitation du monogramme d'Eudes.

Béarn, Quercy, Languedoc. A Morlas, les sires de Béarn prennent pour type le mot PAX; dans le Quercy, l'évêque de Cahors adopte quatre croisettes, où l'on reconnaît encore une altération du monogramme d'Eudes; à Rodez, paraissent les caractères $\begin{smallmatrix} + & D \\ V & 3 \end{smallmatrix}$ encore inexpliqués; à Mendes et à Lodève, les bustes de saint Fulcran et de saint Privas; à Viviers, l'évêque place une crosse ou une tête. Le comte de Toulouse possédait les ateliers de sa capitale, du marquisat de Provence, de Saint-Gilles, et il partageait avec l'évêque et le sire de Bonafos celui d'Alby. Ses types étaient : à Toulouse, le nom d'un ancien évêque $\begin{smallmatrix} V & G \\ & O \end{smallmatrix}$; à Saint-Gilles, un agneau pascal; en Provence, le soleil et la lune; à Alby, quelques lettres où l'on croit retrouver les éléments du mot *vicecomes*. Les sires de Foix, de Béziers, d'Anduze et de Sauve, les évêques de Carcassonne et de Montpellier, les vicomtes de Narbonne, jouissaient aussi des privilèges monétaires. Les pièces frappées à Montpellier à cette époque ne sont pas connues : on a pris à tort, pour elles, des monnaies de Narbonne (Voy. MAGUELONE.) Le sire d'Anduze prenait pour type un B, initiale de son nom *Bermondus*; il mettait en outre sur ses monnaies les noms de ses deux fils.

Ancien royaume d'Arles. Pendant longtemps, Lyon, Arles et Vienne furent les seules localités de ce royaume où l'on frappa monnaie. A Arles, dont on n'a pas de monnaies de cette époque, et à Vienne, c'était l'évêque qui jouissait de ce droit; à Lyon, ce fut le roi d'abord, puis son successeur l'empereur. A la fin du douzième siècle, l'empereur, voyant son pouvoir diminuer, aima mieux donner que laisser prendre les droits monétaires; il les accorda au prince d'Orange, au comte de Valentinois, au pape, dont on ne connaît pas de monnaies de cette époque, au comte de Pro-

vence, qui se trouve dans le même cas, à l'archevêque de Lyon, qui inscrivait sur les siennes, autour d'une L, initiale de son nom, PRIMA SEDES GALLIARVM, tandis que son rival, l'archevêque de Vienne, mettait sur ses deniers l'image de saint Maurice, avec la légende MAXIMA GALLIARUM. Valence plaçait tout simplement un aigle dans le champ de ses monnaies, et en légende le nom de sainte Apollinaire son patron.

Comté de Bourgogne. Quelques abbayes, le comte et l'archevêque de Besançon, jouissaient, dans le comté de Bourgogne, du droit de monnayage. Le comte battait monnaie à Lons-le-Saunier; une de ses pièces, la seule qui soit connue, porte en monogramme les lettres EO, sans doute pour *Comes*. Besançon, où dominait l'évêque, était encore plein des souvenirs de l'antiquité; un temple entouré de la légende PORTA NIGRA y faisait allusion à la fameuse *porte noire* qui subsiste encore; CRYSOPOLIS, *la ville d'or*, était un nom que cette ville se donnait dans son orgueil; PROTHOMARTYR, autour d'une main bénissante, rappelait le bras de saint Étienne, précieuse relique qu'elle croyait posséder.

Lorraine, Alsace. Plus loin vers l'est, on rencontre des pays tout allemands: la Lorraine, où les évêques de Metz, de Toul, de Verdun, et les ducs, battent monnaie dans une foule de villes et de châteaux; et l'Alsace, où l'évêque de Strasbourg jouit des mêmes priviléges. Là, tout est germanique : style, empreinte, système monétaire. L'influence française y a totalement disparu. A Metz, on voit un temple, ou bien l'image de saint Étienne, ou bien le monogramme impérial, avec le nom de l'évêque; il en est de même, à peu près, à Verdun et à Toul. A Strasbourg, on voit longtemps encore subsister l'empreinte impériale; et cependant les monnayeurs y sont commensaux de l'évêque.

Résumé. Comme on l'a vu, la France est loin d'être homogène; il y a d'abord deux grandes divisions : la France royale et la France impériale. Dans la France royale, un nombre immense de divisions; dans la France impériale, deux grandes divisions seulement : l'ancien royaume d'Arles et la Lorraine, reliés, pour ainsi dire, entre eux, par le comté de Bourgogne.

Dans cette longue période, l'art ne reste pas stationnaire; dans ses progrès on remarque deux époques principales : au onzième siècle, le flan est plus large, l'argent des deniers plus pur, les lettres mieux formées, les types plus franchement accusés, mais quelquefois aussi la barbarie est plus grande. Alors paraissent les légendes ambitieuses dont nous avons donné quelques spécimens, et dont voici d'autres exemples : CIVITAS LVCHORVM (Toul), VRBS CLAVORUM, Verdun. Les monnaies du douzième siècle sont plus simples, moins ambitieuses; mais si l'art est plus raisonnable, le flan des pièces diminue, et il en est de même de leur poids et de leur aloi; enfin ce que l'on gagne du côté de l'art, on le perd du côté de la pureté de la matière.

Outre ces caractères généraux, on remarque dans les monnaies de cette époque les produits d'une foule d'écoles particulières; ainsi l'art des ateliers de Paris, d'Orléans et du centre, est bien différent de l'art flamand; on en remarque un autre en Bourgogne, un autre en Auvergne et en Limousin, un autre en Guienne, Saintonge et Angoumois, un autre dans le marquisat de Provence, un autre dans le Languedoc; enfin, un autre tout allemand et qui forme une disparate immense à côté de tous les précédents, en Lorraine et en Alsace.

§ XVII. *Monnaies frappées en France depuis Philippe Auguste jusqu'au règne de Philippe le Bel* (1285).

Jusqu'ici les monnaies ont été locales, c'est-à-dire que le roi n'a eu le droit de frapper monnaie à Orleans, Paris, Château-Landon ou Étampes, que parce qu'il était le seigneur d'Orléans, de Paris, de Château-Landon et d'Étampes. Maintenant les rôles vont changer, le roi frappera monnaie en sa qualité de roi; sa monnaie sera celle de l'État, et elle devra être admise partout, tandis que celles des seigneurs seront circonscrites dans leurs terres. Il y aura une lutte longue et acharnée entre les deux systèmes, mais le sytème royal finira par triompher.

Le système monétaire, en général, est toujours celui dont la base a été établie par Charlemagne ; seulement, le *sou* va devenir une monnaie réelle; il ne sera cependant pas connu sous le nom de sou, mais sous celui de *gros*. L'or reparaîtra sous les noms d'*agnel*, de *masse* et de *royal*, et ces espèces vaudront 20 sous ou une livre.

France centrale et royale. Philippe Auguste vient d'acheter à l'abbaye de St-Martin de Tours son droit de monnayage ; il décide que dorénavant les *tournois* auront cours dans le Midi, et les *parisis* dans le Nord. Il conserve néanmoins l'inscription des noms locaux ; ainsi à Arras, à Péronne, à Montreuil, à St-Omer, il fait des *parisis;* mais sur ces pièces, dont l'empreinte est calquée sur celle des deniers de la capitale, les noms locaux paraissent encore. Il en fut de même sous Louis VIII ; mais, sous Louis IX, les mots PARISIVS CIVIS et TVRONVS CIVIS devinrent des noms de monnaies, et le *gros tournois* fut frappé, ainsi que l'*agnel*, dans tous les ateliers monétaires de la France royale. Philippe III suivit l'usage introduit par son père.

Pays Chartrain. Dans le pays Chartrain on conserve les types de la période précédente; seulement les espèces ne sont plus anonymes, elles portent dans les légendes les initiales du nom des seigneurs.

Maine et Anjou. Dans le Maine et l'Anjou, un frère du roi, Charles, remplace les monogrammes de Foulque et d'Herbert par une clef et une couronne; mais il conserve leurs titres dans les légendes.

Bretagne et Normandie. Les ducs de Bretagne commencent à frapper monnaie à Nantes et à Rennes; leurs pièces offrent pour type des croix ; à Guingamp, le comte de Penthièvre place son effigie sur les siennes. La Normandie reste toujours sans monuments monétaires.

Nord de la France. Une partie du nord de la France était réunie à la couronne, et les parisis y circulaient; mais à Soissons, à Laon, à Noyon, les monnaies avaient la même empreinte que pendant la période précédente; Cambray commençait à émettre de nombreuses et belles pièces à l'effigie des évêques.

Champagne. Rien n'était changé en Champagne, si ce n'est que le comte de Rhetel y copiait les espèces que son suzerain faisait frapper à Provins.

Bourgogne. L'évêque de Langres avait changé son type; une crosse accostée du soleil et de la lune y avait remplacé la croix fichée; et bientôt après, ce nouveau type cédait la place aux armes épiscopales. Mâcon, Cluny, Tournus, Chalon, Autun, cessaient de frapper monnaie, tandis que les espèces émises par le duc devenaient plus nombreuses; il n'avait qu'un atelier à Dijon, mais cet atelier était très-actif.

Berri, Bourbonnais, Nivernais. Bourges, qui appartenait au roi, ne frappait plus que des tournois et des parisis; mais les autres localités, Sancerre, Déols, Bourbon, Nevers, Charenton, conservaient leurs anciens types, les altéraient de plus en plus, et commençaient à inscrire dans les légendes les noms de leurs seigneurs; enfin, on voyait s'établir un atelier monétaire dans une nouvelle localité, Vierson, qui prenait pour type une espèce de fleur de lis.

Auvergne, Limousin. Aucun changement dans les espèces de Limoges et de Clermont; le vicomte de Turenne commence à frapper monnaie, et il imite les pièces de la Marche et d'Angoulême.

Angoumois, Saintonge, Périgord. Aucune monnaie connue du Périgord ; les deniers de Saintes disparaissent; les sires de la Marche, maîtres d'Angoulême, altèrent le type des pièces de cette ville, et inscrivent leurs noms dans les légendes. Ces monnaies présentent alors un assemblage bizarre, un nom féodal et un nom carlovingien, LVDOVICVS ECOL au droit; HVGO COMES MAR. au revers.

Poitou, Guienne. Le Poitou est devenu l'apanage d'un fils de France, qui copie les tournois de son frère le roi, et, pour ce fait, est par celui-ci vertement réprimandé. La Guienne est tout anglaise, et les esterlings commencent à s'y introduire.

Béarn, Quercy, Languedoc. Les monnaies béarnaises de cette époque sont inconnues. Celles du Quercy sont

semblables à celles de l'époque précédente. Les autres disparaissent, à l'exception de celles du comte de Toulouse, fils de France aussi, qui imite le seigneur de Poitiers, et s'attire les mêmes réprimandes.

Ancien royaume d'Arles. Rien de changé à Lyon, Vienne et Valence; Die frappe des deniers au type de la Vierge; le prince d'Orange contrefait toutes les pièces de ses voisins, puis adopte ses armes pour type; le comte de Provence place son effigie sur ses espèces, puis calque encore les pièces françaises.

Comté de Bourgogne. Le pouvoir est partagé entre les comtes de Vienne et de Chalon qui battent monnaie à Arlay, Orgelet, Lons-le-Saulnier et Auxonne. Mais les espèces sorties de ces ateliers ne sont point connues. L'évêque de Besançon ne change rien à sa monnaie.

Lorraine, Alsace. Le buste des patrons avec le nom épiscopal se voit sur les monnaies de Metz, Toul et Verdun. Parfois pourtant ces monnaies sont anonymes; elles le sont également dans le duché, où elles portent les armes du duc. En Alsace, les espèces sont également anonymes, et de plus on voit paraître des bractéates, c'est-à-dire des pièces frappées en relief d'un côté et en creux de l'autre.

Résumé. Les grandes différences que l'on remarquait pendant la période précédente, entre les différentes écoles artistiques, tendent à devenir moins sensibles; elles existent cependant encore, et il y en a toujours de bien tranchées entre les monnaies de France et celles de la Flandre, et entre les monnaies de ces deux contrées et celles de la Lorraine; le type local se maintient encore; mais on remarque que l'imitation du type royal commence à tenter l'avidité des privilégiés.

§ XVIII. *Monnaies frappées en France depuis Philippe le Bel jusqu'à Philippe-le Long* (1316).

Philippe le Bel trouva le système financier dans un état prospère; il en profita pour tromper le peuple et altérer les monnaies, et bientôt tous les sages règlements de Philippe Auguste et de saint Louis furent mis en oubli. Le peuple murmura; pour le faire taire, le roi rétablit la *monnaie bourgeoise* et l'adjoignit à la monnaie *parisis* et à la monnaie *tournois;* il fit des *bourgeois nouveaux*, des *bourgeois forts*, de *doubles deniers* et de *doubles royaux*, ou *deniers royaux;* le peuple ne s'abusa pas, et l'ouvrage de saint Louis périt pour un instant. Mais à la mort de Philippe le Bel, il fallut revenir à l'ancien système, et Louis X remit en vigueur les ordonnances de son bisaïeul. En 1315, il régla, par *l'ordonnance de Lagny* (*), le type et la valeur de la monnaie des barons; et en les empêchant de frauder, il parvint à supprimer une partie de leurs ateliers, en acheta une autre, et bientôt, il n'y eut plus que les grands feudataires qui continuèrent à battre monnaie.

Pays Chartrain. Les comtes de Blois et de Vendôme cédèrent au roi leurs hôtels; mais Châteaudun et Vendôme conservèrent leurs ateliers et battirent des deniers aux types consacrés, en cherchant toutefois à se rapprocher de l'empreinte locale.

Maine et Anjou. Les comtes du Maine et d'Anjou vendirent leur droit au roi.

Bretagne. La Bretagne frappa de nombreux deniers marqués aux armes de ses ducs.

Champagne. Les évêques de Meaux et de Reims, et le comte de Champagne, émirent encore des espèces au commencement de cette période; mais ils cessèrent bientôt leur fabrication.

Nord de la France. Le comte de Flandre et l'évêque de Cambrai frappent de belles monnaies; le premier fait fabriquer à Alost et à Gand des gros imités de ceux de France; en outre, il invente une monnaie, appelée le *cavalier armé*, qui doit être imitée dans bien des provinces; c'est à Valenciennes qu'on commence à la frapper. Le comte de Saint-Pol et le comte de Bar commencent à émettre des espèces.

Bourgogne. Toutes les espèces locales ont disparu, à l'exception de celles du duc qui, à Dijon et à Auxonne, commence à calquer les monnaies du roi.

Berri, Bourbonnais, Nivernais, Au-

(*) Voy. Louis X (monnaies de).

vergne, *Limousin*. Les petites monnaies du Berri disparaissent peu à peu; le sire de Bourbon s'allie avec le prieur de Souvigny, dont bientôt il usurpe le droit, et contrefait les deniers de Vienne et de Besançon; à Nevers, les armoiries envahissent le type, et la monnaie va bientôt disparaître. Il en est de même à Auxerre, à Tonnerre et en Auvergne.

Marche, *Poitou*. Dans la Marche et le Poitou, les fils de France copient les pièces du roi, puis ils lui cèdent leur droit.

Guienne. Dans cette province paraissent de fort belles et de fort nombreuses espèces, semi-anglaises, semi-françaises, souvent calquées sur les monnaies royales.

Béarn, *Quercy*, *Languedoc*. On ne connaît aucune monnaie béarnaise de cette époque; celle du Quercy disparaît; le Languedoc est réuni à la France et on y frappe des espèces royales; puis Philippe le Bel y rétablit la monnaie locale; on a de ce prince un curieux denier où l'on lit: TOLA' CIVIS.

Ancien royaume d'Arles. Rien de changé à Lyon et à Vienne; à Arles, on trouve, dès le treizième siècle, des monnaies archiépiscopales qui deviennent bientôt très-nombreuses. Le dauphin frappe de beaux deniers ayant pour type un dauphin; le prince d'Orange continue de calquer les espèces de ses voisins; le pape frappe monnaie à Avignon, d'abord au type de la clef, puis à son effigie ou à celle de saint Pierre. Le roi de Sicile invente, en Provence, une foule de types particuliers.

Comté de Bourgogne. Rien de changé à Besançon; les espèces du comté de Bourgogne se multiplient; mais elles sont inconnues, à l'exception de celles d'Auxonne.

Lorraine et Alsace. Rien non plus de nouveau dans le système de ces provinces.

Résumé. Déjà, on le voit, l'histoire monétaire commence à se simplifier. Le nombre des monnaies locales diminue. Le style commence aussi à être un peu plus uniforme; partout enfin les barrières artistiques qui séparent la France allemande de la France française commencent à disparaître.

§ XIX. *Monnaies frappées en France depuis Philippe le Long jusqu'à Charles VIII* (1483).

La réforme apportée par Louis X tua les petits faussaires, mais elle ne put atteindre les grands, et Philippe de Valois, malgré son bon vouloir, fut forcé par le malheur des temps d'altérer encore la monnaie. Il fit dix nouvelles espèces en or; mais ses gros tournois furent d'assez mauvais aloi. Sous le roi Jean, ce fut pis encore. Charles V ne ramena l'ordre dans le système financier que pour un instant. Sous Charles VI, nouvelle altération des monnaies, et faux monnayage exercé par le dauphin (Charles VII), contre lequel les Anglais essayèrent en vain de lutter en fabriquant de bonnes espèces. Enfin Charles VII recouvra son royaume; alors il revint à la forte monnaie, et en cela il fut imité par Louis XI.

Châteaudun, *Vendôme*. Ces deux petites localités cessent de frapper monnaie vers le commencement de cette période; mais avant que leurs espèces disparaissent, elles s'attachent à calquer les espèces royales. En général, ce siècle est celui des faux monnayeurs.

Bretagne. Jean de Montfort et Charles de Blois, qui se disputent le duché, calquent les tournois, les lions de Flandre, les gros à la queue, à la fleur de lis, à l'étoile, enfin toutes les pièces qui circulent en France; et leurs successeurs suivent en cela leur exemple. Les ducs Jean et François Ier frappent de nombreuses et belles espèces d'or.

Normandie. Charles le Mauvais et son fils Philippe introduisent dans leur comté d'Évreux des espèces contrefaites de celles de France, et frappées soit dans cette province, soit dans la Navarre.

Flandre. Les gros au lion de Flandre, les cavaliers armés de Valenciennes, les esterlings d'Angleterre, les gros tournois et les pièces d'or françaises sont les types usités dans tout le Nord, à Cambrai, en Flandre, à Saint-Pol et à Ligny.

Bourgogne. En Bourgogne, on calque le florin d'or, ainsi que les espèces de France. Sur la fin de cette période, le duc devient maître de la Flandre et de

la plupart des villes du Nord ; on cesse alors d'y calquer les esterlings, pour imiter les espèces anglo-françaises. On a de la Bourgogne et de la Flandre, à cette époque, de nombreuses et de magnifiques pièces de Louis de Male, de Philippe le Hardi, de Jean sans Peur, de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire; c'est sur les espèces de ce dernier que le millésime paraît pour la première fois.

Berri, Bourbonnais, Nivernais. Quelques petits seigneurs du Berri, le sire de Mehun entre autres, copient les espèces du roi ; mais leurs ateliers cessent de fonctionner dès le commencement de cette période. Le sire de Bourbon cesse également de battre monnaie dans ses terres ; mais il établit à Trévoux, dans le pays de Dombes, des ateliers qui, vers la fin de cette période, deviennent très-actifs. Nevers frappe, sous les comtes de Flandre, quelques deniers aux armes de ces princes; mais ses ateliers ne tardent pas à se fermer.

Guienne. En Guienne paraissent des *léopards* d'or et d'autres magnifiques monnaies de tous métaux, or, argent, billon ; l'imitation des monnaies françaises s'y ralentit vers la fin de la période, et l'on y voit apparaître le *hardi*, qui, sous Louis XI, doit s'assimiler au *liard* dauphinois; du reste, le système anglais continue à y prédominer.

Béarn, Foix. Le comte de Foix et les sires de Béarn frappent de belles monnaies d'or et d'argent, qui ont pour type la vache figurée dans leurs armes, avec l'ancienne devise de Morlas.

Ancien royaume d'Arles. A cette époque, c'est la Provence qui domine dans l'ancien royaume d'Arles ; c'est elle qui dirige l'empreinte, et ses florins d'or sont imités partout. Il en est de même de ses *carlins*, que les princes d'Orange, le dauphin, l'évêque de Die, le pape même s'empressent de calquer. Arles, Vienne, Lyon ne jouent plus qu'un rôle peu important; on y copie les espèces de France, et leurs seigneurs reçoivent, pour ce fait, ainsi que les princes d'Orange, de vives réprimandes de Charles V. Lorsque le roi devient maître du Dauphiné et de la Provence, le système français, déjà accueilli avec faveur dans cette contrée tend à y prédominer tout à fait.

Comté de Bourgogne. La Franche-Comté, à l'exception d'Auxonne, dont les ateliers sont fort actifs, produit peu de monnaies; celles de Besançon sont inconnues ; à Saint-Oian-de-Jou, on frappe des francs à pied, semblables à ceux du roi ; ce qui attire sur cette abbaye la colère de Charles V.

Lorraine. Metz, qui a toujours frappé d'excellentes monnaies, conserve, pendant cette période, un type original. Vers le milieu de cette même période, l'évêque cède son droit aux bourgeois et ne se réserve que les ateliers monétaires des villes adjacentes, telles que Vic, Marsal, etc. Les bourgeois fabriquent alors des espèces d'or, d'argent et de billon. Il n'en est pas de même à Toul et à Verdun; l'évêque de la première de ces villes, Thomas de Bourlemon, est un des plus grands faux monnayeurs de son époque. Celui de Verdun semble avoir aussi copié les pièces françaises, mais avec plus de retenue; quoi qu'il en soit, les pièces frappées à cette époque par ces prélats sont rares et peu connues. Le duc de Lorraine, et son voisin le duc de Bar, calquèrent d'abord les pièces de France, le premier sous Philippe de Valois, le second principalement du temps du roi Jean ; mais, à la fin de cette période, tous deux s'étaient formé une belle et riche suite de monnaies. C'est seulement dans les derniers temps que la monnaie d'or paraît en Lorraine; dans le duché de Bar, elle se montre dès la deuxième moitié du quatorzième siècle. L'Alsace se tint toujours dans le système allemand.

Résumé. L'art monétaire a fait à cette époque d'immenses progrès, et on n'y remarque plus, comme dans la période précédente, différentes écoles artistiques. La Lorraine, il est vrai, se sent toujours un peu de l'Allemagne, et les provinces du midi, de l'Espagne et de l'Italie; mais les différences sont infiniment moins tranchées.

Le besoin de l'unité monétaire se fait en outre sentir de plus en plus, et ce qui le prouve, c'est que les grands seigneurs terriens, qui possèdent encore le droit de battre monnaie, se croient obligés, pour faire agréer leurs espèces, de les rendre aussi semblables que possible à celles du roi. Enfin Louis XI

Digitized by Google

porte le dernier coup à la monnaie locale de la France royale, et tous les grands fiefs viennent, les uns après les autres, former un grand tout qu'il lègue à Charles VIII.

§ XX. *Monnaies frappées en France depuis Charles VIII jusqu'à Henri III* (1574).

A la mort de Louis XI, la Bretagne à l'ouest; le royaume de Navarre, la principauté d'Orange et le comtat Venaissin au sud; une partie du comté de Bourgogne, Metz, Toul, Verdun, le duché de Bourgogne, quelques principautés de la Champagne, la Bresse et le Bugey à l'est; enfin, la Flandre au nord, étaient les seules provinces qui eussent encore des seigneurs particuliers. Charles VIII réunit la Bretagne à la couronne. Il suivit d'abord la route tracée par ses prédécesseurs, le système monétaire resta le même; mais les guerres d'Italie produisirent de grands changements dans les espèces. Jusqu'à cette époque, le gros tournois avait été la plus forte monnaie d'argent; on s'accoutuma alors à en voir de plus grosses; les *testons* et *demi-testons* devinrent à la mode (voy. Charles VIII), et le roi en fit frapper en Italie à son nom et à son effigie. Louis XII les introduisit en France, et on continua à en frapper sous François Ier, Henri II, Charles IX, Henri III et Henri IV.

Alors une grande révolution s'opérait dans les arts; le moyen âge faisait place à la renaissance; les types anciens disparaissaient; sous François Ier le millésime allait figurer sur les monnaies royales, pour n'en plus disparaître; sous Charles VIII en Italie, sous Louis XII en France, le buste du roi parut sur les espèces; sous Henri II, le moulin fut inventé, et peu s'en fallut que les types romains n'envahissent la monnaie courante; on couronnait de laurier l'effigie royale; la figure de *la France*, calquée sur celle de *Rome Nicéphore*, paraissait au revers des *henris d'or*, avec son nom, GALLIA, et la légende des pièces de Trajan, OPTIMO PRINCIPI.

De Charles VIII à Henri III, les espèces d'or furent toujours les mêmes: ce furent des *écus sols* ou *au soleil*. François Ier et Henri II, avec leurs *henris d'or*, dérangèrent un peu ce système; mais ces nouvelles espèces n'eurent qu'un cours fort borné.

Charles VIII et Louis XII, et même François Ier, au commencement de son règne, tout en occupant la Provence, la Bretagne, le Dauphiné et les autres provinces réunies à leurs domaines, se crurent obligés d'y frapper des espèces aux types qui y étaient auparavant usités, et d'ajouter sur les légendes, à leurs titres de rois de France, les titres de comtes ou de ducs de ces contrées; mais cet usage cessa tout à fait sous Henri II.

Navarre, Orange, Avignon. En Navarre, Henri d'Albret, Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, continuèrent à exercer leur privilége et copièrent autant que possible les espèces de France. On peut en dire autant des princes d'Orange. Quant aux monnaies papales, elles furent quelquefois fabriquées sur le même modèle; mais le plus souvent, elles conservèrent un type original.

Franche-Comté. Pour s'attacher les Bourguignons, Charles-Quint accorda aux bourgeois de Besançon le droit de battre monnaie, mais en se réservant la faculté de l'exercer également par lui-même ou par ses délégués. Aussi trouve-t-on des monnaies frappées au nom de ce prince, comme comte de Bourgogne, ainsi qu'au nom de Philippe II et de l'archiduc Albert. Quant aux bourgeois de Besançon, ils placèrent par reconnaissance la figure de l'empereur sur leurs monnaies d'or, d'argent, de billon, et généralement sur toutes leurs espèces.

Metz, Toul, Verdun, Lorraine, Flandre, principauté de Dombes, Alsace. A Metz, les bourgeois exerçaient seuls le privilége de battre monnaie, et plaçaient sur leurs monnaies d'or et d'argent, soit leurs armes, soit l'image de leur patron saint Étienne; l'évêque continuait à monnayer dans les petites localités environnantes, Vic, Marsal, etc. Les évêques de Toul et de Verdun possédaient encore le privilége de frapper monnaie dans leur capitale. Le duc de Lorraine, qui avait réuni le duché de Bar à ses Etats, frappait à son coin et à son effigie de magnifiques espèces; dès la fin de la période précédente, il avait commencé à frapper des espèces d'or. Quant à la Flandre, l'empereur, et plus

tard le roi d'Espagne, y frappèrent des monnaies particulières. La famille de Bourbon-Montpensier conservait, dans la principaute de Dombes, à Trévoux, un atelier monétaire fort actif. En Alsace, Colmar, Mulhouse, Strasbourg et une foule d'autres villes, obtinrent alors le droit de battre monnaie.

§ XXI. *Monnaies frappées en France sous le règne de Henri III.*

Sous le règne de Henri III, le système monétaire ne changea pas; mais les guerres de religion avaient ramené la barbarie, et l'insubordination des chefs qui possédaient les gouvernements des provinces, donna naissance à une foule de monnaies particulieres, dans les légendes desquelles le nom du roi était souvent oublié; telles furent les monnaies connues sous le nom de *monnaies des ligueurs* et *des politiques*. A cette époque également paraît pour la première fois la monnaie de cuivre; avant Henri III, le billon seul avait été employé.

Lorsque ce prince eut été assassiné, le cardinal de Bourbon, antagoniste du roi de Navarre, Henri IV, prit le titre de roi de France et frappa des espèces en son nom. Il mourut, et les ligueurs continuèrent jusqu'en 1592 à frapper des espèces à son effigie.

Monnaies des barons. Nous n'avons rien à ajouter à l'histoire des monnaies frappées alors par les barons encore indépendants; elles n'offrent aucun caractère différent de ceux de la période précédente.

§ XXII. *Monnaies frappées en France depuis Henri IV* (1589) *jusqu'en* 1789.

Henri IV en pacifiant la France y ramena l'unité monétaire, et il n'y eut plus que la Lorraine, la Franche-Comté, Orange, Avignon, et les principautés des marches de Champagne, qui continuèrent à frapper des monnaies particulières. Le règne de Louis XIII n'apporta aucun changement à cet état de choses; mais ce fut alors que les Dupré et les Warin portèrent l'art monétaire au plus haut point de perfection. Louis XIV fit fermer un certain nombre d'ateliers monétaires. Louis XV en acquit d'autres. Mais la révolution put seule mettre fin aux derniers priviléges monétaires possédés par des particuliers. Nous n'entrerons point ici dans le détail des espèces frappées pendant cette période, il suffit de dire que le système général des monnaies fut toujours le même. Toutefois des espèces particulières furent alors frappées pour l'usage des colonies; et ce fut aussi à cette époque que l'on imagina le *papier-monnaie*. (Voyez ce mot.)

Orange, Avignon. Les principautés d'Orange et d'Avignon furent réunies à la France, la première à la fin du dix-huitième siècle, la seconde à la révolution. Dans ces deux localités on se servit parfois d'un type original, parfois aussi on imita les espèces françaises.

Dombes, Franche-Comté, Lorraine, Trois-Évêchés, etc.... Le sire de Dombes, Gaston, frère du roi, et sa fille madame de Montpensier, frappèrent des monnaies nombreuses et souvent imitées de celles du roi. Louis XIV hérita de Mademoiselle; il conquit la Franche-Comté et mit fin à l'autonomie de Besançon. Les Trois-Évêchés fermèrent aussi leurs ateliers vers la même époque, ainsi que les seigneurs de Phalsbourg et les abbés de Murbach. Quant à la Lorraine, occupée un instant par Louis XIII, elle fut définitivement acquise à la France sous Louis XV. L'Alsace et la Flandre avaient été réunies par Louis XIV. A Bouillon, à Arches, à Boisbelles en Berry, quelques seigneurs frappaient encore des monnaies, et à Boisbelles, c'étaient les descendants de Sully à qui Henri IV avait accordé ce privilége. Toutes ces monnaies furent supprimées sous le règne de Louis XIV.

§ XXIII. *Monnaies frappées en France depuis* 1789 *jusqu'à nos jours.*

La révolution française vit expirer les derniers priviléges monétaires; les ateliers baroniaux furent alors fermés à jamais, et le système décimal remplaça pour la monnaie le système duodécimal. Tout le monde connaît les espèces frappées à cette époque, et dont le système n'a pas changé depuis. Ajoutons cependant, en terminant cet article, déja bien long pour les limites qui nous sont imposées, qu'aujourd'hui une réforme dans les espèces de cuivre est

Digitized by Google

attendue impatiemment et ne peut tarder d'être bientôt accordée.

§ XXIV. *Médailles.*

Sous le nom générique de *Médailles* on comprend pour l'ordinaire toutes les monnaies anciennes, et toutes les pièces frappées en mémoire d'un événement. L'étymologie la plus naturelle qui ait été donnée de ce mot, est celle qui le fait dériver de *Metallum*, nom latin de la ville de Melle en Poitou. La monnaie qu'on frappait originairement dans cette ville, et qui par la suite devint commune à toute la province (*), était fractionnée en divisions plus multipliées que partout ailleurs; de là vint que les plus petites espèces connues furent appelées *Poitevines* et *Mailles*. Ce dernier mot est aussi évidemment dérivé de *Metallum*, et la contraction qu'il a éprouvée est tout à fait dans le génie de la langue française; médaille en serait donc la traduction littérale. Ainsi ce mot aurait été appliqué dans l'origine à une pièce d'une valeur très-minime; puis, plus tard, aux pièces anciennes et aux pièces de plaisir. Quoi qu'il en soit, l'antiquaire doit faire une distinction entre les *médailles* et les *monnaies;* et ce paragraphe est consacré à la première de ces deux catégories; nous allons y jeter un coup d'œil rapide sur l'histoire des médailles en France.

Inutile de dire que les Gaulois ne connaissaient pas les médailles : ce sont les Romains qui en ont introduit l'usage dans nos contrées. Nous ne savons s'ils furent les inventeurs de ces sortes de pièces, ou bien s'ils les avaient imitées des Grecs. Il ne nous paraît pas bien certain que ceux-ci aient eu de véritables médailles. Les numismatistes qui désignent sous le nom de *Médaillons* les véritables médailles antiques, appellent *Médaillons grecs* les tétradrachmes; mais il est bien certain que ces tétradrachmes avaient cours dans le commerce. D'un autre côté, on frappait à Syracuse de grosses pièces d'argent représentant d'un côté une tête de Cérès, et de l'autre un quadrige couronné par la victoire, avec des armes à l'exergue. Ces armes et le mot ΑΘΛΑ qu'on y lit, prouvent que ces pièces étaient distribuées aux vainqueurs dans les jeux publics; il paraît pourtant qu'elles furent également reçues dans la circulation. Enfin, on trouve aussi quelquefois des pièces grecques munies de belières, serties dans des cadres très-ornés, et destinées à être portées soit comme reliques, soit comme parures. Cet usage, que la superstition fit naître, était très-fréquent chez les Romains, qui le transmirent aux Gaulois et aux barbares; et les peuples de l'Asie Mineure ainsi que les Dalmates portent encore des pièces de monnaie suspendues à leur cou ou à leur coiffure. On trouve fréquemment en France des pièces d'or antiques, encadrées dans des cercles de même métal richement découpés, ou munies de belières pour être portées. Le cabinet des antiques à la Bibliothèque royale possède une magnifique patère d'or, où se trouvent enchâssés seize *aureus* de la famille des Antonins; un collier d'or de la même époque, où quatre autres *aureus* accompagnent deux camées; un autre *aureus* servant d'ornement à une fibule; enfin un certain nombre d'autres pièces d'or également serties et munies de belières, et qui devaient aussi faire partie de colliers. Ces divers objets, trouvés dans les Gaules, notamment à Rennes en Bretagne, et à Naix en Lorraine, ont été necessairement fabriqués de ce côté des Alpes, et témoignent du goût de nos pères pour ce genre d'ornementation, qui, n'en doutons pas, est, avec le sentiment religieux, ce qui a donné naissance aux médailles proprement dites. Ainsi, on a bien certainement frappé dans les Gaules un grand nombre de ces médailles, ou plutôt de ces médaillons, pour parler le langage admis; et on l'a fait surtout sous le règne de Posthume et des princes ou des empereurs qui ne possédèrent que la Gaule.

Nous ne pouvons decrire ici ces pièces dont on trouve un inventaire exact dans l'ouvrage intitulé : *Du prix et de la rareté des médailles antiques, par M. Mionnet;* mais nous ne pouvons nous dispenser d'en mentionner une qui intéresse particulièrement une de nos villes maritimes; elle est en bronze, et représente, d'un côté, la tête de l'em-

(*) Voy. Poitou (monnaies de).

pereur diadémée et tournée à gauche; autour, on lit pour légende CONSTANS P(*ius*) F(*elix*) AVG(*ustus*); de l'autre, on voit une galère avec des rameurs; sur cette galère est l'empereur en habit militaire, armé d'un bouclier et d'une lance, et dans l'attitude d'un guerrier qui se bat; derrière lui sont deux enseignes militaires; sur la proue une victoire; près du vaisseau un homme nageant; sur le rivage, un phare construit sur un rocher; enfin, pour légende on lit: BONONIA OCEANEN(*sis*). Ce médaillon a dû être frappé à l'occasion du passage de l'empereur Constance dans la Grande-Bretagne.

La mode de porter des monnaies et des médailles comme ornement fut, comme on l'a vu plus haut, apportée par les Romains dans les Gaules, puis chez les barbares. Lorsque l'empire d'Occident eut succombé, ces barbares n'en continuèrent pas moins cet usage. On a trouvé dans le tombeau de Childéric des *aureus* du Bas-Empire, entourés d'un cercle d'os et munis de belières. La ressource des monnaies romaines venant à leur manquer, ils employèrent de la même manière des monnaies barbares: nous avons vu plusieurs *triens* mérovingiens munis de belières; ou bien, ils fabriquèrent de barbares bractéates au nom des empereurs romains: nous avons vu à l'effigie de Constance et d'Antonin le Pieux de ces bractéates d'or, qui semblaient avoir été fabriquées par des Anglo-Saxons vers le septième ou le huitième siècle. Sur celle qui représentait Antonin le Pieux, le nom de ce prince était précédé d'une croix, *sic:* ✠ ANTONINVS PIVS.

L'usage de suspendre au cou, comme reliques ou comme ornements, certaines monnaies, semble avoir subsisté pendant tout le moyen âge; les gros tournois de saint Louis étaient percés et portés comme préservatifs de certaines maladies; il en fut de même des besants rapportés de Constantinople par les croisés. Mais laissons ce genre de médailles d'où découlent évidemment celles qui décorent les chapelets et que certains marchands débitent dans les foires, comme bénites par saint Hubert, et préservant de la rage, etc., et occupons-nous des véritables médailles, destinées à conserver le souvenir des événements.

Jusqu'à Charles VIII, on ne paraît point en avoir frappé en France. Chilperic, qui aimait tant à imiter les Romains, et qui, au rapport de Grégoire de Tours, montrait avec ostentation un médaillon que Maurice lui avait adressé, ne semble pas, malgré tous ses projets, en avoir fait exécuter du même genre; et l'on peut en dire autant de ses successeurs, quoiqu'on ait voulu prendre pour des médailles certaines pièces d'or à l'effigie de Louis le Débonnaire et au nom de Charlemagne (voy. les articles de ces princes). Charles VIII fut donc le premier roi de France qui fit frapper de véritables médailles. Était-ce une réminiscence de l'antiquité? C'est ce que nous n'osons décider. Quoi qu'il en soit, les plus anciennes pièces françaises auxquelles on puisse réellement donner le nom de médailles (*) consacrent un fait glorieux pour la France, l'expulsion des Anglais; c'est celle que nous avons décrite à l'article CALAIS (monn. de). Voy. t. IV, p. 7.

D'autres médailles d'argent, au même type et de la même époque, portent les légendes suivantes:

GLORIA : PAX : TIBI : SIT : REX : KAROLE : LAVS : QVE : PERHENIVS (**). REGNVM : FRANCORVM : TANTO : DISCRIMINE : LABENS. HOSTILI : RABIE : VICTA : VIRTVTE : REFORMANS. XPI : CONSILIO : LEGIS : ET : AVXILIO.

HORA : NONA : DOMINVS : IHS : EXPIRAVIT. HELI : CLAMANS : ANIMAM : PATRI : CONMANDAVIT. LATVS : EIVS : LANCEA : MILES : PERFORAVIT. TERRA : TVNC : CONTREMVIT. ET : SOL : OBSCVRAVIT. ADOREMVS : TE : XPE.

(*) Nous ne devons cependant pas oublier de dire, et on l'a vu à l'article BESANT, qu'à l'époque du sacre le roi faisait frapper des pièces ainsi nommées, qu'il remettait à l'archevêque de Reims; et que, dans certaines circonstances, le maître des monnaies remettait au roi une bourse, remplie de pièces d'or faites à son intention. Nous avons vu une *chaise d'or* du quatorzième siècle, portant d'un côté pour légende XPC VINCIT. XPC. REGNAT. XPC IMPERAT, et de l'autre, au lieu du nom royal, ceux des quatre évangélistes: MATHEVS. LVCAS. MARCVS. IOHANNES. A la rigueur, on pourrait voir une médaille dans cette pièce.

(**) Pour *perennis*.

On en trouvera cinq ou six autres du même genre, décrites dans l'ouvrage intitulé : *Trésor de glyptique et de numismatique*, partie des *médailles françaises*, et dont le texte est dû à M. Lenormant. Mais quelque curieuses que soient toutes ces pièces, nous sommes contraints de renvoyer à cet ouvrage, et de n'en citer ici que quelques-unes de ces premiers temps.

KAROLVS. DEI. GRACIA. FRANCORVM. REX. Dans une rosace, le roi tenant d'une main une épée nue, et de l'autre l'écu de France. ℞. LVDOVICVS. DEI. GRA. FRANCORVM. REX. Saint Michel, l'épée haute, portant au bras l'écu de France et terrassant le dragon. Cette pièce d'argent, que quelques personnes ont regardée comme une monnaie, ou comme ayant été frappée à l'occasion de la fondation de l'ordre Saint-Michel, en 1469, date certainement du règne de Charles VIII; car Louis XI était trop ombrageux pour permettre qu'on donnât de son vivant le nom de roi de France à un autre qu'à lui; mais elle a certainement rapport à cet ordre.

KAROLVS. DEI. GRACIA. FRANCORVM. REX. *Delphinus. Viennensis;* un écu rond, écartelé des armes de France et de Dauphiné. ℞. un K, couronné, sur un champ semé de fleurs de lis, avec la légende :

G : ETE : FET : A : PLESAMCET :
POR : LES : GATILOM : D : R :

c'est-à-dire, *J'ai été fait à Plaisamset, pour les gentilshommes du rey.* Cette médaille, qui est en argent, est une pièce de plaisance, dont le roi et les gentilshommes se servaient pour jouer.

FELICE. LVDOVICO. REGNANTE. DVODECIMO. CESARE. ALTERO. GAVDET. OMNIS NACIO. Dans le champ, le buste du roi couvert d'un bonnet, ayant au cou le collier de l'ordre de Saint-Michel; dans la légende, un lion. Le tout sur un semis de fleurs de lis. ℞. LVGDVN. REPVBLICA : GAVDENTE : BIS : ANNA : REGNANTE : BENIGNE. SIC. FVI : CONFLATA. 1499. Le portrait de la reine couronné, sur un champ semé mi-parti de fleurs de lis et d'hermines.

Cette pièce, la première française qui porte une date, a rapport au passage du roi et de la reine à Lyon. Cette ville avait déjà frappé des médailles en l'honneur de Charles VIII et d'Anne de Bretagne.

Nous nous sommes étendus plus que nous ne l'aurions dû peut-être sur nos premières médailles françaises; mais ici nous devons nous arrêter et renvoyer à l'ouvrage de M. Lenormant, le seul qui ait encore paru sur cette matière; car il faudrait faire un livre tout entier pour décrire tous ces monuments, où l'art et l'histoire se trouvent si dignement représentés. Déjà, du temps de Charles VII, le roi René avait fait venir en Provence des artistes italiens; Louis XII et François Ier leur ouvrirent les portes du royaume et les accueillirent avec empressement. Ils ont doté la France de magnifiques médailles, et ont trouvé des émules parmi nos compatriotes. Sous Louis XIII et sous Louis XIV, les Dupré et les Warin portèrent au plus haut degré l'art de la gravure en médailles; mais, de nos jours, il faut en convenir, cet art est en décadence. Cette décadence, dont les premiers symptômes apparurent du temps de Louis XV, n'a fait que progresser depuis; ce fut en vain que Denon chercha à lui imprimer un nouvel élan du temps de l'empire, en prenant pour modèle l'antiquité; ses efforts furent vains, et nous sommes bien loin aujourd'hui des chefs-d'œuvre du dix-septième siècle.

MONNOT (Pierre-Étienne), sculpteur, né à Besançon vers 1660, alla jeune en Italie, et y perfectionna son talent par les leçons des maîtres habiles et l'étude de l'antique. Il se fixa à Rome, où il devint l'un des directeurs de l'académie de Saint-Luc, et où il mourut vers 1730. On voit dans cette ville plusieurs ouvrages de sa composition, entre autres, le tombeau en marbre élevé au pape Innocent XI dans une des chapelles latérales de la basilique de Saint-Pierre, et les deux statues colossales de saint Pierre et de saint Paul dans l'église de Saint-Jean de Latran.

L'électeur de Hesse lui commanda des copies de plusieurs statues antiques. Elles sont probablement encore aujourd'hui dans le palais et les jardins de Cassel.

MONS. Cette ville du royaume de Bel-

gique, assiégée le 14 mars 1691 par le maréchal de Luxembourg, se rendit à Louis XIV, qui avait voulu assister en personne aux opérations du siége, le 8 avril suivant, après 14 jours de tranchée ouverte. La garnison avait perdu environ 1,200 hommes.

— Mons fut reprise par le duc de Marlborough et le prince Eugène, le 20 octobre 1709. Elle retomba au pouvoir des Français le 10 juillet 1746. Le siége, commandé par le prince de Conti, avait commencé le 7 juin, et la tranchée était ouverte depuis le 25.

— L'occupation de Mons, au mois de novembre 1792, fut un des premiers fruits de la victoire de Jemmapes. L'armée victorieuse y trouva 237 bouches à feu et de nombreux approvisionnements.

— Cette ville fut une de celles que Dumouriez livra aux Autrichiens après la bataille de Neerwinden. Schérer et Kléber la leur reprirent le 1er juillet 1794, et sa perte les força d'évacuer Condé, Valenciennes et le Quesnoy.

Mons-en-Puelle (bataille de). Les Flamands, mécontents de leur seigneur, s'étaient abandonnés aux armes de Philippe le Bel. Mais Jacques de Châtillon, lieutenant du roi dans cette riche contrée, l'ayant accablée d'exactions et de tyrannies odieuses, les Flamands opprimés se révoltèrent, Bruges égorgea sa garnison, et l'armée française, accourue à Courtray pour y chercher vengeance, n'y trouva qu'une sanglante défaite (1302). Philippe le Bel ne crut plus alors à une facile conquête. Il profita des loisirs d'une trêve pour lever de l'argent, et mettre sa chevalerie, ainsi que l'infanterie des communes, sur un pied formidable, puis il marcha contre la Flandre (1304), força le passage de la Lys, et trouva l'armée flamande rangée en bataille près de Mons-en-Puelle.

Les Flamands, pour briser l'impétuosité de la cavalerie française, avaient formé avec leurs chariots une double enceinte qui leur servait de retranchement. Mais, instruits cette fois par l'expérience, les Français n'allèrent pas se heurter témérairement contre cet obstacle; ce furent eux, au contraire, qui lassèrent la patience de l'ennemi et l'attirèrent dans la plaine. Le premier choc des Flamands fut terrible : ils pénétrèrent jusqu'à la tente royale qu'ils pillèrent, et peu s'en fallut que le roi lui-même, surpris et désarmé, ne tombât entre leurs mains. Mais le sang-froid de Philippe le Bel ne l'abandonna pas au milieu de cette alarme. Dès qu'il eut trouvé un cheval et une arme, ce fut lui qui, au fort même de la mêlée, rallia les siens par sa voix et son exemple, et les ramena à la charge contre l'ennemi. La résistance des Flamands fut aussi opiniâtre que leur attaque avait été impétueuse. La nuit étant venue, ils continuèrent à se battre à la lueur des flambeaux. Mais enfin ils furent rompus et renversés par la cavalerie, et laissèrent le champ de bataille couvert de 6,000 cadavres. Philippe, visitant peu de jours après cette plaine ensanglantée, fit enterrer ses morts, et défendit qu'aucun des Flamands reçût la sépulture; il voulait les punir ainsi de leur *félonie*.

Cependant les vaincus ne s'épouvantèrent point de ce désastre. Trois semaines après, ils formèrent une nouvelle armée, vinrent attaquer Philippe, qui faisait le siége de Lille; et celui-ci, effrayé d'une lutte interminable, traita avec ses vassaux, et voulut bien reconnaître l'indépendance de la Flandre.

Mons-en-Vimeu (bataille de), 1421. Philippe le Bon ayant succédé à son père Jean sans Peur, dans le duché de Bourgogne, n'eut rien tant à cœur que de venger sa mort; il rassembla son armée, et s'étant allié aux Anglais contre Charles VII par le traité de Troyes, il entra en Picardie et mit le siége devant Saint-Riquier. Il était là depuis près d'un mois, lorsqu'il apprit que le sire d'Harcourt avait rassemblé les garnisons de différentes villes pour marcher contre lui. Résolu de le prévenir, « il envoya tout aussitôt Philippe de Saveuse avec cent vingt lances, pour tourner les Dauphinois et les attaquer en flanc. Alors le choc commença : il fut rude. Les hommes d'armes des deux partis s'élancèrent les uns sur les autres. Les Dauphinois, dont les chevaux n'étaient pas fatigués, arrivèrent à pleine course sur les Bourguignons, qui soutinrent d'abord assez bien le choc. Les lances se brisaient;

les gens d'armes étaient jetés à terre; on s'approchait de plus près, on en venait aux mains; la mêlée commençait à devenir sanglante, lorsque soudainement une partie des gens du duc prit la fuite. Tout se fit en si grande hâte, que sa bannière était demeurée aux mains du valet qui la portait. Cet homme eut peur, tourna bride, s'en alla, et laissa même tomber la bannière : ce fut là ce qui commença à mettre l'épouvante parmi les Bourguignons. Le roi d'armes de Flandre répandit parmi les rangs que son maître venait d'être abattu. L'alarme redoubla; de braves chevaliers d'Artois, de Picardie, de Flandre, qu'on avait toujours vus à l'épreuve du péril, se troublèrent et se mirent à la déroute. Ils coururent à la rivière pour la repasser au pont d'Abbeville; mais la ville, toute favorable au dauphin, leur ferma ses portes; ils poursuivirent jusqu'à Pecquigny.

« Cependant le duc, resté avec le tiers de son monde, faisait des prodiges de valeur. Jean de Luxembourg reçut une forte blessure au visage, fut jeté en bas de son cheval et fait prisonnier. Le seigneur d'Himbercourt fut aussi blessé et pris. Rien n'ébranla le courage du duc : un coup de lance traversa l'arçon de sa selle; un autre dérangea son armure. Un homme d'armes dauphinois le saisit vigoureusement pour l'entraîner à terre; il piqua son cheval et s'arracha de cette étreinte. Près de lui, un bon nombre de braves chevaliers combattaient aussi en désespérés. Aucun ne se montrait aussi redoutable que le jeune sire de Vilain, que le duc venait d'armer chevalier. Il était de haute stature et monté sur un fort cheval; laissant la bride, il avait pris à deux mains sa hache d'armes et frappait à grands coups parmi la mêlée. Tout ce qui tombait sous sa main était abattu; il arriva ainsi jusqu'à Saintrailles, qui était venu de Saint-Riquier prendre part à la bataille; il eut l'honneur de faire reculer ce vaillant chevalier, qui confessa ensuite qu'il n'avait pas osé braver la terrible hache du sire de Vilain.

« Cependant une partie des Dauphinois ayant vu la déroute des gens du duc, s'était lancée à leur poursuite : cette division fut secourable aux Bourguignons. La victoire leur demeura : ils rompirent et mirent en fuite ce qui leur était opposé. Le duc lui-même fut si âpre et si animé au combat, qu'il suivit longtemps la rive de la Somme, poursuivant les Dauphinois; il en prit même deux de sa main. En même temps le sire de Rosimbos avait relevé la bannière de Bourgogne et rallié une partie des fuyards. La journée se déclara ainsi pour le duc, et il échappa à un si grand péril par la victoire. Saintrailles et les principaux chefs du Dauphin furent faits prisonniers et emmenés à Abbeville. Ceux des Bourguignons qui s'étaient enfuis en abandonnant leur seigneur, reçurent de lui un accueil sévère. Quelques-uns étaient de sa maison; il les en chassa : on les surnomma les chevaliers de Picquigny, et il leur fallut longtemps pour effacer par leur bravoure cette honteuse tache.

« Cette victoire de Mons-en-Vimeu délivra les Marches de Picardie des compagnies dauphinoises. Plusieurs forteresses n'espérant plus de secours se rendirent. Le sire d'Offemont traita pour Saint-Riquier, et le livra à condition que le duc remettrait sans rançon Saintrailles, le sire de Conflans et le sire de Gamaches; ce fut même par leurs soins que fut conclu cet arrangement. Le duc leur avait fait un si honorable accueil qu'il leur avait gagné le cœur, et ils s'en retournèrent répandant partout les louanges de sa courtoisie; amis et ennemis parlaient de lui avec bienveillance, et comparaient ses bonnes façons à la rude fierté des Anglais (*). »

Monseigneur. Ce titre, ainsi que celui de messire, ne se donnait autrefois qu'aux chevaliers, et leurs femmes ne les désignaient pas autrement lorsqu'elles leur adressaient la parole ou parlaient d'eux. Le roi était aussi qualifié de monseigneur, et le titre de sire, qu'on lui donna plus tard, était celui des barons, c'est-à-dire, des vassaux nobles de la dernière classe.

Dans les siècles subséquents, le mot monseigneur devint plus commun, mais ne s'appliqua qu'aux sommités

(*) De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. IX, p. 76.

nobiliaires, ou fut attache a ce hautes dignités. Les princes, les ducs et pairs, les maréchaux, les grands officiers de la couronne, les archevêques, les évêques et les présidents à mortier, avaient droit à ce titre. On le donnait aux ministres tant qu'ils gardaient leurs fonctions; mais quand ils étaient congédiés, il n'y avait que ceux à qui il appartenait par leur rang qui le conservassent. Lorsque les parlements étaient assemblés, et siégeaient comme corps judiciaire, les membres qui les composaient étaient qualifiés messeigneurs. Les requêtes et mémoires qui leur étaient adressés devaient porter pour suscription : *A nosseigneurs du parlement.* Les habitants des campagnes, par habitude de servilité, *monseigneurisaient* le gentillâtre dont ils étaient les tenanciers ou les mainmortables, et souvent celui-ci n'avait aucun titre à cette qualification.

Le mot *Monseigneur*, sans addition d'un nom à la suite, désigna, sous Louis XIV, le dauphin héritier présomptif de la couronne.

Dans la célebre nuit du 4 août 1789, le titre de monseigneur fut supprimé avec toutes les autres qualifications nobiliaires. Napoléon le ressuscita avec ceux d'altesse, d'excellence, d'éminence, etc. La restauration, dans les souvenirs et les habitudes de laquelle ces titres rentraient, en continua l'usage, mais sans rendre à la haute magistrature le monseigneur, qu'elle avait possédé autrefois. Depuis juillet 1830, une ordonnance royale a ôté cette qualification aux ministres, et elle est tombée à peu près en désuétude.

MONSIEUR. Ce titre et celui de monseigneur eurent des fortunes différentes. Le second resta noble, le premier tomba dans la bourgeoisie, et se mit à la disposition des hommes de toutes les classes. Cependant on l'adressa encore aux gentilshommes qui n'avaient pas droit au monseigneur, et même à ceux à qui cette qualification était due, quand on y joignait le titre de leur dignité, comme lorsqu'on disait monsieur le prince, monsieur le duc, monsieur le chancelier, monsieur le maréchal, etc.

Monsieur tout seul, et sans être suivi d'un nom, désignait le frère puîné du roi. Louis XVIII s'appelait Monsieur du vivant de Louis XVI, et Charles X porta ce titre pendant le règne de Louis XVIII.

Lors de la révolution, le mot monsieur, chassé du vocabulaire des patriotes, et remplacé par celui de citoyen, devint une qualification dont on s'offensa. La réaction qui suivit le 9 thermidor le fit reparaître. On l'accueillit, et depuis ce temps il est resté paisible possesseur de ses anciens droits.

MONSIGNY (Pierre-Alexandre), compositeur, est né le 17 octobre 1729 à Fauquemberg, bourg du Pas-de-Calais. Destiné par ses parents à la carrière des finances, il vint à Paris, et fut placé dans les bureaux de la comptabilité du clergé. Il avait reçu quelques leçons de violon, mais ne connaissait aucun des éléments de la composition, lorsqu'après avoir assisté à une représentation de la *Serrante-maîtresse* de Pergolèse, il se sentit possédé du desir d'écrire de la musique. Il commença par prendre des leçons d'harmonie de Gianotti, et au bout de cinq mois d'études il écrivit sa partition des *Aveux indiscrets*, qu'il fit représenter au théâtre de la Foire en 1759; il avait alors trente ans. A ce premier ouvrage succédèrent le *Maître en droit* et le *Cadi dupé*. C'est sur la musique de cette dernière pièce que Sedaine conçut le désir de connaître Monsigny; une étroite liaison se forma alors entre les deux artistes, et de leurs talents réunis naquit le petit opéra *On ne s'avise jamais de tout*, représenté sur le théâtre de la foire Saint-Laurent en 1761. Cependant, les succès que valait Monsigny au théâtre de la Foire excitèrent la jalousie de la troupe de la Comédie Italienne, qui fit des réclamations; le théâtre fut fermé. Alors acteurs et auteurs émigrèrent forcément et vinrent demander asile à la Comédie Italienne. Celle-ci ne s'en trouva pas mal. Avec plus de ressources théâtrales, le talent de Monsigny s'agrandit : *Le Roi et le Fermier* (3 actes, 1762); *Rose et Colas* (1 acte, 1764), témoignèrent des progrès du compositeur. Deux ans après, Monsigny faisait jouer à l'Opéra *Aline, reine de Golconde*. De 1768 à 1777, il travailla constamment, et ou ac-

cueillit successivement avec plaisir l'*Ile sonnante*, opéra comique en 3 actes; *le Déserteur*, drame en 3 actes; *le Faucon*, *la Belle Arsène*, *le Rendez-vous bien employé*, *Félix ou l'Enfant trouvé*. Mais, tout à coup Monsigny s'arrêta, sans que ses facultés eussent paru s'affaiblir; il cessa d'écrire, et lorsqu'on lui en demandait la raison : « Il « ne me vient plus une seule idée, » disait-il. Cependant jusqu'à la fin de sa vie il conserva cette sensibilité si vive qui se retrouvait dans ses productions, dont nos pères ont gardé un doux souvenir. De nos jours, la musique de Monsigny n'est plus jouée. On a récemment tenté à l'Opéra-Comique la reprise de *Rose et Colas*; mais il est douteux que nos oreilles, habituées depuis quelques années à un certain fracas musical, aient encore assez de sensibilité pour être émues par les accents si vrais, si touchants, mais si simples, de la musique de Monsigny. Nous ne voulons pas par là jeter un blâme sur nos compositeurs modernes; chaque chose a son temps. Mais nous trouverions de même déraisonnable qu'on blâmât aujourd'hui la naïveté de la musique de Monsigny; qu'on interroge ceux qui ont entendu *le Déserteur* lorsqu'il parut : tous en parleront encore en pleurant.

Monsigny perdit à la révolution la place de maître d'hôtel qu'il occupait chez le duc d'Orléans, et en même temps une partie de sa fortune; mais, en 1798, les comédiens sociétaires de l'Opéra-Comique lui firent, en témoignage de reconnaissance, une pension de 2,400 francs. Il fut reçu de l'Institut en 1813, obtint la décoration de la Légion d'honneur en 1816, et mourut, âgé de quatre-vingt-huit ans, le 14 janvier 1817.

MONSTRELET (Enguerrand de), chroniqueur du quinzième siècle, né vers l'an 1390 à Cambrai, suivant l'opinion la plus probable, fut prévôt de cette ville, puis de Walincourt; il écrivit les événements arrivés de son temps, principalement la relation des guerres de France, d'Artois, de Picardie et d'Angleterre, et mourut en 1453. Ses *chroniques* embrassent les années 1400 à 1453, et commencent précisément où finissent celles de Froissart. Toutefois le premier chapitre remonte à 1380, et présente un abrégé de l'histoire de Charles VI depuis son couronnement. Différents continuateurs ont conduit cette chronique jusqu'en 1516. Les plus anciennes éditions, avec date, sont celles de J. Petit et Lenoir, Paris, 1512, et de Fr. Regnault, 1518, 3 volumes in-folio. M. Buchon, dans sa *Collection des Chroniques nationales françaises*, a donné la meilleure édition que nous ayons des *Chroniques de Monstrelet*, *entièrement refondues sur les manuscrits, avec notes et éclaircissements*, par l'éditeur, Paris, 1826-1827, 15 volumes in-8°; un *Mémoire* de J.-B. Dacier, *sur la vie et les chroniques de Monstrelet*, est placé en tête du premier volume. Cette édition a été reproduite en 1 volume, dans la *Collection du Panthéon littéraire*.

MONTAGNE, MONTAGNARDS. — Ce fut seulement sous l'assemblée législative, et après quatre mois de luttes ardentes, que la presse distingua par des noms propres les diverses fractions de l'assemblée qui s'y disputaient le pouvoir. Les discussions soulevées par l'accusation de Bertrand de Molleville, ministre de la marine, contribuèrent à dessiner franchement l'allure des partis, et le *Patriote français*, dans son numéro du 24 février 1792, les désigna sous les noms de *Feuillants*, *Indépendants*, *Patriotes-Jacobins* et *Montagnards*. C'est de cette époque, en effet, que date l'influence du parti énergique dont nous allons retracer l'histoire.

La *Montagne*, qui dut son nom à la place que les hommes de ce parti avaient prise sur les plus hauts gradins de la salle des séances, était loin d'avoir à cette époque l'importance politique que la propre valeur de ses chefs et les événements allaient bientôt lui attribuer. Au club des Jacobins même, les montagnards étaient encore en minorité; mais, au dehors, ils s'appuyaient sur les passions populaires et recevaient d'elles une force d'impulsion à laquelle il allait désormais être impossible de résister. Le club des Halles, le club des Droits de l'homme, les sociétés fraternelles qui enlaçaient la France comme un réseau, poussant jusqu'à ses dernie-

res limites les conséquences du principe de la souveraineté du peuple, soutenaient le parti montagnard, vivante représentation des droits et des exigences populaires, tandis que les opinions qui avaient encore la puissance de diriger les débats de l'assemblée législative, ne représentaient réellement que l'élément bourgeois qui, un instant comprimé, devait plus tard réagir si douloureusement sur les destinées de la patrie.

Cette réaction de la bourgeoisie contre les doctrines démocratiques de la Montagne a suffi pour imprimer à la désignation de *Montagnards* un tel cachet de cruauté et de barbarie, que l'opinion publique elle-même, longtemps égarée, a confondu sous ce nom tous les hommes qui gouvernèrent la France jusqu'au 9 thermidor; mais il importe de rectifier à cet égard tout ce qui est contraire au sentiment de justice sans lequel l'étude de cette grande époque ne saurait être complète ni profitable.

Comme tous les partis, la Montagne a commis des fautes sans doute; mais n'est-ce pas une raison de plus pour éveiller, à côté du souvenir de ses erreurs, le souvenir de ses bienfaits et du patriotisme qu'elle déploya dans les circonstances les plus difficiles où un grand peuple ait jamais été placé? Comme tous les partis aussi, la Montagne a eu ses phases diverses et a vu se grouper dans ses rangs des hommes d'opinions opposées, qui, sous le nom de montagnards, ont pris tour à tour, à la direction des affaires, une part active et souvent désastreuse.

Tant que la royauté fut debout, tous les hommes qui voyaient en elle un obstacle aux progrès de la révolution, et qui luttaient énergiquement contre les éléments de discorde introduits dans le pays par les intrigues de l'émigration, tous ces hommes que des haines si ardentes devaient diviser plus tard, marchèrent ensemble vers la destruction de la royauté qui était leur but commun. Mais cependant les nuances étaient dès lors très-distinctes, et le radicalisme de la Montagne, qui trouvait tant d'écho parmi les masses, alarmait déjà l'indécision des républicains modérés dont les girondins devaient plus tard être les représentants.

Toutefois, dans la lutte que l'assemblée législative soutient contre la royauté, il est à remarquer que la Montagne ne semble jouer qu'un rôle secondaire. Le côté brillant, audacieux, appartiut surtout à la Gironde, c'est-à-dire, au parti que le *Patriote français* désignait alors sous le nom de *Patriotes jacobins*. Ainsi, après le 20 juin, c'est Pétion qui tient tête à Louis XVI et qui répond avec fermeté, que « le magistrat du peu- « ple n'a pas à se taire quand il fait son « devoir et qu'il dit la vérité. » Lorsque de toutes parts l'invasion menace nos frontières, quand Brunswick, à la tête de quatre-vingt mille Prussiens, arrive tout à coup à Coblentz, et que la cour trace avec joie l'itinéraire de l'armée ennemie, fixant à l'avance le jour où elle entrera à Verdun et à Lille; quand l'insurrection agite la France entière aux cris de : *A bas les traîtres!* n'est-ce pas Vergniaud qui sans cesse à la tribune attaque et accuse le roi? N'est-ce pas lui qui s'écrie : « Non! non! homme que la « générosité des Français n'a pu rendre « sensible, que le seul amour du despo- « tisme a pu toucher! vous n'êtes plus « rien pour cette constitution que vous « avez si indignement violée, pour ce « peuple que vous avez si lâchement « trahi! » N'est-ce pas Condorcet qui, proposant de vendre les biens des émigrés et surtout ceux des trois princes, s'écrie : « Décrétez que les biens des « trois princes français soient sur-le- « champ mis en vente pour dédomma- « ger les citoyens *dépouillés* au nom des « rois, que ces princes ont excités à ra- « vager leur patrie. Vous pouvez trouver « dans cette mesure un moyen de punir « ces orgueilleux coupables, en les for- « çant de contribuer eux-mêmes au « perfectionnement de cette ÉGALITÉ « contre laquelle ils ont conspiré. Que « ces biens, quelle que soit leur nature, « soient vendus par petites parties : ils « montent à près de cent millions, et « vous remplacerez trois princes par « cent mille citoyens rendus propriétai- « res; leurs palais deviendront la re- « traite du pauvre ou l'asile de l'indus- « trie! etc. » Jamais, on le voit, la Montagne n'a poussé plus loin ses théo-

ries sur la liberté et sur la propriété.

Mais à cette époque, jusqu'après la chute du ministère feuillant, montagnards et girondins marchaient ensemble vers le même but et obéissaient à une inspiration commune. Aussi, il serait difficile de signaler quelque différence entre les paroles que nous venons de citer et celles de Robespierre. Soit qu'ils attaquent la Fayette, soit qu'ils attaquent la cour, le sentiment général est le même. « La patrie est en danger, dit « Robespierre, parce qu'il existe une cour « scélérate et inconvertissable. » Mais, dès qu'aux attaques de la parole doit succéder l'attaque réelle et brutale, dès que l'action doit succéder aux discours, et qu'après avoir provoqué les passions populaires du haut de la tribune, il faut les ameuter et les diriger sur la place publique, la nuance qui divise les deux partis se dessine plus nettement, et la prépondérance de la Montagne se fait sentir. Le 10 août approche, le peuple est soulevé, et les girondins demeurent sans initiative, pendant que les montagnards créent dans le club des jacobins le comité insurrectionnel, d'où partent et où viennent aboutir tous les mouvements populaires.

Dès le principe, le caractère distinctif de la Montagne, c'est l'action, c'est l'influence directe sur les individus et sur les masses; mais, dès le principe aussi, cette action est multiple, et il importe de distinguer les nuances qui divisent cette portion essentielle de l'assemblée et du club des jacobins, nuances légères, indécises encore, mais qu'il n'est cependant pas impossible de saisir.

Robespierre nous paraît être, dès lors, la personnification du principe démocratique dans toute sa pureté. En lui et dans les hommes qui se groupent autour de lui, on sent que reposent l'avenir et le salut de la patrie. Mais auprès de lui s'élève Danton, à qui Mirabeau semble avoir transmis ses vices et ses vertus; Danton, le tribun populaire, qui fait passer, avant le triomphe de la sainte cause qu'il défend, la satisfaction de ses goûts et ses passions ardentes; nature grande et généreuse, mais sans convictions profondes, sans vues générales, et à qui manque surtout le sentiment démocratique, le sentiment de fraternité et d'égalité. Au-dessous de ces deux chefs de la Montagne, une troisième nuance se projette : c'est celle des hommes sans foi qui provoquent les désordres pour les exploiter; qui ne poursuivent aucune grande idée, aucun but que celui de leur intérêt; à qui rien ne coûte, ni trahisons, ni parjures; qui luttent enfin avec les forts contre les faibles, jusqu'à ce qu'ils puissent écraser leurs alliés de la veille et s'asseoir triomphants sur les débris fumants de tous les partis. Les Tallien, les Fréron et tous les hommes qui, après le 9 thermidor, exercèrent, en réagissant contre la terreur, une terreur plus sanglante encore, appartiennent à cette division du parti montagnard; et à chaque événement, à chaque phase révolutionnaire, il sera facile de déterminer ce triple caractère, cette triple action de la Montagne.

Au 10 août, c'est Danton qui donne le signal de l'attaque; cependant les girondins, malgré leur hésitation, prennent au succès de cette journée décisive une part considérable. Mais de ce jour leur influence est annulée, et si la Montagne, en minorité jusqu'ici, ne devient pas encore maîtresse du pouvoir, elle dirige l'opinion publique avec plus d'autorité que jamais. C'est qu'une ère nouvelle vient de commencer pour la révolution; le peuple a, de ses mains, renversé le trône, et pour contenir le torrent débordé, il faudra autre chose que d'éloquentes paroles. Jusque-là la royauté avait protégé la révolution. La révolution, gouvernée jusque-là au nom du principe monarchique, va se gouverner elle-même au nom du principe dont elle procède, de la souveraineté populaire. Les girondins sont étrangers au peuple; ils n'ont aucune valeur gouvernementale, ils ne croient pas à l'unité française. La Montagne, au contraire, réclame et centralise le pouvoir au nom du peuple contre la royauté, contre la noblesse et contre la bourgeoisie; c'est pour maintenir l'unité de la France et la sauver de l'invasion étrangère qu'elle va lutter contre les partis, jusqu'à ce que, son œuvre achevée, elle tombe frappée au cœur par ceux-là même qui avaient aggravé ses excès et ensanglanté son action.

Et cependant, même après la victoire populaire du 10 août, la Montagne, souveraine au dehors par ses clubs et ses sociétés, est en minorité encore dans l'assemblée. Danton seul, parmi les montagnards, est appelé au ministère avec Rolland, Servan, Clavières, Monge, Lebrun et Grouvelle. Même après la chute de la royauté, la faction vraiment gouvernementale du parti montagnard se trouvait donc en présence d'un triple obstacle, les girondins d'abord, Danton et tous les hommes qui subissaient son influence, et enfin les provocateurs de désordres qui, sous le nom de montagnards, et de thermidoriens ensuite, couvrirent la France de sang et de deuil. Robespierre avait parfaitement jugé cette situation et apprécié les devoirs du peuple. « N'oubliez « pas, disait-il, que vous avez à com- « battre la ligue des despotes et à con- « fondre les complots des ennemis plus « dangereux que vous nourrissez dans « votre sein... Restez debout et veil- « lez !... » Et déjà, pressentant les nécessités fatales qui se préparaient : « Que les tyrans et les traîtres, ajou- « tait-il, tombent sous le glaive des « lois ! La clémence qui leur pardonne « est barbare; c'est un crime contre « l'humanité. »

Quoique étranger au ministère, le parti de Robespierre prend dès lors au mouvement politique une part active. Aux Jacobins, à la Commune, l'élément montagnard pur tend à prédominer. Au dire de M. Thiers lui-même, « l'homme « qui domine le plus l'assemblée com- « munale, c'est Robespierre,... et sa « réputation de talent, d'incorruptibi- « lité et de constance, en fait un per- « sonnage grave et respectable que ces « bourgeois sont fiers de posséder au « milieu d'eux. » Cet aveu de la part de l'historien de la bourgeoisie est au moins significatif, et peut servir à faire apprécier l'influence qu'exerçait déjà sur les assemblées et dans les réunions populaires cette fraction du parti montagnard. On sent déjà que Robespierre et Danton, quoique marchant sous la même bannière et au nom du même principe, tendent à se séparer, et que chacun d'eux représente un élément différent. Toutefois l'heure de la lutte n'est pas venue encore. L'allié de la veille est devenu l'ennemi du jour; la Gironde et la Montagne, unies pour marcher contre la royauté, se divisent après la victoire, et c'est contre les girondins désormais, c'est contre les représentants du principe fédératif, que les montagnards, représentants du principe d'unité, coaliseront leurs efforts.

Mais combien de symptômes font déjà pressentir à qui appartiendra la victoire ! Quand une députation de la Commune vient, au 17 août, demander à l'assemblée la création et l'organisation du tribunal populaire, connu sous le nom de *tribunal du 17 août*, c'est Robespierre qui est élu président; mais il refuse ce dangereux honneur, où sa popularité s'usérait sans utilité et sans gloire. Dix jours plus tard, lorsque les électeurs de Paris s'assemblent pour choisir leurs représentants à la Convention nationale, Robespierre est le premier élu, et sa présence suffit pour donner à la Commune une autorité presque souveraine, contre laquelle les girondins essayent vainement de protester. La Montagne alors est grande comme son nom; à elle appartient l'initiative bonne ou mauvaise; et pendant que Robespierre et ses amis, imprimant à l'opinion publique un mouvement salutaire, préparent le gouvernement nouveau, centralisent l'administration, exaltent le patriotisme, Danton, au comité de défense, expose la situation de la France, et prononce ces paroles grosses de sang : « Il faut... « il faut FAIRE PEUR aux royalistes ! » Et les misérables qui formaient la lie de ce parti géant excitent les bonnreaux pendant les journées de septembre : c'est ce que Tallien appelle la *juste vengeance* du peuple.

La Convention s'assemble enfin; mais tels sont les dangers de la situation, que l'ordre semble impossible si tous les pouvoirs ne sont concentrés dans une même main : tant le sentiment de l'autorité et de l'unité du pouvoir est instinctif dans les masses. Louis XVI est à peine renversé, que le besoin d'une dictature se fait sentir; et soit qu'il obéisse à ses convictions, soit qu'il se fasse l'organe du parti orléaniste, Marat veut que l'autorité souveraine soit

remise aux mains d'un dictateur. Il nomme Danton, et il complète son idée en représentant ce dépositaire du pouvoir suprême avec un boulet aux pieds, emblème de sa soumission aux volontés populaires.

Robespierre et Danton, au nom des deux factions républicaines du parti montagnard, protestent contre tout établissement d'une dictature; ils repoussent les idées de Marat, et rendent ainsi hommage au principe nouveau que la France vient de proclamer. Mais la dictature était nécessaire dans les circonstances périlleuses où la France était placée, et le comité de salut public allait bientôt l'exercer avec une énergie et une vigueur qui seules pouvaient sauver la patrie.

Mais au début même de la Convention, la Montagne éprouve encore de la part des girondins un échec parlementaire : Pétion est élu président, Condorcet vice-président, et l'Assemblée choisit pour secrétaires Brissot, Vergniaud et Lassource. La république est proclamée, et c'est Brissot lui-même, et non un montagnard, qui, après avoir proposé le bonnet rouge, la pique, le sans-culottisme, propose aussi à la Convention d'adopter le *tutoiement romain*.

Cependant, les deux partis étaient en présence : la Montagne, faible encore au sein de la Convention, mais toute-puissante au dehors, maîtresse de la Commune, des jacobins, et s'appuyant sur le peuple; la Gironde, au contraire, ayant pour elle des hommes jeunes, instruits, éloquents, évoquant avec puissance, au milieu de la république naissante, les plus beaux souvenirs des républiques anciennes, entourée d'un prestige poétique, admirée par la jeunesse studieuse, par la France littéraire, réunissant dans son sein l'élite des plus beaux talents et des plus nobles caractères, mais sans influence sur le peuple, étrangère à ses passions, à ses besoins, pleine d'un orgueilleux mépris pour son ignorance et sa misère.

Une des premières mesures de l'Assemblée est d'instituer un comité de neuf membres, chargé de présenter des projets de lois; l'un contre les provocateurs au meurtre, l'autre ayant pour objet de donner à la Convention une garde, prise dans les 83 départements. Les girondins, on le voit, allaient hardiment à l'attaque; ils provoquent leurs ennemis non-seulement par des mesures générales, mais par des attaques personnelles. Merlin de Thionville, Lassource, Osselin, Rebecqui attaquent tour à tour Danton, Marat, Robespierre; « Oui, s'écrie Rebecqui, l'ami « de Barbaroux, ce parti qui médite la « tyrannie, il existe et je le nomme, « c'est le parti Robespierre. » Ainsi, à peine entrés dans une ère nouvelle, quand tout était à créer, à constituer; quand l'ennemi était aux frontières, et le désordre dans les finances, dans l'administration, partout enfin, c'est par des personnalités que débute la Gironde. Au lieu de conquérir, d'attirer à eux la majorité du peuple, en administrant le pays, en le sauvant, en proposant les mesures capables d'assurer la gloire et le repos de la nation, c'est l'insulte à la bouche, c'est le cœur plein de haine et de récriminations que les girondins abordent la tribune; ce sont eux qui provoquent et appellent sur le terrain des personnalités ces montagnards si terribles, à qui cependant il faut rendre cette justice, qu'ils n'ont fait que se défendre. Ce fut là un funeste exemple.

Peu de jours après, la Commune était de nouveau accusée par les girondins; le comité de surveillance, à son tour, venait à la barre de l'Assemblée présenter sa défense et formuler contre les girondins une accusation de vénalité. Plus tard, à propos d'un article publié dans le journal de Marat, Brissot et ses amis envahissent la tribune; Marat répond, et c'est en luttes personnelles, en accusations réciproques, en discussions déplorables, que s'écoulent ces séances qui, toutes, auraient dû être consacrées aux intérêts généraux du pays.

On ne saurait trop insister, dans l'intérêt de la vérité et de la justice, sur cette funeste tendance imprimée aux travaux de la Convention par les girondins; le mal qu'ils ont fait ainsi est d'autant plus grave, que la responsabilité en a été rejetée sur le parti montagnard, à qui tous les maux et tous les désordres ont été attribués. Les giron-

dins étaient maîtres de l'Assemblée; ils sentaient bien que la Montagne avait pour elle les sympathies populaires, et il est difficile de s'expliquer l'aveuglement qui les poussait à attaquer brutalement les hommes idoles du peuple, au lieu de faire servir leur initiative à l'accomplissement des mesures les plus propres à rallier autour d'eux l'affection et l'enthousiasme de la multitude.

Les modifications du ministère et l'organisation des comités, premières mesures par lesquelles la Convention commenca ses travaux, furent encore favorables aux girondins. Pour les montagnards, la majorité dans l'Assemblée devenait donc une question de vie et de mort, et dès ce moment la lutte prit ce caractère de violence qui marqua chacune des journées de cette période de notre histoire révolutionnaire.

Tout-puissants au club des jacobins, les montagnards y déclarent la guerre à la Gironde. Dans la séance du 12 octobre, Brissot en est exclu avec solennité, et une adresse motivant cette exclusion est envoyée à toutes les sociétés affiliées. Brissot, pour se venger, publie une diatribe adressée à *tous les républicains* de France, et pleine d'insinuations si fausses sur les principes d'égalité professés par la Montagne, que Robespierre les réfuta lui-même dans un discours célèbre où il repousse « l'absurde projet de la loi agraire, imputé « aux amis de la liberté et de l'égalité... « absurde calomnie démentie par la notoriété publique et par l'indignation « universelle. »

De pareils débats avaient le double inconvénient d'irriter les passions populaires et d'empêcher toute mesure d'ordre et de gouvernement. L'industrie était en souffrance, le commerce n'avait plus de debouchés; la rareté du numéraire, devenue plus grande de jour en jour, accroissait la misère du peuple. Les grains manquaient; à l'Est, à l'Ouest, au Midi, l'émeute ensanglantait les villes, et les girondins, maîtres du pouvoir législatif, ne faisaient rien, ne proposaient rien pour remédier à cet état de choses déplorable, dont le prolongement eût perdu la France.

Ce fut alors que la Montagne réunit tous ses efforts pour lutter contre ces hommes, devenus l'ennemi commun, car ils étaient au gouvernement et ne voulaient pas gouverner; ils avaient le pouvoir et ne voulaient pas l'exercer. Jusqu'ici, qu'on le remarque bien, la Montagne n'a pas encore dirigé les affaires; et le désordre intérieur, la cessation du travail, la cherté des denrées, la guerre civile se sont produits avec des caractères alarmants. La Montagne est en minorité dans la Convention; elle est attaquée et se défend, mais elle ne gouverne pas encore; et cependant, les maux, les désordres qu'on a l'habitude de lui attribuer se sont produits déjà, et aucune mesure d'ordre n'est proposée. La Gironde n'a pour tout système de gouvernement que ces cris : *Plus de Montagne! à mort Robespierre! à mort Danton!* Et Louvet, et Barbaroux, et Rolland, et Brissot renouvellent tous les jours ces scandaleuses attaques.

Le parti montagnard faisait cependant, au sein même de la Convention, de notables progrès. Déjà, la majorité flottante ne donnait plus toujours raison aux exigences passionnées de la Gironde. Rolland, ayant fait saisir arbitrairement à la poste une pétition adressée aux départements par les sections de Paris, contre le projet de création d'une garde conventionnelle, proposa à la Convention quatre décrets, ayant pour objet :

1° De transférer la Convention hors de Paris;

2° De la faire garder provisoirement par les fédérés et les gendarmes;

3° De la constituer en cour de justice pour juger les conspirateurs;

4° Enfin, de casser la Commune et de retirer aux sections la permanence.

L'Assemblée ne fit pas droit à ces propositions exorbitantes; elle repoussa également un projet de loi présenté par Buzot, et portant la peine de mort contre les provocateurs. Ces premiers symptômes devaient avoir pour conséquence de pousser à des résolutions extrêmes le parti girondin. Des corps de troupes s'avancent sur Paris; des rassemblements nombreux parcourent la ville en vociférant les cris de : *Mort à Robespierre! Mort à Danton et à Marat!* Ce fut alors que Robespierre monta

à la tribune pour défendre son parti, pour se défendre lui-même. « La majo-« rité des jacobins, dit-il à la Gironde, « rejetait vos opinions; elle avait tort « sans doute. Le public ne vous était « pas plus favorable; qu'en pouvez-vous « conclure en votre faveur? Direz-vous « que je lui prodiguais les trésors, que « je n'avais pas, pour faire triompher « les principes gravés dans tous les « cœurs?... Je ne vous rappellerai pas « qu'alors, le seul objet de dissentiment « qui nous divisait, c'est que vous dé-« fendiez tous les *actes* des nouveaux « ministres, et nous les *principes;* c'est « que vous paraissiez préférer le pou-« voir et nous l'égalité. Or, de quel « droit voulez-vous faire servir la Con-« vention à venger votre amour-pro-« pre?... Vous nous reprochez des illé-« galités; mais la révolution elle-même « n'est-elle pas illégale? et la chute du « trône, et la prise de la Bastille, et la « liberté même?... Citoyens! le peuple « qui vous a envoyés ici a tout ratifié. « Votre présence ici en est la preuve; il « ne vous a pas chargés de porter l'œil « sévère de l'inquisition sur les faits qui « tiennent à l'insurrection, mais de ci-« menter par des lois justes la liberté « qu'elle lui a rendue. L'univers, la pos-« térité ne verront dans tous ces évé-« nements que leur cause sacrée et leur « sublime résultat; vous devez les voir « comme elle; vous devez les juger, non « en juges de paix, mais en hommes « d'État et en législateurs! »

Il était impossible de rappeler en termes plus énergiques, plus convenables, le parti girondin à ses devoirs politiques. La parole de Robespierre exerça sur l'Assemblée une impression profonde, contre laquelle Barbaroux, Louvet et Barrère essayèrent de protester; mais la Montagne resta maîtresse du champ de bataille parlementaire, et chaque jour de nouveaux antagonistes descendaient dans l'arène. Le moment était décisif; la lutte avait acquis des proportions gigantesques; il ne s'agissait pas seulement de savoir qui triompherait d'un parti ou d'un autre, de Vergniaud ou de Robespierre, de Brissot ou de Danton; le but était plus grand : il s'agissait de savoir si la France serait morcelée en républiques fédératives, ou si son unité serait proclamée; si elle serait sauvée des intrigues de l'émigration et de l'invasion étrangère, ou si elle y succomberait. Jamais débat politique n'avait eu une si haute portée, et c'est pourquoi toutes les voix de l'histoire ont tenu compte des moindres détails de cette lutte mémorable.

Le procès du roi, loin de calmer un moment ces irritations réciproques, leur donna, au contraire, une nouvelle ardeur. La Montagne voulait un procès rapide. « Condamnez demain le tyran à « la peine de ses crimes, avait dit Ro-« bespierre, et vous détruirez ainsi le « point de ralliement des conspirations. « Après demain vous statuerez sur les « subsistances, et le jour suivant vous « poserez les bases d'une constitution « libre. » Saint-Just s'indignait de toute lenteur, et rappelait le meurtre de César. Les girondins, au contraire, qui les premiers avaient trouvé contre la royauté et contre le roi de si éloquentes accusations, auraient voulu retarder l'heure de ce jugement; hommes de théorie, ils pâlissaient devant l'action, et leur conscience timide s'alarmait peut-être de tant d'audace. Robespierre devient pressant, les girondins se taisent, et, pour détourner tout soupçon de royalisme, ils chargent Buzot de proposer un décret de peine de mort contre quiconque voudrait le rétablissement de la royauté. Le décret est voté, et cependant, chaque jour la tribune n'en retentit pas moins d'attaques violentes, d'accusations passionnées. Longtemps attaquée, la Montagne prend enfin l'offensive. Tantôt c'est Tallien, le montagnard septembriseur, le montagnard sans conscience et sans foi, qui prend Rolland à partie et déclare que ce combat est *un combat à mort*. Une autre fois c'est Robert-Lindet qui accuse Rolland et Brissot de connivence avec les agents de Louis XVI; puis Gasparin qui dénonce la négociation clandestine de Vergniaud, Guadet, Brissot et Gensonné, avec Louis XVI. L'appel nominal soulève entre les deux partis une explosion de menaces et de haines; les manœuvres de Rolland, les intrigues des girondins échouent contre la fermeté des montagnards, et

au dehors les passions de la multitude, excitées par ces luttes quotidiennes, forment à la Montagne un cortége imposant. La question du sursis à l'exécution du jugement mit mieux encore en évidence la défaite des girondins; dans cette épreuve solennelle, une majorité de soixante-dix voix se prononça en faveur des doctrines de la Montagne, et le sursis fut rejeté; nécessité terrible, mais qui, dans la voie où la France était engagée, devait assurer son salut. Ce triomphe, quelle que soit l'opinion qu'il inspire, est le triomphe du peuple, non pas seulement sur la royauté, vaincue et renversée depuis longtemps par ces mêmes girondins qui tentent aujourd'hui de la relever et de la sauver, mais c'est surtout le triomphe du peuple sur la bourgeoisie, le triomphe des classes ouvrières sur les classes moyennes de la société, triomphe dont il faut se réjouir après tout, car il est le premier germe, la première condition de leur association future. Le peuple est aujourd'hui encore un mineur pour la bourgeoisie; mais elle sait que ce mineur l'a vaincue un jour, qu'en lui réside un principe énergique et tout-puissant, et que, si elle ne finit pas par l'émanciper en lui donnant les institutions propres à assurer son éducation, son travail, sa retraite, le mineur saura s'émanciper lui-même, car il a fait ses preuves, et la bourgeoisie ne l'a pas oublié.

Désespérés de leur défaite, les bourgeois, royalistes ou girondins, quelques-uns obéissant à une sensibilité généreuse, la plupart, instruments actifs des haines et des colères de leurs partis, tentèrent de soulever tout ce que Paris renfermait de leurs partisans pour organiser un mouvement en faveur de la royale victime; c'eût été la guerre civile avec d'effrayants désordres. Déjà Lepelletier de Saint-Fargeau avait été assassiné au Palais-Royal; que serait-il arrivé si la Montagne n'eût établi l'ordre, engagé le peuple à la modération et au calme? « Je vous invite à « vous premunir contre tous les pièges, « disait Robespierre dans la soirée du « 20; on ne manquera pas d'employer « tous les moyens possibles pour nous « égarer... Il faut maintenir autour de « l'échafaud, autour de la Convention, « un *calme imposant* et terrible pour « glacer d'effroi tous les ennemis de la « liberté. Après l'exécution, gardons-« nous de faire aucun acte qui puisse « donner à l'intrigue le moindre pré-« texte de calomnier l'héroïsme des pa-« triotes.... *Oublions* les intrigants! « Laissons-les tomber sous le mépris « public. N'ayons qu'une passion, celle « de la liberté et du bonheur général. « Je demande qu'il soit fait une affiche « qui paraîtra demain à la pointe du « jour, pour inviter le peuple *au calme* « et lui faire connaître les piéges qu'on « lui tend. »

Cette attitude du parti montagnard dans cette circonstance solennelle préserva la France d'irréparables malheurs, et, loin de lui tenir compte de son calme, de ses efforts pour maintenir l'ordre public si énergiquement menacé, on s'est borné à lui reprocher toutes les calamités dont cette époque est pleine, et dont certes il fut loin d'être l'artisan.

De ce jour les girondins ont perdu toute initiative dans la Convention; mais ils veulent reconquérir le terrain perdu; ils veulent venger leur défaite, et croient pouvoir résister au parti tout-puissant qui les a vaincus. Ici encore, ce n'est pas la Montagne qui attaque, elle marche, elle gouverne et renverse les obstacles qui se dressent sous ses pas.

Les honneurs rendus aux dépouilles de Lepelletier, l'obligation pour Roland de quitter le ministère, le renouvellement du comité de surveillance, l'arrestation de Gorsas, journaliste et député girondin, l'élection de Pache à la mairie de Paris en remplacement de Chambon, l'abandon des procédures commencées contre les auteurs du 2 septembre, loin de convaincre les girondins de la faiblesse et de l'irréparable défaite de leur parti, semblent, au contraire, accroître leur audace et raviver leurs espérances. C'est alors que, suivant l'expression de Tallien, le combat devient un combat à mort.

Mais la Montagne, en minorité jusqu'ici dans la Convention, est devenue gouvernement; la responsabilité du salut de la patrie pèse sur elle, et il est

curieux de comparer son action à celle de la Gironde. Nous avons vu celle-ci ne s'occupant que de personnalités haineuses, attaquant Robespierre, Danton, et tous les montagnards avec eux, et n'introduisant aucune mesure d'ordre et de prévoyance dans l'administration intérieure du royaume. En vain l'émeute se promenait de ville en ville, en vain la disette menaçait les classes pauvres de ses rigueurs, en vain le travail manquait, la Gironde ne gouvernait pas, elle luttait. Mais elle succombe dans cette lutte, son initiative passe aux mains des montagnards. Pour eux les circonstances sont plus difficiles encore; la mort de Louis XVI a soulevé contre nous l'Europe entière; quatre cent mille hommes étreignent nos frontières, et nous n'avons ni arsenaux, ni armées, ni généraux. La Montagne ne recule pas devant cette tâche immense. Attaquée au dedans par les partis, au dehors par des forces innombrables, elle accepte cette lutte gigantesque; d'une main elle contient et renverse la Gironde et le royalisme, de l'autre elle organise, sous le nom de comité de salut public, une dictature formidable.

Aussitôt après la mort du roi, la Convention exige que le comité diplomatique présente des rapports sur tous les cabinets; les questions de guerre et de finances sont mises à l'ordre du jour pour chaque séance; le projet de constitution, le projet de loi sur l'éducation publique sont rédigés; la création de huit cents millions d'assignats est ordonnée; huit cent mille hommes sont levés et dirigés vers les frontières, et, au milieu de ces travaux, de ces préparatifs immenses, la Montagne ne perd pas de vue ses ennemis intérieurs. Déjà Clavière, Lebrun, Rolland, Beurnonville sont dénoncés comme traîtres. Condorcet présente, le 15 février, le projet de constitution, rédigé sous l'influence des idées de son parti; les montagnards le repoussent, et les jacobins, alors tout-puissants, nomment une commission chargée de rédiger une constitution jacobine.

Mais les désordres qui se sont produits depuis le 10 août dans le double fait de la production et de la consommation, la cherté des vivres, la rareté du travail, portent leurs fruits; grâce à l'incurie des girondins, le mal a acquis des proportions telles qu'il devient impossible d'y remédier en un jour. Le maximum est décrété, et, le 22 février, des scènes de pillage, dont la misère publique est le premier prétexte, mais excitées et rendues plus violentes encore par les intrigues et les déclamations des partis, portent le trouble et la désolation dans la capitale. Les sections accusent les girondins, qui, à leur tour, rejettent le désordre sur Marat; mais la fraction gouvernementale du parti montagnard demeure hors de cause.

C'est la société des jacobins de Marseille qui exprime la première le vœu formel d'exclure les girondins de la représentation nationale; Desfieux à Paris appuie l'avis des Marseillais, et présente une pétition dans ce sens à l'Assemblée. Robespierre s'y oppose; mais la création du tribunal révolutionnaire, décrétée le 9 mars par la Convention, frappera plus sûrement l'influence girondine. Ce tribunal, contre lequel Guadet, Lanjuinais, Valazé, s'élèvent en vain, doit juger sans appel ni recours les conspirateurs et les contre-révolutionnaires. Désormais l'arme de destruction est trouvée; c'est aux plus audacieux, aux plus forts à s'en emparer et à s'en servir.

L'organisation du tribunal révolutionnaire fut le signal d'une attaque dirigée par Danton et les cordeliers contre les girondins dans la journée du 10 mars; les jacobins et la Commune demeurèrent étrangers à ce mouvement, qui fut facilement réprimé.

Mais pendant que la fraction du parti montagnard, qui obéissait surtout aux inspirations de Danton, poursuivait à l'intérieur, et au sein même de l'Assemblée, les députés girondins, on apprenait à Paris la trahison de Dumouriez et des premiers effets des manœuvres de l'émigration et de l'Angleterre en Vendée. Les montagnards, les véritables hommes politiques du parti, arrêtent les mesures les plus énergiques. Un comité de salut public, réunissant les attributions des comités diplomatique, militaire et de sûreté générale, est investi du pouvoir suprême; il doit diriger les

ministres et prendre l'initiative du gouvernement. La loi des suspects est décrétée; des visites domiciliaires sont ordonnées, et la mise en activité du tribunal révolutionnaire est confiée à Danton. Des représentants du peuple sont envoyés dans toutes les directions, là pour accélérer le recrutement, ici pour déjouer les manœuvres des royalistes et pour frapper de terreur les populations; dans les camps, pour surveiller les généraux et punir les traîtres. Dumouriez, en trahissant la république, en a motivé tous les excès. « Il peut s'attribuer, dit M. Thiers, d'avoir accéléré la chute des girondins et la crise révolutionnaire. » L'opinion publique, en effet, considère les girondins comme complices de Dumouriez, et, malgré l'affirmation contraire de M. Thiers, rien ne prouve encore que l'opinion publique se soit trompée. Le montagnard Danton lui-même n'était peut-être pas étranger à cette complicité; il ne trouva, pour la repousser, d'autre moyen que d'attaquer avec plus de violence que jamais « ces scélérats « qu'il voulait, disait-il, pulvériser; plus « de paix ni de trêve entre eux et lui! »

De toutes parts des pétitions arrivent à l'Assemblée contre les girondins; la Commune de Paris vient elle-même à la barre, au nom de trente-cinq sections, demander leur exclusion. Robespierre monte alors à la tribune pour les accuser et demander le renvoi devant le tribunal révolutionnaire des complices de Dumouriez, des d'Orléans et de leurs amis. La lutte est pressante, les adversaires sont corps à corps; les départements du midi et du sud-ouest, effrayés des mesures de rigueur adoptées par le comité de salut public, penchent vers les girondins. Les provinces plus immédiatement exposées aux dangers de l'invasion battent des mains à la Montagne et l'excitent dans ce duel à mort.

Quand on songe au déchaînement de passions, de haines, de violences qui caractérisent cette grande lutte, on se demande quelle devait être la puissance des hommes qui contenaient alors ce peuple si facile à égarer. Déjà nous avons vu Robespierre s'opposer à ce que l'exclusion des girondins fût demandée par voie de pétition. Dans tout le cours de ces événements, il semble étranger au parti qu'il dirige comme au parti qu'il attaque; il étudie, il prévoit, il contient; ce n'est pas un conspirateur, c'est un homme d'État. Le 12 mai encore, quand l'agitation était si grande, quand la violence du peuple risquait de compromettre sa cause, c'étaient les montagnards purs, c'était Saint-Just, c'était Robespierre qui repoussaient tout moyen illégal. « Ce n'est pas un mo- « ment d'effervescence passagère, dit ce- « lui-ci, qui pourra sauver la patrie; « nous avons pour ennemis les hommes « les plus fins, les plus souples, et qui « ont à leur disposition tous les trésors « de la république. » Robespierre savait bien que ce n'étaient pas seulement les vingt-deux girondins qui étaient en cause, mais la bourgeoisie tout entière. « Je proteste, dit-il, contre « tous les moyens qui ne tendent qu'à « compromettre la société sans contri- « buer au salut public. Je sais qu'on « m'accusera de modérantisme; mais je « suis assez connu pour ne pas craindre « de pareilles imputations. »

La Montagne triomphe enfin dans les journées des 30, 31 mai et 2 juin. Les girondins sont arrêtés ou mis en fuite; la bourgeoisie est vaincue; le peuple est maître du pouvoir. C'est en lui-même à présent que le parti montagnard va trouver ses adversaire et ses éléments de lutte; mais c'est lui qui sauve la France et frappe de terreur les ennemis du dedans et ceux du dehors. Écoutons M. Thiers rendre justice à ce parti colossal. « Les montagnards, animés *seuls* d'une passion forte, d'une pensée unique, le salut de la révolution, éprouvant cette exaltation d'esprit qui découvre les moyens les plus neufs et les plus hardis, qui ne les croit jamais ni trop coûteux, ni trop hasardeux, s'ils sont salutaires, doivent déconcerter par une défense imprévue et sublime des ennemis lents, des factions qui veulent de l'ancien régime à tous les degrés, et qui n'ont ni accord, ni but déterminé. » C'est là un aveu important; ainsi, aux yeux de M. Thiers, comme aux nôtres, les montagnards ont *seuls* voulu énergiquement le salut de la révolution, tandis que leurs adversaires « n'avaient ni ac-

cord, ni but déterminé. » Nous ne cherchons pas ici à établir autre chose.

La défaite des girondins devint le signal d'une insurrection presque générale : Bordeaux, Toulouse, Grenoble, Nîmes, Lyon, Marseille, Toulon, opposent à la Convention une résistance énergique; la Lozère, la Vendée, Nantes, Caen, prêtent à la contre-révolution un secours inespéré. La Montagne fait tête à l'orage; on l'attaque par la force, elle répond par la force, et les représentants du peuple, investis d'une autorité absolue, sans frein qui contienne leurs passions et leur colère, répandent la terreur autour d'eux. Le comité de salut public pouvait-il agir autrement ? pouvait-il limiter les pouvoirs de ces hommes? Quand un danger si pressant menaçait de toutes parts la patrie; quand les royalistes de Toulon ouvraient leur rade et leur ville aux Anglais; quand Lyon et Bordeaux étaient le quartier général de l'émigration; quand l'étranger nous pressait sur tous les points; quand l'intégrité du territoire, l'unité de la France, étaient menacées non-seulement par le royalisme appuyé sur toutes les forces de l'Europe, mais aussi par la bourgeoisie républicaine que représentait le parti girondin, ne fallait-il pas des pouvoirs extraordinaires dans ces circonstances plus extraordinaires encore? Sans doute des excès déplorables ont été commis; sans doute des fureurs, des cruautés inouïes ont taché de sang cette grande époque! ce serait folie de le nier! Mais quel parti alors a été pur d'excès? N'est-ce pas l'insurrection des girondins et des royalistes; n'est-ce pas leur aveuglement; ne sont-ce pas leurs excès, leurs fureurs, qui ont provoqué de sanglantes représailles? Les représentants du peuple, seuls, livrés à eux-mêmes, ne prenaient conseil que de leurs inspirations et des circonstances qui les entouraient; leur œuvre était à la fois politique et individuelle; les passions de l'homme rendaient quelquefois repoussante et hideuse la sévérité du fonctionnaire, et les excès qui ont eu un caractère purement individuel, comme ceux de Carrier à Nantes, par exemple, ceux de Tallien à Bordeaux et de Fouché à Lyon, sont étrangers à l'action collective et politique du parti montagnard. L'œuvre réelle du parti, c'est sa lutte énergique contre l'insurrection, qu'elle fût royaliste ou constitutionnelle. La Montagne, qu'on ne l'oublie pas, était alors gouvernement, et en cette qualité, elle avait la France à sauver; elle l'a sauvée, au prix de beaucoup de sang, il est vrai: mais qui donc alors eût pu faire autrement? Qui ne sait que les royalistes et les thermidoriens en ont fait répandre plus encore pour une moins noble cause?

Le procès et l'exécution des girondins mirent en présence les nuances diverses du parti montagnard. La lutte allait s'engager entre Robespierre représentant, avec Saint-Just, Couthon, etc., l'élément politique, gouvernemental de la Montagne, et Danton, devoué sans doute aux intérêts de la république, mais compromis déjà avec tous les partis; homme d'énergie et de passion, mais sans portée, sans prévision, sans valeur politique. Avant d'en venir aux mains cependant, ces deux factions élevées du parti attaquent ensemble les montagnards dont nous avons parlé au début de cet article; hommes sans croyance et sans foi, excessifs en toute chose, grossiers, ignorants, vivant de désordre, et, dans toute lutte, toujours prêts à trahir le vainqueur et à dépouiller le vaincu.

Robespierre sentit que pour accomplir son œuvre, il devait épurer son parti. Ce fut sur les hébertistes qu'il débuta. Hébert, Vincent, Ronsin, Manuel, Chaumette, Gobel, Deffieux, etc., etc., accusés par lui, furent livrés au bourreau. Mais les plus compromis seulement, ou les moins habiles, furent atteints; ceux qui restaient, ces hommes à double face, royalistes avant le 10 août, massacreurs au 2 septembre, terroristes sous le comité de salut public, terroristes encore après la chute de Robespierre, ces hommes, dont les Tallien, les Fouché, les Fréron étaient le type, mêles à l'agitation et au mouvement de la scène, n'attendaient que le moment d'en trahir les acteurs.

Le procès des hébertistes est à peine terminé que la lutte depuis longtemps engagée entre les dantonistes et le co-

mité de salut public approche de son dénoûment. C'est une question de pouvoir, elle n'est pas douteuse; le pouvoir doit rester au plus fort. Placés au point de vue individuel bien plus qu'au point de vue général, les dantonistes, que les nécessités du gouvernement ne préoccupent pas, veulent désarmer le pouvoir; ils se font les apôtres de la modération : ils reprochent aux comités les rigueurs qu'ils ont excitées eux-mêmes. Les comités réunis décident l'arrestation de Danton, de Camille Desmoulins, de Fabre d'Églantine, de Philippeaux, de Lacroix, de Chabot, de Bazire, etc., etc.; leur procès s'instruit rapidement, et l'attitude, l'indignation énergique, l'éloquence furibonde de Danton, jettent l'effroi parmi leurs adversaires. Ils sont cependant condamnés, et montent aussitôt sur l'échafaud avec calme et courage, comme tout le monde y montait alors, royalistes, girondins ou montagnards. Ainsi s'accomplissait cette prophétique parole de Vergniaud : « La révolution est comme « Saturne; elle dévore ses propres en- « fants. »

Les montagnards purs, les vrais représentants de la république et de l'unité française, poursuivent leur œuvre; mais combien d'éléments de résistance les entourent encore! La bourgeoisie, vaincue au 31 mai avec les girondins, vaincue à Lyon, à Toulon, partout, ne peut consentir à sa défaite. Le peuple d'ailleurs n'est pas mûr encore pour le gouvernement; les hommes qui ont assuré sa victoire font preuve à la fois d'audace, de bon sens et de génie, mais ils ne peuvent réussir à appliquer leurs théories. Robespierre et Saint-Just ne sont encore pour le peuple que des rêveurs, et le peuple d'ailleurs est déjà las de son rôle; son désir secret est bien plus d'être gouverné sagement, paternellement, justement, que de gouverner lui-même; il commence à comprendre que la plus énergique proclamation de ses droits est insuffisante, s'il n'a ni travail, ni pain assurés, et c'est là le tort des montagnards de croire que la grande affaire pour le peuple est celle de ses droits civiques. Sans doute, c'est là une grande et importante affaire, c'est en quelque sorte la vie intellectuelle des sociétés; mais toute la politique n'est pas là : ce que le peuple exige impérieusement aussi, c'est l'organisation de ses travaux, c'est l'éducation de ses enfants, une autre retraite que celle de l'hôpital pour ses vieillards, une autre recompense que l'aumône pour ses invalides. Le parti montagnard ne l'ignorait pas; et plus d'une fois, à travers les formes mystiques de leurs théories sociales, Saint-Just et Robespierre ont indiqué cette voie nouvelle, cette politique vraiment populaire. Mais que pouvaient-ils de plus, quand nous, plus vieux d'un demi-siècle, nous entrevoyons à peine cet avenir de la démocratie française; quand la bourgeoisie tient encore timidement le peuple en tutelle, comme si le robuste enfant de 93 n'avait pas, en juillet 1830, atteint sa majorité?

Ce que le parti montagnard a fait alors, ne craignons pas de le dire, nous qui sommes étrangers aux passions et aux haines de cette grande époque, ce qu'il a fait alors est chose glorieuse et grande; ayons le courage de prononcer avec une sorte d'orgueil les noms des hommes qui cimenterent de leur sang ce premier triomphe de la démocratie. Qu'une auréole de gloire et de poésie entoure les vaincus de la Gironde! c'est justice. Que Danton, Camille et leurs amis, du haut de leurs échafauds nous paraissent grands comme des Titans terrassés! c'est bien encore. Mais Saint-Just, mais Robespierre, mais Lebas, mais Couthon, mais Romme, mais Soubrany et tant d'autres, pourquoi seraient-ils seuls les boucs émissaires de la révolution? N'ont-ils pas été vaincus et martyrs, eux aussi? Ce ne sont pas eux qui ont négocié avec la royauté exilee, ce ne sont pas eux qui ont excité les fureurs de la réaction! Ils n'ont pas salué Bonaparte au 18 brumaire; ils ne sont pas venus s'asseoir, muets eunuques, dans le Sénat conservateur; ils sont morts, au contraire, après avoir sauvé la France et en saluant l'avenir de son peuple! Pourquoi donc ceux-là seuls seraient-ils maudits et détestés?

Les montagnards septembriseurs, les vrais terroristes luttèrent sourdement et rallièrent autour d'eux tous les inté-

rêts, toutes les ambitions, tous les hommes (et le nombre en était grand) qu'incommodaient le puritanisme et la sévérité de la Montagne. Flatteurs bas et serviles, ils ne se découvrirent que lorsque l'ennemi fut renversé. Le parti montagnard fut vaincu au 9 thermidor par les hommes qui longtemps s'étaient fait gloire de lui appartenir. Il succomba pour ne plus se relever. La bourgeoisie allait profiter de la lassitude du peuple pour organiser ses forces.

Les débris du parti montagnard, hommes purs et énergiques, mais sans direction, sans chef, se résignèrent douloureusement au rôle passif que la bourgeoisie leur réserva. Prêtant l'oreille à tous les murmures, à toutes les plaintes qui s'échappaient de la foule, ils crurent plus d'une fois que l'étincelle divine allait ranimer ce corps, qui n'était tombé que par excès de vigueur et de jeunesse, mais leurs espérances furent vaines; aucun homme de génie, du reste, ne pouvait se dresser parmi eux et les mener au combat. Un instant, ce fut en prairial, les passions qu'ils avaient jadis si profondément remuées s'agitèrent convulsivement, mais ils se contentèrent de battre des mains, et ils payèrent de leurs têtes cet innocent témoignage de sympathie populaire : Soubrany, Romme, Goujon, etc., traînés sanglants à l'échafaud, moururent avec courage.

Ce volcan, éteint en apparence, lança une dernière fois de sanglantes clartés, ce fut dans la tentative de Babœuf et de Buonarotti, qui se dénoua sans éclat devant la haute cour de Vendôme. Depuis lors, ce cratère ardent semble s'être fermé sans retour. Le parti montagnard, comme élément de lutte et de violence, a cessé d'exister, mais le principe démocratique qui faisait sa vie et sa force n'a fait que grandir de jour en jour. La société n'a pas cessé de marcher vers le but que poursuivait la Montagne, elle est près de l'atteindre; et appliqué au peuple, ce grand nom, ce grand symbole de la Montagne est plus juste que jamais. La cause du peuple domine notre société tout entière; la science, la politique, la religion même combattent, à leur insu souvent, pour son triomphe. Il n'y a plus de montagnards sans doute, mais qui donc aujourd'hui, dans une limite plus ou moins large, ne se fait pas gloire d'être démocrate et d'aimer le peuple?

MONTAGNE (combat du vaisseau LA). Le vaisseau *la Montagne*, entouré de vaisseaux anglais et foudroyé par *la Reine-Charlotte*, qui le criblait de boulets, allait être forcé d'amener pavillon ou de se couler, lorsque Bouvet de Cressé, maître de l'imprimerie de l'escadre, exécuta subitement une idée qui venait de germer dans sa tête, et qui sauva le vaisseau amiral et les glorieux débris de son équipage.

L'amiral Howe, témoin des pertes que faisait *la Montagne*, avait profité du ralentissement de son feu pour se rapprocher d'elle; il n'en était déjà plus qu'à une demi-portée de canon. Bouvet, qui a déjà reçu trois blessures, et dont le bras gauche est en écharpe, voit *la Reine-Charlotte* faire force de voiles, et demande à Villaret la permission de balayer le pont de l'amiral anglais. « Saisissez la lame; mais vous vous fe« rez tuer, lui dit Villaret.—Tant mieux, « répondit le généreux jeune homme; je « suis coutent si ma mort est utile à ma « patrie.» Il se glisse alors, et monte en rampant de degrés en degrés. Les Anglais tirent sur lui du haut des hunes; il reçoit cinq nouvelles blessures; mais rien ne saurait l'arrêter, et, mettant le feu à la caronade de 36 à tribord, il voit son audace couronnée d'un plein succès.

L'effet de cette caronade, pointée contre le gaillard d'arrière de *la Reine-Charlotte*, fut si prompt, qu'aussitôt Howe hissa toutes ses voiles, prit chasse, fit signal aux siens de le suivre, et laissa l'immobile *Montagne*, libre enfin sur une mer couverte de débris de vaisseaux, de cadavres et de sang.

MONTAGNE NOIRE (bataille de la). — Voyez CATALOGNE, tome IV, page 273.

MONTAIGNE (Michel, seigneur de), naquit au château de Montaigne en Périgord le 28 février 1533. Son père, brave gentilhomme qui s'était distingué dans les guerres d'Espagne et d'Italie, et qui joignait à l'âme simple et franche d'un soldat, de l'instruction, des lumières et du goût, prit de son éducation un soin tout particulier.

« Il s'efforça surtout, dit Montaigne, de me faire gouster la science et le debvoir par une volonté non forcée et de mon propre désir, et d'eslever mon âme en toute doulceur et liberté, sans rigueur et contraincte : ie dis iusques à telle superstition, que, parce qu'aulcuns tiennent que cela trouble la cervelle tendre des enfants de les esveiller le matin en sursault, et de les arracher du sommeil (auquel ils sont plongés beaucoup plus que nous ne sommes) tout à coup et par violence; il me faisoit esveiller par le son de quelque instrument, et ne fus iamais sans homme qui m'en servist. »

Ce dernier soin, ajouté à tous ceux dont il entourait le berceau de son fils, prouve non-seulement que l'excellent gentilhomme était un père tendre et prévoyant, mais encore qu'il avait l'esprit porté à la réflexion et à la philosophie avec un tour d'originalité. Fidèle à son système, il voulut que son fils apprît les langues anciennes en se jouant. « L'expedient que mon père trouva, ce feut qu'en nourrice et avant le premier desnoument de ma langue, il me donna en charge à un Allemand, qui depuis est mort fameux médecin en France, du tout ignorant de nostre langue, et très-bien versé en la latine. Cettuy-cy qu'il avoit faict venir exprez, et qui estoit bien chèrement gagé, m'avoit continuellement entre les bras. Il en eut aussi avec luy deux aultres, moindres en sçavoir, pour me suyvre et soulager le premier : ceulx-cy ne m'entretenoient d'autre langue que latine. Quant au reste de sa maison, c'estoit une règle inviolable que ny lui-mesme, ny ma mere, ny valet, ny chambrière ne parloient en ma compagnie qu'autant de mots latins que chacun avoit apprins pour iargonner avec moi..... Somme, nous latinizasmes tant qu'il en regorgea jusques à nos villages tout autour, où il y a encores, et ont pris pied par l'usage plusieurs appellations latines d'artisans et d'utils. » Ainsi, Montaigne se familiarisa avec la langue de Cicéron avant de connaître sa propre langue. C'est ainsi que son père prépara à la France un écrivain naturellement et involontairement paré des grâces énergiques des auteurs latins, et comme imprégné du suc de leurs ouvrages.

Au sortir de l'enfance, Montaigne fut envoyé au collége de Bordeaux, où il eut pour maîtres « Nicolas Grouchy, qui « a escript *de comitiis Romanorum;* « Guillaume Guérente, qui a commenté « Aristote; Georges Buchanan, ce grand « poëte escossais; Marc-Antoine Mu- « ret, que la France et l'Italie reco- « gnoist pour le meilleur orateur du « temps. » Entre les mains de ces savants hommes, son esprit, déjà riche d'une instruction précoce, fit les plus heureux progrès. Ce n'était point, du reste, un écolier régulier : il profitait des leçons de ses maîtres, mais sans s'assujettir docilement à aucune direction, choisissant souvent ses lectures et ses objets d'étude selon sa fantaisie, et conservant toujours dans son activité quelque chose de nonchalant et de capricieux. Après avoir rappelé dans le chapitre dont nous avons tiré quelques citations, le mérite de ses professeurs et les soins dont son père l'entourait jusque dans le collége, il ajoute : « Tant « y a que c'estoit tousiours collège. »

Après avoir achevé de bonne heure son cours d'études, il embrassa la carrière du barreau, mais avec peu d'ardeur, et seulement pour se faire une profession. Il est probable qu'il ne s'avança jamais bien loin dans la science du droit, dont il a parlé avec une froideur assez dédaigneuse dans plusieurs passages des *Essais*. Cependant il fut pourvu, vers 1554, d'une charge de conseiller au parlement de Bordeaux, qu'il remplit, suivant Scévole de Sainte-Marthe, jusqu'à la mort de son frère aîné. C'est pendant qu'il occupait cette place qu'il fit à Paris plusieurs voyages, dans lesquels il se présenta à la cour. Son esprit franc et original y plut beaucoup. Il eut, sans s'abaisser au métier de courtisan, qui eût été impossible pour lui, l'art de s'attirer les bonnes grâces de Henri II et de Charles IX. Il reçut du premier l'ordre de Saint-Michel, qu'il conserva sous le second. Pendant ces voyages, il était assidu à faire sa cour à la sœur de Charles IX, Marguerite de France, princesse spirituelle et galante; il en était accueilli avec la sympathie familière qu'elle témoignait aux hommes d'un esprit vif et hardi. C'est à elle qu'il dédia plus tard

un des chapitres les plus philosophiques des *Essais*. Au mouvement des voyages, aux distractions du monde, mêlées de quelques aventures amoureuses, Montaigne joignait sans peine l'étude de la philosophie et des lettres. A cette époque, il traduisait en français la *Théologie naturelle* de Raymond de Sébonde, livre dont les conclusions étaient religieuses, mais dont les arguments, empruntés tous à la raison, attestaient un usage libre et même assez hardi de l'esprit d'examen. Il partageait les jouissances que lui faisaient goûter ses études nombreuses et variées, avec cet ami si nécessaire dont il a, dans quelques pages touchantes, immortalisé le souvenir : il s'était lié à Bordeaux avec son jeune confrère au parlement, Étienne la Boétie. « A nostre première rencontre, qui fust par hazard en une grande feste et compagnie de ville, nous nous trouvasmes si prins, si cogneus, si obligez entre nous, que rien dès lors ne nous feut si proche que l'un à l'autre..... Si l'on me presse de dire pourquoi je l'aimois, je sens que cela ne se peult exprimer qu'en répondant : « Parce que c'estoit luy, parce que c'estoit moy. » Mais le bonheur d'une amitie si forte, si profonde, si mutuelle, fut promptement ravi à Montaigne : il vit mourir la Boétie à la fleur de l'âge. Il recueillit avec un soin pieux ses écrits, brillantes prémices d'un talent vigoureux et fait pour la gloire : il publia ce beau *Traité de la servitude volontaire*, qui, sous les formes d'une dissertation générale, flétrissait avec tant d'éloquence les excès du despotisme contemporain.

Un peu avant l'année 1572, tandis que, dans tout le royaume, se préparaient de nouveaux crimes politiques et de nouveaux malheurs, Montaigne, délivré de toute occupation importune par l'abandon volontaire de sa charge de conseiller, retiré dans le château de ses aïeux, dont il était devenu possesseur depuis la mort de son père, heureux dans une solitude qu'embellissaient les joies de la famille et les charmes de l'étude, commença d'écrire pour ses contemporains, sans effort, sans contention d'esprit ni tourments d'ambition littéraire, ce long discours sur lui-même, cette interminable et vagabonde causerie dont il est lui-même, dit-il, « l'argument et le subiect. » Il entreprit ce livre qu'il désigna par le titre modeste d'*Essais*, et auquel il était difficile de donner un titre. Seul dans sa bibliothèque avec ses livres, une pensée ingénieuse, une suite d'idées originales se présentait-elle à lui au milieu de sa lecture, une sentence latine lui paraissait-elle digne d'être traduite, développée, continuée, il prenait la plume, et reprenant à l'endroit où il l'avait laissée le jour ou le mois précédent, sa conversation avec le lecteur, il écrivait un de ses éloquents chapitres. Souvent, se promenant d'un bout à l'autre de son cabinet, il s'arrêtait ici pour lire, là-bas pour écrire. C'est ainsi qu'il composa ce livre où *il ne vise*, dit-il, *qu'à descouvrir lui-même, qui sera par adventure aultre demain, si nouvel apprentissage le change*. Il publia ses *Essais* en 1580. Peu de temps après, ressaisi d'un besoin de mouvement et de distraction matérielle, il partit pour l'Italie et se rendit à Rome, non en ligne droite, mais par mille détours; car il voyageait comme il écrivait, « prenant à gauche, s'il faisoit laid à droicte; s'arrestant, s'il se trouvoit mal propre à monter à cheval; retournant sur ses pas, s'il avoit laissé quelque chose à voir derrière lui : vu que c'estoit toujours son chemin. »

A Rome, il comprit mieux qu'il ne l'avait jamais fait, la vanité de l'homme, en se promenant au milieu des débris de cette cité dont la merveilleuse histoire l'occupait depuis l'enfance, dont les grands souvenirs étaient gravés dans sa vive imagination. Toutefois, au milieu de ses méditations philosophiques, il fut singulièrement flatté dans son amour-propre, ainsi qu'il l'avoua lui-même, en recevant du pape, comme une marque d'honneur, des lettres de citoyen romain : tant l'homme, pour me servir de son langage, est *ondoyant et divers!* tant il est *plein d'inanité et de fadeze!*

Il était encore à Rome lorsqu'il reçut une lettre de ses concitoyens, qui l'appelaient à remplir dans Bordeaux la charge de maire. Son goût pour l'indépendance lui fit d'abord refuser cet honneur; il céda ensuite aux instances qui lui étaient faites. Il n'eut pas à s'en re-

pentir, car il sut, par sa modération et sa douceur, que la fermeté accompagnait au besoin, maintenir la ville en paix dans un temps difficile. Ce qui prouve que ses concitoyens furent satisfaits de son administration, c'est qu'au bout de deux ans ils le réélurent. Mais à sa sortie de charge, les passions politiques s'envenimant de plus en plus, la tolérance qu'il avait montrée lui fut imputée à crime, et il se trouva quelque temps en butte aux attaques et aux outrages contradictoires des partis. Son château fut menacé; il lui fallut pendant plusieurs mois l'abandonner, et errer au hasard avec sa famille au milieu d'un pays sillonné par des bandes de factieux et désolé par la peste. Du reste, on n'a point sur cette partie de sa vie des détails aussi précis qu'on le désirerait. En 1588, on le retrouve à Paris, où il s'était rendu pour compléter l'impression de ses *Essais*. En revenant chez lui, il passa par Blois, où se tenait la cour; il y était encore quand les gentilshommes de Henri III poignardèrent Henri de Guise. Une liaison nouvelle, moins profonde que celle qui l'avait uni à la Boétie, mais douce et consolante, vint, à son retour dans son pays, charmer les jours de la vieillesse. Le théologien Charron l'ayant rencontré plusieurs fois à Bordeaux, se prit pour lui du goût le plus vif, lui demanda la permission d'être son disciple, et reçut de lui le titre et les droits d'ami. Montaigne était heureux, dans les loisirs de sa vieillesse, de philosopher avec ce libre penseur, et de trouver en lui un écho fidèle de tous ses sentiments, et un propagateur zélé de ses idées et de ses principes. Montaigne vécut jusqu'en 1592.

Les démonstrations de ferveur religieuse dont sa mort fut précédée, ne furent-elles, chez ce hardi et universel douteur, qu'une satisfaction entièrement donnée aux convenances? ou bien ce philosophe insouciant, ce capricieux rêveur n'avait-il jamais nettement tranché pour lui-même le procès de la raison et de la foi, et s'était-il habitué, par un scrupule inconséquent, à suspendre sa redoutable maxime *que sçai-je?* devant l'autorité et l'antiquité du dogme religieux? Il ne serait pas aisé de dire au juste ce qui se passa dans la conscience de Montaigne, et une réponse précise à cette question serait peut-être téméraire. On essayerait en vain de marquer la limite du scepticisme de Montaigne en ce qui touche la religion; on peut indiquer où ce scepticisme finit, quant à la morale; on peut affirmer que, malgré tout ce qu'il accorde à l'instabilité, à la diversité des sentiments et des principes de l'homme, Montaigne a cru au bien, à la vertu. Nous n'essayerons pas ici de juger en lui l'écrivain. Nous ne ferions qu'affaiblir, en le résumant, l'*Eloge* où M. Villemain a si bien su apprécier et peindre son génie. Nous nous bornerons à en extraire les lignes suivantes: « Montaigne, si je puis m'exprimer ainsi, décrit la pensée comme il décrit les objets, par des détails animés qui la rendent sensible aux yeux. Son style est une allégorie toujours vraie, où toutes les abstractions de l'esprit revêtent une forme matérielle, prennent un corps, un visage, et se laissent, en quelque sorte, toucher et manier. S'il veut nous donner une idée de la vertu, il la placera dans *une plaine fertile et fleurissante, où qui en sait l'adresse peut arriver par des routes gazonnées, ombrageuses et doux fleurantes*. Il prolongera cette peinture avec la plus étonnante facilité d'expression; et quand il l'aura terminée, pour en augmenter l'effet par le contraste, il nous montrera dans le lointain la chimérique vertu des philosophes *sur un rocher à l'écart, parmi des ronces, fantôme à effrayer les gens*... Montaigne abuse beaucoup de son lecteur. Ces chapitres qui parlent de tout, excepté de ce que promettait le titre, ces digressions qui s'embarrassent l'une dans l'autre, ces longues parenthèses qui donnent le temps d'oublier l'idée principale, ces exemples qui viennent à la suite de ces raisonnements et ne s'y rapportent pas... pourraient fatiguer, et l'on serait quelquefois tenté de ne plus suivre un écrivain qui ne veut jamais avoir de marche assurée, si un trait inattendu ne nous ramenait, si une pensée naïve et forte, un mot original ne venait nous piquer, nous réveiller. Le sujet nous a souvent échappé: mais nous retrouvons toujours l'auteur; et c'est lui que nous aimons. »

MONTAIGU (Pierre Guérin de), gentilhomme d'Auvergne, élu, en 1208, treizième grand maître de l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Après avoir contribué à la victoire que les chrétiens d'Arménie remportèrent sur Soliman, sultan d'Iconium, il se signala à la prise de Damiette, et chercha, mais en vain, à rapprocher les hospitaliers des templiers, avec lesquels ils étaient en guerre ouverte. En 1228, il engagea le pape à rompre la trêve conclue entre les musulmans et les croisés, et refusa, la même année, de se rendre à l'armée, tant qu'elle serait commandée par Frédéric II, que le pape avait excommunié. Il mourut en 1230.

Gilles-Aycelin DE MONTAIGU, né en Auvergne, de la famille du précédent, fut élu archevêque de Narbonne en 1290. En 1299, il convoqua à Béziers un concile provincial, dont les actes ont été publiés par Martène, tome 4 du *Thesaurus novus anecdotorum*. Il se prononça ensuite pour Philippe le Bel dans les démêlés que ce prince eut à soutenir contre Boniface VIII, déclara que ce pontife était déchu, et interjeta appel de sa sentence au futur concile. Plus tard, il fut l'un des commissaires nommés pour examiner la conduite des templiers, et ouvrit l'avis que les accusés ne fussent point entendus dans leur défense; son zèle fut récompensé par la place de chancelier. Il passa, en 1311, du siége de Narbonne à celui de Rouen, et mourut en 1318. Il avait fondé, en 1314, à Paris, le collége qui a longtemps porté son nom; il légua à cet établissement une partie de ses biens.

Gilles-Aycelin DE MONTAIGU, arrière-petit-neveu du précédent, né dans les premières années du quatorzième siècle, évêque de Térouanne, assista, en 1356, à la bataille de Poitiers, et suivit en Angleterre le roi Jean, qui le fit nommer cardinal en 1361. Il fut ensuite nommé par le pape Urbain V, l'un des commissaires chargés de réformer l'Université de Paris; puis envoyé en Espagne pour travailler à réconcilier le roi d'Aragon avec le duc d'Anjou. Au retour de cette mission, il se retira à Avignon, où il mourut en 1378.

Pierre-Aycelin DE MONTAIGU, frère du précédent, connu sous le nom de *Cardinal de Laon*, entra d'abord dans l'ordre de Saint-Benoît, devint ensuite chancelier du duc de Berri, et fut élu, en 1371, évêque de Laon, et élevé au cardinalat en 1384. Il se démit de son évêché quelque temps après, et mourut à Reims en 1388.

MONTAIGU (Jean DE), vidame du Laonnais, grand maître de l'hôtel du roi et surintendant des finances en 1408, sut mettre à profit le temps de sa faveur pour amasser une immense fortune. Le religieux de Saint-Denis dit que son château *faisait honte aux palais de nos rois* par la magnificence de son architecture; le luxe de sa table, de sa vaisselle, de ses ameublements, effaçait celui des plus grands princes. Il eut l'imprudence d'étaler ses richesses à leurs yeux jaloux, dans les fêtes somptueuses par lesquelles il célébra le mariage de son fils avec une fille du seigneur d'Albret, et la promotion d'un de ses frères à l'évêché de Paris; un autre frère était archevêque de Sens. « Le faste de Montaigu excita beaucoup de murmures; les grands se rappelaient les uns aux autres l'obscure origine de ce bourgeois de Paris, fils d'un secrétaire du roi anobli en 1363 par le roi Jean, et se raillaient fort de sa mauvaise mine, de ses façons vulgaires et de son bégaiement. La capacité administrative qui lui avait valu la faveur de Charles V, était chose dont la cour ne se souciait guère (*). »

Le duc de Bourgogne et le roi de Navarre profitèrent de la maladie de Charles VI pour faire arrêter son surintendant, et le livrèrent à des commissaires (1409), comme coupable de sortilége, d'empoisonnement et de malversation. La dernière de ces imputations était la seule fondée; mais les autres ne contribuèrent pas moins puissamment à le faire condamner. La torture lui arracha des aveux qu'il rétracta ensuite, et il eut la tête tranchée aux halles de Paris la même année. Son corps fut attaché au gibet de Monfaucon; mais sa mémoire fut réhabilitée trois ans après, à la prière de Charles de Montaigu, son fils, tué depuis plus tard à la bataille

(*) Henri Martin, *Histoire de France*, t. II, p. 392.

d'Azincourt; et les célestins de Marcoussi, dont il avait fondé le monastère, lui firent de magnifiques funérailles et lui érigèrent un tombeau.

MONTAIGU (Anne-Charles BASSET de), né à Versailles en 1751, entra au service en 1768, et fut nommé chef de brigade en 1792. Il était à Breuil, près du camp de Maulde, au moment de la défection de Dumouriez; il se porta sur Valenciennnes avec trois bataillons, une demi-compagnie d'artillerie légère, et un détachement de cavalerie, et pendant trois semaines il contint les Autrichiens des deux camps de Raux et des Loups. Dans le combat livré, le 1er mai 1793, auprès de Valenciennes, sa brigade chassa l'ennemi de deux villages. Il commanda et fortifia celui d'Escœuvre, lorsque les Français, réduits à évacuer le camp de Famars, occupèrent celui de César; et ces retranchements, dus à sa prévoyance, lui servirent à suspendre le mouvement de l'armée ennemie sur Cambrai. Quand on abandonna aussi le camp de César, il arrêta un moment l'ennemi par les manœuvres les plus adroites. Forcé de se replier sur Cambrai, il y entra avec son corps en sauvant les convois de l'armée, sous les yeux de la cavalerie autrichienne et anglaise, et cette action fut l'objet d'une mention honorable dans les procès-verbaux de la Convention. Cambrai n'ayant été bloqué par les coalisés que quatorze jours, le chef de brigade Montaigu fut envoyé dans Arras, puis au secours de Dunkerque, dont les Anglais commençaient le blocus. Il les attaqua, à la tête de 14 bataillons, dans leur position de Rozendall; il prit devant le fort de Risban des magasins et 30 canons, et fut nommé général de brigade le 1er novembre. Au printemps suivant, il obtint des succès contre Beaulieu, et fut blessé à Marvelles, dans une affaire glorieuse pour lui. Nommé général de division le 21 mai, il eut un engagement le même jour. Il fut battu, mais maintint l'ordre dans sa division, et protégea la retraite. A Fleurus, le 26 juin, sa division ne fut pas heureuse; mais il prépara, en occupant le mont Palissel, la prise de Mons. Il venait de prendre Hassell quand on le destitua; mais il fut réintégré, un mois plus tard, à l'armée de Sambre-et-Meuse, et commanda la ligne militaire de Neuss à Nimègue. Il passa ensuite à l'armée du Rhin, détruisit les redoutes autrichiennes de Marlborough, mit Manheim en état de défense, en prit le commandement lorsque les lignes de Mayence eurent été rompues, et, en contraignant les ennemis à l'attaquer dans les règles, il facilita les mouvements de retraite des Français sur ce point. Cependant, après onze jours de tranchée ouverte, il fut forcé dans ses derniers retranchements, capitula, et n'obtint que les honneurs de la guerre. A son retour en France, il demanda que sa conduite fût jugée par un conseil de guerre. Il fut déchargé de tout blâme, et immédiatement renvoyé à ses fonctions. Il fut admis au traitement de réforme en 1799.

MONTALEMBERT, ancien marquisat de l'Angoumois.

MONTALEMBERT, nom d'une famille noble du Poitou, qui a produit le maréchal d'ESSÉ (voyez ce nom) et plusieurs autres personnages remarquables. Nous citerons, entre autres :

Marc-René, marquis de MONTALEMBERT, né à Angoulême en 1714. Il entra au service à l'âge de 18 ans, fit plusieurs campagnes en Allemagne, et s'adonna à la culture des sciences stratégiques. Reçu à l'Académie des sciences en 1747, il y donna plusieurs *Mémoires* qui se trouvent dans le *Recueil* de cette compagnie, établit dans l'Angoumois et le Périgord des forges considérables qui fournirent à la marine des canons et des projectiles pendant la guerre de sept ans, et fut attaché à l'état-major des armées de Suède et de Russie.

Après la paix de 1762, Montalembert publia un ouvrage sur la fortification, et qu'il méditait depuis longtemps; mais le corps entier du génie militaire se prononça contre le livre, et contre l'auteur, qui émettait des principes nouveaux et semblait attaquer une partie de ceux de Vauban. Toutefois, Montalembert obtint du gouvernement la faculté de démontrer sa nouvelle doctrine, et fut chargé, en 1779, de la construction d'un fort destiné à garantir l'île de Ré des attaques des Anglais.

En 1793, Carnot, devenu membre du

comité de salut public, l'appela auprès de lui, ainsi que les ingénieurs d'Arçon et Marescot, pour consulter leur expérience. Montalembert mourut en 1800, doyen des généraux français et de l'Académie des sciences. Il avait été proposé pour une des places vacantes à l'Institut, dans la section de mécanique, de la classe des sciences; mais il se retira quand il apprit qu'il avait pour concurrent le vainqueur d'Italie. Son principal ouvrage est intitulé : *Fortification perpendiculaire, ou l'Art défensif supérieur à l'offensif*, Paris, 1776-96, 11 vol. in-4°, avec un grand nombre de planches.

MONTALIVET (Jean-Pierre BACHASSON, comte de), né à Sarreguemines en 1766, d'une famille noble du Dauphiné, suivit d'abord la carrière de la magistrature, fut, dès l'âge de 19 ans, en vertu d'une dispense d'âge, conseiller au parlement de Grenoble, et, par son application au travail, son intégrité, et la rectitude précoce de son jugement, devint en peu de temps un des membres les plus recommandables de sa compagnie. En 1789, il connut à Valence le jeune sous-lieutenant d'artillerie qui devait ceindre un jour la couronne impériale, et se lia avec lui. Mais cette liaison dura peu : la différence d'opinions politiques la rompit. Bonaparte était alors républicain exalté, et le jeune conseiller possédait déjà cet esprit de modération dont plus tard, dans la plus haute fortune, il ne se départit jamais. Toutefois, en cessant de se voir, les deux jeunes gens conservèrent l'un pour l'autre une estime réelle qui devait un jour les rapprocher. Montalivet perdit sa charge à la révolution; il s'enrôla alors sous le drapeau national comme simple volontaire, et alla se battre en Italie. Il rentra en France, après le 9 thermidor, avec le grade de caporal. On dit qu'il conserva son sac de caporal, et que, sur la fin de sa vie, il le montrait à ses enfants enveloppé de son écharpe de ministre.

Nommé, en l'an III, maire de Valence, il rendit à ses concitoyens de signalés services. Napoléon, devenu premier consul, se souvint du jeune conseiller qui, à Valence, lui avait tenu tête dans leurs entretiens politiques. Il le nomma à la préfecture de la Manche, presque malgré lui; car Montalivet ne voulait point quitter Valence, retenu qu'il était par l'attachement des habitants de cette ville, qui ne voulaient point perdre leur excellent maire. La sage et habile administration de Montalivet dans ce département, alors livré à la guerre civile, le fit élever à la préfecture de Seine-et-Oise, qu'il administra comme celle de la Manche, à la satisfaction de l'empereur et du département, lequel a gardé de ce préfet un souvenir reconnaissant. Bientôt après, il fut successivement appelé au conseil d'État et à la direction générale des ponts et chaussées, en 1806. La haute capacité et l'activité qu'il déploya dans ce nouveau poste redoublèrent la confiance que Napoléon avait déja en lui, et le déterminèrent à lui confier le portefeuille de l'intérieur, en 1809. Montalivet le garda jusqu'à la première restauration, et seconda habilement les grandes vues de l'empereur. L'industrie, le commerce, les découvertes importantes, les sciences, les lettres, les arts, etc., furent protégés par lui avec discernement et libéralité. Une foule de monuments utiles ou glorieux au pays furent commencés sous son administration, et poursuivis avec une activité digne de tout éloge. Citons, entre autres : le palais de la Bourse, l'arc de triomphe, les abattoirs, les entrepôts pour le commerce, la prolongation des quais, une multitude de nouvelles fontaines, le bassin d'Anvers. Les circulaires, la correspondance de Montalivet avec les préfets ou avec les chefs des administrations qui dépendaient de son département, forment encore aujourd'hui la jurisprudence du ministère de l'intérieur. Napoléon a tracé son portrait en deux mots, en l'appelant le ministre *habile et honnête homme*.

On lui a reproché son dévouement sans bornes à l'empereur. Mais était-il bien facile de se soustraire aux fascinations de cet homme extraordinaire? Quel est, de tous ceux qui l'ont approché, celui qui n'ait pas subi son ascendant presque irrésistible?

Au 30 mars 1814, Montalivet fut du nombre de ceux qui voulaient qu'on défendît Paris. L'avis contraire ayant pré-

valu, il suivit à Blois l'impératrice et le roi de Rome.

Pendant la première restauration, il vécut retiré dans ses terres. Au retour de l'île d'Elbe, le ministère de l'intérieur ayant été donné à Carnot, chef des républicains qui s'étaient ralliés à l'empereur, il accepta l'intendance générale des biens de la couronne, et laissa dans cette administration des traces de son passage de quelques semaines.

Après la deuxième abdication de Napoléon, il se retira de nouveau dans ses terres, où il vécut tout à fait étranger aux affaires politiques, jusqu'au jour où M. Decazes l'arracha à sa retraite, en 1819, en l'appelant à siéger à la chambre des pairs. Il y prit rang parmi les constitutionnels, et se montra le constant défenseur des droits garantis par la charte. Il est mort en 1823. Son éloge a été prononcé par M. Daru à la tribune de la chambre des pairs.

Camille BACHASSON, *comte de* MONTALIVET, deuxième fils du précédent, né à Valence en 1801, devint pair de France malgré les efforts des *ultra-royalistes* pour l'exclure du Luxembourg, à la mort de son frère aîné, *Simon de* MONTALIVET, qui avait succédé à la dignité de leur père; mais il ne commença à siéger qu'en 1826, époque où il atteignit l'âge fixé par la loi pour l'entrée à la chambre des pairs. Il vota constamment avec les libéraux, et, en 1829, il prit une part très-active au mouvement électoral qui envoya à la chambre des députés les fameux 221. En 1830, il fut nommé colonel de la 4e légion de la garde nationale de Paris, et, peu de temps après, successivement intendant général de la liste civile et ministre de l'intérieur. Depuis ce temps, M. de Montalivet a toujours été alternativement intendant général de la liste civile et ministre. Chargé du portefeuille de l'intérieur dans le cabinet présidé par M. Laffitte, il parvint à soustraire à la vengeance populaire les ministres de Charles X; il contribua à la démission de la Fayette, commandant général des gardes nationales de France, et à la destitution de M. Odilon Barrot, préfet de la Seine. Ministre de l'instruction publique et des cultes sous celui de Casimir Périer, il s'efforça de rallier le clergé au nouveau gouvernement, et s'occupa avec zèle de l'enseignement primaire. Après la mort de Casimir Périer, il reprit le portefeuille de l'intérieur, mit les départements de l'Ouest en état de siége, lors de l'apparition de la duchesse de Berry dans ces contrées; eut à réprimer l'insurrection républicaine des 5 et 6 juin, et signa la mise en état de siége de la capitale. Sous le ministère Guizot-Thiers (10 octobre), redevenu intendant de la liste civile, il fut nommé secrétaire de la chambre des pairs, et l'un des pairs chargés de remplir les fonctions de juges d'instruction dans le procès d'avril. Il fit dans cette circonstance, de l'aveu des accusés eux-mêmes, preuve de beaucoup de modération. Rentré au ministère avec M. Thiers (22 février), il en sortit de nouveau quand M. Guizot ressaisit le pouvoir (6 septembre); mais il y rentra encore avec M. Molé, et partagea l'*honneur* de la lutte contre la fameuse coalition de 1839. Après la chute du cabinet Molé, il fut remis à la tête de l'intendance des biens de la couronne, place qu'il occupe encore aujourd'hui.

MONTANI, peuple gaulois des environs du Var, voisin des *Salluvii* et des *Vediantii*. Ils furent entièrement subjugués par Marcus Fulvius, Sextus et Fabius.

MONTAROIS, *Mons Argisus*, ancienne capitale du Gâtinais, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département du Loiret.

Les Anglais, commandés par les comtes de Suffolk et de Warwick, vinrent assiéger Montargis, en 1427, mais les habitants, dirigés par le brave Villards, gouverneur du château, firent une sortie, fermèrent les écluses de la rivière, rompirent la chaussée des étangs, et bientôt une inondation couvrant le pays, fit périr près de 3,000 Anglais, et força le reste de leur armée à lever le siége. Le château de Montargis tomba cependant par trahison, en 1431, aux mains des Anglais, qui furent forcés de l'abandonner l'année suivante, le reprirent ensuite, et le gardèrent jusqu'en 1438.

Charles VII assembla, en 1459, son parlement à Montargis, pour y faire le procès de Jean, duc d'Alençon.

L'avénement de Louis XII au trône, en 1498, réunit Montargis, qui faisait partie de l'apanage de la maison d'Orléans, au domaine royal. En 1528, François Ier engagea la ville, le château et la forêt à Renée de France, épouse d'Hercule d'Este, en conservant la faculté de rachat perpétuel. Cette princesse vint, lors de son veuvage, habiter Montargis, et y fit divers embellissements.

En 1570, pendant que Renée vivait encore, le roi Charles IX donna le domaine de Montargis, ainsi que la ville et le château, à Anne d'Este, veuve du duc de Guise et femme du duc de Nemours. Mais les habitants s'opposèrent à cette donation, et prétendirent que leur ville faisait partie du domaine inaliénable de la couronne. Le procès resta indécis. Cependant, sous la minorité de Louis XIII, Montargis fut racheté aux descendants de la duchesse pour la somme de 850,000 livres, et réuni encore une fois à la couronne.

En 1626, cette ville passa dans la maison d'Orléans, en devenant la propriété de Gaston de France. Mais ce prince étant mort sans enfants mâles, elle revint à Philippe, frère de Louis XIV, qui la transmit à ses descendants.

On compte aujourd'hui à Montargis 6,500 habitants. C'est la patrie de madame Guyon et de Girodet-Trioson.

MONTARGIS (combat de). Les comtes de Warwick et de Suffolk étaient venus assiéger Montargis, qui leur résistait depuis deux mois (1427). Les conseillers de Charles VII résolurent de faire un effort pour délivrer cette ville, et rassemblèrent une petite armée sous les ordres du célèbre la Hire et de Jean, bâtard d'Orléans. En s'approchant de Montargis, les Français reconnurent que les habitants avaient arrêté le Loing, qui traverse leur ville, pour le faire déborder; en sorte que les Anglais, qui s'étaient partagés en trois corps communiquant entre eux par des ponts, se trouvaient tout à fait séparés, leurs ponts étant déjà sous l'eau. Cette circonstance favorisait les Français, qui fondirent sur leurs ennemis isolés, et les mirent en fuite facilement. Warwick vaincu se retira en toute hâte à Château-Landon. Il avait perdu 3,000 hommes dans cette affaire.

MONTAUBAN, *mons Albanus*, grande et belle ville du haut Languedoc, aujourd'hui chef-lieu du département de Tarn-et-Garonne. L'origine de cette ville remonte à l'année 1144. Elle dut sa fondation à la tyrannie exercée par les moines de Montauriol sur leurs vassaux : ceux-ci réclamèrent la protection d'Alphonse, comte de Toulouse, qui leur assigna une demeure dans ses domaines et leur permit de se bâtir une ville. L'abbé, privé de sa suzeraineté, s'adressa au pape Eugène III, qui, pour terminer la querelle, fit deux parts de la souveraineté, des rentes et des droits de Montauban, et les assigna l'une à Alphonse et l'autre aux moines.

Montauban se rendit célèbre dans les guerres contre les Anglais sous Philippe de Valois, Jean, Charles V, Charles VI et Charles VII; lorsqu'elle leur fut cédée en 1360, par le traité de Bretigny, elle protesta qu'elle ne se soumettrait jamais à la domination étrangère, et qu'elle ne voulait appartenir qu'à son premier souverain.

Ce fut une des premières villes qui embrassèrent la religion réformée; en 1560, l'évêque Jean de Lettes, et son official, avaient déjà embrassé le calvinisme, lorsque les ministres Crescent et Vignaux vinrent y prêcher publiquement la réforme. Montluc voulut les chasser, et il essaya de prendre la ville d'assaut; mais son attaque ne put réussir.

Après la mort de Henri IV, Montauban essaya de reconquérir l'indépendance dont elle avait joui pendant les guerres de religion, indépendance qu'elle devait à elle-même, et qui en avait fait une sorte de ville de refuge pour les religionnaires qu'on persécutait; en 1621, elle entra dans la révolte des calvinistes, et fut, cette même année, assiégée infructueusement par Louis XIII, qui ne parvint à y entrer qu'en 1629.

Après les dragonnades (voy. ce mot), qui la dévastèrent en 1675, Louis XIV en fit raser entièrement les fortifications; déjà, pour y augmenter le nombre des catholiques, il y avait fait transporter, en 1661, la cour des aides de Cahors.

Montauban renferme aujourd'hui 24,500 habitants : elle possède des tribunaux de première instance et de commerce, une chambre consultative des manufactures, une société des sciences, d'agriculture et belles-lettres, une faculté de théologie protestante, un collége communal, etc.

MONTAUBAN (siége de), 1621. — La conduite de Louis XIII dans le Béarn, où il avait rétabli le culte catholique et rendu les biens au clergé, avait indisposé les huguenots. Il y eut une assemblée générale à la Rochelle, qui organisa un gouvernement civil et militaire et donna le signal du soulèvement général du Midi. Louis XIII rassembla son armée et marcha contre les huguenots turbulents; il n'eut d'abord que des succès : il s'empara de Saumur, de Saint-Jean d'Angély, traversa la Guienne, et vint mettre le siége devant Montauban, qui était, après la Rochelle, la ville la plus importante du parti protestant, tant à cause de sa nombreuse garnison que de l'esprit républicain qui l'animait (15 août 1621).

« Le comte d'Orval, un des fils du duc de Sully, commandait dans cette place, et son père, qui était aussi dans la province, essaya vainement de négocier entre lui et la cour. Mais d'Orval céda son poste à la Force, lorsque celui-ci, voyant la ruine de ses affaires dans la basse Guienne, se retira dans Montauban avec deux de ses fils. La garnison était de 4 ou 5,000 hommes, les plus audacieux et les plus compromis entre les huguenots des provinces que le roi avait occupées. Les bourgeois, et même les femmes, animés par Dupuy, le premier consul de Montauban, qui se signala autant par sa prévoyance que par sa bravoure, partagèrent tous les dangers et toutes les fatigues des soldats. Chacun des grands de l'armée apportait son projet, promettait un succès facile, et, par une attaque inconsidérée, attirait sur les armes du roi un nouveau revers. Dans une de ces attaques, le duc de Mayenne fut tué le 17 septembre, et le regret qu'on en ressentit à l'armée, mais plus encore à Paris, rappela les temps de la ligue et la demi-royauté de son père. La populace de la capitale voulut le venger sur les huguenots; elle en tua plusieurs, et brûla leur temple à Charenton.

« Beaucoup de capitaines et de gens de marque avaient été tués dans l'armée du roi : plusieurs assauts avaient été repoussés. Cependant les assiégés avaient de leur côté perdu du monde, et ils pressaient le duc de Rohan qui tenait la campagne, et qui faisait armer le bas Languedoc et les Cévennes, de les renforcer au moins d'un millier d'hommes. Rohan, trompant le duc d'Angoulême qui cherchait à lui barrer le chemin, fit en effet entrer, le 28 septembre, environ 1,000 hommes dans Montauban : mais il en perdit au moins autant, qui avaient fait leur attaque par un autre côté. Luynes demanda, pour le 12 octobre, à Rohan, qui était cousin de sa femme, une entrevue sur la route de Castres, où ce dernier avait son quartier général. Il ne croyait pas qu'aucun seigneur pût résister aux offres de grandeur et de richesse qu'il voulait lui faire; mais Rohan ne voulut pas même entendre parler d'un traité où tous ceux de sa religion ne seraient pas compris. Cependant un assaut donné le 21 octobre n'avait point eu de succès; les maladies se multipliaient dans le camp; on assurait que par elles ou par le fer ennemi l'armée du roi avait déjà perdu 8,000 hommes. Le duc de Montmorency avait amené 3,000 fantassins de son gouvernement de Languedoc; mais ce duc étant tombé malade, et ayant quitté le camp, tous ses soldats désertèrent la même nuit.

« De mauvaises nouvelles arrivaient en même temps des provinces : Bassompierre, dont la bravoure ne pouvait être suspecte, eut enfin le courage de dire au roi qu'il ne restait qu'un seul parti sage à prendre, celui de lever le siége. Le roi y consentit les larmes aux yeux, et la retraite se fit le 2 novembre en bon ordre (*). »

MONTAULT (famille de). Voyez NAVAILLES.

MONTAUSIER, ancienne baronnie de la Saintonge, érigée en marquisat en 1644, puis en duché-pairie en 1664.

MONTAUSIER (Charles de SAINTE-

(*) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXII, p. 490.

MAURE, duc de), naquit en Touraine en 1610. Il entra de bonne heure au service, se distingua dans les guerres d'Italie et de Lorraine, et fut nommé maréchal de camp à l'âge de vingt-huit ans. Il fit les guerres d'Allemagne sous Guébriant, auquel il resta constamment attaché. Après la mort de ce général, il fut fait prisonnier, paya sa rançon, et rentra en France en 1645. Ce fut vers cette époque qu'il épousa mademoiselle d'Angennes de Rambouillet, mariage qui lui valut le titre de lieutenant général. Il retourna ensuite en Allemagne; puis on lui donna le commandement de la Saintonge et de l'Angoumois. Pendant les troubles de la fronde, il resta fidèle au parti de la cour. En 1662, il fut nommé commandant de la Normandie, et se signala par son zèle durant la peste qui ravagea cette province en 1664. Louis XIV l'envoya, en 1664, pour traiter avec le légat du pape des réparations qu'exigeait la France pour l'injure faite au marquis de Créqui; la même année, le roi le nomma duc et pair, et, en 1668, il le fit gouverneur de son fils, qui fut le grand dauphin. Ce fut lui qui présenta au roi Bossuet pour précepteur du jeune prince, et Huet pour sous-précepteur. En 1680, au moment du mariage de son élève, il résigna ses fonctions, et vécut dès lors dans la retraite; il mourut en 1690 : Fléchier prononça son oraison funèbre. Montausier avait la réputation d'un homme austère et de principes rigides. Sa franchise lui avait fait beaucoup d'ennemis, et avait excité contre lui la haine des courtisans. Cependant Louis XIV, appréciant la noblesse de son caractère et l'indépendance de ses opinions, qui étaient pleines de sagesse, mais souvent en contradiction avec celles du monde, lui conserva toujours son estime et lui donna les plus grandes marques de confiance.

Lucie-Lucine d'Angennes de Rambouillet, duchesse de MONTAUSIER, naquit en 1607. Elle était fille du marquis de Rambouillet et de Catherine de Vivonne, et se trouvait, par la mort de ses frères, l'unique héritière des maisons d'Angennes et de Vivonne. Madame de Rambouillet réunissait chez elle la société la plus distinguée et la plus illustre de Paris. Ce fut là que sa fille acquit cette réputation d'esprit et de savoir qui la fit choisir plus tard (1661), par Louis XIV, pour être gouvernante des enfants de France. En 1632, M. de Sainte-Maure la demanda en mariage; mais ce ne fut qu'en 1645, à son retour d'Allemagne, qu'il put obtenir sa main. Elle en eut quatre enfants, dont un seul, la duchesse d'Uzès-Crussol, lui survécut. Elle mourut en 1671. Quelques années avant son mariage, les beaux esprits qui se réunissaient chez elle lui offrirent un don poétique connu sous le nom de *guirlande de Julie;* c'était un composé de peintures et de vers, ouvrage assez médiocre dont M. Didot a donné une édition en 1818, 1 vol. in-18.

MONTBARREY (Alexandre-Marie-Léonor de Saint-Maurice, prince de), né à Besançon en 1732, d'une ancienne famille de la Franche-Comté, entra fort jeune au service, commanda successivement plusieurs régiments, et se distingua par des actions d'éclat. Après la paix de 1763, il obtint la place de capitaine des cent-suisses dans la maison de Monsieur, frère de Louis XVI, fut admis au conseil de la guerre en 1776. Nommé, bientôt après, adjoint du comte de Saint-Germain, il devint son successeur en 1777, et fut remplacé par le marquis de Ségur en 1780. Au commencement de la révolution, il se retira en Suisse avec sa famille, et mourut à Constance en 1796. Il a laissé des *Mémoires,* publiés à Paris, en 1827, et qui forment 3 vol in-8°.

MONTBAZON, ancienne seigneurie de Touraine, érigée en comté en 1547, puis en duché-pairie en 1589, en faveur de Louis de Rohan; c'est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département d'Indre-et-Loire; on y compte 1,000 habitants.

MONTBEL (Guillaume-Isidore, baron de), naquit à Toulouse en 1786, d'une famille considérée. Au retour de Napoléon, en 1815, il prit les armes avec les volontaires royaux, et se fit tellement remarquer qu'il fut mis sous la surveillance de la haute police impériale. Lorsque M. de Villèle quitta les fonctions de maire de Toulouse, M. de Montbel le remplaça, et fut, en 1827, élu député par le collége de

Toulouse. Arrivé à la chambre, il y défendit avec chaleur son ami M. de Villèle, et se montra partisan passionné des lois d'exception. Lors de la formation du ministère Polignac, 8 août 1829, on le chargea du portefeuille de l'instruction publique, qu'il ne garda que jusqu'au mois de novembre. Il remplaça alors M. de Labourdonnaye au département de l'intérieur. Dans ces différentes positions, M. de Montbel ne fit que suivre l'impulsion qui lui était donnée, soit par M. de Polignac, soit par M. de Villèle, dont il préparait, dit-on, le retour. Le 16 mai 1830, il contresigna l'ordonnance royale qui prononçait la dissolution de la chambre et convoquait la nouvelle législature pour le 3 août. Trois jours après cette ordonnance, Charles X ayant recomposé le ministère et donné le portefeuille de l'intérieur à M. de Peyronnet, M. de Montbel résista longtemps aux offres qui lui furent faites d'y prendre part, puis il céda enfin aux instances du roi, qui lui promit de le laisser se retirer bientôt, et fut chargé du portefeuille des finances. Il s'occupa alors, comme il l'avait fait à l'intérieur, des élections, et, par ses circulaires, menaça de destitution tout électeur fonctionnaire qui ne voterait pas pour le candidat ministériel; enfin, le 25 juillet, il signa, avec ses collègues, les fameuses ordonnances qui firent éclater la révolution de 1830.

Dans son mémoire qu'il adressa à la chambre des pairs lors de sa mise en accusation, il déclare que c'est avec conviction, et non par condescendance pour la volonté de Charles X, qu'il lui donna le conseil de recourir à des mesures extraordinaires, « dont, « ajoute-t-il, à mes yeux, le droit « n'était pas moins évident que la né- « cessité.... » Le 26 au soir, lors des premiers symptômes de l'insurrection, M. de Montbel se réunit avec tous les ministres chez le garde des sceaux. On vint lui annoncer que l'hôtel des finances était menacé; il s'y transporta au milieu des groupes nombreux qui l'assaillaient. Le lendemain, l'hôtel des affaires étrangères fut également menacé; il s'y rendit dans l'intention de prendre part à toutes les délibérations qu'exigeaient les circonstances. L'insurrection devenant de plus en plus menaçante, M. de Montbel et ses collègues proposèrent au roi de mettre Paris en état de siége. Le 28, il s'établit avec eux en permanence aux Tuileries. Ce jour-là, comme la veille, il concourut à plusieurs ordres d'arrestation, que, selon lui, on ne doit pas imputer au duc de Raguse, qui ne les signa qu'à la réquisition des ministres, et, pour ce qui le concerne, il ajoute n'avoir pris part à aucune délibération pour révoquer ces ordres. M. de Montbel énonce ensuite combien il fut contraire à toute négociation avec les députés qui se présenterent le 28 au soir au maréchal; ce fut ce jour-la qu'il prit sur lui de signer, sur le trésor, un mandat de 421,000 francs, qui devaient être distribués aux troupes. Le 29, il ne se montra pas moins opposé à la démarche conciliante que MM. d'Argout et de Sémonville firent auprès du duc de Raguse. M. de Montbel accompagna ensuite Charles X à St-Cloud, où il s'occupa de nouveaux préparatifs de défense; puis, quand on apprit que tout était fini, et que le duc de Raguse était en déroute, le roi se retirant à Rambouillet, emmena M. de Montbel, qui expédia plusieurs ordonnances pour concentrer les fonds au quartier général. Le dimanche 1er août, il rédigea des proclamations par ordre du roi, et comme il les portait à la signature, Charles X, au lieu de les signer, lui enjoignit de faire sur-le-champ une expédition de l'ordonnance par laquelle il nommait le duc d'Orléans lieutenant général du royaume. « Dès lors, dit M. de Montbel, mes « services cessaient d'être utiles au « roi..... et dans l'état d'irrita- « tion des esprits, notre présence pou- « vait être nuisible à la famille roya- « le..... nous partîmes de nuit. Je « me rendis directement à Paris; il « m'importait peu de tomber aux mains « de ceux qui m'avaient proscrit; deux « jours après, je traversai la France « dans une voiture publique, me con- « fiant sans crainte à ce qu'il plairait à « la Providence de prononcer sur mon « sort. »

Il arriva à la frontière, et de là se rendit à Vienne en Autriche. Bientôt la chambre des députés décréta d'ac-

cusation les ministres signataires à la séance du 27 septembre, et, le 29 novembre, la chambre des pairs rendit un arrêt de prise de corps contre M. de Montbel et contre MM. Capelle et d'Haussez, également absents; l'instruction de leur proces fut ajournée après le jugement des accusés présents. Ce ne fut que le 11 avril 1831 que fut prononcé le jugement par contumace contre les trois autres. Dans l'intervalle, M. de Montbel avait adressé à chacun des pairs une protestation très-énergique, sous ce titre : *Protestation de M. de Montbel, ex-ministre du roi de France, contre la procédure instruite et suivie contre lui, devant les pairs convoqués en cour de justice, et exposé de sa conduite pendant et avant les événements de juillet* 1830. L'arrêt rendu par la chambre le déclara, ainsi que ses deux collègues, coupable du crime de trahison, et le condamna à la prison perpétuelle, à l'interdiction légale et aux frais du procès. Enfin, pour ce qui concerne personnellement M. de Montbel, acte fut donné aux commissaires de la chambre des députés de leurs réserves pour le recouvrement sur ses biens des sommes qu'il avait illégalement ordonnancées dans les journées des 28 et 29 juillet.

MONTBELLIARD, petite ville du département du Doubs, dont la fondation remonte au onzième siècle. En 1586, il s'y tint un colloque entre des théologiens catholiques et des ministres protestants ayant à leur tête le fameux Théodore de Bèze, ministre de l'Église de Genève. Les Guise attaquèrent cette place sans succès en 1587 et 1588; et les Bourguignons essayèrent de même vainement de s'en rendre maîtres à l'époque de la guerre de trente ans. En 1676, les troupes françaises, sous les ordres du maréchal de Luxembourg, s'en emparèrent, et firent détruire la citadelle et les fortifications; la ville et le pays restèrent au pouvoir de la France jusqu'à la paix de Ryswick. Rendue alors à l'Empire, elle fut reprise à la révolution, et enclavée à jamais dans notre territoire. On y compte aujourd'hui 5,000 habitants; c'est la patrie de Cuvier.

MONTBERON (Jacques, sire de), se distingua dans les guerres de Gascogne, fut nommé sénéchal d'Angoumois en 1386, et y servit la même année sous le maréchal de Sancerre. Il embrassa dans la suite le parti du duc de Bourgogne et du roi d'Angleterre, et fut pourvu de la charge de maréchal de France à la place du sire de l'Ile-Adam; mais il fut destitué en 1421, et mourut l'année suivante.

MONT-BLANC (département du). Réuni à la France par le traité de Lunéville, ce département avait pour chef-lieu Chambéry. Il était divisé en quatre arrondissements, dont les chefs-lieux étaient Chambéry, Annecy, Moutiers et Saint-Jean de Maurienne. Il était borné au nord par le département du Léman, à l'ouest par ceux de l'Ain et de l'Isère, au sud par le département des Hautes-Alpes et par la chaîne du mont Cenis, enfin, à l'est, encore par les Alpes et par le mont Blanc, qui le séparaient du département de la Doire. Il fait aujourd'hui partie de la Savoie.

MONTBRISON, *Mons Brisonis*, ancienne capitale du Forez, auj. chef-lieu du département de la Loire. Simple château fort sous les Romains, elle prit de l'extension sous les comtes du Forez, fut démolie par les Anglais au onzième siècle, mais rebâtie bientôt et ceinte de murs par Marie de Berri, duchesse de Bourbon. Une peste effroyable la ravagea au commencement du seizième siècle; le connétable de Bourbon y tint, en 1523, l'assemblée des trois états du Forez, et y reçut avec pompe l'agent de Charles-Quint, Adrien de Croy. En 1536, François Ier y fit son entrée comme souverain du Forez, qui passa alors dans le domaine de la couronne.

Les guerres de religion dévastèrent Montbrison; le baron des Adrets s'en empara en 1562, et en fit massacrer la plupart des habitants (*).

Montbrison eut encore à souffrir sous la ligue; elle fut prise par Nemours en 1590; Henri IV en fit raser le château à son avénement; enfin, elle fut

(*) Pour rappeler le souvenir des massacres du baron des Adrets, on mit cette devise autour des armes de la ville : *Ad expiandum hostile scelus.*

ensuite en partie ruinée par un tremblement de terre; et, en 1754, Mandrin s'en empara, mais il n'y commit aucun dégât; il se contenta d'enlever la caisse du receveur de la gabelle. On y compte aujourd'hui 5,000 hab.

MONTBRISON (prise de). En 1562, de Beaumont, baron des Adrets, qui venait d'embrasser la religion réformée, après avoir ravagé le Forez, mit le siége devant Montbrison, et s'en empara le 16 juillet; il y entra en donnant le signal du massacre *tue! tue!* Les femmes, les enfants, les vieillards furent impitoyablement sacrifiés; on voulait venger sur eux les horreurs commises par les catholiques à Orange; la garnison fut condamnée à périr. « Il réserva seulement un certain nombre de prisonniers pour se donner le plaisir, après son dîner et par manière de récréation, de les faire sauter les uns après les autres du haut d'une tour. L'un d'eux, après avoir pris sa course, s'arrêta par deux fois au bord du mur : « Tu as bien de la peine « à faire le saut, lui dit des Adrets. — « Monseigneur, je vous le donne en dix. » Le barbare sourit, et lui fit grâce (*). »

MONTBRUN (Charles Dupuy, seigneur de), dit *le Brave*, l'un des plus vaillants capitaines du seizième siècle, né en 1530, au château de Montbrun, fit ses premières armes en Italie, et servit ensuite avec une grande distinction dans les guerres de Flandre et de Lorraine. De retour en Dauphiné, il embrassa les principes de la réforme religieuse, et par son esprit de prosélytisme détermina le parlement de Grenoble à instruire contre lui. Il fit prisonnier le prévôt Marin Bouvier, qui venait pour l'arrêter, leva quelques troupes, envahit le comtat Venaissin, s'empara de plusieurs villes, pilla et profana les églises, y établit des ministres protestants, mit le pays à contribution, et obligea le pape à demander la paix. Cependant, se croyant hors d'état de résister aux troupes qu'on envoyait contre lui, il se retira à Genève. En 1562, il revint offrir ses services au baron des Adrets, chef des protestants du Dauphiné, et lui succéda ensuite dans le commandement. Il assista aux batailles de Jarnac et de Moncontour, y fit des prodiges de valeur, rentra dans le Dauphiné en 1570, défit l'armée catholique, commandée par le marquis de Gordes, et se porta ensuite en Provence. Après le massacre de la Saint-Barthélemy, il leva de nouvelles troupes et soumit plusieurs villes à son parti. Enfin, en 1574, assailli par des forces supérieures, il fut fait prisonnier, conduit à Grenoble, où une commission le condamna à perdre la tête sur l'échafaud, et il subit ce supplice avec une grande fermeté, le 12 août 1575. Sa grâce arriva deux heures après son exécution. Le traité de paix de 1576 réhabilita sa mémoire.

MONTCALM DE SAINT-VERAN (Louis-Joseph, marquis de), né au château de Candiac, près de Nîmes, en 1712, entra au service à l'âge de quatorze ans, se distingua dans les campagnes de Piémont et d'Italie, et devint successivement colonel et brigadier. Nommé maréchal de camp en 1756, il reçut en même temps le commandement en chef des troupes chargées de la défense des colonies françaises dans l'Amérique septentrionale. Malgré l'abandon où le laissa le ministère et la faiblesse de son armée, il remporta de nombreux avantages pendant sa première campagne dans le Canada, et, au commencement de la suivante, une victoire complète sur le général Abercromby. Mais, forcé ensuite à un combat inégal sous les murs de Québec, il y reçut une blessure mortelle, et mourut deux jours après, le 10 septembre 1759. Le célèbre Bougainville, alors aide de camp de Montcalm, publia une lettre pleine d'intérêt sur la mort de ce général, et fit graver sur sa tombe une épitaphe composée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Paul-Joseph DE MONTCALM, de la même famille, né en 1756, dans le Rouergue, fit la guerre de l'indépendance américaine, sous d'Estaing et Suffren, en qualité de capitaine, fut député aux états généraux en 1789, et quitta l'Assemblée constituante vers 1790; il mourut en 1812, dans le Piémont.

MONTCARVEL, ancienne seigneurie du Boulonais, érigée en marquisat en 1687.

MONTCONTOUR (bataille de). Coligny

(*) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XVIII, p. 331.

ayant appris, en septembre 1569, que le duc d'Anjou avait reformé son armée et assiégeait Chatellerault, se dirigea sur les catholiques, qu'il fit reculer jusqu'à Chinon; là, le duc d'Anjou reçut des renforts qui portèrent son armée à 24,000 hommes. Alors l'amiral s'arrêta, et se dirigea sur Parthenay, dans l'intention d'aller joindre Montgommery dans les provinces du Midi; son armée se composait de 10,000 fantassins et de 7,000 chevaux; mais, découragée par l'échec de Poitiers et lasse de la guerre, elle voulait en finir par une bataille. « Au moment où Coligny passait la Dive à Montcontour, l'armée royale, partie de Chinon, arriva sur lui à l'improviste, et essaya de le couper dans sa marche. Un violent combat s'engagea entre l'arrière-garde des huguenots et l'avant-garde des catholiques; celle-ci eut l'avantage. Cependant Coligny passa la rivière; mais, au lieu de hâter sa retraite, et malgré l'avis que lui en donnèrent plusieurs seigneurs de l'armée catholique, il s'arrêta entre la Dive et le Thoué, dans de vastes plaines, appuyant ses deux ailes à ces rivières. Son armée était en plein désordre : les nobles demandaient la bataille, les mercenaires de l'argent; aucune disposition ne fut prise, et l'on laissa le duc d'Anjou passer la Dive près de sa source, et s'avancer entre les deux rivières. C'était Tavannes qui, avec une habileté digne d'une autre guerre, conduisait les catholiques. La bataille s'engagea et dura à peine une heure; les protestants furent mis en pleine déroute; 10,000 périrent, le reste se dispersa; canons, bagages, drapeaux, tout fut pris. Les catholiques ne firent point de quartier, et ne perdirent que 500 hommes; tous les Allemands furent tués. Coligny, qui n'avait montré que de la bravoure, se retira avec ses débris à la Rochelle, en laissant garnison dans Niort, Saint-Jean et Angoulême, pour arrêter l'armée victorieuse. Son parti était désespéré et voulait s'enfuir en Angleterre. Tout le monde croyait les protestants perdus. On célébra la victoire de Montcontour dans tous les pays catholiques. Pie V la regardait comme décisive; il crut venu le triomphe de la foi; il excommunia Élisabeth, et se prépara à conduire lui-même une croisade en Angleterre (*). »

MONTCORNET, village de Champagne, auj. compris dans le département des Ardennes. C'était le chef-lieu d'un marquisat qui passa par succession au duc d'Aiguillon, lequel en fit démolir le château, édifice célèbre par son antiquité, ses vastes souterrains et la solidité de sa construction. On en voit encore des ruines considérables. « Lorsqu'au fond des Ardennes, dit M. Michelet, dans la gorge de Montcornet, nous envisageons sur nos têtes l'oblique et louche fenêtre qui nous regarde passer, le cœur se serre, nous ressentons quelque chose des souffrances de ceux qui, tant de siècles durant, ont langui au pied de ces tours. Il n'est même pas besoin pour cela que nous ayons lu les vieilles histoires. Les âmes de nos pères vibrent encore en nous pour des douleurs oubliées, à peu près comme le blessé souffre à la main qu'il n'a plus (**). »

MONTDAUPHIN, petite ville du Dauphiné, aujourd'hui comprise dans le département des Hautes-Alpes. Bâtie sur un roc élevé, d'où elle commande quatre vallées, elle a été fortifiée par Vauban en 1694, et est regardée comme une des clefs de la France du côté de l'Italie.

MONT-DE-MARSAN, ancienne capitale de la vicomté de Marsan (voyez ce mot), aujourd'hui chef-lieu du département des Landes. Population : 3,500 hab. L'origine de cette ville remonte au commencement du règne de Charlemagne, et plusieurs chartes romanes la placent à l'année 768. Elle fut rebâtie en 1140, par les soins de Pierre Labaner, un de ses seigneurs; tomba, en 1560, au pouvoir de Montgommery, qui souilla sa victoire par de grandes cruautés; enfin passa dans la maison de Bourbon par le mariage de Jeanne d'Albret avec Antoine de Bourbon, père de Henri IV.

MONTDIDIER, *Mons Desiderii*, petite ville de l'ancienne Picardie, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de la Somme. Elle était

(*) Th. Lavallée, *Histoire des Français*, t. II, p. 473.

(**) *Histoire de France*, t. III, p. 403.

jadis entourée de fortifications dont on voit encore quelques restes. Les Espagnols l'assiégèrent en 1636; mais les habitants, dans une sortie vigoureuse, les défirent complétement et les forcèrent à la retraite. On y compte aujourd'hui 3,500 habitants. C'est la patrie des deux Capperonnier, de Caussin de Perceval et de Parmentier.

MONTEBELLO (bataille de). Une partie de l'armée française avait pris position au dela du Pô, et le reste effectuait le passage de ce fleuve lorsque le premier consul apprit la capitulation de Gênes. « Il lui importait de livrer bataille avant la réunion de toutes les forces qui devaient assurer à l'ennemi l'avantage du nombre et dans une proportion presque double en cavalerie : aussi voyant que le général Ott, qui amenait de Gênes le renfort le plus considérable et surtout l'excellente infanterie qui avait combattu contre Masséna, lui offrait l'occasion qu'il souhaitait le plus ardemment, celle d'un engagement partiel, il se hâta d'en profiter. Les corps des généraux Lannes, Murat et Victor, se trouvant deja sur la rive droite, il n'attendit pas que le reste de l'armée eût achevé de passer le fleuve, et décida le mouvement en avant (*). »

Le général Ott occupait la position de Casteggio, bourg situé au pied du contre-fort de l'Apennin qui vient aboutir vers Stradella dans la plaine du Pô, et dont la grande route de Turin et de Gênes suit les sinuosités. Il n'avait conservé qu'un petit corps de réserve à Montebello. « Le 9 juin 1800, le général Lannes reçut l'ordre de marcher avec son corps sur Casteggio : il fit d'abord attaquer l'aile droite du général Ott; l'attaque fut vive; les Autrichiens, d'abord repoussés de leurs positions, étaient parvenus à les occuper de nouveau : attaqués cinq fois dans le même ordre et avec le même succès, ils furent culbutés; ils passèrent le torrent de Coppo, et se retirèrent sur les hauteurs de Montebello.

« Pendant ce combat contre l'aile droite du général Ott, le général Lannes marchait à la tête de sa colonne du centre par la grande route et directement sur Casteggio; sa droite était aussi sérieusement engagée. Le général Ott, voulant reprendre sa première position, fit des efforts extraordinaires pour soutenir son aile gauche. Il ralliait l'infanterie derrière son artillerie, qui tirait à mitraille et à découvert avec une admirable fermeté : l'artillerie de la garde des consuls la suivait constamment, recevait et rendait ce feu épouvantable à trente pas de distance. Casteggio fut deux fois pris et repris; la cavalerie autrichienne, formée à gauche du bourg, et couverte par de fortes haies qu'on avait coupées par intervalles, combattait avec avantage, pouvant se rallier et réitérer ses charges lorsqu'elle était vivement poussée par la cavalerie française. Cependant, après cinq heures de combat, le général Lannes resta maître de Casteggio (*). »

Mais rien n'était décidé, et, malgré sa bravoure, la victoire lui eût peut-être échappé, si Victor ne fût survenu. Le combat prit alors une nouvelle face, et recommença avec plus d'ardeur. Ott, repoussé à Casteggio, tenait encore dans sa seconde position à Montebello. Il y supporta une violente attaque des Français, qui, voulant forcer un pont garni d'artillerie et opiniâtrément défendu, s'élancèrent trois fois sous le feu de la mitraille pour enlever les pièces à la baïonnette, et furent trois fois repoussés. Alors le général Gency, qui avait fait plier la gauche des Autrichiens, passa le torrent au-dessous de Casteggio avec cinq bataillons et un regiment de hussards, tourna cette batterie et se réunit à l'attaque centrale. Le général Rivaud ayant continué de combattre et d'avancer par les hauteurs jusque dans le village de Montebello, le corps d'armée autrichien allait être enveloppé, le sort de la bataille était enfin décidé.

« Le général Ott ordonna la retraite, trop tard sans doute, puisque, indépendamment des trois mille hommes qu'il avait sacrifiés sur ces deux champs de bataille, cinq mille prisonniers, six pièces de canon et plusieurs drapeaux res-

(*) *Précis des événements militaires*, par le général Mathieu Dumas, t. III, p. 292.

(*) *Précis des événements militaires*, tome III, p. 293 à 296.

tèrent entre les mains des Français (*).» Il ne put rallier que la moitié de son corps d'armée sous les murs de Tortone.

MONTEBELLO (duc de). Voyez LANNES.

MONTECH, *Montegium*, petite ville du Languedoc, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Tarn-et-Garonne. Cette ville fut assiégée et prise en 1228 par Humbert de Beaujeu. Elle tomba au pouvoir des Anglais quand ils se rendirent maîtres de la Guyenne, et fut investie, en 1569, par les protestants. Les catholiques chassés de Montauban s'y étaient réfugiés; ils se défendirent avec courage et forcèrent leurs ennemis à lever le siége.

On compte aujourd'hui à Montech 2,500 habitants. C'est la patrie du maréchal Perignon.

MONTECUCULLI (Sébastien de), gentilhomme italien, né à Ferrare au commencement du seizième siècle, vint en France à la suite de Catherine de Médicis, et fut attaché au dauphin, premier fils de François Ier, en qualité d'échanson. Il accompagna ce prince dans un voyage sur le Rhône, au milieu de l'été de 1536; à Tournon, le dauphin s'étant échauffé en jouant à la paume, demanda de l'eau fraîche que Montecuculli lui présenta dans un vase de terre: le prince en but avec avidité, tomba malade et mourut au bout de quatre jours. Montecuculli, soupçonné d'avoir mis du poison dans cette eau, fut appliqué à la question, et les tortures lui arrachèrent l'aveu de ce crime, qu'il avait commis, disait-il, à l'instigation d'Ant. de Lève et de Ferdinand de Gonzague, deux généraux de Charles-Quint. Il fut condamné à être traîné sur la claie, puis écartelé, et cet arrêt fut exécuté à Lyon, le 7 octobre 1536.

MONTEJAN (René de), acquit une grande réputation de bravoure sous François Ier. Fait prisonnier dans le Milanais, en 1523, il éprouva le même sort à la bataille de Pavie, où il fut grièvement blessé. En 1536, il fut défait et pris par les Impériaux dans un combat livré près de Brignole (Provence). A peine rendu à la liberté, il fut nommé gouverneur de Piémont, en décembre 1527, et devint maréchal de France au mois de février suivant. Il mourut la même année.

MONTELEGINO (combat de). — Au printemps de 1796, en Italie, les Autrichiens sous les ordres de Beaulieu, et les Français commandés par Bonaparte, reprirent en même temps l'offensive. Tandis que Beaulieu s'avançait par Bochetta pour déboucher de Gênes, son lieutenant d'Argenteau marcha par Sanello pour descendre sur Sarone par le col de Montenotte. Or, les divisions françaises avaient cheminé en sens inverse. Le 10, Beaulieu se heurta à Voltri contre la droite de la division Laharpe, et le 11, d'Argenteau trouva le col de Montenotte occupé par le colonel Rampon. Ce brave, qui n'avait que douze cents hommes, se replia d'abord; mais, sentant toute l'importance de cette position, il se rallia dans l'ancienne redoute de Montelegino, qui ferme la route, mit ses canons en batterie, et fit jurer à sa troupe de tenir jusqu'à la dernière extrémité. Bientôt l'avant-garde ennemie se forma pour monter à l'assaut; mais accueillie par les feux croisés de l'artillerie et de la mousqueterie, elle plie à son tour et se rompt. Trois fois d'Argenteau la ramène à la charge, trois fois les soldats républicains lui présentent un rempart de baïonnettes et la culbutent en lui faisant éprouver des pertes énormes. Dans la nuit, Laharpe, d'une part, se rapprocha de Rampon; de l'autre, Augereau et Masséna accoururent, et le lendemain 12, presque sur le même emplacement, s'engagea une affaire plus générale. Ce fut la bataille de Montenotte.

MONTÉLIMART, *Montilium Adhemardi*, ville de l'ancien duché de Valentinois, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de la Drôme. Au onzième siècle, elle portait le nom de Monteil, qu'elle changea en 1198 contre celui de Monteil-Adhémard, du nom d'un seigneur qui en affranchit les habitants. Clement VII en acquit, en 1383, la souveraineté; mais en 1446 le dauphin la réclama, et, devenu roi de France, la réunit à la couronne. La souveraineté de Montélimart demeura

(*) *Précis des événements militaires*, tome III, p. 296 et 297.

toujours depuis aux rois de France; mais la suzeraineté limitée fut donnée successivement aux Borgia, à Diane de Poitiers, et enfin, en 1542, aux princes de Monaco, avec le reste du Valentinois.

Montélimart fut une des premières villes qui adoptèrent la réforme, et l'une de celles qui eurent le plus à souffrir des guerres de religion. Les protestants s'en rendirent maîtres en 1562, et la rendirent à de Gordes quelque temps après. L'amiral de Coligny l'assiégea après la bataille de Montcontour; mais une femme courageuse, nommée Margot Delaye, fit une sortie à la tête des femmes de la ville, et le força de se retirer. La ville, par reconnaissance, fit ériger un trophée à la gloire de cette héroïne, dont la statue se voit encore sur les remparts. Lesdiguières s'empara de Montélimart en 1585. Le comte de Suze la reprit en 1587, après un long siége; les protestants en chassèrent ensuite les ligueurs. On y compte aujourd'hui 7,560 habitants.

MONTENOTTE (bataille de). — Le général Beaulieu, à la tête de l'armée austro-sarde, forte de 73,000 hommes, avait forcé le général Cervoni à Voltri, mais pendant qu'il essayait en vain de prendre la redoute de Montelegino, où s'était renfermé le colonel Rampon (voyez MONTELEGINO), le général en chef Bonaparte prescrivait à Savone des dispositions pour une attaque générale.

Bien qu'une nuit pluvieuse et une matinée de brouillards rendissent les mouvements des républicains plus pénibles, elles en garantirent d'autant mieux le succès en prolongeant l'incertitude des ennemis.

Les brigades conduites par le général Laharpe furent les premières à les aborder (11 avril 1796) vers cinq heures du matin, et réussirent parfaitement à leur donner le change sur le point où se dirigeait l'effort. On combattit avec assez de vivacité sur le front de la position de Montenotte. Bonaparte, parti de Savone à une heure du matin, dans la nuit du 11 avril, avait joint Masséna sur les hauteurs d'Altare. Il s'établit sur un plateau, au centre de ses divisions, pour mieux juger de la tournure des affaires et prescrire les manœuvres qu'elles nécessiteraient.

L'ennemi, repoussé sur tous les points, abandonna ses positions, et le désordre s'introduisit dans ses rangs : il fut rejeté sur Puetto et Diego, avec perte de 1,200 hommes hors de combat et autant de prisonniers. Il n'en arriva à Ponte-Ivrea qu'environ 8 à 900 hommes; le reste fut dispersé.

MONTENOTTE (département de). Réuni à la France en 1805, avec les deux autres départements formés dans la Ligurie, il était borné à l'est par le golfe et le département de Gênes, au nord par le département des Alpes-Maritimes, à l'ouest par celui de la Stura, au sud par celui de Marengo. Son chef-lieu était Savone, ses sous-préfectures Acqui, Céva et Port-Maurice. Il devait son nom à un village devenu célèbre par la victoire que Bonaparte y avait remportée sur les Autrichiens.

MONTEREAU, *Condate*, *monasterium Senonum*, ville de l'ancien Gâtinais, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Seine-et-Marne.

Un comte de Sens, fameux par ses brigandages, fit construire, vers l'année 1026, un château fort à l'extrémité de l'angle que forment l'Yonne et la Seine à leur jonction. Ce château, autour duquel s'était groupée la ville moderne, fut pris et assiégé sous le règne du roi Jean, en 1359. En 1420, le fils du duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre, après avoir pris la ville de Sens, vinrent assiéger Montereau, dont ils s'emparèrent. Charles VII la reprit et la livra au pillage, en 1438. En 1567, le duc d'Anjou en chassa les troupes du prince de Condé. En 1587, Montereau embrassa le parti de la ligue. Deux ans après, elle fut prise par le duc d'Épernon. Henri IV l'assiégea, et la prit en 1590. Le 17 février 1814, les Français, commandés par Napoléon, y battirent complétement les armées coalisées. Cette ville compte aujourd'hui 4,000 habitants.

MONTEREAU (assassinat de). En 1419, Henri V venait de s'emparer de Pontoise, et menaçait Paris, lorsque le danger rapprochant les Armagnacs et les Bourguignons, le dauphin fit demander une entrevue à Jean sans

Peur, duc de Bourgogne. Le pont de Montereau fut proposé pour le lieu de l'entrevue, et il fut convenu que les deux princes s'y rencontreraient, escortés chacun de dix chevaliers seulement. Aux deux extrémités, de fortes barrières, fermées d'une porte, devaient arrêter la foule. Au milieu du pont, une loge en charpente était destinée à l'entrevue; mais, de chaque côté, on n'y pouvait pénétrer que par un passage très-étroit. Tous ces préparatifs, qui avaient été faits par les gens du dauphin, inspirèrent de grandes inquiétudes aux serviteurs du duc de Bourgogne. Ce fut en vain qu'ils cherchèrent à l'empêcher de se rendre au rendez-vous; le duc, conseillé par sa maîtresse, la dame de Giac, qui probablement le trahissait, passa outre. « Le 10 septembre 1419, à trois heures après midi, il arriva en face du pont. Là, trois de ses serviteurs, qui revenaient de visiter les barrières, l'arrêtèrent encore, et le supplièrent de ne pas aller plus avant. Ce fut en vain. Les deux princes prêtèrent de nouveau le serment de ne point se nuire l'un à l'autre, et le duc de Bourgogne, frappant sur l'épaule de Tannegui du Châtel, qui était venu le recevoir avec le sire de Beauveau, dit à haute voix : *Voici en qui je me fie!* Le dauphin était déjà dans la loge avec ses huit autres chevaliers. Tannegui fit hâter le pas au duc et au sire de Navailles, frère du comte de Foix, et les sépara ainsi du reste de la suite, en les entraînant devant le dauphin. Au moment où le duc ôtait son chaperon, et pliait le genou en terre devant l'héritier du trône, Tannegui le poussa par derrière, et leva sur lui une hache d'armes. Le sire de Navailles voulut l'arrêter, il fut abattu et tué d'un coup de hache à la tête par le vicomte de Narbonne. Le sire d'Autray, qui accourait, fut aussi grièvement blessé. Pendant ce temps, Robert de Loir et le Bouteiller avaient, l'un saisi, l'autre frappé le duc d'un grand coup d'épée, en criant : *Tuez! tuez!* Tannegui l'avait abattu de sa hache aux pieds du dauphin; Olivier Laget et Pierre Frottier l'avaient achevé par terre, en soulévant sa cotte d'armes pour plonger leurs poignards dans son sein. Tous ceux-là étaient au nombre des dix chevaliers du dauphin; mais en même temps, ses gendarmes avaient franchi les barrières du côté de la ville, et s'étaient jetés sur les autres chevaliers qui avaient suivi le duc. Tous furent arrêtés, à la réserve du sire de Montagu, qui franchit de nouveau, en fuyant, la barrière par laquelle il était entré, et qui s'enferma au château. Les gens du dauphin, qui le poursuivaient, se jetèrent alors sur la suite du duc, qui était restée en dehors, tuèrent plusieurs de ses gens et mirent le reste en fuite (*). »

Ce meurtre, qui était une absurde vengeance de l'assassinat du duc d'Orléans, répandit la stupeur dans toute la France, et fit à la cause du dauphin un tort irréparable. « Jean sans Peur, dit M. Michelet, était tombé bien bas, lui et son parti. Il n'y avait bientôt plus de Bourguignons. Rouen ne pouvait jamais oublier qu'il l'avait laissé sans secours; Paris, qui lui était si dévoué, s'en voyait de même abandonné au moment du péril. Tout le monde commençait à le haïr. Tous, dès qu'il fut tué, se retrouvèrent Bourguignons. »

MONTEREAU (bataille de). Dès que le prince de Schwartzenberg eut appris les échecs qu'avaient éprouvés les alliés à Mormant et à Valjouan, il se décida, en repliant son armée sur la rive gauche de la Seine, à attendre derrière cette barrière les mouvements ultérieurs de l'empereur des Français. Le prince de Wurtemberg eut ordre de tenir toujours sa position de Montereau, sur la rive droite, afin de couvrir la gauche de l'armée alliée, et de protéger sa concentration. Le comte de Wrede repassa la Seine à Bray, prit position sur la rive gauche, et garda le pont; le comte de Wittgenstein repassa aussi la Seine, et établit une tête de pont à Nogent, sur la rive droite; enfin le quartier général fut transporté de Bray à Traiuel, où les réserves se réunirent.

Dans la nuit du 17 au 18 février 1814, Napoléon fit toutes les dispositions nécessaires pour attaquer avec succès la forte position occupée par les alliés devant Montereau. Le général Pajol, ayant reçu ordre de s'ébrauler du Châtelet au point

(*) Sismondi, *Histoire des Français*, t. XII, p. 582.

du jour, repoussa plusieurs escadrons ennemis, qui se retirèrent sous la protection de l'infanterie embusquée dans le bois de Valence. Celle-ci, chargée à son tour, fut également forcée à la retraite. Le général français aurait continué sa marche, si la plaine n'avait été couverte par la cavalerie wurtembergeoise ; il dut alors se borner à faire mettre 24 pièces en batterie sur la lisière du bois, et à déployer la division Pacthod sous la protection de leur feu. L'ennemi, qui riposta vigoureusement, parvint à démonter 12 de ces pièces.

A 9 heures du matin, le duc de Bellune était arrivé au pied de la hauteur de Surville ; il y trouva le prince royal de Wurtemberg établi sur deux fortes lignes, entre Villaron et Saint-Martin.

Le général Château, jeune officier plein de feu et d'intelligence, ouvre l'attaque et s'empare de Villaron ; mais ne se trouvant pas soutenu, il est repoussé avec perte. Loin de se décourager, il laisse en réserve une de ses brigades, tourne la position de l'ennemi, et se glisse vers les ponts par la route de Paris. Pendant ce temps, les troupes du général Pajol se maintenaient toujours sur le champ de bataille. Le général Delort, avec une faible brigade de cavalerie légère, arrêtait et chargeait, à trois reprises, plusieurs escadrons de hussards autrichiens. Le général Château allait s'emparer de la Seine, lorsqu'il fut frappé mortellement par une balle. Sans ce funeste accident, qui jeta un grand désordre dans la brigade française, l'ennemi se serait trouvé entre deux feux ; car la division Duhesme attaquait, à son tour, le village de Villaron. Le combat se prolongeait sur ce point sans résultat décisif, lorsque, vers une heure, le comte Gérard arriva avec son corps de réserve. L'empereur lui fit dire par un de ses aides de camp, le général Dejean, de prendre le commandement de toutes les troupes, et de diriger l'attaque comme il l'entendrait.

Le général Gérard fit aussitôt avancer les 40 pièces attachées à son infanterie, et ne tarda pas à maîtriser par son feu celui de l'ennemi. Mais une attaque combinée et générale pouvait seule emporter la position formidable des alliés.

Le prince de Wurtemberg, ne croyant point l'artillerie française suffisamment soutenue, ordonna au général Daring de la charger avec deux bataillons d'infanterie. Celui-ci avait déjà réussi, par ce mouvement brusque et imprévu, à enlever un canon, lorsque le général Gérard s'avança à la tête de 500 hommes, et le repoussa avec perte sur sa ligne.

Sur ces entrefaites, vers 2 heures, l'empereur arrive de Nangis au galop, et ordonne de gravir le plateau de Surville. Alors le gros de l'armée, formant environ 28,000 combattants, s'ébranle de toutes parts. En même temps, le général Delort accourt du bois de Valence, et fait, sur la route de Melun, une charge de cavalerie contre le flanc des alliés. Il pénètre au centre d'une colonne qui a déjà atteint les premières maisons du faubourg, sabre le général qui la commande, et fait mettre bas les armes à la troupe. Les Austro-Wurtembergeois sont débordés et culbutés dans le défilé, entre le revers des hauteurs de Surville et la Seine. Vivement poussés par la cavalerie, et voyant la plupart des canons démontés, ils entrent pêle-mêle dans Montereau ; mais les habitants, voulant se venger des mauvais traitements qu'ils ont soufferts, se servent de tous les moyens possibles pour augmenter le désordre dans les rangs wurtembergeois et aggraver leur perte. Contenu par la mitraille de l'artillerie commandée par le général Dejean, l'ennemi n'a pas même le temps de détruire le pont de l'Yonne. C'est en vain qu'il veut faire sauter celui de la Seine, la mine ne fait qu'un entonnoir sur clef, et les Français s'en emparent contre toute espérance. Les généraux Delort et Coëtlosquet le passent au galop, à la tête de la cavalerie du général Pajol, et précipitent la fuite des vaincus. Ils sont suivis par le général Duhesme, qui entre au pas de charge dans la ville, et fait main basse sur tout ce qu'il rencontre. Ces trois généraux poursuivent les fuyards, dispersés sur la route de Sens. Les escadrons de service auprès de l'empereur et le reste de la cavalerie chargent, entre la Seine et l'Yonne,

le gros des Wurtembergeois, qui cherchaient à gagner la Tombe, Maroles et Bazoche-le-Bray.

A la nuit, l'empereur établit son quartier général au château de Surville, la garde à Montereau, les deux divisions d'infanterie du comte Gérard, le 2e corps et une des brigades de cavalerie du général Pajol, au Fossard; les deux autres brigades à Varennes, et la division Pacthod sur la rive droite de la Seine. Cette victoire, qui fit dire à l'empereur : « Mon cœur est soulagé, je viens « de sauver la capitale de mon empire!», lui donna 3,000 prisonniers, 4 drapeaux et 6 pièces de canon. Le prince de Wurtemberg compta en outre plus de 3,000 hommes tant tués que blessés. Les Français eurent près de 2,500 hommes mis hors de combat. Le général Delort avait été grièvement blessé, ainsi que le général Château.

Dans la même journée, le duc de Tarente, pressant au centre l'arrière-garde bavaroise, s'empara d'un parc d'artillerie. Malheureusement, il ne put forcer à Bray le passage de la Seine; le comte de Wrède s'était établi sur la rive gauche, et il avait si bien pris ses mesures, que les approches du pont étaient inabordables.

Montereau (siége de). Charles VII résolut de s'emparer de Montereau, qui était au pouvoir des Anglais, et leur donnait le moyen d'arrêter tout le commerce des denrées de la Bourgogne. Les Parisiens en souffraient beaucoup, et se plaignaient depuis longtemps de ce qu'on s'inquiétait si peu de les préserver de la disette. « Le roi, *sensible à leur réclamation*, dit M. de Barante, leva une taille énorme sur la ville de Paris; personne n'en fut exempt, ni le clergé, ni les couvents; on enleva les ornements des églises pour compléter la somme, qui ne pouvait suffire, et le duc de Bourgogne lui-même prêta 12,000 écus d'or.

« Le roi, ne voulant point échouer dans son entreprise, avait amené une artillerie nombreuse. Tous les capitaines de France se trouvaient réunis : le bâtard d'Orléans, le comte du Maine, le comte de la Marche, Saintraille... Plusieurs chefs de compagnies étaient venus aussi au maudement du roi, comme le bâtard de Bourbon et le sire de Chabannes. On entoura la ville d'une tranchée; on construisit des bastides; un pont de bateaux fut établi sur la Seine, pour faire communiquer les deux camps; car le roi était venu par la rive gauche, et le connétable de Paris par la rive droite.

« Après la première tranchée, on en fit une seconde plus près de la place; et s'approchant toujours ainsi à couvert du canon des ennemis, on se logea au bord du fossé; mais il était profond, et la rivière d'Yonne y passait. Dès qu'il y eut une brèche, on tenta cependant l'assaut. Le sire de Rostrenen arriva jusqu'au pied du rempart. Il lui fallut se retirer; l'attaque était encore trop difficile. On entreprit alors de détourner une partie de la rivière d'Yonne, et huit jours après, un nouvel assaut fut résolu. Le roi y vint. Le premier qui passa fut Bourgeois, qui avait toujours la confiance du connétable. Il se mit dans une barque; mais tant de gens s'y jetèrent pour monter les premiers à la brèche, que la barque s'enfonça. Plusieurs se noyèrent. Bourgeois continua à traverser le fossé à gué, portant une échelle avec ses compagnons. Il l'adossa contre la muraille et monta le premier. A peine était-il sur la brèche, qu'un coup de bombarde vint frapper la muraille. Plusieurs de ceux qui étaient avec lui furent renversés. A ce moment, le roi, faisant son devoir aussi bien et mieux que les autres, se jeta tout des premiers dans le fossé, ayant de l'eau par-dessus la ceinture, et tenant son épée au poing. Il arriva à l'échelle et y monta, lorsqu'il n'y avait encore sur la brèche que quelques-uns de ses gens.

« La ville fut prise d'assaut. Le premier soin du roi, au milieu de la chaleur du combat, fut de défendre, sous peine de la hart, qu'on pillât aucune église, ni qu'on fît violence à aucune femme ou fille. La garnison s'était retirée dans le château. Sir Thomas Guerrard, qui la commandait, était un homme courageux; il se serait encore défendu, mais le roi consentit à ce qu'il sortît avec les Anglais, en emportant tout leur avoir. Le dauphin, qui avait pour lors 14 ans, et qui était venu au

camp, parut chargé de conclure ce traité. Il demanda au roi de lui accorder merci pour les Anglais, en considération de ce qu'il faisait ses premières armes. Quant aux Français qui étaient dans cette garnison, ils furent tous pendus. Les Anglais s'embarquèrent sur la Seine pour se rendre à Mantes. Lorsque les bateaux qui les portaient passèrent devant Paris, il fallut les défendre de la mauvaise volonté des Parisiens. Le peuple, voyant s'en aller librement ces Anglais, qui étaient, disait-il, des meurtriers et des larrons, se montra fort mécontent; il regrettait tout l'argent qu'il avait payé pour le siége de Montereau (*). »

MONTESPAN, ancienne seigneurie de Gascogne, érigée en marquisat en 1612. Elle est comprise aujourd'hui dans le département de la Haute-Garonne.

MONTESPAN (Françoise-Athénaïs de Rochechouart, marquise de), naquit en 1641 de Gabriel de Rochechouart, premier duc de Mortemart. Elle portait le nom de mademoiselle de Tonnay-Charente, lorsqu'en 1663 elle épousa, à l'âge de 22 ans, Henri-Louis de Pardaillan, marquis de Montespan, Gascon d'illustre origine, ayant par lui-même assez peu de valeur morale; ce qui ne l'empêchait pas d'être bien en cour. Le marquis de Montespan ne tarda pas à obtenir une place de dame d'honneur de la reine pour sa jeune épouse, et celle-ci parut à la cour avec tout ce qui pouvait la faire distinguer : vertu, beauté merveilleuse, esprit vif, piquant et des mieux cultivés, enfin naissance illustre. Toutefois, Louis XIV, tout occupé alors de son amour pour la Vallière, ne remarqua pas d'abord le nouvel astre qui, hélas! ne devait pas tarder à éclipser l'autre. Mais madame de Montespan se lia bientôt avec mademoiselle de la Vallière, et le roi, qui la rencontrait sans cesse et chez sa femme et chez sa maîtresse, ne put s'empêcher d'être frappé de sa conversation enjouée et de cet esprit mordant qui n'épargnait personne, esprit héréditaire dans sa famille, et qui devint proverbial sous le nom de *langage des Mortemart*.

(*) *Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante.

L'excellente la Vallière avait, à raison même de ses qualités, une foule d'ennemis parmi les courtisans, dont les petites passions ne pouvaient tirer parti d'une femme dépourvue d'ambition, d'esprit d'intrigue, et exclusivement occupée de son amour. Ces courtisans résolurent de l'abattre en lui donnant une rivale, et cette rivale désignée fut madame de Montespan. Il est certain toutefois que d'abord celle-ci ne trempa point dans le projet. Vertueuse et pleine de piété, elle conçut le projet, réalisé plus tard par madame de Maintenon, d'être l'*amie* du roi, sans être sa maîtresse; de rendre à la malheureuse Marie-Thérèse le cœur de son volage époux, et toute la cour savait qu'en parlant de madame de la Vallière elle avait dit : « Si j'étais « assez malheureuse pour que pareille « chose m'arrivât, je me cacherais pour « le reste de ma vie. » Cependant, ceux qui voulaient la substituer à la maîtresse déclarée ne renoncèrent pas à cette entreprise, qui ne réussit que trop bien : ils avaient lu au fond de l'âme ambitieuse de la marquise; son amour du faste les assurait de sa défaite.

Louis XIV devint amoureux de madame de Montespan, et celle-ci n'en fut pas plutôt instruite, qu'avertissant son mari, elle le supplia de l'arracher au danger qui la menaçait et de l'emmener loin de la cour. Le marquis, qui espérait faire du déshonneur de sa femme le marchepied de sa propre fortune, ne voulut rien entendre; mais plus tard, avant même que la marquise eût cédé au roi, cet homme ignoble ne retirant pas de la faveur de sa femme le profit qu'il en avait espéré, se porta envers elle à de tels excès, que le roi l'exila dans ses terres, dont il ne sortit plus jusqu'à sa mort.

Les prières que madame de Montespan avait adressées à son mari étaient le cri d'une vertu aux abois; elle céda à l'amoureux monarque, et toute la cour fut bientôt dans le secret, à l'exception des deux personnes qui y étaient le plus vivement intéressées : la reine et la duchesse de la Vallière. Pendant plus de deux années les deux amants cachèrent une liaison doublement coupable; mais au bout de ces deux années

elle éclata, et il ne tarda guère que Lauzun ne fût mis à Pignerol, pour avoir eu l'audace de se cacher sous le lit de la favorite, pour savoir si elle ne parlait pas au roi contre lui. On dit à cette époque, mais sans fondement, qu'en agissant ainsi Lauzun n'avait pas cédé seulement au ressentiment de l'ambition blessée, mais encore à une jalousie qu'autorisait un amour auquel la favorite ne s'était pas jadis montrée rebelle.

Cependant la Vallière restait maîtresse en titre; mais il n'était sorte d'humiliations que ne lui fissent subir son ancien amant et une rivale qui partageait sa table et presque toute sa vie, dans le but, ce semble, de la faire souffrir, et qui ne se crût vraiment favorite que lorsqu'à force de tourments elle eût fait s'exiler dans un couvent celle peut-être de toutes les maîtresses de rois qui eût le moins de fautes à expier.

Les enfants de la Vallière avaient été légitimés presque malgré leur mère, si honteuse d'une faveur dont elle sentait le scandale; madame de Montespan, qui d'abord avait fait élever secrètement les siens dans une retraite où madame Scarron leur servait de gouvernante et de mère, madame de Montespan exigea pour eux une légitimation, que rendait plus difficile sa qualité de femme mariée. Quoi qu'il en soit, le second de ces enfants, qui par la mort du premier se trouvait désormais l'aîné, le duc du Maine, fut légitimé en 1673, par un acte passé devant le parlement, acte dans lequel il n'est fait aucune mention du nom de la mère.

Non contente d'avoir élevé ses enfants au rang de princes du sang, madame de Montespan voulut les faire riches, et la donation du comté d'Eu, du duché d'Aumale et de plusieurs terres et seigneuries considérables, en faveur du duc du Maine, fut le prix dont mademoiselle de Montpensier dut acheter la liberté du malheureux Lauzun, que depuis longtemps elle avait épousé secrètement. D'autres dons, d'autres apanages enrichirent successivement les divers enfants du roi et de madame de Montespan.

Du moment où madame de Montespan se vit maîtresse déclarée, elle ne se contenta pas des faveurs que le roi lui accordait, tant pour elle que pour ses enfants; elle voulut devenir la source de toutes les grâces. L'ambition, non l'amour, l'avait amenée là, et elle disait souvent en parlant de Louis XIV : « Il ne m'aime « pas; mais il croit se devoir à lui-même « d'avoir pour maîtresse la plus belle « femme de son royaume : » jugement assez juste dans sa sévérité peut-être, mais qui n'en était pas moins la condamnation de celle qui le portait, puisqu'il indiquait que de son côté, aussi bien que de celui du roi, la vanité avait seule amené une liaison que tout l'amour de la Vallière aurait pu à peine rendre excusable.

Madame de Montespan fit des efforts inouïs pour retenir auprès d'elle le volage monarque. Naturellement sérieuse et austère, elle affecta l'étourderie et l'enfantillage pour l'amuser; on la vit atteler six souris à un char de filigrane, jouer avec elles, et persuadant ainsi au roi qu'elle n'était qu'une enfant, l'amener à travailler devant elle avec ses ministres, saisir les secrets d'État les plus importants; et enfin, donner pour le gouvernement des conseils souvent suivis, à la grande satisfaction d'une vanité que n'assouvissait qu'imparfaitement la magnificence dont la générosité du grand roi entourait avec complaisance son ambitieuse maîtresse.

Cette liaison du roi et de madame de Montespan durait depuis plus de sept années, non sans que le roi eût fait à la marquise de nombreuses infidélités, lorsque arriva le jubilé de 1675. Le monarque était, on le sait, de la dévotion la plus puérile et la plus mal entendue. Il voulut gagner le jubilé, et Bossuet, auquel il en parla, eut le courage d'exiger de lui la rupture de ce double adultère. La marquise était pieuse aussi, née pour la vertu et peu tendre d'ailleurs. La rupture eut lieu, et le jubilé fut gagné des deux parts. Mais après l'accomplissement de ce grand acte de religion, on agita la question de savoir si la marquise reviendrait à la cour; tous les amis de madame de Montespan, et Bossuet lui-même, se prononcèrent pour l'affirmative : on disait qu'elle pouvait vivre chrétiennement à la cour tout

aussi bien qu'ailleurs. La seule difficulté qu'on soulevât, était sur la manière dont les deux amants se reverraient pour la première fois; enfin, on arrêta une entrevue en présence des dames les plus graves et les plus respectables de la cour. « Le roi, dit madame de Caylus, qui nous a transmis ces détails, vint chez madame de Montespan comme il avait été décidé; mais insensiblement il l'attira dans une fenêtre; ils se parlèrent bas assez longtemps, pleurèrent, et se dirent ce qu'on a coutume de se dire en pareil cas; ils firent ensuite une profonde révérence à ces vénérables matrones, passèrent dans une autre chambre, et il en avint madame la duchesse d'Orléans, et ensuite M. le comte de Toulouse. »

La spirituelle comtesse ajoute qu'on voyait dans la physionomie et dans toute la personne de la duchesse d'Orléans des traces de ce combat de l'amour et du jubilé.

Le raccommodement n'eut pas une longue durée. Madame de Maintenon était devenue l'amie intime du roi, et madame de Maintenon, qui avait beaucoup à se plaindre de la marquise, et qui, dès l'origine, avait blâmé la coupable liaison du roi, s'était promis, soit par vengeance, soit par vertu, de le ramener à la fidélité conjugale. La chose était difficile; Louis XIV était amoureux de plaisir; l'habitude d'ailleurs, une habitude de plus de douze années, l'attachait à la marquise, qui eut le tort, elle qui jamais n'avait montré le moindre ombrage des nombreuses infidélités que le roi lui avait faites, de devenir jalouse de madame de Maintenon.

Pendant longtemps, le roi tâcha de la calmer; mais enfin, n'ayant pu y parvenir, il lui dit durement qu'il ne voulait pas être gêné, et, à partir de ce jour, elle eut à subir le sort qu'avait subi la Vallière, sans avoir comme celle-ci l'excuse d'un indomptable amour. On la vit traîner à la cour une existence tourmentée, et essayer vainement de renouer avec le roi, jusqu'au jour où celui-ci lui fit signifier, soit par madame de Maintenon, soit par le duc du Maine, durs messagers l'un ou l'autre pour une si dure commission, qu'il n'aurait plus avec elle de relations d'aucun genre, et que si elle l'importunait, il la reléguerait à Paris. Toutefois, la malheureuse marquise ne se le tint pas pour dit, et, oubliant, elle si fière, le soin de sa propre dignité, elle vit et orna le triomphe de madame de Maintenon, à laquelle elle fit la cour dans cette petite chambre où l'épouse secrète de Louis XIV était plus véritablement reine que ne l'avait jamais été Marie-Thérèse. Enfin, en 1691, âgée de cinquante ans, elle se retira de la cour et se jeta tout entière dans les bras d'une religion dont elle n'avait jamais cessé de remplir les devoirs extérieurs; elle disait, lorsqu'on s'étonnait de sa rigueur à observer les jeûnes et à assister aux offices dans le temps même où elle était maîtresse déclarée du roi : « Parce qu'on fait mal en « une chose, faut-il le faire en toutes ?»

Madame de Montespan se retira au couvent des Filles de Saint-Joseph, qu'elle avait fondé. Résolue à une sévère pénitence, elle commença par écrire au marquis de Montespan, dont, depuis 1676, elle était séparée juridiquement, pour implorer son pardon et le faire l'arbitre de sa conduite; mais celui-ci la repoussa durement, et mourut sans lui avoir pardonné. Les dernières années de la vie de madame de Montespan ne furent plus qu'une longue torture. De ses nombreux enfants, nul ne l'aima véritablement et ne lui vint en aide dans sa disgrâce, excepté le comte de Toulouse et le marquis d'Antin, le seul enfant qu'elle eût eu du marquis de Montespan. Craignant et la mort et l'enfer, on la vit se livrer non-seulement à la charité et à la piété, mais encore aux plus dures macérations de la vie ascétique, sans parvenir à calmer les terreurs de son âme troublée. Enfin, en 1707, elle mourut à Bourbon-l'Archambault, où, frappée de l'idée de sa fin prochaine, elle s'était rendue pour prendre les eaux. Elle était alors âgée de soixante-six ans, et avait, dit-on, conservé presque tous les charmes qui avaient fait son orgueil et sa perte.

Maintenant, si d'un esprit non prévenu on veut considérer ce que fut madame de Montespan dans la vie du roi, sur lequel elle exerça pendant si longtemps une toute-puissante influence, on

trouvera qu'elle augmenta encore en lui le goût d'une magnificence qui souvent le porta à faire des choses vraiment grandes, mais qui, aussi, le jeta dans des dépenses véritablement folles, qui, par le désordre qu'elles amenèrent dans les finances, ne contribuèrent pas peu à hâter la révolution que le dix-septième siècle légua au dix-huitième. L'esprit cultivé de madame de Montespan sut porter son royal amant, si mal élevé sous tous les rapports, à protéger les lettres et les arts, et ce fut par elle que la Fontaine, Molière, Quinault, Racine et Boileau arrivèrent à une faveur qui contribua si puissamment à illustrer le monarque qui la leur accorda; et cette dernière circonstance peut, ce semble, faire oublier bien des fautes. De ce nombre n'est pas, toutefois, la conduite tout à fait inexcusable qu'eut madame de Montespan avec la Vallière; conduite qui ne fut pas trop vengée par les souffrances que lui imposa à son tour, mais d'une manière plus noble, madame de Maintenon.

Madame de Montespan eut neuf enfants, dont un seul légitime, le marquis d'Antin, qui a donné son nom à l'un des plus beaux quartiers de la capitale (la Chaussée-d'Antin). Elle eut du roi : le duc du Maine, le comte de Vexin, mademoiselle de Nantes, mariée au petit-fils du grand Condé; le duc de Bourbon, mademoiselle de Tours, mademoiselle de Blois, femme du régent; le comte de Toulouse, et deux autres fils morts en bas âge. Elle avait, dit-on, commencé à écrire des Mémoires dont on doit regretter la perte, et on cite d'elle quelques vers, entre autres une épigramme contre mademoiselle de la Vallière, dont il est fort douteux qu'elle soit l'auteur.

Après sa disgrâce, elle eut pour directeur spirituel cette même la Vallière qu'elle avait tant fait souffrir, et qui, pour elle plus que pour tout autre, se montra vraiment digne de ce doux nom de *Louise de la Miséricorde* qu'elle avait adopté.

MONTESQUIEU (Charles de Secondat, baron de la Brède et de), naquit en 1689, près de Bordeaux, dans le château de la Brède. Destiné par son père à la magistrature, il s'appliqua, après des études classiques faites avec succès, et terminées de bonne heure, aux difficiles travaux qui forment un légiste. Mais ces occupations ne l'absorbèrent pas tout entier. Il aimait à s'en distraire par la lecture des anciens, et par des recherches de philosophie et d'histoire naturelle. La diversité des objets auxquels il appliquait sa pensée, à cette époque, atteste l'activité curieuse et puissante qui était naturelle à son esprit. A 20 ans, il composa un ouvrage qui ne fut jamais publié, où il cherchait à prouver que l'idolâtrie d'un grand nombre d'hommes célèbres de l'antiquité ne semblait pas mériter une damnation éternelle. En même temps, il contribuait à fonder une académie des sciences à Bordeaux. Il y lisait des mémoires sur les glandes rénales, sur les causes de l'écho, sur la pesanteur des corps. Il formait le projet d'une *Histoire physique de la terre ancienne et moderne*. Il fit répandre ce projet par la voie des journaux. On en voit encore l'annonce dans les feuilles du temps, avec prière à tous les savants d'Europe d'envoyer leurs observations et leurs mémoires *à Bordeaux, rue Margaux, chez M. de Montesquieu, président au parlement de Guienne, qui en payera le port.*

En 1714, il fut reçu conseiller au parlement de Bordeaux. Deux ans après, un oncle paternel, président à mortier dans ce parlement, lui laissa ses biens et sa charge. Aux occupations que lui imposait cette place importante, il ne cessa pas de mêler les travaux d'un amateur de science et d'un libre penseur. Ce qui semblait plus incompatible avec la gravité de ses fonctions, ce fut la satire, à la fois hardie et frivole, des idées et des mœurs du temps, qu'il fit paraître en 1721, sous le titre de *Lettres persanes*. Mais au dix-huitième siècle, et surtout à l'époque de la régence, dans toutes les conditions on pouvait tout oser, pourvu qu'on osât avec esprit et talent, et qu'on sût amuser l'ingénieuse société des salons. D'ailleurs Montesquieu, pour satisfaire aux convenances, ne mit pas son nom sur son livre, et laissa divulguer son secret par les indiscrétions de ses amis. Les *Lettres persanes* flattaient la plupart des penchants de l'époque. A des traits d'es-

prit, à des bons mots, à des peintures licencieuses, à des sarcasmes irréligieux, elles joignaient, sous une forme légère et rapide, des aperçus fins et profonds sur la politique, de vives protestations contre les vices de l'organisation sociale de la France, d'amères réflexions sur les misères de la nation, ruinée par la gloire du règne précédent et par les spéculations frauduleuses du règne nouveau.

Le succès de ce livre fut immense. Du premier coup, Montesquieu s'était placé à côté de Voltaire. Il avait montré autant d'esprit que lui, sans lui ressembler. Quand il vint à Paris quelque temps après, l'empressement fut grand dans les salons, pour le voir et l'entretenir. Il reçut ces hommages avec la modestie qui lui était naturelle ; mais il fut si sensible à la joie de son triomphe, qu'il se résolut à embrasser exclusivement la carrière d'homme de lettres. D'ailleurs, sa charge de président le fatiguait depuis quelque temps : il n'avait ni le sang-froid, ni la facilité d'élocution nécessaires pour diriger en public, aussi bien qu'il l'aurait voulu, la discussion épineuse et souvent embrouillée des procès. Il vendit sa charge en 1726, et profita d'abord de sa liberté pour briguer les suffrages de l'Académie. Mais le cardinal de Fleury écrivit aux académiciens que le roi était déterminé à refuser son approbation à la nomination d'un écrivain dont le principal titre était un livre où la religion n'était pas plus épargnée que le reste. « Alors, dit Voltaire, Montesquieu prit un tour fort adroit pour mettre le ministre dans ses intérêts. Il fit faire en peu de jours une nouvelle édition de son livre, dans laquelle on retrancha ou on adoucit tout ce qui pouvait être condamné par un cardinal ou par un ministre. M. de Montesquieu porta lui-même l'ouvrage au cardinal, qui ne lisait guère, et qui en lut une partie. Cet acte de confiance, soutenu par l'empressement de quelques personnes en crédit, ramena le cardinal, et Montesquieu entra à l'Académie. » Plusieurs des biographes de Montesquieu ont nié qu'il ait employé ce moyen. Toutefois, Voltaire ne peut être ici suspect de malignité, et il est certain que l'auteur des *Lettres persanes* ne recula pas devant un mensonge pour être académicien ; faute légère, après tout, et qu'une légitime ambition littéraire fait suffisamment excuser.

Aussitôt après sa réception, voulant compléter son instruction, étendre ses idées, et se mettre en état de composer les ouvrages plus sérieux qu'il méditait, il se mit à voyager. Il se rendit à Vienne, où il vit beaucoup le prince Eugène. Il parcourut la Hongrie, où il étudia avec curiosité une image affaiblie des mœurs féodales. Il passa en Italie, et observa avec la même attention les gouvernements de toutes ces petites républiques, qui jouissaient de la liberté sans avoir l'indépendance. Il s'arrêta quelque temps à Venise. On dit qu'il en sortit précipitamment, effrayé par un avis mystérieux qui lui annonçait que le conseil des dix, suspectant ses recherches, ses questions, son air de curiosité, allait le faire arrêter. En sortant de Venise, il alla visiter Rome, puis s'embarqua pour la Hollande avec un compagnon de voyage dont il avait fait la connaissance en Italie, lord Chesterfield, cet Anglais si Français par la vivacité de son esprit. De Hollande, il se rendit en Angleterre, dans l'année 1729. Il y passa deux ans, fréquentant beaucoup la haute société, où il était accueilli avec distinction, et s'occupant à suivre dans toutes ses parties le jeu de cette constitution anglaise dont il devait le premier présenter le tableau et l'éloge à la France.

Revenu dans sa patrie, il ne fit que revoir en passant cette brillante société parisienne où tant d'admirations et d'hommages l'appelaient à se fixer. Il voulait se mettre tout entier à de sérieux travaux : il crut ne pouvoir accomplir ses projets qu'au sein de la retraite, et il alla s'enfermer dans son château de la Brède, pour y vivre au milieu de ses livres, seul avec ses pensées. Ainsi Buffon se retirait dans sa terre de Montbar, et Voltaire lui-même s'exila par moments des salons pour composer ses meilleurs ouvrages. L'étude philosophique de l'histoire et des institutions des peuples était devenue la préoccupation principale de Montesquieu. L'ouvrage par lequel il débuta dans ce genre fut le traité *De la grandeur et de la décadence des Romains*. L'étonnement du

public fut grand en voyant l'auteur des *Lettres persanes* déployer tout à coup des qualités d'esprit toutes contraires à celles qu'il avait montrées dans ce premier essai, enjoué et souvent frivole. On ne s'était pas attendu à voir en lui cette vigueur et cette profondeur de pensée qui arrachaient à l'histoire tous ses secrets; cette hauteur de vues qui jugeait d'ensemble une vaste époque; cette force et cette gravité de style qui donnaient tant d'autorité à ses pensées, et par laquelle il égalait partout la grandeur du sujet choisi. Personne jusque-là, excepte Bossuet, n'avait aussi bien compris le secret de cette puissance unique qui finit par confondre avec sa propre histoire l'histoire du monde ancien tout entier, et dont les débris sont entrés pour une si grande part dans la construction du monde moderne. Mais Bossuet n'avait fait qu'ébaucher le tableau des progrès et du déclin de Rome; Montesquieu le présenta dans toutes ses parties, en s'aidant de toutes les ressources qu'une érudition vaste et sûre peut fournir au génie qui interprète, combine et généralise. La critique historique a pu s'exercer avec succès sur quelques parties de l'histoire romaine que Montesquieu adopte sans examen et sans défiance. Cet avantage des historiens de nos jours sur Montesquieu est peu de chose. La vérité de son point de vue général, l'exactitude des causes qu'il assigne aux faits, n'est pas diminuée par ces progrès de la science moderne. Ce qui donne surtout à son ouvrage une valeur impérissable, ce sont les fortes beautés d'un langage où la concision s'unit à la couleur, où le mouvement et la chaleur se combinent avec une simplicité sévère, où tout est précis, nerveux et grand.

Montesquieu, après avoir révélé à ses concitoyens, par cet ouvrage, la haute et sérieuse vocation de son esprit, aborda la grande entreprise de sa vie, pour laquelle il avait amassé déjà un grand nombre d'observations dans ses voyages. Il commença *l'Esprit des lois*. Il lui fallut quatorze ans pour achever cet immense travail, qu'un génie aussi fort et aussi persévérant que le sien pouvait seul entreprendre. L'*Esprit des lois*, à son apparition, fut accueilli par de vives critiques et de grands éloges. Beaucoup de ces critiques étaient justes; mais l'admiration prévalut, et Montesquieu n'avait fait que devancer la justice de son siècle et celle de l'avenir, quand il avait dit à la fin de sa préface, avec un noble orgueil : « Si cet ouvrage a du succès, je le « devrai à la majesté de mon sujet. « Cependant, je ne crois pas avoir man- « qué de génie. » On a remarqué avec raison que les divisions de Montesquieu ne sont pas toujours claires et rigoureuses, et que l'ordonnance du vaste édifice qu'il construit n'est pas aussi régulière qu'on pourrait le croire au premier abord. On a dit justement qu'il empruntait trop souvent ses exemples à des voyageurs suspects ou à des auteurs discrédités; qu'il lui arrivait parfois de tirer de faits trop particuliers et trop minces, des conclusions trop étendues et trop générales. On lui a même reproché avec fondement de n'être pas toujours assez simple dans son langage; d'affecter dans certains endroits une concision qui nuit à la clarté; de viser avec recherche, comme Tacite, à l'expression sentencieuse et brillante. Mais la perfection dans un tel ouvrage était-elle possible? Si Montesquieu n'a pas surmonté toutes les difficultés de sa tâche, il l'a poussée assez loin pour faire un des livres les plus originaux et les plus utiles dont la France s'honore. Avec quelle sagacité, avec quelle sûreté de coup d'œil il démêle et ramène à leurs traits principaux les motifs si divers, les circonstances si multipliées de tant d'institutions, de lois et de coutumes nées du travail des sociétés modernes! avec quelle profondeur philosophique il saisit le principe dominant de chacune des trois formes de gouvernement dans lesquelles rentrent toutes les sociétés politiques! avec quel amour de la justice et de l'humanité il retrace les progrès malheureusement trop lents de la raison et de l'équité dans les nations européennes! Ce n'était point l'ouvrage d'un réformateur qui vient déclarer la guerre au présent : Montesquieu juge le passé et décrit par allusion le présent sans colère et sans haine; dans sa haute impartialité, il se rend compte de tout et ne proscrit rien. Son amour pour la

raison et la liberté était empreint d'une modération équitable : ses idées n'en eurent que plus d'empire, et son influence en devint plus durable. Au fond, il était facile de voir ce qu'il souhaitait pour la France. Toute sa pensée est exprimée à demi-mot dans le chapitre sur la constitution anglaise. Quoiqu'il n'eût point d'aversion marquée pour la monarchie pure, il enviait cependant aux Anglais leur système de gouvernement ; il rêvait tout bas ce système pour la France. Il ne prévit pas sans doute que lui-même, par l'influence de ses idées, devait contribuer plus que personne à introduire chez nous le gouvernement constitutionnel. C'étaient les idées de Montesquieu qui prévalaient, lorsque les réformateurs politiques de l'Assemblée constituante partageaient, entre la nation et le roi, la puissance législative; lorsque, de nos jours, après la chute du gouvernement impérial, on voulut établir l'équilibre des trois pouvoirs. Ceux qui ne croient pas que ce gouvernement soit la dernière expression de la vérité politique et qu'il assure aux peuples toutes les conditions de liberté et de bonheur, pourront être moins reconnaissants envers Montesquieu pour l'avoir préparé. Mais au temps des lettres de cachet, n'était-ce pas déjà quelque chose de faire désirer à la France des assemblées législatives et une limitation rigoureuse du pouvoir royal? A quelque parti qu'on appartienne, on doit reconnaître dans *l'Esprit des lois* un puissant instrument du progrès et s'incliner devant l'étonnante puissance qu'eut ce livre.

Montesquieu avait fait, pour l'achever, des efforts de travail qui affaiblirent sa santé; il se reposa avec une sorte d'abattement pendant le peu d'années qu'il vécut encore. Il sortit un instant de son repos pour réfuter avec autant de gaieté et de malice que de force l'attaque qu'avait dirigée contre son livre l'auteur anonyme du journal des *Nouvelles ecclésiastiques*. Il mourut le 10 février 1755. Dans ses dernières années, il avait composé pour l'Encyclopédie un *Essai sur le goût*, où l'on remarque beaucoup d'idées neuves, mais qui n'est pas achevé.

Montesquiou, ancienne baronnie de l'Armagnac, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Gers. Quelques membres de la famille de Montesquiou ont acquis une célébrité historique. Les plus connus sont :

Le baron de Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou (depuis Henri III), qui, à la bataille de Jarnac, en 1569, assassina lâchement le prince de Condé. (Voyez Jarnac [bataille de]).

Pierre de Montesquiou d'Artagnan, maréchal de France, qui commanda à Malplaquet (1707) l'aile droite de l'armée française.

Anne-Pierre, marquis de Montesquiou-Fézensac, né à Paris en 1741. Il fut menin des enfants de France, puis écuyer du comte de Provence (depuis Louis XVIII), membre des états généraux en 1789, et l'un des premiers députés de la noblesse qui se réunirent au tiers état. Il servit la république en qualité de général en chef, et occupa la Savoie en 1792; puis, il émigra en Suisse pour échapper aux suites d'une dénonciation, et ne rentra en France qu'après le 9 thermidor; il mourut en 1798. En 1784, il avait été choisi, sans avoir aucun titre à cette faveur, pour remplacer l'abbé de Coetlosquet à l'Académie française, et cette nomination avait été l'objet de nombreuses et mordantes épigrammes. On a cependant de lui deux ouvrages, postérieurs toutefois à son admission à l'Académie: une *Correspondance*, et un *Traité du gouvernement des finances de France d'après les lois constitutionnelles*, 1797, in-8°.

François-Xavier, duc et abbé de Montesquiou-Fézenzac, né en 1757, fut élu député aux états généraux par le clergé de Paris, et s'y distingua par son esprit et ses opinions modérées, quoique siégeant au côté droit. Un jour Mirabeau s'apercevant de l'effet que produisait sur l'assemblée un discours de l'abbé de Montesquiou, s'écria de sa place : « Méfiez-vous de ce petit serpent; il vous séduira. » Il fut deux fois nommé président de l'Assemblée nationale, et se montra digne de ce poste. Il émigra après les massacres de septembre, et se réfugia en Angleterre, où il se lia étroitement avec Louis XVIII. Il rentra en France après le 9 thermidor pour y servir les intérêts des Bourbons.

Ce fut lui qui fut chargé de remettre à Bonaparte la lettre de Louis XVIII, où ce prince l'invitait à jouer en France le rôle de Monck. Le premier consul lui fit un accueil convenable, mais l'éloigna momentanément de Paris. En 1814, il contribua à la chute de l'empereur, fit partie du gouvernement provisoire, fut nommé peu après par Louis XVIII ministre de l'intérieur, fut le principal rédacteur de la charte, et pendant quelque temps le chef réel du cabinet dont les fautes permirent à Napoléon de quitter l'île d'Elbe et de conquérir la France sans brûler une amorce. Pendant les cent jours, il se retira en Angleterre. Après la seconde restauration, il conserva le titre de ministre d'État, fut nommé pair, puis duc, mais ne remonta pas au pouvoir. Après 1830, il se démit de la pairie, et passa le reste de ses jours dans la retraite. Il est mort en 1832, presque dans la pauvreté. Il avait été nommé, en 1816, membre de l'Académie française, quoiqu'il n'eût d'autres titres littéraires que quelques discours prononcés à la tribune, soit à l'Assemblée constituante, soit à la session de 1814-15, pendant laquelle il fit passer la déplorable loi sur la presse, laquelle n'accordait qu'aux écrits de trente feuilles d'impression la faculté de paraître sans être assujettis à la censure. (Voyez ANNALES, *Restauration*, t. II, p. 626 et suiv.)

MONTESSON (Charlotte-Jeanne Beraud de la Haie de Riou, marquise de), née en 1737, d'une famille noble de Bretagne, fut mariée à dix-sept ans à un gentilhomme du Maine, lieutenant général des armées du roi, riche et âgé. Veuve à trente-deux ans, elle inspira une passion très-vive au duc d'Orléans, petit-fils du régent, qui l'épousa en 1773 avec l'agrément du roi. Cette union, qui devait rester secrète, fut bientôt connue à la cour et à la ville; mais grâce à l'habileté de sa conduite, à ses manières à la fois nobles et aimables, elle sut s'affranchir des difficultés de sa position. Madame de Montesson devint veuve une seconde fois en 1785, et son douaire, reconnu comme dette légitime par Louis XVI, ne fut définitivement liquidé que sous l'empire. Elle s'était liée intimement avec madame de Beauharnais, et, sous l'empire, elle jouit d'un crédit dont elle fit le meilleur usage. Elle mourut à Paris en 1806. A des talents distingués dans les sciences et dans les arts d'agrément, madame de Montesson joignait le goût des lettres; elle composa un très-grand nombre de pièces pour le petit théâtre de sa maison, où elle-même jouait, ainsi que le prince son époux, avec beaucoup d'intelligence et de grâce. Parmi les pièces dont elle est auteur, on distingue *Robert Sciarts*, drame en cinq actes et en prose; l'*Heureux Échange*, dont Montesquieu est le héros; *la Femme sincère* et l'*Amant romanesque*. Elle fit imprimer pour ses amis, sous le titre d'*Œuvres anonymes* (Paris, Didot, 1782, 8 vol. grand in-8°), un recueil de ses écrits tant en prose qu'en vers; et en 1775, elle donna au Théâtre-Français, sans se nommer, la comédie de *la Comtesse de Chazelles*, en cinq actes et en vers, et qui fut assez mal accueillie.

MONTFAUCON. Voyez FOURCHES PATIBULAIRES.

MONTFAUCON, ancienne capitale du Velay, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Haute-Loire.

MONTFAUCON (Bernard de), savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né en 1655 au château de Soulage en Languedoc, d'une famille noble, avait acquis, dès l'âge de dix-sept ans, de profondes connaissances archéologiques. Ses idées se portant d'abord sur la carrière militaire, il fut admis, en 1672, dans le corps des cadets à Perpignan, entra l'année suivante dans le régiment de Languedoc, et fit deux campagnes sous les ordres de Turenne. Mais la perte de sa mère lui fit bientôt prendre la résolution de renoncer au monde. Il prit l'habit de saint Benoît au monastère de la Daurade, à Toulouse, en 1675, et, appelé à Paris en 1687, il se lia avec deux critiques célèbres, du Cange et Bigot, dont il sut mettre à profit l'amitié et les savants conseils. Il obtint ensuite la permission de visiter l'Italie, se rendit à Rome en 1698, y fut accueilli avec distinction par le pape Innocent XII, et revint à Paris mettre en ordre les riches matériaux qu'il avait amassés dans le cours

de son voyage. Après avoir publié de nombreux ouvrages, presque tous remarquables par leur importance et leur étendue, par une érudition aussi solide qu'abondante, le père Montfaucon, parvenu à l'âge de quatre-vingt-sept ans, mourut subitement le 21 décembre 1741, à l'abbaye de Saint-Germain des Pres. Il avait été reçu membre de l'Académie des inscriptions en 1719.

On trouve la liste très-détaillée des ouvrages de ce laborieux écrivain, dans l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, par D. Tassin; mais nous croyons devoir mentionner spécialement les suivants : *Analecta sive varia Opuscula græca*, 1688, in-4°; *la Vérité de l'histoire de Judith*, 1690, 1692, in-12; *Diarium italicum, sive monumentorum veterum bibliothecarum notitiæ singulares itinerario italico collectæ*, 1702, in-4°; *Collectio nova patrum et scriptorum græcorum*, 1706, 2 vol. in-fol.; *Palæographia græca, sive de Ortu et Progressu litterarum græcarum*, 1708, in-fol., fig.; *Bibliotheca Coisliniana, olim Segueriana, sive manuscriptorum omnium quæ in ea continentur accurata descriptio*, 1715, in-fol.; *l'Antiquité expliquée et représentée en figures*, latin et français, 1719-24, 15 vol. in-fol.: malgré les défauts qu'on remarque dans cet ouvrage, et qu'il était peut-être impossible d'éviter dans un aussi immense travail, on doit reconnaître qu'il a développé, en France surtout, le goût de l'archéologie, et que de son époque datent en grande partie les progrès de cette science; *les Monuments de la monarchie française*, etc., 1729-33, 5 vol. in-fol.; *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*, 1739, 2 vol. in-fol; d'excellentes éditions des *Œuvres* de saint Athanase, des *Hexaples* d'Origène, et des *Œuvres* de saint Jean Chrysostome; une traduction française du livre de Philon *sur la Vie contemplative*, 1709, in-12.

MONTFERRAND, ville de l'ancienne Auvergne, réunie, en 1731, à Clermont, qui prit alors le nom de *Clermont-Ferrand* (voyez ce mot). Louis le Gros campa devant cette ville en 1131, avec une armée formidable; ayant surpris quelques habitants dans une embuscade, il leur fit couper à tous une main, et les renvoya ainsi mutilés; le comte d'Auvergne se soumit. Montferrand fut pris en 1388, par les Anglais. On trouve dans Froissart une longue relation de cette guerre.

MONTFERRAT, ancienne seigneurie du Dauphiné, érigée en marquisat en 1750; elle est aujourd'hui comprise dans le département de l'Isère.

MONTFLEURY (Zacharie-Jacob, dit), né en Anjou à la fin du seizième siècle, fut page du duc de Guise, puis, entraîné par son goût pour le théâtre, il se fit recevoir comédien dans une troupe de province, et les succès qu'il y obtint le firent ensuite admettre dans la troupe dite de l'*Hôtel de Bourgogne* à Paris, où il joua dans la tragédie du *Cid* et des *Horaces* de P. Corneille. Il donna lui-même, en 1647, une tragédie d'*Asdrubal*, mal à propos attribuée à son fils. Il eut la réputation d'un grand acteur dans les deux genres tragique et comique, et mourut en 1667 en jouant le rôle d'Oreste dans *Andromaque*. Molière s'est moqué de la déclamation outrée de Montfleury dans *l'Impromptu de Versailles*.

Antoine-Jacob dit MONTFLEURY, fils du précédent, né en 1640, travailla de bonne heure pour le théâtre, et y donna successivement seize pièces qui ont été imprimées en 1775, 4 vol. in-12. Il mourut à Aix en Provence, en 1685. Sa comédie intitulée *la Femme juge et partie*, que M. Onés. Leroy a retouchée en 1821, avait obtenu un très-grand succès.

MONTFORT (maison de). Cette famille, l'une des plus illustres de la France, au moyen âge, tirait son origine de la ville de Montfort, surnommée *l'Amaury*, et située entre Chartres et Paris, dans le Mantois. Elle prétendait se rattacher à Baudouin Bras de Fer, comte de Flandre, qui vivait sous Charles le Chauve, au neuvième siècle; mais on n'a de documents authentiques sur les premiers barons de Montfort que deux cents ans plus tard.

1003. *Amaury II*, seigneur de Montfort et d'Épernon, servit Henri, fils du roi Robert, contre la reine Constance, et ménagea à ce prince l'appui du duc de Normandie. On ne sait quand il mou-

rut. Il laissa deux fils : Maimer, qui fut seigneur d'Épernon, et Simon, dont l'article suit.

1058. *Simon Ier*, baron de Montfort, embrassa les intérêts du roi Henri contre Guillaume le Bâtard. Il assista, en 1067, à la célèbre assemblée des grands du royaume, convoquée par Philippe Ier, à l'occasion de la dédicace de Saint-Martin des Champs. Sa mort, arrivée en 1087, fit passer la seigneurie de Montfort aux mains de son fils Amaury III.

1087. *Amaury III*, dit *le Fort*, baron de Montfort, de Broyes et de Nogent, fut tué dans un combat contre Guillaume de Breteuil, seigneur d'Ivry, en 1089. Son frère Richard lui succéda.

1089. *Richard* s'efforça de venger la mort de son frère; puis, après de longues hostilités, il se réconcilia avec le prince de Breteuil, et périt en l'accompagnant au siége de Conches en 1092.

1092. *Simon II*, dit *le Jeune*, frère et successeur de Richard, servit utilement Louis le Gros dans ses guerres contre Guillaume le Roux, et l'aida à comprimer la révolte de Bouchard de Montmorency. Il mourut en 1103.

1103. *Amaury IV*.

1137. *Amaury V*.

1140. *Simon III* (*).

1181. *Simon IV*, baron, puis comte de MONTFORT, deuxième fils de Simon III, fit partie de la quatrième croisade, refusa, après la prise de Zara, de suivre à Constantinople le doge de Venise Dandolo et les autres chefs, et se rendit directement en Palestine, où il se distingua par son courage. De retour en Europe, il se croisa encore contre les Albigeois. Après la prise de Carcassonne, le légat du pape Innocent III, ayant proposé successivement de donner les dépouilles du vicomte de Béziers et de Carcassonne, Raymond-Roger, aux trois principaux chefs de l'armée catholique, le duc de Bourgogne, le comte de Nevers et celui de Saint-Pol, et ceux-ci les ayant refusées, Simon de Montfort les accepta, et devint ainsi le chef de la croisade. On sait (voyez la croisade des Albigeois dans les ANNALES, tome Ier, page 65) qu'il se signala dans cette guerre impie, non moins par sa cruauté et son fanatisme que par son courage et de rares talents militaires; qu'il dépouilla de ses États le comte de Toulouse, Raymond VI; gagna sur don Pèdre II d'Aragon la bataille de Muret, et fut tué d'un coup de pierre en assiégeant Toulouse, qui, lasse de sa tyrannie, s'était révoltée et avait rappelé son comte légitime.

1218. *Amaury VI*, fils aîné du précédent, le remplaça comme chef des croisés, et prit les titres de duc de Narbonne, de comte de Toulouse, de vicomte de Béziers et de Carcassonne, etc. Il continua, mais sans succès, le siége de Toulouse commencé par son père; la mort de Simon avait relevé le courage des Albigeois et jeté la consternation dans le camp des croisés. Malgré la prédication d'une nouvelle croisade contre les hérétiques, à laquelle prit part le fils de Philippe-Auguste, Amaury n'éprouva que des revers, et fut obligé de traiter avec le comte de Toulouse, Raymond VII. Mais, bientôt, il fit à Louis VIII cession du comté de Toulouse et des autres pays d'Albigeois que l'Église romaine avait accordés à Simon, son père (1224). L'année suivante, au concile national de Bourges, que le pape avait convoqué pour juger les prétentions de Raymond VII et d'Amaury, celui-ci renouvela au roi de France la donation de tous les domaines qui avaient été adjugés à Simon de Montfort, dont il était l'héritier. Amaury reçut en dédommagement l'expectative de la charge de connétable, dont il fut en effet investi en 1230.

1241. *Jean*, comte de Montfort, fils et successeur du précédent, accompagna saint Louis à la croisade, et mourut dans le voyage, dans l'île de Chypre, en 1249. Il ne laissa qu'une fille nommée Béatrix, qui porta le comté de Montfort à Robert IV, comte de Dreux, et le donna ensuite à sa fille Yolande (1286) en la mariant à Alexandre III, roi d'Écosse, après la mort duquel la seigneurie de Montfort revint à la maison de Bretagne, par le second mariage de Yolande avec Arthur II.

Comtes de Leicester.

Simon Ier DE MONTFORT, comte de

(*) Voyez, pour ces trois noms, ÉVREUX (comtes d').

Leicester, second fils de Simon de Montfort, le chef de la croisade contre les Albigeois, n'ayant reçu aucune part dans les biens conquis par son père en Languedoc, chercha une grandeur qui lui fût propre. Il se rendit en Angleterre, sut gagner les bonnes grâces d'Éléonore, sœur de Henri III, obtint sa main, et avec elle le titre de comte de Leicester. Neanmoins, Simon se mit à la tête des mécontents qui forcèrent le roi de jurer les *provisions d'Oxford*, et de consentir à l'établissement d'un conseil de vingt-quatre barons chargés de réformer l'État (1259). Mais le pape Alexandre III ayant, en 1261, cassé le serment de Henri III, la guerre civile commença. Suspendue un instant par l'arbitrage de saint Louis, auquel les deux parties remirent, en 1264, la décision de leurs différends, elle continua bientôt, et la bataille de Lewes, gagnée par Leicester, amena la captivité du roi et de son fils Édouard. Ce fut alors que, pour fortifier son parti, Montfort appela les députés des principales villes dans le parlement anglais, qui jusqu'alors ne s'était composé que des barons et des évêques. Cependant le parti du roi captif reprit des forces. Simon, de son côté, ne put tenir les promesses qu'il avait faites à ses partisans. Le jeune Édouard, plus brave, plus belliqueux que son père, s'échappa de la captivité dans laquelle le retenait Montfort; puis il releva l'étendard royal, gagna sur Montfort la victoire d'Evesham (Worchestershire), s'empara du château de Kenilworth, dernier asile des rebelles, et le cadavre de Montfort, qui avait peri les armes à la main (1265), fut foulé aux pieds des vainqueurs et ignominieusement traîné dans la poussière. Quelque temps après, tous les membres de cette famille furent expulsés d'Angleterre; pour se venger, ils attendirent, dans une église, à Viterbe, royaume de Naples, le cousin d'Édouard, Henri d'Allmain, neveu de Henri III, à son retour de la croisade contre Tunis, le poignardèrent au pied des autels, et le traînèrent par les cheveux en disant : *Montfort a été traîné autant de pas dans la poussière* (1272). Il est à remarquer que la plupart des Montfort, qui s'étaient souillés de tant de crimes, périrent de mort violente. Les contemporains crurent voir dans cette fin terrible un châtiment infligé par la justice divine à leurs cruautés.

Comtes de Castres.

Guy DE MONTFORT, frère de Simon et oncle d'Amaury, suivit son frère en Palestine après la prise de Zara, et y resta, combattant les Sarrasins, jusqu'au moment où il apprit la croisade prêchée contre les Albigeois. Revenu en Europe pour prendre part à cette expédition, que l'on présentait comme plus méritoire aux yeux de Dieu que celles qui avaient été entreprises contre les infidèles, il se signala sous les drapeaux de son frère et de son neveu par son courage et par son fanatisme. Il reçut de Simon la ville de Castres et une partie du territoire d'Alby. Quand Raymond VII, après la retraite d'Amaury, envoya à Rome des ambassadeurs chargés de renouveler tous les actes de soumission qui avaient été faits inutilement par son père, Guy se rendit auprès du pape avec les envoyés de Louis VIII, et, par ses intrigues, empêcha la réconciliation du comte de Toulouse avec l'Église. Au concile de Bourges, il adhéra à la donation du comté de Toulouse faite par son neveu à Louis VIII, et fut tué d'un coup de flèche sous les murs de Vareilles, dans la guerre que Blanche de Castille fit à Raymond VII en 1229, et dont les résultats amenèrent le traité de Meaux.

Philippe Ier DE MONTFORT, fils et successeur du précédent, seigneur de Castres, de la Ferté-Aleps et de Tyr (Syrie), fut époux d'Éléonore de Courtenai, fille de Pierre II, empereur de Constantinople. Il laissa deux fils : Philippe II de Montfort, et Aufroy, qui fit la branche des seigneurs de Thoron.

Philippe II, seigneur de Castres et de la Ferté-Aleps, suivit Charles de France à la conquête du royaume de Naples, et mourut vers 1274, laissant un fils, Jean, qui lui succéda.

Jean DE MONTFORT, comte de Squillace en Sicile, mourut en 1302, sans postérité.

Seigneurs de Thoron.

Aufroy DE MONTFORT, second fils de Philippe Ier de Montfort, accompagna

saint Louis en Afrique (1270), et mourut dans un second voyage en terre sainte, en 1285.

MONTFURON, ancienne seigneurie de Provence, érigée en marquisat en 1690; elle est aujourd'hui comprise dans le département des Basses-Alpes.

MONTGAILLARD, ancienne et noble famille de Gascogne, dont les membres les plus remarquables furent :

Bernard de PERCIN DE MONTGAILLARD, connu dans l'histoire de la ligue sous le nom de *Petit-Feuillant*, né en 1563 au château de Montgaillard, en Languedoc, vint à Paris vers 1579, entra dans l'ordre des Feuillants, embrassa le parti de la ligue, et se signala parmi les prédicateurs les plus populaires à cette époque. Après l'abjuration de Henri IV, il se réfugia à Rome, où le pape Clément VIII l'accueillit et le fit passer dans l'ordre de Cîteaux. Il se rendit ensuite à Bruxelles, y devint prédicateur de l'archiduc Albert, et mourut à l'abbaye d'Orval en 1627.

Pierre-Jean-François DE PERCIN DE MONTGAILLARD, évêque de Saint-Pons, né le 29 mars 1633, était fils du baron de Montgaillard, qui fut décapité sous Louis XIII, pour avoir rendu la place de Brême dans le Milanais, mais dont la mémoire fut ensuite réhabilitée. Il prit part aux diverses discussions religieuses qui s'élevèrent de son temps, et mourut en 1713, en nommant les pauvres héritiers de tous ses biens.

Jean-Jacques DE PERCIN DE MONTGAILLARD, dominicain, mort à Toulouse, sa patrie, en 1771, âgé de soixante et dix-huit ans, a composé *Monumenta conventus Tolosani ordinis FF. Prædicatorum*, ouvrage qui renferme des anecdotes curieuses sur l'inquisition, l'université et les principales familles de cette ville.

MONTGAILLARD (Guillaume-Honoré ROQUES DE), né en 1772 au bourg de Montgaillard (Languedoc), de parents nobles, mais qui n'appartenaient point à l'ancienne famille de Percin de Montgaillard, fut d'abord destiné à la carrière des armes, et il venait d'obtenir une place à l'École militaire de Paris, lorsqu'une chute de cheval changea sa vocation. Il embrassa alors l'état ecclésiastique; mais la révolution ne lui permit pas de s'avancer dans les ordres. Contraint de quitter la France, il passa en Angleterre, de là en Allemagne, et ne rentra dans sa patrie qu'en 1799. Il fut employé dans les administrations militaires sous le consulat et l'empire jusqu'en 1814. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, arrivée en 1825, l'abbé de Montgaillard travailla successivement à deux ouvrages historiques qui lui ont acquis une certaine réputation, mais auxquels on reproche avec raison une grande partialité. Le premier a pour titre : *Revue chronologique de l'histoire de France, depuis la première convocation des notables jusqu'au départ des troupes étrangères*, 2e édition, 1823, in-8°; le second, conçu sur le même plan que le premier, mais avec un plus grand développement, n'a été publié qu'après la mort de l'auteur sous ce titre : *Histoire de France depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'à l'année* 1825, etc., 1826-1827, 9 vol. in-8°, avec une table analytique rédigée par M. Laffement. On a publié en 1827 : *Observations de M. le lieutenant général comte Dupont, sur l'Histoire de France par M. l'abbé de Montgaillard.*

MONT-GIBEL (bataille navale de). Voyez AUGUSTA (combat d').

MONTGOLFIER (Joseph-Michel), né en 1740, à Vidalon-lez-Annonay, d'une famille connue depuis longtemps par son habileté dans l'art de fabriquer le papier, manifesta dans sa jeunesse une grande répugnance pour l'étude et la vie de collége, et, à 14 ans, il s'enfuit de la maison paternelle, pour aller s'enfermer à Saint-Étienne, en Forez, dans un réduit obscur, où il vécut du produit de la pêche : se livrant seul à des expériences chimiques, il fabriqua du bleu de Prusse et des sels utiles aux arts, qu'il colportait lui-même dans les bourgs du Forez et du Vivarais. Rappelé ensuite par son père, avec lequel il ne put s'entendre, il forma une association avec l'un de ses frères, et créa deux établissements, l'un à Voiron, l'autre à Beaujeu. Il simplifia la fabrication du papier ordinaire, améliora celle des papiers peints de diverses couleurs, imagina une machine pneumatique, pour raréfier l'air dans les moules de

sa fabrique, et seconda enfin de toute l'activité de son génie investigateur les expériences aérostatiques de son frère Jacques-Étienne (voyez l'article suivant). On a raconté de diverses manières l'origine de la découverte dont la gloire est commune aux deux frères; après les expériences faites en 1783 à Annonay, à Versailles et au château de la Muette (cette dernière par Pilâtre de Rozier et le marquis d'Arlandes), Joseph Montgolfier exécuta l'année suivante, à Lyon, un voyage aérien, avec ses compagnons, dans un aérostat de 102 pieds de diamètre sur 126 de hauteur. Il eut le premier l'idée de l'emploi des parachutes; il en essaya d'abord l'appareil à Avignon, puis il l'ajouta aux globes qu'il fit enlever à Annonay.

Perdu dans la foule, à la révolution et sous le Directoire, il n'échappa point aux regards de Napoléon, qui le créa chevalier de la Légion d'honneur; plus tard, il fut nommé administrateur du Conservatoire des arts et métiers, membre du Bureau consultatif des arts et manufactures, et enfin de l'Institut, en 1807. Dès 1792 il avait inventé, avec son frère Jacques-Étienne, le *bélier hydraulique*, qu'il adapta pour la première fois aux besoins de sa papeterie de Voiron, et qu'il perfectionna ensuite à Paris. Il mourut en 1810. On a de lui, outre quelques petits écrits insérés dans différents recueils : un *Discours sur l'aérostatique*, 1783, in-8°; un *Mémoire sur la machine aérostatique*, 1784, in-8°; *les Voyageurs aériens*, 1784, in-8°.

Jacques-Étienne MONTGOLFIER, frère du précédent, né en 1745 à Vidalon-lez-Annonay, fut destiné d'abord à l'architecture, et suivit les leçons du célèbre Soufflot. Il se livrait tout entier à sa profession, lorsque la mort de l'aîné de ses frères décida son père à le rappeler pour le mettre à la tête de sa manufacture. Il rendit bientôt fructueuses les connaissances qu'il avait acquises pendant son séjour à Paris, introduisit des procédés plus simples dans la fabrication du papier, inventa des formes pour le papier dit *grand-monde*, jusqu'alors inconnu, et devina plusieurs méthodes des ateliers hollandais et anglais. La lecture de l'ouvrage de Priestley, *sur les différentes espèces d'air*, lui ayant fait entrevoir la possibilité de rendre l'espace navigable en s'emparant d'un gaz plus léger que l'air atmosphérique, il approfondit cette idée, en médita les moyens, les résultats, et la communiqua à son frère Joseph. Les calculs, les expériences, tout se fit en commun. Après l'essai de plusieurs combustibles, du gaz inflammable, du fluide électrique, après plusieurs tentatives particulières, d'abord avec des globes de papier à Vidalon, ensuite par Joseph à Avignon avec un ballon de taffetas, les deux frères firent aux Célestins, près d'Annonay, le premier essai d'un globe de 110 pieds de circonférence, avec lequel eut lieu, dans Annonay même, le 5 juin 1783, une expérience publique qui eut un plein succès. Étienne Montgolfier se rendit alors à Paris avec son frère, pour y exposer une découverte dont la gloire leur était commune. Tous deux furent nommés correspondants de l'Académie des sciences. Étienne reçut le cordon de Saint-Michel, Joseph une pension de 2,000 livres, et leur père, des lettres de noblesse.

Rentré dans sa manufacture pendant la révolution, Étienne continua ses études industrielles avec son frère; ils travaillèrent ensemble à l'invention du bélier hydraulique, et méditerent aussi en commun les changements heureux qu'ils parvinrent à introduire dans la fabrication du papier. Joseph mourut à 52 ans, des suites d'une longue maladie, le 2 août 1799. Les habitants d'Annonay, réunis par une souscription volontaire, ont érigé sur une de leurs places publiques un monument à sa mémoire.

MONTGOMMERY, ancienne famille de France et d'Écosse, dont l'origine remonte à *Roger de* MONTGOMMERY, gentilhomme normand qui accompagna Guillaume le Bâtard en Angleterre, et commanda le corps principal de l'armée normande à la bataille d'Hastings. Son fils aîné hérita de ses propriétés sur le continent; il fut la tige des comtes du *Perche*, de *Ponthieu* (Voyez ces mots), et d'*Alençon*. (Voyez les ANNALES, t. I, page 104.)

Les fils puînés de Roger de Montgommery restèrent en Angleterre; quelques-

uns de ses descendants, qui s'établirent en Écosse, devinrent au seizième siècle comtes d'Eglinton, et le douzième seigneur de ce nom fut créé pair de la Grande-Bretagne, en 1806, sous le titre de lord Ardrossan. L'un de ces Montgommery d'Écosse, nommé *Robert*, vint en France au commencement du règne de François Ier. Son fils *Jacques de* MONTGOMMERY, seigneur de Lorges, se distingua de bonne heure à la cour, ravitailla Mézières, assiégée par l'armée de Charles-Quint et défendue par Bayard, et acheta en 1543 le comté de Montgommery, en Normandie, qui avait appartenu à ses ancêtres. Il fut colonel de l'infanterie française en Piémont, et succéda en 1545 à Jean Stuart, comte d'Aubigny, dans la charge de capitaine de la garde écossaise. Il mourut vers 1560, laissant plusieurs fils, dont le plus connu fut :

Gabriel de MONTGOMMERY. Celui-ci passa en Écosse en 1545, à la tête des troupes que François Ier envoyait à la reine Marie de Lorraine, mère de Marie Stuart, et régente pendant la minorité de sa fille. De retour en France, il fut, en 1559, chargé par Henri II d'arrêter quelques conseillers qui avaient embrassé les nouvelles doctrines religieuses. Ce fut peu de temps après que lui arriva le malheur qui eut des suites si terribles pour lui et pour la France. Henri II, après avoir conclu les mariages de sa fille et de sa sœur, donna des fêtes magnifiques à cette occasion, entre autres un tournoi dont la rue St-Antoine fut le théâtre. Le prince se retirait avec les honneurs du combat, lorsqu'il eut la fantaisie d'engager une nouvelle lutte avec Montgommery. Celui-ci, dans la chaleur de l'action, frappa le roi, du tronçon de sa lance brisée, avec tant de force qu'il lui traversa la tête et le renversa sans connaissance. Henri mourut au bout de 11 jours, et Montgommery, sentant qu'il ne pouvait plus rester à la cour, se retira dans ses terres de Normandie, d'où il partit bientôt pour voyager en Italie et en Angleterre. Il revint en France en 1562, et, sectateur de la nouvelle religion, il se fit remarquer parmi les ennemis du gouvernement. N'ayant pu, malgré sa résistance, empêcher la prise de Rouen par l'armée royale, il se retira au Havre et se jeta en basse Normandie, où il ne fit rien de remarquable. Réuni de nouveau aux protestants armés, en 1565, il fut sommé, ainsi que les autres chefs, de mettre bas les armes ou de déclarer qu'il persistait dans la rébellion. En 1569, il rassembla une petite armée dans le Languedoc, attaqua les royalistes dans le Béarn, les battit, prit d'assaut la ville d'Orthez, et reconquit tout le pays. Vers le même temps, il fut condamné à mort, de même que Coligny, par le parlement de Paris, et la sentence fut exécutée en effigie; mais la paix de Saint-Germain, qui eut lieu bientôt après, mit fin à toutes les poursuites. Il était à Paris lors du massacre de la Saint-Barthélemy, auquel il échappa, et se retira en Angleterre.

Il parut en 1573, à la tête d'une flotte anglaise, devant la Rochelle, assiégée par l'armée royale, mais il se retira bientôt sans avoir rien entrepris pour secourir cette ville, et se contenta d'exercer quelques ravages sur les côtes de Bretagne. En 1574, il repassa en Normandie, fut assiégé par Matignon dans Saint-Lô, d'où il s'échappa, puis dans le château de Domfront. Forcé de se rendre aux troupes royales, le 27 mai, il demanda la vie sauve; mais Catherine de Médicis ordonna qu'il fût amené à Paris, où on le renferma dans une des tours de la Conciergerie qui depuis a gardé son nom. Il fut jugé par une commission, condamné à perdre la tête, et exécuté le 26 juin. La reine voulut être présente à l'exécution.

Gabriel, l'aîné de ses fils, n'eut qu'une fille, qui épousa Jacques de Durfort-Duras, auquel elle apporta la seigneurie de Lorges. *Jacques*, le second, se retira en Angleterre, où sa postérité subsiste encore.

MONTGON (l'abbé Charles-Alexandre de), né à Versailles en 1670, fut chargé par le duc de Bourbon, alors premier ministre, d'une mission secrète auprès de Philippe V, qui venait d'abdiquer. Lorsque ce monarque fut remonté sur le trône, il prit une grande confiance dans les talents de Montgon, et l'employa comme négociateur à la cour de Portugal, puis le renvoya en France en le chargeant d'y intriguer, afin de lui

assurer la succession à la couronne de France, dans le cas où Louis XV viendrait à mourir sans héritier. Mais la conduite maladroite de Montgon, qui ne sut pas cacher ses projets au cardinal Fleury, le fit exiler à Douai, où il mourut en 1770. Il a publié des *Mémoires de ses différentes négociations dans les cours d'Espagne et de Portugal, depuis* 1725 *jusqu'en* 1731, 8 vol. in-12, 1745-1753.

MONTHOLON. Nom d'une célèbre famille de robe, dont les membres les plus célèbres furent :

Jean, chanoine régulier de Saint-Victor, mort en 1528, peu de temps après avoir reçu le chapeau de cardinal. On a de lui *Promptuarium sive Breviarium juris divini et utriusque humani*, 1520, 2 vol. in-fol.

François Ier, frère du précédent, acquit, au seizième siècle, une grande réputation comme jurisconsulte. Ce fut lui qui plaida la cause du connétable de Bourbon contre la reine mère de François Ier. Le roi, qui avait assisté incognito aux plaidoiries, témoigna l'estime qu'il avait pour Montholon en lui confiant la charge d'avocat général au parlement de Paris (1532). Il fut nommé garde des sceaux en remplacement du chancelier Poyet, et mourut en 1542.

François II, fils du précédent, fut nommé, en 1588, garde des sceaux par Henri III qui voulait, par là, complaire aux catholiques dont Montholon était fort estimé. Le procureur général Séguier l'appelait l'*Aristide français*. Lorsque Henri IV fut monté sur le trône, Montholon lui remit les sceaux, dans la crainte qu'il ne le forçât à signer quelque édit favorable aux huguenots. Il mourut à Tours en 1590.

Jacques, son fils, né à Paris vers 1560, se distingua comme avocat et devint célèbre par son *plaidoyer* pour les jésuites. Il mourut en 1622. On a de lui *Arrêts de la cour du parlement* depuis 1580, in-4.

Charles Tristan comte de MONTHOLON, de la même famille que les précédents, naquit à Paris en 1783 ; il entra de très-bonne heure dans la marine et fit partie de l'expédition de l'amiral Trugent contre la Sardaigne. En 1797, il abandonna la marine et prit du service dans un régiment de cavalerie. Il était chef d'escadron au 18 brumaire, et fut utile à Bonaparte qui dès lors se l'attacha. Sa brillante conduite en Italie, à Austerlitz, à Iéna, à Friedland et à Wagram, lui valut le titre de chambellan de l'empereur, qui lui confia, en cette qualité, différentes missions diplomatiques. Nommé ensuite général de brigade, il devint pendant les Cent jours aide de camp de Napoléon, et se trouva à Waterloo. Lorsque l'empereur partit pour Sainte-Hélène, le général Montholon sollicita et obtint la permission de l'accompagner dans son exil, et resta avec lui jusqu'à sa mort. Napoléon le nomma un de ses exécuteurs testamentaires, et à son retour en Europe, il publia, en commun avec le général Gourgaud, les *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon, écrits à Sainte-Hélène sous sa dictée*, Paris, 1823, 8 vol. in-8. Il est aujourd'hui détenu au château de Ham avec le prince Louis Napoléon Bonaparte qu'il accompagnait lors de l'affaire de Boulogne.

MONTIGNY-SUR-AUBE, ancienne seigneurie de la Champagne, érigée en marquisat en 1689. Elle est aujourd'hui comprise dans le département de la Côte-d'Or.

MONTIGNY (Galon de), chevalier français qui porta à la journée de Bovines (1214) l'étendard de Philippe-Auguste, et sauva par sa valeur la vie à ce prince, qui, renversé de cheval, allait être massacré par les ennemis.

MONTIGNY-LE-BOULANGER (Jean de), né dans le quinzième siècle, était fils de Raoul de Montigny, grand panetier du roi et capitaine des gardes du duc de Bourgogne. Son aïeul avait, dans un temps de disette, employé une partie de sa fortune à nourrir les pauvres de Paris, et le peuple, par reconnaissance, l'avait surnommé *le Boulanger*, dénomination qui était restée à sa famille. Jean de Montigny ayant rendu des services à Louis XI, dans la guerre du bien public, fut placé en 1471, par ce prince, à la tête du parlement de Paris. Ce fut lui qui instruisit les procès du cardinal la Balue, du connétable de Saint-Pol et du duc de Nemours. Il mourut en 1481.

MONTIGNY (François de la Grange-d'Arquien, sieur de), favori de Henri III, occupa successivement plusieurs charges honorables, et se signala en 1587, à la bataille de Coutras. Il se déclara contre les ligueurs, après la mort de Henri III, servit ensuite Henri IV, et fut un de ceux qui arrêtèrent l'assassin Jean Châtel. Après s'être distingué au siége de Rouen et au combat de Fontaine-Française, il commanda la cavalerie légère à l'attaque d'Amiens, en 1597, fut nommé gouverneur de Paris en 1601, de Metz en 1603, des Trois-Évêchés en 1609, reçut le bâton de maréchal en 1615, et mourut en 1617.

MONTIGNY (Jean de), né en Bretagne en 1637, d'une famille de robe, fut évêque de St-Pol de Léon, et mourut en 1671, aux états de Vitré. Il avait été reçu cette même année à l'Académie française, à la place de Gilles Boileau. On a de lui une *Lettre à Eraste*, en réponse à un écrit contre *la Pucelle* de Chapelain, 1656, in-4°; une *Oraison funèbre d'Anne d'Autriche*, 1666.

MONTJOYE. On appelait autrefois de ce nom, ainsi que de ceux de *montjou*, *montjavoul*, qui signifient *mont de Dieu* ou *mont divin*, des monticules naturels ou factices destinés à servir de frontières entre les États, ou élevés comme signe de reconnaissance sur le lieu où l'on avait inhumé les restes de quelques personnages considérables. Ces sortes de monuments, qui se rencontrent encore en grand nombre sur la surface de la France, portaient en latin les noms de *tumuli* ou *cumuli*, et s'appellent encore, parmi nous : *mottes*, *buttes*, *tombes*, *tombels*, *tombeaux*, *combes*, *combles*, *combelles* et *combeaux*. Ils ont généralement la forme conique, et sont quelquefois d'une assez grande élévation.

Le mot *Montjoye* devint, au moyen âge, un cri de guerre pour l'attaque ou le ralliement. Quelquefois il était seul, comme dans ces deux vers du *Roman de Roncevaux* :

Montjoie escrie por se gent reshauder....
Montjoie crient por lor gent ralyer.

Quelquefois il était joint à une autre invocation, témoin ces vers du poëme de *Guillaume au Court nez* :

Roi Looy escrie Montjoie Diex aie....
Crie Montjoie, aidiez sainte Marie....
Montjoie escrie Dex aide et saint Pol.

Le cri de Montjoie était particulier aux Français. On lit dans le *roman du Brut* de Robert Wace, poëte anglo-normand du douzième siècle :

Francheis crient Montjoie et Normans Dex aie...
Cil de France crient Monjoie.

Plus tard, ce cri fut adopté par quelques grands vassaux de la couronne de France, et l'on y joignit le nom d'un saint vénéré dans le pays, ou même celui de la Vierge. Le roi de France cria : *Montjoie Saint-Denis*; le duc de Bourgogne : *Montjoie Saint-André*; le duc de Bourbon : *Montjoie Notre-Dame*; le roi d'Angleterre : *Montjoie Notre-Dame Saint-George*.

Quand les vassaux, grands et petits, eurent perdu le droit de guerroyer entre eux, et que toutes les troupes marchèrent sous la bannière royale, le cri *Montjoie Saint-Denis* remplaça tous les autres, et devint l'unique cri de guerre des Français. Il disparut cependant plus tard, pour être remplacé de nos jours par un cri beaucoup plus héroïque : *En avant!* qui a poussé tant de fois nos soldats à la victoire.

Le roi d'armes de France portait le nom de *Montjoie*.

MONTLHÉRY, *Mons Letherici*, petite ville du Hurepoix, aujourd'hui comprise dans le département de Seine-et-Oise. Population : 1,500 habitants.

L'origine de cette ville remonte à la fin du huitième siècle. Elle était alors défendue par une forteresse qui fit longtemps l'effroi des rois de France, et que Louis le Gros fit démanteler. Il y resta cependant un château fort, dont le duc de Bourgogne s'empara en 1417. Montlhéry fut érigé en comté par Louis XIII. Son château fut démoli pendant les guerres de la ligue; mais il en reste encore une tour qui a 96 pieds de haut, et paraît avoir été beaucoup plus élevée.

MONTLHÉRY (bataille de). Le comte de Charolais passa la Seine, le 13 juillet 1465, au pont de Saint-Cloud, qui avait été pris le 10 par le comte de Saint-Pol, et alla loger à Issy, d'où, le surlendemain, il se porta sur Longjumeau et Montlhéry, pensant que l'host de Bretagne viendrait par Étampes. « Louis XI, peu désireux de livrer sa fortune aux chan-

ces d'une bataille, tâchait de gagner Paris sans être obligé de forcer le passage, soit sur les Bretons, soit sur les Bourguignons. Son espoir fut trompé : le 15 au soir, les éclaireurs du roi et ceux du comte Charles se rencontrèrent à Châtres (Arpajon). A cette nouvelle, le comte de Charolais s'apprêta joyeusement à combattre, et choisit son champ de bataille près de Lonjumeau. Le roi, au contraire, voulait encore essayer d'éviter le combat, et il en avertit ses capitaines dans un conseil de guerre. Parmi eux se trouvait le sire de Brézé, contre qui le roi gardait quelques soupçons. Le roi lui demanda nettement s'il n'avait point *baillé son scel* (sa signature) aux princes : « Oui, sire, répondit Brézé, ils ont mon scel, mais vous avez le cœur et le corps ! » Louis lui donna l'avant-garde à conduire ; mais Brézé, au lieu de suivre les intentions du roi, marcha droit à l'ennemi pour prouver sa fidélité, et se précipita si impétueusement sur les avant-postes bourguignons, qu'il fut tué au premier choc. Le comte de Saint-Pol, qui commandait l'avant garde bourguignonne, et qui occupait la bourgade de Montlhéry, avait reçu de Charolais ordre de se replier sur Lonjumeau ; mais le temps ou la volonté d'obéir lui manqua : il déclara que, *pour mourir*, il ne reculerait pas, et ce furent Charolais et les autres chefs qui le vinrent joindre à Montlhéry au lieu de l'attendre à Lonjumeau. Ce changement de disposition ne permit à Charles de mettre en ligne qu'une partie de son artillerie. Cependant l'armée bourguignonne fut la première massée ; les Français arrivaient à la file, compagnie par compagnie, et le comte Charles aurait eu grand avantage à les attaquer sur-le-champ. Il ne le fit pas ; les Français eurent le loisir de *s'ordonner*, et les archers et les canonniers escarmouchèrent assez longtemps avant que la bataille s'engageât pour tout de bon. Il n'y avait pas une grande ardeur de part ni d'autre pour cette lutte civile.

« Les deux armées s'ebranlèrent enfin. L'aile gauche de la gendarmerie française, opposée au comte de Charolais, voulut franchir un fossé qui la séparait de l'ennemi ; les flèches des archers picards et belges la forcèrent à reculer vers le sommet de la colline sur laquelle est située la tour de Montlhéry ; alors le comte Charles, tournant le fossé, fondit sur ce corps français, le culbuta, malgré la supériorité des armes et de la discipline, et s'élança avec tant de fougue à sa poursuite, que non-seulement ses archers, mais la plupart de ses gens d'armes, ne purent le suivre. Il perça jusqu'à l'arriere-garde française, que commandait le comte du Maine, sans avoir autour de lui plus de 100 lances. Soit trahison, soit plutôt terreur panique, car le bruit se répandit en cet instant que le roi était tué, le comte du Maine, l'amiral de Montauban, et toute l'arrière-garde, forte de 7 à 800 lances, prirent la fuite devant cette poignée d'assaillants, et ne tournèrent plus la tête. Charles poursuivit les fuyards plus d'une demi-lieue au delà de Montlhéry ; il fut plusieurs fois attaqué par des groupes de Français, et ne dut la vie qu'au courage de quelques-uns de ses hommes d'armes.

« L'aile gauche bourguignonne avait eu à peu près même fortune que l'aile gauche française. La jeune noblesse qui la composait, présomptueuse et ignorante, avait passé sur le ventre à ses propres archers, pour se ruer au-devant des gens d'armes dauphinois et savoyards qui s'avançaient contre elle. Elle fut battue, mise en déroute, et s'en fut *à bride avalée*, entraînant avec elle le comte de Saint-Pol et le gros de l'arrière-garde. Les Dauphinois et leurs compagnons taillèrent en pièces les archers ennemis, abandonnés de leurs gens d'armes, poussèrent jusqu'aux bagages, et en pillèrent la plus grande partie, malgré la résistance des conducteurs du charroi, qui, plus fermes à leur poste que la chevalerie, se défendirent bravement à coups de maillets de plomb. Par suite de cette double *déconfiture*, la bataille s'était fractionnée en escarmouches, et les combattants, sans parler des nombreux fuyards qui ne parurent plus, étaient tellement éparpillés, qu'on ne voyait pas 200 hommes ensemble. Le roi, après s'être vaillamment comporté, et s'être montré tête nue à ses gens pour prouver qu'il n'était pas mort, se retira au château de Montlhéry afin de se rafraîchir, et de regarder du haut

de la tour ce que devenaient ses gens ; mais ni lui ni Charles ne purent rallier avant la nuit assez de monde pour recommencer un combat régulier.

« Le comte de Charolais et ses capitaines passèrent la nuit dans une grande anxiété. Ils craignaient d'être, le lendemain, attaqués en face par le roi, en queue par le maréchal Ruault et les Parisiens. On n'avait aucunes nouvelles de l'armée de Bretagne. Déjà le comte de Saint-Pol et quelques autres proposaient la retraite vers les Pays-Bas, quand les coureurs bourguignons vinrent annoncer qu'on n'avait plus d'ennemis en tête, et que le roi avait évacué Montlhéry pour se replier sur Corbeil. « Les Bourguignons reconnurent alors « qu'ils avoient victoire puisque le champ « leur restoit : monseigneur de Charo- « lois demeura là tout le jour, fort joyeux, « et estimant cette gloire comme étant « sienne (*).... » Telle fut l'issue de la plus bizarre de toutes les batailles. « Ja- « mais, dit Comines, plus grande fuite « ne fut vue des deux parts. Du côté du « roi, fut un homme d'*état* (de qualité) « qui s'enfuit jusqu'à Lusignan en Poi- « tou, et du côté du comte, un autre « homme de bien, jusqu'au Quesnoy en « Hainaut. » Grâce aux bruits répandus par les fuyards sur toute la route d'Orléans, on croyait le roi mort ou pris, tandis que, vers la Seine et l'Oise, on en disait autant du comte de Charolais. La perte des deux armées put s'élever de 3 à 4,000 morts ; mais les fuyards bourguignons eurent beaucoup plus à souffrir que les fuyards français : presque tous furent faits prisonniers et dépouillés par les Parisiens et les paysans de l'Ile de France. Le chroniqueur parisien Jean de Troyes assure que cette déroute coûta aux Bourguignons plus de 200,000 écus d'or. Saint-Cloud et Pont-Sainte-Maxence furent repris sans coup férir (**). »

MONTLHÉRY (sires de). — *Thibaut*, surnommé *File-Étoupes* (*Filans stupas*), était fils, à ce que l'on croit, de Bouchard II, sire de Montmorency. Ce fut lui qui, en 1015, bâtit le château de Montlhéry.

(*) Philippe de Comines, liv. I, c. 3.
(**) H. Martin, *Hist. de France*, t. VII, p. 487.

Avant 1064. *Gui Ier*, fils du précédent.

Vers 1071. *Milon* ou *Miles de Brai*, surnommé *le Grand*, fils du précédent. Il partit en 1096 pour la croisade, revint bientôt, y retourna de nouveau en 1101, et fut fait prisonnier à Ascalon en 1102. Depuis cette époque, on n'entendit plus parler de lui.

Après 1102. *Gui II*, dit *Troupel*, fils aîné du précédent, sénéchal de France, suivit son père à la première croisade, s'enfuit pendant le siége d'Antioche, fut forcé, en 1104, de céder Montlhéry au roi de France, qui lui donna en échange Mehun-sur-Loire; Philippe Ier investit de sa nouvelle possession son fils, Philippe de Mantes, qui, après la mort de son père, se révolta contre Louis le Gros, et céda Montlhéry à Hugues de Crécy. Mais le roi ayant pris les armes, chassa Hugues, et donna pour seigneur aux habitants de Montlhéry un fils de Milon le Grand, Milon de Brai, qui fut surpris et mis à mort par Hugues de Crécy en 1118. Comme il ne laissa pas d'enfants, la terre de Montlhéry fut réunie à la couronne.

Elle fut, au dix-septième siècle, aliénée avec titre de comté, par Louis XIII, en faveur du cardinal de Richelieu, qui plus tard la réunit au duché de Chartres, apanage de Gaston d'Orléans.

Cette terre fut encore, en 1696, engagée au conseiller d'État Phélipeaux.

MONTLOSIER (François-Dominique-Reynaud, comte de), né à Clermont en Auvergne, en 1755, fut nommé, en 1789, député de la noblesse de Riom aux états généraux. Il y défendit avec zèle les priviléges de l'aristocratie et du clergé, et ce fut lui qui, à l'époque où passa le décret qui déclarait biens nationaux les propriétés du clergé, s'écria : « Vous chasserez les prélats de « leurs palais, ils se retireront dans la « chaumière du pauvre qu'ils ont nour- « ri ; vous leur arracherez leurs croix « d'or, eh bien, ils prendront une croix « de bois; c'est une croix de bois qui « a sauvé le monde ! » Après avoir combattu pendant deux ans contre toutes les réformes, avoir signé toutes les

protestations de la minorité de l'Assemblée nationale, il émigra en 1791, et se réfugia en Angleterre, où il devint le rédacteur en chef du *Courrier de Londres*. Rentré dans sa patrie sous le consulat, il obtint, sous l'empire, la charge de naturaliste breveté, explora à ce titre la Suisse et l'Italie, et fit paraître plusieurs ouvrages relatifs à ses voyages scientifiques. Sous la restauration, il reprit la plume en faveur des institutions féodales, qu'il avait si vivement défendues dans l'Assemblée constituante. Les aristocrates de l'ancien régime élevèrent alors jusqu'aux nues le gentilhomme d'Auvergne, infatigable champion de leurs prétentions surannées; mais la nation ne se laissa pas séduire par le tableau du bonheur féodal. Aussi violent ennemi des envahissements du clergé qu'il était ardent défenseur des anciens droits seigneuriaux, il publia, sous le ministère Villèle, un ouvrage intitulé : *Mémoire à consulter sur les jésuites*, dans lequel il révélait la résurrection de la société proscrite, et signalait les dangers qui pouvaient en résulter pour la religion et pour l'État. Cet écrit eut un immense retentissement, et attira sur son auteur les rigueurs du pouvoir. M. de Montlosier touchait une pension sur la cassette du roi; elle lui fut brutalement retirée. Mais le châtiment, loin de l'atterrer, comme l'avaient cru les ministres protecteurs des bons pères, sembla ranimer son audace et donner à sa haine pour le parti prêtre et les enfants de Loyola une nouvelle énergie. Il les poursuivit successivement devant la cour royale de Paris, devant la chambre des pairs, devant le ministère même, par divers ouvrages, *Pétition à la chambre des pairs*, *Lettre d'accusation*, *Mémoire à M. de Villèle*, lesquels furent accueillis par le public avec le même enthousiasme que le premier. Enfin, en 1828, sous le ministère Martignac, M. de Montlosier vit ses efforts couronnés de succès; les établissements des jésuites furent fermés par ordonnance royale. Après la révolution de 1830, il fut nommé membre de la chambre des pairs; mais il prit peu de part aux délibérations de cette assemblée. Retiré le plus souvent dans ses montagnes d'Auvergne, il s'y occupait exclusivement d'agronomie. Il y mourut en 1838, âgé de quatre-vingt-trois ans. Peu de temps avant sa mort, il avait publié un ouvrage intitulé : *des Mystères de la vie humaine*, dans lequel on retrouve la même force de pensées, la même énergie et la même vivacité de style que dans tous ses autres écrits.

MONT-LOUIS, *Mons Ludovici*, petite ville du Roussillon, aujourd'hui chef-lieu de canton du département des Pyrénées-Orientales. Population : 1,000 habitants. Elle a été bâtie par ordre de Louis XIV, et fortifiée sur les dessins de Vauban, en 1681, pour défendre le col de la Perche. C'est la patrie d'Antoine de Léris et de Mounier.

MONTLOUIS (paix de). Louis VII et Henri II n'ayant pu s'accorder à Gisors, convinrent de se rendre, le 29 septembre 1174, à Montlouis (*), et Louis s'engagea à ne point donner jusqu'alors de secours à Richard, duc d'Aquitaine, que son père se proposait d'attaquer. « En abandonnant ainsi un des membres de la ligue, le roi de France en entraînait la dissolution. En effet, Richard se soumit à son père le 23 septembre, et toute l'Aquitaine rentra dans le devoir. Six jours après, aux conférences de Montlouis, le jeune roi Henri au Court-Mantel et Geoffroi, duc de Bretagne, se soumirent également à leur père, qui, en leur considération, consentit à pardonner à tous les rebelles, et qui accorda à chacun de ses fils deux châteaux pour leur sûreté et un revenu assez considérable. Louis VII, dans cette guerre, n'avait été que l'auxiliaire des princes anglais; il n'avait point de griefs personnels à faire valoir, et dans la pacification, il paraît qu'il ne demanda point d'avantages pour lui-même (*). »

MONTLUC (famille de). La famille de Montluc, issue de celle des Montesquiou, et l'une des plus illustres de la Guienne, remonte à l'an 1300, où *Odon* de Montesquiou, en épousant Aude de Lasseran, héritière de Massencôme et de Montluc, consentit à prendre pour

(*) *Laudaicum*, bourg de Touraine, entre Tours et Amboise.

lui et pour sa postérité le nom et les armes de Lasseran. Ses deux enfants, Guillem de Lasseran et Guillaume Arnaud, formèrent les deux branches de Massencôme et de Montluc; la première s'éteignit en 1462, la seconde en 1646. Les membres les plus illustres de cette famille furent :

Blaise de Lasseran-Massencôme de MONTLUC, né au château de Montluc vers 1502. Son père ayant peu de fortune, il fut obligé de s'attacher à une grande famille, et entra comme page au service du duc Antoine de Lorraine. Il avait à peine dix-sept ans lorsqu'il alla en Italie auprès de Lautrec, qui avait de l'amitié pour ses parents. En 1522, il se distingua au combat de la Bicoque. Ayant ensuite suivi Lautrec en Béarn, il reçut le commandement d'une compagnie. A la bataille de Pavie, il fut fait prisonnier et renvoyé sans rançon dès que l'on sut qu'il était officier de fortune. Lorsque Lautrec fit son expédition de Naples, Montluc l'accompagna; mais il ne tarda pas à en revenir, et servit en Piémont comme capitaine de gens de pied, sous Brissac, qui lui confia le soin de réduire les places qui environnent Turin. A la bataille de Cerisolles, qui fut livrée d'après son avis, il se distingua tellement à la tête des arquebusiers, que le duc de Guise le fit nommer mestre de camp.

Montluc revint encore en Piémont, en 1550, sous les ordres du maréchal de Brissac, continua à se distinguer de la manière la plus brillante, fut envoyé au secours de Sienne, assiégée par le marquis de Marignan, défendit cette place avec une rare intrépidité, refusa de capituler en son nom, et n'en sortit pas moins avec tous les honneurs de la guerre. Employé en Picardie, après le désastre de Saint-Quentin, il se signala, avec le duc de Guise, aux siéges de Calais et de Thionville, et remplit les fonctions de colonel général de l'infanterie française, après la destitution de d'Andelot.

Après la mort de François II, et pendant les guerres de religion, il merita par ses cruautés le surnom qui lui fut donné par les protestants, de *Boucher royaliste*. Nommé, en 1564, lieutenant général au gouvernement de Guienne, il y multiplia les exécutions contre les réformés, exécutions dont il a tracé lui-même les détails dans ses *Commentaires*. En 1570, il reçut, à l'assaut de Rabasteins, une arquebusade dans la figure, qui le contraignit de porter un masque le reste de sa vie. Enfin, il assista en 1573 au siége de la Rochelle; mais ce fut le dernier acte de sa vie militaire. L'année suivante, il reçut de Henri III le bâton de maréchal, et se retira dans sa terre d'Estillac, près d'Agen, où il mourut en 1577. Ce fut dans cette retraite qu'il rédigea ses *Commentaires* en sept livres, dont les quatre premiers s'étendent de 1519 à la paix de Cateau-Cambresis en 1559, et les trois autres embrassent le règne de Charles IX. La première édition de cet ouvrage est celle de Bordeaux, 1592, in-folio; il en a eu depuis un grand nombre et fait partie de la collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, publiée par M. Buchon.

Pierre de MONTLUC, dit le capitaine PEYROT, fils du précédent, équipa trois vaisseaux, et partit de Bordeaux, en 1568, pour visiter les côtes d'Afrique et y établir des relations de commerce pour les marchands français. Une tempête l'ayant porté sur la côte de Madère, on fit feu sur lui, et il eut quelques gens blessés. Irrité de cette perfidie, il descendit à terre, prit la place, la saccagea, et y reçut une blessure mortelle. Sa perte découragea les soldats qui l'avaient suivi, et ses vaisseaux revinrent promptement en France.

Jean de MONTLUC, frère du maréchal, avait embrassé l'état ecclésiastique. La reine de Navarre, sœur de François Ier, le fit venir à la cour. Il sut bientôt s'insinuer dans l'esprit du roi, s'éleva encore à une plus haute faveur sous Henri II, entra dans la carrière diplomatique, et fut successivement envoyé en Irlande, en Pologne, en Italie, en Angleterre, en Écosse, en Allemagne et à Constantinople. En 1553, il fut nommé évêque de Valence et de Die. C'était un homme tolérant, qui ne partageait pas la fureur religieuse de son frère, et se contentait de jouer un rôle politique sous Catherine de Médicis, à qui il resta toujours attaché. Il contracta, malgré sa profession, un ma-

riage clandestin avec une demoiselle nommée Anne Martin, dont il eut un fils; et il sut dérober pendant longtemps la connaissance de cette union au public. L'ambiguité de sa conduite fut dénoncée à la cour de Rome, et Pie IV le condamna comme hérétique; mais il traduisit son accusateur au parlement de Paris, et obtint des dommages et intérêts, par arrêt du 14 octobre 1560.

Il publia, en 1573, une apologie de la Saint-Barthélemy, et mourut à Toulouse en 1579. On a de lui des *Sermons*, Paris, 2 vol. in-8°. Les détails de son ambassade en Pologne ont été publiés par J. Choisnin de Châtelleraut, son secrétaire, sous le titre de *Discours au vrai de tout ce qui s'est passé pour la négociation de l'élection du roi de Pologne*, 1574, petit in-8°.

Jean de MONTLUC, seigneur de Balagny, fils naturel du précédent, fut légitimé en 1567. Il suivit son père en Pologne, et à son retour, obtint le gouvernement de Cambrai. Il se jeta ensuite dans le parti de la ligue; mais la femme, sœur de Bussy d'Amboise, le fit rentrer dans les bonnes grâces de Henri IV, qui lui donna, en 1594, le bâton de maréchal et la principauté de Cambrai. Il mourut en 1603.

MONTLUÇON, *Mons Luzzonis*, ville du Bourbonnais, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de l'Allier. Population : 5,000 habitants. Sous les rois de la seconde race, elle était déjà le chef-lieu d'une seigneurie qui passa, au dixième siècle, aux sires de Bourbon. Les Anglais s'en emparèrent en 1171, et la gardèrent jusqu'en 1188, époque où elle fut reprise par Philippe-Auguste. Dans le quatorzième siècle, elle partagea le sort du Bourbonnais, où les Anglais portèrent le théâtre de la guerre. Ils furent battus près de Montluçon lors de leur retraite de Belleperche.

MONTMARTRE (bataille de). V. PARIS.

MONTMÉDY, *Mons Medius*, petite ville forte de l'ancienne Lorraine, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de la Meuse. Population : 2,000 habitants. Elle fut prise par les Français sur les Espagnols en 1657, et cédée à la France par le traité des Pyrénées.

MONTMEILLANT, ancienne seigneurie de Champagne, érigée en marquisat en 1655; elle est aujourd'hui comprise dans le département des Ardennes.

(*) Sismondi, *Histoire des Français*, t. V, p. 315.

FIN DU DIXIÈME VOLUME.

MFG 2005966

ERRATUM.

P. 568, col. 1, ligne dernière, *effacez* 1842.

Meubles et Ustensiles du temps de François 1er

Muebles y Utensilios del tiempo de Francisco I.o

Digitized by Google

Tombeau de François Ier à St Denis.

Sepulcro de Francisco I en San Denis

Digitized by Google

Henri II (Medaille)

Enrique II (Medalla)

Digitized by Google

513-472 A

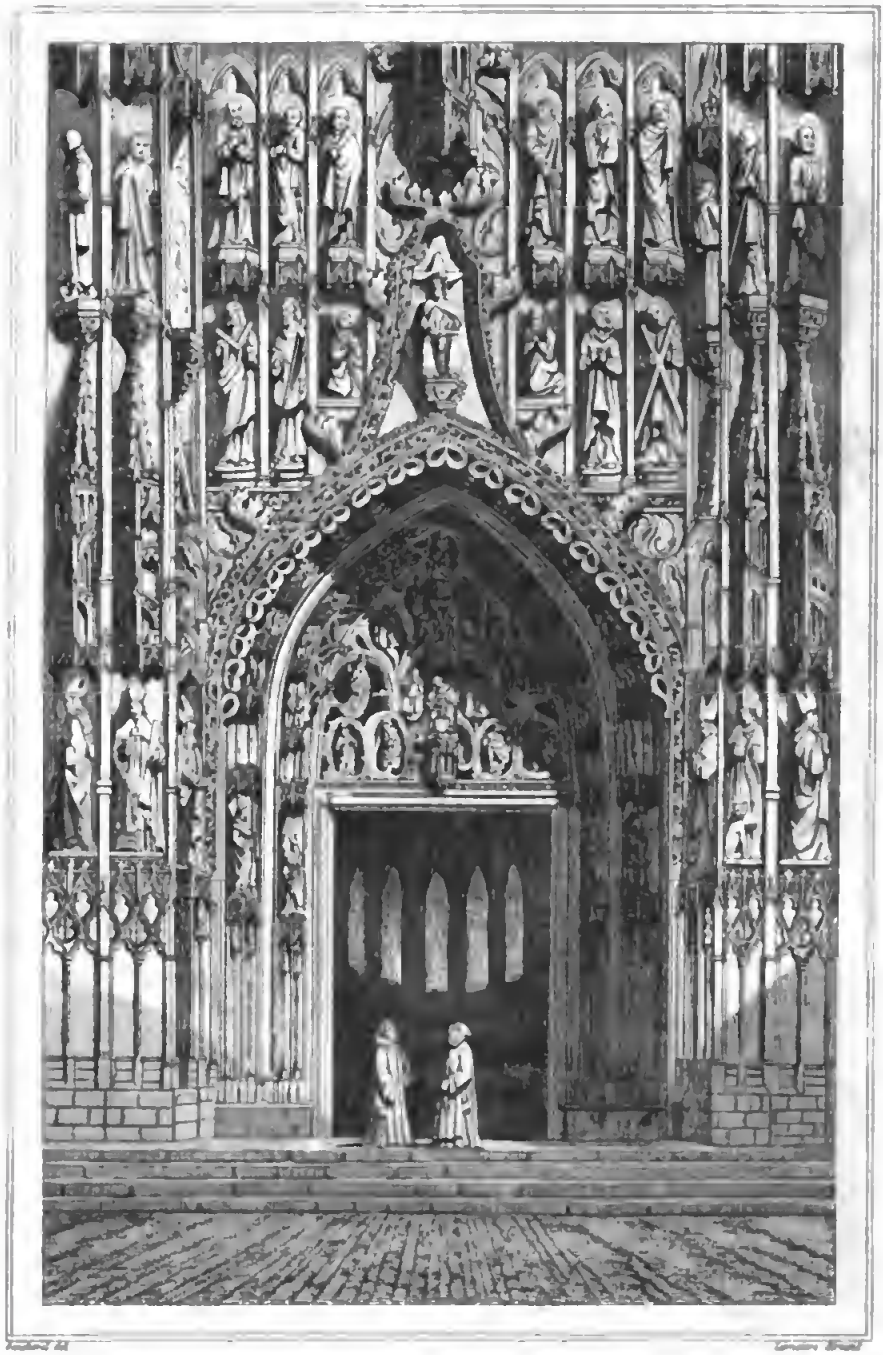

Portail de l'Eglise Collégiale de St Riquier

Puerta principal de la Iglesia Colegiata de San Riquier

Digitized by Google

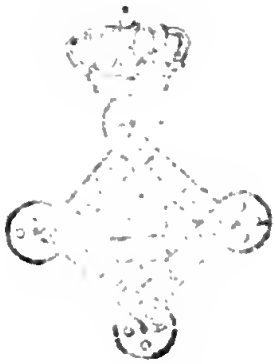

Henri II

Enrique II

Digitized by Google

Digitized by Google

Catherine de Médicis (Médaille)

Catalina de Médicis (Medalla)

Digitized by Google

Digitized by Google

Diane de Poitiers (par Jean Gowyn)

Diana de Poitiers

Digitized by Google

Philippe de Chabot Amiral (par Jean Cousin)

Felipe de Chabot Almirante

Digitized by Google

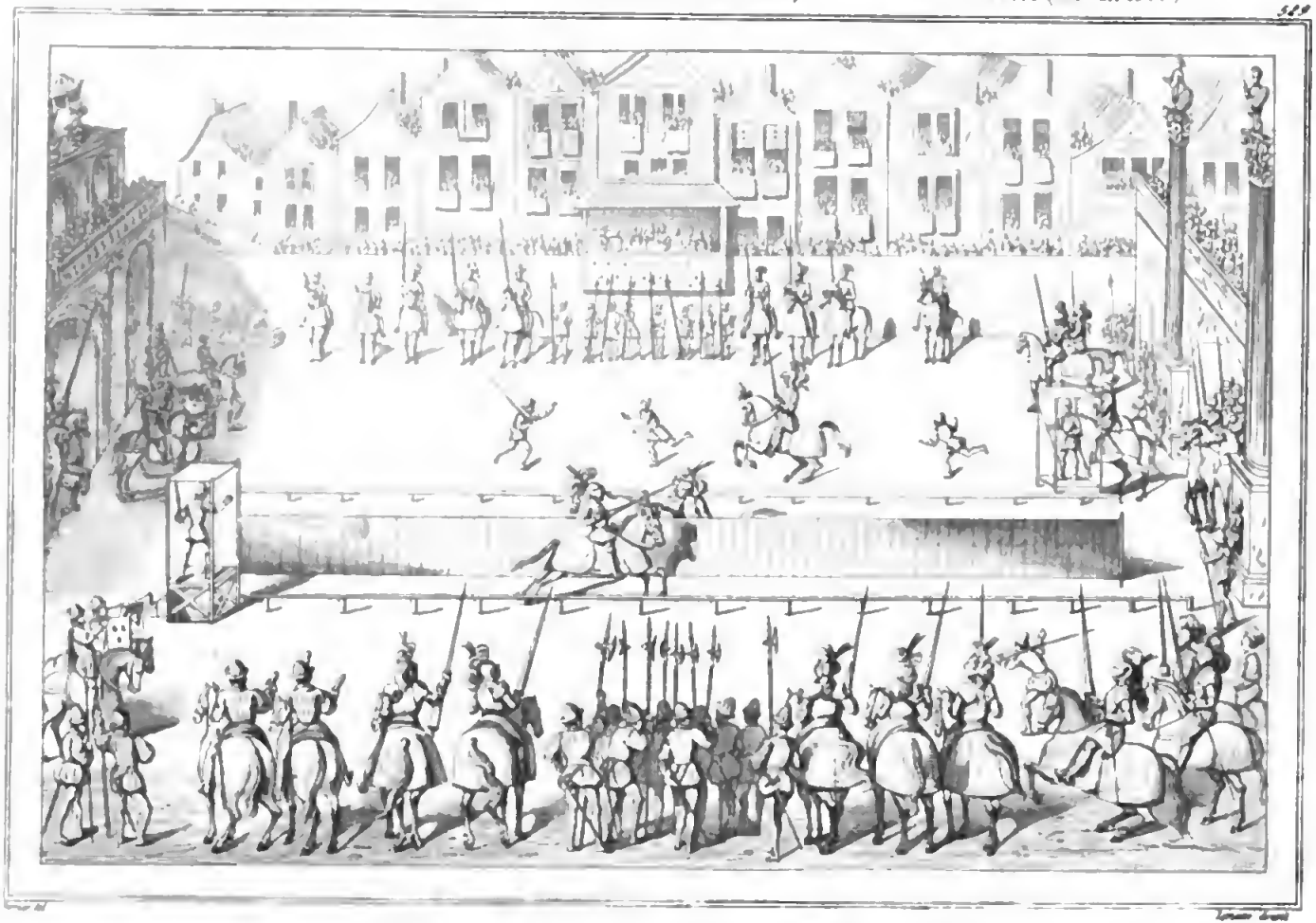

Henri II blessé à mort par Montgomery

Enrique II herido de muerte por Montgomery

Digitized by Google

Portail de l'Église de Villeneuve le Roi

Puerta principal de la Iglesia de Villanova del Rey

Digitized by Google

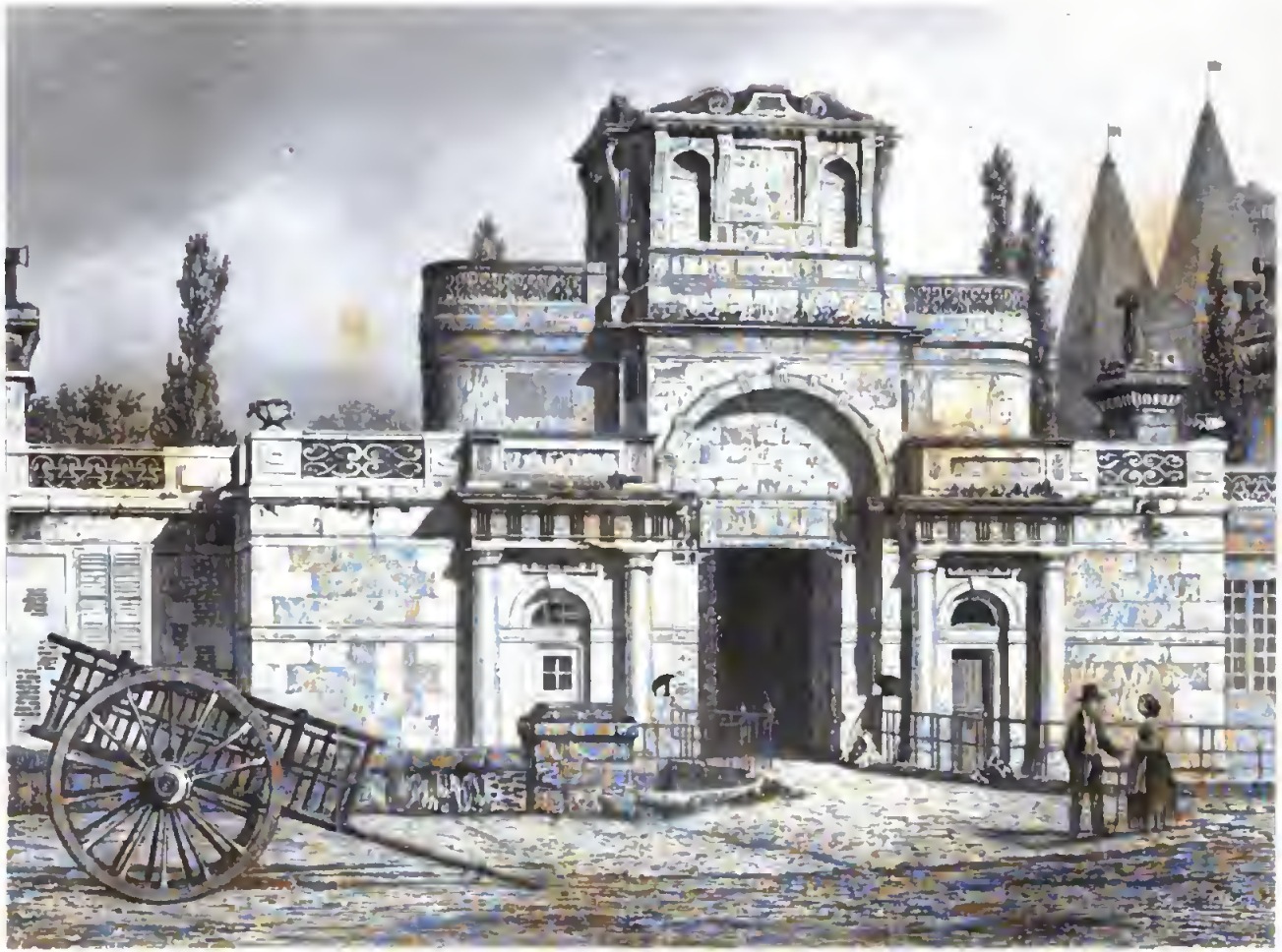

Entrée principale du Château d'Anet. Entrada principal del Real Sitio de Anet

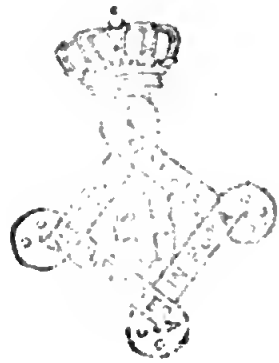

Digitized by Google

Chapelle du Château d'Anet

Capilla del Real Sitio de Anet

Digitized by Google

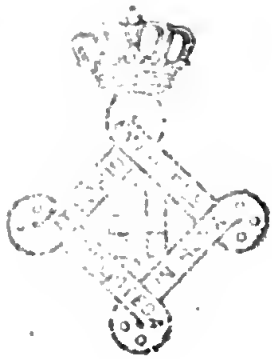

Portail du Château d'Anet

Actuellement à l'Ecole des Beaux Arts à Paris

Puerta principal del Real Sitio de Anet (*actualmente en el patio de la Escuela de las Bellas Artes en Paris*).

Digitized by Google

Digitized by Google

Château de Chenonceaux. Sitio de Chenonceau

Digitized by Google

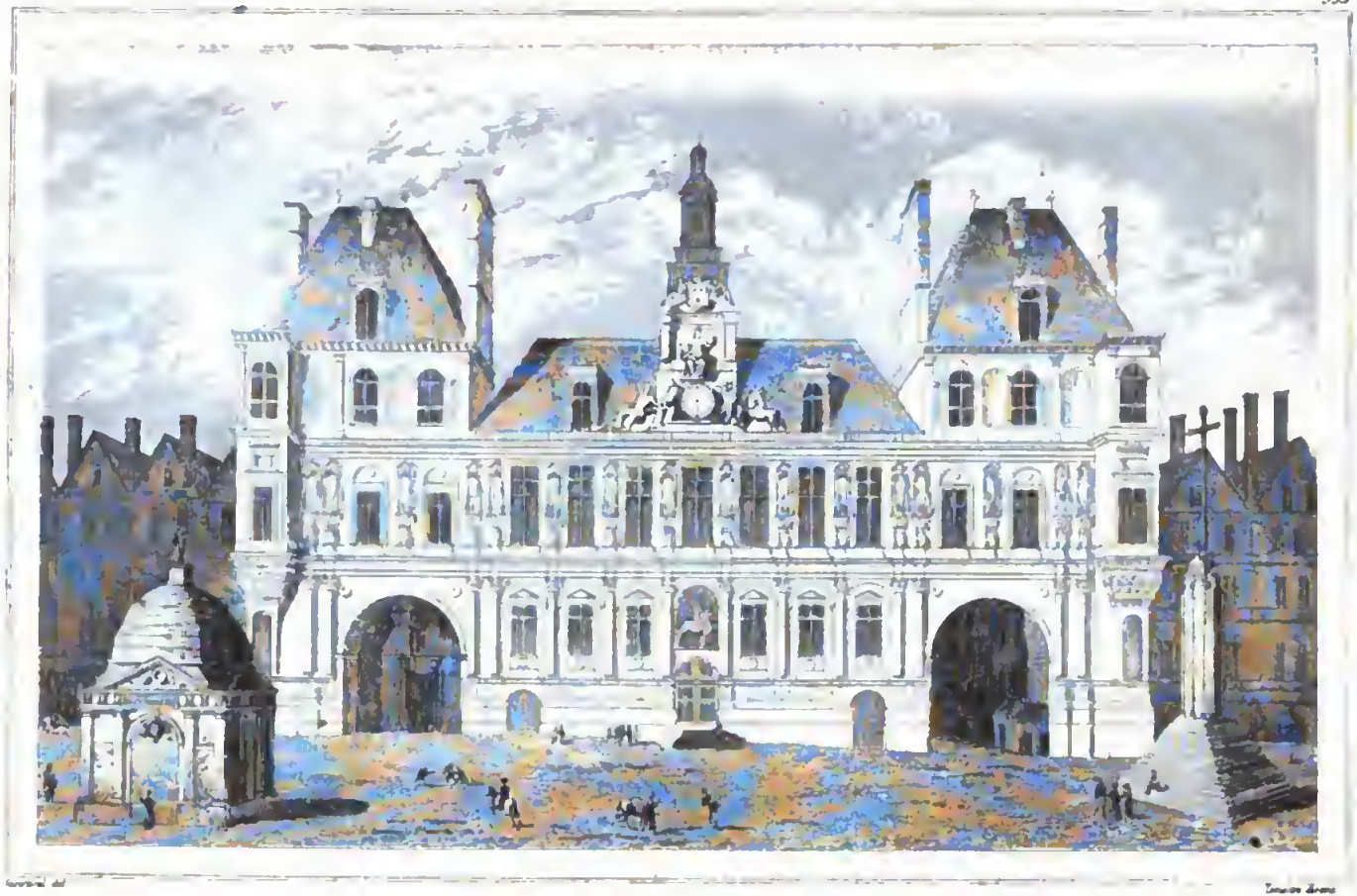

Hôtel de Ville de Paris Casa de la Ciudad de Paris

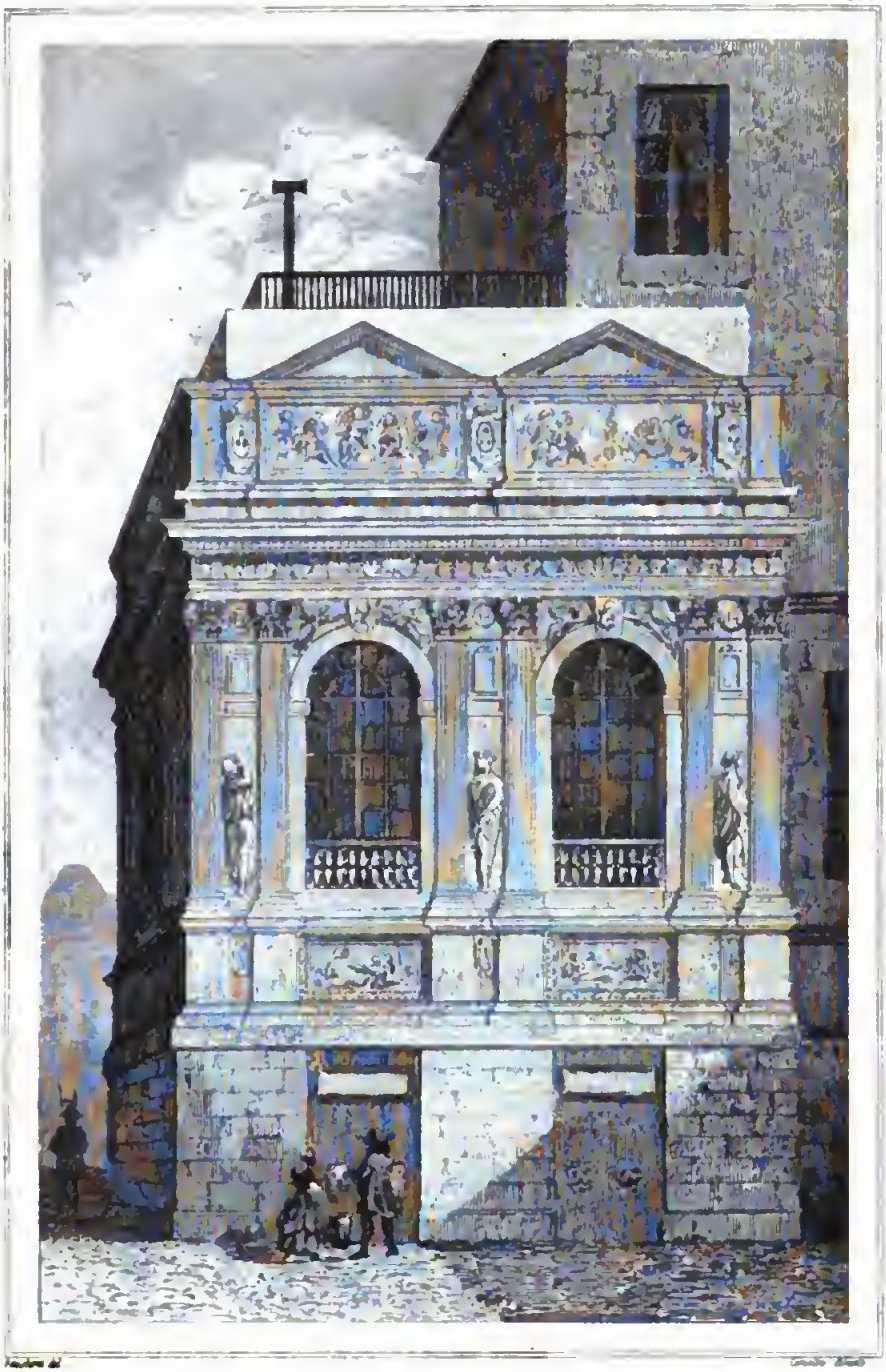

Fontaine des Innocents

Fuente de los Inocentes

Digitized by Google

Digitized by Google

Maison en bois à Amiens (1555.)

Casa de madera en Amiens

FRANCIA (S.º XVI)
FRANCE (XVI.e S)

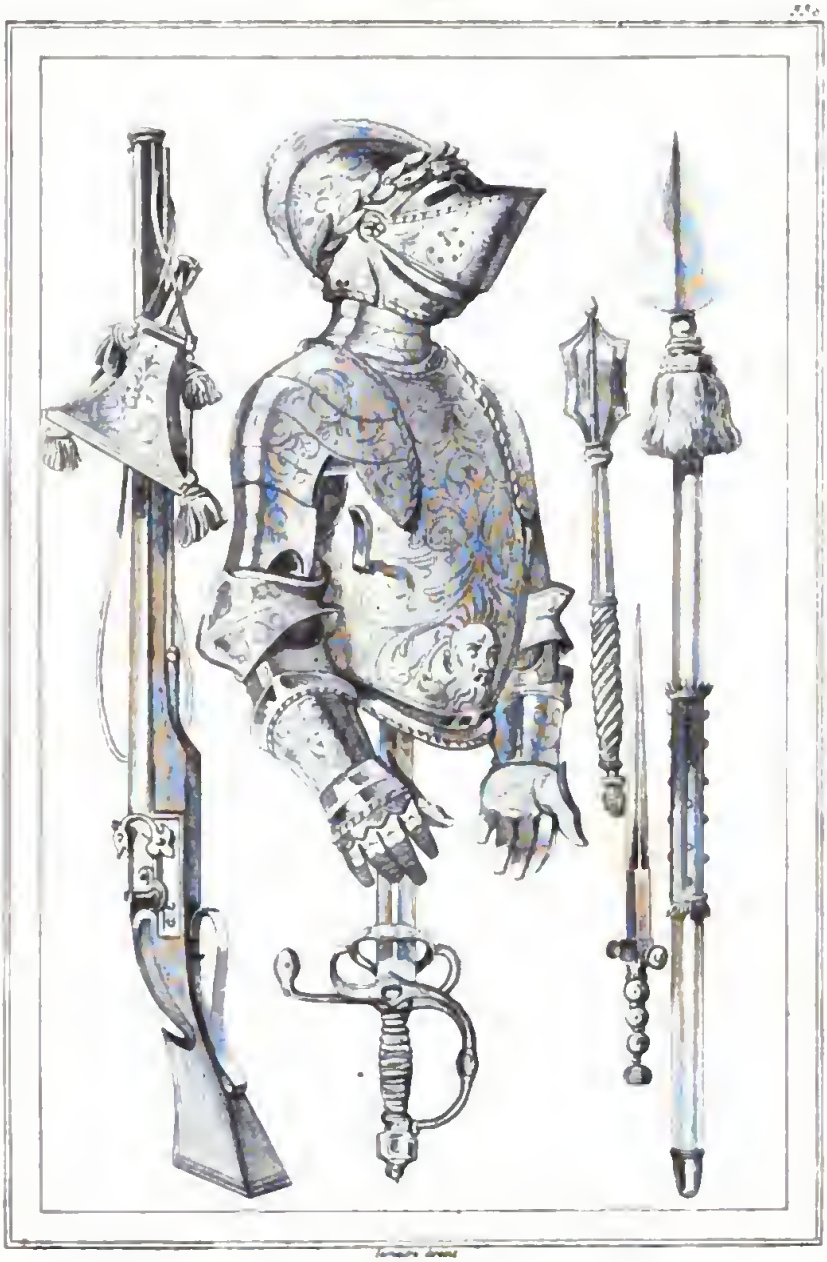

Armes du temps de Henri II

Armas del tiempo de Enrique II

Digitized by Google

Vases émaillés de Bernard Palissy

Vasos esmaltados de Bernardo Palissy

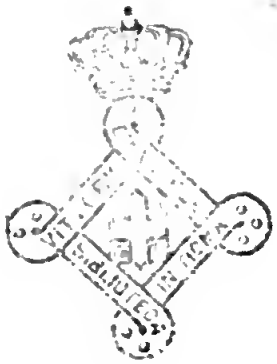

Digitized by Google

François II

François II

Digitized by Google

Digitized by Google

Charles IX (Medaille)

Carlos IX (*Medalla*)

Digitized by Google

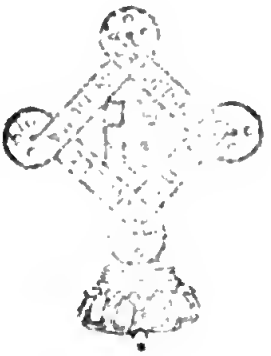

Charles IX

Carlos IX

Digitized by Google

Digitized by Google

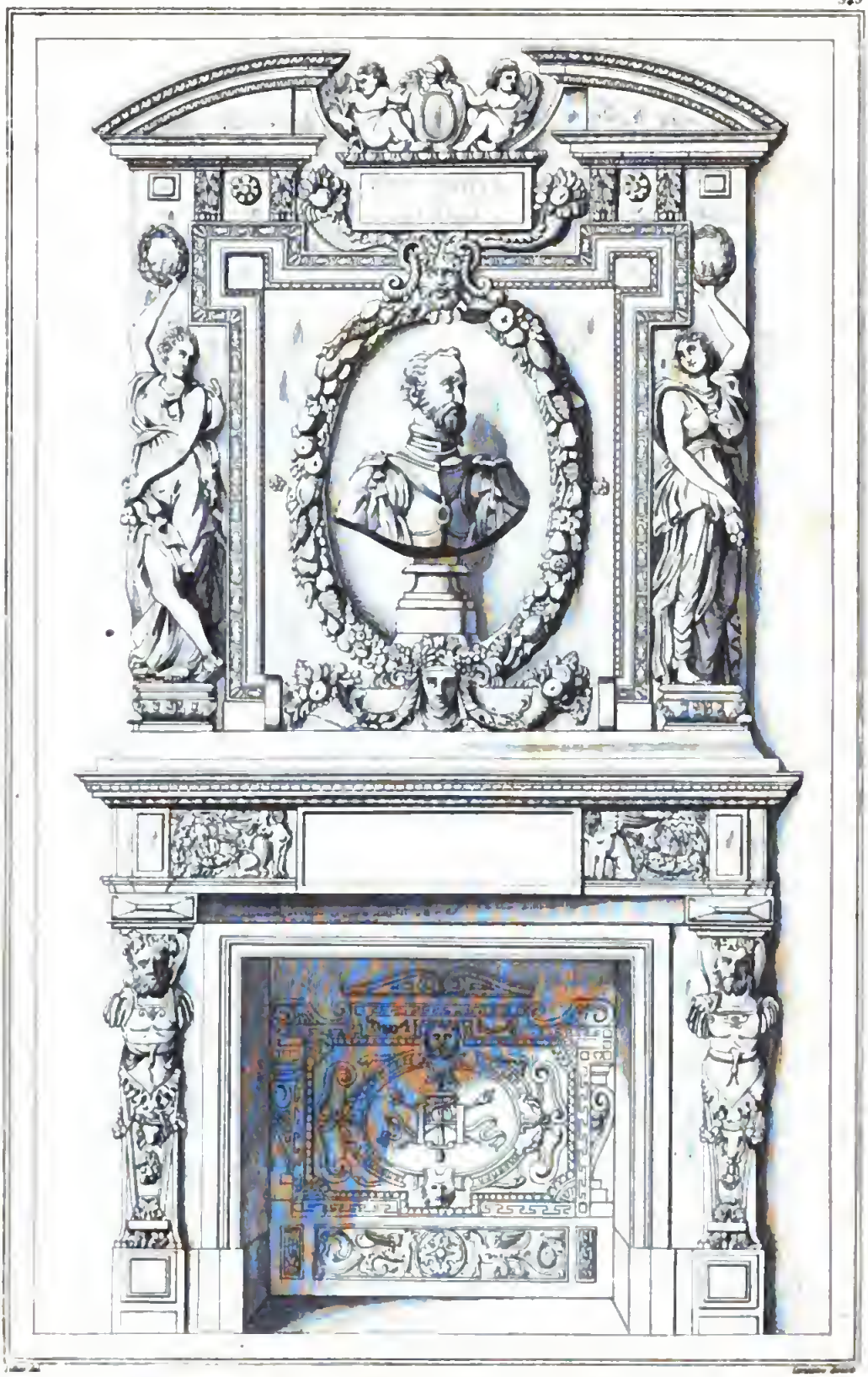

Buste de l'Amiral Coligny (Cheminée du Chateau de Villeroi)
Busto del Almirante Colini (Cheminea del Castillo de Villeroy

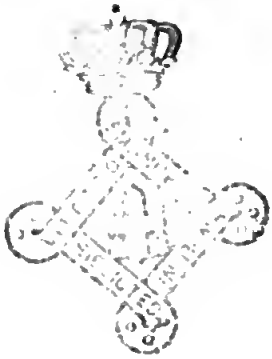

François Ier de Guise (d'après Clouet)

Francisco duque de Guisa (*Cyan, Clouet*)

Digitized by Google

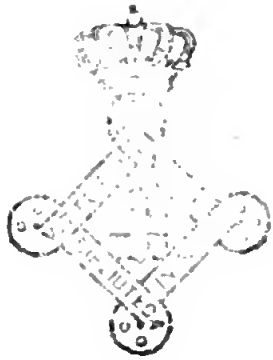

Château des Tuileries (de Philibert Delorme)

Palais des Tuileries

Courtisane Palacios

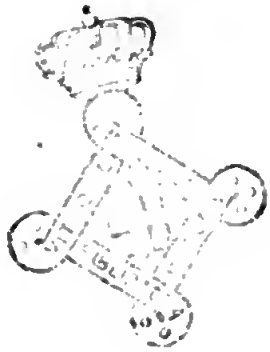

Digitized by Google

Henri III
Roi de France

Procession de Penitents a Paris
Procession de Penitentes en Paris

1 Henri III 2. le duc de Guise. 3 le duc de Mayenne
1 Enrique III 2 el duque de Guisa 3 el duque de Mayena

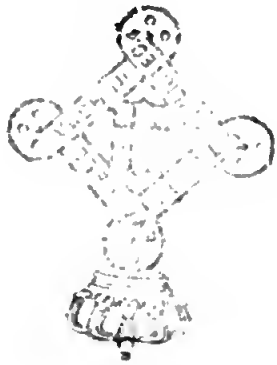

FRANCIA (1587)
FRANCE (1587)

Anna Duc. de Joyeuse

Anas duque de Joyeuse

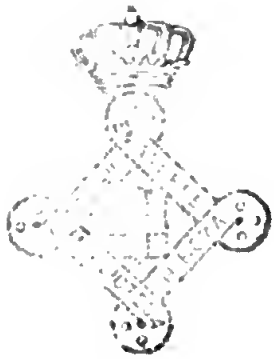

Henri de Lorraine duc de Guise le Balafré

Enrique de Lorena duque de Guisa el Chirlado

Digitized by Google

Château de Blois. Palacio de Blois

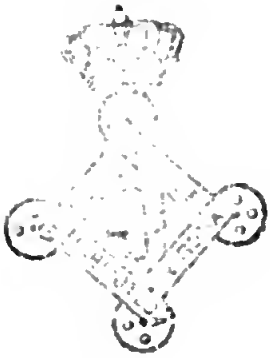

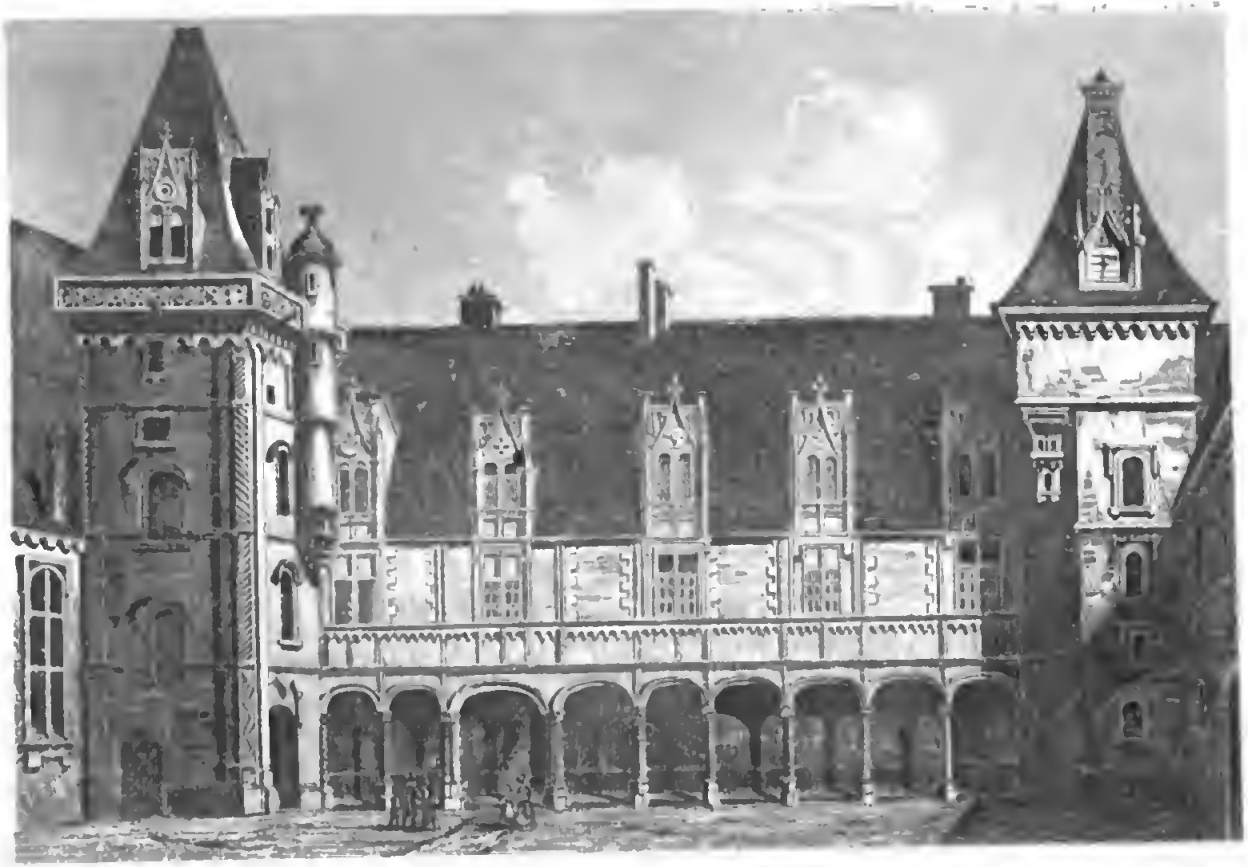

Cour intérieure du Château de Blois

Fête interior del Palacio real de Blois

1 Mousquetaire. 2 Garde du Corps de la Prévôté 3 Suisse 4 Page du Roi
[illegible] Suiz Pâte del Rey

Digitized by Google

Monnaies du XVIe siècle. Monnaies du XVI

FRANCIA (1589 en 1610)
FRANCE (1589 a 1610)

Henrico IV (Medalla)

Enrique IV (*Medalla*)

Digitized by Google

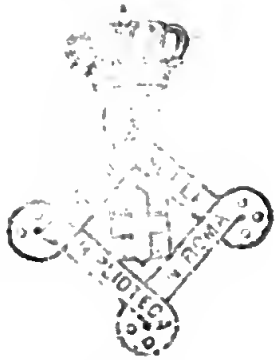

Henri IV (d'après Porbus)

Henri IV Sioun Porbus

Digitized by Google

FRANCIA (1589 à 1610)

FRANCE (1589 à 1610)

François de Médicis Grand Duc de Toscane

d'après Rubens

François de Médicis Grand Duc de Toscane

d'après Rubens

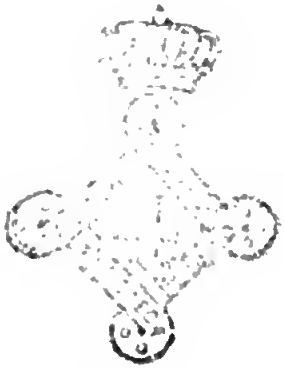

Digitized by Google

Eglise Saint Etienne du Mont à Paris

Digitized by Google

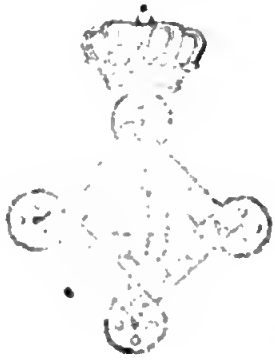

Jubé de Saint Etienne du Mont

144.242

FRANCIA (Luis XII)
FRANCE (Louis XII)

Anne de Bretagne,

(Miniature du livre d'Heures de cette Reine)

Ana de Bretaña

(Miniatura sagrada del Penecionario de la misma Reina)

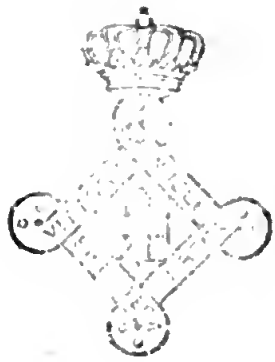

Digitized by Google

Imprimerie Polychrome

DE

FIRMIN DIDOT FRÈRES

ET GAUCHARD

Digitized by Google

Digitized by Google